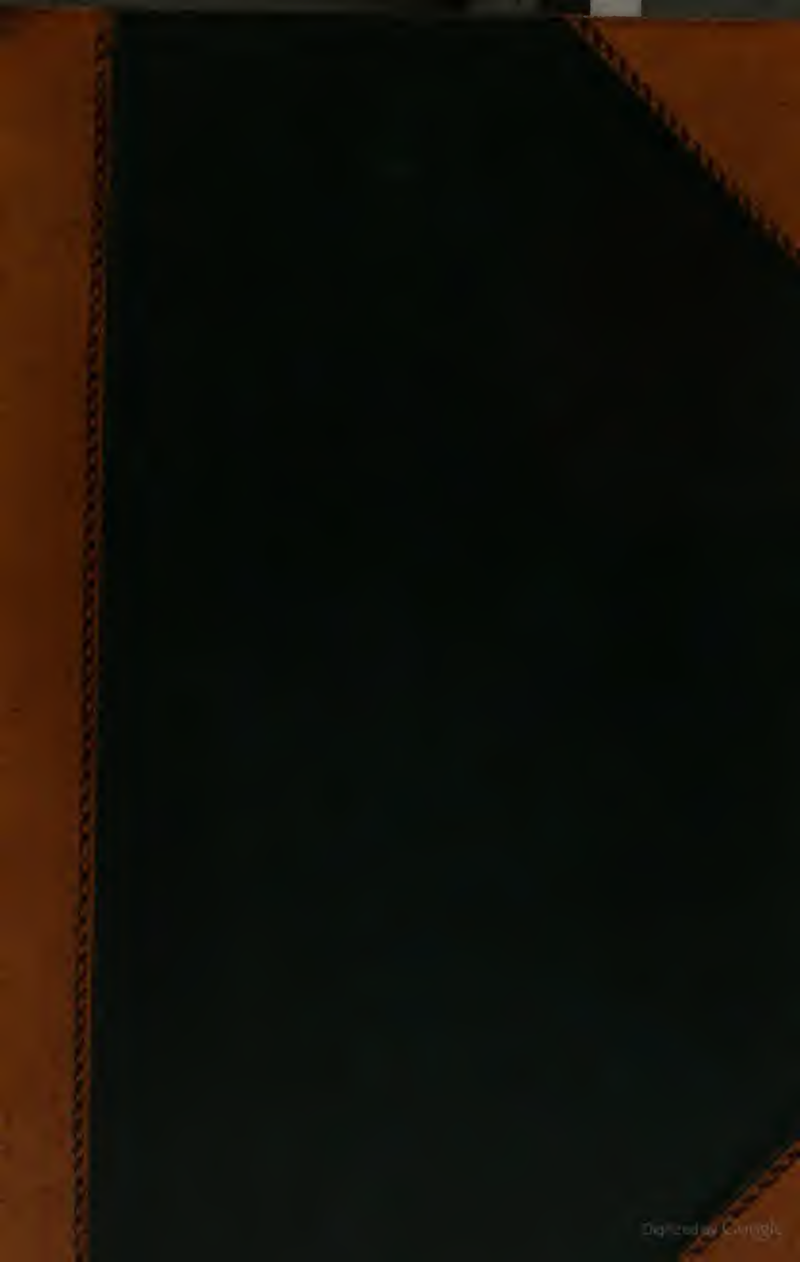
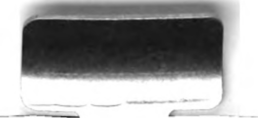






ENCYCLOPÉDIE

DU

DIX-NEUVIÈME SIÈCLE.

PARIS. — IMPRIMERIE SERRIERE ET Cᵉ, RUE MONTMARTRE, 123.

ENCYCLOPÉDIE

DU

DIX-NEUVIÈME SIÈCLE

RÉPERTOIRE UNIVERSEL

DES SCIENCES, DES LETTRES ET DES ARTS,

AVEC LA BIOGRAPHIE DE TOUS LES HOMMES CÉLÈBRES

TOME DIX-SEPTIÈME.

PARIS,

AU BUREAU DE L'ENCYCLOPÉDIE DU XIXe SIÈCLE,

RUE JACOB, 21.

1852.



ENCYCLOPÉDIE

DU XIXᴱ SIÈCLE,

RÉPERTOIRE UNIVERSEL

DES SCIENCES, DES LETTRES ET DES ARTS.

N.

NAVIRE (*marine*). — Ce nom générique et son synonyme *bâtiment* sont donnés à tout corps flottant propre à porter des marchandises ou des canons, des hommes pour la conduite et la manœuvre, des vivres, enfin tous les objets nécessaires à la locomotion sur l'élément liquide. Le navire destiné à porter des marchandises et celui destiné à porter des instruments de guerre sont essentiellement distincts l'un de l'autre. A chacun correspondent des conditions spéciales qui dominent la construction, l'armement et l'équipement. C'est au bâtiment de guerre que se rapportent les plus complexes; il sera donc l'objet principal des aperçus qui vont suivre.

Un navire doit particulièrement satisfaire aux conditions suivantes : 1° porter son artillerie, les munitions qu'elle comporte, les hommes nécessaires à toutes les manœuvres, des vivres pour un temps fixé, porter enfin son propre poids avec tous ses mâts, agrès, voiles et apparaux de manœuvre, sans dépasser un tirant d'eau déterminé à l'avance et sans que les canons soient trop près du niveau de l'eau: — 2° posséder une stabilité convenable, c'est-à-dire ne pas s'incliner au delà d'un angle maximum sous l'effort du vent sur les voiles; — 3° marcher et évoluer le plus vite et le mieux possible, et n'éprouver, par suite de l'agitation des vagues, que des mouvements doux et mesurés.

Posé *à priori*, un tel problème serait des plus compliqués et n'aurait pu être résolu *in extenso* par le premier qui fit un navire; mais la pratique des siècles, la progression successivement ascendante qu'a suivie l'architecture navale ont facilité la solution et suppléé à tout ce que l'ignorance de la science sur le mouvement des fluides laisse encore, même de nos jours, dans une profonde obscurité. Ainsi la connaissance des faits observés et les notions fournies par la théorie hydrostatique sont les éléments nécessaires de toute création de navire. Dans ce qui va suivre, nous nous bornerons à citer comme vérités démontrées les principales règles de l'architecture navale. — La première des conditions énoncées plus haut, le poids de l'artillerie, des vivres, etc., peut être évaluée sans difficulté. Par des calculs directs ou par des coefficients de proportionnalité déduits de comparaisons faites sur des bâtiments existants et choisis avec discernement, on conclut des poids précédents ceux du navire lui-même et de ses agrès et apparaux de manœuvre. On a donc, en résumé, le poids total à faire flotter, en d'autres termes celui de l'eau déplacée par la *carène;* ce dernier, divisé par la densité de l'eau de

mer, donne le volume que devront occuper les formes du navire, le *volume de carène*. Des coefficients analogues établissent approximativement le rapport entre ce volume et celui résultant du produit de la longueur par la largeur et par la profondeur de la carène ou *tirant d'eau*, trois quantités encore inconnues, mais dont on vient d'indiquer les moyens de connaître le produit. D'ailleurs d'autres conditions les enchaînent encore; ainsi le nombre des canons, qu'il s'agit de répartir sur la longueur à des intervalles réglés par les nécessités de leur service et de subdiviser en un certain nombre d'étages ou *batteries*, donne déjà un aperçu de cette longueur; puis une approximation déduite de la pratique, comme les coefficients mentionnés plus haut, apprend à fixer un premier rapport entre la longueur et la largeur d'une part, et le tirant d'eau de l'autre. Enfin les moyens que l'on se propose d'employer pour réaliser une stabilité convenable doivent aussi entrer en compte dans la fixation de ces rapports. En dernière analyse, on voit donc qu'il existe assez de relations reliant entre elles les dimensions principales du navire pour qu'il soit facile d'arriver à les connaître. — C'est alors qu'il s'agit de tracer ses formes en les inscrivant dans le parallélipipède formé par les trois dimensions et leur faisant cuber le volume convenable. Il ne peut entrer dans le cadre d'un article encyclopédique de détailler les procédés de tracé, les règles suivies pour calculer le volume de carène et celles qui doivent guider dans la détermination des courbures diverses de sa surface; nous dirons seulement que c'est surtout sur ce dernier point que manquent des données positives, celles à l'égard desquelles l'hydrodynamique se tait complétement et cède la place aux faits d'expérience. C'est à l'appréciation du constructeur à les interpréter convenablement.

Mais là ne doivent pas se borner ses soins. Il doit satisfaire plus encore à la deuxième condition, celle de la stabilité : ici un court développement algébrique est nécessaire. — Lorsqu'un corps flottant est dérangé de sa position d'équilibre par un effort horizontal qui ne rencontre pas son centre de gravité, il s'incline et prend une nouvelle position d'équilibre. Les faits qui se passent sont rendus par une certaine formule. Particularisée à un navire, c'est-à-dire à un corps flottant, *symétrique* par rapport à un plan vertical, incliné par l'effort du vent sur les voiles dans un sens normal à son plan de symétrie, cette formule est

$$P\left(\frac{2}{3}\frac{\int y^3\,dx}{V}-a\right)\sin\theta=f.S.h,$$

où P est le poids du navire; y et x, les coordonnées du contour de la flottaison rapportées à son axe de symétrie et comptées de l'une de ses extrémités; V, le volume de la carène; a, la distance entre le centre de *gravité* du navire et le centre de *figure* de la carène; θ, l'angle dont s'incline le navire sous l'effort latéral du vent; S, la surface de la voilure; h, la distance de son centre de *figure* au centre de *gravité*; f, la composante de l'action du vent sur l'unité de surface, normalement au plan de symétrie.

La stabilité se traduit matériellement par l'étendue de l'angle θ. Les navires reconnus bons, éprouvés par tous les temps, ont fait connaître la limite supérieure qu'il peut atteindre sans danger; et la similitude qui règne entre ces navires apprend que cet angle doit être à peu près constant sur tous, pour une même intensité du vent, c'est-à-dire pour une même valeur de f.—Dès lors, la formule donnée plus haut étant mise sous la forme

$$\frac{P\left(\frac{2}{3}\frac{\int y^3\,dx}{V}-a\right)}{S\,h}=\frac{f}{\sin\theta},$$

il en résulte que le premier membre, entièrement composé de termes spéciaux aux dimensions et à la position des poids dans le bâtiment, doit toujours être, sur tous les navires, égal à une constante $\frac{f}{\sin\theta}$, pour une même intensité d'action du vent.

Les faibles notions acquises sur le mouvement de l'air seraient impuissantes à faire connaître les valeurs de cette constante, correspondant à diverses forces de vent. Mais les faits observés sur des navires éprouvés ont pu conduire à cette connaissance. Il a suffi, en effet, de traduire en chiffres le premier membre de l'équation, en y introduisant les valeurs de ses divers termes d'après différents bâtiments pris sous des inclinaisons variant de zéro à la plus grande qu'ils aient jamais offerte; à ces diverses inclinaisons ont répondu des valeurs invariables de P, V et S, des valeurs variables de l'intégrale $\int y^3 dx$ et des distances de centre a et h. — Opérant sur plusieurs navires, on a pu com-

poser des moyennes de valeurs de $\frac{f}{\sin\theta}$, aptes à servir de constantes pour guider dans les études de bâtiments nouveaux.

Tout ce qui précède étant établi, on conçoit que les divers éléments du navire en projet, introduits dans la forme du premier membre, doivent le rendre égal ou supérieur à ces constantes, sans quoi il y a lieu de les modifier jusqu'à ce que ce résultat soit obtenu. Mais parmi ces éléments il en est un d'une appréciation difficile et qui réclame de grands soins : c'est celui dans lequel entre la position du centre de gravité. Cette détermination serait fort longue et sujette à des erreurs, si elle était faite sans le secours de la comparaison à d'autres navires existants et voisins du navire à créer, sur lesquels la position de ce point peut être connue exactement. Il y a toujours, en effet, assez de similitude dans les dispositions de navires d'importances voisines pour que des calculs graduels, basés sur les différences reconnues entre le terme de comparaison et le projet, conduisent à cette détermination. Ce fait de similitude s'étend, d'ailleurs, à la presque totalité des organes des bâtiments et simplifie plus encore la question de stabilité. Ainsi, sur les navires voisins par les dimensions, la surface de voilure est à très-peu près dans le même rapport avec la surface obtenue par une section transversale verticale faite dans le milieu de la carène, et l'est, par conséquent, au produit de la largeur par la profondeur; la hauteur du centre de voilure au-dessus du centre de gravité est aussi en rapport constant avec la longueur; donc le terme S h est proportionnel au produit des trois dimensions principales auquel est aussi proportionnel, ainsi qu'on l'a déjà vu, le poids du navire, ou, en d'autres termes, son déplacement P. Donc le seul terme qui conserve des éléments spéciaux au bâtiment reste le suivant :

$$\frac{2}{3}\frac{\int y^3 dx}{V} - a.$$

C'est, dans les cas ordinaires de l'architecture navale, celui qu'il est nécessaire de faire égal ou supérieur aux constantes répondant à diverses valeurs d'inclinaison θ. L'observation sur les navires éprouvés recommande qu'il soit compris entre 1m,30 et 1m,60 pour de faibles inclinaisons; elle montre aussi qu'il doit croître ou au moins ne pas diminuer pour les inclinaisons plus grandes. Ce qui suit va rendre ce point plus intelligible. Profitant de cette simplification de la formule, nous dirons que l'expression $\frac{2}{3}\frac{\int y^3 dx}{V}$ est ce que l'on appelle la *hauteur métacentrique*. Que l'on se représente le navire successivement mis sous deux inclinaisons infiniment voisines l'une de l'autre; à chacune d'elles répondra une *carène* de volume constant, mais de forme différente, par conséquent un *centre de carène particulier*. Si par ces deux centres sont élevées des perpendiculaires aux plans de flottaison correspondants, ces deux lignes se couperont en un certain point; c'est ce point qui est le *métacentre*, et sa hauteur au-dessus du *centre de carène* est donnée par l'expression qui précède.

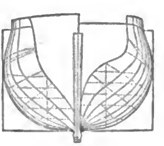
Que l'on suppose maintenant cette opération géométrique exécutée à diverses inclinaisons ou valeurs de θ, il en résultera autant de métacentres et autant de hauteurs métacentriques. Ces points successifs formeront une courbe qui, si elle était tracée sur le plan vertical transversal d'un bâtiment, aurait son point central au métacentre répondant à une inclinaison différentielle, et devrait, si le navire est stable à toutes ses positions, avoir la figure d'un accent circonflexe renversé. Plus elle serait fermée, plus la stabilité irait en croissant, et le navire opposerait au vent une résistance d'autant plus grande que celui-ci serait plus violent. — Ce qui précède suffira pour faire comprendre la marche à suivre dans la solution de tous les problèmes concernant la question de stabilité.

Quant à la troisième condition, relative aux qualités de marche, d'évolutions, de mouvements doux et mesurés, il n'est pas possible de définir d'une façon catégorique les moyens d'y satisfaire. Ces moyens sont, en grande partie, confondus parmi les opérations relatives aux conditions précédentes et dépendent considérablement, d'ailleurs, de la plus habile interprétation des faits fournis par l'expérience. Ces qualités résultent beaucoup aussi de l'*arrimage* le plus intelligent des poids dans le navire. C'est ici, toutefois, le lieu de dire quelques mots sur la voilure et sur le gouvernail, organes principaux de la marche et de l'évolution.

La *voilure* est l'ensemble de toutes les surfaces de toile exposées à l'action du vent. Ces surfaces sont subdivisées dans le sens de la longueur du bâtiment entre les *mâts*

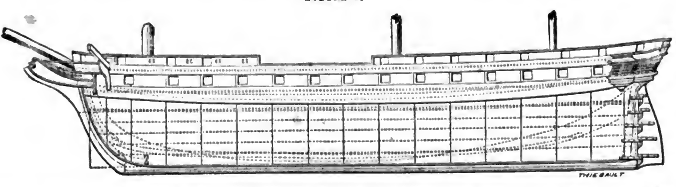
ou pièces de bois verticales, et dans le sens de la hauteur sur des *vergues* ou pièces de bois qui croisent les premières. L'étendue, le nombre et les dispositions de ces surfaces varient selon la grandeur du navire. — Il existe des règles pour la fixation de ces surfaces; la principale a déjà été énoncée, c'est celle qui établit une proportionnalité à peu près invariable, ou au moins déterminée par l'importance du bâtiment, entre la surface totale des voiles et le produit de deux des dimensions principales de la carène.— Le *gouvernail* est un assemblage *plan* et *mince* de pièces de bois, vertical et placé à l'arrière et dans le plan de symétrie du navire. Il peut, au moyen d'un levier manœuvré de l'intérieur, tourner sur des gonds de façon à présenter sa surface plus ou moins obliquement en travers de la direction de la marche, et sur l'un quelconque des flancs du navire. Laissé dans le plan longitudinal, il ne produit aucun effet; obliqué, il rencontre aussitôt les filets fluides que détermine la propulsion du bâtiment dans la masse aqueuse et le fait tourner plus ou moins vite dans le sens vers lequel il a été plus ou moins obliqué. On sent de suite combien les formes de la carène, au voisinage du gouvernail, et la surface de ce dernier ont d'influence sur le facile accès des filets fluides et sur l'action évoluante. Enfin les différentes parties de la voilure pouvant être soustraites au vent indépendamment les unes des autres, et pouvant, de plus, être obliquées diversement, on conçoit qu'on puisse déplacer, en quelque sorte à volonté, le centre de l'action intégrale du vent et, par là, venir en aide au gouvernail. On conçoit enfin que l'on puisse, par ces changements d'obliquité des voiles, faire varier la direction de la portion utile du vent et, par là, communiquer au navire des marches en sens divers; ainsi les ressources de la voilure permettent de le faire marcher depuis la propre direction du vent jusqu'à celle qui fait avec lui 60 à 65°, c'est-à-dire qu'il peut remonter vers l'origine du vent par des *virements de bord* successifs, faisant entre eux 120 à 130°. — Nous terminons ici tout ce qui peut être dit de la partie théorique de l'architecture navale, que nous accompagnons de dessins présentant les formes géométriques d'une frégate, type moyen

Figure 1.



des navires de guerre. La fig. 1 représente, par sa moitié de gauche, les sections verti-

Figure 2.



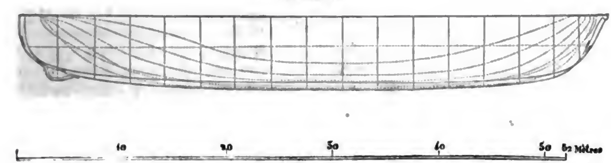
cales transversales sur l'avant du navire; la moitié de droite se rapporte aux sections de l'arrière. La fig. 2 représente la projection verticale longitudinale. Sur la gauche est l'avant. La fig. 3, au-dessous de laquelle est tracée l'échelle de proportion, représente une projection horizontale des sections et des lignes longitudinales, prises en divers points de la hauteur de la frégate. Le bâtiment étant symétrique par rapport à son milieu, cette figure et les deux moitiés de la fig. 1 ne reproduisent qu'un seul côté des formes.

Il nous reste à donner quelques notions sur la construction et sur les principaux faits qui s'y rattachent.

Lorsque les formes du navire sont déterminées, le plan tracé d'abord sur une échelle très-réduite doit être reproduit en grandeur naturelle. C'est sur ce nouveau dessin que sont prises les mesures diverses, les *gabarits*, c'est-à-dire les patrons d'après lesquels

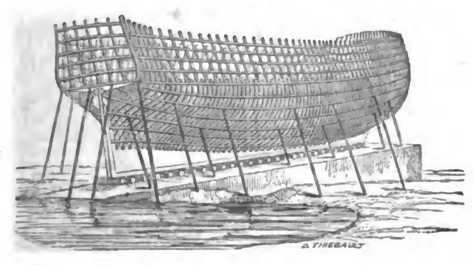
seront modelés les matériaux de la construction. Cette opération a une grande analogie avec celle que pratiquent les architectes qui ont à construire des voûtes, des cha penets ou autres détails d'édifices de formes compliquées. — La construction est entreprise

Figure 3.



sur un plan incliné au bord de l'eau, appelé *cale*. C'est sur ce plan que le navire terminé glissera pour être mis à flot. — Les matériaux de la construction sont principalement le chêne, le pin, le fer et le cuivre; ce dernier est spécialement consacré au chevillage des parties immergées. Le pin est le seul bois entrant dans la construction de la mâture. — La base de toute la charpente est la *quille*. C'est une suite de pièces de bois droites, assemblées bout à bout sur toute la longueur de la cale. A son extrémité arrière, au bord de l'eau, se dresse l'*étambot*, rectiligne; à l'avant, l'*étrave* qui est curviligne, convexe au dehors dans le plan de symétrie du navire. C'est sur l'étambot que seront les gonds du gouvernail. Dans des plans perpendiculaires à la quille et convenablement distants les uns des autres, sont placés les *couples*, composés de bois courbes, modelés selon les contours donnés par des sections transversales dans la forme du navire. Ces contours constituent donc, sauf l'enveloppe extérieure, la surface de la carène et de la partie du navire qui sera hors de l'eau ; celle-ci s'appelle *œuvre morte*. Le bâtiment est dit alors *monté en bois tors*. Il ne peut être mieux défini qu'en comparant la quille, l'étambot et l'étrave à une épine dorsale relevée à ses deux extrémités, et les couples aux côtes d'un squelette couché sur le dos (*voy*. fig. 4).

Figure 4.

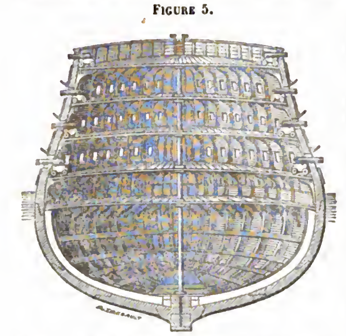


Dans cet état, il est d'usage de suspendre la construction pour faciliter le desséchement et le jeu des bois. Des supports dits *accores* et *épontilles* assujettissent toute la charpente, et les déformations qu'elle peut éprouver sont de temps en temps corrigées par leur déplacement.

La construction se continue par le revêtement extérieur et intérieur au moyen de planches ou *bordages* placés longitudinalement les uns contre les autres et recouvrant tous les couples, depuis la quille jusqu'au plus haut du navire, c'est-à-dire au *plat-bord*, et depuis l'étrave jusqu'à l'étambot. Les joints des bordages sont plus tard *calfatés*, c'est-à-dire remplis d'étoupe serrée à grands coups et recouverts de *brai*, matière résineuse. La capacité intérieure du navire est ensuite divisée dans le sens de sa hauteur par des planchers nommés *ponts*, composés de pou-

tres transversales dites *baux* ou *barrots* recouverts de bordages longitudinaux calfatés. Ces ponts sont légèrement courbes, concaves vers le ciel dans le sens de la longueur, convexes, au contraire, dans le sens transversal, le tout pour faciliter l'écoulement des eaux. Des ouvertures appelées *écoutilles* sont réservées dans les ponts pour les communications, l'aérage et l'éclairage. Le pont le plus bas se nomme *faux pont*. Il est placé

Figure 5.

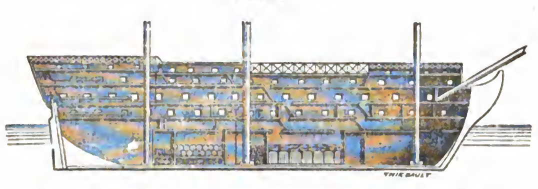


un peu en dessous de la ligne à laquelle atteindra le niveau de l'eau. Au-dessous de lui, dans la *cale*, seront distribués tous les approvisionnements dans divers compartiments. Au-dessus de lui, sont établis des logements d'officiers et autres chefs du bord ; ces localités sont éclairées, sur les grands navires, par des ouvertures pratiquées dans la muraille, dites *hublots*. Le pont suivant s'appelle *premier pont* ; il recevra des canons battant l'extérieur par des embrasures ou *sabords*. Sur ce pont seront aussi les organes de force propres à manœuvrer les chaînes, câbles et ancres. Le principal de ces organes est le *cabestan*, sorte de treuil à axe vertical, sur lequel on peut grouper les efforts réunis d'un grand nombre d'hommes, variable selon la force du bâtiment.

Là se bornent les étages sur les petits navires, ceux dont l'artillerie ne dépasse pas 20 à 24 canons. Un pont de plus caractérise la frégate, qui peut porter de 30 à 60 canons, selon sa longueur, distribués en deux étages ou batteries. Un ou deux autres ponts en plus caractérisent les vaisseaux à deux ou à trois ponts, portant trois ou quatre étages de canons, ceux-ci variant en nombre de 70 à 120. Dans tous les cas, le pont le plus élevé, à ciel ouvert, est appelé *gaillard* au point de vue de la manœuvre, et *batterie barbette* au point de vue de l'artillerie. L'équipage est distribué, pour le couchage, entre toutes les batteries; des crochets servent à la suspension des *hamacs*, qui, le jour, sont ployés et montés sur le gaillard.

Toute cette charpente, au fur et à mesure de son édification, est consolidée, réunie au moyen d'une grande quantité de pièces de bois, arcs-boutants, courbes en bois et en fer, tirants, chevilles en bois dites *gournables*, chevilles et clous en fer et en cuivre, et, lorsque le calfatage est enfin accompli, le navire est prêt à être lancé, c'est-à-dire mis à l'eau — Nous complétons le paragraphe précédent par les figures 5 et 6. — La première représente une coupe transversale verticale faite dans le milieu d'un vaisseau à trois ponts. On y voit un couple et les bordages qui le revêtent, les divers ponts sur lesquels sont placés les canons, enfin une partie des pièces de liaison, telles que courbes en bois, etc. — La seconde représente une section longitudinale verticale, qui met en évidence la quille, l'étrave, l'étambot, le gouvernail, les ponts et les étages qu'ils déterminent, les sabords, la cale indiquée par quelques objets d'armement ou d'approvisionnement, tels que caisses à eau, vin, etc.

Figure 6.



Revenant au lancement du navire, nous observerons que cette opération est quelque-

fois précédée de l'application sur la carène du *doublage* en cuivre, lorsque le port de construction est dépourvu de *bassin* ou *forme*, sorte de fosse dans laquelle on peut faire entrer le navire flottant, puis l'assécher, après avoir fermé l'ouverture par des portes analogues à celles des écluses de canaux ou par d'autres moyens dont la description ne peut trouver ici place. L'assèchement s'exécute, dans les ports à marée, en partie par le retrait même de la mer, en partie par des pompes. Dans les ports sans marée, de puissantes machines d'épuisement sont nécessaires. — Le doublage est un revêtement de feuilles de cuivre mince juxtaposées et fixées par des clous de même métal. Son office est de protéger la carène contre le *taret* (*teredo navalis*), sorte de ver qui perfore les bois plongés sous l'eau. Il rend aussi la carène plus lisse et moins susceptible de se recouvrir de dépôts et plantes marines.

La mise à l'eau s'exécute par la substitution graduelle, à tous les supports qui soutenaient la charpente, d'un appareil disposé sous les flancs du navire, et nommé *berceau*. Cet appareil est adhérent à ces flancs, retenu au sol par des cordages et des arcs-boutants faciles à détruire; mais il ne repose sur le plan de la cale que par des surfaces bien lisses, rabotées et enduites, au préalable, de suif mélangé de savon. La partie de la cale qui se prolonge sous l'eau, et que l'on nomme *avant-cale*, est enduite de même au moment de la basse mer. Dans les ports sans marée elle est faite assez flexible pour pouvoir être relevée au niveau de l'eau, séchée, enduite, puis replongée dans le prolongement de la cale. Lorsque enfin le niveau de l'eau est à son maximum de hauteur, tous les supports qui soutenaient encore le navire sont retirés, tous les arrêts qui retenaient le berceau sont détruits ou coupés, et le navire glisse en plongeant jusqu'à ce qu'il ait déplacé un volume d'eau équivalent à son poids, moment auquel il flotte. — Cette opération, qui est toujours un curieux spectacle, est quelquefois, mais rarement chanceuse, et jamais périlleuse, quoi qu'en dise la fable de ce condamné à mort que le roi graciait s'il échappait aux dangers du rôle qui lui était imposé dans le lancement.

Lorsque le navire est à flot, on achève les différents travaux d'appropriation, notamment les distributions de la cale et les logements divers du faux pont et des batteries. Pendant ce temps, les nombreuses professions en bois, métaux, cordages, etc., réunies dans l'arsenal, confectionnent ou terminent le matériel qui devra être mis à bord. Il est impossible d'en citer toutes les parties; nous mentionnons, parmi les principales, la mâture, la voilure, le *gréement*, c'est-à-dire l'ensemble des cordages qui maintiennent la mâture, soutiennent et servent à manœuvrer les vergues et les voiles, le gouvernail, le cabestan, les caisses en tôle pour contenir l'eau douce à boire, les futailles à vin, la cuisine et le four, les caisses en cuivre pour contenir les poudres, lee pompes d'épuisement, etc. — La mâture est d'abord placée; les bas mâts pénètrent dans le corps du navire par des ouvertures, sont assurés par des coins en bois et maintenus à leur tête par des cordages dits *haubans*. Le mât le plus en avant, incliné de 15 à 35° à l'horizon, appuyé sur l'étrave, se nomme *beaupré*. Les suivants, verticaux et traversant les ponts, s'appellent *mât de misaine*, *grand mât*, *mât d'artimon*. Ce dernier est supprimé sur les plus petits bâtiments. En recourant à la fig. 6, on aperçoit les quatre bas mâts d'un vaisseau à trois ponts. — A la suite des quatre bas mâts sont placés des prolongements dits *bout-dehors de beaupré*, *petit mât de hune*, *grand mât de hune*, *mât de hune d'artimon*. Ces mâts supérieurs sont encore prolongés par d'autres mâts dont les noms sont ceux des précédents, à la différence que le mot *hune* est remplacé par le mot *perroquet*. Ces derniers n'existent pas sur certains petits bâtiments. Enfin le tout est rendu solide et inflexible par le *gréement dormant*, dont les organes principaux sont des cordages dits *haubans*, *galhaubans*, *étais*, etc. Les vergues croisent les mâts; elles sont appelées de noms tirés de ceux des mâts auxquels elles sont fixées. Les voiles sont attachées aux vergues, quelques-unes aux mâts et aux étais; elles tirent leurs noms des vergues et des mâts auxquels elles sont attenantes. Enfin des cordages et des poulies sont disposés sur tout cet ensemble pour servir à sa manœuvre. Leur ensemble est dit *gréement courant*.

Pendant tous ces préparatifs, on embarque le lest, les vivres, l'artillerie, en un mot les divers approvisionnements et les munitions de toute nature nécessaires à

l'entretien du navire et de son matériel mobilier pendant la durée de son absence.

Le *lest*, dont il n'a pas encore été parlé, est de la fonte de fer, en masses ou gueuses de 25 et 50 kilogrammes, arrimées au fond de la cale en nombre suffisant pour que le centre de gravité du navire soit à la hauteur convenable dans l'intérêt de sa stabilité. Son poids total est en raison directe de l'importance du navire et en raison inverse de sa largeur. Il est des navires qui sont assez larges pour n'en point avoir besoin; leur volume de carène et, par conséquent, l'acuité de leurs formes peuvent bénéficier de tout ce poids que n'a point à porter le bâtiment; mais cet avantage est le plus souvent détruit par des inconvénients inhérents à cette suppression même. Ce n'est pas ici le lieu de le démontrer; il suffit de dire que les mouvements de *tangage* et de *roulis*, c'est-à-dire les oscillations dans le sens de la longueur et de la largeur, sont alors violents, brusques et compromettent, par l'effet de l'inertie des diverses masses du bâtiment, la solidité de la charpente et de la mâture.

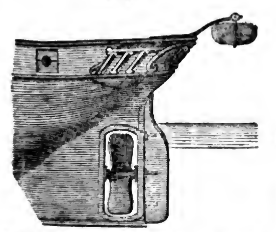
Dans le navire de commerce il n'y a plus d'artillerie; elle est remplacée par de la marchandise, à l'emplacement de laquelle est consacrée la majeure partie de la cale. Il y a aussi moins d'équipage afin que le fret ne soit pas trop coûteux. Ceci entraîne moins de vivres et moins de mâture; cette dernière est réduite pour que sa manœuvre soit à la portée d'un moindre nombre d'hommes. Mais les conditions présidant à la construction du navire de commerce n'en sont pas moins les mêmes. Elles se réduisent toujours à exiger un volume de carène capable de porter le chargement et le poids de la coque et de tous ses accessoires, ainsi qu'une stabilité convenable et des formes qui se prêtent à une marche à la vérité moins rapide que celle des navires de guerre. La finesse des formes est incompatible avec la faculté de porter beaucoup de poids. Quant à la qualité d'évolutions, de mouvement doux, elle est ce qu'elle peut être, c'est-à-dire très-changeante selon les circonstances du chargement; ce dernier est, en effet, essentiellement variable de densité, et souvent son arrimage à bord est forcément nuisible aux bonnes qualités du bâtiment.

C'est ici le lieu de dire ce qu'est le *tonnage* ou la mesure de l'importance du navire de commerce; on désigne par ce mot ce qu'il peut porter de marchandises. On l'évalue au moyen d'une règle empirique qui consiste à faire le produit de la longueur, de la largeur et du *creux* ou profondeur de la cale, mesurés d'une façon fixée par les règlements de la douane, et à diviser ce produit par un chiffre constant. Le résultat donne le tonnage ou le nombre de tonneaux de 1,000 kilogr. que le navire est supposé pouvoir porter. Il répond aussi, en encombrement, au nombre de volumes de 42 pieds cubes chacun que peut environ contenir la cale. De là résulte une certaine influence de la densité du chargement sur la quantité que peut en recevoir le navire. — Cette espèce de tonneau n'a aucune analogie avec celui qui sert de mesure de poids dans la marine militaire; ce dernier n'est autre chose que l'unité avec laquelle on évalue le poids *total* du navire ou, en d'autres termes, le poids total de l'eau déplacée par la carène.

Nous nous sommes abstenu jusqu'ici de parler des navires à vapeur. Leur étude, au point de vue mécanique, est trop spéciale pour trouver sa place dans cet article. Nous nous bornerons à dire que les marines militaire et commerciale emploient toutes deux ce moyen de locomotion et que les conditions qui président à la création d'un navire à voiles s'appliquent au navire à vapeur. Il suffit d'introduire un nouvel élément de poids, celui de la machine, de sa chaudière et du combustible. La connaissance des faits pratiques montre quelle force de machine est nécessaire pour imprimer une certaine vitesse à un navire de dimensions et de déplacement connus; le poids de l'appareil à vapeur en résulte, et l'effet de son introduction à bord est facile à apprécier quant aux conditions de poids du navire et quant à sa stabilité. Cette même connaissance apprend comment il faut modifier les rapports entre les dimensions du navire, ainsi que les formes de sa carène, pour retirer de l'action de la vapeur le meilleur bénéfice. A égalité de poids total ou de déplacement, le navire à vapeur doit être plus long, plus étroit, moins profond, plus aigu de formes, moins mâté, c'est-à-dire moins voilé, enfin moins puissant en artillerie et en approvisionnements que le navire à voiles. — Les organes destinés à transmettre l'action de la vapeur sont de

deux sortes : l'un, le plus anciennement pratiqué, consiste en une paire de roues à aubes placées sur les flancs du navire et liées au mouvement de rotation de l'arbre de la machine disposé transversalement et au dessus de l'eau ; l'autre est une roue entièrement plongée sous l'eau, à l'arrière du navire, tournant par l'axe de la machine disposé longitudinalement. Cette roue, appelée improprement *hélice*, porte des ailes, en nombre variant de deux à six, qui sont des portions de surfaces hélicoïdales ayant pour axe celui de la roue. On ne peut mieux les comparer qu'à des ailes de moulin à vent, de même que les roues à aubes ne sont autres que des roues de moulin à eau. —L'hélice est, avec raison, en grande faveur dans les deux marines ; car, outre qu'elle peut être appliquée sur des navires où elle doit être l'organe principal de la locomotion, elle peut encore servir d'auxiliaire fort utile aux navires à voiles ordinaires, sans encombrer beaucoup la cale ni paralyser sensiblement l'artillerie et la voilure, laissant à celles ci toute leur valeur dans des circonstances de combat ou de vents favorables, et pouvant être réservée pour les cas de vents contraires ou de calme. Les roues à aubes ne sauraient satisfaire à toutes ces conditions et sont, de plus, beaucoup plus vulnérables que l'hélice. Ces navires, dits *mixtes*, sont encore en petit nombre ; mais ils paraissent destinés à un grand avenir, malgré une certaine infériorité relativement aux navires purement à voiles. L'introduction du poids de l'appareil, quoique relativement faible, oblige, en effet, à sacrifier une certaine proportion des vivres et de l'artillerie, ou de marchandises sur les navires du commerce. — Nous avons indiqué (fig. 7) la disposition

FIGURE 7.



générale de l'arrière d'un navire à hélice.

Il nous reste encore quelques mots à dire au sujet des navires en fer. Absolument semblables de forme aux navires en bois, ils n'en diffèrent que par la nature des matériaux. — La quille, l'étrave et l'étambot sont composés de barres de fer plates, soudées et rivées. Les couples sont en cornières semblables à celles employées dans la fabrication des chaudières à vapeur. Le bordage extérieur est composé de feuilles de tôle rivées entre elles ainsi que sur les couples, la quille, l'étrave et l'étambot. Les baux des ponts sont en cornières et en lames de tôle, quelquefois en bois ; leur bordage est toujours en bois. Il n'entre pas de cuivre dans la construction ; sa présence serait l'occasion d'une action galvanique qui altérerait promptement le fer. Ces navires n'ont donc pas de doublage ; ils n'en ont d'ailleurs pas besoin, puisque le fer n'a pas à redouter la piqûre du taret. Tels sont les principaux traits qui les distinguent des bâtiments en bois. Leur coût est moindre, l'épaisseur des murailles est très-minime, et les capacités intérieures en bénéficient. Le poids propre du navire est aussi moindre. Toutes ces circonstances donnent une apparence de supériorité à ces navires sur ceux en bois ; mais elle est plus que détruite par divers inconvénients. L'action du fer sur l'aimant de la boussole rend fort inexactes ses indications, malgré les corrections qu'on lui apporte. Les carènes se salissent très-rapidement, malgré divers enduits auxquels on a recours et sur lesquels l'expérience n'a pas encore prononcé définitivement. Les tôles sont corrodées par l'eau de mer assez promptement. Toutefois cet emploi du fer est trop récent et les résultats attendus de l'application des enduits trop peu concluants pour que l'on possède déjà des notions bien assises sur la durée des navires en fer. — Le bois, au contraire, est presque impérissable sous l'eau, et, sans la pourriture des parties non plongées et les dislocations graduelles de la charpente, la durée des navires en bois, qui varie de dix-huit à vingt-cinq ans, serait à peu près indéfinie.

La marine militaire a déjà renoncé à cet emploi du fer, car elle attache une grande importance à la vitesse. De plus, des expériences spéciales et quelques faits isolés de pratique ont montré tous les dangers que peut faire courir à un navire en fer un *seul* coup de boulet.

Après ces courts aperçus, limité que nous

sommes par la forme encyclopédique de cet article, nous résumons, dans le tableau ci-dessous et dans les lignes qui le suivent, quelques chiffres principaux relatifs aux navires de diverses espèces.

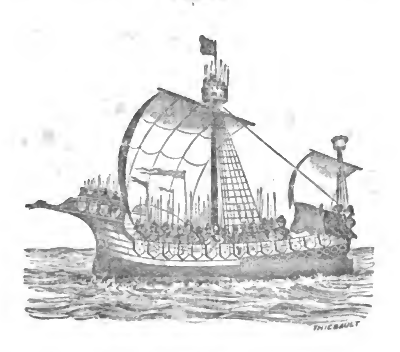
NOMS DES NAVIRES de guerre.	LONGUEUR des carènes en mètres.	DÉPLACEMENTS ou poids totaux, en tonneaux.	NOMBRE de bouches à feu.	NOMBRE d'hommes d'équipage.
Navires à voiles.				
Vaisseaux à 3 ponts..	62 à 64	4,800 à 5,500	110 à 120	900 à 1100
Vaisseaux a 2 ponts.	56 a 62	3,000 a 4,500	70 à 100	600 à 900
Frégates...	46 à 54	1,500 à 2,600	34 à 60	300 à 500
Corvettes de 1er rang	42 a 44	1,100 à 1,200	26 à 32	200 a 250
Corvettes de 2e rang.	32 à 38	500 à 900	16 a 24	120 à 180
Bricks.............	26 a 32	250 à 500	4 à 20	60 à 110
Goelettes.	16 à 25	80 à 160	2 à 6	20 a 50
Cotres.............	12 a 18	50 à 150	2 à 6	15 à 40
Navires à vapeur.				
900 à 1,200 chevaux.	65 à 75	3,000 a 6,000	60 à 90	Trop variable pour être formulé.
400 à 800 chevaux.	55 à 70	1,800 à 2,600	10 à 30	
100 à 350 chevaux.	30 à 55	250 à 1,500	0 à 10	

Notes explicatives.

Le rapport usuel de la largeur à la longueur varie de 0,25 à 0,29 des grands vaisseaux aux bricks ; il retombe à 0,25 pour les goëlettes et navires analogues, et va jusqu'à 0,33 pour les cotres. Sur les bâtiments à vapeur, il varie de 0,15 à 0,22 des plus petits aux plus grands, sauf quelques dérogations exceptionnelles à cette règle. Le rapport usuel du tirant d'eau à la largeur = 0,50 environ.

Sur les huit espèces principales de navires à voiles, les cinq premières ont trois mâts verticaux, les deux suivantes en ont deux ; le cotre n'en a qu'un. Sur les trois espèces de navires à vapeur, les deux premières ont trois mâts verticaux, la dernière en a deux ou trois, selon l'importance et selon les dispositions. — Tous les navires ont, en outre, un beaupré. Les vaisseaux à trois et deux ponts ont trois et deux batteries de canons couvertes ; les frégates et les corvettes de premier rang en ont une seule. Tous ont, de plus, des canons sur le *gaillard*, qui est à ciel ouvert. Les quatre dernières espèces de bâtiments n'ont de canons que sur le *gaillard*. Les navires à vapeur de 900 à 1,200 chevaux ont une ou deux batteries couvertes ; les suivants en ont une seule au plus. Quelques-uns d'eux et tous les autres moins puissants n'ont d'armé que le gaillard. — On n'a point compris dans le tableau les navires *mixtes*. Ils sont classés parmi les navires à voiles, et en portent les noms ; ils n'en diffèrent que par l'addition de machines à vapeur de 160 à 500 chevaux.— En ce qui concerne les navires de commerce, il n'en existe point qui soient analogues aux vaisseaux à trois ponts. Les petits vaisseaux à deux ponts ont été employés au dernier siècle par les compagnies des Indes française et anglaise. La compagnie anglaise possède, de nos jours, des petites frégates ; leur tonnage varie de 800 à 1,200 tonneaux de port.

FIGURE 8.



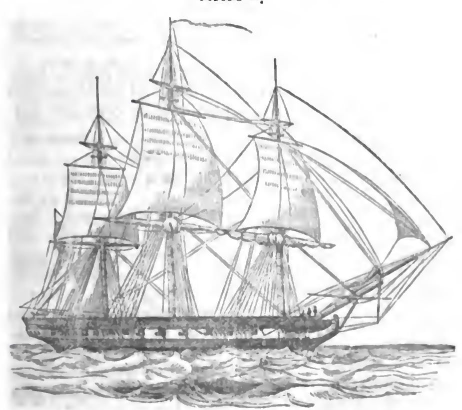
Le commerce ordinaire emploie toutes les autres espèces de navires à voiles. Les plus grands, à trois mâts, sont de 400 à 1,000 tonneaux ; les moindres sont de 30 à 100 tonneaux. — Les navires à vapeur du commerce d'une très-grande puissance sont peu répan-

dus. L'Angleterre en possède un à deux ponts de 1,200 chevaux, et en fer ; les résultats qu'il a fournis ont dissuadé de tout désir d'imitation. Les frégates à vapeur servent au transport lointain des dépêches et des voyageurs. Les navires sans batterie sont les plus multipliés ; ils sont affectés aux courts trajets. — Enfin le commerce des côtes ou *cabotage* et la pêche emploient, en outre, une foule de petits navires différant par les noms, les formes, les voilures et les gréements. Ces variétés résultent des coutumes, de l'état habituel de la mer et du vent dans les localités où ils naviguent ordinairement.

Les dessins qui suivent sont destinés à donner une idée générale des formes et de l'aspect de quelques-unes des nombreuses sortes de bâtiments en usage.

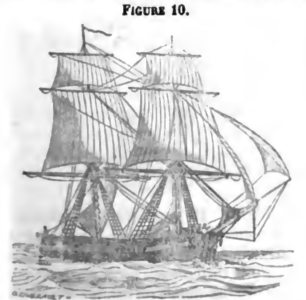
La fig. 8 représente un navire du moyen âge. Sa comparaison avec les figures suivantes fait voir les progrès qu'a faits la construction navale jusqu'à nos jours. La fig. 9 montre une *frégate* courant sous ses *huniers* ou voiles des mâts de hune, et le *clin-foc*, voile

FIGURE 9.



triangulaire fixée sur le *bout-dehors de beaupré.* — Tous les navires à trois mâts sont

FIGURE 10.



mâtés et voilés absolument de même. La fig. 10 représente un *brick* du commerce sous la même voilure que la frégate, augmentée de ses *perroquets*, de son *grand-foc* et de sa *brigantine*, voile située en arrière du *grand mât.* Sur ces deux dessins, les basses voiles sont *serrées.*

FIGURE 11.



On voit, fig. 11, un navire d'un type plus restreint, mais très-répandu cependant sur nos côtes de l'Océan, de Bayonne à Dunkerque : le cabotage et les pêches côtière et de Terre-Neuve en emploient un grand

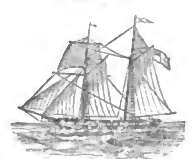
nombre; il s'appelle *chasse-marée*. La fig. 12 montre un *cotre :* ce navire, généralement

Figure 12.



plus petit encore que le précédent, est fort répandu dans la Manche; les marines militaires en possèdent quelques-uns.

Figure 13.



La *goëlette* (fig. 13) est encore un assez petit navire, plus commun en Angleterre et dans toute l'Amérique que dans les autres contrées. Les grandes goëlettes sont souvent affectées aux voyages de long cours, et les marines militaires en comptaient beaucoup plus qu'aujourd'hui avant l'extension de la marine à vapeur qui les a remplacées dans les fonctions d'avisos, courriers, etc. — Les trois espèces de navires précédents ont pour mérite particulier de n'employer que très-peu d'équipage, mais exigent, en revanche, des hommes expérimentés.

Figure 14.



La fig. 14 représente la *galiote* hollandaise. Ce navire est d'une capacité exsrême, d'une marche lente, d'un service économique, et apte à remonter les nombreux canaux du pays dont il est originaire. — On voit (fig. 15 et 16) deux des principaux types de petits bâtiments de la Méditerranée, la

Figure 15.



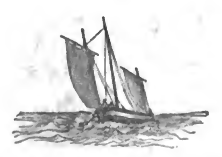
felouque et la *polacre*. Leur voilure et leurs formes sont plutôt motivées sur les usages antiques de cette mer que sur toute autre

Figure 16.



raison valable. La fig. 17 montre une *embarcation* ou *canot*. Les plus grands comme les plus petits navires emportent avec eux un plus ou moins grand nombre de *canots* dont les dimensions varient de 4 à 12 et 13 mètres. Les plus grands sur les bâtiments de guerre s'appellent *chaloupes;* ils ont des formes plus pleines et servent aux gros transports entre le bord et la terre.

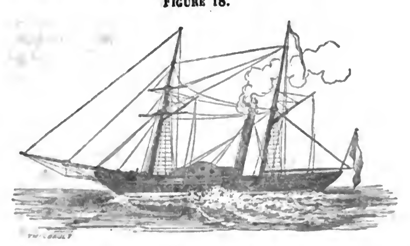
Figure 17.



Enfin la fig. 18 représente un bâtiment à vapeur à roues. Son aspect est à peu près toujours le même, quelle qu'en soit la dimension, sauf la différence de deux à trois mâts, et d'une à deux lignes de canons. Nous nous sommes abstenu de représenter un bâtiment à vapeur à hélice, ce genre de navire

n'ayant, hors de l'eau, d'autre signe que sa cheminée pour le distinguer des navires à voiles, et son moteur étant tout entier sous l'eau. (*Voy.* fig. 7.) ET. DE MORAS.

FIGURE 18.



NAXOS ou **NAXIE**, île de l'Archipel, la plus grande des Cyclades, et l'une des plus belles que possède la Grèce; elle est située par 37° de lat. N. et 23° 11′ de long. E., et a une forme ovale. Sa longueur, du N. au S., est de 31 kilomètres. La côte est escarpée et l'intérieur couvert de montagnes assez élevées, dont la plus haute est le mont Jupiter ou Dia. Il s'y trouve aussi quelques plaines et quelques vallées fertiles, mais mal cultivées. Les principales productions consistent en blé, orge, faséoles, vin, beaucoup de fruits, huile d'olive, un peu de soie et de coton, arbres à mastic, cistes à ladanum, lauriers, etc. Il y a beaucoup de chèvres, de gibier et d'abeilles. On y trouve, à l'E., une mine d'émeri. L'industrie de l'île est presque nulle, et la population, qui s'élève à environ 10,000 habitants, est généralement peu portée au travail. Il y a une noblesse assez nombreuse et fort orgueilleuse, qui descend de familles françaises et italiennes, et habite dans les châteaux forts.

L'île de Naxos, jadis consacrée à Bacchus, fut, dit-on, le séjour d'Ariane abandonnée par Thésée; elle joua, à l'époque brillante de l'histoire grecque, un rôle assez important dans les événements principaux des guerres des Athéniens, des Spartiates, des Perses. Au XIIIe siècle, elle forma, avec les îles voisines, le duché de Naxos, dépendant des Vénitiens; les Turcs s'en emparèrent au XVe siècle; enfin elle est redevenue, au XIXe siècle, une partie de la Grèce, dans laquelle elle forme, avec Paros, un gouvernement appelé *Naxos* et *Paros*.

Le chef-lieu de l'île est aussi appelé *Naxos* ou *Naxie*, et se trouve sur la côte N. O., avec un port assez animé. On y voit quelques ruines d'un temple de Bacchus et les restes d'un château fort dont l'enceinte renferme les habitations des catholiques nobles de la ville. Il y a environ 2,000 habitants. — L'ancienne Naxos s'étendait au N. de l'emplacement du château, vers la fontaine d'Ariane. — Le nom de *Naxos* a été aussi appliqué à une antique ville de la côte orientale de la Sicile. E. C.

NAZAIRE (SAINT-). — Nom de plusieurs lieux de France. Le plus important est une ville du département de la Loire-Inférieure, placée pittoresquement à l'embouchure et sur la rive droite de la Loire, dans l'arrondissement de Savenay, à 50 kilom. O. de Nantes, et peuplée de 4,000 habitants. Elle possède un port assez fréquenté, fait un grand commerce de sel, et a des tourbières et une mine d'aimant. — Nous citerons aussi le bourg de *Saint-Nazaire-en-Royans*, dans la Drôme, arrondissement de Valence, intéressant par son ancien château, qui a soutenu plusieurs siéges. E. C.

NAZARÉENS (*hist. hébr.*), de l'hébreu *nazir*, *séparé*, *consacré*. — C'est ainsi qu'on nommait les personnes, hommes ou femmes, qui se consacraient à Dieu pour un temps plus ou moins long, à la suite d'un vœu fait par elles-mêmes ou prononcé par leurs parents avant leur naissance. Samson, par exemple, était déjà nazaréen avant de venir au monde. Quelques auteurs ont cru que l'usage de se consacrer à Dieu par des vœux était bien antérieur à Moïse; ils citent à l'appui les paroles de Jacob (*Genèse*, XLI, 26), qui dit, dans sa bénédiction *de Joseph*, qu'il est comme le *nazir* de ses frères. Mais la glorieuse destinée de Joseph pouvait parfaitement lui faire appliquer ce titre par son père, sans qu'on en puisse conclure que le nazaréat fût alors pratiqué. Moïse (nomb. VI)

expose la loi qui régissait cette institution. Pendant tout le temps que durait son vœu, le nazaréen devait s'abstenir de vin et, en général, de toute liqueur fermentée ; les raisins mêmes lui étaient interdits. Le rasoir ne devait point passer sur sa tête. Il lui était expressément défendu de s'approcher d'aucune personne morte, fût-ce son père ou sa mère. Si une mort subite surprenait quelqu'un à côté de lui, il était souillé ; il devait se purifier et se raser la tête le septième jour ; le huitième, il se présentait à l'entrée du tabernacle et apportait au sacrificateur deux tourterelles et deux jeunes pigeons pour le péché et pour l'holocauste ; il offrait ensuite un agneau pour le délit et était obligé de recommencer tout le temps de son nazaréat. Lorsqu'il avait atteint le terme de son vœu, il se présentait à la porte du tabernacle, s'acquittait des sacrifices prescrits par la loi, se coupait les cheveux et les faisait brûler sur l'hôtel des holocaustes; alors il recouvrait sa liberté. Joseph (*Antiq.*, liv. IV, ch. IV) ajoute qu'un nazaréen pouvait se faire relever de son vœu avant son accomplissement, moyennant 50 sicles pour un homme et 30 pour une femme. Les sacrificateurs étaient même autorisés à dégager du vœu, à des conditions moins onéreuses, les personnes trop pauvres pour payer cette somme. Celui qui faisait vœu de nazaréat hors de la Palestine, et qui ne pouvait, par conséquent, se présenter au temple à la fin de son vœu, se rasait les cheveux au lieu où il se trouvait, et envoyait au temple les objets qu'il devait offrir, ou attendait une occasion favorable pour les porter lui-même. C'est ainsi qu'en usa saint Paul à Unchée (*Actes*, XVIII, 18). Maimonide rapporte que ceux qui, après avoir fait leur vœu de nazaréat, ne pouvaient remplir les obligations qu'il leur imposait se contentaient de contribuer aux frais des offrandes et des sacrifices des nazaréens, et qu'ils participaient ainsi au mérite du nazaréat ; mais cette opinion n'est fondée sur aucune preuve. Quelquefois le nazaréat durait toute la vie, comme on le voit par l'exemple de Samson, de Samuel et de saint Jean-Baptiste. AL. B.

NAZAREENS (*hist. ecclés.*). — Les juifs avaient d'abord donné ce nom à tous les chrétiens, parce que Jésus-Christ était de Nazareth (*Act.*, 24) ; mais ensuite il servit à désigner une secte qui se forma peu de temps après la ruine de Jérusalem, et qui voulait allier le judaïsme au christianisme. On sait que, parmi les Juifs qui avaient reçu le baptême, quelques-uns se persuadèrent que, pour obtenir le salut, ce n'était pas assez de croire en Jésus-Christ et de pratiquer sa doctrine, mais qu'il fallait, en outre, observer la loi mosaïque. Ils prétendaient que les Gentils eux-mêmes, convertis, devaient être obligés à recevoir la circoncision et à pratiquer les autres cérémonies légales. Le concile de Jérusalem décida le contraire; mais quelques juifs persistèrent dans leurs préjugés et formèrent trois sectes principales, dont l'une garda le nom de NAZARÉENS ; les deux autres sont celles des ébionites et des cérinthiens (*voy.* ces mots). Ces trois sectes différaient entre elles sur plusieurs points, à raison des erreurs plus ou moins nombreuses qu'elles avaient adoptées. Les nazaréens étaient ceux qui s'éloignaient le moins de la doctrine apostolique. Voulant être juifs et chrétiens tout à la fois, ils regardaient Jésus-Christ comme le Messie, recevaient le baptême et pratiquaient les autres cérémonies du culte chrétien ; mais en même temps ils croyaient nécessaire de recevoir la circoncision, de garder le sabbat et toutes les observances prescrites par l'ancienne loi. On ne saurait, d'ailleurs, décider positivement s'ils croyaient ou non à la divinité de Jésus-Christ. Ils prétendaient avoir conservé l'Evangile de saint Matthieu en langue hébraïque, mais ils l'avaient altéré en quelques endroits ; c'est celui qui est connu sous le nom d'*Evangile selon les Hébreux*. Saint Jérôme, qui eut occasion de le voir, prit la peine de le copier et de le traduire, ce qui doit faire croire que les altérations n'étaient pas considérables. En effet, le saint docteur ne dit pas qu'il y ait remarqué aucune erreur ; il en cite, il est vrai, quelques passages qui ne se trouvent dans aucun de nos évangiles, mais ils sont peu importants. La secte des nazaréens subsistait encore au Ve siècle dans quelques villes de la Judée.

Roland et quelques autres incrédules ont prétendu que les nazaréens étaient, dans le fond, les vrais disciples de Jésus Christ et des apôtres, qui n'avaient jamais eu l'intention d'abolir la loi de Moïse, mais que saint Paul, pour justifier sa désertion du judaïsme, avait formé le dessein de l'abolir, et en était venu à bout, malgré les autres apôtres; en sorte que, selon eux, le christianisme est

l'ouvrage de saint Paul, et non la vraie religion de Jésus-Christ. Cette imagination ridicule, empruntée aux rabbins, a été réfutée solidement par un grand nombre d'auteurs, et il est facile d'en comprendre l'absurdité. Comment supposer que Jésus-Christ, en instituant une religion nouvelle destinée à tout l'univers, ait voulu maintenir une loi nécessairement locale, et dont quelques pratiques ne pouvaient s'accomplir qu'à Jérusalem et dans le tabernacle? Aurait-il pu, d'ailleurs, la conserver sans démentir toutes les prophéties qui annonçaient une nouvelle alliance et un nouveau sacerdoce? Enfin la décision du concile de Jérusalem et toutes les circonstances de l'établissement du christianisme ne prouvent-elles pas évidemment que saint Pierre et les autres apôtres n'avaient pas une autre opinion que saint Paul sur l'inutilité des cérémonies mosaïques, puisque, dans toutes les Eglises fondées par eux, on ne voit pas la moindre trace de division sur ce point? R.

NAZARETH (*géogr. anc.*), aujourd'hui *Nasra;* petite ville de la Palestine, au N. O. de la tribu de Zabulon, dans la Galilée. Elle s'élève sur une colline, au milieu d'un vallon fertile et délicieux que des montagnes environnent de toutes parts. On y voit encore la maison de la Vierge, où Jésus habita jusqu'à son baptême. Elle est creusée dans le roc, et on y descend par un escalier de 16 degrés. Elle était précédée jadis d'un bâtiment qui, suivant une pieuse tradition, fut transporté par les anges à Lorette (*voy.* ce mot) dans les Etats de l'Eglise. La grotte, transformée en chapelle, renferme trois autels, l'un dédié à saint Joseph, l'autre à sainte Anne, et le troisième à saint Gabriel. Quelques auteurs parlent même d'un quatrième, consacré à la sainte Vierge. On y voit, en outre, une colonne de granit élevée par sainte Hélène à l'endroit où Marie priait quand Gabriel lui apparut. A peu de distance et à l'ouest de la grotte, on montre un ancien bâtiment en pierres de taille, que l'on prend pour la synagogue où Jésus, étant venu prêcher un jour de sabbat, fut saisi par les habitants, qui, jaloux de sa sagesse, le menèrent sur un rocher d'où ils allaient le précipiter, lorsque le Sauveur les éblouit et passa au milieu d'eux sans qu'ils songeassent à l'arrêter. On voit dans les environs une grotte de 5 à 6 pieds, où l'on croit que Jésus se retira après cet événement. Elle servait d'oratoire à un monastère que sainte Hélène y avait fait construire sur le penchant de la montagne. L'église de Nazareth, à laquelle se trouve joint un couvent, est d'une forme gracieuse et pittoresque. Elle est formée de trois plans ou étages différents, dont celui du fond est la grotte même, qui servait d'habitation à la Vierge, où l'on descend par un bel escalier de marbre, et sur laquelle s'élève le maître-autel. Les musulmans, qui reconnaissent la virginité de Marie et le mystère de l'incarnation de Jésus, y viennent souvent faire des prières et couper pour la première fois les cheveux de leurs enfants (*Voyage* d'ALI-BEY). A cent trente pas de là, on visite la boutique de saint Joseph. Elle avait été convertie en une église, dont il ne reste plus qu'une chapelle, où l'on célèbre tous les jours la messe. On remarque aussi dans les environs de Nazareth, à 200 pas à l'ouest de la ville, sur la montagne, une grande pierre ronde de 3 pieds de haut, sur laquelle on pense que Jésus mangea plusieurs fois avec ses disciples, et qu'on appelle *Table du Messie*, ainsi qu'une fontaine où les apôtres venaient, dit-on, puiser de l'eau. Nazareth compte aujourd'hui, suivant M. de Lamartine, près de 4,000 habit., dont 7 à 800 chrétiens catholiques, 2,000 Grecs, 1,000 musulmans et quelques maronites. Le séjour en est interdit aux juifs. Elle est traversée par un ruisseau, et au centre s'élève une mosquée. Saint-Louis visita Nazareth le 2 mars 1251. En 1799, le général Junot, avec une poignée de braves, y battit les Turcs en nombre bien supérieur. AL. B.

NAZIANZE, ancienne ville de Cappadoce, située entre le mont Taurus et le mont Argée, dans le voisinage de Nova au sud-est, et de Césarée au sud-ouest. Elle fut, dès les premiers temps de l'Eglise, le siége d'un évêché suffragant de cette dernière ville, puis elle devint archiépiscopale, relevant du patriarche de Constantinople. Elle est aujourd'hui ruinée. Ce qui l'a surtout rendue célèbre, c'est l'un des plus illustres pères de l'Eglise, saint Grégoire, qui, né dans les environs, d'un père qui fut évêque de Nazianze, ne sépara jamais son nom de celui de cette ville. ED. F.

NÉAGH (LOUGH-). — Le plus grand des lacs de l'Irlande, dans l'Ultonie, baignant au sud le comté d'Armagh, au nord et à l'est le comté d'Antrim, à l'ouest ceux de Tyrone et de Londonderry. Il a 35 kilomètres de longueur sur 17 de largeur et reçoit

plusieurs cours d'eau, entre autres la Banne, qui le traverse; il communique par un canal avec la mer d'Irlande. Les plus considérables des petites îles qu'il renferme sont celles de Sidney et d'Ennisgarten. On croit que le trop-plein de ses eaux se perd par un écoulement souterrain. Outre une vertu pétrifiante assez remarquable, elles ont, dit-on, celle de guérir plusieurs maladies. Ce lac et ses bords sont, du reste, la scène de toutes les féeries et de tous les mythes superstitieux des légendes irlandaises. ED. F.

NÉANTHE, fils du tyran de Lesbos Pittacus, acheta la lyre d'Orphée, que par piété on avait déposée dans le temple d'Apollon; il ne craignit pas d'en jouer, croyant pouvoir attirer ainsi, comme Orphée, les arbres et les rochers. Mais les sons qu'il en tira furent si discordants, selon Lucien, que les chiens, mis en fureur, se jetèrent sur lui et le dévorèrent. — NÉANTHE est aussi le nom d'un historien et d'un rhéteur grec né à Cyzique vers l'an 257 av. J. C. Il était disciple de Philiseus; il écrivit plusieurs panégyriques et quelques livres d'histoire, un entre autres sur l'expédition des Argonautes, selon Strabon. Plutarque relève des négligences dans cette partie des œuvres de Néanthe (*Sympos.*, I, ch. X). Il fit encore un traité *des hommes illustres*, un autre *des heures* et un *des affaires de la Grèce;* enfin, selon Athénée, dans un livre sur *les Imitations*, il expliqua les usages de la superstition païenne. C'est à tort et par une fausse interprétation d'un passage de Diogène Laërce (liv. VIII, sect. 57) que Gyraldus et Delrio ont pris Néanthe pour un poëte tragique. ED. F.

NÉARQUE, amiral d'Alexandre le Grand qui se rendit célèbre par un voyage d'exploration dans l'océan Indien. On sait peu de chose touchant sa vie; on croit qu'il était Crétois d'origine. Il vint à la cour de Philippe, roi de Macédoine, qui l'exila parce qu'il était trop attaché à Alexandre, ce qui explique parfaitement l'amitié qu'il avait inspirée à ce dernier. Ce fut à lui qu'Alexandre confia le commandement de la flotte construite sur l'Indus, avec laquelle il devait redescendre ce fleuve jusqu'à l'Océan, explorer les côtes méridionales de l'Asie et remonter, par le golfe Persique, le cours de l'Euphrate. La flotte mit à la voile le 23 octobre 327 (avant J. C.), à Nicée, ville fondée sur l'Hydaspe (Chelum), par Alexandre, au lieu même où il avait vaincu Porus. Néarque quitta l'embouchure de l'Indus pour entrer dans l'Océan le 2 octobre de l'année suivante, c'est-à-dire avant l'arrivée des moussons, qu'il n'avait pu attendre sans doute à cause de l'attitude hostile des indigènes. Onésicrite (*voy.* ce mot) le secondait, en qualité de pilote, dans cette expédition traversée par tant d'obstacles et de périls de toutes sortes, vents contraires, bancs de sable, manque de vivres, hostilité des habitants à demi sauvages de la côte, et le 24 février 325, après une navigation de cent quarante-six jours, la flotte faisait sa jonction avec l'armée, à la hauteur d'un pont construit sur le Coprates, affluent du Pasitigris. Alexandre, transporté du succès heureux de cette périlleuse entreprise, se jeta dans les bras de Néarque, le combla d'honneurs, et fit célébrer, par des jeux solennels, la joie que lui causait son retour. Des couronnes d'or furent même décernées à Néarque et à Onésicrite. Cette navigation, en effet, était une grande chose; elle répondait à une des conceptions les plus vastes du génie d'Alexandre; car le conquérant voulait faire d'Alexandrie l'entrepôt du commerce des Indes, qui devait élever cette cité florissante au-dessus de toutes les villes de l'univers. Le périple de Néarque n'était que le prélude d'une série d'explorations du même genre projetées par Alexandre : la circumnavigation de l'Arabie, dont l'honneur était encore réservé à Néarque, et le grand périple du continent africain, qui, dit-on, avait été déjà exécuté par des navigateurs phéniciens sur l'ordre du Pharaon Nécos, successeur de Psammetik. Mais Alexandre s'éteignit à la fleur de l'âge, et son génie ne vint en héritage à aucun de ses successeurs. Après sa mort, Néarque fut nommé gouverneur de la Lycie et de la Pamphylie, selon Justin, et, dans la suite, Antigone, à qui il était redevable de ce bienfait, le plaça, en qualité de conseiller, auprès de son fils Démétrius (*Diod. de Sicil.*, liv. XIX). — Le récit de son expédition nous a été conservé par Arrien, qui déclare ne donner qu'un extrait du journal écrit par le navigateur. On a souvent nié l'authenticité de ce document; mais on est revenu sur ce jugement, car, à mesure que nos connaissances sur l'Inde se sont étendues, on a pu voir combien sont exactes les notions consignées par Néarque. La descente de l'Indus a été l'objet d'un savant travail du major Rennel; Danville a commenté sa navigation dans le golfe Per-

sique; d'Ablancourt a donné la traduction d'Arrien, et l'anglais W. Vincent a couronné tous ces travaux par son beau livre intitulé *Voyage de Néarque*, traduit en français par Billecoq; 3 vol. in-8°. AL. BONNEAU.

NÉBO, NABO, NIBHAZ (*myth.*). — Divinité des Babyloniens et surtout des Hévéens dont il est parlé dans Isaïe (ch. 48). Vossius prétend que Nabo était un devin célèbre, et saint Jérôme traduit ce mot par *celui qui préside à la prophétie*. On a pris avec plus de vraisemblance Nabo pour un dieu astre. Vossius croit qu'il représentait la lune; d'autres l'identifient avec Bel ou le soleil; mais, comme son nom présente une analogie frappante avec celui d'*Anubis* (*Anbo l'aboyeur*), on serait plus fortement autorisé encore à en faire un Hermès (*Mercure*). On lui a donné, en effet, une tête de chien comme à la divinité égyptienne. Les rabbins nous apprennent, en outre, qu'on le représentait avec un serpent, reptile dont Mercure ornait son caducée. Quoi qu'il en soit, Nabo était une grande divinité, puisque son nom, suivant la coutume orientale, entrait souvent dans la composition de celui des plus illustres monarques, tels que *Nabo-nassar*, *Nebu-cadnestar*, *Nabo-pul-assar*, etc.

NÉBOUSAN, ancien pays de France compris, avant la révolution, dans la partie sud-est de la Gascogne; il forme aujourd'hui, avec l'ancien Comminges, presque tout le sud-ouest du département de la Haute-Garonne, dont Saint-Gaudens, son ancienne capitale, est un des chefs-lieux d'arrondissement, et s'étend aussi dans l'est du département des Hautes-Pyrénées.

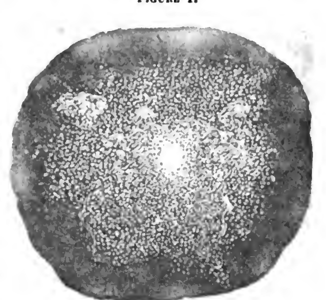
NÉBULEUSE (*astr.*).— Amas de matière lumineuse répandue dans toutes les parties du ciel. Ces amas ont des formes plus ou moins régulières, dont quelques-unes rappellent d'une manière frappante la constitution de la voie lactée.— Depuis longtemps les nébuleuses avaient attiré l'attention des astronomes; déjà Simon Marius en 1612, Huygens en 1656, avaient signalé quelques nébuleuses, et Mesnier, en 1784, publia ses observations sur cette partie si intéressante des cieux, mais J. Herschell, au moyen de ses puissants télescopes, les surpassa considérablement. — Laplace (*Exposition du système du monde*) ne met aucun doute à la transformation future des nébuleuses en étoiles, ainsi qu'à l'état antérieur de nébulosité des étoiles existantes. Cette idée hardie n'est pas aussi nouvelle qu'on pourrait le croire, car Tycho-Brahé attribuait à cette cause l'apparition subite de la nouvelle étoile aperçue en 1572, et Kepler composa également l'étoile nouvelle de 1604 avec la matière agglomérée de l'éther. Les nébuleuses observées pendant plus de trente années par Herschell lui ont fait remarquer, d'un groupe à l'autre, des gradations successives de lumière qui rendent extrêmement probable cette conclusion, à laquelle on est naturellement conduit : que chaque état de la matière nébuleuse résulte de la condensation de cette matière, laquelle, dans son état complet de diffusion, remplissait originairement tous les espaces célestes. Selon l'astronome anglais, chaque nébuleuse serait le germe et l'espoir d'un système de modification analogue au système complet de notre soleil et de nos étoiles. Si l'on conçoit, dit Laplace, par analogie, toutes les étoiles formées de cette matière lumineuse, on peut imaginer aussi leur état antérieur de nébulosité, précédé lui-même par d'autres états dans lesquels la matière nébuleuse était de plus en plus diffuse, le noyau étant de moins en moins lumineux. On arrive ainsi, en remontant aussi loin qu'il est possible, à une nébulosité tellement diffuse, que l'on pourrait à peine en soupçonner l'existence; c'est-à-dire, pour reproduire les propres expressions d'Herschell, que la matière dont les mondes sont composés était d'abord à l'état gazeux. N'est-ce pas là, évidemment, cette matière *vide et vaine, invisible* et *incomposée*, cette matière *impalpable* et *divisée* jusqu'à l'*annihilation*, que l'auteur inspiré de la *Genèse* nous représente comme la nature constitutive du ciel et de la terre? N'est-ce pas là ce quasi-néant, ce vide ténébreux dont l'intelligence humaine ne saurait ni sonder la profondeur à cause de son immensité, ni concevoir la nature à cause de son informité? En un mot, n'est-ce pas là ce *vide et ce rien* qui passe d'un état *obscurément* chaud, d'un état diffusément gazeux à un état plus concret, pour obéir à ce commandement de l'Eternel : *Fiat lux*? (*Voy.* CRÉATION, LUMIÈRE.)

Herschell range les nébuleuses en plusieurs catégories. Les nébuleuses obscures, d'une nébulosité étendue et diffuse, extrêmement faible, d'une blancheur entièrement laiteuse, qu'il n'est souvent possible d'apercevoir qu'en rassemblant une lumière considérable au moyen des plus puissants instruments,

et qui, de plus, ont une grande variété d'aspect. Une des principales nébuleuses de cette espèce est celle qui se trouve près de l'étoile ν de la constellation d'Andromède ; elle est visible à l'œil nu, mais les personnes qui ne sont pas familiarisées avec l'aspect du ciel la prennent toujours pour une comète. On peut se faire une idée nette de cette nébuleuse, en imaginant que la comète dessinée dans la première figure de notre article COMÈTE ait pris une forme symétrique des deux côtés d'un axe perpendiculaire à cette figure, dans le sens de sa largeur, et que l'intensité de la lumière aille en décroissant du centre vers les bords. Elle a près de 1 demi-degré de longueur sur 15 à 20 minutes de largeur ; sa lumière est terne. M. Litrow regarde comme probable que cette nébuleuse et toutes celles qui ont une forme analogue sont composées d'amas d'étoiles placées à une distance prodigieuse de nous. Quelques-unes d'entre elles sont probablement 10,000 fois plus éloignées que les étoiles les plus voisines de notre soleil, et, par conséquent, leur lumière n'a pas dû employer moins de 92,500 ans à nous parvenir. A cette distance, notre voie lactée occuperait à peine un espace d'un tiers de seconde sur la voûte céleste et serait, par conséquent, tout à fait invisible pour nous. On remarque encore dans cette classe de nébuleuses celle d'Orion, et celle découverte par la Caille près de l'étoile ν, dans la constellation australe dite *le Chêne de Charles*. Il est à remarquer qu'à mesure que l'on emploie les instruments d'un pouvoir amplifiant plus considérable on trouve plus de nébuleuses résolubles, c'est-à-dire composées d'étoiles que l'œil nu ne peut distinguer. La figure n° 1 représente la treizième des trois cent trois nébuleuses décrites par Messier. Cette nébuleuse avait été considérée par cet astronome comme une nébuleuse sans étoiles ; mais elle a été vue telle que nous la donnons ici par J. Herschell, avec son réflecteur de 6 mètres. Cette belle nébuleuse, signalée pour la première fois par Halley en 1714, est visible à l'œil nu entre les étoiles ν et ς d'Hercule ; dans une lunette ordinaire de nuit, elle ressemble à une petite comète ronde.

Les nébuleuses non *résolubles*, c'est-à-dire celles qui restent telles malgré les grossissements des meilleures lunettes, se divisent en *nébuleuses planétaires*, en *nébuleuses stellaires*, et en étoiles *nébuleuses*. Les *nébuleuses planétaires* sont des objets très-étranges, auxquels leurs disques ronds ou

FIGURE 1.

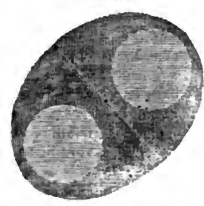


légèrement ovales, quelquefois nettement terminés, dans d'autres cas un peu brumeux vers les bords, donnent une certaine ressemblance avec les planètes. La lumière en est parfaitement uniforme ou très-peu nuancée, et parfois approche, pour l'éclat, de celle des planètes véritables. Ces objets atteignent des dimensions immenses. Un d'entre eux dont le disque apparent est d'environ 20″ se voit près de l'étoile ν du Verseau. En admettant que cette nébuleuse soit à la même distance de nous que les étoiles, son diamètre réel serait égal à l'orbite d'Uranus. Si l'éclat de sa surface n'est pas emprunté, il doit être de beaucoup inférieur à celui du soleil, car cette masse est à peine sensible à l'œil nu, tandis que, si le soleil était reculé à une distance telle que son diamètre apparent fût de 20″, il donnerait encore une lumière égale à celle de cent pleines lunes. — Les nébuleuses *stellaires* sont analogues à celle de ν d'Andromède ; leur figure est ronde ou ovale, et la lumière va en augmentant d'intensité depuis les bords jusqu'au centre, de manière à offrir l'apparence d'une étoile pâle et légèrement voilée. — Les *étoiles nébuleuses* offrent, au contraire, le beau phénomène d'une étoile nette et brillante, entourée d'un disque parfaitement circulaire, ou d'une atmosphère quelquefois faiblement lumineuse et décroissant insensiblement en tous sens ; d'autres fois brusquement terminée. Telles sont l'étoile 55 d'Andromède ε et ι d'Orion.

Parmi les nébuleuses douées d'une symétrie de forme évidente, les plus remarquables

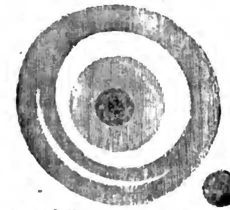
sont la 27ᵉ et la 51ᵉ du catalogue de Messier représentées dans les figures 2 et 3. La première, qui se trouve dans la constellation du *Renard*, consiste en deux nébuleuses brillantes, rondes ou légèrement ovales, dans un haut degré de condensation, et enveloppées par une atmosphère nébuleuse plus obscure, dont la figure est celle d'une ellipse circonscrite.

FIGURE 2.



La seconde se trouve dans la tête du *Chien de chasse* septentrional, et consiste en une nébuleuse globulaire, large et brillante, entourée d'un anneau divisé, sur les deux cinquièmes environ de sa circonférence, en deux lames, dont l'une semble inclinée sur le plan de l'anneau. Une autre petite nébuleuse ronde, semblable à un satellite, se trouve dans le voisinage de l'anneau et en dehors.

FIGURE 3.



Notre soleil lui-même semble devoir être rangé dans la classe des étoiles nébuleuses. C'est ce qui résulte de l'existence de la lumière zodiacale, qui, vers les mois d'avril et de mai, après le coucher du soleil ou immédiatement avant son lever, se montre souvent en forme de lentille dont la direction est, en général, celle de l'équateur. (*Voy.* CORPS CÉLESTES.) AD. DE PONTÉCOULANT.

NÉCESSITÉ (*philosophie*), qualité de ce qui est nécessaire. Être réel ou possible, substance ou phénomène, essence, propriété ou mode, toute existence connue, quelle qu'elle soit, du moment où l'on ne peut la supprimer sans absurdité, entraîne l'idée de nécessité. En ce sens, le contraire de la nécessité, c'est la contingence; car le propre de toute existence marquée de ce caractère consiste en ce que l'hypothèse de son anéantissement n'entraîne aucun inconvénient métaphysique. Il n'y a pas d'absurdité à supposer que Socrate n'a jamais existé; il y en aurait à supposer que rien n'existe, puisque cette proposition *rien n'existe* est évidemment contradictoire. Quand il s'agit des actions, la nécessité a pour contraire la liberté. Prise à son point de vue le plus général, la nécessité se divise en absolue et en relative. La nécessité absolue convient à Dieu seul et à tout ce qui découle de son essence. La nécessité relative se dit de tout ce qui ressort nécessairement de telle condition, de telle loi, de tel principe donnés. Ces deux sortes de nécessités, la relative et l'absolue, se distinguent, en outre, en métaphysique et en morale.

Inconditionnelle et absolue en Dieu, conditionnelle et relative dans les êtres contingents, la nécessité est métaphysique lorsqu'elle s'entend de l'essence incréée et des essences créées. A l'égard des agents libres et de leurs manifestations, la nécessité prend le nom de *morale* et se divise en nécessité d'obligation, nécessité de convenance, nécessité de contrainte. La première, c'est la nécessité où nous sommes de satisfaire à la justice par l'obéissance ou par le châtiment; la seconde ajoute au devoir strict et rigoureux un degré plus haut et plus parfait, que la dignité de l'agent leur rend, en quelque sorte, obligatoire; c'est de cette nécessité que parle Leibnitz lorsqu'il dit que Dieu, après s'être librement déterminé à créer, ne pouvait pas ne pas créer le meilleur des mondes possibles. A quoi on a très-bien répondu 1° que le meilleur des mondes est une chimère irréalisable, vu que, dans l'ordre fini, un monde quelconque étant donné, on peut en supposer un plus parfait encore; 2° que, dans un monde, quelque parfait qu'il soit, il n'y a rien de divin, ni, par conséquent, de nature à déterminer le choix de Dieu par manière de convenance souveraine. La troisième espèce de nécessité morale, celle que nous avons appelée *de contrainte*, n'a besoin d'aucune explication.

On distingue dans l'école plusieurs autres sortes de nécessités : la nécessité antécé-

dente, celle qui convient à l'effet d'une cause donnée opérant nécessairement pour la produire; la nécessité concomitante, qui n'est autre chose que la nécessité pour un effet d'être ce qu'il est, quelle que soit la nature de sa cause; la nécessité du conséquent, laquelle a lieu toutes les fois que le *prévient* convient nécessairement avec le sujet : « L'homme est animal, donc il sent; » la nécessité de la conséquence, c'est à savoir la force du mot *ergo* dans tout syllogisme en forme; la nécessité de disjonction procède d'une supposition déterminée qu'il faut vérifier en partant d'une proposition disjonctive : « S'il est nécessaire que quelque homme soit roi, il est nécessaire que Philippe le soit ou Alexandre, etc. ; » la nécessité des disjoints, ou membres de la disjonction, vient d'une supposition confuse, comme : « Puisqu'il faut un œil pour voir, le droit ou le gauche sont nécessaires indistinctement; » la nécessité de spécification consiste en ce qu'une faculté ne peut produire, à l'égard de son objet, qu'un seul des actes contraires dont elle est capable : ainsi la volonté ne peut point aimer et haïr à la fois la même chose; il est nécessaire qu'elle fasse l'une ou l'autre. L.

NÉCESSITÉ (*myth.*), en grec ἀνάγκη, déesse que l'on confond souvent avec les Parques, le Destin, Adrastée et Nemésis. On la disait fille de la Fortune. Horace la représente accompagnant toujours sa mère et tenant, dans sa main de bronze, des clous et des chevilles de fer, symbole de son inflexibilité. Platon lui donne un fuseau de diamant qui touche à la fois à la terre et aux cieux. Son temple le plus célèbre était à Corinthe, dans la citadelle; les profanes n'y pouvaient pénétrer.

NÉCHAO ou **NÉCHOS** (*hist. anc.*), second roi égyptien de la vingt-sixième dynastie, fils et successeur de Psammetik. Il suivit la politique de son père et voulut profiter de l'admirable position de l'Egypte pour en faire l'entrepôt du commerce lucratif de la mer des Indes et du golfe Persique. Nous le voyons d'abord, pour atteindre ce but, essayer de faire communiquer le Nil avec la mer Rouge. 120,000 hommes périrent à l'œuvre, et Néchao dut renoncer à son projet. Des navigateurs phéniciens qu'il avait pris à sa solde opéraient en même temps, en partant de la mer Rouge, le périple du continent africain. On a élevé contre ce fait, rapporté par Hérodote (lib. IV, cap. XLII), une foule d'arguments; on a objecté surtout qu'un pareil voyage ne pouvait être exécuté sans boussole; mais, en admettant l'objection, rien ne prouve que cet instrument fut inconnu aux Egyptiens. Tandis que Néchao s'efforçait d'attirer dans la mer Rouge le commerce du golfe Persique, les rois de Ninive et de Babylone cherchaient à le faire remonter dans leurs Etats par le Tigre et l'Euphrate. Après une révolution, ces deux empires venaient d'être réunis sous le sceptre de Nabopolassar. Néchao, au lieu de se laisser attaquer, prit l'offensive, marcha sur l'Euphrate, battit en chemin Josias, roi des Juifs, qui cherchait à l'arrêter, et qui trouva la mort sur le champ de bataille de Meguiddo (Magdol d'Hérodote), vainquit les Babyloniens, s'empara de la ville importante de Karkémis, se trouva maître de tout l'ouest de l'Asie depuis la Méditerranée jusqu'à l'Euphrate, et au bout de trois mois reprit le chemin de l'Egypte. Arrivé à Ribla, en Syrie, il se fait amener Jéhoachaz, fils de Josias, qui était monté sur le trône après la mort de son père, arrive à Jérusalem (la Cadytis d'Hérodote), donne la couronne à un autre fils de Josias, Jehoachim, et impose à la Judée un tribut annuel de 1 talent d'or et de 100 talents d'argent. Son triomphe ne fut pas de longue durée; Nabopolassar, déjà vieux, comprenant la nécessité de faire rentrer sous son pouvoir l'Asie occidentale, chargea de cette mission son fils Nébucadnestar (Nabuchodonosor). Le jeune prince battit les troupes égyptiennes sur l'Euphrate, reprit Karkémis, et porta jusqu'aux frontières de l'Egypte celles de l'empire babylonien. Néchao, après seize ans de règne, laissa le trône à son fils Psammis (600 ans av. J. C.). AL. B.

NECKER ou **NECKAR** (*géogr.*). — C'est le nom d'une rivière et de deux cercles d'Allemagne. — La rivière, qui prend sa source près de Spaichingen, dans le royaume de Wurtemberg, coule au N. et au N. E, et, se repliant vers l'O., va se jeter dans le Rhin près de Manheim, après un cours de 172 kil. Elle est navigable jusqu'à Cronstadt, et reçoit l'Entz, la Muhr, le Kocher, l'Elfatz, etc. On a parlé de la joindre au Danube en coupant le Rauhe-Alp. Le Necker arrose également le Wurtemberg et le grand-duché de Bade, et donne son nom à un cercle dans chacun de ces Etats. — Le cercle de Necker,

dans le Wurtemberg, a pour chef-lieu Stuttgard, et compte 450,000 habitants. Sa superficie est de 120 lieues carrées; il est divisé en seize grands bailliages. Il a pour bornes, au N. et à l'O., le grand-duché de Bade, au S. le cercle de la forêt Noire et à l'E. celui de l'Iaxt. — Le cercle du Necker, dans le grand-duché de Bade, a pour chef-lieu Manheim. Il est borné, au N., par le grand-duché de Hesse-Darmstadt et le cercle de Mein-et-Tauber, à l'O. par le cercle du Rhin, au S. par celui de Murg-et-Pfing et à l'E. par le Wurtemberg. Sa superficie est de 50 lieues carrées et sa population de 170.000 habitants; il se divise en quatorze bailliages. — Necker est aussi le nom d'un groupe de petites îles ou plutôt de rochers dans la mer du Sud, au N. O. des îles Sandwich. La Peyrouse, qui les découvrit, faillit s'y perdre contre un banc dangereux.

NECKER (Noel-Joseph), médecin et botaniste, né en Flandre en 1729. Il devint botaniste de l'électeur palatin et publia sur le règne végétal des livres fort remarquables : 1° *Deliciæ gallo-belgicæ sylvestres*, Strasbourg, 1768, 2 vol. in-12; c'est la Flore des Pays-Bas; l'auteur a suivi le système de Linné. 2° *Methodus muscorum per classes*, etc., Manheim, 1775, in-8. Necker, dans cet ouvrage, ne reconnaît qu'une seule classe ou dynastie de mousses qu'il divise en trois ordres caractérisés par les effets de la germination. 3° *Physiologia muscorum*, Manheim, in-8, traduit en français sous le titre de *Physiologie des corps organisés*, Bouillon, 1775, in-8. 4° *Eclaircissements sur la propagation des filicées en général*, Manheim, 1775, in-4. 5° *Histoire naturelle du tussilage et du pétasite*, 1779, in-8. 6° *Traité sur la mycétologie*, ou *discours sur les champignons en général*, Manheim, 1783, in 8. 7° *Elementa botanica*, Neuwied-sur-Rhin, 1790, 3 vol. in-8. — Necker mourut à Manheim le 10 décembre 1793.

NECKER (Jacques) a représenté, à la fin du XVIIIe siècle, l'utopie financière qui faisait partie de cette grande hallucination à laquelle la France se livrait corps et âme. C'était du nord que partaient les rayons de cette aurore boréale si séduisante pour des esprits ardents; Necker, dont le nom indique la race, de souche germanique et protestante établie à Genève, appartenait, comme J. J. Rousseau, à ce mouvement du nord calviniste dont Montesquieu et Voltaire s'étaient constitués les propagateurs et les imitateurs. La probité genevoise, la simplicité allemande, la prudence et la moralité américaines, enfin toutes les vertus domestiques, que l'on peut appeler les vertus protestantes par excellence, avaient entouré Necker de leurs influences, et ses premiers pas dans la vie furent signalés par l'exercice de ces vertus. Très-estimé dans la république commerçante qui avait élevé son enfance et qui ne tarda pas à lui porter beaucoup d'intérêt, employé comme commis chez le banquier Vernet, puis banquier lui-même en commandite avec les frères Thélusson, il réalisa des bénéfices considérables, fut nommé résident près la cour de France, gagna la confiance du duc de Choiseul, et, devenu syndic de la compagnie des Indes, la défendit avec tant de succès, que ses bénéfices personnels s'accroissant avec sa double réputation d'habileté et de probité, il fut, à vingt-cinq ans, maître de 6 millions. Marié à une Genevoise très-spirituelle, mademoiselle Curchod, il réussit bientôt dans les salons de Paris. La vogue ou plutôt l'engouement qu'inspiraient l'Écossais jacobite Hume, le Genevois Jean-Jacques, l'Américain Franklin, le whig Wilkes et le mélancolique bouffon Sterne s'empara de lui. Le salon dont sa femme faisait les honneurs avec une certaine sévérité genevoise, nouvelle dans la société française, devint le rendez-vous d'une fraction des philosophes et des moralistes du temps, de ceux surtout qui n'adoptaient ni le persifflage de Voltaire ni le matérialisme des économistes. On pensa bientôt qu'un homme si grave et si bon financier serait le sauveur de l'Etat. Un peu de calcul et une politique bien naturelle dictèrent à Necker deux écrits, l'*Eloge de Colbert*, couronné par l'Académie française, et un excellent *Essai sur la législation des grains*. Quoique protestant et ne pouvant entrer au conseil, il fut si puissamment porté par l'opinion publique, que Maurepas l'adjoignit, sans appointements il est vrai, comme directeur du trésor, au contrôleur des finances Taboureau. Cette nomination était contre les lois, et tout le monde y applaudissait; le désir du mieux l'emportait dans tous les esprits sur le respect pour la loi. Probe, économe, désintéressé, il tenait de ses pères les vues et les principes sur le crédit que la Hollande et l'Angleterre ont si utilement pratiqués. Necker

eût été un excellent ministre des finances dans un pays normal auquel des réformes partielles eussent suffi. Il supprima six cents charges inutiles, et rétablit l'ordre et le crédit dans les finances; il eut même l'idée de ces assemblées provinciales qui, en constituant des groupes libres et indépendants, auraient pu rendre la vie aux membres de la vieille société française. Appliquer ses principes sur une échelle vaste, sans timidité et sans restriction, c'était une tâche héroïque. Le cœur honnête et l'esprit juste de Necker n'atteignaient pas aux proportions d'une réforme de ce genre. Les abus dont il attaquait une partie, et les vieilles coutumes qui se sentaient menacées de loin, s'insurgèrent à la fois contre le réformateur, que Louis XVI fut incapable de défendre, et qui donna sa démission le 12 mai 1781 ; il se retira près de Genève, et publia son *Traité de l'administration des finances de la France*, qui fut accueilli avec un enthousiasme excessif.

Cet homme honnête, qui avait voulu sauver la France et qu'on en avait empêché, devint le symbole de la richesse et de la vertu, et personne ne doit s'étonner qu'il se soit enivré lui-même de cette universelle illusion. Ramené à Paris et au ministère par l'enthousiasme de la confiance générale, il essaya toutes les mesures possibles pour arrêter ou suspendre le mouvement révolutionnaire, engagea généreusement 2 millions de sa propre fortune, et, s'abusant sur les transports populaires, se croyant assez fort pour lutter contre l'invincible torrent, il avoua, dans un mémoire lu aux états généraux, un déficit de 56 millions. La cour, jalouse, et qui pressentait en lui les idées républicaines du protestant, obtint son rappel, suivi bientôt des manifestations populaires les plus vives et de sa rentrée triomphale. Comme on espérait tout de lui, on lui demanda tout. Sa douce et impuissante probité, incapable de lutter contre les partis hostiles, resta bientôt abandonnée et isolée pendant que la grande vague, comme il l'avait dit lui-même, montait incessamment pour tout engloutir. Il rentra dans sa paisible retraite, qu'il ne cessa plus d'habiter désormais, et où il écrivit plusieurs ouvrages dictés par le sincère désir d'être utile à la France. Sa fille, la célèbre madame de Stael, pénétrée d'admiration pour les qualités graves et la noble éloquence qui caractérisaient son père, lui donna les soins les plus tendres, et lui consacra sa plume et son génie jusqu'au jour de sa mort, arrivée le 9 avril 1804. Quelques-unes des plus belles pages sorties de la plume de cette femme passionnée et puissante ont été inspirées par le désir de perpétuer le noble dévouement de son père. C'est en effet une figure honorable et belle, sinon grandiose, que celle de ce vicaire de Wakefield, jeté, avec ses scrupules et sa conscience, au milieu de l'orage qui s'annonçait, qu'il contribua à soulever et qu'il fut impuissant à apaiser. Ph. Chasles.

NÉCROLOGE, *νεκρός*, *mort*, et *λόγος*, *discours*, *liste*. — Dès les premiers siècles du christianisme, chaque église eut son nécrologe ou registre, dans lequel on inscrivait le nom des évêques et dignitaires ecclésiastiques, des bienfaiteurs et des personnes qui s'étaient fait remarquer par leur piété, avec mention du jour de leur mort et de celui de leur commémoration. On joignait assez souvent à ces indications une courte notice sur la vie de ceux qu'elles concernaient. Le même usage existait dans les monastères, dont les nécrologes relataient non-seulement le nom des religieux décédés dans l'année, mais encore celui des séculiers qui, de leur vivant, s'étaient recommandés aux prières de la communauté. Tous les jours, à l'heure de prime, on lisait, au chœur, la partie diurnale du nécrologe qui y correspondait. La même lecture avait lieu, suivant dom Bouillart (*Histoire de Saint-Germain-des-Prés*, liv. II) les jours de chapitre, immédiatement après celle du martyrologe et de la règle.

NÉCROMANCIE (*histoire*), du grec *νεκρός*, *mort*, *μαντεία*, *divination*. — C'est le nom donné à l'art prétendu par lequel on disait évoquer les morts pour en obtenir des réponses. La nécromancie s'opérait quelquefois, suivant Lucain, à l'aide de l'emploi magique d'un os de la personne morte. Les rabbins avaient la même croyance; il fallait, selon eux, prendre de préférence le crâne, auquel on offrait de l'encens, et qu'on ne cessait d'invoquer jusqu'à ce que le mort lui-même eût apparu ou qu'un démon, prenant sa figure, se présentât et parlât en son nom. Cependant on ne voit pas, dans l'*Histoire de la pythonisse d'Endor*, qu'elle ait employé autre chose que des paroles. — La nécromancie prit, sans doute, naissance dans les anciennes cérémonies des funérailles, où on adressait des prières, des vœux et une sorte

de culte religieux aux âmes des morts que l'on avait aimés et que l'on croyait jouir des lumières les plus pures après s'être dépouillés de leur enveloppe terrestre ; on les interrogeait alors. Il se trouva des hommes qui se donnèrent comme les interprètes des morts, et qui firent un art de cette interprétation, en ajoutant un grand nombre de pratiques propres à entretenir le vulgaire dans cette absurde superstition.

La pratique de la nécromancie est très-ancienne, car entre les différentes espèces de magie que Moïse défend à son peuple, celle-ci est indiquée : *Nec sit..... qui quærat a mortuis veritatem* (*Deutér.*, XVIII, 11). Ceux qui évoquaient les morts étaient condamnés à perdre la vie par la loi de Moïse (*Lévit.*, XX, 6 ; — *Deut.*, XVIII, 11), plus tard Saül les fit chasser de son royaume (I, *Reg.*, XXVIII, 3, 8, 9) ; mais on voit qu'ils étaient rentrés sous le règne de Manassé (IV, *Reg.*, XXI, 6). Le terme de *nécromancie* ne se trouve pas, il est vrai, dans l'Ecriture ; mais Hornius, dans son *Histoire philosophique*, croit que ceux que Moïse appelait, en hébreu, *nephelim* (*Genèse*, VI, 4), et que l'on prend communément pour des géants, étaient des nécromanciens, parce que le mot *nephi* signifie un cadavre, un homme mort, dont ceux-ci se servaient dans leurs maléfices. La magicienne qui évoque Samuel, ajoute-t-il, est nommée *Baalath-Ob*, maîtresse d'Ob ; le terme *ob* est connu, dans l'Ecriture, pour désigner un devin, un magicien, ces gens qui parlaient du ventre ou ventriloques, et qui trompaient ainsi les simples en leur faisant accroire que les morts parlaient du fond de la terre. De nos jours encore, les jongleurs américains se servent de la ventriloquie lorsqu'ils semblent converser avec les manitous. Plusieurs écrivains, et Tertullien entre autres, disent que l'art de la nécromancie n'était qu'une fourberie ou bien une illusion du démon, et ils ajoutent que jamais on n'évoquait réellement les morts. Il y a même des auteurs qui prétendent que Samuel n'est apparu ni à Saül ni à la pythonisse, mais que cette magicienne a abusé de la crédulité de ce prince et du trouble où il était pour lui persuader que Samuel était apparu et qu'il lui avait parlé.

La nécromancie passa de l'Orient dans la Grèce, où on la trouve établie du temps d'Homère. Elle pouvait être opérée en tous lieux indistinctement ; cependant quelques endroits appelés *νεκρομαντεῖον* lui étaient plus particulièrement destinés. Ce n'était pas alors une chose odieuse ou criminelle, car il y avait des gens qui faisaient publiquement profession d'évoquer les morts, et des temples étaient consacrés pour les consulter. Il y en avait un à Thesprotes, ville située sur les bords de l'Achéron, où Périandre, tyran de Corinthe, consulta les mânes de sa femme Mélissa, au sujet d'un dépôt ; l'oracle se nommait *νεκρόμαντις*. La nécromancie fut surtout fort en usage chez les Thessaliens ; ils arrosaient de sang chaud le cadavre d'un mort, et prétendaient qu'ensuite il leur donnait des réponses certaines sur l'avenir ; mais il fallait, avant tout, que ceux qui consultaient eussent fait les expiations prescrites, et surtout apaisé, par quelques sacrifices, les mânes du défunt, qui, sans cela, restait sourd à toutes les questions.

Les écrivains grecs, qui ne voulaient ni admettre ni nier l'art de la nécromancie, disaient formellement que ce que les magiciens et les prêtres des temples évoquaient n'était ni le corps ni l'âme du défunt, mais quelque chose qui tenait le milieu entre le corps et l'âme, qu'ils appelaient *ειδωλον*, et les Latins *simulacrum*, *image*, *umbra tenuis*. Ainsi, quand Patrocle prie Achille de le faire enterrer, c'est afin que les *images légères* des morts, *ειδωλα καμοντων*, ne l'empêchent pas de passer le fleuve fatal. Ce n'étaient donc ni l'âme ni le corps qui descendaient dans les champs Elysées, mais les *images légères*.

Il y avait deux sortes de nécromancie : l'une qui consistait simplement dans un sacrifice et un charme ou enchantement, *incantatio*, et dont on attribue l'origine à Térésias ; l'autre se faisait avec des ossements, des cadavres et un appareil tout à fait terrible dont Lucain a donné une description fort étendue (LUCAIN, liv. VI). Il y avait trente-deux cérémonies requises par la nécromancie ; c'étaient autant de façons de converser avec les morts et d'obtenir d'eux les connaissances qu'on désirait. On se rendait sur un lieu élevé après avoir creusé une fosse dans laquelle on répandait de l'huile et de la farine ; on s'asseyait ensuite autour de la fosse. Les anciens croyaient que les morts prenaient plaisir à ces repas, et venaient consommer le miel et les liqueurs, car on ne leur offrait pas autre chose, parce

que leur état de mort ne pouvait s'accommoder de nourriture grossière. Après le repas pris en commun entre vivants et morts, venait l'interrogation ou l'évocation particulière du mort pour qui était le sacrifice, car il paraît que les morts venaient en foule prendre part au repas. Pour parler particulièrement à celui que l'on désirait invoquer, on construisait une seconde fosse dans laquelle on versait le sang de la victime égorgée en son honneur et on l'invitait nommément à s'approcher. — La nécromancie ne se contentait pas d'évoquer les morts, elle mettait leurs ombres aux prises les unes avec les autres. Plutarque rapporte que les Lacédémoniens ayant fait mourir de faim Pausanias dans le temple de Pallas, son spectre avait causé tant de frayeur à ceux qui étaient venus dans ce temple, que personne n'osait plus y entrer. Les Lacédémoniens firent alors venir de Thessalie des nécromanciens qui évoquèrent les âmes de plusieurs autres personnes que l'on savait avoir été, pendant leur vie, les ennemis déclarés de Pausanias, et ces âmes donnèrent si bien la chasse à son ombre, qu'elle ne reparut plus. — La pratique de la nécromancie se répandant en Europe à la suite des armées romaines, le catholicisme fit de nombreux efforts pour la détruire. Comme les païens avaient l'habitude de célébrer, à Rome, le 22 février, une fête nommée *caristia* ou *cara cognatio*, et de porter des viandes sur les tombeaux, dans l'impuissance où on était de déraciner cette superstition, on institua, pour ce même jour, la fête de la *chaire de saint Pierre*, durant laquelle on permettait de faire des agapes en l'honneur de saint Pierre. Le 22e canon du concile de Tours, en 567, ordonnait de chasser de l'Eglise ceux qui, à cette fête, offraient des viandes aux mânes des morts, et qui, de retour chez eux, mangeaient cette viande consacrée au démon. Les anciens condamnèrent d'abord à l'exil ceux qui exerçaient la nécromancie; mais, sous Constantin, ils encoururent la peine de mort : plus tard, ils furent livrés aux flammes du bûcher. — Aujourd'hui ils ne sont plus passibles que de la police correctionnelle et au point de vue de l'escroquerie, lorsqu'ils se sont rendus coupables d'un délit sous prétexte de pratiques de nécromancie. AD. DE P.

NÉCROPHAGES (*insectes*). — Latreille a désigné sous le nom de *nécrophages*, et plus récemment sous la dénomination de *clavicornes*, une famille d'insectes de l'ordre des coléoptères, section des pentamères, ayant pour caractères : mandibules allongées, déprimées, arquées étroitement ou crochues à l'extrémité, à angle externe prolongé à la base ; quatre palpes ; antennes presque toujours plus grosses vers leur extrémité, souvent même en massue perfoliée ou solide, plus longues que les palpes maxillaires, avec la base nue ou à peine recouverte ; pieds impropres à la natation, à articles des tarses, du moins les postérieurs, ordinairement entiers ; abdomen ou sa plus grande partie recouvert par des étuis. — Quelques-uns de ces insectes sont petits ; d'autres de taille moyenne ; tous, dans leur premier état au moins, se nourrissent de matières animales. Les nécrophages sont partagés en deux sections : dans la première sont rangés les insectes ayant pour caractères communs : antennes plus longues que la tête, toujours composées de onze articles ne formant pas, depuis le troisième, de massue en fuseau ou presque cylindrique; leur second article n'étant pas dilaté en manière d'oreillette; comprenant les tribus des PALPEURS (genre *scydmène*) ; HISTÉROIDES (*escarbot* ou *hister*) ; SILPHALES (*bouclier* ou *silpha*, *nécrophore*); SCAPHIDITES (*scaphidie*) ; NITIDULAIRES (*nitidule*) ; ENGIDITES (*engis*, que quelques entomologistes réunissent avec raison aux *érotyles*) ; DERMESTINS (*dermeste*, *anthrène*) ; et BYRRHIENS (*byrrhe*) : dans la seconde section sont placées des espèces dont les antennes n'ont que six, neuf, dix ou onze articles : ces organes n'étant guère plus longs que la tête et formant, dès le troisième article, une massue presque cylindrique, ou en fuseau, arquée et un peu dentelée en scie, ou bien étant presque filiformes, de la longueur de la tête et du corselet : tarses en général terminés par un grand article, avec deux forts crochets au bout ; en outre les insectes de cette section, que l'on trouve habituellement dans l'eau sous les pierres, près des rivages, et souvent enfoncés dans la boue, ont le corps généralement ovoïde, avec la tête enfoncée jusqu'aux yeux dans un corselet trapézoïde, rebordé latéralement et terminé postérieurement par des angles aigus : on les divise en deux tribus : les ACANTHOPODES (*hétérocère*) et les MACRODACTYLES (*dryops* ou *parnus*). E. D.

NÉCROPHORES (*insectes*). — Genre de

l'ordre des coléoptères pentamères, famille des nécrophages ou clavicornes, tribu des silphales, créé par Fabricius, adopté par tous les entomologistes et ayant pour caractères : mandibules entières et sans dentelures; antennes plus longues que la tête, de onze articles, terminées en une massue ronde et perfoliée; tarses antérieurs larges, garnis de houppes; élytres coupées droit à leur extrémité. — Ces insectes, nommés *enterreurs* ou *porte-morts*, d'où leur est venu leur nom scientifique du grec νεκρός, *mort*, et φορός, *qui porte*, ont l'odorat des plus subtils et volent assez rapidement, saisissant sous le vent la trace de quelques taupes, souris, crapauds, etc., morts récemment. Aussitôt qu'ils ont fait une telle découverte, ils se mettent à fouir la terre sous les petits cadavres qu'ils ont rencontrés, jusqu'à ce qu'ils soient complétement enterrés, ce qui exige au moins vingt-quatre heures d'un travail assidu. Ils se repaissent ensuite de ces cadavres, et, après l'accouplement, les femelles vont y déposer leurs œufs, qui se transforment bientôt en petites larves, qui, par l'instinct admirable de leurs parents, se trouvent placées auprès d'une abondante nourriture. Ces larves sont assez allongées, d'une coloration grisâtre; leur corps est formé de douze anneaux garnis antérieurement, à leur partie supérieure, d'une petite plaque écailleuse d'un brun ferrugineux : les plaques des derniers anneaux sont munies de petites pointes élevées; la tête brune, dure, écailleuse, garnie de mandibules fortes et tranchantes; les pattes, au nombre de six, sont écailleuses, très-courtes, attachées aux trois premiers anneaux du corps. Lorsque ces larves ont acquis tout leur accroissement, elles s'enfoncent à près de 300 millimètres en terre, et se construisent une loge ovale qu'elles enduisent d'une matière gluante. Environ trois ou quatre semaines après, l'insecte parfait éclôt et sort de sa retraite pour s'accoupler bientôt. Son corps est couvert, en dessous, d'un grand nombre d'*acarus*, et exhale une forte odeur analogue à celle du musc.—L'anatomie de diverses espèces de nécrophores a été faite par Ramdohr, ainsi que par M. L. Dufour. Le canal intestinal est trois fois au moins plus long que le corps; l'œsophage très-court et suivi d'un gésier ellipsoïde, dont la tunique interne est un peu scarieuse et hérissée, du moins dans quelques espèces, de soies pointues, dirigées en divers sens, mais disposées en huit bandes longitudinales, séparées par des intervalles lisses; le tube intestinal s'ouvre soit directement, soit latéralement, dans un renflement lisse que l'on peut comparer à un cœcum, et qui reçoit par le côté une bourse pédicellée, ovalaire-oblongue, faisant partie de l'appareil excrémentitiel. Le nombre des vaisseaux biliaires, qui sont très-grêles, très-longs, fort repliés, avec chacun une insertion propre autour de l'extrémité du ventricule chylifique, est de quatre.

On connaît aujourd'hui une cinquantaine d'espèces de ce genre, dont le plus grand nombre sont originaires de l'Europe et de l'Amérique du Nord, et dont quelques-unes cependant habitent également l'Asie. Nous citerons comme les principales espèces : — 1° le NÉCROPHORE ALLEMAND (*necrophorus germanicus*, Fabricius), qui a souvent plus de 3 centimètres de longueur, est tout noir, avec le bord extérieur des élytres fauve, et une tache d'un jaune ferrugineux sur le front; —2° le NÉCROPHORE INHUMEUR (*necrophorus humator*, Fabricius), qui diffère du précédent par la couleur orangée de la massue des antennes, et est aussi constamment plus petit; — 3° le NÉCROPHORE FOSSOYEUR (*necrophorus vespillo*, Linné), long de 2 centimètres ½, noir, avec les trois derniers articles des antennes rouges, et deux bandes orangées, transverses et dentées, sur les étuis et les hanches des deux pieds postérieurs armés d'une forte dent. Ces trois espèces se trouvent toujours sur ou dans les cadavres d'animaux, tandis que celui dont il nous reste à parler se rencontre spécialement dans les bois et souvent dans les champignons. — 4° le NÉCROPHORE DES MORTS (*necrophorus mortuorum*, Fabricius), qui est petit, avec les antennes entièrement noires; la seconde bande transverse orangée des élytres ne forme chez lui qu'une grande tache en croissant. Ces quatre espèces habitent exclusivement l'Europe. D.

NÉCROPOLIS (*géog. anc.*), du grec νεκρός, *mort*, et πόλις, *ville*, c'est-à-dire *la ville des morts*. — C'est le nom qu'on donnait, selon Strabon, à un lieu voisin d'Alexandrie, dont il était, pour ainsi dire, un des faubourgs, parce qu'il s'y trouvait une multitude de tombeaux et toutes les choses nécessaires pour les embaumements et les funérailles (STRABON, liv. VII; *Joseph contre Appion*, liv. II).

NÉCROSE (*méd.*), du grec *νεκρός*, *mort;* mortification totale ou partielle d'un os. Ceux à tissu compacte, c'est-à-dire les os plats et la partie moyenne des os longs, y sont les plus exposés; cependant on a reconnu, dans ces derniers temps, que beaucoup d'affections des os courts et des parties spongieuses des autres, qu'on regardait comme des caries, ne sont que des nécroses.

Tout ce qui peut suspendre plus ou moins promptement la nutrition d'un os ou d'une portion d'os peut en déterminer la nécrose : ainsi une fracture qui a isolé des esquilles, un écrasement du tissu osseux, une inflammation ou un dépôt de matière tuberculeuse qui en oblitèrent les vaisseaux, l'inflammation, la désorganisation ou même le simple décollement du périoste ou de la membrane médullaire d'où ces vaisseaux émanent, l'action du feu et des caustiques, un froid trop intense. Notons également certains vices généraux dont le mode d'action n'est pas bien connu, les scrofules, la syphilis, le rhumatisme, etc., l'administration imprudente du mercure, l'exposition aux vapeurs de phosphore; on a, en effet, remarqué, depuis quelques années, que les ouvriers employés à la fabrication des allumettes chimiques sont très-sujets à la nécrose des mâchoires. Enfin il est évident que toute cause capable d'amener la gangrène d'une partie peut déterminer la nécrose des os qui s'y trouvent. (*Voy.* GANGRÈNE.)

Lorsqu'une portion d'os est frappée de mort, de l'inflammation, de la suppuration se développent dans les parties voisines, d'où résulte la séparation de la partie nécrosée. Lorsque celle-ci est superficielle, tantôt elle se détache peu à peu sous forme de paillettes ou de poussière souvent imperceptible, c'est ce travail qu'on appelle *exfoliation;* tantôt elle se détache en une seule fois, conservant la forme, et, peu s'en faut, le volume qu'elle avait primitivement : elle prend alors le nom de *séquestre.* Lorsqu'elle est profonde, elle se trouve emprisonnée au centre de l'os ou du moins au centre du périoste, qui s'en est décollé.— La séparation des parties mortifiées est un phénomène commun à tous nos tissus; mais il peut se passer ensuite, pour le tissu osseux, un travail de régénération qui n'a pas lieu dans les parties molles et qui s'accomplit quelquefois, dit-on, par la membrane médullaire, mais bien certainement par le périoste. Si donc cette dernière membrane a été enlevée et désorganisée, la régénération n'a pas lieu; mais, dans le cas contraire, elle s'enflamme, s'injecte, et exhale une matière gélatino-albumineuse, qui peu à peu prend de la consistance et s'organise : il s'y manifeste successivement des points rouges, des vaisseaux, des points cartilagineux qui, à la fin, deviennent osseux. Cette substance, qui pendant longtemps est facile à diviser avec le scalpel, tient, par ses extrémités, aux parties saines de l'os ancien, et forme, au séquestre, une sorte d'étui, non pas complet, il est vrai, car il est rare qu'il ne s'établisse pas une ou plusieurs ouvertures fistuleuses à travers lesquelles on voit souvent la portion nécrosée se faire jour; d'autres fois, cependant, elles sont insuffisantes, et alors l'intervention de la chirurgie est nécessaire. — Quelle que soit la manière dont le séquestre ait été expulsé, l'os nouveau, plus gros et même plus long que l'ancien, ne tarde pas à revenir sur lui-même, et les fistules se cicatrisent.

Les symptômes qui précèdent la nécrose sont ceux de la maladie qui lui a donné naissance; mais, une fois produite, elle en a qui lui sont propres. Le premier est une douleur fixe, sourde, quelquefois térébrante, et offrant, dans quelques cas, des exacerbations passagères; au bout d'un temps variable, et quelquefois loin du siége de la nécrose, se manifeste une tumeur rouge-livide et parfois incolore, pâteuse; la fluctuation, d'abord obscure, devient, plus tard, évidente; l'abcès augmente graduellement, acquiert quelquefois des dimensions considérables; mais enfin la peau qui le recouvre s'amincit, s'ulcère, et laisse échapper un pus abondant, mal lié, séreux, ou noirâtre et mêlé, dans quelques cas, de parcelles osseuses qui annoncent immédiatement sa source (*voy.* ABCÈS). Si toute la partie nécrosée s'est ainsi détachée peu à peu, le pus diminue et l'ouverture se ferme. Mais, dans le cas contraire, celle-ci devient fistuleuse, ses bords se boursouflent, deviennent fongueux, saignants au moindre contact; quelquefois même d'autres abcès se forment de la même manière dans d'autres points : c'est surtout alors qu'on voit le sujet s'affaiblir, la fièvre hectique se manifester et se terminer par la mort. — A moins que la nécrose ne soit très-profonde ou le trajet très-sinueux, on peut presque toujours faire pénétrer un stylet jusqu'au séquestre. On sent alors celui-ci dénudé dans

une plus ou moins grande étendue. Sa surface est dure, rugueuse; mais elle ne se laisse pas pénétrer et ne donne par conséquent pas cette sensation de crépitation qui, dans la carie, annonce le ramollissement de l'os et la rupture de ses lamelles sous la pression du stylet. Dans quelques cas, on sent que ce séquestre est mobile, et, en le percutant avec le stylet, on obtient un son sec et comme fêlé.

Le pronostic de la nécrose varie suivant sa cause, son étendue, son siége, etc. En général, une nécrose superficielle est moins grave qu'une profonde; il est évident, par exemple, que celle du corps spongieux des vertèbres, qui, d'après les recherches modernes, est si souvent l'origine du mal de Pott, est plus grave que celle des membres. En somme, cependant, elle est bien moins grave que la carie. Ce que nous avons dit de la nécrose des os courts et de la partie spongieuse des autres os est donc une découverte fort heureuse, puisque, dans beaucoup de cas, il suffira d'attendre ou de favoriser la sortie du séquestre, pour éviter les opérations graves qu'exigerait nécessairement une carie.

Quand la nécrose débute par une inflammation locale, on emploie les antiphlogistiques, auxquels on unit le traitement général approprié, antisyphilitique, antiscrofuleux, etc., suivant la constitution du malade. Quand un os est dénudé, on rapproche modérément les parties molles et on se garde des topiques excitants dont on faisait abus il n'y a pas longtemps encore. Si, à la suite d'une contusion, il existait un épanchement de sang trop considérable pour qu'on pût en espérer l'absorption, on ferait une incision.— Quand le séquestre est détaché, d'une faible dimension et favorablement situé, il sort spontanément; dans quelques cas, il est bon d'en favoriser la sortie à l'aide de pinces à pansement et même de quelques débridements. Mais c'est surtout quand il est très-long qu'on est obligé de l'extraire, pour prévenir les effets d'une suppuration trop prolongée et trop abondante. Il est bon, cependant, lorsque toute l'épaisseur d'un os est nécrosée, d'attendre, pour l'extraire, que le nouvel os ait acquis une force suffisante pour résister à l'effort des muscles et remplir les fonctions de l'ancien. Quand on est décidé à l'opération, on attaque l'os nouveau autant que possible là où il est le plus superficiel, où se trouvent le moins de vaisseaux et de nerfs, où les trous sont le plus nombreux. Au besoin on réunit deux ou un plus grand nombre de trous en enlevant l'espèce de pont qui les sépare à l'aide de cisailles, de la gouge et du maillet, ou même de quelques couronnes de trépan; après quoi l'extraction se fait habituellement sans difficulté; quelquefois, cependant, on a été obligé de rompre le séquestre pour l'extraire. — Après l'opération, un pansement simple suffit; on a recours aux antiphlogistiques, si l'inflammation l'exige. Si le nouvel os n'est pas encore assez solide, on entoure le membre d'un appareil contentif et on le condamne au repos. La suppuration qui se manifeste entraîne d'abord quelques esquilles, et bientôt la cicatrisation s'opère. On ne pratique plus d'amputation pour la nécrose que quand le foyer communique avec une articulation ou quand le séquestre est si profondément situé, que les moyens d'extraction seraient trop dangereux.

NECTAIRE (Saint-) (*géogr., eaux min.*). — Saint-Nectaire est un village situé dans une vallée du département du Puy-de-Dôme, à 4 lieues S. de Clermont-Ferrand et 3 du Mont-d'Or. Près du village et dans un espace de 1,000 toises carrées environ, se trouvent un grand nombre de sources thermales, qui furent autrefois fréquentées des Romains, à en juger par les vestiges d'anciennes constructions découvertes par des fouilles récentes. Ces eaux ont été pendant longtemps abandonnées; ce n'est que depuis quelque temps seulement qu'elles ont de nouveau attiré l'attention. On y distingue particulièrement sept sources : 1° le *gros bouillon* ou les *grands bains;* 2° la *vieille source* ou les *petits bains;* 3° la *source de la côte;* 4° la *source du rocher*, toutes à la température de 38° 75 du thermomètre centigrade; 5° la *source Pauline*, à 35°; 6° la *source de la voûte;* 7° la *source du chemin*, toutes les deux à 25°. Deux nouvelles sources, dites *grande source* et *seconde source*, ont été découvertes en 1824. Il existe à Saint-Nectaire deux établissements thermaux : l'un, désigné sous le nom de *Saint-Mandon*, ne renferme que des baignoires; l'autre, dit *Boite* et aussi *Mont-Cornador*, renferme, de plus, une piscine et des douches.

Les eaux de Saint-Nectaire sortent d'une même masse granitique et semblent être de même nature. Elles sont opalines-bleuâtres,

se couvrent d'une pellicule grasse, exhalent une odeur hépatique assez prononcée et offrent une saveur douceâtre légèrement acidule. Leur pesanteur spécifique est de 1,035. Elles ont donné pour un litre :

	Litre.
Acide carbonique	1,000
	Grammes.
Bicarbonate de soude	2,025
Chlorure de sodium	1,762
Sulfate de soude	0,150
Carbonate de chaux	0,325
Carbonate de magnésie	0,300
Silice	0,225
Mat. arg. et oxyde de fer	0,213
Total	5,000

Les eaux de Saint-Nectaire ont une grande analogie avec celles de Carlsbad, du Mont-d'Or, de Vichy, et sont employées dans les mêmes circonstances. L'abondance du principe alcalin les rendrait même préférables dans les cas où ce principe devient le principal agent thérapeutique. On les administre sous toutes les formes. La durée du traitement varie de vingt à trente jours. La saison commence le 15 juin et finit le 20 septembre. — Les eaux de Saint-Nectaire sont préparées artificiellement d'après la formule suivante. Pour 1 litre d'eau gazeuse à cinq volumes:

	Grammes.
Carbonate de soude cristallisé	7,361
Sel marin	1,640
Sulfate de soude cristallisé	0,326
Chlorhydrate de chaux cristallisé	0,950
Chlorhydrate de magnésie cristallisé	0,440
Sulfate de fer cristallisé	0,020

NECTAIRE. — Deux personnages ont porté ce nom. Le premier naquit, à Tarse, en Cilicie, d'une famille illustre, dans les premières années du IVe siècle. Il était gouverneur de Constantinople, lorsqu'il en fut nommé évêque-patriarche par le concile (second œcuménique) assemblé, en 381, contre les hérésies du temps et spécialement contre celles des novatiens et des macédoniens. Il y remplaça saint Grégoire de Nazianze, qui, pour plusieurs motifs graves, s'était démis de cette dignité. Nectaire, quoique professant le catholicisme, n'était alors que simple catéchumène; mais Théodose le Grand, dont il était particulièrement estimé pour son caractère honorable et ses vertus privées, ayant trouvé son nom en tête de la liste des candidats que Diodore, évêque de Tarse, lui présentait, le désigna aux Pères du concile. Ceux-ci, bien qu'étonnés de ce choix, crurent devoir, par déférence pour le monarque, accorder leurs suffrages à Nectaire, après qu'il eut été baptisé et ordonné prêtre. Mais le nouveau patriarche, pénétré lui-même de son insuffisance, retint quelque temps auprès de lui Diodore, son ami; Ciriaque, évêque d'Adana, en Cilicie; Evagre, évêque de Pont, qui le formèrent à l'exercice du saint ministère et l'instruisirent de manière à le garantir des surprises des hérétiques. Aussi gouverna-t-il son église avec une grande piété et une rare prudence. Il mourut, dans un âge fort avancé, en 392. On a de lui un *Sermon sur le carême et le jeûne*, imprimé, en grec et en latin, avec les *homélies* de son successeur saint Jean Chrysostôme, 1554, in-4°. — Un autre NECTAIRE, né en 1581 dans l'île de Crète, se retira, dès son jeune âge, sur le mont Sinaï et y embrassa la vie monastique. Elu évêque du couvent de Sainte-Catherine, qui a juridiction sur les Grecs non unis des environs du petit port de Tor, il se rendait à Jérusalem pour y recevoir l'ordination du patriarche de sa communion; mais ce dernier étant mort pendant qu'il était en route, il fut choisi pour le remplacer. A son arrivée, on lui fit prendre possession de cette dignité, qu'il abdiqua peu d'années après, à cause de son grand âge. Il mourut à Jérusalem en 1668. — On lui attribue plusieurs ouvrages, dont il ne nous est parvenu que les suivants : 1° *Confutatio imperii papæ in Ecclesiam latinam*, traduite du grec en latin par un calviniste, et publiée à Londres en 1702, in-8°. Nul auteur grec n'a écrit avec autant d'acrimonie que lui contre les Latins. — 2° Une *Réfutation des doctrines de Luther et de Calvin sur l'eucharistie*, traduite en latin et annotée par Eusèbe Renaudot, qui la publia dans les deux langues, Paris, 1709, in-4°, avec d'autres opuscules.

NECTAIRE et **NECTAR** (*bot.*). — Linné a donné le nom de *nectar* aux liquides sucrés ou mielleux qu'on observe dans un grand nombre de fleurs, et que les insectes vont y sucer avec avidité. Ces sucs sont produits par des parties formées d'un tissu glanduleux et particulier, variables d'aspect, de situation, et qu'on a désignées, dans leur ensemble, sous le nom de *nectaires*. Ce nom, bien qu'appartenant seulement aux parties de la fleur qui sécrètent du nectar, a reçu de

divers botanistes, surtout de Linné, une signification et une application beaucoup plus étendues. Le botaniste suédois, comprenant sous ce nom tous les organes floraux qui n'étaient ni calice, ni corolle, ni étamines, ni pistil, même les simples prolongements et les simples appendices des organes fondamentaux de la fleur, en était venu à reconnaître des nectaires calicinaux, corollins, staminaux, pistillaires et réceptaculaires. Mais les auteurs modernes ont dû mettre plus de précision dans l'application de ce nom, et aujourd'hui ils semblent s'accorder généralement à ne regarder comme nectaires que les organes glanduleux qui sécrètent du nectar, comme les fossettes qui existent sur les folioles du périanthe dans les fritillaires, comme la lame glanduleuse qui tapisse l'intérieur de l'éperon dans la capucine, etc. Il est souvent difficile d'établir une ligne de démarcation bien nette entre les nectaires et ce que la plupart des auteurs appellent *disque* (*voy.* ce mot); aussi voyons-nous l'expression *nectaire* appliquée à la fois, dans quelques ouvrages, à l'une et à l'autre de ces parties florales. Cependant il semble convenable de réserver le nom de *disque* pour les parties plus ou moins développées qui se trouvent généralement placées entre les étamines et le pistil, se rattachant au réceptacle et qui forment un ou deux verticilles complets ou incomplets, et de n'appeler *nectaires* que les parties nectarifères, purement glanduleuses, d'importance secondaire, n'entrant pour rien dans la symétrie florale. Dans tous les cas, on ne peut nier qu'il n'y ait un peu de vague dans la science sur ce sujet, et que ce vague repose sur la difficulté réelle d'établir une classification précise parmi ces diverses parties florales. P. Duchartre.

NECTANÈBE. — Deux rois d'Egypte ont porté ce nom : 1° Nectanèbe Ier, roi d'Egypte, monté sur le trône l'an 374 avant J. C., continua glorieusement la lutte obstinée que l'Egypte soutenait contre la Perse, pour se soustraire à la domination que celle-ci exerçait sur elle depuis la conquête de Cambyse. Artaxerce Memnon, qui faisait, depuis deux ans, de grands armements pour soumettre cette nation rebelle, envoya contre elle 200,000 Perses commandés par Pharnabaze, et 20,000 Grecs, à la tête desquels marchait l'Athénien Iphicrate. Mais Nectanèbe sut habilement profiter de la rivalité qui paralysait les opérations des deux généraux ennemis, et, rassemblant toutes ses forces, il harcela tellement l'armée des Perses, que Pharnabaze se vit bientôt dans l'impossibilité d'avancer ; l'inondation du Nil acheva sa déroute et le contraignit de se retirer, après avoir perdu une grande partie de ses troupes. Ce succès rendit un peu de repos à l'Egypte, et permit à Nectanèbe de continuer en paix un règne que sa mort termina quelques années après. 2° Nectanèbe II, petit-fils du précédent. Secondé par Agésilas, roi de Sparte, il continua la guerre contre les Perses, mais ne sut pas défendre l'indépendance de son pays, et fut le dernier roi de race égyptienne qui régna sur l'Egypte. Ochus, successeur d'Artaxerce Memnon, s'étant mis lui-même à la tête de l'armée persane, entra en Egypte par Péluse, après avoir taillé en pièces 5,000 Spartiates qui la défendaient, sous le commandement de Clinias de Cos; puis il marcha sur Memphis, où s'était réfugié Nectanèbe. Celui-ci ne l'avait pas attendu et s'était enfui, avec tous ses trésors, en Ethiopie, d'où il ne revint jamais. Ochus, ne rencontrant aucune résistance, eut bientôt ajouté un royaume de plus à son vaste empire. J. B. P.

NECTAR (*myth.*), boisson qu'on servait aux dieux dans l'Olympe, et qu'il ne faut pas confondre avec l'ambroisie, qui, sans doute, était l'aliment des dieux. Sapho, Anaxandride et Alcman nous représentent cependant les dieux mangeant le nectar. C'était une liqueur rouge, suivant Homère ; Ganymède (qui réjouit les chagrins) la versait, avec une aiguière d'or, dans la coupe de Jupiter, et Hébé, avec une amphore d'albâtre couronnée de rose, dans la coupe des autres dieux. On prétend que le mot *nectar* vient de la négation grecque *νη*, *ne pas*, et de *ἔκτακα*, parfait du verbe *κτείνειν*, *tuer ;* le sens de ce mot serait, par conséquent, *qui ne tue pas*, c'est-à-dire qui donne l'immortalité ; mais cette étymologie forcée n'a, sans doute, rien d'exact. Macrobe (*Songe de Scipion*, liv. I, ch. XII) ne voit dans le nectar qu'une allégorie de la toute science des dieux. Al. B.

NÉCYDALIDES, *necydalis* (*insectes*). — Linné a désigné sous ce nom un groupe de coléoptères, de la famille des longicornes, dont les entomologistes modernes ont fait une tribu ayant pour caractères : yeux réniformes, entourant presque totalement

la base des antennes; tête verticale; palpes à dernier article plus gros, subcylindrique, ovoïde, tronqué; élytres plus courtes que l'abdomen ou atténuées linéairement en arrière; ailes étendues le long du corps ou simplement plissées vers l'extrémité. — Cette tribu comprend les genres STÉNOPTÈRE, NECYDALIS, MALORQUE, etc. — Le genre STÉNOPTÈRE, *stenopterus*, Illiger, ne renferme que des espèces de taille moyenne, toutes linéaires, répandues presque partout, et dont quelques-unes (*præustus*, *rufus*, etc.) habitent l'Europe et même les environs de Paris.—Le genre NÉCYDALIDE, *necydalis*, se distingue par ses élytres très-courtes, par ses antennes épaisses, égalant à peine, en longueur, les deux tiers du corps et dont le troisième article est notablement moins long que le cinquième, et qui comprend les *N. major*, Linné (*abbreviatus* Fabricius), *ulmi*, Chevrolat (*major*, Mulsant), *populi*, Battner, *americanus* et *melanopterus*, Dejean. Les deux premières se trouvent aux environs de Paris, l'une sur le saule et l'autre sur l'orme; la troisième, dans le nord de l'Europe, sur le peuplier et le bouleau; la quatrième aux Etats-Unis, et la cinquième au Brésil. — Enfin le genre MALORQUE, *malorchus*, Fabricius, renfermant seulement les petites espèces du genre *necydalis* de Linné, et se composant des espèces suivantes : *M. minor*, Linné; *umbellatarum*, Linné; *sanguinicollis*, Olivier; *pygmæus*, Dejean, et *affinis*, Dejean. Les deux premières et les deux dernières habitent l'Europe, la troisième est indigène des Antilles. Leur forme générale rappelle un peu certains ichneumonides. DESMAREST.

NÉCYSIES (*antiq.*), du grec νέκυς, *mort* ou *cadavre;* sacrifices solennels que les Grecs offraient aux mânes des morts, dans le mois d'anthestérion. On s'imaginait que les portes des enfers étaient ouvertes tant que durait la solennité, et l'on tenait fermés les temples des autres divinités. On n'osait rien entreprendre pendant cette fête lugubre.

NEDJED ou **NEDJD**, province de l'intérieur de l'Arabie, bornée, à l'est, par le Lahsa, au nord par de vastes solitudes qui la séparent de la Turquie d'Asie, au sud par des déserts; à l'ouest, elle confine au Hedjaz. Cette province a environ 300 lieues de longueur du nord au sud, 200 de largeur de l'est à l'ouest, et environ 300,000 habitants. L'Aftan, qui se jette dans le golfe Persique, arrose la partie sud-est du Nedjed; c'est le principal cours d'eau de la province; il est cependant à sec pendant l'été. Le pays est, en général, montagneux, et le sol assez fertile sur plusieurs points. Le climat, quoique brûlant et sec, n'est pas malsain. Les montagnes servent de repaire à plusieurs sortes de bêtes féroces, et les habitants élèvent un grand nombre d'animaux domestiques. Les chevaux et les dromadaires de ce pays sont fort estimés. On fabrique, dans le Nedjed, des tissus de coton et de la poudre à fusil. On y trouve quelques ouvriers serruriers, menuisiers, orfévres, et surtout d'habiles armuriers. — Le Nedjed se partage en huit districts. La capitale, appelée *Derreyeh*, était presque entièrement détruite en 1819. Cette place, un des principaux boulevards des Wahâbites, fut ruinée par Ibrahim-Pacha, fils de Méhémet-Ali, dans l'expédition qu'il fit contre ces sectaires en 1818.

NEDJM-EDDIN-AYOUB (MÉLIK-EL-SALEH), sultan de la dynastie des Ayoubides, régna sur l'Egypte et sur une partie de la Syrie. L'an de l'hégire 635 (1238 de J. C.), au moment de la mort de son père Mélik-el-Kamel, il était gouverneur des places que ce prince possédait dans la Mésopotamie. Mélik-el-Adel II, autre fils de Mélik-el-Kamel, avait réussi à s'emparer du trône d'Egypte, et un prince de la même famille s'était rendu maître de Damas. L'an de l'hégire 636 (1239 de J. C.), Nedjm-Eddin parvint à échanger les places qu'il possédait en Mésopotamie contre la souveraineté de Damas. Ayant remporté une grande victoire sur les chrétiens dans les environs de Gaza, il résolut de marcher contre son frère, Mélik-el-Adel II, qui était toujours maître de l'Egypte. Celui-ci se vit bientôt abandonné par les chefs de ses troupes, et Nedjm-Eddin fut proclamé sultan d'Egypte, l'an 637 de l'hégire (1240 de J. C.). L'année suivante, il vainquit les chrétiens réunis aux troupes d'un prince de Syrie. En 1244, il remporta encore, sur les mêmes adversaires, une victoire signalée. En 644 (1246), informé que saint Louis allait débarquer en Egypte, il fit mettre en état de défense la place de Damiette, contre laquelle il supposait que se porteraient d'abord les efforts des croisés. Malgré ces sages mesures, la ville tomba au pouvoir des chrétiens. Nedjm-Eddin, alors dangereusement malade, fit cependant concentrer toutes ses forces à Mansoura, et se

rendit lui-même dans cette ville. La mort l'empêcha de donner suite aux préparatifs de défense qu'il méditait. Il expira dans le mois de schaban de l'année 647 (fin de 1249), à l'âge de 44 ans, et après dix ans de règne. Nedjm-Eddin était brave de sa personne et habile politique ; mais il manquait des nobles qualités qui font les grands princes.

NEEDHAM. — Nom de deux écrivains anglais célèbres : — 1° NEEDHAM (Marchamont), né en 1620, à Budfort, dans le comté d'Oxford. En 1643, il fonda un journal hebdomadaire intitulé *Mercurius britannicus*, dont l'esprit parlementaire et le ton véhément assurèrent la popularité. Mais bientôt irrité d'une offense personnelle reçue dans les rangs républicains, il se mit à écrire dans le sens de la cour le *Mercurius pragmaticus*, pamphlet périodique dont le style mordant exaspéra les presbytériens, qui le firent incarcérer. Deux démagogues influents le délivrèrent; mettant dès lors à leur service son républicanisme retrempé, il rédigea le *Mercurius politicus*, qui, parvenu à sa onzième année d'existence, fut défendu par le conseil d'Etat. Sous la restauration de Charles II, Needham fut encore obligé de se cacher ; puis amnistié. Il se livra alors à l'exercice de la médecine, qu'il continua avec succès jusqu'à sa mort (1678).—Doué d'un esprit enjoué et caustique, Needham possédait un talent très-flexible; malheureusement son caractère politique l'était encore davantage. L'ouvrage le plus remarquable qu'il ait laissé est son *Discours touchant la supériorité d'un Etat libre sur le gouvernement monarchique*, inséré d'abord dans le *Mercure politique*, et réimprimé séparément en 1650 et 1767. — Il est aussi l'auteur d'une traduction du *Mare clausum* de Selden, augmentée de nouvelles preuves et d'un écrit intitulé *Medela medicinæ*, où, entre autres opinions, il soutient qu'on peut exercer dignement la médecine sans études préalables dans les universités. 2° NEEDHAM (Jean Tuberville), physicien célèbre par ses observations microscopiques, naquit à Londres, en 1713, de parents catholiques. Ses études terminées au collége de Douai, il entra au séminaire de Cambray, et y reçut les ordres sacrés. Il professa d'abord la rhétorique à Douai. Rappelé en Angleterre par les chefs de la mission catholique, il fut chargé de diriger l'école de Twifort, puis envoyé au collége anglais de Lisbonne pour y professer la philosophie. De retour à Londres, il publia en 1745 ses *Premières découvertes microscopiques*, recueil qui annonçait un bon observateur. Ensuite, de concert avec Buffon, il répéta les expériences et les recherches sur les animaux spermatiques et infusoires. Il fut admis en 1747 à l'Académie de Londres, distinction qui n'avait encore été accordée à aucun prêtre catholique. Pendant un séjour à Genève il voulut réfuter les objections de Voltaire contre les miracles; mais celui-ci, plus habile à manier l'ironie, le couvrit de ridicule sans aborder le fond de la discussion. Après cet échec, Needham se retira au séminaire anglais de Paris, où il reprit ses expériences avec tant de succès, que l'Académie des sciences le nomma l'un de ses associés. En 1769, il fut appelé à Bruxelles pour organiser l'Académie fondée par l'impératrice Marie-Thérèse, et ne cessa d'en diriger les travaux jusqu'à sa mort (30 décembre 1781).—Comme physicien, Needham avait des idées étendues, mais il les généralisait trop. Il manquait aussi de clarté et de méthode, soit en parlant, soit en écrivant. Son principal ouvrage a été traduit en français par Lavirotte sous le titre de *Nouvelles observations microscopiques* (1750, in-12). On y trouve la description du calmar, alors peu connu ; des observations sur la poussière fécondante des plantes, sur les animalcules anguilliformes découverts dans la poussière de la nielle, etc. Ses autres écrits se composent de nombreux *mémoires* sur des sujets scientifiques ou religieux. DE BELLENET.

NÉERLANDE (*géogr.*), *Néerlands*, c'est-à-dire *pays inférieurs*. — C'est le nom qu'on donnait, avant 1830, à l'ensemble des provinces qui formaient le royaume des Pays-Bas ou *monarchie néerlandaise*. Aujourd'hui ce nom n'est plus guère en usage et ne s'applique tout au plus qu'au royaume de Hollande. — En termes de linguistique, on appelle *langue néerlandaise* un idiome dérivé de l'ancien teuton, et qui se divise en deux dialectes, le hollandais et le flamand. On a aussi donné le nom de *néerlandais moyen* à l'idiome qui était parlé, au moyen âge, dans la Flandre, les Provinces-Unies et le Brabant.

NEF, du grec *ναός*. — Les temples païens de quelque importance se divisaient transversalement en deux parties : la première, à la fois la plus vénérée et la plus étendue, s'appelait *ναός*, en latin *cella;* pour nous la

nef. C'est dans ce premier corps que s'élevait l'autel principal, *altare*, ainsi que la statue de la divinité à laquelle était consacré l'édifice. La seconde s'appelait ὀπισθόδομος ou le *trésor*, parce qu'elle renfermait les richesses du culte. Dans le plan du Parthénon, restitué par Broensted et Cokerell, cette division est facile à comprendre. La cella de ce temple célèbre était, en outre, partagée, parallèlement à l'axe, en trois nefs, par deux rangs de colonnes. Cette disposition, assez rare avant Jésus-Christ dans les édifices sacrés, était invariablement suivie dans les basiliques romaines, dont le plan servit de modèle aux principales églises que le christianisme érigea à partir du IVe siècle. On construisit aussi, vers cette même époque, des basiliques à cinq nefs, telles que Saint-Paul-Hors-les-Murs, l'un des plus anciens et des plus beaux édifices de Rome chrétienne, et c'est sur l'un ou l'autre de ces deux nombres 3 et 5 que furent toujours établies, dans les âges suivants, les divisions longitudinales des grandes constructions religieuses. La nef centrale fut appelée *maîtresse nef*, par opposition aux deux ou quatre nefs latérales, qui gardèrent le nom de bas côtés, d'ailes, de collatéraux, de basses nefs, etc. Souvent la nef du milieu fut séparée des autres par un mur à hauteur d'appui. Quelquefois aussi les entre-colonnements qui la mettent en communication avec les collatéraux étaient fermés par des tentures; les hommes se réunissaient dans la nef de droite, c'est-à-dire du côté de l'épître, si la basilique était orientée, tandis que la nef opposée était réservée aux femmes.

Il est bien rare qu'on rencontre des églises dont les trois nefs soient de la même largeur. Celle du centre a ordinairement le double de chacun des collatéraux, et quelquefois celui de droite est un peu plus large que l'autre, sans qu'il soit bien facile de donner la véritable raison de cette différence. Dans la plupart des basiliques antérieures au christianisme, la nef centrale offrait, à l'intérieur, deux ordres de colonnes superposés et séparés par un mur plein. Le plus élevé formait une galerie désignée, par les archéologues modernes, sous le nom de *triforium*. Cette galerie supérieure bordait des salles plus ou moins vastes, dont le sol s'étendait sur toute la largeur des bas côtés. Ceux-ci se trouvaient donc invariablement couverts, tandis que la maîtresse nef l'était bien rarement. Une de ces rares exceptions se voyait à Rome, sous l'empereur Trajan, dans la basilique Ulpienne. La nef centrale était garantie contre les agents atmosphériques par un toit et une charpente de cèdre, avec plafond intérieur, dont les pièces étaient revêtues de bronze. Il ne faut pourtant pas se figurer que les Romains fussent arrêtés par la difficulté de construire de grandes voûtes; celles du temple de la Paix, de 25 mètres d'ouverture, et le pont de Brioude, sur l'Allier, à une seule arche de 54 mètres de largeur, ne nous permettent aucun doute à cet égard. Quoi qu'il en soit, l'art chrétien dut modifier, sur ce point, la basilique païenne. Jamais la nef centrale ne fut définitivement laissée à découvert dans les constructions faites sur le modèle antique pour les cérémonies du nouveau culte.

On a divisé chaque nef, dans le sens de la longueur, en compartiments nommés *travées*, dont le nombre varie, du moins en France, de 6 à 11; le nombre 7 est le plus ordinaire. Les piliers correspondants de droite et de gauche limitent les travées, et chacune d'elles comprend, dans la maîtresse nef, trois zones horizontales superposées: 1° la zone inférieure ou des grandes arcades; 2° la zone moyenne ou du triforium; 3° la zone supérieure ou de la claire-voie. — Les arcs-doubleaux reproduisent le même nombre de travées perpendiculairement à l'axe de la voûte. L'abbé Canéto.

NEFASTES (jours).—L'adjectif *néfaste*, formé de *nefas* (*non fas*), *ce qui n'est pas permis*, servait, chez les Romains, à désigner les jours pendant lesquels il était défendu d'agir en justice et de prononcer les trois formules de droit *do* (*je donne*), *dico* (*j'ordonne*), *addico* (*j'adjuge*), comme le dit Ovide (*Fastes*, I, XLVII). C'était le pontife qui fixait la division des jours en *fastes* (voy. ce mot) et *néfastes*. Pendant les jours néfastes, il était défendu non-seulement d'agir en justice, mais encore de s'occuper des affaires publiques et particulières; tels étaient les jours fériés et ceux de la vendange et de la moisson, parce que, chez un peuple essentiellement agriculteur comme le furent les premiers Romains, tous les bras se trouvant alors occupés aux travaux champêtres, le cours de la justice était nécessairement suspendu. Ces jours étaient marqués dans le calendrier par la lettre N. Il y avait aussi des jours appelés *intercisi* ou *endocisi* (*par-*

tagés), dont le matin seulement était néfaste. On les trouve désignés dans le calendrier par les lettres N P, *nefastus prior*. Les jours néfastes n'étaient, à vrai dire, que des jours fériés; mais, dans la suite, on donna ce nom à d'autres jours, appelés aussi *dies atræ*, *nefandæ*, *inauspicatæ*, *inominales*, *ægyptiacæs* pendant lesquels on s'abstenait également de vaquer aux affaires parce qu'ils étaient réputés malheureux. Le jour de Saturne, notre samedi, était rangé dans cette catégorie à cause de l'influence pernicieuse qu'on attribuait à la planète de ce nom. Il en était ainsi de tous les lendemains des calendes, des ides et des nones de chaque mois, parce que, l'an de Rome 263, le sénat, voyant que les armées avaient éprouvé de nombreux échecs, interrogea sur la cause de ces désastres le devin Aquinius. Il répondit que les Romains, avant d'aller se faire écraser par les Gaulois à la funeste bataille de l'Allia, avaient fait des sacrifices aux dieux le lendemain des ides de juillet, et que, à Crémère, tous les Fabiens avaient été tués pour avoir combattu le même jour. D'autres jours encore étaient réputés malheureux; celui où l'on sacrifiait aux mânes, les jours des lémuries, des féeries latines et des saturnales, le lendemain des bacchanales, le quatrième avant les nones d'octobre, le sixième des ides de novembre, les nones de juillet appelées *caprotines*, le quatrième jour des nones d'août, anniversaire de la terrible bataille de Cannes. Les Romains les marquaient de noir. — Les Grecs avaient aussi leurs jours néfastes, qu'ils nommaient *apophrades* (ἀπό, *loin de*, et φραδά, *prudence*), terme à peu près synonyme du néfaste latin, puisque la racine de ce dernier est *fari*, parler, et celle du mot grec φράζω, qui a le même sens. Le jeudi était pour les Athéniens le plus redoutable des apophrades. Hésiode signale aussi comme tel le cinquième jour de chaque mois, parce que, ce jour-là, dit-il, les Furies se promènent sur la terre. Virgile, dans les *Géorgiques*, défend également de rien entreprendre le cinq du mois. Les Macédoniens n'osaient se mettre en campagne au mois de juin. Il faut ajouter enfin à cette nomenclature tous les jours signalés par des éclipses de soleil et de lune. — La même superstition était répandue parmi les Chaldéens, les Egyptiens et la plupart des autres peuples de l'antiquité. Plutarque rapporte que les Egyptiens s'abstenaient de rien faire le troisième jour de la semaine, jour de la naissance de Typhon, et le dix-septième du mois, remarquable par la mort d'Osiris. Les Juifs même étaient entachés de ces préjugés, sévèrement réprimés par Moïse. — Ces croyances ridicules, quoiqu'à la vérité bien affaiblies, n'ont pas encore disparu de l'Europe civilisée; combien de personnes n'osent encore se mettre en voyage un vendredi ou le treizième jour du mois! AL. B.

NÉFLIER (*bot.*), *mespilus;* genre de la famille des rosacées-pomacées, de l'icosandrie-pentagynie, dans le système de Linné, établi d'abord par Tournefort, mais modifié plus tard, de diverses manières, par les botanistes, dont les uns en ont élargi, tandis que les autres en ont rétréci la circonscription. Envisagé avec le sens restreint que la plupart des auteurs lui attribuent aujourd'hui, ce genre est composé d'arbres peu élevés, spontanés dans les parties moyennes et septentrionales de l'Europe, épineux à l'état sauvage, mais auxquels la culture fait perdre leurs épines. Ces végétaux ont des feuilles alternes, simples, dentées, pourvues de stipules. Leurs fleurs sont accompagnées de bractées persistantes et présentent un calice à tube adhérent, turbiné, à limbe divisé en cinq lobes foliacés; une corolle de cinq pétales presque orbiculaires; des étamines nombreuses, insérées, comme les pétales, à l'orifice du tube calicinal, sur un grand disque nectarifère; un ovaire adhérent, creusé de cinq loges biovulées, et surmonté de cinq styles glabres. Le fruit est charnu, à cinq noyaux renfermant chacun une graine, marqué, en dessus, d'une large aréole nue qu'entoure une couronne formée par le calice persistant.

Le NÉFLIER D'ALLEMAGNE, *mespilus germanica*, Linn., vulgairement connu et cultivé sous le nom de *néflier*, est un grand arbrisseau ou un petit arbre tortu et très-rameux. Ses feuilles sont lancéolées, vertes à leur face supérieure, tomenteuses à l'inférieure, dentées sur leurs bords, brièvement pétiolées. Ses fleurs sont grandes, d'un blanc rosé, solitaires. Son fruit, connu sous le nom de *nèfle*, varie notablement de grosseur, de forme et de précocité, dans les diverses variétés de l'espèce que la culture a obtenues. Avant sa maturité, il est très-âpre; mais il se radoucit beaucoup lorsqu'on le conserve, par suite d'un

commencement de blossissement. Les variétés les plus remarquables du néflier cultivé sont celle à fruit précoce, celle à gros fruit connue sous le nom de *néflier de Nottingham*, celle à fruit sans noyau, etc. Le fruit de cet arbre est légèrement astringent, ainsi que ses feuilles, dont on recommande la décoction contre les aphthes et contre les inflammations de la gorge. — La culture du néflier n'offre aucune difficulté : il s'accommode de toutes les expositions et de toutes sortes de terres, pourvu qu'elles ne soient pas très-humides. On recommande même de ne pas le tailler, si l'on ne veut diminuer ses produits. Ses graines mettant deux ans à germer, on le multiplie de préférence par marcottes et par greffe sur diverses espèces de la même famille. P. DUCHARTRE.

NEFTHÉ (*myth. égypt.*), divinité qu'on donnait pour épouse à Typhon Comme lui, elle était éminemment malfaisante et stérile. Les Egyptiens voyaient en elle la terre, en tant qu'opposée au ciel, et surtout la terre aride, la sablonneuse Libye, opposée au sol fertile de la vallée du Nil. Elle était aussi la personnification de la mer, et quelques auteurs ont pensé que les Grecs en avaient fait leur Neptune, dont le nom même est un argument en faveur de leur opinion.

NEGAPATAM, ville et port de mer de l'Inde, présidence de Madras, district de Tandjore, sur le golfe du Bengale, à l'embouchure d'un bras du Cavery; latitude nord, 10° 45′ 0″; longitude est, 77° 28′ 11″; à 60 lieues au sud de Madras, et à 30 au sud de Pondichéry. Son commerce n'est plus considérable aujourd'hui; mais on y voit souvent des navires en relâche pour prendre des vivres frais. La ville est située au nord de la citadelle. Près de celle-ci se trouve l'embouchure de la rivière, dans laquelle peuvent entrer les bâtiments d'un faible tirant d'eau. Cette rivière est fermée par une barre sur laquelle, dans les mauvais temps, la lame déferle avec beaucoup de violence, ce qui rend l'entrée du port dangereuse. L'ancrage est situé à environ 3 milles du rivage et en face de la ville.—Negapatam était originairement un petit bourg. Les Portugais l'agrandirent et y élevèrent des fortifications. En 1660, les Hollandais s'en rendirent maîtres. Ils ajoutèrent de nouvelles fortifications aux anciennes et firent de cette ville le chef-lieu de leurs établissements sur la côte de Coromandel, Negapatam devint très-florissant sous leur domination. En 1781, les Anglais assiégèrent et prirent cette ville, qui leur fut cédée définitivement à la paix de 1783. L. DUBEUX.

NÈGRES. — Malgré son étymologie, ce nom ne désigne pas tous les hommes de couleur noire; il doit être réservé pour les peuples qui joignent à ce caractère des cheveux crépus et comme laineux, une certaine projection de la face au devant du crâne, un élargissement du nez plus ou moins voisin de l'épatement, enfin le développement et la saillie des lèvres. En dehors des populations chez lesquelles nous rencontrons la réunion de ces caractères, nous trouvons des hommes noirs à cheveux lisses, n'ayant ni le nez ni les lèvres des véritables nègres, et se rattachant à d'autres types de physionomie. Tels sont, par exemple, les Indous des castes inférieures, les Abyssins d'origine arabe, en Amérique les Californiens, etc. Ainsi les nuances de la peau n'entraînent pas nécessairement dans leurs variations les formes physiognomoniques ni même les caractères du système pileux, malgré la dépendance de ce dernier à l'égard du tégument. Nous voyons à la fois des nègres à teint simplement basané et des hommes du type caucasique noirs comme du jais.—Ce qu'on nomme assez ordinairement la *race nègre* est un type de variété de l'espèce humaine et non une seule et même race proprement dite. On confond trop souvent ces deux faits, la *race* et le *type*. La race est une famille dans l'espèce, elle forme une branche du tronc commun et se constate par la descendance, par l'histoire, et, quand l'histoire manque, par l'analogie des langues et par la communauté de patrie continentale. Le type est, au contraire, une variété générale plus ou moins caractérisée. Le même caractère typique peut s'étendre à plusieurs races dont la parenté généalogique est trop ancienne pour être manifestée par les faits, tandis que quelquefois ce caractère s'affaiblit beaucoup et tend même à disparaître dans certaines fractions d'une même race.

Le type nègre est essentiellement africain; mais nous le retrouvons dans la presqu'île de Malaca, dans les îles de la Sonde, aux Philippines, à la Nouvelle-Guinée, etc., en un mot dans une grande partie du système insulaire, qui forme comme le prolongement sud-est de l'Asie du côté de la mer des Indes et de l'océan Pacifique. Ainsi il existe des

nègres océaniens comme des nègres africains, et la distance géographique qui sépare les premiers des seconds permet de douter de leur commune origine, en tant que nègres. Nous verrons d'ailleurs, en traçant dans l'article HOMME le tableau général de la distribution géographique de l'espèce, qu'il y a de bonnes raisons pour admettre que les mêmes caractères de dégradation peuvent se répéter chez les diverses branches qui s'éloignent du tronc dans une même direction. Ceux du type nègre, tels que nous les avons donnés en commençant, sont les seuls qu'on puisse réunir quand on parle de l'ensemble des peuples qui appartiennent à cette grande variété de l'espèce; encore ces traits sont-ils eux-mêmes très-inégalement prononcés, selon le peuple qu'on étudie. Ce n'est donc que d'une manière encore plus générale qu'il faut accepter ce qu'on dit tous les jours, dans un sens trop absolu, de l'infériorité physique et morale des races nègres.

Les nègres de Guinée sont ceux qui réalisent le mieux l'idée du type qui nous occupe; ils ont la tête allongée, étroite à la région des tempes, ce qui laisse une certaine saillie aux pommettes. La mâchoire supérieure et son arcade dentaire en particulier se projettent, s'inclinent fortement, de manière à donner aux dents incisives un peu de la direction proclive que ces dents prennent chez les mammifères. L'écartement inférieur des apophyses montantes de cette même mâchoire élargit les fosses nasales, la partie supérieure ou osseuse du nez est sensiblement réduite, et ce dernier, modifié à la fois dans la proportion de ses deux régions principales, dans sa direction qui suit celle de la mâchoire, enfin dans ses dimensions, s'étale, tend à s'effacer, s'incline à son tour de manière à ce que les narines s'ouvrent un peu en avant. Nous avons dit que les lèvres des nègres étaient grosses, saillantes; elles sont même un peu renversées. La mâchoire inférieure est entraînée enfin à s'allonger pour s'accommoder à la saillie de la supérieure. Ajoutons, quant aux autres parties du corps, que le tronc, en général, a moins de développement en largeur dans la variété nègre que dans les autres, que les membres supérieurs sont proportionnellement un peu longs, les inférieurs arqués en dedans et remarquables par l'élévation et l'aplatissement du mollet, aussi bien que par le défaut de cambrure du pied. La peau, indépendamment de sa couleur, est douce au toucher, fraîche le plus ordinairement. La sueur a souvent une odeur spéciale. Les parasites ne seraient pas ici, assure-t-on, de même espèce que les nôtres.

Les peuples qui présentent ces caractères physiques mènent, en général, la vie de clan ou de tribu, et se font remarquer par des mœurs plus ou moins sauvages. Chez eux, les sens sont plus exercés que l'intelligence; ils ont l'impressionnabilité, la mobilité de l'enfance, et en même temps une grande puissance d'affection et de haine. Ces peuples, en raison de la vie qu'ils mènent, exercent beaucoup les sens de la vue, de l'ouïe, de l'odorat, et il n'est pas impossible que l'élargissement des fosses nasales contribue à l'activité de ce dernier. Mais le développement que prend chez eux la vie sensoriale ajoute plus à la portée et à l'utilité du sens qu'aux jouissances qu'il procure; la délicatesse des saveurs et des odeurs, l'harmonie des sons et des teintes supposent un autre genre de développement qui appartient à la vie civilisée. On dit que les nerfs des nègres sont plus gros que ceux de nos races; que le cerveau, chez eux, offre, au contraire, moins de développement; que l'angle facial, moins ouvert que chez nous, témoigne d'une infériorité réelle; qu'enfin leur intelligence est inférieure à celle de l'homme de type caucasique. Quant à l'excès de développement des nerfs, il est moins réel qu'on ne l'a cru, car, en général, les troncs nerveux ne sont appréciés que comparativement au volume du cerveau, et le cerveau des nègres, pris dans sa masse totale, ne diffère pas sensiblement, en moyenne, de celui des autres variétés de notre espèce; c'est ce dont on peut s'assurer en remplissant des crânes d'une graine quelconque pour peser ensuite comparativement la quantité de cette graine qui peut être contenue dans chacun d'eux. Quant à l'angle facial, s'il est moins ouvert chez le nègre, cela tient essentiellement à la projection de la mâchoire inférieure, et non point, comme chez les animaux, à cette projection combinée avec une dépression du crâne. Il ne faut donc attacher qu'une très-médiocre importance à ce caractère, et nous le trouverions d'ailleurs comme différence individuelle chez un grand nombre d'Européens, souvent même en raison de la direction fuyante du front. L'articulation de la tête avec la colonne vertébrale est un peu plus re-

culée chez les nègres du Congo que chez nous. Les avant-bras sont plus longs, le bassin généralement plus étroit, surtout dans le sexe masculin, toutes différences qui indiquent une dégradation, mais qui ne touchent pas cependant aux caractères de l'espèce. Enfin il n'y a réellement rien dans la psychologie des races nègres les plus dégradées qui annonce une différence réelle de faculté. L'infériorité porte ici sur le degré d'activité, sur la prédominance des actes les moins élevés de la vie psychologique; elle est ce qu'elle se montre chez beaucoup de nos populations arriérées, chez les hommes incultes livrés au labeur continuel du corps, à ses appétits et isolés de toute cause de développement intellectuel. Tacite a rendu de nos peuples de l'Europe occidentale un témoignage semblable à celui de quelques voyageurs modernes touchant les tribus nègres, et un jour peut-être ces races démentiront le jugement porté sur elles d'une manière si absolue, comme notre civilisation dément le jugement de Tacite. Au reste, ce que nous disons là n'est plus une simple prévision. Les races africaines dont on a voulu faire quelquefois des espèces distinctes et inférieures ont produit plus d'un homme éminent; le mahométisme, s'emparant, dans le Soudan, la Sénégambie et quelques régions plus orientales, des moins abruties de ces races, les a relevées d'une manière remarquable, et le christianisme, faisant mieux encore, a conduit plusieurs peuples africains dans les voies de notre civilisation et, ce qui vaut mieux encore, dans celles d'une moralité qui ferait quelquefois honte à la nôtre. Partout où pénétrera ce principe de vie et de régénération, il opérera d'aussi beaux effets et un développement égal. Toutefois, et nous devons le reconnaître en bonne anthropologie, de même que chaque peuple a ses aptitudes propres, les nègres ont les leurs, assez variables du reste, et qui ne se manifesteront, même avec toute leur originalité, qu'à mesure qu'on verra les énergies de ces peuples prendre leur développement et s'affranchir des tyranniques entraves de l'esclavage de l'homme, de l'esclavage de la nature et de l'esclavage du mal. — Somme toute, il n'y a entre les nègres et nous, soit organiquement, soit sous le rapport psychologique, que des différences nuancées qui ne mettent nulle part le cachet distinctif des espèces. Les nègres sont nos frères sous une livrée de servitude et de dégradation plus ou moins manifeste, et comme tels nous sommes appelés envers eux à des devoirs sérieux. Nous les avons asservis et ravalés à la condition des bêtes de somme; nous devons les affranchir et les élever à la vie morale. — Le type nègre commence à se dessiner dès que, sortant de l'Asie sud-occidentale, centre d'irradiation des races, nous entrons en Egypte. Soit que nous consultions sur les traits des anciens habitants de ce pays les monuments qu'ils nous ont laissés, leurs statues, leurs dessins, ou les historiens qui nous en parlent, Hérodote, par exemple; soit que nous nous en rapportions à ce qui nous est dit des Cophtes, descendants de cette antique population, nous ne pouvons méconnaître, en laissant de côté une minorité d'individus ou tout à fait nègres ou marqués du sceau des races indoues, que ces physionomies aux traits larges, un peu épatés, dont la statue de Rhamsès et les sphinx nous donnent des échantillons, ne portent un premier indice de dérivation du type caucasique vers le type éthiopien. En nous avançant vers la Nubie, cette dérivation se prononce encore davantage, aussi bien que chez certains peuples chamites de l'Abyssinie, du Darfour, et dans les tribus gallas du voisinage. Les Nubas ou Barabras qui vivent sur les bords du Nil nubien, d'où beaucoup d'entre eux descendent en Egypte, ont une grande ressemblance physique avec les Egyptiens; ils portent la couleur rougeâtre de ceux-ci jusqu'à la nuance acajou foncé. Leurs cheveux sont très-frisés, mais longs et non crépus; leurs lèvres grosses, mais sans saillie prononcée; leur nez arrondi vers le bout, mais bien formé. Les Arabes donnent à ces peuples le nom de *Nubas*, non point comme désignation particulière, mais comme une dénomination générale qu'ils appliquent à tous les noirs venant des régions méridionales. Ces Barabras ou Nubas de la vallée du Nil sont, à ce qu'il paraît, les descendants d'une colonie transportée dans cette région, il y a quinze siècles, par ordre de Dioclétien, et venus du Kordofan; c'est du moins ce qu'indique leur idiome, car ils sont moins nègres que leurs ancêtres supposés, et, soit par l'influence d'un commencement de civilisation, soit en raison de circonstances climatériques et hygiéniques différentes de celles de leur première patrie, ces petites nations se sont rapprochées du type caucasien, de même que peut-être leurs ancêtres

du Kordofan seraient allés perdre dans la vie sauvage les caractères de ce dernier type, déjà altéré et tel que nous le présente la race égyptienne avec son empreinte africaine. Plus près de la mer Rouge, la Nubie nourrit quelques nations plus rapprochées que les précédentes du caractère éthiopien par les traits du visage, l'épaisseur des lèvres, et même un peu par les formes du nez ; c'est, au dire de M. Abbadie, une race de transition. Une partie de la population de l'Abyssinie, surtout au nord, est également intermédiaire aux Egyptiens représentés par les Cophtes et aux nègres véritables ; M. Larrey considère, en général, tous les peuples que nous avons rencontrés et que nous pourrons rencontrer encore dans les régions nord-est de l'Afrique comme très-distincts encore des véritables nègres. C'est aussi ce qu'on peut dire des Galles conquérants des provinces méridionales de l'Abyssinie, et dont les tribus occupent plus au sud une étendue de pays indéterminée.

A partir d'ici, nous suivons les races africaines dans deux directions qui vont nous les montrer se modifiant, à des degrés différents, à mesure qu'elles s'éloignent de notre point de départ. Traversons d'abord le Soudan jusqu'à la Sénégambie. Dans toute cette vaste région, que le grand désert sépare des Etats barbaresques, nous rencontrons encore des peuples noirs plus ou moins civilisés sous l'influence de l'islamisme, ayant de grandes villes, un commerce, des champs cultivés, et qui, il y a quatre siècles, étaient complétement sauvages, comme le sont encore les tribus répandues plus au sud. Les peuples soudaniens continuent à nous offrir différents degrés de transition du type caucasien au type nègre. Ainsi les naturels d'Haüsa se rapprochent beaucoup du premier ; ce sont de beaux hommes, d'une physionomie noble, avec le nez saillant et point écrasé, tandis que les habitants du Bornou, quoique moins occidentaux, sont déjà beaucoup plus nègres. Dans la Sénégambie, nous voyons d'abord les Mandingues, peuple humain, hospitalier, adonné à l'agriculture et au soin de nombreux bestiaux ; ils ont le teint noir-brun, les cheveux laineux, des traits assez réguliers ; puis, plus près du cap Vert, les Yolofs, les plus beaux des nègres, au teint d'ébène, aux traits presque européens, leurs lèvres seules offrant un excès d'épaisseur comparées aux nôtres ; enfin les Foulahs ou Fehlatas, race très-répandue depuis le pays d'Haüsa jusque dans les provinces méridionales de la Sénégambie, où la plupart des auteurs placent son premier établissement. Les Foulahs se distinguent de leurs voisins par des cheveux assez longs pour être tressés, par une nuance de peau un peu rougeâtre, enfin par le langage. Ce dernier fait, joint à quelques ressemblances entre le vocabulaire foulah et celui des langues polynésiennes, engagea, il y a quelques années, M. G. d'Eichtal à rattacher ce peuple africain aux insulaires de la mer du Sud ; mais cette hypothèse, quoique habilement présentée, est bien difficile à justifier.

En quittant la Sénégambie et côtoyant, vers le sud, toute l'Afrique occidentale, nous ne retrouvons plus, en général, que des peuples plus ou moins sauvages ; c'est ici que le type nègre arrive à tout son développement et souvent à une exagération hideuse du prognathisme et de l'épaississement des lèvres. Toutefois rien n'est moins uniforme que cette population de la Guinée et du Congo, qui, aux misères individuelles et sociales qu'engendre le paganisme, a vu s'ajouter les maux que l'esclavage et la traite ont multipliés pour elle : les rapts, les guerres, tout ce qu'inspire aux chefs une insatiable cupidité. A côté des Balantes, des Biafares et de plusieurs autres tribus du littoral, remarquables par leur laideur en même temps que par leur dégradation sociale, nous voyons les Timmanis nous offrir, avec des mœurs moins sauvages, des traits voisins de ceux des nations soudaniennes. Plus loin, sur la côte d'Or, la grande nation des Ashantis et ses nombreuses ramifications se distinguent par leurs belles proportions, par des formes de tête qui se rapprochent un peu des nôtres, des traits nègres très-adoucis, une chevelure longue et assouplie, quoique frisée. Ces peuples sont les plus civilisés de cette région. Dans le golfe de Benin, ce sont encore d'autres populations et pour la plupart d'un type nègre très-prononcé. En parcourant ainsi toute la côte occidentale, nous verrions ce type, toujours reconnaissable, se modifier tour à tour en bien ou en mal, et assez ordinairement l'état social suivre les mêmes variations, jusqu'à ce qu'arrivés à l'extrémité australe du continent africain nous trouverions le type mixte des Hottentots. Cette nation, aujourd'hui très-réduite et représentée par quelques tribus, celles,

par exemple, des Coranas, des Namaquas, et sur la limite septentrionale de la colonie par les Saabs, que les colons hollandais ont baptisés du nom de Boschimans (angl. *Bushman*), paraît avoir jadis mené la vie nomade sur le plateau qu'elle habite. C'est ici une race à part, qui réunit aux principaux traits des nègres, au prognathisme, à la grosseur des lèvres, à l'épatement du nez quelques caractères du type mongol : l'obliquité des yeux, la saillie des pommettes et même jusqu'à un certain point les mêmes formes du crâne. Quelques particularités de conformation offertes par les femmes hottentotes ont aussi attiré, comme très-caractéristiques, l'attention des anatomistes; telle est l'espèce de loupe graisseuse qui se développe avec l'âge au-dessus des muscles fessiers, telle est encore l'excessive longueur des nymphes, exagération d'une disposition qui est plus générale qu'on ne le pense chez les races africaines.

La population de la côte orientale nous représente à son tour les traits nègres, mais jamais au même degré que celle de la Guinée; en général aussi, l'état social se maintient, dans cette région, à un niveau supérieur à celui de la côte occidentale. L'influence et les souvenirs du monothéisme arabe apparaissent là d'une manière sensible. Les noirs de Mozambique et les tribus cafres offrent des formes de tête bien supérieures à celles des nègres occidentaux, en même temps qu'elles rappellent souvent encore, par la saillie des pommettes et l'inclinaison des yeux, leurs voisins du plateau hottentot. Au reste, une grande variété physique se remarque ici comme partout, selon que ces nations habitent des lieux plus élevés ou plus voisins de la côte.

Quant aux peuples de l'intérieur, nous n'avons sur eux que des données vagues; mais les découvertes récentes de M. Liwingston nous promettent, à cet égard, des informations prochaines, qui seront précieuses pour l'ethnologie et l'anthropologie.

En franchissant la mer des Indes, nous retrouvons le type nègre, du moins quant aux traits du visage et à la chevelure, chez plusieurs tribus sauvages de la péninsule malaise et des îles qui l'avoisinent plus ou moins, à partir des îles Andaman jusqu'à la Nouvelle-Guinée, à la Nouvelle-Irlande et, plus au nord, à l'archipel des Philippines. Ces peuplades, dont on ignore l'origine, paraissent avoir possédé jadis ces contrées, conquises plus tard par d'autres nations. Détruites dans quelques îles, elles ont été refoulées ailleurs dans l'intérieur ou sur les côtes les moins hospitalières, et généralement elles habitent la région reculée des montagnes. A la Nouvelle-Guinée, on trouve des noirs à chevelure laineuse courte, en même temps que les Papouas à longs cheveux, qui sont des métis de ces mêmes noirs et de Malais, au dire de MM. Quoy et Gaimard. Dans les Philippines, nous trouvons deux types de noirs; des hommes à cheveux lisses, à traits réguliers, et de vrais nègres. Ceux-ci se rencontrent surtout dans une des îles de cet archipel, nommée, à cause de cela, *l'île des Nègres*, et dont ils seraient, s'il faut les en croire, les premiers habitants.

La race tasmanienne, aujourd'hui presque détruite, se rattache de bien près aux nègres, et les Endamènes ou Alfourous, aussi bien que les Australiens, rentrent plus ou moins dans ce type par leur saillie de la mâchoire supérieure, leurs grosses lèvres, leur nez épaté, leurs pommettes saillantes; mais leurs cheveux sont droits et roides, et indiquent des races d'autre origine que les nègres.

Ici se termine la revue géographique des terres qui nous présentent les principaux développements de ce type avec les nuances infinies qu'il présente et les transitions qui le rattachent à d'autres. Cette revue suffirait, ce nous semble, pour montrer combien peu les variétés typiques de l'espèce humaine sont séparées les unes des autres, combien elles offrent de gradations à mesure que nous nous éloignons du berceau de l'humanité indiqué par nos saints livres, comme par les traditions des races, et combien il est invraisemblable pour la science que ces variétés proviennent de souches primitivement indépendantes. C'est une question sur laquelle l'article HOMME nous appellera d'ailleurs à revenir. H. HOLLARD.

NÉGREPELISSE, petite ville du département de Tarn-et-Garonne, chef-lieu de canton dans l'arrondissement et à 3 lieues et demie de Montauban, près de l'Aveyron. Sa population est de 3,000 habitants environ. Elle a des manufactures de toiles de coton et fait un commerce assez important en minots et en grains. — Négrepelisse avait autrefois le titre de comté et envoyait des députés aux états du Quercy; mais elle est aujourd'hui bien déchue de son antique splen-

deur. L'un des boulevards des protestants, elle eut beaucoup à souffrir des guerres de religion ; elle fut, en 1622, pillée et brûlée par les troupes de Louis XIII, à l'exception de son château, que l'on voit encore aujourd'hui sur les rives de l'Aveyron.

NEGRI (Jules), jésuite, né à Ferrare en 1648 et mort en 1720. Compilateur infatigable, il a laissé un livre qui, pour ceux qui s'occuperont de l'histoire littéraire de l'Italie et de la Toscane en particulier, sera toujours une mine aussi précieuse qu'abondante. Cet ouvrage, intitulé *Istoria degli scrittori fiorentini*, Ferrare, 1722, in-fol., renferme environ 2,000 auteurs avec l'indication de leurs livres tant imprimés que manuscrits ; malheureusement il fourmille de fautes typographiques.

NÈGREPONT (*géogr.*).— Ile de la Grèce autrefois nommée *Eubée*, la plus belle de tout l'archipel après celle de Candie. Les Turcs et les Grecs l'appellent *Egribos* ou *Egripos*, dont nous avons fait Nègrepont. Elle a 172 kilomètres de long et de 4 à 32 de large ; sa population est de 60,000 habitants environ. Après la prise de Constantinople par les croisés, les Français et les Vénitiens s'en emparèrent ; c'est alors que les principaux d'entre les conquérants prirent les titres de seigneur de Nègrepont, de ducs de Naxie, de rois de Thessalie, etc. L'île finit par rester au pouvoir des Vénitiens. Mahomet II en fit la conquête en 1469.— Son territoire, quoique montueux, est d'une fertilité remarquable ; on y cultive avec succès le blé, la vigne, l'olivier et le cotonnier ; les pâturages y abondent. On y trouve de belles carrières de marbre et des mines de cuivre. Elle renfermait, avant de passer sous la domination des Turcs, plusieurs villes et un grand nombre de bourgs assez peuplés ; mais, sous le régime ottoman, elle est tombée dans une sorte d'anéantissement, d'où elle n'a pu sortir encore, quoiqu'elle fasse aujourd'hui partie du royaume de Grèce.

La ville de *Nègrepont* (l'ancienne Chalcis), capitale de l'île située sur la côte occidentale à 57 kilomètres d'Athènes, par 21° 31′ longitude E., est habitée par des Turcs, des juifs et des chrétiens. Mahomet II perdit plus de 40,000 hommes pendant le siége de six mois qu'il lui fit subir (1469). Les Vénitiens firent d'inutiles efforts pour la reprendre en 1688. Elle était, sous les Turcs, le chef-lieu d'un sandjakat de même nom, comprenant, outre l'île, le S. E. de la Livadie, c'est-à-dire l'ancienne Attique, la Béotie et une partie de la Phocide et de la Thessalie. Le palais Capitan-Pacha, véritable citadelle, bâti sur le détroit qui sépare la ville de la Livadie, commandait à la fois une partie de l'île et les rivages du continent. Ce détroit est tellement resserré, qu'en face de la ville on a élevé un pont de pierre pour faciliter les communications avec la terre ferme. La ville de Nègrepont possède aujourd'hui plus de 16,000 habitants et un port qui peut contenir plus de 400 navires (Pour la partie ancienne, *voy.* Eubée.)

NÉHALENNIE (*myth.*), déesse adorée dans la Germanie, dans les Gaules, etc. On ne sait rien de particulier sur le culte qui lui était rendu. En 1466, on a trouvé plusieurs statues d'elle dans l'île Valchéren en Zélande, et depuis en France, en Allemagne, en Italie, avec des inscriptions portant son nom. Elle est représentée tantôt assise, tantôt debout, avec des vêtements qui lui descendent jusqu'aux pieds. La jeunesse paraît être un de ses attributs distinctifs. Elle porte souvent des fruits dans son giron, et on voit, à côté d'elle, une corne d'abondance, un panier et un chien. Quelques auteurs, trouvant beaucoup de rapports entre son nom et les mots grecs νέα Ἑλένα (nouvelle lune), l'ont prise pour Diane. Keisler pense qu'elle est la même que Néhand, divinité adorée jadis dans les contrées où s'élève la ville moderne de Halle. D'autres en font une déesse mère.

NEHAVEND, ville de Perse, dans la province d'Irak, à environ 20 lieues de Hamadan. Elle est surtout célèbre par la grande bataille qui y fut livrée l'an 16 de l'hégire (de J. C. 638), et qui soumit toute la Perse aux Arabes.

NÉHÉMI ou **NÉHÉMIAS** (en hébreu *celui que Dieu console en lui prêtant secours*), fils d'Elchias et échanson du roi de Perse Artaxerxès Longuemain, naquit à Babylone pendant la captivité. Il appartenait, suivant quelques auteurs, à la tribu de Lévi, et, suivant d'autres, à celle de Juda. Il faut renoncer à éclaircir ce point, sur lequel on ne peut avoir que des présomptions et non des preuves décisives. Néhémias avait toujours conservé un pieux attachement pour le pays de ses pères, quoiqu'il ne l'eût jamais habité. Un jour qu'il s'acquittait des fonctions de sa charge et qu'il présentait la coupe au roi, celui-ci, ayant remarqué dans ses traits l'ex-

pression d'une profonde douleur, lui en demanda la cause. Néhémias répondit : « O roi, que votre vie soit éternelle. Pourquoi mon visage ne serait-il pas abattu, puisque la ville où sont les tombeaux de mes pères est toute déserte, et que ses portes ont été brûlées (II Esdr., II, 3)? » Artaxerxès lui permit alors d'aller à Jérusalem et de relever les murailles de cette ville, à condition, toutefois, qu'il reviendrait à sa cour dans un délai qu'il fixa.

Néhémias partit avec des lettres du roi pour les gouverneurs des pays soumis à la Perse en deçà de l'Euphrate. Ces chefs avaient ordre de lui fournir tout le bois dont il pourrait avoir besoin. Peu de jours apres son arrivée à Jérusalem, il commença à relever les murailles de la ville. Les ennemis des Juifs mirent en œuvre tous les moyens pour empêcher la continuation des travaux, et ils essayèrent même de faire assassiner Néhémias. Mais celui-ci déjoua leurs complots, et les murailles se trouvèrent achevées au bout de cinquante-deux jours. Tout le peuple avait pris part à ces travaux ; pendant que les uns bâtissaient, les autres demeuraient en armes pour repousser toute agression de la part des ennemis. Quand les murailles, les tours et les portes de Jérusalem furent relevées, Néhémias en fit la dédicace. Ayant observé que la ville était trop grande pour le nombre d'habitants qu'elle contenait, il ordonna que les principaux d'entre les Juifs y fixeraient leur domicile. Il s'occupa ensuite de réprimer les abus qui existaient dans la nation, et mit un terme à l'insatiable avidité des riches, qui gardaient en esclavage les enfants des pauvres et retenaient les champs que ces infortunés avaient été contraints d'engager ou de vendre. Il fit renvoyer toutes les femmes étrangères et idolâtres que les Israélites avaient prises malgré la défense formelle de la loi. Il obligea le peuple à payer exactement aux prêtres et aux lévites ce qui leur était dû, pour que, libres de tous autres soins, ils pussent vaquer aux devoirs de leur ministère. Enfin il remit en vigueur un nombre considérable de dispositions de la loi qui étaient tombées en désuétude. Nous lisons dans le second livre des *Machabées* (I, 19 et suivants) que Néhémias fit chercher le feu sacré qui, avant la captivité de Babylone, avait été caché par les prêtres dans un puits sec et profond. On ne retrouva pas le feu, mais seulement une eau grasse. Néhémias la fit verser sur l'autel, et, aussitôt que le soleil parut, le bois s'enflamma. Le roi de Perse, informé de ce miracle, fit entourer de murs le puits dans lequel le feu sacré avait été conservé. Néhémias forma à Jérusalem une bibliothèque de tous les livres saints qu'il avait pu recueillir. Enfin, après avoir remis en vigueur les anciennes institutions du peuple juif, il retourna auprès du roi Artaxerxès, comme il s'y était engagé. C'était la trente-deuxième année du règne de ce monarque. Il revint ensuite à Jérusalem et mourut dans cette ville, après avoir gouverné le peuple de Juda pendant environ trente ans.

Le livre qui, dans la Vulgate, porte le nom de *second livre d'Esdras*, est intitulé dans l'hébreu *livre de Néhémias*. Il y a tout lieu de croire que cette dernière indication est exacte, et que seulement quelques faits postérieurs à la mort de Néhémias y ont été ajoutés après coup. L. Dubeux.

NÉHERDÉE (*géogr. anc.*), ville de la Babylonie, sur l'Euphrate, qui l'entourait de ses eaux. Elle devint, à l'époque où les Parthes régnaient dans ces contrées, une des places les plus fortes du pays. Les juifs qui habitaient à l'orient de l'Euphrate y mettaient en dépôt l'argent qu'ils envoyaient tous les ans à Jérusalem pour l'entretien du temple et de la ville et pour offrir des sacrifices. Aniléus et Asinéus (Jos., *Antiq.*, liv. XVIII, ch. XII), juifs qui de tisserands s'élevèrent à un tel degré de puissance qu'ils se créèrent une sorte de royaume indépendant au milieu des Parthes, la rendirent célèbre. Après la mort du premier, les juifs de la Babylonie, qu'il avait protégés, furent persécutés de toutes parts et se groupèrent à Nisibe et à Néherdée, où ils avaient l'espoir de pouvoir se faire respecter. Cette dernière ville a été le siége d'une des écoles les plus célèbres de la nation dispersée. Si l'on en croit Basnage, elle ne fut établie, comme celles de Sora et de Pomdebita, qu'au commencement du IIIe siècle après J. C. Al. B.

NEIGE (*météorol.*). — On désigne ainsi l'état cristallin dans lequel se trouve l'eau, lorsqu'elle tombe, dans les régions inférieures de l'atmosphère, à une température voisine de zéro, au dessus ou au-dessous. Plus cette température est basse, moins il tombe de neige, attendu que la quantité de vapeur aqueuse contenue dans un volume donné

d'air est d'autant moindre que l'air est plus froid. — La neige affecte un très-grand nombre de formes que l'on peut rapporter, d'après les observations de Scoresby dans les régions polaires, à cinq types principaux : 1° lamelles minces ; 2° noyau sphérique ou plan, hérissé d'aiguilles ramifiées ; 3° aiguilles fines ou prismes à six pans ; 4° pyramides à six faces (observées une fois seulement) ; 5° aiguilles terminées à une de leurs extrémités, ou à toutes les deux, par une petite lamelle. En général, les formes prédominantes sont des prismes droits, à six pans, dont les modifications peuvent donner lieu à des lamelles minces ou longues.

La chute de la neige n'ayant lieu que lorsque la température de l'air arrive près de zéro, il s'ensuit que, sous l'équateur, il ne neige que sur les montagnes. — Dans les contrées où il existe des montagnes élevées, et quelle que soit leur latitude, on arrive, en les gravissant, à des hauteurs où l'on commence à reconnaître des neiges perpétuelles. Ces hauteurs sont celles où il tombe de la neige en été, phénomène qui n'a lieu que lorsque la température de l'air diffère peu de zéro. Ces hauteurs sont donc celles où la neige tombée pendant l'hiver ne fond pas lors des grandes chaleurs de l'été. — On trouvera, dans le tableau ci-après (de Humboldt, Asie centrale, t. III, page 359), un grand nombre d'observations relatives à la limite des neiges perpétuelles, en Europe, en Asie et en Amérique.

CHAINES DE MONTAGNES.	LATITUDES.		LIMITE INFÉRIEURE des neiges perpétuell.	TEMPÉRATURES MOYENNES au niveau de l'Océan par les mêmes latitudes	
				Année entière.	Été seul.
			mètres.		
Norwége (littoral), île Maggeroe	71° 1/4	N.	720	0°,2	6°,4
Norwége intérieure	70° — 70° 1/4	N.	1072	3°,0	11°,2
Idem	67° — 67° 1/2	N.	1266	»	»
Islande (Osterjockull)	65°	N.	936	4°,5	12°,0
Norwége intérieure	60° — 62°	N.	1360	4°,2	16°,3
Chaîne d'Aldan (Sibérie)	60° — 55'	N.	1364	»	»
Oural septentrional (douteux)	59° — 40'	N.	1460	3°,5	15°,7
Kamtschatka (volcan de Chevelutch)	56° — 40'	N.	1600	2°,0	12°,6
Ounalahka	53° — 44'	N.	1070	4°,1	10°,5
Altaï	49° 1/4 — 51°	N.	2144	7°,3	16°,8
Alpes	45° 3/4 — 46°	N.	2708	11°,2	18°,4
Caucase (Elbrouz)	43° — 21°	N.	3372	13°,8	21°,6
— (Kasbek)	42° — 42°		3235	»	
Pyrénées	42° 1/2 — 43°	N.	2728	15°,7	24°,0
Ararat	39° — 42'	N.	4382	17°,4	25°,6
Mont Argæus (Asie Mineure)	38° — 33'	N.	3262	»	»
Bolor	37° 1/2	N.	5185	»	»
Sicile (Etna)	37° 1/2	N.	2905	18°,8	25°,1
Espagne (Sierra-Nevada de Grenade)	37° — 10'	N.	3410	»	»
Hindou-Kho	34° 1/2	N.	3956	»	»
Himalaya (pente septentrionale)	30° 3/4 — 31°	N.	5067	»	»
— (pente méridionale)	» »		3956	20°,2	25°,7
Mexique	19° — 19' 1/4	N.	4500	25°,2	27°,8
Abyssinie	13° — 10°	N.	4287	»	»
Amérique méridion. (Sierra-Nevada de Merida)	8° — 5'	N.	4550	27°,2	28°,3
— (volcan de Tolima)	4° — 46'	N.	4670	»	»
— (volcan de Purace)	2° — 18'	N.	4688	»	»
Équateur (Quito)	0' — 0'		4824	27°,7	28°,6
Hémisphère austral (andes de Quito)	0' — 1° 1/2	S.	4814	»	»
Cordilière orientale	» »		4853	»	»
— occidentale	» »		5646	»	»
Chili (volcan de Peuquenès)	33°	S.	4483	»	»
— (andes du littoral)	41° — 44'	S.	1832	»	»
Détroit de Magellan	53° — 54°	S.	1130	5°,4	10°,0

On voit, par les résultats consignés dans ce tableau, que la limite des neiges perpétuelles s'abaisse de l'équateur au pôle. Cette règle, suivant M. de Humboldt, éprouve de nombreuses exceptions dues à ces causes, savoir la variation de température dans les

diverses saisons, la sécheresse de l'air, l'épaisseur de la masse des neiges, le rapport de la limite des neiges à la hauteur totale de la montagne, la proximité de cimes voisines couvertes de neige, la rapidité des pentes, l'étendue, le pourtour, la hauteur des plaines qui entourent les montagnes, le rayonnement de ces mêmes plaines, selon qu'elles sont couvertes de gazon ou de forêts, la direction des vents régnants et leur contact avec la mer, etc. — On tire, en outre, les conséquences suivantes : depuis l'équateur jusqu'à 8° de latitude, la limite des neiges perpétuelles se trouve à la hauteur de 4,816 mètres; dans la zone torride de 16 à 19° de latitude nord, 4,507 mètres; dans la zone torride de 16 à 19° de latitude sud, la limite, pour la cordilière orientale du haut Pérou, est de 4,853 mètres; la limite pour la cordilière occidentale, 5,646 mètres.

La hauteur des neiges perpétuelles est dépendante de la quantité de neige tombée pendant l'hiver et de la chaleur estivale, puisque, d'une part, la neige ne peut se fondre qu'aux dépens de la chaleur solaire, et que, de l'autre, cette chaleur ne peut fondre qu'une quantité donnée de neige; à latitude égale, cette hauteur doit être plus élevée dans l'intérieur des continents, où il tombe moins de neige et où les étés sont plus chauds que sur les côtes.— Dans les climats chauds, comme le midi de l'Europe, la neige fond en tombant; aussi la considère-t-on seulement comme une pluie froide. En remontant vers le nord, on trouve des contrées intermédiaires où le séjour de la neige sur le sol est plus long, et d'autres où elle persiste pendant presque tout l'hiver. Pour qu'il y ait séjour constant des neiges hivernales, il faut deux circonstances réunies : un grand nombre de jours de neige et un grand nombre de jours de gelée.

En examinant, sur la carte, la ligne où les neiges ne fondent pas en hiver, on reconnaît qu'elle commence dans les endroits où les mois présentent, en moyenne, plus de 5 mètres de neige et où les hivers ont plus de quatre-vingts jours de gelée. On voit, par exemple, que la France septentrionale et la Belgique jusqu'aux bords du Rhin (sauf les lieux élevés) se trouvent dans la région de transition. A partir de la Franconie et du revers oriental de la forêt Noire, tous les pays au nord et à l'est sont habituellement, pendant l'hiver, couverts de neige jusque dans les plaines de Hongrie.

Quand on consulte le tableau du nombre des jours de neige, on trouve que ce nombre augmente depuis les bords de la Méditerranée, Marseille, Florence, Rome, où elle est rare, jusqu'aux steppes de la Sibérie et au sommet des Alpes, où il y a soixante-six, quatre-vingt-sept et cent seize jours de neige par an.— Les époques des principales chutes de neiges sont différentes suivant les régions. Dans la Russie asiatique, à Jakoultk, à 127° à l'est de Paris, c'est octobre qui est le mois le plus neigeux; à Barnaoul, à 81°, c'est novembre ainsi qu'à Nidjé, Tagiedsk, Zlatouste, Catherinebourg; à Moscou, janvier. A Pétersbourg et dans le reste de la zone neigeuse de l'Europe, février donne le plus grand nombre de jours de neige. Sur le Saint-Gothard, cela n'a lieu qu'en mars. On voit donc que les neiges augmentent d'orient en occident, c'est-à-dire des régions où l'hiver est le plus froid à celles où il est le moins rude. BECQUEREL.

NEILLE ou **NAILLE** (*techn.*). — Chanvre provenant d'une corde détordue, et que l'on emploie à boucher les fuites d'un tonneau et à calfater les vaisseaux. Sur le Rhin et la Moselle, on *naille* les embarcations en calfatant les coutures avec de la mousse.

NEIPPERG (GUILLAUME REINHARDT, comte DE), général autrichien né en 1684. Il embrassa la carrière militaire, dirigea l'éducation de François de Lorraine, depuis empereur, devint feld-maréchal en 1733, protégea la retraite de l'armée autrichienne en 1738, après la défaite de Crotska, et négocia, la même année, la paix de Belgrade, par laquelle cette ville fut rendue aux Turcs, comme rançon du grand-duc François qu'ils avaient pris dans une partie de chasse. Il fut défait à Molwitz, pendant la guerre de la succession d'Autriche, et se retira quelque temps à Luxembourg, dont il avait été nommé gouverneur dès 1750. En 1753, il fut nommé membre du conseil aulique, et mourut à Vienne en 1774.

NEISSE. — Principauté de la Silésie que se sont partagée l'Autriche et la Prusse, et qui dépendait, autrefois, de l'évêché de Breslaw. La partie autrichienne, qui ne compte pas moins de 49,000 habitants, a été enclavée dans le cercle de Troppaw, en Moravie; quant à la partie prussienne, qui est

plus considérable, puisque sa population est de 92,000 âmes, elle est incorporée à la régence d'Oppeln. — NEISSE, sa principale ville, était autrefois la capitale de toute la principauté. Elle est située à 50 kilom. sud-ouest d'Oppeln, et à distance à peu près égale de Breslaw, au confluent de la Neisse et de la Gilla. C'est le siége d'un évêché. Elle fait commerce en lin, fil, toiles, et l'on y fabrique des armes et du drap. Sa forteresse est importante. Elle fut prise en 1741 par Frédéric II, après un long siége, et par Jérôme Bonaparte, le 16 juin 1807. — NEISSE est aussi un nom commun à plusieurs rivières de l'Allemagne, entre autres à deux affluents de l'Oder.

NEITH (*myth. égypt.*), principe générateur femelle, femme d'Ammon, le principe générateur mâle. Avant la création des âmes et du monde, Ammon était seul, et tout était en lui. Lorsque le moment de créer les âmes arriva, il sourit, ordonna que la nature fût, et de sa voix naquit un être femelle parfaitement beau. C'était Neith, qu'il rendit féconde, et qui, avec lui, participa au grand œuvre de la création. Quoiqu'on la regardât plus spécialement comme une déesse, elle passait pour avoir les deux sexes et présidait à la génération des espèces. Elle était le type de la force morale et physique, de la sagesse, de la philosophie, de l'art de la guerre. Son nom, si l'on en croit Plutarque (*De Isid. et Osir.*), signifiait, en langage égyptien, *je suis venue de moi-même*. Elle occupait la partie supérieure du ciel. On la voit ordinairement représentée à côté d'Ammon, debout ou assise, avec un vautour, les ailes déployées, sur la tête et le *pschent* ou coiffure royale au-dessus du vautour. Sa chair est habituellement jaune; deux bracelets ornent ses poignets, deux le haut de ses bras; son sceptre est terminé, comme tous ceux des divinités femelles, par une fleur de lotus épanouie. Neith était une déesse mère (*mou* ou *mouth*). On lui consacrait le bélier, le lotus emblème du monde matériel, le crocodile emblème de l'eau, et surtout le vautour, dont on avait fait le symbole constant du sexe féminin, parce qu'on s'imaginait qu'il n'y avait point de vautours mâles. Neith, comme gardienne de l'Egypte et des choses sacrées, était souvent représentée avec une tête de lion, symbole de la vigilance, et foulait sous ses pieds l'énorme serpent Apoph ou serpent géant, ennemi des dieux et image des méchants. Elle avait alors cette légende, *la gardienne puissante, œil du soleil, souveraine de la force, châtiant les impurs*. On lui donnait aussi quelquefois le nom de *soleil femelle* et de *mère de Paschakasé* ou *Phta*. Neith était adorée dans toute l'Egypte, mais plus particulièrement à Saïs. C'est sur le temple qui lui avait été consacré dans cette ville qu'on lisait cette inscription fameuse : « Je suis tout ce qui a été, tout ce qui est, tout ce qui sera; nul n'a soulevé le voile qui me couvre; le fruit que j'ai enfanté est le soleil. » — Neith ne diffère point de l'Athénée ou Minerve des Grecs et des Latins. (*Voy.* MINERVE.) AL. B.

NEIVA, rivière de la Russie d'Asie, dans la province de Perm. Elle prend sa source dans les monts Ourals, et, après un cours de 450 kilomètres, tombe dans la Toura, grossie de ses deux affluents principaux le Rij et l'Irbit. On trouve sur ses bords quelques mines de fer. — NEIVA est aussi une petite rivière de Portugal dans l'Entre-Douro e-Minho — Enfin on a donné aussi ce nom à une province de l'Amérique méridionale dans la Colombie, département de Cauca. C'est un pays plat s'étendant, du nord au sud, sur les deux rives de la Magdalena. On y trouve quelques mines d'or et d'argent; mais le climat en est chaud et malsain. La population est de 50,000 habitants. La capitale est *Neiva-de-la-Concepcion*, ville de 2,000 âmes, bâtie, à 50 lieues de Papayan, sur un territoire assez abondant en mines d'or et fertile en cacao. ED. F.

NÉJIN (*géogr.*), ville de la Russie dans la province de Tchernigov, à 60 kilomètres S. E. de la ville de ce nom, sur l'Oster. Sa population est de 16,000 habitants. Elle fait avec la Turquie un commerce considérable.

NEKIR. (*Voy.* MONKIR.)

NÉLÉE (*hist. hér.*). — Deux personnages historiques ont porté ce nom. — 1° NÉLÉE, fils de Neptune ou d'Hippocoon et de la nymphe Tyro. Exposé dès sa naissance avec son frère Pélias, il fut recueilli par des bergers. Plus tard, il se fit reconnaître par sa mère, qui avait épousé Cretée, roi d'Iolchos, et, à la mort de ce prince, s'empara de son royaume, de concert avec Pélias. Ce dernier, l'ayant chassé de la Thessalie, il se réfugia dans la Messénie, où il bâtit la ville de Pylos. Il eut une fille et douze fils, dont trois lui furent donnés par Chloris, fils d'Am-

phion. Il fit la guerre aux Arcadiens et les battit près du fleuve Céladon et à Phée. Il fut ensuite attaqué par Hercule, qu'il avait, dit-on, refusé de purifier du meurtre d'Iphitus, et perdit, dans cette lutte, tous ses fils, à l'exception de Nestor, qui n'y avait point pris part, peut-être parce qu'il était trop jeune. Nélée cependant conserva son trône et mourut à Corinthe. Sisyphe, son ami, l'enterra si mystérieusement, que Nestor même ignorait le lieu de sa sépulture. Il est regardé comme un de ceux qui établirent ou qui renouvelèrent les jeux Olympiques. C'était un prince civilisateur; il rendit ses Etats florissants et fit venir de la Thessalie les meilleures races de taureaux et de chevaux. Ses étables faisaient l'admiration de la Grèce. Ses descendants se trouvaient divisés en quatre branches lorsque les héraclides envahirent le Péloponèse. — 2° Nélée, fils de Codrus et frère puîné de Médon. Il alla, dit-on, vers l'an 1090 avant J. C., établir une colonie dans l'Asie Mineure, sur le territoire de Milet, et, pour en assurer l'existence, massacra tous les habitants mâles du pays et donna les femmes à ses soldats. Il passe pour le fondateur d'Ephèse, de Milet, de Colophon, de Myonte, de Lébédos et de Clazomène.

NÉLSON (PORT) (*géogr.*), fort bâti en 1682 dans l'Amérique du Nord, sur la côte méridionale de la baie d'Hudson, à l'embouchure de la rivière Nelson ou Bourbon, par deux frères originaires du Canada. Le port Nelson, qui porte aussi le nom de *fort York*, est situé à 200 lieues du fort Albany.

NELSON (HORACE), l'un des amiraux les plus célèbres des temps modernes. Il naquit le 29 septembre 1758, à Burnham-Thorpe, dans le comté de Norfolk, entra dans la marine à l'âge de 12 ans, se distingua dans la guerre entre l'Angleterre et la France, et sur le vaisseau l'*Agamemnon*, dont il avait reçu le commandement, contribua à la prise de Toulon et de Bastia. Il perdit un œil à l'attaque de Calvi Commodore en 1796, il fut repoussé dans une attaque dirigée contre les îles Canaries, et, sous les ordres de Jervis, contribua bientôt, à la hauteur de Saint-Vincent, à la défaite de la flotte espagnole commandée par Cordova. En 1797, il fut nommé chevalier du Bain, reçut le grade de contre-amiral, et revint devant Ténériffe, d'où il fut repoussé et où il laissa son bras droit. Bientôt le gouvernement lui confia l'escadre chargée de combattre la flotte qui transportait Bonaparte en Egypte. Nelson apprit à Naples, où il s'oubliait auprès de lady Hamilton, la prise de Malte par les Français. Mettant aussitôt à la voile, il court chercher la flotte ennemie, la rencontre dans la baie d'Aboukir, sur les côtes de l'Egypte, met à profit la négligence de l'amiral Brueys qui se tenait trop éloigné de la terre, fait passer six de ses vaisseaux entre la côte et notre flotte, qu'il attaque tout à coup. La bataille fut terrible; elle se prolongea toute la nuit : le matin, elle durait encore. Mais le vaisseau de Brueys sauta par suite de l'explosion du magasin à poudre; le sort de la bataille fut décidé. Tous les navires français étaient rasés et désemparés. Deux vaisseaux et deux frégates seuls échappèrent au désastre. Nelson, traînant à sa suite six des navires qu'il nous avait pris, revint à Naples en triomphateur, fut créé baron du Nil par l'Angleterre, duc de Bitonte par le roi de Naples, reçut du sénat de Messine le titre de *citoyen*, et du sultan une aigrette enrichie de diamants. Il se trouvait encore dans cette ville lorsqu'elle tomba au pouvoir de l'armée française. Il transporta la famille royale en Sicile, et fut pour beaucoup dans la restauration de Ferdinand IV. Mais, honteusement soumis à lady Hamilton, il mit son pouvoir au service des rancunes de cette femme, fit ou laissa couler des flots de sang dont on ne lavera point sa mémoire. Il revint en Angleterre à la suite de lady Hamilton, entra à la chambre haute, remporta, en 1801, une nouvelle victoire devant Copenhague, et vint ensuite échouer devant la flottille française de Boulogne. En 1805, l'amiral Villeneuve, qu'il bloquait devant Toulon, opéra, malgré lui, sa jonction avec l'escadre espagnole pour se diriger vers les Antilles. Nelson se met à la poursuite des flottes combinées, les atteint vis-à-vis du cap Trafalgar, et à la suite d'admirables manœuvres les écrase sous le feu de ses batteries, et coule ou capture dix-sept vaisseaux. Mais une balle partie du *Bucentaure* l'empêcha de jouir de son triomphe. Sa mort fut un deuil public pour l'Angleterre. Ses dépouilles mortelles reposent dans la cathédrale de Saint-Paul. Sa vie a été écrite par Clarke, 1810, 2 vol. in-4°; — Churchill, 1813, in-4°; Southey, 1813, in-8°. AL. B.

NÉLUMBONÉES et **NÉLUMBO**, *nelumboneæ* et *nelumbium* (*bot.*). — Bartling a élevé au rang de famille, sous le nom de nélumbonées, un très-petit groupe naturel

dont De Candolle faisait une tribu de nymphéacées. Les plantes qui composent cette petite famille sont au nombre des plus belles du règne végétal. Ce sont de très-grandes herbes aquatiques, dont le port est entièrement analogue à celui des nénuphars. De leur *rhizome* horizontal, épais, rameux s'élèvent de grandes et belles *feuilles*, dont le pétiole traverse toute la profondeur de l'eau où elles croissent, pour élever à l'air un grand limbe arrondi et pelté. Leurs *fleurs* sont des plus grandes et des plus belles que l'on connaisse; chacune d'elles termine un long pédoncule simple et sans bractées. Elles présentent un *calice* à quatre ou cinq sépales libres, tombants; un grand *torus* charnu, en forme de cône renversé, dont la large base, dirigée en haut, est creusée d'alvéoles distincts où se logent les pistils, et dont la partie inférieure, rétrécie, porte la corolle et les étamines; une *corolle* à nombreux pétales libres, disposés sur plusieurs rangs; de nombreuses *étamines*, dont le filet, grêle dans le bas, dilaté dans le haut, se prolonge au delà de l'anthère en appendice plan ou en massue; plusieurs *pistils* logés isolément dans les alvéoles du torus, dont la loge unique renferme un seul ovule suspendu à l'extrémité d'un funicule grêle qui s'élève de la base de la cavité ovarienne le long de sa paroi, et dont chacun a un style terminal court, surmonté d'un stigmate en petite tête. Les *fruits* des nélumbonées sont des noix un peu ovoïdes, libres dans les alvéoles du torus, dont la *graine* unique renferme, sous un tégument spongieux, un embryon sans albumen et très-développé, dans lequel on distingue deux cotylédons épais et charnus, une plumule volumineuse à deux feuilles bien formées, et une radicule épaisse, très-courte, obtuse, supère.

Le genre nélumbo, *nelumbium*, Juss., constitue à lui seul la famille des nélumbonées, et ce genre lui-même ne renferme que deux espèces bien connues.—Le Nélumbo brillant, *nelumbium speciosum*, Willd. (*nymphæa nelumbo*, Lin., var. *α*), l'une des merveilles du règne végétal. Il croît spontanément dans les eaux tranquilles ou peu courantes de l'Asie tropicale, et s'élève jusqu'à Astrakan. Il était autrefois abondant dans l'Egypte, où il avait été probablement apporté de l'Inde; mais il en a complétement disparu dans les temps modernes. Son épais rhizome, rampant sur la vase, est formé d'une substance charnue et blanche; ses pétioles sont garnis de petits tubercules aigus et un peu recourbés, qui les rendent rudes au toucher. Les larves de ses feuilles sont de deux sortes : les unes sont flottantes et étendues sur l'eau; les autres sont creusées en belles coupes profondes, un peu ondulées sur les bords. Les unes et les autres ont de 4 à 6 décimètres de diamètre. Leur face supérieure est revêtue d'un velouté très-fin, grâce auquel l'eau glisse sur elle sans la mouiller, et son centre présente une tache blanchâtre, seul point où sont ramassés ses stomates. Ses magnifiques fleurs ont jusqu'à 3 décimètres de largeur; leur couleur est blanche ou rose; elles ont une odeur d'anis. Parmi leurs pétales, au nombre de plus de quinze, les dix extérieurs sont ovales et concaves, tandis que les intérieurs sont plus petits et inégaux. Ses fruits sont à peu près de la grosseur d'une noisette.—Dans les parties de l'Asie où il est spontané, le nélumbo est une plante sacrée, regardée comme le symbole de la fertilité. Les habitants de ces contrées représentent leurs divinités posées sur une feuille de nélumbo. Il était également sacré pour les anciens Egyptiens, qui, en outre, lui donnaient un rôle important parmi leurs plantes alimentaires. Ils mangeaient ses rhizomes et faisaient du pain avec ses graines. C'était l'un des lotus du Nil, le *faba ægyptiaca* des auteurs latins, le *lis ressemblant aux roses* d'Hérodote. Dioscoride rapporte que, pour le semer, on en jetait les graines dans l'eau, après les avoir enveloppées de limon pour leur faire gagner le fond. Lorsque les soins nécessaires à sa conservation lui ont manqué, le nélumbo a disparu de l'Egypte, prouvant ainsi qu'il n'y était pas indigène. — De nos jours encore, cette belle plante est alimentaire pour les peuples de l'Asie qui la possèdent. — Depuis quelques années, M. Delile a réussi à faire, dans le jardin botanique de Montpellier, une collection encore unique des espèces et variétés de *nelumbium*; les plantes y prospèrent dans de grands bassins de bois, à la seule condition d'être un peu abritées, pendant l'été, contre la vive ardeur du soleil qui brûle leurs feuilles, et d'être tenues, pendant l'hiver, dans une serre tempérée, où le thermomètre ne descend jamais à 0°. — Le Nélumbo jaune, *nelumbium luteum*, Willd., est indigène dans la Floride, la Caroline, etc. Il se distingue, de prime

abord, du précédent par ses fleurs jaunes, un peu moins grandes. Un fait assez curieux, c'est que dans les parties de l'Amérique du Nord, où il croît spontanément, on n'a que fort rarement réussi à le multiplier par la culture, de sorte qu'on ne l'y trouve guère qu'à l'état sauvage ; aussi n'est-il nulle part assez abondant pour que ses graines, bien que très-bonnes à manger, entrent dans l'alimentation pour une part tant soit peu importante. P. DUCHARTRE.

NÉMATE (*insectes*).— Ce genre, de l'ordre des hyménoptères, section des térébrans, famille des porte-scie, a été créé par Jurine, aux dépens des tenthrèdes de Fabricius, et adopté par tous les entomologistes. Les némates ont pour principaux caractères : antennes de neuf articles simples dans les deux sexes, longues et sétacées ; mandibules échancrées ; cellule radiale très-grande ; quatre cellules cubitales. — Les métamorphoses des némates sont aujourd'hui bien connues ; les larves, désignées sous le nom de *fausses chenilles*, ont toujours vingt pattes, dont six écailleuses et quatorze membraneuses. Elles vivent sur différentes plantes, dont elles rongent les feuilles. Leurs métamorphoses s'opèrent de différentes manières : les unes entrent dans la terre et s'y filent des coques pour se changer en nymphes ; les autres forment des excroissances avec les feuilles, des espèces de *galles* dans lesquelles elles subissent toutes leurs transformations. — On connaît aujourd'hui une cinquantaine d'espèces de némate, et on semble n'avoir encore étudié ce genre qu'en Europe. Celle que nous indiquerons comme type est la NÉMATE DU SAULE (*nematus salicis*, Jurine), longue de 5 lignes ; jaune, avec la tête et le corselet noirs en dessus ; les ailes avec leur point noir ; les pattes jaunes. Les larves de cette espèce vivent dans le saule ; elles ont près de 1 pouce de long, sont d'un vert céladon, avec de grandes taches jaunes et des points noirs sur les côtés. Elles ont souvent le derrière courbé en arc, de sorte qu'il repose sur le plat de la feuille, tandis que quelques pattes membraneuses et écailleuses sont accrochées à son bord. Elles entrent en terre au mois d'août et s'y filent des coques d'un brun obscur presque noir. E. DESMAREST.

NÉMATOIDES (*entozoaires*). — Rudolphi a donné la dénomination de *nématoïdes* (du grec νῆμα, *fil*, et εἶδος, *forme*) à l'une des grandes catégories de vers intestinaux, celle à laquelle appartiennent les *ascarides*, les *strongles*, les *filaires*, et beaucoup d'autres ayant le corps filiforme ou fusiforme allongé. Quelques genres d'animaux qui vivent dans les eaux de la mer, dans les eaux douces ou même dans la terre humide ont aussi l'organisation des nématoïdes et ont été classés parmi eux par les naturalistes modernes. C'est aussi à ce groupe qu'appartiennent les *anguillules* ou *vibrions de la colle* et *du vinaigre*, qu'on a laissés si longtemps parmi les infusoires. (*Voy.* les mots indiqués plus haut, et l'art. VERS.)

NÉMÉE (*géog. anc.*), aujourd'hui COLONE, ville de la Grèce, au nord d'Argos, entre Cléone et Phlionte. Elle reçut, dit-on, son nom de Némée (νέμειν, *faire paître*), fils d'Asopus ou de Jupiter et de Diane. Jupiter y avait un temple, et dans les environs se trouvait la fameuse forêt où Hercule commença ses travaux par sa victoire sur un lion monstrueux qui se tenait dans une caverne, à 15 stades de la ville. C'est aussi près de Némée que Périclès battit les Sicyoniens : on y célébrait les jeux *Néméens*.

NÉMÉENS (*jeux*). — Ils tenaient le quatrième rang parmi les grands jeux de la Grèce. On en attribuait la fondation à Hercule, après sa victoire sur le lion de Némée, ou, selon d'autres, aux sept chefs argiens, qui les auraient établis pour honorer la mémoire du jeune Archémore ou Opheltès, fils d'un prêtre de Jupiter nommé Lycurgue, qui était mort, dans la forêt, de la morsure d'un serpent ; ces jeux étaient, en conséquence, funèbres ; dans le principe, les soldats et les fils de soldats pouvaient seuls y figurer. D'autres croient qu'ils furent institués en l'honneur de Jupiter. Les Argiens en avaient la direction (PAUSAN., liv. II, ch. XV). Le prix de la victoire était, dans le principe, une couronne d'olivier, qu'on remplaça par une couronne d'ache, herbe funèbre, après une défaite des Argiens par les Perses dans les guerres médiques. On les célébrait tous les trois ou tous les cinq ans. On n'y pratiqua d'abord que deux exercices, l'équestre et le gymnique ; mais on y admit ensuite le pentathle. Les vainqueurs recevaient le titre de *néméonique*. Pindare, dans son livre troisième, ne célèbre que des néméoniques.

NÉMÉSIE, *nemesia* (*bot.*). — Genre de la famille des scrophulariées, de la didynamie-angiospermie dans le système de Linné,

créé par Ventenat pour des plantes qui avaient été comprises, jusqu'alors, parmi les mufliers. Ce sont des herbes annuelles, plus rarement vivaces ou sous-frutescentes, qui croissent au cap de Bonne-Espérance ; dont les feuilles sont opposées, dentées ou incisées ; dont les fleurs, solitaires, à l'aisselle des feuilles ou disposées en grappes terminales, sont pourvues d'un calice à cinq sépales ; d'une corolle personée, bossue ou éperonnée à la base ; de quatre étamines diclines et didynames, ayant leurs anthères uniloculaires et généralement cohérentes par paires ; d'un ovaire à deux loges multiovulées, surmonté d'un style simple, que termine un stigmate presque en tête. Le fruit des némésies est une capsule comprimée, à deux loges renfermant de nombreuses graines comprimées et entourées d'une aile membraneuse. — On cultive comme plante d'ornement la NÉMÉSIE FLORIBONDE, *nemesia floribunda*, Vent., dont la fleur est éperonnée, et se fait remarquer par son palais jaune, tranchant sur des lèvres blanches.

NÉMÉSIEN (MARCUS AURELIUS OPIMIUS NEMESIANUS), poëte latin, né à Carthage. Il vivait sous le règne de l'empereur Némésien, auquel il était, il y a tout lieu de le croire, uni par les liens du sang, et qui le protégea, quoique Némésien eût soutenu contre lui une lutte poétique dans laquelle l'avantage ne resta pas au César. On croit qu'il fut condamné à mort par Dioclétien. Il avait composé des ouvrages estimés, parmi lesquels on cite quatre églogues, et trois poëmes sur la navigation : l'un intitulé *Nautica ;* un autre sur la pêche, intitulé *Halieutica*. Le troisième (*Cynegetica*) roule sur l'art de la chasse ; c'est celui dont Sannazar découvrit, à Tours, trois cent trente vers, les seuls qui nous soient parvenus. Nous n'avons de Némésien que des fragments, qu'on trouve ordinairement imprimés avec les églogues de Calpurnius. On les ajoute aussi à la collection des *Poetæ latini minores* de la collection de Lemaire, t. Ier. Delatour en a donné une traduction, Paris, an VII (1799), in-8°.

NÉMÉSIS (*myth.*), fille de la Nuit selon Hésiode, de l'Océan selon Pausanias, de la Nuit et de l'Erèbe selon Hygin, de Jupiter et de la Nécessité selon d'autres. On la représentait avec des ailes parce que nul ne peut éviter sa présence, avec une roue ou un gouvernail, quelquefois voilée et tenant à la main des serpents, un glaive, des flambeaux. Les Etrusques ornaient sa tête d'un diadème de pierres précieuses. Rome, qui lui avait donné l'épithète de *sainte*, lui avait érigé un temple sur le mont Capitolin, et avant d'entreprendre une expédition militaire on lui faisait un sacrifice et on donnait en son honneur un combat de gladiateurs. Son temple de Rhamnonte, dans l'Attique, jouissait d'une grande célébrité et lui avait fait donner le surnom de *Rhamnusie*. On y voyait sa statue, de 10 coudées de hauteur, taillée par Phidias ou par Agoracrite, dans un bloç de marbre de Paros, que les Perses, au dire de Pausanias, avaient fait venir avant la bataille de Marathon pour immortaliser leur triomphe. Elle avait sur la tête une couronne surmontée de cerfs et de victoires, dans sa main gauche une branche de pommier, et dans la droite une coupe sur laquelle étaient représentés des Ethiopiens. D'anciens poëtes regardent Némésis comme la mère de Léda. Apollodore (lib. III), et Hygin, *Astronom.* (lib. II), rapportent que Jupiter, épris d'elle, la poursuivit sur terre et sur mer. Elle se changea en oie pour lui échapper ; mais le maître des dieux triompha d'elle sous la forme d'un cygne. Elle accoucha d'un œuf qui fut confié à Léda, et d'où sortit bientôt la belle Hellène. Léda, en effet, selon l'opinion commune, dit Pausanias, n'était que la nourrice d'Hellène, et l'auteur de la statue de Némésis Rhamnusie s'était conformé à cette tradition en représentant sur le piédestal Léda, amenant Hélène à la déesse. D'autres auteurs, assez nombreux, font sortir Castor et Pollux de l'œuf némésien gardé par Léda.

Némésis, dans la mythologie grecque, surveille les hommes et les dieux, juge, châtie, abaisse l'orgueil présomptueux, commande au destin même et venge les amants malheureux. Elle est souvent confondue avec Hécate, Proserpine, Chloto, Dicé, Thémis, Adrastée, la Fortune et toutes les autres personnifications du destin. On la prend aussi pour Vénus, Latone, Junon, Isis. Elle était sans doute, dans le principe, une *grand'-mère, mama iça*, chez les Hindous une forme de Bahvani. L'œuf qu'elle pond, le voile dont on la couvre, tout autorise à le supposer ; et si son nom n'est pas originaire de l'Inde, au lieu de le faire venir de νεμεσάω, *je m'indigne*, on pourrait aussi bien le dériver de νέμω, et alors Némésis signifierait *la distributrice*. — On donnait le nom de *Némèses* à des di-

vinités, dédoublements de Némésis, dont on ignore et le nombre et les fonctions. AL. B.

NÉMESTRINIDES (*entom.*). — Tribu d'insectes diptères, de la division des aplocères tétrachœtes. Ses caractères sont : trompe ordinairement longue, menue, dirigée sous le corps ; tarses terminés par trois pelotes ; ailes le plus souvent réticulées. Cette tribu est fort remarquable par ce dernier caractère. Le réseau de nervures qui occupe la surface des ailes, semblable à celui des névroptères, et qui ne se retrouve dans aucun autre diptère, présente l'apparence bizarre d'une mouche aux ailes de libellule. C'est un assemblage fantastique de deux types fort étrangers l'un à l'autre ; cependant cette anomalie perd une partie de sa singularité, si l'on observe ces ailes avec quelque attention. On retrouve dans les nervures longitudinales le nombre, l'agencement et la position de celles des diptères voisins par les autres caractères organiques, et les petites nervures transversales qui forment la trame du réseau sont seules étrangères au type ; encore sont-elles variables, plus ou moins nombreuses même dans les individus de la même espèce, et enfin elles disparaissent quelquefois entièrement.

Ces insectes habitent les pays méridionaux et vivent sur les fleurs. La grande espèce du cap de Bonne-Espérance, dont la trompe est extrêmement longue, plane autour de la fleur d'un glaïeul, dont le tube a la même longueur, et l'introduit jusqu'au nectaire dont elle puise les sucs. Cette harmonie dans la conformation devait se coordonner avec l'époque et la durée de la fleur et de l'insecte ; et, en effet, le glaïeul fleurit lorsque la némestrine vient à éclore, et l'un ne survit pas à l'autre. DESMAREST.

NÉMÉSIUS naquit vers la fin du IVe siècle. Après s'être livré à la philosophie et à la médecine, il se convertit au christianisme, à l'exemple de tant d'hommes éminents de cette glorieuse époque, et devint, selon quelques-uns, évêque d'Emèse. On lui attribue, les éditeurs d'Oxford notamment, des découvertes en médecine sur les propriétés de la bile, et même des notions sur la circulation du sang. Quoi qu'il en soit, ce qui est constant, c'est que Némésius était un philosophe chrétien d'un grand mérite. Il a laissé un livre de la *Nature de l'homme*, divisé en 44 chapitres, où il combat fortement le stoïcisme et l'hérésie manichéenne, qui occupaient alors les esprits, et soutient la préexistence des âmes. Le style de cet ouvrage ne manque ni de mouvement, ni d'attrait, ni de pureté. Il se trouve en grec et en latin dans la *bibliothèque des Pères*. La 1re édition grecque est celle d'Anvers, 1565, in-8° ; celle de Mathias, Hale, 1802, est estimée à juste titre. P. VÉRY.

NÉMOCÈRES (*insectes*). — On désigne généralement sous le nom de ***némocères*** l'une des deux divisions primaires des insectes de l'ordre des diptères, comprenant principalement les deux grands genres linnéens des ***cousins*** et des ***tipules*** (*voy.* ces mots). Ces insectes ont pour caractères : corps ordinairement menu et allongé ; tête petite, trompe tantôt longue, menue et renfermant un suçoir de six soies, tantôt courte et épaisse, à suçoir de deux soies ; palpes de quatre ou cinq articles ; antennes filiformes ou sétacées, souvent de la longueur au moins de la tête et du thorax réunis, de six articles au moins ; thorax grand et élevé ; abdomen étroit ; pieds longs et grêles ; ailes allongées et souvent étroites, à cellules basilaires et très-allongées.

Les némocères, répandus dans tous les lieux, vivent les uns du sang des hommes et des animaux, les autres des petits insectes dont ils font leur proie : quelques-uns du suc des fleurs ou de la miellée qui couvre le feuillage. On en rencontre partout, dans les bois, dans les prés, dans les champs et même dans nos appartements ; ils sont communs dans les climats les plus divers et à toutes les latitudes. Mais cependant leur destination particulière est de vivre dans les lieux frais et ombragés ; aussi n'est-ce qu'au bord des eaux, à l'ombre des vergers, dans l'épaisseur des forêts qu'ils habitent de préférence. Ils ne s'exposent pas à l'ardeur des rayons du soleil, et c'est le soir qu'on les voit se rassembler en troupes innombrables, balancer, et former, en volant, des sortes de danses. L'accouplement a lieu dans les airs. Peu de temps après, les femelles déposent leurs œufs, suivant leurs différents instincts, dans les eaux, dans la terre, sur les bourgeons des plantes, sur les champignons, etc. Le jeune âge des némocères n'est guère moins varié que l'état adulte, l'organisation étant appropriée à des habitations différentes. Les larves qui se développent dans la terre sont vermiformes ; celles qui vivent dans les eaux ont des organes de locomotion et de respiration très-re-

marquables et qui leur sont propres ; il en est qui se filent des habitations, d'autres qui occasionnent, sur les plantes, des excroissances qui leur servent de retraites ; un grand nombre vit au pied des végétaux, etc. Les larves changent toujours de peau pour se transformer en nymphes, et ces dernières, tantôt nues, tantôt renfermées dans des coques que les larves ont construites, se rapprochent, par leur figure, de l'insecte parfait, en présentent les organes extérieurs, et achèvent leurs métamorphoses à la manière ordinaire. Elles ont souvent, près de la tête et sur le thorax, deux organes respiratoires en forme de tubes ou d'oreillettes ; du reste, la plupart demeurent inactives, excepté celles habitant les eaux, qui conservent la faculté du mouvement qu'avaient les larves. Le développement des némocères est lent dans les uns, rapide dans les autres ; souvent plusieurs générations se succèdent dans la même année ; ce qui, joint à une grande fécondité, les multiplie extrêmement ; enfin, si ces diptères ne sont pas aussi nombreux en espèces que les brachocères (c'est ainsi que l'on nomme l'autre division primaire des insectes de cet ordre), ils le sont au moins autant en individus, et ne remplissent pas une destination moins importante dans les desseins de la Providence. DESMAREST.

NÉMOPHILE, *nemophila* (*bot.*). — Genre de plantes de la famille des hydrophyllées, de la pentandrie-monogynie, dans le système de Linné. Il est formé de plantes herbacées annuelles, à tige diffuse, faible et cassante, qui croissent spontanément dans l'Amérique du Nord. Ces plantes ont les feuilles pinnatifides, les inférieures opposées, les supérieures alternes. Leurs fleurs présentent : un calice quinqueparti, dont les sinus sont réfléchis et appendiculés ; une corolle presque campanulée, dont le tube est, à l'intérieur, tantôt nu, tantôt pourvu de dix écailles courtes, et dont le limbe est étalé, à cinq lobes ; cinq étamines presque incluses ; un ovaire uniloculaire, renfermant de quatre à douze ovules attachés à deux volumineux placentaires charnus ; un style terminal, simple, surmonté d'un stigmate bifide. Le fruit est une capsule uniloculaire, dans laquelle les placentaires, devenant libres, feraient croire à l'existence d'une seconde capsule renfermée dans la première. — On cultive aujourd'hui, dans les jardins, quelques jolies espèces de ce genre, particulièrement les deux suivantes : la NÉMOPHILE REMARQUABLE, *nemophila insignis*, dont les fleurs, axillaires, solitaires, longuement pédonculées, sont d'une belle couleur bleue ; la NÉMOPHILE PHACÉLOIDE, *nemophila phaceloides*, Bart., qui donne, pendant tout l'été, un grand nombre de jolies fleurs assez grandes et de couleur bleu pâle. Ces deux plantes, ainsi que leurs congénères, introduites depuis peu d'années dans les jardins, se multiplient par semis faits au printemps ou à l'automne. P. DUCHARTRE.

NÉMOURE, *nemoura* (*insectes*) ; genre d'insectes de l'ordre des névroptères, famille des planipennes, tribu des perlides, fondé par Latreille et ayant pour caractères : palpes maxillaires et labiaux courts, filiformes, à dernier article ovoïde, arrondi et d'un diamètre au moins égal à celui qui le précède ; soies caudales nulles ou rudimentaires. Ces insectes ont la tête plus petite, plus ronde et moins aplatie que les perles ; leurs antennes sont longues et fortes ; leurs mandibules grosses, presque aussi larges que longues, terminées par trois ou six dents courtes ; leur labre est moins large et moins linéaire que celui des perles ; leurs mâchoires assez fortes, dures et terminées par des dents ou par des soies très-roides, recouvertes, en dehors, d'une galette qui les dépasse souvent ; leur lèvre inférieure est large, partagée, à son extrémité, en quatre lanières, dont les deux médianes sont parfois réunies. D'une taille un peu plus forte que les perles, plus grêles et plus délicates qu'elles, leurs ailes ont une tendance à s'enrouler. Leur couleur générale est un gris plus ou moins fuligineux ou brunâtre ; celle du corps est noire, mêlée parfois de jaune ou de brun. — Les némoures se rencontrent dans les endroits humides et les bois ombragés ; elles ne paraissent qu'au printemps ou au commencement de l'été, et il est rare d'en voir en automne. Leurs larves vivent dans l'eau, marchent sur les pierres ou se tiennent attachées aux herbes aquatiques ; quelques-unes n'ont pas d'organes respiratoires externes, et d'autres, au contraire, en présentent. La forme de ces larves se rapproche de celle des perles ; elles ont, comme elles, deux soies caudales ; mais ces organes restent attachés à la dépouille de la nymphe. — On connaît une vingtaine d'espèces de ce genre, et toutes, à l'exception d'une seule particulière à l'Amérique, sont propres à l'Europe. — Plusieurs sous-genres ont été formés aux dépens des *ne-*

moura; M Pictet. qui a publié une bonne monographie de ces insectes, y admet trois subdivision, auxquelles il a appliqué les noms de *tæniopteryx*, *leuctra* et *nemoura* — L'espèce principale que nous nous bornerons à citer est la NEMOURE NEBULEUSE, *nemoura nebulosa*, Latreille, qui était anciennement placée avec les phryganes. Cette espèce est brunâtre; elle se trouve communément aux environs de Paris, et parfois, en été, on la voit en très-grande abondance sur les quais de cette ville. E. DESMAREST.

NEMOURS, *Nemus* ou *Nemorosum;* ville de l'Ile-de-France, aujourd'hui chef lieu de canton (Seine-et-Marne), à 17 kilomètres S. S. E. de Paris, 3,635 habitants, doit son nom au voisinage de la forêt de Bière ou de Fontainebleau. Elle est située entre deux collines, dans l'endroit où était la ville de Grax du temps de César. D'abord simple château élevé dans une île que forme le Loing, Nemours ne devint ville qu'au XII[e] siècle. Ce n'était alors qu'une seigneurie dont les tenants n'avaient d'autre titre que celui de chevalier. Ce fut d'eux que l'acquit Philippe le Hardi, vers 1276. Le roi Charles VI, voulant dédommager Charles, roi de Navarre, de ses droits sur les comtés de Champagne et d'Evreux, lui donna, entre autres choses, la seigneurie de Nemours, qu'il érigea, à son profit, en duché-pairie l'an 1404. Après la mort du roi de Navarre, en 1425, Blanche, sa fille, femme de Jean, prince de Castille, ayant pris le parti des Anglais, la terre de Nemours revint, par confiscation, à la couronne. Béatrix, fille de Blanche, eut de Jacques de Bourbon, comte de la Marche, Eléonore, qui épousa Bernard d'Armagnac, dont le fils Jacques d'Armagnac fut mis en possession du duché par Louis XI en 1461. Jean, fils de Jacques, eut une fille, Marguerite, qui épousa Pierre de Rohan, maréchal de Gié. A défaut d'enfants de ce mariage, Louis XII donna Nemours à Gaston de Foix, et l'érigea en duché-pairie l'an 1507, la première érection que Charles VI en avait faite ayant été supprimée. Après la mort de Gaston et celle de Louis XII, ce duché fut donné, par François I[er], l'an 1515, à Julien de Médicis, frère de Léon X; puis à Loyse de Savoie, mère du roi de France, qui le transporta à Philippe de Savoie, son frère, comte de Genevois, sur la fin de l'an 1523 Mais, par arrêt du parlement du 22 février 1532, le duché de Nemours fut réuni à la couronne, quoique Jacques de Savoie, fils de Philippe, continuât à porter le titre de duc de Savoie. Charles IX, voulant indemniser Renée de France, duchesse de Ferrare, sa tante, de ses prétentions sur la succession d'Anne de Bretagne, mère de cette princesse, lui donna le duché de Nemours, que celle ci transporta à Anne d'Est, sa fille, et à Jacques de Nemours, son gendre, qui le laissa à ses successeurs Les deux derniers ducs de cette maison étant morts sans enfants mâles, Louis XIV reprit le duché, qu'il donna à son frère Philippe d'Orléans, dont la postérité l'a gardé jusqu'en 1789. Le titre de *duc de Nemours* est aujourd'hui porté par Louis-Charles-Philippe-Raphaël d'Orléans, deuxième fils de Louis-Philippe. L. PARIS.

NEMOURS — Parmi les personnages qui ont porté ce nom, nous citerons : — 1° NEMOURS (Jacques d'ARMAGNAC, duc DE), petit fils du connétable Bernard d'Armagnac. Louis XI l'affectionna beaucoup dans sa jeunesse, lui fit épouser une de ses parentes, le nomma duc de Nemours et le combla de toutes sortes de faveurs mais, laissant de côté la reconnaissance, le duc entra dans la *ligue du bien public*, obtint deux fois son pardon, abandonna de nouveau le parti du roi, fut pris dans Carlat, où il avait été assiégé, enfermé dans une cage de fer dans la Bastille, condamné par le parlement comme criminel de lèse-majesté, et exécuté en 1477 à l'âge de 40 ans. Ses fils, encore en bas âge, forcés d assister à son supplice, furent placés sous l'échafaud pour recevoir sur leur tête le sang de leur père — 2° NEMOURS (D'ARMAGNAC, Louis, duc DE), troisième fils du précédent. Il n'avait que cinq ans lors de la mort de son père, et il fut renfermé à la Bastille jusqu'à la mort de Louis XI. Il accompagna en Italie, où il se distingua, Charles VIII, qui lui avait rendu la liberté; il reçut de Louis XII le titre de vice-roi de Naples. Son habileté n'égalait pas son courage : il fut battu dans plusieurs rencontres et fut tué, en 1503, à la bataille de Cerignole. La maison d'Armagnac s'éteignit avec lui. — 3° NEMOURS (Jacques DE SAVOIE, duc DE GENEVOIS et DE). neveu de Charles III de Savoie et de la mère de François I[er], qui avait apporté à Charles III le duché de Nemours. Il naquit en 1531 en Champagne, se distingua aux siéges de Lens et de Metz, fit avec distinction les campagnes de Flandre et d'Italie, et les deux

premières guerres religieuses de la France. C'est à lui qu'on doit la soumission du Dauphiné et la défaite du baron des Adrets, qu'il ramena dans le parti du roi. Il mourut en 1585 à Annecy, où il s'était retiré. Anne d'Est, sa femme, qui, avant de l'épouser, avait été mariée au duc de Guise, figura dans la Ligue.— 4° NEMOURS (Henri DE SAVOIE, marquis DE SAINT-SORLIN, puis duc DE); il fit, pour le duc de Savoie, la conquête du marquisat de Saluces (1588), fut nommé par les ligueurs gouverneur du Dauphiné (1591), se fit remarquer au siége d'Amiens (1597), et épousa, en 1618, la fille unique du duc d'Aumale. Il mourut en 1632. — 5° NEMOURS (Henri II, DE SAVOIE, duc DE), fils cadet du précédent, naquit en 1625, devint archevêque de Reims en 1651, quitta la carrière ecclésiastique à la mort de son frère aîné, tué en duel en 1652 par César de Vendôme, duc de Beaufort, et épousa, en 1597, Marie d'Orléans, fille unique du duc de Longueville. Il mourut en 1659.— La duchesse de Nemours, nommée en 1694 souveraine de Neufchâtel, a laissé des *Mémoires* ordinairement imprimés avec ceux de Retz et de Joly; les faits y sont fidèlement rapportés et le style ne manque pas de charmes. — Quant à *Gaston de Foix*, comte de NEMOURS, *voy.* FOIX.

NEMROD, suivant la Vulgate, ou, comme on lit dans quelques auteurs ecclésiastiques latins, *Nembroth* et *Nebroth*, Νεβρώδ dans les Septante, *Nimrod* suivant la prononciation des hébraïsants. Ce nom est celui d'un prince dont parle l'Ecriture, au X° chap. de la *Genèse*, versets 8, 9 et 10. Nemrod, fils de Chus, fut le premier homme puissant sur la terre, et donna lieu au proverbe *violent chasseur devant le Seigneur*. Ce prince avait pour capitale Babylone, et possédait, en outre, les villes d'Arach, d'Achad et de Chalanne, dans la terre de Sennaar. On a diversement expliqué ces paroles, *grand chasseur devant le Seigneur*. Quelques auteurs entendent par là que Nemrod, très-habile dans l'art de la chasse, offrait en sacrifice au Seigneur le gibier qu'il avait pris; cette explication n'est pas exacte. Les plus savants commentateurs anciens et modernes, et parmi ces derniers le bénédictin dom Guarin, soutiennent que l'expression *chasseur*, prise ordinairement en mauvaise part dans la Bible, désigne *un tyran*, *un prince cruel*. Cette observation semble recevoir une confirmation nouvelle du nom même de Nemrod, qui, en hébreu, signifie *rebelle*, et dont la racine, en chaldéen, en syriaque et en arabe, rappelle l'idée de révolte et de rébellion. Quelques rabbins prétendent que Nemrod s'étant emparé de la tunique de peaux que Dieu avait faite pour Adam (*Gen.* III, 21), et sur laquelle, suivant eux, étaient représentés tous les animaux de la création, les bêtes sauvages et les oiseaux, qui voyaient leur image figurée sur cette tunique, s'approchaient sans défiance de Nemrod, qui avait ainsi la facilité de les prendre. C'est pour cette raison, disent-ils, que l'Ecriture l'appelle un grand chasseur. — La légende de Nemrod, telle que l'ont inventée les rabbins et que l'ont adoptée et modifiée les musulmans, s'éloigne beaucoup de la vérité de la Bible. Suivant ces auteurs, Nemrod régnait sur la Babylonie à l'époque de la naissance d'Abraham. Averti par des sages que le nouveau-né deviendrait un jour fort puissant, cette prédiction l'inquiéta, et il essaya, mais en vain, de faire périr l'enfant. Abraham, étant devenu homme, fut accusé d'avoir détruit des idoles. Nemrod l'appela en sa présence pour savoir s'il était coupable. Abraham saisit cette occasion pour parler de la puissance de Dieu, qui rappelle le mort à la vie et fait mourir le vivant. Dans ces miracles, reprit Nemrod, il n'y a rien que je ne puisse faire, et, choisissant deux criminels, il condamna l'un à mourir et laissa vivre l'autre. Tu vois, dit-il alors à Abraham, que je puis à mon gré donner aux hommes la vie ou la mort. Abraham, voyant sa mauvaise foi, lui proposa de faire lever le soleil du côté de l'occident. L'infidèle resta confondu. Dans la suite, Nemrod, qui avait conservé un ressentiment profond contre Abraham, le fit enchaîner pour le mettre à mort. Il donna ordre qu'on allumât une immense fournaise dans laquelle on devait jeter le saint patriarche; mais l'ardeur et la violence du feu étaient telles, que nul homme ne pouvait en approcher. Alors le démon, prenant la figure d'un vieux solitaire, se présenta devant Nemrod avec une baliste, machine qu'il venait d'inventer, et au moyen de laquelle il devint facile de lancer de loin Abraham au milieu des flammes. Nemrod monta sur la partie la plus élevée de son palais pour voir Abraham dans la fournaise. Il remarqua, avec douleur, que le patriarche, quoique entouré de feu, se promenait au milieu d'une prairie émaillée de fleurs et

arrosée d'eaux vives. Ce prodige l'obligea à reconnaître que Dieu est tout-puissant, et il offrit alors des sacrifices, mais ses offrandes furent rejetées, et le feu du ciel ne descendit pas pour dévorer les victimes. Couvert de confusion et animé par la rage, Nemrod résolut d'attaquer jusque dans le ciel le dieu d'Abraham. Il fit donc construire une grande caisse de bois, aux quatre coins de laquelle étaient attachées de longues piques. On avait fiché sur ces piques de gros morceaux de chair; on attacha ensuite des vautours au-dessous des piques, de manière que ces oiseaux voyaient l'appât au-dessus d'eux. Nemrod monta alors dans la caisse avec un de ses conseillers. On cessa de retenir les vautours, et ceux-ci, essayant toujours d'atteindre la chair, enlevèrent la caisse à une hauteur prodigieuse, et la soutinrent dans les airs pendant quelques jours. Nemrod, n'ayant pu découvrir nulle part l'ennemi qu'il cherchait, décocha trois flèches contre le ciel, et Dieu ayant permis que ces flèches lui fussent renvoyées ensanglantées, l'impie s'écria dans son fol orgueil : J'ai tué le dieu d'Abraham ! Il redescendit ensuite sur la terre. Il avait déjà vécu mille ans, et Dieu, voulant l'amener au repentir, envoya vers lui un ange sous la figure d'un homme, pour l'exhorter à demander le pardon de ses crimes; mais Nemrod ne voulut jamais s'humilier. Alors un moucheron, ministre de la vengeance divine, entra dans le nez de l'impie et monta jusqu'au cerveau qu'il commença de ronger. Nemrod, en proie à d'horribles tortures, n'éprouvait de soulagement que lorsqu'on lui frappait sur la tête avec un marteau de forgeron, car alors le moucheron cessait de lui dévorer la cervelle. Ce prince vécut encore quatre cents ans, tourmenté de la sorte, puis il mourut. Quelques rabbins prétendent que Nemrod fut écrasé par la chute de la tour de Babel; suivant d'autres, il fut tué par Esaü qui, voulant devenir un grand chasseur, convoitait la merveilleuse tunique d'Adam. Quelques auteurs orientaux croient que Nemrod est le même que Dhohac ou Zohac; d'autres disent le même que Caïcaous. Ces personnages sont l'un et l'autre également célèbres dans les légendes de l'ancienne Perse. L. DUBEUX.

NÉNIA et **NÉNIES** (*myth. et antiq.*). — NÉNIA était la déesse des funérailles; on l'honorait particulièrement à Rome et surtout dans les funérailles des vieillards. On attendait, pour l'invoquer, ce moment suprême où s'engage, dans l'homme prêt à succomber, la dernière lutte entre la vie et la mort. On lui avait consacré un petit temple hors des murs de Rome, près de la porte Viminale. — Du nom de la déesse, on appelait *nænia* (nénies) les chants de deuil et les airs lugubres exécutés dans les pompes funéraires et particulièrement devant la porte du mort. Ces chansons, contenant les louanges du défunt, composées et chantées par des pleureuses salariées, étaient ordinairement accompagnées d'une sorte de flûte appelée *milvienne*, parce qu'elle était, dit-on, faite en os de milan. Pour les gens du commun, les nénies consistaient ordinairement en rapsodies déjà anciennes, qu'on accommodait tant bien que mal à la circonstance. Les pleureuses n'ayant à exprimer qu'une douleur empruntée, les nénies étaient, la plupart du temps, pleines de niaiseries et de banalités, ce qui a fait appeler *nénies* des vers vides de sens.

Le dieu Ialemos des Grecs correspondait à la Nénia des Romains, et avait, comme cette dernière, donné son nom aux chansons des funérailles, aussi nommées en Grèce θρῆνος, *lamentation, plainte gémissante*, et λίνος, *chanson;* c'est cette dernière dénomination, sans doute, qui fit regarder Linus comme l'inventeur des nénies, dont l'origine est attribuée par d'autres à Simonide. Ovide fait venir ce mot du grec νείατον, *dernier*, parce que ces chants étaient les derniers qu'on chantait en l'honneur du mort. Acron pense, au contraire, que le mot νείατον fut inventé pour exprimer, par sa prosodie longue et traînante, le son triste et dolent des hymnes funéraires. — On donnait aussi le nom de nénies aux chansons des nourrices pour endormir les enfants; et, comme il y a une grande analogie entre l'enfant qui s'endort et le vieillard qui s'éteint, on a pensé que ces deux mots avaient la même origine et venaient de l'hébreu phénicien, *nin*, enfant. — Dans la musique des anciens, on appelait néniaton un des airs spondaïques et, par conséquent, monotone et lugubre. AL. BONNEAU.

NENNIUS, historien anglais qu'on a souvent confondu avec Gildas, à cause des points nombreux de ressemblance qui existent entre son histoire et celle de ce vieux chroniqueur. Il vivait au commencement du IXᵉ siècle. L'histoire qu'il a écrite en latin sur les

anciens temps de la grande Bretagne ne va pas plus loin que le VIII[e] siècle; on n'en a publié que quelques fragments d'après le manuscrit conservé à la bibliothèque du *British's museum*. ED. F.

NÉNUPHAR, *nymphæa* (*bot.*). Genre de la famille des nymphéacées qui en tire son nom, de la polyandrie-monogynie dans le système de Linné. Les botanistes postérieurs à Linné en ont retranché successivement diverses plantes qui s'y trouvaient d'abord comprises, et qui ont servi à former les genres *nelumbo* et *nuphar* (*voy.* ces mots). Les nénuphars restés sous ce nom sont de grandes plantes herbacées, qui croissent dans les eaux douces et surtout stagnantes des contrées tempérées et voisines des tropiques, quelques-unes même entre les tropiques. Ces végétaux ont un rhizome charnu, qui rampe sur la vase, au fond de l'eau, et duquel partent de grandes feuilles dont le pétiole s'allonge en proportion de la profondeur de l'eau pour élever jusqu'à la surface de ce liquide leur limbe nageant, plane, arrondi ou ovale, en cœur ou bilobé à sa base, entier ou sinué-denté. Leurs grandes et magnifiques fleurs s'élèvent un peu au-dessus de la surface de l'eau; elles sont blanches, bleues, roses ou rouges, mais jamais jaunes; leur calice est à quatre ou cinq sépales libres, tombants et colorés intérieurement; leur corolle est formée de nombreux pétales libres, disposés sur plusieurs rangs, et dont les intérieurs passent peu à peu à la forme des étamines, au point qu'il est à peu près impossible d'indiquer une ligne de démarcation entre ces deux sortes d'organes floraux; leurs étamines sont nombreuses; leur ovaire a des loges nombreuses qui renferment une grande quantité d'ovules insérés sur les cloisons, et porte un stigmate sessile, pelté, rayonné. Le fruit des nénuphars est charnu, plein de pulpe, dans laquelle les graines sont plongées.— La plus connue des espèces de ce genre est le NÉNUPHAR BLANC, *nymphæa alba*, Lin., vulgairement nommé *lis des étangs*, *nénuphar officinal*. Cette magnifique plante croît naturellement dans les lacs, les fossés pleins d'eau, dans les cours d'eau peu rapides de presque toute l'Europe. On la plante souvent dans les pièces d'eau, où elle produit un très-bel effet. Ses feuilles sont grandes, entières, arrondies, en cœur à la base et glabres; ses fleurs sont d'un blanc pur; son stigmate est marqué de seize rayons. Son rhizome volumineux a été longtemps employé, surtout dans les couvents, parce qu'on lui attribuait, fort à tort, des propriétés sédatives et antiaphrodisiaques. On a aussi essayé, mais sans résultat avantageux, d'en tirer un aliment dans les temps de disette. — Le NÉNUPHAR LOTUS, *nymphæa lotus*, Lin., croît spontanément en Egypte, où il était autrefois très-abondant. On le plantait dans les canaux et dans les fossés pleins d'eau. Son rhizome forme un tubercule de grosseur médiocre, à écorce coriace et brune. Ses feuilles nagent sur l'eau; leur lame est arrondie, peltée, bilobée à sa base, sinuée-dentée sur ses bords, pubescente en dessous. Ses fleurs sont grandes, d'un beau blanc. Ce nénuphar était consacré à Isis; sa figure est gravée sur beaucoup de médailles égyptiennes. Les Egyptiens mangeaient en abondance son rhizome, qui rappelle nos châtaignes pour la consistance et la saveur. Ils faisaient encore du pain avec ses graines, qui sont petites, mais très-abondantes. Cette plante célèbre est le *lotus blanc* ou *lotus à graines de pavot* d'Hérodote. Aujourd'hui encore elle figure parmi les végétaux alimentaires de l'Egypte; mais les Egyptiens modernes préfèrent à son rhizome celui de l'espèce suivante. — Le NÉNUPHAR BLEU, *nymphæa cærulea*, Savig., croît naturellement dans les canaux et les rizières de la basse Egypte. Son rhizome, à écorce brune, a la forme d'une poire; ses feuilles nageantes sont arrondies, un peu ovales et un peu sinueuses vers leur base, profondément incisée en cœur et à deux lobes acuminés, glabres sur leurs deux faces; ses fleurs sont d'un beau bleu de ciel. Comme la précédente, cette espèce était sacrée pour les anciens Egyptiens, qui en reproduisaient la figure sur tous leurs monuments. Ce lotus bleu était fort estimé d'eux à cause de son rhizome et de ses graines qui leur servaient d'aliment. De nos jours il est surtout recherché, en Egypte, comme plante d'ornement. Cependant on y vend encore son rhizome sur les marchés, concurremment avec celui du lotus blanc. On cultive quelquefois cette espèce dans nos serres, à cause de sa rare beauté; mais sa culture présente d'assez grandes difficultés pour qu'elle n'y soit pas encore fort répandue. P. DUCHARTRE.

NÉOCÉSARÉE (*géogr. anc.*), aujourd'hui Niksar, ville de l'Asie Mineure, dans le Pont, au sud de cette contrée, sur l'Iris.

Elle devint, au IVᵉ siècle, la métropole du Pont Polémoniaque; Saint Grégoire Thaumaturge y naquit.

NÉOCORES. Ce mot, dérivé du grec νηός, *temple*, et κορεῖν, *orner*, servait à désigner les prêtres subalternes chargés, chez les Grecs, du soin de parer les temples et de tenir prêt tout ce qui servait aux sacrifices (EURIPIDE, *Ion.*, v. 121). Ce fut d'abord une fonction peu relevée correspondant à celle de nos sacristains; mais, plus tard, elle devint des plus honorables, si bien que des empereurs se firent gloire du titre de *néocores*, pris alors dans l'acception de *pieux*. Les néocores s'appelaient aussi ζάκοροι.

NÉOGRAD (*géogr.*), comitat hongrois, dans le cercle cisdanubien, entre ceux de Sohl, Gœmœr, Hevesch, Pesth, Honth; 113 kil. (du nord au sud) sur 78. Il renferme 178,500 habitants environ. Au nord, le pays est montueux et âpre, au sud couvert de plaines fertiles en grains, chanvre, fruits, melons, vin et tabac. Le chef-lieu du comtat est Balassa-Giarmath; les villes principales sont Loschonz, Gatsch-Tugar.

NÉOLOGIE, NÉOLOGISME, de νέος, *nouveau*, et λόγος, *discours*, *parole*,—*langage nouveau*. Les idiomes ne sont que l'organe, le *verbe* de la civilisation humaine; c'est une voix qui mue, un accent qui se modifie avec les phases vitales de la société. Tantôt notre orgueil nous fait croire que notre époque est la seule où le langage soit parvenu à sa maturité complète; tantôt, dégoûtés et rassasiés de nous-mêmes, nous nous rejetons en arrière, pleurant la décadence de notre idiome national. Reconnaissons que le cours des idées et des évolutions matérielles de la vie sociale entraîne le langage avec lui, et lui fait subir d'inévitables altérations. Quand Froissart écrivait, les paroles lui manquaient-elles? Montaigne, dans la solitude de sa tourelle, se plaignait-il de l'indigence du langage? N'y avait-il pas assez de nuances pour la Bruyère? et, dans l'état de mœurs le moins favorable au développement de l'imagination pittoresque, Diderot ne trouvait-il pas les couleurs chaudes que réclamait son pinceau? Ces couleurs ne se sont-elles pas avivées, tout enflammées encore, sur la palette de de Chateaubriand, au moment même où l'esprit analytique régnait en despote sur les écoles françaises? Les langues font des acquisitions et des pertes comme les peuples; elles achètent les unes au prix des autres, toujours comme les peuples.

De grands génies paraissent; et l'on dit que l'idiome dont ils se sont servis est immuable. Ils meurent; une nouvelle moisson de paroles inconnues et de tournures inusitées fleurit et verdoie sur leur tombe. Si l'on procédait par exclusion, s'il fallait condamner les révolutions du langage, si l'on ne voulait accepter dans toute la vie d'une nation qu'une seule époque littéraire, Lucrèce d'une part et de l'autre Tacite ne seraient que des écrivains barbares; il ne faudrait lire ni Shakspeare et Bacon, riches de toute l'éloquence du XVIᵉ siècle; ni Mackintosh, Erskine ou Byron, néologues du XIXᵉ siècle. La France répudierait la langue admirable et pittoresque de Montaigne, et l'idiome bizarre, ardent, emporté de Diderot, de Mirabeau ou de Napoléon.

Il est vrai que tout s'épuise, la séve des sociétés et celle des idiomes. Dans les sociétés en décadence, les langues s'éteignent, la parole perd sa force et sa beauté, les nuances s'effacent, la phraséologie devient folle ou radoteuse; c'est le rôle des littératures mourantes, derniers accents, gémissements brisés de l'agonie. L'effort de tous les rhéteurs, le cri de détresse de tous les grammairiens ne sauveront pas un idiome qui périt avec un peuple. Anne Comnène se sert d'un style prétentieux et lourd, enveloppé de draperies superflues, vide et pompeux comme la cour byzantine. Si vous voulez ressusciter le lexique et la grammaire, si vous prétendez que ce mourant retrouve la voix, jetez un nouveau sang dans ces veines qui se dessèchent, ressuscitez le cadavre, alors il parlera.

Quelques langues, échappant au mouvement vital qui soutient et renouvelle tout dans le monde, sont restées stationnaires; ce sont celles qui ont le moins produit. L'idiome provençal, père d'une littérature passagère, dont la lueur a servi de signal à la poésie moderne, a brillé un instant et n'a pas laissé de grandes œuvres. S'il faut en croire les savants d'Allemagne qui se sont occupés des idiomes de la Lithuanie, de l'Illyrie et de la plupart des régions que les races slaves habitent, ces races ont conservé leurs idiomes purs d'altération, et n'ont guère créé que des chants élégiaques et pastoraux. La fécondité semble donc attachée au mouvement, la stérilité à l'inaction. Il en est des langues comme tout ce qui a vie : ruine

et renaissance, mort et réparations constantes jusqu'à la mort, qui est le silence et le repos total.

Les vrais novateurs en fait de langage, ce sont les hommes de génie. Ils refont les langues, ils les échauffent à leur foyer et les forgent sur leur enclume. On les voit sans cesse occupés à réparer les brèches du temps. Tous inventent des expressions et hasardent des fautes qui se trouvent être des beautés ; ils frappent de leur sceau royal un mot nouveau, qui a bientôt cours, ils exhument des locutions perdues, qu'ils polissent et remettent en circulation. Néologues et archaïstes, plus hardis dans les époques primitives, plus soigneux et plus attentifs dans les époques de décadence, ils ne se font jamais faute d'une témérité habile, d'une vigoureuse alliance de mots, d'une conquête sur les langues étrangères. — Les écrivains qui, parmi nous, se sont le plus souvent servis de l'archaïsme, ceux qui ont renoncé difficilement à l'ironie bonhommière des tournures gauloises, à la vieille et bourgeoise naïveté, ce sont la Fontaine, madame de Sévigné, Molière, la Bruyère au XVIIe siècle ; Jean-Jacques Rousseau au XVIIIe ; Paul-Louis Courier de notre temps. Bossuet a osé (lui seul pouvait oser ainsi) faire pénétrer dans une langue analytique et de détail les tournures hébraïques ; c'est un prodige ; rien n'est plus hostile à l'idiome gaulois que la concentration et la synthèse elliptique de l'hébreu. La phraséologie grecque se trouve chez Amyot, Fénélon et Racine ; Montaigne et Rabelais ont jeté dans leur style une infusion italienne très-marquée ; tous les auteurs qui ont vécu sous Richelieu parlent un français espagnol. Les interminables périodes de madame de Motteville sont calquées sur celles de Gracian ; Balzac, ennuyeux et grave prosateur, impose à ses phrases l'étiquette castillane ; enfin Pierre Corneille nous a forcés d'adopter quelques traits puissants du génie espagnol. Rousseau ne s'est pas contenté de renouveler et de dérouiller les fortes expressions de Montaigne, il a fait des emprunts semi-teutoniques à sa petite patrie, dont les idiotismes spéciaux ont été consacrés par lui. De faute en faute, d'audace en audace, toujours téméraires, toujours réprouvés par le pédantisme, ils fournissaient des aliments nouveaux à leur vieille mère, à cette langue française qu'ils empêchaient de mourir.

A côté du talent qui invente, près de l'habile artiste qui rajeunit les débris du langage, voici des manouvriers dont la gaucherie et l'exagération sont fertiles en essais ridicules ; pendant que le puissant Corneille *cloue*, pour ainsi dire, dans la langue française les hardiesses les plus incisives et les plus ardentes de la langue espagnole, un poëte, alors à la mode, Saint-Amand, exagère follement la même tentative. — Ouvrez les versificateurs du temps de Louis XIII, dont quelques amateurs possèdent la collection si utile pour l'histoire de notre langue, vous reconnaîtrez qu'alors on était aussi fou de néologisme qu'aujourd'hui. Les héroïnes de l'*Astrée* prononcent beaucoup de phrases italiennes et espagnoles. —Comparez au néologisme de Jean Jacques Rousseau celui de Sébastien Mercier : aux expressions antiques renouvelées par Paul-Louis Courier ou conservées par la Fontaine, opposez le mauvais patois gaulois imité par le comte de Tressan, vous verrez que tout dépend de l'habileté de l'artiste et qu'il ne faut frapper d'un anathème exclusif que la sottise et la maladresse.

Certains autres esprits distingués, mais non supérieurs, fins, gracieux, délicats et peu oseurs, dont la pensée prudente reste toujours dans les régions moyennes, n'ayant besoin ni d'émouvoir ni de convaincre, ne voulant frapper leurs lecteurs d'aucun ébranlement profond, se contentent d'employer avec talent les ressources de la langue existante. Pourquoi les mépriser ? Ils expriment ce que leur intelligence a conçu ; les richesses acquises leur suffisent ; ils se tiennent à leur place ; ils échappent au ridicule d'une tentative dont le succès leur échapperait. Tels sont la Mothe et Fontenelle sous la régence, l'abbé Desportes et quelques versificateurs sous Henri IV, d'Alembert, Suard, la Harpe et le pesant Marmontel au XVIIIe siècle. S'ils n'enrichissent pas leur idiome, du moins ils ne le flétrissent et ne le corrompent pas. Ce mérite (c'en est un réel) appartient à la plupart des écrivains célèbres entre 1800 et 1815, écrivains spirituels, souvent élégants et brillants.

Quel parti prendre entre le néologisme et le puritanisme du langage ? Quelle ligne sépare les libertés permises des licences condamnables ? Il n'y a qu'une règle en cette matière ; un homme d'esprit, un homme du monde, d'un tact infiniment délicat, d'une

rare netteté d'intelligence, l'a posée depuis longtemps, c'est Horace; il veut que l'on sache d'abord ce que l'on veut dire, que l'on n'affecte ni la rouille de l'antiquité ni la prétention des nouveautés; en d'autres termes, il exige que la pensée commande à l'expression; il veut surtout que l'on connaisse ses forces,

..... Quid valeant humeri, quid ferre recusent,

et que l'on ne s'impose pas de tâche supérieure à son pouvoir.

Après tout, il n'y a dans les préceptes du poëte aucun système arrêté, point de dogme, point de symbole de foi. Horace ne défend absolument ni les innovations ni les renouvellements; il ne donne que des préceptes ondoyants comme les variations des choses humaines. Il a trop de sagacité pour ne pas comprendre que les révolutions du langage ne sont que le reflet des révolutions sociales. PHILARÈTE CHASLES.

NÉOMÉNIE, du grec *νέος*, *nouveau*, et *μήνη*, *lune*; fêtes célébrées par les anciens à chaque nouvelle lune. Les Egyptiens pratiquaient cet usage dès la plus haute antiquité, et, le jour de la fête, ils consacraient les animaux qu'ils regardaient comme correspondants aux signes célestes dans lesquels le soleil et la lune allaient entrer. Moïse l'introduisit, dit-on, chez les Hébreux; mais ce dernier fait a été vivement contesté. Beaucoup d'auteurs ont prétendu que l'année primitive des Hébreux était réglée sur le cours apparent du soleil, et non sur celui de la lune; c'est l'opinion d'Ussérius, de Scaliger, du P. Petau, etc. Ils soutiennent qu'il n'y a dans la Bible aucun passage qui puisse donner lieu de croire à la célébration des nouvelles lunes. Il est souvent parlé de la fête *du commencement du mois*, expression que les *Septante* et d'autres après eux ont traduite par *néoménie;* mais il est constant que, dans tous ces passages, le texte original porte non point *jarach* ou *lebanah*, qui signifie lune, mais *chodesh*, mois. On peut consulter sur cette question la savante préface placée par Shuckford à la tête du troisième volume de son *Histoire du monde*. Quoi qu'il en soit, les fêtes du commencement du mois, dont on trouve la description dans l'Ecriture (*Nombres*, XXVIII, II; — X, XII; — I *Rois*, XX, V et suivants; — I *Paralip.*, XXXIII, XXXI; — II *Paralip.*, II, IV et VIII, XIII, XXXI, III, etc.), avaient un rapport qu'on ne peut contester avec celles des néoménies, et, si elles différèrent dans le principe, il est certain qu'elles se célébrèrent au renouvellement de la lune après la captivité; car depuis la domination syro-macédonienne l'année des Hébreux fut toujours lunaire. — Le premier jour du mois, on sonnait de la trompette; le roi entrait et sortait du temple par la porte orientale, qui était toujours fermée les jours ordinaires, et offrait des holocaustes consistant en un veau sans tache, six agneaux et six béliers également sans tache, plus de la farine et de l'huile (EZECH., XLV, XVII; — XLVI, I, II, III). Le sanhédrin envoyait deux hommes pour observer la lune, et, sur leur rapport, il faisait publier à son de trompe que le mois était commencé tel jour. Ce jour-là, outre les victimes offertes par le prince au nom de la nation, chaque famille faisait des sacrifices particuliers. On se réunissait en signe de réjouissance. Saül trouva mauvais que David ne se fût pas présenté à sa table le jour de cette fête (*Reg.* V, XVIII). On avait aussi coutume de s'assembler chez les prophètes pour écouter leurs instructions; car la femme de Junam, hôtesse d'Elisée, voulant aller voir ce prophète, son mari lui en demande la raison, *puisque ce n'est ni le jour du sabbat ni celui du commencement du mois* (IV *Reg.*, IV, XXIII). Le jour de cette fête, on pouvait travailler et vaquer à toute occupation, contrairement à ce qui avait lieu à celle du commencement de l'année civile, pendant laquelle on ne faisait aucune œuvre servile; on offrait des holocaustes spéciaux, et on sonnait de la trompette dans le temple. Isaïe, voulant reprocher au peuple son irréligion et lui peindre la colère de Dieu, lui dit que le Seigneur a en horreur les fêtes du commencement des mois, les sabbats et les autres fêtes des juifs (ISAIE, I, IV). — Quelques auteurs prétendent que les juifs comptaient deux néoménies ou nouvelles lunes, la première à la jonction de la lune avec le soleil, la seconde au premier jour de l'apparition ou de la phase. Il y eut également des juifs qui célébraient deux Pâques à cause de l'incertitude de savoir s'il fallait supputer du jour de la conjonction ou du jour de l'apparition. Le P. Hardouin prétend que les juifs comptaient les néoménies du jour de la conjonction, parce qu'il était plus facile de s'assurer de cet instant par le calcul

des tables astronomiques, tandis que l'on pouvait se tromper à l'apparition de la lune. — Aujourd'hui les jours de néoménies ne sont pour les juifs que des fêtes que chacun est libre d'observer ou de ne pas observer et à peu près abandonnées à la dévotion des femmes; cependant on lit, ce jour-là, dans la synagogue, depuis le psaume CXIII jusqu'au CXVIII^e^. Le soir du sabbat qui suit la néoménie, on récite une prière à l'Eternel dans laquelle il est nommé *créateur des planètes*, *restaurateur de la nouvelle lune*. Elevant alors les yeux vers le ciel, les fidèles demandent à Dieu d'être exempts de malheurs; puis ils se saluent les uns les autres et se retirent. — Les néoménies étaient solennisées avec une grande pompe chez les Grecs en l'honneur de tous les dieux, mais surtout d'Apollon, surnommé *neoménios*, parce que la lune ne fait que lui emprunter la lumière dont elle brille. On donnait à ceux qui les célébraient le nom de *néoméniastes* Les gâteaux qu'on y apportait s'appelaient *νουμηνιοι*. On y donnait des banquets dont les citoyens riches faisaient les frais, et auxquels les pauvres venaient s'asseoir en grand nombre. Les Athéniens offraient, ce jour-là, des vœux pour la prospérité de l'Etat pendant le mois qui allait suivre. Ils se rendaient à la citadelle et dans le temple d'Erechtée gardé, dit la Fable, par un dragon dont il fallait apaiser le courroux avec des gâteaux de miel appelés *μελιττουτα*. Le jour suivant était consacré à honorer les demi-dieux et les héros. A Lacédémone on immolait des victimes à Apollon, auquel on offrait aussi le quart d'un conge de vin et une médimne de farine. On peut consulter à ce sujet Potter (*Archæologie*, t. I). Ces cérémonies étaient également en usage chez les Romains, qui leur avaient donné le nom de *calendes*. On faisait aux dieux des prières et des sacrifices, et la religion ordonnait aux femmes de se baigner (*voy.* CALENDES).

NÉOMÉNIE (*astr.*).— Terme d'astronomie ancienne qui signifie nouvelle lune. Pour trouver les néoménies, on répète treize fois la lunaison de $29^j,5305885$, et on ôte les 365 jours de l'année commune; le reste est $18^j,89765 = 18_j\ 21^h\ 32'\ 37''$ que l'on ajoute à l'époque de la première néoménie de l'année précédente. Après une année bissextile il faut ôter 1 de plus. D'après cela, si l'on sait qu'en 1821 la première néoménie moyenne arrivait le 3 janv. à $9^h,14$. . . $3^j\ 9^h\ 14$

En ajoutant l'excès de treize lunaisons sur l'année. 18.21,54

On a la première néoménie de l'an 1822, à la date du. 22. 6,68

Ou le 22 janvier, à $6^h\ 41'$. Partant de ce terme, on formera la table des néoménies en ajoutant successivement $29^j,5306$, puis celles des pleines lunes en ajoutant ou ôtant la moitié de ce nombre. Sachant que la première néoménie tombe à $22_j,278527$ en 1822, pour celle d'une autre année, telle que 1840, comme il y a dix-huit années d'intervalle on ajoute dix-huit fois $18^j,8976$, puis on retranche 4 pour les années bissextiles intermédiaires et toutes les lunaisons contenues, ou douze fois $29^j,53065885$; le reste est la date de la première néoménie de 1840.

NÉOPHYTE, du grec *νέος*, *nouveau*, et *φυτεύω*, *j'engendre*, *je produis*.—C'est le nom que l'on donnait, dans la primitive Eglise, aux nouveaux baptisés, qui renaissaient pour ainsi dire à la vie. Saint Paul défend de conférer à un néophyte les honneurs de l'épiscopat, de peur qu'il ne soit dominé par l'orgueil et conduit, par cela même, à sa perte (I, *Timoth.*, III, 6). L'histoire ecclésiastique fournit cependant quelques faits contraires, comme la promotion de saint Ambroise à la dignité d'évêque; mais de tels exemples sont rares. — On a aussi désigné sous le nom de néophytes les clercs ordonnés depuis peu et les novices dans les monastères. — Les missionnaires font encore aujourd'hui des néophytes parmi les peuples païens. Ces nouveaux convertis se font remarquer, en général, par ce zèle et cette ferveur dont étaient animés les chrétiens des premiers siècles. A la fin du XVIe siècle, ceux du Japon ont fait preuve, au milieu des supplices et des tortures, d'un courage et d'une persévérance extraordinaires.

NÉOPLATONICIENS.— Nom que l'on a donné aux philosophes de l'école éclectique d'Alexandrie, parce qu'en faisant profession de suivre la doctrine de Platon ils la dénaturaient par des interprétations arbitraires, et par un mélange d'opinions empruntées aux différentes écoles philosophiques de la Grèce ou aux traditions orientales. (*Voy.* ALEXANDRIE et ECLECTISME.)

NÉOPTOLÈME. — Le plus célèbre est le même que *Pyrrhus* (*voy.* ce mot). Il y eut aussi deux rois d'Epire de ce nom : l'un père d'Olympias, mère d'Alexandre; l'autre, usur-

pateur du trône pendant l'absence de Pyrrhus le Grand, fut ensuite mis à mort par ce prince à son retour d'Italie, 295 avant J. C.

NÉOPTOLÉMÉES (*antiq*), du grec *νέος, jeune*, et *πτόλεμος, guerrier ;* fêtes célébrées par les habitants de la ville de Delphes en l'honneur de Néoptolème, fils d'Achille, tué par eux lors de sa tentative contre le temple d'Apollon, qu'il avait voulu piller et détruire afin de venger son père, dont Apollon avait causé la mort sous les murs de Troie, en guidant la flèche de Pâris.

NÉOTTIÉES, **NÉOTTIE**, *neottieæ*, *neottia* (*bot.*). — M. Lindley a formé sous le nom de *néottiées*, dans la grande famille des orchidées, un sous-ordre qui emprunte son nom au genre *neottia*, et dont les caractères distinctifs consistent dans une anthère parallèle au stigmate, persistante, à loges rapprochées, et dans un pollen pulvérulent, dont les grains sont rattachés lâchement entre eux. Les plantes qui forment ce groupe sont des herbes terrestres, à racines fibreuses, fasciculées (ou tubéreuses, qui croissent dans toutes les contrées tempérées et tropicales. — Quant au genre *néottie*, c'est l'un de ceux dont la circonscription a le plus varié dans les écrits des botanistes. Formé par Swartz pour des plantes que Linné avait classées parmi les *satyrium* et les *ophrys*, il comprenait dans la Flore française de De Candolle trois espèces de nos contrées, la *neottia spiralis*, Sw., *N. æstivalis*, Lamck., *N. repens*, Sw. Plus récemment, les deux premières de ces plantes sont devenues pour L. C. Richard les types de son genre *spiranthes*, tandis que la dernière est devenue un *goodyera*, R. Br. D'un autre côté, L. C. Richard et d'autres auteurs ont transporté dans le genre néottie d'autres espèces de nos pays, qui étaient des *ophrys* pour Linné, et que, de nos jours, on regarde généralement comme des *listera*, R. Br. Enfin, en dernière analyse, ce nom générique de néottie n'est plus appliqué, par Endlicher, qu'à une seule espèce de nos pays, la NÉOTTIE NID-D'OISEAU, *neottia nidus avis*, L. C. Rich., plante assez commune dans certaines forêts des environs de Paris, remarquable par ses feuilles réduites à de simples gaînes, par sa couleur générale roussâtre, enfin par ses racines à nombreuses fibres entrelacées en une masse qui ressemble à un nid d'oiseau, ce qui a donné naissance au nom de cette espèce. P. D.

NÉPAL (*Nepaul* des géographes anglais, *Nèpâla* en sanscrit) ; royaume indépendant situé dans la partie septentrionale de la plaine de l'Indoustan et sur le versant méridional de la chaîne de l'Himalaya, entre 26° 20' et 30° 20' de latitude N., et 77° 40' et 85° 40' de longitude E. Ce pays est borné au nord par le Tibet, à l'est par la principauté de Sikkim, au sud et à l'ouest par le territoire de l'empire anglo-indien. Ses cours d'eau les plus considérables sont la Gogra et le Kali son affluent, le Gandak (Gunduk des géographes anglais), et le Koussy, qui tous se jettent dans le Gange. La partie basse du Népal appartient à la grande plaine de l'Indoustan. Cette contrée est, en outre, arrosée par un grand nombre de cours d'eau secondaires qui grossissent dans la saison des pluies, et servent à transporter les produits de l'agriculture et les bois de construction fournis par les belles forêts de la partie haute du pays. Les Népalais vendent ces marchandises dans les villes des possessions britanniques les plus rapprochées de leur territoire. La partie montagneuse du Népal s'élève de 3,000 à 6,000 pieds anglais au-dessus du niveau de la plaine de l'Indoustan. La différence d'élévation influe d'une manière sensible sur la nature du climat et sur les productions du sol. On trouve dans les montagnes de bons pâturages et des mines de fer, de cuivre, de plomb, et du zinc en petite quantité. L'industrie n'est pas fort avancée au Népal. La fabrication la plus importante est celle de grosses toiles de coton que les classes moyennes et les classes inférieures emploient pour leurs vêtements. Les Népalais des classes supérieures s'habillent d'étoffes étrangères, telles que soieries de la Chine, châles, etc. On fabrique encore, dans le pays, des vases et des ustensiles de fer et de cuivre, ainsi que des cloches et des clochettes d'un métal composé. Les marchands du Boutan et du Tibet exportent une quantité considérable de ces différents objets qu'ils échangent contre du papier, des grosses étoffes de laine, des bestiaux, du musc, du sel ammoniac, de l'orpiment, du borax et quelques autres produits. Une partie de ces marchandises sont ensuite transportées à Patna, et échangées de nouveau contre des drogues, des épices, du tabac et des articles d'Europe, tels que draps, coutellerie, verres, cristaux, etc.

Le gouvernement du Népal est monar-

chique et absolu. La religion dominante est le bouddhisme, avec la distinction des castes. On voit aussi dans cette contrée quelques rares brahmanistes. Les mahométans y sont en assez grand nombre; ils descendent tous de familles mogoles. Les bouddhistes sont d'origine indoue. Les Népalais, appartenant à ces deux races, sont, en général, de taille moyenne, mais robustes et bien constitués. — Le Népal forme neuf districts fort inégaux en étendue. Katmandou, capitale de tout le pays et résidence du souverain, est située dans le Népal proprement dit, sur la rive gauche du Bichemoutty. Cette ville tire son nom des nombreuses pagodes de bois qu'elle renferme dans son enceinte; elle est longue d'environ un mille et peu large : on y compte à peu près 20,000 âmes. Ses maisons, hautes de trois et quatre étages, sont, en général, d'un aspect assez triste; ses rues sont étroites et sales. A Katmandou, comme dans les autres centres de population du Népal, la voie publique est souillée de sang et de débris de victimes immolées aux idoles. Ces matières animales se décomposent et exhalent des miasmes qui rendent le séjour des villes aussi malsain que désagréable. Les revenus du radja se composent des produits de ses domaines, des mines et des droits sur le commerce, levés fort arbitrairement. Les sommes qui entrent dans le trésor s'élèvent à environ 7 millions de francs chaque année.

NÈPE (*insectes*). — Linné a créé sous ce nom un genre que l'on place dans l'ordre des hémiptères hétéroptères, famille des hydrocorises, et qui est devenu le type d'une petite tribu, celle des *népides*. Les caractères des nèpes sont : antennes insérées sous les yeux, cachées, et de la longueur au plus de la tête; pieds antérieurs ravisseurs, ayant les cuisses grasses avec un sillon en dessous, pour recevoir le bord inférieur de la jambe; tarse court se confondant presque à son origine avec la jambe, et formant avec elle un grand crochet; tarses n'ayant au plus que deux articles; corps ovale, très-déprimé ou linéaire. — Ces insectes habitent les eaux dormantes des lacs, des marais, des canaux et des fossés; ils nagent lentement, et le plus habituellement marchent sur la vase en cherchant à saisir avec leurs pattes antérieures les petits animaux dont ils font leur nourriture. La femelle pond des œufs qui, vus au microscope, ressemblent à une graine couronnée de sept petits filets dont les extrémités seraient rongées; elle les enfonce dans la tige des plantes aquatiques. Il paraîtrait, d'après la remarque de Swammerdam, que les œufs sont disposés dans l'intérieur du corps des femelles de telle manière que les filets de celui qui est le plus voisin de l'orifice embrassent l'œuf qui vient après, et ainsi de suite. Les larves sortent des œufs vers le milieu de l'été; elles ne diffèrent de l'insecte parfait que parce qu'elles n'ont ni ailes ni filets au bout de l'abdomen. La nymphe n'a de plus que la larve que les fourreaux contenant les ailes, et qui sont placés sur les côtés du corps. L'insecte parfait quitte les eaux vers le commencement de la nuit, et vole assez facilement. — Le type du genre est la NÈPE CENDRÉE (*nepa cinerea*, Linné), longue de 2 centimètres, cendrée, avec le dessus de l'abdomen rouge et la queue un peu plus courte que le corps. Cette espèce, qui pique fortement avec son bec, se rencontre communément dans toute la France, et n'est pas rare aux environs de Paris. E. D.

NÉPENTHÈS (*myth.*), du grec *νη*, *sans; πένθος, deuil, affliction*. Drogue (*φάρμακον*) qu'Hélène (*Odyss.*, lib. IV), pour dissiper la mélancolie de ses hôtes et surtout de Télémaque, qui, au récit des aventures de son père, s'était senti accablé d'une tristesse profonde, méla dans le vin qu'on servait à table. Homère joint à cette drogue l'épithète de *νηπενθές*. Elle assoupissait le deuil, calmait la colère, faisait oublier tous les maux. Hélène l'avait reçue de Polydamna, femme de Thonis, roi d'Egypte. Les savants se sont livrés, à ce sujet, à une foule de dissertations curieuses. Plutarque, Athénée, Macrobe, Philostrate, et après eux madame Dacier, n'ont vu dans ce philtre merveilleux que le charme qu'Hélène savait jeter dans la conversation. Diodore de Sicile, Théophraste et Pline prennent le népenthès pour une plante dont Homère a seulement exagéré la vertu. Diodore dit même que, de son temps, les femmes égyptiennes en composaient encore une boisson destinée à chasser la tristesse; Pline parle d'une plante appelée *hellenium* qu'il croit être le népenthès, et à laquelle il attribue les mêmes effets. Les savants modernes en ont fait tour à tour la jusquiame blanche, l'aunée, la buglose, la bourrache. D'autres, avec plus de vraisemblance, ont reconnu dans le népenthès l'opium, cette ambroisie des Orientaux. On peut consulter, sur cette

question, un livre plein d'érudition et d'esprit, *Homeri Nepenthes*, publié à Utrecht, 1689, in-8°, par Pierre Petit. — Plusieurs auteurs ont pris le népenthès pour titre de leurs livres : tels sont le *Nepenthes seu de luctu abolendo*, par Lasénic ; le *Népenthès, recueil de contes*, etc. AL. B.

NÉPENTHÉES et **NÉPENTHE**, *nepentheæ, nepenthes* (*bot.*). — M. Blume a formé sous le nom de népenthées une famille distincte et séparée pour des plantes que la singularité de forme et d'organisation de leurs feuilles a rendues célèbres, et que, de plus, leurs caractères distinguent nettement de toutes les familles aujourd'hui connues. Ces plantes sont des sous-arbrisseaux dont la tige, décombante et sarmenteuse, ne présente pas, à l'intérieur, de couches ligneuses distinctes, et se fait remarquer entre toutes par de nombreux vaisseaux épars parmi la moelle et le liber, de manière à former un cercle épais autour du bois lui-même. Leurs feuilles sont alternes et se composent : 1° d'une portion basilaire courte, engaînante ; 2° d'une partie allongée, constituant une sorte de limbe lancéolaire ; 3° d'un prolongement grêle, allongé, recourbé ou parfois spiral ; 4° d'une grande urne ou ascidie, godet quelquefois assez grand pour renfermer un verre d'eau, et dont l'orifice porte un couvercle ou opercule fixé par un court pédicule au point correspondant à la ligne médiane postérieure de l'urne. Dans cette cavité se ramasse de l'eau limpide, qui peut provenir soit de la pluie et de la rosée, soit de la transpiration de la plante, soit enfin d'une sécrétion spéciale dont le siége résiderait dans une couche de tissu d'apparence glanduleuse qui tapisse la face intérieure de ce singulier organe. Diverses opinions ont été émises pour retrouver dans ces feuilles si bizarres des népenthées les trois parties, gaîne, pétiole et lame, dont sont formées les feuilles ordinaires. Celle qui semble être adoptée par la majorité des botanistes consiste à ne voir que le pétiole dans le limbe lancéolaire, avec son prolongement grêle et fasciculé, et à regarder l'opercule seul comme la lame. — Les fleurs des népenthées sont incomplètes, disposées en grappe ou en panicule ; les mâles ont un périanthe simple, calicinal, divisé profondément en quatre lobes hérissés en dehors, dont deux sont extérieurs et un peu plus grands ; des étamines soudées en une colonne centrale, solide, que terminent seize anthères extrorses, biloculaires, groupées en petite tête. Les fleurs femelles présentent un périanthe semblable à celui des mâles, et un pistil libre dont l'ovaire, à quatre angles, à quatre loges renfermant un grand nombre d'ovules insérés sur les cloisons, porte un stigmate sessile, discoïde à quatre lobes regardant les cloisons. Le fruit est une capsule coriace, couronnée par le stigmate à quatre loges qui s'ouvrent par déhiscence loculicide. Les graines sont très-nombreuses, allongées, fusiformes, à tégument lâche, membraneux, tubuleux, dans lequel un raphé grêle, d'abord libre, adhérent dans le haut, porte une amande ou un nucléus libre, suspendu à son extrémité ; leur albumen, charnu, entoure un embryon allongé, à cotylédons linéaires, à radicule courte et infère. — Les népenthées croissent dans les lieux marécageux de Madagascar et de l'Inde tropicale.

La petite famille des népenthées ne renferme que le genre *nepenthes*, Lin., dont M. Korthals, dans sa belle monographie, a décrit neuf espèces. La plus célèbre de celles-ci est le NÉPENTHE DE L'INDE, *nepenthes indica*, Lin. (*nepenthes distillatoria*, Lin.), qui croît à Ceylan et dans l'Inde. C'est elle que l'on cite toujours comme exemple d'une des organisations les plus merveilleuses que présente le règne végétal. Il est cependant bon de faire observer que tout ce qui a été écrit relativement à l'eau limpide que renferment ces urnes, et qui rend, dit-on, de grands services aux voyageurs altérés sous les climats brûlants où végète cette plante, est assez peu fondé, puisque les népenthes croissent dans les lieux marécageux. On cultive aujourd'hui cette espèce dans les serres, surtout dans les jardins botaniques ; néanmoins elle n'y réussit que rarement, à cause de la difficulté qu'on éprouve à lui donner constamment une atmosphère à la fois très-humide et très-chaude. — On cite encore très-souvent le NÉPENTHE DE MADAGASCAR, *nepenthes madagascariensis*, Poiret. P. D.

NÉPÈTE, *nepeta* (*bot.*). — Genre nombreux de la famille des labiées, de la didynamie-gymnospermie dans le système de Linné. Les limites qui lui avaient été assignées par Linné ont été élargies, dans ces derniers temps, par M. Bentham, qui, dans ses beaux travaux sur la famille des labiées, a réuni aux *nepeta* proprement dits le genre *glechoma*, Lin. Envisagé avec cette nouvelle circonscrip-

tion, le genre népète renferme des espèces nombreuses, indigènes des parties tempérées de l'Europe et de l'Asie, plus particulièrement de l'est de la région méditerranéenne et de la région caucasienne. Ces plantes sont caractérisées par un calice tubuleux, le plus souvent courbe, à ouverture oblique, quinquedentée, marquée de nervures; par une corolle renflée à la gorge, à tube grêle dans le bas, à limbe divisé en deux lèvres dont la supérieure est droite, un peu concave, échancrée ou bifide, tandis que l'inférieure est étalée, avec un lobe médian très-grand et deux latéraux beaucoup plus petits; par quatre étamines didynames, dont les anthères sont ordinairement rapprochées par paires et ont les deux loges divergentes.

Parmi les espèces de ce genre, nous signalerons la NÉPÈTE-CHATAIRE, *nepeta cataria*, Lin., vulgairement connue sous le nom d'*herbe aux chats*. Ses noms tant spécifiques que vulgaires lui viennent de ce que les chats, attirés par son odeur, aiment à se frotter contre elle. On lui attribue quelques propriétés médicinales pour lesquelles elle était employée autrefois. Mais elle est aujourd'hui absolument sans usage. C'est une assez grande plante, qui croît dans les champs pierreux, le long des chemins, sur plusieurs points de la France. — La NÉPÈTE LIERRE TERRESTRE, *nepeta glechoma*, Benth. (*glechoma hederacea*, Linné), vulgairement connue sous le nom de *lierre terrestre*, est une plante très-commune le long des haies, des murs, dans les lieux frais et couverts. Sa tige, couchée et redressée seulement à son extrémité, porte des feuilles pétiolées, réniformes, un peu en cœur et crénelées; ses fleurs, purpurines, ont le tube de la corolle étroit et allongé, dépassant le calice. Cette espèce est aromatique, un peu amère et astringente. Son infusion est journellement employée comme pectorale et comme facilitant l'expectoration. P. DUCHARTRE.

NÉPHALIES (*myth.*), du grec νήφειν, *être sobre*; fêtes athéniennes dans lesquelles on offrait, selon Palémon, une simple boisson d'hydromel ou du lait, de l'eau, du miel à Vénus-Uranie, à l'Aurore, à la Lune, au Soleil, aux Nymphes, aux Muses, etc. On s'abstenait aussi de brûler, sur les autels de ces divinités, du bois de vigne, de figuier ou de mûrier.

NÉPHÉLE (*myth.*), du grec νεφέλη *nuage*; femme qu'Athamas, roi de Thèbes, épousa après avoir répudié Io. Elle était aussi appelée *Thémisto*, *Démodice* et *Gorgopira*. Elle fut mère de Phryxus et de Hellé. Athamas la renvoya, parce qu'elle était sujette à des accès de folie, et reprit sa première femme, qui chercha à faire périr les enfants de Néphèle. Celle-ci, pour les sauver, se changea en nuée, enveloppa ses enfants et les mit sur le dos d'un bélier à toison d'or, qu'elle avait reçu de Mercure (*voy.* PHRYXUS). Néphèle fut, dit on, changée en nuage. — Une autre Néphèle eut d'Ixion les centaures.

NÉPHRALGIE (*méd.*). — C'est une douleur purement nerveuse du rein, aussi appelée *colique néphrétique*. Elle ne se manifeste guère que comme effet de l'hypocondrie et de l'hystérie, et s'accompagne de tremblement, de refroidissement de la peau, d'urines abondantes et claires, et, dans quelques cas, de vomissements opiniâtres. Elle diffère de la *néphrite* ou inflammation du rein, avec laquelle on l'a souvent confondue, en ce que, dans celle-ci, il y a rougeur, rareté et même suppression complète des urines; ajoutons que les symptômes généraux sont ici ceux d'une affection purement nerveuse, sans nulle réaction inflammatoire. — On emploiera contre cette névralgie tous les moyens antispasmodiques et calmants, mais surtout les émulsions opiacées, les applications émollientes, les embrocations huileuses et narcotiques, les bains généraux, etc.

NÉPHRITE (*méd.*), de νεφρός, *rein* — C'est le nom par lequel on désigne l'inflammation du rein. Elle peut attaquer tous les âges; mais elle est plus commune dans la force de la santé qu'aux autres époques de la vie, et chez les hommes que sur l'autre sexe. On cite encore comme prédisposition le tempérament sanguin, les vices rhumatismal et arthritique. Assez rare dans les pays chauds, cette affection est fréquente, au contraire, dans les contrées humides, en Angleterre, en Hollande, par exemple, ce qu'explique très-bien, indépendamment de toute autre influence hygiénique, la relation existant physiologiquement entre la transpiration et la sécrétion des reins, qui, dans ces pays, doit la suppléer. Citons enfin l'abus des boissons diurétiques et des liqueurs fortes, malheureusement trop commun dans les mêmes contrées. — Nous placerons au premier rang des causes productrices les coups et les chutes sur la région lombaire, les plaies pé-

nétrant jusqu'au rein, l'effet de certaines substances douées d'une action spéciale sur cet organe, telles que les cantharides et les poisons narcotico-âcres, les diurétiques violents; la suppression de certains flux habituels, l'impression d'un air froid, quand le corps est en sueur, la disparition brusque de certaines irritations, mais surtout de celles de la peau ou des articulations; enfin la présence de calculs irritants dans l'organe même.

La néphrite *aiguë* s'accompagne d'une douleur vive et lancinante, ou bien obtuse, gravative, pongitive et profonde dans la région lombaire, d'un seul côté ou des deux à la fois, suivant qu'un seul organe ou les deux sont atteints. Cette douleur se propage souvent à la vessie, dans l'aine et quelquefois même jusqu'à la cuisse. La pression, le mouvement, surtout lorsque le sujet est debout, la toux, l'éternument, toutes les secousses brusques, en un mot, l'exaspèrent. L'urine ne coule que goutte à goutte, ordinairement très-rare, rouge et comme sanguinolente; quelquefois aqueuse, claire, limpide et déposant un sédiment blanc, homogène. Elle est entièrement supprimée quand les deux organes sont atteints. Un plus ou moins grand nombre de phénomènes sympathiques viennent nécessairement s'ajouter aux précédents : nausées et vomissements bilieux, sentiment de constriction à l'épigastre, douleurs vagues dans le ventre, ballonnement de cette partie, diarrhée avec ténesme, sécheresse de la langue, soif plus ou moins vive, pouls généralement dur et plein, mais quelquefois petit et intermittent. — Les symptômes de la néphrite *chronique* sont, en général, assez obscurs lorsque l'affection n'est pas entretenue par la présence de calculs, et ne diffèrent, pour ainsi dire, de ceux de la même affection à l'état aigu que par leur moindre intensité. Ils sont généralement continus, tandis que les souffrances qui dépendent de la gravelle ne se manifestent que de temps en temps et surtout après les excès de table.

La marche de la néphrite est ordinairement continue; il est même fort douteux qu'on l'ait jamais observée sous forme intermittente, car on ne peut considérer comme de ce genre les moments d'intermission observés dans la néphrite entretenue par la présence de calculs. Sa durée moyenne, à l'état aigu, est de huit à vingt jours. A l'état chronique, elle se prolonge indéfiniment, souvent même pendant toute la vie. Elle se termine, le plus ordinairement, dans le premier cas, par résolution, état qu'annoncent un sédiment abondant, épais et roussâtre dans les urines, une hémorragie anale ou urétrale, une diarrhée ou une sueur abondante; mais une solution malheureusement trop fréquente est la suppuration. Alors le pouls devient mou, la douleur pulsative, et la chaleur de la peau halitueuse; des frissons alternent avec de légères sueurs, et le malade éprouve la sensation d'un poids plus considérable dans la région du rein affecté; alors le pus reste emprisonné dans le rein et le désorganise, ou se fait jour soit par les urines, soit dans l'intestin, ce qui est le plus avantageux, ou bien encore il s'épanche dans la cavité péritonéale, circonstance fort grave, sinon presque toujours rapidement mortelle; ou enfin il forme un dépôt soit à l'aine, soit à la marge de l'anus. Dans quelques cas, heureusement fort rares, la maladie se termine par la gangrène de l'organe, et, par conséquent, entraîne la mort.— La néphrite chronique peut aussi se terminer par résolution ou par suppuration; mais son issue la plus ordinaire est l'induration et même la désorganisation de l'organe, dont la maladie, décrite, dans ces derniers temps, sous le nom d'*albuminurie* (urine albumineuse), n'est, sans doute, qu'un degré.

Saignées générales abondantes et répétées, applications nombreuses de sangsues sur la région des reins, cataplasmes émollients, bains tièdes très-prolongés, boissons mucilagineuses émulsionnées, mais non diurétiques, lavements émollients et légèrement narcotiques, tels sont les moyens de traitement que réclame la néphrite aiguë. Il convient, toutefois, de n'administrer les boissons qu'avec parcimonie, surtout si les deux reins sont enflammés, afin de ne pas fatiguer ces organes d'un travail physiologique qui deviendrait une cause d'aggravation de leur état morbide. Dans le cas de suppression complète des urines, il faudra tromper la soif par des quartiers d'orange, puisque cette absence de sécrétion indique ou une inflammation assez vive pour mettre l'organe dans l'impossibilité de remplir ses fonctions, ou bien encore une oblitération des uretères. Lorsque l'on s'est rendu maître de l'inflammation, quelques révulsifs non cantharidés sur les membres inférieurs sont indiqués; les purgatifs légers peuvent être avantageux, mais ils ne doivent être employés

qu'avec la plus grande réserve. Les abcès doivent être ouverts aussitôt que leur présence est manifeste dans un lieu accessible au bistouri, dans la crainte que le séjour prolongé du pus n'entraîne de graves désordres (*voy.* NÉPHRÉTOMIE). — L'état *chronique* réclame encore l'emploi des moyens antiphlogistiques, mais avec beaucoup de mesure. Les diurétiques doux, tels que les décoctions de racine d'asperge, de fraisier, de chiendent, l'infusion de saponaire et d'*uva ursi*, sont ici indiqués. Nous citerons encore les eaux acidules, les limonades de toute espèce, le petit-lait. Mais tous ces moyens seront inutiles, s'ils ne sont aidés d'un régime alimentaire et hygiénique convenable : absence de liqueurs alcooliques, de ragoûts et de viandes noires ou épicées; promenades à pied et exercices doux pour faciliter la transpiration. L. DE LA C.

NÉPHRODE (*bot.*), *nephrodium;* genre de plantes de la famille des fougères polypodiacées, créé par L. C. Richard pour des fougères herbacées qui croissent naturellement dans toutes les régions tempérées et tropicales, et dont les frondes, pennées et bipennées, portent des groupes de capsules ou des spores presque arrondis, disposés en séries, munis chacun d'une indusie en forme de rein et fixée par son côté échancré. L'espèce la plus remarquable de ce genre est le NÉPHRODE FOUGÈRE MALE, *nephrodium filix mas*, L. C. Rich., qui croît dans nos contrées, dans les bois frais, dans les lieux couverts. Son rhizome souterrain, horizontal, noueux et écailleux, émet des frondes hautes de 7 ou 8 décimètres, divisées en longues pinnules pinnatifides, dont les lobes sont dentés et obtus. Le pétiole de ces frondes porte de nombreuses écailles brunes. Cette plante, bien connue sous son nom vulgaire de *fougère mâle*, est usitée en médecine. Son rhizome est employé pour expulser les vers intestinaux, et plus particulièrement le tænia. P. DUCHARTRE.

NÉPHROTOMIE (*méd.*), de νεφρός, *rein*, et τέμνω, *je coupe*; opération qui consiste dans l'incision du rein. Les cas dans lesquels on y a recours sont principalement la présence de calculs ou d'une collection purulente; mais les accidents produits par la présence de ces concrétions dans les bassinets de l'organe, quelque graves et alarmants qu'on les suppose, ne nous semblent pas autoriser suffisamment, dans l'état actuel de la science, l'emploi d'un moyen aussi dangereux. Le rein est, en effet, si profondément situé, que le diagnostic demeure incertain, malgré toute la précision des signes rationnels. Mais il en est autrement lorsqu'il s'agit d'un abcès qui, par son développement, soulève la paroi abdominale à laquelle il est probable que ses parois propres adhèrent intimement par suite de l'inflammation adhésive que sa présence aura développée. Il est utile de se rappeler alors que, par suite de la disposition normale du péritoine, la collection devra être ouverte dans sa partie la plus postérieure, le long du bord externe du faisceau commun aux muscles sacro-lombaire et long dorsal.

NEPHTALI, sixième fils de Jacob, qu'il eut de Bala, servante de Rachel, fut le chef de la tribu qui porta son nom. On ne sait aucune particularité de sa vie, si ce n'est que Jacob et Moïse prophétisèrent sa grandeur; qu'il eut quatre fils, Jazuel, Guni, Jezer et Sallens, et qu'il mourut en Egypte à l'âge de 132 ans. La bénédiction que Jacob lui donna en mourant a été diversement interprétée : « Nephtali est comme un tronc d'arbre qui pousse des branches nouvelles et dont les rejetons sont beaux. » En effet, aucune tribu ne multiplia aussi prodigieusement que celle de Nephtali, qui n'avait que quatre fils quand il entra en Egypte, lesquels, en moins de deux cent vingt ans, produisirent environ 53,000 hommes en état de porter les armes.

La tribu de NEPHTALI eut son partage au nord de la terre sainte, à l'orient d'Azer, et s'étendait le long du Jourdain, en remontant ce fleuve jusqu'à sa source. Le Liban la bornait au septentrion. Elle avait dix-neuf villes fortes, entre autres *Arama*, *Ser*, *Assedim*, *Reccath*, *Edma*, *Magdalel*, *Jeron*, *Azor*, que Josué brûla, mais qui se rétablit, et dont le roi Jabin fit la guerre aux Israélites; *Cédès*, ville de refuge, où naquit Barac et où Jahel, femme cinéenne, tua Sizarra; *Nephtali*, patrie de Tobie; *Abela*, où Joab poursuivit le rebelle Seba; et *Reblatha*, qui vit Sédécias tomber au pouvoir de Nabuchodonosor. Le pays de Nephtali avait deux villes lévitiques, Carthan et Hammothodor. Celle d'Emath, située au bord de l'Oronte, était moins sainte, mais plus importante; on lui donna le nom d'*Emèse*. Après le partage que Josué fit de la terre promise, les Nephtalites n'exterminèrent pas tous les Chananéens, aimant

mieux les y laisser et leur faire payer un tribut. Leur position avancée vers le septentrion les exposa les premiers aux coups des Assyriens, chez qui ils furent emmenés captifs. Isaïe leur prédit que, les premiers aussi, ils verraient la lumière du Messie, et qu'ils seraient des premiers éclairés par l'Evangile. En effet, Jésus-Christ prêcha plus souvent et plus longtemps dans la Galilée, et en particulier dans la tribu de Nephtali, que dans aucun autre endroit de la Judée. L. PARIS.

NÉPOMUCÈNE (saint JEAN). — Ce saint, qui s'appelait *Jean* de son nom de baptême, est désigné par les agiographes sous celui de *Népomucène*, dérivé de Nepomuck, petite ville de Bohême, où il naquit en 1330. — Népomucène embrassa l'état ecclésiastique. — Devenu chanoine de la cathédrale de Prague, ses talents comme prédicateur fixèrent sur lui l'attention de l'empereur Wenceslas, qui voulait l'élever à la dignité épiscopale. Le saint prêtre, par esprit d'humilité, refusa cette offre; mais il accepta les fonctions d'aumônier de la cour, espérant que cette position lui fournirait les moyens de servir utilement la cause des pauvres et des opprimés, dont il était le père et le protecteur. La pieuse impératrice Jeanne, fille d'Albert de Bavière, l'ayant choisi pour directeur particulier de sa conscience, Wenceslas ordonna au saint ministre de lui révéler ce qu'elle lui disait au tribunal de la pénitence. Népomucène lui répondit dans un sens analogue aux paroles célèbres de saint Augustin (*Serm. X*) : « Ce que je sais par la confession, je le sais moins que ce que je ne sais pas du tout. » Peu de temps après, le cruel Wenceslas le fit jeter nuitamment, pieds et poings liés, dans la rivière de la Moldaw, qui traverse la ville de Prague, le 16 mai 1383. Il a été honoré depuis sa mort tragique comme martyr. Innocent XIII, en 1722, autorisa et confirma le culte qui lui était rendu. Benoît XIII le canonisa solennellement en 1729, et lui dédia un autel dans la basilique de Saint-Jean-de-Latran. Plusieurs églises d'Allemagne honorent sa mémoire par une fête qu'elles célèbrent le jour anniversaire de sa mort.

NÉPOS (FLAVIUS JULIUS) fut un des derniers empereurs romains, si l'on peut donner ce titre à ces fantômes de souverains que Ricimer faisait et défaisait à son caprice pour gouverner sous leur nom. — Né en Dalmatie, il fut d'abord gouverneur de cette province. L'empereur d'Orient Léon, qui lui avait donné sa nièce en mariage, le proclama empereur d'Occident d'accord avec Ricimer. Ceci se passait en 473. Népos poursuivit son compétiteur Glycérius, et, après l'avoir vaincu, l'envoya évêque à Salone. A cette époque, les Visigoths s'étant établis dans les Gaules, Népos, qui sentait sa faiblesse, se fit un allié de leur roi Euric, ou Everic, en lui cédant l'Arvernie. Il croyait la paix assurée; lorsque le préfet des Gaules, Oreste, voulut, à son tour, se faire empereur, et se fit proclamer par son armée. Il se dirigea ensuite sur Ravenne, où résidait Népos, qui prit la fuite à son approche (575). Il ne lui resta bientôt plus d'autre asile, à cette ombre d'empereur, que la ville de Salone, où il commanda pendant quatre ans encore conjointement avec Glycérius. Mais une réconciliation sérieuse ne put s'opérer entre les deux empereurs déchus, et Népos fut assassiné par des esclaves payés, dit-on, par Glycérius.

NÉPOS. (*Voy.* CORNÉLIUS NÉPOS.)

NEPOTIEN (FLAVIUS POPILIUS NEPOTIANUS), fils d'Eutropie, sœur de Constantin. En 336, il remplissait les fonctions de consul. Après la mort de Constantin, il profita de l'indolence de Constant pour prendre la pourpre, et se fit couronner à Rome le 3 juin 350, pendant que Magnence se faisait proclamer dans la Gaule. Il battit d'abord Anicet, un des généraux de son compétiteur, et fut vaincu lui-même aux portes de Rome par Marcellin, autre général de Magnence. Il n'avait régné que vingt-trois jours. Sa mère et ses partisans furent mis à mort. — Népotien était cruel et sans intelligence. Il ne signala son rapide passage au pouvoir que par des meurtres et des proscriptions.

NÉPOTISME. — Par ce mot, dérivé du latin *nepos, petit-fils, neveu* dans la basse latinité et dans la langue italienne, on désigne l'abus par lequel des princes et des personnages haut placés usent de leur pouvoir ou de leur influence pour revêtir leurs parents de dignités et d'emplois. Ce mot a pris naissance en Italie. On vit, dès le XIIIe siècle, quelques papes donner à leurs parents les premières dignités de l'Eglise, ou quelquefois des souverainetés temporelles; Nicolas III voulut investir deux de ses neveux des principautés de Toscane et de Lombardie; Clément VI fit pleuvoir les faveurs sur sa famille, et les cardinaux

firent en vain des règlements dans chaque conclave pour remédier à ces abus. Sous Calixte III, le mal s'accrut encore, et Sixte IV inaugura son intronisation par un décret portant que les neveux des papes seraient de droit princes romains. Alexandre VI surpassa tous ceux qui l'avaient précédé. Les États de l'Église et l'Italie même étaient devenus une proie sur laquelle s'abattaient avec fureur les parents du pape; pour s'enrichir, ils ne reculaient souvent devant aucune espèce de tyrannie et d'extorsion, et traitaient en pays conquis les peuples soumis au gouvernement du saint-père. Les plaintes, les satires, les protestations s'élevaient de toutes parts! De dignes successeurs de saint Pierre prirent à cœur d'arrêter le débordement du mal; Adrien VI et Pie V, entre autres, poursuivirent cette tâche. Marcel II poussa le scrupule jusqu'à interdire à ses neveux le séjour de Rome; mais la plaie était trop profonde et la guérison ne pouvait s'opérer que progressivement.

Quoique l'Italie, au XVe et au XVIe siècle, ait été plus particulièrement affligée de ce fléau, il est de tous les temps et de tous les pays; mais c'est surtout sous le régime constitutionnel que nous l'avons vu prendre en France un développement véritablement effrayant. Il n'y avait plus de priviléges pour le savoir, de considération pour la vertu digne et modeste; chaque ministre, chaque député arrivait aux affaires, traînant à sa suite une légion de parents et de clients corrompus sous le régime du cens électoral, devant lesquels, de gré ou de force, s'ouvraient les portes des ministères. Les cadres du personnel étaient trop étroits; il fallait les agrandir, et l'État, pour ne pas laisser dans une oisiveté complète les élus de tous les jours, s'était noyé lui-même dans une mer de paperasses, de telle sorte que tout en dilapidant en pure perte l'argent des contribuables, dont chaque année alourdissait les charges, il avait perdu sinon toute énergie, du moins toute rapidité d'exécution. La république est venue, et d'unanimes protestations se sont élevées contre ces ruineux abus.

AL. BONNEAU.

NEPTUNE (*myth.*), fils de Saturne (le *temps*) et d'Ops ou Rhéa (la *terre* ou plutôt la *nature*), frère de Jupiter (l'*éther*), de Junon (l'*air*), de Pluton (le *centre du globe terrestre*). Son père, suivant son habitude, voulait le dévorer au moment où il vint au monde; mais Rhéa lui donna une pierre ou un jeune poulain, et confia Neptune à des bergers. Quand Jupiter voulut détrôner Saturne, Neptune le seconda de tous ses efforts, l'aida ensuite dans les guerres contre les Titans, qu'il enchaîna dans le Tartare, et contre les géants. Il obtint, dans le partage du monde, la souveraineté des mers et des îles. Toutes les eaux du globe lui étaient soumises. Ayant conspiré avec Apollon contre le roi des dieux, ils furent l'un et l'autre dépouillés, pour un an, des attributs de la divinité et exilés sur la terre, où ils rebâtirent, à la prière de Laomédon, les murailles de Troie. Mais bientôt Neptune, irrité contre ce dernier, qui lui refusait la récompense promise, envoya sur le rivage un monstre qui vomissait l'eau par torrents. Trois siècles environ avant cet événement, Neptune avait eu, avec Minerve, une contestation célèbre dans l'antiquité, au sujet du nom à donner à la ville d'Athènes (*voy.* ce mot). De tous les Olympiens, sans même en excepter Jupiter, Neptune est celui qui se distingua le plus par la fougue de ses passions. Chaque ville, chaque pays maritime, chaque île et chaque promontoire devint une nymphe, une princesse que le dieu avait honorée de ses faveurs. Il avait épousé la nymphe Amphitrite (l'eau qui ronge ses rivages), ou, selon Strabon, Venilia (la marée montante, *a veniendo*), et, suivant d'autres, *Salacia* (l'onde salée), qui, au fond, étaient toujours cette même Amphitrite, que l'auteur des *Hymnes orphiques* qualifie de *glauca*, *piscosa*, *immensa*. On le représentait avec une riche chevelure, un bandeau royal, une barbe majestueuse, armé du trident ou harpon, tantôt nu, tantôt vêtu d'une robe azurée, et emporté sur un char en forme de conque par deux ou quatre veaux marins ou par autant de chevaux. Les tritons, les nymphes, un dauphin aux écailles d'or formaient son cortége, précédé par Triton, son fils, qui faisait retentir les sons de sa trompe, poétique allégorie du bruit des vagues qui, en se brisant sur les côtes, annoncent au loin la présence de Neptune. Virgile place autour de lui le vieux Glaucus, Palémon, les tritons et les néréides. Souvent aussi on le dépeignait debout ou assis sur les eaux. Quand il est debout, dit Homère, en trois pas il touche à l'horizon. On a donné du nom de Neptune, sous lequel ce dieu était adoré chez les Romains,

différentes étymologies : *a nubendo*, d'un vieux mot qui signifie *couvrir*, parce qu'il couvre la terre, ou, selon le père Hertling, du grec *νή*, particule augmentative, et de *πτυνος*, *rapide*, ou de la contraction de ces deux mots, *navibus opportunus*, favorable aux navires. Les Grecs l'appelaient *poseïdôn*, nom qui vient peut-être de *π δι δειω*, *j'ébranle par les pieds*, ce qui caractérise assez bien l'action des vagues sur les constructions élevées au bord des eaux. Il avait, en outre, une multitude de surnoms : *ἐνοσίχθων*, *qui ébranle la terre; ἀσφάλιος*, *qui la consolide; μυκητής*, *le mugissant*, etc. On lui immolait le cheval et le taureau; on lui offrait surtout le fiel des victimes, parce que l'amertume de cet organe rappelle celle des eaux de la mer. Le pin et l'ache toujours verts lui étaient aussi consacrés. Il avait des temples fameux dans l'isthme de Corinthe sur le cap Ténare, dans la Laconie, dans la Calabre, etc. Il était particulièrement révéré des Libyens, et peut-être son culte prit-il naissance dans l'Afrique occidentale, comme le dit Hérodote, et comme Homère et Platon le laissent entendre; il est même à croire qu'il n'arriva aux Grecs que par l'intermédiaire des Crétois. Thésée avait institué, en son honneur, les jeux Isthmiques, et au milieu de l'isthme s'élevait une statue qui, suivant Hérodote, dominait de 7 coudées les deux mers. Les Posidonies de Délos n'étaient pas moins renommées. A Rome, on célébrait les *Neptunales* en juillet, et en août les *Consuales*, dans lesquelles on promenait, en grande pompe, des chevaux et des mulets couverts de guirlandes de fleurs. Neptune présidait, en outre, aux jeux du Cirque; il passait pour avoir inventé l'art de dompter les chevaux, ce qui signifie peut-être que ces animaux avaient été introduits par des navigateurs dans le pays où cette fable prit naissance, à moins qu'on ne préfère, avec plusieurs mythologues, voir dans le cheval le symbole antique de la navigation. Neptune était l'action allégorisée des eaux sur la terre; on lui attribuait les tremblements, les grandes catastrophes du globe, les inondations, les déluges. AL. B.

NEPTUNE (*astr.*). — Nom donné à la planète indiquée dans le ciel par M. Leverrier en 1846. Les astronomes s'étaient depuis longtemps aperçus que les différentes tables d'Uranus, soit celles de Caluso, soit celles de Delambre, soit même celles de Bouvart, manquaient toutes d'exactitude par suite des perturbations qu'éprouve cette planète. Il y a déjà quelques années, nous avions indiqué nous-même dans cet ouvrage une planète inconnue comme cause probable de ces perturbations, rejetant ainsi les diverses idées émises par quelques astronomes qui voulaient expliquer les différentes modifications d'Uranus, les uns par la résistance de l'éther, les autres par un gros satellite qu'ils faisaient gratuitement accompagner la planète; ceux-ci par un changement dans la loi de gravitation, qui pouvait, à une si grande distance, perdre quelque chose de sa force; d'autres enfin imaginaient une comète venant compromettre subitement la régularité de la marche d'Uranus. M. Leverrier a, comme nous, admis la supposition d'une planète inconnue, agissant sur Uranus. Mais où trouver cette planète? devait-on la chercher entre Saturne et Uranus ou au delà de cette dernière planète? Si cet astre supposé était situé en deçà d'Uranus, il devait être placé plus près de l'orbite d'Uranus que de celui de Saturne, qui n'éprouve aucune modification dont la cause soit inconnue; mais alors sa masse devait être trop petite pour produire sur Uranus les perturbations considérables qu'on lui a reconnues. On dut donc supposer que l'astre inconnu se trouvait au delà d'Uranus et nécessairement assez éloigné pour que sa masse pût être proportionnée aux modifications qu'elle fait éprouver. On a déjà dit, aux articles CORPS CÉLESTES et PLANÈTES, que l'on avait reconnu exister une loi entièrement empirique entre les distances moyennes des planètes au soleil; on avait remarqué que les planètes les plus éloignées sont situées à des distances du centre à peu près doubles de celles qui les séparent les unes des autres. On put donc admettre, avec quelque raison, que le nouveau corps céleste devait être deux fois plus éloigné du soleil qu'Uranus; le supposer à bien plus grande distance était impossible, parce qu'il eût fallu, dans cette hypothèse, accorder à cette planète une masse très-considérable, et alors elle n'aurait pu agir sur Uranus sans développer dans Saturne des perturbations très-sensibles dont il n'existe aucune trace. On dut également supposer à l'astre cherché une forte inclinaison à l'écliptique, inclinaison semblable à celle des orbites de Jupiter, de Saturne et d'Uranus; et l'on arriva de la sorte à poser le problème suivant : *Est-il possible que les inégalités d'Uranus*

ment dues à l'action d'une planète fortement inclinée sur l'écliptique, à une distance moyenne double de celle d'Uranus? — S'il en est ainsi, où se trouve située cette planète? — Quelle est sa masse? Quels sont les éléments de l'orbite qu'elle parcourt?

Pour résoudre ce problème d'une manière absolue, il fallut d'abord choisir une longitude qui satisfît à la fois aux équations finales et à ce que toutes les observations de la planète, dont on s'était servi pour le calcul, fussent représentées avec l'exactitude qu'elles comportent, et prouver ensuite qu'il n'y a qu'une solution possible à ce problème, et que plus on s'éloigne de cette solution, plus les écarts de la théorie, par rapport aux observations, deviennent considérables; enfin qu'il n'y a pas deux régions du ciel que l'on puisse choisir à volonté pour y placer la planète à une époque déterminée. C'était le renversement du problème que l'on s'était jusqu'alors proposé dans le calcul des perturbations. Au lieu d'avoir à mesurer l'action d'une planète déterminée, on dut partir des inégalités reconnues dans Uranus pour en déduire les éléments de l'orbite de la planète perturbatrice, pour déterminer la position de cette planète dans le ciel, et montrer que son action rend parfaitement compte des inégalités apparentes d'Uranus.

En 1846, dans un mémoire présenté à l'Académie des sciences, M. Leverrier donna la solution de ce problème, en prenant pour époque déterminée le 1er janvier 1847. A peine eut-il indiqué les éléments de son nouvel astre, que les astronomes se mirent, sur ces indications, en quête de la planète; M. Galle, de Berlin, la découvrit le même jour où lui parvenaient les données du mathématicien français; le 27 septembre, elle fut reconnue par M. Gausse, de Gottingue; le 28 du même mois, elle était signalée par M. Schumaker, à Altona; M. Challis, à Cambridge; M. Maury, aux Etats-Unis. Cet astre a donc été, comme le dit M. Arago, aperçu par le calculateur *au bout de sa plume*, et par ses calculs il en a déterminé la place et la grandeur, sans avoir besoin de jeter un seul regard vers le ciel.

On a prétendu que cette planète était la même que celles aperçues par Cacciatore et par Wartmann. Mais M. Peterson, d'Altona, ayant étudié avec un soin tout particulier la région du ciel où l'astre avait dû se transporter, ne l'y trouva plus; et, quand même la prétendue planète de Cacciatore existerait, elle ne pourrait pas être la même que Neptune, parce qu'elle occuperait aujourd'hui une région du ciel diamétralement opposée à celle dans laquelle se meut ce nouvel astre. Quant aux observations de Wartmann dont on a également fait grand bruit et qui sont contenues dans une lettre insérée au compte rendu de l'Académie des sciences de l'année 1836, les astronomes, dit M. Arago, n'en ont tenu aucun compte; ils ne les ont pas même citées. Quant à l'astre lui même aperçu en 1836, il avait entièrement disparu en 1837, ou, en d'autres termes, cet astre n'était pas une planète; d'ailleurs, ajoute le secrétaire perpétuel de l'Académie, voici un petit calcul qui prouvera que les deux astres ne peuvent être les mêmes.

Le 6 sept. 1831, astre Wartmann.		Planète Neptune.		
Ascension droite.	31°59'	49° 24'	différ.	17°45'
Declinaison. . . .	17 49' aust.	21 4'		3 15'

Ce qui fait une différence d'environ 18°, espace correspondant à peu près à la distance qui sépare *Rigel* de α d'Orion. Maintenant, voici venir les Anglais, toujours jaloux de tout ce qui peut faire la gloire de la France. John Herschell se met à écrire au rédacteur du journal *Atheneum* à la date du 1er octobre 1846 pour réclamer la priorité de l'idée d'une planète inconnue agissant sur Uranus en faveur de feu l'illustre astronome Bessel, et, pour les calculs, en faveur d'un M. Adams, jeune mathématicien de Cambridge. M. Airy, directeur de l'observatoire de Greenwich, écrivait le 14 octobre: *Je ne sais si vous êtes instruit que des recherches collatérales faites en Angleterre avaient conduit précisément aux résultats obtenus en France* .... C'est encore de M. Adams qu'il veut parler. Voyons ce que l'on doit penser de ces deux prétentions. Celle de M. Bessel est nulle pour nous; car il y a bien loin de celui qui ne fait que supposer qu'une planète peut exister à celui qui, par ses calculs, parvient à affirmer, à démontrer qu'une planète existe, et qui finit par indiquer la distance et la région où elle doit être, avec tant de précision, qu'après quelques heures elle est aperçue simultanément en différents lieux de la terre par les astronomes. Quant à M. Adams, nous en ferons prompte justice; car où se trouve son travail? qui l'a vu? Les astronomes que nous venons de citer en parlent par ouï dire seulement; aucun recueil n'en fait mention; aucun journal scientifi-

que ne renferme même rien qui en ait l'apparence. Cependant il n'existe qu'une manière rationnelle et juste d'écrire l'histoire des sciences, c'est de l'appuyer sur des publications ayant des dates certaines; hors de là tout est doute et obscurité. Or M. Adams n'a rien publié, rien communiqué à qui que ce soit; il n'a donc aucun titre valable pour disputer la découverte de la nouvelle planète. — Voici les éléments de Neptune au 1er janvier 1847 :

Durée des révolutions sidérales. .	60127
Distances moyennes au soleil. . .	30,0370000
Excentricité.	0,0086
Longitude du périhélie.	40°21'03"
Longitude moyenne de l'époque. .	328°31'56"
Longitude du nœud ascendant. . .	130°04'35"
Inclinaison.	1°46'59"
Diamètres réels.	4,8 ?
Volume.	111 ?
Masse.	1,17900
Lumière et chaleur.	0,001

Les astronomes voulurent donner au nouvel astre le nom du mathématicien auquel on en devait la découverte. Dans notre article PLANÈTE, nous avons conseillé à M. Leverrier de lui assigner une autre dénomination, afin d'éviter de voir la planète répudier, plus tard, son nom, comme il advint à Herschell; M. Leverrier n'a pas été sourd à nos conseils. AD. DE PONTECOULANT.

NEPTUNIEN (SYSTÈME). (*Voy.* GÉOLOGIE.)

NEPVEU (FRANÇOIS), jésuite, né à Saint-Malo en 1639, et mort en 1708 à Rennes, dont il dirigeait le collége. On a de lui un grand nombre d'ouvrages de morale et de piété. Nous citerons : *De la connaissance et de l'amour de Notre-Seigneur Jésus-Christ*, Nantes, 1681, in-12, plusieurs fois réimprimé; *Méthode d'oraison*, 1 vol. in-12, Paris, 1691 et 1698, traduit en italien par le P. Segneri; *Retraite selon l'esprit et la méthode de saint Ignace*, Paris, 1687, in-12, réimprimé en 1716, traduit en latin, Ingolstadt, 1707, in-8°; *Manière de se préparer à la mort*, Paris, 1693, in-12, traduction italienne à Venise, 1615, in-12; *Pensées et réflexions chrétiennes pour tous les jours de l'année*, Paris, 1699, 4 vol. in-12, traduction latine, Munich, 1709, italienne, Venise, 1751; *Esprit du christianisme ou la conformité du chrétien avec Jésus-Christ*, Paris, 1700, in-12.

NÉRA (*géogr.*), rivière des Etats ecclésiastiques, qui sort des monts Abruzzes, coule au sud, puis à l'ouest, arrose Terni, où elle a une chute magnifique, reçoit le Velino et le Corno, et tombe dans le Tibre, après avoir passé à Narni. Son cours est de 100 kilom.

NÉRA ou **NÉRO**, lac de la Russie d'Europe, de 3 lieues de long sur 2 de large, et de 18 lieues de tour, situé dans le district de Jaroslaf. Il reçoit dans son sein deux rivières, la Gila et la Sara, et il n'en sort qu'une, la Veksa, qui, réunie à l'Oostié, forme la Kotorosl, qui se jette dans le Volga. — NÉRA est aussi le nom d'une petite île appelée *Banda-Néira*, et qui fait partie du groupe des îles Banda, situé dans l'archipel des Moluques. On y cultive le muscadier.

NÉRAC (*nere dum aquæ*), chef-lieu d'arrondissement dans le département de Lot-et-Garonne, sur la Baïse, à 23 kilom. S. O. d'Agen et à 702 S. O. de Paris, dans une situation charmante. Son origine est fort ancienne. Cette ville est divisée en *ville vieille* et *ville neuve*. La première, fort mal bâtie et entourée de fortifications en ruines, communique, par deux ponts de pierre, avec la seconde, qui, élevée sur un plateau, est plus étendue et assez belle. Nérac était la capitale du duché d'Albret. Elle renferme des halles très-vastes, de charmantes promenades, et un château, d'architecture gothique, bâti par les Anglais, et que les rois de France habitèrent jusqu'à Henri IV, qui y tint sa cour. Catherine de Médicis y traita de la paix entre les catholiques et les protestants, et Charles IX y séjourna en 1566. Sous Louis XIII, cette ville eut un siége terrible à soutenir; en 1621, elle fut assiégée par le duc de Mayenne et forcée de capituler. Son commerce est considérable en blé, farine, vins, eaux-de-vie, toiles, chanvre, lin et liége. Nérac est surtout renommée pour ses terrines de foie gras.—L'arrondissement de ce nom renferme sept cantons, Nérac, Castel-Jaloux, Damazan, Francescas, Houeillès, Lavardac et Mézin; soixante deux communes et 61,107 habitants, dont 7,166 doivent être défalqués pour la ville.

NERBUDDAH, suivant l'orthographe anglaise adoptée par la majeure partie des géographes, et *Nerbedah* suivant notre prononciation (en sanscrit *Narmadâ*, c'est-à-dire *qui procure des délices, qui rend heureux*, le Ναμάδος de Ptolémée); fleuve de l'Indoustan qui prend sa source sur le plateau de Gandouana, vers 22,55 de latitude N. et 79,55 de longitude E., se dirige vers l'ouest

et, après un cours d'environ 250 lieues, se jette dans le golfe de Cambaye. La largeur de ce fleuve varie considérablement et n'est pas moindre de 3 milles anglais vers son embouchure. Dans la partie supérieure de son cours, le Nerbuddah est obstrué par des rochers, des îles et des bas-fonds qui gênent la navigation et la rendent même impossible sur quelques points. Il devient navigable, pour les petites embarcations, à environ 100 milles de la mer, arrose le pays de Gandouana, le Malva, le Candesche et le Guzarate; il ne reçoit aucun affluent considérable. Le bassin de ce fleuve est fort étroit et fermé, au nord, par les monts Vindhyas; au sud, par la chaîne appelée *Santpoura* et par quelques autres. La vallée à travers laquelle coule le Nerbuddah est formée d'un terrain d'alluvion extrêmement fertile. — Après la guerre de 1817 et 1818, les Anglais obtinrent du rajah du Bérar environ 30.000 milles carrés du terrain arrosé par le Nerbuddah. Ce pays fut annexé à la présidence du Bengale sous le nom de *districts cédés sur le Nerbuddah*. En 1820, il rapportait 1,876,398 roupies ou environ 4,691,000 francs. DUBEUX.

NÈRE ou **NEROS** (*chron.*), période en usage chez les Chaldéens. — Le saros valait 3,600 ans, suivant Berose, dans la Syncelle; le néros qui en était la sixième partie, comprenait, par conséquent, 600 ans, et se divisait lui-même en 10 périodes de 60 ans appelées sossos. Les auteurs ont émis diverses opinions au sujet de cette chronologie; comment croire, en effet, que la période de 120 saros que régnèrent les dix premiers rois chaldéens, d'après Berose, dans Abydène et Apollodore, vaille 432,000 ans? On a donc cherché à déterminer la valeur du saros, en supposant que les années de Berose sont des périodes moindres que des années solaires ou lunaires. Les auteurs de l'histoire universelle croient que ces années n'étaient que des jours, et les 120 saros de Berose formeraient ainsi un total de 1,199 ans de 360 jours, selon la durée qu'ils attribuent à l'année antédiluvienne. Cette opinion avait déjà été émise par Scaliger et Petau, et, vers le Ve siècle de notre ère, par deux moines historiens nommés Annianos et Panodoros. Mais comme les dix rois antédiluviens des Chaldéens paraissent n'être que les dix patriarches de Moïse, il faut chercher une autre explication; nous la trouverons dans l'antiquité. Suidas, en effet (au mot SAROS), dit qu'un saros vaut 222 mois lunaires; Pline, de son côté, parle d'une période de 223 mois, à la fin de laquelle reviennent invariablement les mêmes éclipses de soleil et de lune, observation que Halley et Kepler s'accordent à regarder comme à peu près juste, du moins par rapport à la lune; et, d'après ce calcul, 120 saros feraient 2,222 ans, ce qui se rapporte parfaitement avec la chronologie des Septante qui place un intervalle de 2,242 ans entre Adam et le déluge. AL. B.

NÉRÉE, **NÉRÉIDES** (*myth.*). — Nérée était un dieu marin, fils de l'Océan et de Thétis, selon Hésiode. Il avait épousé Doris sa sœur, et habitait ordinairement la mer Egée, quoique son pouvoir s'étendît sur toute la mer intérieure. On le représente sous la figure d'un vieillard doux et pacifique, avec une barbe couleur d'azur, une robe verte et une conque à la main. Il connaissait, comme Protée, tous les secrets de l'avenir, et, comme ce dernier, changeait de forme à son gré. C'est lui qui apprit à Hercule dans quelle contrée croissaient les pommes d'or, et qui prédit à Pâris les désastres que devait attirer sur sa patrie l'enlèvement d'Hélène, prédiction qui fournit à Horace le sujet d'une ode magnifique. On fait venir le nom de Nérée du grec *ναρός*, *humide*, *coulant*, ou de l'hébreu *nahar*, *fleuve*. Natalis Comes regarde Nérée comme l'inventeur de l'hydromancie, et croit que c'est pour cette raison qu'il passait pour un grand devin et qu'on l'avait mis au nombre des dieux. Mais cette opinion est purement gratuite. Nérée, que l'auteur du poëme des Argonautiques regarde comme le plus ancien des dieux, ne différait point de l'Océan; seulement, sous ce nom particulier, l'Océan n'était considéré que par rapport au bassin de la mer d'Egée; aussi Hésiode qualifie-t-il Nérée de fils aîné de l'Océan et de Thétis (*θέειν*, *couler*). Dans les hymnes orphiques, ce dieu est appelé la source des eaux, la fin de la terre, le principe de tout; ce qui se rapporte parfaitement aux idées que les anciens se faisaient de l'Océan (*voy.* ce mot). — Nérée eut de Doris cinquante filles, selon Hésiode et Hygin, et trente d'après Homère, appelées de son nom NÉRÉIDES, et dont le premier de ces auteurs donne les noms, qui, pour la plupart, ont rapport aux eaux, à leurs divers phénomènes, aux îles, aux rivages de la mer, etc. On les représentait jeunes, belles, séduisantes, avec de longs cheveux verts, couronnées

d'algues, de perles et de coquillages, tenant d'une main une branche de corail ou même le trident de Neptune, et de l'autre un dauphin, et se jouant dans les flots autour du char d'Amphitrite, au milieu du chœur bruyant des tritons, ou chantant et dansant dans la mer Egée en présence du vieux Nérée, qui n'avait point de plus doux passetemps. On les a aussi dépeintes quelquefois avec la partie inférieure du corps terminée en queue de poisson, comme on le voit sur plusieurs médailles, et c'est bien à elles, et non pas aux sirènes qui n'avaient rien du poisson comme on le croyait à tort, qu'il faut appliquer ce vers si connu d'Horace :

Desinit in piscem mulier formosa superne.

Nous n'avons, quant au sens caché sous l'allégorie des néréides, qu'à renvoyer au chœur immense des nymphes, forces productrices de la nature dont elles ne peuvent être séparées. Les alcyons leur étaient particulièrement chers. Dans plusieurs endroits de la Grèce, on leur avait consacré des bois et des autels, surtout sur les rivages de la mer; on leur offrait les mêmes sacrifices qu'aux autres nymphes. Une d'elles, Doto, avait, suivant Pausanias (*in Corinth.*), un temple célèbre à Gabala. Pline, liv. IX, cap. v, rapporte que, du temps de Tibère, on trouva sur le bord de la mer une néréide. On cite encore d'autres exemples de ce prétendu phénomène; mais les néréides rejetées par les flots n'étaient vraisemblablement que des poissons. AL. B.

NÉRÉIDE (*annélides*). — Genre d'annélides créé par Linné, et qui, pour les naturalistes modernes, est devenu une famille distincte, portant, suivant les différentes classifications, les noms de *néréidées*, *néréides*, *néréidiens*, etc., avec les caractères suivants que nous empruntons à M. Milne-Edwards : mâchoires tantôt nulles, tantôt au nombre de deux ou quatre, mais dans ce dernier cas n'étant jamais articulées par paires; trompe très-grande et dépassant de beaucoup la tête, qui est bien distincte et pourvue d'antennes presque toujours assez développées ; pieds similaires n'étant jamais alternativement pourvus de certains appendices, tels que cirrhes, élytres ou branchies; branchies nulles ou peu développées et sous forme de petites languettes, de mamelons ou lobules charnus ; pas d'élytres ; en général, des cirrhes tentaculaires. — Nous ne parlerons pas ici des douze ou quinze genres formés aux dépens des néréides : nous dirons seulement que ces animaux, qui ont reçu vulgairement la dénomination de *scolopendres de mer*, ne sont pas sédentaires dans des tubes ; qu'ils vivent sur les côtes ou plus ou moins au large, dans les trous des rochers ou des pierres qui en ont été détachées, dans les coquilles vides des mollusques ou à leur surface, dans le sable, dans la vase, etc.; que ces annélides atteignent parfois une grande taille, et sont souvent parés de couleurs élégantes ; enfin que les espèces les plus communes sont recherchées par les pêcheurs pour amorcer leurs lignes. Les néréides habitent principalement les bords de la mer, et c'est surtout sur les espèces des côtes de France que l'on a fait des observations intéressantes. — L'espèce que nous donnerons pour type est la NÉRÉIDE PÉLAGIQUE (*nereis pelagica*, Linné), de taille médiocre, de couleur d'un brun plus ou moins obscur en dessus, plus pâle en dessous, avec une tache triangulaire blanche entre les yeux ; les tentacules et les appendices sont de la même couleur. Cette espèce est extrêmement commune dans les mers du nord, dans la Manche, et probablement aussi dans l'Océan ; elle vit au fond de la mer, entre les racines des fucus, sous les pierres et dans les coquilles vides, dont elle a peut-être dévoré les habitants. Elle marche très-bien, en serpentant et en semblant scruter les objets à l'aide de tous ses tentacules et de ses cirrhes tentaculaires; elle s'enfonce dans le sol au moyen des tentacules branchidiées. E. DESMAREST.

NERF, NERVEUX (SYSTÈME). — Dans les animaux dont la structure est la plus simple, tels que les *polypes*, toutes les parties du corps paraissent être sensibles à peu près au même degré ; aussi ces êtres sont-ils probablement dépourvus de toute trace de système nerveux distinct. Mais, à mesure que les animaux se compliquent davantage, on voit la sensibilité se localiser pour ainsi dire de plus en plus, et devenir l'apanage exclusif de certains organes ou appareils plus ou moins compliqués, et le système nerveux acquérir à lui seul le privilége de cette influence ; il devient l'organe exclusif de la sensibilité, ainsi que des facultés instinctives et intellectuelles.

§ Ier. ANATOMIE. — Dans son plus grand état de simplicité, ce système ne paraît con-

sister qu'en un filament blanchâtre, étendu d'un bout du corps à l'autre, immédiatement au-dessous de l'enveloppe dermo-musculaire de l'animal; on n'y observe ni renflements ni ramifications. C'est sous cette forme qu'il se présente dans le *spinoncle*, dans la *bonellie*, animaux de la classe des échinodermes non pédicellés; mais, à mesure que l'on s'élève dans la classe des êtres, on voit ce même système se compliquer davantage. Observons, toutefois, que les modifications successives qu'il offre dans les différents degrés de l'échelle des animaux sans vertèbres ne sauraient être que difficilement rapportées à une seule et même série. La nature, en effet, semble ici avoir suivi deux routes différentes pour s'élever des zoophytes les plus simples aux vertébrés. La première nous est offerte par les variations des organes de cette classe, considérés chez les annélides, les insectes, les arachnides et les crustacés, série qui n'offre que peu de lacunes, tandis que dans les divers groupes que forment les animaux rayonnés et les mollusques, ces mêmes parties présentent, en se compliquant de plus en plus, des gradations d'un autre ordre. Aussi, pour avoir une idée complète de l'ensemble du système nerveux en général, faut-il l'examiner successivement dans ces deux séries.

Chez certains *annélides*, ce système offre encore une grande ressemblance avec celui des échinodermes non pédicellés dont nous avons parlé d'abord. Dans le *naïs proboscidia*, Mull., par exemple, la seule différence apparente consiste en ce que le cordon médullaire longitudinal fournit deux filaments transversaux près de l'extrémité antérieure du corps; mais, dans l'*arénicole*, ce cordon présente déjà un degré de développement de plus, car, bien qu'il ne paraisse encore donner naissance à aucune branche latérale distincte, il présente autant de petits renflements qu'il y a d'anneaux au corps. Cette tendance à former des *ganglions* est encore plus marquée dans le *lombric terrestre*, chez lequel le cordon médullaire longitudinal donne, au niveau de chaque anneau non-seulement des branches transversales se rendant aux muscles et aux téguments; mais, de plus, à la partie antérieure et supérieure du corps, le même cordon se bifurque pour entourer l'œsophage et se termine par deux petits ganglions accolés l'un à l'autre.—Le système nerveux présente un développement encore plus marqué dans la *sangsue*, chez laquelle on remarque vingt-trois ganglions, dont le second, situé en arrière de l'œsophage, est plus gros que les autres et paraît bilobé. Enfin, dans l'*aphrodite*, on rencontre, en outre, un gros ganglion bilobé fournissant des rameaux aux tentacules, etc., et donnant naissance à deux nerfs qui, en se réunissant derrière l'œsophage, forment un second ganglion bilobé. Les autres parties du système fournissent, de plus, des rameaux latéraux, mais sans présenter de nouveaux renflements sensibles. Les *anatifes*, les *balences*, etc., présentent, au-dessus de l'œsophage, une petite masse médullaire formée *de deux paires* de ganglions; viennent ensuite deux cordons de communication qui se réunissent derrière l'œsophage et forment le long du ventre une série de *doubles* ganglions, d'où naissent les nerfs des appendices. Il y a donc encore ici analogie avec le système nerveux des animaux précédents, mais toutefois avec un degré de développement de plus, puisque les ganglions, au lieu d'être uniques, sont doubles dans toute la longueur du corps.

Le système nerveux des *insectes*, tout en offrant une analogie frappante avec celui des annélides, s'en distingue néanmoins par un développement plus considérable, en même temps qu'il présente une uniformité moins grande dans les diverses parties du corps. Il serait trop long d'exposer ici toutes les modifications curieuses que cet appareil présente dans les divers ordres et les diverses familles de cette grande classe d'animaux; bornons-nous à dire que, dans les insectes comme dans les annélides, le système nerveux se trouve toujours formé par une série linéaire de ganglions situés à la face inférieure du corps, le long de la ligne médiane. Mais, en général, ces ganglions sont pairs et réunis par deux filets de communication, et quelquefois quatre ou même un plus grand nombre de ces petits centres nerveux se trouvent réunis dans l'extrémité céphalique de l'animal, au devant de l'œsophage. Enfin il existe souvent deux nerfs provenant de la partie inférieure des ganglions sus-œsophagiens, et se recourbant en arrière et en haut pour remonter au-dessus de l'œsophage, où ils se réunissent pour former un ou plusieurs ganglions situés près de la face supérieure de l'animal, et se terminant soit dans les parois de l'estomac, soit dans les parties voi-

sines. Dans la chenille du *cossus*, on a même constaté l'existence d'une série de *cinq ganglions*, qu'on peut appeler *frontaux*, puisqu'ils occupent l'extrémité de la face céphalique; ils se terminent postérieurement par un gros nerf récurrent qui passe dans le vaisseau dorsal. La même disposition a été signalée dans la larve du *scarabæus nasicornis*, du *lucanus cervus*, dans l'*hydrophylus piceus*, etc., et probablement dans la *cantharide*.

Dans les *arachnides*, chez le faucheur des murailles, par exemple, le système nerveux présente moins d'uniformité que dans les insectes; mais on y trouve encore néanmoins une paire de ganglions situés au devant de l'œsophage, et, en arrière de ce conduit, une masse médullaire considérable évidemment formée par l'union de trois rangées de ganglions, etc. — Dans la plupart des *crustacés*, le système qui nous occupe n'est guère plus développé que dans les insectes; mais, chez quelques-uns, il se centralise beaucoup plus, en même temps que sa masse relative augmente. Dans les *décapodes branchiures* entre autres, il existe, au devant de l'œsophage, quatre ganglions soudés ensemble et d'où proviennent tous les nerfs destinés aux parties céphaliques de l'animal, ainsi que deux cordons qui se portent en arrière, sur les côtés de l'œsophage, pour se terminer vers le milieu du thorax; là se trouve encore une seconde masse nerveuse, d'un volume considérable et de forme annulaire, donnant naissance aux nerfs des pattes de l'abdomen.

En résumé, dans la série zoologique que nous venons de parcourir, le système nerveux, d'abord uniforme pour toutes ses parties, se présente ensuite sous forme de ganglions et de filets de communication semblables pour les diverses parties du corps. Bientôt ces ganglions fournissent des rameaux latéraux; un ou plusieurs d'entre eux présentent un degré de développement supérieur à celui des autres, et l'on trouve des centres nerveux plus particulièrement destinés à tel ou tel appareil. Enfin, en même temps que le nombre et le volume des diverses parties qui constituent le système médullaire augmentent, celles-ci deviennent moins semblables entre elles.

Quant à la seconde série des animaux invertébrés, la présence d'un système nerveux n'a point été constatée dans les *acalèphes libres* et dans la plupart des vers intestinaux. Mais, chez quelques-uns de ces derniers, on reconnaît déjà l'existence du système à l'état rudimentaire. Sa disposition diffère toutefois de ce que nous avons vu jusqu'ici; car, au lieu de ne consister qu'en un filament longitudinal unique, comme dans les bonellies et les naïades, etc., il présente deux cordons situés sur les côtés opposés du corps. Dans la *douve à long cou* par exemple (*fasciola Lucii*), on voit deux cordons blancs situés en dedans des deux longs cœcums intestinaux; ces cordons, qui paraissent constituer tout l'appareil nerveux, naissent de l'extrémité antérieure de l'animal, se portent en arrière en se ramifiant et cessent d'être visibles vers le niveau du suçoir postérieur. Dans l'*ascaride lombricoïde*, on trouve également deux cordons longitudinaux, qui paraissent de nature nerveuse, étendus, d'un bout du corps à l'autre, sur les lignes médianes du ventre et du dos, et venant former un cercle anastomotique autour de la bouche. Dans la moitié antérieure du corps, on ne remarque aucun point granuleux; mais, au delà, ces cordons commencent à présenter de petits renflements ganglionnaires. Chez les *holothuries*, on n'a trouvé d'autres vestiges de système nerveux que deux filaments blanchâtres, situés autour du commencement du tube intestinal et ne présentant ni renflements ni ganglions. Dans les *actinies*, la tendance du système médullaire à former un anneau de la périphérie duquel partent tous les nerfs du corps est évidente, et vers la base de ces animaux on trouve un cercle blanchâtre formé par des nodules réunis au moyen de plusieurs filets cylindriques; mais ces organes sont encore si minimes, qu'ils échappent à l'œil nu. Une disposition analogue s'observe dans le système nerveux des *astéries*, à un degré de développement bien supérieur, toutefois, puisque non-seulement l'on distingue facilement autour de l'œsophage un cercle médullaire, mais encore deux nodules grisâtres correspondant à chaque rayon, réunis par des filets de communication et donnant chacun naissance à des rameaux qui vont se distribuer à des organes spéciaux, l'estomac, les lobes hépatiques, la bouche, etc., ainsi qu'à une grosse branche qui se porte jusqu'à l'extrémité du rameau correspondant, en fournissant, sur son passage, un ramuscule à chaque tentacule.

Le système nerveux diffère beaucoup dans les *mollusques* sous le rapport de sa disposition. Dans les *acéphales testacés*, au lieu d'être placé à la partie inférieure de l'animal comme dans l'*actinie*, ou autour de l'œsophage comme dans l'*astérie*, le cercle médullaire entoure la masse des viscères et occupe la base de l'abdomen qui constitue le pied de l'animal. Le nombre de renflements ganglionnaires que présente cet anneau est, en général, de quatre, et tantôt ces nodules sont accolés de façon à constituer deux paires, tantôt complétement isolés l'un de l'autre. Des branches partent de ces renflements ou des cordons qui les unissent pour se rendre aux diverses parties du corps. Dans d'autres *mollusques bivalves*, il existe, outre l'anneau médullaire et les renflements indiqués, une paire de ganglions situés au-dessus du muscle rétracteur du pied et au-dessous du foie. — Dans les *mollusques gastéropodes*, tous les nerfs du corps naissent encore d'un anneau médullaire formé de ganglions et de fibres de communication; mais ces nodules sont moins éloignés les uns des autres que dans les bivalves, et peu à peu leur volume devient beaucoup plus grand relativement à la grosseur des filets de communication. Nous voyons donc encore se reproduire cette loi générale, que, à mesure que l'animal se complique davantage, le système nerveux devient de moins en moins uniforme dans ses différentes parties.—Dans les *colimaçons*, l'anneau nerveux entoure la bouche et l'œsophage, et résulte d'un ganglion antérieur qui, lui-même, semble provenir de la réunion de deux ganglions, de deux cordons latéraux et d'un ganglion très-volumineux, postérieur à l'œsophage. Enfin le ganglion antérieur, que la plupart des auteurs nomment *cerveau*, fournit des branches qui s'unissent pour former un petit ganglion d'où partent des rameaux allant suivre la direction de l'œsophage. Mais ce qui mérite le plus de fixer l'attention, c'est que du ganglion antérieur partent des nerfs qui vont se rendre aux yeux, à la bouche, etc., tandis que ceux provenant du ganglion postérieur sont presque exclusivement destinés aux organes de la locomotion. Dans les bivalves, au contraire, la distribution ainsi que les fonctions des rameaux de chacune des paires de nodules médullaires diffèrent. — Enfin, dans les *mollusques céphalopodes*, le système nerveux acquiert un développement beaucoup plus considérable, tout en continuant de former néanmoins une espèce de collier autour de l'œsophage. Le ganglion antérieur est arrondi et divisé en deux lobes plus ou moins distincts; le ganglion postérieur est large et aplati. Le premier communique avec une autre masse médullaire uniquement destinée à l'organe de la vision et donne, en outre, naissance à des rameaux pour le pourtour de la bouche. Le ganglion postérieur et les prolongements qui le réunissent au précédent donnent naissance 1° à un rameau qui le met en communication avec un ganglion étoilé, situé à la base du pilier postérieur de la bourse; 2° aux nerfs des pieds qui, au nombre de huit de chaque côté, pénètrent dans les appendices et s'envoient réciproquement des branches anastomotiques, d'où résulte un second anneau médullaire à renflements assez sensibles; 3° enfin à un grand nerf viscéral qui lui-même présente sur son trajet un renflement ganglionnaire, et à d'autres rameaux nombreux.

Jusqu'ici nous avons vu le système nerveux libre dans son entier, au milieu des parties molles, et ses centres multiples répartis sur différents points du corps, quoique tendant de plus en plus, à mesure que nous nous sommes élevés dans l'échelle animale, à se concentrer vers l'extrémité céphalique. Nous allons voir, maintenant, un centre unique, renfermé dans une boîte à parois osseuses et résistantes qui le protégent et envoient, à travers des ouvertures ménagées à cet effet, des parties filamenteuses, prolongements médullaires appelés *nerfs*, allant plonger dans toutes les parties pour les mettre en rapport avec l'organe central. Ce centre unique, contigu quant à ses diverses parties toutes solidaires entre elles, est renfermé, comme tout le monde sait, dans le crâne et la colonne vertébrale, ce qui lui a valu les noms de *système* ou d'*axe cérébro-spinal*. Cet organe ne se compose pas d'un nombre uniforme de parties dans tous les cas de son existence. Il présente 1° la *moelle épinière*, pour l'étude particulière de laquelle nous renvoyons à son article propre (*voy.* MOELLE ÉPINIÈRE), en nous bornant à dire qu'elle est formée de faisceaux identiques accolés l'un à l'autre, quelquefois communiquant entre eux au moyen de fibres, et dans lesquels chacune des moitiés présente elle-même deux cordons distincts, un

antérieur présidant à la sensibilité, et un postérieur présidant au mouvement; 2° l'*encéphale* (*voy*. CERVEAU), duquel nous dirons seulement qu'il est multiple, au point de vue des parties qui le composent, et qu'il présente, dans son état le plus complet, 1° le *cervelet*, composé lui-même de trois parties pouvant manquer à la fois ou séparément; 2° les *tubercules quadrijumeaux* ou *lobes optiques;* 3° les *lobes* ou *hémisphères* du cerveau; 4° les *lobes olfactifs*. — Enfin, indépendamment de cet appareil nerveux, tous les vertébrés jouissent d'un autre ordre de nerfs dit *ganglionnaire* ou du *grand sympathique*, pour l'étude duquel nous renvoyons au mot TRISPLANCHNIQUE, nom sous lequel il est également connu.

La moelle épinière ne manque jamais; peut-être les lobes optiques manquent-ils dans certains reptiles et mammifères aveugles (*proteus anguinus*, *cecilia* et *spalax*). Les autres portions de l'axe cérébro-spinal peuvent ne pas exister.— Des trois lobes du cervelet, les deux latéraux n'existent que dans les mammifères, chez lesquels ils se trouvent en proportion constante de volume avec la protubérance annulaire, qui leur sert de commissure. — Comme ces parties n'existent pas chez les oiseaux, les reptiles et les poissons, il ne saurait, conséquemment, y avoir chez eux de protubérance annulaire. Cette partie, dans les mammifères, augmente de volume avec les lobes du cerveau, en remontant des rongeurs à l'homme par les ruminants, les carnassiers et les quadrumanes. — Les lobes du cervelet sont solides dans tous les vertébrés, excepté chez les raies et les squales, où de larges ventricules y développent des circonvolutions pareilles à celles des mammifères. Le nombre des lames ou scissures diminue, dans ces derniers, de l'homme aux rongeurs, et l'on a reconnu, chez le premier, que leur quantité était de moitié moins considérable dans la plupart des idiots que chez les individus de bon sens, où elle s'élève jusqu'à sept cent quatre-vingts. Le cervelet manque entièrement dans les batraciens.

Les hémisphères ou lobes du cerveau existent dans tous les vertébrés, excepté chez les raies et les squales; ils sont solides dans les poissons et les reptiles, creux dans les mammifères et les oiseaux. Dans les mammifères, ils résultent du développement d'une membrane dont les fibres ont trois origines : les pyramides, les couches optiques et les corps striés. Ces derniers manquent dans les trois autres classes.—Les hémisphères du cerveau ne sont sillonnés de circonvolutions que dans les mammifères. Cette disposition multiplicatrice va en diminuant de l'homme aux rongeurs; il paraît, aujourd'hui, démontré qu'elle est la condition principale de l'accroissement et du développement de l'intelligence. *La corne d'Ammon* n'existe que chez les mammifères; elle décroît progressivement des rongeurs aux ruminants, de ceux-ci aux carnassiers, et enfin aux quadrumanes. Le *petit pied* d'hippocampe n'existe que dans l'homme, où il manque même quelquefois. Le *corps calleux*, commissure des lobes cérébraux, suit leur proportion de développement et n'existe que dans les mammifères, de même que la protubérance. La *voûte à trois piliers* suit la proportion des cornes d'Ammon. En outre, les hémisphères du cerveau et du cervelet suivent entre eux les mêmes rapports. — Enfin les *lobes olfactifs* sont développés au maximum dans les raies et les squales, qui manquent de cerveau, et s'y trouvent sillonnés de circonvolutions saillantes dans des ventricules qui communiquent avec la grande cavité commune de l'axe cérébro-spinal. Ces cavités des lobes olfactifs existent, dans tous les cas de leur grand développement, chez les ruminants, les carnassiers, et dans plusieurs poissons et plusieurs reptiles, sans être creux, ces lobes égalent le volume du cerveau; ils sont très-rudimentaires dans les oiseaux, et manquent en entier dans les tétradons, parmi les poissons. — Quelques auteurs disent que la *glande pinéale* existe dans les quatre classes des vertébrés; d'autres prétendent qu'elle n'existe que dans les mammifères et les oiseaux, et expliquent cette contradiction apparente sur un fait tout matériel, par la présence constante de la *glande pituitaire*, prise quelquefois pour la première, qui se rencontre, à son maximum, dans les poissons, surtout les squales.

L'appareil de l'innervation est double et d'une symétrie presque parfaite. Une moitié du système appartient au côté droit, l'autre au côté gauche du corps, et aux parties situées d'un côté de la ligne médiane correspondent, de l'autre côté, des parties similaires. S'il existe quelques légères exceptions à cet égard, elles se voient soit à la superfi-

cie des masses centrales, soit dans les dernières divisions des rayons nerveux. Quelques parties simples, mais symétriques sont placées sur la ligne médiane pour établir une communication entre les deux moitiés de l'instrument, ou bien encore elles sont destinées à des organes dépourvus eux-mêmes de symétrie.

Nous avons à nous occuper ici, d'une manière spéciale, des rayonnements médullaires ou *nerfs* proprement dits. A leur sortie des diverses parties de la masse cérébro spinale dont ils émanent, ils sont recouverts par une membrane de nature celluleuse dite *névrilème*, continuation de la *pie-mère* (*voy*. CERVEAU), qui se contourne pour envelopper tous les troncs et former autant de gaines particulières qu'il existe de faisceaux secondaires dans le nerf, de fibres nerveuses dans le fascicule, etc. En général, à mesure que les nerfs tendent du centre vers la circonférence, ils se partagent et fournissent des troncs secondaires, des branches, des rameaux, des ramuscules, des filets dont la somme surpasse en volume la tige primitive, ce qu'il faut attribuer non à une augmentation de la masse médullaire, mais uniquement à ce que le tissu cellulaire et le névrilème qui leur servent d'enveloppe acquièrent un plus grand volume dans leurs subdivisions successives. La plupart des nerfs commencent dès les premiers pouces de leur trajet, alors que leurs racines sont même encore à peine constituées en cordons, à envoyer quelques-unes de leurs divisions aux nerfs voisins. Ces premiers échanges de filaments sont surtout remarquables entre les paires rachidiennes, et, lorsque les nerfs, en s'irradiant de plus en plus, ont subi toutes leurs *dichotomures*, il devient impossible de reconnaître et de suivre leurs innombrables communications. Parmi ces communications établies entre les filets nerveux, les plus remarquables sont celles qui ont lieu sur certains points de la ligne médiane, et au moyen desquelles des rapports se trouvent établis entre les deux moitiés latérales du corps. On donne le nom de *plexus* aux rapprochements très-nombreux s'effectuant sur un espace plus ou moins étendu, entre des cordons nerveux d'un certain calibre ou des filaments dont l'ensemble représente un entrelacement.

Certains anatomistes ont cru que les nerfs éprouvaient des intersections dans les plexus et qu'ils s'y renforçaient en quelque sorte aux dépens d'une espèce de matière pouvant être comparée à la substance grise cérébrale ; mais il n'en est rien, et si l'on rencontre, au point où les nerfs s'adossent dans les plexus, une substance plus ou moins granuleuse, cette substance se trouve évidemment en dehors de leurs gaînes propres, et tout doit porter à croire qu'ici les nerfs sont simplement accolés entre eux absolument comme le sont les filets propres à chaque tronc dans la gaîne commune. — Les renflements que présentent certains nerfs, et auxquels on a donné le nom de *ganglions simples* pour les distinguer des véritables ganglions du système du grand sympathique, sont constitués absolument de la même manière, c'est-à-dire qu'ils ne présentent qu'un simple entrelacement nerveux.

En arrivant à la périphérie du corps, qu'ils couvrent de leur vaste réseau, les nerfs se trouvent réduits à un tel degré de ténuité que l'on a de la peine à reconnaître leur nature. On croit généralement que le névrilème abandonne la fibre médullaire au moment où elle se fond, pour ainsi dire, dans la trame des tissus organiques; mais ce fait est loin d'être suffisamment vérifié. Les études microscopiques de Valentin et d'Ernest Burdach les ont même, à ce qu'il paraît, conduits à une conclusion diamétralement opposée ; selon eux, les filets qui parviennent soit à la fibre musculaire, soit à la peau, loin de se perdre dans ces parties, reviendraient sur eux-mêmes par un mouvement centripète, après avoir formé des espèces de plexus ou des réseaux, de sorte que ces filets s'accoleraient soit à leurs propres troncs, soit aux fibres d'un autre nerf, et se dirigeraient vers le centre pulpeux duquel ils étaient émanés.

Les nerfs sont loin d'être répartis en égale proportion dans les diverses régions du corps. Abondants pour tous les appareils des sens où ils affectent une disposition particulière, dans la peau, les muscles de la vie de relation, les membranes muqueuses, les parois des artères, les membranes médullaires des os longs, ils sont fort rares, au contraire, dans les cartilages et la plupart des tissus fibreux.

Les artères qui portent le sang aux nerfs pénètrent d'abord dans l'intérieur de la gaîne commune, donnent des artérioles aux gaînes névrilématiques partielles, continuent à ramper dans la direction des troncs qui

représentent les divisions du nerf, en envoyant, d'espace en espace, des filets aux faisceaux, aux fascicules, aux filets nerveux, et graduellement elles finissent par s'épuiser et par disparaître. Les veines sont dépourvues de valvules; elles n'accompagnent point les tubes artériels et sortent de l'enveloppe commune plus ou moins loin du point où l'artère s'y est introduite.

L'idée que les nerfs sont perforés dans le sens de leur axe et que leur cavité se trouve distendue par une sorte de suc nerveux s'est présentée de bonne heure à l'esprit des physiologistes. A une époque encore éloignée, on en vint même jusqu'à soutenir que le suc nerveux obéissait à une force impulsive et qu'il circulait en formant des courants qui, dans leur marche centrifuge, se croisaient avec d'autres courants suivant une direction inverse, absolument comme cela se voit pour le sang artériel et le sang veineux; rien n'est rigoureusement démontré à l'égard de cette disposition pour ce qui concerne l'homme en particulier et les mammifères en général. Mais on sait, à n'en pouvoir douter, que les nerfs des mollusques sont perforés et que leur canal intérieur contient une matière gélatineuse liquide. Ceux des vers, des insectes, des arachnides, des crustacés, des poissons, des grenouilles offrent évidemment aussi un canal vers leur centre; mais, à mesure que l'on s'élève dans l'échelle animale en se rapprochant de l'homme, cette disposition tend à s'effacer.

Les nerfs qui émanent de l'axe cérébro-spinal naissent par paires, c'est-à-dire au nombre de deux à la fois, un pour chaque côté. Ils peuvent être rangés en deux catégories : 1° ceux qui proviennent de l'encéphale, savoir, chez l'homme, les nerfs olfactif et optique, qui, selon Bichat, naîtraient du cerveau, mais que des faits plus récents d'anatomie pathologique sembleraient rattacher à la moelle allongée; moteur oculaire commun, pathétique, trijumeau, moteur oculaire externe, facial et auditif, provenant de la protubérance annulaire; glosso-pharyngien, pneumogastrique, spinal, accessoire, hypoglosse et sous-occipital, issus de la moelle allongée. 2° Les paires fournies par la moelle épinière, au nombre de trente, sortant par les trous de conjugaison du rachis et leurs analogues sur le sacrum, savoir sept pour le cou, douze pour le dos, cinq pour les lombes et six pour le sacrum. Tous naissent par deux racines, l'une provenant du cordon postérieur, l'autre du cordon antérieur de la moelle épinière, c'est-à-dire de la portion qui préside au mouvement et de celle qui préside à la sensibilité.

Les éléments qui entrent dans la composition du système nerveux ont été distingués en *nécessaires :* oxygène, hydrogène, carbone, azote; et en *accessoires :* soufre, phosphore, potasse, chaux, soude et magnésie. Par leur combinaison réciproque, ces corps élémentaires seraient disposés, d'après les travaux récents de M. Couerbe, de façon à fournir de l'eau, de l'albumine, de l'osmazôme, de la cholestérine, une huile jaune rougeâtre, une matière grasse blanche, une graisse jaune élastique, une graisse jaune pulvérulente. Mais comme les corps gras que l'on soumet aux divers moyens analytiques, tels que la chaleur, l'alcool, l'éther, etc., sont fort disposés à former de nouveaux produits par un arrangement accidentel de leurs molécules et comme ceux énumérés plus haut ne varient de composition que par la quantité des mêmes principes élémentaires, il est permis de douter que, pendant la vie, la masse nerveuse offre cinq produits graisseux si peu différents. — Quoi qu'il en soit, de l'association des diverses parties constituantes de la masse encéphalique il en résulte une substance animale particulière qui se retrouve jusque dans le sang, et qui donne la *cérébrine* de Chevreul, la *neurine* de Blainville. Elle forme la presque totalité de la substance *grise* du système médullaire cérébro-spinal, et, jointe à l'élément cellulaire, elle se retrouve aussi dans le système du grand sympathique et dans les nerfs proprement dits. La substance blanche, étudiée sous sa forme la plus simple, paraît constituée par des globules transparents, de nature comme graisseuse et d'une telle petitesse, qu'ils ne peuvent être aperçus manifestement qu'à l'aide d'un grossissement de cinq à six cents diamètres. On y distingue aussi une substance d'une transparence parfaite, qui s'affaisse par la compression et se relève ensuite par un mouvement élastique; elle est probablement de nature albumineuse. La substance blanche médullaire contient, en outre, de l'eau. La substance grise paraît également être constituée par des corpuscules globuleux et par de l'albumine; mais la consistance de celle-ci s'y trouve altérée par la présence de l'eau.

§ II. Physiologie. — Le système ner-

veux est évidemment le siége, l'organe de la sensibilité, et le mode relatif ainsi que le degré d'énergie suivant lesquels s'exerce cette fonction sont en rapport direct avec son propre développement. Si nous jetons, en effet, un coup d'œil rapide sur la chaîne zoologique dont nous avons suivi les modes divers d'organisation nerveuse, nous verrons d'abord, dans les espèces chez lesquelles ce système se trouve uniformément répandu, chaque partie du corps jouir également de la sensibilité; mais cette faculté n'y existe qu'à un degré fort restreint et de telle sorte que la perte de quelques-unes de ces parties n'entraîne nullement l'abolition de cette faculté dans les autres. Bientôt après, nous voyons la sensibilité et le pouvoir de déterminer les mouvements se localiser et devenir l'apanage d'organes médullaires distincts. Tant que le système nerveux ne consiste encore qu'en un cordon étendu d'un bout à l'autre de l'animal et uniforme dans chacune de ses parties, la sensibilité n'a pas de siége propre dans une portion de son étendue plutôt que dans une autre, et, lorsqu'on divise ces êtres organisés en un certain nombre de parties, on voit chaque fragment continuer à vivre et agir à la manière du tout. A un degré plus avancé, lorsqu'une partie quelconque de l'ensemble médullaire vient à présenter un développement plus prononcé que le reste, sa conservation devient nécessaire à l'intégralité des fonctions sensitives auxquelles l'appareil tout entier préside. Chez les animaux plus parfaits encore, la sensibilité générale est modifiée dans certains organes par suite d'une disposition de l'appareil nerveux dont quelques portions se trouvent plus spécialement disposées à percevoir des impressions de telle ou telle nature. On voit ensuite les diverses fonctions de ce même système se localiser encore davantage : la sensibilité générale avoir pour siége plus particulier un ordre spécial de fibres, le pouvoir de produire les contractions musculaires en occuper un autre; le pouvoir d'exciter l'action de ces diverses parties appartenir exclusivement à certains autres, et celui de coordonner ces divers mouvements à d'autres encore. Enfin toutes ces parties finissent par concourir, d'une manière différente, mais solidaire, à la production des phénomènes dont l'ensemble était d'abord produit dans chacune d'elles. Dans toutes les classes, en un mot, une modification d'organisation dans le système nerveux entraîne une modification dans l'exercice de la sensibilité; et, *vice versâ*, tout changement dans le mode de sentir est accompagné d'une modification relative dans le même système. — Prenons pour étude physiologique du système nerveux dans son ensemble celui de l'homme, au sujet duquel tout ce que nous dirons pourra, jusqu'à un certain point, s'appliquer, par analogie, à celui des animaux supérieurs.

Le système nerveux est tout à la fois l'organe par lequel nous recevons nos sensations, celui par lequel nous excitons et déterminons nos mouvements, l'organe par lequel nous percevons et voulons. Mais *penser, sentir, mouvoir* ne sont-ils le résultat que d'une seule et même faculté, ou de trois facultés distinctes, et, dans cette dernière hypothèse, la faculté de vouloir et celle de percevoir ont-elles pour organes les mêmes parties du système que la propriété de sentir? celle-ci a-t-elle pour organes les mêmes parties que la faculté de mouvoir? Les expériences et les observations de plusieurs physiologistes, mais surtout celles de M. Flourens dans ses recherches expérimentales sur les propriétés et les fonctions du système nerveux chez les animaux vertébrés, sont venues prouver de la manière la plus évidente que les organes de ces trois facultés sont essentiellement distincts, et que chacune diffère de siége comme d'effet. Quant à la détermination du siége de chacune d'elles, le même auteur a démontré de la façon la plus précise que les nerfs proprement dits, la moelle épinière, la moelle allongée, qui n'en est que le prolongement, et les tubercules quadrijumeaux, qui ne sont que l'épanouissement de cette moelle, excitent seuls d'une façon immédiate la contraction musculaire, et que les lobes cérébraux se bornent à en transmettre l'ordre, mais ne l'excitent pas. Il y a donc identité de fonction dans les trois premières parties coïncidant avec l'identité d'organisation, et une diversité d'organisation pour le cerveau coïncidant avec une diversité de fonction.

Mais il y a plus encore; c'est que dans la moelle épinière elle-même, comme dans les nerfs, les parties qui excitent le mouvement ne sont pas celles qui sont sensibles, et *vice versâ*, car on a démontré expérimentalement que les cordons postérieurs de la moelle épinière sont seuls sensibles, tandis que les

antérieurs développent le mouvement. La même division des deux facultés sensitive et locomotrice existe conséquemment dans les nerfs qui émanent de la masse par une double racine. Le système nerveux est donc bien évidemment l'organe matériel sans lequel ne peuvent s'exercer trois facultés essentiellement distinctes : l'une de percevoir et vouloir; l'autre de recevoir et de transmettre les impressions; la troisième d'exciter immédiatement la contraction musculaire. — Enfin dans le *cervelet* seul résiderait, d'après les expériences de M. Flourens, la propriété de *coordonner* entre eux les divers mouvements *commandés* et *exécutés* par d'autres parties du même système. Comment, toutefois, concilier avec cette fonction spéciale l'absence complète de l'organe, qui en est ici donné comme le siége exclusif dans certains animaux, tels que les batraciens, qui cependant exécutent des mouvements parfaitement coordonnés dans un but précis?

Enfin non-seulement l'origine des mouvements est distincte, dans la masse nerveuse, de l'origine des perceptions, mais celle-ci s'y distingue même de l'origine des sensations spéciales ou des sens. L'ablation des lobes cérébraux, par exemple, fait perdre instantanément la vue; mais l'iris n'en reste pas moins mobile, le nerf optique excitable et la rétine sensible. L'ablation des tubercules quadrijumeaux, au contraire, abolira sur-le-champ la contraction de l'iris, l'action de la rétine, ainsi que celle du nerf optique. Dans le premier cas, on n'avait donc détruit que la perception de la vue, tandis que, dans le second, on en a détruit le sens même. Il y a donc, en dernière analyse, dans le système nerveux cérébro-spinal, des organes distincts pour les sens, pour les perceptions, pour les mouvements. Mais, indépendamment de cette action propre et exclusive à chaque partie, il y a, en outre, une action commune pour chacune de ces mêmes parties, c'est-à-dire de chacune sur toutes et de toutes sur chacune. Ainsi, par les lobes cérébraux, l'animal perçoit et voit; c'est leur action propre. Mais la suppression de ces lobes, alors même qu'elle ne détruit pas directement l'action des autres parties, affaiblit l'énergie de tout le système nerveux, du moins immédiatement; c'est l'action commune. Malgré l'action de chacune de ces parties constitutives, le système organique qui nous occupe n'en forme donc pas moins un système unique dans lequel chaque portion est solidaire de toutes les autres. — Enfin on a reconnu, dans le système nerveux, une portion chargée des mouvements que nous appellerons *de conservation* de l'économie animale, par opposition à ceux de locomotion dont nous avons parlé; c'est la moelle allongée, dans laquelle réside le premier mobile ou le premier régulateur de ces mouvements, de la respiration surtout. Il y a même, dans cette portion du système nerveux, un point assez étroitement limité, à peu près comme le collet des végétaux l'est entre la tige et la racine, par lequel doivent passer les sensations pour être perçues, et par lequel doivent passer les ordres de la volonté pour être exécutés, auquel il faut que les parties soient attachées pour vivre, dont il suffit qu'elles soient détachées pour mourir; point qui, conséquemment, constitue le foyer central, le lien commun et, comme Lamarck l'a si bien dit du collet des végétaux, le nœud vital du système nerveux.

§ III. Médecine. — Les nerfs sont exposés à l'action de toutes les causes vulnérantes. — Les *contusions modérées* déterminent une extravasation de sang dans le tissu cellulaire qui unit les différents filets composant le tronc atteint, et une vive douleur avec fourmillement incommode dans tout le trajet de l'organe, ou même une paralysie passagère. La contusion est-elle plus forte, l'écrasement ou la destruction du nerf, avec paralysie durable et souvent de graves accidents nerveux, en sont la suite. — La *distension et les tiraillements* lents ne provoquent d'abord aucune conséquence funeste; brusques et violents, ils entraînent une douleur vive, puis ensuite une paralysie partielle et une insensibilité plus ou moins complète qui disparaissent le plus souvent. — Les *piqûres* sont immédiatement suivies de douleurs vives et continues qui parcourent tout le trajet du nerf blessé, et sont presque toujours accompagnées de spasmes, de tremblements et de mouvements convulsifs plus ou moins étendus, au delà du tronc blessé; souvent même un véritable tétanos survient. — La *section incomplète* détermine des accidents analogues; la *section complète* entraîne généralement des souffrances beaucoup moins vives, mais toujours suivies de l'insensibilité de la peau ou de la paralysie des muscles auxquels le nerf se distribue. Quant au nerf en lui-même, il est alors presque toujours

le siége d'une véritable cicatrisation assez souvent suivie, après un temps même assez court, du rétablissement complet de la sensibilité et du mouvement dans les parties qui en avaient d'abord été privées. — Les *plaies* avec introduction de *corps étrangers* dans la substance même des nerfs donnent lieu à des accidents analogues à ceux résultant des piqûres, mais avec permanence de l'état de souffrance jusqu'à ce qu'ait disparu cette cause matérielle. — L'*inflammation* du système nerveux a reçu le nom d'*encéphalite* pour l'encéphale entier, ainsi qu'un nom analogue quand elle affecte une de ses parties seulement, comme le cerveau ou le cervelet; celui de *névrite* pour les cordons nerveux. La douleur dont ces derniers sont le siége sans cause locale appréciable prend le nom de *névralgie;* enfin l'inflammation de la moelle épinière s'appelle *méglite.* (*Voy.* ces mots.)

On désigne sous le nom de *neurome* ou *nevrome* des tumeurs qui se rencontrent assez fréquemment dans le tissu des nerfs. Leur volume varie beaucoup, leur structure présente assez souvent tous les caractères du squirre, ce que viennent encore confirmer leur marche et leur développement ordinaires. Les nerfs des membres, surtout ceux qui sont superficiellement situés et plus encore ceux des appendices supérieurs, en sont le plus fréquemment atteints. Il est très-rare de rencontrer cette affection sur les nerfs du tronc. A son début, l'affection est signalée par un surcroît de sensibilité dans la région atteinte, et de temps à autre le malade ressent passagèrement soit des douleurs légères, soit un fourmillement ou un engourdissement dans les parties auxquelles se distribuent les dernières ramifications du tronc malade. La tumeur peut rester stationnaire pendant un temps assez long; mais quelquefois son accroissement est rapide, en même temps qu'elle devient le siége de douleurs véritablement atroces que le moindre contact exaspère et qui se propagent, en suivant le trajet des branches de terminaison du tronc nerveux, avec la rapidité d'un choc électrique. — Dans quelques cas exceptionnels par leur rareté, on a vu le neurome disparaître graduellement, et avec lui tous les accidents auxquels il donnait lieu; mais le plus souvent il persiste. Son pronostic est, en général, sans gravité quand la tumeur siége sur l'un des nerfs cutanés et résulte d'une piqûre ou d'une contusion; mais il devient d'autant plus fâcheux que l'altération est plus ancienne et qu'elle réside dans un tronc plus volumineux. Sa dégénérescence cancéreuse entraînera presque toujours la mort, puisque l'ablation est, pour ainsi dire, constamment suivie de récidive. Dans le cas où l'affection reconnaîtra pour cause une violence extérieure, une inflammation traumatique, le traitement rationnel consistera dans les applications réitérées de sangsues et de topiques émollients. En cas d'insuccès, il faudra se hâter de procéder à l'extirpation de la tumeur avant sa dégénérescence organique. — Enfin le système nerveux est le siége des diverses sortes de paralysie. (*Voy.* ce mot.) L. DE LA C.

NERGAL (*myth.*), dieu des Cuthéens, transporté à Samarie par Salmanasar. Ce mot, si l'on en croit Selden, vient des mots hébreux gal *volutio*, ner *splendor*, *lux*, et fait allusion au feu perpétuel adoré par les Cuthéens. D'autres, faisant également venir ce mot de l'hébreu, prétendent qu'il signifie *source de lumière, fontaine de feu.* Il paraît certain, d'après l'Ecriture, que Nergal était adoré sous une forme matérielle : quelques-uns lui donnent la figure d'une colombe; on lit même, dans le Talmud (traité Cholim), qu'on trouva une colombe sculptée sur le mont Garitzim. R. Zacharie rapporte, en outre, que la colombe figurait sur l'étendard des Assyriens, comme on peut le voir dans Diodore de Sicile (liv. III), qui donne pour origine à cet usage la fable de Sémiramis, nourrie et élevée par des colombes; mais la plupart des auteurs qui ont émis une opinion sur cette question croient que Nergal était représenté sous la forme d'un coq, symbole du soleil chez les Perses.

NERI (saint PHILIPPE DE). (*Voy.* PHILIPPE.)

NERI (ANTOINE), prêtre et chimiste florentin du XVIe siècle. Il écrivit un des premiers sur la verrerie, et donna sur cette matière un ouvrage très-remarquable pour le temps, *Arte vetraria,* Florence, 1612, in-4°, traduit en latin, en anglais, en allemand et en français. Il avait fait dans toute l'Europe des voyages scientifiques.

NERICIE (*géogr.*). — Ancienne province du royaume de Suède, au nord du lac Wettern. Elle forme aujourd'hui la partie la plus considérable des lacs du gouvernement d'OErebro; elle avait autrefois pour capitale la ville de ce nom. C'est un pays fer-

tile, dont les plaines produisent beaucoup de blé et nourrissent une grande quantité de bestiaux. Ses nombreuses forêts de pins et de hêtres sont remplies de gibier. On y trouve des mines de fer, de cuivre, d'aimant, de soufre et d'alun, des carrières de marbre, du charbon de terre, etc.

NÉRIGLISSOR, roi de Babylone, succéda, l'an 560 avant J. C., à Evilmérodach, son beau-frère, qu'il venait de faire périr dans une conspiration. Après avoir fait de grands préparatifs militaires, il déclara la guerre à Cyaxare, roi des Mèdes, et se mit en campagne avec un grand nombre d'alliés, parmi lesquels on comptait Crésus, roi de Lydie. L'armée babylonienne, forte de 200,000 hommes d'infanterie et de 60,000 chevaux, rencontra sur les frontières de l'Assyrie les troupes mèdes renforcées d'un corps de Perses que commandait le jeune Cyrus, neveu de Cyaxare. Les Babyloniens furent complétement défaits, et Nériglissor perdit la vie dans cette bataille livrée la quatrième année de son règne. Il paraît être le même que Darius le Mède; il eut pour successeur son fils Laborosoarchod. J. B. P.

NÉRION, *nerium* (*bot.*).—Genre de plantes de la famille des apocynées, de la pentandrie-monogynie dans le système de Linné, dont les limites ont été singulièrement restreintes, dans ces derniers temps, par divers botanistes. Tel qu'on l'admet aujourd'hui, il ne renferme plus qu'un petit nombre d'espèces toutes frutescentes, à peu près dépourvues de suc laiteux et propres à l'ancien continent. Les feuilles de ces arbustes sont le plus souvent verticillées par trois, lancéolées, entières, roides. Leurs fleurs sont grandes et belles, disposées en cymes terminales. Elles présentent un calice partagé en cinq lobes lancéolés, glanduleux intérieurement à leur base; une corolle en entonnoir à cinq lobes et pourvue, à la gorge, d'une couronne de cinq appendices en lamelles laciniées; cinq étamines dont l'anthère porte à sa base deux appendices en forme de queue, et se prolonge au sommet en un long filament velu, spiral; deux ovaires presque adhérents entre eux, multiovulés et surmontés d'un style filiforme dont l'extrémité, dilatée, est entourée d'une membrane réfléchie. Le fruit des nérions consiste en deux follicules droits qui se séparent un peu l'un de l'autre à la maturité, et renferment de nombreuses graines à aigrette courte. — Deux espèces de ce genre sont extrêmement répandues dans les jardins, dont elles sont un des plus brillants ornements. Ce sont les suivantes : le NÉRION LAURIER-ROSE, *nerium oleander*, Linné, spontané le long des ruisseaux et des torrents dans la plupart des pays qui bordent la Méditerranée. Il forme généralement des touffes épaisses; ses feuilles sont aiguës à leurs deux extrémités; les appendices de sa corolle présentent trois ou quatre dents inégales, lancéolées-acuminées; le filament qui termine ses anthères est velu, environ deux fois plus long que ces anthères elles mêmes, de forme linéaire spatulée, et dépasse à peine la gorge de la corolle. Ses fleurs sont inodores, et dans nos jardins varient de couleur, du pourpre au blanc. Généralement, les variétés cultivées de cette espèce ont les fleurs doubles et, dans ce cas, dépourvues d'appendices corollins. — Le NÉRION ODORANT, *nerium odoratum*, Soland., croît spontanément le long des ruisseaux dans le nord de l'Inde. Les principaux caractères botaniques à l'aide desquels on le distingue du précédent consistent en ce que les appendices de sa corolle présentent, à leur bord, de quatre à sept lanières longues, linéaires, presque égales entre elles, et en ce que les filaments terminaux de ses anthères dépassent notablement la gorge de la corolle. Quelques-unes des variétés de ce nérion ont été regardées et décrites par certains auteurs comme des espèces distinctes et séparées. La plupart de ces variétés ont les fleurs doubles.—La culture des beaux arbustes que nous venons de signaler présente peu de difficultés. Pour les faire fleurir, il faut les placer, pendant l'été, à une exposition chaude. Il est même nécessaire de tenir en serre, au printemps, certaines variétés du nérion odorant, jusqu'à ce que leurs fleurs commencent à paraître. Les nérions demandent des arrosements fréquents pendant les chaleurs. L'hiver, au contraire, dans l'orangerie, ils n'exigent que de l'air et de la lumière, avec fort peu d'eau. On les multiplie par boutures, par marcottes, par rejets et par graines. — Bien qu'employé quelquefois en médecine, le laurier-rose constitue un véritable poison narcotico-âcre, contre les effets duquel on doit se tenir soigneusement en garde, et dont l'énergie est telle, que, dans les environs de Nice, on emploie efficacement comme mort aux rats la poudre

de son écorce et de son bois. Les expériences faites par M. Orfila, sur des chiens, ont prouvé que l'extrait de cette espèce fait périr promptement ces animaux, soit qu'on l'ingère dans leur estomac, soit qu'on l'applique sur leur tissu cellulaire dénudé ou qu'on l'injecte dans leurs veines. P. D.

NÉRIS (*géogr., eaux min.*), bourg du département de l'Allier, dans l'ancienne province du Bourbonnais, à 1 lieue et demie de Montluçon et 80 de Paris. Les restes d'un vaste cirque et les ruines d'anciens monuments ne permettent pas de douter que Néris n'ait été une cité considérable sous les Romains, et ses eaux minérales fort anciennement fréquentées. C'est à ces dernières que, de nos jours, il doit d'être connu. — Les sources de Néris, au nombre de quatre, distinctes à leur sortie de terre, se confondent probablement dans une même origine, si l'on a égard au rapprochement de leurs griffons. Trois d'entre elles sont réunies en un bassin divisé en trois parties : ce sont le *puits de la croix*, d'une température de 37° cent., et principalement employé en boisson; le *grand puits* ou *puits de César*, à 48° ; et le *puits carré*, d'une température de 17°, 50. La source nouvelle, dont l'éruption date du tremblement de terre de Lisbonne, est distante de 6 pieds environ du grand puits; son eau est à 50° et, par conséquent, la plus chaude de toutes. Ce n'est que depuis peu de temps que ces eaux sont fréquentées ; un bel établissement récemment construit permet de les administrer sous toutes les formes. Toutes sont onctueuses au toucher, insipides, inodores, limpides et parfaitement incolores. Leur apparence verdâtre dans le bassin principal résulte de la présence de l'*uva thermalis*, qui en tapisse les parois. Leur analyse ne donne pas de grandes lumières sur leurs propriétés médicales. 100 parties de leur résidu ont fourni à Vauquelin les résultats suivants :

Carbonate de soude. . . .	36,651
Sulfate de soude.	31,298
Chlorure de sodium. . . .	17,548
Carbonate de chaux. . . .	3,053
Silice.	9,095
Matière organique azotée. . .	2,355
	100,000

Or un litre d'eau ne contient que 1 gramme 11 centièmes de sels à l'état sec. Il se dégage, en outre, aux différentes sources, du gaz azotate mêlé à 2 ou 3 centièmes d'acide carbonique dans la proportion de 10 grains par litre. Les eaux de Néris ne contiendraient donc pas de traces sensibles d'hydrogène. Renfermées dans des vases bien clos, elles conservent longtemps leur limpidité sans traces de dépôt; elles laissent, par l'évaporation, déposer un enduit salin.

Ces eaux ont été préconisées dans un grand nombre de maladies ; mais c'est plus particulièrement dans les rhumatismes, la paralysie, les maladies des voies urinaires, les catarrhes chroniques, les gastralgies, la chlorose, l'hypocondrie, l'hystérie, et surtout pour les conséquences de l'âge critique, que l'on y a recours. Elles sont administrées sous toutes les formes, en bains, en douches, en boissons; l'on est dans l'usage d'en porter la dose fort loin sous cette dernière forme. — La saison commence, à Néris, le 15 mai et finit le 15 octobre.

NÉRITE (*mollusques*). — Lister et, peu après, Linné ont indiqué sous la dénomination de *nérite* un genre de mollusques gastéropodes pectinibranches, qui, déjà restreint par Adanson et Bruguières, qui en ont séparé les *natices* (*voy.* ce mot), a encore été partagé, par de Lamarck, en deux sous-genres (ceux de *nérite* et *néritine*), qu'à l'exemple de de Blainville nous ne considérerons que comme de simples subdivisions sous-génériques.—Les caractères généraux des nérites sont d'avoir une tête large, peu saillante et munie d'un large voile labial, de présenter deux tentacules pointus, à la base desquels les yeux sont portés en dehors sur un mamelon ou pédoncule court, et d'offrir un pied large, court, tronqué et plus épais en avant qu'en arrière. Leur coquille est semi-globuleuse, aplatie en dessus et non ombiliquée; l'ouverture en est semi-circulaire, et le bord gauche rectiligne, plus ou moins aminci en demi-cloison ; l'opercule est calcaire, presque spiral, avec le sommet marginal. — Les deux subdivisions de ce genre sont :

1° Les NÉRITES proprement dites, dont la coquille est épaisse, à bord gauche denté, et offrant souvent aussi le bord droit épaissi à l'intérieur et denté. On en connaît une trentaine d'espèces, toutes exclusivement marines, habitant les mers des pays chauds et vivant habituellement sur les rochers, au milieu des fucus et des plantes qui les recouvrent. L'espèce que l'on peut regarder comme en étant le type est la QUENOTTE SAIGNANTE (*nerita peloronta*, Linné), de taille moyenne,

et dont la coquille est de couleur cendrée ou fauve, ornée de bandes noires, roses ou violettes, en zigzag, avec une tache orangée ou jaunâtre au milieu de la columelle; elle habite communément les mers des Antilles, ainsi que celle de l'Amérique méridionale.

2° Les **NÉRITINES**, chez lesquelles la coquille est assez mince, ordinairement lisse, quelquefois munie d'épines très-longues, peu nombreuses, à bord droit très-mince, tranchant et sans dents. Toutes les néritines, dont on a décrit près de cent espèces, sont de très-petite taille, ne se rencontrent que dans les eaux douces, et habitent principalement les mers intertropicales, quoique cependant une espèce, la **NÉRITINE PARÉE** (*neritina fluviatilis*, Lin.), se trouve très-communément dans beaucoup de rivières d'Europe. Cette espèce, que nous prendrons pour type, est très-petite, de forme ovalaire, subdéprimée; sa coquille est rugueuse, à spire inclinée et latérale : les deux raies du bord columellaire peu marquées; sa couleur est blanche, variée à l'infini de taches ou de linéoles violacées.

Les nérites et les néritines, qui, à l'état vivant et à une seule exception près toutefois, ne se rencontrent généralement que dans les régions chaudes du globe, semblent, au contraire, d'après les espèces fossiles qu'on a recueillies, avoir anciennement habité les régions plus tempérées de l'Europe. D'après l'observation de M. de France, il semble que ces fossiles ne se rencontrent que dans des terrains assez récents et dans des couches plus nouvelles que la craie; mais cependant, selon la remarque du même auteur, la *neritina sulcata*, espèce douteuse, paraîtrait provenir de couches plus anciennes que le terrain secondaire. Parmi les douze ou quinze espèces fossiles signalées par les auteurs, nous en citerons deux : 1° la **NÉRITE TRICARINÉE** (*nerita tricarinata* de Lamarck), qui a été trouvée à Houdan, département de Seine-et-Oise, et à Cuisse-la-Motte, département de l'Oise, avec des huîtres, des cyrènes et des mélanopsides; 2° la *neritina concava*, Sowerby, qui a été découverte dans le Piémont, aux environs de Bordeaux, dans l'île de Wight, au-dessus des couches marines, et qui semble fluviatile. Une dernière remarque que nous croyons devoir faire relativement à ces coquilles fossiles, c'est que, ce qui ne se présente généralement pas dans d'autres genres, elles ont presque toujours conservé des couleurs assez vives. E. D.

NÉROLI. — Nom donné en pharmacie à l'huile volatile retirée des fleurs d'oranger. (*Voy.* HUILE.)

NÉRON (*hist.*).— Le mot *nero*, qui, dans la langue des Sabins, signifiait *fort et guerrier*, a été porté comme surnom par une branche célèbre de la grande famille des Claudius. Parmi les personnages qui l'ont illustré, nous citerons : — 1° NÉRON (Caïus Claudius). En 216 avant Jésus-Christ, il était lieutenant du consul Marcellus; deux ans après, il fut nommé préteur, et commanda ensuite les troupes romaines en Espagne, où il fut loin de briller en face d'Asdrubal, frère d'Annibal. Nommé consul en 207 avec Caïus Livius Salinator qu'il haïssait mortellement, il oublie sa haine pour ne penser qu'au salut de Rome toujours menacée par Annibal; il trompe, par une marche hardie, ce dernier qui cherchait à empêcher sa jonction avec l'autre consul, taille en pièces, à Sena, sur les bords du Métaure, Asdrubal qui venait au secours de son frère, retourne rapidement en Lucanie, et fait jeter dans le camp du général carthaginois la tête d'Asdrubal qui avait péri dans la bataille. Rome était sauvée. Les honneurs du triomphe furent décernés à Claudius Néron, qui, six ans après, fut élevé à la charge de censeur. — 2° NÉRON (Tiberius Claudius), premier mari de l'impératrice Livie et père de Tibère. Après la mort de César, sous lequel il avait servi, dans la campagne d'Egypte, en qualité de questeur, il embrassa le parti de Brutus, qu'il abandonna ensuite, froissé par la hauteur de Pompée. Il revint alors à Rome, et céda à Octave sa femme Livie, alors enceinte de Drusus, qui fut adopté par son beau-père, ainsi que Tibère, frère aîné de Drusus. Tibérius Néron mourut quelques années après.

NÉRON (LUCIUS DOMITIUS NERO CLAUDIUS), né à Antium le 13 décembre de l'an 37 de J. C., de Domitius Ænobarbus et d'Agrippine, qui elle-même était fille de Germanicus et, par sa mère Agrippine, petite-fille d'Auguste. Domitius avouait que de son mariage avec cette princesse il ne pouvait naître qu'un monstre; ce monstre fut Néron. Devenue veuve, Agrippine épousa l'empereur Claude, et quoique ce prince eût déjà un fils, Britannicus, elle sut lui faire préférer le jeune Néron, à qui l'imbécile Claude maria sa propre fille, Octavie. A la mort de ce prince, l'an 54, le fils d'Ænobarbus fut reconnu empereur, grâce aux intrigues

d'Agrippine, qui espérait gouverner sous son nom. Néron avait 17 ans. Il eut des commencements qui rappelèrent la fin du règne d'Auguste. Burrhus et Sénèque avaient tâché de lui inspirer la sagesse, et durant quelques mois les Romains le regardèrent comme un présent du ciel. Il se montrait juste et libéral, affable, complaisant et plein de pitié pour les malheureux. Un jour qu'on lui présentait à signer la sentence d'un condamné à mort : « Je voudrais, disait-il, ne pas savoir écrire. » Le sénat l'ayant loué sur la sagesse de son gouvernement : « Attendez à me louer que je l'aie mérité, » répondit ce prince. La bonne administration de Sénèque et de Burrhus avait amélioré le sort des provinces ; les plaintes étaient entendues, les concussions punies. Il ne faut pas croire cependant, comme on a l'habitude de le dire, que ces premières années aient été sans mélange de crimes et de désordres. De bonne heure, Néron fit pressentir ce qu'il devait être, et la mort de Britannicus arrivée dès la seconde année de son règne, ses courses nocturnes, son extrême passion pour le cirque, l'éloignement d'Agrippine, l'enlèvement de Poppée et l'exil d'Othon donnèrent promptement la mesure de son caractère et de ses penchants. Entouré de jeunes libertins, compagnons de ses débauches, instruments de ses monstrueux plaisirs, il se fit gloire d'un luxe effréné, d'une prodigalité excessive, de tous les crimes et de toutes les infamies qu'il couronna la cinquième année de son règne par le meurtre de sa mère. Ce ne furent là que les prémices du règne de cet abominable tyran. La vertueuse Octavie, que Néron redoutait, répudiée après un jugement inique, périt de la main des bourreaux. Néron la remplace par Poppée qu'il tue bientôt lui même d'un violent coup de pied, bien qu'elle portât dans son sein le fruit de leurs amours. La lâcheté du sénat et l'asservissement de Rome entière se révèlent après l'accomplissement de tant d'odieux attentats ; on remercie les dieux, et chacun de ces crimes est célébré par de solennelles actions de grâces : Burrhus félicite Néron à la tête des prétoriens, et Sénèque, qui avait accepté sa part des biens de Britannicus, compose une apologie du parricide! La plume se refuse à l'énumération des crimes de Néron, ainsi qu'à décrire la bassesse, la servilité du sénat et des grands. Livré sans frein à ses monstrueux caprices, il appelle autour de lui les histrions les plus vils, les courtisanes les plus éhontées, et se livre, avec eux et en public, aux plus infâmes débordements. Dans ses folles dissipations, Néron jouait 10,000 écus sur un coup de dé, et pêchait avec un filet doré, dont les cordes étaient teintes en écarlate. Suétone assure qu'au seul enterrement de son singe il employa toutes les richesses du plus riche usurier de son temps. Il avait institué des jeux Néroniens à l'imitation des jeux Olympiques, où les fêtes se multipliaient le jour et la nuit, aux grands applaudissements des soldats qu'il enrichissait, de la populace qu'il gorgeait de vin, de viandes, de spectacle et de sang. Cependant de nombreuses conspirations témoignaient de la haine qu'inspirait le tyran : Pison et le poëte Lucain, avec une foule d'autres personnages, accusés de complots, périssent dans les supplices ; Sénèque lui-même, compromis, expie ses lâches condescendances; ne pouvant échapper à la cruauté du tyran, il se fit ouvrir les veines et porter dans un bain chaud où il ne tarda pas à être asphyxié. (*Voy.* SÉNÈQUE). Dans les moments de gaieté que lui donnait la mort de ses ennemis, Néron disait qu'il souhaiterait que le genre humain n'eût qu'une tête pour avoir le plaisir de la trancher d'un seul coup. C'est, animé de ces sentiments, que voulant se retracer l'image de l'embrasement de Troie, il mit le feu simultanément à dix quartiers de Rome ; l'incendie dura neuf jours et détruisit les plus beaux monuments de l'antiquité. Le monstre, en habit de théâtre et placé sur une hauteur, considérait ce spectacle en chantant un dithyrambe sur la prise et l'embrasement de la ville troyenne. Il rejeta le crime de cet incendie sur les chrétiens que l'on confondait encore avec les juifs, et publia à cette occasion des édits cruels qui amenèrent les premières persécutions. « On se se faisait un jeu de leur mort, dit Tacite : les uns, couverts de peaux de bêtes, étaient dévorés par les chiens; les autres, attachés à des pieux, étaient brûlés pour servir de flambeaux pendant la nuit. Néron avait prêté ses jardins pour ce spectacle, et il y parut lui-même en habit de cocher et monté sur un char, comme aux jeux du cirque. » — Tout en poursuivant le cours de ses forfaits, Néron faisait la guerre aux Parthes par Corbulon, un de ses généraux, et confiait à Vespasien celle qu'il commençait

contre les juifs révoltés. Vers ce temps, lui vint la fantaisie de voyager et de se faire applaudir. Vêtu à la façon des comédiens, il parcourt la Grèce où, durant une année, il célèbre les jeux Olympiques, Isthmiques et Néméens Jaloux de tous les applaudissements, il déclare affranchir la Grèce et lui rendre son ancienne liberté; grâce à cette feinte magnanimité, et malgré la honte de sa chute dans le stade d'Olympie. il remporte 1,800 couronnes, puis après des folies de tout genre, revient triompher à la manière des Grecs, à Naples, à Antium, à Albe et surtout à Rome. Tant de crimes et de folies devaient avoir un terme ; Vindex souleva la Grèce, et le vieux Galba, qu'appuyait Othon, se fit proclamer en Espagne. A ces nouvelles, le sénat sort de sa honteuse apathie ; Néron est déclaré ennemi du bien public et condamné au supplice de la roche tarpéienne après avoir subi l'ignominie du fouet. C'est alors que, se voyant perdu sans retour, il s'écrie : « Être si grand artiste et mourir. » Proscrit, tremblant, Néron se réfugie dans un souterrain où son secrétaire, pour lui éviter la honte du supplice, le poignarde le 9 juin de l'an 68 de J. C. ; il était âgé de 32 ans et en avait régné près de 14. Ce fut le dernier empereur de la famille des Césars.—De même que tous les conquérants sont devenus des Alexandre, tous les tyrans ont hérité du nom de Néron. « Toutefois, a dit un écrivain illustre, on ne sait trop pourquoi ce prince a joui de cet insigne honneur, car il ne fut ni plus cruel que Tibère, ni plus insensible que Caligula, ni plus débauché qu'Elagabale. C'est peut-être parce qu'il tua sa mère et qu'il fut le premier persécuteur des chrétiens. » L. Paris.

NERPRUN, *rhamnus* (*bot.*). — Genre de la famille des rhamnées, qui lui emprunte son nom, de la pentandrie-monogynie dans le système de Linné. Il est formé d'arbrisseaux et de petits arbres qui croissent naturellement dans les parties tempérées de l'hémisphère boréal. Ces végétaux ont des feuilles simples, alternes, pourvues de stipules, tantôt persistantes et coriaces, tantôt tombantes. Leurs fleurs sont petites, verdâtres, et présentent un calice à quatre ou cinq lobes aigus; une corolle de quatre ou cinq pétales attachés au bord d'un disque charnu qui tapisse l'intérieur du tube du calice : la corolle manque dans un certain nombre d'espèces; quatre ou cinq étamines placées devant les pétales; un ovaire à trois ou quatre loges, chacune à un seul ovule dressé, surmonté de trois ou quatre styles soudés entre eux à leur base. A ces fleurs succède un petit fruit charnu, renfermant de deux à quatre noyaux monospermes.

Quelques espèces de nerpruns ont de l'intérêt à divers égards. — Le NERPRUN-ALATERNE, *rhamnus alaternus*, Lin., croît communément dans le midi de la France. C'est un arbrisseau très-rameux, sans épines, qui s'élève jusqu'à 3 ou 4 mètres de hauteur, dont les feuilles, d'un vert intense, ovales, dentées, coriaces, luisantes, lui font donner place dans la plupart des parcs et des grands jardins. Ses petites fleurs, verdâtres, souvent dioïques, sont disposées en grappes courtes et ramassées à l'aisselle des feuilles. On en cultive de jolies variétés à feuilles panachées ou tachetées de jaune ou de blanc. Cette espèce réussit surtout dans une terre forte, à une exposition ombragée et septentrionale. Ses graines sont fort longues à lever; aussi a-t-on le plus souvent recours, pour la multiplier, aux boutures et aux marcottes. — Le NERPRUN PURGATIF, *rhamnus catharticus*, Lin., se trouve dans presque toute la France, dans les bois et les haies. Il forme un arbuste épineux, droit, de 2 ou 3 mètres de hauteur, à feuilles arrondies ou ovales, dentelées et lisses. Ses petites fleurs tétramères, en petites grappes axillaires, sont dioïques ou polygames. Son petit fruit arrondi et noir lui a valu le nom vulgaire de *noirprun*, qui a donné naissance à celui de *nerprun*. Le nom spécifique de cette espèce rappelle les propriétés purgatives énergiques de son écorce intérieure et de ses fruits. On obtient de ces derniers diverses préparations usitées en médecine contre les maladies de la peau, les hydropisies, etc., mais dont l'emploi exige toujours des précautions; avant leur maturité, ils servent à la préparation d'une couleur verte bien connue sous le nom de *vert de vessie*. — Le NERPRUN DES TEINTURIERS, *rhamnus tinctorius*, Lin., croît naturellement dans les terres arides de nos départements méditerranéens. Il est épineux et très-rameux, haut de 1 à 2 mètres, couché et diffus. Ses feuilles, ovales-lancéolées, sont bordées de petites dentelures, et pubescentes à leur face inférieure. Les fruits de cette espèce sont connus sous le nom de *graines d'Avignon*. On en retire une bonne couleur

jaune nommée par les peintres *stil de grain*. On les emploie aussi avec avantage dans la teinture. Enfin les Turcs s'en servent pour colorer les cuirs en jaune. — Le NERPRUN-BOURDAINE, *rhamnus frangula*, Lin., croît communément dans les haies, dans les taillis. Il est connu vulgairement sous les noms de *bourdaine*, *bourgène*. C'est un arbrisseau sans épines, qui s'élève à 2 ou 3 mètres de hauteur, dont les feuilles sont ovales, un peu aiguës au sommet, entières, glabres. Ses fruits, d'abord rouges, deviennent noirs à leur parfaite maturité. Son écorce et ses fruits sont purgatifs, ils servent même, à ce titre, dans la médecine des campagnes; mais son principal usage est celui qu'on en fait pour la fabrication de la poudre. En effet, le charbon qu'on obtient avec son bois est très-léger et très-propre à cette destination. En moyenne, 100 kilogrammes de bois de bourdaine donnent 12 kilogrammes de ce charbon. P. DUCHARTRE.

NERTSCHINSK. — Ville de la Russie d'Asie, dans le gouvernement d'Irkoutsk, chef-lieu de district, située sur la rive gauche de la Chilka, au confluent de la Nertscha, à 180 lieues d'Irkoutsk et à 45 de la frontière de la Chine, par 51° 55′ 34″ de latitude N. et 114° 12′ 21″ de longitude E. Cette ville a beaucoup perdu de son importance, depuis que les caravanes qui la traversaient prennent la route de Selinghinsk. On ne voit plus aujourd'hui, à Nertschinsk, qu'un petit nombre de marchands qui se livrent au commerce de la pelleterie. Le nombre des habitants, y compris la garnison, ne dépasse pas 2,000. — La fondation de Nertschinsk remonte à 1658 : elle n'était alors qu'une simple forteresse entourée de palissades; en 1781 elle fut élevée au rang de ville. Les montagnes des environs de Nertschinsk offrent de bons pâturages; mais la principale richesse du canton consiste dans des mines de fer et d'argent qui sont exploitées par la couronne.

NERVA (M. COCCEIUS), empereur romain, succéda à Domitien l'an 96 de J. C. Il était né à Narni, en Ombrie, le 17 mars 32. Sa famille était originaire de Crète, où elle avait occupé un rang élevé. Son aïeul, M. Cocceius Nerva, avait été consul sous Tibère, qui l'aimait et l'avait emmené avec lui dans l'île de Caprée, où, dit-on, ne voulant pas servir d'instrument ou de témoin aux désordres de ce prince, il se laissa mourir de faim. Proclamé empereur le jour même de la mort de Domitien, Nerva, dit Tacite, unit ensemble deux choses qu'on avait crues jusqu'alors incompatibles, la liberté et le pouvoir absolu. Il commença par délivrer et rappeler ceux qui étaient emprisonnés ou exilés comme criminels d'Etat, et leur fit rendre leurs biens. Pline fait mention de plusieurs personnes illustres qui alors rentrèrent à Rome. Les chrétiens furent compris dans cette mesure, et leur culte fut toléré. Une médaille, ayant pour légende *Exules Romæ rediti*, consacra le souvenir de ces événements. Il réprima ensuite la délation, et publia un édit qui défendait aux esclaves et aux affranchis de rendre témoignage contre leurs maîtres; abolit le crime de lèse-majesté, et jura de ne faire mourir aucun membre du sénat pour quelque crime que ce fût; diminua les impôts, vendit ses biens, ses meubles avec le prix desquels il acheta des terres qu'il partagea entre les pauvres de Rome, fit élever à ses frais les enfants des parents indigents, renouvela la loi contre l'usage barbare de mutiler les enfants pour en faire des eunuques, et s'appliqua à reformer les mœurs, la justice et l'administration. Malgré tant de bienfaits, d'indignes sénateurs tentèrent de le détrôner; Nerva, instruit de leur complot, se contenta de les exiler. Cependant les prétoriens, qui regrettaient Domitien, ne tardèrent pas à exciter des troubles, sous prétexte de vouloir venger sa mort. Nerva, assiégé dans son palais, refusait de livrer à cette soldatesque les auteurs de son élévation. Sa généreuse résistance fut inutile; plusieurs des conjurés furent égorgés sous ses yeux. Nerva reconnut alors que l'âge le rendait incapable de porter seul le fardeau de l'empire, et jeta les yeux sur Trajan, alors gouverneur de la basse Germanie, lui donna le nom de César et le titre d'empereur, et partagea, dès lors avec lui, l'autorité suprême. L'année suivante, s'étant un jour emporté contre le fameux délateur Aquilius Regulus, il fut pris d'une fièvre violente qui l'emporta après un règne de seize mois et quelques jours; il était âgé de 65 ans 10 mois et 10 jours. Son corps fut transporté par le sénat dans le tombeau d'Auguste; il fut lui-même mis au nombre des dieux, et des temples lui furent élevés par les ordres de Trajan, son successeur.—Nerva, dont on ne peut assez louer les vertus et le gouvernement,

eut pourtant de fâcheuses faiblesses. Sous son règne, les gouverneurs de provinces commirent impunément mille injustices, exactions et tyrannies ; ce qui fit dire à Fronton « que si c'était un grand malheur d'avoir un prince sous le règne duquel tout est défendu, c'en était un plus grand d'être gouverné par un prince sous qui tout était permis. » Nerva, dans sa jeunesse, s'était livré à la culture des lettres; Néron l'avait honoré de la préture et lui avait fait dresser une statue dans son palais, en considération de ses beaux vers. Pline parle de ses épigrammes comme d'excellentes pièces. L. Paris.

NERVATION, NERVURES (*bot.*). — Dans les feuilles des plantes on remarque, comme charpente de l'organe, un nombre variable de lignes solides et résistantes, laissant entre elles des espaces libres, qu'occupe le tissu cellulaire ou le parenchyme. Ces lignes solides sont formées par des vaisseaux et des fibres. Elles résultent des faisceaux fibro-vasculaires qui se sont détachés de la tige pour former la feuille. On leur donne le nom de *nervures*, et leur mode de ramification, de disposition dans les diverses feuilles constitue la *nervation* de ces organes. — Les *nervures* font généralement saillie à la face inférieure des feuilles, et cette saillie est d'autant plus marquée qu'elles sont plus grosses. Cependant on les voit aussi, dans beaucoup de cas, noyées, pour ainsi dire, dans le tissu même de l'organe. C'est sur elles que se montrent le plus souvent les poils dont l'abondance variable donne naissance à des degrés très-divers de villosités. Les botanistes ont établi des distinctions entre les diverses nervures d'une même feuille. Lorsque l'organe est traversé, de la base au sommet, par une forte nervure qui le partage en deux moitiés généralement égales, cette nervure, de laquelle partent toutes les autres, est nommée *côte*, *côte médiane*. On réserve ordinairement le nom de *nervules* pour les premières ramifications de la côte, que distingue encore leur grosseur. Enfin on nomme *veines* et *veinules* les nervures de plus en plus fines qui achèvent le squelette fibreux de la feuille.

La nervation des feuilles fournit aux botanistes des caractères d'une grande importance pour la classification. Le premier et le plus saillant est celui qui permet de distinguer au premier coup d'œil les feuilles des plantes monocotylées d'avec celles des plantes dicotylées; elle résulte de ce que les premières ont des nervures à peu près égales entre elles, non ramifiées et s'étendant, parallèlement les unes aux autres, de la base au sommet de l'organe ; tandis que les secondes ont des nervures ramifiées, dont l'ensemble constitue un véritable réseau. Cependant cette loi de la nervation des plantes monocotylées souffre des exceptions, notamment dans les familles des aroïdes, des smilacées, etc., dont les feuilles ont des nervures ramifiées comme celles des végétaux dicotylés. — Abstraction faite de cette distinction entre les plantes monocotylées et dicotylées, la nervation des feuilles, envisagée dans l'ensemble du règne végétal, se rattache à un petit nombre de types qu'il est important de signaler. 1° La nervation *courbe* ou arquée, qui constitue les feuilles *curvinerves*, est celle que nous offre la grande majorité des plantes monocotylées ; elle donne aux feuilles qui la présentent la faculté de se déchirer facilement en lanières parallèles du sommet à la base. La subdivision qui a été établie, par quelques auteurs, parmi ces feuilles, en rectinerves et curvinerves est non-seulement inutile, mais encore inexacte, puisque toutes ces nervures sont arquées, quoique faiblement dans certains cas. — 2° La nervation *pennée*, qui caractérise les feuilles *penninerves*, est celle du plus grand nombre des feuilles. Elle résulte de nervures rameuses prenant naissance tout le long d'une côte médiane dirigée de la base au sommet de la feuille. Une sous-modification assez importante à noter est celle dans laquelle les nervures qui naissent vers la base de la feuille égalent à peu près en proportions la partie de la côte qui s'étend au delà de leur origine. Dans ce cas, les botanistes appellent feuilles *trinervées*, *quinquenervées*, etc., celles qui, en y comprenant la côte elle-même, présentent trois, cinq, etc., nervures.— 3° La nervation *palmée*, d'où résultent celles *palminerves*, consiste en plusieurs nervures à peu près égales entre elles, prenant naissance à la base même de la feuille, sans qu'une différence de grosseur fasse reconnaître et distinguer parmi elles une côte médiane. Cette disposition est déjà beaucoup moins fréquente que les deux précédentes; elle l'est cependant beaucoup plus que les deux suivantes, dont les exemples sont fort rares dans le règne végétal. — 4° La nervation *pédalée* ou

pédée donne les feuilles *pédalinerves* ou *pédinerves*, et consiste en ce que de la base même de la feuille partent, sans côte médiane, ou seulement avec une côte très-peu prononcée, deux grosses nervures qui divergent fortement entre elles, et ne portent guère des nervures secondaires que sur leur bord intérieur. — 5° La nervation *peltée* caractérise les feuilles *peltinerves ;* elle résulte de ce que, le pétiole venant s'attacher non à la base de la feuille, mais sur un point plus ou moins médian de sa surface, des nervures partent en rayonnant tout autour de ce point d'attache. — Ces diverses dispositions des nervures dans les feuilles simples sont d'autant plus importantes à connaître, qu'elles concordent aussi avec les diverses sortes de feuilles composées, les folioles de celles-ci se montrant disposées, dans l'ensemble de la feuille, de la même manière que les nervures dans une feuille simple. P. DUCHARTRE.

NERVIENS (*hist. gaul.*), un des peuples les plus puissants de la Gaule-Belgique à l'époque de la conquête romaine. — Les Nerviens étaient d'origine germaine, et leur territoire correspond au Hainaut, au S. O. de la Flandre et à la partie S. E. du département du Nord. Ils avaient sous leur domination plusieurs peuplades environnantes. César, dans ses *Commentaires* (lib. V, cap. XXXIX), cite les *Centrones* (pays de Courtrai); les *Grudii* (pays de Bruges ou de Louvain); les *Levaci*, les *Pleumoxii*, les *Geiduni*, qui occupaient les contrées situées au nord des Nerviens. L'influence de ces derniers s'étendait, en outre, sur toute la côte de la Belgique seconde, à laquelle on donna, pour cette raison, le nom de *Nervicanus tractus.* Les villes principales de leur pays ou de leurs dépendances étaient *Bagacum* (Bavay), leur capitale, place importante du temps des Romains, mais qui déchut vers la fin du IVe siècle; *Centrones* (Thorout), *Grudii* (Groede), *Levaci* (Lovendeghem), *Sunici* (Soignies), *Rinuci* (Rouci), *Castologi* (le Castelet), *Turnacum* (Tournai), *Pons Scaldis* (Condé), *Fanum Martis* (Mortain), *Camaracum* (Cambray), *Duronum* (Etrœung). — Les Nerviens, suivant César (liv. II, cap. XV), ne laissaient point pénétrer chez eux les marchands; ils prohibaient le vin et tout ce qui tient au luxe, de peur de se laisser amollir et énerver. Audacieux et braves, ils ne voulaient à aucun prix courber la tête sous le joug étranger. Leur cavalerie était peu redoutable, mais leur infanterie excellente. L'an 57 avant J. C., lorsque César s'avançait pour passer la Sambre (Sabis), ils se réunirent sous les ordres de Boduognatus et l'attendirent sur le rivage opposé. Les Atrebates (habitants de l'Artois) et les Veromandui (habitants du Vermandois) s'étaient joints à eux. César passa le fleuve; une lutte terrible s'engagea; la victoire se fixa enfin du côté des Romains, et les Nerviens, qui de soixante mille guerriers en avaient laissé cinquante-cinq mille sur le champ de bataille, s'il faut s'en rapporter au récit qu'ils firent à César, furent obligés de venir implorer la clémence du vainqueur. César, pour les contenir, envoya, quelque temps après, dans leur pays, une légion sous le commandement de Quintus Cicéron, frère de l'illustre orateur. — Les Nerviens avaient été vaincus, mais non domptés. L'an 54 avant J. C., de concert avec les *Eburones* (Tongres ou Liégeois) et les *Aduatici* ou *Atuatici* (les Namurois), ils se lèvent à la voix d'Ambiorix, cernent tout à coup le camp de Quintus Cicéron, l'entourent de retranchements et de fossés profonds qu'ils creusent avec leurs glaives, élèvent des tours, dressent des machines sous la direction des prisonniers qu'ils avaient faits aux Romains, réduisent la légion à la dernière extrémité, lèvent enfin le siége pour aller à la rencontre de César, qui s'avançait au secours de Q. Cicéron, et sont vaincus une seconde fois (César, liv. V, cap. XXXIX-LII). Peu de temps après, ils prennent encore les armes à l'appel d'Indutiomarus; mais ce dernier se fait battre par Labienus, périt lui-même dans la déroute, et les Nerviens rentrent dans leur territoire (César, liv. V, cap. LV-LVIII). La résistance est bientôt réorganisée par les parents d'Indutiomarus, unis à Ambiorix, et les Nerviens se disposent à marcher contre les Romains; mais César, instruit de leurs dispositions, tombe sur eux à l'improviste, pille leur pays, enlève leurs bestiaux, fait un grand nombre de prisonniers, les force à la soumission et se fait donner des otages (César, lib. VI, cap. II et III). — Tant de revers les avaient épuisés, et, à l'époque de la vaste insurrection de Vercingétorix, quand l'assemblée générale fixe le contingent de troupes qui doit être fourni par chacun des peuples confédérés, pour la défense commune, les Nerviens, cette nation qui pouvait mettre, quelques années auparavant,

60,000 hommes sur pied, ne figurent plus que pour 5,000 dans la grande armée nationale. AL. BONNEAU.

NERVURES. — Si une voûte est d'arête (*voy.* VOUTE), ses arcades perpendiculaires ou obliques à l'axe peuvent être simplement équarries à vive arête ou bien garnies de moulures en relief plus ou moins prononcé. Dans ce dernier cas, l'ensemble des moulures constitue ce qu'on appelle des *nervures*. Ainsi comprises, les plus anciennes nervures ne sont pas antérieures au XIe siècle. Elles consistent dans un simple tore, tantôt uni et tantôt bordé de filets. Au XIIe siècle, le tore se double, et une moulure plate ou prismatique sépare les deux boudins. Bientôt un troisième tore fait saillie entre les deux premiers, et, vers la fin du XIIIe siècle, il se distingue par son profil à coupe légèrement cordiforme. Dans le XIVe, cette pointe mousse est tranchée d'un petit filet à vive arête, qui lui-même est remplacé, dans quelques rares circonstances, du moins dans le Midi, par un torillon vigoureusement dessiné sur les contours du boudin central, et c'est ainsi que, par un progrès insensible, on amena cette profonde altération du tore, dont le complément devait produire, vers le milieu du XVe siècle, l'extrême maigreur des moulures prismatiques. Jusqu'à cette dernière époque les nervures, telles que nous venons de les décrire, n'avaient été appliquées que sur les arcs-doubleaux, sur les formerets et sur les arêtes des voûtes; désormais elles se multiplièrent sous le nom de *liernes* et de *tiercerons*, jusqu'à figurer des réseaux, souvent fort compliqués, qui, au XVIe siècle, furent transformés en caissons. L'abbé CANÉTO.

NÉSÉE, *nesœa* (*bot.*). — Genre de la famille des lythrariées, de la dodécandrie-monogynie dans le système de Linné. Les plantes qui le composent sont des herbes ou des sous-arbrisseaux qui croissent naturellement dans l'Amérique tropicale et dans les parties chaudes de l'Amérique du Nord, dans la Sénégambie, dans les îles de France et de la Réunion. Leurs feuilles sont opposées et entières; leurs fleurs jaunes, rouges ou bleues, et présentent un calice persistant, à 10, 12 ou 14 dents, alternativement étalées et dressées; 5, 6 ou 7 pétales insérés sur le haut du tube calicinal, égaux entre eux; des étamines en nombre double des pétales, insérées vers le milieu du tube du calice; un ovaire libre, arrondi, généralement à 3 ou 5 loges multiovulées, surmonté d'un style simple, que termine un stigmate en tête. Le fruit est une capsule arrondie, enveloppée par le calice persistant, qui s'ouvre en 3 ou 5 valves par déhiscence loculicide. — On cultive assez communément comme plante d'ornement le NÉSÉE A FEUILLES DE SAULE, *nesœa salicifolia*, Kunth, arbrisseau originaire du Mexique, divisé en un grand nombre de rameaux cannelés, qui s'élève jusqu'à 3 mètres dans nos jardins, et se fait remarquer par le grand nombre de fleurs jaunes, rapprochées en longs épis, qu'il développe successivement pendant tout l'été. Cette espèce est d'une culture facile; on la multiplie sans difficulté par graines et par boutures; ordinairement on l'enferme dans l'orangerie pendant l'hiver, sous le climat de Paris. Néanmoins on peut aussi la planter en pleine terre; dans ce cas, on couvre le pied de feuilles sèches ou de litière, et, bien que toute la partie de la plante exposée au froid gèle pendant l'hiver, les pousses qu'elle donne dès le retour du printemps fleurissent déjà dès le mois de juillet.

NESLE (*géogr.* et *biogr.*), chef-lieu de canton dans le département de la Somme, sur l'Ingon, à 19 kilom. S. de Péronne. Sa population n'est que de 1,650 habitants, et son commerce consiste principalement en sucre de betterave, huiles de colza et d'œillette. Un concile y fut tenu en 1200; Charles le Téméraire s'en empara en 1472. Elle a donné son nom à la célèbre famille de Nesle, qui compte plusieurs membres illustres.—Dès l'année 1270, on voit Saint-Louis, partant pour la terre sainte, confier son argent à Mathieu, abbé de Saint-Denis, et à Simon, sieur de Nesle. — En 1283, un Rodolphe de Nesle, connétable de France, suivit Philippe le Hardi dans la guerre contre le roi d'Aragon; Guy de Nesle, maréchal de France en 1345, fut fait prisonnier par les Anglais en Saintonge, et tué en 1352, en Bretagne, dans une bataille. Un autre Guy de Nesle, grand maître d'hôtel d'Isabeau de Bavière, fut tué à Azincourt avec son fils. La seigneurie de Nesle fut érigée en comté en 1466, en faveur de Charles de Sainte-Maure, petit-fils de Marie de Flandre, dame de Nesle, qui avait apporté cette seigneurie à Jean de Sainte-Maure. En 1545, elle reçut le titre de marquisat; elle passa ensuite, par voie d'héritage ou de vente, à différentes maisons.

NESLE (TOUR DE).—La tour de Nesle, tour ronde et assez élevée, accouplée à une seconde plus haute, mais d'un plus petit diamètre, qui contenait l'escalier à vis, faisait partie de l'hôtel du même nom qui occupait l'emplacement où se trouvent aujourd'hui l'Institut et la Monnaie. Elle est devenue célèbre par les débordements de Jeanne de Bourgogne, femme de Philippe le Long, qui, avec ses deux sœurs, s'y livrait aux plus honteuses débauches, et faisait, dit-on, jeter ensuite à la Seine, pour s'assurer le secret, les complices de ses désordres. — Du nom de la tour on appela *nesle* une petite monnaie de billon qui y avait été frappée, et valant 15 deniers. Il y avait aussi des *doubles nesles* qui valaient 6 blancs ou 30 deniers. Cette monnaie avait encore cours vers le milieu du XVII[e] siècle.

NESS, lac d'Ecosse, comté d'Inverness. A son extrémité S. O. se trouve le fort Augustus; son extrémité N. E. est à 8 kilom. d'Inverness. Ce lac a 32 kilom. de long, du N. E. au S. O., sur 1 kilom. 133 mètres de large. Il reçoit l'Oich par l'extrémité S. O., et, au N. O., se déverse dans le golfe de Murray, par l'entremise de la Ness, petite rivière du même comté. Il fait partie de la ligne de navigation qui traverse l'Ecosse et relie l'Atlantique à la mer du Nord. Ses eaux sont saines, ne gèlent jamais et sont très-fournies de poissons, surtout de truites. Ce lac, lors du tremblement de terre de Lisbonne, en 1755, en reçut un tel contre-coup, qu'il déborda avec une terrible impétuosité.

NESSIR-KHAN, souverain du Béloutchistan. Il suivit le célèbre Nadir-Chah, roi de Perse, dans l'expédition entreprise par ce dernier contre le grand Mogol (1739), et s'y distingua par son courage et son équité. Il détrôna ensuite et mit à mort son frère Hadji-Mohammed, khan des Beloutchis, qui avait soulevé contre lui le mécontentement de ses sujets, rendit le calme au pays, établit de sages règlements, développa le commerce, finit par se rendre indépendant du Kaboul, étendit ses frontières et mourut en 1795.

NESSUS (*myth.*). — Centaure, fils d'Ixion et de Néphélé. Ayant voulu enlever Déjanire qu'Hercule lui avait confiée pour la passer au delà du fleuve Achéloüs, il fut mortellement blessé par le héros. (*Voy.* HERCULE et DÉJANIRE.)

NESTLER, savant distingué, professeur de botanique à la faculté de médecine et à l'école spéciale de pharmacie de Strasbourg. Il composa et publia, de concert avec Mougeot, médecin à Bruyères, une *Collection des mousses des Vosges*, comprenant 10 volumes. On a aussi de lui plusieurs opuscules estimés sur la botanique. Le travail qui devait mettre le sceau à sa réputation était une *Flore générale de l'Alsace*. Il avait déjà réuni une foule de matériaux pour cet important ouvrage, lorsqu'il mourut en décembre 1832.

NESTOR, fils du roi de Pylos, Nélée, et de Chloris, neveu de Pélias et petit-fils d'Hercule, fut élevé chez les Géraniens. Il prit part, très-jeune, à une expédition contre les Epéens, plus tard appelés *Eléens;* mais il se tint à l'écart durant la guerre soutenue par son père et ses onze frères contre Hercule, qui les avait attaqués on ne sait par quel motif, et qui les fit tous périr. Hercule, en récompense de cette neutralité, lui rendit l'héritage paternel et lui donna, en outre, l'empire des Messéniens. Nestor tua de sa propre main plusieurs des centaures qui, aux noces de Pirithoüs et d'Hippodamie, se disputaient avec les Lapithes la conquête de la fiancée. Il suivit les Grecs devant Troie avec 90 vaisseaux montés par des Pyléens et des Messéniens. Homère, dont il est le héros favori, ne se lasse pas de signaler, à chaque instant, son courage et son éloquence, éloquence quelque peu prolixe. Nestor avait, suivant Homère, deux âges d'homme et vivait sous le troisième. En comptant, comme le veulent plusieurs auteurs, et entre autres Hérodote, trente ans pour une génération, on réduit à de justes proportions l'existence de ce personnage, bien qu'Ovide le fasse vivre plus de deux cents ans, et que, d'après Hygin, il dût ce surcroît de jours à un bienfait d'Apollon, qui fit passer sur sa tête toutes les années dont il avait privé les enfants de Niobé, sa tante maternelle. Lorsque Nestor s'éloigna de Troie, où il avait perdu son fils Antiloque, il lui en restait encore six et deux filles, issus de son mariage avec Eurydice, fille de Clymène. Selon quelques auteurs, il retourna dans sa patrie terminer dans le repos une vie agitée; d'autres, au contraire, prétendent qu'il fut en Italie fonder Métaponte. Quoi qu'il en soit, on ne sait d'une manière certaine où, quand et comment il mourut. LAURENT.

NESTOR, le père de l'histoire de Russie et le premier qui ait écrit sur les peuples slaves, vivait à la fin du XIe siècle et au commencement du XIIe. On croit qu'il était de Bélozersk, l'une des plus anciennes villes de la Russie, située non loin de Nowgorod, sur les bords du Bélo-Ozéro, et qu'il est né vers l'an 1056. Il fut reçu au rang des frères novices du monastère de Petscherski, vers l'année 1073. Ce qu'on sait de sa vie nous est révélé par sa chronique même. Il jouissait, dans sa communauté, d'une haute considération, car nous voyons que vers l'an 1097 il fut chargé, par David Igorewitch, d'une mission importante près de l'infortuné Wassilko, dont il raconte les malheurs avec le langage de l'émotion et d'une profonde pitié. Suivant la *Légende de Mohilew* et le *Paterick de Petscherski*, retiré du monde et cloîtré dans sa cellule, il acheva de mener une sainte vie et mourut vieux après avoir donné ses soins à la composition de l'histoire de son pays.—Nestor composa son livre en slavon. Quoique le premier des annalistes européens qui aient écrit en langue vulgaire, il se rapproche plus des historiens byzantins, qu'il semble avoir pris pour modèles, que de nos Ville-Hardouin ou Joinville, dont il n'a ni l'entraînement ni l'intérêt. C'est toutefois uniquement dans son ouvrage qu'il faut chercher ce que fut, jusqu'au XIIIe siècle, cet empire de Russie aujourd'hui si colossal. — Nestor peint l'état de ce pays avant l'établissement de la monarchie. Son récit, qui commence avec l'année 858, et qui renferme un espace de deux cent cinquante ans, est semé de particularités curieuses sur différents peuples alors complétement inconnus. Il est vrai qu'avant de fixer les dates il essaye d'analyser toute l'antiquité et fait descendre en ligne directe sa nation d'un des enfants de Noé. Cette manière de rapprocher les temps et d'expliquer l'antiquité lui est commune avec la plupart des écrivains du moyen âge. D'ailleurs il s'arrête peu sur ces siècles incertains, et se hâte d'arriver aux commencements de Rurik. Dès lors la plus grande méthode règne dans son récit, et tout ce qu'il rapporte est clairement établi suivant l'ordre chronologique. A mesure qu'il se rapproche de son siècle, et dès 879, il raconte les faits qui concernent spécialement les Russes avec plus de détails et de développements. Il conduit son récit avec tant d'ordre et d'assurance, il le continue avec tant de zèle et de bonne foi, qu'il transcrit mot pour mot différents traités de paix avec les Grecs. Ce qui prouve que, pour les faits qui lui sont antérieurs, il n'a pas seulement consulté les bruits populaires, mais qu'il a dû s'appuyer sur les historiens de Byzance, ou du moins sur des traditions constantes et bien établies.

La *Chronique de Nestor* proprement dite, au moyen du court supplément qu'a fourni Tatischeff, conduit jusqu'en 1116, époque où le travail du premier continuateur est formellement indiqué. Celui-ci a fort peu écrit. Il nous apprend qu'il se nomme Sylvestre et qu'il a commencé à la date de 1116 à écrire ces annales, sous le règne de Vladimir, grand prince de Kiew, tandis qu'il était abbé du cloître Saint-Michel de Kiew. On sait en outre que, dès 1119, il fut fait évêque de Péréioslaw et qu'il ne put continuer longtemps la rédaction de sa chronique, puisque, suivant la légende, il mourut le 23 avril 1123. Sa coopération n'est donc remarquable que parce qu'elle établit d'une manière invariable et la fin de la tâche de Nestor et le commencement de celle du troisième annaliste. Le nom de celui-ci est complétement ignoré. Suivant quelques copies que cite Tatischeff, il est probable qu'il était de Volhynie, car il décrit avec beaucoup de complaisance et de développements les événements de cette province et du pays qui l'avoisine. Son style assez châtié rappelle la manière de Nestor. Le dernier annaliste dont l'ouvrage soit compris sous le titre de *Chronique de Nestor* est également inconnu. On suppose qu'il commença à écrire en 1157, et qu'il continua jusqu'en 1203. Ce qu'on trouve dans la traduction que nous avons donnée de Nestor au delà de cette époque, ainsi que ce qu'on lit entre les années 1155 et 1157, est pris des chroniques de Novgorod, colligées par le laborieux Tatischeff. Ces quatre chroniques forment la première classe des annales russes. Elles furent continuées par des contemporains jusqu'au XVIIe siècle. Le célèbre patriarche Nicon employa les loisirs de sa retraite à comparer toutes les copies qu'il put se procurer de ces diverses chroniques; corrigeant, suppléant par l'une ce qui manquait à l'autre, il forma du tout, en langue slavonne, un corps d'histoire qui va jusqu'en l'an 1630. Cependant, à cette époque même et bien longtemps encore après, les manuscrits de Nestor, cachés dans les archives des

monastères de Russie, étaient restés si peu connus, qu'on attribuait à ce patriarche la collection des chroniques russes citée encore aujourd'hui sous le nom de *Chronique de Nikon*. C'était l'opinion de Stralhemberg et de Voltaire lui-même.—La plus célèbre copie connue de l'ouvrage de Nestor est celle dite de *Kœnigsberg*. On raconte qu'un prince Radzivill, qui s'en trouvait possesseur, en avait enrichi la bibliothèque de cette ville; que Pierre le Grand ayant visité en 1716 cette bibliothèque, ce manuscrit lui fut montré, et qu'il en demanda une copie; que les Russes, ayant pris Kœnigsberg pendant la guerre de sept ans, envoyèrent le manuscrit original à Saint-Pétersbourg. C'est seulement à compter de cette époque que cette première chronique, restée si longtemps ignorée, devint l'objet des études et des recherches des érudits. Bientôt on découvrit dans les diverses bibliothèques des monastères une infinité de copies; mais, par une singularité, celle du manuscrit de Kœnigsberg, loin de perdre à la comparaison, continua à être considérée comme la meilleure et la plus authentique, et c'est sur son texte que fut publiée l'édition impériale de Pétersbourg, qu'adopta Benoît Schérer pour la traduction allemande qu'il donna de Nestor en 1774. La traduction d'Auguste Schlœzer serait infiniment préférable par les curieuses recherches dont elle est accompagnée; mais elle est très-incomplète, puisqu'elle ne va que jusqu'au règne de Vladimir exclusivement. La *Chronique de Nestor* a été pour la première fois traduite en français par l'auteur de cet article. Cette traduction est accompagnée de notes et d'un recueil de pièces inédites touchant les anciennes relations de la Russie avec la France. (2 vol. in-8°, 1835.) Louis Paris.

NESTORIANISME, NESTORIENS (*hist. ecclés.*). — La religion chrétienne a pour base la divinité de Jésus-Christ ou l'incarnation du fils de Dieu, c'est-à-dire l'union du Verbe divin avec la nature humaine. Ce dogme avait été formellement enseigné dès l'origine, et l'Eglise avait condamné les cérinthiens, les ébionites, les théodotiens et d'autres sectaires qui ne voulaient voir dans Jésus-Christ qu'un pur homme, ou qui le divisaient, selon l'expression de saint Jean dans sa première épître, pour ne voir en lui dans la nature humaine qu'un instrument de la Divinité agissant par elle sans lui être unie. C'était la doctrine de tous les pères et de tous les chrétiens que Jésus-Christ était Dieu et homme tout ensemble, que, par conséquent, il réunissait deux natures distinctes dans une seule personne, et qu'ainsi les opérations et les propriétés de l'une et de l'autre devaient lui être également attribuées, en sorte qu'il était vrai de dire que Jésus-Christ est éternel et né dans le temps, que Dieu s'est fait homme, qu'il a souffert, qu'il est mort, et que la sainte Vierge est réellement mère de Dieu. Toutes ces expressions et ces formules consacrées dans le langage catholique étaient la conséquence nécessaire de l'union réelle ou hypostatique du Verbe divin avec l'humanité, et en même temps elles étaient une preuve évidente de cette union et de la croyance générale de l'Eglise sur ce point. Comme cette union est un mystère, on comprend que l'esprit humain ait voulu la rejeter, ou que, en cherchant à l'expliquer, il se soit jeté dans des systèmes qui tendaient à la rendre purement nominale. De là vint l'hérésie de Nestorius.

Il était né en Syrie et avait embrassé fort jeune la vie ascétique dans un monastère situé aux portes d'Antioche. Ayant été ensuite ordonné prêtre, il fut mis à la tête de l'école établie pour l'instruction des catéchumènes et pour la défense de la foi contre les hérétiques. Le zèle qu'il fit paraître dans cet emploi, l'austérité de ses mœurs, la modestie affectée de ses vêtements et de sa démarche, sa vie retirée et son application à l'étude, en un mot toutes les apparences de la piété jointes à une certaine éloquence plus brillante que solide lui avaient acquis une si grande réputation, qu'après la mort de Sisinnius, évêque de Constantinople, on le fit venir d'Antioche pour remplir ce siége important. Il fut ordonné au mois d'avril de l'an 428, et se concilia d'abord l'estime et l'affection du peuple par les dehors séduisants qui avaient déterminé son élection, et par l'admiration qu'il professait pour saint Chrysostôme. Mais on put remarquer bientôt sous ces apparences de zèle la vanité, la présomption et l'opiniâtre entêtement d'un esprit plein de lui-même et qui cherchait moins l'intérêt de la religion que les applaudissements publics et le triomphe de ses propres idées.

Nestorius avait eu pour maître Théodore de Mopsueste, qu'on peut regarder comme

le véritable auteur de l'hérésie nestorienne, car, au lieu de reconnaître en Jésus-Christ deux natures unies en une seule personne, il n'admettait entre elles qu'une sorte d'union apparente qui résultait seulement de l'harmonie et du concours de toutes leurs opérations vers un but identique. Comme ce principe était trop visiblement opposé à la croyance unanime des chrétiens, Nestorius n'osa pas d'abord le proposer en termes formels, et, sans combattre directement l'unité de personne, il prit le parti d'en rejeter successivement toutes les conséquences. Ainsi il prétendit que la sainte Vierge ne devait pas être appelée mère de Dieu ; qu'on ne devait pas attribuer au Verbe divin les propriétés, les souffrances et les opérations de la nature humaine, ni réciproquement les propriétés de la nature divine au fils né de Marie, et qu'enfin, dans l'incarnation, l'homme, associé au Verbe sans lui être uni réellement, n'était que comme le temple et l'instrument de la Divinité. De là vient qu'il rejetait expressément l'union hypostatique des deux natures, et quoique pour déguiser son hérésie il feignît quelquefois de ne reconnaître en Jésus-Christ qu'une seule personne, il n'employait, pour exprimer cette idée, que le mot *πρόσωπον*, qui dans son langage artificieux, comme dans celui de Théodore de Mopsueste, servait seulement à faire entendre que, par l'effet de leur union morale et apparente, les deux personnes en Jésus-Christ n'en représentaient qu'une seule, ou, en d'autres termes, concouraient, par l'objet identique de leurs opérations, à remplir un seul et même personnage. C'est pour ne pas avoir tenu compte de cette équivoque manifeste que plusieurs critiques téméraires ont prétendu le disculper de l'hérésie qu'on lui impute et dont on voit encore des traces si nombreuses dans les sermons qui nous restent de lui.

Nestorius avait amené d'Antioche un prêtre de confiance nommé Anastase, dont il se servit pour préparer les esprits aux nouveautés qu'il voulait introduire. Ce prêtre, dans un sermon, ne craignit pas d'avancer et de soutenir qu'on ne devait pas appeler Marie mère de Dieu. Comme cette nouveauté scandalisa les fidèles, Nestorius fit lui-même plusieurs sermons, où il développa toutes les conséquences de sa doctrine hérétique. Il soutient, dans le second, qu'on ne doit pas dire que Dieu ou le Verbe est né de la Vierge ou qu'il est mort, mais seulement qu'il était uni à celui qui est né et qui est mort; d'où il suit visiblement qu'il y aurait ainsi deux personnes en Jésus-Christ. Dans un autre, il disait que le Verbe n'était pas né de Marie, mais seulement qu'il habitait dans le fils de Marie comme dans son temple; enfin que Marie n'a point donné naissance au fils de Dieu, mais seulement à un homme instrument de la Divinité. Rien n'était plus manifestement contraire au langage de l'Ecriture sainte, qui dit positivement que Dieu s'est fait homme, et que le fils qui naîtra de Marie sera le fils du Très-Haut (*Joan.*, cap. I ; *Luc*, cap. I). Ces discours excitèrent de nombreux murmures, et l'évêque de Cysique, qui se trouvait à Constantinople, en réfuta les erreurs aux grands applaudissements du peuple. Plusieurs prêtres, à son exemple, s'élevèrent contre une doctrine qui anéantissait le mystère de la rédemption.

Cependant les partisans de Nestorius, ayant recueilli ses sermons, les répandirent dans toutes les provinces; on en multiplia surtout les copies dans les monastères, particulièrement en Egypte, où ils excitèrent des disputes fort vives parmi les moines. Saint Cyrille, patriarche d'Alexandrie, crut devoir prémunir les moines contre ces nouveautés par une lettre pastorale où sont réfutés solidement tous les sophismes de l'hérésiarque. « Je m'étonne, dit-il, que l'on puisse mettre en doute si la sainte Vierge doit être appelée mère de Dieu; car si Jésus-Christ est véritablement Dieu, ainsi que l'a défini le saint concile de Nicée, comment la sainte Vierge, de qui il est né, ne serait-elle pas mère de Dieu? C'est la foi que les apôtres nous ont enseignée, quoiqu'ils n'aient pas employé ce mot dans leurs écrits; c'est la doctrine de nos pères, entre autres d'Anastase, d'heureuse mémoire; et il en rapporte deux passages. Dira-t-on que la sainte Vierge n'a point donné naissance à la Divinité? nous répondrons qu'en effet le Verbe est éternel et engendré de la substance du père; mais dans l'ordre de la nature, bien que les mères n'aient aucune part à la création de l'âme, on ne laisse pas de dire d'une manière absolue qu'elles sont mères de l'homme, et ce serait une impertinente subtilité de les nommer seulement mères du corps. » Il prouve ensuite l'unité de personne en Jésus-Christ par les nombreux pas-

sages de l'Ecriture qui lui attribuent simultanément les propriétés de la nature divine et de la nature humaine, et il remarque enfin que si Jésus-Christ n'était pas véritablement Dieu, mais seulement le temple ou l'instrument de la Divinité, on pourrait, avec raison, reprocher aux chrétiens de n'adorer qu'un pur homme.

Cette lettre parvint bientôt à Constantinople, et, quoique Nestorius n'y fût pas nommé, il s'en montra vivement blessé; il ne chercha qu'à décrier saint Cyrille par des calomnies, et le représenta comme un ambitieux qui gouvernait tyranniquement son Eglise, et qui ne craignait pas de jeter le trouble dans toutes les autres pour satisfaire la basse jalousie qu'il avait héritée de son oncle Théophile contre les évêques de Constantinople. Il vint à bout, par ce moyen, d'inspirer à Théodose le jeune des préventions fâcheuses dont l'impression subsista longtemps. Dès que saint Cyrille fut instruit de ces attaques odieuses et inattendues, il écrivit une lettre à Nestorius, où il s'efforça de lui faire comprendre le scandale que produisait partout la publication de ses sermons, et n'ayant reçu qu'une réponse vague, il lui adressa une seconde lettre pour l'exhorter de nouveau à corriger ses erreurs et à suivre l'enseignement des Pères. Il y expose la doctrine catholique sur le mystère de l'Incarnation, faisant voir par le symbole de Nicée qu'il faut admettre en Jésus-Christ deux naissances, l'une éternelle, par laquelle il est né de son père, et l'autre temporelle, par laquelle il est né de Marie; que les deux natures subsistent sans confusion et sans changement dans l'unité d'une seule personne, et qu'ainsi, quand on dit que le Verbe a souffert, qu'il est mort, qu'il est ressuscité, on ne l'entend pas de la nature divine, car elle est impassible et immortelle; mais parce que le corps qui a souffert lui est devenu propre par l'union hypostatique, on dit qu'il a souffert lui-même. Cette lettre n'eut pas plus d'effet que la première. — Alors saint Cyrille crut devoir faire connaître l'état des choses au pape Célestin, à qui Nestorius, de son côté, avait envoyé ses sermons. Le pape assembla un concile à Rome, et, après un mûr examen de toutes les pièces, il condamna solennellement la doctrine de Nestorius, prononça contre lui la peine de l'excommunication et de déposition s'il demeurait opiniâtre, et chargea saint Cyrille d'exécuter cette sentence. Saint Cyrille, ayant reçu la lettre du pape, écrivit aux patriarches d'Antioche et de Jérusalem pour les exhorter à joindre leurs démarches aux siennes, afin d'engager Nestorius à rétracter ses erreurs; puis il assembla un concile, où il dressa douze anathèmes proscrivant les formules diverses sous lesquelles se produisait l'hérésie de Nestorius, et il les fit porter à celui-ci avec une lettre synodale, où il lui signifiait que, s'il ne rétractait pas ses erreurs dans le délai fixé par le pape, il serait tenu pour excommunié et déposé. Mais Nestorius n'y eut aucun égard, et publia de son côté douze anathèmes, où il exposait presque sans déguisement les principes et les conséquences de sa doctrine hétérodoxe. Il envoya ensuite les anathèmes de saint Cyrille au patriarche d'Antioche, qui crut y voir des erreurs, et qui, non content de les condamner lui-même, engagea le célèbre Théodoret, avec un autre évêque, à composer des écrits pour les réfuter.

Cependant Théodose, voyant que les disputes s'échauffaient, avait cru devoir, d'après le consentement du pape, convoquer un concile général qui se tint à Ephèse en 431. On ne saurait élever aucun doute sur l'intervention du pape dans cette convocation, car les actes du concile portent expressément, en plusieurs endroits, qu'il avait été assemblé selon les canons, et, dans tous les cas, il faudrait convenir au moins qu'il l'approuva et le ratifia, en y envoyant ses légats. Il s'y rendit un grand nombre d'évêques de diverses provinces, et saint Cyrille y présida au nom du pape. On différa de quinze jours l'ouverture du concile pour attendre le patriarche d'Antioche et les évêques orientaux; mais, comme il avait fait dire par deux de ses suffragants qu'on pouvait procéder sans lui, saint Cyrille et la plupart des évêques présents résolurent enfin d'ouvrir le concile le 22 juin, dans une église dédiée à la sainte Vierge. Nestorius était arrivé depuis quelque temps accompagné de dix évêques et des comtes Irénée et Candidien, entièrement dévoués à ses intérêts. Il fut cité trois fois, selon l'usage, par des évêques, à comparaître devant le concile pour se défendre et rétracter ses erreurs; mais il se contenta de répondre qu'il comparaîtrait quand tous les évêques seraient arrivés. On prit alors le parti de le

juger par contumace. On lut ses lettres à saint Cyrille, où son hérésie se montrait à découvert, puis les lettres du pape portant contre lui une sentence d'excommunication, enfin celles du concile d'Alexandrie, avec le rapport des évêques égyptiens qui avaient été chargés de lui signifier le jugement du saint-siége, et, quoique le refus de comparaître prouvât suffisamment qu'il persistait dans ses erreurs, on ne laissa pas d'invoquer à cet égard le témoignage de deux évêques qui étaient ses amis, et devant qui il s'était expliqué sans déguisement depuis son arrivée à Ephèse. Ils déposèrent qu'ils lui avaient entendu répéter, peu de jours auparavant, les mêmes impiétés qu'on trouvait dans ses écrits. Après ces dépositions, le concile prononça contre Nestorius une sentence d'excommunication et de déposition. Elle fut accueillie avec enthousiasme par le peuple, et toute la ville fut illuminée.

Le patriarche d'Antioche arriva, quelques jours après, avec les évêques de sa suite, et mécontent de ce qui s'était fait, n'écoutant que les rapports mensongers des partisans de Nestorius, il tint de son côté un conciliabule où, sur de vagues accusations contre les évêques catholiques, sans les entendre, sans les citer même à comparaître, il ne craignit pas de prononcer une sentence de déposition contre saint Cyrille, comme enseignant les erreurs d'Apollinaire, et contre Memnon, évêque d'Ephèse, pour avoir refusé une église à Nestorius. Cette conduite était visiblement schismatique; car, outre que Jean d'Antioche avait fait dire positivement qu'on pouvait procéder sans l'attendre, il est clair que le concile, après l'époque fixée pour l'ouverture, avait été en droit de commencer et de poursuivre ses opérations, sans tenir compte du retard ou de la mauvaise volonté de quelques évêques, puisqu'il était régulièrement constitué, puisqu'il ne faisait, d'ailleurs, que confirmer un jugement déjà prononcé par le pape, et enfin puisqu'il avait l'adhésion de tout l'Occident manifestée par les lettres du concile de Rome et du primat de Carthage, tandis que Jean d'Antioche n'avait de son côté qu'une quarantaine d'évêques. Les choses en étaient là quand les légats du pape arrivèrent à Ephèse avec des instructions qui leur ordonnaient de se joindre à saint Cyrille et d'agir de concert avec lui. Ils se firent rendre compte des procédures contre Nestorius et approuvèrent, au nom du saint-siége, le jugement du concile. On crut devoir ensuite procéder contre Jean d'Antioche et les évêques schismatiques de son parti; on prononça la nullité de tout ce qu'ils avaient fait dans leur conciliabule; on leur fit les trois citations d'usage pour les sommer de venir rendre compte de leur conduite, et sur leur refus on porta une sentence qui les déclarait excommuniés, avec menace de déposition s'ils ne reconnaissaient promptement leur faute. Le concile, après le jugement de ces affaires, condamna une profession de foi qu'on attribuait à Théodore de Mopsueste, et qui contenait les erreurs de Nestorius; il confirma, en outre, la condamnation des pélagiens et de quelques autres sectaires, et publia enfin plusieurs canons sur des points de discipline.

Bientôt après arriva un officier que l'empereur Théodose envoyait à Ephèse pour lui faire un rapport sur le véritable état des choses et travailler à la réunion des esprits; car ce prince faible et sans lumière était livré à la merci des courtisans et flottait au hasard entre les résolutions diverses qu'on cherchait à lui inspirer. Prévenu d'abord par les relations mensongères du comte Candidien, il avait paru approuver ensuite la conduite du concile après la lecture des actes qui lui avaient été remis par trois députés; puis ayant reçu les lettres des schismatiques par le comte Irénée, il était revenu à ses premières dispositions, et bientôt après il y avait renoncé de nouveau ou les avait du moins modifiées, sur un rapport qui lui fut fait par un ami de saint Cyrille. C'est après ces variations et au milieu de ces incertitudes partagées ou entretenues par ses ministres qu'il envoya le comte Jean à Ephèse, avec une lettre où il approuvait également la déposition de Nestorius et celle de saint Cyrille et de Memnon. Il avait pris cette détermination d'après une lettre d'Acace de Bérée, qui lui faisait croire que tous les évêques étaient d'accord sur le dogme et divisés seulement pour des querelles personnelles. Sa lettre était adressée, en conséquence, aux évêques des deux partis, comme ne formant à ses yeux qu'un seul et même concile. Le comte Jean, dès le lendemain de son arrivée, s'empressa de les faire venir pour leur en donner lecture, et ensuite il fit arrêter saint Cyrille et Memnon,

aussi bien que Nestorius, laissant celui-ci à la garde du comte Candidien, et remettant les deux premiers entre les mains d'un tribun. Il en informa aussitôt l'empereur, en ajoutant qu'il travaillerait à rétablir l'union, mais qu'il avait peu d'espoir d'y réussir.

Les évêques du concile adressèrent aussitôt des réclamations, qui furent vivement appuyées par le clergé et par les moines de Constantinople. Mais l'empereur, toujours prévenu contre saint Cyrille, ne voulut pas d'abord lui faire rendre la liberté, et ordonna aux évêques des deux partis de lui envoyer des députés à Constantinople pour exposer de vive voix le sujet de leur division. Enfin, après avoir entendu ces députés, il écrivit au concile que saint Cyrille et Memnon demeureraient en possession de leurs siéges; mais il ajouta qu'il ne consentirait jamais à condamner Jean d'Antioche et les autres évêques d'Orient. Telle fut l'issue du concile d'Ephèse, que l'Eglise a toujours regardé comme œcuménique. Les évêques d'Orient persistèrent quelque temps encore dans leur schisme; mais enfin, après diverses négociations, Jean d'Antioche se réconcilia avec saint Cyrille, et la plupart des évêques de son parti suivirent son exemple. Quelques-uns, toutefois, demeurèrent opiniâtrément attachés à la personne et aux erreurs de Nestorius; celui-ci fut relégué en Egypte, et l'empereur défendit de conserver ses écrits. Mais le nestorianisme, réprimé dans l'empire romain, trouva un asile dans le royaume des Perses, où il s'est maintenu jusqu'à nos jours. Il y avait à Edesse, pour les chrétiens de ce royaume, une école célèbre dont les chefs avaient embrassé l'hérésie de Nestorius et persistaient à la répandre avec une obstination qui obligea l'évêque à les chasser de son diocèse. Un d'entre eux, nommé Barsumas, devenu bientôt après évêque de Nisibe en Perse, y fonda une école pour remplacer celle d'Edesse, et mit tout en œuvre pour propager les erreurs qu'il avait adoptées. Il gagna d'abord quelques évêques, et tint avec eux des conciles où l'on condamna la doctrine catholique sur l'unité de personne en Jésus-Christ, et où l'on fit dans la discipline les changements qui paraissaient propres à favoriser l'établissement de la nouvelle secte. On décida que les prêtres et les moines auraient la liberté de se marier, même plusieurs fois, et, quoique ce règlement trouvât d'abord une assez forte opposition jusque parmi les sectaires, il était trop favorable à la licence pour n'être pas bientôt généralement adopté. Barsumas concilia ensuite à son parti la faveur et la protection du roi de Perse, en lui persuadant que les catholiques de ses Etats embrassaient les intérêts des Romains, dont ils suivaient la religion, tandis que les nestoriens, persécutés dans l'empire, devaient être naturellement dans des dispositions toutes différentes. Il obtint, par ce moyen, du roi Phéroès, qui occupait alors le trône des Perses, une escorte de soldats avec laquelle il parcourut les provinces pour établir partout ses erreurs. Il chassa les évêques et les prêtres catholiques pour instituer en leur place des évêques nestoriens; il en fit périr plusieurs avec un grand nombre de moines et même de simples fidèles; une multitude d'autres furent obligés de prendre la fuite et de s'expatrier pour se soustraire à ses fureurs. Devenus ainsi maîtres de toutes les églises chrétiennes dans la Perse, les nestoriens se donnèrent un patriarche, qui prit le titre de *catholique* et qui établit sa résidence à Séleucie, puis à Bagdad et enfin à Mosul; ils ne tardèrent pas à étendre leur secte dans les provinces les plus reculées de l'Orient.

Dès le commencement du VIe siècle, elle avait pénétré jusque dans les Indes, où les Portugais trouvèrent au XVIe siècle, sur la côte du Malabar, de nombreuses églises de nestoriens, qui prenaient le nom de *chrétiens de Saint-Thomas*, et qui faisaient remonter jusqu'à cet apôtre l'établissement du christianisme dans cette contrée. Pendant le cours du siècle suivant, le nestorianisme se propagea dans la Tartarie et s'étendit même jusqu'à la Chine, où des missionnaires nestoriens parvinrent à établir des églises qui subsistaient encore, à ce que l'on prétend, dans le XIIIe siècle. Ces hérétiques, pour dissimuler la nouveauté de leur secte, ont pris le nom de *chrétiens orientaux*, mais ils sont plus connus sous celui de *chaldéens*. Quoiqu'ils eussent obtenu d'abord la protection du roi de Perse et qu'ils aient joui de la même faveur sous la plupart de ses successeurs, ils ne laissèrent pas d'être inquiétés quelquefois durant les persécutions que ces princes ordonnèrent dans la suite à l'instigation des mages contre les chrétiens. Leur condition fut la même sous l'empire des califes, qui subjuguèrent la Perse au VIIe siècle, et qui, tout en les enveloppant

dans la haine qu'ils portaient en général aux chrétiens, leur accordaient néanmoins plus de tolérance qu'aux catholiques. Ils jouirent d'une plus grande liberté sous la domination des Mogols et des Tartares qui succédèrent aux califes, et dont quelques-uns se montrèrent favorables aux nestoriens jusqu'à embrasser leur religion. Mais les conquêtes des Turcs et les révolutions arrivées presque en même temps dans la Perse et dans les Indes, jointes aux conversions opérées à différentes époques par des missionnaires catholiques, ont fait déchoir peu à peu la secte nestorienne au point qu'elle ne compte plus qu'un petit nombre de membres épars et plongés dans l'ignorance la plus grossière. Outre les erreurs de Nestorius sur l'incarnation, ces hérétiques ont adopté les erreurs pélagiennes de Théodore de Mopsueste, et quelques-uns rejettent aussi le dogme de l'éternité des peines. Mais leurs liturgies, publiées par Renaudot et par le P. Lebrun, rendent témoignage de leur croyance et de la perpétuité de la tradition chrétienne sur la présence réelle, sur la transsubstantiation et sur plusieurs autres articles contestés par les protestants.

On trouve quelques détails sur les progrès du nestorianisme en Orient dans la *Topographie chrétienne* de Cosmas Indicopleustes, auteur nestorien qui écrivait au VI[e] siècle. Joseph Simon Assemani a recueilli dans sa *Bibliothèque orientale* une foule de documents pour l'histoire de cette secte jusqu'au dernier siècle, et il en a fait l'objet d'une dissertation spéciale qui se trouve dans le quatrième volume. R.

NETHE ou **NEETHE**, nom commun à deux rivières de la Belgique, dont l'une est appelée *grande* et l'autre *petite Nèthe*. La première naît dans le Limbourg, l'autre dans le Brabant septentrional. Elles se joignent à Lierre, dans la province d'Anvers, reçoivent le Demer joint à la Senne, la Dyle, prennent alors le nom de *Ruppel* et vont se jeter dans l'Escaut en face de Ruppelmonde. Elles avaient donné leur nom, sous la république et l'empire, au département des Deux-Nèthes, qui comptait quatre arrondissements, Malines, Turnhout, Bréda et Anvers.

NETSCHER, nom de trois peintres hollandais célèbres. — 1° NETSCHER (Gaspard), né à Heidelberg en 1639. Il fut d'abord destiné à la médecine; mais sa vocation le porta vers la peinture. Il étudia tour à tour sous Coster et Terburg, dont il s'appropria la manière. Dès lors il composait avec esprit et reproduisait surtout avec une grande supériorité les draperies, les étoffes de soie, les meubles, etc. Il composa ensuite de petits sujets d'un fini précieux, qui furent très-recherchés, et se fit bientôt portraitiste. Personne ne réussissait mieux à saisir les ressemblances. Il mourut à la Haye le 15 janvier 1684. Les tableaux de Gaspard Netscher rappellent ceux de Schalken par la manière dont ils sont peints, par le choix des sujets, le dessin et l'arrangement des personnages. Ses compositions sont presque toujours élégantes et gracieuses. Quant à ses portraits, ils sont, pour la plupart, accompagnés de figures épisodiques ou relevés par des accessoires qui leur donnent de l'intérêt. Notre musée possède huit de ses toiles, qui figuraient autrefois dans la galerie du régent, au Palais-Royal, et dans le cabinet du roi. On regarde comme son chef-d'œuvre une *Cléopâtre se faisant mordre le sein par l'aspic.* — 2° NETSCHER (Théodore), l'aîné des fils du précédent, né à Bordeaux en 1661, fut élève de son père et mourut à Hulst en 1732. Sans avoir un mérite supérieur, il sut se faire une existence magnifique. La nature de son talent, un peu maniéré, lui valut tant de succès, que bientôt il dédaigna d'exercer son art. Cependant il existe de lui une foule de portraits qui, même à part leur valeur historique, ne manquent pas de mérite intrinsèque. — 3° NETSCHER Constantin), né en 1670 à la Haye fut comme son aîné, élève de son père. Il n'eut pas tout son talent; mais obtint cependant assez de vogue dans le genre du portrait. Il avait surtout l'art de bien peindre et de flatter les visages de femmes. On cite de lui comme très-remarquable un tableau qui représente en pied les enfants du baron Suasso. Notre musée possède de lui une jolie petite toile, *Vénus pleurant Adonis métamorphosé en fleur*. Il mourut à la Haye en 1722, à l'âge de 52 ans. E. DE BÉLENET.

NETTER (THOMAS). (*Voy.* VALDEN.)

NEUBOURG (*Neüburg*), ville de Bavière, à 47 kil. N. N. E. d'Augsbourg, sur la rive droite du Danube, comprenant une population de 6,000 âmes et renfermant un tribunal d'appel, un gymnase et une école normale primaire. La culture du lin est la principale industrie du pays.

NEUCHATEL (*géogr.*), en allemand *Neuenburg* ou *Welsch-Neuenbourg*. — C'est le

nom d'une ville, d'un comté et d'un lac de la Suisse. — La ville, chef lieu du canton, en latin du moyen âge, *Neocomum, Novicastrum, Noviburgum*, et plus anciennement *Noidenex*, est située à l'embouchure du Seyon, dans la partie nord-ouest du lac de Neuchâtel, au pied du mont Jura, et à 39 kilom. O. de Berne. Dans le principe, Neuchâtel n'était qu'un couvent. Vers l'an 1034, l'empereur Conrad II jeta les fondements de la ville que des incendies terribles dévorèrent en partie en 1248, 1269, 1450, 1714 et 1750, et c'est entre ces deux derniers désastres qu'on y fonda les compagnies d'assurance contre l'incendie, qui, depuis, se sont répandues dans toute l'Europe. En 1406, elle signa avec la ville de Berne un traité de *combourgeoisie* perpétuelle. Neuchâtel, aujourd'hui, compte 7,500 habitants, et possède une cathédrale gothique bâtie en 1164, un château, ancienne résidence des comtes, un hôtel de ville, un magnifique hôpital, à une petite distance de la ville, deux bibliothèques, un cabinet d'histoire naturelle, une société d'émulation patriotique, une académie fondée en 1841, etc. On y fait un commerce considérable de vins, de fromages, de bijouterie, de dentelles, de papier, de draps, de toiles peintes et de fil de fer, favorisé par sa position sur le lac et aux portes de la France. Cette ville est la patrie de d'Ostervald, Engel, etc.; on y parle le français.

Le CANTON DE NEUCHATEL, situé entre ceux de Berne au N. E., de Vaux au S., a pour limites à l'O. la France et au S. E. le lac du même nom; sa superficie est de 54 kilomètres sur 10 à 18. Le sol montagneux et accidenté, et ordinairement calcaire et marneux, est généralement peu fertile, mais la culture y est poussée à un degré remarquable. On y trouve beaucoup de forêts et de pâturages, de la houille, du gypse, de la marne, du fer, du zinc, du plomb, du cuivre, des eaux ferrugineuses, etc. Sa population totale est de plus de 60,000 habitants, presque tous protestants. Quoique le canton ait pour chef-lieu Neuchâtel, la ville la plus importante est Chaux-de-Fonds, à 13 kilom. N O. de Neuchâtel, qui possède 12,000 habitants, et est le centre de ce grand commerce d'horlogerie qui fait la prospérité du canton, où il n'occupe pas moins de 20,000 bras, produisant environ 200,000 montres, estimées de 8 à 10 millions de francs, et exportées dans toute l'Europe, aux Etats-Unis et même en Chine. Les villes les plus importantes sont ensuite le Locle, qui a 8,000 habitants; Couvet, Fleurier, Verrières Suisses, où l'on fabrique également l'horlogerie et la dentellerie; et Val-Travers, qui possède de belles mines d'asphalte, dont les produits sont exportés hors du pays. On récolte aussi, dans le canton de Neuchâtel, d'excellents vins dont la quantité s'élève, année commune, à 3 millions de pots, et dont les 3/5 sont consommés à l'étranger. Les vins rouges de Cortaillods et de Boudry sont surtout estimés. Parmi les vins blancs, ceux de Saint-Blaise, d'Auvernier et d'Hauterive sont réputés les meilleurs. Ce canton fait un commerce assez étendu d'objets en bois façon de Spa, de chapeaux de paille, de toiles, d'indiennes, de cuirs, de draps, d'extrait d'absinthe, de toiles peintes exportées en Prusse, en Belgique, en Hollande, en Italie; la dentellerie y occupe 4,000 ouvriers, produisant pour près d'un million de francs.

Neuchâtel avec son territoire formait, dès le Xe siècle, une seigneurie dont Ulric de Fenis, qui devait son fief à Rodolphe III, le fainéant, dernier roi de Bourgogne, est le premier seigneur connu. En 1286, Raoul V ou Rollin y réunit le comté de Vallangin, ainsi nommé d'un bourg situé à 5 lieues de Neuchâtel, mais qui n'y fut véritablement réuni qu'en 1579. Ce seigneur prit en 1304 le titre de *comte de Neuchâtel*, et en 1311 déclara tenir la seigneurie en fief de Jean de Châlons. En 1504, le comté passa à Louis d'Orléans Longueville, à la suite de son mariage avec Jeanne, fille héritière de Philippe. Léonor d'Orléans, petit-fils du précédent, prit en 1562, dans un acte signé avec le canton de Berne, le titre souverain. Marie d'Orléans de Longueville étant morte sans postérité en 1707, une foule de prétendants se disputaient la souveraineté; la cause fut portée devant les Etats de Neuchâtel, qui se prononcèrent en faveur du roi de Prusse, héritier le plus proche de la maison de Nassau-Orange et, par conséquent, de la maison de Châlons. En 1806, un traité conclu entre Napoléon et Guillaume III fit passer cette principauté à la France, et elle devint l'apanage du maréchal Berthier (*voy.* ce mot), qui reçut le titre de *prince de Neuchâtel* et *de Vallangin*. En 1814, elle fut rendue à la Prusse, et agrégée, l'année suivante, à la confédération helvétique, dans laquelle elle occupe le vingt et unième rang. Elle est divisée en 17 juridic-

tions, dont 5 criminelles, et en 13 districts. La Prusse y exerce les pouvoirs exécutif et judiciaire. Elle ne peut, il est vrai, faire des lois nouvelles ni établir l'impôt sans l'assentiment des états généraux ; mais ceux-ci sont composés de 75 membres, parmi lesquels la Prusse en nomme 45. La convocation des états généraux appartient au gouverneur général nommé par le roi, qui peut les réunir quand bon lui semble, mais doit le faire une fois au moins tous les deux ans. Les membres de ce conseil sont inamovibles. Toutes les fonctions publiques doivent être dévolues aux habitants du canton, et la nation a le droit de prendre les armes quand la Suisse est attaquée, et de prêter son appui à quelque puissance que ce soit, pourvu qu'elle ne se trouve pas en guerre avec la Prusse. Le canton fournit à cette puissance un revenu net de 300,000 fr. et un faible contingent militaire.

Le LAC DE NEUCHATEL, appelé aussi lac d'Yverdun, est enclavé dans les cantons de Neuchâtel, de Berne, de Fribourg et de Vaux. Il a environ 80 kilom. de circonférence, de 3 à 8 de largeur, et 400 pieds de profondeur; son niveau est de 1,300 pieds au-dessus de celui de la mer. Tous ses rivages sont couverts de villes, de villages et d'habitations; il déborde souvent à la fonte des neiges. La pêche y est d'un bon produit, et chacun des cantons qu'il baigne en règle la police dans la partie qui dépend de lui. Il reçoit la Broye, la Reuse, l'Orbe, le Seyon et la Thièle qui le traverse et le réunit au lac de Bienne. AL. BONNEAU.

NEUF (*arith.*). — C'est le plus grand des nombres simples de notre échelle de numération. Sa position, dans cette échelle, lui donne plusieurs propriétés particulières qui excitent la curiosité des personnes étrangères à la théorie des nombres... « Tout nombre, quel qu'il soit, n'est autre chose que le nombre 9 ou son multiple, plus 1 excédant, car les signes des nombres n'ont que 9 caractères, plus le point (zéro), qui lui-même n'exprime aucun nombre. Si donc on parvient à connaître cet excédant et le multiplicateur novenaire, le nombre entier sera connu. — Additionnant ensemble horizontalement les signes qui composent le multiple novenaire sans faire attention à leur valeur de position, on obtiendra nécessairement le nombre *neuf*, soit seul, soit extrait du total même de l'opération ; ainsi 18 donne 1 plus 8 égal à 9... $2+7=9$; 2763 donne $2+7+6+3=18$ qui donne $1+8=9$; 17847..... $1+7+8+4+7=27$ qui donne $2+7=9$, etc., etc. — Toutes les fois qu'additionnant ainsi les signes d'un nombre quelconque on trouvera 9 pour résultat de l'opération horizontale, on peut être assuré que c'est un multiple de 9; sinon, après avoir extrait ce nombre, il ne restera qu'un excédant variable seulement de 1 à 8. — Tout nombre composé de signes dissemblables change nécessairement de valeur, si l'on change l'ordre des signes. Ainsi 23 devient 32; 164 peut devenir 146, 416, 461, 614, 641, etc., etc. Mais entre le premier nombre et le second, le troisième, etc., il ne peut jamais y avoir pour différence que neuf ou un multiple de neuf. Ainsi 12 retourné fera 21, différence 9; 42 donne 24, différence 18 ou 2 fois 9; 357 peut donner 753, différence 396 ou 44 fois 9. — Quand on additionne ensemble différentes sommes, si on veut s'assurer de l'exactitude de l'opération, on additionne horizontalement d'abord chaque valeur des signes isolés, on écrit le nombre trouvé inférieur à 9, ou, si on a un nombre plus fort, on additionne de nouveau ces signes et on porte le restant dans une colonne latérale, puis, additionnant tous ces excédants, on inscrit au-dessous le restant définitif, après avoir obtenu un nombre inférieur à 9, en additionnant les signes isolés comme ci-dessus. On soumet à la même opération le total de l'addition faite suivant la marche ordinaire; on additionne enfin jusqu'à ce qu'on ait un nombre inférieur à 9, et on doit trouver le même excédant, si l'addition a été correctement faite.

	Addition ordinaire.		Preuve.		
	1147	Somme des chiffres :	13	Seconde somme :	4
	381	— —	12	— —	3
	16119	— —	18	— —	•
	2345	— —	14	— —	5
	9123	— —	15	— —	6
	58	— —	13	— —	4
	611	— —	•	— —	8
Total,	29784	Somme des chiffres :	30	Seconde somme :	30
		Excédant :	3	Excédant :	3

On peut faire la même opération pour la soustraction et pour la multiplication. — Ces propriétés sont connues depuis longtemps : on les trouve signalées dans un ouvrage d'Avicenne (*Lettre qui ouvre les portes de l'Académie*, etc., etc..... Manuscrit arabe appartenant à M. Marcel, ancien membre de la commission d'Egypte). Les mathéma-

ticiens ont cherché à se rendre compte de ces diverses propriétés.

Pour démontrer généralement la première propriété reconnue au nombre neuf que la somme des chiffres qui expriment un multiple de 9 est elle-même égale à 9 ou à un multiple de 9, on représente par a, b, c, d, etc., les nombres simples quelconques de notre système de numération, et la forme

$$a.\ 10^m + b\ 10^{m-1} + \text{etc.}... + p\ 10 + q$$

représente tous les nombres quelconques plus grands que 9. Mais 9 étant le dernier des nombres simples, on a $10 = 9 + 1$, et en le substituant dans la formule précédente on obtient

$$a(9+1) + b(9+1)^{m-1} + \text{etc.}... + p(9+1) + q.$$

En examinant cette dernière formule, on voit qu'on a, en général,

$$(1+9)^{\mu} = 1 + 9.\ A\mu,$$

$A\mu$ exprimant la somme de toutes les quantités qui multiplient 9 dans le développement de la puissance μ du binôme $1+9$; ainsi on peut donner encore à la formule la forme

$$a(1+9Am) + b(1+9\ Am-1) + \text{etc.}...$$
$$+\ p(1+9) + q.$$

Si on effectue les multiplications, on trouve deux suites de termes dont la première est

$$a + b + c + d + \text{etc.}... + p + q,$$

et la seconde

$$9a\,A\,m + 9\,b\,A\,m - 1 + \text{etc.}... + 9\,p$$

représentant alors par M la somme des chiffres simples a, b, c, d, etc., et par N la somme de toutes les quantités qui multiplient 9, dans la seconde suite, on obtient définitivement pour formule générale d'un nombre quelconque l'expression

$$9\,N + M\,;$$

or cette expression est évidemment divisible par 9, si M est lui-même divisible par 9; ainsi la propriété dont on cherchait à se rendre compte est une conséquence nécessaire de ce que 9 est le dernier chiffre de notre échelle numérique, et cette propriété appartiendrait également au dernier chiffre simple de tout autre système de numération (MONTFERRIER, t. II). Il résulte encore de l'expression ci-dessus indiquée que, pour trouver le reste de la division par 9 d'un nombre qui n'est pas exactement divisible par 9, il suffit de chercher le reste de la division par 9 de la somme des chiffres qui composent ce nombre. — Ainsi le reste de 176543 divisé par 9 est 8, car la somme horizontale des chiffres du dividende donne 26, qui, divisé par 9, donne 2 fois ce nombre, plus un restant 8.

Nous avons vu que, si on renverse l'ordre des chiffres qui expriment un nombre quelconque, la différence du nombre direct et du nombre renversé est toujours un multiple de 9. En effet, puisque M désignait la somme des chiffres d'un nombre quelconque, nous avons vu que la forme de ce nombre est

$$9\,N + M.$$

Pour tout autre nombre composé des mêmes chiffres, on aura

$$9\,P + M\,;$$

la différence des deux nombres sera

$$9\,N + M - 9\,P - M = 9\,(N - P),$$

c'est-à-dire un simple multiple de neuf. Il suffit de la formule générale pour comprendre sans aucune difficulté les propriétés du nombre neuf. D. DE P.

NEUF-BRISACH, ville forte et chef-lieu de canton du département du Haut-Rhin (Alsace). Elle est située sur le canal de son nom, près de la rive gauche du Rhin. Elle est à 13 kil. de Colmar et à 465 de Paris, a été bâtie en 1690 par Louis XIV; ses fortifications sont l'œuvre de Vauban. Sa population est de 1,800 habitants.

NEUFCHATEAU, *Novum Castellum;* chef lieu d'arrondissement (Vosges), sur le Mouzon, près de son confluent et de la Meuse, à 65 kil. d'Epinal et à 307 kil. de Paris. Cette ville, entourée de collines, est dans une situation assez agréable. Elle est d'origine ancienne. L'*Itinéraire* d'Antonin l'appelle *Neomagus;* son nom moderne lui vient d'un beau château qu'elle possédait et où Christierne de Danemark, duchesse douairière de Lorraine, réunit, en 1545, les états de la province. Elle a porté le nom de *Mouzon-Meuse* pendant la révolution. Au XI[e] siècle, les rois de France y avaient un palais. Elle est la patrie du mathématicien Rivard; François de Neufchâteau, qui est né dans les environs, au village de Sassay, prit le nom de cette ville dans laquelle il avait été élevé. Elle renferme un collége communal, un tribunal de première instance, une bibliothèque de 8,000 volumes, et fait un assez grand commerce de toiles communes, clous, fer, etc. Elle est environnée de nombreuses forges.— L'*arrondissement* de Neufchâteau comprend 5 cantons (Bulgnéville,

Châtenois, Coussey, la Marche, Neufchâteau), 132 communes et une population de 65,745 habitants, dont 3,760 appartiennent au chef-lieu d'arrondissement.

NEUFCHATEL-EN-BRAY (*géogr.*). — Chef-lieu d'arrondissement, dans le département de la Seine-Inférieure, près de la Béthune, à 40 kil. N. E. de Rouen. Cette ville possède une bibliothèque; elle fait un commerce actif de chapeaux, siamoises et verreries, de farine, de vins, d'eaux-de-vie, de beurre, et surtout de fromages auxquels elle a donné son nom. Neufchâtel, appelé, autrefois, *Driencourt*, reçut son nom moderne d'un château qu'y fit construire, au XIIe siècle, Henri Ier, roi d'Angleterre. Elle eut souvent des siéges à soutenir, et conserva ses fortifications jusqu'en 1596. C'est aujourd'hui une ville de 3,463 habitants. Son arrondissement comprend huit cantons, Argeuil, Aumale, Blangy, Forges-les-Eaux, Gournay, Londinières, Saint-Saens et Neufchâtel, divisés en cent quarante-quatre communes, avec une population totale de 84,553 habitants.

NEUFME. — Ce nom désignait, autrefois, le droit qu'avaient les curés, dans certaines localités, de percevoir la neuvième partie d'un tiers des meubles ayant appartenu aux morts auxquels ils rendaient les honneurs de l'Eglise; ce droit, que l'on appelait aussi, en langage vulgaire, *mortuage* ou *tierçage*, s'exerçait rarement, si bien que, même dès avant 1789, il était à peu près entièrement tombé en désuétude.

NEUFVILLE. — Nous citerons, parmi les personnages de ce nom, — 1° NICOLAS DE NEUFVILLE, seigneur DE VILLEROI, né en 1542. Après avoir été chargé de négociations importantes en Italie, il devint secrétaire d'Etat en 1588; conserva ce poste important sous Charles IX et Henri III; fut destitué en 1567 comme partisan des Guises; recouvra sa position sous Henri IV en 1594, et la conserva, sous le règne de Louis XIII, jusqu'en 1614. Il mourut en 1617. Il a laissé, sous le titre de *Mémoires d'Etat*, une apologie de sa conduite, dont le style est lourd et fatigant, mais où l'on trouve des pièces importantes sur les événements de 1567 à 1604. Ces mémoires ont été imprimés à Paris, 1622, in-4° et in-8°, réimprimés à Trévoux en 7 vol. in-12. — 2° FRANÇOIS DE NEUFVILLE, duc DE VILLEROI, fils du gouverneur de Louis XIV, avec lequel il fut élevé, était né en 1643, et dut à la faveur royale d'être créé duc en 1663. Sa jeunesse fut tout entière consacrée aux plaisirs, et les dames de la cour, par une allusion moqueuse à ses galanteries, l'avaient surnommé le *charmant*. S'étant distingué, en 1693, à la bataille remportée sur Guillaume III, à Nerwinde, par le maréchal de Luxembourg, il reçut tout à coup le bâton de maréchal. Luxembourg dut, bientôt après, lui céder le commandement général de l'armée (1695); Namur nous fut enlevé. Arriva la guerre de succession; l'armée d'Italie fut remise entre ses mains; il se fit battre à Chiari, et en 1702 se laissa prendre dans Crémone par les Impériaux. En 1705, la défaite de Vignamont, dans les Pays-Bas, vint donner de nouvelles preuves de son incapacité: mais il ne fallut rien moins que la désastreuse déroute de Ramillies, dans le Brabant septentrional (23 mai 1706), pour ouvrir les yeux à Louis XIV. Villeroi fut rappelé, et reçut comme dédommagement le gouvernement du Lyonnais, et en 1715 fut nommé gouverneur de Louis XV. A la mort de Louis XIV, Villeroi, qui connaissait les clauses de son testament, vendit ce secret au duc d'Orléans, et reçut en récompense la présidence du conseil des finances. Il était toujours gouverneur de Louis XV, et, jaloux de conserver l'amitié du jeune roi, il feignait de surveiller le régent, comme s'il eût redouté de sa part de coupables desseins. S'étant un jour opposé à un entretien secret que ce dernier désirait avoir avec le roi, le duc d'Orléans, irrité, le fit brusquement enlever. Villeroi mourut à Lyon en 1730.

NEUHAUSEL, ville de la haute Hongrie, très-forte autrefois, mais aujourd'hui déchue de toute importance. Elle est située à 16 lieues de Presbourg, dans une plaine marécageuse traversée par la Neytracht. Elle soutint plus d'un siége. En 1621, le comte de Bacquoi, général des Impériaux, l'investit inutilement; mais, le 23 septembre 1663, le grand vizir Mahomet Kinpertit s'en empara en présence même de Montecuculi, qui ne put l'en empêcher. Le 19 août 1685, elle tomba aux mains du duc de Lorraine, dont les troupes firent un affreux carnage. En 1724 elle fut démantelée par ordre de l'empereur et ne s'est pas relevée depuis. ED. F.

NEUHOFF (THÉODORE-ETIENNE, baron DE), un des aventuriers les plus célèbres

dont l'histoire ait retenu le nom. Fils du baron de Neuhoff, gentilhomme du comté de la Marck, en Westphalie, il naquit à Metz vers 1690, entra dans les pages de la duchesse d'Orléans, fut employé à l'ambassade de Suède sous Gœrtz, dans l'intrigue qui avait pour but de remplacer les Stuart sur le trône, revint en France, où il se couvrit de dettes en spéculant sur les effets de Law, prit la fuite, mena longtemps une vie errante et finit par se faire nommer résident de l'empereur Charles VI, à Florence. La Corse, soulevée, cherchait alors à s'affranchir de la tyrannie génoise. Neuhoff s'immisça dans ses troubles, se mit hardiment en avant, exagéra sa fortune et son influence, persuada aux chefs de l'insurrection qu'il pouvait sauver le pays en déterminant plusieurs grandes puissances européennes à embrasser la cause de la liberté, s'embarqua pour Tunis, en rapporta des armes, des munitions et de l'argent, entra dans la Corse, et se fit proclamer roi sous le nom de *Théodore Ier*, le 15 avril 1736. Mais son règne ne fut pas long; au bout de huit mois il fut obligé de quitter l'île. En 1738 et 1742 il fit de vains efforts pour s'y établir de nouveau, et se retira à Londres, où ses créanciers le retinrent sept ans en prison. Il est même à croire qu'il serait mort dans la misère, si Horace Walpole n'eût ouvert une souscription en sa faveur. Il mourut dans cette ville le 11 décembre 1755.

Al. B.

NEUILLY-SUR-SEINE, chef-lieu de canton du département de la Seine, arrondissement de Saint-Denis, à 8 kilomètres O. de Paris (distance comptée de l'église de Notre-Dame), mais qui n'est pour ainsi dire, en réalité, qu'un faubourg de la capitale, à laquelle il se trouve relié par la magnifique promenade des Champs-Elysées, et l'avenue dite *de Neuilly*, qui n'en est que la continuation. Dans le principe, Neuilly n'était qu'un port nommé *portus Lulliacum*. Sa population est de 10,000 habitants. Il s'y fait un assez grand commerce de bois et on y rencontre des fabriques nombreuses. — Un pont de pierre, le premier qui ait été élevé en France sans courbure au milieu, se fait remarquer par une grande hardiesse de construction. Il date du règne de Louis XV, et fut bâti par l'architecte Perronnet. — Le *château de Neuilly* fut élevé en 1755 par Cartaud, pour le comte d'Argenson, alors ministre de la guerre. Il domine les bords de la Seine et offre, de ce côté, un péristyle de quatre colonnes; son ensemble présente l'alliance des styles corinthien et ionien. Il passa ensuite à M. Radix de Sainte-Croix, puis au prince de Talleyrand, qui le vendit au duc d'Orléans, depuis Louis-Philippe. Cette habitation fut le séjour de prédilection de ce prince, qui l'agrandit considérablement en y ajoutant le domaine de Villiers-la-Garenne, le petit hameau de Courcelles et une grande étendue de terrain. Trois îles reliées les unes aux autres par des ponts et échelonnées dans la direction de Saint-Cloud dépendent aussi de cette magnifique propriété. Sous le pavillon qui avoisine la Seine, fonctionne une machine à vapeur pour fournir de l'eau au château et à ses immenses jardins.

NEUME (*mus.*). — Le neume, en grec *πνεῦμα*, *souffle*, en latin *jubilum*, chant de joie, est une phrase musicale vocalisée, qui, dans le plain-chant, s'ajoute à la fin de certaines antiennes. Le neume varie suivant les tons et se compose ordinairement de la suite naturelle des notes de la gamme, prises en montant d'abord, puis en descendant, plusieurs fois de suite, et se terminant sur la tonique grave. Le neume ne commence jamais sur la tonique, il part de la seconde ou de la tierce, au-dessus ou au-dessous.—Les neumes s'ajoutent aux antiennes des vêpres, complies, laudes et nocturnes, suivant des règles indiquées dans les antiphonaires. On les supprime à l'office des morts et dans ceux qui se célèbrent depuis le jeudi saint jusqu'aux nones du samedi avant la *Quasimodo*. Ainsi que son nom l'indique, le neume est un cri de l'âme, une prière ardente, un élan de joie que la parole ne saurait rendre et dont la musique se fait la mystérieuse interprète.

NEURADÉES, *neuradeæ* (*bot.*). — Les botanistes admettent aujourd'hui sous ce nom, les uns comme famille distincte et séparée, les autres comme simple division de la famille des rosacées, un petit groupe naturel formé seulement des genres *neurada*, Bern. Juss., et *grielum*, Lin. Les espèces réunies dans ce groupe sont des plantes herbacées qui croissent naturellement dans les parties tempérées de l'Afrique tant boréale qu'australe; leurs feuilles sont une ou deux fois pinnatifides, pourvues de stipules; leurs fleurs se distinguent par un calice dont le tube se soude avec le pistil et dont le limbe

est divisé profondément en cinq lobes, par cinq pétales, par dix étamines, par un pistil de dix carpelles soudés entre eux et avec le tube du calice, renfermant chacun un seul ovule suspendu. Le fruit des neuradées est capsulaire, à loges monospermes qui s'ouvrent à la maturité par une suture ventrale, tandis que leur face dorsale reste attachée au calice.

NEURES (*géogr.*), peuple de la Sarmatie intérieure voisin des Scythes laboureurs, dont il n'était séparé que par le lac où le fleuve Tyras prenait sa source. Il en est parlé par le P. Etienne le géographe, et il est également fait mention par Pline, Pomponius Mela et Hérodote. Ce dernier prétend que, avant l'expédition de Darius, les Neures furent forcés d'abandonner leur contrée infestée d'une grande quantité de serpents, et qu'ils allèrent demeurer dans le pays des *Budini*. Selon le même écrivain, les Neures étaient devenus des enchanteurs; et, s'il faut en croire, dit-il, les Scythes et les Grecs établis en Scythie, chacun de ces individus se changeait, une fois par an, en loup pour quelques jours et reprenait ensuite sa forme première (HÉROD., l. IV, ch. CV). Pausanias (l. VIII, ch. III) raconte à peu près la même histoire, qui fut même le sujet d'un poëme composé par un médecin grec du nom de Marcellus. (*Voy.* LOUP-GAROU.)

NEUSATZ (*géog.*), *Neo-Planta* en latin moderne, *Uj-Bidek* en hongrois; ville de Hongrie, sur le Danube, vis-à-vis de Peterwaradin, dans le comtat de Bacs, à 90 kil. S de Theresienstadt. Cette ville compte 16,500 habitants, possède des antiquités romaines, est le siége de l'évêque non uni du comitat et fait avec la Turquie un commerce considérable.

NEUSIEDEL, bourg et lac dans l'ouest de la Hongrie.—Le bourg, qui se nomme en hongrois *Nezider* ou *Nizider*, est dans le comitat de Wieselbourg, à 30 kilom. S. O. de Presbourg, sur le bord septentrional du lac. Celui-ci est nommé par les Hongrois *Ferto-Tava* et a 36 kilom., dans sa plus grande étendue, du N. au S. Il est vaseux, salé et très-peu profond. Pour prévenir les débordements funestes auxquels il est sujet, le prinze d'Esterhazy a fait ouvrir, en 1800, un canal d'écoulement qui va se réunir à la Rabnitz. Le bord occidental du lac est couvert de forêts et de vignobles renommés; le bord oriental est marécageux. E. C.

NEUSOHL, nom allemand d'une ville de Hongrie qui s'appelle en hongrois *Besterczе-Banya*, et en slave *Banska-Bystrice*. Elle est chef-lieu du comitat de Sohl, et se trouve à 138 kilom. N. de Bude, sur le Gran. C'est le siége d'un évêché. Il y a un château fort et une belle église couverte en cuivre et remplie d'ornements précieux. Neusohl est connue par ses armes blanches, ses toiles, sa bière, ses forges et ses mines de cuivre, qui contiennent un peu d'argent. 10,000 habitants. Elle fut bâtie par le roi André Ier, qui la peupla d'une colonie de Saxons. E. C.

NEUSS, ville de Prusse, province du Rhin, à 7 kilom. S. O. de Dusseldorf, avec 7,000 habitants. Elle est industrieuse et commerçante; le travail du coton et la rubanerie l'animent particulièrement. C'est l'ancien *Novesium*, qui fut d'abord un camp romain nommé *Nova Castra*. Attila la ravagea en 451; les Normands la ravagèrent dans le IXe siècle; elle devint ville hanséatique en 1254. Charles le Téméraire l'assiégea inutilement pendant neuf mois, en 1475, avec une armée de 80,000 hommes. Elle fut prise, par le duc de Parme, en 1586; par les Français, en 1642 et en 1794. En creusant le grand canal du Nord, on a trouvé, près de cette ville, des urnes romaines et des médailles à l'effigie des empereurs Vespasien, Trajan et Adrien. E. C.

NEUSTADT (VILLE NEUVE), nom de plusieurs villes d'Allemagne, dont les plus importantes sont—1° WIENERISCH-NEUSTADT, dans la basse Autriche, à 53 kilomètres S. de Vienne, sur la Klein-Fischa et la Kerbach. Elle renferme plus de 10,000 habitants et possède un collége dont l'origine remonte à 1666; une école militaire, dite *école des Cadets*, fondée par Marie-Thérèse et dont le siége est l'antique palais impérial édifié en 1186; une autre école pour les fils de militaires; une abbaye de cisterciens, contenant une bibliothèque de 20,000 volumes. Cette ville est mise en communication avec Vienne par un canal; elle sert d'entrepôt entre l'Italie et la Hongrie. Son industrie se compose de raffineries de sucre, de fabriques de soieries et de velours, de filatures de coton. Elle fait une exportation considérable de fers, vins de Hongrie, bois, cuirs, coton. Elle était autrefois le siége du gouvernement impérial. Sa fondation remonte à la fin du XIIe siècle. — 2° NEUSTADT, ou *Nagy-Banya* ou encore *Uj-Varos*, en Hongrie, à 77 kilom. S. E. de Szathmar. Il existe aux environs des mines

d'or, d'argent, de cuivre, et des eaux minérales. 5,200 habitants. — 3° NEUSTADT-AN-DER-HARTH, ville de Bavière, chef-lieu de Landgericht-Bezirk, au pied du Harth, sur le Rehbach, à 23 kilom. N. O. de Spire. Il s'y fait un commerce assez important de vins et de bois; on y fabrique des draps et des produits chimiques. 6,000 habitants. — 4° NEUSTADT - EBERSWALDE, en Prusse (Brandebourg), dans le gouvernement de Postdam, sur la Finow, à 35 kilom. N. N. E. de Berlin; se divisant en deux parties, l'une s'appelant *Neustadt*, et l'autre *Eberswalde*. Elle possède une école forestière et des sources d'eaux minérales. Son industrie a pour principale branche la fabrication de la faïence, de la quincaillerie, des draps, lainages et papiers. 4,782 habitants.

NEUSTÆDTL (*géogr.*). — C'est le nom d'une ville et d'un cercle de l'empire d'Autriche, dans le royaume d'Illyrie. La ville, appelée en illyrien *Novumestu*, et dite aussi Rudolphswerth, est située près de la Gurck, à 48 kil. S. E. de Leybach. Elle possède 2,000 habitants; à 4 kil. se trouvent trois belles sources minérales. — Le cercle, borné par la Croatie à l'E. et au S., par la Styrie au N. et le cercle de Leybach à l'O., a 90 kil. sur 75, et environ 200,000 habitants.

NEUSTRIE (*géogr. hist.*). — Sous les rois de la première race, le territoire compris entre le Rhin et la Loire, qualifié généralement de *France* ou pays des *Francs*, était divisé en deux parties : la France orientale, royaume oriental, Oster-reich, par corruption Ostrasie, et, suivant l'orthographe latine des chroniqueurs, Austrasie, — et la France occidentale, West-reich, royaume occidental, par corruption Westrie, ou, sous forme latine, Neustrie. L'Austrasie était comprise entre l'Escaut inférieur, les collines qui longent le cours supérieur de la Meuse, le plateau de Langres, les monts Faucilles et le Rhin, renfermant aussi les bassins de la Meuse et de la Moselle, et la portion du bassin du Rhin située entre la rive gauche de ce fleuve et les Vosges. — La Neustrie s'étendait dans le centre de la France, c'est-à-dire entre l'Escaut, la Meuse, la Loire et la Bourgogne, et comprenait aussi la Bretagne, que l'on en séparait quelquefois, à cause de l'indépendance où ses ducs se tenaient vis-à-vis de la royauté. — Les villes principales de la Neustrie étaient Paris, Soissons, Compiègne, Noyon, Laon, Valenciennes, Boulogne, Châlons, Troyes, Chartres, Orléans, Briare, Tours, le Mans, Angers, Nantes, Rennes, Vannes, Brest, Dol, Bayeux, Rouen. Le nom de Neustrie commence à apparaître pendant les guerres de Chilpéric contre Sigebert. Le triomphe de Clotaire (613) fut celui de la Neustrie, à laquelle l'Aquitaine fut rattachée. Mais, après la mort de Clotaire III, l'Aquitaine, qui n'avait jamais été soumise que nominalement, acheva de s'émanciper; la Neustrie reçut un roi imposé par l'Austrasie. Ebroin ne la releva que quelques instants, et elle resta fief de l'Austrasie, sous la domination de la maison d'Héristal. Après le traité de Verdun (843), le nom de Neustrie fut réduit à ne plus désigner que le territoire de ce qui forma, plus tard, le duché de Normandie. — Le royaume des Lombards était aussi divisé en Neustrie et Austrie; la Neustrie comprenait les duchés de Turin, Pavie, Milan, Bergame, etc. (*Voy.* NORMANDIE.)

NEUTRA. — Nom allemand d'une ville, d'un comitat et d'une rivière de Hongrie appelés *Nyitra* en hongrois et *Nitra* en slave. La ville, chef-lieu du comitat, est à 102 kil. N. O. de Bude; c'est le siége d'un évêché; il y a un château fort et 4,000 habitants. — Le comitat se trouve dans le cercle en deçà du Danube, est en partie couvert par les monts Karpathes, et renferme 380,000 habitants. — La rivière baigne la ville du même nom et va se jeter dans le Waag, près et au nord de Komorn. E. C.

NEUTRALISATION. — C'est, en chimie, l'état de combinaison parfaite et intime de deux corps doués de propriétés différentes, dans lequel chacun perd complétement celles qui le caractérisent pour former un corps nouveau dans lequel elles se détruisent mutuellement par suite de la seule proportion des composants. Le nouveau corps jouit lui-même, dès lors, de propriétés spéciales. (*Voy.* SATURATION.)

NEUTRALITÉ, NEUTRES. — Nous voudrions avoir à retracer des règles fixes, obligatoires pour les belligérants, à l'égard des personnes et des propriétés des sujets des nations neutres; mais les lois que la raison et le calme d'un jour ont inscrites de temps à autre dans les traités des rois ont été si souvent le jouet du plus fort, qu'il faut reconnaître que c'est le *fait* qui a gouverné le monde, et que le *droit* des neutres a varié à chaque

guerre, et selon le degré d'emportement des *guerroyants*. Le *consulat de la mer* décidait que celui qui montait un navire armé avait le droit de se faire délivrer, par un vaisseau ami, la marchandise de l'ennemi qui s'y trouvait, en en payant le fret. Les ordonnances françaises du XVIe siècle avaient adopté la même maxime et semblent même avoir été jusqu'à comprendre le navire dans cette confiscation. Le *guidon de la mer* approuva cette sévérité, d'abord parce qu'il était *plus décent* et plus conforme à la *sainte intention* des rois et républiques que chacun chargeât sur les navires de sa nation, et ensuite à cause du principe décrété par le droit romain : « Ceux qui communiquent avec nos ennemis sont nos ennemis. » Toutefois, sous la minorité de Louis XIV, on revint à la règle du *consulat*. La déclaration du 1er février 1650 voulut qu'on rendît aux neutres ce qui leur appartenait, sans même distinguer si les objets avaient été chargés sur un navire neutre ou ennemi. Mais notre ordonnance de 1681, si admirable, sous tant de rapports, comme monument de législation, en dépit des principes contraires reconnus dans un traité du 16 février 1677 entre la France et l'Angleterre, refoula cependant les idées de civilisation, et dit : « Tous navires qui se trouveront chargés d'effets appartenant à nos ennemis seront de bonne prise ; » et cette loi de rigueur reçut son exécution pendant la guerre de la *succession*. Vint le traité d'Utrecht, qui stipula que le pavillon réglait le sort de la cargaison, et que, si tout devait être confisqué sur le vaisseau ennemi, tout devait être libre sur le vaisseau neutre. Cependant il existe un règlement du règne de Louis XV, en date du 20 octobre 1744, qui semble en contradiction avec ce principe, puisqu'il parle *de marchandises ennemies confisquées* et de *navires relâchés*. Dans la guerre suivante, la Russie et la Suède donnèrent un grand exemple aux nations ; elles fermèrent la Baltique aux vaisseaux de guerre et aux corsaires des nations belligérantes. Après la paix de 1733, la Russie conclut avec l'Angleterre un traité par lequel la liberté du commerce fut reconnue, en prohibant seulement aux neutres de transporter chez l'ennemi des munitions de guerre, et d'aller dans les lieux bloqués ou assiégés. La guerre de l'indépendance américaine ayant éclaté, la France conclut avec ses nouveaux alliés des Etats-Unis, le 6 février 1778, une convention qui déclara que le bâtiment libre assurerait la liberté des marchandises, quand même le chargement ou partie d'icelui appartiendrait aux ennemis ; ce qui était reconnaître le principe : le pavillon couvre la marchandise. Mais, comme si les principes de raison de nations à nations étaient destinés à être continuellement le jouet des caprices des gouvernants, six mois après, le 26 juillet 1778, nous fîmes un règlement de navigation qui ordonnait de déclarer de bonne prise les navires neutres, avec les cargaisons qui appartiendraient pour les 3/4 à l'ennemi, en nous réservant d'annuler toute tolérance quelconque de transport de marchandises ennemies, si les autres puissances belligérantes n'en accordaient pas autant dans le délai de six mois. Les cours du Nord, alliées pour faire respecter leur neutralité armée, insistèrent pour établir un droit des gens uniforme, qui consistait dans les maximes suivantes : Les vaisseaux neutres peuvent naviguer le long des côtes des nations en guerre et d'un de leurs ports à l'autre, excepté quand il y a siége ou blocus ; les effets des puissances en guerre sont libres sur les vaisseaux neutres, à l'exception des marchandises de contrebande : on n'entend par ce mot que les armes et munitions de guerre ; on ne regarde comme un port bloqué que celui dans lequel aucun bâtiment ne pourrait entrer sans un danger évident, à cause des vaisseaux de guerre stationnés pour en former de près le blocus effectif. Ces principes doivent servir de règle dans les procédures, et prompte justice doit être rendue d'après les documents de mer conformes aux traités et usages reçus.

Ces maximes, successivement adoptées par presque tous les neutres, furent proclamées à plusieurs reprises dans les déclarations que les puissances neutres réitérèrent, séparément ou ensemble, aux puissances belligérantes. La cour de France répondit par le plus entier assentiment ; elle avait, du reste, la première, proclamé tous ces principes. La cour de Londres répondit que les *traités* seraient respectés (1er mars 1780) ; mais, le 4 août, elle déclara, au contraire, que, suivant les traités de 1661 à 1666, la marchandise ennemie trouvée sur le navire ami était de bonne prise, et qu'elle exécuterait et maintiendrait ces traités. Dans le traité de commerce du 28 septembre 1782 entre la France et l'An-

gleterre, on adopta enfin ces principes ; et, pour éviter les abus auxquels la visite en mer donnait lieu, on décida qu'on ne pourrait demander que la justification de deux pièces, passe-port du vaisseau et certificat attestant que la marchandise n'est pas de contrebande de guerre. Tous les traités faits vers cette époque furent conçus dans le même sens : par exemple, entre la France et la Russie, le 11 janvier 1787; entre le Danemark et la république de Gênes, le 30 juillet 1789.

Lors de la guerre de la révolution, notre assemblée législative fit un appel à toutes les nations, et leur proposa d'abolir la *course;* mais cette généreuse proposition ne fut pas favorablement accueillie, ce qui mit le peuple français dans l'impossibilité de remplir, vis-à-vis de toutes les puissances neutres en général, la promesse de respecter la liberté du commerce et de la navigation. Le décret du 9 mai 1793 stipulait que les comestibles appartenant à des neutres et destinés pour des ports ennemis, quoique saisissables, seraient payés le prix de leur valeur dans le lieu pour lequel ils étaient destinés, et que les navires seraient relâchés et recevraient le fret convenu; il finissait par proclamer qu'il cesserait d'avoir son effet, dès que les puissances ennemies auraient déclaré libres et non saisissables, quoique destinés pour les ports de la république, les comestibles qui seraient *propriétés neutres*, et les marchandises qui appartiendraient au gouvernement ou aux citoyens français. Les Américains réclamèrent, et il fut décrété, le 1er juillet, conformément à l'article 16 du traité passé avec eux le 6 février 1778, que leurs bâtiments ne seraient pas compris dans ces mesures de rigueur ; mais, le 17 novembre 1794, ils eurent la faiblesse, dans un traité qu'ils firent avec l'Angleterre, de consentir que la marchandise ennemie fût de bonne prise sous leur pavillon, et le *Directoire exécutif*, s'emparant du traité de 1778, par lequel la France et les Etats-Unis s'étaient engagés mutuellement à n'accorder, en fait de commerce et de navigation, aucune faveur particulière à d'autres nations, qui ne devînt aussitôt commune à l'autre partie, déclara qu'elle devait regarder aussi, comme acquis à son profit, le droit de prendre à bord de leurs navires la marchandise de ses ennemis. Transcrivant, pour ainsi dire, le traité de Londres avec l'Amérique, le Directoire ajouta, aux objets déclarés contrebande par le traité de 1778, tout ce qui sert directement ou indirectement à l'équipement des vaisseaux (excepté le fer brut et le sapin en planches), lesquels objets devaient, toutefois, être saisis lorsqu'on essayerait de les porter à l'ennemi. Enfin, renouvelant pour tous les neutres, quant à la manière de prouver la propriété, toutes les exigences du temps où la neutralité des bâtiments ne suffisait pas, cet arrêté déclarait de bonne prise les bâtiments à bord desquels il serait trouvé soit des papiers de mer en blanc, soit des papiers en forme de lettres de particuliers en blanc, soit des doubles passe-ports ou lettres de mer, qui indiqueraient différentes destinations du bâtiment, soit de doubles factures, connaissements ou papiers quelconques, qui assigneraient, à tout ou partie d'une même marchandise, des propriétaires différents ou différentes destinations. — Le gouvernement français se jetait ainsi dans une voie immense de désordre, de vexations et de pillages ; mais il ne faut pas lui en faire supporter toute la responsabilité ; il avait préalablement fait à toutes les puissances une déclaration par laquelle il leur annonçait qu'il traiterait les neutres comme ils se laisseraient traiter par ses ennemis.

Dès lors, la course n'eut plus de frein ; la guerre était sur l'Océan ; la Méditerranée n'en fut pas moins infectée de corsaires, quoique l'ennemi n'y fût pas ; c'était une guerre aux neutres qu'on faisait, guerre sans péril, puisque ceux-ci n'avaient aucun moyen de résistance. Les lettres de marque se jetaient à profusion, souvent en blanc à nos *consuls*, qui, à l'instar de ceux qui les leur envoyaient, en faisaient une distribution plus empressée qu'éclairée. Ce fut une suite de scandales honteux, dont les règles absurdes de compétence permirent rarement d'obtenir justice, et mirent le commerce des neutres à la discrétion des pillards des nations belligérantes.— Nous avions déjà pris des mesures rigoureuses à l'égard des marchandises fabriquées en Angleterre, quel qu'en fût le propriétaire ; le 10 brumaire an V, ces rigueurs furent encore augmentées. L'importation des marchandises manufacturées, provenant soit des fabriques, soit du commerce anglais, fut prohibée tant par terre que par mer ; il fut défendu à tout bâtiment chargé en tout ou partie de ces marchandises d'entrer dans les ports de la république, à peine d'être saisi sur-le-champ;

et, dans la crainte que nos agents fussent trompés sur quelques objets, on décréta anglaises de plein droit de nombreuses espèces de marchandises, quelle qu'en fût l'origine. Quant aux autres objets de fabrique étrangère, il leur fallait des certificats constatant qu'ils étaient fabriqués dans des pays avec lesquels la république n'était pas en guerre.

Le *gouvernement consulaire* ne voulut pas accepter la solidarité de pareilles rigueurs et s'empressa de rétablir le règlement de 1778, portant qu'en mer la qualité d'ennemi ou de neutre, relativement au navire, dépendait de son pavillon, de la qualité des marchandises, de leur propriétaire et non du lieu de leur origine. Le gouvernement anglais n'en persista pas moins dans ses procédés vexatoires. Les Suédois, puis les Danois, firent voyager leurs navires sous l'escorte de leurs frégates ; mais ils n'en furent pas moins insultés par les croisières anglaises. La Russie prêta son appui à ces deux nations, et provoqua une neutralité armée en proclamant tous les principes de liberté maritime réclamés en 1780. On en vint aux embargos, aux prohibitions de tout commerce et aux séquestres. Le Sund fut forcé et Copenhague attaquée ; mais la querelle finit le 1er juin 1801 par une convention entre l'Angleterre et la Russie, dans laquelle on stipula que les navires neutres pourraient naviguer librement aux ports et sur les côtes des nations en guerre ; que les propriétés ennemies cesseraient d'être libres sous le pavillon neutre, mais qu'on ne regardait pas comme telles les marchandises de l'ennemi que les neutres auraient achetées. Les articles de contrebande de guerre furent réduits aux armes ; on ne reconnut toutefois pour bloqués que les ports gardés par une force suffisante. Le droit de visite des bâtiments convoyés fut réservé aux vaisseaux de guerre, et interdit aux corsaires particuliers. — Ces principes furent déclarés permanents, applicables à toutes les guerres, et proclamés comme la règle constante du commerce et de la navigation. Toutefois on ne traita point du droit des neutres dans l'accord du 27 mars 1802 qui suivit la paix d'Amiens, et, à la reprise des hostilités, l'Angleterre imagina les déclarations de blocus, par lesquelles elle prétendait interdire aux neutres l'entrée de tout port qu'il lui plaisait de mettre hors la loi, sans avoir besoin de les bloquer en réalité. Les 15 mars, 8 avril et 16 mai 1806, elle déclara bloqués nos côtes depuis l'Elbe jusqu'aux ports de Brest, et tous les ports de l'Adriatique. De Berlin, Napoléon répondit au cabinet de Saint James que, usant du droit que ce cabinet s'arrogeait, il déclarait bloquées toutes les îles Britanniques. Ce décret du 22 novembre 1806, tout rigoureux qu'il est, continue d'attester que, lorsque la France s'est portée aux excès de guerre les plus déplorables, elle l'a fait à son corps défendant, et en gémissant sur les nécessités où la mettaient ses ennemis d'user de représailles. Ne voulant pas être en reste, l'Angleterre, le 7 janvier 1807, déclara en état de blocus tous les ports de France et de ses colonies, et, les 11 et 25 novembre suivants, elle proclama que toute cargaison accompagnée d'un des certificats d'origine non anglaise présentés par nous serait saisie par ses bâtiments. La France répondit que tout bâtiment neutre qui se serait soumis à la visite anglaise, ou aurait relâché en Angleterre, serait *dénationalisé* et saisissable en tout lieu comme propriété anglaise.— Les gouvernements de France et d'Angleterre étaient eux-mêmes honteux de leurs œuvres ; ils comprenaient la nécessité de se justifier de pareils excès, et publiaient des manifestes où chacun en faisait peser la responsabilité sur l'autre. Deux traités de paix ont été faits, l'un en 1814, l'autre en 1815. Pas plus que celui de la paix d'Amiens, ils ne parlent des *neutres ;* et cependant toutes les grandes puissances d'Europe étaient là, et notamment la Russie, qui avait tant de fois réclamé pour la sainteté des principes de la neutralité. C'est une grande lacune que cette absence de règles certaines sur un point aussi important du droit des gens. Vienne une nouvelle conflagration, et aussitôt la mer se transformera en une arène de rapines incessamment croissantes avec la fureur des belligérants qui ne consultent d'autre loi que leur colère.

Rien ne serait plus facile à faire cependant qu'un *code des neutres*. A quelque assemblée législative de quelque nation que ce soit qu'on se présente, on entendra partout : Qu'il n'y ait de *blocus* que le *blocus réel!* qu'il n'y ait de prohibé que les armes de guerre ! que le pavillon couvre la marchandise ! Ce ne sont pas des principes nouveaux. Nous venons de montrer qu'ils ont été admis toutes les fois qu'on a été quelque peu de sang-froid ;

et Napoléon lui-même, quand, *bouillant de colère*, il écrivait à Berlin, avec la pointe de son épée, son terrible décret du 21 novembre 1806, sentait bien que ce qu'il faisait était attentatoire aux droits de l'humanité, et tenait à ce que ce fût son ennemi qui en fût responsable, en le forçant à user de toutes armes. Il proclamait lui-même que le droit de conquête ne pouvait s'appliquer qu'à ce qui appartenait à l'*Etat* ennemi et non aux propriétés des particuliers, et non aux marchandises et aux navires du commerce, et que le blocus ne pouvait être que réel, et ne s'adresser qu'aux places fortes. Il proclamait toute conduite contraire monstrueuse et violatrice du droit des gens des nations policées. C'est maintenant aux gouvernements de ces *nations policées* à donner sécurité aux intérêts du commerce de tout le globe et à répondre aux vœux des esprits réfléchis de toutes les nations. MIGNOT.

NEUTRE, du latin *neuter*, ni l'un ni l'autre. — En terme de grammaire, le mot *neutre* s'applique aux noms, adjectifs, pronoms qui n'appartiennent ni au sexe masculin ni au sexe féminin. En anglais, les mots qui ne désignent ni un être mâle ni un être femelle sont du neutre; mais, dans les autres langues qui admettent les trois genres, le genre des mots semble être déterminé au hasard (*voy.* GENRES, *gramm.*). Cette qualification se donne aussi aux verbes qui indiquent une action non transmissible et n'admettent pas de régime direct (*voy.* VERBE). — Dans quelques langues, le mot qui sert à désigner l'enfant non arrivé à l'état de puberté est du genre neutre.

NEUTRES (*insectes*). — Dans plusieurs groupes d'insectes de l'ordre des hyménoptères, non-seulement on observe des individus présentant manifestement les sexes mâle et femelle, mais encore il en est d'autres chez lesquels les organes générateurs n'atteignent jamais leur dernier développement, et qui, par conséquent, ne sont pas aptes à reproduire l'espèce. Ces derniers individus ont reçu généralement le nom de *neutres*, et quelquefois celui de *mulets*. — Les neutres sont essentiellement chargés de pourvoir à la nourriture des insectes avec lesquels ils vivent; ils sont toujours en campagne, et leur activité est extraordinaire; en outre, ils édifient l'habitation et la réparent, et c'est à leurs soins qu'est confiée l'éducation des petits. Ce dernier fait, du reste, semble assez naturel, puisque l'observation des naturalistes a démontré que les neutres étaient des femelles avortées. — Pour plus de détails, nous renvoyons aux articles ABEILLES et FOURMIS. E. DESMAREST.

NEUVAINE. — Ce nom est donné aux actes de piété qui s'accomplissent pendant neuf jours consécutifs, tels que messes, stations devant un autel, prières particulières, etc., pour obtenir quelque grâce de Dieu. On ne peut déterminer l'époque à laquelle l'usage des neuvaines fut introduit dans l'Eglise; mais plusieurs auteurs ecclésiastiques le considèrent comme fort ancien. La durée des exercices novenaires ainsi que de tous ceux que la religion commande ou autorise n'a pas été arbitrairement fixée; elle a des raisons d'être très-respectables. Pour nous chrétiens, le nombre trois est sacré, en ce sens qu'il se réfère aux trois personnes de la sainte Trinité; or ce nombre, multiplié par lui-même, produisant le nombre neuf, il s'ensuit que ce dernier a une signification mystique et positive tout à la fois, fort bien exprimée par le mot *neuvaine*. On croit, de plus, que, dans le choix de cette période, on a eu en vue d'honorer aussi les neuf chœurs des anges. Ainsi les neuvaines sont des pratiques qui ont une grande importance religieuse et par leur but et par les intentions attachées à leur désignation nominale. P. T.

NEUVILLE. — Ce nom, qui signifie *ville neuve*, s'applique à un grand nombre de lieux. Le plus important est *Neuville-sur-Saône* ou *Neuville-l'Archevêque*, dans le département du Rhône, à 15 kilom. N. de Lyon. C'est une petite ville industrieuse, animée surtout par le travail de la soie et du coton, et qui, autrefois appelée *Vimy*, était la capitale du Franc-Lyonnais, petit pays qui jouissait de beaucoup de priviléges.

NEUVILLE (ANNE-JOSEPH-CLAUDE FREY DE), jésuite né dans le diocèse de Coutances en 1693. Il se livra avec succès à la prédication, et pendant trente ans, à partir de 1736, soutint la réputation qu'il s'était acquise dès son début. Ses plans, ordinairement bien tracés, pèchent quelquefois par l'irrégularité de la distribution, et l'on remarque, dans son style, des inexactitudes de langage; mais l'abondance et la chaleur de son élocution font oublier ces imperfections. Par une faveur toute particulière, il lui avait été permis de se retirer à Saint-Germain-en-

Laye, après la destruction de sa société en France. Le bref de Clément XIV, qui, en 1773, avait prononcé l'entière suppression des jésuites, lui porta un coup terrible; il mourut l'année suivante. Ses *sermons* ont été publiés en 8 vol. in-12, Paris, 1776. On lui doit aussi *Morale du Nouveau Testament ou Réflexions chrétiennes*, etc., 3 vol. in-12, Paris, 1783. — Il ne faut pas le confondre avec son frère P. CHARLES FREY DE NEUVILLE, jésuite comme lui, né en 1692 et mort en 1773, dont on a également des sermons.

NEUWIED, ville de Prusse, province du Rhin, à 12 kilom. N. O. de Coblentz, sur la rive droite du Rhin. Elle est agréable et bien bâtie; il y a un beau château, entouré de vastes jardins; des manufactures de mousselines, de siamoises, de toiles de lin, de savon, d'horlogerie, etc. Elle expédie annuellement, par le Rhin, plus de 30,000 quintaux de marchandises tirées de ses fabriques ou récoltées sur son territoire. 5,000 habitants. — Les Français vainquirent les Autrichiens à Neuwied en 1797. Cette ville a été la capitale de la petite principauté de Wied, qui est restée indépendante jusqu'en 1806. E. C.

NEVA ou **NEWA** (*géogr.*), fleuve très-poissonneux de la Russie d'Europe. Il sort de l'extrémité S. O. du lac Ladoga, coule dans la même direction, se divise en plusieurs bras, se dirige ensuite vers le nord-ouest et va se jeter dans le golfe de Finlande, vis à-vis de l'île de Cronstadt, après avoir arrosé Saint-Pétersbourg. La Néva est remarquable par la largeur de son lit, la limpidité, la salubrité et la rapidité de ses eaux que les glaces couvrent depuis la fin d'octobre jusqu'en avril ou en mai. Quoique son cours ne soit que de 60 kilom. environ, ce fleuve, navigable pour les bâtiments de commerce, offre aux produits de la Russie un de leurs plus importants débouchés. Divers canaux le font communiquer au Volga; il communique, en outre, au lac Saima par le Woxa et au lac Ilmen par le Wolkhof. En 1241, Alexandre, grand-duc de Russie, remporta sur ses bords une victoire sur les Suédois et les chevaliers teutoniques, ce qui lui fit donner le nom de *Newski*.

NEVADA (SIERRA), chaîne de montagnes la plus considérable du système bétique. Elle doit son nom à la neige qui couvre continuellement ses sommets. Elle s'étend au sud de l'Espagne vers le centre du royaume de Grenade, et court de l'est-nord-est à l'ouest-sud-ouest, depuis Caniles et vers la source de la petite rivière de Baza, tributaire du Guadalquivir, jusqu'à Alhama, vers l'endroit où naît la petite rivière qui se jette dans la Méditerranée à Velez-Malaga. Vers le nord-est, elle se joint à la *Sierra de Huescar*, et vers le sud-est à celle d'Anteguesa. Sa longueur totale est de 35 lieues. Cette vaste chaîne ne donne naissance sur son versant septentrional qu'à une branche assez étendue, celle qui se bifurque vers le Genil d'un côté, et de l'autre vers le Guadix, pour donner la Guadiana-Menor et le Guadalquivir, prenant le nom de *monts de Grenade* et de *Sierra Algarinejo*. Au sud, elle jette jusqu'à la Méditerranée trois contre-forts principaux; le plus oriental forme les *Sierras de Filabres* et de *Gata*, et se termine par le cap de ce nom, après avoir couru entre l'Almanzor et l'Almeria; le second, connu sous le nom de *Sierra de Gador*, sépare l'Adra de l'Almeria; le troisième, qui, dans sa plus grande longueur, prend le nom d'Alpujarras, s'étend entre l'Adra et l'Orgiva. — La plus importante des rivières qui descendent de la Nevada est le Génil, qui prend sa source au fond de l'immense précipice nommé *Corra de Velata;* ce précipice s'étend sous la forme d'un grand cirque, entre le *Picacho de Veleta*, pic gigantesque dont l'élévation est de 12,459 pieds castillans, et le *Mulhacen* ou *Mulhahacen*, point culminant de cette chaîne. Sa hauteur au-dessus du niveau de la mer est de 12,762 pieds castillans. On découvre de son sommet la Sierra Môrena, éloignée de 40 lieues au nord, et les côtes d'Afrique, à 58 lieues au sud. — Selon Minano, la limite des neiges permanentes commence, malgré la température du climat, à la hauteur de 9,700 pieds; là cesse toute végétation, et l'on ne trouve plus que des précipices remplis de neige durcie. La plupart des pics se composent d'un schiste micacé fort brillant et très-dur; leur base est flanquée de marbres et de brèches calcaires. Les sites de ces montagnes sont d'un aspect délicieux et d'une culture abondante, surtout sur le versant du sud. Deux routes principales, celles de Guadix à Almeria et de Grenade à Motril, coupent cette chaîne.

NEVERS (*géogr.*), *Noviodunum* ou *Nevernum;* ville de France, chef-lieu du département de la Nièvre, au confluent de la rivière de ce nom et de la Loire, à 228 kil.

S. E. de Paris. — Cette ville était déjà florissante avant l'arrivée de Jules César dans la Gaule. Dès l'an 507, elle devint le siége d'un évêché ; en 763 le duc Pépin y tint un parlement ; en 880 elle fut érigée en comté et marquisat ; en 1194 Pierre de Courtenai, comte de Nevers, la fit ceindre de murs pour la mettre à l'abri des attaques des pillards connus sous le nom de *brabançons*. Le 27 juillet 1231, Guy II, un de ses comtes, lui rendit ses franchises communales.— Nevers compte, aujourd'hui, une population de 15,723 habitants. Ses rues sont étroites, escarpées et tortueuses ; ses principaux monuments sont l'église de Saint-Etienne, rebâtie en 1083, le palais des ducs de Nevers, transformé en hôtel de ville, et l'église de Saint-Cyr, qui date du XIIe siècle. Elle possède, en outre, d'assez belles casernes, un théâtre et une petite bibliothèque publique, un évêché suffragant de l'archevêché de Sens, un grand et un petit séminaire, et plusieurs hôpitaux. Son commerce, assez actif, consiste en porcelaine, faïence, verre à vitre, eau-de-vie, vinaigre, câbles, cordes à violon, fonderie de canons, fabrication d'enclumes, étaux, chaînes et câbles de fer, bois de construction et de chauffage. Son arrondissement comprend une population totale de 102,591 habitants répartis en huit cantons, Nevers, Decize, Dornes, Fours, Pougues, Saint-Benin-d'Azy, Saint-Pierre-le-Moutier et Saint-Saulge. Nevers est la patrie d'Adam Billaut et de Chaumette. AL. B.

NEVERS (*comtes* et ensuite *ducs* DE). — L'origine des comtes de Nevers remonte à l'année 880. En 1180 la première maison de ces comtes se trouva sans héritier mâle, et Agnès apporta le titre de comte de Nevers à Pierre II de Courtenai, qu'elle épousa en 1184 ; ce dernier lui-même mourut sans laisser d'héritier mâle, et cette circonstance s'étant renouvelée pendant plusieurs générations, le comté passa successivement dans les maisons de Donzy, de Châtillon, de Bourbon, de Bourgogne et de Flandre. Marguerite de Flandre, héritière de Louis III, dit *de Môle*, comte de Flandre, épousa ensuite Philippe le Hardi, duc de Bourgogne, dont le fils, Jean sans Peur, porta quelque temps le titre de comte de Nevers, qui revint à Engilbert, troisième fils de Jean Ier, duc de Clèves, qui avait épousé une fille de Philippe le Hardi. En 1538, François de Clèves, comte de Nevers, obtint de François Ier l'érection de son comté en duché-pairie, titre qui, avec Henriette, sa petite-fille, entra, en 1565, dans la maison de Gonzague, où il resta jusqu'à ce qu'il fut acheté, en 1660, par le cardinal Mazarin, qui, en mourant, le laissa à son neveu, Philippe-Mancini-Mazarini, dont le dernier héritier, aussi le dernier duc de Nevers, fut Louis-Jules Mancini.

Parmi les personnages de ces diverses familles nous citerons 1° FRANÇOIS DE CLÈVES, comte, puis duc de Nevers, né à Nogent en 1516. Il fut créé duc de Nevers et pair de France en 1538, par lettres patentes de François Ier ; reçut, plus tard, le gouvernement de la Champagne, de la Brie et du Luxembourg ; commanda, en 1551, l'armée française contre les Impériaux, et les battit à Germini. Il mourut à Nevers en 1562. — 2° LOUIS DE GONZAGUE, DUC DE NEVERS, fils de Frédéric II, duc de Mantoue, naquit en 1538, épousa, en 1565, Henriette de Clèves, héritière du duché de Nevers, servit avec distinction sous Henri II, Charles IX et Henri III, et fut le premier seigneur que ce prince décora de l'ordre du Saint-Esprit; il avait servi au siége de la Rochelle et avait enlevé Issoire aux Huguenots, en 1577. Il mourut à Nesle en 1595, et fut enseveli à Nevers. Il s'était fait naturaliser Français et avait reçu du parlement, en 1566, les titres de duc de Nevers et de pair de France. Il passait pour un des hommes les plus instruits de son époque. Ses *Mémoires*, publiés par Gomberville en 2 vol. in-4°, contiennent des documents curieux sur les événements qui se passèrent de 1574 à 1595. — 3° PHILIPPE-JULIEN MANCINI, DUC DE NEVERS ou plutôt DE NIVERNAIS, car la maison de Mancini affecta ce dernier titre. Il fut l'un des beaux esprits de l'hôtel de Rambouillet qui se prononcèrent en faveur de Pradon contre Racine. Il a laissé des poésies qui furent très-estimées de ses contemporains, mais aujourd'hui complétement oubliées. — 4° LOUIS-JULES MANCINI, plus connu sous le nom de DUC DE NIVERNAIS, petit-fils du précédent, naquit à Paris en 1716, entra au service à l'âge de 18 ans, fut nommé colonel du régiment de Limousin, et abandonna la carrière militaire pour s'adonner à la poésie. La faveur de madame de Pompadour lui ouvrit bientôt une autre carrière, celle de la diplomatie. Il fut envoyé en qualité d'ambassadeur à Rome en 1748,

à Berlin en 1756 et à Londres vers 1761. Il perdit tout son crédit sous le régne de Louis XVI, rentra dans la vie privée, fut jeté dans les prisons en 1793, et y resta jusqu'au 9 thermidor an XI. Il mourut en 1798, à l'âge de 82 ans. Il était membre de l'Académie française. Il a laissé beaucoup d'ouvrages qui, en général, ne sont que médiocres, si l'on en excepte ses *Fables*, qui valent celles de la Mothe. Les plus remarquables de ses autres productions sont : *Lettres sur l'usage de l'esprit dans la société*, *la solitude et les affaires;* quatre *Dialogues des morts;* la traduction du *Richardet* de Forteguerri ; celle de la *Vie d'Agricola*, par Tacite, etc., etc. AL. BONNEAU.

NEVEU. (*Voy.* ONCLE.)

NEVRALGIE (*méd.*), du grec νεῦρον, *nerf*, et ἄλγος, *douleur*.—Ce nom a été donné à une douleur, ordinairement très-vive, fixée sur le trajet du tronc ou des branches d'un nerf, et qui se manifeste par accès irréguliers ou périodiques. Cette affection diffère de la *névrite* (*voy.* ce mot) en ce que cette dernière est constituée par l'inflammation de la substance même du nerf, tandis qu'ici la douleur semble être l'élément principal, sans que l'on sache à quelle lésion matérielle la rattacher. — La douleur névralgiqne est d'abord légère et obtuse; mais elle augmente rapidement d'intensité et devient bientôt déchirante en s'accompagnant de tiraillements ou d'élancements excessivement aigus. La marche anatomique de cette douleur varie beaucoup : tantôt elle se propage du tronc nerveux à ses ramifications, et tantôt remonte de ces dernières au tronc ; parfois elle n'affecte que quelques rameaux ou quelques filets isolés. La durée et le retour des accès sont fort variables ; le plus souvent ces accès ne se manifestent qu'à des intervalles irréguliers, et dans le temps qui les sépare les sujets jouissent d'une santé parfaite. — La terminaison des névralgies est le plus souvent subite, mais quelquefois aussi précédée par un mouvement critique quelconque : une hémorragie, des sueurs, une éruption cutanée, une excrétion abondante d'urine, une attaque de goutte ou de rhumatisme. Quelques malades sont prévenus de la fin prochaine de l'accès par une sensation particulière : souvent un fourmillement dans la partie atteinte, ou tout au contraire une torpeur profonde.

Tous les troncs nerveux peuvent être le siége de l'affection qui nous occupe; quelques-uns cependant y sont beaucoup plus sujets que les autres sans qu'il soit possible de se rendre compte de cette circonstance. Nous allons passer successivement en revue les principales espèces de névralgies.—Parmi celles du *tronc*, les névralgies de la tête sont les plus fréquentes ; on les trouve décrites sous les noms d'*hémicranie*, de *tic douloureux*, d'*odontalgie*, d'*otalgie*, etc., suivant la partie qui en est le siége. La névralgie des nerfs cervicaux est assez rare ; celle des troncs intercostaux est beaucoup plus fréquente, surtout chez les femmes, et plus encore du côté gauche que du côté droit. Les branches nerveuses qui parcourent les sixième, septième, huitième et neuvième espaces intercostaux en sont aussi plus fréquemment atteintes. Les nerfs lombaires peuvent également être le siége de névralgies ; nous en dirons autant des cordons qui se rendent aux organes génito-urinaires ou à l'anus. Enfin la même affection peut envahir les nerfs viscéraux ; mais les phénomènes auxquels elle donne alors lieu n'ont pas été jusqu'ici déterminés avec assez de précision pour que l'on puisse avoir une idée nette des symptômes propres à la névralgie de telle ou telle irradiation de ces organes, et l'on est réduit à de simples inductions à cet égard. C'est ainsi que l'*angine de poitrine* est attribuée à une névralgie des plexus pulmonaires et cardiaques, ou à celle des troncs pneumogastriques; l'*asthme nerveux*, la *cardialgie* et *certaines coliques*, ainsi que l'*iléus*, sont rapportés à une affection du même genre. Diverses espèces de *dysphagie*, la *gastrodynie*, les affections si nombreuses, si opiniâtres et si variées des viscères abdominaux connues sous les noms d'*hystérie* et d'*hypocondrie* paraissent encore, dans certains cas, dépendre d'une irritation des plexus de l'uterus, du mésentère, de l'estomac et des intestins.

Les névralgies des *membres* diffèrent beaucoup les unes des autres sous le rapport de la fréquence. Elles seront, par exemple, assez rares aux extrémités supérieures, tandis qu'elles se montreront beaucoup plus fréquentes aux inférieures. Parmi celles des premières parties la névralgie *cubito-digitale* est la moins rare ; elle commence ordinairement à l'endroit où le nerf dont elle tire son nom passe entre la tubérosité interne de l'humérus et l'apophyse olécrane pour se répandre dans les rameaux cutanés

qui se distribuent à une partie du dos de la main, à son bord cubital, au petit doigt et à l'annulaire. On a encore décrit des névralgies *sus-scapulaire* et *musculo-cutanée*, dont le siége correspondrait au trajet des nerfs de ce nom. — Parmi les névralgies des membres inférieurs, nous citerons la *sciatique* ou *fémoro-poplitée*, dont l'importance mérite un article spécial (*voy.* SCIATIQUE). La névralgie *fémorale* ou *crurale* occupe le nerf de ce nom, se manifeste par une douleur qui prend naissance dans l'aine, et se propage plus ou moins rapidement le long de la partie antérieure ou interne de la cuisse et de la jambe jusqu'à la face dorsale du pied. Cette névralgie, moins fréquente que la sciatique, et qui l'accompagne quelquefois, a, généralement, une intensité moindre dans ses paroxysmes. La portion du nerf poplité interne, qui se distribue à la plante du pied, peut être affectée seule, et constitue alors la névralgie *plantaire*.

L'étiologie des névralgies est souvent fort obscure. On indique, comme exerçant une grande influence, les saisons froides, humides et orageuses. Parmi les prédispositions individuelles, il faut noter la prédominance du système nerveux; une disposition goutteuse ou rhumatismale; pour les époques de la vie, l'âge adulte et la vieillesse; quant aux sexes, il est évident que la constitution de la femme y prédispose davantage. Enfin les névralgies sont plus communes dans les classes aisées de la société que parmi les classes pauvres. — Les causes occasionnelles sont fort nombreuses, et nous citerons en première ligne l'impression d'un courant d'air froid ou un refroidissement subit, le corps étant en sueur; la suppression brusque d'une hémorragie habituelle ou périodique; la disparition d'un exanthème; la cicatrisation d'un exutoire; les affections morales tristes; les excès alimentaires et surtout dans les boissons spiritueuses. Enfin les névralgies peuvent être provoquées par une altération organique d'un nerf, par sa contusion, sa déchirure, sa piqûre, par une irritation mécanique de son tissu.

Les moyens thérapeutiques mis en usage contre les névralgies sont aussi nombreux que variés; ce qui prouve assez que le traitement a été jusqu'ici beaucoup plus empirique que rationnel. Nous citerons les saignées locales et générales, conseillées surtout à l'époque où l'on confondait la *névralgie* avec la *névrite*, et qui réussissent encore chaque jour, sans doute à cause de la complication fréquente des deux éléments morbides qui constituent l'une et l'autre de ces deux affections; les topiques émollients et narcotiques, tels que les cataplasmes et les fumigations, les emplâtres de belladone, les frictions avec le baume tranquille, les lotions avec une solution de cyanure de potassium, dans la proportion de 30 centigrammes pour 125 grammes d'eau distillée de laurier-cerise. — Les révulsifs sont également préconisés, et nous citerons, entre autres, les fomentations d'eau froide ou d'éther, les applications de glace, les frictions avec l'huile de térébenthine, les rubéfiants, les vésicatoires même, l'électricité et le galvanisme. — On a souvent employé avec succès la section complète d'un nerf blessé.— Parmi les moyens internes, nous citerons les antispasmodiques de toute espèce, tels que la valériane, l'aconit, la belladone, la jusquiame, la ciguë, le castoréum, l'assa fœtida, l'opium, le musc; nous mentionnerons encore l'huile essentielle de térébenthine et le sous-carbonate de fer à haute dose. Les pilules dites de *Mœglin*, composées de jusquiame, de valériane et d'oxyde de zinc, ont joui d'une grande réputation sous ce rapport. Enfin le sulfate de quinine a été couronné de succès comme antispasmodique, mais surtout comme antipériodique, quand les accès névralgiques affectent le type intermittent. L. DE LA C.

NEVRILEME (*anat.*). — C'est la gaîne celluleuse qui sert d'enveloppe spéciale à chaque cordon nerveux. (*Voy.* NERF.)

NÉVRITE (*méd.*). — Nom par lequel on désigne l'inflammation des cordons nerveux. Cette affection a longtemps été confondue avec la phlébite, l'angialeucite et surtout avec la névralgie. Elle est encore peu connue; sa terminaison est rarement funeste. Elle reconnait pour cause occasionnelle le froid, l'humidité, la suppression d'une hémorragie habituelle ou d'une phlegmasie de la peau, mais surtout les violences extérieures, telles que coups, piqûres ou déchirures d'un nerf; et les sujets robustes et sanguins y sont fort prédisposés. — La névrite s'annonce par les prodromes ordinaires des phlegmasies, par une douleur d'abord peu vive, mais dont l'intensité augmente graduellement, toujours fixée dans la direction du tronc nerveux, et qu'exaspère la moindre pression ou même le simple contact. Rarement

elle est intermittente. La partie qui en est le siége est souvent rouge et gonflée; cet ensemble de symptômes est suffisant pour empêcher de la confondre avec la névralgie.— La névrite est assez rare: le tronc nerveux qui s'en trouve le plus fréquemment atteint paraît être le sciatique; mais aucun n'en est à l'abri. — Le traitement consiste surtout en saignées locales d'une abondance proportionnée à l'intensité de l'inflammation, et qu'il est, malgré cela, besoin de renouveler dans le plus grand nombre des cas. Viennent ensuite les bains, les cataplasmes émollients, en un mot tout l'ensemble du traitement antiphlogistique. Quand l'irritation a perdu de son acuité par le temps ou l'énergie des moyens employés, il faut avoir recours aux ventouses scarifiées, aux sudorifiques, aux bains sulfureux, aux douches sur le trajet du nerf malade, puis aux vésicatoires, aux cautères, aux moxas, etc. S'il existait une complication des éléments névralgiques et inflammatoires, ainsi qu'on le remarque fréquemment, on mettrait simultanément ou alternativement en usage les antiphlogistiques et les antispasmodiques.

NÉVROPTÈRES (*insectes*). — Linné a créé sous le nom de *névroptères*, du grec *νεῦρον*, *nerf*, *πτερόν*, *aile*, un ordre d'insectes qui se reconnaît d'une manière générale aux caractères suivants : quatre ailes nues ou transparentes, réticulées et ordinairement de la même grandeur; bouche offrant des mandibules, des mâchoires et deux lèvres propres à la mastication; tarses à articles ordinairement entiers et variant pour le nombre; pas d'aiguillons à l'anus; femelles rarement pourvues d'un ovicapte ou d'une tarière. Ces insectes se rapprochent assez des orthoptères; mais on peut facilement les en séparer, ainsi que des hémiptères, parce que ceux-ci ont des ailes supérieures d'une consistance différente des ailes inférieures, tandis qu'il n'en est pas de même des névroptères, qui ont les quatre ailes membraneuses et semblables. Les hyménoptères s'en distinguent par leurs mâchoires, habituellement très-allongées et ne servant pas à broyer les aliments, mais uniquement à sucer. Les lépidoptères ne pourront être confondus avec eux à cause de leurs ailes couvertes d'écailles. Les diptères en sont très-nettement séparés par leurs deux ailes, ainsi que par leurs organes de la manducation. Enfin est-il besoin d'ajouter que les névroptères se distinguent des coléoptères, parce que chez ces derniers les ailes supérieures sont cornées et forment ce que l'on désigne sous le nom d'*élytre*. — La tête des névroptères est plus ou moins grosse, avec les antennes placées à la partie antérieure; ces antennes sont le plus souvent filiformes, mais quelquefois sétacées, tantôt terminées en massue allongée ou longue, et tantôt par un bouton, comme chez les lépidoptères. Les yeux sont à réseaux et placés sur les côtés de la tête; on voit ordinairement entre eux trois petits yeux lisses, qui manquent parfois. Le corselet est renflé, comprimé et tronqué dans le plus grand nombre des espèces; il donne attache à quatre ailes habituellement nues, réticulées, claires, transparentes, et présentant souvent des reflets très-vifs ou des taches de différentes couleurs. Toutes servant au vol sont quelquefois posées en toit sur l'abdomen ou bien écartées du corps et étendues horizontalement, tantôt encore rapprochées verticalement l'une à côté de l'autre. Ces ailes diffèrent quelquefois de grandeur entre elles, comme cela se remarque chez les némoptères; d'autres fois les inférieures n'existent pas, ou sont tellement oblitérées, qu'on a de la peine à découvrir leurs traces, comme on peut le voir chez les éphémères. Les pattes sont composées de quatre pièces : la hanche, la cuisse, la jambe et le tarse; ce dernier varie pour le nombre des articles dont il est composé; souvent il n'y en a que trois, mais on a pu en compter quelquefois quatre et même cinq. — Les larves et les nymphes ressemblent beaucoup à l'insecte parfait. Les larves, presque toutes carnassières et ayant toujours six pattes, sont terrestres ou aquatiques; celles qui vivent sur la terre se cachent sous les écorces des arbres et font leur proie des pucerons, ou bien font leur nid dans le sable et y tendent des piéges aux autres insectes, ainsi que les myrméléons. Les larves aquatiques se tiennent au fond des fossés, des marais et des rivières; elles respirent au moyen d'organes nommés fausses branchies, et qui sont des appendices extérieurs et trachéens des organes respiratoires : quelques-unes de ces dernières larves se construisent des fourneaux avec de petites pierres, des débris de coquilles ou de petits morceaux de bois qu'elles assemblent au moyen d'une espèce de soie.

Les nymphes, dans plusieurs familles, restent inertes et ne grandissent pas; tandis que, dans d'autres, les libellules par exemple, elles sont, au contraire, agiles, se nourrissent et grossissent encore sous cette forme.

Les névroptères sont, en général, des insectes très-élégants pour le port; ils volent avec beaucoup de facilité, et sont quelquefois ornés de couleurs très-variées et très-belles. Quelques-uns, de même que leurs larves, sont très-carnassiers, et emploient toutes leurs forces et leur agilité à saisir les insectes dont ils veulent faire leur proie, telles sont, par exemple, les libellules; d'autres, au contraire, comme les éphémères, les phryganes, les perles, les némoures, etc., ne prennent pas ou presque pas de nourriture, et la durée de leur vie n'excède jamais quelques heures ou un jour au plus. Le plus grand nombre des névroptères vivent solitaires sous leurs trois états; il n'en est pas de même dans le genre des *termites*, car ces insectes, au contraire, vivent, à toutes les époques de leur vie, en sociétés innombrables composées de trois ou quatre sortes d'individus. — D'après ce que nous venons de dire, il est facile de comprendre que l'ordre des névroptères est loin d'être naturel, et qu'il doit renfermer des familles qui diffèrent très-notablement les unes des autres par les caractères zoologiques, par ceux de l'organisation intérieure, et par leur histoire naturelle proprement dite, c'est-à-dire par leurs mœurs et leurs métamorphoses. Ce fait, que nous ne voulons que noter ici, sera entièrement démontré dans les articles que nous consacrons aux principaux groupes de cet ordre.

La classification des névroptères est difficile, et l'on peut dire qu'elle ne repose pas encore sur des bases certaines. La méthode de Latreille, qui a été légèrement modifiée dans ces derniers temps, étant encore la plus généralement suivie, nous l'exposerons brièvement en terminant cet article. Les névroptères y sont partagés en trois familles distinctes, désignées sons les noms de *subulicornes*, *planipennes* et *plicipennes*. 1° Les SUBULICORNES, caractérisés par leurs antennes en forme d'alêne, guère plus longue que la tête, de sept articles au plus, le dernier ayant la figure d'une soie, et par ses mandibules et mâchoires entièrement couvertes par le labre et la lèvre, en correspondant aux *odonates* de Fabricius et aux *éphémères*, comprennent les grands genres *libellule*, *æschne éphémère*. 2° Les PLANIPENNES, ayant pour caractères des antennes toujours composées d'un grand nombre d'articles, plus longues que la tête, des mandibules très-distinctes et les ailes inférieures presque égales aux supérieures, correspondent aux *synistrates* de Fabricius, et renferment les genres *panorpe*, *myrméléon*, *ascalaphe*, *hémérobie*, *semblis*, *termès*, *psoque*, *perle*, *némoure*. 3° Les PLICIPENNES, chez lesquels les ailes inférieures sont ordinairement plus larges que les supérieures, plissées dans leur longueur, et qui n'ont pas de mandibules, répondent aux *trichoptera* de Kirby, et ne comprennent que les genres *phrygane*, *séricotome*, etc. (*voy.* ces divers mots). Quant à la distinction des espèces, elle est plus avancée que celle des groupes supérieurs, et cependant cette branche de l'entomologie réclame encore des travaux semblables à celui que M. Pictet a commencé dans son bel ouvrage sur l'*Histoire naturelle des névroptères*, comprenant déjà des monographies complètes de plusieurs genres de cet ordre d'insectes. E. DESMAREST.

NÉVROSE (*méd.*), expression synonyme de *maladie nerveuse*, et généralement consacrée par les nosologistes pour désigner une classe spéciale de maladies inconnues dans leur nature organique, mais signalées par des manifestations symptomatiques que le raisonnement conduit à rapporter à quelque dérangement d'une partie ou de l'ensemble de tout le système nerveux. Les névroses ont pour caractères les plus ordinaires d'être de longue durée, peu dangereuses, intermittentes, apyrétiques, difficilement curables, d'offrir un appareil de symptômes presque toujours effrayants en apparence, de causer des souffrances très-violentes et de nature à faire croire, au premier abord, à l'existence d'une maladie très-grave, enfin de ne laisser après la mort, qui n'en est pas ordinairement la conséquence directe, que peu ou même généralement aucune altération sensible dans les organes qui en ont été le siége. Les névroses aujourd'hui généralement admises par les auteurs sont la céphalalgie périodique, la folie, l'hypocondrie, la catalepsie, la chorée, l'hystérie, l'asthme convulsif, les palpitations dites *nerveuses*, les névralgies. Le somnambulisme morbide n'est, le plus ordinairement, qu'un symptôme de la catalepsie et de l'hystérie. On a aussi émis sur les fiè-

vres intermittentes une opinion qui tendrait à les faire considérer comme résultant vraisemblablement d'un état morbide du système nerveux, offrant beaucoup d'analogie avec certaines névroses. C'est aux articles consacrés à chaque névrose en particulier que l'on trouvera leur histoire.

NEWCASTLE-UPON-TYNE. — Ville d'Angleterre, chef-lieu du Northumberland, à 439 kilomètres nord-ouest de Londres. La Tyne, à son embouchure, la sépare en deux parties : *Newcastle proprement dit* sur la rive gauche, et le faubourg de *Gateshead*, qu'un beau pont de pierre de neuf arches elliptiques relie à l'autre partie. Les anciens quartiers sont sales et mal bâtis, mais les nouveaux offrent une belle construction et un imposant aspect. Entre autres monuments, on remarque à Newcastle l'église de tous les Saints, celle de Saint-Nicolas, avec sa flèche gothique d'un si admirable travail, la chapelle Sainte-Anne, l'hôtel de ville, les salles d'assemblée, le Casino, la bourse, le bâtiment dit *Royal-Jubilé*, la nouvelle cour de justice, un quai le plus large et le plus long de l'Angleterre, après celui de Portsmouth. On y trouve une société littéraire et philosophique, une société d'antiquaires, une société médicale, un gymnase fondé en 1525, une bibliothèque, etc. Mais Newcastle est surtout une ville maritime et marchande. Son port, défendu par le fort Clifford, est excellent; sa marine commerciale est, après celle de Londres, la plus active de l'Angleterre, et ne jauge pas moins de 200,000 tonneaux. Ses marchandises d'importation consistent en vins, fruits du Midi, grains, fer, lin, chanvre; celles qu'elle exporte, en sel, plomb, beurre, saumon, etc. Le commerce de houille y est surtout immense; on l'estime à 1,560,000 tonneaux par année. C'est Newcastle, grâce aux mines inépuisables au centre desquelles il se trouve et qu'on exploite sur les deux rives de la Tyne, depuis Shields jusqu'à Lammington, qui, depuis des siècles, approvisionne de houille Londres et la plus grande partie de l'est et du sud est de la Grande-Bretagne. Cette ville, si florissante, a doublé sa population en moins d'un demi-siècle; Pinkerton n'y comptait que 30,000 habitants en 1805, maintenant le nombre s'en élève à 56,000 environ. Elle envoie deux députés à la chambre basse. C'est la patrie de Cock. Newcastle est moins ancien que son faubourg Gateshead, qui passe pour être l'antique *Gobrosentum*, cité des Brigantes, et qui se trouvait à l'extrémité de la grande muraille de Sévère dont on voit quelques restes. La ville elle-même ne semble dater que du temps de Robert, fils de Guillaume le Conquérant. Pendant le moyen âge, elle fut souvent prise et perdue par les Ecossais. Il ne reste de ces temps antiques que les ruines d'un château fort. — NEWCASTLE-SUR-LA-LINE est une autre ville électorale d'Angleterre, dans le comté de Stafford, à 23 kilom. nord-ouest du chef-lieu. Elle est, comme son surnom l'indique, située sur un bras du Trent, nommé la *Line*. Sa population est de 8,200 habitants. Son église est remarquable par sa haute tour carrée et son carillon de huit cloches. On trouve dans ses environs de belles fabriques de porcelaine et de faïence, et d'abondantes mines de houille.

NEWFOREST. — Forêt d'Angleterre, dans le S. O. du comté de Southampton, entre le Southampton-River à l'E. et la Manche au S. Elle a 37 kilomètres de long sur 17 de large. Henri VIII y fit construire plusieurs châteaux; elle contient quelques bourgs et villages et est partagée en neuf promenades. C'est Guillaume le Conquérant qui donna à cette forêt l'extension qu'elle a aujourd'hui; pour l'agrandir, il ne recula pas devant la destruction d'un grand nombre de bourgades et de trente-six églises. Son fils, Guillaume le Roux, y fut tué d'une flèche lancée par Walter Tyrrel.

NEW-HAMPSHIRE. — Un des Etats-Unis de l'Amérique septentrionale, sur la côte de l'océan Atlantique, entre 42° 42′ et 45° 14′ de lat. N. C'est un de ceux qu'on nomme *Etats de l'Est* (*Eastern States*), et qu'on a formés de la Nouvelle-Angleterre. Il s'allonge du N. au S., entre le Vermont, à l'O., le Massachusetts au S., le Maine à l'E., le Canada au N., et l'Océan au S. E., et offre une superficie de 23,827 kilom. carrés, avec une population de 285,000 habitants (recensement de 1840). Il n'a qu'environ 27 kilom. de côtes; mais il possède l'excellent port de Portsmouth, sur l'estuaire de la Piscataqua. Le rivage est généralement sablonneux, et bordé de marais salants sur plusieurs points. Le pays est plat jusqu'à une distance de 30 à 40 kilom. de la mer; il s'élève ensuite, couvert par les ramifications des monts Alleghany; c'est même dans le New-Hampshire que cette chaîne présente sa plus haute partie, les White-Mountains,

élevés de 2,000 mètres. Le Connecticut, qui marque sa limite occidentale, et le Merrimack, qui arrose l'intérieur du pays du N au S., en sont les principaux cours d'eau; on y rencontre un grand nombre de petits lacs. La variété des sites pittoresques et des curiosités naturelles a fait surnommer cet Etat la *Suisse de l'Amérique*. La température y offre des extrêmes de froid et de chaud; mais elle est fort saine. Le sol est généralement plus propre aux pâturages qu'au labourage; on récolte néanmoins une assez grande quantité de blé, de riz, de maïs, d'orge, de fruits à cidre, de chanvre, de lin. On exporte des chevaux, des bestiaux, des porcs, des moutons, du poisson salé, de la potasse, etc. L'industrie de la laine, du coton, du lin est fort active; les principaux chemins de fer sont l'Eastern-Railroad et celui de Boston-et-Maine. Le pouvoir exécutif y est exercé par un gouverneur et un conseil de cinq membres; la législature se compose d'un sénat de douze membres et d'une chambre de représentants à laquelle chaque localité, renfermant cent cinquante contribuables, envoie un membre, et un de plus pour chaque trois cents. La constitution fut proclamée en 1792. Il y a sept comtés; le chef-lieu est Concord, mais Portsmouth est la ville la plus considérable.—Ce pays, qui fut visité pour la première fois en 1614 par le capitaine J. Smith, était alors habité par les Indiens-Abenakis; il fut colonisé en 1623, sous le nom de *Laconia*, et reçut celui de New-Hampshire en 1629. Il fut réuni en 1640 au Massachusetts, dont il se sépara en 1679. Peu d'Etats ont autant souffert des incursions des Indiens, et ont pris une part aussi active dans la guerre de l'indépendance. E. Cortambert.

NEW-HAVEN. — Ville des Etats-Unis, un des deux chefs-lieux de l'Etat de Connecticut, à l'embouchure du Quinnipiack dans le golfe de Long-Island, à 108 kilom. N. E. de New-York. Lat. N. 41° 17′ 58″, long. O. 73° 18′ 11″. Elle est dans une plaine sablonneuse, bordée par les montagnes de West-Rock et d'East Rock. C'est une des plus agréables villes de l'Union; on y remarque surtout, au centre, une jolie place où se trouvent les principaux édifices publics. Il y a un collége renommé. Le port, sûr, mais peu profond, est très-fréquenté; des paquebots entretiennent des communications régulières avec New-York, et un chemin de fer unit cette ville à Hartford, autre chef-lieu du Connecticut. 13,000 habitants. — Le nom de *New-Haven* s'applique encore à diverses petites villes des Etats-Unis : l'une dans l'Etat de Vermont, comté d'Addison; une autre dans l'Etat de New-York, comté d'Oswego; une troisième dans l'état d'Ohio, comté de Huron. E. C.

NEW-JERSEY (*géogr.*). — Un des Etats-Unis de l'Amérique septentrionale, sur la côte orientale de la confédération, entre 38° 57′ et 41° 24′ de latit. N.; c'est un de ceux qu'on nomme *Etats du Milieu* (*Middle States*). Il s'allonge, du N. au S., de l'embouchure de l'Hudson à la baie Delaware, entre les Etats de Pennsylvanie à l'O., de New-York au N. et de Delaware au S. O. Il a 19,424 kilomètres carrés et 373,000 habitants (recensement de 1840). La côte est parsemée de langues de terre allongées et basses, et d'îles sablonneuses. Le cap May, à l'extrémité méridionale, en est le principal promontoire. Outre la baie Delaware au S. O., on remarque la baie Raritan au N. E. Le fleuve Delaware en forme constamment la limite occidentale. Les montagnes Bleues, branche des monts Alleghany, parcourent, du S. O. au N. E., la partie septentrionale de l'Etat. Le pays, du reste, est peu élevé, et agréablement entrecoupé de collines et de vallées. La partie méridionale n'offre qu'une plaine couverte d'une immense forêt de pins.

Le sol est généralement fertile; le climat, tempéré dans le S. en hiver, est alors froid dans le N., mais il y est très-agréable en été. Il y a d'importantes mines de fer, et d'intéressants fossiles d'éléphants, de bois de cerfs, etc. On y récolte surtout du blé, du riz, du maïs, des fruits, du lin; on élève dans les parties montagneuses beaucoup de bestiaux, de porcs, et une excellente race de chevaux. L'industrie est active, et l'on compte un assez grand nombre de hauts fourneaux, de forges, de laminoirs, de tanneries. Les exportations consistent en farine, bestiaux, cidre, cuirs, fers, et se font principalement par New-York et Philadelphie. Les canaux de Delaware et Raritan, de Morris et de Salem, et une dizaine de chemins de fer, dont le plus important est celui de Camden et Amboy, favorisent le commerce de cet Etat, qui est divisé en dix-sept comtés et a pour chef-lieu Trenton. Newark est la ville la plus considérable et le port principal. Le pouvoir est exercé par un gouverneur, un vice-président et un conseil formé de trois membres

du conseil législatif. Ce conseil et une chambre de représentants composent le pouvoir législatif. Chaque comté choisit annuellement un membre de ce conseil et trois représentants de la chambre. La constitution adoptée en 1776 est la plus ancienne de l'Union.— Les Hollandais s'établirent les premiers dans ce pays, au commencement du XVIIe siècle, et le comprirent en partie dans ce qu'ils appelèrent les Nouveaux Pays-Bas. Les Suédois formèrent aussi une colonie qu'ils nommèrent Helsingborg puis Nouvelle-Suède; mais ils furent expulsés par les Hollandais, qui furent à leur tour dépossédés par les Anglais en 1664; ce fut alors que la contrée prit le nom de New-Jersey. Elle fut donnée en fief héréditaire aux maisons Berkely et Carteret, qui lui accordèrent une institution très-libérale, aussi les colons y affluèrent-ils en grand nombre. La prospérité de la colonie s'accrut rapidement, et n'a été interrompue que par la guerre de l'indépendance, pendant laquelle le New-Jersey a souffert proportionnellement plus qu'aucun autre Etat. E. CORTAMBERT.

NEWMARKET, ville d'Angleterre située à 18 kilom. de Cambridge, et dont une partie dépend du comté de ce nom et l'autre du Suffolk. Elle est assez bien bâtie, mais singulièrement ordonnée; car elle n'offre, à proprement parler, qu'une seule rue. Cette ville est célèbre pour les courses de chevaux, qui s'y font au printemps, en juillet et en octobre, et attirent une foule considérable de joueurs opulents dont la présence offre à son commerce un important débouché. Newmarket a été deux fois réduite en cendre. Elle compte aujourd'hui 2,000 habitants environ.

NEWPORT.— Plusieurs villes d'Angleterre portent ce nom. — 1° NEWPORT, dans l'île de Wight, dont elle peut être considérée comme le chef-lieu. Elle est à 17 kilom. sud-ouest de Portsmouth. Sa population est de 4,000 habitants environ; elle envoie deux membres à la chambre des communes. C'est une jolie ville ayant des rues larges, propres et régulières; son havre, qui offre un mouillage sûr, est défendu par un château. On trouve dans cette ville quelques fabriques d'amidon et de poudre. — 2° NEWPORT, dans le comté de Monmouth, à 35 kilom. nord-ouest de Bristol et à l'embouchure de l'Usk. Son château et son port étaient autrefois assez importants. Sa population est d'à peu près 3,000 habitants faisant un actif commerce de houille, de fonte, de fer en barres sortis des forges assez considérables des environs. — 3° Quelques petites villes portant le nom de Newport se trouvent encore, une dans le Cornouailles, aux confins de Devonshire, à 1 lieue de Lauston, vers le nord; une autre dans le comté de Shrop, une troisième dans celui de Buckingham, et une quatrième dans celui de Pembrocke, entre la ville de ce nom et celle de Cardigan.—4° NEWPORT, ville des Etats-Unis, capitale de l'Etat de Rhode-Island, concurremment avec la ville de la Providence, qui en est éloignée de 85 kilomètres. Elle est située à l'extrémité sud-ouest de la province. Sa magnifique rade, défendue par trois forts, dont le plus important est celui de Wolcott, pourrait contenir des flottes entières. Ses pêcheries sont d'un bon rapport, et son commerce, assez considérable, quoique inférieur à ce qu'il était avant la guerre de l'indépendance, fait surtout de grandes affaires avec l'Inde et Cuba. Newport, quoique bâti presque entièrement en bois, est d'un aspect et d'un séjour assez agréables. Sa population est de 8,000 habitants. ED. F.

NEW-RIVER, rivière des Etats-Unis, qui prend sa source par 36° latitude N., à l'E. des monts Alleghany, dans la Caroline du nord, comté d'Ashe. Elle arrose la Virginie, d'abord dans sa partie N. E., tourne ensuite au N. O., puis traverse les monts Alleghany, et recevant, par la rive droite, les eaux du Green-Briar, change dès lors son nom en celui de Kenhava (Great).

NEWTON (ISAAC). — NEWTON naquit à Woolstropp, en Angleterre, dans la province de Lincoln, le jour de Noël 1642 (*vieux style*), l'année même de la mort de Galilée. En venant au monde, il était d'une complexion si chétive, que l'on désespéra de pouvoir l'élever. Ayant perdu son père lorsqu'il était encore en bas âge, sa mère l'envoya, dès l'âge de 12 ans, au collége de Grantham. Comme elle voulait lui donner seulement cette première éducation qui convient à tout homme bien né, elle le rappela bientôt auprès d'elle; mais il manifestait tant de goût pour les études sérieuses, et en particulier pour toutes les inventions qui se rattachaient aux sciences physiques et mécaniques, qu'elle le renvoya au même collége. Il y resta jusqu'à 18 ans et passa de là à l'université de Cambridge, où il fut

admis dans le collége de la Trinité en 1660. — Ses premiers pas dans l'étude des mathématiques annoncèrent ce qu'il serait un jour. Après avoir approfondi les travaux des mathématiciens les plus éminents, il laissa l'essor à son génie, et l'on a pu dire que, avant l'âge de 24 ans, il avait déjà jeté les fondements des grands ouvrages qui devaient rendre son nom immortel. Mais, soit défiance de lui-même, quoique son mérite bien reconnu lui eût valu la chaire de mathématiques à l'université de Cambridge, soit amour du repos, soit enfin qu'il ne voulût révéler tant de vérités si nouvelles qu'après les avoir entourées de preuves assez convaincantes pour frapper les esprits les plus prévenus, il garda pour lui seul le secret du trésor qu'il avait amassé. Une circonstance fortuite le força à se trahir lui même; le géomètre Mercator publia, en 1668, sa *Logarithmotechnia*, où il était parvenu à obtenir, par le moyen des séries, la quadrature de l'hyperbole rapportée à ses asymptotes. Barrow, maître et ami de Newton, montra cet ouvrage à son élève, qui y reconnut le principe d'une méthode qu'il avait imaginée depuis longtemps pour les problèmes de même nature, et fondée, comme celle de Mercator, sur le développement en série de l'ordonnée de la courbe, mais bien autrement étendue, car elle ne se bornait pas à la quadrature de l'hyperbole, et embrassait, dans des formules générales, toutes sortes de courbes même mécaniques, leur quadrature, leur rectification, la détermination de leur centre de gravité, celle des surfaces et des solides formés par leur révolution. Burrow reçut alors pour la première fois communication du précieux manuscrit, qui cependant ne fut pas encore publié. Newton avait tourné ses pensées vers d'autres recherches et ne portait plus qu'un intérêt distrait à un ouvrage de pure analyse. On voit, en effet, par des documents authentiques, que, dans le cours de cette année, 1668, qui devait avoir tant d'influence sur sa vie, une série de découvertes d'une espèce toute différente s'était emparée de son esprit; des expériences sur la lumière, tentées d'abord comme un simple amusement, et dont il faut reporter les premiers essais à l'année 1666, lui avaient bientôt montré que la lumière, émanée des corps rayonnants, n'est pas une substance simple et homogène, qu'elle est composée d'une infinité de rayons doués d'une réfrangibilité différente et de propriétés calorifiques diverses. En faisant passer un faisceau lumineux à travers un prisme, il était parvenu à diviser ces rayons de manière à pouvoir les étudier séparément et à reconnaître leurs propriétés particulières. Portant dans ce nouveau genre d'étude cette méditation puissante et cette rectitude d'esprit dont il avait déjà fait preuve dans ses recherches analytiques, il en fit un corps de doctrine, où toutes les propriétés de la lumière étaient présentées d'après des expériences précises et sans aucun mélange d'hypothèse ou de système, nouveauté, a dit avec raison l'un de ses biographes, qui, à cette époque où l'art d'interroger la nature n'existait pas encore, dut paraître aussi surprenante et aussi inouïe que ses découvertes elles mêmes. Pendant qu'il s'occupait de ce travail et qu'il en faisait le texte des leçons d'optique qu'il donnait à Cambridge, il fut élu, le 16 janvier 1672, membre de la Société royale de Londres, à laquelle il envoya, comme témoignage de reconnaissance, la première partie de ses recherches sur l'analyse de la lumière, travail qui devait produire, dans le monde savant, une série de découvertes si brillantes et si inattendues. L'envie ne lui pardonna pas son succès; sa gloire fut achetée au prix de son repos. Il se vit en butte à tant de persécutions, qu'il forma le projet de ne rien publier à l'avenir. Pendant quatre années, en effet, il garda un silence absolu, bien qu'on puisse supposer que ce temps ne fut perdu ni pour sa gloire ni pour la science. Vers la fin de l'année 1679, une discussion scientifique élevée au sein de la Société royale avait rappelé sa pensée sur une question qui l'avait déjà beaucoup occupé à une autre époque, la recherche des lois qui président à la constitution de l'univers. On sait quelle circonstance accidentelle, avait, pour la première fois, fixé ses méditations sur cet objet; une pomme tombée d'un arbre, sous ses yeux, avait attiré son attention, et une suite de profondes réflexions suscitées par un événement si simple l'avait conduit à comparer la force qui retient la lune dans son orbite à celle qui fait tomber les corps à la surface de la terre. Une mesure fautive du rayon terrestre qu'il fut obligé d'employer dans ses calculs l'empêcha seule de reconnaître, dès ce moment, la parfaite analogie des deux forces, et, comme cet événement se passait en 1665, de se trouver

ainsi, avant l'âge de 24 ans, en possession du principe le plus important du mécanisme des cieux. Heureusement pour la gloire de Newton, cette grande découverte ne fut que différée, et, malgré un intervalle de quatorze années, elle ne passa pas en d'autres mains. Vers la fin de l'année 1679, en présentant à la Société royale un rapport sur un nouveau système de physique céleste qu'elle l'avait chargé d'examiner, il lui proposa, pour s'assurer de la rotation de la terre, une expérience à la fois très-simple et très-ingénieuse, consistant à laisser tomber un corps du sommet d'une tour élevée et à observer si, dans sa chute, il suit exactement la verticale. Les corps, en tombant, doivent s'écarter de cette ligne vers l'est, au lieu qu'ils ne doivent éprouver aucune déviation, si la terre est immobile. Cette expérience serait décisive en effet, si les circonstances accessoires et la faiblesse de la déviation, qui provient d'une chute de si peu d'étendue, n'en rendaient les résultats tout à fait incertains. Quoi qu'il en soit, une discussion incidente s'éleva, parmi les membres les plus distingués de la Société royale, sur la nature de la courbe que le projectile devait suivre en tombant du haut de la tour. Newton, supposant la chute opérée dans un milieu résistant, avait annoncé que la courbe serait une spirale; Hooke, homme d'une grande sagacité, mais peu versé dans les sciences mathématiques, et qui avait été le principal adversaire que Newton eût eu à combattre dans sa théorie de la lumière, soutenait que la courbe, dans le vide, serait une ellipse, et que ce serait une courbe ovoïde, si le milieu était résistant. Hooke n'avait donné aucune démonstration géométrique à l'appui de son assertion; mais on savait qu'il avait adopté depuis longtemps l'opinion d'une gravité décroissant proportionnellement au carré des distances. Ce que son contradicteur n'avait pu faire, Newton l'entreprit; il soumit cette question à l'analyse mathématique, et c'est ainsi qu'il fut amené à examiner si le mouvement elliptique des planètes peut résulter d'une force attractive émanant du soleil et variant réciproquement du carré de leurs distances à cet astre. Cette recherche le conduisit bientôt à la théorie du mouvement curviligne et à la solution complète du problème inutilement tenté avant lui, consistant à déduire la loi de la force qui sollicite les corps célestes de la forme de leurs orbites. Il démontra rigoureusement 1° que, si les planètes décrivent des courbes elliptiques dont le soleil occupe un des foyers, comme l'avait reconnu Kepler, la force qui les anime doit être une force résidant dans le soleil et réciproquement proportionnelle au carré des distances; 2° que cette force est la même pour toutes les planètes réduites à la même masse et supposées à la même distance du soleil, ce qui résulte du rapport entre les temps des révolutions et les grands axes des orbites planétaires également établi par Kepler. C'était là évidemmens tout le secret du système du monde, et Newton avait prouvé le premier, par un calcul rigoureux, ce que quelques-uns de ses devanciers s'étaient contentés d'énoncer comme le résultat d'inductions vagues ou métaphysiques. Il y avait entre sa découverte et leurs assertions l'espace immense qui sépare une vérité mathématique d'une œuvre de l'imagination, édifice sans base qu'un souffle peut détruire.

Cependant un doute restait encore dans l'esprit de Newton; comment la lune échappe-t-elle seule à la loi générale de la nature, comment la force qui la retient dans son orbite se trouve-t-elle modifiée par la distance qui la sépare de nous et pourquoi enfin n'obéit-elle pas à la même puissance qui fait tomber tous les corps à la surface de la terre? C'était pourtant là le résultat de l'important calcul entrepris en 1665, et qui avait trompé alors toutes les prévisions de sa sagacité. Avant de révéler au monde sa grande découverte, Newton voulait éclairer cette difficulté. Pendant deux années entières il y porta toutes les forces de son esprit sans pouvoir la résoudre. Enfin une circonstance heureuse vint à son secours; il entendit parler avec éloge des opérations que venait d'exécuter, en France, l'astronome Picard pour mesurer un degré du méridien. Il eut l'idée d'employer cette nouvelle mesure dans le calcul qu'il avait fait autrefois pour déterminer le décroissement de la pesanteur terrestre à la distance de la lune. Il faut aimer la science, il faut avoir senti dans son cœur une étincelle de ce feu sacré qu'on appelle l'amour de la vérité, pour concevoir les impressions que Newton dut éprouver en ce moment; on dit que, voyant les chiffres se rapprocher de plus en plus du résultat qu'il avait tant cherché, il fut saisi d'une telle émotion, qu'il ne put continuer; sa main trembla, ses yeux se troublèrent,

un ami acheva le calcul. Les nombres, cette fois, s'accordaient presque identiquement avec les prévisions du génie; la lune, dans une seconde de temps, tombe effectivement vers la terre de la même hauteur que le ferait un corps pesant placé à sa surface, et qui obéirait à l'attraction de la terre diminuée proportionnellement au carré de la distance de la lune à notre globe. L'analogie entre toutes les forces impulsives de la matière, soit sur la terre, soit dans les cieux, se trouve donc désormais démontrée, et Newton a le premier découvert l'une des grandes lois de la nature, la seule que jusqu'ici il ait été donné à l'homme de pénétrer, la loi de la gravitation universelle.

Sans doute il y avait loin encore d'une simple prévision de ces phénomènes à leur démonstration rigoureuse. Newton n'en sera pas moins digne de l'admiration des siècles à venir. Aucun des effets de la loi générale qu'il avait découverte n'échappa à sa pénétration, et, lorsque les procédés imparfaits d'une synthèse bornée ou d'une analyse naissante ne lui permirent pas d'en donner une démonstration mathématique, il sut, par des suppositions ingénieuses, par des aperçus pleins de sagacité, tourner la difficulté et suppléer au défaut de l'instrument par l'adresse de la main qui le mettait en œuvre. Tous les phénomènes célestes sont venus successivement se soumettre avec une exactitude merveilleuse à la loi qu'il a trouvée, et, toutes les fois que l'un d'eux a paru un moment s'y soustraire, cette anomalie, en disparaissant bientôt devant un examen plus attentif, a été pour elle l'occasion d'un nouveau triomphe.

Toutefois, quelque admiration qu'une découverte si brillante en elle-même et si féconde en grands résultats nous inspire pour son auteur, elle ne doit pas nous rendre ingrats envers ses contemporains et nous empêcher de leur rendre une justice que lui-même ne leur a pas refusée. Newton, dans ses recherches sur la lumière, fut un génie véritablement créateur; le terrain était inexploré; l'art de varier les expériences, un tact merveilleux pour en déduire les lois des phénomènes, tout dans cette théorie lui appartient en propre; mais, dans ses découvertes sur le système du monde, il fut servi par un heureux concours de circonstances, autant qu'inspiré par son génie. La loi de la gravitation de toutes les planètes vers le soleil et des satellites vers les planètes principales avait été entrevue par Kepler et Bouillaud, énoncée ensuite d'une manière nette et précise par Hooke, qui dit positivement « qu'il regarde ce principe comme la cause des plus grands mouvements célestes, et que son développement complet sera la véritable perfection de l'astronomie. » Enfin la généralisation de l'idée de la gravité et son extension à tous les corps du système planétaire, avec un décroissement dépendant des distances, se trouvent formellement exprimées, dès 1666, par Borelli, dans son ouvrage sur les satellites de Jupiter. Il ne s'agissait donc plus que de démontrer, par un calcul rigoureux, la justesse de ces aperçus heureux. C'est ce qu'exécuta Newton, et il fut encore aidé, dans cette tâche, par les beaux théorèmes récemment publiés par Huyghens sur les développées et sur les forces centrales, théorèmes que Borelli ne connaissait pas, et qui devaient conduire directement à la théorie du mouvement curviligne. Enfin l'accident de la pomme tombée sous ses yeux, accident qui serait, il est vrai, passé inaperçu devant un homme ordinaire, semble montrer que la Providence avait réservé Newton à la plus grande découverte que l'esprit humain puisse atteindre; mais ajoutons que, par les admirables développements qu'il donna au principe général qu'il avait trouvé, il montra que son génie était au niveau de sa fortune!

Ce fut en 1686 que, cédant aux instances de Halley, Newton se décida enfin à donner à la Société royale de Londres la première communication de ses grandes découvertes. Il réunit ensuite tous ses travaux sur la théorie du système du monde, dans l'immortel ouvrage des *Principes de la philosophie naturelle.* Ce livre, publié pour la première fois en 1687, n'eut point, à son apparition, tout le succès qu'il méritait, et près de cinquante ans s'écoulèrent avant que le système de la pesanteur universelle fût généralement admis comme une vérité irréfragable, tant était grande la force des préjugés qu'il fallait combattre, et des fausses idées que la physique cartésienne avait contribué à propager dans les meilleurs esprits. Mais le temps a vaincu tous ces obstacles, et le livre des principes fait encore, après deux siècles, l'admiration de tous les hommes qui se vouent à l'étude des sciences naturelles. « Cet ouvrage, a dit Laplace, restera comme

un monument éternel de la profondeur du génie qui nous a révélé la plus grande loi de l'univers. »

Mais Newton a plus fait encore pour le progrès de l'esprit humain que de soulever un coin du voile dont s'enveloppait la nature. Il a appris à l'homme à rejeter de vains systèmes enfantés par son imagination ; à n'admetttre, dans les sciences physiques, que des théories positives fondées sur l'observation et cimentées par le calcul. Il lui a enseigné la route la plus sûre qui puisse le guider dans la recherche de la vérité. — Interroger la nature par des expériences propres à faire ressortir la loi des phénomènes ; s'élever, par l'induction, jusqu'aux causes qui les produisent, et redescendre ensuite, par une analyse rigoureuse de ces causes générales, à tous les phénomènes particuliers, telle est la méthode lente, mais assurée, qui conduisit Newton à ses grandes découvertes. La faillibilité de l'esprit humain ne lui en permit ni une plus courte ni une plus facile ; les plus beaux esprits se sont égarés, comme Malebranche et Descartes, lorsqu'ils ont permis à l'imagination sans appui et sans guide d'envahir le domaine de la science. Mais, pour s'engager dans une voie si longue et si laborieuse, il faut être doué d'une grande force de volonté et de persévérance. C'est encore là une qualité qui distinguait éminemment l'illustre auteur de la philosophie naturelle. Un étranger lui demandant un jour comment il avait découvert les lois du système du monde: « C'est, répondit-il, en y pensant toujours.»

Newton, après la publication du livre des principes, qui mit le comble à sa gloire, ne semble plus avoir entrepris aucun travail important. Tant d'admirables découvertes avaient, sans doute, épuisé les facultés de cette tête pensante, et, quoiqu'il n'eût alors que 45 ans et qu'il n'eût guère dépassé le milieu de sa carrière, on ne trouve de lui, depuis cette époque, que trois productions nouvelles et d'un faible intérêt, sur les matières scientifiques. Les notes dont il enrichit les éditions successives de son optique et de son livre des principes se rapportent à des expériences ou à des recherches analytiques faites dans des temps antérieurs, et l'*Arithmétique universelle*, qui fut publiée, à son insu et sans son assentiment, en 1707, n'était, sans doute, que le texte des leçons qu'il donnait à Cambridge, dans sa chaire de mathématiques. La participation qu'il prit à la publication d'une seconde édition de cet ouvrage, qui parut en 1722, prouve simplement qu'il ne le regardait pas comme indigne de porter son nom, et c'est, en effet, un modèle dans l'art de soumettre les questions de géométrie ou de nombres à l'analyse algébrique, de manière à en tirer les résultats les plus élégants et les plus simples.

Ici devrait s'arrêter la tâche du biographe. Newton, arrivé, par la publication du livre des *Principes de la philosophie naturelle*, au faîte de la gloire, ne pouvait plus que déchoir. Que dire de cette discussion fameuse qui s'éleva entre Leibnitz et lui, au sujet de l'invention du calcul infinitésimal, où l'on vit tant d'acrimonie d'une part, tant d'injustice de l'autre ; qui troubla si longtemps la vie de ces deux savants illustres, et hâta peut-être même la mort de Leibnitz? Le fond de la querelle est aujourd'hui jugé ; la priorité de l'idée de ce calcul nouveau, qui enseigne à trouver les rapports des accroissements successifs d'une quantité variable ou à retrouver la quantité elle-même d'après la connaissance de ce rapport, appartient à Newton, qui en avait déposé le germe dans sa *Méthode des fluxions*. Mais le calcul différentiel dont Leibnitz fut le créateur, par la considération des infiniment petits qui en fait la base, par l'élégance de sa notation et par le grand nombre de questions auxquelles il s'applique, serait encore une admirable invention, quand bien même Leibnitz eût connu la théorie des fluxions, et tout semble prouver qu'il ne la connaissait pas, Newton ayant gardé pour lui seul le secret de ce précieux auxiliaire, auquel il a dû, peut-être, ses plus brillantes découvertes. Cependant cette discussion, comme l'observe Laplace, n'a pas été sans avantages ; elle a fait connaître la marche que ces deux grands géomètres ont suivie dans leurs premiers travaux analytiques, et la connaissance de la méthode qui a guidé l'homme de génie n'est pas moins utile au progrès de la science et même à sa propre gloire que ses découvertes mêmes. Que dire encore des recherches théologiques qui occupèrent presque exclusivement l'âge mûr de Newton? Que penser de ce commentaire de l'*Apocalypse*, ouvrage si futile pour le fond, et qui, pourtant, montre dans son auteur tant d'érudition, une logique si serrée, une persévérance si infatigable? Les admirateurs

exclusifs de la gloire de Newton, qui n'ont pas su faire deux parts distinctes dans la vie d'un si grand homme, ont cru pouvoir excuser cet étrange commentaire en l'attribuant à l'esprit du siècle et à ce goût pour les controverses religieuses, empreints alors jusque dans les ouvrages scientifiques eux-mêmes. Mais à quoi donc sert le génie, s'il ne met pas les intelligences supérieures au-dessus des préjugés et des erreurs des autres hommes? Non, c'est trop, selon nous, rabaisser la raison humaine, et nous ne consentirons jamais, pour notre part, à voir, dans le commentateur des *Douze cornes de l'animal du prophète Daniel*, la même intelligence qui déroba à la nature les lois de la lumière et du système du monde. Nous aimons mieux croire qu'un travail infatigable, qu'une contention d'esprit trop prolongée avaient, de bonne heure, apporté l'épuisement dans cette tête si vigoureusement trempée; qu'un accident même, le regret que causa à Newton la perte d'un précieux manuscrit, avait troublé momentanément sa raison, et qu'il n'en recouvra, dans la suite, que l'usage trop affaibli pour reprendre le cours des pensées sublimes qui avaient si brillamment occupé sa jeunesse. — Tournons nos yeux vers un spectacle plus consolant et montrons l'homme de génie entouré, jusqu'à la fin de sa longue carrière, de la considération méritée par tant de sublimes travaux et de la reconnaissance de ses concitoyens.

Newton fût choisi deux fois par l'université de Cambridge, dont il était membre, pour la représenter dans le parlement : la première en 1688, la seconde en 1705. Elu, en 1703, président de la Société royale de Londres, il conserva ces fonctions sans interruption pendant vingt-cinq ans, c'est-à-dire jusqu'à sa mort, distinction flatteuse dont on ne trouverait pas d'autre exemple dans l'histoire de ce corps savant. En 1705, il fut crée chevalier par la reine Anne; il avait obtenu, en 1696, la charge de directeur de la monnaie. Dans cet emploi honorable et lucratif, il rendit de grands services, par ses connaissances chimiques, pendant l'opération de la refonte générale des pièces d'or et d'argent, qui eut lieu en 1697 et 1698. — Il mourut le 20 mars 1727, dans sa 85e année. Il n'avait jamais été marié, et, pendant sa longue carrière, il sut à peine ce que c'est que la maladie. Son corps fut exposé sur un lit de parade et déposé dans la sépulture des rois, à l'abbaye de Westminster. Sur le tombeau qui lui fut élevé par sa famille on lit cette épitaphe, qui n'est que juste pour Newton, mais qui serait plus qu'ambitieuse pour tout autre : « *Congratulentur sibi mortales tale tantumque extitisse humani generis decus!* Que les mortels se glorifient de ce qu'il a existé un homme qui a répandu tant d'honneur sur l'humanité! »

Nous avons fait connaître, dans le cours de cette notice, les principaux ouvrages qui ont fondé la gloire de Newton. L'édition la moins incomplète qui ait paru de ses œuvres est celle publiée par Horsley, en 5 vol in-4° (Londres, 1779-1785). En y joignant une foule d'opuscules réunis par Castillon en 4 vol. in-4° (Berlin, 1774), et le recueil de ses lettres scientifiques insérées dans la *Biographia britannica* et dans le *Commercium epistolicum*, on aura un ensemble à peu près complet des écrits d'un des plus beaux génies des temps modernes. G. DE P.

NEW-YORK (*géogr.*). — Ce nom s'applique également à l'Etat principal et à la ville la plus florissante des Etats-Unis. — L'Etat est un de ceux qu'on appelle *Etats du Milieu* (*Middle States*), quoiqu'il soit réellement dans le N. E. de la confédération; il s'étend entre 40° 30' et 45° de lat. N., et entre 75° 20' et 82° 15' de long. O. Il est entouré par la Pennsylvanie, le Canada, le Vermont, le Massachusetts, l'Etat de Connecticut, celui de New-Jersey. Sa superficie est de 129,905 kilom. carrés. Il n'est baigné par la mer que sur une très-petite étendue; cependant il y possède quelques positions très-importantes, et particulièrement Long-Island, l'île de Staten et celle de Manhattan ou de New-York, sur laquelle s'élève la ville de ce nom. La partie orientale de l'Etat est traversée par les monts Alleghany ou Apalaches, qui y présentent un de leurs principaux chaînons, les monts Catskill, élevés de 1100 mètres, et l'un de leurs plus hauts sommets, le mont Marcy de 2100 mètres. L'Hudson parcourt du N. au S. la partie orientale de l'Etat pour se jeter dans l'Océan à New-York, et reçoit la Mohawk, qui arrose le centre du pays. Le Genesee, le Black-River, l'Oswego, tributaires du lac Ontario, coulent dans la partie occidentale. Enfin, dans le S., on voit l'Alleghany, la Susquehannah, la Delaware, qui se rendent le premier dans l'Ohio, les autres dans l'Atlantique directe-

ment. Le Grand-Canal ou canal Erié, magnifique ouvrage de 585 kilom. de longueur, unit l'Hudson au lac Erié, et a pour embranchements les canaux d'Oswego et de Cayuga et Seneca ; le canal Champlain fait communiquer l'Hudson au lac Champlain, placé sur la limite N. E. de l'Etat. On peut encore signaler le canal Chemung, le canal Delaware et Hudson, le canal de Crooked-Lake, et beaucoup d'autres canaux en construction. On remarque dans l'O. les lacs Oneida, Onondaga, Cayuga, Seneca, etc. Des chemins de fer nombreux circulent sur presque tous les points ; on remarque ceux de Long-Island (de Brooklyn à Hillsville), de Harlem (qui joint New-York au continent), de Catskill et Canajahorie, d'Hudson et Berkshire, etc.

Dans le voisinage de la mer, la température est exposée à de grandes et subites variations ; mais elle est plus égale dans le reste du pays. En général, le climat est sain, quoiqu'il offre le désavantage d'étés trop chauds et d'hivers trop froids ; il est plus doux dans l'O. que dans l'E. Parmi les curiosités naturelles du pays, nous citerons la cataracte du Niagara.

Le sol est particulièrement fertile vers l'Hudson et la Mohawk Ses principales productions sont le froment, le maïs, le seigle, l'avoine, le lin, le chanvre, les pommes, les bois de construction ; on élève beaucoup de bêtes à cornes, de chevaux, de moutons, de porcs. Il y a des mines importantes de houille et d'excellent fer, et des sources minérales célèbres à Saratoga et à Ballston. L'industrie a fait des progrès rapides dans l'Etat de New-York, et le commerce y est plus actif que dans toute autre partie de l'Union. Les exportations, en 1841, ont été de 165,699,165 fr. ; les importations de 378,567,130 fr. La population, qui en 1790 n'était que de 340.000 habitants, s'élevait à 2,429,000 en 1840, et à 2,750,000 en 1845. Quoique l'esclavage soit aboli dans l'Etat, on y compte un assez grand nombre de nègres ou d'autres personnes de couleur. Il s'y trouvait autrefois les importantes tribus indiennes des Sénécas, des Oneidas, des Onondagas, des Mohawks qui faisaient partie de la confédération des Iroquois, et dont les débris ont été transportés à l'ouest du Mississipi.

Les cultes sont très-variés dans l'Etat de New-York ; il y a des presbytériens, des réformés hollandais, des quakers, des épiscopaux, des anabaptistes, des méthodistes, des luthériens, des catholiques romains, etc. C'est peut-être le pays de la terre où l'instruction primaire est le plus répandue. Il existe de célèbres établissements pénitentiaires à Auburn et à Sing-Sing.

D'après la constitution de l'Etat adoptée par une assemblée en 1777, revisée en 1801, puis en 1821, et adoptée définitivement par le peuple en 1822, le pouvoir législatif est exercé par un sénat de trente-deux membres, élus pour quatre ans, et par une chambre dite de l'Assemblée (*house of Assembly*), de cent vingt-huit membres élus annuellement. Le pouvoir exécutif est confié à un gouverneur élu par le peuple pour deux ans.

L'Etat de New-York, divisé en 59 comtés, a pour chef-lieu Albany, sur l'Hudson. Ses autres villes principales sont New-York, Brooklyn, dans Long-Island, Buffalo sur le lac Erié, Rochester, Utica, Troy, Poughkeepsie, Newburgh, Hudson, Catskill, Lansingburgh, Schenectady, Geneva, Syracuse, Lockport, Ithaca, Rome, Plattsburgh, Auburn, etc.

Henri Hudson, Anglais au service de la Hollande, découvrit, en 1609, le fleuve Hudson et l'île de Manhattan, alors habitée par la brave tribu qui lui avait donné son nom. Les Hollandais y établirent le fort Amsterdam pour leur servir de station dans le commerce des fourrures, et le fort Orange vers le point où s'élève aujourd'hui Albany. Ils acquirent bientôt tout le pays conquis entre la Delaware et le Connecticut, et lui donnèrent le nom de Nouveaux Pays-Bas. Les Anglais s'en emparèrent en 1664, et le fort Amsterdam prit le nom de *New-York*. Cette ville fut une des premières à adopter la cause de l'indépendance en 1773, et c'est sur son territoire qu'eut lieu, en 1777, la capitulation de Saratoga, un des événements qui ont le plus contribué à l'affranchissement de l'Amérique anglaise.

La ville de New-York est située, comme nous l'avons dit, sur la petite île de Manhattan, dans le S. E. de l'Etat, à l'embouchure de l'Hudson, sur 40° 42′ 45″ de lat. N. et 76° 20′ 18″ de long. O. (situation du collége Columbia). Elle est entourée à l'O. par l'Hudson, au N. par un bras de ce fleuve nommé Harlem-River, à l'E. et au S. E. par l'East-River (fleuve de l'Est), bras de mer qui la sépare de l'île Longue (Long-Island) ; au S., enfin, elle est baignée par une baie qui forme le port de New-York, port vaste et sûr, environné de terres presque partout,

protégé par d'imposantes batteries, rarement embarrassé de glaces, et précieux par l'excellent mouillage qu'il offre, jusqu'aux quais de la ville, aux navires du plus fort tonnage. Le détroit appelé les *Narrows*, resserré entre l'île de Staten à l'O. et Long-Island à l'E., forme l'entrée du port, éclairé par un phare. La baie de New-York a environ 45 kilom. de circuit, en y comprenant l'entrée de l'East-River, qui en forme même la partie la plus sûre et la plus commode.

L'île de Manhattan a 20 kilom. du N. au S., et 2 seulement de l'E. à l'O., dans sa largeur moyenne. Quoiqu'on applique le nom de *cité de New-York* à toute cette étendue, il faut remarquer que la masse de maisons qui constitue proprement la ville n'en couvre que le S., et ne s'étend guère que l'espace de 4 à 5 kilom. le long de chacun des deux fleuves; le circuit en est d'à peu près 14 kilom. L'île, assez élevée au-dessus du niveau de l'Océan et formée d'un roc généralement granitique, présente du calcaire au N.; on y trouve même des carrières de marbre blanc, avec des terrains fertiles. L'élévation de cette île et le voisinage de la mer en rendent le climat généralement sain. Les hivers sont moins rigoureux et la chaleur de l'été plus supportable que dans l'intérieur de l'Etat. La température moyenne de l'été est de + 26°,2 centig.; la température moyenne de l'hiver, de — 1°,2; la température moyenne de l'année, de + 12° 1. On a fait disparaître les nombreuses mares d'eau qui y existaient autrefois, ce qui a beaucoup contribué à améliorer l'état sanitaire de la population. Malheureusement New-York est malpropre, les égouts y sont presque inconnus, et les quais, dont le revêtement est en bois, et sur lesquels on traîne les immondices pour les jeter à la rivière, exhalent, pendant les chaleurs de l'été, une incroyable puanteur. La fièvre jaune, qui de temps en temps désole encore New-York, ne se manifeste guère que dans les quartiers bas et sales. La partie N. de la ville est la plus élégamment construite; elle offre un croisement régulier de belles rues et de charmantes avenues; là plusieurs des rangées de maisons, de la place Lafayette, du Bond-Street, du Blecker-Street, etc., sont d'une magnificence et d'un goût qui peuvent rivaliser avec ceux des palais européens. Le Bradway, qui parcourt toute la ville du N. E. au S. O., est à la fois la principale rue et la plus magnifique promenade de New-York. Cette ville ne brille pas malheureusement par ses places publiques. Cependant on peut citer la belle promenade de la Batterie, à l'extrémité S. de la ville; il s'y rattache un jardin nommé *Castle-Garden*, disposé en gracieux amphithéâtre sur un môle autrefois fortifié. Le plus bel édifice public est l'hôtel de ville (*city hall*), sur la place du Park; on remarque ensuite la bourse (*merchants'exchange*), la douane (*custom house*), le palais de justice. Parmi les 185 églises, dont 31 presbytériennes, 29 épiscopales, 21 anabaptistes, 20 méthodistes, 13 catholiques, on distingue surtout le *Trinity episcopal church*, l'édifice gothique le plus remarquable des Etats-Unis; la chapelle épiscopale de Saint-Jean, celle de Saint-Paul, l'église épiscopale de Saint-Thomas, la cathédrale catholique de Saint-Pierre. Le principal hôpital est celui qu'on nomme hôpital de New-York, très-vaste établissement, richement doté; il faut aussi nommer l'hospice des aliénés, celui des sourds-muets, l'institution des aveugles, etc. A la tête des établissements d'instruction publique, sont le collége Columbia et l'université de la ville de New-York; on peut signaler ensuite le séminaire général théologique de l'église épiscopale, plusieurs autres séminaires, et le collége de médecine et de chirurgie. Au premier rang des institutions littéraires et scientifiques, se trouvent la société de New-York, qui a une bibliothèque de 40,000 vol., l'institut américain pour l'encouragement de l'agriculture, du commerce et des manufactures; l'académie nationale de dessin, etc. On compte un grand nombre d'institutions ou d'associations de charité et de bienfaisance qui honorent le caractère des habitants. Il y a 2 muséums, l'*American* et le *Peale's*; 6 théâtres, dont les principaux sont ceux du Park, de Bowery, de Chatham. Citons aussi le Cirque et le Niblo's Garden.

Longtemps New-York a souffert du manque d'eau pure et potable; aujourd'hui elle en est abondamment pourvue par le magnifique aqueduc qui amène du continent dans la ville les eaux de la rivière Croton en traversant le Harlem-River.

Située sur une baie si parfaitement disposée, à proximité de l'Europe, au centre de la partie la plus active, la plus industrieuse de l'union américaine, à l'embouchure d'un grand fleuve qu'un système de navigation

intérieure unit à l'Ohio, aux grands lacs, et par suite au Mississipi, au golfe du Mexique, au Saint-Laurent, New-York a une position commerciale incomparable, qui en a fait le marché principal du nouveau monde. On estime à 6 ou 700 millions de fr. la valeur des marchandises qui se chargent et se déchargent annuellement dans son port. Le nombre des navires qui s'y trouvent réunis varie de 500 à 800, sans compter les paquebots à vapeur. Le tonnage général des navires appartenant au port de New-York est plus considérable que celui de Liverpool, c'est-à-dire que celui de toute ville du monde, à la seule exception de Londres. La moitié au moins des importations des Etats-Unis et le quart ou le tiers de leurs exportations se font par New-York; les importations de cette place se sont élevées en 1841 à environ 400 millions de fr., les exportations à 150 millions. Les principaux articles d'importation consistent en tissus de coton, de laine, de chanvre, de lin et en poterie, coutellerie, quincaillerie, articles de cuivre et de laiton provenant des fabriques anglaises; en soieries, vins, eaux-de-vie de France et d'Espagne; en sucre et café de la Havane et du Brésil; en thé, épices, cochenille, indigo, bois de teinture, etc. Les objets d'exportation sont : la farine de froment, le riz, le coton et la laine, le bœuf et le porc salés, le beurre, le poisson sec, et toutes sortes de comestibles; les fourrures, le tabac, des tissus grossiers, etc. Le grand excédant des importations sur les exportations s'explique par ce fait que la plupart des articles qu'exportent les Etats de l'ouest s'expédient par la Nouvelle-Orléans, tandis qu'une partie considérable des articles d'une grande valeur qui viennent du dehors et sont destinés pour ces mêmes Etats arrivent principalement à New-York. Des lignes régulières de paquebots entretiennent des relations fréquentes avec Liverpool, Londres, le Havre, et les principaux ports de l'Union et des Antilles. Les traversées les plus rapides de New-York en Europe se font par Liverpool; elles durent généralement, par les paquebots à vapeur, douze ou quatorze jours, et une vingtaine de jours par les navires à voiles. Le retour en Amérique est un peu plus long, par suite de la fréquence des vents d'O. dominant dans ces parages. De nombreux bacs établissent une communication avec les villes voisines, et spécialement avec Brooklyn, qui se trouve sur Long-Island, et qui possède le chantier de construction de New-York. Un chemin de fer, le Harlem-Railroad, part de l'hôtel de ville et se dirige au N sur le continent.

Il y a à New-York 25 banques, qui sont à la fois, comme à Paris la banque de France, banques de prêt et d'escompte, banques de dépôt et banques de circulation. Les compagnies d'assurances maritimes et d'assurances contre l'incendie s'y sont multipliées, et rendent de grands services au commerce.

D'après le recensement de 1840, il y avait 1,335 maisons de commerce et de commission, avec un capital total de 230 millions de fr.; 56 millions de fr. étaient employés dans les manufactures; on comptait 113 imprimeries, 18 journaux quotidiens, 45 publications hebdomadaires, 430 étudiants dans 14 colléges, et 209 écoles publiques ou privées, avec 32,867 écoliers. L'accroissement de New-York a été plus rapide que celui d'aucune autre ville des Etats-Unis. En 1699, on n'y comptait que 6,000 habitants; en 1774, au commencement de la guerre de l'indépendance, la population s'élevait à 22,750; en 1790, à 33,000; en 1800, à 64,500; en 1820, à 123,700; en 1830, à 213,000; en 1840, à 312,710; en 1845, à 367,000. — Comme le prouve l'augmentation rapide de sa population, la prospérité de New-York a toujours été croissant. Tout porte à croire qu'elle est loin encore d'avoir atteint son apogée, et qu'elle égalera prochainement, sans doute, celle des plus grandes capitales de l'Europe.

NEXUS.—Ce participe passé du verbe latin *nectere* (lier) était devenu un substantif, désignant à Rome le débiteur qui, ne pouvant s'acquitter de ses dettes au jour marqué, devenait l'esclave de son créancier. Celui-ci, en vertu d'une loi qu'on regarde avec raison comme un dernier reste des coutumes barbares des Etrusques, avait le droit non-seulement de soumettre aux travaux serviles le débiteur insolvable et ses enfants, mais encore de les tenir enchaînés soit à la ville, soit à la campagne. De là le nom de *nexus*, lié, auquel on donnait souvent pour synonyme le mot *addictus*. La dette une fois acquittée, la liberté leur était rendue tout entière, et ils recouvraient avec elle tous leurs droits civiques (TITE-LIVE, liv. II, ch. XXXI). Cette coutume ne fut abrogée qu'en l'an de Rome 429.

NEY (MICHEL), duc d'Elchingen, prince

de la Moskowa. — Fils d'un artisan de Sarre-Louis, il vit le jour dans cette ville le 10 janvier 1769, s'engagea en 1787, malgré l'opposition de sa famille, dans le régiment de colonel-général-hussards et fut élevé au grade de lieutenant en 1792. Attaché comme aide de camp aux généraux Lamarche et Collaud, il se distingua par une éclatante bravoure, et rentra dans son régiment, devenu le 4ᵉ de hussards, avec le grade de capitaine. Plusieurs missions importantes, remplies avec succès, lui firent donner, par ses soldats, son premier surnom d'*infatigable*. Il rendit de grands services au siége de Maestricht, et, lorsque la place fut prise, il courut partager les travaux de l'armée que commandait Kléber sous les murs de Mayence. Blessé en voulant s'emparer d'une redoute, il fut nommé chef de brigade et refusa cet honneur. En 1796, il rentra à l'armée de Sambre-et-Meuse commandée par Jourdan, et y déploya cette intrépidité dont il devait donner, plus tard, de si éclatantes preuves. Enfin il accepta le grade de chef de brigade, après avoir forcé le passage de la Rednitz et s'être emparé de Pforzheim. En 1797, Ney fut fait prisonnier; mais sa captivité ne fut pas longue : échangé quelques jours après, il reçut, en rejoignant l'armée, son brevet de général de brigade. Au siége de Manheim, il imagina un audacieux stratagème et s'empara de la place; un brevet de général de division fut sa récompense. Blessé dangereusement à Wintherthur et rappelé ensuite à l'armée du Rhin, dont le commandement lui fut provisoirement confié, il traversa et anéantit les plans de l'archiduc Charles. Peu de temps après, il se couvrit de gloire à la bataille de Hohenlinden. Marié, après le 18 brumaire, à mademoiselle Auguier, amie d'enfance d'Hortense Beauharnais, nommé inspecteur de cavalerie, puis ministre plénipotentiaire en Suisse et rappelé au mois d'octobre 1803, il reçut le commandement des troupes réunies à Compiègne, puis celui du sixième corps à Boulogne.

Républicain d'ordrd comme Napoléon, Ney s'attacha bientôt à la fortune du maître des mains duquel il reçut un des premiers le bâton de maréchal. Lors de la reprise des hostilités, il quitta le camp à la tête du sixième corps de la grande armée, battit, à Güntzbourg, l'archiduc Ferdinand; et chargé d'enlever la redoutable position d'Elchingen, détaché dans le Tyrol avec l'aile droite de l'armée, il termine la campagne en enlevant le fort de Charnitz, en s'emparant d'Inspruch et de Hall, et met en déroute l'archiduc Jean dont il détruit l'arrière-garde au pied du Brenner. Il entre ensuite dans la Carinthie, où il reste jusqu'à la paix de Presbourg.

La campagne de Prusse s'ouvre en 1806, à la fin de la bataille d'Iéna; le maréchal arrive à la tête de sa cavalerie et de deux divisions; il achève la défaite des Prussiens, les poursuit, et fait tomber Magdebourg, qui lui livre une garnison de 16,000 hommes, 800 pièces d'artillerie et des magasins considérables. A Mehrungen, Ney dégage Bernadotte cerné par toutes les forces russes; à Kœnigsberg, il coupe la retraite au général Bennigson, le rejette derrière la Régel à Guttstadt, et, en butte à la disette et au froid le plus rigoureux; il fait face pendant trois mois avec ses 14,000 hommes à 70,000 Russes et à 100 pièces de canon. Vainqueur à Deppen, il coupe, à la bataille d'Eylau, toute retraite à l'ennemi du côté de Kœnigsberg; il rompt, à Friedland, l'aile gauche ennemie, emporte la ville, et reçoit de l'armée le nom de *brave des braves*. — Il va en Espagne, tout en désapprouvant cette guerre, et prend néanmoins une part active aux combats qui ouvrent aux Français l'entrée de Madrid; ensuite il veut s'emparer de la Galice; mais bientôt il est contraint d'opérer sa retraite sur le royaume de Léon. Lorsque l'expédition de Portugal est résolue, il signale son entrée par la prise de Ciudad-Rodrigo et d'Almeida. Après plusieurs mois de combats infructueux, notre armée est forcée à la retraite. Cependant la mésintelligence sourde qui régnait depuis peu entre Ney et Masséna devint assez vive. Ney, qui désapprouvait les manœuvres de son chef, fut forcé de céder, et quitta l'armée; il revint à Paris. L'empereur tança vertement les deux généraux, et ne prit le parti de personne.—Dans la campagne de Russie, Ney fut chargé du commandement du troisième corps de la grande armée. et battit, à Hyadi, la vingt-cinquième division russe. A Smolensk, il attaqua les ouvrages extérieurs avec son impétuosité ordinaire, et fut frappé, au cou, d'une balle. A minuit, les Russes évacuèrent la ville après l'avoir livrée aux flammes. Ney, ayant passé le Borysthène, se réunit à Murat, et poursuit l'ennemi,

qui s'était fortifié sur la rive opposée de quelques affluents du Dniéper. Il fait des prodiges de valeur et emporte toutes les positions. Il penchait pour qu'on attendît l'armée russe, afin de l'exterminer comme à Austerlitz. L'empereur l'écouta avec attention, mais se rangea de l'avis de Caulincourt, qui demandait qu'on marchât sur Moscou; ce fut un malheur irréparable pour la France. A la Moskowa, Ney eut la plus grande part au succès; et, le soir même de cette bataille de géants, Napoléon lui décerna le titre glorieux de *prince de la Moskowa*. Il poursuivit les Russes, les battit à Mojaïsk, et nos troupes entrèrent dans Moscou après l'incendie de cette ville. Le commandement de l'arrière-garde lui fut confié; il opéra sa retraite avec ordre. Pendant la campagne suivante, Ney déploya la même valeur. Après la bataille de Dresde et l'invasion de la France par les alliés, il reçut le commandement du corps d'armée destiné à couvrir Nancy, et déploya une admirable activité. Ce fut lui pourtant qui prononça le premier, dit-on, le mot d'*abdication*.

Couvert d'honneur et de dignité par les Bourbons à leur retour en France, blessé ensuite de l'orgueil et des dédains de quelques gens de cour, il se rallia, dès que Napoléon reparut, à cette aigle victorieuse. Voilà son crime, le crime qu'il paya de sa tête, et sur lequel nous n'avons pas à porter de jugement. A Waterloo, il se battit avec fureur.—Cité devant un conseil de guerre qui se récusa, puis devant la cour des pairs, il se laissa défendre, mais ne se défendit pas. — Condamné à mort, il protesta contre son jugement, et fut fusillé, le 7 décembre, à l'une des grilles du jardin du Luxembourg. PH. CH.

NEZ (*anat.* et *physiol. comp.*), du latin *nasus*, sur le radical duquel les étymologistes ne sont pas d'accord et donnent plusieurs variantes fondées sur la diversité des fonctions de cet organe. — Ce mot du langage usuel est quelquefois employé dans les sciences naturelles pour exprimer le sens de l'odorat (*voy.* OLFACTION); mais il signifie rarement tout l'ensemble des organes qui constituent l'appareil de cette sensation, et l'usage ne permet point d'en étendre le sens autant que celui du mot *oreille*. Dans l'anatomie humaine et dans celle des vertébrés en général, le nez doit être considéré comme un organe protecteur des parties internes du sens olfactif, placé en avant de l'appareil de la respiration et de la phonation, au-dessus du sens du goût et, en général, entre les deux yeux. Mais, dans les invertébrés, ce qu'on nomme le nez n'est, le plus souvent, qu'une proéminence rostriforme, qui n'est nullement en connexion avec le sens de l'odorat de ces animaux.

En étudiant la diversité de la configuration générale du nez dans les différents individus de l'*espèce humaine*, on peut ramener toutes les variétés à trois formes principales, savoir 1° le *nez aquilin*, plus ou moins allongé, un peu pointu et plus ou moins incliné en bas; 2° le *nez camard*, plus ou moins épaté, déprimé ou écrasé, et dont les ouvertures sont tournées plus ou moins en avant; et 3° le *nez retroussé*, dans lequel le lobe et la base sont plus ou moins dirigés en avant et en haut, ce qui contraste avec la forme des nez aquilins les plus pointus et les plus inclinés en bas, auxquels on donne les noms de *nez en éteignoir* ou *nez de polichinelle*. Ces trois principales modifications de la forme pyramidale du nez de l'homme doivent être étudiées dans leurs rapports avec l'angle facial et avec les divers degrés de proéminence du front, des arcades sourcilières, des pommettes, du menton, et la proclivité des mâchoires et des dents. (*Voy.* FACE, HOMME, RACES.)

Les éléments anatomiques qui entrent dans la composition du nez de l'homme sont: 1° la peau externe, qui contient un très-grand nombre de follicules sébacés et est dépourvue de poils; 2° les os nasaux, les cartilages de la cloison, ceux des ailes, les fibro-cartilages des ouvertures, et des muscles; 3° la muqueuse, qui revêt la face interne du couvercle nasal et est pourvue de poils dans le pourtour des narines. C'est par ces ouvertures que pénètre et sort, dans l'homme et dans tous les vertébrés aérobiens et amphibiens, l'air atmosphérique, véhicule des molécules odorantes et de l'oxygène, aliment vital de la respiration. Nous avons déjà indiqué comment les ouvertures ou narines extérieures sont en communication avec les narines postérieures, qui s'ouvrent dans le palais ou au fond de la gorge des trois classes de vertébrés (mammifères, oiseaux et reptiles), en traitant de l'olfaction (*voy.* ce mot). Il ne nous reste donc plus qu'à indiquer les principales modifications du nez, qui, consi-

déré dans tout le type des vertébrés, n'offre que rarement la forme de la saillie ou proéminence nasale si caractéristique de la face de l'homme.

Etudié d'abord dans le premier ordre de la classe des *mammifères*, c'est-à-dire dans les quadrumanes ou singes, le nez, plus petit et déprimé, fournit d'abord les moyens de distinguer les singes de l'ancien continent, dont les narines sont rapprochées, d'avec ceux du continent américain, dont ces ouvertures sont écartées. Parmi les premiers et dans le groupe des guenons, une espèce, la G. nasique, se fait remarquer par son nez, long de 5 centimètres, très-élargi en dessus, divisé en deux lobes dans sa moitié inférieure, et dont les narines sont percées en dessous. Le nez devient de moins en moins distinct dans les lémuriens et dans tous les autres mammifères, et, se confondant plus ou moins avec le prolongement de la mâchoire et de la lèvre supérieure, il contribue à former avec ces parties un museau (chien, renard, belette, blaireau), un mufle entier ou un demi-mufle (ruminants, carnassiers, rongeurs), un groin ou boutoir (taupe, macroscélide, cochon, sanglier, coati). Considéré dans ses rapports avec le front, les sourcils, le nez prend le nom de chanfrein dans le cheval et tous les autres solipèdes, dont les naseaux sont l'une des parties les plus mobiles et les plus expressives de la tête. Mais de toutes les modifications du nez en rapport avec les particularités des mœurs des mammifères, les deux plus remarquables sont sans contredit celles qui le transforment en une trompe (tapir, éléphant) ou en évents (cétacés). En effet, le prolongement nasal, rudimentaire dans les tapirs, dans les dugongs et les phoques à trompe, devient énorme et résulte de la fusion du nez avec la lèvre supérieure ; et la disposition des narines extérieures placées au bout de la trompe et entourées de deux lèvres préhensiles a fait dire, non sans raison, que la main de l'éléphant était au bout de son nez, qui lui sert, de plus, à aspirer l'eau et à la projeter dans sa bouche. On conçoit facilement comment les divers éléments anatomiques du nez de l'homme (os, cartilages, muscles, peau, etc.) ont dû être modifiés et portés à un maximum de développement pour constituer un nez proboscidiforme qui, par son étendue, son agilité et toutes ses aptitudes, supplée efficacement à toutes les imperfections des formes lourdes et massives de ces mammifères, qui sont des géants destinés à vivre sur un sol terrestre. Ce sont enfin les mammifères de plus en plus gigantesques, c'est-à-dire les cétacés proprement dits (marsouins, dauphins, surtout les baleines et les cachalots), qui offrent dans une tête en général très-volumineuse le contraste d'un prolongement rostral ou maxillaire très-grand et d'un nez en quelque sorte effacé et transformé en ce qu'on nomme *évents* (*voy.* ce mot). En effet, le nez se trouve réduit aux deux orifices qui portent ce nom et sont les narines extérieures, situées en général dans ces animaux au sommet de leur crâne, près de l'occiput ; ce qui est indiqué par la présence des os propres du nez, réduits à l'état de noyaux osseux placés sous la peau qui recouvre et borde ces narines ou évents. Toutefois ces narines, toujours situées profondément au-dessus du crâne, viennent, au moyen d'un canal sous-cutané, s'ouvrir au bout du museau des cachalots, tandis que les orifices osseux de ces narines offrent cette particularité qu'ils sont déviés à gauche et que les os nasaux qui les circonscrivent en arrière et en haut y sont rendus presque méconnaissables par leur aplatissement, leur atrophie, leur soudure et leur déviation qui rétrécit l'orifice de l'évent gauche. Les mammifères ornithodelphes (échidnés, ornithorhynques) et les oiseaux dont la face s'est transformée complétement en prolongement rostral ou bec (*voy.* ce mot) n'offrent plus aucun vestige de l'organe nasal ou nez, ici réduit aux deux orifices ou narines placés à la base ou plus ou moins vers le milieu du bec. Il en est de même à l'égard des chéloniens. Nous avons aussi indiqué dans notre article Olfaction les modifications que subit le sens de l'odorat et qui consistent à l'effacement d'une saillie nasale, et à la réduction du nez aux seuls orifices ou narines extérieures, dont nous avons donné les principaux caractères dans les reptiles, les amphibiens et les poissons. Il est bien entendu qu'on ne doit point considérer comme de véritables nez des proéminences du front ou du bec, ou du milieu du museau, ni des cornes ou excroissances, quoique les zoologistes, trompés par ces apparences, aient donné les noms de *nasiques* ou de *nasons* à quelques espèces d'oiseaux, de couleuvres et de poissons qui offraient ces proéminences, qui n'ont au-

cun rapport avec un véritable nez. Il en est de même à l'égard des saillies ou cornes que présente la tête d'un certain nombre d'espèces d'animaux invertébrés, principalement dans la classe des insectes. L. LAURENT.

NGAN-HOËI (*géogr. chin.*), une des dix-huit provinces de l'empire chinois, formée naguère aux dépens de la province du Kiang-nan, qu'elle sépare de celle du *Hou-pé*. Elle s'étend, depuis le 29e jusqu'au 34e degré de latitude nord, sur une largeur moyenne de 50 lieues du pays le plus fertile et le plus peuplé qu'il y ait en Chine. On y récolte en abondance le thé, le riz, le tabac, le vernis, le chanvre, et toutes sortes de fruits des deux zones tropicale et tempérée. On y exploite des mines d'or, d'argent, de cuivre et de plomb, et on y fabrique l'encre de Chine la plus estimée des connaisseurs. — D'après la statistique officielle la plus récente, la population du Ngan-hoéi serait de plus de 34 millions d'âmes, ce qui expliquerait parfaitement pourquoi cette province, qui, en superficie territoriale, est la plus petite de toutes (d'environ 15,000 lieues carrées), est celle qui fournit le plus de revenus à l'Etat. Sous le rapport administratif, le Ngan-hoéi relève du gouverneur général du Kiang-nan et n'a donc qu'un sous-gouverneur, qui réside dans la ville capitale de Ngan-king-fou. L'autorité de ce dernier s'étend sur treize préfectures, neuf sous-préfectures et cinquante cantons. — Sans être aussi monotone que le Kiang-nan, le Ngan-hoéi n'est pas aussi montagneux que les provinces limitrophes du Chan-toung et du Kiang-si ; on doit attribuer à la nature modérément accidentée du sol la douceur du climat dont on y jouit. — La langue qu'on y parle généralement est celle désignée en Europe sous le nom de *langue mandarine*, et qui n'est autre que le chinois classique et primitif, usité de temps immémorial dans tout le nord de l'empire. Toutefois il existe dans les campagnes et dans les classes inférieures un dialecte, peu agréable à l'oreille, qui se rapproche beaucoup de celui qu'on parle dans les environs de Nankin. La religion dominante y est, comme dans le reste de la Chine, le bouddhisme, mêlé aux doctrines de Confucius et au culte des ancêtres. Le christianisme y compte quelques néophytes, administrés par les missionnaires de la propagande. — Latitude de la capitale, 30° 27'; longitude, 114° 44'.

NHANDIROBÉES, *nhandirobeæ* (*bot.*). — M. Aug. Saint-Hilaire a élevé, sous ce nom, au rang de famille distincte et séparée le groupe de plantes dont de Candolle faisait la première tribu de la famille des cucurbitacées. Le nom de *nhandirobées* est tiré du genre *nhandiroba* de Plumier, que les botanistes regardent généralement aujourd'hui comme synonyme du genre *fevillea*, Lin. Les plantes qui forment la petite famille des nhandirobées sont des herbes ou des sous-arbrisseaux grimpants. Leurs feuilles sont alternes, pétiolées, simples, en cœur, entières, à nervures palmées, dépourvues de stipules et accompagnées de vrilles axillaires; leurs fleurs, régulières, dioïques, naissent solitaires ou disposées en grappes à l'aisselle des feuilles; les fleurs mâles ont un calice divisé profondément en trois ou cinq lobes étalés, cinq pétales distincts ou soudés entre eux, étalés, attachés au bas du calice; cinq étamines fertiles, très-rarement accompagnées de cinq autres stériles opposées aux pétales : ces étamines ont le filet court et épais, et l'anthère extrorse, à une ou deux loges; les fleurs femelles présentent un calice dont le tube, hémisphérique ou turbiné, est soudé à l'ovaire jusque vers le milieu de sa longueur ou même davantage, dont le limbe est à cinq divisions profondes; cinq pétales libres ou soudés; un ovaire infère ou demi-infère, à trois loges pauciovulées, surmonté de trois styles simples ou bifides au sommet. Le fruit des nhandirobées est une baie charnue, à trois loges, entre lesquelles règne un axe central très-épais, dont les trois angles s'allongent en cloisons; chacune de ces loges renferme un petit nombre de graines légèrement bordées, ou prolongées, dans le haut, en aile membraneuse, dont l'embryon, sans albumen, a deux cotylédons épais, charnus, huileux, et une très-courte radicule infère.— Deux genres seulement composent la famille des nhandirobées, le *fevillea*, Lin., et le *zanonia*, Lin.; le premier de l'Amérique tropicale, le second de l'Asie tropicale. Quelques-unes de ces plantes sont utilisées dans les pays où elles croissent spontanément. Dans l'Inde, on mange le fruit du *zanonia indica*, Lin., dont la saveur et l'odeur rappellent nos concombres. Les espèces de *fevillea* se distinguent, en général, par le mélange d'un principe très-amer à l'huile de leurs graines. En particulier, celles

du *fevillea cordifolia*, Lin., espèce des Antilles, doivent à ce principe des propriétés fortement purgatives ; ces graines sont regardées, dans ce pays, comme le plus sûr des contre-poisons dans les cas d'empoisonnement par des poisons végétaux. L'huile qu'on extrait de ces graines, ainsi que de celles du *fevillea trilobata*, Lin., est employée comme huile à brûler. P. Duchartre.

NIAGARA, rivière de l'Amérique septentrionale qui, sortant du lac Erié, à la pointe du sud-est, là où est bâti le fort Erié, se rend, entre des coteaux escarpés, au lac Ontario, en séparant les Etats-Unis du Canada. Le fort de Niagara est érigé à l'embouchure de cette rivière, dont le cours n'est que d'une vingtaine de lieues. Vers le milieu de ce cours, les coteaux s'éloignent, la rivière s'élargit au point de ressembler à un lac, puis son lit est resserré par deux chaînes de montagnes. A cet endroit, au pied de montagnes couvertes de chênes, est située la petite ville de Queenstown, où l'on débarque les marchandises qui viennent du lac Erié, à la destination du nord. La pente du cours d'eau devient plus sensible, et, arrivant enfin à un banc de rocher qui la traverse, la rivière, séparée en deux par l'île aux Chèvres, fait une chute connue sous le nom de *cataracte du Niagara*, et devenue le sujet de beaucoup de descriptions et de vues gravées. Un pont suspendu en fils de fer unit la rive qui fait partie des Etats-Unis à l'île aux Chèvres, appartenant à l'Etat de New-York, et permet de se placer au-dessus de la cataracte et d'en contempler l'aspect majestueux. Cette cataracte se partage en deux parties qui ensemble ont une demi-lieue de large en formant un demi-cercle. Un voyageur moderne, pour donner une idée de la largeur de cette chute, à laquelle aucune autre n'est comparable sous ce rapport, suppose une terrasse de roches qui commencerait au château des Tuileries, à Paris, et, par une ligne oblique, irait, à travers le Pont-Neuf, aboutir au jardin des plantes; tout le long de cette terrasse, interrompue seulement par le terre-plein du Pont-Neuf, qui représenterait l'île aux Chèvres, l'eau tomberait dans un précipice de 150 à 200 pieds. Les deux parties de la cataracte n'ont pas, en effet, une hauteur égale, le rocher s'usant plus d'un côté que de l'autre, et offrant, par conséquent, plus de pente aux eaux dans la partie la moins élevée. On croit que le roc perd de 1 pied tous les ans par la pression des eaux, ce qui fait que la cataracte recule de plus en plus, et déjà l'on a calculé les siècles au bout desquels elle arrivera à Queenstown, en supposant que les eaux rongent le roc toujours avec la même force. Chateaubriand, dont l'imagination de poëte fut frappée de cet aspect imposant, se rend compte ainsi qu'il suit de ses impressions : « La masse du fleuve, qui se précipite au midi, se bombe et s'arrondit comme un vaste cylindre au moment qu'elle quitte le bord, puis se déroule en nappe de neige et brille au soleil de toutes les couleurs du prisme ; celle qui tombe au nord descend dans une ombre effrayante comme une colonne d'eau du déluge. Des arcs-en-ciel sans nombre se courbent et se croisent sur l'abîme, dont les terribles mugissements se font entendre à 6 milles à la ronde. L'onde, frappant le roc ébranlé, rejaillit en tourbillons d'écume qui, s'élevant au-dessus des forêts, ressemblent aux fumées épaisses d'un vaste embrasement. Des rochers démesurés et gigantesques, taillés en forme de fantômes, décorent la scène sublime ; des noyers sauvages, d'un aubier rougeâtre et écailleux, croissent chétivement sur ces squelettes fossiles. On ne voit, auprès, aucun animal vivant, hors des aigles qui, en planant au-dessus de la cataracte où ils viennent chercher leur proie, sont entraînés par le courant d'air et forcés de descendre, en tournoyant, au fond de l'abîme. Quelque carcajou tigré, se suspendant par sa longue queue à l'extrémité d'une branche abaissée, essaye d'attraper les débris des corps noyés des élans et des ours que le remous jette à bord, et les serpents à sonnette font entendre de toutes parts leurs bruits sinistres. » (*Essai historique*, 1re édit., part. II.)— Le bas de la cataracte est rempli de débris de roc ; en hiver, ce sont des glaçons de toutes sortes de formes qui hérissent cet abîme. La rivière de Niagara a un cours très-rapide, et présente une grande quantité de rochers, ce qui ne permet qu'aux bateaux de se hasarder sur ce courant. A l'endroit pourtant où le Niagara s'étend comme un lac, il n'y a plus de rochers, et les eaux se calment ; mais, dans le détroit qui suit, elles reprennent leur rapidité, et les rochers se montrent de nouveau ; la rivière fait ensuite un détour et tombe dans l'abîme.

Une auberge établie auprès de la cataracte

met les voyageurs à même de visiter, à l'aide de guides, tous les détails de ce site remarquable. DEPPING.

NIAS (*géog.*), île de la Notasie, près de la côte occidentale de Sumatra, et située par 32' lat. nord et 94° 49' long. E.; elle a 80 kil. de long sur 35 de large, et renferme 200,000 habitants. Son sol, montagneux et boisé, produit du riz, du sagou, etc. On y fait commerce d'esclaves, et les femmes de cette île passent pour les plus belles de l'archipel Indien.

NIBELUNGUES. — On connaît, sous le nom de *chant* ou poëme des *Nibelungues* (*Nibelungen-Lied*), une vieille épopée germanique fort remarquable à plus d'un titre. C'est l'Iliade de l'Allemagne au ve siècle. Elle repose sans doute sur des traditions historiques, mais ces traditions ont été défigurées de siècle en siècle, et tous les efforts des érudits pour déterminer la part de l'histoire et celle de l'imagination dans ces longs récits n'ont guère amené de résultats bien satisfaisants. Le nom du poëme dérive du nom du roi de Nibelung, dénomination du pays où se passent les faits qui forment le sujet de cette composition. Il se divise en deux parties; la première est consacrée au récit des exploits du héros Sigfrid et de Gunther, roi des Bourgondes, à la peinture de leur passion pour deux princesses qu'ils n'ont encore vues ni l'un ni l'autre, à la description de leur mariage, à de longues et fastidieuses narrations de batailles entre les Bourgondes et les Saxons. Elle finit par le meurtre de Sigfrid, assassiné à l'instigation de la vindicative Brunhild, épouse de Gunther. La seconde partie raconte la vengeance que la veuve de Sigfrid, Chremhild, tira de la mort de son époux. Pour atteindre ce but, elle n'hésite pas à donner sa main au roi Attila, lequel, soit dit en passant, ne ressemble en rien, dans le poëme des Nibelungues, à ce monstre féroce que les historiens ont flétri sous le nom de *Fléau de Dieu*. Elle attire à la cour de ce prince les meurtriers de Sigfrid et les fait massacrer; mais, au moment où elle recueille ainsi le fruit de ses longs efforts, elle reçoit à son tour le coup mortel de la main d'un guerrier furieux de voir un de ses amis au nombre des morts. — Le merveilleux joue un grand rôle dans ces récits; on y rencontre un nain hideux nommé Alberic, doué d'une force miraculeuse et possesseur d'un casque enchanté qui rend invisible celui qui le porte. Sigfrid est invulnérable, qualité précieuse qu'il doit à ce qu'il s'est baigné dans le sang d'un dragon monstrueux qu'il a égorgé; mais, durant cette opération, une feuille de peuplier étant tombée sur une de ses épaules, il en résulte que son corps présente un point accessible au fer de l'ennemi. Un traître apprend cette circonstance, et il en profite pour abattre, d'un coup de poignard et par derrière, le héros, au moment où celui-ci se penche pour boire à un ruisseau durant une partie de chasse.— Le *chant* des Nibelungues comprend environ 10,000 vers; le style en est d'une grande simplicité; une traduction littérale paraîtrait parfois singulièrement naïve. A la rigueur on peut joindre, aux deux parties que nous avons indiquées, deux autres parties consacrées à raconter les exploits d'Attila, les faits d'armes de quelques-uns des personnages mis en scène jusqu'alors, ou de leurs descendants; mais ces épisodes ne font pas partie obligée de ce que l'on appelle, un peu prétentieusement, le *cycle* des Nibelungues.

Le poëme, tel qu'il nous est parvenu, remonte au commencement du XIIIe siècle, ainsi que le démontrent les formes de l'idiome dans lequel il est écrit. L'auteur est resté inconnu; on a cherché, d'après des indices très-vagues, à désigner Conrad de Wurtzbourg, Henri d'Osterdingen ou quelques autres trouvères (*Minnesünger*) célèbres de cette époque. Rien n'est plus conjectural. Il existe, d'ailleurs, de fortes raisons de croire que les deux parties ne sont point l'œuvre d'une même main. Parmi les manuscrits qui ont conservé cette épopée, on en cite deux sous le rapport de leur antiquité: l'un, appartenant jadis au couvent d'Hohenem, se trouve aujourd'hui à la bibliothèque de Munich; l'autre est à Saint-Gall. Ce fut d'après ce dernier que Bodmer publia, pour la première fois, à Zurich, en 1757, une portion du *Nibelungen-Lied*. Près de trente ans plus tard, C. H. Muller fit paraître, à Berlin, en 1784, le poëme en son entier. Un philosophe laborieux, J. H. Von der Hagen, en donna une édition revue avec soin, accompagnée d'une introduction et d'un glossaire, édition qui, mise au jour en 1810, a été réimprimée en 1816 et en 1820. Nous laissons de côté un grand nombre d'éditions diverses qui offrent peu de services pour la critique; mais nous ne pouvons

mettre celle de Carl-Lachmann, Berlin, 1826, in-4°, et 1841, in-8° : elle donne un texte établi d'après de nombreux manuscrits collationnés avec soin, et dans lequel tous les mots les plus vieillis, les plus inintelligibles ont été reproduits avec amour. Par contre, il a paru plusieurs traductions des Nibelungues en langue allemande moderne. Une foule de savants d'outre-Rhin ont fait du poëme des Nibelungues l'objet de leurs recherches; ils l'ont envisagé sous le rapport historique, géographique, mythologique, littéraire. Les journaux scientifiques de l'Allemagne, les *Mémoires* des Académies sont remplis de travaux à cet égard. Au milieu de cette multitude de dissertations, nous n'en signalerons qu'une seule écrite en latin : *De Nibelungorum fabula ex antiquæ religionis decretis illustranda*, par L. Ettmüller, *Jenæ*, 1832, in-8°. Parmi les écrivains français qui se sont occupés des Nibelungues et auxquels on peut recourir pour bien des détails que nous ne pouvons placer ici, nous mentionnerons MM. Ed. Duméril (*Histoire de la poésie scandinave*, pag. 388-402); Bruce-Whyte, *Histoire des langues romanes et de leur littérature*, tom. II, p. 1-42; Fauriel, *Histoire de la poésie provençale*, tom. 1, p. 305-344. M. de Reiffenberg, dans son *Introduction à la chronique de Philippe Mouskes*, tom. II, p. CCLXXI, mentionne une foule d'auteurs allemands qui se sont occupés de ces poésies guerrières. M. Saint-Marc Girardin en a parlé avec quelques détails dans ses *Etudes sur l'Allemagne*, et il en avait promis une traduction complète. M. Schnitzler en a inséré une analyse fidèle dans la *Revue germanique*, 1830, tom. V, p. 1-26, 101-135. On peut consulter également deux notices intéressantes qui font partie de la *Westminster Review*, n° 29, juillet 1831, et du *Catholique* de M. d'Eckstein, 1828. M. de Chateaubriand en a parlé dans ses *Etudes historiques*, et M. Ampère (*Revue des deux mondes*, 1838) a remarqué avec raison que les Nibelungues appartiennent à deux époques distinctes; sur l'ancien fond païen et barbare l'on a comme étendu un vernis moderne et chevaleresque.—Une traduction entière des Nibelungues, faite par Mme Ch. Moreau de la Meltière et accompagnée de notes et d'éclaircissements pris dans les principaux critiques allemands, a été publiée à Paris en 1837, 2 vol. in-8°. G. BRUNET.

NICAISE (SAINT), deuxième évêque de Reims (de 398 à 408). A la pratique des vertus qu'inspire l'Evangile, il joignait le savoir et une puissante éloquence. Il avait pressenti la chute de l'empire romain et la prédisait hautement comme un événement prochain. Dans cette prévision, il avait travaillé à mettre à l'abri d'un coup de main l'antique Durocort dont le sort pouvait décider de toute la Gaule-Belgique. Mais ses généreux efforts devaient rester impuissants devant l'effroyable invasion dont les Gaules furent le théâtre vers 407. Les Vandales se faisaient surtout remarquer par leurs impies dévastations. Longtemps avant qu'ils fussent arrivés à Reims, les Romains et, avec eux, la plus grande partie des habitants avaient abandonné la ville. Nicaise résolut de sauver ceux qui n'avaient pu fuir, ou de périr pour leur salut. Maîtres des remparts, les Vandales, avides de sang et de pillage, se précipitaient en foule dans la ville. Saint Nicaise, revêtu de ses insignes pontificaux, armé de la croix, paraît au seuil de son église et parvient un instant à comprimer le flot menaçant. Mais l'hérésie d'Arius infectait ces barbares, et le pieux évêque eût obtenu plus de pitié de soldats païens. Il tombe égorgé par les Vandales, et avec lui sa sœur Eutrope, les diacres Florence, Joconde et quelques autres. La mémoire de ce noble dévouement est restée parmi les Rémois. L'architecte Hue Libergier s'est lui-même immortalisé par la belle basilique sous l'invocation de saint Nicaise, église qui fit longtemps l'ornement et la gloire de Reims, et que Santerre, l'homme du 21 janvier, se fit adjuger révolutionnairement, et qu'il exploita comme une carrière de pierres dans les dernières années du XVIII° siècle. L. PARIS.

NICAISE (CLAUDE), chanoine de la sainte Chapelle de Dijon, naquit dans cette ville en 1623, s'appliqua à l'étude des arts et des antiquités, parcourut l'Italie, et mérita d'occuper un rang honorable parmi les érudits et les antiquaires. Il a laissé plusieurs écrits consacrés, pour la plupart, à éclaircir des points d'antiquité. Il entretint avec les savants les plus éminents de son époque, Leibnitz, Huet, Bayle, etc., une correspondance très-étendue, conservée à la bibliothèque nationale, et formant 5 vol. in-4°. Cousin a publié, dans la 3° édition de ses *Fragments philosophiques*, sa correspondance avec Leibnitz sur l'amour de Dieu.— Il mourut en 1701.

NICANDRE ou **NICANDER**, du grec *νίκη, victoire*, et *ἀνήρ, génitif ἀνδρός, homme*. Nous citerons deux personnages de ce nom. Le premier était un roi de Sparte, de la famille des Eurypontides. Il régna 39 ans, de 809 à 770 avant J. C., et eut à soutenir contre les Messéniens une guerre acharnée, après la mort de son collègue, Telélus. Son fils Théopompe lui succéda. — Le deuxième, médecin, poëte et grammairien grec, était originaire de Colophon, en Lydie. Les anciens avaient de lui la plus grande estime. Il vivait en 140 avant J. C., et avait composé en vers hexamètres plusieurs traités de médecine, dont deux nous restent encore, *l'Alexipharmaca* et la *Theriaca*, imprimés dans le *Corpus poetarum græcorum*, Genève, 1806 et 1814.

NICANOR et **NICATOR**. — Ce sont des surnoms qui furent donnés à Demetrius et à Seleucus Ier (*voy*. ces mots), rois de Syrie. Plusieurs personnages ont aussi porté le nom de *Nicanor*. Nous citerons : — 1° NICANOR, général d'Antiochus Epiphane. Ayant été envoyé en Judée pour s'opposer aux entreprises de Judas Machabée, il fut vaincu par ce dernier, qui n'avait à lui opposer que des forces très-restreintes. Judas le défit dans une seconde rencontre. Nicanor, toujours en possession de Jérusalem, se rendit au temple, et, levant les mains vers le ciel, jura de le détruire jusque dans ses fondements, et d'en élever un à Bacchus sur ses ruines, si on lui amenait le héros israélite. Ayant ensuite livré à Judas une troisième bataille dans les environs de Samarie, il fut vaincu et tué. — 2° NICANOR, grammairien d'Alexandrie, fils d'Hermias et natif de Cyrène. Il vivait sous l'empereur Adrien, et reçut le surnom de *Stigmatius*, parce qu'il avait composé un traité en 6 livres sur la *ponctuation en général*. Il était aussi auteur d'une description d'Alexandrie.

NICARAGUA, un des Etats de l'Amérique qui, vers la fin du dernier siècle, furent compris, par le gouvernement espagnol, dans le royaume de Guatemala, et qui, en 1824, après s'être soustraits à la domination espagnole, formèrent la république de l'Amérique centrale, laquelle s'étend sur une grande partie de la langue de terre unissant les deux Amériques septentrionale et méridionale, et joignant par ses montagnes les Cordilières aux chaînes de montagnes de l'Amérique du Nord. Cette province est comprise entre 10° et 13° 30′ de latitude septentrionale. Du côté du nord elle touche à celles de Guatemala et d'Honduras ; au levant, c'est la mer des Antilles, et à l'occident la mer Pacifique qui baigne ses côtes ; au sud elle touche à la province de Costa-Rica, ou plutôt elle en est séparée par le fleuve Salto qui se rend au lac Nicoya. La chaîne de montagnes qui traverse l'Etat de Nicaragua contient quelques volcans, surtout ceux qui s'élèvent auprès de deux petites villes de Massaya et de Granada. On trouve dans ses montagnes des mines de soufre et d'alun ; des terres d'une grande fertilité s'étendent au pied de la chaîne. Elles produisent du coton, de l'indigo, du cacao ; le pays fournit aussi de l'acajou et du bois de Brésil. Le Nicaragua jouit d'un climat très-chaud, mais humide et malsain dans une partie de la province, à cause des marais et des bois voisins de la mer. Dans l'intérieur, il y a de grandes masses d'eau.

Le LAC DE NICARAGUA a 150 lieues de tour ; en hiver, il reçoit par la rivière de Tipitapa, entrecoupée de cataractes, les eaux d'un lac plus élevé, celui de Managua, mais dont la circonférence n'est que de 34 lieues. A son tour le lac Nicaragua déverse ses eaux dans la mer des Antilles par la rivière de San-Juan, qui, ainsi que le Tipitapa, a dans son lit plusieurs cataractes, et, par cette raison, est peu susceptible d'être utilisée pour la navigation ; aussi a-t-on, dans ce siècle, formé le projet de creuser un canal qui, commençant à l'extrémité du lac de Managua, le mettrait en communication avec la mer, et, continué au côté opposé, irait traverser ainsi toute la langue de terre, pour aboutir aux deux océans qui baignent les côtes de la république de l'Amérique centrale.

L'Etat de Nicaragua possède d'excellents ports du côté de la mer Pacifique, surtout celui de Realejo sur le golfe d'Amalapa, dans lequel on trouve encore les petits ports de Conejo, Brito, Real-Estero, San-José et autres. Celui de Realejo, étant protégé contre la fureur des flots par les deux îles de Cardon et Castanon, a une très-bonne rade, et l'on considère ce port comme un des meilleurs de l'Amérique. Sous le gouverment espagnol, on y construisait des navires ; les bois du pays sont d'excellente qualité pour le service de la marine, mais les guerres ont ruiné le chantier.—La ville ne consiste qu'en cabanes bâties en terre battue et ne peut être

abordée que par de petits navires. Un voyageur anglais qui a visité récemment le Nicaragua (R. Glasgow Dunlop, *Travels in central America*, Londres, 1847; in-12 avec une carte) évalue les exportations qui se font annuellement au port de Realejo à 400 ou 500 balles de coton, expédiées pour Costa-Rica, à environ 1,000 tonneaux de bois de teinture pour la Grande-Bretagne et les Etats-Unis, à un millier de balles d'indigo de très-bonne qualité, et à quelques centaines de balles de cacao, à la destination de San Salvador et de Honduras.

La capitale de l'Etat et le siége de son gouvernement et de l'évêché est à Léon, ville située dans une plaine et régulièrement construite, mais déchue de sa précédente grandeur. Sa population, autrefois de 50,000 âmes, est maintenant réduite à la moitié; la guerre d'indépendance et les dissensions intestines qui s'en sont suivies ont ruiné une grande partie de la ville; surtout depuis la prise et le pillage par les troupes de San Salvador et de Honduras, commandées par Malespina de Ferrera, en 1845, Léon ne présente plus qu'un aspect misérable: du reste, les maisons, bâties en terre battue et n'ayant qu'un rez-de-chaussée, ressemblent à des cabanes. Cependant la ville possède une assez grande cathédrale et une vingtaine d'autres églises.

La ville de Nicaragua, située sur le lac de ce nom, égale sous le rapport de la population celle de Léon. Il y a dans ce lac une île assez bien cultivée, celle d'Ometèpe, avec deux villes qui ont ensemble environ 5,000 habitants. A l'issue du San Juan est bâti, sur le même lac, le fort de San Carlos, sous un climat plus salubre que celui de la côte; aussi du temps de la domination étrangère on y envoyait les militaires saisis de fièvres après leur arrivée. Auprès du lac de Managua s'élève, comme auprès du Nicaragua, une ville qui porte le même nom que le lac. Enfin dans une plaine charmante, à 3 lieues du port de Realejo, se trouve la ville de Nouvelle-Chinendeja, dont les maisons, largement espacées, sont entremêlées de cocotiers et d'orangers. On y compte 5,000 habitants.

On rencontre encore dans le pays de Nicaragua les descendants des tribus indiennes que les Espagnols, par leur invasion, troublèrent dans la possession des terres. Les mœurs singulières de ces sauvages furent observées et décrites, au XVIe siècle, par un moine de la race conquérante, Gons. Fernandez de Oviedo-y-Valdès, devenu l'historien du pays conquis. (*Voy.* son *Histoire de Nicaragua* dans le recueil de M. Ternaux-Compans, *Voyages, relations et mémoires originaux pour servir à l'histoire de l'Amérique*, Paris, 1840.) DEPPING.

NICARI ou **ICARIA**. — Ile de l'Archipel que les anciens appelaient aussi *Pergamus*. Elle doit son nom à Icare, qui, selon les poëtes, se noya dans la mer qui l'avoisine, et qui s'appelait elle-même mer Icarienne. On trouve Nicari entre les îles de Pathmos et de Samos, à 9 lieues au couchant de cette dernière. Son circuit est d'environ 20 lieues et sa population de 5,000 habitants grecs. Une chaîne de montagnes couvertes de bois et d'où jaillissent d'abondantes sources la traverse dans toute son étendue. Strabon en parle comme d'une terre inculte et presque déserte (liv. X). Il est vrai de dire, pourtant, que, malgré la paresse de ses habitants, proverbiale chez les Grecs, elle produit, en assez grande abondance, du froment, des figues, de l'orge, du miel et de la cire. Ce qui contribue à la paresse des Nicariens, c'est que leur île, aux côtes escarpées, n'ayant pas un seul port, ils ne peuvent, comme les autres Grecs de l'Archipel, se livrer à la vie active du commerce et de la pêche. Nicari, ainsi que Chio, fut longtemps la propriété de la famille Justiniani de Gênes; mais les Turcs s'en rendirent maîtres vers le XVIe siècle.

NICAULIS ou **NICAUSIS**. — C'est le nom que Joseph (*Antiq.*, liv. VIII, ch. II) donne à cette reine de Saba appelée aussi *Candace* ou *Candaule*, et qui, émerveillée de la renommée de Salomon, vint le visiter à Jérusalem pour éprouver sa sagesse. Elle lui posa des énigmes; Salomon les résolut toutes. Elle visita ses palais et fut éblouie de tant de luxe et de richesses. Elle donna ensuite au roi 120 talents d'or, une grande quantité d'aromates et de pierres précieuses, et retourna dans ses Etats chargée de présents de toutes sortes. Joseph ajoute qu'elle avait apporté en Judée l'arbre à baume qui, plus tard, devint pour le pays une source de prospérité. Les savants ne s'accordent point au sujet de la contrée qu'habitait cette reine. L'Ecriture, en effet, parle de plusieurs villes du nom de Saba, situées soit en Arabie, soit en

Ethiopie, et l'on a tour à tour placé ses Etats sur les deux rivages du golfe Arabique. Joseph la dit reine d'Egypte et d'Ethiopie, et, forts de cette autorité, quelques auteurs ont pensé qu'elle régnait sur l'île de Méroé; d'autres, que la nature des présents qu'elle fit à Salomon indiquait plutôt une origine arabique. Mais la reine de Saba, si elle était Ethiopienne, ne devait-elle pas commercer avec les Arabes ses voisins? Les Ethiopiens, d'ailleurs, n'ont-ils pas, très-anciennement, étendu leur domination sur une partie de l'Arabie. Cet argument n'a donc rien de déterminant. Une tradition répandue à l'ouest du golfe Arabique fait, il est vrai, la reine de Saba originaire de ces contrées, et les historiens du pays racontent que cette reine, appelée Belkis, ne se rendit à Jérusalem que pour implorer le secours de Salomon contre ses sujets révoltés; mais les annales abyssiniennes sont remplies aussi de détails sur le voyage de la reine de Saba, et lui donnent le nom de Makeda; elles nous apprennent que, dans son admiration pour la sagesse de Salomon, elle se convertit au judaïsme; qu'elle eut du monarque israélite un fils qu'elle nomma Ménilek, qui fut élevé à Jérusalem, et sacré roi d'Ethiopie dans le temple de Jehovah; qu'il revint ensuite à Saba, amenant avec lui une colonie de Juifs ayant à leur tête Azarias, fils du grand prêtre Tsadoc, d'où descendent, selon les Abyssins, leurs *nébuts* ou prêtres, et douze docteurs de la loi, ancêtres de ces *ambares* ou juges, dont trois accompagnent toujours le roi d'Abyssinie; que le gouvernement éthiopien fut modelé sur celui de Jérusalem, et que le judaïsme devint la religion dominante du pays. Les Abyssins disent, en outre, que Makeda rendit la couronne héréditaire en faveur des descendants de Salomon, qu'elle en exclut les filles, et qu'après avoir régné 40 ans elle mourut en 986 avant l'ère chrétienne. Les souverains abyssins se vantent encore d'être du sang de David, et portent pour emblème le lion de Juda avec cet exergue : *Le lion de la race de Salomon et de la tribu de Juda a triomphé.* (Bruce, *Voyage aux sources du Nil.*) Nous ne prétendons point, cependant, malgré l'époque reculée à laquelle se rattachent les colonies juives dans l'Ethiopie, soutenir l'authenticité de ces traditions. AL. BONNEAU.

NICE (INTENDANCE DE), province des Etats sardes, bornée à l'est par le Piémont, au nord-est par le grand-duché de Gênes, au sud par la Méditerranée, à l'ouest par le torrent du Var qui la sépare de la France. Sa superficie est de 80 kilomètres de longueur sur 60 de largeur, et sa population d'environ 250,000 habitants. C'est un pays de montagnes, très-fertile pourtant surtout vers le sud, où abondent les oliviers, les orangers, les citronniers, les cédrats, les aloès, les caroubiers, etc., et en outre, tous les fruits de l'Europe centrale. Ses pâturages sont excellents; le ciel, dans ce pays, est d'une sérénité presque inaltérable, et la tiède douceur du climat si continue et si salubre, qu'elle est passée en proverbe. Les longévités y sont fort communes. Cette belle province est un démembrement de l'ancien comté de Nice, qui, après avoir appartenu d'abord aux comtes de Provence, finit par se donner à la Savoie en 1388. Il fut annexé de nouveau à la Provence pour en être détaché encore en 1419, et être cédé par le comte Louis III au duc de Savoie Amédée VIII, comme remboursement de 160,000 francs d'or empruntés antérieurement par Louis III à Amédée VI, aïeul du duc. Les duc de Savoie en restèrent, depuis, les maîtres; les droits que les rois de France auraient pu leur opposer furent abandonnés par François Ier, en vertu d'un acte passé à Lyon le 10 septembre 1523. Les conquêtes de la révolution donnèrent le comté de Nice à la France. Il forma notre département des *Alpes-Maritimes* jusqu'à ce que les traités de 1814 l'eussent de nouveau rattaché au Piémont. Il a été séparé en deux provinces, celle de *Sospello*, et celle de *Nice* dont nous venons de parler et qui se divise en trois arrondissements : Nice proprement dite, Oneille et Sans-Remo, subdivisés eux-mêmes en vingt-neuf mandements.

La capitale est NICE, ville charmante, délicieusement assise, tout près de l'embouchure de Pagliano, à une demi-lieue de celle du Var, et au pied d'un amphithéâtre de collines que domine le fort de Montalban. Elle se divise en deux parties, la *ville vieille* dont les rues sont étroites et sombres, et la *ville neuve* bien bâtie au contraire, et dont toutes les rues sont suffisamment larges et bien alignées. Ses faubourgs de la *Poudrière* et de la *Croix-de-Marbre*, où les étrangers vont demeurer d'ordinaire, sont surtout magnifiques. Pour promenades, on y trouve l'admirable terrasse *des Oliviers* longeant le bord de la

mer, et le *Champ de bataille* appelé aussi *Piazza di santo Agostino*, grande place quadrangulaire et ornée de portiques qui passe pour l'une des plus belles de l'Italie. Le port, situé à l'est de la ville, est très-petit, mais sûr et assez profond pour que des navires de 300 tonneaux s'y abritent. C'est un port franc. Les monuments de Nice sont peu nombreux et sans importance, sauf la cathédrale qui mérite d'être visitée, ainsi que les édifices de Lascaris et de Saint-André. On y trouve dix-neuf couvents des deux sexes, dont le plus vaste est celui des dominicains. Nice est le siége d'un tribunal de commerce et d'un évêché, autrefois suffragant d'Embrun. Les fabriques de tabac, de savon, de liqueurs, d'essences, de parfums, de papiers et d'huile y sont assez actives, de même que quelques filatures de soie et quelques tanneries; mais la principale ressource de ses 20,000 habitants est dans l'affluence des étrangers qui y viennent en toute saison, surtout en hiver pour jouir de la salubrité du climat.

La ville de Nice fut fondée par les Massiliens, qui lui donnèrent, dit-on, le nom de *Nicée* (νίκη, *victoire*) en souvenir d'un combat dans lequel ils avaient vaincu les Liguriens. Elle s'agrandit plus tard par l'adjonction de l'antique *Cemele* sa voisine, capitale des Védiantiens. Avant le temps de César, les Massiliens l'avaient déjà cédée aux Romains, qui en firent un arsenal maritime. Ptolémée en parle comme d'une ville très-florissante, mais elle devait bientôt déchoir. Sous Auguste, son arsenal fut transféré à Fréjus, dont le port était plus vaste que le sien, et après la mort de Tibère, elle perdit le titre de chef-lieu de province (PLINE, liv. III, chap. III). Au moyen âge, vers le VIIIe siècle, elle commença à se relever de cette décadence. Au XIIe, nous la voyons déjà capitale du comté qui porte son nom. En 1388, elle se donna, comme nous l'avons dit, au duc de Savoie, Amédée VII qui, ainsi que ses successeurs, eut à cœur de l'agrandir et de l'embellir. Quand vinrent les guerres d'Italie, Nice, qui se trouvait sur le chemin des armées françaises, eut beaucoup à souffrir. En 1538, le pape Paul III, Charles-Quint et François Ier s'y réunirent dans un fameux congrès, dont le résultat fut une trêve de dix ans, conclue entre l'empereur et le roi de France. En 1543, l'armistice était déjà violé, et François Ier venait assiéger Nice par terre, tandis que les Turcs, nos alliés, la pressaient du côté de la mer. Le courage des habitants, soutenu par l'héroïsme de Catherine Segurana, sauva la ville. Pendant les guerres de la succession, Nice tomba plusieurs fois aux mains des Français; en 1691 elle fut prise par Catinat, en 1706 par Berwick. Le général Anselme en chassa les Piémontais le 28 septembre 1792, et, le 31 janvier suivant, Nice et tout son comté furent annexés à la république française. C'est dans cette ville que sont nés Cassini l'illustre astronome, Carle Vanloo le peintre, le poëte Passeroni et le maréchal Masséna. ED. FOURNIER.

NICÉARQUE (*biogr.*), peintre grec sur la vie duquel on n'a point de notions certaines. On peut conjecturer seulement qu'il vivait du temps de Périclès. Il n'était pourtant pas sans célébrité de son temps, et les anciens ont loué avec enthousiasme sa *Vénus au milieu des trois Grâces*, son *Cupidon* et son *Hercule* exprimant admirablement le dépit de s'être laissé vaincre par l'amour.

NICÉE (*géogr. anc.*), aujourd'hui *Isnik*, ville de la Bithynie, sur le lac Ascanius. Elle fut d'abord nommée *Olbia* selon Pline, *Ancóré* selon Etienne, reçut ensuite d'Antigone, qui la fit bâtir presque tout entière, le nom d'*Antigonie*, et fut agrandie par Lysimaque, qui, du nom de sa femme, l'appela Nicée. L'astronome Hipparque, Dion Cassius et Parthénius, auteur du livre des *Passions d'amour*, y naquirent. Nicée fut de bonne heure le siége d'un évêché. Elle jouit, même pendant quelque temps, du titre de métropole. Elle devint célèbre par la tenue du premier concile général, et joua un grand rôle à l'époque du démembrement de l'empire d'Orient. Les croisés en donnèrent la possession à Louis de Blois, sous le titre de *duché de Nicée* ou de Bithynie. Mais Théodore de Lascaris, gendre de l'empereur Alexis l'Ange, qui s'y était retiré après la prise de Constantinople, sut s'y maintenir et en fit la capitale de l'*empire* dit *de Nicée*, auquel il avait réuni la Lydie, une partie de la Phrygie et toutes les côtes de la mer jusqu'à Ephèse. Il y régna jusqu'à 1222, sous le titre d'*empereur*, et eut pour successeurs Jean III Ducas, surnommé Vatace, son gendre, de 1222 à 1255; Théodore Lascaris II le jeune, de 1255 à 1259; Jean de Lascaris, fils du précédent, qui lui succéda à l'âge de 6 ans et fut dépouillé, en 1260, par Michel

Paléologue, qui a réuni l'empire de Nicée à celui de Constantinople. Nicée, enfin, tomba entre les mains des Turcs en 1333. Aujourd'hui, pâle ombre d'elle-même, cette ville ne possède plus que 1,500 habitants qui livrent au commerce de la faïence, des poteries, des soieries, de la soie, du tabac, du vin, etc. — Plusieurs autres villes ont porté le nom de NICÉE. Strabon, Tite-Live, Etienne en citent une chez les Locriens Epicnémidiens, sur le golfe Maliaque; Philippe s'en empara lorsqu'il entra dans la Grèce, sous prétexte de terminer la guerre sacrée, et la remit ensuite aux Thessaliens. Etienne en place une autre dans l'Illyrie; Diodore, Justin, Etienne et Arrien font mention d'une Nicée située dans l'Inde, sur les bords de l'Hydaspe, et fondée par Alexandre en mémoire de sa victoire sur Porus. Ce dernier auteur en mentionne une autre dans la Paropamise, sur le fleuve Cophène; Etienne, Diodore et Strabon en signalent une dans l'île de Corse, sur la côte orientale; elle s'appelait aussi *Mariana* et fut fondée par les Etruriens, selon Diodore de Sicile. Il y en avait une aussi dans la Thrace, dans la Béotie et enfin dans la Gaule. Cette dernière subsiste encore sous le nom de Nice. (*Voy.* ce mot.)

NICÉE (CONCILES DE). — Il y a eu deux conciles généraux tenus dans cette ville, le premier en 325 contre l'arianisme (*voy.* ce mot), le second en 787 contre les iconoclastes (*voy.* ce mot). C'est dans le premier que fut dressé le symbole qui se chante à la messe et qui porte le nom de symbole de Nicée. C'est le premier et le plus ancien des conciles généraux. L'empereur Constantin eut une grande part à sa convocation; il envoya de tous côtés des lettres aux évêques pour les inviter à s'y rendre, et leur fournit à ses frais, outre les voitures publiques, tous les moyens de subsistance pour eux et pour leur suite. De là vient que les historiens lui attribuent, en général, cette convocation; mais on ne saurait douter de l'intervention du pape, à qui tous les catholiques reconnaissent exclusivement le droit de convoquer les conciles généraux. Cette intervention est, d'ailleurs, constatée par le témoignage du sixième concile général (*Act.* 18). Ce n'est donc que de l'aveu du pape saint Silvestre, et après s'être concerté avec lui, que Constantin envoya des lettres aux évêques. Il est même très-probable que le pape en envoya de son côté, puisqu'il y eut au concile plusieurs évêques étrangers à l'empire et qui durent s'y rendre sur une autre convocation que celle de Constantin. Du reste, on ne peut nier qu'en envoyant des légats au concile le pape n'en ait au moins ratifié ainsi la convocation.

Il y eut à ce concile trois cent dix-huit évêques, presque tous célèbres par leur sainteté et dont plusieurs portaient encore les marques des supplices qu'ils avaient endurés pendant les dernières persécutions. La plupart étaient de l'Orient, de la Grèce et des provinces voisines. Il n'y eut qu'un évêque des Gaules, et le primat de Carthage fut le seul qui s'y trouva des provinces d'Afrique. Mais tout l'Occident était représenté par les légats du pape. On dressa dans ce concile un symbole ou profession de foi contre les erreurs d'Arius, qui niait la divinité du fils, et, pour exprimer ce dogme par un mot dont la précision rigoureuse ne permît plus aucune des équivoques employées par les ariens, on décida que le fils est *consubstantiel* au père. Cette expression était d'autant plus convenable et plus nécessaire qu'elle résumait tout le fond de la controverse, car les ariens ne voulaient admettre aucunement l'unité de substance dans la nature divine. Le même concile mit fin à la diversité de discipline au sujet de la célébration de la pâque, en ordonnant que cette fête serait célébrée partout le dimanche qui suit la pleine lune, au lieu qu'auparavant quelques-uns la célébraient avec les Juifs le jour même de la pleine lune, quel que fût le jour de la semaine (*Voy.* PAQUES et QUARTODÉCIMANS). Enfin le concile publia plusieurs règlements de discipline sur la juridiction des patriarches et des métropolitains, sur les ordinations, sur la pénitence, sur la réconciliation des hérétiques et sur quelques autres matières. Ces règlements sont contenus dans vingt canons, les seuls dont l'authenticité soit reconnue, quoique les chrétiens d'Orient lui en attribuent beaucoup d'autres connus sous le nom de *canons arabiques* du concile de Nicée, mais qui ont été faits pour la plupart dans des conciles postérieurs.

Les historiens Socrate et Sozomène rapportent que le concile de Nicée voulut faire une loi pour défendre à ceux qui étaient dans les ordres sacrés d'habiter avec les femmes qu'ils avaient épousées avant leur ordination, mais qu'un évêque de la Thébaïde nommé Paphnuce, quoique célibataire

lui-même, représenta que cette loi serait trop dure, et qu'il suffisait de maintenir l'ancienne discipline, qui interdisait aux clercs dans les ordres sacrés la liberté de se marier. Ils ajoutent que sur ces représentations le concile s'abstint de faire une loi générale, et que chaque église demeura libre de suivre, à cet égard, ses usages particuliers. On peut suspecter avec raison ce récit de Socrate et de Sozomène, et plusieurs critiques n'hésitent pas même à le rejeter comme une fable ; car ni Rufin, ni Théodoret, ni d'autres plus anciens qui ont parlé de Paphnuce et de ce qui s'est fait au concile de Nicée, ne disent rien qui ait le moindre rapport au fait dont il s'agit. On sait d'ailleurs, par le témoignage positif de saint Epiphane, que la discipline générale obligeait les clercs dans les ordres sacrés à vivre dans la continence, et que, si dans quelques lieux on s'en écartait, ce n'était que par un abus introduit par le relâchement et contraire à la règle (*Hær.* 58).

Les sociniens, les protestants et après eux quelques incrédules ont prétendu qu'avant le concile de Nicée la divinité du Verbe n'était pas un article de foi, et que ce dogme fut le produit des idées platoniciennes qui régnaient dans l'Eglise au commencement du IVe siècle, et dont les évêques du concile étaient imbus. Mais rien n'est plus insoutenable qu'une telle assertion ; car il est certain par le témoignage d'Eusèbe, quoique favorable aux ariens, et par le récit de Rufin, de Socrate, de Sozomène et de Théodoret, que les évêques du concile, au lieu de s'appuyer sur des systèmes philosophiques, ne cessèrent d'écarter les subtilités de cette nature qu'employaient les ariens, et de les rappeler à l'Ecriture sainte, à la tradition, à la croyance universelle de l'Eglise. Qui ne sait, en effet, que longtemps avant le concile de Nicée l'Eglise avait condamné les théodotiens et les artemonites qui niaient la divinité de J. C., les sabelliens qui rejetaient la distinction réelle des personnes divines, et Paul de Samosathe, qui niait en même temps ces deux dogmes fondamentaux. Il est donc bien manifeste que ce concile ne changea rien à l'ancienne doctrine et ne fit, au contraire, que la confirmer. (*Voy.* VERBE et TRINITÉ.)

Le second concile de Nicée, qui est le septième général, fut convoqué par les soins du pape Adrien Ier et de l'impératrice Irène, qui gouvernait l'empire au nom de son fils Constantin Porphyrogénète. Il s'y trouva trois cent soixante-dix-sept évêques d'Orient avec les légats du pape. On y condamna les iconoclastes, et l'on décida qu'on devait rendre aux images de J. C., de la sainte Vierge et des saints non le culte de latrie qui ne convient qu'à Dieu, mais un culte de vénération et d'honneur selon l'ancienne coutume de l'Eglise, parce que cet honneur rendu à l'image se rapporte à l'original qu'elle représente. Ce concile fut rejeté d'abord par quelques évêques d'Occident, qui ne le regardaient pas comme général, puisqu'ils n'y avaient pas été appelés, et qui, trompés d'ailleurs par une traduction inexacte, croyaient que sa décision tendait à faire adorer les images par le même culte que l'on rend à Dieu. Mais plus tard, quand on connut le vrai sens de cette décision, le second concile de Nicée fut reçu partout et obtint par cette approbation générale l'autorité d'un concile œcuménique (*voy.* IMAGES et ICONOCLASTES). On fit aussi dans ce concile plusieurs canons de discipline, dont la plupart concernent les devoirs du clergé. R.

NICÉPHORE. Trois empereurs d'Orient ont porté ce nom. — NICÉPHORE Ier était grand logothète, c'est-à-dire administrateur des finances, lorsqu'il monta sur le trône, ce qui lui valut le surnom de *Logothète*. Avant lui, Constantinople était gouvernée par l'impératrice Irène ; il la détrôna sans coup férir (802) ; il avait pour complices des gardes mêmes du palais qu'il avait gagnés. Irène fut reléguée dans l'île de Mételin, et Nicéphore, sacré le lendemain de son usurpation par le patriarche, qui ne céda qu'à une pression morale dont il fut l'objet. Nicéphore était débauché, avare et cruel ; sur le plus léger prétexte, il faisait mourir les citoyens et confisquait leurs biens. Il souleva les haines populaires ; une insurrection éclata. Les légions d'Asie proclamèrent empereur Bardane, dit le *Turc*, commandant des armées d'Orient. Constantinople refusa de reconnaître le nouvel usurpateur, qui se retira dans un monastère après avoir abdiqué toute prétention à l'empire ; on confisqua ses biens et on lui creva les yeux. L'empereur, pour consacrer son triomphe et perpétuer la possession du trône dans sa famille, fit aussitôt déclarer Auguste son fils Staurace, et continua le cours de ses débauches. Les Sarrasins envahirent tout à coup la Cappadoce ; il marcha contre eux, fut complétement dé-

fait, et n'obtint l'évacuation de son territoire qu'au prix d'un tribut annuel de 33,000 pièces d'or, qui le força à prélever de nouveaux impôts. Nicéphore avait déjà subi un traité honteux que lui avait imposé Charlemagne. —Après les Sarrasins ce fut le tour des Bulgares, qui firent invasion dans la Thrace. Il s'avança à leur rencontre et fut exterminé avec toute son armée (811). Crum, roi des Bulgares, fit trancher la tête à son cadavre et transformer son crâne en coupe à son usage. Staurace, quoique grièvement blessé dans cette déroute, parvint pourtant à se sauver, mais il ne put recueillir la succession de son père et fut supplanté par Michel Curoplate, qui l'enferma dans un couvent.

Nicéphore II, dit *Phocas*, se rendit pour ainsi dire, maître du trône à la pointe de son épée. Il avait déjà fait preuve d'une grande vaillance sous Constantin VII; sous Romain le jeune, il s'aventura jusqu'aux portes d'Alep, où résidait l'émir Khabdan, et s'empara de cette ville. Un ancien oracle promettait le trône à celui qui prendrait Candie. Alléché par cette prédiction, Nicéphore Phocas se précipite, en 960, sur l'île de Crète et ne met que dix mois à la conquérir entièrement. Ce beau triomphe lui ouvre le cœur de Théophano, veuve de Romain le jeune, et qui tenait plutôt de la courtisane que de l'impératrice. Chargé du commandement des troupes d'Orient, il en profite pour se faire proclamer empereur, en Cappadoce, le 2 juillet 963, et bientôt épouse Théophano, après s'être fait sacrer à Sainte-Sophie. Cette haute position conquise, il dirige une nouvelle campagne contre les Sarrasins et leur enlève d'abord Tarse et Mopsueste. Le printemps suivant, il fait invasion en Syrie, s'empare de Membig, de Laodicée, frappe d'un tribut annuel les émirs de Tripoli, d'Alep et de Damas, se rend maître d'Arca et d'Antioche, et conclut un traité de paix avec le calife d'Afrique. Nicéphore Phocas acquit enfin beaucoup de gloire, mais sans pouvoir obtenir l'affection de ses gouvernés, qu'il surchargeait d'impôts et dont il méprisait les plaintes. Ses soldats vivaient dans l'abondance, tandis que le peuple mourait de faim. Une conspiration se forma; Théophano, épouse dédaignée, en fut l'âme, et Zimiscès en fut le bras. Ce dernier, qui s'était distingué dans la guerre de Cilicie, poignarda Nicéphore Phocas par amour pour Théophano (969).

Nicéphore III, dit *Botoniate*, monta sur le trône en 1078, aussitôt après l'abdication forcée de Michel Ducas, dont il était un des généraux. Au même moment, Nicéphore Bryenne se faisait proclamer en Illyrie. Nicéphore Botoniate se débarrassa de son concurrent en dépêchant contre lui Alexis Comnène, qui lui fit crever les yeux. La même main qui avait consolidé la puissance de Nicéphore III devait en être l'écueil. Alexis ayant refusé de marcher contre son beau-frère, Mélissènes, qui avait revêtu la pourpre impériale en Asie, dans la crainte d'un échec que l'empereur eût pu attribuer à son infidélité, Nicéphore ordonna qu'on lui crevât les yeux. Cet ordre était à peine donné, que lui-même était contraint, pour sauver sa vie, de se réfugier dans un monastère, où il mourut peu de temps après. Laurent.

NICERON. — Deux religieux dignes de figurer dans l'histoire littéraire de la France ont porté ce nom; tous deux appartenaient à la même famille, et étaient de Paris. Le premier, *Jean-François*, naquit en 1613 et fit, à l'âge de 19 ans, profession dans l'ordre des minimes ou religieux de saint François de Paule. Moins passionné pour la théologie que pour les mathématiques, il dirigea toutes ses études vers les questions qui se rapportent à l'optique. On lui doit 1° la *Perspective curieuse, ou magie artificielle des effets merveilleux de l'optique, par la vision directe;* Paris, 1638, in-f°. L'auteur traduisit cet ouvrage en latin, et eut même le temps de le publier sous le titre de *Thaumaturgus opticus, sive admiranda optices;* Paris, 1746, in-f°. La mort ne lui permit pas de le continuer comme il en avait l'intention. Nicéron a de plus traduit et paraphrasé, d'après André Maria Cospi, l'*Interprétation des chiffres, ou règles pour expliquer facilement toutes sortes de chiffres simples, tirées de l'italien et augmentées à l'usage des langues françoise et espagnole;* Paris, 1641, in-8°. Il était en correspondance habituelle avec Descartes, et la bibliothèque nationale possède plusieurs de ses lettres autographes à Ismaël Bouillaud. Elles semblent offrir l'explication de différents problèmes d'astronomie. Nicéron dessinait avec habileté, et les curieux ont longtemps conservé plusieurs de ses dessins d'optique, d'un travail ingénieux et délicat. Il fit graver, en 1636, le projet d'un monument en l'honneur de Jacques d'Auzole la Peyre, mathématicien bizarre, mort en ce temps-là. Lui-

même mourut à Aix, le 22 septembre 1646, âgé seulement de 33 ans. Lasne a gravé son portrait, in-f°.

Le second (Jean-Pierre) est bien autrement connu et plus fréquemment cité comme auteur des *Mémoires pour servir à l'histoire des hommes illustres de la république des lettres, avec un catalogue raisonné de leurs ouvrages*. Paris, 1727 à 1745. Il était né en 1685, et fut reçu dans la congrégation des barnabites ou clercs réguliers de Saint-Paul, peu de temps après avoir achevé ses études. Jusqu'en 1716, il professa dans différents colléges de son ordre la rhétorique et la philosophie. Mais, à partir de cette année, il abandonna l'enseignement pour se livrer entièrement à l'étude de l'histoire littéraire. La mort le surprit le 8 juillet 1738, au milieu de ses recherches; mais nous ne croyons pas, comme on l'a répété, que l'excès du travail ait abrégé ses jours. — A tout prendre et à de rares exceptions près, les *Mémoires des hommes illustres* ne sont qu'une compilation de biographies littéraires plus anciennes. Il est vrai que l'auteur a soin de rappeler pour chaque article la liste des autorités qu'il a suivies, mais il aurait dû peut-être ajouter encore qu'il se contentait de transcrire ce qu'ils avaient dit avant lui. Son mérite est donc d'avoir cousu à la suite les uns des autres des témoignages qui, dans leur isolement, ne présentent pas la même source d'instruction, et ce genre de travail, moins brillant qu'utile, suffit pour assurer au livre une place indispensable dans toutes les bibliothèques. On lui a reproché d'avoir consacré de longues pages à des écrivains oubliés, et de s'être contenté souvent de dire quelques mots des plus beaux génies; il a copié, il a transcrit, il a rassemblé; et, comme les auteurs les plus rapprochés de son temps étaient précisément ceux dont on n'avait pas encore écrit longuement l'histoire, il s'en est tenu, pour ce qui les touchait, à ce qu'on avait dit d'eux avant lui. Nicéron a pourtant un mérite particulier, c'est d'avoir étudié la bibliographie et d'avoir pris un grand soin de rappeler tous les ouvrages de chaque auteur, et les meilleures éditions qu'on en ait faites. Ses notices ne portent guère sur les écrivains antérieurs au XVe siècle et forment environ seize cents articles. On imprimait le trente-neuvième volume quand il mourut. Les quatre suivants ont été mis en ordre et complétés par le Père Oudin, Michault de Dijon et l'abbé Gouget. Le dixième volume est divisé en deux parties et comprend les corrections et additions aux neuf précédents. Le vingtième est également consacré aux additions des dix-neuf premiers volumes. A partir du trente et unième, on trouve dans les premières pages la liste de toutes les notices publiées, et cette liste se grossit par degrés jusqu'au dernier. Il serait à désirer non pas que l'on refît les mémoires de Nicéron, mais qu'on les continuât. Ils sont devenus rares, surtout les derniers volumes.

Le Père Nicéron a fait d'autres traductions ou compilations moins précieuses, comme le *Grand fébrifuge*, traduit de l'anglais de John Hanckock; c'est un des premiers essais du système hydropathique. Il a été réimprimé en 1724, sous le titre de *Traité de l'eau commune*. — Voyage de Jean Ovington à Surate, 1725. — *Bibliothèque amusante et instructive*, continuée par Duport-du-Tertre. — *Table de tous les journaux*. — *Bibliothèque volante*, etc. L'ancienne bibliothèque des barnabites conservait treize volumes d'extraits anecdotiques et historiques, écrits de la main du Père Nicéron. Ils sont aujourd'hui dans la bibliothèque nationale. On peut lire, dans le quarantième volume des *Mémoires des hommes illustres*, une fort bonne notice sur le Père Nicéron, faite par l'abbé Gouget. Elle a été réimprimée dans le dictionnaire de Chauffepié. P. PARIS.

NICÉTAS, nom commun à différents personnages: — 1° *Nicétas* (*saint*) qui naquit à Césarée en Bithynie, et fut abbé des Acœmetes dans le monastère de Médicée, sur le mont Olympe. Son zèle pour la foi et pour les saintes images lui attira, sous l'empire de Léon *l'Arménien*, de nombreuses persécutions qu'il subit avec constance. Il mourut en 824. — 2° *Nicétas* (*Serron*), savant diacre de l'église de Constantinople, puis évêque d'Héraclée. Il vivait dans le XIe siècle; on lui attribue une *chaîne des Pères grecs sur le livre de Job*, une autre *sur les psaumes*, et enfin une troisième *sur le cantique des cantiques*. On a aussi de lui des *commentaires* sur une partie des œuvres de Saint-Grégoire de Nazianze. — 3° *Nicétas* (*Achominate*), célèbre historien grec, surnommé *Choniate* parce qu'il était né à Chone, ville de Phrygie. Il exerça des emplois considérables à la cour des empereurs de Constantinople, et après la prise de cette ville par les Français (1204), il se retira à Nicée, où il mourut en 1206. Il a

laissé une *histoire* qui commence à l'an 1118 et finit en 1205, estimée plutôt pour les faits et les documents qu'elle contient que pour le style; elle a été traduite en français par le président Cousin. On a encore de Nicétas un *trésor* ou *Traité de la foi orthodoxe* en 27 livres, et quelques autres ouvrages moins importants. DE BÉLENET.

NICHAPOUR ou **NICHABOUR**, ville de Perse, dans le Khoraçan, à 90 kilom. O. de Méchehed. Elle est entourée d'une plaine magnifique et occupe un très-grand espace, mais elle est semée de ruines; on y compte environ 2,000 maisons. Elle fut fondée par Sapor Ier, sur l'emplacement d'une ville ruinée par Alexandre. Détruite par les Tartares au XIIe siècle, elle ne s'est jamais entièrement relevée depuis. Elle a produit plusieurs des plus célèbres auteurs persans; les poëtes Attor, Omar-Khiam, Kiatibīn, le lexicographe Djevheri, le philologue Chaalebi. De fameuses mines de turquoises se trouvent à 65 kilom. à l'O. de Nichapour.

NICHE, de l'italien *nichio*; renfoncement pratiqué dans l'épaisseur d'une construction pour y placer un buste, une statue, etc. Les anciens l'appelaient *zotheca*, s'il faut en croire une inscription des *monumenti Gabini:* Vitruve s'est servi du mot *loculamentum*. En hauteur moyenne, on donne aux niches 2 1/2 ou 2 3/4 de ce qu'elles ont de largeur; cette dernière dimension se détermine d'après les proportions de l'objet d'art qui doit y être déposé. Chez les modernes, les niches prennent leur dénomination spéciale des principaux ornements qui les accompagnent, ou bien de la forme, de la destination, etc. Ainsi on dit : niche en *rocaille* lorsque l'ensemble est décoré de coquillages, comme il arrive dans les grottes artificielles; niche *d'autel*, si elle est pratiquée dans le retable pour tenir la place d'un tableau; niche *en tabernacle*, si elle est enrichie de montants en relief avec chambranle, corniche et fronton, comme à la façade du Louvre, à Saint-Pierre de Rome, à Saint-Jean-de-Latran, etc., etc. On dit aussi qu'une niche est *feinte* lorsque, ayant peu de profondeur, elle ne peut recevoir que des figures peintes, ou tout au plus en bas-relief; car les niches proprement dites étaient destinées, soit en Orient, soit en Occident, à donner asile à des statues ou à des groupes plus ou moins compliqués.

L'art antique pratiquait des niches à la façade ou même à l'intérieur des édifices tant profanes que religieux. Leur décoration était généralement relative à l'ordre dans lequel elles se trouvaient, pour ainsi dire, enchâssées. La forme de l'ouverture fut rarement celle d'un parallélogramme rectangle. A la partie inférieure, les montants tombaient sans doute verticalement sur un fond horizontal, destiné à recevoir le socle du groupe ou de la statue; mais le couronnement était à plein cintre avec renfoncement en quart de sphère d'un diamètre à peu près égal à la largeur de l'ouverture. Mise en place, la statue ne devait pas avoir les épaules plus hautes que la naissance de la courbe. Les anciens construisirent aussi des niches isolées au sommet de certaines tours massives, à dimensions très-variables, et qui paraissent n'avoir eu d'autre destination que celle de protéger la statue de quelques divinités. M. du Mège en cite des exemples dans ses *Recherches sur l'archéologie pyrénéenne*, in-8°, 1814, à Toulouse, planche 5. Nous en connaissons encore d'autres dans le département du Gers dont ce savant ne parle pas, et nous avons même observé que l'une d'elles, tombant presque jusqu'au niveau du sol environnant, a près de 2 mètres de rayon dans œuvre. Trois petites niches feintes avaient été disposées à l'intérieur pour recevoir, selon toute apparence, des statues dont les consoles ont laissé quelques traces d'arrachement. Un trou ménagé au centre du pavé donnait libre cours aux liquides en usage dans les rites superstitieux qui semblent avoir été pratiqués dans cette grande niche. Les artistes chrétiens firent un fréquent usage des niches, surtout lorsque le goût de la statuaire se réveilla en Occident. Dès le XIIe siècle elles étaient l'un des plus féconds éléments d'ornementation, principalement à l'extérieur des grandes basiliques; à l'entre-deux des colonnes, alors de plus en plus nombreuses sur les parois latérales des portes. Les statues des rois, des reines, des prélats, des personnages historiques, tant de l'Ancien que du Nouveau Testament, des patrons et des bienfaiteurs de l'Eglise étalaient, dans leurs niches cintrées, de longues tuniques brodées et rehaussées de pierreries à l'orientale. Au XIIIe siècle, ces riches édicules multipliés sur les façades principales, et jusque sous le gable des pignons, furent traités avec encore plus de soin; cependant la profondeur devenait de jour en jour moins con-

sidérable, et la statue reposait à l'extérieur sur une console saillante en cul-de-lampe; au-dessus, un dais servait de couvre-chef. Dans sa forme la plus simple, ce dais présentait une voûte à nervures croisées, taillée dans une sorte de chapiteau suspendu, dont les pans étaient sculptés à jour en forme d'ogives et de trèfles. Bientôt un système complet de gables pendants, de quadrilobes, d'arcatures tréflées et même de créneaux surmontés de tours, d'aiguilles, de clochetons, etc., etc., réalisa dans les couvre-chefs tous les gracieux détails d'un monument complet reproduit en miniature. Pendant les deux siècles qui suivirent, le progrès ne fut pas moins sensible pour les niches que pour les membres essentiels de l'édifice religieux. Pourtant la forme générale du dais resta, à peu de chose près, la même; mais le caractère des décorations, la coupe des moulures, le style des feuillages, le dessin des rosaces, des petites fenêtres subtrilobées au sommet, et des gables évidés qui les encadrent, tous les menus détails enfin qui s'y trouvent, sont des indices suffisants pour faire apprécier l'âge des niches. La renaissance ramena le goût des profonds renfoncements. Vers la fin du XVIe siècle, les statues ne se montraient déjà plus en plein air, entre console et couvre-chef; l'art antique modernisé les avait de nouveau refoulées dans l'intérieur de leurs habitacles.

Les niches des édifices chrétiens ne doivent pas être confondues avec les *crédences* (voy. ce mot) ni avec les tombes en arc, construites aussi en renfoncement dans l'épaisseur des murs. CANÉTO.

NICHOLSON (GUILLAUME), né à Londres en 1753, mort dans la même ville en juin 1815. Après avoir fait, jeune encore, trois voyages au service de la compagnie des Indes orientales, et s'être infructueusement livré au commerce, il consacra aux sciences tous ses efforts, et, à partir de 1781, il publia, sur la chimie et la mécanique, plusieurs ouvrages, dont les principaux sont: l'*Introduction à la philosophie naturelle et expérimentale*, 2 vol. in-8°; *Premiers éléments de chimie*, in-8°, 1789; *Dictionnaire de chimie*, 2 vol. in-4°, 1795; *Journal de philosophie naturelle de chimie et des arts*, 5 vol. in 4°, 1797 à 1800; *Encyclopédie britannique*, 6 vol. in-8°, 1807 à 1809. Il traduisit de plus, en anglais, quelques ouvrages du chimiste français Fourcroy. Il ne négligea pas la pratique pour la théorie. L'un des premiers avec Carlile et Ritter, il sut apprécier l'action chimique de la pile galvanique, et donna son nom à un aréomètre qui peut servir également à mesurer la pesanteur de tous les corps liquides et solides. C'est Nicholson, enfin, qui traça le plan des travaux hydrauliques du Middlesex occidental, et dirigea la construction des canaux de Portsmouth et du bourg de Soutwark. P. VERY.

NICIAS.— On connaît plusieurs personnages de ce nom. Le plus célèbre est un général athénien qui prit aux Spartiates l'île de Cythère en 425 avant J. C., fit des incursions en Laconie, et en 421 suspendit, par un traité qui devait durer cinquante ans, la guerre du Péloponèse, après la mort de l'imprudent Cléon. Les Athéniens ayant, plus tard, décrété la conquête de la Sicile à la suggestion d'Alcibiade, Nicias, qui voyait tous les périls d'une pareille entreprise, chercha en vain à en dissuader le peuple. Il fut promu au commandement de l'armée avec Lamachus et Alcibiade. Après la retraite de ce dernier, il mit le siége devant Syracuse; la ville allait se rendre lorsque Gylippe, général lacédémonien, que Nicias avait imprudemment laissé débarquer en Sicile, pénétra dans la place, ranima le courage des habitants, battit les assiégeants et les força à se tenir renfermés dans leurs retranchements. Une nouvelle flotte athénienne, commandée par Démosthène et Eurymédon, chercha inutilement à changer la situation des affaires; l'armée, battue sur terre et sur mer, fut, en outre, décimée par les maladies, et, après deux ans d'efforts, on résolut d'abandonner l'entreprise. On allait mettre à la voile lorsque Nicias, effrayé d'une éclipse de lune, suivit le conseil des devins, qui lui ordonnèrent de rester encore vingt-sept jours. Pendant ce malheureux délai, les Syracusains avaient bloqué le port dont on ne pouvait plus sortir; la famine s'était mise dans le camp; il fallut abandonner les malades et les vaisseaux, et se frayer une retraite par terre. L'armée s'élevait encore à 40,000 hommes, mais elle avait à traverser des gorges étroites, des passages dangereux; les Syracusains les harcelaient sans cesse; pas un soldat n'échappa; tous furent tués ou faits prisonniers. Nicias et Démosthène eux-mêmes furent mis à mort, malgré les efforts de Gylippe pour les sauver (413 avant J. C.). Nicias avait pourtant la réputation d'un gé-

néral habile et sage. Mais sa prudence touchait à la lenteur, ce qui, parmi cette moqueuse population d'Athènes, avait donné lieu à un mot nouveau μελλονικιᾶν, *temporiser comme Nicias*. Son humeur facile, qui se pliait à toutes les circonstances, l'avait fait surnommer κόθορνος, le *cothurne*, chaussure de théâtre qui se prête à tout pied.

NICIAS était aussi le nom d'un peintre athénien qui, le premier, excella à peindre les femmes, à observer les clairs et les ombres, et à donner du relief aux objets. Il travaillait, dit-on, avec tant d'application, qu'il oubliait souvent le boire et le manger. Parmi ses tableaux, on estimait surtout sa *Descente d'Ulysse aux enfers*, appelée νεκυία, dont Ptolémée, selon Plutarque, lui offrit 60 talents (60,000 écus), un *Alexandre*, une *Pythonisse* et un *Hyacinthe*. Il avait inventé un procédé d'encaustique qui rendait les couleurs plus brillantes et plus durables. Il florissait vers l'an 332 avant J. C. AL. B.

NICKEL (*chim.*). — Ce métal, presque aussi magnétique que le fer à la température ordinaire, perd cette propriété vers 400°. Sa couleur, quand il ne renferme pas de cobalt, est d'un blanc argentin. Ductile et malléable, il ne se fond qu'à une très-haute température quand on l'a amené au plus grand état possible de pureté ; mais en se carburant il devient assez fusible : c'est à cet état qu'on l'avait toujours obtenu en réduisant son oxyde dans un creuset brasqué. Préparé par la calcination, à un feu de forge violent, de l'oxalate tassé dans un vase de porcelaine, on l'obtient pur et fondu. Sa densité s'augmente par l'écrouissage ; elle passe de 8,28 à 8,8 environ. Réduit par l'hydrogène, il se présente sous forme d'une poudre très-pyrophorique. Chauffé au rouge en masse, il brûle dans l'air comme le fer : à la température ordinaire, il ne s'oxyde pas dans l'air sec ni humide ; il peut prendre un éclat assez vif par le frottement. Sans action sur l'eau, il se dissout cependant, mais lentement, au contact des acides sulfurique et chlorhydrique en dégageant de l'hydrogène.

Il existe trois oxydes de nickel dont le premier à un équivalent qui forme des sels : celui-ci, d'un gris cendré à l'état anhydre, est d'un vert-pomme à l'état d'hydrate ; il n'est pas magnétique. L'hydrate se dissout dans l'ammoniaque, et donne une couleur bleue ; cependant, quand on cherche à le séparer, par ce réactif, de diverses bases qui y sont insolubles, il se précipite en partie avec elles ; les acides le dissolvent facilement. Assez fortement basique, il produit des sels bien neutres avec les acides puissants, joue le rôle d'acide à l'égard de certains oxydes très-basiques, et celui de base avec le peroxyde de fer et l'alumine. Cet oxyde se réduit facilement au rouge par l'action de l'hydrogène. — Quand on dissout le carbonate de nickel dans l'ammoniaque, la liqueur, par évaporation spontanée, laisse déposer de l'hydrate. Le sesquioxyde s'obtient par l'action du chlore ou d'un chlorite alcalin, sur le protoxyde hydraté en suspension dans l'eau. — Le peroxyde, très-peu stable, se prépare par l'action de l'eau oxygénée.

Les sels de nickel sont verts à l'état d'hydrate et de dissolution, et souvent d'une teinte jaune en perdant leur eau. Le zinc précipite le nickel de ses dissolutions sulfurique et chlorhydrique. Les sels de nickel dissolvent du zinc et laissent déposer de l'hydrate. Les alcalis y forment un précipité gélatineux vert. L'ammoniaque, qui ne précipite pas les sels très-acides par sa propension à former des sels doubles, redissout le précipité et donne une liqueur bleue légèrement violacée qu'outre sa couleur on distingue facilement du cuivre en y plongeant une lame de fer qui n'y produit aucun effet, tandis qu'elle précipiterait le cuivre métallique. — Les carbonates donnent un précipité vert-pâle, le cyanoferrure de potassium un blanc verdâtre, et le cyaniferrure un jaune verdâtre. Les sels acides ne sont pas précipités par l'acide sulfhydrique ; neutres et formés par des acides faibles, le nickel en est précipité en partie. Les sulfures précipitent en noir ; le sulfhydrate ammoniac redissout en partie le précipité et laisse déposer un sulfure plus sulfuré. L'oxyde de nickel est précipité à chaud de ses dissolutions par l'hydrate de cobalt. — Le *chlorure anhydre* est volatil. Il se présente sous forme de paillettes jaune d'or et ne se dissout dans l'eau que par une assez longue ébullition. Hydraté, il donne de beaux cristaux vert-émeraude. Il est réductible par l'hydrogène à la température rouge et donne du nickel en masse cohérente. Il existe plusieurs *arséniures* et *arsénio-sulfures* que l'on rencontre souvent dans la nature et qui servent à la préparation du métal. — Le *sulfate* cristallisé d'une dissolution au-dessous de 15° se précipite sous

forme de prismes rectangulaires à quatre pans, et renferme 7 équivalents d'eau. A la température de 15 à 20°, ses cristaux sont octaédriques, à base carrée, et n'en renferment que six équivalents. A une douce chaleur quelque temps continuée, ces cristaux deviennent opaques et donnent une masse octaèdre à base carrée.

Le sulfate est soluble dans l'eau et insoluble dans l'alcool et l'éther ; à l'air, il perd son eau de cristallisation et devient blanc et jaune.

Alliages de nickel.—Un seul mérite un intérêt particulier; c'est le *pacfong, argentane, argent allemand, métal ou cuivre blanc de Chine, maillechort, maillechor* ou *melchior*, dont les emplois se sont singulièrement multipliés dans les arts depuis une vingtaine d'années Il est essentiellement composé de cuivre, de zinc et de nickel, mais on y trouve accidentellement du fer. Les proportions les plus ordinaires sont 50 de cuivre, 25 de nickel et 25 de zinc. Suivant les proportions relatives des divers métaux, l'alliage est plus ou moins blanc ; il prend un beau poli. Ductile et malléable quand on saisit bien la température, il devient, comme les alliages de cuivre et de zinc, cassant à la température rouge. Bien préparé, le pacfong se conduit, à l'air et au contact des acides, comme l'argent à $\frac{800}{1000}$. Cependant, au contact du vinaigre par exemple, d'Arcet a prouvé que la teinte noire qu'il prend avant même que le liquide ne renferme de cuivre mettrait en garde contre l'usage des objets qu'il aurait servi à confectionner, tandis que l'argent à $\frac{800}{1000}$ aurait déjà fourni du cuivre sans qu'aucun caractère extérieur eût averti de son action dangereuse. Le pacfong pèse 8,5 environ. Pour le former, on peut d'abord fondre le cuivre et le nickel, et ajouter le zinc; ou mêler les trois métaux et chauffer à liquéfaction.

On extrait le nickel des minerais qui le renferment avec le cobalt, l'arsenic, le fer et le soufre par des méthodes assez compliquées. Après grillage à une température insuffisante pour fondre le produit, on le dissout dans l'eau régale, et, après évaporation à siccité, on redissout et on verse dans la liqueur du carbonate de soude jusqu'à ce que le précipité se colore. On ajoute du perchlorure de fer, puis du carbonate de soude qui précipite d'abord de l'arséniate de fer, et ensuite le peroxyde de fer. Il ne reste plus que du cobalt et du nickel. — Si le minerai ne renferme que de l'arséniure de cobalt et de nickel, en fondant avec trois fois son poids le carbonate de potasse et de soufre, et faisant bouillir avec l'eau le produit grossièrement concassé, il ne reste que des sulfures de nickel et de cobalt exempts d'arsenic; ou bien on fait bouillir avec du fluorure de calcium et de l'acide sulfurique qui font dégager tout l'arsenic à l'état de fluorure.

La séparation complète du nickel et du cobalt est difficile, on ne l'effectue jamais pour les besoins des arts. Pour la déterminer, les deux procédés suivants sont les plus avantageux : dans la dissolution chlorhydrique très-étendue, on fait passer un excès de chlore qui détermine la transformation du chlorure de cobalt en sesquichlorure. — Au moyen du carbonate de baryte on précipite le sesquioxyde; le nickel reste dans la liqueur avec la baryte que l'on précipite par l'acide sulfurique, et l'oxyde de nickel est ensuite précipité par la potasse.

On reprend par l'acide chlorhydrique le sesquioxyde de cobalt, au moyen de l'acide sulfurique on précipite la baryte et par la potasse l'oxyde de cobalt, ou bien on verse dans la dissolution des chlorures des deux métaux du cyanure de potassium en excès et on fait bouillir après refroidissement ; on précipite le cyanure de nickel par l'acide sulfurique étendu. GAULTIER DE CLAUBRY.

NICOBARES. — Iles situées à l'entrée du golfe de Bengale, en Asie, et au nord de l'île Sumatra, sous environ 8° de latit. nord. Elles forment un groupe d'une douzaine d'îles, dont les plus grandes ont une superficie de 10 lieues carrées, et les plus petites de 4. On assure qu'on trouve dans ce groupe le port le plus commode et le plus sûr de toute l'Inde. Quelques-unes sont hérissées de montagnes très-élevées, d'autres n'ont que des collines, et trois enfin ne présentent qu'un sol uni. Toutes sont couvertes de bois ; le cocotier et le mangotier y prospèrent, ainsi qu'une espèce de cèdres, dont la floraison attire des troupes d'hirondelles désignées par les naturalistes sous le nom de *hirundo edulis*, et qui, comme on sait, se construisent des nids recherchés par les gourmands de l'Asie méridionale. Un fruit semblable à l'ananas, et appelé *larum* par les indigènes, *mellori* par les Portugais, donne, lorsqu'il est cuit, un jus que l'on compare au miel le plus doux. Le règne ani-

mal se compose de buffles, singes, porcs, chiens, serpents, scorpions, perroquets, énormes chauves-souris à têtes de chat et de chien, de crocodiles. Les habitants, de race malaie, sont indolents et barbares, vivent sur le rivage dans des cabanes bâties sur pilotis, n'obéissent à aucun chef, et n'ont de religion que quelques pratiques superstitieuses. Les Danois bâtirent, en 1756, un fort dans Nankoury, la plus grande de ces îles, qui n'a que 2 lieues de long et autant de large; ils n'ont pu ni civiliser les sauvages, ni y faire acclimater des Européens. Ils appellent cet archipel *îles Frédéric*. L'île de Comarty a une grande baie et un port excellent.

NICOCLÈS, roi de Paphos, devait son trône à Ptolémée, qu'il trahit en faveur d'Antigone. Ptolémée, irrité, lui envoya deux ambassadeurs, avec ordre de le faire mourir après avoir constaté le fait. Nicoclès se tua de ses propres mains, et sa femme l'imita, après avoir égorgé ses deux filles. Ses deux belles-sœurs suivirent cet exemple, et ses frères se brûlèrent dans le palais (310 av. J. C.). — NICOCLÈS, roi de Cypre, succéda, en 374 av. J. C., à son père Evagoras. Elève d'Isocrate, il le combla de faveurs. On ne sait rien de son règne. On a deux discours qui portent son nom, l'un d'Isocrate, sur la royauté, l'autre sur les devoirs des sujets.

NICODÈME, chef du grand sanhédrin, était de la secte des pharisiens, et jouissait d'une haute réputation de sagesse et de vertu. Frappé de la doctrine et des miracles de J. C, il n'hésitait à embrasser la foi chrétienne que parce qu'il ne comprenait pas cette parole du maître : «*qu'il faut naître de nouveau*.» Jésus la lui expliqua, et il devint un de ses disciples, sans, toutefois, le montrer ostensiblement; mais il n'hésita pas à prendre sa défense lorsqu'il fut traduit devant Pilate, et, après la mort du Sauveur, il se joignit à Joseph d'Arimathie pour lui rendre les honneurs de la sépulture. Saint Augustin dit qu'il avait été baptisé par saint Pierre, avant la Passion, et les anciens martyrologes le qualifient de *saint confesseur*. On découvrit son tombeau en 415 à côté de celui de saint Etienne.

NICOLAI (JEAN), dominicain né en 1594 dans le diocèse de Verdun, et mort à Paris, en 1673, dans le couvent de son ordre dont il était prieur. Il avait été reçu docteur en Sorbonne (1632), et il professa la théologie. On a de lui : une *édition* estimée *de saint Thomas d'Aquin*; des *dissertations* sur la discipline; des *thèses* sur la grâce qui furent attaquées par Nicole; *judicium seu censorium suffragium de propositione Ant. Arnaldi*.—NICOLAÏ (Jean-Aimar, marquis de), né en 1668, suivit d'abord la carrière des armes, et en 1686 succéda à son père comme premier président de la cour des comptes. Il fut le tuteur de Voltaire, et mourut dans un âge avancé. Trois de ses fils, magistrats comme lui, et dont l'aîné était membre de l'Académie, périrent sur l'échafaud en 1794. — NICOLAÏ (Jean), savant archéologue, naquit en Saxe vers 1660, et professa à l'université de Tubingue, où il mourut en 1708. Il a laissé beaucoup d'ouvrages, dont les principaux sont : *De Græcorum luctu*... in-12; *Romanorum triumphus solennissimus*, in-12; *De sepulchris Hebræorum*, in-4°; *De siglis veterum*, in-4°; *Diatriba de juramentis Hebræorum, Græcorum, etc.*, in-12; *Disquisitio de nimbis*. — NICOLAÏ (Guillaume), né à Arles en 1716, y mourut en 1788. A dix-neuf ans, il remporta le prix proposé par l'Acad. des inscriptions sur les *connaissances géographiques des anciens au temps d'Alexandre*, et l'année suivante vit encore couronner son mémoire sur les *lois communes aux peuples de la Grèce*. Ce double succès l'attira à Paris, et il devint membre de l'Académie des Inscriptions, dont il enrichit le recueil de plusieurs savants travaux. — NICOLAÏ (Ernest), médecin, né en 1722 à Sondershausen, et mort à Iéna en 1802. Il devint professeur à l'université d'Iéna, puis doyen de l'Académie de cette ville. On estime surtout son *Traité de pathologie*, 9 vol. in 8°, et ses *Recettes et méthodes curatives*, 5 vol. in 8°, souvent réimprimées. —NICOLAÏ (Christophe), libraire-littérateur, né à Berlin en 1733, mort en 1807. Il avait fait de fortes études, et il a laissé quelques ouvrages estimés : *Essai sur les accusations portées contre les templiers, et sur la franc-maçonnerie*, traduit en français par Renfuer, 1784; *Déclaration sur la société secrète des illuminés; Recherches sur les cartes à jouer*. Il a édité, en outre, des collections célèbres en Allemagne : *Bibliothèque des beaux-arts; Bibliothèque allemande universelle; Nouvelle bibliothèque allemande*.

NICOLAITES, hérétiques dont il est parlé dans l'Apocalypse (ch. II). Tertullien, Irénée, etc., supposent qu'ils avaient pour chef Nicolas, diacre de Jérusalem. Nicolas, ayant dit, dans un discours, qu'il fallait exer-

cer la chair, c'est-à-dire la mortifier, quelques esprits faux l'entendirent autrement, suivant Clément d'Alexandrie et Théodoret, et prétendirent que les voluptés charnelles étaient licites et que la prostitution n'avait rien de criminel. Ils ajoutaient qu'on peut manger des viandes offertes aux idoles et niaient la divinité de J. C. Ils adoptèrent, plus tard, une partie des opinions des gnostiques. Aux VII°, VIII° et IX° siècles, on appelait *Nicolaïtes* les clercs partisans du mariage ou qui menaient une vie scandaleuse.

NICOLAS (SAINT-), ville de Belgique (Flandre ori.) à 35 kil. E. N. E. de Gand. 17,000 hab. Industrie très-florissante; fabriques de siamoises, de mouchoirs de coton, d'étoffes, de chapellerie; raffineries de sel; tanneries; teintureries; poteries de grès; tuilerie; commerce de grains, chanvre, fil, bestiaux.—NICOLAS (Saint-), île de l'archipel du cap Vert, au N. N. O. de l'île de Santiago, par 16° 38' lat. N. et 26° 50' long. O. Elle est montagneuse, mais possède de riches vallées fertiles en café. Le chef-lieu porte le même nom.—NICOLAS D'ALIERMONT (Saint-), bourg de France (Seine-Inférieure), remarquable par son horlogerie.

NICOLAS (SAINT), évêque de Myre en Lycie au IV° siècle, ou plutôt évêque de Pinata en Lycie vers la fin du V° siècle, est très-révéré en Orient; il est le patron de la Russie et des jeunes garçons. — NICOLAS (saint), pape, *voy.* NICOLAS Ier. — NICOLAS (saint), *studite*, archimandrite du monastère de Stude, à Constantinople, naquit à la Canée (Candie) vers 791, fut persécuté par les iconoclastes et mourut en 868. — NICOLAS (saint), de *Tolentin*, né à Tolentin, près Fermo, en 1239, et mort en 1308 ou 1310, entra dans l'ordre des Augustins, se fit remarquer par ses austérités et fut canonisé en 1446. — NICOLAS (saint), DE FLUE ou de LA ROCHE, est le patron de la Suisse. Il naquit en 1417 à Sachslen (Unterwalden), se livra, quoique père de famille, à tous les exercices de la piété, combattit en héros pour l'indépendance du pays, devint landermann de son canton, et se retira à l'âge de cinquante ans dans la vallée de Rauf, où il vécut en ermite. En 1481 il arrêta, par son zèle et son éloquence, la guerre civile qui allait désoler la Suisse et accomplit la fédération nationale des cantons. Il rentra ensuite dans sa solitude et y mourut le 21 mars 1487. Les pèlerins se rendent en foule à l'église de Sachslen, où se trouve son tombeau. L'Église, sans l'avoir canonisé, permet de l'honorer comme bienheureux.

NICOLAS. — Plusieurs papes ont été exaltés sous ce nom : NICOLAS Ier, surnommé *le Grand*, eut pour père Théodore, qui exerçait, à Rome, les modestes fonctions de commissaire ou inspecteur d'un des principaux quartiers de la ville. A la mort de Benoît III (858), Nicolas, dont le rang clérical, à cette époque, n'est pas bien connu, fut jugé digne de lui succéder. Dès la première année de son pontificat, il s'appliqua à assurer la légitime influence du saint-siége partout où les circonstances pouvaient lui permettre de l'exercer. Photius (*voy.* ce mot), qui occupait des charges très-importantes à la cour impériale de Constantinople, ne tarda pas à lui en fournir l'occasion. Quoique laïque, il se fit nommer patriarche de Constantinople à la place d'Ignace, et envoya des députés à Nicolas pour lui faire croire qu'Ignace avait volontairement résigné sa dignité. Le pape chargea des légats d'aller examiner l'affaire. Photius les fit séquestrer et ensuite souscrire à la décision d'un concile, réuni par lui, et duquel il avait obtenu la confirmation de la déposition d'Ignace. Les légats, de retour à Rome, rendirent au pape un compte infidèle de ce qui s'était passé. Nicolas apprit plus tard la vérité et réunit à Rome (868) un concile où il excommunia et anathématisa Photius et ses complices, et ordonna le rétablissement du patriarche dépossédé. La cour d'Orient résista. Ce conflit des deux puissances devint le point de départ du schisme des Grecs, que le patriarche Michel *Cérulaire* consomma vers le milieu du XI° siècle. — En Occident, Nicolas montra la même énergie pour réprimer les écarts immoraux auxquels certains princes temporels se laissaient entraîner. Lothaire, roi de Lorraine, ayant répudié la reine Thietberge pour épouser Valrade, sa maîtresse, avait fait approuver ce divorce par cinq ou six évêques réunis en prétendu concile à Aix-la Chapelle (862). Nicolas, informé d'un tel scandale, déclara le nouveau mariage nul et illicite, excommunia Lothaire et l'obligea à reprendre Thietberge. — Les Bulgares s'étant convertis au christianisme, leur roi Michel Bogoris fit soumettre à Nicolas, par des ambassadeurs, un mémoire contenant plus de cent questions, au nom de ses sujets, sur divers points qui intéressaient la foi et la discipline. Deux évêques et quel-

ques autres ecclésiastiques accompagnèrent les ambassadeurs de Bogoris et lui portèrent les réponses du pape, qu'on trouve dans les épîtres de cet illustre pontife, imprimées à Rome (1542, in-f°). — Nicolas mourut au mois de novembre 867, après un règne glorieux de neuf ans et huit mois. Son nom, inscrit dans le Martyrologe romain (sous le 3 novembre) au XVIe siècle, est suivi de l'annotation suivante : « Saint personnage d'une vigueur et d'un zèle vraiment apostoliques. »

Nicolas II, né en Bourgogne, était Français de nation et se nommait Gérard. A la mort d'Etienne X (1058), la faction du comte de Frascati avait fait élire, par les grands seigneurs romains, *Jean Mincio, évêque de Velletri*, sous le nom de Benoît X. Les cardinaux et la majeure partie du clergé, n'ayant pris aucune part à cette élection, protestèrent contre son irrégularité, et Gérard, alors archevêque de Florence, fut canoniquement élu au concile de Sienne, le 28 décembre de la même année. Il prit le nom de Nicolas II. Les Pères du concile l'accompagnérent à Rome, où on le couronna le 18 janvier 1059. Les auteurs français remarquent qu'il est le premier pape dont l'histoire mentionne le couronnement comme prince temporel, usage que les Italiens réfèrent à Nicolas Ier. Peu de jours après son intronisation, l'antipape Benoît vint se jeter à ses pieds, et lui déclara qu'en se mettant en possession du saint-siége il n'avait fait que céder à la contrainte et à la violence. Il fut interdit de toutes fonctions ecclésiastiques. Au mois d'août suivant, le pape assembla, à Rome, un concile composé de cent treize évêques de différentes nations ; on y décréta qu'à l'avenir, la mort du souverain pontife survenant, les cardinaux-évêques se concerteraient sur le choix de son successeur; qu'ensuite ils s'adjoindraient les cardinaux-prêtres et les cardinaux-diacres, pour procéder ensemble à l'élection. Grégoire VII (1074) confirma le décret, et Alexandre III (1160) érigea cette prérogative du sacré collége en droit exclusif. (*Voy.* Conclave.) Après la clôture du concile, Nicolas II se rendit dans la Pouille pour y recevoir la soumission des princes normands, qui lui restituèrent les domaines de l'Eglise dont ils s'étaient emparés. De son côté, le souverain pontife leva l'excommunication qu'ils avaient encourue. Ce pape, que les écrivains du temps considèrent comme un politique habile, mourut au mois de juin 1061. Il avait conservé son siége archiépiscopal de Florence pendant son pontificat.

Nicolas III (Jacques-Orsini), de l'illustre famille de ce nom, était cardinal lorsqu'il fut élu, pour succéder à Jean XXI, le 25 novembre 1277. Ce pape s'occupa avec un grand zèle de la réunion de l'Eglise schismatique des Grecs à l'Eglise latine, et envoya des missionnaires en Tartarie et dans d'autres pays, pour travailler à la conversion des barbares; généreuse tentative qui aurait amené sans doute des résultats plus heureux, si la mort n'était venue le surprendre, le 22 août 1280. A tort ou à raison, on a reproché à ce pape, d'ailleurs ami éclairé et protecteur des arts, de s'être montré trop enclin à enrichir ses parents, tâche qui a, jusqu'à un certain point, terni l'éclat de ses vertus. Au reste, Nicolas III racheta cette faiblesse par des actes qui ont laissé des traces honorables dans l'histoire de son pontificat. On lui attribue un traité intitulé, *De electione dignitatum*.

Nicolas IV (Jérôme Tineo), né à Ascoli, bourg de la Marche-d'Ancône, était général des franciscains, de l'ordre des *Frères Mineurs*, évêque de Palestrine et cardinal, lorsqu'il fut élevé sur le siége pontifical le 15 février 1288, après la mort d'Honorius IV. A peine venait-il d'être intronisé, qu'il reçut une ambassade d'Argon, kan ou roi des Tartares, qui promettait d'embrasser le christianisme et d'expulser les musulmans de la Palestine. Mais, vers le même temps, parvint à Rome la nouvelle que les croisés avaient été forcés de capituler dans leurs places les plus fortes, et se disposaient à évacuer tout le reste de la terre sainte. Nicolas IV fit des efforts inouïs pour engager les princes chrétiens à former une nouvelle croisade, qui, effectivement, avait été indiquée pour 1293. Sa mort, survenue le 12 avril de l'année précédente, fit renoncer à cette entreprise. Ce pape, dont les vertus étaient rehaussées par une science profonde et des talents remarquables, gouverna l'Eglise avec une rare sagesse. C'est à lui qu'on dut l'érection de l'université de Montpellier, pour y enseigner, dit sa bulle du 26 octobre 1289, le droit canonique et civil, la médecine et les *arts libéraux*, désignation sous laquelle les belles-lettres étaient alors comprises. Il composa plusieurs ouvrages dont les titres sont : 1° *Commentaires sur l'Ecriture;* —

2° *Commentaires sur les sentences de Pierre Lombard* ;— 3° des traités de théologie.

NICOLAS V (Thomas de Sarzana), fils d'un médecin de Sarzana, village de l'État de Gênes, devint évêque de Bologne, puis cardinal, et fut, malgré lui, élevé au trône pontifical, pour remplacer Eugène IV, le 3 mars 1447. Cette élection mit fin au schisme qui agitait l'Eglise, et Félix V, l'antipape, fit spontanément sa soumission. Nicolas V conclut, par une bulle du 1er avril 1448, avec l'empereur Frédéric, le *concordat germanique*, dont les bases avaient été arrêtées entre ce prince et Eugène IV. Il mourut le 24 mars 1455, à la suite du chagrin que lui avaient causé la conjuration formée contre lui par Porcario et la prise de Constantinople par les Turcs. Il protégea les savants et promit, dit-on, 5,000 ducats à celui qui lui procurerait le texte hébreu de saint Matthieu. Rome lui doit quelques édifices.

NICOLAS Ier, PAULOWITCH ou *fils de Paul*, naquit le 6 juillet 1796. Il eut pour mère la seconde femme de l'empereur Paul Ier, Marie-Fédorovna, princesse de Wurtemberg. Son frère Constantin, plus âgé de dix-sept ans et héritier légitime, lui céda ses droits à la couronne, par acte authentique du 26 janvier 1822, et Nicolas parvint au trône en décembre 1825, après la mort du tzar Alexandre, l'aîné des fils de Paul. Mais il n'y monta pas sans difficultés; le pouvoir ne lui échut qu'après la victoire. Le 14 (26) décembre, il avait fait réunir tous les régiments de la garde pour la prestation du serment. Plusieurs refusèrent de lui jurer fidélité, et la révolte prit rapidement de vastes proportions. Elle était dirigée par des boyards et par des princes irrités des tendances d'Alexandre, pour amener l'émancipation des serfs et par des jeunes hommes enthousiastes de la liberté, qui espéraient, à la suite d'une révolution, pouvoir donner au peuple une constitution libérale. Le jurisconsulte Pestel, qui appartenait à ce dernier parti, était l'âme de la conspiration. Le prince Troubetskoï avait été investi de l'autorité dictatoriale. Nicolas, retiré dans son palais, délibérait. Bientôt sa résolution est prise; seul avec l'impératrice, il descend à la chapelle; tous deux se prosternent devant l'autel en se jurant de mourir, s'il le faut, en souverains. Le tzar, alors, marche résolûment contre l'insurrection, et la victoire lui reste. 2,000 hommes étaient tombés sur le champ de bataille, et les chefs de la conspiration avaient été faits prisonniers ou furent arrêtés, bientôt après, avec leurs complices. Tous périrent sur l'échafaud ou furent déportés en Sibérie. Quelques années plus tard, le choléra sévissait à Saint-Pétersbourg. Le peuple accuse les étrangers, Polonais, Juifs, Allemands, d'avoir empoisonné les puits et les fontaines; il court aux armes, et marche sur le palais. La ville allait devenir un immense champ de carnage. Nicolas, montant avec un seul cocher, sur une voiture légère et élevée, court au devant de l'émeute. « A genoux! crie-t-il d'une voix retentissante, à genoux! et demandez pardon à Dieu. C'est lui qui vous frappe et qui vous punit! » Et tous les bras tombent désarmés, et ces milliers d'hommes, tout à l'heure exaspérés et furieux, se précipitent à genoux, priant, pleurant et se frappant la poitrine. Jamais plus beau triomphe n'a figuré dans les fastes de l'histoire. Ces deux insurrections, qui, l'une et l'autre, pouvaient emporter le tzar et son trône, sont les seuls grands événements qui aient signalé son règne à l'intérieur. Nous allons passer à sa politique extérieure.

Pierre le Grand avait fondé et inauguré la politique russe : Catherine II l'avait développée par la victoire; Nicolas la continua avec une habileté profonde, et surtout avec une persévérance qu'aucun souverain n'a jamais possédée à un degré supérieur ou peut-être égal. Les tzars, depuis Pierre le Grand, se proposent d'établir leur domination d'un côté, sur l'Asie centrale et même sur l'Inde, et de l'autre, sur Constantinople et la Turquie. Nicolas poursuivit avec ardeur ce double but. Lorsque la mort surprit Alexandre à Taganrog, tout était préparé pour une guerre contre la Perse, au sujet de la délimitation des frontières. Nicolas se hâta d'envoyer à Téhéran le prince Mentschikoff, sous prétexte d'aplanir les difficultés. On ne s'entendit pas, et l'on ne pouvait s'entendre. Le schah, entraîné par les chefs religieux du pays, commença les hostilités, et Nicolas, partout vainqueur, dicta à la Perse le traité de Turkmantschaï (février 1828), en vertu duquel le schah céda à la Russie les belles provinces d'Erivan et de Naktchivan, lui paya une indemnité de 50 millions de francs, et confirma les clauses du traité de Gulistan, portant que la Perse ne pouvait entretenir aucune force sur la mer Caspienne. Pendant que ses armées triomphaient en Orient, Nicolas signait (6 juillet 1827), avec la France et l'Angleterre, le

traité de Londres, relatif à la Grèce, dont la révolution avait toutes ses sympathies, parce qu'elle affaiblissait la Turquie. Il réclamait en même temps, auprès de la Porte, l'exécution de certains articles du traité de Bucharest, et ces réclamations furent suivies du traité d'Akerman, par lequel il promettait, contrairement aux engagements qu'il venait de contracter avec les puissances occidentales, de ne pas intervenir en faveur de la Grèce; sa flotte ne se joignit pas moins à celles de la France et de l'Angleterre pour écraser à Navarin la marine de la Porte, qui ne s'est pas encore relevée de cet échec. Il semblait que l'Europe se liguât pour faire elle-même les affaires de la Russie. Ce n'était pas assez; les embarras de la Turquie, ses pertes énormes depuis l'insurrection grecque, l'affaiblissement de son armée par suite du massacre des janissaires, permettaient à la Russie d'entreprendre, contre elle, une guerre, avec la certitude du succès. Une imprudence du sultan, qui, dans une circulaire à ses pachas, avait déclaré n'avoir signé le traité d'Akerman que pour gagner du temps, autorisa le tzar à ouvrir les hostilités. Les Russes, franchissant les Balkhans, s'avancèrent jusqu'à Andrinople, et, envahissant en même temps la Turquie d'Asie, arrivèrent jusqu'à Erzeroum, dont ils s'emparèrent. Le sultan dut se résoudre à accepter le traité d'Andrinople (14 septembre 1829). (*Voy.* TRAITÉS *au supplément.*) Ce traité était à peine conclu, que Nicolas, renouvelant les projets de Pierre le Grand sur Khiva, réunit à Orenbourg une expédition formidable; mais la révolution de Pologne vint à éclater, et ces troupes furent dirigées sur la Vistule. Il nous suffit de rappeler, ici, la lutte héroïque des Polonais et le triomphe de la Russie. Le tzar traita les vaincus avec une sévérité implacable, et c'est ce qui l'a fait accuser de s'être montré cruel après la victoire. Il ne cessa, dès lors, d'être constamment préoccupé du désir d'effacer jusqu'aux derniers vestiges de l'indépendance de la Pologne. Ce pays, même conquis, s'élevait, d'ailleurs, comme une barrière entre lui et l'Europe, et Nicolas sentait qu'il n'avait pas seulement à comprimer ses tendances nationales, mais aussi le sentiment religieux qui le lie à l'Occident et à Rome. De là ces persécutions et ces constants efforts pour y remplacer le catholicisme par la religion grecque. D'autres événements se préparaient en Orient. L'armée égyptienne, après avoir vaincu les Turcs à Homs et à Konieh, menaçait Constantinople. La flotte russe arriva dans le Bosphore pour protéger la capitale de l'empire, et Nicolas, pour prix de ce service, imposa au sultan le traité d'Unkiar-Skelessi (1833), qui devait consolider la puissance moscovite dans la mer Noire, mais qui fut aboli, en 1841, par le traité des Détroits. Bientôt, le tzar engagea, avec l'Angleterre, une lutte diplomatique, tantôt occulte, tantôt apparente, dans la Perse, dans la Tartarie et dans l'Afghanistan. Il encouragea la Perse dans son entreprise, juste, d'ailleurs, contre Hérat, et l'on vit des officiers russes combattre dans les rangs des Persans et diriger leurs opérations, tandis que des officiers anglais agissaient de même, dans le camp opposé. Les agents russes détachaient, en même temps, de l'Angleterre Dost-Mahomet, souverain de Kaboul, et c'est précisément, fait trop peu remarqué, pendant que les Anglais envahissaient l'Afghanistan pour détrôner Dost-Mahomet, que le général russe Perowski, partant d'Orenbourg le 29 novembre 1839, se dirigeait sur Khiva avec 8,000 hommes d'infanterie, une nombreuse cavalerie de cosaques et 15,000 chameaux. Cette expédition échoua par suite des rigueurs d'un hiver exceptionnel. Mais Nicolas attachait trop d'importance à la possession du territoire de Khiva pour renoncer à son entreprise; il prépara donc, avec Perowski, un nouveau plan de campagne.

La révolution française de 1848 ébranla toute l'Europe. Nicolas se déclara le champion de l'ordre et des principes monarchiques, et, lorsque la Hongrie vint à se soulever, il envoya une armée au secours de l'Autriche, impuissante à réprimer ce mouvement révolutionnaire qui pouvait se propager dans la Pologne. La Hongrie succomba. Les Moldo-Valaques s'agitaient eux-mêmes, pour obtenir une constitution franchement libérale. Nicolas comprima cette tendance, et conclut en 1849, avec la Porte, le traité de Balta-Liman, aux termes duquel le pays devait être d'abord occupé et ensuite surveillé par deux corps d'armée, l'un russe et l'autre turc.

Nous sommes arrivés à la guerre de 1853-1854. Nicolas, refusant d'accepter les propositions qui lui avaient été faites pour le maintien de la paix, fit franchir le Pruth à ses troupes le 2 juillet 1853. Le territoire turc était envahi; les hostilités commencè-

rent après de nouvelles négociations. Le 4 novembre, un combat sanglant s'engagea à Oltenitza, sur la rive droite du Danube, entre les Russes et les Turcs : ceux-ci triomphèrent; mais Nicolas obtint sur mer une revanche terrible ; onze bâtiments russes, portant 760 canons, attaquèrent, le 30 novembre, dans la baie de Sinope, onze vaisseaux turcs, plus faibles de beaucoup, les détruisirent presque entièrement et incendièrent la ville même. Moins heureux sur les bords du Danube, les Russes éprouvèrent encore de sanglants échecs à Citate et près de Kalafat. Ils vinrent mettre ensuite le siége devant Silistrie; mais, malgré tous leurs efforts, ils échouèrent devant cette place et furent obligés de lever le siége le 25 juin 1854. Les flottes alliées étaient entrées dans la mer Noire le 5 et le 6 janvier; Odessa fut bombardée le 22 avril, et les troupes anglo-françaises arrivèrent bientôt à Varna. Les généraux russes s'étaient repliés sur le Pruth. Nicolas ne tarda pas à voir son propre territoire envahi. Les flottes anglo-françaises lui enlevèrent les îles Aland dans la Baltique; la citadelle redoutable de Bomarsund succomba le 15 août, et, le 14 septembre, l'armée franco-anglaise débarquait à Eupatoria ; le 20, le maréchal Saint-Arnaud remportait sur Mentschikoff la brillante victoire de l'Alma, et, peu après, il assiégeait Sébastopol du côté du sud, après avoir contourné la ville. Le 25 octobre, Liprandi voulant reprendre Balaclava fut repoussé; le 5 novembre suivant, les Russes laissaient 15,000 hommes sur le champ de bataille d'Inkermann, et, plus tard, ils recevaient un nouvel échec sous les murs d'Eupatoria, gardée par les Turcs, et qu'ils avaient reçu ordre d'enlever à tout prix. Ce dernier événement ajouta au chagrin que les défaites précédentes avaient causé au tzar Nicolas et détermina en lui, si l'on en croit certains rapports, un état de souffrance suivi d'une très-courte maladie qui l'emporta le 2 mars 1855. Ainsi, le puissant souverain qui n'avait échoué, pour ainsi dire, dans aucune de ses entreprises, n'éprouva que revers et déception dans la dernière année de son règne. Il avait compté sur les Grecs, il avait compté sur les Monténégrins et les autres populations slaves de la Turquie; mais cette espérance avait glissé encore entre ses mains. Dans l'Asie, toutefois, Nicolas atteignit un résultat que ses prédécesseurs et lui-même avaient longtemps poursuivi. Il conclut avec le khan de Khiva un traité, aux termes duquel, les Russes, à partir du 20 mars 1854, devaient occuper des casernes, c'est-à-dire des postes fortifiés sur le territoire du khan, et même, commander l'armée khivienne. La Khivie peut donc être considérée comme appartenant aux Russes, et c'est un fait d'une importance capitale, au point de vue de leurs projets sur l'Inde anglaise. Perowski, traversant la mer d'Aral avec une flottille et convoyant une armée de 17,000 hommes, remontait en même temps le cours de l'Oxus jusque dans le khanat de Boukhara.

Nicolas a été à la fois le Louis XI et le Louis XIV de la Russie, moins cet admirable cortége de littérateurs et d'artistes, qui donne à l'auréole de ce dernier monarque ses reflets les plus éclatants. Comme Louis XI, il a posé sur la noblesse un niveau de fer; comme Louis XIV, il a élevé si haut la royauté, que son peuple d'esclaves pouvait s'oublier jusqu'à dire : « Le tzar, c'est Dieu sur la terre. » Nicolas a développé la marine et perfectionné l'armée. Il s'est continuellement efforcé d'améliorer la position des serfs, et, s'il n'a pas réussi plus complétement, c'est qu'il a trouvé dans les boyards une résistance muette, mais obstinée. Donnant, lui-même, l'exemple de cette réforme, il a élevé les 16 millions de serfs de la couronne (recens. de 1846) au rang de propriétaires. Il a apporté l'unité et l'ordre dans la masse, jusqu'alors informe, des lois russes, en organisant, dès la seconde année de son règne, une commission chargée de les coordonner, de les classer et d'en élaguer toutes les parties parasites ou tombées en désuétude. Il est résulté de ce triage une vaste collection composée de 56 volumes, renfermant 36,000 articles de lois (le code Justinien en avait 45,000), l'indication des sources, les remarques, les annexes, de vastes sommaires, des commentaires et des tables de matières d'une grande étendue. Ce code, ainsi réformé, est en vigueur depuis le 1er janvier 1835. Nicolas a fondé l'université de Wilna, l'école normale supérieure de Saint-Pétersbourg, l'école de droit, l'académie militaire, le grand séminaire de Kasan, et a favorisé l'instruction publique, mais sans lui donner, toutefois, même à beaucoup près, les développements dont elle est susceptible. Sous son règne, le commerce et l'industrie ont accompli des progrès immenses, à tel point que, dans la seule ville de Moscou, les

soieries occupent aujourd'hui 15,000 métiers et emploient annuellement 270,000 kilog. de soie provenant d'Europe et 400,000 kilog. de soie indigène. Quant aux produits, voici ce qu'en dit le commissaire de la France, chargé d'étudier les soieries à l'exposition de Londres. « La brillante exposition de l'industrie russe, en général, et de ses soieries, en particulier, a été un véritable événement et une grande surprise..... L'assortiment des soieries était complet et ne le cédait en rien à celui de nos exposants.» La fabrication des draps n'a pas fait moins de progrès et a acquis une extension plus grande encore, si bien que la Russie, qui jadis tirait des draps de l'étranger, se suffit maintenant à elle-même et envoie, dans la Chine, des quantités énormes de draps qui y luttent partout avec ceux de l'Angleterre. Pour encourager les commerçants et les industriels, Nicolas a ouvert à ceux de la première guilde la dernière classe de la noblesse et a créé, pour ceux de la seconde, le titre de *citoyens honoraires*.—Son règne a été celui de l'autocratie la plus absolue. Il a voulu réunir tout en lui-même, armée, clergé, magistrature, police, la nation entière, et, pour arriver à ce but, rien ne lui a fait défaut, ni la force morale, ni la force physique. S'il avait des ministres, on pourrait dire, jusqu'à certain point, qu'il n'en avait que pour la forme, car tout passait par ses mains. Sobre, laborieux, infatigable, reposant à peine quelques heures sur un lit de sangle, il était debout dès que le jour commençait à poindre, et expédiait toutes les affaires d'une importance même médiocre. Homme de discipline par excellence, il voulait que tout l'empire fût régulier comme les mouvements d'un régiment en ordre de bataille. Dans la vie de famille, il se montrait simple et affectueux; mais à peine en était-il sorti, que l'homme disparaissait pour faire place à l'autocrate, subordonnant tout aux principes qui le dirigeaient; point de laisser aller, point de débonarité, point de grâce ni de miséricorde, mais la justice stricte, sévère, implacable; il aurait cru faiblir, s'il avait pardonné. Il avait une taille presque gigantesque (1^m,90); et peut-être n'existait-il pas, dans l'Europe entière, un homme plus magnifique. Sa figure, belle, régulière, froide et sévère, était imposante et majestueuse; son regard scrutateur commandait le respect et la crainte; mais, cherchant à utiliser ses avantages physiques mêmes au profit de sa politique, il s'étudiait et posait toujours, comme pour arriver à la perfection de son rôle d'empereur. — Il avait épousé, le 13 juillet 1817, la princesse Frédérique Louise-Wilhelmine-Charlotte de Prusse, née le 13 juillet 1798, et qui, en embrassant la religion grecque pour monter sur le trône de Russie, prit le nom d'Alexandra Fédérowna. Alexandre, son successeur, est né le 29 avril 1818. AL. BONNEAU.

NICOLAS, un des sept premiers diacres de l'église de Jérusalem, de païen qu'il était, se fit d'abord juif, puis chrétien. (*Voy*. NICOLAÏTES.) — NICOLAS de Damas, né dans cette ville, en 74 avant J. C., fit des tragédies estimées, écrivit sur les mathématiques, la rhétorique et la philosophie; il avait composé une *vie d'Hérode*, qui le protégea, une *d'Auguste*, dont Fabricius a recueilli les fragments, et une histoire en vers, en 144 livres, dont Coray a recueilli quelques lambeaux, Paris, 1805. — NICOLAS, évêque de Méthone, au XIe siècle. On a de lui des traités : *de la procession du Saint-Esprit; sur la vérité du corps et du sang de J. C. dans l'Eucharistie*. Le premier se trouve dans Allatius, le second dans l'*Auctarium* de la Bibliothèque des Pères. — NICOLAS EYMERICK, dominicain, né à Girone en Catalogne, où il mourut en 1369. Il fut inquisiteur sous Innocent VI et Grégoire XI, et chapelain de ce dernier. Il est auteur du *Directoire des inquisiteurs*, où il indique la manière de procéder contre les hérétiques. Ce livre, commenté par Penna, fut imprimé à Rome, 1587, in-fol., et à Venise, 1607.—NICOLAS (Augustin), né en 1622, mort en 1695 à Besançon, où il était maître des requêtes au parlement, se trouvait à Naples, lors de la révolte de Masaniello, qu'il a racontée dans l'*Histoire de la dernière révolution de Naples*, Amsterdam, 1660, 8 vol. in-12, et dans son poëme intitulé, *Parthenope furens*, Lyon, 1668, in-4°. — NICOLAS ROUBIONI, né en 1715 en Andalousie, fut voleur et assassin, puis, affectant des dehors de piété, se fit recevoir dans la compagnie de Jésus, obtint d'être envoyé en mission au Paraguay, prit le titre de roi à Santa-Fé, fit une expédition contre les sauvages, dits mamelus, et pénétra en triomphateur à Saint-Paul, où il fut proclamé empereur (1752). Il envahit ensuite le Pérou, et périt probablement assassiné.

NICOLAS LE PISANO, *voy. au second Supplément*.

NICOLAS DE CLEMANGIS, *voy. au second Supplément*.

NICOLAS DE LYRE *voy.* au 2ième *Suppl.*

NICOLE (PIERRE), écrivain célèbre du XVIIe siècle, naquit à Chartres en 1625. Il fit ses études sous la direction de son père, qui avait composé quelques pièces de poésie et qui lui servit de précepteur. Ayant appris le grec et le latin, il fut envoyé à Paris, en 1642, pour faire son cours de philosophie au collége d'Harcourt, et se livra ensuite à l'étude de la théologie et des Pères, particulièrement de saint Augustin. Comme il avait deux tantes religieuses à Port-Royal, dont l'une devint même, plus tard, abbesse de cette communauté, il eut occasion de connaître les solitaires et les écrivains qui s'étaient établis dans la maison de Port-Royal-des-Champs, et ne tarda pas à se lier avec eux par la communauté de principes et de sentiments. Son mérite éminent le fit bientôt choisir pour un des maîtres chargés de donner des leçons aux jeunes gens que l'on recevait dans cette maison. Après ses trois années ordinaires de théologie, il prit le grade de bachelier en 1649 ; mais il ne jugea pas à propos d'entrer en licence et de prendre les autres grades. Il s'abstint aussi d'entrer dans les ordres et demeura simple tonsuré. Il n'en prit pas moins une part active à toutes les querelles que fit naître le jansénisme. Le fameux Arnaud, qui avait apprécié ses talents, le choisit, en 1654, pour son collaborateur, et dès ce moment ils eurent presque toujours le même domicile, excepté quand les circonstances forcèrent l'un ou l'autre de fuir ou de se cacher. Nicole publia, en 1656 et les années suivantes, plusieurs écrits en faveur du livre de Jansénius, et entre autres plusieurs pièces latines sous le titre de *Disquisitions de Paul Irénée*, où il prétendait montrer que le jansénisme n'était qu'un fantôme. Il composa, dans le même temps quelques-uns des écrits publiés par les curés de Paris contre la morale des jésuites. Les mesures prises contre Port-Royal l'obligèrent, bientôt après, à quitter la France et à se retirer à Cologne, où il traduisit en latin les *Lettres provinciales* de Pascal et publia sa traduction avec des notes, sous le nom pseudonyme de *Wendroch*. Revenu à Paris en 1660, il fit paraître plusieurs écrits à l'occasion de la signature du formulaire, entre autres un traité en latin sur la *Distinction du fait et du droit dans l'affaire de Jansénius*. Il demeurait alors avec Arnaud dans une grande retraite, chez une parente de ce docteur; et en 1664 ils allèrent tous deux à Châtillon, près de Paris, dans une maison de campagne, où ils commencèrent le grand ouvrage de la *Perpétuité de la foi*. Mais les discussions jansénistes vinrent bientôt les détourner de ce travail. Nicole publia, les années suivantes, un *Traité de la foi humaine*, au sujet d'un mandement de l'archevêque de Paris sur l'affaire de Jansénius, et plusieurs lettres ayant pour titre les *Imaginaires*, puis les *Visionnaires*, contre Desmarest de Saint-Sorlin, qui avait attaqué vivement les jansénistes. L'auteur leur donna ce titre parce qu'il prétendait démontrer que l'imputation d'hérésie contre les partisans de Jansénius ne reposait sur rien. Ce fut à l'occasion de ces lettres, où les auteurs de pièces de théâtre étaient peu ménagés, que Racine écrivit ses deux lettres satiriques contre Port-Royal. Nicole prit part, dans le même temps, aux écrits publiés pour la défense du Nouveau Testament de Mons, et à plusieurs autres en faveur des quatre évêques qui avaient refusé la signature pure et simple du formulaire. La paix de Clément IX permit à Nicole de s'appliquer à des travaux d'un autre genre; il continua la *Perpétuité de la foi*, publia, en 1671, les *Préjugés légitimes contre les calvinistes*, et fit paraître, cette même année et les suivantes, les premiers volumes de ses *Essais de morale*, qui lui ont fait une si grande réputation. Sollicité, en 1676, d'entrer dans les ordres sacrés, il se rendit à Aleth pour consulter l'évêque, dont l'avis contraire le décida à rester simple clerc. Une lettre écrite, l'année suivante, au pape Innocent XI, par les évêques d'Arras et de Saint-Pons, contre la morale des casuistes, et dont Nicole fut soupçonné d'être l'auteur, attira sur lui une surveillance qui l'obligea de quitter Paris, et, deux ans plus tard, de sortir du royaume. Il demeura quelque temps à Bruxelles avec Arnauld; mais la faiblesse de sa santé ne lui permettait guère de continuer la vie errante de l'exil; il revint en France vers 1682, après avoir promis, par une lettre à l'archevêque de Paris, de rester désormais étranger à toutes les discussions jansénistes, et consacra ses dernières années à la continuation des *Essais de morale* et à la composition de ses ouvrages contre les calvinistes. Il entra néanmoins, vers la fin de ses jours, dans les querelles sur les études monastiques et sur le quiétisme. Il fit, à l'occasion de la première,

un mémoire où il défendait le sentiment de Mabillon, et, quant à la seconde, il publia en 1695, à la prière de Bossuet, une *Réfutation des principales erreurs des quiétistes.* Il mourut le 16 novembre de la même année, à l'âge de 70 ans.— Les ouvrages de Nicole sont remarquables, en général, par toutes les qualités qui distinguent et caractérisent l'école de Port-Royal, par la netteté du style, par la force du raisonnement, par la profondeur et l'enchaînement des idées et par une assez grande érudition. On y trouve des réflexions justes, solides et frappantes, mais peu de chaleur et de mouvement. Ses *Essais de morale* comprennent des traités sur les fins dernières, sur la soumission à la volonté de Dieu, sur la faiblesse de l'homme, sur la connaissance de soi-même, sur les moyens de conservèr la paix, sur les dangers des entretiens, sur les jugements téméraires, sur la charité et sur d'autres matières; puis des *Réflexions morales sur les épîtres et les évangiles;* ensuite un *Traité de la prière* ou de l'oraison; enfin des *Instructions théologiques,* publiées après sa mort, sur les sacrements, sur le symbole, sur le Décalogue, sur l'oraison dominicale et sur la salutation angélique; on y a joint plusieurs volumes de *Lettres diverses.* Parmi ses ouvrages de controverse catholique, tous infiniment estimables par la profondeur et la solidité, on distingue surtout la *Perpétuité de la foi*, composée avec Arnauld et continuée ensuite par l'abbé Renaudot; les *Préjugés légitimes contre les calvinistes;* le *Traité de l'unité de l'Eglise,* en réponse au système du ministre Jurieu, et les *prétendus réformés convaincus de schisme.* Nous avons cité ses principaux ouvrages de controverse janséniste. Il faut y ajouter plusieurs ouvrages sur la *grâce générale*, recueillis en 4 volumes, avec les écrits d'Arnauld et de Quesnel qui ont combattu ce système. On y voit que Nicole s'éloignait de la doctrine de Jansénius sur plusieurs points, et qu'il semblait admettre une grâce suffisante accordée à tous les hommes.— La traduction latine des *Provinciales* est remarquable par l'élégance du style et reproduit parfaitement les beautés littéraires de l'ouvrage français; mais les notes qui l'accompagnent ne sont pas exemptes de l'esprit janséniste. RECEVEUR.

NICOLO (*biog.*).—Cette appellation, sous laquelle l'auteur de *Joconde* s'est fait connaître en France, n'était qu'un prénom. Il s'appelait Nicolas Isouard. Né à Malte, en 1777, d'un père d'origine française, il fut élevé à Paris et se destina d'abord à la marine. Mais son pere l'ayant rappelé auprès de lui au moment de la révolution, il alla faire du commerce en différentes villes d'Italie. L'étude de la musique, qui d'abord n'avait été pour lui qu'un délassement, devint une passion; il refit la musique de plusieurs petits opéras français qui furent joués sans succès, à l'exception du *Médecin turc.* Il était retourné à Malte, et y faisait les fonctions d'organiste de l'ordre, lors de la prise de cette ville par les Français. Isouard fut pris pour secrétaire par le général Vaubois, qui l'amena à Paris. Les opéras-comiques de Nicolo ne tardèrent pas à se succéder rapidement avec diverses chances de succès et de revers. Hoffmann et Etienne lui faisaient des pièces, et il partageait avec Boieldieu le sceptre de l'opéra-comique. Il y avait cependant une très-grande différence entre leurs talents; Nicolo produisait trop vite et se montrait trop prompt à écouter les conseils. On trouve cependant dans ses opéras bon nombre de charmantes mélodies, et même quelquefois des airs de passion énergique lorsque la situation l'exigeait, témoin l'air en mi-bémol d'*Un jour à Paris.* La plupart des œuvres de Nicolo ont disparu de la scène. Cependant on joue encore partout les *Rendez-vous bourgeois*, mais surtout à cause de l'ingénieuse bouffonnerie du sujet. L'opéra de Nicolo où il y a le plus de verve et de distinction, c'est *Joconde*, joué en 1814; le plus suivi fut *Cendrillon,* qui, en 1810, eut un succès prodigieux. Ces ouvrages ont reparu depuis quelques années à l'Opéra-Comique, où le public les a fêtés malgre la révolution musicale opérée depuis leur apparition. Parmi les bons ouvrages de Nicolo, il faut encore citer *Jeannot et Colin.* Il composait *Aladdin* ou *la Lampe merveilleuse* lorsque la mort vint le surprendre, à Paris, en 1818. Quoiqu'il fût tout jeune encore, il était usé par l'abus des plaisirs. Trois actes de son opéra étaient faits; l'ouvrage fut achevé par Benincri et applaudi après la mort de Nicolo. Outre ses vingt-neuf opéras, Nicolo a composé un grand nombre de pièces pour le piano, la harpe, la flûte, le violon, etc. Il gardait en portefeuille des compositions d'un style plus sévère et plus soigné, et fort supérieures, assurément, à ce qu'il a publié. J. FL.

NICOMAQUE. — Poëte tragique athénien qui florissait vers l'an 420 avant J. C. Il ne nous est rien parvenu des œuvres qui le rendirent célèbre et lui donnèrent même souvent l'avantage sur Sophocle et sur Euripide. *OEdipe* passait pour son meilleur ouvrage. — NICOMAQUE de Stagyre fut médecin des rois de Macédoine Amyntas et Philippe, et père d'Aristote. Il vivait vers l'an 320 avant notre ère, et composa, selon Suidas, six livres sur la médecine, dont aucun ne nous est parvenu. Un des traités de morale d'Aristote porte le titre d'*Ethique à Nicomaque*, et l'on pense que le philosophe ne l'avait intitulé ainsi que parce qu'il l'avait dédié soit à son père, soit plutôt à son fils, qui s'appelait aussi Nicomaque. — NICOMAQUE, fils et élève d'Aristodème de Carie, fut l'un des plus fameux peintres de la Grèce. Il prit rang auprès de Protogène et d'Apelles. Cicéron le compare même à ce dernier. Il vivait vers l'an 330 avant J. C. Voici la liste de ses ouvrages telle que Pline nous l'a conservée dans son catalogue des trois grandes écoles ionique, sicyonienne et attique (*Hist. nat.*, liv. XXXV) : « L'Enlèvement de Proserpine ; une Victoire s'élevant dans les airs sur un char ; un Ulysse ; un Apollon ; une Diane ; une Cybèle assise sur un lion ; des Bacchantes et des Satyres ; la Scylla. »

NICOMÈDE, trois rois de Bithynie ont porté ce nom. — NICOMÈDE Ier, fils de Zipaète ou Zipiétas, auquel il succéda vers 280 avant J. C. Il signala le commencement de son règne en faisant massacrer, à l'exception d'un seul, ses frères, qui lui disputaient le souverain pouvoir. Son père avait reconnu la domination d'Alexandre le Grand; Antiochus Soter, roi de Syrie, voulut maintenir la Bithynie sous sa dépendance. Nicomède, sentant ses forces insuffisantes, appela en Asie les Gaulois, qui repoussèrent l'invasion syrienne et auxquels il fut obligé de céder une de ses provinces, qui prit le nom de *Galatie*. Il fit fleurir dans ses Etats les arts et le commerce, fonda la ville de Nicomédie, et mourut en 250. — NICOMÈDE II, fils de Prusias II. Il parvint au trône 148 ans av. J. C., après avoir fait périr, dans un temple où il s'était réfugié, son père, qui, à l'instigation d'une nouvelle épouse, voulait se débarrasser de lui. Cette action lui fit donner, par dérision, le surnom de *Philopator* (qui *aime son père*). Il était cependant d'un caractère doux et bienveillant ; il sut se concilier l'affection de ses sujets. Voulant enlever à Mithridate le Grand, son beau-père, la Cappadoce dont ce dernier s'était emparé, il supposa un enfant de 8 ans, qu'il envoya à Rome pour la réclamer en qualité de fils d'Ariarthe, roi de cette contrée. Le sénat, pour tout concilier, déclara la Cappadoce libre ; il enleva ensuite la Paphlagonie à Nicomède, qui, l'an 89 av. J. C., fut assassiné par son fils Socrate. — NICOMÈDE III, fils du précédent, fut proclamé roi de Bithynie après la mort de son père. Détrôné bientôt par Socrate, son frère aîné, fort de l'appui de Mithridate, il fut rétabli par les Romains; il fit la guerre à Mithridate, qui le renversa de nouveau, et dut pour la seconde fois son trône aux Romains. Il mourut en 75 av. J. C., après avoir légué son royaume aux Romains, soit par reconnaissance, soit, comme le pensent quelques auteurs, qu'il n'eût obtenu son rétablissement qu'à ce prix. AL. B.

NICOMÉDIE (*géog. anc.*), aujourd'hui Isnikmid, ville considérable de la Bithynie (Anatolie), sur la Propontide, au fond du golfe d'Astacus. — Elle fut bâtie par Nicomède Ier, roi de Bithynie, qui lui donna son nom. Les Romains en firent le chef-lieu de la province, et Dioclétien, qui en aimait le séjour, la dota de monuments magnifiques. On parla même, sous Constantin, d'en faire la capitale de l'empire. Annibal y mourut; elle donna le jour à Arrien. Pausanias, Ammien, Cedrène, Treb. Pollion disent qu'elle portait primitivement le nom d'*Astacus*, et Etienne celui d'*Olbia ;* mais Ptolémée fait de Nicomédie, d'Astacus et d'Olbia trois villes différentes, ainsi que Pomponius Mela. Astacus, en effet, est la moderne Korfa; quant à Olbia, il serait plus difficile de la séparer de Nicomédie, à moins de la confondre avec d'autres villes du même nom.

NICON (*myth.*), du grec *νικη*, *victoire*, fameux athlète de Thase, île de la mer Egée. Il avait, dit-on, été vainqueur quatorze fois dans les jeux publics de la Grèce. Un de ses rivaux ayant, après sa mort, insulté et frappé sa statue, celle-ci, comme pour punir le profanateur, tomba sur lui et le tua. Dracon, afin d'inspirer plus d'horreur pour l'homicide, avait ordonné de détruire les choses même inanimées qui auraient pu occasionner la mort d'un homme. Les Thasiens, sur la demande du fils de la victime, firent, en conséquence, jeter à la mer la statue de Ni-

con. Quelques années après, une grande famine survint; l'oracle de Delphes déclara que c'était une punition des dieux, irrités de l'affront fait à la mémoire de Nicon. On se hâta de retirer des eaux la statue de l'athlète, qui, à partir de cette époque, fut l'objet d'une vénération profonde.

NICOPOLIS (*géogr.*), du grec *νίκη*, *victoire*, et *πόλις*, *ville*. — Plusieurs villes ont porté ce nom : — 1° NICOPOLIS ACHAIÆ ou ACTIA NICOPOLIS (aujourd'hui Preveza-Vecchia), dans l'Epire, à l'entrée du golfe d'Ambracie, vis-à-vis d'Actium. Auguste la fit bâtir en mémoire de sa victoire sur Antoine. Strabon, lib. VII, dit qu'il y attira les habitants des villes voisines, et Pausanias nous apprend qu'il y fit venir les *Ambraciotæ* et les *Anactorii*. Pline (liv. IV, ch. V) la qualifie de *ville libre* : Tacite (*Ann.*, liv. V) lui donne le titre de *colonie romaine* — 2° NICOPOLIS AD HÆMUM, ville de Thrace au pied du mont Hemus, vers la source du Iatrus. — 3° NICOPOLIS AD NESSUM, ville de Thrace comme la précédente, sur le Nessus. Ptolémée (liv. III, ch. XI) la place entre Pantalia et Topiris. Elle est surnommée *Olpia* dans quelques anciennes médailles. Elle avait été fondée par Trajan. — 4° NICOPOLIS AD ISTRUM (aujourd'hui Nikopoli), ville de la basse Mœsie, au confluent du Danube et de l'Aluta. Ammien Marcellin (liv. XXXI, cap. XVI) en attribue la fondation à Trajan, après sa victoire sur les Daces. Elle fut plus tard comprise dans la Bulgarie. Bajazet la prit en 1370. Ce conquérant remporta, dans les environs, deux grandes victoires sur les chrétiens : l'une, en 1393, sur l'empereur Sigismond; l'autre, en 1396, sur la noblesse française, commandée par le connétable Philippe d'Artois et Jean, comte de Nevers. Elle fut brûlée en 1798 par Passawan-Oglou, et prise par les Russes en 1800. — 5° NICOPOLIS (aujourd'hui Devriki), ville du Pont (Caramanie) bâtie par Pompée au lieu où il avait vaincu Mithridate. — 6° NICOPOLIS, ville de Bithynie, sur le Bosphore ou du moins près de ce détroit. Parmi les anciens, Pline et Etienne le géographe en font seuls mention. Le P. Hardouin prétend que c'est la moderne Scutari. — 7° NICOPOLIS, la même qu'Issus (*voy.* ce mot) ou Adjacium (aujourd'hui Aiazzo), ville de l'Asie Mineure, au fond du golfe Issique. — 8° NICOPOLIS, ville d'Egypte (aujourd'hui Kars ou Kassiera), appelée aussi *Juliopolis*, à 20 stades d'Alexandrie, selon Dion, Strabon et Joseph (*Guerres*, liv. IV, ch. XIV). Dion Cassius (liv. XV) dit qu'elle fut bâtie par Auguste, après une victoire et sur le lieu même où il l'avait remportée. — 9° NICOPOLIS, ville de la Judée anciennement nommée *Emmaüs* (*voy.* ce mot). Selon Sozomène, elle reçut le nom de *Nicopolis* de Vespasien, qui y envoya une colonie; d'autres auteurs disent que ce nom lui fut donné par l'empereur Alexandre Sévère, fils de Mammée, qui du moins l'agrandit. Nicopolis devint un évêché.

NICOSIE (*géog.*). — Deux villes portent ce nom. — La première, appelée aussi *Leucosie*, et en grec moderne *Lefkosia*, est la capitale de l'île de Chypre. C'est l'ancienne *Tremitus*. Elle fut surtout importante sous les rois de la maison de Lusignan, dont elle était la résidence. Après eux, elle appartint aux Vénitiens, auxquels elle fut enlevée par Sélim II en 1570. Depuis lors, elle est restée au pouvoir des Turcs. Elle renferme plus de 15,000 habitants, des fortifications, un évêché grec, des mosquées, dont la principale était autrefois la cathédrale de Sainte-Sophie. Les maroquins, les tapis, des toiles de coton bien imprimées, la poudre, le vermillon, la térébenthine, la cire, le laudanum, le storax, la soie et le coton sont les principaux objets de son commerce. — La seconde est une ville de Sicile, dans l'intendance de Catane, à 60 kilom. N. O. de cette dernière ville. Elle est bâtie sur l'emplacement de l'ancienne *Erbita*, célèbre par la résistance qu'elle opposa à Denys, tyran de Syracuse. Elle compte 13,000 habitants.

NICOT (*biog.*). — L'homme qui dote son pays d'une plante nouvelle, dit quelque part Bernardin de Saint-Pierre, lui fait plus de bien que celui qui lui donne un livre. Jean Nicot, né à Nîmes en 1530, fit l'un et l'autre; il fit paraître un *Trésor de la langue française tant ancienne que moderne*, qui fut longtemps notre seul dictionnaire national. Il publia aussi un *traité* philologique *de la marine* et donna une bonne édition de l'*Histoire d'Aymon*. Mais ces travaux et ses ambassades en Portugal n'auraient pas sauvé son nom de l'oubli, si, dans ses voyages, il n'eût eu l'occasion de recueillir une plante, le tabac (*voy.* ce mot) à laquelle les botanistes ont conservé le nom de *nicotiane*. Nicot mourut à Paris en 1600.

NICOTIANE, *nicotiana* (*bot.*). Genre de

la famille des solanées, de la pentandrie-monogynie dans le système de Linné. Il renferme aujourd'hui environ quarante espèces. Ce sont des plantes herbacées (plus rarement des sous-arbrisseaux ou des arbrisseaux), généralement de haute taille et revêtues, pour la plupart, de poils qui sécrètent une humeur visqueuse et odorante. Le plus grand nombre d'entre elles croissent dans les parties chaudes de l'Amérique. Les feuilles des nicotianes sont entières. Leurs fleurs blanchâtres, verdâtres ou rougeâtres, disposées en grappes ou en panicules terminales, présentent un calice tubuleux campanulé à cinq lobes; une corolle en entonnoir ou en coupe, à cinq lobes; cinq étamines incluses, dont les anthères s'ouvrent par une fente longitudinale; un pistil dont l'ovaire a deux loges multiovulées, et dont le style se termine par un stigmate en tête. A ces fleurs succède une capsule enveloppée par le calice persistant, qui s'ouvre à son extrémité pour laisser sortir une multitude de très petites graines. La plus importante, sans contredit, des espèces de ce genre est la NICOTIANE-TABAC, *nicotiana tabacum*, Lin., pour laquelle nous renverrons à l'article spécial TABAC, et qui fournit principalement la matière des tabacs à fumer et à priser. — La NICOTIANE RUSTIQUE, *nicotiana rustica*, Lin., est une espèce annuelle, originaire de l'Amérique, qui s'élève moins que la nicotiane-tabac. Elle est velue et visqueuse sur toute sa surface; ses feuilles, ovales-obtuses, sont presque charnues; ses fleurs sont jaunes, à lobes obtus. On la cultive souvent dans le midi de la France. Le tabac préparé avec ses feuilles est peu fort, mais parfumé. Beaucoup moins délicate que la nicotiane-tabac, cette plante s'est presque naturalisée autour des habitations dans plusieurs de nos départements méridionaux. Elle se ressème d'elle-même dans les lieux où elle a été semée une fois. — La NICOTIANE ODORANTE, *nicotiana suaveolens*, Lehm. (*nicotiana undulata*, Vent.), originaire de la Nouvelle-Hollande, est aujourd'hui cultivée assez communément pour l'ornement des jardins. Elle est remarquable par ses jolies fleurs d'un beau blanc, dont la corolle a un tube long et grêle, avec un limbe un peu irrégulier et à lobes obtus; ces fleurs ont une odeur de jasmin; elles se succèdent en grand nombre pendant la fin de l'été et de l'automne. — La NICOTIANE GLAUQUE, *nicotiana glauca*, Grah., est une grande et belle plante frutescente, originaire de Buenos-Ayres, remarquable par sa surface entièrement glabre et d'un vert glauque. Dans nos jardins, elle végète et se développe avec une vigueur et une rapidité peu communes. Ses feuilles sont longuement pétiolées, inégalement cordées-ovales; ses fleurs, d'un vert jaunâtre, ont une corolle longuement tubulée, un peu renflée à la gorge et resserrée à l'orifice, à limbe très-petit. On la multiplie sans difficulté par graines et par boutures. Dans les jardins, on greffe ou on implante quelquefois sur elle des *petunia*. On cultive encore quelques autres espèces de nicotianes comme plantes d'ornement. P. D.

NICOYA. — Ville importante de l'Etat de Costa-Rica, dans le Guatémala. Elle est située à l'embouchure de la rivière qui porte son nom, dans cette partie de la mer Pacifique qu'on appelle golfe des Salines, et à 70 lieues de Léon. Son port, qui n'a pas moins de 15 lieues d'étendue, est très-fréquenté. Nicoya fait aussi, par le lac de Nicaragua, un grand commerce en bois de teinture, peaux de taureaux et de vaches que les navires échangent pour des marchandises d'Europe. On pêche, dans son golfe, un grand nombre de coquillages précieux, et entre autres, comme dans le lac de Nicaragua, le petit mollusque qui fournit la pourpre.

NID (*ornith.*). — Dès que la femelle de la plupart des oiseaux ressent l'influence de la fécondation, elle manifeste pour sa famille à venir une tendre sollicitude qu'elle fait généralement partager au mâle, et tous deux s'occupent en commun de la confection du nid. Chaque espèce le modifie d'une façon toute spéciale, presque toujours avec un art et une adresse admirables, mais constamment selon la régularité et la similitude la plus parfaite pour les générations successives. Si ce nid appartient à certaines espèces les plus grandes parmi les rapaces et les gralles, il repose, en général, sur l'entablement que peuvent offrir quelques parties du roc ou sur la plate-forme d'une tour élevée. Son étendue est considérable, et chaque année contribue à son accroissement, car il est rare que ces oiseaux abandonnent le premier monument de leur tendresse, et ceux qui s'en éloignent y reviennent presque toujours périodiquement, chaque année, déposer leurs œufs. Ce même nid est quelquefois composé de pièces de bois dont le volume

et le poids sembleraient au-dessus des forces de ces animaux, si l'on ne connaissait l'énergie de leurs muscles. — Mais le plus ordinairement les oiseaux placent leurs nids sur les arbres, entre les bifurcations des branches. Des branchages légers, de petites bûchettes entrelacées avec le bec souvent aidé des pattes constituent la charpente extérieure et maintiennent la mousse ou le duvet qui doivent former la couchette. D'autres espèces ont l'habitude de suspendre cet asile, beaucoup plus délicatement travaillé, à l'extrémité d'un rameau flexible, de façon à ce que, obéissant à toutes les impressions du vent, il balance avec mollesse la famille qui l'habite. La penduline entre autres agit de la sorte. La mésange du Cap construit, sur des mimoses à feuilles pennées, un nid à peu près semblable à celui de la mésange de nos contrées, si artistement travaillé avec la bourre soyeuse des chatons du saule; mais elle ajoute, en dehors, une petite cupule destinée à recevoir tour à tour celui des deux époux qui se repose des fatigues de l'incubation. Le loriot construit avec des herbes sèches un nid qu'il suspend, comme la penduline, à l'extrémité des branches les plus longues. Ce même instinct se reproduit encore dans toutes les espèces du genre *oriale* de Linné, les cassiques, les carouges et les troupiales de Buffon, mais avec plus d'art encore. Leurs nids, composés de brins d'herbe et d'une forme ovale, sont réunis en plus ou moins grand nombre par un tube creux dans l'intérieur duquel vient aboutir l'ouverture spéciale de chaque habitation particulière. Ce tube, fortement attaché à une branche par l'une de ses extrémités, flotte librement dans tout le reste de sa longueur, qui parfois n'est pas de moins de 2 mètres. Il n'est ouvert que par son extrémité inférieure, et c'est par cette ouverture unique que chaque couple monte dans la galerie commune pour se rendre dans sa demeure particulière. On trouve souvent plus de cinquante de ces nids agglomérés sur un seul arbre. Cette habitude a fait donner vulgairement à ces oiseaux le nom de *républicains*, qu'ils portent dans les colonies. — La fauvette des roseaux construit entre trois tiges rapprochées de ces plantes son nid, qui se trouve ainsi retenu par elles en même temps qu'il monte ou descend le long de ces roseaux, suivant que s'élève ou s'abaisse la surface des eaux sur laquelle il repose. — Une fauvette africaine place le sien dans une large feuille qu'elle replie en cornet en rapprochant et cousant ensemble, au moyen d'un brin d'herbe qui lui sert de fil, les bords qu'elle perce de trous avec son bec. D'autres espèces, véritables maçons, n'emploient pour matériaux qu'un mastic gâché avec des fragments de feuilles et de tiges. Que de peines et combien de voyages nécessite une pareille œuvre dans laquelle l'ouvrier n'a qu'un seul instrument, son bec, à la fois organe de transport et de construction! Ces espèces de nids ont ordinairement une forme sphérique, conique ou ellipsoïdale, et sont établis dans les angles des croisées, des cheminées, des murailles ou des plafonds, souvent dans les entablements abrités des rochers. Ils sont ou solitaires ou serrés les uns contre les autres. Notre hirondelle et les martinets en fournissent des exemples. La disposition interne présente souvent plusieurs compartiments; une espèce de vestibule est séparé du véritable nid par un étranglement en forme de cloison; c'est dans cet espace que le mâle se tient et pourvoit aux besoins de la couveuse. Mais l'espèce de nids de ce genre la plus célèbre est sans contredit celle de la salangane, *hirundo esculenta*, à cause de la recherche que les Chinois et les Japonais en font comme aliment. L'oiseau construit ce nid dans les creux des falaises ou dans les cavernes des Moluques et de plusieurs autres îles de la mer des Indes. A Java, on en fait des provisions considérables, et le prix en est fort élevé lorsqu'ils sont encore tout frais et n'ont pas été souillés par les excréments. Les voyageurs citent une caverne, auprès de Goenong-Goetae, un des plus grands volcans de Java, dont le propriétaire tirait plus de 100,000 francs par an de ce produit. Ces nids sont faits avec les branches d'un fucus, agglutinées ensemble, pensent quelques auteurs, au moyen d'une humeur visqueuse et gluante que sécrètent les énormes parotides de la salangane.

D'autres oiseaux placent leur nid immédiatement sur le sol, entre quelques mottes de terre, dans les joncs et les champs cultivés. Leur construction n'exige généralement que fort peu de soins. On observe néanmoins que ces nids sont toujours établis de façon à n'avoir rien à redouter des inondations que pourraient occasionner les plus grandes pluies. Un duvet abondant, maintenu par des tiges flexibles convenablement enlacées.

forme ici tout l'appareil de l'incubation. Il est même des espèces qui se contentent d'arrondir une cavité dans la terre ou dans le sable, et d'y déposer, un à un, leurs œufs, qu'elles couvent assidûment ou qu'elles abandonnent, pendant le jour, à la chaleur du soleil; mais, dans ce dernier cas, leur sollicitude les leur fait le plus souvent recouvrir d'une couche de sable, soit pour les soustraire à la vue, soit pour les préserver contre une chaleur trop intense.— La place choisie par les espèces monogames pour déposer ainsi leurs œufs varie pour chacune; mais les espèces polygames n'y apportent pas, à beaucoup près, autant de soins, ce qui se conçoit aisément, puisque la femelle, exclusivement chargée des soins de l'incubation, et réduite à choisir et à préparer seule l'asile de sa future couvée, n'y peut apporter qu'un soin et un travail beaucoup moins complets. Une autre remarque générale, c'est que les oiseaux qui vivent de proie sont comparativement ceux qui construisent le plus mal leurs nids. Enfin quelques rares oiseaux ne font aucun nid; nous citerons, entre autres, la petite hirondelle de mer, qui dépose ses œufs entre les galets sans prendre la plus légère précaution pour les garantir. L.

NIDDUL. — Mot hébreu qui signifie *séparé*, et par lequel on désignait, chez les Juifs, l'excommunication mineure, c'est-à-dire la moins rigoureuse des trois. Celui qui en était frappé était privé de l'usage des choses saintes, et devait se tenir éloigné de ses proches d'au moins 4 coudées. Cette peine, d'ordinaire, ne durait qu'un mois, mais elle pouvait se prolonger jusqu'à soixante et même quatre-vingt-dix jours. La racine de ce mot hébraïque se trouve dans l'ancienne langue scandinave, où *nid* signifie *infamie* et désigne le chant de malédiction des magiciennes, et où *niding* est l'épithète infamante qu'on donne aux fuyards rangés parmi les plus grands scélérats. Ed. F.

NIEBUHR. — Deux savants ont illustré ce nom. — Niebuhr (Carsten), né en 1733 à Lüdings-worth (Lauenbourg), fut chargé, en 1761, par le gouvernement danois, d'aller, en compagnie de l'orientaliste Van Haven, du naturaliste Forskaal, du médecin Cramer et du peintre Baureinfeind, explorer l'Arabie. Il revint seul de cette expédition, qui dura six ans, rapportant une précieuse collection de documents et de matériaux dont le gouvernement lui laissa la propriété. Niebuhr quitta alors le corps des ingénieurs hanovriens, dont il faisait partie, et accepta, en 1778, la place d'administrateur à Meldorf, dans la Ditmarsie méridionale. Il fut nommé plus tard, conseiller de la cour de Danebrog, associé étranger de l'Institut de France, et mourut en 1815. Sa *Description de l'Arabie* et son *Voyage*, avec planches et cartes, 3 vol. in-4°, ont été traduits en hollandais et en français. On a encore de lui, en allemand, *L'intérieur de l'Afrique*, *Etat politique et militaire de l'empire turk*, insérés dans le *Musée germanique*. Son fils a publié sa *Vie*, 1817, in-8°.

Niebuhr (Berthold-Georges), fils du précédent. Son père en voulait faire un voyageur; mais il avait peu de goût pour les langues orientales et beaucoup pour l'antiquité. Aussi, dès que ses études de droit, de commerce et de sciences naturelles furent terminées, revint-il avec ardeur à son étude favorite. En 1801 il fut nommé secrétaire du ministre des finances, sous-bibliothécaire de Copenhague et contribua beaucoup à sauver la bibliothèque des bombes anglaises. Appelé en Prusse, il fut fait conseiller d'Etat, membre de l'université et de l'Académie des sciences, et publia un journal, *le Correspondant prussien*, dirigé surtout contre la domination française. Il prit lui-même les armes au cri de nationalité. Ambassadeur en Hollande, il combattit l'union de ce pays avec la Belgique. Il fut ensuite envoyé à Rome en 1816, conclut en 1821 un concordat entre le pape et le roi de Prusse, et donna sa démission en 1823, pour se consacrer exclusivement à ses travaux d'érudition. Il fit des cours à Heidelberg et à Born, fonda des prix pour les travaux de philosophie et encouragea par des subventions les élèves qui montraient d'heureuses dispositions. La révolution de juillet le frappa comme d'un coup de foudre et hâta sa fin; il mourut le 2 janvier 1831 à Rome, où il était retourné.

On doit à Niebuhr de précieuses découvertes philologiques. Il a publié des *fragments* de Fronton, découverts à Rome par l'abbé Maï; les *Institutes de Gaius*, qu'il découvrit à la bibliothèque du chapitre de Vérone; des fragments inédits des discours de Cicéron *pro Rabirio* et *pro Plancio*, qu'il trouva à Rome; des passages inconnus des œuvres de Sénèque; enfin les *fragments de*

Merobaudas, qu'il découvrit à Saint-Gall en revenant d'Italie. Il surveilla l'impression du *Corpus historiæ byzantinæ* et donna plusieurs auteurs, notamment Agathias. Mais l'ouvrage qui lui a fait une réputation européenne est son *Histoire romaine*, bien qu'elle n'ait jamais été terminée. Niebuhr est le premier qui ait déchiré ce voile fabuleux dont Tite Live a recouvert les premiers siècles de l'histoire de Rome, qui ait soumis à la critique ces récits, plus ou moins parés, plus ou moins sincères, à travers lesquels nous apparaissait la république romaine, et qui ait entrepris d'expliquer par les révolutions modernes cet éternel antagonisme de la plèbe et du sénat dans la cité de Brutus. Son œuvre est une véritable restauration et presque une création; mais, comme tous les inventeurs, Niebuhr s'est laissé emporter beaucoup trop loin par l'esprit critique et s'est évidemment trompé en voyant des chants populaires là où il n'y a que des traditions plus ou moins douteuses et nullement poétiques. Tite-Live et Denys d'Halicarnasse ne méritent ni la confiance qu'on leur accordait ni toute la méfiance qu'ils inspirent à Niebuhr.— L'*Histoire romaine*, publiée à Berlin en 1811 et 1830, a été traduite en français par M. de Golbéry, le premier volume sous les yeux mêmes de l'auteur.— On a encore de Niebuhr une traduction allemande de la *première Philippique* de Démosthène, un écrit diplomatique sur les *Droits de la Prusse* et une *Notice* sur son père. J. Fleury.

NIEDERBRONN (*géogr.*, *eaux minér.*), petite ville située dans une vallée agréable du département du Bas-Rhin, à 9 lieues de Strasbourg et à 4 d'Haguenau. Elle possède deux sources minérales fréquentées depuis longtemps. L'eau en est très-limpide au sortir de la terre; mais elle prend bientôt une nuance sombre et jaunâtre; la saveur en est alcaline, avec un arrière-goût fade; elle est à peu près inodore et dépose une matière jaune; sa température est constamment de 17° 5. L'analyse chimique y a fait reconnaître, pour 1 pinte de liquide,

Azote	0^{m},818
Acide carbonique	0,010
Chlorure de calcium	0,7849
— de magnésium	0,2242
— de sodium	3.1582
Sulfate de magnésie	0,1135
Carbonate de protoxyde de fer	0,0089
	4,2897
Report	4,2897
Carbonate de chaux	0,2420
— de magnésie	0,0062
— de manganèse, des traces seulement.	
	4,5379

Les eaux de Niederbronn doivent donc être rangées dans la classe des eaux salines thermales; mais la proportion des sels y est plus forte que dans les autres sources du même genre. Elles sont laxatives et légèrement excitantes. Les cas dans lesquels on les a employées ont été fort mal déterminés. On y trouve des affections atoniques, nerveuses, des engorgements chroniques des viscères abdominaux, les scrofules, des maladies de la peau, le rhumatisme et certaines névroses. Elles s'emploient à l'intérieur et à l'extérieur; mais, pour cette dernière application, il faut les chauffer artificiellement. — La saison commence, à Niederbronn, au mois d'août pour finir avec le mois de septembre. L. de la C.

NIEDRUNG ou **NEHRUNG**. — Ce mot, qui signifie en allemand *bas pays*, basse côte, sert à désigner deux contrées marécageuses des Etats prussiens. Le *Curische-Nehrung* est une langue de terre de la Prusse orientale qui s'étend entre le lac de Curische-Haff, à l'ouest, et la Baltique, sur une longueur de 20 à 21 lieues. Elle est si resserrée en quelques endroits, que, dans les grandes tempêtes, les vagues de la Baltique débordent dans le Curische-Haff. C'est une dune immense, seulement habitée par des pêcheurs et des pilotes, et qui, changeant d'aspect suivant les fluctuations de la mer qui l'inonde, ne présente aucune ressource pour la culture. Les tourbillons de sable y sont fréquents et terribles; au XVIIe siècle, ils engloutirent deux villages. — Le *Frische-Nehrung* s'étend, dans la Prusse orientale et la Prusse occidentale, entre le Frische-Haff et la Baltique. Il commence à 1 lieue 1/4 de Dantzick et se prolonge pendant 19 lieues 1/2 jusqu'au delà de Gatt, avec une largeur variable de 1 quart de lieue à 2 lieues. Cette langue de terre est fertile dans la partie qui avoisine Dantzick et la Vistule; mais ailleurs elle n'offre qu'un angle inculte, où ne se trouvent que quelques hameaux de pêcheurs.

NIELLE (*techn.*). (*Voy.* Orfèvrerie.)

NIELLE (*bot.*), nom vulgaire de l'agrostemme des moissons, *agrostemma githago*, L., *lychnis githago*, Lam. (voy. Agrostemme). On

donne aussi parfois ce nom, dans le langage vulgaire, au charbon des céréales, maladie causée par de petits champignons parasites de la famille des urédinées.

NIEMCEWITZ (Julien-Ursin) naquit, en 1758, dans la Lithuanie. Elève de l'école militaire fondée par le prince Adam Czartoryski, il s'y distingua par une facilité surprenante, par la verve de son esprit et par un talent poétique qui le mit, jeune encore, au rang des premiers poëtes de sa patrie. Après quelques années de voyages à l'étranger, il rentra en Pologne et entreprit de vastes travaux littéraires auxquels la confiance de ses compatriotes vint bientôt l'arracher pour lui faire prendre la carrière politique. Il assista comme nonce de Livonie à la diète de 1788, et s'y montra grand orateur, défenseur zélé des droits du tiers état et partisan modéré des idées qui amenèrent la révolution de 89. Il contribua puissamment, en 1792, à l'établissement de la constitution du 3 mai, qui, sans la politique hostile de Catherine II, aurait inauguré pour la Pologne une ère nouvelle de prospérité. Mais la confédération de Targouréa se forma sous les auspices de l'impératrice; le roi Stanislas-Auguste y entra avec une partie de la noblesse, et tous ceux qui, à l'exemple de Niemcewitz, protestèrent durent chercher un asile à l'étranger. La révolution de 1794 les rappela. Niemcewitz courut se ranger sous les drapeaux de l'insurrection; frère d'armes de Kosciuszko, il partagea sa captivité et le suivit en Amérique dès que Paul les eut rendus à la liberté. Depuis lors il chercha dans les lettres un refuge contre la douleur que lui causaient les désastres de son pays et ne reparut sur l'horizon politique qu'en 1830. Il fut chargé, par le gouvernement national, d'implorer l'appui de la Grande-Bretagne, et, après le triste dénoûment de l'insurrection, il vint à Paris, où il mourut bientôt. Tour à tour poëte, orateur, guerrier, historien, homme d'Etat, son imagination ardente et sa prodigieuse facilité lui ont permis de s'essayer et de réussir dans les genres les plus opposés. On lui doit une *Histoire de Pologne en légendes*, accompagnée de notes précieuses; une *Histoire du règne de Sigismond III*; une *collection de mémoires pour servir à l'histoire de la Pologne*; plusieurs *tragédies*, quelques *comédies*, des *romans d'histoire et de mœurs*, et une infinité de *poésies*, tant originales qu'imitées ou traduites de langues étrangères. E. de B.

NIEMEN, fleuve qui a sa source dans le gouvernement de Minsk, en Russie, passe par la Lithuanie et, après avoir touché à la ville de Juibok, pénètre dans la Russie orientale, où il arrose les petites villes de Ragnit et de Tilsit, et se jette dans le Kurisch-Haff, golfe de la Baltique, par deux embouchures désignées sous les noms de *Russ* et de *Gilge*, qui renferment un delta remarquable par ses beaux pâturages. En Prusse, le Niemen reçoit le nom de *Memel*. La Wilia et quinze autres rivières peu considérables, pour la plupart, unissent leurs eaux avec celles de ce fleuve, qu'un canal met aussi en communication, par la petite rivière de Bobr, avec le Narew, un des affluents de la Vistule. Les bords du Niemen sont généralement peu élevés, et le cours de ses eaux est calme. Ce fut sur un radeau, dans ce fleuve, auprès de Tilsit, qu'eut lieu, en 1807, l'entrevue de l'empereur Napoléon et de l'empereur Alexandre, et que fut préparée la paix entre la France et la Russie, conclue dans la même année. D.

NIEPPERG (Adam-Albert, comte de), feld maréchal-lieutenant autrichien, naquit à Saltzbourg en 1771, fut envoyé en 1812 à Stockholm en qualité de plénipotentiaire de l'Autriche, contribua beaucoup à faire entrer Bernadotte dans la coalition formée contre Napoléon, et deux années plus tard enleva à la France par d'habiles négociations l'appui de Murat, qu'il entraîna dans une alliance avec l'Autriche, et auquel il contribua ensuite à faire enlever le royaume de Naples. Il défendit au congrès de Vienne les intérêts de Marie-Louise, dont il avait gagné les bonnes grâces, la mit en possession du duché de Parme-Plaisance-et-Guastalla, et contracta avec elle un mariage secret. Il mourut en 1828, après avoir habilement administré les Etats de sa femme.

NIEREMBERGIE (*bot.*), *nierembergia*, genre de plantes de la famille des solanées, de la pentandrie-monogynie dans le système de Linné. Il comprend des végétaux herbacés ou sous-frutescents, couchés ou rampants, indigènes de l'Amérique méridionale, dont les feuilles sont alternes, solitaires ou géminées, entières; dont les fleurs, solitaires, presque sessiles, sont situées en dehors de l'aisselle des feuilles ou opposées à celles-ci. Ces fleurs ont un calice tubulé ou presque campanulé, à cinq divisions légère-

ment inégales ; une corolle en entonnoir, à tube grêle, allongé, à limbe grand et étalé, plissé et divisé en cinq lobes presque inégaux ; cinq étamines inégales de longueur, libres et conniventes autour du style, ou plus ou moins soudées entre elles à leur base ; un ovaire à deux loges multiovulées, surmonté d'un style simple que termine un stigmate bilamellé. Le fruit est une capsule à deux loges recouverte par le calice persistant. — On cultive dans les jardins quelques espèces de ce genre, surtout la NIEREMBERGIE A TIGE FILIFORME, *nierembergia filicaulis*, Lindl., originaire des environs de Buenos-Ayres, dont le nom est tiré de la gracilité de ses tiges très-rameuses ; ses feuilles sont étroites-lancéolées ; ses fleurs blanches teintées de bleu, à disque jaune, se succèdent pendant longtemps. On multiplie cette plante par graines et par boutures. P. D.

NIEUPORT, en flamand *Nieuwpoort*, ville forte de Belgique (Flandre occidentale), à 16 kilom. S. O. d'Ostende, sur l'Yperlée, où elle a un port qui peut recevoir des vaisseaux de moyenne grandeur. Au XIIe siècle, quand son port fut détruit par une tempête, elle s'appelait *Santhooft* ou *Sandeshove*, et n'était qu'un hameau dépendant de Lambarsyde ; cent ans plus tard, lorsqu'il fut restauré, elle prit le nom qu'elle porte aujourd'hui. Nieuport doit sa double ceinture de murs et de fossés à Philippe d'Alsace, comte de Flandre. Philippe-Auguste s'empara de cette ville en 1297 ; en 1383 elle tomba au pouvoir des Anglais, qui la ruinèrent de fond en comble. Elle fut rebâtie et fortifiée de nouveau, deux ans plus tard, par Philippe le Hardi. Nieuport eut plusieurs siéges à soutenir. Le plus important est celui de 1488 par les Français ; les femmes se mêlèrent à la lutte et imprimèrent une telle énergie à la résistance, que les assiégeants furent contraints de se retirer après trois assauts. Il se livra près de cette ville, en 1600, une bataille qui en prit le nom, et dans laquelle l'archiduc Albert fut battu par Maurice de Nassau. Les Français se rendirent de nouveau maîtres de Nieuport en 1745, puis encore en 1792 et en 1794. Cette ville, dont la population s'élève à 3,600 habitants, a pour principales ressources la pêche du hareng et de la morue.

NIEUWELD. — On désigne par ce nom hollandais, qui signifie *nouveau champ*, une chaîne de montagnes assez considérable du S. de l'Afrique, dans la colonie du Cap et sur la limite de cette colonie et du pays des Hottentots. Elle se rattache, vers le N. E., à la chaîne du Sneeuwberg, et, vers le S. O., à celle du Witteberg. Elle court, de l'E. N. E. à l'O. S. O., à travers le grand désert de Karro, et a une étendue d'environ 250 kilom. Son élévation atteint 3,500 mètres. La neige y séjourne pendant six mois de l'année. De son versant septentrional descendent divers tributaires du fleuve Orange, et de son versant méridional coulent des tributaires du Camtoos et du Gaurits. E. C.

NIEUWENTYT (BERNARD), philosophe, médecin et mathématicien hollandais, naquit à Westgraafdyk en 1654. Il exerça à Purmerende les fonctions de conseiller et de bourgmestre et fit même partie de l'assemblée des états de sa province. Il fut aussi estimé par son intégrité de magistrat que par son savoir de médecin et de philosophe. Il mourut, le 30 mai 1718, âgé de 63 ans. Ses ouvrages sont nombreux ; nous ne citerons que les principaux : une *Réfutation du système de Spinosa* en hollandais, in-4° ; *Considerationes circa calculi differentialis principia*, Amsterdam, 1698, in-8° ; *Analysis infinitorum*, Amsterdam, 1695, in-4° ; mais le plus connu est le traité sur le véritable usage de la *contemplation de l'univers pour la conviction des athées et des incrédules*, qui parut en hollandais à Amsterdam, 1715, in-4°, et que Noguès traduisit en français, sous ce titre, *L'existence de Dieu démontrée par les merveilles de la nature*. C'est un livre estimable, excellent même dans quelques parties, mais trop souvent mal écrit et diffus. M. de Chateaubriand, dans son *Génie du christianisme* (première partie, liv. V, ch. XIII), a donné en note un long extrait du livre de Nieuwentyt (liv. I, ch. XIII), où il est prouvé que les bornes dans lesquelles nos sens sont renfermés sont les véritables limites qui leur conviennent, et que nous serions exposés à une foule d'inconvénients et de dangers, si ces sens avaient plus ou moins d'étendue. ED. F.

NIÈVES ou **NEVIS**, île de l'Amérique septentrionale dans les petites Antilles anglaises. Elle est située à 1 lieue sud-est de la pointe de Saint-Christophe. Sa longueur est de 13 kilomètres sur 9 de largeur. Toute cette île n'est qu'une montagne conique s'élevant au milieu de la mer, et au sommet de

laquelle se trouve un cratère éteint. Quand Christophe Colomb la découvrit, cette cime était couverte de neige; c'est pourquoi il donna à l'île le nom espagnol de *Nièves*, dont les Anglais ont fait *Nevis*. Son territoire, ainsi en amphithéâtre, est très-fertile et produit du coton, du tabac, du sucre. Sa population est de 16,000 habitants, dont 10,000 noirs; elle se divise en cinq paroisses, dont le chef-lieu est *Charlestown*. Les Anglais la possèdent depuis 1628; les Français la leur enlevèrent en 1706, mais la leur restituèrent en 1713, à la paix d'Utrecht. Prise encore par eux en 1782, à l'époque de la guerre de l'indépendance américaine, elle fut rendue en 1783. ED. F.

NIÈVRE (LA), un des départements du centre de la France, formé du Nivernais, d'une partie de l'Orléanais et du Gatinais, et qui tire son nom de la Nièvre, l'un des affluents de la Loire. Il est borné au nord par le département de l'Yonne, à l'est par celui de la Côte-d'Or, au sud-est par celui de Saône-et-Loire, au sud par celui de l'Allier, à l'ouest par celui du Cher, enfin au nord-ouest par celui du Loiret. Son étendue est de 681,093 hectares, et sa population de 322.262 habitants. Les principales rivières sont la Loire, l'Allier, toutes deux navigables; l'Yonne, qui n'est que flottable et se relie à la première par le canal du Nivernais. Ce canal, qui n'a pas moins de 83,666 mètres de développement, commence à Decize, traverse la montagne de Colancelle par une sorte de tunning de 700 mètres, et aboutit au port de la Charité. Les autres rivières sont la Cure, l'Aron, la Nièvre et le Nohain. Le sol de ce département est accidenté et généralement d'une fertilité médiocre; dans la région coupée par les monts Morvans, on ne cultive que du sarrasin et du seigle, mais, en revanche, il y existe une grande richesse de bois et de pâturages. Le terrain de la plus grande partie du département se compose de gravier superposé sur une profonde couche de calcaire; sa base, dans la partie orientale, est le granit. Aux environs de Decize et sur la lisière de l'Allier, le sol est sablonneux, calcaire, et formé parfois de silex et parfois de pierres. Près de Donzy on rencontre de la marne. A.

Le département de la Nièvre produit assez de céréales pour sa consommation; les fruits et les légumes y abondent; la plupart des vignes sont situées sur des coteaux baignés à leur pied par la Loire; 10,000 hectares en sont couverts et produisent annuellement 180,000 hectolitres de vin, dont il s'exporte un quart. Les crus les plus estimés sont ceux de Pouilly. On boit aussi du cidre dans plusieurs localités. Dans quelques endroits, la truffe abonde; le chanvre, cultivé sur de larges proportions, constitue la richesse de plusieurs autres parties. — La Nièvre a un tiers de sa surface (184,000 hectares) couvert de forêts généralement plantées de beaux chênes, de charmes, de hêtres et de merisiers. C'est le Morvan qui fournit à Paris une grande partie de son bois et de son charbon. L'éducation de la race chevaline est aussi une des industries de ce département; les moutons anglais, que l'on y a acclimatés, ont puissamment contribué à l'amélioration de ce genre d'animaux. Il s'y fabrique du papier, des couteaux, de la faïence et de la poterie; mais la branche la plus importante de la richesse consiste dans ses nombreuses mines de fer et de houille, qui alimentent vingt-six hauts fourneaux, vingt grandes et cent petites forges, trente-quatre fours d'affinerie à la houille, deux fonderies de canons. Les plus considérables de ces usines sont celles de Guérigny, Fourchambault, Garchizy, Imphy, la Chapelle-Saint-André, Raveau et Ladoncé. La plus abondante mine de houille, située près de Decize, compte sept machines à vapeur, et produit 400,000 hectolitres.

Le département de la Nièvre, dont Nevers (*voy.* ce mot) est le chef-lieu, est divisé en 4 arrondissements: Nevers, Château-Chinon, Clamecy et Cosne; en 25 cantons et en 316 communes. Il forme le diocèse de Nevers, fait partie de la 15e division militaire, de la 13e conservation forestière, de l'Académie de Bourges et ressortit à la cour d'appel de cette dernière ville. Son revenu territorial est évalué à 12,500,000 fr.; sa contribution foncière est de 1,275,177 fr. — Ses villes principales sont: *Cosne*, situé sur les bords de la Loire, et qui sert d'entrepôt aux départements du Cher, de l'Yonne et de la Nièvre, pour le commerce des vins, bois, fers, chanvre, laine, cuir, bétail, etc.; 6,598 habitants. — *Clamecy*, au confluent du Beuvron et de l'Yonne; 6,108 habitants. — *La Charité*, sur la rive droite de la Loire; 4,947 habitants. — *Château-Chinon*, situé sur un plateau fort élevé; 2,889 habitants. — *Decize*, qui occupe une position pittoresque,

Cette petite ville est bâtie en grande partie dans une île de la Loire ; son commerce comprend le fer, les pierres meulières, la houille, etc., 3,879 habitants. — *Lormes*, connu par les siéges qu'elle a soutenus à l'époque de la Ligue; 3,279 habitants. — *Donzy*, riche en forges et en hauts fourneaux; 3,978 habitants. — *Pouilly*, renommé par ses vins blancs ; 3,251 habitants. — *Moulin-Engilbert*, ancienne place de guerre prise en 1474 par Charles le Téméraire, et en 1475 par le duc de Bourbon ; tout son commerce se compose de cuirs, de poteries et de chapeaux ; 3,013 habitants. — *Saint-Pierre-le-Moutier*, qui doit sa fondation à l'ordre de Cluny dont il eut un couvent jusqu'à la première révolution ; 2,483 habitants. — *Pougues*, bâti dans une charmante vallée, et connu pour les eaux minérales que l'on trouve dans ses environs. LAURENT.

NIGELLE, *nigella* (*bot.*). — Genre de la famille des renonculacées, tribu des elléborées, de la polyandrie-pentagynie dans le système de Linné. Les plantes qui le composent sont des herbes annuelles, qui croissent naturellement dans l'Orient et dans la région méditerranéenne. Leurs feuilles sont découpées en lobes étroits; leurs fleurs bleues, blanches ou jaunâtres, sont quelquefois accompagnées d'un involucre, et présentent : un calice de cinq sépales colorés et grands, qui constituent la partie brillante de la fleur, cinq à dix pétales beaucoup plus petits que le calice et bilabiés, des étamines nombreuses, un pistil à cinq carpelles soudés entre eux sur une longueur plus ou moins grande selon les espèces et dont chacun renferme deux rangées d'ovules le long de sa suture ventrale. Le fruit de ces plantes résulte de la réunion plus ou moins complète de cinq capsules membraneuses terminées chacune par un style persistant, contenant des graines rugueuses et noirâtres. — Parmi les espèces de ce genre, on remarque surtout la NIGELLE CULTIVÉE, *nigella sativa*, Lin., plante indigène du nord de l'Afrique, et qui croît aussi dans les terres cultivées des environs de Montpellier, où elle s'est probablement naturalisée. On la nomme vulgairement *toute-épice*, *quatre-épices*. Sa tige, droite, un peu pubescente, porte des feuilles laciniées, et se termine par des fleurs blanchâtres ou bleuâtres, sans involucre. Ses capsules sont soudées dans toute leur longueur en un fruit ovoïde. Cette nigelle est cultivée abondamment dans tout le Levant, en Perse, dans l'Inde, et quelquefois en diverses parties de l'Europe, à cause de ses graines qui constituent un condiment plus ou moins recherché, selon les pays. Les Orientaux font une grande consommation de ces graines ; ils les mangent en en étendant la poudre sur le pain, ou en les mêlant à la pâte de certains gâteaux dont ils sont très-friands. En Europe, on ne s'en sert que pour assaisonner des ragoûts. La culture de cette plante ne présente aucune difficulté. — Deux autres espèces de nigelles sont cultivées communément dans nos jardins comme plantes d'ornement ; ce sont : 1° la NIGELLE D'ESPAGNE, *nigella hispanica*, Lin., jolie plante du midi de l'Europe, plus particulièrement d'Espagne, dont on possède des variétés à fleurs bleues ou blanches ; 2° la NIGELLE DE DAMAS, *nigella damascena*, Lin., qui, malgré son nom spécifique, se trouve dans toute la région méditerranéenne, croissant spontanément dans les moissons. Dans les jardins, où elle est très-répandue, on lui donne les noms vulgaires de *cheveux-de-Vénus*, *patte-d'araignée*, qu'elle doit à son grand involucre découpé en segments fort étroits et presque filiformes. Ses grandes fleurs sont d'un joli bleu d'azur et blanches dans une variété. Sa culture est très-facile ; on la sème sur place, au printemps. P. DUCHARTRE.

NIGER, fleuve de l'Afrique dont l'origine et le cours, peu connus jusqu'au siècle actuel, ont donné lieu à beaucoup de systèmes et de conjectures de la part des géographes. Parmi les auteurs anciens, Hérodote et Pline l'ont confondu avec le Nil, croyant que c'était le même fleuve, issu de l'ouest de l'Afrique et se rendant, à travers l'Egypte, à la Méditerranée par un cours dirigé d'abord vers l'est, puis vers le nord. Il se passa des siècles avant que de nouvelles observations rectifiassent ces idées. Quand les Arabes se furent répandus dans le nord de l'Afrique, un géographe de leur nation, Edrisi, avança une autre hypothèse ; selon le géographe musulman, le Nil et le Niger, sans être un seul et même fleuve, naissent tous deux dans un grand lac qu'un promontoire divise en deux bassins, dont le septentrional donne issue au Nil de l'Egypte, tandis que le bassin de l'ouest laisse échapper le Nil du Soudan, c'est-à-dire le Niger, qui coule vers l'ouest pour se jeter dans la *mer Ténébreuse*, ce qui veut dire probablement l'o-

céan Atlantique. Un historien arabe, Léon l'Africain, assure même avoir vu couler le Niger, à Kabra, dans la direction de l'est à l'ouest. Mungo-Park, à la fin du dernier siècle, atteignit au fleuve et se convainquit de la direction de son cours de l'ouest à l'est; mais ce fut tout, et l'état imparfait des renseignements qu'il put recueillir laissa place aux conjectures. La sienne fut que le Niger, après avoir coulé pendant un certain temps vers l'est, tourne au sud et, perçant une chaîne de montagnes granitiques, court rejoindre le Congo, et se précipite, avec ce fleuve, dans la mer au delà de l'équateur.

On sait maintenant que le Niger, un des principaux fleuves de l'Afrique, vient des montagnes de la Sénégambie, qui s'étendent sous 5° de longitude ouest et sous 10° de latitude nord. Il se dirige d'abord vers le nord-est, puis après, passe à Bammakou, Sego, Tombouctou et Yaourie; il coule vers le sud-est et passe auprès de Sackatou et à Boussa. Au-dessous de cette dernière ville, le fleuve coule vers le midi et enfin vers l'ouest. Entre Yaourie et Rabba, son lit est hérissé d'écueils et parsemé d'îlots; en quelques endroits il acquiert une largeur de 8 à 12 kilomètres et présente, avec ses îles charmantes et ses bords très-fertiles, un tableau ravissant. Les indigènes le désignent sous le nom de *Djoliba* ou grand fleuve, et sous celui de *Quorra;* ce dernier nom s'applique plus particulièrement à la partie inférieure de son cours. Des hippopotames infestent ses eaux en quantité. Au-dessous de Kakunda le fleuve reçoit le Tchadda, qui, large de 6 kilomètres, vient, à ce que l'on suppose, du lac de Tchadd. Vers son embouchure, dans le golfe de Guinée, il se partage en sept ou huit branches, qui forment, auprès du cap Formose, une espèce de delta marécageux, sous un climat très-malsain. Le principal de ces bras du Niger est la rivière de Noun ou Brass; les autres bras ont reçu les noms de *vieux* et *nouveau Calabar, Bonnei, Dodo, Kamos, Bénin*.

Si la rivière de Tchadda vient d'un lac qui fournit des eaux au Nil, comme on en a formé la conjecture, il en résulterait que les anciens ne se sont pas entièrement trompés dans la supposition d'une communication du Nil d'Egypte et du Nil du Soudan; aussi, lors de l'exploration au Bahr-el-Abiad ou Nil Blanc, exécutée en 1842, le *Bulletin de la Société de géographie*, à Paris, disait: « Le Soudan oriental est en rapport habituel, par les caravanes, avec le Soudan central, et par là avec la région du Dhioliba; il n'est donc pas impossible que nos voyageurs du haut Sénégal se donnent un jour la main avec ceux qui explorent en ce moment les rives de l'Aouach ou bien celles du Bahr-el-Abiad, en se rencontrant sur les rives du lac Tchad. » Cependant aucun fait n'est venu encore appuyer cette conjecture. D—G.

NIGER (*biogr.*). (*Voy.* PESCENNIUS.)

NIGIDIUS (PUBLIUS FIGULUS), un des hommes les plus érudits de l'ancienne Rome, vivait en même temps que Cicéron. Il composa plusieurs livres sur divers sujets; mais il ne nous reste de ses écrits que des fragments.

NIGRITIE (*géogr.*). — Sous ce nom, qui signifie *pays des nègres*, on désigne, assez improprement, la plus grande partie des régions intérieures de l'Afrique. Ce ne sont pas réellement les seules contrées africaines qui soient peuplées de nègres, et il s'y trouve plusieurs populations évidemment étrangères à cette variété de l'espèce humaine. — Il faut distinguer la *Nigritie proprement dite* ou *septentrionale*, et la *Nigritie méridionale*.

La NIGRITIE PROPREMENT DITE OU SEPTENTRIONALE s'appelle plus exactement *Takrour*, d'après la dénomination indigène; les Arabes lui donnent les noms de *Soudan, Beled-el-Soudan*, qui ont le même sens que celui de *Nigritie*. Elle s'étend de l'E. à l'O., depuis la Nubie jusqu'à la Sénégambie, et du N. au S., entre le Sahara et la Guinée supérieure, vers laquelle on lui donne pour bornes les montagnes de Kong, très-peu connues; on lui assigne encore pour limite méridionale les montagnes de la Lune. Mais où sont ces mystérieuses montagnes? Elles reculent devant les voyageurs qui remontent le cours du Nil; et peut-être apprendra-t-on un jour qu'il n'y a point de montagnes de ce nom. En longitude, cette contrée occupe l'immense espace compris entre le 12° méridien à l'O. de Paris, et le 30° méridien oriental; en latitude, on peut la faire commencer au 3° ou au 4° parallèle N. et avancer jusque vers le 21°. Mais, on le conçoit, les bornes d'un tel pays sont nécessairement bien vagues et bien arbitraires; ainsi quelques géographes y placent le territoire d'Asben, qu'on peut, avec autant de raison, lais-

ser dans le Sahara ; tantôt on lui attribue le Yarriba, tantôt on met ce royaume dans la Guinée; le Kaarta est, suivant les uns, une partie de la Nigritie ; d'autres le placent de préférence dans la Sénégambie. Il est donc bien difficile de dire l'étendue d'une contrée semblable et le nombre de ses habitants. Nous évaluerons approximativement la superficie à 3,500,000 kilom. carrés et la population à 20,000,000.

Plusieurs parties du Takrour sont encore enveloppées d'une grande obscurité, malgré les efforts qu'ont faits, depuis environ un demi-siècle, des voyageurs courageux, les Mungo-Park, les Caillié, les Clapperton, les Denham, les Browne, les d'Arnaud, etc. Les obstacles pour y pénétrer sont nombreux : les déserts qui environnent une grande portion de cette région, les dangers du climat, la défiance des populations..., que de difficultés à vaincre!—La partie occidentale est arrosée par le fleuve que nous appelons Niger, et que les indigènes nomment Kouarra ou Diali-ba, ou, mieux, Ghioli-ba. Au centre du pays se trouve le grand lac Tchad, où se rendent, à l'O., le Yeou, au S. le Chary, auquel vient probablement se joindre le Roubo, et, à l'E., le Bahr-al-Ghazal, qui n'a de l'eau qu'à l'époque des pluies. Au S. de ce lac, se trouvent les régions montagneuses de Mendéfy, de Mandara, de Mora, qui paraissent être d'une élévation assez considérable. Au N. E. de la même masse d'eau, des relations peu précises placent le lac Fittré, que les pluies périodiques augmentent, dit-on, beaucoup. On cite, dans les parties orientales de la Nigritie, les grandes rivières Bahr-el-Misselad ou, mieux, Batha, dont le cours, fort incertain jusqu'ici, aboutit peut-être au lac Fittré; le lac Daribe, sur un plateau du Dar-Four; les monts Marrah, aussi dans le Dar-Four; enfin le célèbre Bahr-al-Abiad ou Nil Blanc, branche principale du Nil, dont la source reste encore un objet de doute parmi les géographes, et auquel paraît se joindre la grande rivière Zoum.

Si nous examinons les Etats ou pays compris dans le Takrour, nous trouvons d'abord, dans le bassin du Diali-ba, en allant de l'O. à l'E., l'Ouassoulo, région très-fertile, riche en or, et dont les habitants sont doux et hospitaliers; — le pays des Bombaras, ou plutôt Bamanao, qui habitent les royaumes de Ségo, de Djenné et une grande partie du Kaarta : on remarque, chez eux, la grande ville de Ségo, où Mungo-Park vit, pour la première fois, le cours du Diali-ba, et celle de Djenné ou Guinée, jadis fameuse par son commerce, et qui a donné son nom à une grande contrée de la côte occidentale de l'Afrique ; — le pays de Massina, fertile et assez peuplé ; le royaume de Tombouctou, ou plutôt Tenboktoue, avec une célèbre capitale du même nom, beaucoup moins considérable qu'on ne le supposait avant le mémorable voyage de Caillié, mais très-commerçante néanmoins, et unie, par de fréquentes relations de caravanes, aux principales cités de la Barbarie ; — le vaste pays de Haoussa, centre de la puissance de l'importante nation des Fellatahs ou Fellans; on y rencontre la grande ville de Sakkatou, révélée à l'Europe, pour la première fois, par le voyage de Clapperton, en 1823, et celle de Kano, qui est l'un des principaux marchés de l'Afrique intérieure ; — le Borgou, dans lequel est Boussa, malheureusement fameuse par la mort de Mungo-Park ; — le royaume de Nyffé, dont les hommes passent pour les meilleurs tisserands et les femmes pour les meilleures fileuses de la Nigritie.

Dans le bassin du lac Tchad, on trouve le royaume de Bournou, à l'O. du lac ; le Kanem, au N.; le Loggoun et le Mandara, au S.; le Begharmi, au S. E. Kouka et Engornou, dans le Bournou, paraissent être les plus importantes villes de cette région. — Le Ouadây, sur lequel M. Fresnel vient de donner des notions si intéressantes, paraît également appartenir au bassin du lac Tchad, et aussi à celui du lac Fittré; sa capitale est Ouara. — Plus à l'E. sont le Dar-Four et le Kordofan, ou plutôt Kordifal, qui appartiennent, en grande partie, au bassin du Nil : ce sont des assemblages d'oasis où se fait un assez grand commerce avec l'Egypte ; le pacha d'Egypte exerce même une domination sur le Kordofan ; mais le Dar-Four a son sultan particulier. — Sur les bords du Nil Blanc habitent, en Nigritie, d'assez nombreuses peuplades de nègres grands et courageux tels que les Chelouks, les Behrs, les Dinkas, les Nouers.

Le Takrour est exposé à des chaleurs très-fortes durant huit ou neuf mois de l'année, et les parties peu arrosées offrent alors l'image de la plus grande stérilité ; mais dès que la saison des pluies commence, à la mi-

juin, elles se couvrent d'une brillante végétation ; les déserts sablonneux du N. et de l'E., qui se confondent avec ceux du Sahara et de la Nubie, demeurent seuls improductifs. Les principales productions végétales sont le maïs, le riz, le millet, le dourah, les fèves, les pastèques, les bananes, les ignames, l'ail, les oignons, le piment, le cumin, la coriandre, le fenugrec, les patates douces, les haricots; le chi ou arbre à beurre, qui remplace parfaitement le beurre animal; le coton; le szouldhi, dont le fruit donne une huile employée comme médicament; l'acacia-gommier; le hadjeli, qui donne un fruit semblable aux dattes, et dont le bois, extrêmement dur, fournit des tablettes à écrire ; les tamarins, les djemmeyz (figuiers-sycomores), les figuiers communs, les palmiers doums et deleybs; l'herbe nommée kondou, dont on fait une boisson; une belle sorte d'indigo ; le bourou ou noix du Soudan, que les Arabes nomment café du Soudan; le mokkheyt, grand arbre qui produit un fruit doux ; l'andarab, dont le fruit, en grappes, est fort sucré; des rhamnus lotus, etc. — Les chameaux, les chevaux, les ânes, les bœufs sont assez nombreux ; il y a beaucoup de singes, de lions, de léopards, de panthères, de chacals, de loups, de rhinocéros. On y voit aussi le kmilodan, plus redoutable, dit-on, que le lion même. L'éléphant, l'hippopotame, le taureau sauvage ou abbougo et la girafe sont assez communs, ainsi que les antilopes, particulièrement le gnalat, l'argal, le taytal. L'aboukarn, qui est sans doute une espèce de rhinocéros, porte au front une protubérance osseuse, mince et droite ; c'est peut-être la licorne, si fameuse dans les traditions du moyen âge et dans le blason Les crocodiles, les énormes serpents pythons se rencontrent très-fréquemment. Les autruches abondent dans les lieux découverts et déserts. Les abeilles donnent un excellent miel ; mais on voit pulluler aussi les insectes nuisibles : termites, sauterelles, etc. — Le fer est la principale richesse métallique : on en trouve particulièrement dans le Mandara et le Nyffé. Il y a quelques mines d'or, de cuivre, et une assez grande quantité de sel gemme et de natron.

Le commerce de la Nigritie se fait principalement avec la Barbarie, la Nubie et l'Egypte, au moyen de caravanes ; il y a aussi des relations assez actives avec la Sénégambie et la Guinée supérieure. On exporte des esclaves, de l'ivoire ; des cornes, des dents et des peaux de rhinocéros. des plumes d'autruche, de la gomme, des perroquets, de la civette. On importe des ornements, des verroteries, des armes, du soufre, des draps, des bonnets de Barbarie, des soieries, des chaussures, des tapis, des épices, etc. Les cauris et des morceaux de sel servent de monnaie en beaucoup d'endroits.

Les habitants du Takrour professent généralement le mahométisme, et paraissent être plus industrieux et plus civilisés que ceux des côtes occidentales et orientales de l'Afrique. La plus remarquable des nations de cette contrée est celle des Fellatahs, appelés aussi Foulahs ou Pouls ; ils sont répandus jusque dans la Sénégambie, et ont acquis beaucoup de prépondérance parmi les peuples de l'Afrique centrale; ils diffèrent essentiellement des nègres proprement dits sous les rapports physiques ; ils ont le nez moins épaté que ceux-ci, les lèvres moins épaisses, le front moins arqué ; leur couleur est d'un bronze clair ou jaunâtre, et leurs cheveux sont longs et lisses ; jamais ils ne se vendent entre eux, et ils tirent leurs compatriotes d'esclavage. Leurs écoles sont célèbres dans le Soudan. Ils sont ingénieux et fabriquent des ouvrages en maroquin, de la bijouterie, et des tissus ornés de dessins délicats et gracieux. — Les nègres de Tenboktoue sont d'une nation appelée Kissours ; ils ont le teint d'un noir foncé, le nez un peu aquilin, les lèvres minces, et de beaux yeux. Leur costume est d'une propreté recherchée. Ils sont doux, affables, intelligents, industrieux, savent tous lire et apprennent le Coran. Les femmes riches portent une grande quantité de verroteries au cou et aux oreilles, un anneau au cartilage du nez, des bracelets d'argent et des cercles de fer argentés à la hauteur de la cheville du pied. — Les Dirimans, qui habitent les environs du lac Dibbie, sont voleurs et cruels. — Les Bournouais sont des nègres au visage large, au front haut, au nez gros, à la bouche très-fendue et ornée de belles dents ; leurs manières sont affectueuses et polies ; ils aiment passionnément le jeu — Les Kanembous sont très-belliqueux et composent une grande partie de l'armée du Bournou; ils ont chassé les Fellans de ce pays.—Les Mandarans et les Loggouniens sont comptés parmi les plus beaux peuples de la Nigritie, et les femmes des Log-

gouniens, particulièrement, passent pour être les plus belles négresses de l'Afrique. — Les Ouadaïs sont des nègres commerçants et parvenus à une assez grande puissance. — Les Fouriens ou Kouugaras (habitants du Dar-Four) sont peu courageux, malpropres et portés au vol et à la dissimulation; ils ont la peau fort épaisse, mais non très-noire, et la couvrent d'une pâte grasse. — La plus grande partie des habitants du Kordofan sont des nègres de la nation nuba, populations pacifiques et livrées à l'agriculture. Des tribus arabes ont, à différentes époques, émigré dans le Kordofan et le Dar-Four. — Il y a quelques peuplades d'origine maure ou berbère vers les frontières du Sahara; les Touaregs, surtout, s'y montrent et nuisent beaucoup, par leurs rapines, au commerce de Tenboktoue. — Nous avons dit que presque tous les habitants du Soudan sont mahométans; néanmoins les Behrs, les Nouers et quelques autres indigènes du Nil Blanc supérieur sont païens et adorent spécialement le soleil et la lune.

Le Takrour occupe une partie de la *Libye intérieure* et de l'*Ethiopie intérieure* des anciens géographes, qui n'avaient sans doute, sur ces contrées, que des notions plus incertaines encore que les nôtres mêmes : ils y plaçaient un *Libya palus*, qui peut-être est le lac Tchad ; un *Nuba palus*, qui répond peut-être au lac Fittré; un *Chelonides palus*, qui pourrait être le lac Daribe ; un *Nigrites palus*, qu'on a cru retrouver dans le lac Dibbie. Leur Niger est-il le fleuve que nous appelons ainsi aujourd'hui? ou n'est-ce pas plutôt un des cours d'eau qui descendent du versant méridional de l'Atlas et vont se perdre dans le Sahara? Leur Gir ou Ger est-il un des tributaires du lac Tchad? De savants critiques croient bien plutôt le retrouver dans une des rivières de la Barbarie méridionale. Où sont les monts Xiphé, Mosché, Arualtes, Barditus, Usargala, Aranga, et même ces montagnes de la Lune, qu'on plaçait naguère encore sur les cartes avec tant de précision? Nous ne sommes pas moins embarrassés pour trouver la vraie position des villes de Nigira, Gira, Caphe, etc., et des peuples nommés Aronées, Zamasciens, Céciances, Churites, Nigrites, Alitambes, Suburpores, Maurales, Xylinces, Odrangides. Dans les temps modernes, au XVIe siècle, les Portugais furent les premiers Européens qui, explorant les côtes occidentales de l'Afrique, fournirent des notions directes sur cette partie intérieure du continent africain, et spécialement sur Tenboktoue. Dans le siècle suivant, un géographe célèbre, Léon l'Africain, donna des renseignements plus nombreux et plus précis, et c'est lui qui introduisit l'expression de Nigritie dans la géographie. C'est surtout depuis environ soixante ans que les plus ardents efforts ont été tentés pour l'exploration de cette importante région. Browne visita le Dar-Four en 1793 ; bientôt après, Mungo-Park parcourut une partie du Niger, et y revint en 1804. Oudney, Clapperton et Denham entreprirent leur mémorable voyage en 1823 ; la mort frappa presque aussitôt le premier, mais Denham explora avec le plus grand fruit les environs du lac Tchad, et Clapperton pénétra dans le Haoussa, où il revint mourir en 1827. Peu de temps après, Richard et John Lander faisaient connaître avec plus de précision le cours inférieur du Niger; Caillié visita, en 1828, Ten-Boctoue ; le major Laing venait de voir aussi cette ville, mais il périt pendant son retour par un lâche assassinat qui nous a privés du fruit de son voyage. M. Ruppell, M. Pallme ont vu le Kordofan ; M. d'Arnaud, avec une expédition égyptienne, a remonté le Nil Blanc jusqu'au 3e degré de latitude N. ; M. Raffenel a récemment parcouru le Kaarta et quelques autres parties du Soudan occidental. Au moment même où nous écrivons, M. James Richardson se rend, dit-on, au lac Tchad, en compagnie de MM. Barth et Overweg.

La NIGRITIE MÉRIDIONALE est beaucoup plus vaguement limitée et bien moins connue encore que la Nigritie septentrionale. Elle s'étend entre la Guinée à l'O., le Somal, le Zanguebar et le Mozambique à l'E., et s'avance jusqu'à la Cafrerie, au S. Que se trouve-t-il dans cette immense étendue? Il doit y avoir des plateaux élevés ou des montagnes considérables, car des fleuves nombreux et rapides en descendent pour déboucher sur les côtes voisines : tels sont le Loffih ou Louffou, le Motcherfiné, le Jubo ou Jeb, et beaucoup d'autres qui arrivent dans le Zanguebar ; le Zaïre ou Congo, la Coanza, qui arrosent la Guinée inférieure. M. Rebmann, missionnaire anglais, a vu, dans les parties orientales, vers 4° de latitude S., les montagnes neigeuses de Kilimandjaro. Des renseignements récents nous font connaître un grand lac N'Yassi, qui

est peut-être le long lac Maravi des anciennes cartes, et d'où l'on pense que sort le fleuve Loffih. Serait-ce le lac Quiffua du prétendu voyage que M. Douville fit dans ces contrées en 1829, étrange voyage idéal dont les détails étaient sans doute puisés chez les Portugais, qui, maîtres des contrées voisines (l'Angola, le Benguela, le Mozambique), doivent posséder sur ces régions mystérieuses de précieuses connaissances? Il y a aussi, dit-on, un autre grand lac nommé Uniamesi; un autre appelé Aquilunda, vers l'O. Enfin des indications toutes nouvelles fournies par M. Livingston et ses courageux compagnons placent encore un grand lac Ngami, vers le 20e degré de latitude S., et font connaître la belle rivière Zonga, qui y verse ses eaux.

Quels sont les royaumes, les pays divers renfermés dans la Nigritie méridionale? Qu'est-ce que le Ninéanaï, le Monomoézi, les Molouas qu'on place dans le N.? On connaît un peu moins vaguement les Gallas et le royaume de Gingiro, dans le N. E.; celui d'Anziko ou du Micoco, à l'O.; le Cassange, les Cazembes, les Bororos, au S.; les Djaggas à l'E. M. Livingston nomme le peuple des Bayeiyes, vers le lac Ngami. Les voyages très-récents et encore imparfaitements connus de ce missionnaire et de MM. Rebman et Krapf font espérer les notions les plus intéressantes sur une partie de la Nigritie méridionale.

On donne quelquefois le nom de **Nigritie orientale** ou de **Soudan oriental** à la partie méridionale de la Nubie, c'est-à-dire au Sennaar, au Fazocle et à quelques pays voisins. E. Cortambert.

NIGROMANCIE (*div.*), *divination noire*, du latin *niger*, noir, et du grec *μαντεία*, *divination*. — C'était l'art de connaître les choses enfouies dans le sein de la terre, comme les métaux, les pétrifications, etc. C'est du moins en ce sens que Paracelse a employé ce mot. Rulan et Dornæus prétendent que cet art, d'abord naturel, devint bientôt une pratique superstitieuse et diabolique, qui consistait à évoquer, pendant la nuit, les mauvais esprits pour leur faire apporter des pays les plus éloignés les objets dont on désirait avoir la possession.

NIJNÉI KAMTCHATKA. — Petite ville située au pied d'un volcan, sur la côte de Kamtchatka, dont elle est la capitale. Elle se trouve à 70 lieues nord-est d'Avatcha, l'ancien chef-lieu, et est le siége de deux tribunaux ressortissant du gouvernement d'Okotsk.

NIJNY-NOVGOROD, ou, par abréviation, *Nijegorod*, c'est-à-dire *bas Novogorod*, une des divisions de l'empire de Russie, contiguë, du côté de l'ouest, au gouvernement de Kasan. Ce gouvernement est traversé par le Volga, qui y reçoit la rivière d'Oka, de là se rend à la mer Caspienne et facilite la communication de Nijegorod avec les contrées de l'Asie. Au sud du fleuve le terrain est fertile, tandis qu'au nord s'étendent des plaines sablonneuses. De belles forêts couvrent les collines; on récolte beaucoup de seigle, de chanvre et de lin, de houblon, de légumes, de fruits; on engraisse des bestiaux et on élève des chevaux de bonne race. L'industrie des habitants s'exerce sur la tisseranderie, la tannerie, la savonnerie, la corderie et la quincaillerie. La population est d'environ 1 million d'habitants, pour la plupart russes; le reste se compose de Mordouins, Tchérémisses et Tchouvaches. Le pays forme l'éparchie ou évêché de Nijegorod et d'Arzamass, et ses autorités civiles, militaires et ecclésiastiques résident au chef-lieu, nommé *Nijny-Novgorod* comme toute la province. Cette ville, située sous 56° 19′ de latitude N. et sous 61° 40′ de longitude E., auprès du confluent du Volga et de l'Oka et sur la grande route de Moscou et la Sibérie, renferme 18 à 20,000 habitants. Par le Volga, elle communique avec Astrakhan. L'ancienne ville est derrière la montagne; mais un nouveau faubourg avec un quai longe l'Oka au bas de cette montagne sur laquelle s'élève le Kremel ou château fort dont les murs crenelés ont une circonférence de près d'une demi-lieue.

Près du fleuve s'étend le quartier du *Bas-Marché*. Un obélisque en granit, de 75 pieds de haut, érigé sur une butte, est un monument à l'honneur de deux héros du pays, Minine, simple paysan, et Pojarski, qui ont protégé Nijny-Novgorod contre les attaques des Polonais dans le XVIIe siècle. Autrefois la ville était chef-lieu d'une principauté particulière, et ce n'est qu'au XVe siècle que les czars de Moscou s'en rendirent maîtres. Elle a un gymnase, une école d'orphelins militaires, un séminaire, trois couvents, sept hospices et vingt-six églises, parmi lesquelles on distingue celle des Stroganof, surmontée d'une grande coupole; on remarque encore parmi les édifices le palais du gouver-

nement. Mais c'est surtout par sa foire et comme entrepôt du commerce entre l'Europe et l'Asie que Nijny-Novgorod devient remarquable. Cette foire, qui, auparavant, se tenait à Makariew, et qui a lieu au mois de juillet et dure quatre à six semaines, attire près de 200,000 personnes, tant de l'Asie que de la Russie d'Europe; elle se tient dans l'encoignure du confluent du Volga et de l'Oka, qui alors se couvrent de barques, avec une population d'environ 40 000 âmes. On peut se faire une idée de l'importance croissante de cette foire en lisant, dans les relevés de statistique, que la valeur des marchandises apportées, qui en 1825 n'était encore que d'environ 46 millions de roubles, était déjà montée, dix ans après, à la somme de 119 millions, et depuis ce temps elle a dû s'accroître encore. La Russie ne néglige rien pour rendre cette foire de plus en plus florissante, et la position de Nijny-Novgorod est on ne peut plus favorable à l'importation et à l'exportation. Sous le règne de Nicolas, de grands travaux ont été entrepris pour rendre la ville digne de sa destination. On a élevé, sur l'emplacement de la foire, un théâtre, une église russe dédiée à saint Macaire et ayant, des deux côtés, des rangées de boutiques soutenues par des colonnes en fonte; il y a aussi une église arménienne et une mosquée, afin que les peuples chrétiens et musulmans qui fréquentent la foire y puissent pratiquer leur culte; on y voit encore d'immenses magasins et bazars pour servir de dépôt aux marchandises de toute espèce qui y affluent.

La ville de Makariew, qui autrefois était l'emplacement de cette foire, et qui est située sur le Volga comme Nijny-Novgorod, est construite en bois et sur pilotis; elle n'a de remarquable que son couvent de Saint-Macaire, siége d'un archimandrite. Il y a dans la même province quelques autres villes, telles qu'Arsamass, où l'on compte jusqu'à vingt églises; Balakhna, qui en a quinze; et Semenof, qui fournit de l'ébénisterie et des ouvrages faits au tour. D—G.

NIKOLAIEV, ville de la Russie méridionale, gouvernement de Kherson, dont elle a été quelque temps le chef-lieu. Elle est située dans le voisinage de la mer Noire, au confluent du Boug et de l'Ingoul, à 72 kilom. N. O. de Kherson et à 117 kilom. N. E. d'Odessa. Fondée en 1791, elle est devenue le principal arsenal de la marine impériale pour la mer Noire. Le port, formé par l'Ingoul, peut contenir un assez grand nombre de frégates et d'autres bâtiments militaires; malheureusement l'entrée du Boug est dangereuse. Cette ville est fortifiée et a des rues larges et régulières. On y remarque principalement la place du marché, la cathédrale, l'hôtel de ville, l'amirauté. La beauté et la salubrité du climat, le bon marché de tous les objets de consommation, à l'exception du bois à brûler, ont attiré dans cette ville un grand nombre de familles des pays environnants. En 1822, on n'y comptait encore que 12,000 habitants; il y en a aujourd'hui au moins 25,000. — A 20 kilom. de la ville, en descendant le Boug, on trouve, près d'un petit lac salé, les restes de la ville grecque d'*Olbia*, colonie milésienne. Les antiquités qu'on y a découvertes sont conservées dans un musée à Nikolaïev. E. C.

NIKON, patriarche de l'Eglise de Russie, né près de Nijnei-Novgorod, vers 1613, de parents obscurs, se livra, dès sa jeunesse, à l'état monastique; puis, docile aux volontés paternelles, il quitta le cloître pour le monde et se maria. Il fut quelque temps époux et père heureux; mais, ayant perdu coup sur coup ses trois enfants, sa femme lui donna l'exemple du renoncement au monde et prit l'habit de religieuse dans un monastère de Moscou; lui même se retira dans le couvent d'Anzerskoï-Skit. Les intérêts de son cloître l'ayant appelé à Moscou, il fut connu du tzar Alexis, qui lui confia la direction d'un monastère de la capitale. Fait successivement archimandrite et métropolite de Novgorod-Veliki, il devint, en 1652, patriarche de la Russie. Nikon était éloquent, austère, mais inflexible et dur. Il introduisit divers changements dans la liturgie russe, modifia le chant des églises, donna une nouvelle version de la Bible, et fit d'autres réformes qui lui suscitèrent de nombreux ennemis. Les dissidents formèrent schisme et furent nommés *raskolniks*. Appelé par la confiance du souverain au conseil d'Etat, nulle grande mesure ne se prit sans qu'il fût consulté. Ses ennemis finirent cependant par saper son crédit près du prince, et le forcèrent à se retirer des affaires. Alors Nikon se donna tout entier à l'étude des chroniques; il réunit tout ce que la Russie possédait en ce genre, et forma, par leur moyen, un corps d'histoire aujourd'hui connu sous le nom de *Chronique de Nikon*, qu'on a longtemps et

mal à propos confondue avec celle de Nestor. L'éloignement de Nikon n'empêcha pas ses ennemis de conspirer contre lui. Alexis le fit mettre en jugement; il fut déclaré coupable et déchu de la dignité patriarcale. Réduit à l'état de moine, il fut relégué dans un monastère près de Bélozéro. A la mort d'Alexis, le tzar Féodor lui permit de revenir à Moscou dans un monastère qu'il avait fondé. Il mourut en chemin près de Jaroslaw, en 1681. La *Chronique de Nikon* a été publiée par Schlozer, *Pétersbourg*, 2 v. in-4°. L. P.

NIL, en grec Νεῖλος, en latin *Nilus*, grand et célèbre fleuve de l'Afrique. Ses sources ne sont point encore connues; les géographes les placent cependant aujourd'hui dans les montagnes de la Lune. La partie supérieure du cours du Nil est appelée *Bahr-al-Abiad* ou *rivière blanche*. Ce n'est qu'à partir de son point de jonction avec le *Bahr-al-Azrah* ou rivière bleue, dans le pays de Halfay, vers 15° 40' de latitude nord et 30° 15' de longitude est, qu'il prend le nom de *Nil*. Le Bahr-al-Abiad vient du sud-ouest, et le Bahr-al-Azrak du sud-est. Ce dernier prend sa source en Abyssinie, au sud-ouest du lac Dembéa. Depuis le point où il se forme par la réunion des deux cours d'eau que nous avons indiqués, le Nil coule dans la direction du nord-est jusque vers le dix-septième parallèle; il reçoit, du côté de sa rive droite, par 17° 40', un affluent considérable, l'Atbara ou Tacazzé, puis il se dirige vers le nord; il coule ensuite du côté du sud-ouest, reprend son cours vers le nord, entre en Egypte, traverse le pays jusqu'au Caire, et, à 5 lieues au-dessous de cette capitale, il se partage en deux bras, celui de Damiette à l'est, et celui de Rosette à l'ouest; le triangle compris entre ces deux bras du Nil et la Méditerranée est connu sous le nom de *Delta*. Le bras de Rosette se divise encore et forme deux canaux : celui de l'est est navigable en tout temps; celui de l'ouest, presque comblé, est à sec pendant une partie de l'année. Le Nil avait, autrefois, sept embouchures. On estime que le cours de ce fleuve, en y comprenant les sinuosités, est d'environ 600 lieues, à partir du confluent du Bahr-al-Abiad et du Bahr-al-Azrak. Depuis ce point jusqu'à sa source, on suppose que le Bahr-al-Abiad doit avoir au moins 300 lieues de cours; la longueur totale du fleuve serait donc entre 900 et 1,000 lieues.

Le bassin du Nil est borné, au sud, par les montagnes de l'Abyssinie, par celles de la Lune et par quelques autres qui ne sont pas bien connues. A l'est et à l'ouest, la vallée qu'il suit est bordée par des montagnes au delà desquelles il n'existe que des déserts. Cette vallée est assez étroite; on estime sa largeur moyenne à 5 lieues; elle est plus étendue en Nubie qu'en Egypte. Dans ce dernier pays, elle se trouve encaissée par la chaîne Arabique à l'est et par la chaîne Lybique à l'ouest. Ces montagnes accompagnent le fleuve jusqu'à l'endroit où il se partage en deux bras au-dessous du Caire.

On a reconnu que les pluies périodiques qui tombent au sud du dix-septième parallèle sont les seules causes des inondations du fleuve. Ces pluies commencent en mars; toutefois c'est au solstice d'été seulement que l'on voit grossir le Nil en Egypte. Après quelques jours de crue, les eaux, d'abord limpides, deviennent troubles, prennent une teinte rougeâtre et s'élèvent jusqu'à l'équinoxe d'automne; elles mettent à peu près le même temps à décroître. Il faut que l'eau monte d'environ 30 pieds pour que l'inondation ait atteint ses proportions les plus favorables : lorsque les eaux restent au-dessous de cette limite, tout le pays qui n'est point arrosé demeure stérile; si les eaux dépassent la hauteur convenable, elles font de grands ravages, emportent les cabanes, les hommes et les bestiaux. Des canaux d'irrigation dérivés du fleuve fertilisent quelques parties du territoire que l'inondation n'atteint pas. — Le cours du Nil est gêné par six cataractes : la première, située près d'Assouan, sur la frontière méridionale de l'Egypte, n'a guère plus de 4 à 5 pieds de hauteur dans les basses eaux; à l'époque de l'inondation, elle est complétement couverte. Les autres sont situées dans la Nubie. Le Nil forme un assez grand nombre d'îles, en général d'une grande fertilité, quelques-unes sont couvertes de belles ruines. Nous avons fait connaître, à l'article *Egypte*, ceux des poissons du Nil qui nous paraissaient offrir quelques caractères remarquables. Nous renvoyons aussi à cet article pour divers autres points que nous y avons traités et qu'il est inutile de reproduire ici. L. Dubeux.

NIL (Saint), en latin *Nilus*, moine grec célèbre par sa piété et par son savoir, naquit à Ancyre, dans la Galatie, de parents illustres. Il fut disciple de saint Chrysostôme,

et l'un des plus grands maîtres de la vie spirituelle ainsi que de la profession religieuse. Il exerça avec honneur la charge de préfet de Constantinople, sous l'empire de Théodose le jeune, et, dans la suite, embrassa la vie solitaire sur le mont Sinaï. Son fils Théodule l'y accompagna, pendant que sa femme et sa fille entraient dans un monastère. Saint Nil se livrait avec ardeur à la pratique des vertus chrétiennes quand une troupe de Sarrasins enlevèrent son fils et le vendirent à l'évêque d'Eleuse. Celui-ci lui rendit la liberté sous une seule condition, c'est que le père et le fils recevraient la prêtrise. Saint Nil mourut, dans un âge avancé, en 450, sous le règne de Marcien. Toutes ses œuvres ont été imprimées en grec et en latin (Rome, 1673). On estime particulièrement ses *Epîtres*, ses *Exhortations à la vie religieuse* et son *Livre de la prière*. — Il y eut un autre NIL (*Nilus doxapatrius*), *archimandrite*, c'est-à-dire abbé d'un monastère grec, qui, sur la fin du XIe siècle, composa, par l'ordre de Roger, roi de Sicile, un *Traité des cinq patriarcats*. Ce traité, dont Etienne le Moine a donné une édition en grec et en latin, est très-précieux pour l'histoire. E. DE B.

NILLE ou **ANILLE** (*techn.*), sorte d'X en fer scellé au centre de la meule tournante d'un moulin, quelquefois percé d'un trou carré destiné à recevoir la tête de l'arbre en fer qui conduit la meule, et quelquefois portant une simple cavité hémisphérique reposant sur un bouton d'acier qui termine l'arbre. Dans le premier cas, recommandé comme le meilleur par le système de mouture dit à la française, la meule est fixée à l'arbre au moyen de petits coins en fer appelés *pipes*, qui demandent une grande habitude pour être placés de manière à ce que la meule soit en équilibre, ce qu'on appelle bien *dressée*. Comme elle est alors parfaitement solidaire de l'arbre, il faut amener celui-ci à être parfaitement perpendiculaire. Dans l'autre cas, l'inclinaison de l'arbre est peu importante, et le dressage de la meule s'opère au moyen de charges scellées sur la meule elle-même, dont l'équilibre reste plus stable. Une sorte de fourche qui termine l'arbre saisit le corps de la nille pour imprimer le mouvement à la meule. — On donne aussi le nom de *nille* à une sorte de manchon en bois qui entoure une manivelle et empêche qu'elle ne frotte contre la main.

NILOMÈTRE, du grec Νεῖλος, *Nil*, et μέτρον, *mesure*. — On désigne, par ce nom, tous les instruments en usage chez les anciens pour mesurer la hauteur des eaux du Nil pendant le débordement de ce fleuve. Dès les temps les plus anciens, les peuples de l'Egypte voulurent suivre les progrès de l'inondation. Cette curiosité inquiète s'explique facilement, si l'on considère que le sort du pays tout entier dépend de la crue du fleuve. Hérodote fait déjà mention d'une colonne élevée dans l'île du Delta pour servir de nilomètre. Les auteurs orientaux attribuent au patriarche Joseph l'introduction du *mikias* ou nilomètre. Nous savons qu'il y a eu des nilomètres de différentes formes : les uns étaient portatifs, comme celui que l'on déposait, tous les ans, dans le temple de Sérapis ; d'autres consistaient en des colonnes bâties sur place et marquées d'une échelle graduée sur laquelle on voyait jusqu'aux moindres variations dans la hauteur des eaux ; d'autres enfin étaient des sortes de puits garnis de marbre en dedans. Le fond de ces puits se trouvait au niveau du Nil dans les basses eaux ; un canal assez large établissait une communication avec le fleuve. Du milieu du puits s'élevait une colonne sur laquelle était marquée une échelle. Le voyageur anglais Bruce donne la description d'un de ces nilomètres, qui existait de son temps dans l'île de Raouda située au milieu du Nil entre le Caire et Ghizé.

NIMBE, du latin *nimbus*, signifie proprement *nuage*. — Dans le langage mythologique, c'est la nuée, le char aérien sur lequel sont parfois représentés les dieux du paganisme. En iconographie ancienne, le nimbe est une espèce de cercle que l'on remarque parfois autour de la tête d'une divinité, d'un héros, d'un empereur, d'un personnage de distinction quelconque. Pris dans ce dernier sens, le nimbe fut adopté presque dans les premiers siècles de l'Eglise, par l'art chrétien, qui en fit, comme l'art antique, un signe distinctif qui fut généralement, du moins dans nos régions occidentales, l'attribut à peu près exclusif de la sainteté. Du reste, jamais on ne le confondit avec la couronne; celle-ci se pose horizontalement, tandis que le nimbe brille verticalement autour de la tête; il garda même, sauf de rares exceptions, la forme circulaire, jusqu'aux derniers temps du moyen âge. Le champ est uni ou orné, et la circonférence tantôt frangée,

tantôt dépourvue de toutes sortes d'appendices. Quand le nimbe est circulaire, et qu'il appartient à Dieu, il est, sauf oubli ou ignorance de l'artiste, timbré de deux lignes qui se coupent perpendiculairement au centre et aboutissent à la circonférence. Du point d'intersection divergent quatre rayons, dont le supérieur et les deux latéraux restent seuls visibles, tandis que le quatrième est caché par la tête ; c'est ce qu'on appelle, en iconographie chrétienne, le nimbe crucifère. Quelquefois ces rayons se transforment en véritables pinceaux lumineux, qui divergent avec abondance et dépassent énergiquement la périphérie du nimbe. On décore du nimbe crucifère les trois personnes divines représentées isolément ou réunies, soit sous la forme humaine, soit par les symboles ou figures qui sont propres à chacune d'elles. Pour la vierge Marie, pour les anges et les saints, le nimbe ne doit jamais être timbré de la croix. Du VIIe au Xe siècle s'opère insensiblement la transition entre l'absence complète et la présence constante du nimbe. Mais, à partir du XIe siècle, plus d'hésitation dans l'usage qu'on en fait ; et, si parfois alors il est même omis ou bien distribué sans trop de discernement, c'est oubli des bonnes règles. Après le XIVe siècle, ce caractère perd de son importance ; on met le nimbe ou on le retire à peu près arbitrairement. Lorsqu'il se conserve encore dans le XVe, il se matérialise et s'épaissit. Ce n'est plus une émanation lumineuse, une sorte d'auréole qui s'échappe de la tête, mais bien une espèce de coiffure plus ou moins ouvragée, qui penche tantôt à droite, tantôt à gauche, d'une façon assez ridicule. Au XVIe siècle, le nimbe n'est plus qu'un léger disque transparent, et vu en perspective de manière à se modifier selon que le demandent les mouvements de la tête. Dans l'année 1511, Raphaël ne conserve le nimbe, sur le célèbre fresque de la *dispute du saint sacrement*, que pour les deux premières personnes de la sainte Trinité. Sur la tête du Père éternel il est transparent, uni et en forme de losange, sans être crucifère. Sur la tête du Fils, il est circulaire, timbré de la croix, translucide et strié de cercles concentriques. — Enfin le nimbe s'évanouit dans la seconde moitié du XVIe siècle. Il n'y a plus de cercle lumineux ; à peine quelques rayons divergent de la tête, sans distinction entre Dieu et les saints. De nos jours l'étude des monuments de l'art chrétien, injustement délaissés depuis la renaissance, semble avoir réhabilité l'usage du nimbe. CANÉTO.

NIMÈGUE (*géogr.*), en hollandais *Nymegen* ou *Nimwegen*, ville forte des Pays-Bas, dans la province de Gueldre, assise sur cinq collines et située sur la rive gauche du Wahal, bras du Rhin, qu'on y traverse sur un pont volant, à 80 kilom. S. E. d'Amsterdam par 51° 51′ 20″ latitude N. et 3° 30′ 26″ longitude E. Cette ville, dont un grand nombre de vestiges antiques dénotent l'ancienneté, figure sur la carte de Peutinger sous le nom de *Noviomagum*. Elle était déjà importante au IVe siècle, et fut comprise dans le royaume d'Austrasie. Charlemagne y construisit un palais magnifique avec une forteresse. Elle n'en fut pas moins prise par les Normands en 881. Chassés par Louis III, ceux-ci ne l'évacuèrent qu'après avoir brûlé le palais, qui fut, dans la suite, relevé par Godefroy, un de leurs chefs. Ce château fut de nouveau livré aux flammes, en 1406, par Godefroy, duc de la basse Lorraine, et Baudouin, comte de Flandre, et enfin rétabli tel qu'il existe aujourd'hui sous le nom de *Valken-Hof*. — Ville hanséatique et libre, au moyen âge, Nimègue obtint un grand nombre de priviléges des empereurs d'Allemagne. Elle fut constamment le théâtre de la guerre pendant les troubles religieux du XVIe siècle, et resta définitivement à la Hollande. Louis XIV la conquit pendant la campagne de 1672 ; il l'abandonna ensuite, et elle revint aux Hollandais en 1674 ; en 1678-79, il y fut conclu un double traité entre l'Espagne, la France et la Hollande d'une part, l'Espagne, la France, l'empire et la Suède de l'autre, traité connu, dans l'histoire, sous le nom de *paix de Nimègue*. — Cette ville fut encore une fois prise, en 1794, par les Français, après un combat sanglant.

Nimègue est aujourd'hui chef-lieu d'arrondissement et de canton, chef-lieu du 19e district de la milice nationale néerlandaise, et possède, en outre, plusieurs établissements de bienfaisance et d'instruction publique. Ses établissements industriels consistent en fabriques de savon, de colle, de bleu de Prusse, de tabatières et d'ouvrages en fer-blanc ; en tanneries et corroieries, en raffineries de sel, en brasseries renommées pour la bière blanche et en moulins à huile. Les principaux objets de son commerce sont la bière et les bestiaux. Il s'y fait un transit

considérable avec le pays de Clèves. — Nimègue est assez bien bâtie, quoique mal percée; son plus bel édifice est l'hôtel de ville, orné des statues des empereurs et renfermant un cabinet d'antiquités romaines. — Nimègue est la patrie de Geldenhaut ou Gérard, poëte, orateur et historien, et du P. Canisius, jésuite, célèbre par son érudition: elle est aujourd'hui peuplée d'environ 20,000 âmes, et nomme six députés aux Etats de la province. A. Pérémé.

NIMES ou **NISMES** (*géogr.*), en latin *Nemausus*, ville de France (en Languedoc), près de la rive droite de la Vistre et à quelque distance de la rive droite du Gard, à 72 kilomètres de Marseille, 44 de Montpellier et 630 de Paris; lat. N. 43° 50′ 8″, long. E. 2° 1′ 30″. Elle est le chef-lieu du département du Gard et de trois cantons, siége d'un évêché suffragant de l'archevêché d'Avignon, d'une cour d'appel, etc., et possède, en outre, un conseil de prud'hommes, une chambre de commerce, une société d'agriculture, une académie universitaire, une académie dite *du Gard*, un musée dit de *Marie-Thérèse*, un cabinet d'histoire naturelle, une bibliothèque publique de 38,000 volumes, une école de dessin, de fabrication et de tissage, et un lycée où se font des cours spéciaux pour le commerce. — Elle est située dans une plaine délicieuse, au pied de collines et de coteaux fertiles couverts de vignes, d'oliviers et d'arbres à fruit. Sa population est de 45,000 habitants.

L'origine de cette ville est inconnue. On a attribué sa fondation, dans un temps très-reculé, aux Phocéens de Marseille. A l'époque de la conquête de César, elle était la capitale des *Volci Arecomici*. Elle fut comprise dans la première Narbonnaise et reçut une colonie de Romains, formée des soldats qu'Auguste avait ramenés d'Egypte après la conquête de ce pays; elle devint, en raison de son site et de son climat, l'objet de la prédilection des vainqueurs. Après Rome, Nîmes est la ville la plus riche de l'Europe en souvenirs vivants de l'antiquité. Au premier rang de ces monuments, il faut placer l'amphithéâtre, qu'on nomme aussi *les arènes*, cirque majestueux d'ordre dorique, construit sur un plan elliptique de 404 pieds dans son plus grand diamètre, et de 1,080 pieds de circonférence. Il se compose de deux rangs d'arcades superposées, au nombre de cent vingt, formées de blocs de pierres d'une dimension surprenante et ornées de colonnes. On y entre par quatre portes situées aux quatre points cardinaux. Des trente-deux rangs de siéges qui régnaient à l'intérieur, et qui ont été enlevés pour d'autres constructions plus modernes, il ne reste que quelques fragments. Néanmoins les *arènes* de Nîmes sont le monument de ce genre le plus complet qui soit parvenu jusqu'à nous, si l'on en excepte l'amphithéâtre de Pompéi, qui est entier, mais infiniment plus petit. Vient ensuite la *Maison carrée*, ainsi nommée à cause de sa forme en carré long, de 74 pieds de longueur sur 41 1/2 de largeur. Après avoir donné lieu à beaucoup de suppositions, de dissertations et de conjectures, cet édifice est aujourd'hui reconnu pour la *cella* d'un temple qu'on croit bâti par Adrien, en l'honneur de Plotine, femme de l'empereur Trajan. Le péristyle en est encore indiqué par la base des colonnes subsistant à l'entour. Ce temple faisait très-vraisemblablement partie du capitole de la ville, ainsi que l'indique son nom de *capdeuil* (*campidoglio*), qui a la même signification dans le patois du pays, et le voisinage d'une église appelée *Saint-Etienne-du-Capitole*. Cette cella, qui sert aujourd'hui de musée et qui a été réparée en 1689 et en 1820, est décorée, dans son pourtour, de trente colonnes en marbre, d'ordre corinthien, cannelées, et ses proportions, sa grâce, son fini, qui font l'admiration des connaisseurs, constituent certainement un des plus admirables chefs-d'œuvre de l'architecture antique. — Le temple de Diane vient en troisième ordre; ce n'est malheureusement plus qu'une ruine, imposante encore, d'un temple dont les proportions ont dû être grandioses. On prétend qu'il avait 146 pieds de long sur 46 de large. — Les deux autres monuments principaux de la puissance romaine sont la *porte de César* ou d'*Auguste*, et la *tour Magne*, belle ruine située sur une colline, en dehors de la ville, dont on ignore la destination primitive, mais qui, sans doute, faisait partie des fortifications et servait de belvédère ou de vedette. Elle forme une pyramide à plusieurs pans, ayant 255 pieds de circonférence à sa base, et présente sept faces par le bas et huit par le haut; les ornements en sont d'ordre dorique.

Après avoir été environ 500 ans sous la domination romaine, Nîmes tomba sous le joug des Goths et des Vandales, qui firent irruption dans le ve siècle. Les Visigoths

s'en emparèrent dans le VIᵉ. Les Sarrasins, d'abord repoussés par Charles Martel, la ravagèrent, finirent par s'y établir dans le VIIIᵉ siècle, et en furent chassés par Pépin le Bref. Nîmes fut ensuite gouvernée par des comtes, puis par des vicomtes qui s'en rendirent souverains pendant l'anarchie du Xᵉ siècle. Les comtes de Toulouse l'enlevèrent aux vicomtes et furent bientôt forcés de l'abandonner eux-mêmes aux rois d'Aragon, dont les héritiers des vicomtes avaient imploré la protection, et qui la possédèrent jusqu'en 1270 A cette époque, Jacques d'Aragon y renonça en faveur de Saint-Louis, qui la réunit à la couronne. Elle tomba au pouvoir des Anglais sous Charles VI, et c'est à cette époque de calamité que furent ruinés l'amphithéâtre et plusieurs autres édifices romains qui avaient été respectés par les barbares. Au XVIᵉ siècle, Nîmes embrassa le calvinisme et devint le théâtre des guerres de religion les plus acharnées et les plus sanglantes. Le protestantisme, qui s'y est maintenu, a, depuis lors, établi dans la population une division qui souvent s'est traduite en rixes et en combats meurtriers. On ne connaît que trop les sanglantes réactions dont elle fut la victime en 1791 et en 1815. — Plusieurs conciles se sont tenus à Nîmes antérieurement au XIIᵉ siècle, notamment en 389, en 886, en 997 et en 1096.

Comme ville moderne, Nîmes peut encore figurer au nombre des plus importantes cités de la France, en raison de son activité industrielle et commerciale. Elle est l'entrepôt de toutes les soies gréges et ouvrées du Midi. Nîmes est aussi le berceau de la fabrication des bas au métier. Henri IV y encouragea la fabrication des étoffes de soie, la filature et le moulinage. La révocation de l'édit de Nantes porta un coup funeste à la prospérité de Nîmes qui abandonna l'industrie des soies pour celle des laines. Nîmes a, depuis peu, donné une grande impulsion à la fabrication des tapis de pied ainsi qu'à l'impression des étoffes. On est étonné de la persévérance des habitants pour conserver à leur cité cette activité et cette importance industrielles, quand on songe que cette ville manque d'eau pendant trois mois de l'année et qu'une seule source doit fournir à sa consommation et à ses fabriques. Il s'y fait encore une grande quantité de cartons façon anglaise, d'eaux-de-vie, de vinaigres, etc. Le commerce y est considérable en vins, épiceries, drogueries, graines, essences, en graines oléagineuses, et en plantes tinctoriales, dont cette ville est l'entrepôt et qu'elle expédie à toute l'Europe, principalement dans le Nord, à Hambourg, Lubeck, Amsterdam, Saint-Pétersbourg, etc. Elle a deux foires par an, mais peu importantes. Il s'y fait un transit considérable pour les Cévennes.

Les principaux édifices modernes sont la cathédrale, bâtie sur un ancien temple d'Auguste, et qui renferme les tombeaux de Fléchier et du cardinal de Bernis; le palais de justice, remarquable par sa belle colonnade, son fronton et sa salle des pas perdus; l'hôpital, dont la façade est très-belle; la salle de spectacle et l'église du collége. La forteresse, bâtie par Louis XIV sur les ruines d'un temple calviniste, sert aujourd'hui de dépôt de mendicité. Il y a encore une maison centrale de détention où les travaux sont supérieurement organisés et dont les produits ont été admis à diverses expositions.

Nîmes est la patrie de Jean Nicot, médecin, qui apporta le tabac en France, en 1559; de Jean Fabre, qui remplaça son père condamné aux galères pour profession clandestine de la religion réformée; du naturaliste Dorthez et du conventionnel Rabaud-Saint Etienne. A. Pérémé.

NING-PO (*géogr. chin.*), ville considérable de la province du Tché-Kiang, qui donne son nom au département dont elle est le chef-lieu. Le département de Ning-Po renferme six districts, dans lesquels se trouvent compris l'archipel de Tcheou-Chan et les deux places fortes de Ting-Haï et de Tchen-Haï, célèbres par la vigoureuse résistance et les actes de bravoure dont elles donnèrent l'exemple pendant la dernière guerre des Anglais contre l'empire chinois. La ville de Ning-Po, mentionnée, sous des noms différents, dans les plus anciennes géographies de la Chine, est bâtie, au milieu d'une vaste plaine d'alluvion, sur le confluent de deux rivières, le Tze-Ki et le Young-Kiang, lesquelles forment, par leur jonction, le Ta-Tsié-Kiang, fleuve également appelé Young-Kiang, mais que quelques cartes anglaises désignent sous le nom erroné de *Ta-Kiah*, et qui va se jeter dans la mer près de Tchen-Haï, à 8 lieues de son origine. Il offre, dans tout son parcours, une profondeur assez grande pour que les navires de haut bord puissent remonter jusque devant Ning-Po. On évalue la population de la ville à

250,000 habitants, la plupart adonnés au commerce extérieur. Une population agricole d'un chiffre à peu près double habite la plaine adjacente, amphithéâtre magnifique, de 6 à 8 lieues de diamètre, que sillonnent dans tous les sens des canaux d'irrigation et de transport, et qui se termine, d'un côté, à la mer, de l'autre à une chaîne semi-circulaire de montagnes peu élevées, où la végétation est aussi d'une vigueur prodigieuse. L'humidité inhérente au pays, la présence d'eaux stagnantes dans les fossés qui bordent une partie de la ville, la malpropreté des rues et des maisons, enfin le peu de soin que l'on apporte à l'enterrement des morts devraient, ce semble, faire de Ning-Po une ville fort malsaine. Il n'en est rien pourtant; le climat passe pour un des plus salubres de l'Asie, et on le conseille particulièrement aux personnes affectées de la poitrine. Une muraille crénelée, d'environ 8 mètres de hauteur et de presque autant d'épaisseur, défend l'entrée de la ville sur une périphérie de 9 kilomètres. — Ning-Po est la première ville importante de la Chine où le commerce européen ait cherché à s'établir. Dès 1522, les Portugais y fondèrent une factorerie qui devint en moins de vingt ans une des plus florissantes de l'Asie. Mais les violences et les déprédations auxquelles ils se livraient soulevèrent une animadversion générale qui les fit massacrer en 1545. Vers la fin du XVIIe siècle, les Anglais fondèrent aussi dans le district de Tcheou-Chan, dépendant de Ning-Po, une factorerie qui eut quelques années d'existence, par la tolérance des autorités locales. Mais ce n'est que depuis le traité de Nankin, en 1842, que la ville de Ning-Po est ouverte, de fait et de droit, au commerce de toutes les nations. — On remarque à Ning-Po une tour semblable en construction à celle de Nankin, mais dégradée par le temps; plusieurs pagodes bouddhiques; un grand temple de la secte des Tao-Se; une petite mosquée pour les mahométans, dont on compte environ trente familles; enfin plusieurs chapelles récemment construites pour les chrétiens des différentes communions qui forment principalement la colonie européenne. Latitude, 30° 12'; longitude, 118°. CALLERY.

NINIAS. (*Voy.* ASSYRIE.)

NINIVE, capitale de l'ancien royaume d'Assyrie, située sur la rive gauche du Tigre, en Asie, vis-à-vis de l'emplacement de la ville actuelle de Mossul. C'était probablement une des plus anciennes villes du monde; elle a été bâtie, selon la *Genèse*, par Assur ou Aschschour, fils de Sem. Elle s'accrut considérablement quand les rois d'Assyrie eurent étendu leurs conquêtes dans la Mésopotamie, dans la Phénicie et d'autres contrées de l'occident de leur royaume. Il paraît, néanmoins, que les auteurs anciens ont fort exagéré la grandeur et la magnificence de Ninive, qui était construite probablement comme Babylone et autres villes de la contrée, en briques cuites au soleil, ce qui explique comment elle a pu disparaître si complétement que pendant une suite de siècles on ne retrouvait plus les traces de son existence. Elle avait, d'ailleurs, été détruite par les Mèdes, unis aux Babyloniens, six siècles avant l'ère chrétienne, de sorte que les historiens grecs qui en ont parlé dans la suite n'ont pu la voir. De nos jours, pourtant, on a fait des fouilles dans deux monticules factices qui marquent l'emplacement de cette ville célèbre, et qui ont dû servir de fondement à des citadelles ou à des palais comme dans d'autres parties de l'Asie. L'un de ces monticules, désigné sous le nom de *tombeau de Jonas*, en mémoire du prophète qui, suivant la Bible, vint prédire la destruction de cette capitale et exhorter les habitants à la pénitence, porte un village turc avec une mosquée qui a remplacé une église chrétienne. L'autre butte porte le village de Koyounjuk. Le consul anglais Rich avait déjà jugé, d'après des briques munies d'inscriptions en caractères cunéiformes, des restes de chambres, et des dalles de gypse, portant également des inscriptions, que ces antiquités trouvées dans les deux buttes provenaient de l'ancienne capitale de l'Assyrie (Rich, *Narrative of a residence in Koordistan and on the site of ancient Ninivch*, London, 1836, 2 vol. in-8°). Mais c'est surtout à la suite des découvertes faites par le consul français, M. Botta, et par le savant anglais Austen Layard, que l'art déployé par les Assyriens dans leur capitale a été porté au grand jour et mis à la connaissance de l'Europe, par les monuments de sculpture découverts par ces investigateurs et qui ornent maintenant les musées de Paris et de Londres. Ils ont pénétré dans des salles précédées de taureaux ailés à tête humaine, ce qui paraît avoir été un symbole favori des Assyriens, et ces salles étaient décorées de

bas-reliefs qui retraçaient les conquêtes et autres hauts faits des rois du pays, en représentant les villes assiégées ou prises, les files de captifs, la tente du roi, le camp des vainqueurs, et une foule de détails de la vie privée d'un peuple dont on n'avait presque aucun monument. Quand on sera parvenu à déchiffrer les inscriptions qui accompagnent les représentations plastiques, il est probable qu'elles jetteront un jour tout nouveau sur l'histoire d'un des plus anciens royaumes de la terre. (Voy. *Monument de Ninive, découvert et décrit par M. P. E. Botta, mesuré et dessiné par M. Eug. Flandin*, Paris, 1847-1849, gr. in-fol., et *The monuments of Nineveh from drawings made on the spot by Austen Layard*, London, 1849, grand in-fol. avec 100 planches.)

Il faut savoir que de plus beaux monuments de ce genre ont été découverts au village de Khorsabad, situé à quelques lieues de l'ancienne Ninive, ce qui a fait présumer que Ninive s'étendait jusque-là, puisque les anciens représentent la capitale de l'Assyrie comme ayant eu une étendue immense; mais Khorsabad faisait peut-être partie d'une autre ville. Le nom de Ninive paraît, du reste, avoir appartenu à deux villes distinctes. La capitale de l'ancienne Assyrie est désignée, par les auteurs arabes, sous le nom de *Ninoui-Babel* ou la Ninive de la Babylonie, et ils citent un Ninoui-Eldjezirah ou Ninive de l'île, qui paraît être le lieu qu'on appelle maintenant Nemrod, et où se sont trouvées aussi enfouies des antiquités du genre artistique. Dans les ruines du palais de l'ancienne capitale de l'Assyrie, on a reconnu les traces du feu qui a détruit cet édifice. A une époque subséquente il avait été bâti, sur l'emplacement de Ninive, une ville nouvelle pour la construction de laquelle on avait probablement employé les débris de la ville primitive, et cette ville subsista encore au moyen âge sous le nom de Nouniah. La ville de Mossul a dû pareillement être construite avec des matériaux empruntés en partie à l'antique Ninive. Il n'est donc pas étonnant qu'on ait eu de la peine à retrouver l'emplacement d'une ville aussi célèbre. Quelques savants ont contesté l'importance de la découverte en jugeant, par le caractère des monuments retrouvés et des inscriptions cunéiformes, que ces monuments appartiennent aux anciens Perses et non aux Assyriens, et qu'ils n'indiquent point l'antique emplacement de Ninive. Il est vrai que la sculpture perse ressemble beaucoup à la sculpture assyrienne; mais la répétition d'une figure représentant un héros étouffant un lion, et qui était celle de Sandan, dieu des Assyriens, ainsi que d'autres symboles nationaux, ne laissent guère de doute sur l'origine véritable de ces précieux débris d'une si haute antiquité. Outre les ouvrages cités on peut consulter *Nineveh and its remains, by Austen Layard*, London, 1849, 2 vol. in-8°. DEPPING.

NINIVE (ROYAUME DE), nom qu'on a donné, après la chute de Sardanapale et le démembrement de l'empire d'Assyrie, au royaume dont Ninive fut la capitale et qu'on désigne aussi sous le nom de *second empire d'Assyrie* Des articles particuliers sont consacrés aux divers successeurs de Sardanapale; nous nous bornerons donc à donner ici leurs noms et la date à laquelle ils montèrent sur le trône: — Phul ou Sardanapale II, 759; — Arbacès ou Tiglath Pilésir, 742; — Salmanasar; 724; — Sennachérib, 712; — Assarhaddon, 707. Ce dernier réunit le royaume de Ninive à celui de Babylone. Nabopolassar, général de Chinaladan, s'étant révolté dans la Babylonie, détrôna son maître et ruina Ninive de fond en comble, de sorte que, à partir de son règne, l'empire fut transporté à Babylone jusqu'à l'année de la destruction de cette dernière ville par Cyrus. — Le canon de Ptolémée ne fait commencer qu'en 747 le second empire d'Assyrie, qu'il fait également subsister jusqu'en 538. Plusieurs historiens pensent qu'on doit placer entre les deux derniers monarques le débauché Laborosoarchod, qui fut assassiné après neuf mois de règne, qui, selon Prideaux (*Hist. des Juifs*), sont comptés dans le règne de Nabonad. D'autres ont fixé à l'année 817 le démembrement du premier empire assyrien.

NINON DE LENCLOS. — La vie de cette courtisane célèbre a été plusieurs fois écrite; mais on ne s'en est guère avisé qu'un demi-siècle après sa mort, et, pour la raconter, on a suivi des récits controuvés et des traditions imaginaires. Si l'on compare entre eux les témoignages, si l'on sait tirer parti des poésies imprimées ou manuscrites, si l'on consulte surtout le récit d'un contemporain admirablement exact, Tallemant des Réaux, on restera persuadé que les histo-

riens de Ninon, Bret, Damour, Douxmesnil et Auger, ont pris constamment le change et se sont fait l'écho de méprises accréditées de leur temps sur la vie et le caractère de cette femme. Elle naquit à Paris vers 1622; son père était un gentilhomme attaché au duc d'Elbeuf, sa mère une demoiselle de la famille Abra de Raconis. M. Lenclos ou de Lenclos ayant tué en traître un brave officier de fortune, nommé le baron de Chaban, fut obligé de sortir de France pour éviter la rigueur des lois. Quand il quitta sa famille pour ne la plus revoir, Anne de Lenclos avait à peine 10 ans. Sa mère l'éleva comme elle put, sans trop se soucier de la maintenir dans l'observation rigoureuse des convenances sociales. La jeune fille montra de bonne heure une grande vivacité d'esprit et beaucoup de grâces extérieures. Des amants se présentèrent; la mère et la fille les prirent pour des épouseurs et se trompèrent. Anne finit par se résigner à ne plus compter sur le mariage, et la tendresse et les conseils de Scarron ne purent l'empêcher d'afficher une coquetterie dont elle ne tarda pas à recueillir les fruits. Elle eut d'abord un illustre galant, le marquis d'Andelot, depuis duc de Châtillon. Quand celui-ci l'abandonna pour épouser mademoiselle de Montmorency, elle écouta les propositions d'un conseiller au parlement, nommé Coulon, dont elle troubla le jeune ménage. Elle avait alors 20 ans. Coulon lui donna 500 fr. par mois. Elle y joignit habilement le profit de quelques autres intrigues, et c'est ainsi qu'elle établit les fondements d'une fortune assez considérable. Ninon, sans déplaire au conseiller Coulon, reçut chez elle tout ce que la cour et la ville comptaient de plus brillant et de plus recherché. Elle vit accourir à son logis, dans la rue des Tournelles, derrière la place Royale, Miossens, Jarzoi, Saint-Evremont, Charleval, Saint-Pavin, Boisrobert, Meré, Sévigné, et jusqu'au héros de l'époque, le duc d'Enghien, avant d'arriver à l'âge de 35 ans. Sa vie ne fut qu'une continuité de triomphes pour son amour-propre et de plaisirs pour sa sensualité. Le dernier de ses adorateurs passionnés semble avoir été le marquis de Villarceaux, de la maison de Mornay. Elle en fut abandonnée, et le chagrin qu'elle éprouva fut d'autant plus remarqué, qu'elle affectait, auparavant, dans l'excès de sa dépravation, de ne pouvoir vivre plus de trois mois dans la même intimité. A cette constance, on reconnut l'influence des années. En 1656, la reine de Suède, ayant entendu parler d'elle, consentit à la voir dans un village de Brie où elle vivait, quand la princesse y passa. Christine parut ravie de son esprit, et ceux qui lui avaient parlé de Ninon assurèrent qu'elle l'avait proclamée la seule personne de son sexe qui méritât en France d'être vue. Ces louanges excitèrent une assez grande rumeur, et, quelques mois plus tard, un ordre signé de la reine de France faisait conduire aux *Filles repenties* des Madelonnettes celle que la reine de Suède avait jugée digne de son amitié. Elle y resta peu de temps : les courtisans plaidèrent sa cause; on lui permit de se retirer dans un couvent de Lagny, où tout le monde courut la voir. Alors, afin d'éviter un plus grand scandale, elle obtint la liberté de revenir à Paris, à la condition de ne plus donner, chez elle, de dîners gras les jours maigres, et de ne plus faire autant parler d'elle. Cette leçon, et celle de l'âge, mille fois plus impérieuse, ne furent pas entièrement perdues; les hommes d'esprit et de plaisirs se réunirent encore chez Ninon, mais on s'accoutuma à regarder ses assemblées comme celles de toutes les bonnes maisons de Paris. On y causa, on y joua, et si l'on ne suivait pas à la lettre les rigoureuses prescriptions de l'école des précieuses, ces *jansénistes de l'amour*, ainsi que les appelait Scarron, on y proscrivit cette extrême liberté qui aurait pu rappeler les premières habitudes de la maîtresse de la maison. En 1671, elle avait 49 ans, et elle éprouva encore l'influence de plusieurs passions assez violentes. C'est ainsi qu'elle s'attacha au jeune marquis de Sévigné, dont sa jeunesse avait séduit le père. Les admirables lettres de la mère du marquis nous prouvent qu'elle n'eut pas sujet de se féliciter de ce dernier caprice. Depuis, quoi qu'on en ait dit, on ne la voit plus figurer dans les relations contemporaines, si ce n'est comme une femme joueuse, vive, affranchie de tous les principes. Si elle n'a plus les amants de sa personne, elle conserve les nombreux admirateurs de son esprit. Au nombre de ces habitués de la rue des Tournelles, on a gardé le souvenir des abbés Gedoyn et de Châteauneuf, de Molière, de la Fontaine, de Gourville, des marquis de Ruvigny, de Dangeau, etc., etc. Ninon avait connu chez Scarron mademoiselle d'Aubigné, devenue madame Scarron,

Plus tard, la marquise de Maintenon ne rougit pas de son ancienne et spirituelle amie ; elle la reçut, s'empressa de répondre à toutes les demandes en faveur de leurs anciens et communs amis. Ninon mourut le 17 octobre 1705, à l'âge de 84 ans. On a conservé d'elle sept à huit lettres curieuses adressées, dans ses dernières années, à Saint-Evremont ; mais on regrette de voir citées, dans les ouvrages les plus justement estimés de nos jours, les lettres fabriquées sous son nom dans le XVIII[e] siècle, et même dans le commencement de celui-ci ; les unes adressées au marquis de Sévigné, les autres à différents personnages du même temps. On doit aussi se mettre en garde contre Voltaire, quand il nous dit, comment à l'âge de 16 ans, il fut présenté à mademoiselle de Lenclos par son parrain, l'abbé de Châteauneuf. Ninon lui aurait fait réciter quelques vers de sa façon dont on parlait dans le monde ; puis elle l'aurait inscrit sur son testament pour une somme de 1,000 écus. Quand Ninon mourut, Voltaire venait d'atteindre sa onzième année. — Cette femme, qui avait traversé la vie en foulant aux pieds tout ce qu'il y a de plus respectable parmi les hommes, qui s'était fait du vice un piédestal et de l'impiété une auréole, cette courtisane que l'élite de la société recherchait, fêtait, adulait, et qui n'aurait dû recueillir que le mépris et la pitié, disparut sans bruit, pénétrée, suivant les uns, du plus profond repentir de sa vie libertine, persuadée plus que jamais, suivant les autres, de la vanité de tous les préjugés sociaux et de toutes les croyances religieuses. P. PARIS.

NINUS. (*Voy.* ASSYRIE.)

NIO. (*Voy.* Ios.)

NIOBÉ (*myth.*), fille de Tantale, roi de Lydie, et femme de cet Amphion qui bâtit les murs de Thèbes aux accords de sa lyre. Elle donna le jour à beaucoup d'enfants dont on porte ordinairement le nombre à quatorze, sept garçons et sept filles. Pour la punir d'avoir raillé Latone qui n'avait que deux enfants, Apollon tua sur le mont Cythéron tous ses fils, qui prenaient le plaisir de la chasse ou de la lutte, et Diane perça leurs sœurs de ses traits dans le palais même d'Amphion. Un ou deux de ses enfants échappèrent seuls à la mort, suivant certains auteurs. Niobé, accablée d'un coup si terrible, demeura immobile de douleur auprès de leurs cadavres, qui restèrent neuf jours sans sépulture, parce que les dieux avaient métamorphosé en pierres, pendant cet espace de temps, tous les habitants de Thèbes. Le dixième jour, les dieux eux-mêmes les enterrèrent, et, par pitié, métamorphosèrent en rocher la malheureuse mère qu'ils firent emporter par un tourbillon de vent sur le sommet du mont Sipylus, en Lydie, où elle ne cessa de verser des larmes. Apollodore rapporte qu'elle s'était retirée auprès de Tantale, en Lydie, où eut lieu sa métamorphose. Cette fable, en effet, doit être lydienne, puisque nous retrouvons à la fois dans ce pays le père de Niobé, une ville et une montagne du nom de *Sipylus*. La ville, appelée aussi *Tantalis, fille de Tantale*, fut engloutie à la suite des éruptions volcaniques de la montagne, et remplacée par un lac salé (PLINE, liv. V ; STRABON, liv. I ; PLUTARQUE, *De montib. et flumin.*). Pausanias (*in Atticis*) rapporte, en outre, qu'au sommet de la montagne on voyait un rocher qui, de loin, représentait une femme qui pleure, et d'où découlait toujours de l'eau, ce qui a fait penser que la fable de Niobé n'était qu'une allégorie du désastre arrivé à la ville de Sipylus.

Niobé a inspiré le génie dramatique d'Eschyle, de Sophocle et d'Euripide, et, aux temps modernes, elle nous a valu une magnifique tragédie du peintre Muller. Sa lamentable histoire se trouve aussi reproduite sur un grand nombre de bas-reliefs antiques. Le plus célèbre est celui qui fut découvert à Rome, en 1535 ou en 1583, près de la porte Lateranensis et dont Winckelmann a révélé les magnificences à l'Europe entière. La noble simplicité des airs de tête de tous les personnages, celle des poses, des contours et des draperies, l'idéale beauté de l'expression, la dignité dans la douleur prouvent, d'une manière incontestable, selon Winckelmann, que ce monument est du haut style. On l'attribue à Scopas ou à Praxitèle. AL. B.

NIONS ou **NYONS**, petite ville de France, dans l'ancien Dauphiné, aujourd'hui chef-lieu d'un arrondissement du département de la Drôme, qui comprend 4 cantons, 74 communes et 35,554 habitants. Nions est bâtie, à 22 lieues de Valence, sur la petite rivière d'Aigues, qu'on y traverse à l'aide d'un beau pont d'une seule arche, dû aux Romains, et dont les anciens géographes disaient, entre autres merveilles, qu'il

était rond, c'est-à-dire présentant autant de construction à l'intérieur du sol qu'à l'extérieur. Cette ville a 3,900 habitants environ. Elle est manufacturière et commerçante. Du savon, des étoffes mélangées sont ses principaux produits. Son territoire est assez fertile en vins, grains et fruits ; on y trouve de la houille et des eaux minérales. Nions faisait autrefois partie du bailliage du Buis, dont le siége se trouvait à 4 lieues de là ; elle avait une abbaye de femmes, et l'on y voyait un château déjà ruiné au XVIIe siècle. — NIONS est aussi une ville de Suisse, dans le canton de Vaud, sur une hauteur près du lac de Genève, entre la ville de ce nom et celle de Morges, à 4 lieues environ de l'une et de l'autre, et à 8 de Lausanne. Sa population est de 2,500 habitants. On y trouve des papeteries et des poteries, et une fabrique de porcelaine. C'est l'ancien *Neomagus*, appelé, plus tard, par les Romains *Colonia Julia equestris*. Les Allemands la nomment *Neuss*. Dans les environs se voit le château de Bangins, habité longtemps par l'ex-roi d'Espagne Joseph Bonaparte. ED. F.

NIORT (*géog.*), chef-lieu du département des Deux-Sèvres, sur la rive gauche de la Sèvre, à 416 kilom. S. E. de Paris. On ignore l'époque de sa fondation, antérienre, sans doute, à l'ère chrétienne. — Niort est la place la plus commerçante du Poitou. Les principales branches de son industrie sont la préparation des cuirs, et surtout la chamoiserie et la ganterie, qui y ont reçu de remarquables perfectionnements ; la préparation de l'angélique, d'excellentes liqueurs, etc. La Sèvre, qui fait communiquer Niort avec la mer, favorise son commerce, et surtout celui des minots préparés dans diverses communes du département, parmi lesquelles celles d'Exoudun et de la Mothe-Sainte-Héraye occupaient naguère le premier rang. Une grande partie de ces farines est dirigée sur la Rochelle et Rochefort. Un canal, depuis longtemps projeté et en partie exécuté, qui doit relier Niort à la Rochelle, offrirait à la première de ces villes un débouché précieux et contribuerait peut-être à rendre à la seconde quelques reflets de son ancienne prospérité. Des foires d'une importance extrême pour la vente des bestiaux, et surtout des chevaux et des mules, se tiennent à Niort le 6 février, le 7 mai et le 30 novembre. Ses principaux édifices sont le donjon, flanqué de deux grosses tours, qui sert de prison d'arrêt, et dont la fondation remonte aux invasions normandes du IXe siècle ; l'ancien hôtel de ville, appelé à tort *palais d'Eléonore d'Aquitaine*, et qui ne fut bâti, comme les titres le prouvent, qu'après le règne de cette princesse ; l'église de Notre-Dame, élevée par les Anglais, et dont la flèche est d'une hauteur et d'une élégance remarquables ; le palais de justice, l'hôtel de la préfecture et la caserne de cavalerie. — Niort possède une bibliothèque de 20 à 25,000 volumes, une école de notariat, une école gratuite de dessin, est le chef-lieu du 26e arrondissement des eaux et forêts, de la 9e légion de gendarmerie, et fait partie de la 12e division militaire. Isaac Beausobre, le savant auteur de l'*Histoire du manichéisme*, madame de Maintenon, madame de Caylus et Fontanes sont nés dans ses murs. L'arrondissement de Niort comprend dix cantons, Beauvoir-sur-Niort, Champdeniers, Coulonges-les-Royaux, Fontenay-l'Abattu, Mauzé, Prahecq, Saint-Maixent (deux cantons) et Niort (deux cantons), divisés en quatre-vingt-treize communes, renfermant 105,365 habitants, parmi lesquels Niort en compte 18,604. Cette ville, la cinquième de nos cités qui ait été municipalisée, a joué un rôle important dans les luttes sanglantes de la France et de l'Angleterre, et dans les guerres de religion. Ses chartes remontent jusqu'à l'an 1222. AL. BONNEAU.

NIPHON ou **NIPON**, la plus grande ou du moins la plus longue des trois îles principales de l'empire du Japon, qui sont Niphon, Kiusiu et Sikokf. Sa longueur est de près de 300 lieues ; sa largeur varie ; dans le milieu, elle n'est que du dixième de la longueur de l'île, que traversent des chaînes de montagnes, entre lesquelles il y a de belles plaines. C'est dans cette île que sont situées les deux villes capitales de l'empire, Iedo dans une baie sur la côte de l'est, résidence de l'empereur ; puis Miaco, ville située dans une plaine fertile en riz et en légumes, au sud-ouest et à 54 lieues de la précédente. Cette ville est, comme on sait, la résidence du daïri ou grand pontife, et l'entrepôt du commerce et de l'industrie de l'île. Elle se sert du port d'Oasacca ou d'Osaka, à l'embouchure de la rivière de Yodogawa, sur un golfe sur lequel on trouve aussi le port de Fiogo. Des canaux entrecoupent la ville d'Oasacca ; on les traverse sur des ponts en bois de cèdre. Au nord-est d'Iedo sont les villes

de Gasima et de Nambou, et au sud-ouest celles d'Odowara, d'Okosaki et de Kwana. La dernière est le chef-lieu de la province d'Owari, une des plus fertiles du Niphon. On connaît peu l'ouest et le nord de l'île. Dans l'intérieur, un lac, celui de Biowano-Oumi, donne naissance à deux rivières qui traversent une plaine où l'on a construit un nombre prodigieux de pagodes. D'un autre lac, celui de Souwa, sort la rivière de Tenrio-Gawa, c'est-à-dire le fleuve du dragon céleste. Il y a un troisième lac, le Kasmiga-Oura, qui reçoit plusieurs rivières des montagnes et décharge ses eaux, par un canal naturel, dans l'océan Oriental.—Les Japonais divisent le Niphon en plusieurs provinces, qui sont le Gokinaï, dans laquelle est Miaco; le Tokaïdo, ou la contrée de la mer orientale qui renferme Iedo, la capitale; le Tosando, ou la contrée des montagnes orientales; le Fokourokoudo, qui comprend le nord de l'île; le Sanindo, ou versant septentrional des montagnes; le Sanyodo, qui s'étend sur le versant méridional de la même chaîne; et le Nankaïdo, qui comprend aussi quelques îles voisines du Niphon.—La nature a pourvu l'île de Niphon de mines de divers métaux, surtout d'or et de cuivre; la végétation y est florissante; les insulaires cultivent beaucoup de riz, de coton, et font des plantations considérables de mûriers pour les vers à soie et pour la fabrication du papier d'écorce. Dans les villes, surtout dans les capitales, on fabrique des étoffes de soie et de coton, de l'orfévrerie et de la bijouterie, des objets en laque, etc. D.

NIRÉE (*myth.*), roi de l'île de Syme, entre celles de Rhodes et de Gnide. Il était fils de la nymphe Aglaïa (la *splendeur*) et de Chalops (*visage gracieux*). Il suivit les Grecs au siége de Troie avec trois vaisseaux, et seize selon Hygin. Homère l'appelle le plus beau des Grecs.

NISAN (*calendrier des juifs*), un des mois des Hébreux correspondant à une partie de nos mois de mars et d'avril. Bochart fait venir ce mot de l'hébreu *nes*, étendard, parce que l'on déployait l'étendard, c'est-à-dire qu'on entrait en campagne au commencement du printemps. Nisan était le premier mois de l'année, et son commencement variait avec le cours de la lune. On célébrait la pâque le quatorzième jour de nisan; le 16, on offrait la gerbe des épis d'orge; le 26, on commençait les prières pour demander les pluies du printemps, et, le 29, on célébrait la fête de la chute des murailles de Jéricho.

NISIBE (*géogr. anc.*), appelée aussi *Antioche de Mygdonie*, aujourd'hui Nézib ou *Nesbin;* ville de la Mésopotamie, sur le Mygdonius et au pied du mont Masius, à l'est de Charræ. Elle était très-ancienne, et on en attribuait la fondation à Nemrod. Elle fut enlevée à Tigrane par Lucullus, et, depuis, perdue et reconquise à diverses reprises par les Romains. Elle ne cessa point de leur appartenir depuis Dioclétien jusqu'à Jovien, et devint le boulevard de l'empire. Nesbin est, aujourd'hui, bien déchue de son ancienne importance, quoiqu'elle soit chef-lieu d'un livah. Elle ne possède qu'un millier d'habitants. Le 24 juin 1839, Ibrahim-Pacha, fils de Méhémet-Ali, y défit l'armée du sultan Mahmoud, commandée par Hafiz Pacha.

NISIDA (*géogr.*), du grec *νησίον*, *petite île*. — Nom donné à une île située à l'ouest de Naples et à peu de distance de Pouzzoles. Elle n'a que 2 milles de circonférence environ. Elle possède un lazaret où font quarantaine les bâtiments à destination de Naples. Son port, nommé *porto Pavone*, est un des plus sûrs de la Méditerranée. L'île de Nisida était une dépendance de la villa de Lucullus, placée presque en face sur le rivage, et où il avait établi des viviers fameux par les murènes dont les gastronomes romains étaient si friands. De là la dénomination que Nisida reçut au moyen âge de *Castrum Lucullanum*.

NISSA. — Ville importante et forte de la Turquie d'Europe, dans la Servie. On l'appelait autrefois *Naïsse*. Elle est située sur la Nesawa, l'un des affluents de la Morawa, à 53 lieues de Belgrade et à 18 d'Uscup, vers le nord. C'est la résidence d'un évêque grec. On y compte 4,000 habitants. En 1689, le prince de Bade, général des Impériaux, battit les Turcs près de Nissa, prit la ville et la brûla; mais, l'année suivante, les Turcs s'y rétablirent, et elle sortit de ses ruines. En 1841, Nissa tenta, sans succès, de s'insurger contre le grand seigneur. Ed. F.

NISUS (*myth.*). — Deux personnages ont porté ce nom. Le premier, frère d'Egée, régnait à Mégare, lorsque Minos vint assiéger cette ville. Le sort des Mégariens dépendait d'un cheveu d'or que le roi portait dans sa chevelure. Sylla, sa fille, étant devenue amoureuse du chef ennemi qu'elle avait vu du haut des murailles, coupa, pendant le

sommeil de son père, le cheveu fatal et le porta à Minos, qui, rempli d'indignation, la chassa de sa présence. Mégare tomba bientôt en son pouvoir; Sylla, désespérée, voulut s'aller jeter dans la mer; Nisus courut après elle pour la punir, mais il fut changé en épervier et Sylla en alouette. — Le deuxième était fils d'Hirtacus, et originaire du mont Ida, en Phrygie; il suivit Enée en Italie. Virgile a fait (*En.*, liv. IX) un tableau touchant de son amitié pour le jeune Euryale qu'il voulut sauver en affrontant la mort à sa place.

NITETIS, fille d'Apriès, roi d'Egypte, qu'Amasis avait chassé du trône. Quand Cyrus fit demander à ce dernier prince la main de sa fille, ce fut Nitétis, sa prisonnière, que celui-ci lui envoya en la faisant passer pour la fiancée désirée par Cyrus. La ruse réussit, et Nitétis devint mère de Cambyse. L'Egypte eut, plus tard, à se repentir du stratagème de son roi, car ce fut à l'instigation de sa mère, voulant se venger d'Amasis et de sa race, que Cambyse porta la guerre dans cette contrée et s'en fit le conquérant.

NITHARD, historien et homme d'Etat du IXe siècle, naquit du mariage morganatique d'Angilbert, duc (commandant général) des côtes maritimes, avec Berthe, fille de Charlemagne. Charles le Chauve lui conféra la dignité laissée vacante par son père, qui avait embrassé l'état monastique, et l'employa à plusieurs missions diplomatiques. Grièvement blessé en combattant contre les Normands, qui ravageaient la Neustrie, il se retira dans l'abbaye de Saint-Riquier (Picardie), dont il devint supérieur et où il mourut en 858. On a de lui une histoire des guerres que se firent les trois fils de Louis le Débonnaire, insérée dans le VIIe volume du recueil de dom Bouquet. C'est dans ce document de Nithard qu'on trouve le fameux traité, sous forme de serment, entre Charles le Chauve et Louis le Germanique, daté de Strasbourg, l'an 842, monument curieux de la langue romane, le plus ancien qui nous soit parvenu.

NITOCRIS (*hist. anc.*), reine de Babylone à laquelle on attribue la construction d'un pont magnifique sur l'Euphrate. Elle avait placé son tombeau au-dessus d'une des portes de la ville, avec une inscription qui invitait ses successeurs à ne toucher que dans la plus extrême nécessité aux richesses qui y étaient contenues. Nul n'osa l'ouvrir jusqu'à Darius Ier. Ce dernier ne recula pas devant cette profanation, et n'y trouva que des ossements avec ces mots : Si tu n'étais insatiable et dévoré par une basse avarice, tu n'aurais pas violé l'asile des morts (HÉROD., liv. I, ch. CLXXXV). Nitocris, suivant Hérodote, avait aussi construit les deux quais de l'Euphrate et un lac immense destiné à recevoir le trop-plein du fleuve chaque fois qu'il menaçait de déborder; mais Bérose, Mégasthène et Abydène font honneur de tous ces ouvrages à Nabuchodonosor. Peut-être, comme le dit Prideaux (*Hist des Juifs*, liv. II), Nitocris y avait-elle mis la dernière main. Hérodote la dit mère du dernier roi de Babylone, qu'il appelle *Labynet* (le même sans doute que le Belsatsar de l'Ecriture), d'où l'on peut conjecturer qu'elle était femme d'Evilmérodac, comme le pensent Rollin, Prideaux, etc. Elle paraîtrait avoir gouverné pendant le règne de son fils, prince impie et débauché (XÉNOPHON, *Enfance de Cyrus*, liv. VII; DANIEL), et cinq générations après Sémiramis (HÉROD., liv. I, ch. CLXXXIV); mais le père de l'histoire grecque a commis, dans cette supputation, un grand anachronisme, si toutefois il n'a point voulu parler d'une Sémiramis autre que celle à laquelle on attribue la fondation de Babylone, opinion soutenue par Larcher (*Hist. d'Hérod*, t. I). Quelques auteurs, considérant qu'Hérodote seul a parlé de Nitocris parmi les anciens auteurs, si l'on excepte l'empereur Julien, qui en dit un mot, et sans doute d'après l'historien grec, ont émis des doutes sur son existence. Cependant, quelque ignorance qu'Hérodote ait montrée au sujet des annales de l'Assyrie, quelque fabuleuse que paraisse l'histoire de Nitocris, il ne s'ensuit pas qu'il faille absolument nier son existence. — Une reine d'Egypte porta aussi le nom de NITOCRIS, qui, en égyptien, signifie *Neith victorieuse*. Elle est la sixième et dernière reine de la dynastie memphite d'Africanus; elle occupe, en outre, le vingt-deuxième rang dans la liste des souverains thébains d'Eratosthène; ce qui fait supposer qu'elle régna à la fois sur la haute et la basse Egypte. Les Egyptiens, ayant renversé du trône son frère Mente-Suphis, lui donnèrent le sceptre, qui se trouva pour la première fois entre les mains d'une femme. Nitocris était belle et habile, mais cruelle; elle fit noyer dans un festin les meurtriers de son frère, et devint

odieuse au peuple, qui, suivant Hérodote, la chassa. Elle avait régné douze ans à Memphis. Peut-être se réfugia-t-elle alors à Thèbes, où elle ne régna que six ans. Sa fuite de la basse Egypte pourrait, avec plus de vraisemblance, être attribuée à l'invasion des rois pasteurs. AL. BONNEAU.

NITRARIACÉES, *nitrariaceæ*, et **NITRAIRE**, *nitraria* (*bot.*). — Endlicher a nommé *nithroriacées* une famille distincte et séparée, dont le nom est emprunté au genre *nitraria*, qui lui sert de type. Les végétaux peu nombreux dont elle est composée sont des arbrisseaux sans épines ou à rameaux spinescents, dont les *feuilles*, alternes, souvent fasciculées, sont un peu charnues, oblongues ou obovées, entières ou tridentées au sommet. Leurs *fleurs*, blanches, solitaires ou groupées en cyme fasciculée, présentent : un très-petit *calice* quinquéfide et persistant; cinq *pétales* oblongs, concaves et en cuiller ou en capuchon au sommet; quinze *étamines* insérées, comme les pétales, sur le fond du calice, et dont les anthères, introrses, presque arrondies, ont deux loges presque séparées; un *ovaire* libre, à trois ou six loges, dans chacune desquelles se trouve un seul ovule suspendu au haut de l'angle central par le moyen d'un long funicule qui finit généralement par se souder au tégument séminal; un *style* terminal, épais et très-court, portant trois ou six *stigmates*, en forme de papille. Le *fruit* est une drupe dont le noyau osseux n'a plus, par suite d'un avortement, qu'une seule loge, et s'ouvre au sommet par six valves subulées, alternativement longues et courtes; la *graine* unique renfermée dans cette loge a un tégument membraneux, et un embryon sans albumen, à cotylédons elliptiques et à radicule courte, supère.

Cette petite famille ne renferme encore que le genre NITRAIRE, *nitraria*, Lin., dont les espèces croissent naturellement dans les terres salées du centre de l'Asie, de l'Afrique méditerranéenne et tropicale. Les feuilles et les fruits des nitraires ont une saveur salée prononcée. On cultive dans tous les jardins botaniques le *nitraria Schoberi*, Lin., au sujet duquel Linné rapporte qu'il ne put déterminer sa floraison à Upsal qu'en l'arrosant d'eau salée. Ce fait, qui a été reproduit dans presque tous les traités de botanique, a d'autant moins d'importance qu'en France on voit cet arbrisseau fleurir, chaque année, sans la moindre difficulté, et sans qu'il soit nécessaire de lui donner une culture différente de celle des plantes ordinaires. P. DUCHARTRE.

NITRATE ou **AZOTATE** (*chim.*).—Ces deux mots servent à désigner les sels résultant de la combinaison des bases avec l'acide *nitrique* ou *azotique*. Tous se décomposent à une température plus ou moins élevée, les uns en donnant d'abord de l'oxygène, ce qui les transforme en azotites; puis, lorsque la chaleur devient plus forte, il se produit tout à la fois de l'oxygène, du gaz azote, un peu d'acide azotique, et il ne reste plus alors que la base. Tous les azotates, dont les bases ont une grande affinité pour l'acide, se comportent ainsi, mais plus particulièrement ceux de potasse et de soude. — Les autres, c'est-à-dire ceux qui sont faciles à décomposer, laissent dégager en même temps de l'oxygène, du gaz acide hypo-azotique, et le résidu se compose de leur oxyde, pourvu, toutefois, que ce dernier ne soit lui-même susceptible d'aucune altération. Il arrive quelquefois, en effet, que l'oxyde de l'azotate absorbe une portion de l'oxygène de son propre acide, à l'instant où celui-ci est près de se dégager; c'est ce qui survient lorsque l'on calcine les azotates de protoxyde de cérium et de mercure. Quelquefois encore la calcination réduit l'oxyde ou, pour le moins, lui fait perdre une portion de son oxygène. Enfin, dans quelques circonstances, l'acide azotique se vaporise sans se décomposer, ce qui arrive lorsque l'acide a très-peu d'affinité pour sa base ou lorsque le sel ne peut être obtenu sans eau; les azotates de platine, de palladium, de rhodium et d'iridium sont probablement dans ce cas.

Les azotates étant décomposables par l'action du feu le seront, à plus forte raison, pour les corps combustibles qui, à une haute température, peuvent s'unir avec l'oxygène; mais les produits varieront nécessairement en raison de la nature de l'azotate, du corps combustible, de la quantité respective de ces deux corps et de l'élévation de la température. — 1° L'acide azotique passera à l'état de bioxyde d'azote ou d'acide hypo-azotique, si le corps combustible offre peu d'affinité pour l'oxygène, quelle que soit, d'ailleurs, la quantité du corps, ou même si, cette affinité étant grande, l'azotate est en excès.— 2° L'acide sera complétement décomposé, si le corps combustible est en excès et s'il a beaucoup d'affinité pour l'oxygène.—3° Dans

tous les cas, le corps combustible s'oxydera ou s'acidifiera, et l'oxyde ou l'acide formé se combinera avec l'oxyde d'azote, s'il en est susceptible. Mais deux causes pourront s'opposer à cette combinaison, l'élévation considérable de la température et la présence d'une certaine quantité de corps combustible non brûlé. On appréciera l'influence de ces causes en se rendant compte de l'action de la chaleur et des corps combustibles sur les oxydes et les sels.

Pour l'action de l'*hydrogène* sur les azotates, il est évident qu'en traitant ces derniers par un excès de l'autre à une certaine température il devra se produire de l'eau, de l'azote et un oxyde métallique, à moins, toutefois, que ce dernier ne fût réductible par le corps combustible à la température employée. — Quant au *bore*, il n'a été jusqu'ici mis en contact qu'avec l'azotate de potasse, et il en est résulté, à chaud, une vive combustion donnant pour résultat un composé d'acide borique et de potasse, et, si la base est en excès, du gaz azote. Il est probable que des résultats analogues seraient donnés par les azotates des première et seconde sections, et même, en général, avec tous ceux dont l'oxyde peut rester en combinaison avec l'acide borique à une température élevée. Il serait possible, toutefois, que l'oxyde du borate fût réduit, dans quelques circonstances, par l'excès de bore, et alors on obtiendrait le métal en mélange avec l'acide borique. —Le *silicium* ne produit une action bien sensible qu'à une température fort élevée; cette action est, d'ailleurs, analogue à celle du corps précédent. — L'action du *carbone*, sous une forte chaleur, donne lieu à la production de gaz oxyde de carbone et acide carbonique; il se produit, d'ailleurs, du gaz azote, et l'oxyde est mis à nu. Si le carbone est en excès, il réagit sur ce dernier. — Le *phosphore*, le *soufre* et le *sélénium* agissent très-vivement. — Le *gaz azote* est très-probablement sans action sur les azotes, puisque, jusqu'ici, l'on n'a pu combiner directement ce corps simple avec l'oxygène que par l'influence de l'étincelle électrique. — Le *chlore*, le *brôme* et l'*iode* ne sont point tout à fait dans le même cas; l'acide azotique étant, en effet, décomposé par la chaleur, ces deux corps doivent agir sur la base de l'azotate.

Tous les *métaux* des quatre premières sections peuvent être attaqués par les azotates; à l'aide de la chaleur ils s'oxydent, font passer l'acide à l'état de gaz hypo-azotique ou bioxyde d'azote, ou même d'azote pur, et se comportent alors, suivant leur nature, avec l'oxyde du sel.—L'*arsenic*, le *chrome*, le *molybdène*, le *vanadium*, le *tungstène*, le *colombium*, l'*antimoine*, le *tellure* s'acidifient presque toujours en donnant lieu à des *arséniates*, *chromates*, etc. — Parmi les métaux des deux dernières sections, il en est également plusieurs que les azotates de potasse et de soude peuvent oxyder : tels sont l'osmium, l'iridium, le palladium, le rhodium et même le platine, en donnant lieu à des espèces d'osmiates, d'iridiates et alcalins. Tous les *phosphures* et *sulfures* métalliques sont également décomposés par les sels qui nous occupent.

Tous les azotates sont, en général, solubles dans l'eau; quelques-uns seulement ne s'y dissolvent facilement qu'autant qu'ils sont avec excès d'acide. — Les acides *sulfurique*, *phosphorique*, *arsénique*, *fluorhydrique*, *chlorhydrique* liquides décomposent tous les azotates, à froid ou au moins à la température de l'eau bouillante, les trois premiers, en se substituant à l'acide azotique, qu'ils dégagent à l'état de vapeurs. Les acides fluorhydrique et chlorhydrique mettent également l'acide azotique en liberté, en formant avec l'oxyde de l'eau et un fluorure ou un chlorure; le dernier donne même lieu à du chlore et à de l'acide hypo-azotique. Les *acides faibles* n'opèrent pas la décomposition des azotates, ou, du moins, ne la favorisent qu'autant qu'ils sont fixes et que la chaleur est portée jusqu'au rouge. — Quant aux *sels*, leur action rentre dans les règles générales.

Il n'existe dans la nature que quatre azotates, ceux de soude, de potasse, de chaux et d'ammoniaque; tous les autres sont le produit de l'art. Dans les azotates neutres, la quantité d'oxygène de l'oxyde est à la quantité du même corps, dans l'acide, comme 1 est à 5, et, par conséquent, à la quantité de l'acide lui-même, comme 1 est à 6,770. — On n'emploie généralement dans les arts et dans la médecine que les azotates de potasse, de soude, de bismuth, de mercure et d'argent. Comme réactifs, dans les laboratoires, ou pour se procurer leurs oxydes, on emploie en première ligne les azotates de baryte, d'argent et de plomb.

NITRE. (*Voy.* SALPÊTRE.)

NITREUX (ACIDE). (*Voy.* AZOTE.)

NITRIÈRE (*Voy.* SALPÊTRE.)

NITRIQUE (ACIDE). — C'est le nom par lequel on désigne communément l'acide le plus oxygéné résultant de la combinaison de l'oxygène avec l'azote. On le connaissait autrefois sous le nom d'*esprit de nitre*, parce qu'il est extrait du nitrate de potasse communément dit *sel de nitre;* il est plus logique de l'appeler *acide azotique*. C'est ce produit qui, étendu d'eau, constitue l'eau-forte. Sa composition est :

En proportions, 1 azote, 177,03 + 5 oxygène 500;
En atomes, 2 azote, 177,03 + 5 oxygène 500.

Ce qui donne, pour sa formule absolue, $Az^2 O^5 = 354{,}06$; mais l'acide azotique ne peut être obtenu sans eau; le plus concentré en contient une proportion pour une d'acide, ce qui transforme sa formule atomique en $Az^2 O^2 + H^2 O$.

Dans ce plus grand état de concentration le produit est liquide, blanc, odorant, très-sapide et corrosif. Son énergie est telle, sous ce dernier rapport, qu'il désorganise subitement la peau et la tache en jaune; c'est donc un des poisons les plus violents que l'on connaisse. Une seule goutte suffit pour rougir une quantité considérable de teinture de tournesol. Sa pesanteur spécifique est de 1,554 d'après Kirwan, 1,510 à 18° centigrades selon Gay-Lussac et 1,513 d'après Thénard.

Soumis à l'action du calorique en vase clos, il se dilate, entre en ébullition vers 86°, sous la pression de 0m,76, et se condense ensuite en se colorant légèrement en jaune par la présence d'un peu d'acide hypo-azotique qui se produit; mais une chaleur rouge le décompose tout à coup en le transformant en acide hypo-azotique et en oxygène. Un froid de 50° au-dessous de zéro le fait prendre en une masse de la consistance du beurre. — La *lumière* agit sur l'acide azotique comme la chaleur rouge. Mais cette décomposition n'est point totale parce qu'elle ne peut s'effectuer qu'autant que l'acide est concentré, et que dès lors, à mesure qu'une portion est décomposée, elle cède l'eau qui lui était propre à la masse restante, qui s'affaiblit ainsi de plus en plus et devient indécomposable. Aussi l'acide azotique étendu d'eau n'éprouve-t-il aucune influence de la part de la lumière; à la densité de 1,3235, il ne subit aucun changement.

L'acide azotique n'a d'action ni sur le gaz *oxygène* ni sur l'*air*. Lorsque ces gaz sont humides, il y répand, il est vrai, des vapeurs blanches; mais ces dernières sont dues à la combinaison liquide qui s'effectue entre la vapeur acide et la vapeur aqueuse, phénomène résultant uniquement de la plus grande tension de l'oxyde concentré.— L'*hydrogène* n'a d'action qu'à l'aide de la chaleur, et alors il donne lieu, s'il est en excès, à de l'eau et à du gaz azote, et, dans le cas contraire, à de l'eau et à du bioxyde ou du protoxyde d'azote.—La réaction est très-grande avec le *bore* même à la température ordinaire, et il en résulte de l'acide borique et de l'azote pur, ou de l'oxyde de ce dernier corps. — L'action du *carbone* est analogue, et de l'acide carbonique et des gaz, soit azote pur, soit deutoxyde d'azote, en sont le produit. — Le *phosphore* est encore plus vivement attaqué, ce qu'il faut attribuer à ce que ce corps, en fondant, perd sa cohésion, tandis que les deux précédents restant solides en ont, au contraire, une très-grande qui s'oppose à leur combustion; quoi qu'il en soit, il en résulte de l'acide phosphorique, de l'oxyde d'azote et de l'azote pur, ainsi qu'un grand dégagement de chaleur. — Le *soufre* est beaucoup moins vivement attaqué, et il est même le plus souvent nécessaire d'élever un peu la température pour que la décomposition ait lieu; il se forme constamment de l'acide sulfurique et du bioxyde d'azote. — Le *sélénium* est presque sans action à la température ordinaire; mais il décompose facilement l'acide azotique, à l'aide de la chaleur, et passe à l'état d'acide sélénieux, qui, par un refroidissement lent, se dépose en liqueur sous forme de cristaux prismatiques, striés et semblables à ceux de l'azotate de potasse. — L'*iode* agit également à chaud sur l'acide azotique, ce qui donne de l'acide iodique qui se réunit en poudre blanche au fond du vase et de l'acide hypo-azotique qui se dégage. C'est même par ce procédé que l'on prépare généralement le premier de ces produits. — Presque aucun des composés métalloïdiques ne décompose l'acide azotique à la température ordinaire; mais, à l'aide de la chaleur, ils donnent naissance à des réactions et à des produits dont il est facile de prévoir la nature en raison de l'action que nous savons déjà être exercée par les éléments mêmes de ces corps.— L'*eau* se combine avec l'acide azotique en toutes proportions, en donnant lieu à un dégagement de calorique; 175 grammes de ce liquide et 236 d'oxyde à la densité de

1,489 en dégagent assez, au moment de leur réunion, pour faire monter le thermomètre de 20° à 48°. Par suite de cette combinaison, l'acide azotique forme un liquide transparent et sans couleur, fumant s'il ne contient que la cinquième partie de son poids d'eau, cessant de l'être s'il en contient la moitié au plus et d'autant moins pesant que cette proportion d'eau est plus considérable; moins décomposable qu'il ne l'est à l'état de concentration; indécomposable par la lumière et susceptible d'un très-grand degré de concentration par la chaleur. — L'action de l'acide azotique sur les corps combustibles, lorsqu'il n'est pas trop étendu, ressemble beaucoup à celle qu'il exerce à son état de concentration, et n'en diffère, à quelques exceptions près, que par une intensité moins grande, d'où résultent un moins grand développement de calorique et une perte moins considérable d'oxygène. — Le rapport de la proportion d'eau correspondant aux degrés de concentration qui se rencontrent le plus ordinairement est le suivant; les résultats ont été pris à la température de 19°:

Densité.	Acide réel.	Eau.
1,3760	100	92,59
1,4225	—	61,39
1,4352	—	58,82
1,4780	—	37,13
1,4981	—	18,78

L'*acide sulfurique* concentré produit, avec l'acide azotique, des phénomènes dignes de remarque; un mélange de 1 partie de celui-ci avec 4 de l'autre, chauffé doucement, donne lieu à un dégagement de gaz oxygène et d'abondantes vapeurs rouges, tandis que l'acide sulfurique se trouve affaibli, ce qui prouve que celui-ci s'empare de l'eau de l'acide azotique et le met ainsi dans le cas de se décomposer avec la plus grande facilité.—Lorsqu'on fait passer du gaz *chlorhydrique* à travers de l'acide azotique, tout l'hydrogène du premier se combine avec une partie de l'oxygène du second, d'où résultent, même à la température ordinaire, de l'eau, du chlore et de l'acide hypo-azotique. Le chlore, et surtout l'acide hypo-azotique, restent en partie dissous dans l'acide azotique non encore décomposé, et dans l'eau qu'il contient en colorant successivement la liqueur en jaune et en jaune-rougeâtre. Les proportions dans lesquelles il faudrait unir les deux acides azotique et chlorhydrique pour obtenir une décomposition réciproque complète seront faciles à déterminer d'après les données suivantes: l'acide azotique est formé de 1 volume d'azote et de 2 $\frac{1}{2}$ d'oxygène; l'acide hypo-azotique, de 1 azote et 2 oxygène; l'acide chlorhydrique, de $\frac{1}{2}$ chlore et $\frac{1}{2}$ hydrogène. Mais, puisque l'acide azotique passe à l'état d'acide hypo-azotique et que l'oxygène absorbe le double de son volume d'hydrogène, il faut donc 2 volumes d'acide chlorhydrique pour décomposer une quantité d'acide azotique représentée par 1 d'azote, plus 2 $\frac{1}{2}$ d'oxygène; ou, d'après la pesanteur spécifique de ces gaz, l'acide chlorhydrique supposé sec doit être, à l'acide azotique supposé dans le même état, dans le rapport en poids de 2,4948 à 3,7281. — Le mélange de ces deux acides en différentes proportions constitue ce que l'on appelait naguère encore *eau régale*, ce que l'on a désigné plus tard sous les noms d'acide *nitro-muriatique* et d'acide *hydro-chloro-nitrique*, lorsque l'acide chlorhydrique était appelé acide muriatique ou hydrochlorique, et l'acide azotique acide nitrique. Mais tous ces noms ont, selon nous, l'inconvénient de ne pas désigner la véritable nature de l'eau régale, et seulement la nature des corps qui la produisent par leur réaction réciproque (*voy.* EAU RÉGALE). Ce produit attaque, du reste, le bore, le carbone, le phosphore, le soufre, le sélénium, l'iode, enfin tous les corps sur lesquels l'acide hypo-azotique et le chlore peuvent avoir de l'action. Il attaque également tous les métaux, ainsi que tous les composés dont ils font partie. — Lorsqu'on met en rapport de l'acide azotique concentré avec des métaux de la première section, il n'y a presque point d'eau de décomposée, et l'acide l'est, pour ainsi dire, seul; le contraire a lieu pour l'acide étendu d'eau. C'est à l'histoire de chaque métal en particulier que nous renvoyons pour les détails spéciaux à chacun.

L'acide azotique n'a point encore été trouvé libre dans sa nature; on ne l'y a rencontré qu'en combinaison avec la potasse, la soude, la chaux et la magnésie. On l'extrait en traitant l'azotate de potasse ou sel de nitre par l'acide sulfurique; sous l'influence d'une température élevée, celui-ci s'empare de la base en formant un sulfate acide de potasse fixe, tandis que l'acide azotique se dégage sous forme de vapeurs que l'on recueille dans des récipients Les phénomènes

suivants se présentent pendant le cours de l'opération : il apparaît d'abord une légère vapeur rouge de gaz acide hypo-azotique ; ensuite le mélange entre en fusion, et la vapeur dont nous venons de parler se dissipe bientôt pour être remplacée par d'autres vapeurs blanches qui sont l'acide azotique lui-même. Ce dégagement a lieu pendant un temps assez long, puis, lorsque l'opération tire à sa fin, il se forme de nouveau, et en plus grande abondance que jamais, des vapeurs rouges de gaz hypo-azotique, et la matière se soulève fortement, avec tendance à passer dans le col de la cornue. Ce dernier signe annonce la nécessité de cesser l'opération. Les proportions à employer sont 6 parties de nitre pour 4 d'acide sulfurique. —Mais l'acide obtenu de la sorte est toujours mélangé d'acide hypo-azotique qui le rend jaune, d'un peu de chlore, et quelquefois même d'un peu d'acide sulfurique. On le purifie en le distillant de nouveau, après y avoir ajouté un faible excès d'azotate d'argent, qui forme du chlorure et du sulfate d'argent. — C'est aussi de l'azotate de potasse que l'acide azotique s'extrait pour les besoins des arts. La seule différence consiste à se servir ici de cornues de fonte au lieu de cornues de verre. L'acide azotique doit être conservé dans des flacons bouchés à l'émeri et tenus dans l'obscurité. Il est employé pour dissoudre un grand nombre de métaux ; c'est un des meilleurs réactifs que possède la chimie et dont l'usage est, du reste, fort étendu. L. DE LA C.

NIVARIA (*géog.*). — C'est le nom que Pline (liv. VI, ch. XXXII) donne à une des îles Fortunées, qui, dit-il, avait reçu cette dénomination à cause de la neige qu'on y voit en tout temps. Cette île doit être, par conséquent, Ténériffe ou de Fer ; car on ne trouve point de neige dans les autres Canaries. Le père Hardouin dit que tous les manuscrits de Pline portent *Ninguaria* au lieu de *Nivaria*, ce qui revient au même.

NIVE. — Petite rivière de l'ancienne Navarre française, aujourd'hui département des Basses-Pyrénées. Elle prend sa source à Béhobie, au dessous de Roncevaux, passe à Saint-Jean-Pied-de-Port, à Cambo où elle commence à être navigable, à Ustaritz, et se jette dans l'Adour, un peu au-dessous de Bayonne, après un cours de 65 kilomètres. C'est une rivière torrentielle et sans marchepied. Le flottage n'a lieu que pour les avirons qu'on fait à Saint-Jean-Pied-de-Port. Il s'effectue rarement et n'a pas d'importance.

NIVELEURS, faction religieuse et politique de l'Angleterre, formée du démembrement du grand parti des indépendants. Les niveleurs, en anglais *levellers*, étaient ainsi nommés parce qu'ils prétendaient tout soumettre au niveau de l'égalité, ne voulant ni roi ni noblesse, mais une égale répartition des biens et du pouvoir entre tous les membres de la société chrétienne. Tous les élus, disent-ils, ne sont-ils pas égaux? Les apôtres ne sont-ils pas sortis du sein du peuple? Les niveleurs firent des progrès rapides dans l'armée ; plusieurs régiments même s'unirent pour faire triompher leurs idées ; mais Cromwell, bien qu'il eût aussi professé les mêmes croyances, avait alors ses raisons pour ne pas pousser jusque-là le principe républicain ; il fit saisir, dans une revue, les principaux chefs du parti et en fit décapiter un pour imprimer aux autres une crainte salutaire (1647). La faction des niveleurs n'était point détruite dans l'armée ; 4,000 s'étaient ouvertement révoltés lorsque Cromwell fut nommé par le conseil d'Etat gouverneur d'Irlande (1649) ; on entra avec eux en négociations ; on tomba ensuite sur eux à l'improviste. 400 furent pris, quelques têtes tombèrent, la faction cessa de remuer et ne se montra plus. AL. B.

NIVELLE ou **NIVELLES** (*géogr.*), en flamand *Nyvel*, ville forte de la Belgique, dans le Brabant méridional, sur la Thienne, à 27 kilom. S. de Bruxelles, par 50° 35' lat. N. et 2° 55' long. E. Elle est chef-lieu d'arrondissement et de deux cantons, siége d'un tribunal de première instance et résidence d'un receveur particulier des finances. Sa population s'élève à environ 8,000 habitants. Elle nomme deux députés aux Etats de la province, et son district rural en nomme également deux. Nivelle fabrique des molletons et autres étoffes de laine, des siamoises, des colonnades, des toiles fines, des batistes et des dentelles. Il s'y fait un grand commerce de bêtes à cornes et de porcs. Elle a une foire de dix jours, qui commence le 29 septembre. L'origine de Nivelle, comme celle de beaucoup d'autres villes, eut pour fondement un monastère devenu célèbre, et autour duquel vinrent peu à peu s'agglomérer les habitations. Son emplacement était couvert de bois, lorsque, en 645, Iduberge,

veuve de Pepin de Landen, maire du palais d'Austrasie, en fit défricher une partie pour y bâtir une communauté, qui embrassa depuis la règle de Saint-Benoît, et dont sainte Gertrude, sa fille, fut la première abbesse. Toutefois la population du lieu s'accrut lentement, car ce ne fut qu'en 1194 que Nivelle commença à compter parmi les villes du Brabant. Elle ne reçut qu'en 1220 sa première enceinte de murailles et de fossés; mais elle était déjà considérable en 1228, et devint alors le chef-lieu d'une baronnie inféodée à des seigneurs, dont le plus célèbre fut Jean de Nivelle, fils de Jean de Montmorency, qui embrassa, malgré son père, le parti de Charles le Téméraire contre Louis XI. Nous ignorons comment s'éteignirent ces seigneurs; mais la souveraineté de Nivelle tomba aux mains de l'abbesse de Sainte-Gertrude, qui prenait le titre de *dame* ou *princesse de Nivelle*, tant au spirituel qu'au temporel. Ces religieuses s'étaient transformées en chanoinesses séculières. Leur nombre était de quarante-deux, et leur institution semi-guerrière, car, le jour de leur réception, elles tenaient une épée nue à la main pendant l'Evangile, et, après la messe, un gentilhomme leur donnait l'accolade et les recevait *chevalières de Saint-Georges*. Elles avaient la faculté de se marier.

C'est près de Nivelle que se livra, en 1674, la bataille plus connue sous le nom de combat de Seneff, où le prince de Condé défit les Hollandais et leurs alliés. Le 2 juillet 1794, à cent ans juste de distance, les Français, sous les ordres de Marceau et d'Olivier, refoulèrent vigoureusement l'armée autrichienne, commandée par Beaulieu.

La ville de Nivelle est assez bien bâtie. Elle possède un beau collége, ancien séminaire fondé, en 1608, par François Buisseret, évêque de Namur. On y remarque, sur la grande place, l'église collégiale de Sainte-Gertrude, dont l'une des tours est surmontée d'une horloge où un homme en fer sonne les heures en frappant sur une grande cloche. Ce sonneur est appelé *Jean de Nivelle;* il n'est pas moins connu, dans le pays et dans toute l'Europe, que ne l'était le fameux *Jacquemard* de Dijon, enlevé jadis, avec sa sonnerie, aux habitants de Courtrai, par le duc de Bourgogne. A. Pérémé.

NIVELLE (Jean de), personnage ridicule, mais fameux dans les chants et les dictons populaires, sur l'origine duquel on n'est pas d'accord. La version la plus commune voit dans ce type grotesque un souvenir de Jean de Montmorency, seigneur de Nivelle, qui, dans un moment de colère, se serait emporté jusqu'à donner un soufflet à son père, et qui, cité pour ce fait devant la cour du parlement, et sommé à son de trompe par tous les carrefours de Paris, n'eut garde de comparaître : « Tant plus on l'appelait, dit Fleury de Bellingen, tant plus il se hastait de courir et de fuir du costé de la Flandre. » (*Etymolog. des proverbes français*, 1656, p. 29.) Cette lâche conduite lui aurait, dit-on, mérité, de la part du peuple, le surnom de chien, et aurait donné lieu au proverbe c'est le *chien de Jean de Nivelle*, qui s'enfuit quand on l'appelle. La locution *faire flandre*, pour s'enfuir, en serait aussi venue. Une autre circonstance aurait encore contribué à cette popularité ridicule de Jean de Nivelle, savoir la part qu'il prit à la guerre du bien public comme allié du comte de Charolais contre Louis XI, union coupable qui put le rendre justement odieux et le faire chansonner en France. On ajoute même que Louis XI, de qui il relevait comme vassal, le fit sommer trois fois, par les sergents d'armes, de quitter les drapeaux de son ennemi et de venir se joindre à lui, mais que Jean ne répondit qu'en s'enfuyant de plus belle. — Nous ne donnons ces versions que comme hypothèses, aussi bien que celle qui, sans chercher aussi loin, voit tout simplement, dans ce type populaire, la personnification grotesque de l'homme de fer qui, au sommet de la tour de Nivelle, frappe les heures avec un marteau. Celui-là aussi s'appelle *Jean de Nivelle*. Ce qu'il y a de certain, c'est que, dès le XVI[e] siècle, il courait, en France et en Brabant, une chanson moqueuse dont Jean de Nivelle est le héros, et que nous avons trouvée dans les *Chansons folastres, etc.*, par le sieur de Bellone (Rouen, 1612). Pour en donner une idée, nous dirons que cette chanson est celle qu'on a ressuscitée en 1792 avec le même air, les mêmes facéties grossières, sous le nom de *Cadet Roussel*. Oubliée en France, elle avait été retrouvée par nos soldats dans les villes du Brabant. C'est de cette tradition que nous vient sans doute le mot *nivellerie*, employé pour niaiserie, et le verbe *niveller*, qui, au XVII[e] siècle, signifiait s'amuser à des vétilles, etc., etc. (*Dictionn. de l'Académie*, 1[re] édit., 1696, II, p. 75.) Ed. F.

NIVELLEMENT, NIVEAU. — Le *nivellement* est l'opération qui a pour objet de déterminer les élévations relatives de divers points. Il nécessite l'emploi de plusieurs instruments ou appareils désignés sous le nom de *niveau*. Dans les appréciations grossières et bornées, quant à l'espace, du pavage, de la maçonnerie, de la charpente, etc., on se contente d'un instrument fort simple dit *niveau à perpendicule*, formé d'un triangle isocèle construit de manière qu'étant posé sur une ligne horizontale, le fil à plomb suspendu à son sommet batte sur un trait vertical gravé au milieu de sa base. Si la ligne de sustentation n'était plus horizontale, il est évident que le même fil à plomb s'écarterait plus ou moins du trait vertical, et à droite ou à gauche, suivant la direction de l'inclinaison de cette ligne. C'est pour donner l'appréciation de cette inclinaison que l'on place souvent à la base de l'instrument un arc de cercle sur lequel sont gravés des degrés suivant une échelle proportionnelle. — Dans les nivellements plus étendus, il devient nécessaire de faire usage d'un autre instrument appelé *niveau d'eau*. Il se compose de deux fioles de verre verticales, ouvertes à leurs deux extrémités et communiquant ensemble par le bas, à l'aide d'un tuyau horizontal généralement en fer-blanc, et long d'environ 2 à 3 pieds. Une douille placée vers son milieu sert à fixer ce tuyau sur un pied à trois branches, et de 4 à 5 pieds de hauteur. De l'eau est versée dans cette espèce de siphon à deux branches, jusqu'à ce que le liquide s'élève dans les fioles, en les remplissant presque en entier. Le plan conduit par les deux surfaces de l'eau dans ces vases est horizontal, et, en bornoyant ces surfaces, l'œil reconnaîtra les points qui seront de niveau à distance, et sur lesquels on aura préalablement, au besoin, disposé une mire. On reconnaîtra également, par le même procédé, de combien un autre point quelconque se trouvera au-dessus ou au-dessous du point de mire. — Pour les nivellements dont l'appréciation embrasse de plus grandes distances, par exemple la construction des routes, des canaux, des aqueducs, etc., les instruments dont nous venons de parler n'auraient pas assez de précision. On se sert alors du niveau dit *à bulle d'air*. Il se compose essentiellement d'un tube de verre fermé à la lampe d'émailleur à ses deux extrémités, après qu'on y a introduit une quantité d'alcool suffisante pour la remplir en entier, à l'exception d'une petite bulle d'air qui court suivant sa longueur lorsqu'on l'incline. Ce tube est enfermé dans un tuyau de protection ordinairement en cuivre, et dans lequel est ménagée une petite fenêtre longitudinale qui permet de suivre les mouvements de la bulle. Il est, en outre, ordinairement fixé, pour augmenter la portée de la vue, au tube d'une lunette, et réglé de manière que, lorsque la bulle se trouve placée au milieu de sa longueur, l'axe soit parallèle à celui de la lunette, et celui-ci parfaitement horizontal. La lunette est astronomique, c'est-à-dire qu'elle renverse les images, et porte à son foyer un fil horizontal qui se peint sur les objets éloignés que l'on regarde à travers. Cet appareil est, en outre, muni d'une vis de rappel lui permettant un léger mouvement de rotation sur un pied, au moyen duquel on dispose l'axe de la lunette horizontalement en l'inclinant jusqu'à ce que la bulle du niveau arrive au milieu du tube, entre les repères qu'on y a marqués. Pour effectuer le nivellement, on fait placer, à la distance de 800 à 1,000 mètres, une mire dont la ligne horizontale coïncide avec le fil de réticule. Cette ligne est alors de niveau avec l'axe optique. On peut donc, par ce moyen, mesurer de combien le point du terrain où est la mire se trouve plus élevé ou plus abaissé que tout autre où elle serait successivement portée, en comparant la position de ces points à la ligne de mire. — Mais, en raison de la grande distance embrassée par le champ visuel, il est ici deux causes d'erreur dont il est indispensable de tenir compte, la sphéricité du globe terrestre et la réfraction atmosphérique. (*Voy.* TERRE, RÉFRACTION.)

Les nivellements géodésiques présentent de bien plus grandes difficultés encore, par suite de l'impossibilité de viser directement avec l'œil, même armé d'instruments d'optique, les points à comparer entre eux. On les fait quelquefois, ces nivellements, au moyen des appréciations barométriques ou bien encore à l'aide du pendule (*voy.* BAROMÈTRE, PENDULE); mais on préfère, en général, l'appréciation des distances au zénith. Ici se présente encore la cause d'aberration provenant de la réfraction atmosphérique. On évite le calcul de cet élément en ayant recours aux *distances zénithales réciproques*. — Il est évident que, si l'on

observe les distances des points culminants les plus remarquables d'un pays que l'on aura recouvert d'un réseau de triangles étendus jusqu'aux rivages des mers, le calcul fera connaître les élévations respectives des sommités les unes au dessus des autres et enfin au-dessus du niveau de la mer, ce qui est l'objet du nivellement géodésique.

NIVELLEMENT (*morale*). — La langue moderne a donné à ce mot un sens nouveau qui complète et réalise l'idée d'égalité. On a dit : le *nivellement* des fortunes, des existences, des positions, des esprits même. On a supposé qu'il pouvait se trouver une force capable de soumettre les êtres intelligents à un niveau, et la société tout entière à une loi d'uniformité absolue. On a, en outre, imaginé que cette loi était toujours juste et toujours applicable, même dans la variété infinie des aptitudes, et aussi des services des membres de la société. De là la doctrine récente de l'*égalité des salaires*, jusque dans les inégalités du travail, ce qui laissait dans son intégrité la question du travail lui-même, loi mystérieuse que la société politique n'a pas faite, et dont la philosophie pure ne saurait donner la raison. Le *nivellement* en ce sens heurte la nature et blesse l'égalité. Les êtres ne sont point égaux ; chacun a ses forces propres, par conséquent diverses, mais toutes se rapportant à un but commun, qui est la société même, et c'est là toute l'égalité. Toute loi morale, philosophique ou politique qui tend à faire disparaître la variété de ces forces détruit la nature des êtres, et rompt le lien commun qui les unit. L'égalité ainsi entendue est une horrible violence faite à la liberté; c'est aussi la destruction radicale, absolue de la société. De prétendus philosophes ne supportent pas l'idée de cette variété de forces dans les êtres humains, et ils rêvent des théories qui leur donneraient à tous une force égale ; c'est comme s'ils rêvaient l'abolition de l'humanité.

Parfois les théoriciens s'arrêtent à des conditions de nivellement qui ne touchent pas, pensent-ils, à la nature morale. Ils veulent le nivellement dans la fortune et dans le bien-être! Mais cela même est une violence aux lois intimes de l'homme. Supposez, dans l'histoire de l'humanité, un moment où tous les hommes auraient, en effet, nivelé le *bien être*, c'est-à-dire apparemment, auraient partagé entre eux les conditions saisissables du bonheur! Mais, l'instant d'après, cette égalité est rompue, car l'homme reprend sa liberté, et, comme il l'exerce avec des entraînements infinis de vice, de vertu, de volupté, de paresse, d'avarice, de prévoyance, d'idiotisme, voilà des inégalités soudaines dans ce nivellement à peine réalisé. Ajoutez à ces causes intimes de mobilité la maladie, la mort, les fléaux, la violence, le crime, toutes les folies, tous les malheurs qui pèsent sur la race humaine, et cherchez comment il serait donné aux théories sociales ou philosophiques de suspendre cette condition inexorable de l'inégalité, même au point de vue du bien-être. Le nivellement est un rêve, mais un rêve plein de périls dans les temps où l'inégalité manque de raison pour se faire accepter comme une loi. Lorsque Dieu est présent à la société, la résignation aux conditions inégales du bien-être fait à celui qui souffre une supériorité morale sur celui qui jouit. Le ciel alors se lie à la terre, et l'inégalité devient une occasion de mérite, de vertu et d'espérance Mais, dans la société matérielle et livrée aux plaisirs, le nivellement devient, à son tour, un droit terrible, ne fût-il qu'une chimère. A quel titre, en effet, empêcher l'homme d'une condition malheureuse de vouloir égaler l'existence de l'homme fortuné, ou bien de l'égaler à la sienne par la violence ? Le nivellement est la théorie naturelle des temps impies ; aussi la société a besoin alors de se sauver par des expédients extrêmes de tyrannie. L'inégalité subsiste parce que rien ne la peut détruire, mais elle existe comme un fait odieux, contre lequel la liberté humaine est perpétuellement en révolte.

Il y a pourtant, dans cette condition de l'inégalité, une sorte de nivellement qui la tempère, c'est la loi égale qui soumet tous les hommes aux mêmes devoirs entre eux. —Cette égalité devrait suffire au bonheur; car, dans les aptitudes diverses des hommes, chacun apportant à la société son office, tous se doivent un échange de bienveillance et de gratitude, et de la sorte se fait entre eux un partage de bien-être, qui devrait bannir l'envie et l'orgueil. Mais il n'en est pas ainsi. La prospérité n'est pas toujours clémente, et la souffrance n'est pas toujours résignée. Cela tient encore à ce que la religion est absente de la société, à ce qu'une même foi n'a pas assoupli les armes et ne les a pas disposées aux mêmes vertus. La reli-

gion est le seul nivellement des hommes; elle les embrasse tous dans un amour égal; elle les soumet tous également à une loi commune et souveraine. Dans la variété de leurs forces, et même dans l'inégalité de leurs conditions, la religion les fait libres, et, en un sens admirable, les fait égaux; car tous, à un titre égal, doivent à la société leurs services, et ils sont criminels devant Dieu, dès que, par l'abus de leur puissance et de leur fortune, ils rompent cette égalité. Le nivellement, entendu hors de ces idées pratiques d'équité, est une monstrueuse rêverie. Quelques opinions qu'on appelle *sociales* ont pris, de nos jours, pour emblème un *niveau*. Le grand niveau des hommes, c'est DIEU; devant lui il n'y a ni forts ni faibles, ni grands ni petits; ôtez cette loi d'égalité, il ne reste qu'une lutte infinie : les hommes ne peuvent se niveler entre eux que par l'extermination et la barbarie. LAURENTIE.

NIVÉOLE, *leucoium* (*bot.*). — Genre de la famille des amaryllidées, de l'hexandrie-monogynie, dans le sytème de Linné. Les plantes qui le composent sont des herbes bulbeuses, spontanées dans les parties moyennes de l'Europe et dans tous les pays qui entourent la Méditerranée. Leur bulbe ou oignon est arrondi et à tuniques; leurs feuilles sont étroites, plus ou moins allongées; leurs fleurs, blanches, situées à l'extrémité d'une hampe anguleuse, sortent par la fente latérale d'une spathe comprimée et monophylle, qui les enveloppait pendant leur jeunesse. Le périanthe de ces fleurs est campanulé, adhérent dans le bas, à six divisions sur deux rangs, ovales et épaisses vers leur extrémité, qui présente ordinairement une tache verte; leur ovaire, à trois loges multiovulées, porte un style droit, filiforme ou en massue, terminé par un stigmate simple. Le fruit des nivéoles est une capsule à parois charnues, qui renferme des graines noires peu nombreuses. — Deux espèces de ce genre, spontanées en diverses parties de la France, sont cultivées comme plantes d'ornement. La NIVÉOLE PRINTANIÈRE, *leucoium vernum*, Lin., est l'une des premières plantes qui annoncent l'arrivée du printemps. On la trouve dans les prairies humides et couvertes des montagnes. Du milieu des feuilles, assez courtes, s'élève la hampe, haute au plus de 2 décimètres, et terminée par une seule fleur penchée, à laquelle sa précocité donne du prix, et qui, d'ailleurs, est d'un joli effet par sa blancheur, sur laquelle se détache la tache verte qui termine chacune des divisions de son périanthe.— La NIVÉOLE D'ÉTÉ, *leucoium æstivum*, Lin., se trouve dans les prairies et dans les lieux un peu humides de notre midi. Elle est plus tardive que l'espèce précédente, bien que fleurissant avant l'été. Elle est au moins deux fois plus haute que la nivéole printanière, de laquelle elle se distingue aussi par ses fleurs, au nombre de cinq ou six, à l'extrémité de la hampe. — Ces deux jolies plantes sont cultivées dans les jardins, où elles réussissent sans la moindre difficulté, et dans toute espèce de terrain. On les multiplie au moyen de leurs caïeux, qu'on met en terre à l'automne. La dernière est généralement désignée par les horticulteurs sous le nom de *nivéole à bouquet*. P. D.

NIVERNAIS (*géogr.*). — L'une des trente-deux provinces de l'ancienne France. Le Nivernais avait pour limites au nord l'Orléanais et la Champagne, à l'est l'Auxerrois et la Bourgogne, le Bourbonnais au sud-est, le Berry à l'ouest. Son étendue ne dépassait guère 20 lieues en longueur sur une largeur à peu près égale.— A l'époque de la conquête romaine, le Nivernais était habité par les Eduens (*voy.* ce mot), qui avaient pour capitale Bibracte, nommée, sous Auguste, *Augustodunum*, aujourd'hui Autun, où toute la noblesse gauloise allait étudier les sciences. Nevers, qui s'appela d'abord *Noviodunum*, puis *Nevirnum*, était une des villes importantes des Eduens; sous la domination romaine, le Nivernais fit partie de la première Lyonnaise. Nous le voyons, plus tard, enclavé dans le premier royaume de Bourgogne. Au commencement du xe siècle, les ducs de Bourgogne en firent un comté qui, en 987, fut réuni à celui d'Auxerre, fondé, dès 780, en faveur d'Othon-Guillaume, fils d'Adalbert, roi d'Italie, et beau-fils de Henri le Grand, duc de Bourgogne. Othon le laissa, en 992, à son gendre Landri, dont la postérité le conserva jusqu'en 1181, conjointement avec le comté de Tonnerre. A cette époque, Philippe-Auguste maria la sœur et héritière du dernier comte, mort sans enfants, à Pierre de Courtenay, qui, en récompense, lui céda sa ville de Montargis, comme Hervé, baron de Donzy, lui céda la terre de Gien, quand Philippe le maria avec Mahaut, fille de Pierre de Courtenay. Les trois fiefs, réunis un moment, furent, après la mort de Mahaut,

partagés entre ses trois filles. Le comté de Nevers et la baronnie de Donzy passèrent dans la maison de Flandre, puis dans celle de Clèves, en faveur de laquelle le comté de Nevers fut érigé en duché-pairie en 1539. Le comté de Tonnerre passa, plus tard, dans la maison des Dauphins du Viennois; il fut acheté par Louvois au XVIIe siècle et revint à la couronne à l'extinction de la féodalité. La baronnie de Donzy, qui fut réunie au comté de Nevers en 1254, avait été fondée en 1020 en faveur d'un fils de Godefroy de Semur et de Mathilde de Châlons.—Le comté de Nevers fut acheté par Mazarin en 1659.

Le Nivernais se divisait en un grand nombre de petits pays, fractionnés à leur tour en nombreuses châtellenies ayant chacune leurs justices seigneuriales qui ont persisté longtemps après avoir disparu partout ailleurs. On y distinguait les vaux de Nevers, les vaux de l'Yonne et ceux de Montenoison, le Donzyois, le Bazois, le pays d'entre Loire et-Allier et le Morvan. Ce dernier pays, tout couvert de forêts et de roches, avait pour capitale Château-Chinon.

Le Nivernais était administré par un gouverneur général, un lieutenant général, un lieutenant du roi, plusieurs lieutenants des maréchaux de France et plusieurs gouverneurs particuliers. Le ban de la province se divisait en deux corps qui élisaient chacun leurs commandants et officiers, la noblesse du bailliage de Nevers et celle de Saint-Pierre-le-Moutier; les deux chefs commandaient chacun leur jour. Le prévôt provincial avait une compagnie composée d'un lieutenant, d'un assesseur et de dix-sept archers. Le Nivernais était compris dans le ressort du parlement de Paris. Les élections de Nevers et de Château-Chinon dépendaient de la généralité de Moulins, celle de la Charité de la généralité de Bourges, et celle de Clamecy se rattachait à la généralité d'Orléans. Une chambre des comptes siégeait à Nevers, ainsi qu'une administration des eaux et forêts. Le roi percevait la plupart des impôts appelés aujourd'hui *indirects*, mais il ne possédait d'autre domaine, dans la province, que la tour carrée de Saint-Pierre-le-Moutier. — Nevers eut son évêque dès le VIe siècle. Il était seigneur temporel de quatre baronnies dont les possesseurs étaient astreints à le porter lors de sa première entrée dans la ville. Un évêque de Bethléem du nom de Rainier, chassé de la terre sainte lors de la conquête de Saladin trouva asile près du duc de Nevers, qui lui donna diverses possessions dans un faubourg de Clamecy auquel on a donné depuis le nom de *Bethléem*, et où les évêques de Bethléem n'ont pas cessé de demeurer. Une charte de Charles VI, en date de 1412, confirme toutes les dotations qui avaient été faites à ces évêques *in partibus*. Ils étaient à la nomination du duc de Nevers, et avaient pour fonction de suppléer les évêques absents, dans les diocèses voisins.

La charte de coutume du Nivernais, commencée par une assemblée des états réunie en 1490 par Jean de Bourgogne, comte de Nevers, fut terminée en 1534 par une autre assemblée convoquée par Marie d'Albret, comtesse de Nevers. On ne trouve, dans l'histoire de France, aucune province où l'administration ait été aussi enchevêtrée et compliquée que dans cette province. — De nombreuses associations agricoles s'étaient, au moyen âge, établies dans le Nivernais pour l'exploitation du sol. Ces associations formaient des villages entiers; le directeur et la directrice étaient élus et toujours révocables. La plupart des biens étaient en commun, les travaux se répartissaient suivant les aptitudes de chacun des associés, etc. Quelques-unes de ces associations ont survécu à la révolution, qui eut pour effet de dissoudre la plupart d'entre elles. La révolution a fait, du Nivernais, sauf quelques petites parcelles cédées ou enlevées à l'Orléanais et à la Bourgogne, le département de la Nièvre. (*Voy.* ce mot.)

Parmi les écrivains nés dans le Nivernais, il faut citer, en première ligne, Guy-Coquille, jurisconsulte et historien, Bussy Rabutin, Adam Billaut, le menuisier-poëte, et le duc de Nivernais.

NIVERNAIS (DUCS DE). — C'est le titre qu'ont porté quelques-uns des ducs de la maison de Nevers, et sous lequel est connu surtout Louis-Jules Mancini-Mazarini. (*Voy.* NEVERS [ducs de].)

NIVOSE (*cal.*), du latin *nix*, *nivis*, neige. — C'est le nom qu'on a donné, parce qu'il tombe souvent de la neige à cette époque, au quatrième mois du calendrier républicain, comprenant depuis le 21 décembre jusqu'au 19 janvier.

NIXES (*myth.*), de *nixus*, participe de *nitor*, *j'accouche*, ou plutôt je *m'appuie*; divinités qui étaient au nombre de trois, et qui

présidaient aux accouchements. On les représentait accroupies, le corps suspendu sur les jarrets ; telle est, du moins, la pose des trois statues qu'on voyait à Rome dans le Capitole, et qui avaient été apportées de Syrie par les Romains. — *Nixus* est aussi le nom qu'on donne à la constellation d'Hercule, appelée, en grec, *Engonasis, appuyé sur les genoux*, et en latin, *Ingeniculus*, dont le sens est le même.

NIZAM, titre d'honneur et dénomination sous laquelle les voyageurs et les historiens modernes de l'Inde désignent Tchyn Kylydj-Khan et ses successeurs. Ce personnage avait exercé précédemment de hautes fonctions à la cour du grand mogol ; il reçut de ce prince, en 1717, l'investiture de la vice-royauté du Décan, avec le titre de *Nizam-el-Moulk* (*la base* ou *le soutien de l'empire*), que ses successeurs conservent encore aujourd'hui. Tchyn-Kylydj-Khan, né à Delhi en 1648, vécut cent quatre années lunaires et mourut en 1748, laissant à ses fils des Etats indépendants qui formaient le tiers de l'empire mogol. Il possédait, au nord, le pays des Circars, les provinces de Bérar, d'Aureng-Abad, Ahmednagar, de Bidjapour (Vizapour) et d'Haïderabad ou Golconde, enfin la partie méridionale de l'Inde au-dessous du fleuve Crischna, à l'exception des tribus mahrattes de la côte occidentale. Ce prince eut pour successeur, en 1748, son second fils Nassir-Jung. Celui-ci ayant été assassiné, Mouzaffer-Jung, petit-fils de Tchyn-Kylydj-Khan, monta sur le trône. Il fut assassiné l'année suivante. La couronne échut alors à Salabat-Jung, qui resta sur le trône jusqu'en 1763, époque où il fut tué par ordre de son frère Nizam-Ali. Celui-ci conserva le pouvoir jusqu'à sa mort, arrivée en 1803. Le nizam actuel, fatigué de la dépendance où le tiennent les Anglais, paraît décidé à renoncer à sa couronne et à son titre nominal pour aller vivre en simple particulier dans la résidence que les maîtres actuels de l'Inde voudront bien lui assigner. Ce prince possède une fortune qui n'est pas moindre de 200 millions. Avec lui s'éteindra probablement le titre de *nizam*. Quelques personnes croient à tort que cette dénomination appartient au pays et non pas au prince qui le gouverne. L. Dubeux.

NIZAMI ou, suivant la prononciation arabe, *Nidhami*, et non point *Nadhami* et *nazomi*, comme on lit à tort dans la *Bibliothèque orientale* de d'Herbelot, célèbre poëte persan, vivait dans le VIe siècle de l'hégire. Son nom entier est, suivant Hadji-Khalfa, Djémal-eddin Abou Mohammed Youçouf, fils de Mowayyid, et, suivant Dauletschah, Nizam-eddin Abou-Mohammed, fils d'Youçouf, fils de Mowayyid. M. de Sacy pense que le nom de Nizami, par lequel on désigne ordinairement ce poëte, est un abrégé de son titre honorifique de Nizam-eddin (*la base de la religion*). Nizami était natif de Candjeh, ville de la province d'Arran, en Perse, et on le surnomme quelquefois *Candjewi* pour le distinguer d'un autre auteur du même nom. Les productions les plus importantes de Nizami ont été réunies, après sa mort, dans un recueil intitulé *khamseh* ou *les cinq* en arabe, et *pendj gandj, les cinq trésors* en person. Ce sont cinq poëmes formant environ vingt-huit mille distiques. Il existe, en outre, un *divan* ou recueil par ordre alphabétique, d'odes du même poëte. — Les circonstances de la vie de Nizami sont peu connues ; nous savons, toutefois, que son talent poétique lui valut les bonnes grâces du prince Seldjoucide Kyzyl-Arslan. Nizami vécut jusqu'à un âge assez avancé et mourut l'an 576 de l'hégire (1180-1181 de J. C.). Un choix de ses apologues fut imprimé à Calcutta, en 1786, dans l'*Asiatic miscellany*, avec une traduction anglaise, et on reproduisit le texte à Leipsick, en 1802, un vol. in-4. M. de Hammer a traduit en allemand plusieurs morceaux de cet auteur. Enfin on a imprimé à Calcutta, en 1812, le *Sékander nameh*, avec un choix de commentaires, un vol. in-4°. Il existe encore quelques autres éditions et traductions moins importantes des ouvrages du même auteur. L. Dubeux.

NIZAMI DJEDID, ou, suivant la prononciation la plus usitée, *Nizam-Djedid*, expression composée de deux mots arabes *nizam*, *ordre*, *arrangement*, *disposition*, et *djedid*, *nouveau* ; ce que l'on peut traduire en français par *ordonnance nouvelle*. On désigne sous ce nom, dans l'empire ottoman et en Egypte, la tactique européenne et les troupes armées et disciplinées d'après ce système. Déjà, au commencement de l'année 1732, le renégat hongrois Ibrahim, le même qui fonda, à Constantinople, la première imprimerie turque, publia un ouvrage dans lequel il essayait de faire comprendre aux Ottomans que, pour lutter contre les puissances européennes avec quelques chances

de succès, il était indispensable d'adopter leur système militaire. Cette tentative n'amena aucun résultat. Mais les troupes ottomanes ayant essuyé plusieurs revers, la Porte forma le dessein de mettre à exécution les avis d'Ibrahim. Après le traité de paix de Kaïnardji, signé en 1774, le sultan Abd-ul-Hamid créa un nouveau corps d'artilleurs, fort de 2,000 hommes. En 1791, Sélim III forma des compagnies de fusiliers ; mais ces troupes ayant excité la jalousie des janissaires, Mustapha IV en ordonna la suppression. Ce ne fut qu'en 1826, après la destruction de la milice des janissaires, que les institutions connues sous le nom de *Nizam-Djedid* furent complétement mises en vigueur par le sultan Mahmoud.

Nous venons d'exposer l'histoire de l'introduction de la tactique enropéenne en Turquie; mais nous n'avons pas à rechercher si ce changement a exercé une influence utile sur les armées ottomanes, et s'il n'eût pas été préférable de faire revivre, chez les janissaires, l'esprit qui les animait à l'époque de leur création, plutôt que de les détruire entièrement. — Méhémet-Ali introduisit en Egypte le Nizam-Djedid. Il fut secondé dans cette entreprise par plusieurs officiers français et italiens, et principalement par M. Sève (et non pas Selves), plus connu sous le nom de *Soliman-Pacha.*

NIZOLIUS (Marius), en italien *Nizzoli*, savant littérateur et grammairien, né en 1498 à Brescello, dans le Modenais. Il obtint une chaire à l'université de Parme, et fut ensuite chargé de la direction de l'académie fondée à Sabionetta, à 7 lieues sud-ouest de Mantoue, par le prince de Gonzague, pour l'enseignement des langues anciennes. On lui doit : 1° *Observationes in Marcum Tullium Ciceronem*, 1535, in-fol., ouvrage philologique important dont ont profité les éditeurs de Cicéron. Nizolius en avait préparé une seconde édition ; son neveu la fit paraître à Venise chez Alde Manuce, 1570, in-fol., sous le titre plus connu de *Thesaurus Ciceronianus* ou *Apparatus linguæ latinæ e scriptis Tullii Ciceronis collectus.* Le même ouvrage, avec des additions, a été publié de nouveau par Facciolati, sous le titre de *Lexicon Ciceronianum*, Padoue, 1734. C'est un des premiers dictionnaires qui aient été composés des mots et des expressions de Cicéron. — 2° *De veris principiis et vera ratione philosophandi contra pseudo-philosophos, libri IV*, Parme, 1553, in-4°. L'auteur, dans cet ouvrage, attaque les scolastiques, leur reproche la barbarie de leur langage et le ridicule de leurs doctrines. Leibnitz, grand admirateur de ce livre, en donna une nouvelle édition avec une préface, Francfort, 1670, in-4°. Nizolius mourut en 1566; on peut dire de lui qu'il a beaucoup contribué à la renaissance des lettres qui signala le XVIe siècle. Al. B.

NOAILLES (*biog.*). — La maison de Noailles est ancienne et illustre. Elle a pris son nom d'un château du Limousin situé entre Brives et Turenne. Un arrêt du parlement de Paris, en 1528, a établi authentiquement sa filiation à l'occasion de la substitution de cette maison à Hugues de Noailles au XIIIe siècle. On voit dès 1080, avant les croisades, un Géraud sieur de Noailles épouser Nabens de Ségur, et plusieurs membres de cette famille se sont signalés depuis le XVIe siècle. Nous nommerons :

Antoine de Noailles, né en 1504; il se distingua dans les armes et la diplomatie et fut tour à tour gouverneur de Bordeaux, ambassadeur à Londres, amiral de Guienne et puis de France. Il se fit remarquer à la bataille de Cerisoles, négocia la trêve de cinq ans conclue à Vaucelles, en 1556, entre l'empereur et le roi de France, et mourut en 1562. Ses *Négociations* en Angleterre ont été publiées par Vertot avec celles de son frère, 3 vol. in-12, 1763.

François de Noailles, frère du précédent, passa pour le plus habile diplomate de son siècle. Né en 1519, il entra dans l'Eglise et se trouvait évêque de Dax lorsque Henri II, en 1558, lui confia les fonctions d'ambassadeur à Venise. Il fut envoyé au même titre à Londres, Rome et Constantinople, où il rétablit la paix entre Sélim et les Vénitiens. Il mourut à Bayonne en 1585.

Anne de Noailles, capitaine des gardes du corps, en faveur duquel la seigneurie d'Agen fut érigée en duché-pairie au mois de décembre 1663. Il eut deux fils, l'un capitaine des gardes comme son père, l'autre cardinal-archevêque de Paris.

Anne-Jules de Noailles, frère aîné du cardinal, né en 1650, suivit la carrière des armes, fut duc et pair et maréchal de France. En 1662, il fut chargé du gouvernement du Languedoc. Jules de Noailles eut le malheur de présider aux dragonnades contre les Cévenols, et de croire ou du moins

de faire croire à la cour que la conversion des religionnaires allait s'opérer tout à coup sous la menace du sabre. C'est en grande partie sur ses déclarations que fut révoqué l'édit de Nantes. Il se signala ensuite à la tête de l'armée qui fut envoyée pour aider les Catalans à secouer le joug de l'Espagne. Il mourut en 1708.

LOUIS-ANTOINE, cardinal DE NOAILLES, naquit en 1651, et montra dès sa jeunesse une grande piété. Après avoir fait de brillantes études, il fut reçu docteur de Sorbonne en 1676 et nommé, trois ans plus tard, à l'évêché de Cahors, puis transféré, l'année suivante, au siége de Châlons-sur-Marne. Son mérite et ses vertus déterminèrent Louis XIV à le nommer, en 1695, à l'archevêché de Paris, et en 1700 il fut nommé cardinal. Quelques règlements qu'il fit pour son nouveau diocèse indisposèrent contre lui les jésuites dont il avait voulu restreindre les pouvoirs. Il se déclara aussi d'abord assez vivement contre le jansénisme. Il condamna, en 1696, un livre intitulé *Exposition de la foi catholique sur la grâce*; et en 1701 il obligea les docteurs jansénistes qui avaient signé le cas de conscience à se rétracter. Il prit part, en outre, quelques années après, à la suppression du monastère de Port-Royal; mais il changea de conduite à l'occasion de la bulle *unigenitus* qui condamnait les *Réflexions morales* du P. Quesnel. Le cardinal de Noailles, n'étant encore qu'évêque de Châlons, avait donné son approbation à cet ouvrage, déjà approuvé par son prédécesseur; et, quand la clameur publique en eut fait connaître les erreurs qu'il n'y avait point aperçues, il exigea qu'on y fît des corrections; mais, quoiqu'il n'en eût obtenu qu'une partie, il crut son honneur engagé et ne voulut pas d'abord révoquer son approbation. Il ne s'y détermina que lorsqu'il eut appris la bulle qui condamnait ce livre. Alors il s'empressa de publier un mandement pour le condamner. Mais, quand les évêques de France furent assemblés pour l'acceptation de la bulle, il essaya de justifier l'approbation qu'il avait donnée au livre du P. Quesnel, et demanda qu'on joignît à la formule d'acceptation une explication du mauvais sens des propositions condamnées, comme pour faire entendre qu'elles étaient susceptibles d'un bon sens. N'ayant pu l'obtenir, il publia un mandement où il déclarait qu'il avait cru devoir recourir au pape et attendre des explications. Louis XIV se montra vivement blessé de cette opposition, et le cardinal était menacé de se voir peut-être déposé, quand la mort du roi vint changer les affaires. Il fut mis alors, par le régent, à la tête d'un conseil de conscience pour les affaires ecclésiastiques, et protégea ouvertement le parti janséniste. Il osa même, avec quatre ou cinq évêques, publier, en 1717, un acte d'appel de la bulle pontificale au futur concile. Cet appel fut renouvelé l'année suivante, et le cardinal, pour le justifier, publia, bientôt après, un mandement qui fut condamné par le pape. Cependant, vivement pressé par le régent, il prit, en 1720, le parti d'accepter la bulle, avec une exposition de doctrine dressée par les évêques et où l'on expliquait tous les points contestés. Mais il écrivit en même temps une circulaire à ses curés, où il leur disait qu'en acceptant la bulle il avait mis la vérité à couvert par de bonnes explications. Enfin, le 19 juillet 1728, il écrivit au pape pour lui annoncer qu'il se soumettait pleinement à la décision du saint-siége, et publia, trois mois après, un mandement par lequel il acceptait la bulle sans réserve ni explication, et rétractait tout ce qu'il avait fait ou écrit de contraire. Il mourut l'année suivante. Sa piété et ses autres vertus auraient rendu sa mémoire recommandable, s'il n'avait eu le malheur de donner sa confiance à des hommes qui abusèrent de sa faiblesse pour l'entraîner à de fausses démarches.

ADRIEN-MAURICE, duc DE NOAILLES, né en 1678. Il accompagna le duc d'Anjou à Madrid et se distingua dans la guerre de succession, prit Gironne au milieu de l'hiver de 1710, et força, par cet exploit, le reste de l'Aragon à poser les armes. En récompense, il fut nommé duc-pair et grand d'Espagne de première classe. Membre du conseil de Guienne après la mort de Louis XIV, président du conseil des finances en 1717; il fit des réformes utiles. Lors de l'entrée de Dubois au conseil, il se retira en protestant avec le chancelier d'Aguesseau, Saint-Aignan et Besons. Dans la guerre de 1733, il força les Allemands à évacuer Worms, et se trouva au siége de Philisbourg, où il reçut le bâton de maréchal. Il se distingua en Italie en 1735, et en Allemagne en 1741 et 1743, et mourut à Paris en 1766. Ses *Mémoires* ont été publiés en 1777 par l'abbé Miller, 6 vol. in-12.

Jean-Louis-François-Paul, duc de Noailles, né en 1739, émigra pendant la révolution et se retira en Suisse, où il resta jusqu'à la restauration. Il mourut en 1824. Membre de l'Académie des sciences en 1777, il fut compris dans l'Institut réorganisé de 1816. On lui doit la première bonne carte qui ait été faite de l'Allemagne, celle qui porte le nom de Chancharel.

Louis-Marc-Antoine, vicomte de Noailles, second fils du maréchal de Mouchy, embrassa sincèrement la cause de la révolution. Né en 1756, il servit dans la campagne des Etats-Unis, et revint tout imprégné des idées de liberté et d'égalité. La noblesse du bailliage de Nemours l'ayant député aux états généraux, il se prononça d'abord contre la réunion des ordres ; mais, lorsqu'elle eut été décidée, ce fut lui qui, dans la nuit du 4 août, prit l'initiative de proposer le sacrifice des titres de noblesse, l'égale répartition des impôts, le rachat des droits féodaux et la suppression des servitudes personnelles. Après la fuite de Louis XVI il prêta serment de fidélité à la nation et à l'assemblée, et fut chargé du commandement des avant-postes du camp de Valenciennes en 1792 ; mais peu après il donna sa démission et passa en Angleterre pour échapper aux dénonciations. Il revint au bout de quelques années, et fut envoyé à Saint-Domingue avec le grade de général de brigade. Il mourut à la Havane en 1804.

Le comte Alexis de Noailles, fils du précédent, né le 1er juin 1783, n'adopta pas les principes politiques de son père. Mis en prison sous le gouvernement impérial comme accusé d'avoir répandu la bulle d'excommunication fulminée par Pie VII contre Napoléon en 1809, il refusa les offres conditionnelles que lui faisait Fouché, et n'obtint sa liberté qu'après six mois de prison et par la protection de son frère. Banni de France en 1811, il alla rejoindre à Hartwel Louis XVIII, qui lui donna une mission pour la Russie. Rentré en France avec les Bourbons, il fut élu par les départements de l'Oise et du Rhône à la chambre de 1815, puis en 1824 par le département de la Corrèze. Plus d'une fois il se sépara de la majorité royaliste. Il mourut le 14 mai 1835. J. Fl.

NOBILI (Robert), jésuite romain qui fut envoyé aux Indes en 1606 pour y prêcher l'Evangile. Il ne trouva point de meilleur moyen d'arriver à un résultat satisfaisant que de se faire passer pour brahme. Lorsqu'il eut, en cette qualité, établi sa réputation de savoir et de sainteté, il ouvrit une école de christianisme sans cesser de pratiquer les coutumes et de se conformer aux préjugés de la caste révérée. Il s'abstenait notamment de manger de la chair ou rien de ce qui a eu vie, et prenait soin d'éviter le contact des parias. Soixante-dix brahmes se convertirent. Les frères mineurs, scandalisés de cette manière d'agir, le dénoncèrent au pape et l'accusèrent de tolérer, en outre, plusieurs pratiques d'idolâtrie. Plusieurs papes condamnèrent une partie des cérémonies incriminées. Nobili mourut à Meliapour (Madras) en 1656 ; mais la voie dans laquelle il était entré fut suivie par les autres membres de la Société, qui en 1710 se trouvaient à la tête d'une communauté de 150.000 âmes.

NOBILISSIME, titre d'honneur dérivé du superlatif latin *nobilissimus* (très-noble), que les Césars romains portèrent de tout temps, mais qui fut, sous le règne de Constantin, érigé en dignité séparée et indépendante du titre d'empereur. Le *nobilissimat*, pour nous servir du mot créé par Tristan, fut d'abord l'apanage des fils d'empereurs qui n'étaient pas encore Césars ; ensuite il s'étendit aux autres membres de la famille impériale. Constantin le donna à son frère Constance et à Anaballien, son neveu. Cette dignité, supérieure au *patriciat*, venait immédiatement après celle de César (Tristan, *Comment. hist.*, III, p. 493) ; elle donnait le droit de revêtir la pourpre. Au ve siècle, il n'était pas un prince qui ne portât le titre de *nobilissime*, et plus tard même il fut attribué à quelques hauts seigneurs étrangers à la famille impériale. Dans les cours théologiques de l'ancienne Sorbonne, on le donnait à l'élève du cours ou de la licence qui était le plus élevé par sa naissance ; celui qui était le premier par la science était l'*imperator*.

NOBLE (*monnaie*). — Le *noble* est une ancienne monnaie d'or anglaise qui fut frappée, dit-on, pour la première fois, par Edouard III, vers l'an 1334. Le titre en était très-élevé, puisqu'il atteignait 23 karats 3/4, et que l'or le plus pur est de 24. Lorsque le *noble* d'Angleterre parut, c'était la plus grosse espèce d'or qui fût en circulation en Europe ; elle valait 2 écus d'or de France ; outre Manche, elle était prise, dit Ruding, pour

10 pennys. Son cours cependant varia un peu, et, à certaines époques, elle n'en valut que 8. Les plus anciens nobles portent pour type une nef à l'antique, voguant sur les flots; de face, à mi-corps, devant le mât muni de sa voile, on voit le roi la couronne en tête, l'épée à la main droite, et l'écu au bras gauche. Cet écu est écartelé au 1er et au 4e de France, au 2e et au 3e d'Angleterre; autour on lit pour légende : EDWARD'. DEI. GRA. REX. ANGL. Z. FRANC. D. HYB., c'est-à-dire *Edwardus Dei gracia rex Angliæ et Francorum dominus Hyberniæ.* Au revers, dans un cartouche formé par des quarts de cercle, se trouve une croix fleuronnée et fleurdelisée, cantonnée de quatre léopards couronnés. Autour on lit : + IHC. (*Jhesus*) AVTEM. TRANCIENS. P. (*per*). MEDIVM. ILLORVM. IBA. (*ibat*).

Edouard III fut l'inventeur de cette monnaie. Le nom qu'elle porte nous semble venir de son type même, parce que le roi y est représenté debout, à mi-corps, de face, armé et couronné; en Guienne, l'effigie du prince anglais est représentée dans une position semblable sur des monnaies d'argent, qui, par cette raison, sont appelées *hardis*. Il nous paraît donc tout simple de croire que c'est à une circonstance analogue que le *noble* doit uniquement son nom. D'ailleurs on sait qu'au moyen âge les objets figurés sur les monnaies leur donnaient souvent le nom qu'elles portaient : ainsi les *florins* de Florence avaient pour type une fleur de lis épanouie; la *florette* était un *blanc* à trois lis; le *ducat* de Venise montrait le doge recevant l'étendard de la république des mains du patron saint Marc, etc.

Les *nobles* ont eu cours en Angleterre jusqu'au règne de Charles Ier, ou, pour mieux dire, c'est à cette époque qu'on cessa d'en frapper. Il y avait aussi des *demi-nobles*, même du temps d'Edouard III; leur valeur était la même que celle de l'écu d'or de France. — Du temps d'Edouard IV (1461-1483), la physionomie (mais non pas le poids et le titre) des *nobles* change; le roi paraît toujours sur son vaisseau, mais à sa droite se trouve un pennon marqué de la lettre initiale de son nom E : cet usage fut continué. Sous Henri VII nous trouvons un H, sous Elisabeth un E, sous Marie un M, etc. Quant à la croix du revers, elle se transforme en un astre rayonnant au centre duquel paraît une petite rose faisant allusion aux emblèmes adoptés par les deux familles rivales de Lancastre et d'York. Du temps de Henri VIII enfin la rose prend une grande extension; ses pétales occupent tout le champ et portent en cœur les armes écartelées des deux royaumes. Tel est le type le plus récent représenté sur les nobles. Du temps de Henri VIII, le titre des nobles fut un peu affaibli et son empreinte reçut encore une légère modification, mais presque insensible.

Au XVe siècle, les *nobles à la rose* eurent un cours très-étendu en France; on les voit sans cesse mentionnés par les historiens et les poëtes de cette époque comme la monnaie la plus recherchée. Les Anglais, pendant leur séjour sur le continent, en frappèrent quelques-uns; mais ce ne fut pas à Paris, ainsi que l'affirment quelques auteurs. Ce fut probablement en Normandie et en Guienne. — Comme toutes les espèces jouissant d'un grand crédit, les *nobles* furent souvent imités, surtout en Flandre et en Brabant. Nous ne citerons, que le *noble* et le *demi-noble* de Philippe le Bon, duc de Bourgogne et comte de Flandre, presque semblables à ceux d'Edouard III et qui n'en diffèrent que par les armes du bouclier, qui sont écartelées de Bourgogne moderne et de Bourgogne ancien, avec l'écu de Flandre en cœur brochant sur le tout, par un petit lion posé sur la poupe du navire, et enfin par la légende du droit qui porte : PHS. (*Philippus*) DEI. GRA. DVX. BVRG (*undiæ*) COMESZ (*et*) DNS (*dominus*) FLAND (*riæ*); tout le reste est identique au noble d'Angleterre.

C'est par erreur que les monnaies d'or de Henri II, marquées à son effigie, ont été confondues, par quelques auteurs, avec les *nobles Henri* d'Angleterre. Ces pièces n'ont rien de commun entre elles; les premières sont exclusivement conçues dans le système français, et n'ont jamais porté d'autres noms que celui de *Henri* et de *double Henri d'or*. Elle n'ont eu cours, du reste, que sous le règne de Henri II. DUCHALAIS.

NOBLE (EUSTACHE LE), un des plus féconds écrivains de son temps, naquit à Troyes en 1643. Il se fit un nom dans la république des lettres par des pasquinades ingénieuses et divers petits ouvrages où l'on trouve de l'esprit, du feu et de l'enjouement. Devenu procureur général au parlement de Metz, sa mauvaise conduite lui attira des

démêlés avec la justice; il fut même condamné comme faussaire. Le Noble mourut à Paris le 31 janvier 1711, à l'âge de 68 ans, et si pauvre, que *la charité* de la paroisse de Saint-Severin fut obligée de le faire enterrer. — Ses ouvrages ont été imprimés à Paris en vingt volumes in-12. Les principaux sont 1° les *Dialogues sur les affaires du temps*, estimés; 2° *Le bouclier de la France, ou les sentiments de Gerson et des canonistes touchant les différends des rois de France avec les papes;* 3° *Relation de l'état de Gênes;* 4° *Histoire de l'établissement de la république de Hollande;* ce n'est guère qu'un extrait de l'histoire de Grotius; 5° *traduction en vers des satires de Perse et de quelques odes d'Horace;* 6° des *sonnets, stances et comédies;* 7° des *romans* ou *historiettes;* 8° *Dissertation touchant l'année de la naissance de Jésus-Christ*, in-12. E. DE BÉLENET.

NOBLESSE. — La nature n'a fait ni nobles ni roturiers; mais, si les hommes sont nés égaux et libres, ils ont bientôt cessé d'être l'un et l'autre par suite d'une certaine disproportion des qualités du corps et de l'esprit; voilà ce qui dut produire en peu de temps les distinctions hiérarchiques, la noblesse et la roture. Dès les premiers âges, on trouve la preuve de supériorités sociales dans certaines familles, et cela sans que l'autorité du prince et des lois civiles y ait été pour rien. Mais bien que la nature, en prodiguant ses dons à quelques favoris, les ait, par cela même, frappés d'une irrésistible distinction, cela n'eût pas suffi pour constituer la noblesse dans l'Etat. Il fallut un aveu public de cette vertu, un sceau qui laissât un témoignage authentique; et, comme chez les nations policées, il n'appartient qu'au chef de l'état de réglementer la hiérarchie sociale, ce fut ce chef qui devint l'organisateur et le dispensateur de la noblesse. On s'accorde assez à reconnaître que le titre de noble vient du mot *noscibilis, connu. Nobilis quasi noscibilis*, dit Varon : connu, qui est contraire à l'obscurité qui s'attache aux non-nobles, aux roturiers, *à rure* ou *ruptarii*, gens de campagne, de route. Toutefois la définition la plus raisonnable de la noblesse nous semble être celle de Porphyre. *Nobilitas nihil aliud est quam claritas splendorque majorum, honor virtutis præmium.*

Chez tous les peuples de l'antiquité, il est facile de reconnaître une caste, des familles que la naissance, la fortune ou les hasards de la guerre ont privilégiées. Chez les peuples pasteurs, un chef de famille, riche en pâturages et en troupeaux, formait promptement, à l'aide d'un nombreux domestique, une tribu dont les membres s'engageaient à défendre ses intérêts contre toute espèce d'agression. La noblesse, chez les juifs, tirait son origine d'Abraham, père des croyants, et depuis s'était perpétuée par ordre de primogéniture en la personne d'Isaac, puis en celle de Jacob, et successivement aux douze patriarches issus de ce dernier et devenus chefs d'autant de tribus. Cependant Ruben, quoique fils aîné de Jacob, n'avait pas reçu les prérogatives de l'aînesse par suite d'une faute infamante, et Siméon et Lévi, coupables de meurtre, s'étaient vus pareillement reculés de plusieurs degrés. C'est ainsi que la suprême noblesse échut à Juda le quatrième des fils de Jacob, d'où sortit la race royale. *Ecce vicit Leo de tribu Juda, radix David* (*Apocal.*, c. V). — Il n'y avait de nobles parmi les Romains que ceux qui exerçaient la magistrature ou leurs descendants. Les premiers d'une famille qui parvenaient aux charges s'appelaient *novi homines*, et les descendants de personnes qui les avaient possédées et qui venaient eux-mêmes à les exercer étaient les *veteres homines.* Ainsi toutes les maisons de chevaliers n'étaient pas patriciennes ou nobles, ni toutes les familles plébéiennes roturières. La noblesse était annexée aux charges, et ne s'acquérait point par argent. Il était de tradition que Romulus avait institué, pour ses conseillers, cent personnes distinguées par leur expérience et leur mérite, qui furent appelées *senatores* (vieillards) ou *patres* pour marquer le respect qui leur était dû. Dans les premiers temps, la dignité de sénateur ne se donnait qu'aux patriciens, c'est-à-dire aux descendants des premiers sénateurs. Depuis, les consuls choisirent parmi les chevaliers pour remplir les places vacantes, et ceux-ci furent appelés *patres conscripti*. Les chevaliers furent primitivement institués pour servir dans les armées; l'Etat leur devait un cheval dont ils avaient l'entretien, d'où leur est venu le nom qui les distinguait aussi bien que l'anneau d'or. Dans la suite, la qualité de chevaliers devint plutôt un titre d'honneur que de profession, et le principal emploi des titulaires était de tenir les fermes de la république et de lever les impôts, ce qui leur valut le surnom de publicains. Les che-

valiers formaient donc l'ordre intermédiaire entre le sénat et le peuple. La qualité de chevalier s'acquérait par argent et se perdait par l'épuisement du revenu que pouvait constater la capitation quinquennale. Les chevaliers ruinés redevenaient roturiers, ce qui se formulait par les mots *in ærarios referri*. — Les Gaulois étaient partagés en trois ordres, les druides, les nobles et le peuple. La guerre était le partage de la noblesse, et, pour parler selon J. César, la puissance de ses *chevaliers* se mesurait sur le nombre des clients qu'ils menaient à leur suite. Les principaux avaient quelquefois jusqu'à 10,000 clients qui se dévouaient aux intérêts de leur patron, qui ne le quittaient jamais, partageant sa bonne et sa mauvaise fortune, vivant de ses bienfaits, et ayant part à ses richesses et à toutes les dépouilles de la guerre. Chaque cité, toutefois, avait son président ou roi, qui, sous le titre de Vergobert, exerçait des fonctions temporaires ou à vie ; il était choisi par les duides dans l'ordre de la noblesse où se recrutait le sénat. On sait que chez les Gaulois les femmes eurent longtemps part au gouvernement, et qu'elles jouissaient encore de ce droit au temps d'Annibal, puisque l'on trouve, dans un des articles de son traité avec les Gaulois, que, si un Carthaginois reçoit quelque outrage dans les Gaules, l'affaire sera portée au tribunal des Gauloises. — Sous la domination romaine, en tête de la société gallo-romaine, étaient les nobles, les *clarissimi*, dont les familles avaient fourni des sénateurs ou de grands dignitaires à l'empire. Ils étaient affranchis de tout tribut. Les insignes de leur rang étaient la *clave*, bande de pourpre cousue sur la tunique, et la *trabée*, manteau blanc rayé de pourpre, et qui se posait comme la chlamyde athénienne. — On a dit que les Francs, en envahissant les Gaules, y avaient apporté une distinction de caste privilégiée, partage de quelques-unes de leurs familles. Cette opinion, niée par l'abbé Dubos, est vivement soutenue par Montesquieu. Le fait ne nous semble pas irréfragable, et la critique moderne a suffisamment établi que les Gaulois, après la conquête franque, continuèrent à jouir, en toute liberté, de leurs possessions, si ce n'est dans les terres saliques, dans les terres échues aux Francs, et devenues pour eux héréditaires. Bien plus, les Gallo-Romains prirent une part active et suivie au maniement des affaires; nous n'en donnerons pour preuve que le soin avec lequel Grégoire de Tours fait remarquer si le fonctionnaire dont il parle descend, oui ou non, d'une famille sénatoriale, et nous voyons qu'après la chute momentanée de Childéric ce fut le Gallo-Romain Ægidius qui fut porté sur le trône. L'histoire de la première et de la seconde race nous montre le parti gaulois en continuelle rivalité de service et d'autorité avec les chefs ou nobles de la race franque. On s'est évertué à trouver là la preuve d'un antagonisme de races ; peut-être s'est-on aussi mépris. Les Francs, quoique barbares, s'étaient annoncés comme libérateurs du joug romain, et la plus grande preuve de leurs dispositions libérales, c'est leur empressement à suivre la religion des vaincus, et à s'immiscer aux mœurs, aux coutumes nationales. On ne peut contester, toutefois, que la noblesse moderne, celle qui poussa de si profondes racines en Europe, n'ait dû sa physionomie et les bases de sa constitution à l'établissement des fiefs. C'est là une phase nouvelle, une transformation qu'il faut bien reconnaître, mais dont il ne faut pas exagérer les conséquences, ainsi que l'ont fait Boulainvilliers, Montesquieu lui-même et tant d'autres. Ce fut, comme on sait, vers la fin de la seconde race (*Capitul. de Kierzy*, 877) que les grands, profitant de l'affaiblissement de la royauté, convertirent les droits temporaires dont ils jouissaient, en droits héréditaires et perpétuels. (*Voy.* Féodalité, Alleu, Antrustion). Dès ce moment, les magistratures politiques et les commandements militaires leur furent exclusivement dévolus. Sous le nom de ducs, ils commandaient à dix centeniers ou tribuns militaires , ayant chacun sous leurs ordres cent hommes d'armes, ce qui faisait mille hommes par duc. Les comtes présidaient aux jugements rendus par les jurés francs ou gaulois. Les marquis gardaient les marches ou défilés des frontières. Les barons ou bons hommes donnaient leur avis sur les questions embarrassantes. Mais cet ordre de choses éprouva des modifications sensibles à mesure que la royauté reprit sa puissance. On peut trouver, dans le simple préambule de nos lois, l'histoire des variations de la noblesse en France. Sous les rois de la première race, elles sont promulguées, *consensu omnium* ; après le Capitulaire de Kierzy, *assensu episcoporum, comitum, baronum*, et depuis Saint-Louis, *par grand con-*

seil de saiges hommes et de boins clercs, par les plus léaux et les plus anciens hommes de Paris, par les bourgois députés de nos villes... Ce qui semble indiquer suffisamment que, sous la première race, la noblesse était peu de chose; que, sous la féodalité, elle était tout, et que, sous Saint-Louis et ses successeurs, ses prérogatives furent diminuées et partagées.

Avant de suivre plus loin les destinées de l'institution en France, nous dirons en peu de mots ce qu'elle fut à l'étranger. Chez certains peuples, la noblesse n'était que personnelle, viagère et non transmissible; chez la plupart, elle se transmettait aux descendants avec les apanages et priviléges qui s'y trouvaient joints, à la charge, seulement, de certaines fonctions et du service militaire. Une exception singulière à ces deux règles est ce qui se passe en Chine. Quand un homme a bien mérité de l'Etat, l'empereur l'anoblit, et avec lui se trouvent anoblis tous ses ancêtres; quant à ses descendants, ils restent ce qu'ils étaient auparavant. — En Europe, les arrière-petits-neveux d'un homme anobli s'imaginent aller de pair avec tout ce qu'il y a de plus élevé dans la hiérarchie sociale, et rougiraient de s'unir à des familles qui n'ont pas de blason; ce qu'ils appellent une mésalliance. En Espagne, les habitants des Asturies se prétendent tous nobles, parce que, disent-ils, leurs ancêtres ont autrefois repoussé les Maures. La noblesse, en Espagne, se classe par titre et par ancienneté. Il y a des dignités attachées à la personne, d'autres à la terre. Elle se divise en plusieurs degrés : la très-grande est celle des rois; la grande, celle des ducs, des princes, des marquis, des comtes, qui ont le droit de se couvrir en présence du roi; la moyenne, celle des barons : la dernière vit sans éclat de son revenu, parfois chétif. Il y avait encore deux autres sortes de nobles : les uns *de bannière*, qui avaient droit de réunir leurs vassaux sous leur enseigne; les autres, de *chaudière*, *ricos hombres*, qui nourrissaient de leurs propres fonds ceux qui les suivaient à la guerre. Sous l'ancienne monarchie, la noblesse, en Espagne, ne se conférait que pour de notables services; toutefois il n'y a pas de mince hobereau qui ne prétende au titre de *hidalgo*.—En Angleterre, la noblesse est également distinguée en plusieurs degrés : par les princes de la maison royale, par les ducs, les marquis, les comtes, les barons, les baronnets, les milords, et par les simples gentilshommes. La noblesse y est encore en tel respect, que nul, à moins d'être chevalier, ne peut s'asseoir à la table d'un baron. Les lords prennent rang dans la haute noblesse, et composent la chambre haute. Les plus anciennes familles tirent leur origine de l'un des trois royaumes et de deux provinces françaises, la Normandie et l'Aquitaine. Le fief y appartient à l'aîné, suivant la coutume de Normandie; les filles entrent en commun partage avec les fils, hors en baronie, où la fille aînée a le manoir. L'exercice du commerce ne fait qu'interrompre la noblesse jusqu'au jour où le titulaire déclare au roi d'armes qu'il renonce à son industrie, et entend désormais vivre noblement comme auparavant. — En Italie, la noblesse faisait un corps séparé, et le nom de ses membres était inscrit sur des registres distincts. Les villes de Florence, de Sienne et de Pistoie avaient des consuls chevaliers. Les Guelfes de Florence élurent, en 1268, trois chevaliers pour gouverneurs, *consoli de cavalliari*. A Florence, le commerce ne dérogeait pas, mais la noblesse *de soie* était plus considérée que celle *de laine*. A la chute de la république, on obtint l'agrégation à la noblesse, et l'agrégé changeait de nom comme de famille, et prenait alors le nom et les armes de celui qui l'adoptait. Les priviléges de la noblesse d'Italie consistaient à posséder les charges, le territoire étant le domaine des villes; et, comme ces priviléges ne pesaient pas sur le peuple, les nobles étaient dispensés de tout service. Pour être anobli, il fallait, entre autres choses, prouver que, depuis trois générations, les arts mécaniques n'étaient point exercés dans la famille. — Chez les Germains, comme chez les Francs et les Scandinaves, la noblesse fut d'abord personnelle : le prince accordait des distinctions, distribuait les armes, donnait des terres et des fonctions; plus tard, les compagnons du prince transmirent ces avantages à leurs descendants, et finirent par former une classe distincte dans la nation. La noblesse conférée par l'empereur, en Allemagne, est encore la principale, elle est appelée *immédiate*; celle conférée par les princes secondaires n'a de valeur que dans les limites de leurs Etats. Elle se divise en trois classes : la noblesse *immédiate*, dont les fiefs relèvent directement de l'empereur; la noblesse *médiate*, qui, en vertu de

concessions particulières, peut avoir des droits régaliens dans ses fiefs; la noblesse *mixte*, dont les fiefs relèvent en partie de l'empire et en partie des princes. On est de bonne noblesse quand on peut prouver qu'on s'est trouvé aux tournois, institués par Henri Loiseleur en 935 et supprimés en 1403, et que l'on a été reçu dans les chapitres. En Allemagne, les fiefs sont masculins, et les partages égaux entre frères; l'aîné seulement a les dignités par investiture. — Le gouvernement démocratique de la Suisse laisse peu de place à la noblesse, hormis à Zurich, à Schaffhouse, où les nobles ou chevaliers occupent le premier rang; quant à la noblesse de Berne, elle ne confère aucun droit sur les emplois et fonctions de l'Etat, et dans le pays des Grisons et de la Valteline les nobles ont le privilége d'être imposés plus haut que les bourgeois. Somme toute, quoique peu privilégiée, et dans l'impossibilité de se recruter autrement que par anoblissement étranger, la noblesse n'en est ni moins fière ni moins honorée, en raison de l'ancienneté de son origine, puisqu'elle est antérieure à l'établissement du gouvernement républicain.

Chez les Slaves, c'étaient les boyards, les vayvodes, les kiaz, les pans, les joupans, les karols qui avaient tout le pouvoir. Le titre de boyard, du mot *boie*, combat, n'était ni héréditaire ni transmissible; celui de vayvode se donnait plus communément aux gouverneurs de provinces. Bien que la richesse, les fonctions, les priviléges fussent le partage des grands, ils n'en étaient pas moins soumis, au moyen âge, au caprice de la populace. L'histoire des peuples slaves est remplie d'exemples du peu de stabilité que le caprice des masses laissait au pouvoir. Les Russes, subjugués par les Tatars, ne prirent aucune part au mouvement social qui s'opéra dans le reste de l'Europe au XIIe et au XIIIe siècle; de sorte que, sauf les modifications qu'apporta le joug des conquérants dans l'administration du pays, on retrouve, au XVIe, à peu près les mêmes institutions qu'au commencement de la monarchie. Une seule chose est à noter, c'est que, habituée à la servitude, la noblesse vit, sans s'émouvoir, l'autocratie l'enlacer dans le réseau de son despotisme, et qu'elle se résigna à la soumission, heureuse qu'elle fut de vivre dans ses terres, loin du tzar, au milieu d'autres serfs, sur lesquels, à son tour, elle exerça une compression tyrannique. Malgré l'auto da fé de tous les titres nobiliaires fait par Féodor III, frère de Pierre le Grand, il n'y a pas de pays où se trouvent, autant qu'en Russie, de comtes, de princes et de nobles à tous les degrés. Sous la verge impériale que ne fléchit aucune sommité, ce n'est plus guère aujourd'hui qu'affaire de vanité. Au surplus, comme la Russie est une puissance essentiellement militaire, la noblesse est divisée en quatorze classes, toutes assimilées, pour le rang et la considération, à certains grades militaires. Ainsi le gentilhomme de première classe a le rang de feld maréchal, tandis que le noble de la quatorzième n'a que celui de simple enseigne.—En Pologne, il en fut tout autrement de la noblesse; ses membres avaient une telle autorité, qu'ils élisaient les rois, et jouissaient du gouvernement des villes. Le sénat se composait des archevêques, des évêques, des palatins, des vayvodes et des principaux officiers du royaume. Les anoblis par les rois n'étaient reconnus pour tels que quand l'anoblissement avait été approuvé par la diète générale. La noblesse se perdait par le trafic et par les professions mécaniques, mais elle s'acquérait par des services éminents. — Chez les Turcs, il n'y a pas de noblesse héréditaire; le titre de *bey*, presque personnel, passe encore au fils, mais s'arrête là; la postérité n'a ni titres ni priviléges. En Perse, le titre de *mirza*, fils d'émir, se donne à tout ce qui est distingué par la science ou la fortune; les princes mettent ce mot derrière leur nom, tandis que les autres le mettent devant. Mais le pays où la distinction des classes est le plus observée est l'Inde, où la noblesse est établie sur les préjugés religieux. Les brahmes, qui sont les prêtres, les sacrificateurs, occupent le premier rang; les *chétris* ou guerriers viennent ensuite; puis la caste des baïces ou banians qui font le commerce; puis enfin les artisans, les laboureurs, etc. Toutes ces castes ont leurs subdivisions qui ne peuvent jamais être franchies; chacun est enfermé dans la profession héréditaire, comme chez les anciens Egyptiens; d'où résulte une sorte de machinisme social qui interdit à peu près tout progrès à ce pays.

Mais revenons à la noblesse française. On a démontré ailleurs comment la royauté parvint à refréner la féodalité par la force des armes, par l'affranchissement des *communes* (*voy. ce mot*), et par les lettres

d'anoblissement; nous nous bornerons à quelques citations. Malgré les efforts de la couronne, la noblesse d'épée avait conservé une prépondérance inquiétante. Quand enfin, selon une expression célèbre, la royauté se trouva hors de page, et qu'elle eut organisé ses armées, son travail contre la haute aristocratie se continua systématiquement. Sous couleur de priviléges nouveaux, la noblesse fut dispensée du service personnel, à la seule condition d'entretenir les troupes royales en passage sur ses terres. La paye des soldats par le trésor public acheva de lui enlever son dernier lustre. Peu à peu subissant les nécessités nouvelles, et pour conserver quelque chose de son ancien état, la noblesse en fut réduite au métier de courtisan, et ne rayonna plus que de l'éclat emprunté à la couronne. L'un des moyens les plus actifs employés contre la féodalité fut la facile agrégation des classes inférieures au corps privilégié. La royauté leur ménanagea trois moyens d'y parvenir : l'acquisition des fiefs, la profession des armes et l'obtention des charges. On sait comment, après les coûteuses dépenses des croisades, la noblesse fit bon marché de ses fiefs. Philippe le Bel multiplia les anoblissements en permettant l'acquisition de ces fiefs. Enrichie par le développement subit de son commerce et de son industrie, la bourgeoisie mit une ardeur extrême à se revêtir des dépouilles féodales. Louis X seconda le mouvement. « Comme le royaume, dit ce prince, est appelé le royaume des Francs, nous voulons que la chose soit conforme au nom ; » et la noblesse, dès lors, perdit ce prestige dont elle était si fière. Ce fut Henri III qui, par son ordonnance de Blois de 1579, établit en principe que, par l'acquisition d'un fief, on devenait seulement propriétaire de la terre, mais sans droit au titre. Le commandement dans le noble métier des armes était autrefois le partage exclusif de la naissance. « Nos pères, dit Boulainvilliers, étaient si persuadés que le droit de commander aux autres hommes était attaché à la noblesse, qu'ils ne souffraient, sous aucun prétexte, que les roturiers s'en attribuassent le pouvoir ; c'est pourquoi ils étaient rejetés à la milice, loin d'être admis à la chevalerie, et quoiqu'ils pussent être employés à la suite des grands, suivant leur capacité, ils gardaient toujours le nom de *villain*, qui était le caractère essentiel de leur naissance. »—La politique royale ôta ce caractère exclusif au commandement, et l'on voit qu'au temps de Louis XII tout individu faisant profession des armes, sans autre emploi connu, était réputé gentilhomme. La prise d'armes des guerres de religion fit surgir tant de prétentions à la noblesse, que Henri IV, qui jurait *foi de gentilhomme,* crut devoir, par son édit de 1600, mettre un frein à cette invasion de la roture. Louis XV, sous le règne de qui la bourgeoisie prit un essor, reconnut pour nobles, par son édit de novembre 1750, tous ceux qui parvenaient, dans les troupes royales, au grade d'officiers généraux, et ceux qui, parvenus au grade de capitaine, pouvaient prouver que leur aïeul et leur père avaient servi au même titre. Quant à ce qui concerne les anoblissements par les offices, la royauté suivit une politique analogue. Les emplois, dont les grands avaient eu précédemment le monopole, passèrent concurremment aux plébéiens, et l'on vit se multiplier les charges qui transmettaient la noblesse ; on en trouve le long détail dans le *Traité de la noblesse* de de la Roque, auquel nous renvoyons. En beaucoup de villes, les charges municipales la conféraient ; le maire, les échevins de Tours au nombre de vingt-quatre, avaient été créés à vie et anoblis, eux et leur postérité, en souvenir du mariage de Charles VII avec Marie d'Anjou, et de celui de Louis XI avec Marguerite d'Ecosse. Les capitouls de Toulouse acquéraient la noblesse en entrant en place, et la transmettaient à leurs descendants. C'était un proverbe généralement reçu dès le XVIe siècle que

De grant noblesse prend titoul
Qui de Toulouse est capitoul.

Comme autrefois Caracalla donna des droits de citoyen romain à tout le monde, on en vint à anoblir des villes entières. Charles V, par son édit de 1371, déclara nobles tous les bourgeois de Paris, et ce titre leur fut confirmé par Charles VI, Louis XI, François Ier et Henri II. Henri III restreignit ce privilége en 1577 au seul prévôt des marchands et aux échevins ; il fut supprimé en 1667, rétabli en 1707, supprimé de nouveau en 1715, et rétabli enfin en 1716, tel qu'il subsista jusqu'à la révolution. Cette étrange facilité d'arriver à la noblesse, élargie par *le bon plaisir* et aggravée par d'incessantes usurpations, avait fait de l'aristocratie française une assez vaine institution ; cependant, aux états de 1588, elle prétendait encore repré-

senter « ceux qui ont vaincu les Goths, les Vandales, les Ariens, les Albigeois, les Lombards, les Sarrasins, les païens, et qui n'ont laissé d'autres bornes à la réputation de leur valeur que celles que le soleil prend à faire le tour de la terre ; » puis, aux états de 1616, on la voit, préoccupée de la triste idée de sa décadence, demander avec douleur « si elle est tellement rabaissée qu'elle soit avec le vulgaire, en la plus étroite société qui soit parmi les hommes, c'est-à-dire en famille. » La vérité est que bien avant la révolution, qui vit se consommer sa grande ruine, la noblesse, en tant qu'institution politique, n'existait plus que de nom ; les moralistes, les poëtes et les sophistes du tiers état n'avaient pas été les premiers à lui porter les coups. Avant eux, le duc de la Rochefoucauld avait dit : « Ceux qui sont assez sots pour s'estimer seulement par leur naissance méprisent en quelque façon ce qui les a rendus nobles, puisque ce n'est que la vertu de leurs ancêtres qui a fait la noblesse de leur sang. » Plus tard, Voltaire, le grand démolisseur des liens sociaux, disait, aux applaudissements du parterre :

Les mortels sont égaux ; ce n'est point la naissance,
C'est la seule vertu qui fait leur différence.

Et nous trouvons, dans un recueil encyclopédique du temps, cette maxime quelque peu brutale : « Il est certain que la naissance ne met pas plus de différence entre les hommes qu'entre un ânon dont le père portait du fumier et un ânon dont le père portait des reliques. L'éducation fait la grande différence; les talents la font prodigieuse, la fortune encore plus. » L'holocauste de l'aristocratie et le triomphe de la bourgeoisie, consommés dans la nuit du 4 août 1789, sont pressentis dans ces appréciations de l'école philosophique.—Napoléon, dans ses tentatives de réorganisation sociale, essaya de réhabiliter la noblesse, ou plutôt d'en créer une nouvelle qu'il dota et pourvut de majorats; il sentait qu'une noblesse sans priviléges et sans attributions est un non-sens dans l'ordre politique. On sait quelle fut la destinée de la noblesse impériale. La charte aussi restaura les titres et la pairie, et l'on vit des ducs, des comtes et des marquis sans duchés, sans marquisats, sans comtés. Aujourd'hui et depuis longtemps, les familles des grands vassaux sont, pour la plupart, éteintes parmi nous ; quelques noms seulement ont survécu à la ruine de la société féodale. A ces rares exceptions près, c'est dans les anoblissements prodigués aux XVe et XVIe siècles que tout ce qui se pare encore d'une origine aristocratique doit aller puiser ses preuves. La noblesse, en France, n'est donc plus, en réalité, qu'un souvenir. L. PARIS.

NOCERA (*géogr.*). — Trois villes d'Italie portent ce nom. 1° NOCERA, *Nucera Camellaria*, ville des Etats de l'Eglise (Pérouse), à 33 kil. E. de Pérouse. Elle possède 2,000 habitants et des eaux thermales. — 2° NOCERA DE CASTAGLIONE dans le royaume de Naples (Calabre citérieure), à 28 kil. S. O. de Cosenza, non loin de la mer Tyrrhénienne, avec une population de 2,900 habitants. — 3° NOCERA DE' PAGANI, *Nucera Alfaterna*, dans le royaume de Naples (principauté citérieure), sur le Sarno, à 14 kil. N. O. de Salerne. Elle possède un évêché, une belle église, et environ 9,000 habitants. En 554, Narsès y remporta une victoire sur les Goths dont le roi Téia y perdit la vie. Manfred, fils naturel de l'empereur Frédéric II, ayant appelé (1220) à son secours les Sarrasins de Sicile, dans la lutte qu'il avait à soutenir contre Charles d'Anjou, leur céda la ville de Nocera, et c'est pour cette raison sans doute qu'elle fut appelée *de' pagani* (des païens), nom que les chrétiens donnaient alors aux mahométans. A. B.

NOCES. — Ce mot, qui dérive du latin *nuptiæ*, et que pour cela on écrivait autrefois *nopces*, afin de mieux marquer son étymologie, se prend moins pour désigner le mariage que les réjouissances qui l'accompagnent. Il en était autrement à Rome. *Noces* s'employait pour exprimer une union contractée légitimement avec toutes les formalités requises par la loi ; *mariage*, au contraire, s'entendait de l'union formée par le consentement mutuel des conjoints, sans le concours régulier de la loi. C'était l'alliance *morganatique* des Prussiens ; tandis que les noces représentent notre mariage légitime. —Dans nos provinces, les noces sont encore égayées par mille jeux bizarres et par des rites superstitieux qui gardent plus d'un souvenir mal effacé des coutumes antiques. Dans les Basses-Alpes, il n'est pas permis à de jeunes époux de quitter le pays après leurs noces sans avoir payé une sorte de tribut qu'on appelle *pelote*. C'est un usage athénien. Dans la même contrée, à Manosque, il existe des *jeux nuptiaux* qui ont pour

but de faire marier un certain nombre de jeunes filles avec les garçons vainqueurs à la course ou à la lutte. Dans quelques villages du Languedoc, on jette des fleurs et des épis sur les nouveaux mariés pour appeler sur eux le bonheur ; puis on mène la jeune épouse près du foyer de la demeure conjugale, et alors le père ou la mère de son mari lui dit : *Ad pé d'aquet, ma hillo, quêt caout biouré et mouri* (c'est près de ce foyer, mon enfant, que tu dois vivre et mourir). Dans *la montagne Noire*, on n'a garde de se marier au mois de mai ; les Romains avaient la même répugnance. Dans le *Castrain*, on place un joug sur le cou des fiancés ; c'est le *conjugium* latin mis en action, et l'époux jette des noix aux enfants, ce qui rappelle le *sparge, marite, nuces* des *Eglogues* de Virgile et des *Epithalames* de Catulle. Dans le Béarn, on appelle *donzelous* les compagnons du mari, *donzelles* les compagnes de la fiancée ; un agneau paré de bandelettes est le présent fait au mari, et trois mots latins, *amant altera camenæ*, harmonieux débris d'une ode antique, sont le refrain des chants nuptiaux. Ailleurs, dans l'ancien Quercy, c'est un souvenir du mythe de Vénus et de sa ceinture ; les jeunes filles ont seules le droit de détacher celle de l'épouse, emploi touchant qui, chez les Romains, appartenait à *Juno Cinxia*. Dans le Périgord, plus de mythologie, mais une grande terreur des maléfices. On invite les sorciers de la noce pour qu'ils ne nuisent pas aux épousés, et, pour mieux écarter les enchantements, le mari et la femme mettent une pièce de monnaie dans leurs souliers. Dans la Haute-Vienne, un peu de sel dans la poche du mari joue le même rôle que la pièce d'argent des Périgourdins. C'est en Bretagne surtout que les vieux rites abondent. A Pont-l'Abbé, une jeune fille n'est bien et dûment sollicitée en mariage que lorsque la demande est faite par un tailleur du pays portant un bas rouge, l'autre bleu, et nommé pour cela *bas valant*. A Landernau, c'est le *disputeur*, sorte de bande rustique qui se charge de la mission. Les fiançailles se nomment *affedales*, et le don d'un anneau ou d'une paire de souliers par le fiancé à sa future en fait seul tous les frais. Quand vient le soir des noces et la *couchée* des époux, on chante des vers qui rappellent assez bien les chants *fescennins* des noces romaines. Nous retrouvons, en Normandie, l'entremetteur des mariages. Si c'est un homme, on l'appelle *hardouin*, *hardouine* si c'est une femme, et *diolevert* ou *balochet*, si c'est une vieille. La réussite de cette mission amène les *bonnes paroles* ou accord mutuel et le jour heureux des *venantises* ou de la *bienvenue*, alors que le jeune homme obtient d'entrer dans la maison de l'accordée. Aux noces, on porte, dans une charrette toute bariolée de rubans, le trousseau de la mariée, plus une quenouille chargée, emblème d'un ménage laborieux. Les *momous*, sorte de plaisants masqués et cabriolant avec des chevaux *frusques* ou *follets*, égayent le repas. Dans l'Ile-de-France, point de coutume particulière pour les noces, sinon celle que nous trouvons dans le département de l'Aisne, au canton d'Hirson, et qui consiste à faire bâtir gratuitement une chaumière pour le nouveau ménage. — Au XVI[e] siècle, on a appelé *noces salées* les fiançailles du duc de Clèves et de Jeanne d'Albret ; en 1550, François I[er] les fit célébrer à Châtellerault avec une telle magnificence, que le trésor royal en fut épuisé, et que, pour remédier à cette pénurie, on dut établir dans les provinces du midi un impôt sur le sel, ce qui donne l'explication de l'épithète *salées* qu'on leur appliqua. — En Hollande, une noce d'argent est le repas que les époux donnent à leurs amis après vingt-cinq ans écoulés depuis leur mariage ; la *noce d'or* est la même réjouissance accomplie après cinquante ans. Dans les arts, on désigne sous le nom de *noce aldobrandine*, à cause du sujet qu'il représente et du palais Aldobrandini, où on le trouva en 1592, un des plus précieux monuments de la peinture antique.

NOCTILION (*mamm.*). (*Voy.* VESPERTILION.)

NOCTUÉLITES (*ins.*). — C'est le nom d'une grande tribu de l'ordre des lépidoptères, de la famille des nocturnes, établie par Latreille, qui lui assigne pour caractères : une trompe cornée assez large, roulée en spirale ; palpes inférieurs terminés brusquement par un article plus mince que le précédent, celui-ci comprimé ; antennes sétacées ; ailes inférieures plissées dans leur longueur au côté interne. — Linné, en établissant le genre phalène, dans son *Systema naturæ*, avait bien compris qu'il ne pouvait exister sans divisions, et lui-même, en formant la division des *phalenæ noctuæ*, créait presque le genre noctuelle, qui depuis est devenu la tribu des noctuélides ; mais il y comprenait,

en outre, d'autres lépidoptères, tels que les *cossus*. Geoffroy laissa des noctuelles avec les phalénites; seulement il en fit la deuxième division de la seconde famille, qui a les antennes filiformes, une trompe et les ailes rabattues, et il y joignit des écailles, des callimorphes, des pyrales et des phalènes véritables.

Fabricius, dans son *Entomologie systématique*, adopta le genre *noctua* de Linné tel qu'il le trouva limité dans la seconde division; il lui donna pour caractères : palpes comprimés, velus, cylindriques et nus au sommet; trompe allongée, cornée; antennes sétacées; et il y établit cinq familles, fondées sur le port des ailes. Fabricius étant mort avant d'avoir publié son *Systema glossatorum*, les coupes qu'il pouvait avoir introduites dans cette partie ne sont connues que par un extrait qu'en a donné Elliger dans le sixième volume de son *Magasin entomologique*. — Olivier, dans l'*Encyclopédie méthodique*, décrivit un assez grand nombre de noctuelles; ces divisions, au nombre de cinq, ne sont que celles que Fabricius avait adoptées pour ce genre; mais ces divisions ne suffisaient pas pour faciliter les recherches, et il était utile d'établir des coupes génériques plus tranchées. — Le *Catalogue des lépidoptères* de Vienne est un des premiers ouvrages qui aient partagé en coupes nombreuses le genre *noctua*. Dans cet ouvrage le genre est divisé en vingt-cinq familles, qui sont indiquées par des lettres, mais sans noms de divisions; leurs subdivisions sont établies sur le port et la coupe des ailes, le nombre des pattes des chenilles, et souvent sur les différences des couleurs, tous caractères, à l'exception du premier, qui doivent être exclus d'une bonne méthode.— Latreille, en 1810, dans ses *Considérations générales sur les insectes*, établit le genre *erebus*, qu'il caractérisa par le dernier article des palpes nu, aussi long que le précédent. — Ochsenheimer, en 1816, dans le supplément à son *Histoire des lépidoptères nocturnes*, donna aussi un aperçu de sa méthode, où il fit entrer comme genres les coupes établies dans le *Catalogue des lépidoptères* de Vienne; ceux adoptés par Fabricius dans son *Systema glossatorum*, inédit; ceux que Schrenck avait créés dans le *Farua boica ;* les coupes et les genres indiqués par Hubner, Borchkausen et autres auteurs qui l'avaient précédé, et enfin ceux qu'il avait créés lui-même; et il arriva ainsi à caractériser d'une manière incomplète quarante-deux genres formés aux dépens de l'ancien groupe des *noctua*.

M. Prietsche, continuateur d'Ochsenheimer adopta tous les genres créés par celui ci, et introduisit de plus dans la nomenclature les noms de genres de *bryophile*, *cymatophore*, *noctuelle*, *ériope*, *éléogophore*, *calpe*, et *mania*, qui ne sont quelquefois que de nouveaux noms donnés à des coupes déjà existantes. Tous ces genres sont formés ou sur le nombre des pattes de chenilles, ou sur les différences des métamorphoses variables, ou sur les différences de couleur de l'insecte parfait; de sorte que, en prenant une noctuélite, si l'on ne sait, *à priori*, dans quel groupe elle a été placée, il est impossible de savoir à quel genre il convient de la rapporter.

Latreille, en 1825, dans ses *Familles naturelles*, avait en même temps indiqué les genres *gonoptère* et *chrysoptère*, mais sans en formuler les caractères.

M. Duponchel, en 1826, dans le sixième volume de l'*Histoire des papillons d'Europe*, trouvant la plus grande partie des noctuelles décrites par Godard, ne put que travailler pour l'avenir; il divisa les noctuélides en sept genres, non compris le genre *érèbe* de Latreille : ce sont les genres *noctuelle* de Fabricius, *cucullie* d'Ochsenheimer, *xanthie* du même, *gonoptère* de Latreille, *calyptre* d'Ochsenheimer, *plésie* du même, et *chrysoptère* de Latreille. Il donna les caractères de ces genres à mesure qu'il arriva à leur description.

En 1829, M. le docteur Boisduval, dans son *Index methodicus europæorum lepidopterorum*, divisa la famille des nocturnes en un assez grand nombre de tribus, dont les noctuelles forment les septième (noctuo-bombycites) (bombycoïdes), neuvième (noctuélides), dixième (électides), onzième (catocalides), douzième (héliotides) et treizième (noctuophalénides). Ces genres y sont au nombre de quarante-huit; ce sont ceux d'auteurs antérieurs et de quelques nouveaux, tels que ceux d'Artérocope, d'Héliophobe, d'Euriple, d'Hilare, de Lupérine, de Cerviale et de Timée.

Postérieurement à 1830, M. Prietsche remania toute la méthode; mais ce remaniement ne consista que dans le déplacement de quelques espèces ôtées d'un genre pour être remises dans un autre. Il a cependant adopté un genre de M. Boisduval, et il in-

dique comme nouveaux les genres cocytie et cléophane; mais, toujours fidèle au même système, il ne leur donne aucun caractère.

En 1844, M. Duponchel, dans son *Catalogue méthodique des lépidoptères d'Europe* formant le complément à l'*Histoire naturelle des lépidoptères d'Europe*, signale douze genres comme devant entrer dans la tribu des noctuélides, en donnant à chacun de ces genres la formule des caractères qui leur sont propres.

Enfin M. P. Blanchard, en 1845, dans son *Histoire des insectes* faisant partie du *Cours d'histoire naturelle* de MM. Didot, a divisé la tribu des noctuélides, qu'il désigne, sous le nom de *noctuéliens*, en deux familles, subdivisées elles-mêmes en plusieurs groupes; ces familles sont désignées sous les noms de *noctuélides* et *d'érébides*.

Telles sont les nombreuses divisions que l'on a été obligé de faire dans l'ancien genre noctuelle, dont on connaît aujourd'hui près de huit cents espèces. Maintenant disons quelques mots sur les noctuelles en général.

Ces insectes, à leur état parfait, ont des antennes pectinées, dentées ou ailées dans les mâles, simples ou filiformes dans les femelles; les palpes séparent un peu la tête, et leur dernier article est toujours bien distinct; leur trompe est plus ou moins longue; le thorax est presque toujours lisse; l'abdomen est plus ou moins aplati; les ailes supérieures sont généralement très-étroites, et les inférieures, au contraire, sont larges; les premières, croisées l'une sur l'autre, recouvrent les secondes, qui sont plissées sur elles dans l'état de repos; les écailles des ailes sont imbriquées, très-serrées, et toujours diversement colorées. Les chenilles ont seize pattes; elles sont cylindriques, lisses, sans protubérance, généralement de couleur sombre, d'un aspect tantôt luisant, tantôt velouté; elles vivent toutes de plantes basses, dont elles rongent, les unes les racines, les autres les feuilles; elles se tiennent toujours cachées pendant le jour, soit sous les feuilles caulinaires, soit sous des pierres, soit dans des trous qu'elles se creusent dans la terre. Les chenilles des noctuelles sont phytophages; toutefois on en a vu qui tuaient non-seulement toutes les chenilles qu'elles pouvaient attraper, mais même celles de leur espèce; elles les saisissaient par le milieu du corps avec leur mâchoire et les suçaient jusqu'à ce qu'elles n'eussent plus de peau.—Les chenilles se changent en nymphes quand elles sont parvenues à prendre tout leur accroissement; pour cette opération, elles cherchent un endroit abrité, soit sous un tas de feuilles mortes, soit sous une écorce d'arbre, soit enfin dans la terre; elles se filent une coque très-légère, et se dépouillent de leurs poils qu'elles lient entre eux avec quelques fils de soie très-minces. — Les chrysalides sont lisses, luisantes, cylindrico-coniques et renfermées dans des coques peu solides, composées entièrement de terre et plus ou moins profondément enterrées.

Quelques espèces passent l'hiver à l'état de chrysalides, mais le plus grand nombre reste peu de temps dans cet état transitoire. — Les noctuélides sont des papillons de taille moyenne; elles se trouvent ordinairement dans les bois, les prairies et les jardins, où leurs chenilles ont vécu; et aux environs des plantes sur lesquelles elles doivent laisser leurs œufs. Presque toutes ces espèces ne volent que vers le coucher du soleil, mais il y en a quelques-unes qui sont très-agiles pendant le jour, et que l'on rencontre sur les fleurs, occupées à chercher leur nourriture. — Les espèces qui composent cette tribu se trouvent répandues dans toutes les parties du monde; l'Europe surtout en possède un très-grand nombre d'espèces. H. Lucas.

NOCTUELLE (*ins.*). — Genre de l'ordre des lépidoptères, famille des nocturnes, tribu des noctuélides, établi par Fabricius aux dépens du groupe des phalènes de Linné, adopté par tous les entomologistes, et qui, principalement dans ces derniers temps, a été partagé en un très-grand nombre de groupes, de sorte qu'il est devenu une tribu distincte, désignée le plus généralement sous le nom de noctuélites. Les chenilles des espèces qui composent ce genre sont cylindriques, épaisses, non atténuées aux extrémités, rares, veloutées, présentent ordinairement deux séries sous-dorsales de taches noires, dont les deux postérieures peu prononcées. Elles vivent de plantes basses, sous lesquelles elles se tiennent cachées pendant le jour. Leurs chrysalides sont cylindrico-coniques, lisses, enterrées plus ou moins profondément dans des coques de terre ovoïdes, très-fragiles. Les espèces de ce genre, au nombre de trente, d'après Duponchel, sont toutes propres à l'Europe, et la plupart se trouvent même en France. Comme

espèces représentant ce genre, nous citerons le *noctua plecta*, qui se trouve dans la France méridionale et en Italie, les *noctua nigrans* et *brunnea*, qui habitent les environs de Paris.

NOCTUO-BOMBYCITES (*ins.*). — Sous ce nom est désignée une tribu de l'ordre des lépidoptères, de la grande famille des nocturnes, qui a été créée par Latreille et adoptée par Duponchel dans son grand ouvrage sur l'histoire naturelle des lépidoptères d'Europe. Les chenilles de cette tribu ont seize pattes ; elles sont rares, d'une consistance molle, à peau fine, plus ou moins aplaties en dessous, à tête globuleuse. Elles vivent sur les arbres ou les arbrisseaux, quelquefois sur les plantes basses, mais toujours renfermées entre des feuilles liées entre elles par des filets de soie. Leurs chrysalides, assez courtes, cylindrico-coniques, sont renfermées soit entre des feuilles, soit sous un tissu léger ou une coque molle, arrondie à la surface de la terre. Les genres placés dans cette tribu par Duponchel sont ceux de cymatophore, de cléocère et pythéa. H. L.

NOCTUO-PHALÉNIDES (*ins.*). — C'est une tribu de l'ordre des lépidoptères, de la grande division des nocturnes, créée par le docteur Boisduval, et assez considérablement modifiée d'abord par M. Guérin, et ensuite par M. Duponchel. On ne connaît qu'un petit nombre de chenilles de cette tribu ; les unes ont seize pattes et se nourrissent de plantes basses, tandis que les autres n'en ont que quatorze et vivent sur les arbrisseaux. Leur manière de se métamorphoser diffère également. Les genres phytomètre, oraticelle, hémérosie et érastrie représentent cette tribu. H. L.

NOCTURNE (*liturg.*). — C'est le nom qu'on donne à la partie de l'office ecclésiastique qui se célébrait autrefois pendant la nuit, d'où sont venues les *matines*. Les nocturnes se divisaient en trois parties, comme les matines des fêtes doubles. (*Voy.* MATINES et HEURES CANONIALES.)

NOCTURNE (*musique*). — On appelait ainsi, dans l'origine, certains morceaux de musique qui faisaient partie d'une sérénade. Le nocturne est aujourd'hui une petite pièce le plus souvent à deux voix, quelquefois à trois ou quatre. Elle ne dépasse guère, en général, le vol de la romance; on y cherche le même caractère de douceur, de grâce et de simplicité; les sentiments violents en sont généralement exclus. Elle correspond, en poésie, à l'idylle ou à l'élégie dialoguée. Les nocturnes sont ordinairement écrits pour un soprano et un ténor ou pour deux soprani. — On possède aussi des nocturnes écrits pour deux ou trois instruments.

NOCTURNE (*zool.* et *bot.*). — Expression employée en botanique, par opposition à *diurne*, pour désigner les fleurs qui demeurent fermées pendant le jour et ne s'épanouissent que la nuit; telles sont, entre autres, les *nyctages*. Le même mot a, de plus, été étendu à la seconde tribu de la famille des rapaces, qui chassent et veillent quand les autres oiseaux dorment, et à la nombreuse série des papillons, qui, redoutant l'éclat du soleil, ne volent généralement qu'à l'approche du crépuscule ou même dans l'obscurité complète. Latreille l'imposa à la famille des lépidoptères qui composait le genre *phalæna* de Linné. Cette famille est ainsi caractérisée : ailes horizontales et inalignées dans le repos; les inférieures étant le plus souvent munies d'un frein tantôt formé par un crin corné, fort et très-acéré, tantôt composé d'un faisceau de soie qui se glisse dans un anneau ou une coulisse du dessous des ailes supérieures et maintient l'organe dans cet état lorsque l'insecte n'en fait point usage; antennes sétacées; chrysalide presque toujours renfermée dans une coque et arrondie en avant ou sans angle; pattes nombreuses et en nombre variable. Les lépidoptères ne jouissent de toutes leurs facultés que pendant la nuit; pendant le jour, ils se tiennent cachés sous les feuilles ou accrochés aux troncs des arbres : la plupart ne jouissent alors d'aucune activité et se laissent même passivement tomber à terre, si l'on agite les objets qui leur servent de soutien. Mais, chez quelques espèces, l'engourdissement n'est pas aussi prononcé, et on les voit même voler avec beaucoup de vitesse; tels sont les mâles des bombyx-zigzags. Les femelles de quelques espèces de lépidoptères nocturnes sont privées d'ailes, ou n'en ont que de tout à fait rudimentaires ou impuissantes pour le vol ; plusieurs espèces recouvrent leurs œufs avec du duvet, pour les garantir du froid. — Les chenilles des nocturnes sont rases dans un grand nombre d'espèces, ou couvertes de poils, à faisceaux colorés d'une manière souvent très-élégante ; le nombre de leurs pieds varie de dix à seize. Presque toutes se filent une coque ; celles dont la peau est rase la font toujours dans la terre

ou dans quelque abri retiré, pour uli donner de la consistance, entre les feuilles des arbres par exemple, sous les écorces, entre les pierres d'un mur. Les chrysalides sont toujours ovulaires ou coniques, arrondies, sans proéminences en forme d'angles ou de points, comme cela se remarque dans les lépidoptères diurnes. Quelquefois la durée totale de leurs métamorphoses est de sept ou huit mois. — Cette famille a été partagée, par Latreille, en huit tribus : bombycites, faux bombyx, tinéites, noctuélites, tordeuses, phalénites, crambites et ptérophorites.

NODDI. — Oiseau du genre sterne, que les marins appellent, à cause de sa confiance et de sa stupidité, l'*oiseau fou*. Sa taille est un peu plus élevée que celle de l'hirondelle de mer. Tout son plumage est d'un brun noirâtre, à l'exception du dessus de la tête, qui tire sur le blanchâtre. Son bec et ses pieds sont bruns. Sa chair est dure, coriace, noire et de mauvais goût. Il habite les îles intertropicales.

NODIER (Charles), l'un des écrivains les plus remarquables du commencement de ce siècle, n'était, à proprement parler, ni un romancier, ni un philologue, ni un historien, et il était tout cela. Artiste de style, philosophe désabusé, la variété même, l'empreinte incertaine et quelquefois le décousu de ses travaux littéraires livreront aux critiques futurs le témoignage le plus vivant et le plus curieux de nos incertitudes et de nos misères contemporaines. On doit regretter que Charles Nodier n'ait pas tracé une analyse psychologique de sa vie intime, curieusement mêlée de tous les reflets et de tous les contrastes. Fils de républicain et devenu légitimiste; poëte plein d'imagination, devenu étymologiste ; amant de la rêverie et du caprice, transformé en bibliomane ; doux et gracieux raconteur des drames et des passions les plus tendres, métamorphosé en entomologiste , il offre un phénomène , une énigme dont le mot ne semble pas avoir été saisi. Celui que l'on a pris pour un charlatan sentimental n'était qu'une âme brisée par les illusions détruites d'un siècle qui se brisait lui-même, intelligence exquise et souple arrachée de ses racines naturelles par les convulsions d'une société bouleversée. Au lieu d'un développement, il y eut chez lui un déplacement et comme un brisement des facultés.—Né le 29 avril 1783 à Besançon, dans cette Franche-Comté qui a produit tant d'hommes remarquables par la trempe singluière à la fois pratique et métaphysique de leur esprit, il avait 10 ans en 1793, et son adolescence. phase qui décide toujours de la vie morale de l'homme, fut témoin du triste repentir qui, s'emparant de la France entre 1797 et 1800, favorisa l'ascension de Napoléon Bonaparte. Il semble que cette trace d'ardeur étouffée et d'aspiration mêlée de dégoût se retrouve dans tout ce qu'il a écrit. Pendant que son père présidait les clubs, il errait dans les riches campagnes de la Comté, lisant Jean-Jacques Rousseau, Bernardin de Saint-Pierre et Werther, s'éprenant, comme tous les hommes de son temps, d'un vif amour pour la nature, étudiant tour à tour les insectes et les fleurs, et flottant, comme il arrive dans ces périodes confuses des crises sociales, entre la sensibilité, le sensualisme, l'érudition, la politique et la poésie. Il n'avait que 15 ans lorsqu'il publia, à Besançon, une *Dissertation sur l'usage des antennes chez les insectes et sur l'organe de l'ouïe dans ces mêmes animaux*. C'était inaugurer singulièrement sa carrière de romancier et de poëte. Bientôt Paris l'attira, Le jeune naturaliste, le rêveur de 18 ans, vint se perdre dans le gouffre où tourbillonnaient les éléments hostiles du vieux monde fracassé, de la révolution blessée à mort et de l'empire qui voulait naître. Roturier et presque campagnard, philosophe de l'école de Jean-Jacques, il prit naturellement parti pour les défenseurs de la république expirante ; mais il le fit plutôt avec la colère et la tristesse du découragement qu'avec l'espoir qui mène au succès ; on retrouve cet accent amer dans les premiers ouvrages publiés par lui, à Paris, en vers et en prose : *Essais d'un jeune barde*, *Apothéose et imprécation de Pythagore*, *les Proscrits*, *le Peintre de Saltzbourg*, *les Tristes*. Werther, Ossian, le jeune Anacharsis, Paul et Virginie confondent leurs influences dans ces ouvrages incomplets dont la teinte est lugubre et la philosophie désespérée. On voit partout une âme qui voudrait prendre son élan vers la beauté morale et qui succombe, les ailes brisées. Au point de vue de l'art et du style, rien de plus incomplet, rien de plus faux ; c'est un mélange contradictoire de théories sentimentales et sophistiques exprimées dans un style tendu et affecté. Lorsqu'il devint évident que le sceau

définitif allait être apposé sur les destinées de la république française par la gloire usurpatrice du conquérant de l'Egypte, Nodier trouva, dans sa rage, un cri de douleur assez vif pour qu'une belle œuvre poétique, *la Napoléone*, en jaillît. Le nouveau maître n'était pas d'humeur à laisser chanter les jeunes Tyrtées. On mit Nodier en prison, puis on le bannit, et il erra dans le Jura de presbytère en presbytère, puis en Suisse de village en village, donnant des leçons, rédigeant des lettres et des placets, corrigeant des épreuves, et souvent n'ayant pas de quoi vivre. Quelques-unes des teintes les plus touchantes, les plus profondes et les plus délicates de sa seconde manière sont nées des impressions reçues par lui pendant cette seconde époque de privations et de souffrances. Il sentit mieux la nature et la vit plus naïvement; il comprit mieux les hommes, qu'il apprit à dégager des draperies dont la phraséologie des rhéteurs enveloppe la réalité. Mais aussi la misère détendit le ressort de son âme; il apprit à flatter, à se plier, à se vaincre; il cessa de croire aux grands sentiments et aux nobles illusions, il vit passer avec dédain le cours ordinaire des choses de ce monde; son talent se raffina, sa valeur morale s'affaiblit. Ayant rencontré dans ses excursions un Anglais singulier, amateur passionné de l'antiquité et grand philologue, M. Croft, qui se faisait appeler le chevalier Croft, il plut à cet esprit excentrique et observateur, qui reconnut dans Charles Nodier un fragment précieux et brisé, voguant au hasard sur le torrent révolutionnaire. Nodier vécut chez Croft, l'aida à publier une collection des anciens et lui dut le perfectionnement de sa science philologique et de ses études grammaticales qui le firent entrer plus tard à l'Académie. Elles constituent peut-être la position la plus solide de son bagage littéraire.

Le *Dictionnaire des Onomatopées*, les *Questions de littérature légale*, l'*Examen critique des dictionnaires français*, les *Mélanges tirés d'une petite bibliothèque*, les *Notions élémentaires de linguistique* se rapportent à cette zone particulière du talent de Nodier. Réfugié dans l'érudition comme dans un asile, il porte dans ce nouvel emploi de son esprit non-seulement une précision et une délicatesse extrêmes, mais un mélange de satire voilée et d'élégance mélancolique que l'érudition française ne se permet guère, et qui, à certains égards, assimile l'élève du chevalier Croft aux humoristes savants de la Grande-Bretagne. Son mérite incontestable lui valut sa rentrée en grâce auprès de l'empereur, qui, néanmoins, l'envoya le plus loin possible, le nomma bibliothécaire à Laybach, et, pour compléter l'épigramme et lui faire faire pénitence de son ancien héroïsme, le condamna à diriger une feuille officielle, *le Télégraphe illyrien*. Napoléon une fois renversé, Nodier n'eut aucune peine à se rattacher aux Bourbons, qui le récompensèrent. Une autre ironie de Louis XVIII conféra des lettres de noblesse à l'auteur républicain de *la Napoléone*, et l'enthousiaste rêveur devint *bibliothécaire de Monsieur*, à l'arsenal. Des contemporains de Nodier ont été bien sévères à son égard. Lui demander une conviction inébranlable et une foi à l'épreuve des orages, condamner chez le sceptique sentimental et chez l'enthousiaste désabusé ces fluctuations de dévouement, c'était exiger de lui plus que de la France même, et condamner le malheureux génie du pays tout entier. On le blâma fort parce qu'il était naïf, pauvre, et qu'il avait beaucoup d'esprit. Il se replia sur lui-même, ressentit un peu plus de mépris pour l'époque dont il était l'un des produits caractéristiques, et se mit à faire des romans et de la bibliographie. Cette dernière, remplie de délicatesse et d'érudition, n'est pas toujours d'une exactitude scrupuleuse; et les anecdotes de sa vie, *Séraphine*, *Amélie*, le *Dernier banquet des Girondins*, œuvres d'artiste où la vérité et la fiction se confondent, sont peut-être suspendues d'une manière trop incertaine sur les limites de ces deux régions. Mais c'est là que, maître de son talent et de sa forme, il a prodigué ou plutôt distribué, avec une habileté et une grâce exquises, les ressources d'un style accompli. Il racontait souvent comme vrai ce qu'il avait rêvé; comme ce peintre qui, en essayant un portrait du démon, croyait se voir et se faisait peur à lui-même, Nodier devenu la dupe de ses propres fictions se persuadait réellement qu'il avait pris part à des événements et causé avec des personnages qu'il réalisait en les décrivant et qu'il n'avait jamais vus. C'est à ce propos qu'un de nos contemporains les plus spirituels disait de lui : « Nodier nous raconte, dans son dernier article, comment on l'a guillotiné. » Ajoutons que ce qui manquait à Nodier, le sens du vrai, manquait à toute son époque, et que, sur le vide

de ses convictions et de ses croyances détruites, il a du moins eu le mérite de faire flotter le nuage coloré des plus ravissantes chimères. Il est mort en 1845, et c'est surtout dans les dernières pages qu'il a tracées, qu'on trouve les empreintes les mieux senties de ce qui était le fond de sa vie, le dégoût. Comme philologue, comme romancier, comme bibliophile, il a donné l'impulsion à son époque. *Smarra*, *Trilby*, *Thérèse Aubert* ont concouru puissamment au développement du romantisme; la recherche des vieux livres n'eut pas de plus zélé propagateur que Nodier; dans son *Roi de Bohême*, ouvrage à la façon de Jean-Paul et de Swift, il a ouvert la voie du caprice et de la fantaisie. Mais la timidité se joignait au mépris dans cette âme froissée, et il restait toujours, volontairement peut-être, au troisième rang quand il eût pu marcher le premier, riait tout bas des grands hommes qu'il adorait tout haut, et trouvait, parmi ses contemporains, peu d'indulgence pour des faiblesses morales qu'il partageait avec eux et qui lui inspiraient plus de dédain qu'à eux-mêmes. PHILARÈTE CHASLES.

NODUS, NODOSITÉS (*méd.*). (*Voy.* CONCRÉTIONS.)

NOÉ (*hist. sacr.*), en hébreu *Noah, repos;* fils de Lemec et le neuvième après Adam. Il fut intègre et juste au milieu de la corruption des hommes à cette époque, et trouva grâce devant Dieu, qui avait résolu de détruire par un déluge toute chair vivant sous les cieux. Une arche (*voy.* ce mot) qu'il construisit par ordre du Seigneur servit à le mettre en sûreté contre le débordement des eaux, avec sa femme, ses fils, Sem, Cham et Japhet, et les femmes de ses fils (*voy.* DÉLUGE). Le premier soin de Noé, lorsqu'il fut sorti de l'arche, fut de bâtir un autel et d'offrir à Dieu des holocaustes. Dieu bénit le patriarche et ses fils, leur accorda l'autorisation de se nourrir de la chair des animaux, en s'abstenant toutefois d'en manger le sang, leur défendit l'homicide, s'engagea à ne plus submerger la terre à l'avenir et fit paraître l'arc-en-ciel dans les nuages, afin de rappeler éternellement aux hommes l'alliance qu'il contractait avec eux. — Noé se livra à la culture de la terre, planta la vigne et fit du vin; mais, ignorant les effets de cette liqueur, il s'enivra et se découvrit sous sa tente. Cham, l'ayant aperçu, vint, en se moquant sans doute, avertir ses frères, qui prirent un manteau, et, marchant en arrière, s'approchèrent de leur père sans jeter les yeux sur lui et recouvrirent sa nudité. Noé, à son réveil, apprenant ce qui s'était passé, maudit Cham dans la personne de Chanaan son fils, le condamna à être le serviteur des serviteurs de ses frères et bénit, au contraire, Japhet et Sem, et particulièrement ce dernier. Il vécut encore 350 ans après le déluge, et mourut à l'âge de 950 ans. Les rabbins prétendent que Dieu lui révéla, au nombre de sept, les préceptes de la loi naturelle, qu'ils appellent *noachides*, et qui imposent à l'homme l'obligation de fuir l'idolâtrie, d'adorer Dieu, de ne pas commettre d'homicide, de se garder de l'adultère et de l'inceste, d'éviter le larcin, de rendre la justice et de s'y soumettre, de ne pas manger la chair coupée d'un animal encore vivant. Les rabbins ajoutent que les Israélites reçurent dans la suite l'ordre d'exterminer, en temps de guerre, tous ceux qui ne s'assujettiraient pas à ces préceptes. — Beaucoup d'auteurs ont cru retrouver dans des personnages mythologiques l'histoire défigurée de Noé. Saturne, que Virgile appelle *Vitisator*, Janus, Cœlus, Bacchus, Menou, Horus, Osiris, Ogygès, Xissutr, Fo-Hi, etc., ont tour à tour exercé, sous ce rapport, l'imagination des savants. Mais de tous ces personnages les deux derniers sont ceux qui offrent le plus d'analogie avec le patriarche hébreu.

NOEL (*hist. ecclés.*), fête de la nativité de Notre-Seigneur Jésus-Christ. On varie sur l'étymologie de ce mot : quelques auteurs en font une abréviation d'*Emmanuel, Dieu avec nous;* d'autres y voient une corruption du latin *natalis*, jour natal. On a attribué l'institution de cette solennité au pape Télesphore, mort vers 138; on a également avancé, sans preuves plus certaines, que, à la prière de saint Cyrille de Jérusalem, Jules Ier avait, au IVe siècle, consulté les docteurs de l'Eglise, qui en avaient fixé la célébration au 25 décembre. Ce que l'on peut affirmer, c'est que cette fête date d'une époque extrêmement reculée. Saint Jean Chrysostôme (*Homél.*) dit que depuis la Thrace jusqu'à Cadix, c'est-à-dire dans tout l'Occident, elle était célébrée *dès le commencement*. Les Eglises de l'Occident paraissent l'avoir toujours célébrée au 25 décembre. Il n'en était pas ainsi en Orient, où certaines Eglises, qui la confondaient avec l'Epiphanie, la célébraient au mois de janvier, d'autres au mois d'avril ou de mai. Mais on finit par adopter l'usage

romain. L'usage de dire trois messes la nuit de Noël est antérieur au VI[e] siècle, comme l'a prouvé Benoît XIV. Le premier de ces offices se dit à minuit, le second au point du jour et le troisième le matin. La fête de Noël était devenue, au moyen âge, la plus grande de toutes, c'est-à-dire celle qui donnait lieu aux plus vives réjouissances. Mais les expressions de la joie publique finirent par amener de graves abus; on alla jusqu'à faire, dans les églises, des mascarades grotesques. Le scandale fut réprimé. Cependant il existait encore à Valladolid au milieu du XVII[e] siècle. — Quelquefois les empereurs lisaient, au jour de Noël, la septième leçon; au concile de Constance, Sigismond accomplit cette cérémonie, habillé en diacre. Il était d'usage, si un empereur se trouvait à Rome, qu'il assistât à l'office et lût cette même leçon, en surplis, en chape et en épée. A Lyon, lorsqu'on prononçait ces paroles, *Christus natus est nobis, venite adoremus*, le comte allait baiser l'autel en signe d'adoration. La veille de ce grand jour, on bénissait, dans certaines contrées, une énorme bûche qui brûlait toute la nuit dans le foyer, usage dont on retrouve encore des traces dans l'ouest de la France. En Allemagne, la fête de Noël a un caractère de naïveté qu'on ne retrouve point ailleurs parce qu'on en a fait aussi la fête des enfants. AL. B.

NOELS. — On nomme ainsi les cantiques en langue vulgaire qui célèbrent la nativité du Sauveur, et qui, pendant plusieurs siècles, à partir des premiers temps du christianisme, furent chantés dans les églises à l'époque de Noël. Saint Jérôme rapporte que, de son temps, les chrétiens de la Thébaïde avaient déjà des cantiques pour célébrer la naissance du Christ. Ce sont, dit-il, les chansons de nos provinces, les airs de nos bergers. Saint Augustin est plus explicite encore, et nous apprend que pendant la nuit de l'Avent on chantait des cantiques composés par saint Ambroise. Importé dans l'Europe chrétienne, cet usage des chants rustiques en l'honneur de la nativité dut, pour rester fidèle à son origine toute populaire, s'accommoder non pas du latin, comme les hymnes de la liturgie, mais de l'idiome national, et se plier non pas au rhythme du chant grégorien, mais à celui des airs de la campagne. Nulle part on n'oubliait que des pasteurs de Bethléem avaient, les premiers, célébré la bienvenue du Sauveur, et c'est par des cantiques où d'ordinaire ces bergers intervenaient comme acteurs avec leur rude et naïf langage, que l'on croyait bon de rappeler et de continuer cette tradition. En Italie, ces chants conservaient si bien le caractère agreste qui leur convenait, qu'on les avait d'abord appelés *pastourelles* ou cantiques des pasteurs, et qu'aujourd'hui encore, pour désigner les modulations imitées de la cornemuse dont l'orgue accompagne leurs mélodies rustiques, on dit qu'il joue de la cornemuse, *suona la piva*. En Angleterre, ces cantiques se chantèrent sur des airs de rondes champêtres ou *caroles*, aussi les appela-t-on *christmàs carols*, rondes de Noël. Il paraît même, d'après un passage de Guillaume de Malmesbury sous la date de 1012, que, la veille de Noël, ces cantiques de la nativité se chantaient au milieu des danses, dans les cimetières des églises. Ces pieuses pastorales durent aussi, en France, s'ajuster sur des airs populaires, et même adopter pour refrains quelques-uns des cris d'allégresse profane avec lesquels, à cette même époque de Noël, on avait accueilli de tout temps, dans les Gaules, la venue du nouvel an. En Provence, le cri *kalen*, *kalen*, *tout va ben*, qui, selon du Cange et Marchetie (*Coutumes des Marseillais*, dialog. 11), saluait, sous les Romains, l'époque prochaine des calendes de janvier, fut le même qui, purifié et devenu chrétien, célébra, dit Monteil, les approches de Noël (*Hist. des Franç.*, tome VIII, p. 386). En d'autres provinces, c'est au vieux cri druidique du *gui l'an neuf* que les noëls empruntèrent leur refrain et même leur nom. Ce cri, qu'on abrégeait en ne prononçant que sa dernière syllabe accentuée diversement elle-même suivant les patois, *neu*, *neau* et même *nau* en Poitou, et *noei* ou *noé* en Bourgogne, devint l'acclamation joyeuse dont on salua la venue du Christ, comme aux temps celtiques on en avait salué la venue de l'année nouvelle. Nous pensons qu'il ne faut pas chercher ailleurs l'étymologie du mot *noël;* ce qui nous autorise à le croire c'est qu'au moyen âge ce mot resta toujours un signe d'allégresse, un cri de bienvenue. C'est par ce même cri de *noël*, *noil*, poussé chez les druides aux approches du nouvel an, chez les premiers chrétiens des Gaules le jour de la naissance du Christ, que toute entrée solennelle d'un prince fut accueillie à Paris. On l'entendait aussi retentir au bap-

tême des princes, au sacre des rois, mais jamais en d'autres circonstances ne rappelant pas une idée quelconque de bienvenue et de joyeux événement.

Quoique les noëls, comme tous les chants populaires, aient dû être chantés longtemps avant qu'on songeât à les transcrire et surtout à les mettre en recueil, on ne tarda pas à trouver trace de leur existence dans les manuscrits. Il s'en rencontre déjà dans ceux du XIe siècle, tels que ce noël curieux dont les couplets, tour à tour en latin et dans un dialecte méridional encore mal défini, se lisent dans le manuscrit 1139, fol. 48 de la bibliothèque nationale. Guillaume de Villeneuve, trouvère de la fin du XIIIe siècle, cite déjà des collections de noëls dans un fabliau recueilli par Barbazan et Méon (t. II, p. 282), et la bibliothèque la Vallière possédait en effet, en ce genre, un fort précieux recueil manuscrit du XIVe siècle. Mais, à cette époque encore, il est moins rare de trouver des noëls épars dans les recueils d'autres poésies; ainsi le noël anglo-normand que Douce a donné dans ses *Illustrations of Shakspeare* (tome II, p. 215), d'après un manuscrit du musée britannique du XIVe siècle, et ce dernier rondeau d'Adam de la Halle qui se trouve dans les manuscrits la Vallière (n° 81, fol. 25), ne sont autre chose qu'un noël de la plus ancienne facture. Au siècle qui suivit, ces sortes de cantiques se rencontrent en plus grand nombre, mais alors leur forme s'est étendue; ils ont été mis en action, distribués par personnages, et sont devenus la base et le fonds de véritables mystères sur la nativité. Ainsi la *Pastorale sur la naissance du Christ*, que la bibliothèque nationale possède manuscrite sous le n° 3459 (*fonds la Vallière*); le *Chant natal* avec un *Mystère de la nativité*, par Barthélemy Aneau, etc., petits drames pieux entremêlés de noëls chantés en chœur ou par les principaux personnages, sur des mélodies populaires qui, depuis, sont restées attribuées aux noëls et n'ont pas disparu. Dans le *Mystère de Troyes*, par exemple, dont la *Bibliothèque de l'école des chartes* a donné l'analyse (tome III, p. 453-477), on trouve (p. 468) des couplets d'un rhythme poétique excellent. La facture et l'air, transmis par quelques noëls, entre autres par celui-ci, qui est encore populaire :

O Dieu, quel astre nouveau !
Qu'il est beau !
Ah ! je n'ai vu de ma vie
Rien de si prodigieux
Dans les cieux;
Ma vue en est éblouie.

furent adoptés par Marot d'abord pour son 38e psaume, puis par les poëtes de la Pléiade, Ronsard, Belleau, et surtout par Baïf, qui les ajusta à sa jolie *chanson d'Avril*. Au XVIe siècle, les noëls se multiplièrent encore davantage, au point de former des recueils aussi considérables que ceux des *romanceros* espagnols. Ce passage de Pasquier nous en donne la raison : « En ma jeunesse, dit-il, c'estoit une coutume que l'on avoit tourné en cérémonie, de chanter tous les soirs, presque en famille, des noëls qui estoient chansons spirituelles, faites en l'honneur de Notre-Seigneur, lesquels on chante encore en plusieurs églises. » Le plus volumineux de ces anciens recueils du XVIe siècle est celui qu'on devait à Jehan de Vilgontier, prieur de Saint-Sauveur, près Fresnay, et dont la bibliothèque nationale possède le précieux manuscrit. D'après une note, la plupart des noëls réunis par le prieur auraient été composés par un certain F. J. Bodoin, sur plusieurs airs en vogue de Josquin Després, maître de chapelle de Louis XII. On eut encore, vers le même temps, trois recueils de vieux noëls imprimés à Paris en lettres gothiques; le troisième est daté de 1520, et porte le nom de l'auteur *feu maître Lucas le Moigne, en son vivant, curé de Saint-Georges du-Pin-la-Garde, au diocèse de Poitou.* On croit que Rabelais a voulu faire allusion à ces recueils et à leur auteur, quand, dans l'ancien prologue de son IVe livre, parlant du « seigneur de saint George nommé Frapin, » il ajoute : « C'est celui qui a faict et composé les beaulx et joyeux noëls en langaige poictevin. » Plus loin (liv. IV, ch. XXII) dans cette phrase : « Je n'en dedaignerais rien, *car le jour est feriau na, unau, nau.* » Il cite le refrain de l'un des noëls contenus dans le premier de ces trois recueils, que de la Monnoye retrouva plus tard, et dont il porte ce jugement dans le *glossaire de ses noëls bourguignons :* « Ces noëls, que j'ai lus avec grande envie d'y trouver quelque agrément même rustique, m'ont paru fort plats. » Citon encore, comme produits du même siècle, si abondants en ces sortes de cantiques populaires, *la grande Bible des noëls; les noëls nouveaux de* 1554, *sur le chant de plusieurs belles chansons nouvelles; les noëls fran-*

cons, *escossois*, *poitevins*, etc. : et surtout la curieuse réunion des huit recueils de noëls, parmi lesquels étaient ceux de l'organiste Jean Daniel, et qui sont cités au catalogue la Vallière sous le n° 3081 ; sans oublier, non plus, le volume consigné sous le n° 3219 de la même collection, et qui renferme un grand nombre de noëls manuscrits faits en 1593 et 1594. Tous ces chants rustiques ont le même caractère ; partout c'est la même naïveté relevée rarement par une pointe du vieil esprit gaulois, le même anachronisme dans les détails, la même ignorance de la couleur et du sentiment local. Saint Joseph est appelé *monsieur*, la Vierge est poliment saluée de *madame*. Ce qui défraye la plupart des couplets, c'est la description naïve de la nuit où l'ange apparut aux bergers et leur annonça la naissance du Sauveur; c'est l'énumération des présents que ces pasteurs émerveillés portent à l'Enfant-Dieu, et, comme d'ordinaire, ces dons se composent d'objets de ménage et de denrées plus ou moins friandes, on trouve indiqué, dans ces couplets, le nom de tous les merciers, de tous les cabaretiers et pâtissiers de Paris au XVIe et au XVIIe siècle.

Parfois, nous l'avons déjà dit, les noëls étaient en dialogue : c'était tantôt un entretien de l'ange Gabriel avec la Vierge, tantôt une conversation de l'ange avec les pasteurs. Dans ce dernier cas, pour rendre le langage conforme à la qualité de l'interlocuteur, on mettait des paroles françaises (l'idiome des villes par excellence) dans la bouche du divin messager, et l'on faisait parler les bergers en patois des campagnes. M. Ferdinand Denis a cité, comme exemple de ces noëls bilingues, deux couplets dans lesquels le français alterne avec le patois de Besançon (*Revue de Paris*, tome XLVII, p. 202). En d'autres noëls dont M. Denis donne aussi un exemple, d'après un manuscrit de la bibliothèque royale, les vers français s'entrelaçaient avec des vers latins comme dans les anciennes *farcitures* et dans les couplets beaucoup plus modernes et souvent cités de Panard. Sandys donne aussi, dans ses *Christmas carols* (p. 6), un noël du XIVe siècle, où la langue anglaise se marie de même au latin. Ce sont, sans doute, ces noëls participant de la langue liturgique et de l'idiome vulgaire qui, à l'époque de Noël, étaient chantés dans les églises avant la lecture de l'épître, aussi bien que ces *chants de la nativité* tout en langue latine, dont six ont été reproduits par M. Edel. Dumeril dans *ses poésies populaires latines du moyen âge* (p. 43-50). Au XVIIIe siècle, il ne restait rien de cet usage de chanter des noëls pendant les offices, sinon à Angers, où, selon de Moléon, « pendant tout l'Avent, le matin après laudes, on chantait jusqu'au jour de Noël exclusivement, *ô Noël!* qu'on répétait douze ou quinze fois. » (*Voy.* LITURG., p. 90.)

En Angleterre, comme dans nos provinces, la composition des noëls était exclusivement dévolue à des poëtes inconnus, bardes rustiques dont le nom ne restait jamais attaché à leur œuvre grossière. Il mourut en 1832, dans le Cornouailles, un de ces rimeurs de village nommé David Jones, par qui se continuait l'usage de composer, tous les jours de Noël, un cantique nouveau, et qui, depuis vingt-trois ans, défrayait ainsi l'église de Rhuddlan dans le Flintshire. (*Litterary Gazette*, 13 octob. 1832).—En Espagne, les noëls étaient aussi du domaine poétique des maîtres d'école, des bergers et autres lettrés rustiques. On le voit par un passage de D. Quichotte (partie I, ch. XII) où il est parlé d'un certain Chrysostôme, « fameux homme pour composer les chansons, tellement qu'il faisait les noëls (*los villancicos*) qui se chantent pendant la nuit de la naissance du Seigneur.» En Italie, au contraire, de vrais poëtes et même quelquefois des dames de haute naissance ne dédaignaient pas de prêter leur esprit à ces simples cantiques. Il parut à Florence, dans la première moitié du XVIe siècle, un recueil de noëls ou *laude* sous ce titre, *Laude devote per la Nativita del nostro Giesu Christo* (in-4°), ou se trouve une *laude*, « *Ecco il Messia*, » due à la plume de Lucretia de Médicis. Dans un autre recueil du même genre publié à Florence en 1485, *Laude facte et composte da piu persone spirituali*, etc. (in-4°), avaient déjà paru quelques *laude* de la même dame, et de ses contemporains, H. et B. de Malatesti, et de plusieurs auteurs distingués du XVe siècle, tels que F. d'Albizo, et Feo Belcari, cité par la Crusca, et dont les *laude inedite* ont été publiées à Parme, en 1836, par les soins de F. Mortara. Le mérite musical de ces cantiques italiens répondait à leur valeur poétique; il en est un surtout qui, bien qu'écrit tout entier, à l'exception de deux mesures, dans la tonalité ecclésiastique, est du plus admirable effet

quand il est interprété par de grandes masses vocales, comme celles de ces *laudistes* florentins, dont la société, fondée vers 1310, était encore admirée en 1770 par le docteur Burney, et comme celles des chœurs du Conservatoire qui l'exécutèrent en février 1842. Cette *laude spirituale*, dont les premiers mots sont *alla Trinita*, est insérée dans le dictionnaire de musique de l'*encyclopédie méthodique*, où elle fut retrouvée par M. Fetis, qui la fit entendre, le premier en France, dans l'un de ses concerts historiques. — Nos noëls ont aussi, considérés au point de vue musical, une valeur que le Sueur a bien appréciée quand, avec son goût si sûr et sa science si profonde, il enchâssa dans sa messe de noël ceux dont la mélodie est la plus franche et la plus large, entre autres celui-ci qui se chante encore, aux veillées de Noël, dans nos campagnes : *Nous voici dans la ville.* On a dit, et l'on a répété partout, depuis la Borde (*Essai sur la musique*, III, p. 403 et Burney (*History of music*, III, p. 285) jusqu'à M. Fetis et M. Adrien de la Fage, que ces airs de nos noëls tant connus et tant chantés étaient les *gavottes* et les *menuets* d'un ballet écrit pour Charles IX par le musicien du Caurroy ; cela peut être, mais toutefois n'est prouvé en rien. On peut dire cependant, en faveur de cette tradition, que déjà, surtout depuis l'apparition des psaumes de Marot chantés sur des airs populaires, l'alliance de la musique profane et des paroles pieuses était chose assez commune; que du Caurroy, d'ailleurs, était, avant tout, un compositeur sacré, qu'il avait lui même écrit en forme de motets des *noëls* recueillis par son neveu, André Pittart, dans les *Mélanges de musique* (Paris, 1610), et qu'on avait bien pu trouver dans sa musique de danse, empreinte naturellement du caractère grave de ses autres compositions, des airs s'ajustant volontiers à ces noëls du XVIe siècle, toujours gais plutôt que sérieux. Du reste, on n'y regardait pas de si près, et l'on pouvait tout aussi bien, au XVIe siècle, accommoder ces cantiques naïfs sur des airs de danse, que, cent ans après, ajuster les noëls de de la Monnoye sur les airs des ballets de Lulli, le *Rigodon de Galathée*, sa *Chaconne du grand ballet du Roy*, l'ouverture de *Bellérophon*, etc.—Ces *noëls bourguignons* de de la Monnoye ou plutôt de Guy Barozai, son pseudonyme, dont nous sommes amené à parler, offrent, chez nous, le premier exemple d'un littérateur s'adonnant à la composition de ces simples cantiques. Ils perdirent, à ce concours d'une muse plus lettrée, ce que la muse populaire leur avait toujours conservé, la naïveté, la simplesse dans le détail et dans l'expression ; l'esprit trop délié et trop fin de l'académicien qui cherche vainement à se faire simple et bon homme, grâce à la forme agreste et aux allures du patois dont il recouvre ses rimes, ne rachète pas cette altération des procédés primitifs, il l'aggrave même. Selon nous, de la Monnoye, avec tout son esprit et toute sa feinte sincérité, ne réussit qu'à produire une œuvre des plus malicieuses, mais d'un genre dangereux et bâtard, tenant le milieu entre ces psaumes parodiés en français dont Marot avait donné de trop fameux exemples, entre ces prétendus cantiques d'Artus Desire « où, comme dit un de leurs critiques, il était si exécrablement abusé d'aucuns psalms du prophète royal David ; » et ces noëls satiriques du XVIIe siècle qu'on voit poindre dès le procès de Fouquet dont ils fustigent les juges, qu'on retrouve pendant tout Louis XIV, coudoyant chaque ridicule, chaque scandale, et se prenant surtout aux amours du roi (*Décadence philosophique*, tome XLVIII, p. 59-62), et qui enfin, après avoir chansonné la régence et le règne de Louis XV, égayent encore, par les folles rimes que leur prête le chevalier de l'Isle, les sinistres présages de la révolution. Comme Ch. Nodier, nous préférons aux noëls de de la Monnoye, dont le refrain trop gaillard semble faire unisson avec les noëls satiriques et scandaleux, ceux des vrais rimeurs en patois, comme François Gauthier, dont les *noëls nouveaux au patois de Besançon* (2 v. in-12, 1751) sont, dit Nodier, des chefs-d'œuvre naïfs. Le recueil des *Soixante-deux noëls provençaux* de Saboly (1669), ceux de Quech, que Millin leur préfère, ceux de Peyrol, menuisier d'Avignon, du P. Roche, récollet, de Nalis, maire de Beaucaire (1766), méritent d'être cités entre tous ceux qu'on écrivit en patois du midi, ainsi que les noëls languedociens de Goudelin, recueillis dans ses œuvres. Mentionnons encore, parmi les noëls en patois de nos provinces, ceux de l'Auvergne recueillis par l'abbé Th. Patuval (1733 et 1739) ; les dix noëls en patois du Forez qui se trouvent dans les *OEuvres de Chapelon* (Saint-Etienne, 1779) ; les *noëls bressands* (Chambéry, 1787, in-12) ; le *Recueil de noëls*

presque tous en patois poitevin, imprimé à Poitiers en 1824, etc.

NOEL (*biogr.*). — Deux personnages dignes d'être mentionnés ont porté ce nom : 1° NOEL (François), jésuite allemand né vers 1640 et mort vers 1715. Il avait été missionnaire en Chine, et il a publié : 1° *Observationes mathematicæ et physicæ in India et China factæ*, de 1684 à 1708, Prague, 1710, in 4°; 2° *Sinensis imperii libri classici VI*, Prague, 1711, in-4° ; 3° *Philosophia sinica*, Prague, 1711, in-4°. 2° NOEL (François-Joseph), un des hommes qui ont le plus contribué, par leurs ouvrages classiques, à faciliter l'enseignement en France. Il naquit en 1755 à Saint-Germain-en-Laye, professa, avant la révolution de 1789, au collège Louis-le-Grand, rédigea ensuite le journal *la Chronique*, entra dans la carrière administrative, devint membre du tribunat après le 18 brumaire, commissaire général de police à Lyon en 1800, préfet du Haut Rhin de 1800 à 1802. Lors de la réorganisation de l'université, il fut nommé inspecteur général des études, puis conseiller ordinaire, et, en 1815, inspecteur général honoraire. Nous citerons, parmi ses nombreux ouvrages, *Dictionnaire français-latin*, 1807; *Dictionnaire latin-français*, 1808; *Gradus ad Parnassum*, 1810; *Dictionnaire de la Fable*, 1801, 2 vol. in-8° ; *Traduction de Catulle* avec les *Poésies de Gallus*, 1803, 2 vol. in-8° ; *Conciones poeticæ*, 1804 ; *Leçons de littérature française*, 1804, 2 vol. ; *Leçons de littérature latine-anglaise-italienne-allemande-grecque*, de 1808 à 1827, avec MM. de Laplace et Chapsal ; *Nouv. au dictionnaire des origines*, avec M. Carpentier, 1827 ; *Abrégé de la grammaire française*, avec M. Chapsal, 1826. — Noël mourut en 1841.

NOÉMI, ou plutôt **NOHAMI**, *belle, heureuse, pleine de consolation* (*hist. hébr.*); femme d'Elimélec, de la ville de Bethléem, et tri-aïeule de David. — Une famine l'ayant obligée de se retirer dans le pays de Moab, elle y perdit Elimélec et y maria ses deux fils, l'un, Mahalon, avec Ruth, et l'autre, Chélion, avec Orpha. Ses enfants moururent au bout de dix ans environ. Elle résolut alors de retourner dans la Judée, qui n'était plus désolée par la famine. Ses deux belles-filles voulaient la suivre; elle les engagea à ne pas abandonner leur pays. Orpha se rendit à ses raisons, mais Ruth ne consentit point à la quitter, et toutes deux rentrèrent à Bethléem, où Ruth épousa le vertueux Booz, le plus proche parent de Mahalon. (*Voy.* RUTH.)

NOÉTIENS. — Hérétiques ainsi appelés de leur chef Noët, philosophe d'Ephèse, qui fut maître de Sabellius, chef lui-même des sabelliens, et qui vivait vers l'an 240, un siècle avant saint Epiphane, qui devait écrire sur lui et sa secte (*Hæres.*, ch. LVII) Comme Praxeas et les autres patripassiens de ce siècle, Noët enseignait que la Trinité n'est qu'une seule et même personne, Dieu le père, lequel s'est fait homme, subit la passion sous le nom de Verbe, et apparut aux apôtres sous celui de Saint-Esprit. Réprimandé par les prêtres ses supérieurs, il voulut se justifier ainsi de son hérésie, selon saint Epiphane : « Quel mal ai-je fait, dit-il, j'adore un seul Dieu; je reconnais que lui seul il est né, il a souffert, il est mort. »

NOEUD (*accept. div.*), du latin *nodus*, enlacement fait au moyen d'objets flexibles, tels que cordes, rubans, fils. etc. Les nœuds ont été d'un grand usage chez beaucoup de peuples à l'enfance de leur civilisation. Les Perses se servaient, pour compter, de courroies à nœuds. Il en fut ainsi des Chinois et des Péruviens, auxquels ils tenaient même lieu d'écriture (*voy.* QUIPOS, ECRITURE). Avant l'invention des serrures, les Grecs les remplaçaient par des nœuds, comme nous l'apprend Homère. De là un art extrêmement compliqué dont nous voyons un exemple dans le nœud célèbre qui attachait le joug du char de Gordius, nœud consacré par son fils, dans le temple de Jupiter, à Gordium, et qu'Alexandre trancha avec son épée pour réaliser la prédiction de l'oracle qui promettait l'empire de l'Asie au mortel assez habile pour le défaire. — De nos jours, c'est surtout dans la marine que l'art de former des nœuds offre le plus d'importance. Les marins en ont un nombre infini. C'est aussi par le moyen de nœuds disposés sur la ligne de loch (*voy.* ce mot) qu'on évalue la rapidité de la marche d'un bâtiment, ce qu'on exprime en disant qu'il file tant de nœuds à l'heure. — Par extension, on donne le nom de *nœud* à certains objets disposés en forme de nœuds et servant à la parure des femmes. On fait des nœuds de perles, de diamants, de rubis, etc. — Au figuré, on appelle *nœud* la difficulté, le point essentiel d'une affaire. — En littérature, le *nœud* est l'obstacle qui donne lieu à l'intrigue d'une action drama-

tique ou d'un poëme épique. Boileau a dit, à ce sujet,

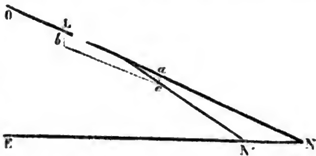
Que le nœud bien formé se dénoue aisément.

Il y a dans tout poëme, épique ou dramatique, un nœud principal et des nœuds subordonnés. Le nœud principal de l'*Enéide* est la colère de Junon, qui cherche à empêcher l'établissement d'Enée en Italie. — En terme d'horticulture ou de silviculture, le *nœud* est la bosse en saillie qui se produit à l'extérieur des arbres, et qui passe à l'intérieur à mesure qu'ils grossissent. — Le *nœud* est aussi le point où la tige des graminées et de quelques autres plantes, telles que la vigne, le fenouil, etc., est renflée et comme articulée. — En géologie, on appelle *nœud* le point où des chaînes montagneuses viennent se réunir en un système. — En physique et en musique, le *nœud* est le point fixe où une corde vibrante se divise en aliquotes qui rendent un son en harmonie avec celui de la corde entière. — En technologie, le *nœud de charrue* est une espèce de nœud coulant à plusieurs circonvolutions que l'on fait autour d'une pièce de bois pour la tirer ou la soulever. Il est surtout employé dans les charrois et l'artillerie. — En terme de construction, le *nœud* désigne les parties saillantes dans lesquelles passe la branche ou l'axe de l'espèce de charnière appelée *fiche à nœuds*. — Dans le costume militaire, on appelait, au XVIIIe siècle, *nœud de cordelière* une partie du dessus de la frange des épaulettes des officiers supérieurs. Le *nœud d'épaule* était un ornement qui tenait lieu de l'aiguillette d'uniforme. Le *nœud d'épée* était un genre de dragonne que les officiers portaient soit à la cour, lorsqu'ils n'étaient pas en uniforme, soit en cas de deuil.

NOEUD (ORDRE DU). — C'est le nom donné à un ordre militaire du royaume de Naples institué en 1352 par la reine Jeanne à l'occasion de son mariage avec Louis, prince de Tarente. Il fut composé de soixante chevaliers, qui portaient sur le bras et sur la poitrine une espèce de lacs avec un nœud rouge de soie et d'or orné de perles. Il avait pour patron saint Nicolas, et pour grand maître le roi de Naples. Il ne subsista que pendant le règne de Jeanne et de Louis.

NOEUDS (*astr.*). — On entend généralement, par ce mot, les deux points opposés où l'écliptique est coupée par l'orbite d'une planète. Les nœuds sont donc les extrémités des intersections des plans suivant lesquels ces astres se meuvent avec le plan de l'orbite terrestre. Le nœud d'où la planète part pour monter vers le nord, c'est-à-dire au-dessus de l'écliptique, se nomme *nœud boréal*, *nœud ascendant*, on le marque par le signe ☊ ; l'autre, d'où la planète descend vers le sud, est appelé *nœud austral* ou *descendant*, et est marqué par le signe ☋. La ligne qui joint les nœuds s'appelle *ligne des nœuds ;* c'est la commune section du plan de l'orbite d'une planète avec le plan de notre écliptique.

NOEUDS DE LA LUNE. — Les plans des orbes lunaire et terrestre se coupent suivant une droite sur laquelle se trouvent les deux nœuds. Comme on peut connaître la situation de l'écliptique céleste, il devient facile de remarquer les passages de la lune sur ce cercle. L'observation a démontré que le point où l'orbe lunaire traverse l'écliptique varie peu à peu à chaque révolution de cet astre. La force, qui change l'inclinaison de l'orbite lunaire en poussant ce satellite vers l'écliptique, change aussi le nœud en forçant la lune à traverser ce plan un peu plus tôt qu'elle n'eût dû le faire. En effet, soient



E N une partie de l'écliptique, O N l'orbite lunaire et N le nœud; le soleil, situé dans le plan N E, tend à y faire descendre la lune. Lorsque celle-ci, étant en L, marche vers *a*, elle reçoit du soleil l'action latérale L *b*. Obéissant donc à cette double impulsion, la lune décrit l'arc L *c*, au lieu de l'arc L *a*, qu'elle eût parcouru sans cette action L *b*. L'orbite est donc L *c*; le nœud s'est transporté en N', et la direction L N' de l'orbite fait l'angle L N' E plus grand que N. Ainsi, d'une part, le nœud s'est avancé dans le sens contraire au mouvement de la lune en longitude, et, de l'autre, l'inclinaison s'est accrue. — Les nœuds de la lune rétrogradent, soit que cet astre marche vers son nœud, soit qu'il s'en éloigne; ce mouvement ne s'arrête que lorsque

l'astre est dans le nœud ou en quadrature. La rétrogradation est de 19°,3286 par an, et marche d'autant plus rapidement que la lune est plus proche de la syzygie ou plus écartée de l'écliptique, et parcourt l'écliptique en 6,788ʲ,54019. On trouve ainsi que le temps de la révolution synodique du nœud est de 346ʲ,61963, c'est-à-dire qu'après cet intervalle le soleil se retrouve au nœud de la lune. — Les mouvements lunaires ont toujours offert beaucoup de difficultés; car, outre que la ligne des nœuds tourne autour de nous dans le plan de l'écliptique, le plan de l'orbe lunaire change encore d'inclinaison, et se balance légèrement au-dessus et au-dessous d'une position moyenne; enfin dans le plan de cet orbe ainsi mobile se meut également le grand axe de cette ellipse. Comme la lune ne se meut pas dans une ellipse, mais s'en écarte, il s'ensuit plusieurs *inégalités*, dont la principale affecte les nœuds.

Nœuds des planètes. Le nœud ascendant d'une planète est le point où se trouve l'astre quand il passe du midi au nord de l'écliptique, parce qu'alors la planète monte vers le pôle qui, pour nous, est le pôle élevé. Le nœud descendant est le point de l'écliptique où passe la planète pour retourner au midi. Ces nœuds ont un mouvement rétrograde assez sensible dans l'espace d'un siècle; il est dû à l'attraction des autres planètes. Les tables de Lalande et de Delambre donnent les quantités suivantes pour le mouvement de ces nœuds, avec leur position en 1800.

	NŒUDS EN 1800.	MOUV. SÉC.
Mercure.........	1ˢ 15° 56' 48"	1° 12' 10"
Vénus...........	2 14 52 8	0 51 40
Mars............	1 18 1 58	0 46 40
Jupiter.........	3 8 24 7	0 59 30
Saturne.........	3 21 56 40	0 52 35
Uranus..........	2 12 50 58	0 26 10

On a observé que, dans les nœuds de l'orbite de Saturne et de Jupiter, le mouvement provient de l'action que les planètes exercent les unes sur les autres; c'est la cause qui les empêche de se mouvoir dans des plans exacts.

Les NOEUDS DE L'ÉQUATEUR de la terre sont les équinoxes dont la situation change lentement par l'effet de la précession. L'un de ces nœuds est actuellement au milieu de la ligne qui joint la queue *i* de la Baleine à *Algenib*, γ de Pégase; l'autre est près de l'étoile η de la Vierge. Il importe de connaître la vraie position de ces nœuds, puisque les éclipses ne peuvent avoir lieu que lorsque la lune est dans leur voisinage, et en même temps en conjonction ou en opposition avec le soleil.

NOGAÏS. — Peuple tatar ou plutôt turc qui vint, dans le XIIIᵉ siècle, occuper des steppes ou landes, au nord-est de la mer Caspienne, sous la conduite d'un chef appelé Nogaï. Cette horde vivait comme les autres hordes de la même race, sous des tentes, entretenant des troupeaux et beaucoup de chevaux, ne cultivant guère la terre, et exerçant le brigandage à l'entour de ses aouls ou camps. Un désert entre les rivières de Sobol et d'Iaïk, où elle a demeuré jusqu'au XVIIᵉ siècle, a conservé le nom de steppe des Nogaïs. Attaqués par les Kalmouks, les Nogaïs furent contraints de chercher d'autres demeures vers l'ouest. Ils se répandirent alors sur les côtes de la mer Noire et dans le Caucase : une partie de la horde vint même s'établir aux environs de la ville d'Astrakhan; dans la suite, le reste se porta de nouveau à ses anciens établissements, entre la mer Noire et la mer Caspienne. On trouve aujourd'hui les Nogaïs, soit établis, soit nomades, en Tauride, en Caucasie, en Bessarabie, et sur d'autres côtes de la mer Caspienne, de la mer d'Azof et de la mer Noire.

Dans la Tauride, les Russes, depuis qu'ils sont maîtres de l'ancienne Crimée, sont parvenus à coloniser les Nogaïs du désert, et à leur bâtir, au milieu de leurs camps, un chef-lieu appelé Nogaïtsk, où réside le commandant russe de cette colonie, et où se sont établis aussi des Russes et des Arméniens. Les Nogaïs ont peu d'industrie, et s'occupent principalement de l'élève du bétail et des chevaux. Leurs femmes sont condamnées aux plus rudes travaux, ne jouissent presque d'aucune considération, et vieillissent de bonne heure. Le père, tout en dotant sa fille, la vend néanmoins à celui qui veut l'épouser. Le prix courant d'une jeune fille est de 30 vaches, ce qui équivaut à 25 louis en monnaie. Si la jeune fille n'a plus de père, ce sont ses frères qui la vendent comme provenant de la succession. La

veuve tombe au pouvoir du plus proche parent de son mari, qui est libre de la vendre, s'il ne veut la garder. Les Nogaïs qui ont un grand ménage prennent deux femmes; rarement ils en ont davantage. On trouve, parmi les Nogaïs du Caucase, des hommes qui n'ont pas de barbe, et que l'on désigne sous le nom de *kos ;* on ne sait si c'est l'effet d'une maladie ou de quelque circonstance physiologique. Les voyageurs évaluent à 500,000 familles ou ménages le nombre total des Nogaïs répandus dans les contrées que nous avons nommées. Ce nombre nous paraît fort exagéré. (Consultez le comte de Rechberg [*les peuples de la Russie*, Paris, 1813, tom. II, in-fol.].) Sur la rive gauche de l'Achtuba, dans la province d'Astrakhan, on trouve les restes d'une ville considérable appelée *Nogaïskoi-gorod*, ce qui ferait supposer que le peuple des Nogaïs l'aurait habitée contre sa coutume de la vie nomade; on y a trouvé des monnaies et d'autres objets d'art.

NOGENT (*géogr.*), en latin *Noviodunum*, *Novigentum*, *Nonigentum*, *Nogentium*, nom commun à un assez grand nombre de localités de France, dont les principales sont : — 1° NOGENT-LE-ROTROU, *Nogentium Rotrudum*, petite ville au fond d'une vallée, sur l'Huisne. Elle fut prise, au XVe siècle, par les Anglais sous la conduite du comte de Salisbury, qui en fit pendre presque tous les habitants, et reprise, en 1449, par Charles VII. Elle se donnait autrefois le titre de *capitale du haut Perche*, et faisait un commerce considérable des produits de son industrie, tels que serges, toiles et cuirs. Ces diverses branches y sont encore prospères. Nogent y a joint la fabrication des étamines et des droguets, une filature à la mécanique et des teintureries. Les produits de son sol consistent en chanvre, fourrages, bestiaux, beurre, fromages et écrevisses renommées. Nogent-le-Rotrou est aujourd'hui chef-lieu de sous-préfecture dans le département d'Eure-et-Loir. Elle est assez bien bâtie, possède trois églises, dans l'une desquelles on remarque le tombeau de Sully, une bibliothèque publique de 6,000 volumes, et une charmante promenade autour d'une vaste prairie. Sa population est d'environ 7,000 habitants. C'est la patrie de Remi Belleau, littérateur du XVIe siècle.

2° NOGENT-SUR-SEINE, *Nonigentum*, jolie petite ville de la Champagne, sur la rive gauche de la Seine, au milieu d'un beau paysage. Elle a un port très-commerçant pour l'approvisionnement de Paris, dont elle est éloignée de 104 kilom. C'est un chef-lieu de sous-prefecture du département de l'Aube: on y admire la flèche de l'église Saint-Laurent. Cette ville fut, en 1814, le théâtre d'un combat sanglant entre les Français et les armées coalisées, par suite duquel furent détruits son beau pont en pierre, son hôtel de ville et plusieurs autres édifices. Ses établissements industriels consistent en fabriques de bonneterie et de cordages, et en très-beaux moulins à blé sur la Seine. Elle fait un commerce en chanvre, laine, sel, vinaigre, draps, fourrages, bois et ardoises. Sa population est de 3,500 habitants. On voit, près de là, les ruines de l'ancienne abbaye du Paraclet, fondée par Abailard, au XIIe siècle.

3° NOGENT-LE-ROI, *Novigentum Regis* (Haute-Marne), petite ville sur la Treire, chef-lieu d'un canton de l'arrondissement de Chaumont, centre de fabriques considérables de coutellerie et d'aiguilles ; quatre foires annuelles ; sa population est de 3,000 habitants.

4° NOGENT-LES-VIERGES (Oise), petit village de 600 habitants, à 4 kilomètr. de Senlis. — On y a découvert diverses antiquités, entre autres une voie romaine dans un vaste marais près de l'Oise, et, dans l'escarpement d'une des collines qui bordent la route d'Armieux, une grotte sépulcrale qui contenait environ deux cents squelettes et des haches de silex, remontant évidemment au temps des druides.

NOGUET (*techn.*). — Bande de métal établie sous les couvertures partout où il se trouve des angles rentrants ou un danger d'infiltration. C'est principalement sous les noues, le long des joues des lucarnes et sous les solins que se placent les noguets. On leur donne la forme convenable, on les cloue autant que possible à la charpente, ou bien on les attache aux murs par des scellements.

* **NOIR** (*physique*), l'opposé du blanc. — Le blanc est la sensation produite par la perception complète et dans son intégralité d'un rayon lumineux résultant de la combinaison de toutes les couleurs dites *primitives ;* le noir est la sensation qui résulte de l'absence entière de la lumière. Le blanc est donc une sensation positive, le noir une sen-

sation négative. Si la lumière qui tombe sur un corps, dit M Chevreul, est absorbée complétement par lui de manière qu'elle disparaisse à la vue, comme celle qui tombe dans un trou parfaitement obscur, alors ce corps nous paraît noir, et il ne devient visible que parce qu'il est continu à des surfaces qui réfléchissent ou transmettent la lumière. Parmi les corps noirs, nous n'en connaissons aucun qui le soit parfaitement, et c'est parce que tous réfléchissent un peu de lumière blanche que nous jugeons qu'ils ont du relief ou qu'ils affectent notre œil, ainsi que le fait tout objet matériel. Ce qui prouve, au reste, cette réflexion de la lumière blanche, c'est que les corps les plus noirs, étant polis, réfléchissent l'image des objets éclairés placés devant eux. Par un contraste fort remarquable, les corps les plus blancs, étant polis, réfléchissent si complétement la lumière, qu'à leur tour ils paraissent noirs. Ce fait est parfaitement connu dans l'industrie, et le poli le plus parfait, pour les objets d'argent, s'appelle *poli noir*. Ces deux extrémités de la série des couleurs présentent un caractère si ambigu, que ni l'une ni l'autre ne peuvent être, scientifiquement parlant, considérées comme en faisant partie; le noir, en effet, est l'absorption, l'absence de toute couleur, et le blanc, par cela même qu'il est la totalité indécomposée de la lumière, n'est pas non plus une couleur. Cependant, comme dans la nature il n'existe pas de corps reflétant ou absorbant intégralement la lumière, le noir est toujours assez éclairé et le blanc assez modifié pour que l'un et l'autre soient aperçus, indépendamment même du contraste des couleurs voisines. Le noir et le blanc ont encore cela de commun qu'ils s'harmonisent également bien avec toutes les couleurs primitives données par la décomposition du rayon solaire; mais la juxtaposition du blanc rehausse les couleurs, et celle du noir les rabaisse. Le blanc et le noir se rehaussent respectivement par leur rapprochement Le noir est lui-même affaibli par le rapprochement d'une couleur foncée et de nature à donner une complémentaire lumineuse, et, dans tous les cas, il se nuance de la complémentaire de la couleur mise en regard. Deux gris de tons différents, lorsqu'ils sont juxtaposés, ont pour effet de foncer davantage celui qui est déjà plus noir, et d'éclaircir le plus clair. Les effets que nous signalons se produisent sur notre propre sensation, et non pas sur les couleurs elles-mêmes; mais, lorsqu'on ajoute le noir au blanc ou aux autres couleurs, il se produit des modifications réelles qui amènent des sensations très-souvent pareilles à celles résultant du simple effet du contraste. Lorsque les arts emploient des couleurs, ils ne peuvent opérer que sur des substances possédant d'une manière incomplète les couleurs fournies par le spectre solaire; le noir peut donc résulter, pour eux, de mélanges qui ne donneraient pas toujours ce résultat, si l'on agissait sur les couleurs primitives provenant des diverses parties du spectre. C'est ainsi qu'il est posé, en principe, dans les arts, que tout mélange ternaire des trois couleurs qu'on y qualifie de primitives donne du noir dans une certaine proportion. Les couleurs mélangées de noir, soit par cette combinaison ternaire directe ou indirecte, soit par l'addition directe du noir, sont dites *rabattues*. EM. LEFÈVRE.

NOIR (*ind. et techn.*). — On appelle noir, dans l'industrie, non-seulement l'effet produit par l'absorption de la lumière, mais aussi tout corps produisant cet effet, soit qu'il doive être employé comme matière colorante, soit que la couleur paraisse sa qualité la plus saillante au point de vue de l'usage auquel on le destine, ou bien le différencie mieux des objets analogues. — Les noirs, considérés comme matière colorante, ont été indiqués au mot COULEUR; il nous reste à faire connaître leur préparation. Elle consiste presque toujours à produire du charbon dans un grand état de division; on a donc recours à l'emploi de la chaleur, en évitant autant que possible la combustion du carbone. Les matières minérales, végétales et animales fournissent du noir. Nous n'avons pas à parler des schistes bitumineux et de la plombagine, dont la préparation pour l'écriture a été indiquée au mot CRAYONS; mais nous devons dire que certains de ces schistes sont soumis à la calcination pour être employés à la décoloration et à la désinfection : leur emploi est assez borné, parce qu'il arrive souvent que les matières minérales que ce noir contient portent avec elles un goût désagréable.

Le *noir végétal* sert à l'épuration des huiles et des sirops, et plus particulièrement à la peinture. On le distingue en *noir d'Espagne* ou de *liége*, provenant de la carbonisation du liége; *noir de pêche*, fourni par les

noyaux de pêches carbonisés; *noir de vigne*, par le charbon de sarments. Toutes ces variétés de charbon végétal sont broyées à différents degrés de finesse suivant l'emploi auquel on les destine, et à sec si c'est pour l'épuration des eaux, des sirops ou des huiles. Dans ce cas, on blute pour retirer toute la poussière trop fine, qui, vu la viscosité des corps, entraverait la filtration. Le broyage de tous les noirs solides destinés à la peinture se fait dans des moulins analogues à ceux à moutarde. On les passe jusqu'à trois et quatre fois dans les meules, suivant le degré de finesse qu'on désire. Quelquefois on vend le noir en pâte; le plus souvent on le fait sécher. Pour cela on verse la pâte dans de petits cylindres creux en bois et sans fond, rangés sur des planches unies. On la fait ressuyer à l'air, puis on enlève les cylindres et l'on achève de dessécher à l'étuve. On expédie en pains ou après une réduction en poussière. La digestion avec un alcali caustique réduit les noirs à l'état de la plus grande ténuité. Leur préparation pour l'expédition et la vente exigeant les mêmes procédés, nous les décrirons en dernier lieu. Ce noir est moins puissant pour décolorer que le noir animal; mais il absorbe plus complétement les odeurs et le mauvais goût des sirops. A ce titre, il est très-employé par les confiseurs.

Le *noir d'Allemagne* se compose d'un mélange de tous les végétaux dont nous venons de parler et, en outre, de grappes de raisin, de lie de vin desséchée, et même de râpure d'os ou d'ivoire dans différentes proportions. Il a des reflets et des qualités variables suivant la nature et la proportion des parties qui constituent le mélange. Il doit à la lie de vin une quantité de tartrate de potasse qui exige un lavage avant l'emploi. Ce noir est employé dans l'imprimerie en taille-douce.

Le *noir de fumée* est le produit de la combustion imparfaite de résines, d'huiles, de goudrons, de bitumes, de graisses, etc. La production du charbon ayant lieu après que ces différentes matières ont été réduites à l'état de gaz, le noir se trouve produit à un grand état de division. Cette espèce de noir a d'abord été fabriquée en grand et presque exclusivement avec la résine, que l'on brûlait avec un courant d'air insuffisant; puis on faisait passer la fumée dans une chambre garnie de grosse toile ou de peaux de mouton en poil, au travers desquelles les matières gazeuses, forcées de se tamiser pour ainsi dire, abandonnaient le noir, que l'on faisait tomber en secouant ces objets. La fabrication actuelle repose toujours sur les mêmes principes; mais ils sont mieux combinés. Le moyen employé pour faire traverser par la fumée la chambre garnie de peaux consistait uniquement à placer cette chambre au-dessus du foyer; aujourd'hui c'est une cheminée d'appel, alimentée par un foyer particulier, autant qu'il y a nécessité, qui fait parcourir à la fumée une série de chambres voûtées en briques et communiquant entre elles par des conduits horizontaux, et avec le foyer par un conduit qui facilite le refroidissement de la fumée. Ce conduit, légèrement ascendant, permet aux liquides condensés de descendre et de s'écouler par un tube inférieur. On remplace quelquefois la seconde chambre et les suivantes par une série d'appareils très-simples et fort commodes, se composant de deux sacs hauts de 3 mètres sur 1 de diamètre, et montés, à leur partie supérieure, chacun sur la circonférence d'un entonnoir métallique. Les entonnoirs sont réunis deux à deux par une douille ou tuyau courbé qui les met en communication, de sorte que les deux sacs qui leur sont ajustés pendent parallèlement et verticalement l'un à côté de l'autre. L'un des sacs est mis en communication avec la chambre par un tuyau qui les perce latéralement vers sa partie inférieure, et l'autre donne issue à la fumée par un tuyau semblable placé symétriquement, et qui la conduit soit dans la cheminée d'appel, soit dans un autre appareil. La fumée remonte donc dans presque toute la longueur du premier sac; puis, au moyen du double entonnoir, elle descend dans le second, par la partie inférieure et latérale duquel elle ressort. Chaque sac a pour fond un entonnoir de même diamètre que celui du haut et se trouve ainsi maintenu dans la forme cylindrique. L'entonnoir inférieur est habituellement fermé; mais il s'ouvre à volonté pour donner issue au noir de fumée après que celui-ci est déposé en quantité suffisante. Dans ce système de chambres ou de sacs la fumée ne se trouve plus tamisée, et le noir qui se dépose, ne trouvant pas d'obstacle mécanique pour l'arrêter, n'obéit plus qu'à la loi de la pesanteur; il se trouve ainsi naturellement et très-exactement dis-

tribué suivant sa finesse et sa beauté : le plus grossier s'arrête dans le tuyau qui part du foyer, et le plus estimé dans la dernière chambre ou le dernier sac qui en tient lieu. — Le foyer varie suivant les matières employées ; si elles sont à l'état solide, on les brûle dans un fourneau dont la sole, en forme de cuvette, est en fonte ; si elles sont à l'état liquide, c'est à l'aide d'une lampe surmontée d'un chapeau conique communiquant avec la première chambre. On a quelquefois recours à une série de bouilleurs dans lesquels l'huile est réduite en vapeurs que l'on allume à leur sortie. On pourrait aussi employer toute espèce d'appareil servant à la fabrication du gaz ou à la carbonisation en vases clos.

Le *noir de lampe* s'obtient par des procédés beaucoup plus simples ; il suffit de placer une plaque métallique au-dessus de la flamme d'une lampe pour recueillir une quantité de ce produit, parfaitement fin, qui sert principalement à la fabrication de l'encre de Chine. — Le *noir d'impression*, employé surtout pour la gravure en taille-douce, exige l'absence complète de toute partie brillante qui détruirait par des inégalités de ton ou des points lumineux l'harmonie du dessin ; il exige impérieusement aussi l'absence de toute partie terreuse qui pourrait endommager les planches. On l'obtient en soumettant au rouge-cerise le sang sec ou les déchets de corne par la potasse ; le résidu est lessivé jusqu'à épuisement complèt, broyé à l'eau avec le plus grand soin, desséché et remis en poudre pour être livré aux imprimeurs.—Le noir de fumée et celui de lampe contiennent une portion de substances grasses qui seraient nuisibles dans certains emplois ; on les en débarrasse par une nouvelle calcination en vases clos. De petits cylindres en tôle pouvant s'ouvrir dans le sens de leur longueur reçoivent le noir, qu'on y tasse fortement; puis ils sont rangés dans de plus grands cylindres en fonte que l'on place dans des fours, où on les soumet au rouge-cerise jusqu'à ce que cesse l'émission de vapeurs déterminées par la chaleur.

Le *noir d'ivoire* est le résultat de la calcination des déchets d'ivoire; il fournit à la peinture le noir le plus intense et le plus velouté : ces qualités et la valeur de la matière première la maintiennent toujours à un prix élevé. — Le *noir d'os* est habituellement vendu sous le titre de noir d'ivoire de deuxième ou de troisième sorte. La deuxième sorte s'obtient avec les os de pieds de mouton soigneusement dépouillés des muscles et des tendons. La troisième se tire des autres os également dépouillés de toutes les parties molles. Une quatrième qualité ne diffère de la troisième que par un moindre soin dans le broyage. Tous ces noirs se fabriquent comme le noir animal.

Le *noir animal* est habituellement fabriqué pour un usage bien différent de celui auquel s'appliquent les produits précédents; ceux-ci, en effet, sont principalement employés pour la peinture, tandis que la propriété recherchée dans l'autre est cette qualité du charbon qui absorbe les couleurs et les odeurs. La découverte des propriétés antiputrides et décolorantes du charbon est due au chimiste russe Lowitz ; Kels en 1798, et Scaub en 1800, confirmèrent ses observations. La première application en fut faite par Guillon, qui mit en vente des sirops décolorés par du charbon de bois. En 1811, M. Figuier de Montpellier reconnut la supériorité du noir animal pour opérer la décoloration ; M. Derosne proposa de le substituer au charbon de bois pour le raffinage du sucre (*voy.* CHARBON). Cette qualité est d'autant plus prononcée que le charbon est dans un plus grand état de division. Il semblerait donc que le noir de lampe dût la posséder au plus haut degré, mais il n'en est pas ainsi ; et, quoique dans ce produit le charbon se trouve dans un état de ténuité considérable, ses différentes parcelles sont trop rapprochées les unes des autres et ne peuvent être mises suffisamment en contact avec les liquides à décolorer. Il faut, pour bien remplir le but que l'on recherche, non-seulement que le charbon soit très-divisé, mais encore que chaque parcelle présente le plus possible de surface libre. Les faits prouvent la vérité de ce principe. Le sang, le sucre, calcinés en masse, donnent un charbon très-peu décolorant, tandis que des corps absorbants, comme la craie ou l'argile, imprégnés de sang ou de sirop, donnent, par leur calcination, une substance très-décolorante. C'est à l'état de division où le carbone se trouve dans les os au milieu d'un tissu terreux que le charbon d'os doit sa supériorité sur les autres charbons. — La calcination des os a lieu en vases clos suivant deux systèmes différents qui, l'un et l'autre, peuvent être complétés par l'addi-

tion d'un four spécialement destiné à brûler les produits gazeux et infects résultant de cette sorte de distillation. Quelquefois on recueille le carbonate d'ammoniaque produit. Les os à l'état frais se placent dans des espèces de chaudières en fonte que l'on renverse l'une sur l'autre et que l'on empile dans la capacité du four, ou bien dans des vases de même matière, plus profonds que les chaudières, et que l'on place l'un sur l'autre, le dernier étant fermé par un couvercle. Les fours peuvent avoir le foyer inférieur à la sole; alors celle-ci est percée de lumières ou carneaux, pour laisser passer la flamme dans la capacité intérieure, où elle circule autour des piles de chaudières; après quoi elle sort par des lumières latérales placées à peu près aux deux tiers de la hauteur des parois et s'échappe par une cheminée supérieure. D'autres fois le foyer est à la même hauteur que la sole du four, dont alors il est seulement séparé par un mur percé d'ouvertures. Ces ouvertures permettent le passage de la flamme, qui, ne trouvant de sortie que par des carneaux placés vers la partie inférieure du mur du fond, s'échappe avec les produits de la distillation par une cheminée. Quel que soit le four, les vases qui contiennent les os se placent de même, et on lute, à l'endroit de la superposition, leurs bords avec de l'argile mélangée de crottin. Quand la carbonisation est achevée, les os sont réduits à environ moitié de leur poids. On ferme alors exactement le foyer et le four pour conserver l'état d'incandescence pendant un temps égal à celui qu'a demandé l'opération; puis on ouvre toutes les issues, et, lorsque le refroidissement est suffisant, on sort les vases qui contiennent le noir. Si on a employé des chaudières, comme chacune sert de couvercle à une autre, il suffit d'attendre le refroidissement pour les ouvrir; mais, si on a employé des cylindres, comme on ne peut en enlever un sans en découvrir un autre, il faut, pour éviter la combustion du charbon ainsi mis à l'air, le verser dans des étouffoirs.—Les fabriques de bleu de Prusse et de sel ammoniac emploient d'autres procédés de carbonisation. Il est toujours avantageux de brûler les gaz produits pendant l'opération, et l'autorité administrative ne permet l'établissement de ces fabriques à la proximité des villes qu'en imposant cette condition. Elle peut être remplie soit par l'addition d'un fourneau spécial où l'on fait passer la fumée au travers d'un foyer incandescent, soit en ramenant la fumée dans le four lui-même, soit en introduisant les os dans le four, après seulement que celui-ci, préalablement élevé à la chaleur suffisante, peut enfermer, à l'aide d'un courant d'air convenable, les gaz au moment même de leur formation.

Après la carbonisation, on sépare les parties qui auraient pu être incinérées, et on réduit en poudre à l'aide d'un moulin semblable aux moulins à farine. Une paire de cylindres cannelés concasse les os à la sortie de la trémie pour qu'ils puissent s'engager sous les meules; une bluterie en toile métallique sépare les différentes poudres ainsi produites. La plus grosse s'appelle *noir en grain*, et l'autre *noir fin*. Ce dernier a plus de puissance, mais il ne peut être révivifié avec avantage, et l'on n'en peut tirer parti que pour l'engrais, tandis que le noir en grain peut reprendre sa vertu presque tout entière; un dixième de noir neuf ajouté après sa révivification suffit pour le faire servir de nouveau.—La révivification s'opère toujours à l'aide de la chaleur et après que le noir a été soumis à la fermentation et lavé à l'eau pure ou à l'acide hydrochlorique étendu d'eau jusqu'à marquer 2 degrés à l'aréomètre de Baumé. Il se peut faire néanmoins que, pour une première fois, et si le noir s'est peu chargé de sels calcaires, on calcine directement. L'appareil le plus convenable pour cette dernière opération est dû à M. Derosne, et consiste dans un cylindre en tôle de 4 mètres de long sur un diamètre de 6 décimètres, disposé en pente au-dessus d'un fourneau à deux foyers. Un homme fait tourner ce cylindre monté sur un axe reposant lui-même sur deux colliers dans lesquels il peut tourner. Mais ce mouvement de rotation est très-lent, de façon à déterminer l'entrée du noir par la partie supérieure et à faciliter sa descente jusqu'à la partie inférieure, par laquelle il tombe dans un étouffoir. Dans le premier tiers du cylindre le noir est desséché; dans le reste de sa course, il se trouve porté au rouge sombre. Cette chaleur est insuffisante pour enflammer un bouchon de paille et ne peut donc que le roussir. L'appareil révivifie 100 kil. de noir pour 1 franc, tandis que la fabrication de pareille quantité coûte 20 francs. On peut aussi faire chauffer le noir à la même température, sur une plaque de fer, en l'agi-

tant continuellement. Les matières étrangères déposées à la surface des grains de noir se brûlent au contact de l'air, tandis que, si l'opération se faisait en vases clos, ces matières produiraient sur le grain une couche brillante et, par suite, peu décolorante. Mais l'action de l'air offre l'inconvénient d'incinérer une partie du carbone, ce qui se reconnait aux particules blanches qu'on voit apparaître. MM. Thomas et Laurens ont indiqué le moyen d'obvier à cet inconvénient. Ils soumettent le noir à l'action directe de la vapeur à trois atmosphères chauffée dans un serpentin de fer à une très-haute température. L'opération réussit très-bien et n'occasionne pas de déchet, mais il y a plusieurs causes d'explosion. La valeur du noir animal est proportionnelle à sa puissance décolorante. On se rend ordinairement compte de cette faculté en essayant comparativement plusieurs sortes de noir sur un même vin ou sur une même dissolution de caramel; mais le *décolorimètre* (*voy.* DÉCOLORATION) donne des résultats plus facilement comparables et plus exacts.

Le charbon pourrait être employé avec beaucoup d'avantages pour désinfecter, notamment les fosses d'aisances, mais son prix élevé s'oppose à un pareil emploi. On a reconnu que beaucoup de matières contenant des substances charbonneuses et qui sont, pour ainsi dire, sans emploi atteindraient parfaitement ce but sans offrir l'inconvénient du prix élevé pour lequel on ne peut employer le charbon; la tourbe calcinée, la terre mélangée de substances organiques en décomposition, la boue des rues, celle retirée des chemins donnent, par leur calcination en vases clos, une poudre très-désinfectante. Ce procédé a été breveté d'invention, mais il ne parait pas avoir été utilisé.—Les fabriques de noir animal sont placées dans la première catégorie des établissements insalubres ou dangereux, si l'on n'en brûle pas la fumée, ou dans la deuxième catégorie, si on la brûle; celles de noir végétal sont placées dans la deuxième catégorie. EM. LEFÈVRE.

NOIRE (*musique*), l'un des caractères musicaux destinés à exprimer la *durée* du son. La noire vaut un quart de ronde, une demi-blanche, deux croches, quatre doubles croches, huit triples croches, seize quadruples croches, etc. Elle forme l'unité dans la mesure à quatre temps. Dans le plain-chant toutes les notes sont noires, et se distinguent par leur forme seulement. La note mère ou unité est une note carrée avec queue; la carrée, qui répond à la blanche de la musique ordinaire n'a pas de queue, la note du plain-chant répondant à la noire est en forme rhomboïde ou parallélogramme à angles obliques, elle s'appelle aussi *semi-brève*. La *brève*, qui répond à la croche de la notation usuelle, a la forme d'un losange.

NOIRMOUTIER (*géogr.*). — Petite île de l'océan Atlantique, appelée, en bas breton *Hébet*, *Hério*. Elle doit son nom actuel, de même qu'une foule d'autres localités, à quelque église ou monastère plus ou moins célèbre au moyen âge, et qui probablement, à cause de sa couverture en ardoises, aura reçu le surnom d'*église* ou *moutier noir* (*nigrum monasterium*). Cette île est située par 47° latitude N. et 40° 40′ longitude O., à l'entrée de la baie de Bourgneuf et près de la côte de France, dont elle n'est séparée que par un canal appelé le *goulet de Formentine*, large de 2 kilom. au plus, qu'on peut passer à pied sec à la marée basse. Sa longueur, du nord au sud, est de 20 kilomètres, sa plus grande largeur de 6, et sa superficie de 55. Elle contient de bonnes terres arables, et de riches pâturages; ses marais salants, mis à l'abri des envahissements de la mer par des digues qu'on dit être l'ouvrage des Hollandais, donnent une grande quantité de sel. Elle fabrique aussi de la soude de varech; mais sa principale richesse consiste dans ses pêcheries, surtout celles des huîtres dont elle approvisionne la France et l'Angleterre.—L'île de Noirmoutier fait partie du département de la Vendée; elle possède un phare, et est défendue par un vieux château flanqué de tourelles dont on fait remonter la fondation à l'année 820; par dix-neuf batteries de côte, et par la redoute de Tressan, élevée en 1793. Sa population est d'environ 8,000 habitants.

La principale localité de l'île est la ville de NOIRMOUTIER, avec un port situé au fond d'un petit golfe, et une rade sûre, fort bien abritée. Ce port, très-favorable au commerce, peut recevoir des navires de 200 tonneaux à la marée haute, qui s'établit à 3 heures 30 minutes. — La ville de Noirmoutier est chef-lieu de canton de l'arrondissement des Sables-d'Olonne, dont elle est distante de 66 kilom. Sa population est de 6,900 habitants, presque tous excellents ma-

rins. Elle est régulièrement bâtie, et fait un commerce considérable d'exportation de ses produits, surtout de sel marin, pour la Grande-Bretagne, la Hollande, la Prusse et les mers du Nord. L'île renferme, en outre, deux villages, Barbatre et l'Epine. PÉRIMÉ.

NOISETIER, *corylus* (*bot.*) — Genre de la famille des cupulifères, de la monœcie-polyandrie, dans le système de Linné. Les végétaux qui le forment sont des arbrisseaux ou des arbres généralement de taille peu élevée, qui croissent dans les parties tempérées de l'Europe, de l'Amérique septentrionale, et, d'après les découvertes récentes, dans le nord de l'Inde. Leurs feuilles sont simples, alternes. Leurs fleurs monoïques se montrent de très-bonne heure, avant le développement des feuilles ; les mâles sont disposées en chatons cylindriques et formées chacune de deux écailles symétriques, soudées entre elles par leur base ainsi qu'à la face supérieure d'une bractée ; le long de la ligne de soudure de ces deux écailles s'attachent huit étamines, dont les anthères uniloculaires se terminent par des soies. Les fleurs femelles sont disposées par une ou deux dans un involucre. Elles offrent : un périanthe adhérent, à très-petit limbe denticulé et velu; un ovaire à deux loges uniovulées, surmonté de deux longs stigmates filiformes. Le fruit est une petite noix, vulgairement nommée noisette, embrassée par l'involucre qui s'est développé en une cupule foliacée, tubuleuse dans sa partie inférieure et plus ou moins déchirée vers son bord.

Le noisetier cultivé est regardé par beaucoup de botanistes comme ne formant qu'une seule espèce, le *corylus avellana*, Lin.; Wildenow, au contraire, et la plupart des botanistes allemands, en font deux espèces, le *corylus avellana* et le *corylus tubulosa*, Wild. Cet arbrisseau croît communément en Europe, dans les taillis et les haies. Ses tiges, droites, rameuses, sont couvertes d'une écorce sur laquelle un grand nombre de lenticelles produisent l'effet de petites taches ; ses feuilles sont ovales, presque arrondies, généralement en cœur à la base, aiguës, doublement dentées, marquées de nervures et de plis obliques sur la côte médiane et parallèles entre eux. Ses longs chatons mâles se montrent pendant l'hiver, et sont groupés par trois ou quatre. Son fruit, si connu sous les noms de *noisette, aveline*, fournit les principaux caractères par lesquels on a distingué le *corylus avellana* du *C. tubulosa* ; il est ovoïde et court, embrassé par une cupule campanulée qui ne le dépasse que peu dans le premier : plus allongé, fortement dépassé par une cupule en tube resserré vers l'orifice dans le second. A l'état sauvage, le noisetier donne des fruits peu abondants, dont la graine ou l'amande est savoureuse, mais très-petite, et laisse beaucoup de vide dans le noyau. Mais, lorsqu'il est amélioré par la culture, il fructifie beaucoup plus abondamment, et sa graine acquiert assez de volume pour remplir le noyau. Le noisetier cultivé, ou l'*avelinier* de nos horticulteurs, a donné plusieurs variétés distinguées, les unes par la conformation, le volume, la dureté de la coque, comme les *corylus avellana, ovata, maxima, tenuis*, etc. ; les autres par la couleur ou la forme des feuilles, de la cupule, comme le *noisetier crépu*, dont la cupule est comme frisée, le *noisetier à feuilles laciniées*, le *noisetier à feuilles pourpres*, etc.

C'est surtout pour son fruit que le noisetier est cultivé, son bois ne servant qu'à des usages peu importants, à des ouvrages rustiques, à la fabrication d'un charbon léger, bon pour la poudre de guerre. Sa culture avait déjà de l'importance en Italie du temps des Romains, surtout dans le royaume de Naples, près d'Avellino. Aujourd'hui les parties de l'Europe où elle est le plus répandue sont l'Italie, le midi de la France ; mais c'est surtout l'Espagne qui est en possession de fournir la plus grande partie des noisettes qui entrent dans le commerce; presque toutes celles qu'elle expédie partent de Tarragone, malgré le nom de noisettes de Barcelone qu'on leur donne ordinairement. On utilise encore ce fruit par l'extraction d'une huile qui rappelle à plusieurs égards celle d'amandes douces. — Une noisetterie produit beaucoup et dure longtemps, pourvu qu'on ait le soin de la rafraîchir en coupant les noisetiers par le pied tous les dix ou douze ans. On multiplie ces arbrisseaux par graines et par rejetons ; on en conserve et propage les variétés par marcottes ou par greffes.

On cultive pour l'ornement des jardins d'agrément et des parcs quelques autres espèces de noisetiers : — le NOISETIER DU LEVANT, *corylus cothurna*, Lin., espèce arborescente qui, dans l'Orient, où elle croît spontanément, produit des fruits estimés et

donne des pièces de bois assez fortes pour former de très-bons mâts de chaloupes ; — le NOISETIER D'AMÉRIQUE, *corylus americana*, Watt., petit arbuste touffu dont le fruit se vend communément sur les marchés, aux Etats Unis, etc.

NOIX (*techn.*). — Nom que l'on donne à de petites poulies en bois montées sur l'axe d'un fuseau ou d'une bobine. La noix reçoit la corde à l'aide de laquelle le moteur imprime le mouvement à l'axe. Dans le rouet, la noix se compose de deux poulies de diamètre inégal, dont la plus petite transmet le mouvement à la bobine, et la plus grande fait tourner avec moins de rapidité l'épinglier qui règle la distribution du fil. Cette dernière poulie est montée à frottement dur sur la broche qui sert d'axe commun, tandis que l'autre conserve assez de liberté pour tourner indépendamment de cet axe et plus vite que lui.

NOIX (*bot.*). — On désigne vulgairement sous ce nom le fruit du noyer commun ; les botanistes ont même étendu cette dénomination comme générique à tous les fruits qui présentent la même organisation. En outre, on a, dans le langage ordinaire, qualifié de noix, en ajoutant à ce mot diverses épithètes ou des dénominations particulières, des fruits qui n'ont rien de commun avec celui du noyer, et appartiennent à des végétaux de familles très-différentes. Ainsi la NOIX D'ACAJOU est produite par l'*anacardium*, de la famille des anacardiacées ; la NOIX D'AREC, par l'aréquier ou *areca*, de la famille des palmiers ; la NOIX DES BARBADES, par le *jatropha cathartica*, de la famille des euphorbiacées ; la NOIX D'EAU, par la macre ou *trapa*, de la petite famille des trapées, démembrée des halorагées ; la NOIX DE MALABAR, par le *sterculia balanghas*, de la famille des sterculiacées ; la NOIX DE MEDECINE, par un *jatropha*, de la famille des euphorbiacées ; la NOIX VOMIQUE ou DES MOLUQUES, par le vomiquier ou *strychnos nux vomica*, Lin., de la famille des loganiacées ; la NOIX-ISAGUR ou *fève de Saint-Ignace*, par l'*ignatia amara*, Lin., de la même famille ; la NOIX PACANE, par le noyer pacanier, *juglans* ou *carya olivæformis*, de la famille des juglandées, etc. Enfin on qualifie aussi de noix, dans le langage ordinaire, des productions végétales arrondies, de natures diverses, comme les tubercules du *bunium bulbocastaneum*, Lin., et de quelques autres ombellifères, qu'on nomme NOIX DE TERRE OU TERRE-NOIX ; comme les excroissances arrondies déterminées sur les feuilles et les jeunes pousses des chênes par la piqûre des *cynips*, auxquelles on donne habituellement le nom de NOIX DE GALLE.

NOKKA ou **NIKKEN** (*myth. scand.*), dieu de la mer représenté sous la forme d'un monstre marin avec une tête humaine. Il apparaissait tantôt sur la mer, tantôt sur les fleuves.

NOLANACÉES, NOLANACEÆ (*bot.*). — La plupart des botanistes admettent aujourd'hui, sous ce nom, une petite famille démembrée du grand groupe des convolvulacées et composée uniquement de plantes assez analogues d'aspect à des convolvulus, herbacées ou sous-frutescentes, couchées, un peu épaisses et presque charnues, qui croissent spontanément dans l'Amérique tropicale. Ces plantes ont des feuilles simples, entières, alternes et géminées. Leurs fleurs naissent solitaires sur des pédoncules extra-axillaires, et se distinguent par l'organisation suivante : calice campanulé, à cinq divisions profondes ; corolle en entonnoir ou campanulée, avec cinq ou dix lobes à son limbe, qui est plissé, et portant sur son tube cinq étamines saillantes ; pistil très-remarquable par son organisation, qui fournit le principal caractère de ces plantes, composé de plusieurs ovaires distincts, portés sur un disque charnu, groupés au centre de la fleur, dont chacun est creusé d'une cavité unique et uniovulée ou subdivisée en six logettes ; du milieu de ces ovaires s'élève un style terminé par un stigmate en tête. Le pistil donne un groupe de petits drupes distincts, dont le noyau présente une ou six loges, chacune à une seule graine comprimée, réniforme, dans laquelle un embryon allongé et grêle comme un fil entoure en anneau un albumen charnu. — Toutes les nolanacées ont été, jusqu'à ces derniers temps, comprises dans le seul genre *nolana*, Lin., qui a donné son nom à la famille elle-même. Mais, dans un travail récent, M. Lindley a proposé de former avec ces plantes plusieurs genres distincts et séparés. P. DUCHARTRE.

NOLASQUE (SAINT PIERRE), fondateur de l'ordre de la Merci, naquit en 1189, dans le diocèse de Saint-Papoul, en Languedoc. Il accompagna Simon de Montfort dans la guerre contre les Albigeois, et après la bataille de Muret (1213), où fut tué Pierre II

d'Aragon, allié du comte de Toulouse, il fut chargé de l'éducation de Jacques ou Jayme, fils de ce monarque, qui l'avait précédemment confiée à Simon de Montfort. Nolasque ne tarda pas à gagner l'amitié du jeune prince, et le suivit dans ses Etats en 1215. Touché du sort des chrétiens qui gémissaient entre les mains des infidèles, il forma le projet d'instituer un ordre spécialement chargé de s'occuper de leur délivrance. Saint Raymond de Pennafort l'aida dans cette entreprise, et l'ordre de la Merci fut fondé le 10 août 1223, et confirmé par Grégoire IX en 1230. Saint Pierre Nolasque réunit à la fois les titres de *rédempteur* et de *supérieur général*. Il racheta, dit-on, plus de 400 prisonniers dans les royaumes de Valence et de Grenade, parcourut les côtes septentrionales de l'Afrique dans le même but, et fut invité par saint Louis, qui avait conçu pour lui la plus grande estime, à l'accompagner dans son expédition en Palestine; ses infirmités l'empêchèrent d'accepter cette proposition. Il mourut la nuit de Noël 1256, ou, selon d'autres, 1258. On ignora longtemps le lieu de sa sépulture, qui fut découvert à Barcelone en 1788, à la suite de fouilles ordonnées par Charles III.

NOLE, ou **NOLA** en italien, est une ville du royaume de Naples, dans la terre de Labour, à 34 kilomètres sud-est de Capoue, au pied d'une colline voisine du Vésuve. Sa population est d'environ 8,500 habitants. Elle a un évêché, et sa cathédrale gothique est curieuse à visiter. C'était une des plus anciennes villes de la Campanie; selon Velleius, elle avait été bâtie par les Etrusques; selon Solin, par les Tyriens; et selon d'autres, par les Calchidiens. Le consul Petilius la prit l'an 314 avant J. C. Assiégée par Annibal pendant la seconde guerre punique, elle fut vaillamment défendue par Marcellus, qui, de 216 à 225, battit deux fois les Carthaginois sous ses murs (TITE-LIVE, liv. IX, ch. XXVIII). Nole était très-florissante chez les Romains; elle avait le titre de ville municipale et de colonie romaine. Auguste y mourut l'an 14 après J. C., en revenant de Naples à Rome. C'est là, dit-on, qu'on fit, pour la première fois, usage des cloches, dont saint Paulin, évêque de cette ville, avait été l'inventeur, et qu'on appela longtemps, pour cette raison, *nolæ* ou *campanæ*. Elles étaient, toutefois, bien plus anciennement connues en Asie. On trouve encore aujourd'hui, dans les fouilles aux environs de Nole, une grande quantité de vases étrusques. Le musée de la ville en possède une belle collection. ED. F.

NOLI ME TANGERE (*méd.*). — C'est par cette expression latine, dont le sens est littéralement : *Ne me touchez pas*, que l'on désigne des ulcères cancéreux qui s'accroissent lorsqu'on fait à leur surface des applications intempestives. Les *noli me tangere* sont toujours des ulcères superficiels dans leur origine, et le plus souvent cutanés; ils peuvent se développer sur toutes les parties du corps, mais le plus ordinairement à la face, quelquefois au scrotum, où ils constituent ce qu'on appelle le *cancer des ramoneurs*, aux aisselles, aux mains, aux jarrets, et enfin à l'intérieur des narines, et aussi dans la bouche, mais plus particulièrement alors sur la langue. Ils se présentent d'abord sous la forme d'un bouton ou d'un poireau. Les phénomènes locaux qu'ils provoquent sont presque les mêmes que ceux qui résultent, en général, des tumeurs cancéreuses, mais à un degré moindre toutefois, à moins que leur développement n'acquière une grande étendue. On ressent, à leur naissance, un prurit désagréable qui force d'y porter la main, de la cuisson, de la douleur même; il n'y a pas d'abord de suppuration; la surface de l'ulcération est rouge et unie, ou couverte d'une croûte sèche et grisâtre qui tombe par l'arrachement, mais qui se reproduit aussitôt. Le plus souvent ces ulcères restent stationnaires pendant un temps assez long; mais tôt ou tard ils finissent par s'étendre en superficie d'abord, puis en profondeur. Ils n'occupent ordinairement au visage qu'un côté de la face et semblent respecter la ligne médiane. — Les phénomènes généraux sont presque nuls tant que l'ulcération n'a pas envahi une grande étendue; mais il survient ensuite de la fièvre hectique et tous les autres phénomènes morbides propres aux cancers en général.

Les *noli me tangere* sont, de toutes les affections cancéreuses, celles que l'on peut espérer guérir le plus sûrement dans leur origine et tant que le développement n'en est pas très-considérable, attendu qu'ils sont superficiels et sans ramifications profondes, ce qui permet d'atteindre sûrement le mal. Les moyens curatifs sont l'excision, la cautérisation au moyen du fer rougi à blanc, et souvent même la simple application de

topiques caustiques parmi lesquels nous citerons comme le plus avantageux la *poudre arsenicale* dite de *Rousselot*, résultant d'une partie de sang-de-dragon, une demi-partie de cinabre et une demi-partie d'acide arsénieux. On la délaye avec la salive pour l'appliquer en couche de 2 lignes d'épaisseur environ que l'on recouvre d'une toile d'araignée ou d'un morceau de baudruche; le tout se consolide pour faire corps ensemble. Au bout de trois à six semaines cette croûte tombe, et l'ulcère est le plus souvent cicatrisé; dans le cas contraire, il faudrait recourir à une seconde, ou tout au plus à une troisième application.

NOLI ME TANGERE (*bot.*). — Nom donné vulgairement à quelques plantes dont les fruits lancent leurs graines avec force lorsque l'on y touche : tels sont la balsamine sauvage, *impatiens noli me tangere*, Lin.; le concombre sauvage, *momordica elaterium*, Lin.; le sablier, *hura crepitans*, Lin.

NOLIS. (*Voy.* FRET.)

NOLLET (JEAN-ANTOINE), habile physicien né en 1700 à Pimpré (Oise). Destiné, par sa famille, à l'état ecclésiastique, il reçut le diaconat et se livra avec passion à l'étude de la physique, dans laquelle il fit des progrès rapides. Dès 1734, dans un voyage en Angleterre, il fut nommé membre de l'Académie royale de Londres, parcourut, deux ans après, la Hollande, où il se lia avec les savants les plus distingués, et reprit, à Paris, le cours de physique qu'il y avait précédemment ouvert, et qu'il continua jusqu'en 1760, idée féconde qui ne tarda pas à faire sentir la nécessité de cours analogues pour les différentes branches de la science. Les portes de l'Académie lui furent ouvertes en 1739; la même année, et sur l'invitation du roi de Sardaigne, il se rendit à Turin, où il répéta son cours. En 1749, il fit un nouveau voyage en Italie pour étudier l'état des sciences dans cette contrée, enseigna ensuite la physique expérimentale au collége de Navarre et mourut à Paris en 1770. Il avait reçu de Louis XV le titre de maître de physique et d'histoire naturelle des enfants de France.—Nollet a rendu à la physique d'éminents services. On peut le regarder comme le premier physicien qui ait embrassé dans tout son ensemble la science telle qu'elle existait alors, et qu'il sut exposer avec autant de charme que de clarté. Il publia plusieurs ouvrages parmi lesquels nous citerons: *Mémoire sur l'ouïe des poissons*: *Leçons de physique expérimentale*, 6 vol. in-12; *Recueil de lettres sur l'électricité*, 3 vol. in-12; *Essai sur l'électricité des corps*, 1 vol. in-12; *Recherches sur les causes particulières des phénomènes électriques*, 1 vol. in-12; l'*Art des expériences*, 3 vol. in-12 avec figures.

NOM (*gram.*). — Mot qui représente une idée de substance, de personne, de chose, et qu'on nomme aussi *substantif*. La racine primitive du mot *nom* semble avoir été conservée dans le grec νω, qui signifie *je connais*, et se retrouve avec cette signification dans toute la grande famille des langues indo-européennes. Les grammairiens ont beaucoup discuté pour savoir si c'est le nom qui dérive du verbe ou le verbe du nom. Ainsi posée, la question était insoluble. Dans beaucoup de cas c'est le verbe qui a produit le nom, et dans beaucoup d'autres c'est le nom qui a précédé le verbe. Ces deux mots, au reste, jouent le principal rôle dans la phrase : c'est sur le verbe, comme représentant l'action, que l'esprit se porte d'abord, et c'est celui des deux qui apparaît le premier dans les langues synthétiques; mais, pour l'importance, le nom vient immédiatement après, soit comme sujet, soit comme objet de l'action; soit sous sa forme propre, soit sous la forme du pronom qui le remplace, et qui n'est qu'une de ses formes abrégées.

Le *nom* est *concret* lorsqu'il désigne des êtres *matériels* : lune, parfum, bruit; ou *spirituels*, c'est-à-dire conçus par l'intelligence : ange, âme, esprit.—Le nom concret peut être encore *commun*, lorsqu'il s'applique à tous les individus de la même espèce : homme, femme, pays; *propre*, lorsqu'il désigne un seul individu : Pierre, Rome, la Seine. — Le nom est *abstrait* lorsqu'il représente non plus un être réel, mais une qualité détachée de cet être et individualisée; les mots *grandeur*, *blancheur*, *couleur* sont des noms abstraits, en ce qu'ils représentent un attribut qui s'appliquait d'abord à un objet et qu'on a fini par considérer comme ayant une existence à part. Enfin il y a des noms qui ne sont tels que par accident; ils étaient, dans l'origine, tantôt des adjectifs : le *beau*, l'*utile*; tantôt des adverbes : les *si*, les *pourquoi*; ou des verbes : τὸ φαγειν, le manger, *il vivere*. Le grec et l'italien ont beaucoup de noms par accident de cette dernière espèce.

Les noms ont pour propriétés essentielles

le genre, le nombre, la personne, et parfois le cas. — Le *genre* indique le sexe de l'objet désigné, sexe réel ou simplement analogique, d'où il résulte que le genre des noms, n'étant fixé par aucune règle certaine, ne peut, dans la plupart des langues, être connu que par l'usage — Le *nombre* indique l'unité ou la pluralité des objets déterminés par les noms. Il est des noms qui ont la propriété, quoiqu'en restant au singulier, de désigner cependant un pluriel; tels sont la foule, le peuple, une quantité, une multitude : on les appelle *collectifs généraux* quand ils désignent la totalité des individus compris dans la collection, et *collectifs partitifs* quand ils désignent seulement une partie de cette collection. La *foule* s'impressionne facilement, nom collectif général; une *foule* d'hommes sont venus, nom collectif partitif. On voit que le même mot peut figurer tour à tour dans l'une et l'autre catégorie. — Quant aux *personnes*, les noms ne sont de la seconde que dans l'apostrophe et de la première que dans des phrases comme la suivante : Moi, *Paul*, j'étais présent. Mais, hors ces cas exceptionnels, le nom est de la troisième personne et laisse au pronom, son suppléant, à désigner le rôle des interlocuteurs. (*Voy.* PRONOM.) — Le *cas* est cette propriété que possèdent les noms d'indiquer par leurs désinences le genre de leur rapport avec les autres mots de la phrase. (*Voy.* CAS.)

Le pluriel des noms s'indique soit par une variation dans la terminaison, comme en italien, en latin, en grec, en allemand, en suédois; soit par l'addition d'une *s*, comme dans le français, l'anglais, l'espagnol, le portugais, etc. En français l'*x* remplace quelquefois l'*s*; c'est ce qui arrive pour les noms en *eu*, en *ou*, sauf exceptions, et en *au*, soit que cette dernière terminaison existe déjà au singulier, soit qu'elle apparaisse par suite d'une transformation de la syllabe finale *al* ou *ail* en *aux : travail, travaux*, *hôpital*, *hôpitaux*. La règle qui veut que les noms en *al* et en *ail* fassent *aux* au pluriel souffre quelques exceptions. — Il est des noms qui, par leur nature, ne sont pas susceptibles du pluriel, comme *orgueil*, *miel*, *or ;* et d'autres qui n'ont pas de singulier, *mœurs*, *entrailles*, *ancêtres*, *funérailles*. On trouve dans la langue anglaise beaucoup de mots communs aux deux nombres, comme *sheep*, *salmon*, *swine*, etc. ; le français en a aussi quelques-uns, *alibi*, *alinéa*, *accessit*.

NOM PROPRE. — Chez les peuples anciens si amoureux du symbolisme, si portés aux allusions, si ennemis des choses sans signification directe et de l'arbitraire des nonsens, les noms d'hommes n'étaient pas, comme dans les temps modernes, une simple affaire de vanité ou de fantaisie; ils devaient toujours avoir leur sens positif, leur signification philosophique ayant trait au caractère de l'homme, à ses mœurs ou à son rang. C'était moins un nom qu'une épithète, résumant d'un mot ce qu'il fallait penser de celui qui le portait. Chez les Indous, tous les noms propres ont ce caractère, comme l'a fort bien remarqué Schlegel : « Que le nom d'une femme, dit la loi de Manou, soit facile à prononcer, doux, clair, agréable ; qu'il se termine par des voyelles longues et ressemble à des paroles de bénédiction. Que celui d'un *Brahmane* exprime la faveur propice ; celui d'un *Kchatrya*, la puissance ; celui d'un *Vaisya*, la richesse; celui d'un *Paria*, l'abjection; celui d'un guerrier, la protection; celui d'un marchand, la libéralité ; celui d'un *Soûdra*, la dépendance. » Chez les Hébreux, c'était mieux encore, tous les noms avaient un sens tellement marqué, que l'influence s'en est fait sentir jusque dans la littérature de ce peuple. Les noms des patriarches surtout signifiaient de grandes choses; ils disaient ce que la naissance de chacun de ces personnages avait eu de remarquable, ou rappelaient quelques faveurs du ciel. *Elie* et *Joel* sont composés de deux noms de Dieu joints diversement. *Josaphat* et *Sephatiat* marquent le jugement de Dieu ; *Josedec* et *Sédécia*, sa justice; *Johanan* ou *Jean de Hanania*, sa miséricorde. *Nathaniel*, *Elnathan*, *Jonathan* et *Nathania* signifient tous quatre don de Dieu. Quelquefois le nom de Dieu demeurait sous-entendu, comme dans *Nathan*, *David*, *Obel*, *Oza*, *Egra* ou *Esdras*. On le retrouve dans Eliézer, Oziel, Abdias, où il est exprimé. Quelques-uns de ces noms étaient mystérieux et prophétiques, comme celui de Josué ou Jésus, et ceux qu'Osée et Isaïe donnèrent à leurs enfants par ordre de Dieu. D'autres noms rappelaient la piété des pères, comme on peut en voir des exemples dans les noms des frères de David et de ses enfants. Puis il y avait les noms donnés aux personnes d'après leur caractère ou leurs qualités symboliques, comme *Sarah*, princesse, *Tha-*

mar, palmier, *Hadassa*, myrte. Une femme d'humeur douce était appelée *Rachel* (brebis); celle qui aimait le travail, *Déborah* (abeille) : Quelquefois au nom de l'enfant on ajoutait celui du père, soit pour établir une distinction, soit par honneur, et pour répondre à ce proverbe de Salomon : *Les pères font la gloire de leurs enfants* (prov. 176). — Quand le père avait plusieurs femmes, ou lorsque la noblesse venait de la mère, c'était, au contraire, le nom de celle-ci que l'on ajoutait à celui des enfants. Dans l'Ecriture, Joab et ses frères sont toujours appelés fils de Sarvia, du nom de leur mère, qui était sœur de David. Si, pour établir la distinction, le nom du père ne suffisait pas, on y joignait celui de l'aïeul, parfois même celui du bisaïeul et même des autres ancêtres; de là ces longues généalogies dont celle de notre divin Sauveur est le plus illustre exemple.

Le surnom se prenait souvent du chef d'une des branches particulières de la race, ou bien encore de la ville, du pays, de la nation, surtout si l'on était étranger; comme Ornam *Jebuséen*, Urie *Hetthéen*. — Pour les noms de lieux on procédait comme pour les noms d'hommes; même appel aux symboles. Cela est si vrai, et les pays sont si bien désignés par des appellations d'un sens précis et significatif, que souvent, ainsi que l'a fort judicieusement remarqué l'auteur du traité des *Hebraïsmes* (1699, p. 442-443), au lieu d'exprimer ce nom, on se contente de faire allusion à la chose qu'il rappelle. Ainsi, au lieu de dire *factus est Jerusalem locus ejus* (son séjour fut fixé dans Jérusalem), les Hébreux diront *factus est in pace locus ejus* (son séjour fut fixé dans la paix), parce que *salem* signifie ville de paix. On admet aussi ces doubles sens pour les noms d'hommes, dans les Écritures. Au lieu de dire *Esée*, on dit *Calumnia*, parce qu'en effet *Esée* signifie calomnie. Comment, après cela, ne pas comprendre que dans ce que le Sauveur dit à Céphas : « Tu es pierre et sur cette pierre je bâtirai mon église, » se trouve une façon de parler toute naturelle chez un peuple si prompt aux allusions pour le sens des noms propres.

Le changement de nom chez les Hébreux n'est pas chose rare, mais il est toujours motivé par une vicissitude quelconque dans la vie de celui qui le subit. Nechao, mettant Eliacim sur le trône, lui fit prendre le nom de *Joacim*; Nabuchodonosor agit de même pour Mathanias qu'il fait appeler *Sédécie* en le proclamant roi. Quand Dieu prit Abram sous sa protection, il voulut qu'on l'appelât *Abraham*, et le Seigneur s'attachant le chef des apôtres lui ordonna de quitter son nom de Simon pour celui de Céphas. Quant aux noms qu'on donnait aux pays, aux villes, ils changeaient plus souvent encore. Cette bizarrerie est surtout fréquente chez les Chinois. On sait, en effet, comme le P. Trigaut et la Mothe le Vayer (*OEuvres*, X, p. 261) l'ont fait remarquer les premiers, que, dans le céleste empire, presque toutes les provinces et les villes prennent un nom nouveau à chaque dynastie nouvelle. De là vient que les lieux visités et décrits par Marco Polo ayant, depuis lui, changé plusieurs fois de dénomination, il devient presque impossible de les retrouver. M. Klaproth a pourtant réussi pour quelques-uns; c'est ainsi qu'il a remis la main sur Cayngui, Zaithum, Gampu et autres. Dans quelques contrées de l'Afrique centrale, il en est de même qu'en Chine. Une ville que Mungo Parck avait trouvée nommée Kanipe à son premier voyage s'appelait Sisekunda quand il revint.

Les Orientaux, chez qui la vie primitive des anciens Hébreux a laissé tant de traces, procèdent encore comme eux dans le choix et dans la formation des noms à donner aux personnes. Chez les musulmans, point de nom patronymique; l'homme mort, le nom s'éteint. Quand un enfant est né depuis sept jours, la famille s'assemble, le père ou l'aïeul prie sur le nouveau-né, lui murmure à l'oreille le nom qu'il doit porter, puis le répète tout haut aux assistants. Il est pris dans l'une des trois ou quatre grandes catégories de noms dont tout bon musulman ne se départ jamais. Ceux des patriarches et des prophètes d'abord, suivant cette sentence de Mahomet : « Donnez à vos enfants des noms de prophètes; » de là les noms si nombreux d'*Ibrahim* (Abraham), *Soliman* (Salomon), *Moussa* (Moïse), *Daoud* (David), *Aïssa* (Jésus), *Mohamed*, *Ahmed*, *Mahmoud*, les trois noms du prophète sur la terre, au ciel, aux enfers. Ensuite viennent les noms des héros de l'islamisme, comme *Osman*, *Omar*, *Ali*, etc. Puis pour troisième catégorie ceux qui commencent par *Abd* (serviteur). Ainsi *Abd-Allah* (serviteur de Dieu), *Abd-el-Kader* (serviteur du puissant), *Abd-el-Kerim* (serviteur du généreux), *Abd-el-Rhaman*, *Abd-el-Aziz*, et ainsi de suite pour la plupart des quatre-vingt-dix-neuf attributs de Dieu. Dans

la quatrième série, sont les noms terminés en *Din* (religion) : *Salah-el-Din* dont nous avons fait *Saladin* (le restaurateur de la religion), *Mehed-Din* (dirigé par la religion), *Kraïr-ed-Din*, *Gelal-ed-Din*, etc. A ces quatre nomenclatures il faut encore ajouter quelques noms composés, comme *Hamed-el-Abd*, et leurs diminutifs *Hamid-el-Habil;* quelques noms purement adjectifs, comme *Hassan* (beau), et leurs diminutifs, comme *Hussein*, *Hakem* (puissant), *Saïd* (heureux), *Rechid* (justicier), *Mustapha* (élu de Dieu). — Le cercle où roulent ces noms est, on le voit, assez restreint, et, comme la grande classification par famille n'existe pas chez les musulmans, on est obligé, pour bien désigner les individus, de recourir aux surnoms, qui sont presque tous une qualification : *El-Kebir* (le grand), *El-Requiek* (le maigre); ou bien ils commencent par le mot *Bou* (père) ; on a donc *Bou-Nebus* (le père de la massue), *Bou-Cabou* (le père du pistolet), *Bou-Nif*, *Bou-Chelagram*. Le père quitte quelquefois son nom pour prendre celui de son fils ou de sa fille, mais en le faisant précéder des syllabes *Abou* (père de). On a ainsi *Abou-Taleb* (le père de Taleb), *Abou-Hanifa*, et aussi *Abou-Bekre* (le père de la Vierge), nom que prit le beau-père de Mahomet lorsqu'il lui donna sa fille en mariage. Les mères font de même pour leurs enfants. De là les noms de femmes ainsi composés : *Om-Kaltoûm*, *Om-Habiba* (la mère de Kaltoûm, la mère d'Habiba). — Les noms des musulmans sont généralement empreints d'une grande douceur que ne dément pas leur signification : *Zahra* (fleur), *Zéthira* (féconde), *Saïda* (heureuse), *Lobna* (blanche comme du lait), *Loulou* (perle), *Dérifa* (gracieuse), *Djenula* (belle).

Dans l'Orient, aux temps anciens comme aux temps modernes, c'est la forme métaphorique qui l'emporte dans la constitution des noms d'hommes ; c'est, comme dans notre art héraldique, toujours le symbolisme qui domine. La Grèce, qui, par tant de côtés, tenait à l'Orient, devait encore sur ce point obéir à sa tradition. On y voit, dans les époques primitives, la plupart des noms tirer leur origine de certains rapports remarqués entre l'homme et l'animal : Λέων (le lion), par exemple, Λύκος (le loup), Μόσχος (le veau), Κόραξ (le corbeau), Σαῦρος (le lézard), etc. ; puis les épithètes physiques, cette grande source de noms d'hommes dans les temps demi-barbares, sont également employées. Le plus souvent c'est à la couleur du teint ou des cheveux qu'elles s'adressent, Μέλας (le noir), Αργός (le blanc), Ξανθός (le blond), Πυῤῥός (le roux). La mythologie fournit aussi aux Grecs son contingent de noms propres, ceux d'abord des familles qui prétendent descendre des dieux, et que décorent ces appellations composées : Θεαγενες, né des dieux, Διογενες, né de Jupiter, Ηερμογενες, né de Mercure ; ceux ensuite des enfants mis sous le patronage d'une divinité quelconque, Απολλωνιος, ποσειδώνιος, Δημήτριος, ou dont la naissance était regardée comme un *présent* divin, de là le mot δῶρον ajouté au nom du dieu protecteur, et les nombreux Θεοδορος, Διοδορος, Ολιμπιοδορος, Uπατοδορος, etc., qu'on trouve à chaque page des écrivains grecs. Il y avait aussi les noms basés sur les vertus de l'homme, sur son courage, sa force, sa prudence, et donnés seulement à ceux qui se distinguaient par l'une ou l'autre de ces qualités morales ou physiques. Dans Homère, nous n'en trouvons presque point d'autre, c'est de la guerre et du courage qu'il y déploie, que chaque héros tire son nom comme sa gloire. L'un s'appelle Τλεπολεμος, *propre à soutenir les travaux de la guerre;* l'autre, Αρχεπολεμος, *propre à diriger les travaux de la guerre.* Les noms d'Αμφιμαχος, Αντιμαχος, Τελεμαχος, dont le mot μαχη (combat) est la racine, sont aussi de la même famille ; de même que Αγαπενορ, Αγενορ, Αντενορ, qui tiennent tous, par leur terminaison, au mot ἀνορέα (force, intrépidité). De Θοος (léger à la course) on fit Αρείθοος, Αλκαθοος, Πανθοος ; de Νοος esprit, Αστυνοος, Αρσινοος, Αυτονοος ; de Κλεος (gloire), Δορικλος, Ιφικλος, Πατροκλος. Mais c'étaient là moins des noms que des titres d'honneur ; ceux qui les avaient mérités les portaient indépendamment des noms qu'ils avaient reçus de leurs parents. Ils pouvaient aussi les transmettre à leurs enfants, afin que ce souvenir des actions paternelles leur fût un encouragement pour les imiter. Du reste, quoique le patronymisme ne fût pas établi chez les Grecs comme chez nous, il était toujours d'usage que le petit-fils portât le nom de son aïeul. Le fils de Miltiade, par exemple, prit celui de son grand-père Cimon. Cette coutume, que nous trouvons à Carthage, existe encore dans quelques Etats modernes, en France par exemple, où le grand-père, presque toujours choisi pour parrain du petit-fils, lui transmet son prénom. En Grèce, c'était déjà un honneur de porter un nom

d'une certaine étendue, et, par conséquent, une vanité d'allonger le sien de plusieurs syllabes lorsqu'il était trop court. Le pauvre Simon, devenu riche, se fit appeler Simonides (Lucian., *in Gallo*). Quand on était étranger dans un Etat grec, il était rare qu'on ne modifiât pas son nom pour lui donner une physionomie hellénique ; de là mille noms plus ou moins altérés, les uns complétement défigurés, les autres encore raisonnables. Chez les Juifs soumis aux rois grecs de Syrie, le grand prêtre Jesus se fit appeler *Jason* ; Theudas, *Théodore ;* Cléophas, *Cléophile ;* l'aïeul d'Hérode le Grand, Antipas, se fit appeler de même *Antipater ;* enfin, le Samaritain Desthan, se présentant aux Hébreux comme le prophète promis par Moïse, prit, pour complaire à ses élèves grecs, le nom de *Dosithée* (présent de Dieu). Comme les noms grecs avaient tous leur signification symbolique, on tirait souvent de leur sens des présages heureux ou funestes pour ceux qui les portaient. Oreste fait allusion au sien, symbole de mélancolie et d'infortune (*Oreste*, acte II, sc. I). Eschyle, dans un des chœurs d'Agamemnon, fait une allusion amère à celui d'Hélène, qui ne promet que combats et destructions ; et Philoctète, dans Sophocle, tire du nom de Pyrrhus, dont nous avons tout à l'heure dit le sens, un outrage sanglant pour le héros qui le porte. Quand le héros de l'Odyssée trompe Polyphème en lui disant qu'il s'appelle Οὔτις (personne), son plaisant stratagème est bien dans le génie de la langue grecque, où, comme nous le voyons, il était si naturel d'équivoquer sur le sens des noms d'hommes. Mais on faisait plus encore ; de l'arrangement des lettres dans un nom, de leur nombre pair ou impair on tirait des déductions superstitieuses : de là une sorte de divination qu'on appela *onomancie* (v. ce mot) ; de là aussi mille singuliers calculs, comme celui qui fait trouver dans Belenos, nom mystérieux que les Gaulois donnaient au soleil, le nombre des 365 jours qui forment la révolution solaire. Pour cela il suffisait de considérer les lettres qui composent ce mot suivant la valeur qu'elles ont dans les nombres grecs, et d'en faire le total.

Β	η	λ	ε	ν	ο	ς
2.	8.	30.	5.	50.	70.	200.

A Rome, mieux encore que chez les autres nations antiques dont nous venons de parler, le nom est une chose grave et sainte. C'est la marque de la race (*gens*), c'est le lien qui unit entre eux tous les membres de ces familles *fabiennes* et *cornéliennes*, etc., immenses et fortes comme un vieux *clan* d'Écosse ; c'est le mot de ralliement qu'il suffit d'invoquer pour qu'elles se lèvent avec leur armée de clients et d'esclaves, et, comme les trois cents Fabiens, pour qu'elles aillent combattre et se faire tuer en masse. La force de ce nom est telle, que l'esclave, devenant affranchi, doit rester encore marqué au nom du maître qui le rend libre. Le jour où *Cornélius* Sylla affranchit dix mille esclaves, il fit dix mille *Cornéliens*. Pour se distinguer, l'affranchi n'a qu'un droit, celui d'ajouter au nom de son maître la terminaison *por*, et de s'appeler, par exemple, *Marcipor*, *Caïpor*, etc. ; mais, selon la loi *Cum precum*, au 7ᵉ liv. du code (titre *De liberali causâ*), afin de garder toujours une marque de servitude, il ne doit prendre aucun prénom ni surnom, car c'était là, comme on sait, une marque de noblesse ; c'est à peine si on lui permettait de se faire distinguer par le nom de son pays. Les étrangers étaient fort avides de noms romains, et presque tous, sous un vain prétexte de patronage, prenaient les noms, prénoms et surnoms des patriciens dont ils se vantaient d'être les protégés. Démétrius Mégas, dont parle Cicéron, prit aussi le nom et le prénom de Dolabella, et s'appela Publius Cornélius Démétrius Mégas. Claude fut obligé de faire une loi pour défendre aux étrangers de porter ainsi atteinte à la dignité des plus beaux noms de l'empire. Mais ce fut une mesure vaine, on continua à les usurper de mille façons. Ce qui fut surtout préjudiciable à la noblesse, c'est qu'on éleva à leur niveau plusieurs appellations roturières, et qu'on voulut donner à chaque prénom, *Gracchus*, *Proculus*, etc., ou bien à chaque surnom, *Agrippa*, *Ælianus*, *Maximus*, etc., le caractère et la valeur d'un *nomen gentilitium* comme celui de *Cornélius*, de *Fabius*, de *Marcellus*, etc. Ces vieux noms patriciens, qui dataient de la Rome rustique, comme leur étymologie le révèle, Fabius venant de *faba* (*fève*), Marcellus de *marcellum* (marché), avaient été si vénérés jusque-là, et surtout si bien considérés comme un apanage de famille, que le fils ne devait le prendre qu'avec la robe virile, à dix-sept ans, et la fille, seulement à l'époque de son mariage. Jamais, par un usage encore en vigueur dans toute l'Espagne, elle ne quittait le nom de

sa famille pour porter celui de son mari. Nous voyons la mère des Gracchus s'appeler *Cornélia* parce qu'elle était fille de *Cornélius* Scipion, et la femme de Cicéron se nommer *Térentia* à cause de son père *Térentius*. S'il n'y avait que deux filles dans une maison, on les distinguait entre elles par la dénomination d'aînée et de cadette; quand le nombre était plus grand, on les appelait première, seconde, troisième, quatrième, en faisant de ces nombres les charmants diminutifs de *secundilla*, *quartilla*, *quintilla* (Petrus Servius, Nomina mulierum romanarum, *in Grævio* II, præfatio). La forme diminutive s'appliquait aussi quelquefois aux noms d'hommes pour exprimer leur descendance; le fils de Posthumus, par exemple, était appelé *Posthumius*; celui de Faber, *Fabricius*, etc. Le président de Brosse voit toutefois, dans cette terminaison *ius*, mieux qu'un diminutif; il y trouve la trace du mot grec *υἱός*, fils, si bien que pour lui *Posthumius* correspond directement à *Postumou-uios*, et a le sens positif de fils de *Posthumus*. En adoptant cette opinion plausible, on aurait un précédent antique pour la forme patronymique qu'emploient quelques peuples modernes quand ils veulent joindre, par un signe, le nom individuel du fils à celui du père ou de l'aïeul. C'est *mac* en Ecosse; *o* en Irlande; *ap* dans le pays de Galles; *fitz*, *son*, *en* en anglais; *vitch* dans les langues russes, serbes, etc.; *ez* en espagnol; *aben*, *ben*, *ebn*, *ibn* dans les langues sémitiques; *oglou* en turc, et *poulo* dans le grec moderne, etc.

Le christianisme apporta de nombreux changements dans l'économie des noms d'hommes, il fit modifier les anciens, en créa de nouveaux; et, quand il se fut introduit chez les peuples barbares, il fut cause que ces noms de Rome ou de la Grèce se multiplièrent chez des nations où ils n'avaient plus de sens. Il fit même que les noms des néophytes goths ou gaulois canonisés perdirent souvent leur forme barbare, et se latinisèrent pour prendre place au Martyrologe. Selon Fleury, ce n'était pas l'usage, dans les premiers temps, de substituer un nom à celui qui était déjà porté. Aussi les premiers convertis continuèrent-ils à être désignés par leurs dénominations païennes. « Il ne paraît pas, dit-il, que les adultes changeassent de nom, puisque nous voyons plusieurs saints dont les noms venaient de faux dieux. » Pour les enfants, c'était différent, « on leur donnait volontiers, dit encore Fleury, les noms des apôtres ou quelques noms pieux tirés des vertus et de la croyance, comme, en grec, Eusèbe, Eustache, Hesychius, Grégoire, Athanase; en latin, Pius, Virgilius, Fidus, Operantius, et les autres qui deviennent si fréquents depuis l'établissement du christianisme. » Quand vint le temps des grandes conversions, quand un apôtre, pour prix de son évangélique prédication, obtenait enfin que toute une tribu de barbares, Saxons, Huns, Sarmates, se donnât au christianisme, c'était par l'imposition d'un nom chrétien, aussi bien que par le baptême, qu'on attachait ces nouveaux convertis à la foi. Ils étaient venus au christianisme en même temps, d'un même élan; on leur donnait le même nom. Après cela, il ne faut plus s'étonner si les mêmes noms se retrouvent si communément au moyen âge, et il faut croire ce que Montaigne nous raconte dans ses *Essais* (liv. I, ch. XLVI) sur le grand nombre d'hommes qui s'appelaient Guillaume, en Normandie, au temps du roi d'Angleterre Henri II. Au XVI[e] siècle, on devait encore avoir un exemple d'une de ces multitudes d'hommes perdant en masse leurs noms païens pour prendre des noms chrétiens. C'est lorsqu'en 1568 Philippe II força les Morisques à se convertir. Quand ces mahométans espagnolisés ou leur race marquée, comme eux, du nom chrétien émigrèrent plus tard vers les Etats barbaresques, ils continuèrent à y être désignés par leur nom de convertis. De là vient, selon M. Balbi, que, dans plusieurs familles de l'empire du Maroc qui descendent des Morisques andalous, on voit subsister les noms de *Perez*, *Saint-Iago*, *Valenciano*, *Aragon*, particularité qui a induit en erreur bon nombre d'écrivains, notamment Voltaire, qui prend pour des chrétiens renégats ces descendants des victimes de l'islamisme.

L'invasion et l'établissement des barbares sur les terres de domination romaine où commençaient à s'impatroniser les noms chrétiens vinrent jeter dans ce système d'appellation une perturbation nouvelle dont le résultat fut la disparition presque complète de ce qui restait de noms gallo-romains, une propagation moins active des noms chrétiens, et à la place des uns et des autres l'apparition des noms barbares. Ceux-ci étaient tous significatifs, et se composaient d'éléments combinés deux à deux à l'infini,

non-seulement selon le génie des langues du nord, mais d'après l'esprit naturel à tous les peuples primitifs. On a judicieusement remarqué que quelques-uns de ces noms de la France barbare ont une étrange analogie avec les noms composés des Grecs, aux époques héroïques. Ainsi le tudesque *Folc-wald* (Foucaud) concorde parfaitement, pour la combinaison et le sens, avec le *Lao-Médon* grec ; tous deux signifient *commandant aux peuples*. De même pour *Fulbert* ou *Philibert*, qui traduit si littéralement le nom grec de *Polyclète* (comblé de gloire). Comme chez les Hébreux et chez les Grecs, le nom était purement individuel chez les Francs ; le père ne le transmettait même pas à son fils. Ainsi Cambden nous apprend que Gowdin, roi de Kent, avait sept fils, dont pas un ne portait le nom paternel. Les femmes, dans ces premiers temps, par un usage conservé dans presque toute l'Espagne où les Wisigoths l'importèrent, ne prenaient pas non plus le nom de leur mari. C'est seulement au XIII[e] siècle que l'on commença à voir les veuves de haute noblesse porter le nom de leur époux, et cette coutume s'étendit peu à peu à toutes les femmes mariées. Mais jusqu'au mariage les jeunes filles restaient réduites à leur nom de baptême, sans avoir le droit de prendre, au moins officiellement comme les hommes, aucun nom générique. Enfin, dans les actes du XVII[e] siècle, à partir de 1620 environ, cet usage s'abrogea, et, pour la femme même non mariée, le nom de baptême fut suivi de celui de sa famille.

Dans tous les pays de langue salique, burgonde ou gothique, etc., il n'y avait qu'un nom pour chaque homme ; et, pendant plusieurs siècles, ce dut être un usage général dans toutes les provinces situées au nord de la Loire, où l'influence des coutumes barbares avait surtout été impérieuse, tandis que dans celles du midi, où la tradition des mœurs romaines s'était moins profondément effacée, on continuait à porter un nom et un surnom. Mais, quelque tyranniques que fussent les coutumes barbares, force fut bien de revenir partout à cet usage romain pour éviter la confusion. Les Anglo-Saxons sont les premiers parmi les peuples d'origine barbare qui adoptèrent le surnom ajouté au nom ; nous le trouvons chez eux dès le VII[e] siècle. Au X[e], il prend pied et se propage sur la terre franque. Dom de Vaine, le savant bénédictin, fait honneur de cette importation à Charlemagne, qui aurait, selon lui, donné le premier exemple des surnoms par ceux qu'il avait imaginés, de concert avec Alcuin, pour les grands hommes de son école palatine. Peut-être faut-il plutôt y voir une imitation, par les particuliers, de ce qui avait lieu à l'égard des rois, qui, à partir non pas des Mérovingiens, comme on pourrait le croire, mais de Pepin le Bref, furent tous dotés d'un surnom par la voix publique. Ce fut d'abord le nom du pays ajouté au nom de baptême ; en 986 et 988, nous en avons déjà deux exemples dans les signatures d'Archambauld de Sully, archevêque de Tours, et de Raynaud de Vendôme, évêque de Paris. Les évêques, du reste, par un reste de souvenir pour la tradition romaine, qui, bien mieux que la tradition barbare, faisait loi dans la chrétienté, avaient toujours gardé l'usage de plusieurs noms. Les souscriptions des conciles le prouvent. Par malheur il ne leur arrivait pas toujours de signer tous leurs noms, mais bien, ce qui est un grand embarras pour les généalogistes, tantôt l'un, tantôt l'autre. Ainsi nous voyons, au tome V des *Annales bénédictines*, un évêque de Langres signer tantôt Eudes, tantôt Rainald ; un évêque d'Angers, tantôt Bruno, tantôt Eusebius. Les seigneurs firent souvent de même ; Dom Vaissette, dans son histoire de Languedoc, nous cite l'exemple d'un comte de Toulouse qui signait indifféremment Pons ou Raymond. Mais déjà, pour ceux-ci, commençait à s'introduire l'usage de se faire désigner moins par leurs noms de baptême que par un surnom tiré de leurs terres ou dû à quelque sobriquet. Les nobles de Bretagne ne font déjà plus autrement dès le commencement du XI[e] siècle, et nous voyons, par l'exemple de Guillaume III, qui, en 1030, prend le nom de Montpellier dont il est seigneur, que ceux du Midi commencent dès lors à faire de même. En Bourgogne, dès l'an 1200, les surnoms commencent à devenir communs, même dans la classe populaire ; mais, là comme ailleurs, c'est par les nobles que cette coutume s'établit. Toutefois ces surnoms ne se hasardent d'abord que timidement dans les actes, et, quand on les y emploie, on prend toujours la précaution de les annoncer par ces formules : *appellatus*, *cognominatus*, ou bien *qui vocatur*, *qui vocabatur*. D'abord, pour qu'ils ne se confondent pas avec le nom propre, on les écrit au-dessus en interligne ; c'est même dans cet usage

qu'il faut chercher l'étymologie du mot *surnom*; plus tard, on les mit à la suite. Mais alors un embarras commence pour les diplomatistes, qui souvent, à cause des altérations d'orthographe, ne savent plus distinguer le nom du surnom, et ce qui est pis, prennent quelquefois pour deux personnes distinctes le même homme désigné dans deux actes différents par le même nom diversement altéré. Cela vient, selon M. de Wailly dans sa *Paléographie*, de ce que la difficulté d'écrire en latin des noms celtiques ou germains avait fait souvent désigner la même personne par des traductions du même mot plus ou moins exactes, mais surtout variables. C'est ainsi que les mots *Athicus*, *Aldaricus*, *Ethico*, *Chaldicus* désignent *Ethich*, *Eclich* ou *Etichin*, duc d'Alsace. Trop souvent, en latinisant ainsi des noms barbares, on crut les traduire; on ne fit que les défigurer. Nous ne parlons pas de *Jornandès* devenu *Jordanus*, du nom du moine anglais, *Austin*, devenu *Augustin*; mais, par exemple, du nom gallois *Gloyw* (brillant), qu'on ne reconnaît certes pas sous le prénom chrétien *Claudius*, par lequel on prétend le reproduire; de *Couchouard*, évêque d'Ely, qui est devenu *saint Concors*; du moine *Saens* dont on a fait *saint Sidonius*; du Gaulois *Cybar* transformé en *saint Eparchius*.

Les surnoms des nobles, qui, dérivés presque tous du bien (*res*), de la terre seigneuriale, devaient bientôt rester les seuls noms patronymiques, le principe de la famille ne se séparant pas de celui de la propriété, se propagèrent surtout à l'époque des guerres saintes. Heeren, dans son livre sur l'*Influence politique des croisades*, compte même parmi leurs résultats les plus positifs cet établissement des noms de famille qui, selon lui, de concert avec l'organisation des ordres de chevalerie, acheva de donner à la noblesse sa forme constitutive. « Tant que l'usage des noms de famille et des armoiries, dit-il, ne fut pas établi en Europe, il put bien y exister une sorte de noblesse individuelle, qui, tout au plus, se transmettait du père au fils, héritier de ses possessions; mais on ne put y voir ces nombreuses races nobles dont la lignée fut, depuis, si invariablement fixée et arrêtée. Les noms de famille furent un signe certain, une sorte de mot d'ordre auquel s'attacha la tradition, qui, auparavant, se perdait et devenait incertaine après une ou deux générations... Aussi n'est-ce que d'alors que datent les plus anciennes généalogies; à l'exception de quelques familles souveraines, aucune ne peut remonter au delà des croisades, ainsi que la critique la plus éclairée l'a établi avec évidence. » Les signes distinctifs de race devinrent une nécessité reconnue de tous. Que de *Renauds*, que de *Baudouins*, que de *Frédérics*, que de *Guillaumes!* Il fallait bien que dans cette foule chacun cherchât à s'individualiser. C'est par un surnom qu'il y fut pourvu; on le prenait non-seulement de sa propriété, comme nous l'avons dit, mais parfois aussi, et alors il était plutôt imposé à l'individu que choisi par lui-même, on le faisait dériver du caractère moral ou physique de l'homme qui le portait, de quelque particularité corporelle héréditaire ou non dans sa race. On eut ainsi les *le Gaucher*, *le Roux*, et une foule d'autres dont Muratori a donné la longue série dans son traité *Dell' origine dei cognomini*, la 42ᵉ de ses dissertations.

Dans quelques pays, comme l'Allemagne, l'Italie, l'Ecosse, les gens de petite noblesse ne prirent pas de surnoms de famille particuliers, ils adoptèrent celui de leur suzerain. Des roturiers, des serfs affranchis firent de même, et se parèrent de celui de leur seigneur, comme par un souvenir de cet usage romain dont nous avons parlé, et qui faisait donner à l'esclave et à l'affranchi le nom de leur maître. De là vient, selon M. Natalis de Wailly, qu'aujourd'hui il est assez difficile de rencontrer une famille roturière dans certaines contrées de l'Europe. En France, les noms roturiers se formèrent autrement. Du principe de l'hérédité des fiefs étaient sortis les noms de la noblesse; de l'affranchissement des communes naquirent ceux de la bourgeoisie. Tout serf se détachant du faisceau seigneurial voulut, pour faire acte d'homme libre et prouver qu'il s'était conquis une individualité distincte, prendre, lui aussi, un nom qui lui fût propre. De là, pour ces nouvelles générations d'hommes libres, une multitude de noms particuliers rappelant, les uns, l'état de ceux qui les portèrent les premiers, les utres quelques particularités individuelles. Quelque grand que soit leur nombre, tout inextricable que soit leur diversité, on peut se rendre compte de l'origine et du sens de la plupart en les subdivisant en cinq classes distinctes. Dans la première, se trouve la masse des affranchis industriels qui ont gardé le nom de leur mé-

tier. Les *Ferriers*, les *Chaussiers*, les *Maçons*, les *Carpentiers* ou *Charpentiers*, les *Lefebvres*, les *Lefebures*, les *Fabres*, noms dérivés tous du même mot latin *faber*, artisan. Dans la seconde se présentent les affranchis de la campagne qui empruntent leur nom à la petite propriété agricole : les *du Pré*, les *du Val*, les *de la Vigne*, les *du Mont*, les *du Roc*, les *du Chêne*, les *du Mas*, les *du Puy*, etc. La troisième comprend les affranchis devenus fonctionnaires bourgeois, le *Doyen*, le *Prévost*, le *Maire*, le *Sénéchal*, ou bien encore comme ceux qui, en qualité de chefs d'une corporation ou d'une confrérie, comme celles des ménétriers, des merciers, des ribauds, de la basoche, prenaient la dénomination de *le Prince*, de *le Roi*, etc., qui leur restait comme nom quand, leur fonction finie, ils ne l'avaient plus comme titre. Dans la quatrième classe, est la foule de ceux qui, n'ayant ni terres ni industrie, durent leur nom, comme nous l'avons déjà dit, à quelque particularité physique, comme *le Grand*, *le Court*, *le Bossu*, *le Camus*, etc.; à un détail de caractère, ainsi *le Doux*, *le Bon*, etc.; à quelque accident de leur vie, à quelque particularité de leur origine, ainsi les *Aubins* qui, vu leur nom, ne peuvent douter que leurs aïeux étaient des étrangers; de même pour les *Langlois*, les *Langlais*, déjà si nombreux à Paris dans le livre de la Taille de 1292, les *Lallemand*, etc. Enfin, dans la cinquième classe, on pourrait ranger ceux qui, conservant leur nom de baptême sans y ajouter un surnom, l'ont transmis comme nom de famille à leurs enfants; *Antoine*, par exemple, *Luc*, *Estienne*, etc. Au XVe siècle, où le surnom patronymique était encore assez rare chez les roturiers, cette classe était toujours fort nombreuse. Huet nous apprend même qu'au XVIIe siècle ce nombre n'avait pas sensiblement diminué, et qu'on trouvait encore en France beaucoup d'enfants prenant pour surnom de famille le nom propre de leur père. Un usage introduit chez nous au temps de Catherine de Médicis avait tendu cependant à modifier ces noms empruntés au calendrier, et à les ériger en noms de famille et même en noms nobles. « Les fréquents rapports avec l'Italie, dit de Mayer à qui nous devons ce curieux détail, nous en avaient fait adopter beaucoup d'usages; et, à la manière de ce pays, nos hôtelleries avaient des enseignes de saints et de saintes. Les petites gens prirent ces noms dont ils se firent des noms de famille. C'est pour cela que nous avons tant de *Sainte-Croix*, de *Saint-Paul*, de *Sainte-Maure*, de *Sainte-Marthe*. » Sous Louis XIII et sous Louis XIV, cet abus durait toujours; M. de Caillères, dans son livre *des mots à la mode*, nous parle, à propos de Saint-Simon, des gens qui allaient encore en Italie pour faire ainsi canoniser leur nom; tout cela se faisait en dépit d'une ordonnance royale de 1555, qui défendait de changer de nom sans ordonnance expresse du roi. Les lois sur les noms sont assez rares dans notre législation; nous citerons pourtant le décret de l'assemblée constituante du 19 juin 1790, qui, prohibant toute noblesse héréditaire, ordonne à tout citoyen de ne porter que le vrai nom de sa famille; la loi du 11 germinal an XI, qui, réglant l'état des citoyens, montre toute l'importance des noms dans l'ordre civil, et un décret de 1811, par lequel Napoléon rend l'usage des noms de famille obligatoire dans la Frise, où ils étaient inusités comme ils le sont encore à l'île d'Elbe et dans la campagne de Trieste. De nos jours, il faut en France, pour changer de nom, un décret du gouvernement exécutif qui en accorde la permission, et le texte de ce décret est transcrit en marge de l'état civil. Les rectifications de nom sont prononcées par l'autorité judiciaire, juge souveraine du fait et des motifs; le jugement doit encore être relaté en marge de l'acte de l'état civil. EDOUARD FOURNIER.

NOMADES. — Ce nom, formé du grec *νέμειν*, *faire paître*, a été donné par les anciens et conservé par les modernes à ces peuplades sans demeure fixe, qui transportent d'un lieu à l'autre leurs tentes voyageuses pour offrir de nouveaux pacages à leurs troupeaux. Les plus anciens documents historiques, ceux qui nous sont fournis par la Genèse, nous montrent les tribus sémitiques parcourant en nomades les plaines fertiles de la Mésopotamie, les déserts de l'Arabie et les contrées montagneuses du pays de Canaan. Cette existence à ciel découvert, cette vie contemplative au milieu des grands phénomènes de la nature, devait nécessairement imprimer à ces populations un caractère à part. Elles se distinguaient, en effet, par la simplicité naïve de leurs mœurs, par le respect de l'autorité paternelle, par les idées, saines en général, qu'elles se faisaient de la Divinité. Aussi professaient-elles pour les Chamites, adon-

nés aux superstitions les plus grossières, un souverain mépris, une haine profonde que des questions de propriété et des rivalités d'intérêt venaient envenimer encore. Après les peuples dont nous venons de parler, les nomades les plus célèbres dans l'antiquité étaient les habitants des régions septentrionales de l'Afrique (*voy.* NUMIDES); ces hordes de pasteurs qui renversèrent le trône des Pharaons, les Scythes de l'Asie groupés autour du bassin de la mer Caspienne, et les Scythes européens dans les contrées parcourues aujourd'hui par les petits Tatars. La plupart des grandes invasions qui, au moyen âge, vinrent s'abattre sur le monde romain étaient opérées par des nations nomades. Ce genre de vie est encore aujourd'hui celui des Turcomans, des Mongols, des Mantchoux, des tribus innombrables qui occupent les plateaux immenses de la haute Asie et de l'Asie centrale, des Cafres, des peuplades indigènes de l'Amérique, et des populations arabes du nord de l'Afrique. La répugnance invincible de ces derniers à embrasser une existence sédentaire est même un des obstacles les plus sérieux qu'éprouve la colonisation française en Algérie. Les nomades sont, en général, voleurs et pillards, et les caravanes n'ont pas de plus redoutables ennemis; mais, en revanche, ils se font remarquer par la générosité avec laquelle ils exercent les devoirs de l'hospitalité. AL. BONNEAU.

NOMADE (*ins.*) — C'est un genre de l'ordre des hyménoptères, de la famille des mellifères et de la tribu des apiaires, créé par Fabricius et adopté par tous les zoologistes. Les insectes qui le composent sont de moyenne taille, ornés de couleurs jaunes ou orangées disposées d'une manière élégante. Leurs larves sont apodes, alimentées par leurs parents. A l'état parfait, ils se nourrissent du nectar des fleurs et portent ce suc, ainsi que le pollen, aux larves et autour des œufs qui doivent les produire. Ces hyménoptères ne vivent pas en société. On ne connaît pas de mulets ou de neutres dans ce genre singulier. On les voit voltiger dans les lieux secs et sablonneux où d'autres hyménoptères, désignés sous le nom d'*andrènes*, déposent leurs œufs; aussi pense-t on généralement que les nomades détruisent la postérité de ces hyménoptères et celle des autres apiaires solitaires. Ce genre renferme un assez grand nombre d'espèces répandues dans presque toutes les parties du monde. Toutefois l'Europe en fournit un plus grand nombre. L'espèce la plus connue est la nomade ruficorne, Fabr., qui se rencontre communément aux environs de Paris. H. LUCAS.

NOMANCIE (*Voy.* ONOMANCIE.)

NOMBRE (*mathém.*). — La notion de nombre naît de la *répétition* ou de la *succession*. Nous désignons naturellement sous le nom de *nombre concret* l'ensemble des objets qui se répètent ou se succèdent, en considérant cet ensemble comme formant collection; tandis que nous appelons *nombre abstrait* la notion de multiplicité qui naît dans notre esprit quand nous comparons ce même ensemble ou cette même collection d'objets répétés ou successifs à l'un quelconque de ces objets. Ainsi donc l'idée du nombre abstrait naît de la répétition des objets, en tant que notre esprit s'arrête exclusivement au fait de la répétition considérée comme répétition, et non pas à ces objets considérés comme distincts les uns des autres. Les vieilles définitions du *nombre*, du *temps*, de l'*espace*, données par les métaphysiciens du moyen âge, NUMERUS *est ordo repetitorum quatenus repetitorum;* TEMPUS *est ordo successivorum quatenus successivorum;* SPATIUM *est ordo coexistentium quatenus coexistentium* sont plus profondes et plus vraies qu'on ne le croit communément. Quoi qu'il en soit, le nombre abstrait est un nombre de *fois* et non un nombre d'*objets*.

Si nous n'avions jamais essayé d'évaluer un objet susceptible d'être divisé en parties semblables à lui-même, notre idée du nombre se serait concentrée dans l'idée du nombre que nous appelons *entier*. Si notre esprit s'était formé à compter à l'aide des battements d'un timbre, et ne s'était jamais trouvé en présence d'une autre grandeur que celle qui est représentée par l'intervalle qui sépare les battements du timbre, il serait difficile de comprendre comment il aurait pu parvenir à l'idée des fractions. Mais, quand nous arrivons à comparer entre elles des grandeurs continues qui croissent ou décroissent sans autre variation que celle de leur étendue plus ou moins grande, comme les lignes, les surfaces, etc., nous commençons à comprendre que l'unité, considérée comme grandeur, est purement arbitraire, de telle sorte que la considération d'unités plus petites ou plus grandes, que le passage d'une unité à une autre deviennent absolumen

nécessaires. Nous sommes ainsi conduits à la théorie des fractions, qui fait naître, à son tour, la notion des *incommensurables* (*voy.* PROPORTIONS). On voit déjà, par ce qui précède, que le nombre se partage en trois variétés, le nombre entier, la fraction ou, plus généralement, le nombre fractionnaire, enfin l'incommensurable

L'unité de grandeur et l'unité de répétition diffèrent l'une de l'autre comme le nombre concret diffère du nombre abstrait. Une grandeur donnée ayant été choisie pour unité, nous pouvons considérer les autres grandeurs de même nature, nous en faire une idée et en donner aux autres une idée suffisante, en disant combien de fois il faut répéter l'unité donnée pour obtenir les autres grandeurs. Mais il serait incorrect de dire que, dans le calcul arithmétique, nous opérons sur les grandeurs mêmes représentées par les nombres qui expriment leurs rapports avec l'unité; ce n'est pas la notion de grandeur, mais la notion de répétition qui préside exclusivement à nos opérations arithmétiques. Chacune des opérations sur les nombres auxquelles la géométrie donne naissance, tant qu'il ne s'agit que des procédés arithmétiques et des développements du calcul, s'étend à tous les cas imaginables, et reste la même, de quelque source que viennent les nombres primitifs, ceux sur lesquels on a opéré, des battements d'un timbre, des mouvements du bras, de la répétition d'une ligne ou d'une surface, etc. La simple idée de succession ne renferme pas en elle même la solution des problèmes de géométrie ou de commerce ; il faut, dans chaque ordre de questions, recourir à des considérations particulières pour passer des nombres aux grandeurs, géométriques ou autres.

On s'est souvent demandé si 1 ou l'unité abstraite était vraiment un nombre ; plusieurs auteurs prétendent que pour constituer un nombre il faut plus d'une unité. C'est évidemment une question de mots. En eux-mêmes, 1 et 2 sont évidemment des nombres ; mais, si, comme dans l'acception vulgaire, par nombre on entend ce quelque chose qui, pour être évalué, exige l'opération de l'esprit que l'on exprime sous le nom de comput ou de calcul, le nombre comprendra dès lors l'idée de la pluralité, et 1 et 2 ne seront plus proprement des nombres. Alors aussi le nombre commencera plus tôt ou plus tard, suivant le degré d'intelligence des individus. Tout le monde discerne 3 sans calcul et même probablement 4 ; mais, pour beaucoup d'individus, la perception de 5 ou du moins la perception de six unités requerra un certain effort d'esprit. Si, dans les cartes à jouer ordinaires, on n'avait pas distingué, par la forme ou la position du point impair, le sept du neuf, l'œil ne les discernerait pas l'un de l'autre sans quelque fatigue de l'esprit.

Quoi qu'il en soit, dans le langage mathématique, tous les symboles numériques, y compris 0 et 1, les nombres entiers, les fractions et les nombres fractionnaires, et même l'infini, ∞, sont compris sous la dénomination commune de *nombres.*

On sépare les nombres en deux grandes classes, les nombres *cardinaux* et les nombres *ordinaux*. Un, deux, trois, etc., sont des nombres cardinaux ; premier, second, troisième, etc., sont des nombres ordinaux. Cette distinction équivaut à celle qui existe entre les noms et les pronoms, et elle a un fondement réel. En sus de l'idée renfermée dans le nombre cardinal, le nombre ordinal suppose une collection ou série déterminée, et indique le rang qu'occupe dans cette collection ou série, dans la dynastie, par exemple, des rois de France ou d'Angleterre, tel ou tel roi en particulier. On comprend cependant que ces rois puissent être distingués autrement que par le nombre qui indique leur rang dans la dynastie, par un fait caractéristique de leur règne ou par une dénomination semblable à celles-ci, le grand, le sage, le juste, le jeune, etc.

A mesure que les sciences mathématiques ont fait des progrès, les nombres ou certaines séries de nombres ont reçu des noms particuliers. La série entière des nombres 1, 2, 3..... s'appelle la série des *nombres naturels ;* elle se divise en deux autres, la série des *nombres impairs*, 1, 3, 5, 7....., et la série des *nombres pairs*, 2, 4, 6, etc. Les nombres pairs et impairs se partagent, à leur tour, en deux nouvelles classes, les *nombres impairement impairs*, 3, 7, 11, etc., et les *nombres pairement impairs*, 1, 5, 9, etc. ; les *nombres impairement pairs*, 2, 6, 10, etc., et les *nombres pairement pairs* ou *parfaitement pairs*, 4, 8, 12, etc. Ces derniers nombres sont tous divisibles par deux fois 2 ou 4.

On classe aussi quelquefois les nombres sous le rapport du reste qu'ils donnent quand on les divise par un nombre donné.

Ainsi, en appelant n le nombre donné, r le reste et x le quotient variable, les nombres compris dans l'expression $nx+r$ formeraient une classe particulière.

En conservant cette même idée de diviseur commun et de reste, tous les nombres sont représentés par $2n$ et $2n+1$; par $3n$, $3n+1$ ou $3n+2$; par $5n$, $5n+1$, $5n+2$, $5n+3$ ou $5n+4$, etc., etc.

Les nombres, considérés à un autre point de vue, sont carrés, cubiques, etc., suivant qu'ils sont la seconde, la troisième, la quatrième puissance d'un autre nombre....... 1, 4, 9, 16 sont des nombres carrés; 1, 8, 27, 64 sont des nombres cubes; 1, 16, 81, 256..... sont des quatrièmes puissances.

Les nombres aussi sont *premiers* ou *simples*, et *non premiers* ou *composés*. Les nombres *premiers* ou *simples* sont ceux qui n'ont point de diviseurs, qui ne sont divisibles que par eux-mêmes ou l'unité; les nombres *non premiers* ou *composés* sont ceux qui admettent des diviseurs autres qu'eux-mêmes et l'unité; 1, 2, 3, 7, 11, 13, etc., sont des nombres premiers. (*Voy.* PREMIERS.)

On a fait une classe à part d'une suite de nombres qui ont reçu le nom de *nombres figurés*. Les nombres figurés sont compris dans le tableau suivant, dont il faut éliminer l'unité, qui n'y figure que comme base ou point de départ.

	1	2	3	4	5	6	etc.
I	1	3	6	10	15	21	etc.
II	1	4	10	20	35	56	etc.
III	1	5	15	35	70	126	etc.
IV	1	6	21	56	126	252	etc.
V	1	7	28	84	210	462	etc.
etc.	etc.			etc.			etc.

Ce tableau peut se prolonger indéfiniment; la loi de sa formation est très-simple. Pour obtenir les nombres figurés d'un ordre quelconque ou les nombres placés sur une même ligne horizontale, on fait l'addition successive des nombres de la ligne horizontale qui précède. Par exemple, 1 plus 6 font 7, 7 plus 21 font 28, 28 plus 56 font 84, 84 plus 126 font 210, 210 plus 252 font 462, etc.; 7, 28, 84, 210, 462, etc., seront donc les nombres figurés du cinquième ordre. Le $n^{ième}$ nombre figuré de premier ordre est donné par le produit $n.\frac{n+1}{3}$; le $n^{ième}$ nombre, dans les ordres suivants, est exprimé par les produits

$$n.\frac{n+1}{2}.\frac{n+2}{3},\ n.\frac{n+1}{2}.\frac{n+2}{3}.\frac{n+3}{4}\ldots;$$

et ainsi de suite à l'infini.

Une certaine classe de nombres a reçu le nom de *nombres polygonaux*, et ces nombres se partagent en nombres *triangulaires*, *quadrangulaires*, *pentagonaux*, *hexagonaux*, etc. Pour obtenir les nombres correspondant à la figure de n côtés, on forme une série commençant par l'unité et dont les formes soient en progression géométrique croissante ayant pour raison ou pour différence $n-2$; puis on fait la somme des termes de cette série, comme on l'a fait pour les nombres figurés. Pour obtenir, par exemple, les nombres décagonaux, on aura, en prenant pour raison 10—2 ou 8,

1	9	17	25	33	41	etc.
1	10	27	52	85	126	etc.

et les nombres décagonaux seront 1, 10, 27, 52, etc. Le $n^{ième}$ nombre polygonal correspondant à une figure de n côtés est donné par l'expression alphabétique

$$1+nm.\frac{m-1}{2}-(m-1)^2.$$

Voici quelques-uns des nombres polygonaux les plus simples :

Triangulaires,	1	3	6	10	15	21...
Quadrangulaires,	1	4	9	16	25	36...
Pentagonaux,	1	5	12	22	35	51...
Hexagonaux,	1	6	15	28	45	66...

Il est aussi des nombres *pyramidaux* que l'on obtient en faisant la somme des nombres polygonaux de même ordre; ainsi l'on obtient les nombres pentagonalement pyramidaux en écrivant sur une première ligne horizontale les nombres pentagonaux et faisant leur somme :

1	5	12	22	35	51...
1	6	18	40	75	125...

A un point de vue quelque peu cabalistique, on a partagé les nombres en trois classes : les nombres *abondants*, les nombres *parfaits* et les nombres *déficients*. Le nombre abondant est celui qui est tel, que la somme de tous ses diviseurs, y compris l'unité, est plus grande que lui; ainsi 12 est un nombre abondant, parce que la somme $1+2+3+4+6$ de ses diviseurs est plus grande que 12. Un nombre parfait est celui qui est tel, que la somme de ses diviseurs lui est égale ou le reproduit : ainsi 6 et 28 sont des nombres parfaits parce que

l'on a $1+2+3=6$. $1+2+4+7+14=28$. Le nombre déficient est celui qui est tel, que la somme de ses diviseurs est moindre que lui. Ainsi 10 est un nombre déficient, car on a $1+2+5<10$. Toutes les fois que 2^n-1 est un nombre premier, $2^{n-1}(2^n-1)$ est un nombre parfait; ainsi, comme 2^7-1 ou 127 est un nombre premier,

$$2^6(2^7-1)=64\times 127=8128$$

sera un nombre parfait. Ses diviseurs, en effet, sont 1, 2, 4, 8, 16, 32, 64, 127, 254, 508, 1016, 2032, 4064, et leur somme est bien égale à 8128.

On désigne sous le nom de *nombres amis* les nombres qui jouissent de cette propriété remarquable que la somme des diviseurs de chacun d'eux est égale à l'autre; ainsi 284 et 220, 17296 et 18416, 9363583 et 9437056 sont des nombres amis.

On a donné le nom de *nombres de Bernoulli* aux coefficients des puissances de x dans le développement de $(e^x-1)^{-1}$, e étant la base du système de logarithmes néperiens. Ainsi, en posant

$$\frac{1}{e^x-1}=\frac{1}{x}-\frac{1}{2}+B_1\frac{x}{2}-\frac{B_3x^3}{2.3}\cdots,$$

B_1, B_2, B_3... seront ce qu'on appelle les *nombres de Bernoulli :* on a

$$B_1=\frac{1}{6},\ B_2=\frac{1}{30},\ B_3=\frac{1}{42}\cdots$$

On a encore inventé d'autres dénominations pour caractériser certaines classes de nombres; mais celles que nous venons d'énumérer sont les plus communes et les plus dignes d'attention.

Il est une conception première qui doit dominer l'idée de nombre, c'est que le nombre actuellement infini est impossible, c'est que, en ajoutant l'unité à l'unité, on n'obtient jamais que des nombres finis, c'est, en un mot, que les idées de nombre et d'infini, ou de succession et d'infini sont tout à fait incompatibles. Voici comment, dans une leçon de physique générale, donnée à Turin en 1832, le plus illustre de nos géomètres, M. Cauchy, a démontré cette vérité capitale :

« Vous savez tous que l'on nomme *carré* le produit d'un nombre par lui-même. Ainsi 1 est le carré de 1, 4 le carré de 2, 9 le carré de 3, etc. La série des nombres carrés est donc 1, 4, 9, 16, 25, etc. D'un autre côté, si l'on prolonge au delà de 2 la suite naturelle des nombres entiers 1, 2, 3, 4, 5, etc., les carrés que renferme cette suite seront en minorité, et cette minorité sera de plus en plus marquée. Effectivement, si l'on arrête la suite après le nombre 10, après le nombre 100, après le nombre 1,000, etc., le nombre des carrés qu'elle renfermera sera de 3 dans le premier cas, 10 dans le second, 31 dans le troisième... ; par conséquent, le rapport entre le nombre des termes carrés et le nombre total des termes deviendra successivement

$$\frac{3}{10}\text{ ou environ }\frac{1}{3},\ \frac{1}{10},\ \frac{31}{1000}$$

$$\text{ou environ }\frac{3}{100},\text{ etc.}$$

D'où l'on doit conclure que, si la suite des nombres entiers pouvait être actuellement prolongée à l'infini, les nombres carrés y seraient en immense minorité. Or cette dernière condition, qui devrait être satisfaite dans l'hypothèse dont il s'agit, est pourtant incompatible avec cette même hypothèse; car dans la suite des nombres entiers, actuellement prolongée à l'infini, se trouveraient, avec chaque terme non carré, le carré de ce terme, puis le carré du carré, etc.; donc le nombre actuellement infini est réellement impossible. J'ajoute que son impossibilité peut être mise en évidence de mille manières différentes. »

Cette proposition est grave, très-grave; c'est la réfutation la plus simple et la plus forte de l'athéisme : le nombre des êtres qui ont existé dans l'univers, par exemple, le nombre des hommes qui ont vécu sur la terre, est fini; donc il y a eu un premier homme et un Dieu créateur : le nombre des révolutions de la terre autour du soleil est fini; donc il y a eu une première révolution, un Dieu premier moteur, etc., etc. La grande illusion des hommes impies ou indifférents de notre siècle, c'est de se persuader à eux-mêmes que tout s'est passé éternellement dans l'univers et sur notre globe, comme cela se passe aujourd'hui; que les générations ont toujours succédé aux générations, les révolutions des astres aux révolutions des astres, etc., etc. L'impossibilité du nombre actuellement infini coupe court à tous ces rêves et ramène, bon gré, mal gré, au grand dogme de la religion chrétienne et de la foi.

Il ne sera peut-être pas inutile de faire remarquer, en finissant, que le talent de combiner aisément et de se rappeler facilement

les nombres, ou que le génie du calcul, est complétement distinct du génie de l'invention mathématique et du raisonnement puissant qui conduit droit à la solution du problème et pressent les applications heureuses de la théorie. On a vu de jeunes enfants, Mondeux et Mangiamele et autres, étonner les géomètres les plus éminents par des tours de force de calcul à peine croyables, et ces enfants deviennent rarement des mathématiciens distingués. Leur supériorité a sa source dans une sorte d'instinct ou d'intuition particulière très-différente du génie mathématique. F. Moigno.

NOMBRES (THÉORIE DES) (*math.*).— La partie des mathématiques que l'on désigne sous le nom de *théorie des nombres* est, en réalité, la science des nombres entiers, et son problème le plus général peut être énoncé comme il suit : « Etant donnée une équation quelconque avec deux ou plusieurs quantités inconnues, ou un certain nombre d'équations renfermant un plus grand nombre d'inconnues, découvrir toutes les solutions possibles pour lesquelles les valeurs des inconnues seraient des nombres entiers, ou au moins des fractions rationnelles. Ainsi, par exemple, chercher les fractions rationnelles x, y qui vérifient l'équation $x^2 + y^2 = 1000$, ou, ce qui revient au même, chercher les nombres entiers x, y, z qui vérifient l'équation $x^2 + y^2 = 1000\,z^2$, est un des problèmes que la théorie des nombres entreprend de résoudre.

Chaque pas que l'on fait en mathématique met en évidence, mais d'une manière indirecte, les propriétés de certains nombres, mais sans donner la raison de ces propriétés. La théorie des nombres a aussi pour objet la démonstration directe des propriétés des nombres. Elle prouvera, par exemple, que, si n est un nombre premier et N un autre nombre non divisible par n, $N^{n-1} - 1$ sera toujours divisible par n. On avait souvent constaté ce fait dans des cas particuliers; par exemple, $2^{7-1} - 1$ ou 63 est divisible par 7, mais de quelques vérifications particulières à la démonstration générale il y a bien loin. Ainsi encore, on remarquait que 13, 17, 29, nombres impairs, qui, diminués d'une unité, sont divisibles par 4, étaient formés chacun de la somme de deux carrés $9+4$, $16+1$, $25+1$, etc. La théorie des nombres prouve que cette loi générale est sans exception.

La théorie des nombres n'est pas d'un très-grand usage dans les applications des mathématiques qui ont pour principal objet les grandeurs continues ou qui croissent par degrés insensibles, et non les grandeurs discontinues, comme les nombres entiers. Il est d'ailleurs fort peu de questions que cette théorie parvienne à résoudre complétement; voilà pourquoi elle n'est cultivée que par un très-petit nombre de mathématiciens. Il est des géomètres illustres qui ne connaissent même pas les principaux résultats obtenus par Gauss et Legendre.

Les premières considérations relatives à la théorie des nombres sont nées dans l'Inde, et sont dues à Viga Ganita; mais le premier traité sur ce sujet est celui de Diophante, dont l'ouvrage est rempli tout entier de problèmes relatifs aux nombres. Cette partie des sciences mathématiques n'avait fait aucun progrès, quand Bachet de Meziriac et Fermat, l'éditeur et le commentateur illustre de Diophante, s'en occupèrent. Fermat mort, il y eut encore un long sommeil; puis vinrent Euler, la Grange, Legendre et Gauss, qui donnèrent un nouvel élan à l'étude et à la science des propriétés des nombres. C'est surtout dans les traités de Gauss et de Legendre qu'il faut s'initier à ces progrès vraiment étonnants. Les *Disquisitiones arithmeticæ* de Gauss, Brunswick, 1801, ont été traduites en français par M. Poullet-Delisle, et publiées, à Paris, en 1807, sous le titre de *Recherches arithmétiques*. La *Théorie des nombres* de Legendre, troisième édition, Paris, 1830, a l'avantage de venir après le livre de Gauss et d'être plus en rapport, par ses méthodes et ses notations, avec les habitudes des géomètres. Ces deux ouvrages ont tous deux le mérite d'une grande originalité : celui du mathématicien allemand est plus condensé et plein de documents historiques; celui du mathématicien français est bien plus facile à suivre, mais, comme la plupart des œuvres de nos compatriotes, il manque d'exactitude au point de vue historique.

Aux traités de Gauss et de Legendre il faut ajouter un grand nombre de mémoires de M. Cauchy, qui, s'il l'avait voulu, aurait fait oublier tous les travaux de ses devanciers, et qui, dans ce champ aride des propriétés des nombres, a fait d'admirables découvertes. MM. Lejeune-Direcklet, de Berlin, Joachimsthal, le Besgue, de Bordeaux,

Libri, etc., ont aussi ajouté, dans des mémoires bien rédigés, aux résultats obtenus avant eux. F. Moigno.

NOMBRES (*philos. cab.*). — Les propriétés des nombres, leurs progessions régulières et constantes, leurs inaltérables rapports, les quantités infinies qu'ils peuvent exprimer devaient nécessairement frapper l'esprit méditatif des anciens philosophes. Pythagore surtout en fut impressionné. L'objet des sciences mathématiques, d'après lui, tient le milieu entre les choses corporelles et incorporelles. Celui qui connaîtrait à fond l'arithmétique posséderait la science complète et le souverain bien. Le nombre, selon Pythagore, est la base de l'ordre universel. L'unité, symbole de Dieu, existe de tout temps avec le nombre pair, c'est-à-dire le néant, et, se joignant à lui, engendre l'impair, ou, en d'autres termes, Dieu, représenté par l'unité, forme du néant ou nombre pair l'univers, dont le symbole est le nombre impair; voilà pourquoi l'unité et l'impair sont, pour Pythagore, les symboles du vrai, du juste, de l'harmonie universelle, et le pair celui du faux, du mal et de la confusion; on retrouve le fond de ces idées dans Macrobe (*Somn. Scip.*, lib. I, cap. v), quand il attribue à l'impair la qualité de mâle, et au pair celle de femelle. — Le ternaire, pour les pythagoriciens et pour tous ceux qui se sont livrés aux spéculations sur les nombres, était plein de mystères sublimes. On le rencontre dans la plupart des religions anciennes et modernes avec une signification mystique. — Le quaternaire, aux yeux des pythagoriciens, symbolisait la sainteté du serment et rappelait l'idée de Dieu dans sa puissance infinie et dans l'arrangement de l'univers. Ils se rapportait encore aux quatre éléments, aux quatre êtres supérieurs, animaux, hommes, anges et dieux; aux quatre points cardinaux, aux quatre vents, aux quatre saisons, aux quatre qualités des corps, chaud, sec, humide et froid, et aux quatre espèces de quantités, point, ligne, superficie et corps.—5 était l'emblème du mariage; n'est-il pas, en effet, composé de 2, premier nombre pair, et de 3, premier nombre impair? Dans 5, on trouvait aussi l'emblème des sens, selon les uns, et, suivant les autres, l'image des cinq espèces de créatures qui se partagent la terre, les hommes, les quadrupèdes, les volatiles, les poissons et les reptiles.— 6 était l'emblème de la justice, parce qu'il représente la figure cubique. — 7, qui ne produit ni n'est produit, 7, nœud de presque toutes choses, dit Cicéron (*Somn. Scip.*), était le plus merveilleux et le plus sacré des nombres (*voy.* Sept). Les pythagoriciens le regardaient comme le symbole du recteur universel. Il désignait l'échelle entière des êtres. La médecine y découvrait toutes les vicissitudes de la vie humaine et ses transformations diverses, dont on fit l'année climatérique (Macrobe, *Somn. Scip.*, lib. I, cap. vi; Philon, *De mundi opificio*, etc.) (*voy.* Année climatérique). — La loi naturelle, cette loi qui fait de tous les hommes des frères, selon Pythagore, mettait en grande estime le nombre 8, qui possède la double vertu du quartenaire.—Dans 9 se révélait la fragilité des choses humaines; aussi devait-on se tenir en garde contre ce nombre et ses multiples, et surtout 81, produit de 9 multiplié par lui-même.--Dans 10, où venaient se résumer toutes qualités des nombres précédents, on admirait le tableau des merveilles de la nature; il passait, en outre, pour un signe de paix. Pythagore en donnait la raison. C'est parce que deux amis, en s'abordant, mettent par un serrement de main leurs dix doigts en contact.

Nous n'avons fait qu'indiquer sommairement quelques-unes des qualités des nombres compris dans la décade. Les propriétés particulières de chacun d'eux, sur lesquelles d'ailleurs les auteurs sont loin d'être toujours d'accord, les suivaient dans leurs mille et mille combinaisons. On peut consulter les Commentaires de Macrobe sur le songe de Scipion; Philon (*De opif. mundi*), qui tire la perfection des nombres de chacune des œuvres qui signalèrent les six journées de la création; Kircher (*OEdipe Egyptien*), etc., etc.—Platon, comme Pythagore, faisait présider les nombres à l'origine des choses, et leur attribuait ces concerts magnifiques, cette ineffable harmonie des sphères célestes, dont Cicéron parle avec tant de charmes et d'éloquence. S'ils réglaient la musique des cieux, les nombres, on le sent, devaient aussi présider à la nôtre. On trouvera toute une théorie à ce sujet dans Macrobe (*Somn. Scip.*, lib. II, cap. i).

Si les propriétés scientifiques des nombres les mirent en grand crédit auprès des philosophes, auxquels ils fournissaient de nombreux arguments, beaucoup des qualités qu'on leur prêtait, et surtout la

vénération dont on les environnait, datent des premiers progrès de l'astronomie et des sciences physiques. Ce que nous venons de dire du quartenaire, ce qui a été dit ailleurs du nombre sept, suffit pour le prouver ; et dans trois même,* le nombre mystique par excellence, les anciens ne voyaient, selon toute probabilité, que les trois grands phénomènes de la naissance, de la vie et de la mort, dont ils avaient fait les attributs principaux de la divinité, création, conservation, destruction ou absorption. Le duodénaire, le plus révéré des nombres non contenus dans la décade, vient encore appuyer cette assertion ; or qu'indiquait le duodénaire? les 12 mois de l'année, les 12 signes du zodiaque. C'est ainsi que le labyrinthe d'Egypte renfermait 12 chambres symbolisant les 12 maisons du soleil dans les cieux; l'Attique, civilisée par l'Egypte, était primitivement divisée en 12 bourgades, 12 juges siégeaient dans l'aréopage ; 12 villes seulement, si l'on en croit Strabon, Eschyle et Pindare, pouvaient, dans le principe, envoyer des députés aux conseils des amphictyons. Mais c'est assez d'exemples. Pour remonter à l'origine de ces idées, il faut se rappeler que les anciens croyaient le monde que nous habitons soumis tout entier aux influences des corps célestes. Ils s'imaginaient donc que l'organisation la plus parfaite qu'il soit possible de donner à un état consistait à imiter et à reproduire l'harmonie qui règne dans les cieux ou dans les autres parties de l'univers. C'est, au dire de Lucien, le plan qu'avait suivi Lycurgue ; et Platon, celui des philosophes qui avait le plus scrupuleusement étudié les traditions antiques, nous apprend dans son cinquième dialogue des lois que, pour bien organiser un pays, on doit placer au milieu la ville capitale et le diviser en 12 parties, selon les signes du zodiaque. AL. BONNEAU.

NOMBRE (*gramm.*). Le nombre, en terme de grammaire, est la propriété inhérente aux mots de représenter, outre l'idée qui leur est propre, l'idée de l'unité, de la dualité ou de la pluralité : de là trois nombres, le SINGULIER, *un arbre ;* le DUEL, *deux arbres;* et le PLURIEL, *des arbres.* A ces trois nombres on pourrait ajouter le nombre AMBIGU, renfermant les mots qui, bien qu'au singulier, présentent une idée de pluralité, tels que nation, foule, troupeau.

Le *duel* ne se rencontre guère dans les langues modernes qu'en lithuanien et en arabe, mais il existe dans la plupart des langues anciennes; on le trouve dans le sanscrit, dans l'hébreu, le grec, le gothique. En hébreu, il ne sert que pour les choses naturellement doubles, comme les *mains*, les *jambes*, des *ciseaux*. Les langues qui ne l'ont plus en ont gardé quelques traces; le latin a *ambo*, le vieux français *ambedui*, l'anglais *both*, etc., etc. Le nombre duel s'applique aux verbes, aussi bien qu'aux noms et aux adjectifs; cependant, dans les langues mêmes où il s'emploie pour la plupart des mots, il n'est jamais d'un fréquent usage.

Le pluriel s'applique également aux noms, aux adjectifs, aux pronoms et aux verbes dans la plupart des langues, excepté en anglais, où l'adjectif reste invariable, de sorte que, pour éviter toute équivoque, on est obligé de le placer toujours immédiatement avant le nom auquel il se rapporte. Dans les langues indo-européennes, le pluriel, pour les noms et les adjectifs, se forme généralement du singulier, soit par l'addition d'une syllabe, ordinairement *en* ou *es*, qui finit souvent par se réduire, comme en anglais, en français, en espagnol, à la seule lettre *s;* soit par une modification de la terminaison, comme en italien, en latin : *dominus, domini ; rosa, rosæ; donna, donne; albero, alberi; padre, padri ;* soit encore par l'adoucissement de la syllabe finale, tels sont les mots anglais *man, foot, mouse*, qui font au pluriel *men, feet, mice*, les *hommes*, les *pieds*, les *souris*.

En italien, le pluriel se forme du singulier par la mutation de la voyelle finale ; *e, o* se changent en *i; a* se change en *e*. Quelquefois cependant *o* se change en *a*, mais seulement pour les mots neutres de leur naturel. Cette terminaison en *a*, l'italien l'a héritée du grec et du latin; mais comme il n'a pas le genre neutre, et qu'au singulier la terminaison *a* indique ordinairement un féminin, ces mots, masculins au singulier, sont devenus féminins en prenant l'*a* au pluriel. — Quelques noms, même en cette langue, prenaient autrefois une syllabe de plus au pluriel : *ago* faisait *agora; corpo, corpora ; uomo* fait encore *uomini*, les hommes; et en anglais, *child* fait de même *children*, par exception à la règle générale.

Le latin et le grec usaient également des deux procédés; ils changeaient la voyelle dans certains noms; dans les autres, ils ajoutaient une ou plusieurs syllabes, suivant

les cas. Dans les langues modernes, les idiomes à souche purement germanique, l'allemand, le suédois, le hollandais, ajoutent généralement une syllabe pour former le pluriel des noms. Cette syllabe est, en allemand, *e*, *en*, *er* ou *ern* pour le datif; en suédois, *or*, *or*, *er*, *n*, avec un *s* de plus pour le génitif; et, en hollandais, *en*, *eren*, et quelquefois simplement *s*. L'*s* est, sauf exception, la seule lettre employée pour marquer le pluriel des noms et des adjectifs en français, en anglais, en espagnol, en portugais.

Le pluriel et le duel sont fort irréguliers dans les pronoms; mais ces nombres offrent, dans les verbes, la plus grande régularité. Le grec, le latin, le français, l'italien, l'espagnol, le portugais ont des terminaisons analogues pour ce pluriel; la consonne caractéristique de la première personne plurielle, c'est *n* pour le français, et sa voisine *m* pour les autres langues, *t* pour la seconde, *n t* pour la troisième. Les langues modernes du Midi ont fini par supprimer le *t* et ne garder que l'*n*; quant au français, il tient le milieu entre ces deux modes; il garde le *t*, mais ne le prononce pas. La seconde personne est caractérisée par les consonnes *s t*, qui, en français, se contractent en *z*; le pluriel n'a qu'une forme pour les trois personnes en anglais, mais en allemand il garde sa triple terminaison.

Dans les langues modernes, on emploie souvent le pluriel au lieu du singulier à la première personne par modestie, à la seconde par politesse. Ainsi un auteur dit : *nous* pour *je*, afin d'éviter ce *moi* si haïssable au dire de Pascal et de se dissimuler sous l'apparence d'une collection de personnes sous-entendues. A la renaissance, on avait imaginé à la cour une sorte de compromis entre les deux nombres; à la première personne on gardait le pronom au singulier, et l'on mettait le verbe au pluriel; par exemple : *j'avons* rendu grâce à Dieu, pour : *nous avons*. Les paysans ont conservé cette locution, que la cour ne tarda pas à abandonner. A la seconde personne, le verbe et le pronom se mettent ordinairement au pluriel, bien qu'on ne s'adresse qu'à un interlocuteur. Le tutoiement, seul employé dans les langues antiques, a été considérablement restreint au moyen âge : les Anglais y ont même renoncé tout à fait; les quakers, il est vrai, tutoient tout le monde, mais les autres citoyens n'emploient le *tu* que dans les prieres ou dans des moments d'extrême émotion. L'espagnol, l'italien, le portugais emploient, en général, la troisième personne du singulier là où le français emploie la seconde du pluriel, c'est plus obséquieux. Les Allemands vont plus loin encore. Là où les Latins auraient employé la deuxième personne du singulier, ils emploient non pas la seconde, mais la troisième personne du pluriel; ainsi, au lieu de dire ce qui, en grec, signifiait *tu as* mal dîné, on dit, en allemand, *elles ont* mal dîné.

Nous avons dit que le nombre *ambigu* désigne, quoique avec la forme du singulier, toute une collection d'êtres, et par conséquent un pluriel. Les mots du nombre ambigu sont les mots collectifs. Avec ces mots, le grec et le latin mettent le verbe au singulier ou au pluriel, suivant l'idée : *turba ruit* ou *ruunt*. En italien, le verbe se met généralement au singulier. En français, on établit une distinction : quand le collectif est général, c'est-à-dire quand il embrasse la *totalité* des objets qu'il désigne, le verbe se met au singulier; il se met au pluriel quand le collectif est partitif ne désignant qu'une partie des objets : *La foule assiége la rue. Une foule d'hommes sont venus pour le voir.* En anglais, on emploie le singulier ou le pluriel, selon qu'il y a unité ou pluralité dans l'idée. Ainsi l'on dira : le parlement *est* unanime, au singulier, parce qu'il y a *unité* dans le sentiment du parlement; mais on dira le parlement *sont* d'avis contraires, parce qu'il y a *division*, *pluralité* dans l'idée. C'est assurément la forme la plus logique.

Par une anomalie assez bizarre dans beaucoup de langues, les noms précédés d'un nombre cardinal ne prennent pas le pluriel. Ainsi on dit en allemand : un bataillon de six cents HOMME; en anglais, *six* FOOT pour *six* FEET, six *pied*, *a ten* POUND *note*, un billet de dix *livre*. Cette irrégularité existe également en persan, en arabe, en turc et en hébreu. J. FLEURY.

NOMBRES (LIVRE DES), quatrième livre du Pentateuque, appelé par les Juifs Vaïdaber, *il a dit*, *il a parlé*, parce qu'il commence par ce mot. On lui a donné le nom de *Livre des nombres* parce que Moïse y fait, dans le premier chapitre, le dénombrement des Israélites capables de porter les armes, depuis l'âge de 20 ans et au-dessus. Le reste du livre contient le récit des événements ar-

rivés aux Israélites depuis le premier jour du second mois de la seconde année du départ d'Egypte jusqu'à l'établissement des tribus de Gad et de Ruben sur les bords orientaux du Jourdain, c'est-à-dire jusque vers la fin de la vie de Moïse. Ce livre comprend, par conséquent, un espace de près de trente-neuf ans.

NOMBRE D'OR (*chron.*). — On appelle ainsi un cycle de dix-neuf ans environ au bout duquel le soleil et la lune reviennent à peu près au même point où ils se trouvaient à son commencement. (*Voy.* CALENDRIER, CYCLE, PÉRIODE.)

NOMBRIL. (*Voy.* OMBILIC.)

NOME (*accept. div.*). — En histoire, on appelle *nomes*, du grec νόμος, *division*, les provinces de l'ancienne Egypte, et l'officier qui recevait du roi le gouvernement d'un de ces nomes portait le nom de *nomarque*, de νόμος, et ἀρχή, *commandement*.—En terme de musique, *nome* était le nom qu'on donnait, dans l'antiquité, à toute espèce de chant déterminé par des règles qu'on ne pouvait enfreindre (νόμος, *loi*). Il y avait, par conséquent, un nombre de nomes considérable empruntant leur dénomination de certains peuples chez lesquels ils étaient particulièrement en usage, tels que le *nome éolien*, le *nome lydien*; de la nature du rhythme, *nome orthien*, *nome dactylique*, *nome trochaïque*; de leurs inventeurs, *nome hiéracien*, *nome polymnestan;* de leurs sujets, *nome pythien*, *nome comique;* de leur mode, *nome hypatoïde* ou *grave*, *nome netoïde* ou *aigu*, etc. — Il y avait des nomes *bipartites*, qui se chantaient sur deux modes à la fois; Sacadas ou Clonas avait même inventé un nome *tripartite*, qui se chantait sur les modes dorien, phrygien et lydien.—En algèbre, *nôme* est un mot ou une partie de mot qui, jointe à une particule numérale, s'emploie pour désigner une quantité résultant de la réunion de plusieurs autres exprimés séparément; d'où sont venus les noms de *binôme, trinôme*, etc.; ainsi $a+b$ est un *binôme* dont les nômes ou parties constituantes distinctes sont a et b; $a+b+c$ est un *trinôme* dont les nômes sont $a\,b\,c$.

NOMENCLATEUR (*antiq.*), *diseur de noms*. — A Rome, lorsqu'un candidat avait obtenu l'autorisation de se mettre sur les rangs pour obtenir un emploi, il se plaçait, avec ses amis, le jour de comices, sur un monticule appelé *collis hortulorum*, vis-à-vis le champ de Mars, afin d'être vu de toute l'assemblée. A côté de lui se tenait un esclave qui connaissait tous les citoyens et qui lui disait tout bas le nom de chacun de ceux qui se présentaient, afin qu'il pût, en le saluant, le nommer par son nom, ce qui était une marque d'estime, et le déterminer ainsi à lui accorder sa voix. L'esclave qui remplissait ce rôle était le *nomenclateur*. On donnait aussi ce nom à un esclave chargé de nommer à haute voix chaque convive ou chaque client qui se présentait au lever du patron. Les *nomenclateurs* dans l'histoire ecclésiastique étaient des officiers qui invitaient ceux que le pape devait admettre à sa table, et qui recevaient les réclamations qu'on présentait au saint père.

NOMENCLATURE, du latin *nomen*, nom, et *clamare*, crier. —Cette expression, entendue dans le sens le plus rigoureux, signifie exposition, dénombrement des noms. Toute nomenclature est, en effet, la réunion, l'ensemble des noms et des termes techniques d'une science, et ne doit pas s'entendre, ainsi que l'ont cru quelques auteurs, des différentes méthodes suivant lesquelles on distribue les divers objets en classes, ordres, genres et espèces. Les nomenclatures ne s'occupent qu'à assigner à chacune de ces choses la désignation nominale qui lui convient et la distingue. Ainsi les nomenclateurs sont les savants qui consacrent leurs soins à établir les véritables dénominations, leurs synonymes et les étymologies. Ce travail est aride et pénible; mais il est d'une utilité incontestable pour servir de concordance entre les auteurs anciens et modernes et ceux d'une même époque qui suivent des méthodes différentes. Aussi doit-on considérer la nomenclature comme la base de tout langage et de toute science. L'expérience est là pour prouver que c'est uniquement depuis l'établissement de leurs nomenclatures sur des bases plus convenables que les sciences ont pu faire des progrès rapides et s'appuyer sur des méthodes vraiment philosophiques. Les hommes les plus éminents ont si bien compris cette importance d'une bonne nomenclature, qu'ils se sont tous occupés de cette question.—Les divers noms dont se compose une nomenclature doivent présenter à l'esprit une idée positive des choses qu'ils sont destinés à exprimer, et en donner, autant que possible, une connaissance sinon détaillée, au moins très-précise. Malheureusement il n'en est pas toujours ainsi, et une nomen-

clature parfaite supposerait nécessairement une connaissance parfaite et universelle de la science qu'elle embrasserait dans son ensemble comme dans ses plus petits détails. — Chaque science a sa nomenclature particulière; les dénominations dont celle-ci se compose sont de deux ordres : les unes propres, qui s'appliquent à une espèce distincte dont elles établissent le caractère d'une façon plus ou moins exacte; les autres appellatives, qui conviennent à la fois à plusieurs espèces ayant un caractère commun, telles sont celles des classes, des ordres, des familles et des genres. Les premières sont évidemment plus claires, plus précises et, dès lors, plus convenables; aussi sont-ce les premières et les seules dont on ait fait usage pendant longtemps; mais, par suite de l'agrandissement du cercle de nos connaissances, il a bien fallu recourir aux secondes, et les multiplier, pour donner à la mémoire surchargée des points de ralliement indispensables.

NOMENTANE (Voie). — C'était le chemin, long d'environ 4 milles, qui conduisait de Rome à Nomentum, petite ville des Sabins, située sur l'Allia, entre Cumes et Crustumèries, et près de laquelle le dictateur Quintus Servilius Priscus remporta, en 335 avant J. C., sur les Veïens et les Fidenates unis, une victoire qui lui ouvrit les portes de Fidènes. *Nomentum* était renommée pour ses vins (MARTIAL, liv. XIII, ép. XIX); ce n'est plus aujourd'hui qu'un bourg nommé *Lamentano*. La voie qui lui devait son nom allait se joindre à la voie *Salaria*. La porte de Rome d'où elle partait s'appelait aussi *Nomentane* ou *Figularis*. Elle menait au mont Sacré et à la villa de Phaon, affranchi de Néron. Plus tard on l'appela *Porta Pia*. Elle est aujourd'hui fermée. ED. F.

NOMIE (*entom.*), genre d'hyménoptères porte-aiguillon, de la famille des mellifères, créé par Latreille et adopté par les entomologistes. On ne connaît pas les mœurs et les métamorphoses des espèces qui composent cette coupe générique, et on ignore si elles vivent en société ou si elles sont solitaires. Cependant, comme elles ne diffèrent pas beaucoup des andrènes et des halictes et qu'on n'a observé parmi elles que des mâles et des femelles, tout porte à croire qu'elles ont les mêmes mœurs; on ne peut citer qu'une observation contre cette mention, c'est celle d'Olivier, qui dit qu'il a trouvé en Perse, après le coucher du soleil, un grand nombre de nomies de l'espèce qu'il nomme *lotée*, attachées autour de la tige d'une plante. Ces hyménoptères se trouvent sur les fleurs; en général, ils sont assez rares. — Ce genre n'est pas très-nombreux en espèces; toutes sont propres aux contrées chaudes de l'Asie, de l'Italie et du midi de la France. Comme type de ce genre singulier, nous citerons la nomie difforme, Latr., qui est propre au midi de la France et à l'Italie. H. L.

NOMINALIES (*antiq.*), jours solennels pendant lesquels on imposait le nom aux enfants. (*Voy.* NUNDINA.)

NOMINATIF (*gramm.*). — Dans les langues qui ont des cas, le nominatif est la forme affectée au sujet de la phrase. Elle varie beaucoup plus que celle du génitif, et les règles au moyen desquelles on y remonte, en partant d'un autre cas, sont souvent confuses et incertaines. C'est sous la forme du nominatif que les *noms*, les *adjectifs* et les *pronoms* figurent dans les dictionnaires. — Raynouard avait cru reconnaître que le nominatif singulier des mots de la langue romaine était affecté, dans les manuscrits, de cette lettre *s*, que nous avons transportée au pluriel, tandis que l'accusatif et le pluriel en étaient exempts; mais cette règle, qu'on trouve, en effet, appliquée dans certains manuscrits, est loin d'avoir été d'un usage constant et général (*voy.* CAS, NOM, etc.). Dans certaines grammaires, le sujet du verbe est encore appelé *nominatif*.

NOMINAUX. (*Voy.* RÉALISTES.)

NOMIQUE, du grec νόμος, *loi;* nom par lequel on désignait, dans l'ancienne Eglise de Constantinople, le dignitaire chargé de la garde des rubriques et rituels qui contenaient l'ordre liturgique et cérémoniel à observer dans la célébration de l'office divin et de tous les autres offices usités dans cette Eglise. Le nomique avait également mission de veiller à ce que la partie cérémonielle des grandes solennités fût toujours pratiquée d'une manière conforme aux prescriptions rituelles, ce qui donnait à ses fonctions une assez grande importance; aussi prenait-il rang immédiatement au-dessus du protocanomarque.

• **NOMOCANON**, de νόμος, *loi*, et de κανών, *règle*. — C'est le nom donné aux recueils contenant les canons des conciles reconnus et les lois civiles relatives aux matières ecclésiastiques, le tout classé sous diffé-

rents titres. Le plus ancien recueil de ce genre est celui de Fulgentius Ferrandus, diacre de l'église de Carthage au VIe siècle; il se composait surtout des canons des conciles d'Afrique, et des constitutions impériales se rapportant aux mêmes matières. Mais le nomocanon le plus connu est celui du fameux Photius; il comprend tous les canons à partir des apôtres jusqu'au septième concile œcuménique (le deuxième de Nicée, tenu en 787), ainsi que les constitutions impériales jusqu'à la même époque. Balsamon, garde des archives canoniques de Constantinople au XIIIe siècle, y ajouta des commentaires, et c'est avec cette addition que Justel l'a inséré dans sa *Bibliotheca juris canonici veteris*, publiée à Paris en 1661, 2 vol. in-folio. Un autre nomocanon attribué à Saint-Vladimir ou Wladimir, qui vivait au Xe siècle, est encore la base du droit canonique de l'Eglise grecque schismatique de Russie. Il diffère des précédents en ce qu'il contient des décisions de certaines assemblées non reconnues en qualité de conciles par l'Eglise latine.

NOMOPHYLACE (*antiq.*), du grec *νόμος*, *loi*, et de *φυλακή*, *garde*; magistrats grecs chargés, chez les Athéniens, de tenir les registres des lois et ordonnances, de veiller à l'exécution des criminels, de s'occuper des prisonniers, d'arrêter, et même sur un simple soupçon, les voleurs, les gens sans aveu, les coureurs de nuit, de les faire mourir sans autre forme de procès, s'ils avouaient le crime dont ils étaient accusés, et, dans le cas contraire, de les poursuivre devant les tribunaux. On les nommait aussi les *onze*, parce qu'en effet tel était leur nombre. — Pausanias (*in Eliacis*, liv. II) dit qu'avant la célébration des jeux Olympiques les juges de ces jeux devaient apprendre des nomophylaces tout ce qu'on avait à y observer. A Corcyre, les nomophylaces avaient inspection sur l'emploi des deniers publics et sacrés.

NOMOTHÈTE (*antiq.*), du grec *νόμος*, *loi*, et *τίθημι*, *j'établis*, magistrats athéniens choisis, par la voie du sort, parmi les citoyens qui avaient déjà exercé les fonctions judiciaires au tribunal des hélies. Leur charge ne consistait point, comme l'étymologie de leur nom pourrait le faire croire, à porter de nouvelles lois, mais à veiller sur celles existant déjà, à demander l'abrogation de celles qui avaient cessé d'être utiles ou qui pouvaient être préjudiciables aux intérêts du peuple; ils devaient, en outre, empêcher qu'on ne creusât trop profondément dans l'étendue (l'enceinte) de la muraille pélasgienne, et même qu'on n'y labourât. — Le mot *nomothète*, seul et avec un sens absolu, dans les écrits des orateurs grecs, désigne presque toujours Solon le législateur par excellence.

NOMSZ (JEAN), poëte distingué, né à Anvers en 1738, et mort en 1803 à l'hôpital, comme Gilbert, quoique sa carrière littéraire eût été parsemée de nombreux et brillants succès. Les quarante pièces, soit originales, soit traduites, qu'il donna au théâtre furent constamment applaudies. On y trouve, en effet, une grande entente de la scène et un intérêt soutenu. On lui doit, en outre, un poëme épique intitulé *Guillaume Ier, fondateur de la liberté hollandaise*, où quelques défauts sont à chaque instant rachetés par des beautés du premier ordre; des *mélanges* contenant des *épîtres*; des *satires* et des *contes* pleins de verve et de mordant; *douze héroïdes patriotiques*, et plusieurs *traductions* en vers, et, entre autres, une *traduction de la Fontaine*, 4 vol. in-8°. Nomsz a aussi composé des ouvrages en prose.

NONAGESIME (*astr.*). — Ce mot indique le point de l'écliptique qui se trouve éloigné de 90° des points où ce cercle coupe l'horizon. La hauteur de ce point, qui varie à chaque instant, fait connaître la mesure de l'angle que l'écliptique fait à l'horizon.

NONCE, par syncope, du latin *annuntiare*, annoncer, porter une nouvelle.—C'est le nom spécialement affecté aux ambassadeurs du pape auprès des rois et des Etats catholiques. Les nonces, ordinairement évêques, quelquefois simples prélats, sont les mêmes dignitaires que les anciens auteurs ecclésiastiques nomment *missi sancti Petri*, *missi apostolici*, et les Grecs *apocrisiaires*. — La qualification de nonce ne date guère que du XVe siècle. Le plus ancien nonce ou ambassadeur ordinaire historiquement connu est Julien, évêque de Cos, que saint Léon le Grand envoya pour résider auprès de l'empereur Marcien, après le concile de Chalcédoine, tenu en 451. C'est alors que s'établit l'usage de ces ambassadeurs auprès des empereurs, à Constantinople, où, à partir du règne de Justinien Ier (commencement du VIe siècle), ils étaient toujours logés dans le palais impérial. Les premiers ambassadeurs pontificaux qu'on ait vus en France sont les

deux nonces que le pape Grégoire III envoya à Charles Martel pour solliciter son intervention en faveur des Romains, dont Luitprand, roi des Lombards, menaçait d'envahir le territoire, sous prétexte de leur alliance avec Transmond, duc de Spolette, révolté contre ce roi.—Les nonces n'ont jamais eu de juridiction ecclésiastique en France; leurs fonctions s'y sont constamment bornées à celles d'ambassadeurs ordinaires; seulement ils y étaient et ils y sont encore chargés des informations concernant les évêques et archevêques nommés par le roi ou le chef de l'Etat. Les envoyés extraordinaires qui n'ont qu'une mission temporaire sont appelés *internonces*. — Dans les pays où l'on suivait les décrétales, en Espagne entre autres, les nonces apostoliques avaient une certaine juridiction, car, outre le droit de visite et de correction sur les monastères, ils connaissaient des différends qui surgissaient entre les supérieurs et les religieux; et, en première instance, des causes appartenant à la juridiction ecclésiastique. Mais le concile de Trente (sess. XXIV, chap. XX) fit rentrer ces causes dans les attributions des ordinaires diocésains. Les concordats intervenus depuis entre le saint-siége et les gouvernements de ces pays ont été conformes sur ce point aux règles canoniques établies par le concile, et actuellement les pouvoirs des nonces n'y sont pas plus étendus qu'en France.

Autrefois le titre de nonce était donné, en Pologne, aux députés que la noblesse élisait dans les petites diètes ou *diétines* des palatinats ou provinces, pour siéger à la grande diète du royaume. En Hongrie, les députés de l'ordre équestre et ceux des villes que les diètes particulières des cercles ou districts envoient, de nos jours encore, aux diètes générales sont appelés nonces. (*Voy.* AMBASSADEURS, APOCRISIAIRES, LÉGATS.) P. T.

NON CONFORMISTES, surnom des presbytériens ou puritains d'Angleterre, qui leur vient de ce que ces sectaires, formant en même temps un parti politique, refusèrent de se *conformer* à la fameuse confession de foi publiée par le synode de Londres de l'an 1562. — Cette qualification a été ensuite étendue à toutes les sectes nées du protestantisme anglican, qui ont de même repoussé le culte légalement établi par cet acte fondamental de l'Eglise nationale. (*Voy.* PRESBYTÉRIENS.)

NONE (*accept. div.*). — Dans le calendrier romain, la none était le jour qui se trouvait le neuvième avant les ides, et qui, par conséquent, suivait les variations de ces dernières. Dans les mois de mars, mai, juillet et octobre, les nones tombaient le 7 et comprenaient six jours; elles se trouvaient le 5 des autres mois et n'avaient que quatre jours. Les jours qui précédaient les nones, depuis les calendes, étaient comptés à reculons. Ainsi on disait: le deuxième, le troisième, le quatrième jour avant les nones. Les jours de nones étaient néfastes. — Les Romains donnaient aussi le nom de *none* à la quatrième partie du jour, qui commençait à la fin de la neuvième heure, correspondant chez nous à 3 heures après midi. L'Eglise, qui se servit d'abord de cette manière de supputer, donne encore le nom de *none* à la dernière des petites heures ou prières canoniales qu'on dit avant vêpres, c'est-à-dire vers trois heures après midi. — En terme de jurisprudence ancienne, la none était une redevance du *neuvième* à laquelle étaient assujettis les détenteurs de certains biens, et qui n'excluait pas la dîme. Ainsi les laïques qui avaient la jouissance de terres ecclésiastiques payaient à la fois la none et la dîme; la première par droit seigneurial et emphytéotique, et la seconde par droit ecclésiastique. Il arrivait quelquefois que la none n'était pas perçue par la même église que la dîme.

NONIUS. — Deux personnages connus ont porté ce nom. 1° NONIUS MARCELLUS, grammairien et philosophe péripatéticien, né à Tibur, à une époque que l'on n'a pu déterminer. On croit qu'il florissait vers le IIIe siècle. Il est auteur d'un ouvrage en dix-neuf chapitres, intitulé *De proprietate sermonum* ou *De varia verborum significatione*, réimprimé à Paris en 1614, in-8°, avec des notes pleines d'érudition. Le droit principal de Nonius à l'estime des savants est d'avoir rapporté dans son livre divers fragments des anciens auteurs que l'on ne retrouve point ailleurs. — 2° NONIUS, en portugais NUNEZ (Pedro), mathématicien estimable. Il publia plusieurs ouvrages sous le nom de Nonius, entre autres deux livres *De arte navigandi*, où l'auteur traite de la boussole, qui venait d'être découverte; un écrit sur le crépuscule, un traité d'algèbre, et divers autres traités de mathématiques et d'astronomie. Pierre Nunez, né en 1492, mort en 1577, fut précepteur de don Henri, fils du

roi Emmanuel, et professeur à l'université de Coïmbre. C'était un des plus savants hommes de son temps. Ses œuvres ont été publiées en 1 volume in-folio, à Bâle, 1592 J. F.

NONNES, en latin *nonnus*, *nonna*. — Ce mot désignait, dans le principe, des religieux, hommes ou femmes, et on le donnait en signe de respect aux personnes âgées. Ainsi nous lisons, dans la règle de Saint-Benoît, ch. LXII : « Les jeunes appellent les prieurs *nonni*, ce qui s'entend du respect qu'on a pour un père. » Le féminin paraît avoir eu la même signification par rapport à la mère. En effet, en grec, *νέννος* signifie oncle, et *νάννη*, tante maternelle. L'aïeul, chez les Italiens, porte encore le nom de *nonno*, et la grand'mère celui de *nonna* ; ce dernier mot se retrouve même dans le langage poitevin, sous la forme *nené*. Hospinien veut que ce nom soit d'origine égyptienne et qu'il signifie *une vierge* ; il ajoute qu'en égyptien on appelait les moines *nonni*, et les femmes consacrées à Dieu *nonnæ*. Mais cette étymologie ne repose sur aucune preuve. Plus tard, le mot *nonne*, passant dans la vieille langue française, fut appliqué uniquement aux religieuses, ainsi que ses diminutifs *nonnain*, *nonnette*. De là viennent, sans doute, comme le pense Bingham, les mots anglais *nun, religieuse*, et *nunnery, monastère de femmes*.

NONNETTE CENDRÉE (*ornith.*), espèce du genre mésange. (*Voy.* ce mot.)

NONNUS (*biogr.*). — Deux poëmes grecs d'un genre bien opposé nous sont parvenus sous le nom de ce poëte ; le plus considérable est un récit qui n'a pas moins de quarante-sept chants de la vie de Bacchus, depuis sa naissance jusqu'après la conquête des Indes ; le second est une *Paraphrase en vers de l'évangile de Saint-Jean*. Cette paraphrase est très-claire et peut remplacer un commentaire, mais la poésie n'a rien à y voir. Le poëme des *Dionysiaques* est souvent dans le même cas, mais il est plein d'érudition mythologique et mystique ; il a été longuement commenté par les écrivains qui, dans le XIXe siècle, ont tenté de soulever le voile des antiques religions. Dupuis, dans son *Origine de tous les cultes*, a consacré à l'examen du poëme de Nonnus plus de 150 pages où il prouve assez bien que le Bacchus du poëte n'est autre que le soleil, et les aventures qu'on lui attribue, des allégories astronomiques. Creutzer, de son côté, a publié à Heidelberg, 1809, les six livres des *Dionysiaques*, qui contiennent les aventures de Bacchus avant son expédition aux Indes, avec des notes, et les arguments en latin des quarante-deux autres livres. Le poëme complet a été imprimé pour la première fois à Anvers, 1569, grand in 8°, réimprimé cinquante ans plus tard avec une mauvaise traduction latine, et traduit en français par Boitet, 1625, in-8°. — La *Paraphrase* a paru pour la première fois à Venise vers 1501 ; elle a été, depuis, traduite en latin et réimprimée un grand nombre de fois, soit séparément, soit avec des ouvrages de ce genre. — Nonnus était de Panopolis en Egypte, et vivait vers l'année 410, au rapport de Suidas. J. FLEURY.

NONOTTE (CLAUDE-FRANÇOIS) ne serait guère connu de nos jours, si Voltaire ne l'avait, pour ainsi dire, immortalisé par ses sarcasmes violents et par le ridicule dont il s'efforça de le couvrir. Assez hardi pour critiquer quelques ouvrages du maître des philosophes, pour contrôler ses citations et réfuter ses assertions hasardées, Nonotte fut, dès lors, en butte à toute la colère du satirique le plus puissant de tout le XVIIIe siècle. La lutte était trop inégale ; mais n'était-ce pas faire acte de courage que de lutter presque seul contre le grand athlète de l'ironie? Nonotte l'osa, et ce ne fut pas sans talent.—Né à Besançon en 1711, il avait fait ses études chez les jésuites. Appelé à prêcher à la cour de Turin, il y obtint des succès qui se reproduisirent à Versailles. Les jésuites une fois supprimés, il revint à Besançon, où il ne cessa pas de s'occuper de travaux littéraires, et continua vaillamment contre le héros du siècle une lutte qui ne finit qu'avec sa vie, le 3 septembre 1793. Il avait 82 ans. Ses ouvrages sont 1° les *Erreurs de Voltaire*, Avignon, 1762, 2 vol. in-12 ; 2° *Dictionnaire philosophique de la religion*, Avignon, 1772, 4 vol. in-12 ; 3° les *Philosophes de tous les premiers siècles de l'Eglise*, Paris, 1789, in-12. Ces trois ouvrages ont été réunis sous le nom d'*OEuvres de Nonotte*, Besançon, 1818, 7 vol. in-8° et in-12. Tous ses ouvrages eurent des traductions PH. CHASLES.

NONS (VAL DE) (*géogr.*), en italien *val di Non*, charmante vallée du Tyrol, au N. O. de Trente. Elle a 20 kil. de long et 12 de large. La Noce l'arrose dans toute son étendue. Elle renferme quatre bourgs, plusieurs

villages et vingt châteaux. Ses habitants jouissent, et à juste titre, d'une réputation de brigandage.

NONTRON (*géogr.*), ville de France, chef-lieu d'arrondissement dans le département de la Dordogne, à 40 kil. N. de Périgueux, sur le Bandiat. Sa population est de 3,600 habitants environ. C'était jadis une baronnie On y fabrique des ouvrages en bois, de la coutellerie, des lainages, etc.—L'arrondissement de Nontron est divisé en huit cantons : Bussière-Badil, Champagnac-de-Belair, Jumilhac-le-Grand, Mareuil-le-Jeune, la Nouaille, Saint-Pardoux-la-Rivière, Thiviers et Nontron. Il comprend quatre-vingts communes et 83,700 habitants environ.

NON-VALEUR. — La composition de ce mot indique assez clairement l'idée générale qu'il faut y attacher; c'est une dette qui ne peut être recouvrée, le plus souvent par suite de l'insolvabilité du débiteur. Dans les écritures commerciales, on n'est pas dans l'usage d'ouvrir un chapitre spécial pour cet objet, que l'on passe à celui des *profits et pertes*. En matière d'impôt, on appelait autrefois *non-valeurs* les cotes que l'on ne pouvait recouvrer; mais ce n'étaient pas à proprement parler de véritables non-valeurs, puisque les débiteurs solvables étaient forcés en payement proportionnellement au montant de leur cote pour combler le déficit, ce qui sans doute avait motivé cet adage, *le roi ne perd jamais.* — De nos jours, l'expression de *cotes irrecouvrables*, les cotes dont les comptables publics ne peuvent effectuer la rentrée ; le montant en est fourni au moyen de ce que l'on appelle les *centimes additionnels.* Le terme de *non-valeur* ne saurait donc s'appliquer ici qu'aux produits sur lesquels on avait compté dans l'établissement du budget, et qui, pour une raison quelconque, n'ont pu être réalisés, et dès lors constituent un véritable déficit.

NOOTKA ou, mieux, **NOUTKA** (BAIE DE), *Noutka Sound* en anglais ; baie de la Nouvelle-Bretagne, dans l'île Quadra-et-Vancouver, sur la côte N. E. de l'Amérique septentrionale, par 128° long. O. et 49° 33' lat. N. L'Angleterre y a établi un comptoir important, et l'on y fait un grand commerce de pelleteries. Les Anglais s'y fixèrent en 1786; les Espagnols s'en emparèrent l'année suivante, ainsi que des autres comptoirs anglais, qu'ils rendirent ensuite à la Grande-Bretagne.

NOPAGE (*techn.*).—Action de retirer des tissus les fils doubles, les nœuds et tous les corps étrangers ou superflus Cette opération, que l'on appelle aussi *épinçage*, se fait deux fois sur le drap ; d'abord avant de le livrer au foulage, et puis après que cette opération est terminée. Le travail du nopage est confié à des femmes, qui l'exécutent à l'aide de pinces pointues. Elles doivent éviter avec soin de casser le fil en arrachant les nœuds, et rapprocher les fils de l'étoffe, si l'objet qu'elles ont enlevé devait laisser un vide.

NOPAL (*bot.*). — C'est l'un des noms français du genre raquette, *opuntia*, qui a été formé par suite du démembrement du grand genre cierge ou *cactus* (*voy.* CIERGE). L'espèce de ce genre à laquelle on applique parfois plus spécialement le nom de *nopal* est celle sur laquelle vit habituellement la cochenille, et qui de là a été nommée par Miller *opuntia coccinellifera.*

NORA. — Plusieurs villes ont porté ce nom.—1° NORA (aujourd'hui *Nori*, ville sans importance), dans la Sardaigne, la plus ancienne peut-être de toutes les villes de cette contrée. Elle fut, dit-on, fondée par Norax, chef aventurier d'émigrants ibériens. Son nom, très-rapproché de celui de *Nuraghs* ou *Nuraghes*, donné à ces monuments de forme conique dont il existe une si grande quantité dans la Sardaigne (*voy.* ce mot), a fait penser à quelques savants que cette île avait été primitivement colonisée par les Celtes-Ibériens ; la conjecture serait même à peu près justifiée, s'il est vrai qu'il existe dans l'Irlande des monuments du même genre. Petit-Radel, qui, dans sa *Notice sur les Nuraghs*, attribue à Nora une origine pélasgique, suppose que, avant de la fonder, les Pélasges, en quittant le Latium ou l'Étrurie, s'étaient retirés dans l'Ibérie. Bochart croit que cette ville fut bâtie par les Carthaginois. — 2° NORA, place forte de la Cappadoce, au pied du mont Taurus, au sud-est de Cybistra et au sud-ouest de Nazianze. Eumène, vaincu à Orcinium, s'y retira et y soutint un siége d'un an contre Antigone, vers l'an 320 avant J. C. Ce n'est plus aujourd'hui qu'un misérable village nommé *Bour.* — 3° NORA, petite ville de Suède située sur l'Hogby et le lac qui porte son nom, dans le gouvernement d'Erebro. On y compte environ 1,000 habitants, que fait vivre le commerce du fer brut très-

estimé qu'on extrait des mines de son territoire. Ed. F.

NORBERG ou **NORDBERG** (Georges), chapelain et historien de Charles XII, naquit à Stockholm en 1677. Il publia une *Vie de Charles XII*, Stockholm, 1740, 2 vol. in-fol., qui lui attira de mordantes railleries de la part de Voltaire, dont il avait relevé les erreurs. Il mourut en 1744. Son ouvrage a été traduit en français par Warmholz, la Haye, 1742, 3 vol. in 4°.

NORBERT (*biogr.*). — Deux personnages dignes d'être mentionnés ont porté ce nom. — 1° Norbert (saint), fondateur de l'ordre des Prémontrés. Il naquit à Santen, dans le duché de Clèves, en 1092, suivit en Italie Henri V en qualité de clerc attaché à sa chapelle, et n'aima d'abord que trop les plaisirs du monde. Le danger qu'il courut dans un violent orage le fit tout à coup rentrer en lui-même; il se démit de ses bénéfices, vendit son patrimoine, dont il distribua le prix aux pauvres, se fit ordonner prêtre en 1116, parcourut l'Allemagne en prêchant la parole de Dieu, se fixa en France, et fonda, en 1120, dans le vallon de Prémontré, près de Laon, qui lui avait été donné par Barthélemy, évêque de cette ville, l'ordre dit des *Prémontrés* (*voy.* ce mot), qui fut approuvé par le pape Honorius II en 1126. Cette même année, Norbert fut appelé à Anvers pour combattre l'hérétique Tanchelin, et, l'archevêque de Magdebourg étant mort snr ces entrefaites, il fut élevé à ce siége important. Ses tentatives de réformes lui attirèrent la haine des chanoines de Magdebourg. Après la mort d'Honorius II (1130), il rendit à l'Eglise d'éminents services pendant le schisme qui la désolait, et en fut récompensé par la primatie des deux Saxes. Norbert mourut en 1134 et fut canonisé, par Grégoire XIII, en 1582. On célèbre sa fête le 6 juin. On lui attribue des sermons et trois livres de visions; mais le désordre d'idées qui règne dans ce dernier ouvrage porte à croire qu'il n'est point l'œuvre du fondateur des prémontrés. — 2° Norbert (P. Parisot, dit *le Père*), capucin né, en 1697, à Bar-le-Duc. Ayant été nommé procureur général des missions étrangères, il se rendit à Pondichéry en 1736 et s'éleva avec force contre la conduite des jésuites dans les Indes. A son retour à Rome, il continua ses attaques contre les jésuites, ce qui lui attira de nombreuses persécutions et le contraignit à mener une vie errante. Il mourut en 1769. On lui doit un ouvrage sur *les rites malabares* et un *Mémoire historique sur les affaires des jésuites avec le saint-siége*, Lisbonne, 1766, 7 vol. in-4. A. B.

NORBY (Séverin), gentilhomme norwégien que les rois de Danemark Jean et Christian II élevèrent au rang d'amiral, de gouverneur de l'île de Gottland et de commandant de Calmar. L'habitude de ces divers pouvoirs le rendit ambitieux; il médita de s'affranchir du joug de Christian et de faire revivre contre lui les prétentions de l'administrateur Sténon en épousant sa veuve. Mais d'abord il voulut chasser Gustave de la Suède pour s'y établir comme dans une conquête. Ses premiers efforts furent heureux. Avec la flotte nombreuse dont Christian lui avait donné le commandement il battit les lieutenants de Gustave devant Stockholm et put jeter une forte garnison dans cette place. Lorsque revenu de la Finlande, où il avait repoussé le frère d'Arvide, partisan de Gustave, il voulut de nouveau secourir Stockholm, le convoi qu'il lança pour ravitailler la place fut pris par Gustave. Il en équipa un nouveau; mais, menacé par la flotte de Lubeck et, de plus, empêché par les mauvais temps, il rétrograda vers une petite île, où les glaces surprirent ses vaisseaux. Les troupes de Lubeck, commandées par Gustave, vinrent en former le siége et mirent le feu au plus grand nombre. Le dégel venu, Norby se retira dans le port de Calmar, et il y préparait une nouvelle entreprise sur la Suède quand la révolte du Danemark tout entier et l'expulsion de Christian firent changer ses desseins. Il ne songea plus à secourir Stockholm, laissa une faible garnison dans Calmar et se retira, avec toute sa flotte, derrière l'île de Gottland. De là, combattant le Danois Frédéric et le Suédois Gustave comme des usurpateurs, il fit de continuelles croisières dans la Baltique. Ses prises furent considérables. Il se donna bientôt le titre de prince de Gottland, et, courant les mers avec plus d'audace et de bonheur que jamais, il ruina complétement le commerce de Lubeck et des autres villes de la Hanse. Gustave, qui devait protection à ces fidèles alliées, prit enfin l'offensive et serra de près la flotte de Norby. Celui ci réclama alors le patronage du Danemark, arbora à Gottland les armes de Frédéric et s'engagea à le reconnaître pour suzerain, s'il lui accordait son secours contre

les Suédois. Les deux rois aimèrent mieux s'entendre que d'avoir affaire à un rebelle; Norby, menacé des deux côtés, perdit Gottland et ne resta plus qu'un pirate vulgaire. Une tempête le fit échouer sur les côtes de Russie, où il fut retenu prisonnier jusqu'en 1529; il ne dut sa liberté qu'aux sollicitations de Charles V, dans l'armée duquel il prit du service; mais, dès l'année suivante, 1530, un boulet de canon l'emporta au siége de Florence. ED. F.

NORCIA (*géogr.*), l'ancienne *Nursia* ou *Nurtia*, ville d'Italie (Etats romains), dans la délégation de Spolète, à 33 kil. S. E. environ de la ville de ce nom et à 45 N. E. de Narni Elle est située entre des montagnes, sur la Freddara, et compte 5,000 hab. Les Romains l'appellent *la Froide*. Elle possédait autrefois un siége épiscopal, aujourd'hui réuni à celui de Spolète, et, quoique soumise au pape, avait un gouvernement de forme républicaine, et offrait cette singularité qu'elle élisait quatre magistrats, nommés *illettrés*, qui ne devaient savoir ni lire ni écrire. Elle donna naissance au célèbre général Quintus Sertorius et à saint Benoît.

NORD. — Mot qui se trouve de toute antiquité dans les langues des peuples septentrionaux avec le même sens, et presque toujours avec la même orthographe. Il désigne la partie du ciel opposée au midi, et qu'on a à sa gauche quand on regarde le point où le soleil se lève. On l'appelle aussi *septentrion*, quoique la synonymie entre ces deux mots ne soit pas tout à fait complète, *septentrion* se disant plutôt de ce qui est exclusivement vers le pôle, et *nord* de tout ce qui est compris entre l'est et l'ouest. *Nord* se prend encore pour celui des pôles du monde qui correspond à l'étoile polaire arctique, et pour le point cardinal dont l'extrémité de ce pôle est la base. Par suite, on a appelé *pays du nord* toutes les contrées qui sont au delà de la zone tempérée et plus ou moins voisines de ce pôle boréal, telles que la Laponie, la Russie, la Pologne, la Suède, la Norwége, l'Islande et une partie de l'Allemagne. On sait que l'aiguille aimantée se tourne toujours vers le nord; aussi les marins, pour qui cette vertu de l'aimant est la meilleure direction en mer, disent-ils *perdre le nord* pour s'égarer; *faire le nord*, en terme maritime, c'est se diriger vers ce point.

Le NORD-EST est cette partie de l'espace comprise entre le *nord* et l'*est*; elle se subdivise elle-même en *nord-nord-est*, point situé entre le nord et le nord-est; *nord-est-quart-est*, entre le nord-est et l'est-nord-est; *nord-est-quart-nord*, entre le nord-est et le nord-nord-est; enfin le *nord quart-nord-est*, entre le nord et le nord-nord-est. *Nordester* se disait, dans l'ancienne marine, pour incliner vers le nord-est. Les vieux pilotes hauturiers appliquaient aussi ce mot à la déclinaison de l'aiguille aimantée vers ce même point.

On a donné le nom de NORD-EST, à cause de sa situation, à un cap qui forme l'extrémité nord-est de l'Asie; il est au nord-ouest du détroit de Behring, et les glaces qui l'environnent encore en juillet font qu'il est presque impossible de le doubler. Le 29 août 1778 pourtant, Cook put s'en approcher assez près pour déterminer sa position par 68° 50′ de latitude nord et 178° 28′ 30″ de longitude est. — L'île du NORD-EST est située dans l'océan Arctique par 17° 25′—21° 15′ longitude est et par 79° 5′ 81″ latitude nord. Elle a 400 kilomètres de longueur sur 250 de largeur.

NORD-OUEST est le point de l'espace qui s'étend entre le nord et l'ouest. Le *nord-nord-ouest* est compris entre le nord et le nord-ouest; le *nord-ouest-quart-nord* entre le nord-ouest et le nord-nord-ouest; *nord-ouest-quart-ouest* entre le nord-ouest et l'ouest-nord-ouest; le *nord-quart-nord-ouest* entre le nord et le nord-nord-ouest. *Nordouester* est un vieux mot maritime qui se disait d'un vaisseau ou d'une aiguille aimantée se dirigeant vers le nord-ouest.

Le nom de NORD-OUEST a été donné à l'une des côtes de l'Amérique septentrionale, bornée, au nord, par l'océan Glacial arctique; à l'ouest, par la même mer, le détroit de Behring et le grand océan Boréal; au sud, par le Nouveau-Mexique; à l'est, par les Etats-Unis, le Canada et la Nouvelle-Bretagne. On nomme aussi contrée du NORD-OUEST le district des Etats-Unis compris dans le grand district occidental et sous la dépendance administrative du territoire du Missouri. Il est borné, au nord, par la Nouvelle-Bretagne et par le lac Supérieur, qui le sépare du haut Canada; à l'ouest et au sud-ouest, par le Missouri; au sud, par l'Illinois; à l'est, par le lac et le district de Michigan. Il a 1,100 kilomètres de longueur sur 450 de largeur. Cette contrée, qu'on appelle aussi *Ouiscon-*

sin ou *district Huron*, est encore peu connue; sa population, qui n'est que de 24,000 habitants, se compose presque toute d'indigènes, débris des tribus des *Winebagous*, des *Ménominies*, des *Indiens*, des *Renards*, des *Chippaways* Le sol en est fertile et riche en minerai de cuivre natif et en mines de plomb très-abondantes. Toutefois les établissements y sont encore rares; on n'y connaît guère que celui du fort Howard, à la tête de la baie Green, et celui du fort Crawford, dans la prairie du Chien, au confluent du Ouisconsin et du Mississipi. Ed. F.

NORD (département du). Le plus septentrional des départements de la France, borné, au nord, par la mer d'Allemagne; au nord-est, par la Belgique; au sud, par la Somme; au sud-est, par l'Aisne; à l'est, par les Ardennes; à l'ouest, par le Pas-de-Calais. Il est formé de la Flandre française, du Hainaut français et du Cambrésis presque tout entiers. Du temps de Jules César, il était occupé, par les Nerviens, sur la rive droite de l'Escaut; les Atrebates, entre l'Escaut et la Scarpe; les Morins, entre la mer et la Lys; les Ménapiens, entre la Lys et la Scarpe. — Sa superficie est de 567,863 hectares. Plane en général, elle se trouve même, dans plusieurs parties de l'arrondissement de Dunkerque, au-dessous du niveau de l'Océan, et il a fallu toute l'industrie et l'infatigable activité des habitants pour rendre propres à la culture des terrains qui semblaient condamnés à une perpétuelle immersion. Une multitude de digues et de canaux de desséchement resserrent les eaux et en facilitent l'écoulement aux marées basses. Deux systèmes régis par des administrations particulières sont établis dans ce but. L'un opère sur les terres dites *watteringues*, qui occupent toute la lisière maritime sur une surface de 38,881 hectares; l'autre, sur les *moëres*, espèce de marais de 2,118 hectares, aujourd'hui presque entièrement livrés à la culture. Les points culminants du pays sont le mont Cassel, qui s'élève à 110 mètres au-dessus du niveau de la mer, et le coteau de Bonavis, qui atteint 145 mètres. Outre les rivières, dont les principales sont l'Escaut, l'Aa, la Lys, la Scarpe, la Sambre, le département possède vingt canaux navigables; on y compte, de plus, quinze routes nationales, quinze départementales, trente-sept chemins de grande communication et huit mille chemins vicinaux, c'est-à-dire, eu égard à la superficie relativement minime du département, deux fois autant de voies de communication qu'en possèdent les départements moyens. Sa population, plus considérable que celle d'aucune autre circonscription départementale, était, en 1806, de 839,833 habitants; en 1836, elle s'élevait à 1,026,417, et aujourd'hui elle est de 1,132,980. Nulle part en France l'agriculture n'a acquis d'aussi grands développements, et la terre y produit le triple de ce qu'elle donne en moyenne dans les autres départements. On y récolte toutes les céréales, tous les légumes, toutes les plantes fourragères, oléagineuses, tinctoriales, du houblon renommé avec lequel on fabrique annuellement plus de 1 million d'hectolitres de bière, de la chicorée-café, du pastel, du lin estimé dit *de fin*, et du tabac qui passe pour le meilleur de France. On en exporte annuellement 200,000 hectolitres d'avoine; mais, en revanche, l'importation des blés destinés à l'alimentation des habitants n'est pas de moins de 1 million d'hectolitres, à cause de l'agglomération de la population. On y élève aussi des chevaux estimés, très-forts et de belle taille, et des moutons dont la race, dite *flandrine*, donne une laine longue, assez fine et se rapprochant de celle des moutons mérinos. Les richesses minérales consistent en grès à paver, marbre, pierres de taille, argile à potier, tourbe, cendres de lignite pour l'engrais des terres, mines de fer. La houille y est abondante et activement exploitée, à cause de l'insuffisance des forêts, qui n'occupent, dans le département, qu'une superficie de 57,051 hectares. Les gîtes les plus remarquables sont ceux d'Anzin, d'Aniche, de Bruille, de Denain, de Douchy, de Marly, etc., qui, avec les autres, ne suffisent pas pourtant à la consommation locale, à laquelle l'étranger fournit le surplus. Parmi les sources d'eaux minérales et thermales, nous nous contenterons de citer celle de Saint-Amand.—L'industrie et le commerce n'ont pas acquis dans le département du Nord moins d'extension que l'agriculture. On y fabrique des batistes, des fils retors, des toiles de toutes sortes, du velours de coton, du calicot, de l'indienne, du tulle, de la dentelle de Valenciennes et de Lille, des clous, de la faïence, de la porcelaine, du savon, du verre, des briques, des fromages de Bergues et de Marolles. On y trouve, en outre, des filatures, des raffineries de sucre et de sel, des distil-

leries d'eau-de-vie de grains, des genièvreries, des blanchisseries, des usines à fer, des fabriques d'armes, des fonderies de canons, une manufacture et une raffinerie de salpêtre. On y fait à Dunkerque des armements considérables pour la pêche de la baleine et de la morue, et les chantiers de constructions maritimes ont beaucoup d'importance. A la fin de décembre 1836, on comptait dans le département 389 machines à vapeur ainsi réparties : 134 pour la filature du lin, du fil et du coton ; 25 pour le blé et l'huile ; 84 pour l'exploitation des mines ; 43 pour diverses industries, telles que fabriques de céruse, de chicorée, papeteries, soieries, etc.; et enfin 103 pour les sucreries indigènes, qui ne comptaient pas moins de 224 usines et contribuaient puissamment aux progrès de l'agriculture, qui, à la même époque, ne laissait incultes que 7,568 hectares.—Le département du Nord envoyait, sous le régime constitutionnel, douze députés à la chambre ; il en nomme aujourd'hui vingt-quatre. Jusqu'en 1804 il a eu pour chef-lieu Douai, à qui Lille a enlevé cet honneur. Il se divise en 7 arrondissements, Lille, Dunkerque, Hazebrouck, Douai, Valenciennes, Cambray, Avesnes; en 60 cantons et en 660 communes, dont 35 portent le nom de villes. Sous le rapport militaire, il fait partie de la 11e division (chef-lieu, Lille), et se trouve dans le ressort de la cour d'appel et de l'académie de Douai. Toute la population professe le culte catholique, à l'exception de 5,000 âmes environ qui suivent les différentes sectes de la réforme. Les établissements d'instruction publique consistent en deux séminaires (Cambray), un lycée (Douai), 16 colléges communaux, etc. Lille, Douai, Cambray, Valenciennes et Dunkerque sont, en outre, le siége de sociétés académiques. Pour les établissements commerciaux, tels que banques, bourses, chambres de commerce, etc., *voy.* les villes principales du département. AL. B.

NORD (MER DU), appelée aussi MER D'ALLEMAGNE, l'*oceanus Germanicus* des anciens. C'est une partie du grand Océan qui s'étend du nord au sud, entre la Norwége et les îles Britanniques, pénètre à l'est dans les terres, sous le nom de mer Baltique, forme, plus au sud et à l'ouest, la Manche, et se termine à la hauteur des côtes françaises du département du Nord.

NORD. (*Voy.* MISSIONS.)

NORDEN (Frédéric L.), voyageur danois, né en 1708 à Gluckstadt. Il devint capitaine de la marine royale danoise, et fut envoyé en Italie et en Egypte pour décrire et dessiner les monuments antiques de ces contrées. On lui doit, en français, un *Voyage en Egypte et en Nubie*, Copenhague, 1723, 2 vol. grand in-fol., avec 159 planches et cartes, et, en anglais, un *Mémoire sur les ruines de Thèbes en Egypte*, Londres, 1741. Norden mourut à Paris en 1742.

NORDENFIELD (*géogr.*), une des trois grandes régions de la Norwége, au centre. Elle a 600 kil. sur 200, une population de 380,000 habitants, comprend deux diocèses, ceux de Bergen et de Drontheim, et cinq bailliages, Nœrdre-Drontheim, Sœndre-Drontheim, Nœrdre-Berggenhuus, Sœndre-Berggenhuus et Romsdal. La partie du littoral est seule montagneuse, et ses côtes, très-échancrées, sont bordées d'îles. Son sol, aride en général, produit peu de grains, mais on y cultive les pommes de terre, le houblon et le chanvre. Il fournit, en outre, du gros bétail, des porcs, et surtout du poisson. On y trouve des carrières de marbres et de pierres à chaux, des mines de fer et de cuivre. Son commerce principal consiste en poissons dont on exporte de grandes quantités, en peaux, en marbre, en fromage, en beurre, etc.

NORDHAUSEN, ville des Etats prussiens, autrefois libre et impériale, mais comprise aujourd'hui dans la régence d'Erfurth. Elle est bâtie au bord de la Zorg, sur le revers septentrional du Hartz, à 60 kilomètres nord d'Erfurth ; elle a gardé son enceinte flanquée de tours, la plupart de ses vieux édifices, et se trouve, avec Nuremberg, l'une des villes qui rappellent le mieux l'aspect des cités allemandes du moyen âge. Sa population est de 11,000 habitants. On y fait un grand commerce de quincaillerie, de grains et d'huiles. On y fabrique de l'eau-de-vie, de l'eau-forte, de l'huile de vitriol, des esprits de sel, et surtout cet acide fumant dit de *Nordhausen*, qu'on obtient par la cristallisation du protosulfate de fer très-concentré et mêlé d'une petite quantité d'acide sulfurique. ED. F.

NORDHEIM (*géogr.*), ville murée du Hanovre, à 19 kilom. N. E. de Gœttingue. Sa population est de 3,500 habitants. On y trouve des bains sulfureux, et elle livre au commerce du tabac, de la toile, des camelots, de la flanelle, etc.—Les comtes de Nord-

heim héritèrent du duché de Brunswick en 1070; ils s'éteignirent en 1090, et Richenza, leur héritière, épousa Lothaire de Supplinbourg, depuis duc de Saxe (1106) et empereur. De cette union naquit une fille, qui, en 1128, apporta le comté de Nordheim à Henri X le Superbe.

NORDLAND (*géogr.*), c'est-à-dire *pays du nord*, le plus septentrional des diocèses ou provinces de la Norwége, situé par 65°-70° 35′ lat. nord. Il a 950 kilom. de long sur 350 de large, contient 86,000 habitants environ, et se divise en deux bailliages, le Finmark et le Nordland propre. Sous le rapport de l'administration civile, le Nordland fait partie du même arrondissement que le diocèse de Drontheim. Longtemps cette contrée fut dépourvue de villes; celles qu'elle possède sont encore sans importance. Son climat est rigoureux; sa population, réduite à vivre souvent de pain d'écorce, élève des bestiaux et des rennes, et se livre à la pêche. Le sol, assez boisé, renferme des mines de fer estimées.

NORDLAND ou **NORRLAND** (*géogr.*), une des grandes divisions de la Suède, au nord de ce royaume. Elle est bornée, au N. E., par la Laponie, à l'E. par le golfe de Bothnie; sa superficie est de 192,000 kil. carrés, et sa population de 200,000 habitants. Elle se compose de l'ancienne Bothnie occidentale ou Westerbotten, du Lappmark ou Laponie, du Medelpad, de l'Angermanie, du Jœmtland ou Jemptie, de Herje-Adalen, et de quelques districts de la Suède propre. Elle se divise en quatre gouvernements: 1° celui de Norrbotten ou Bothnie septentrionale, dont le chef-lieu est Pitea; 2° celui de Westerbotten ou Bothnie occidentale, capitale Umea; 3° celui de Westernorrland ou Norrland occidental, capitale Hernœsand; 4° celui du Jœmtland, capitale Ostersund. Son climat est froid, et son sol, généralement ingrat, montagneux, plein de rochers, de marécages et de bois; il est cependant riche en bestiaux, et renferme des mines de fer. Nous nous bornerons ici à cette description générale, renvoyant, pour les détails, aux diverses provinces du Norrland.

NORDLINGEN.—Ville de Bavière, chef-lieu de présidial dans le cercle de Rézat, sur le ruisseau l'Eger, à 60 kilom. N. O. d'Augsbourg. Sa population est de 7,500 habitants. Son église neuve de la Madeleine est remarquable surtout par sa tour, dont la hauteur est de 114 mètres. On y fabrique des toiles, des cuirs, des gants et des tapis de poil de chèvre. C'est une ville fort ancienne. La plupart des géographes voient en elle l'ancienne *Alæ* ou *Aræ Fluviæ;* elle était comprise dans le comté d'Æting et fut longtemps ville impériale libre. C'est seulement depuis 1802 qu'elle est réunie aux Etats bavarois. — Les Suédois vainquirent les Impériaux sous ses murs en 1634. Onze ans après, le 3 août 1645, s'y livra une grande bataille entre les Français commandés par le duc d'Enghien et les Impériaux commandés par Mercy. Ce dernier fut vaincu et mortellement blessé. En 1796 les Français et les Autrichiens s'y rencontrèrent encore, mais dans un combat resté sans résultat. Enfin, le 18 octobre 1805, le général Belliard y fit prisonnière une importante division de l'armée autrichienne. Ed. F.

NORFOLK (*géogr.*), comté d'Angleterre, sur la mer du Nord, borné au N. et à l'E. par la mer et au S. E. et au S. par le comté de Suffolk, au S. O. par celui de Cambridge. Sur un territoire de 110 kilom. de long et de 60 de large, il nourrit une population de 400,000 habitants. Norwick en est la capitale. Le sol de ce comté, divisé en trente-trois hundreds et sept cent trente et une paroisses, est, en général, peu fertile; mais c'est un de ceux où l'agriculture a fait le plus de progrès. Il produit beaucoup de froment, du sarrasin, du maïs, des navets dont on consomme de grandes quantités pour la nourriture des bestiaux, et surtout de l'orge, qui sert à la fabrication de la bière et qui donne lieu à un grand commerce d'exportation. Les excellents pâturages du Norforlkshire permettent de se livrer à l'élève du bétail. Les moutons de cette contrée, petits de taille, mais d'une chair excellente, jouissent d'une grande réputation et fournissent une partie des laines qui alimentent les manufactures de draps du Yorkshire. Le miel, le beurre et le safran du Norfolk sont aussi fort estimés. La température de ce comté est assez rigoureuse. On y trouve des marais saumâtres. L'industrie n'y a reçu que de médiocres développements, si ce n'est à Norwick. — Norfolk, ville maritime des Etats-Unis, dans la Virginie, à 140 kil. S. E. de Richmond. Sa population est d'environ 10,000 habitants. Elle possède un bon port, trois forts, un bel hôpital pour la marine à 2 kilom. de son enceinte, une Académie, un

Athénée, et fait un commerce maritime très-étendu. — NORFOLK (île de), petite île escarpée, d'un accès difficile, de 22 kilom. de tour, située entre la Nouvelle-Zélande et la Nouvelle-Calédonie, par 165° 30' longit. E. et 29° 1' latitude S. Elle fut découverte par Cook en 1774 et visitée par la Pérouse en 1788. Elle est très-boisée, bien arrosée, d'une fertilité remarquable, et produit de très-beau café, du maïs, du froment, des oranges, des citrons, etc. Les Anglais y ont fondé un établissement pour la déportation des criminels relaps de la Nouvelle-Galles du sud. — NORFOLK (Nouvelle-), *New-Norfolk* en anglais, contrée de l'Amérique russe, au nord du Nouveau-Cornouailles, de 56° à 60° 30' latit. N. Elle fait partie du pays des Koluches. L'archipel du roi Georges III et les îles de l'Amirauté se trouvent sur la côte. A. B.

NORFOLK, illustre famille d'Angleterre, qui descend de la maison royale des Plantagenets, par Thomas Plantagenet de Brotherton, comte de Norfolk, deuxième fils d'Edouard Ier et comte-maréchal d'Angleterre. Au commencement du XVe siècle, Marguerite, fille aînée de Thomas de Mowbray, duc de Norfolk, épousa Robert Howard, qui prit et transmit à ses descendants le titre de *duc de Norfolk* (*voy.* HOWARD). Parmi la noblesse anglaise, les Norfolk sont placés en première ligne. Ils ont rang immédiatement après les princes du sang, et le chef actuel de cette maison a le titre de *premier duc*, *premier marquis*, *premier comte* et *premier baron* d'Angleterre. — Nous citerons parmi les personnages de ce nom ROGER BIGOD, comte DE NORFOLK, maréchal d'Angleterre, gendre d'Alexandre, roi d'Ecosse. En 1245, il assista au concile général de Lyon en qualité d'ambassadeur, et combattit les prétentions du pape à la suzeraineté de la Grande-Bretagne. Il figura ensuite parmi les seigneurs qui forcèrent Henri III à confirmer la *grande charte*, fondement des libertés anglaises, puis la *charte des forêts*, et à se conformer aux *provisions d'Oxford*. Il mourut sans enfants en 1270. — Son neveu, qui portait les mêmes noms et qui fut revêtu des mêmes titres, marcha sur ses traces en forçant Edouard Ier à confirmer les deux chartes et à en signer la *confirmation*.

NORIQUE (*géog. anc.*), en latin *Noricum*, une des provinces romaines dans la Germanie. Elle avait pour bornes au N. le *Danubius* ou *Isser* (Danube), au S. le *Savus* (Save) et les *Alpes carniques*, à l'E. le mont *Cetius* (Kahlenberg), qui la séparait de la Pannonie, et à l'O. l'*OEnus* (Inn), la *Vindélécie* et la *Rhétie*. Elle répondait à la haute et à la basse Autriche, à la Styrie, à la Carinthie, à une partie de la Carniole, à la partie orientale de la Bavière, et à une portion du Tyrol et de l'évêché de Saltzbourg. Les Romains en firent la conquête sous Auguste, qui sentait la nécessité de porter les avant-postes romains jusque sur les bords du Danube, pour fermer aux barbares du nord la route de l'Italie, en les arrêtant sur les bords de ce grand fleuve. Lors du partage des provinces entre Auguste et le sénat, la Norique fut une des dix-sept que l'empereur se réserva. Au IIIe siècle, elle fut divisée en *Noricum ripense*, *Norique riveraine* ou *des fleuves*, le long des bords du Danube, et *Norique méditerranéenne* ou *des montagnes* au S., circonscriptions qui, plus tard, prirent les noms de *Norique première* et de *Norique deuxième*, et furent comprises, sous Constantin, dans la préfecture et le diocèse d'Illyrie. Dans la *Norique riveraine* dominaient les *Boii*, divisés en diverses peuplades, savoir : entre l'*OEnus* (Inn) et le *Juvavus* (Salzach), les *Rigusci*, capitale *Badacum* (Burghausen), les *Halauni*, capitale *Juvavia* (Saltzbourg); entre l'*OEnus* et le mont *Cetius* (Kahlenberg), les *Suanètes* et les *Sevaces*, dont les villes principales étaient *Boiodurum* (Innstadt), qui paraît avoir été fondée par les Boïens, chassés de la Bohême par les Marcomans, sous le règne d'Auguste, et *Lauricum* (Lorch), sur le Danube, où les Romains entretenaient une garnison nombreuse et où stationnait une flotte destinée à défendre le passage du fleuve contre les barbares. Dans la *Norique méditerranéenne*, au milieu des ramifications des *Alpes noriques*, habitaient les *Taurisci*, dont les principales peuplades étaient vers les sources de l'*Anisus* (Ens), les *Bizontes* et les *Ambizontes*, et plus au S. les *Lingones;* près des Alpes vénitiennes, les *Byrrusti*, capitale *Aguntum* (Innichen); aux sources du *Dravus* (Drave), les *Ambidravi;* dans les Alpes carniques, les *Colletiani*. *Noreia*, déjà détruite du temps de Ptolémée, était la capitale de tous les Taurisques. *Virunum* (Klagenfurth), ville colonisée par les Romains, devint, sous Constantin, la capitale de la Norique méditerranéenne. Pour soumettre les habitants de la Norique, les Romains furent contraints de les exterminer presque entièrement, et, pour

repeupler le pays, d'y établir une foule de colonies italiennes, sous l'influence desquelles les provinces danubiennes s'élevèrent à un haut degré de prospérité. AL. BONNEAU.

NORIS (HENRI), célèbre critique italien né à Vérone, en 1631, d'une famille d'origine anglaise. Jeune encore, il s'éprit des ouvrages de saint Augustin, entra dans l'ordre qui porte le nom de ce Père de l'Eglise, se livra avec ardeur à l'étude, professa dans plusieurs maisons de son ordre, se vit persécuté, au sujet de l'*Histoire du pélagianisme*, par les jésuites, qui crurent y trouver des traces de jansénisme; fut nommé en 1674 théologien du grand-duc de Toscane, qui lui confia la chaire d'histoire ecclésiastique dans l'université de Pise, devint membre de l'Académie que la reine Christine avait fondée dans son palais, reçut de Clément X le titre de qualificateur du saint-office, et d'Innocent XII la place de sous-bibliothécaire du Vatican (1692), fut fait ensuite consulteur de l'inquisition, obtint, en 1695, le chapeau de cardinal et, en 1700, la direction supérieure de la bibliothèque du Vatican. Il mourut en 1705. Son style est assez pur et d'une élégance remarquable. Il avait un esprit vif et pénétrant; mais, trop sensible à la critique, il se laissait souvent entraîner, contre ses détracteurs, à des railleries et même à des injures qui lui attiraient des répliques dont il se tourmentait outre mesure. Nous citerons parmi ses ouvrages *Historiæ pelagianæ libri duo* et *Dissertatio historica de synodo quinta œcumenica*, Padoue, 1673, in-fol.; Leipzig, 1677, in-fol., etc.; *Vindiciæ augustinianæ; Dissertatio de uno ex Trinitate incarne passo*, 1675; *Apologia monachorum Scythiæ*, etc.; *Cenotaphia pisana Caii et Lucii Cæsarum, dissertationibus illustrata*, Pise, 1764, 2 vol. in-fol., ouvrage d'une érudition immense; *Epochæ Syro-Macedonum*, imprimé séparément in-fol. et in-4 à Florence, 1689 : une profonde érudition, des recherches laborieuses et une grande exactitude caractérisent cet ouvrage, dans lequel l'auteur cherche, à l'aide des médailles, à éclaircir les différentes époques des *Syro-Macedoniens;* cet ouvrage aurait été plus parfait encore, si l'auteur eût connu les médailles qu'on a trouvées depuis; *Histoire des donatistes*, en latin. Les œuvres complètes du cardinal Noris ont été publiées à Vérone, 1729-41, 5 vol. in-fol. Sa vie, écrite par les frères Ballerini, se trouve en tête du quatrième volume. Bianchini a aussi tracé sa biographie dans le tome premier des *Vite degli arcadi*. AL. B.

NORMALE (ÉCOLE). — On donne ce nom, tiré du latin *norma*, règle, à un établissement destiné à former des professeurs. La fondation de la première école normale fut décrétée par la convention nationale, le 9 brumaire an III (3 octobre 1794). Aux termes de la loi, cet établissement devait recevoir dans son sein des élèves déjà instruits, âgés de 21 ans au moins et tirés des différentes parties de la France en raison de 1 élève par 20,000 habitants. La durée des cours était fixée à quatre mois, et la mission des professeurs consistait à initier les élèves à l'art de l'enseignement, et à leur apprendre les moyens d'appliquer à toutes les branches de l'instruction publique les méthodes élémentaires approuvées par la convention. Le cours terminé, les élèves devaient regagner leurs districts respectifs et transmettre, aux personnes qui voulaient se vouer à l'enseignement, les méthodes qu'ils avaient apprises à Paris. Dans ce but, trois autres écoles normales devaient être établies par district, dans trois cantons désignés par l'administration locale. Les cours de l'école de Paris s'ouvrirent le 1er pluviôse an III (19 janvier 1795) et se fermèrent le 30 floréal suivant. Les sciences y furent professées par Monge, Daubenton, Hallé, Haüy, Berthollet, Lagrange, Laplace, et la littérature, la morale, la géographie et l'histoire, par la Harpe, Bernardin de Saint-Pierre, Sicard, Volney, etc. Mais le but tracé par la convention n'avait point été atteint.

Quand Napoléon créa l'université, l'école normale de Paris fut rétablie. 300 jeunes gens de 17 ans au moins et de 21 au plus y furent admis après concours. Ils devaient s'engager à consacrer dix années à la carrière de l'enseignement, ce qui les dispensait du service militaire, et fréquenter, suivant la partie de l'instruction publique à laquelle ils se destinaient, les cours du collége de France, de l'école polytechnique ou du muséum d'histoire naturelle; ils devaient avoir, en outre, des maîtres de conférences choisis parmi les plus anciens et les plus instruits de leurs condisciples. Les élèves étaient entretenus aux frais du gouvernement pendant toute la durée du cours, qui était fixée à deux ans et qu'on porta plus tard à trois. — Cet établissement ne tarda pas à exercer une grande influence sur la

marche des études dans notre pays. Les professeurs qui s'y formèrent, jeunes gens du plus grand mérite pour la plupart, déversèrent sur la France entière les connaissances étendues qu'ils y avaient puisées.

Louis XVIII confirma l'école normale par ordonnance du 21 février 1815; elle fut supprimée en 1823, par suite des tendances irréligieuses qui s'y manifestaient, et remplacée dans chaque académie par une *école normale partielle*, et à Paris par une *école préparatoire* qui en continua l'enseignement, mais sans éclat et pour ainsi dire sans résultats. Vint enfin la révolution de 1830, et l'école normale fut rétablie avec ses attributions primitives par l'ordonnance du 6 août de la même année. D'après cette ordonnance et les arrêtés du 18 février 1834, du 17 janvier 1837, du 21 novembre 1843, les places d'élèves sont données au concours. Les jeunes gens qui veulent subir cette épreuve se font inscrire, du 15 juin au 15 juillet, sur un registre ouvert à cet effet dans toutes les académies de la France. Les pièces à produire sont 1° l'acte de naissance, constatant que le candidat est âgé de 17 ans au moins et de 23 ans au plus; 2° un certificat de vaccine; 3° l'engagement d'embrasser pour dix ans la carrière de l'enseignement; 4° un certificat de moralité. Le concours d'admission se compose de deux séries d'épreuves : les premières ont pour but de reconnaître parmi les candidats ceux qui sont admissibles; elles ont lieu dans les académies où ont été prises les inscriptions, et consistent en compositions écrites sur le même sujet dans toute l'étendue de la France, et en interrogations et explications orales. Les compositions écrites sont, pour la section des lettres, une dissertation philosophique en français, un discours latin, un discours français, une version latine, un thème grec et une pièce de vers latins; et, pour la section des sciences, la même dissertation philosophique et la même version latine, et, de plus, la solution d'une ou de plusieurs questions de mathématiques, d'une ou de plusieurs questions de physique. Les épreuves orales portent, pour les lettres, sur le texte des auteurs étudiés dans les classes, et sur les notions ordinaires de philosophie, de rhétorique et d'histoire; et, pour la section des sciences, sur les matières de l'enseignement des cours de mathématiques et de physique de seconde année dans les lycées, sur les éléments de géométrie descriptive relatifs à la ligne droite et au plan, sur les éléments de statique et sur ceux de chimie.

Les candidats déclarés admissibles en vertu de ces premières épreuves, qui commencent ordinairement le 5 août, doivent se trouver le 15 octobre à l'école normale, et y présenter le diplôme de bachelier ès lettres ou celui de bachelier ès sciences, selon la section d'études à laquelle ils se destinent; l'engagement légalisé du père, mère ou tuteur de payer la demi-bourse dans le cas où l'élève ne serait pas admis à la bourse entière, et de restituer à l'état le prix de la pension dont aura joui l'élève dans le cas où il serait, par son fait, dans l'impossibilité de remplir l'engagement de se vouer pour dix ans à l'enseignement. La dernière série d'épreuves consiste en examens oraux sur les diverses parties de l'enseignement littéraire ou scientifique. Les candidats admissibles pour la section des sciences exécutent une épure sur l'une des questions de géométrie descriptive; on leur demande, en outre, la copie d'une tête au trait, épreuve aujourd'hui obligatoire. Les candidats sont portés sur la liste d'admission par ordre de mérite et présentés par le ministre de l'instruction publique à la nomination du chef de l'Etat. Les bourses entières appartiennent de droit à ceux qui sont placés les premiers sur la liste; les autres payent une demi-pension annelle de 485 francs. Pendant les deux premières années des cours, les élèves doivent avoir obtenu le grade de licencié ès lettres ou ès sciences; à la fin de la troisième année, ils se présentent au concours d'agrégation. Aux termes du statut du 30 mars 1818, encore en vigueur, le *directeur de l'école*, nommé par le ministre, est un des conseillers titulaires de l'université. Le *directeur des études* est choisi par le ministre parmi trois candidats présentés par le directeur de l'école. Les *maîtres de conférences* doivent être agrégés; ils sont nommés par le ministre (arrêtés du 14 décembre 1815 et du 12 septembre 1837).

Napoléon, par décret du 27 avril 1815, avait rendu, sur le rapport de Carnot, un décret portant qu'il serait établi, à Paris, une *école d'essai d'éducation primaire*, organisée de telle sorte qu'elle pût servir de modèle et devenir une *école normale primaire*. Mais les événements politiques ne laissèrent pas à Napoléon le loisir de donner suite à ce pro-

jet, et la première *école normale primaire* destinée à former des instituteurs et à faire l'essai des nouvelles méthodes d'enseignement élémentaire fut créée en vertu de l'ordonnance royale du 11 mars 1831. La même ordonnance réglait les matières qui devaient composer l'enseignement dans ces écoles, c'est-à-dire, outre les matières ordinaires, les éléments de géométrie, le dessin linéaire, l'arpentage, des notions des sciences physiques et de l'histoire naturelle, les éléments de la géographie et de l'histoire générale, et surtout de l'histoire et de la géographie de la France. Le 7 septembre suivant, la grande école normale primaire avait été transférée à Versailles, où elle est restée jusqu'à présent. D'autres écoles normales s'élevèrent bientôt dans toute la France. On en compte aujourd'hui soixante-quinze; dans la plupart d'entre elles, la durée des études est de trois années. Pour y être admis comme élève maître, il faut être âgé de 16 ans au moins, passer, devant la commission d'instruction primaire établie au chef-lieu du département, un examen comprenant l'instruction religieuse, la lecture, l'écriture, les premières notions de la grammaire et du calcul. Il existe, dans chaque école, des bourses et des demi-bourses. Tous les élèves maîtres, boursiers ou non, sont tenus à prendre un engagement de dix ans dans l'instruction publique, avec cette différence que les premiers sont toujours instituteurs communaux, et que les seconds peuvent être instituteurs communaux ou privés (loi du 18 juin 1833, ordonnance du 16 juillet 1833, arrêtés des 14 décembre 1832, 2 octobre 1835 et 13 décembre 1836). En 1840, les élèves qui fréquentaient ces écoles étaient au nombre de 2,684. Telle a été, jusqu'à nos jours, la situation des écoles normales primaires, que l'assemblée législative, par décret du mois de mars dernier (1850), a rendues facultatives pour les départements, tandis qu'elles étaient auparavant obligatoires. Ce n'est pas en France seulement qu'on trouve des écoles normales. Avant qu'on songeât à en établir dans notre pays, Marie-Thérèse en avait fondé en Silésie et en Bohême. On en établit ensuite, d'après le système de Pestalozzi, dans la Prusse, le Wurtemberg, etc. Il y en a aussi en Hollande, où l'on cite celle de Harlem. La Suisse en compte un grand nombre, dont les plus remarquables sont celles de Lausanne, Küsnach, Linsbourg, Lucerne, Saint-Gall et Kreutzingen. Plus récemment on en a créé une à Saint-Pétersbourg et une à Madrid. L'Angleterre n'en possède point.

Il existe aussi en France des *écoles normales primaires d'institutrices ;* mais aucune disposition réglementaire générale n'a été jusqu'ici appliquée à ces établissements, régis par des règlements particuliers à chacun d'eux et approuvés par le ministre. On ne compte, dans notre pays, que dix écoles normales de ce genre, savoir celles d'Argentan (Orne), de Bagnères, de Mézières, de Montpellier, de Nevers et d'Orléans, dirigées par des congrégations religieuses, et celles de Strasbourg, de Besançon, d'Aix (Bouches-du-Rhône) et de Lons-le-Saulnier (Jura), dont la direction est entre des mains séculières. Il existe, en outre, vingt-quatre *cours préparatoires d'institutrices*, dont treize appartiennent à des congrégations religieuses, et qui sont, en réalité, des écoles normales comme les premières. AL. BONNEAU.

NORMANDIE (*géogr.*), vaste province de la France monarchique, dont on a fait les cinq départements de la Seine-Inférieure, de l'Eure, de l'Orne, du Calvados et de la Manche (*voy.* ces mots). La mer l'entoure au nord, suivant une ligne très-accidentée et en formant un grand golfe dont les deux extrémités sont la côte de Dieppe à l'est, et à l'ouest la presqu'île du Cotentin, terminée par les pointes de Barfleur et de la Hague. La ligne des côtes à l'ouest est à peu près droite et se termine à l'angle formé par la baie de Cancale, où la Bretagne commence. Elle avait pour limites, au midi la Bretagne, le Maine, le Perche, à l'est l'Ile-de-France et la Picardie. Sa largeur, de l'est à l'ouest, d'Aumale à Saint-James, était de 27 myriamètres et sa longueur, du midi au nord, de Nonancourt à Dieppe et de Saint-James à Cherbourg, de 14 myriamètres. La province entière avait 106 myriamètres de circuit. — Elle se divisait en *haute* et *basse Normandie.* La première avait Rouen pour capitale, et la seconde Caen. La haute Normandie comprenait le pays de Caux, le pays de Bray, le Vexin normand, les campagnes de Neufbourg et de Saint-André, le Roumois, le Lieuvin, le pays d'Ouche et le pays d'Auge; la seconde, les campagnes de Caen, du Bessin, de l'Avranchin, du Bocage, du Houlme, et enfin d'Alençon. Le gouvernement de

Normandie avait trois généralités, Rouen, Caen, Alençon; huit bailliages, ceux de Caux, de Rouen, de Gisors, d'Evreux, d'Alençon, de Caen et de Coutances. Celui de Gisors s'étendait sur une partie de l'Ile-de-France. Le bailliage de Coutances comprenait le territoire qui forme aujourd'hui le département de la Manche. Les sept autres, avec une petite partie du Perche, ont formé les quatre autres départements. Les baillis de Rouen, de Caux, d'Evreux, d'Alençon et de Coutances étaient d'épée. — Avant la révolution de 89, la Normandie possédait, outre l'archevêché de Rouen, les évêchés de Lisieux, d'Evreux, de Séez, de Bayeux, d'Avranches et de Coutances. Ceux d'Avranches et de Lisieux ont été supprimés.

A l'époque de la conquête de César, la Normandie était habitée par divers peuples, dont les principaux étaient les *Calètes*, qui ont laissé leur nom au pays de Caux, les *Véliocasses*, qui avaient *Rothomagus* (Rouen) pour capitale, les *Aulerques Eburovices*, réunis autour d'Evreux, les *Saiens* autour de Séez, les *Lexoviens* autour de Lisieux, les *Viducasses*, qui avaient pour capitale Vieux, village près de Caen, les *Bajocasses*, dont la capitale était Bayeux, les *Venelli*, dont la capitale était *Crociatonum*, aujourd'hui Valognes, et les *Abrincatui*, dont le nom s'est transformé en celui d'*Avranches*. — Sous la domination romaine, la Normandie fut appelée la *seconde Lyonnaise*, et, plus tard, fit partie de l'empire des Francs, sous le nom de *royaume occidental* ou *Neustrie* (*voy.* ce mot). Pendant le IXe siècle, elle fut ravagée par des troupes d'hommes du Nord descendus du Danemark et de la Norwége qui finirent par s'y établir. Le traité par lequel le faible Charles III sanctionna la conquête de Rollon, lui donna sa fille en mariage et la Bretagne en expectative, fut conclu à Saint-Clair-sur-Epte, en 912. Le cérémonial voulait que Rollon baisât le pied du roi. Le chef normand chargea un de ses officiers de cette partie du programme, et celui-ci, sous prétexte d'élever le pied royal jusqu'à sa bouche, renversa Charles sur le dos. Vraie ou fausse, cette anecdote peint assez bien l'attitude en face de l'autorité royale de ces ducs normands qui comptèrent bientôt parmi les plus puissants vassaux de la couronne de France. Un d'entre eux, Richard le Magnifique, rétablit sur leurs trônes chancelants Baudouin IV, comte de Flandre, et le roi Henri Ier, qui, en récompense, lui abandonna le Vexin français. Le sixième de ces ducs, Guillaume le Bâtard, passa en Angleterre avec une armée en 1066, et la première bataille qu'il livra sur le sol anglais lui assura la couronne des rois saxons. La possession des deux pays ne resta qu'un demi-siècle dans sa famille. Jean sans Terre, qui avait fait périr son neveu Arthur, héritier légitime du duché normand d'après les lois féodales, fut cité, par Philippe-Auguste, devant le tribunal de ses pairs pour avoir à se disculper, et, comme il ne se présenta pas, il fut condamné par défaut, et ses possessions sur le continent, la Normandie, la Touraine et l'Anjou furent confisquées et immédiatement occupées par l'armée française. La confiscation prononcée en 1203 fut ratifiée, pour la Normandie, par le traité de 1258, qui, par compensation, rendit à l'Angleterre la Guienne et le Poitou apportés en dot au roi Henri II par Eléonore de Guienne, épouse de Louis VII. Mais les rois anglais convoitèrent toujours cette terre, berceau de leur puissance, et, à l'époque de l'extinction de la première branche des Capétiens, en 1346, Edouard III, qui se prétendait l'héritier du trône de France du chef de sa mère, s'empressa d'envahir la Normandie. La guerre dura cent ans; ce fut l'époque la plus désastreuse de notre histoire. Les défaites de Crécy et de Poitiers établirent si bien la prépondérance de l'Angleterre en France, que lors de la paix de Bretigny, si l'Angleterre retira son pied de la Normandie, ce fut pour s'asseoir plus solidement dans la Guienne et ses dépendances. Henri envahit de nouveau, en 1415, la Normandie, qui ne fut reconquise qu'en 1450 par Dunois. La bataille gagnée par Richemond à Formigny près de Caen fut la dernière étape de l'Angleterre et Falaise sa dernière possession. La Normandie fut, depuis lors, indissolublement unie à la France, et plus tard, quand le frère de Louis XI, à la tête de la Ligue du bien public, réclama la Normandie comme un apanage, les états généraux votèrent une rente annuelle de 12,000 livres tournois, à condition que la Normandie ne serait pas aliénée. Le duc de Berry fut investi de la Guienne. — Quatre princes de la maison de France portèrent le titre de *duc de Normandie*, mais ce n'était plus guère qu'un titre purement honorifique. Ce sont Jean II et Charles V avant d'être élevés au trône, Charles de France, frère

de Louis XI, et le Dauphin Louis XVII.

Les principaux fiefs compris dans la Normandie étaient le comté d'Alençon, le comté depuis duché d'Aumale, le comté d'Eu et le comté d'Evreux. Le comté d'Alençon fut donné, avec le pays de Domfront, en 940, par Guillaume Longue Epée, second duc de Normandie, à Guillaume de Bellesme. Les violences, les assassinats, les cruautés marquent d'un cachet de sanglante horreur la domination de cette famille, qui s'éteignit en 1219, et le comté d'Alençon fut réuni à la couronne; mais, en 1268, Louis XI le donna à son cinquième fils, en y joignant le Perche. En 1293, le duché passa à un frère du roi Philippe IV, qui fut la tige des seigneurs d'Alençon, ducs et pairs. Sous Charles VII, un arrêt de la cour de Paris réunit ce comté à la couronne et condamna Jean, duc d'Alençon, comme coupable d'intelligence avec les Anglais, mais il fut sursis à l'exécution de la sentence; les ducs d'Alençon rentrèrent en grâce sous Louis XI, et le duché ne fut définitivement réuni à la couronne que sous Henri II, qui supprima la chambre des comptes établie à Alençon. — Le comté d'Aumale, qui devint également un duché, fut fondé en 1070, par Guillaume le Bâtard, en faveur d'un fils du comte de Champagne, chassé, par un de ses parents, de l'héritage paternel. Guillaume lui donna aussi, en Angleterre, le comté d'Holderness. Ce fief d'Aumale a subsisté jusqu'au XVIIIe siècle avec diverses vicissitudes. — Le comté d'Eu fut érigé par Richard II, duc de Normandie, en faveur de Godefroy, son frère naturel. — Le comté d'Evreux fut également donné à un bâtard de Richard Ier. Celui-ci était archevêque de Rouen. Ses trois fils naturels héritèrent du comte d'Evreux, et leur postérité y domina jusqu'en 1168. Il passa alors dans la maison de Montfort, qui le céda à Philippe-Auguste en 1200. Ces deux derniers titres ont subsisté jusqu'au XVIIIe siècle — Nous ne citerons que pour mémoire le fief d'Yvetot, dont les seigneurs prenaient le titre de roi, qui leur fut reconnu authentiquement par les rois Louis XI, François Ier et Henri II. Après avoir passé en diverses maisons, l'idée de souveraineté attachée à cette seigneurie a disparu.

La Normandie posséda longtemps son assemblée d'états. L'histoire prouve que la conquête fut loin de peser sur le peuple normand comme elle pesa sur le peuple anglais. Il y eut presque immédiatement transaction et fusion. L'indigène eut un maître; mais il resta propriétaire du sol et ne fut jamais serf Des lois très-sévères furent établies contre les déprédations, de quelque part qu'elles pussent venir. On sait que la justice était rendue avec une telle rigueur, que Rollon laissait à dessein des armes, des objets précieux dans la forêt de Brotonne sans craindre qu'on les lui enlevât. Il avait su tellement faire respecter son nom, que, longtemps après lui, il suffisait à l'opprimé d'en appeler à *Roll* pour qu'on fût obligé de s'arrêter et d'examiner son droit. C'est ainsi qu'un simple bourgeois de Caen, du nom d'Asselin, suspendit les funérailles de Guillaume le Conquérant. Le corps ne put être déposé que sur l'assurance à lui donnée que justice lui serait faite. C'est cet appel à Roll qu'on a nommé plus tard, par corruption, *clameur de Haro*. — Pendant tout le moyen âge, le jury fut le seul tribunal établi en Normandie pour prononcer sur les affaires civiles comme sur les affaires criminelles. Quand il y avait doute sur le droit ou sur les faits, chaque partie devait produire vingt-quatre témoins, tous hommes honorables et connus du voisinage, attestant qu'elle avait raison; celle qui en fournissait le moins était condamnée. — Est-ce à ce précoce établissement chez eux d'une justice régulière que les Normands ont dû cette réputation qu'on leur a faite d'aimer les procès et d'y être habiles, ou cette organisation judiciaire est-elle le fruit du caractère retors du Normand? Il est probable que les deux faits ont exercé l'un sur l'autre une action réciproque.

Guillaume le Conquérant imposa les lois normandes à l'Angleterre. Les arrêts et actes judiciaires d'outre-Manche furent écrits en français jusqu'en 1361, et la devise des armes d'Angleterre est demeurée française. L'Angleterre légua, à son tour, à la Normandie le droit de garde-noble et le droit de viduité, si favorable aux femmes, qu'on appela, dans l'origine, *courtoisie d'Angleterre* et, plus tard, *statut normand*. Louis le Hutin rendit, en faveur de la Normandie, deux ordonnances appelées *chartes normandes*, au moyen desquelles les habitants étaient garantis de l'appel au parlement de Paris. Charles VIII confirma ces priviléges et déclara que, en dehors des revenus, cens et services ordinaires, on ne pourrait désormais impo-

ser à la Normandie taille, subvention, imposition ni exaction quelconque, si ce n'est en cas d'absolue nécessité reconnue par les états du duché. La cour de l'échiquier exerçait une autorité souveraine en matière administrative et en matière judiciaire. Ce n'est qu'en 1515 qu'elle fut remplacée par un parlement. C'est à cause de ces priviléges et du caractère de ses habitants que la Normandie avait reçu, au moyen âge, le nom de *pays de sapience*.

A l'époque des guerres de religion, le protestantisme n'agita que superficiellement la Normandie. Ce fut sur son territoire cependant qu'Henri IV remporta les deux batailles d'Arques et d'Ivry qui lui assurèrent la couronne de France. A l'époque révolutionnaire, la Normandie fut girondine. Elle produisit Buzot le constitutionnel et Charlotte Corday. (*Voy.* ce dernier mot.)

La Seine est le seul grand fleuve qui traverse la Normandie. Elle reçoit, sur le territoire normand, l'Epte, l'Eure grossie de l'Iton, et la Rille. Les autres petits fleuves, qui se jettent dans la Manche, sont la Bresle, la rivière d'Arques en haute Normandie; puis, à gauche de la Seine, la Touques, qui passe à Lisieux, la Dive, l'Orne qui passe à Caen et lui donne un port, et la Vire, qui traverse Saint Lo. — La Normandie est une des plus fertiles provinces de la France, tant à cause de la productivité naturelle du sol que par suite de l'industrie de ses habitants. (*Voy.*, à cet égard, les noms des départements qui en ont été formés.)

La Normandie est riche en monuments de diverses époques; ceux d'origine druidique, les cathédrales romanes et gothiques, les palais de la renaissance y sont en grand nombre. La conquête romaine, au contraire, n'y a laissé que des vestiges de peu d'importance. De nombreuses sociétés archéologiques, scientifiques, agricoles ont classé et décrit ces monuments, exploré le sol, déterminé les productions minérales, végétales, animales de cette belle province. Les publications sur la Normandie forment seules une bibliothèque. — Certaines légendes et coutumes locales rapprochent les Normands des Bretons leurs voisins; ce sont les stigmates d'une origine celtique que la conquête n'a pas effacés. Mais les Normands sont généralement moins tenaces, moins énergiques, et plus habiles à se plier aux circonstances ou plutôt à plier les circonstances à leur intérêt. — Malgré le goût qu'on leur attribue pour les procès, nous ne voyons pas que la Normandie ait donné au monde beaucoup d'avocats célèbres; mais elle a produit une abondante moisson de poëtes, de rêveurs, de voyageurs, de romanciers. Un de nos plus grands peintres, Poussin, était des Andelys. Le créateur de l'art tragique en France, Corneille, était de Rouen, ainsi que Fontenelle le sceptique et Claude Fleury, auteur de l'*Histoire ecclésiastique*. Le grand prêtre de la correction en poésie, Malherbe, est né à Caen, ainsi que Segrais et Malfilâtre; Casimir Delavigne était du Havre. Olivier Basselin, l'inventeur du vaudeville, naquit à Vire, Brebeuf à Thorigny, Saint-Evremont à Coutances; Bertaut fut évêque de Séez. L'auteur de *Paul et Virginie* fut élevé au Havre, et son homonyme, l'abbé de Saint-Pierre, aux environs de Cherbourg. Valognes a donné naissance au médecin Vicq-d'Azyr et au traducteur le Tourneur, Cherbourg au prédicateur Beauvais, Caen à Huet, Dieppe à l'amiral Duquesne, Saint-Sauveur-Lendelin à Lebrun, qui fut traducteur, consul et prince de l'empire. La Place était de Beaumont-en-Auge (Calvados) et Dumont d'Urville de Condé (même département). Toute une pléiade de femmes auteurs a vu le jour en Normandie. Madame de la Fayette naquit au Havre, ainsi que mademoiselle de Scudéri; madame du Boccage était de Rouen, madame Villedieu d'Alençon, etc. Les chroniqueurs Wace et Orderic-Vital vécurent l'un et l'autre à Bayeux. Inutile de citer Guillaume le Conquérant, né à Falaise, d'une paysanne dont son père s'était épris, et les fils de Tancrède de Hauteville, qui passèrent leur enfance aux environs de Coutances avant d'aller fonder des royaumes en Sicile, en Pouille, à Antioche. Bon nombre de hautes maisons d'Angleterre ont conservé le nom des villages de Normandie d'où partirent leurs ancêtres; les Bruce étaient de Brix (Manche); les Carteret, les Granville, des cités leurs homonymes, etc.

Dès le XV[e] siècle, la Normandie était considérée comme la province qui fournissait le plus d'impôts, et en 1467 elle payait le quart des revenus du royaume. Sa production a décuplé depuis. C'est aujourd'hui une des provinces les plus avancées sous le rapport de l'instruction. Elle fournit aux contrées voisines un nombre considérable de professeurs, d'instituteurs, de jeunes prêtres sortis principalement des classes agricoles, etc. Si

l'on en excepte les grands centres manufacturiers de la haute Normandie, le fléau de la misère est généralement inconnu dans cette province. J. Fleury.

NORMANDS. — C'est le nom par lequel on désigne particulièrement les bandes de pirates qui, dans le cours des IXe et Xe siècles, ravagèrent la France et l'Angleterre. Le mot Normand, *North mann*, veut proprement dire homme du Nord. Aussi communément on l'applique à tous les pirates septentrionaux d'une certaine époque, soit qu'ils sortent du Danemark, soit qu'ils arrivent de Norwége, de Suède ou des profondeurs de la mer Baltique. Cependant il faut savoir qu'indépendamment de cette appellation générale beaucoup d'écrivains se sont servis du mot *Normannia* pour indiquer spécialement la Norwége, peut-être parce que ce pays a fourni le plus grand nombre de ces coureurs de mer; mais il est certain que dans les chroniques du nord, islandaises ou autres, le mot *Normannia* a une acception plus étendue; il sert à désigner tous les hommes du Nord. Enfin, lorsque les armées de Charlemagne, ayant passé l'Elbe et soumis les Slaves de Poméranie, entrèrent en lutte avec les peuples du Danemark actuel, nos chroniqueurs et Eginard entre autres appelèrent ces nouveaux adversaires du nom de *Normanni*. C'est alors aussi que ce nom apparaît pour la première fois dans nos chroniques, où il doit tenir bientôt une large place.

Ces peuples avaient une origine commune avec les Saxons, que Charlemagne parvint à soumettre, avec les Germains des bords du Rhin, avec les Francs eux-mêmes. Ils parlaient la même langue, et, ce que l'on oublie trop souvent de remarquer, une langue qui renferme un grand nombre de mots que l'on retrouve aussi dans le bas breton et dans le gaélique. Il est presque inutile de dire que l'on rencontre, dans leurs chroniques anciennes, des mots sanscrits qui n'ont encore subi aucune altération. Mais, quoique d'une même origine, ces peuples, à la différence des autres que nous venons de citer, s'étaient trouvés éloignés du contact de la civilisation romaine et grecque, et enfin de la civilisation chrétienne. Au VIIIe siècle, ils appartenaient encore à cette civilisation scandinave dont la religion avait pour but la guerre, qui donnait les récompenses d'un paradis tout matériel, mais aussi tout guerrier, aux hommes qui mouraient par le fer et les armes à la main, et condamnait aux ténèbres éternelles ceux qui étaient assez malheureux pour échapper à une mort violente. La plupart des chefs ou des rois de ces plages septentrionales se vantaient de descendre d'Odin, le fondateur de leur foi. Quant à Odin ou Voden, on racontait qu'il était venu d'Asie, le pays des dieux *déiotas*. Est-il nécessaire de rappeler que des traditions historiques ont déterminé approximativement l'époque de cette émigration. Elle aurait eu lieu à peu près trois générations avant qu'Auguste parvînt à l'empire, ou au temps où les Romains faisaient la guerre à Mithridate *Voden*, suivant ces traditions, était roi de *Tyrkia*, et, en s'avançant vers le nord, il fuyait la domination des Romains, *Romverions* (*voy.* Odin). Cette circonstance indiquerait que le point de départ de l'émigration était dans le voisinage de la mer Caspienne et du Caucase. Odin doit être considéré comme une sorte de réformateur qui, par la doctrine sauvage dont il fut le grand prêtre et le dieu, donna, partout où il s'établit, une nouvelle vigueur à cette antique croyance qui séparait d'une manière générale les hommes en deux castes, les uns d'origine divine, descendant d'un dieu ou d'un demi-dieu, destinés à combattre, à vaincre et à commander, et les autres, d'une race inférieure, destinés à servir.

Il faut lire les antiques légendes conservées dans les chroniques septentrionales, pour comprendre à quel point étaient poussés la rage de combattre et l'esprit d'aventure inspirés par la sombre doctrine d'Odin. Ici c'est un prince ou un roi, car ce nom était alors prodigué à une multitude de petits chefs; c'est un roi, disons-nous, du nom d'Eric, fait prisonnier après un rude combat parce que ses armes lui ont failli. Il reste le dernier et le seul vivant de tous les siens. Son vainqueur, admirant son courage, lui offre la paix et la main de sa sœur. Eric refuse, mais demande cependant une grâce, c'est de mourir et de choisir son genre de mort. On le lui accorde, et, selon son vœu, il est élevé sur la pointe des piques, au-dessus des cadavres qui couvrent le champ du combat. Alors il chante : « Je ne veux pas de la sœur d'un roi. Je ne veux pas acheter une vierge avec un anneau. Ma mère ne me pleurera pas; je meurs le dernier sur le champ du carnage! » Ailleurs, c'est l'histoire d'Olo, fils de Siward, trop longue malheu-

reusement pour être racontée ici. C'est la biographie d'un véritable chevalier errant, moins le merveilleux, ou d'un autre Hercule qui court la Norwége et la Danie, faisant la guerre aux brigands, protégeant l'honneur des vierges, combattant seul contre douze, toujours vainqueur, et s'enrichissant à chaque victoire.

La piraterie, pour ces peuples, n'était qu'une occupation guerrière. La mer était la voie naturelle de leurs expéditions, comme la terre l'était pour les nombreuses bandes de barbares nomades qui se ruèrent, à diverses reprises, sur les contrées méridionales de l'Europe. Les vaisseaux ou plutôt les barques normandes étaient très-propres à suivre les côtes, à pénétrer dans les fleuves et les rivières, mais peu capables de tenir la haute mer, quoiqu'on cite quelques navigations dont l'étendue et la difficulté étonnent. Ces barques étaient à cinq, dix, quatorze, vingt rangs de rames. La partie immergée de la barque était, dit le père Daniel, en planches de sapin, le reste en osier, et le tout recouvert de peaux. Sur les rochers des côtes de Suède, on voit les figures gravées de quelques-uns de ces bateaux. Ils sont plats et très allongés, fort semblables à ceux des nouveaux Zélandais de l'Océanie. D'autres ont la poupe et la proue terminées par une courbure très-relevée; un petit nombre ont un mât et une voile. La plupart ont seulement des rangs de rameurs de cinq à trente-six. Les bateaux des chefs avaient souvent la forme d'un long serpent, dont la proue relevée figurait la tête, et dont la poupe était la queue. On les appelait *snekkar* ou *drakar*, serpents ou dragons. Ceux-là avaient de quarante à soixante rangs de rames. On peut supposer que, dans une flotte, la moyenne des hommes portés par ces diverses barques était de vingt à trente. On a trouvé enfoui dans un terrain de transport, aux bords de la Seine, un bateau que l'on suppose normand. Le corps du bâtiment, très-allongé, est formé d'un tronc d'arbre creusé; les plats-bords, en sapin, étaient attachés avec des chevilles de bois ou peut-être avec des liens, comme le sont encore ceux des naturels de la Nouvelle-Zélande; car il y a une similitude entre les arts des peuples placés au même degré de civilisation, quelles que soient les distances qui les séparent. On comprend que de telles flottes devaient être sujettes à de nombreux accidents de mer; aussi les chroniques normandes parlent-elles de nombreux naufrages; mais aussi elles étaient merveilleusement appropriées au genre de piraterie dont nous parlerons bientôt.

Les Normands, dans leurs émigrations, ne suivaient pas seulement l'esprit d'aventure, ils obéissaient à une loi. Ils avaient leur *ver sacrum* comme les anciens Gaulois. Olaus raconte qu'en vertu d'une ancienne loi les pères ne gardaient auprès d'eux que leurs héritiers, et chassaient leurs autres enfants afin qu'ils allassent conquérir sur une terre étrangère le sol qui manquait dans leur patrie. L'abbé Odon dit que l'usage condamnait à un exil éternel tous ceux que le sort désignait, et que le sort était consulté tous les cinq ans. Comme le sort, chez les Scandinaves, était une cérémonie superstitieuse, une sorte d'oracle entièrement entre les mains des chefs ou pontifes de ce culte sauvage, il y a lieu de croire que le hasard avait fort peu de part dans la composition du corps des émigrants et que c'était, par-dessus tout, un moyen de donner une consécration religieuse à un choix qui était parfaitement réfléchi. Quoi qu'il en soit, voici quelques-unes des lois que ces peuples portaient avec eux. Nous citerons ce qui est nécessaire pour compléter la connaissance que nous avons essayé de donner des mœurs de cette population barbare. — « Du butin, le Marskalc aura plus que tout autre : les chefs l'or, les chevaliers (milites) l'argent, les combattants les armes, le populaire les vaisseaux. — Que toute controverse se termine par le duel. Si un des combattants met le pied hors du cercle, qu'il soit tenu pour vaincu.—Si un étranger tue un Danois, que deux étrangers soient tués. — La femme se marie à qui elle veut, même malgré son père.—La femme libre qui consent à épouser un esclave devient elle-même esclave. — Que l'homme qui a commis l'adultère soit châtré par le vrai mari.—Une flèche qu'on fera courir de mains en mains sera le signe de la guerre et de l'appel (*Saxo germanicus*). » Ces lois sont attribuées à un roi de la Danie, mais qui régnait sur tout le Nord. Il se nommait Frotho et vivait au commencement du premier siècle de notre ère.

Les premières expéditions maritimes des hommes du Nord vers les rivages méridionaux remontent à peu près à cette époque. On les désignait alors sous le nom de Saxons. Ils venaient, disait-on, de trois îles situées à l'embouchure de l'Elbe. Cluvier croit que c'étaient celles de Nordstrand, de Buren et

d'Héligoland. Evidemment ces terres ne pouvaient être que des lieux de ralliement ; elles étaient trop petites pour qu'il soit permis d'y supposer une population suffisante pour fournir de nombreuses et fréquentes émigrations. Il est probable qu'elles étaient le rendez-vous de tous les pirates du Nord, dont le plus grand nombre peut-être était les Saxons qui habitaient les rives de l'Elbe. L'anonyme de Ravenne ajoute à ces îles celle d'*Eustrachia* et celle de Nordostracha, qui sembleraient désigner la Norwége, que tout le monde, à cette époque et beaucoup plus tard encore, même ses propres habitants, considéraient comme une île. Quoi qu'il en soit, les incursions de ces peuples devaient être nombreuses et redoutables, puisqu'elles avaient donné lieu à la création d'une division particulière des commandements militaires dans les Gaules, la division des commandements maritimes. Nous voulons parler du *tractus armoricanus*, qui comprenait l'ensemble des ports et des rivières qui touchent l'Océan, sauf le Rhin et la Meuse. Il y avait une côte étendue qui portait le nom de *littus saxonicum*. La notice de l'empire nous apprend qu'une cohorte et un tribun militaire étaient spécialement chargés de la garder.

Au commencement et dans le cours du ve siècle, les pirates septentrionaux prirent part au mouvement général d'invasion opéré par les barbares. Ils ravagèrent les côtes des Gaules et de la Grande-Bretagne, ou plutôt de la Bretagne insulaire, comme on l'appelait à cette époque. Sidoine Apollinaire les avait distingués au milieu des autres barbares ; il parle d'eux longuement dans une de ses lettres sous le nom de Saxons. « Le moindre d'entre eux, dit-il, est capable de commander un vaisseau. Tour à tour ils commandent et ils obéissent. C'est le plus dangereux des ennemis ; il se montre à l'improviste ; il disparaît, si on l'attend ; il écrase ceux qu'il surprend ; il atteint toujours ceux qu'il poursuit, et il échappe constamment lorsqu'il fuit. Il est familier avec les périls de l'Océan ; il accueille la tempête comme une faveur de la fortune, parce qu'elle couvre ses projets. »

Le premier établissement des Saxons dans la Bretagne insulaire eut lieu vers l'an 449. Ils s'emparèrent de plusieurs provinces où leur domination succéda en quelque sorte à celle des Romains. Peu de temps après commença l'invasion des Angles. Ceux-ci venaient aussi du Nord ; ils parlaient la même langue. D'après des traditions très-authentiques, ils sortaient du Jutland. Comme leurs prédécesseurs, ils commencèrent par la piraterie, puis ils formèrent quelques dominations éparses, et enfin, dans le cours d'un siècle, leur nombre augmentant toujours, ils finirent par imposer leur autorité et leur nom à la Bretagne insulaire. Cette immense proie livrée à l'émigration des hommes du Nord les détourna sans doute en partie des côtes plus méridionales de la Gaule. Ils y exercèrent cependant de nombreuses pirateries, comme le témoigne Sidoine Apollinaire. De 464 à 471, des pirates que l'on appelle toujours *Saxons*, sous la conduite d'un chef appelé Adoagre, se cantonnèrent dans les îles de la Loire et s'emparèrent d'Angers. Ils furent chassés et détruits par les troupes de la confédération armoricaine et par les Francs, sous la conduite de Childéric. Une bande s'était aussi établie sur le territoire de Bayeux ; mais probablement elle avait renoncé à la piraterie, car on la laissa subsister en paix. Enfin, vers 516, une grande flotte danoise, sous la conduite d'un roi du nom de Gotilac, pénétra par le Rhin dans l'Austrasie ; elle fut détruite et leur chef tué par Théodebert.

Soit que les colonisations établies en Angleterre et les grandes pertes éprouvées sur les côtes gauloises eussent épuisé la population, soit que celle-ci fût occupée par des guerres intérieures, trois siècles s'écoulèrent avant qu'on entendît de nouveau parler, dans le monde civilisé, des pirates septentrionaux. A cet égard nous avons trouvé les chroniques de leur patrie aussi complétement muettes que les nôtres. Ce n'est que sur la fin du règne de Charlemagne que l'on voit reparaître les pirates du Nord sous le nom de Normands. Comme nous l'avons indiqué déjà, après avoir soumis les Saxons, les armées impériales passèrent l'Elbe et s'emparèrent de contrées sur lesquelles les Danois s'attribuaient la domination. De là une lutte, des accidents de guerre qu'il ne nous appartient pas de raconter, mais où les Danois ou Normands, comme on commençait à les appeler, éprouvèrent de tels échecs, qu'un de leurs rois, pour se mettre à l'abri de ces redoutables envahisseurs, employa son armée à construire un fossé fortifié de tours et n'ayant qu'une seule porte, qui allait de la Baltique à l'océan Germanique, en suivant en partie la rive septentrionale de l'Eyder. Après la guerre, on traita de la paix, on

traita même de la soumission ; on consentit à recevoir des missionnaires. Mais rien n'était stable dans ce pays, où la royauté n'avait rien d'assuré, où la conservation comme le changement du pouvoir dépendaient d'un événement de guerre ou plutôt d'un duel. Ainsi des trêves sans durée, des combats inopinés, des interventions au milieu de troubles civils imprévus, tels furent les accidents des rapports qui s'établirent, sous la fin du règne de Charlemagne et sous le règne de son successeur, entre le monde chrétien et la civilisation scandinave. Les vaincus se réfugiaient auprès de la cour impériale. L'un de ces rois fugitifs, du nom de Harald ou Hariold, se fit baptiser avec les siens et voulut s'assurer, par la propagation du christianisme, un parti puissant et la sécurité de sa couronne (826 à 830). Il fut de nouveau chassé. Le fanatisme scandinave se révolta contre lui. C'est sans doute à ces tentatives pour l'introduction de la civilisation chrétienne qu'il faut attribuer la haine que les Normands manifestèrent contre le clergé dans leurs premières expéditions. A l'amour du pillage, à la soif du sang, à l'esprit d'aventure qui les animait, vint se joindre le fanatisme religieux.

C'est dans cette période que recommencèrent les pirateries. Elles s'attaquèrent d'abord aux terres voisines, à la Frise et aux rives de l'Elbe, puis elles s'étendirent sur toutes les côtes, sur celles d'Angleterre, sur celles de France ; elles s'exercèrent jusque dans la Méditerranée. On raconte que Charlemagne étant sur les bords de cette mer, on aperçut quelques vaisseaux pirates ; les compagnons du prince les croyaient sarrasins. L'empereur les reconnut et soupira en pensant à l'avenir. Cependant les pirates furent généralement repoussés, et presque toujours éprouvèrent de grandes pertes d'hommes et de vaisseaux. Il est à croire qu'ils furent d'abord peu nombreux. Mais lorsque, revenus dans leur patrie, ils montraient les riches proies qu'ils avaient pu ravir, lorsqu'ils parlaient des belles contrées qu'ils avaient vues, du mal qu'ils avaient fait à leurs ennemis malgré leur petit nombre, du devoir de venger leurs frères, ils s'emparaient sans peine de ces imaginations guerrières. Ainsi chaque défaite comme chaque succès produisaient une nouvelle et plus grande armée. Ainsi des flottes, qui n'étaient d'abord que de trois ou de treize navires, se composent, après 830, de centaines de bâtiments. Il ne nous est pas permis d'entreprendre ici la narration des nombreuses expéditions dont l'histoire a conservé une tradition plus ou moins exacte. Nous nous bornerons à parler des principales, et nous mentionnerons seulement les circonstances les moins connues qui signalèrent la marche de quelques-unes.

Ce fut vers 835 que la première grande flotte de corsaires normands se présenta sur les côtes d'Angleterre. Ils furent repoussés ; mais ils revinrent plus nombreux encore quelques années après. Ils mirent leurs navires à couvest, et, s'emparant des chevaux qu'ils trouvèrent, de marins qu'ils étaient ils devinrent cavaliers. Toute résistance fut inutile. Le nord-ouest de l'Angleterre fut dévasté. Les pirates, en se retirant, laissèrent quelques postes fortifiés pour assurer le débarquement au retour. Ils revinrent en effet ; mais au pillage succéda bientôt la conquête, et les Danois ou Normands traitèrent les Anglo-Saxons comme ceux-ci avaient traité les anciens Bretons. C'est dans l'histoire d'Angleterre qu'il faut lire la suite de cette nouvelle invasion, jusqu'au règne de Canut le Grand, qui réunit dans sa main la triple couronne d'Angleterre, de Danemark et de Norwége.

Le pillage des campagnes et des villes d'Angleterre ne suffit pas pour assouvir l'avidité des nombreux pirates que le Nord vomit sur le Midi dans cette période, c'est-à-dire de 830 environ à 845. Nous ne fixons exactement ni les dates ni le nombre des expéditions, parce qu'à cet égard il n'y a point d'accord dans les chroniques. Une de leurs flottes, repoussée dans deux tentatives sur les côtes de France, l'une en Flandre, l'autre sur les rives de la Seine, trouva le chemin ouvert en Aquitaine et s'y chargea de butin. Deux ans après, les Normands s'emparent de l'île de Walcheren et pillent les bords du Rhin. Une année ou deux après, sous le règne de Harald, les Danois ou les Normands ravagent la Frise ; ils remontent le Rhin jusqu'à Cologne et en dévastent les environs. Une autre flotte remonte l'Elbe et brûle Hambourg. Parmi les chefs dont les noms sont cités dans ces expéditions, on trouve celui de Gut-horm, qu'un chroniqueur appelle roi des Danois et un autre roi des Normands. L'année suivante, une bande de pirates, repoussée d'Angleterre, remonte la Seine jusqu'à Rouen et pille cette ville. De 841 à 845, les Normands

entrèrent dans la Loire et s'emparèrent de l'île d'Indret. Bientôt ils remontèrent jusqu'à Nantes et pénétrèrent dans la ville en brisant les portes; ils massacrèrent un peuple qui ne résistait pas; ils envahirent l'église où s'était réfugiée, comme dans un sûr asile, la population tremblante. Ils la remplissent de sang; ils égorgent l'évêque Saint-Gothard et son clergé au pied de l'autel. Enfin, rassasiés de sang et de pillage, après des violences de toutes sortes, ils s'éloignent pour courir à d'autres proies. Pendant ce temps, d'autres bandes entraient dans la Gironde et remontaient la rivière jusqu'à Toulouse. Là les pirates, de matelots, devinrent soldats; ils coururent la campagne jusqu'au pied des Pyrénées. Ils brûlèrent Tarbes. Ils revinrent de cette course chargés de butin, mais ils ne revinrent pas tous. En plusieurs lieux la résistance et la vengeance furent efficaces. Cependant ils allèrent tenter de nouveaux ennemis. Après avoir partagé le butin et s'être recrutés, peut-être avec leurs prisonniers, ils vont à la Corogne; repoussés sur cette côte, ils continuent de s'élever dans le Midi. Ils entrent dans le Tage et pillent les environs de Lisbonne; de là ils se portent à Cadix; ils entrent dans le Guadalquivir et le remontent jusqu'à Séville. Ils se retirèrent devant la résistance des Maures, mais chargés de butin et leurs navires pleins de prisonniers. Les Maures, étonnés à la vue de ces nouveaux ennemis et ignorant leur patrie, les désignèrent sous le nom de *madjiuns* ou mages. Avaient-ils remarqué chez eux quelque chose qui leur rappelait les parsis de l'Asie?

Pendant ce temps, une autre flotte normande conduite par un chef ou roi du nom de *Régner* entra (vers 845) dans la Seine et monta sans résistance jusqu'à Paris. On dit, dans les chroniques danoises, qu'il prit la ville même, l'*oppidum*, situé dans l'île de Lutèce (auj. la Cité). Cela ne paraît pas probable; tous les détails sont relatifs au pillage et à la destruction de Saint-Germain-des-Prés et de Sainte-Geneviève, qui étaient alors les centres de nombreuses habitations. Sur la rive gauche de la Seine comme sur la rive droite, la campagne était couverte de jardins, de vignobles, de villas, de palais même, et percée de routes qui étaient bordées de maisons. La population en était considérable, plus considérable même que celle enfermée dans les murs de Lutèce, en sorte que, par le nom de *Paris*, on commençait à désigner non-seulement la Cité, mais toute la campagne qui s'y rattachait en quelque sorte par la continuité des habitations. Voilà ce qui nous semble résulter de la narration d'Aymoin, le seul témoin oculaire de cette invasion. Quoi qu'il en soit, les Normands, après avoir satisfait leur haine contre le culte catholique, se retirèrent dans une île de la Seine; ils y formèrent un camp et y laissèrent leurs barques. S'ils eussent, comme on l'a dit, pris la ville de Paris, il est certain que leur plus sage parti eût été de s'y établir pour donner suite au projet dont nous allons voir l'exécution. Après avoir assuré leur retraite et leur butin, ils devinrent, selon leur usage, de marins cavaliers, de matelots soldats; ils se portèrent vers le nord et coururent les campagnes jusqu'à Saint-Omer et Beauvais, brûlant les fermes, incendiant les églises et les monastères, faisant prisonniers ceux dont ils espéraient des rançons ou dont ils pouvaient faire des rameurs et des combattants, tuant tous les autres. Enfin on traita avec eux. Charles le Chauve leur donna 7,000 livres d'argent, et ils se retirèrent chargés de butin.

Au milieu de ces narrations d'une repoussante et triste uniformité, on trouve d'étranges anecdotes. Telle est, entre autres, l'histoire de Hasting qu'il ne nous est pas permis de passer sous silence. Un historien du XIe siècle dit que Hasting était fils d'un paysan des environs de Troyes en Champagne; cette affirmation, que rien ne contredit, a été adoptée généralement. En effet, Hasting n'est point chanté par les poëtes du Nord. Il n'est point compté au nombre de leurs héros; ils ne lui donnent point de place dans le paradis d'Odin, et l'on va voir que sa place dans l'armée normande était, en effet, celle d'un étranger.

Petrus Olaus raconte que, conformément à la loi, Lodbroc, roi de Danie, expulsa son fils Byorn avec une nombreuse jeunesse (vers 841). Il lui donna Hasting pour gouverneur, ou, en traduisant mot à mot, pour conducteur et pédagogue; c'est à la bande conduite par Hasting que plusieurs historiens attribuent la destruction de la ville de Nantes et toutes ces courses jusqu'en Andalousie que nous avons racontées. Olaus lui attribue seulement, la prise de Nantes, l'assassinat de l'évêque, du clergé et des habitants. De plus, il donne Hasting comme

conducteur des expéditions qui allèrent porter le ravage aux environs de Tours et assiéger la ville. Il brûla, dit Olaus, les monastères de Saint-Quentin, de Saint-Médard, de Saint-Denis et l'église de Sainte-Geneviève. Il prit Angers et Poitiers; ces ravages eurent lieu, sans doute, dans le cours de plusieurs années. Il n'y a pas de raison absolue pour douter que Hasting ait pu prendre part à ces diverses entreprises, en faisant, tantôt avec une bande de pirates, tantôt avec une autre, une alliance qui devait être recherchée, puisqu'il apportait à la communauté, outre la force de ses soldats, celle de son expérience. Quoi qu'il en soit, l'empereur traita avec Hasting et lui donna, en fief, la ville de Chartres. Quant à Byorn, il se mit, avec le butin, en route pour sa patrie; mais il n'y arriva pas : il périt, dans une tempête, sur les côtes de Frise, avec une partie de sa flotte. Hasting, continue Olaus, craignant que, tôt ou tard, l'empereur Charles ne vengeât sur lui le sang chrétien tant de fois et si cruellement versé, vendit Chartres au comte Théobald et disparut.

Selon les chroniques danoises, il y eut, vers 856, une émigration considérable de Norwége et de Danie, sous dix chefs dont les noms sont cités et où l'on remarque, entre autres, ceux de Sighafrith ou Sigefrid de Godefrid, d'Oryc ou Horich, de Rothwlf, et d'un Byorn qui ne paraît avoir, avec celui dont nous avons parlé, de commun que le nom, car dans cette liste on voit les noms de deux fils de Lodbroc, Ingvar et Iuar, grands ennemis des chrétiens, est-il dit; on n'eût pas manqué d'y joindre le nom de Byorn, s'il se fût agi de l'ancien compagnon de Hasting. Cette grande émigration se divisa en plusieurs flottes; l'une entra dans le Rhin : Cologne et Trèves furent pillées. Les Normands, dit le chroniqueur, logèrent leurs chevaux dans le palais impérial d'Aix-la-Chapelle. Cependant une autre flotte entrait dans la Seine; la Loire était également envahie; Nantes pillée de nouveau, et Tours attaquée. Des écrivains modernes ont dit que, dans cette seconde invasion, cette dernière ville fut prise et incendiée. Ce fait ne nous paraît pas probable. En effet, sur le terrain où est actuellement la ville de Tours, il y avait alors deux places fortifiées et que l'on confondait sous le même nom; l'une était la vieille cité d'origine romaine ou gauloise, entourée de fortes murailles; l'autre le bourg construit autour de l'église Saint-Martin. Or, dans l'histoire de la prétendue prise de la ville, tous les détails se rapportent uniquement au pillage de ce bourg; mais ce n'est pas ici le lieu d'approfondir une telle question, qu'il nous suffise d'indiquer l'objection. Pendant que la bande dont il s'agit ravageait la Touraine, une autre partie de l'émigration courait les rivages de l'Aquitaine, entrait dans la Gironde et prenait part aux guerres civiles qui désolaient les malheureuses contrées du midi et du centre. C'est dans l'histoire de France qu'il faut lire comment les Normands, unis à des chefs français, portèrent leurs armes jusqu'en Auvergne. Mais cette vaste étendue de pays que nous venons de nommer ne suffit pas pour occuper la multitude des pirates; ils coururent les côtes d'Espagne; ils attaquèrent les contrées habitées par les Maures; ils pillèrent des villes du Maroc. Dans les années suivantes, ils portèrent leurs ravages jusque sur les côtes d'Asie, où ils tuèrent, disent leurs chroniqueurs, beaucoup de Chaldéens. Ils parurent sur les côtes d'Apulie, s'emparèrent des îles Baléares, entrèrent enfin dans le Rhône, s'établirent dans la Camargue, où ils brûlèrent les villes et les monastères. De là ils portèrent leurs ravages jusqu'à Valence et sur les rivages voisins de la Lombardie. Pise fut prise par les Normands. Cette série de ravages dura une dizaine d'années; elle commence vers 856, et s'étend au delà de 866. C'est dans cette période qu'une des bandes, qui était entrée dans la Seine, ayant fait passer ses bateaux au-dessus de Paris, remonta jusqu'à Melun et à Meaux, et se cantonna à Saint-Maur. Il est très-difficile d'affirmer d'où venaient positivement les bandes de pillards que l'on trouve, en quelque sorte, partout en même temps à cette époque. Il n'est pas certain même qu'elles fussent toutes composées ou même conduites par des Normands. Ajoutons qu'après leurs excursions elles ne quittaient pas complétement le pays qu'elles avaient ravagé; elles s'établissaient sur les points faciles à défendre, d'où elles pouvaient communiquer librement avec la mer. Là elles se recrutaient non-seulement des émigrés du nord, mais des pillards de tous pays. Puis, chaque année, autant par nécessité de vivre que par amour des aventures, elles recommençaient leurs pillages. Ainsi nulle terre n'échappait à leurs rapines; nul lieu n'échappait à leurs insultes. Que l'on se

figure l'état des malheureuses contrées où, depuis trente ou quarante ans, il n'y avait de sécurité pour personne, ni pour l'habitant des villes ni pour les cultivateurs des campagnes, où il n'existait plus ni pâturage ni agriculture. La plus grande preuve, selon nous, de la dépopulation causée par les incursions des Normands dans les provinces maritimes de la France, c'est la faiblesse des armées qu'on leur opposait. Richer, qui était presque contemporain de ces guerres mêlées de succès et de revers, nous en fait connaître la force. Elles n'étaient souvent que de quelques centaines d'hommes; quand il y en avait 2 ou 3,000, on disait que c'était une grande armée.

Vers 885, les provinces du centre de la France avaient seules échappé à ces effroyables ravages. La Bourgogne était intacte ; c'est que, pour avoir une voie sûre par eau, afin d'y aller chercher et d'en ramener le butin, il n'y avait qu'une route, c'était la Seine, et qu'un moyen d'assurer ce passage, c'était de posséder Paris. A cette époque, les Normands, poussés par la faim ou par toute autre cause, résolurent de prendre cette ville, jusqu'alors imprenable ; ils réunirent plus de 700 barques de leurs cantonnements d'Angleterre, de Belgique, de la Loire, de la Somme et de la basse Seine. Alors ils remontèrent la Seine, couvrant de leurs barques un espace de plusieurs milles ; ils prirent le château de Pontoise par capitulation ; ils demandèrent aux Parisiens l'autorisation de passer sous les ponts qui fermaient les deux bras de la Seine, au sud et au nord de la Cité. La permission fut refusée. Alors commença un siége qui dura depuis le mois de novembre 885 jusqu'au même mois de l'année 886. Les Parisiens, encouragés par Gozlin, leur évêque, et par Eudes, leur comte, repoussèrent, comme on le sait, toutes leurs attaques. Un témoin oculaire, Abbon, moine de Saint-Germain-des-Prés, nous a transmis tous les détails de ce siége (*voy.* Gozlin). L'empereur Charles le Gros accourut au secours de la ville, détermina les Normands à s'éloigner en leur promettant de l'argent et en leur permettant d'aller hiverner en Bourgogne. Mais il fallait passer sous les ponts de Paris, et cette ville, malgré le traité, refusa le passage. Les Normands traînèrent leurs bateaux par terre pendant plusieurs milles, et, remontant les affluents de la Seine, ils allèrent ravager la Bourgogne et la Champagne.

Dans la période que nous venons de terminer, si remplie de brigandages de toutes sortes, l'œil ne se repose que sur une seule expédition qui ne fut pas un attentat à la civilisation ; mais elle fut l'effet du hasard, et non de la volonté. Vers 864, un coup de vent poussa un pirate sur les côtes d'une grande île qu'on appela, dans la suite, Island, ou terre de glace ; d'autres pirates s'y rendirent ensuite volontairement ; et enfin des bannis chassés de Norwége par Harald le Conquérant allèrent y chercher un asile. Ce fut de cette île que partit l'expédition qui, dans la fin du xe siècle, découvrit une autre grande terre située au nord, à laquelle on donna le nom de Groenland, ou terre verte ; et enfin ces autres aventuriers qui paraissent s'être avancés jusqu'à l'île de Terre-Neuve en Amérique.

La dernière grande invasion des Normands en France fut celle de Rollon. Ce chef, d'origine finnoise selon Depping, avait pris part à de nombreuses expéditions ; fatigué de ses courses, il était enfin rentré en Norwége. Là, par suite d'une querelle sur laquelle les historiens diffèrent, il fut banni de la patrie normande ; il la quitta moins pour recommencer la piraterie que pour chercher un établissement. Il essaya de s'arrêter sur les côtes d'Angleterre, puis dans l'île de Walcheren. Partout il trouva la guerre. Il vint enfin dans la Seine; il y trouva l'établissement qu'il cherchait. Il reconnut la suzeraineté de l'empereur ; il se convertit au christianisme ; il prit le nom de Robert et fut reconnu duc de Normandie. (*Voy.* Rollon.)

A partir de cette époque, les courses des Normands devinrent de moins en moins nombreuses, et surtout moins étendues ; elles ne dépassèrent plus les côtes de la Frise, de l'Ecosse et de l'Angleterre, jusqu'au moment où elles cessèrent complétement. Une grande révolution s'opérait, en effet, dans le Nord. La religion scandinave disparaissait devant la lumière du christianisme ; des mœurs plus douces succédaient aux mœurs barbares ; et enfin les rois du Nord eux-mêmes vinrent à défendre cette piraterie, que leurs prédécesseurs s'appliquaient à favoriser.

Lorsqu'on réfléchit sur l'étendue des pirateries dont nous venons de donner une

courte esquisse, lorsque l'on cherche à se rendre compte du nombre des expéditions et de la multitude des vaisseaux et des pirates, lorsque enfin on se demande combien il fallait d'hommes, combien de bandes pour porter, pendant l'espace d'un siècle, à la fois le brigandage partout, pour ruiner et dépeupler tant de provinces, on comprend avec peine que le Danemark, la Norwége et même les côtes de la mer Baltique aient pu produire des émigrations aussi nombreuses et aussi multipliées. Les expéditions n'étaient pas, en effet, toujours heureuses; la tempête, les accidents de mer, des épidémies meurtrières diminuaient et détruisaient souvent des armées entières de pirates; on leur opposait souvent aussi une vive résistance. S'ils étaient vainqueurs, la victoire était chèrement achetée, et, lorsqu'ils étaient défaits, la déroute était toujours sanglante. Les Normands, en Angleterre et en France, perdirent de grandes batailles. On disait, à l'éloge d'Eudes, comte de Paris, qu'il avait neuf fois mis les Normands en fuite, et qu'il avait détruit sept de leurs armées. En voyant la multiplicité des combats, il semble que les victoires seules des pirates eussent suffi pour épuiser la population du Nord. Que serait-ce, si l'on comptait les défaites, les naufrages, les maladies, et enfin les colonisations! Tout s'explique lorqu'on apprend que les armées normandes renfermaient un grand nombre d'étrangers; elles se recrutaient dans les provinces qu'elles traversaient. Quelquefois les chroniques en indiquent la composition, et il se trouve alors que les peuples désignés comme septentrionaux en forment souvent moins de la moitié. Ainsi, dans ce corps qui occupa pendant quelque temps Saint-Maur, il est dit que les deux tiers étaient des Flamands. L'effectif de chaque bande n'était peut-être pas non plus aussi considérable qu'il semblerait nécessaire pour expliquer l'étendue des ravages. Il ne faut pas oublier, en effet, qu'à l'époque où les Normands se ruèrent sur la France notre patrie était dépeuplée d'hommes de guerre. Deux causes y avaient contribué : la première était les nombreuses levées opérées par Charlemagne parmi les hommes de toutes les classes pour former ces immenses colonisations militaires avec lesquelles il assura les marches de l'Elbe, celles de Catalogne, la conquête de la Saxe, etc.; l'autre était la fameuse bataille de Fontenoy, où périt l'élite militaire de la France. Ajoutons que le pouvoir faisait défaut partout; que ceux qui auraient dû veiller à la sûreté de l'empire épuisaient leurs forces dans des guerres civiles; et enfin souvent les chefs des provinces françaises joignaient leurs soldats aux bandes normandes, ou, si l'on aime mieux, les bandes normandes à leurs soldats. Tout favorisait donc ces brigandages audacieux; on peut les considérer comme la dernière atteinte portée par la barbarie sur la civilisation de notre patrie. BUCHEZ.

NORNES (*myth.*), les Parques des anciens Scandinaves. Elles étaient au nombre de trois, Urd (la *passée*), Vérandé (la *présente*), Shuld ou Shald (la *future*). Elles étaient vierges toutes trois et ne filaient point comme celles des Grecs, quoique leur puissance ne fût pas moins étendue. C'était par elles que tout naissait, vivait, mourait. La deuxième, Shald, a donné son nom aux scaldes, prêtres et prêtresses qui prédisaient l'avenir.

NORR (*myth. scand.*), fils de Thorron, père de Nott ou la Nuit. Sur l'ordre de son père, il se mit à la recherche de sa sœur Goë qui avait été enlevée, institua des sacrifices pour la réussite de cette entreprise, la retrouva dans le deuxième mois de l'année, depuis lors appelé *Goë*, et chassa ou assujettit les princes du pays, qui de son nom fut appelé *Norwége*. Cette fable offre de grands rapports avec celle d'Agénor.

NORRIS (JEAN), philosophe et théologien anglais, né en 1657 et mort en 1711. Il était grand admirateur de Platon et il embrassa les idées de Malebranche sur la *Vision en Dieu;* on lui doit plusieurs ouvrages parmi lesquels nous devons citer : *Tableau de l'Amour sans voile*, 1682; *la Théorie et les lois de l'amour*, essai moral, 1688; *la Raison et la religion*, ou *les Fondements et les mesures de la dévotion*, etc., 1689, in-8°; *De la lumière divine*, 1692; *Théorie du monde idéal*, 1701-1704, ouvrage capital de Norris au point de vue philosophique; *Lettres sur l'amour de Dieu*, 1705; *Discours concernant l'immortalité naturelle de l'âme*, 1708.

NORRKOEPING, ville de la Gothie orientale, en Suède, située dans une contrée fertile, à l'embouchure du Motala, dans le golfe de Braaviken de la mer Baltique; elle a un port assez commerçant, des raffineries de sucre et des fabriques de draperie qui fournissent les meilleurs draps de la Suède. De-

puis l'incendie qui a ravagé Norrkœping jusqu'à la fin du dernier siècle, elle a été en partie rebâtie avec plus de régularité. En 1801, la diète du royaume tint, dans cette ville, une session pour laquelle on avait apporté de tous côtés les denrées et tous les objets nécessaires aux membres de la diète. La population de Norrkœping est d'environ 10,000 âmes. Auprès de cette ville, on trouve l'établissement des eaux minérales d'Himmelstalund.

NORTE (RIO DEL) ou **RIO BRAVO DEL NORTE** (*géogr.*), rivière du Mexique. Elle prend sa source dans la Sierra Verde, au N. du Mexique, coule au S., puis au S. E., baigne les Etats de Durango, Cohahuila, Tamaulipas, reçoit le Puerco et le Cochucos, et se jette, par 99° longit. O. et 26° latitude N., dans le golfe de Mexique, après un cours de 2,000 kilom. environ

NORTH.—Deux personnages connus ont porté ce nom. 1° NORTH (Francis), lord garde du grand sceau, sous les règnes de Charles II et de Jacques II, naquit vers 1640. Il était fils de Dudley lord North. Ses études, commencées à l'université de Cambridge, s'achevèrent à Middle-Temple. On lui conseilla de suivre la carrière du barreau pour laquelle il montrait des dispositions. Il justifia les prévisions de ceux qui le conseillèrent. Une cause politique qu'il défendit avec succès lui valut l'attention du duc d'York qui le recommanda au roi; celui-ci le nomma un de ses avocats. On le chargea d'abord de différentes fonctions judiciaires qui lui méritèrent l'estime du roi, puis les titres de solliciteur général de Sa Majesté et de chevalier. Vers 1661, il fut appelé à la représentation de la chambre des communes et, deux ans plus tard, il était procureur général. Il résigna volontairement cette place et fut nommé, en 1664, à la présidence des plaids communs, fonction dans laquelle il fit voir quelles étaient ses capacités, les ressources de son talent et la droiture de ses intentions. — En 1669, le roi fut contraint de renvoyer un ministère impopulaire. Celui qui le remplaça fut composé des chefs de l'opposition des deux chambres; mais le roi, pour balancer leur influence, y fit entrer aussi des hommes qui avaient toute sa confiance, et lord North fut du nombre. Lord North fit ensuite partie du conseil. Le duc de Nottingham mort, il hérita du grand sceau, puis fut créé baron de Guilford et pair. Des raisons de santé et des intrigues ennemies le forcèrent à résigner le grand sceau après la mort de Charles II. — Lord North a composé des ouvrages qui prouvent la variété de ses connaissances : 1° un *Index alphabétique des verbes neutres;* 2° un *Mémoire sur la gravitation des fluides considérée dans les vessies des poissons;* 3° une *Réponse à un écrit de sir C. Moreland sur un baromètre statique;* 4° un *Essai philosophique sur la musique*, 1677, petite brochure; 5° quelques compositions musicales et des écrits sur la musique. Lord North mourut le 7 septembre 1685. — Sa conduite a été appréciée diversement. Les uns lui reprochent d'avoir favorisé les projets de la cour et de s'en être fait le complaisant; d'autres, au contraire, vantent l'indépendance de ses opinions. Ceux-ci, pour appuyer leur assertion, louent beaucoup le blâme dont il osa frapper les mesures de Charles II et de Jacques II relatives à la religion. L'homme qui donna sa démission de procureur général, par dégoût des intrigues et des débauches auxquelles se livraient Charles II et sa cour, était évidemment un cœur honnête et un esprit élevé.

2° NORTH (Frédéric), comte de Guilford, homme d'esprit et homme d'Etat, donna pendant une longue carrière politique un frappant exemple de cette profonde inaptitude à diriger les affaires qui peut se joindre aux plus ingénieuses facultés et à la connaissance la plus exquise du monde. Faute de savoir généraliser et de comprendre les événements dans leurs sources, leurs masses et leurs conséquences, lord North coûta beaucoup d'argent à son pays et laissa dans l'histoire le souvenir d'un homme d'Etat inhabile. Le détail des affaires lui plaisait; de la politique il ne comprenait que les finesses. Singulièrement spirituel et distingué entre tous par la vivacité et l'à-propos de ses reparties, il essaya d'employer dans la gestion de la chose publique les moyens qui réussissent souvent dans les intrigues du monde, palliatifs et ménagements, flatteries et atermoiements. Les erreurs de son esprit et les fautes de son caractère jetèrent l'Etat qu'il était appelé à gouverner dans un étrange dédale de complications de toutes sortes; et pour échapper aux périls que lord North avait provoqués imprudemment, il fallut que l'Angleterre eût recours à toutes les forces dont elle disposait. — Né le 13 avril

1732 et élevé à Oxford, il parut avec éclat à la chambre des communes, et fut nommé en 1759, à 26 ans, un des lords de la trésorerie. Chancelier de l'échiquier en 1767, il devint, après la démission du duc de Grafton et de son ministère, premier lord de la trésorerie Son grand calme, son sang-froid dans les affaires, l'agrément de ses rapports sociaux et son talent à captiver les hommes avaient aplani pour lui la route de la fortune politique; mais cet homme d'esprit se trouva en face d'une situation qui réclamait un homme de génie. Les colonies anglo-saxonnes de l'Amérique septentrionale, qui s'étaient longtemps régies elles-mêmes sous des chartes municipales et sous des lois presque républicaines, en acceptant seulement les conditions de ne pas insulter leur gouverneur et de payer une taxe à la métropole, commençaient à trouver cette taxe lourde et à vouloir briser le cadre qui les captivait. Il n'y avait que deux partis à prendre, ou les contraindre à la soumission absolue ou les émanciper de plein gré. Le ministre se contenta de certaines concessions insuffisantes qui révélaient l'inquiétude profonde de la métropole sans satisfaire les colonies. Ces palliatifs temporaires laissèrent à celles-ci le temps de s'organiser, de s'entendre, d'observer de près les côtés faibles de leurs maîtres et d'en profiter. Une année entière de calme trompeur s'ensuivit. La sagacité de lord North fut en défaut. Après avoir, il le croyait du moins, apaisé la fermentation, il espéra reconquérir par la ruse l'avantage pécuniaire qu'il avait laissé aux colonies. Une mesure fut imaginée au profit de la compagnie des Indes, laquelle aurait joui du privilége d'importer le thé en Amérique sans payer aucun droit et sans qu'on pût lui faire concurrence. Cette prétention d'imposer aux colonies les marchandises de la compagnie anglaise fut le prétexte et non la cause de la révolte définitive; quand tout est prêt pour l'explosion, un incident suffit pour la déterminer. L'incident était trouvé; Franklin, que l'on voit paraître pour la première fois sur la scène et auquel l'esprit d'à-propos n'a jamais manqué, écrivit un pamphlet, et le peuple de Boston jeta la cargaison anglaise à la mer. Le ministre, étonné et effrayé, proposa d'envoyer une armée pour dompter les rebelles, et fit succéder ainsi, selon la coutume des caractères faibles, la violence inutile à la conciliation intempestive. Chatham, dont le caractère était violent, mais l'esprit sagace, s'aperçut de l'erreur et la signala dans le parlement.

Par un retour subit qui attestait l'incertitude de sa pensée, lord North revint à des concessions incomplètes, mal accueillies en Angleterre, objets de raillerie pour l'Amérique. Le gant était jeté; les armées anglaises furent battues; l'Espagne et la Hollande, suscitées par la jalousie puérile du cabinet de Versailles, déclarèrent, en même temps que ce dernier, la guerre à la Grande-Bretagne, et le désastre du gouvernement que dirigeait cet homme d'esprit fut au comble. Après beaucoup de pertes d'hommes et d'argent, la métropole fut contrainte à reconnaître l'indépendance des Etats-Unis. L'opposition réclamait à grands cris le renvoi de cet homme d'Etat inhabile, qui ne cessait de se défendre par les faux-fuyants, la grâce de l'esprit et l'amabilité nonchalante de ses manières. Ce ne fut qu'au dernier moment, lorsqu'il n'y avait plus aucun moyen de se maintenir, que lord North prit congé des communes; c'était en mars 1782. A peine renversé, il alla grossir les rangs de l'opposition et donna l'un des premiers exemples de ces ministères de coalition qui ne sauvent personne et qui déshonorent tout le monde. Lui, le courtisan facile et faible, qui avait cédé aux préjugés du roi comme à ceux du peuple, et voulu flatter l'un et l'autre par l'asservissement des colonies, se rallia à Fox pour devenir ministre. Cette administration, dans laquelle il s'était réservé le département de l'intérieur, se brisa d'elle-même en décembre 1783; le pouvoir tomba aux mains du jeune Pitt, dont les vues étaient nettes, dont la volonté était décidée, et qui dirigea définitivement les destinées de l'Angleterre, même après sa mort. Lord North était devenu aveugle, et n'assistait plus avec assiduité aux débats du parlement. On ne le vit reparaître sur la scène politique que pour flatter encore les vieux préjugés du pays et combattre une nouvelle loi favorable aux dissidents. Pitt la combattait aussi par des motifs politiques, et la loi ne fut pas votée.

Depuis longtemps, Pitt, ce jeune ministre triomphant, était pour le vieux North, criblé d'infirmités et toujours battu dans la vie publique, un reproche et une douleur. A l'époque de la maladie mentale du roi, 1789, North prit une part active aux débats sur le

plan de régence proposé par Pitt, et montra un grand talent dans cette discussion; l'ironie déliée qui lui avait valu tant de succès dans le monde s'y donna libre carrière. Malgré tous ses efforts et ceux des autres membres de l'opposition, le plan de Pitt fut adopté. Lord North succéda à la pairie lorsque le comte de Guilford, son père, mourut, en 1790; mais il s'occupa peu des affaires publiques jusqu'à sa mort, arrivée le 5 août 1792. L'université d'Oxford, dont il était chancelier, rendit de grands honneurs à sa mémoire. Homme aimable et spirituel, financier habile, inattaquable dans la vie privée, il dépensa les plus ingénieuses ressources de l'esprit pour préparer ses défaites, les pallier ou les subir. Il était capable de détruire la prospérité de la Grande-Bretagne, si la destinée de son pays, préparée depuis longtemps, n'avait été plus forte que lui. PHIL. CHASLES.

NORTHAMPTON (*géog.*).—C'est le nom d'une ville et d'un comté d'Angleterre. La ville chef-lieu du comté est située sur la gauche de la Nen, à 103 kil. N. O. de Londres; sa population est de 15,000 habitants. Elle fut brûlée en 1695 et rebâtie avec soin; aussi est elle jolie et bien percée. On y remarque surtout les églises de Saint-Pierre et d'All-Hallows, l'infirmerie générale, l'hôtel du comté et un vaste marché. C'est dans les prairies au-dessous de Northampton que le roi Henri VI fut battu et fait prisonnier, en 1460, par Edouard (depuis Edouard IV), chef du parti de la Rose blanche. Près de la ville, on visite le *queen's cross*, monument gothique élevé par Edouard Ier à sa femme Eléonore. — Deux conciles eurent lieu dans cette ville, l'un en 1138 et l'autre en 1164, contre saint Thomas de Cantorbéry. Le roi Jean y avait transporté le siége du parlement, et Edouard Ier y tint longtemps une cour brillante. Northampton fabrique, pour l'exportation, des dentelles, des soieries, du fil et des chaussures. Il s'y tient, pour les chevaux de trait, des foires autrefois les plus considérables de l'Angleterre et encore fort importantes. — Le COMTÉ DE NORTHAMPTON est borné, au N. O., par ceux de Leicester et de Rutland; au S. et au S. O., par celui d'Oxford; par celui de Buckingham au S. E.; par ceux de Huntingdon et de Bedford à l'E.; par celui de Warwick à l'O. On y compte 180,000 habitants. Sa superficie est de 46 milles géographiques carrés, et son sol, arrosé par la Nen, la Welland, l'Avon et l'Ouse, uni, fertile, abonde en forêts et en pâturages, et est généralement très-agréable et très-salubre, excepté vers le nord, où il est humide et sujet aux inondations. On y élève beaucoup de bestiaux très-estimés, bêtes à cornes, moutons, chevaux noirs de belle race et d'une grosseur extraordinaire, qui sont l'objet d'un commerce considérable, ainsi que les grains, les légumes, le bois de construction, les dentelles de soie et de fil, les lainages, les chaussures et les fouets fabriqués à Coventry. Le Northampton comprend vingt hundreds. — Plusieurs villes et comtés des Etats-Unis portent aussi ce nom. Nous ne citerons ici que NORTHAMPTON, chef-lieu du comté de Hampshire, dans l'Etat des Massachussetts, sur le Connecticut, qui possède 3,000 habitants, des manufactures, des fabriques, et fait un commerce important.

NORTHAMPTON (HENRI HOWARD comte DE). (*Voy.* HOWARD.)

NORTHUMBERLAND (*géogr.*).—C'est le nom d'un comté, le plus septentrional de l'Angleterre. Il est borné, au N. par le Tweed et l'Ecosse, au S. par le comté de Durham, à l'E. par la mer du Nord, et à l'O. par le comté de Cumberland. Il a pour chef-lieu Newcastle sur la Tyne, et sa population de 225,000 habitants est répandue sur une superficie de 717 kil. sur 104. Il est traversé du N. E. au S. O. par les monts Cheviot qui rendent extrêmement montagneuse sa région occidentale. Les principaux cours d'eau qui l'arrosent sont la Tyne, le Coquet, l'Aln et le Blyth. Son climat est généralement froid; son sol, riche en houille au S. E. et en plomb au S. O., est fertile dans beaucoup de parties, stérile dans d'autres; il renferme environ 100,000 hectares en culture, 260,000 en pâturages, et 185,000 en bois et terres incultes. L'agriculture s'y est élevée à un haut point de perfection; il rapporte des grains en abondance. On évalue à plus de 12 millions d'hectolitres la houille qu'on en exporte, et à près de 80,000 le nombre d'individus occupés par cette industrie. Ses mines de fer sont aussi d'un très-grand produit. L'industrie manufacturière y est peu développée; mais on y voit une multitude de forges, de fonderies, des fabriques de sulfate de fer, d'acétate de plomb, de bitume, etc. Le Northumberland, ainsi nommé de sa situation au nord de l'Humber, ne forme plus qu'une

partie de ce que comprenait autrefois le royaume de Northumbrie (*voy.* ce mot). Il se divise en sept hundreds. Dans sa partie méridionale, on retrouve les débris de la muraille bâtie pour arrêter les Pictes. — L'Angleterre possède aussi deux comtés de ce nom, l'un dans la Nouvelle-Galles du sud (en Australie), chef-lieu Newcastle, et l'autre, dans le bas Canada, au nord du Saint-Laurent. — Nous mentionnerons encore, dans les Etats-Unis (Pensylvanie), un comté de NORTHUMBERLAND, entre ceux de Lycoming, de Luzerne, de Berks, de Mifflin et du Centre. Il a pour chef-lieu Sunburg, compte environ 45,000 habitants et est arrosé par la Susquehannah.

NORTHUMBERLAND (DUCS DE). (*Voy.* DUDLEY et PERCY).

NORTHUMBRIE (*géog.*), un des sept royaumes de l'heptarchie, fondé dans les dernières années de la première moitié du VIe siècle par Idda et ses douze fils, venus, avec les Angles, du Holstein et du Sleswig. York en était la capitale. Il suivit l'établissement des royaumes d'Estseaxe, Suthseaxe, Westseaxe et Kent, fondés par les Saxons de 453 à 527, et précéda la formation de ceux d'Estanglie et de Westanglie ou Mercie. Il s'étendait de l'Humber au Forth, et comprenait les comtés actuels de Nottingham, d'York, de Durham, de Northumberland en Angleterre, et de Roxburgh, de Selkirk, de Peebles, de Berwich, de Haddington, et d'Edimbourg en Ecosse. A la mort d'Idda, la Northumbrie fut divisée en deux royaumes séparés par la Tyne : celui de Bernicie, au nord, avait pour capitale Edimbourg, celui de Déirie, au sud, York. Ils se réunirent quelquefois. Au commencement du VIIe siècle, Edilfrid, un des rois de la Northumbrie, y ajouta des conquêtes faites sur les Scots, les Pictes et les Bretons. Sous Edwin le Grand, ce royaume devint le plus puissant de l'heptarchie. Egfried perdit ensuite Lincoln. Après la retraite d'Eadbert (758), une anarchie de trente ans désola la Northumbrie, qui finit par tomber au pouvoir des rois de Wessex, sous le règne d'Egbert. En 870, les Danois s'y établirent; en 1041, après l'expulsion des Danois, presque tout le pays au nord de la Tyne fut conquis par les Scots ou Pictes, et la Northumbrie fut diminuée de moitié. Sous Guillaume le Conquérant, on en retira encore les comtés de Durham et d'York, et la Northumbrie se trouva, dès lors, réduite aux limites actuelles du comté de Northumberland. (*Voy.* ce mot.) AL. B.

NORTIA ou **NURSIA** (*myth.*), déesse honorée par les Etrusques, les Volsques, les Falisques et les Volaterrains. On enfonçait dans son temple autant de clous qu'il s'écoulait d'années pour conserver le souvenir du passé, usage qui, dans la suite, fut adopté par les Romains. On la représentait avec un enfant dans les bras. Quelques auteurs l'ont prise pour Pomone, mais rien n'appuie cette opinion. Nortia, appelée, comme Cybèle, la *grande déesse*, était plutôt une déesse dispensatrice, une grande mère.

NORWÉGE (*géogr.*, *hist.*), pays situé entre les 58° et les 78° de latitude. — La Norwége présente une longueur de 400 lieues sur une largeur de 20 lieues au nord et d'environ 80 lieues au sud; elle est baignée par la mer du Nord et par l'océan Glacial, et elle forme, avec la Suède, la grande péninsule de la Scandinavie. Pendant plusieurs semaines les habitants de la partie septentrionale du royaume de Norwége ne voient pas le soleil se coucher en été, et pendant le même espace de temps ils ne le voient pas reparaître sur l'horizon en hiver; dans cette dernière saison, ils reçoivent la lumière des aurores boréales et des rayons de la lune réfléchis par la blancheur éblouissante des neiges. Dans la partie centrale de ce royaume, le jour le plus long est de vingt et une heures; il est de dix-huit heures et demie dans la partie méridionale. Les montagnes occupent une grande place dans ce pays, et quelques-unes d'entre elles ont une élévation de plus de 2,400 mètres. On voit à leur pied un grand nombre de lacs qui n'ont pas, généralement, une grande étendue; on en cite un cependant qui, sur 23 lieues de longueur, aurait jusqu'à 3 lieues de largeur. Les montagnes sont trop rapprochées de la mer, ou leurs pentes trop rapides, pour qu'il y ait de longs cours d'eau susceptibles d'une navigation intérieure un peu considérable. On y remarque de nombreuses chutes d'eau, et entre autres la cascade de Rœgenfos, d'une élévation de plus de 850 pieds. Le sol de la Norwége est, dans ses masses granitiques surtout, d'un grand intérêt pour le géologue; il offre au minéralogiste le fer, le cuivre, le cobalt, l'argent, et l'on vient même d'annoncer la récente découverte d'une mine de nickel, métal qui paraît ré-

servé à jouer prochainement un rôle d'une haute importance dans l'industrie et dans les arts. Si quelques régions alpines de la Norwége sont nues et stériles, il y en a d'autres qui présentent une végétation magnifique. Le sapin y atteint une hauteur de 160 pieds, et les bois norwégiens sont recherchés partout, principalement en France et en Angleterre, pour l'usage de la marine. Ces bois font la richesse du pays. C'est ici que se trouvent les limites de la végétation des arbres fruitiers; aux environs de Drontheim, les pommes et les cerises ne mûrissent plus. Cependant c'est dans l'archipel norwégien, baigné par l'océan Glacial, dans une île qui touche au cercle polaire, qu'on voit parvenir à une parfaite maturité ces mêmes fruits qui ne peuvent mûrir à Drontheim, au centre de la Norwége. C'est un des plus frappants exemples de l'influence que peuvent exercer certaines spécialités de position locale sur les productions de la terre; du reste, l'agriculture fait la principale occupation des habitants, qui jouissent généralement d'une aisance peu connue dans des pays beaucoup plus favorisés par la nature. Le paysan norwégien ne pouvant faire pousser chez lui la vigne, et n'étant pas assez riche pour acheter les vins de l'étranger, s'en dédommage par une boisson fabriquée avec la séve du bouleau qui croît au pied des collines, et cette boisson, dont il fait ses délices, n'est pas sans quelque ressemblance avec le vin blanc mousseux. On rencontre, dans l'intérieur, des terres bien cultivées, et, derrière des rochers escarpés qui se projettent sur la mer et font la frayeur du navigateur, des baies, des rades, des ports et des villes.

On a d'abord cherché l'étymologie du mot *Norwége* dans deux mots allemands *nor* et *weg*, ou chemin du nord. Mais il est évident que ce nom a une origine plus ancienne, et on le fait dériver, avec plus de vraisemblance, de *nor-rige*, ou royaume du nord. Ce pays était à peu près inconnu aux Romains. Les géographes modernes semblent généralement croire qu'il a été désigné par Pline sous la dénomination de *Nerigos*; mais Pline, selon son habitude, ne fait que rapporter ce qu'il avait entendu dire sur l'existence de plusieurs îles au nord de la Grande-Bretagne, parmi lesquelles il cite celle de Nerigos comme la plus grande de toutes, *Nerigon maximam omnium*. Admettant l'interprétation commune, ce passage de Pline, qui renfermerait une erreur en géographie, n'offre aucune importance historique. Ce qui paraît hors de doute, c'est qu'il y a eu, très-anciennement, un temps où les contrées qui forment aujourd'hui la Suède, la Norwége et le Danemark étaient habitées par une même race d'hommes, parlant la même langue, ayant les mêmes mœurs, professant le même culte, celui d'Odin et de Thor, son fils, que les Romains trouvèrent répandu dans toute la Germanie. Sous l'influence de ce culte, le principe dominant était le principe de la famille; on voyait là ce qu'on voit encore aujourd'hui aux Indes, des femmes s'immoler sur le bûcher de leurs époux; mais ces femmes n'étaient pas des esclaves forcées de suivre le sort de leurs maîtres ou de se voir partout repoussées avec ignominie. Les femmes scandinaves étaient libres; elles pouvaient survivre à leurs époux sans cesser d'être honorées et respectées de tout le monde, et, lorsqu'elles se décidaient à quitter la vie, ce n'était que par un sentiment de tendresse exagérée, mais toujours spontané.

Les anciens peuples de la Scandinavie n'étaient pas aussi barbares qu'on a généralement voulu le faire croire. Les caractères runiques, en usage chez eux depuis un temps immémorial, offrent une grande analogie avec les caractères phéniciens, et le culte d'Odin rappelle les mythes de l'Inde, la mythologie et même la philosophie de la Grèce, et ce n'est peut-être pas sans raison que quelques savants se sont demandé si cette mythologie et cette philosophie n'auraient pas pris naissance dans les régions scandinaves, si, par la migration naturelle des peuples du nord au midi, elles n'auraient pas été apportées de ces régions en Asie, et de là en Grèce, et si, embellies par l'imagination, modifiées par l'intelligence de l'homme sous l'influence d'un doux climat et d'un beau ciel, elles n'auraient pas servi de marche aux peuples les plus célèbres de l'antiquité pour arriver au faîte de l'ancienne civilisation. Ce sont là des questions que nous ne pouvions nous empêcher de rappeler en parlant des premiers temps historiques de la Norwége. Maintenant, lorsque nous passons de ces temps éloignés et obscurs aux premières lueurs de l'histoire de l'Europe moderne, nous voyons la Nor-

wége présenter un caractère tuot particulier dont elle conserve encore l'empreinte : point de grandes agglomérations d'habitants; point de concentration de pouvoir, toujours la souveraineté puissante de la famille. Ces chefs norwégiens, dont chacun s'appelait *konung*, mot que nous traduisons par *roi*, n'avaient qu'une faible autorité locale, entièrement subordonnée à la volonté des habitants réunis de la commune ou du district; mais la péninsule scandinave ne présentait plus, comme autrefois, un parfait ensemble dans son organisation sociale et politique. D'un côté la Suède, de l'autre le Danemark, engagés dans les voies de la monarchie, obéissaient à des chefs puissants et redoutables par les armées dont ils pouvaient disposer; au milieu d'elles, la Norwége se trouvait ainsi écrasée et soumise, par la force ou par la terreur des armes, à la domination ou à l'influence prépondérante tantôt de l'une, tantôt de l'autre de ces deux nouvelles puissances. Les peuples norwégiens ne se soumirent pas, néanmoins, sans une longue résistance. Au IXe siècle, on vit sortir des îles de la Norwége un des chefs les plus renommés, Harold aux beaux cheveux. Ce fut aussi d'une de ces îles que sortit, au commencement du Xe siècle, *Hrolf* ou Rollon, qui vint en France avec ces hommes du Nord qui ont donné leur nom à la Normandie. Mais, au XIIIe siècle, la Norwége ne pouvait déjà plus être considérée comme un Etat indépendant, et, après une longue série de vicissitudes, elle fut réunie au Danemark par Marguerite de Waldemar, surnommée la Sémiramis du nord. Ce fut l'union de Calmar, c'est-à-dire la réunion, en un seul corps politique et sous un même sceptre, du Danemark, de la Norwége et de la Suède, proclamée à Calmar, ville suédoise, en 1397 (*voy.* SUÈDE). Cette réunion, brisée un peu plus d'un siècle après par l'insurrection des Suédois, que Gustave Wasa rendit à leur indépendance, ne fut durable que pour la Norwége, tellement qu'à dater du XVe siècle l'histoire de ce pays se confond avec celle du Danemark (*voy.* DANEMARK). Les Norwégiens, traités avec douceur, avaient fini par s'attacher sincèrement au gouvernement et aux princes danois lorsque, après un espace de plus de quatre cents ans, les événements extraordinaires dont nous avons été témoins au commencement du XIXe siècle vinrent arracher la Norwége au Danemark et en faire décider la réunion à la Suède. On doit déplorer le traité signé d'abord entre l'Angleterre et la Suède le 3 mars 1813. Par ce traité la Norwége fut donnée au roi de Suède; c'était le prix de la cession d'une partie de la Finlande que la Suède, à son tour, se voyait elle-même forcée de livrer à la Russie. Le Danemark ne pouvait pas évidemment lutter longtemps contre la Suède, aidée de l'Angleterre et de toutes les grandes puissances de l'Europe. Aussi, par la paix de Kiel signée dans le mois de janvier 1814, la cour de Copenhague se résigna-t-elle à perdre ses droits sur la Norwége; mais les Norwégiens s'y résignèrent moins facilement, ils montrèrent la plus grande répugnance à se voir réunis à la Suède, qu'ils s'étaient accoutumés à regarder presque comme leur ennemie naturelle. Ils se déclarèrent indépendants, et choisirent pour roi le fils même du prince dont on voulait les séparer. Il s'ensuivit, entre la Norwége et la Suède, une lutte armée, durant laquelle beaucoup de sang fut versé. Pendant cette lutte les Norwégiens avaient adopté une constitution nouvelle. On saisit cette occasion pour leur proposer la conservation de cette constitution, à la condition de remplacer par le roi de Suède celui qu'ils venaient de proclamer. La proposition fut acceptée, et cette transaction eut lieu le 17 mai 1814. Alors la Norwége fut reconnue comme royaume indépendant dont l'existence est garantie par les traités et le droit commun de l'Europe.

Les paysans, qui forment en Norwége la classe des citoyens, la plus nombreuse et la plus puissante de toutes, ont mis une admirable persévérance à se faire maintenir leurs libertés. Si la Norwége n'a plus d'histoire politique extérieure distincte de celle de la Suède, elle en a une intérieure. D'après la nouvelle constitution norwégienne, le pouvoir exécutif n'a pas un *veto* absolu; il doit subir la loi qui a passé successivement dans trois sessions du *sterthing*, c'est-à-dire de l'assemblée nationale législative ou de la diète qui se réunit à Christiania, capitale de la Norwége. La diète a usé de ce droit constitutionnel lorsqu'elle a aboli la noblesse héréditaire. Cette abolition fut prononcée en 1815; le roi opposa d'abord son *veto*; elle fut renouvelée en 1818 et suspendue encore une fois par l'effet du *veto* royal; mais enfin, répétée une troisième fois, elle f

rendue définitivement obligatoire. En vain le cabinet de Stockholm essaya de fondre les deux royaumes en un seul Etat; il échoua complétement dans cette tentative, et, chose remarquable, les agents diplomatiques de la Russie, d'accord avec ceux de la république des Etats-Unis de l'Amérique du Nord, s'interposèrent en faveur de la diète norwégienne et parvinrent à faire abandonner à la cour de Suède le dessein d'opposer la force des armes à l'exécution des décisions du Sterthing.

Il ne nous reste plus qu'à parler de la situation économique actuelle de la Norwége. De grands travaux ont été faits dernièrement pour lever trigonométriquement le plan de la superficie et celui des côtes maritimes de ce royaume. Ces travaux ont été suivis avec une grande activité jusqu'à ce jour, et nous sommes heureux de pouvoir donner, à ce sujet comme sous d'autres rapports de statistique intérieure, quelques intéressantes notions authentiques encore inédites. Il est maintenant constaté que la superficie totale de la Norwége est de 5,799 milles géométriques. On donne aux terres susceptibles de culture une étendue de 333 milles dont 169 seulement sont aujourd'hui cultivés. Les forêts occupent 1,850 milles. La population de la Norwége était de 885,000 âmes en 1815; elle s'est élevée à 1,000,000 en 1825, à 1,180,000 en 1836, et elle est aujourd'hui de plus de 1,300,000 âmes. La plus grande partie de cette population se trouve dans la Norwége méridionale et centrale, et appartient à la race normande, forte, vigoureuse, intelligente. Plus au nord, on aperçoit deux autres races, dont l'une est d'origine finnoise; l'autre est la race hyperboréenne ou des Lapons. Tout est dominé, ainsi que nous l'avons déjà remarqué, par la classe des paysans vivant au milieu de leurs terres. On y rattache tous les habitants qui appartiennent à l'agriculture et dont le nombre, d'après les derniers recensements, ne s'élèverait pas à moins de 1,020,000 individus, ou les huit dixièmes de la population totale. Les deux dixièmes restants se partagent presque également entre les manufactures et le commerce. On doit donc considérer la Norwége comme une puissance éminemment agricole; mais elle n'en est pas moins une puissance maritime considérable, et il ne saurait en être autrement, puisqu'elle a plus de 350 milles géométriques de côtes abordables presque sur tous les points. Elle ne peut guère avoir de communications par terre qu'avec la Suède, et ces communications sont nécessairement bornées, vu la nature des produits des deux pays, indépendamment des obstacles que présente l'aspérité des montagnes. On peut donc dire que c'est par la vie de mer que la Norwége peut se mettre en contact avec le monde civilisé; c'est encore par suite de sa configuration même sur cette immense longueur de côtes maritimes qu'elle peut entretenir d'importantes relations entre les différentes parties qui la composent au moyen d'un cabotage actif, favorisé par une sage législation commerciale qui, sous ce rapport, pourrait servir de modèle aux autres nations.

La pêche fournit aussi un moyen de subsistance à un grand nombre d'habitants, et le cabotage et la pêche, ces deux pépinières d'une bonne marine nationale, deviennent la source d'une grande navigation de long cours et d'une marine marchande qui ne craint pas de concurrence pour l'économie du fret; aussi ne se bornet-elle pas à faire exclusivement le transport des produits nationaux, des bois et du fer, mais elle prend part aux relations internationales des plus grandes puissances maritimes telles que l'Angleterre et la France. Effectivement, la Norwége possède 4,076 navires de différentes grandeurs au-dessus de 26 tonneaux, et dont les équipages forment un ensemble de 19,545 matelots. 2,000 navires avec 8,000 mariniers exercent le cabotage. En outre, la marine royale norwégienne se compose d'une frégate de 36, de deux corvettes de 46, d'un brick de 16, de cinq goëlettes de 49, plus de trois bateaux à vapeur, et de cent trente-huit grandes ou petites chaloupes. Tel est le rang que prend la Norwége parmi les Etats maritimes de l'Europe, et telles sont la puissance et la force commerciales qui alimentent ses relations extérieures. Quant à l'intérieur, forte de sa position, de ses mœurs qui tiennent encore à une sorte de vie patriarcale, la Norwége donne le spectacle unique d'une monarchie, qu'on nous passe l'expression, démocratique. C'est aujourd'hui peut-être le pays le plus tranquille, le moins révolutionnaire et le moins malheureux de l'Europe. Le luxe n'est pas inconnu dans ses villes; l'aisance règne généralement dans les campagnes, et

on n'y rencontre nulle part cette désolante misère, on n'y voit nulle part éclater, à côté de l'opulence et d'une riche industrie, ces terribles crises qui semblent ébranler dans ses fondements l'édifice social tout entier. DE LENCISA.

NORWICH (*géogr.*), ville épiscopale d'Angleterre, chef-lieu du canton de Norfolk. Elle est située sur la Yare, à 175 kil. N. E. de Londres, et date d'une haute antiquité; elle a été construite non loin de l'emplacement de *Venta Icenorum* (aujourd'hui *Caster*), dans la province nommée par les Romains *Flavie Césarienne*. Elle s'élevait probablement jadis sur le bord de la mer, bien qu'elle en soit maintenant éloignée de 25 kilomètres environ. — Au XIVe siècle, sa population était si nombreuse, que près de 58,000 personnes y furent enlevées par la peste. Un incendie la dévora en grande partie en 1515. Elle fut rebâtie par Elisabeth, et repeuplée par des Belges. Elle compte 65,000 habitants; son enceinte est très-vaste et renferme de remarquables édifices, parmi lesquels on cite sa magnifique cathédrale, la belle église de Saint-Péter-Mancroft, le palais épiscopal, son vieux château fort, bâti, dit-on, par Offa, et reconstruit, au XIVe siècle, par Edouard II, et l'hôtel de ville. Elle a une bibliothèque et des hôpitaux. Son commerce, moins étendu qu'autrefois, est encore important; il consiste surtout en crêpes, satins, damas, bombasines, tissus de laine et de soie, dont la fabrication y fut introduite au XIIe siècle par des Flamands; elle exporte ses produits et reçoit ceux du dehors par Yarmouth, à l'embouchure de la Yare. Norwich a donné naissance au philosophe Samuel Clarke. — Il existe, dans les Etats-Unis, plusieurs autres villes de ce nom. La plupart sont peu importantes; nous ne mentionnerons que celle de l'Etat de Connecticut, à 22 kil. N. de New-London; elle contient 4,000 habitants, et possède une fonderie de boulets, des papeteries, des fabriques de maroquins, des manufactures de lainages, des tanneries, des moulins à moudre et à scier, etc.

NOSOCOMIAL, du grec νοσοκομεῖον, *hôpital*. — Nom donné en médecine à tout ce qui se rapporte aux hôpitaux; c'est ainsi que l'on dit *une fièvre nosocomiale, un typhus nosocomial*.

NOSOGRAPHIE (*méd.*), du grec νόσος, *maladie*, et γράφω, *j'écris*. — Ce mot signifie donc uniquement, dans le sens étymologique, la description des maladies; mais on est dans l'habitude de lui donner un sens plus étendu en y rattachant également la classification des diverses maladies. (*Voy.* ce dernier mot).

NOSSI-BE ou **NOSSI-VÉ**, île d'Afrique, près et au N. O. de Madagascar, par 13° de lat. S. et 46° 52' de long. E. Elle a 32 kilomètres de circonférence. Elle fut cédée à la France, en 1840, par Tsioumeka, reine des Sakalaves, qui avait réclamé l'appui des Français contre les Hovas; mais l'établissement que nous y avons formé a été abandonné à cause de l'insalubrité du climat. Nous ferons remarquer que *Nossi* désigne une *île* dans la langue malgache. On trouve, dans les mêmes parages, les petites îles de *Nossi-Cumba*, *Nossi-Mitsiou*, *Nossi-Fali*, qui ont aussi été cédées à la France par les chefs malgaches. E. C.

NOSTALGIE (*méd.*), du grec νόστος, *retour*, et ἄλγος, *douleur*. — Ce mot désigne la douleur, la souffrance morale, l'ennui, le désespoir causés par l'absence du pays natal, et le vif désir, le besoin d'y retourner. La nostalgie n'est point précisément une maladie; c'est, comme le dit Georget, une *cause* de maladies aussi diverses par leur nature que par leur usage. La nostalgie est une simple affection morale, une passion pénible, dont les effets peuvent disparaître par des occupations, des distractions, et surtout par l'espoir du retour dans le pays. Quant aux maladies diverses que la prolongation de l'état nostalgique peut provoquer, elles nécessitent le traitement qui est applicable à chacune d'elles; seulement il a cela de particulier qu'il faut avoir soin d'agir sur l'esprit des malades, leur donner l'espoir de revoir leur famille, et il est rare que le retour dans les foyers ne fasse pas disparaître les accidents dans les cas en apparence les plus graves.

NOSTOC (*bot.*). — Le genre formé sous ce nom, par Vaucher, pour des algues d'ordre inférieur est aujourd'hui regardé par plusieurs auteurs comme ne formant qu'un simple synonyme du genre *undina* de M. Fries. C'est de ce nom de *nostoc* qu'est dérivé le nom de *nostochinées* (*voy.* NOSTOCHINÉES). La plus connue et la plus commune des plantes désignées par Vaucher sous le nom générique de *nostoc* est le NOSTOC COMMUN, *nostoc commune*, Vauch., qui se montre fréquem-

ment sur la terre après les pluies et se présente sous la forme d'une matière comme gélatineuse, étalée et ondulée, dans laquelle on observe, au microscope, des séries de cellules réunies en sortes de chapelets, la dernière de chaque série étant sensiblement plus grosse que les autres. La couleur de ce nostoc varie depuis la teinte roux verdâtre jusqu'au bleuâtre. — Une autre espèce intéressante est celle que l'on mange en Chine, d'où elle a été rapportée récemment par MM. Ivan et Callery, et à laquelle MM. Montagne et Berkeley ont donné le nom de *nostoc edule*.

NOSTOCHINÉES (*bot.*), *nostochineæ*. — Agardh a formé sous ce nom un groupe naturel ou, si l'on veut, une famille pour des algues d'une organisation extrêmement simple et qui occupent les degrés inférieurs de l'échelle végétale. Toute leur organisation se réduit, en effet, à une matière gélatineuse, de configuration variée, dans l'intérieur de laquelle se montrent des globules ou des filaments tantôt simples, tantôt rameux, continus dans certains cas, dans d'autres paraissant articulés ou formés de files de très-petites cellules ovoïdes. Ces végétaux se trouvent, pour la plupart, dans les eaux douces; un très-petit nombre se rencontre dans l'eau de la mer; enfin il en est qui se développent sur la terre, sur les rochers humides, sur les prairies après un orage, même sur la neige. Les plus curieux, parmi ces végétaux, sont 1° le *protococcus nivalis*, qui se développe sur la neige des hautes montagnes et des régions polaires, quelquefois assez abondamment pour y produire l'apparence de taches de sang, et pour avoir fait croire, en diverses circonstances, à des pluies de sang de sinistre présage; 2° le NOSTOC COMMUN, *nostoc commune*, Vauch. (*undina*, Fries), sorte de gelée organisée dont le développement, sur la terre humide ou dans les prairies, à la suite des pluies d'orage, a beaucoup occupé autrefois et a fait attribuer, sans fondement, à ce végétal une origine presque miraculeuse et des propriétés médicinales précieuses. P. DUCHARTRE.

NOSTRADAMUS (MICHEL DE NOSTRE-DAME, plus ordinairement nommé), l'un des faux prophètes, empiriques de la divination, qui ont exploité la crédulité humaine avec le plus d'effronterie et le plus de succès. Il naquit le 14 décembre 1503, à Saint-Remgen (Provence), d'une famille de médecins juifs, néophytes de la tribu d'Issachar. Cette origine fut pour beaucoup dans sa vocation de prophète. Nous doutons même qu'il se fût mis à prédire, s'il n'eût eu à cœur de justifier ce passage des *Paralipomènes* où il est dit « que ceux de la tribu d'Issachar étaient des hommes expérimentés, connaissant tous les temps (liv. I, chap. XII, vers. 32). » Il se crut prédit lui-même par cette phrase de l'Ecriture, et c'en fut assez pour qu'il divinisât. D'abord pourtant il étudia la médecine à Montpellier et la pratiqua même avec succès dans ses courses à travers le Midi, à Narbonne, à Toulouse, à Bordeaux, à Lyon, où il combattit heureusement par des remèdes secrets une épidémie terrible; à Poitiers, où il publia son livre étrange, *Singulières recettes pour la santé du corps humain*, et enfin à Salon de Craux, en Provence, où il vint s'établir après ces longues pérégrinations. C'est là que méditant à loisir dans la solitude forcée que la jalousie des médecins ses rivaux avait faite autour de lui, il résolut de mettre à profit la vertu divinatoire dont il se croyait doué. Ses prophéties s'annoncèrent d'abord bien modestement, sous l'humble forme de petits almanachs. C'étaient des épidémies, des épizooties, des révolutions d'empire, des morts fameuses prédites avec un incroyable aplomb, et le tout formulé sous la forme de quatrains sibyllins bourrés de coq-à-l'âne, de calembours barbares, de locutions amphigouriques, obscurs enfin de tous points, et indéchiffrables pour le plus sagace. Là fut leur succès. De ce que ces prédictions si grotesquement mystérieuses ne pouvaient réellement s'appliquer à rien, on voulut les appliquer à tout, et leurs phrases sans suite, dénuées de sens, s'y prêtèrent commodément. Nostradamus, encouragé, se mit à prédire en grand. Dédaignant désormais la divination vulgaire, ses prophéties s'attaquèrent aux grandes révolutions de l'avenir; il leur conserva la forme du quatrain, mais les groupa par cent à la fois. Le premier recueil qu'il en publia à Lyon, le 1er mars 1555, contenait sept de ces *centuries;* il l'avait dédié à son fils, César Nostradamus. Le succès en fut immense. C'était à qui croirait au prophète et qui, tentant de le comprendre, se rangerait ainsi parmi les gens sagaces, les seuls pour lesquels l'auteur prétendait avoir écrit. Cette première édition bientôt épuisée, il en publia une seconde, grossie de trois nouvelles centuries

et qu'il dédia hardiment au roi Henri II. La faveur qui avait accueilli son livre à la cour l'y autorisait ; il savait bien que l'époux de la superstitieuse Catherine de Médicis n'était pas homme à récuser pareille dédicace ; et d'ailleurs, pour que les méchants ne pussent compromettre son livre comme entaché de sorcellerie, ce qui l'eût perdu dans une cour superstitieuse, mais, avant tout, orthodoxe, il s'était mis en règle dans une épître dédicatoire où il repousse de toutes ses forces toute pensée de maléfice et toute intimité dangereuse avec Satan. Mais ce qui contribua plus encore à la vogue du prophète, c'est que, pour l'un de ces quatrains, le trente-cinquième de la première centurie, le hasard vint tout à coup lui donner raison. Il avait écrit :

Le lion jeune, le vieux surmontera
En champ bellique par simple duel,
Dans cage d'or les yeux lui crevera.
Deux plaies une, puis mourir : mort cruelle.

La mort de Henri II, tué dans un tournoi par Montgomery d'un coup de lance à travers la visière de son casque, sembla donner à tous le mot de cette énigme. Déjà quelques années auparavant il était venu à Paris sur la demande de la reine; l'archevêque de Sens l'avait reçu dans son hôtel, puis on l'avait pompeusement emmené à Blois pour qu'il tirât l'horoscope des jeunes princes. Mais tous ces honneurs n'étaient rien auprès de ceux qui lui furent réservés après sa fameuse prophétie. Tous les princes en passage par la Provence vinrent dès lors lui rendre visite dans sa retraite de Salon. Le duc et la duchesse de Savoie firent ce pèlerinage, et bien plus, peu de temps après, ils envoyèrent un seigneur de leur cour consulter Nostradamus sur le sexe de l'enfant dont la duchesse allait être mère. Il prédit la naissance d'un prince, et, comme cette fois le hasard vint de nouveau le servir, sa réputation grandit encore. En 1564, Charles IX et Catherine de Médicis, parcourant la Provence, vinrent à leur tour lui rendre une visite longuement racontée par le fils de Nostradamus dans sa *Chronique de Provence* (p. 802). Quelques jours après, le jeune roi, dont cette première entrevue n'avait pas épuisé la curiosité, fit venir Nostradamus à Arles où il s'était arrêté, et ne le renvoya à Salon qu'avec « un présent de 200 écus d'or, dit César Nostradamus, la moitié autant que la royne lui donna, et les patentes de conseiller médecin ordinaire aux gages, prérogatives et honneurs accoustumez. » Le devin ne jouit que fort peu de temps de ces titres tardifs. Il mourut seize mois après, le 2 juillet 1566. D'avance, il s'était préparé une prédiction pour ce cas suprême, et avait, pour ainsi dire, fait la mise en scène de sa mort dans ce quatrain, le dernier de ses présages :

De retour d'ambassade don de roy, mis au lieu,
Plus n'en fera; sera allé à Dieu :
Parents plus proches, amis, frères du sang,
Trouvé tout mort près du lit et du banc.

Et, en effet, suivant l'aveu naïf des biographes, « on le trouva mort, assis sur un banc près de son lit. » Même en mourant, Nostradamus n'avait pas voulu se démentir. Sa veuve lui fit élever, dans l'église des Cordeliers de Salon, un tombeau qui fut longtemps le but d'un pèlerinage pour tous les gens infatués d'astrologie et de divination. A la fin du XVIIe siècle, son voisinage, comme la mansarde des devineresses de la Fontaine, était encore inspirateur en prophétie. On en a pour preuve l'aventure de certain fou qui n'avait pas pris ailleurs le don divinatoire dont il se prétendait doué, et qui, amené à la cour, compta, parmi ses premières dupes, Louis XIV et madame de Maintenon elle-même (*Annales de la cour*, 1697, tome II, p. 75-88). A cette même époque, le cours des prophéties de Nostradamus n'avait pas encore baissé, on y cherchait toujours, et, à force de tourmenter les mots, on y trouvait la prédiction des événements présents comme, depuis un siècle, on y avait cherché et trouvé celle des faits déjà accomplis. Quelquefois, pour mieux accréditer le devin, on interpolait, dans ses *centuries*, des quatrains sur les événements actuels, prédits ainsi après coup. On ne fit pas autrement pour la mort de de Thou et de Cinq-Mars, peut-être même pour l'exécution de Charles Ier et de Biron, qui sont trop clairement indiquées pour n'être pas des prophéties de complaisance. Du reste, faire des *centuries* à la façon de Nostradamus était un jeu d'esprit assez commun dans le XVIIe siècle; les meilleurs esprits, notamment Sarrazin et madame de la Fayette, s'y exercèrent par passe-temps, et réussirent, par moquerie, à se faire aussi inintelligibles que Nostradamus l'avait été sérieusement et par spéculation. Nous avons dit que cette obscurité du devin avait fait son succès, et nous le répétons en nous autorisant, cette fois, de Ga-

briel Naudé, pour qui ces prophéties, indéchiffrables, applicables à tout et à rien, sont comme le soulier de Théramène bon à tous les pieds; et en nous faisant fort aussi de ces sages et spirituelles paroles de Ch. Nodier : « Si on s'étonne que ce fameux mystagogue ait deviné juste sur quelques points dans la série infinie de ses hypothèses à mille faces dont les combinaisons se multiplient par le nombre des mots et des syllabes, je m'étonne, moi, qu'il n'ait pas deviné presque toujours. » Ce qui nous semble étrange, c'est que jusqu'à ce dernier temps ils se soit trouvé des hommes assez crédules, assez engoués de la plus sotte superstition pour se faire les continuateurs de Chavigny, l'élève le plus niais qu'ait fait Nostradamus, de Guynaud, de Jean Dorat, de Morhof, ses commentateurs émerveillés du XVI[e] siècle; des gens qui croient bonnement à toutes les rêveries grotesques du devin de Salon, bien plus qui cherchent à l'interpréter et à établir une soi-disant concordance entre ses quatrains et les faits du XIX[e] siècle. Un de ces fous, le seul que nous citerons, a fait paraître, en 1806, un livre ayant ce titre étrange, *Napoléon..... prédit par Nostradamus* (Paris, in-12).

La famille de Nostradamus compta d'autres membres illustres. Jean, frère du précédent, poëte et procureur au parlement de Provence, publia, Lyon, 1575, les *Vies des anciens poëtes provençaux*, mine qui sera toujours précieuse à consulter pour l'histoire littéraire de la France méridionale. Il mourut en 1590. — NOSTRADAMUS (CÉSAR), fils aîné du prophète, naquit en 1555, à Salon, et mourut en 1629, laissant des vers provençaux, et une compilation assez mal écrite et et intitulée, *Histoire et chronique de Provence*, Lyon, 1614, in-fol. — NOSTRADAMUS le jeune, frère du précédent et appelé Michel comme son père, se livra, comme lui, à l'astrologie, et enrichit un almanach de ses prédictions, en l'année 1568. Il se trouva, en 1575, au siége du Poussin. Pressé par d'Espinay-Saint-Luc, qui lui demandait quelle serait l'issue de la guerre, il répondit que la ville serait brûlée, et il y mit lui-même le feu pour conserver intact l'honneur de son nom. — Malheureusement d'Espinay l'aperçut, et, tout bouillant de colère, lui fit passer son cheval sur le ventre et le tua.

NOTABLES (ASSEMBLÉE DES). — Par ce nom on désigne particulièrement les deux assemblées convoquées par Louis XVI en 1787 et 1788, et qui précédèrent la réunion des états généraux de 1789. L'embarras des finances et la nécessité d'y pourvoir par une nouvelle assiette de l'impôt furent les motifs qui déterminèrent la première convocation. Depuis longtemps les recettes étaient au-dessous des dépenses, et chaque année accroissait le déficit. M. de Calonne, qui était alors contrôleur général, se trouvant à bout d'expédients, pensa qu'il fallait revenir aux plans de Turgot, supprimer les exemptions dont jouissaient la noblesse et le clergé, et soumettre tout le monde à l'égalité devant l'impôt. Turgot avait succombé devant les résistances que lui avaient fait éprouver les corps privilégiés. Calonne pensa tout sauver, et lui-même et la chose publique, en faisant opérer les réformes par les privilégiés eux-mêmes. Ce fut dans ce sens qu'il parla au roi. Le projet, le mode d'exécution, l'opportunité de la convocation, tout fut discuté et arrêté entre le ministre et le roi dans le plus profond secret, comme s'il se fût agi d'un coup d'Etat. Il n'en fut pas question même dans le conseil des ministres. Ce fut le dernier jour de l'année 1786, dit un contemporain, que l'annonce de cette assemblée des notables vint surprendre tout le monde. Les lettres de convocation sont, en effet, du 29 et du 30 décembre. D'ailleurs, dans la composition de cette assemblée, on prétendait suivre une coutume ancienne dont on verra l'origine à l'article ETATS GÉNÉRAUX de ce dictionnaire. D'après cet usage, on appelait les premiers présidents et les procureurs généraux de tous les parlements, les élus ou députés des Etats de Bourgogne, d'Artois, de Languedoc et de Bretagne, et enfin les premiers magistrats municipaux des principales villes, au nombre de vingt-six. Le reste de l'assemblée était choisi parmi les princes du sang, les ducs et pairs, les archevêques et évêques, les maréchaux de France, la haute noblesse, les conseillers d'Etat et les maîtres des requêtes. Le ministre, au reste, usant de la liberté dont il jouissait jusqu'à un certain point, de choisir qui il voulait dans le nombreux personnel des hauts dignitaires, appela particulièrement les hommes qui passaient pour les plus favorables aux idées de réformes; ainsi il adressa une lettre de convocation au marquis de Lafayette.

Le roi, en personne, ouvrit l'assemblée des notables le 22 février 1787; il se borna,

dans son discours, à faire connaître le but de la convocation. C'était la réformation des abus et l'amélioration des finances. Le garde des sceaux lut ensuite quelques pages dans le même sens. Enfin M. de Calonne parla du déficit. Cette séance fut terminée par la lecture de la liste des bureaux que le roi avait fait préparer d'avance. L'assemblée était divisée en sept bureaux, présidés chacun par un prince du sang. — Il y eut une seconde séance le lendemain, 23 février. M. de Calonne y présenta six mémoires, dont voici les sujets : le premier, sur l'établissement des assemblées provinciales; le deuxième, sur l'imposition territoriale; le troisième, sur le remboursement des dettes du clergé; le quatrième, sur la réformation de la taille; le cinquième, sur la liberté du commerce des grains; le sixième, sur la suppression de la corvée. Le 12 mars, le ministre présenta huit autres mémoires sur l'abolition des barrières intérieures, sur l'établissement d'un tarif de douanes uniforme, sur la réformation de la gabelle, etc. Nous n'entrerons pas dans l'exposé du travail et des discussions qui eurent lieu dans les bureaux à la suite de ces présentations. Nous avons montré quel esprit animait le ministre de Louis XVI en citant quelques-uns de ces projets. Nous nous bornerons à dire comment ils furent accueillis, pour montrer l'opinion de la majorité des notables. On applaudit à la proposition des assemblées provinciales, mais la majorité demanda qu'elles fussent composées des trois ordres, en accordant au tiers le droit de nommer un nombre de députés égal à celui des deux autres ordres réunis. On fut d'accord avec le ministre pour la liberté du commerce des grains, sur la suppression de la corvée, la réformation des gabelles, etc. ; mais, lorsque vint la question du nouvel impôt territorial, on voulut avoir une démonstration complète de l'état des finances; on demanda communication des états du trésor. Ces états, après plusieurs hésitations et plusieurs refus, furent communiqués. Alors commença la critique des opérations financières, c'est-à-dire la critique de l'administration de M. de Calonne; elle fut des plus vives. Les séances étaient secrètes, mais rien de ce qui s'y passait n'était ignoré du public. On se passionnait, dans les salons, contre le contrôleur général; il fallait, disait-on, lui faire son procès et punir ses dilapidations. Le 20 avril, Calonne reçut sa démission; il avait préparé un dernier projet sur l'impôt du timbre, qui fut présenté aux notables par son successeur. Cependant tout le ministère avait été remanié; Etienne-Charles Loménie de Brienne, archevêque de Toulouse, l'un des notables, était nommé chef du conseil des finances.

Le nouveau ministre, pour hâter les travaux de l'assemblée des notables, convoqua chez Monsieur (plus tard Louis XVIII) les présidents et deux commissaires de chacun des bureaux; il leur présenta un état des dépenses et des recettes qui fixait le déficit de 1787 à 140 millions, concluant de là qu'il était indispensable d'établir de nouveaux impôts. Un seul bureau convint de cette nécessité, les autres refusèrent d'émettre un avis. La majorité semblait se considérer comme n'ayant point une autorité suffisante pour décider des matières aussi difficiles. On les avait appelés à titre de conseils, et on leur avait répété plusieurs fois qu'on ne leur accordait que le droit d'avis. La majorité semblait désirer davantage; et quelques-uns de ses membres osèrent même sortir du rôle qu'on leur avait assigné, pour prendre une initiative hardie. M. Lafayette proposa de convoquer une assemblée nationale. — « Quoi, monsieur, lui dit le comte d'Artois, vous voulez les états généraux? — Oui, monseigneur, et même mieux que cela! » Le même M. Lafayette et l'évêque de Langres demandèrent qu'on rendît l'état civil aux protestants; d'autres voulaient qu'il y eût une assemblée des notables tous les cinq ans; d'autres, que les comptes du trésor fussent publiés tous les ans.

Le 25 mai, dans une séance solennelle, le roi vint prononcer la clôture de l'assemblée. Il remercia les notables de leur zèle. Le garde des sceaux prit ensuite la parole et annonça que le gouvernement adoptait les assemblées provinciales composées des trois ordres, le tiers ayant un nombre double de représentants, la liberté du commerce des grains, la suppression des corvées, des douanes intérieures, et enfin la réformation de la gabelle.

Telle fut la conclusion de l'assemblée des notables de 1787; elle réalisait de grandes améliorations, et entre autres cette unité administrative demandée sous Louis XIV. Un siècle plus tôt, à l'époque où le pays sentait le mal, mais ne s'était encore fait aucune formule de réformation, elles eussent été ac-

cueillies avec reconnaissance. L'histoire eût loué le gouvernement qui les avait proposées et les conseillers qui les avaient appuyées; mais ces timides modifications, ces faibles changements ont été dérobés, ou plutôt effacés, aux yeux de la postérité, par l'immense éclat de la révolution de 1789; l'histoire même les a presque oubliés au moment où nous sommes; ce ne fut qu'une première satisfaction et en même temps un aliment donné à l'esprit de réforme ou plutôt de rénovation qui animait la nation. Nous n'avons pas à raconter ici comment eut lieu la présentation au parlement des édits rendus en conséquence des promesses faites dans la séance de clôture; comment l'édit qui établissait une subvention territoriale et l'extension de l'impôt du timbre souleva un orage dans le parlement; comment celui-ci, excipant de ce qu'il n'avait pas le droit de prononcer sur de nouveaux impôts, demanda la réunion des états généraux; comment ce parlement, exilé à Troyes, renouvela cette demande; comment il fut rappelé à Paris, et comment, persistant dans sa résistance, il vit toute la France se ranger derrière lui. Cette lutte fut terminée par une déclaration du roi du 24 septembre 1788, ainsi conçue : « Nous voulons et ordonnons que l'assemblée des états généraux ait lieu dans le courant de janvier de l'année prochaine. »

Ce fut l'occasion de la réunion de la seconde assemblée des notables. On a vu plus haut que les notables avaient demandé que, dans les états provinciaux, le tiers état fût aussi nombreux que les deux autres ordres réunis, et que le gouvernement avait accédé à cette demande. Il semblait en résulter qu'il en serait de même dans les états généraux; de là des réclamations très-vives et d'autant plus puissantes qu'elles avaient pour organes la majorité de la haute noblesse et du haut clergé, et presque tous les personnages influents de la cour. Le ministre, qui était alors Necker, n'osait résister de front; le roi, disait-on, n'osait pas lui-même. On remit la décision de la question à une nouvelle assemblée des notables composée à peu près comme la première. Le roi en fit l'ouverture le 5 octobre 1788, et lui fit proposer une série de questions sur la convocation des états généraux. Pour les examiner l'assemblée se divisa en bureaux comme la première fois. La majorité n'était pas, dit-on, de l'avis du ministre; mais elle n'osa ou ne put constater son opinion par une délibération prise en commun. Le comte d'Artois, le prince de Condé, le duc de Bourbon, le duc d'Enghien et le prince de Conti signèrent une protestation contre le doublement du tiers; mais nulle autre signature ne se joignit à leurs noms; on put croire, on put dire que ce n'était là que l'avis d'une minorité. Quoi qu'il en soit, l'assemblée fut dissoute le 12 décembre, sans avoir, en quelque sorte, rien fait. Necker présenta le 27, dans le conseil des ministres, un rapport sur le résultat des délibérations des notables dont les conclusions furent rendues publiques sous le titre de *Résultat du conseil d'Etat du roi*. On y disait que S. M. avait ordonné que les députés aux prochains états seraient au nombre de mille, que le nombre des députés du tiers état serait de cinq cents, et que l'on s'occuperait, sans délai, des lettres de convocation. BUCHEZ.

NOTACANTHES (*entom.*). — Famille d'insectes diptères, de la division des brachycères, subdivision des entomocères. Ses caractères sont : trompe munie de quatre soies, dont deux souvent rudimentaires; antennes à troisième article divisé en plusieurs segments; écusson le plus souvent armé de pointes; abdomen ordinairement de cinq segments distincts; tarses terminés par trois pelotes.

Cette famille termine la série que forme le groupe des entomocères, commencé par les tabaniens, et qui, du degré organique élevé qu'occupent ces derniers, descend rapidement dans les notacanthes et se divise en quatre tribus décroissantes : les acanthomérides, les sicaires, les xylophagides et les stratiomydes. — Le caractère le plus saillant des notacanthes, celui qui a donné lieu à leur nom, consiste dans les pointes qui, à quelques exceptions près, terminent l'écusson. Ces pointes, que l'on retrouve très-rarement chez d'autres diptères, se diversifient par le nombre, la longueur, la forme, la direction. Le nombre ordinaire est de deux; il y en a une seule dans les platynes, quatre, six ou huit dans les béris, les ptilocères, les acanthines. Dans le premier de ces genres, le nombre des pointes diffère selon le sexe; plus ou moins longues, horizontales ou relevées, le plus souvent mutiques et aiguës, elles sont obtuses et velues dans les cyphomyies; situées à l'extrémité d'un prolongement de l'écusson aussi long

que l'abdomen et formant une fourche qui se redresse obliquement dans les dicranophores. — La destination de ces pointes n'est pas connue ; on peut seulement conjecturer que, dans ce dernier genre, elles défendent l'abord des ailes ; elles ne peuvent en protéger que la base dans les autres.

Ces insectes présentent moins d'unité sous le rapport des habitudes que sous celui de l'organisation. Nous trouvons les uns dans les bois, posés sur le tronc des arbres, d'autres sur le feuillage ou les fleurs des prairies, et dans les lieux aquatiques. Cette diversité provient de celle qui existe dans le mode de développement. Les œufs sont déposés tantôt dans le terreau ou dans les ulcères des arbres, tantôt dans les bouses, quelquefois dans les eaux. Les larves, dont l'organisation est appropriée à ces divers genres d'habitation, diffèrent fort entre elles. Lorsqu'elles passent à l'état de nymphes, leur peau sert de coque sans changer de forme. J. M.

NOTAIRE, NOTARIAT. — L'institution du notariat a subi de nombreuses et profondes modifications ; on est même loin d'être d'accord sur le temps et les conditions de son origine. Il paraît certain, toutefois, que la dénomination équivalente à celle de *notaire* était inconnue chez les Hébreux, ainsi que chez la plupart des autres peuples de l'antiquité. Les conventions, en général, n'étaient alors que verbales, et la preuve s'en faisait par témoins. Cependant, d'après la loi de Moïse, l'acte de divorce devait être dressé par un écrivain public. Il dut s'établir, de bonne heure, des hommes plus instruits que le vulgaire et faisant profession de mettre par écrit les conventions, afin d'en constater l'existence et d'en conserver un monument durable ; mais, pendant longtemps, le contrat tira toute son authenticité du témoignage des assistants, témoignage résultant de leur sceau ajouté à celui des parties, et, par là, il faut entendre l'apposition d'une griffe ou d'un cachet qui, jusqu'au temps où l'écriture est devenue vulgaire, tenait lieu du nom écrit et constituait seul la signature (*signum*). Ces écrivains durent acquérir promptement une grande importance ; ils formèrent des corporations puissantes, telles que celles des *scribes* chez les Juifs, des *argentiers* ou banquiers, *argurokapeloi*, à Athènes, *argentarii* à Rome, qui cumulaient les métiers d'agioteurs, d'usuriers, de changeurs, et rédigeaient tous les contrats relatifs aux négociations, prêts et dépôts d'argent La loi accordait foi, en justice, à ces contrats. Il y avait encore, chez les Romains, d'autres écrivains publics, principalement les *notarii*, qui procédaient par notes et abréviations, à peu près comme nos sténographes ; mais la loi n'accordait aucun caractère public à ces notes, qui n'étaient même pas signées par les parties, et qui, pour devenir authentiques, devaient être transcrites, sur des tablettes spéciales destinées à les conserver, par d'autres fonctionnaires appelés *tabularii* ou *tabelliones*. Les notaires n'étaient donc, à proprement parler, que les clercs de ces derniers. On a dit, pour ravaler la profession de notaire, que, chez les Romains, cet office était exercé par des esclaves ; mais dans les premiers siècles de Rome, c'est-à-dire sous les rois et au commencement de la république, les citoyens jugeaient indigne d'eux la pratique de toutes les professions, même les plus libérales, qu'ils abandonnaient à leurs esclaves, en se bornant à les protéger chez ces derniers, en sorte que les esclaves étaient, en réalité, la partie la plus éclairée de la nation. Plus tard, ces mêmes fonctions furent exercées par des personnes libres, et même encouragées par des distinctions et des privilèges. Deux empereurs, Jovien et Maurice, se firent honneur d'avoir été notaires. Ce préjugé contre la profession de notaire paraît s'être reproduit chez nous dans le moyen âge, quoique cette profession eût été exercée, à différentes époques, par des personnages du plus haut mérite, puisque Brunel, dans son *Notaire apostolique*, cite un protonotaire qui devint pape. Ce fut sans doute pour effacer toute trace de cette défaveur que les notaires de Paris obtinrent, en 1673, moyennant une somme de 452,000 livres, des lettres patentes portant que « le titre et les fonctions de notaire à Paris ne pourraient être imputés à dérogeance à noblesse. »

Il y avait, à Rome, un lieu public consacré à l'exercice des fonctions de notaire. La multiplicité et l'importance des conventions pour lesquelles on se servait de ces scribes firent sentir plus tard la nécessité de donner à certains actes une forme telle que l'on fût dispensé de toute autre preuve. Ainsi l'empereur Justinien ordonna, en 528, que les contrats de ventes, d'échanges et de dona-

tions ne seraient valables qu'autant qu'il en aurait été dressé, par le tabellion, acte signé des parties. Cet acte devait contenir l'année du règne de l'empereur, ainsi que le nom du consul, l'indication du mois et du jour, les noms des témoins, celui du tabellion et leurs signatures ou sceaux; il devait être, en outre, reconnu devant le juge par le tabellion qui l'avait écrit. Les actes des tabellions étaient alors, de même que les jugements, transcrits sur le registre d'audience, d'où ils prirent le nom de *scripturæ publicæ*, tandis qu'auparavant on les appelait *scripturæ forenses*. De là aussi la distinction entre la *juridiction contentieuse*, ou celle exercée dans les contestations entre citoyens, et la *juridiction volontaire*, qui consistait dans la simple homologation donnée par le magistrat aux conventions écrites par les parties. D'après la même loi, on devait s'en rapporter au tabellion seul, en cas d'absence ou de décès de l'écrivain ou *notarius*, et du *compteur* ou trésorier qui y était intervenu, ou dans le cas où l'on n'en avait point appelé. Si le tabellion était mort, on devait s'en rapporter à la déclaration de l'écrivain, du compteur et des témoins, ainsi qu'à la collation du texte du titre. La fonction du tabellion avait donc alors à peu près le même caractère que celle du notaire actuel, quoique différente dans le mode de procéder.

En l'an 366, les magistrats eurent eux-mêmes la faculté de recevoir les actes et les contrats, par conséquent de faire l'office du tabellion. Si jusqu'alors on avait toléré que des esclaves fussent appelés à remplir ces fonctions, cette tolérance fut sévèrement réprimée en 401. La loi 3, tit. LXIX, lib. X du code dispose qu'à l'avenir on ne pourra élever à ces fonctions que des hommes libres. Suivant une des Novelles du temps de l'empereur Léon, les tabellions devaient être « des hommes d'une bonne foi à l'épreuve, très-instruits dans l'art d'écrire et de parler, et profonds dans la science des lois. » A mesure que les affaires se multiplièrent, l'état de tabellion fut de plus en plus considéré. Sous l'empereur Justin, au VIe siècle, on commença à sentir mieux que jamais toute l'importance de cette profession, et bientôt les tabellions formèrent corps et collége entre eux, sous un chef nommé *primicerius*.

Les fonctions de tabellion ou notaire, ainsi fixées dans l'empire romain, durent s'établir de même dans les Gaules. On voit, en effet, dans Grégoire de Tours, que, sous la première race de nos rois, la reine Ingoberge, veuve de Charibert, qui commença de régner en 564, fit son testament devant un *notaire*. D'après les formules de Marculfe, écrites sous le règne de Clovis II, vers l'an 653, il existait alors des notaires, puisque la dix-septième de ces formules porte: *Testamentum nostrum condidimus quod illi notario scribendum commisimus*. Cependant ces officiers paraissent avoir été plus généralement connus, pendant les Ve et VIe siècles, sous le nom de *référendaires*. Charlemagne, le premier, investit les notaires du pouvoir d'imprimer à leurs actes le caractère de l'autorité publique; il les désigne par le titre de *judices chartularii*, dénomination indiquant que le notaire était à la fois le rédacteur et le juge des actes que les parties passaient devant lui; aussi ces actes n'eurent-ils plus besoin, dès lors, pour être authentiques, d'être inscrits sur le rôle des jugements, en présence du magistrat. Dans ses Capitulaires des années 803 et 805, le même prince ordonna à ses envoyés de nommer des notaires dans les lieux de son domaine propre, et aux évêques, abbés et comtes, d'en instituer dans leurs territoires respectifs.

Mais l'anarchie qui désola la France sous les règnes suivants, les guerres et les invasions des barbares détruisirent l'effet de ces Capitulaires, et l'institution du notariat fut, comme toutes les autres institutions, perdue ou dénaturée dans ces siècles de barbarie. Aussi le titre de notaire n'apparaît que peu ou point pendant les Xe et XIe siècles. On n'a même pas de preuves certaines que ces officiers, en titre et avec privilége exclusif, soient antérieurs au XIIe siècle. Il semble que, jusqu'au règne de Louis le Gros, ils n'aient été que des substituts du chancelier, puisqu'ils contre-signaient : *ad vicem cancellarii*. On trouve cependant quelques exemples de signatures de notaires seules et paraissant appartenir à des fonctionnaires indépendants, ce qui vient sans doute de ce qu'à côté des notaires en titre les magistrats exercèrent longtemps les deux juridictions *volontaire* et *contentieuse*. Quoi qu'il en soit, il paraît que, dès le XIIIe siècle, le notariat était en honneur dans quelques parties de la France, puisque, dans la *Chronique de*

Provence, il est parlé d'un notaire qui, en l'année 1270, fut commis par Charles I[er], comte de Provence, pour recevoir les hommages de plusieurs gentilshommes d'Arles. L'auteur de la chronique remarque, à cette occasion, que les notaires d'alors étaient « personnages bien versés aux bonnes lettres, ainsi que d'irréprochable intégrité, et que plusieurs bonnes et notables maisons étaient descendues de notaires. »

Ce fut en cette même année 1270 que l'état de notaire fut érigé en titre d'office par saint Louis, qui, voulant accomplir l'idée de Charlemagne, entreprit de rendre la juridiction volontaire exercée par les notaires, indépendante de la juridiction contentieuse exercée par les juges; mais ce prince ne s'occupa que de la juridiction de Paris. Les seigneurs des grands fiefs étant alors indépendants, il était impossible au roi d'établir cette institution dans leurs domaines. Il créa soixante notaires en titre d'office pour écrire et expédier les actes de la juridiction volontaire et mettre en grosse tous les actes de la juridiction contentieuse du Châtelet de Paris; ce furent les premiers notaires royaux. Saint Louis leur imposa l'obligation 1° de ne passer aucun acte que dans le Châtelet, où ils eurent pour leurs bureaux une salle spéciale; 2° d'intituler tous les actes du nom du prévôt de Paris, et de ne parler d'eux qu'en tierce personne; 3° d'être toujours deux pour recevoir et attester un acte, et de le porter ensemble au scelleur, qui avait aussi son bureau près de leur salle; 4° enfin de payer au roi les trois quarts des émoluments qu'ils recevaient pour chaque acte. Ce payement se faisait lors de l'apposition du sceau, entre les mains du scelleur, qui le remettait ensuite au receveur des domaines, pour en compter à la chambre des comptes. —Ce fut vers la même époque qu'on obligea les notaires à garder les minutes; jusque-là ils en faisaient deux ou plusieurs exemplaires que, pour éviter toute fraude, ils écrivaient sur deux colonnes parallèles séparées par un blanc. On traçait, en grandes capitales, sur ce blanc, les lettres de l'alphabet; on partageait ensuite le parchemin en deux portions, pour délivrer à chaque partie l'original de l'obligation; par ce moyen, les lettres inscrites dans le vide intérieur se trouvaient coupées en même temps par la moitié. C'est ce qu'on appelait des chartes divisées par alphabet. Il faut observer néanmoins que, encore bien que les notaires créés par le roi, les seigneurs, les évêques et les abbés se multipliassent sensiblement, un grand nombre d'actes étaient encore alors passés devant les prélats et leurs officiaux, ainsi que devant les abbés et les doyens des chapitres. En 1300 Philippe le Bel rendit une ordonnance portant défense aux juges de se servir de leurs clercs ou greffiers pour notaires, et en 1302 il établit, dans tous ses domaines, des notaires à l'instar de ceux de Paris. Une ordonnance du même roi, en date du 18 mars 1303, fixa les honoraires des notaires à un denier pour trois lignes d'écriture, et en 1304 il leur fut imposé l'obligation de transcrire les actes reçus par eux sur des registres ou *protocoles* tenus à cet effet. Cette obligation ne fut pas, toutefois, rigoureusement imposée aux notaires de Paris, qui continuèrent de délivrer aux parties les *briefs* ou *cédules* de leurs actes, jusqu'au règne de Charles VII.

Les notaires seigneuriaux étaient nommés par les seigneurs justiciers. Ils avaient les mêmes pouvoirs que les notaires royaux; mais ils exerçaient seulement dans l'étendue de la justice qui les avait établis. Il y avait, en outre, des notaires ecclésiastiques ou apostoliques chargés de recevoir les actes en matière de bénéfices. Il est probable que, dans les premiers temps, ils recevaient aussi les conventions des particuliers, concurremment avec les notaires laïques; mais, au VIII[e] siècle, les conciles défendirent aux prêtres et aux moines d'exercer les fonctions de chanceliers et de notaires publics. En 1319, Philippe le Long déclara que les greffiers et les tabellions étaient de son domaine. En 1493, Charles VII sépara les greffes et les notariats de l'office des prévôts, et les donna à ferme.

François I[er], par l'art. 137 de l'ordonnance de Villers-Cotterêts, renouvela l'obligation, pour tous les notaires de France sans distinction, « de tenir fidèles registres et protocoles de tous les contrats qu'ils recevraient, pour y avoir recours en cas de perte des brevets ou minutes. » Le même roi, par lettres patentes du 1[er] septembre 1541, les dispensa d'écrire de leur propre main les grosses de leurs actes, ainsi qu'ils en avaient été tenus jusque-là, et leur permit de les faire transcrire par leurs clercs. Par édit de novembre 1542, ce prince renouvela l'institution des tabellions

dans toutes les juridictions royales, en leur attribuant le droit *exclusif* de délivrer les grosses des actes. Il établit, en outre, des *gardes-scel* chargés d'apposer le sceau de la juridiction sur les jugements et les contrats.

Les fonctions de notaires et celles de tabellions furent déclarées incompatibles par ordonnance du 11 décembre 1543, qui traça les devoirs respectifs de chacune de ces deux classes de fonctionnaires. Néanmoins les notaires de Paris conservèrent, en vertu d'une déclaration du 6 juillet de la même année, le droit qu'ils avaient toujours eu de recevoir les minutes et d'expédier les grosses. Henri III, par édit de mai 1575, créa, dans tous les siéges royaux, des offices de *gardes-note*, pour avoir la garde et le dépôt des minutes et protocoles des notaires qui cesseraient leurs fonctions par mort, démission ou autrement, et en délivrer des expéditions. Avant cet édit, ce dépôt se faisait au greffe, et les expéditions étaient alors délivrées par les greffiers. Ces gardes-note eurent aussi le droit de recevoir des actes dans un certain ressort. En vertu de lettres patentes du 12 décembre 1577, les notaires de Paris réunirent le titre et les fonctions de gardes-note à ceux de notaires et de tabellions, qu'ils n'avaient pas cessé de cumuler, malgré l'incompatibilité établie entre ces fonctions dans tout le reste de la France. Henri IV, par édit de mai 1597, rendit cette mesure générale, réunit à son domaine et supprima tous les offices de notaires, de tabellions et de gardes-note, qui n'étaient jusqu'alors donnés qu'à ferme, et créa des offices de *notaires-tabellions-gardes-note*, qu'il rendit héréditaires, dispositions confirmées, en 1761, par Louis XV, qui compléta l'exécution de l'édit de 1597. Louis XIV, par édit d'août 1706, supprima les offices de *gardes-scel* créés par celui de 1597, et ordonna que les notaires-tabellions-gardes-note auraient, chacun et aux armes du roi, un sceau qu'ils apposeraient eux-mêmes sur leurs actes. Ils acquirent, de plus, par l'édit de 1597, l'hérédité, c'est-à-dire la propriété de leurs charges, avec droit de les vendre. Les notaires de Paris avaient, en outre, acheté l'affranchissement du contrôle de leurs actes, privilége dont ils jouirent jusqu'à la révolution. (*Voy.* ENREGISTREMENT.) Ils avaient encore, ainsi que ceux d'Orléans, le privilége d'instrumenter dans toute la France. Les notaires du Châtelet avaient, de plus, la qualité de conseillers du roi. Partout ailleurs, le ressort des notaires était limité suivant la division établie entre les notaires royaux, seigneuriaux et apostoliques. Les premiers exerçaient en vertu de provisions qui leur étaient délivrées par le roi. Dans les grandes villes, ils étaient réunis en communauté et avaient des *syndics* tenant lieu des chambres actuelles de discipline; mais, dans les autres lieux, ils n'avaient aucun régime commun.

Tel fut l'état des choses jusqu'à la révolution. La loi du 29 septembre 1791 supprima les notaires royaux et autres, sous quelque dénomination qu'ils fussent connus, ainsi que la vénalité et l'hérédité des offices. Cette loi est la première qui ait réuni toutes les classes de notaires en un seul corps, sous le titre de *notaires publics;* mais elle ne reçut pas une entière exécution, et ce fut celle du 25 ventôse an XI qui donna à l'institution du notariat son caractère et son organisation actuels. L'art. 1er de cette loi porte que « les notaires sont des *fonctionnaires publics* établis pour recevoir tous les actes et contrats auxquels les parties doivent ou veulent faire donner le caractère d'authenticité attaché aux actes de l'autorité publique, et pour en assurer la date, en conserver le dépôt, en délivrer des grosses et expéditions. » — Le titre de *fonctionnaires*, accordé ici aux notaires et confirmé par la loi de 1803, résulte de la nature même de leur institution. Ces mots *doivent* ou *veulent* sont remarquables. Le premier s'applique aux actes qui ne sont valides qu'autant qu'ils ont été passés dans une forme authentique; par le mot *veulent*, la loi entend parler de tous les actes qui pourraient être faits sous signature privée. L'exposé des motifs de la loi fait ressortir ainsi l'esprit de l'institution des notaires: « Conseils désintéressés des parties aussi bien que rédacteurs impartiaux de leur volonté, leur faisant connaître toute l'étendue de l'obligation qu'elles contractent, rédigeant ces engagements avec clarté, leur donnant le caractère d'un acte authentique et la force d'un jugement en dernier ressort, perpétuant leur souvenir et consacrant leur dépôt avec fidélité, les notaires empêchent les différends de naître entre les hommes de bonne foi, et enlèvent aux hommes cupides, avec l'espoir du succès, l'envie d'élever une injuste contestation. »

Tous les actes notariés font foi en justice,

sont exécutoires dans toute la France, et doivent, pour donner droit à une exécution forcée, être intitulés au nom du souverain. Leur formule éxécutoire est la même que celle des jugements des tribunaux. Les notaires sont, aujourd'hui, des délégués directs et spéciaux du pouvoir exécutif, qui les nomme et les institue dans les limites posées par la loi, et non plus, comme on le pensait autrefois, une émanation de l'autorité judiciaire. C'est la loi du 19 brumaire an IV qui les a placés dans les attributions du ministère de la justice, et l'art. 4 de celle du 25 ventôse a maintenu cette disposition, tandis que, suivant les lois des 17 mai 1793 et 7 pluviôse an III, ils étaient nommés par le directoire du département. — Ils sont institués à vie. Leur commission énonce le lieu fixe de leur résidence, qu'ils ne peuvent changer sans une autorisation spéciale, sous peine d'être considérés comme démissionnaires. Ils sont classés par elle en trois catégories qui exigent des garanties de capacité différentes, suivant l'importance des lieux où ils doivent exercer leurs fonctions, quoique, en fait, ces fonctions soient pour tous identiquement les mêmes : 1° les notaires des villes où siége la cour d'appel; 2° ceux des villes où siége un tribunal de première instance; 3° les notaires de canton, établis dans l'une des communes du ressort de la justice de paix. Chacune de ces classes a le droit d'instrumenter dans l'étendue du ressort de sa juridiction respective, dont un notaire ne peut enfreindre la limite, sous peine de suspension et de destitution en cas de récidive. Cependant il est de convention établie que les notaires doivent, le moins possible, empiéter sur les attributions de leurs collègues, et se renfermer dans le cercle de leurs résidences. — Leur nombre est limité par l'art. 31 de la loi organisatrice de la manière suivante : dans les villes de 100,000 âmes et au-dessus, un notaire au plus par 6,000 habitants; dans les autres villes, bourgs ou villages, deux notaires au moins ou cinq au plus par chaque arrondissement de justice de paix.

Depuis la loi du 28 avril 1816, les offices de notaires sont une propriété dans les mains des titulaires; toutefois le gouvernement ne conserve pas moins le droit d'en augmenter le nombre, suivant les besoins des localités, tant que le maximum prescrit par la loi n'est point atteint. Les suppressions ou réductions de places ne s'effectuent que par mort, démission ou destitution. La faculté accordée aux notaires de présenter des successeurs à l'agrément du gouvernement ne déroge point au droit qu'a celui-ci de réduire le nombre de ces fonctionnaires dans les cas prévus par la loi. — Les notaires exercent sans patente, mais ils sont assujettis à un cautionnement qui varie depuis 500 fr. jusqu'à 12,000 fr., suivant le ressort dans lequel ils exercent et la population du lieu de leur résidence. Ce cautionnement est spécialement affecté à la garantie des condamnations qui peuvent être prononcées contre eux par suite de l'exercice de leurs fonctions. — Pour être admis aux fonctions de notaire, il faut jouir de l'exercice des droits de citoyen, avoir satisfait aux lois sur le recrutement, être âgé de 25 ans accomplis, et enfin justifier d'un stage de huit années comme clerc dans une étude. Ce temps peut être abrégé par la justification de degrés pris dans une école de droit. Il est, de plus, d'usage, à Paris, d'exiger un diplôme de licencié en droit et un certificat d'exercice comme premier clerc, pendant une année au moins, dans une étude de cette ville. En raison de l'importance et de la multiplicité des affaires qui s'y traitent, on a toujours assimilé un second clerc à Paris à un premier clerc dans toute autre résidence; enfin les candidats doivent obtenir un certificat de capacité et de bonnes vie et mœurs délivré par les membres de la chambre des notaires. Lorsqu'il n'existe aucune charge vacante ou susceptible de le devenir prochainement, la chambre peut refuser de procéder à l'examen des candidats.

La prestation de serment, qui doit être faite, à peine de déchéance, dans les deux mois de la nomination, devant le tribunal civil de la résidence, constitue l'installation du titulaire, qui peut, dès ce moment, exercer ses fonctions, après, toutefois, avoir fait le dépôt de sa signature et de son parafe au greffe du tribunal. — Les notaires sont obligés de prêter leur ministère lorsqu'ils en sont requis; un refus non fondé les rendrait passibles de la peine de l'interdiction. L'appréciation des faits est, dans ce cas, remise aux tribunaux. Ils ne peuvent recevoir des actes dans lesquels leurs parents ou alliés en ligne directe à tous les degrés, et en ligne collatérale jusqu'au degré d'oncle ou de neveu inclusivement, seraient parties, ou qui contiendraient quelque disposition en leur

faveur. Ils ne doivent avoir aucun intérêt ni direct ni indirect aux actes qu'ils passent. On admettait, autrefois, que le notaire pouvait instrumenter dans sa propre affaire lorsque l'acte n'était pas à son avantage, par exemple lorsqu'il s'obligeait lui-même. A l'exception des actes de donation, on admettait aussi dans la pratique que le notaire pouvait accepter pour l'absent au profit duquel l'acte était passé. Il n'en est plus de même aujourd'hui; le notaire ne peut même pas instrumenter dans les opérations où il représente des absents. Le syndic gérant d'un hospice, qui exerce en même temps les fonctions de notaire, ne peut recevoir les baux et autres actes qui intéressent cet hospice, s'il doit y paraître comme stipulant. Mais il en est autrement, si c'est un autre administrateur qui stipule au nom de l'établissement. De même aussi le notaire maire d'une commune peut recevoir, comme notaire, l'acte concernant celle-ci, mais en se faisant suppléer comme maire. — L'art. 175 du code pénal prononce des peines contre tout fonctionnaire, tout officier public qui aura pris ou reçu un intérêt dans l'adjudication dont il avait la surveillance au temps de l'acte. L'application de cette disposition a été faite à un notaire commis par justice pour une adjudication et qui s'était adjugé l'immeuble par l'interposition d'une autre personne.

Les actes, pour être valables, doivent être reçus par deux notaires ou par un seul, mais alors assisté de deux témoins. Ceux-ci doivent être citoyens français, jouir de leurs droits civils, savoir signer, et être domiciliés dans l'arrondissement communal où l'acte est passé. Le nom, l'état et la demeure des parties doivent être connus des notaires ou leur être attestés, dans l'acte, par deux témoins connus d'eux. Deux notaires parents ou alliés au degré prohibé plus haut ne peuvent concourir au même acte. Les parents et alliés au même degré soit du notaire, soit des parties contractantes, leurs clercs et leurs serviteurs, ne peuvent être témoins. Cependant un notaire peut très-bien recevoir un acte pour son clerc ou son serviteur. — Tous les actes de notaire doivent énoncer le nom et le lieu de la résidence de celui-ci, à peine de 100 francs d'amende; porter les noms des témoins instrumentaires, leur demeure, enfin le lieu, l'année et le jour où ils sont passés. Ils doivent être rédigés en langue française, écrits en un seul et même contexte, d'une manière lisible, sans abréviation, blanc, lacune ni intervalle; énoncer en toutes lettres les sommes et les dates, et faire mention expresse que lecture en a été faite aux parties avant la signature. Les actes doivent, en outre, être signés par les parties, les témoins et les notaires, avec mention de cette formalité ou déclaration des parties qu'elles ne savent ou ne peuvent signer. Les renvois, apostilles et mention des mots rayés sont consignés à la marge et signés ou parafés par tous les signataires de l'acte, à peine de nullité de ces reports. Les mots surchargés, interlignés ou ajoutés sont nuls. Les notaires sont tenus de se conformer aux formules établies et au protocole adopté pour l'intitulé et la clôture des actes; ils n'y doivent mettre aucune clause particulière qui en augmente ou en diminue la teneur. Il est de règle aussi que les actes soient écrits de leur main ou de celle de leurs clercs.—Les notaires doivent le secret aux parties sur les faits qui leur sont confiés. Il leur est défendu de communiquer les minutes et d'en délivrer des grosses ou des expéditions à d'autres qu'aux parties intéressées en nom direct, à leurs héritiers ou ayants droit. Les préposés de l'enregistrement et les magistrats, si la chose publique l'exige, font seuls exception à cette règle. —La loi rend le ministère des notaires obligatoire pour les actes respectueux, pour ceux de reconnaissance d'enfants naturels, de donation entre-vifs et de procurations pour les accepter; pour les testaments mystiques, les contrats de mariage, les constitutions d'hypothèques, les consentements de radiation et les actes de subrogation, les procurations à fin de transférer ou recevoir les rentes sur l'Etat; pour les ventes *à la criée* des coupes de bois et récoltes sur pied, pour la garde des testaments olographes, pour les inventaires et les liquidations. Enfin, lorsqu'une des parties contractantes ne sait pas signer, le contrat qu'elle veut faire doit nécessairement se passer devant ces officiers publics.

Indépendamment de l'incompatibilité de l'exercice du notariat avec diverses autres fonctions, telles que les fonctions administratives judiciaires ou ministérielles, etc., prononcée par la loi, on a toujours considéré que la dignité de leur ministère leur imposait l'obligation de ne se livrer à aucun acte de commerce. Dans les statuts des notaires de Paris, on trouve les prohibitions 1° de signer des billets à ordre ou au porteur, let-

tres de change ou promesses d'en fournir, les accepter et passer à aucun ordre; 2° de s'immiscer dans aucune entreprise de bourse commune ou souscription relative au recrutement ou remplacement militaire; 3° de se livrer à aucune spéculation ou entreprise, non plus qu'aux opérations de banque et de finances. Les notaires ne peuvent non plus se rendre cessionnaires de droits litigieux dans le ressort du tribunal où ils exercent leurs fonctions. Ils ne peuvent s'associer pour la réception des actes, parce qu'une pareille convention tendrait au monopole et serait contraire à l'utilité publique. L'association entre deux notaires seulement aurait encore cet inconvénient contraire à l'esprit de la loi, qui a voulu que le second notaire fût le surveillant du premier. Mais il n'est pas interdit aux notaires de se charger de certaines commissions particulières qui tiennent plus ou moins à la nature de leurs fonctions, comme de gérer des immeubles, d'en percevoir les revenus, de faire faire des transcriptions, de faire opérer des mainlevées, etc. La préparation, dans l'étude d'un notaire, d'exploits à notifier par un huissier ne constitue pas la postulation interdite par le décret du 19 juin 1810.

Les notaires sont tenus de garder minute de tous les actes qu'ils reçoivent, à l'exception, toutefois, de ceux qui peuvent être délivrés en brevet, tels que les certificats de vie, procurations, actes de notoriété, quittances de fermages, loyers, etc. Le droit de délivrer des grosses et expéditions n'appartient qu'au possesseur de la minute, qui ne peut s'en dessaisir, si ce n'est en vertu d'un jugement. En cas de compulsoire, le procès-verbal est dressé par le notaire dépositaire de l'acte, à moins que le tribunal ne commette un juge ou un autre notaire. — Chaque notaire est tenu d'avoir un cachet ou sceau portant ses nom, qualité et résidence, et, d'après un modèle uniforme, les armes du gouvernement. Les grosses et expéditions des actes doivent porter l'empreinte du cachet. — Le lieu où le notaire se livre habituellement aux travaux de son ministère et qu'on nomme *étude* est un endroit public. C'est ce qu'indiquent les écussons ou panonceaux que chaque notaire a le droit de placer à la porte extérieure de son habitation et dont l'origine remonte à Charles VI, qui leur accorda cette espèce d'enseigne comme gage de protection de la puissance publique. Les panonceaux portent les mêmes emblèmes que le sceau de l'Etat. — A l'exception des inventaires, des compulsoires et actes contentieux, les notaires peuvent faire toutes sortes d'actes les dimanches et fêtes.

Les notaires tiennent répertoire de tous les actes qu'ils reçoivent, même de ceux passés en brevet. Ces répertoires sont visés, cotés et parafés par le président, ou, à son défaut, par un autre juge du tribunal civil de la résidence; ils contiennent la date, la nature et l'espèce de l'acte, les noms des parties et la relation de l'enregistrement. Ils doivent être présentés, tous les trois mois, au receveur de l'enregistrement de la résidence qui les vise, en énonçant le nombre des actes inscrits. Cette formalité a pour but de reconnaître si aucun acte n'a échappé aux droits d'enregistrement du payement desquels les notaires sont personnellement responsables; aussi peuvent-ils se refuser à instrumenter jusqu'à ce que les parties leur aient remis la somme nécessaire pour cet objet.

Les notaires sont responsables de leur imprudence, de leur faute et de leur négligence vis-à-vis des personnes dont les intérêts se trouveraient compromis par les vices des actes qu'ils ont dressés et pour lesquels ils deviennent alors passibles de dommages-intérêts. Les parties lésées peuvent se pourvoir directement devant les tribunaux, qui prononcent, dans des cas d'une haute gravité, la suspension et même la destitution du notaire prévaricateur; mais il est rare que les choses en viennent à cette extrémité. La loi a placé près de l'institution du notariat une juridiction à la fois plus compétente et plus sévère que les tribunaux ordinaires : nous voulons parler des chambres de discipline, composées des hommes les plus recommandables de la profession. Ces chambres sont plus compétentes, parce qu'elles sont réellement plus à même d'apprécier les manquements aux devoirs compliqués de la profession, plus sévères parce qu'elles fouillent dans la conscience du coupable et atteignent jusqu'à des fautes habilement voilées par les apparences, et qui, le plus souvent, échapperaient à l'action de la justice; car, pour le notaire, un manque de délicatesse est déjà un délit répréhensible, et le défaut de probité un crime qui doit être sévèrement puni. « Il faut, disait le rapport de la loi de ventôse,

que le notaire que la loi ne pourrait atteindre, que les tribunaux ne pourraient intimider, voie sans cesse, dans ses confrères, des juges éclairés, aussi infaillibles que sa conscience, aussi inévitables que ses remords. »

Nous avons vu, jusqu'ici, tous les notaires également aptes à confectionner les mêmes actes, et n'offrant de différences que sous le point de vue de leur ressort respectif plus ou moins étendu. Mais il existe une exception à cette égalité d'attributions, à l'égard de ceux que le gouvernement commissionne exclusivement pour la délivrance des certificats de vie aux rentiers et pensionnaires de l'Etat. Ils prennent le titre de *notaires certificateurs;* leur nombre est ordinairement d'un par canton. De nombreuses pétitions ont été adressées soit au gouvernement, soit à la législature, pour demander l'abolition d'un privilége qui, sans aucun caractère d'utilité publique, établit une distinction entre des fonctionnaires essentiellement égaux, et constitue, par conséquent, un monopole contraire à la justice, une faveur dont le gouvernement peut abuser dans des vues d'influence, et qui, par suite, peut porter atteinte à la dignité, à l'indépendance et aux véritables intérêts du notariat. A. Pérémé.

NOTAIRES APOSTOLIQUES. — C'étaient des officiers institués autrefois par les papes, dans les pays catholiques, pour dresser les actes qui avaient rapport aux matières d'intérêt temporel ecclésiastique dont il fallait envoyer les expéditions à la chancellerie romaine. Ces actes avaient principalement pour objet la collation de certains bénéfices, tels que personnats, prébendes, vicairies perpétuelles, leur prise de possession, leur résignation sous conditions et réserves; les démissions d'évêchés, d'abbayes, de prieurés; les donations, les cessions et échanges de patronage d'églises; les contrats concernant les menues dîmes, la portion congrue, le partage entre les abbés ou supérieurs des monastères et les religieux de leurs menses abbatiales ou conventuelles, etc. Il paraît qu'en France les notaires apostoliques n'exerçaient pas toujours leur ministère avec loyauté; car, sur les remontrances du clergé, qui se plaignit à Henri II des fraudes dont plusieurs d'entre eux se rendaient coupables, ce prince, par un édit de 1547, en réduisit le nombre, et un autre édit de 1556 soumit l'admission de ces officiers à l'examen et au contrôle moral des évêques et archevêques. Enfin, en 1691, Louis XIV joignit leurs attributions à celles des notaires royaux. C'est depuis cette époque que les notaires apostoliques ont cessé d'exister en France. Ils subsistent toujours à Rome au nombre de douze et exercent leurs fonctions auprès de la chambre apostolique et des différentes congrégations ou administrations et tribunaux supérieurs. Tout ce qui les concerne a été traité à l'article Protonotaire. (*Voy.* ce mot.)

NOTARICON, une des trois parties de la cabale. Rabbi Nathan, dans son grand *Aruch*, fait venir ce mot du latin *notarius*, nom qu'on donnait aux clercs, scribes, greffiers, etc., qui écrivaient en caractères abrégés. Le notaricon offre plusieurs manières d'opérer; ainsi on peut prendre les premières et les dernières lettres des mots d'une phrase pour en former un seul mot ou même une phrase. Les docteurs donnent le nom de *raschethevoth* (commencement des mots) au premier procédé, et celui de *sophetheroth* (fin des mots) au second, qui permet de prendre les lettres finales soit en suivant l'ordre naturel, de droite à gauche, soit à rebours, ou de gauche à droite; on peut aussi considérer les lettres d'un mot donné comme étant les initiales de tous les mots d'une phrase. La première méthode passe pour très-ancienne; elle tire, dit-on, son origine de ceux des psaumes dont les versets sont rangés par ordre alphabétique, de telle sorte que le premier commence par Aleph (A), le second par Beth (B), etc. Le raschethevoth ne différait donc que fort peu de l'acrostiche des Grecs. On en voit dans la vie d'Esope un exemple curieux. On avait trouvé sur un mur les lettres suivantes : A. B. Δ Ο Ε Θ Χ; Esope en donna sur-le-champ l'explication : Αποβας Βηματα Δεδδαρα Ορυξας Ευρησεις Θησαυρον Χρυσιου, *En descendant quatre degrés et en creusant, tu trouveras un trésor d'or.* Le fabuliste indiqua encore deux autres sens cachés sous les mêmes lettres. Belle science, en vérité! Le notaricon, au besoin, résumerait tout un livre dans une phrase; témoins les rabbins, qui dans ce seul mot, *béreschit*, trouvaient le détail de la création entière. Al. B.

NOTASIE (*géogr.*), de *notus*, vent du midi. C'est le nom que plusieurs géographes donnent à la partie occidentale de l'Océanie, parce qu'elle est située au S. E. de l'Asie,

Elle comprend les archipels de la Sonde, des Moluques, des Philippines, et le groupe de Bornéo. Elle est plus connue sous le nom de Malaisie (*voy.* ce mot).

NOTATION (*musique*). — La notation musicale est l'art de fixer sur le papier les sons chantés par la voix humaine ou produits par les instruments. Il en a été de cette notation comme de l'écriture, qui peint les sons articulés. On a débuté par le composé avant d'arriver au simple. La notation musicale paraît avoir été presque aussi complexe à son début que l'écriture chinoise. Nous ignorons la notation des Hébreux et autres peuples orientaux; on croit qu'elle se bornait à des accents indiquant l'intonation sans préciser la mesure; mais celle des Chinois que nous connaissons est extrêmement compliquée et bizarre; la notation des Grecs, que les savants sont parvenus à déchiffrer, était tellement difficile, qu'il fallait au moins trois années, au témoignage de Platon, pour en apprendre les éléments; et cependant la musique des Grecs ne se composait que de mélodies qu'un élève intelligent, de nos jours, chanterait à première vue après deux ou trois jours d'études musicales. On peut juger, par ce fait, de l'importance extrême d'une bonne écriture pour les progrès des sciences et des arts.
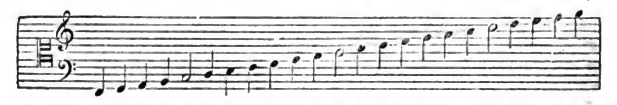
Une écriture musicale, pour être bonne, doit se composer d'un petit nombre d'éléments faciles à combiner, disposés entre eux suivant les relations que les sons affectent, sans double emploi et exprimant avec clarté et précision ce qu'ils doivent exprimer.

La musique des Grecs ne comprenait que quinze sons; ils imaginèrent de les noter comme ils notaient les nombres, avec les caractères de leur alphabet. En admettant qu'une lettre fût employée pour chaque son, ce qui était trop de moitié, puisque les sons vont se répétant d'une octave à l'autre, et même, dans une octave, d'un tétracorde à l'autre, il aurait suffi de quinze lettres; mais ils avaient imaginé jusqu'à quinze modes, et, au lieu d'écrire le mode en tête de chaque morceau, ils avaient préféré affecter à chacun des caractères particuliers; puis ils avaient jugé que la musique pour les instruments ne devait pas être écrite avec les mêmes notations que la musique pour les voix. C'est ainsi que de perfectionnements en perfectionnements ils étaient arrivés à employer les vingt-quatre lettres de l'alphabet, entières ou mutilées, simples, doublées, allongées, tournées tantôt à droite, tantôt à gauche, couchées horizontalement ou les pointes en haut, enfin barrées, accentuées, etc.; les accents grave et aigu étaient aussi employés comme notation, si bien que, pour noter l'intonation de mélodies toutes simples, car ces notes n'indiquaient pas la durée, on était parvenu à employer *seize cent vingt caractères* là où *sept* eussent suffi avec un ou deux accents! Il serait trop long d'exposer ici d'une manière complète la notation qui servait à écrire les quinze modes de la musique des Grecs. Nous nous contenterons de reproduire leur notation de la gamme diatonique, mode lydien. Pour les voix : *la* Z imparfait, *si* Γ à rebours, *ut* B imparfait, *ré* φ, *mi* C, *fa* P, *sol* M; 2e octave, *la* I, *si bémol* Θ, *si* Z, *ut* Γ, *ré* Ʊ, *mi* ʘ, *fa* λ, *sol* M, *la* I. Pour les instruments : *la* ⊨, *si* Γ, *ut* L, *ré* F, *mi* C, *fa* ◡, *sol* π prolongé; 2e octave, *la* <, *si bémol* V, *si* ⊐, *ut* N, *ré* Z, *mi* *n*, *fa* A tronqué à droite, *sol* Π prolongé surmonté d'un accent, *la* > couché surmonté d'un accent. — Aucun lien, comme on voit, ne rattache ces notes entre elles; tout, dans cette écriture, semble caprice ou hasard à deux ou trois caractères près. On peut consulter, à ce sujet, les tables d'Alipius et de Bacchius, dans la collection publiée par Marc Meibom, Amsterdam, 1652, 2 vol. in-4°, sous ce titre, *Antiquæ musicæ autores septem*, græce et latine.

Les Romains conservèrent la notation des Grecs; les lettres étaient encore en usage, du temps de Boèce, pour les mélodies religieuses. Il faut arriver aux couvents du moyen âge pour voir la notation musicale faire des progrès. Les Lombards, les Goths, les peuples orientaux écrivaient la musique d'une manière abréviative, en représentant plusieurs sons sous un même signe. Le moine Jean de Damas popularisa, dans les couvents grecs, une notation de ce genre avec des hymnes qu'il avait composées; les églises grecques ont conservé les hymnes et la notation, mais on ignore si cette écriture pénétra jamais en Occident.

Les premiers rudiments de la notation actuelle remontent au commencement du XIe siècle. Guy d'Arezzo, qui vivait en 1024, passe pour l'inventeur de cette écriture, bien que, selon toute apparence, elle existât avant lui. On avait imaginé de rendre sensible aux yeux l'élévation ou l'abaissement de

la voix en mettant des points sur des lignes horizontales superposées et placées au-dessus des syllabes. Plus tard, on plaça également ces points dans les interlignes pour ne pas trop multiplier les barres, ce qui eût jeté beaucoup de confusion dans l'écriture ; puis on inventa différentes clefs pour indiquer le degré d'élévation des sons dans une échelle musicale prise pour point de départ, et distinguer les voix. La voix humaine, de la plus grave à la plus aiguë, parcourt environ trois octaves et demie. Pour écrire les vingt-trois sons les uns au-dessous des autres, il eût fallu une *portée* de onze lignes noires avec dix interlignes. En partant du *fa*, formant la dixième grave au-dessous du diapason, limite grave ordinaire de la voix de basse, et en plaçant au milieu l'*ut* du milieu du piano, on se fût trouvé en face de la figure suivante :



Mais dans cette complication de lignes il eût été fort difficile de distinguer, au premier coup d'œil, à quelle note on avait affaire. Chaque voix, d'ailleurs, se renferme dans une fraction de cette *portée ;* on a trouvé plus commode de la diviser en trois et d'affecter à chacune une *clef* qui indique s'il s'agit des sons graves, des sons intermédiaires et des sons aigus. Les lignes inférieures de la portée ont été attribuées à la clef de *fa* 𝄢, les cinq lignes supérieures ont été dévolues à la clef de *sol* 𝄞, et l'on a laissé à la clef d'*ut* 𝄡 les lignes intermédiaires, qui empiètent, d'un côté, sur le domaine de la clef de *fa*, et, de l'autre, sur celui de la clef de *sol*. Ces clefs donnent leur nom aux notes qui se trouvent sur les lignes qu'elles occupent. On peut, du reste, avec chacune d'elles, prendre plus ou moins des lignes de la portée ; la note désignée par la clef est toujours à la même élévation par rapport au diapason ; mais, si on pose cette clef sur une ligne plus élevée de la portée, on peut y placer plus de notes au grave sans recourir aux lignes supplémentaires, et plus de notes à l'aigu, si on la met plus bas. Les trois clefs peuvent occuper jusqu'à huit places. La clef de *fa*, qui s'emploie pour les voix de basse et baryton, et pour les instruments graves, peut se placer sur la quatrième ou sur la troisième ligne en montant; la clef de *sol*, qui s'emploie pour les voies aiguës (soprani), peut se placer sur la seconde et sur la première ligne ; la clef d'*ut*, dont on se sert à la fois pour les voies aiguës d'hommes (1er et 2e ténors) et pour les voix graves de femmes (1er et 2e contralti), peut occuper jusqu'à quatre positions différentes, sur la quatrième, la troisième, la deuxième et la première ligne en montant. Au reste, ces variations dans la position des clefs tombent un peu en désuétude, et l'on n'emploie plus guère que la clef de *fa*, quatrième ligne, pour la voix de basse, la partie grave du piano, les instruments à sons graves, et la clef de *sol*, deuxième ligne, pour tout le reste de la musique. Quand les sons descendent au-dessous ou montent au-dessus des portées, on y ajoute des lignes complémentaires, ou bien on note sur la portée même, en écrivant au-dessus le mot *octava*, indiquant qu'il faut jouer à l'octave supérieure ou à l'octave inférieure.

La musique ordinaire emploie des portées de cinq lignes ; le plain-chant, dans lequel l'intonation parcourt une moindre échelle, se contente de quatre lignes ; il se sert de la clef d'*ut* sur la troisième, la quatrième, et quelquefois sur la deuxième ligne, et de la clef de *fa* sur la troisième. La clef de *fa* indique le *fa*, quinte grave de l'*ut*, désigné par la clef de ce nom. Le plain-chant n'emploie pas la clef de *sol*. — Une des parties les plus compliquées de la notation musicale est celle par laquelle on désigne le degré de l'échelle musicale où l'on prend la tonique du morceau, le point précis au-dessus ou au-dessous du diapason où l'on commence la gamme ; c'est ce qu'on appelle le ton. La tonique peut être prise à tous les degrés de la gamme enharmonique (*voy.* ce mot), et comme cette gamme contient dix-sept notes, il y aura dix-sept tons pour le mode majeur et dix-sept tons pour le mode mi-

neur, en tout trente-quatre. Cette hauteur de la tonique se désigne par un certain nombre de signes placés en tête du morceau et près de la clef. Ces signes, connus sous les noms de *dièses* ou de *bémols*, sont destinés à modifier les sons de manière qu'ils soient ramenés à former entre eux cette succession de tons et de demi-tons qu'on appelle, pour le majeur, la gamme d'*ut*, et, pour le mineur, la gamme de *la*. Le dièse ♯ hausse d'un demi-ton ou seconde majeure la note devant laquelle on le place; le bémol ♭ baisse, au contraire, cette note d'un demi-ton; le bécarre ♮ sert à détruire l'effet du dièse ou du bémol.

Quand on prend *ut* pour tonique d'un morceau, la portée n'est affectée d'aucun signe; mais, si, au lieu de l'*ut*, on prend le *sol* pour point de départ de la gamme, cette gamme manquera de note sensible, c'est-à-dire d'une note qui fasse, contre la tonique, l'effet du *si* contre l'*ut*, si l'on garde le *fa* naturel, car du *fa* au *sol* il y a un ton ou seconde majeure, tandis que la seconde majeure qui se trouve entre le *la* et le *si* se trouve ici remplacée par une seconde mineure *mi-fa* : il faudra donc, pour rétablir la gamme régulière et donner une sensible à la tonique *sol*, hausser le *fa* d'un demi-ton ou remplacer, dans tout le morceau, le *fa* par *fa dièse*; c'est ce que la notation musicale fait en plaçant à la clef, sur le *fa*, un dièse, qui portera sur tous les *fa* qui se rencontreront, quelle que soit leur octave. Si, au lieu du *sol*, on prend le *ré* pour point de départ, non-seulement le *fa* sera transformé en *fè* ou *fa* dièse, mais l'*ut* devra être aussi remplacé par l'*ut dièse*; si le point de départ est *la*, au *fè* et au *tè* (*fa dièse* et *ut dièse*), il faudra ajouter le *jè* ou *sol dièse*, etc.; et ainsi de suite jusqu'à ce qu'on soit arrivé au ton d'*ut double dièse*, et, pour les *bémols*, jusqu'au ton d'*ut double bémol*, en passant par le *fa*, le *si bémol*, le *mi bémol*, etc.—Même répétition pour les tons mineurs. La gamme mineure ne diffère que par une seule note, la sensible, de la gamme majeure, commençant une tierce mineure au-dessus. Aussi, après diverses hésitations, est-on convenu de l'*armer* des mêmes dièses et des mêmes bémols; la note sensible, quand on la rencontre, est alors affectée d'un dièse accidentel quand la clef porte une armure par dièses ou n'en porte pas du tout, et d'un bécarre quand la clef porte une armure par bémols. Rodolphe, dans son *Solfége*, a placé le dièse ou le bécarre de la sensible mineure derrière la clef; le lecteur se trouve ainsi averti du mode dans lequel le morceau est écrit; mais peu de compositeurs se sont astreints à cette règle.

La place de la note sur la portée exprime le degré d'élévation des sons dans l'échelle musicale, et la forme des notes la durée relative de chaque son. Jean de Muris, qui vivait en 1330, passe, à tort peut-être, pour l'inventeur de certains caractères qui ont longtemps servi à mesurer la durée des sons musicaux, et que le plain-chant a gardés en partie. Quoi qu'il en soit, vers l'époque de la renaissance, on employait cinq caractères pour indiquer la durée des sons : la *maxime*, rectangle sans queue, valait deux *longues*, figurées par un rectangle plus petit, armé d'une queue à la droite; la *brève*, note carrée, était la moitié de la *longue* et valait deux *semi-brèves*, figurées en forme de losange; la *brève* valait deux *minimes*, notes arrondies avec une queue à gauche; la *minime* ne se subdivisait pas. Le plain-chant a conservé la *longue*, la *brève* et la *semi-brève*. Tout l'ancien chant d'église peut être écrit avec ces trois notes. Quelquefois la *maxime*, la *longue*, etc., au lieu de se subdiviser par deux, se subdivisaient par trois. On appelait mode majeur parfait le rhythme où la *maxime* valait trois *longues*, et mode mineur imparfait la forme rhythmique qui divisait la *maxime* en deux *longues*. Le mode mineur parfait consistait dans la division de la *longue* en trois *brèves*, et le mode mineur imparfait se reconnaissait à ce que cette même note ne se divisait plus qu'en deux *brèves*. Ce mode de subdivision diverse du même caractère musical était figuré en tête du morceau par des signes spéciaux. Les subdivisions de la *maxime* et de la *longue* étaient marquées par des barres verticales qui n'occupaient qu'une partie de la portée; le mode mineur en avait six, trois grandes et trois petites, quand la division était ternaire, deux grandes et deux petites quand la division était binaire. Les subdivisions de la *longue* se marquaient par une barre unique, occupant quatre intervalles quand la *longue* était divisée en trois, et deux seulement lorsqu'elle était divisée en deux. Les rapports de la *brève* à la *semi-brève* et de celle-ci à la *minime* étaient précisés par un signe nommé *prolation*; il se figurait ainsi : ʘ Ͼ

pour la division ternaire, et O C pour la division binaire. Le C et le ₵, que nous employons encore pour désigner certaines mesures, tirent leur origine de la *prolation*, depuis longtemps abandonnée.

La mesure, chez les Grecs, n'était autre chose que le rhythme de la poésie ; les notes longues répondaient aux syllabes longues du vers métrique, et leurs syllabes brèves aux notes brèves. Mais, au moyen âge, le rhythme poétique fut oublié, et, avec lui, le rhythme musical. On fit des vers non métriques, et, comme on chantait beaucoup plus de prose que de vers, le sentiment de la mesure disparut, et il fallut de nouveau l'inventer. Dans les chants grecs, dont la musique nous est parvenue, la mesure change très-fréquemment ; ces variations de rhythmes étaient fréquentes aussi dans notre vieille musique. L'oreille est, aujourd'hui, plus exigeante ou moins délicate, et elle veut que le même rhythme soit conservé au moins pendant un certain temps. La musique contemporaine est divisée en phrases régulièrement rhythmées, de façon qu'on entende un temps fort régulièrement de deux en deux, de trois en trois, de quatre en quatre notes ou groupes réguliers de notes. Ce coup, régulièrement frappé, est annoncé, dans l'écriture musicale, par une barre qui traverse verticalement la portée immédiatement auparavant, et qu'on nomme *barre* de mesure. La somme des notes comprises entre deux barres de mesure, quels que soient leur nombre et leur forme, est toujours, à moins d'avis contraire placé au-dessus, égale à la somme des notes comprises entre deux autres barres ; ces notes n'ont, par conséquent, aucune valeur absolue. Voici leurs valeurs relatives : la note *ronde* O vaut une mesure dans tous les cas ; la *blanche* 𝅗𝅥, dans le rhythme binaire, deux *noires*, et trois dans le rhythme ternaire ; la *noire* 𝅘𝅥, deux *croches* dans le rhythme binaire, et trois dans le rhythme ternaire ; la *croche* 𝅘𝅥𝅮 vaut de même deux ou trois *doubles croches* ; la *double croche* 𝅘𝅥𝅯 deux ou trois *triples croches*, etc. Quand la *blanche* est divisée en trois *noires*, la *noire* en trois *croches*, la *croche* en trois *doubles croches*, on place ordinairement le chiffre 3 au dessus de ces groupes, appelés *triolets* ; mais beaucoup de compositeurs l'oublient, et l'exécutant est obligé de compter les notes de la mesure pour s'assurer du fait. Quand on veut qu'une note qui vaut deux divisions de l'unité en vaille trois, on la fait suivre d'un point. — Le degré de lenteur ou de rapidité de l'exécution est indiqué par des paroles italiennes placées en tête de chaque morceau ; mais on a senti que cette indication était trop vague ; un instrument a été inventé pour mesurer mathématiquement la durée que chaque note exige dans l'exécution, et les compositeurs soigneux indiquent, en tête de chaque morceau, à quel degré il faut placer le *métronome* (*voy.* ce mot) pour exécuter leur musique comme ils l'ont conçue. — La musique ne se compose pas seulement de sons, elle se compose aussi de silences ; l'écriture musicale les indique au moyen de signes arbitraires qu'on appelle *pause*, *demi-pause*, *soupir*, *demi-soupir*, etc. La *pause* ▬ correspond à une mesure, la *demi-pause* ▬ à une *blanche*, le *soupir* 𝄽 à une *noire*, le *demi-soupir* 𝄾 à une *croche*, etc. — L'armure de *dièses*, *bémols* et *bécarres* placés à la clef influe sur toutes les notes du morceau. Quand ces signes se rencontrent dans le courant des phrases, ils sont dits *accidentels* ; leur rôle alors n'est pas seulement d'indiquer une sensible mineure, ils servent aussi à annoncer une *modulation*, c'est-à-dire la transition d'un ton à un autre ou d'un mode à un autre (*voy.* MODULATION). Un *dièse* placé à la sous-dominante de la gamme dans laquelle on se trouve indique que la dominante devient tonique ; un *bémol* placé à la sensible du même ton annonce que la sous-dominante va prendre le rôle de tonique ; deux *dièses*, placés l'un à la tierce, l'autre à la sixte, indiquent le passage du mineur au majeur du même nom ; deux *bémols*, l'un à la tierce, l'autre à la sixte, annoncent le passage du majeur au mineur, même base. L'apparition du *bécarre* sur ces mêmes notes indique la modulation inverse, etc.

Quand une note déjà diésée ou bémolisée doit supporter un nouveau *dièse* ou un nouveau *bémol*, on se sert du *double dièse* 𝄪 ou du *double bémol* 𝄫. Un *dièse* ou six *bémols* mettent la tonique sur la même ligne ; il en est de même de deux *dièses* et de cinq *bémols*, de trois *dièses* et de quatre *bémols*, de quatre *dièses* et de trois *bémols*, de cinq *dièses* et de deux *bémols*, de six *dièses* et d'un *bémol*, de sept *dièses* et de sept *bémols*.

Certaines gammes ont plus de sonorité que les autres sur tel ou tel instrument ;

mais, pour la voix, une gamme majeure est complétement semblable à une gamme majeure, une gamme mineure identique à une gamme mineure, à quelque degré du diapason qu'on prenne la tonique; on peut s'en assurer en chantant l'air : *Ah! vous dirai-je, maman*, à deux voix, en *sol* et en *ut*, à la condition de prendre le *sol* et l'*ut* à l'unisson. Les physiciens, cependant, distinguent deux sortes de secondes majeures; suivant eux, les secondes *ut-ré*, *fa-sol*, *la-si* seraient plus grandes que les secondes *ré-mi*, *sol-la;* les premières seraient entre elles comme 8 est à 9, et les secondes comme 9 est à 10; mais cette théorie est en contradiction complète avec la pratique. Les instruments construits d'après cette théorie ont toujours été insupportables. Les expériences ont été mal faites évidemment, et doivent être recommencées. La différence d'un *comma* entre les deux sons *ré bémol* et *ut dièse* est très-appréciable; si pareille différence existait entre l'intervalle *ut-ré* et l'intervalle *ré-mi*, on s'en serait aperçu en chantant l'air que nous venons d'indiquer, et dans lequel les intervalles *mi-ré*, *ré-ut* se trouvent en face des intervalles prétendus différents *si-la*, *la-sol*. Il n'y a donc réellement que deux gammes, une gamme majeure et une gamme mineure. (*Voy.* GAMME.)

Cette remarque a donné l'idée d'une nouvelle notation, qui a sur la notation ordinairement employée l'avantage de simplifier singulièrement la science musicale. Les notes ont l'inconvénient de ne pas laisser apercevoir les relations des sons entre eux. En regardant la portée, on sait que la voix monte ou descend, mais on ignore de quelle quantité; rien ne distingue, à l'œil, la médiante de la dominante, ni la tonique de la sensible; on ne saisit pas le rapport qui existe entre une octave et l'autre, bien que la seconde ne soit que la répétition de la première; toute cette notation, enfin, est d'une complication qui rebute le grand nombre Aussi, dès l'invention de l'harmonie, vit-on des compositeurs s'efforcer d'y substituer quelque chose de plus simple et de plus expressif à la fois. On s'aperçut qu'écrire une basse avec les notes ordinaires à côté de la partie chantante compliquerait fort le travail de l'exécutant, et aux notes on substitua des chiffres pour désigner les accords. Au lieu d'écrire les accords parfaits, par exemple, tierce et quinte, on écrivit 3 ou 5; quand cette tierce devenait majeure ou mineure accidentellement, le 3 était affecté d'un *dièse* ou d'un *bémol* ou d'un *bécarre;* lorsque deux intervalles étaient caractéristiques d'un accord, on les écrivait tous les deux, ainsi l'accord de sixte et quarte s'écrivit $\frac{6}{4}$; un trait diagonal 7 caractérisa les intervalles diminués; la sensible s'exprima par une petite croix +, etc. Cette notation, qui est encore en usage dans quelques cas, variait, du reste, assez fréquemment avec les maîtres.

Au dernier siècle, Jean-Jacques Rousseau imagina de généraliser l'emploi de ces caractères pour écrire toute la musique. Ce projet, qu'il développa dans plusieurs ouvrages, avait trouvé peu de faveur; les musiciens, familiarisés avec l'écriture ordinaire, pensèrent qu'il était inutile d'en apprendre une nouvelle, et l'étude de la musique n'était pas assez répandue pour que les gens du monde pussent juger le nouveau système. Mais, sous la restauration, il a été repris par Galin et par quelques autres musiciens, et de nos jours il est enseigné à Paris par M. Chevé, qui a mis à le faire prévaloir une persévérance qu'aucun mauvais vouloir n'a pu intimider. Il existe des solféges, une méthode de chant, une méthode d'harmonie, des recueils de musique écrits d'après ce système, et tout annonce qu'il prendra prochainement droit de bourgeoisie à côté de l'autre, en attendant qu'il le supplante, au moins comme sténographie musicale.

La notation de Rousseau remplace les notes par les chiffres arabes; la tonique majeure est représentée par 1, la sous-médiante par 2, la médiante, tierce de la tonique, par 3, la sous-dominante par 4, la dominante par 5, la sous-sensible par 6, et la sensible par 7; l'octave reprend le chiffre 1, seulement il est surmonté d'un point quand c'est l'octave aiguë, de deux points pour la double octave; pour l'octave inférieure, les points sont au-dessous. Ainsi les notes qui se trouvent écrites plus haut sur la double portée sont traduites ainsi dans ce système :

4 5 6 7 1 2 3 4 5 6 7 1 2 3 4 5 6 7 1 2 3 4 5

On évite, de cette manière, l'embarras des portées, du papier de musique; l'œil aperçoit, du premier coup, les relations qui relient entre elles les différentes notes; il
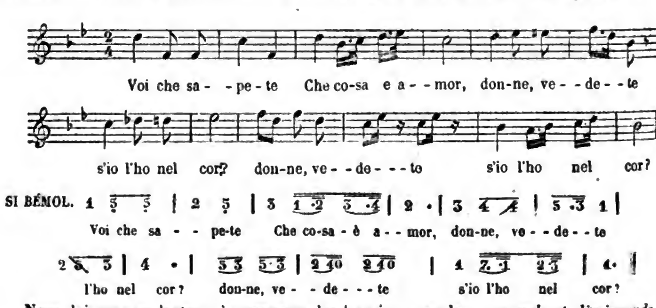
voit, du premier coup, que le *la* est la sixte de la tonique, que le *sol* est la quinte supérieure, que les intervalles *ut-mi*, *mi-sol* sont des tierces, etc.; il suit régulièrement les octaves, et, au simple aspect de la mélodie, pressent l'harmonie. La tonique, dans ce système, se prononce toujours *ut*, mais, si le morceau est écrit dans un autre ton, on le mentionne en tête, et l'*ut* tonique est pris à la hauteur du son indiqué, le *la* du diapason servant de point de départ; si le morceau, par exemple, est écrit en *mi bémol*, c'est le *mi bémol* du diapason qui sera prononcé *ut*, d'où la suppression complète de cet attirail des clefs et des armures par *dièses* et *bémols*, qui effrayent les plus intrépides débutants. Il en est de même pour la gamme mineure, celle de *la* remplaçant toutes les autres.

Pour exprimer le *dièse*, le chiffre est traversé par une barre oblique montant à droite 5, et par une barre descendant à gauche pour exprimer le *bémol* 5; le *bécarre* devient inutile, puisqu'il n'y a plus d'armure à la clef. Quand plusieurs notes de suite doivent être diésées ou bémolisées, on répète le trait oblique; les chiffres non traversés par ce trait désignent le ton naturel.

La gamme mineure s'écrit ainsi : 6 7 1 2 3 4 5 6.

Cette notation a l'avantage d'être excessivement simple, facile et rapide, car en un quart d'heure un musicien peut se la rendre familière, et un individu complétement étranger à la musique peut apprendre à la lire couramment en quelques jours. Les enfants à qui l'on fait étudier simultanément les deux systèmes ne tardent pas à donner la préférence à la notation par chiffres, et ce fait répond aux raisonnements présentés *à priori* contre ce mode d'écriture.

La notation de Galin est aussi claire, aussi précise pour la mesure que pour l'intonation. Toutes les mesures se réduisent à trois, et même à deux : la mesure à deux temps, la mesure à quatre temps et la mesure à trois temps. Les sons qui forment chaque temps sont, dans cette écriture, réunis sous une barre transversale; un point indique la prolongation de la note par syncope ou autrement, et le zéro exprime les silences. Les signes d'expression de la musique notée peuvent tous s'adapter à la musique en chiffres. Nous donnons pour exemple la canzonnette si connue des *Nozze di Figaro*, notée dans les deux systèmes.



Nous laissons au lecteur à comparer les deux notations, et nous terminerons par quelques mots sur les signes d'expression et sur la manière d'indiquer les ornements.

Les notes d'expression consistent souvent en des mots italiens, écrits en entier ou par abréviation, ou remplacés par des signes arbitraires. *Piano* ou simplement *P*. annonce qu'il faut jouer doucement; *pianissimo* ou *PP*. indique l'extrême douceur; *forte* et *fortissimo* ou *F* et *FF*. annoncent qu'il faut jouer avec une énergie plus ou moins grande; *crescendo* et *diminuendo* ou < et > indiquent le passage du doux au fort, *F P*. ou *P F*. (*forte piano*) annonce qu'il faut émettre un son doux suivi d'un son fort, et réciproquement, etc., etc., etc. On indique que les notes doivent être fortement détachées (*staccato*) au moyen d'un point allongé qui se place au-dessus; faiblement détachées au moyen d'un point simple; détachées avec une certaine lourdeur, au moyen de points surmontés d'une ligne courbe. Quand, au contraire, les notes doi-

vent être liées ou *coulées*, on les entoure d'une ligne courbe sans points : si le coulé s'applique à tout un morceau, on l'indique par ce mot : *legato* ; si, au contraire, toutes les notes doivent être détachées, on le fait précéder du mot *staccato*. *Ritardando* indique qu'il faut ralentir le mouvement; *con fuoco*, *con moto* annoncent qu'il faut le presser, etc., etc.



Souvent on rencontre, dans des mesures d'ailleurs complètes, des notes plus petites nommées *appogiatures*, *portamento*, etc.; ces notes peuvent être négligées, mais, lorsqu'on les chante, il faut donner à la petite note, noire ou croche, la moitié de la valeur de la note suivante, et, lorsqu'elle a ces formes, elle prend pour sa durée, dans la mesure binaire (deux temps, 6/8, etc.), ¼ d'unité sur la note suivante, et, dans la mesure ternaire, $\frac{1}{12}$ d'unité. Il en est de même quand deux petites notes à intervalles de seconde l'une de l'autre produisent, avec la note qui les précède, un *groupe* dont les extrémités sont formées par la même note; mais leur durée est prise sur la note qui précède. Le *gruppetto* (trois petites notes dont les limites ne peuvent excéder une tierce mineure) est dans le même cas. Il est une autre sorte de *gruppetto* qui se note ainsi ∾; il doit se traduire comme il est écrit dans la seconde mesure de l'exemple suivant :



Le *trille*, et le *mordant* qui n'est qu'un *demi-trille*, se notent comme dans les deux premières mesures suivantes, et s'exécutent comme le portent les deux dernières.



Quand le mot *arpeggio* se trouve écrit au-dessus d'un accord, il indique que les notes de cet accord doivent être attaquées successivement, comme dans la harpe (*arpa* en italien).

Quelquefois on rencontre des groupes de blanches réunies par des barres de croches ou doubles croches; ces barres indiquent que les notes doivent être exécutées comme croches, et répétées de manière à remplir la mesure. — Parfois, après un arpége ou une batterie, on trouve une ou deux barres; ces barres annoncent que la batterie doit être répétée autant de fois qu'il y a de groupes de barres; quand, après un arpége, on trouve des accords surmontés des mots *segue* ou *simili*, ces accords doivent être joués en arpéges; — quand les accords sont traversés par une barre oblique, l'arpége doit être frappé en succession rapide, puis l'accord soutenu pendant le reste de la mesure; c'est ce que les Italiens appellent *acciacatura* ou écrasement. — La reprise d'une phrase musicale s'indique par des points placés à côté des doubles barres qui annoncent la fin des phrases, par ces mots, *da capo*, ou encore par une étoile ou autre signe de renvoi, etc.

Il nous reste à parler du point d'orgue 𝄐; ce signe a une triple signification. Lorsque le son qui le porte est suivi d'une note qui a le signe du trille, le son doit être prolongé autant qu'on le voudra; on pourra ajouter des *fioritures* (*voy.* ce mot), mais il faudra finir par le trille. Quand la note surmontée du point d'orgue se trouve séparée d'un silence qui porte aussi ce point, on peut prolonger le son et ajouter des fioritures, mais il faut finir par la note écrite avant le silence. Si le silence suit immédiatement le point d'orgue, il faut prolonger le son, mais ne rien ajouter à la notation. Enfin, quand il se trouve sur un son qui ne dure pas plus d'une unité, et que ce son est suivi d'un silence couvert du même signe, il indique qu'il faut attaquer nettement, puis abandonner aussitôt la note qu'il affecte.

Quelques musiciens écrivent les notes qui peuvent être chantées pendant la durée du point d'orgue; d'autres les abandonnent au

goût du chanteur, qui souvent abuse de cette licence. On connaît l'histoire de ce ténor qui, à la répétition d'un opéra de Cimarosa, se prit à chanter un air de *bravura* avec tant d'embellissements de son invention, que le maëstro, après l'avoir laissé applaudir, lui dit : « C'est très-bien, mon cher; tu viens de chanter ton air, fais-moi maintenant le plaisir de chanter le mien. »

En général, la partie de la notation relative aux ornements du chant manque de clarté et de précision. Les compositeurs feraient bien de renoncer une bonne fois à ces abréviations qui, rendant à demi leur pensée, exposent leur musique à se voir dénaturée, et mettent les exécutants à la torture. J. FLEURY.

NOTE (*accept. div.*), de l'impératif *nota*, remarquez, ou *nota bene*, comme on l'écrit encore quelquefois. — Ce mot prend diverses acceptions. Il désigne certains caractères destinés, en dehors de l'écriture usuelle, a représenter des sons ou des mots. La musique et le plain-chant s'écrivent par des notes. Ces *notes* étaient des lettres chez les Grecs; elles peuvent être remplacées par des chiffres (*voy.* NOTATION). Chez les Romains, on fixait, au passage et au moyen de *notes* assez compliquées, les discours des orateurs; on attribue à Ennius l'invention de ces notes, dont le nombre s'élevait à onze cents dans l'origine. Tiron, affranchi de Cicéron, Fannius et Aquila, affranchis de Mécènes, perfectionnèrent cette notation; Sénèque le rhéteur, qui coordonna tous ces signes, les porta à cinq mille. Les *notes* de Tiron ont été retrouvées et imprimées à la suite des inscriptions de Grutner. — Autrefois les minutes ou manuscrits originaux des actes s'appelaient *notes*, et ceux qui étaient chargés de les conserver *gardes-note*, d'où l'on a fait *notaire*, lorsque la première appellation fut devenue dérisoire sous la plume des comiques. — La dénomination de *notes* s'applique aussi à ces subdivisions, à ces squelettes de discours que les orateurs tracent d'avance pour ne pas perdre le fil de leurs idées, les élèves pour se rappeler les leçons du maître, etc. C'est encore dans un sens analogue que l'on dit une *note*, pour exprimer un exposé succinct, un sommaire. — Les communications diplomatiques entre les gouvernements portent aussi quelquefois le nom de *notes*. Les notes les moins solennelles sont dites *notes verbales*, bien qu'elles soient rédigées par écrit avec le plus grand soin. On ne qualifie de *notes écrites* que celles qui, destinées à devenir officielles, offrent un caractère définitif. — Les remarques sur le texte d'un livre, les explications dont un auteur a besoin pour être parfaitement compris, et qu'il insère en dehors du texte, portent aussi le nom de *notes*. Appliquées aux auteurs de l'antiquité, les notes prennent souvent le nom de *scolies* quand elles sont peu étendues, et de *commentaire* lorsqu'elles sont nombreuses et développées; c'était dans la marge que les scolies s'imprimaient dans l'origine; on les a rejetées au bas des pages et même à la fin des volumes, pour diminuer le travail de l'imprimeur. Quelquefois aussi les auteurs font eux-mêmes des notes sur leurs propres ouvrages, afin de pouvoir y faire entrer des détails et des observations qu'ils n'ont pu intercaler dans le texte. Un auteur qui multiplie les notes fatigue le lecteur et prouve qu'il n'a pas suffisamment médité son sujet. Les faiseurs de poëmes descriptifs de la fin du XVIIIe siècle et du commencement du XIXe ont singulièrement abusé des notes, qui, dans leurs volumes, occupent cinq ou six fois plus de place que leurs vers. Cela tenait à la manie qu'on avait alors de tourner, sous prétexte de périphrases, d'inintelligibles énigmes, pour désigner tantôt les conquêtes de la science, tantôt des objets vulgaires qu'on voulait *ennoblir*, en les entortillant d'expressions ampoulées et inintelligibles. Les œuvres de Delille, de Roucher et de tant d'autres ne sont souvent qu'un recueil de ces énigmes, dont personne, assurément, n'eût trouvé le mot sans le secours du commentaire. — *Note* signifie encore *compte*, mais il emporte une idée de modération qui ne se trouve pas dans le mot *mémoire*. — C'est encore, dans les établissements d'éducation, une appréciation résumée de la conduite des élèves pendant un certain temps. — *Note* a pour diminutif *notule*. — *Noter* veut dire *remarquer*, mais il signifie aussi *signaler* en mauvaise part : Cet homme est *noté* à la police. — Faire des *notes* se dit *annoter*. J. FL.

NOTEZ, rivière de Prusse qu'on appelle autrement *Notec* ou *Netze* : elle prend sa source au lac de Goplo, dans la régence de Bromberg, commence à porter bateaux près de Nakel, et, après un cours de 62 lieues, se perd dans la Wasta, aux environs de Lands-

berg. Cette rivière donne son nom à un cercle du duché de Posen, dont Bromberg est la capitale, et dont le commerce considérable a pour principale voie de communication le canal, long de 44 lieues, que Frédéric fit creuser pour unir ensemble le Notez, la Brau, l'Elbe et la Vistule. ED. F.

NOTHUS (*hist. pers.*), c'est-à-dire *bâtard*. Ce mot, synonyme d'*ochus*, fut appliqué, comme surnom, à Darius II, roi de Perse. (*Voy.* DARIUS.)

NOTICE (*accept. div.*). — Ce mot, dérivé du latin *notitia* (connaissance), s'emploie d'abord pour désigner tout livre ou traité qui donne une connaissance spéciale d'un pays, de ses provinces, de ses villes, de ses routes, etc., ou bien encore de ses dignités, de ses charges. La *Notice des dignités de l'empire*, tant d'Orient que d'Occident, publiée sous Théodose, et si doctement annotée par Guy-Pincivole au XVIIe siècle, est, avec la *Notice de l'empire*, description géographique du monde romain sous Constantin, l'un des plus anciens spécimens de ce genre d'ouvrage; mais la *Notitia Galliarum* d'Adrien de Valois, que Secousse voulait refondre et compléter (*Mém. de l'Acad. des inscript.*, tome VII), est l'un de ses plus excellents modèles. — *Notice* se dit aussi du traité sommaire qu'on met au commencement ou à la suite d'un manuscrit ou d'un livre rare, et dans lequel on examine en quel temps et par qui il a été composé, quelle en est la forme, le nombre des pages, l'écriture; par quelles mains il a passé et comment il est parvenu dans la collection dont il fait partie. Quelques savants du dernier siècle et de notre époque ont ainsi donné des *notices* sur les manuscrits orientaux, grecs, latins et français de la bibliothèque nationale. Le compte plus ou moins succinct, plus ou moins accompagné d'extraits et de citations que l'on rend d'un ouvrage quelconque dans un recueil scientifique ou dans un journal est encore une *notice;* et l'écrit peu étendu qui rappelle les principaux faits de la vie d'un personnage célèbre, d'un écrivain, d'un savant, d'un artiste, etc., se nomme *notice biographique;* si le personnage qui en est l'objet n'est mort que depuis peu de temps, l'épithète change, et l'on a une *notice nécrologique.* — En diplomatique, les *notices* sont des actes transmettant à qui il appartient la connaissance d'un fait ou d'un droit. Elles sont *publiques*, si le magistrat est intervenu pour leur rédaction; *privées*, si elles ont été faites sans son concours. — Les registres où un notaire décrivait historiquement les donations faites aux églises, aux monastères, etc., s'appelaient aussi *notices.* Les plus anciennes datent du XIe siècle environ.

NOTIFICATION. — C'est l'acte par lequel on donne officiellement connaissance d'un fait ou d'un autre acte. Ce mot est donc en quelque sorte synonyme de communication; il s'applique cependant d'une manière plus spéciale à certains cas. Ainsi, par exemple, le ministère public doit *notifier* aux accusés, dans un délai fixé par la loi, l'acte d'accusation et la liste des jurés appelés à siéger dans leur cause, afin qu'ils soient à même de préparer leur système de défense contre les imputations que renferme le premier, et de faire valoir leurs motifs de récusation contre les seconds. Mais c'est plus particulièrement en matière de purge légale des hypothèques que s'emploie le mot *notification*, pour désigner l'acte par lequel l'acquéreur ou donataire d'un immeuble grevé fait connaître à tous les créanciers hypothécaires inscrits qu'il est devenu possesseur à telle condition de tel immeuble sur lequel ils prétendent avoir des recours à exercer. Cette notification a pour but de garantir l'acquéreur ou le donataire des poursuites que les créanciers ont le droit d'exercer contre eux comme détenteurs de l'immeuble qui constitue leur garantie. Elle peut se faire soit avant les poursuites, soit dans le mois, à compter de la première sommation qui leur est faite, et aux domiciles élus par les créanciers dans leurs inscriptions. Elle doit contenir 1° un extrait du titre contenant seulement la date et la qualité de l'acte, le nom et la désignation précise du vendeur ou du donataire, la nature et la situation de la chose vendue ou donnée, et, s'il s'agit d'un corps de biens, la dénomination générale seulement du domaine et des arrondissements dans lesquels il est situé, le prix et les charges faisant partie des conditions de la vente, ou le taux de l'évaluation à laquelle a été portée la chose, si elle a été donnée; 2° un extrait de la transcription de l'acte de vente et de donation; 3° un tableau sur trois colonnes dont la première contient la date des hypothèques et celle des inscriptions, la seconde le nom des créanciers, la troisième le montant des créances inscrites. L'acquéreur ou le donataire doit déclarer, par le même acte, qu'il

est prêt à acquitter sur-le-champ les dettes et charges hypothécaires, jusqu'à concurrence seulement de son prix de vente ou d'estimation, sans distinction des dettes actuellement exigibles ou non. Par cette formalité, la partie qui fait notifier fixe ainsi irrévocablement son prix en mettant les créanciers à même de surenchérir, s'ils croient leurs intérêts lésés par ce prix. Mais cette détermination doit être signifiée dans le délai de quarante jours, avec augmentation de deux jours par 5 myriamètres de distance entre le domicile élu et le domicile réel de chaque créancier requérant et sous certaines conditions (*voy.* SURENCHÈRE), délai au bout duquel le détenteur devient propriétaire incommutable au prix indiqué par lui, et au delà duquel les créanciers inscrits ne peuvent rien lui réclamer. Les notifications légales se font toujours par ministère d'huissier. L.

NOTION. (*Voy.* IDÉE.)

NOTO (VAL DI) — On nommait ainsi, autrefois, l'une des trois grandes divisions de la Sicile, dont elle occupait la pointe méridionale. Baignée par la mer au sud et à l'est, bornée, au nord, par le val di Demona, à l'ouest par celui de Mazara, cette vallée affectait une forme à peu près carrée, et pouvait avoir 25 lieues d'étendue en tous sens. Du démembrement du val di Noto, on a fait les deux provinces de Catane et de Syracuse, avec partie de celle de Girgenti. Ce val, ou district, devait son nom à la ville de Noto-Nuovo qui s'y trouvait et qui, aujourd'hui, est comprise dans la province de Syracuse. Elle est située à 24 kilomètres sud-ouest de la ville de ce nom, à l'embouchure du Noto, l'ancien *Asinarus*, et sur une montagne, à 5 milles des ruines de l'ancien *Neæthum* ou *Nea*, détruit, en 1693, par un tremblement de terre. Il ne reste rien de la vieille ville que quelques ruines d'un gymnase découvertes dernièrement. Dans la moderne, on remarque la cathédrale, le lycée, le palais public, le séminaire, le mont-de-piété, un beau musée archéologique, et le riche cabinet numismatique du baron Astuti. Noto commerce en vins, coton, huile, grains, etc., et sa population est de 12,000 habitants. ED. F.

NOTONECTIDE (*ins.*). — Tribu de l'ordre des hémiptères, section des hétéroptères, famille des hydrocorises, établie par Latreille primitivement sous le nom de *platydactyles*. Elle correspond à la dixième famille des hydrocorises de son *Genera crustaceorum et insectorum*. Ses caractères sont : les deux pieds antérieurs simplement courbés en dessous avec les cuisses de grandeur ordinaire ; les tarses courts, de deux articles dans le plus grand nombre, et très-ciliés; les pieds postérieurs en forme de rames, très-ciliés et avec les deux crochets terminaux fort petits ; corps presque cylindrique ou ovoïde et assez épais. — Les notonectides sont tous aquatiques; leurs larves sont très-agiles, ainsi que les nymphes, qui ne diffèrent de l'insecte parfait que par l'absence d'ailes. Elles se transportent d'un lieu à un autre à l'aide de leurs ailes et se nourrissent d'autres insectes qu'elles attrapent avec leurs pattes antérieures.

Latreille divise cette tribu de la manière suivante : 1° un écusson dans tous ; tous les tarses à deux articles ; gaîne du rostre articulée : genres *notonecte*, *pléa*. — 2° Point d'écusson dans la plupart; tarses antérieurs à un seul article; gaîne du rostre striée; un écusson : *sigaras*. — 3° Point d'écusson : *corises*.

NOTOPODES (*crust.*). — Tribu de l'ordre des décapodes, famille des brachyures, établie par Latreille. Elle se distingue de toutes les autres par la position des quatre pieds postérieurs et renferme des crustacés médiocrement grands dont quelques espèces (*doripe Cuvieri*) atteignent cependant une taille considérable. Les animaux qui la composent sont, en général, assez rares et se tiennent à de grandes profondeurs; quelques-uns (*dromies*) se servent de leurs pattes postérieures, armées d'une petite pince en crochet, pour se couvrir tout le corps de débris de plantes marines. — Les genres que renferme cette tribu sont drosnie, dynomène, homale (*telexiope* de Rafin), doripe et ranine.

NOTORIÉTÉ. — C'est la connaissance, généralement répandue dans le public, d'un usage, d'un acte, d'un fait quelconque. La notoriété est *de droit* quand elle résulte d'un acte authentique, bien qu'en réalité cet acte puisse n'être connu que de quelques personnes. La notoriété *de fait* s'établit par témoins ; elle ne peut être constatée qu'au moyen d'une enquête régulièrement ouverte, quelque notoires que soient, d'ailleurs, les choses à prouver. Cette enquête s'appelle *enquête par commune renommée*, parce qu'en effet il ne suffirait pas du témoignage isolé

de deux ou plusieurs personnes sur tel fait qui serait à leur connaissance particulière, il faut encore qu'elles certifient que le fait est à la connaissance générale, qu'il est passé dans la croyance publique. — On appelle *acte de notoriété* celui qui constate l'attestation d'un fait notoire par plusieurs personnes, devant le magistrat ou l'officier public compétent. Ces actes sont, suivant les cas, reçus par les notaires ou délivrés par les juges de paix, comme lorsqu'il s'agit d'obtenir en justice la rectification d'actes de l'état civil, de déclarer l'absence d'un individu, de donner un bon témoignage de celui qui se propose de faire une adoption, de faire rejeter d'un état d'inscription d'hypothèques celles qui n'ont été portées que par ressemblance de noms de fixer le nombre et les qualités des héritiers d'un défunt, etc. L'acte de notoriété peut être invoqué et donné sur tous les objets qui intéressent les particuliers entre eux. Toutefois il ne constitue point une pièce probante ; il n'est propre qu'à témoigner de la bonne foi des parties qui s'en sont servies pour déterminer leurs conventions; mais ce n'est qu'un renseignement pouvant être détruit par tout autre document qui en ferait reconnaître l'inexactitude. Si le fait attesté n'était pas vrai, ou si même il n'était pas *notoire*, c'est-à-dire répandu dans le public, les témoins certificateurs pourraient être actionnés en dommages-intérêts par celle des parties qui aurait contracté dans la confiance de leur témoignage. — Les témoins appelés à concourir à l'acte de notoriété ne doivent point se trouver dans les cas de reproche pour cause de parenté ou autres, prévus par l'article 283 du code de procédure civile ; il faut aussi qu'ils soient pris parmi des personnes dignes de confiance et sachant signer.

Autrefois on donnait le nom d'actes de notoriété aux attestations que délivraient les officiers de justice sur des points de droit, tels que les actes de notorieté du Châtelet de Paris. Ces actes, qui avaient une sorte d'autorité, de même que les décisions des jurisconsultes chez les Romains, sont aujourd'hui formellement interdits par l'article 5 du code civil. Ainsi les juges ne pourraient délivrer d'actes de notoriété, même s'il s'agissait de constater l'existence d'un usage. On devrait alors procéder à une enquête dans les formes ordinaires. (Arrêt de la cour de cassation du 14 avril 1824.) A. Péremé.

NOTRE-DAME. — Nom sous lequel on désigne souvent la sainte Vierge (*voy.* Marie). Par extension, on donne aussi ce nom aux églises ou chapelles consacrées à la mère du Sauveur. Quelques-unes de ces chapelles jouissent d'une grande célébrité et sont le but de pèlerinages nombreux. Nous citerons celle de l'église de *Notre-Dame de Lorette* dans les Etats du pape, et celle de *Notre-Dame d'Auray* dans le département du Morbihan. — Plusieurs congrégations religieuses ont été mises aussi sous le patronage de la Vierge. Comme elles n'ont que peu d'importance et que la plupart n'existent plus, nous nous contenterons de les citer en indiquant la date de leur fondation. 1° *Congrégation de Notre-Dame*, communauté religieuse de femmes instituée, en 1597, par le père Fourrier et la mère Alix Leclerc, qui en fut la première abbesse ; les religieuses de cet ordre se consacraient à l'instruction gratuite des filles ; 2° *Notre-Dame de Charité*, congrégation de femmes fondée, en 1641, par le frère de l'historien Mézeray ; 3° *Notre-Dame de la Miséricorde*, ordre de religieuses établi, vers 1633, à Aix ; 4° *Notre-Dame du Refuge*, ordre de religieuses établi, en 1624, à Nancy, en faveur des femmes pécheresses ; 5° ordre militaire de *Notre-Dame du Lis* institué, en 1048, par Garcias IV, roi de Navarre ; 6° ordre de *Notre Dame de la Merci*, ordre de religieux institué pour racheter les captifs des mains des infidèles ; 7° ordre de *Notre-Dame de Métro, de la Pénitence des Martyrs*, ordre religieux et hospitalier fondé probablement au XIVe siècle, et qui devint fort considérable ; 8° ordre de *Notre-Dame du Carmel*, communauté religieuse d'hommes fondée en Syrie au XIIe siècle, et dont le pape Honorius III confirma les règles en 1224 ; 9° *Notre-Dame du Rosaire*, ordre de chevaliers qui ne fut point confirmé par le pape, et dont la durée fut très-courte.

NOTTINGHAM (*géogr.*). — C'est le nom d'une ville et d'un comté d'Angleterre. — La ville capitale du comté, agréablement située à mi-côte d'une colline calcaire, à 1 kil. de la rive gauche de la Trent, à 195 N. O. de Londres, est fort ancienne ; Guillaume le Conquérant la fortifia, et sa citadelle fut rasée par Charles II. Elle est bien bâtie, quoique ses rues manquent de largeur, et renferme 50,000 habitants. On y remarque le beau château du duc de Newcastle, les églises de Sainte-Marie et de Saint-Pierre,

l'hôtel de ville, la nouvelle bourse, la salle du Comté, la place du marché et de vastes celliers creusés dans le roc. Elle fait un commerce très-étendu, dont les principaux articles sont des bas de soie, de laine et de coton justement renommés, du fil à voiles, des châles, de la faïence, d'excellente bière, de la poterie et de la verrerie. Le canal Great-Trunck, qui la fait communiquer avec Hull, Liverpool et Londres, favorise son industrie.

Le *comté* de Nottingham est borné, au N., par celui d'York, à l'O. par celui de Derby, à l'E. par celui de Lincoln et au S. par celui de Leicester; il a 79 kilomètres du N. au S. sur 41 de largeur, et compte 225,000 habitants environ; il se divise en six *hundreds* ou *centuries*. C'est une des contrées les plus fertiles de la Grande-Bretagne; son climat est sec, tempéré et salubre; le sol renferme d'abondantes mines de charbon de terre, et produit du froment, de l'avoine, de l'orge pour la fabrication de la bière, du houblon, de la réglisse, etc. La Trent et l'Ilde, qui l'arrosent, sont poissonneuses. On y trouve des antiquités romaines et saxonnes. L'immense forêt de Sherwood, qui couvrait jadis une grande étendue du territoire, est aujourd'hui défrichée en partie.

NOTUS (*météor. anc.*), du grec *νότος*, *sud.* — Nom que les Grecs donnaient au vent du midi. C'est le même que l'*auster* et le *meridies* des Romains. Les anciens ne connurent d'abord que ce vent dans le rumb du midi; ils en ajoutèrent ensuite un autre, puis deux nouveaux, et en comptèrent enfin six du temps d'Auguste. Voici, d'après Vitruve, les cinq vents collatéraux du midi : l'*alsanus* ou *autan* (S., quart S. E.), le *libonotus* (S. S. O), l'*africus* (S. O.), le *subvesper* (S. O., quart O.), l'*argestes* ou *corus*, qui paraît être un vent du rumb de l'ouest (O. N. O.). La mythologie grecque faisait naître le Notus, alors personnifié, du Titanide Astréus et de l'Aurore.

NOUE (*techn.*), angle rentrant formé par la rencontre de deux pans de couverture, pièce de charpente qui forme l'arête de cet angle, et disposition des tuiles, des ardoises, de la paille, qui forment la couverture. Lorsque deux bâtiments se rencontrent sous un angle quelconque, ils peuvent former un angle saillant, et leurs couvertures constituent un angle de même espèce, qui s'appelle arêtier; mais, si l'angle est rentrant, il y a une *noue*. Cette circonstance se présente habituellement aux lucarnes; elle n'offre aucune difficulté pour le charpentier. La pièce de bois qui est commune aux deux toitures est quelquefois creusée en canal; elle s'assemble dans l'entrait, qui a son extrémité taillée de même figure. Si les deux combles sont de hauteur différente, il faut placer, le long de la couverture la plus élevée, une sorte de ferme ayant même inclinaison, pour recevoir le faîtage et les pannes de la couverture la plus basse. Cette ferme s'appelle *noulet*. On dit que le noulet est biais lorsqu'il ne rencontre pas à angle droit le faîtage qu'il doit supporter.—Si la construction d'une noue est sans difficultés pour le charpentier, il n'en est pas de même en ce qui concerne le couvreur. Les ouvriers les plus habiles ont souvent beaucoup de peine à garantir quelques noues des infiltrations d'eau; aussi emploie-t-on plusieurs méthodes pour les couvrir. Quelquefois on établit, au fond de l'angle, soit une feuille de métal, soit un rang d'ardoises, ou bien des tuiles creuses faites exprès, que l'on assujettit avec du plâtre ou du mortier, et l'on fait aboutir sur cette espèce de gouttière les tuiles des deux toits convenablement taillées. D'autres fois, et surtout lorsque l'une des couvertures est beaucoup plus rapide que l'autre, on pose, de chaque côté du fond de la noue, un chevron qui lui est parallèle, et on latte comme en plein toit. On fait alors la couverture du toit le plus plat, comme s'il n'y avait pas de noue; puis, en couvrant le toit le plus rapide, on empiète d'environ 1 décimètre sur la couverture précédemment faite, et on assure, avec un peu de mortier, les tuiles taillées. Enfin on fait des noues dites en *onglet*, qui n'ont point de fond disposé préalablement, comme dans les deux méthodes précédentes. Les deux toits se joignent au moyen de tuiles posées sur cales et qui forment un arrondissement. Cette méthode n'est applicable que sur des toits peu rapides, parce que les tuiles taillées, étant peu assises, risqueraient de couler.

Les noues réussissent mieux en ardoise qu'en tuile, parce que l'ardoise est plus facile à tailler. Quelquefois on fait un fond de noue soit en métal, soit en ardoise, mais jamais on ne fait de noue en onglet; on fait ce qu'on appelle des *renoues*, c'est-à-dire qu'on taille le bas des ardoises un peu en creux, de manière qu'une extrémité de la

courbe aboutisse aux files d'ardoises d'un toit et l'autre aux files de l'autre toit. — Les couvertures en paille sont celles où il est le plus dangereux de faire des noues ; lorsqu'on ne peut les éviter, il faut charger assez le fond pour qu'il forme un ados fort large que l'on relie avec les deux toits.

NOUE (DE LA). — Nom d'une antique famille de Bretagne. — L'un de ses membres les plus célèbres, FRANÇOIS DE LA NOUE, dit *Bras de fer*, né en 1531, combattit tour à tour pour et contre les protestants, dont il partageait les opinions. Il embrassa, très-jeune, la carrière des armes. Il fit les guerres d'Italie et des Pays-Bas. A la tête des protestants, il prit Orléans sur les catholiques en 1567, conduisit l'arrière-garde à la bataille de Jarnac (1569), et se rendit maître de Fontenoy, Oléron, Marennes, Soubise et Brouage. Ayant perdu le bras gauche à la bataille de Fontenoy, il se fit faire un bras de fer dont il se servait très-bien pour manier la bride de son cheval ; c'est de là que lui vint son surnom. Envoyé dans les Pays-Bas en 1571, il s'empara de Valenciennes. Après la Saint-Barthélemy, il fut nommé commandant de la Rochelle, dans l'espoir qu'il réussirait mieux qu'un autre à contenir ses coreligionnaires ; mais il se trouva entraîné lui-même, et, par le fait, il augmenta les forces des protestants. Il en eut tant de remords, qu'il chercha à se faire tuer à diverses reprises dans les sorties des assiégés, et n'échappa à la mort que par le plus grand hasard. Désespéré de n'avoir pu amener une conciliation, il se retira auprès du duc d'Anjou, qu'il sauva d'une conspiration tramée par le duc d'Alençon. L'état des esprits à la cour lui ayant prouvé que les calvinistes n'obtiendraient rien que par la force, il passa de nouveau dans leurs rangs, organisa la défense de la Rochelle, rendit leur marine formidable, et couvrit les frais de la guerre avec les prises qu'il faisait. Il entra ensuite au service des Hollandais, mais il fut pris par les Espagnols et resta cinq ans leur prisonnier. Ce fut pendant cette captivité qu'il composa ses *Discours politiques et militaires*, œuvre de sens et de jugement, qui a eu plusieurs éditions. A son retour, il offrit ses services à Henri III, alors uni à Henri IV pour combattre la Ligue. Chargé du commandement de l'armée royale, il engagea ses biens pour subvenir aux besoins des soldats, jeta des vivres dans Senlis, assiégée par les ligueurs, et remporta une victoire complète sur le duc d'Aumale. François de la Noue périt en 1591, au siége de Lamballe, atteint d'un coup de mousquet au moment où, du haut d'une échelle, il explorait la place. —ODE DE LA NOUE, fils aîné du précédent, servit sous Henri IV. C'est à lui que ce prince dit en public : « La Noue, il faut payer ses dettes ; je paye bien les miennes ; » et remit en secret des pierreries pour qu'il pût dégager son équipage, saisi par ses créanciers. Il a laissé des *Poésies chrétiennes* et un *Dictionnaire de rimes françaises*, etc. — STANISLAS-LOUIS DE LA NOUE), comte du Vair, petit-neveu d'Ode, né en 1729, se distingua dans la guerre de sept ans, à la tête des volontaires, et fut tué dans une retraite, à Saxenhausen, à l'âge de 31 ans. Il avait publié : *Nouvelles constitutions militaires, avec une tactique adaptée à leurs principes*, grand in-8° avec planches. J. FLEURY.

NOUE (JEAN SAUVÉ, dit LA), auteur et artiste dramatique au XVIIIe siècle. Né à Meaux en 1701, il s'était fait comédien au sortir du collége. Après avoir dirigé diverses troupes, il débuta au Théâtre-Français, en 1752, dans le rôle d'Essex. Sa figure était ingrate, sa taille petite, son débit froid ; mais il rachetait ces défauts par une grande intelligence. Chargé de faire un divertissement pour la cour, il se trouva en concurrence avec Voltaire, et sa *Zélisca*, qui fut préférée à la *Princesse de Navarre*, lui valut la place de répétiteur du théâtre des petits appartements, et de directeur du théâtre du duc d'Orléans, à Saint-Cloud. Il abandonna la scène peu de temps après, pour se livrer à la littérature. Il mourut en 1761.—Le Théâtre-Français a gardé, au Répertoire, son *Mahomet II*, 1739, tragédie fort inégale, mais qui ne laissa pas d'avoir du succès dans le temps, grâce aux situations, — et la *Coquette corrigée*, 1755, comédie fort spirituelle et curieuse comme tableau d'une partie de la société au XVIIIe siècle. Cette pièce fut jouée d'abord aux Italiens. Les *OEuvres* de la Noue ont été publiées en 1765, un vol. in-12. J. F.

NOUET. — Nous citerons, parmi les personnages de ce nom, — 1° NOUET (Jacques), jésuite, né au Mans en 1605. Il se livra à la prédication et attaqua vivement, dans ses sermons, un livre d'Arnault, *De la fréquente communion*. Une assemblée d'évêques, partisans de cet ouvrage, se réunit à Paris, et Nouet fut obligé de se rétracter.

Il devint ensuite recteur du collége d'Alençon et d'Arras. On a de lui : *Remerciments du consistoire de V. aux théologiens d'Alençon*, ouvrage dans lequel il combat Lenoir ; *Réponse aux provinciales de Pascal; Méditations sur la vie cachée, souffrante et glorieuse de Jésus-Christ*, 7 vol. in-12 ; la *Vie de J. C. dans les saints*, 2 vol. ; l'*Homme d'oraison*, 5 vol., ouvrage réimprimé en 1677 ; la *Dévotion à Jésus-Christ*, 3 vol. in-4°. Il mourut à Paris en 1680. — 2° NOUET (Nicolas-Antoine), astronome, né en Lorraine en 1740, et mort, en 1811, en Savoie. Il était entré dans l'ordre de Cîteaux, où il resta jusqu'à la révolution. Il fut employé au dépôt de la guerre en 1795, et fit partie de l'expédition d'Egypte. On lui doit : *Exposé des résultats des opérations astronomiques faites en Egypte depuis le 1er juillet* 1798 *jusqu'au* 28 *août* 1800.

NOUGAT, sorte de pâtisserie dont le nom vient du bas latin *nucatus*, gâteau fait de noix. Il se compose, en effet, avec des noix ou des amandes douces sur lesquelles on verse du sucre fondu ; on met le tout dans un moule dont le nougat garde la forme quand il est refroidi ; c'est tantôt celle d'un dôme, d'un palais, tantôt celle d'une maisonnette, etc. On obtient aussi d'excellents nougats en mélangeant ensemble des amandes et du miel. Ceux de Provence sont les plus estimés en ce genre.

NOUH. — Deux souverains de la Porte et du Koraçan ont porté ce nom. NOUH Ier, quatrième prince de la dynastie des Samanides, succéda à Naser, son père, en 943. Ses mérites, qui le firent surnommer *Emyr-Hamid* (le prince louable), n'empêchèrent pas son règne d'être troublé par les continuelles révoltes des vizirs. Il eut aussi à soutenir plus d'une guerre malheureuse avec ses voisins. Il mourut en 954. — NOUH II, huitième prince de la même dynastie, était petit-fils du précédent. Il succéda, presque enfant, à son père, Mansour, en 976. Son règne, qui dura vingt-deux années, ne fut qu'une longue et désastreuse minorité. Il mourut en 998, sans avoir cessé un instant d'être le jouet de ses émirs et l'objet du mépris de ses peuples. La dynastie des Samanides, dont ses lâchetés avaient ébranlé la force, ne lui survécut que dix années ; elle finit en 1004 (l'an 395 de l'hégire).

NOUKA-HIVA (*géogr.*), la plus grande et la plus peuplée des îles *Marquises*, située par 157° 5' long. est et 8° 59' lat. sud. Elle a reçu, des différents navigateurs qui l'ont visitée, les noms de *Federal Island*, d'île *Beaux*, île *Martin*, île *Sir-Henry*. Le capitaine russe Krusenstern dit qu'elle possède 18,000 habitants. Quoique mal cultivée, elle est fertile et produit de très-beau café, du froment, du poivre, des noix de coco, etc. Six petits rois règnent sur sa population, divisée en deux tribus ennemies et souvent en guerre.

NOUN (*géogr.*). — C'est le nom d'un cap formé par l'extrémité occidentale de l'Atlas, sur l'océan Atlantique, par 28° 39' lat. nord et 13° 35' long. ouest. Il se trouve dans la partie de l'ancien royaume de Sus ou Sous, qui appartient aujourd'hui au Maroc. — Deux rivières portent le même nom : l'une se jette dans la mer, à 40 kilom. au sud du cap Noun ; l'autre arrose la portion de la Daourie qui obéit aux empereurs chinois, prend sa source dans les monts Siolki par 119° 20' long. est et 51° 20' lat. nord, se dirige du nord au sud et tombe dans l'Amour, après un cours de 800 kilom.

NOUR-DJIHAN, épouse du grand mogol Djihan-guir, était fille de Khodjah-Aïas, officier tartare d'un grand mérite, qui, vers l'année 1585 de notre ère, se vit forcé d'abandonner le Turquestan, sa patrie, par suite des bouleversements politiques si communs dans l'Orient, et de se retirer à Lahore. Elle reçut d'abord le nom de Mihr-Nica (soleil des femmes), et fut mariée à un officier appelé *Schir-Afgan*, qui mourut bientôt dans une expédition en Bengale. Elle devint épouse de l'empereur le 20 de djumadi second de l'an 1019 de l'hégire (1611 de notre ère). Djihan guir changea d'abord le nom de sa nouvelle épouse en celui de *Nour Mahal* (*lumière du palais*); plus tard, sa passion étant devenue plus violente encore, il lui donna celui de *Nour-djihan-beygoum*, c'est-à dire *dame ou princesse lumière du monde*.

Djihan-guir était un prince faible, abruti par l'usage immodéré du vin, des liqueurs fortes et de l'opium. Nour djihan devint toute puissante sur son esprit, et reçut de lui le titre de *zen-padschah*, c'est-à-dire *impératrice*, ou plus littéralement *femme empereur*, et son nom fut joint à celui de son époux sur plusieurs monnaies. Infiniment supérieure à Djihan-guir par sa capacité et par l'élévation de ses sentiments, elle gou-

vernait l'empire mogol. Le plus grave reproche que les musulmans lui aient jamais adressé est celui de s'être montrée en public le visage découvert. Frappée de l'injustice de la loi de Mahomet envers les femmes, Nour-djihan eût désiré arracher son sexe à l'esclavage brutal dans lequel il gémit chez presque tous les peuples de l'Orient. Mais cette tentative de réforme prématurée servit de prétexte aux déclamations hypocrites des grands et des hauts fonctionnaires. Les courtisans comprenaient qu'elle était le seul obstacle qui les empêchât de gouverner sous le nom de Djihan-guir, ou peut-être même de dépouiller du trône ce faible monarque. La révolte du Dékhan et la perte du Candahar, qui redevint une province de la Perse, firent redoubler les plaintes des mécontents. Nour-djihan fut, en apparence, éloignée des affaires, et Djihan-guir parut exercer le pouvoir ; mais, incapable de commander par lui-même, il comprit assez bien ses intérêts pour réserver à l'impératrice une grande part d'autorité. Il fallait tout le génie et tous les moyens de séduction de Nour-djihan pour arracher à l'inaction un homme aussi apathique que Djihan-guir; elle parvint toutefois, dans quelques circonstances, à le déterminer à marcher en personne avec ses troupes. Un des principaux chefs militaires de l'empire, Mohabet-Khan, irrité contre elle, se révolta, défit, en 1035 de l'hégire (1626), une armée envoyée contre lui, parvint à surprendre l'empereur et s'empara de sa personne. Quelque temps après, Nour-djihan tomba aussi en son pouvoir. Mohabet-Khan nomma un conseil pour la juger. Elle se défendit, devant les juges rebelles, avec le talent et la dignité qu'on pouvait attendre de son habitude des affaires et de la noblesse de son cœur; elle fut néanmoins condamnée à mort. Mohabet-Khan, n'osant cependant prendre sur lui de la faire exécuter sans l'assentiment de Djihan-guir, demanda à ce dernier de confirmer la sentence. Djihan-guir consentit lâchement; mais Nour-djihan releva son voile, et, frappé comme de nouveau de sa beauté et de la noblesse de ses traits, l'empereur se rétracta, et parvint même, par ses prières, à obtenir la vie pour elle. Peu de temps après, cette princesse parvint à se délivrer et rendit ensuite la liberté à son époux.

Djihan-guir mourut vers la fin de l'année 1627. Nour-djihan, qui n'avait point eu d'enfant de lui, l'engagea à choisir pour héritier Schariar, fils issu d'une autre femme. Ce jeune prince avait épousé une fille de Schir-Afgan et de Nour-Mahal, et l'impératrice aurait voulu lui assurer la couronne; mais arrêtée par son propre frère, devenu gendre de Schah-djihan, fils et successeur de Djigan-guir, elle fut confinée dans le pays de Lahore. Privée de toute influence sur les affaires publiques, Nour-djihan ne se montra pas moins grande dans l'adversité que sur le trône, et mourut l'an 1055 de l'hégire (1645), à l'âge de 60 ans. Ses ennemis l'ont accusée d'avoir été hautaine, ambitieuse, vindicative, et d'avoir eu les passions les plus ardentes ; mais, si Nour-djihan avait les inclinations qu'on lui suppose, elle ne s'y laissa du moins jamais entraîner. On a prétendu qu'elle avait irrité Mohabet-Khan et était ainsi devenue la cause principale de la révolte de Schah-djihan contre Djihan-guir, son père; mais les témoignages de l'histoire doivent plutôt nous faire penser que Nour-djihan ne fit que prévenir des complots dont le but était de ravir la vie et le trône à son époux. Le malheur de Nour-djihan fut d'être associé à un homme indigne d'elle et de commander à des peuples chez lesquels la corruption, les abus de pouvoir et une crainte servile n'étaient point balancés par de fortes institutions civiles et politiques. Si Nour-djihan avait régné en Europe, elle eût été une seconde Isabelle de Castille. LOUIS DUBEUX.

NOUR-EDDIN MAHMOUD (EL-MÉLIK-EL-ADEL), souverain de la dynastie des Atabeks Zenguides, sultan de Syrie et d'Egypte, était fils d'Imad-eddin-Zengui, auquel il succéda sur le trône d'Alep, l'an 540 de l'hégire (1145). Il se signala, dès le commencement de son règne, par de grands avantages qu'il remporta sur les chrétiens. En 1147, il contraignit les croisés à lever le siége de Damas. En 1149, la retraite de l'empereur Conrad III et du roi de France Louis VII, qui revinrent en Europe, lui offrit les moyens d'agrandir son royaume. Il se rendit successivement maître de presque toute la Syrie, de quelques parties de l'Arabie, de l'Asie Mineure, de la Mésopotamie et de toute l'Egypte. Le célèbre Saladin, ou plutôt Salah-eddin, son lieutenant dans cette dernière province, chercha bientôt à se rendre indépendant. Nour-eddin se disposait à marcher contre lui lorsqu'il mourut, à

Damas, d'une esquinancie, le 11 de schawal de l'an 569 de l'hégire (15 mai 1174), et, suivant d'autres auteurs, le 8 de Ramadan de la même année (12 avril 1174). Il avait régné près de vingt-neuf ans. Lorsque cet Atabek mourut, son empire comprenait toute la haute Syrie et une partie de la basse, l'Egypte, Mossoul et le Diar-Djéziré; l'Yémen venait de lui être soumis, et les chefs du Diarbékir étaient ses vassaux. Les historiens musulmans et chrétiens s'accordent à lui reconnaître de grandes qualités. Ce fut un vaillant guerrier, un général habile, et surtout un profond politique. On ne saurait, toutefois, approuver sans restriction les éloges que lui décernent ses coreligionnaires, qui le regardent tout à la fois comme un héros et un des plus grands saints de l'islamisme. Nour-eddin cachait une grande ambition sous les dehors de la piété; il affectait de ne combattre les chrétiens que pour défendre la cause de l'islamisme, tandis qu'il ne pensait guère qu'à agrandir ses Etats. Il fut, d'ailleurs, souvent perfide envers ses alliés et envers les princes qui réclamèrent son secours. Toutefois, si on le compare aux souverains musulmans ses contemporains, on s'explique l'admiration et le respect que lui vouèrent ses sujets. Nour-eddin créa plusieurs établissements utiles et fit de sages réformes dans son empire. On croit qu'il dressa le premier des pigeons voyageurs : il employait ce moyen pour être plus tôt informé des mouvements des armées chrétiennes. L. DUBEUX.

NOURRICE (*hist.*). — Chez les Grecs, dès les temps héroïques, il était déjà d'usage que non-seulement les riches matrones, mais aussi les femmes des simples citoyens, se dispensassent d'allaiter leurs enfants et se déchargeassent de ce premier soin maternel sur des étrangères ou des esclaves. L'Andromaque d'Euripide est peut-être la seule mère antique que nous trouvions fidèle à ce pieux devoir. Elle nourrit ses enfants, et même, par un rare exemple d'abnégation d'épouse, elle allaite aussi les enfants des concubines d'Hector. Les nourrices, quoique choisies presque toujours parmi les esclaves, comme le prouve maint passage d'Homère (*Iliade*, ch. II), étaient traitées avec une pieuse affection. Le temps du sevrage arrivé, elles ne devenaient pas, comme chez nous, des servantes inutiles et presque toujours congédiées. On les laissait près de l'enfant qu'elles avaient allaité, et surtout, lorsque c'était une fille, elles en étaient de droit, jusqu'au temps de son mariage, les gardiennes et les guides sévères. Les jeunes hommes eux-mêmes gardaient souvent leur nourrice auprès d'eux. Gylissa, dans les *Coéphores*, rappelle les soins dont elle a entouré Oreste au double titre de nourrice et de gouvernante. On voit quelquefois la femme qui a nourri le père et qui l'a suivi dans la vie, même au delà de son mariage, devenir la gardienne de ses enfants. Euryclée, dont l'*Odyssée* exalte la tendresse et les soins pour Télémaque, avait allaité Ulysse. Cette seconde partie de la vie d'une nourrice grecque était tout un nouveau rôle; il fallait donc un nouveau nom pour le désigner, on le trouva. τιτθη est celle qui allaite, dit Ammonius dans ses *Synonymes;* τροφὸς et τιθηνός, celle qui prend pour elle les autres soins et qui les continue après le temps de l'allaitement. Pollux, dans son *Onomasticon*, établit la même distinction. On comprend, d'après cela, qu'une nourrice devait présenter non-seulement des qualités physiques, mais aussi des garanties morales, telles qu'on en exigerait aujourd'hui d'une institutrice. — Les Lacédémoniens furent les seuls parmi les Grecs qui admirent, pour l'allaitement et la première éducation de leurs enfants, des coutumes différentes. Les nourrices étaient communes à Sparte, et c'était le trésor de la république qui les entretenait. Elles ne gardaient l'enfant que jusqu'à ce qu'il eût sept ans. Si c'était un garçon, il passait alors dans la classe de ceux de son âge; si c'était une fille, elle retournait près de sa mère, ou bien, lorsqu'elle était orpheline, près de quelque sage matrone n'ayant pas d'enfant (HÉRODOTE, *Erato*, liv. VI). De ces deux usages grecs, c'est celui des Athéniens qui fut adopté par les Romains. L'esclave qu'on appelle à Rome *nutrix* ou *mater lactans* est la même que nous avons vue nommée τίτθη à Athènes. Comme celle-ci, prenant pour soi le devoir des mères mariées souvent trop jeunes pour nourrir leurs enfants sans danger, elle allaite le nouveau-né, le garde dans le Gynécée, seulement jusqu'à sept ans si c'est un fils, mais ne l'abandonne au pédagogue qu'après lui avoir fait faire le premier pas dans cette longue éducation dont Varron a résumé toutes les phases par une définition célèbre : « Educit *obstetrix*, educat *nutrix*, instituit *pædagogus*, docet *magister*. » Lors-

que c'était une fille, la nourrice, à Rome comme à Athènes, la suivait en vigilante gardienne, la menait aux écoles, ainsi que nous le voyons faire par celle de Virginie quand l'affranchi d'Appius arrête la jeune vierge et la déclare son esclave (TITE-LIVE, liv. III, chap. XLIV). C'est la *duéna* espagnole du XVIe siècle, avec autant d'austérité et de morgue extérieure, et, s'il faut en croire certains passages des *Adelphes* (act. III, sc. I) et du *Phormion* (acte V, sc. I), avec non moins d'ardeur pour les confidences, que de zèle pour les complaisances secrètes. C'était un honneur pour les jeunes matrones d'avoir une nourrice et de la promener partout comme sauvegarde et comme maintien. N'en avaient-elles pas, on en trouvait de louage comme des servantes ordinaires (JUVÉNAL, sat. VI). Les nourrices destinées à finir par un rôle si peu honnête offraient généralement bien moins encore, à Rome qu'à Athènes, des garanties de santé et de morale. Aussi, dans un discours qu'il prête au rhéteur Favorinus, Aulugelle, après avoir employé en faveur de l'allaitement maternel et contre celui des nourrices tous les arguments que Rousseau devait reproduire quatorze siècles après, leur reproche-t-il de vicier le sang et les mœurs des enfants. Ce n'est pourtant que plusieurs siècles plus tard, sous le règne de l'empereur Julien, que l'on comprit la véritable importance d'un allaitement sain, et que les médecins donnèrent les premiers conseils sur le choix d'une nourrice, conseils bien vagues, bien incertains, comparés à ceux de l'hygiène moderne, mais qui dénotent toutefois un progrès dans la science et une amélioration dans les mœurs. — C'est aux mots ALLAITEMENT, LACTATION et SEVRAGE que nous renvoyons pour tout ce qui concerne la nourrice considérée au point de vue médical.

NOURRITURE. (*Voy.* ALIMENTS.)

NOURRY (dom NICOLAS LE), bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, né à Dieppe en 1649. Il se livra avec ardeur à l'étude de l'antiquité ecclésiastique; édita, avec dom Garet, les œuvres de Cassiodore, et, avec Jean Duchesne, Julien Bellaise et ensuite dom Jacques Friches, les ouvrages de Saint-Ambroise. Il composa, en outre, sous ce titre, *Apparatus ad bibliothecam patrum*, Paris, 2 vol. in-fol., 1703 et 1715, une collection où l'on trouve de savantes et curieuses dissertations sur les écrits des Pères de l'Eglise. On lui doit aussi, Paris, 1710, in-8°, une dissertation sur le traité *De mortibus persecutorum*, dans laquelle il prétend, à tort, que cet ouvrage n'est pas de Lactance. Nourry mourut à Paris en 1724.

NOUSCHIRVAN ou **NOUSCHIRÉ-VAN**, c'est-à-dire, en persan, l'*âme généreuse*. — Surnom de Khosrou-Nouschirvan, que les auteurs orientaux désignent le plus ordinairement par le dernier seul de ces deux noms. (*Voy.* CHOSROÈS Ier.)

NOUVELLE (*litt.*), récit, roman de peu d'étendue. — La *nouvelle* diffère du *conte*. Le conte, en effet, est plutôt une œuvre d'imagination et de caprice, qui s'inquiète moins de la vraisemblance que de l'effet; il se perd volontiers dans les régions de l'impossible; la nouvelle tient toujours à la vie réelle; dans l'origine, surtout, elle était presque toujours basée sur l'histoire. Le conte est souvent joyeux; la nouvelle est presque toujours sentimentale. Les Italiens sont les inventeurs du mot et de la chose, et leurs *novellieri* en ont composé des quantités prodigieuses, parmi lesquelles un grand nombre proviennent d'origine française et ne sont guère que la traduction de nos fabliaux. Le *Décaméron* de Boccace est divisé en récits qui portent le nom de *nouvelles*. Les Espagnols ont, en cela, imité les Italiens, et, pendant toute une période de notre littérature, les *nouvelles* nous ont été fournies exclusivement par leur pays. Les *Nouvelles* de Scarron sont toutes espagnoles. Nous avions cependant, depuis longtemps, les *Cent nouvelles nouvelles*, rédigées à la cour de Louis XI, dans lesquelles la plaisanterie et le libertinage tiennent plus de place que le sentiment; l'*Heptaméron* de la reine de Navarre, nouvelles gourmées de protestantisme, mais non plus morales; les *Nouvelles* d'Yver, où le sentimentalisme apparaît déjà de manière à faire pressentir d'Urfé et mademoiselle de Scudéri. Cervantes a coupé son *Don Quichotte* par des nouvelles; ainsi ont fait encore le Sage et l'abbé Prévôt dans leurs romans, avec des caractères divers. Au XVIIIe siècle, la nouvelle prit un grand développement. Dans la foule, on en distingue une fort jolie de Florian et deux ou trois de Marmontel et de madame de Genlis. *Atala*, *René* sont des nouvelles qui figurèrent d'abord comme épisodes dans le *Génie du christianisme*, de même que *Paul et Virginie* dans les *Etudes de la nature*. Le *Mercure*

fut le premier ouvrage périodique qui publia des nouvelles, et tous les recueils littéraires qui lui ont succédé l'ont imité sous ce rapport tant que les recueils littéraires ont pu se soutenir. Les journaux ont aussi débuté par publier des nouvelles, mais bientôt une partie du public s'est montrée tellement avide de ces récits, que la nouvelle n'a plus suffi ; il a fallu recourir au roman, livré, chaque matin, par parcelles, à l'avide curiosité des lecteurs, et, pour retenir au bout du trimestre l'abonné qui se fatiguerait, les plus longs, les plus enchevêtrés ont été jugés les meilleurs. Charles Nodier a publié des nouvelles pleines de charme, et a laissé, parmi les contemporains, plus d'un heureux imitateur. La nouvelle n'étant qu'un roman en petit, la poétique de l'un de ces genres est donc celle de l'autre, sauf la proportion. (*Voy.* ROMAN et CONTE.) J. FLEURY.

NOUVELLE-ORLEANS (*géogr.*), ville des Etats-Unis, capitale de la Louisiane, sur la rive gauche du Mississipi, dans une île, à 160 kilomètres de la mer du Mexique et à 2,000 S. O. de Washington. En 1717, elle n'était composée que de misérables cabanes ; elle fut alors agrandie, et l'on peut dire fondée, par les Français, qui lui donnèrent le nom de *Nouvelle-Orléans* en l'honneur du régent. C'est seulement en 1772 qu'elle commença à prendre un développement assez considérable. Elle suivit les destinées de la Louisiane et appartint successivement à la France, à l'Espagne et, en 1803, à l'Union. Les Anglais, qui voulurent s'en emparer en 1814, furent repoussés par le général Jackson. La Nouvelle-Orléans, dont la population était, en 1830, de 46,309 habitants, en compte aujourd'hui 60,000, dont 24,000 blancs, en partie d'origine française, et occupe, après New-York, le premier rang dans l'Union pour le commerce d'exportation. Elle est régulièrement bâtie, possède une bibliothèque, un collége, un évêché catholique, un beau quai, des fortifications et des monuments, dont les plus remarquables sont le nouveau palais de l'Etat, le palais du gouverneur, l'arsenal, le palais de justice, la douane de l'Union, le nouveau marché, la cathédrale catholique et deux théâtres. Mais le séjour en est malsain ; le sol est au-dessous du niveau du Mississipi, et, quelque forte que soit la chaussée qui protége la ville contre les débordements, elle est sujette aux inondations, et les marécages des environs y engendrent des fièvres dangereuses, et, en particulier, la fièvre jaune, qui y sévit surtout pendant les mois de juillet, d'août et de septembre. Pour combattre ce fléau, de grands travaux de desséchement ont été exécutés, des eaux de sources ont été amenées dans la ville; mais, si l'on parvient, comme on peut l'espérer, à en améliorer l'état sanitaire, il n'est pas à croire qu'on réussisse jamais à en faire entièrement disparaître l'épidémie.

La Nouvelle Orléans est le centre du commerce de toutes les contrées arrosées par le Mississipi, le Missouri et leurs affluents, et il n'est aucune ville de l'ancien ni du nouveau monde qui jouisse d'une plus grande étendue de navigation intérieure, ce qui en fera peut-être un jour la place commerciale la plus importante du globe. Malheureusement, les barres qui obstruent les bouches du Mississipi présentent un obstacle insurmontable aux bâtiments d'un grand tirant d'eau qui voudraient en remonter le cours; aussi la découverte de la navigation à vapeur a-t-elle été particulièrement favorable à la Nouvelle-Orléans, qui en a retiré d'immenses avantages, non point seulement sous le rapport de l'arrivage des navires étrangers, mais aussi pour ses relations avec les contrées immenses parcourues par le Mississipi et ses affluents. Il y a une trentaine d'années, en effet, on ne comptait que dix barques faisant une seule fois le trajet en un an et jaugeant, en moyenne, 100 tonneaux, pour rapporter les farines et les salaisons de l'Ouest et faire pénétrer dans l'intérieur les marchandises de l'Europe et les denrées des Antilles. Le voyage en amont durait cent jours au moins et quelquefois deux cents, tandis que, au moyen de la vapeur, on remonte jusqu'à Louisville, sur l'Ohio, en dix ou douze jours, et le prix du transport, qui s'élevait de 700 à 1,000 francs par tonneau, se trouve réduit à 60 francs. On comprend toute l'activité qu'un pareil changement a dû imprimer au commerce intérieur. Dès 1818, le nombre des bateaux à vapeur qui remontaient le Mississipi et l'Ohio était de vingt, jaugeant ensemble 3,642 tonneaux ; en 1821, soixante-douze faisaient le service; en 1836, le nombre s'en trouva porté à deux cent quarante, jaugeant 64,000 tonneaux. Les nombreux canaux pratiqués ou en voie d'exécution pour relier ensemble les cours d'eau naturels, la rapidité avec laquelle s'élèvent sur leurs bords des villes nouvelles ajouteront encore

et dans d'énormes proportions, à l'importance du commerce intérieur, dont la Nouvelle-Orléans est le centre.

Son industrie manufacturière n'a acquis comparativement qu'un développement médiocre, ce que l'on doit attribuer surtout à l'insalubrité du climat et au manque de bras; car les esclaves ne sont guère propres qu'aux travaux agricoles. Il existe cependant, à une demi-lieue de la ville, une raffinerie immense qui approvisionne de ses produits la Louisiane entière, des pressoirs à coton, une papeterie, des scieries et des forges.

C'est au commerce maritime que la Nouvelle-Orléans a dû jusqu'ici sa plus grande prospérité. Ce commerce se fait surtout par les navires étrangers. Le chiffre des importations s'élevait en 1835 à 65,007,100 fr., celui des exportations à 270,991,600 fr., et les navires sous pavillon français figuraient dans le premier de ces chiffres pour 2,508,500 fr., et dans le second pour 4,934,200 fr. Les principaux articles des exportations étaient coton 534,765 balles, sucre 70,000 boucauts, tabac 34,365 boucauts, mélasse 3,500,000 gallons. Le chiffre des importations n'a pu être indiqué, même approximativement, par suite du refus de l'administration des douanes de communiquer les documents que seule elle possède. Il est à regretter que la mauvaise foi des commerçants français, en falsifiant nos vins d'une manière déplorable, ait porté à la Nouvelle-Orléans, comme en d'autres contrées, un coup préjudiciable à notre industrie vinicole. En 1836, la navigation de la Nouvelle-Orléans avec les nations étrangères a occupé mille trois cent soixante-neuf navires jaugeant 309,640 tonneaux, dont deux cent dix-sept français, jaugeant 76,537 tonneaux. — La nouvelle-Orléans possède sept banques, dont les quatre principales fonctionnent avec un capital total de 7,500,000 piastres, la piastre des Etats Unis valant 5 fr. 20. Un chemin de fer et un canal la font communiquer avec le lac Pont-Chartrain, où elle a un port et dont elle n'est éloignée que de 8 kil. AL. B.

NOUVELLE-ZEMBLE. (*Voy.* ZEMBLE.)

NOUVELLISTES, NOUVELLES A LA MAIN. — La gent curieuse et affairée des nouvellistes, qui pullulait, pérorait et mentait si bien autrefois, qui jetait toujours par anticipation le cri d'alarme ou le cri de victoire, qui avait la voix si haute pour censurer les actes des gouvernants, qui tenait toujours prêts des plans et des conseils impossibles pour diriger les armées en campagne, pour régler les destins des royaumes; cette gent pétulante et verbeuse n'a plus guère aujourd'hui, comme jadis, ses causeurs officiels, ses représentants actifs et en évidence, ses délibérations à poste fixe, son public d'auditeurs ébahis. C'est une race fossile disparue sous la marée montante du journalisme et du *fait-Paris*, sous l'alluvion des gazettes. Son histoire ne va pas plus loin que l'empire; c'était un journalisme en action dont le bruissement devait forcément cesser quand le journalisme écrit, grandissant et se multipliant, commença à tout couvrir, à tout absorber. — A Rome, où les *diaria* ou *acta diurna*, petites feuilles volantes qui servaient de gazettes, ne pouvaient suffire à la curiosité de la plèbe oisive et bavarde, les *nouvellistes* étaient déjà en nombre et en faveur. Ils tenaient leurs assises, selon Plaute (*Curcul.*, act. IV, sc. I, v. 16), dans cette partie du forum qu'on appelait le lac Curtius, ou bien encore auprès des rostres, d'où leur était venu le nom de *subrostrani* que Cœlius leur donne dans la lettre où il dit à Cicéron qu'il avait appris par eux la fausse nouvelle de son assassinat par les gens de Quintius Pompeius (CICÉR., *Epist. famil*, VIII, ép. I). C'était déjà, on le voit, une race futile et menteuse, méritant d'être honnie par tout homme sérieux et ami du vrai. Sénèque les appelle coureurs effrontés de nouvelles et d'anecdotes qu'il y a du risque à dire et à savoir (SÉNÈQ., *De tranquill. animi*, ch. XII), et Juvénal leur décoche un des traits les mieux acérés de sa sixième satire. Quand Paul Emile partit pour son expédition de Macédoine, ce qu'il recommanda surtout au peuple, ce fut de n'ajouter foi qu'à ses dépêches officielles, et de ne point prêter une oreille crédule aux bruits colportés dans les repas et dans les cercles (*in circulis*) par ces gens qui, sans quitter le forum, sauront mieux que lui par quel passage il faut conduire l'armée en Macédoine, où il convient de camper, de prendre ses quartiers d'hiver et de livrer bataille (TITE-LIVE, liv. XLIV, ch. XXII). Les Gaulois, en cela, nos dignes ancêtres, étaient encore plus que les Romains avides de nouvelles vraies ou fausses. Selon César (IV, 5, et VI, 20), leur curiosité était telle, qu'ils couraient après les voyageurs et les forçaient de s'arrêter pour leur apprendre ce qu'ils savaient de nouveau.

« Mais, dit Pelletier d'après l'auteur des *Commentaires*, comme ces nouvelles, que les voyageurs et les marchands forgeaient souvent à plaisir, causaient quelquefois de grands mouvements dans les Etats et donnaient lieu à mille résolutions précipitées, les Etats bien réglés des Gaules avaient une loi qui défendait aux particuliers de répandre des nouvelles dans le public; il fallait les porter au magistrat, qui les supprimait ou les rendait publiques, comme il le jugeait à propos; il n'était pas même permis de s'entretenir d'affaires d'Etat hors de l'assemblée générale. » (*Hist. des Celtes*, liv. II, ch. XIII, p. 495-496.) Les Parisiens furent pris de bonne heure de cette curiosité, de cette passion des nouvelles pour laquelle Bayle a créé le mot *nouvellisme* qui méritait de faire fortune. C'était une fièvre qui tombait en accès surtout aux époques de troubles et de révolutions, et dont la Ligue et la Fronde furent les crises les plus agitées. « Aujourd'hui, écrivait Mornay vers la fin du XVIe siècle, il n'y a boutique de factoureau, ouvroir d'artisans, ni comptoir de clergeau, qui ne soit un cabinet de prince, et un conseil ordinaire d'Etat; il n'y a aujourd'hui si chétif et misérable pédant qui, comme un grenouillon au frais de la rosée, ne se mouve et ne s'ébatte sur cette connaissance. » (MAYER, *Galerie du* XVIe *siècle*, II, p. 271.) Au coin des rues, sur les places, mêmes commérages politiques que dans les ouvroirs, mêmes rassemblements, mêmes bavardages des nouvellistes de bas étage : « Quand le savetier a gagné par son travail du matin de quoi se donner un oignon pour le reste du jour, il prend sa longue épée, sa petite cottille, son grand manteau noir, et s'en va sur la place décider des intérêts de l'Etat. » (Entretiens du *Diable boiteux*, etc., p. 26.) Sous Louis XIV, les nouvellistes trouvaient trop bien matière à causeries dans les expéditions du roi, dans ses projets, dans ses magnificences, pour ne pas pulluler et jaser de plus belle. « Ne savez-vous pas, écrit Somaize en 1660, que le peuple tient conseil d'Etat aux coins des rues et du Pont-Neuf, qu'il y marie les plus grands du royaume, qu'il y ordonne à son gré des bâtiments du Louvre et qu'il y gouverne non-seulement la France, mais encore toute l'Europe, et qu'enfin il est de toute impossibilité de l'empêcher de parler. » (*Véritables précieuses*, 2e édit., p. 65.) Le plus fameux de ces nouvellistes du XVIIe siècle était le maître des requêtes Gaulmin de Montgeorges; c'est lui qui, l'un des premiers, tint cercle sous l'un des arbres du Luxembourg, et fit de ce jardin le point de ralliement de tous les colporteurs de nouvelles, de tous les oisifs, enfin le chef-lieu du *nouvellisme*. Quand il fut mort, en 1662, d'autres y trônèrent à sa place et continuèrent ses commérages. Les causeurs politiques du Luxembourg étaient si fameux en 1689, qu'il parut, cette année-là, à Anvers, un poëme héroï-comique dont leur forfanterie et leurs ridicules faisaient le sujet : « *Grand théâtre des nouvellistes, docteurs et historiens à la mode, ou le cercle fameux de la promenade du Luxembourg.* » C'est contre ce même cercle que déjà, en 1678, Hauteroche avait dirigé toute la malice de sa comédie des *Nouvellistes* (*Merc. galant*, janvier 1678, p. 275), et nous sommes fondé à croire que c'est aussi en vue d'un de ces politiques en plein vent que la Bruyère aiguisa ces quelques phrases acérées du livre des *Caractères*: « Le devoir du nouvelliste est de dire, il y a un tel livre qui court, et qui est imprimé chez Cramoisy, en tel caractère, il est bien relié et en beau papier, il se vend tant; il doit savoir jusqu'à l'enseigne du libraire qui le débite.....; sa folie est d'en vouloir faire la critique. Le sublime du nouvelliste est le raisonnement creux sur la politique. — Le nouvelliste se couche le soir tranquillement sur une nouvelle qui se corrompt la nuit et qu'il est obligé d'abandonner le matin à son réveil. »— Alors le monopole du *nouvellisme* n'était plus exclusivement réservé aux causeurs du Luxembourg; il y avait cercle et bureau de nouvelles dans tous les lieux publics, aux Tuileries, dans la grande salle du palais, dans le jardin des Célestins, ouvert seulement aux personnes de qualité, et même dans le cloître des Grands-Augustins. Nous l'apprenons par une épigramme que Senecé, non content d'avoir fait une longue satire contre les nouvellistes en masse, crut devoir décocher à l'adresse de leur chef, auquel il donne le pseudonyme d'Octave. Ce qui n'avait d'abord été qu'une manie de curieux et d'oisif était, dans ce temps-là, devenu un métier; il se trouvait alors à Paris des nouvellistes faisant argent de leurs commérages; il en était même qui se mettaient aux gages des seigneurs que leur qualité empêchait d'aller, comme les gens du vulgaire, se mettre aux écou-

tes dans les cercles des jardins publics et qui, grâce à leurs coureurs de nouvelles, n'étaient pas moins au fait des bruits de la ville. Nous voyons, dans le compte de la maison du duc de Mazarin, un sieur Portail recevoir 10 livres par mois « pour les nouvelles qu'il fournit toutes les semaines par ordre de monseigneur. » Ce fut d'abord de vive voix que se transmirent ces nouvelles salariées, mais leur colportage prit bientôt plus de consistance; on les écrivit, on les rédigea en forme de petites gazettes manuscrites. Ce fut l'origine des *nouvelles à la main*. Chaque cercle de nouvellistes, aussi bien celui des Tuileries que celui du Luxembourg, eut son bureau de rédaction et de copie. Un registre d'inscription recevait d'abord de tout affilié au cercle son contingent de bruits vrais ou faux, de révélations scandaleuses; puis, quand la somme des nouvelles était assez considérable pour remplir les quatre feuilles in-4° qui formaient la *justification* de cette gazette d'un nouveau genre, on en tirait d'innombrables copies qu'on adressait aux abonnés moyennant un prix mensuel qui allait de 6 à 9 et même jusqu'à 12 livres, si l'envoi des nouvelles se renouvelait plusieurs fois dans le mois. Ce journal manuscrit s'appelait indifféremment *nouvelles à la main* ou *gazetin*; tout ce qui, touchant de trop près au scandale ou à la satire personnelle, n'aurait pas été admis par la susceptibilité scrupuleuse des rédacteurs de la *Gazette de France* ou des deux *Mercures*, trouvait impunément place dans les *Nouvelles à la main*, et c'est ce qui faisait leur fortune. C'était un journal presque exclusivement satirique, exploitant toutes les malices, ne se faisant point faute de portraits méchants, de parallèles railleurs, comme l'abbé de Choisy nous le fait voir à propos de la rivalité du duc d'Albret et de l'abbé le Tellier (*Collect. Petitot*, 2e série, t. LXIII, p. 459). Les rédacteurs de ces gazettes, quand on venait à les connaître, étaient presque toujours inquiétés, et Renaudot, propriétaire de la *Gazette de France*, n'était pas le moins ardent de leurs persécuteurs. Gui Patin, dans sa lettre du 29 décembre 1660, nous parle de sept hommes qui faisaient la gazette manuscrite, qu'on mit à la Bastille, et dont l'un eut même le fouet par les carrefours; « Renaudot, ajoute-t-il, les a fort poursuivis, afin de les faire pendre, d'autant qu'ils sont cause qu'il ne vend guère de sa gazette imprimée de laquelle on se moque ici. » Les *nouvelles à la main*, qui rivalisaient ainsi victorieusement avec la *Gazette de France*, trouvèrent dans tout le royaume un écho pour leur succès. Partout, au commencement du XVIIIe siècle, on se les disputait et on les imitait. Une lettre du jésuite Michel le Tellier restée inédite nous fait connaître celles qu'on fabriquait à Rouen, celles aussi qui lui revenaient de divers endroits de la Bretagne et dans lesquelles, dit-il, « on a parlé souvent avec beaucoup de liberté des affaires mesme d'Etat. » Cette lettre est datée du 6 juin 1711, c'est-à-dire d'une des dernières années de Louis XIV, alors que les malheurs de la France faisaient plus que jamais jaser et divaguer les nouvellistes, et que Montesquieu, les prenant si spirituellement à partie dans la 130e de ses *Lettres persanes*, ne faisait aucune grâce à leur propos.

Le camp des nouvellistes s'était alors déplacé du Luxembourg. Selon l'auteur de l'*Ambigu d'Auteuil* (p. 34-38), ils étaient venus, vers 1709, siéger dans le jardin du Palais-Royal, non loin de la gazetière, qui leur louait les gazettes pour un sou, et sous un arbre, vieux débris des plantations de Richelieu, que les mensonges, ou, pour nous servir du mot trivial nécessaire ici, que les *craques* débitées sous son ombre, et non point je ne sais quel souvenir des guerres de Pologne, firent appeler bientôt *arbre de Cracovie*. C'était là le quartier général. Quand l'escouade des nouvellistes y avait fait sa provision de nouvelles, elle se séparait et s'éparpillait vers le Luxembourg, le palais et l'arsenal, « sans oublier les cloîtres et les nombreux cafés. » Le soir, à six heures, il y avait nouvelle réunion aux Tuileries, « sous les ormes qui sont du côté de la terrasse qui borde la Seine. » Les *nouvelles à la main*, qui, de 1728 à 1731, furent rédigées sous l'inspiration de ces clubs de curieux, se transcrivaient rue Taranne par les soins d'un nommé du Breuil. Un amateur de Nancy, qui possède une de ces copies, en a donné d'intéressants extraits dans le *Bulletin du bibliophile* (juillet 1846). Ce journalisme manuscrit prit, vers le milieu du siècle, de plus vastes proportions, grâce aux conférences de nouvellistes recommandables qui se tinrent au couvent des filles Saint-Thomas, dans l'appartement de madame Doublet. On y tenait deux registres, l'un pour les faits certains l'autre pour les anecdotes douteuses.

Voisenon, Pison, Sainte-Palaye, Caylus, d'Argental et surtout Mayrobert, tous habitués de ce bureau d'esprit, fournissaient le recueil que venaient grossir encore les nouvelles transmises par les correspondants de province, le président Meynières de la Ferté-Milon, M. de l'Etang de Bourges, etc. Bachaumont tint longtemps la plume de rédacteur, et voilà pourquoi on a publié sous son nom les 36 volumes de *Mémoires secrets* dont ces *nouvelles à la main* furent la base. La police s'émut plusieurs fois des scandales dont elles répandaient le bruit. Le 6 octobre 1753, M. d'Argenson écrivit à madame Doublet pour l'inviter à la réserve ; le 24 mars 1762, le duc de Choiseul, quoique son neveu, l'en pria avec menaces, et l'on alla jusqu'à tenir trois jours à la Bastille le valet de chambre qui servait de copiste. Métra, le plus fameux nouvelliste des Tuileries, fit concurrence aux nouvelles de madame Doublet et aux mémoires de Bachaumont, en publiant à la fin du règne de Louis XV, sous le titre de *Correspondance secrète*, tout ce qu'il glanait de nouvelles dans les jardins publics, les bureaux, les antichambres et les spectacles. Son recueil est presque aussi volumineux que celui de Bachaumont. Il cessa de paraître à la révolution, lorsque d'innombrables journaux ayant pris l'essor, le métier de nouvelliste devint impossible. Il y avait plusieurs années déjà que l'arbre de Cracovie avait disparu pour faire place à l'une des galeries du Palais-Royal. Quelques vers de l'*Almanach des muses* de 1782 lui avaient servi d'oraison funèbre, et l'abbé *Trente mille hommes*, ainsi nommé parce que c'était toujours là le nombre de troupes qu'il demandait pour mener à bien ses plans de campagne, est la dernière gloire nouvelliste qu'il ait abritée. — Sous l'empire, quand la presse dut se taire, les nouvellistes recommencèrent à parler. Leurs mensonges firent l'intérim de ceux des journaux, mais sans grand succès. Malgré l'esprit de leur chef, Journiac-Saint-Meard, ils ne purent faire oublier le nom ridicule de *gobe-mouches* qu'on leur avait donné. (SALGUES, *Mœurs de Paris*, etc., p. 118.) ED. FOURNIER.

NOVALES, nom par lequel on désignait les dîmes prélevées sur certains produits des terres nouvellement défrichées et mises en valeur. De là cette définition que les canonistes en donnent : *novale est ager nunc primum præcisus*. Le principe consacré, en matière de dîmes, était que, dans tous les cas où la dîme ancienne était due, celle des *novales* l'était également, mais ce principe était souvent contesté, en sorte qu'il en résultait des procès que les décimateurs intentaient, et auxquels les parlements étaient, en général, peu favorables. Ce fut pour mettre un terme à cet état de choses qu'un édit de Louis XV, du mois de mai 1768, abolit les *novales*. (*Voy.* DIMES.)

NOVALIS, poëte allemand dont le vrai nom est Frédéric de Hardenberg. Il naquit, en 1772, à Weissenfelds (Saxe), quelques-uns disent à Wiederstedt, d'une famille noble qui date du IXe siècle, et mourut le 25 mars 1801. Doué d'une précocité d'esprit remarquable, il semblait destiné à fournir une brillante carrière. Dans son ardeur infatigable et maladive, il voulut tout sonder, philosophie, sciences naturelles, mathématiques, langues mortes, faisant tourner la mobilité même de ses goûts au profit de ses connaissances. Malheureusement le temps lui manqua ; — Novalis était protestant, ce qui ne l'empêchait pas de faire sa lecture favorite et assidue des livres de piété catholiques. C'est à cette source qu'il a puisé surtout les sentiments de religion dont presque tous ses écrits portent l'empreinte. Il est à regretter que sa vie si courte ne lui ait permis de laisser que des fragments. Ses œuvres principales sont 1° une ébauche de roman, intitulé *Henri d'Ofterdingen*, dans lequel l'auteur se proposait de faire revivre la poésie et les poëtes du moyen âge ; des *Hymnes à la nuit*, où respire une mélancolie douce et religieuse ; 3° un *Recueil de pensées*, dont quelques-unes attestent une profondeur d'esprit peu commune. Ces divers ouvrages ont été réunis en 2 vol. in-8°, publiés, en 1815, par deux de ses amis, Tieck et Schlegel, et non en 1814-1816, comme le prétendent d'autres biographies.

NOVARE (*géogr.*). — L'ancienne *Novaria*, ville des États sardes, sur la terre ferme, entre l'Agogna et la Mora, à 42 kil. O. de Turin, par 26° 10' long. et 45° 25' lat. Novare, si l'on s'en rapporte aux origines de Caton, fut fondée par le Troyen Eltius, fils de Vénus, qui y consacra d'abord un autel à sa mère, sous le nom de *Nova ara*, d'où Novare. Mais Pline, avec plus de vraisemblance, en attribue l'origine aux Gaulois Viscontins. Au moyen âge, la contrée où elle s'élevait fut, de son nom, appelée *Novarèse*. C'est devant Novare que les Français perdi-

rent, le 6 juin 1513, contre les Suisses, une bataille qui leur enleva le Milanais. En 1736, Novare fut cédée à la Savoie, avec le reste du Milanais, en vertu du traité de Vienne. Napoléon en fit le chef-lieu du *département de l'Agogna*. Elle est aujourd'hui la capitale d'une province ou intendance générale. Novare compte 15.000 habitants, fait un commerce assez actif de toiles de lin, d'étoffes de soie, de blé, de cuirs, et possède un évêché et une citadelle très-forte, bâtie en 1512 sur le sommet de la colline qui supporte la ville. Dans ses environs, sont nés Albutius Silon, célèbre orateur du siècle d'Auguste, Pierre Lombard et Augustin Torniel. — *L'intendance générale* de Novare est divisée en *haute* et en *basse*. C'est un pays plat, montagneux dans quelques parties, et très-malsain à cause de ses marécages et de ses rizières. Elle a 150 kil. de long sur 53 de large, 482,000 habitants, et se divise en six intendances : Domo d'Ossola, Pallanza, Val-di-Sesia, Novare, Lomelline, Verceil.

NOVATEUR. — On donne ce nom à celui qui s'élève contre la croyance ou la tradition de l'Eglise, et qui enseigne une doctrine nouvelle en matière de foi ; on le donne également à celui qui prétend réformer la discipline généralement adoptée. On sait que, dès les premiers siècles du christianisme, on a considéré comme une marque d'erreur la nouveauté en fait de doctrine, et que, pour confondre les hérétiques, on a constamment invoqué la tradition et l'enseignement perpétuel de l'Eglise. En effet, comme l'Eglise a reçu de J. C. le dépôt des vérités chrétiennes, avec la mission de les perpétuer et de les transmettre par son enseignement; comme, indépendamment des promesses faites à l'Eglise par J. C., il est évident qu'elle n'aurait pu, dans aucun cas, altérer la doctrine qu'elle a reçue sans exciter, soit parmi ses ennemis, soit parmi ses membres, des réclamations dont il resterait des traces ; comme il serait, d'ailleurs, impossible que les altérations fussent acceptées unanimement, il s'ensuit que les doctrines reçues et enseignées publiquement dans l'Eglise comme venant de J. C. ont, en effet, cette origine, et que toute doctrine nouvelle, inconnue, opposée à la croyance générale, porte dans le caractère même de sa nouveauté une preuve manifeste de sa fausseté. Toute hérésie qui s'élève contre la tradition de l'Eglise trouve sa condamnation dans le fait même de son origine. En un mot, la nouveauté en matière de foi est le caractère distinctif de l'erreur : car rien de ce qui commence d'être enseigné ne peut appartenir à l'enseignement de J. C. et des apôtres. — Cette règle a été reçue et appliquée dans tous les siècles. C'est sur ce fondement que Tertullien s'appuie dans son *Traité des prescriptions contre les hérétiques* C'est la base sur laquelle reposent tous les principes développés par saint Vincent de Lerins dans ses *Avertissements*. Ce qu'il faut croire, dit-il, c'est ce qui a été cru toujours et par toute l'Eglise. Aussi tous les conciles ont fait profession d'appuyer leurs décisions tout à la fois sur l'Ecriture sainte et sur la tradition perpétuée par l'enseignement général. Tous ont reproché aux hérétiques la nouveauté de leur doctrine, comme un titre suffisant pour la faire condamner. (*Voy.* EGLISE, INFAILLIBILITÉ, TRADITION.) R.

NOVATIENS (*hist. eccl.*). — On a donné ce nom à des hérétiques du IIIe siècle qui eurent pour chef Novatien, prêtre de Rome, et Novat, prêtre de Carthage. Celui-ci était un ambitieux hypocrite et intrigant, qui avait trouvé le moyen de se faire admettre à la prêtrise en cachant ses vices ; mais ils devinrent enfin publics. On sut qu'il avait dépouillé des veuves et des orphelins, qu'il détournait l'argent de l'Eglise à son profit, que son avarice et ses emportements lui avaient fait commettre d'autres crimes énormes ; craignant d'être déposé, il fomenta la division dans l'Eglise de Carthage, et se mit à la tête d'un parti qui prétendait réconcilier les apostats sans les obliger à aucune pénitence. Voyant ensuite qu'il ne pouvait échapper à une condamnation, il se rendit à Rome, où il adopta des maximes toutes contraires et devint l'auteur d'une nouvelle secte qui refusait toute réconciliation aux pénitents. Novatien fut mis à la tête du parti. C'était un philosophe stoïcien qui avait embrassé le christianisme ; mais il était resté longtemps catéchumène et avait montré peu d'empressement à recevoir le baptême. Il avait attendu, pour le demander, qu'une maladie grave le mît en danger de mort, et, après sa guérison, il ne s'était point présenté à l'évêque, selon l'usage, pour recevoir la confirmation. Il parvint cependant, par ses intrigues et son hypocrisie, à se faire ordonner prêtre. Mais la persécution ayant éclaté, il se tint enfermé dans sa maison, et, malgré toutes les instances que lui firent les diacres, il re-

fusa de porter aux chrétiens prisonniers les secours de son ministère. Cette conduite acheva de le dévoiler et d'indisposer contre lui tout le clergé et la plus grande partie du peuple. Néanmoins, comme il jouissait d'une grande réputation de savoir et d'éloquence, il crut pouvoir aspirer au pontificat, et mit tout en œuvre après la mort du pape Fabien pour se faire élire à sa place. Il se servit, à cet effet, de l'intrigant Novat, et, pour mieux cacher son ambition, il protesta, même avec serment, qu'il ne désirait point l'épiscopat; mais toutes ses intrigues échouèrent. Le pape saint Corneille fut élu par les suffrages presque unanimes du clergé et du peuple. Alors Novatien, excité par Novat et cédant aux inspirations de son orgueil blessé, n'hésita pas à faire un schisme et devint ainsi le premier des antipapes. Il répandit, contre le pape Corneille, des calomnies odieuses; il l'accusa d'avoir apostasié pendant la persécution, et d'avoir entretenu la communion avec des évêques qui s'étaient rendus coupables d'idolâtrie. Il s'éleva contre l'indulgence dont on usait envers quelques apostats pénitents, et soutint qu'on devait leur refuser toute espérance de réconciliation. Ce rigorisme et ces calomnies lui firent quelques partisans dans le peuple et même dans le clergé. Laissant voir alors son ambition, il voulut se faire ordonner évêque de Rome, quoique le pape Corneille fût déjà reconnu de toute l'Eglise. Il fit venir, pour cet effet, trois évêques d'une petite province de l'Italie, gens simples et crédules à qui l'on persuada que leur présence était nécessaire pour apaiser les troubles de l'Eglise, et, quand ils furent arrivés, il les fit conduire dans un logement où il eut soin de les tenir en quelque sorte enfermés et sans autre communication qu'avec ses partisans. On parvint ainsi à leur faire croire que l'élection de Corneille était défectueuse, que la plus saine et la plus grande partie du clergé et du peuple était pour Novatien, et ils n'hésitèrent pas à lui imposer les mains.

Parvenu ainsi à l'épiscopat, Novatien ne recula pas devant la profanation des plus augustes mystères de la religion pour retenir ses partisans. Lorsqu'il leur donnait la communion, il leur faisait jurer sur l'eucharistie de ne jamais l'abandonner. Il s'empressa de faire connaître, selon l'usage, son ordination aux évêques des principaux siéges, et ne manqua pas d'alléguer, pour établir ses droits, les calomnies inventées contre le pape Corneille; il parvint même à les faire appuyer par le témoignage de quelques confesseurs dont il surprit la signature. Les lettres de cet antipape jetèrent le trouble dans un grand nombre d'églises; les évêques d'Afrique envoyèrent à Rome des députés pour travailler à l'extinction du schisme ou pour prendre au moins une exacte connaissance des faits, et les informations qu'ils recueillirent ne laissèrent aucun doute sur l'innocence du pape Corneille et sur la régularité de son ordination. Toutefois les émissaires de Novatien lui procurèrent quelques partisans dans quelques villes de cette province, et il ne manqua pas d'y établir des évêques. Saint Denis d'Alexandrie contribua puissamment, par ses exhortations, à maintenir dans la communion du pape Corneille les églises de l'Orient et particulièrement celle d'Antioche, où le schisme avait fait d'abord quelques progrès. L'évêque d'Arles, dans les Gaules, embrassa le parti de Novatien, mais il fut déposé. Cependant, malgré cette réprobation presque unanime, la secte de Novatien ne laissa pas de se maintenir pendant plusieurs siècles. Comme il avait d'abord attiré dans son parti quelques évêques, il en établit par leur moyen dans tous les endroits où il parvint à gagner quelques adhérents. Ces schismatiques formaient encore des églises plus ou moins nombreuses, vers le milieu du v[e] siècle, à Carthage et en plusieurs villes d'Afrique. Ils eurent aussi, jusqu'à la même époque, des évêques à Rome, à Alexandrie, à Nicée et même à Constantinople. Mais c'est surtout dans la Phrygie et dans quelques provinces voisines que la secte se répandit davantage, et c'est là aussi qu'elle dura le plus longtemps.

Novatien, pour se faire des partisans et les retenir, affecta une sévérité de morale et un rigorisme outré qui allaient jusqu'à condamner la tradition la plus constante et les maximes les plus incontestables du christianisme. Il soutenait que l'Eglise n'avait pas le pouvoir d'accorder la réconciliation aux chrétiens qui étaient tombés pendant la persécution, quelque pénitence qu'ils fissent, et qu'il n'était jamais permis de communiquer avec eux, parce que c'était, en quelque sorte, participer à leur crime. Il prétendit bientôt qu'il en était de même pour tous les péchés commis après le baptême. Il paraît même qu'il poussa l'erreur jusqu'à prétendre aussi

que les apostats ne pouvaient espérer aucun pardon de la part de Dieu. Mais on ne saurait prononcer certainement s'il étendit cette exagération à tous les péchés, quoique cela soit assez probable, car il avait retenu le principe des stoïciens que toutes les fautes sont égales. Plus tard ses sectateurs restreignirent sa doctrine sur ce point et n'hésitèrent pas à reconnaître que Dieu pardonnait certaines fautes au pécheur qui en faisait pénitence; mais ils persistèrent, toutefois, à soutenir que l'Eglise n'avait pas le pouvoir de les remettre. Selon quelques auteurs, Novatien condamnait les secondes noces; et, selon d'autres, cette erreur fut une addition faite à sa doctrine par ses disciples. Comme cet hérésiarque prétendait que l'Eglise était corrompue par la communion qu'elle accordait aux pécheurs après leur pénitence, il enseignait qu'il fallait rebaptiser ceux qui la quittaient pour entrer dans sa secte. Il fit prendre le nom de *cathares* ou de purs à ses adhérents, qui affectèrent de porter des habits blancs comme un signe de leur sainteté. Novatien avait composé un grand nombre d'ouvrages dont il ne reste plus qu'un *Traité sur la Trinité* et un autre sur les *viandes défendues par la loi mosaïque*. RECEVEUR.

NOVATION (*jurispr.*). — On désigne ainsi la substitution d'une nouvelle obligation à une ancienne, qui se trouve ainsi complétement éteinte. Elle suppose donc deux conventions, l'une ayant pour but l'extinction de la dette primitive, l'autre la formation d'une dette nouvelle. Elle s'opère 1° par l'engagement que le débiteur contracte envers son créancier primitif d'une autre dette en remplacement de l'ancienne; 2° par la substitution d'un nouveau débiteur à l'ancien, qui se trouve déchargé par le créancier; 3° par un engagement nouveau qui met un autre créancier au lieu et place de l'ancien, envers lequel le débiteur est libéré; 4° par la délégation que fait celui-ci à son créancier, qui lui donne décharge, d'un autre débiteur qui seul demeure obligé. Des règles générales ou spéciales régissent ces quatre espèces.

Dans la première hypothèse, les parties contractantes restent les mêmes dans les deux obligations; seulement le créancier se relâche de certaines garanties ou en exige de plus grandes. Le nouveau titre est plus large ou plus restreint que le titre primitif; mais il y a toujours extinction du premier engagement. S'il n'y avait qu'une simple modification, il n'y aurait pas novation, mais bien double obligation.—Le second cas peut avoir lieu sans le concours du débiteur primitif. La novation, en effet, équivaut à un payement. Or il est permis à un tiers de payer une dette qui lui est étrangère, sans l'assentiment et même contre le gré du débiteur. On ne peut empêcher un don.—Dans le troisième, il faut que l'engagement nouveau n'ait pas le même objet que le premier; car, s'il en était autrement, il n'y aurait qu'un simple transport de créance.—Dans le quatrième, la novation n'est parfaite qu'autant que le créancier déclare décharger son débiteur qui a fait la délégation. Par conséquent, ni la simple indication que ferait le débiteur d'une personne qui doit payer à sa place, ni celle que ferait le créancier d'une personne qui recevrait le payement à son lieu et place, n'opéreraient novation, car l'obligation primitive subsiste toujours. Mais, lorsque la délégation a les caractères que nous venons d'indiquer, le créancier est sans recours contre le débiteur primitif, dans le cas où le délégué deviendrait insolvable, parce qu'il a consenti à ne plus considérer comme obligé envers lui que le tiers délégué. Il en serait autrement, si l'acte contenait une réserve expresse, ou si le délégué était déjà en faillite ouverte ou en déconfiture.

Quant aux règles applicables à toute espèce de novation, elles résultent de la nature même de la convention. La novation de la dette consentie par le créancier solidaire est nulle par rapport à l'autre. On ne peut nuire aux intérêts d'autrui, et, dans l'espèce, le créancier contractant a pu se lier, mais il n'a pu lier valablement les autres. Au contraire, la novation consentie par un débiteur solidaire est bonne et valable. En effet, pouvant, par le payement, éteindre l'obligation primitive, le débiteur a pu la remplacer ou l'acquitter par une obligation nouvelle. Cette novation affranchit les codébiteurs solidaires de l'obligation qui les liait au créancier commun; ils ne sont, dès lors, tenus, envers le débiteur qui a fait novation, qu'à lui payer leur part proportionnelle dans la dette.

La novation ne se présume pas; la volonté de l'opérer doit résulter clairement de l'acte qui la contient. Du reste, la loi n'a point tracé de formes, pas plus que de termes sacramentels à cet égard. Il suffit donc que

la volonté de faire novation ne puisse être révoquée en doute. — La novation produit les mêmes effets que le payement; elle entraîne, de plein droit et par une conséquence nécessaire, l'extinction de tous les accessoires qui peuvent accompagner et garantir la dette primitive. Ainsi les cautions et les codébiteurs solidaires sont libérés, les priviléges et les hypothèques tombent. Ces effets ont lieu, malgré toutes les stipulations ou réserves du créancier, si la novation a lieu par la substitution d'un nouveau débiteur, à moins que celui-ci, les cautions ou les codébiteurs, solidaires de la première dette, ne prennent de nouveaux engagements dans l'obligation nouvelle qui intervient, et alors même cette obligation tire uniquement sa force du nouveau contrat et non du premier, qui a cessé d'exister. Mais, si la novation a lieu entre le créancier et le débiteur primitifs, le créancier a le droit de réserver les priviléges et hypothèques qui garantissaient la première obligation.

La novation ayant éteint la première dette, celle-ci ne peut en aucune façon revivre, alors même que la nouvelle obligation serait rescindée ou annulée par une cause postérieure au contrat ou imputable au créancier. Il en serait autrement, si la nouvelle obligation était nulle dans son principe, car alors il n'y aurait pas obligation nouvelle, ni, conséquemment, extinction de l'obligation primitive. J. CROUZET.

NOVELLARA (*géogr.*), ville d'Italie, dans le duché de Modène, à 27 kil. N. O. de cette dernière. Elle contient plus de 4,000 habitants; son industrie consiste principalement dans la filature de la soie et la tannerie. Novellara était jadis le titre d'une principauté qui, en 1757, fut annexée au duché de Modène.

NOVELLES (*jurisp.*), constitutions impériales rapportant ou modifiant quelques points de la législation générale, ou, plus spécialement, celles que publia Justinien après la codification de son corps de droit. Nous ne nous occuperons que de celles-ci Elles s'appelaient, en latin, *novellæ constitutiones*, et, en grec, *νεαραι διάταξες*; de là cette dénomination de *novelles*. Elles ont modifié profondément le droit des personnes par rapport aux esclaves, aux affranchis, aux colons, à la puissance paternelle, à l'émancipation, à la composition de la famille, aux noces, à la tutelle, aux femmes et aux mères. Elles permettent, dans certains cas et avec certaines formalités, l'aliénation de choses que leur caractère sacré ou religieux plaçait jusque-là hors du commerce des hommes, répriment les donations excessives que les pères faisaient quelquefois à un ou plusieurs de leurs enfants au préjudice des autres, réglementent la dot, la donation à cause de noces et les gains nuptiaux, énumèrent les justes causes d'exhérédation laissées jusque-là à l'arbitrage du père de famille ou des juges, fixent la quotité de la légitime des enfants, abolissent le système quiritaire de l'agnation, règlent la succession *ab intestat* uniquement d'après la parenté naturelle et indépendamment de l'âge ou du sexe, divisent les héritiers en trois classes, les descendants, les ascendants et les collatéraux, et posent en principe le droit de représentation, jusque-là inconnu dans la loi. — Le système des novelles, en matière de succession, est passé tout entier dans nos lois. Les modifications introduites par ces constitutions embrassent encore les contrats ou obligations, la pénalité, l'administration et la police générale de l'empire. Ainsi 1° le créancier qui a prêté de l'argent sous la caution d'un fidéjusseur n'est plus libre, comme autrefois, d'intenter son action soit contre le débiteur principal, soit contre le fidéjusseur ou l'un d'eux, s'ils sont plusieurs; il doit d'abord se pourvoir contre le débiteur, et ne peut attaquer le fidéjusseur que pour ce qu'il n'a pu obtenir du premier; c'est ce qui s'appelle chez nous le *bénéfice* ou l'*exception d'ordre* ou de *discussion*; 2° l'intérêt fait aux agriculteurs est d'un huitième pour les denrées et d'un silique par solide, et l'action en réclamation d'une créance est anéantie quand les intérêts payés par le débiteur s'élèvent au double du capital; 3° le rapt, la castration, la forfaiture, la collusion des magistrats, le refus du service militaire, l'exposition des enfants, le proxénétisme sont soumis à des peines nouvelles et plus rigoureuses; 4° les tribunaux sont organisés sur une échelle plus vaste; on augmente les anciens colléges, on en crée de nouveaux; l'empereur nomme les magistrats et les entoure d'une plus grande considération; il les soumet à la résidence, leur trace des règles de procédure dont ils ne peuvent s'écarter et détermine les formes des appels; les témoins et les plaideurs sont soumis à des formalités particulières qui tendent plus sûre-

ment à la découverte de la vérité et à l'extinction des procès; 5° les formes et les conditions requises dans l'élection des évêques sont déterminées; il en est de même pour les membres du clergé inférieur, dont le nombre ne peut dépasser un chiffre détermine; la profession monastique et les droits qu'elle confère ou dont elle enlève l'exercice reçoivent une sanction de la loi : les funérailles sont gratuites; leur cérémonial est indiqué, et des biens sont affectés aux dépenses qu'elles entraînent; 6° la vénalité des charges est abolie; la responsabilité des magistrats n'est plus illusoire, et les administrés peuvent leur demander compte des actes qui leur ont causé un dommage; 7° par mesure de sûreté publique, les hérétiques ne peuvent tenir des assemblées ou conciliabules; les armes offensives ou défensives sont prohibées, et doivent être versées dans les magasins de l'Etat.

Les novelles de Justinien furent publiées la plupart en grec, plusieurs en latin, et quelques-unes dans les deux langues à la fois; presque toutes sont précédées de préfaces dans lesquelles on explique les motifs de la constitution, et se terminent par un épilogue qui en ordonne l'exécution. Elles parurent successivement et ne furent point réunies d'abord en un recueil. Il est résulté de ce mode de publication que plusieurs ont été pour nous perdues sans retour. Les novelles forment la quatrième et dernière partie du corps de droit de Justinien. Cet empereur, en les composant, s'était proposé de remédier aux défauts et aux omissions qui pouvaient s'être glissés dans le code, les Pandectes et les Institutes; mais, par malheur, il dépassa le but. Méconnaissant, en effet, le principe de droit public d'après lequel la stabilité des lois est un des fondements les plus solides de l'ordre social, il se livra à tant d'innovations et de modifications, qu'il corrigea souvent des novelles très-récentes par d'autres novelles, et sembla justifier ainsi l'accusation portée contre lui par ses ennemis, de trafiquer de ses décisions et de faire argent de ses dispositions législatives. Du reste, les novelles sont si nombreuses et si étendues, qu'elles constituent presque le tiers du corps de droit de Justinien, et qu'il a fallu à Gudelin un volume in-folio pour développer avec méthode les innovations qu'elles contiennent. Toutefois elles renferment, en général, des décisions sages et conformes aux principes de l'équité. Leur style a tous les défauts des lois les plus récentes et les plus mauvaises du code; il est obscur, diffus et marqueté d'expressions barbares et de tournures vieillies, pénibles et boursouflées. Ces novelles furent publiées de l'an 535 à l'an 549.

Sur la fin du règne de Justinien, ou, du moins, peu de temps après sa mort, elles furent traduites et rassemblées en un seul corps. Cette version, connue d'abord sous le nom de *versio vulgata novellarum*, fut appelée, plus tard, *corpus authenticarum;* de là la dénomination d'*authenticæ*, *authentiques*, *originales*, qui fut donnée aux novelles elles-mêmes par opposition, sans doute, aux versions que le prince ou l'usage n'avaient point consacrées; c'est la seule qui ait été suivie dans les tribunaux. Vers l'an 570, Julien, ancien professeur de droit à Beryte et antécesseur à Constantinople, fit un choix parmi ces novelles; il rejeta les unes comme sans application légale, fit un abrégé des autres, au nombre de cent vingt-cinq, en réduisant le texte et éliminant les préfaces et les épilogues. Cet abrégé est désigné tantôt sous l'appellation d'*Epitome novellarum*, et tantôt sous celle de *liber novellarum;* il eut un grand succès dans les premiers siècles. On crut à tort, pendant quelque temps, qu'il était le texte original des novelles.

Les premiers interprètes ont mis des rubriques avant les préfaces et les chapitres pour annoncer les divers objets traités dans chaque novelle. Ces rubriques varient suivant les éditions et ne sont pas toujours exactes. Vers le milieu du XIIe siècle, les novelles furent divisées, par un inconnu, en neuf collations ou parties, contenant chacune plusieurs titres ou novelles; on n'y a observé ni ordre des matières ni ordre chronologique, et souvent les novelles qui paraissent les plus récentes par leur rang sont abrogées par celles qui les précèdent. Les premiers recueils comptaient quatre-vingt-dix-sept novelles; ce sont celles qui existaient du temps d'Accurse et qui ont eu force de loi dans nos pays de droit écrit jusqu'au 30 ventôse de l'an XII; on avait omis les autres, quoiqu'elles fussent connues, ce semble, parce que, n'ayant point de force légale, elles étaient considérées comme inutiles. Ces novelles ainsi rejetées furent appelées *extravagantes*, c'est-à-dire, sans doute, chassées hors du corps de droit. Bientôt

elles disparurent complétement ; mais, vers le milieu du XVI° siècle, elles furent retrouvées, pour la plupart, par Haloander et par le Comte. Ces novelles ainsi retrouvées furent d'abord ajoutées à la fin de celles qui avaient été conservées, et formèrent une dixième collation. Dans la suite, on les a incorporées et mêlées aux autres. Les novelles de Justinien que nous possédons sont au nombre de cent soixante-deux, en y comprenant les trois édits des préfets du prétoire (ἔπαρχοι), qui peuvent être considérés comme appartenant à Justinien, puisqu'il les approuva. Mais c'est à tort qu'on a attribué à cet empereur les novelles 140, 144, 149, 161, 163 et 164 ; les trois premières furent publiées par Justin II, et les autres par Tibère II. J. CROUZET.

NOVEMBRE (*archéol.*). — Ce mois doit son nom, dérivé de *novem* (neuf), à la place qu'il occupait dans l'année de Romulus, dont il était en effet le neuvième, puisqu'elle commençait en mars. Quand Numa eut réformé le calendrier, novembre ne fut plus que le onzième comme dans les années julienne et grégorienne. Il correspondait, chez les Egyptiens, au mois d'athyr, et l'on y célébrait, pendant quatre jours, à partir du 17, une fête lugubre en l'honneur du deuil d'Isis, pleurant le trépas d'Osiris, son frère, mis à mort par Typhon. On appelait cette fête la *recherche d'Osiris*. A Rome, on célébrait aussi, aux calendes de ce mois, la fête de Diane, l'Isis de la mythologie romaine. Aussi Ausone, qui vivait dans un temps où ces cérémonies avaient pris un caractère tout à fait oriental et où la Diane romaine avait repris les attributs de l'Isis égyptienne, nous a-t-il personnifié le mois de novembre sous la figure d'un prêtre d'Egypte vêtu de toile de lin, la tête rasée et s'appuyant contre un autel sur lequel est la tête d'un chevreuil, animal consacré à Isis comme à la Diane chasseresse. Le 5 de ce mois on célébrait les *neptunales*, en l'honneur de Neptune, fêtes pendant lesquelles les chevaux et les mulets étaient libres de tout travail. Le même jour avait lieu le festin de Jupiter, autrement dit le *lectisternium*, parce qu'on dressait des lits dans les temples des dieux pour y faire des festins. Le 15, et pendant les deux jours qui suivaient, on représentait les *jeux plébéiens* dans le Cirque. Du 21 au 24, on célébrait les *brumales* ou fêtes d'hiver. Enfin, le 27, on faisait des sacrifices expiatoires pour les mânes des Gaulois et des Grecs qui avaient été enterrés vifs à Rome, dans le marché aux bœufs.— Les sénateurs voulurent, sous Tibère, changer le nom du mois de novembre, et, par flatterie pour l'empereur, lui donner le sien à la place. Pour le décider à accepter cet honneur, ils lui représentèrent que déjà deux des douze mois de l'année portaient des noms d'empereur, juillet celui de Jules César, août celui d'Auguste. « Que ferez-vous donc, sénateurs, leur dit Tibère, sensé ce jour-là, si vous avez treize césars? » Dans le calendrier carlovingien que nous a transmis Eginhard, le mois de novembre s'appelait *hebst monath*, mois d'automne. Pendant l'ère républicaine, les trente jours de novembre furent partagés entre brumaire et frimaire ; le 10 brumaire correspondait au 1er novembre, et le 1er frimaire au 22. ED. F.

NOVEMDIALES (*antiq.*), de *novem*, neuf, et *dies*, jours. — Sacrifices et banquets que les Romains faisaient pendant neuf jours pour apaiser les dieux lorsqu'ils se croyaient menacés de quelque malheur par un prodige, ou pour se rendre le ciel propice avant de s'embarquer. Ils furent institués, selon Tite-Live, par Tullus Hostilius, à la nouvelle des ravages causés par une grêle dont les grains étaient d'une grosseur et d'une dureté si prodigieuses, qu'ils ressemblaient à de véritables pierres. — On donnait aussi le nom de *novemdiales* aux sacrifices que l'on faisait le neuvième jour après la mort, jour où l'on renfermait les cendres du défunt.

NOVEMPOPULANIE, ancienne contrée des Gaules qui faisait partie de l'Aquitaine. Cette dernière province fut partagée, par Dioclétien, en deux régions, dont l'une garda le nom d'Aquitaine, et l'autre prit celui de Novempopulanie. Une autre division, qu'on attribue à Valentinien, fut opérée vers l'an 370, et la Novempopulanie reçut le nom d'Aquitaine troisième. La Novempopulanie comprenait tout ce que renfermait l'ancienne Aquitaine à l'époque de César, c'est-à-dire ce long espace de terrain borné par la Garonne, les Pyrénées et l'Océan. Rufus Festus et Grégoire de Tours l'appellent *Novempopulana*. Les anciennes notices des Gaules ajoutent à ce nom *provincia*, et parfois la notice de l'empire substitue *Novem populi* à *provincia novempopulana*. Ce n'est que depuis le décret adressé par Honorius à Agricola, préfet des Gaules, et dans lequel

il se sert de l'expression *Novempopulania*, que les historiens et les géographes ont employé cette appellation, à laquelle ils substituaient aussi quelquefois celle de *Novem populi*. Les neuf peuples qui composaient la Novempopulanie étaient, si l'on en croit Adrien de Valois, auteur de *Notitia Galliarum*, *Elusates*, *Ausci*, *Aquenses* ou *Aquitani*, *Lactorates*, *Convenæ*, *Consorani*, *Tarbelli* ou *Boates*, *Vasates*, *Bigerrones* ou *Bigerri*. Au IXᵉ siècle, la Novempopulanie était qualifiée, par la *Notice des Gaules* d'Isidore, de *provincia aquitana tertia*. D'autres auteurs l'appelaient *provincia auscencis* ou *Auscitana*, et quelquefois *Auscitania*, d'où, plus tard, fut fait *Auxitana* et *Auxitania*. Ce nom lui venait de sa ville principale et métropolitaine, Auch, autrefois Ausch. La Novempopulanie, sous Chilpéric II, subit le nom de ses vainqueurs, les Gascons, qui, s'étant abattus dans cette province, s'y installèrent en maîtres. C'est à partir de cette époque qu'elle prit le nom de *Vasconia*, et c'est des lambeaux de la Novempopulanie que se sont formés les départements du Gers, des Landes, des Basses et Hautes-Pyrénées, et en partie ceux de la Gironde et de la Haute-Garonne. LAURENT.

NOVEMVIRS (*hist. anc.*), du latin *novem*, neuf, et *viri*, hommes. — Nom quelquefois donné par les Latins aux archontes d'Athènes, parce qu'ils étaient au nombre de neuf. — On appelait aussi *novemvirs*, et également à cause de leur nombre, certains magistrats romains chargés de veiller à la santé publique.

NOVENSILES DII, c'est-à-dire *dieux nouveaux*, ou plutôt *nouvellement arrivés*. Les Romains avaient plusieurs catégories de divinités, dont une comprenait tous les dieux nouveaux. On croit que cette dernière fut formée lorsque Tatius, roi des Sabins, introduisit chez les Romains, descendants des Pélasges ou Aborigènes, le culte des divinités adorées par les nations sabelliennes.—D'autres auteurs, au lieu de *novensiles*, écrivent *novemsides*, mot qui, selon eux, indique que ces dieux étaient d'abord au nombre de neuf (novem), la Santé, la Fortune, la Bonne Foi, Hercule, Vesta, Bacchus, Enée, Romulus, Esculape. Manilius prétend que les novemsides étaient neuf dieux qui avaient reçu de Jupiter le privilége de lancer la foudre. La religion étrusque reconnaissait, en effet, neuf divinités qui jouissaient de ce droit. Est-ce à dire que les novemsides soient Etrusques? C'est ce qu'il serait absolument impossible d'éclaircir. Granius croyait que ces divinités n'étaient autres que les neuf Muses.

NOVERRE (JEAN-GEORGES), danseur célèbre, élève de Dupré, né à Paris en 1727, et mort en 1807 ou 1810. Il possédait au plus haut degré le génie de son art, et conçut le projet de réformer le ballet, ou plutôt de le créer. De puissants protecteurs l'accueillirent, mais la routine triompha d'abord de ses efforts. On lui doit un grand nombre de ballets, presque tous favorablement reçus : la *Toilette de Vénus*, le *Jugement de Pâris*, *Psyché*, *Iphigénie en Tauride*, les *Noces de Thétis et de Pélée*, les *Danaïdes*, etc. Il a exposé les principes de son art dans ses *Lettres sur les arts imitateurs et sur la danse en particulier*, Paris, 1767 et 1807, 2 vol. in-8°. Le premier, il fit, dans les ballets, une juste application de la danse et de la pantomime.

NOVGOROD (*géogr.*). — Ce nom est celui d'un gouvernement et d'une ville de Russie. — LE GOUVERNEMENT a été organisé, sous ce titre et tel qu'il est encore aujourd'hui, en 1776. Sa position est entre le 57ᵉ et le 62ᵉ degré de latitude septentrionale et le 47ᵉ et le 58ᵉ degré de longitude orientale. Il est borné par les gouvernements d'Olonetz et de Pétersbourg au nord, de Vologda et de Jaroslaw à l'orient, de Pskow et de Rwer au midi, de Pétersbourg et de Pskow à l'occident. Les principales rivières qui l'arrosent sont le Volkhow, la Cheksna, la Msta, la Mologa, l'Atchagoda, la Chelone, la Sias, la Rikhvina, la Kholoraw. On y trouve quatre grands lacs, l'Ilmène, le Bélozéro, le Voja et le Valdai. Il est divisé en dix districts, qui portent les noms de leurs chefs-lieux. On évalue le nombre de ses habitants à près de 1,000,000, tant Russes que Finnois. La principale culture de ce pays, peu productif, est celle du blé, du lin et du chanvre, dont une partie est exportée. Les grandes forêts de sapin qu'on y trouve fournissent en abondace des bois de construction et de chauffage. On y rencontre aussi des sources salines, des mines de fer, des carrières de gypse et de pierres à chaux.

La VILLE DE NOVGOROD, chef-lieu du gouvernement, surnommée autrefois *Veliki la Grande*, est une des plus anciennes et des plus célèbres de la Russie. Elle est située

à 173 kilom. S. E. de Saint-Pétersbourg, sur le Volkho, qui la sépare en deux parties, la *Togovaia* ou côté du marché, et la *Sophiiskaïa* ou côté de Sainte-Sophie, du nom de l'église cathédrale qui s'y trouve. On croit que la fondation de Novgorod remonte au ve siècle, et qu'elle fut bâtie par des Slaves des bords du Danube. Elle se gouverna longtemps en république; mais ses dissensions et l'anarchie la rendirent tributaire des Varègues. Délivrée de leur joug, de nouvelles divisions la forcèrent bientôt à rappeler ces peuples comme des libérateurs. Vers 862, les Novgorodiens choisirent, parmi les Varègues venus de la Scandinavie, trois chefs, Ruric, Sinav et Trouvor. Le premier, survivant à ses collègues, resta seul souverain des Russes, fixa sa résidence à Novgorod et devint, sous le titre de *grand prince* ou de *grand-duc*, adopté par ses successeurs, le fondateur de la monarchie russe. Son fils Igor transféra le siége du gouvernement à Kief, et des vice-rois gouvernèrent Novgorod jusqu'en 970. En 960, Vladimir Ier fit prendre, en son nom, possession de la ville par Dobrynia, qui éleva, sur les bords du Wolkhow, un temple à Péroune, le Jupiter des Slaves. Vladimir, s'étant fait chrétien en 988, y envoya l'évêque Joachim, qui bâtit en bois l'église cathédrale de Sainte-Sophie. Les immenses possessions des Novgorodiens dans le nord, la grandeur de leur ville et le courage de ses habitants donnaient à Novgorod une grande importance. On disait proverbialement : *Qui pourrait contre Dieu et la grande Novgorod?* Les villes hanséatiques y avaient des comptoirs, son commerce s'étendait au loin et entretenait la richesse et l'abondance dans le pays.

La république de Novgorod se divisait en cinq provinces, gouvernées chacune par un délégué. Les grandes affaires se traitaient, sur la place publique, par l'assemblée du peuple, nommée *vetcha*. Le *stepennoï possadnik*, élu pour un temps limité, était le premier magistrat de cette république, qui avait des *tysiatskoie glava*, chefs militaires; des *boyards*, ou citoyens élus pour les fonctions de juges; des *jytyé-lioudi*, riches bourgeois parmi lesquels se choisissaient les boyards; et des *tchernyé-lioudi*, hommes noirs qui formaient la partie la plus pauvre du peuple, les artisans, les journaliers. Au dessus de tous était nominativement le vice-roi, représentant du grand-duc; mais cette supériorité n'était qu'honorifique. —En 1019, le grand-duc Joraslaw donna le premier code de lois aux Novgorodiens, et en 1032 il fonda une école et accorda de nouveaux priviléges à la ville. En 1036 il éleva sur le trône de Novgorod son fils Vladimir, mais avec des droits très-restreints et tels, que la susceptibilité ombrageuse des Novgorodiens ne pouvait s'en alarmer.

L'histoire de cette cité, si célèbre dans les annales de Russie, offre une lutte continuelle des marchands républicains contre les empiétements et le despotisme des grands princes. En 1135, ayant été battus par ceux de Rostof, ils s'en prirent à leur prince Wévolod, qu'ils déposèrent et tinrent deux mois prisonnier. En général, les Novgorodiens, dit Wévolojoki, étaient turbulents, légers, inconstants, manquant volontiers à leur parole, hauts et intraitables dans la prospérité, mais bas et humiliés à la moindre adversité. Ce fut surtout durant l'occupation de la Russie par les Tartares que les Novgorodiens s'affranchirent le plus du joug des grands princes; mais Ivan Vassiliewitch, ayant délivré la Russie de ses oppresseurs, résolut d'abaisser l'orgueil de Novgorod. Après de longues luttes et deux batailles sanglantes (1471 et 1477), il s'empara de la ville, abolit la liberté du peuple, ainsi que la magistrature, et soumit les possadniks aux gouverneurs de son choix. Cinquante familles des plus riches négociants et plus de mille boyards ou citoyens marquants furent transportés dans d'autres provinces. Ces désastres n'éteignirent point dans le cœur des Novgorodiens la haine du despotisme, et dans le siècle suivant éclata une nouvelle révolte contre le czar Ivan Vassiliewitch. La répression fut terrible; la ville fut livrée à des proscriptions, à des massacres qui durèrent cinq semaines! Dès lors Novgorod ne fut plus que l'ombre d'elle-même. L'invasion des Suédois, en 1611, renouvela ses désastres; la fondation de Saint-Pétersbourg acheva de la ruiner. Aujourd'hui ce n'est plus guère qu'une ville assez chétive de 6 à 8,000 habitants, qui n'a conservé de son ancien état qu'une partie de ses murailles et son église cathédrale. Il est inutile d'ajouter que, placée entre Pétersbourg et Moscou, son commerce, qui consiste principalement en bois, chaux, fourrages, lin et chanvre, est d'une assez minime importance. Elle est la résidence d'un gouverneur et d'un

évêque *in partibus*, qui administre au nom de l'archevêque de Novgorod et de Pétersbourg, dont cette dernière ville est le siége.

NOVI, chef-lieu de la province qui porte ce nom, est une ville de l'Italie, dans le grand-duché de Gênes, dépendant des Etats sardes depuis le traité de 1815. Elle avait été réunie à la France en 1805. Située dans une plaine fertile, à 40 kilomètres de Gênes, sur les bords de la Scrivia, au pied des Apennins, cette ville, entourée de murs flanqués de tours, possède plusieurs fabriques de draps et de soieries, et joint à cette industrie précieuse un commerce de transit assez considérable. Sa population, qui n'est guère que de 6,000 âmes, s'accroît et se ravive, chaque été, par le séjour de beaucoup de riches gênois, possesseurs de presque toutes les villas des environs. C'est sur les pentes du Monte-Rotondo et dans la plaine voisine que fut livrée, le 28 thermidor (15 août 1799), la fameuse bataille de Novi, entre les Français et les Austro-Russes. — La *province* ou *intendance* de Novi a 50 kil. de long sur 10 de large, et une population d'environ 60,000 habitants. Son sol est bien cultivé. Dans l'ancienne république de Gênes, cette intendance formait une partie de la contrée appelée *rivière du Ponent*. LAURENT.

NOVICE et **NOVICIAT**, du latin *novitius*. — Le nom de *novices* est donné aux personnes, hommes ou femmes, quel que soit leur âge, qui, étant entrées dans une maison religieuse, veulent en embrasser la règle. Pour éprouver leur vocation et s'assurer si elles persistent ou non dans leurs sentiments, on les soumet, pendant un an, après la vêture ou prise d'habit, à la pratique rigoureuse des devoirs et des usages de l'ordre auquel appartient la maison; ce temps s'appelle *noviciat* ou *temps de probation*. Durant le cours de cette même année, on leur lit trois fois la règle en entier, c'est-à-dire tous les quatre mois, afin que plus tard elles ne puissent prétendre qu'elles ne croyaient pas être tenues à un genre de vie aussi pénible, etc.; puis, lorsque le noviciat est fini, les supérieurs ou supérieures reçoivent, à la profession, les novices en qui on reconnaît les qualités requises. Dans le cas contraire, on les renvoie à leurs familles. — La durée du noviciat a varié dans les premiers temps selon les différents ordres; il était, par exemple, de deux ans dans celui des jésuites.

NOVIKOF (NICOLAS-IVANOVITCH), né, en 1744, à Tichvenks, près Moscou, et mort le 31 juillet 1818. On peut le regarder comme un des hommes qui ont le plus contribué, par ses nombreuses publications, au progrès des lumières dans la Russie. Sa *Bibliothèque ancienne de la Russie*, Saint-Pétersbourg, 1773-1775, 10 vol., est un ouvrage éminemment utile pour ceux qui veulent étudier les productions littéraires de cette vaste contrée. Il en a été fait à Saint-Pétersbourg, 1786-1793, une continuation en 9 vol. On doit aussi, à Novikof, *Essai d'un dictionnaire des auteurs russes*, 1772.

NOVIODUNUM (*géogr. anc.*). — Plusieurs villes de la Gaule ont porté ce nom. 1° NOVIODUNUM (aujourd'hui Nouan), dans le pays des Bituriges (département de l'Indre): elle fut assiégée et prise par César; — 2° NOVIODUNUM (aujourd'hui Jableins), chez les Diablinites, à l'est de Mayenne, dans la Sarthe; — 3° NOVIODUNUM, depuis *Nivernum*, et aujourd'hui Nevers, chez les Eduens, chef-lieu du département de la Nièvre; — 4° NOVIODUNUM, depuis *Augusta-Suessionum* (aujourd'hui Soissons), chez les *Suessiones*, dans le département de l'Aisne. Cette ville se rendit à César après avoir essayé de lui résister.

NOVIOMAGUS (*géogr.*). — C'est le nom qu'ont autrefois porté plusieurs villes des Gaules, savoir : 1° NOVIOMAGUS, ensuite *Lexovii*, capitale des Lexovii, aujourd'hui Lisieux, dans le département du Calvados; 2° NOVIOMAGUS, ensuite *Nemetes*, dans le pays des Nemètes, sur le Rhin, au nord d'*Argentoratum* (Strasbourg), aujourd'hui Spire; 3° NOVIOMAGUS, chez les *Veromandui* (anciens habitants du Vermandois), aujourd'hui Noyon, département de l'Oise; 4° NOVIOMAGUS, sur le fleuve Wahalis ou Wahis (Vahal), aujourd'hui Nimègue, etc.

NOVIUS (QUINTUS), poëte comique romain, contemporain de Sylla. Il excellait, ainsi que Pomponius de Bologne, qui vivait à la même époque, dans la composition des *Atellanes*, petites pièces inventées, à Atella, qui roulaient sur des sujets champêtres et s'étaient introduites à Rome vers l'an 750. Velleius Paterculus (liv. II, ch. IX) dit que Novius et Pomponius de Bologne les perfectionnèrent à tel point qu'ils en firent un genre nouveau. Aulugelle et Macrobe en font un grand éloge; Marc-Aurèle les esti-

mait beaucoup. Nous possédons les titres de quarante-trois des Atellanes de Novius et de nombreux échantillons de ces pièces conservés la plupart par Novius Marcellus. — On ne connaît, du reste, aucune particularité de la vie de Novius.

NOWAIRI (Chehab Eddyn-Ahmed), surnommé Taïmi et Kendi, historien et jurisconsulte arabe mort, vers 1331, à l'âge de 50 ans environ. Nous avons de lui un ouvrage intitulé *Nihayat alarab fi fonoun aladab*, c'est-à-dire *tout ce qu'on peut désirer de savoir concernant les différentes branches des belles-lettres*. C'est une sorte d'encyclopédie historique divisée en cinq fenn ou parties, dont chacune contient cinq livres, et formant dix volumes. La bibliothèque de l'université de Leyde en possède un exemplaire complet. Il s'en trouve quelques exemplaires détachés à la bibliothèque nationale de Paris et dans celle de l'Escurial. Reiske a tracé un aperçu de ce grand ouvrage dans ses *Prodidagmata ad Hadgi khalifæ tabulas*, qu'on trouve a la suite de la *Description de la Syrie* d'Abou'lféda, publiée par Kœhler, à Leipzig, en 1766. Rosario, dans sa *Collezione di cose arabico-siciliane* (Palerme, 1790), en a donné, en arabe et en latin, la partie relative à la Sicile, dont on trouve la traduction française, par M. Caussin (Paris, an X, 1802), à la suite du *Voyage en Sicile* de Riedesel. Janus Lassen Rasmussen a publié, en arabe et en latin (Copenhague, 1821), sous ce titre *Additamenta ad historiam Arabum ante islamismum*, un fragment de Nowaïri qui a pour objet quelques coutumes remarquables des Arabes avant Mahomet. C'est principalement, en effet, pour ce qui concerne les antiquités arabes que l'ouvrage de Nowaïri mérite d'être consulté. On trouve d'autres morceaux de son livre, relatifs à l'histoire ancienne des Arabes, avec une traduction latine par Schultens, dans le recueil intitulé *Historia imperii vetustissimi jactanidarum in Arabia felici*, Harderwyck, 1786. Al. B.

NOYADE (*pénalité*), perte de la vie par l'immersion dans l'eau. Ce supplice a été en usage chez différents peuples anciens et modernes. En Egypte, on précipitait tous les criminels dans le Nil ; à Rome, les esclaves condamnés à perdre la vie étaient jetés dans le Tibre ou dans des puits appelés *gæmoniæ*. C'était quelquefois aussi, chez les Romains, le supplice des parricides, que l'on cousait vivants dans un sac de cuir avant de les jeter dans le Tibre. L'empereur Justinien, dans ses *Institutes* publiées en 553, rappelle cet antique usage emprunté à la législation des Douze Tables (*Institut.*, liv. IV, tit. XVIII, § 6). Les princes ordonnaient aussi ce supplice arbitrairement. L'empereur Adrien fit jeter sainte Symphorose dans le fleuve avec une pierre au cou.— En Allemagne, vers la fin du siècle dernier, on noyait toute espèce de criminels. D'après le code pénal de Charles V, on prononçait ce supplice contre les empoisonneurs et les femmes coupables de vol avec effraction ou récidive. —On retrouve souvent ce supplice dans notre histoire. On lit par exemple, dans Grégoire de Tours, qu'une femme accusée d'adultère par son mari fut condamnée à être noyée ayant une grosse pierre pendue au cou. Ce fut plus tard le supplice des sorciers. En 1181, Philippe-Auguste condamnait les roturiers de son domaine qui prononçaient les mots de *sacrebleu*, *ventrebleu* à être noyés. Sous Charles VI, tous ceux qui se trouvaient compromis dans un mouvement séditieux étaient noyés. On enfermait ces malheureux dans un sac lié par le haut avec une corde; de là vient l'expression *gens de sac et de corde* pour dire des coquins. Louis de Bourbon fut, par ordre de ce roi, jeté à la Seine enfermé dans un sac sur lequel se trouvait écrit : *laissez passer la justice du roi*. En 1440, Alexandre de Bourbon, compromis dans une révolte qui avait pour but de placer le Dauphin sur le trône, fut noyé par les ordres de Charles VII. Au temps de Louis XI, on condamnait tous les criminels à cette peine. A cette époque, ce genre de supplice s'appliquait même aux personnes atteintes de certaines maladies honteuses, comme le prouve une ordonnance du prévôt de Paris publiée le 25 juin 1493. *Ces malades*, y est-il dit, *devaient se retirer hors la ville et faubourgs, sous peine d'être jetés en la rivière*. En 1793, par les ordres de Carrier, on vit à Nantes les noyades prendre une déplorable extension. Chaque soir, on arrachait des prisons un certain nombre de malheureux pour les précipiter dans la Loire; on les attachait fort souvent deux à deux et de sexes différents, ce qui, par une horrible dérision, fit donner à ces noyades le nom de *mariages républicains*. — L'usage des noyades était également suivi au XVIe siècle en Hollande ainsi qu'en Croatie. En Turquie, la femme mahométane

surprise avec un chrétien est mise dans un sac et jetée à l'eau. A. D. DE P.

NOYALLE (*techn.*), sorte de toile de chanvre écrue, particulièrement fabriquée pour faire des voiles de vaisseaux. Ces toiles ont pris leur nom du lieu de leur fabrication (Noyal-sur-Villaine, à 10 kilom. est de Rennes). On distingue les noyalles *extraordinaires*, les *ordinaires*, les *simples*, les *rondelettes*. Les extraordinaires doivent être de fil de brin, les ordinaires sont de fil commun. Les simples sont ainsi nommées parce que le fil qui les compose, tant à la chaîne qu'à la trame, est fait d'un seul brin. Les extraordinaires et ordinaires ont le fil de chaîne doublé; quelquefois même ce fil a chacun de ses doubles composé de deux ou trois autres fils. La noyalle rondelette est de fil plus tordu et plus fin que les autres.

NOYAU (*tech.*). — Mot fort usité dans les arts avec le sens de partie centrale. — En architecture, le maçon et le charpentier appellent noyau la pièce centrale sur laquelle s'appuient les marches d'un escalier tournant. Cette pièce peut être en bois, et alors on distingue le *noyau de fond*, qui va du rez-de-chaussée au comble; le *noyau suspendu*, qui est coupé au-dessous des paliers et des rampes de chaque étage. Le *noyau à corde*, qui est taillé d'une grosse moulure en manière de corde pour servir de rampe, appartenait à une mode ancienne abandonnée aujourd'hui. Les noyaux en bois peuvent être au nombre de deux ou de quatre lorsqu'on veut ménager un jour au centre de l'escalier; alors on y assemble les limons et appuis. Si le noyau est en pierre, il peut constituer une colonne composée des parties extrêmes des marches gironnées d'un escalier à vis, ou bien être creux, lorsque son diamètre est suffisant, et alors il est *cylindrique* ou *carré*, suivant la forme de l'escalier, et peut être percé d'arcades et de croisées pour donner du jour. On appelle quelquefois *noyau de plancher* la couche dont on charge le plancher avant de poser le carrelage. On donne encore le même nom à toutes les parties de maçonnerie destinées à être revêtues d'ornements: par exemple, la saillie brute sur laquelle sera établie une corniche traînée au calibre est le noyau de cette corniche. La maçonnerie qui sert comme d'une ébauche sur laquelle on établira une colonne, une statue de stuc est le noyau de cette colonne, de cette statue.

Les fondeurs appellent *noyau*, et quelquefois *âme*, la pièce centrale du moule dans lequel on coulera un objet destiné à être creux. Cette condition est presque toujours exigée soit parce que l'objet sera utile surtout par sa capacité intérieure, comme les ustensiles de ménage, les tuyaux, etc., soit pour économiser le métal. On comprend que le noyau doit être fait d'une matière qui réunisse plusieurs qualités, suivant les circonstances générales et particulières. D'abord il doit résister au poids et à la chaleur du métal fondu, sans se tourmenter ni se fendre lui-même, et sans donner lieu à des exhalaisons de gaz qui pourraient faire explosion; ensuite il doit être susceptible de prendre et de conserver les formes exigées, avec une perfection proportionnée au besoin. Les matières propres à remplir ces différentes conditions varient suivant le métal employé et suivant une foule de circonstances. Le noyau peut être exclusivement composé d'une seule matière; c'est ce qui a lieu, par exemple, dans la fabrication des petits poêles en fonte. Le modèle du poêle est formé de plusieurs pièces faciles à monter et à démonter; on le remplit de sable tassé avec soin, puis on enlève toutes les pièces, et le noyau se trouve fait. Lorsqu'il s'agit de fondre une pièce de canon, le noyau se compose d'une barre de fer sur laquelle un fil métallique est tourné en spirale, et que l'on recouvre d'une pâte composée de cendres. Quelquefois le noyau composé de sable est terminé au tour. Pour les bombes, le noyau est une boule de terre d'un volume égal au vide que l'on veut ménager dans le projectile. Pour la fonte des statues, on emploie une terre argileuse mélangée de bourre et de fiente de cheval, ou bien du plâtre mélangé de ciment. Dans ces circonstances, le noyau est souvent établi avec des armatures solides. (*Voy.* FONDEUR.) EM. LEFÈVRE.

NOYAU, *nucleus*, *pyrena* (*bot.*). — C'est la partie dure et osseuse des fruits charnus, qui constitue autour de la graine une enveloppe protectrice très-résistante. Le noyau est formé par la portion interne du péricarpe, ou par ce que L. C. Richard a nommé l'endocarpe. Mais on est conduit, par l'étude du développement de la plupart des fruits à noyau, à penser que, pendant sa formation, cette partie empiète peu à peu sur la couche la plus extérieure du péricarpe ou sur le mésocarpe. Les noyaux des divers fruits arrivent

à différents degrés de dureté ; leur forme, l'état uni ou inégal de leur surface fournissent, en outre, des caractères précieux pour la classification. C'est ainsi, par exemple, que le noyau sillonné et inégal à sa surface, que tout le monde connaît dans la pêche, est le principal caractère qui distingue ce fruit au milieu de la famille des amygdalées; c'est encore ainsi que la présence de deux ailes transversales sur le noyau d'une espèce de noyer de l'Amérique septentrionale, le *juglans pterocarya*, Mich., est le principal motif pour lequel M. Kunth a cru devoir former, pour cet arbre, un genre distinct, le *pterocarya*.

Le volume des noyaux diffère considérablement et en général suivant la proportion du fruit lui-même ; il suffit, pour s'en faire une idée, de comparer un noyau de cerise à celui de l'énorme coco des Maldives ou *lodoicea*. Ce volume varie, en outre, proportionnellement à la chair dans une même espèce, suivant qu'on l'examine à l'état sauvage ou cultivé. On sait, en effet, que les fruits sauvages ont fort peu de chair avec un gros noyau, tandis que les mêmes fruits améliorés par la culture ont beaucoup de chair et un noyau proportionnellement petit. — L'existence d'un noyau autour des graines retarde beaucoup leur germination ; on s'en rend facilement compte en songeant combien cette enveloppe osseuse, et généralement imperméable, doit opposer de difficulté à l'arrivée, jusqu'à la graine, de l'humidité nécessaire à sa germination. Aussi l'expérience a montré que, en cassant le noyau sans endommager la graine qu'il renferme, on accélère beaucoup la germination de celle-ci. Le fait avait une grande importance, particulièrement pour l'olivier, dans le pays où la culture de cet arbre précieux est possible. On doit donc savoir gré à M. Gasquet d'avoir imaginé un instrument qui donne le moyen de casser avec facilité le noyau sans blesser sa graine, et grâce auquel la germination se trouve abrégée d'une année entière. — Dans l'industrie, on utilise les noyaux des cocos pour un grand nombre de petits ouvrages, et ceux des pêches pour la fabrication du noir de pêche, qui est fort estimé pour la peinture à l'huile. P. D.

NOYER (*bot.*), *juglans*. — Genre de la famille des juglandées, à laquelle il donne son nom, de la monœcie polyandrie dans le système de Linné. Tel qu'il avait été formé primitivement par le botaniste suédois, il comprenait, outre les noyers proprement dits, des arbres propres à l'Amérique septentrionale, que les auteurs modernes ont cru devoir séparer pour en former les types de genres distincts, savoir les *carya* de M. Nuttall, caractérisés surtout parce que la couche coriace qui enveloppe leur noix, c'est-à-dire leur *brou*, s'ouvre régulièrement en quatre valves à la maturité ; et le *pterocarya* de M. Kunth, dont la noix porte deux ailes transversales. Les vrais noyers ou les seules espèces qui restent aujourd'hui dans le genre *juglans* sont de grands et beaux arbres qui croissent naturellement dans l'Amérique du Nord et dans la Perse, mais dont quelques-uns ont été propagés, par la culture, bien au delà de ces limites naturelles. Leurs feuilles sont alternes, composées-pennées avec foliole impaire, sans stipules ; leurs fleurs sont monoïques, les mâles disposées en chatons allongés, les femelles solitaires ou ramassées par petits groupes, séparées des premières et situées à l'extrémité des ramules. Les fleurs mâles présentent un calice à cinq ou six divisions inégales, concaves, soudé à une bractée entière ; et des étamines, en nombre variant de quatorze à trente-six, dont le filet est très-court et dont l'anthère a ses deux loges dépassées par le connectif. Les fleurs femelles ont un calice adhérent, quadridenté, que quelques auteurs ont décrit comme un involucre ; quatre pétales très-petits ; un ovaire adhérent, partagé seulement dans le bas en quatre loges, uniovulé, surmonté de deux styles très-courts, que terminent deux longs stigmates recourbés et frangés. Tout le monde connaît le fruit de ces arbres, dans lequel on trouve une couche externe, charnue, coriace, qu'on nomme vulgairement le *brou*, et un noyau inégal et rugueux à sa surface, qui forme tout ce qu'on appelle ordinairement la *noix* et qui s'ouvre, à la maturité, en deux valves ; il renferme une grosse graine, charnue, bosselée, dont chaque cotylédon est bilobé et la radicule très-courte et supère.

Le NOYER COMMUN, *juglans regia*, Linn., est un très-bel arbre également important par son fruit et par son bois. Il est originaire de la Perse. Les Grecs le connaissaient très-bien ; mais il paraît que les Romains ne commencèrent à le cultiver que sous le règne de Tibère. C'est de l'Italie qu'il a été porté dans les diverses parties de l'Europe, et sa culture y a pris une grande importance,

particulièrement en France, en Allemagne et en Suisse. Dans la Grande-Bretagne, ses fruits ne mûrissent que jusqu'à Edimbourg. Enfin sa culture a été récemment essayée aux Etats Unis; mais elle n'y a pas encore pris beaucoup de développement.—Le noyer acquiert de très-fortes proportions. Son tronc, court et épais, porte une belle cime arrondie, dont les branches principales sont très-grosses et étalées. Son écorce est épaisse, grisâtre, fortement crevassée sur le tronc, lisse et d'un gris plus clair sur les branches peu développées. Ses grandes feuilles ont sept ou neuf folioles coriaces, ovales, entières ou légèrement sinuées, glabres, d'un vert foncé, d'une odeur forte, et remarquables, dans une variété, par le nombre et la profondeur de leurs divisions. Son fruit diffère beaucoup, selon les variétés, pour la grosseur et la dureté du noyau, etc. Ainsi la variété connue sous le nom de *noix de jauge* porte des fruits de la grosseur d'un œuf d'oie, mais dont malheureusement l'amande diminue beaucoup de volume en séchant. D'un autre côté, la variété dite *noyer à coque tendre*, *noyer mésange*, donne des noix assez tendres pour que divers oiseaux puissent les percer avec leur bec.

Le bois de noyer est le plus justement estimé entre tous ceux de nos contrées pour la menuiserie et l'ébénisterie; il est même assez élégamment veiné, particulièrement dans les racines, pour fournir de très-belles lames de placage employées dans les meubles de luxe. Son aubier est blanchâtre, beaucoup moins durable que le cœur qui est brun, et dès lors doit être soigneusement rejeté dans la confection de tous les objets de quelque prix. La consommation qui s'en fait annuellement est très-considérable, ce qui, joint à la lenteur du développement de l'arbre, à la disparition progressive des gros pieds, en fait constamment augmenter le prix. Il est compacte, très-durable, du poids de 46 ou 47 livres par pied cube, quand il est sec. Le bois de noyer ne s'emploie que rarement comme combustible, à cause de son prix élevé; il est même de médiocre valeur sous ce rapport, car il brûle assez mal et ne donne pas une très-grande chaleur. — Le fruit du noyer ou la noix se mange, avant sa maturité, sous le nom de *cerneau*, mais surtout entièrement mûr, frais ou sec. Son amande devient indigeste en séchant et rancit assez facilement; mais le principal produit qu'on en retire est une huile qui sert à divers usages. L'extraction s'en fait, au commencement de l'hiver, par un procédé très-simple; on casse les noyaux à l'aide d'un maillet, pour en retirer les amandes, qu'on écrase ensuite sous une meule verticale; la pâte est alors enfermée dans des sacs de grosse toile et soumise, dans cet état, à l'action d'une forte presse. Cette première expression donne l'*huile vierge*, qui est claire et bonne à manger, bien que conservant un goût de noix très-prononcé. Elle se consomme généralement sur place et sert aux besoins domestiques. On doit la conserver en vases clos et dans des caves, sans quoi l'air et la chaleur la feraient aisément rancir. Pour une seconde opération, la pâte déjà pressurée qui a fourni l'huile vierge est retirée des sacs, mouillée d'eau chaude et chauffée à un feu doux dans des chaudières, replacée ensuite dans les sacs et soumise alors à une seconde et très-forte pression. L'huile qui résulte de cette opération est toujours colorée et rance; on l'emploie principalement dans la peinture.— Le brou de la noix est lui-même utilisé; il donne pour la teinture une couleur brune très-solide; on le prépare avec une liqueur agréable et fort stomachique.

C'est surtout par le moyen de semis en place ou en pépinière qu'on multiplie le noyer. Le semis en place est beaucoup plus avantageux à cause de la rapidité de développement des arbres qui en proviennent, à cause aussi du grand allongement de leur pivot, qui les rend très-difficiles à déraciner et qui, par suite, les met beaucoup plus à l'abri de l'action des grands vents. Quant aux noyers semés en pépinière, lorsqu'on se propose de les cultiver pour leur fruit, on les transplante deux ou trois fois avant de les mettre définitivement en place, et cela dans le but de déterminer l'oblitération du pivot et le développement de fortes racines latérales. Les arbres ainsi traités se mettent plus tôt à fruit, mais donnent moins de bois. Dans tous les cas, on multiplie les variétés par la greffe en flûte ou en sifflet. Le noyer aime surtout une terre fraîche, légère et sablonneuse; il réussit néanmoins plus ou moins bien dans presque tous les sols. Sa sève renferme environ 2 1/2 pour 100 de sucre; aussi les Tartares se la procurent-ils au moyen d'incisions pratiquées au tronc dès le premier printemps, afin d'en extraire cette

substance par évaporation. Une croyance populaire très-ancienne attribue au noyer des émanations nuisibles à l'homme, aux animaux et aux plantes; cependant les observations récentes de M. d'Hombres-Firmas semblent prouver que cette croyance est sans fondement ou ne repose que sur des faits mal interprétés. On ne peut nier cependant que l'odeur de cet arbre ne provoque souvent, mais d'une manière passagère, des nausées, de la migraine et des vertiges.

Le NOYER NOIR, *juglans nigra*, Lin., est un grand et bel arbre de l'Amérique septentrionale, où il remplace notre noyer commun, et d'où il a été introduit en Europe vers le milieu du XVIIe siècle. On le distingue de notre espèce à ses feuilles formées de quinze folioles, un peu en cœur à leur base, lancéolées-acuminées, dentées, légèrement pubescentes; à son fruit globuleux, très-odorant, dont le brou, fort épais, ne s'ouvre pas à la maturité, mais se ramollit et se décompose, pour laisser à nu une noix très-dure. On mange une grande quantité de ces noix aux Etats-Unis. Le bois de cette espèce a l'aubier blanc et le cœur violacé, lorsqu'il a été débité depuis peu; mais cette couleur se fonce beaucoup à l'air et devient presque noire. Dépouillé de l'aubier, il résiste fort longtemps aux alternatives de sécheresse et d'humidité sans se tourmenter ni se fendre. On en fait une très-grande consommation aux Etats-Unis pour la menuiserie, l'ébénisterie, la marine, etc. Cette belle espèce se multiplie par graines. Ses jeunes pieds ont un développement beaucoup plus rapide que ceux du noyer commun. — On donne vulgairement, dans les jardins, le nom de *noyer de Ceylan, noyer des Indes*, au *justicia adhatoda*, Lin., bel arbuste d'ornement assez fréquemment cultivé. P. DUCHARTRE.

NOYERS (MILES VI DES), d'une des plus nobles familles du Vexin français, fut promu par Philippe le Bel à la dignité de grand bouteiller de France en 1302, et à celle de maréchal en 1328. A la mort de ce roi, il se maintint dans les bonnes grâces de son fils Louis le Hutin, le suivit au siége de Courtrai, et fut choisi par lui pour être son exécuteur testamentaire. En 1346, il fut l'un des *quatre moult vaillants chevaliers* que, selon Froissard, Philippe de Valois envoya pour reconnaître l'armée anglaise campée devant Crécy. Il fut d'un avis contraire à celui du moine de Basele qui conseillait la bataille, mais il ne s'en conduisit pas moins vaillamment dans l'action. C'est la dernière fois qu'il porta l'oriflamme. Il mourut en 1350. Sa maison cessa d'exister en 1415. Il avait compté parmi ses ancêtres l'évêque d'Auxerre, Hugues de Noyers, fameux par ses démêlés avec le comte son seigneur. Hugues l'avait excommunié, et le comte, par vengeance, avait chassé tous les ecclésiastiques de la cathédrale. Il revint enfin à résipiscence, mais Hugues ne leva l'excommunication qu'à la condition qu'il viendrait déterrer lui-même un enfant qu'il avait inhumé dans une salle de l'évêché, et qu'il l'apporterait jusqu'au cimetière pieds nus et en chemise; ce qui fut fait en présence du peuple. Hugues de Noyers mourut en 1206. ED. F.

NOYÉS. (*Voy.* SUBMERSION.)

NOYON (*géogr.*), ville de France, chef-lieu de canton dans le département de l'Oise, sur la Vorse, à 22 kil. N. E. de Compiègne. Noyon date d'une haute antiquité; il portait le nom de *Noviomagus* à l'époque de la conquête des Gaules par César, qui le cite comme une place très-importante. Dès 531, il était le siége d'un évêché dont le titulaire, sous le règne de Philippe-Auguste, jouissait de la dignité de pair de France. Charlemagne en fit pendant quelque temps sa capitale, et s'y fit couronner en 768. Hugues-Capet y fut proclamé en 987. Au IXe siècle, les Normands le prirent et le saccagèrent; ils s'en emparèrent encore en 1132, 1152 et 1228. Les Espagnols le brûlèrent après la prise de Saint-Quentin. —Noyon était la capitale d'un petit pays appelé *Noyennais*, annexé au gouvernement de l'Ile-de-France, et qui se trouve aujourd'hui compris dans la partie nord-ouest du département de l'Oise. Cette ville a donné naissance à Calvin, au sculpteur Sarrazin, au consul Lebrun, à Roland et à Dumouriez. Sa population est aujourd'hui d'environ 6,000 habitants. Elle possède des filatures de coton, fait un commerce assez actif de toiles de coton et de lin, de mousselines, de bonneterie, de couperose, etc., a un petit séminaire relevant du diocèse de Beauvais, une bibliothèque, et une belle cathédrale bâtie par Pepin le Bref et Charlemagne.

• **NOYURE** (*techn.*). Cavité préparée dans un corps pour y abriter, pour y *noyer* une pièce quelconque. Ce terme est particulièrement usité dans l'horlogerie, où il désigne les cavités circulaires ou creusures pratiquées au moyen du tour dans les platines, afin d'y

loger, en tout ou en partie, une roue qui sans cette précaution serait gênée dans son mouvement par les autres pièces. On emploie encore ce mot dans une acception toute différente pour signifier une petite creusure cylindrique simulant une séparation entre deux rouages d'une seule pièce montés sur le même axe.

NU, NUDITÉ (*beaux-arts*). — Le mot *nu*, dans son acception la plus commune, indique l'homme privé de vêtements, et, par extension, la chose, l'objet privé de certains accessoires plus ou moins obligés ou accoutumés. Comme substantif, le même mot rentre dans le domaine des beaux-arts et s'applique exclusivement à la nature humaine. La connaissance, l'étude du *nu* impliquent celles de l'anatomie et de l'ostéologie, qui sont les éléments des formes des corps; l'artiste qui voudrait rendre le *nu*, sans les posséder parfaitement, commettrait, à chaque instant, des solécismes et des barbarismes comparables à ceux dont se rend coupable l'écrivain qui n'a jamais appris la grammaire et la syntaxe; il ne produirait que des êtres disloqués incapables de se mouvoir et de fonctionner.

La nécessité impérieuse d'étudier le *nu* et de le faire sentir n'entraîne pas celle de semer les nudités à tort et à travers dans les compositions, d'où la vraisemblance la plus complaisante les exclut de la manière la plus évidente, à part les atteintes qu'elles peuvent porter à la décence. La nudité absolue n'a encore été trouvée en usage chez aucun peuple. Les peuplades les plus sauvages qu'on a pu découvrir, les plus dénuées de civilisation, d'industrie et de commerce, en même temps qu'elles se trouvaient le plus favorisées par la douceur du climat, ont offert au moins une ceinture. Nos sectateurs du *nu* ont la prétention d'imiter l'antiquité. Mais il est certain que ni les anciens Grecs, ni les anciens Egyptiens, ni les Chaldéens, ni les Hébreux, ni les Romains, postérieurs aux uns et aux autres, ne vaquaient jamais à leurs affaires, soit privées, soit publiques, dans un tel état; les peintures des hypogées, les monuments de Persépolis et de Ninive, les termes des livres bibliques et des livres homériques en font foi. Il n'est même pas vraisemblable que les esclaves les plus malheureux et les plus maltraités fussent livrés à la nudité complète. Si ce n'était la pudeur publique, l'intérêt attaché à la conservation matérielle de ces esclaves, à défaut du sentiment, devait s'y opposer.

Les anciens monuments s'accordent assez à donner la nudité comme attribut aux dieux et aux héros des siècles antérieurs. Mais nous savons que, à l'égard de ces derniers, ce n'était qu'une fiction. Homère non-seulement nous parle des vêtements de ses héros, mais décrit, en outre, l'embarras d'Ulysse pour aborder la belle Nausicaa dans l'état de nudité où l'avait mis son naufrage dans l'île des Phéaciens. La nudité était donc ici un attribut surhumain aussi en dehors des habitudes de l'humanité que la taille colossale était en dehors de ses proportions.

Si l'on rencontre la nudité réelle et sans voile, c'est aux exercices du gymnase, où se rendait toute la jeunesse. Lycurgue alla même, à cet égard, plus loin que toute l'antiquité; il voulut, et son peuple lui obéit, que, dans les jeux publics, les jeunes filles et les jeunes garçons luttassent ensemble dans le simple costume de la nature, et n'eussent d'autre voile que leur pudeur. Nous n'avons pas besoin de dire quelles conséquences eurent pour les mœurs ces institutions contre raison. Cette civilisation a produit, nous en convenons, des merveilles de toutes sortes dans les arts; mais qu'est-ce que l'art pour la gloire de l'humanité, sans la morale?

La nudité adoptée comme symbolisme avait évidemment pour objet de montrer ou que la nature divine était au-dessus des infirmités de la nature humaine, idée assez contradictoire avec les passions très-sensuelles que les païens prêtaient à leurs dieux, et plus encore avec la sensibilité qu'ils leur supposaient pour certaines douleurs physiques, ou de constater l'excellence du séjour de l'Olympe, exempt des variations de température si pénibles pour les habitants de la terre. Cette nudité n'était pas, néanmoins, toujours absolue; on ne la voit guère admise que pour les douze grands dieux, parmi lesquels Jupiter est encore ordinairement à demi vêtu d'un manteau de pourpre; Mars porte le casque en tête. Le Destin est couvert d'une robe, sans doute en manière d'allégorie, pour figurer le mystère qui enveloppe ses arrêts. De toutes les déesses, Vénus seule est représentée nue, encore a-t-elle la fameuse ceinture tissue par les Grâces. Les dieux du second ordre, et les demi-dieux ont communément un manteau, probablement pour mar-

quer que leur origine participe, à un degré quelconque, de l'humanité.

Le christianisme, en bouleversant toutes les idées du polythéisme par des idées plus élevées sur la divinité, sur ses attributs et sur les vertus humaines, a dû nécessairement en introduire de nouvelles sur le symbolisme religieux. Non-seulement l'Eglise se faisait un devoir de prendre, dans une multitude de choses apparentes, le contre-pied des usages du paganisme; mais il est évident que la religion qui substituait l'esprit à la matière, un Dieu unique sondant les cœurs et les reins, à des dieux fornicateurs, adultères, incestueux, ne devait, ne pouvait accepter la nudité comme un type divin ou héroïque. Les personnes de la Trinité sont donc vêtues des ornements impériaux; les saints et les anges de ceux des autres dignités du temps. Si l'on retrouve encore, dans l'art qui se déployait dans les profondeurs secrètes des catacombes, quelques traces de l'habitude des représentations nues, à l'occasion du Christ en croix ou des martyrs, plus tard, quand le culte devint public et put afficher, dans ses églises, ses symboles à tous les yeux, le nu fut exclu avec un tel scrupule, que, durant plusieurs siècles, il fut même interdit de peindre ou de sculpter des crucifix nus. Lorsque l'Eglise se relâcha quelque peu de cette rigueur, elle n'admit encore que des crucifix revêtus d'une robe. Ensuite les figures nues prirent un type de laideur, de souffrance et de dégradation qui devint à son tour symbolique de la laideur, de la souffrance, de la dégradation morale imprimées à l'homme par le péché. Le Christ lui-même revêtit ce caractère porté jusqu'à l'extrême par ce motif que, s'étant chargé volontairement des péchés de toute l'humanité, il devait en exprimer autant que possible la laideur multiple. L'art chrétien en revint donc à la représentation du *nu*, mais en se gardant bien de l'adopter comme un type divin ou glorieux. — Ceci souffre néanmoins une exception : il est certaines parties du *nu* qui, même dans la symbolique chrétienne, ont conservé leur antique signification. Ainsi les personnes de la Trinité, les apôtres et les martyrs ont été représentés nu-pieds pour marquer qu'ils ne foulent point le sol terrestre de leurs pieds; qu'ils habitent un séjour aérien, le séjour céleste, où le pied, qui supporte un corps immatériel, n'a pas besoin d'être armé pour le voyage contre les aspérités de la route. Les saintes mêmes laissent apercevoir à nu un bout de leurs pieds, au bas des longs plis de leur robe flottante. Ce bout est à peine visible chez les vierges; mais, comme expression de la pureté portée au degré suprême, la vierge Marie, immaculée dans sa conception et demeurée immaculée dans sa maternité, a presque toujours, durant le moyen âge, les pieds entièrement recouverts.

Au XIVᵉ, le *nu* commence à apparaître timidement par-ci par-là; mais vient la renaissance, c'est-à-dire le retour à l'art sensualiste du paganisme. On fit des Vénus, des Apollons, des Dianes, des nymphes, des satyres, des compositions érotiques, des compositions obscènes, puis l'on mit cela de toutes parts sous les yeux des jeunes gens, des femmes, des jeunes filles, et l'on s'enorgueillit du progrès de la civilisation. — Des sujets mythologiques, le nu passa sans difficulté dans les sujets religieux ou du moins censés tels. Tous les enfants-Jésus, tous les saint Jean-Baptiste également enfants furent représentés nus; le Christ adulte est le plus souvent dépouillé presque entièrement de tout vêtement. Il n'est pas une scène de l'Evangile, des Actes ou du Martyrologe où l'on ne s'efforce de trouver un motif d'introduire des personnages nus. Les anges ont subi le même outrage et sont devenus des Génies ou des Amours. — On aurait pu croire l'engouement des amateurs du nu satisfait par tant de concessions. David trouva néanmoins que c'était encore trop peu, et, appuyé de l'autorité des médailles grecques et romaines, des vases étrusques et de quelques statues antiques, il représenta dans ses Sabines et son Léonidas des héros marchant tout nus au combat. — A une époque où les passions les plus incandescentes et les plus révoltantes se mettaient si bien à nu elles-mêmes, l'audace de David, qui, sans un immense talent de correction dans le dessin, eût pu ne sembler que ridicule, eut néanmoins un succès de fureur. Ces saturnales de l'art, qui déconcertaient la raison et la vraisemblance en même temps qu'elles outrageaient les mœurs, ne devaient pas s'arrêter aux œuvres de la brosse et du ciseau. On essaya de les transporter jusque dans la réalité, et, ce qu'il y a de plus remarquable, c'est que, tandis que sur les vases et sur les médailles antiques ce sont les

hommes qui bravent la pudeur, chez nous ce furent des femmes qui se donnèrent en spectacle à la foule dans un état de nudité presque complète. Quant à la peinture et à la sculpture, lorsque les sujets commandés, choisis dans l'histoire de France, principalement dans l'histoire contemporaine, les obligeaient de représenter des personnes vêtues, les vêtements modernes et même les cuirasses des anciens preux s'amincissaient, s'assouplissaient tellement, qu'ils modelaient minutieusement le nu. Les portraits n'étaient pas exempts de cette affectation; les femmes y semblaient n'être vêtues que d'étoffes mouillées, ou bien recevoir l'influence de quelque coup de vent délateur.

L'école du nu, se sentant néanmoins menacée par une réaction prochaine, parut vouloir faire un dernier effort en érigeant sur la place des Victoires une grande et affreuse figure de Kléber, vêtu à la manière du Léonidas, au lieu même où Louis XIV fut depuis réinstallé dans le costume plus décent, mais non moins grotesque, d'empereur romain des opéras-ballets de Quinault. Le dégoût public obligea de voiler le Kléber au bout de quelques jours. — On en vint à comprendre enfin combien il était ridicule de voir des guerriers et des héros, sous le prétexte qu'ils étaient Grecs ou Romains, combattre, parler, agir dans une nudité complète et vaquant, dans ce simple appareil, au milieu de femmes qui ne paraissent pas s'en apercevoir. On finit par se sentir rebuté par la vue de ces éternelles Vénus, de ces innombrables divinités de l'air, de la terre ou des eaux, s'efforçant, dans toutes les expositions, d'attirer les yeux d'un public blasé sur leurs charmes nus. Une nouvelle école comprit que le moment était venu de s'élever sur les ruines de l'ancienne, que l'antiquité avait fait son temps et qu'il fallait chercher ailleurs des inspirations. Elle s'en fut en demander au moyen âge, et parce qu'elle se mit à faire des personnages roides comme ceux des portraits des églises du XIIe siècle, qu'au rebours de l'autre elle négligea entièrement le dessin de la forme, sous prétexte de s'attacher à la couleur, qu'elle fit une grande consommation de saints plus ou moins gothiques, qu'elle épela beaucoup de légendes et substitua, dans ce qu'elle appelait ses études, les vieux manuscrits aux vases étrusques, elle s'intitula fièrement école de l'art *chrétien*, par opposition à celle qu'elle flétrit, en la détrônant, du nom d'école *païenne*. Mais nous ne voyons pas que le beau moral soit mieux entré dans les habitudes de l'école nouvelle. Le culte de l'impureté, de la lasciveté se révèle tout aussi bien sous la défroque moyen âge ou Louis XV que par la crue exhibition du nu, dont, au reste, elle ne nous fait pas entièrement grâce. Nous n'y avons gagné que de voir substituer les formes vulgaires et brutales de la grisette ou du modèle d'atelier aux formes pures de la statuaire grecque. J. P. SCHMIT.

NUAGE (*astr.*). — Ce mot désigne deux constellations. Celle du *Grand Nuage* a été imaginée dans l'hémisphère austral par la Caille; elle est composée de huit étoiles et se trouve près du pôle de l'écliptique, entre la *montagne de la Table* et la *Dorade* et au-dessus du *Réticule*. — Le *Petit Nuage* a été dessiné par la Caille dans l'hémisphère austral, et se compose de huit étoiles. Elle se trouve au centre de l'*Hydre mâle* et près du pôle antarctique.

NUAISON, terme de marine qui exprime la continuité d'un même vent pendant un temps assez long.

NUBIE. — Pays situé dans le nord-est de l'Afrique, entre les frontières méridionales de l'Égypte et les limites septentrionales de l'Abyssinie, borné à l'est par la mer Rouge ou le golfe Arabique, et à l'ouest par le désert de Sahara, entre les 13e et 24e degrés de latitude nord et les 26e et 37e degrés de longitude est. Cette contrée répond à l'*Æthiopia supra Ægyptum* ou *Ethiopie au-dessus de l'Egypte* des anciens, et au pays de Chus de l'Écriture. — La Nubie a environ 350 lieues de longueur du nord au sud, et à peu près 250 de largeur de l'est à l'ouest, vers le 20e parallèle. Sa superficie est estimée à environ 70,000 lieues carrées. Sa population est peu considérable; on en ignore le chiffre. Le pays se divise en *Basse Nubie* ou Nubie *inférieure*, et *Haute Nubie*, Nubie *supérieure* ou *Nubie proprement dite*. La première s'étend depuis l'Egypte jusqu'à la frontière septentrionale du pays de Dongola, en suivant la grande déviation du Nil vers le sud-ouest, et remonte jusqu'à la jonction de la rivière d'Atbara ou Tacazzé, l'Astaboras des anciens, avec le Nil. La Haute Nubie se prolonge vers le sud et comprend les pays de Chendi, de Halfay (l'ancienne Ile de Méroé) et de Sennaar. De vastes solitudes, à l'est et à l'ouest, occupent une grande partie de

ce pays, qui, du reste, n'est fertile que sur les bords du Nil. Dans plusieurs endroits, le fleuve se trouve serré entre deux chaînes de montagnes, et la culture ne peut s'étendre que sur une étroite bande de terrain; mais les plaines se couvrent d'une riche végétation. La rive droite du fleuve, plus basse que la gauche, est inondée à l'époque du débordement. La rive gauche, que l'inondation ne peut atteindre, est arrosée artificiellement par des roues à godets, au moyen desquelles l'eau monte jusqu'à la hauteur voulue. Dans l'antiquité, cette rive était la plus fertile et la plus peuplée; c'est du moins ce que l'on doit conclure en voyant les ruines qui couvrent son sol. Aujourd'hui la fertilité diminue progressivement par l'envahissement successif des sables du désert. En Nubie, le lit du Nil est parsemé d'écueils qui, dans certains endroits, forment des *rapides*, mais qui ne justifient nulle part le nom de *cataractes* qu'on leur donne communément. Entre le fleuve et la mer Rouge s'étend un désert dont le sol, à l'exception de quelques petites oasis, est uniquement composé de pierres et de sables. Une chaîne de montagnes de médiocre élévation court parallèlement à cette mer et à peu de distance du rivage. On prétend qu'il existe sur les côtes des mines d'or et d'argent; mais ce fut en vain que l'ancien pacha d'Egypte, Méhémet-Ali, fit exécuter de grands travaux pour les découvrir. Le port le plus considérable de la Nubie, sur le golfe Arabique, est Souakim, situé en partie sur un îlot et en partie sur le continent. Cette ville, très-commerçante, trafique surtout avec l'Arabie. Sa population s'élève à environ 8,000 habitants, la plupart Arabes.

La *Haute Nubie* est arrosée par plusieurs affluents du Nil. Le pays est très-élevé; vers le sud, il atteint 4,000 pieds au-dessus du niveau de la mer. Le climat de la Nubie est, en général, excessivement chaud et cependant très-sain à cause de l'extrême sécheresse de l'air. La peste n'a jamais dépassé la deuxième cataracte, vers le 21e degré 20 minutes de latitude. Les exhalaisons des eaux stagnantes laissées par le Nil à l'époque de l'inondation rendent insalubres quelques endroits situés dans le voisinage de l'Egypte. La petite vérole et le ver solitaire font des ravages dans tout le pays. Les habitants ne connaissent guère d'autre médecine que l'emploi de l'huile bouillante et l'application d'un fer rouge sur l'épine dorsale; ils entretiennent ensuite la suppuration par un séton ou par quelques autres moyens analogues.

La Haute Nubie est soumise aux pluies torrentielles des régions tropicales; ces pluies sont la cause du débordement régulier du Nil. On trouve, dans les parties méridionales de la Nubie, des éléphants, des tigres, des lions, des chiens sauvages, des renards, plusieurs variétés d'antilopes et des girafes. L'hippopotame ne remonte guère le Nil au delà de Dongola; mais le crocodile se trouve partout dans le fleuve. L'agriculture est assez florissante en Nubie, et l'on récolte, dans cette contrée, du doura, de l'orge et du tabac. Les plus grands ennemis de la végétation sont les sauterelles. Ces insectes dévorent quelquefois, en peu d'heures, les plantes et les herbes de tout un canton; les Nubiens en prennent une grande quantité dont ils se nourrissent.

La *Basse Nubie* comprend plusieurs petits Etats gouvernés par des chefs ou *meleks* autrefois indépendants, mais soumis, depuis 1822, à la domination du vice-roi d'Egypte. Ipsamboul et ses temples fameux taillés dans le roc sont situés au centre d'un de ces petits gouvernements appelés *Ouadi-Nouba*, sur la rive occidentale du Nil. La Haute Nubie forme une sorte de triangle ou de Delta; elle est située principalement entre le Nil Blanc ou Bahr-al-Abiad, le Nil Bleu ou Bahr-al-Azrak, le Tacazzé ou Atbara et le Rahad. On la divise, comme nous l'avons déjà remarqué, en trois Etats, savoir: le Chendi, le Halfay (l'ancienne île de Méroé) et le Sennaar. La capitale du Chendi, appelée aussi Chendi, est une ville assez commerçante et le marché d'esclaves le plus important de toute la Nubie; elle est cependant bien déchue depuis quelques années, et la population, qui, avant la domination égyptienne, s'élevait à 6 ou 7,000 habitants, se trouvait réduite, en 1833, à 3,500, d'après le témoignage de Hoskins.

Halfay se trouve situé entre le Chendi au nord, et le Sennaar au sud. Avant qu'Ismaïl-Pacha en eût fait la conquête, en 1821, au nom de son père Méhémet-Ali, ce pays appartenait au chef ou melek du Sennaar. Le Halfay forme une suite de plaines fertiles sur lesquelles s'élèvent quelques grands villages. La ville principale du Sennaar, appelée aussi *Sennaar*, est regardée comme la capitale de toute la Nubie. (*Voy.* SENNAAR.)

Les habitants de la Nubie diffèrent plus entre eux par leurs caractères physiques qu'on ne serait porté à le croire en considérant l'étendue de la contrée. Ceux des parties méridionales sont infiniment plus noirs que les Nubiens voisins de l'Egypte. Les traits distinctifs des Nubiens sont : visage ovale, nez aquilin, lèvres épaisses, menton fuyant, barbe rare, yeux noirs, cheveux noirs et bouclés. Les Noubas proprement dits sont comparativement les plus beaux et les plus intelligents de tous les habitants du pays; ils se montrent moins fourbes, moins enclins à la débauche et à l'ivrognerie que leurs compatriotes. — Les Nubiens actuels comptent presque tous quelques Arabes parmi leurs ancêtres, et la langue arabe est l'idiome général du pays. Le costume des hommes se compose principalement d'une pièce de toile ou d'étoffe de laine dans laquelle ils se drapent. Celui des femmes est peu différent. Les voyageurs ont remarqué que plus on remonte vers le sud, plus le costume devient incomplet, suffisant à peine, dans quelques endroits, à cacher la nudité. — Quoique mahométans, les Nubiens n'épousent d'ordinaire qu'une seule femme ; mais souvent ils entretiennent des concubines hors de leur domicile. La nourriture de la population se compose de grains, de lait, de fruits, de légumes et d'un peu de viande. On fabrique avec le doura une sorte de bière très-enivrante. On voit à peine quelques armes à feu dans le pays. Le penchant à l'ivrognerie et l'habitude d'être toujours armés de sabres et de lances amènent souvent des rixes sanglantes qui sont peu d'ailleurs dans la nature apathique des Nubiens. Il n'est pas rare que des hommes soient tués dans ces querelles, et comme la loi autorise à venger l'homicide sur la personne du meurtrier, ou, si on ne peut l'atteindre, sur son père, son fils, son frère ou même son cousin germain, il arrive que des familles entières quittent le pays pour éviter la mort. — Les deux sexes fument avec excès et mâchent du tabac préparé avec du natron. Les hommes sont, en général, fort paresseux ; on en voit cependant qui passent en Egypte, où ils deviennent portiers, gardiens ou portefaix. Les femmes sont plus laborieuses; leurs occupations habituelles consistent à filer de la laine ou du coton et à faire des paniers de feuilles de palmier.

Nous n'avons que peu de données sur l'ancienne histoire de la Nubie. Vers le VIe siècle de notre ère, les habitants de cette contrée s'établirent dans des demeures fixes. L'histoire nous a conservé le souvenir d'un roi appelé *Silco*, qui vivait à cette époque, et sous le règne duquel le pays se convertit au christianisme et fut partagé en districts ecclésiastiques soumis au patriarche d'Alexandrie. Ses successeurs perdirent l'Abyssinie qu'ils possédaient et allèrent résider à Dongola. Ces princes conservèrent leur autorité jusqu'au XIVe siècle. La Nubie se partagea alors en petits Etats. Au XVe siècle, cette contrée fut conquise par des mahométans qui imposèrent aux habitants leurs croyances religieuses. Cet état de choses se conserva jusqu'en 1821. A cette époque, la Nubie fut soumise par les troupes de Méhémet-Ali. Les habitants ne gagnèrent point à changer de maître. Leur sort, déjà fort malheureux sous la domination des chefs nationaux, ne le fut pas moins sous le despotisme du pacha d'Egypte. Toutefois la domination de Méhémet-Ali, peu avantageuse pour les naturels, ouvrit aux savants et aux voyageurs européens une contrée dans laquelle on ne pouvait auparavant pénétrer sans courir les plus grands dangers.

Les ruines les plus remarquables de la Nubie sont celles d'Ipsamboul. Le grand temple taillé dans le roc est, suivant l'expression de Champollion le jeune, une merveille qui serait une fort belle chose, même à Thèbes. On voit à la façade quatre colosses assis, qui n'ont pas moins de 60 pieds de hauteur. Burckhardt et Belzoni nous ont donné des descriptions de ce temple magnifique. L'entrée est tellement obstruée par le sable, qu'on ne parvient qu'à grand'peine à y pénétrer. L'air qu'on y respire est d'une chaleur intolérable. On trouve dans le pays plusieurs autres temples du même genre. L. DUBEUX.

NUCLEUS, NUCELLE (*bot.*). — On donne indifféremment l'un ou l'autre de ces noms à la partie fondamentale des ovules, à celle que recouvrent la primine et la secondine, dans laquelle se développent le sac embryonnaire, et, par suite, l'embryon (*voy.* OVULE). — On emploie aussi fréquemment le mot de *nucléus* pour désigner tout ce qui peut être considéré comme le noyau, le centre d'une partie quelconque, plus particulièrement une sorte de petit corps que présente l'intérieur de la plupart des utricules du tissu cellulaire, auquel M. Schlei-

den donne le nom de *cytoblaste*, et auquel ce savant allemand attribue le rôle le plus important dans la formation des cellules des plantes. Ce petit corps se présente sous l'apparence d'une sorte de grumeau arrondi de mucilage entremêlé de granules; mais les observations récentes de M. Naegeli paraissent démontrer qu'il constitue une petite vésicule.

NUCLÉUS (*moll.*). — Dans les ptéropodes, on remarque, sous le ventre, une saillie formée par les viscères; c'est à cette masse que l'on a donné le nom de *nucléus*, ce qui fait que quelques auteurs désignent aussi les *ptéropodes* sous le nom de *nuclobranches*.

NUCULAINE, *nuculanium* (*bot.*). — L. C. Richard a proposé de désigner sous ce nom une sorte de fruit charnu provenant d'un ovaire non adhérent et dans lequel sont renfermés plusieurs noyaux ou nucules; il le définit un fruit dont le péricarpe charnu forme plusieurs noix distinctes.

NUDIBRANCHES (*moll.*). — Cet ordre, de la classe des gastéropodes, se compose de mollusques privés de coquille, ou qui, du moins, n'en ont une que pendant les premiers temps de la vie, et portent des branchies fixées sur quelque partie du dos; tous sont hermaphrodites et vivent dans la mer. Les genres les plus remarquables de cet ordre sont les *doris*, les *tritonies*, les *glaucus*.

NUDICOLLES (*entom.*), ordre des *hémiptères*, section des *hétéroptères*, famille des *géocorises;* ses caractères sont : labre court, non strié; rostre de trois articles, courbé, robuste; partie postérieure de la tête rétrécie en forme de col; corps le plus ordinairement oblong et plus étroit antérieurement. Six genres forment cette tribu : *holoptile*, *reduve*, *petalocheire*, *nabis*, *zelus*, *plotère*.

NUDIPÉDALES (*antiq.*), fêtes qu'on célébrait à Rome par ordre des magistrats, à l'occasion de quelque calamité publique. On y marchait nu-pieds, d'où le nom qui leur fut donné. Les dames mêmes, lorsqu'elles invoquaient Vesta dans des circonstances extraordinaires, faisaient des processions nu-pieds dans le temple de la déesse. Cet usage d'aller pieds nus dans les temples existait aussi en Orient.

NUE PROPRIÉTÉ (*jurispr.*). — On désigne ainsi la *propriété* séparée de la *jouissance*. C'est en ce sens que Gaïus disait (*Comm.* II, § 21) en parlant du sol des provinces : « Là le propriétaire est le peuple ou César; nous autres nous n'avons, en quelque sorte, que la jouissance. » Cette séparation est tantôt temporaire, comme, par exemple, lorsque la propriété est grevée d'un droit d'usufruit, d'usage d'habitation, et tantôt perpétuelle, comme il arrive en matière d'emphytéose. Dans tous les cas, la propriété *réelle*, le *tréfonds* appartient au nu propriétaire; l'usufruitier, l'usager, l'emphytéote n'ont que la propriété *utile*. Le premier est, en quelque sorte, leur suzerain : aussi, à l'extinction de l'usufruit ou autres servitudes, la nue propriété attire naturellement à elle la plénitude des droits attachés à la propriété parfaite.—La nue propriété est un véritable droit; on peut la vendre, l'échanger, l'hypothéquer et en faire l'objet de toutes sortes de conventions. Elle est susceptible de la prescription soit active, soit passive. Mais, comme elle constitue une modification de la propriété, elle modifie aussi les obligations du nu propriétaire. Celui-ci, malgré l'absence de la possession annale, peut intenter l'action possessoire, parce que la personne qui possède à titre de morcellement est son mandataire, et que, d'ailleurs, il pourrait perdre, pour l'avenir, la jouissance qui doit, plus tard, se réunir à la nue propriété à l'occasion d'un tiers possesseur. Il est tenu, sauf le cas d'emphytéose, des grosses réparations et des charges qui peuvent être imposées sur la propriété; mais il est affranchi des réparations d'entretien et de toutes ces charges annuelles de l'héritage qui sont supportées par celui qui a la jouissance; car ce sont là des charges des fruits. En matière d'amendes encourues par les femmes en puissance de mari, c'est sur la nue propriété de leurs biens personnels qu'on doit en poursuivre l'exécution, tant que dure la communauté. J. C.

NUÉE (COLONNE DE). — C'est le nom que l'Ecriture donne à un tourbillon, obscur pendant le jour et éclatant pendant la nuit, qui marchait devant les Israélites à leur sortie de l'Egypte. Lorsqu'ils se préparaient à passer la mer Rouge, la colonne quitta la tête de l'armée et passa entre elle et les Egyptiens, de telle sorte, dit l'Ecriture, qu'elle éclairait les Hébreux, tandis qu'elle n'était que nuée et obscurité pour l'ennemi. Cette colonne ne cessa de servir de guide

aux Israélites pendant leur marche dans le désert. Lorsque Moïse eut fait construire le tabernacle, elle se posait dessus à chaque station, et, quand on devait changer de campement, on la voyait se mettre en marche, et à ce signal le peuple se levait pour partir (*Exode*, XL; — *Nomb.*, IX). Il paraît même que, avant la construction du tabernacle, la tente de Moïse était le lieu où elle s'arrêtait; car, après la fête de l'adoration du veau d'or, Moïse tendit sa tente hors du camp, et la colonne de nuée le suivit.

Les auteurs qui combattent la Bible ont prétendu qu'il ne se rattachait à cette colonne rien de miraculeux, et qu'elle n'était qu'un simple signal donné par Moïse pour diriger la marche des Israélites, dont l'arrière-garde se trouvait toujours à une grande distance de la tête de l'armée, et que, pour atteindre ce but, on élevait à la plus grande hauteur possible un vaste foyer ambulant, où l'on brûlait, le jour, des herbes humides pour produire d'épais tourbillons de fumée, et, la nuit, des substances sèches qui jetaient une vive clarté. A l'appui de leur assertion, ils font remarquer l'analogie de cette colonne de feu et de fumée avec le feu sacre que les anciens rois de l'Orient faisaient toujours porter devant eux; ils disent, d'après des voyageurs modernes, que les nomades de l'Arabie se servent encore des mêmes procédés pour traverser leurs déserts. Ils mentionnent, en outre, un passage de Quinte-Curce qui raconte (liv. V, ch. 7) qu'Alexandre le Grand, trouvant insuffisants les signaux donnés par les trompettes, fit dresser au-dessus de sa tente un mât du haut duquel s'échappaient, le jour, de la fumée et, la nuit, des flammes. Ils s'autorisent enfin d'un passage de Clément d'Alexandrie (*Stomat.*, liv. I), où ce père rapporte que Thrasybule, ne voulant pas être découvert dans sa marche lorsqu'il ramenait les exilés de Philæ à Athènes, se dirigea, pendant une nuit obscure, par des chemins non battus avec une colonne de feu pour guide. Mais Clément d'Alexandrie vivait plus de 600 ans après Thrasybule, et on est, jusqu'à un certain point, autorisé à regarder comme peu fondé le fait qu'il consigne dans son livre, puisque les plus excellents historiens, Cornelius Nepos, Diodore de Sicile et Xénophon, qui racontent l'expédition du général athénien, ne font aucune mention de cette circonstance.—Quant aux analogies dont on parle, il est évident qu'elles ne peuvent rien contre un fait dont les circonstances se refusent à toutes les explications comme à toutes les comparaisons. Il n'y a donc pas plus de raison de mettre en doute le caractère miraculeux de la colonne de nuée que celui des plaies de l'Egypte, du passage de la mer Rouge, etc. L'Ecriture, en effet, dit positivement, dans beaucoup de passages, que Dieu marchait devant les Israélites, le jour, dans la colonne de nuée et, la nuit, dans la colonne de feu (*Exode*, XIII, 21; — *Nomb.*, XIV, 14; — IX, 22 et 23; — *Deuter.*, 1, 33), passages positifs corroborés par Néhémie (IX, 12 et 19). Ailleurs on appelle la colonne la *nuée de Jehovah* (*Nomb.*, X, 34; — *Exode*, XL, 38). On voit dans l'*Exode* (XIV, 24) que Jehovah était dans la colonne et regardait les Egyptiens poursuivant les Israélites au milieu des flots divisés de la mer Rouge. Dieu, dit David (*Ps.*, LXXVIII, 14), les a conduits, le jour, par la nuée, et, la nuit, par le feu. On voit enfin (*Exode*, XXXIII, 9) Dieu parler face à face avec Moïse du sein de la colonne arrêtée à la porte de sa tente. Il faudrait donc, pour nier le caractère miraculeux de ce phénomène, nier en même temps l'authenticité des saintes Ecritures. B.

NUÉES DE MAGELLAN (*astr.*); nébuleuses très-peu connues découvertes par Herschell.— Leurs groupes sont fort extraordinaires et forment un assemblage d'étoiles distinctes, d'amas globuleux, le tout placé sur un fond uniforme et terne que l'on croit être de la *poussière d'étoile.* (*Voy.* NEBULEUSE.)

NUIT (*astr.*). — On entend généralement par ce mot la partie de la période de vingt-quatre heures nommée *jour*, pendant laquelle le soleil n'est pas sur l'horizon. Si le soleil et la terre n'avaient point de mouvement de translation, les jours et les nuits seraient constamment de la même durée, et leur succession serait réglée par les mêmes signes, par l'effet d'une rotation constante et uniforme : alors les mêmes étoiles qui auraient paru le soir et à la fin du crépuscule du jour y reparaîtraient tous les autres jours; le lever et le coucher de tel ou tel astre aurait invariablement lieu à un instant fixe de la nuit; mais il n'en est pas ainsi. La durée de la nuit éprouve des variations selon la situation des divers lieux. Sous l'équateur, elle est égale au jour; à l'époque des équinoxes, elle est égale au jour sur tous les points du globe.

Dans l'hémisphère que nous habitons, la nuit est plus longue que le jour, depuis l'équinoxe d'automne jusqu'à celui du printemps; c'est le contraire depuis l'équinoxe du printemps jusqu'à celui d'automne. L'hémisphère méridional subit, à cet égard, une loi inverse du nôtre. Aux pôles, la durée des nuits est de six mois. Dans les parties de la terre situées entre l'équateur et les pôles, cette durée varie continuellement suivant les saisons et suivant que l'on s'approche ou que l'on s'éloigne de l'équateur. Il y a aussi des causes qui diminuent la nuit apparente. Telle est la *réfraction*, qui fait que l'on voit le disque du soleil, à son lever et à son coucher, au-dessus de l'horizon, pendant qu'il est réellement descendu au-dessous. Le crépuscule diminue encore considérablement la durée de la nuit réelle; il y a même des climats où, pour cette cause et dans certains temps de l'année, il n'y a pour ainsi dire pas de nuit. — Dans le jour chronologique commençant à minuit, la nuit se trouve partagée en deux sections, mais comme cette manière de supputer le temps offrait de grands inconvénients aux astronomes souvent forcés de dater de deux manières une même observation, ces derniers ont fixé le commencement du jour à midi, par ce moyen la nuit se trouve pleine.

Les Égyptiens supputaient le temps par le nombre des nuits. Cette manière de compter leur fut commune avec les Athéniens, les Lacédémoniens, les Saxons, les Germains et tous les peuples du Nord. Jules César dit, en parlant des Gaulois, qu'ils comptaient par nuits. Les Islandais et les Arabes suivent le même principe. — En jurisprudence, on ne peut faire aucune signification ni aucune exécution, en matière civile, pendant la nuit; mais, comme il pouvait arriver, chaque jour, des contestations sur le moment fixe de l'arrivée de la nuit et sur sa durée, on a, en France, légalement réglé ces différents points de la manière suivante : du 1er octobre au 31 mars, la nuit commence à 6 heures du soir et finit à 6 heures du matin; du 1er avril au 30 septembre, elle ne commence qu'à neuf heures du soir pour finir à 4 heures du matin.

La nuit exerce une action directe sur les mouvements organiques par les modifications que l'atmosphère subit pendant sa durée. Lorsque le soleil cesse d'éclairer notre hémisphère, l'air n'est plus pénétré par une quantité aussi considérable de calorique, et le refroidissement qui en résulte est d'autant plus sensible que la condensation des vapeurs humides qui se sont produites pendant le jour, et leur formation en rosée, sont plus considérables. Dans les contrées humides et marécageuses, où une grande quantité de matières animales ou végétales réduites à l'état de gaz se combinent avec l'eau suspendue dans l'air, l'expression du froid humide de la nuit est extrêmement funeste à la santé. — Le calorique, par lui-même et joint à l'action de la lumière, est aussi, pour tous les êtres organisés, un excitant puissant dont la privation entraîne bientôt l'étiolement, c'est-à-dire un état caractérisé par une décoloration plus ou moins complète, par la faiblesse et la flaccidité de toutes les parties solides, par l'abondance des matériaux liquides qui, en même temps, deviennent plus aqueux. Les végétaux, de l'instant où ils cessent d'être soumis à l'influence de cette action, dégagent une plus grande quantité d'acide carbonique résultant évidemment d'un changement dans leurs mouvements organiques. Les modifications directes ne sont pas aussi rapidement sensibles sur notre économie; l'homme civilisé a d'ailleurs une foule de moyens de se soustraire en partie à ces influences. Néanmoins la plupart de nos fonctions de la vie purement animale s'exercent alors avec moins d'énergie; les fonctions intellectuelles acquièrent généralement, au contraire, plus de régularité et de vigueur; l'esprit, n'étant plus distrait par les impressions venant des objets extérieurs, peut concentrer toute son activité sur un même sujet. Un autre effet de la nuit sur l'imagination est la frayeur et l'affaiblissement de l'énergie morale; mais c'est alors uniquement à la privation de la lumière qu'est dû ce résultat. — L'influence de la nuit est quelquefois très-prononcée sur notre économie souffrante. Lorsqu'une forte inflammation détermine sympathiquement l'exaltation de toutes les fonctions extérieures, il est évident que la nuit, en ramenant le calme autour du malade et en rendant impossible l'action des circonstances qui mettent en jeu les organes des sens et le cerveau, devra produire un effet avantageux. Dans les cas, au contraire, où la partie enflammée semble concentrer sur elle tous les mouvements vitaux, ce qui amène une prostration considérable des forces dans les or-

ganes extérieurs, on voit les sujets tomber, après le coucher du soleil, dans un abattement qui fait des progrès jusque vers la fin de la nuit.

NUIT (*myth.*), la plus ancienne de toutes les divinités. Elle représentait, dans l'esprit des cosmogonistes, l'obscurité primitive qui précéda la lumière et la création ; c'est pourquoi l'auteur des hymnes orphiques la fait mère des dieux et des hommes, conformément à la théogonie égyptienne, qui lui donne le nom de *Bouto* et l'appelle *grande déesse, génératrice des dieux*. Les orphiques l'appelaient aussi *la première née*, *le commencement de tout*, *l'habitation des dieux*. Aristophane la dépeint étendant ses longues ailes noires sur l'œuf du monde, que son incubation fait éclore. Hésiode dit qu'elle était fille du Chaos et sœur d'Erèbe, qu'elle épousa et dont elle eut l'Ether et le Jour. Varron lui donne l'Erèbe pour père, et c'est en suivant cette tradition qu'on la représente comme la femme de l'Achéron et la mère des Furies. Outre les enfants que nous avons nommés, elle avait engendré par elle-même, sans le commerce d'aucun être, dit Hésiode, l'implacable Destin, la Parque ténébreuse, l'Affliction, les Hespérides, Némésis, la Fraude, l'Amitié, la Vieillesse, la Discorde, etc. ; et, de plus, selon Hygin, Typhon, Epaphus, Némésis, Styx, Euphrosine (la volupté), etc. Elle passait, en général, pour la mère de tout ce qu'il y a de funeste dans la vie, de toutes les passions dangereuses et mauvaises, parce que l'on établissait une corrélation étroite entre les ténèbres et le mal, véritables ténèbres de l'âme. Avant Homère, on la dépeignait avec des ailes, comme l'Amour, la Victoire, etc., quelquefois des ailes de chauve-souris, et plus anciennement encore sous la figure d'une femme tenant sur ses bras deux enfants aux pieds crochus, ses deux nourrissons, l'un blanc et l'autre noir, le Sommeil et la Mort. Depuis Homère, la Nuit, vêtue d'une robe noire et la tête couverte d'un voile de même couleur parsemé d'étoiles ou étendant ce voile au-dessus de sa tête avec des pavots à la main, les cheveux épars, parcourt l'espace sur un char précédé ou suivi d'étoiles et traîné par deux chevaux, à la différence de celui du soleil, qui en a quatre. On la faisait sortir de l'Océan ou de l'Erèbe ; mais, plus fréquemment, on lui assignait pour demeure l'Hespérie (pays du soir), et plus souvent encore le pays des Cimmériens, le Nord. Ses surnoms les plus ordinaires étaient *Euphronie*, *Eubulie* (donneuse de bons conseils), *Mélanoptéryge* (aux ailes noires), *Mélanippe* (aux noirs chevaux), etc. Mais il ne s'agit plus ici de la Nuit primitive, de la Nuit mère des dieux et des hommes, mais de celle qui, dans chaque période de vingt-quatre heures, succède une fois au jour. La Nuit chaotique et la Nuit commune furent, d'ailleurs, souvent confondues.— On immolait à cette déesse un coq, parce que cet animal trouble le silence des Nuits, ou une brebis noire, comme aux divinités infernales. Les Romains, ainsi que le prouve une figure trouvée à Brescia, l'adoraient sous le nom de *Noctulius* et sous la figure d'un jeune homme coiffé d'un bonnet comme Atys, tenant à la main un flambeau qu'il renverse, et ayant à ses pieds une chouette. Sanchoniathon, cité par Eusèbe (*Præpar.*, liv. I, ch. x), nous apprend qu'elle était révérée par les Phéniciens sous le nom de Baaut; les Scandinaves lui rendaient un culte sous le nom de *Nott*, fille de Nor ; les Polynésiens l'appellent la déesse *No*. — La nuit avait à Delphes un oracle très-ancien (*Auct. argum. Pyth.*) et suivant Pausanias (*in Atticis*), un autre à Mégare. AL. BONNEAU.

NUITS. — Petite ville de France dans le département de la Côte-d'Or, chef-lieu de canton dans l'arrondissement et à 16 kilomètres nord-est de Beaune. Elle est bâtie sur la petite rivière du Muzin, au pied de la côte Nuttonne. Sa population est d'environ 3,500 habitants. On y fabrique des draps, des eaux-de-vie, du kirsch-wasser ; mais sa véritable fortune est dans les vins excellents produits par les clos de ses environs, dont les plus célèbres sont ceux de Chambertin, du Clos-Vougeot, de Richebourg, de Saint-Georges, de la Romanée, etc. On trouve aussi dans ces parages quelques carrières et des eaux minérales.— Nuits, appelé en latin *Nutium*, selon Adrien de Valois, est une ville fort ancienne. Elle fit d'abord partie des domaines des comtes de Vergy, jusqu'à ce que l'une de leurs héritières l'apportât en dot à Eudes, troisième duc de Bourgogne, qui lui octroya, en 1212, une charte communale. En 1362, elle obtint du roi Jean le droit de se fortifier, ce qui ne l'empêcha pas d'être prise et saccagée, en 1576, par les calvinistes. Ses murailles, devenues inutiles, furent rasées, et leurs matériaux vendus en 1720. Nuits était le siége d'un bailliage.

NULLITÉ. — Les jurisconsultes désignent par cette expression l'état d'un acte, d'une convention ou d'une obligation qui n'existe point légalement, qui ne peut dès lors produire aucun effet, ou qui du moins est annulable. Les nullités prennent leur source dans l'absence des formalités, des conditions ou des éléments que le législateur exige, impose ou déclare indispensables; elles résultent aussi des infractions aux règles qu'il établit, aux prohibitions qu'il formule. — Ces notions générales ne sauraient suffire pour diriger dans la pratique et pour fournir la solution de toutes les difficultés qu'on y rencontre.

Si le législateur avait pris soin de prononcer expressément la nullité dans tous les cas où sa volonté a été de l'établir, l'œuvre des jurisconsultes se réduirait à lire des textes et à en faire l'application; mais les rédacteurs de nos lois n'ont jamais procédé avec cette précision et cette netteté. Il a donc fallu que la doctrine présentât des règles, établît des systèmes à l'aide desquels on pût décider quelles sont les irrégularités, quelles sont les omissions, quels sont les vices qui emportent la nullité des actes, des conventions, des dispositions dans lesquels ils se trouvent. On avait supposé que certaines formes de langage indiquaient d'une manière infaillible l'intention de donner la nullité pour sanction aux articles de loi où elles étaient placées. On connaît la maxime empruntée à Dumoulin : *Particula negativa præposita verbo potest, tollit potentiam juris et facti*. Si cette règle était vraie, toutes les fois que le rédacteur d'une loi aurait dit : *On ne peut* faire tel acte, sans telle ou telle formalité, sans telle ou telle condition, l'absence de la condition ou de la formalité aurait emporté la nullité; il n'y aurait plus eu d'appréciation à faire et d'intention à rechercher. Mais à aucune époque le législateur ne s'est soumis à cette formule, en y attachant le sens qui vient d'être indiqué. La distinction entre la forme impérative, prohibitive et préceptive ne donne donc point de résultats meilleurs et ne fournit pas un guide plus sûr. Il faut alors chercher ailleurs la lumière nécessaire. —D'abord on ne doit pas admettre que toute infraction à la loi a pour sanction la nullité; cela ne serait point juridique, et l'on comprend combien cela aurait d'inconvénients. « Je ne saurais trop recommander, disait le chancelier d'Aguesseau, de ne pas multiplier arbitrairement les nullités et de s'arrêter sur ce sujet aux dispositions écrites dans les ordonnances, édits et déclarations. »

Les nullités naissent de l'inaccomplissement des formalités exigées par la loi ou de l'emploi de celles qu'elle proscrit; de l'incapacité des personnes, tantôt de celles qui sont parties aux actes, tantôt de celles qui ont reçu mission de les faire en qualité de fonctionnaires publics, ou qui sont appelées à y concourir, telles que les magistrats, les officiers ministériels, les témoins. La fraude, l'absence ou le vice du consentement, l'inexistence d'une chose objet du contrat, la fausseté ou le défaut absolu de cause sont aussi des sources de nullité. Souvent enfin des considérations puissantes déterminent à refuser à certaines combinaisons des effets légaux. Mais, au milieu de cette variété si grande dans les motifs des nullités, toutes cependant se rattachent à une cause commune, la volonté législative. Un acte, une disposition, un contrat n'est frappé de nullité qu'autant que le législateur l'a voulu et l'a dit explicitement ou d'une manière implicite. Quand il s'est exprimé formellement, aucune difficulté ne se présente; juges et justiciables comprennent et doivent obéir. Lorsque, au contraire, quelques nuages cachent sa pensée, les doutes naissent, et, avec les doutes, les théories et les systèmes.

Considérées dans leurs effets, les nullités sont aussi variées qu'elles le sont en raison de leur origine. Tantôt elles sont tellement *absolues*, que quiconque trouve de l'utilité à les proposer est admis à le faire; tantôt elles ne sont établies qu'en vue de certains intérêts et de certaines personnes qui seules ont le droit de les proposer. On les appelle, dans ce dernier cas, *relatives* par opposition aux premières. Plusieurs sont fondées sur des motifs d'ordre public qui n'admettent ni restriction ni tempérament. Ni la prescription spéciale, qui est admise en cette matière, ni la ratification, qui efface la plupart des causes de nullité, ne peut couvrir les vices pour lesquels, dans l'intérêt de la société tout entière, il n'y a pas de tolérance possible.

Les procédés à l'aide desquels on parvient à faire déclarer nuls des actes ou des dispositions sont aujourd'hui simples et uniformes; c'est en s'adressant aux tribunaux soit par voie d'action, soit par voie d'exception. Autrefois, dans certaines situations, les demandes en nullité n'étaient admises qu'après

qu'on avait obtenu des lettres de chancellerie; depuis qu'en 1790 les chancelleries ont été supprimées, les actions en nullité ont été assimilées à toutes celles qui sont portées devant les tribunaux. Dans le langage scientifique et même dans la pratique, on distingue les actions en nullité et les actions en rescision; on parle aussi des nullités de *plein droit*, par opposition à celles qui ont besoin d'être reconnues et constatées. Il ne faut pas nier absolument l'utilité de ces distinctions; mais il faut aussi se tenir en garde contre des réminiscences du droit romain, qui ne sont plus en harmonie avec nos institutions judiciaires; il faut enfin reconnaître qu'aucune puissance ne peut remplacer celle du juge, pour vérifier et contrôler l'existence des nullités et pour les proclamer quand elles sont reconnues. Quelque évident que soit le vice d'un acte, quelque grave que soit le motif qui a déterminé à le frapper de nullité, il faut que le magistrat intervienne pour le déclarer nul, par la raison que personne ne peut se faire justice à soi-même. —L'un des plus illustres jurisconsultes des temps modernes, M. Toullier, a voulu donner des moyens pour distinguer les nullités de plein droit et celles qui sont la conséquence d'une action en rescision. Voici l'analyse de sa doctrine :

La nullité *de droit* ou *de plein droit* est prononcée par la loi dans le cas d'un vice extrinsèque et apparent qui empêche le contrat de se former parce que la loi s'y oppose d'avance; par exemple, si la personne qui a contracté en était déclarée incapable par la loi, comme les mineurs, les interdits, les femmes mariées, les individus morts civilement; par exemple encore, si l'on n'a point observé dans l'acte une formalité prescrite par la loi sous peine de nullité. Dans le premier cas, il suffit évidemment, pour démontrer la nullité, de présenter l'acte de naissance, le jugement d'interdiction, l'acte de célébration du mariage, le jugement qui condamne à la mort civile. Dans le second, il suffit de présenter l'acte lui-même dans lequel se trouve omise la formalité prescrite sous peine de nullité.—Cette seule exhibition de pièces démontre la nullité de l'acte; ces pièces détruisent jusqu'à l'apparence du contrat, qui n'a pu se former contre l'opposition toujours existante de la loi. Si l'on s'adresse au juge, ce n'est pas pour qu'il prononce une nullité prononcée d'avance par la loi même; c'est uniquement parce que, dans l'état civil, personne ne peut se rendre justice à soi-même et qu'il faut, pour l'obtenir, s'adresser au magistrat chargé de faire exécuter la loi. — Si, au contraire, le contrat renferme un vice intrinsèque et caché; si, par exemple, il a été extorqué par erreur, violence ou dol, etc., il est essentiellement et radicalement nul, car il n'y a point eu de consentement valable. Mais cette nullité, quoique radicale, n'est pas visible; elle ne peut être aperçue qu'après une instruction souvent longue et difficile, qui peut seule mettre à découvert le vice latent qui a empêché la convention de se former. Jusqu'à ce que ce vice soit découvert, il existe au moins l'apparence d'un contrat, et cette apparence a l'effet de la réalité tant qu'elle n'est pas détruite par un jugement rendu en connaissance de cause, lequel déclare que le contrat est réellement nul, et remet les parties au même état où elles étaient auparavant; voilà ce qu'on appelle *rescision* ou *restitution*.

Malgré le respect dû au nom et à l'autorité de M. Toullier, il faut reconnaître que la distinction proposée entre les nullités de plein droit et les nullités par voie d'action est à peu près inutile, surtout si l'on s'attache aux définitions qu'il en donne et aux exemples qu'il cite : « Toute nullité, dit très-bien M. Zacharie, doit, en général, être prononcée par jugement. A cet égard, il n'y a pas lieu de distinguer entre les cas où la loi se borne à ouvrir contre un acte une action en nullité (cod. civ., art. 1117 et 1304) et ceux où elle en prononcera elle-même la nullité, soit d'une manière pure et simple (art. 896, 931, 943. 944, 945, 1001, 1099, 1596, 1597, 2055 et 2063), soit avec addition des mots *de droit* et *de plein droit* (art. 502). Les termes *nullité de droit* ou *de plein droit* ne sont pas, dans le langage juridique français, synonymes des expressions, nullité qu'il *n'est pas nécessaire de faire prononcer* (*voy.* art. 41 et 42 du décret du 1er mars 1808 sur les majorats, et art. 28 de la loi du 21 mars 1831). Destinés à faire ressortir telle ou telle intention du législateur, ces mots n'ont pas même de signification propre et absolue; leur valeur relative doit être appréciée d'après les circonstances. Un acte annulable reste donc efficace tant que la nullité n'en a point été reconnue par le juge. » — Ces observations sont pleines de justesse et de vérité.

Les actions en nullité, comme toutes les autres, sont soumises à la prescription ; mais le temps requis pour prescrire est plus ou moins long, selon la nature et le caractère des nullités. Tantôt il est de dix années, quelquefois même moins long, et tantôt il est de trente ans, suivant la règle générale. —On a souvent cité l'article 228 du code civil pour montrer que toutes les dispositions qui sont conçues dans cette forme : *ne peut*, ne font pas résulter la nullité de leur violation. Il y est dit, en effet, que la femme ne peut contracter un nouveau mariage qu'après dix mois révolus depuis la dissolution du mariage précédent; cependant des mariages contractés en contravention à cet article ont été déclarés valables.

Quelle que soit la manière dont s'exprime le législateur, quelque positif et absolu que paraisse son langage, lorsqu'il prononce expressément une peine contre les infracteurs, notamment contre les fonctionnaires ou les officiers qui s'écartent des règles qu'il établit, on en conclut assez ordinairement que la sanction de la loi se trouve dans la peine, et que la nullité ne doit pas être ajoutée à la pénalité formellement prononcée.

Ainsi l'article 192 du code civil prononce contre l'officier de l'état civil et contre les parties une amende qui peut s'élever à 500 francs lorsque le mariage n'a point été précédé des deux publications requises, ou lorsqu'il n'a pas été obtenu des dispenses permises par la loi, ou enfin lorsque les intervalles prescrits dans les publications et célébrations n'ont point été observés. Ces dispositions font suffisamment entendre que la sanction consiste dans l'amende, et qu'on ne doit pas recourir à la ressource extrême de la nullité.

Une donation entre-vifs, un contrat de mariage, une constitution d'hypothèque seraient nuls, au contraire, s'ils n'étaient pas faits par acte notarié, aucun autre officier public ne pouvant remplacer le notaire.

Les actes auxquels concourent les incapables, notamment les mineurs, les interdits, les femmes mariées, sont nuls; mais la nullité est relative, le mineur, la femme, l'interdit peuvent seuls la faire valoir. Les autres contractants sont liés par leur consentement. Au contraire, une convention immorale, un pacte sur une succession future, un traité secret pour une transmission d'office sont frappés d'une nullité absolue. Celle-ci peut être proposée par tous ceux qui y ont intérêt. Quelquefois même le ministère public, exerçant la mission qui lui est donnée de veiller à tout ce qui peut porter une atteinte grave à l'ordre public et aux bonnes mœurs, est appelé à faire prononcer la nullité d'actes immoraux et scandaleux. Ainsi les mariages contractés en contravention aux articles 144, 147, 161, 162 et 163 du code civil peuvent être attaqués par le ministère public.

Lorsqu'il s'agit d'actes de procédure, les difficultés semblent ne pas devoir être bien sérieuses. Un texte formel, l'art. 1030, déclare expressément qu'aucun acte ne peut être déclaré nul, si la nullité n'en est pas formellement prononcée par la loi. La même disposition est reproduite dans l'art. 408 du code d'instruction criminelle en termes moins précis; mais évidemment le législateur a été sous l'influence des mêmes principes lorsqu'il a formulé ces deux textes. Cependant la jurisprudence fournit plus d'un exemple de nullités reconnues soit en matière civile, soit en matière criminelle, quoique aucune disposition expresse ne les prononçât. On a pensé que l'absence des éléments essentiels d'un acte, que l'infraction d'un des grands principes de notre législation, et notamment de celui qui établit le droit de libre défense, pouvait et devait même entraîner l'annulation.

On ne saurait méconnaître la gravité des considérations qui déterminent, en pareil cas, à déclarer nuls des actes dont la nullité n'est point écrite dans un texte formel; mais on comprend aussi la difficulté qu'il y a à savoir quels sont ces éléments essentiels dont l'absence est un vice radical, quels sont ces principes généraux dont la violation ne permet pas de laisser subsister les actes dans lesquels elle se rencontre.

Il ne faut pas toutefois supposer que les questions qui viennent d'être indiquées soient insolubles. Il y a dans la doctrine et dans la jurisprudence des documents utiles à consulter, et qui, s'ils ne lèvent pas toutes les difficultés, sont certainement de nature à les diminuer beaucoup.

La durée ordinaire des actions en nullité ou en rescision est de dix ans; mais les nullités d'ordre public, celles notamment qui viennent d'être citées comme exemples, peu-

vent être proposées pendant trente ans. Tous les jurisconsultes reconnaissent l'exactitude de ces règles.

Si l'appréciation des causes de nullité, si leur caractère et leur nature sont souvent, pour les jurisconsultes et pour les tribunaux, l'objet d'un sérieux et difficile examen, l'embarras augmente encore lorsqu'il s'agit d'apprécier les effets d'une nullité constatée et reconnue. Il y a une maxime, souvent répétée sur les bancs de l'école et dans les discussions du palais, qui semble propre à résoudre avec une grande simplicité les questions de ce genre : *Quod nullum est nullum producit effectum*. On la cite souvent en argumentant dans une thèse ou dans un examen, ou en plaidant devant les tribunaux. Mais cela est-il vrai d'une manière générale et absolue? est-il impossible d'attribuer à une convention ou à un acte nuls quelque efficacité, même temporaire? Lorsque la nullité n'est aperçue ou n'est demandée qu'après une certaine période écoulée depuis la confection de l'acte ou la création de la convention, si quelques effets se sont produits, est-il juridique de les supprimer, de les considérer comme non avenus, d'en faire abstraction d'une manière complète? L'expérience démontre chaque jour qu'un système aussi radical n'est pas admissible, et qu'il faut entendre raisonnablement, appliquer avec une certaine réserve la règle *Quod nullum est*, etc. — Sans doute il est des cas où elle conserve toute sa puissance et toute son autorité. Quand il est bien certain que le législateur a voulu qu'il en fût ainsi, il faut bien se soumettre, et, si la justice ne peut empêcher qu'un acte n'ait existé, elle peut du moins lui refuser toute efficacité, supprimer toutes ses conséquences, anéantir tous les droits qu'il aurait produits et les réduire, suivant l'expression des jurisconsultes, à *un pur fait*. En pareille occurrence, il est vrai de dire que les actes nuls ne produisent aucun droit, aucune action, aucune exception. Par exemple, ils ne peuvent servir à transférer la propriété. Mais, et pour rester dans ce cas particulier de la transmission de la propriété, un événement ultérieur peut sinon couvrir absolument la nullité de l'acte, du moins en atténuer singulièrement les effets. Aux termes des articles 2265 et 2266 du code civil, celui qui acquiert de bonne foi et par juste titre un immeuble en prescrit la propriété par une possession de dix ou de vingt ans, selon que le propriétaire de l'immeuble a son domicile dans ou hors du ressort de la cour d'appel, et l'article 550 reconnaît qu'il y a bonne foi de la part de celui qui possède en vertu d'un titre translatif de propriété nul, mais dont il ignore les vices. Voilà donc un cas où la nullité de l'acte est certaine, où le juge ne peut se dispenser de la reconnaître et de la prononcer, et où cependant l'acte conserve une grande puissance et produit un effet important, la transmission de la propriété immobilière. Pour cela, il suffit de la réunion de deux circonstances : la première, c'est la bonne foi de celui qui possède en vertu de l'acte, c'est-à-dire l'ignorance dans laquelle il a été des vices dont cet acte se trouvait atteint ; la seconde, c'est la continuation non pas de l'ignorance et de la bonne foi pendant dix ans ou vingt ans, mais la possession non interrompue pendant cette période.

Si l'indulgence peut s'exercer en matière de nullité, il semblerait assez raisonnable de la réserver pour les cas où il s'agit de vices de forme, dépendants toujours plus ou moins de la volonté, et l'on oserait presque dire du caprice du législateur. Il paraît, en effet, bien plus utile et bien plus sage de se montrer sévère lorsque les actes manquent de leurs éléments essentiels, de leurs conditions constitutives, que lorsqu'on n'a à leur reprocher que l'absence de quelques formalités intrinsèques. Cependant l'art. 2267 du code civil s'écarte de cette doctrine et proclame que le titre nul par défaut de forme ne peut servir de base à la prescription de dix et vingt ans. Cette disposition se justifie très-bien. Il est évident qu'une nullité de forme saute aux yeux, que nul n'est censé ignorer quelles sont les formalités prescrites par la loi pour la validité des actes, que, par conséquent, le possesseur n'a pu ou est censé n'avoir pu ignorer les vices de son titre, et qu'ainsi il lui est impossible d'invoquer la bonne foi. Mais on voit, par cette explication, de quelles délicates nuances on doit tenir compte dans l'appréciation des effets de la nullité des actes.

La matière des nullités, malgré les efforts faits depuis longtemps, malgré les lumières qu'elle a reçues de savants écrits et les solutions que fournit la jurisprudence, est donc encore une des plus difficiles et des plus compliquées. Il n'y a pas de théorie complète et générale, de système qui

embrasse toutes les variétés de nullités et qui en détermine exactement les effets. Pour que les travaux des jurisconsultes puissent avoir de bons résultats, il serait bien utile que, dans la confection des lois, on s'occupât davantage de leur application à ce point de vue; il faudrait que, toutes les fois que le législateur établit des formalités, impose des conditions, donne un ordre, fait une défense, il se posât à lui-même cette question : qu'arrivera-t-il, que devra décider le juge si la formalité n'est pas accomplie, si la condition est omise, si l'ordre n'est pas exécuté, si la prohibition est enfreinte? et qu'il prît la peine de la résoudre. D'autres peuvent donner à ceux qui sont chargés de la difficile mission de faire les lois des conseils et des avertissements sur le fond même des dispositions ; plus réservés et se renfermant dans leur sphère, les jurisconsultes se bornent à appeler l'attention sur les formes, sur la rédaction, sur la manière d'exprimer la pensée qui préside à la règle, sur les conséquences des infractions. DUVERGIER.

NUMA POMPILIUS, second roi de Rome. — Dans les historiens romains, le règne de Numa, après celui de Romulus, est l'idylle après le chant de guerre. Rome était fondée ; elle avait des habitants divisés déjà en deux classes, les pères ou la noblesse, et les plébéiens ; mais, comme le roi s'était brouillé avec les patriciens, ils l'avaient fait disparaître et métamorphosé en dieu. Pendant un an ils essayèrent de garder la domination sans subir un roi; mais le peuple exigea un souverain qui le protégeât contre la tyrannie patricienne. Ce ne fut pas dans les murs de Rome qu'on le prit; on l'alla demander aux Sabins. Numa n'était pas un guerrier, c'était un pieux cultivateur, fort attaché à ses dieux et à sa charrue ; il refusa d'abord, et ce ne fut que sur de pressantes instances qu'il accepta la royauté. Arrivé à Rome, il congédia les Célères dont Romulus composait sa garde; il aima et organisa la paix; il introduisit à Rome la mythologie sabine, mythologie grave et superstitieuse qui n'avait ni la grâce de celle de la Grèce, ni la grandeur des croyances de l'Orient. Il élève un temple à Vesta, la déesse du feu et de la chasteté, et consacre à son culte un collége de vierges ; il établit en face un collége de saliens, prêtres du dieu de la guerre. Le temple du double Janus et celui de la Bonne Foi surgissent encore ; le dieu Terme est proclamé le gardien des propriétés ; un corps sacerdotal prend place en face du pouvoir militaire pour le mitiger ; les offrandes de fruits, les libations de vin et de lait sont substituées aux sacrifices sanglants ; le mariage reçoit des lois ; l'année se règle en douze mois sur le cours de la lune ; la coutume qui permettait aux pères de vendre leurs enfants est restreinte et modifiée ; la guerre est soumise à des règles ; le peuple est réparti en corps de métiers sans acception de Romains ni de Sabins. C'est une civilisation déjà avancée qui, par les conseils de la nymphe Egérie, vient se greffer sur la barbarie romaine. Enfin, après quarante-trois ans du règne le plus paisible, Numa meurt de vieillesse l'an 672 avant l'ère vulgaire, après avoir accompli son œuvre organisatrice.

Telle est la tradition populaire parmi les Romains, et que les historiens se sont plu à recueillir et à préciser. Pressez un peu, la plupart de ces faits ne résistent pas à l'examen ; beaucoup des institutions que l'on prête à Numa n'ont été réalisées que plusieurs siècles plus tard. Ce qu'il y a au fond de cette tradition, c'est le refoulement, pour un temps, de la caste guerrière et la domination des Sabins, déjà avancés en civilisation, dans la cité barbare de Romulus. La caste guerrière reprend le dessus dans la génération suivante avec Tullus Hostilius, pour céder de nouveau le premier rang sous Ancus Martius. Les noms des sept rois de Rome personnifient les périodes de domination successives de ces deux éléments, jusqu'au jour où la noblesse, se sentant assez forte, l'élément guerrier prend définitivement le dessus, se débarrasse, en Tarquin, du dernier représentant de la civilisation étrusque et sabine, et proclame la république aristocratique. J. FLEURY.

NUMANCE, *Numantia*, ancienne ville d'Espagne, dans la province Tarraconaise (Tarraconensis), près du pays des Arevaques (Arevaci), vers la source du fleuve Durius appelé aujourd'hui *Duero* par les Espagnols, et *Douro* par les Portugais. Elle était bâtie sur une colline d'une pente assez douce, mais d'un accès difficile à cause des montagnes qui l'entouraient de trois côtés. On reconnaît ses ruines à peu de distance des villes actuelles de Soria et de Puente Garay, dans la Vieille-Castille.—Numance est deve-

nce célèbre dans l'antiquité par la résistance qu'elle opposa aux Romains pendant un siége de quatorze ans ; enfin elle succomba l'an de Rome 621 (avant J. C., 133). La garnison se composait de 4,000 Celtibères, et l'armée assiégeante était forte d'environ 40,000 hommes. Les Numantins, réduits à un petit nombre et n'ayant plus aucun espoir de vaincre leurs ennemis, proposèrent à Scipion Emilien de rendre la ville ; mais le général romain ayant voulu imposer aux assiégés des conditions trop dures, ils refusèrent de se soumettre. Pressés par la famine, ils mirent le feu à la ville, et les uns périrent dans les flammes avec leurs femmes et leurs enfants, tandis que d'autres mirent fin à leurs jours par le fer ou le poison. Les Romains achevèrent de détruire ce que les flammes avaient épargné.

L'historien Florus appelle Numance la gloire de l'Espagne, *Hispaniæ decus* (*voy.* lib. II, cap. XVIII), et, pour relever encore le courage de ses défenseurs, il ajoute que la ville n'avait point de murailles. Cette observation, exacte pour la ville proprement dite, ne saurait s'appliquer à la citadelle où les Numantins s'étaient retirés. Celle-ci était admirablement fortifiée par l'art et par la nature. — Numance fut rebâtie, et on la trouve indiquée quelques siècles plus tard dans l'*Itinéraire* d'Antonin.

NUMENIUS, philosophe grec du IIe siècle, naquit à Apamée, en Syrie. Il suivait à la fois les idées de Pythagore et de Platon, qu'il cherchait à concilier ensemble. Il prétendait que ce dernier avait eu connaissance des livres de Moïse, et qu'il en avait pris notamment ce qu'il disait de Dieu et de la création du monde. Qu'est-ce que Platon, disait-il, sinon Moïse parlant athénien ? Il ne nous reste de ses ouvrages que des fragments qui se trouvent dans Origène et dans Eusèbe.

NUMÉRAIRE (*écon. polit.*), du latin *nummus*, monnaie. — Ce mot désigne, d'une manière générale, les diverses pièces de monnaie métallique. Il est, toutefois, plus spécialement employé dans le style économique, tandis que le mot *espèces* se dit plutôt dans le langage commercial. — Il faut à chaque pays civilisé une certaine masse de numéraire pour subvenir à ses échanges ; mais quelle est cette quantité proportionnelle ? Les économistes n'ont encore aucune donnée positive à cet égard ; il est même impossible que leurs calculs s'appuient sur des bases suffisantes, puisque la quantité de monnaies actuellement en circulation dans chaque pays est loin d'être connue. Il faudrait, en effet, pour en avoir une notion exacte, que les gouvernements eussent tenu depuis longtemps des comptes rigoureux de toutes les espèces fabriquées et de toutes celles refondues soit par l'administration à cause de leur vétusté, soit par la spéculation privée, en raison de la prime offerte par les lingots, souvent plus rares que les pièces ; il faudrait, en outre, que l'on eût des tableaux fidèles des importations comme des exportations, de manière que l'on pût apprécier la perte d'une certaine quantité d'espèces enfouies par l'avarice aussi bien que par la crainte, ou bien encore dénaturées dans les incendies ou englouties dans les flots. Or ces dernières appréciations ne pourront jamais être faites avec exactitude dans aucun pays du monde. Une autre cause rend encore plus difficile la connaissance rigoureuse des espèces en circulation, savoir les nombreux suppléments à la monnaie métallique, tels que les effets de commerce, les billets de banque, etc., dont se servent les différents pays dans une proportion plus grande à mesure que s'y développent davantage l'industrie et le commerce.

Le numéraire n'augmente pas, toutefois, dans la même proportion que la richesse nationale, car, indépendamment de tout signe représentatif, la même somme qui sert à huit ou dix échanges dans une grande ville n'est guère employée, pendant un même espace de temps, qu'à un seul dans les villages. Cette multiplication du numéraire par la rapidité des transactions devient visible en comparant sous ce rapport la France et la Grande Bretagne. Dans cette dernière la production territoriale et agricole forme une valeur de 10 milliards environ, et les signes monétaires qui la représentent ne s'élèvent qu'à 2 milliards ; en France, au contraire, la production est beaucoup plus considérable et le numéraire plus abondant. Il faut donc que ce soit l'activité de la circulation qui quintuple la valeur intrinsèque des espèces ; chez nous il suffit d'une activité qui la triple pour la mettre au niveau de la richesse des produits. — En admettant, d'après M. Moreau de Jonnès, que la masse totale du numéraire en circula-

tion soit pour l'Europe et les Etats-Unis d'Amérique de 8 milliards, et la population de 230 millions d'âmes, on aura une moyenne de 35 fr. par individu. La France, pour une population de 34 millions, possède 2 milliards de fr., ce qui donne 86 fr. par tête. En Angleterre la proportion est de 85 fr. ; celle des Etats-Unis est bien moins considérable. — C'est à l'article général *monnaie* que nous renvoyons pour tous les développements et les différents détails que peut réclamer le sujet qui nous occupe.

NUMÉRATEUR (*math.*). — C'est le nom par lequel on désigne celui des deux termes d'une *fraction* ou d'une *expression fractionnaire* qui indique de combien de parties se compose cette quantité, le rapport de ces parties avec l'unité étant déterminé par l'autre terme, appelé, pour cette raison, *dénominateur* (*voy.* Fraction). Dans l'écriture usuelle, le numérateur s'écrit soit au-dessus, soit à gauche de la barre horizontale ou oblique qui sépare les deux termes de l'expression ; par exemple, $\frac{3}{4}$ ou 3/4. — Dans les fractions décimales, le numérateur seul a besoin d'être écrit, le dénominateur se trouvant déterminé par le rang qu'occupent les chiffres du numérateur lui-même, conséquence nécessaire de notre système de numération décimale (*voy.* Numération). — Dans les fractions continues, le numérateur est l'unité, et le dénominateur un nombre entier, plus une fraction qui, elle-même, a pour numérateur un nombre entier, plus une fraction, et ainsi de suite indéfiniment. — Il résulte de la définition même que plus le numérateur est grand, le dénominateur restant le même, plus la fraction est grande ; — que, si le dénominateur est égal au numérateur ou en est un multiple, la quantité est un nombre entier ; — qu'une expression fractionnaire dans laquelle le numérateur est plus petit que le dénominateur et ne le divise pas exactement est composée d'autant d'entiers qu'il y a d'unités dans le quotient du numérateur par le dénominateur, plus une fraction ayant pour numérateur le reste de la division et pour dénominateur le diviseur ; — qu'en multipliant ou divisant le numérateur par X on rend la fraction respectivement X fois plus grande ou plus petite ; — que c'est sur le numérateur seulement que s'opère la comparaison des expressions fractionnaires entre elles, après qu'elles ont été préalablement réduites au même dénominateur. C'est sur ce principe que reposent l'addition et la soustraction entre les fractions.

NUMÉRATION (*philosophie des mathématiques*), système de langage et de signes qui rend possibles et faciles la dénomination et l'énonciation de toutes les quantités. — La numération peut être considérée sous trois points de vue principaux : 1° en général et comme système ; 2° en tant que le système s'applique à la parole, c'est-à-dire comme numération parlée ; 3° en tant qu'elle s'applique à des signes, et alors ce troisième aspect se subdivise en numération écrite et en numérations diverses qui emploient des signes mobiles tels que cailloux, jetons, boules, etc.

I. Système de numération. — Un système n'est qu'un ingénieux expédient par lequel la raison supplée à la mémoire. Aussi, nous qui comprenons tout système comme une vue de l'intelligence cherchant à rapporter une série de faits ou de notions à la place qui leur est assignée dans le plan de l'harmonie divine, nous reconnaissons non-seulement que la numération considérée comme un simple expédient ne peut être expliquée ni justifiée d'une manière suffisante, mais en outre qu'il y a dans cette manière de la considérer un obstacle radical à toute espèce de perfectionnement. Comment, en effet, aurait-on cherché un expédient pour suppléer la mémoire, au sujet des quantités, avant d'avoir acquis préalablement la connaissance de la quantité elle-même, et comment expliquer l'acquisition de cette connaissance sans remonter à Dieu? On rapporte que l'algébriste Lacroix dit un jour à l'Institut n'avoir jamais compris comment se formait l'idée de nombre. Il avait parfaitement raison, car cette idée ne peut jamais être comprise à l'aide de considérations purement et exclusivement mathématiques. En vain dit-on que c'est une sensation réfléchie, en vain affirme-t-on que, si au milieu d'un groupe d'objets semblables l'attention se concentre suffisâmment sur un de ces objets, il en résulte une abstraction dont le sentiment est celui de l'unité ; que maintenant, si l'attention, sans cesser d'être fixée sur cet objet, se porte sur un autre, puis sur un autre et ainsi de suite, il se produira une idée nette de l'unité ajoutée et surajoutée à elle-même un nombre de fois déterminé ; qu'alors, en

marquant chacune de ces idées d'un signe de convention qui la rappelle ou d'un mot qui la désigne, on aura l'histoire du nombre. Il reste toujours à savoir comment se produit le phénomène d'une sensation transformée en idée ou faisant naître une idée. C'est là ce qui ne s'explique pas dans ce genre d'explication.

Mais si nous nous demandons quelle place il est possible d'attribuer à la numération dans le plan de l'harmonie divine, il nous sera possible de raisonner ainsi : Dieu a créé l'homme pour en être connu ; il a voulu que cette connaissance fût le résultat non-seulement d'une révélation directe faite à notre premier père, mais encore de la contemplation de toutes les splendeurs de la création; « les cieux racontent la gloire de Dieu, » dit la parole divine. Or tout est ordre et nombre, c'est-à-dire harmonie, dans l'univers ; la faculté de saisir et de comprendre les relations d'ordre et de nombre nous a donc été nécessairement donnée. La notion du nombre une fois acquise, l'homme n'a pas tardé à s'apercevoir que l'esprit s'égarait dans la considération d'une sorte de grandeur susceptible de s'amplifier ou de s'amoindrir indéfiniment ; il dut chercher, par l'établissement d'un système de numération, à mettre de l'ordre dans la série d'idées qui émanait de cette étude. Une infinité d'analogies lui étaient offertes par la création pour l'aider dans cette voie. Toutes les aptitudes, toutes les capacités trouvèrent chacune, dans une ou plusieurs de ces analogies, des exemples frappants de la formation du nombre, par augmentations et diminutions successives aussi bien que par multiplication et par division. Elles purent en même temps y apercevoir et y reconnaître le classement par unités progressivement plus fortes dans un sens, plus faibles dans l'autre, suivant une proportion régulièrement déterminée et susceptible d'être étendue à l'infini.

Une question qui n'a pas été traitée est celle de savoir si des hommes ont jamais admis l'emploi simultané de plusieurs systèmes de numération, dont chacun aurait été spécialement appliqué à l'espèce de spéculations qu'il aurait plus facilement résolue. On peut donc admettre que l'opinion générale serait contraire à cette supposition ; car, en effet, on fait trop peu de distinction entre l'unité et l'uniformité pour ne pas regarder comme un pas vers la perfection l'application uniforme d'un seul et même système à toutes les circonstances dans lesquelles on a recours à l'emploi des nombres. Contrairement à cette façon de voir, nous pensons qu'il y aurait souvent avantage à employer des systèmes spéciaux pour certains calculs, et que plusieurs modes de numération ont dû être simultanément employés. Nous appuyons la première de ces opinions sur celle de Leibnitz, que nous exposerons lorsqu'il sera question de la numération binaire, et sur la nature des choses elles-mêmes ; et nous voyons la preuve de la seconde dans la suite des traditions et dans le reflet qu'elles ont projeté jusque sur nos habitudes actuelles; la preuve résultera, nous l'espérons, de la suite même de ce travail.

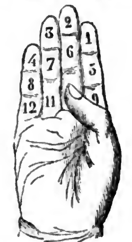
Les premières distinctions que l'homme dut saisir dans l'ordre d'idées qui nous occupe furent sans doute celles de pluralité, d'unité simple et d'unité composée; une foule d'objets devaient faire naître ces idées. La contemplation du ciel suggéra l'idée de la pluralité et de l'unité simple suivant que l'attention fut portée sur une ou sur plusieurs étoiles. La vue d'un arbre éveilla, en outre, l'idée de l'unité composée, puisque la pluralité de ses feuilles et de ses branches n'empêche pas de concevoir cet ensemble comme une seule individualité. Mais c'est dans la famille que l'homme trouva l'exemple frappant de nombres ordonnés harmonieusement dans une série progressive et régulière, la plus saisissante et la plus simple que l'on puisse concevoir. Elle donne, 1° en remontant, la progression géométrique croissante 1, 2, 4, 8, 16, etc., et 2° en descendant, la progression $\frac{1}{2}, \frac{1}{4}, \frac{1}{8}, \frac{1}{16}$, etc., c'est-à-dire le système de numération binaire, dont nous reparlerons au paragraphe de la numération écrite. Le corps humain offre, de son côté, de nouveaux exemples de la distribution par deux; les membres sont distribués par couple, et chacun d'eux est placé symétriquement sur le côté du corps. Mais, à mesure que l'intelligence, éveillée sur cette espèce d'idées, observe avec plus d'attention, elle reconnaît que chaque membre est composé de trois parties : le pied, la jambe, la cuisse dans les membres inférieurs; la main, l'avant-bras et le bras dans les membres supérieurs. Chaque partie est ré-

pétée quatre fois (par les quatre membres), et de cette combinaison résulte le nombre 12. Les pieds et surtout les mains, considérés avec une légère attention, donnent deux combinaisons nouvelles, 5 pour les doigts d'une main et 10 pour les deux. On avait eu jusque-là l'idée de quantités groupées par 2, par 3, par 4, par 6 et par 12, on eut alors l'idée des groupes par 5 et par 10. Cet accroissement de combinaisons fit peut-être borner à ce point l'étude des analogies présentées par le corps humain; mais ce qui donna sans doute une plus grande importance à l'emploi de la combinaison par 10, ce fut la parfaite mobilité des doigts et la facilité que les mouvements du bras donnaient pour présenter partout où il en était besoin ces nouveaux emblèmes des quantités.

On dut bientôt s'apercevoir que ce même avantage de la mobilité, qui rendait si précieux l'emploi des doigts, était dû à leur division en phalanges. On a fait remarquer que parmi les cinq doigts de la main il en est un tellement différent des autres par sa forme, par son point d'attache et par cette mobilité tout à fait spéciale qui permet de l'opposer successivement à tous et à chacun des autres, qu'il n'existe pas une langue, pas un individu, qui ne le distingue par un nom particulier, que ces différences, qui lui assignent un emploi spécial et distinct, ne permettent pas de le confondre avec les autres doigts; que cette distinction naturelle étant observée, on ne trouve plus à chaque main que quatre doigts sur lesquels on puisse indiquer les quantités en promenant le pouce sur chacune de leurs douze phalanges; que, dans ce cas, il est facile de montrer sur une main les douze premiers nombres, et sur l'autre les douze douzaines. La figure rend ce système palpable. Elle montre deux mains; les douze phalanges de la main droite indiquent les douze unités, et celles de la main gauche les douze douzaines. Le pouce droit placé sur la phalange numérotée 10, et le pouce gauche placé sur celle numérotée 9, désignent simultanément une quantité composée de neuf douzaines et dix unités, c'est-à-dire, dans notre langage actuel, le nombre 118.

Autant il est facile de compter ainsi d'une façon parfaitement claire, autant la manière de compter en employant les dix doigts comme des unités est difficile et amphibologique, car il y a nécessité de placer devant l'autre la main qui est employée alterna-





tivement comme indicateur; la prétention de faire lever chacun des doigts isolément est impraticable. Cette méthode de compter par les phalanges a l'avantage de démontrer par le fait lui-même que le produit de deux nombres est toujours le même, quel que soit l'ordre dans lequel on effectue la multiplication; car les douze phalanges sont toujours en même quantité, soit qu'on en compte trois par chacun des quatre doigts, et que l'on multiplie 3 par 4, soit qu'on en compte quatre terminales, quatre moyennes et quatre radicales, et que l'on multiplie 4 par 3. D'une autre part, ce n'est que par cet emploi des douze phalanges de chaque main, pour représenter avec l'une les unités simples et avec l'autre les douzaines d'unités, que l'on a pu se trouver conduit à un véritable système de numération assez simple pour être à la portée de tous et assez à la mesure de l'homme pour lui permettre d'énoncer les quantités les plus usuelles sans de trop fastidieuses répétitions. Le seul emploi des dix doigts ne pouvait donner ainsi le véritable principe d'un système de numération; car, en admettant même que l'on eût pu se trouver conduit à faire des doigts des deux mains, c'est-à-dire de la dizaine, une nouvelle unité, il n'était plus possible de montrer la suite de cette nouvelle unité comme on le fait dans le système qu'on vient d'indiquer. — Arrivés à ce point, nous allons passer à l'exposé des systèmes appliqués à l'énonciation verbale des quantités.

II. Numération parlée. — Aristote a le premier fait la remarque que tous les hommes se sont accordés à choisir le système de numération par dix; il excepte seulement une tribu obscure de la Thrace qui comptait par quatre. Cette remarque n'a pas été infirmée,

c'est-à-dire qu'en général on trouve, dans toutes les langues dignes de ce nom, des mots distincts pour exprimer les nombres jusqu'à dix, et que les nombres plus élevés sont exprimés par la répétition de ces mots primitifs, combinés avec des mots nouveaux créés pour exprimer tous les multiples de dix. On peut même remarquer, la plupart du temps, que les mots qui expriment ces multiples sont dérivés de ceux affectés à la désignation des neuf premières unités, et qu'il n'y a de mots véritablement nouveaux que pour exprimer les puissances de dix, c'est-à-dire cent, mille, million, etc. Le philosophe grec, et depuis lui tous ceux qui ont parlé de la numération, ont attribué cette coïncidence à l'analogie que les dix doigts auraient fournie, et ils en ont conclu que le système si universellement adopté était le plus naturel, le meilleur, et qu'il dérivait nécessairement de l'emploi que l'on avait fait d'abord des doigts pour exprimer les nombres. Nous sommes loin de nier que le système décimal soit naturel, ni qu'il soit excellent, mais nous ne pouvons admettre que les dix doigts en soient le type. En effet, ce système de numération est basé sur plusieurs principes. D'abord on réunit les dix premières unités en une nouvelle unité multiple ou dizaine; puis on donne à chacune de ces nouvelles unités un rang et un nom analogues à ceux de la première dizaine, enfin de dix dizaines on constitue une unité de troisième ordre qui se forme de la réunion de toutes les précédentes, plus un, et qui se range et se nomme à leur imitation. Enfin la réunion, le groupe de ces trois sortes d'unités sert de type et se répète indéfiniment dans l'expression des quantités de plus en plus grandes, que l'on groupe de même par unités, dizaines et centaines, sauf à changer le nom de l'unité qui est toujours une puissance de dix. La difficulté levée par ce système de numération est celle qui consiste à faire compter les dizaines exactement comme les unités, et à s'arrêter dans cette voie lorsque l'on est arrivé à dix dizaines, absolument comme on s'est arrêté lorsqu'on est arrivé à dix unités. Or le moyen de franchir cette difficulté ne se trouve pas dans l'emploi des dix doigts; les doigts forment bien, si l'on veut, l'unité multiple, la dizaine, mais ils ne permettent pas de continuer à compter jusqu'à dix dizaines comme on avait compté jusqu'à dix unités. L'emploi des douze phalanges donne, au contraire, au moyen de la seconde main, le moyen de franchir cette difficulté de manière à mettre sur la voie pour continuer à l'infini. Au reste, les faits démontrent parfaitement l'absence d'analogie suffisante que nous signalons. Aristote, cet homme de génie qui prétendait que la numération décimale était naturelle parce que l'homme avait été doué de dix doigts et non d'un tout autre nombre, avait dans sa propre langue le système tout construit en progression croissante; comment se fait-il qu'il ne l'ait pas appliqué à la progression décroissante? Il ne lui était pourtant pas difficile de voir que, puisque les dizaines étaient le décuple des unités, celles-ci, à leur tour, étaient le dixième des dizaines, et alors il eût pu employer cette remarque à l'énonciation des fractions. Il n'a cependant pas aperçu ce rapport ni cette conséquence, d'où nous conclurons qu'il n'avait pas trouvé la clef du système dans l'analogie qu'il lui supposait avec nos dix doigts. Pourquoi d'ailleurs, si cette explication supposée avait été la véritable, ce puissant génie ne pensa-t-il pas non plus à appliquer à l'écriture des nombres ce même système dont il croyait avoir trouvé l'origine et la loi? C'est que l'on n'était pas sur la voie de la vérité; on était même si éloigné d'y être, que, pour suppléer à l'insuffisance des chiffres grecs, Archimède inventa une période de huit chiffres, comme nous le verrons à l'article de la numération écrite.

Nous pensons que la numération, telle que nous l'ont transmise les anciens, est comme un débris d'un ordre social plus avancé, et qui nous a été apporté tronqué et confondu avec des fragments de plusieurs autres systèmes, que nous avons mêlés tant bien que mal, mais non pas reliés les uns avec les autres. Ces débris consistent dans la dénomination des fractions : un demi, un quart, un huitième, etc., appartiennent au système binaire ou quaternaire; un tiers, un douzième, etc., à la numération duodécimale. Et non-seulement ces portions de systèmes différents ont pris simultanément place dans notre numération parlée, à l'exclusion absolue des fractions décimales, suite nécessaire du système dominant, mais encore ils se sont perpétués dans l'usage de toutes les mesures qui ont, toujours et dans toute l'Europe, été divisées en seizièmes ou en douzièmes. La Chine est peut-être le seul pays où la division décimale des mesures ait

été employée concurremment avec celle par douze et par seize. L'usage de compter les marchandises par douzaines, douzaines de douzaines ou grosses, douzaines de grosses ou masses, c'est-à-dire par les puissances de douze, provient aussi de la même source; il est parfaitement en dehors de la numération par les dix doigts. Il en est de même de la numération par soixante usitée dans l'astronomie, où soixante tierces forment une seconde, soixante secondes une minute, soixante minutes une heure ou un degré. Enfin de nos jours, à la suite de longs efforts, ce système de numération est employé dans la progression croissante et dans la progression décroissante pour les nombres abstraits. La France, que l'on commence à suivre dans cette voie, a fait adopter, par l'autorité de la loi, des mesures régulièrement décimales dans leurs multiples comme dans leurs divisions. Le système complet et dans la régularité qu'on doit lui supposer emploie les mots un, deux, trois, quatre, cinq, six, sept, huit, neuf pour racines de tous les autres nombres; *unante*, *duante*, trente, quarante, cinquante, soixante, septante, *octante*, nonante expriment les dizaines dans le même ordre et par des mots dérivés des premiers; les mots cent, deux cents, trois cents, etc., expriment les dizaines de dizaines ou les dizaines élevées à la seconde puissance; mille exprime celles élevées à la troisième. Avec l'addition de tous les nombres précédents, on compte depuis un mille et deux mille jusqu'à dix mille et cent mille; dix centaines de mille ou dix à la quatrième puissance s'appelle *million* et se compte de même; *billion* ou *milliard*, *trillion*, *quatrillion*, *quintillion*, etc., expriment les puissances successives. Dans l'ordre décroissant, on emploie les mêmes mots auxquels on ajoute la terminaison *ième*, et les *dixièmes*, *centièmes*, *millièmes*, etc., s'expriment comme les entiers et avec les mêmes mots. Quant aux mesures, le nom de celles-ci étant donné, on le fait précéder des mots *déca*, *hecto*, *kilo*, *myria*, pour représenter ces mesures lorsqu'elles deviennent dix, cent, mille ou dix mille fois plus grandes, et des mots *déci*, *centi*, *milli*, *dix milli*, etc., pour exprimer que la mesure est dix, cent, mille, dix mille fois moindre. Pour être tout à fait exact, il faut dire que la régularité dans la formation des noms des nombres n'est pas aussi grande que nous l'avons dit. Au lieu d'*unante*, *duante*, *octante*, nous disons dix, vingt et quatre-vingts; *septante* et *nonante* sont moins employés peut-être que soixante et dix et quatre-vingt-dix. De même, au lieu de dire pour la seconde dizaine *unante un*, *unante deux*, etc., on dit onze, douze, treize, quatorze, etc. Les mots soixante et dix, quatre-vingts, quatre-vingt-dix sont les restes d'un système que la France a employé pendant plusieurs siècles comme numération parlée, et que le gouvernement a conservé jusqu'à la révolution comme numération écrite et pour la comptabilité de l'Etat. On disait six-vingts, sept-vingts, huit-vingts, et l'on passait de l'un de ces nombres à l'autre en disant, six-vingt-un..., six-vingt-dix, six-vingt-onze, etc. On écrivait par le même système, comme nous le dirons tout à l'heure. Au reste, et bien que le système décimal soit généralement usité, il existe encore plusieurs écarts dans les langues; l'Italie en offre un assez notable pour que nous ne le passions pas sous silence. Nous avons dit que les mots cent, mille, million, billion, etc., exprimaient les puissances successives de dix. La langue italienne, au lieu d'appliquer un nom à chacune de ces puissances, n'en fournit que de deux en deux; ainsi, après avoir donné à la seconde puissance un nom équivalant à cent, et à la troisième celui de mille, elle applique celui de million à l'ensemble des quatrième et cinquième puissances, et ainsi de suite, c'est-à-dire que, de même que tous nos groupes se composent de centaines, dizaines et unités, les Italiens les composent de centaines, dizaines et unités de mille; de sorte qu'il leur faut dix centaines de mille de millions pour faire un billion, dix centaines de mille de billions pour faire un trillion, etc., et ils disent deux cent dix mille neuf cent quatre-vingt-sept millions six cent cinquante-quatre mille trois cent vingt-quatre unités, lorsque nous disons deux cent dix billions, neuf cent quatre-vingt-sept millions, etc.—Ces irrégularités dans le langage ne sont pas reproduites dans la numération écrite adoptée par les modernes; mais l'antiquité se servait de manières d'exprimer les nombres qui ne se rattachent à aucun des systèmes dont nous avons parlé, et qui ont influé sur la manière d'écrire qu'elle nous a transmise. Cette manière tenait à la formation des nombres par soustraction. Ainsi on dit en grec : un homme âgé de trente ans moins deux ou moins trois, au lieu de dire comme nous vingt-sept ou

vingt-huit ans ; le latin dit deux de vingt au lieu de dix-huit. A quel système se rattachaient ces débris épars au milieu de langages basés dans leur ensemble sur d'autres principes? Le calendrier antique, dans lequel on comptait les jours en rétrogradant, provenait-il de la même source?

III. Numération écrite. — Les hommes du monde ont donc reçu la tradition de plusieurs numérations parlées ; ils en ont fait un système unique et régulier pour l'expression des nombres abstraits et entiers; mais il a fallu des siècles de travail et des prodiges de génie avant d'arriver à ce résultat, et les efforts mêmes de toutes les civilisations n'avaient rien produit, en fait d'écriture, qui approchât du système conservé par les Indous et qui ne nous fut connu qu'au XIIe siècle. Depuis cette époque, il a fallu quatre siècles avant que Regiomontanus (Jean-Muller) imaginât de se conformer, en descendant, à la même loi que l'on suivait depuis si longtemps dans le sens ascendant. Cette découverte, qui eut lieu vers 1504, fut appliquée durant deux siècles, avant que Leibnitz fût frappé de l'idée que cette loi de progression, lorsqu'on l'appliquait à la racine 2, apparaissait facile et s'illuminait d'autant d'évidence qu'elle avait été obscure, tant qu'on l'avait employée avec la racine 10. A peine cette idée fut-elle communiquée à un missionnaire français en Chine, que celui-ci reconnut, dans un tableau dont les savants de cet antique empire avaient eux-mêmes perdu le sens, l'application de la numération binaire au moyen de la position respective de deux sortes de lignes. Mais, jusque-là, que d'efforts infructueux!

Les Hébreux, et d'après eux les Grecs, eurent deux manières de chiffrer ; dans l'une, ils donnèrent à leurs lettres une valeur numérale suivant le sens du mot dont elles étaient le commencement. C'est ainsi que, chez les Grecs, Π commençant Πέντε, Δ, Δέκα, H, Hκατόν, X, Χίλια, valurent 5, 10, 100, 1,000. Dans ce système, toute lettre placée dans l'intérieur du Π était quintuplée; ainsi |Π| valait 500, |Δ| 50, etc. Dans l'autre, ils employèrent les lettres suivant l'ordre alphabétique. L'alphabet grec n'étant pas conforme à celui des Juifs, les Grecs inventèrent des caractères nouveaux pour suppléer à ceux qui manquaient, et les mirent à la place même où le caractère hébraïque se trouvait sans correspondant. C'est ainsi que l'on obtint la suite de caractères que nous donnons avec leur valeur :

α, β, γ, δ, ε, ς, ζ, η, θ,
1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9,

ι, κ, λ, μ, ν, ξ, ο, π, ϟ,
10, 20, 30, 40, 50, 60, 70, 80, 90,

ρ, σ, τ, υ, φ, χ, ψ, ω, ϡ.
100, 200, 300, 400, 500, 600, 700, 800, 900

Les figures ς ou digamma, ϟ ou coppa et ϡ ou sanpi ne font pas partie de l'alphabet grec. Avec ces caractères, on écrivait jusqu'à 999, ϟϡθ. Pour les mille, on prenait les chiffres des unités que l'on marquait d'un trait ou d'un point placé au-dessus, ou d'une virgule mise à côté, ce qui permettait d'écrire 9,999, θ, ϟϡθ. Les dizaines de mille ou myriades s'indiquaient en mettant un M au-dessous du nombre, ou bien en plaçant les deux lettres Mυ à la suite de ce même nombre dont on les séparait par un point. Enfin on se contentait quelquefois d'un point seul. Ceci permettait d'écrire la valeur 999,999,999 ainsi, θ, ϟϡθ.θϟϡθ, c'est-à-dire neuf mille neuf cent nonante-neuf myriades, neuf mille neuf cent nonante-neuf unités, ce qui était le nombre le plus élevé de l'arithmétique usuelle chez les Grecs. On voit qu'il était exprimé par huit figures. — Ce système paraissait insuffisant pour écrire des quantités considérables et à plus forte raison l'infinité des nombres; on disait spécialement qu'il ne pouvait suffire à exprimer les grains de sable et que leur masse était innombrable. Archimède combattit cette opinion dans un traité spécial intitulé *Arénaire*, où il démontre que, bien loin de manquer au problème proposé, le système pourrait exprimer la quantité de grains de sable compris dans une sphère dont le diamètre serait la distance, alors présumée, de la terre aux étoiles fixes. Pour représenter ce nombre, il prit pour unité la myriade carrée, 1,000,000,000, c'est-à-dire une unité de plus que le nombre le plus élevé auquel atteignait l'arithmétique vulgaire, et il appela *nombre de second ordre* ceux que l'on pouvait former avec cette unité. Il obtint ainsi le moyen d'exprimer des quantités pour lesquelles il nous faut seize figures; puis de nouveau il fit, de ce nombre augmenté de 1, une nouvelle unité, et ainsi de suite, ce qui lui donna une écriture dont les figures sont partagées en périodes de huit, auxquelles il donna le nom d'*octades*.

Apollonius réduisit ces périodes à quatre figures. On pouvait écrire par l'un et par l'autre système les quantités à l'infini, comme nous le faisons de nos jours; mais aucun d'eux ne reflétait, comme le nôtre, l'ordre dans l'ensemble et dans les parties que nous montre la création. En effet, la progression qu'Archimède observait de myriade en myriade, et Apollonius de mille en mille, leur échappait lorsqu'ils descendaient aux unités inférieures. Si nous comparons le système d'Apollonius à celui de l'Italie actuelle, nous les verrons compter l'un et l'autre de la même façon par séries de mille; mais le philosophe grec écrira 9,000 par un seul caractère suivi d'une virgule, θ; il écrira 9,009 par deux caractères θ,θ; de même que 9,900, θ, ϡ ou 9,090 θ, ϟ; sans qu'il y ait dans le nombre ou la place de ses figures aucune progression ni aucun ordre. Quant aux fractions, les Grecs écrivaient le dénominateur et plaçaient le numérateur en exposant. Lorsque ce numérateur était l'unité, il était représenté par une apostrophe. δ' veut dire $\frac{1}{4}$, et ζλγ vaut $\frac{7}{33}$.

L'Institut d'Egypte a soupçonné que les Egyptiens avaient plusieurs méthodes pour écrire les nombres; mais, suivant M. Jomard, il n'a reconnu que celle qui consistait dans l'emploi de six caractères analogues à ceux I, V, X, L, C et M des Romains et employés de la même façon. Une particularité remarquable, et que M. Jomard cherche en vain, suivant nous, à rattacher à son système, est celle-ci : Horapollon enseigne que, chez les Egyptiens, deux lignes expriment l'unité. Or ceci ne cadre pas avec la figure d'un rectangle très-allongé ‖ que M. Jomard pense représenter un. Mais il y a, dans cette indication, une bien remarquable coïncidence avec la manière de représenter l'unité dans le tableau de Fo-Hi que nous reproduirons plus loin.

Nous ne nous arrêterons pas au système des Romains, on sait qu'ils reproduisaient leurs caractères numéraux autant de fois moins une qu'il le fallait pour que le plus faible arrivât à valoir celui qui le précédait immédiatement; mais ils introduisirent, pour diminuer le nombre des signes, un artifice qui tenait à un usage de leur langue et de la langue grecque. Ces deux langues emploient souvent une locution comme deux moins vingt pour dire dix-huit. Ils procédèrent aussi, dans leur écriture, par voie de soustraction, et pour cela ils donnèrent une valeur de position à leurs caractères; mais cette valeur n'avait aucun rapport avec ce que nous entendons aujourd'hui par la même expression : elle consistait, pour eux, en ce que toute lettre placée à gauche d'une plus forte devenait négative, c'est-à-dire devait être soustraite. Ainsi :

IV vaut 5—1=4; XIX=10+10—1=19, etc.

En outre, chacune de ces lettres devenait mille fois plus forte, lorsqu'elle était surmontée d'un trait horizontal. Ce système, apporté dans notre pays, y fut modifié, et prit le nom de *chiffre français* ou *financier*. On conserva les lettres I, V, X, L, C, que l'on fit minuscules; la lettre *g* remplaça M. On conserva la valeur négative indiquée par la position; mais le changement important consista à rapprocher beaucoup l'expression écrite de l'expression parlée. Ainsi on n'écrivit guère sur la ligne que des unités, et leur ordre fut indiqué par des lettres placées au-dessus et comme un exposant. On écrivit *iiij*^{xx} pour LXXX ou 80, *iiij*^{xx} *xix* pour 99, *vi*^{xx} pour 120, *iv*^{c} pour 400, etc. L'esprit humain avait donc trouvé, après bien des siècles et un à un, les principes qui forment la base de notre numération. Aristote avait reconnu et constaté que celle-ci procédait de l'unité à la dizaine, puis à la centaine, et en suivant ainsi toujours par dix. Archimède avait inventé et appliqué la progression croissante suivant les puissances 10^4, 10^8, etc. Apollonius employa celle 10^3, 10^6, etc. Les Romains connurent une valeur de position; mais personne ne sut combiner ces deux principes dans un ordre qui les réunit tous deux. Enfin Leibnitz fit ressortir, avec une clarté qui avait échappé jusqu'à lui, la loi fondamentale de toutes les numérations, quel que fût le nombre pris pour base. Voici comme il explique lui-même sa découverte dans une communication à l'Académie des sciences :

« Le calcul ordinaire d'arithmétique se fait suivant la progression de dix en dix. On se sert de dix caractères, qui sont 0, 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, qui signifient zéro, un, et les nombres suivants jusqu'à neuf inclusivement. Et puis, allant à dix, on recommence, et on écrit *dix* par 10, et *dix* fois *dix*, ou *cent*, par 100, et *dix* fois *cent*, ou *mille*, par 1,000, et *dix* fois *mille* par 10,000, et ainsi de suite. Mais, au lieu de la progression de dix en dix, j'ai employé, depuis

plusieurs années, la progression la plus simple de toutes, qui va de deux en deux, ayant trouvé qu'elle sert à la perfection de la science des nombres. Ainsi je n'y emploie point d'autres caractères que 0 et 1, et puis, allant à deux, je recommence. C'est pourquoi *deux* s'écrit par 10, et *deux* fois *deux*, ou *quatre*, par 100, et *deux* fois *quatre*, ou *huit*, par 1,000, et *deux* fois *huit*, ou *seize*, par 100,000, et ainsi de suite. Voici la table des nombres de cette façon, que l'on peut continuer tant que l'on voudra.

Table des nombres écrits dans le système binaire.

0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	1	1
0	0	0	0	1	0	2
0	0	0	0	1	1	3
0	0	0	1	0	0	4
0	0	0	1	0	1	5
0	0	0	1	1	0	6
0	0	0	1	1	1	7
0	0	1	0	0	0	8
0	0	1	0	0	1	9
0	0	1	0	1	0	10
0	0	1	0	1	1	11
0	0	1	1	0	0	12
0	0	1	1	0	1	13
0	0	1	1	1	0	14
0	0	1	1	1	1	15
0	1	0	0	0	0	16
0	1	0	0	0	1	17
0	1	0	0	1	0	18
0	1	0	0	1	1	19
0	1	0	1	0	0	20
0	1	0	1	0	1	21
0	1	0	1	1	0	22
0	1	0	1	1	1	23
0	1	1	0	0	0	24
0	1	1	0	0	1	25
0	1	1	0	1	0	26
0	1	1	0	1	1	27
0	1	1	1	0	0	28
0	1	1	1	0	1	29
0	1	1	1	1	0	30
0	1	1	1	1	1	31
1	0	0	0	0	0	32

« On voit ici, d'un seul coup d'œil, la raison d'une *propriété célèbre de la progression géométrique double* en nombres entiers, qui porte que, si on n'a qu'un de ces nombres de chaque degré, on peut en composer tous les autres nombres entiers au-dessous du double du plus haut degré ; car ici c'est comme si on disait, par exemple, que **111**, ou **7**, est la somme de quatre, de deux et d'un

100	4
10	2
1	1
111	7

, et que 1101 ou 13 est la somme de huit, quatre et un

1000	8
100	4
1	1
1101	13

. Cette propriété sert aux essayeurs pour peser toutes sortes de masses avec peu de poids, et pourrait servir dans les monnaies pour donner plusieurs valeurs avec peu de pièces

« Cette expression du nombre, étant établie, sert à faire très-facilement toutes sortes d'opérations.

Pour l'addition, par exemple,

110	6	101	5	1110	14
111	7	1011	11	10001	17
1101	13	10000	16	11111	31

Pour la soustraction.

1101	13	10000	16	11111	31
111	7	1011	11	10001	17
110	6	101	5	1110	14

Pour la multiplication.

11	3	101	5	101	5
11	3	11	3	101	5
11		101		101	
11		101		1010	
1001	9	1111	15	11001	25

Pour la division.

15	ɪ ɪ 1 1	101	5
3	ɪ ɪ ɪ1		
	ɪ1		

« Et toutes ces opérations sont si aisées, qu'on n'a jamais besoin de rien essayer ni de deviner, comme il faut faire dans la division ordinaire. On n'a point besoin non plus de rien apprendre par cœur ici, comme dans le calcul ordinaire, où il faut savoir, par exemple, que 6 et 7, pris ensemble, font 13, et que 5, multiplié par 3, donne 15, suivant la table d'*une fois un est un*, qu'on appelle *pythagorique*. Mais ici tout cela se trouve et se prouve de source, comme on le voit dans les exemples précédents.

« Cependant je ne recommande point cette manière de compter pour la faire introduire à la place de la pratique ordinaire par dix, car, outre qu'on est accoutumé à celle-ci, on n'a point besoin d'y apprendre ce qu'on a déjà appris par cœur. Ainsi la pratique par dix est plus abrégée et les nombres y sont moins longs ; et, si on était accoutumé à aller par douze ou par seize, il y aurait encore plus d'avantage. Mais le calcul par deux, c'est-à-dire par 0 et par 1, en récompense de sa longueur, est le plus fondamental pour la science et donne de nouvelles découvertes qui se trouvent ensuite utiles

même pour la pratique des nombres et surtout pour la géométrie, et dont la raison est que les nombres, étant réduits aux plus simples principes, comme 0 et 1, il paraît partout un ordre merveilleux. Par exemple, dans la table même des nombres, on voit, en chaque colonne, régner des périodes qui recommencent toujours. Dans la première colonne c'est 01, dans la seconde 0011, dans la troisième 00001111, dans la quatrième 0000000011111111, et ainsi de suite; et on a mis des petits zéros dans la table pour remplir le vide au commencement de la colonne et pour mieux marquer ces périodes. On a aussi mené dans la table des lignes qui marquent que ce que ces lignes renferment revient toujours sous elles, et il se trouve encore que les nombres carrés, cubiques et d'autres puissances, idem les nombres triangulaires, pyramidaux et autres nombres figurés, ont aussi de semblables périodes, de sorte qu'on ne peut écrire tout de suite les tables sans calculer; et une prolixité dans le commencement, qui donne ensuite le moyen d'épargner le calcul et d'aller à l'infini par règle, est infiniment avantageuse.

« Ce qu'il y a de surprenant dans ce calcul, c'est que cette arithmétique par 0 et 1 se trouve contenir le mystère des lignes d'un ancien roi philosophe nommé Fohy, qu'on croit avoir vécu il y a plus de quatre mille ans, et que les Chinois regardent comme le fondateur de leur empire et de leurs sciences. Il y a plusieurs figures linéaires qu'on lui attribue; elles reviennent toutes à cette arithmétique, mais il suffit de mettre ici la figure de huit *cova*, comme on l'appelle, qui passe pour fondamentale, et d'y joindre l'explication, qui est manifeste, pourvu qu'on remarque premièrement qu'une ligne entière ——— signifie l'unité ou 1, et secondement qu'une ligne brisée — — signifie le zéro ou 0.

000	001	010	011	100	101	011	111
0	1	10	11	100	101	1101	11
0	1	2	3	4	5	6	7

« Les Chinois ont perdu la signification des *cova*, ou linéations de Fohy, peut-être depuis plus d'un millénaire d'années, et ils ont fait là-dessus des commentaires où ils ont cherché je ne sais quel sens éloigné, de sorte qu'il a fallu que la vraie explication leur vînt maintenant des Européens. Voici comment : il n'y a guère plus de deux ans que j'envoyai au R. P. Bouvet, jésuite français célèbre, qui demeure à Pékin, ma manière de compter par 0 et 1, et il n'en fallut pas davantage pour lui faire reconnaître que c'est la clef des figures de Fohy. Ainsi, m'écrivant le 14 novembre 1701, il m'a envoyé la grande figure de ce prince philosophe, qui en a 64, et ne laisse plus lieu de douter de la vérité de notre interprétation, de sorte qu'on peut dire que ce père a déchiffré l'énigme de Fohy à l'aide de ce que je lui avais communiqué; et, comme ces figures sont peut-être le plus ancien monument de science qui soit au monde, cette restitution de leur sens, après un si grand intervalle de temps, paraîtra d'autant plus curieuse (1703, 5 mai). »

Dans la communication que Leibnitz avait faite de cette découverte à Bernoulli, par une lettre datée de Hanovre, 5 avril 1701, il dit une chose merveilleuse, c'est que dans toutes les puissances élevées ou leurs sommes l'expression n'est pas plus longue que dans les nombres naturels eux-mêmes. Dans ce calcul, ajoute-t-il, est recélée la dernière ressource de la science pour les transcendantes déterminées, quand elles ne peuvent être exprimées autrement. Bernoulli répond à Leibnitz que lui-même s'était occupé de cette façon de compter, qu'il l'avait communiquée au duc Rodolphe-Auguste quelques années auparavant; que ce prince avait trouvé ce système de numération merveilleux; qu'il y voyait l'image de la création et l'origine de toutes choses de rien par Dieu, comme la création et l'origine du nombre par 1 et 0, et qu'il avait fait graver ces deux chiffres sur son cachet. Nous avons rapporté ce passage de Bernoulli pour faire voir que cette analogie symbolique qu'on a souvent signalée comme une faiblesse de Leibnitz n'appartenait pas à ce grand homme. Les Chinois ont trouvé bien d'autres interprétations à ces figures; il en est donné un aperçu au mot SYMBOLISME.

Tableau des soixante-quatre cours de Fo-Hi expliquées par Leibnitz.

A.			B.			C.			D.		
1er	111111	63.	17e	000000	0.	33e	010001	17.	49e	100010	34.
2e	010111	23.	18e	111010	58.	34e	000010	2.	50e	010000	16.
3e	110111	55.	19e	111011	59.	35e	000111	7.	51e	111000	56.
4e	111101	61.	20e	101111	47.	36e	000100	4.	52e	001000	8.
5e	011001	25.	21e	100110	38.	37e	000010	3.	53e	110000	48.
6e	101001	41.	22e	100111	37.	38e	100000	32.	54e	000001	1.
7e	111001	57.	23e	100111	39.	39e	100001	33.	55e	011110	30.
8e	010010	18.	24e	101101	45.	40e	011100	28.	56e	001110	14.
9e	111100	60.	25e	001111	15.	41e	101000	40.	57e	000101	5.
10e	110101	53.	26e	101011	43.	42e	010100	20.	58e	001010	10.
11e	100011	35.	27e	110001	49.	43e	011111	31.	59e	111110	62.
12e	011000	24.	28e	000110	6.	44e	011010	26.	60e	010110	22.
13e	011101	29.	29e	101110	46.	45e	001001	9.	61e	100100	36.
14e	110100	52.	30e	001011	11.	46e	001101	13.	62e	101100	44.
15e	110110	54.	31e	011011	27.	47e	110010	50.	63e	010011	19.
16e	110011	51.	32e	001100	12.	48e	010101	21.	64e	101010	42.

Dans chaque colonne de ce tableau, le premier rang de chiffres à gauche indique le numéro d'ordre de la figure qui se trouve en face; les chiffres qui sont au-dessous de chaque figure en sont la traduction dans le système binaire, et ceux à droite les expliquent dans le système usuel. On peut remarquer que la colonne B n'est autre chose que la colonne A, dont les figures seraient lues de haut en bas au lieu de l'être de bas en haut. Il en est de même de la colonne D relativement à la colonne C. Huit figures seulement ne sont pas conformes à cet ordre; ce sont les 1re et 17e, 8e et 24e, 16e et 32e, 39e et 55e, qui, étant composées de lignes symétriquement opposées, ne changeraient pas de valeur par le renversement. On a suivi à leur égard une autre sorte d'analogie, celle de l'opposition des lignes chacune à chacune. La place occupée par la ligne entière dans l'une de ces figures est occupée par la ligne interrompue dans la figure qui se trouve en face. Ces observations s'appliquent également à l'expression des quantités par six chiffres binaires.

Non-seulement les Chinois avaient cessé de comprendre ce tableau d'arithmétique binaire, mais encore leur numération écrite n'était pas supérieure à celle des Grecs, quoiqu'il fût très-facile de la rendre décimale. Ils ont, en effet, dix signes, parmi lesquels il y en a un qui sert à décupler ceux qui le précédent. Toutes les fois que ce signe peut être omis sans équivoque on le supprime; le système est purement décimal, et les signes ont une valeur de position; mais, toutes les fois qu'il y aurait incertitude, on le conserve, et la valeur relative des signes n'est plus indiquée par leur seule position. Parmi les questions presque élémentaires que le système binaire peut nettement éclairer, nous citerons seulement celle-ci. Bezout enseigne, dans son *Algèbre*, que la somme des termes de la progression $\because \frac{1}{2} : \frac{1}{4} : \frac{1}{8} : \frac{1}{16} : \frac{1}{32}$, décroissant à l'infini, vaut 1. Cette suite, écrite dans le système binaire, prend la forme 0,11111, forme qui, soit dit en passant, est beaucoup plus simple que celle fournie par le système décimal, et l'erreur de Bezout devient évidente, car quel que soit le nombre de chiffres qu'on ajoute à cette fraction, elle n'atteindra jamais l'unité. En effet, dans les systèmes de numération par progression régulière, tout chiffre d'un ordre supérieur, quelle que soit sa valeur propre, surpasse d'une unité la plus grande somme de tous les chiffres d'ordre inférieur. La forme générale qui s'applique à l'écriture des quantités dans toutes ces numérations est celle-ci :

$$CR^4 + CR^3 + CR^2 + CR^1 + CR^0,$$
$$+ CR^{-1} + CR^{2-} + CR^{-3} + CR^{-4}.$$

R indiquant la racine du système, 2 pour le système binaire, 10 pour le système décimal, 12 pour le duodécimal, etc., qui, en partant de la puissance 0, s'élève jusqu'à l'infini par les puissances successives 1, 2, 3, 4..... et descend de même par les mêmes puissances affectées du signe négatif; C est le coefficient par lequel on peut multiplier la racine dans chaque terme. Ce coefficient est toujours moindre d'une unité que le chiffre de la racine. Lorsque la racine est 10, le coefficient peut être de 1 à 10-1 ou 9. Lorsque cette racine est 2, le coefficient devient 2-1 ou 1. Cette formule fait voir qu'il est toujours possible d'exprimer un nombre quelconque, par les puissances successives d'un autre, multipliées par des coefficients qui suffisent pour indiquer immédiatement le nombre cherché, lorsque l'on est familiarisé par l'habitude avec les puissances du nombre sous-entendu. Mais il n'est pas indifférent à la solution des questions de choisir tel ou tel nombre pour racine de la progression; car, parmi les propriétés des nombres, il y en a qui sont essentielles à leur nature et d'autres qui dérivent des conditions données pour base à chaque numération. (*Voy.* NOMBRE, DÉCIMAL [système].)

Numérations diverses. — Nous ne voulons pas exposer les différents artifices dont on a pu ou dont on peut se servir pour exprimer les quantités autrement que par l'écriture. On sait que dans l'Inde les brahmanes exécutent les calculs les plus difficiles, ceux des éclipses par exemple, avec des coquilles. On compte aussi avec des jetons qui se mettent de bas en haut, chacun dans une ligne, et sur deux rangs, de manière à former quatre groupes, dont l'un représente les unités, l'autre les demi-dizaines, le troisième les dizaines, le quatrième les cinquantaines, ordre qui peut s'étendre suivant le besoin. Les Romains comptaient avec des cailloux, *calculi*, dont le nom a fourni le mot *calcul;* ils se servaient encore de l'*abacus* (*voy*

ce mot), table à compter qui se composait de cordons indiquant l'ordre des unités, et dans chacun desquels étaient enfilées neuf boules que l'on y faisait glisser. Beaucoup de nos petites écoles se servent d'un tableau analogue qui porte le nom de *boulier compteur*. Les Chinois ont aussi une machine à compter qu'ils appellent *soux-pan*. Em. Lefèvre.

NUMÉRIEN (Marcus Aurelius Numerianus) était fils de Carus, qui le déclara empereur avec Carin en l'an 282. Le discours que Numérien adressa au sénat à l'occasion de son avénement fut trouvé si éloquent, qu'on lui érigea une statue dans la bibliothèque ulpienne, avec cette inscription : « *Oratori temporibus suis potentissimo.* » Quelque exagérés que fussent ces honneurs et cet éloge, Numérien, selon Vopiscus, n'en était pas tout à fait indigne. Il s'était adonné avec succès à l'étude des lettres, surtout à l'éloquence et à la poésie. Il suivit son père dans la guerre contre les Sarmates. Carus y ayant péri victime des complots d'Aper, Numérien s'enferma dans sa litière pour y cacher sa douleur; les coups de l'assassin vinrent l'y frapper. Cette mort fut longtemps tenue secrète; mais, quand l'odeur du cadavre l'eut décelée à l'armée, Aper en fut puni par le poignard des soldats, et ce fut Dioclétien qu'on donna pour successeur à Numérien. Ce jeune prince, mort en 284, n'avait régné que quelques mois. On a de lui quelques livres estimés, *scripta nobiliora*, comme dit Vopiscus, mais qui sont aujourd'hui perdus. Les médailles de Numérien sont assez connues. Ed. F.

NUMÉRO (*accept. div.*), nombre ou chiffre employé pour distinguer, désigner ou — nommer un objet parmi plusieurs autres. L'idée de quantité est tout à fait secondaire et peut même être complétement écartée lorsque les nombres ou les chiffres sont ainsi employés. Cette application particulière des nombres est fort naturelle, quoique détournée de leur usage arithmétique. On a commencé par indiquer l'ordre des objets par l'emploi des adjectifs numéraux, puis on a désigné chacun des objets ainsi classés par le nom même du nombre qui lui était échu, et du nom de nombre on a fait enfin une sorte de nom appellatif; c'est ce que nous appelons *numéro*. Les anciens ont usé de ce procédé pour désigner les différents corps de leurs armées, et les écrivains latins emploient souvent le mot *numeri* comme équivalent de celui de cohortes. Le système de numération constitue effectivement une langue si claire, si précise, si vaste, puisqu'elle peut exprimer l'infinité des nombres, si universelle pour ainsi dire, qu'on a pu facilement être amené à y recourir lorsque les objets à désigner étaient trop nombreux ou trop variés pour offrir des rapports plus faciles à saisir que ceux d'ordre naturel ou artificiel. Une fois admis, cet emploi a pris d'autant plus d'extension que les systèmes de numération se sont trouvés plus parfaits. Les anciens, dont la numération écrite laissait trop à désirer, en ont fait un usage bien plus restreint que nous. Aujourd'hui, et depuis l'adoption des chiffres arabes et la vulgarisation de l'art d'écrire, cet usage est, pour ainsi dire, universel et de chaque instant; les particuliers et l'Etat, l'industrie et le commerce ont constamment recours à l'emploi des numéros, et l'on pourrait presque dire qu'il serait plus facile d'énumérer les circonstances dans lesquelles on pourrait s'en passer que celles où l'on a coutume de l'appliquer. Cette fréquence de l'emploi des nombres, sous ce point de vue spécial, a justifié l'emploi d'un mot particulier pour le désigner. Les Italiens, en introduisant parmi nous l'usage des loteries, ont apporté en même temps les termes de *bianco* (blanc), qu'ils prononçaient *blanque*, pour désigner les billets perdants, et de *numéro* (nombre), pour appeler ou désigner, lors du tirage, chacun des billets sortis de l'urne. Ces billets avaient pour principale marque de reconnaissance une devise choisie par le joueur et inscrite sur le registre de la loterie. Mais, soit pour parer à la circonstance où plusieurs joueurs auraient involontairement pris la même devise, soit parce que le chiffre était plus facile à reconnaître, on marqua bientôt chaque billet d'un nombre, ou, comme on dit en italien, d'un *numéro*. De là est venue cette phrase proverbiale, *entendre le numéro*, pour dire, *être au courant d'une affaire*, parce que celui qui savait distinguer le numéro de son billet ne craignait pas d'être trompé. Le mot, vulgarisé d'abord par l'usage des loteries, est resté dans notre langue.

Les numéros, avons-nous dit, s'appliquent à des usages très-variés : d'abord ils servent à marquer l'ordre et la place des objets; c'est ce qui arrive lorsque l'on numérote les pages ou les articles d'un livre,

les maisons d'une ville, etc. : puis ils se mettent sur des objets qui ne sont pas destinés à rester classés dans l'ordre numérique qu'on leur a d'abord attribué ; c'est ainsi que les élèves d'un lycée, que les soldats d'un régiment sont inscrits sous un numéro qui, plus tard, n'indiquera pas le rang qu'ils occuperont. Il en est de même pour les billets souscrits par un négociant, les obligations des villes, les bons du trésor, etc., qui ne sont pas destinés à circuler ni à venir au payement dans l'ordre de leurs numéros ; enfin on les emploie pour indiquer une qualité dans les objets. C'est ainsi que les chaussures, les gants, les vêtements sont numérotés suivant leur grandeur par ceux qui les confectionnent en grand, et qu'une infinité d'objets, les aiguilles, les épingles et les fils de toute nature, sont numérotés suivant le rapport du poids à la longueur, ou suivant leur finesse. Les numéros qui indiquent ces différentes qualités ou celles d'autre nature dans d'autres objets peuvent être appliqués d'après des données différentes et aussi variables qu'il y a de fabriques ou de commerçants. Cette variété ramène dans les désignations le désordre que l'emploi du numérotage avait eu pour but de faire cesser ; elle est donc, sous ce rapport, nuisible au fabricant, au commerçant, au consommateur ; elle compromet nécessairement l'intérêt public, et l'intervention des pouvoirs administratifs est donc évidemment appelée. A notre époque, où l'individualisme est activement et hautement préconisé, où l'on décore du nom de liberté du commerce une malheureuse anarchie qui dégénère en luttes ruineuses pour tous, ruineuses au point de vue de la fortune comme à celui de la probité, il serait difficile de faire admettre la légitimité de l'intervention réglementaire de l'Etat, si déjà elle n'existait légalement et en fait pour une partie assez importante des objets fabriqués, c'est-à-dire pour les fils de substances textiles. Le décret du 14 décembre 1810, les lois de douane de 1816 et 1819, et les ordonnances des 22 juillet et 12 décembre 1818, du 26 mai 1819 et du 8 avril 1829, ont posé le principe de la réglementation et ont fixé, pour ces sortes de fils, un mode uniforme de numérotage dont l'exécution n'a été obligatoire qu'à dater du 1er juillet 1819.

Le numérotage des fils avait été adopté généralement par l'industrie ; le numéro exprimait soit le rapport d'une longueur fixe à un poids variable, soit celui d'un poids constant à une longueur variable. Ce dernier système était appliqué aux fils de coton et de laine, et le premier à ceux de lin et de soie. Mais cette différence n'était pas la seule qui existât dans les systèmes admis ; le poids constant était partout le même, c'était la livre poids de marc, mais la longueur qui lui était comparée et qui était celle de l'échevette variait de 600 à 1,000 aunes. La raison ou le rapport indiqué par le numéro n'était autre chose que le nombre d'échevettes nécessaire pour faire le poids d'une livre. On voit que la longueur de l'échevette, étant variable, suivant les fabriques, le rapport exprimé par le numéro était incertain. Pour le fil de laine, il y avait, à Sedan seulement, deux méthodes différentes : si la laine était cardée, c'est-à-dire filée en gras, l'échevette, qui portait le nom d'échée, était de 1,493 mètres 6 dixièmes ; si elle était peignée, c'est-à-dire filée en maigre, l'échée n'était plus que de 731 mètres. Le numéro indiquait toujours, dans l'un et dans l'autre cas, le nombre d'échées nécessaire pour une livre. Pour le lin, on comptait par quart de 12 ½ portées, et ce quart valait 3,200 aunes équivalant à 3,800 mètres. Pour la soie, l'unité de longueur était 400 aunes valant 475 mètres, et le nombre de grains exprimant le poids de ces 400 aunes était le numéro ou plutôt le titre de ces fils. — Le décret du 14 décembre 1810 ordonna qu'à compter du 1er mars 1811 les fils de coton, lin, chanvre et laine seraient dévidés en échevettes dont les dix feraient un écheveau, que chaque échevette serait de 1,000 mètres, et que les fils seraient étiquetés d'un numéro indicatif du nombre d'échevettes nécessaire pour le poids de 1 kilogramme. Ce décret ne fut point appliqué, pas plus que les ordonnances de 1818 ; mais, le 26 mai 1819, une nouvelle ordonnance rendit leur exécution obligatoire à partir du 1er juillet suivant. Elle porte, dans son article 4 : «... Tous les cotons filés provenant de fabriques françaises seront étiquetés, suivant leur degré de finesse, d'un numéro indicatif du nombre d'écheveaux nécessaire pour former une livre métrique ou demi-kilogramme...» L'article 5 veut que la vente ait lieu par paquets d'une livre métrique. Cette ordonnance dérogeait au système de nos mesures en prenant pour point de comparaison la

moitié de l'unité de poids au lieu de cette unité elle-même. D'autres ordonnances des 16 juin et 1[er] décembre 1819 et celle du 8 avril 1829 maintinrent cette anomalie : cette dernière ordonnance déroge à quelques mesures prescrites antérieurement, et affranchit particulièrement du numérotage les fils à coudre ou à broder vendus en bobines et les fils ne dépassant pas le numéro 16; elle stipule aussi que le numéro est le chiffre que le coton avait étant écru, quelle qu'ait été l'influence du blanchiment ou de la teinture sur la mesure et sur le poids. Les fils de coton sont les seuls dont ces ordonnances réglementent le numérotage.

Nous avons dit que le numéro pouvait indiquer soit le rapport d'un poids constant à une longueur variable, soit celui d'une longueur constante à un poids toujours variable. Dans l'une comme dans l'autre de ces hypothèses, la grosseur relative de deux fils de numéros différents n'est pas suffisamment indiquée par la comparaison de leurs numéros. Un exemple va le prouver. Entre deux fils portant l'un le numéro 5, l'autre le 6, la grosseur est proportionnelle aux fractions $\frac{1}{5}$ et $\frac{1}{6}$, dont le rapport est $\frac{6}{5}$ ou 1 et $\frac{1}{5}$. Si nous prenons deux autres fils des numéros 199 et 200, leur grosseur sera dans le rapport de $\frac{1}{199}$ à $\frac{1}{200}$, rapport exprimé par la fraction $\frac{200}{199}$ ou bien 1 plus $\frac{1}{199}$. Ce rapport de la grosseur des fils portant les numéros consécutifs 199 et 200 est très-faible, tandis que celui qui se trouve entre les deux numéros consécutifs 5 et 6 est assez fort. Ce système de numérotage laisse donc beaucoup à désirer sous le point de vue de l'indication de la finesse, puisque la finesse indiquée par deux numéros consécutifs est d'autant plus rapprochée que les numéros sont plus élevés, et d'autant plus éloignée qu'ils sont plus bas.

Le système suivi pour les fils métalliques n'offre pas cet inconvénient, parce qu'il est à peu près basé sur la progression naturelle des nombres. La jauge de Limoges pour les fils de fer donne le numéro 24 au fil de 7 millimètres de diamètre, dimension la plus petite que l'on obtienne par le laminoir, et le numéro 0 à celui de 4 dixièmes de millimètre ; 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11 dixièmes de millimètre portent les numéros 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, puis on saute à 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20. 21, qui sont numérotés depuis 8 jusqu'à 15. et l'on continue, en sautant plusieurs numéros, par 25, 29, 34, 38, 44, 50, 57 et 62 dixièmes de millimètre de diamètre ; le dernier numéro se trouve être 24, qui correspond à 70 dixièmes ou 7 millimètres.—A Nuremberg, il y a 16 numéros dont 4 au-dessous de zéro et 11 au-dessus. Le numéro métrique du plus gros est 0,4 ; il correspond au numéro métrique 0,115, c'est-à-dire que 115 mètres de long pèsent 500 grammes ; celui du plus fin est 11 et correspond au numéro métrique 3221. Suivant cette façon de numéroter, le trait d'argent porte le numéro 18 ; il a 0 millimètre 58602 ou un peu moins de $\frac{6}{100}$ de millimètre de diamètre.—A l'Aigle, on donne le numéro 0 à un fil de fer de 1/2 kilogramme qui a 46 mètres de long. Le numéro 15, qui est le dernier, correspond à un fil du même poids, cent quatre-vingts fois plus long, c'est-à-dire qui mesure 2,880 mètres.

Nous avons cité différents modes de numérotage comme exemple de l'utilité que l'on peut retirer de cette langue particulière. On voit combien elle a de concision, de précision, et en même temps combien il est indispensable de lui donner des bases aussi fixes que celles des poids et mesures ; car, avec l'anarchie qui préside à l'emploi du numérotage, ce moyen devient d'autant plus dangereux dans les relations commerciales, que ses avantages sont plus apparents. EM. LEFÈVRE.

NUMICUS ou **NUMICIUS** (*géogr.*), petit fleuve du Latium, près de Lavinium. Sur ses bords eut lieu une bataille entre les Troyens commandés par Enée, et les Tyrrhéniens sous les ordres de Mézence. C'est dans le Numicus que se noya Anne, sœur de Didon, et qu'on retrouva, dit-on, le corps d'Enée, ce qui fit honorer ce héros comme Jupiter Indigète par les peuples riverains.

NUMIDIE (*géogr. anc.*), vaste contrée de l'Afrique septentrionale à laquelle les Grecs, selon Pline, donnaient le nom de *Metagonitis*. Elle était habitée par une foule de tribus indépendantes, parmi lesquelles les *Massyliens* et les *Massésyliens* tenaient le premier rang. Les premiers occupaient la Numidie orientale ou *Massylie*, qui s'étendait depuis la province romaine d'Afrique jusqu'au promontoire Tritum, suivant Strabon, et les seconds la Numidie occidentale ou *Massésylie*, séparée de la Mauritanie par la Malucha, Molochath ou Malva (aujourd'hui Moulouia) ; les limites de la Numidie, au sud, ne sauraient être précisées. Ses monarques les plus puissants

étendaient sans doute leur autorité jusqu'aux frontières du désert. La Numidie répondait donc presque entièrement à nos possessions actuelles dans le nord de l'Afrique. Ses habitants, à moitié barbares, parcouraient en nomades les fertiles contrées du Maghreb, ce qui avait fait donner à leur patrie, par les Romains, le nom de *Numidie* (pays des nomades), comme nous l'apprennent Strabon (liv. D^er^) et Herodianus (lib. VII). Cavaliers intrépides, ils montaient à poil des chevaux petits, sobres et rapides, qu'ils guidaient par la parole ou à l'aide d'une baguette. Une lance terminée par un fer aplati et un poignard étaient leurs armes ordinaires. Leurs rares fantassins portaient un bouclier de peau d'éléphant. Ils s'adonnaient peu à l'agriculture; cependant, à l'époque des guerres puniques, les princes auxquels ils obéissaient cherchèrent à les attacher au sol, et, sous la domination romaine, leur pays, soit par leurs mains, soit par celles de leurs esclaves, devint le grenier de l'Italie. Strabon rapporte que le blé s'y élevait à la hauteur de 5 coudées et que la paille était de la grosseur du petit doigt. L'intérieur de la Numidie était peu habité; la lisière qui s'étendait le long de la Méditerranée, au contraire, était florissante et couverte de villes.

Les Numides, sans doute, sont les ancêtres de ces peuplades nombreuses qui, le long de la chaîne de l'Atlas jusqu'à la côte occidentale de l'Afrique, reçoivent des Arabes ou des nègres leurs voisins les noms de Berbers, Kabaïls, etc., et dont le nom véritable, *Amazygh* (nobles) ou *Amazerqt* (libres), qu'ils se donnaient eux-mêmes, ne différait peut-être point de ceux de *Mazax*, *Mazici*, *Mazyes*, *Mazyces*, etc., sous lequel les anciens désignaient différents peuples de ces contrées. La langue khoviah ou chillah, presque sans analogie avec aucune autre langue connue et dont les divers dialectes sont parlés par toutes les tribus des Amazyghs, paraît, en outre, fort ancienne, et doit avoir été celle des anciens sujets de Massinissa. Quant à l'origine des Numides, elle est enveloppée d'impénétrables ténèbres. M. d'Avezac serait porté à les faire dériver d'une souche cananéenne à laquelle se seraient mêlés d'autres éléments et le sang japétique, hypothèse qu'on pourrait corroborer de plusieurs données historiques. Saint Augustin, en effet, dit que des paysans des environs d'Hippone prétendaient être Cananéens; Procope parle d'une colonne près de Tanger où on lisait : « C'est nous qui avons fui devant ce voleur de Josué, fils de Nun. » La Gémare de Babylone parle aussi de Cananéens réfugiés en Afrique par suite de l'invasion hébraïque; Strabon, Salluste et Pline font également mention de peuples de l'Afrique septentrionale venus d'Asie à la suite d'Hercule. Mais, en adoptant ces suppositions, il faudrait reconnaître au moins que ces peuples, après l'émigration, oublièrent tout à fait leur langue pour en adopter une étrangère.

La Numidie fut d'abord en partie soumise par les Carthaginois; mais, comme un but exclusivement commercial présidait à toutes leurs entreprises, ils se bornèrent, en général, à l'occupation de quelques points importants sur les côtes, où ils établirent des comptoirs fortifiés pour trafiquer avec les indigènes et pouvoir relâcher au besoin dans leurs traversées d'Espagne. Les plus remarquables de ces comptoirs étaient *Tabraca*, entre le Tusca (Goadilbarbar) et le Rubricatus (Seybouse); *Collops* ou *Collu* (Collo), à l'est du fleuve Ampsagas (Oued-el-Kebir), et à l'ouest du promontoire Tetrum (Bugaroni), où Bocchus livra Jugurtha aux Romains; *Iol* (Cherchell), surnommée plus tard *Cæsarea* par Juba II, en l'honneur d'Auguste; *Siga* (près de Tlemcen). A l'époque des guerres puniques, régnaient sur la Numidie occidentale Scyphax, et sur la Numidie orientale Massinissa, qui, tour à tour alliés de Carthage et de Rome et rivaux en amour (*voy.* SOPHONISBE), se disputèrent la possession de toute la Numidie : Massinissa triompha. Eclairé par les splendeurs de Rome, il ne se contenta pas de régner; il voulut civiliser et s'efforça de rendre les Massésyliens sédentaires et de leur faire cultiver la plaine fertile de l'Hamsah. A sa mort (149 av. J. C.), son royaume fut partagé entre ses trois fils, Micipsa, Gulussa, Manestabal, et, par la mort prématurée de ces deux derniers, passa tout entier entre les mains de Micipsa qui, en 119, le laissa à ses deux fils Hiempsal et Adherbal, et à son neveu Jugurtha. Celui ci, ambitieux, hardi, entreprenant, ne reculant pas plus devant le crime que devant le danger, voulut régner seul; il se défit d'Hiempsal au bout de quelques mois, fit périr Adherbal (112 av. J. C.) après l'avoir pris dans Cirtha, et, vaincu deux fois par Metellus et Marius, fut livré aux Romains

par Bocchus, son beau-père, et alla mourir de faim, à Rome, dans un cachot. Les Romains se trouvèrent alors les arbitres et les maîtres de la Numidie. Ils donnèrent à Bocchus la Massésylie pour le récompenser de sa trahison, et accordèrent à deux petits-fils de Massinissa, Hiempsal II et Mandrestal, le reste de la Numidie, après avoir, toutefois, réuni à la province d'Afrique plusieurs cantons de l'ancien royaume de Massinissa, qui avaient été enlevés par ce prince aux Carthaginois. Juba Ier, successeur d'Hiempsal (vers l'an 50 av. J. C.), s'immisça dans les guerres civiles des Romains, prit parti pour Pompée, et, après la bataille de Pharsale, se joignit à Metellus Scipion, fut vaincu à Thapse (Demsas [57 av. J. C.]), dans la Byzacène, par César, et se fit donner la mort par un esclave. César réunit alors la Numidie à l'empire. Juba II, fils de Juba Ier, qui avait su se concilier les bonnes grâces d'Auguste, reçut plus tard (vers l'an 30 av. J. C.) les deux Mauritanies et la Gétulie. Son règne fut long et heureux; il le termina l'an 23 environ après J. C. Ptolémée, son fils, occupa le trône après lui et fut assassiné (l'an 38) par ses sujets, las peut-être d'obéir à des princes que la tutelle de Rome rendait presque étrangers. Il eut pour successeur Edémon, sous le règne duquel Suetonius Paulinus fit la conquête de la Numidie et de la Mauritanie, pays qui furent définitivement réunis à l'empire (an 42). Sous Adrien, la Numidie fut divisée en *Numidie propre* (partie de la Massylie), et *Mauritanie césarienne* (l'ancienne Massésylie). Une autre division, sous le nom de *Setifensis* (pays de Sétif) ou *Mauritania setifensis*, entre le Chinalaph (Chélif) à l'ouest, et la Numidie propre à l'est, fut encore opérée dans la suite. Dans les premiers siècles du christianisme, la Numidie florissante, fertilisée et couverte de colonies romaines, reçut un grand nombre d'évêchés. Nous ne citerons que celui d'Hippo-regius (Bone), illustré par saint Augustin. L'an 428 ou 429, les Vandales, déjà établis en Espagne, furent appelés en Afrique par Boniface, gouverneur de cette province, malgré les conseils à la fois affectueux et sévères de saint Augustin, qui était ami de ce général. Genseric arriva avec ses hordes, pilla et saccagea les villes opulentes du littoral. Un siècle plus tard, les barbares furent, à leur tour, chassés par Bélisaire, et la Numidie se trouva de nouveau réunie à l'empire, qui la conserva jusqu'à la conquête arabe.

Il nous reste maintenant à faire connaître les noms des rivières et des villes les plus remarquables de la Numidie. Les premières étaient, de l'est à l'ouest : le *Bagradas* (Mezdjerda), qui, après avoir arrosé quelque temps ce pays, traversait la Byzacène et allait se jeter à la mer, entre Carthage et Utique; le *Rubricatus* (Seybouse), qui va tomber dans le golfe appelé aujourd'hui *golfe de Bone*, à l'est du mont *Pappua* (Djebel-Edough); l'*Ampsagas* (Ouadi-el-Kébir, *le grand fleuve*), qui, sous les empereurs, séparait la Numidie de la Mauritanie et avait son embouchure entre *Igilgilis* (Dgigelli), à l'ouest, et *Collu* ou *Collops* (Collo); l'*Audus* (Adouse), qui verse ses eaux dans le golfe de Bougie, entre *Saldæ* (Bougie) et Igilgilis; le *Saleus* (Mazafran ou Oudjer), qui, après avoir reçu la rivière connue aujourd'hui sous le nom de *Chiffa*, arrive à la mer au sud-ouest du promontoire *Rusucurru* (cap de Sidi-Ferruch); le *Chinalaph* (Chélif), qui joint la côte à l'est de Cartenna (Ténez ou Mostaganem); le *Chylemath* (Habra), qui se jette dans le Portus Magnus (Oran ou plutôt Mers-el-Kébir); l'*Asarath* (Isser), qui tombe dans le golfe de Harchgoune, port de l'antique Siga (aujourd'hui Ned-Roma), jadis capitale de Scyphax, déjà détruite du temps de Strabon; la *Molochat* ou *Malva* (Moulouia), qui se perd dans le golfe dit aujourd'hui de *Mélilha*, à cause de la ville de ce nom, l'ancienne Rusadir, entre le promontoire Metagonium (cap Horn), à l'est, et le promontoire Rusadir (capo de Tres Forcas) à l'ouest.

En traçant cette courte topographie, nous avons fait connaître en même temps les lieux les plus remarquables de la côte, auxquels nous n'avons qu'à ajouter *Rusicada* (Stora), sur le golfe de Numidie (de Stora); *Icosium*, qui paraît être notre ville d'Alger; *Iol*, nommée plus tard *Cæsarea* par Juba II en l'honneur d'Auguste, la moderne *Cherchell*, que Danville prenait pour Alger; *Portus divini* ou *Portus deorum* (peut-être Arzew). Parmi les villes de l'intérieur nous citerons, dans la Numidie orientale, *Cirtha*, plus tard Constantine, qui a conservé ce dernier nom, résidence de Massinissa et de ses successeurs; l'un d'eux, Micipsa, l'avait ornée d'un grand nombre de beaux édifices et y avait établi une colonie de Grecs. Elle devint si florissante que, au rapport de Strabon, elle pouvait mettre sur pied dix mille cavaliers et

le double de fantassins. *Milevis* (Milah), au nord de Cirtha, sur l'Ampsagas, avec des eaux célèbres et où se tinrent deux conciles, (402 et 416). *Lambœsa*, au sud de Cirtha, dans le mont Aurasius (Aouras) : elle avait 3 lieues de tour, et l'on y entrait par douze arcs de triomphe. *Tagaste*, au sud-est d'Hippone, patrie de saint Augustin ; *Madaurus* ou *Madura*, à l'est de Tagaste : Apulée y naquit. *Vacca*, *Baga* ou *Vata*, non loin des limites de la province romaine, la ville la plus commerçante de la Numidie, prise et saccagée par Metellus au commencement de la guerre de Jugurtha, et ensuite par Juba II. Elle avait été cédée à la Numidie après la prise de Carthage. *Suthul*, la même peut-être que *Sufétula*, au sud de Zama ; c'est là que Jugurtha avait enfermé une partie de ses trésors. *Tala* ou *Telepte*, au sud-est de Vacca, prise par Metellus après quarante jours de siége. *Sicca* (Keff), surnommée *Venerea* à cause du culte qu'on y rendait à Mylitta, à l'ouest de Bagadras. — Dans la Numidie orientale (capitale Siga), on trouvait *Sitifi* (Sétif), à l'est; *Tubusuptus* (Burg) ; *Lamida* (Médéah) ; *Blida colonia* (Blidah) ; *Calaa* (Calaat-el-Ved), forteresse sur la Malva, au sud-ouest de Siga. AL. BONNEAU.

NUMISMA CENSUS (*hist. rom.*), espèce de tribut par tête que payaient les Juifs aux empereurs romains. C'est en présentant à Jésus-Christ la pièce qui servait à payer ce tribut que les Pharisiens et les Hérodiens voulurent le tenter (MATTH. 22). Le Sauveur les remplit de confusion en leur répondant, par une allusion à l'image de la pièce : *rendez à César ce qui appartient à César*.

NUMISMATIQUE.—C'est le nom donné à la science qui a pour objet le classement et l'explication des pièces de différents métaux et de forme presque toujours lenticulaire, auxquelles on a attribué le nom général de *médailles*. La *numismatique* est la science des *médailles*.— Celui qui se livre à l'étude de la *numismatique* est, suivant le dictionnaire de l'Académie française et la plupart des écrivains de notre langue, un *numismate*. Cependant depuis quelques années l'usage semble avoir prévalu, comme nous l'avions conseillé, d'écrire : *numismatiste*.

Le mot *numismatique* est consacré par l'usage ; cependant il aurait été plus régulier de dire la *nomismatique*. En effet, ou l'on tire ce mot du grec, et alors c'est de νόμισμα qu'il dérive ; ou ce mot nous vient du latin, et les grammairiens modernes sont convenus d'écrire, conformément à l'étymologie, *nomisma*, dans tous les passages où se rencontre cet emprunt fait par les Latins au vocabulaire grec. — Toutefois l'autorité des manuscrits prouve que les Romains écrivaient habituellement *numisma*, par suite de la substitution si fréquente de l'*u* à l'*o* dans les transcriptions du grec en latin, peut être aussi par une tendance naturelle à se rapprocher du mot *numus*, qui désigne habituellement en latin l'objet exprimé en grec par νόμισμα. Or, comme les mots dérivés du grec ne nous sont arrivés, en général, qu'à travers la transcription latine, il n'y a rien d'étonnant à ce qu'on ait écrit *numismatique*. — Νόμισμα vient de νέμω et de νόμος comme le démontre ce passage d'Aristote (*Ethic.*, v, 5). « C'est de même que la *monnaie* (νόμισμα) est devenue, par convention, un objet d'échange ; aussi l'appelle-t-on *nomisma*, son existence étant non le produit de la nature, mais l'œuvre de la *loi* (νόμος), ce qui fait qu'il dépend de nous de la modifier ou de la décrier. » Les Doriens ne disaient pas νόμισμα, mais νοῦμμος, et ce mot, qui a certainement la même origine que le précédent, se retrouvait en latin sous la forme *nummus* ou *numus*. Νόμισμα en grec se prenait dans l'acception plus générale d'*usage, convention, prescription légale*. *Numisma* chez les Latins se trouve aussi dans le sens de *type*, *image empreinte sur la monnaie*. Il en était de même de *moneta*, qui voulait dire à la fois 1° *une pièce de monnaie*, 2° *le type de la monnaie*, 3° *le lieu où l'on frappait la monnaie*. Ce lieu, à Rome, était proche du temple de Junon, surnommée elle-même *Moneta*. Nous n'avons pas ici à rechercher si ce surnom provenait du verbe *monere*, avertir; et si la *monnaie* ne fut ainsi nommée qu'à cause de Junon *Moneta*. Eckhel (*D. N.*, t. I) a pensé que déjà, chez les Romains du second siècle, l'acception de *nomisma* avait commencé à devenir distincte de celle de *nummus*, et qu'on avait dès lors pris l'habitude de désigner par la première de ces expressions les pièces anciennes ou de coin étranger qu'on rassemblait à titre de collection précieuse. A l'appui de son opinion, il cite ce passage d'Ulpien : « Dans les cas de legs d'or ou d'argent monnayé, il faut que les objets soient désignés d'une manière expresse, par exemple que le testa-

teur dise si ce sont des *philippes*, des *nomismata* (c'est-à-dire des médailles), etc...., qu'il entend léguer. » Forcellini ajoute à cette citation un autre passage de Paul dans lequel ce jurisconsulte parle des *médailles* (*nomismata*) antiques d'or ou d'argent dont on se sert en guise de bijoux, usage qui s'est conservé parmi les femmes de l'Orient. Ainsi, dans l'acception scientifique, les *nomismata* des anciens, les *médailles* des modernes sont les pièces recueillies à titre de curiosité, et qui, sous ce rapport, se distinguent de la monnaie courante (*nummus* ou *moneta*).

Medaglia, dans l'origine, n'avait été, pour les Italiens, qu'un synonyme d'obole ou de demi denier, comme on le voit dans les *Novelle Antiche*, 94, 3; c'était l'équivalent du mot de basse latinité *medallia*, dont notre *maille* était, à son tour, la transcription avec crase, conformément aux lois de formation de notre propre idiome. On trouve encore dans Nicot notre mot *médaille* sous la forme de *medalle*. Les *mailles* italiennes ou *medaglie* étant tombées en désuétude, on ne donna plus ce nom qu'aux pièces anciennes qui n'avaient désormais qu'un intérêt de curiosité. Quant à l'origine de *medallia*, du Cange s'était aperçu qu'elle provenait des deniers et oboles d'argent de *Melle*, en Poitou, frappés sous les Carlovingiens, pièces extrêmement multipliées (à cause de l'importance des mines d'argent exploitées dans cette localité pendant les siècles du moyen âge), et qui portent l'inscription *Metallum*. De *Metallum*, au pluriel *Metalla*, on aura fait *medalla*, et plus tard le singulier féminin *medallia*. Il manquerait à la preuve de cette opinion, la forme intermédiaire *medalla*; mais M. Lecointre-Dupont a prouvé, par la publication d'un *triens*, qu'à l'époque mérovingienne *Melle* portait le nom de *Medolus* ou *Medolum*, au lieu de *Metallum*, en latin la *mine* (forme allusive qu'on peut mettre sur le compte des érudits du temps de Charlemagne). Le *d* de *Medolus* sera resté dans la tradition populaire et aura passé dans la forme également populaire de *medallia*. — On désigne aussi, dans notre langue, certaines pièces sous le nom de *médailles*, non d'après leur âge, mais aussi d'après leur forme, leur dimension et leur usage. Du temps d'Eckhel, on posait encore la question de savoir si les médailles antiques avaient été une *monnaie* véritable; aujourd'hui que la question est irrévocablement tranchée dans le sens affirmatif, on se demande si les anciens, outre leur *monnaie* courante, avaient ce que nous appelons des *médailles*, c'est-à-dire s'ils faisaient exécuter, comme objet d'ornement ou comme moyen de perpétuer le souvenir des événements, des pièces qui n'étaient pas destinées à circuler avec une valeur légale. Nous avons, parmi les grandes pièces des empereurs romains (vulgairement *médaillons*, de l'italien *medaglione*, *grande médaille*), des disques en bronze, frappés sur la face et le revers, dont la plupart avaient dû être encastrés dans les enseignes militaires pour y montrer l'image du souverain, objet d'un culte public. On a trouvé, en divers pays, et notamment dans l'ancienne Pannonie, de grands médaillons d'or munis d'une bélière et destinés à être portés au cou; les empereurs byzantins les distribuaient aux principaux officiers de leur cour ou les envoyaient comme marques d'honneur aux rois barbares. C'étaient là certainement des *médailles* distinctes de la *monnaie* courante. Les anciens avaient aussi un grand nombre de pièces en ivoire, en terre cuite, en plomb et même en bronze comme les pièces désignées abusivement sous le nom de *spintriennes*, qui servaient de moyen de reconnaissance dans les jeux publics, les distributions de comestibles, etc..... Les Grecs appelaient ces pièces *σύμβολα*, les latins *tesseræ*. De ces sortes de tessères, il y en a de l'époque byzantine qui atteignent la dimension des médaillons : ce sont celles qu'on désigne, d'après les Italiens, sous le nom de *contorniates*, à cause du rebord (*contorno*) qu'elles ont presque toujours relevé sur les deux faces. Mais, à part cette classe exceptionnelle, les tessères des anciens répondent, pour la dimension, aux *jetons* ou *jetoirs* de nos vieilles chambres des comptes, aux *méreaux* des chapitres, aux *pièces de plaisir*, frappées pour les cours des princes à une époque encore plus récente. — Il faut conclure de ces observations que la *dimension* est un des caractères qui doivent faire distinguer, dans les temps modernes, les *médailles* des autres pièces lenticulaires frappées ou moulées en relief, quelquefois sur une des deux faces, presque toujours sous les deux faces à la fois. On a, il est vrai, de très-petites médailles; il y en a aussi d'un style et d'un travail très-négligés; mais, pour s'exprimer en termes généraux, les *médailles* sont des pièces de dimension plus forte que

la monnaie courante, exécutées, moulées ou frappées avec plus de soin, souvent ciselées sur la fonte, qui n'ont pas de cours légal, et dont le but est de perpétuer le souvenir des hommes et des événements. Dans cette acception, les anciens n'avaient qu'un petit nombre de *médailles;* chez les modernes, au contraire, les *médailles*, par opposition aux *monnaies*, sont devenues une des branches principales de la numismatique.

Les métaux précieux, à cause de leur densité et de leur solidité, ont été employés, dès les premiers âges de l'humanité, comme le moyen d'échange le plus commode et le plus sûr. Cependant, avant les Grecs, aucun peuple n'avait songé à donner une règle fixe à ce moyen d'échange commercial, en frappant d'un type reconnaissable le métal divisé en lingots réguliers et circulaires, d'une coupe et d'un poids uniformes : invention qui nous semble bien simple et qui n'en est pas moins un des signes matériels les plus distincts de la grande civilisation : s'arrêtant, dans l'antiquité, aux limites de l'influence grecque, et ne conservant son intégrité, dans les temps modernes, que là où la loi chrétienne a étendu son empire. — Les Grecs ont prétendu que l'invention de la monnaie était due à Phidon, roi d'Argos, qui régnait dans le milieu du VIIIe siècle avant notre ère. De toutes les prétentions des Grecs à l'invention des arts utiles, c'est peut-être la seule qui soit justifiée. Nous ne connaissons, en effet, aucune monnaie qu'on puisse faire remonter au delà du VIIIe siècle avant J. C.; celles de la Grèce sont les plus anciennes qu'on possède. Rien ne s'oppose à ce qu'on considère le premier en date de tous les ateliers monétaires comme ayant existé à Egine, c'est-à-dire dans le lieu où la tradition place le premier essai de l'invention du roi d'Argos. L'usage de la monnaie se propagea de Grèce en Lydie, à l'époque où les princes de ce dernier pays subissaient l'influence hellénique. La monnaie d'or commence à Crésus, le dernier monarque lydien, et c'est certainement de lui que les Perses, qui l'avaient détrôné, prirent le modèle de leurs *dariques*, dont l'emploi s'étendit sans doute fort peu aux provinces intérieures de l'empire et se confina aux régions qui entretenaient avec les Grecs des rapports journaliers. On ne voit pas de trace de monnaie chez les Phéniciens avant leur participation aux expéditions maritimes des Perses contre la Grèce. Aryandès, qui fit frapper une monnaie d'argent en Egypte, probablement en faveur des commerçants grecs et phéniciens de Memphis et de Naucratis, fut puni par Darius, non pas pour avoir employé un métal plus pur que celui de la monnaie royale, comme le dit Hérodote, mais, à ce que nous croyons, pour avoir fait faire une monnaie un peu plus forte que celle qui circulait dans l'empire. Cet exemple ne nous écarte pas du domaine de l'influence grecque.—Les colonies grecques portèrent au fond de la mer Noire l'usage de la monnaie, sans que cette coutume se soit beaucoup propagée parmi les barbares de ces contrées. Les Carthaginois commencèrent à avoir une monnaie lorsqu'ils se trouvèrent en contact avec les Grecs de la Sicile; l'Espagne, la Gaule connurent la monnaie par les colonies grecques, et, parmi les Gaulois eux-mêmes, l'art monétaire ne se développa qu'après leur expédition en Grèce sous Antigonus Gonatas. — La monnaie d'argent commence, chez les Etrusques, peu après leur collision avec la flotte syracusaine, sous Hiéron Ier; leur monnaie de bronze, probablement postérieure, fut une imitation de celle des Romains, et ceux-ci, dans la fabrication de l'*æs grave*, avaient imité, sous le rapport du dessin, les modèles qui leur étaient fournis par les artistes grecs.

A l'Orient et au sud de l'Asie, dans la Bactriane et dans l'Inde, l'expédition d'Alexandre porta, avec la civilisation grecque, l'usage de la monnaie; nulle trace d'un semblable procédé ne se révèle dans ce pays avant l'arrivée des Grecs, et les monnaies nationales se rattachent par des signes indubitables aux modèles que les artistes grecs avaient laissés. — L'influence romaine étendit l'art monétaire à des pays où les Grecs ne l'avaient pas propagé : tel est le petit nombre de villes de l'Arabie dont nous avons des médailles. Les Parthes avaient suivi l'exemple des Séleucides, les Sassanides à leur tour entèrent leur monnaie sur celle des Parthes. Les Hébreux, du temps des Asmonéens, subirent l'impulsion commune, tout en accommodant les types à leurs préceptes religieux.

Telle est, en peu de mots, l'histoire de la propagation de la monnaie dans les temps anciens, et l'on voit que tout s'y rattache à une origine commune, qui est l'invention de cet art par les Grecs. — A partir de la dé-

cadence de l'empire romain et de la diffusion du christianisme dans l'ancien monde, la monnaie, telle que nous l'avons définie, devient un signe constant de la civilisation chrétienne, et l'islamisme seul partage, avec la vraie religion, cette prérogative; mais en adoptant l'usage de la monnaie les musulmans lui font subir une modification grave, ils en suppriment le *type* et le remplacent par la multiplicité des *légendes*. Ce caractère, qui ne souffre qu'un petit nombre d'exceptions, fait de la numismatique orientale une science beaucoup plus limitée que celle de la numismatique antique ou même que celle du moyen âge et des modernes; elle devient ainsi une branche de la philologie plutôt qu'une application de la science archéologique..

Ce que nous venons de dire ne peut bien se comprendre qu'à l'aide d'une étude attentive de la *monnaie* dans ses rapports avec la *numismatique*. L'usage de la monnaie se rapporte, en effet, à plus d'une science et à plus d'un art. Pour le choix, l'épuration, la préparation et le mélange des métaux, pour la coupe et la disposition du *flan*, elle participe de la minéralogie et de la métallurgie. La mécanique lui fournit les procédés de la frappe, surtout depuis l'invention du balancier. La monnaie se rattache à la législation et à la science administrative par la fixation du taux légal, l'émission ou le décri des espèces courantes. L'économie politique discute les rapports de la monnaie avec les denrées et les objets manufacturés, auxquels elle sert de moyen d'échange. L'histoire étudie l'influence des lois monétaires sur la destinée des peuples, et les effets de la lutte qui existe dans tous les gouvernements mal réglés entre les droits que s'arroge l'Etat et la résistance des particuliers à subir des fixations qui ne s'accordent pas avec la valeur réelle des métaux. La numismatique connaît toutes ces règles, elle s'éclaire de toutes ces recherches, mais tout cela n'est qu'un accessoire au but qu'elle se propose; elle envisage la monnaie sous deux aspects principaux, le *type* et la *légende* : c'est l'explication du *type* et de la *légende* des monnaies qui constitue proprement la science numismatique.

Le type a précédé la légende, et il a plus d'importance qu'elle : l'infériorité de la numismatique musulmane est le résultat de la suppression du type. Quand le type devient banal, comme dans une partie du moyen âge et dans les temps modernes, la numismatique ne peut plus avoir que des prétentions contestables au titre de science; ce qui fait l'intérêt supérieur de l'étude des monnaies antiques, c'est le rôle prépondérant que le *type* y a joué.

La prépondérance du type a pour conséquence obligée une certaine constance dans la forme de la monnaie; il faut au type un champ convenable, il faut que ce champ ne soit pas tellement étendu que le type s'y perde et devienne difficile à reconnaître au premier abord. La circulation ne saurait, d'ailleurs, être facile, si l'on a des pièces d'une forme incommode, qui présentent ou des angles ou un trop fort relief; de là est venu l'usage d'imprimer le type sur un lingot de forme lenticulaire. Dans les temps modernes, on a modifié ce principe en réduisant le relief des types à un degré excessif; mais, si l'on y a gagné la faculté d'empiler les pièces, on a imposé au graveur monétaire des conditions trop difficiles, et de là vient en grande partie l'infériorité des monnaies modernes sous le rapport de l'art. Les Chinois ont trouvé plus commode d'enfiler leurs monnaies, en laissant au centre de la pièce un espace vide; mais ce procédé n'est possible que chez un peuple qui ne connaît pas les types et qui n'emploie que des légendes. — Non-seulement l'usage de la monnaie est un des caractères extérieurs auxquels on reconnaît la civilisation perfectionnée, mais encore, dès qu'on voit s'altérer la forme de la monnaie adoptée par les Grecs, on peut considérer cette déviation comme un symptôme d'infériorité sous le rapport de la civilisation. Nous venons de parler de la monnaie percée des Chinois; du même genre devaient être les *rouelles monétaires* qu'on attribue aux anciens Gaulois. Chez d'autres peuples, on a marqué des anneaux, des broches, des lingots bruts; dans les cas de nécessité, ces monnaies imparfaites se sont multipliées, comme le prouvent les collections de *pièces obsidionales*. Les plus anciennes monnaies sont *globuleuses*, et la forme en est voisine de celle d'une noix; celles qu'on frappa ensuite restèrent encore longtemps assez irrégulières; quand on voulait les imiter au théâtre, on dorait des *lupins*: Plaute appelle les lupins *aurum comicum* (*Pæn.*, III, 2, 20). Les Grecs établis dans l'Inde furent les seuls à frapper des monnaies carrées; on en a fait de sembla-

bles au Maroc dans les temps modernes. Les Japonais ont en or des monnaies appelées *kobang*, très-plates et de forme ovale, qui semblent l'imitation de la feuille d'une plante; les Chinois ont été jusqu'à reproduire la forme d'un couteau ou d'autres objets aussi bizarres.

Même dans les pays où la forme des monnaies est restée la plus régulière, il a régné et il règne encore assez de liberté dans celle des médailles : on en a vu de carrées et d'octogones; d'autres, en plus grand nombre, sont de forme ovale. Certaines pièces de forme ronde comme les monnaies arrivent à des dimensions très-considérables; souvent aussi le marbre, la pierre lithographique ou le bois se substituent au métal, et l'on passe ainsi, par diverses voies, du domaine de la numismatique dans les autres branches de l'art du dessin.

Revenons à la monnaie proprement dite, celle qui réunit tous les caractères propres à la numismatique. On a commencé par n'imprimer le type que sur une seule face; pour obtenir cette impression, on gravait un coin sur métal. Les plus anciens coins que l'on possède sont romains, du second siècle de notre ère; ils sont d'acier trempé (à ce qu'il semble), entourés d'une espèce de virole et encastrés dans un cône. On ignore si les coins plus anciens étaient de la même matière et disposés de la même façon. Ce n'est que des pièces elles-mêmes qu'on peut tirer des inductions sur les procédés du monnayage primitif : ainsi, pour les pièces qui offrent d'un côté un type en relief et de l'autre un *carré creux* plus ou moins profond, on suppose que ce carré représente une partie saillante sur laquelle on fixait d'abord le flan, afin de l'empêcher de glisser sous le marteau. Mais alors le flan ou la lentille offraient donc à l'avance une cavité sur une de ses faces? Pour être sincère, il faut dire qu'on n'a encore émis sur les procédés du monnayage chez les anciens, et surtout chez les Grecs, que des conjectures plus ou moins plausibles.

On croyait autrefois que l'usage de couler la monnaie était plus ancien que celui de la frapper; c'est qu'alors on considérait l'*æs grave* des Romains et des autres peuples de l'Italie comme les monuments tout à fait primitifs de l'art monétaire; mais aujourd'hui c'est une opinion abandonnée. Les monnaies les plus anciennes portent la trace du marteau; on voit qu'elles ont été frappées sur un flan de forme d'abord très-inégale, et qui ne gagna qu'avec le temps une régularité poussée encore plus loin par les peuples modernes. Le procédé du coulage n'a été qu'une exception, très-justifiée pour l'*æs grave* qu'on n'aurait pu frapper qu'avec les balanciers les plus puissants ; exception qui peut dénoter aussi l'inexpérience ou la précipitation, comme pour certaines monnaies gauloises, pour le *potin* impérial d'Alexandrie, et pour une grande partie du billon du temps de Septime Sévère. On remarquera que, dans ce dernier cas, l'abaissement prodigieux du titre coïncide avec la négligence de la fabrication; c'est, à proprement parler, de la *fausse monnaie*, et c'est pourquoi, à propos des moules de terre cuite propres à couler des deniers de billon du temps de Septime Sévère, on a agité, entre les antiquaires, la question de savoir si c'étaient là des vestiges de l'art coupable des faux monnayeurs, ou si le gouvernement lui-même, tout en s'épargnant les frais de fabrication, n'aurait pas voulu imposer aux peuples des monnaies d'un titre très-inférieur à la valeur officiellement déclarée. Comme cette sorte d'entreprise est une de celles où les mauvais gouvernements ont cherché avec le plus d'obstination dans tous les temps un remède à leurs embarras financiers, on doit s'abstenir de mettre toutes les altérations de monnaies, et parmi elles la substitution des espèces coulées aux pièces frappées, sur le compte des faussaires de profession.

La monnaie parvenue à un certain degré de perfection suppose deux coins-matrices entre lesquels on fixe la lentille destinée à recevoir l'empreinte. Pour faciliter la gravure des *matrices*, y poussait-on un *poinçon* comme dans les temps modernes, sauf à retoucher, ainsi qu'on le fait aujourd'hui, l'empreinte du poinçon ? Dans tous les cas, la monnaie qui porte au droit un type en relief et au revers un carré creux suppose la combinaison non de deux matrices ensemble, mais d'une matrice avec un poinçon, surtout à partir du moment où l'on a tracé des figures soit en creux, soit en relief, dans le fond du carré. A plus forte raison en a-t-il été ainsi pour la fabrication des pièces *incuses*, c'est-à-dire de celles qui, montrant, comme à l'ordinaire, d'un côté le type en relief, reproduisent le même type en creux sur l'autre face; c'est par ce procédé qu'a été exécutée une suite fort importante

de monnaies qui témoignent de l'existence d'une convention commerciale entre les principales villes de la Grande-Grèce, depuis une époque très-reculée jusqu'aux environs du IVe siècle avant notre ère. Pour se faire une idée de la fabrication de ces pièces, il faut admettre qu'on en obtenait le revers avec le poinçon même qui avait servi à enfoncer la matrice destinée à la frappe du droit. Quelquefois, pour marquer l'alliance particulière de deux villes, ou même simplement pour rapprocher deux types mythologiques, le creux du revers, quoique reproduisant en concavité les masses de la surface convexe, montrait le dessin d'un objet tout différent: telle est une pièce de Tarente sur laquelle on voit d'un côté *Hyacinthe tenant la lyre et la fleur*, de l'autre le type ordinaire du héros *Taras sur le dauphin*. Ces variantes laissent supposer qu'après avoir enfoncé le poinçon dans la matrice on en soumettait la superficie à un nouveau travail destiné à remplacer le premier sujet par un autre; il va sans dire, d'ailleurs, que des flans serrés ainsi entre une matrice et un poinçon devaient se réduire à une feuille plate, et que, pour arriver au poids légal de la monnaie, il fallait retrouver en étendue ce qu'on perdait en épaisseur.— Il nous est aussi parvenu des *incuses* par accident, c'est-à-dire des deniers de la suite consulaire ou impériale, qu'on rencontre sans revers et avec la tête se reproduisant en creux du côté opposé à la face en relief. C'est ce qui arrive encore aujourd'hui sous l'action du balancier, lorsque deux flans se trouvent empilés l'un sur l'autre au moment de la frappe.

Les monnaies du Bas-Empire, appelées *scyphates* à cause de la forme de *coupe* (σκύφος) qu'elles affectent, offrent une certaine analogie avec les *bractéates*, dont nous parlerons tout à l'heure; elles consistent en feuilles minces, convexes d'un côté, creuses de l'autre; mais cette dépression est sans rapport avec les figures, qui sont gravées avec un relief très-doux sur les deux faces. Les *bractéates* de l'antiquité et du moyen âge présentent une affinité beaucoup plus étroite avec les *incuses*; ce sont des pellicules d'or ou d'argent (*bracteæ*) empreintes d'un seul type, en relief d'un côté, en creux de l'autre. Une bractéate d'or, trouvée dans un tombeau grec, qui offre le type athénien de la *chouette* et dont le poids est exactement celui de la demi-obole attique, peut faire présumer que quelquefois, chez les anciens, les bractéates avaient été introduites dans la circulation monétaire. Ce qui, pour l'antiquité, n'est qu'une présomption, est un des faits les plus importants de l'art monétaire au moyen âge. Les deniers carlovingiens, déjà fort minces, s'étant progressivement aplatis et élargis, on en vint à réduire la monnaie à une simple pellicule d'argent, avec un seul type; les bractéates circulèrent ainsi en Allemagne, jusqu'à la découverte des mines d'argent du Joachimsthal, en Bohême, au commencement du XVIe siècle. Jusque-là, la rareté de ce métal avait autorisé l'emploi d'une monnaie si mince et si fragile. Nous ignorons par quel procédé on exécutait ces bractéates; mais, en observant combien, la plupart du temps, le creux est mieux marqué que le relief, on en vint à conclure que ce procédé ne devait pas différer considérablement de celui qu'on emploie aujourd'hui pour prendre l'empreinte d'une médaille avec une feuille d'étain.

Une singularité qui n'est pas non plus sans rapport avec les *incuses* est celle que présentent les monnaies d'argent frappées à Populonia de l'Etrurie dans le Ve siècle avant l'ère chrétienne. Ces pièces n'ont pas de revers; mais la face postérieure en est plane et n'offre la trace d'aucune cavité. Avec le temps, on prit l'habitude d'y placer quelques caractères, ce qui les rapprocha des monnaies grecques, sans pourtant qu'une parité complète s'établit jamais entre les deux côtés de la lentille. — Il y eut encore, dans la fabrication de la monnaie chez les anciens, d'autres particularités qui appartiennent surtout à la monnaie de bronze. Les grandes pièces qui portent le nom de Ptolémée ont les bords taillés en biseau; d'autres monnaies plus petites, frappées sous la domination des Séleucides, se distinguent par leurs bords découpés en dents de scie, et Tacite dit qu'on expliquait cet usage par l'intention d'indiquer que la pièce était complète et qu'on n'avait rien soustrait à son poids au moyen de la lime. En effet, l'inégalité des bords pour les lentilles les plus parfaites était une tentation perpétuelle offerte aux rogneurs de monnaies, tandis qu'un coup de lime donné sur une dent de scie devait être bien plus visible qu'une opération semblable habilement faite sur un flan ordinaire. Mais, d'un autre côté, comment disposer en

scie les bords de la pièce sans retrancher du poids de la lentille, et comment s'assurer d'avance que le prélèvement sera fait avec une rigoureuse exactitude? D'ailleurs il n'y a de *serrati* que des monnaies de bronze, destinées à servir d'appoint et pour lesquelles on n'a jamais attaché une grande importance à la rigoureuse exactitude du poids. On voit que ces singularités monétaires étaient déjà des problèmes pour les anciens, moins de trois siècles après leur apparition, et qu'ils n'en rendaient pas une raison bien satisfaisante.— D'autres pièces de bronze du même pays et du même âge que les *numi serrati* offrent, au centre, une cavité circulaire qu'on explique à peu près de la même manière que les *carrés creux*, c'est-à-dire comme le vestige d'un procédé employé pour fixer la monnaie sur le coin en l'absence de la virole.

Laissons de côté les exceptions; la monnaie complète et, pour ainsi dire, parfaite, chez les anciens comme chez les modernes, est ornée d'un type en relief sur ses deux faces; une légende, la plupart du temps disposée circulairement au bord de la pièce, accompagne chaque type ou l'un des types seulement; quelquefois les lettres de la légende sont gravées dans le champ de la pièce; enfin il y en a qui forment une ligne horizontale ou plusieurs au-dessous du type comme en soubassement. Dans l'un et l'autre cas, c'est là ce que l'on nomme ou plutôt ce qu'on devrait nommer l'*exergue* ou *hors-d'œuvre* (de ἐξ et ἔργον), quoique l'usage ait prévalu de limiter la dénomination d'*exergue* à la légende en soubassement. C'est surtout à cette dernière place qu'on rencontre, à partir de la dernière moitié du troisième siècle, ce qu'on appelle le *différent*, c'est-à-dire les initiales destinées à indiquer les *différents lieux* de fabrication d'une même pièce, quelquefois avec des désignations numérales qui paraissent se rapporter aux diverses séries d'émissions. Beaucoup de monnaies romaines offrent la réunion de ces trois sortes de légendes; celles qui n'en ont qu'une sont rares; le plus grand nombre montre une légende circulaire sur chaque face.

L'usage ayant prévalu, par suite de l'établissement du pouvoir absolu et du culte qu'on rendait à l'image de l'empereur régnant, de faire de cette image le signe prédominant de la valeur monétaire et sa garantie aux yeux du public, le côté principal de la monnaie demeura assigné à l'effigie, et l'autre côté fut comme le développement du panégyrique officiel. Cette combinaison, dictée par la politique, offrait aussi les meilleures conditions sous le rapport de l'art: la figure en pied, de petite proportion, simple ou multipliée du revers faisant un contraste élégant avec la tête ou le buste représenté sur l'autre côté. Aussi la disposition que nous venons de décrire est-elle celle du plus grand nombre des monnaies de l'époque impériale; on n'en dévie que pour présenter, du côté principal, affrontées ou conjuguées, les têtes de plusieurs personnages; ou bien pour exprimer l'union de l'époux avec l'épouse, du frère avec le frère, du père avec le fils, en gravant un buste sur chaque face; ou, plus rarement encore, comme lors de la dernière tentative républicaine qui amena la proclamation de Galba, en exilant l'effigie impériale de la monnaie et en ornant les deux faces de sujets en pied, ainsi qu'on le rencontre assez souvent dans la série consulaire. On voit que, sous ce rapport, il n'y avait pas de règle absolue; mais la convenance rappelait le plus fréquemment à la disposition que nous avons signalée comme préférable à toutes les autres.

Elle avait été inspirée par le seul sentiment du goût aux artistes qui travaillaient pour les villes libres de la Grèce. Les cités dont la fabrication est la plus élégante, Syracuse, Thurium, Velia, Terina, Naples et beaucoup d'autres, en offrent, avant le commencement des monnaies royales, des exemples qui touchent à la perfection, tandis que les Perses, habitués à reproduire sur leurs monnaies la figure de leurs princes, ne s'étaient pas avisés, pour leurs pièces officielles, de cette heureuse combinaison. Lorsque, par une transition d'abord presque insensible des héros divinisés aux princes dignes de l'être, l'idolâtrie d'Alexandre introduisit l'effigie royale sur les monnaies, le désir de rendre plus reconnaissable les traits du prince fit adopter de préférence l'emploi du buste, et c'est ainsi qu'on vit se former les séries royales de la Macédoine, de l'Egypte, de la Syrie, du Pont, de la Bithynie, de Pergame, de Syracuse enfin à la dernière époque, qui servirent de modèle aux monnaies des empereurs romains. A défaut de ces exemples, les Romains en auraient trouvé dans leurs propres usages. Toutes les familles illustres avaient les bustes en cire de leurs membres les plus célèbres. Aussi les magistrats moné-

taires, dans la décadence de la république, avaient-ils pris peu à peu l'habitude d'introduire sur les monnaies les bustes des personnages auxquels se rattachait la gloire de leur famille.

A l'époque du plus grand abaissement des arts au moyen âge, et surtout dans l'Occident, rendre le portrait du prince devint une difficulté telle pour les monnayeurs, qu'ils durent ou, comme les musulmans, remplacer le type par la légende, ou substituer à l'effigie un type beaucoup plus facile à reproduire. Prenez une monnaie byzantine du temps de Maurice Tibère (c'est le dernier prince qui ait fait, avec autorité, frapper une monnaie à son nom dans la Gaule); vous y verrez, d'un côté, le buste de l'empereur de face ou de profil, de l'autre une croix sur des degrés. Cette croix avait d'abord figuré dans les mains de la victoire au revers des *aurei* byzantins, puis on l'avait introduite isolément sur les *quinaires* et les *trientes ;* enfin, comme à Constantinople aussi, les dessinateurs perdaient graduellement de leur habileté, la croix seule avait fini, sur les pièces de plus grande dimension, par prendre la place de la Victoire portant la croix. Lorsque, après les monnaies barbares et, sous le rapport que nous avons indiqué, quasi-musulmanes des premiers Carlovingiens, l'art, subissant l'impulsion civilisatrice de Charlemagne, tente un effort en quelque sorte désespéré, on voit paraître la belle monnaie d'or de Louis le Débonnaire, avec l'effigie impériale d'un côté, et de l'autre la croix dans une couronne accompagnée de la légende MVNVS DIVINVM. Il y a ici, quant à la face, un effort heureux pour remonter au delà des exemples byzantins : car l'effigie laurée de Louis le Débonnaire offre une imitation remarquable des *aurei* du Haut-Empire; le revers, destiné à rendre une idée chrétienne, s'en tient à une combinaison du Bas-Empire, plus pure, sous le rapport de l'orthodoxie, que la Victoire armée de la croix, où l'on voit se toucher l'idée nouvelle et la tradition allégorique du paganisme. Mais, dès qu'il s'agit de multiplier le coin impérial, l'absence complète d'artistes capables fait retomber aussitôt dans la barbarie; au lieu de l'*aureus* unique qui nous vient de Peiresc, nous n'avons plus sur l'or et sur l'argent que des effigies grossières, et sous le règne de Charles le Chauve, dès qu'on veut revenir à une monnaie un peu plus élégante, on substitue au portrait du prince le *monogramme* de son nom, c'est-à-dire la combinaison en un seul groupe des lettres dont il se compose.

Toutefois on ne s'en tint pas à cette combinaison ; pour exprimer sa piété, outre le type de la croix, qu'il empruntait aux Byzantins, Louis le Débonnaire avait fait représenter, au revers de ses autres monnaies, sous l'aspect d'un monument sacré, l'édifice même de l'Eglise, avec la légende XPISTIANA RELIGIO. Ces deux types, la *croix*, et la façade surmontée d'un fronton qu'on appelait alors *pila*, à cause de sa forme pyramidale, étaient tous deux d'une exécution facile; de là naquit, dès le IXe siècle, la combinaison de la *croix* et de la *pile*. La croix passa du revers au côté de l'effigie; c'était, en quelque sorte, l'étendard d'un prince chrétien; il semblait naturel de la substituer à son portrait, remplacé déjà sur d'autres pièces par son monogramme. La pile restait fixée au revers, c'est-à-dire à la place désignée par l'auteur de ce type. Les monnaies qui offrent d'un côté une croix, et de l'autre une pile, furent imitées, dans le démembrement de l'empire, par un certain nombre de princes, et notamment par les rois de France de la troisième race. Le denier qu'ils faisaient frapper à Tours, *denarius turonensis*, avec la légende corrompue TVRONVS CIVIS, pour *Turones civitas*, *cité de Tours*, offrait la reproduction exacte de la dernière combinaison carlovingienne. Le *denier tournois* étant devenu peu à peu la monnaie dominante de la monarchie, et les barons, à cause du crédit dont elle jouissait, en ayant multiplié les imitations, on se fit généralement, en France, l'idée qu'une monnaie devait avoir une *croix* et une *pile*.

La croix continuant généralement de remplacer l'effigie, on prit ensuite l'habitude de réserver le côté de la pile pour les attributs particuliers de chaque seigneurie, et c'est ainsi que les emblèmes héraldiques s'introduisirent sur la monnaie. Comme ces emblèmes étaient habituellement l'ornement de l'*écu* des chevaliers, il parut naturel de figurer au revers des monnaies cet écu lui-même avec les armes dont il était chargé. Le premier des princes français qui, s'autorisant de sa propre puissance, ait osé s'affranchir de l'ancienne règle, devenue dès lors un préjugé historique, en vertu de laquelle les empereurs se réservaient le privi-

lége de frapper la monnaie d'or, est saint Louis. Son *écu d'or* est une monnaie magnifique et exécutée avec toute l'élégance et toute la perfection dont l'art du XIIIe siècle fut capable. Sur cette pièce, que nous considérons, en conséquence, comme le point de départ de la monnaie d'or française, la croix, admirablement fleuronnée, reste à l'ancienne place de l'effigie, quoique la légende XPS VINCIT, REGNAT, IMPERAT y soit purement religieuse. Au revers, à la place de la *pile*, nous voyons l'*écu* de France semé des fleurs de lis sans nombre, et c'est de ce côté qu'est tracé le nom du roi; mais cette déviation s'explique quand on remonte aux motifs qui, dans cette circonstance, dictèrent la conduite du roi de France. Frédéric II ayant été déposé au concile de Lyon (1245), il y avait interrègne dans l'empire; la piété s'unissant à l'intérêt politique, c'était le cas, pour le religieux monarque, de proclamer la monarchie du Christ comme la seule à laquelle il dût rendre hommage. Sa légende personnelle, rejetée au revers de la pièce, est un aveu et un acte d'hommage, mais qui, se rapportant à Dieu, ne tire pas à conséquence pour la situation du souverain et pour celle de son royaume.

Ici il faut se rappeler que les usages du moyen âge avaient donné naissance à un autre art alors très florissant, celui qu'on appelle la *sphragistique*, c'est-à-dire l'art de graver les sceaux. Qu'on prenne un as romain ou italique, qu'on restitue la double matrice dans laquelle ces larges pièces furent coulées (Passeri cité par Millin, *Dict. des beaux-arts*, voc. NUMISMATIQUE, prétend qu'on a retrouvé en Italie des moules de l'*æs grave*), et qu'on compare le moule et son empreinte avec les grands sceaux du moyen âge, dont nous possédons à la fois les matrices et les épreuves, surtout avec ceux qui ont deux faces pour représenter des souverainetés à deux degrés (Louis VII, roi des Français et duc d'Aquitaine; Charles le Boiteux, roi de Sicile et comte d'Anjou, etc...), on reconnaîtra une étroite analogie entre ces produits de siècles et d'usages si divers. La seule différence, c'est que nous avons au moyen âge la cire au lieu du bronze, une matière molle et fragile au lieu d'une matière durable; mais que l'empreinte du sceau devienne une bulle d'or, et alors l'identité avec les produits monétaires coulés et d'une grande dimension devient complète; il n'est donc pas étonnant que la sphragistique ait exercé une grande influence sur la numismatique du moyen âge.

Dans la décadence de l'art, sous les Byzantins, quand on ne put plus faire *belle* l'effigie des princes, on la fit *riche*. Après les portraits de face surchargés des ornements impériaux arrivèrent les figures entières des empereurs, en pied ou assises. Ces monarques d'Orient assis, qu'on ne trouve d'abord qu'au revers des monnaies byzantines, devinrent le type des sceaux des empereurs et des rois d'Occident. Quant aux vassaux, même ceux du premier rang, dès qu'ils ne portent pas le titre de roi, ils ne sont que barons ou chevaliers, et en conséquence leurs sceaux les représentent armés de toutes pièces, quelquefois à pied, le plus souvent à cheval. Sur les sceaux que nous avons cités plus haut, Louis VII est assis d'un côté comme roi des Français, armé et à cheval de l'autre comme duc d'Aquitaine; il en est de même de Charles le Boiteux, dont le trône indique la monarchie de Sicile, et dont le cheval et les armes désignent le comté d'Anjou. Un sceau plus simple des chevaliers était la représentation de leur écu chargé de ses émaux, couleurs et emblèmes. Ainsi procède d'abord saint Louis sur sa monnaie d'or, parce que, à l'égard du Christ, il n'est que chevalier. On ne doit donc pas s'étonner si, en suivant le développement de cette idée, les rois ses successeurs se sont représentés, au revers de la croix, d'abord à cheval, l'écu au poing, ou debout, l'écu à leurs pieds, ce qui a fourni les dénominations de *franc à cheval* (le *roi des Francs* étant le *franc* par excellence) et de *franc à pied*, puis debout sous une tente à leurs armes, ce qui a donné naissance au *pavillon*, puis enfin assis sur un trône, d'où le nom de *chaise* donné à cette monnaie, qui ne doit pas avoir commencé avant Philippe le Bel : car pour ce prince, la sujétion à la royauté du Christ n'avait plus la même importance. Dès lors l'*effigie* avait passé du côté de la *pile*, et l'on en revenait, par un long détour, à une tradition qui n'avait jamais été abandonnée dans d'autres pays, notamment en Angleterre, où, au mépris de la barbarie du dessin, la *croix* avait continué de servir de revers à l'effigie royale. Toutefois, dans notre pays, concurremment avec ces exemples du déplacement de la croix, la tradition des monnaies

où la croix occupait le côté principal avec mention de la royauté du Christ, et où l'écu se voyait au revers ainsi que la légende royale, s'est conservée intacte jusques à et y compris le règne de Louis XIV. S'il nous arrive encore d'appliquer à nos comptes la division surannée en *écus de 6 livres* ou en *petits écus*, nous prolongeons encore cette tradition déjà vieille de six siècles.

Tout ce qu'on vient de dire prouve que les doubles dénominations dont on se sert pour distinguer les deux côtés d'une médaille, *face et revers*, *croix et pile*, ne peuvent s'employer que dans certains cas, et ne sauraient convenir ni l'une ni l'autre à la généralité des usages de la numismatique. Quant au second côté, il n'y a pas de difficulté; c'est le *revers*, celui qu'on trouve en retournant la pièce. On dit depuis longtemps *au droit de la pièce* pour exprimer ce qui se trouve du côté principal; par conséquent, nous nous croyons autorisé à dire le *droit* par opposition au *revers* de la médaille, et nous voyons avec satisfaction que cette manière de s'exprimer a été adoptée par les numismatistes les plus distingués.

Quand il n'y a pas *face* et *revers* ou bien *croix* et *pile*, ce n'est pas toujours une chose facile que de distinguer le *droit* du *revers* dans une médaille. Pour les monnaies grecques autonomes, s'il reste sur la pièce un vestige quelconque du carré creux, soit un renfoncement presque insensible, soit même un carré simplement tracé par quatre lignes, cet indice suffit pour empêcher de confondre la face secondaire avec la face principale. Dans ce cas, la présence d'une tête au milieu du carré, quand un type en pied ou un attribut quelconque se trouve sur l'autre face, ne suffit pas pour déplacer les indications : ainsi la tête inscrite dans le carré au revers des pièces d'Abdère ornées d'un griffon, le buste de Minerve qu'on voit au fond du carré de la médaille de Methymna dont le type principal est un sanglier, n'empêchent pas les carrés où ces objets figurent de désigner le revers. La concavité des pièces incuses joue le même rôle que le carré, alors même qu'on rencontre au fond du creux un type différent de celui qu'offre le relief. Lorsque toute trace du carré primitif a disparu et qu'il n'y a pas une tête pour indiquer le droit de la pièce, si l'on n'a pas la ressource de remonter à l'époque du carré creux ou des pièces incuses et d'y constater la disposition relative des types, on doit se guider d'après leur importance comparative.

La numismatique d'Agrigente est, sous ce rapport, une des plus embarrassantes, parce qu'on n'y trouve ni carré creux ni pièces incuses, et que les têtes en sont également absentes. La plupart des monnaies d'argent de cette ville nous montrent d'un côté un *aigle* et de l'autre un *crabe* : l'*aigle* par son *cri* (κεκραγὼς : il est ainsi souvent représenté sur ces médailles), le *crabe* par son nom (κραγγὼν), renferment l'un et l'autre une allusion au nom de la ville; on ne saurait donc comment se décider entre ces deux types, si l'on ne faisait attention que l'*aigle* seul se maintient d'un côté quand l'autre est occupé par un *char;* et, comme les chars sont destinés à rappeler les victoires qui ont illustré les villes dans les jeux publics, cette allusion à un événement particulier ne peut être que l'accessoire du type principal. Il faut se souvenir, d'ailleurs, que l'aigle est l'attribut de Jupiter, dieu protecteur d'Agrigente; par conséquent, quand on trouvera sur une médaille de cette ville l'*aigle* d'un côté, le *crabe* de l'autre, on devra en commencer la description par l'oiseau de Jupiter.

Nous avons signalé plus haut, dans la numismatique française, des déplacements de type; il y en a aussi dans celle des anciens. Nous citerons pour exemple les médailles de la Cyrénaïque. Les plus anciennes offrent un carré creux, au revers du silphium; cette plante, qui faisait la richesse de la contrée, en a donc été d'abord le type principal. Le carré creux de la Cyrénaïque, primitivement rempli de signes grossiers et confus, a été ensuite orné de divers types, dont le dernier en date fut la tête de Jupiter Ammon. On disposa cette tête au milieu d'un cercle inscrit dans le carré primitif, les quatre angles en étant réservés pour les quatre premières lettres des noms de Cyrène, de Barcé ou des Evespérites; puis, à Barcé en particulier, toute trace du carré disparut, et il ne resta que le cercle qui entourait la tête de Jupiter. A ce moment, il existait encore une certaine disproportion entre le silphium du droit et la tête du revers; cependant cette inégalité finit par disparaître, le cercle cessa d'être tracé, la tête acquit une forte dimension. A partir de là, elle devint le type principal, tandis que le silphium ne servit plus qu'à la décoration du revers.

Quoi qu'il en soit, dans le système de la

monnaie grecque, le type a évidemment précédé la légende, et il a conservé plus d'importance. Le choix du type eut pour objet de désigner la ville, le gouvernement ou le prince qui faisait frapper la monnaie. Une légende aurait rendu le même service : mais d'abord, l'écriture alphabétique, quoique déjà en usage chez les Grecs, n'y avait encore qu'un emploi limité, et d'ailleurs il ne s'agissait pas seulement de parler à l'œil des ignorants : une idée de décoration et, par conséquent, une pensée d'art se joignait à celle de l'utilité ; le type était non-seulement la garantie, mais l'*ornement* de la monnaie.

La pensée de varier le type ne paraît pas s'être présentée originairement aux artistes monétaires : un type pour chaque ville, formant un relief au droit de la pièce, et au revers, un carré creux, varié suivant les lieux (ce qui fournissait une indication de plus), telle s'offre à nous dans sa simplicité la monnaie primitive. Le type d'*Egine* est la *tortue;* nous avons, dès une époque très-reculée, le *gland de chêne* à Orchomène de la Béotie, la *lyre* à Délos, le *canthare* à Naxos, la *tête de lion* à Milet, le *Pégase* à Corinthe, etc... Celles de ces pièces dont l'antériorité est incontestable n'offrent aucune trace de légende, et le type n'en paraît pas susceptible de variations. Cependant il y a des pièces qui semblent aussi anciennes que les monnaies *anépigraphes*, et sur lesquelles la ville est indiquée, en outre du type, par une, deux ou trois lettres; et, quant au type, Athènes, la ville qui, pendant plusieurs siècles, a admis le moins de diversité dans ses monnaies, débute par des circonstances qui constituent, au berceau même de l'invention, une déviation très-considérable aux principes que nous venons de poser. Ainsi les tétradrachmes primitifs de cette ville, de forme entièrement globuleuse et d'un style qui paraît remonter jusqu'à l'époque de Solon ou de Pisistrate (VIe siècle avant notre ère), offrent un type sur chaque face, au droit la *tête de Minerve*, au revers la *chouette*, et de plus les trois premières lettres du nom d'Athènes, AΘE. A côté de ces pièces qui ne laissent pas supposer l'existence de monnaies antérieures, se placent les pièces découvertes à Athènes même par Cousinery, presque toutes de deux drachmes ou d'une drachme, et que ce numismatiste a publiées dans son *Voyage en Macédoine*, en les attribuant toutes à la ville sur le territoire de laquelle on les avait trouvées. Sestini et les numismatistes ses contemporains, malheureusement trop disposés à se plier devant l'autorité de ce juge très-contestable, dispersèrent sous diverses attributions ces pièces, dont la réunion présentait une circonstance si digne d'examen; cependant, si l'on considère l'uniformité de type et de fabrique, l'identité de la disposition du carré creux et le rapport direct que les divers types présentent avec Athènes, — la *chouette*, symbole de Minerve; l'*amphore*, destinée à renfermer l'huile panathénaïque; la *roue* du premier char dirigé par Erichthonius; le *cheval* produit par Neptune dans sa dispute avec Minerve pour la possession de l'Attique, etc., — on ne peut s'empêcher de se ranger à l'opinion de Cousinery. Or ces pièces suivent de près, sans doute, celles que nous faisons remonter à l'époque de Pisistrate; d'où il résulte la preuve qu'à une époque encore voisine de l'invention de la monnaie, et avant que l'usage des légendes ne fût devenu général, puisque toutes ces pièces sont sans inscription, la diversité des types, pour une seule et même ville, était devenue un élément de l'art monétaire.

Dans quel ordre d'idées puisa-t-on d'abord les types que l'on choisit? « Thésée, dit Plutarque (le fait qu'il allègue nous paraît peu vraisemblable), fit frapper une monnaie ayant pour type un *bœuf*, soit à cause du *taureau de Marathon*, soit en souvenir de *Taurus*, le général de Minos, soit enfin pour tourner l'esprit de ses concitoyens vers l'agriculture. » Ainsi nous avons trois opinions sur l'origine d'un seul et même type. Les modernes, dans l'explication des types, ont suivi la même méthode que Plutarque; ils y ont cherché indifféremment des allusions relatives à la religion, à la mythologie, à l'histoire et à la vie commune, non sans insister, toutes les fois qu'ils en ont trouvé l'occasion, sur l'emploi de ce qu'on appelle, dans le blason, *les armes parlantes*. Ainsi, pour eux, à Athènes, la *tête de Minerve* et la *chouette* indiquent la religion locale, et de plus le nom de la ville (Ἀθήνη = Ἀθηναῖ); il est constant qu'Anaxilaüs, tyran de Rhegium, dans le commencement du Ve siècle avant notre ère, fit représenter sur les monnaies de Messine, ville dont il avait fait la conquête, le char traîné par deux mules, qu'il avait introduit le premier dans les jeux Olympiques; enfin c'est

un lieu commun que d'expliquer *l'épi* des médailles de Métaponte par la fertilité du territoire de cette ville.

L'expérience apprend qu'il ne faut pour ainsi dire jamais, en archéologie, poser de règles générales, et c'est pourquoi nous admettons, suivant les circonstances, toutes ces manières d'expliquer les types monétaires; toutefois il importe de remarquer : premièrement, que les sujets historiques sont les plus rares, et ne se trouvent d'ailleurs jamais, sur les monnaies autonomes d'une ancienne époque, qu'associés avec des emblèmes religieux d'une signification plus constante; ainsi les quadriges sur les monnaies de Syracuse, se rapportant aux jeux de la Grèce où les tyrans de cette ville avaient remporté la victoire, paraissent sous le premier Hiéron, comme sous Denys l'Ancien, au revers de la tête d'Aréthuse, la nymphe de la fontaine d'Ortygie. Secondement, les symboles empruntés à la vie commune ne se produisent jamais sans une intention religieuse. Ainsi l'épi de *Métaponte*, qu'on a pris longtemps pour un simple emblème de la fertilité des campagnes environnantes, ne diffère pas du χρυσοῦν θέρος, *messis aurea*, que ce peuple avait consacré au dieu de Delphes; c'est un attribut de Cérès, la divinité qui, dans les traditions mythologiques du pays, joue le principal rôle. Le *taureau* qui retourne la tête, des médailles de Sybaris, ou le même animal *cornupète*, c'est-à-dire frappant la terre avec sa corne, ne sont pas uniquement l'indice de beaux pâturages et de grands troupeaux. Si l'on n'a pas découvert le sens religieux de ces deux emblèmes, ce n'est pas une raison pour croire qu'on ne peut les prendre que dans le sens positif. Voyez, par exemple, *la vache allaitant son veau* des médailles de Dyrrachium et d'Apollonia d'Illyrie. Avant que les monuments asiatiques eussent fourni la preuve que c'était là un des principaux emblèmes religieux de l'Orient, on en serait resté à l'explication la plus directe, et on aurait conclu de cet emblème que les Grecs établis en Illyrie se vantaient de la beauté de leurs vaches laitières.

La présence des *armes parlantes* sur les monnaies grecques ne saurait être révoquée en doute : il est vrai que l'exemple si longtemps tiré des médailles de *Cardia* ne peut plus être allégué; le prétendu *cœur* représenté sur ces pièces est une *graine*, et les pièces elles-mêmes doivent être restituées à la Cyrénaïque. Mais on a, pour une époque suffisamment ancienne, la *pomme* (μῆλον) de l'île de Mélos, la *grenade* (σίδη) de *Sidé* de Pamphilie, la *rose* (ῥόδον) de *Rhodes*, etc.

Même alors, toutefois, il faut considérer si, avant de jouer sur le mot et la figure, on n'a pas fait choix du type par un motif d'un ordre plus élevé; ainsi la tête d'*Athéné* indique avant tout la monnaie d'*Athènes*, et celle de *Posidon* la monnaie de *Posidonia*, parce qu'*Athéné* et *Posidon* étaient les principales divinités de chacune de ces villes. Il en est de même de la nymphe *Rhodé*, amante du Soleil, qui donna son nom à l'île de *Rhodes*, et qui jouait le principal rôle dans la mythologie de cette île. La figure parlante de la *rose* ne venait qu'à la suite de la nymphe, protectrice de la cité. Ainsi les *dauphins* (δελφῖνες) qu'on voit sur les monnaies de *Delphes* font allusion au nom de la ville; mais, avant tout, les *dauphins* étaient consacrés à Apollon, dieu de la localité. Ce qui fixe le caractère des figures allusives à des noms, ce sont celles qui se rapportent, non à la dénomination de la ville, mais à celle d'un personnage dont le nom se rattache à sa tradition. Ainsi, sur les médailles de Dardanus, le coq, ἀλεκτρυών, rappelle non le héros éponyme, mais la nymphe qu'on lui donnait pour épouse, Electre, Ηλέκτρα. Dans tous les autres cas, sur lesquels on ne trouve pas d'explications directes, il est donc toujours à présumer qu'un motif religieux a présidé à l'adoption du type, indépendamment de l'emploi des armes parlantes.

Nous n'avons guère jusqu'ici parlé que des types principaux, et dont quelques-uns sont constamment employés; dans beaucoup de villes, on trouve ensemble une *figure* et un *symbole*. A Athènes, par exemple, la figure est celle de *Minerve*, le symbole est la *chouette*, attribut ordinaire de cette divinité. Chez les Eléens, l'*aigle* est le symbole, et la figure celle de *Jupiter*. Dans ces deux circonstances, la figure et le symbole sont unis par un rapport étroit; si la médaille n'offre que la *chouette* ou que l'*aigle*, la Minerve de l'Acropole, le Jupiter d'Olympie sont tout aussi clairement rappelés que si l'on avait reproduit leur image. Quelquefois on a rapproché un type religieux et un type mythologique, sans donner à l'un plus d'importance qu'à l'autre : ainsi les plus anciennes monnaies de Corinthe nous montrent Pé-

gase, à cause de la tradition locale de Bellérophon; puis arrive bientôt le buste casqué d'une déesse : ce n'est point Minerve, la conseillère de Bellérophon, car à Corinthe on adorait sur l'Acropole *Vénus armée*, et le buste de Vénus sans armes s'échange très-souvent sur les pièces de la même ville avec celui de la déesse casquée. De très-bonne heure néanmoins, pour les pièces du plus fort module, la réunion des types de *Vénus armée* et de *Pégase* est devenue le signe caractéristique des monnaies non-seulement de Corinthe, mais des nombreuses colonies sorties de son sein.

Quelquefois le rapprochement des types s'est opéré avec un parfait équilibre entre deux sujets ou deux symboles; ainsi, dans la Thessalie, contrée célèbre par ses chevaux et par l'habileté avec laquelle ses habitants domptaient les taureaux sauvages, on a accouplé de bonne heure le *cheval* et l'*éphèbe domptant un taureau*. Ainsi à Téos on a réuni deux attributs de Bacchus, divinité principale du pays, le *canthare* et le *griffon*.

Avec un peu d'expérience, on distingue aisément des types principaux et constants les types secondaires on temporaires. Ainsi à Tarente le dieu principal était *Neptune*, le héros éponyme *Taras*, son fils; mais, au moment où Alexandre, fils de Néoptolème, vint au secours des Tarentins contre Rome, ceux-ci firent frapper, au nom du roi d'Epire, une monnaie d'or qui montre d'un côté la tête de *Jupiter* et de l'autre le *foudre*, attribut de ce dieu, parce que l'Epire était le siége du culte de Jupiter Dodonéen. Les plus multipliés de ces types de circonstance, surtout dans la Sicile et la grande Grèce, sont ceux qui se rapportent aux jeux publics. Dans certaines villes, comme à Syracuse et à Tarente, ils tiennent autant de place que les types permanents empruntés à la religion du pays. A Syracuse, ce sont les courses de char, à Tarente les courses de chevaux; les variantes de celles-ci sont multipliées, pour ainsi dire, à l'infini et forment comme une galerie complète de ce divertissement si cher aux Grecs, depuis la préparation des coursiers jusqu'au couronnement du vainqueur. On remarque au droit des mêmes pièces une égale diversité d'attributs pour ce qui regarde, ou le héros *Taras* sur le dauphin, ou la personnification du *peuple* de Tarente.

Outre les types représentés en grand sur les deux faces de la pièce, il y en a d'autres de plus petite dimension qui contribuent à donner beaucoup de charme et d'intérêt à la numismatique grecque. L'origine de ces petites figures est loin d'être partout la même. Ainsi quelquefois c'est le type principal des pièces primitives qui devient accessoire; à Sidé de Pamphylie, par exemple, la *grenade* qui décorait seule les plus anciennes médailles se retrouve plus tard, dans une proportion réduite, à côté de la Minerve, devenue le type principal. Cet amoindrissement d'importance ne se remarque pas seulement dans l'emploi des symboles. Les figures des divinités principales y sont quelquefois sujettes; ainsi le dieu à queue de poisson, dans lequel on doit reconnaître le *Bel-Itan* des Phéniciens et qui forme la décoration des plus anciennes monnaies d'*Itanus* de Crète, finit, sur les médailles plus récentes, par ne plus occuper qu'une petite place à côté de l'*aigle;* ici c'est le progrès de l'hellénisme qui a mis au second rang la divinité orientale. Quelquefois le symbole allusif au nom de la ville ne se trouve qu'en accessoire, comme, par exemple, sur les grandes pièces d'Acanthus, dont le type ordinaire est le groupe emprunté aux religions de l'Asie du *lion combattant le taureau* ou *le sanglier*, et à l'exergue desquelles on rencontre souvent la plante épineuse de l'*acanthe*. Ce symbole n'est à l'état de type principal que sur quelques pièces de très-petite dimension.

D'autres fois les symboles accessoires servent à compléter l'idée exprimée par le type principal. Ainsi le territoire de Sybaris appartenait à une divinité terrible et destructive; après la ruine de cette ville, les Athéniens, ayant bâti à la même place celle de Thurium, introduisirent sur les monnaies de la nouvelle cité la tête de Minerve ou *Athéné*, leur divinité éponyme; mais, comme on voulait rappeler en même temps et honorer la déesse primitive, objet d'une terreur superstitieuse, on décora le casque de Minerve d'une figure de *Scylla*, et on grava à l'exergue celle du *remora*, poisson qui, malgré sa dimension exiguë, passait pour avoir la puissance d'arrêter la marche des vaisseaux dans la mer, de même que *Scylla* les entraînait et les brisait.

Dans d'autres circonstances le type accessoire ne semble être qu'un jeu de l'artiste, qui a

profité de l'occasion pour figurer une particularité propre à la nature locale; ainsi sur quelques monnaies de Cyrène on voit la *gerboise*, posée sur une des feuilles du silphium. Ces jeux, dont plusieurs peuvent avoir une signification religieuse, envahissent jusqu'aux types principaux : ainsi on voit une face humaine dessinée sur le *crabe* d'une rare médaille d'Agrigente; la tête et les oreilles du *Pégase* des monnaies d'Emporium sont souvent disposées d'une telle manière qu'avec de l'attention on y reconnaît un *génie ailé*, qui semble accroupi sur l'encolure du cheval.

Lorsqu'un même type, tel que celui d'une métropole ou d'un prince puissant, a dû être adopté par un grand nombre de villes, l'émission particulière à chacune de ces villes se distingue non-seulement par les légendes, mais souvent aussi par les types accessoires. Sous ce rapport, il importe d'étudier la série des colonies de Corinthe, celle de la Ligue Achéenne, et surtout les statères d'or et les tétradrachmes d'argent frappés au nom d'Alexandre le Grand, dans le champ desquels, à côté de la *Victoire* ou du *Jupiter Nicéphore*, on rencontre les symboles d'une quantité de villes grecques ou phéniciennes, depuis la Chersonèse cimbrique jusqu'à la Palestine. L'origine la plus connue des symboles accessoires se rattache à l'usage, prouvé par les fameuses *Tables d'Héraclée*, qu'avaient les magistrats grecs de choisir un symbole particulier plus ou moins directement en rapport avec leur nom, et qui devenait comme le complément de leur signature. Quelquefois les artistes, auteurs des monnaies, y ont aussi introduit leurs noms ou leurs symboles.

Les règles que nous venons de tracer, les observations que nous avons rassemblées montrent le développement du type depuis l'invention de la monnaie chez les Grecs. Le génie hellénique resta fidèle à ces principes tant que dura l'indépendance des villes grecques; là où se perpétuèrent les formes de l'autonomie, les influences étrangères ne modifièrent que très-peu les anciennes habitudes. La monnaie de bronze d'Athènes, qui n'offre jamais l'effigie des empereurs romains, et qui semble avoir duré jusqu'à la fin du IIIe siècle de notre ère, est l'exemple le plus frappant qu'on puisse offrir de cette constance. Les sept huitièmes des pièces frappées à Athènes sous la domination des Romains rentrent sans difficulté dans les catégories que nous avons tracées en parlant de la numismatique des temps où régnait la véritable autonomie. On s'en écarte seulement quelquefois, 1° en remplaçant les anciens types isolés et complets en eux-mêmes, par des tableaux développés, tels que la *Dispute de Minerve et de Neptune*, *Thésée soulevant le rocher* ou *combattant le Minotaure*, etc.....; 2° en reproduisant les chefs-d'œuvre de l'art qui faisaient la gloire du pays, les principaux objets conservés dans les temples, les monuments d'architecture, avec l'éminence naturelle qui supporte les principaux d'entre eux, etc.....

Rien de semblable n'avait eu lieu dans les beaux siècles de l'art, à l'exception de la médaille vraiment topographique de Zancle, l'ancienne Messine, qui représente, en *plan*, la fameuse *faux* dont est formé le port de Messine, avec le relief des édifices construits tout autour du port (et encore la faux, *δρέπανον*, est elle-même un emblème mythologique); à l'exception aussi du petit nombre de pièces sur lesquelles on voit des tombeaux ou d'autres édifices de forme pyramidale. Mais, quant à la reproduction des chefs-d'œuvre de l'art, cet usage remonte à la plus ancienne époque et s'appuie sur les exemples les plus illustres. Ainsi, à Athènes, le buste de la Minerve qu'on avait érigée dans le temple brûlé par les Perses fut remplacé par le buste du colosse Chryséléphantin de Phidias, à partir du moment où Périclès en eut fait la dédicace. Les graveurs des monnaies n'étant pas au premier rang des artistes, puisque les historiens de l'art n'ont pas pris la peine de nous transmettre le nom d'un seul d'entre eux, devaient emprunter communément les types dont ils faisaient usage aux monuments de grande dimension. En agissant ainsi, ils se conformaient aux sentiments de vénération et d'admiration publiques, et trouvaient un appui pour leur propre inexpérience. Mais ces emprunts, dont chaque jour on acquiert des preuves multipliées, ne se faisaient pas sans un degré considérable de liberté, à la différence de ce qui se pratiqua sous la domination romaine, où les villes ne se proposèrent plus d'autre but que de répandre la connaissance des chefs-d'œuvre qu'on leur avait laissés, et qui faisaient encore leur gloire et leur richesse.

En somme, le génie grec, tant qu'il n'a

pas subi d'influences étrangères, a voulu que la monnaie fût une œuvre d'art, et que tout ce qui s'y rattache fît partie d'une composition harmonieuse dont rien ne dérangeât l'heureuse symétrie. Ainsi les Grecs n'ont jamais admis que l'indication des valeurs et des divisions monétaires prît place sur le champ des pièces ; c'est un des caractères de la monnaie purement hellénique, qu'on n'y voit ni points ni chiffres. Dans le plus grand nombre des cas, les indications de ce genre manquaient totalement; quelquefois elles résultaient de combinaisons ou naïves ou ingénieuses, mais qui n'excluaient jamais l'élégance. Sur les plus anciennes monnaies d'Athènes, par exemple, et sur quelques-unes de celles de la Béotie, la moitié d'un vase, d'un cheval, d'un bouclier indique la moitié de la pièce sur laquelle ces emblèmes sont figurés tout entiers. M. le duc de Luynes a remarqué, le premier, que le nombre des chevaux, sur les monnaies d'argent de Syracuse, servait à désigner le nombre des drachmes dont se composait chaque pièce. Quelquefois certains types paraissent affectés à certaines valeurs; à Syracuse aussi, le *poulpe* est la marque de l'obole d'argent.

Le même génie n'a jamais admis qu'avec beaucoup de réserve, et sous une forme idéale et symbolique, les indications historiques, et c'est en grande partie ce qui rend si difficile le classement chronologique des monnaies d'une même ville. Nous avons déjà cité la manière dont les Tarentins célébrèrent l'arrivée d'Alexandre, roi d'Epire. Quand Timoléon eut rendu la liberté aux Syracusains, ils firent frapper une monnaie d'or dont le type principal est la tête de *Jupiter Eleuthérius*, avec l'inscription ΔΙΟΣ ΕΛΕΥΘΕΡΙΟΥ. Plus tard, Agathocle, voulant laisser sur la monnaie un souvenir de la défaite des Carthaginois, y fit représenter la Victoire élevant un trophée composé d'armes puniques. Ce qu'il y a de positif dans cette indication était déjà une altération grave aux principes qui avaient jusque-là présidé à la décoration de la monnaie.

Cette tendance, qui se prononçait de plus en plus, conduisait à la pure allégorie. Locres, en se soumettant aux Romains, en donna un des premiers exemples; elle fit représenter, au revers de sa monnaie, la personnification de Rome, avec l'inscription ΡΩΜΗ, et l'emblème de la fidélité des vaincus, ΠΙΣΤΙΣ. Peu de temps auparavant, après la défaite des Gaulois dans la Phocide, Antigonus Gonatas, roi de Macédoine, ornait ses monnaies d'un trophée d'armes gauloises qu'élève le dieu *Pan*, en souvenir de la *terreur panique* qui s'était emparée des soldats de Brennus. C'était plus grec et plus fier.

Puisque nous admettons que les Grecs ont été les inventeurs de la monnaie, tous les autres peuples, sans exception, doivent avoir été leurs imitateurs, y compris les Gaulois nos ancêtres, qui, après avoir rapporté de la Grèce une masse énorme de *philippes* d'or, continuèrent, pendant plusieurs siècles, à en fabriquer des imitations plus ou moins fidèles. Pour eux, comme pour les autres peuples étrangers à la civilisation, le type principal n'avait plus aucune signification propre; il ne valait que par son aspect; il était la garantie matérielle de la monnaie. Cette reproduction sans intelligence de certains types consacrés par une longue circulation est un trait important de la numismatique, non-seulement dans l'antiquité, mais dans le moyen âge; il est nécessaire de bien s'en pénétrer à l'avance, afin de ne pas se consumer en efforts inutiles pour trouver le sens de choses qui n'en ont pas par elles-mêmes.

Les *plagia barbarorum* dont je viens de parler ne peuvent tromper un œil exercé; l'inexpérience des imitateurs se trahit au seul aspect des pièces : il n'en est pas de même de quelques-unes de celles que les artistes grecs de la Sicile exécutèrent pour les Carthaginois. Plusieurs de ces artistes choisirent avec goût des emblèmes empruntés aux traditions puniques, le palmier, le lion, le cheval, etc.; mais d'autres ne firent autre chose que de copier non sans beaucoup de talent des médailles de Syracuse. Sur ces pièces, la tête d'Aréthuse et le quadrige du revers n'avaient aucune signification pour les Carthaginois.

Les peuples de l'Italie avaient connu la monnaie par les colonies de la Grande Grèce : la destruction (511 av. J. C.) de Sybaris, dont on a des monnaies incuses en grand nombre, suffit pour constater l'antériorité de la monnaie grecque dans cette partie de l'ancien monde. Comme, d'ailleurs, ainsi que nous l'avons démontré dans une autre circonstance, nous ne possédons pas d'as romains qui puissent remonter beaucoup au delà de la prise de Rome par les Gaulois (390 av. J. C.), et que tous les as italiques sont cer-

tainement postérieurs à ceux de Rome, l'intervalle de plus de deux siècles qui existe entre la destruction de Sybaris et l'expédition du premier Brennus ne rend admissible aucune des suppositions qui ont fait de l'*æs grave* une invention indépendante de toute influence grecque. Les raisons d'art viennent à l'appui de notre opinion ; les as de Rome et du Latium ont été exécutés par des artistes élevés à l'école des Grecs. Cependant, si la monnaie de bronze existait déjà en Grèce à l'époque de l'invention de l'*æs grave*, elle n'y avait reçu encore qu'un très-faible développement ; en tous cas, des pièces coulées et non frappées, et d'une dimension aussi forte que les as, constituaient, en quelque métal que ce fût, une nouveauté considérable. Toutefois il n'y a pas encore de déviation aux règles de l'art ; ce qui fait, sous ce rapport, la différence des as et de leurs divisions d'avec la monnaie grecque, c'est l'indication matérielle des valeurs au moyen de chiffres, de lettres ou de globules : ces signes, adoptés par les Etrusques de Populonia, se propagèrent avec l'influence romaine dans la Grande Grèce, et les Mamertins les portèrent en Sicile.

Un autre changement notable consista dans l'introduction des sujets positifs ; le système de l'*æs grave* en offre un exemple chez les Gaulois d'*Ariminum*, qui représentent, au lieu d'un dieu ou d'un héros, un guerrier de leur nation ; autant en font les Samnites, les Mamertins de Sicile et les peuples de l'Italie ligués contre les Romains qui, eux-mêmes, s'associent d'assez bonne heure à ce mouvement.

La série d'argent et d'or de la république romaine, à laquelle on donne improprement le nom de *série des monnaies consulaires*, offfre la transition du système des autonomies grecques à celui des Romains de l'empire. D'abord les types de la monnaie d'argent, les deniers *au bige* ou *bigati*, les quinaires à la victoire ou *victoriati*, les pièces, multipliées jusqu'à la monotonie, qui offrent, d'un côté, la *tête de Rome*, et, de l'autre, les *dioscures à cheval*, sauf l'indication des valeurs, demeurent fidèles aux principes de la numismatique grecque. Mais peu à peu, dans la décadence des institutions, les triumvirs qui présidaient à la fabrication de la monnaie prennent plus de liberté, et, après l'introduction de types destinés à rappeler des événements glorieux pour l'Etat, arrivent des allusions à l'histoire particulière de la famille des magistrats monétaires. Les symboles parlants se multiplient, et l'on parvient ainsi à l'époque où ceux qui se disputaient l'empire de la république firent de la monnaie le signe politique de leur puissance.

Nous avons dit précédemment comment les portraits humains s'étaient introduits sur la monnaie grecque. L'étude attentive de toutes les séries royales prouve que jamais l'idée de l'apothéose ne fut étrangère à cet usage. Jusqu'à Alexandre, les rois s'étaient contentés d'inscrire leurs noms sur la monnaie, presque toujours sans l'addition du mot ΒΑΣΙΛΕΩΣ, pour lequel les Grecs éprouvaient tant de répugnance. Même après Alexandre, la monnaie de bronze ne reçut que rarement l'effigie royale ; et, dans l'argent comme dans l'or, on revint assez souvent aux types religieux ou mythologiques. La figure des rois est, d'ailleurs, fréquemment accompagnée de symboles divins, tels que couronnes de feuillage ou radiées, égides, etc... Les villes de l'Asie continuèrent durant plusieurs siècles la monnaie d'Alexandre avec son nom et ses traits divinisés.

Lysimaque, pendant tout son règne, fit représenter sur ses monnaies le conquérant macédonien avec les cornes de bélier, qui le désignaient comme fils d'Ammon. Les rois de Pergame n'admirent comme type monétaire que l'effigie de Philétère, le fondateur de leur monarchie ; leurs propres noms furent enveloppés dans des monogrammes, et c'est tout au plus si les derniers de ces princes firent subir aux traits de Philétère une modification qui rappelait leur propre physionomie. Nous attribuons à la politique des rois dont nous venons de parler les pièces nommées *cistophores*, parce que le type constant en est la *ciste*, accompagnée d'autres attributs du culte de Bacchus. Nous avons des raisons de croire que l'émission de cette sorte de monnaie appartenait à la corporation des *artistes dionysiaques*, *τεχνῖται διονυσιακοί*, protégés par les rois de Pergame, et qui s'en allaient de ville en ville pour y satisfaire la passion des Grecs pour les spectacles. La puissance de cette dynastie fut surtout fondée sur le respect extérieur qu'elle conserva pour l'autonomie des villes grecques. A ce prix, ils avaient partout des garnisons, ils accumulaient les bénéfices de la monnaie, et se maintenaient à un haut de-

gré d'influence entre les dynasties rivales. En un mot, les monnaies à effigie royale ne furent jamais franchement et complétement acceptées par les Grecs.

Mais les monarchies issues de l'empire d'Alexandre avaient frayé la voie aux empereurs romains, et ceux-ci purent, sans renoncer aux formes républicaines, faire de la présence de leur effigie sur la monnaie un droit constant et général. De là résulta la subordination absolue des types du revers à la pensée politique du prince régnant; dès lors la religion n'y occupa plus qu'une place secondaire, et les créations idéales n'y furent, pour la plupart, que de simples allégories. Aussi, quand le paganisme fut abandonné, au lieu d'un changement brusque dans le caractère des sujets gravés au revers de la monnaie, il n'y eut qu'une transition graduelle favorisée par le maintien de certains personnages purement allégoriques, principalement ceux de *Rome* et de la *Victoire*. A l'exception de la *croix*, les types exclusivement chrétiens, tels que ceux du *Sauveur*, de la *Sainte Vierge* et des *saints*, ne parurent sur la monnaie qu'assez longtemps après la victoire de l'orthodoxie sur les iconoclastes.

Le type qui, dans les monnaies antiques, avait joui de la prépondérance n'a plus rempli qu'un rôle accessoire dans la numismatique moderne. Après les effigies et les symboles de la religion chrétienne, les signes héraldiques y occupent le plus de place : quelques types curieux se laissent encore apercevoir dans la série mérovingienne; le moyen âge en est beaucoup plus dépourvu. A l'époque de la Renaissance, il se fit un retour momentané vers la variété des types; la série des Valois, celle des Papes offrent à cet égard des monuments dignes d'intérêt; mais cette tendance ne s'est pas continuée, et, dans les temps modernes, l'uniformité chaque jour plus grande de l'administration s'est étendue au système monétaire des différents gouvernements. Cette histoire du *type*, qu'il faudrait compléter par celle de la *légende*, nous a permis de jeter un coup d'œil rapide sur toutes les branches dont se compose la numismatique; il devient donc superflu de recommencer cette énumération. L'histoire des progrès de la numismatique fournirait, au besoin, de sujet d'un article non moins étendu que celui-ci.

LENORMANT.

NUMITOR (*hist. rom.*), fils de Procas, roi d'Albe, et frère d'Amulius. Procas, en mourant, avait laissé la couronne à ses deux fils, à condition qu'ils régneraient tour à tour; mais Amulius s'empara du trône, fit mourir Lausus, fils de Numitor, et, pour se rendre plus sûrement maître de la couronne, força Rhea Sylvia, sa fille, à se consacrer au culte de Vesta. Cette princesse donna néanmoins le jour à Romulus et à Remus, qui, dans la suite, tuèrent Amulius et rendirent le sceptre à Numitor.

NUMME ou **NUMMUS** (*numismat. anc.*). — Nom que les Romains donnaient, en général, à leurs différentes monnaies. Le *nummus argenteus* ou *d'argent* n'était autre que le *denarius* ou *denier* (*voy.* ce mot). La pièce d'or, *nummus aureus*, appelée aussi *nummus solidus* ou simplement *aureus*, *solidus* et *nummus*, valait 25 deniers, c'est-à-dire 20 francs 38 centimes de notre monnaie. Le *nummus aureus* suivit les variations du denier. Cependant le mot *nummus* s'emploie souvent seul pour désigner une des moindres monnaies des Romains, le *petit sesterce*.

NUMMULAIRE. — Nom donné à Rome aux changeurs qui donnaient de la petite monnaie en échange de la monnaie d'une plus haute valeur, ou qui fournissaient aux étrangers l'argent ayant cours à Rome pour celui qu'ils apportaient de leur pays. Sous les rois, ces changeurs étaient déjà nombreux à Rome. Plus tard, ils devinrent de véritables usuriers. Pour mieux déguiser son trafic, le nummulaire paraissait ne recevoir qu'en présent les gros intérêts de l'argent qu'il avait prêté.

ED. F.

NUMMULITES ou **NUMMULINES** (*moll.*), ordre des *céphalopodes décapodes*, famille des *polythalames*. — Pendant longtemps on n'a connu ce mollusque qu'à l'état fossile; M. d'Orbigny a constaté le premier son existence à l'état vivant, sans cependant avoir pu étudier l'animal. Les caractères qu'il assigne à la coquille sont : ouverture contre l'avant-dernier tour de spire, s'oblitérant à l'âge adulte; coquille discoïdale, dépourvue d'appendices. A l'état fossile, ces coquilles existent presque partout, souvent en amas considérables; la pierre connue sous le nom de *pierre de Laon* en est entièrement formée. — Pendant longtemps on ignora la véritable nature des nummulites,

bien que, dès la plus haute antiquité, les auteurs aient signalé leur existence sous le nom de *pierres lenticulaires*, à cause de leur forme la plus ordinaire. Les contes les plus ridicules ont été inventés pour expliquer leur origine; mais l'opinion la plus accréditée aujourd'hui est que l'animal qui produit ces corps ne pouvait être contenu dans la coquille, que celle-ci était intérieure en tout ou en partie, et qu'elle n'adhérait à l'animal que par la dernière cloison, sur laquelle un muscle devait s'insérer. — Les espèces fossiles sont très-nombreuses; leur volume varie de la grandeur d'une pièce de 1/2 franc à celui d'une petite lentille. Parmi les espèces vivantes, mais dont l'animal est inconnu, la plus commune est la nummuline radiée, de très-petite dimension. A. G.

NUNCUPATIF (TESTAMENT) (*jurispr.*). — Nom donné par les commentateurs à une espèce particulière de testament usitée à Rome. Cette appellation paraît venir de *nuncupatio*, déclaration à haute voix.—Suivant les prescriptions du droit romain, les testaments, si l'on excepte ceux des militaires, étaient soumis à la formalité de l'écriture, aux solennités de l'*æs et libram*, ou à une mancipation spéciale et détaillée avec désignation de l'héritier. Si l'observation de ces règles eût été inflexible dans toutes les circonstances, un grand nombre de citoyens auraient été condamnés à l'impuissance de tester. Les mœurs vinrent donc au secours des pères de famille incapables de jouir des bienfaits de la loi commune, en leur offrant la faculté du testament nuncupatif. Les formes de cet acte étaient fort simples. Le testateur convoquait auprès de lui sept témoins, parents ou non, et faisait devant eux la déclaration verbale de sa volonté. Il suffisait qu'il leur nommât son héritier. *Nuncupare*, dit, en effet, Gaïus, *est palam nominare;* de cette déclaration résultait le testament. Ce mode de disposition fut toujours en vigueur. Il appartenait essentiellement au droit civil et resta étranger aux formes nouvelles introduites successivement dans la législation soit par les édits prétoriens, soit par les constitutions impériales. Les préteurs, néanmoins, protégeaient le testament *nuncupatif* comme étant l'expression de la volonté connue et manifeste du testateur. Cette protection, loin d'être arbitraire, s'appuyait sur l'équité. Le lien d'un contrat n'est point, en effet, formé par l'écriture ou les solennités qui l'entourent; il naît uniquement de la volonté des contractants que les solennités et les écrits constatent, sans doute, et protégent contre les fausses interprétations, mais qui peut se manifester indépendamment de leur concours. Ainsi, de tous les testaments, c'est le nuncupatif qui est réduit à la plus simple expression des formes; aussi apparaît-il communément au berceau des sociétés ou chez les peuples encore jeunes. La civilisation, plus soupçonneuse ou mieux en garde contre les pratiques des méchants, force le testateur à recourir à l'écriture, afin de donner, en quelque sorte, un corps à sa volonté et de la garantir contre les calculs de l'ambition, de la mauvaise foi ou de l'avarice. C'est pourquoi la plupart des codes modernes n'admettent point le testament nuncupatif, à moins qu'il n'y ait tradition manuelle, et, dans ce cas même, l'obligation découle moins du testament que de la remise des objets. J. C.

NUNDINA (*myth.*), de *nonus dies*, neuvième jour; déesse qu'on invoquait chez les Romains le neuvième jour après la naissance d'un enfant mâle, parce que ce jour-là était consacré à faire les lustrations et à imposer un nom au nouveau-né.

NUNDINES et **NUNDINALES** (LETTRES) (*hist. et calend. rom.*). — On donnait à Rome le nom de *nundinæ* aux jours de marché, parce que ceux ci avaient lieu de neuf en neuf jours. Les nundines avaient été instituées, selon les uns, par Romulus, selon d'autres par Servius Tullius, ou même, suivant Geminius, dans Macrobe (*Saturn.*, lib. I, cap. XVI), après l'expulsion des Tarquins. Elles paraissent avoir été, dans le principe, des jours néfastes ou fériés, c'est-à-dire qu'il n'était pas permis au préteur de rendre la justice. Mais, depuis la loi Hortensia (MACROBE, *ubi supra*), le peuple des campagnes, auquel les nundines n'avaient servi, jusque-là, que pour venir vendre à la ville le produit de son industrie, put poursuivre devant les tribunaux ses affaires litigieuses, donner son suffrage sur les choses d'intérêt, soit que la loi l'y autorisât, soit qu'il fût consulté par ordre du sénat (DENYS D'HALICARN., l. VIII). On affichait, en outre, pendant trois marchés consécutifs, les lois nouvelles et les assemblées dans lesquelles on devait procéder à l'élection des consuls, ce qui faisait donner à cette élection le nom de *nundinium*.

Les candidats aux magistratures, comme on le pense, ne laissaient pas échapper l'occasion de cette agglomération du peuple pour se présenter à lui et se mettre dans ses bonnes grâces. Plus tard, ces coutumes finirent par tomber en désuétude, parce qu'il vint un temps où Rome était si peuplée, que l'on n'avait plus besoin, pour les affaires publiques et les brigues électorales, d'attendre le concours des habitants des campagnes, parmi lesquels, d'ailleurs, se trouvaient un très-grand nombre d'esclaves (PLINE, liv. XVIII; MACROBE, *ubi supra*). Macrobe nous apprend aussi que les nundines ne devaient tomber ni les jours des nones ni le premier de l'an. On avait, en effet, remarqué que, chaque fois qu'elles avaient eu lieu le premier jour de l'année, quelque malheur était arrivé à la république, et les pontifes avaient pourvu à ce qu'elles ne concordassent pas avec les nones, parce que le peuple célébrait, ces jours-là, la mémoire de Servius Tullius, et que l'on craignait que les rassemblements des nundines ne donnassent lieu à quelque tentative dans le but de rétablir la royauté.— Pour régler les jours de marché, les Romains se servaient des huit premières lettres de l'alphabet, A, B, C, D, E, F, G, H, qu'ils appelaient, pour cette raison, *nundinales*. La suite de ces lettres était écrite en colonnes et répétée successivement depuis le premier jour de l'année jusqu'au dernier. Une des lettres indiquait, chaque année, tous les jours où devaient périodiquement avoir lieu les nundines. AL. B.

NUNNEZ.— Plusieurs peintres espagnols ont porté ce nom. — 1° NUNNEZ (Jean), né à la fin du XVe siècle, élève de Jean Sanchez de Castro. Ses ouvrages se ressentent de la sécheresse de son époque; mais ils se distinguent par l'exécution soignée des draperies et le fini précieux des détails. On cite parmi ses tableaux un *saint Michel*, un *saint Jean-Baptiste* et un *saint Gabriel*, avec des ailes de paon qui ornent une des chapelles de la grande sacristie de Séville, et surtout *la Vierge, accompagnée de saint Michel et de saint Vincent, tenant le Christ mort dans ses bras, tandis qu'elle reçoit les adorations de plusieurs personnages à genoux*, tableau qui se voit dans le trésor de la même cathédrale et qui est un admirable chef-d'œuvre, quoique le dessin du Christ et des autres figures sente un peu le gothique. — 2° NUNNEZ (Pierre), né à Madrid vers 1614, élève de Jean Soto. Il exécuta une partie des *portraits des rois d'Espagne* destinés à la salle de comédie du palais de Madrid et la plupart des tableaux qui font l'ornement du couvent de la Merci. Il mourut à Madrid en 1654. — 3° NUNNEZ DE SEPULVEDA (Matthieu), peintre de Philippe IV, un des plus habiles artistes en fresques de son temps. On connaît de lui quelques tableaux remarquables représentant des *saint Jacques* et des *Conception*. — 4° NUNNEZ DE VILLAVICENCIO, peintre d'histoire et de portraits, chevalier de Malte, né à Séville en 1635. Il eut pour maître Murillo, avec lequel il se lia d'une étroite amitié et qu'il aida à fonder l'Académie de Séville. Il est de tous les élèves de l'illustre artiste celui qui s'est le plus rapproché de sa manière. Son plus charmant tableau est celui qu'il offrit à Charles II, et qui représente des enfants jouant dans la rue. Nunnez mourut en 1700.

NUPHAR (*bot.*), *nuphar;* genre de la famille des nymphéacées, de la polyandrie-monogynie dans le système de Linné, et séparé, par Smith, du genre *nymphæa* ou nénuphar, avec lequel ses espèces étaient confondues par Tournefort et Linné. Les plantes qui le forment croissent dans les eaux douces et stagnantes ou faiblement courantes de l'hémisphère boréal. Leurs feuilles, en cœur ou sagittées, viennent nager à la surface du liquide; leurs fleurs, toujours jaunes, se distinguent par un calice de cinq ou six sépales colorés et persistants, par une corolle de dix à dix-huit pétales plus courts que le calice, par un ovaire supère couronné d'un grand stigmate pelté, rayonné et persistant. Leur fruit, presque globuleux, renferme dans ses nombreuses loges une pulpe qui enveloppe les graines. — Le NUPHAR JAUNE, *nuphar lutea*, Smith (*nymphæa lutea*, Lin.), est une plante commune dans les eaux douces de presque tous nos départements. Ses grandes feuilles nageantes, ses belles fleurs jaunes, élevées, à l'extrémité de leur pédoncule, de quelques pouces au-dessus de la surface de l'eau, en font une des espèces les plus faciles à reconnaître et les plus belles de notre flore. — On trouve en Alsace une autre espèce du même genre, beaucoup plus petite dans toutes ses parties que celle que nous venons de signaler. Elle a reçu le nom de *nuphar spenneriana*. P. D.

NU-PIEDS (*hérés.*). — On a donné ce

nom à d'anciens sectaires qui prétendaient que pour être sauvé il fallait, comme les apôtres, éviter toute espèce de luxe et marcher nu-pieds. — On nomme aussi *nu-pieds spirituels* ou *séparés* une secte d'anabaptistes qui professaient la même croyance et qui parurent en Moravie à la fin du XVIe siècle : ils vivaient à la campagne, témoignaient une aversion extrême pour les armes et pour les lettres, et faisaient peu de cas de l'estime de la foule.

NUPTIAUX (*myth.*), dieux des noces.— Ils étaient au nombre de cinq, Jupiter, Junon, Vénus, Suada, Diane. On les invoquait pour obtenir un heureux mariage.

NUQUE. — C'est la partie postérieure du cou : elle s'étend depuis la base occipitale jusqu'à la première vertèbre. Cette région anatomique n'offre rien de particulier; l'épaisseur de la peau qui la recouvre, sa souplesse et aussi la sympathie qui l'unit avec les principaux organes de la tête la font souvent choisir pour lieu d'application des dérivatifs, et principalement des vésicatoires et des sétons, par lesquels on veut agir sur les organes de cette partie.

NUREMBERG, en latin du moyen âge *Norimberga*, en allemand *Nürnbearg*. — Ce nom est celui d'une ville et d'un burgraviat dans le royaume de Bavière. La VILLE DE NUREMBERG, sur la Pegnitz, a 40,000 habitants. Cette antique cité, qui existait déjà du temps de Charlemagne, et devint même, dans le moyen âge, la résidence des empereurs, fut une des premières de cette partie de l'Allemagne qui embrassa le christianisme. Elle a conservé presque intacte la physionomie du moyen âge, que rendent plus originale encore les peintures qui couvrent la plupart de ses maisons. Ses rues, assez larges, sont faites de lignes brisées; elle étale avec orgueil plusieurs monuments curieux, un, entre autres, qui date du Xe siècle et lui sert d'hôtel de ville. Nuremberg se divise en deux parties, est construit sur douze monticules, et a pour ceinture une muraille d'où s'élèvent trois cent soixante-cinq tours. Les étrangers viennent admirer ses richesses littéraires et artistiques, et parmi celles-ci une belle collection de tableaux du VIe siècle, de remarquables peintures sur verre et l'album d'Albert Durer. On cite aussi trois de ses églises, l'église gothique de Saint-Laurent, celles de Saint-Sébalde et de Saint-Jacques, remarquables par leur architecture et les travaux d'art qui les décorent. — Nuremberg, qui avait été d'abord le centre le plus actif des beaux-arts et de la civilisation en Allemagne, devint un des grands foyers du protestantisme; il se distingua pendant la guerre de trente ans par l'ardeur avec laquelle il défendit les funestes doctrines de Luther. La découverte de la nouvelle route des Grandes-Indes lui porta un coup fatal. Depuis lors, il est bien déchu de son ancienne opulence, tout prospère qu'il soit encore. Il y a loin de Nuremberg chargé d'approvisionner le nord de toutes les productions des Indes à Nuremberg circonscrit dans le commerce de ses propres produits, tels que jouets d'enfant, laiton, miroirs, quincaillerie, instruments de mathématique, etc. Parmi ses établissements scientifiques, nous citerons son école polytechnique, son école des beaux-arts et son conservatoire des œuvres de l'art antique.— Au XIe siècle, Nuremberg avait reçu de l'empereur Henri III plusieurs priviléges, entre autres celui de battre monnaie; plus tard, d'autres droits lui furent encore concédés. Depuis 1417 elle jouit du titre de ville impériale libre; des familles patriciennes la gouvernaient. Elle conserva ses libertés jusqu'au jour où l'acte de la confédération du Rhin décida son incorporation à la Bavière (15 septembre 1806). Nuremberg a donné le jour au célèbre poëte ouvrier Hans Sachse, au navigateur Martin Behaim et à l'illustre artiste Albert Durer. — Un grand nombre d'événements historiques d'une haute importance se rattachent à cette ville. Sous Othon Ier, en 988, y fut tenue la première des diètes; Charles IV y publia en 1356, dans une autre diète, la première partie de la célèbre bulle d'or. En 1530, la paix y fut signée entre les protestants et les catholiques, sous les auspices de Charles V Le 15 décembre 1800, Nuremberg vit la défaite des Autrichiens par le général Augereau.

Le BURGRAVIAT DE NUREMBERG, un des quatre de l'empire d'Allemagne, était composé de la principauté de Culmbach et de Bareuth, qui formait le haut Burgraviat, et du marquisat d'Onolzbach ou d'Anspach, qui constituait le bas burgraviat ou burgraviat de deçà des monts. Il fut créé en 1060 par l'empereur Henri IV, appartint d'abord à la maison de Vehburg et ensuite à celle de Hohenzollern. Dans une charte de 1164 on voit figurer en qualité de burgrave

un membre de cette illustre maison, Conrad Ier. Plusieurs de ses successeurs se distinguent dans les grands événements dont l'Allemagne fut le théâtre. Nous citerons, entre autres, Frédéric III, qui, en 1332, fit prisonnier à la bataille de Müldorf Frédéric d'Autriche, compétiteur de Louis de Bavière. Cette victoire fit tomber entre ses mains de puissants seigneurs auxquels il rendit la liberté sans rançon, mais à condition qu'ils mettraient tous leurs biens nobles dans sa mouvance. Un des burgraves de Nuremberg, Frédéric VI, fut investi, en 1415, de l'électorat de Brandebourg, et devint la tige de la maison royale de Prusse actuellement régnante, qui revendiqua longtemps le patrimoine de son fondateur.

NUTATION (*astron.*). — Nom donné à l'oscillation périodique de l'axe du globe terrestre, causée principalement par l'attraction de la lune et dont l'effet est de produire un mouvement apparent dans les étoiles fixes. Si la terre était parfaitement sphérique, l'attraction du soleil et de la lune agirait également sur les diverses parties de sa surface; mais notre globe étant renflé vers l'équateur, l'action du soleil et de la lune agit sur cette partie avec plus d'intensité que sur les autres et tend continuellement à détourner le plan de l'équateur terrestre de sa direction. Les résultats de cette action sont d'imprimer à l'équateur un mouvement circulaire autour de l'axe de l'écliptique, auquel correspond en même temps un mouvement conique de son propre axe autour de ce dernier, de sorte que les pôles de l'écliptique ne décrivent point un cercle, mais bien une courbe ondulée ou épicycloïdale; ainsi donc, dans ce mouvement, l'axe de l'équateur se rapproche et s'éloigne alternativement de celui de l'écliptique et forme ce balancement de l'axe que l'on nomme *nutation*. Cette oscillation se manifeste par une augmentation ou une diminution progressive des déclinaisons des étoiles, dont la quantité est d'environ 9″ en plus ou en moins et dont la période est de dix-huit ans; cette période est aussi celle de la lune. Newton avait entrevu le balancement de l'axe terrestre, mais il n'avait tenu compte que de l'action du soleil; la *nutation* qui en résulte, dont la période est de six mois, est à peu près insensible. Bradley fut le premier qui remarqua la variation des déclinaisons des étoiles et qui compara la période de ces variations avec celle des nœuds lunaires, et montra leurs liaisons. Quelques années plus tard, d'Alembert continua le travail de Bradley, donna la théorie de ces phénomènes et ramena la *nutation lunaire* au principe de l'attraction universelle.

NUTRITION (*phys.*). — Tous les corps de la nature, en vertu des lois mêmes de leur existence, tendent à se conserver. Mais il y existe une différence extrême entre la manière dont se conservent les corps inorganiques et celle dont s'entretiennent les êtres vivants. Chez les premiers, la conservation n'est, en quelque sorte, que la persistance des affinités d'agrégation et de combinaison qui ont réuni et juxtaposé leurs molécules; cette conservation n'est donc, en réalité, que la persistance de l'état antérieur, un phénomène tout à fait passif. Les corps vivants se conservent, au contraire, par une suite d'actions plus ou moins compliquées, mais qui se résument ainsi : d'un côté ils puisent continuellement hors d'eux une certaine quantité de matière et fabriquent avec elle un fluide qu'ils assimilent ensuite à leur propre substance; de l'autre ils retirent de tous leurs organes et rejettent hors de leur économie une quantité proportionnelle de la matière qui les formait d'abord. C'est ce travail permanent, dont la source primitive est leur activité propre, que l'on appelle *nutrition*, terme qui, dès lors, ne saurait s'appliquer qu'aux êtres doués de vie. Mais ce mot lui-même est employé suivant deux acceptions différentes: tantôt, en effet, il désigne la série d'actions, l'artifice tout entier suivant lequel les corps organisés accomplissent dans leur ensemble le double mouvement de composition et de décomposition générales; tantôt il n'exprime plus que l'action occulte et profonde par laquelle l'ensemble des organes s'assimile une partie des éléments préalablement élaborés et qui les pénètre, sans tenir compte de toutes les fonctions préalables qui ont préparé ces éléments et les ont conduits jusqu'aux divers organes, et abstraction faite de toutes les fonctions d'excrétion. — Nous devons commencer par étudier la nutrition sous le premier point de vue, qui nous conduira naturellement au second.

La nutrition, bien que commune à l'universalité des êtres organisés, ne s'accomplit pas de la même manière chez tous. Ainsi c'est irrésistiblement que le végétal puise dans le sol et dans l'air les matériaux dont

il se nourrit, qu'il transpire et qu'il accomplit ses différentes excrétions. L'animal, au contraire, présente ici deux actions nouvelles : la *sensibilité*, par laquelle il acquiert la notion des êtres extérieurs et préjuge les services qu'il peut en tirer ; la *locomotilité*, qui lui permet d'exécuter les différents mouvements nécessaires à sa conservation. Mais, indépendamment de cette première différence, en quelque sorte caractéristique de ces deux ordres d'êtres, les diverses classes d'animaux en présentent beaucoup d'autres relativement à la manière dont s'exécute dans chacune la nutrition elle-même. Ainsi, chez les moins élevés dans la chaîne zoologique, la nutrition résulte uniquement du concours de deux fonctions, l'*absorption* et l'*exhalation*, réduites à leur forme la plus simple. Ces animaux pompent, par la surface extérieure de leur corps, l'air et les différents matériaux qui doivent concourir à la réparation de leur économie, et qui tous se trouvent en suspension dans les milieux qui les environnent, sans qu'il soit besoin d'un travail préparatoire pour les rendre propres à être assimilés; et comme, de plus, l'être n'a ici que peu de volume, les éléments nutritifs se trouvent immédiatement en contact avec tous les organes à la réparation desquels ils doivent concourir et qui se débarrassent des matières inutiles par un mouvement opposé tout aussi simple. Mais pour une classe plus élevée l'élément ambiant ne contient plus tout disposés à être absorbés les éléments nutritifs, et il faut que ce soit l'animal lui-même qui leur imprime cette modification préalable dans un appareil particulier d'organes destinés à cet office. La matière nutritive, alors appelée *alimentaire*, est introduite par lui dans une cavité tantôt simple, tantôt multiple, et d'une structure plus ou moins compliquée, où elle se trouve ramenée, par une action spéciale, à l'état particulier sans lequel elle pourrait être absorbée. Ici la nutrition comprend donc nécessairement une action de plus que dans le cas précédent, la *digestion*. Mais par suite de cette action nouvelle, comme c'est dans une cavité intérieure que se fait l'absorption, on conçoit qu'il n'est plus aussi facile que cette fonction s'exécute en même temps que l'absorption de l'air nécessaire à toute vie ; cette difficulté devient surtout une impossibilité complète lorsque l'animal offre un certain volume. Alors l'absorption de l'air se trouve séparée de celle des autres éléments nutritifs, et devient une fonction nouvelle sous le nom de *respiration*. — Enfin, lorsque le mécanisme de la nutrition d'un animal présente le concours d'une digestion et d'une respiration, comme le fluide absorbé dans la cavité digestive ne devient apte à nourrir les organes qu'après avoir été modifié lui-même par le contact de l'air, il en résulte que, le plus souvent, il faut que ce fluide aille lui-même se mettre en rapport avec l'air fourni par la respiration, pour être ensuite porté aux parties qu'il doit nourrir : c'est pour cela qu'il est placé dans une suite de vaisseaux qui le conduisent d'abord de la cavité digestive à l'organe de la respiration, et ensuite de ce dernier à toutes les parties qu'il doit nourrir ; c'est ce que l'on appelle la *circulation*.— Mais dans ce cas, qui nous offre le mécanisme de la nutrition sous la forme la plus complexe, on voit qu'il est possible de séparer l'un de l'autre le groupe d'actions par lesquelles se fait le fluide nutritif et celui des actions par lesquelles ce fluide est mis en œuvre dans les divers organes. On a fait une fonction spéciale de cette dernière action, sous le nom de *nutrition proprement dite* ou d'*assimilation*.

Le microscope, appliqué à un tissu qui se nourrit actuellement, ne fait rien apercevoir qui puisse mettre sur la voie du mécanisme du phénomène qui s'y passe. L'action est donc complétement intime et moléculaire; on a cependant essayé de la pénétrer. Ainsi les physiciens ont jadis voulu faire de l'assimilation une simple précipitation par laquelle le sang en stagnation dans le parenchyme des organes y laissait déposer, suivant l'ordre de leur pesanteur spécifique, les divers éléments réparateurs, ordre de pesanteur en rapport avec les besoins de la nutrition de chaleur. Mais d'abord le sang est-il jamais stagnant dans les parenchymes organiques? L'observation ne démontre-t-elle pas, au contraire, qu'il y est toujours circulant, toujours battu et surtout partagé en filets extrêmement ténus? En second lieu, quelle cause ferait, au point de vue purement physique, que chaque parenchyme ne s'incrusterait que du genre de dépôt qui lui convient? Nous ne pouvons plus admettre, avec Boerhaave, autant de filières vasculaires spéciales, autant de séries de vaisseaux décroissants et ne laissant déposer que les globules en rapport prédéterminé de volume avec leur

calibre. Il faudrait, pour cela, en effet, que les divers tissus organisés existassent tout formés dans le sang ; c'est ce que l'on ne saurait admettre. Le sang ne contient pas davantage, toutes formées, les diverses humeurs des sécrétions, et nous savons, aujourd'hui, que ces tissus comme ces humeurs sont, au contraire, fabriqués avec lui par l'action spéciale du parenchyme de chaque organe. — Les mêmes objections doivent être élevées contre la théorie mécanique par laquelle on voudrait faire de la nutrition une pure agrégation; car, pour que les différents organes pussent ainsi s'approprier les divers éléments qui leur ressemblent, il faudrait nécessairement que ces éléments existassent tout formés dans le sang. Il y a même plus, c'est que ceux des éléments des organes qui peuvent exister dans ce fluide y sont différents de ce qu'on les trouve dans les organes eux-mêmes; le même élément organique, la fibrine ou la gélatine, par exemple, offre, dans chaque organe dont il fait partie, une nuance spéciale. Enfin, dans cette idée que la nutrition ne serait qu'un simple produit de l'agrégation, que deviendraient les faits d'une évidence reconnue, qui prouvent l'action du parenchyme nutritif et nous montrent la nutrition se modifiant constamment suivant l'état spécial de structure et de vitalité de chaque parenchyme organique. — Est-il aussi besoin de réfuter cette théorie encore plus mécanique suivant laquelle la chaleur vitale commencerait à coaguler la lymphe, partie albumineuse du sang, qui, une fois dans cet état, fournirait le tissu cellulaire, source commune de toutes les parties, et qui, par suite d'une certaine pression exercée par les organes voisins, surtout par les battements des artères et le mouvement circulatoire des fluides, arriverait à produire divers degrés de densité, différentes espèces d'agglomération, d'où résulterait la trame des divers organes? — Enfin la chimie étant la science qui traite des diverses combinaisons de la matière et de ses transformations si variées, il était naturel que l'on s'efforçât de pénétrer, à son aide, le mécanisme de la nutrition, qui n'est, en dernière analyse, qu'une transformation du sang en tissu organisé; mais ses efforts n'ont pas été plus efficaces que ceux des autres sciences. Ainsi les chimistes ont commencé par voir dans l'assimilation une coagulation de l'albumine du sang; mais cette coagulation eût-elle réellement lieu, que leur théorie ne pourrait s'appliquer qu'aux tissus dans lesquels le principe albumineux prédomine, les nerfs par exemple, et il resterait toujours à se rendre compte de la cause solidificatrice agissant à l'égard des autres organes pour leur fournir la gélatine, la fibrine, etc. Les chimistes modernes sont entrés, il est vrai, plus directement dans la question en cherchant à démontrer dans l'embryon les types principaux des matières que l'on trouvera dans le germe développé, en cherchant à établir un rapport direct entre la composition des êtres vivants et celle des substances dont ils se nourrissent, en comparant la composition du sang veineux et celle du sang artériel ; mais ils sont encore loin d'avoir résolu le problème suivant : un être vivant étant donné avec ses organes et son liquide nourricier, déterminer l'élaboration chimique qui, dans chaque partie, fait convertir une portion de ce suc en muscle, en cartilage, en os, en substance nerveuse, etc., et rapporter cette élaboration aux principes de la science. Mais, admettons que les chimistes aient trouvé la solution de ce problème, ainsi qu'ils en ont la prétention, ils auront alors évidemment atteint les limites de leur sphère bornée, et cependant le mystère de la nutrition ne leur sera pas dévoilé. Y a-t-il rien de commun entre la puissance des affinités et cette force régulatrice qui, dans chaque espèce vivante, détermine la forme générale du corps et, dans chaque individu, la forme de ses différentes parties; qui développe prématurément certains appareils temporaires, mais indispensables à la vie de l'embryon, et les laisse progressivement s'atrophier, puis disparaître entièrement aussitôt qu'ils ont rempli l'office spécial pour lequel ils avaient été créés ; qui préside aux mutations périodiques constituant les divers âges, etc. ? — En résumé, tout ce que nous savons sur l'assimilation, c'est que la composition des organes est due à ce que le sang artériel qui pénètre leur parenchyme s'y trouve changé en leur substance propre par l'action même de ce parenchyme, action trop moléculaire, trop intime pour être vue, que le résultat seul annonce, qui ne peut en rien être assimilée à aucune loi générale de la matière, à aucune action mécanique, physique ou chimique, et qui, conséquemment, est *organique* et *vitale*.

Puisque l'assimilation est le fait de l'acti-

vité spéciale des parenchymes nutritifs, on conçoit que ceux-ci étant différents, chacun d'eux devra élaborer le sang à sa manière pour fabriquer avec lui une substance diverse, ce qui nous explique la spécialité de la nutrition dans chaque organe. C'est d'une manière analogue que les sens font éprouver chacun une sensation spéciale, quoiqu'ils effectuent tous une action du même genre. On devrait donc dire *les nutritions* comme on dit les sensations, les excrétions.

Tout ce que nous avons dit de la composition des organes doit évidemment s'appliquer à leur décomposition, sous le point de vue de la nature organique et vitale du phénomène et de la spécialité des produits dans chacun d'eux. Mais quelles sont les voies d'absorption des principes à rejeter? Dans les temps anciens on pensait que c'étaient les veines; mais, lorsque ensuite on eut fait la découverte du système lymphatique, ce fut ce système que l'on regarda comme exclusivement chargé de l'absorption décomposante. De nos jours on croit que les veines et les vaisseaux lymphatiques y concourent également (*voy.* Absorption), et l'on admet que les radicules de ces deux ordres de vaisseaux absorbent dans la profondeur de tous ces parenchymes nutritifs la portion à éliminer. Puis, de même que l'assimilation se fait par le passage des éléments nutritifs contenus dans le sang artériel, de l'état fluide à l'état solide, l'inverse a lieu dans la décomposition; les parties à rejeter sont préalablement liquéfiées par les organes absorbants qui entrent dans la composition de chaque parenchyme, et converties successivement en lymphe et en sang veineux. Mais un fait remarquable, c'est que ce dernier ne va pas immédiatement verser les matières à éliminer dans le parenchyme des organes qui doivent leur donner issue; ce sang rentre dans le cœur pour être soumis ensuite à une nouvelle hématose, et c'est confondus avec les éléments nutritifs dans le nouveau sang artériel qu'ils se trouvent en même temps qu'eux mis en rapport avec le parenchyme qui doit les séparer à jamais de notre organisme. Nous ne savons pas quelles sont les molécules de chaque organe que la décomposition reprend; il nous semble toutefois probable que ce soient les plus anciennes, celles qui ont été usées par une plus longue continuité de la vie. Quel pourrait être, en effet, le motif qui ferait assimiler de nouveaux matériaux pour les reprendre de suite, puisqu'il est évident que les parties constituantes de nos organes séjournent, en général, pendant un certain temps dans l'économie, ainsi que le prouvent les expériences de Duhamel, dans lesquelles on voit la garance qui colorait les os mettre un certain temps à disparaître après qu'on en a cessé l'usage dans les aliments.

Telles sont les deux actions du concours desquelles résulte la nutrition. Elles sont également merveilleuses, considérées en elles-mêmes ou dans leurs analogies réciproques. Sous ce dernier point de vue, on ne saurait nier l'existence des rapports les plus intimes, d'une dépendance réciproque et d'une parfaite simultanéité. Mais les âges et les maladies nous permettent d'observer quelques différences dans leur activité. Pendant les premiers temps de la vie, le mouvement de composition prédomine sur l'autre, puisque le corps augmente de masse en même temps que de volume; aussi le système artériel prédomine-t-il alors sur le système veineux. Dans le dernier âge, c'est le contraire qui a lieu, et toute l'économie dépérit. Ces deux actions opposées s'équilibrent, en général, dans l'âge adulte. On voit aussi parfois la composition ou la décomposition prédominer d'une façon anormale sans aucune autre apparence morbide, ce qui donne lieu à des hypertrophies ou à des atrophies. C'est à un trouble dans la nutrition qu'il faut rapporter la classe si variée des maladies dites *organiques*. Que le parenchyme nutritif d'un organe agisse, en effet, autrement qu'il ne doit le faire, il effectuera d'une manière différente la composition et la décomposition des organes, dont les tissus se trouveront profondément modifiés. On voit des os se carnifier, des parties molles devenir osseuses.

Enfin, puisqu'en même temps que nos organes s'approprient de nouveaux matériaux ils rejettent tous ceux qui les composaient préalablement, il doit nécessairement arriver une époque où le renouvellement matériel de tout l'être vivant sera complet; c'est le vaisseau des Argonautes radoubé tant de fois dans sa longue pérégrination qu'il ne conservait plus aucune des parties qui le formaient d'abord. On a cherché à préciser le temps nécessaire à l'accomplissement de ce renouvellement complet de l'économie. Les anciens avaient fixé sept ans, Bernoulli

trois, Berthold quatre; mais on conçoit que ce temps ne puisse être connu, puisque nul calcul n'est rigoureusement applicable au phénomène. Comment, en effet, fixer le point de départ de l'expérience, aussi bien que son terme, puisque l'action nutritive, essentiellement moléculaire, ne permet de saisir ni tout ce qui entre dans l'économie par l'assimilation ni tout ce qui en sort par la décomposition? L. DE LA C.

NUVOLONE.—Plusieurs peintres remarquables ont porté ce nom. — 1° NUVOLONE (Pamphyle), né à Crémone vers la fin du XVIe siècle, et mort à Milan en 1651, l'un des élèves les plus distingués du Molosso (Trotti), dont il abandonna bientôt le genre. Il peignit la *Résurrection de Lazare* dans la voûte du couvent des religieuses de Saint-Dominique et de Saint-Lazare de Milan, et l'*Assomption de la Vierge* dans la coupole de l'église de la Passion de la même ville. Milan lui fut aussi redevable d'une école qui produisit d'excellents artistes. On cite surtout de lui *la Vierge et l'enfant Jésus qui écrasent la tête du serpent et apparaissent à saint Charles Borromée et à saint François d'Assise*, chef-d'œuvre que le Louvre posséda, mais qui lui fut enlevé en 1815. — 2° NUVOLONE (Charles), fils du précédent, né à Milan en 1608 et l'un des plus heureux imitateurs de Jules-César Procaccini, et ensuite du Guide, ce qui lui fit donner le surnom glorieux de *Guido de Lombardie*. Ses formes sont élégantes, son coloris harmonieux et suave. Son meilleur tableau est celui qu'on voit dans l'église de Saint-Victor de Milan; il représente le *Miracle de saint Pierre à la porte Speciosa*. Milan, Parme, Crémone, Plaisance et Côme possèdent beaucoup de ses ouvrages. Les amateurs recherchent surtout ses *Vierges*. Il mourut en 1661. — 3° NUVOLONE (Joseph), frère de Charles, né à Milan en 1619. Il travailla jusqu'à l'âge de plus de 80 ans et mourut en 1703. Son imagination était ardente et féconde; mais il tomba souvent dans de grands écarts.

NUYS. — Petite ville fortifiée de la Prusse rhénane, dans le diocèse de Cologne, sur l'Erpe, à 1 lieue sud de Dusseldorf. Sa population est d'environ 4,400 habitants. Adrien de Valois l'appelle *Neus*, *Nusse* ou *Nuys* (*Notit. Gall.*, p. 382); mais, en français, ce dernier nom est le véritable. C'est en assiégeant cette place, en 1477, que Charles le Téméraire acheva d'épuiser ses forces. Pendant la période palatine de la guerre de trente ans, elle fut plusieurs fois prise et reprise. Il y avait, dans cette ville, une congrégation de chanoines réguliers fondée en l'an 1170 par les chanoines de Cologne et qui s'unit, en 1430, à celle de Windelsheim avec les douze couvents de son ressort (HÉLYOT, II, p. 352). ED. F.

NUYTS (TERRE DE). — Contrée de la Nouvelle-Hollande, le long de la côte méridionale, de 114° 20' de longitude à 130° de latitude. Elle doit son nom au négociant hollandais Pierre Nuyts, qui y toucha le premier en 1627. On est loin de la connaître entièrement; elle paraît être peuplée à l'intérieur, mais ses rivages sont frappés de stérilité. Près de ses côtes se trouve l'archipel de la Recherche et à son extrémité la terre et le port du Roi-Georges. ED. F.

NYCTAGE (*bot.*). (*Voy.* BELLE-DE-NUIT.)

NYCTAGINÉES, *nyctagineæ* (*bot.*). — Famille de plantes dicotylédones établie par A. L. de Jussieu, dans son *Genera*, sous le nom de *nyctages*, *nyctagines*. Elle est composée de végétaux, les uns herbacés, rarement annuels, souvent subéreux; les autres ligneux, soit frutescents, soit arborescents, souvent épineux. Les feuilles de ces plantes sont opposées, fréquemment inégales dans chaque paire, plus rarement alternes, simples, le plus souvent entières et dépourvues de stipules. Leurs fleurs, généralement hermaphrodites, sont accompagnées d'un involucre qui, étant dans certains genres, comme les belles-de-nuit, propre à chacune d'elles, pourrait très-bien être pris pour un calice, mais dont la nature est parfaitement révélée par l'observation d'autres genres dans lesquels elle embrasse plusieurs fleurs. Dans chaque fleur examinée en particulier, on observe : un périanthe généralement coloré, même de teintes aussi vives et de texture aussi délicate que les corolles les plus brillantes, à tube plus ou moins allongé, remarquable par la différence d'aspect, de texture de sa partie inférieure, qui persiste autour du fruit en une enveloppe dure et résistante; des étamines en nombre très-variable selon les genres, parfois même entièrement asymétriques, puisqu'elles sont situées sur un seul côté de la fleur; dans certains cas, la partie inférieure de ces étamines se soude en une sorte de godet qui enveloppe l'ovaire; un pistil libre, unicarpellé, dont l'ovaire unilo-

culaire renferme un seul ovule, et se prolonge en un style parfois un peu latéral, que termine un stigmate généralement renflé et papilleux. Le fruit des nyctaginées est sec, enveloppé par la base persistante, durcie et accrue du périanthe, autour de laquelle se trouve encore assez souvent l'involucre. Tout son intérieur est occupé par une graine dont le tégument est confondu avec le péricarpe, et dans laquelle l'embryon est toujours courbé ou ployé de manière à embrasser un albumen farineux.

La famille des nyctaginées est l'une des mieux circonscrites de tout le règne végétal, et la singularité des caractères qui la distinguent ne laisse pas trop apercevoir encore la place qu'il sera possible de lui assigner définitivement. Elle est, au reste, remarquable non-seulement quant à ses caractères distinctifs que nous venons d'énumérer, mais encore quant à la structure anatomique de la tige des plantes qui la composent. On y remarque le fait rare, chez les dicotylédons, de faisceaux isolés et comme dispersés sans ordre appréciable dans un tissu cellulaire abondant.—Les nyctaginées croissent, pour la grande majorité, dans les régions intertropicales, particulièrement en Amérique. La racine de plusieurs d'entre elles est purgative, mais employée en cette qualité seulement dans les pays où elles croissent naturellement. Deux d'entre ces plantes sont devenues extrêmement communes dans tous les jardins comme espèces d'ornement; ce sont la *belle-de-nuit* ordinaire (*mirabilis jalapa*) et la *belle-de-nuit à longues fleurs* (*mirabilis longiflora*). On cultive, dans les serres, le *bougainvillea spectabilis*, magnifique espèce sarmenteuse, aussi remarquable par la vigueur de son développement que par sa beauté qu'elle doit à ses involucres formés chacun de trois grandes bractées roses.—Les principaux genres de la famille des nyctaginées sont les suivants : *boerhavia*, Lin.; *oxybaphus*, l'Hérit.; *mirabilis*, Lin.; *bougainvillea*, Commers.; *pisonia*, Plum. P. D.

NYCTALOPIE. — La plupart des auteurs modernes désignent par cette expression l'aberration particulière du sens de la vue sous l'influence de laquelle on est frappé de cécité pendant le jour. La vue des nyctalopes consiste donc dans la possibilité de voir les objets qui sont placés dans l'obscurité. On attribue cette disposition à une névrose de la vue. Cette affection semble dépendre de l'extrême sensibilité de la rétine, de l'altération physiologique de la membrane choroïde, d'un défaut de pigmentum, etc. (*voy.* Œil); on la voit naître souvent d'une manière accidentelle dans le cours de certaines maladies oculaires; elle est alors regardée comme symptomatique. Ainsi, lorsque dans la cataracte l'opacité cristalline commence par le centre, les malades ne peuvent distinguer les objets que lorsqu'une lumière peu intense permet à la pupille de se dilater beaucoup et de laisser à découvert les parties de la lentille qui sont encore transparentes. Il en est de même pendant le cours des ophthalmies intenses, de l'iritis surtout ou d'une excitation cérébrale violente. La rétine alors acquiert une sensibilité telle, que souvent les objets environnants sont distingués au milieu des ténèbres. Cette aberration de la vision s'observe surtout lorsque les yeux ont été pendant longtemps soustraits à la clarté du jour. Les albinos, chez lesquels la membrane choroïde n'est que peu ou point du tout colorée en noir par le pigmentum, sont nyctalopes; leurs yeux ne peuvent pas supporter le jour, et ils ne savent bien distinguer les objets que pendant le temps du crépuscule seulement. Comme on le voit, de nouvelles recherches sont encore nécessaires pour établir, d'une part, la véritable étiologie de la nyctalopie, et de l'autre la symptomatologie de cette affection; il ne sera plus permis alors de confondre, comme on l'a fait trop souvent, la *nyctalopie* avec l'*héméralopie*. (*Voy.* ce mot.)

NYCTANTHE (*bot.*), *nyctanthes*. — Le genre formé par Linné sous ce nom, et qui appartient à la famille des jasminées, a été considérablement réduit dans ces derniers temps et ne renferme plus aujourd'hui qu'une seule espèce, le NYCTANTHE ARBRE TRISTE, *nyctanthes arbor tristis*, Lin., arbrisseau originaire de l'Asie tropicale, quelquefois cultivé dans les jardins d'Europe comme plante d'agrément. Cet arbuste doit son nom générique à ce fait remarquable que l'odeur agréable de ses fleurs ne s'exhale que pendant la nuit. — Un autre arbuste beaucoup plus répandu dans les jardins, le jasmin d'Arabie, était également compris par Linné dans le genre nyctanthe, sous le nom de *nyctanthes sambac;* mais tous les botanistes le classent de nos jours parmi les jasmins. (*Voy.* Jasmin.)

NYCTEE (*myth.*), fils de Neptune et de

Célène, et roi de Thèbes ou de Lesbos. Il eut de Polyxo ou Amalthée, nymphe de Crète, deux filles, Antiope et Nyctimène. Cette dernière, s'étant éprise pour lui d'une passion incestueuse, s'introduisit dans son lit avec l'aide de sa nourrice. Nyctée, indigné, voulut la tuer, mais elle fut changée en hibou par Minerve. Antiope ayant été enlevée par Epopée, Nyctée déclara la guerre au ravisseur et fut mortellement blessé dans une bataille. Lycus, son frère, gouverna après lui. — Nyctée était aussi le nom d'un des chevaux de Pluton.

NYCTÉLIES ou **NYCTILÉES**, du grec *νὺξ, nuit;* fêtes que l'on célébrait la nuit, à Athènes et à Thèbes, en l'honneur de Bacchus. On se promenait dans les rues avec des torches allumées, on tenait un verre à la main, et, au retour de la procession, on se livrait à des orgies sans frein. Ces fêtes avaient lieu tous les trois ans au commencement du printemps, ce qui leur faisait quelquefois donner le nom de *triétériques*. On célébrait aussi des fêtes de nuit en l'honneur de Cybèle.

NYCTOSTRATÉGE (*antiq.*), du grec *νὺξ, nuit, στρατός, troupes, ἄγω, je conduis.* — On nommait ainsi des officiers chargés de prévenir les incendies pendant la nuit et de veiller à ce que les citoyens ne se livrassent à aucun désordre nocturne. A Rome ils avaient le commandement de la garde et étaient au nombre de trois, ce qui les faisait appeler *triumviri nocturni*.

NYERUP (Erasme), historien danois, né le 12 mars 1759, dans l'île de Fionie. Il devint secrétaire de la bibliothèque royale de Copenhague, professeur d'histoire littéraire, inspecteur des archives, etc. Il publia un grand nombre d'ouvrages d'un haut intérêt. Nous ne citerons que les principaux : 1° *Symbolæ ad litteraturam teutonicam*, Copenhague, 1787, in-4°; — 2° *Nouveaux recueils de mémoires pour servir à l'histoire du Danemark*, 1792 et années suivantes, 4 vol. in-4°; — 3° *Choix des plus anciennes poésies du Nord*, 1798, in-8°; — 4° *Essais sur l'histoire de la poésie danoise*, 1801-1808, 4 vol. in-8°; — 5° *Histoire de la culture intellectuelle en Danemark et en Norwége, et principalement pour ce qui concerne la bourgeoisie et les paysans*, 1803, 4 vol. in-8°; — 6° *Abolition générale du servage en Danemark et en Norwége pendant la suite des siècles*, 1816, in-8°; — 7° *Dictionnaire de la mythologie scandinave*, 1816, in-8°; — 8° *Dictionnaire littéraire du Danemark, de la Norwége et de l'Islande*, 1819, 2 vol. in-4° : c'est une nomenclature des auteurs de ces pays et un aperçu sur leurs ouvrages. — Nyerup mourut à Copenhague le 28 juin 1829.

NYKOEPING (*géogr.*). — C'est le nom d'une ville et d'un gouvernement de Suède (Suède propre). La ville, chef-lieu du gouvernement, est située sur la mer Baltique, à 77 kilom. S. O. de Stockholm. Sa population est de 2,500 habitants, et son commerce consiste principalement en fer, cuivre et planches ; elle possède une fonderie de fer considérable.— Le lan ou gouvernement de Nykœping, a été presque tout entier composé de l'ancienne province de Sœdermanland (Sudermanie); il a 100 kilom. de long sur autant de large, jouit d'un climat salubre, mais froid, et possède des mines de plomb, de fer, de cuivre, ainsi que de belles carrières de pierres. La pêche y est d'un excellent produit, tant sur les côtes de la mer que dans les lacs Mœlar, Hielmar, etc.

NYLAND (*géogr.*), province de Russie, dans le grand-duché de Finlande. Elle appartenait autrefois à la Suède. Elle est bornée au nord par la province de Wasa, à l'ouest par celle d'Abo, à l'est par celle de Kimmenegard et au sud par le golfe de Finlande. Sur une superficie de plus de 1,200 kil. carrés elle nourrit environ 225,000 habitants. Elle possède des mines de fer, de vastes forêts, des lacs nombreux, des rivières poissonneuses. Son sol est, en général, fertile. Elle a pour chef-lieu Helsingfors, ou Elsingfors, capitale de tout le grand-duché.

NYMPHÆA (*bot.*). — Nom latin du genre nénuphar. (*Voy.* Nénuphar.)

NYMPHAGOGUE (*antiq.*), du grec *νύμφη, nouvelle mariée*, et *ἄγω, je conduis.* — C'est le nom qu'on donnait aux jeunes gens qui conduisaient l'épouse de la maison paternelle à celle de son époux, et plus particulièrement à l'ami intime de ce dernier, surtout chargé de ce soin.

NYMPHALE (*entom.*), ordre des *lépidoptères*, famille des *diurnes*, tribu des *papillonides*. — Ce genre offre, d'après Latreille, les caractères suivants : massue des antennes assez grêle, en cône renversé ou allongé; la longueur des palpes inférieurs ne surpasse pas celle de la tête; ces palpes sont très-poilus, et leur dernier article est à peine la moitié du précédent; chenilles n'ayant que

quelques épines ou quelques tubercules charnus, avec l'extrémité postérieure du corps atténuée et un peu fourchue; chrysalide carénée et offrant une bosse arrondie sur le milieu du dos. Ces papillons ont la tête petite, les ailes fortes et épaisses, aussi leur vol est-il élevé et soutenu. Leurs couleurs sont vives et brillantes; on les rencontre dans toutes les parties du monde. Ils recherchent les excréments des mammifères herbivores et les matières en fermentation. — Latreille a établi deux divisions dans ce genre : il range dans la première les espèces dont les ailes sont arrondies, sans dentelures ni prolongement au bord postérieur; dans la deuxième, les nymphales dont les ailes sont dentées ou sinuées au bord postérieur, et dont les ailes inférieures offrent, en arrière, un prolongement en forme de queue. Les espèces renfermées dans ces deux divisions sont excessivement nombreuses; parmi celles qui vivent dans notre pays, nous citerons le NYMPHALE-IRIS, qui a 2 pouces à 2 pouces et 1/2 d'envergure, les ailes dentées et d'un brun obscur, avec un reflet violet dans les mâles; le dessus des supérieures sans taches oculaires. Examinées sous divers angles, ses ailes sont du plus beau bleu. Il se tient sur la cime des chênes et se trouve dans le nord de la France et même aux environs de Paris. A. G.

NYMPHE (*entom.*). — Cette dénomination, considérée le plus souvent comme synonyme de chrysalide, a cependant un sens plus général et s'applique à l'état des insectes intermédiaire à celui de larve et d'insecte parfait, tandis qu'on réserve exclusivement le nom de chrysalides pour les papillons.

NYMPHÉACÉES, *nymphæaceæ* (*bot.*). Famille de plantes qui emprunte son nom au principal de ses genres, et dont la place dans le règne végétal a été longtemps incertaine, les uns la rangeant parmi les végétaux monocotylédons, les autres parmi les dicotylédons. Les travaux de divers observateurs modernes ont démontré que c'est parmi ces derniers qu'elle doit définitivement être classée. Elle se compose de plantes aquatiques, généralement remarquables par leur beauté, et qui présentent un rhizome épais, fixé au sol au fond des eaux, formé d'un tissu très-peu consistant, comme spongieux, parfois assez féculent pour pouvoir servir d'aliment. De ce rhizome partent des feuilles qui viennent nager à la surface de l'eau et dont le pétiole acquiert, par conséquent, une longueur égale à la profondeur du liquide; ces feuilles sont grandes, parfois même de proportions colossales (*victoria*), presque arrondies, en cœur ou peltées, dépourvues de stipules. Les fleurs sont grandes et belles, blanches, jaunes, rouges ou bleues, régulières et parfaites, solitaires à l'extrémité de longs pédoncules qui les élèvent plus ou moins au-dessus de la surface de l'eau. Elles présentent un calice de quatre ou cinq sépales verts ou colorés en dedans, tantôt libres, tantôt soudés aux ovaires par l'intermédiaire d'un disque; une corolle à pétales nombreux et sur plusieurs rangs, qu'on voit le plus souvent diminuer graduellement de proportions de l'extérieur à l'intérieur et passer peu à peu à la forme des étamines, fait remarquable et très-rare dans le règne végétal; de nombreuses étamines sur plusieurs rangs, à filet plus ou moins élargi et pétaloïde, à anthère introrse, formée de deux loges adnées qui s'ouvrent longitudinalement pour la sortie du pollen; un pistil à nombreux carpelles soudés en un ovaire multiloculaire, dont les loges renferment de nombreux ovules insérés sur les cloisons; cet ovaire est surmonté de styles, en nombre égal à celui des loges, soudés en une surface stigmatifère rayonnée et concave qui persiste sur le fruit. Celui-ci est enveloppé par le disque, devenu charnu et couronné par le stigmate persistant. Ses nombreuses loges ne s'ouvrent que lorsque le péricarpe se décompose. Elles renferment des graines plongées dans la couche pulpeuse qui forme la paroi de ces cavités. Chaque graine, considérée en particulier, présente, sous une couche extérieure charnue et sous deux téguments dont l'extérieur est dur et l'intérieur membraneux, un embryon à cotylédons très-courts et épais, entouré d'un double albumen, caractère très-rare dans le règne végétal.

Les nymphéacées se trouvent principalement dans les eaux douces et tranquilles ou à faible courant de l'hémisphère boréal; on les rencontre beaucoup plus rarement dans les lacs et les anses formées par les rivières des régions intertropicales. Leur rare beauté en fait la plus brillante parure des lieux où elles croissent; elle en fait aussi cultiver quelques-unes dans les jardins. Nous citerons en première ligne l'une des merveilles du règne végétal, le *victoria regia*, plante admirable par sa rare beauté autant que par les fortes

proportions de ses feuilles et de ses fleurs, découverte en 1828 par M. A. d'Orbigny, peut-être antérieurement par M. Bonpland, dans les grands fleuves de l'Amérique méridionale, et qui a fleuri pour la première fois, en novembre 1849, dans les serres du duc de Devonshire, à Chatsworth, en Angleterre. Cette espèce a des feuilles nageantes de 4 à 5 pieds de diamètre, à bords relevés de telle sorte que chacune ressemble à une nacelle flottant sur l'eau ; ses fleurs forment de magnifiques roses, dont le diamètre est de 10 pouces à 1 pied, et qui, d'abord d'un blanc pur, se colorent ensuite, à leur centre, d'un rouge vif qui finit par laver tous les pétales au moment où la fleur va se faner. — Quelques nymphéacées sont alimentaires, entre autres les nénuphars (*voy.* NÉNUPHAR) et le *victoria*, dont les graines, très-féculentes, servent d'aliment aux Indiens Guaranis et valent à cette plante un nom vulgaire qui signifie *maïs d'eau*.—La famille des nymphéacées se divise en trois tribus : 1° les *euryalées*, à ovaire adhérent, renfermant les genres *euryale*, Salisb., et *victoria*, Lindl. ; 2° les *nupharinées*, à ovaire libre et à pétales distincts, genres *nénuphar* et *nuphar;* 3° les *barclayées*, établies pour le seul genre *barclaya*, Wall., que distingue une corolle monopétale. P. DUCHARTRE.

NYMPHÉE ou **NYMPHÆUM** (*géogr. anc*). — Ptolémée a placé une île de ce nom dans la Méditerranée, non loin de la Sardaigne. Pline en mentionne une autre dans la mer Ionienne, aux environs de Samos ; et Etienne dans la mer Adriatique. Il y plaça le séjour de Calypso. Nous ne parlerons point d'un grand nombre de localités ainsi nommées par les anciens ; nous nous contenterons de citer encore, près de l'Aoüs, dans le territoire d'Apollonie, sur les bords de la mer Ionienne, un lieu appelé *nymphæum*, célèbre, dans les écrits des anciens, par son oracle et les flammes merveilleuses qui s'échappaient de la vallée voisine.

NYMPHÉES ou **NYMPHÆUM**, petits temples ou chapelles élevés sur les coteaux, dans les vallées, dans les bois, etc., en l'honneur des nymphes. Les bergers et les villageois, qui honoraient surtout ces divinités, y suspendaient des dons votifs, de petits tableaux, des panetières, des hautbois, comme nous le voyons dans la gracieuse pastorale de Longus. On y plaçait ordinairement l'image de la divinité à laquelle était plus particulièrement consacré l'édifice, et celles de Bacchus et de Cérès. Quelquefois ces monuments renfermaient dans leur enceinte la source même de la fontaine sur laquelle régnait la nymphe du lieu, et souvent alors la chapelle consistait en une grotte naturelle ou creusée dans le roc vif ; car les grottes étaient le séjour de prédilection de ces divinités. L'antre de Corycium, sur le Parnasse, d'où s'échappaient plusieurs jolis courants d'eau, était célèbre entre tous. Les Grecs l'appelaient l'*antre des nymphes*. La grotte d'Egérie, près de Rome, à laquelle on avait adossé un temple charmant (*voy.* ÉGÉRIE), n'était pas moins renommée. On trouve encore de nos jours, en Grèce et en Italie, les ruines d'un grand nombre de nymphæums. Les savants, il est vrai, sont peu d'accord sur la destination primitive de ces monuments. Les uns ont prétendu qu'ils n'étaient, dans l'origine, que des bains publics, et que le nom de *nymphées* qu'on leur donna n'était qu'une corruption de celui de *lymphées ;* d'autres ont pensé que c'étaient tout simplement des lieux d'agrément que de riches particuliers bâtissaient dans des lieux frais et bien arrosés, pour s'y réfugier dans les chaleurs de l'été.

NYMPHES (*myth.*). — Divinités subalternes qu'on disait filles de l'Océan et de Thétis ou de Nérée et de Doris. Les anciens en avaient peuplé l'univers entier. Les unes dirigeaient les mouvements des sphères célestes et portaient, pour cette raison, le nom d'*uranies* (du mot *οὐρανός, ciel*) ; d'autres habitaient la terre et recevaient le nom d'*épigées* (*ἐπὶ, sur*, et *γῆ, la terre*). Ces dernières formaient deux grandes catégories : les *nymphes de la terre* proprement dites et celles *des eaux*, qui se subdivisaient elles-mêmes, les premières en nymphes des montagnes ou *oréades*, *orestiades*, *orodemniades ;* nymphes des vallées et des bocages, ou *napées ;* nymphes des prés, ou *limoniades ;* nymphes des forêts, ou *dryades* et *hamadryades :* les secondes en nymphes marines, appelées *océanides*, *néréides* et *mélies ;* nymphes des fontaines, ou *naïades*, *crénées*, *pégées ;* nymphes des fleuves et des rivières, ou *potamides ;* nymphes des lacs et des étangs, ou *lymnades*. On trouve encore, chez les poëtes, une foule de nymphes désignées sous d'autres noms génériques et collectifs, provenant soit de leur origine, soit des pays qu'elles habitaient. Telles étaient les *cabirides*, *pactolides*, *cythé-*

roniades ou *sphragitides* (d'un antre de Cythéron nommé *Sphragidium*), *tibériades*, *héliades*, *lélégéides*, *isménides*, etc. — On les représentait sous la figure de jeunes filles demi-nues, quelquefois nues, et souvent vêtues d'une robe de couleur d'azur ou verdoyante, selon la teinte des eaux sur lesquelles elles régnaient, tantôt solitaires et rêveuses, tantôt réunies en groupes riants et dansant en rond sur les gazons moelleux des prairies. Les Nymphes, pour la plupart, faisaient de la chasteté leur vertu favorite; malheur au berger ou au chasseur égaré dans les forêts que le hasard amenait sur le bord des lacs ou des fontaines où elles se baignaient; elles lui inspiraient une sorte de délire ou de mélancolie profonde qui durait quelquefois autant que sa vie, ce qui faisait donner à ces infortunés le nom de *nympholeptes* par les Grecs, et de *lymphatiques* par les Latins. La race lubrique des Pans, des Faunes et des Satyres qui habitaient, comme les Nymphes, les bois et les collines était pour elles un objet de craintes et d'alarmes sans cesse renaissantes. Le petit nombre de celles qui devenaient mères donnaient le jour aux demi-dieux et aux héros, selon que leurs époux étaient des dieux ou des hommes. — Les Nymphes n'étaient point immortelles, mais elles vivaient des milliers d'années. Plutarque, qui, dans son traité *De la cessation des oracles*, pousse la bonhomie jusqu'à supputer la durée de leur existence, a trouvé qu'elle pouvait s'étendre à 9720 ans. — On leur rendait, ainsi qu'aux autres divinités, un culte en rapport avec leur nature et leurs fonctions. Comme elles affectionnaient les lacs et les fontaines, les grottes et les bocages, on les honorait ordinairement sous des arbres touffus, dans les cavernes des montagnes et sur le bord des eaux; on leur offrait de l'huile, du lait, du miel, du vin, quelquefois même on leur immolait des chèvres. Virgile (*églogue* V) dit qu'en Sicile on célébrait, tous les ans, des fêtes en leur honneur. Souvent on leur élevait de petits temples ou chapelles, et on transformait en sanctuaires des grottes naturelles ou creusées de main d'homme (*voy.* NYMPHÉES). Elles avaient le privilége d'inspirer des oracles comme les autres dieux; nous citerons pour exemple les Spragitides ou Nymphes du Cythéron, auxquelles les Athéniens offraient des sacrifices annuels, à cause de la victoire de Platée, qu'ils attribuaient à leur influence. C'est à tort que certains mythologues ont pris les Nymphes pour les femmes des Faunes, des Satyres, des Pans et des Sylvains. Leur antagonisme perpétuel avec ces divinités, leurs formes pleines de grâce et d'élégance, opposées aux figures hideuses de ces derniers, prouvent assez qu'elles avaient une origine tout à fait différente (*voy.* EGIPANS). Leur nom grec νύμφη, *eau*, venait peut-être de l'hébreu *nephech*, *âme*. Les Nymphes, filles des divinités de la mer, présidaient spécialement aux eaux, comme le dit Virgile (*Enéide*, liv. VIII):

Nymphæ, laurentes nymphæ, genus amnibus unde est.

Elles représentaient les forces humides de la terre nécessaires à la génération de tous les êtres. C'est pourquoi les poëtes leur donnaient l'épithète de *fructiferæ*, de *nourrices* des animaux, des hommes et des plantes. Cette puissance du principe humide était si répandue dans l'antiquité, que les Grecs faisaient toujours tremper dans de l'eau vive les pieds des nouvelles mariées, qu'ils nommaient aussi *nymphes*, antique usage pratiqué sans doute par les Celtes mêmes, puisqu'il existe encore dans quelques parties de la France, et notamment dans le Poitou. L'explication deviendra plus claire encore lorsqu'on saura que les Nymphes passaient pour avoir élevé Cérès et Bacchus, la déesse des récoltes et le dieu du vin, dont on plaçait presque toujours les images dans leurs chapelles, Pan, le dieu des troupeaux et de la nature entière, et Aristée, une autre divinité champêtre. On disait, en outre, qu'elles gardaient les *troupeaux du soleil*. Or quels sont les troupeaux du soleil, sinon tous les êtres de la création. Ce culte des forces de la nature est pratiqué encore aujourd'hui, sous le nom de *naturalisme*, par les habitants du Japon, de la Corée, du Tonquin, etc., chez lesquels il a dégénéré en un grossier polythéisme. Nous retrouvons encore les nymphes dans les *izeds* des Perses, les *lahes* du Thibet, etc., et jusque dans le nord de l'Europe, sous le nom d'*elfs*, *elfines*, *ondines* (*voy.* ces mots). Nous les reconnaissons également dans les *manitous* ou *grands esprits* des Sioux, Chippaways, Seukis, Renards et autres tribus de l'Amérique septentrionale, qui président aux ombres, aux plantes, aux animaux, etc. — L'étymologie du mot *Génie*, dérivé du grec γιγνομαι ou γεννάω (en latin *gignere*), *créer*,

produire, suffirait pour prouver, à défaut d'autres indices, que les Génies ne différaient point, dans l'origine, des Nymphes, dont l'attribution, comme nous l'avons dit, était précisément la génération des êtres. — Dans la suite, on donna le nom de *Nymphes* à des femmes célèbres métamorphosées, dit-on, par les dieux, et ordinairement à la suite de quelque galante aventure. Les Grecs appelaient *heure des nymphes* la 5ᵉ heure du jour parce qu'on la consacrait à prendre des bains. AL. BONNEAU.

NYSA ou **NYSSA** (*géogr. anc.*). — Un grand nombre de villes, de montagnes et d'îles ont porté ce nom dans l'antiquité. L'histoire allégorique de Bacchus, dont plusieurs circonstances célèbres se rapportaient à une de ces villes, a été également appliquée à plusieurs des autres lieux ainsi nommés, ce qui a occasionné une grande confusion. Nous citerons parmi les villes 1° *Nysa*, dans la partie nord-ouest de l'Inde qui forme aujourd'hui le Caboul, sur le fleuve Cophès ou Cophène, près de son confluent avec l'Indus. Elle devait, dit-on, son origine à Bacchus et était dominée par le mont *Méros* (Merou), qui, en grec signifie *cuisse*, d'où vient la fable de Bacchus renfermé, après sa naissance prématurée, dans la cuisse de Jupiter. Elle existe peut-être encore sous le nom de *Nagar*, qu'elle portait dès le temps de Ptolémée, qui l'appelle aussi Dionysiopolis ou ville de Bacchus. — 2° *Nysa*, ville de l'Arabie selon les uns, de l'Ethiopie selon d'autres, où Bacchus fut confié par Jupiter aux Nymphes qui prirent soin de son éducation, ce qui lui fit donner, par les Grecs, son nom de Dionysios, formé de *Dios* et de *Nysa*; il en fit, dit-on, sa capitale. Diodore de Sicile la place dans l'Arabie Heureuse, vers les frontières de l'Egypte. — 3° *Nysa*, *Nysæa*, appelée aussi *Parthaunisa* et *Alexandropolis* (aujourd'hui *Néça*), dans la Médie, au nord de la Parthiène, sur le fleuve Ochus (aujourd'hui *Tedzen*) : elle servait de sépulture aux rois. Au sud de cette ville s'étendait une plaine fertile en excellents pâturages où l'on élevait une race de chevaux célèbres dans l'antiquité. — 4° *Nysa* ou *Nissa* (aujourd'hui *Nous-Scher*), ville de l'Asie Mineure, dans la partie occidentale de la Cappadoce, sur l'Halys, sur la route d'Ancyre à Césarée, suivant Antonin dans son *Itinéraire*. Saint Grégoire en fut établi évêque en 371, par saint Basile, son frère. — 5° *Nysa* ou *Nyssa* (aujourd'hui *Nosli*), nommée primitivement *Pythopolis*; ville de la Lydie, sur le mont Mésogide, vers la Carie, et traversée par un affluent du Méandre. Elle donna le jour au géographe Strabon. Etienne de Byzance place d'autres villes de ce nom dans la Béotie, dans la Thrace; vers le sud, dans les îles de Naxos et d'Eubée. Cette dernière était célèbre par la fertilité extraordinaire de ses vignes.

NYSSACÉES, **NYSSA** (*bot.*). — Endlicher a proposé, sous le nom de NYSSACÉES, une petite famille qu'il range à la suite des santalacées, et qui comprend uniquement le genre *nyssa* auquel elle emprunte son nom. Les caractères de ce petit groupe sont donc les mêmes que ceux de ce genre. Or les nyssas, auxquels Adanson donnait le nom générique de *tupelo*, qui n'est autre que le nom vulgaire d'une de leurs espèces, sont des arbres propres à l'Amérique septentrionale, où ils croissent le long des ruisseaux et sur le bord des eaux stagnantes. Leurs feuilles sont alternes, glabres ou cotonneuses en dessous; leurs fleurs axillaires et dioïques : les mâles, avec un périanthe à tube court et à limbe quinqueparti, tombant, sont décandres. Les hermaphrodites ont le tube de leur périanthe adhérent à l'ovaire, un disque épigyne; cinq étamines opposées aux divisions du limbe sont insérées sur le disque, et ont un ovaire adhérent dont la loge unique renferme un seul ovule suspendu à sa voûte. A ces dernières fleurs succède, pour fruit, un drupe dont le noyau est anguleux et fibreux, et qui renferme une seule graine dans laquelle l'embryon droit, à cotylédons foliacés et ondulés, occupe l'axe d'un albumen charnu.

On cultive, mais assez rarement encore, quelques espèces de Nyssa auxquelles leur bois fibreux et très-tenace, leur faculté de croître dans les lieux marécageux donneraient assez d'intérêt pour qu'il fût bon d'essayer leur naturalisation dans nos départements méridionaux. L'une d'elles, le NYSSA AQUATIQUE, *nyssa aquatica*, Lin., porte, dans l'Amérique du Nord, le nom vulgaire de *tupelo*. Dans sa patrie, elle forme un bel arbre; mais, cultivée dans le climat de Paris, elle ne devient qu'un assez grand arbuste de 3 ou 4 mètres. Ses feuilles, glabres, oblongues-lancéolées, ont une consistance un peu coriace; ses fleurs, hermaphrodites, viennent deux par deux.

— Le NYSSA VELU, *nyssa villosa*, Michx., mûrit ses fruits sous le climat de Paris. — Généralement ces arbres sont assez délicats pour devoir être protégés contre les gelées, pendant leur jeunesse, dans nos départements un peu septentrionaux. En Amérique, leur bois est utilisé de manières très-diverses. P. DUCHARTRE.

NYSSONIENS (*entom.*), ordre des *hyménoptères*, section des *porte-aiguillon*, famille des *fouisseurs*. Cette tribu a pour caractères : mandibules non échancrées inférieurement; premier segment du tronc très-court, ne formant qu'un simple rebord linéaire et transversal; labre petit, caché entièrement ou en partie; pieds courts; abdomen ovoïde. Les insectes qui forment cette tribu vivent dans les lieux chauds et arides. Latreille l'a divisée en deux sections : la première a les yeux entiers et renferme les genres *astate*, *nysson*, *oxybèle*, *nytèle*, qui se distinguent entre eux par le nombre de leurs cellules cubitales fermées; la deuxième a les yeux échancrés et ne renferme que le seul genre *pison*. A. G.

NYSTADT, ville de la Russie européenne, dans la Finlande, sur le golfe de Bothnie, à 60 kilomètres nord-ouest d'Abo. Elle fut bâtie en 1617 par Gustave-Adolphe, et l'on y signa, le 30 août 1721, sous la médiation de Frédéric de Hesse-Cassel, mari de la reine de Suède Ulrique-Eléonore, le traité qui mit fin aux longues luttes de la Russie avec la Suède. Par une conséquence funeste des héroïques extravagances de Charles XII, ce royaume y perdit la Livonie, l'Esthonie, l'Ingrie, la Cavélie, provinces désormais acquises à la Russie. Nystadt est une ville maritime sans importance qui ne compte pas plus de 2,000 habitants. L'exportation des grains de la Finlande, et des toiles, des étoffes de laine, des ustensiles de bois qu'on fabrique dans ses murs, fait son principal commerce. ED. F.

O.

O, quinzième lettre de l'alphabet et la quatrième des voyelles. Chez les anciens, c'était une lettre numérale qui, prise isolément, valait *onze*, comme on le voit par ce vers :

O numerum gestat qui nunc undecimus exstat.

Avec un accent dessous, elle équivalait à 70,000. Une ligne tirée dessous lui donnait la valeur de 11,000. Grammaticalement, *ô* à la valeur d'un article. C'est la marque du vocatif. Mais c'est surtout une interjection qui sert pour admirer, se plaindre, invectiver, etc. On l'emploie aussi à l'optatif. — Dans l'ancienne pratique judiciaire, *o* servait comme adverbe et signifiait *avec*, comme dans cette phrase que donne le glossaire de Laurière : « Vous serez mis en prison *o* lui. » Au XVIIIe siècle, *o* se trouvait encore avec ce sens à la fin de tous les exploits et des *avenir*. Quelquefois on l'employait comme synonyme de maintenant, désormais, etc. : on lit dans Jaquemars Gielée « plus n'en ferai *o* mention. » — Cette lettre, assez rare dans les abréviations, désignait, chez les anciens, les mots *ossa* (les os), et *omnia* (tous). Placée entre le J et l'M majuscules, elle voulait dire *Jovi optimo* et *maximo*. En France, c'est le monogramme des monnaies frappées à Riom. Dans le calendrier républicain, elle désignait le huitième jour de la décade. En géographie, c'est l'abréviation d'ouest. Dans la musique ancienne, c'était le signe de ce qu'on appelait temps parfait, c'est-à-dire de la mesure à trois temps, par opposition avec le temps imparfait ou mesure à deux temps qu'on marquait par un *c* (moitié de l'*o*), encore employé pour le même usage. Quelquefois on ponctuait l'*o* en dedans et on le barrait perpendiculairement par le milieu. — Chez les Irlandais, la lettre *o* précédant un nom de famille est une marque de noblesse qui, suivant Larrey (*Henri VIII*, p. 157), n'est attachée qu'aux grandes maisons. Cambden dit positivement (*Description de l'Hibernie*) que les seigneurs de ce pays prennent cette particule pour se distinguer des roturiers. On en peut conclure que c'est l'abréviation de *of*, traduction littérale de notre particule nobiliaire *de*. — Dans la liturgie, on nomme *O de Noël* les neuf antiennes que l'Eglise chante neuf jours avant la fête de la Nativité, à commencer la première le 15 décembre et finir la dernière le 23. Ce nom leur venait de ce qu'elles commencent toutes par un *O* exclamatif : *O sapientia*, *O Adonaï*, *O radix*, etc. Il était autrefois d'usage de porter, à cette époque, au dernier marié de la paroisse, surtout quand c'était un homme riche, un grand *O* représenté en or bruni

avec force enluminures à l'entour sur une épaisse pancarte de parchemin. On posait cet *O* illustré au sommet du lutrin, chaque soir des neuf jours où se chantait l'une des antiennes, pour l'y laisser jusqu'à ce qu'elle fût dite en entier. Après les fêtes, on reportait l'*O* chez le jeune marié, qui l'exposait dans l'endroit le plus honorable de sa demeure et qui, en échange, envoyait un présent au curé. Dès le XVIe siècle, cet usage commença à se perdre dans quelques églises. Rabelais le regrette : « Voyez, dit-il, comment en plusieurs ecclises l'on a désemparé les antiques buvettes des benoists saints O O de Noël. » (*Pantagruel*, liv. IV, chap. XV.) ED. F.

O (marquis FRANÇOIS D'), seigneur de Maillebois et de Fresnes, maître de la garderobe de Henri III, premier gentilhomme de la chambre, surintendant des finances et gouverneur de Paris, était né, vers 1535, d'une ancienne famille de Normandie. C'était un de ces favoris connus à la cour de Henri III sous le nom de *mignons*, et qui sont demeurés fameux par leur amour désordonné du jeu et des plaisirs, par leurs prodigalités et leurs débauches. Il n'avait pas d'autre titre à la faveur de Henri III, quand ce prince le nomma, en 1578, surintendant des finances. Les finances se trouvaient alors dans un tel désordre, « que l'homme du monde le plus laborieux, le plus intelligent, le plus intègre n'aurait peut-être pas pu, dit Sully, remédier aux mauvais effets d'une aussi prodigieuse dissipation. » Parvenu à ces importantes fonctions, d'O ne mit plus de bornes à ses dépenses personnelles ; son administration ne fut qu'une longue suite de déprédations, et le plus net de l'impôt servit à satisfaire ses vices de toute espèce. « Il surpassa en excès et en prodigalité, dit l'Etoile, les rois et les princes, car jusqu'à ses soupers il se faisait servir des tourtes composées de musc et d'ambre, qui revenaient à 25 écus. » Pour alimenter ses folles prodigalités, d'O inventait sans cesse de nouvelles taxes ; il s'efforça même de faire prévaloir la doctrine, jusque-là contraire aux lois du royaume, que le roi avait une puissance absolue en matière d'impôt. Mais d'aussi exorbitantes prétentions suscitèrent des résistances ; les états de Bourgogne protestèrent et refusèrent formellement de s'y soumettre. De son côté, le parlement de Paris ne consentit pas à enregistrer les nombreux édits bursaux qui lui étaient présentés. Non content de prendre une bonne part des revenus de l'Etat, d'O s'assurait encore de gros bénéfices dans les marchés et dans les fermes. Un historien assure que la ferme du sel rapporta au surintendant jusqu'à 800.000 écus dans une année, tandis que le trésor royal n'en retirait que la moitié de cette somme.

Par une sorte de phénomène moral dont l'histoire offre plus d'un exemple, les opinions religieuses de ce personnage formaient un choquant contraste avec le scandale de sa vie et la dépravation de ses mœurs. Après la mort d'Henri III, le marquis d'O, qui avait embrassé avec beaucoup de zèle le parti de la Ligue, hésita, « par délicatesse de conscience, » dit un historien, à reconnaître le nouveau roi. Lui et d'autres seigneurs catholiques y mettaient pour condition que Henri IV s'engagerait par serment à se réconcilier avec le pape. D'O joignait alors à ses autres dignités celle de gouverneur de Paris ; il conserva non-seulement ce gouvernement sous Henri IV, mais encore la surintendance des finances, ce dont Sully s'étonne à bon droit dans ses *Mémoires*, car le nouveau roi avait presque toujours beaucoup de peine à vaincre le mauvais vouloir du surintendant quand il avait besoin d'argent, même dans les affaires les plus importantes. D'O mourut le 24 octobre 1594. Cet homme, qui avait une existence plus fastueuse que celle du roi, ne laissa après lui que des dettes ; ses créanciers, ses parents et ses domestiques n'attendirent même pas qu'il eût rendu le dernier soupir pour faire main basse sur ses dépouilles, en sorte, rapporte encore Sully, qu'il n'y avait plus que les murailles nues dans la chambre où il expira. P. FAUGÈRE.

OANNÈS ou plutôt **OEN** (*myth.*), un des dieux syriens. On le représentait sous la figure d'un monstre, avec deux têtes d'homme ou une tête d'homme au-dessous d'une tête de poisson, avec le corps et la queue d'un poisson et des pieds humains. Il était venu de la mer Erythrée à Babylone, et passait le jour à enseigner aux hommes les lettres, les sciences, l'arpentage, l'art de bâtir des villes et des temples, l'agriculture, l'astronomie, et se retirait le soir dans la mer. Ces traits ont paru asssez caractéristiques à plusieurs savants pour regarder cette divinité comme identique au soleil, honoré par les anciens comme le père de la civilisation, et qui pa-

rait, comme Oannès, sortir des eaux le matin pour y rentrer le soir. D'autres ont cru qu'il était le même qu'Isis, Adergatis, Junon, Diane, etc., principe femelle de la génération des êtres, simple dédoublement du principe universel représenté par le soleil. On a cru aussi qu'Oannès ne différait point de Janus, *Ian*, que plusieurs écrivains anciens s'accordent à regarder comme le soleil lui-même. Il y a sans doute des points nombreux de ressemblance entre ces deux divinités : Janus passe pour avoir civilisé l'Italie, comme Oannès l'Asie occidentale. Le dieu latin offrait encore avec la divinité assyrienne cette autre analogie que tous les deux étaient venus de la mer dans les pays où ils s'établirent.—On pourrait, avec plus de vraisemblance peut-être, reconnaître sous le mythe d'Oannès un grand événement historique. Beaucoup d'auteurs anciens, Hérodote, Festus, Trogue, Pline, Solin, etc., disent que les peuples de l'Asie occidentale, et c'est aussi l'opinion de Herder, étaient originaires des bords de la mer Rouge. Denys Periégète, dans Strabon (liv. I), rapporte qu'un violent tremblement de terre et, par suite, une inondation, sans doute, obligèrent les habitants de ces côtes à quitter leur pays ; qu'ils remontèrent d'abord le cours du Tigre et de l'Euphrate, et de là se dirigèrent du côté de la Méditerranée, d'où ils redescendirent jusque vers l'extrémité septentrionale du golfe Arabique. N'est-ce pas là toute l'histoire d'Oannès, dont le nom même, selon plusieurs savants, vient d'un mot syrien qui signifie *étranger*? Si on recherche l'origine de la figure monstrueuse sous laquelle on le représentait, Helladius et Byzantinus nous apprendront qu'il avait la forme purement humaine, mais qu'il était vêtu d'écailles de poisson ou même de peau de baleine, selon l'habitude des peuples ichthyophages des bords de la mer Rouge. Cette émigration ne fut pas la seule. Abydène, d'après Berose dans le *Syncelle*, rapporte qu'à diverses époques six annedotes ou personnages moitié homme et moitié poisson, comme Oannès, suivirent la même route et ne firent que développer les préceptes déjà enseignés par ce dernier. Le premier de ces annedotes sortit de la mer sous le règne d'Amillaros ou Amélon, troisième roi des Chaldéens; quatre autres, nommés Euédocos, Eneugamos, Eneuboulos, Anementos, parurent du temps de Daos ou Daonos, cinquième monarque chaldéen. Sous Evédôreschos, successeur de Daos, se montra le sixième, appelé Odacon, ce qui a donné lieu de penser que Dagon (*poisson*) ne différait point d'Oannès ou du sixième annedote. Oannès avait, dit-on, écrit sur la cosmogonie des livres dont Berose, dans le *Syncelle*, a donné des extraits. (*Voy.* OMORKA.) AL. BONNEAU.

OASIS, espace couvert de végétation, et isolé au milieu des sables du désert. — Ce mot a été formé, par les Grecs, de l'égyptien *ouah*, lieu habité, dont les tribus arabes se servent encore de nos jours. Strabon comparait avec raison les oasis aux îles qui s'élèvent du sein des mers. Leur fertilité provient uniquement des sources qui les arrosent ; sous le brûlant climat de l'Afrique, l'humidité est, en effet, la cause déterminante de toute végétation, et l'on a même été jusqu'à dire que la fertilisation du Sahara tout entier ne dépendrait que du forage d'un nombre suffisant de puits artésiens. Les grands déserts de l'Afrique renferment, échelonnées dans toutes les directions, une multitude d'oasis qui font arriver jusqu'à Maroc et à Alger le nègre Yolof des bords du Sénégal, et permettent au musulman de l'Afrique occidentale de traverser ce continent immense, pour visiter, une fois au moins en sa vie, la sainte Kaaba et le tombeau vénéré du prophète. Sans les oasis, les caravanes n'oseraient jamais s'aventurer dans ces solitudes effrayantes. Un grand nombre d'entre elles ont des habitants sédentaires. Chaque grande oasis a sa ville principale, autour de laquelle rayonnent les k'sours ou villages de ses dépendances et les tentes des tribus alliées.

Du temps des Ptolémées et sous la domination romaine, les oasis les plus rapprochées de l'Egypte avaient reçu des établissements militaires et commerciaux pour favoriser l'arrivée des produits de l'intérieur dans les grandes cités de la vallée du Nil, et diverses routes de commerce se dirigeaient, vers le sud, jusqu'au Darfour, et, au sud-ouest, jusqu'au Bournou.

Les oasis comprises dans la partie occidentale du Sahara sont occupées, selon M. d'Avezac, par des populations maures d'origine arabe venues de l'Orient aux premiers siècles de l'hégire, et par d'autres tribus parties plus anciennement de l'Yemen et mélangées aux Berbers indigènes. Les oasis principales de cette partie du désert sont,

vers le nord du Sahara, *Touat*, une des plus considérables : elle possède deux villes importantes, Aghably, la capitale, et A'yn-el-Ssalah. Au S. O . on rencontre *Ouadan* ou Hoden, *Tyschyt*, *Taoudyny*, *Taghaza*, célèbres par leurs mines de sel gemme ; *Araouan*, qui possède une ville de 3,000 âmes; les deux *Oualatah* (Gualata et Oualet), qu'on a souvent confondues ; l'une sur la route du Sénégal à Maroc, l'autre sur la route de Maroc à Tombouctou, et dont on avait fait un prétendu royaume de Byrou, à cause du grand nombre de puits (*byrou*, en arabe) qui s'y trouvent. Les oasis de la région intérieure du Sahara, depuis le Fezzan jusqu'au Soudan et à Tombouctou, sont habitées par les Touariks, peuples musulmans de race blanche, guerriers redoutables qui, montés sur des *maherbies*, chameaux d'une grande taille et d'une rapidité prodigieuse, parcourent le désert, rançonnent les caravanes, et font des incursions dans le Soudan et le Fezzan, dont ils enlèvent les habitants. Les plus remarquables de ces oasis sont *Ghât*, espèce de république oligarchique avec une capitale du même nom, où se tient, tous les ans, une foire célèbre parmi les tribus du désert ; *Ahir*, grande et fertile ; *Mabrouk*, peu importante; *Absen*, une des plus considérables par son commerce et son étendue, dont la capitale, *Aghadès*, aussi importante, dit-on, que Tripoli, est un des plus grands entrepôts du commerce du Sahara, car les tribus nombreuses des Touariks, qui depuis l'antiquité fournissent des conducteurs aux caravanes, produisent aussi les courtiers et les marchands qui font le commerce actif et régulier entre le centre et le nord de l'Afrique. A l'orient des Touariks, dans le grand désert de Libye, vivent les Tibbous, surnommés *oiseaux* à cause de leur agilité, tribus berbères qui peut-être ne diffèrent point de ces Ethiopiens troglodytes auxquels les Garamantes donnaient jadis la chasse; beaucoup d'entre eux, en effet, habitent les cavernes. Ils pillent les caravanes comme les Touariks, et font l'office de courriers entre les souverains du Fezzan et du Bournou. Parmi leurs oasis, nous devons citer, au sud du Fezzan, *Bilma*, avec une ville du même nom, petite, mais importante par le voisinage de deux lacs salés au moyen desquels ses habitants fournissent de sel une partie de la Nigritie. La série d'oasis la plus rapprochée du pays de Barkah appartient à des populations de sang arabe et berber. Entre le désert de Libye et celui de Barkah, s'étend la grande oasis d'*Aoudjelah*, l'*Augila* d'Hérode, dont dépendent celle de *Djalo* ou *Djallou*, *El-Edjkhareh* ou *Lechkerret*, et la plus fertile, celle de *Maradeh*, située à 50 lieues nord-ouest d'Aoudjelah, et où croissent en abondance les palmiers et l'aghoul ou sainfoin du désert. La population des quatre oasis soumises au bey de Tunis est d'environ 9 à 10,000 âmes, dont 3,000 peuvent porter les armes. Elle est industrieuse et active, et entretient des relations commerciales fréquentes, surtout pour le trafic des esclaves, avec les Etats de Bournou, Baghermeh, Tombouctou, etc., et s'adonne à la connaissance des astres, qu'on enseigne avec soin aux enfants pour leur apprendre de bonne heure à se diriger dans les plaines de sable du Sahara. Sur le revers méridional de l'Atlas, au sud-ouest de Tripoli, auquel elle obéit, s'élève la ville de *Ghadamès*, chef-lieu d'une oasis du même nom. La loyauté commerciale de ses habitants est célèbre dans l'Afrique entière, comme la mauvaise foi des Carthaginois l'était jadis dans le monde civilisé. Leurs relations sont très-étendues, et la ville est le rendez-vous des caravanes qui, de Tripoli, se dirigent par Touat sur Tombouctou ; il part, en outre, de Ghadamès des routes pour Haoussa et d'autres contrées du Soudan. Cette ville est l'antique Cydamus, capitale des Garamantes, subjugués l'an 19 avant J. C. par Cornelius Balbus. Les Romains l'avaient considérablement embellie, mais la ville moderne, avec ses rues couvertes et obscures, est loin d'offrir un aspect agréable. Elle est habitée par deux tribus d'origine différente et presque toujours hostiles l'une à l'autre. Une simple muraille les sépare; ils communiquent par une porte unique qu'on ferme aux jours de trouble. La langue qu'on y parle semble très-ancienne. Les habitants l'appellent *a'dams*, et les Arabes *ertana*. Elle ne diffère nullement de celle en usage dans l'oasis de Syouah, à l'ouest de l'Egypte. — Parmi toutes ces oasis, le groupe le plus considérable est, sans contredit, celui du Fezzan (*voy.* ce mot), dont Mouzzouk, la capitale, le plus grand marché intérieur de l'Afrique du nord, est le lieu de réunion des caravanes qui viennent du Caire, de Tripoli, de Tunis, de Ghadamès, de Tombouctou, de Bournou, etc.

L'Egypte avait aussi ses oasis, célèbres

dans l'antiquité, et dont, à partir du IIe siècle de notre ère, les Romains faisaient souvent des lieux d'exil. Nous citerons 1° la *grande oasis* ou *oasis de Thèbes*, appelée par les Arabes *El-Ouah* et *El-Khardjeh*, à l'ouest de Thèbes. Elle est formée d'un certain nombre d'oasis qui s'étendent parallèlement au Nil entre deux petites chaînes de collines calcaires et sont séparées par des déserts de 12 à 14 lieues de chemin, de sorte que l'oasis, dont la longueur totale est d'environ 34 lieues, renferme plus d'espaces arides que de portions fertiles. Sa population est de 5,000 Arabes environ. Elle est arrosée par de jolis courants d'eau, et l'on y rencontre à chaque pas d'anciens puits carrés de plus de 100 mètres de profondeur. Ses richesses consistent en palmiers, rizières, citronniers, acacias, mines d'alun et sources thermales. Elle sert de station aux caravanes d'Egypte en Abyssinie et au Dar-Four. Le point culminant de sa superficie s'élève, selon M. Caillaud, à 226 mètres au-dessus du niveau du sol. El-Khardjeh, sa ville principale, peuplée de 2,000 habitants, n'offre rien de remarquable. Près d'El-Khardjeh on voit un petit temple carré couvert d'hiéroglyphes, et sur un terrain élevé un autre temple plus grand et mieux conservé, de 191 pieds de long, et dont le toit était couvert, comme celui d'Ammon, de blocs de pierre énormes. Il avait trois enceintes, on y voit encore des statues colossales et des inscriptions hiéroglyphiques. Dans les environs on trouve aussi une nécropole, dans laquelle les yeux sont surpris de rencontrer quelques images de saints, preuve du séjour d'une population chrétienne dans ces lieux.—2° L'*oasis de Dakhel*, appelée aussi *oasis intérieure* ou *occidentale*, à trente-cinq heures de marche à l'ouest de la précédente, avec une population de 5,000 habitants environ, répartis dans onze villages et dans la capitale, Kasr, qui en compte 2,000. Cette ville, bien bâtie, est fournie d'eau par une source minérale de 38 degrés, qui alimente en même temps des bains. Le sol de l'oasis est criblé de puits carrés, comme celui de Khardjeh ; la peste y est inconnue, mais la fièvre y sévit l'été. On y cultive l'orge, le riz, le dattier, le citronnier, le limonier, l'abricotier, le grenadier et le figuier. Les ruines les plus importantes qu'on y connaisse sont celles d'une grande pyramide en briques et d'un temple qui paraît être du temps des Ptolémées. — 3° L'*oasis de Farafreh*, à quatre journées nord-ouest de la précédente, sur la frontière de l'Egypte et du désert de Libye. — Parmi les villages qui s'y élèvent, le principal est *Farafreh*, avec une population de 200 habitants et un château de 300 pieds de tour où les habitants se retirent lorsqu'ils sont attaqués par quelque tribu arabe. Cette oasis, si l'on en croit la tradition, fut la première conquise par les musulmans sur la population chrétienne qui habitait les déserts de l'Egypte. Pacho (*voy. dans la Marmarique, la Cyrén., etc.*) pense que c'est l'ancienne *Trynitheos*. L'oasis est arrosée par une multitude de sources limpides ; elle offre un aspect ravissant et produit une foule d'arbres fruitiers ; ses habitants cultivent la terre, filent le coton et tissent la laine. — 4° La *petite oasis*, appelée par les Arabes *El-Ouah-el-Bahryeh*, au nord de la précédente : elle a 10 lieues de longueur de l'est à l'ouest sur 3 de largeur moyenne. Une petite chaîne de montagnes la divise en deux parties dont les habitants sont souvent en guerre. La partie orientale, la plus fertile, a pour chef-lieu El-Kasr, avec 800 habitants. Auprès de cette localité on voit un grand nombre d'aqueducs souterrains, et un arc de triomphe d'architecture romaine, haut de 10 mètres et long de 39 à 40. Au sud-est de Zabou, village de la partie occidentale, existe encore un hypogée, en partie comblé par les sables, et où l'on remarque des sarcophages en terre cuite. Les habitants de cette oasis sont méchants, superstitieux et fanatiques; ils cultivent le riz, l'orge et le froment, et, parmi les arbres, le prunier, le pommier, le pêcher, etc. Les bakarahs ou bœufs sauvages sont nombreux dans le voisinage. Depuis 1813, cette oasis appartient à l'Egypte; avant cette époque, elle était soumise aux Arabes. —5° *Oasis de Syouah* ou *d'Ammon*, à 70 lieues N. O. de la précédente. Elle s'étend, du S. E. au N. O., sur une longueur de 55 lieues et une largeur de 1,100 à 1,700 toises, renferme neuf ou dix lacs salés, et une population d'environ 6,000 habitants divisés en six tribus. Mais toute l'oasis est loin de mériter ce nom ; la seule partie fertile est la contrée comprise entre le lac d'Arachyeh et celui qu'on voit à 1 lieue du temple de Jupiter Ammon, 25 lieues de long à peu près. Là on trouve des champs bien cultivés, des olives, et des dattes renommées dans tout l'Orient sous le nom de *dattes sultanes*. Les

habitants de Syouah ont la taille médiocre, le teint noirâtre, et une physionomie qui tient à la fois de l'Egyptien et du nègre. Ils comprennent l'arabe, mais parlent une autre langue dont nous avons déjà dit quelques mots. Outre Syouah, leur capitale, ils possèdent beaucoup de villages, régis par vingt-deux cheykhs élus à la pluralité des voix. Douze autres cheykhs, dont six inamovibles et six annuels, gouvernent, en outre, les 2,000 habitants de Syouah. Cette ville, située à 94 lieues S. O. d'Alexandrie, et à 112 O. du Caire, est entourée de murailles de 60 pieds de hauteur, et bâtie sur une roche de forme conique, ce qui, avec ses maisons de trois, quatre et cinq étages, et ses rues montueuses, rapides, étroites et couvertes, lui donne, ainsi que l'a remarqué Caillaud, une ressemblance frappante avec une ruche. Comme tous ceux de l'oasis, les habitants de Syouah sont méfiants, intéressés et si jaloux, qu'ils ont établi des lois qui obligent tous les jeunes gens arrivés à l'âge de la puberté et les hommes veufs à habiter, hors de la ville, le faubourg *Beled-el-Kouffar*. Entre Syouah et un lac d'eau jaunâtre situé à une demi-lieue de cette ville se trouvent les ruines du fameux temple de *Jupiter Ammon*, qui, autant qu'on puisse conjecturer par les débris, devait avoir 120 mètres de long et 100 de large. Deux rangs de vautours, les ailes déployées, en ornaient les plafonds; les murailles sont couvertes de peintures représentant les prêtres disposés sur trois rangs et faisant des processions. La tête de bélier symbolique se retrouve partout. Non loin du temple coule la source périodique dite *du Soleil*, si célèbre par les alternatives de température dont elle jouit encore (*voy.* AMMON). Au N. et à l'E. on trouve des hypogées creusés dans la montagne, et dans la plaine, à 3 ou 4 lieues N. E., les ruines de plusieurs temples égyptiens, grecs ou romains. — Au N. O., au bout d'une plaine couverte de sel, s'étendaient les ruines d'un temple appelé par les Arabes *Amoudeyn* (les deux colonnes), qui ne contient ni hiéroglyphes ni sculptures, et où l'on remarque, sur le revers de la façade, quelques caractères grecs. — A deux journées et demie de Syouah s'étend le lac d'Arachyeh. Au milieu de ses eaux se trouvait, au dire des Arabes, une île merveilleuse contenant, entre autres trésors, le sabre et le cachet de Mahomet, qu'ils regardaient comme leur palladium. Mais M. Drovetti, qui a pu visiter le lac, a reconnu la fausseté de toutes leurs assertions. Cette oasis était traversée par la grande caravane du Darfour, qui, naguère encore, arrivait tous les deux ans au Caire. AL. BONNEAU.

OATES (TITUS), né en 1619 et mort à Londres en 1705, n'est connu que par ses infâmes calomnies et le rôle odieux qu'il joua pendant les troubles religieux et politiques de l'Angleterre vers la fin du XVIIe siècle. Il était fils d'un ministre anabaptiste et embrassa l'état ecclésiastique. Mais convaincu, peu de temps après, de faux témoignage, il se réfugia dans les Pays-Bas, où il se fit catholique. Il entra au collége des jésuites de Saint-Omer et fut chargé d'une mission en Espagne. A son retour, il se brouilla avec ses chefs et fut chassé. L'espoir d'avantages matériels considérables le fit entrer dans l'Eglise anglicane; mais, frustré dans cette attente et tourmenté par la misère, il conçut alors un plan infernal dont la réalisation devait lui procurer honneur et richesse, et le venger en même temps de ses ennemis.

Les fautes nombreuses que Charles II avait commises après son retour en Angleterre, son penchant pour le pouvoir arbitraire, l'attachement qu'il portait à la religion catholique, et enfin la conversion de son frère, le duc d'York, au catholicisme, avaient répandu une méfiance et une inquiétude générales. La nation craignait à chaque moment une restauration du culte catholique et de la royauté absolue. Oates, s'emparant de ces éléments, forgea la fameuse conjuration papiste (*the papish plot*), et dénonça, en 1678, au parlement un complot d'après lequel les jésuites avaient le projet d'assassiner le roi, de renverser le gouvernement, de donner la couronne au duc d'York, d'incendier Londres et de massacrer tous les protestants dans les trois royaumes. Le pays se crut au bord d'un abîme; le parlement, malgré le caractère infâme du dénonciateur, se déclara convaincu de l'existence du complot, et beaucoup de catholiques, entre autres le comte de Stafford, périrent sur l'échafaud. Oates fut regardé comme le sauveur du pays; le parlement le recommanda au roi, qui lui donna une pension de 1,200 livres sterling. Peu à peu on reconnut la fausseté des accu-

sations d'Oates, et, à l'avénement de Jacques II, il fut mis en jugement et condamné à une prison perpétuelle, à être attaché quatre fois l'an au pilori et fustigé par le bourreau. A la révolution de 1688, qui plaça Guillaume III sur le trône, Oates rentra en grâce, et il obtint en même temps sa liberté et sa pension. POLEY.

OAXACA ou **GUAJACA** (*géogr.*). — C'est le nom d'une ville et d'un Etat de l'Amérique du Nord, au sud-ouest de cette vaste péninsule, dans la confédération mexicaine. La ville, capitale du gouvernement et nommée autrefois Antequerra, est une des plus belles du Mexique; elle est située sur le Rio-Verde par 97° 20′ longitude ouest, 17° 45′ latitude nord, à 360 kil. sud-est de Mexico. Fondée du temps de Fernand Cortez par Nuno del Mercado, elle doit son nom d'Oaxaca ou plutôt de Guajaca aux guaxes, sorte d'arbres qui croissent en grand nombre dans ses environs. Elle renferme 24,000 habitants, un évêché et plusieurs beaux monuments parmi lesquels on cite la cathédrale, le palais épiscopal et l'hôtel de ville. La couleur verte des pierres dont elle est construite lui donne un air de fraîcheur qu'on ne remarque point ailleurs. C'est près d'Oaxaca qu'on a trouvé le fameux bas-relief représentant un guerrier vainqueur, paré des dépouilles de ses ennemis, avec des esclaves assis à ses pieds, les jambes croisées. La grandeur prodigieuse des nez des personnages mérite surtout de fixer l'attention. La vallée magnifique en l'honneur de laquelle Fernand Cortez prit le titre de marquis *della Valle*, et qui commence près d'Oaxaca, fournit une cochenille renommée. On y trouve, entre autres localités remarquables, *Zachila*, où les rois tzapotèques tenaient leur cour, et dont les antiquités n'avaient point encore été explorées il y a quelques années, et *Ocotlan*, au pied des montagnes du haut desquelles les naturels croyaient que le Grand-Esprit rendait ses oracles.

L'ETAT d'OAXACA, dont l'étendue est de 40 kil. de l'est à l'ouest, sur une longueur de 292, est borné au nord et à l'ouest par l'Etat de Puebla, au nord-est par celui de Vera-Cruz, à l'est par celui de Guatemala, et au sud par le grand Océan; sa population est de 600,000 habitants; il fait partie du ressort judiciaire de Puebla. Le climat en est agréable et salubre, et le sol fertile. Ses produits consistent surtout en coton, sucre et cochenille; on y trouve, en outre, des mines d'or, d'argent, de plomb, de soufre, de basalte et de porphyre. Les villes principales de cet Etat sont, après Oaxaca, Tépozcolula, Tehuantepec, Villalta, Xamiltepec, Yanguitlan et Tlapa. Nous devons aussi mentionner Mitla, dont les ruines offrent le plus haut intérêt; ses palais ou tombeaux forment trois bâtiments symétriquement disposés; l'édifice principal a près de 40 mètres de long et ne paraît pas en avoir eu jamais plus de 5 à 6 de haut; un escalier pratiqué dans un puits conduit dans un appartement souterrain de 27 mètres de long sur 8 de large, dont les murs sont couverts de *grecques* qui rappellent les dessins des vases étrusques. La distribution des appartements intérieurs présente des rapports frappants avec celle des monuments de la haute Egypte, ce qui reporte naturellement notre imagination dans les îles Canaries, l'Atlantide de Platon, situées précisément entre le Mexique et l'Afrique, et où l'on a retrouvé beaucoup d'usages égyptiens sans que rien indique qu'ils y aient été apportés des bords du Nil. Dans une des salles de cet édifice, on voit six colonnes de porphyre sans base ni chapiteau, rétrécies dans leur partie supérieure et supportant le plafond, ce qui indique l'enfance de l'art. On croit que c'est dans ce monument que les rois des Tzapotèques venaient passer leur temps de deuil, quand ils avaient perdu un fils, une épouse ou une mère. On trouve encore, près de Mitla, d'autres ruines parmi lesquelles figure une grande pyramide. AL. BONNEAU.

OBAN ou **OBANG**. — Lingot d'or servant de monnaie au Japon. Son poids est déterminé au titre de 22 carats. L'obang vaut 3 *copangs nouveaux*, c'est-à-dire 89 francs 98 centimes de notre monnaie.

OB ou **OBI**, fleuve de la Sibérie, en Asie, dont les deux branches, la Biya et la Katounja, ont leurs sources dans la chaîne du grand Altaï. Son cours, qui est d'environ 800 lieues, se dirige d'abord de l'est à l'ouest, se grossit des eaux de l'Irtisch venant du sud, se dirige ensuite vers le nord, reçoit encore plusieurs rivières, telles que la Soswa, la Sinja, le Sob, etc., traverse les vastes steppes de la province de Tobolsk, passe à Kholyvan, Bernaoul, Narim et Bérésow, et se jette dans un golfe de la mer Glaciale qui, en été même, n'est pas dégagé des glaçons. A Bernaoul, l'Ob reste gelé depuis la fin

d'octobre jusqu'au mois d'avril. Des peuples demi-nomades, surtout une tribu d'Ostiaks qu'on distingue des autres par le nom d'Ostiaks de l'Obi, habitent les bords de ce fleuve, dont les poissons leur fournissent un aliment copieux, comme les steppes et les forêts des deux côtés de l'Ob leur procurent beaucoup de gibier et de fourrures. Obdorsk, sur le même fleuve, au-dessous de Bérésow, forme la limite entre les demeures des Ostiaks et celles des Samoïèdes. DEPPING.

OBBA. — C'est ainsi qu'on nommait le vase avec lequel on faisait des libations aux morts. On n'est point d'accord sur sa forme : quelques-uns pensent qu'il avait celle d'une bouteille à long cou ; d'autres, avec plus de raison peut-être, lui donnent une forme ovale (*ovata*), et voient même dans le mot *ovum*, par une substitution, assez naturelle en latin, du *v* en *b*, l'étymologie de son nom.

OBÉDIENCE. — Mot qui, selon sa dérivation du latin *obedientia*, répond exactement à celui d'*obéissance*. Les acceptions différentes qu'il a reçues se rapportent toutes à des matières de discipline et d'administration cléricale. Ainsi un prêtre appartenant à une communauté religieuse n'est pas admis à exercer le saint ministère dans un diocèse autre que le sien sans être muni de son obédience, c'est-à-dire de la permission de son supérieur. A l'égard des prêtres séculiers, cette permission prend le nom *d'exeat*. La dénomination d'obédience est donnée à la désignation d'un religieux, par son supérieur, pour la desserte d'un bénéfice dépendant du chef d'ordre, sans en être titulaire, car il est révocable *ad nutum ;* il est nommé *obédiencier*. — Dans les usages de la chancellerie romaine, on qualifie du titre d'*ambassadeurs d'obédience* ceux que les rois ou chefs d'Etats catholiques envoient au pape pour l'assurer de leur obéissance filiale. — A l'époque du grand schisme d'Avignon, qui affligea si longtemps l'Eglise, on se servait de l'expression de pays d'obédience (*obedientiæ regiones*) pour indiquer ceux qui reconnaissaient l'autorité de l'un ou de l'autre des deux papes. En France, on entendait autrefois par *pays d'obédience* la province de Bretagne, parce que le concordat de 1516 n'ayant pas été appliqué à cette province, le souverain pontife y conférait de plein droit les bénéfices vacants pendant huit mois de l'année, et les collateurs ordinaires pendant les quatre autres mois. Les rois eux-mêmes ne pouvaient y nommer aux évêchés et abbayes sans un indult particulier qu'on envoyait de Rome à chacun d'eux. P. T.

OBÉID-ALLAH-AL-MAHDY (ABOU-MOHAMMED), fondateur de la dynastie dite des *califes fatimites*, parce qu'il prétendait descendre d'Ali, gendre de Mahomet, et de Fatime, par le célèbre iman Dzafar-al-Sœdit, bien que ses ennemis lui reprochassent de n'être qu'un mage, qu'un fils de juif, etc. Il naquit en 882, se fit passer pour l'apôtre promis par le Coran, dont une ancienne prédiction, fort répandue dans les pays musulmans, annonçait l'apparition en Afrique. Devenu suspect au calife abasside Moctafi à cause de ses rapports avec la secte des Kharmates qui n'était pas encore entièrement détruite, il fut obligé de quitter précipitamment Bagdad sous un déguisement, avec son fils. Il traversa l'Egypte, et arriva à Sedjelmesse, dans le Maroc, où il fut jeté dans une étroite prison par le souverain de ce pays, vassal du calife aglabite Zeiadet-Allah II. Mais bientôt, un Arabe, disciple de l'iman Dzaffar-al-Sœdit, le fougueux Abou-abd-Allah-al-Maschtak (l'*Oriental*), qui prêchait depuis quelques années, dans le nord de l'Afrique, la doctrine des adéliés (*partisans de la justice*), sectateurs d'Ali, plus connus sous le nom de chyites, et qui avait acquis un grand ascendant sur les tribus berbères, s'empara de Sedjelmesse en 906, rendit la liberté à Obéid-Allah et le fit proclamer calife. Le nouveau monarque entra bientôt dans la capitale des Aglabites, abandonnée par Zeiadet, envoya des lieutenants dans toute les provinces de l'empire et consolida son autorité. Trois années plus tard, il établit à Rakkadah le siége de son empire, réforma tout dans le gouvernement, et prit enfin le titre d'*émir al moumenym* (*prince des fidèles*). Un homme le gênait, celui-là même auquel il était redevable de la couronne et qui aurait pu le renverser comme il l'avait élevé ; un coup de poignard l'en débarrassa. Cependant Zeiadet-Allah, aidé par l'efféminé Moktader-Billah, calife de Bagdad, cherchait à ressaisir l'empire; Obéid-Allah triompha de tous ses efforts et étendit au loin sa domination. En 913, il choisit pour capitale la ville d'Al-Mahdyah, aujourd'hui Afrikah, qu'il avait fondée dans une presqu'île, à 130 kil. environ sud de Tunis, sur les ruines de l'antique Aphrodisium, bat-

tit Yahia IV, calife des Edrisites, et le chassa de Fez sa capitale, ravagea l'Egypte où il ne put parvenir à s'établir, quoique ses soldats fussent entrés plusieurs fois dans Alexandrie, porta à diverses reprises le pillage et l'incendie sur les côtes de l'Italie, saccagea, entre autres villes, Tarente et Benevent, et finit par abdiquer en faveur de son fils, Aboul-Cacem-Mohamed-Caïm-Biahr-Allah, qui l'empoisonna, dit-on, en 934, parce que, las de vivre dans l'obscurité, il cherchait à remonter sur le trône. AL. B.

OBÉISSANCE, du latin *obedientia*. — Un théologien moraliste a défini l'obéissance en disant que c'est la soumission de la volonté propre. Suivant un autre, c'est le respect qui est dû par l'inférieur au supérieur. L'obéissance, en effet, peut être considérée à la fois comme une vertu et comme un devoir. Savoir faire taire l'orgueil ou l'égoïsme naturel au cœur de l'homme pour se soumettre aux prescriptions de la loi divine ou humaine, ou aux prescriptions de ceux qui ont reçu la mission de nous instruire ou de nous commander, c'est une vertu peu commune et dont la pratique ne s'acquiert point sans efforts; ce qui la constitue, c'est la piété, l'amour de ce qui est juste et vrai, la déférence, la considération, le respect pour autrui. — Aussi l'obéissance est-elle mise, par l'Ecriture sainte, au premier rang des vertus et bien au-dessus de l'offrande des victimes. « Le juste méditera sur l'obéissance, » est-il dit dans les *Proverbes ;* et le *Deutéronome* offre aux hommes la bénédiction ou la malédiction divine, suivant qu'ils obéissent ou non aux commandements. On trouve dans un philosophe stoïcien une belle et profonde parole sur le même sujet : Obéir à Dieu, a dit Sénèque, c'est être libre. Quoi de plus conforme, en effet, à la dignité, à la véritable liberté d'une créature raisonnable, que cette soumission intelligente et volontaire à Dieu et à la conscience? Plutarque a dit dans le même sens : Il n'y a point de honte, il y a, au contraire, honneur et utilité à obéir et à se soumettre aux sages.

Au point de vue de l'ordre politique et social, l'obéissance est un des devoirs les plus importants que l'homme ait à remplir. On demandait à Solon quel était le moyen de conserver l'Etat : c'est, répondit-il, que les citoyens obéissent aux magistrats, et les magistrats aux lois. Peut-on concevoir, en effet, un ordre social qui n'ait pas pour fondement l'obéissance hiérarchique des membres qui en font partie? Famille, communauté religieuse, armée, gouvernement, toutes les sortes de société ne subsistent que par l'obéissance. C'est pourquoi la loi positive, d'accord avec la loi naturelle et morale, a voulu, dans des limites et à des degrés divers, que l'enfant obéît à ses père et mère, la femme à son mari, le soldat à son chef, tous les citoyens à l'Etat.

Mais, pour comprendre dans toute sa signification le devoir d'obéissance, il faut rappeler, ce qu'on oublie trop souvent, que l'obéissance est fondée sur cette présomption que celui auquel on obéit commande ou ordonne, dirige ou conseille au nom de la justice et de la raison, de l'amour et de la charité, pour la protection et dans l'intérêt de celui qui doit obéir. Les obligations et les devoirs sont réciproques; autrement, que serait l'obéissance, si ce n'est un fait d'oppression brutale, inacceptable pour une créature intelligente? Le défaut d'obéissance et de respect, on l'a dit plus d'une fois, est un des maux de notre temps; mais n'est-ce pas aussi la faute de ceux à qui les peuples doivent obéir? L'homme, à cause de son orgueil inné, n'obéit presque jamais qu'avec répugnance, même à qui est digne de son estime et de son respect; à plus forte raison sera-t-il porté à secouer le joug de l'obéissance, quand ceux qui gouvernent ne se montreront pas, par leur conduite et par leurs exemples, dignes d'être obéis. On dira, sans doute, que c'est à la loi et non aux hommes que l'on est tenu d'obéir; oui, mais cette puissance que l'on appelle la loi est une abstraction que le commun des hommes n'est pas capable de comprendre assez pour la respecter pour elle-même dans ceux qui en sont l'organe et la représentation visible. Il en est malheureusement des lois comme de la religion; la foule ne sait guère séparer l'homme de la chose : c'est une vérité que les fonctionnaires de tous les degrés devraient avoir toujours présente à l'esprit pour être tout à fait dignes de leur mission. FAUGÈRE.

OBÈLE. — On nommait ainsi la petite ligne horizontale, mince et droite comme une aiguille (ὀβελός), qu'on traçait sur les anciens manuscrits pour indiquer une suppression à faire, une surabondance de mots, une répétition, etc., et, par suite, tous les signes correctifs employés par les copistes et les commentateurs d'anciens textes. Origène,

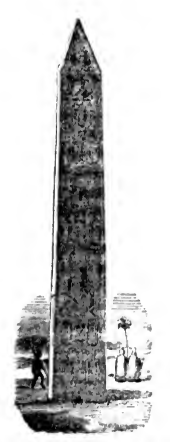
revisant la version des *Septante*, marquait d'une obèle les passages qu'ils avaient ajoutés au texte hébreu, et d'un astérisque ceux qu'il ajoutait lui-même à leur version, d'après la traduction de Théodotion. Saint Jérôme faisait le même emploi de l'obèle; quant à l'astérisque, il s'en servait pour marquer les endroits défectueux dans les *Septante;* de plus, il terminait ces phrases fautives par deux points (*virgula censoria*). Souvent, quand les interprètes de l'Ecriture traduisaient un passage dans le même sens, mais non avec les mêmes termes, on l'indiquait par une obèle passant entre deux points verticaux, et qu'on nommait alors *lemnisque*. Quelquefois, comme dans le manuscrit de saint Jérôme, de saint Germain-des-Prés (*olim*, 861), au lieu de la ligne droite, c'est une ligne ondulée qui indique les passages de l'Ecriture. Les lettres H B, traversées par une obèle, disent les bénédictins, indiquent le texte hébreu dans les *Commentaires* de saint Jérôme sur Jérémie, que renferme le manuscrit dn roi, 1820. Dans les textes profanes l'obèle marque toujours, comme nous l'avons dit, les mots surabondants, les fausses leçons, les répétitions de phrase, etc. C'était le stigmate des mauvais poëtes; Ausone le dit :

Poue obelos igitur, spuriorum stigmata vatum...

Quand on voulait improuver plusieurs vers à la fois, pour ne pas répéter l'obèle, on employait le *céraunion*, c'est-à-dire l'X, traversé par une ligne verticale. Y avait-il doute pour biffer ou conserver un vers, l'obèle était accompagnée d'un point. Pour désigner les passages mal à propos retranchés ou changés dans Homère par Zénon d'Ephèse, on employait, selon Mabillon, une *diple* ponctuée, c'est-à-dire un V couché horizontalement, avec un point entre les deux branches de la lettre et deux autres points, l'un au-dessus, l'autre au-dessous. Les autres signes auxiliaires et complémentaires de l'obèle sont nombreux dans les textes anciens. Par celui que les Grecs appelaient *χρυσία*, et qui représentait la partie inférieure d'un cercle avec un point au milieu, on marquait les endroits d'un livre où les questions douteuses restaient inexpliquées; par l'*antisigma* avec un point au centre, deux vers exprimant le même sens, sans qu'on sût lequel préférer; par une diple sans point, les sens divers des mots homonymes. Leagoras de Syracuse distinguait ainsi, dans Homère, Olympe, *ciel*, d'Olympe, *montagne*. Le ζ, initiale de ζητεῖν, *chercher*, avertissait qu'il fallait recourir à d'autres manuscrits pour vérifier une leçon; l'R (*require*) avait le même emploi dans les textes latins. Pour indiquer les sentences remarquables et les passages importants, les signes changeaient souvent de forme. C'étaient ou trois points en triangle, ou l'N et T conjoints, abréviation de *nota*, ou une ancre, ou l'ω, surmonté du ρ, abréviation d'ὡραῖον, ou bien encore le X, initiale de Χρήσιον, suivi de deux points ou surmonté d'un accent. Quelques autres signes, comme le chrisme, X et P conjoints, servaient, selon saint Isidore, à plusieurs usages indifféremment. Ed. Fournier.

OBÉLISQUE, du grec ὀβελίσκος, diminutif d'ὀβελός, *épieu*, *broche*. — On appelle ainsi un prisme ou polyèdre quadrangulaire qui se rétrécit insensiblement et se termine en pyramide. L'obélisque se compose de deux parties : la première, appelée *fût*, s'élève depuis la base jusqu'à l'endroit où la tige prend la forme pyramidale; la seconde, relativement très-courte, taillée en pyramide, surmonte le fût ou prisme quadrangulaire : on la nomme *pyramidion*. Les obélisques sont presque tous monolithes ou d'un seul bloc, et de granit rose de Syène (Assouan). En Egypte, ces monuments n'étaient point isolés au milieu d'un grand espace, mais ils figuraient ordinairement par deux devant les palais et devant les pylônes ou entrées principales des temples. Les inscriptions gravées sur leurs faces célébraient avec de grands éloges les noms du fondateur de ces édifices. L'obélisque appartient à l'architecture égyptienne. Les archéologues s'accordent à reconnaître son antiquité, sans, toutefois, pouvoir déterminer l'époque à laquelle il remonte. Ammien Marcellin (XVII, 4) déclare que les obélisques étaient consacrés aux dieux et avaient pour destination particulière de transmettre aux générations futures la connaissance de certains faits dignes de mémoire. Cette définition, quoique incomplète, est cependant assez exacte, et nous ne pensons pas que les archéologues modernes soient fondés à dire, comme M. Salvolini (*Traduction et analyse grammaticale des inscriptions sculptées sur l'obélisque égyptien de Paris*, p. 1), que, avant la découverte du système hiéroglyphique, on ignorait le véritable usage des obélisques, et

que l'on supposait même ces monuments destinés à faire connaître à la postérité les préceptes fondamentaux des sciences et des arts, tous les secrets de la philosophie du sanctuaire, en un mot le système entier des prêtres de l'Egypte sur les choses divines et humaines. Si Ammien Marcellin n'a pas été assez clair et assez précis dans sa définition, il est facile de le compléter par lui-même. En effet, il nous a conservé la traduction grecque, faite par Hermapion, des inscriptions d'un obélisque élevé à Rome dans le grand cirque. Il suffit de lire cette version pour se former une idée parfaitement exacte de l'usage et de la destination des obélisques. Le déchiffrement des hiéroglyphes de l'obélisque de Luxor donne l'opinion la plus favorable du travail d'Hermapion. On y remarque le même style, les mêmes formules, et il est facile de voir que pour les inscriptions de cette nature les Egyptiens avaient des modèles consacrés, peut-être invariables, dont ils ne s'écartaient jamais. Les noms propres seuls et les circonstances particulières, soit au fondateur, soit à l'édifice, pouvaient donner lieu à des modifications de quelque importance.



Nous avons avancé, d'après Ammien Marcellin, que les obélisques étaient consacrés aux dieux; Pline (XXXVI, 8, 14) nous apprend qu'ils étaient dédiés au soleil (*solis numini sacratos*). Nous devons accueillir un témoignage émané de deux auteurs aussi graves; mais l'absence de détails ne permet pas de savoir si, à côté des obélisques historiques, les Egyptiens en avaient de religieux, ou si tous ces monuments répondaient à la fois aux deux destinations. Il sera difficile de découvrir la vérité sur ce point. En effet, lors même que l'on aurait déchiffré toutes les inscriptions des obélisques qui existent encore aujourd'hui, comment parvenir à connaître les inscriptions de ceux que élevés en bien plus grand nombre sur le sol de l'Egypte, sont maintenant brisés dans la poussière, *jacentes et comminutos*, comme dit Ammien Marcellin?

Les Romains, les Grecs de Constantinople et, à leur exemple, plusieurs nations modernes ont dépouillé l'Egypte de quelques-uns de ses obélisques. Ces monuments, transportés loin du Nil, n'ont plus servi qu'à la décoration des places publiques. Quoique nous n'ayons pas à nous occuper de tel ou tel obélisque en particulier, nous mentionnerons celui de Saint-Jean-de-Latran à Rome, celui d'Alexandrie et celui de Constantinople. Nous croyons aussi devoir entrer dans quelques détails relatifs à celui de Luxor dressé aujourd'hui à Paris, sur la place de la Concorde. Ce monolithe de granit rose a, d'après M. Champollion-Figeac, les dimensions suivantes :

	Pieds	Pouces	Lig.
Hauteur totale de l'obélisque.	70	3	5
Plus grande largeur à la base face nord.	7	6	3
Plus grande largeur à la base du pyramidion, faces est et ouest.	5	4	4

Le poids total du monolithe est estimé à environ 220,528 kilogr. (4,458 quintaux); et, avec le revêtement de bois qui a servi au transport, le monument ne pesait guère moins de 5,000 quintaux.

Les quatre faces de l'obélisque sont couvertes d'inscriptions en caractères hiéroglyphiques. Chacune d'elles est partagée en trois colonnes perpendiculaires. Les hiérogrammates s'accordent à dire que les signes hiéroglyphiques sont, en général, bien exécutés. Cependant quelques objets, tels que des animaux ou des plantes, assez connus et déterminés par Champollion le jeune, ont paru différents à M. Salvolini. Il est un signe hiéroglyphique, entre autres, dans lequel le premier de ces savants reconnaît une

plume d'autruche, et que le second suppose être une branche de palmier.

On lit, dans les inscriptions, les noms de deux souverains de l'Egypte, dont l'un est Sésostris. DUBEUX.

OBERHAUSER (Dom BENOIT), bénédictin né en 1719, à Weissenkirch, en Autriche. Il professa la philosophie à Saltzbourg et le droit à Gurk et à Fulde. Comme Nicolas de Hontheim, plus connu sous le nom de Febronius, il relevait l'autorité des souverains temporels au préjudice de celle de la cour de Rome. Quelques-uns de ses écrits furent mis à l'index, et on lui enleva sa chaire; il devint conseiller de l'évêque de Saltzbourg, qui professait les mêmes opinions. On lui doit, entre autres ouvrages, *Prælectiones catholicæ*, livre dans lequel il attaque l'infaillibilité du pape, sa supériorité sur les conciles, ses prétentions sur le temporel des princes, etc.; *Apologia historico-critica divisarum potestatum*, Francfort-sur-le-Mein, 1771, in-8°, réimprimé à Vienne dans la collection canonique d'Eybel; *Manuale selectorum conciliorum*, 1776, in-8°; *Specimen cultioris jurisprudentiæ*, Leipsick, 1777; un *Abrégé* de Van Espen, Saltzbourg, 1785, 3 vol. in-8°; *De dignitate utriusque cleri*, Saltzbourg, in-8°; un *Abrégé* de Thomassin. — Oberhauser mourut le 20 avril 1806.

OBERKAMPF (CHRISTOPHE-PHILIPPE), fondateur des manufactures de toiles peintes à Jouy, et de filature de coton à Essonne, membre de la Légion d'honneur, etc., naquit en 1738, à Weissembourg (margraviat d'Anspach). Son père, homme de génie dans son art, dont il fut en quelque sorte l'inventeur, s'était établi à Aarau (Suisse), où ses manufactures amenèrent le bien-être et la richesse et où ses services furent récompensés par des lettres de naturalisation. Là le jeune Oberkampf étudia l'art qu'il devait porter plus tard à un si haut point de perfection. Avant lui, on ne connaissait, dans notre pays, que les indiennes et les toiles en coton de Perse, dont le prix était fort élevé. Les imitations des autres pays étaient frappées d'une prohibition sévère; bien plus, on considérait cette branche d'industrie comme préjudiciable, en France, à la culture du lin et du chanvre, ainsi qu'à la production de la soie. Par sa patience et son génie, Oberkampf vainquit tous ces obstacles; il n'avait que 19 ans quand il arriva à Paris. En 1759, il obtint du roi la permission de fonder un établissement, et il le commença avec la modique somme de 600 francs. Cette manufacture peupla bientôt la solitude qui l'environnait en y attirant des milliers d'ouvriers et d'industriels, et délivra la France du tribut onéreux qu'elle payait annuellement à l'étranger. Le fondateur occupait seul une petite maison de paysan dans la vallée de Jouy, et travaillait tour à tour comme dessinateur, peintre, imprimeur, etc. Bientôt, ses ressources augmentant, il forme des hommes habiles pour l'aider dans ses travaux; il dessèche par d'ingénieux procédés un immense marécage et ne réunit pas moins de 1,500 habitants dans une contrée que son insalubrité rendait déserte auparavant.

Les économistes, et à leur tête l'abbé Morellet, se constituèrent les avocats du jeune étranger que persécutaient des ennemis nombreux, et le défendirent auprès du peuple, des magistrats et de la cour, d'autant plus éloquemment que la liberté de l'industrie était en cause dans sa personne. Cependant, chaque année, Oberkampf augmentait son établissement. Il envoya, en Allemagne, en Angleterre même, aux Indes et en Perse, d'habiles agents qui lui rapportèrent toutes les connaissances techniques et l'initièrent aux secrets de l'art, principalement pour tout ce qui concerne la teinture. Une foule d'établissements rivaux ne tardèrent pas à s'élever en France, et on évalue à près de 300.000 les ouvriers employés par ces fabriques. Sur une valeur de 60 millions de matières premières brutes, le pays gagna 240 millions. Louis XVI voulut conférer des titres de noblesse à l'auteur de ces miracles industriels, mais Oberkampf déclina un honneur qui aurait pu ranimer contre lui l'envie. En 1793, il échappa, non sans peine, à la persécution et à la mort; plus tard, Napoléon lui ayant offert la dignité de sénateur, il la refusa également. Quand le grand homme visita la manufacture de Jouy, il détacha sa propre croix pour en décorer la poitrine d'Oberkampf. A une seconde visite, il lui dit: « Vous comme fondateur de Jouy, et moi comme empereur, nous faisons aux Anglais une guerre acharnée. Vous les battez avec l'industrie, je les bats avec les armes. Cependant, il faut l'avouer, votre façon de guerroyer vaut mieux que la mienne. » A cette époque, Oberkampf recherchait les moyens de rivaliser avec les Anglais en employant des machines à filer et à tisser le coton. Ainsi naquit l'établisse-

...une, le premier de ce genre dans ...re pays. Oberkampf est mort en octobre 1815. E. DE BÉLENET.

OBERLIN (*biogr.*). — Deux frères ont illustré ce nom, à divers titres. 1° *Jérémie Jacques* OBERLIN, savant antiquaire et laborieux philologue, fut professeur bibliothécaire à Strasbourg, où il était né, en 1735. Passionné pour l'archéologie, il étudia la théologie à ce point de vue, et on lui doit d'avoir, par ce moyen, résolu des difficultés jusque-là insolubles. La plus grande partie de sa vie fut employée à faire des cours de littérature, d'éloquence latine, de géographie comparée, à composer, pour l'étude de ces sciences, des manuels qui sont encore en usage en Allemagne. Nommé, lors de la révolution, administrateur du district de Strasbourg, puis du département du Bas-Rhin, il fut destitué en 1793 et jeté dans une prison, où il resta jusqu'au 9 thermidor. Rendu à la liberté, il reprit la vie du professorat et mourut, en 1806, d'une attaque d'apoplexie. Ses ouvrages, la plupart en latin, sont fort nombreux. Les principaux sont une histoire des canaux, des mélanges littéraires strasbourgeois, des dissertations sur le patois lorrain, sur les minnesingers, etc., des éditions d'Horace, de Tacite, etc. — 2° *Jean-Frédéric* OBERLIN, né en 1740, a mérité une place parmi les bienfaiteurs de l'humanité. Nommé en 1767 ministre protestant dans un lieu nommé le Ban-de-la-Roche, sur les limites du département des Vosges et de celui du Bas-Rin, il entreprit de transformer ce territoire inculte et sauvage. Le pays, entouré de rochers, manquait de communications; muni d'instruments et de poudre, il se met à la tête des habitants pour faire sauter les rochers et creuser les routes. La terre était inculte, faute d'engrais; il la féconde par des moyens artificiels; il fait venir les graines les plus appropriées au terrain, et bientôt les coteaux, naguère arides et désolés, se couvrent d'une luxuriante végétation et de produits qui non-seulement suffisent aux besoins des habitants, mais deviennent un objet d'exportation. Il enseigne et fait enseigner aux habitants les vérités religieuses, ainsi que les sciences utiles. Il forme des chirurgiens et des sages-femmes et compose, avec les plantes du pays, une pharmacie qu'il met gratuitement au service de ses paroissiens. Il conciliait les différends, accommodait les procès, et plus d'une fois, quand il trouvait trop de résistance, on l'a vu payer de sa bourse la somme qui faisait un objet de contestation entre les familles. Tant de services rendus à l'humanité attirèrent enfin l'attention; les sociétés philanthropiques tinrent à honneur de se l'adjoindre. L'assemblée constituante déclara qu'il avait bien mérité de la patrie; la Société d'agriculture de la Seine lui décerna une médaille d'or; enfin Louis XVIII lui envoya la croix d'honneur. Jean Oberlin mourut en 1826, à l'âge de 86 ans. Deux notices ont été publiées en 1826 sur ce philanthrope. On peut aussi consulter le *Rapport de François de Neufchâteau sur l'agriculture et la civilisation du Ban-de-la-Roche*, 1818, in-8°. J. F.

OBÉRON, roi des génies de l'air dans la mythologie scandinave; on lui donne ordinairement pour épouse ou pour amante Titania, et quelquefois la fée Mab, déesse des songes. Shakspeare a chanté Obéron et Wieland l'a fait le héros d'un poëme.

OBERSTEIN, petite ville de la Bavière rhénane qui formait autrefois un petit comté dépendant de Rheingravestein. Elle est située sur la Nathe, entre Trèves et le mont Tonnerre, à 3 lieues au-dessous de Birkenfeld. Sa population est de 2,000 habitants occupés à l'exploitation et à la mise en œuvre, sous diverses formes, coupes, cachets, tabatières, etc....., d'une pierre de couleur brune avec filets violâtres et globules agatisés, qu'on trouve avec abondance dans les montagnes qui entourent Oberstein. ED. F.

OBÉSITÉ (*méd.*); c'est l'embonpoint excessif. — Cet état est au système cellulaire ce que la pléthore est au système sanguin; c'est le résultat d'une irritation nutritive, une véritable hypertrophie du tissu graisseux. Certains peuples qui ont la réputation d'être de gros mangeurs, de grands buveurs de bière, et dont le caractère est, en général, apathique, sont fort sujets à l'obésité. Il faut donc placer en tête des causes de cet état semi-morbide l'usage habituel d'une trop grande quantité d'aliments, celui de boissons nourrissantes et le défaut d'exercice. Mais, pour que ces causes exercent toute leur action, il est nécessaire que les sujets présentent deux conditions, une grande activité des organes digestifs et un système nerveux difficile à émouvoir. L'obésité se développe encore sous l'influence des boissons chaudes et su-

crées, des promenades en voiture après le repas, du séjour habituel au milieu des émanations animales, dans les boucheries par exemple, de la perte d'un membre, de l'usage fréquent des bains chauds, de l'abus des saignées et d'un sommeil trop prolongé, pris surtout immédiatement après avoir mangé. Les sujets qui se surchargent ainsi d'embonpoint sont, en général, profondément égoïstes, fort apathiques et d'une intelligence paresseuse. Les irritations dont leur physique est affecté sont accompagnées de peu de douleurs et demeurent presque exclusivement concentrées dans l'organe qu'elles occupent, sans réagir, pour ainsi dire, sur le reste de l'économie. Leur terminaison la plus ordinaire est la suppuration, et, par les ravages sourds qu'elles opèrent, elles compromettent souvent la vie des malades longtemps avant que les symptômes en aient fait soupçonner toute la gravité. Enfin les sujets ainsi surchargés d'embonpoint périssent fréquemment d'apoplexie.

Puisque le sujet obèse est la contre partie de l'homme nerveux, il est tout rationnel de chercher les moyens de prévenir cet état et de le combattre, une fois qu'il est développé, dans les moyens propres à exciter le système nerveux ; tels sont le café, l'usage modéré des liqueurs spiritueuses, la diète végétale, les acides, les veilles prolongées, etc., auxquels on devra joindre une grande sobriété et beaucoup d'exercice. Une théorie basée sur les réactions chimiques a fait conseiller les substances alcalines, telles que le bicarbonate de soude, le soda-water, etc., dans l'espérance d'obtenir, par leur usage, la saponification de la graisse chez l'individu vivant, comme cela se fait quand la même substance est à l'état inerte, ce qui donnerait un produit plus soluble et, dès lors, beaucoup plus facilement résorbable. Nous ne sachons pas que l'expérience ait suffisamment confirmé cette donnée hypothétique. L. DE LA C.

OBJECTIF (*physique*). — Dans les divers instruments d'optique, on distingue deux systèmes de lentilles, qui peuvent, d'ailleurs, être simples ou *composés*, achromatiques ou non : l'un est tourné vers l'objet qu'il s'agit de voir et s'appelle pour cela *objectif*; l'autre, contre lequel s'applique l'œil de l'observateur, s'appelle *oculaire*. L'objectif est donc destiné à recueillir la lumière des objets et à la concentrer pour en former à son foyer des images réelles et renversées. Pour que ces images soient bien nettes et sans couleur, il faut que l'objectif soit parfaitement achromatique ; pour cela, on le compose au moins de deux substances inégalement dispersives ; l'une travaillée en lentille convergente, l'autre en lentille divergente. Dans la lunette de spectacle, l'oculaire transmet à l'œil l'image produite au foyer de l'objectif, mais après l'avoir redressée. Dans la chambre noire et dans les daguerréotypes, l'image reste renversée et vient se peindre sur le tableau de la chambre, sur la plaque ou sur la feuille de papier préparée pour la photographie.

Nous ne parlerons pas ici des objectifs qui entrent dans la construction des mégascopes, des microscopes, etc. ; ils ne présentent rien de particulier d'ailleurs : leur disposition sera décrite en même temps que celle de ces instruments. A. B.

OBIER (*bot.*). — C'est le nom vulgaire et spécifique de la viorne obier, *viburnum opulus*, Lin., si connue aussi sous le nom de boule-de-neige dans les jardins dont elle fait, au mois de mai, l'un des plus beaux ornements. (*Voy.* VIORNE.)

OBIT, OBITUITAIRE, du latin *obitus*, mort, décès. — Le nom d'*obit* est donné surtout à la messe ou service fondé à perpétuité dans les églises pour le repos de l'âme d'un ou de plusieurs défunts. — *L'obituitaire* est le registre tenu dans les églises, où les actes portant fondation d'obits étaient et sont transcrits. Celui qui constatait le nom des morts et le jour de leur sépulture avec les prières de l'Église était désigné de la même manière, en latin *mortuarius codex*. Enfin, en matière bénéficiale, l'ecclésiastique ou le religieux que l'on pourvoyait d'un bénéfice vacant, *per obitum*, s'appelait aussi obituaire.

OBLAT, du latin *oblatus*, offert. — Nom par lequel on désignait, au moyen âge, les enfants que leurs parents offraient aux monastères pour y être consacrés à la vie claustrale. L'usage de ces oblations n'était pas admis par tous les ordres monastiques, entre autres par celui de Saint-Basile. Le plus ancien exemple que l'on en connaisse est celui de sainte Euphrasie, qui fut offerte (IVe siècle), à l'âge de 7 ans, par sa mère sainte Euphrasie dite *l'ancienne*, dans un monastère de la Thébaïde. Grégoire de Tours (VIe siècle) rapporte que, de son temps, on offrit

deux très-jeunes enfants, l'un au monastère de Saint-Maurice, et l'autre à celui de Saint-Mesme, à Chinon. Saint Guillebaud (même siècle), né au pays de West-Sex ou des Saxons occidentaux, près de la ville de Southampton, fut consacré à l'âge de 3 ans, par son père, dans l'abbaye de Waldein; saint Wilbrord (VIIe siècle), dans celle de Rippon, diocèse d'York, immédiatement après son sevrage; et saint Etienne le jeune (VIIIe siècle), dans un monastère de Constantinople, pendant que sa mère l'allaitait encore.

Lorsque le supérieur ou l'abbé avait accepté l'offre des parents, ceux ci en faisaient une donation écrite par laquelle ils promettaient stabilité et obéissance pour leur fils, et s'obligeaient, en outre, à ne lui rien léguer de leurs biens ni directement ni indirectement, pour ne pas l'exposer à violer le vœu de pauvreté religieuse à laquelle ils l'engageaient. Le jour de la cérémonie étant fixé, les parents venaient à l'église du monastère; ils assistaient à la messe, puis, un moment avant l'offertoire, ils enveloppaient la main de l'oblat et l'acte écrit dont il vient d'être parlé, avec la nappe qui couvrait l'autel, ainsi que le prescrit la règle de Saint-Benoît. L'engagement devenait alors irrévocable. Le concile de Tolède (633) sanctionna cette pratique en déclarant (canon 48) que tous ceux qui étaient liés de cette manière ne pouvaient jamais rentrer dans le monde. Celui de Worms (868) se prononça dans le même sens; mais l'Eglise, ayant reconnu l'abus de ces professions involontaires et forcées, défendit d'offrir des enfants avant l'âge de 10 ans, et le concile d'Aix-la-Chapelle (819) décréta (canon 36) que, lorsque ces enfants de 10 ans seraient dans un âge qui leur permettrait de connaître leur position, ils confirmeraient, par des vœux volontaires, l'engagement pris par leurs parents. Celui de Tribur (895), près de Mayence (canon 26), statua que les oblats qui ne voudraient pas faire cette confirmation sortiraient de leurs monastères, moyennant l'autorisation de leur supérieur et celle de l'évêque diocésain. Enfin les papes Clément III (1190) et Innocent III (1213) abolirent absolument cette coutume, déclarant nulles toutes les professions qui n'auraient pas été ratifiées par les oblats eux-mêmes à l'âge de 16 ans accomplis. Le concile de Trente (sess. XXV, chap. XV) fixa définitivement cet âge pour la validité de la prononciation des vœux dans les monastères des deux sexes. — Les oblats portaient les habits de l'ordre auquel ils appartenaient, à l'exception de la *coule;* on leur permettait l'usage du linge; leurs repas étaient plus rapprochés que ceux des religieux.

Les séculiers qui entraient dans des communautés de leur choix pour s'y dévouer entièrement à Dieu, et auxquelles ils se *donnaient* avec leurs biens, formèrent une autre espèce d'oblats qui prit naissance au Xe siècle; mais ceux-ci ne portaient pas l'habit monastique et ne prononçaient aucun vœu; ils s'obligeaient seulement à obéir au supérieur et à garder le célibat. Le premier oblat de cette catégorie qui soit historiquement connu était un seigneur dont on ignore le nom, qui entra à l'abbaye de Cluny, en l'an 948, avec sa femme nommée *Dode.* Du consentement de leurs enfants, ils donnèrent à l'abbaye la portion de biens qu'ils s'étaient réservés. En 1022, une veuve de noble maison du nom de Gise s'offrit en don au monastère de Saint-Michel, diocèse de Laon, ainsi que ses descendants, et pour gage de ce double engagement elle déposa sur l'autel un *denier percé* et un *bandeau* qu'elle détacha de sa coiffure. — Une troisième et moins ancienne catégorie d'oblats était celle de soldats blessés ou incapables de faire un service militaire, que nos rois étaient censés offrir dans les abbayes, monastères, prieurés et bénéfices à leur nomination, en les y plaçant pour y recevoir la *portion monacale*, selon l'expression du temps. Ces moines lais, comme on les appelait, étaient chargés de sonner les cloches, de balayer les églises, les dortoirs, etc. Lors de la fondation de l'hôtel des Invalides par Louis XIV, il n'y eut plus d'*oblats royaux;* mais on soumit les établissements où ils entraient auparavant au payement annuel d'une somme équivalente à la dépense qu'ils y occasionnaient. En août 1716, des lettres patentes enregistrées au grand conseil fixèrent cette redevance à 75 livres pour les uns et 150 livres pour les autres, et le chiffre total qu'elle produisait au profit de l'hôtel des Invalides s'élevait à 300,000 livres.—En 1578, saint Charles Borromée, archevêque de Milan, fonda une communauté composée de prêtres séculiers, qu'il mit sous la protection de l'un de ses plus illustres prédécesseurs, en donnant à cette institution le titre de *congrégation des oblats de Saint-Ambroise*, parce qu'ils s'é-

taient offerts de leur propre mouvement à ce grand prélat, pour l'aider dans l'administration de son vaste diocèse. Cette congrégation fut approuvée par le pape Grégoire XIII en 1580, et favorisée de plusieurs priviléges. Ces prêtres-oblats ne faisaient point de vœux monastiques; ils étaient particulièrement appliqués aux missions, à la direction des colléges, des séminaires, des retraites, etc. P. T.

OBLATES ou **COLLATINES**, communauté de filles et femmes pieuses, sous l'invocation de la très-sainte Vierge Marie, *della santissima Vergine Maria*, fondée en 1425 par sainte Françoise, dame romaine, à laquelle elle donna la règle de Saint-Benoît, modifiée par des constitutions particulières. Les premières oblates occupèrent d'abord une maison qui devint bientôt insuffisante, et elles se transférèrent dans un plus vaste local en 1433. C'est de cette dernière époque que date l'institution régulière du monastère dont le pape Eugène IV approuva l'établissement en 1437. La qualification d'*oblates* donnée à ces religieuses leur venait de ce que, dans la prononciation de leurs vœux, le mot *offero*, oblation, était substitué au mot *profiteor*, profession. Quant à la désignation vulgaire de *collatines*, elle provenait, par dérivation, du nom de *Collatin*, qui est celui du quartier de Rome où leur monastère était situé.

OBLATION. — Action ou cérémonie religieuse par laquelle le prêtre qui célèbre le saint sacrifice de la messe offre à Dieu le pain et le vin, afin qu'ils deviennent ensuite le corps et le sang de Jésus-Christ, en vertu des paroles sacramentelles qu'il doit prononcer à la consécration. — L'oblation est une partie essentielle de la *messe des fidèles*, qui même, dans quelques anciennes liturgies, garde tout entière le nom d'*oblation*. Les cérémonies et les prières qui précèdent étaient appelées primitivement *messe des catéchumènes*, vu que, au moment de l'oblation proprement dite, ces derniers étaient obligés de sortir du lieu saint, avec tous ceux qui n'avaient pas encore accompli la pénitence publique. — Le mot *oblation* signifie encore quelquefois ce qui en est l'objet, c'est-à-dire ce que l'on offre à Dieu, ou l'*offrande*. (*Voy.* ce mot.)

OBLATS DE MARIE IMMACULÉE (CONGRÉGATION DES). — C'est une société d'ecclésiastiques fondée dans le midi de la France par M. Mazenod, évêque de Marseille, et canoniquement constituée, le 21 mars 1826, par notre saint-père le pape Léon XII. Elle n'avait encore signalé son zèle apostolique qu'autour de son berceau lorsque, en 1841, les missions du Canada furent ouvertes aux oblats de Marie immaculée. La congrégation possède en ce moment dix-sept établissements, savoir, sept en France, deux dans l'île de Corse, deux en Angleterre, trois en Canada, un à la Rivière-Rouge, un à l'Orégon, un à l'île de Ceylan.

OBLIGATION. — Prise dans toute l'étendue du sens étymologique, cette expression signifie un lien moral ou légal, suivant qu'il provient de la conscience ou de la loi, et qui nous astreint à faire, à ne pas faire ou à souffrir quelque chose. Dans ce sens général, obligation est synonyme de devoir, et l'on pourrait faire un traité *des obligations* qui serait analogue à ceux que l'on a faits *des devoirs*. Toutefois il semble que l'idée de devoir ait une plus vaste portée : elle embrasse à la fois les rapports de l'homme avec Dieu, avec ses semblables et avec lui-même; tandis que l'idée d'obligation ne va pas, à notre avis du moins, au delà des relations des hommes entre eux. Il résulte de là que les obligations morales sont presque toujours en même temps des obligations légales : telles sont, par exemple, celles des père et mère d'élever leurs enfants et de pourvoir à leur instruction; pour les enfants, celle de nourrir et entretenir leurs parents, s'ils ont besoin de leur assistance; pour les époux, celle de s'entr'aider et de se secourir réciproquement. Dans ces divers cas et dans une foule d'autres qui s'offriraient à l'esprit, si l'on suivait l'homme dans les mille circonstances de la famille et de la société, la nature, la morale et la loi s'unissent ensemble pour lui imposer les obligations qu'il doit remplir.

Les obligations légales proprement dites ont ce caractère que celui qui refuse de les remplir peut être, de la part de l'autorité publique, l'objet d'une contrainte exercée sur sa personne même ou sur ses biens. Suivant les lois romaines, auxquelles il faut toujours remonter quand il s'agit d'établir des définitions et des principes en matière de droit, les obligations peuvent être divisées en quatre classes, suivant qu'elles proviennent des contrats ou des quasi-contrats, des délits ou des quasi-délits. Les juriscon-

sultes venus depuis ont adopté cette classification en y ajoutant une cinquième espèce d'obligations, celles qui résultent des dispositions de la loi, indépendamment du fait volontaire ou involontaire de l'homme. — La première espèce comprend celles que la loi appelle *obligations conventionnelles* à cause même de leur origine, car l'obligation n'existe qu'au moment où le contrat est conclu ; elle en est la conséquence effective ; elle en est en même temps l'essence et la matière même, de sorte que l'obligation et le contrat forment comme un tout indivisible ; aussi le code civil emploie indifféremment l'une ou l'autre dénomination, et le titre III de ce code est intitulé, *Des contrats ou des obligations conventionnelles*. Il en a été parlé précédemment (*voy.* CONTRATS).—Les obligations qui naissent des quasi-contrats se trouvent définies dans l'article 1370 et suivants du code civil, empruntés eux-mêmes aux institutes de Justinien ; ce sont des engagements formés sans convention, mais qui résultent de certains actes de l'homme. Ces actes supposent, de la part de celui qui les accomplit, une volonté tacite qui forme entre lui et un tiers une sorte de convention. Ainsi, par exemple, celui qui sans mandat se charge de gérer l'affaire d'autrui contracte, par ce fait même, l'obligation de conduire sa gestion à bonne fin et de remplir tous les devoirs que la loi impose au mandataire investi d'un mandat exprès. Nous nous bornerons à ce seul exemple, ce qui concerne cette partie des obligations se trouvant déjà traité ailleurs (*voy.* QUASI-CONTRATS). — Les obligations résultant des *délits*, de même que celles qui proviennent des *quasi-délits*, sont fondées sur ce principe d'équité rappelé par le code civil, que tout fait quelconque de l'homme qui cause à autrui un dommage oblige celui par la faute duquel il est arrivé à le réparer. La dénomination de *délit* est ici prise dans un sens général, et comprend aussi les *crimes* et toutes les actions de l'homme qui, dans un degré quelconque, tombent sous la répression de la loi pénale. Sans nous étendre ici sur la nature et la définition des délits, sujet traité dans une autre partie de cet ouvrage (*voy.* DÉLIT), il nous suffira de dire qu'un délit peut impliquer à la fois une offense envers la société, au point de vue des principes d'ordre et de justice sur lesquels toute société est fondée, et un dommage occasionné soit à un individu, soit à l'Etat lui-même, et susceptible d'être apprécié par le juge. De là pour l'auteur du délit, indépendamment de la peine qui le frappe, l'obligation de réparer le dommage qui a été la conséquence de son fait. Ce qui concerne le *quasi-délit* se trouve également traité ailleurs (*voy.* ce mot) ; c'est pareillement un fait qui, ayant lieu sans intention criminelle, mais par suite de maladresse, d'inattention, d'imprudence ou de négligence, peut cependant être assimilé au délit. Dans certains cas graves la loi le frappe de peines sévères, comme, par exemple, lorsqu'il a eu pour conséquence la mort d'un homme ; mais il n'est qu'exceptionnellement atteint par la loi pénale, tandis qu'au contraire il donne toujours lieu à une action civile dès qu'il est accompagné d'un dommage appréciable. Il y a obligation de payer ce dommage non-seulement à raison du quasi-délit que l'on a commis soi-même, mais encore à raison de celui qui serait le fait des personnes dont on doit répondre ou qui serait occasionné par les animaux que l'on a sous sa garde. Ainsi les parents sont responsables du dommage causé par leurs enfants mineurs ; les maîtres le sont de celui causé par leurs domestiques, etc. ; le propriétaire d'un animal l'est aussi du dégât causé par cet animal, etc. ; le propriétaire d'une maison est également responsable du dommage causé par la ruine de cette maison, si elle est tombée faute d'entretien ou par un vice de construction. — Par obligations résultant de l'autorité seule de la loi on entend, d'une part, celles qui naissent entre deux propriétaires du voisinage de leurs héritages respectifs, ou que la loi impose à une propriété par un motif d'utilité publique, ce sont les *servitudes* ou *services fonciers* (*voy.* SERVITUDES) ; d'une autre part, celles des tuteurs ou des autres administrateurs qui ne peuvent refuser la fonction qui leur est déférée.

Outre les diverses significations que nous venons d'énumérer, le mot *obligation* est pris dans quelques autres acceptions particulières. C'est ainsi que dans le langage familier on l'emploie comme synonyme de *reconnaissance*, quelquefois pour désigner l'instrument ou le titre même du contrat ; c'est dans ce sens que l'on donne le nom d'*obligations* aux titres au porteur que certains Etats ou la ville de Paris, par exemple, délivrent à leurs créanciers, et qui sont

remboursables à des époques déterminées par la voie du sort. P. F.

OBLIQUE (*anat.*). — Cette épithète est attribuée à des muscles de diverses régions, par suite de la direction de leurs fibres par rapport au milieu du corps. — 1° Le muscle *grand oblique de l'œil.* Il s'insère, en arrière, au trou optique et gagne ensuite horizontalement l'apophyse orbitaire interne, à la hauteur de laquelle il dégénère en un tendon qui s'engage dans un anneau cartilagineux faisant l'office d'une sorte de poulie de renvoi au moyen de laquelle le muscle se réfléchit à angle aigu, pour se diriger en bas et en dehors du globe de l'œil, sur lequel il se change bientôt en une aponévrose qui se termine dans l'épaisseur de la sclérotique. — 2° Le muscle *petit oblique de l'œil*, encore appelé *petit rotateur de l'œil*, situé à la partie antérieure et inférieure de l'orbite. Il part de l'os maxillaire au bas et en dehors de la gouttière lacrymale, pour se porter obliquement, en dehors et en arrière, en dessous de l'œil, où il se contourne et finit par dégénérer en une aponévrose qui se confond avec la sclérotique. — 3° Le muscle *grand oblique de la tête*, qui part de l'apophyse épineuse de l'axis pour remonter obliquement en dehors et un peu en avant, et venir se terminer en bas du sommet de l'apophyse transverse de l'atlas. — 4° Le muscle *petit oblique de la tête*, qui naît de la première apophyse transverse cervicale pour monter presque verticalement jusqu'au-dessous de la partie externe de la ligne courbe occipitale supérieure, où il se fixe. — 5° Le muscle *grand oblique de l'abdomen*, l'un des plus larges de tous ceux du corps, de forme irrégulièrement quadrilatère, et occupant le côté ainsi que le devant de l'abdomen. — 6° Le muscle *petit oblique de l'abdomen*, large, quadrilatère et situé sous le précédent.

OBLIQUITÉ (*géom.*), position relative de deux lignes, de deux plans en général, de deux systèmes géométriques, qui se rencontrent en formant des angles inégaux. Ce n'est donc que par ellipse qu'on peut employer ce mot seul ; il n'y a pas d'obliquité absolue. — De deux lignes droites obliques à une troisième et partant d'un même point, la plus grande est celle qui s'écarte le plus du pied de la perpendiculaire abaissée du même point à la troisième ligne.— On appelle *parallélipipède oblique* celui dont les axes sont obliques entre eux; *prisme oblique, pyramide oblique*, le prisme ou la pyramide dont l'axe est oblique sur le plan de la base. Il en est de même d'un *cylindre* ou d'un *cône obliques*. — Quand un corps animé d'un mouvement de translation rectiligne vient à changer de direction, on dit qu'il *oblique* à droite ou à gauche; cette expression s'étend aussi à la ligne qui représente la direction du mouvement. A. B.

OBLITÉRATION (*méd.*). — C'est l'état dans lequel un organe creux quelconque cesse d'être perméable aux substances qui doivent le traverser et devient, par conséquent, inhabile à remplir ses fonctions naturelles. L'oblitération peut résulter de plusieurs causes. Elle dépendra quelquefois de l'introduction d'un corps étranger venu du dehors ; on possède de nombreux exemples de ce fait pour les voies aériennes, digestives, etc. — Les substances qui traversent normalement certains organes creux peuvent, en s'y accumulant, en y séjournant, ainsi que par un changement d'état, déterminer une véritable oblitération. Les artères et surtout les veines sont souvent oblitérées par des concrétions sanguines; il n'est pas rare non plus de voir les tuyaux bronchiques oblitérés par la présence d'une matière pseudomembraneuse ou d'un mucus concret, les vaisseaux biliaires par la bile épaissie et concrétée, les canaux urinaires par des concrétions calculeuses, etc. L'oblitération s'opère également sous l'influence d'une inflammation adhésive; les organes creux tapissés par des membranes séreuses y sont beaucoup plus sujets que ceux recouverts par une membrane muqueuse. L'épaississement des parois de ces mêmes organes par suite d'une inflammation chronique peut également aboutir à leur complète oblitération. Enfin le même résultat peut dépendre d'une compression, d'une constriction, d'un étranglement ou d'une invagination dans le canal intestinal.

Le premier effet de toute oblitération sera la suspension du cours des substances auxquelles le canal ainsi affecté ne peut plus livrer passage. De ce phénomène résulteront d'abord une dilatation plus ou moins considérable située en deçà du point oblitéré, et ensuite des phénomènes qui, bien que produits par un seul et même mécanisme, pourront différer beaucoup en raison de la diversité des conditions pathologiques et anatomiques des divers organes affectés. Ainsi

l'oblitération du canal nasal donnera le plus souvent lieu à la fistule lacrymale ; celle de l'appareil excréteur des urines sera toujours suivie de graves accidents, dont les uns seront la conséquence de la profonde viciation du sang ; par l'interruption de l'excrétion naturelle ; celle des conduits biliaires, de l'ictéritie, résultant d'un effet analogue par rapport à la bile, et, de plus, d'un trouble dans la digestion. L'oblitération du pylore sera suivie de nausées, d'éructations, de vomissements ; celle d'un intestin, de constipation irrésistible d'abord, et ensuite de coliques violentes, avec reflux des matières vers la portion libre du canal, et aussi vomissement ultérieur de ces mêmes matières. L'oblitération occupe-t-elle un tronc important du système veineux, elle provoquera des congestions séreuses dans le tissu cellulaire ou dans les membranes séreuses qui reçoivent les dernières ramifications du vaisseau oblitéré ; affecte-t-elle une grosse artère, on verra bientôt survenir le refroidissement, la paralysie, une sorte d'asphyxie locale, et la gangrène même, si toute circulation était interrompue.

Ce qui précède sur les causes, le mécanisme et les conséquences des oblitérations suffit pour montrer combien le pronostic d'un tel état sera variable. Rien n'est plus grave, par exemple, que l'oblitération du canal digestif, des appareils excréteurs internes, des conduits aériens et des gros vaisseaux ; celle, au contraire, des conduits excréteurs des larmes ou de la salive, celle des vaisseaux d'un calibre peu considérable ne seront qu'une affection locale fort légère.

Le traitement des oblitérations repose essentiellement sur la connaissance du mécanisme suivant lequel s'est opéré cet état morbide. Est-il le résultat d'une compression, il faudra nécessairement, pour amener la guérison, faire cesser cette cause ; dépend-il de la présence d'un corps étranger, l'expulsion de celui-ci est la première indication à remplir.—La chirurgie est aujourd'hui fertile en procédés ingénieux pour remédier aux oblitérations ; tantôt elle rétablit la cavité des canaux bouchés, tantôt elle en ouvre de nouveaux qui peuvent remplacer les anciens, tantôt enfin elle introduit, dans un canal naturel qu'elle *désoblitère*, un conduit artificiel qui devra le remplacer, comme dans le traitement de la fistule lacrymale, au moyen de l'introduction d'une sonde dans le canal nasal. Mais, d'un autre côté, lorsque les oblitérations occupent des organes trop profondément situés, elles sont presque toujours au-dessus des ressources de l'art, et, si ces organes concourent à l'exercice d'une fonction importante, l'issue sera inévitablement funeste, à moins que la nature, dont la puissance curatrice est incalculable, ne parvienne à ouvrir une nouvelle voie aux matières dont le cours se trouve intercepté. C'est ainsi que l'on a vu un anus contre nature mettre fin aux graves accidents produits par une oblitération du tube intestinal, et le développement d'un système de circulation collatérale ou anastomotique suppléer la circulation d'un gros vaisseau et de l'aorte elle-même. L. DE LA C.

OBNONCIATION. — C'était l'annonce des signes sinistres que les augures remarquaient au ciel et dont ils avertissaient (*obnunciabant*) celui qui tenait les codices, afin de faire remettre ces assemblées à un autre jour de meilleur présage (DENYS D'HALIC., II, ch. LXXXI). Le droit de faire ainsi ajourner les comices avait été accordé aux augures par les *lois Ælia* et *Fusia* ; mais ils en abusèrent pour diriger les affaires à leur gré, et la loi Clodia le leur retira au siècle après.

OBOLE (*numismat.*). — On donna d'abord, dans l'antiquité, le nom d'obole à un poids. Plus tard, lorsque la monnaie fut inventée, l'obole devint une division monétaire. Du reste, comme chez tous les peuples anciens, les poids des monnaies étaient réels, l'obole-poids et l'obole-monnaie pesaient autant l'une que l'autre. Le système pondéral des anciens, bien qu'uniforme dans ses divisions, n'en différait pas moins selon les pays ; il y avait donc alors autant d'oboles diverses que de *mines*, c'est-à-dire que d'entiers différents, dont l'obole était une fraction. Telles sont les oboles *attique*, *asiatique*, *éginétique*, *macédonienne*, etc. On peut dire, néanmoins, que toutes ces oboles, à quelque système monétaire qu'elles appartinssent, étaient la *six centième partie* de la *mine* et la sixième de la *drachme*, qu'elles se divisaient en trois *siliques* ou en huit *kerations* ou *carats*. L'obole la plus connue et la plus usitée était l'*obole attique*, qui pesait environ 60 centigrammes ; c'était une petite pièce d'argent.

Quoique les deniers romains fussent calqués, quant à leur valeur intrinsèque, sur

les drachmes attiques, on ne trouve à aucune époque, chez eux, l'usage de l'obole. Sous la seconde race de nos rois, nous voyons reparaître l'obole dans le système monétaire, mais alors cette petite pièce, qui était d'argent, n'avait, avec la monnaie antique, rien de commun que le nom; elle était prise, en effet, pour la moitié du denier (alors en argent). Celui-ci était la 12e partie du sol, et le sol la 20e partie de la livre. Voici donc le rapport de l'obole avec les autres parties du système monétaire : 1 obole valait 1 demi-denier, c'est-à-dire la 24e partie du sol ou la 4,760e partie de la livre. Elle ne portait pas d'autre type que celui du denier, dont elle différait seulement par le poids et le module. Décrire l'empreinte des oboles sous les Carlovingiens serait donc faire l'histoire de l'art de la gravure monétaire à cette époque; aussi nous bornerons-nous aux généralités. Dans presque toutes les provinces qui reconnaissaient l'empire des fils de Charlemagne, le denier n'avait pas d'autre division que l'obole; il n'y eut qu'une seule exception à cette règle, ce fut en Poitou. Il y avait alors, dans cette contrée, des mines d'argent exploitées avec profit par l'administration du fisc. Ces mines étaient situées dans une localité qui en a retenu le nom, Melle. Melle se nommait alors *Metallum ;* les deniers et les oboles sortis à cette époque de cette localité sont généralement fort communs; vers le xe siècle, on finit même, en Poitou, par fermer tous les hôtels de monnaie établis soit à Poitiers, soit autre part, pour ne conserver que celui de Melle, qui, jusqu'à la fin du xiie siècle, resta fort actif. Alors la monnaie du Poitou prit la dénomination de *monnaie malle.* Par exception, on avait imaginé, à Melle, de diviser l'obole en deux parties; il y avait donc des *sols*, des *oboles* maales et des *maales* proprement dites ou *demi-oboles*; la province qui les faisait frapper leur valut encore les noms de *poitevines* ou *pittes* (*pictavinenses*, *pictæ*), du nom du peuple habitant cette contrée (*Pictones*, *Picti*, *Pictavenses*). Plus tard, il semble que l'on ait fait, dans les autres parties de la France, de véritables mailles ou pittes; on trouve en effet, dans les anciens titres et dans les chroniques, la mention de pittes et mailles tournois et parisis, c'est-à-dire frappées dans le système tournois ou parisis; mais il faut bien faire attention cependant que, par la suite des temps, la pitte, la maille et l'obole finissent par se confondre dans le langage, et que l'on désigne sous cette dénomination la menue monnaie, celle qui, en valeur réelle, représentait la moitié du denier.

Jusqu'au milieu du xie siècle, l'obole fut toujours d'argent. A partir du règne de Louis VI, on commença à y introduire de l'alliage comme dans les deniers. Mais, comme, du reste, chaque possesseur de fief possédant droit de monnayage suivait un système monétaire particulier, il y eut autant d'oboles distinctes les unes des autres, quant à leur valeur intrinsèque, qu'on comptait de systèmes différents. A partir du règne de Philippe-Auguste, on ne frappa plus que des parisis et des tournois. Un fait singulier se manifesta alors dans les légendes des espèces courantes; les mots PARISIVS CIVIS et TVRONVS CIVIS qu'on y lit avaient, dans le principe, désigné les noms des lieux d'où les monnaies sortaient. Au xiiie siècle ce ne fut plus que des désignations banales signifiant seulement un des deux systèmes seuls usités dans le royaume; telle est l'origine de cette bizarre inscription qui, depuis Jean II jusqu'à Louis XI, se trouve sur les oboles alors frappées en France, OBOLVS CIVIS. Le mot CIVIS était alors devenu synonyme du mot TVRONVS, et désignait purement et simplement une obole tournois.

Tant que le denier et l'obole furent frappés en argent, le premier resta toujours la moitié de cette première monnaie; elle pesait la moitié moins, mais son titre était le même. Il en fut autrement quelque temps après l'apparition du billon; pour donner plus de consistance à cette petite pièce, on prit le parti d'augmenter son poids, mais de diminuer son titre de fin. Ce fait est attesté par des ordonnances monétaires assez nombreuses.

Jusqu'au temps de Louis XI, l'empreinte qui servait de signe distinctif à l'obole ne différa jamais de celle usitée sur le denier; il en fut autrement alors. Louis XI y plaça d'un côté son nom autour d'une couronne, et de l'autre une grande croix coupant la légende OBOLUS CIVIS en quatre parties. Sous Charles VIII, on ne rencontre plus d'oboles, et, à partir de ce règne, on n'en frappa plus; mais l'obole jusqu'en 1789 ne cessa pas de subsister, au moins de nom, et devint une monnaie de compte. On voit mentionner dans les textes des oboles tournois

et des oboles parisis. L'obole tournois valait un cinquième de moins que cette dernière.

Pendant le moyen âge, comme dans l'antiquité, l'obole ne cessa pas, tout en étant une monnaie, d'être considérée comme un poids. Depuis les plus anciens métrologistes grecs jusqu'aux métrologistes romains on trouve la mention de l'obole ; les médecins surtout s'en servaient, et, dans les traités où sont conservées leurs recettes, on voit la mention fréquente de l'obole ; ils léguèrent cette manière de peser aux Arabes et aux *mires* du moyen âge. Cette pratique ne tirait pas seulement son origine de l'affectation pédantesque de se servir de mots incompréhensibles pour le vulgaire, que les charlatans et les empiristes aiment, mais elle s'appuyait encore sur l'usage. Du temps de Charlemagne, en effet, l'obole était un poids connu de tous, pesant 16 grains. Il résulte de l'examen des Capitulaires promulgués, soit par ce roi, soit par ses successeurs, qu'on pesait par *livre*, *demi-livre* ou *marc* (appellation postérieure, il est vrai), *once* (l'once ne fut jamais une monnaie), *sol*, *denier* et *obole*. L'obole, poids, fut usitée même jusqu'à nos jours avec cette valeur dans la taille des monnaies ; on disait, par exemple, telle monnaie est de tant de sols, de deniers et d'oboles au marc, c'est-à-dire qu'on taillera tant de pièces et ses divisions jusqu'à concurrence de tel poids dans une demi-livre d'argent. La livre, poids, pesa toujours, dans le moyen âge, 20 sols, le sol 12 deniers, le denier 2 oboles. Enfin l'on s'en servit encore, et à peu près dans les proportions indiquées ci-dessus, pour désigner la pureté du métal employé dans les espèces. L'argent fin se divisait en 12 deniers ou parties, et le denier lui-même en 2 oboles.

Telle est, en résumé, l'histoire de l'obole dans l'antiquité et au moyen âge. Mais il est bon de dire que ce qu'on appelle *obole* chez les Hébreux, d'après la version des *Septante* et les autres traducteurs grecs des livres juifs, est une monnaie toute différente de celle dont nous venons de parler. C'était, en effet, la trentième partie du sicle ; *siculus viginti oboles habet*, lit-on dans l'*Exode*, ch. XXX, v. 13, et dans Ezéchiel, ch. XLV, v. 12. Or le *sicle* n'était autre chose qu'un *tétradrachme*, qui se composait de 24 oboles. Des translateurs n'ont donné le nom d'*obole* à cette petite monnaie que parce qu'ils ne trouvaient dans leur langue aucune dénomination équivalente. En hébreu, la trentième partie du sicle s'appelait, selon Samuel, ch. XI, v. 36, *gérach*, *agorach* ou *keschilah*. DUCHALAIS.

OBOTRITE. — Nom d'une puissante tribu slave comprise dans la grande famille des Wendes ou Vandales, qui habitaient les bords du haut Oder et tout le pays qui s'étend entre la partie inférieure du cours de l'Elbe et la mer Baltique, c'est-à-dire le Mecklenbourg actuel. Ce peuple, qui fournit son contingent de barbares aux grandes invasions des Goths et des Vandales, était en guerre continuelle avec les Wiltzes ou Wélathabes ses voisins, qui occupaient les pays nommés aujourd'hui Poméranie et Brandebourg. Quand Charlemagne vint soumettre les Saxons, les chefs obotrites l'aidèrent dans sa conquête; mais, plus tard, lorsqu'il eut passé l'Elbe et qu'il menaça les pays slaves, ils s'unirent, pour l'arrêter, avec les Wélathabes, leurs anciens ennemis. Ils furent vaincus et compris dans une même conquête en 789 (EGINHARD, *Vie de Charlem.*, ch. XV). Sous les successeurs de Charlemagne, les Obotrites se révoltèrent et inquiétèrent les frontières de l'empire. Les margraves de Louis le Germanique les battirent en 855 et contraignirent même leur chef à donner son fils en otage ; mais leur soumission ne fut définitive qu'au X[e] siècle, sous Othon I[er] et par les soins du margrave de Lusace, qui dompta d'un seul coup tous les Slaves du nord-est. La principale ville des Obotrites était *Rerick* ou *Rereg*, port sur la Baltique, et longtemps l'un des seuls entrepôts du commerce des Francs et des Danois. On croit à tort que la ville de Mecklenbourg est l'ancien Rerick ; selon nous, c'est bien plutôt Rostock qui a pris sa place. — La race des Obotrites s'est conservée presque sans mélange dans les deux duchés de Mecklenbourg. Les souverains de ces Etats, qui prennent encore aujourd'hui le titre de princes des Vandales, descendent même, dit-on, en ligne directe des anciens chefs obotrites. C'est la seule famille de sang slave qui conserve encore un trône en Europe. ED. F.

OBRECHT (ULRIC), savant né à Strasbourg en 1646. Il savait à fond les langues grecque, latine et hébraïque, et n'était pas moins versé dans la connaissance de l'histoire et de la jurisprudence. Il avait voyagé, pour s'instruire, en Allemagne et en Italie, et, après la conquête de l'Alsace par Louis XIV,

il abjura le luthéranisme entre les mains de Bossuet, qui l'appelait *l'épitome de toutes les sciences*. Louis XIV le nomma *préteur royal* de Strasbourg en 1685, et le chargea, en 1698, d'une mission diplomatique à Francfort-sur-le-Mein. On a de lui : *De legibus agrariis populi romani*, Strasbourg, 1674; *Prodromus rerum alsaticarum*, Strasbourg, 1681, in-4°: *Excerpta historica de natura successionis in monarchia Hispaniæ*, une édition annotée de Quintilien ; une traduction de la *Vie de Pythagore*, par Jamblique ; une édition de Dictys de Crète, etc.

OBREGON (Bernardin), fondateur des frères infirmiers minimes, chargés de soigner les malades dans les hôpitaux d'Espagne. Il naquit à las Huelgas, près de Burgos, en 1540, suivit d'abord la carrière des armes, vécut dans la dissipation qu'entraîne parfois cette profession, et renonça au monde après avoir vu un homme du peuple le remercier d'un soufflet qu'il lui avait donné. Il forma alors sa congrégation et mourut dans son hôpital général de Madrid, le 6 août 1599. Les frères infirmiers ont été, de son nom, appelés vulgairement *obregons*.

O'BRIEN. — Nom d'une célèbre famille irlandaise descendant de Brien, surnommé Boroihmh, *le vainqueur qui impose des tributs*, roi de l'Irlande méridionale, né en 926. Il soutint contre les Danois une lutte acharnée, remporta sur eux quarante-neuf victoires, favorisa l'établissement de la religion chrétienne en Irlande, fonda des universités et des écoles, protégea les arts et les sciences, et mourut assassiné par un Danois, après la grande bataille de Clontar (1014), dans laquelle fut porté le dernier coup à la domination danoise. Parmi ses descendants nous citerons 1° O'Brien (Turlogh-mac-Teige), qui, en 1063, réunit les deux Momonies et prit le titre de roi d'Irlande ; il mourut en 1086. — 2° O'Brien (Moriertbach ou Morthogh-mac-Turlogh), surnommé le Grand. Proclamé roi de Momonie en 1086, il déclara, l'année suivante, la guerre à tous les souverains de l'Irlande, leur fit éprouver de sanglantes défaites, conquit la plus grande partie de ce pays, et s'en fit couronner roi à Zéamor, en 1108. Il était en correspondance avec Henri Ier, roi d'Angleterre, et le pape Pascal II ; il fut le premier roi de ce pays auquel le souverain pontife ait envoyé un légat. Atteint d'une maladie de langueur vers la fin de son règne, il abdiqua, en 1116, en faveur de son frère Dermod, quoique ce dernier se fût révolté contre lui en 1114. — 3° O'Brien (Connor-mac-Catharach), fils de Dermod, auquel il succéda en 1120 Des rébellions lui enlevèrent la plus grande partie de ses Etats, mais il finit par les reconquérir, et reçut, en 1126, le titre de roi de l'Irlande entière. Il consacra, depuis lors, toute sa vie au bonheur de ses sujets, fit construire des villes, des citadelles, des hospices, etc., et mourut en 1142.—4° O'Brien (Turlogh mac-Dermod), frère et successeur du précédent. Il fut dépouillé de toute sa province et réduit au royaume de Thomond.—5° O'Brien (Donal-More ou *le Grand*), le deuxième des cinq fils du précédent, monta sur le trône de Thomond en 1168, après une lutte acharnée contre ses frères. Ayant demandé du secours aux Anglais en 1170, il vit son autorité menacée par ces alliés dangereux, et remporta sur eux, en 1172, la victoire de Thurles. Il mourut en 1174. — 6° O'Brien (Donogh - Cairbréach - mac-Donal-More) régna sur le Thomond après avoir détrôné un de ses frères avec l'aide des Anglais en 1211, et rendit hommage à leur roi Jean, qui lui accorda l'investiture du royaume de ses pères. Il mourut en 1242. Après lui, dix-neuf O'Brien se succédèrent sans grand éclat jusqu'à O'Brien (Donogh), surnommé *le Gras*, qui fut détrôné en 1543, par Henri VIII. A partir de cette époque, les O'Brien se divisèrent en deux branches, dont la seconde s'éteignit au xviiie siècle, en la personne de Septimanie O'Brien, fille de lord O'Brien, vicomte de Clara, comte de Thomond, qui servit dans les armées françaises et reçut le bâton de maréchal. — La seconde branche existe encore.

OBRIN. — Nom d'un ordre militaire que Conrad, duc de Mazovie et de Cujavie, qualifié, par quelques auteurs, de *duc de Poland*, institua, au xiiie siècle, pour défendre ses Etats contre les incursions des habitants de la Prusse, encore idolâtres. Le premier grand maître de cet ordre, nommé d'abord *ordre de Jésus-Christ*, s'appelait *Bruno*. Conrad ayant donné aux chevaliers la place forte d'*Obrin*, dans la terre de Cédeliz, en Cujavie, l'ordre reçut le nom de la forteresse. Son existence ne devait pas être longue, malgré les beaux projets des chevaliers, qui se proposaient d'envahir le territoire ennemi et de partager entre eux les terres conquises.

Les Prussiens vinrent les assiéger dans leur citadelle et les bloquèrent si étroitement, qu'ils rendirent impossible toute sortie de leur part. L'ordre alors fut aboli, et Conrad appela à son secours les chevaliers de l'ordre Teutonique. Les chevaliers d'Obrin portaient un manteau blanc, avec une étoile sur le côté, et une épée rouge.

OBSCÉNITÉ (*obs*, autour; *cœnum*, boue) — Ce mot semble à peine pouvoir être prononcé par une langue polie, et entendu par une oreille chaste. Son étymologie indique une idée de saleté; l'obscénité est, en effet, une saleté morale. C'est la reproduction, par la peinture ou par la parole, d'images qui souillent la pudeur. L'obscénité n'est pas seulement un signe de la dégradation des mœurs, elle est un indice de la décadence des arts. Les peuples dont l'imagination se prête à l'étalage des vices abjects sont dans la barbarie ou y retournent; les peuples policés et élégants, même alors qu'ils ont perdu la vertu, ne souffrent pas l'infamie qui se montre. La convenance alors est un dernier reste d'innocence, et le goût tient lieu de sévérité et de modestie. Toutefois l'obscénité de la langue peut n'être pas toujours le signe de la corruption des idées; il y a des temps où la parole est d'une liberté extrême, sans que la chasteté publique en soit blessée. Ce sont ceux de simplicité, où la vertu est ferme; les images glissent sur elle; rien ne trouble son cristal. Il en est d'autres où les âmes ont perdu leur candeur; alors la langue est tenue d'être délicate, non que l'oreille soit pure, mais, au contraire, parce que l'imagination est déjà salie. Ainsi nos mœurs contemporaines repoussent l'obscénité des mots; mais elles s'accommodent de la laideur des choses; c'est un lâche mélange de perversion et de délicatesse, de débauche et de pudeur. De là une littérature désordonnée, furieuse, où la passion humaine est sans règle et sans frein, sans que la langue soit tout à fait dépouillée de sa convenance. L'obscénité alors n'est plus dans les images, elle est dans les réalités. Quelquefois le contraire arrive. La vertu, poussée à bout par l'effronterie des vices, vient les flétrir avec colère, et emploie, à signaler leur turpitude, une parole qui manque de chasteté; elle se fait obscène à force de dégoût. Tel est l'excès de Juvénal. Le moraliste cherche l'énergie des tableaux, et il met à nu les saletés; il déchire les voiles, il verse la lumière sur les débauches, il traîne dans les carrefours les criminels et les infâmes, il raconte leurs orgies, il publie leur abjection, et sa langue égale leurs obscénités. La flétrissure inspirée par le christianisme ne va pas à cet excès. Elle est brûlante et retenue à la fois; elle pénètre la conscience, mais ne souille pas la pensée. C'est un grand art, et plus qu'un art, c'est une vertu, d'écarter de l'imagination des hommes tout ce qui en peut troubler le calme. L'obscénité, dans les lettres comme dans la peinture ou dans la sculpture, est une dégradation du génie. Les arts sont amis de l'innocence. Les œuvres qui souillent la pudeur ne sont pas même des œuvres de passion, ce sont des œuvres de saleté; l'obscénité les voue au dégoût, et jamais la gloire ne les couronne; car la gloire n'est pas seulement de l'admiration, c'est aussi du respect.

A ces observations, d'une application facile soit à la conduite morale de l'homme, soit à la perfection des arts, s'ajoutent naturellement des remarques d'une autre sorte sur la manière dont les âges divers ont envisagé la même question. La civilisation antique ne pouvait avoir sur un tel sujet les mêmes pensées ni la même délicatesse que la civilisation chrétienne. On sait que, pour la secte des cyniques, il n'y avait rien dans la nature qui dût être voilé. Là où la pudeur de l'âme n'était pas une vertu, la décence de la parole n'était pas même un artifice. Quelques stoïciens, dit Cicéron, en cela presque cyniques, s'étonnent que ce qui n'est pas honteux de soi le devienne dans la parole et dans l'expression; et il cite des exemples de cette opinion, qui tend à effacer jusqu'à l'idée d'obscénité. Cicéron était loin de telles pensées; tous ses livres semblent n'être que le commentaire de la convenance. Suivons la nature, s'écrie-t-il; rejetons totalement ces opinions ennemies du respect, sans lequel il n'y a ni décence ni honnêteté (*De off.*) Il pousse si loin la susceptibilité, qu'il indique, dans *l'Orateur*, l'art d'écarter les mots dont le contact produit un son dont l'oreille serait blessée. Pour lui, la sévérité du goût suppléait à la perfection de la morale, et le cynisme était vaincu par l'art. Nous avons vu tout le contraire dans nos siècles de philosophie. La morale était trop pure; l'art se vengeait d'elle par l'obscénité. Le XVIIIe siècle a donné, à cet égard, d'o-

dieux exemples ; ce n'est point le lieu de les rappeler, et il semble, d'ailleurs, que, dans notre décadence, nous fassions effort pour échapper à ces traditions. Mais la pire corruption fut de chercher dans les livres saints l'autorité et comme la sanction du scandale. Voltaire excella dans cet art de pervertir le vrai, le saint et le pur. Lorsque la langue des Ecritures est libre, c'est qu'elle parle à la foi, c'est qu'elle veut exciter l'horreur des vices et justifier le courroux du ciel. Et puis les mots n'ont, d'ordinaire, que la signification et la portée que leur attribue l'imagination ou l'intelligence. Il y a une loi de saint Louis contre l'adultère, que nous n'oserions aujourd'hui citer en toutes lettres ; cela veut-il dire que notre siècle soit plus vertueux ? Tel mot aussi change de sens avec les mœurs publiques, et enfin Voltaire, qui a tout sali, a été obligé de traduire la Bible pour la rendre obscène. S'il lui avait laissé sa langue, il ne serait pas parvenu à souiller son innocence. Après tout, la Bible, falsifiée par le cynisme des philosophes, n'atténuait pas l'infamie de leurs écrits. La Bible peint le mal pour le flétrir ; les philosophes l'étalent pour le faire aimer. C'est la différence de la langue énergique à la langue obscène. L'obscénité doit être écartée non-seulement de la parole, mais aussi de l'idée. LAURENTIE.

OBSÉCRATIONS. — Ce mot dérive du latin *obsecrare*, supplier, d'où nous avons tiré nous-mêmes le néologisme *obsécrer*. On désignait ainsi, chez les Romains, les prières publiques accompagnées de sacrifices solennels que le sénat ordonnait pour conjurer les grandes calamités. Par suite, on appela *obsécration* la figure de rhétorique par laquelle on implore, dans un discours, l'assistance de Dieu ou le secours de quelqu'un.

OBSEQUENS (JULIUS) est un écrivain latin assez obscur que l'on conjecture avoir vécu un peu avant l'empire d'Honorius, vers l'an 395 de J. C. Il a composé un *Livre des prodiges*, qui n'est guère qu'une liste étendue de ceux que Tite-Live avait insérés dans son *Histoire*. Il nous reste seulement une partie de cet ouvrage, à laquelle un savant littérateur allemand du XVIe siècle, Conrad Lycosthènes, a fait des additions pour suppléer à ce qui manque dans l'original. Les meilleures éditions de Julius Obsequens sont celles où les additions de Lycosthènes se trouvent distinguées du texte primitif.

OBSERVANCE se dit des statuts plus ou moins sévères et des usages particuliers de quelques communautés, congrégations ou réformes religieuses ; ainsi, chez les carmes, on distingue les religieux de l'*ancienne observance* de ceux qui suivent la réforme introduite par sainte Thérèse, et que l'on nomme *carmes déchaussés*. Parmi les bernardins, ceux de l'étroite observance ont repris toutes les rigueurs de la règle de saint Bernard, tels que les *trappistes*, par exemple. Enfin les frères mineurs de Saint-François se divisèrent, vers le milieu du XIVe siècle, en *conventuels* et en *observantins*, ou *frères de l'observance*.

OBSERVANCE (ORDRE DE L'). — C'est en 1368 qu'un religieux franciscain, frère Paulet de Foligni, jeta les fondements de l'observance dans l'ermitage de Bruliano, situé au milieu d'un désert, entre Foligni et Camerino. Le succès qui couronna la pieuse ardeur de frère Paulet pour les saintes austérités de la règle embrassée selon toute la rigueur de la règle séraphique ravit d'admiration tous ses contemporains, d'autant que le berceau de l'observance se trouvait environné de marais à brouillards infects, et dont les hideux reptiles allaient tourmenter les religieux jusque dans l'intérieur de leurs cellules. Malgré ces obstacles, leur nombre s'accrut avec une telle rapidité, que, en 1380, la nouvelle congrégation comptait déjà douze établissements, que l'on désigna sous le nom d'*ermitages*, à cause de l'exiguïté des habitations et de la profonde solitude que frère Paulet choisissait de préférence. Ceux qui allaient s'y ranger sous sa direction étaient appelés *frères de la famille*, parce que leur façon de vivre, beaucoup plus austère, faisait d'eux comme une famille à part, dont les séculiers admiraient le contraste avec les habitudes moins rigides des franciscains qui résidaient dans les grands couvents, et que, pour cette raison, les Italiens appelèrent *conventuels*. Cependant, en deçà des Alpes, les frères mineurs de la Touraine fondèrent aussi une observance à l'instar de ceux de Bruliano ; en peu d'années, on vit naître en France onze couvents de la nouvelle réforme, qui s'étendit insensiblement en Espagne, en Portugal, en Allemagne et jusque dans l'Orient (HELYOT, *Hist. des ordres religieux*, tome VII, p. 81), et, à la mort de frère Paulet (1390), les ob-

servants ou observantins, tant de France que d'Italie, formaient déjà un ordre spécial, qui, par le nombre et la réputation de ses établissements, ne tarda pas d'exciter, à un haut degré, la jalousie des conventuels.

Généralement peu zélés pour les austérités de la règle primitive, ces derniers ne pouvaient que perdre tous les jours davantage à être comparés à leurs émules. En vain, poussés par un esprit d'intolérance, persécutèrent-ils ces généreux athlètes au nom de leurs anciens priviléges. Dans le courant de l'année 1415, le concile de Constance consacra, par une décision solennelle, l'indépendance de l'ordre des Observantins, en autorisant des règlements particuliers pour le maintien de la réforme et la tenue des chapitres généraux. C'était évidemment traiter sur le pied d'égalité les frères de l'observance et les conventuels; aussi ces derniers s'irritèrent-ils encore davantage; de plus, le trouble s'augmenta, parce qu'à côté de ces deux grandes divisions qui partageaient la nombreuse famille de saint François se perpétuaient des fractions secondaires sous le nom de *colétants*, d'*amadéistes*, de *claredins*, de *frères de capuce*, du *saint Evangile*, etc. Mais lorsque ces petites congrégations se furent réunies, presque en totalité, par les soins du pape Jules II, aux enfants de la réforme, vers le commencement du XVIe siècle, l'ordre de l'Observance acquit extérieurement sur les conventuels l'avantage décisif dont ils n'avaient joui, jusque-là, que dans l'estime et la vénération des fidèles, de sorte que leur importance, sous le rapport du nombre, répondit dès lors à la réputation qu'ils avaient su conquérir par leurs vertus.

Enfin, en 1517, le triomphe des observants ne laissa plus rien à désirer; le pape Léon X leur attribua la prééminence sur tous les franciscains, en donnant l'exclusion aux conventuels pour l'élection du ministre ou chef général de l'ordre. Par sa bulle du 1er juin, le souverain pontife défère l'honneur du choix aux réformés seuls, c'est-à-dire à tous les frères de la *régulière observance*, de quelque nom qu'on les appelle; il ordonne, en outre, que le maître général, dont les conventuels pourront faire le choix spécialement pour eux, ne prendra jamais, à l'avenir, le titre de *ministre*, et qu'il devra toujours être confirmé par le ministre général des franciscains, tiré du sein des observants. — Cette suprême décision mit fin à la trop longue querelle qui avait épuisé dans de misérables guerres de parti les forces d'un ordre d'ailleurs utile à l'Eglise. Toutefois l'union si heureusement opérée n'empêcha point quelques congrégations distinctes d'embrasser une vie encore plus austère que celle du commun des observantins; c'est ce qu'on appela *observantins* de l'*étroite observance*. Parmi eux se firent remarquer plus spécialement les *franciscains réformés* en Italie, les *frères mineurs déchaussés* et les *récollets* en Espagne. Ces derniers, introduits en France en 1588, y possédèrent près de cent cinquante couvents, d'où ils se répandaient pour remplir les fonctions de missionnaires jusque dans le Canada, et celles d'aumôniers dans nos armées. L'abbé Canéto.

OBSERVANTIN. (*Voy.* Observance)

OBSERVATOIRE (*astr.*). — C'est le nom par lequel on désigne les établissements spécialement affectés aux observations astronomiques et physiques. Un observatoire n'exige pas, pour être utile à la science, de vastes proportions. On le place ordinairement dans un lieu découvert, d'où l'œil puisse apercevoir, autant que possible, les différents points de l'horizon, mais surtout le côté du midi. L'astronome peut établir ses instruments sur le sol, circonstance qui contribue à donner de l'exactitude aux observations, car on a remarqué que les monuments trop élevés subissent, par différentes causes, de petites oscillations qui doivent nécessairement nuire à l'exactitude des résultats. Ce n'est pas par la grande quantité d'instruments qu'un observatoire doit se distinguer, mais bien par leur précision.

Le premier *observatoire* établi en Europe remonte à 1561 et fut érigé par Guillaume IV, landgrave de Hesse-Cassel; celui que Tycho-Brahé avait fait élever dans l'île de Huene ne date que de 1582. L'exemple donné par le prince et par l'astronome fut bientôt généralement suivi par toutes les nations civilisées. Peu de temps après la fondation de l'Académie des sciences, Louis XIV ordonna, sur l'avis de Colbert, l'érection de l'observatoire de Paris; le projet en fut arrêté en 1667. Dans cette même année, les astronomes de l'Académie réglèrent les orientations exactes que devaient avoir les diverses faces du monument; mais les tra-

vaux de maçonnerie ne commencèrent qu'en 1668, et le monument ne fut achevé que le 14 septembre 1671 ; la dépense dépassa 2 millions de livres. Son plan est un carré dont deux côtés sont parallèles et deux autres perpendiculaires au méridien tracé sur le mur d'une des salles du milieu; les caves ont une profondeur égale à la hauteur de l'édifice; l'escalier qui y conduit a 360 marches. Claude Perrault, qui en avait fourni les dessins, avait plutôt consulté les beautés de l'architecture que la commodité des astronomes : aussi, ne voulant pas sacrifier l'harmonie et la régularité des lignes architecturales, il repoussa toutes leurs réclamations, et, après une dépense aussi grande, la France ne posséda qu'un monument fort incommode pour les observations astronomiques. Pour être juste, il ne faut pas en rejeter toute la faute sur Perrault, et l'on doit attribuer une partie des vices de construction, par rapport à la destination, à l'incertitude dans laquelle étaient encore les astronomes sur les mesures de hauteurs angulaires obtenues avec les gnomons, et à ce que les renseignements puisés en Italie étaient très-formels sur l'utilité de ces appareils, et même sur celle d'un colossal cadran solaire intérieur. Ce furent ces avis qui portèrent en partie l'architecte à construire les immenses salles aujourd'hui sans emploi. La tour orientale, laissée sans ouverture, et la vaste salle dite de *la méridienne*, servaient à installer ou à abriter des lunettes (*non achromatiques*) de 16 à 20 mètres de long, que l'on employait encore à la fin du XVIIe siècle pour étudier la constitution physique de certains corps célestes. On poussa les limites des lunettes simples jusqu'à 98 mètres (300 pieds) de foyer. Le nouvel édifice ne pouvant plus alors ni les contenir ni leur servir de support, on les installa en plein air à l'aide de mâts d'une hauteur prodigieuse; on fut même jusqu'à transporter dans le jardin une tour colossale qui avait d'abord servi à déverser les eaux élevées par la machine de Marly. L'objectif de la lunette était alors fixé soit à l'extrémité supérieure d'un de ces mâts ou de l'immense tour; l'observateur tenait la lentille oculaire à la main, de sorte que la lunette n'avait plus de tuyau. Les défauts inhérents à l'édifice de Perrault devinrent surtout manifestes, le jour où l'on sentit le besoin d'appliquer des instruments méridiens à l'observation des astres. Il ne se trouvait, en effet, dans le grand bâtiment aucun endroit où l'on pût établir un *quart de cercle mural* de 2 mètres de rayon. Une enceinte couverte de voûtes entièrement fermées, reposant sur des murs d'une extrême épaisseur et d'une hauteur considérable, ne pouvait admettre nulle part une ouverture méridienne continue, par laquelle il eût été possible de découvrir tous les astres depuis l'horizon jusqu'au zénith, au moment de leur culmination. Il fallut donc renoncer au grand édifice. L'Académie des sciences fit alors bâtir un cabinet *extérieur* attenant à la tour orientale. Le même embarras s'étant présenté en 1742, à l'occasion d'*un quart de cercle mobile*, on éleva un second cabinet à côté du premier. Quelques années après (1760), une petite tour à toit tournant fut bâtie au sud des deux premiers cabinets. Pendant de longues années, le véritable et même le seul observatoire de Paris fut relégué dans ces trois petites pièces, construites légèrement et sans nulle solidité. Le grand monument, abandonné, se ressentit de l'insouciance et de l'incurie qui caractérisent la fin du règne de Louis XV, et en 1770 il menaçait ruine; les voûtes et les murailles, minées par les eaux pluviales, tombaient pièce à pièce. Ce fut sur les demandes incessantes de Cassini IV et les rapports de l'Académie des sciences que les réparations de l'observatoire furent décidées en 1775 par M. d'Angevillers. L'édifice était tellement incommode, que Cassini alla jusqu'à proposer de raser toute la portion du bâtiment située au-dessus de l'étage de la grande salle dite *de la méridienne*, mais cette idée fut repoussée. En 1777, on commença par restaurer les petits cabinets attenants à la tour orientale. Cette restauration fut excessivement légère. Il n'en fut pas de même pour l'édifice de Perrault; les architectes Brebion et Renard y déployèrent de grands talents, et le travail qui eut lieu de 1786 à 1793 peut défier les siècles. Depuis cette époque jusqu'en 1830, l'édifice de l'observatoire de Paris ne reçut aucune amélioration intérieure digne de remarque; cependant on enleva, dans cet intervalle, tous les misérables bâtiments qui le masquaient de toutes parts. On exécuta également, dans le même temps, la magnifique avenue qui conduit de la façade septentrionale au Luxembourg; on éleva la belle terrasse du midi; on entoura l'observatoire de

murs et de grilles, et on l'isola ainsi que ses dépendances. En 1832 succédèrent, aux travaux d'embellissement, des travaux plus spécialement utiles à l'astronomie ; on procéda non pas à de simples réparations des bâtiments, mais à une reconstrution complète des cabinets d'observation. Peu de temps après, on vit s'élever un amphithéâtre vaste et commode qu'un habile architecte a relié avec goût aux autres parties de l'édifice. De la même époque date aussi la rotonde à toit mobile construite sur la terrasse supérieure, et où est maintenant établie une belle machine parallactique. Aujourd'hui on peut affirmer que les nouveaux cabinets destinés aux observations méridiennes réunissent la commodité et la solidité à l'élégance, et qu'ils ne laissent absolument rien à désirer. En 1843, on a érigé, au sommet de la tour orientale de l'édifice légèrement exhaussée, une calotte hémisphérique tournante, sous laquelle on peut installer commodément les plus puissantes lunettes et les appliquer avec exactitude à l'étude des grands phénomènes astronomiques.

Depuis quelques années, tous les gouvernements de l'Europe semblent vouloir améliorer les anciens observatoires ou en créer de nouveaux. En Angleterre, Greenwich, si justement célèbre, a reçu d'immenses développements en matériel et en personnel. Actuellement, les observatoires d'Edimburgh, de Cambridge, d'Oxford, de Dublin, d'Armagh rivalisent avec celui de Greenwich. Des établissements analogues ont été érigés, sur une vaste échelle, au cap de Bonne-Espérance, à Sydney, dans la Nouvelle-Hollande, à Madras. Le rajah de Trevandrum en a fait élever un près du cap Comorin. Le gouvernement sicilien a non-seulement amélioré le grand établissement de Palerme auquel Piazzi a attaché son nom, mais il a encore fait construire un bel observatoire à Capo di Monte, près de Naples. Les observatoires de Florence, de Milan, de Padoue, de Turin, de Vienne sont plus remarquables par le savoir de leurs directeurs, le nombre et la beauté des instruments que par leurs édifices. Bruxelles, après la révolution de 1830, a été doté d'un élégant observatoire ainsi que d'excellents instruments, et nommer son directeur, M. Quetelet, c'est dire le soin avec lequel les observations y sont faites. Genève n'est pas restée en retard ; son observatoire concourt aujourd'hui au progrès de l'astronomie. La Bavière se glorifie d'un pareil établissement élevé près de Munich. Le Hanovre possède celui de Gœttingue, et celui de Hambourg mérite également d'être cité. En Prusse, le cours des astres est étudié sous les auspices du gouvernement, dans de beaux édifices situés à Berlin, à Bonn, à Breslau, et surtout à Kœnigsberg. Dans ce mouvement général opéré partout au profit de la science, la Russie s'est placée sur les premiers rangs ; non contente d'avoir fondé de très-utiles observatoires à Dorpat, à Abo, à Kiew, à Kazan, à Nicolaïf sur la mer Noire, elle a encore érigé près de Pétersbourg, au sommet de la colline de Poulkova, un véritable monument qui a coûté plus de 2 millions de roubles; on y admire une lunette achetée à Munich au prix de 80,000 roubles. En France, les observatoires se réduisent, outre celui de Paris, à celui de Marseille, fort peu solide, et à celui de Toulouse, que la ville a fait construire avec une rare intelligence et une grande libéralité. Tous nos observatoires sont placés sous la surveillance et la direction immédiate du Bureau des longitudes.

L'art d'observer a été porté si loin dans ces derniers temps, que l'on ne peut guère espérer de rendre quelque service à la science, si l'on n'est muni d'instruments travaillés avec la plus grande perfection. La France a fait, en ce genre d'industrie, des progrès immenses. Anciennement, on ne voyait, à l'observatoire de Paris, que des instruments d'origine étrangère, les pendules seules sortaient des ateliers nationaux : mais aujourd'hui tous les grands instruments de l'observatoire de la capitale ont été fabriqués en France, et nous n'avons plus sous ce rapport, rien à envier à l'Angleterre.—Les principaux instruments astronomiques nécessaires dans un observatoire sont une pendule astronomique, une lunette méridienne, un cercle mural, un équatorial, un cercle répétiteur, et plusieurs lunettes catoptriques et dioptriques.

Voici, d'après les calculs les plus récents les positions des principaux observatoires actuellement existants, rapportées au méridien de celui de Paris. Cette table est particulièrement utile pour ramener les longitudes comptées de ces observatoires aux longitudes comptées de Paris, les seules dont il soit fait usage dans les ouvrages français.

Position géographique des principaux observatoires par rapport au méridien de l'observatoire de Paris.

NOMS DES VILLES.	LATITUDES.	LONGITUDES EN DEGRÉS.	LONGITUDES EN TEMPS.	NOMS DES VILLES.	LATITUDES.	LONGITUDES EN DEGRÉS.	LONGITUDES EN TEMPS.
Aberdeen (Écosse)...............	57° 8' 58" N.	4° 26' 6" O.	0^{h} 17' 44"	Madras (Indes).................	13° 4' 9" N.	77° 56' 57" E.	5^{h} 11' 48"
Abo (Russie)....................	60 26 58 N.	19 56 45 E.	1 19 47	Manheim (Allemagne)...........	49 29 14 N.	6 7 30 E.	0 24 30
Altona (Allemagne)..............	53 32 45 N.	7 36 18 E.	0 30 25	Marseille (France).............	43 17 50 N.	3 1 54 E.	0 12 8
Armagh (Angleterre)............	54 21 13 N.	8 58 35 O.	0 35 54	Milan (Italie)..................	45 28 1 N.	6 50 56 E.	0 27 24
Berlin (Prusse).................	52 31 13 N.	11 3 30 E.	0 44 14	Modène (id.)....................	44 38 53 N.	8 35 18 E.	0 34 21
Bremen (Allemagne).............	53 4 36 N.	6 28 30 E.	0 25 54	Munich (Allemagne).............	48 8 45 N.	9 16 18 E.	0 37 5
Bude (Hongrie)..................	47 29 12 N.	16 42 52 E.	1 6 51	Naples (Italie).................	40 51 55 N.	11 55 30 E.	0 47 42
Bushey-Heath (Angleterre).......	51 37 44 N.	2 40 36 O.	0 10 42	Nicolaïf (Russie)...............	46 58 21 N.	29 38 24 E.	1 58 34
Cambridge (id.)..................	52 12 51 N.	2 14 31 O.	0 8 58	Oxford (Angleterre).............	51 45 39 N.	3 35 46 O.	0 14 23
Cap de Bonne-Espérance).........	33 56 3 S.	16 3 12 E.	1 4 13	Padoue (Italie).................	45 24 3 N.	9 31 44 E.	0 38 7
Christiana (Norwége)............	59 54 5 N.	8 24 31 E.	0 33 38	Palerme (id.)...................	38 6 44 N.	11 1 0 E.	0 44 4
Copenhagen (Danemark)..........	55 40 53 N.	10 14 20 E.	0 40 57	Paris (France)..................	48 50 13 N.	0 0 0	0 0 0
Cracovie (Gallicie)..............	50 3 50 N.	17 37 45 E.	1 10 31	Pétersbourg (Russie)............	59 26 31 N.	27 58 34 E.	1 51 54
Dorpat (Russie).................	58 22 47 N.	24 23 13 E.	1 37 33	Portsmouth (Angleterre).........	50 48 3 N.	3 26 16 O.	0 13 45
Dublin (Irlande)................	53 23 14 N.	8 41 52 O.	1 34 47	Prague (Allemagne).............	50 5 19 N.	12 5 0 E.	0 48 20
Édimbourg (Écosse).............	55 57 20 N.	5 3 15 O.	0 22 1	Rome (Italie)...................	41 53 54 N.	10 8 18 E.	0 40 33
Florence (Italie)................	43 45 41 N.	8 55 0 E.	0 35 40	Sainte Hélène..................	15 55 26 S.	8 3 0 O.	0 32 12
Genève (Suisse)	46 12 0 N.	3 48 41 E.	0 15 15	Turin (Italie)..................	45 4 8 N.	5 21 12 E.	0 21 25
Gotha (Allemagne)..............	50 56 5 N.	8 23 43 E.	0 33 35	Vérone (id.)....................	45 26 8 N.	8 38 50 E.	0 34 35
Gottingue (id.)..................	51 31 48 N.	7 36 30 E.	0 30 26	Vienne (Autriche)...............	48 12 36 N.	14 2 36 E.	0 56 10
Greenwich (Angleterre)..........	51 28 39 N.	2 20 24 O.	0 9 22	Viviers (obs. de M. Flaugergues)...	44 29 11 N.	2 20 50 E.	0 9 23
Kensington (id.)................	51 30 13 N.	2 32 4 O.	0 10 8	Wilna (Russie)..................	54 41 0 N.	22 57 36 E.	1 31 50
Kœnigsberg (Prusse)............	54 42 50 N.	18 9 42 E.	1 12 39				

OBSESSION. — Le dictionnaire de Trévoux définit ce mot en ces termes : « état des personnes qui sont ou qu'on croit obsédées du malin esprit. » Elles sont tourmentées extérieurement et par intervalles d'une manière extraordinaire, impossible à expliquer selon les principes de la physiologie. Ainsi la différence qui existe entre l'*obsession* et la *possession* consiste en ce que, dans ce dernier cas, le démon, occupant l'intérieur du corps, peut l'agiter constamment et sans trêve. — On considère comme une obsession ce que rapporte le Ier livre des *Rois* (chap. XVI, v. 23) de Saül : « Toutes les fois que l'esprit malin le saisissait, David prenait sa harpe et en jouait, et alors Saül était soulagé, car l'esprit malin s'éloignait de lui. » On croit aussi que, parmi les malades dont il est parlé dans saint Matthieu (chap. IV), il y avait des obsédés. Quant aux possédés (chap. VIII), le texte de la Vulgate les désigne positivement par les mots : *Iis qui dæmonia habuerant ; duo habentes dæmonia.* — On regarde à bon droit les obsessions et les possessions comme des châtiments de la justice de Dieu, pour punir ici-bas des péchés commis ou pour exercer la vertu et la patience des gens de bien.

Il est certain, dit l'abbé d'Artigny dans ses *Nouveaux mémoires d'histoire et de critique* (t. V, art. 75), que, dans les commencements du christianisme, il y eut un grand nombre d'obsédés et de possédés qui furent délivrés, Dieu voulant alors manifester la gloire de son fils dans le pouvoir qu'il avait accordé à ses disciples sur les démons. Mais ensuite les obsessions véritables devinrent très-rares. La plupart de celles dont plusieurs auteurs trop crédules ou mal informés font mention peuvent s'expliquer, d'après les indices symptomatiques qu'ils en donnent, par l'effet de causes purement naturelles et physiques. Les unes paraissent être le résultat d'affections morbides qu'il serait inutile de caractériser ici, de perturbations organiques ou de quelque désordre de l'imagination surexcitée, etc. ; quelques-unes enfin seraient dues à la fourberie et à l'imposture. Quoi qu'il en soit, l'Eglise, dit dom Calmet, ne prescrit point d'autres remèdes contre ces sortes de maux que la prière, les bonnes œuvres et les exorcismes ; mais elle ne condamne pas l'emploi des moyens thérapeutiques pour les guérir. P. T.

OBSIDIENNE (*min.*). — Nom donné à une roche opaque, ou quelquefois d'un éclat vitreux, qui varie en couleur depuis le noir et le vert jusqu'au jaune et au rouge. Elle est d'une densité de 2,36 et raye le verre. On y a trouvé, par l'analyse chimique, de la silice, de l'alumine, de la soude et de l'oxyde de fer. L'obsidienne est très-commune au Mexique, dans les Andes du Pérou, en Islande, dans l'île Lipari. Les Péruviens en emploient des fragments en guise de couteaux ou de miroirs, d'où le nom de *miroir des Incas;* on l'appelle encore *agate d'Islande.*

OBSIDIONALE, du latin *obsidio*, siége. La *couronne obsidionale* était celle que les Romains décernaient au général qui parvenait à faire lever à l'ennemi le siége d'une ville ou d'un camp. Cette couronne était faite de gazon pris sur le lieu même. — A une époque plus rapprochée, on a donné le nom d'*obsidionale* à une monnaie que les villes frappaient pendant un siége, pour obvier au manque de numéraire, et que les Allemands, pour cette raison, appellent *monnaie de nécessité.* Ces monnaies étaient, en général, d'un métal d'une valeur inférieure et grossièrement fabriquées. Il y en avait à peu près de toutes les formes, et les inscriptions qu'elles portaient variaient souvent ; elles n'avaient cours que pendant un temps ordinairement restreint. Les plus anciennes que l'on connaisse furent frappées pendant les siéges de Pavie et de Crémone, sous François Ier.

OBSTRUCTION (*méd.*). — Les partisans de l'humorisme faisaient souvent usage de ce mot, mais il fut surtout en faveur quand une autre théorie nosologique, fondée sur les lois mécaniques, vint corroborer la première et la populariser comme toutes les explications qui dérivent d'une démonstration matérielle. Le squirre, le cancer, les tissus sarcomateux et cérébriforme, la mélanose, presque toutes les tumeurs en un mot, furent regardés comme le résultat de l'accumulation, de la stagnation des humeurs dans leurs conduits, de l'*obstruction.* Aujourd'hui ce mot a bien perdu de sa valeur dans le monde médical, mais il est toujours demeuré parmi les personnes étrangères à la science, qui l'emploient comme une explication satisfaisante pour se rendre compte d'une foule de maladies. On ne peut plus cependant, dans l'état actuel de nos connaissances, employer le mot *obstruction* que pour désigner un engorgement causé par l'infiltration d'une humeur dans un organe, à la

suite d'une coarctation constante de ses vaisseaux excréteurs. Si l'humeur ne s'infiltre pas et ne fait que s'accumuler dans son réservoir, il n'y a pas obstruction, c'est une autre maladie. La cause première des obstructions sera donc toujours l'oblitération des conduits excréteurs, et ces affections ne seront plus, dès lors, que des symptômes (*voy.* Oblitération). La contraction spasmodique des mêmes conduits ne peut guère être comptée parmi les causes de l'affection qui nous occupe, puisqu'elle ne persiste pas assez longtemps pour produire une infiltration. Quelques personnes désignent plus spécialement par le nom d'*obstruction du foie* l'inflammation subaiguë de cet organe avec engorgement de son tissu, mais c'est au mot Hépatite que nous renvoyons à cet égard.

OBTURATEUR (*anat. chirurg.*). — Les anatomistes appliquent cette désignation à diverses parties. — 1° Le *trou obturateur* est cette ouverture que présente l'os des iles, un peu en dedans et au-dessous de l'articulation coxo fémorale. Il offre sur le squelette une étendue assez considérable ; mais, sur le corps entier, la plus grande partie se trouve bouchée par une membrane dite *obturatrice*, de sorte qu'il ne présente plus qu'un pertuis à peine capable de livrer passage au petit doigt, qui alors prend le nom d'*anneau obturateur*, et sert d'issue aux vaisseaux et aux nerfs du même nom. — 2° Le *muscle obturateur interne*, situé presque entièrement dans le bassin, va s'implanter dans la cavité trochantérienne. — 3° Le *muscle obturateur externe* est placé à la partie interne et supérieure de la cuisse. Il naît du bord du trou obturateur et de la face antérieure de la membrane obturatrice, pour aller se porter dans la cavité trochantérienne du fémur. — 4° L'*artère obturatrice* naît communément de l'hypogastrique ou de la fessière, quelquefois de l'épigastrique, pour sortir du bassin par le trou obturateur, après avoir fourni un grand nombre de ramuscules. Elle se termine, après sa sortie, par deux branches : l'une, *postérieure*, qui va se perdre dans les muscles environnants et l'articulation du fémur avec la hanche ; l'autre, *antérieure*, qui se distribue également aux muscles de la partie supérieure de la cuisse. Cette artère est accompagnée d'une veine satellite. — 5° Un nerf de ce nom sort également par l'anneau obturateur.

OBTURATEUR (*technologie*). — On donne ce nom aux pièces et aux systèmes de pièces adaptés aux appareils pour permettre ou intercepter à volonté l'écoulement des liquides ou des gaz. Ce sont, suivant leur forme, des *clapets*, des *pistons*, des *registres*, des *robinets*, des *soupapes*, des *vannes*, des *tiroirs*, des *bandes*, etc. — En chirurgie, on appelle *obturateurs* diverses pièces employées pour remédier à certaines difformités, en fermant les ouvertures anormales qui en résultent. L'usage en est devenu plus restreint de nos jours, grâce aux succès obtenus dans les opérations autoplastiques. Les fistules aériennes des sinus frontaux, les perforations de la voûte palatine sont les lésions qui en réclament le plus souvent l'emploi. On conçoit, du reste, de quelles variétés de forme, d'étendue, de composition sont susceptibles ces pièces de prothèse, et, dès lors, qu'il est absolument impossible de poser aucune règle à leur égard. (*Voy.* Prothèse.)

OBTUS (*géom.*). — Quand une droite est oblique à une autre, elle forme avec elle deux angles inégaux, dont le plus grand est un angle obtus ; leur somme est égale à deux angles droits. Il résulte de là que l'angle obtus est toujours plus grand qu'un angle droit, et qu'il ne peut y avoir qu'un angle obtus dans un triangle rectiligne. Ces deux angles sont dits *supplémentaires*, et sont représentés par les mêmes nombres trigonométriques, c'est-à-dire qu'ils ont même sinus et même tangente. On applique aussi la dénomination d'*obtus* aux coins ou angles formés par deux plans qui se coupent, et aux angles solides symétriques, c'est-à-dire dont les faces sont également inclinées sur un arc passant par le sommet. L'angle solide est alors obtus, si l'angle formé par une des faces avec la face ou l'arête opposée est aigu.

OBUS, OBUSIER (*art milit.*). — L'obus est un projectile creux, d'un diamètre plus petit que celui de la bombe, dont il diffère encore en ce qu'il est sans anse et sans culot. L'invention en est due aux Anglais et aux Hollandais. Les premiers que l'on vit en France furent pris à la bataille de Nerwinde, gagnée en 1693 par le maréchal de Luxembourg. — Les obus ont moins de portée que les boulets pleins du même calibre, mais plus que ceux du calibre immédiatement inférieur ; leur vide intérieur n'est point ordinairement concentrique avec la surface ex-

térieure ; la plus grande épaisseur est vers le fond, pour aller en diminuant insensiblement jusqu'à l'œil. On désigne, par ce dernier mot, l'ouverture étroite par laquelle on introduit la poudre, et ensuite la fusée destinée à communiquer le feu aux matières combustibles intérieures dont l'explosion doit faire éclater l'obus. — Notre nouveau matériel d'artillerie n'admet que trois calibres pour ces bouches à feu : 6 pouces ; 4 pouces 1/2, communément appelé de 24, et celui des batteries de montagnes, dit de 12. Les obus sont employés avec le plus grand succès contre des masses ou des lignes de cavalerie, lorsque l'éloignement ne permet pas de lancer de la mitraille. — On appelle *obus tête de mort* ceux qui se trouvent percés de plusieurs trous par lesquels sont vomies des matières d'artifices enflammées.

L'**obusier** est une sorte de bouche à feu, espèce de mortier long destiné principalement à lancer les obus ; il est monté sur un affût de campagne comme les pièces de 12 et de 8, mais offrant en plus une semelle mobile qui permet de pointer à 45 degrés. Deux obusiers de 6 pouces ou de 24 entrent ordinairement, en France, dans la composition des batteries de campagne, qui ont, en outre, quatre canons. L'obusier, pointé à 45°, porte l'obus de son calibre à 2,250 mètres ; pointé à 6°, il le lance, du premier bond, à 780 mètres; sa portée totale est alors de 2,340 mètres. On se sert aussi des obusiers pour lancer les cartouches à balles, communément appelées *mitraille*. Chaque coffre du caisson d'obusier de 6 pouces contient 15 coups, dont 13 à obus, et 2 boîtes à balles. Le coffret de l'obusier de 24 renferme 22 coups, 20 à obus, et 2 boîtes à balles.—Avant ce nouveau matériel, on se servait, dans les siéges, en France, d'obusiers de 8 pouces. Ce calibre est entièrement abandonné de nos jours. On a longtemps reproché à nos obusiers de 6 pouces d'être sans justesse, de n'avoir pas assez de portée, et à celui de 24 de se dévier dans le tir, ce qui le rendait de peu d'effet dans la défense et l'attaque ; mais les nombreuses améliorations apportées dans le matériel de l'artillerie française les ont mis au-dessus de ces imperfections. Les obusiers jouent un très-grand rôle dans les guerres actuelles; indépendamment de leurs effets contre les lignes de bataille, on s'en sert pour sommer un château, une redoute, et pour porter le feu dans les magasins. Dans les siéges, les obusiers se tirent à ricochet sur les directions des chemins couverts et dans les places d'armes.

OC (langue d'). (*Voy.* Oil.)

OCCAM ou **OCKAM** (*biogr.*), chef de la secte des *nominaux* (*voy.* ce mot). Guillaume Occam naquit au village de ce nom (comté de Surrey), vers la fin du XIIIe siècle. Il étudia sous le célèbre Scot, dont il devait plus tard combattre les idées, embrassa toutes les sciences cultivées de son temps, et se distingua, dans les discussions d'école, par la fécondité de son esprit et son art merveilleux d'épiloguer et de subtiliser. Accusé d'avoir excité des troubles à l'université d'Oxford, il vint à Paris, où il professa la théologie, et prit le parti de Philippe le Bel contre le pape Boniface VIII. Il était entré dans l'ordre des cordeliers; il fut élu, en 1322, provincial de cet ordre en Angleterre. Il assista en cette qualité à l'assemblée des cordeliers qui eût lieu à Pérouse, et prit part à la discussion qui s'éleva au sujet de l'article de la règle qui ne permettait pas aux cordeliers d'avoir rien en propre. Plus tard il fut accusé, avec son général Michel de Césène, d'avoir enseigné que ni Jésus-Christ ni les apôtres n'avaient rien possédé ni en commun ni en particulier. Le pape Jean XXII condamna cette erreur; déclara excommuniés Michel de Césène et ses complices, et le déposa de sa charge. Occam était compris dans la condamnation; tous deux répondirent avec l'amertume d'hommes irrités ; ils se déclarèrent même pour un antipape que fit nommer Louis de Bavière. Occam, du reste, avait, dans toutes les occasions, attaqué la puissance des papes; après avoir défendu Philippe le Bel, il offrit sa plume à Louis de Bavière en échange de l'hospitalité qu'il en recevait contre l'excommunication, et il soutint énergiquement l'empereur contre le saint-siége. Vers la fin de sa vie, il se repentit de ses erreurs, et se fit absoudre des censures pontificales. Il mourut en 1347. — Quelques-uns de ses ouvrages ont été recueillis en 2 vol. in-fol. On trouve la liste de tous ses écrits dans la *Bibliotheca scriptorum ordinum minorum* et dans les *Scriptores ecclesiastici* de Cope.

OCCASE (*astr.*), épithète formée du latin *occasus*, coucher du soleil : elle est synonyme d'*occidental*, et sert à exprimer le côté de l'horizon où l'astre solaire se couche.

OCCASION (*morale*). — On appelle ainsi toute circonstance qui contribue à la production d'un événement ou qui la favorise sans en être la cause. Ainsi les faits qui deviennent le motif ou le prétexte d'une guerre, d'une révolte, d'une loi, d'un assassinat, d'un vol ou de tout autre acte volontaire, toutes les circonstances qui influent sur les actes de ce genre, qui les déterminent ou les favorisent, en sont plus ou moins spécialement l'occasion. Dans l'ordre matériel, les faits s'enchaînent par une succession nécessaire, ils sont subordonnés à des lois immuables, et ceux qui influent sur la production des autres agissent toujours comme cause plus ou moins directe, plus ou moins prochaine ; mais, dans l'ordre moral, la cause première, la cause unique des actions humaines se trouve dans la volonté qui les produit librement. Cependant, quoique la volonté soit libre et puisse se déterminer comme il lui plaît, on sait qu'elle agit par des motifs ou des considérations diverses, et qu'elle est excitée ou retenue par des circonstances extérieures qui influent plus ou moins sur ses déterminations. Il y a donc des faits ou des circonstances qui contribuent d'une manière plus ou moins directe, plus ou moins efficace à déterminer les actes de notre volonté, et qui, par conséquent, sans en être la cause, en sont l'occasion. La philosophie scolastique, pour exprimer ces idées par des termes précis, donnait le nom de *cause efficiente* à la cause proprement dite, et celui de *cause occasionnelle* à tout ce qui influait d'une manière accessoire dans la production d'un fait ou d'un acte quelconque sans la déterminer efficacement. — Ce terme d'*occasion* est surtout employé en morale pour exprimer tout fait ou toute circonstance qui peut porter au péché. L'occasion prochaine est celle qui par sa nature, ou bien à raison de quelques circonstances particulières, expose à un danger probable de pécher. Il y a, en effet, des choses qui, par leur nature, exercent sur la volonté, sur les sens, sur les penchants de l'homme une influence dangereuse, qui font naître des pensées ou des désirs coupables, et deviennent pour tous une occasion de chute presque inévitable. Il en est d'autres qui n'offrent pas le même danger à tous, mais qui, à raison de certaines circonstances ou de la faiblesse et des penchants de quelques individus, deviennent pour eux des occasions prochaines, c'est-à-dire évidemment dangereuses. L'expérience particulière doit faire juger de l'influence des occasions sur chacun, et par conséquent de leur danger relatif, comme la raison et l'expérience commune font juger de leur influence absolue et de leur danger pour tous. Comme il est évident qu'on ne peut, sans devenir coupable, s'exposer au danger probable de pécher, il s'ensuit manifestement qu'on doit éviter toutes les occasions prochaines, c'est-à-dire toutes celles qui exposent à un danger de ce genre; il ne saurait y avoir aucun doute à cet égard. Mais il peut arriver que les occasions soient inévitables, et qu'elles tiennent à des circonstances auxquelles on n'est pas libre de se soustraire. Alors il ne reste d'autre parti à prendre que de lutter par tous les moyens possibles contre leur dangereuse influence. Quant aux occasions éloignées ou qui ne présentent qu'un danger peu probable, on comprend qu'elles peuvent se rencontrer partout, et qu'il est impossible de les éviter.

OCCASION (*myth.*). — Les anciens, qui avaient tout allégorisé et divinisé, ne pouvaient oublier l'occasion. Les Grecs en avaient fait un dieu, *Kaïros*, et les Romains une déesse, *Occasio*, différence qui provenait de ce que le mot grec est du genre masculin et le mot latin du genre féminin. Cependant on représentait souvent, dans la Grèce même, l'occasion sous la figure d'une femme nue, ayant un pied en l'air, l'autre sur une roue, tenant dans l'une de ses mains un rasoir et dans l'autre un voile, allégorie d'une moralité bien païenne sans doute, car le rasoir que porte la déesse signifie qu'il faut tout lui sacrifier, et son voile, qu'on doit tout oublier pour acquérir ses faveurs. Phidias, qui l'avait aussi sculptée sous la forme d'une femme, lui donne des ailes aux pieds et la fait s'appuyer sur une roue pour indiquer la rapidité avec laquelle elle s'envole. On la voyait à Sicyone sous les traits d'un beau jeune homme. Dans tous les cas, on la dépeignait avec une tête chauve, sur laquelle il ne restait plus qu'une longue mèche de cheveux, pour nous apprendre que, s'il n'y a qu'un moment favorable pour profiter de son passage, il n'y a aussi qu'un point par où on puisse la saisir. La douzième épigramme d'Ausone offre la description la plus ingénieuse qui ait été faite de cette divinité.

OCCIDENT (EMPIRE D'). — Les anna-

les du monde n'offrent pas de spectacle plus digne d'intérêt et de pitié que celui des vicissitudes de l'empire romain au v[e] siècle. C'est là que se débat, dans une lente et cruelle agonie, ce peuple-roi si longtemps tuteur et tyran de l'humanité. Nous y voyons les luttes du paganisme, nous assistons à ses funérailles comme aux luttes et au triomphe du culte régénérateur. L'un étale pour la dernière fois les ressources de son organisation, ses pompes, ses jeux et ses fictions; mais la ruine de ses temples est consommée, ses prêtres vont être dispersés, et l'art qu'il avait vivifié est perdu sans retour. Nous comptons, sinon ses derniers fidèles, au moins ses derniers apologistes. Quant au christianisme, quoique proclamé culte de l'Etat, de nouveaux assauts lui restent à soutenir, car l'hérésie l'assiége de toutes parts. Saint Augustin, le grand écrivain du siècle, compte en ce temps quatre-vingt-huit hérésies, et il avoue ne les pas connaître toutes. Mais ce qui ne trouve d'analogie nulle part dans l'histoire de l'humanité, c'est le fracas des guerres et l'ébranlement dont le monde est le théâtre; c'est l'application si tardive, mais en même temps si implacable de la peine du talion au peuple conquérant et dévastateur. Rome, qui depuis si longtemps régnait sur des ruines, croyait avoir eu raison de tous les peuples de la terre, quand à ses portes, et des forêts de la Germanie, surgissent, comme autrefois des dents du dragon de la fable, d'innombrables guerriers qui, le fer au poing, vengent sur elle la honte séculaire des peuples anéantis et la livrent en risée aux nations nouvelles. Cependant cette mémorable ruine n'est pas l'œuvre d'un siècle ni le résultat d'une invasion; car de sa décadence à sa chute l'épuisement du colosse s'est graduellement opéré, et la dernière invasion ne fait qu'achever ce qu'avaient si fatalement commencé tant d'autres invasions.

Parmi les causes de cette dissolution, les historiens ont surtout compté le changement de capitale et la division en deux parts de l'empire des Césars; mais ces jugements après coup n'ont pas reçu de sanction définitive. En effet, à cette époque étrange, les événements s'enchaînent et se précipitent avec une telle fatalité, que les erreurs et les fautes des hommes politiques ne tombent pas sous l'appréciation rigoureuse de la raison. Le plus grand péril qui, dès le temps de Constantin, semblait menacer l'empire venait certainement des peuples dédaignés, mais insoumis, que recelait la Germanie. Ce n'était donc point seulement par un ressentiment étroit contre les Romains que ce prince s'était décidé à transférer le siége de l'empire à Byzance. L'emplacement de la nouvelle capitale lui permettait l'espoir de contenir le flot barbare toujours prêt à franchir le Danube, sans s'éloigner trop des Perses qui, maîtres des défilés du Caucase, restaient une menace continuelle pour les provinces du midi. D'ailleurs, tout en élevant l'antique Byzance à la dignité de capitale, Constantin avait porté seul le fardeau de l'empire; seul, il avait lutté contre les immenses difficultés de son époque. Mais, comme l'éprouva plus tard Charlemagne dans des circonstances analogues, Constantin, à son lit de mort, dut se sentir ému à la vue du Danube, par le pressentiment des maux qu'éprouverait incessamment la patrie, et dans sa sollicitude il pensa diminuer le péril en le divisant. Constantin opéra donc le partage de l'empire entre ses trois fils, Constantin, Constance et Constant, et dès lors, dit Montesquieu, s'introduisit une coutume qui fut moins un changement qu'une révolution. Cependant l'un des fils de Constantin, Constance, prince soupçonneux et cruel, dédaigneux des prévisions paternelles, reconquit l'unité, et, à défaut d'héritiers directs, la transmit à son cousin, Julien le lettré, que sa tentative de replacer le paganisme sur le trône fit surnommer l'*apostat*. Après Julien parut Jovien, dont le règne éphémère marque à peine dans l'histoire; puis les frères Valentinien et Valens, qui trônèrent simultanément et eurent pour successeur Théodose le Grand, à la mort duquel (395) s'opère définitivement la division en deux empires de l'immense monarchie fondée par les Romains. C'est en effet de cette époque que datent ce que l'on appelle l'empire d'Orient ou le Bas-Empire et l'empire d'Occident, dont nous allons essayer d'esquisser les déplorables éphémérides.

Théodose avait laissé deux fils. Arcadius l'aîné, déclaré Auguste dès l'année 383, hérita de l'empire d'Orient, qui comprenait l'Asie Mineure, les côtes de la mer Noire et les pays situés en deçà de l'Euphrate; en Afrique, l'Egypte; en Europe, les pays limités par la mer Adriatique et le Danube. Honorius son frère, revêtu de la dignité d'Auguste l'an 392, avait été proclamé, par Théo-

dose, empereur d'Occident dès l'an 394, n'étant encore âgé que de six ans. Sa domination s'étendait sur tout ce que les Romains avaient possédé en Italie, en Espagne, dans les Gaules, en Bretagne, en Germanie, dans l'Illyrie occidentale, avec une partie de leurs provinces en Afrique.

L'un des grands inconvénients de cette division définitive de l'empire fut de créer entre les deux empereurs un antagonisme que les intrigues de cour eurent bientôt rendu irréconciliable. Cette rivalité de deux frères, dont l'un touchait encore à l'enfance, tandis que l'autre entrait à peine dans l'âge de puberté, le sage Théodose avait cru la prévenir en donnant à ses fils pour tuteurs et ministres les deux plus grands hommes de son règne. L'un était Ruffin, Goth de naissance, mais que distinguaient de rares qualités. Saint Ambroise le nomme quelque part son ami, et Théodose, qui, pendant la dernière guerre des Gaules, l'avait fait dépositaire, à Constantinople, de la puissance absolue, dont l'histoire ne dit pas que Ruffin ait abusé, croyait pouvoir étayer sur lui l'héritage de l'aîné de ses fils. L'autre était Stilicon, Vandale de nation, illustre par de nombreux services, et que l'alliance de Théodose et les plus hautes dignités de l'Etat avaient déjà mis singulièrement en relief. C'est à ces deux personnages que se trouva confiée la fortune du double empire romain. Si les deux empereurs et leurs ministres avaient pu comprendre que de leur union dépendait le salut commun, si l'Orient et l'Occident s'étaient considérés comme les deux parties d'un même tout, si, comme le prescrivait le testament de Théodose, les deux frères eussent marché vers le même but, la division opérée par ce prince eût pu rendre l'autorité plus facile et sauver momentanément le grand et lourd héritage. Mais le contraire arriva; les deux empereurs, gouvernés par des ministres ambitieux, insatiables et rivaux, devinrent ennemis, cherchèrent à se maintenir aux dépens l'un de l'autre, et leur affaiblissement commun fut le résultat de ce déplorable antagonisme. Divisés sur la question de gouvernement et sur leur mutuelle importance, Ruffin et Stilicon rompirent dès les premiers jours Ruffin, jaloux de l'ascendant de Stilicon, appela les barbares dans l'empire, aimant mieux le partager avec ceux-ci que de le voir devenir la proie de son rival (*voy.* RUFFIN). Stilicon, que sans doute il ne faut pas mettre sur le même rang que Ruffin, bat et ménage tour à tour les barbares, s'entend et rompt avec eux, suivant les exigences du moment, et, tout en sauvant l'empire, a l'air de tout sacrifier à ses propres intérêts. Après Alaric, que la victoire de Pollentia (403) éloigne momentanément de l'Italie, paraît Radagaise à la tête de 200,000 autres barbares de diverses nations, tous impatients de dévorer la proie qu'Alaric vient de laisser échapper. Il régnait alors à Rome, dans les esprits, un antagonisme de croyance qui devait venir en aide aux barbares. Radagaise était païen, ennemi de l'empire, et vouait à l'avance à ses dieux tout le sang romain qu'il se promettait de répandre. A son approche, l'épouvante était entrée dans les cœurs; la population païenne, qui, à Rome, était encore en majorité, informée des imprécations de Radagaise contre les chrétiens, accusait ceux-ci de tous les maux passés et de ceux que réservait au pays ce farouche émule d'Alaric. Les païens essayèrent de se soulever; mais Stilicon, malgré ces dispositions des Romains, vainquit de nouveau, et la mort de Radagaise sauva l'Italie encore une fois.

Mais ces victoires, Stilicon n'avait pu les obtenir qu'en dégarnissant les frontières de l'empire; mesure fatale dont les Gaules et l'Espagne allaient subir les conséquences! D'autres barbares, impatients aussi d'une riche curée, s'aggloméraient sur les bords du Rhin. Les Alains, les Gépides, les Burgondes, les Vandales, les Suèves et une multitude d'autres peuples conviés au pillage s'étaient, à jour fixe, donné rendez-vous sur les bords de ce fleuve. Un instant arrêtés par les Francs ripuaires, fidèles en ce moment à l'alliance romaine, les barbares se frayent enfin passage, et le Rhin est franchi. L'heure suprême des Gaules avait sonné; le pays fut ravagé. Saint Jérôme, témoin de cette dévastation, en fait un tableau lamentable.

Les barbares, réunis pour l'attaque et le pillage, se divisèrent après la conquête. Les uns, avec leur butin et leurs prisonniers, retournèrent vers leurs foyers. Les autres, tels que les Alains et les Vandales, après avoir dévasté la Gaule du nord au sud, allèrent prendre possession de l'Espagne dans l'idée de s'y créer une patrie. Tout échappait en même temps à la domination romaine. La Bretagne, également dégarnie

des légions impériales, s'était donné un empereur. Constantin, simple soldat, que son nom seul signalait aux Bretons chrétiens, avait été proclamé. Après avoir justifié par des succès contre les Pictes et les Scots l'espoir de ses compatriotes, il était passé dans les Gaules avec le projet d'y fonder sa domination, et même de détrôner le faible Honorius. Arles, métropole de la préfecture des Gaules, devient sa résidence, et, fort des alliés qu'il a trouvés chez les barbares et du mépris dans lequel est tombé le nom romain, on le voit de là négocier avec la cour de Ravenne, et traiter d'égal à égal avec le fils du grand Théodose. Les affaires d'Occident étaient donc en assez mauvais état pour absorber à elles seules toute l'activité de Stilicon. Mais Arcadius venait de mourir (1er mai 408). Au milieu de l'ébranlement qui menaçait le monde romain, Constantinople était restée le centre des véritables forces de l'empire. Toutefois, trop faible pour s'opposer aux irruptions des barbares, l'empereur et ses ministres avaient mis autant de soin à préserver du fléau leurs provinces qu'à le diriger sur celles d'Occident; l'Italie et les Gaules restaient l'objet de toutes les convoitises des hordes danubiennes. Stilicon sentait la nécessité de modifier cet état de choses. Il crut le moment favorable de démembrer, au profit du trône de Ravenne, l'empire encore puissant de l'Orient, et de donner comme marches à l'empire d'Occident la province illyrienne. D'ailleurs Théodose II, successeur d'Arcadius, n'avait que sept ans. Il était d'un haut intérêt pour la sécurité de la couronne d'Occident que ce prince n'eût d'autre tuteur qu'Honorius. On le voit, Stilicon revenait à la politique déjouée par Ruffin. Mais Alaric, maître de l'Epire et presque roi de l'Illyrie, était un obstacle; il s'agissait d'acheter son inaction ou son éloignement. C'est alors que Stilicon, par un accommodement amiable, décide le chef des Visigoths à se diriger sur les Gaules usurpées par Constantin. Cette double convention, qui pouvait bien n'être, de la part de Stilicon, qu'un acte de haute politique, devient, interprétée par ses ennemis, le premier chef d'une accusation capitale. Il nous paraît évident toutefois que, si Stilicon eût, comme le dit Orose, rêvé l'empire pour Eucher son fils, il eût appelé Alaric en Italie et s'en fût fait un aide pour la réalisation de ses projets, au lieu de le pousser sur les Gaules. Mais Stilicon avait des ennemis puissants dans les deux partis qui se disputaient le pouvoir à Rome. Il s'était attiré la haine des païens en portant la main, au nom du fisc, sur les ornements sacrés du Capitole, puis en livrant aux flammes les livres sibyllins. Sans conviction religieuse, ou plutôt homme politique et de calcul avant tout, il s'était, toutefois, ménagé des intelligences dans ce parti en laissant élever son fils dans la religion ancienne, en conservant aux affaires des hommes notoirement ennemis du christianisme, et en maintenant dans son intimité le poëte Claudien, l'auteur de tant de vers satiriques contre les chrétiens et de tant d'apologies effrontées des dieux et des déesses de l'immonde Olympe. Aussi les rancunes des catholiques le tenaient-elles en suspicion. Stilicon, accusé par les deux partis, devait succomber. Héraclius, sans doute l'un des obligés de Stilicon, exécuta le héros de sa propre main et fut fait comte d'Afrique. « Par une vertu d'extraction, dit l'auteur des *Etudes historiques*, le sang d'un grand homme anoblissait le bourreau. »

La chute de Stilicon devint le signal de réactions sanglantes. Alaric, dont les forces se sont accrues de tous ceux que la mort du héros a révoltés, poussé aussi par cette voie secrète et vengeresse qui, dit son historien, répétait sans cesse à ses oreilles : *Perge et Romam destrue*, reprend le chemin de la ville éternelle dont les portes lui sont ouvertes par les prisonniers soulevés (24 août 410). Il y avait onze cent soixante-trois ans que Rome s'enrichissait des dépouilles du monde; il était réservé au barbare Alaric de venger les hontes de l'univers. Rome subit six jours de pillage et souffrit, durant ce temps, toutes les humiliations qu'elle avait si longtemps prodiguées aux autres nations. Bientôt la ville des Césars n'offrit plus que cendres et ruines. Alaric sortit, traînant à sa suite des prisonniers de tout rang parmi lesquels Placidie, sœur d'Honorius. Gorgé de sang et de butin, il ravage encore la Campanie, l'Apulie, la Calabre, et, maître de l'Italie, il rêve déjà la soumission de la Sicile et de l'Afrique, quand une maladie l'enlève subitement à ses glorieuses et fatales destinées (411).

Honorius, un instant rassuré par la mort d'Alaric, croit le moment favorable pour recouvrer les Gaules; un brave officier lui reste, Constance, que nous allons voir réhabiliter un instant le nom romain. Géronce

et Maxime, récemment révoltés, en Espagne, sont défaits et mis à mort. Constantin, naguère associé solennellement à l'empire, est conduit à Ravenne et décapité. Mais, pendant que Constance remet la Gaule méridionale sous la domination romaine, l'empire subit, sur d'autres points, de nouvelles atteintes. A Mayence, le gaulois Jovin se fait proclamer empereur, et les provinces armoricaines se forment en républiques fédératives, tandis que, en Afrique, Héraclien, traître à son tour, prend la pourpre et tente un coup de main sur l'Italie. Mais l'Italie n'est point délivrée des Goths. Ataulfe, digne successeur d'Alaric, a juré l'extermination de la puissance romaine. Un seul lien enchaîne son bras : Placidie, sœur d'Honorius et captive d'Alaric, a touché ce cœur farouche. Mais Honorius refuse au barbare la main de sa sœur, promise à Constance. Ataulfe, du midi de l'Italie, passe dans les Gaules qu'il ravage au nom de l'usurpateur Jovin ; puis, à la suite d'intrigues dont l'histoire a peine à suivre le fil, il se brouille avec celui-ci, l'extermine, s'empare de Narbonne, de Toulouse, de Bordeaux, et force Placidie à l'accepter pour époux. Puis ayant obtenu la reconnaissance de son mariage par l'évacuation des Gaules, il passe en Espagne où bientôt il est assassiné par les siens (415). Vallia, son successeur, entre en accommodement avec Honorius et lui renvoie Placidie, qui, cette fois, devient l'épouse du héros, vainqueur de Constantin. Constance, général des armées d'Occident, patrice, beau-frère d'Honorius et bientôt père de l'héritier présomptif de l'empire, avait été créé Auguste; titre que n'avait point voulu lui reconnaître Théodose II, le successeur d'Arcadius. Il se préparait à porter la guerre en Orient, quand, par sa mort prématurée (421), il laisse retomber le fardeau du gouvernement sur Honorius, qui ne devait pas le porter longtemps. Les brouilleries de ce prince avec sa sœur Placidie, que, dit-on, il avait commencé par aimer plus que de raison, abrégèrent sa vie. Il avait régné vingt-sept ans, on a vu comment.

Quoique nous nous soyons longuement étendu sur le règne d'Honorius, le plus important de ce misérable empire, nous avons eu peu d'occasions de voir surgir l'action du fils de Théodose, de ce prince dont on a dit qu'il ne commanda au peuple que pour obéir à ses ministres. S'il prit quelque intérêt à certaines affaires, ce fut seulement à celles de la religion. C'est le seul point de rapport qu'il eut avec son père. La lutte entre les deux principes qui se disputaient l'empire était loin d'être terminée. Ravenne et Milan étaient catholiques, mais Rome et la campagne étaient restées peuplées de zélateurs de l'ancien culte. Dès les premières années de ce règne, d'étranges prétentions avaient été affichées par ces derniers. Selon eux, le culte national allait renaître triomphant. Un oracle avait révélé que le règne du Christ établi par les maléfices de saint Pierre ne devait durer que trois cent soixante-cinq ans, temps au bout duquel le christianisme vaincu devait retomber dans l'oubli. Or, la mort du Christ étant arrivée l'an 33 de l'ère chrétienne, l'accomplissement de cet oracle devait avoir lieu l'an 398. Vers la fin du IVe siècle, cette opinion s'était fortement accréditée et avait inspiré aux païens une insolence extrême. C'est à cette occasion qu'Honorius fit preuve de quelque volonté. Il renouvela toutes les lois de ses prédécesseurs contre l'exercice du culte ancien, en promulgua de nouvelles et fit démolir un grand nombre de temples. Du reste, son indolence et sa mollesse étaient sans égales. Jamais il ne lui arrivait de lire les ordres que ses ministres lui faisaient signer. Un jour Placidie, que tant d'insouciance désespérait, lui fait présenter un placet au bas duquel il appose sa signature. C'était l'acte de mariage de Placidie elle-même avec l'un des derniers esclaves du palais. Placidie, armée de cette pièce, essaya de le faire rougir de sa coupable insouciance; Honorius, à son récit, se prit à rire. — Quel prince pour un pareil temps !

Honorius mourait sans enfants; Théodose II, empereur d'Orient, était son plus proche héritier; mais l'Italie était loin de Constantinople; l'état du pays requérait une prompte administration. En l'absence de Placidie, alors réfugiée près de Théodose, Jean le Notaire, un ex-secrétaire d'Honorius prend la pourpre et se fait proclamer, tandis qu'Ætius, ancien compagnon de Stilicon (*voy.* ÆTIUS), va négocier avec les Huns sur le Danube, afin que ceux-ci s'opposent à la marche des armées d'Orient, si Théodose fait une démonstration contre l'Occident. Mais Ardebure et son fils Aspar, à la tête des forces de Théodose, ont prévenu leur arrivée, et Jean, cerné dans Ravenne, est pris et

envoyé à Constantinople, où Placidie, après d'ignominieux outrages (*voy.* JEAN), lui fait trancher la tête à la vue d'une immense population; il avait porté dix-huit mois le titre d'empereur. — L'empire avait besoin d'un homme; Théodose, sans doute effrayé du fardeau qu'il allait prendre, cède ses droits au fils de Constance, son neveu, un enfant de sept ans, et lui donne pour ministre cette même Placidie, déjà formée aux difficultés du gouvernement. Cependant Ætius, à la tête des Huns, arrivait sur l'Italie. A la nouvelle de la chute de Jean, il entre en accommodement avec Placidie et licencie les barbares. Par son mérite et sa valeur, Ætius était digne du pouvoir, car, chose remarquable en ce temps de décadence, ce ne sont pas les hommes de talent qui ont manqué au trône; nulle époque peut-être n'a fourni de plus valeureux capitaines; mais ce qui, joint à tant d'autres causes, perdit l'empire, ce fut le défaut d'unité d'action. Ætius, en arrivant à Ravenne, trouva Placidie tout à fait prévenue en faveur de Boniface, gouverneur d'Afrique, général habile et de haut mérite en effet, à qui elle était personnellement obligée, et qu'elle était décidée à faire venir près d'elle pour lui confier le soin du gouvernement. Ætius, plein d'ambition lui-même, déjoue ces projets en ourdissant une trame contre Boniface, qu'il présente comme occupé d'idées de révolte et d'usurpation. De zélé catholique qu'il avait été, Boniface semblait depuis quelque temps pencher vers l'arianisme. La fille de Théodose accueillit la délation, quoique avec peine, et somma Boniface de venir s'expliquer à Ravenne. Celui-ci, indigné, préfère justifier l'accusation que d'avoir à se justifier lui-même, et traite avec les Vandales ariens auxquels il livre l'Afrique (428). Genseric n'était pas homme à manquer cette proie; il fait voile avec son armée vers les riches et fertiles plaines d'où Rome et l'Italie tirent leur approvisionnement, et l'Afrique, livrée aux dévastations des barbares, échappe à la domination romaine. La trahison de Boniface n'est point un fait qui repose sur d'équivoques témoignages; elle eut pour douloureux témoin saint Augustin, qui, précédemment, avait loué les vertus de ce général, *son illustre ami*, et que la ruine de Carthage mit au tombeau. A la vue des ravages des soldats de Genseric, et instruit des soupçons qui planent sur Boniface, le saint évêque lui écrit : « Ne sois pas tenté d'être un de ces fléaux par lesquels Dieu frappe les hommes qu'il veut punir; songe qu'il garde des peines éternelles à ces méchants, qu'il emploie pour infliger aux autres des peines temporelles. Si tu as reçu de l'empire romain des bienfaits, quoique terrestres et périssables, car il ne peut donner que ce qu'il a lui-même, ne rends pas le mal pour le bien; si, au contraire, tu en as reçu d'injustes traitements, ne rends pas le mal pour le mal. Laquelle est vraie de ces deux suppositions? Je ne veux pas l'examiner, je ne puis le juger; je parle à un chrétien, et je lui dis : Ne rends pas le mal pour le bien, ni le mal pour le mal. » — Ces reproches si affectueux, et si chrétiens en même temps, agirent sans doute sur le cœur de Boniface; il rompit sa coupable alliance, mais il était trop tard. Vainement tenta-t-il d'arrêter le flot dévastateur; battu sur plusieurs points, il en fut réduit à chercher refuge à Hippone, au moment même où le saint évêque finissait ses jours, accablé sous le poids du chagrin et des ans (28 août 430).

Mais l'orage que, dans l'intérêt de l'usurpateur Jean, Ætius avait conjuré allait enfin éclater sur le malheureux Occident. Les Huns ne s'étaient pas tenus suffisamment indemnisés de leur déplacement par les sommes qu'Ætius leur avait payées; le torrent était sorti de son lit naturel, il lui fallait trouver un autre cours. Après avoir ravagé l'Orient et forcé Théodose II à d'ignominieux tributs (425-444), Attila, la terreur des peuples, le fléau de Dieu, faisait avancer sur les provinces si éprouvées de l'Occident ses formidables cohortes. Ce chef, déjà mêlé, on ne sait comment, aux intrigues politiques de l'empire, réclamait pour le fils aîné de Clodion le trône des Francs, qu'Ætius avait adjugé au second, Mérovée; il exigeait pour lui-même la main d'Honoria, sœur de Valentinien, et réclamait pour dot la moitié de l'empire. Sur le refus qu'on lui fait, le redoutable Hun se précipite sur les Gaules. On sait les dévastations que ses hordes y commirent; c'est l'époque des héroïques dévouements de saint Loup de Troyes, de saint Aignan d'Orléans et de la sublime bergère que la ville de Paris honore encore aujourd'hui sous le nom de sainte Geneviève. Cependant Ætius, qui a déjà joué le rôle de pacificateur des Gaules, était accouru d'Italie, et s'étant fait des alliés de Théodoric, roi des Visigoths, de Gondicaire, roi des

Bourguignons, et de Mérovée, roi des Francs, il atteint l'armée d'Attila dans les champs Cathalauniques, à jamais illustrés dans l'histoire. Le roi des Huns y laisse 180,000 combattants sur le carreau et se retire vers la Thuringe avec les débris de ses cohortes. Valentinien, délivré du plus redoutable ennemi de l'empire, veut aussi s'affranchir du fardeau de la reconnaissance. Jaloux d'Ætius, dont la gloire l'inquiète, il tire pour la première fois l'épée et la plonge dans le cœur de celui qui lui a conservé l'empire. Le crime de Valentinien ne devait pas rester impuni. Quelques mois après, deux soldats d'Ætius, à la suggestion de Pétrone Maxime, le poignardent lui-même. Il était âgé de 36 ans. On peut dire qu'en la personne de Valentinien finit l'empire d'Occident, car ses successeurs, au nombre de neuf, tués ou dépossédés dans l'espace de vingt et un ans, devraient être appelés rois d'Italie plutôt qu'empereurs. — Nous nous étendrons peu sur chacun d'eux, renvoyant, pour ce qui les concerne, à leur article spécial.

1° Maxime, d'une des plus illustres familles, se fit proclamer empereur après le meurtre de Valentinien, et épousa de force Eudoxie, sa veuve. On sait la façon dont se vengea cette princesse. Genseric, roi des Vandales, appelé par elle en Italie, livra Rome à la fureur barbare. Le trésor du palais, les ornements impériaux, l'or des basiliques, le toit doré du temple de Jupiter Capitolin, les statues des dieux du paganisme, celles des personnages qui avaient fait la gloire de Rome, les vases sacrés du temple de Salomon, que Titus avait rapportés de Jérusalem, et tout l'or qu'Alaric avait oublié, furent rapportés à Carthage, comme autrefois les trésors de Carthage elle-même avaient été, au temps des Scipion, transportés de cette ville à Rome; Eudoxie elle-même ne put échapper au sort commun, et fut conduite captive en Afrique avec ses deux filles, Eudoxie et Placidie. Quant à Maxime, dès l'approche de Genseric, signalé comme le meurtrier de Valentinien, le peuple, indigné, l'avait mis en pièces et précipité dans le Tibre.

2° Avitus, Franc de la province d'Auvergne, ancien précepteur de Théodoric, roi des Visigoths, se laissa ensuite porter au trône par ce dernier. Mais l'appui de Théodoric ne pouvait sauver Avitus de la haine de Ricimer, chef des troupes barbares à la solde de Rome. Son règne ne fut que de dix mois.

3° Majorien (Jules-Valère) fut aussitôt proclamé par Ricimer, malgré ses hautes qualités. Il semblait, en effet, que la Providence l'eût réservé pour relever l'empire, penché vers sa ruine. Cependant il échoue dans une expédition contre les Vandales, et Ricimer profite de cet insuccès pour le déposer et le faire mourir. Il avait régné trois ans et quelques mois, de 457 à 461.

4° Libius Severus, personnage complétement nul et tel qu'il en fallait à l'ambitieux Ricimer, fut ensuite salué empereur. Sous son règne, Genseric continue à porter la dévastation sur les côtes d'Italie et de Sicile. Après quatre ans d'un règne problématique, Severus meurt empoisonné (465).

5° Ricimer ne se pressait pas de lui donner un successeur : après deux années d'interrègne et de tyrannie, les Romains implorèrent Léon Ier, empereur d'Orient, qui proclame César Anthemius; choix heureux et qui fit dire à Sidoine Apollinaire, qui croyait voir le salut de l'Italie dans la protection de Constantinople : « La nature n'a point changé; le soleil vient toujours de l'Orient. » Mais le caractère tyrannique et jaloux de Ricimer ne pouvait s'arranger d'un état de choses qui le laissait au second rang. Bien que gendre d'Anthemius, il conspira contre lui. La guerre civile éclate de nouveau; Rome est saccagée pour la troisième fois, et Anthemius périt massacré après un règne de quatre ans onze mois (472).

6° Olybrius, que Léon envoyait au secours d'Anthemius, devient l'objet des prévenances de Ricimer, qui lui fait prendre la pourpre ; mais l'un et l'autre n'ont plus que quelques jours à vivre. Olybrius meurt, ne laissant de lui, malgré quelques bonnes qualités, qu'un nom voué désormais au ridicule, et Ricimer le précède au tombeau, où il avait précipité cinq empereurs, tous faits de sa main.

7° Glycerius, parent de Ricimer, occupe ensuite le trône durant quinze à seize mois. Au bout de ce temps, Julius Nepos part de Constantinople pour venir lui ravir le pouvoir ; Glycère abdique et se fait sacrer évêque de Salone en Dalmatie (474).

8° Nepos reçoit dans Rome le titre d'empereur. A peine est-il proclamé, qu'Euric, roi des Wisigoths, profite des tiraillements

de l'empire pour étendre sa domination dans la Gaule méridionale. Nepos charge Oreste de l'aller combattre. Celui-ci, à la tête des troupes impériales, au lieu de gagner les Gaules, marche sur Ravenne et chasse Nepos, qui se réfugie à Salone, en Dalmatie, où siégeait l'ex-empereur qu'il a détrôné.

9° Oreste avait été secrétaire d'Attila. Maître de Rome et de Ravenne, il juge son fils Momyle, alors en bas âge, digne du trône des Césars; empereur dérisoire que le peuple a stigmatisé du nom d'*Augustulus*. En ce temps d'abaissement, le dernier prestige de Rome était évanoui. Les barbares occupaient toute la surface de l'empire, et les Romains n'existaient plus que de nom. Cependant Odoacre, chef des Hérules, à la tête de hordes formidables, s'avançait sur l'Italie. Oreste tente, mais en vain, le sort des armes; mis hors de combat, il va se réfugier derrière les murs de Pavie. Odoacre l'y joint; la ville est emportée, puis livrée au pillage. Oreste, enchaîné, est conduit à Plaisance, où il a la tête tranchée. Quant à l'empereur Romulus Augustulus,—Odoacre l'envoie finir son éducation au château de Lucullane en Campanie, où le jeune homme vit tranquillement d'une pension que daigne lui faire le barbare. Ainsi finit, en 476, l'empire d'Occident, 506 ans après la bataille d'Actium et 1229 ans après la fondation de Rome.

Nous nous sommes abstenu, dans ce résumé, de parler de l'Eglise et de la papauté, qui souffrirent, en ce malheureux siècle, des maux infinis par les hérésies et la persécution des ariens. Nous renvoyons, pour ces différents points, aux articles spéciaux Papauté, Hérésies, Arius, Nestorius, Pélage. Il en doit être de même pour la littérature profane, qui, bien qu'arrivée à l'état de décadence, jeta un reflet qui ne fut pas sans éclat sur ces derniers moments du peuple-roi. (*Voy.* les articles Claudien, Macrobe, Ammien Marcellin. L. Paris.

OCCIDENT (*astr.*), de *occidere*, tomber; c'est la partie de l'horizon où le soleil disparaît. — On donne plus particulièrement ce nom au point où le soleil se couche le jour de l'équinoxe, c'est-à-dire au point où l'équateur coupe l'horizon. Pris dans ce sens restreint, c'est l'*occident vrai;* il constitue un des quatre points cardinaux. — Le soleil ne se couchant pas deux jours de suite au même point, on distingue l'*occident d'été* de l'*occident d'hiver*, et ces deux-ci de l'*occident vrai*. Le premier est le point de l'horizon où le soleil se couche, lorsqu'il entre dans le signe du *Cancer*, le jour du solstice d'été; le second est celui où le soleil se couche, lorsqu'il entre dans le signe du *Capricorne*, le jour du solstice d'hiver.

OCCIPITAL (*anat.*). — Os plat, impair, symétrique, de forme losangique et recourbé sur lui-même. Il est placé à la partie postérieure, moyenne et inférieure du crâne. Il présente à remarquer, sur sa face occipitale ou postérieure, en suivant la ligne moyenne et de bas en haut, 1° la *surface basilaire*, espace à peu près horizontal, tapiss par la membrane du pharynx et donnant attache à des muscles; 2° le *trou occipital*, de forme elliptique à peu près horizontale, destiné à livrer passage à la moelle épinière avec ses enveloppes, ainsi qu'aux artères et aux nerfs spinaux; 3° la *crête occipitale externe*, où se fixe le ligament postérieur du cou et que surmonte 4° la *protubérance occipitale*, placée à peu près au milieu de l'espace qui sépare le trou occipital de la partie supérieure de l'os. — De chaque côté et dans le même sens on voit: 5° le *condyle de l'occipital*, éminence articulaire creusée en arrière et en avant, par deux cavités dites *fosses condyliennes*, que l'on a distinguées en antérieure et en postérieure; 6° la *ligne courbe inférieure*, assez saillante et où se fixent des muscles, ainsi qu'à la *ligne courbe supérieure*, située au-dessus de la précédente.

La face *cérébrale* ou inférieure de l'occipital est concave, inégale et en rapport avec la dure-mère, qui la sépare du cervelet et des lobes postérieurs du cerveau. Elle offre, au milieu et de bas en haut, 1° une large gouttière qui soutient la protubérance annulaire et désignée sous le nom de *gouttière basilaire;* 2° l'orifice interne du grand trou occipital; 3° la *crête occipitale interne*, à laquelle se fixe le repli membraneux appelé la faux du cervelet; 4° la *protubérance occipitale*. — De chaque côté se rencontrent les *fosses occipitales*, dont l'*inférieure* reçoit le lobe correspondant du cervelet, et la *supérieure* le lobe postérieur du cerveau. — L'occipital s'articule avec le sphénoïde, les temporaux, les pariétaux et l'atlas.

OCCIPUT (*anat.*). — C'est la région postérieure de la tête; elle correspond à l'os occipital dont elle tire son nom. (*Voy.* Occipital, Tête, Crane.)

OCCLUSION (*méd.*), état d'une ouverture normale dont les bords se sont rapprochés au point de l'effacer entièrement, ou d'un conduit, d'un vaisseau, d'un organe creux quelconque, dont la cavité est complétement effacée. L'*imperforation* consiste dans l'absence congénitale des ouvertures par lesquelles certains organes communiquent avec l'extérieur. L'*obstruction* est le résultat de l'amas de matières sécrétées ou autres dans des conduits dont le calibre se trouve ainsi embarrassé et quelquefois comblé. L'*occlusion* est le dernier terme du *rétrécissement*. C'est un mode d'*oblitération*. (*Voy.* ce mot.)

OCCULTATION. — On désigne en astronomie par ce mot, qui vient du latin *occultare*, cacher, la disparition d'une étoile, causée par l'interposition de la lune. Le mot *occultation* désigne aussi tout autre cas d'un astre quelconque que l'interposition d'un second astre plus voisin dérobe momentanément à notre vue. Les éclipses de soleil ne sont que des occultations de cet astre causées par l'interposition de la lune, tandis que les éclipses de lune, pendant lesquelles notre satellite, pénétrant dans l'ombre de la terre, se trouve réellement privé de sa lumière empruntée au soleil, sont de véritables éclipses. Dans les autres mondes planétaires, dans celui de Jupiter, par exemple, nous voyons se développer les mêmes phénomènes; les satellites, passant dans l'ombre de la planète, y subissent une véritable éclipse. D'autres fois, ils passent entre le soleil et Jupiter, jettent leur ombre sur cette planète, ombre que nous apercevons d'ici, et ils y déterminent une occultation du soleil analogue à nos éclipses du même astre. Quand ils passent entre la terre et Jupiter et se projettent sur le disque de la planète, ils produisent pour nous une véritable occultation partielle de Jupiter, que l'on appelle *passage* du satellite sur le disque de ce dernier, tandis qu'enfin il arrive aussi que, dans leurs révolutions, ils disparaissent derrière le disque de la planète, en éprouvant ainsi, par rapport à nous, une occultation véritable. Il est arrivé, mais bien rarement, qu'une planète a passé devant une étoile fixe et a produit encore une occultation.

La Lune, étant l'astre le plus voisin de la terre, peut, en conséquence, occulter toutes les planètes et toutes les étoiles de son zodiaque; viennent ensuite Vénus, Mercure, le Soleil, Mars, Jupiter, etc., qui peuvent passer entre nous et les astres plus éloignés qu'eux. Les passages de Mercure sur le Soleil, et surtout ceux de Vénus, sont des phénomènes rares. Ces deux planètes sont vues comme de petites taches noires et rondes, traversant, de l'est à l'ouest, le disque brillant du soleil, où elles ne produisent qu'une occultation partielle, un passage, tandis que la lune, dont le disque surpasse quelquefois en grandeur apparente celui du soleil, peut, dans des circonstances favorables, produire une occultation complète de cet astre, appelée *éclipse totale*. Le soleil occulte aussi les étoiles et les planètes qui se trouvent en opposition avec la terre; mais le trop grand éclat de cet astre ne permet pas d'observer de telles occultations. Il est même très-rare que l'occultation des étoiles au-dessous de la quatrième grandeur, par la lune, puisse être observée utilement par les voyageurs et les marins. Enfin, pour ne rien laisser à dire sur les cas d'occultation, nous ajouterons que, pour les étoiles doubles qui tournent autour de leur centre de gravité, il est arrivé plusieurs fois qu'une des étoiles mobiles a passé exactement devant l'autre et en a reproduit l'occultation. On cite l'exemple d'une étoile du Bouvier et d'une d'Hercule, et enfin, de nos jours, en 1836, deux étoiles de la Vierge étaient tellement occultées l'une par l'autre, que leur ensemble ne paraissait qu'une seule et même étoile.

On sait que deux lieux quelconques pris sur la surface du globe n'ont point la même heure au même moment. Quand nous avons midi, les habitants de l'autre côté de l'Atlantique n'ont encore que six heures du matin, et, suivant que la position d'un observateur s'écartera plus ou moins loin de Paris en longitude, l'heure du lieu de cet observateur différera plus ou moins de celle de notre capitale. Le tour entier de la terre, ou les 360° de longitude, correspondant à 24 heures, on voit que 15° correspondent à 1 heure, et réciproquement. Si l'on savait que, entre deux localités, les horloges diffèrent, au même moment, de 1 heure, on en conclurait qu'il y a une différence de 15° en longitude. 1 minute de temps correspondrait à 15 minutes de degré, et ainsi de suite. Par exemple, la différence des heures entre Paris et Rouen étant de 5 minutes, on en conclut que la distance en longitude de ces deux villes est de 1° 1/4. Il resterait donc à

s'assurer pour un même instant quelles sont les heures que comptent Paris d'une part, et de l'autre le lieu où l'on se trouve. Or, de tous les phénomènes célestes, il n'en est point de plus propre à donner cette différence des heures que l'occultation d'une étoile par la lune. Ce phénomène forme, pour l'observateur de Paris et pour l'observateur en voyage, un signal unique. A ce moment précis, chacun des deux observateurs prend l'heure que marque son horloge, et la différence des deux résultats donne la longitude du voyageur. Si, par exemple, la lune occulte à Paris Aldébaran à 10 heures 30 minutes du soir, et que cette même occultation soit observée dans les environs de Rouen à 10 heures 25 minutes, on en conclura 5 minutes de différence dans les heures, et, par suite, 1° 1/4 en longitude entre les deux méridiens. Il ne faut pas croire que l'observation de Paris soit nécessaire, comme semblerait le faire croire l'explication ci-dessus; il existe un livre, la *Connaissance des temps*, que publie, chaque année, le Bureau des longitudes de France, où l'on trouve l'heure qui a lieu à Paris pour le moment précis de toutes les occultations observables par les voyageurs, en sorte que ceux-ci, emportant avec eux cette éphéméride calculée plusieurs années d'avance, n'ont plus besoin que de comparer l'heure qu'ils ont, au moment de l'occultation qu'ils observent, avec l'heure de Paris inscrite dans la *Connaissance des temps*. La différence leur donne de suite leur position en longitude.

La rareté des occultations a fait que l'on a cherché à substituer à ce signal d'autres signaux suffisamment précis : les éclipses de soleil, les éclipses de lune, les éclipses des satellites de Jupiter, les étoiles qui sont sur le parallèle de la lune, et enfin les distances de la lune aux étoiles, aux planètes et au soleil. C'est toujours un phénomène astronomique qui sert de signal, et dont l'heure donnée pour Paris diffère de l'heure observée par le voyageur d'autant de fois quatre minutes qu'il y a de degrés de longitude entre Paris et le lieu où se trouve le voyageur.

Telle est la solution actuelle du grand problème des longitudes. Il nous paraît bien simple à cette heure, mais il n'en était pas de même il y a un demi-siècle. La lune est un astre dont le mouvement est tellement irrégulier, qu'après avoir appliqué environ 75 corrections à son mouvement moyen on est à peine sûr de calculer sa position précise quelques années à l'avance. L'observation et la théorie ont épuisé toutes les ressources de la sagacité de l'esprit humain pour arriver à des formules qui pussent représenter le mouvement de cet astre capricieux. L'observatoire anglais de Greenwich fut fondé expressément pour les observations lunaires. Euler perdit un œil par suite de son assiduité aux calculs des mouvements de la lune. L'école mathématique française, Laplace en tête, arrive enfin à des approximations tellement heureuses, que, grâce aux travaux complémentaires des savants anglais, allemands et italiens, les tables de la lune peuvent aujourd'hui prédire ses mouvements au moins un quart de siècle d'avance; ce qui est suffisant pour la pratique, sinon pour la science astronomique, qui, du reste, est en progrès dans cette branche comme dans les autres. Nous n'avons pas besoin de dire que les occultations dépendant de la position de la lune prédite à l'avance pour l'heure de Paris, on ne pourrait point donner cette heure aux voyageurs dans la *Connaissance des temps*, si l'on n'avait construit à l'avance de bonnes tables des mouvements de ce satellite. Il serait injuste de ne pas citer avec éloges le *Nautical almanack* anglais, calculé pour Londres comme la *Connaissance des temps* l'est pour Paris.

Nous dirons, pour ce qui concerne les circonstances physiques, et les conséquences déduites de l'observation des occultations, que, lorsque la lune, dont le mouvement vers l'orient est très-rapide (12° ou 13° par jour), se trouve sur le point d'occulter une étoile, on voit son bord oriental s'approcher peu à peu de l'étoile, et celle-ci disparaître subitement. Si cependant l'étoile est très-brillante comme Aldébaran, Régulus ou l'Epi de la Vierge, ou bien, si, l'étoile étant moins brillante, le télescope est très-puissant, comme, par exemple, le gigantesque télescope de lord Rosse, l'étoile persiste à être visible sur le disque de la lune pendant un très-petit nombre de secondes. C'est là un phénomène d'optique inexpliqué jusqu'ici, mais qui mérite de nouveaux efforts d'observation et de théorie. Les occultations d'étoiles nous prouvent encore que la lumière va en ligne droite. En effet, l'occultation dure précisément le temps qui est indiqué par le mouvement actuel de la lune et par la portion plus ou moins grande du disque, derrière laquelle l'étoile doit pas-

ser. Or l'on conçoit que, si la lumière s'infléchissait derrière la lune, dans l'ombre, la durée de l'occultation serait réduite sensiblement, puisque cette lumière infléchie continuerait à faire voir l'étoile plus tard que dans la supposition du mouvement en ligne droite et la ferait aussi réapparaître plus tôt, tandis qu'une supposition contraire, une inflexion de la lumière qui l'éloignerait des bords de la lune, augmenterait l'espace où l'étoile serait invisible et prolongerait la durée de l'occultation. Or, comme ni l'un ni l'autre n'a lieu, il s'ensuit que la lumière marche suivant la ligne droite. A la vérité, la lumière met un peu plus d'une seconde à venir de la lune à la terre; mais ce retard est le même au commencement et à la fin. (*Voy.* Optique.)

Nous terminerons ce qui concerne les applications fournies par l'observation des occultations en faisant remarquer que, la position des étoiles fixes étant parfaitement connue, leurs occultations par la lune donnent, avec une excessive précision, les éléments des mouvements lunaires et la correction des tables de ce satellite. On peut en dire autant de son diamètre apparent et même de la forme de ses bords. Enfin les disques apparents des étoiles, disques qui n'ont rien de réel et qui ne sont que des phénomènes de diffraction, ont été reconnus tels par la disparition subite de toute l'étoile au moment où la lune semblait n'en avoir occulté que la moitié. Si nous ne parlons pas de l'auréole qui entoure la lune dans une éclipse totale de soleil, c'est que la physique et l'astronomie ont encore beaucoup à chercher sur ce curieux et brillant phénomène. Babinet.

OCÉAN. — C'est l'ensemble des mers. Il couvre plus des deux tiers du globe, et baigne les côtes de tous les continents. Primitivement, son étendue a dû être beaucoup plus considérable, à en juger par les traces de son ancien séjour dans toutes les parties du monde, et peut-être a-t-il couvert, pendant un temps dont nous ignorons l'époque et la durée, toute la surface du globe. A mesure que l'Océan s'est retiré, nos continents ont dû se présenter d'abord comme des îles dont les limites allaient toujours en s'élargissant jusqu'à ce que ses eaux se restreignissent aux bassins qu'il occupe aujourd'hui autour du globe et entre les diverses parties du monde. On trouvera, à l'article Mer, ce qui concerne la constitution physique, la température, la végétation, la minéralogie, la zoologie, les phénomènes des eaux de l'Océan; et, aux articles Courants et Marées, l'explication des mouvements réguliers qui agitent cette masse d'eau immense. Ici nous n'avons à considérer l'Océan que sous le rapport géographique.

L'Océan s'étend d'un pôle à l'autre; il fait de l'Amérique une île, ainsi que de l'ancien monde, qu'il baigne de tous les côtés : l'Océanie, ou la cinquième partie du monde, est enfermée tout entière dans un de ses bassins. Déjà, dans l'antiquité, on avait senti le besoin de désigner, par des noms spéciaux, les diverses parties de cette surface maritime si étendue, ou, du moins, les parties que l'on connaissait alors. Maintenant, les limites de l'Océan étant bien déterminées, il est plus nécessaire encore d'y établir des divisions. Les anciens désignaient sous le nom de mer Atlantique, sans en connaître les bornes, la partie de l'Océan qui est à l'O. de l'Afrique, et, par conséquent, du mont Atlas. Au nord de l'Europe, ils se figuraient vaguement une mer sans mouvement (*mare pigrum*), une mer gelée (*mare concretum*). Toute la partie de l'Océan qui s'étend au sud de l'Asie était pour eux la mer Rouge. Enfin leur *mer intérieure* répond à notre mer Méditerranée. On voit donc que la plus grande partie de l'Océan leur était inconnue. Les modernes ont conservé la dénomination d'océan Atlantique pour la portion qui s'étend à l'ouest de l'Afrique et de l'Europe jusqu'à l'Amérique, en communiquant, au nord, avec la mer Glaciale, et au sud avec l'océan Austral, nom sous lequel on désigne maintenant toute la partie de l'Océan qui avoisine le pôle du sud, et qui comprend, par conséquent, la mer polaire Australe ou Antarctique.

Les dénominations ont varié davantage sur la grande partie de l'Océan qui s'étend entre l'Amérique et l'Asie et comme l'océan Atlantique, d'un pôle à l'autre; on l'a désignée sous les noms vagues de grande Mer ou grand Océan, sous celui, peu exact, de mer du Sud, et sous le nom insignifiant de mer Pacifique. Aussi les géographes modernes ont-ils voulu redresser cette nomenclature. Il y a des cartes sur lesquelles on désigne, sous le nom d'océan Equinoxial, les parties de la grande Mer comprises dans la zone torride; ce qui est au nord s'appelle grand océan Boréal, et ce qui est au sud de la

Nouvelle-Zélande grand océan Austral. Mais il est probable que les anciennes dénominations, plus générales et plus connues, se conserveront dans la géographie. — Nous traiterons, dans des articles spéciaux, des principales parties dont se compose l'Océan. DEPPING.

OCÉAN ATLANTIQUE. (*Voy.* ATLANTIQUE.)

OCÉAN PACIFIQUE ou *mer du Sud*, appelée aussi *grande Mer*, entre l'Amérique et l'Asie, entre le cercle polaire du nord et celui du sud. Avant la découverte de l'Amérique, cette vaste mer était inconnue aux géographes, et aucun navire européen n'y était jamais entré. En 1513, Vasco Nunnez de Balbao, gouverneur de Darien, ayant appris qu'au delà de cette province il existait un grand Océan, partit pour la côte avec un millier de soldats, y planta une croix, et déclara prendre possession, au nom de son maître, le roi de Castille, de cette mer et de toutes les îles qu'elle renfermait. Cette forfanterie ne donna pas une île de l'Océanie à l'Espagne, et n'empêcha pas le gouverneur, très-mal noté à la cour de Madrid, d'être jeté en prison lors de son retour en Europe, et de subir le dernier supplice. (*Voy.* Washington Irving, *Histoire des découvertes faites par les compagnons de Chr. Colomb.*).

L'océan Pacifique n'a été bien connu qu'au XVIIIe siècle, surtout depuis les voyages de découvertes du célèbre Cook. Depuis lors, une suite de navigateurs anglais, français, américains et même russes a ajouté une masse de connaissances géographiques, ethnographiques et d'histoire naturelle aux observations faites par Cook et par Forster, son compagnon de voyage. Le fond de cette mer immense porte des volcans dont plusieurs se sont élevés, probablement par leurs éruptions successives, au-dessus du niveau des eaux, et ont fait naître des îles d'une grande fertilité. Sur le sommet de montagnes sous-marines, dont plusieurs sont à 500 pieds au-dessous de ce niveau, les lithophytes, après avoir extrait de l'eau les parties calcaires, ont construit des bancs de coraux et les ont élevés au point d'en faire des récifs qui affectent ordinairement la forme circulaire; mais, selon la remarque du capitaine Beechey, ces récifs, en formant des espèces de lagunes, sont quelquefois plus élevés du côté du N. E. que du côté opposé, où il existe des passes qui permettent aux vaisseaux de pénétrer dans l'intérieur. Généralement c'est ou le côté de l'E. ou celui de l'O. qui s'élève en forme de barrière contre les flots, tandis que, sur le côté opposé, le banc reste fort au-dessous de leur niveau. Cette barrière, érigée verticalement au dehors et obliquement en dedans, garantit les insectes de la fureur de la mer et leur permet de combler peu à peu l'intérieur, au point de faire disparaître la lagune et de produire une île susceptible d'être couverte d'un humus, et de servir de sol aux grains de végétaux qu'apportent les vagues, les vents et les oiseaux. De trente-deux îles coralliques visitées par le capitaine Beechey, la plus grande avait 30 milles anglais de circonférence et la plus petite moins de 1 mille. Les lithophytes travaillaient toujours à les agrandir et à les exhausser. Vingt-neuf de ces îles avaient encore leur lagune, et ne s'élevaient pas de plus de 2 pieds au-dessus du niveau de la mer; encore cette élévation n'existait-elle que là où la mer battait le plus ce mur élevé par des insectes.

On sait, par les relations des navigateurs, combien les récifs de coraux rendent dangereuses les traversées dans ces parages, et l'on comprend que les meilleures cartes ne peuvent avertir de tous ces dangers, puisque le travail qui les crée se poursuit sans discontinuer, et en produit de nouveaux dans des parages où les vaisseaux naviguaient naguère encore en sûreté. Une particularité de l'océan Pacifique est la continuité du vent d'est, pendant la plus grande partie de l'année, entre les deux tropiques, en sorte que les navires qui veulent le traverser dans la direction de l'ouest à l'est sont obligés de se porter à des latitudes plus élevées dans les deux hémisphères, et d'approcher en biais de la côte occidentale d'Amérique. Un courant analogue à la direction de ce vent constant règne dans cette mer, qui, de plus, a un autre courant fort compliqué par lequel, comme dans l'océan Atlantique, l'eau glaciale des pôles vient tempérer l'eau chauffée par le soleil entre les tropiques, et se trouve à son tour rendue moins froide. Ce courant venant des régions antarctiques est indiqué ainsi qu'il suit par M. Biot, d'après une carte spéciale de Duperrey, publiée en 1831 et complétée depuis ce temps : « A son entrée dans l'océan Pacifique, ce courant marche au nord; mais, en avant de la Nouvelle-Zélande, il dévie vers l'est, et va frapper la côte occidentale de la

Patagonie. Cet obstacle le fait se partager en deux branches inégales, dont la plus faible redescend vers le sud et tourne le cap Horn; la principale remonte au nord en suivant les côtes du Chili et du Pérou, dont elle rafraîchit la température. Mais, lorsqu'elle atteint l'équateur, sa marche ultérieure vers le nord est barrée par la langue de terre oblique au méridien qui joint les deux Amériques. A sa rencontre, le courant se détourne vers l'ouest, puis continue à se mouvoir presque sans obstacle dans cette direction, jusqu'à ce qu'il se trouve de nouveau arrêté par l'Océanie, l'archipel de l'Inde et le continent d'Asie. Arrivé là, il se subdivise en suivant les inflexions des terres qu'il rencontre. Une branche côtoyant l'orient de l'Océanie se dirige au sud; une autre s'engage et se perd dans l'archipel indien; une troisième, réfléchie par la côte orientale de la Chine, remonte au nord. Mais celle-ci trouve bientôt devant elle l'archipel du Japon, la presqu'île du Kamtschatka et le prolongement oriental de la Sibérie. Elle est, en outre, repoussée vers l'équateur par un courant polaire qui débouche du détroit de Behring. Sous l'influence combinée de ces diverses causes, elle se replie vers l'est, et, traversant de nouveau l'espace libre qui s'ouvre à elle dans cette direction, elle va se porter sur la côte occidentale de l'Amérique du Nord, à la hauteur de l'Orégon. Aux approches de cette côte oblique à son cours, elle s'infléchit vers le sud, vient longer la Californie, et, rentrant alors dans le grand courant équinoxial, elle reprend avec lui sa route vers l'ouest. » (*Journal des savants*, février 1849.). — Une carte de l'océan Pacifique, par Dumont d'Urville et Lottin, a été publiée à Paris, 1838, en 2 feuilles; elle contient toutes les découvertes faites jusqu'alors. DEPPING.

OCÉAN, OCEANIDES (*myth.*). — L'Océan, fils du Ciel et de Vesta, nommé aussi *Ogen* (le *ceinturon* en phénicien), était la personnification la plus ancienne de la masse des eaux terrestres. On le croyait père de tout ce qui existe, selon l'antique opinion des philosophes, qui faisaient de l'eau le principe universel. Les dieux mêmes lui devaient la naissance, suivant Homère et l'auteur des *Hymnes orphiques*. On lui donnait pour femme sa propre sœur, *Téthys*, ou *Tithéné*, *la nourrice*, c'est-à-dire la partie féminine de son énergie créatrice. Neptune, avec lequel on l'a souvent confondu, n'était que l'action allégorisée de la mer sur la terre, ce qui lui avait fait donner les noms d'ἐνοσιχθονα, *qui ébranle la terre*, et d'ἀσφαλίωμα, *qui la consolide*. L'Océan, au contraire, comme le dit Isacius, avait produit la terre comme il avait produit toutes choses. D'une de ses femmes, Parthénopée, il avait eu l'Europe et la Thrace, et d'une autre, Pampholygen, l'Asie et la Libye. — On le représentait sous la figure d'un vieillard, monté sur un char traîné par des baleines et escorté par les Océanides; ou assis sur les ondes, le front orné de deux pinces d'écrevisse, une pique dans une main, une urne dans l'autre et un monstre marin à ses côtés. On lui faisait des libations de vin, en en répandant par trois fois sur les flammes ou en en versant dans la mer. Il était père de τύχη, la Fortune, d'Eurynome, la mère des Grâces, de Métis (la Prudence), mère de Minerve, et des fleuves, des fontaines, sur lesquels il régnait, ainsi que sur la mer, et des OCÉANIDES, au nombre de plus de trois mille, selon Hésiode, qui habitaient les différentes parties de la mer et même les lacs. Les plus célèbres d'entre elles étaient *Eurynome*, mère des Grâces, *Perséis*, épouse d'Hélios, *Clymène*, femme de Japet, *Calypso*, etc. On leur offrait des libations et des sacrifices. Les marins leur immolaient, dans les tempêtes, un taureau noir, et, dans les temps calmes, des agneaux ou des porcs. On les représentait avec des yeux, des cheveux, des sourcils, des vêtements bleus et quelquefois verts, à cause de la mer. Les *Néréides*, filles de Nérée et petites-filles de l'Océan, sont quelquefois confondues avec les Océanides. AL. B.

OCÉANIE. — On comprend sous ce nom l'ensemble des archipels et des îles isolés qu'on trouve disséminés dans l'océan Pacifique ou grande mer du Sud, entre l'Asie et l'Amérique, et dont la plupart sont situés dans la zone torride. Quelques-uns de ces groupes et de ces îles isolées s'avancent, du côté du nord, jusqu'à 35° au delà de l'équateur, tandis que, dans l'hémisphère austral, il y en a qui se rapprochent du cercle polaire. Quoique l'on ne connaisse peut-être pas toutes les petites îles de cet espace immense, et que les expéditions maritimes en découvrent quelquefois de nouvelles, on a depuis longtemps compris toutes les îles de l'Océanie sous deux principales divisions, qui sont, en allant de l'est à l'ouest : 1° la *Polynésie* ou Océanie orientale, sur laquelle

on trouvera ailleurs tous les détails nécessaires (*voy.* POLYNÉSIE); 2° la *Mélanésie* ou Océanie méridionale. — La première de ces divisions, qui tire son nom de la multitude de petites îles qu'elle renferme, comprend, au sud de l'équateur, la Nouvelle-Zélande, les Louisiades, les groupes des îles Fidji, Tonga ou des Amis, des Navigateurs, de la Société; les archipels dangereux des îles Basses, des îles Gambier, des Marquises, de Washington, de Taïti; puis, au nord de la ligne, les îles Sandwich, Mulgraves, Carolines, Pelew, Marianes, Magellan, et beaucoup de petites îles dont la plus orientale est celle de Pâques. — La deuxième division, désignée aussi sous le nom de *terres australes* ou d'*Australie*, comprend la Nouvelle-Hollande, la Nouvelle-Guinée, la terre Van Diemen, la Nouvelle-Calédonie, les Nouvelles Hébrides, la Nouvelle-Bretagne, les archipels de la Louisiade, de Salomon. A ces deux divisions quelques géographes en ajoutent une troisième, qu'ils désignent sous le nom de *Malaisie*, à cause de la branche malaie qui fait le fond de la population. Ils comprennent sous ce nom les îles voisines de l'Asie, et qui ont toujours été comptées au nombre des îles asiatiques, telles que les îles de la Sonde, les Philippines, les Moluques, tandis que les deux autres divisions forment ensemble comme une cinquième partie du monde, bien distincte des quatre autres, mais sans continent et toute composée d'îles entièrement inconnues aux anciens, et qui n'ont été découvertes successivement que dans les derniers siècles, grâce aux expéditions entreprises par les peuples maritimes, surtout par ceux de l'Europe, à commencer par les Hollandais et les Portugais, qui s'y sont hasardés dès le XVIe siècle. — Beaucoup d'archipels de l'Océanie étant, dans cet ouvrage, le sujet d'articles spéciaux, nous n'avons à les considérer ici que dans leur ensemble, et ce sont particulièrement leur état physique et leur population qui nous restent à examiner.

« Les îles océaniennes, dit M. Mœrenhout (*Voyages aux îles du grand Océan*, Paris, 1837, 2 vol. in-8), sont de deux espèces bien distinctes. Les unes, cachées au niveau ou à peine élevées de quelques pieds au-dessus de la surface de la mer, ne se composent que de corail, de coquilles et de sables, où semblent d'abord ne croître qu'à regret quelques végétaux, et présentent autant d'écueils dangereux pour les navires qui parcourent ces mers, encore si peu connues, quoique déjà si souvent explorées. Les autres s'élèvent majestueusement sur les flots, et couvertes d'arbres et de verdure, depuis leurs rivages jusqu'aux sommets des plus hautes montagnes, se parent, au contraire, de tout ce que la nature possède de richesses et de charmes; aussi, tandis que les premières offrent à peine le plus strict nécessaire à un grand nombre d'êtres de notre espèce, qui y végètent dans l'ignorance et la misère, les secondes, dans le luxe de leur fertilité, prodiguent, sans travail et sans peine, à leurs heureux habitants une nourriture abondante, les fruits les plus exquis, et deviennent, presque toutes, pour eux, la source de jouissances inépuisables, de véritables paradis terrestres. » (Tom. I, p. 361.)

Les premières sont évidemment l'œuvre des polypes, qui, exhaussant peu à peu, depuis des profondeurs inconnues, leurs branches de corail jusqu'à la surface de l'Océan, finissent par former un cercle pierreux contre lequel la mer entasse du sable avec toute sorte de débris, et dans lequel elle jette même des masses de ces débris qui comblent à la longue le lac intérieur. Quelques plantes prennent racine dans le sol nouveau, et leur décomposition, rendant la terre plus fertile, la prépare à recevoir d'autres végétaux. Toutefois la végétation et la terre végétale ne sont jamais en sûreté contre les vagues de la haute mer, à moins qu'un nouveau travail de lithophytes n'entoure l'île d'un nouveau cercle de récifs, véritable rempart capable d'amortir la force des flots et de garantir le sol de l'île contre leurs irruptions. Mais, en général, dans ces îles basses et peu étendues, le règne végétal n'offre guère plus de variétés que le règne animal, et l'homme a d'autant plus de peine à y trouver sa subsistance, que la pêche même, tout abondante qu'elle soit, n'est pas toujours suffisante, à cause des nombreux poissons venimeux de ces parages. Les coquillages y abondent et les oiseaux de mer fréquentent ces îles en grand nombre. D'autres îles, au contraire, ont un sol assez élevé pour ne pas courir le risque d'être submergées par les flots. Des montagnes dues en partie aux éruptions des volcans sous-marins hérissent ce sol, et quelques-unes jettent des laves et des cendres sur lesquelles, grâce au beau ciel de la zone torride et à

l'influence des brises de la mer, la végétation développe tout son luxe; le cocotier, le bananier, l'arbre à pain y étalent leurs fruits, qui servent aux habitants, ainsi que les coquillages et les poissons de leurs parages, et, dans quelques îles, des porcs et autres animaux ajoutent une nourriture plus abondante dont, au reste, beaucoup d'elles ont su se passer pendant longtemps. De plus, ce monde insulaire a appris à tirer des écorces des arbres les fils du peu d'étoffes dont il a besoin pour se couvrir ou pour cacher sa nudité, tandis que les larges feuilles des arbres lui servent pour abriter ses cabanes; c'est ainsi que, avant l'arrivée des Européens, qui lui ont fait connaître d'autres besoins, les productions de ses îles satisfaisaient à tout ce qu'il désirait.

L'origine des insulaires de l'Océanie a été parmi les savants le sujet de diverses opinions et de diverses conjectures. Quelles sont les races qui peuplent ces îles? Sont-elles venues de l'Asie ou de l'Amérique? ou bien constituent-elles des races particulières? Voilà les questions qui ont été agitées et diversement résolues. Cette diversité même d'opinions doit faire comprendre que les faits sont insuffisants pour donner une solution positive, et qu'on ne peut en tirer aucune induction contre le dogme qui proclame l'unité de la race humaine. La grande distance entre les côtes occidentales de l'Amérique et l'extrémité orientale de l'Océanie rend peu probable un trajet des Américains, n'ayant à leur service que des pirogues et ne connaissant ni la boussole ni d'autres moyens pour se guider dans la vaste mer Pacifique. De plus, le langage des insulaires ou plutôt les langues diverses qu'ils parlent ne sont pas celles des peuples d'Amérique, et n'ont guère de rapports avec elles. Parmi leurs mœurs et leurs usages, il en est aussi plusieurs que l'on ne retrouve point en Amérique. Mais s'ensuit-il que l'Océanie a été peuplée par les Asiates? Près de dix mois de l'année, des vents d'est règnent avec impétuosité dans l'Océanie, et les pirogues venant de l'ouest pour se diriger vers l'est ne pourraient lutter avec succès contre la violence de ces vents constants. Il est vrai qu'une soixantaine de mots de la langue des Malais parlée dans les îles de la Sonde et dans les Moluques sont en usage dans toutes les îles de la Polynésie, et le navigateur français d'Urville, qui a constaté ce fait, en conclut qu'il a existé anciennement des communications entre les Malais et les Polynésiens. Il convient toutefois qu'il y a trop de différence dans les rapports physiques pour qu'on puisse supposer que la population polynésienne soit une colonie de Malais. D'Urville et, après lui, plusieurs géographes reconnaissent deux races distinctes dans l'Océanie, savoir une race au teint jaune olivâtre, à la chevelure lisse, à la taille moyenne, aux formes de corps bien proportionnées; puis une race au teint très-foncé, allant de la couleur de suie au noir presque complet, aux cheveux crépus, ayant en partage la laideur des traits et la difformité des extrémités du corps. De grandes variétés signalent, au reste, ces deux races, et de leur mélange sont issues des races intermédiaires. D'Urville considère la race noire comme celle des véritables indigènes, ou du moins des habitants primitifs de cette partie du monde. « Les hommes d'un teint plus clair, dit-il, appartiennent à une race de conquérants qui, provenant de l'ouest, se répandit peu à peu sur les îles de l'Océanie et y fonda successivement des colonies plus ou moins considérables. Souvent *elle* expulsa ou détruisit complétement les premiers possesseurs du sol; d'autres fois les deux races vécurent ensemble en bonne intelligence, et leurs postérités se confondirent par des unions multipliées. Enfin il put arriver encore que les étrangers trouvèrent la place vacante. De là cette foule de nuances diverses qui caractérisent les habitants de chaque archipel, sans compter celles qui ont eu pour cause les climats, les habitudes, le régime alimentaire, en un mot toutes les circonstances dues aux diverses localités. » (*Voyage de découvertes autour du monde*, Paris, 1832, t. II, part. II.)

De son côté, M. Mœrenhout, après un séjour de six années dans ces îles en qualité de consul, affirmait n'avoir jamais vu un individu à cheveux crépus, excepté aux îles Fidji, où les habitants, plus noirs et plus sauvages, diffèrent de ceux des autres archipels. Ailleurs il n'a reconnu qu'une seule race qui se modifie seulement selon les localités, et qui n'a rien des traits caractéristiques des races américaines. Son teint est olivâtre, ses formes sont belles. Cette race est la même, tant pour les traits que pour le langage et les mœurs, depuis l'île de Pâques jusqu'à Tongatabou, et depuis la Nouvelle-

Zélande jusqu'aux îles Sandwich. Plus à l'ouest le teint devient plus foncé, le corps perd sa beauté et se rapproche peu à peu de la laideur d'une race noire et difforme, dont le véritable siége paraît être aux Nouvelles-Hébrides. Enfin le navigateur anglais Beechey, tout en admettant la difficulté de naviguer contre les vents d'est, ne doute pas que la population ne soit venue de l'ouest, et que les Malais n'aient été les premiers habitants des îles de l'Océanie. La différence entre le sol des îles volcaniques et celui des îles coralliques a dû influer sur le teint, sur la physionomie des habitants et produire les variétés que l'on remarque parmi eux. On voit donc que les savants en sont encore réduits aux conjectures, et que l'on ne peut rien affirmer de positif sur l'origine de ces insulaires, qui eux-mêmes ne paraissent posséder ni monuments ni traditions à cet égard, si ce n'est que, dans beaucoup d'îles, on a conservé quelque souvenir vague d'embarcations arrivées de l'est, et que les noirs des îles Malaies parlent d'un peuple vêtu d'étoffes d'écorce venu dans leurs îles. — A l'égard de leur constitution politique et religieuse, on a remarqué que, dans les îles que nous avons dit être habitées par la race olivâtre aux formes régulières, il existait, lors de la découverte de cette partie du monde, des gouvernements monarchiques, des castes, une religion avec des prêtres, avec des lieux sacrés, des sacrifices même humains, la superstition du tabou. On ignorait l'usage des arcs et des flèches; on mâchait le *kava* ou *piper inebrians;* dans l'ouest, on substituait à cette plante le bétel et l'arec.

Le langage, quoique différent dans toutes les îles de la partie dont nous venons de parler, a pourtant un fond commun, mais cet idiome se perd à mesure qu'on avance vers l'ouest. Déjà les linguistes ont énuméré plus d'une cinquantaine de langues en usage dans les diverses parties de l'Océanie. — Privée d'histoire et de monuments, cette partie du monde nous laisse dans l'ignorance des révolutions physiques et politiques qui ont pu s'y opérer. Ainsi non-seulement nous ne connaissons ni les invasions ni les immigrations de peuples qu'elle a pu subir, mais nous ne savons pas davantage si ces îles ont existé telles que nous les voyons, ou si elles n'ont pas fait partie d'un ancien continent que les volcans et les tremblements de terre auraient disloqué et dont elles seraient les débris. Depuis qu'elles sont fréquentées par les navigateurs européens et américains, il s'y opère de grands changements parmi les habitants. Des missionnaires catholiques et protestants ont répandu chez eux les croyances et la pratique du christianisme. La Nouvelle-Hollande et la terre de Van Diemen sont devenues des colonies anglaises; les Français se sont établis dans l'île de Taïti; les îles Sandwich sont fréquentées par les navires de tous les peuples maritimes et commerçants. Avec eux les arts et les sciences se répandent dans les archipels; il y existe des imprimeries, on y publie des gazettes, et tout fait croire que cette partie du monde s'appropriera les avantages d'une civilisation qui leur est apportée de toutes parts. On peut voir les relations de voyage de d'Urville, Duperrey, Beechey, Charles Wilkes, James Ross, Walpole et autres navigateurs récents, relations bien différentes de celle de Péron, publiée à Paris, en 1807. Cet auteur écrivait que la nature semble avoir traité les habitants de ces régions en marâtre, que le règne végétal n'y fournit presque rien, qu'il n'y avait jamais trouvé un fruit mangeable qui fût de la grosseur d'une cerise, que le règne animal y a peu d'espèces, et que de misérables peuplades y sont réduites à faire la chasse aux grenouilles, aux lézards, aux serpents et à de grosses chenilles (*Voyage de découvertes aux terres australes*, t. I, page 463). Il est vrai que les navigateurs français jugeaient ainsi, d'après quelques rivages de la Nouvelle-Hollande, où les indigènes menaient, en effet, la vie la plus misérable. Parmi les ouvrages géographiques où sont résumés les renseignements fournis par les navigateurs, on peut consulter *le Monde maritime*, par M. Walckenaer, Paris, 1819, 3 vol., et *l'Océanie*, par M. de Rienzi, Paris, 1836, 3 vol. avec figures. DEPPING.

OCELLES (*entom.*). — On désigne sous ce nom, dans les insectes, les yeux simples, aussi appelés *stemmates*. Ces organes, qui existent souvent en même temps que les yeux composés, sont ordinairement réunis en groupe, au nombre de trois, vers le sommet de la tête. (*Voy* INSECTES.)

OCELLUS LUCANUS (*biog.*). — Tout ce que nous savons de cet écrivain se trouve consigné dans deux lettres fort courtes, échangées entre Archytas et Platon, et con-

servées par Diogène Laërce. Il en résulte qu'Ocellus était né en Lucanie, ainsi que l'indique son surnom, qu'il descendait d'une famille de Troyens réfugiés dans la grande Grèce, et qu'il avait composé, sur la loi, la royauté, la piété et la génération de toutes choses, des commentaires dont Platon faisait le plus grand cas. Philon, Lucien, Stobée et, plus tard, Pic de la Mirandole parlent d'Ocellus avec les plus grands éloges. On suppose généralement qu'il naquit peu de temps avant que Pythagore eût ouvert son école, et l'on donne l'an 496 avant J. C. comme l'époque de sa plus grande réputation. Un seul ouvrage nous est parvenu sous le nom d'Ocellus, c'est le dernier de ceux mentionnés par Archytas. Mais quelques critiques contemporains se refusent à voir l'œuvre d'Ocellus dans cet ouvrage, qui leur semble manquer du cachet pythagoricien; Ritter le croit un produit de l'époque qui précéda immédiatement le christianisme. Quoi qu'il en soit, l'auteur de cet ouvrage soutient, comme Aristote l'a fait plus tard ou auparavant, l'éternité du monde. Partant du principe : « Rien n'a pu venir de rien, » il en conclut que ni la matière ni Dieu n'ayant pu naître, ils ont nécessairement existé de tout temps, et que l'un et l'autre de ces aspects du grand tout existeront toujours. « Si, dit-il, l'univers vient à être dissous, il faut que ce soit dans ce qui est ou dans ce qui n'est pas. Il ne peut être dissous dans ce qui est, puisqu'il se dissoudrait en lui-même, rien n'existant en dehors de l'univers. Il ne peut davantage être dissous dans ce qui n'est pas; donc il ne sera pas dissous. » Ocellus ne se borne même pas à soutenir la persistance, sous diverses formes, des éléments du monde, il soutient l'existence antérieure et la persistance infinie de la terre, de l'humanité et de tout ce qui existe. Il ne parle nulle part de la métempsycose, qui s'allierait cependant fort bien à ce système, et l'on ne voit pas clairement s'il croyait à la survivance de l'âme. Ocellus disserte sur les anges, qu'il appelle *daimones*, créatures intermédiaires entre la divinité motrice et notre monde sublunaire, sur les quatre principes des alchimistes, le chaud et le froid, le sec et l'humide, et il termine par quelques préceptes de morale sur le mariage. On a publié en français deux traductions de cet ouvrage, l'une (1762 et an III) du marquis d'Argens, qui a noyé le texte dans de longues notes assez savantes, mais dirigées, en grande partie, contre le christianisme; l'autre de Lebatteux (1769), dans une *Histoire des causes premières*. La meilleure édition grecque de cet opuscule est celle de Rudolph, Leipzig, 1801. Stobée a conservé un fragment du traité d'Ocellus sur *les Lois*. J. Fleury.

OCELOT (*mamm.*), nom donné à deux espèces américaines du genre *chat*. (*Voy.* ce mot.)

OCHE. (*Voy.* Osche.)

OCHNACÉES, *ochnaceæ* (*bot.*). — Famille de plantes dicotylédones polypétales établie par de Candolle, dont le nom est emprunté au genre *ochna*, et que Jussieu plaçait à la suite des magnoliacées parmi les genres qu'une affinité marquée lui semblait rapprocher de cette famille. Les ochnacées sont des végétaux ligneux, de proportions extrêmement diverses, à suc aqueux généralement amer. Leurs feuilles sont alternes, simples, le plus souvent coriaces, d'ordinaire striées de veines serrées et parallèles, accompagnées de stipules qui tantôt restent distinctes et séparées, tantôt se soudent en une seule intra-axillaire et persistante. Les fleurs sont généralement parfaites, en grappe ou en corymbe. Elles présentent un calice libre à quatre ou cinq sépales distincts ou soudés entre eux par la base et souvent colorés; une corolle de quatre ou cinq pétales insérés à la base d'un gynophore court, plus longs que le calice; des étamines insérées de même que les pétales, en nombre généralement double, quelquefois triple ou quadruple, toutes fertiles, dont l'anthère a ses deux loges coriaces, presque toujours marquées transversalement de saillies circulaires, et s'ouvre au sommet par des pores ou par des fentes plus ou moins raccourcies; un pistil inséré sur un gynophore dilaté à son extrémité gynobasique, dont l'ovaire a quatre ou cinq lobes plus ou moins profonds, correspondant à autant de loges uniovulées, et du milieu desquels s'élève le style simple ou divisé au sommet en autant de lobes qu'il y a de loges. Le fruit est charnu et formé de carpelles étalés, uniloculaires, monospermes, sessiles ou presque sessiles sur le gynophore ou gynobase, qui s'est agrandi. Les graines sont dressées ou renversées, à téguments membraneux, pourvues ou dépourvues d'albumen.

La différence de direction des graines tantôt renversées et pourvues d'albumen,

tantôt dressées et sans albumen, et la situation des anthères extrorses ou introrses, ont porté M. Bartling et, après lui, M. Endlicher à diviser la famille des ochnacées en deux tribus, les *castélées*, qui présentent les premiers de ces caractères, et les *ochnées*, que distinguent les seconds. La première de ces tribus comprend les deux genres *castella*, Turp., et *elvasia*, DC. La seconde se compose des deux genres *gomphia*, Schreb., et *ochna*, Schreb. Mais nous devons faire observer que, dans un travail récent, M. Planchon a essayé de montrer que la première de ces tribus devait être détachée de la famille qui nous occupe. Il a cru, dès lors, devoir modifier ou du moins limiter davantage les caractères des ochnacées.

Les ochnacées sont propres aux régions chaudes du globe, et se trouvent tant dans l'ancien que dans le nouveau continent. Les *ochna*, particulièrement, appartiennent à l'Asie et à l'Afrique, tandis que les *gomphia* se trouvent aussi dans ces deux parties du monde et de plus en Amérique. Ces végétaux se distinguent généralement par une amertume prononcée. Plusieurs espèces de *gomphia* sont usuelles dans les contrées où elles croissent naturellement. Ainsi le *gomphia jabotapita*, Swartz, dont Linné faisait un *ochna*, qui croît dans les Antilles et au Brésil, donne des fruits acerbes et des graines oléagineuses, desquelles on retire une huile grasse comestible. Le *gomphia angustifolia*, Vahl, arbre des Indes orientales, fournit à la médecine dans ces contrées une racine aromatique amère, et des feuilles estimées comme fortifiantes, stomachiques et antiémétiques. P. DUCHARTRE.

OCHOSIAS (*hist. hébr.*). — Deux rois, l'un d'Israël et l'autre de Juda, ont porté ce nom. Le premier, fils et successeur d'Achab, fut impie comme son père. Il monta sur le trône 897 ans avant J. C. La deuxième année de son règne, il tomba d'une des fenêtres de son palais et se meurtrit cruellement. Il avait envoyé consulter Béelzébuth, dieu d'Accaron, pour savoir s'il se rétablirait; Elie alla à la rencontre des messagers, et leur ordonna de retourner vers leur maître pour lui annoncer qu'il succomberait à sa maladie (*voy.* ELIE). — Le deuxième, aussi nommé Azarias et Joachaz, était le plus jeune des fils de Joram et d'Athalie. Ses frères avaient été tués dans une invasion d'Arabes. Les *Paralipomènes* (II, XXII) disent qu'il monta sur le trône à l'âge de 42 ans; mais on voit, au chapitre XXI du même livre, que son père n'avait que 40 ans lorsqu'il mourut. Il y a donc là une erreur provenant d'une faute de copiste. On lit, en effet, au IV[e] livre des *Rois* (ch. VIII), qu'Ochosias n'avait que 22 ans lorsqu'il succéda à Joram. C'est à ce texte qu'on donne naturellement la préférence. Il suivit Joram, roi d'Israël, son oncle maternel, dans l'expédition qu'il avait entreprise contre les Syriens, pour reprendre la ville de Ramoth-de-Galaad. Ce dernier, ayant été blessé à la bataille de Rama, se retira à Jezraël, pour se faire panser. Ochosias alla l'y rejoindre. Jéhu, sur ces entrefaites, s'avança vers Jezraël. Joram et Ochosias montèrent sur leurs chars pour aller à sa rencontre et tâcher de le fléchir; voyant qu'ils n'y pouvaient réussir, ils prirent la fuite. Jéhu tua Joram d'un coup de flèche, et Ochosias, blessé lui-même près de Jeblaham, se sauva jusqu'à Meguiddo, où il mourut (IV, *Rois*, IX). Le livre II des *Paralipomènes* (ch. XXII) dit qu'il s'était caché dans Samarie, d'où il fut amené à Jéhu, qui le fit mettre à mort. On transporta son corps à Jérusalem, où il fut enseveli dans le tombeau des rois, par respect pour la mémoire de Josaphat, son aïeul. Il n'avait régné qu'un an, et Athalie, qui monta sur le trône après lui, l'avait constamment détourné de l'observation de la loi. AL. B.

OCHOTE. — C'est le nom d'une monnaie de cuivre d'Espagne aussi appelée *double quarto* et qui vaut 8 maravédis de vellon, environ 25 centimes de France.

OCHRANTHACÉES, *ochranthaceæ* (*bot.*). — M. Lindley a proposé de former sous ce nom une petite famille qui n'aurait pour base que le seul genre *ochranthe*, Lindl., formé lui-même d'une seule espèce, petit arbrisseau glabre, indigène en Chine. Cette petite famille viendrait se placer à la suite des hypéricinées. L'unique espèce qu'elle comprendrait a des feuilles opposées, pétiolées, simples, accompagnées de stipules interpétiolaires, ovales et dentelées en scie. Ses fleurs, blanchâtres et finalement jaunâtres, forment un thyrse terminal, et présentent un calice de cinq sépales colorés, concaves, obtus, placés sur deux rangs; une corolle de cinq pétales; cinq étamines insérées sur le réceptacle, alternes aux pétales, dressées, roides, à anthères introrses et biloculaires;

un disque pentagonal en coupe ; un ovaire libre, à trois angles obtus et trois loges ; trois styles subulés et dressés. On ne connaît pas le fruit.

OCHS (Pierre), chancelier et grand tribun du canton de Bâle, né dans cette ville en 1749, fut d'abord docteur en droit et l'un des meilleurs jurisconsultes de la Suisse. C'est à ce titre qu'il fut choisi, en 1795, pour être médiateur entre les plénipotentiaires prussiens et français, et qu'il prépara l'utile paix de Bâle. L'année suivante, quelques désaccords s'étant élevés entre la France et la Suisse, il fut envoyé à Paris. Il y arriva démocrate et et en revint révolutionnaire. Détruire l'oligarchie patricienne qui pesait sur la république helvétique, organiser ce petit Etat à l'image de la république française fut son seul but désormais; il y parvint avec l'aide des patriotes des cantons de Bâle et de Vaud, qui, dans la diète d'Arau, firent adopter pour la Suisse le projet d'un gouvernement directorial calqué sur celui de la France. L'appui du ministre français Rapinat, l'intervention du général Brune et du colonel la Harpe lui furent d'un grand secours pour opérer cette révolution et pour se faire nommer et maintenir directeur, en dépit de la faction patricienne ; mais il fut renversé par le contre-coup des événements du 30 prairial an VII, qui firent tomber en France le parti de Rewbel et de Meslin. Obligé de donner sa démission de directeur, il ne reparut dans l'arène politique que pour prendre part, comme membre des plus actifs, à cette *consulta* que Bonaparte avait convoquée à Paris, et qui rédigea pour la Suisse la constitution restée en vigueur dans ce pays jusqu'en 1814. Ochs, qui y avait gagné pour lui le titre de conseiller de l'Etat de Bâle, cessa dès lors d'être mêlé aux grandes affaires politiques. Il mourut presque obscur, le 19 juin 1821. On a de lui plusieurs ouvrages : une *Histoire de Bâle* en 6 volumes, fort estimée des savants ; une tragédie en cinq actes, l'*Inca d'Othaïti ;* et une comédie fort originale, l'*Homme à l'heure*. Ed. F.

OCHUS (*géogr. anc.*), aujourd'hui *Tedzen*, une des principales rivières de l'Asie Mineure. — Elle prend sa source dans les monts Paropamisus, et longeait l'Arie où elle recevait le nom d'*Arius*, et ensuite l'Hyrcanie, où elle était connue sous le nom d'Ochus, pour se jeter dans un golfe de la mer Caspienne, au sud de l'embouchure de l'Oxus, et non point sans doute dans ce fleuve, comme l'ont pensé quelques auteurs.

OCHUS. — Ce mot, dont le sens littéral est *bâtard*, a été donné comme surnom à deux rois de Perse, Darius II et Artaxercès III. (*Voy.* ces mots.)

OCNUS (*myth.*). Personnage célèbre dans l'antiquité comme Tantale et les Danaïdes. On le représentait, dans les enfers, continuellement occupé à filer une corde que son ânesse, placée auprès de lui, dévorait à mesure, d'où vient ce proverbe si usité en parlant de ceux qui prenaient beaucoup de peine sans profit : *Ocnus file sa corde*. — Pausanias dit que c'était un homme fort laborieux, mais dont la femme dépensait tout ce qu'il gagnait. Polygnote avait placé cette allégorie dans une de ses peintures. — Un autre Ocnus, surnommé Bianor, fils du Tibre et de Manto, passait pour avoir bâti, avec sa mère, la ville de Mantoue. Il secourut Enée contre Turnus (Virg., *Æneid.*, lib. X).

O'CONNEL (Daniel) a été l'un des hommes qui ont le plus remué la pensée et l'imagination des peuples dans cette première moitié du XIXe siècle. On l'a vu soulevant et traînant à sa suite des flots de population, non par l'action d'une force politique, mais par la puissance d'une parole convaincue. L'éloquence de saint Bernard avait retrouvé tous ses miracles.

O'Connel était né, le 6 août 1775, à Carhen, près du village de Cahirciveen, dans le comté de Kerry. Sa famille touchait, dit-on, à des origines royales. Ce qui est certain, c'est qu'il comptait des aïeux illustres par leur foi, cette sainte noblesse des races chrétiennes. Il venait au monde en un pays frappé de deux siècles de servitude. L'Irlande catholique avait été réduite à l'état de peuple vaincu par une nation qui se croyait chrétienne encore. Rien ne fut jamais semblable à cette spoliation de tous les droits, droits de la propriété, droits de la cité, droits de la famille, droits de la conscience; on eût dit une conquête de barbarie.

La première école catholique venait d'être ouverte dans ce pays désolé ; le jeune Daniel y reçut les premiers enseignements. Déjà son âme frémissait de courroux à l'aspect de l'esclavage, et il semblait s'armer de bonne heure pour des combats qu'il pressentait. Il poursuivit ses études en France, d'abord à Saint-Omer, puis au collége anglais de Douai. La révolution française sui-

vait alors son courant de destruction et de crimes. O'Connel vit ce spectacle avec horreur; il quitta la France le jour où Louis XVI montait à l'échafaud. Il se livra aux études de droit; il sentait en lui la puissance de la parole; les événements de son pays donnaient aussi de l'énergie à sa vocation.

L'*union* politique de l'Irlande à l'Angleterre avait donné naissance à des oppositions qui cherchaient leur force dans les conspirations, dans la révolte et dans la guerre; ces tristes moyens de résistance ne servaient qu'à aggraver l'oppression. O'Connel se jeta dans une lutte d'une autre sorte, dans la lutte publique de la parole et des lois. Cette action commença avec le nouveau siècle. Le système de l'*union* avait consisté à se servir de la légalité pour river la servitude de l'Irlande. L'*habeas corpus* avait été suspendu, la liberté constitutionnelle était supprimée, la loi martiale proclamée, la presse étouffée, la torture appliquée, les droits sans protection, l'arbitraire sans règle et sans frein. Les catholiques se réunirent le 13 janvier 1800 pour réclamer pacifiquement contre cette énormité de domination. La force armée apparut pour dissiper le meeting. O'Connel alla au-devant des troupes, et, par sa parole retenue, convainquit l'officier du caractère inoffensif de cette assemblée. Les soldats s'éloignèrent; les catholiques délibérèrent : ce fut le signal d'une résistance auparavant inconnue, et dont le développement devait tenir en échec pendant plus de quarante ans la puissance formidable du royaume uni.

Alors commença le système d'association et de pétition, qui fit de l'Irlande un peuple nouveau, et changea l'esclavage même en liberté. Dès 1804, l'association catholique faisait peur à l'Angleterre; le vice-roi la frappa d'un acte de dissolution. Mais O'Connel, avec ses subtilités de légiste, la fit revivre sous le nom de *comité*. Telle devait être la guerre légale de l'Irlande contre l'Angleterre. L'action de cette politique savante se fit sentir jusque dans le gouvernement. Pitt était tombé en 1801 pour avoir essayé de rendre justice à l'Irlande. En 1805, il fut rappelé, et ne se crut plus de force à suivre ses inspirations. Toutefois l'idée de l'émancipation de l'Irlande était entrée dans les chambres, et l'on commença à prendre garde aux pétitions qui partaient de ce pays, si fortement remué. L'avénement de Fox, en 1804, donna quelques espérances; et c'en était une déjà de voir la délibération s'établir sur la liberté d'un peuple qu'on s'était accoutumé, depuis deux cents ans, à considérer comme voué à la servitude.

En 1808 et en 1810, les manifestations légales reprirent de l'énergie. Des assemblées se tenaient à Dublin; les protestants se mêlaient aux catholiques. O'Connel inspirait, dirigeait et dominait par sa parole ces multitudes, tout étonnées d'être devenues imposantes à force de modération et d'ordre. Des flots de pétitions sortaient de ces assemblées et allaient déconcerter le gouvernement. En même temps, la défense des citoyens prenait un caractère nouveau de liberté; l'arbitraire était contenu, et les tribunaux devenaient une arène où se débattaient les droits privés contre une législation farouche. O'Connel était à la fois tribun et avocat, politique intrépide et jurisconsulte savant; sa parole arrêtait toutes les entreprises de grande et de petite tyrannie. Une douleur d'O'Connel fut de rencontrer, dès le début de ces grandes luttes, un obstacle imprévu dans les timidités de quelques catholiques, qui pensaient que la liberté de l'Eglise n'avait pas besoin d'être défendue avec cet éclat. Mais les évêques d'Irlande le soutenaient et l'encourageaient, ou l'excitaient même. Ce fut un grand spectacle de voir cet homme, un laïque, un homme de loi, un parleur, servir d'interprète et d'instrument à la liberté, à la défense, aux droits, à la doctrine même et à la foi, non-seulement de tout un peuple, mais de ses prêtres et de ses pontifes. En 1813, ces luttes avaient pris une grande énergie. Le gouvernement se vengeait des résistances par des persécutions contre le vicaire apostolique, le docteur Milner. L'Irlande fit une assemblée pour honorer le courage du prélat fidèle; une députation catholique parut à Londres, et, chose imprévue, les libéraux des deux chambres l'accueillirent avec des fêtes et des banquets. En même temps les souscriptions se multipliaient. *De l'argent et des pétitions!* s'écriait O'Connel; c'étaient toutes les armes qu'il lui fallait pour vaincre dans cette guerre légale. C'est par là surtout qu'il attaquait le droit de *veto*, dont le gouvernement avait la prétention, contre la nomination des évêques catholiques; et c'est ainsi qu'il arriva à l'année 1814, année décisive et qui changea tant de destinées.

Alors la diplomatie parvint à faire glisser ce droit de *veto* dans les combinaisons politiques, et une disposition de Rome parut soumettre l'émancipation catholique à cette réserve. L'Irlande aussitôt s'émut ; O'Connel couvrit sa résistance de toutes ses habiletés de parole; il fallait concilier la guerre contre le gouvernement oppresseur avec le respect pour l'autorité de Rome ; ce fut une victoire plus éclatante que toutes les autres. Le coadjuteur de Dublin, Mgr. Murray, partit pour Rome. La voix de l'Irlande fut entendue, et la concession du *veto* fut retirée. Toutefois la question survivait, et le gouvernement retenait un droit qu'il pensait lui être propre. Mais il ne désespérait pas de le faire sanctionner par les artifices diplomatiques, et la controverse publique en était atténuée. Aussi bien quelques catholiques semblaient disposés à fléchir. O'Connel n'en était que plus attentif à signaler le péril ; et, tandis qu'autour de lui la lassitude se faisait sentir, lui combattait toujours. Et même il lui arriva de sortir de ses habitudes de guerre pacifique, car il accepta un duel, et il eut le malheur de tuer son adversaire; fatal épisode dans une vie vouée aux luttes de la parole et aux combats de la liberté et de la foi. Cependant l'idée de l'*émancipation* catholique avait grandi, et en Angleterre même elle prenait tous les caractères d'une question d'État. O'Connel, infatigable, voulut lui donner des conditions nouvelles de développement et de triomphe, et en 1823 il conçut le plan d'une association nouvelle, avec toutes les formes et toutes les obligations d'un gouvernement constitué. La défiance l'accueillit d'abord, une année s'écoula sans souscription et sans assemblée. En 1824, O'Connel improvise une réunion de huit membres recueillis au hasard dans la rue. Il parle, il expose son dessein, il allume l'enthousiasme dans ce petit forum; l'ardeur se communique au dehors par les récits; des assemblées réelles sont convoquées; O'Connel remplit ses frères de honte et de courage, et peu après se lève dans toute l'Irlande cette immense organisation où l'on voit un homme, sous le nom d'*agitateur*, tenir dans sa main des flots de peuple, les faire mouvoir à son gré, les passionner, les calmer, les exalter, les conduire par l'éloquence, par le sarcasme, par les pleurs, par le rire, par un mélange incroyable de paroles sérieuses et burlesques, de foi austère et de badinage ironique, exemple d'autorité souveraine, absolue, que ne connurent ni les rois ni les tribuns, dans aucune monarchie ou dans aucune république. Cependant le gouvernement s'émut; il accusa O'Connel de sédition; l'agitateur fut absous. Alors un bill fut porté au parlement (1825) pour dissoudre l'association ; le bill passa, mais le gouvernement n'en fut pas rassuré ; il annonça l'*émancipation*, sous la seule condition que le clergé catholique *consentirait* à recevoir un traitement, comme si on eût voulu acheter et payer la servitude. Mais le bill fut repoussé par les lords. La guerre continua. Déjà O'Connel avait reconstitué l'association sous une forme nouvelle; ses habiletés de juriste déconcertaient toutes les violences de la tyrannie.

Enfin, dans ces progrès et dans ces alternatives de la lutte catholique, O'Connel fut élu député à la chambre des communes. C'était une grande nouveauté, qui mettait en question de savoir si le parlement serait ouvert à l'agitateur, et aussi s'il y pourrait siéger sans prêter un serment qui impliquait la négation de l'autorité spirituelle du pape. Le gouvernement n'osa pas soulever la première question; quant à la seconde, O'Connel la résolut avec éclat. La chambre avait arrêté qu'il prêterait le *serment de suprématie ;* il demanda communication de cette formule, et ayant lu ces mots : « Le pape n'a pas et ne doit pas avoir de puissance ou autorité spirituelle dans ce royaume, » « ce serment renferme un mensonge, dit-il, et je ne le prêterai pas. » L'élection fut annulée, mais les électeurs n'en eurent que plus d'ardeur à le nommer de nouveau.

La présence d'O'Connel au parlement donna aux luttes catholiques un aspect très-varié. En 1829, l'émancipation ayant été prononcée, le gouvernement résolut encore de supprimer l'association ; O'Connel sut la faire revivre. Toutefois sa présence dans le parlement parut gêner sa conduite; l'avénement des whigs l'avait séduit; les torys lui étaient odieux. Il seconda le ministère de lord Melbourne, mais il n'obtint pas ce qu'il avait espéré. Les torys reparurent (1840), et alors il retrouva toute sa verve de sarcasme et d'ironie. Peu à peu reparurent les grandes scènes de l'agitation. Le rappel de l'*union* était le cri puissant d'O'Connel; il avait acquis la conviction que l'Irlande n'aurait jamais la liberté et l'égalité

des droits, tant qu'il faudrait les aller disputer dans un parlement anglais, et il soulevait l'imagination et le patriotisme des peuples en leur présentant l'image d'un parlement national siégeant à Dublin, défenseur et gardien naturel des droits et des saintes coutumes de la *verte Erin*. L'année 1843 fut remplie de manifestations où sembla se rajeunir le puissant agitateur; on vit, comme au moyen âge, des multitudes de 50,000, de 100,000 âmes, affluer des comtés à la voix d'O'Connel, paisibles et respectueuses, avides seulement d'entendre le son de cette voix extraordinaire, plus puissante que celle des monarques, aussi magique que celle des prophètes. Toutefois, il faut le dire, la cause de la liberté catholique avait été traversée par des intrigues politiques; quelques rivalités avaient même pris naissance autour du grand homme; ses fils s'étaient mêlés à la lutte sans qu'on pût entrevoir qu'ils dussent, quelque jour, en porter le poids avec gloire. D'autres talents aussi se produisaient, et la confiance des peuples touchait à un de ces moments où elle devient indécise, c'est-à-dire où elle meurt. Dieu épargna à O'Connel la douleur de voir éclater ces germes soupçonnés d'envie. Sa santé s'était affaiblie dans les batailles. Les médecins lui ordonnèrent de visiter l'Italie; il traversa la France entouré d'hommages; peu après il mourut en arrivant à Gênes (15 mai 1847), consolé par la religion qu'il avait défendue et qu'il avait aimée, laissant son œuvre inachevée à la reconnaissance des peuples, laissant surtout ses pieux exemples à leur imitation.

L'histoire mêlera peu d'appréciations à ce rapide récit. O'Connel a été, durant sa vie, l'objet d'une admiration parfois passionnée et d'un dénigrement toujours extrême. Sa politique a-t-elle été exempte de fautes? Nul aujourd'hui ne l'oserait dire. Il y avait très-près de l'agitation tumultuaire qu'il semait dans le peuple aux formes de la sédition révolutionnaire pratiquée par les factions anarchiques. C'est aussi ce qui produisit de profondes méprises. O'Connel eut le malheur de s'attirer plus d'une fois l'applaudissement des partis d'Europe, et surtout de la France, dont la loi première était de ne croire à aucune loi, ni humaine ni divine; et de là il arriva que les partis, fidèles à la tradition catholique des vieux Etats, purent méconnaître la grandeur de ses luttes et la gloire de ses sacrifices. Ces erreurs mutuelles nuisirent à l'entraînement du prosélytisme et au succès même de la cause de la liberté. C'est le seul enseignement qu'il soit permis de tirer de ces souvenirs. Les justes et saintes causes ont des auxiliaires naturels sans lesquels le combat est glorieux, mais la victoire douteuse. Combattant pour l'Eglise et pour le peuple, le plus rigide scrupule des catholiques est de fuir le contact de l'anarchie et de l'athéisme. LAURENTIE.

O'CONNOR. — Dynastie de rois irlandais qui régnait dans le Connaught ou Connacie, une des quatre grandes divisions de l'Irlande, à l'O. de cette île. Les plus connus de ces princes sont : — 1° O'CONNOR (Tordhelvach ou Turlogh), surnommé LE GRAND, né en 1088. L'Irlande, après avoir reconnu pendant cinq cents ans l'autorité des O'Neill, obéissait, depuis le commencement du XI° siècle, à la dynastie des O'Brien. O'Connor résolut de la posséder à son tour. Proclamé d'abord dans ses Etats de Connacie, il fit de rapides progrès dans les provinces centrales; mais le nord et surtout le midi de l'île lui résistèrent avec acharnement. Les O'Brien lui firent éprouver de fréquents revers et ravagèrent même plusieurs fois la Connacie, de 1132 à 1151. O'Connor, appelé au secours des Eugéniens par Dermod-Mac-Carthy, roi de Desmond, envoya dans le Thomond son fils Roderic, qui livra aux flammes le célèbre palais de Céancora, antique demeure des O'Brien, et le plus bel édifice de l'Irlande. Ayant levé lui-même une nouvelle armée, et secouru par les troupes de Lagénie et de Midie, Turlogh envahit bientôt après la Momonie, remporta près de Cork la grande victoire de Moïn-Mor, où périt Mortogh-O'Brien, roi de Thomond, donna une partie de la province conquise au roi de Dermond et le reste à un roi de Thomond qui devait reconnaître sa souveraineté. —Une paix de deux ans suivit cette brillante campagne; mais alors celui des O'Brien, qui devait succéder à la couronne de Momonie, uni à Morintach-Mac-Loghlin O'Neill, recommença la guerre, battit Turlogh O'Connor et reconquit son royaume. O'Connor mourut le 13 juin 1156, après avoir reçu d'O'Brien, cette même année, l'hommage de sa couronne. Ce monarque signala son règne par ses soins pour faire fleurir le commerce et l'industrie. Il fonda des hôpitaux, un hôtel des monnaies à Cluan-Mac-Noïs, une nouvelle chaire de théologie à Armagh, un

prieuré pour les templiers à Tuam, et rétablit les anciens jeux de Tuilton, où l'on décernait des prix aux vainqueurs dans les exercices de la course, de la lutte, de la fronde, etc. — 2° O'Connor (Roderick), fils du précédent. Il vit l'Irlande passer sous la domination de Henri II et protesta inutilement contre le bref du pape Adrien IV, qui reconnaissait les droits de l'Angleterre sur ce pays. Al. B.

OCOTÉE, *ocotea* (*bot.*).—Aublet a formé, sous ce nom, un genre qui appartient à la famille des laurinées, et composé d'arbres indigènes de l'Amerique intertropicale. Ces végétaux ont des rameaux anguleux, des fleurs dioïques ou polygames, paniculées, pourvues d'un périanthe à six divisions égales, persistantes, de neuf étamines, toutes fertiles, à quatre logettes disposées sur trois rangs, et dont les six extérieures ont les anthères introrses, tandis que les trois intérieures les ont extrorses; leur fruit est une baie accompagnée du périanthe persistant et étalé, un peu accrescent, porté sur un pédoncule épaissi et renfermant une seule graine. Plusieurs espèces de ce genre sont usuelles en Amérique. L'*ocotea amara*, Mart., qui croît dans les forêts vierges du Brésil, a son écorce amère et aromatique; les naturels l'emploient à titre de stomachique. L'*ocotea cujumary*, Mart., donne des graines oléagineuses fort estimées pour rétablir l'activité de l'appareil digestif affaibli et pour le traitement des affections intestinales. L'*ocotea guianensis*, Aubl., sur lequel le genre a été fondé, est remarquable par ses feuilles, dont la surface inférieure est couverte d'un coton très-blanc, ce qui les fait appliquer en cataplasmes. P. D.

OCQUE, poids en usage dans tout le Levant. — L'ocque, qui est la livre turque selon Peuchet, vaut 400 drachmes du Levant, c'est-à-dire la drachme turque, équivalant à notre ancien gros, 40 de nos onces, ou, mieux, 2 livres 8 onces, poids de marc. Ceux qui estiment l'ocque 50 onces ou 3 livres 2 onces l'évaluent d'après le poids de Marseille, comme l'a fait Peyssonnel dans son ouvrage sur le commerce de la mer Noire.

OCRE.—Monnaie de Suède, qui est la huitième partie du marc d'argent et la vingt-quatrième du marc de cuivre.

OCRES — On désigne, sous ce nom, des argiles plus ou moins chargées de sesquioxyde de fer qui les colore en jaune, en rouge ou en brun, selon que le sel de fer est hydraté, ne l'est pas, ou est mélangé avec une certaine proportion de sesquioxyde de manganèse. Dans ce dernier cas, cette ocre est connue, dans le commerce, sous le nom de *terre de Sienne*. L'oxyde de fer est quelquefois tellement abondant dans ces substances, qu'elles pourraient être rangées parmi les minerais de ce métal. Les ocres se rencontrent dans la nature, en couches de quelques décimètres d'épaisseur, au-dessus du calcaire oolithique du terrain jurassique. Elles sont généralement recouvertes par du grès, des sables quartzeux plus ou moins ferrugineux accompagnés d'argiles plastiques grises, jaunâtres ou rougeâtres, substances qui semblent contribuer, chacune pour sa part, à leur formation.

L'extraction des ocres n'est pas plus difficile que celle des argiles ordinaires; on les soumet ensuite à un traitement particulier dont le but est de les épurer en séparant, par le lavage, les matières grossières ou étrangères qu'elles renferment, ou de modifier leur couleur par la calcination. Pour procéder au lavage, on broie préalablement l'ocre, puis on la délaye dans l'eau; on agite et on décante le liquide après quelques instants de repos, en lui faisant traverser un tamis de crin ou de soie; les parties les plus fines sont entraînées par l'eau et ne se déposent qu'au bout d'un certain temps. — La calcination s'opère dans des fours construits dans le lieu d'exploitation; l'ocre prend, par ce grillage, une couleur rouge vive dont les Hollandais ont, pendant longtemps, possédé seuls le secret et qui est due à la déshydratation de la matière. Après le lavage avec une quantité d'eau suffisante et la décantation du liquide, on place l'ocre lavée sur des papiers-joseph, et, lorsqu'elle est devenue pâteuse, on la divise en pains qu'on laisse dessécher à l'air.

On exploite en France plusieurs gisements d'ocre jaune à Vierzon, dans le département du Cher, à Pourrain, près Auxerre, dans celui de l'Yonne, et à Bitry, près Saint-Amand, dans celui de la Nièvre. La plus estimée est celle de Vierzon; c'est le véritable jaune d'ocre. On emploie directement cette substance sans la calciner. D'après Berthier, elle se compose, sur 100 parties, de 69,5 d'argile siliceuse, 23,5 de peroxyde de fer et 7 d'eau. — L'ocre jaune de Pourrain a aussi une belle couleur, mais seulement dans sa partie

la plus friable, que l'on en sépare par le tamis après le broyage. Ce qui reste est, par le grillage, transformé en ocre rouge; on la désigne, dans le commerce, sous le nom de *rouge de Prusse*. Elle ne contient que 12 pour 100 de peroxyde de fer. L'ocre de Saint-Amand est très-inférieure aux deux précédentes; aussi est-elle convertie en entier en ocre rouge.

Les ocres rouges naturelles sont très-rares: on en rencontre à Bucaros, en Portugal; en Afrique, dans le pays des Cafres, où les naturels l'emploient à se peindre le corps. Dans le golfe Persique, cette ocre est la plus estimée pour la peinture. La *terre sigillée* (ou *bol d'Arménie*), employée en médecine dans les affections dyssentériques, est aussi une variété d'argile ocreuse rouge très-estimée, autrefois tirée par Constantinople de l'île de Lemnos. — L'ocre dite *terre de Sienne* est tirée d'Italie; elle acquiert, par le grillage, une nuance rouge spéciale; on la nomme alors *terre de Sienne brûlée;* elle sert à faire les teintes de bois. — Enfin on emploie fréquemment dans les peintures à fresque et la peinture sur porcelaine une ocre brune dite *terre d'ombre*, qu'il ne faut pas confondre avec la *terre d'ombre de Cologne*, qui n'est qu'un lignite ou bois très-altéré. Cette ocre est très-fine et donne une couleur de bistre, qui ne s'altère pas à la chaleur.

Les ocres s'unissent parfaitement aux huiles et aux liquides gommeux, ce qui les rend propres à la peinture en général. Les plus communes sont employées dans la peinture en bâtiments, et pour mettre en couleur rouge ou jaune le sol des appartements. Avant de s'en servir, on les mêle avec du blanc d'Espagne, ou de la craie lavée et séchée, telle que celle de Meudon. A. B.

OCTAÈDRE (*géom.*). — Cette dénomination, qui vient des mots grecs ὀκτώ, *huit*, et ἕδρα, *base* ou *face*, s'applique à tout solide limité par huit surfaces planes. Les faces sont triangulaires; il y a six sommets, et chacun d'eux réunit quatre angles plans. L'octaèdre se compose de deux pyramides appliquées base contre base, celles-ci étant, d'ailleurs, un quadrilatère, et un carré dans le cas d'un octaèdre régulier. A. B.

OCTAÉTÉRIDE (*chron.*).—Ce mot, composé du grec ὀκτώ, *huit*, ἔτος, *année*, a été donné par les Grecs à une période de huit ans imaginée par leurs chronologistes, pour la supputation du temps. Jusqu'à l'an 600 avant l'ère chrétienne, les Grecs comptaient successivement deux années de douze mois de trente jours chacun et une troisième année de treize mois. Les oracles ayant déclaré que l'on devait régler les années sur la marche du soleil et les mois sur celle de la lune, il en résulta la réforme suivante: l'année fut composée de douze mois alternativement de trente et de vingt-neuf jours commençant à la *néoménie* ou nouvelle lune. La troisième, la cinquième et la huitième année de cette période eurent chacune un mois complémentaire de trente jours; après deux octaétérides, on ajoutait trois jours complémentaires ou *épagomènes*.

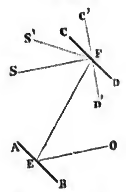
OCTANDRIE (*bot.*).— Linné a donné ce nom à la huitième classe de son système dans laquelle sont comprises les plantes phanérogames, à fleurs hermaphrodites, renfermant huit étamines distinctes et séparées. Cette classe était subdivisée en quatre ordres: 1° *octandrie-monogynie*, pour les plantes à huit étamines avec un petit pistil ou un style, telles que les capucines, les épilobes, les œnothères ou onagres, les *fuchsia*, les *vaccinium* ou airelles, les bruyères, les *daphne* ou lauréoles, les passerines, etc.: cet ordre était le plus nombreux de la classe; —2° *octandrie-digynie*, pour les plantes à huit étamines et à deux pistils ou deux styles: de ce nombre sont les deux genres *weinmannia* et *moehringia;* — 3° *octandrie-trigynie*, pour les fleurs à huit étamines et à trois pistils ou trois styles, comme les *paullinia*, les *sapindus* ou savonniers, les *polygonum* ou renouées; — 4° *octandrie-tétragynie*, pour les plantes à huit étamines et à quatre pistils ou quatre styles. Linné ne comprenait, dans cet ordre, que les trois genres *adoxa*, *elatine*, et parisette ou *paris*.

OCTANT (*astr.*). — C'est le nom d'un instrument également appelé *quart de réflexion*. L'octant est le plus parfait des instruments que l'on ait imaginés jusqu'ici pour observer en mer les hauteurs et les distances des astres; il est dû à Halley. Sa construction et son usage sont fondés sur la propriété qu'ont les rayons lumineux de se réfléchir sur les miroirs plans, en faisant un angle de réflexion égal à l'angle d'incidence. Soient AB et CD (fig. 1) deux miroirs plans, supposons qu'un rayon de lumière venu suivant la ligne OE rencontre la surface du miroir AB, il se réfléchira en E, de manière que sa nouvelle direction sera EF. Arrivé en F sur la

surface du miroir C D, il se réfléchira de nouveau par la droite F S et parviendra à un œil placé dans la direction de cette droite, après avoir ainsi formé l'angle S F E égal à l'angle F E O, et l'angle S F C égal à l'an-



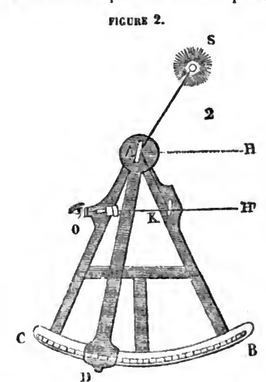
FIGURE 1.



gle B E O. Imaginons maintenant que l'on fasse tourner le miroir C D autour du point F d'une quantité angulaire quelconque C F C'; il est évident que, l'angle d'incidence du rayon E F devenant plus petit, l'angle de réflexion deviendra également plus petit, et par conséquent le rayon réfléchi ne sera plus F S, mais F S', qui fait avec F S un angle S F S', double de celui que fait la direction actuelle du miroir avec sa direction primitive. En effet, l'angle S F E compris entre le rayon incident E F et le rayon réfléchi S F vaut deux angles droits, moins la somme de l'angle d'incidence et de l'angle de réflexion, ou moins le double de l'angle d'incidence; donc, si, par le mouvement du miroir, l'angle d'incidence diminue ou augmente d'une certaine quantité, l'angle compris entre le rayon, l'incident et le réfléchi augmentera, au contraire, ou diminuera du double de cette quantité. Ainsi, si nous supposons qu'un œil placé en O sur la droite O E voie l'objet S à l'aide de deux miroirs A B et C D, en vertu des deux réflexions que le rayon S F éprouve en F et en E, il ne pourra voir le même objet, parvenu en S', qu'autant que le miroir A B conservant la même situation, l'on fera tourner le miroir C D d'une quantité C F C' moitié de l'angle S F S' compris entre les deux positions de l'objet.

La fig. 2 représente cet instrument. B A C est un demi-quart de cercle, dont l'arc B C est divisé en 90 parties. Au centre A, et perpendiculairement au plan de l'instrument, est placé un miroir fixe à l'alidade A D et mobile avec elle autour du centre. A quelque distance de A est placé, perpendiculairement et d'une manière fixe sur le côté A B, un petit miroir plan de glace dont il n'y a qu'une partie qui soit étamée, savoir la partie inférieure; l'autre partie est transparente et sert à voir directement l'horizon auquel on vise à l'aide d'une pinnule ou d'une petite lu-

FIGURE 2.



nette qu'on adapte au côté A C, de manière que son axe réponde sur le miroir, au milieu de la ligne qui sépare la partie étamée de la partie transparente. La position du miroir K et celle du miroir A doivent être telles que, lorsque l'alidade A D tombera sur le rayon A C, qui va au point zéro de la gradation de l'arc B C, A soit parallèle à K. Pour prendre la hauteur d'un astre avec cet instrument, il faut le tenir verticalement et viser, à l'aide de la lunette, au terme de l'horizon, puis faire descendre l'alidade de C vers B, jusqu'à ce qu'on voie arriver l'image de l'astre sur la partie étamée du petit miroir et qu'elle se place sur la même ligne, avec l'horizon vu par la partie non étamée. Alors l'angle C A D, parcouru par l'alidade et, par conséquent, par le miroir D, est précisément la moitié de l'angle de hauteur H A S; et, comme l'arc B C de 45° est divisé en 90 parties qui sont, par conséquent, d'un demi-degré chacune, il s'ensuit que l'on a immédiatement le nombre de degrés de la hauteur H A S par celui des demi-degrés de C D. Cet instrument, depuis Halley, a reçu de très-grands perfectionnements. A. DE PONTÉCOULANT.

OCTANT (*astr.*). — Nom d'une constellation introduite par la Caille dans l'hémisphère austral et composée de quarante-trois

étoiles; elle se trouve placée précisément au pôle austral, au-dessous de la constellation du Paon et de celle de l'Indien. Elle est figurée, sur les cartes célestes, par un *octant* ou quart de réflexion. Cette constellation ne paraît jamais sur notre horizon.—On donne aussi le nom d'*octant* à quatre phases de la lune.

OCTAPLES, Bible polyglotte à huit colonnes faite par Origène. Elle contenait 1° le texte hébreu; 2° le texte hébreu en caractères grecs; 3° la version d'Aquila; 4° celle de Symmaque; 5° celle des Septante; 6° celle de Théodotion; 7° celle qui s'appelait la *cinquième grecque;* 8° celle qu'on nommait la *sixième*.

OCTATEUQUE, du grec ὀκτώ, *huit*, et τεῦχος, *livre*, nom sous lequel on a quelquefois désigné les huit premiers livres de l'Ancien Testament, qui sont la *Genèse*, l'*Exode*, le *Lévitique*, les *Nombres*, le *Deutéronome*, *Josué*, les *Juges*, *Ruth*. Procope de Gaza a fait dix livres de commentaires sur l'Octateuque.

OCTAVE (*hit. anc.*). (*Voy.* AUGUSTE.)

OCTAVE (*poétique*). — L'octave ou l'*ottava rima*, comme l'appellent les Italiens, qui en font grand usage, est une stance de huit vers hendécasyllabiques (qui ne sont autres que notre vers de dix syllabes); on l'emploie à la fois pour le poëme lyrique, pour le poëme épique et pour le poëme badin. La *Gierusalemme* et l'*Orlando* sont en octaves, aussi bien que la *Sechia rapita* et les contes de Casti. Bien que cette coupe régulière de huit vers en huit vers semble peu propre à suivre les caprices du récit, les poëtes italiens l'affectionnent pour raconter, et depuis Boccace, qui la prit des Siciliens, les nombreux récits en vers qu'a produits l'Italie sont à peu près tous en *ottava rima*. L'octave des Siciliens diffère quelque peu de celle des Florentins; elle se compose de huit vers sur deux rimes constamment entrelacées. Boccace s'empara de cette forme; mais, pour lui donner plus de variété et de facilité, il se contenta de croiser les rimes des six premiers vers, et plaça à la fin deux vers *tronchi* (masculins) qu'il fit rimer ensemble. C'est cette forme de l'octave qu'adopta Politien, et après lui l'Arioste, le Tasse et tous les poëtes de l'Italie.

Les Toscans revendiquent l'octave comme indigène à leur pays; les Siciliens réclament la priorité, textes et dates en main. Les Siciliens ont raison quant à l'Italie, mais ce qu'ils ne disent pas, c'est que l'octave était employée par nos troubadours et même par nos trouvères longtemps avant que la muse poétique des Siciliens se fût encore éveillée. On connaît une octave de Thibaut de Champagne, fort antérieure aux poésies siciliennes, et dans laquelle la mesure syllabique et la rime sont absolument les mêmes que dans l'octave florentine de l'Arioste. — Les Espagnols, les Portugais ont adopté l'octave pour leurs grands poëmes. L'*Araucana*, les *Lusiades* sont en *ottava rima*, comme le poëme du Tasse; mais les Français l'ont à peu près complétement abandonnée, et ce n'est que par boutade et par imitation qu'on en trouve cà et là quelques-unes chez nos poëtes. Lord Byron a écrit en octaves la plupart de ses poëmes.— La *sesta rima* ou sixain n'est qu'un diminutif de l'octave, une octave florentine dans laquelle on a retranché le cinquième et le sixième vers. Les *Animaux parlants* sont écrits en sixains. J. FLEURY.

OCTAVE (*musique*), de ὀκτώ, *huit*.—Tout accord est susceptible de renversement, c'est-à-dire que la note la plus grave dont se compose l'accord, que nous supposerons formé de deux sons, peut être placée à la partie aiguë, et réciproquement. L'accord le plus parfait, le plus simple, puisqu'il a pour rapport de sons l'unité, est évidemment l'*unisson*. Deux *ut*, sonnant en même temps et au même point de la corde, constituent l'unisson pris généralement pour type. Renversons cet accord, c'est-à-dire faisons que les deux *ut*, tout à l'heure entre eux dans le rapport de 1 à 1, soient dans le rapport de 1 à 2. Le premier occupera la partie grave, le second la partie aiguë, et ainsi naîtra l'*octave*. Celle-ci est donc, après l'unisson, le plus simple des accords. C'est la consonnance *parfaite*, par excellence; elle ne peut être altérée, c'est-à-dire diminuée ou augmentée, sans produire immédiatement la plus dure des dissonances. Il faut bien remarquer, d'ailleurs, que, si on fait entendre un accord composé d'une note quelconque et d'une autre note pareille située à une ou plusieurs octaves de distance, cette consonnance si parfaite de l'octave s'altérera peu à peu, de façon qu'à la distance de plusieurs octaves l'accord devient dur et dissonant.

Pour marcher diatoniquement d'une note à son octave, il faut passer par sept degrés

et faire entendre huit sons différents. Le système complet et rigoureux de l'octave est composé de trois tons majeurs, deux tons mineurs et deux semi-tons majeurs. Le système tempéré est de cinq tons égaux et deux semi-tons formant entre eux autant de degrés diatoniques sur les sept tons de la gamme jusqu'à l'octave du premier. Mais, comme chaque ton peut se partager en deux semi-tons, la même octave se divise aussi chromatiquement en douze intervalles d'un semi-ton chacun, dont les sept précédents gardent leur nom, et les cinq autres prennent chacun le nom du son diatonique le plus voisin, au-dessous par dièses et au-dessus par bémols.

On défend, en harmonie, de faire de suite plusieurs octaves par mouvement semblable. Cela tient à ce que l'octave, étant naturellement l'accord le plus parfait, est aussi celui dont on se lasse le plus vite. Dans certains cas cependant, le compositeur fait entendre à dessein plusieurs octaves de suite, ce qui donne beaucoup de mouvement et de vivacité à l'idée dramatique. Souvent plusieurs parties, jusque-là séparées, se réunissent à la fin d'un morceau et marchent à l'unisson. Ces sortes d'effets pourront être poussés beaucoup plus loin ; c'est la voie qu'a ouverte M. Wilhem et dans laquelle il est aujourd'hui suivi par ses élèves.

On dit qu'un instrument *octavie* quand, sur une flûte, par exemple, on fait, par une inspiration, monter un son quelconque à l'octave. En renforçant ainsi l'inspiration, l'air renfermé dans le tuyau et pressé par l'air extérieur est obligé, pour céder à la vitesse des oscillations, de se partager en deux colonnes égales ayant chacune la moitié de la longueur du tuyau. GASPERINI.

OCTAVE (*liturg.*).—Espace de huit jours consacré à solenniser quelque grande fête et pendant lequel on répète une partie de l'office de cette fête elle-même ainsi continuée : *jugis et continuata festivitas*, comme disent les liturgistes latins. L'ancienne loi avait des octaves aux fêtes des tabernacles, de la dédicace du temple, etc. Suivant quelques auteurs, les octaves que l'Eglise célèbre aux fêtes de Pâques et de la Pentecôte auraient été instituées dès les premiers temps du christianisme, et celles de l'Epiphanie et de la Noël un peu plus tard. D'autres prétendent que ce ne fut que vers le commencement du VIIIe siècle que s'introduisit, en Occident, l'usage des octaves, particulier à l'Eglise latine, car les Grecs ne l'ont pas adopté. P. T.

OCTAVIA (FAMILLE), célèbre famille patricienne de Rome, dont les branches principales étaient les *Rufus* et les *Balbus*, qu'il ne faut pas confondre avec la maison plébéienne de ce nom. Octave fut le dernier et le plus illustre rejeton de cette famille, qui s'éteignit avec lui.

OCTAVIE. — Deux dames romaines, célèbres dans l'histoire, ont porté ce nom. — 1° OCTAVIE, petite-nièce de Jules César et sœur d'Auguste. Elle épousa en premières noces Claudius Marcellus, et, cinq mois après la mort de ce dernier, Marc-Antoine, le triumvir. Elle était d'une rare beauté et douée des plus belles qualités. Cette union devait cimenter l'amitié entre Auguste et Antoine ; mais ce dernier, toujours épris de Cléopâtre, laissa sa femme en Italie et se rendit en Egypte. Octavie partit pour le rejoindre ; mais elle fut forcée de s'arrêter à Athènes et de retourner en Italie sans le voir. Auguste, irrité des affronts faits à sa sœur, ou plutôt choisissant ce prétexte pour satisfaire son ambition, résolut d'en tirer vengeance. Octavie chercha en vain à s'interposer entre son frère et son époux ; la guerre fut déclarée, et Antoine perdit la bataille d'Actium. Octavie passa le reste de ses jours près d'Auguste, traita les enfants d'Antoine comme les siens propres, et, plus tard, fit épouser sa fille Marcella à Agrippa, fils aîné du triumvir. Elle mourut, l'an 11 avant J. C. (C. U., 744), par suite de la douleur que lui causa la mort de son fils Marcellus, qu'elle avait eu de son premier mari, et qui avait épousé Julie, fille d'Auguste, auquel il devait succéder. Auguste lui dédia le monument connu sous le nom de *portique d'Octavie*. Elle avait eu d'Antoine deux filles du nom d'Antonia ; l'aînée épousa Domitius Ahænobarbus, et la seconde, Drusus, frère de Tibère. Saint-Réal a écrit sa vie. — 2° OCTAVIE, fille de l'empereur Claude et de l'impudique Messaline. Elle fut d'abord fiancée à Lucius Silanus, petit-fils d'Auguste ; mais sa mère parvint à rompre ce mariage, et lui fit épouser Néron, son fils, qui la répudia, sous prétexte de stérilité, lorsqu'il fut monté sur le trône, pour épouser la sanguinaire Poppée. Il l'exila ensuite dans la Campanie, sur les rapports mensongers de Poppée, qui l'avait accusée de rapports criminels avec un jeune esclave

égyptien, habile joueur de flûte, nommé Eusérus. Le peuple montra tant de mécontentement de cet acte d'injustice, que Néron se vit bientôt forcé de la rappeler à Rome, où elle fut reçue avec enthousiasme. Le peuple même brisa la statue de Poppée. Cette dernière résolut de se venger, et Néron, vaincu par ses instances, engagea Anicet, le meurtrier de sa mère, à déclarer qu'il avait reçu les faveurs d'Octavie. Il la relégua alors dans l'île Pandataria, où on lui ouvrit les veines. La frayeur empêchant son sang de couler, on l'étouffa dans la vapeur d'un bain chaud, et on envoya sa tête à Poppée l'an 62 après J. C. Octavie n'était âgée que de 20 ans. Alfieri en a fait le sujet d'une de ses tragédies.

OCTAVIEN. — C'est le nom que prit Octave après son adoption par Jules César, en changeant, selon l'usage consacré dans ces circonstances, la désinence de son nom de famille. — OCTAVIEN est aussi le nom d'un antipape de la famille des comtes de Frescati. Il se fit élire par deux cardinaux, après la mort d'Adrien IV, et prit le nom de Victor IV. L'empereur Frédéric le protégea. Il convoqua, en 1161, à Paris, un conciliabule où Alexandre III fut déposé. Il mourut à Lucques, en 1164, entouré du mépris général.

OCTAVIN. — On appelle ainsi une petite flûte qui sonne à l'octave de la flûte ordinaire ; on ne peut l'employer, tant les sons en sont stridents, que dans les orchestres nombreux.

OCTOBRE, du latin *octo*, huit. — C'est le nom du huitième mois de l'année des Romains, qui commençait au mois de mars ; mais l'année ayant éprouvé des variations et commençant actuellement au mois de janvier, octobre désigne le dixième mois de notre année. Le 22 ou le 23 de ce mois, le soleil entre dans le signe du Scorpion, qui correspond à la mauvaise saison, ce qui lui a fait donner le nom de *octo-imbrium*, le huitième des pluies, en sous-entendant *mensis*, mois. Ce mois, composé de trente et un jours, était personnifié, chez les anciens, par un chasseur ayant un lièvre à ses pieds, des oiseaux au-dessus de sa tête et une espèce de cuve auprès de lui, attributs désignant la chasse et les vendanges. Chez les modernes, Octobre est couronné de feuilles de chêne et vêtu d'incarnat, parce que, dit-on, dans ce mois les feuilles commencent à prendre une teinte rougeâtre. Le dieu Mars avait, selon l'ancienne astrologie, son domicile au Scorpion, et, comme ce signe correspond au mois d'octobre, ce mois était consacré à cette divinité ; on lui sacrifiait un cheval chaque année à cette époque ; le rite exigeait que la queue de la victime fût transportée du champ de Mars, où on la lui coupait, jusqu'au temple du dieu, avec assez de vitesse pour qu'il en tombât encore quelques gouttes de sang sur les flammes de l'autel quand on y arrivait. Dans les premiers jours du mois d'octobre, les Egyptiens célébraient une fête qu'ils appelaient la fête du *bâton du soleil*, supposant, dit-on, que cet astre avait besoin d'un soutien après l'équinoxe d'automne.

Dans ce mois on célébrait, à Athènes, les Thesmophories en l'honneur de Cérès. Sept batailles mémorables ont eu lieu dans le courant du mois d'octobre : la première est celle de *Salamine*, qui délivra la Grèce et sauva la civilisation ; la seconde et la troisième sont celles d'*Issus* et d'*Arbèle*, qui assurèrent à Alexandre la conquête de l'Asie ; la bataille de *Philippes* est la quatrième, c'est là que périt la république romaine avec les derniers Romains ; la cinquième est celle que livra Constantin sur les bords du Tibre ; la sixième fut la bataille de *Lépante*, qui délivra l'Europe des Turcs ; et la septième la bataille d'*Iéna*, gagnée par Napoléon sur le roi de Prusse et le duc de Brunswick.

OCTOGONE (*géom.*), du grec ὀκτώ, *huit*, et γωνια, *angle*. — L'octogone est une figure géométrique formée par huit lignes droites qui se coupent deux à deux dans un même plan. Celui dont les côtés ainsi que les angles sont égaux est dit *régulier* et présente plusieurs propriétés dont voici les principales : si l'on joint par des diagonales les angles au sommet deux à deux, on obtient un carré inscrit au même cercle que l'octogone ; si l'on prolonge les côtés de deux en deux, on obtient encore un carré dont le côté est égal au diamètre du cercle circonscrit et à la diagonale principale de l'octogone. L'angle, au centre, est de 45° ; l'angle, au sommet, de 135°. Dans tous les cas, la somme des angles est égale à douze angles droits. En admettant le côté de l'octogone régulier comme unité, le périmètre est 8, la diagonale diamétrale 2,614, la diagonale de deuxième ordre 2,414, celle de troisième or-

dre 1,848, le rayon du cercle inscrit (apothème) 1,208, la circonférence de ce cercle 7,586, le rayon du cercle circonscrit 1,307, la circonférence de ce cercle 8,197, la surface de l'octogone 4,8320, celle du cercle inscrit 4,4770, celle du cercle circonscrit 5,3620. Nous ajouterons que l'octogone a 4 diagonales principales, 8 du deuxième ordre, 8 du troisième ordre, en tout 20 diagonales. — Pour construire un octogone inscrit à un cercle donné, il suffit de tracer deux diamètres perpendiculaires, puis, parallèlement aux lignes qui joignent les extrémités des diamètres, de mener deux nouveaux diamètres, également perpendiculaires entre eux; en joignant par des lignes droites toutes les extrémités successives des quatre diamètres, on aura l'octogone régulier demandé. S'il s'agissait de tracer un octogone circonscrit à un cercle donné, il suffirait de mener quatre tangentes perpendiculaires deux à deux, puis, parallèlement aux deux diagonales du carré construit, on tracerait quatre nouvelles tangentes qui, avec les quatre premières, composeraient l'octogone régulier circonscrit. A. B.

OCTOPODES (*moll.*). — Les octopodes forment, pour Latreille, le second ordre des mollusques céphalopodes avec les caractères suivants : peau entièrement continue, de sorte que la tête n'est pas séparée du tronc; bras au nombre de huit; dans les uns coquille nulle ou représentée seulement par deux petites pièces cartilagineuses et intérieures, dans les autres coquille grande, extérieure et sans cloison. Cet ordre renferme deux familles : les ACOCHLIDES, n'ayant pas de coquilles; à l'intérieur, deux petites pièces cartilagineuses. Ils se subdivisent en trois genres : *poulpe*, *élédone*, *léachie*. Les CYMBICOCHLIDES ont une coquille uniloculaire, en tout ou en partie extérieure. Plusieurs ont deux de leurs tentacules plus longs que les autres; leur moitié supérieure ou terminale est élargie en forme de feuillet ou de nageoire. Trois genres composent cette famille; ce sont les genres *ocythée*, *argonaute*, *bellérophe*.

OCTROI (*adm., écon. pol.*). — On désigne aujourd'hui sous le nom d'*octroi* des taxes locales frappées sur les denrées et autres objets destinés à la consommation ou à l'usage des habitants d'une ville ou d'une commune. Les octrois sont du ressort des administrations municipales, et se perçoivent généralement à l'entrée des villes ou des communes au profit desquelles les sommes perçues doivent être employées. — L'origine de ces taxes se confond avec celle des cités, c'est-à-dire avec l'origine même de la société civilisée. Elles existaient, chez les peuples de l'antiquité, dans les villes des grands empires d'Asie, et nous avons, entre autres, le témoignage d'Aristote, qui cite une ancienne loi de Babylone portant un impôt équivalent au dixième de tout ce qui entrait dans cette capitale. Les villes de la Grèce percevaient aussi de pareilles taxes, qu'elles faisaient principalement peser sur les étrangers, et qu'elles confondaient avec d'autres droits semblables à ceux de notre douane (*voy.* DOUANES, ECONOMIE POLITIQUE, IMPÔT). Sous la domination des Romains, on avait vu multiplier les taxes locales, dont le produit, destiné d'abord à pourvoir aux besoins des villes, avait ensuite été presque entièrement détourné de sa destination par la rapacité d'un pouvoir avide et corrompu. Enfin, lorsque les anciennes villes tombèrent sous les ruines de l'empire d'Occident, ces impôts disparurent avec elles, pour apparaître de nouveau, sous différentes formes, à la naissance des villes modernes qui surgirent au berceau de notre civilisation. C'est depuis lors qu'ils nous sont connus sous le nom d'*octroi*. On a voulu faire dériver ce nom du latin *auctor*, *auctoritas*, et on nous a dit en même temps qu'octroi signifie *concession*. En preuve de tout cela, on n'a eu rien de mieux à citer que le passage suivant de Cicéron : « *Malus auctor qui auctoritatem quam in re habere se contendebat, probare non poterat.* » Depuis l'époque de Cicéron, on a glissé sur douze siècles pour s'arrêter à l'an de notre ère 1054, et on a trouvé qu'alors, pour la première fois, le mot *auctoriare* avait été employé dans une charte citée par Muratori. Par cette charte, l'abbé Ricolfi de Saint-Vital de Ravenne donne en emphytéose une certaine étendue de terrain à l'évêque de Modène, et on y remarque les expressions suivantes : « *Vobis... eas res tenendas... vestrisque successoribus stare et auctoriare seu defensare promitte.* » Dans des temps plus rapprochés de nous, Mesnage fait mention du mot *octriare* à la place d'*auctoriare;* mais il est évident que, soit dans le passage de Cicéron, soit dans la charte de l'abbé de Saint-Vital, les mots *auctor*, *auctoritas*, et l'expression barbare *auctoriare*, ne signifient nullement *concession*, mais simple-

ment et exclusivement *garantie* ou maintien de la chose vendue ou louée. Il eût été plus raisonnable peut-être d'adopter une autre étymologie qui n'a rien de romain. Alors, au lieu d'un mot latin barbarisé, *octroi* aurait été un mot barbare latinisé à la manière du moyen âge. En effet, chez les Armoricains, *autron* signifiait seigneur, et on peut y rattacher naturellement l'idée d'une concession. Cela serait, d'ailleurs, conforme à la vérité historique, puisque, réellement, le droit d'imposer des taxes locales fut compris dans les chartes accordées par les seigneurs ou les souverains aux communes. On pourrait alors y rallier aussi l'idée de garantie résultant de l'étymologie latine, et on aurait dans l'ensemble le véritable sens du mot *octroi* tel qu'il appartient à l'histoire économique des nations modernes, car c'est réellement une concession faite par un pouvoir souverain à une commune constituée en un corps moral, concession qui renferme, de sa nature, l'obligation, de la part de ce même pouvoir souverain, de maintenir et de garantir l'exercice des droits accordés en faveur des concessionnaires, et c'est ainsi que le mot *octroyer* a été employé, même de nos jours, dans une acception plus large que celle du mot *octroi*, restreint à la spécialité des taxes municipales. C'est à ce dernier point de vue que nous avons à le prendre en considération dans cet article.

La concession des octrois suppose nécessairement l'existence d'un pouvoir souverain exercé sur les corps moraux, auxquels les octrois sont spécialement concédés. Par conséquent, lorsque les villes du moyen âge, et principalement celles de la Flandre, de l'Italie, de l'Allemagne, se furent complétement émancipées, et que chacune d'elles devint, du moins par le fait, une véritable puissance souveraine, les octrois y furent nécessairement confondus avec les autres impôts; ce ne furent plus des octrois, mais des contributions indirectes ou des droits de douane. Cependant, à mesure que se développait la formation des nations modernes, les villes rentrèrent dans le cercle des pouvoirs secondaires de l'Etat, dont elles étaient appelées à faire partie; elles eurent alors de nouveau des taxes spéciales, et en vue de leurs anciens statuts, ou par d'autres motifs, elles furent tacitement et expressément autorisées, par le souverain, à s'imposer dans certaines limites. Dans cette condition des villes, depuis le commencement surtout du XVIe siècle jusqu'à nos jours, l'histoire des octrois municipaux nous offre un intérêt d'autant plus grand qu'elle nous révèle, dans l'existence de ces taxes, une des plaies les plus cruelles de notre société et un des plus grands fléaux de l'industrie et du commerce.

En Espagne, les fruits de la terre sont frappés par l'impôt local à leur naissance même. Atteints plusieurs fois dans leur circulation par une foule d'exactions arbitraires, ils sont poursuivis par le fisc jusqu'au dernier moment de leur consommation; des nuées d'agents fiscaux de toute espèce, à commencer par l'alcade et les conseillers municipaux, exercent des vexations inouïes, entravent toutes les transactions, et portent partout la désolation et la misère. — En Angleterre, l'administration locale étant abandonnée à elle-même et livrée à des mains inhabiles et mercenaires, les taxes locales étaient devenues, pour la plupart des habitants des bourgs et des villes, un poids insupportable. Un petit nombre de privilégiés exerçaient un odieux monopole sur la masse des autres consommateurs; mais, pour remédier à ces abus, il fallait attaquer l'ancien édifice des corporations et réformer entièrement l'administration municipale. C'est ce que l'on a fait ou ce que l'on a essayé de faire par de nouvelles lois, d'abord en Ecosse en 1833, ensuite en Angleterre en 1835, et en Irlande en 1840. Mais, si les abus ont diminué, ils n'ont pas disparu, et les lois dont on vient de parler laissent encore le champ ouvert à de nouvelles réformes.

En Allemagne, les taxes locales ont peut-être été plus nombreuses que partout ailleurs. Les seigneurs levaient d'abord sur leur territoire des impôts sans contrôle. Les villes, qui ont succédé aux seigneurs, en ont fait autant jusqu'à ce que le pouvoir municipal fut réduit à une simple magistrature de second ordre. On fut alors généralement frappé du système vicieux et ruineux des taxes locales; les gouvernements cherchèrent à modifier les bases de la législation municipale par de nouvelles lois, surtout depuis 1815. C'est ce qu'a fait l'Autriche en 1816, la Bavière en 1818, le Wurtemberg en 1822, la Prusse en 1831, la Saxe en 1832.

En France, les taxes locales se sont également multipliées, comme partout ailleurs.

Anciennement, à l'occasion du renouvellement de quelque imposition sur la vente des marchandises, les communes obtenaient du souverain, à titre d'*octroi*, qu'une partie du produit de cet impôt fût employée à subvenir à leurs besoins. Au commencement du XVIIIe siècle, le gouvernement leur retira cet octroi et se l'appropria. Du reste, les octrois qui demeuraient en vigueur dans les communes étaient généralement regardés comme des priviléges ou des droits seigneuriaux; aussi furent-ils compris dans cette déclaration, émanée de l'assemblée constituante le 11 août 1789, que *tous les priviléges des bourgs, villes et communautés d'habitants étaient abolis sans retour et demeuraient confondus dans le droit commun des Français.* Mais on ne pouvait pas changer ainsi d'un trait de plume la constitution et l'organisation de trente mille communes. Il fallait tout réédifier et réorganiser, et, dans l'état où se trouvait alors la société française, cela était extrêmement difficile, sinon impossible. Cependant l'assemblée constituante voulut poursuivre son ouvrage, et décréta la suppression des octrois à partir du 1er mai 1791. Mais, bientôt après, la France eut à éprouver de douloureuses vicissitudes au milieu du trouble et du desordre, et, lorsque le calme revint, les octrois des communes furent rétablis, sous le Directoire, par la loi du 9 germinal an V (29 mai 1797). Toutefois, comme on était encore, à cet égard, sous l'empire des idées de 1789, et que l'on persistait à voir dans ces taxes un reste des priviléges du système féodal, on leur donna, pour en justifier le rétablissement, le nom d'*octrois de bienfaisance;* ils devaient être affectés à l'entretien des hospices et des établissements de charité, dont le revenu était insuffisant. Cependant le produit des octrois rétablis fut employé, comme auparavant, aux dépenses communales. Les octrois furent encore augmentés, et donnèrent lieu, d'un côté, à de nouvelles vexations, et de l'autre à la falsification des denrées. L'élévation progressive des octrois amena généralement une diminution proportionnelle dans la consommation des objets, même les plus nécessaires à la vie. D'après des données statistiques qu'il faut néanmoins toujours accueillir avec réserve, il paraîtrait que, de 1805 à 1811, les droits d'octroi étaient encore assez modérés pour permettre une consommation de 86 kilogrammes de viande par tête, mais que, par suite des nouvelles augmentations de ces droits, la consommation de la viande aurait été réduite à 52 kilogrammes par tête ou à 61 kilogrammes *maximum*, tandis qu'elle serait de plus du double en Angleterre.

Quoi qu'il en soit, les tarifs des octrois en général, et particulièrement de l'octroi de Paris, frappent assez rudement tout ce qui est nécessaire à la vie; rien n'y échappe. Les vins, les eaux-de-vie, les esprits, les cidres, les bières, les raisins, les huiles d'olive ou de graine, et les essences, les graines oléagineuses et les farines de ces graines, les suifs de toute espèce, le sel, les viandes de toute sorte et de quelque manière qu'elles soient préparées, le beurre, le fromage, les foins et toute sorte de fourrages, la cire, la bougie stéarique, les bois à brûler, le charbon de bois et le charbon de terre, les bois à construire, la chaux, le plâtre, les pierres, les bateaux, toutes ces matières s'y trouvent classées en soixante-neuf articles et taxées au poids, au nombre ou à la mesure. Cette nomenclature du tarif de l'octroi de Paris comprend à peu près tous les objets frappés par les octrois des autres villes de la France, et généralement aujourd'hui dans toutes les villes des autres Etats de l'Europe. L'octroi de Paris est régi et administré, sous l'autorité du préfet de la Seine, par un conseil d'administration composé d'un directeur et de deux régisseurs. Les droits d'octroi appartenant à la ville et les droits d'entrée encaissés pour l'administration des contributions indirectes sont perçus simultanément, avec l'annotation distincte, sur une même feuille, de ce qui est dû à titre d'octroi et de ce qui est exigé à titre de contribution pour le gouvernement. En vertu des lois publiées en 1833 et en juin 1848, on a imposé un premier décime en sus du droit principal d'octroi, et un second décime doit être perçu pendant l'année 1849; un décime en sus du principal des contributions indirectes est aussi perçu pour le compte du trésor.

En France comme dans les autres pays, les octrois les plus considérables sont établis dans les provinces les plus manufacturières. Ici la population agglomérée est plus nombreuse, la consommation plus grande et la perception plus facile. Quant à la France, il suffira de citer le département du Nord, où le produit des octrois a donné, en 1848, plus de 2,700,000 fr. A Lille, sur

une population de 75,000 âmes, le revenu de l'octroi, indépendamment des contributions indirectes, a été de plus de 900,000 fr.; à Roubaix, ville de 31,000 âmes, célèbre par ses manufactures, l'octroi donne environ 166,000 fr.; à Turcoing, 134.000 fr. C'est pourtant à Paris et dans les autres villes où se concentrent les manufactures et les grands ateliers qu'une nombreuse population ouvrière se trouve frappée par les fréquentes crises de l'industrie et du commerce, et, par conséquent, exposée à l'indigence et souvent à une affreuse misère ; et, lorsqu'on pense que les octrois pèsent principalement sur cette population, on ne peut se dissimuler les graves inconvénients de ces taxes. On veut les assimiler aux contributions indirectes; mais d'abord, bien que plusieurs économistes, d'accord en ceci avec les hommes d'Etat pratiques, aient représenté les contributions indirectes comme l'impôt qui se perçoit le plus facilement et d'une manière presque insensible, il n'est pas moins vrai que cet impôt perçu sur les denrées à l'intérieur a été, dans tous les temps et chez toutes les nations, extrêmement impopulaire. Ensuite les octrois n'offrent pas le caractère d'une contribution qui pèse également sur tous les habitants; ils frappent exclusivement, au contraire, cette partie de la population qui, dans les circonstances actuelles surtout, devrait être le plus ménagée, non-seulement au point de vue économique, mais aussi au point de vue politique, dans l'intérêt de la conservation de l'ordre général. Ainsi l'exemple que nous avons cité du département du Nord nous fait voir que les 2,700,000 francs tirés des octrois doivent être payés par une population de 400,000 âmes, c'est-à-dire par un peu moins du tiers de la population totale de ce département, qui est de 1,133,000 âmes. Les villes et les communes, il est vrai, sont aujourd'hui, pour la plupart, sans ressource, et ne peuvent guère faire face à leurs besoins toujours croissants que par des impôts. Dans cette position, c'est sans doute un problème difficile à résoudre que celui de remplacer les octrois, tels qu'ils se trouvent établis en ce moment, par d'autres taxes moins onéreuses et donnant un revenu suffisant; mais on aura, toutefois, à s'occuper sérieusement de la diminution de ces charges, soit par la réduction possible des dépenses, soit en simplifiant les rouages de l'administration et en réprimant efficacement les abus qui peuvent s'être glissés dans la perception, et qui tiennent souvent à la nature même des dispositions fiscales de la loi. C'est là une nécessité, en attendant que la question relative aux modifications dont les octrois actuels seraient susceptibles, ou à la manière dont ils pourraient être convenablement remplacés, soit mûrement étudiée et définitivement résolue. DE LENCISA.

OCULÉES (*ent.*), ordre des *hémiptères*, section des *hétéroptères*, famille des *géocorises*. — Cette tribu a été établie par Latreille, qui lui assigne les caractères suivants : gaîne du suçoir n'offrant à découvert que deux ou trois articles; tous les pieds insérés près de la ligne médiane du dessous du thorax, terminés par deux crochets distincts, prenant naissance au milieu de l'extrémité du dernier article, et ne servant point à courir ou à ramer; bec libre et ordinairement droit; tête non rétrécie postérieurement, et les yeux très-gros; labre saillant. Ces insectes, qui fréquentent les lieux aquatiques, forment les trois genres *leptope*, *acanthie*, *pélogone*.

OCYPODES (*crust.*), ordre des *décapodes*, section des *brachyures*, tribu des *quadrilatères*. Ce genre, établi par Fabricius et restreint par Latreille, offre les caractères suivants : carapace carrée et très-élevée ; front proéminent; antennes intermédiaires très-petites, à peine bifides au bout et ayant le premier article plutôt longitudinal que transversal; aucun des pieds n'est terminé en nageoire; le quatrième article des pieds-mâchoires extérieurs, ou de la paire inférieure, est inséré près du milieu du sommet du précédent ou plus en dehors. Ces crustacés se tiennent souvent à terre, surtout après le coucher du soleil; on les rencontre sur les plages sablonneuses des bords de la mer ou des fleuves, où ils se creusent des terriers dans lesquels ils se retirent la nuit. Ils courent avec une si grande rapidité, qu'Olivier dit n'avoir pu attraper à la course une espèce qu'il nomme *ocypode chevalier*, et que Latreille pense être la même que celle à laquelle les Grecs avaient donné le nom d'*hipperis*. Ils se nourrissent des cadavres, qu'ils dévorent avec avidité. Il est curieux de voir ces animaux, sur les bords de la mer, disputer aux goëlands et aux vautours une proie dont ils se sont emparés et sur laquelle ils accourent par milliers de tous les environs. Ce genre renferme un assez grand nombre d'espèces, parmi lesquelles

nous citerons seulement celle dont nous avons déjà parlé, l'*ocypode chevalier?* test de 18 à 20 lignes de largeur, presque carré, convexe et chagriné; chaperon étroit et crénelé; le bord des fossettes oculaires et la ligne saillante qui règne autour du test crénelés; pattes antérieures plus courtes que les autres; tarses minces. Cette espèce se rencontre sur les rives africaines de la Méditerranée. A. G.

ODALISQUE, d'*oda*, chambre, et de la terminaison *lik* ou *leuk*, qui indique la relation, le rapport; odalisque signifie donc littéralement relatif à la chambre. Les odalisques sont les femmes attachées au service personnel du Grand Seigneur. Elles sont pour nous une sorte de type idéal, dans lequel se résume tout ce que l'esprit, la grâce et la beauté peuvent offrir de plus poétique et de plus séduisant. Peut-être le profond mystère qui enveloppe le sérail jette-t-il notre imagination au delà des bornes de la réalité. Il est certain, toutefois, que les odalisques sont, pour la plupart, des esclaves géorgiennes et circassiennes choisies parmi les plus belles qui arrivent à Constantinople. L'expression *odalisque*, ou mieux *odalique* (*odalik* ou *odaleuk*), signifie, en langue turque, *concubine*. Lorsqu'une odalisque parvient à gagner l'affection du sultan et devient mère, elle passe au rang de *cadine* (dame de condition), auquel sont attachés de grands priviléges. — On donne le nom de *khass odaleuk* ou *fille de la chambre du Grand Seigneur* à des femmes esclaves attachées au harem impérial.

ODE (*poés.*). — L'ode, c'est le *chant* par excellence, l'hymne qui célèbre la majesté de Dieu, les mystères de la nature, les grandes œuvres des hommes, les sentiments qui s'épanouissent dans les cœurs; c'est le cantique des Hébreux, l'hymne guerrier des peuples du Nord, la chanson dont la mélodie nous berce; c'est la poésie lyrique tout entière. Mais, dans l'acception ordinaire du mot, le nom d'ode est restreint à une certaine forme du poëme lyrique, et c'est de celle-là seule que nous nous occuperons ici, renvoyant ce qui touche les autres à leur article spécial dans ce dictionnaire.

L'ode nous vient de la Grèce, comme la plupart de nos moules poétiques. L'*ode héroïque* moderne est calquée sur celle de Pindare, l'ode *gracieuse* sur celle de Sapho.

Il ne nous reste de Pindare que la partie la moins intéressante de ses œuvres, celle où il célèbre les chevaux, les chars victorieux dans les jeux de la Grèce. Rien de plus ingrat que ces sujets, sur lesquels, cependant, il a fait descendre une éblouissante auréole de poésie et de majesté, et qu'il a animés par une verve intarissable d'images, de digressions, et la merveilleuse mélodie du rhythme. « Tel, dit Horace, qui reconnaissait son impuissance en face du *Cygne de Dircé*, tel qu'un torrent, grossi par les orages, franchit ses rives et se précipite du sommet des montagnes, ainsi bouillonne, ainsi déborde à flots immenses le génie de Pindare, soit que, par d'audacieux dithyrambes, il déroule un nouveau langage, une harmonie désordonnée; soit qu'il chante les dieux et les enfants des Dieux, ces héros dont le bras vengeur fit tomber les centaures et les flammes de la terrible Chimère; soit qu'il célèbre l'athlète ou le coursier que la victoire a ramenés de l'Elide chargés de palmes immortelles, et qu'il leur élève un monument plus durable que leur statue; soit qu'il pleure le jeune époux ravi à son épouse désolée, et qu'élevant jusqu'au ciel sa force, son courage, ses vertus de l'âge d'or, il le dérobe à la nuit infernale. Un souffle vigoureux le soutient quand il s'élance dans le séjour des nuages, tandis que moi, semblable à l'abeille qui va recueillant, à force de travail, les sucs parfumés du thym le long des bois et des ruisseaux de Tibur, humble poëte, je compose des vers laborieux. »

On ne peut mieux peindre, en effet, la différence qui distingue le faire des deux poëtes. Pindare est ardent, emporté, lyrique malgré lui; il crée. Horace prend la forme lyrique, comme il prend une autre fois celle de la satire ou de l'épître: il s'avance d'un pas sûr, et, quand il s'écarte de la voie battue, il sait pourquoi et jusqu'où il s'emportera; il ne s'élance pas, il marche, même dans les sujets les plus susceptibles d'enthousiasme. Le poëte thébain, au contraire, s'élance toujours et se passionne, même dans les sujets qui le comportent le moins. Pindare est le poëte ému; Horace est l'artiste observateur.

Des autres poëtes lyriques de la Grèce, il ne nous reste rien ou à peu près. De Tyrtée, qui vengea son pays et ramena la victoire aux Lacédémoniens, trois brèves élégies; d'Alcée, quelques vers cités par les compilateurs de Stésichore, une vingtaine de

lignes; de Sapho, deux odes incomplètes, un hymne à Vénus, une ode débordant d'amour, et quelques vers épars; d'Anacréon, peu de chose aussi, rien peut-être, car les érudits ont à peu près prouvé depuis longtemps que les poésies publiées sous son nom, œuvres ravissantes de grâce et de mignardise, sont des imitations plutôt que les chants colorés et vigoureux du poëte de Téos.

Les Latins n'ont qu'un poëte lyrique, écho affaibli de la Grèce. Ce n'est pas cependant qu'Horace manque de charme, de caressante harmonie, ni même d'élévation. Il chante les exploits des Druses, le vengeur de César, l'homme de bien inébranlable au milieu des ruines du monde, ou le dévouement de Régulus, aussi merveilleusement que les danses des nymphes au clair de lune, le falerne savouré au bord des ruisseaux murmurants ou devant l'âtre qui petille, les querelles et les raccommodements des amants, ou les regards enivrants de Lalagé au doux sourire, au doux parler. Mais partout on sent le thème que l'on brode, et non l'inspiration qui saisit. On se souvient trop, en l'entendant parler de son enthousiasme, qu'il chante avec la même conviction les vertus stoïques de Zénon et la morale voluptueuse d'Epicure. Son ode sacrée, le *Carmen seculare*, est un chef-d'œuvre d'élégance; mais la foi en est absente. L'enthousiasme factice, tel a été l'écueil des poëtes lyriques, le défaut de l'ode dans tous les siècles. Peu sensible chez Horace, il devient glacial chez les poëtes de la pléiade, chez nos écrivains du XVIII[e] siècle.

Pendant le moyen âge, le chant lyrique prend une autre forme et d'autres noms; l'ode ne reparaît qu'à la renaissance, et en France seulement; l'Italie s'en tient longtemps au *canzone* des Provençaux, où les vers sont trop longs, où la rime est trop rare pour constituer un genre vraiment lyrique. C'est d'abord en latin que l'ode se réveille bruyamment. Buchanan met les psaumes en odes latines, et il ne reste indigne ni de l'un ni de l'autre de ses modèles, Horace et les livres saints. En français, Ronsard et ses amis *pindarisent* à qui mieux mieux, mais avec peu de succès. Ronsard, cependant, au milieu des obscurités dont il enveloppait, à dessein, sa diction, Ronsard a souvent de la grandeur; il trébuche contre l'impuissance de la langue, qui a de la grâce, mais non de la noblesse. C'est Ronsard et son entourage qui ont inventé la plupart de ces rhythmes lyriques attribués à Malherbe, qui n'en a pris que quelques-uns et en a négligé d'autres non moins harmonieux. Le poëte normand donna, le premier, à l'ode sa vigueur correcte; il joignit, dans ses odes, l'élévation des images à la variété de la forme; il sarcla le champ des mauvaises herbes qui l'encombraient; le bon grain resta seul; moisson un peu maigre, mais de belle venue, et promettant plus qu'elle n'a donné. Il y a chez lui, cependant, malgré la sobriété cherchée de *l'arrangeur de syllabes*, du mouvement, de l'éclat, de la sensibilité même, en ses meilleures productions, bien que cette dernière qualité n'y soit qu'exceptionnelle. Pendant longtemps, Malherbe n'a que des imitateurs, Racan, Maynard, et pas de rivaux. L'ode disparaît presque complétement de notre littérature jusqu'à la fin du règne de Louis XIV. C'est à peine si l'on y aperçoit çà et là quelques chants sacrés de Corneille et de Racine, imitation ou traduction d'hymnes, et cette grave parodie de Pindare, l'ode de Boileau sur la prise de Namur. La poésie lyrique, trop ombrageuse pour se plaire au milieu de cette grandeur un peu factice, se réfugiait à Saint-Cyr dans les chœurs dont Racine entremêlait ses drames bibliques.

Une pléiade de poëtes lyriques se lève alors et brille, pendant tout le XVIII[e] siècle d'un éclat plus ou moins emprunté. Ces poëtes se divisent en deux groupes: les uns se rattachent directement aux chœurs de Racine; ils font des variantes les psaumes et les cantiques de la Bible, et de cette source de sublime et inimitable poésie ils font jaillir parfois des gerbes de sentiment, de lyrisme et d'harmonie. C'est d'abord le fils même de Racine, dont les odes bien rhythmées ont le tort de se tenir trop absolument dans le domaine un peu aride de la théologie; c'est Lefranc de Pompignan, avec ses cantiques sacrés au rhythme varié, à la forme éclatante quelquefois, mais d'où la sensibilité est trop absente; c'est encore Gilbert, le poëte mort de misère, qui, sur son grabat d'hôpital, dictait cette ode imitée de plusieurs psaumes, qui nous a fait à tous venir des larmes, et ce Malfilâtre mélodieux, dont Gilbert a déploré la mort funeste. J. B. Rousseau, le poëte le plus complet de ce groupe, forme la transition entre les poëtes sacrés et

les poëtes mondains ; d'une main il tient la Bible, et de l'autre, il faut bien le dire, Pétrone et l'Arétin. Là est le secret de la faiblesse de Rousseau ; admirable dans la science du nombre, de l'harmonie mécanique, de l'élégance plastique, la foi, l'inspiration manquent à ses odes savantes et merveilleusement agencées. Il a des strophes magnifiques de grandeur et d'éclat ; mais la qualité essentielle du poëte lyrique, l'émotion lui fait défaut. On lit ses vers une fois ; on n'y revient plus.

Le groupe des poëtes philosophes se compose de la Motte, de Lebrun et de quelques satellites. Les odes du premier sont métaphysiques et anti-lyriques : l'homme, le souverain, l'émulation, la réputation, le mérite personnel, les sujets abstraits, voilà ce qu'il préfère, et l'exécution, chez lui, est à la hauteur du sujet. Son image avorte par amour de la précision, et sa poésie n'est que d'assez mauvaise prose. Lebrun est fort inégal, mais il a une grandeur, une âpreté sauvage, une audace peu communes, soit qu'il se plaise à contempler les merveilles de l'astronomie ou de la physique, qu'il trace la route des comètes ou sonde les mystères des volcans et des tremblements de terre ; soit qu'il chante la royauté du génie, la science désarmant les forces terribles de la nature, la chute des rois, l'enthousiasme de la gloire et de la patrie ; soit qu'il voile les cordes de sa harpe pour recommander à Voltaire la nièce du grand Corneille ; il emporte son lecteur à travers un luxe d'images éblouissantes et sublimes, et, ce qui est plus difficile, il sait être sublime en parlant du Dieu abstrait du déisme :

Fougueux comme Pindare et plus mythologique.

Talent immense, mais incomplet, mais peu coloriste ; noble, vigoureux, mais roide et décharné ; il abuse de la mythologie, de la majuscule, de la hardiesse cherchée, du placage des métaphores. Admirable dans ses imprécations, il reste prosaïque dans ses conseils à la république. Lancé au premier rang dans l'agitation révolutionnaire, il n'est pas tout à fait étranger à certains excès qui ont été reprochés à la révolution Sous la terreur cependant, on l'entend protester comme André Chénier, et écrire alors le chant suave et amer qui l'apparente, pour cette fois seulement, avec le chantre de *la Jeune captive*. Quant à Chénier, bien qu'il ait eu quelques inspirations vraiment lyriques, il fut, avant tout, un poëte élégiaque et pastoral. Son faire est précisément l'opposé de celui de Lebrun ; peu de fougue, une vigueur modérée, une couleur luxuriante.

L'Allemagne n'a guère eu d'odes qu'au XVIIIe siècle, à l'époque où sa littérature devint savante et se modela sur la nôtre. Mais, contrairement à ce qui se passe chez nous et en Italie, l'ode d'outre-Rhin ne descend presque jamais à la flagornerie courtisanesque ; elle chante de préférence Dieu, l'amitié, la nature, la patrie, les nobles sentiments de l'âme. Au XVIIIe siècle, on voit apparaître tour à tour Cramer, le traducteur inspiré des psaumes ; Klopstock l'impétueux, qui entremêle sa *Messiade* de hautes inspirations lyriques, lorsqu'il peint Dieu dans l'orage, ou lorsqu'il traduit en vers humains les chants des intelligences supérieures ; Wieland, métaphysicien jusque dans ses écarts lyriques ; Kleist, Gleim, Herder, Lessing ; puis, au-dessus d'eux tous et comme deux soleils au milieu des astres de la nuit, Schiller le mélancolique, Gœthe l'artiste païen. Avec eux, l'ode retrouve son originalité, sa rêverie, son doux germanisme. Gardons-nous d'oublier ceux qui les ont suivis et dont les chants égayent et consolent l'Allemagne depuis un demi-siècle : Heine, le ravissant humoriste ; Uhland ; Burger, le faiseur de ballades ; Hebel, le poëte en sabots, dont les chants exhalent un parfum de ferme et de blondes moissons.

En Angleterre aussi, l'ode jette un vif éclat ; Gray, Akenside, Prior, Pope parmi les classiques, Byron, Moore parmi les contemporains, en ont tiré d'éclatants et solennels accords. En revanche, l'ode ne s'est que médiocrement acclimatée dans les langues méridionales. L'Italie cite, à la vérité, Chiabrera, Filicaja, Testi, Fantoni, Mazza ; mais presque partout l'originalité manque, et avec elle la véritable inspiration. La littérature espagnole et, sa sœur, la littérature portugaise ne sont pas beaucoup plus riches dans le domaine de l'ode.

Quant à nous, trop souvent nos poëtes ont remplacé l'enthousiasme réel par l'enthousiasme factice ; ils ont crié : Loin d'ici, profane vulgaire, ou Terre, prête l'oreille! pour débiter ensuite des banalités. L'apostrophe, l'exclamation, la prosopopée et autres figures véhémentes, à force d'être prodiguées dans leurs écrits, finissent trop souvent par

glacer et étourdir le lecteur. On s'était persuadé que l'ode était dans les mots, dans l'agitation désordonnée. Boileau avait exalté le beau désordre de l'ode, et ce mot a enfanté une foule d'extravagances déclamatoires. Deux grands poëtes contemporains ont porté résolûment, par leur exemple, la hache dans cette théorie; ils ont compris et proclamé que l'ode est dans l'idée et non dans les mots, dans le sentiment intime et non plus seulement dans l'harmonie. Ils ont banni de l'ode l'enthousiasme symétrique, les faux ornements, et y ont fait entrer les richesses du monde matériel, les mélodies du rhythme, à côté des secrets du cœur et des sublimes enseignements de la religion et de la philosophie. De ces deux poëtes, Lamartine est plus grand, plus sympathique, plus ému, plus largement inspiré; Hugo, plus pompeux, plus éclatant de couleur, plus amoureux de la forme, plus profondément artiste. A côté d'eux, dans un cadre plus modeste et sans changer son titre de chanson, Béranger a souvent fait entendre des accents dignes de l'ode.

Béranger forme la transition entre l'ode héroïque et cet autre chant qu'on est convenu d'appeler *ode anacréontique* Anacréon n'a cependant pas écrit d'ode dans le sens que nous attachons à ce mot; les strophes régulières inventées par Sapho et Alcée, les strophes, antistrophes, épodes, imitées, par Pindare, des chœurs de la tragédie, il ne les emploie jamais. Son vers est toujours le même, et ses odes ne sont nullement distribuées en strophes symétriques. C'est l'idée que nos poëtes ont imitée de lui, et non la forme. L'ode anacréontique, c'est une pensée délicate, un tableau gracieux, voluptueux souvent, ingénieux toujours, un petit *quadro* de genre, quelquefois un rapprochement, un accident, un mot, une échappée de vue, un rien soigneusement enchâssé comme une pierre précieuse dans quelques vers chaudement colorés. Les Grecs de la décadence faisaient de l'Anacréon avec grand succès, et plus d'une de leurs œuvres est allée grossir le mince volume du poëte de Téos, au lieu de se rendre directement à l'Anthologie. A l'époque de la renaissance, les poëtes italiens et français ont fait de l'Anacréon avant que Henri Estienne eût publié le recueil grec. petit volume dont il comparait le contenu à ce navire d'ivoire dont parlent les anciens, que recouvraient tout entier les ailes d'une abeille. Mais, après, ce fut une fureur; les plus graves firent leurs anacréontiques. On a des recueils des poésies latines de cette couleur, publiés à l'époque de la renaissance. On y voit figurer tour à tour Sannazar, l'auteur du poëme *De partu Virginis;* Politien; Buchanan, le traducteur des psaumes; Bèze, le réformateur; Muret, le grave Pasquier, Remi Belleau. Tahureau, Dubellay, Passerat, Baïf, Rapin, Gilles Durant, Desportes, Bertaut, Ronsard et toute la pléiade écrivent leurs anacréontiques en français. Anacréon vint même très à propos pour tempérer le pindarisme. La langue était toute faite pour ces mignardises; aussi le XVIe siècle nous a-t-il légué bon nombre de charmantes anacréontiques, depuis la chanson *Mignonne, allons voir si la rose* jusqu'aux *Baisers* de Tahureau, depuis *Avril l'honneur des bois* jusqu'à la chanson du vanneur ou *Rosette, pour un peu d'absence*. Au siècle suivant, le fleuve anacréontique va se perdre dans le précieux de mademoiselle de Scudéri et dans les madrigaux dont Quinault lardait ses opéras; mais le XVIIIe siècle le retrouve, un peu maniéré et pomponné de roses qui n'étaient plus celles de la Grèce, mais non cependant complétement méconnaissable. Lamotte, qui faisait grincer la lyre de Pindare, tire des sons gracieux de celle d'Anacréon; Bernard, en la touchant, oublie sa recherche et retrouve du naturel; Lebrun perd de son austérité, et Millevoye rencontre des tableaux au coloris velouté, bien supérieurs à ces grands poëmes dont les contemporains l'ont tant loué que la postérité n'en a plus de souci. André Chénier, lui aussi, procède quelque peu d'Anacréon, mais beaucoup plus de Théocrite et des poëtes idylliques.

Après cette histoire de l'ode, il nous reste peu de choses à ajouter sur ce moule de la poésie lyrique. Sapho, Alcée nous ont légué la forme de l'ode telle qu'elle a été pratiquée par tous les poëtes postérieurs. C'est un chant d'un caractère élevé et grandiose, un chant de passion, d'enthousiasme ou de douleur; un cri de l'âme, rapide, passionné; peu prolongé, car l'enthousiasme passe vite; où l'image peut errer capricieuse, pourvu que la pensée reste, au fond, visible toujours et imprimant à toutes les parties du chant son cachet d'unité. Le langage doit en être poétique et hardi, l'image grandiose, le vers sonore, fortement rhythmé,

rarement long, excepté dans les sujets douloureux; la rime doit reparaître fréquente, entrelacée, symétrique, car l'ode est essentiellement un chant. Les Allemands y emploient le vers rhythmique, ainsi que les peuples du Midi, mais ils y ajoutent presque toujours la rime ou l'assonnance, pour lui imprimer plus énergiquement encore son caractère de poésie musicale. Ce serait, au reste, une grave erreur de croire que les meilleures odes sont celles qui se prêteront le mieux à la musique; c'est le contraire qui a lieu; la musique est jalouse de ses droits; elle demande simplement au poëte le nombre et l'harmonie, mais elle ne hait pas le vers faible et vague, la phrase flottante et facile à briser, c'est-à-dire les qualités opposées à celles que réclame impérieusement l'ode vraiment digne de ce nom. L'ode est un poëme complet, un drame qui doit, comme les œuvres de plus longue haleine, avoir son développement sériaire, son début, son action et son dénoûment. L'ode peut admettre tous les sujets; elle est tour à tour sacrée ou profane, bachique ou guerrière, philosophique ou sensuelle, héroïque ou élégiaque, didactique, satirique, politique, etc. Nous ne nous arrêterons pas sur ces subdivisions qui se définissent d'elles-mêmes. (*Voy.* CHANSON, POEME.) J. FLEURY.

ODED (*hist. hébr.*), prophète qui, après la victoire de Pekach ou Phacée, roi d'Israël, sur Achaz, roi de Juda, vint au-devant du vainqueur au moment où il allait faire son entrée à Samarie, lui reprocha sa cruauté envers ses frères hébreux, descendus comme lui d'Abraham, et dont il avait massacré 120,000, et le menaça de la colère de Dieu, s'il ne rendait la liberté aux 200,000 prisonniers qu'il traînait à sa suite pour les réduire à l'esclavage, action tout à fait contraire à la loi. Plusieurs grands personnages du royaume d'Israël parlèrent dans le même sens, et les captifs furent envoyés dans leur pays.

ODENAT (SEPTIMIUS), roi de Palmyre, issu d'une ancienne famille sarrasine, alliée aux Romains. Il succéda, dans les premières années de la seconde moitié du IIIe siècle après J. C., à son père, Septimius Aïranès Odenat, nommé aussi Nasorus, phylarque ou roi des tribus fixées dans les déserts qui avoisinent Palmyre, et sénateur de la colonie romaine établie dans cette ville. En 256, il soutint Cyriadès ou plutôt Mariadès, qui, fort de l'appui de Sapor, roi de Perse, se fit proclamer empereur à Antioche. Il prit part ensuite à l'expédition de Sapor contre la Syrie; mais ce monarque battit en retraite après avoir éprouvé un grand échec sous les murs d'Emèse, et Odenat, sachant que l'empereur Valérien se préparait à passer en Orient, se déclara tout à coup contre Sapor, le poursuivit et lui enleva une partie de son butin. Valérien arriva, et obtint d'abord des succès, mais il tomba entre les mains des Perses. Alors Odenat se hâta d'envoyer une ambassade et des présents à Sapor pour renouer alliance; mais ce dernier déchira sa lettre avec mépris, fit jeter ses présents dans l'Euphrate, et le menaça de l'exterminer avec toute sa famille, s'il ne venait se prosterner à ses pieds. Odenat, irrité de cet outrage, devint dès lors le plus fidèle allié des Romains. Il leva une armée, attaqua les Perses, coupa toutes les communications de Sapor avec ses Etats, et le réduisit à une extrémité telle que le monarque persan fut obligé d'abandonner de nouveau la Syrie pour tâcher de rentrer dans son royaume. Odenat l'attaqua au passage de l'Euphrate, le battit, s'empara d'une partie de ses trésors et de ses femmes, envahit ses Etats, enleva Carrhes et Nisibis, alla l'assiéger dans Ctésiphon, et prit le titre de roi. Gallien, fils de Valérien, prince sans cœur et sans énergie, régnait alors; Macrien, préfet du prétoire, se fit proclamer empereur et quitta la Syrie pour aller détrôner son rival. Odenat prit parti pour Gallien, leva le siége de Ctésiphon, entra dans la Syrie, et, ayant appris la mort de Macrien, assiégea son fils Quiétus dans Emèse, et s'empara bientôt de cette place après le meurtre de Quiétus par Balista. Il battit ensuite ce dernier, qui avait pris lui-même la pourpre. L'empereur, pour le récompenser de tant de services, le nomma général de tout l'Orient; mais c'était peu pour le vainqueur, il força Gallien à l'associer à l'empire (263). L'année suivante, il attaqua le roi de Perse, battit ses armées dans plusieurs rencontres et tenta de nouveau le siége de Ctésiphon, qu'il fut encore obligé de lever, d'abord pour s'opposer à une invasion de Scythes ou de Goths, qu'il força à chercher un refuge sur les vaisseaux qui leur avaient servi à traverser la mer Noire, ensuite, et ce fut là peut-être le motif déterminant, parce qu'il avait appris que Gallien, mécontent de l'avoir associé à l'empire, allait tourner ses armes contre lui; dé-

jà même le général Héraclius s'avançait à la tête d'une armée. Mais Odenat touchait au terme de sa carrière; il fut assassiné à Emèse, dans un festin, par son fils Onorodès, secondé par un certain Méonius, qui se fit proclamer empereur. Zénobie fit venger sur-le-champ la mort de son époux, ce qui n'a pas empêché les auteurs de la regarder comme complice de cet attentat. AL. BONNEAU.

ODENSE, ville située auprès du golfe de ce nom, et chef-lieu d'un bailliage qui s'étend sur la partie septentrionale de l'île de Fionie, en Danemark : elle est le siége d'un évêché et des autorités civiles de l'île. On y trouve un lycée avec une bibliothèque. Le roi y possède un palais, et dans la cathédrale on voit des tombes royales. Sa population est de près de 6,000 âmes. Odense a un port, et ses fabriques fournissent en quantité de la draperie, du savon, du sucre raffiné et des gants. Dans le bailliage d'Odense, il y a plusieurs petites places maritimes où l'on s'embarque pour le Jutland sur le continent, telles que Bogense, Middelfart, Assens et Stribfærge. Un canal facilite la communication entre le golfe d'Odense et le grand Belt.

ODENWALD, chaîne de montagnes d'Allemagne dans les grands-duchés de Bade et de Hesse. Elle s'étend au nord de la forêt Noire, depuis le Neckar jusqu'au Mein, et tire son nom des mots *Wodans-wald* ou *Odinswald* (forêt de Wodan ou Odin, divinité des anciens Germains). Les points les plus élevés de l'Odenwald sont le Katzenbuckel (dos de chat), près d'Eberbach, dans le grand-duché de Bade, qui a 2,180 pieds; le Neunkirch, dans la Hesse, 1,820 pieds; et le Felsberg, qui en a 1,696. — Cette chaîne de montagnes, occupée anciennement par les Allemands, était déjà, du temps de César, connue des Romains, qui y fondèrent de nombreux établissements pour réduire les indigènes. L'Odenwald est riche en sites pittoresques, et ses belles vallées, entrecoupées de plaines bordées des deux côtés par des collines sur lesquelles s'élèvent d'anciennes ruines, forment un ensemble des plus gracieux. Deux points sont principalement admirés par les touristes, le *Neckarthal* (vallée du Neckar), et la *Birgstrasse* (route de la montagne), construite par les Romains, entre Heidelberg et Darmstadt.

ODÉON.— Les anciens nommaient ainsi, du mot ᾠδή, *chant*, une sorte de théâtre couvert où se faisaient les répétitions des chants qui devaient être ensuite exécutés en public sur une plus grande scène. Le premier odéon fut construit à Athènes, au sud-est de l'acropole. Thémistocle le commença l'an de Rome 274, et, quarante ans après, Périclès l'acheva. Il était construit en pierre, soutenu par de riches colonnes, et sa couverture, faite, selon Vitruve, des mâts et des antennes enlevés à la flotte perse, avait la forme de la tente de Xercès (VITRUVE, liv. V, ch. IX). Il servit d'abord aux choréges des diverses tribus qui venaient y instruire et faire répéter les chœurs. C'était aussi le magasin où l'on entassait le matériel des fêtes et des jeux publics; et, de plus, comme il se trouvait à l'extrémité de la rue des Trépieds, tout près, vers la gauche, du théâtre de Bacchus, il servait de refuge aux spectateurs que la pluie chassait de cette vaste enceinte sans abri. Le mur extérieur de cet odéon de Périclès était entouré de portiques, et, à l'intérieur, si l'on en juge par les ruines de celui de Catane, bâti, ainsi que tous les autres, sur ce premier modèle, devaient se trouver, comme dans les grands théâtres, des siéges en gradins et une sorte de *proscenium*. Quand Sylla reprit Athènes sur Mithridate, Aristion, craignant que les Romains ne se fortifiassent dans l'odéon, y mit le feu et en détruisit ainsi toute la charpente. Ariobarzane, roi de Cappadoce, le fit rebâtir à ses frais par les architectes Caius et Lucius Stallius, et Menalippus. Selon toute apparence, on lui rendit sa première forme; car Pausanias, qui le vit après sa restauration, dit toujours qu'il ressemblait à la tente du roi des Perses. Le même historien nous parle d'un second odéon qui se trouvait à Athènes, sur une colline près de l'acropole, presque en face du rocher de l'aréopage, mais dont les ruines n'ont pu être retrouvées; Millin les confond à tort, selon nous, avec celles du pnyx. Le troisième et le plus magnifique des odéons d'Athènes était celui qu'Hérode Atticus avait élevé à la mémoire de son épouse Régilla. Comme celui de Périclès, il était tout près du grand théâtre de Bacchus, et c'est ce qui fait l'erreur de Chandler quand il ne voit, dans le second, que le premier reconstruit de nouveau. L'odéon d'Hérode, bâti au sud-ouest de l'acropole, flanquait la droite du théâtre, auquel l'unissaient les *stoa* ou portiques couverts d'Eumène, tandis que celui de Périclès tenait la gauche. Il reste quelques ruines importantes de cet édifice : des

débris, des gradins qui s'adossaient au talus de l'acropole; la partie inférieure des *stoa* qui le rattachaient au théâtre de Bacchus; une partie considérable du mur intérieur avec quelques arcades et quelques tours ouvertes sur la campagne et sur la mer. Les Turcs avaient même trouvé cette façade assez solide pour en faire la meilleure partie des fortifications extérieures de la citadelle d'Athènes. Hérode Atticus, selon Philostrate, avait bâti un autre odéon à Corinthe; il n'en reste aucun vestige. Après ceux d'Athènes, le plus magnifique de ces sortes de théâtres en Grèce était celui de Patras que Pausanias a décrit. Il avait été bâti vers la 125e olympiade avec l'argent que les Etoliens avaient donné aux habitants de Patras pour prix de leurs secours contre les Gaulois. Il n'en reste rien, quoi qu'en dise Chandler, qui veut à tort que la maison du consul anglais soit bâtie sur une partie de son mur. L'odéon de Smyrne avait pour principal ornement un beau tableau des Grâces, par Apelles. Celui d'Ephèse, sur la pente du mont Prion, n'offrait rien de remarquable, non plus que celui de Laodicée, si bien décrit par Chandler et Pockocke, et dont il ne subsiste plus que quelques gradins.—Le premier odéon qui fut construit à Rome date, non pas, comme le dit Fabricius, du temps de Cicéron, mais du règne de Domitien. Cet empereur le fit bâtir en même temps que le stade et la naumachie dont parlent Suétone (DOMIT., ch. V) et Eutrope (liv. VII, ch. XXIV), et le destina aux luttes lyriques instituées en l'honneur de Jupiter Capitolin. Stace, dans les *Silves* (liv. III, *Silv.* V, vers 9), ne le désigne que sous le nom de *theatrum tectum*, et de là, ainsi que d'une inscription qui désigne de même le petit odéon de Pompeia (ORELLIUS, *Collect. inscript. lat.*, n° 3294), Forcellini a pensé, avec quelque raison, que le nom d'*odéon* fut donné, par les Romains, à tout théâtre couvert. Le second, qui fut construit à Rome, le fut sous le règne de Trajan, par l'architecte Apollodore. Septime Sévère en fit bâtir un à Carthage, et enfin il en existait à Catane un autre dont Houel a décrit les ruines importantes.

A Paris, on nomme *Odéon* le théâtre construit en 1781 pour la comédie française, qui, sans asile fixe depuis 1770, jouait provisoirement dans l'étroite salle des Tuileries. C'est sur les terrains de l'hôtel de Condé, acheté 3 millions par le roi, que fut élevée la nouvelle salle, vaste parallélogramme avec péristyle en saillie et galerie couverte dans le pourtour. Les travaux commencés en 1774, d'après un devis montant à la somme de 7,500,000 fr. (*Mém. secrets*, VII, p. 176), et sur les dessins de l'architecte Peyre aîné pour la partie monumentale, et de Ch. de Wailly pour les intérieurs, ne furent achevés que dans les premiers mois de 1782. L'ouverture du *Théâtre-Français*, ainsi qu'on l'appela dès ce moment, se fit le 9 avril, par une comédie épisodique de la Harpe, *Molière à la nouvelle salle*, et une autre d'Imbert, l'*Inauguration du Théâtre-Français*. Métra, dans sa *Correspondance secrète* (tome XIV, p. 44), résume ainsi, sous la date du 2 janvier 1783, les jugements portés sur cette salle neuve, son ordonnance architecturale et ses décorations : « Le nouveau Théâtre-Français est vaste, commode et bien entendu; il y a quelques défauts de goût dans la salle, mais non d'intelligence. On a voulu qu'un lustre élevé à 2 pieds du plafond, sous un vaste réverbère, représentât le soleil, idée mesquine. On a placé autour les douze signes du zodiaque, idée ridicule. » Toute cette ornementation fut changée et fit place à un bariolage tricolore encadrant des allégories républicaines : statues de la Nature, de la Raison, et autres, lorsque, en 1793, on eut fait de cette magnifique salle le *théâtre de l'Egalité*. Le nom de *théâtre de la Nation* qu'on lui avait donné en 1789 n'avait pas semblé assez révolutionnaire. Sa dernière dénomination ne lui porta pas bonheur; les comédiens, ne l'ayant pas justifiée d'une façon assez patriotique, furent tous incarcérés le 3 septembre de cette même année 1793, et le théâtre fut fermé. Il servit, en 1795, de lieu de réunion à cette assemblée centrale des électeurs qui, soutenue par les sections de Paris, se mit en lutte ouverte avec la convention. Un décret qui déclarait cette réunion illégale en ordonna la dissolution par la force, et en effet il fallut envoyer des troupes pour faire évacuer le théâtre et avoir raison de cette résistance, qui n'était, comme on sait, que le prélude de la vaste insurrection foudroyée, deux jours après (13 vendémiaire, an VII), par le général Bonaparte, sur les marches de Saint-Roch. En 1797, quoiqu'il n'eût pas encore été rouvert, ce théâtre prit le nom d'*Odéon*, qu'il porte encore. La Mésengère criat

trouver la raison de ce nom nouveau dans le projet peut-être indéterminé de réunir là plusieurs genres de spectacle (le *Voyageur à Paris* [1797], tome III, p. 185). Mais, selon nous, la seule cause en est dans la manie du temps, qui imposait à tout, aux hommes comme aux choses, des noms empruntés à l'antiquité romaine ou grecque. C'est le 20 mai de cette année-là que, ayant Dorfeuille pour directeur, l'Odéon ouvrit enfin ses portes; mais c'était pour les fermer un mois après. Le 17 août, les représentations recommencèrent; par malheur, la révolution du 18 fructidor vint, quinze jours après, les interrompre encore. Tandis que le conseil des anciens se réunissait à l'école de médecine, celui des Cinq-Cents vint siéger à l'Odéon et tenir l'intérim des comédiens. C'est là que, le 19 fructidor, fut rendu le décret qui proscrivait les directeurs Carnot et Barthélemy. Une commission militaire chargée de sévir contre les ennemis de la nouvelle réaction remplaça les Cinq-Cents, et y tint quelque temps ses assises. La comédie put enfin y rentrer et s'y maintenir assez tranquillement jusqu'à ce que, le 19 mars 1799, un violent incendie qui détruisit tout son matériel et la meilleure partie de ses archives vint de nouveau l'en chasser. Le théâtre, dont il ne restait que les quatre murailles, mit neuf ans à sortir de ses ruines. Réédifié par Chalgrin, il prit le titre de *Théâtre de l'impératrice*, et, le 15 juin 1808, il se rouvrit aux comédiens qui, depuis 1799, erraient de la salle Louvois à la salle du Marais, et de la salle du Marais à la salle Feydeau. A partir de ce moment, et sous la direction de Picard, les comédies y alternèrent avec les opéras-buffas. En 1814, il reprit son titre de *théâtre de l'Odéon*, et, deux ans après, quoique ce nom, d'origine toute lyrique, justifiât plus que jamais la présence de la musique sur cette scène, les chanteurs italiens l'abandonnèrent, et l'on n'y joua plus que la tragédie et la comédie. Le 20 mars 1818, un second incendie consuma ce malheureux théâtre, et les acteurs cherchèrent un refuge à la salle Louvois. Rétabli encore une fois, il s'ouvrit le 23 octobre 1819, et jusqu'en 1821 fut une sorte de succursale de la Comédie Française. Mais alors, le genre tragi-comique ne paraissant pas suffire à sa fortune, on le renforça du genre lyrique. L'Odéon s'en trouva bien d'abord, les opéras traduits de Rossini et de Weber, quelques pastiches habilement faits avec les partitions italiennes, obtinrent de fructueux succès; cette bonne veine passée, la solitude se fit de nouveau. Les acteurs anglais qui y vinrent jouer Shakspeare n'y ramenèrent personne, et en 1832 il fallut clôturer tout à fait. L'Odéon, dès lors, ne s'était rouvert qu'à de rares intervalles, pour quelques représentations à bénéfice et pour celles des enfants du *gymnase Castelli*, etc., lorsque, en 1838, l'administration du Théâtre-Français, en lui prêtant son répertoire et ses acteurs, lui rendit une vie de deux années au plus. Les chanteurs italiens que l'incendie de la salle Favart laissait sans théâtre vinrent ensuite s'y installer pendant deux ou trois hivers jusqu'à leur prise en possession de la salle Ventadour. Enfin, le 28 octobre 1841, il fut rendu au public comme *second Théâtre-Français*, et depuis, ne faisant vacance que pendant les mois d'été, il n'a pas cessé d'exister. Une subvention de 60,000 francs, votée pour la première fois en 1843, et ensuite portée à 100,000 fr., l'a rendu viable, sinon complétement prospère. ED. F.

ODER (*géograph.*), fleuve d'Allemagne qu'Ortelius et d'autres géographes croient être le Viadus ou Viadrum et le Guttalus des anciens. Il prend sa source en Moravie, près de Rosenstadt, entre les monts Sudètes et les Krapaks. Dans son cours, de 900 kilomètres environ, dirigé du sud au nord-ouest ou au nord, il arrose la Silésie, le Brandebourg, la Poméranie, se divise, près de Gartz, en quatre bras, qui se jettent dans le lac de Damm pour en sortir en un seul canal. L'Oder traverse ensuite le grand lac de Frische-Haff, en Poméranie, et tombe enfin dans la mer Baltique par trois embouchures, le Peene, la Swiene et le Dievenow, qui forment à l'ouest l'île Usedom, et à l'est l'île Wollin. Ses affluents principaux sont, à droite, le Barthsch, l'Ostrawitza, la Warta, la Brahe et l'Ihna; à gauche, l'Oppa, la Neisse, l'Ocklau, la Weistritz, le Katzbach et le Bober. La Warta et la Neisse sont les plus importants. Ce fleuve communique, en outre, avec l'Elbe par le canal de Finow, qui unit la Fühner au Havel dans la régence de Postdam, et avec la Sprée par le canal de Frédéric-Guillaume ou de Mullroser, au-dessous de Francfort. Un autre canal, le *nouvel Oder*, terminé en 1753, pour abréger la navigation au-dessus de Custrin, remplace, pour ainsi dire, le fleuve lui-même, dont l'ancien

lit, qui s'ensable d'année en année, offre si peu de profondeur, qu'il n'est souvent navigable, dans les années de fortes chaleurs, qu'au printemps et à l'automne. L'Oder porte les petits bâtiments à partir de Ratibor, dans la haute Silésie; des bâtiments plus gros peuvent remonter jusqu'à Oppeln, et ceux de mille tonneaux jusqu'à Breslau. Swinemunde, dans l'île d'Usedom, est le grand entrepôt du commerce de ce fleuve; il sert même de port à Stettin pour les bâtiments d'un tonnage élevé. Des dunes encombraient autrefois le Swine et gênaient beaucoup la navigation; mais les travaux exécutés par la Prusse ont fait disparaître en partie ces obstacles, et Swinemunde est aujourd'hui un des plus beaux ports de la Baltique. L'Espagne et la France y envoient leurs vins, et les colonies leurs denrées, qui remontent de là dans l'intérieur des terres. Le commerce d'exportation consiste surtout en fruits qu'on envoie à Saint-Pétersbourg, en draps de Silésie, en douves et bois de construction dirigés sur la France, l'Espagne et le Portugal. L'Oder est fort poissonneux. — Ses marécages, célèbres par leurs pâturages et les bestiaux qu'ils nourrissent, commencent à Custrin. On a construit d'énormes digues destinées à les préserver de la fréquence des inondations et des canaux pour favoriser l'écoulement des eaux qui y séjournent, mais ce double but n'a été atteint qu'en partie. — On trouve dans le Hanovre une autre rivière nommée Oder; elle prend sa source près de l'étang d'Oderteich au Harz, traverse le val Oderthal, reçoit la Steinlake à Hattorf, prend le nom de cette rivière et se jette, à Katlenberg, dans le Ruhme, affluent de la Leine.

ODESSA (*géogr.*), ville et port de la Russie d'Europe, dans le gouvernement de Kherson, à 34 lieues O. de cette ville, à 140 N. N. E. de Constantinople et à 330 S. de Saint-Pétersbourg, sur la mer Noire, entre les embouchures du Dnieper et du Dniester, par 46° 28′ 54″ lat. N. et 28° 23′ 7″ long. E. Cette ville, bâtie sur l'emplacement d'une ancienne colonie grecque appelée *istropolis* ou *istrianorum portus*, n'était, en 1792, qu'un pauvre village tartare nommé Hadjibey, ainsi que la rade sur laquelle il se trouvait. Catherine II se décida, à cette époque, à y faire bâtir une ville, sur les conseils de l'amiral de Ribas, qui lui démontra l'insalubrité de Kherson et les avantages d'un nouveau port plus rapproché de la Turquie et admirablement placé pour l'écoulement des blés de la Russie méridionale. L'impératrice lui donna le nom d'Odessa, en mémoire de la ville grecque d'Odessus, située jadis non loin de l'embouchure du Dniester. En 1803, Odessa n'avait fait encore que de faibles progrès; son port offrait peu de sûreté aux navires; son territoire manquait d'eau potable et de bois. Mais le duc de Richelieu en fut nommé gouverneur: il possédait l'amitié du czar, et en obtint tout ce qui pouvait assurer la prospérité d'Odessa : un tribunal de commerce, un établissement de quarantaine, une bourse, des hôpitaux, etc. L'importance de la ville, sous un pareil administrateur, s'accrut avec une rapidité prodigieuse. En 1803, elle ne comptait que 7 à 8,000 habitants, et son commerce s'élevait à peine à 5 millions de roubles; en 1814, au moment où Richelieu la quittait, sa population dépassait 35,000 âmes et son commerce 45 millions de roubles. Odessa est, aujourd'hui, une ville de 45,000 habit., dont un quart seulement est originaire de la Russie. Elle est bien percée, bien bâtie, ornée de beaux monuments parmi lesquels on cite la cathédrale, le théâtre, le lazaret, la bourse, la banque, etc.; elle possède des établissements d'instruction civile et militaire, des écoles de navigation et de commerce, un musée, etc. Son port, grâce aux travaux qu'on y a entrepris, est maintenant sûr et commode, et peut contenir trois cents vaisseaux. Sa rade, très-vaste, offre un excellent ancrage et un abri certain, excepté contre les vents du S. E. Odessa est essentiellement commerçante et peu manufacturière; elle possède cependant des fabriques de poudre, de pommade, de savon, de draps, de soieries, des forges, des distilleries de grains et des chantiers de construction. On trouve, dans ses environs, beaucoup de colonies agricoles, dont un nombre considérable sont dirigées par des Grecs, des Allemands, des Bulgares, des Français, des Suisses, des Hollandais. La plupart des denrées y sont à bas prix, surtout les denrées alimentaires; ainsi le bœuf ne coûte que 5 ou 10 centimes la livre, et le reste à proportion. Le blé a toujours formé et forme encore le principal article de ses exportations; il lui arrive de tout le sud de la Russie, et, le plus souvent, au moyen de chariots traînés par des bœufs, à cause de la difficulté de la

navigation du Dnieper et du Dniester. Elle en approvisionne surtout Constantinople, Smyrne et les autres villes des échelles du Levant, Naples, Livourne, Gênes, Marseille, l'Algérie, et souvent les îles de la Grèce. Elle exporte, en outre, de grandes quantités de *suif*, de *laine* et de *fers*, des *cuirs*, de la *cire*, de la *potasse*, du *caviar*, du *cuivre*, des *fourrures*, du *bœuf salé*, du *goudron*, des *cordages*, des *toiles à voiles*, du *beurre*, de la *colle de poisson*, des *dents de morse*, du *clinquant*, etc. Le suif d'Odessa, qu'on dit supérieur à celui de Saint-Pétersbourg, est devenu une branche de commerce très-lucrative, qui enrichit d'autant plus le pays qu'il le force à se livrer en grand à l'élève des bestiaux. En 1814, le chiffre de l'exportation de ce produit, qui n'était que de 84,554 roubles, atteignait, dès 1826, le chiffre de 2,800,000. La quantité du suif s'élevant, celle de la laine a dû nécessairement augmenter en proportion. La qualité des laines d'Odessa s'est également beaucoup améliorée par l'introduction des moutons mérinos dans les gouvernements de Tauride, de Kherson, d'Ekaterinoslaff, où ils se sont fort multipliés depuis une quarantaine d'années. Odessa tire en grande partie le fer qu'elle exporte, de la Sibérie, par Taganrog, sur la mer d'Azof, entrepôt d'une grande importance, qui lui fournit en même temps du bois de construction, du goudron et de la poix. — Les principaux articles importés de l'extérieur sont le sucre, le café, les bois de teinture, les vins et eaux-de-vie, les étoffes de coton, les épiceries, la coutellerie, les oranges, les citrons, l'huile, l'étain et la vaisselle faite avec ce métal, les fruits secs, le papier, la soie, etc. Mais le commerce d'importation est cependant bien inférieur à celui d'exportation. En 1833, en effet, le premier s'est élevé à 12,258,100 fr. et le second à 28,459,900 fr.; le suif seul entrait dans ce dernier chiffre pour plus de 20 millions de roubles. En 1834, le rapport, il est vrai, n'était plus que de 14 à 19 millions de roubles, mais en 1835 il était de 14 à 23. — La navigation entre la France et Odessa n'occupait que le sixième rang en 1835 et 1836.

ODEURS (*chim., physiol.*). — A proprement parler, on devrait entendre, par ce mot, la sensation résultant des impressions reçues par l'odorat lorsque certaines substances se trouvent en rapport direct avec les organes de cette fonction spéciale. Mais, par une extension de langage assez ordinaire, le mot *odeur* est généralement passé de la sensation à la cause qui la produit. C'est ainsi que l'on dit l'*odeur de la rose*, l'*odeur du jasmin*, pour désigner le principe odorant émané de ces fleurs. Les odeurs envisagées à ce dernier point de vue ont été l'objet de nombreuses recherches, dans le but d'arriver à la connaissance de leur nature intime. Elles furent d'abord considérées comme un agent spécial désigné sous le nom de *principe recteur* et d'*arome*, regardé comme volatil, fugace, très-expansible, impondérable, complétement invisible, en un mot tout à fait inappréciable, si ce n'est pour la membrane olfactive des animaux. Depuis quelque temps, les physiciens sont généralement d'accord pour rejeter l'existence d'un principe particulier constitutif des odeurs. Celles-ci ne sont, à leurs yeux, que les corps odorants eux-mêmes extrêmement divisés et répandus dans l'atmosphère. Si nul agent chimique n'a pu, jusqu'ici, démontrer l'existence matérielle de ces particules odorantes, cela tient uniquement à leur division infinitésimale qui les dérobe à tous nos moyens d'investigation. Berthollet nous semble, toutefois, avoir résolu le problème en plaçant un morceau de camphre à la partie supérieure d'un baromètre entièrement rempli de mercure; bientôt le métal descend à mesure que le camphre diminue de volume, jusqu'à ce que ce dernier se trouve remplacé par un gaz odorant ne provenant d'aucune réaction chimique.

L'air est le véhicule de toutes les odeurs. Il ne s'opère aucune combinaison intime entre elles et lui. Les odeurs se répandent dans sa masse par un simple mélange pareil à celui d'un fluide dans un autre, et leur mouvement n'y est ni direct, ni rapide, ni susceptible de réflexion ou de réfraction; elles flottent dans l'atmosphère dont elles suivent passivement toutes les impulsions; aussi les vents les transmettent-ils à des distances considérables. Si l'on suppose, au contraire, l'atmosphère parfaitement calme et tranquille, l'intensité des odeurs y sera en raison inverse du carré de la distance. Mais l'observation la plus vulgaire démontre que les diverses odeurs sont loin d'être à un même degré dissolubles dans l'air; tout le monde sait que le parfum des roses se concentre autour des fleurs dont il émane et cesse d'être sensible à une faible distance,

tandis qu'un seul pied de réséda imprègne une masse de fluide beaucoup plus considérable. On sait encore que la quantité de matière suffisante pour déterminer la sensation des odeurs est si minime, que les physiciens citent tous les jours ce phénomène comme l'une des preuves les plus frappantes de l'extrême divisibilité de la matière pour ainsi dire portée jusqu'à l'infini. On a conservé, pendant plus de quarante ans, des papiers qu'un seul grain d'ambre avait parfumés, et qui, au bout de cet espace considérable de temps, n'avaient encore rien perdu de leur odeur.

Encore bien que les odeurs ne soient que des émanations matérielles des corps, il s'en faut beaucoup que leur intensité se trouve constamment en rapport avec le degré de volatilité respective de chacun de ces derniers. Tout corps odorant a donc une valeur propre sous ce rapport, et c'est en vain que l'on a voulu se rendre compte de ces différences par les degrés variables de solubilité. Le mode d'action spécial par lequel les émanations matérielles produisent les impressions odorantes nous est encore inconnu dans sa nature intime. Nous savons seulement qu'il faut, pour la production de ce phénomène, que les particules émanées des corps se trouvent en contact avec la membrane pituitaire, siége de l'olfaction. Mais on ne saurait nier que la volatilisation plus ou moins rapide d'une même substance odorante, dans un temps donné, n'exerce une action directe sur l'intensité de l'odeur provoquée par elle. C'est pour cette raison que la chaleur exerce une si grande influence.

Chaque substance a son odeur propre. Il résulte encore, parfois, de la combinaison de plusieurs odeurs entre elles, une odeur tout à fait distincte. L'odeur de l'ambre devient beaucoup plus intense lorsqu'elle est jointe à celle du musc, et l'eau de mélilot, presque inodore par elle-même, communique un parfum beaucoup plus fragrant à celle de plusieurs autres fleurs. On connaît encore diverses substances, parmi lesquelles nous citerons le musc, dont l'odeur varie sensiblement de nature suivant la distance à laquelle elles se trouvent placées. Le nombre des odeurs est donc pour ainsi dire infini. Les odeurs peuvent aussi se combiner, par voie d'affinité, avec certains corps : l'alcool est le meilleur véhicule des odeurs balsamiques ; les corps gras se chargent plus facilement de celles des fleurs de la famille des liliacées. Les gants de peau conservent parfaitement l'odeur de l'ambre, le papier et le coton celle du musc ; la laine retient plus particulièrement les odeurs fétides. C'est sur la connaissance de ces affinités diverses que repose, en grande partie, la fabrication des essences, des eaux de senteur, des pastilles, des pommades odorantes, en un mot l'art du parfumeur.

Quoique les différentes circonstances de la vie doivent excessivement modifier l'odeur individuelle de chaque être organisé, chacun d'eux conserve constamment, néanmoins, un caractère spécial à cet égard. C'est par là que l'on peut expliquer comment le chien reconnaît la trace de son maître, lorsqu'il est à quelques lieues de distance, et comment le même animal, courant dans un espace où se trouvent enfermés plusieurs cerfs, reconnaît la piste de celui sur lequel il a été lancé d'abord.

Les huiles volatiles élaborées dans le tissu des végétaux sont la source ordinaire des émanations odorantes que celles-ci répandent dans l'atmosphère. Leur production résulte de mille causes, internes ou externes, qu'il est impossible d'examiner en particulier. Nous mentionnerons seulement l'influence de la température : si la chaleur est trop forte, les huiles volatiles se dissiperont plus promptement qu'elles ne se renouvellent ; si la chaleur est trop faible, au contraire, elles resteront concentrées dans les cellules, où elles sont élaborées, et, dans l'un comme dans l'autre cas, les fleurs seront à peine odorantes. Mais, si la chaleur n'est ni trop forte ni trop faible, les huiles volatiles s'exhaleront sans s'épuiser à mesure, et formeront autour des fleurs une atmosphère embaumée. Voilà pourquoi celles-ci ont, en général, une odeur plus prononcée le matin et le soir que durant la nuit et dans le milieu du jour. L'humidité de l'air contribue aussi à rendre les végétaux plus odorants en pénétrant leur tissu délicat, dont elle expulse les huiles volatiles.

On a voulu ranger les odeurs en un certain nombre de genres ; mais toutes ces classifications sont incomplètes ; celles, par exemple, qui sont basées sur la sensation agréable ou désagréable qu'elles procurent ne sauraient avoir rien de fixe, puisque l'on a, chaque jour, occasion de vérifier qu'une odeur qui plaît beaucoup à l'un déplaît à

l'autre. Les anciens n'employaient-ils pas pour assaisonnement l'*assa fœtida*, auquel notre dégoût a imposé le nom de *stercus diaboli*, tandis que les Asiatiques l'appellent encore de nos jours *le manger des dieux*. L'odeur de l'huile de baleine est recherchée avec avidité par les Groenlandais ; on sait encore que Louis XIV était désagréablement impressionné par les odeurs estimées généralement comme suaves. — D'autres auteurs ont encore prétendu classer les odeurs suivant le règne de la nature duquel elles proviennent ; mais encore ici rien de fixe, quoique l'on dût, au premier abord, présumer le contraire ; ainsi l'odeur du musc, si caractéristique et si répandue dans le règne animal, se rencontre dans un grand nombre de végétaux, auxquels elle a valu l'épithète de *musqué;* elle se rencontre même dans quelques substances minérales. L'odeur de l'ail se trouve également dans l'arsenic soumis à l'action du calorique, et dans les exhalaisons qui sortent d'une espèce de crapaud; l'odeur de violette existe dans l'éperlan.

Les effets produits sur l'économie vivante par les odeurs sont des plus remarquables ; ils se manifestent souvent, sur le système nerveux, par un autre effet que celui de la sensation. On cite, par exemple, plusieurs cas de purgations énergiques obtenues par la seule voie de l'odorat. Aretée de Cappadoce assure que des odeurs fortes ont, à sa connaissance, provoqué l'épilepsie. Nous avons eu l'exemple d'accès de fièvre survenus pour avoir dormi sous un arbre chargé de mouches cantharides. Qui ne sait par expérience avec quelle facilité les vertiges et la migraine sont provoqués, chez certaines personnes, par l'influence des odeurs les plus suaves? Ce résultat ne saurait être entièrement attribué à la formation de l'acide carbonique, lorsqu'il s'agit de fleurs, ainsi que le prouve la rapidité avec laquelle ces émanations affectent certains individus. Les odeurs produisent souvent encore un effet remarquable sur les facultés de l'entendement, en changeant la nature des idées, en vivifiant l'imagination. On peut donc mettre à profit, en thérapeutique, la faculté qu'ont les odeurs d'impressionner le système nerveux.

ODIER (Louis), habile médecin, né le 17 mars 1748 à Genève. Il étudia les mathématiques sous L. Bertrand, la physique sous Saussure, fit ses études médicales à Edimbourg, obtint le titre de *docteur* en 1770; se rendit successivement à Londres, à Leyde et à Paris, pour se perfectionner, et vint enfin se fixer à Genève. Il s'y fit d'abord remarquer par un cours de chimie où il exposa la théorie de la chaleur latente alors nouvelle sur le continent, et qu'il avait apprise du célèbre Black. L'étude de la médecine absorba bientôt toute son activité, et il introduisit dans cet art plusieurs remèdes nouveaux, tels que l'emploi de l'huile de ricin pour l'expulsion du ver solitaire, celui de l'oxyde de bismuth dans certaines dyspepsies et, en particulier, dans les crampes d'estomac, etc., et fut un des premiers qui signalèrent en France la découverte de la vaccine, qu'il travailla avec ardeur à propager. Il publia même, à cet effet, dès 1798, dans la *Bibliothèque britannique* (9ᵉ vol.), la traduction de l'ouvrage de Jenner. L'année suivante, il fu agrégé à l'Académie de Genève, et nommé professeur honoraire de médecine. Son cours eut du retentissement, et il en publia le sommaire en 1803, sous le titre de *Manuel de médecine pratique*. Cet ouvrage contient des vues neuves et pleines d'originalité. On trouve, dans la *Bibliothèque britannique*, une foule d'excellents articles rédigés par lui et signés par la lettre initiale de son nom. Il a laissé un *Diarium clinicum*, journal clinique manuscrit et en latin qui renferme toute la série de ses observations médicales. Il mourut en 1817, à Genève ; il avait fait partie du conseil des deux cents.

ODILE (Sainte). — La sainte la plus célèbre de l'Alsace, fille du duc Athic et de Bereswinde, que l'on croit sœur ou du moins parente de saint Léger. Elle naquit aveugle, et son père voulait la faire périr ; mais sa nourrice la transporta au monastère de Baume-les-Dames, et la vue lui fut miraculeusement rendue au moment où elle reçut l'eau du baptême. Athic la retira plus tard dans son château, situé sur une des plus belles montagnes des Vosges, entre Strasbourg et Schelestadt, la relégua au milieu de ses servantes et voulut enfin la marier contre son gré. Odile s'enfuit du côté de Fribourg, et, poursuivie par le cruel Athic, se réfugia au pied d'un rocher qui s'ouvrit tout à coup pour la dérober à la colère de son père. Le duc se repentit enfin de sa conduite, la rappela, et fit de son manoir un couvent où plus de cent jeunes filles vinrent bientôt se consacrer à Dieu sous la direction de la pieuse Odile. Il y joignit une église, et

sa fille deux chapelles qui subsistent encore, l'une dédiée à saint Jean et l'autre à la sainte croix. Athic mourut. Une révélation vint apprendre à la jeune abbesse qu'il expiait dans le purgatoire ses torts envers elle : Odile fit monter au ciel tant de prières, elle arrosa la terre de tant de larmes, que Dieu mit fin aux souffrances de son père. — Sa vie, toute remplie par les pratiques de la religion et de la charité, fut féconde en miracles. Nous ne citerons que celui de la source qu'elle fit jaillir d'un rocher, et dont les eaux, depuis sa mort, sont regardées comme un remède souverain contre une foule de maladies, et surtout contre celles des yeux.

Le corps d'Odile fut placé dans la chapelle Saint-Jean. On y voit encore aujourd'hui son tombeau, qui depuis des siècles est l'objet d'une vénération profonde. Les fidèles s'y rendent de toutes les contrées environnantes. Le lundi de la Pentecôte est spécialement affecté à ce pèlerinage, et la foule qui, à cette époque de l'année, gravit les flancs escarpés du mont Saint-Odile ne s'élève pas à moins de vingt mille personnes.

ODILLON (SAINT), cinquième abbé de Cluny, né en 961, était fils de Béraud *le Grand*, seigneur de Mercœur. Il succéda à saint Mayeul, abbé de Cluny, et gouverna cette abbaye, avec beaucoup de sagesse, pendant cinquante années ; il refusa constamment l'archevêché de Lyon, et institua dans l'église de Cluny *la fête de la commémoration des morts*, qui passa bientôt de Cluny à d'autres églises, et fut enfin célébrée par tout le monde catholique. Saint Odillon mourut le 31 décembre 1048, à l'âge de 87 ans. — On a de lui la *Vie de saint Mayeul*, celle *de sainte Adélaïde, impératrice;* quelques *lettres* et quelques *sermons* sur les principales fêtes de l'année. — Saint Pierre Damien a écrit sa vie. E. DE B.

ODIN ou **OTHIN**. — Nom du plus puissant dieu des anciens Scandinaves, Anglo-Saxons, Alemans, Vandales, Longobards et autres tribus teutoniques. Le mot *Wodan*, *Wuotan* ou *Gwodan*, qui signifie tout-puissant, est identique avec Odin et ne présente qu'une différence de dialecte. Suivant les deux *Edda*, dans lesquelles se trouvent rassemblées les anciennes traditions épiques et mythologiques chantées par les skaldes ou bardes du Nord, Odin est le fils aîné de *Bure* ou *Boer*, et de *Belesta*, fille du géant *Bergthor*. Il défit, avec ses deux frères *Wili* et *We*, le géant de la glace Ymer, dont le corps servit à former le monde. Odin n'en est donc pas le créateur, mais seulement le maître ; il règle et gouverne tout. Dispensateur de tous les biens, symbole de la lumière et du soleil, il est aussi célébré comme dieu de la poésie, de l'inspiration, de la sagesse et du chant ; on le considère comme l'inventeur des runes ; on le croit investi d'une puissance merveilleuse et satanique. Comme dieu de la guerre, on l'invoque sous le nom de *Walfader* pour obtenir la victoire; ceux qui tombent sur le champ d'honneur seront reçus chez lui à *Walhalla*. Toute la famille des dieux tire son origine de lui et de son épouse *Frigga* ou *Freya* (symbole de la terre). Il connaît les destinées de tous les hommes, mais il n'a le pouvoir ni de les fixer ni de les changer : de là son surnom *Allfader* ou *Allfadur*, père de tous. Au nombre des principaux fils d'Odin et de Freya, on compte *Thor*, dieu du tonnerre, le plus fort des dieux ; *Baldur*, le dieu de l'éloquence, du jugement et de l'innocence, dont la pureté est comparée à la blancheur du lis ; *Hermode*, le messager des dieux, armé du casque et de la cuirasse ; *Vidur*, le dieu du silence, et *Wale* le dieu des archers. Odin réside à *Gladsheim*, nom qui signifie séjour de la joie. Assis sur son trône (*Hlidskialf*), il voit tout ce qui se passe sur la terre; *Huginn* (la pensée) et *Muninn* (la mémoire), ses deux corbeaux, qui volent à travers le monde, lui apportent toutes les nouvelles. Parmi ses trésors se trouve l'anneau nommé *Draupner*, sa lance *Gungnir*, son cheval à huit pieds *Sleipnir*, son merveilleux navire *Skildbladnir*, ses deux loups *Geri* et *Freki*, auxquels il donne les mets servis sur sa table; car lui ne se nourrit que de vin. Nous devons citer ici une tradition qui se trouve chez Saxo Grammaticus, et suivant laquelle Odin est comme Zeus chez les Grecs, le chef d'une nouvelle famille de dieux, les *Ases* (*chefs* ou *dieux*). Cette race divine vint de l'Asie, des bords de la mer Caspienne et des contrées du Caucase, sous la conduite d'un chef appelé *Sigge*, et pénétra jusqu'au nord de l'Europe. Sigge dirigea sa marche vers le nord-ouest de la mer Noire, en traversant la Russie, à laquelle il donna un de ses fils pour roi, un autre fut accordé aux Saxons et un troisième aux Francs. Ensuite il traversa la péninsule cimbrique et le Danemark, qui reconnut pour son roi un autre de ses

fils, Skiold. De là il se rendit en Suède, dont le roi Gylfe l'accueillit, l'adopta, et embrassa sa religion. Il ne tarda pas à monter sur le trône, fit de Sigtune la capitale de son empire, et fonda un nouveau culte et une législation nouvelle. Il prit lui-même le nom d'Odin, et sous le titre de *drottars* institua douze prêtres seulement, auxquels furent confiées la rédaction et l'interprétation des lois. Ces drottars vivaient comme des prophètes et rendaient des oracles. Il bâtit ensuite le temple d'Upsala, enseigna à brûler les morts et répandit la doctrine de la réception dans le Walhalla des guerriers restés sur le champ de bataille. Sur le point de mourir, il se fit marquer avec des fers de lance en neuf endroits de son corps, et par cette espèce de consécration mérita d'être adoré comme un dieu. Les Ases, qui lui survécurent, continuèrent les sacrifices à Upsala et, après eux, laissèrent ce soin à leurs descendants, les rois de Suède. — Pour concilier les contradictions qui se trouvent dans les traditions sur Odin, plusieurs auteurs modernes admettent l'existence de plusieurs Odin ; on parle même de quatre. Mais les Scandinaves n'en ont jamais connu qu'un seul ; les Edda n'en reconnaissent pas d'autre. En anglais et dans les langues du Nord, le mercredi porte encore aujourd'hui le nom de jour de Wodan. POLEY.

ODOACRE, chef des barbares à la solde de Rome et destructeur de l'empire romain d'Occident, désigné à tort par les historiens comme roi des Hérules, était fils d'Edécon, chef de la tribu des Skhires ou Scyrres, et l'un des ministres d'Attila. Après la mort du roi des Huns, l'anarchie régna parmi les peuplades de races diverses que son autorité avaient contenues, et la discorde les mit fréquemment aux prises les unes contre les autres. Dans une de ces querelles sanglantes, Edécon fut, avec le plus grand nombre des siens, massacré par une tribu rivale, et le jeune Odoacre, pour se soustraire à l'animosité des vainqueurs, se réfugia dans les forêts du Noricum (Bavière), avec les débris de ses congénères. Là il vécut assez longtemps par le pillage de la manière la plus misérable et la plus précaire ; mais peu à peu la renommée de son père attira autour de lui une foule d'aventuriers, Turcilinges, Hérules et autres. Quant il crut sa troupe assez considérable pour lui permettre d'exiger des conditions avantageuses, il alla offrir ses services à l'empereur Julius Nepos, qui régnait alors sur l'Occident. Ce prince accepta et lui donna un grade éminent dans la garde impériale. Odoacre, ayant sous ses ordres le plus nombreux et le plus brave des corps mercenaires qui remplaçaient les Romains, désormais incapables de combattre pour eux-mêmes, ne tarda pas à exercer une grande influence sur la totalité de ces barbares, appelés *fédérés*, et put être considéré comme leur généralissime. Cependant ce dernier titre était porté par le patrice Oreste, qui n'avait que le commandement nominal de cette soldatesque dont Odoacre disposait en réalité. L'an 475, l'empereur ordonna à ses généraux de conduire l'armée dans les Gaules pour s'y opposer aux progrès des Visigoths. Cet ordre déplut également aux chefs et aux soldats, qui préféraient le climat et les loisirs de l'Italie aux dangers et aux fatigues d'une telle expédition. Oreste résolut de profiter de ce mécontentement pour détrôner Nepos. Il obtint le concours des barbares moyennant la promesse de leur distribuer le tiers des terres de l'Italie. Nepos ne fit qu'une très-faible résistance, et se retira à Salone, où il vécut dans l'obscurité. Oreste, au lieu de prendre la couronne pour lui-même, la mit sur la tête de son fils, Romulus Augustus (Augustulus par dérision), et gouverna au nom de cet enfant. Mais, comme il n'exécutait pas assez vite la promesse faite aux mercenaires, Odoacre se déclara contre lui, l'assiégea dans Pavie où il s'était réfugié, et lui fit trancher la tête. Quant à Augustule, son âge et son incapacité lui firent trouver grâce devant les révoltés, qui se bornèrent à le reléguer à Lucullanum, en Campanie, avec une rente de 6,000 livres d'or. Cette révolution, qui mit fin à l'empire romain d'Occident, arriva l'an 476. Odoacre se conduisit avec une rare modération. Pour légitimer en quelque sorte son usurpation, il envoya à l'empereur d'Orient, Zénon, les ornements impériaux, disant qu'il ne devait y avoir qu'un empereur, et reconnaissant sa suzeraineté, il le pria de lui conférer le titre de patrice et de gouverneur de l'Italie, ce qui lui fut accordé. Il poussa la précaution jusqu'à ne pas prendre le titre de roi vis-à-vis des Italiens, mais seulement vis-à-vis des barbares, et, comme la majorité de ceux-ci appartenait à la nation des Hérules, on s'habitua à lui donner le nom de roi des Hérules, ce qui a fait croire qu'il était chef de ce

peuplé par droit de naissance. Il distribua à ses soldats les terres promises par Oreste. Cette dépossession n'avait, en réalité, rien de bien cruel pour les Italiens, qui n'exploitaient alors qu'une faible partie de leur territoire ; mais ce qui fut désastreux pour eux, c'est qu'il enleva la totalité des esclaves aux anciens propriétaires, afin de les donner aux nouveaux, et par là mit les premiers dans l'impossibilité de cultiver les deux tiers qu'il leur laissait. A part cette spoliation, il fit preuve de beaucoup de sagesse. Comprenant que l'empire dont il était le représentant ne pouvait plus protéger des provinces lointaines et détachées, il céda aux Visigoths l'Auvergne et la Provence, enclavées au milieu de leurs conquêtes, et concentra les moyens défensifs sur la conservation de l'Italie, après avoir, toutefois, détruit l'établissement des Rugiens, sur le bord du Danube, parce qu'il savait que ces barbares avaient des intentions hostiles à son égard. Tout en s'efforçant d'assurer la sûreté extérieure, il tâchait de rétablir à l'intérieur le bon ordre et une administration régulière. Le sénat délibérait sur les affaires ; le consulat avait été rétabli ; les magistrats rendaient la justice ; la religion était respectée, et le chef, quoiqu'il professât l'arianisme, protégeait la liberté du culte catholique. Il semblait qu'une sorte de civilisation pouvait renaître, et les peuples commençaient à respirer ; mais la crise n'était pas terminée, et le monde avait encore à subir de nouveaux bouleversements. L'empereur de Constantinople, Zénon, se trouvait dans la dépendance du vaillant Théodoric, chef des Ostrogoths, qui, prenant le titre d'allié de l'empire d'Orient, se faisait payer un tribut de 2,000 écus d'or et dévastait, sous le moindre prétexte, les provinces confiées à sa garde. Pour se débarrasser de ce dangereux auxiliaire, Zénon lui montra l'Italie comme une riche proie et l'autorisa à la reprendre, en son nom, sur ceux qui l'occupaient, et qui, disait-il, ne remplissaient pas vis-à-vis de lui les conditions de leur vasselage. Les Ostrogoths se mirent en route et franchirent les Alpes Juliennes. Odoacre leur opposa une résistance héroïque. Mais son armée, abâtardie dans les délices de la conquête, s'était en quelque sorte italianisée ; d'ailleurs elle était formée de races dont le mélange rendait difficiles l'accord et la discipline militaire. Les soldats de Théodoric, au contraire, avaient pour eux l'unité nationale et la sauvage énergie qu'avaient entretenue leurs luttes continuelles contre les populations de l'Orient. Odoacre fut vaincu dans trois batailles, dont la dernière fut décisive. Il se renferma dans Ravenne et y soutint un siége de trois ans. Enfin les ennemis s'étant emparés d'Ariminum (Rimini), d'où il tirait ses subsistances, il fut obligé de capituler. D'après la convention, les deux chefs devaient régner conjointement sur l'Italie ; mais Odoacre, trop confiant, ayant accepté une invitation à un festin ou Théodoric voulait, disait-il, sceller leur réconciliation, fut massacré avec les officiers qui lui restaient attachés. C'est ainsi que finit l'an 493, après une durée de quinze ans, la domination des barbares fédérés ou mercenaires sur les débris de l'empire d'Occident. PH. LAVERGNE.

ODON. — Nom commun à plusieurs personnages historiques : 1° ODON (saint), très-célèbre dans les martyrologes anglais, où sa fête se trouve placée au 4 juillet, naquit en Angleterre, vers la fin du IXe siècle, de parents d'origine danoise. Employé, par les rois Alfred et Edouard, dans les affaires les plus importantes, il devint successivement chapelain du roi Athelstan, évêque de Wilton et archevêque de Cantorbéry. Il mourut en 961. — 2° ODON (saint), l'un des religieux les plus illustres du Xe siècle, né à Tours, dans le Maine, en 879, d'une famille noble, fut chanoine de Saint-Martin de Tours dès 899, moine à Baume (Franche-Comté) en 909, et second abbé de Cluny en 927. Sa sainteté et ses lumières répandirent sur son ordre un vif éclat et lui valurent l'honneur périlleux d'être choisi par les princes séculiers et les princes de l'Eglise comme arbitre de leurs différends. Connaissant son zèle pour la discipline, les moines d'Aurillac en Auvergne, de Sarlat en Périgord, de Tulle en Limousin, de Saint-Pierre-le-Vif à Sens, et de Saint-Julien à Tours, l'appelèrent, afin qu'il introduisît parmi eux une exacte réforme. Mandé ensuite en Italie, il y donna l'exemple de hautes vertus et fonda plusieurs communautés religieuses. Il mourut, près du tombeau de saint Martin, le 18 novembre 942 suivant les uns, et en 948 suivant les autres. On a de lui : un *Abrégé des morales de saint Grégoire sur Job* ; des *Hymnes en l'honneur de saint Martin* ; trois livres *sur le Sacerdoce* ; *la Vie de saint Gérard, comte d'Aurillac* ; divers *Sermons*, etc. — 3° ODON, quatrième comte de Savoie. Les possessions

de la maison de Savoie étaient encore resserrées dans l'étroite vallée de Maurienne, quand, vers le milieu du XIᵉ siècle, il épousa Adélaïde, unique héritière de Mainfroi, marquis de Suse, de Turin, et seigneur de plusieurs autres contrées en Italie. Cet héritage a commencé la fortune d'une dynastie qui compte huit siècles de progrès. — 4° ODON, fils d'Herluin de Conteville et frère utérin de Guillaume le Bâtard, duc de Normandie. A peine âgé de 14 ans, il fut, en 1049, promu à l'épiscopat de Bayeux, par l'influence de son frère et malgré l'autorité des canons. Lorsqu'en 1066 Guillaume s'embarqua pour la conquête de l'Angleterre, Odon réclama sa part de péril dans cette entreprise hasardeuse et fit équiper à ses frais 100 vaisseaux. Nommé, en l'absence du conquérant, gouverneur du royaume conquis, il ne mit point de bornes à ses prodigalités, et, quand le peuple, écrasé d'impôts, voulut secouer le joug, il donna à son frère le conseil de dépouiller les Anglais de leurs terres et d'en faire la répartition entre les Normands. Outre le château de Douvres et le comté de Kent, qu'il possédait déjà, Odon gagna à ce partage 253 fiefs disséminés en différents cantons. Enfin ses concussions le firent mettre en prison, et il y resta jusqu'à la mort de Guillaume, après laquelle il se déclara en faveur de Robert, qui disputait la couronne à Guillaume le Roux. Il fut, en conséquence, dépouillé de toutes ses possessions anglaises et renvoyé honteusement en Normandie, où il devint premier ministre du duc Robert. Enfin, en 1096, il partit pour la terre sainte avec ce prince, et, l'année suivante, il termina à Palerme son existence orageuse. — 5° ODON ou ODARD, savant évêque de Cambray, né à Orléans on ne sait en quelle année. Sa vie fut remplie par le travail et les bonnes œuvres. Il a laissé une *Explication du canon de la messe*, imprimée pour la première fois en 1640 (Paris, in-4°), et d'autres pieux *traités* insérés dans la *Bibliothèque des Pères*. Il est mort en 1113. — 6° ODON ou EUDES DE DEUIL (*Odo de Diogilio*), ainsi nommé d'un village de la vallée de Montmorency, où il naquit au commencement du XIIᵉ siècle. Il fut chapelain et secrétaire de Louis le Jeune, qu'il accompagna en ces qualités dans son expédition de Palestine. A son retour (1149), il succéda au célèbre abbé Suger dans le gouvernement de l'abbaye de Saint-Denis, où il mourut vers 1162. On a de lui un opuscule qui renferme des détails assez curieux sur la seconde croisade, et intitulé *De Ludovici VII Francorum regis profectione in Orientem ab anno* 1146-48, *opus septem libellis distinctum*. E. DE BÉLENET.

ODONATES (*entom.*). — Fabricius donne ce nom à sa cinquième classe des animaux articulés. Elle répond à peu près à la famille des *libellulines* de Latreille.

O'DONNEL. — C'est le nom d'une ancienne famille, célèbre dans les annales irlandaises et à laquelle appartenait le pays de Tyrconnel, actuellement le comté de Donegal, dans la province d'Ulster. Pendant quatre siècles, du XIIᵉ au XVIᵉ, les O'Donnel furent en lutte continuelle avec la famille O'Neal, qui finit par les dépouiller de toutes leurs possessions, que les O'Donnel ne recouvrèrent qu'après la chute de leurs ennemis, sous le règne d'Elisabeth. Ils s'opposèrent à la domination anglaise en Irlande, comme portant atteinte à la religion catholique. Cette famille suivit la fortune des Stuarts lorsque Jacques II, chassé du trône d'Angleterre, essaya de se maintenir au moins en Irlande, et fut obligée de quitter sa patrie après la perte de la bataille de la Boyne. Emigrée en Espagne et en Autriche, elle s'y fixa sous le nom de comtes de Tyrconnel. Le comte Charles O'Donnel entra au service de l'impératrice Marie-Thérèse, gagna, en 1746, à la bataille de Piacenza, le titre de général, et se distingua, plus tard, dans les batailles les plus mémorables de la guerre de sept ans. Il mourut à Vienne en 1770. — Les membres de cette famille qui avaient émigré en Espagne s'y firent également remarquer, et nous citerons *don Joseph-Henri O'Donnel*, qui gagna le titre de comte d'Abispal par ses succès militaires contre les Français pendant la guerre de l'indépendance. Sa conduite équivoque durant les événements politiques qui eurent lieu plus tard en Espagne, notamment ses démarches en 1823, le discréditèrent auprès de tous les partis, ce qui l'obligea de chercher un asile en France.

ODONTALGIE (*méd.*), du grec ὀδούς, *dent*, et ἄλγος, *douleur*; *douleur de dents*. — L'odontalgie n'est pas une maladie essentielle, mais un symptôme appartenant à un assez grand nombre d'affections fort différentes par leur nature et leur siége. Il est même souvent impossible au malade de déterminer si la douleur qu'il ressent existe

dans une ou plusieurs dents, dans ces organes ou dans la membrane qui entoure leurs racines, dans les nerfs qui vont se distribuer à la pulpe dentaire, dans les parois des alvéoles, ou bien enfin dans les gencives. Il est même probable que, fort souvent, plusieurs de ces parties sont en même temps douloureuses, quoiqu'elles puissent être affectées isolément. — L'odontalgie est plus fréquente dans l'enfance, la jeunesse et les premières années de l'âge adulte que dans les périodes plus avancées de la vie. Elle offre, outre les différences qui résultent de ses causes, une foule de variétés sous le rapport de son mode d'invasion, de ses degrés d'intensité, de sa durée, de son type continu ou intermittent, du retour périodique ou non de ses accès ; nous mentionnerons enfin la fixité ou la mobilité de la douleur et l'influence sympathique que celle-ci exerce sur les organes des principales fonctions.

L'odontalgie habituelle, chronique, peu intense, dépendant d'une carie ou de toute autre affection organique d'une dent, a pour conséquence la gêne de la mastication, la perte momentanée du sommeil, et provoque fréquemment des fluxions, mais n'offre aucun danger réel. L'odontalgie aiguë et violente, nommée vulgairement *rage de dents*, produit des élancements insupportables dans les dents et les parties voisines, quelquefois jusque dans les oreilles, les yeux, le crâne, et peut occasionner de la fièvre, des spasmes, des vomissements, des convulsions et même du délire ou des syncopes. Ordinairement la diminution des douleurs est annoncée par le gonflement de la joue et des gencives, avec salivation abondante et visqueuse.—Le traitement rationnel de l'odontalgie doit être basé sur sa cause spéciale lorsqu'elle sera connue. Contre l'inflammation des gencives et la pléthore sanguine, les saignées générales ou locales et les dérivatifs sur les extrémités inférieures; contre l'odontalgie névralgique, les dérivatifs, mais surtout les calmants et les opiacés, tels que l'opium, la jusquiame, le stramonium, la belladone, l'aconit, le camphre, le musc, la valériane, etc., et aussi les toniques, comme la camomille, la pyrèthre. L. DE LA C.

ODONTOGNATHES (*ichth.*), ordre des *malacoptérygiens abdominaux*, famille des *clupes*. — Le principal caractère de ce genre est tiré de la forme des os maxillaires terminés en longues pointes mobiles qui se portent en avant comme des cornes, ce qui le rapproche du genre thrisse, dont il se distingue par l'absence de nageoires ventrales. Une seule espèce, l'*odontognathe aiguillonné*, constitue ce genre ; c'est un poisson dont la taille atteint 5 à 6 pouces, de couleur d'argent, qui vit dans l'eau salée et dont la chair a beaucoup d'analogie avec celle de la sardine. Le nom qu'on lui a donné vient d'une disposition organique singulière. On distingue sur le ventre, à travers les téguments, deux rangées longitudinales d'aiguillons qui paraissent être la continuation des côtes. A. G.

ODONTOIDE (*anat.*), du grec ὀδούς, *dent*, et εἶδος, *forme;* qui ressemble à une dent.— Nom par lequel on désigne l'apophyse située à la face supérieure de la seconde vertèbre du cou et qui sert comme d'un pivot autour duquel s'effectuent les mouvements de rotation de la tête. Celle-ci est, en effet, intimement unie à la première vertèbre, qui elle-même vient s'implanter sur cette apophyse par la cavité ménagée dans son arc antérieur. — On appelle ligaments *odontoïdiens* les deux ligaments latéraux qui s'attachent à l'apophyse odontoïde d'une part et de l'autre à la partie interne de chaque condyle de l'occipital.

ODRYSES. — L'un des plus puissants peuples de la Thrace, et qui devait son nom, comme la ville d'Odryssa, en Thessalie, au dieu hyperboréen Odrysus. Le territoire des Odryses s'étendait depuis la ville d'Abdère jusqu'à l'embouchure du Danube, dans le Pont-Euxin (PLINE, lib. IV, chap. II). Ses principaux fleuves étaient l'Agriane, le Contadesdus et l'Hèbre ; c'est même sur ce dernier fleuve, près de l'endroit où il reçoit l'*Ardiscus* et le *Tonsus*, qu'était située la plus importante cité des Odryses, *Orestias*, ainsi nommée parce que, suivant la tradition, Oreste, pour se purifier du meurtre de sa mère, s'était lavé dans les trois fleuves qui la baignent. Orestias, rebâtie par Adrien, se nomme aujourd'hui Andrinople. Les Odryses subirent de bonne heure la suzeraineté du roi de Perse et lui durent l'espèce de suprématie que leurs princes exercèrent sur les autres peuples de la Thrace. A l'avénement de Philippe de Macédoine, en 360, la puissance de ces rois était à son comble; mais elle déchut bientôt avec Cotys Ier, et surtout avec Chersblepte. Le pays des Odryses, comme tout le reste de la Thrace, de-

vint alors une sorte de province macédonienne.

ODYSSÉE. (*Voy.* Homère.)

OEBALIE (*géogr. anc.*). — Nom que les poëtes donnaient quelquefois à la Laconie, parce qu'elle avait été gouvernée par OEbalus, fils de Cynostas. Virgile donne le nom d'OEbalienne à Tarente, colonie lacédémonienne.

OECHALIE (*géogr. anc.*). — Les auteurs anciens parlent de plusieurs villes de ce nom. Homère en place une dans la Thessalie. Hercule la détruisit parce qu'Euryte, qui y régnait, lui avait refusé sa fille Iole, qu'il lui avait d'abord promise. Strabon (liv. VIII) mentionne aussi deux villes de ce nom, la première dans le même pays et la seconde dans l'Eubée. Il y avait encore une autre OEchalie dans la Laconie, au sud de Messène et si voisine d'Andania, que quelques auteurs croient que c'était peut-être une seule et même ville. Auprès était le Carnasion, bois de cyprès où l'on célébrait, en l'honneur de Cérès et de Proserpine, des mystères qui ne le cédaient en splendeur qu'à ceux d'Eleusis.

OECOLAMPADE (*biog.*) fut un des apôtres de la réforme au XVIe siècle. Son nom était Jean Hausschein (lumière domestique); il le traduisit en grec, comme c'était l'habitude alors. Né en 1482 à Weinsberg, en Franconie, il fut destiné, par ses parents, au commerce, puis à la jurisprudence; mais il s'était passionné pour l'étude des langues grecque et hébraïque, et surtout pour celle de la théologie. Afin de s'y livrer avec moins de distraction, il prit l'habit de religieux de Sainte-Brigitte et entra dans le couvent d'Alton-Munster, près d'Augsbourg. Tendre rêveur, un peu enclin au mysticisme, Œcolampade ne put cependant demeurer dans le cloître, et en sortit pour se livrer à la prédication. Après être resté deux ans dans un couvent d'Alsace à traduire en latin saint Jean Chrysostôme, il retourna à Bâle, où il s'était autrefois lié avec Erasme, et y obtint une chaire de théologie, puis une cure. C'était l'époque des prédications de Luther et de Zwingli. OEcolampade, dans ses sermons, se joignit à eux pour attaquer le culte et les dogmes catholiques, et, peu de temps après, unissant la pratique au précepte, il rompit ses vœux et se maria. Erasme le raille agréablement à ce propos. La réforme, dit-il, s'annonce comme une chose tragique; mais ce n'est, au fond, qu'une comédie; cela finit toujours par un mariage. OEcolampade intervint dans la grande querelle entre Luther et Carlostad sur la présence réelle par un livre latin intitulé *Du véritable sens de ces paroles :* CECI EST MON CORPS, où il se prononçait dans le sens de Zwingli contre Luther. On sait que les deux partis, après de longues et injurieuses discussions, essayèrent vainement de terminer leur différend par la profession de foi de *Marbourg*, et que chacun d'eux garda ses sentiments respectifs. Depuis lors, OEcolampade fut un des plus ardents propagateurs de l'hérésie. Il assista aux conférences de Bade en 1526, comme avocat de Zwingli, qui n'avait pas jugé prudent de s'y rendre, et dont les idées furent, en effet, condamnées. Il assista également aux conférences de Berne en 1528, et à celles de Bâle en 1529. Il mourut en 1531, après une vie des plus agitées, vénéré comme un saint par le peuple protestant. Luther disait qu'il était mort accablé des coups du diable. OEcolampade n'avait rien de l'âpreté du chef allemand de la réforme; c'était une âme douce, mais ardente, et qui se rapprochait davantage de Melanchton, dont il était l'ami. Il a laissé, outre les ouvrages cités, des commentaires sur divers livres de l'Ancien Testament et des *Lettres* publiées en 1777, avec des notes historiques par Ch. Buttinghausen. Sa *Vie*, écrite en latin par Volfgang Capiton, a été insérée dans la *Vita eruditorum virorum*, et dans l'*Athenæ rauricæ*. Il en existe une traduction française, Lyon, 1562, in-12; et une allemande, Zurich, 1793, in-8.

OECUMÉNIQUE (*théol.*), du grec *οἰκουμένη*, *la terre habitée.*—Ce mot est synonyme d'*universel*. Il s'applique surtout aux conciles généraux auxquels tous les évêques de l'Eglise catholique ont assisté, ou du moins ont été convoqués. On compte dix-sept conciles unanimement reconnus comme œcuméniques, depuis celui de Nicée, tenu en 325, jusqu'à celui de Trente, terminé en 1563 (*voy.* Concile). — Plusieurs patriarches de Constantinople se sont attribué le titre d'*œcuméniques;* voici à quelle occasion : en transférant le siége impérial à Byzance, qu'il nomma la nouvelle Rome, et qui fut ensuite appelée Constantinople, Constantin voulut faire jouir cette ville de tous les honneurs, droits et priviléges accordés autrefois à l'ancienne capitale de l'empire. En conséquence,

les évêques de cette nouvelle ville impériale prétendirent exercer leur juridiction sur tout l'empire d'Orient. Vainement les patriarches d'Alexandrie et d'Antioche joignirent leurs remontrances à celles des papes. Les évêques de Constantinople ne s'en attribuèrent pas moins, dès le commencement du VIe siècle, le titre de *patriarches œcuméniques*. Jean IV, dit le *Jeûneur*, s'en empara avec encore plus d'éclat que ses prédécesseurs. Le pape Pélage II et saint Grégoire le Grand condamnèrent cette conduite. Les successeurs de Jean le Jeûneur maintinrent leurs prétentions qui devaient bientôt devenir funestes à l'Eglise. Elles avaient fait naître d'abord entre les patriarches de Constantinople et d'Alexandrie une rivalité qui enfanta, au Ve siècle, le schisme de Dioscore et des eutychiens; elles amenèrent ensuite le schisme consommé au XIe siècle entre les Eglises grecque et latine. Aujourd'hui tous les patriarches grecs prennent également le titre d'*œcuménique*, titre dérisoire, puisque cette *universalité* n'embrasse réellement que l'étendue de leurs patriarcats respectifs.

OEDÈME (*méd.*), du grec οἴδημα, *enflure*. — C'est le nom par lequel on désigne l'hydropisie partielle du tissu cellulaire en général; celle du tissu cellulaire extérieur prend plus particulièrement le nom d'*anasarque* lorsqu'elle est générale, ou occupe pour le moins une grande étendue. C'est à ce mot et à l'article HYDROPISIE que nous renvoyons pour ses causes, sa description et son histoire. — On observe la même infiltration de sérosité dans les tissus cellulaires sous-muqueux, sous-séreux, et dans celui de la trame des organes, d'où l'on a fait trois variétés d'œdèmes *sous-muqueux*, *sous-séreux* et *parenchymateux*. — L'œdème sous-cutané se distingue par une tuméfaction de la partie avec décoloration de la peau sur laquelle l'impression du doigt reste profondément marquée. Aucun symptôme ne peut dévoiler directement l'existence des œdèmes sous-muqueux et sous-séreux, par suite de la profondeur des organes qui en sont le siége. Il n'en est pas de même pour celui du tissu cellulaire formant la trame des organes, qui se dénonce toujours par des phénomènes en rapport avec les fonctions de la partie affectée. Celui du poumon, par exemple, donne lieu à un râle crépitant humide qui persiste pendant longtemps, ce qui le différencie du râle de la pneumonie. L'œdème cérébral se révèle par un trouble de l'intelligence résultant de la compression des molécules de l'encéphale, et l'observation prouve que l'on doit souvent rapporter la stupidité des aliénés à la compression des hémisphères cérébraux dépendant de cette cause.

La valeur de l'œdème sous le point de vue séméiologique n'est pas généralement très-grande; il est néanmoins certains cas dans lesquels l'affection n'est pas sans une certaine valeur. L'œdème actif se lie presque toujours à une inflammation; son apparition dénote souvent des suppurations profondes ou des infiltrations de liquides irritants qui se termineront bientôt par des suppurations plus ou moins étendues. L'œdème passif, au contraire, celui qui débute avec lenteur, doit nécessairement fixer l'attention vers les organes de la circulation soit sanguine, soit lymphatique. — Sans accorder une grande confiance aux indications que le siége de l'œdème fournit au *diagnostic*, il ne faut cependant pas les mépriser entièrement. Ainsi il est d'observation générale que l'œdème de la face se lie plus généralement à l'hydrothorax que l'hydropisie ascite, aux maladies de la partie gauche du cœur qu'à celles de la portion droite du même organe, qui provoque, au contraire, l'œdème des membres inférieurs. C'est encore souvent par une hydropisie de la face que s'annonce l'affection organique des reins désignée sous les noms de *maladie de Bright* et d'*albuminurie*. — L'œdème peut encore offrir quelque valeur au point de vue du *pronostic*. C'est ainsi qu'à l'état actif il se lie à des affections moins graves qu'à l'état passif. Observons, toutefois, que l'infiltration active, qui se développe pendant le cours de la rougeole, de la scarlatine, etc., est d'un augure assez grave et doit presque toujours faire soupçonner des lésions intérieures; que celle qui accompagne le début d'une inflammation se rattache souvent à une phlébite, et qu'une très-grande quantité de sérosité épanchée autour d'un foyer inflammatoire doit faire redouter la terminaison par gangrène, surtout lorsque l'œdème occupe une région où le tissu cellulaire est très-lâche. Chez les convalescents, au contraire, et dans les cas où il se lie à l'exercice de certaines professions, il est évident que l'œdème ne sera d'aucune gravité.

Le traitement de l'œdème, comme celui des autres hydropisies, exige que l'on ait

égard à sa cause et à sa nature. Est-il, par exemple, symptomatique d'une affection profonde des organes de la circulation ou de la respiration, ce n'est qu'autant que ces états morbides auront été combattus efficacement que l'on pourra en obtenir la guérison complète, et malheureusement elle sera presque toujours au-dessus des ressources de l'art. Dépend-il, au contraire, d'un trouble local et passager dans le cours du sang, tel que l'oblitération de la veine principale d'un membre, il pourra guérir par le développement d'une circulation collatérale; mais dans ce cas encore, les ressources de la thérapeutique ne seront que secondaires : une douce chaleur entretenue autour du membre affecté, des frictions sèches ou stimulantes, des douches de vapeurs aromatiques, afin d'exciter la circulation capillaire en attirant une plus grande quantité de sang vers la peau. — Nous ne rappellerons pas ici tous les moyens conseillés suivant que l'œdème est actif ou passif, et pour lesquels nous renvoyons aux mots ANASARQUE et HYDROPISIE. Rappelons seulement que, dans les cas d'œdème surtout passif, la position est des plus efficaces, comme on le voit chez les convalescents entre autres. Mais la compression méthodique est le moyen le plus efficace; malheureusement elle ne peut être exercée que sur les membres. On en pourra aider l'efficacité en trempant les pièces de l'appareil dans une liqueur tonique et astringente. L. DE LA C.

OEDEMÉRITES (*entom.*), ordre des *coléoptères*, section des *hétéromères*, famille des *sténélytres*. — Cette tribu a été établie par Latreille avec les caractères suivants : mandibules bifides; pénultième article de tous les tarses, bilobé, et le dernier des maxillaires, grand triangulaire. Antennes insérées à nu, filiformes ou sétacées, généralement allongées et quelquefois en scie; corps allongé, étroit, avec le corselet cylindracé, plus étroit postérieurement que la base des élytres; élytres souvent molles et flexibles, dans certaines espèces rétrécies à leur extrémité; pieds postérieurs de quelques-unes différant suivant les sexes. Cette tribu renferme les quatre genres *calope*, *sparèdre*, *dityle*, *œdemère*.

OEDENBOURG. — C'est le nom d'un comitat et d'une ville de Hongrie. Le COMITAT, appelé aussi ŒDELEM, contient trois villes dont OEdenbourg est la principale; trente-six bourgs, trois cent trois villages et une population totale de 195,500 habitants. Sa superficie est de 58 milles géographiques, environ 175 lieues carrées. Ce comitat est borné, au nord et à l'ouest, par l'Autriche, à l'est par le comitat de Raab, au midi par celui d'Eisenburg. Le climat y est doux et le sol uni, sinon vers le nord-ouest, où s'élèvent des montagnes riches en charbon de terre et en chaux. Le lac de Neusiedel longe la partie orientale. Le Raab, la Raptze, le Walka et la Leitha sont les principaux fleuves qui l'arrosent. Le pays est fertile en vins, châtaignes, fruits, etc.

La ville d'ŒDENBOURG, en hongrois *Soprony*, située sur la rivière d'Ikva, dans une vallée charmante, entre le Brennberg, mont riche en gîtes houillers, et le lac de Neusiedel, est bien bâtie, et possède un évêché, plusieurs églises catholiques, ainsi qu'un gymnase, où enseignent les bénédictins, une église et un lycée luthérien, deux hôpitaux, un couvent de dominicains et un couvent d'ursulines. Parmi les édifices civils, on remarque les palais des comtes Festelics et Szecheny. La population est de 12 à 13,000 habitants, dont un tiers environ professe le culte luthérien. Il y existe des manufactures de draps, une raffinerie de sucre, une fabrique de potasse et de salpêtre. Il se tient à OEdenbourg des marchés considérables pour la vente des bestiaux et des porcs. — Des antiquités qu'on a trouvées dans les fouilles faites sur l'emplacement de cette ville prouvent que ce lieu était, sous la domination romaine, le quartier de la quinzième légion. Le lac de Neusiedel forme des dépôts de sel. A Wolfs, en hongrois Balf, à 5 quarts de lieue d'ŒEdenbourg, jaillissent des eaux sulfureuses efficaces contre les rhumatismes. On trouve encore dans les environs de cette ville le beau château d'Esterhazy, qui renferme une bibliothèque considérable et une galerie de tableaux, ainsi que le château fort de Forchtenstein, en hongrois Fracknoe, situé sur un rocher calcaire, et appartenant, comme le précédent, à la famille d'Esterhazy qui a fondé dans le village voisin un couvent de moines servites, et qui a un mausolée dans un couvent de la petite ville d'Eisenstadt.

Le pays d'OEdenbourg est renommé pour ses vignobles; les vins qu'ils fournissent se distinguent des autres vins hongrois par leur feu et leur goût délicieux; mais il paraît que l'art contribue à leur donner cet avantage, et

que c'est au traitement autant qu'au sol qu'ils doivent leur réputation.

OEDICNÈME (*ornith.*), ordre des *échassiers*, famille des *pressirostres*. — Ce genre, confondu pendant longtemps avec les pluviers par les uns, avec les outardes par les autres, a été établi par Temminck, qui l'a considéré comme faisant le passage entre ces deux genres. L'œdicnème se distingue par les caractères suivants : bec plus long que la tête, droit, fort, un peu déprimé à la base; narines au milieu du bec et fendues dans le sens longitudinal jusqu'à la partie cornée, ouvertes par devant et percées de part en part; ailes médiocres et aiguës; pieds longs, grêles, ayant trois doigts dirigés en avant et réunis par une membrane jusqu'à la première articulation. Ces oiseaux ont d'assez grands rapports avec les petites outardes, sont d'un naturel craintif et vivent de préférence dans les lieux pierreux et incultes, loin des eaux. Ils sont presque nocturnes; leur voix, forte et retentissante, ne se fait guère entendre que pendant la nuit; ils ont l'instinct de l'association assez développé. Leur régime est surtout insectivore; ils sont polygames. Les sexes offrent chez eux un aspect peu différent; les jeunes ne prennent la livrée définitive qu'après la troisième année. — L'espèce la mieux connue est l'*œdicnème criard*, décrit par Buffon sous le nom de *grand pluvier* ou *courlis de terre*. Il est de la taille d'une bécasse, d'une couleur grisâtre, avec une flamme brune sur le milieu de chaque plume. Cet oiseau court avec rapidité et se nourrit de scarabées, de limaçons et même de petits mammifères. Pendant le jour, il se tient blotti contre le sol et, au moindre bruit, prend la fuite en courant ou en rasant la terre; mais, au coucher du soleil, il se met en marche. A peine si la femelle se donne la peine de construire un nid; elle dépose sur la terre nue ou dans le sable ses œufs, au nombre de deux ou trois, d'un blanc cendré et tacheté de brun olivâtre. La durée de l'incubation est de trente jours, au bout desquels les petits, à peine éclos, quittent le nid, courent et prennent eux-mêmes la nourriture que la mère leur indique. Ils sont couverts d'un duvet épais de couleur grise. Pendant l'été, on rencontre les œdicnèmes dans presque toutes les parties de la France; mais, à l'approche du froid, ils se réunissent en troupe de 3 à 400 et se dirigent vers le Midi. GAUTIER.

OEDIPE (*myth.*), fils de Laïus, roi de Thèbes, et de Jocaste. Laïus, ayant appris de l'oracle que le fils qu'il aurait de Jocaste le tuerait et épouserait sa mère, s'abstint de toutes relations avec elle. Mais un jour, s'étant enivré, il oublia sa résolution, et Jocaste devint mère. Pour éviter les fatales conséquences de sa faute, il remit le nouveau-né à un de ses officiers, auquel il ordonna de le faire mourir; celui-ci se contenta de lui percer les pieds et de le suspendre à un arbre, sur le mont Cythéron. Un berger de Polybe, roi de Corinthe, recueillit l'enfant et le porta à son maître, qui l'adopta et lui donna le nom d'*OEdipe* (*οἰδεῖν, s'enfler*, et *πούς, pied*), parce que ses pieds étaient restés gonflés. OEdipe, devenu grand, consulta l'oracle, dont il reçut une réponse analogue à celle faite à Laïus. Se croyant fils de Polybe, il quitta sur-le-champ Corinthe, pour éviter le double crime dont il était menacé, et, réglant son voyage sur le cours des astres, il se dirigea du côté de la Phocide et rencontra, dans un chemin étroit qui conduisait à Delphes, Laïus, monté sur un char. Le roi de Thèbes lui ordonna, avec hauteur, de lui laisser le chemin libre. Une querelle s'engagea, et OEdipe tua son père sans le connaître. Il continua sa route, se rendit ensuite à Thèbes, expliqua l'énigme du sphinx, délivra ainsi le pays de ce monstre (*voy.* SPHINX), et, selon la promesse de Créon, régent du royaume et frère de Jocaste, devint époux de cette princesse et roi de Béotie. De cette union naquirent deux jumeaux, Etéocle et Polynice, et deux filles, Antigone et Ismène. Une peste terrible se manifesta. L'oracle, interrogé, répondit que les dieux avaient envoyé ce fléau parce qu'on n'avait rien fait pour découvrir le meurtrier de Laïus. OEdipe résolut de rechercher le coupable, et le berger qui l'avait trouvé sur le mont Cythéron, ayant été appelé pour faire des dépositions, reconnut dans OEdipe l'enfant qu'il avait sauvé. Alors tout s'éclaircit; le malheureux fils de Laïus se creva les yeux pour ne plus jouir de la lumière du jour, dont il se sentait indigne, et, toujours poursuivi par les Euménides vengeresses, il se retira, avec sa fille Antigone, à Colone, près d'Athènes, où il se précipita dans un gouffre qui s'était formé sous ses pas, au bruit des tonnerres et des vents déchaînés. C'est ainsi que Sophocle nous a dépeint OEdipe; mais Homère

et Pausanias ne s'accordent pas avec lui. OEdipe, en effet, devint, selon ces auteurs, époux de sa mère, mais il la reconnut avant la consommation du mariage; Jocaste se tua, Œdipe épousa Euriganée, dont il eut les quatre enfants que nous avons nommés, et mourut paisiblement à Thèbes. Une autre tradition, qui s'accorde mieux avec Sophocle, dit qu'après s'être crevé les yeux il vivait à Thèbes dans son palais, d'où il fut chassé par Etéocle et Polynice, qui s'emparèrent du trône.

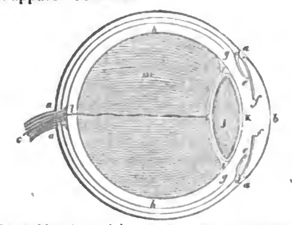
On peut voir dans OEdipe le type de la fatalité admise par le paganisme. Nous croyons cependant qu'on pourrait interpréter autrement cette allégorie. Le sphinx semble nous indiquer une origine égyptienne; la ville des sphinx, en effet, n'est pas la Thèbes béotienne, mais celle des bords du Nil. OEdipe nous paraît, d'un autre côté, la personnification du Nil à l'époque de son débordement, comme son nom l'indique : par Laïus (de λαιός, *gauche*) qu'il tue et par Jocaste qu'il épouse, il faut entendre la rive gauche du Nil, que ce fleuve couvre de ses eaux. Vient ensuite l'épisode du sphinx, qui désigne la crue même du fleuve qui répand la fécondité, ce qu'on pourrait appuyer encore sur l'étymologie de ce mot en le faisant dériver de l'égyptien *sai* ou *si*, abondance, et *sphen*, je répands. L'énigme du sphinx fait venir l'homme sur la scène, l'homme qui doit utiliser les bienfaits de l'inondation. Le sphinx meurt enfin, c'est-à-dire que l'inondation cesse. Si la peste arrive plus tard, c'est qu'elle est souvent produite en Egypte par les miasmes qui s'échappent du limon des eaux échauffées par un soleil ardent.—L'histoire d'OEdipe a servi de thème aux poëtes tragiques anciens et modernes. Athènes a applaudi l'*OEdipe roi* et l'*OEdipe à Colone* de Sophocle, et un *OEdipe* d'Euripide. Sénèque porta le même sujet sur la scène romaine, et en France nous avons eu des OEdipe de Jean Prévot en 1605, de Sainte-Marthe en 1614, de Pierre Corneille en 1659, de Voltaire en 1718, de la Mothe en 1726, etc. AL. BONNEAU.

OEIL (*anat.*, *méd.*). — § Ier. ANATOMIE. — L'œil est l'organe de la vision, plus ou moins compliqué suivant qu'on l'étudie dans les diverses classes des animaux. Tous les vertébrés sans exception ont deux yeux mobiles placés dans les cavités orbitaires. Les mollusques céphalopodes et la plupart des gastéropodes ont aussi deux yeux. Il n'en est pas de même chez les ptéropodes et surtout dans l'ordre des acéphales; chez plusieurs des groupes qui composent ces divisions zoologiques, il y a absence complète de l'organe visuel. Les animaux articulés, au contraire, ont souvent plus de deux yeux; quelques sangsues, parmi les annélides, en ont jusqu'à huit. Les insectes orthoptères, les hémiptères, les hyménoptères, les névroptères et les diptères ont, à quelques exceptions près, deux yeux chagrinés ou composés et trois yeux simples. Parmi les autres articulés, les uns n'ont que des yeux composés, comme le plus grand nombre des crustacés; d'autres, comme les arachnides, n'ont que des yeux simples. Nous indiquerons plus loin ce que l'on doit entendre par œil simple et par œil composé. Enfin, dans plusieurs genres de zoophytes, l'on regarde comme étant probablement des yeux des points noirs ou colorés que l'on rencontre sur certaines parties du corps.

La forme de l'œil est, en général, en harmonie avec le milieu dans lequel habite l'animal. Cet organe est presque sphérique chez l'homme et chez les animaux qui se tiennent à la surface de la terre. Dans les poissons et dans les cétacés, l'aplatissement de sa partie antérieure est très-prononcé, au point que chez certains poissons cet organe représente une demi-sphère dont la partie plane est en avant et la partie convexe en arrière. Chez les oiseaux qui se tiennent toujours plus ou moins élevés dans l'atmosphère, l'œil s'écarte, au contraire, de cette forme et devient très-bombé en avant.

A son degré le plus complet d'organisation l'œil est un appareil très-compliqué, ayant une enveloppe, le plus souvent fibreuse, qui en détermine la forme, des muscles propres qui le mettent en mouvement, des vaisseaux artériels, veineux et lymphatiques, des membranes d'une vascularité remarquable ou d'une sensibilité exquise, des cloisons, un diaphragme opaque, des milieux transparents, des nerfs de mouvement et de sensibilité générale, des glandes destinées à lubrifier la surface de l'œil qui est en contact avec l'air extérieur, enfin des moyens divers de protection. Toutes ces parties, à la vérité, ne constituent pas des appareils d'une indispensable nécessité, car l'absence des glandes de lubrification, l'absence du diaphragme qui divise la cavité de l'œil et celle même de plu-

sieurs milieux transparents, cristallin, corps vitre, ne s'opposent pas à la vision. Ce qui reste donc d'essentiel et de fondamental pour l'œil le plus simple comme pour celui qui nous apparaît sous le plus grand degré de complication, c'est la pulpe nerveuse reposant sur un fond noirâtre et ayant au devant d'elle un organe transparent. Nous allons successivement étudier les différentes parties de l'appareil oculaire.



La sclérotique (*a*) constitue la membrane la plus extérieure de l'œil, celle qui lui donne sa forme et qui, à l'exemple du squelette, reçoit les insertions des muscles qui le font mouvoir. Elle est formée d'un tissu fibreux dont la disposition, modifiée en avant du globe oculaire, lui donne une transparence remarquable qui lui a valu le nom de *cornée transparente* (*b*), par opposition à l'autre portion qui est la *cornée opaque* ou la sclérotique. Ces deux parties d'un même organe, appropriées chacune à la fonction qui leur est assignée, ont été regardées, par un grand nombre d'anatomistes, comme étant entièrement distinctes l'une de l'autre. La cornée transparente serait, à leur avis, une portion de sphère, un organe particulier et distinct implanté dans l'ouverture de la cornée opaque à la manière d'un verre de montre dans son châssis. Il y aurait, tout au plus, suivant quelques autres, une sorte de pénétration réciproque entre les bords de la cornée transparente et ceux de la sclérotique. Ce qui a fait adopter cette opinion, c'est que, au premier abord, il semble n'y avoir qu'une sorte de juxtaposition entre les bords des deux cornées, un affrontement que la moindre traction peut détruire. Mais c'est là un fait contestable, et d'ailleurs l'anatomie comparée d'une part, et surtout l'anatomie embryonnaire de l'autre, démontrent qu'il y a, à toutes les époques de la vie, continuité de tissu entre la cornée opaque et la cornée transparente. Chez l'homme et les mammifères la cornée opaque est, en général, plus épaisse en arrière, surtout vers le point où le nerf optique la pénètre; elle va ensuite, en s'amincissant de plus en plus, jusqu'à l'endroit où elle cesse d'être opaque pour se constituer en *cornée transparente*. Ses parois, qui sont évidemment la continuation de la dure-mère cérébrale, reçoivent des artères, des veines et des nerfs qui leur sont propres, et sont traversées, en outre, par des vaisseaux artériels et veineux, et par des filets nerveux importants qui vont se distribuer dans les organes internes de l'œil, ainsi que nous le verrons plus loin. La disposition fibreuse de la cornée opaque sert favorablement le passage des vaisseaux et des nerfs qui doivent se distribuer dans la cavité oculaire; elle est telle, en effet, que, quand on enlève la cornée opaque en entier, on voit, après l'avoir isolée complétement, qu'elle est comme criblée de petits trous, sur tout près de la cornée transparente et au point correspondant au nerf optique. Cette dernière particularité, sur laquelle nous insistons parce qu'elle n'a pas été suffisamment signalée par les auteurs, oblige le nerf optique à se subdiviser à l'infini avant de s'épanouir dans l'œil sous forme de membrane. Ce mode de distribution, analogue, du reste, à celui du nerf de l'odorat et à celui du nerf auditif, généralise en quelque sorte la marche que la nature emploie dans l'arrangement particulier des organes des sens. — Chez les oiseaux, dont la cornée opaque est mince, flexible, élastique et sans fibres bien distinctes, le nerf optique pénètre dans l'œil par un canal dont la disposition compliquée détermine aussi l'épanouissement du nerf optique. — Dans les poissons, dont la sclérotique est fort mince et assez ferme pour conserver sa forme par elle-même, le nerf optique pénètre dans l'œil par une ouverture circulaire.

La cornée transparente est, comme nous l'avons déjà dit, de nature fibreuse; elle se trouve recouverte en avant de l'œil par la membrane conjonctive, renfermant des vaisseaux sanguins et des vaisseaux lymphatiques qui s'appliquent tellement sur elle, qu'ils semblent, au premier abord, lui appartenir. Toutefois celle-ci n'est point dépourvue d'artères, de veines et de nerfs; mais ces organes proviennent des vaisseaux et nerfs de la cornée opaque. — La cornée transparente pré-

sente des différences qui sont individuelles et dépendantes, en partie, de l'âge. Chez le fœtus de l'homme, elle est très-convexe et d'une teinte opaline; chez les individus avancés en âge, elle devient plus sèche et plus jaunâtre; d'après M. Giroldes, son tissu est plus serré, plus dense, et sa courbure plus aplati, fait curieux à noter, eu égard aux changements qui surviennent dans la vision pendant la vieillesse. — Dans les animaux, elle offre des différences importantes. Chez les mammifères (bœuf, lion, panthère, chien, cheval, gazelle, etc.), elle est convexe; chez les oiseaux, elle acquiert un degré de courbure remarquable qui lui permet de recueillir les rayons lumineux partant de tous les points.—Chez les poissons, la cornée transparente est presque plane, la conjonctive se trouve séparée d'elle, et l'espace qui en résulte est occupé par un liquide qui supplée le défaut de convexité de la cornée transparente. — Chez les reptiles, la partie antérieure de l'œil est généralement petite, si l'on a égard à l'étendue de la cornée transparente, et le plus souvent de forme plane. — Chez les insectes, les cornées se trouvent disposées de manière à offrir un ensemble de facettes séparées par des angles très-prononcés; c'est cette disposition qui constitue les yeux composés. Ici la cornée opaque se continue d'une manière non équivoque avec la cornée transparente, et chaque facette de l'œil des insectes représente un œil simple des vertébrés.

La *choroïde* est, par ordre de superposition, la deuxième membrane de l'œil, bien que quelques anatomistes aient décrit sous le nom de membrane d'Arnold une tunique celluleuse que nous n'admettons pas, et qu'ils placent entre celle-ci et la sclérotique. La membrane choroïde est des plus vasculaires que l'on connaisse, à tel point que c'est à peine si elle contient du tissu cellulaire; tous ses troncs vasculaires sont rapprochés les uns des autres. L'admirable disposition des artères et des veines ferait reconnaître cette membrane parmi toutes celles que l'économie animale nous offre, si sa couleur noirâtre ne lui servait de caractère distinctif. On la fait commencer au pourtour du nerf optique; mais ici encore notre opinion diffère de celles émises par les auteurs. Le bourrelet qu'on remarque sur la sclérotique, au point où celle-ci est traversée par le nerf optique, est déterminé par la présence d'un vaisseau sanguin, qui contourne en quelque sorte le tronc de ce nerf. En ce point limité, la choroïde est criblée comme la cornée opaque, pour donner passage aux faisceaux que le nerf optique (*o*) envoie à l'œil; la preuve de cela, c'est qu'en enlevant la pulpe nerveuse qui constitue la rétine, et qui se trouve en rapport avec le tronc nerveux oculaire, on rencontre, au-dessous, la coloration noire de la choroïde, même jusqu'au delà de la sclérotique, du côté externe de l'œil. La choroïde et la cornée opaque sont donc criblées de petits trous qui se correspondent parfaitement pour livrer passage aux petits cylindres médullaires composant le nerf optique. De l'autre côté du bourrelet dont nous avons parlé, la membrane choroïdienne se porte en avant, tapisse toute la cornée opaque, et s'arrête à quelques millimètres en deçà de la cornée transparente, sur un rebord blanchâtre que l'on a nommé ligament ciliaire (*d*). Là elle se réfléchit sur elle-même pour constituer un premier repli (*e*) nommé *procès ciliaire*, à bord libre du côté qui regarde la pupille; puis, se réfléchissant de nouveau sur elle-même, la choroïde renferme, dans un dernier repli (*f*), tout ce qui constitue l'*iris*, espèce de diaphragme qui divise l'œil en deux compartiments, l'un en avant, c'est la chambre antérieure, l'autre en arrière, c'est la chambre postérieure. Le trajet que nous venons de faire suivre à la membrane choroïde suppose une coupe verticale de l'œil, et cette coupe ne peut pas montrer l'admirable disposition du corps ciliaire, dont les lames saillantes, résultant de nombreux plis, représentent assez bien le disque d'une fleur radiée. Nous ne pouvons pas non plus donner une idée exacte de la disposition que présentent tous les petits replis de la choroïde, sur le bord libre surtout des procès ciliaires, ni du réseau vasculaire qui le sillonne. — Tout ce que nous pouvons dire à cet égard, c'est que rien, dans l'économie animale, ne ressemble plus à un appareil respiratoire aquifère que ces espèces de houppes branchiales. D'après cela, ne pourrait-on pas se demander s'il y a dans l'œil une sorte de respiration, dont l'action vivifiante exercerait sa principale influence sur le voile iridien? La multiplicité de surfaces vasculaires présentées par les procès ciliaires qui, vers leur extrémité libre, baignent dans l'humeur aqueuse, le fe-

rait supposer. Mais il resterait encore à établir la porosité de la cornée transparente et la présence d'une proportion notable d'oxygène dans le liquide de la chambre antérieure de l'œil. Ce sont là de nouvelles recherches à faire. Quoi qu'il en soit, du reste, de la signification anatomique à donner à un appareil vasculaire aussi admirablement disposé, nous noterons seulement ici que sur toute l'étendue de la choroïde on observe une couche de pigment dont la coloration, noire ou rougeâtre, tapisse sa face interne et aussi la face postérieure de l'iris sous le nom d'*uvée*. On pense que la teinte pigmenteuse est due à la présence de l'oxyde de fer. Chez l'homme, le pigment choroïdien est très-abondant dans le jeune âge; il disparaît peu à peu dans la vieillesse, surtout en arrière, ce qui donne alors au fond de l'œil un aspect grisâtre. Il est remarquable que dans ce même point le pigment manque chez un grand nombre d'animaux. Dans beaucoup de mammifères, le fond de l'œil, au lieu d'être voilé par le pigment, reflète une couleur brillante tantôt bleuâtre, jaunâtre, tantôt d'un blanc d'argent. Cette partie brillante de la choroïde a été nommée *le tapis*; elle varie en étendue suivant les divers animaux, sans que l'on puisse assigner à ce fait anatomique une raison physiologique bien déterminée.—Enfin la choroïde, chez beaucoup d'animaux, envoie dans le corps vitré un prolongement que l'on désigne sous le nom de *peigne*. Cette espèce de diaphragme est disposé dans un plan perpendiculaire à l'*iris*. En forme d'éventail chez les oiseaux, de bourse ou de cloche chez les poissons, etc., il est, comme la membrane choroïde, de nature vasculaire et d'un usage encore indéterminé. Maintenant il nous reste à décrire le corps iridien. — Nous avons déjà dit que le dernier repli de la choroïde constitue la charpente de l'*iris*. Le feuillet antérieur de la membrane choroïdienne se perd sur la face interne de la cornée transparente après avoir formé, en se repliant sur elle-même, le bord libre et flottant qui constitue l'ouverture de la *pupille*. Celle-ci varie beaucoup suivant les espèces et est destinée à changer de diamètre suivant l'intensité de la lumière qui la frappe. La dilatation et le resserrement de la pupille nous semblent tenir, quoi qu'on en ait dit, à l'action des muscles. On trouve, en effet, dans le corps iridien, des fibres musculaires très-ténues disposées à cet effet. Il y a aussi des nerfs ganglionnaires et des vaisseaux qui traversent la sclérotique au point où elle devient transparente. Ceux-ci affectent une disposition régulière et sont, du reste, si loin de constituer un tissu érectile, qu'il n'est pas indispensable d'attribuer à un mouvement de va-et-vient du sang les phénomènes d'agrandissement et de resserrement de la pupille. Le corps iridien, dont la forme antérieure offre une couleur si variée dans la série animale, placé de champ et à une inégale distance entre la cornée transparente et le cristallin, établit la séparation des deux chambres de l'œil. Celles-ci sont constamment remplies d'humeur aqueuse qui, tout en facilitant les mouvements de l'iris, joue un grand rôle dans la marche que suivent les rayons visuels pour arriver au fond de l'œil. (*Voy.* VISION.)

La membrane *rétine* est l'épanouissement du nerf optique; elle constitue l'organe essentiel de la vision, le troisième feuillet de l'œil (*g*), placé entre la choroïde d'une part, et le corps vitré de l'autre. Quelques anatomistes admettent une quatrième tunique, décrite sous le nom de *membrane de Jacob*, et qui se trouverait située entre la rétine et le corps vitré; mais, comme elle ne nous a pas semblé constituer une véritable membrane distincte, nous n'en parlerons pas dans cet article. La rétine, avons-nous déjà dit en parlant du nerf optique, commence au point où celui-ci traverse le petit cercle criblé de la sclérotique et de la choroïde, tapisse celle-ci jusqu'aux procès ciliaires et coiffe ainsi tout le corps vitré. Quelques anatomistes font aller plus loin ses limites; mais il nous a semblé que là, du moins, se termine la substance nerveuse, si tant est que, sous forme de feuillet très-ténu, la rétine se prolonge elle-même jusque sur les procès ciliaires et sur l'iris. Elle offre des variétés remarquables quant à sa disposition et à son trajet. Son épaisseur n'est pas la même sur les différents points de son étendue; elle se montre toujours plus épaisse en arrière, du côté du nerf optique, qu'en avant, du côté des procès ciliaires. Elle présente également d'autres différences suivant l'âge; ainsi elle serait, d'après M. Giroldes, beaucoup plus blanche et moins consistante chez les fœtus et les enfants nouveau-nés; chez les adultes, et surtout chez les vieillards, elle devient beaucoup plus mince. Examinée dans les différentes classes d'animaux, elle

offre des variétés importantes, non-seulement sur ce qui a rapport à son trajet, mais encore à sa disposition. Ainsi, chez les oiseaux, outre que son étendue est très-grande à cause de la capacité de la chambre postérieure, elle offre encore de nombreux plis qui augmentent sa surface.

Chez les reptiles, la rétine est très-mince et n'offre pas le moindre pli; mais, en revanche, elle se porte plus visiblement en avant jusqu'à la face postérieure de l'iris. En ce point, à la vérité, sa texture ne paraît plus la même; elle constitue ce que les auteurs ont nommé *membrane capsulo-pupillaire*, membrane qu'on rencontre chez le fœtus humain et qui a besoin d'être encore mieux étudiée. — Chez les poissons, la rétine est, en général, plus épaisse, mais moins étendue que chez les autres vertébrés; sa disposition, du reste, s'y rapproche un peu de celle des oiseaux, à cause du repli falciforme qui a quelque analogie avec le peigne.

La structure de la rétine est médullaire et cellulo-vasculaire. La couche vasculaire occupe son côté interne, la couche médullaire s'applique exactement sur la choroïde, qui, par opposition à l'arrangement vasculaire dont nous venons de parler, a ses vaisseaux sur la face choroïdienne externe. Les vaisseaux de la rétine sont les artères et les veines centrales; les premières pénètrent dans cette membrane à travers la partie moyenne du nerf optique, et se divisent, dans l'intérieur de l'œil, en plusieurs branches, parmi lesquelles on remarque l'artère centrale de la rétine, qui traverse le corps vitré pour se porter sur la capsule du cristallin. — Les veines de la rétine sont nombreuses, beaucoup plus droites que les artères, et suivent le même trajet. En général, toutes les artères de l'œil proviennent de la carotide interne. Quant aux vaisseaux lymphatiques, ils sont encore imparfaitement connus. Enfin les nerfs qui accompagnent les vaisseaux de l'œil sont, en général, fournis par le ganglion ophthalmique, renflement nerveux appartenant au grand symphatique.

L'œil renferme aussi des parties dites *humeurs de l'œil*, qu'on peut classer dans les masses solides ou liquides qui remplissent la cavité de l'œil cloisonnée par l'iris. Ces humeurs sont au nombre de trois, le *corps vitré*, la *lentille cristalline* et l'*humeur aqueuse*. — Le *corps* ou *humeur vitrée* (*m*) est la masse gélatineuse et transparente qui, avec le cristallin, remplit la chambre postérieure de l'œil. Cette masse constitue une espèce de lentille paraissant destinée à corriger la concentration trop rapide des faisceaux lumineux qui doivent arriver jusque sur la rétine. A sa partie antérieure, on remarque une fossette destinée à recevoir le cristallin. La composition chimique de l'humeur vitrée est, d'après Berzélius : eau 90,40, albumine 0,16, muriate et lactate 1,42, soude avec des matières animales solubles dans l'eau 0,02 = 100. Son poids spécifique est de 1,0009, son pouvoir réfringent de 1,3394. La membrane d'enveloppe (*h*) a reçu le nom de *membrane hyaloïde;* c'est une véritable capsule de l'humeur vitrée qui, après l'avoir limitée de toutes parts, forme les parois du canal central du corps vitré ou hyaloïdien destiné à loger l'artère et la veine centrale de la rétine, vaisseaux dont les ramifications vont se perdre sur la membrane capsulaire du cristallin. Au point où la membrane hyaloïde passe sur la face postérieure du cristallin, elle se dédouble pour envoyer un feuillet qui va se perdre sur la capsule antérieure de ce corps. Ce point d'anatomie, contesté par les uns et rejeté par les autres, nous semble un fait constant. Entre les deux feuillets et le bord du cristallin existe un espace triangulaire (*l*) connu sous le nom de *canal goudronné*. — L'humeur vitrée et la membrane hyaloïde présentent chez les divers animaux des différences, qui consistent dans la diminution ou l'augmentation du volume du corps vitré et dans l'adhérence ou bien le simple adossement de la membrane hyaloïde.

Le cristallin (*j*), véritable lentille placée à la partie antérieure de l'humeur vitrée pour recevoir et modifier les rayons lumineux qui doivent aboutir à la rétine, offre un segment antérieur appartenant à une sphère, et un postérieur à une hyperbole. La ligne qui traverse le centre de la figure a reçu le nom d'*axe* et les extrémités celui de *pôle*. Le cristallin est renfermé dans une membrane dite *capsule cristalline*. L'ensemble de ces parties a reçu le nom de *système du cristallin*. La composition chimique de la lentille est, pour 100 parties : eau, 38,0; matières particulières, 55,9; hydrochlorates, lactate et matière animale soluble dans l'alcool, 2,4; phosphates et matière animale soluble dans l'eau, 1, 3; résidu soluble, 2,4. — Le cristallin est en rapport, en

avant, avec les procès ciliaires qui l'entourent de toutes parts et semblent le contenir au moyen d'un cercle radié. Ce cercle pourrait bien, à cause de la vascularité des procès ciliaires, avoir sur le cristallin une action directe, qui consisterait à le refouler plus ou moins vers la cavité de l'humeur vitrée et à modifier ainsi la vision. Mais un fait plus positif est celui que l'âge apporte sur le développement du cristallin, et, par suite, sur les différences que ce corps lenticulaire exerce sur la vision. Chez les fœtus de quatre mois environ, ses deux surfaces sont parfaitement égales, d'après M. Giroldes, et leur forme est celle d'un sphéroïde aplati aux pôles. Chez l'enfant naissant, sa convexité est beaucoup plus grande. A mesure que l'individu avance en âge, la prédominance de la face antérieure sur la postérieure commence. Chez les vieillards, le cristallin est généralement aplati. —Dans les animaux il offre des formes très-curieuses. Chez les ruminants (bœufs, moutons), les courbures des deux foyers sont presque égales. Chez les chevaux, la face postérieure est très-hyperbolique; chez la baleine, la partie postérieure forme un conoïde très-considérable, tandis que la partie antérieure est presque plate. Chez les oiseaux diurnes (le vautour, l'aigle commun, la buse), le cristallin présente le même degré de courbure à la partie antérieure et à la postérieure. Il n'en est pas de même chez les oiseaux nocturnes, la chouette, par exemple, chez laquelle il est très-sphérique; la même disposition existe, toutefois, pour le cristallin de l'hirondelle. Chez les poissons surtout, il est d'une sphéricité parfaite. Chez la vipère il est complétement sphérique, ainsi que parmi les mollusques céphalopodes. — La densité du cristallin chez tous les animaux est plus grande au centre qu'à la circonférence; sa composition est fibreuse; les lamelles qui le constituent seraient donc de petits tuyaux cylindriques parallèles les uns aux autres. — Le cristallin est toujours entouré par un fluide ou liqueur de *Morgagni* que lui fournit la capsule.

L'humeur aqueuse (*k*) est ce liquide transparent et glutineux qui remplit la chambre antérieure de l'œil et une très-petite partie de la chambre postérieure. Il tient ainsi en suspension, pour ainsi dire, le diaphragme iridien, qui y est plongé de toutes parts. Ce liquide offre des différences de quantité dans les animaux, différences en rapport avec le développement plus ou moins grand de la cavité qui le contient. Chez certains mammifères on peut démontrer l'existence d'une membrane qui contient l'humeur aqueuse et que l'on a désignée sous le nom de membrane de Demours, de Descemet ou de Wrisberg. Elle serait, suivant quelques anatomistes, l'organe de formation de l'humeur elle-même, une sorte de sac séreux. Ainsi la membrane hyaloïde fournirait l'humeur vitrée, la membrane capsulaire le cristallin et la membrane de Demours l'humeur aqueuse. Or, dans cette supposition, ne pourrait-on pas se demander à quoi servent les innombrables vaisseaux de la choroïde? En effet, si la vascularité toute particulière de la seconde membrane de l'œil n'a pas pour fonction de fournir les humeurs de l'appareil visuel, il faudra au moins admettre qu'elle sert à fournir l'uvée, enduit noirâtre qui tapisse toute la surface choroïdienne. Mais, dans ce cas même et en supposant vraie cette détermination, ne resterait-il pas encore à assigner une fonction spéciale aux procès ciliaires, dont la structure, villeuse à l'infini, est toujours en contact avec un liquide? Comme nous l'avons déjà dit, il y a dans tout cela quelque chose qui rappelle exactement l'appareil respiratoire aquifère des animaux, et qui mérite de fixer l'attention des physiologistes. L'action directe et vivifiante de l'air, dans ce cas, n'aurait rien d'exceptionnel, car on la voit se produire pour l'accomplissement des autres fonctions des sens, pour celles surtout de l'odorat et pour celles de l'ouïe. (*Voy.* VISION et OLFACTION.)

§ II. MEDECINE.—Les parties qui entrent dans la composition de l'œil sont susceptibles d'éprouver des altérations diverses qui, toutes, peuvent être plus ou moins le point de départ d'une affection générale du globe oculaire. C'est aux mots AMAUROSE, CATARACTE, DIPLOPIE, GLAUCOME, IRITIS, KÉRATITE, OPHTHALMIE, STAPHYLÔME, etc., que l'on trouvera tout ce qui est relatif à la pathologie des organes constituants de l'œil; nous ne traiterons donc ici que des lésions qu'il est impossible de grouper sous des noms distincts et qu'il serait difficile d'examiner ailleurs. — Les *contusions du globe de l'œil* peuvent déterminer une inflammation profonde de l'organe, la rupture des vaisseaux de la choroïde et, par suite de cela, un épan-

chement de sang plus ou moins grand, ou bien un ébranlement de la rétine capable de produire subitement la cécité, ou bien encore l'opacité du corps vitré, la suppuration des membranes de l'œil, enfin la fonte de cet organe. Pour remédier, autant que possible, aux accidents dont il est question, il faut recourir à un traitement antiphlogistique énergique, ainsi que nous l'avons indiqué à l'article OPHTHALMIE. — Les *plaies de l'œil* sont, en général, d'autant plus graves qu'elles résultent de corps en même temps contondants et déchirants ; qu'elles sont plus étendues et intéressent des tissus divers, tels que la cornée, la sclérotique, la choroïde, etc. Celles qui affectent la sclérotique et la cornée, dans la direction de l'axe de l'œil, sont, toutes choses égales d'ailleurs, moins graves que celles qui ont divisé les mêmes tissus dans le sens transversal aux fibres qui entrent dans leur composition. Mais l'accident le plus grave est un épanchement de sang dans les divers milieux de l'œil. Lorsque l'hémophthalmie se montre dans la chambre antérieure seulement et sans qu'il y ait inflammation des membranes, l'épanchement ne tarde pas à se dissiper spontanément. Il n'en est pas de même quand le sang est épanché entre la sclérotique et la choroïde, ou bien entre celle-ci et la rétine, entre la rétine et le corps vitré, entre le cristallin et les feuillets de sa capsule ou bien dans les mailles de la membrane hyaloïde. La gravité de ces épanchements est en raison de leur étendue; quand ils sont circonscrits entre les membranes qui constituent la coque de l'œil, la vision peut rester intacte, mais lorsque, au contraire, l'épanchement est en nappe et plus étendu, on peut craindre un trouble assez profond pour éteindre la vue. On voit, d'après cela, que l'hémophthalmie est un accident grave et de nature à résister quelquefois à tous les moyens. C'est surtout lorsque la teinte d'un rouge violacé, livide ou noirâtre existant au fond de l'œil, persiste au delà d'une semaine avec trouble de la vue, que l'on peut craindre une cécité complète. Le traitement consiste dans les saignées générales et locales, les résolutifs, et même, vers la fin, dans les deux excitants convenablement dirigés. — Pour ce qui est relatif aux épanchements séreux, il en sera question au mot HYDROPHTHALMIE. — Les *corps étrangers* qui pénètrent et séjournent plus ou moins longtemps dans l'œil, tels que les grains de plomb ou de sable, les parcelles d'acier ou de tout autre métal, le verre, les cils même que les corps durs y font pénétrer, déterminent, le plus souvent, des inflammations qu'il faut combattre au moyen d'un traitement antiphlogistique énergique, surtout quand on a dû procéder à l'extraction des corps étrangers. Mais, quand ces corps ne troublent pas la vision et quand ils ne donnent lieu à aucune inflammation, mieux vaut les abandonner dans le lieu qu'ils occupent que de chercher à les extraire par des procédés opératoires susceptibles de déterminer une vive inflammation. — Les *déplacements de l'œil* ont pour cause les violences extérieures, ou les maladies de l'orbite et de l'organe visuel lui-même. Dans le premier cas, si l'écrasement, la contusion, la déchirure de l'œil et des muscles qui le fixent au crâne ne laissent aucun espoir de rétablir, de conserver l'organe et la vision, il est évident qu'on ne saurait trop tôt en opérer l'extraction, les accidents consécutifs pouvant mettre la vie du malade en danger. Ce qui est relatif aux déplacements de l'œil, par suite de maladies de l'orbite ou de l'organe visuel, sera exposé au mot EXOPHTHALMIE. — L'*ossification de l'œil* comprend tantôt les enveloppes, tantôt le cristallin ou le corps vitré, tantôt enfin l'ensemble du globe oculaire. Quelquefois on trouve une coque osseuse complète entre la rétine et la choroïde, entre celle-ci et la sclérotique, etc. ; toutes ces altérations sont, du reste, au-dessus des ressources de l'art. — L'*atrophie de l'œil* peut tenir à plusieurs causes; elle a lieu après l'opération de la cataracte par extraction quand l'inflammation purulente s'empare des chambres oculaires, quand il y a eu ophthalmite, lorsque l'œil s'est vidé après une large blessure de cet organe, après certaines iritis, après la choroïdite, la rétinite, après l'opération de la pupille artificielle, de la cataracte par abaissement, et enfin, dans quelques cas rares, sans causes appréciables. — Le *cancer de l'œil* apparaît tantôt après un état squirreux de l'organe, tantôt sous la forme mélanique ou encéphaloïde. Cette dernière forme, surtout, est celle qu'on observe le plus généralement. Le siége ordinaire de l'affection est la choroïde; c'est, du moins, ce que l'observation directe prouve suffisamment quand il est encore possible de distinguer les divers

tissus qui composent l'organe. Au début de la maladie, le cancer est, le plus souvent, dépourvu de douleur, et se montre sous forme d'amaurose, de glaucome, de cataracte anormale, de bosselures violacées de la sclérotique, de cirsophthalmie, d'énophthalmie et d'hydrophthalmie, de staphylôme ou d'iritis. Le plus ordinairement, on acquiert une certitude plus grande de cette maladie quand un sujet perd la vue sans opacité préalable de la cornée, sans iritis, sans ophthalmie intense, et que l'on aperçoit, au fond de l'œil, un corps roussâtre, rouge, brun ou d'un gris sale, les vaisseaux de la sclérotique devenus variqueux, enfin quand il survient des douleurs lancinantes. Lorsque le cancer de l'œil est confirmé, le seul traitement à lui opposer est l'extirpation de l'organe ou sa destruction complète par les caustiques, ce qui est bien moins certain.

MARTIN-SAINT-ANGE.

OEIL (*accept. div.*). — L'œil, chez les Egyptiens, était le symbole d'Osiris, le dieu soleil, et de la Providence. — *En optique, l'œil artificiel* est une espèce de chambre obscure composée d'un petit globe fait à peu près comme celui de l'œil, traversé dans la longueur par un tuyau garni, à une de ses extrémités, par un verre lenticulaire, et, à l'autre, par un papier huilé placé à peu près au foyer du verre et sur lequel viennent se peindre, dans l'obscurité, les images renversées des objets extérieurs. — *En termes de jardinage*, on appelle *œil* un petit point rond qui sort le long des branches des arbres et d'où s'échappent les jeunes pousses qui produisent les fleurs et les fruits. L'*œil rond* est celui qui est propre à former une branche à fruit; l'*œil plat*, l'*œil poussant*, l'*œil dormant* est celui qui ne donne que du bois. — *En histoire naturelle*, *œil*, joint à un nom d'animal, forme une foule de noms donnés vulgairement à diverses plantes, à des mollusques, etc., connus sous des dénominations scientifiques et dont il serait oiseux, par conséquent, de donner ici la longue et aride nomenclature. — *En termes de lapidaire*, l'*œil-de-chat*, l'*œil-de-soleil* ou *bellochio* (*bel œil*), est une espèce d'opale assez transparente, le plus souvent d'un jaune verdâtre, et quelquefois d'une couleur rougeâtre et changeante semblable à celle de la prunelle d'un chat. Au grand jour, elle darde, quand on la tourne en divers sens, un beau rayon lumineux; quelquefois, au milieu de plusieurs cercles concentriques, elle renferme une tache noire qui lui donne plus de ressemblance encore avec l'œil d'un chat et en augmente considérablement la valeur. Les joailliers ont trouvé moyen de rendre plus parfaite cette ressemblance lorsque la nature n'a fait que l'ébaucher. Cette pierre n'excède que fort rarement la grosseur d'une noisette. On en fait de fort jolies bagues. On donne aussi, en langage vulgaire, le nom d'*œil-de-chat* au fruit du bon-duc, qu'on envoie de Saint-Domingue en Europe pour en faire différents ornements, tels que breloques de montre, pommes de cannes, etc. — L'*œil-du-monde*, appelé aussi *lapis mutabilis* (*pierre changeante*), est une sorte d'onyx et a, comme cette dernière pierre, la couleur pâle de l'ongle. Elle est peu transparente et offre, dit-on, ce phénomène que, plongée dans l'eau, elle acquiert une diaphanéité remarquable et prend une teinte jaune. — L'*œil-de-poisson* est une pierre chatoyante aux reflets blancs mêlés de bleu, et quelquefois verdâtres. On a désigné sous cette dénomination des opales faibles, des calcédoines chatoyantes et même des quartz laiteux, jusqu'à la découverte faite par Pini, au mont Saint-Gothard, de l'adulaire, sorte de feldspath presque diaphane et sans couleur, qui reçoit aujourd'hui le nom d'*œil-de-poisson*. — Sous les noms d'*œil-de-serpent*, *œil-de-loup*, *busonite*, *crapaudine*, on désigne les dents molaires de certains poissons du genre de la dorade. Elles sont, le plus souvent, d'une forme hémisphérique; leur surface convexe est lisse et polie, l'autre est concave et mate. Les *crapaudines* sont celles qui n'ont qu'une seule couleur, rousse ou brune. Celles qui présentent des cercles concentriques de diverses couleurs reçoivent, suivant leur grandeur, qui varie de 2 lignes à 1 pouce de diamètre, les noms d'*œil-de-serpent*, d'*œil-de-loup*. — L'*œil* des pierreries en est l'éclat, et souvent, dès lors, en indique la nature et la qualité. Un diamant à un *bel œil*, un *œil louche*, *noirâtre*, etc. — *En technologie*, l'œil est le trou qui sert à emmancher un outil, le trou par lequel passe la vis d'un étau, le trou central d'une meule de moulin, ceux par où passent les câbles dans les machines à enlever les fardeaux, les deux trous qui terminent par en haut les deux branches d'un mors et dans lesquels on fait passer la gourmette, une ouverture placée au bas d'un fourneau où l'on fait fondre des métaux, et par laquelle la matière fondue s'écoule dans un bassin

placé au-dessous, pendant ou après la fusion, selon la nature des métaux. L'*œil-de-perdrix*, dans les métiers d'étoffes de soie, est un petit anneau de fer, rond et très-poli, de la grosseur d'un œil de perdrix, ce qui lui a fait sans doute donner ce nom; il est enfilé par la corde de rame, et présente autant d'*yeux* qu'on veut attacher de semples au rame. L'*œil-de-bœuf*, chez les vitriers, c'est le nœud qui se trouve au milieu des tables de verre; dans le langage des peintres, c'est un petit vaisseau dont ils se servent au lieu de coquille pour y détremper leurs couleurs. — *En termes d'imprimerie*, on appelle *œil*, en général, les différentes grosseurs des caractères, considérées non point quant à leur volume, mais par rapport à leur superficie; l'*œil de la lettre* est la partie gravée, dont l'empreinte se fixe sur le papier au moyen de l'impression. On distingue dans l'œil de la lettre trois sortes de grosseurs, *gros œil*, *moyen œil* et *petit œil*, parce qu'on peut donner une de ces trois dimensions à l'œil d'un même corps de caractère, sans que cette différence en produise aucune, sinon pour la vue, dans la justification des pages et des lignes. — *En architecture*, l'œil est une ouverture pratiquée ordinairement dans les combles d'un édifice, dans les dômes, les attiques, les entre-colonnements, les reins d'une voûte. Les architectes de l'antiquité en faisaient usage comme les nôtres et en tiraient des effets puissants et harmonieux. Le fameux temple de Cérès, à Eleusie, était éclairé de cette manière, ainsi qu'une foule d'autres monuments, temples, palais, thermes, nymphées, etc. Les exemples les plus remarquables que nous ayons en France de ce moyen d'éclairage sont l'œil de la halle au blé et celui de la salle des séances de l'assemblée nationale. Ces *œils* portent différents noms, selon les édifices et les parties d'édifices sur lesquels ils sont pratiqués. L'*œil-de-dôme* est l'ouverture placée au haut de coupe d'un dôme et couverte ordinairement d'une lanterne; l'*œil-de-volute* est le petit cercle du milieu de la volute ionique où l'on marque les treize centres pour en décrire les circonvolutions; l'*œil-de-bœuf* est un jour le plus souvent de forme circulaire, quelquefois ovale et bombée, pris dans le toit pour éclairer les combles, les greniers, un escalier en colimaçon, etc. On donne aussi ce nom aux petites lucarnes d'un dôme. Celui de Saint-Pierre de Rome en a quarante-huit sur trois rangs; on en voit également, à Paris, au dôme des Invalides, à celui de la Sorbonne, etc. Une salle du palais de Versailles, celle qui précédait la chambre de Louis XIV, est célèbre sous le nom de *salle de l'œil-de-bœuf*, parce qu'elle est éclairée par un jour pris dans la toiture; elle servait d'antichambre aux visiteurs admis à l'honneur d'être introduits auprès du grand roi. Le plafond en fut peint par Vander-Meulen, et sur les murs sont représentés les enfants de Louis XIV. — *En architecture hydraulique*, on désigne sous le nom d'*œil-de-pont* certaines ouvertures pratiquées au-dessus des piles d'un pont, au-dessus des avant et des arrière-becs et dans les reins des arches, soit pour donner au pont un air de légèreté, soit pour faciliter l'écoulement des eaux pendant les crues. Le pont de Bordeaux, le pont neuf de la ville de Toulouse, etc., ont des œils de cette espèce. — *En termes de marine*, on appelle *œil-de-pie* les trous ou œillets percés dans les bandes de toile d'une voile, près de la ralingue, pour y passer les rabans d'envergue et dans les bandes de ris pour les garcettes. Les voiles ont aussi des *œils-de-pie* tout le long de la ralingue, sur laquelle on amarre les bagues. L'*œil* ou *œillet* de l'ancre est, au petit bout de la vergue, un trou dans lequel est passée la cigale. On donne aussi le nom d'œil à des trous pratiqués à chaque point d'écoute de la voile de civadière. L'*œil-de-bœuf* est un petit nuage des régions du cap de Bonne-Espérance qui donne souvent lieu à des tempêtes dangereuses. On donne le même nom à un des pavillons de la série qui a ses bordures de bandes bleue, blanche, avec un carré rouge au milieu; l'*œil-de-perdrix* est un autre pavillon divisé en deux bordures blanche et aurore, avec un petit carré bleu au milieu. — *OEil et batte* est un terme de poissonnerie qui désigne tout ce qui est contenu dans le poisson, depuis l'ouïe ou l'œil jusqu'à la queue, qui reçoit le nom de *batte*; *œil-de-perdrix* est un nom qu'on donne à un vin qui a une légère teinte rouge. On donne aussi le nom d'*œil* au lustre des étoffes. AL. B.

OEILLÈRE (*accept. div.*). — On appelle *dents œillères* les canines de la mâchoire supérieure parce qu'elles sont très-rapprochées de l'œil. — Les bourreliers appellent *œillère* deux morceaux de cuir un peu épais et de forme à peu près carrée, attachés par un côté aux montants de la bride, à la hauteur de l'œil de l'animal, pour préserver

cet organe. — On nomme encore *œillère* une sorte de bassin oculaire destiné à baigner l'organe auquel il emprunte son nom : il doit être de forme ovale ; ses bords seront arrondis, mousses et légèrement relevés à leur point de jonction, pour s'emboîter dans les angles de l'œil.

OEILLET, petite ouverture de forme circulaire pratiquée dans une étoffe quelconque pour y passer un lacet, un cordon, etc. Pour empêcher que l'œillet ne soit détérioré par le frottement du lacet, on l'entoure d'une espèce de rebord fait au moyen d'un point de boutonnière ou de feston. De nos jours, on se sert beaucoup plus généralement d'œillets métalliques, dont la grande consommation a fait inventer un appareil très-ingénieux pour les faire promptement et en plus grande quantité. En histoire naturelle, l'*œillet-de-mer* est un petit madrépore qui a une sorte de pédicule, et qui est évasé par l'extrémité supérieure et épanoui pour ainsi dire comme un œillet, ce qui lui a valu son nom.

OEILLET, *dianthus* (*bot.*). — Ce grand et beau genre a servi de type à la famille des caryophyllées, dans laquelle il donne aujourd'hui son nom à la tribu des dianthées. Il appartient à la décandrie-digynie dans le système de Linné. On en connaît environ cent trente espèces, entre lesquelles plusieurs figurent parmi nos plantes d'agrément les plus répandues et les plus justement recherchées. Divers botanistes de nos jours donnent à ce genre une circonscription plus étendue que celle qui lui avait été assignée par Linné. En effet, aux *dianthus* du botaniste suédois ils ajoutent une partie des gypsophiles. Envisagé de la sorte, le grand genre œillet est formé de plantes herbacées ou sous-frutescentes, propres, en général, aux parties tempérées et froides de l'hémisphère boréal, à tige articulée noueuse, à feuilles opposées, généralement connées à leur base, le plus souvent linéaires. Leurs fleurs, ordinairement belles, sont solitaires ou disposées en cime plus ou moins contractée. A la base de leur calice tubuleux et à cinq dents, elles présentent un calicule formé de deux, quatre ou plusieurs bractées ; leur corolle est à cinq pétales pourvus d'un long onglet linéaire et d'une lame presque toujours dentée ou même incisée, accompagnée ou non d'appendices à sa base ; leurs dix étamines sont inégales ; leur ovaire, à une loge et à nombreux ovules, porte deux styles couverts de papilles stigmatiques tout le long de leur côté interne. A ces fleurs succède une capsule cylindrique ou oblongue, qui s'ouvre, dans sa moitié supérieure, par quatre dents.

L'espèce la plus recherchée et la plus intéressante d'entre toutes celles de ce genre est l'OEILLET-GIROFLÉE, *dianthus caryophyllus*, Lin., si connu sous ses noms vulgaires d'*œillet*, *œillet des fleuristes*, *œillet des jardins*. Cette espèce croît spontanément dans le midi de l'Europe ; sa couleur générale est un vert glauque ; sa tige, droite et rameuse, porte des feuilles linéaires, canaliculées, roides et un peu épaisses. Ses fleurs, dans l'état sauvage, sont purpurines, odorantes, accompagnées d'un calicule de quatre bractées, courtes, ovales et mucronées. La culture et des soins assidus ont amené dans leur composition des modifications presque sans nombre, qui constituent aujourd'hui une très-grande quantité de variétés. On a essayé plusieurs fois de classer celles qui sont cultivées ; on peut même dire que chaque pays a ses classifications propres ; mais ces arrangements sont aussi vagues et aussi peu méthodiques que ceux qu'on a tenté de former pour nos principales plantes des jardins. Généralement les horticulteurs français rangent tous les œillets cultivés par eux en quatre catégories, dont il est bon de donner une idée. — 1° Les œillets *grenadins* ou à *ratafia*, dont les pétales ont une couleur rouge foncé, une odeur forte, et sont employés pour colorer et parfumer les liqueurs, les essences, et, en médecine, à titre de cordiaux, toniques et astringents. — 2° Les œillets *prolifères* ou à *carte*, remarquables par les dimensions de leurs fleurs, qui ont quelquefois plus d'un décimètre de diamètre. Le nombre de leurs pétales est si grand, que leurs onglets ne peuvent, d'ordinaire, rester enfermés dans le tube du calice, qui cède à leur pression et s'ouvre longitudinalement sur un de ses côtés. On soutient alors ces fleurs au moyen d'une carte taillée en rond, d'où le nom d'*œillets à carte*. Ces fleurs sont presque abandonnées aujourd'hui, malgré leur beauté ; elles sont tachetées et panachées de diverses couleurs, sur un fond blanc. — 3° Les œillets *jaunes*, dont le fond est plus ou moins vif, et qui sont panachés de rouge. — 4° Les œillets *flamands*, aujourd'hui les plus recherchés et qui tirent leur nom du pays où leur culture a pris le plus d'importance ; Lille

en est le centre. Leurs fleurs sont grandes, formées de nombreux pétales arrondis, qui ne crèvent pas le tube du calice et qui, sur un fond d'un blanc pur, présentent des panachures bien tranchées de diverses couleurs. C'est d'après le nombre de ces couleurs que les horticulteurs les divisent en *bicolores* ou à panachures d'une seule couleur, *tricolores* ou panachés de deux couleurs, *bizarres* ou à trois couleurs, se détachant sur le fond blanc.

Les deux points principaux sur lesquels repose la culture des œillets consistent dans la production de variétés nouvelles et dans leur conservation ou multiplication. C'est uniquement à l'aide des semis qu'on obtient les nouveaux gains, et pour cela on a presque toujours recours aux graines récoltées sur des pieds semi-doubles, celles des pieds à fleurs simples donnant presque constamment des fleurs simples. On sème au printemps, en terrine, dans de la terre de bruyère ou dans un mélange de terre franche et de terreau fin. On repique le jeune plant en terre bien ameublie et fumée, et l'on bine et arrose jusqu'aux premiers froids. Les jeunes plantes ne sont guère abritées, pendant l'hiver, que par des paillassons. On recommence à biner et arroser dès le printemps suivant, et la floraison a lieu dès le commencement de l'été. On choisit alors les pieds dignes d'être conservés. Pour multiplier les variétés ainsi obtenues, on a recours aux marcottes avec incisions, et mieux encore aux boutures, qui conservent mieux la fraîcheur des teintes.

L'OEILLET-MIGNARDISE, *dianthus plumarius*, Lin., est une très-jolie espèce, d'origine inconnue, cultivée principalement en bordures. Toute la plante est glauque, en touffes serrées, arrondies, haute de 2 décimètres ou un peu plus; ses feuilles linéaires sont rudes sur les bords; ses fleurs ont une odeur agréable, une couleur variant du pourpre foncé au rose tendre et au blanc, ou mélangée de ces mêmes teintes; leurs pétales portent quelques poils à la base de la lame, et leur bord est divisé en laciniures étroites. On en cultive des variétés doubles. La multiplication se fait par semis, par éclats et par marcottes.

L'OEILLET BARBU, *dianthus barbatus*, Lin., porte, dans les jardins, les noms de *jalousie*, *œillet de poëte*, *bouquet parfait*, etc.; il croît naturellement dans les lieux stériles de nos départements méridionaux. Il est bisannuel ou trisannuel. Sa tige s'élève à 3 ou 4 décimètres, et porte des feuilles d'un vert gai, lancéolées, assez larges, aiguës, trinervées, qui partent de nœuds assez rapprochés; ses fleurs sont petites, purpurines, réunies en grand nombre en une cime corymbiforme serrée, dont la surface supérieure est presque plane; chacune d'elles a les bractées de son calicule lancéolées-subulées, aussi longues que le calice, et des pétales dentelés à leur bord. La couleur, dans les fleurs des variétés cultivées, varie beaucoup, depuis le pourpre jusqu'au blanc. On en possède des variétés à fleurs doubles. On multiplie ces nombreuses variétés par semis pour les simples, par boutures, marcottes ou éclats principalement pour les doubles.

On cultive encore, dans les jardins, l'OEILLET SUPERBE, *dianthus superbus*, Lin., indigène des Alpes, des Pyrénées, etc., à pétales élégamment frangés; l'OEILLET DE CHINE, *dianthus sinensis*, Lin., à jolies fleurs en bouquets, simples ou doubles, de couleurs très-diverses; et quelques autres espèces trop *peu* intéressantes pour être citées.

OEILLET D'INDE (*bot.*). — C'est le nom sous lequel sont désignées vulgairement les diverses espèces du genre *tagetes*, qu'on rencontre communément dans les jardins à titre de plantes d'ornement. Les plus répandues d'entre ces espèces sont 1° le grand œillet d'Inde ou le tagétès élevé, *tagetes erecta*, Lin., qu'on nomme aussi vulgairement *rose d'Inde*, grande et belle plante originaire du Mexique, dont les capitules solitaires sont jaunes, grandes et très-doubles, par suite de la transformation de leurs fleurons réguliers en fleurs ligulées. Ces têtes de fleurs produisent un très-bel effet. On en possède des variétés jaune clair, jaune-souci, jaune foncé; malheureusement, ces fleurs ont une odeur forte et très-peu agréable. 2° Le petit œillet d'Inde, ou tagétès étalé, *tagetes patula*, Lin., également annuel, plus petit, dont les capitules de fleurs varient de couleur depuis le jaune clair jusqu'à l'orangé foncé. Sa variété bicolore est la plus remarquable, à cause de ses fleurs jaunes au milieu et groupées au bord.

OEILLETON (*bot.*). — Nom par lequel on désigne des bourgeons de formes arrondies et ovalaires qui se développent au collet des racines des plantes vivaces. Ces organes sont analogues aux caïeux fournis par les racines de l'artichaut, par l'ananas, etc.

C'est généralement après la floraison qu'ils se développent. On emploie souvent les œilletons, en horticulture, pour la reproduction des végétaux : on préfère alors ceux dont le talon est garni d'un peu de chevelu; le plus grand nombre reprennent cependant sans cette condition, pourvu qu'ils aient déjà acquis une certaine grosseur avant leur séparation de la plante mère. Les œilletons peuvent, lorsqu'ils ont donné naissance à une jeune tige, être assimilés aux drageons.

OEILLETTE. — Nom tiré, par corruption, de l'italien *olietta*, petite huile, et donné à l'huile douce retirée des graines du pavot cultivé; on donne aussi communément le nom d'*œillette* ou *oliette* à cette espèce de pavots cultivée en grand pour la récolte de sa graine. L'huile d'œillette est très-employée dans une partie de l'Europe, soit pour la nourriture, soit pour d'autres usages économiques, parce qu'elle est bien moins chère que l'huile d'olive. Elle ne participe en rien aux propriétés narcotiques de la plante qui la fournit. Prise à l'intérieur, elle est regardée comme calmante et émolliente, et s'emploie dans les mêmes cas que l'huile d'amandes douces. Il faut, pour qu'elle soit de bonne nature, que la graine dont on l'extrait ait atteint une maturité très avancée, et soit très-sèche. (*Voy.* HUILE.)

OELAND, île de la mer Baltique, appartenant à la Suède et située auprès de la côte de ce royaume, vis-à-vis de Calmar. Elle a une population de 26,000 âmes et elle renferme la ville de Borgholm, auprès de laquelle il y avait autrefois un château fort qu'un incendie a réduit en cendres.

OELS, ville de 6,050 habitants, sur la rivière d'OElse, dans le district de Breslau, en Silésie, et chef-lieu d'une seigneurie du même nom appartenant, depuis 1792, au duc de Brunswick. Cette possession, enclavée dans la Silésie prussienne, a près de 30 lieues carrées de superficie, avec une population d'environ 50,000 âmes, qui se livre à l'agriculture et, comme d'autres contrées de la Silésie, à l'industrie de la draperie et de la tisseranderie en toiles. On cultive dans ce pays beaucoup de céréales, de lin, de houblon, de fruits et de légumes; le sol fournit de la tourbe et du fer limoneux. — La ville d'OEls est à la fois le siége des autorités administratives prussiennes et des autorités judiciaires brunswickoises, et a une garnison prussienne. On y trouve un château ducal, avec une bibliothèque qu'on dit riche en manuscrits, un cabinet de médailles et d'histoire naturelle. On est étonné de rencontrer, dans une ville aussi peu considérable, un grand nombre d'établissements publics, tels qu'une église protestante, une église catholique et une synagogue, un gymnase protestant richement doté, une maison pour les veuves des pasteurs de la même religion, une maison de retraite pour d'autres veuves, un hospice, une maison d'orphelins, deux hôpitaux et une salle de spectacle. — Dans la même seigneurie, le duc de Brunswick possède la ville de Bernstadt, sur la Weide, où il y a un vieux château, une école, une église protestante et une synagogue. Le duc a d'autres châteaux à Briese, Sibyllenort et Wilhelminenort. On évalue à 400,000 francs le revenu qu'il tire de la seignenrie d'OEls. D—G.

OENANTHE, *œnanthe* (*bot.*).—Linné avait formé, sous ce nom, un genre dans la famille des ombellifères, tribu des sésélinées; il avait aussi créé un autre genre auquel il donnait le nom de *phellandrium*, qu'il regardait comme distinct et séparé. Mais Lamarck, et, après lui, la plupart des botanistes modernes, ont réuni ces deux groupes génériques en un seul qui a conservé le nom d'*œnanthe*. Considéré d'après cette circonscription plus étendue, le genre œnanthe est composé de plantes herbacées, pour la plupart aquatiques, presque toutes propres aux parties tempérées de l'ancien monde. Leurs fleurs blanches forment des ombelles composées, avec ou plus souvent sans involucre, et, parmi celles-ci, celles qui occupent la circonférence sont presque toujours longuement pédicellées, mâles par avortement, tandis que celles du disque sont sessiles ou presque sessiles et hermaphrodites. Le calice de ces fleurs est à cinq dents qui grandissent au sommet du fruit; celui-ci est cylindracé-ovoïde, surmonté d'un stylopode conique et de deux styles persistants, longs et dressés; les côtes qu'il présente sont obtuses.

La Flore française ne possède pas moins de huit espèces d'œnanthe. La plus commune d'entre elles est l'OENANTHE FISTULEUSE, *œnanthe fistulosa*, Lin., nommée ainsi à cause de sa tige creuse ou fistuleuse. Elle croît dans les lieux marécageux, dans les fossés, etc. — Une autre espèce, qu'il est important de connaître, est l'OENANTHE SAFRANÉE, *œnanthe crocata*, Lin., l'une des

plantes les plus vénéneuses de la famille des ombellifères et de celles qui croissent en France. Elle se trouve dans les lieux marécageux, sur le bord des rivières, surtout dans nos départements occidentaux. Sa racine, fasciculée, présente plusieurs tubercules volumineux, en forme de navets, sessiles et diminuant insensiblement vers leur extrémité, et qui tous renferment un suc orangé très-vénéneux. La plante elle-même tout entière contient un suc laiteux, qui agit comme un poison énergique. Sa tige est droite, fistuleuse, anguleuse; ses feuilles, grandes, bipinnatiséquées, à segments en coin, incisés ou lancéolés-linéaires.— On rapporte plusieurs exemples d'accidents fâcheux, même mortels, survenus chez des personnes qui avaient mangé les tubercules ou les feuilles de cette plante. Néanmoins, dans quelques-uns de nos départements de l'ouest, on en fait vulgairement usage contre les hémorroïdes. — L'OENANTHE-PHELLANDRE, *œnanthe phellandrium*, DC. (*phellandrium aquaticum*, Lin.), est très-commune le long des ruisseaux et dans les prairies marécageuses de toute la France. Elle porte les noms vulgaires de *fenouil d'eau*, *ciguë aquatique*, *mille-feuille aquatique*. Elle atteint jusqu'à 1 mètre et demi de hauteur. De sa racine fusiforme s'élève une tige droite, fistuleuse, sillonnée, divisée en nombreux rameaux étalés; ses feuilles, deux ou trois fois pinnatiséquées, ont leurs segments lancéolés, pinnatifides. Ses ombelles sont brièvement pédonculées, opposées aux feuilles, et présentent de sept à dix rayons grêles et striés; les fleurs qui forment les ombellules sont toutes également pédicellées et fertiles. Lorsqu'on froisse les feuilles du phellandre, elles exhalent une odeur qui rappelle celle du cerfeuil et se retrouve dans son fruit. Cette plante est regardée, par les auteurs, comme vénéneuse, ou tout au moins comme suspecte. Saint-Amans (*Fl. agénoise*) la déclare positivement très-nuisible. Néanmoins divers médecins de l'Allemagne et du nord de l'Europe ont préconisé ses graines comme un excellent fébrifuge, même comme un remède efficace contre la phthisie pulmonaire, et ses feuilles pilées comme très-avantageuses pour la guérison des plaies et des ulcères, même contre le cancer et la gangrène. Lorsque les chevaux mangent du foin mêlé de phellandre, ils sont fréquemment atteints de paraplégie.

ŒNÉE (*myth.*), roi de Calydon, de la famille des Eolides. De sa première femme Althée il eut Méléagre et Déjanire, et de Péribée, la seconde, Tydée père de Diomède. Etant devenu vieux, il fut détrôné par les enfants d'Agrius et rétabli par Diomède; mais il abandonna l'administration de ses Etats à son gendre Andrémon et se retira à Argos.

OENOCARPE (*bot.*), *œnocarpus*. — M. Martius, dans son splendide ouvrage sur les palmiers, a établi, sous ce nom, un genre qui rentre dans la tribu des arécinées de cette grande famille. Les espèces qui le composent sont de hauts et beaux arbres, croissant uniquement dans les parties les plus chaudes de l'Amérique, sur une zone qui ne dépasse guère 8 degrés de latitude de chaque côté de l'équateur. Leur tronc, élancé et annelé à l'extérieur, mou à l'intérieur, est terminé par un beau bouquet de grandes feuilles pennées, dont les pinnules sont un peu crispées. Les spadices ou régimes sortent d'entre les feuilles; leurs rameaux pendants sont couverts de poils cotonneux roussâtres et portent des spathes dures, presque ligneuses, et des fleurs jaunâtres, monoïques, réunies, pour les deux sexes, dans la même inflorescence. Les fruits des œnocarpes sont charnus, ovoïdes, couverts d'une couche pruineuse analogue à la fleur des prunes, et colorés en violet-rougeâtre sombre. C'est du fruit de l'une des espèces de ce genre, l'*œnocarpus distichus*, Mart., qu'on extrait par la pression, et après cuisson préalable, une huile bonne à manger, dont on fait un assez grand usage dans les parties de l'Amérique où cette espèce croît naturellement.

OENOMAUS (*mythol.*), roi d'Elide, fils de Mars et de Stéropé ou d'Arpine, et époux d'Evarète, fille d'Acrisius, dont il eut Hippodamie. Ayant appris de l'oracle qu'il devait être tué par son petit-fils, ou, selon d'autres, par son gendre, il résolut de ne pas marier sa fille. Selon d'autres, il feignit d'avoir reçu cette réponse de l'oracle, parce qu'il était lui-même épris d'elle. La beauté d'Hippodamie fit naître de nombreux prétendants. Œnomaus, pour les éloigner, publia qu'il n'accorderait sa main qu'à celui qui le vaincrait à la course des chars, mais qu'il mettrait à mort tous ceux dont il triompherait. Comme il était l'homme de la Grèce le plus adroit dans cet exercice, il avait déjà fait mourir treize prétendants, dont on peut voir

la liste dans *Natalis comes* (l. VII, c. XVIII), et se proposait de construire un temple avec leurs crânes et ceux des malheureux qu'il comptait vaincre encore, lorsque Pélops se présenta. Myrtile, cocher du roi, corrompu par le héros, ôta la clavette qui retenait la roue à l'essieu, et OEnomaus, renversé de son char, périt dans sa chute. (*Voy.* PÉLOPS.)

OENONE (*mythologie*), fille de Nympha et du fleuve Cebrène, naquit sur le mont Ida, en Phrygie. Apollon la séduisit et l'initia aux secrets de l'art magique. Elle épousa ensuite Pâris, dont elle eut l'incestueux Coryte. OEnone est aussi un surnom de l'île d'Egine, et le nom d'une amante de Jupiter.

OENOPTE (*antiq.*), du grec οἶνος, *vin*, et ὄπτομαι, *inspecter*, magistrat athénien qui veillait à ce qu'il ne se glissât dans les festins aucune débauche illicite, et qui désignait le coupable à l'aréopage.

OENOTRIE (*géogr. anc.*), partie la plus méridionale de la péninsule italique, ainsi nommée d'*OEnotrus*, le plus jeune des fils de Lycaon, roi d'Arcadie, qui vint s'y établir au commencement du XVIIe ou à la fin du XVIIIe siècle avant J. C., avec une colonie de Pélasges arcadiens ou aborigènes, si l'on en croit Denys d'Halicarnasse. Cette opinion est plus généralement adoptée que celle qui fait d'OEnotrus un roi des Sabins et le même que Janus. Dans tous les cas, l'origine pélasgique des OEnotriens paraît bien positive. — Les auteurs ont souvent désigné sous le nom d'*OEnotrie* toute l'Italie primitive, c'est-à-dire la partie de la péninsule qui s'étend au sud de Pæstum et de Métaponte. Vers l'époque qui précéda la fondation de Rome, les *Lucaniens*, colonie samnite, vinrent se fixer dans le nord de l'OEnotrie, qui fut alors nommée *Lucanie*. Le reste du pays subit ensuite l'influence plutôt que la domination des colonies hellènes établies sur les côtes, et se vit, plus tard, envahi par différentes peuplades adonnées au pillage et par des Pélasges révoltés contre leurs anciens maîtres, mais qui avaient perdu, dans la servitude, jusqu'au souvenir de leur origine. Du nom *Brutiens* ou *esclaves révoltés* qu'on leur avait donné, cette portion de l'OEnotrie fut, depuis lors, appelée *Brutium*.— Strabon cite, dans la mer Tyrrhénienne, vis-à-vis de Velia, deux îles *OEnotrides* que Pline nomme *Poncia* et *Iscia*. AL. B.

OEPINUS (FRANÇOIS-MARIE-ULRICH-THÉODORE), physicien, né, en 1724, à Rostock, dans le Mecklenbourg-Schwerin. Il s'occupa surtout de recherches sur l'électricité et fit faire de grands progrès à cette partie de la physique, à laquelle il appliqua le calcul avec un grand succès. On lui doit: *Tentamen theoriæ electricitatis et magnetismi*, 1759, Saint-Petersbourg, 1 vol. in-4°, dont Haüy a donné un abrégé en 1787, in-8°; *Réflexions sur la distribution de la chaleur à la surface de la terre*, ouvrage traduit en latin et en français par Raoult, de Rouen; *Recherches sur la tourmaline*, Saint-Petersbourg, 1762, in-8°; et plusieurs savants mémoires présentés à l'Académie de Saint-Petersbourg. OEpinus mourut en 1802, à Derpt, en Livonie.

OEREBRO, ville de la province suédoise de Nerike, située sur le lac Hielmar, qu'un canal unit à la rivière d'Arboga, qui se jette dans le lac Mœlar. Par le moyen de cette communication, la ville d'OErebro, dont la population est d'environ 3,500 âmes, est en état de faire un commerce assez considérable. Elle a quelques établissements d'industrie, entre autres une fabrique de fusils.

OESEL ou **ESEL** (*géogr.*), île de la Russie, dans le gouvernement de Riga, à l'entrée du golfe de Riga ou de Livonie, sur la mer Baltique. Elle a 90 kil. de longueur sur 50 de largeur, et possède environ 35,000 habitants. Son chef-lieu est Arensbourg, petite ville avec un port qui manque de profondeur. Cette île était pour les anciens Livoniens une terre sainte; elle appartint, jusqu'au XVIe siècle, aux chevaliers de l'ordre Teutonique. Le czar Ivan s'en empara. En 1583, elle fut vendue, par son évêque, au Danemark, qui la céda à la Suède. Elle revint aux Russes après la paix de Nystadt (1721). Son sol est assez fertile, quoique pierreux. Le pays est riche en grains, en bestiaux et surtout en moutons; les poissons y sont abondants.

OESOPHAGE (*anat. méd.*), du grec οἴω, *je porte*, et φάγω, *je mange*. — L'œsophage est un conduit musculo-membraneux qui s'étend depuis la partie inférieure du pharynx ou arrière-bouche jusqu'à l'orifice supérieur de l'estomac. Sa direction est donc verticale dans son ensemble; mais il ne conserve pas toujours la même position relativement à la ligne médiane : ainsi, placé d'abord sur celle-ci, il se dévie ensuite à gauche, au bas du cou et à la partie su-

périeure de la poitrine, pour reprendre graduellement sa position médiane en passant, vers son extrémité gastrique, entre les piliers du diaphragme. Sa cavité varie peu dans ses dimensions; au bas du cou cependant elle offre une légère dilatation qui représente en rudiment le jabot des oiseaux. — Au cou, l'œsophage est en rapport, en avant, avec la trachée-artère, le nerf récurrent gauche, le lobe gauche du corps thyroïde et l'artère inférieure de cet organe; en arrière avec la colonne vertébrale et le muscle long du cou; sur les côtés et surtout à gauche, avec les vaisseaux carotidiens et jugulaires, ainsi qu'avec les nerfs pneumogastriques et grands sympathiques. Dans la poitrine, il occupe la partie postérieure du médiastin, caché en avant par la trachée-artère, la racine du poumon gauche, le cœur, le péricarde, et repose en arrière sur les premières vertèbres dorsales, sur le canal thoracique, l'aorte descendante et la veine azygos. — Une membrane muqueuse revêtue d'un épithélium assez résistant qui cesse au niveau de l'ouverture stomacale, un tissu cellulaire sous-muqueux très-dense, une épaisse couche de fibres musculaires, les unes plus profondes et circulaires, les autres longitudinales et superficielles, tels sont les éléments principaux qui entrent dans sa composition. Ses artères émanent des thyroïdiennes inférieures, de l'aorte directement, des médiastines, des bronchiques et de la coronaire stomachique; ses veines sont exactement satellites des artères; ses vaisseaux lymphatiques se rendent dans les ganglions médiastins et cervicaux; ses nerfs appartiennent aux récurrents, aux pneumo-gastriques et aux grands sympathiques. — L'œsophage offre, en outre, des follicules mucipares semés de distance en distance dans le tissu cellulaire intermédiaire aux couches muqueuse et musculaire et dont les orifices sont placés dans les enfoncements qui séparent les plis longitudinaux. Quelques auteurs ont improprement donné à ces organes le nom de *glandes œsophagiennes*.

On trouve quelquefois l'œsophage muni d'une ou de plusieurs poches dont les cavités communiquent avec la sienne et dans laquelle les aliments ou des corps étrangers peuvent séjourner un certain temps. Ces appendices résultent d'une sorte de hernie de la membrane muqueuse à travers les fibres de la tunique cellulaire sous-jacente. Est-ce cette disposition anormale qui donne à certains sujets, ainsi qu'on l'a dit, la faculté de ruminer? Nous n'osons l'affirmer en l'absence d'observations positives de coïncidence de ces deux phénomènes liés par des rapports évidents de causalité. Cet état de dilatation porté plus loin, en occupant une plus grande étendue, devient une affection grave. Il reconnaît pour cause, indépendamment de la sorte de hernie dont nous avons parlé, un rétrécissement, un obstacle quelconque à la déglutition dans un point sous-jacent et la présence d'un corps étranger lourd ou volumineux. Ses symptômes sont une augmentation de volume du cou par suite de l'accumulation des aliments, mais disparaissant par le rejet de ceux-ci à l'aide d'une sorte de régurgitation et la fétidité de l'haleine résultant de la présence d'aliments corrompus.— La position profonde de l'œsophage ne l'expose que bien peu aux *blessures;* ces accidents sont presque toujours le résultat de coups d'épée ou de stylet et aussi de projectiles lancés par les armes à feu. Plusieurs circonstances pourraient faire soupçonner l'existence de cet accident, mais la sortie des substances ingérées par la solution de continuité en est seule une preuve certaine. Ces plaies seraient, du reste, peu graves en elles-mêmes, si elles ne s'accompagnaient presque toujours de la blessure des gros vaisseaux ou de celle des nerfs voisins. Elles guérissent facilement dans leur état de simplicité et ne réclament alors pour tout traitement qu'une diète sévère ou l'emploi d'une sonde pour faire parvenir les aliments dans l'estomac, afin que leur sortie par la solution de continuité anormale ne vienne pas retarder la cicatrisation de celle-ci. — Les *corps étrangers* peuvent, en raison de leur volume ou des aspérités de leur surface, s'arrêter dans tous les points de la cavité œsophagienne; mais il est d'observation qu'ils se fixent presque toujours au bas de sa portion cervicale, ce qu'explique suffisamment la dilatation naturelle que nous avons dit exister en ce point. La présence d'un corps étranger dans la partie supérieure de ce conduit occasionnera toujours une suffocation plus ou moins forte et proportionnée au volume du corps, qui presse, pour ainsi dire, immédiatement sur la portion postérieure de la trachée-artère, là où l'absence d'arceaux cartilagineux empêche celle-ci de résister. L'extraction des corps étrangers

devra donc être aussi prompte que possible. Elle s'opère directement au moyen de pinces quand il est possible de s'assurer du lieu qu'ils occupent; dans le cas contraire, c'est au moyen d'une sonde terminée par une boule que l'on cherche à les précipiter vers l'ouverture de l'estomac; mais ce ne sera qu'en désespoir de cause que l'on agira de la sorte. L'œsophagotomie serait, au besoin, un remède extrême dans le cas où ni les moyens indiqués ni les efforts de toux ou de vomissement ne pourraient parvenir à débarrasser d'un corps étranger dont la présence déterminerait des accidents graves. L'inflammation, des plaies et des abcès purulents ont quelquefois été la suite de l'irritation causée dans l'œsophage par la présence de corps étrangers. — Les anévrismes de l'aorte, les tubercules ramollis dans son voisinage ulcèrent aussi quelquefois les parois de l'œsophage pour venir se faire jour dans son intérieur. — La rupture de ces parois est, le plus souvent, le résultat d'un ramollissement des membranes qui les composent. On ne connaît, jusqu'ici, qu'un exemple de véritable rupture spontanée. — L'inflammation de l'œsophage a reçu le nom d'*œsophagite*, et son spasme celui d'*œsophagisme* (*voy.* ces mots).

Des tumeurs étrangères à l'œsophage exercent quelquefois sur ce conduit une pression qui occasionne de la gêne dans la déglutition; tels sont, en première ligne, les engorgements lymphatiques, le bronchocèle, les tumeurs anévrismales, les abcès, etc. Mais rarement le siége de ces tumeurs est assez rapproché de la périphérie pour qu'il soit facile d'en préciser la nature. Il est évident que le traitement devra être dirigé sur la cause de la tumeur elle-même, s'il est possible de la connaître; mais, dans tous les cas, il faudra rétablir la communication avec l'estomac au moyen du cathétérisme au moyen d'une sonde creuse en gomme élastique dite *sonde œsophagienne*. — Mais c'est aussi quelquefois par suite d'un épaississement et d'une induration des parois elles-mêmes, et non d'une manière passive, que le calibre naturel du conduit se trouve rétréci. Le malade éprouve alors une difficulté plus ou moins grande à avaler d'abord les liquides seuls, et ensuite les aliments solides. Cette difficulté offre cela de spécial qu'elle se fait, dans le principe, ressentir au pharynx, et que, si elle occupe la partie inférieure de l'œsophage, les malades en rapportent successivement le siége aux divers points de l'organe, en se rapprochant de plus en plus de celui qui est atteint. On conçoit ce qu'un tel état offre de gravité, puisque ses progrès pourraient finir par faire mourir le malade d'inanition. Toutes les fois qu'il n'y aura pas encore une désorganisation profonde des parois œsophagiennes, on pourra essayer de ramener les tissus à leur état normal par des moyens méthodiques dirigés contre la cause première et la nature même du mal, qui, le plus souvent, est une inflammation chronique. Mais, si ces moyens demeurent sans effet, il faudra bien recourir alors à la *dilatation* avec des bougies ou des sondes en gomme élastique de plus en plus grosses, et enfin à la *cautérisation* par le nitrate d'argent fondu et jamais avec des liquides. Ces deux moyens n'ont, pour ainsi dire, pas été mis en usage en France; mais les chirurgiens anglais disent en avoir obtenu des effets avantageux, ce qui doit suffire pour y faire recourir, puisqu'une issue funeste est inévitable d'ailleurs, et que l'on sera toujours à même de combattre les phénomènes d'inflammation consécutive qu'ils pourraient déterminer. — On connaît, dans la science, plusieurs observations de polypes de l'œsophage; mais cette affection est heureusement fort rare. Presque toujours, la position profonde de son siége ne permet pas de la reconnaître pendant la vie, et, conséquemment, de lui appliquer le seul remède convenable, la ligature. — Quand le *cancer* porte son action sur l'œsophage, c'est d'ordinaire la partie inférieure du cou, et plus souvent encore le cardia, qui en sont le siége. Il n'en résulte, pendant longtemps, qu'une gêne légère dans la déglutition, et il est alors impossible de se rendre compte de la véritable nature du mal. Mais, quand même elle serait connue, que pourrait-on contre elle? Cette gêne augmente graduellement, et le malade meurt, faute de pouvoir faire parvenir des aliments dans l'estomac. D'autres fois, la dégénérescence s'étend aux parties voisines et suit la marche ordinaire des autres cancers. — Enfin l'œsophage peut, comme tous les différents organes revêtus d'une couche musculaire, être frappé d'une paralysie, qui, si elle est complète, empêchera toute déglutition et nécessitera, dès lors, l'emploi d'une sonde conductrice des aliments jusque dans

l'estomac. Lorsque la cause du mal est connue, telle qu'un vice rhumatismal, la compression des nerfs par suite d'une exostose, les indications à remplir sont évidentes; mais, dans les cas contraires, de beaucoup les plus fréquents, il faut recourir aux moyens empiriques, parmi lesquels nous citerons, comme ayant le mieux réussi, les excitants de toute sorte, et, en première ligne, l'électricité, les gargarismes irri ants, les vésicatoires appliqués sur les parties latérales du cou, simples ou pansés avec de la strychnine. L. DE LA C.

OESOPHAGISME (*méd.*). — C'est la constriction spasmodique de l'œsophage. Cette névrose est, le plus souvent, idiopathique, quoiqu'elle puisse aussi résulter des affections utérines et de l'état de grossesse, de l'hystérie, de l'inflammation de la muqueuse de ce conduit, etc., etc. Le malade éprouve de temps en temps, dans un point quelconque de l'œsophage, la sensation d'un nœud et quelquefois celle d'un corps qui remonterait de l'estomac vers le pharynx. Dans la déglutition, le bol alimentaire franchit aisément ce dernier organe; mais, descendu à une certaine distance dans l'œsophage, il s'arrête, occasionne une douleur vive qui se fait ressentir entre les deux épaules, et quelquefois finit par être rejeté à la suite d'un effort de vomissement. Ce qui, dans les symptômes, différencie cet état du rétrécissement organique de l'œsophage, c'est la discontinuité des accidents qui se renouvellent sans cause connue, tandis que, dans l'autre cas, ils se manifestent constamment à la suite de l'ingestion des aliments, et ne varient que par l'intensité. — Nous connaissons à peine les causes de l'œsophagisme idiopathique, à l'exception de l'ingestion de boissons glacées, des emportements d'une vive colère. Dans tous les cas, c'est une affection sans gravité. Les moyens curatifs devront être dirigés contre la cause lorsqu'elle sera connue; dans le cas contraire, on aura recours aux antispasmodiques, tels que le castoréum, l'assa fœtida, la valériane, etc., aux dérivatifs sur les extrémités inférieures, aux vésicatoires entre les deux épaules, et aux grands bains tièdes ou frais, mais surtout aux bains de mer et de rivière. L. DE LA C.

OESOPHAGITE (*méd.*). — C'est le nom par lequel on désigne l'inflammation de l'œsophage. Elle peut avoir une marche aiguë ou chronique. Quoique plus commune dans l'enfance, en raison de l'état de congestion dans lequel se trouve l'organe qui en est le siége, elle se rencontre encore assez fréquemment chez l'adulte. Elle se montre toujours sporadique, et, si on l'a observée épidémiquement, c'était comme complication de l'angine, soit ordinaire, soit scarlatineuse ou membraneuse. — Ses causes les plus ordinaires sont une irritation directe des parties par la déglutition de substances âcres et corrosives, ou d'une boisson glacée lorsque le corps est en sueur; le contact de corps étrangers agissant par leur volume ou leur forme, et les tentatives exercées sans ménagement pour extraire ces corps ou les repousser dans l'estomac. Il n'est pas rare, toutefois, de voir la maladie se développer pendant la durée d'affections différentes, telles que la rage, le tétanos, la fièvre jaune, la variole. Quelquefois l'inflammation remonte de l'estomac à l'œsophage, mais le plus ordinairement elle suit, dans sa propagation par contiguïté, une marche inverse, c'est-à-dire qu'elle provient de la partie inférieure du pharynx. La rétrocession de certaines phlegmasies de la peau, telles que la scarlatine, la rougeole, etc., peut aussi lui donner naissance. Il est facile de concevoir que le spasme de l'œsophage pourra quelquefois en être le point de départ. Enfin il n'est pas rare de voir l'œsophagite se développer sans causes appréciables. C'est en général une maladie peu grave en elle-même lorsqu'elle est à l'état aigu. — Ses symptômes les plus constants sont une douleur d'abord légère et ensuite de plus en plus vive vers un point quelconque de l'œsophage, avec chaleur et avec sécheresse, et qui devient excessive par la déglutition et le passage du bol alimentaire. Les malades la rapportent ordinairement, à son début, vers la partie inférieure du pharynx; quelquefois elle se fait ressentir entre les deux épaules ou à l'épigastre. Le hoquet est aussi un phénomène assez constant, de même que le spasme de l'œsophage. Il existe généralement une expuition plus ou moins difficile de matière glaireuse, abondante surtout lorsque l'inflammation envahit les cryptes muqueux recouverts par la muqueuse, et souvent des vomissements glaireux et continuels. Le plus ordinairement il ne se développe pas de réaction; quelquefois les parties latérales du cou sont gonflées; une pression plus ou moins forte dans la direction de l'œsophage provo-

quera toujours une augmentation de douleur.

Quant au traitement, si l'œsophagite est légère, il suffira de s'abstenir d'aliments solides; de faire usage de liquides doux et mucilagineux, à une température peu élevée; de garder un silence absolu, pour éviter la propagation des mouvements de la base de la langue à l'œsophage. Des cataplasmes émollients autour du cou, des bains de pieds sinapisés et une légère dérivation sur la partie inférieure du tube intestinal compléteront le traitement. Dans le cas d'une plus grande violence ou d'insuffisance de ces moyens, il faudra recourir aux applications de sangsues et parfois à la saignée du bras; mais nous sommes loin de conseiller celle de la veine sous-linguale, que l'on a cependant préconisée. La dérivation sera rendue plus énergique d'abord sur le tube intestinal et les parties inférieures, ensuite par l'application de vésicatoires, préférablement entre les deux épaules.

La résolution est heureusement la terminaison la plus fréquente de l'œsophagite. La suppuration peut survenir dans les cas d'une grande violence de l'inflammation, surtout lorsque celle-ci est bornée à une petite étendue de l'organe, et que le traitement antiphlogistique n'a été ni assez énergique ni assez promptement appliqué. L'ulcération s'observe fréquemment aussi, et se reconnaît à des douleurs plus vives, sous l'influence de la déglutition, que celles dont l'inflammation seule est la cause, à des vomissements sanguinolents, et souvent à la sensation d'une brûlure, dans un endroit circonscrit. La terminaison par gangrène est fort rare, et paraît être bien plutôt la conséquence d'une cause interne spéciale que celle de l'intensité de l'inflammation : les symptômes qui la dénoncent sont une douleur extrême et le gonflement du cou, des éructations et des vomissements, d'abord très-fréquents, mais devenant de plus en plus rares, pour cesser tout à fait lorsque l'œsophage aura perdu sa puissance contractile; la faiblesse et l'intermittence du pouls, ainsi qu'une prostration extrême des forces que ne motiverait la lésion d'aucun organe important. Il doit y avoir une fétidité extrême de l'haleine.

L'inflammation isolée des follicules de la muqueuse œsophagienne donne lieu à une forme spéciale de l'œsophagite, que l'on a désignée par l'épithète de *folliculeuse;* on l'observe assez fréquemment sur les sujets morts de la rage, et dans certaines fièvres typhoïdes. — Par suite d'un caractère spécial de l'inflammation, la muqueuse œsophagienne se recouvre d'une fausse membrane. Cette production plastique peut être le résultat d'une irritation débutant par l'œsophage et qui se borne à cet organe, mais le plus souvent elle n'est que l'expansion d'une affection semblable du pharynx et des amygdales, où elle constitue ce que l'on appelle *angine couenneuse diphtérite*.

Enfin le passage à l'état *chronique* est une terminaison assez fréquente de l'œsophagite aiguë; mais cet état peut se développer de but en blanc, déterminé par des causes peu actives dont l'action se répète souvent, ou agit d'une manière permanente. Son développement est lent et obscur, et son existence n'est souvent révélée qu'après l'apparition de lésions diverses, parfois au-dessus des ressources de l'art. Les signes donnés plns spécialement comme indicatifs de cet état sont le pyrosis, le hoquet, des douleurs passagères dans le fond de la gorge, une expulsion abondante de matières filantes, ensemble de symptômes auxquels se joignent bientôt ordinairement ceux qui accompagnent les diverses dégénérescences. Les évacuations sanguines pourront encore convenir contre cet état; mais il faut insister plus particulièrement sur les révulsifs employés sous forme de vésicatoire, de séton, de moxa, de cautère. L. DE LA C.

OESOPHAGOTOMIE, du grec οἰσοφάγος, *œsophage*, et τέμνω, *je coupe*. — C'est l'opération chirurgicale qui consiste à inciser l'œsophage; on ne la pratique ordinairement que dans le but d'extraire des corps étrangers arrêtés dans le canal dont elle tire son nom. Quant à l'endroit où doit pénétrer l'instrument tranchant, il existe de chaque côté du cou, en dehors de la ligne médiane, un espace triangulaire à sommet inférieur, borné, en dedans, par la trachée-artère, en dehors par le muscle sterno-cléido-mastoïdien, et dont la base, correspondant à la hauteur de l'os hyoïde, est limitée par les muscles stylo-hyoïdien et digastrique, tandis que son sommet touche au sternum. C'est à travers cet espace, correspondant à la partie latérale et inférieure du cou, qu'il faut aller chercher l'œsophage, en donnant la préférence au bord gauche, parce que le

conduit est naturellement dévié de ce côté, à mesure qu'il s'approche du sternum. — Le pansement consécutif consiste en un rapprochement doux et léger des lèvres de la plaie au moyen de linge fenêtré enduit de cérat. Il y aurait des inconvénients à fermer complétement, à l'aide d'emplâtres, toute issue aux matières qui tendent à s'échapper au dehors. Une sonde œsophagienne conduit facilement les aliments liquides, que l'on peut accorder au malade dès le lendemain, et quelquefois le jour même de l'opération. La plaie du cou tend rapidement à se rétrécir, et, dès le dixième ou douzième jour, elle ne laisse presque plus rien suinter des aliments mous ingérés, si bien que l'on peut alors cesser l'usage de la sonde et abandonner la plaie à elle-même. L'opération de l'œsophagotomie est donc, en réalité, peu grave en elle-même. (*Voy.* OEsophage.)

OESTRE. (*Voy.* OEstrides.)

OESTRIDES (*entom.*), tribu d'insectes diptères de la division des dichœtes. Ses caractères sont : trompe tantôt nulle, tantôt rudimentaire; cavité buccale petite et quelquefois peu distincte; antennes courtes et insérées dans une cavité de la face; troisième article ordinairement sphérique. — Cette tribu se compose de plusieurs genres très-distincts, et particulièrement des hypodermes, des œdémagènes, des céphénémyies, des céphalémyies et des œstres proprement dits, distingués entre eux par diverses modifications des palpes, des antennes et des ailes. Elle forme l'un des groupes les plus remarquables entre les diptères, tant par son organisme que par ses mœurs. Sous le premier rapport, la nullité ou l'état rudimentaire de la trompe nous présente le phénomène, en apparence étrange, de l'organe le plus essentiel à la vie refusé quelquefois à ces insectes; mais il ne leur manque que dans l'état adulte, et il est assez connu que, à cette époque de la vie, la nutrition n'est qu'une fonction secondaire chez les insectes, et que plusieurs autres races en sont également dépourvues, parce qu'elles ont atteint tout leur accroissement sous la forme de larves, et ne doivent vivre dans l'état ailé que le temps nécessaire pour accomplir les actes auxquels est confiée la conservation de l'espèce.

Sous le rapport des mœurs, les œstrides offrent plus d'intérêt encore, soit par la singularité de leurs instincts, soit par l'action qu'elles exercent sur nos bestiaux. — Ces diptères déposent leurs œufs sur les mammifères, et particulièrement sur les herbivores, de manière que les larves parviennent le plus souvent dans l'intérieur du corps, et se développent en se nourrissant de la substance de ces animaux. Leur nom rappelle la fureur qu'éprouve l'animal harcelé par l'insecte ailé, sans pouvoir se soustraire à ses poursuites. Nos chevaux et nos troupeaux se débattent contre les taons, qui s'abreuvent de leur sang; mais l'instinct leur apprend que les œstres leur sont bien plus redoutables en les forçant de nourrir leurs ennemis pendant une année entière dans leurs propres flancs, et leur fureur est proportionnée à la douleur qu'ils en éprouvent.—Chaque œstride choisit pour ses œufs un berceau approprié aux besoins des larves qui doivent en provenir, et montre dans ce choix une sorte de discernement. Ainsi l'œstre du cheval, après s'être balancé quelque temps en l'air dans une position verticale au-dessus de sa victime, s'abat sur elle, dépose un œuf et le colle sur les épaules ou sur la partie interne des jambes, comme s'il comprenait que cet œuf doit être placé là pour que le cheval, en se léchant, enlève la jeune larve, la porte à sa bouche et de là dans l'estomac, où elle doit passer sa vie. Il a, toutefois, été observé par M. Joli, auteur d'un savant mémoire sur les œstrides, que cet instinct de l'œstre se trouve assez fréquemment en défaut. Il doit arriver, en effet, que, si le cheval fait quelque mouvement brusque au moment où l'insecte fond sur lui, l'œuf soit déposé au hasard, et quelquefois hors d'atteinte de la langue, et c'est sans doute à cause de cette perte des œufs que la ponte est de quatre à cinq cents, nombre très-supérieur à celui que le cheval nourrit. — Les céphalémyies déposent les leurs dans les narines des moutons, d'où les larves parviennent dans les sinus maxillaires et frontaux. D'autres larves se développent dans les bourses charnues du pharynx du cerf. Les hypodermes, obéissant à un instinct plus simple, effectuent leur ponte sur le dos des bœufs en perçant la peau et en déposant un œuf dans la plaie, qui devient une tumeur où la larve se développe. Il en est de même de l'œdémagène du renne, et Linné rapporte que, voyageant en Laponie, il observa la patience d'une femelle qui suivit pendant une journée entière le renne qui le

conduisait, tenant sa tarière tirée avec un œuf à l'extrémité prêt à être déposé sur l'animal dès qu'il s'arrêterait. Les cutérèbres, œstrides exotiques, se développent également sous la peau des animaux.

Ces larves parasites, que leur genre d'habitation a fait distinguer sous la dénomination de gastricoles, de cavicoles et de cuticoles, ont le corps tantôt conique, tantôt ovoïde, divisé en onze ou douze segments dont la plupart sont ordinairement garnis de tubercules et d'épines diversement dirigés selon les espèces. Leur bouche est le plus souvent munie de deux crochets qui leur servent à se cramponner. La respiration s'opère au moyen de stigmates situés aux deux extrémités du corps, et dont les postérieurs sont fort compliqués. Outre ces caractères généraux, chaque genre en a de particuliers. Dans les larves gastricoles de l'œstre du cheval, les crochets de la bouche sont recourbés et de substance écailleuse; les segments du corps bordés de pointes arquées dirigées en arrière. Les stigmates postérieurs se présentent sous la forme de huit trous rangés à la circonférence d'une lame elliptique située à la face interne de deux plaques sillonnées; ils sont cachés et protégés par deux lèvres charnues que la larve écarte ou referme suivant que les matières alimentaires au milieu desquelles elle habite contiennent des gaz respirables ou non. Ces larves vivent ainsi cramponnées aux parois de l'estomac, et se nourrissent probablement de la mucosité qui s'y trouve sécrétée. La science cherche en vain à expliquer comment elles peuvent rester insensibles à l'action meurtrière, pour les autres animaux, qui décompose et transforme les aliments arrivant sans cesse dans l'organe. Lorsqu'elles sont parvenues au terme de leur accroissement, elles se détachent et se laissent entraîner dans les intestins, sortent du corps et cherchent un abri dans la terre pour y passer à l'état de nymphe, et, peu de temps après, à l'état adulte. L'estomac en est quelquefois criblé au point que le docteur Gaspari comparait au nombre des grains d'une grenade celui des œstres renfermés dans le ventricule des cavales italiennes qui, en 1713, succombèrent à une épidémie désastreuse dont ces larves paraissent avoir été la cause, assertion fort contestable et peu conforme aux observations journalières qui ne signalent aucun inconvénient résultant de la présence des œstres chez les chevaux.

Les larves cavicoles des céphalémyies du mouton ont à la tête deux crochets semblables à ceux des œstres; le corps est dénué de pointes, mais son extrémité est munie de deux stigmates qui, comme dans le genre précédent, sont garantis par les replis des derniers segments. Destinées à vivre dans les sinus des mâchoires et du front, elles s'y cramponnent, s'y nourrissent de mucus, et, lorsqu'elles sont prêtes à se transformer, elles sortent par les narines. C'est sans doute de la même manière que se développent les larves des céphénémyies qui vivent dans les sinus frontaux du renne. — On a quelquefois employé avec succès l'huile empyreumatique pour expulser les céphalémyies du mouton.

Les larves cuticoles de l'hypoderme qui se développent dans les tumeurs de la peau des bœufs, et probablement aussi celles des œdémagènes et des cutérèbres qui vivent de la même manière sur les rennes et les lièvres, ont la bouche accompagnée de plusieurs mamelons obtus. Les pointes qui garnissent la partie antérieure de chaque segment sont dirigées en arrière; celles de la partie postérieure le sont en avant. Deux stigmates principaux, situés à la surface de deux pièces cornées, en forme de croissant, s'ouvrent à l'extrémité du corps. Ces larves se nourrissent de l'humeur purulente qui se forme dans les tumeurs qu'elles habitent, espèces de cautères qui, bien que parfois très-nombreux, ne paraissent pas nuire à la santé de nos bestiaux, mais diminuent un peu chez eux la quantité du lait et retardent l'engraissement. — Nous devons à l'obligeance de M. Loiset la connaissance d'une nouvelle larve d'œstride cuticole observée dans des tumeurs situées sur le dos des chevaux. Elle est blanche, transparente, d'une forme plus allongée que celle de l'hypoderme du bœuf; les stigmates du corps, également arrondis sur les côtés, sont dénués de pointes, et la bouche n'a pas de crochets. L'analogie nous porte à croire que cette espèce appartient au genre hypoderme.

On a cru longtemps que les œstrides étaient parasites des seuls animaux herbivores; mais des larves qui paraissent appartenir à ces insectes ont été observées sur le jaguar et les singes. M. Goudot a fait connaître récemment une espèce américaine qui attaque à la fois l'homme, les chiens et les

bœufs transportés d'Europe dans le nouveau continent. Enfin un grand nombre d'observations tendent à faire croire qu'il existe des œstrides propres à l'homme ; mais on n'en a pas encore jusqu'alors acquis la preuve complète: MACQUART.

OETA (*géogr. anc.*), aujourd'hui *Katavothravouno* ou *Commaïta*, montagne de la Grèce, dans la partie la plus méridionale de la Thessalie. L'OEta se détache de la chaîne du Pinde, à l'orient, sépare le bassin du Sperchius (*Hellada*) de celui du Cephise (*Mavropotamos*, *rivière noire*) et va se terminer sur les bords du golfe Maliaque, au détroit des Thermopyles (aujourd'hui *Bocca di lupo*, *gueule du loup*). La plus importante de ses ramifications est le mont *Cnémis*, qui continue la limite septentrionale du bassin du Cephise. — Le mont OEta est fertile en ellébore et célèbre par la mort d'Hercule. Comme il s'étend jusqu'à la mer Egée, qui borne la Grèce à l'orient, les poëtes disaient que le soleil et les étoiles se levaient près de cette montagne, et que là naissaient le jour et la nuit. Hercule fut appelé de son nom OEtœus ou OEtœns, ainsi que Ceyx, roi de la Thessalie méridionale.

OETITE. — Expression synonyme de *pierre d'aigle*. (*Voy.* PIERRE.)

OETTINGEN ou **OETHINGEN** (*géogr.*), comté de l'Allemagne dont le territoire, d'une superficie de 54 lieues carrées, est compris dans les royaumes de Wurtemberg et de Bavière. Le prince d'OEttingen-Spielberg en possède 12 lieues carrées, comprenant une population de 15,000 habitants, en Bavière, dans le cercle de la Rézat, sous la souveraineté du roi de Bavière. *OEttingen*, petite ville de 2,300 habitants, à 17 lieues d'Ulm, en est la capitale ; elle fait un commerce assez considérable de lainages, toiles, indiennes, etc. Le prince d'OEttingen-Wallerstein possède 36 lieues carrées, et relève à la fois de la Bavière et du Wurtemberg. La population de cette principauté est de plus de 40,000 habitants. Wallerstein, petit village à 5 lieues d'OEttingen, où les Anglais furent battus par les Français en 1743, en est la capitale. Le reste du comté, d'une superficie de 6 lieues carrées, appartenait à la famille d'OEttingen-Buldern; mais cette ligne est aujourd'hui éteinte, et ce territoire, situé en Wurtemberg, appartient en commun aux OEttingen-Spielberg et Wallerstein.

OEUF (*hist. nat.*), du grec *οἶος*, *seul*, suivant Roquefort, parce que chaque femelle n'en pond ordinairement qu'un par jour. Cette étymologie porte donc sur un fait qui n'est vrai qu'à l'égard d'un petit nombre d'animaux. Néanmoins l'usage en a tellement consacré la signification, qu'on ne pourrait, sous aucun prétexte plausible, le supprimer dans la nomenclature de l'histoire naturelle. Quant à son emploi dans le langage usuel et littéraire, on ne peut s'empêcher de reconnaître que, pris dans son sens propre et surtout dans le sens figuré, ce mot exprime très-brièvement l'état primordial de tout être vivant. Il ne faut donc pas s'étonner de le voir figurer dans un très-grand nombre de locutions familières, proverbiales, littéraires et techniques. Mais ce qu'il importe de signaler ici, c'est la signification qu'on lui a donnée à l'époque mythologique des sciences. L'œuf d'Orphée, l'œuf d'Osiris, l'œuf primitif sont des symboles mystérieux créés par les poëtes et les philosophes de l'antiquité pour exprimer le principe de la fécondité, la source de la vie générale, l'origine de tous les biens, la création de l'univers et même le Créateur. Parmi les Pères de l'Eglise, Honorius d'Autun explique ainsi en détail toute la valeur du système orphique à l'égard de la création matérielle : « La figure du monde, dit-il, a la forme d'une balle ronde, mais distincte à la manière d'un œuf par ses éléments. En effet, l'œuf est entouré en entier par la coquille ; cette coquille renferme le blanc, le blanc le jaune, le jaune la goutte de graisse. Ainsi le monde est entouré de tous côtés par le ciel comme par une coquille ; le ciel renferme le pur éther, qui est le blanc; l'éther, l'air agité, qui est le jaune; l'air agité, la terre, qui est comme la goutte de graisse (*De forma mundi*, c. I, l. I, Pères de Lyon, t. XXI, 12e s.). » — Le mot *œuf*, signifiant l'origine de tous les êtres, se prête donc merveilleusement à des explications universelles lorsque l'esprit humain, séduit par les promesses souvent fallacieuses de l'analogie, néglige de s'enquérir préliminairement du contraste entre les corps doués de vie et ceux qui en sont privés. Les naturalistes de nos jours s'astreignent sagement à étudier les diverses sortes de corps reproducteurs au moyen desquels les animaux et les végétaux perpétuent leurs espèces. Nous n'avons nullement besoin de présenter ici le contraste entre la formation des minéraux

et celle des êtres vivants. Nous nous bornerons à faire remarquer que, avant l'apparition première des corps organisés sous cette forme de corps reproducteur qu'on nomme *œuf*, la substance matérielle qui doit servir à le constituer existe préliminairement à l'état chaotique relatif. Cette substance matérielle, qui doit constituer l'œuf futur, n'est d'abord qu'une partie d'un fluide nutritif (sang des animaux, séve des végétaux), et cette partie organique, dont la vitalité est très-latente, se trouve déposée, après qu'elle est émanée du sang ou de la séve, dans de très-petits espaces, où elle est élaborée soit par des organes spéciaux (ovaires), soit par le tissu fondamental des animaux et des végétaux complétement agames. C'est cette élaboration vivifiante qui opère la conversion des matériaux émanés du fluide nutritif sanguin ou séveux en un premier corps appelé *ovule* ou partie essentielle de l'œuf. Cette formation des ovules animaux ou végétaux est bien plus qu'une sécrétion, puisque le produit, qui est un nouvel individu futur, est passé de la condition de partie sans forme à une condition nouvelle qui est celle d'un tout individuel, naturellement fécond ou devant être ultérieurement fécondé, et revêtu d'enveloppes adventives qui, dans un très-grand nombre d'espèces, forment ainsi le complément de ce qu'on nomme vulgairement *œuf*.

D'après ce premier aperçu sur la formation des ovules et des œufs des êtres vivants, on reconnaît qu'il n'est pas nécessaire d'admettre, à l'égard de la génération ovipare, la préexistence des germes, soit emboîtés les uns dans les autres, soit répandus dans tout l'espace et pénétrant dans le fluide nutritif des corps organisés, soit formés primordialement dans ce fluide. Le travail de l'ovification est donc une véritable épigénèse (*voy.* ce mot). Il se distingue éminemment de toutes les autres sécrétions des corps organisés.

L'étude comparative des œufs dans les deux grands règnes organiques ayant été, dans ces derniers temps, l'objet de recherches nombreuses et poursuivies avec succès, il importait d'essayer de l'élever au rang d'une science nouvelle, en partant des grands principes de l'histoire naturelle éclairée par la philosophie religieuse et par celle des sciences exactes. Nous avons posé et développé ces principes à l'article EMBRYOLOGIE (*voy.* ce mot), dans lequel, après avoir institué la science de l'histoire du développement complet des corps organisés, en démontrant qu'il faut comprendre dans cette histoire les trois grandes phases de l'existence de ces corps, connues sous les noms d'*état d'œuf*, d'*état d'embryon* et d'*état de téléion* (de τέλειος, *être accompli*), nous avons été naturellement conduit, par les faits, à considérer l'étude comparative des œufs des animaux et des végétaux ou l'ovologie comparée comme la première section de l'histoire du développement complet des êtres vivants.

Les branches de l'ovologie sont 1° l'anatomie des œufs ou l'ovotomie qui en fait connaître les degrés de composition ; 2° leur physiologie, qui traite des phénomènes de la vie latente des œufs (vie ovonaire), de la série des âges qu'ils parcourent dans leur développement, des conditions normales ou anormales qui favorisent ou entravent ce développement et qui peuvent déterminer la mort des œufs à leurs divers âges ; 3° la considération des particularités des mœurs des parents pour que les œufs soient pondus et déposés dans les lieux et dans les milieux les plus favorables au développement ultérieur du nouvel individu. Ces circonstances amènent à les distinguer en ceux destinés à être incubés normalement, soit dans l'ovaire même, soit dans un oviducte ou dans un utérus, ou à être pondus et incubés au dehors dans des poches ou bourses, ou dans des nids, ou bien déposés dans l'intérieur des animaux ou des végétaux, ou dans les diverses localités du sol immergé ou émergé, et devant encore être plus ou moins soignés ou tout à fait abandonnés par les parents, qui les livrent aux conditions des milieux ambiants. Cette troisième branche de l'ovologie comparée, qu'on pourrait appeler l'*éthicologie ovonaire*, c'est-à-dire l'histoire des mœurs des nouveaux individus à l'état d'œuf, acquiert une très-grande importance, en général, surtout lorsqu'il s'agit de bien caractériser ces œufs dans les animaux et chez les végétaux cryptogames et agames, et de constater s'ils sont naturellement féconds par eux-mêmes ou s'ils doivent être fécondés. C'est en suivant avec soin toute la série des phénomènes que présentent les œufs, soit contenus encore dans l'ovaire, soit sortis par la ponte ou par déhiscence après la caducité des organes ou la mort des mères, qu'on parviendra à

résoudre un grand nombre de questions encore problématiques, et à mieux connaître toute la série des organes destinés au travail de l'ovification, depuis les plus complexes jusqu'aux plus simples, et à éclaircir les points les plus mystérieux de l'histoire du développement des corps organisés. Nous avons pu constater nous-même que des observations et des expériences poursuivies dans cette direction étaient les seuls moyens d'ouvrir la voie à des déterminations scientifiques exactes, dans les cas où les lumières de l'anatomie et de la physiologie comparée nous manquent entièrement et semblent même devoir faire toujours défaut. C'est dans ces cas et pendant la série des instants durant lesquels on voit s'accomplir les particularités de mœurs relatives à tous les temps du travail de la formation des œufs que se présentent les diverses opportunités des observations microscopiques et anatomiques et des expériences physiologiques, qui peuvent alors nous aider à découvrir le mécanisme de l'ovification, depuis l'origine de l'ovule jusqu'à l'état parfait de l'œuf et jusqu'au moment où s'opère la transition de la vie latente de l'œuf au commencement de la vie embryonnaire. Il faut donc, en ovologie comparée, faire marcher de pair les données de l'anatomie comparée des œufs, et celles de leur physiologie, en s'éclairant toujours des lumières de l'éthicologie, c'est-à-dire de la connaissance des mœurs des animaux et des stations des végétaux, relatives à cette première section de l'histoire du développement complet des corps organisés.

Dans l'état actuel de l'histoire naturelle, les faits relatifs aux études ovologiques comparatives peuvent être rattachés à trois principaux chefs, savoir : 1° les diverses sortes d'œufs ; 2° la série de leurs âges ; 3° les soins dont ils sont et doivent être l'objet.

Des diverses sortes d'œufs. — En considérant le produit des ovaires ou du tissu fondamental des organismes inférieurs qui en tient lieu, comme un nouvel individu dont la composition anatomique pouvait et devait être uniforme ou variable dans les diverses espèces du règne animal, et même dans toutes celles du règne végétal, on a eu raison de faire abstraction des parties accessoires (blanc, coque, capsule commune) et de s'en tenir à la composition des œufs ovariens, en prenant pour type celui des oiseaux ; mais on a pensé à tort que cette même composition devait se retrouver identiquement la même dans les organismes les plus inférieurs du règne animal et dans toutes les espèces du règne végétal. En effet, puisque tous les appareils organiques des animaux, étudiés depuis l'homme jusqu'à l'éponge, subissent évidemment une loi de dégradation et de simplification progressives ; puisque les appareils les plus composés dans les animaux les plus élevés dans la série zoologique sont réduits graduellement à un petit nombre d'organes, et même à un seul, qui devient parfois vestigiaire et finit par disparaître complétement ; puisque tous les appareils de l'économie animale subissent sans exception cette loi, on devait bien prévoir que les appareils et les organes sexuels des animaux n'en seraient point exempts, et que, par conséquent, dans le règne animal comme dans le règne végétal, les espèces plus ou moins rapprochées ou éloignées de l'homme devaient donner prise à la distinction en animaux phanérogames, c'est-à-dire à organes spéciaux très-développés ; en cryptogames, ou dans lesquels ces organes semblent se cacher et se dérober à nos déterminations ; et enfin en animaux agames, ou ceux chez lesquels on ne trouve plus aucuns vestiges d'organes propres spécialisés. C'est, en effet, ce que l'anatomie comparée démontre avec la plus grande évidence. Devait-on arguer de ce fait positif que, si les organes producteurs des œufs se simplifient graduellement comme tous les autres organes, il en devait résulter qu'il se pourrait faire que leurs produits fussent soumis à cette même loi de simplification, et que, dès lors, si la partie essentielle de l'œuf ou de l'ovule des animaux supérieurs offrait un certain degré de composition, ce même degré de composition pourrait bien et semblait même devoir ne pas se trouver dans les ovules des animaux les plus inférieurs, surtout dans ceux complétement agames? Or c'est ce qui existe en effet et ce que nous avons pu démontrer, *ipso facto*, dans deux espèces animales très-inférieures (l'hydre et l'éponge d'eau douce), sur lesquelles chacun pourra maintenant vérifier nos observations.

Depuis la découverte d'une petite vésicule, dite *du germe*, faite, en 1825, par Purkinje, au centre du jaune ou vitellus de l'œuf de la poule, étudié dans l'ovaire, les mêmes observations ayant été répétées dans un

assez grand nombre d'espèces des diverses classes du règne animal, on a eu parfaitement raison d'admettre que l'ovule ou partie essentielle de l'œuf est composé de deux vésicules concentriques, l'interne représentant le germe, et l'externe, appelée *vésicule vitelline*, contenant le jaune de l'œuf destiné à nourrir le germe, quand il se développera. Plus tard, R. Wagner découvrit une tache ou macule dans l'intérieur de la vésicule interne ou de Purkinje; mais les divers aspects sous lesquels se présente cette tache l'ont fait envisager comme un indice des phénomènes biogéniques qui s'effectuent dans le liquide de la vésicule du germe. Cette tache ne constitue donc pas un troisième élément de la composition anatomique de la partie essentielle de l'œuf ou de l'ovule. Il résulte de toutes les observations répétées par tous les anatomistes de l'Europe que l'œuf ovarien de la très-grande majorité des animaux est bivésiculaire concentriquement, et, quoique, dans un assez grand nombre d'espèces, on n'ait pu découvrir la vésicule interne dite *du germe*, plusieurs anatomistes s'obstinent encore à admettre son existence et aiment mieux supposer qu'elle a disparu de très-bonne heure que de croire à la simplification d'un produit correspondant à la simplification de l'organe ou d'un tissu producteur, ce qui est à la fois plus logique et en même temps plus conforme à l'observation exacte des faits. Quoi qu'il en soit, depuis que nous avons publié le fait, inconnu jusqu'alors, de l'existence de véritables ovules simples et univésiculaires, tels que ceux de l'hydre et de la spongille, nous avons vu se ranger à notre opinion des ovologistes français qui ne sont point habitués à croire sur parole et qui auront pris soin de vérifier les résultats de nos recherches.

D'après l'ensemble de nos études, nous avons été conduit, par les faits mêmes, à admettre deux principales sortes d'œufs primitifs, que nous distinguons en *ovules bivésiculaires concentriquement* et en *ovules univésiculaires*. Nous possédons même un certain nombre de faits qui nous portent à croire qu'il existe une troisième sorte d'ovules intermédiaires aux deux précédents, et que nous avons proposé de désigner sous le nom d'*ovules adunivésiculaires*, pour marquer la transition des premiers aux deuxièmes. — En rapprochant les résultats de nos recherches sur les corps reproducteurs des polypes, des bryozoaires et des éponges, de ceux obtenus par M. Vanbeuden et par M. Dujardin sur les animaux rayonnés, nous croyons pouvoir considérer les ovules simples comme formant la transition des œufs aux bourgeons et aux boutures, en prenant soin de bien caractériser ces deux dernières sortes de corps reproducteurs, qui sont, dès leur origine, de véritables embryons, les uns gemmaires et les autres bouturaires, ce que nous croyons avoir démontré suffisamment. Il n'existe donc pas des œufs gemmaires ni des œufs bouturaires, puisque les bourgeons et les boutures sont, dès leur origine, des corps reproducteurs embryonnaires qui n'ont point passé par l'état d'œuf. Les fauteurs de la génération spontanée n'ont jamais eu l'idée de proposer de considérer comme des *ovules spontanulaires* l'état primordial des animaux qui leur ont semblé se produire sous ce mode, qui serait plutôt une création qu'on a nommée à tort *spontéparité*. Enfin Redi a fait justice de l'opinion qui attribuait l'origine ou la reproduction d'un grand nombre d'animaux à la pourriture, ce qui aurait pu faire considérer cette origine comme une sorte d'*œuf putrédinaire*, en étendant outre mesure la signification du mot.

Il faut donc, de nos jours, exclure de la catégorie des véritables œufs, non-seulement les prétendus corps reproducteurs par génération prétendue spontanée s'opérant, disait-on, dans divers milieux, même dans la pourriture, mais encore les bourgeons et les boutures, et l'on reconnaît ainsi que, contradictoirement à l'aphorisme de Harvey, *omne vivum ex ovo*, tout être vivant ne vient pas d'un œuf, à moins que, après avoir exclu les prétendus œufs spontanulaires et putrédinaires, on ne vienne à considérer les bourgeons et les boutures comme des œufs gemmaires et bouturaires, ce qui tend à confondre en une seule les trois catégories de corps reproducteurs bien connus. Mais le mot *œuf*, dont le sens est bien déterminé en histoire naturelle, nous semble n'avoir point une signification tellement élastique qu'il puisse se prêter, sans inconvénient, à une si grande extension nominale, si ce n'est dans le langage figuré! Il est, au reste, facile de se convaincre qu'il faudrait à chaque instant indiquer, dans la démonstration scientifique, le sens restreint ou la signification générale qu'on lui attribue, ce

qui, comme on le voit, produit la prolixité et expose fréquemment à la confusion. Ce sont ces motifs qui nous ont déterminé à désigner les trois provenances générales des êtres vivants sous le nom commun de *corps reproducteurs*, et à conserver les noms consacrés par l'usage d'*œuf*, de *bourgeon* ou *gemme* et de *bouture* ou *fragment*, qui expriment nettement leurs caractères différentiels en signifiant la diversité de leur mode d'origine.

Nous devons ajouter encore que le mot *germe*, qui signifie la partie fondamentale de l'œuf, et qui se montre, à son origine, comme nous l'avons vu, sous forme d'une vésicule centrale, ne pourrait être substitué à l'expression de *corps reproducteurs*, quoique tous ces corps soient destinés à germer et germent dès leur origine même, sans produire les mêmes inconvénients dans la démonstration. En effet, quoique la germination soit le caractère général et commun des trois principales sortes de corps reproducteurs, on ne trouve le germe isolé et distinct sous forme d'une vésicule ou d'une substance germinative amorphe émanée du sang que dans l'œuf, tandis que dans le bourgeon et dans la bouture c'est toujours par une véritable hypertrophie du tissu vivant de la mère ou d'un fragment détaché de ce tissu que s'opère la reproduction, ce qui constitue évidemment deux modes différents de germination. Nous ferons la même réflexion à l'égard des termes *blastème*, *blaste* et *blastocyste* ou *cystoblaste*, introduits dans la nomenclature des sciences naturelles par les biologistes allemands, attendu qu'ils ont tous la même signification que les mots *germe* et *vésicule du germe*, et qu'employés avec beaucoup d'opportunité pour caractériser soit les parties originaires des œufs, soit les premiers éléments des tissus vivants des corps organisés (*voy.* HISTOGÉNIE), ils pourraient entraîner les mêmes inconvénients en confondant les premières formations des nouveaux individus avec l'extension hypertrophique ou le renouvellement de tissus vivants déjà formés. En l'absence d'un radical emprunté aux langues latine et grecque, auxquelles les sciences ont habituellement recours, on doit donc s'en tenir à l'expression de *corps reproducteurs* et à leur distinction en *ovulaires* ou œufs, en *gemmulaires* (gemmes ou bourgeons) et en *bouturaires* ou boutures et fragments, qui sont tous, à leur origine, de nouveaux individus, et qui, sous ce rapport, se distinguent nettement des éléments originaires des tissus vivants qui persistent toujours à l'état de parties. Cette étude comparative des ovules, des bourgeons, des boutures et des premiers rudiments des tissus organiques, tout en montrant l'origine commune de tous ces corps émanés du fluide nutritif des anciens individus, est indispensable pour faire connaître en même temps leur caractère général et commun, et leurs différences bien tranchées et fondées sur la diversité de leurs tendances biologiques, selon les conditions dans lesquelles tous ces produits émanés d'un fluide nutritif général se trouvent placés. Tel est le résultat le plus général auquel on est arrivé de nos jours, au moyen de l'analyse microscopique et de l'expérimentation biogénique qui peut transformer en un nouvel individu un fragment amorphe, ou une simple cellule non destinée à ce but, si ces parties se trouvent placées dans des conditions favorables que le hasard seul nous a fait connaître. Ces faits doivent être pris en très-grande considération par les investigateurs, qui prétendent pouvoir arriver à démontrer expérimentalement la génération spontanée.

Après avoir montré les rapports et les différences qui existent entre la partie essentielle de l'œuf ou l'ovule soit animal, soit végétal, et les bourgeons ou les boutures d'une part, et de l'autre avec les premiers rudiments des tissus vivants, après avoir démontré que, dans le règne animal, la composition de l'ovule varie depuis la forme bivésiculaire concentrique jusqu'à la forme univésiculaire et même jusqu'à l'état amorphe, nous devons faire remarquer que, si, nonobstant les divers degrés de développement des organes spéciaux des végétaux désignés par les botanistes sous les noms de *phanérogamie*, de *cryptogamie* et d'*agamie*, la composition de l'ovule végétal non embryonné est cependant toujours unicellulaire, cela doit être attribué à l'infériorité ou à la simplicité de l'organisation générale des végétaux, même chez ceux qui sont le plus phanérogames et les plus élevés dans la série végétale, lorsqu'on les compare aux espèces animales appartenant aux types d'organisation phanérogamique, de plus en plus développée dans le règne animal. Nonobstant cette simplicité organique de l'ovule végétal primitif, générale-

ment admise par les botanistes, Schwann, prenant des apparences de granules du liquide contenu dans l'ovule végétal pour deux plus petites cellules concentriques l'une à l'autre et à la cellule ovulaire, leur a donné une signification analogue à celle des trois parties (tache de Wagner, vésicule du germe et vésicule vitelline) de l'ovule animal composé ou bivésiculaire concentriquement, pour établir ainsi l'unité de composition de l'ovule dans les deux règnes des êtres vivants. Mais cette théorie, qui ne repose que sur des apparences incertaines et sur une interprétation fausse de faits mal observés, d'après les remarques critiques de Mandll (voy. *Anat. génér.*, p. 70 et suiv.) et de Heale (voy. *Anat. génér.*, t. I, p. 150 et suiv.), ne peut être admise, si la loi générale de simplification progressive de tous les organismes vivants les réduit effectivement à l'état de cellule simple, renfermant un liquide granuleux, et même à l'état amorphe, ce qui est le résultat constant et le plus positif des observations des anatomistes les plus prudents dans les interprétations et les plus habiles dans les observations et les manipulations microscopiques.

D'après l'ensemble de toutes les considérations auxquelles on est conduit par les faits dans l'examen des diverses sortes d'œufs ou d'ovules des animaux comparés aux ovules des végétaux, on peut reconnaître combien il est difficile de donner une définition exacte de l'œuf en général. Harvey, qui a cru devoir rattacher à ce mot tous les modes de reproduction vrais ou faux connus de son temps, le définit un *principe vivant*, un *primordium vegetabile*, *duquel proviennent tous les êtres doués de vie*, ce qui, comme on le voit, n'indique aucun corps sous une forme déterminée quelconque. Tous les physiologistes qui se sont bornés à le regarder comme un produit de l'ovaire en ont ainsi restreint et précisé la signification ; mais il a fallu remonter jusqu'à l'origine première de l'œuf et à la durée de son séjour dans l'ovaire avant l'imprégnation fécondante, pour en saisir tous les caractères, et comme les premières observations n'ont été faites d'abord, par Purkinje et par tous les ovologistes qui ont porté leurs recherches dans la même direction, que sur des espèces animales dans lesquelles l'œuf se montrait toujours composé de deux vésicules concentriques, on ne doit point s'étonner de la définition suivante, donnée, en 1837, par M. Coste, comme la plus générale et la plus rigoureuse : « *Un œuf est une vésicule complexe, émanée de l'ovaire, et renfermant en soi les éléments d'un être futur.* » Mais, depuis que des recherches nouvelles ont démontré que les œufs des organismes les plus inférieurs du règne animal sont des vésicules simples ou une substance globulineuse amorphe, le même auteur a modifié sa première définition ainsi qu'il suit : « L'œuf primitif est une vésicule *plus ou moins complexe*, émanée de l'ovaire chez presque tous les animaux, *pouvant naître indistinctement sur tous les points du corps de quelques-uns de ceux qui occupent les degrés les plus inférieurs de la série animale*, et renfermant en soi des matériaux préparés d'avance pour le développement d'un individu nouveau. » (*Histoire générale et particulière du développement des corps organisés*, in-4°, t. Ier, 1er fascicule, p. 77, 1847.) M. Coste, qui, en 1837, avait adopté, sans examen préalable, la théorie ovologique trop exclusive de R. Wagner, encore accréditée en Allemagne, a dû sans doute examiner par lui-même les faits qui ont servi de base à une nouvelle doctrine.

Après avoir parlé des diverses sortes d'œufs primitifs ou ovules connus aujourd'hui, nous avons été conduit à rechercher la définition générale la plus exacte qu'il est possible de donner de cet œuf primitif considéré comme le point de départ ou l'origine du développement complet et normal des corps organisés, qui comprend les trois grandes phases de l'existence formulées exactement par Carus sous les noms d'*état d'œuf*, d'*état d'embryon* et d'*état d'être accompli*. Mais lorsque les œufs primitifs sont sortis de l'ovaire et doivent se revêtir de membranes adventives (blanc, coque, capsules, etc.), et selon les lieux et les milieux dans lesquels ils peuvent être fécondés, déposés et incubés, il y aurait lieu d'en admettre une très-grande variété de sortes dans les détails desquelles il nous serait impossible d'entrer ici ; nous nous bornerons donc à en indiquer les principales dans le règne animal, et nous renvoyons, pour les distinctions établies à l'égard des ovules et des œufs embryonnés ou graines des végétaux, à l'article EMBRYON VÉGÉTAL. Les autres principales sortes d'œufs des animaux peuvent être établies 1° d'après le degré de leur composition anatomique primitive et adventive, selon qu'on y voit prédominer soit la vési-

cule du germe, soit la substance vitelline, soit le blanc et la coque, et même des capsules communes à plusieurs œufs, et même encore selon qu'un œuf a un seul blanc, renferme un nombre plus ou moins, quelquefois même très-considérable de vitellus, et enfin selon que ce qu'on nomme la *cicatricule* (cercle blanc à la surface du jaune de l'œuf des oiseaux, des reptiles écailleux, des poissons cartilagineux et des céphalopodes) se trouve, d'après M. Coste, plus ou moins effacé et représenté alors par les vitellus plus ou moins petits de l'œuf des mammifères, dans ceux des batraciens, des poissons osseux et des invertébrés. 2° Il y a lieu de distinguer les œufs d'après le degré de nécessité de leur fécondation en général évidente, puis cachée et enfin tout à fait effacée, attendu que les œufs sont naturellement féconds par eux-mêmes, soit pendant plusieurs générations (pucerons), soit pour toutes les générations dans les espèces agames ou sans sexes. 3° D'après les lieux dans lesquels les œufs sont déposés et doivent être incubés et éclore, les distinctions d'œufs, selon que les animaux sont vivipares, ovipares, ovovivipares, doivent coïncider avec celles des degrés de soins et de précautions utiles ou devant être prises par les animaux au moment de la ponte et plus ou moins en prévoyance de l'éclosion de l'œuf embryonné. 4° D'après les degrés de précocité et de durée de la viabilité des œufs non fécondés ou fécondés, soit pendant le séjour dans l'ovaire, soit quand ils en sont sortis, et qu'ils ont été placés, pendant un temps plus ou moins long, et même pendant des siècles (à l'égard des graines des végétaux), dans les conditions du monde extérieur. 5° Enfin d'après les degrés d'individualité et d'organisation des animaux qui doivent ultérieurement sortir de ces œufs, il y aura lieu de saisir les traits distinctifs au moyen desquels on pourra établir les transitions naturelles des œufs aux bourgeons et aux boutures, sur lesquelles nous possédons déjà quelques données. Toutes ces distinctions, qu'on peut étudier isolément ou comparativement, semblent s'enchevêtrer lorsqu'on les passe en revue dans toute la série animale, en procédant de l'œuf humain jusqu'aux corps reproducteurs oviformes des éponges. Nous devons dire que le travail de la disposition d'ensemble méthodique de toutes les sortes d'œufs des animaux et des végétaux, sur lesquelles la science possède un très-grand nombre de documents, présente encore de très-grandes difficultés, non-seulement à cause du nombre immense des sujets d'étude, mais encore en raison des dissidences dans les interprétations et de l'imperfection de la nomenclature ovologique, ce qui est la conséquence inévitable de ces dissidences.

Série des âges et vie latente des œufs. — Les germes ne préexistent pas. Les œufs sont de nouvelles formations produites par les ovaires ou par un tissu fondamental homogène. Leurs matériaux émanent d'un fluide nutritif appelé *sang* ou *sève*. Ces matériaux (eau, albumine, huile), d'abord liquides, passent à l'état de solide vivant sous les formes primordiales de granules, de globules et de cellules renfermées dans les vésicules qui constituent les diverses sortes d'œufs. On ne voit dans tous ces éléments aucuns cils vibratiles ni aucun mouvement appréciable sous les plus forts grossissements. La vie latente de l'œuf ou le travail ovogénique ne consiste donc qu'en mouvements moléculaires biochimiques qui produisent en même temps ou successivement les fluides et les solides des œufs et leurs formes primordiales dans des conditions d'espace et de temps en général très-difficiles à déterminer, même approximativement. Tout ce qu'on a dit d'ovules animés de mouvements de translation doit être attribué à des œufs embryonnés et, par conséquent, à de véritables larves embryonnaires.

L'état d'œuf, qui n'est que la première phase de l'existence complète d'un corps organisé, est, logiquement et pratiquement, divisible en trois âges, savoir : 1° celui qui suit immédiatement la naissance ou la première apparition de l'œuf, soit sans forme, soit sous celle d'une goutte de liquide bientôt limitée par une membrane homogène sphérique ou vésiculiforme : ce premier âge est celui de *la larve ovonaire* ou *de l'œuf imparfait* ; 2° le deuxième âge est celui dans lequel le corps reproducteur croît ou s'entoure de matériaux nutritifs et tend à se parfaire : c'est *l'œuf adparfait* ou la *nymphe ovonaire ;* 3° enfin dans le troisième âge il y a lieu de distinguer les divers degrés auxquels l'œuf se complète 1° comme *ovule primitif*, prêt à sortir de l'ovaire après ou avant la fécondation, 2° comme tel, mais sorti de l'ovaire et entouré d'un blanc et d'une coque, 3° comme tel encore et offrant, outre son blanc et sa

coque, une autre enveloppe capsulaire qui lui est commune avec plusieurs autres œufs. C'est alors que l'œuf, qui tendait à se parfaire, est enfin arrivé à se compléter et à être un *œuf parfait*. Il y a lieu de distinguer encore, à l'égard des œufs parvenus à leur troisième âge, les cas dans lesquels, étant fécondés, ils persistent plus ou moins longtemps dans cet âge sans se développer, ou passent plus ou moins immédiatement à la deuxième phase, celle de la vie embryonnaire.

Il va sans dire qu'on peut très-facilement constater toutes les distinctions d'âges en observant les ovules dans l'ovaire depuis leur origine jusqu'à leur sortie hors de cet organe, pendant leur trajet dans les oviductes et au moment des pontes ; et l'on conçoit facilement toutes les éventualités qui, soit à l'intérieur, soit au dehors des mères, peuvent en troubler, ou en altérer la composition, et enfin produire la mort des œufs plus ou moins avancés dans leur développement, ou déterminer un avortement et leur disparition complète par absorption. L'étude de ce dernier phénomène (avortement) est très-importante à cause de ses résultats normaux dans le règne végétal. Plus les œufs sont petits et plus leurs enveloppes et le corps des animaux sont opaques, et plus sont grandes les difficultés de constater les phénomènes physiologiques de la vie ovonaire, et *vice versâ*. Aussi faut-il sacrifier le plus souvent les animaux pour faire ces observations.

Soins dont les œufs sont et doivent être l'objet. — Les uns sont naturels, les autres artificiels et les troisièmes scientifiques. — Les premiers appartiennent à la nature, qui, se proposant toujours leur production, leur fécondation et leur déposition dans les circonstances favorables à leur développement ultérieur, met en œuvre tous ces moyens suivant des procédés de plus en plus simples, selon les degrés de complication et de simplification des organismes individuels qu'elle veut en faire surgir. La description succincte des traits distinctifs des diverses sortes d'œufs que nous avons indiquées suffit pour donner une idée de la succession et de l'ensemble des soins que la nature prend des œufs des animaux et de ceux des végétaux (*voy.* EMBRYON VÉGÉTAL) pour accomplir, à leur égard, les faits qu'elle a en vue.

La connaissance de ces soins naturels est indispensable pour savoir, au besoin, placer les animaux dont on veut étudier les œufs dans des conditions semblables ou contraires, ou mixtes et alternantes, à l'égard des conditions naturelles dans lesquelles ces animaux vivent. Mais, à vrai dire, dans ces soins artificiels qu'on prend des animaux dont on veut étudier les œufs, on doit faire marcher de pair les circonstances favorables et défavorables au développement complet de la vie des œufs, toujours considérés avant la vie embryonnaire. Les notions préliminaires qu'on doit avoir sur les mœurs de ces animaux mettent sur la voie des soins artificiels qu'on doit en prendre et doivent suggérer l'emploi des moyens les plus ingénieux pour prendre en quelque sorte la nature sur le fait, pour imiter ses tendances ou les contrarier. En recueillant ainsi en nombre suffisant les preuves et les contre-preuves en faveur des faits positifs ou négatifs qu'il s'agit de constater, il va sans dire que les soins artificiels qu'on prend des œufs sont purement et simplement dans l'intérêt et dans le but des études scientifiques.

Attendu qu'il s'agit toujours ici d'observer des œufs vivants constamment non embryonnés, dans toute la série de leurs conditions naturelles, on se procurera les animaux nécessaires choisis dans les divers types de la série animale en nombre suffisant, parmi les espèces les plus usuelles et les moins coûteuses, et on instituera les observations sur les animaux transparents, et les vivisections à faire sur les animaux opaques, pour étudier les œufs dans l'ovaire et dans les oviductes des animaux les plus jeunes, des animaux adultes et des animaux vieux. On devra également se procurer un très-grand nombre d'œufs de toutes les sortes indiquées ci-dessus, dont le développement embryonnaire est naturellement ou sera artificiellement suspendu. Tels sont les soins généraux à prendre à l'égard de l'étude comparative des œufs, et qui fournit, chemin faisant, les moyens de résoudre les questions problématiques très-nombreuses relatives à la phanérogamie, à la cryptogamie et à l'agamie des animaux dont la connaissance est bien moins avancée que dans les végétaux et se lie intimement à l'ovologie comparée des deux règnes. Quant aux soins artificiels spéciaux, ils devront être suggérés par la connaissance des particularités biologiques des espèces qui ont fourni les œufs.

Sous le nom de *soins scientifiques* dont les œufs méritent d'être l'objet, nous désignons ceux qu'il convient de prendre dans l'expérimentation et dans l'interprétation à l'égard des questions relatives aux phénomènes de transition, de fécondation et de viabilité des œufs. Parmi les diverses catégories de sortes d'œufs que nous avons énumérées ci-dessus, il en est une établie d'après le degré de composition anatomique des ovules considérés comme l'œuf primitif ou comme la partie fondamentale de l'œuf, c'est celle, avons-nous dit, dans laquelle se rangent naturellement, et d'après leurs rapports avec les degrés de sexualité apparente, cachée ou nulle des animaux, les ovules composés ou *bivésiculaires*, les ovules moins composés ou *adunivésiculaires*, et les ovules simples ou *univésiculaires*. La prétendue unité de composition des ovules des animaux ne doit donc plus être interprétée dans le sens rigoureux et exclusif d'une composition identiquement la même pour tout le règne animal comme pour tout le règne végétal. La transition du composé au simple, et *vice versâ*, n'exclut point la notion abstraite et philosophique de l'unité interprétée conformément aux faits et à la loi de simplification des organismes et de leurs produits. Mais les ovules simples offrent encore des transitions analogiques avec les bourgeons, et ceux-ci avec les boutures, et, quoique les bourgeons et les boutures ne puissent être considérés comme des ovules, puisqu'ils sont des embryons dès leur première apparition, on n'en doit pas moins les rapprocher des ovules simples et des autres œufs pour former le groupe naturel des trois sortes de corps reproducteurs, dont l'étude comparative doit être faite en embryologie comparée, lorsqu'on observe parallèlement le développement des œufs embryonnés ou embryons ovulaires, et celui des embryons gemmulaires, et enfin celui des boutures ou embryons bouturaires. Dans aucun cas, les ovules ni les bourgeons ne peuvent et ne doivent être considérés comme des fragments d'un ovaire ni d'un animal entier. La continuité, les rapports de dépendance de ces nouveaux individus avec leur mère sont les conditions nécessaires de leur développement, ce qui établit leur contraste avec la bouture, qui seule est un véritable fragment et constitue toujours un mode exceptionnel de propagation ; or, en bonne logique, on doit faire rentrer l'exception dans la règle commune et ne jamais subordonner cette règle à l'exception. Donc, M. Coste, s'appuyant encore sur la théorie trop exclusive de la formation des cellules, propagée par les naturalistes allemands, nous semble avoir commis cette erreur en croyant pouvoir démontrer que tout être vivant vient d'un fragment, et qu'on peut ainsi ramener à une règle commune les trois modes de propagation connus sous les noms d'*oviparité*, de *gemmiparité* et de *scissiparité* (voy. *Hist. gén. et parties du développement des corps organisés*, Paris, 1847). Ces trois modes de génération par lesquels les êtres vivants se prolongent dans le temps et dans l'espace sont donc normalement des prolongements germinatifs ou des germes, ce qui est l'expression de la règle commune, dans laquelle rentre la bouture ou le véritable fragment en raison de sa propriété germinative. Les applications analogiques ne sont jamais sans inconvénients lorsqu'on ne se tient point en garde contre les spéciosités.

C'est surtout dans l'interprétation des expériences relatives aux fécondations naturelles et artificielles qu'il sera nécessaire de se rattacher à la loi de simplification des organismes génitaux qui, après avoir amené l'effacement et la disparition complète des zoospermes, même dans le sang, permet de conjecturer que c'est le sang même d'où émanent les ovules qui les rend naturellement féconds. C'est ce que nos observations et nos expériences sur l'hydre et sur l'éponge d'eau douce nous ont déterminé à penser. Les questions de viabilité des ovules séjournant ou conservés, après la ponte, dans des conditions qui n'en ont point altéré la composition ne sont encore que soulevées à l'occasion de quelques faits pleins d'intérêt à l'égard de graines de végétaux trouvées dans les cercueils de momies, et à l'occasion d'œufs desséchés de polypes qui, remis dans l'eau, ont fourni des petits. Elles nous semblent susceptibles d'être posées et devoir donner lieu à des expériences semblables à celles de Spallanzani sur le rotifère, et à celles de M. Doyère sur le tardigrade. L. LAURENT.

OEUF (*anat., chim., économ. dom.*). — On s'est, dans l'article précédent, occupé de l'œuf au point de vue de son développement, envisagé d'une manière générale. Il nous reste à étudier ce produit d'une façon particulière dans les classes zoologiques chez

lesquelles il prend communément le nom d'œuf, c'est-à-dire dans les animaux ovipares.

L'ŒUF DES OISEAUX, complet et pondu, présente une coque de nature calcaire, puis une masse d'albumine liquide qui enveloppe le jaune. Cette dernière partie existait seule dans l'ovaire, où elle était renfermée dans un sac membraneux très-riche en vaisseaux sanguins. Le volume qu'elle y acquiert est assez considérable pour faire penser qu'elle y accomplit son entier développement. Sa substance, de nature assez compliquée, renferme un corps gras très-abondant, que l'on peut en extraire par la pression et généralement connu sous le nom d'*huile d'œuf*, ainsi qu'un autre corps de nature albumineuse. On y distingue, au microscope, une foule de petits globules. Sa masse est renfermée dans une membrane mince, continue et fort transparente. On remarque, sur un point de sa surface, une tache blanchâtre et circulaire; c'est la *cicatricule*, siége du développement du futur animal. — Aussitôt que le jaune a atteint le développement voulu, il s'échappe de son enveloppe ovarienne et parvient dans l'oviducte, où il se recouvre de la matière épaisse et glaireuse, composée d'albumine à peu près pure, qui constitue le blanc. Un peu plus tard, une nouvelle sécrétion donne naissance à une membrane épaisse et de nature albumineuse qui recouvre l'œuf, et l'enveloppe de toutes parts. Cette membrane elle-même s'incruste bientôt d'un dépôt terreux essentiellement formé de carbonate de chaux.

C'est dans cet état que l'œuf est pondu. A l'instant de sa sortie du corps de l'animal, il est entièrement plein; mais, aussitôt qu'il se trouve en contact avec l'air, une partie de son eau s'échappe par évaporation, d'où résulte un vide proportionnel, ce qui fait que la membrane intérieure qui recouvre le blanc se sépare de la coque à l'un des bouts, entraînée qu'elle est par le blanc alors diminué de volume. L'étendue de la cavité ainsi produite indique assez bien la durée du séjour de l'œuf dans l'air; au bout d'un à deux jours, elle est en moyenne, dans l'œuf de poule que nous prendrons pour type de notre description, de 3/5 de centimètre cube, et remplie d'air ordinaire à peu près pur. Dans les œufs anciens on rencontre des cavités qui fournissent parfois jusqu'à 5 centimètres cubes de gaz; mais, le plus souvent, on n'en retire que 2 ou 3. Ce gaz n'est plus alors de l'air ordinaire, mais se compose de 2 ou 3 centièmes de gaz acide carbonique, de 16 ou 17 centièmes de gaz oxygène et de 80 à 82 centièmes d'azote. Il s'est donc opéré dans l'œuf une sorte de respiration.

Dans l'œuf de poule fécondé, la cicatricule que nous avons signalée sur le jaune a environ 6 millimètres de diamètre. Son centre est occupé par une portion membraneuse de 1,5 à 2 millimètres et d'apparence lenticulaire, entourée par une zone plus compacte et plus blanche, limitée elle-même par deux cercles concentriques d'un blanc mat. Dans la portion intérieure et transparente de la membrane se rencontre, en outre, un corps blanc, un peu allongé et disposé comme le rayon d'un cercle : la partie qui doit devenir, plus tard, la tête du fœtus arrive jusqu'au milieu, et la portion inférieure touche à la circonférence. On peut apercevoir dans ce corps une ligne moyenne, blanche et arrondie au sommet, entourée de toutes parts par un bourrelet également blanc avec lequel sa partie supérieure se confond. — La cicatricule de l'œuf infécond diffère tellement de celle que nous venons de décrire, qu'un simple coup d'œil suffit pour la faire distinguer, pour peu que l'on ait quelque habitude; elle diffère même essentiellement de celle de l'œuf encore enfermé dans l'ovaire. Elle ne présente à l'œil nu qu'une petite masse blanche et granuleuse, de forme irrégulière et entourée de quelques cercles d'un jaune peu distinct, qu'il est même parfois impossible d'apercevoir La loupe fait reconnaître que cette masse n'est qu'un réseau laissant voir le jaune au travers de ses mailles, et dont le centre est occupé par une portion compacte plus épaisse et plus blanche.—Il arrive fréquemment que l'on rencontre, sur la membrane des œufs fécondés ou non, des vaisseaux parfaitement distincts; mais leur position, qui n'a rien de régulier, et la forme des globules du sang qu'ils renferment, démontrent qu'ils proviennent de la membrane de l'ovaire, accidentellement soudée avec le jaune lui-même.

Si maintenant nous examinons les modifications que l'œuf fécondé reçoit de l'incubation, nous verrons que, au bout de trois heures, la cicatricule a 8 millimètres de diamètre, sa partie interne et transparente 3, le fœtus 1,1 de longueur; l'aire transparente se distingue de la petite glèbe sous-jacente, car il s'est déposé entre elles une couche de sérosité fort claire qui, par la pression qu'elle exerce, donne à la membrane un peu de con-

vexité en lui faisant assez bien simuler une vésicule remplie de liquide, dans la portion supérieure de laquelle flotterait le fœtus. Le trait qui forme la partie rudimentaire de celui-ci s'environne d'un nuage plus étendu, au centre duquel il se dessine en blanc. Jusqu'à neuf heures d'incubation on ne remarque qu'une simple extension des diverses parties de la cicatricule, sans affecter plus spécialement aucune d'entre elles; mais, à partir de cette époque, on voit l'aire pellucide devenir le théâtre des métamorphoses diverses, dont le résultat définitif doit être l'édification complète du corps de l'animal. Il s'opère également une différence notable dans la pesanteur spécifique du jaune et du blanc, qui fait que celui-ci tend toujours à descendre, tandis que le jaune occupe la partie supérieure, à laquelle il parvient dès le second jour, portant la cicatricule vers son sommet. Ce déplacement a pour but de mettre cette partie rudimentaire de l'animal futur en rapport aussi immédiat que possible avec l'oxygène de l'air; cette disposition est due à la sérosité qui s'accumule au-dessous de la cicatricule et dont le poids spécifique, étant moindre que celui de la substance du jaune, rompt l'équilibre primitif et force le point qu'occupe cette substance à se tenir dans l'endroit le plus élevé. Dès la trentième heure le poulet permet d'assister au développement des principaux organes que l'animal adulte doit conserver. C'est le jaune qui fournit à sa nutrition : aussi cette partie constituante de l'œuf se trouve-t-elle enfermée dans l'abdomen du fœtus pour subvenir aux besoins de son économie, jusqu'à l'instant où le poulet, arrivé à terme, percera lui-même sa coquille pour entrer dans une vie nouvelle.

Nous avons signalé dans l'œuf l'évaporation d'une partie aqueuse, remplacée par de l'air, dont une portion se trouve ensuite transformée en acide carbonique. Sous l'influence de l'incubation, le même vide se produit, l'air y pénètre également, et perd plus tôt et plus complétement son oxygène; le besoin de cette respiration ne devient, toutefois, de nécessité absolue que vers la quinzième heure, ainsi que l'ont prouvé des expériences directes. A partir de cette époque, le fœtus ne saurait se développer sans une respiration active et continue. C'est d'abord le jaune dont les vaisseaux sont placés, ainsi que nous l'avons dit, sous l'influence de l'air extérieur, qui se trouve chargé de cette fonction; mais, plus tard, son concours devient inutile sous ce rapport, attendu que la vésicule ombilicale, ayant envahi toute la surface interne de l'œuf, fait alors fonction de poumon. L'air que l'on extrait des œufs, dans le cours d'une incubation assez avancée, ne contient plus que 14 à 15 pour 100 d'oxygène au lieu de 21. Il est vrai que des œufs inféconds soumis à l'incubation présentent également une déperdition d'oxygène, ce qui pourrait faire croire que l'absorption de ce gaz qui a lieu dans les œufs fécondés n'est pas nécessairement liée aux phénomènes de la vie du poulet, et résulte peut-être de la réaction de l'air atmosphérique sur l'ensemble de la matière animale. Mais toute incertitude doit cesser sur ce point, quand on compare les résultats obtenus par l'incubation des œufs clairs et des œufs féconds en vaisseaux clos. Les premiers absorbent bien moins d'oxygène et fournissent une quantité moins considérable d'acide carbonique que les seconds. De plus, les œufs clairs fournissent, au bout de huit jours, une quantité d'acide carbonique à peu près proportionnellement la même pour un temps donné, tandis que, dans les œufs fécondés, cette quantité augmente rapidement et devient d'autant plus considérable que l'on se rapproche davantage de l'instant où le poulet doit éclore. Il est donc évident que le fœtus des oiseaux respire au moyen de l'air tamisé au travers de la coquille et mis ainsi en contact avec les membranes vasculaires de l'animal.

Indépendamment du contact de l'air ou plutôt de son oxygène indispensable au développement de l'embryon de tous les œufs, le fœtus des oiseaux à sang chaud ne peut se passer de l'influence d'une température comprise dans les limites de 28 ou 30 degrés centigrades au moins, et de 44 à 45 degrés au plus. De là cette nécessité d'une incubation dont le temps varie suivant les espèces, et produite, dans les circonstances ordinaires, par le contact du corps de la mère, qui s'accroupit sur les œufs réunis dans son nid, pour ne les quitter qu'une ou deux fois par jour et pendant un temps assez court chaque fois. De la sorte se trouvent remplies les deux conditions indispensables du contact de l'air et de la chaleur. — Ces conditions une fois connues, on a cherché à pratiquer artificiellement l'incubation. Le procédé des Egyptiens, au moyen d'étuves, était fort ingé-

nieux. Chez nous, une entreprise s'est organisée, dans ces derniers temps, pour opérer en grand l'incubation des œufs de poule; mais la partie la plus difficile n'est pas d'amener les poulets au terme de l'éclosion, toute la difficulté consiste à remplacer efficacement, dans les premiers temps, les soins de la mère, et à préserver les jeunes sujets des épidémies qui frappent assez constamment tous les rassemblements nombreux d'animaux de même espèce. Parviendrait-on même à vaincre cette difficulté, qu'il resterait encore à résoudre le problème du prix de revient des poulets obtenus et élevés de la sorte comparativement à celui des poulets élevés naturellement dans les campagnes, où tant de grains seraient perdus sans la présence de ces animaux. — On ignore encore, faute d'expérience suffisante à cet égard, le terme au delà duquel des œufs fécondés perdent la faculté de se développer. En général, ce développement s'opère mieux dans les œufs frais; mais on peut encore faire couver avec succès des œufs de quinze à vingt jours.

Les œufs des oiseaux, mais plus particulièrement ceux de la poule, sont sujets à divers accidents. Nous citerons, en première ligne, les œufs à double jaune qui semblent se produire sous certaines conditions et d'une façon presque régulière. Les poules qui les fournissent sont, en général, très-fortes, bien nourries, et pourvues d'un ovaire doué d'une organisation plus riche et plus développée qu'à l'ordinaire. Les deux jaunes, se détachant de l'organe à un faible intervalle de temps, se trouvent enveloppés par la même masse de blanc et scellés dans la même coquille. Il arrive souvent que l'un soit fécondé et l'autre infécond; le poulet qui en résulte alors n'a rien de remarquable, l'autre jaune se trouvant refoulé et écrasé pendant son développement. Lorsque les deux jaunes sont fécondés, les fœtus qui en proviennent se trouvent séparés tant qu'ils n'ont pas atteint un certain degré de développement, et suivent la progression habituelle; mais leurs vaisseaux venant enfin à se rencontrer, il en résulte des greffes au moyen desquelles les deux individus, accolés plus ou moins intimement, donnent un produit monstrueux. C'est à ce mécanisme qu'il faut rapporter ici tous les animaux doubles; car on n'a pas encore observé deux cicatricules ou germes sur le même jaune. — D'autres œufs sont, au contraire, privés de jaune; l'ignorance les fait, dans les campagnes, attribuer à un coq. Il est facile de se rendre compte de ce phénomène. Il n'existe pas nécessairement, entre la portion du jaune et du blanc de chaque œuf, un rapport de cause à effet, mais une simple coïncidence de temps. Ainsi, dans les circonstances normales, le jaune arrive dans le lieu où se fait la sécrétion du blanc, à l'instant où celle-ci commence; mais, si le jaune se trouve retardé dans sa marche ou détourné de sa route, le blanc ne s'en produira pas moins, la coquille l'enveloppera, et un œuf sans jaune sera pondu. Parmi les circonstances matérielles qui peuvent occasionner ce retard du jaune, nous citerons la chute de cette partie constituante de l'œuf complet dans la cavité abdominale où elle est résorbée, au lieu de passer dans l'oviducte, et l'occlusion ou le rétrécissement de ce canal; c'est à l'une de ces deux dernières dispositions anatomiques qu'il faut attribuer la production constante d'œufs sans jaune par une même poule. Quant au serpent qui, suivant la crédulité de certains habitants des campagnes, doit provenir de l'incubation d'un tel œuf, cette opinion provient sans doute de la chalaze entortillée qu'il renferme.

Les REPTILES se partagent en deux grandes classes sous le rapport de la composition et du développement de l'œuf. Dans la première, qui renferme les *serpents*, les *lézards*, etc., les phénomènes se rapprochent de ce qui se passe chez les oiseaux. Ainsi, chez eux, ce produit se compose d'un jaune à cicatricule, d'un blanc albumineux et d'une coque membraneuse; mais il ne s'effectue aucun dépôt calcaire. La ponte ne s'opère que beaucoup plus tard, de sorte que l'œuf éprouve toujours dans l'animal un commencement d'incubation ou même une incubation complète, comme dans la vipère. La disposition anatomique de ces animaux rend compte de cette différence. Ainsi la capacité presque entière de l'abdomen est, chez eux, remplie par les poumons et les oviductes, et, dans la station ordinaire, les premiers se trouvent en haut, les seconds en bas; et, ici comme dans les œufs des oiseaux, le jaune, qui, en raison de sa pesanteur spécifique, se place à la partie la plus élevée, est surmonté lui-même par le fœtus; d'où résulte que celui-ci se trouve en contact pres-

que immédiat avec le poumon, dont il n'est séparé que par l'oviducte, réduit à une si grande ténuité par sa dilatation, qu'il ne peut réellement apporter, pour ainsi dire, aucun obstacle à la respiration du nouvel être. Il résulte encore de cette disposition que les œufs peuvent se développer sans placenta.—Les *batraciens*, qui composent la seconde classe des reptiles, sont aussi ovipares; mais leurs œufs se rapprochent beaucoup de ceux des poissons. Tout le monde connaît ce produit que l'on rencontre si fréquemment dans les mares, les fossés, et auquel on donne le nom de *frai de grenouille*. Les œufs proprement dits ont 1 1/2 à 2 millimèt. de diamètre, sont d'une forme sphérique, et composés de deux sacs membraneux concentriques, l'un inférieur et rempli de cette bouillie opaque et colorée qui caractérise l'œuf, l'autre extérieur, très-mince, fort transparent, et appliqué sur le précédent d'une manière si intime, qu'on ne peut bien les distinguer qu'après le déchirement de l'ovule. Ils sont partagés, sous le rapport de la couleur, en deux hémisphères égaux, l'un brun clair et l'autre d'un beau jaune. On remarque au milieu de l'hémisphère brun une tache ronde, très-régulière, jaune, et marquée, dans son milieu, d'un point fort opaque, résultant d'un petit trou dont les deux membranes sont percées de façon à découvrir la bouillie brune renfermée dans l'ovule. C'est à leur passage dans les trompes que ces œufs se recouvrent du mucus qui les lie ensemble.

Les POISSONS sont ovipares. Leurs œufs ont été l'objet de l'examen superficiel d'un grand nombre de naturalistes. Mais Prévost les a examinés au point de vue physiologique, et il résulte de ses observations que leur développement et leur composition générale offrent le plus grand rapport avec les mêmes phénomènes dans les œufs des batraciens. — C'est encore à Prévost que l'on doit les observations les plus précises sur les œufs des MOLLUSQUES (*Annales des sciences naturelles*, t. VII, p. 447). Chez ces animaux, les œufs, en sortant des ovaires, vont se loger dans les branchies, où ils subissent une sorte d'incubation.

Le mode de reproduction des ANNÉLIDES est encore si peu connu, que l'on doute même pour plusieurs si elles sont ovipares, ovovivipares ou vivipares. Les annélides apodes, c'est-à-dire les *sangsues* et les *lombrics*, sont les seuls animaux de cette espèce dont on ait suivi la ponte et le développement des œufs. La plupart des premières pondent des espèces de capsules dans lesquelles se développent plusieurs ovules. — La reproduction des *lombrics* est fort analogue à celle des sangsues, avec cette différence que chaque capsule ne renferme qu'un seul individu, qui s'échappe de cette prison en rompant le gros bout de la coque. Quand on aura étudié avec plus de soin les annélides, on reconnaîtra sans doute qu'il existe entre elles de grands rapports pour le mode de reproduction ; mais on découvrira probablement aussi que les différentes familles, les divers genres et même les espèces particulières d'un même genre présentent de nombreuses modifications dans le nombre, la forme, le lieu de dépôt, la composition, la durée et le développement des œufs.

Les CRUSTACÉS sont les uns ovipares et les autres ovovivipares; on ne sait que fort peu de choses sur les œufs des premiers. Dans le grand ordre des *décapodes*, les œufs sont globuleux, de couleur variable, à enveloppe flexible, généralement très-nombreux et portés par la femelle, qui les agglomère entre eux à l'aide d'une matière gluante et les tient fixés aux appendices que présente la face inférieure de son abdomen; là ils augmentent, dit-on, de volume, et après plus ou moins de temps, suivant le degré de la température, a lieu l'éclosion — Dans les *stomapodes*, les œufs paraissent être fixés aux appendices branchiaux de l'abdomen de la femelle; on ne sait rien, du reste, sur le développement de ces germes. — Dans le petit nombre d'*amphipodes* observés jusqu'à ce jour, on a signalé un phénomène remarquable; ces animaux sont bien ovipares, mais d'une manière fort étrange; ainsi la femelle pond ses œufs dans une espèce de poche, où ils éclosent. Ce mode de reproduction est encore plus sensible dans les *isopodes*. Les *ascelles* et les *cloportes* présentent, dans l'intervalle qui sépare leurs pattes thoraciques antérieures et jusqu'au niveau de la cinquième paire, une sorte d'ovaire externe formé par une membrane mince et flexible, dans lequel les œufs sont pondus. — Mais, de tous les crustacés, l'ordre des *branchipodes* est celui qui a été le mieux étudié sous le point de vue qui nous occupe. Leur génération est ovipare à peu près à la manière de celle des isopodes; seulement ils présentent entre eux des différences assez remarquables par

rapport au lieu dans lequel s'opère le dépôt. Dans les *cyclopes*, par exemple, les œufs sont reçus dans des espèces de sacs placés à la base de l'abdomen, et qui s'y développent seulement à l'instant nécessaire, de nouveau pour chaque génération nouvelle, et desquels ils sortent avant leur éclosion parfaite — Dans les *daphnies*, les *limnadies*, etc., les œufs sont reçus dans une cavité particulière ménagée au dessus du test de l'animal et placée sur le dos. — Dans les *apus*, les œufs sont déposés dans une espèce de capsule à deux valves portée par la onzième paire des pattes. — Les *cypris* n'ont quelquefois aucune partie de leur corps disposée pour le séjour de leurs œufs, qu'ils ne peuvent dès lors transporter avec eux, mais qu'ils déposent sur quelque corps, en les agglutinant en une masse de plusieurs centaines.

Les œufs des ARACHNIDES ont été mieux étudiés que ceux de la classe précédente; ceux des *araignées* sont très-nombreux, pondus dans une espèce de nid commun diversement construit, et, de plus, semblent enveloppés d'une membrane fort délicate et transparente, ayant pour usage de contenir une matière liquide dans laquelle on a voulu reconnaître diverses parties essentielles qui, relativement à leur quantité, à leur couleur et à leur destination, semblent correspondre au jaune, au blanc et à la cicatricule de l'œuf des oiseaux.

La plupart des INSECTES sont ovipares; le nombre de leurs œufs est généralement fort grand. Le lieu de dépôt varie beaucoup suivant les espèces, dans l'eau, dans l'air, dans la terre, sur les plantes et les animaux; tous ont une enveloppe extérieure ordinairement solide, quelquefois molle, et, dans tous les cas, organisée de telle sorte qu'elle protége le germe et persiste jusqu'à la naissance du fœtus qui la rompt lui-même.

Les ZOOPHYTES proviennent presque tous d'œufs, mais nous n'avons que fort peu de faits positifs sur ces derniers. Les œufs des *polypiers*, doués de mouvement, changeant de forme, ne présentant encore aucun organe distinct, nous conduisent naturellement aux *animaux infusoires*, qui ne sont peut-être eux-mêmes que des espèces d'œufs dont la nature semblerait être de n'obtenir jamais un plus grand développement.

Les œufs de tous les oiseaux domestiques sont comestibles; mais il n'y a guère que ceux de poule qui soient l'objet d'un commerce de quelque importance. Les œufs d'oies, de canes et de dindes, qui ne sont pas soumis à l'incubation, sont généralement consommés dans les lieux de production. — On n'a encore aucune donnée, même approximative, sur la quantité d'œufs qui se consomment en France; elle doit être énorme, si l'on en juge par celle de 124 millions au moins qui, chaque année, entrent dans Paris. 17 œufs pesant, en moyenne, 1 kilogr., nous aurons, pour ce nombre, un total de 7,294,118 kilog., c'est-à-dire environ le tiers du poids de toute la viande de bœuf qui se consomme dans la même ville, déduction faite des os. La ponte moyenne d'une poule est évaluée à 52 œufs, pesant 3 kilog., tandis que l'animal lui-même ne pèse guère plus de 1 kilog. 1/2. — Le prix moyen des œufs a peu varié, à Paris, depuis quinze ans. Le millier marchand (1,040) s'est vendu, de 1820 à 1827 inclusivement, 45 fr. 75 c.; de 1828 à 1832, 46 fr. 48 c.; de 1833 à 1837, 45 fr. 75 c.; de 1838 à 1848, 45 fr. 25 c. Mais, si les prix annuels varient peu, il n'en est pas de même pour le prix moyen de chaque mois, suivant les saisons. Le mois de mai est celui où le prix est le plus bas, 38 fr. 78 c., pour s'élever progressivement, jusqu'en janvier, à celui de 78 fr. 32 c., et s'abaisser ensuite. Si encore les prix varient considérablement pour les diverses contrées, leurs rapports n'en sont pas moins les mêmes à peu près, suivant les différentes époques de l'année.

Les œufs se vendent, à la halle de Paris, par paniers qui doivent contenir 1,040 œufs bons et marchands. Des agents officiels sont institués, par la police, pour les mirer et les jauger au gré de l'acheteur, et constater ce que l'on appelle les déchets, dont le vendeur doit tenir compte proportionnellement au prix. Dans le calcul de ces déchets, les œufs manquant au compte, cassés ou pourris sont comptés pour leur nombre, les œufs tachés, gelés ou petits pour moitié, et les moyens pour un tiers. Les œufs petits sont ceux qui passent par un anneau de 3 centimètres 8 millimètres de diamètre, les œufs moyens sont ceux qui passent par un anneau de 4 centimètres, et les œufs tachés ceux qui, au mirage, laissent apercevoir un point obscur, semblant adhérer intérieurement à la coquille. Tous ces déchets partiels sont additionnés. Si le total ne dépasse pas 10, il n'est alloué aucune indemnité à l'acheteur. Si les déchets dépassent ce nombre, ils sont

réglés dans la proportion suivante : de 11 à 14 inclusivement, 5 œufs, de 15 à 19, 10 œufs, de 20 à 24, 15 œufs, et ainsi de suite. Les frais de comptage sont de 25 cent., ceux de mirage de 60 centimes par millier, et ceux de passage à l'anneau de 15 centimes, pourvu que le nombre de ceux qui auront ainsi passé soit au moins de 10, sans quoi il ne serait rien dû pour cette dernière opération. Tous ces frais sont à la charge de l'acheteur.—Il est perçu, au profit de l'administration des hospices, propriétaire de la halle, un droit d'abri de 20 centimes par panier de mille, et, au profit de la ville, un droit d'octroi de 2 1/2 pour 100 sur le montant brut de toutes les ventes.

La France fait en œufs un commerce d'exportation dont la moyenne s'élève, par année, à la valeur de 4,495,000 francs, au prix de 80 centimes le kilogramme. La presque totalité en est destinée pour l'Angleterre. Sept départements concourent seuls à ce commerce, la Manche, le Calvados, l'Eure, la Seine-Inférieure, la Somme, le Nord et le Pas-de-Calais. Ces mêmes départements fournissent au moins les trois cinquièmes de l'approvisionnement de Paris, dont le surplus provient des départements de l'Aisne, des Ardennes, de la Marne, de l'Aube, de la Haute-Marne, de l'Yonne, du Loiret, de la Meuse, d'Eure-et-Loir, de la Sarthe, de l'Orne, de Seine-et-Marne et de Seine-et-Oise. Les départements du Calvados, de la Seine-Inférieure, de l'Orne, et l'arrondissement de Meaux pour celui de Seine-et-Marne, fournissent les plus gros. Les départements qui en expédient le plus grand nombre sont l'Oise, la Somme, l'Aisne et le Pas-de-Calais. Les importations d'œufs en France sont fort minimes comparativement à l'exportation ; elles ne s'élèvent pas à 500,000 kilogrammes par an. La douane perçoit un droit d'entrée, en France, de 50 centimes par quintal métrique. La presque totalité de ces œufs importés provient de la Belgique et de l'Allemagne.

On s'est beaucoup occupé des moyens de conserver les œufs frais. On a conseillé de les enduire d'une couche de vernis pour empêcher la communication de l'air extérieur, dont l'action est nécessaire aux réactions chimiques qui s'opèrent dans leur intérieur. On a l'habitude, dans quelques fermes, de les mettre dans de la cendre fine pour obtenir le même résultat, ou bien encore de les plonger dans de la saumure; mais l'expérience a prouvé que le procédé qui mérite la préférence est l'eau de chaux. Par l'immersion dans ce bain, au milieu duquel ils doivent constamment demeurer, il y a coagulation d'une légère couche d'albumine qui tapisse l'intérieur de la coquille. Les œufs ainsi préparés se conservent frais pendant plusieurs mois. Un commerce assez actif s'est même établi, par ce moyen, entre quelques-unes de nos provinces et la ville de Londres.

C'est au mot ALIMENT que nous renvoyons pour tout ce qui concerne les œufs au point de vue hygiénique et alimentaire. L. DE LA C.

OEUF (*accept. div.*). — Les Gaulois attribuaient des propriétés merveilleuses à l'*œuf de serpent*. Quelquefois, d'après leur croyance, ces animaux se réunissent en grand nombre et s'entortillent les uns autour des autres. Alors ils forment de leur bave un œuf qui s'élève tout à coup dans les airs. L'homme assez heureux pour assister à ce spectacle devait recevoir l'œuf dans ses mains ou dans son vêtement sans lui laisser toucher la terre. Son premier soin, après cette précieuse conquête, devait être de monter à cheval pour s'enfuir au plus vite, jusqu'à ce qu'il eût mis une rivière entre lui et les serpents, qui ne manquaient jamais de le poursuivre. Il entourait ensuite l'œuf d'un petit anneau d'or et le jetait dans l'eau; s'il surnageait, rien ne manquait plus à son bonheur. Ce talisman lui donnait gain de cause dans tous les procès, le préservait sans doute des maladies, et lui donnait un libre accès auprès des grands et des rois. Les Gaulois, comme on le pense, faisaient rarement cette précieuse découverte; mais les druides, favorisés des dieux, surprenaient souvent les serpents au milieu de leur opération, et avaient des œufs au service de tous ceux qui en voulaient acheter. Pline rapporte que l'empereur Claude fit mourir un chevalier romain du Dauphiné qui portait un de ces œufs dans son sein pour gagner un procès important. — Les œufs jouaient un grand rôle dans les cérémonies religieuses des Romains. On en offrait aux dieux lorsqu'on voulait se purifier. On en plaçait aussi dans les maisons mortuaires pour purifier les morts, et on en mangeait dans les repas des funérailles. Dans les repas ordinaires, on servait toujours les œufs au commencement, et de là vint cette expression proverbiale, *cantare ab ovo usque ad mala*, chanter depuis l'œuf jusqu'au des-

sert. Dans les jeux du cirque, on plaçait sept œufs sur une colonne, ou peut-être sur sept colonnes différentes, et ceux qui faisaient les courses en prenaient un à chaque tour d'arène, afin de savoir quand ils avaient achevé les sept tours d'usage. — Les œufs de Pâques sont des œufs de diverses couleurs, et plus particulièrement rouges, qu'on donne aux enfants à l'époque de cette fête ; ils sont ordinairement en sucre, et renferment divers objets destinés à causer une surprise agréable à ceux qui les reçoivent. Autrefois, en France, on faisait bénir, le vendredi saint, une certaine quantité d'œufs, de diverses couleurs, mais ordinairement rouges, qu'on offrait en cadeau après la messe de Pâques, ce qui leur fit donner le nom d'*œufs de Pâques*. Cet usage vient de la Perse, où il existe encore. La fête des œufs colorés se célèbre, dans ce pays, le 20 mars, époque du renouvellement de l'année.—Dans la littérature grecque, on donnait le nom d'œuf à une petite pièce de poésie dont les premiers et les derniers vers étaient fort courts, ce qui lui donnait la forme d'un œuf.— En termes d'architecture, l'œuf est un ornement de forme ovale, placé alternativement avec des ancres, dans l'*echinus*, ou quart de rond du chapiteau ionique et composite. — Dans la philosophie hermétique, l'œuf est une fiole ovale, en verre très-épais et très-fort, qu'on emploie pour les déjections de certaines matières peu volatiles. — Dans les moulins à sucre, c'est le bout du pivot du grand tambour.

OEUF COSMOGONIQUE. — Les anciens philosophes avaient fait de l'œuf le symbole de l'univers et de la vie qu'il renferme. On retrouve ce mythe dans les cosmogonies indienne, chinoise, chaldéenne, égyptienne, grecque, etc. Le germe, placé dans le jaune de l'œuf, représenta l'âme du monde. Le jaune, suspendu au milieu d'un liquide blanc, fut regardé comme l'emblème du soleil, qui nage au milieu de l'éther, entre les parois immenses de la voûte du monde, figurée par la coquille. Quelques auteurs, se fondant sur l'analogie des mots *baidh*, œuf, en hébreu, et en arabe *boudh*, ont cru que cette divinité n'était que la personnification de l'œuf primitif. L'analogie du jaune, qui, selon l'opinion vulgaire, contient le germe vital, et du soleil fit ensuite considérer cet astre comme la cervelle du monde (MACROBE, *Somn. Scip.*, cap. IV et XX); c'est pourquoi l'on voit, dans la cosmogonie chaldéenne, le dieu Bel couper en deux la tête d'Omorka, le chaos, pour en former les deux hémisphères du monde, fable qu'on retrouve dans la mythologie scandinave, où Omorka est devenu le géant Ymer, sans cesser d'être l'emblème vivant du chaos. Nigidius, dans son commentaire sur Aratus, dit que des poissons ayant rencontré sur l'Euphrate un œuf d'une grosseur prodigieuse le roulèrent sur le rivage, où il fut couvé par une colombe, et donna naissance à la grande déesse syrienne, force fécondante de l'univers, la même que la Vénus nommée par les poëtes Aphrodite, c'est-à-dire se mouvant sur l'écume des eaux. Peut-être est-ce par suite de cette croyance que les Grecs donnèrent à la terre la forme ovoïdale. Ce mythe existe jusque dans les îles de l'Océanie, et le dieu Tarao ou Manoue-Hoa, l'oiseau, l'esprit, comme la Vénus chaldéenne, sortit d'un œuf dont les débris lui servirent à former Taïti et les îles environnantes, c'est-à-dire l'univers. On retrouvera, à l'article SYMBOLISME, les faits que nous n'avons pas consignés ici. AL. B.

OEUVRE (*accept. div.*). — Ce mot est un de ces quelques substantifs hermaphrodites que les caprices de la langue française font tantôt du genre masculin, tantôt du genre féminin. Il appartient à la morale, à la littérature, aux arts, aux sciences, à l'industrie, à la poésie et à la technologie. L'œuvre est ordinairement le produit du travail, de l'action; il signifie quelquefois le travail, l'action même. —Les œuvres de Dieu, c'est la création ; les œuvres du démon, c'est le péché et la mort. Les œuvres de l'homme, dans le sens moral, c'est le bien et le mal ; dans le sens physique, c'est tout ce qui sort de ses mains ou de son intelligence. Toute œuvre suppose un effort quelconque, soit de la main, soit du corps, soit de la volonté, pour le moins la cessation du repos.

Nous n'avons pas besoin de définir *les œuvres de lumière*, et leurs opposées, les *œuvres de ténèbres*, non plus que les *œuvres de justice* et les *œuvres d'iniquité*. — Les *œuvres de charité* sont tout ce qui se fait par amour et pour le soulagement matériel ou spirituel du prochain; mais on entend plus particulièrement, par ce mot, la visite des malades et des prisonniers, la distribution de vêtements ou de vivres aux pauvres, le soin des orphelins, les secours portés aux pesti-

férés, le rachat des esclaves. Ces œuvres étaient surtout l'apanage de ces grandes communautés religieuses qui nourrissaient et vêtaient des populations entières Il y en avait de consacrées à la délivrance des captifs, dont les membres s'offraient eux-mêmes à porter leurs chaînes, lorsque des ressources suffisantes venaient à manquer pour satisfaire un maître trop avare. Les associations laïques charitables prennent aussi volontiers le nom d'*œuvres*: l'OEuvre des prisonniers, l'OEuvre de la propagation de la foi, l'OEuvre de Saint-Vincent-de-Paul, l'OEuvre de Saint-François Régis. Ces œuvres de charité ou de miséricorde formaient de magnifiques et touchants sujets de tableaux dont le clergé se plaisait autrefois à couvrir les murs de ses églises pour exciter les fidèles à les imiter, et qu'on appelait, comme leurs sujets, de ce même nom générique. On ne les y voit plus depuis que la philanthropie, substituant l'influence purement humaine à l'influence de la religion, a matérialisé la charité sous le nom de *bienfaisance*, mis le simple devoir moral à la place de l'amour et substitué la règle officielle administrative à l'élan spontané du cœur. Nous n'avons pas entendu dire jusqu'ici *les œuvres de bienfaisance*. Nous ne voulons pas faire entendre que la charité soit éteinte dans les cœurs; mais, si elle opère encore quelques miracles, ils sont bien loin de ceux que nous racontent les historiens des temps de ferveur du moyen âge. Hâtons-nous de dire cependant que cet âge, parmi ses immenses œuvres de charité, avait oublié d'inventer celle à laquelle saint Vincent de Paul attacha son nom. Parmi les œuvres de charité moderne les plus remarquables, nous devons citer l'OEuvre des orphelins du choléra, conçue en 1832 par l'archevêque de Paris, M. de Quélen, qui trouva dans la charité de ses diocésains des ressources assez abondantes pour nourrir, élever, instruire 1,200 enfants dont les parents avaient été enlevés par l'épidémie. Une nouvelle invasion de l'affreuse maladie vient d'engager l'archevêque actuel à rétablir l'œuvre.

Les œuvres de charité, qu'on nomme encore *œuvres pies* (pieuses) et *bonnes œuvres*, étaient inconnues des anciens, si l'on en excepte l'hospitalité, qui, même, ne s'exerçait que d'une manière restreinte. On ne donnera certainement pas ce beau nom à l'obligation imposée aux riches citoyens romains de nourrir un nombre plus ou moins considérable de clients. Ni les dieux du paganisme ni les législateurs de l'antiquité ne les prescrivent, ne les recommandent; il n'en est fait nulle mention chez les philosophes, et les fameuses initiations n'imposaient aux plus grands criminels d'autre expiation que quelques cérémonies dérisoires ou révoltantes. L'Egypte ancienne nourrissait des chats et des crocodiles; mais la société païenne n'avait nulle part des hôpitaux pour soigner les malades, ou des retraites pour recevoir les vieillards et les infirmes.—Si l'on trouve les premières traces des œuvres de charité dans la religion judaïque, c'est l'Evangile seul qui les a embrassées dans tout leur développement et leur perfection, et il est remarquable que le véritable dévouement à la charité ne soit resté complet que dans le catholicisme. Aucune des institutions de charité conservées ou adoptées par les communions dissidentes n'a encore pu offrir cette force d'expansion et de vitalité des institutions catholiques. Pour ne citer qu'un fait, ces admirables et saintes filles hospitalières dont le zèle, pour toutes les souffrances du pauvre, sans exception des plus rebutantes, va jusqu'à la mort, ne leur sont encore connues que par le récit, peut-être par quelque expérience des soins touchants qu'elles prodiguent à tous sans se lasser, sans prétendre à aucune reconnaissance et sans s'informer de la croyance des malheureux qu'elles pansent, qu'elles veillent, qu'elles ensevelissent, qu'elles associent, dans leurs prières, à tous ceux pour qui elles sollicitent la miséricorde divine.

Quant aux œuvres de charité produites par la philosophie pure, elles sont encore à naître; elles se bornent tout au plus à ces libéralités, toujours empreintes de l'égoïsme sensuel, provoquées soit par des bals ou des repas, ou de la vanité caressée au moyen de listes de souscription qui proclament solennellement devant tout l'univers que M. tel, exactement désigné par ses nom, prénoms et profession, a eu l'extrême générosité de donner quelques francs, quelquefois quelques centimes pour venir au secours d'une population sans pain ou sans asile. La charité n'a point cette ostentation. Que votre main gauche ignore ce que l'autre a donné, dit le livre saint.

Jésus Christ, en guérissant les malades le jour du sabbat, au grand scandale des pha-

risiens, a enseigné aux hommes que les œuvres de charité sont une sanctification aussi bien que la prière, sans qu'on en puisse tirer la conséquence qu'elles la remplacent. La synagogue proscrivait toute espèce de travail dans ce jour consacré, et avait fini même par interdire les soins les plus légitimes; l'Église, plus intelligente, n'interdit absolument, le dimanche, que les *œuvres serviles.*

Nous avons dit qu'on appelle *œuvre* tantôt le travail même, tantôt son produit. Cependant le mot *œuvre*, pris dans ce sens absolu comme produit du travail, sous-entend toujours que l'art y est entré pour quelque chose. Le produit du travail du laboureur, du jardinier, de l'artisan grossier ne saurait donc recevoir cette qualification; on ne l'appliquera pas même à divers objets qui cependant exigent un certain degré de perfection, tels qu'un vêtement, une voiture, un livre, considéré comme objet manufacturé, quoiqu'on dise très-bien, en sens général, *œuvres* de la carrosserie, de la typographie, etc. Mais le livre, considéré comme produit de l'intelligence, devient une œuvre aussi bien qu'un tableau, une statue, une gravure, un dessin, un monument; et, quand il s'agit de ces choses, on appelle *œuvre* le volume ou la série de volumes qui contient la collection des dessins ou des gravures produites par tel artiste ou représentant les objets dus également à son talent, à son génie, qui ne sont pas susceptibles d'être insérés eux-mêmes dans un volume, tels sont les tableaux, les statues, les édifices. *L'œuvre* alors se désigne toujours par le nom de l'artiste : l'œuvre de Raphaël, de Michel-Ange. Toutefois, quand il est question de livres de littérature, de philosophie, de sciences, *œuvre* prend le pluriel : les œuvres de Corneille, de Molière, de Laplace, de Domat, lors même qu'elles ne rempliraient qu'un seul volume, pourvu, d'ailleurs, qu'elles se composent de plusieurs pièces. Mais, si l'auteur n'avait produit qu'un seul ouvrage, le nom de cet ouvrage serait seul appellatif, et le nom d'*œuvre* ou *œuvres* ne serait plus admissible. Toute pièce, tout morceau de musique est une *œuvre musicale*; mais on entend expressément, par œuvre (au singulier masculin), un cahier contenant un certain nombre de ces pièces ou morceaux (quatre ou six) assemblés systématiquement par l'auteur. Ainsi l'on dit l'*œuvre premier*, l'*œuvre deux* de Tartini, de Mozart, de Strauss, de Romagnesi. *Les œuvres*, en général, comprennent tout ce que le compositeur a produit.

Dans l'ancien langage technologique, un édifice s'appelait *œuvre;* de là était venu à l'architecte, au directeur des travaux le nom de *maître des œuvres* ou *ès œuvres*. De là aussi on a appelé, par contraction ou par métonymie, *œuvre* l'administration chargée de la garde et de l'entretien de l'édifice, principalement quand il s'agissait d'une église; l'œuvre était donc et est encore, dans certains pays, ce que nous connaissons mieux sous la dénomination de *fabrique* (*voy.* ce mot). Le banc sur lequel s'asseyent, dans l'église, les membres de la fabrique en a conservé le nom général de *banc d'œuvre* ou *de l'œuvre*.

Mesurer un bâtiment *dans œuvre*, c'est prendre la dimension de son étendue intérieure du nu d'un mur au nu du mur opposé, ou prendre le carré de la surface ainsi limitée; le mesurer *hors d'œuvre*, c'est comprendre l'épaisseur des murs et des saillies dans la mensuration. — Reprendre un bâtiment en *sous-œuvre*, c'est reconstruire les fondations ou les parties inférieures de la construction sans refaire les parties supérieures. — Apporter, travailler des matériaux *à pied d'œuvre*, c'est les amener, les préparer (on dit aussi les mettre *en œuvre*) sur l'emplacement même où l'on construit, de manière qu'il n'y ait plus qu'à les enlever à l'aide de la chèvre ou de la grue pour les mettre en place.

Il ne faut pas confondre *hors œuvre* et *hors-d'œuvre;* cette dernière expression indique des parties détachées (et souvent presque superflues) du corps de l'ouvrage. Il y a des hors-d'œuvre en architecture, en littérature, en peinture et dans tous les arts. On appelle même ainsi les digressions auxquelles se laissent aller, sans nécessité, un orateur, ou même un interlocuteur dans une simple conversation. — Dans le langage culinaire ou gastronomique, les *hors-d'œuvre* sont certains mets accessoires qui accompagnent chaque service sur la table. — Autrefois, en métallurgie, on désignait par le mot *œuvre* le plomb contenant des parties d'argent. — Dans la bijouterie, une *œuvre* est un chaton dans lequel est enchâssé ou serti un diamant, une pierre fine quelconque; le *metteur en œuvre* est l'ouvrier qui enchâsse ou sertit ce diamant, cette

pierre fine. — Le *monteur en œuvre* est un autre ouvrier qui ajuste, monte les diverses parties composant une pièce d'orfévrerie, de bronzerie. — Le *grand œuvre* est, en alchimie, ce que l'on nomme encore le *grand arcane*, la pierre philosophale (*voy.* ALCHIMIE). — On entend, par les *basses œuvres*, les travaux qui se font pour le curage ou la vidange des égouts, des puisards, des fosses d'aisances, et par *hautes œuvres* les exécutions capitales ordonnées par la justice; le bourreau était nommé, pour cela, le *maître des hautes œuvres*. On dit aujourd'hui l'*exécuteur*. — En termes de marine, les *œuvres vives* d'un navire sont la partie qui est sous l'eau, ses *œuvres mortes* la partie qui est hors de l'eau Les *œuvres de marée* sont des travaux de radoub — En termes d'arts et métiers, on appelle *œuvres blanches* les outils tranchants. — L'individu qui collectionne les matériaux artistiques nécessaires pour former l'œuvre d'un maître s'appelle *œuvriste*. J. P. SCHMIT.

OEUVRES (BONNES). — On comprend sous cette dénomination tous les actes, soit intérieurs, soit extérieurs, des vertus chrétiennes. Elle s'applique aux actes de religion, de justice et de charité, aux pratiques de pénitence, de mortification, en un mot à l'accomplissement de tous nos devoirs envers Dieu, envers le prochain et envers nous-mêmes, comme à toutes les actions vertueuses que nous faisons sans y être obligés par aucun précepte. On appelle *œuvres de surérogation* les bonnes œuvres qui ne sont pas obligatoires. Il semble inutile de prouver la nécessité des bonnes œuvres. C'est une de ces vérités fondamentales qui sont évidentes par elles-mêmes et qui trouvent leur sanction dans la conscience du genre humain. L'homme ne peut remplir ici-bas sa destinée et parvenir à sa fin sans accomplir les devoirs qui lui sont imposés par sa nature ou par la volonté positive du Créateur, et la société elle-même ne pourrait subsister sans les vertus qui en sont la base et le lien. Toutes les règles de la morale, toutes les lois civiles reposent sur ce principe fondamental; car elles seraient sans objet comme sans motif, si l'homme n'était pas tenu de remplir des devoirs ou de pratiquer des bonnes œuvres. Il n'est pas moins incontestable que les bonnes œuvres sont utiles et louables chez tous les hommes et dans tout état, par conséquent chez les pécheurs et les infidèles aussi bien que chez les justes; que, si l'état de grâce est une condition nécessaire pour les rendre méritoires, le seul défaut de cette disposition ne suffit pas pour les dépouiller de leur caractère de bonté, et qu'elles ne deviennent des péchés que lorsqu'on y mêle des circonstances vicieuses ou des motifs condamnables (*voy.* ACTION et ACTES HUMAINS); car il y aurait de la contradiction à supposer qu'on devient coupable par cela seul qu'on accomplit un devoir que Dieu impose à tous les hommes.

Il est vrai cependant que des vérités si claires et si évidentes n'ont pas été à l'abri de toute contestation. Plusieurs sectaires ont nié, en différents temps, la nécessité des bonnes œuvres. On sait que, parmi les anciens philosophes, il y eut quelques écoles qui rejetaient toute distinction essentielle entre le bien et le mal, qui regardaient toutes les actions comme indifférentes et détruisaient, par conséquent, toute obligation morale. Les bonnes œuvres, d'après ce principe, ne pouvaient être qu'une affaire d'intérêt ou de calcul, et non pas un devoir. Cette erreur fut adoptée, dans les premiers siècles du christianisme, par différentes sectes d'hérétiques compris sous le nom général de *gnostiques*. Quelques uns même allaient jusqu'à condamner les bonnes œuvres et à prétendre que l'homme ne pouvait parvenir à sa fin ou s'élever à Dieu, à moins de s'abandonner sans réserve à tous les mouvements des passions. C'était en particulier la doctrine des carpocratiens et des adamites. Quelques philosophes modernes, spécialement dans le dernier siècle, ont aussi rejeté toute loi naturelle et n'ont pas craint d'enseigner que la distinction entre les actions bonnes ou mauvaises n'a aucun fondement et n'est qu'un effet des préjugés. Ce n'est pas ici le lieu de réfuter ces erreurs, condamnées par le sens commun et repoussées par la conscience publique; on en trouvera la réfutation dans d'autres articles (*voy.* LOI NATURELLE). — La nécessité des bonnes œuvres fut rejetée, au IVe siècle, par les aétiens et les eunomiens, qui enseignaient que la foi suffit pour être sauvé. Une erreur analogue fut adoptée au XIII[e] siècle par les flagellants, qui prétendaient obtenir le pardon de tous les péchés et remplacer toutes les bonnes œuvres par la flagellation. Il serait trop long de citer tous les sectaires qui ont regardé comme inutiles la plupart des bonnes œuvres et restreint à quelques pratiques

particulières, le plus souvent superstitieuses, toutes les obligations et toutes les œuvres nécessaires au salut. — Les différentes sectes de quiétistes ont toutes rejeté la nécessité des bonnes œuvres, au moins pour les hommes arrivés à l'état de perfection. Ils font consister cet état dans une contemplation passive, qui a pour effet d'absorber toutes les puissances de l'âme, et de la fixer ainsi dans un repos complet et absolu. L'âme doit alors s'abandonner entièrement aux impressions qu'elle reçoit ; elle ne peut faire aucun acte sans déchoir de cet état de perfection. Cette doctrine fut adoptée, vers la fin du IVe siècle, par quelques moines enthousiastes, dont le chef était Evagre du Pont, ensuite dans le XIVe siècle par les begards et par les moines grecs du mont Athos, puis, vers la fin du XVIIe, par Molinos et par d'autres quiétistes. — Quelques hérétiques, sous prétexte d'établir la liberté chrétienne, ont prétendu que les fidèles étaient affranchis des préceptes du *Décalogue* aussi bien que de la loi cérémonielle des juifs, et qu'à plus forte raison ils ne pouvaient être assujettis à aucune loi humaine, de sorte qu'il n'y a plus, pour eux, aucune bonne œuvre qui soit commandée. C'était la doctrine d'une branche d'anabaptistes connus sous le nom de *libertins*, et celle des luthériens nommés *antinoméens*, c'est-à-dire adversaires de la loi. — Enfin la doctrine fataliste de quelques hérétiques les a conduits à nier la nécessité des bonnes œuvres. Wiclef avait enseigné, au XIVe siècle, que toutes les actions humaines sont l'effet d'une nécessité invincible, que Dieu détermine et force les hommes au mal comme au bien, que, par conséquent, tout ce qu'ils font devient son ouvrage et qu'ils ne peuvent être obligés de faire autre chose, parce que cela ne dépend pas d'eux. Jean Huss, peu de temps après, soutint que le salut ou la damnation des hommes sont déterminés par un décret absolu de la prédestination divine, et qu'ainsi les bonnes œuvres sont indifférentes et ne peuvent influer sur notre destinée future. Luther adopta, sur ce point, les erreurs de Wiclef et de Jean Huss. Il enseigna que Dieu a prédestiné les hommes par une volonté absolue au mal ou au bien, et, par cela même, à la damnation ou au salut, que cette volonté leur impose une nécessité invincible, et qu'il devient l'auteur du péché aussi bien que des bonnes œuvres. Il prétendit, en outre, que toutes les œuvres des hommes, quelque saintes qu'elles paraissent, sont probablement des péchés mortels, mais que Dieu veut bien ne pas les imputer à ceux qu'il a prédestinés au salut. Il ne craignit pas de soutenir, enfin, que les chrétiens sont affranchis de toute loi, et de poser ainsi les principes développés par les antinoméens.

La doctrine de Luther sur la prédestination et sur les bonnes œuvres se retrouve, en termes plus ou moins obscurs et souvent équivoques, dans la plupart des confessions de foi dressées, dans la suite, par les luthériens ou par les calvinistes. En effet, comme elle était scandaleuse et évidemment contraire au bon sens comme à l'Ecriture sainte, on sentit quelquefois le besoin de la déguiser ou de la modifier ; elle devint même une source de division parmi les protestants. Melanchton crut devoir l'adoucir dans la confession d'Augsbourg, où l'on déclara que les justes sont obligés d'obéir à la loi de Dieu, et que leurs bonnes œuvres sont louables et méritoires. Luther parut lui-même revenir à d'autres idées en approuvant la profession de foi des Bohémiens, où l'on reconnaît la nécessité et le mérite des bonnes œuvres. La confession saxonique, envoyée au concile de Trente en 1551 par les protestants, s'exprime comme la confession d'Augsbourg ; mais, en 1557, une assemblée tenue à Worms condamna la doctrine qui jugeait les bonnes œuvres nécessaires au salut. Il y eut ainsi, parmi les luthériens, sur cette question, deux partis bien prononcés, celui de Melanchton et celui des luthériens rigides. La même division se reproduisit à peu près parmi les calvinistes, entre les gomaristes et les arminiens.

Le concile de Trente, en condamnant les erreurs des protestants, a exposé de la manière la plus claire et prouvé par des textes formels de l'Ecriture sainte la doctrine catholique sur la nécessité, l'utilité et le mérite des bonnes œuvres. On peut voir cette exposition lumineuse dans la sixième session sur la justification. Les développements qu'elle renferme éclaircissent toutes les difficultés, démêlent tous les sophismes et répondent à tous les reproches, à toutes les calomnies des sectaires qui, pour combattre la doctrine catholique, étaient obligés de la dénaturer. Nous ne pouvons reproduire ici ces développements ni nous étendre sur toutes les questions discutées et re-

solues sur cette matière par le concile; car elles doivent trouver leur place ailleurs (*voy.* JUSTIFICATION, MÉRITE, etc.). Il suffira de rappeler quelques principes généraux qui offrent le résumé de la doctrine catholique. Le concile décide que les pécheurs doivent se disposer à la justification par des actes de foi, d'espérance, de contrition et d'amour de Dieu; que ces dispositions, bien qu'elles ne puissent pas mériter la justification, sont une préparation nécessaire pour la recevoir de la miséricorde divine, et, en conséquence, il prononce anathème contre ceux qui prétendent que toutes les bonnes œuvres faites avant la justification sont autant de péchés. En effet, il faut avoir perdu le sens commun pour regarder comme des péchés les bons sentiments et les actes de vertu que Dieu inspire lui-même aux pécheurs par sa grâce, et pour soutenir qu'un homme, avant d'être justifié, se rend coupable en détestant ses crimes et en demandant pardon à Dieu. Le concile frappe ensuite d'anathème ceux qui enseignent qu'il n'y a rien de prescrit dans l'Evangile, excepté la foi; que tout le reste est indifférent, et que les préceptes même du *Décalogue* n'obligent point les chrétiens. Il décide, en outre, que les justes, à quelque état de perfection qu'ils soient parvenus, sont obligés d'observer les commandements, et qu'il est en leur pouvoir de le faire, parce que Dieu ne commande pas l'impossible. Le concile établit, par de nombreux passages de l'Ecriture sainte, et décide, en conséquence, que les bonnes œuvres des justes augmentent en eux la grâce sanctifiante et méritent, en vertu des promesses divines, la vie éternelle, qui nous est présentée comme un encouragement et une récompense. Il condamne ceux qui enseignent que le juste dans toutes ses actions pèche au moins véniellement, ou que c'est un péché de faire des bonnes œuvres en vue du bonheur éternel. Enfin, pour répondre aux vaines subtilités des protestants, qui reprochaient à la doctrine catholique de déroger à la gloire de Dieu et aux mérites de Jésus-Christ, il fait remarquer que toutes les bonnes œuvres faites soit avant, soit après la justification sont un effet de la grâce, que nos mérites sont fondés sur les mérites de Jésus-Christ, et qu'ainsi l'homme ne peut se glorifier en lui-même ou s'enorgueillir de ses bonnes œuvres, parce qu'il n'a rien qu'il n'ait reçu, et qu'il peut à tout moment tomber par sa propre faiblesse. On ne conçoit pas que l'esprit de contradiction ait pu porter des sectaires à combattre des vérités si évidentes ou si clairement établies dans l'Ecriture sainte, et surtout à leur substituer des erreurs qui sapent tout à la fois les fondements de la religion, de la morale et de la société.

Les décisions du concile de Trente n'ont pas empêché Baïus ni les jansénistes de prétendre que toutes les bonnes œuvres faites par des infidèles sont des péchés; quelques-uns même n'ont pas craint d'enseigner, comme les protestants, que toutes celles qui sont faites en état de péché mortel sont de nouveaux péchés. Ces deux erreurs sont évidemment contraires à une foule de passages de l'Ecriture sainte qui exhortent les pécheurs et les infidèles aux bonnes œuvres. Dieu dit aux Juifs, après leur avoir reproché leurs crimes, par la bouche du prophète Isaïe: « Cessez de faire le mal et apprenez à faire le bien; soulagez les opprimés, défendez la veuve, rendez justice à l'orphelin, venez ensuite recourir à moi, et vos péchés disparaîtront (Is., cap. I). » Daniel dit à Nabuchodonosor: « Rachetez vos péchés par des aumônes, et peut-être que Dieu aura pitié de vous (DAN., cap. IV). » Dieu eut égard aux prières et au repentir de Manassès (II, *Paralip.*, cap. III), à la pénitence des Ninivites (JON., cap. III), au jeûne et aux humiliations d'Achab (III, *Reg.*, cap. XXI). N'est-il pas évident qu'il ne se laisserait pas fléchir par des actes de pénitence, s'ils étaient de nouveaux péchés? • R.

OEUVRES SERVILES. — On a ainsi appelé certaines œuvres parce qu'elles étaient faites ordinairement par les esclaves, par des serfs ou des serviteurs. Ce sont tous les travaux corporels qui ont pour objet la culture des terres ou l'exercice d'un métier. — On sait que l'Eglise a défendu de travailler à des œuvres serviles les jours de dimanche et de fête. Le motif principal de cette défense était d'obliger les fidèles à sanctifier ces jours par la pratique des bonnes œuvres; mais elle avait aussi pour but ou pour résultat de procurer aux esclaves des jours de repos. Du reste, elle ne s'étend pas aux œuvres qui ont pour objet les services quotidiens; elle comporte, en outre, toutes les dispenses motivées par la nécessité, par la charité ou par l'utilité publique.

OFFA, roi de la Mercie, l'un des Etats de l'heptarchie anglo-saxonne, succéda à

son oncle Ethelbald, par la volonté des thanes ou seigneurs, l'an de J. C. 757. Il employa quatorze ans à détruire ses ennemis domestiques, après quoi il s'occupa de ceux du dehors et obtint contre eux des avantages signalés. Vainqueur des Saxons de Wessex, de Kent et des Bretons de Powis, qui défendaient encore leur indépendance, il prenait le titre de *roi de Mercie et de toutes les nations d'alentour*. On lui reproche d'avoir envoyé des émissaires pour assassiner Ethelred, qui régnait sur la Northumbrie, et dont il redoutait la puissance croissante. Il demanda en mariage une fille de Charlemagne, qui lui fut refusée, et il en serait résulté une rupture entre lui et le monarque français, si le savant Alcuin, d'origine saxonne, mais qui vivait à la cour de France, ne les eût réconciliés. Offa fit creuser un grand fossé pour la défense de ses Etats, il établit à l'intérieur une administration assez bonne pour l'époque, et mourut l'an 796, laissant le trône à son fils Egfrid, qui ne vécut pas longtemps et fut le dernier de sa dynastie. Sous le règne d'Offa, il fut tenu en Mercie un synode célèbre où se trouvèrent tous les prélats et les princes des pays situés au sud de l'Humber. Le légat du pape y lut un code de lois ecclésiastiques composé par le pontife pour la réformation de l'Eglise anglo-saxonne, et le roi Offa remit au légat un acte qui promettait que, chaque année, le roi de Mercie enverrait à l'église de Saint-Pierre une somme de 365 mancuses (monnaie saxonne), pour l'entretien du culte et des pèlerins indigents; c'est le *monescot*, ou tribut de Rome, appelé aussi le *denier de saint Pierre*, parce qu'on le comptait à Rome le jour de la fête de saint Pierre-ès liens. Ce tribut a été acquitté jusqu'au moment où Henri VIII sépara l'Angleterre de la communion romaine.

OFFENBACH, ville du grand-duché de Hesse-Darmstadt, sur le Mein, à 1 lieue E. de Francfort et à 3 de Haynau. Avant 1815, c'est-à-dire avant d'être annexée à la Hesse, elle était la capitale et la résidence du prince d'Isenbourg Birstein. Sa population est d'environ 7,000 habitants. Le commerce et l'industrie y sont actifs et variés dans leurs produits. On y fabrique des toiles, de la carrosserie, des instruments de musique, de la passementerie, du tabac râpé, etc. — Il se tient, à Offenbach, des foires autorisées par édit du grand-duc en date du 5 février 1828, qui s'ouvrent, comme celles de Francfort, à Pâques et à la Saint-Michel, pour se prolonger pendant le même temps. Elles ont porté un coup sensible à ces dernières en prenant de l'importance à mesure que la ligne des douanes prussiennes s'est accrue par l'adhésion de nouveaux confédérés. Les premières foires, qui eurent lieu en automne 1828, ne présentèrent guère que des cuirs et des draps du grand-duché et de la Prusse, avec quelques marchandises anglaises apportées de Francfort et quelques draps de Bavière, de Bade et de Suisse. L'adhésion de la Bavière, du Wurtemberg, de la Saxe, de la Hesse électorale, et enfin la grande association douanière de 1834, y ont fait successivement affluer les marchandises de toute l'Allemagne. Les tissus de soie français n'ont pu y obtenir la préférence sur les soieries de Prusse.

OFFENSE, du latin *offensa*. — C'est une expression générique qui comprend les atteintes de toute sorte qui peuvent être portées à une personne dans son honneur, son caractère, sa probité, son mérite, ou l'une des qualités qui constituent son existence morale. L'offense n'implique pas nécessairement une voie de fait, un dommage matériel ou corporel; ce dommage peut y être mêlé accidentellement; mais ce qui la constitue d'une manière essentielle, c'est que toujours elle tend à produire un tort moral, à diminuer l'autorité, la dignité, la réputation ou la considération de celui qui en est l'objet.

L'offense peut avoir lieu en particulier ou en public, avec ou sans témoins, et se produire de mille façons. Une parole, un geste, un simple regard, le refus de répondre à une politesse suffisent quelquefois pour engendrer une offense. Les offenses, suivant l'intention, la qualité des personnes et toutes les autres circonstances, peuvent prendre la forme d'un *affront*, d'une *injure*, d'une *insulte*, d'un *outrage*, etc. Mais, quelles qu'en soient la forme et la gravité, l'offense se renferme dans une certaine limite, au delà de laquelle elle change de caractère et de nom. Ainsi, pour emprunter un exemple au code pénal, l'outrage fait par paroles, gestes ou menaces à un magistrat, dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions, n'est qu'un simple *délit*; il en est encore de même dans le cas où le magistrat aurait été frappé sans armes et sans qu'il en soit résulté de blessures; mais, si cette violence est suivie d'ef-

fusion de sang ou de maladie, il y a là plus qu'une offense; ce n'est plus un *délit*, mais un *crime*. Dans le langage de la loi pénale, le terme d'*offense* est particulièrement employé à désigner les outrages publics dont le président de la république ou l'assemblée législative seraient l'objet, de même que, précédemment, il servait à désigner les injures dirigées publiquement soit contre la personne du roi et les membres de la famille royale, soit contre les chambres législatives, et même contre la personne des souverains ou chefs de gouvernements étrangers. Cette dernière disposition n'a point, d'ailleurs, été abolie.

Au point de vue de la morale, il y aurait un traité tout entier à faire sur les offenses. Les moralistes anciens et les Pères de l'Église ont beaucoup écrit sur ce sujet. Socrate avait coutume de dire que mieux valait recevoir une offense que la commettre; il professait l'oubli des offenses et mettait ses préceptes en pratique. On raconte qu'un jour, ayant reçu un coup de pied en public et ses amis l'exhortant à se venger, il leur dit : « Si un âne m'avait donné une ruade, est-ce qu'il faudrait m'en venger? »

Les stoïciens niaient en quelque sorte l'offense comme ils niaient la douleur; ils prétendaient que le sage ne pouvait être atteint par l'injure. « C'est le propre de la magnanimité, dit Sénèque, de ne point se sentir blessé; c'est ainsi que le lion regarde avec une nonchalance dédaigneuse le chien qui aboie contre lui, et que le rocher reçoit les assauts de la tempête. »

Les anciens philosophes, les Pères de l'Église, les moralistes de tous les temps sont d'accord pour dire qu'il n'y a pas de plus grande victoire que celle de triompher du ressentiment des offenses et de ne pas s'en venger. « Il est plus glorieux, dit saint Grégoire, de reculer en silence devant l'offense que de la vaincre en y répondant. » Il est certain, en effet, qu'un excellent moyen d'atténuer une offense est le mépris qu'on en fait. La susceptibilité de l'offensé fait presque toujours la moitié de l'injure, et on l'aggrave d'autant plus que l'on s'en irrite davantage Mais qu'il est difficile à la plupart des hommes de rester indifférents devant les offenses! Presque toujours, au contraire, ils sont portés à se les exagérer. *Nemini mortalium injuriæ suæ parvæ videntur*, a dit justement Salluste. L'amour-propre, le respect humain, la crainte de passer pour lâche font sentir vivement les offenses et excitent le désir d'en tirer vengeance. La générosité du cœur, la délicatesse des sentiments ressentent les offenses jusque dans leurs nuances les plus légères, mais elles sont disposées à les dédaigner et à les excuser.

Le pardon des offenses n'en est pas toujours l'oubli, de même qu'il y a un oubli provenant de la légèreté du caractère, s'appliquant au bien et au mal, et qui n'est pas le pardon.

S'irriter de l'offense et la mépriser est d'un cœur altier; la ressentir sans colère et sans trouble est d'un cœur vertueux et d'une âme forte; la ressentir et la pardonner est d'un cœur religieux et chrétien; la pardonner et aimer celui qui l'a commise, être prêt à rendre le bien pour le mal, c'est le propre d'une âme élevée jusqu'à la sainteté : c'est un effet de la doctrine divine de celui qui a dit aux hommes qu'il fallait pardonner non pas sept fois, mais soixante-dix fois sept fois, et qui nous a enseigné cette prière toute sublime dans laquelle nous demandons à Dieu « de pardonner nos offenses comme nous les pardonnons à ceux qui nous ont offensés. » P. F.

OFFENDICES. — On désignait par ce mot les longues bandes qui descendaient des deux côtés de l'*infula* ou *apex* (mitre pointue) des flamines et venaient se nouer sous le menton.

OFFERTE (*liturg.*), du latin *offerire*, offrir; action du prêtre à l'autel lorsqu'il *offre* à Dieu, un peu avant la préface, par l'oraison qu'on appelle *secrète* ou *super oblata*, le pain et le vin qui doivent être consacrés. — On appelle *offerte*, en Espagne, la promesse de faire une bonne œuvre, pendant un certain temps, dans le but d'obtenir de Dieu quelque grâce; elle diffère du vœu en ce qu'elle n'est point censée obliger sous peine de péché.

OFFERTOIRE. — Ce mot a le même sens que celui d'oblation proprement dite (*voy.* OBLATION). — *Offertoire* est encore une espèce d'antienne que le prêtre récite immédiatement avant la prière qui accompagne l'oblation de l'hostie. Cette antienne se chante également au chœur, dans les grand'messes, ou du moins elle est jouée sur l'orgue, tandis que l'on dispose tout pour l'oblation. C'est encore pendant le chant de l'offertoire que, dans les siècles où l'offrande des fidèles était en usage,

le diacre ou autre ministre secondaire descendait les degrés du sanctuaire et allait recueillir, au transseps pour les hommes et un peu plus loin pour les femmes, les dons faits à l'occasion du sacrifice. — On appelait encore *offertoire* la nappe de fine toile dans laquelle étaient déposées ces diverses *offrandes*. (*Voy.* ce dernier mot.)

OFFICE (*accept. div.*), du latin *officium*, formé lui-même du verbe *efficere, faire*. — Ce mot, dans son acception vraie, signifie *ce qu'on a à faire, le devoir qu'on a à remplir*, et c'est en ce sens que Cicéron, décrivant ces devoirs, a donné à son livre le titre *De officiis*, qu'on traduisait autrefois en français par *Traité des offices*. Aujourd'hui le mot *office*, comme synonyme de *devoir*, a vieilli : mais, en revanche, on l'a rattaché à plusieurs autres significations dont l'analogie, avec l'acception primitive, est facile à reconnaître. C'est ainsi qu'il est devenu synonyme de certaines *charges*, de certains *emplois*, sans doute parce que ces emplois impliquaient un devoir à remplir. On nommait autrefois *procureur d'office* ou fiscal l'officier qui remplissait, dans les juridictions seigneuriales, les fonctions du ministère public. Un cultivateur était dit *taxé d'office* quand la quotité de l'impôt qu'il devait payer était réglée par l'intendant, son délégué ou son subdélégué, et non par les collecteurs. — On donnait le nom de *saint-office* à l'inquisition. — Dans les Gaules, sous la domination romaine, l'*office* était un tribunal des magistrats municipaux. Aujourd'hui on dit d'un magistrat qu'il *informe d'office* quand il le fait sans en avoir été requis et par le seul devoir de sa charge. L'avocat *nommé d'office* est celui donné par le juge à un accusé qui n'en a pas choisi lui-même.

OFFICE DIVIN. — On a donné ce nom aux prières publiques de l'Eglise. Les fidèles ont été dans l'usage, à toutes les époques, de prier en commun et de rendre à Dieu, avec ou sans chant, ce tribut d'hommages sous la direction des ministres de Jésus-Christ. Les apôtres pouvaient bien se décharger sur les diacres de la distribution des aumônes et de tant d'autres détails que réclamait le soin des pauvres, des veuves et des orphelins ; mais c'était pour vaquer plus librement au devoir sacré de la prière dans l'assemblée des néophytes, qui venaient écouter leurs prédications. Pline le jeune fait allusion à ces louanges publiques que les chrétiens de son temps adressaient, dit-il, en commun à Jésus-Christ comme à un Dieu. Le concile d'Antioche, en 252, témoigne que les psaumes de David étaient mêlés d'hymnes et de saints cantiques composés à cette fin ; saint Jérôme, saint Ambroise, le pape Gélase, saint Grégoire, etc., y ajoutèrent quelques autres compositions semblables, avec des antiennes, des leçons tirées de l'Ecriture, des versets et des répons, le tout mis en ordre et distribué selon ce qu'on appelait dès lors les différentes heures de l'office divin, *septies in die laudem dixi tibi* (*Ps.* CXVIII, 164). — Cet office était, dans les IV[e] et V[e] siècles de notre ère, une des principales occupations des moines et des clercs ; ces derniers, obligés, par état, de prier non-seulement pour eux-mêmes, mais aussi pour les peuples, n'ont pu s'attribuer, à aucune époque, le fruit des bénéfices dont l'Eglise les avait pourvus, qu'à la condition expresse de l'office divin. La même obligation quotidienne est imposée, sous le nom de *bréviaire* (*voy.* ce mot), à tous les ecclésiastiques, dès qu'ils entrent dans les ordres sacrés ; chacun d'eux doit réciter le bréviaire du diocèse dans lequel il est domicilié, à moins qu'il ne donne la préférence au bréviaire romain, ainsi qu'il est permis de le faire dans toute l'Eglise latine. — L'office divin varie chaque jour ; son étendue est plus ou moins considérable, selon le degré de solennité de la fête, du mystère, etc., que l'on célèbre. (*Voy.* LITURGIE.) L'abbé CANÉTO.

OFFICES (*hist.*). — La langue et la société romaines nous ont légué ce mot, qui, d'abord, a désigné tout emploi, tout devoir, toute fonction, au point de vue public. La première monarchie française laissa subsister, lors de son établissement, l'ordre qu'elle trouva établi ; elle supprima seulement la distinction existant au sommet de la hiérarchie entre les offices civils et les offices militaires, et ses ducs, ses comtes confondirent en eux les devoirs de l'autorité militaire, civile, judiciaire et de finance. Cette centralisation maladroite de toutes les fonctions sociales dans les mains d'agents en petit nombre fut la source d'immenses désordres et l'origine de l'amoindrissement du pouvoir royal. Sans doute la vie nationale, pour être vigoureuse, doit se résumer dans un point central ; une communication rapide et fidèle doit, au moyen d'un réseau d'organes actifs

et intelligents, être établie de tous les points de la nation au centre, et réciproquement; mais, si les anneaux qui rattachent le centre aux extrémités sont en trop petit nombre, il y aura toujours à redouter que la communication trop facilement interrompue n'occasionne des convulsions ou ne frappe de paralysie la tête ou le corps de l'Etat. L'époque de Charles le Chauve nous fournit un douloureux exemple de cette calamité : « Alors, dit un ancien auteur, commence l'anarchie féodale. L'autorité et les droits du prince subsistent; mais celui-ci ne peut faire exercer l'une et respecter les autres. Tout se dégrade; les officiers du roi deviennent propriétaires de sa justice; il n'a plus de magistrats pour la rendre en son nom; les juridictions municipales même disparaissent; tout est féodal, tout se gouverne par les lois des fiefs, et les juges ne sont plus que des possesseurs de fonds. » Etudier l'histoire des offices, c'est donc étudier une des faces les plus curieuses et les plus intimes des transformations qu'a subies notre société.

Dans l'ordre féodal, toute fonction était considérée comme un office, ou, pour mieux dire, le mot *office* s'appliquait à toute fonction ou fief pour raison duquel le vassal devait un service à son seigneur. Mais le sens du mot a été de jour en jour plus restreint : il a d'abord été défini une dignité, un emploi, une charge dans l'Etat, héréditaire ou par commission, avec les fonctions publiques ou privées que des lois ou des usages affermis par une longue possession y ont attachées. Puis on a distingué les fonctions conférées par élection et naturellement temporaires, de celles déférées par le gouvernement. Les premières ont, pour un temps, conservé le nom générique de *charges*, et les autres, qui étaient permanentes, ont seules gardé le nom d'*offices*. Plus tard on a encore distingué les *emplois*, qui différaient des charges parce qu'ils étaient conférés par l'autorité, et des offices parce qu'ils étaient révocables. De nos jours, cette distinction a cessé d'exister; le mot *fonction* a remplacé celui d'*office* pour les autorités qui tiennent leur titre du gouvernement seul ou de l'élection, et celui de *charges* a prévalu pour les fonctions qui peuvent être transmises par le titulaire à titre de vente, sauf l'agrément du pouvoir. Cependant, et par une de ces bizarreries de l'usage, qui délaisse un mot et conserve ses dérivés, les titulaires de certaines de ces charges continuent à être désignés par le titre d'*officiers ministériels*. Ces modifications différentes et successives dans l'emploi du mot *office* indiquent les changements dans la chose elle-même. En effet, dans l'origine, les citoyens désignés par le chef de l'Etat ou par élection de leurs pairs pour un office remplissaient une fonction temporaire, quelquefois à vie, et jamais héréditaire. Avec l'hérédité des fiefs, les offices, qui justifiaient la possession du fief, furent confondus dans cette nouvelle espèce de propriété; non-seulement ils devinrent héréditaires comme elle, mais ils cessèrent d'émaner du souverain et perdirent ainsi leur légitime raison d'être. Les rois ne furent plus les dispensateurs de l'autorité que dans leurs propres domaines et au même titre que les autres seigneurs. Cette anomalie, qui avait échappé aux grands vassaux, préoccupés de démembrer à leur profit l'autorité souveraine, les frappa vivement lorsqu'elle se dressa en face d'eux. Dans leurs propres domaines, dont ils croyaient s'être bien rendus les maîtres, leurs propres officiers élevèrent à leur encontre, la même prétention qu'ils élevaient à l'encontre du roi, celle d'être propriétaires de leurs offices. C'est ainsi qu'en 1218 la comtesse de Champagne, qui avait contesté au sire de Joinville la possession héréditaire de l'office de sénéchal de Champagne, fut obligée de reconnaître et de confirmer cette prétention. Le mal, une fois aperçu, fut vigoureusement combattu par les grands vassaux. Ils restreignirent avec soin et persévérance le nombre et l'importance des offices inféodés, tandis que la royauté poursuivait le même but par différents moyens, mais surtout par la réunion des grands fiefs à la couronne, et par la création de justices royales et par leur extension. Cette dernière institution réussit, en fait, à réduire les justices seigneuriales à très-peu de chose; mais le roi, qui appuyait lui-même son autorité sur l'ordre féodal, ne pouvait anéantir le prétendu droit d'une portion des citoyens à la possession d'offices publics. Il était réservé à la nation seule de pouvoir effacer complétement un état de choses dont il ne restait plus que les abus successivement accumulés.

L'idée féodale ne fut pas la seule qui tendit à faire des offices une propriété privée. L'imperfection des rouages administratifs avait obligé à donner pour rétribution aux officiers publics tout ou partie

des fruits que leurs fonctions devaient rapporter à l'Etat. Pour les finances, le collecteur rendait une somme déterminée et touchait, en plus, sur le contribuable son propre salaire; pour la justice, une partie des amendes appartenait au juge. Ces avantages furent la cause de stipulations pécuniaires avec les détenteurs viagers des offices et de ventes d'offices par l'autorité elle-même. Mais, si le but de l'autorité était de simplifier la perception des produits, les particuliers qui achetaient des charges n'avaient en vue que de s'assurer la plus grande quantité possible d'avantages. Cette vénalité produisit deux effets bien graves auxquels on n'avait pas songé. D'une part elle dénatura, dans l'opinion publique, le sens légitime du devoir et du droit. Devoir et droit sont, en effet, une seule et même chose, considérée de deux points de vue différents; cette chose est le juste. Il n'y a pas entre les hommes de devoir qui ne soit corrélatif d'un droit et réciproquement. Or les vendeurs, qu'ils fussent autorité ou particuliers, ne vendaient pas un devoir, personne ne l'eût acheté, ils vendaient un droit; ils séparèrent donc deux termes corrélatifs et dénaturèrent l'idée du juste. D'autre part, on vendit ce dont on n'était pas propriétaire. Les anciens juristes sont tous d'accord avec la raison sur ce point. « Les offices, disent-ils, sont une partie de la puissance publique; la propriété n'en appartient pas plus à l'officier qu'au prince lui-même; ce dernier n'en a que la collation lorsqu'ils viennent à vaquer, comme l'évêque, à celle des bénéfices qui sont en sa collation. La vraie propriété des offices et bénéfices est publique et de droit public, et, partant, ne peut appartenir à aucun, et n'est nullement en commerce. On peut même dire que celle des offices n'appartient pas à l'Etat, en sorte que les Etats du royaume la puissent aliéner par expropriation parfaite, ainsi que le domaine de la couronne pourrait être aliéné absolument sans inconvénient ni absurdité, si ce n'était la prohibition de la loi. Mais la propriété des offices ne peut, à part soi, être absolument et irrévocablement aliénée de l'Etat, sans absurdité et sans démembrer l'Etat même, qui consiste principalement en la propriété de la puissance publique. »

Quoi qu'il en soit, l'idée de vendre les offices fut si généralement acceptée, que, à une certaine époque, les communes elles-mêmes vendirent certaines fonctions inférieures. Il nous reste un exemple curieux de ce fait dans un cartulaire du XIIIe siècle conservé à Provins. La commune se composait de la ville et d'une cinquantaine de paroisses rurales; elle était administrée par le maïeur et les échevins qui rendaient la justice et percevaient les impôts, en partie directement et en partie par l'intermédiaire de douze mairies rurales. Le maïeur et ses clercs étaient payés sur les fonds communaux, mais les maires ruraux achetaient et payaient leurs offices à la commune. La vénalité fut même défendue en principe par des hommes dont l'opinion est d'un grand poids. Montesquieu dit : « Cette vénalité est bonne dans les Etats monarchiques, parce qu'elle fait faire comme un métier de famille ce qu'on ne voudrait pas entreprendre pour la vertu, parce qu'elle destine chacun à son devoir et rend les ordres de l'Etat plus permanents. » Bentham se joint à l'auteur de l'*Esprit des lois*, mais par d'autres motifs. « Si c'est un bien, dit-il, que les employés se contentent d'un modique salaire, c'en est un plus grand qu'ils servent gratuitement, et un bien plus grand encore, s'ils consentent à payer. La vénalité fournit, en outre, une responsabilité plus grande qu'un salaire de même valeur, parce que la perte du salaire n'est qu'une cessation de profit, tandis que celle d'une charge acquise avec de l'argent est la perte d'un capital..... Où est le mal de vendre les charges purement honorifiques, places de parade sans profit comme sans fonctions? La vanité paye un tribut au public, c'est un marché semblable à celui des sorciers de Laponie qui vendent des ballons pleins de vent. Ce qui doit surtout disposer les politiques soupçonneux en faveur de cette vénalité, c'est qu'elle diminue l'influence du gouvernement. Tout le terrain qu'elle possède est autant de conquis sur le pouvoir ministériel; c'est une corruption, si l'on veut, mais qui sert de contre-poison à une autre corruption que l'on craint davantage. Enfin répondant à l'argument bien connu : « Celui qui a acheté le droit de juger vendra la justice, » il objecte l'intégrité des anciens parlements.

Ces opinions, auxquelles la réputation de leurs auteurs a longtemps donné un certain poids, sont en opposition avec le cri constant et persévérant de la France entière. Les Etats, chaque fois qu'ils furent consultés,

réclamèrent énergiquement contre la vénalité des offices. Les ordonnances de Moulins (1559), d'Orléans (1560), de Blois (1579) réduisirent et supprimèrent les offices vénaux par suite des doléances à cet égard, et les cahiers des derniers états généraux étaient à peu près unanimes sur cette question. Le parlement de Paris s'était prononcé aussi longtemps qu'il l'avait cru nécessaire contre cette vénalité en faveur de laquelle on invoque cependant l'impartialité judiciaire. « Au milieu de cette calamité, dit Pasquier, n'étant resté à la cour de parlement qu'une espérance de revoir quelque jour le siècle d'or, auquel les Etats se donnaient au poids de la vertu, et non de l'argent, toutes et quantes fois qu'elle reçoit un conseiller ou autre officier de judicature, elle prend de lui le serment, savoir si, pour obtenir l'Etat, il a baillé ou fait bailler deniers à son résignant, et n'y a celui qui ne jure n'en avoir baillé, encore que notoirement, on sache le contraire. » Il n'est pas plus exact d'avancer que la vénalité augmente la responsabilité des officiers. L'expérience de tous les jours prouve que le ministère public hésite à demander la destitution d'officiers ministériels prévaricateurs, et cela pour conserver à leur famille ou à leurs créanciers le prix de la charge. La vénalité, dans ce cas, est donc un bouclier qui protége le coupable contre l'action de la justice. On pourra dire que ces ménagements ne sont pas de l'essence de l'institution, et véritablement cette objection serait fondée sous le régime actuel, qui n'est pas la vénalité comme elle existait avant la révolution; mais, avant le décret du 11 août 1789, la condamnation d'un titulaire d'office lui enlevait seulement le droit de l'exercer en lui laissant celui de vendre. L'objection n'est donc pas fondée. Mais que dire de celle qui veut que ce soit un grand bien que les employés servent gratuitement, et un plus grand encore, s'ils consentent à payer, sinon que la justice s'oppose à ce que l'Etat accepte des services gratuits et que son intérêt est d'accord en cela avec la justice? car la gratuité des fonctions en éloigne tous les citoyens capables, mais qui ne sont pas riches, c'est-à-dire le plus grand nombre. Quant au raisonnement du publiciste anglais au sujet des charges de parade, nous ne croyons pas qu'il ait été fait sérieusement « Un gouvernement qui vendrait des ballons pleins de vent serait aussi ridiculement méprisable que les pauvres sorciers de la Laponie dont il suivrait l'exemple. Au reste, nul plus que Bentham lui-même ne flétrit l'abus qu'il veut défendre en confessant que c'est une *corruption*, si l'on veut, mais qui sert de contre-poison à une autre corruption. » Il reste l'opinion de Montesquieu. Nous pourrions nous borner à dire que l'état actuel de la France étant républicain, elle est sans application, mais nous tenons à ajouter qu'il est impossible d'admettre ce prétendu principe, que sous la *monarchie* on n'entreprend rien pour la vertu. La vertu est un but indépendant des temps, des lieux et des formes de gouvernement.

Nous avons dit qu'en principe la féodalité lia les différents offices aux fiefs qui, dans l'origine, en avaient été la rémunération; dès lors il y eut plusieurs sortes d'offices. Les uns, conférés directement par le roi, se distinguaient en *grands offices de la couronne*, en *offices de la maison du roi*, en *offices de finance, de judicature, etc.*; les autres étaient conférés par tout seigneur féodal et constituaient les *offices seigneuriaux;* enfin il y avait les *offices municipaux*, ordinairement électifs. Tous pouvaient être inféodés ou non. Nous jetterons, tout à l'heure, un coup d'œil sur chacun de ces offices; mais nous devons, auparavant, expliquer les phases diverses de leur transmission, considérée en général.—On commença par donner à ferme tous ceux qui rapportaient des profits ou émoluments, et cette pratique, facile à justifier pourtant, dans une certaine mesure, fut regardée comme un abus très-blâmable; car la chronique de Flandre rapporte que, comme Philippe le Bel vint à poursuivre la canonisation de saint Louis, le pape Boniface fit beaucoup de difficultés, se fondant sur ce qu'il avait permis que les offices de son royaume fussent publiquement affermés. Charles VII, touché de ce reproche, retrancha peu à peu cet abus. Toutefois cet état de choses ne constituait pas la vénalité complète des charges, et cette vénalité paraît même avoir été impossible avant l'ordonnance rendue en 1467 par Louis XI, laquelle établit, pour la première fois, la perpétuité des offices, qui, jusqu'alors, étaient toujours destituables comme les simples commissions. On attribue à Louis XII la première vente officielle des offices; encore ne vendit-il alors que ceux de finances, et non pas ceux

de judicature, comme il est aisé de le voir par ses ordonnances de 1498 et 1508, où, en révoquant cette vénalité, il témoigne un extrême regret d'avoir commis cette faute, et s'excuse sur la nécessité des affaires publiques et les grandes dépenses que lui avait laissées Charles VIII, son prédécesseur. Cependant les particuliers achetaient et vendaient les offices bien antérieurement, suivant le témoignage de Philippe de Comines, qui dit : « Les offices sont plus désirés à Paris qu'en nulle autre ville du monde; car ceux qui les ont les font valoir ce qu'ils veulent et non pas ce qu'ils doivent, et il y a offices qui se vendent huit cents écus, et d'autres où il y a des gages bien petits, qui se vendent bien plus que les gages ne valent en quinze ans. » François I[er], dont les besoins d'argent furent considérables, inventa plusieurs nouveaux offices, et en 1522 il érigea le bureau des parties casuelles, destiné à les vendre tous publiquement, même ceux de judicature; mais il eut un si vif regret de cet établissement, que la reine, sa mère, ayant été atteinte d'une grave maladie, il écrivit au parlement pour lui témoigner son très-vif ressentiment d'avoir mis ce désordre dans son royaume, confessant que Dieu l'en punissait par cette affliction, et demandant les moyens de bannir cet abus du milieu de la France. Henri III, à qui, suivant Pasquier, la France doit le débordement général, ne fit qu'étendre le système.

Cependant l'hérédité n'existait pas encore; on parvenait seulement, au moyen de la résignation, à transmettre ce que l'on avait acheté. Cette résignation de l'office était faite aux mains du collateur, sous la condition de le conférer à une personne désignée. Le collateur, et en particulier le roi, ne pouvaient refuser cette résignation : il eût donc été bien facile au titulaire de résigner en faveur de l'un de ses enfants ou héritiers; mais la chancellerie expédiait les provisions avec la condition que « le résignant vécût quarante jours après les présentes. » Cette règle fut confirmée par l'article 10 de l'édit de Rouen de 1597. Dans certains cas, et soit par faveur, soit comme récompense des services ou même à prix d'argent, le roi concéda à quelques officiers la survivance de leur charge : on en fit ensuite une source ordinaire de revenu, en généralisant la mesure; mais les édits de 1541, 1559, 1577 la révoquèrent. L'ordonnance de Blois de 1579 est formelle à cet égard. Elle porte, art. 111 : « Ceux qui ont été ou qui seront cy après, pourvus gratuitement d'offices, ne seront reçus à les résigner : sauf à les gratifier selon que leurs mérites le requerront. » Elle exceptait toutefois les survivances pour lesquelles il aurait été payé une finance. Henri IV annula cette distinction en 1595, et convertit l'argent versé en une augmentation de gages au denier dix. Mais on revint, par suite de la pénurie du trésor, au système tant de fois condamné. Un édit du 7 décembre 1604 donna à tous les titulaires la survivance pendant un an, à charge de payer, au commencement de l'année, la soixantième partie du prix ou taxe de leurs offices. Cette taxe fut inventée et prise à ferme, pour la première fois, par un secrétaire de la chambre du roi Henri IV, nommé Paulet, et fut connue sous le nom de *paulette*. L'effet naturel de cette mesure fut de faire considérablement augmenter le prix des offices, dont il devenait si facile de conserver l'hérédité. Louis XIV, comme on le voit dans les édits de 1657, 1666 et 1669, comprit qu'il serait utile de modifier cet état de choses: mais il n'osa apporter qu'un palliatif en fixant le prix des offices. « Voulons et nous plaît, dit-il, que le prix des charges demeure ainsi fixé et modéré, sans qu'il puisse être augmenté par traité volontaire, vente ou adjudication, par décret, directement ou indirectement, ou de quelque sorte ou manière que ce puisse être, et à cet effet, vacation arrivant desdits offices par résignations, décès ou autrement, les porteurs des résignations, démissions ou nominations les mettront ès mains du trésorier de nos revenus casuels, qui sera tenu, quinzaine après, de leur nommer une personne par nous choisie pour leur en payer le prix réglé par l'édit de 1665, sans aucune augmentation.....; et dans le cas où nous ne voudrions nommer auxdits offices, ni vendre lesdites résignations ou démissions, etc., dans la quinzaine, sera le prix desdits offices ci-dessus fixé, payé et remboursé par le trésorier de nos revenus, en deniers comptans. » Ces lois furent suspendues par l'édit de décembre 1709, mais celui-ci fut lui-même révoqué par un autre de septembre 1724, qui maintint les anciens principes, et un arrêt de 1782 en a fait l'application en annulant l'adjudication d'un office, qui avait été prononcée à un prix plus élevé que celui fixé par l'Etat.

Du reste, la jurisprudence ancienne était

constante, et même l'usage de la chambre des notaires de Paris ne souffrait jamais, dans aucun contrat de vente, un prix supérieur à celui de la finance. Toutefois le XVIIIe siècle fut remarquable par la grande quantité d'ordonnances, édits et déclarations du conseil, qui établirent en office formé pour les détruire peu de temps après et les rétablir ensuite, une foule de charges; nous renvoyons, pour donner une idée de ces changements, au paragraphe des offices municipaux.

Il faut donc regarder comme certain qu'en droit le gouvernement français n'a jamais vendu les offices, c'est-à-dire le droit d'exercer une fonction publique. Il était entré, à la vérité, dans un système moins bien combiné que le système actuel des cautionnements, et cet ancien système a prêté trop facilement aux abus, mais l'Etat a réservé en termes explicites « et comme un attribut essentiel et inséparable de la souveraineté, » dit un arrêt du conseil du 6 juillet 1772, la nomination aux offices et le droit de les supprimer, sauf à rembourser l'argent qu'il avait reçu. C'est en vertu de ce droit incontesté que les lois des 30 octobre et 28 novembre 1790, et 9 janvier 1791, ordonnèrent la suppression et la liquidation des offices. L'assemblée nationale eût pu invoquer les principes que nous avons émis au commencement de cet article, et se fonder sur ce que nul n'avait eu le droit d'aliéner aucune portion de la souveraineté; mais elle ne discuta pas même une pareille idée, et, bien loin de penser à faire supporter aux particuliers la perte que devait occasionner une mesure aussi indispensable, elle ne borna pas même les remboursements aux sommes légalement dues; elle y ajouta les frais accessoires, paya plusieurs fois le prix des actes particuliers d'acquisition, et alloua même une indemnité aux officiers ministériels qui n'avaient rien payé à l'Etat.

Le souverain est donc ainsi rentré en possession pleine et entière de la nomination à toutes les fonctions publiques, et le gouvernement pourvut alors à titre gratuit à toutes les fonctions et à tous les emplois. Cependant les officiers ministériels ne tardèrent pas à chercher à traiter de leurs démissions. Les tribunaux et les cours adoptèrent l'usage de faire les présentations pour les offices vacants parmi les candidats qui avaient l'appui des chambres syndicales. Or il est évident que celles-ci avaient un intérêt trop personnel et trop direct dans la vénalité pour laisser aucune chance à ceux qui auraient sollicité une nomination sans avoir préalablement traité avec le démissionnaire ou les héritiers du titulaire décédé ; mais il n'y avait pas de droit reconnu. Un arrêt de la cour de Paris, en date du 12 octobre 1815, déclare qu'un titre d'huissier étant dans la seule et libre disposition du prince n'est pas susceptible d'être vendu et annule un traité, bien que l'acquéreur eût obtenu sa nomination. C'est à cette époque que la chambre dite *introuvable* fit le budget de 1816. Le projet de loi contenait la disposition suivante : Titre IX, art. 49. « Les avocats à la cour de cassation, les notaires, avoués, huissiers, greffiers, commissaires-priseurs, agents de change et courtiers de commerce, *leurs veuves ou enfants*, pourront présenter, pour les remplacer, des sujets réunissant les qualités exigées par les lois. Cette faculté n'aura pas lieu à l'égard des titulaires qui auront été destitués. » Cet article subit deux amendements : la suppression des mots soulignés *leurs veuves ou enfants*, et devint l'art. 21 de la loi du 28 avril 1817, avec l'addition des paragraphes suivants : « Il sera statué, par une loi particulière, sur l'exécution de cette disposition et sur les moyens d'en faire jouir les héritiers ou ayants cause desdits officiers.— Cette faculté de présenter des successeurs ne dérogeait point, au surplus, au droit du souverain de réduire le nombre desdits fonctionnaires, notamment celui des notaires, dans les cas prévus par la loi du 25 ventôse an XI sur le notariat. » Cette loi, déjà fort claire par elle-même, fut bientôt expliquée par le ministre de la justice. Dans une circulaire du 21 février 1817, il disait : « Quelques officiers ministériels ont pensé que la loi de 1816 avait complétement changé l'état de choses en leur laissant la libre disposition de leur état. Il vous appartient de prévenir dans votre ressort les abus qui pourraient résulter d'une fausse interprétation de la loi. Vous êtes sans doute bien convaincu qu'elle n'a pas fait revivre la vénalité des offices ; vous ne devez donc voir qu'une condescendance, qu'une probabilité de préférence accordée aux officiers ministériels... » En effet, l'ancienne vénalité était fondée sur la finance donnée à l'Etat par les titulaires des offices; cette finance était estimée suivant un relevé fait en 1791 dans le bureau des parties ca-

suelles à 450 millions. Aujourd'hui aucun titulaire ne paye rien au trésor public, il dépose seulement un cautionnement qui a été porté à un chiffre plus élevé par la loi de 1816 ; mais ce cautionnement est productif d'intérêt tant qu'il reste au trésor, et est restitué intégralement lorsque l'officier ministériel cède sa charge. Il n'y a donc pas parité entre les offices d'aujourd'hui et ceux d'autrefois. L'état de choses actuel n'a guère de commun avec l'état ancien que les inconvénients provenant de la nécessité où se trouvent les titulaires de vivre et de retirer, en outre, un excédant qui puisse suffire au payement de l'intérêt du capital d'acquisition et à son amortissement en peu d'années; résultat difficile à atteindre, si l'on veut se maintenir en même temps dans les limites du tarif des frais, tarif rédigé au point de vue des offices donnés à titre gratuit. Aussi, depuis que le prix des charges s'est élevé, voit-on des officiers ministériels tomber en déconfiture et même en faillite, ce qui ne peut arriver à ceux qui ne s'écartent pas des règles de leur profession. Mais, sans s'appuyer sur ce qui concerne les individus, il suffira de faire remarquer que l'Etat se trouve entravé, dans une foule de cas, par l'état actuel des choses. Ce n'est pas le droit qui peut l'arrêter, mais la masse d'intérêts engagés. Comment modifier la procédure, les hypothèques, la distribution du crédit sans atteindre une foule d'officiers ministériels? et cependant la réforme des hypothèques est à l'étude et doit inévitablement se réaliser. Il y a donc urgence de sortir de la position actuelle. Elle a tous les inconvénients de la vénalité, mais sans offrir au gouvernement une ressource pécuniaire, sans donner aux officiers ministériels un titre incontesté, elle est pour tous pleine d'obscurités et menaçante de ruines.

Offices de la couronne. — Leur nombre a varié suivant les temps. Sous la première race on n'en compte que sept, savoir le maire du palais, les ducs, les comtes, le comte du palais, le comte de l'étable, le référendaire et le chambrier; les six premiers regardant l'Etat en général, le septième exclusivement pour la personne du roi. Sous la seconde race, le livre composé par ordre de Charlemagne et intitulé *Ordo sacri palatii* en compte dix : le confesseur ou archichapelain, le comte du palais, le sénéchal ou grand maître, le bouteiller ou échanson, le connétable, le grand maréchal des logis du roi, quatre grands veneurs et un fauconnier. Hincmar, dans une lettre de 882, en compte douze. Sous la troisième race, il n'y en avait plus que cinq : le chancelier, le sénéchal grand maître de la maison du roi, le grand échanson ou bouteiller, le chambrier ou chambellan et le connétable, auxquels on ajouta plus tard le grand panetier et le grand queux ou surintendant des cuisines du roi. Henri III, par lettres patentes du 3 avril 1582, fixa le nombre des grands offices de la couronne à six, qui portaient les titres de connétable de France, chancelier de France, grand maître, grand chambellan, amiral et maréchaux de France. Depuis cette époque, Henri IV en créa deux, celui de grand écuyer de France en faveur de M. de Bellegarde, et celui de grand maître de l'artillerie en faveur de M. de Sully, en 1601. En 1626, les offices de connétable et d'amiral furent supprimés, mais l'office d'amiral a été rétabli dans la suite, et celui de grand maître de l'artillerie supprimé, de sorte qu'à la fin du XVIII[e] siècle il n'y avait plus que six grands offices de la couronne : le chancelier, le grand maître, le grand chambellan, l'amiral, les maréchaux de France et le grand écuyer. Louis XIV rétablit le titre de grand amiral de France par édit de novembre 1669 pour le comte de Vermandois, l'un de ses fils légitimés. Ce nombre de sept grands offices fut conservé jusqu'à la révolution. Des charges analogues reparurent sous l'empire avec le titre de grands dignitaires pour ceux qui en étaient revêtus (*voy.* Dignitaire). La restauration abolit ces derniers offices pour revenir à ceux abolis en 1789, que la révolution de juillet 1830 a fait de nouveau disparaître. — Jusqu'à Louis VII les grands officiers de la couronne ne furent, pour ainsi dire, que des domestiques royaux. Ce roi fut le premier qui anoblit leur charge et leur donna rang parmi les pairs. Henri III fit plus encore pour eux, et, par lettres patentes du 15 avril 1582, il leur donna rang parmi les princes du sang.

Le changement le plus considérable que l'on aperçoive dans la nomenclature de ces offices est celui qui s'est opéré sous la seconde race, c'est-à-dire la suppression des ducs et des comtes. Ces officiers, préposés par le roi au gouvernement des provinces, des cités et même des *pagi*, présidaient, chacun dans leur résidence, à l'administration de la justice, qui avait continué à se rendre

dans les plaids. Bientôt après l'époque où les ducs et les comtes cessent d'être rangés parmi les grands officiers de la couronne, leurs offices deviennent des fiefs, et à ce titre les titulaires sont, ainsi que les seigneurs de moindres fiefs, juges de plein droit. Si les offices, en constituant des fiefs, fussent tous devenus héréditaires, leur possession n'eût dépendu ni du consentement du roi ni de celui des seigneurs; aussi les seigneurs dominants firent-ils tous leurs efforts pour s'opposer à cette hérédité. Ils profitèrent habilement de deux circonstances. D'abord la plupart des offices constituèrent des fiefs incorporels, c'est-à-dire sans fonds de terre ni revenu fixe, et l'idée de propriété ne s'y attacha pas aussi nettement qu'aux biens proprement dits. Ensuite les attributions des offices n'étaient point parfaitement déterminées, et le supérieur hiérarchique eut l'occasion de les modifier, de les restreindre ou de les absorber dans des offices semblables qu'il établissait sous un autre titre. C'est ainsi que l'institution des baillis royaux, par Philippe-Auguste, en 1170, annihila presque l'office du grand sénéchal. En outre, l'inféodation de beaucoup d'offices n'ayant eu lieu qu'après l'établissement de l'hérédité des bénéfices et des fiefs, le roi et les seigneurs eurent soin de ne les jamais conférer aux héritiers des officiers.

Offices de la maison du roi. — Ces offices n'étaient pas tous de la même nature. Il était pourvu aux uns par lettres du roi scellées du grand sceau, et les titulaires prêtaient serment entre les mains du roi lui-même; ils étaient perpétuels et non destituables. D'autres n'étaient pas, à proprement parler, en titre d'office, mais plutôt à l'état de simples commissions révocables; tels étaient, en général, le conseil privé, les conseillers d'Etat, les secrétaires d'Etat et ceux du conseil des finances. Ces deux sortes de fonctions constituaient les *grands états* de la maison du roi. Il y avait ensuite les *petits* ou *menus offices*, ainsi nommés non pas tant relativement à leur importance que parce qu'il y avait plusieurs titulaires pour chaque emploi, tandis que les grands officiers étaient presque tous uniques en leur espèce. On distinguait les petits offices en deux sortes, les uns affectés aux gentilshommes et les autres aux roturiers. Les premiers officiers, ayant la permission de choisir ceux qui leur étaient subordonnés, s'étaient mis sur le pied d'en vendre les offices. Louis XVI, par son édit de janvier 1780, a remédié à cet abus, qui fut pourtant conservé dans la maison de la reine par un autre édit du mois d'octobre 1781.

Il y avait, dans les derniers tenps, les *hauts officiers*, savoir le grand maître de la maison, le grand maître de la garde-robe, les premiers gentilshommes de la chambre, le premier maître d'hôtel. Ensuite venaient les *bas officiers*, tels que valets de chambre, valets de la garde-robe; de la bouche et les *officiers commensaux*, c'est-à-dire ceux qui avaient bouche à la cour, etc.

Offices inféodés. — Nous nous bornerons à citer les suivants. — *Avoués*, défenseurs et protecteurs des églises et des couvents, ou, plus rarement, d'une ville. Les avoués des églises ou monastères étaient le plus souvent récompensés de leurs soins par la jouissance d'un domaine ou de droits dans les terres ecclésiastiques.— *Bailli*. Cet office judiciaire fut plus rarement inféodé. — *Cellérier*. Officier qui veillait aux provisions de bouche et faisait quelquefois la recette de tous les revenus d'une terre. — *Châtelain*. Outre ses fonctions militaires, cet officier surveillait la recette des droits du seigneur; il recevait les comptes des revenus et avait une juridiction. — *Ecolâtre*. Le droit d'enseigner et de nommer les instituteurs a souvent constitué un fief dit de scolarité. — *Gruyer*. Il était chargé de l'administration ou de la surveillance des forêts. — *Hommes cottiers*, *hommes de fief*, *hommes feudaux*, *hommes jugeurs*, pairs, vassaux ou tenanciers du seigneur, jugeant en sa cour. — *Maïeur*, *maire* et quelquefois *mandataire*. Office à peu près semblable à celui des sergenteries féodales. — *Prévôt*. Officier de justice inférieur au bailli. — *Sénéchal*. Grand maître de la maison des princes ou maître d'hôtel des seigneurs. Il n'avait, originairement, de juridiction que sur les autres officiers ou domestiques de la maison du prince ou du seigneur; mais il ne tarda pas à devenir, chez les rois comme chez les grands seigneurs, le chef de la justice. — *Sergent féodal* ou *sergent fieffé*. — *Vicaire* ou *viguier*. Lieutenant du seigneur préposé à la recette des deniers provenant de la justice. — *Vicomte*. Lieutenant général du comte. — *Vidame*. Lieutenant général d'un évêque pour le temporel.

Offices seigneuriaux. — Leur importance fut restreinte de jour en jour par le pouvoir royal; mais ils restèrent jusqu'à la fin,

comme la dernière protestation du principe féodal. La royauté avait bien pu étouffer à peu près la puissance de la féodalité ; elle ne put l'abolir entièrement que par l'assemblée nationale. Ce fut le 4 août 1789 que cette assemblée décréta en même temps l'abolition des droits féodaux, des justices seigneuriales et de la vénalité des offices. La loi du 31 août 1792 ordonna que tous les officiers des ci-devant justices seigneuriales, pourvus à titre onéreux, seraient remboursés par les propriétaires des seigneuries, et détermina le mode et le taux de ces remboursements.

OFFICE FORAIN, celui du juge rural.

OFFICES DOMANIAUX, ceux qui n'avaient pas été aliénés par l'Etat. — Les droits que l'on faisait payer quelquefois à ceux auxquels on les conférait dépendaient de ce que l'on appelait les *parties casuelles*.

OFFICES FORMÉS. — Ils étaient créés par un édit spécial qui en déterminait les attributions et la forme. Cette création spéciale les déclarait *non révocables*. La durée n'en fut pas toujours plus longue pour cela, comme on en verra des exemples au paragraphe des *offices municipaux*.

OFFICE FIÉVÉ, manse concédée à perpétuité. — Les offices inféodés étaient quelquefois aussi appelés de ce nom.

OFFICES MUNICIPAUX, ceux qui ont pour objet quelque partie du gouvernement d'une communauté d'habitants. — Ces offices, assez nombreux et variés, puisqu'ils comprenaient depuis l'officier principal de la communauté jusqu'au dernier de ses agents, ont souvent existé antérieurement aux chartes que l'on regarde comme ayant créé les communes. Sans doute les chartes de cette espèce qui nous ont été conservées n'étaient pas les chartes primitives, ou plutôt les communautés existaient par la force des choses, indépendamment de la reconnaissance écrite que les seigneurs féodaux ont pu en faire. Les titres les plus connus de ces offices sont ceux de *maïeur*, *majeur*, *mère* ou *maire*, *capitoul*, *consul*, *échevin*, *avoué* ou *désavoué*, *juré* ou *jurat*, *syndic*, *élu*, *conseiller de ville*, etc., à plusieurs desquels nous renvoyons. Mais il y avait, en outre, d'autres officiers particuliers à certaines communes et à certaines époques. Nous citerons seulement le *clerc* du maire et celui de la commune, les *assesseurs*, c'est-à-dire répartiteurs, les *collecteurs*, les *sergents*. Lorsque, par une raison quelconque, l'autorité supérieure privait une commune de son droit de mairie et d'échevinage, les bourgeois se réunissaient pour nommer un *procureur*, gesteur et négociateur des besognes et affaires de la communauté. — Ces différents offices eurent un pouvoir plus ou moins étendu, suivant les chartes spéciales et les usages locaux. L'ordonnance de Crémieu du 19 juin 1536 retira aux officiers des communes la connaissance des affaires de police; celle de Moulins (février 1566) conserva aux maires, qui jouissaient déjà de cette attribution, la connaissance des causes civiles seulement. — Les Etats de Blois (1579) voulurent qu'il fût fait une enquête dans toutes les villes pour demander aux habitants de tout état si un maire de commune leur serait utile. Cette enquête fut confiée aux présidents des siéges présidiaux, qui, généralement, engagèrent les habitants à refuser ces prévôts de commune, attendu, disaient-ils, la multitude de juges qu'il y avait déjà. Cependant la plupart des villes consultées déclarèrent qu'elles requéraient un maire de commune pour juger les causes de marchand à marchand, sur le champ et sans épices, lequel juge de commune elles entendaient être nommé par elles pour un temps déterminé et sans gages. Saint Louis pensa à ramener, autant que possible, une certaine uniformité dans les administrations communales, et les rois, à différentes époques, réglèrent soit la forme d'élection, soit les attributions des officiers municipaux. A dater de la fin du XVIIe siècle, ces règlements amenèrent une telle instabilité dans les offices, que nous croyons utile de donner une liste des ordonnances, édits ou déclarations du conseil, qui se succédèrent à ce sujet depuis 1693. Des variations analogues avaient lieu pour la plupart des autres offices.

En 1693, un édit établit les *maires perpétuels et leurs assesseurs*. Ces offices étaient vendus moyennant finance. Dès cette époque, plusieurs communes achètent elles-mêmes ces offices : un arrêt du conseil de 1700 les autorise même à rembourser les acquéreurs ; mais, presque aussitôt, reprenant d'une main ce qu'il a vendu de l'autre, le roi, par édit de 1702, nomme, dans ces mêmes communes et toujours à prix d'argent, des *lieutenants de maires*. Probablement on ne trouva pas d'acquéreurs pour des offices aussi secondaires ; car, le 12 décembre de la même année, il fut ordonné que ces

lieutenants exerceraient une fois de droit la charge de maire, et que, par suite, ils pourraient être élus par les suffrages des habitants. En 1704, les communes sont contraintes d'acquérir et de payer à un prix fixé les offices qui n'avaient pas trouvé d'acquéreurs. En 1706, création, en *titre formé* et héréditaire, d'offices de *conseillers du roi*, de *maires* et de *lieutenants de maires alternatifs et mitriennaux*. En 1709, les *échevins* sont aussi érigés en titres d'offices. En 1714, les offices de *maires*, *lieutenants de maires*, *secrétaires-greffiers*, *contrôleurs aux revues*, *contrôleurs du greffe des hôtels de ville et de l'écritoire*, les places d'*archers*, *massarts*, *portiers*, *gardes* et *autres commissions* exercées sur la nomination des maires sont supprimés, et le remboursement de leurs prix est mis à la charge des communautés d'habitants, qui n'en avaient pourtant pas reçu un sou. Les paroles de l'édit sont instructives dans leur naïveté : « Les conjonctures et la longue durée des guerres nous ayant mis dans la nécessité de recourir aux moyens qui pouvaient nous assurer des secours extraordinaires..., nous avons créé, par édits d'août 1692, mai 1702, décembre 1706, mars 1709, avril 1710, différents offices municipaux..... La vente de ces offices n'ayant pas eu, dans ces derniers temps, le succès que nous en avions espéré, nous les supprimons.....»

En 1717, arrêt du conseil pour la liquidation de ces offices, et règlement pour les élections, nécessité par la circonstance qu'il se trouvait simultanément en exercice plusieurs officiers municipaux n'ayant pas suffisamment compris ou exécuté les rapides volte-faces de la législation. En août 1722, édit qui, « pour subvenir aux besoins de l'Etat, rétablit les *offices formés* de gouverneurs, lieutenants du roi, et majors des villes closes du royaume; les offices de maires, lieutenants de maires, assesseurs, échevins, consuls, capitouls, jurats, secrétaires-greffiers des hôtels de ville, et les contrôleurs anciens, alternatifs et triennaux, et ceux de nos avocats et procureurs desdits hôtels de ville, de syndics de paroisses et de greffiers des rôles, des tailles et autres impositions, d'archers, hérauts, hoquetons, valets de ville, tambours, portiers, concierges et autres officiers de pareille nature créés en 1690, etc., et supprimés par nos édits de juin et août 1717 » L'énumération, bien qu'elle ne soit pas tout à fait complète, mérite d'être conservée. En 1723, un arrêt du conseil permet aux villes et communautés d'acquérir ces offices. En 1724, nouvelle suppression. En 1733, rétablissement, comme en 1690, etc., pour subvenir aux frais de la guerre. Les gages sont fixés à 3 pour 100 de la finance principale et se prendront sur les deniers patrimoniaux des villes et sur leurs octrois. En 1737, suppression de l'exécution de l'édit de 1733, et permission aux corps et communautés des villes de procéder à l'élection des conseillers municipaux dont les charges n'ont pas été levées. En 1742, le 23 janvier, un arrêt du conseil, levant cette surséance, ordonne qu'il sera procédé à la nomination des officiers municipaux. Le 13 mars, défense aux villes et communautés de procéder à aucune élection d'officiers, et ordre aux officiers électifs, qui, au jour de la publication du présent arrêt, se trouveront exercer aucunes desdites fonctions, de continuer de le faire jusqu'à ce qu'il y ait été pourvu. En 1744, arrêt qui réduit aux deux cinquièmes les finances pour les offices restant à vendre, porte à 5 pour 100 les gages sans retenue du dixième et maintient toutes les prérogatives, priviléges, etc. En 1746 les communes sont autorisées à acheter les offices municipaux restant à vendre, pour les réunir à leurs corps. En 1747, attendu que les villes n'ont pas usé de la permission d'acheter, et le roi ayant besoin d'argent, ces offices leur sont déclarés vendus de droit, et des impôts sont créés dans chaque localité pour subvenir au payement de leur prix. En 1758, l'office de procureur du roi, de police et des hôtels de ville est réuni à celui de procureur du roi des juridictions ordinaires, sauf pour les villes qui ont racheté leurs offices municipaux. En 1759, le conseil d'Etat admet, moyennant finances, les communautés d'habitants à acquérir la dispense de donner un homme vivant et mourant pour les offices municipaux qu'elles auraient acquis. En 1763, création de maires de robe courte. En 1764, nouvel édit sur l'administration des villes et principaux bourgs du royaume. En 1765, autre édit pour l'exécution du précédent, et qui fixe la composition des corps de ville et le mode d'élection. En 1766, modification de la composition des corps de communauté d'artisans pour les élections communales. En 1771, un édit du mois de novembre rétablit à charge de finances, dans chacune des villes ou communautés du

royaume où il y a corps municipal, les offices de conseillers, maires, lieutenants de maires, secrétaires-greffiers, conseillers-échevins, jurats, consuls, capitouls et assesseurs; le tout sous le prétexte que l'élection était une source d'inimitiés et de procès à cause de l'incapacité des élus. Mais personne ne prit ce prétexte au sérieux, et le parlement n'enregistra l'édit que sous cette réserve, que les villes ne pourraient être forcées d'acquérir lesdits offices, et que les octrois ne pourraient être augmentés même sur la demande des villes, sous prétexte d'insuffisance pour payer les gages. Enfin, en 1787, le 8 juillet, le roi, conformément aux délibérations des notables du royaume, crée des assemblées dans différentes circonscriptions de la France. Ces assemblées sont municipales, départementales et provinciales. Dès cette époque, les fonctions municipales ont cessé d'être des offices; ce qui les concerne depuis lors se trouve exposé aux mots MUNICIPALITÉ, MAIRIE.

Le mot *office* a souvent été employé pour signifier une corporation d'officiers, comme celle des appariteurs d'un magistrat. C'est dans un sens très-rapproché qu'on a dit office d'un grand personnage pour indiquer ceux qui lui faisaient suite. On a aussi quelquefois donné le nom d'*office* aux corporations de métiers. EM. LEFÈVRE.

OFFICES CLAUSTRAUX (*droit canon*), offices ou emplois ainsi nommés parce qu'ils s'exercent ou sont censés s'exercer dans l'intérieur d'un cloître. — Les plus anciens étaient ceux de cellérier, de chantre, de sacristain, etc. Thomassin (*Traité de la discipline*, 3e part., liv I, ch. L) remarque que, du temps de saint Benoît, la charge de cellérier était la plus considérée de toutes, après celles de prévôt et de doyen. Le cellérier n'était pas, en effet, chargé seulement du soin de la cave ou cellier, mais encore de celui des infirmes, des pauvres, des hôtes, des enfants, etc. Les offices d'infirmier, d'hospitalier, d'économe, de trésorier, établis dans la suite, ne furent que des démembrements du sien. Les religieux auxquels on confiait ces attributions étaient, dans le principe, choisis par l'abbé et révocables à son gré.—Les mêmes offices furent établis dans les communautés de chanoines, mais avec des attributions plus vastes, parce qu'elles s'étendaient hors du chapitre: l'hospitalier, par exemple, recevait, selon le Père Thomassin, les dîmes et toutes les offrandes faites au chapitre pour subvenir aux frais de l'hôpital fondé par chacun de ces établissements en faveur des pauvres et des voyageurs. Les autres offices de ces chapitres étaient ceux du sacristain, chargé des soins de l'église; du chantre, du sous-chantre, du précenteur et du scolastique, destinés à perpétuer l'harmonie du chant et à l'enseigner à ceux qui ne la savaient pas.—Dans la suite, les religieux préposés, dans les monastères, au maniement des fonds finirent par se rendre inamovibles, de sorte que les offices claustraux devinrent des titres de bénéfices dont on se faisait quelquefois pourvoir à Rome, mais dont la collation appartenait à l'abbé ou à la communauté, ce qui n'empêchait pas le cellérier de fournir la nourriture au monastère, et l'hôtelier aux hôtes. Cet abus devint fatal. En effet, chaque officier claustral, ayant en vue ses propres intérêts, les fonds communs perdaient facilement leur destination. Les religieux non pourvus d'offices élevèrent des plaintes et voulurent avoir leur part des biens communs. C'est alors qu'eurent lieu les partages des biens des monastères, les portions monacales.

Il y avait une autre sorte d'offices claustraux, ceux qui s'exerçaient au dehors du monastère Lorsque les communautés eurent acquis de grandes propriétés territoriales, les abbés durent nécessairement en confier l'administration à ceux de leurs religieux qu'ils jugeaient le plus capables de les faire prospérer. On les envoyait dans les granges ou fermes, appelées aussi celles, obédiences, chaises-Dieu, petites abbayes, etc., où ils vivaient selon la règle de leur institut en veillant à l'entretien des biens de la confrérie. Ils étaient ordinairement au nombre de deux ou trois dans chaque grange; au bout de six mois environ, ils revenaient au monastère, pour y rendre compte de leur gestion. Comme les autres officiers claustraux, l'abbé pouvait les changer selon son bon plaisir; mais les chefs des religieux qu'on envoyait ainsi dans les granges, et qu'on nommait *prévôts* ou *prieurs*, d'où le nom de *prieuré* donné à la grange même, trouvèrent moyen de rendre leur commission durable et même perpétuelle, en payant aux abbés, qui s'étaient peu à peu laissé entraîner à des dépenses excessives, des sommes considérables aux dépens de la communauté, et un grand nombre de prieu-

rés, de simples offices claustraux ou obédiences qu'ils étaient primitivement, se trouvèrent, à la fin, convertis en de véritables bénéfices indépendants, quoique toujours redevables envers les abbés. De grandes contestations s'élevèrent dans la suite à ce sujet. — Les offices claustraux ont toujours été possédés en titre, si ce n'est toutefois les prieurés, qui n'ont jamais été donnés en commende, excepté quand il n'y avait pas de réguliers pour les posséder. Alors même, ils n'étaient pas confiés aux séculiers à titre de commende, mais *par défaut de réguliers*. Ils ne tombaient jamais en régale. La plupart d'entre eux finirent par être unis aux menses conventuelles.

OFFICIAL, OFFICIALITÉ (*droit ecclésiast.*). — *L'official* est un délégué de l'évêque chargé de la portion de la juridiction épiscopale relative aux affaires contentieuses du diocèse. Son attribution ainsi que le lieu où il rend ses jugements s'appellent *officialité*. Les officialités ayant été supprimées par les lois révolutionnaires, et n'ayant pas été rétablies légalement depuis le concordat de 1801, sembleraient donc appartenir à un passé entièrement évanoui; mais il n'en est pas ainsi. Presque partout, les évêques ont reconnu la nécessité de reconstituer près d'eux, du moins, des simulacres d'officialités qui, n'ayant pas d'existence reconnue par la loi, n'offrent, aux yeux de certaines personnes, que des garanties insuffisantes. Les plaintes, les réclamations ont retenti jusque dans le sein de l'assemblée nationale. La question offre donc un intérêt qui cesse d'être circonscrit dans le passé.

L'épiscopat comprend, de droit divin, les deux juridictions volontaire et contentieuse. Nous ne nous occuperons ici que de ce qui regarde la dernière. Pendant longtemps l'évêque l'exerça par lui-même à l'égard de ses clercs et des autres fidèles de son diocèse pour les causes religieuses. Assis dans son tribunal, ayant ses prêtres pour assesseurs, ses diacres pour appariteurs, il entendait les parties s'expliquant ou se défendant elles-mêmes, et jugeait d'après les saintes Ecritures. Ces audiences se tenaient le lundi, pour laisser aux parties le temps de se réconcilier avant le dimanche (*Fleury*). — Cette simplicité primitive dure jusqu'au IIIe siècle. Des règles plus positives sont établies à cette époque par les conciles de Carthage tenus sous Cyprien, lesquels déterminent le nombre des juges, renvoient certains cas graves devant les conciles, alors très-fréquents et facilement réunis, vu le grand nombre des évêques et la faible étendue des diocèses, quelquefois limités à une ville. On y introduit, ou du moins on y détermine aussi les cas d'appel dont Justinien, plus tard, règle le droit et l'usage. Il est alors établi que trois évêques sont nécessaires pour juger un diacre, six pour un prêtre, douze pour un évêque; que l'évêque seul suffit pour faire le procès à tous les autres. Cette jurisprudence passe d'Afrique dans le reste de l'Eglise. — Le tribunal ecclésiastique n'est encore que purement disciplinaire et correctionnel. Constantin permet d'y porter les arbitrages en matières temporelles ; il veut même qu'il suffise que l'une des parties choisisse l'arbitrage de l'évêque pour le rendre obligatoire à l'autre ; mais ce principe ne parvient pas à s'établir. Toutefois, sous le règne d'Honorius, il est accordé aux plaideurs de déserter d'un commun accord la justice civile pour porter la cause devant le juge ecclésiastique. On peut croire que plus tard un mouvement en sens inverse s'était opéré, du moins dans l'Occident, puisque le premier concile de Mâcon (582) condamne à trente neuf coups de fouet les ecclésiastiques d'un rang inférieur, et à la prison les ecclésiastiques d'un rang supérieur qui auront porté leurs différends avec d'autres clercs devant les cours séculières.

Les affaires contentieuses étaient devenues tellement multipliées, ce qui était peut-être la cause de l'abus signalé par le concile de Mâcon, que les évêques se déchargèrent d'une partie sur leurs archidiacres. Ceux-ci parviennent bientôt à donner une telle extension à leur autorité, que l'épiscopat, pour la paralyser et rentrer dans le libre exercice de ses droits, recourt à la création de nouveaux délégués spéciaux de la double juridiction. Telle fut l'origine, vers le XIIe siècle, des vicaires généraux et des officiaux. Un concile de Tours, tenu en 1163, et une lettre de Pierre de Blois, écrite vers 1179, constatent qu'il y en avait déjà en France à cette époque. Les titres de vicaire général et d'official furent d'abord souvent confondus ou dans les mêmes personnes ou dans les attributions, quoiqu'il parût depuis établi comme principe que le vicaire général devait être particulièrement investi de la juridiction volontaire, et l'official de la juridiction contentieuse. Il est, d'ailleurs, reconnu par les canonistes les plus

célèbres, Loiseau, Fleury, Thomassin, que l'évêque, quoique déléguant sa juridiction ou une portion seulement, soit à un vicaire général, soit à un official, ne s'en dépouillait pas et conservait toujours le droit de l'exercer personnellement; nulle part, d'ailleurs, cette délégation n'est considérée comme obligatoire. Le grand concile de Latran (XII[e] général), tenu sous Innocent III en 1215, se contente de les exhorter à en user lorsqu'ils ne peuvent remplir, par eux-mêmes, toutes les fonctions de l'épiscopat. Mais bientôt l'usage devint général, et les évêques, dont la réserve à cet égard avait excité la sollicitude du concile, multiplièrent les officiaux et en placèrent dans toutes les villes de leurs diocèses où *ils* les crurent nécessaires. L'exemple fut contagieux; les archidiacres, ainsi qu'on le voit par les conciles de Tours de 1231, 1236, 1239, et les chapitres, voulurent aussi en avoir, et en établirent. Les monastères exempts prétendirent au même droit. Nous ne nous occuperons que des officialités épiscopales, les seules dont l'histoire ait quelque intérêt pour nous.

Ce qui n'avait été qu'un droit de l'épiscopat devint une obligation, une nécessité par suite de l'accroissement de la population. De graves canonistes tels que Panorme, abusés par ce principe des lois féodales, selon lequel tout baron devait confier à des personnes instruites dans les lois le soin de rendre la justice pour lui (*semper baro debet habere personam judicis et capitanei per quos justitiam valeat administrare*), crurent que, par voie de conséquence, les évêques devaient être tenus à une semblable délégation. Zerola partage l'opinion de Panorme dans sa pratique épiscopale adressée au pape, où il affirme n'avoir recueilli que les décisions des évêques mêmes et des conciles. Toutefois cette opinion, combattue par d'autres autorités non moins importantes, ne parvint point à se généraliser, et l'obligation ne fut considérée comme absolue que dans les cas où l'évêque s'absentait de son diocèse, devenait malade ou dans l'impossibilité de vaquer aux fonctions de sa charge, comme aussi dans celui d'une diversité d'idiomes ou de rites entre les différentes parties du diocèse. Sur ces points toutes les opinions étaient d'accord.

En France, l'obligation générale, à quelque titre que ce fût, s'introduisit de bonne heure, au moins tacitement. L'édit de 1695 y a ajouté positivement celle d'établir des officiaux dans les lieux du diocèse ressortissant à un parlement autre que celui dans le ressort duquel se trouvait le siége ordinaire de l'officialité; ce sont ces officiaux seuls qui, en France, s'appelaient *forains*. Cette disposition était motivée sur l'exécution des arrêts de chaque parlement et sur l'appel comme d'abus qui relevait alors de ces sortes de juridictions, et ne pouvait être transféré de l'une à l'autre. Les officiaux ne s'étaient pas, d'ailleurs, multipliés chez nous comme en Italie. Quelques évêques seulement, dont les diocèses renfermaient des villes considérables, avaient conservé l'usage d'avoir un official dans chacune de ces localités importantes.

De principe incontestable, la nomination des officiaux appartenait aux évêques. Quoique la vénalité des charges de judicature fût devenue la règle du royaume, elle fut interdite aux officiaux comme une simonie, ainsi qu'aux vice-gérent et promoteur placés auprès d'eux, le premier pour remplacer l'official en cas d'absence, le second pour remplir ce que nous appelons aujourd'hui les fonctions du ministère public. Ces deux fonctionnaires, nommés, ainsi que l'official, par l'évêque, étaient de même essentiellement révocables par lui. Les auteurs avaient varié entre eux sur ce sujet; mais un édit du 29 janvier 1700 vint trancher la question en ces termes : « En conséquence, nous les avons maintenus (les évêques) et maintenons par ces présentes lettres au droit qui leur appartient de les instituer et destituer à quelque titre et en quelque manière qu'ils en aient été pourvus. » Cet édit, toutefois, n'apportait aucune modification soit à l'article 45 de l'ordonnance de Blois, où il est dit que « nul ne pourra être vicaire général ou official d'aucun archevêque ou évêque, s'il n'est gradué (c'est aussi le désir du concile de Trente) et constitué en ordre de prêtrise, » soit aux deux déclarations, l'une du 26 janvier 1680, l'autre du 22 mars suivant, prescrivant qu'aucun ecclésiastique ne pourrait être admis à faire les fonctions d'official, s'il n'était docteur ou licencié en théologie dans la faculté de Paris ou dans les autres facultés de théologie ou de droit canon du royaume; qu'aucuns « de quelque qualité et conditions qu'ils fussent, pussent être reçus à prendre aucuns degrés ni lettres de licence ès dites facultés de droit canonique, en vertu de certificats et attestations d'études qu'ils

auraient obtenus ès universités situées ès-royaumes et pays étrangers. »

L'official perdait naturellement ses pouvoirs par la mort ou par la suspension de l'évêque. Toutefois, officier nécessaire, il devait continuer d'exercer la juridiction contentieuse pendant la vacance du siége jusqu'à ce que le chapitre l'eût expressément révoqué, ou qu'il en eût été nommé un autre par lettres dûment notifiées et insinuées. Lors du décès de l'évêque, le chapitre, s'il ne maintenait pas en fonctions l'ancien official, devait en nommer un autre dans le délai de huit jours. Les étrangers ne pouvaient être nommés officiaux, vice-gérents ou promoteurs, eussent-ils pris des degrés dans les universités de France. Il était reconnu régulier et juste qu'un official fût *gagé* par son évêque, et, s'il ne l'était pas, il pouvait demander de l'être. Néanmoins ces officiers, étant déjà pourvus de bénéfices, s'en contentaient ; ils jouissaient, d'ailleurs, des épices (*voy.* ce mot) ou honoraires qu'ils recevaient des parties, à l'instar des juges des tribunaux civils.

Les officialités sont, en effet, désignées, dans les anciennes ordonnances, sous le titre de *tribunaux ecclésiastiques*. Cependant ce titre leur fut contesté par le premier président Lamoignon, « *l'officialité*, dit-il, *n'ayant point de juridiction à proprement parler, ni de tribunal, mais une simple audience ou connaissance* des matières concernant les sacrements. » Loiseau et D. Talon abondèrent dans ce sens. On reconnaissait qu'il n'y avait pas les mêmes observations à faire sur la dénomination de *cours ecclésiastiques*, qui n'emporte pas *une idée de juridiction* et *d'autorité absolue* comme le mot tribunal. « Ceux qui exercent les officialités, disait encore Lamoignon, ne sont point au rang des juges publics ; s'ils sont juges, ce sont des juges privés. Les véritables juges publics sont les juges laïques : *sunt judices privati ; judices vero publici sunt judices laici.* » Néanmoins ces contestations, ces distinctions plus subtiles que fondées nonobstant de si hautes autorités, et qu'il serait oiseux de discuter maintenant, ces contestations, disons-nous, n'empêchèrent pas les auteurs de continuer à donner aux officialités le nom de *tribunaux*. Nous voyons même qu'il y avait près d'eux des offices d'avocats et de procureurs du roi, puisqu'un édit de 1641 en prononce la suppression.

Les officialités étaient de trois sortes : 1° les officialités ordinaires, établies dans la ville épiscopale ; 2° les officialités foraines établies dans une autre partie du diocèse, parce que celle-ci ressortissait à un autre parlement : nous avons déjà parlé de ces deux premières sortes ; 3° les officialités privilégiées, c'est-à-dire celles des monastères ou autres lieux conventuels exempts. Les appellations étaient de plusieurs degrés : celles des officiaux de l'évêque suffragant ressortissaient à l'officialité métropolitaine ; celle de l'officialité du métropolitain à l'officialité du primat (*voy.* Primat). L'officialité *foraine* n'était pas d'un degré inférieur à l'officialité *ordinaire*. L'appellation de l'une comme de l'autre ne pouvait avoir lieu que devant le même degré supérieur.

L'officialité métropolitaine n'était pas diocésaine ; elle n'était établie que pour la province ecclésiastique, et le diocèse devait avoir son officialité particulière. Les appels de celle-ci étaient portés devant l'officialité primatiale, et non devant l'officialité métropolitaine, car l'une et l'autre n'étant que des délégations de l'archevêque, celui-ci eût été censé se juger lui-même. Cependant cet inconvénient ne pouvait être indéfiniment évité, et il se rencontrait dans toute sa plénitude dans l'église primatiale, laquelle, étant en même temps métropole et placée à la tête de la hiérarchie juridictionnelle, devait avoir trois officialités, une diocésaine pour le diocèse, une métropolitaine pour la province, une primatiale pour les autres métropoles comprises dans l'étendue de la primatie, et il fallait bien alors que ces officialités, délégations du même prélat, ressortissent hiérarchiquement l'une à l'autre, puisqu'il n'y avait plus de degré supérieur, sinon le pape, auquel il ne pouvait être appelé que pour des causes définies (*voy.* Appel, Juridiction, Papauté, Ressort). Nonobstant l'usage, l'anomalie était évidente ; mais, si l'on n'avait pu s'y dérober, on avait du moins su éviter de la multiplier, en la concentrant dans les seules primaties. Ensuite on l'expliquait par une abstraction consistant à diviser dans l'*évêque métropolitain* et *primat* ces différents degrés de juridiction, pour en faire des tribunaux différents. C'était là, certes, un des plus forts arguments qu'on eût pu faire valoir contre le droit attribué à l'évêque par les auteurs, mais nié par les parlements, de retirer sa délégation à volonté pour juger par lui-même, car on se demande ce qu'il

fût arrivé dans le cas où un primat eût voulu tenir ses trois officialités pour la même cause. Au reste, ce système est devenu celui de notre organisation judiciaire, commençant au tribunal de première instance, et remontant jusqu'à la cour de cassation par la cour d'appel, chacune de ces juridictions étant également le tribunal du roi sous la monarchie, du peuple sous la république, puisque toute justice est dite émaner de l'un ou de l'autre selon les temps; mais ni le roi ni le peuple ne prétendent pouvoir occuper le siége des magistrats.

Les officialités des exempts ne relevaient pour l'appel que du pape seulement, *omisso medio*, contre le principe général admis en France, où l'on n'a jamais toléré l'omission d'aucun degré. — Les officialités exceptionnelles n'ont jamais obtenu que peu de faveur chez nous, et la suppression des exemptions, par suite du concordat de 1801, rend inutile de nous étendre davantage sur ce qui les concerne.

Les chapitres (*voy.* ce mot) possédant territoire et juridiction contentieuse avaient seuls été maintenus dans le droit d'avoir des officiaux et un promoteur, lesquels devaient être nommés parmi leurs membres. Cette juridiction s'exerçait en première instance sur les dignitaires chanoines et officiers de l'Eglise à laquelle était attaché le chapitre, et sauf appel *à l'évêque*, qui avait même le droit de prévention quand l'official capitulaire avait laissé passer trois jours sans agir.

Les officiaux introduits à une époque où la juridiction ecclésiastique s'était extrêmement accrue par suite de l'oubli de l'ancien code romain, de l'introduction des coutumes qui lui avaient succédé, des priviléges féodaux et de l'incapacité des juges civils, qui faisaient déserter leurs tribunaux, les officiaux, disons-nous, durent avoir de fréquents démêlés avec les *gens du roi*, quand les parlements entreprirent de reconstituer la justice royale. Nous nous rappelons que le président Lamoignon, que l'avocat général Denis Talon contestaient presque aux officiaux le titre de juges, et positivement à l'officialité celui de tribunal. Au XIVe siècle, mêmes débats sur le lieu où ils pouvaient exercer leur juridiction. Boniface VIII avait établi, par une décrétale, qu'elle pourrait s'exercer partout dans l'étendue du diocèse, en sorte qu'il n'était pas nécessaire que l'official eût un auditoire fixe pour y rendre la justice. Il tenait des sortes d'assises là où le besoin l'exigeait. Cette sorte de justice ambulante n'avait rien de contraire aux usages suivis jusqu'alors, puisque ce ne fut que vers ce temps que Philippe le Bel rendit les parlements sédentaires. Cette stabilité de la justice civile amena naturellement celle de la justice ecclésiastique, et l'on en vint même à cette conséquence exagérée, croyons-nous, et restrictive des droits de l'épiscopat, dont l'official n'est que le dépositaire, qu'il doit exercer dans leur plénitude, et non laisser restreindre en lui, ou dépérir, que l'official, étant censé, en France, n'avoir pour tout territoire que le lieu même de son tribunal, il s'ensuivait que, sans auditoire particulier, il ne pourrait pas rendre la justice. Il est cependant des cas où la restriction s'explique. Ainsi l'on disait avec raison que l'official ne pouvait ordonner qu'il se transporterait sur les lieux pour en constater l'état, mais qu'il pouvait adresser une commission rogatoire au juge civil du lieu, pour y procéder. Le droit demeurant entier, l'exercice seul était dans l'intérêt des convenances.

Les officiaux pouvaient être assistés par un ou plusieurs assesseurs. Nous ne saurions préciser leurs fonctions, s'ils avaient voix délibérative ou seulement consultative; mais nous trouvons qu'un arrêt du parlement de Provence de 1737 admet comme principe que les assesseurs pris par un official délégué du pape n'ont que voix consultative, en sorte que, s'ils diffèrent d'opinion avec l'official, celui-ci fait seul le jugement. Cette doctrine paraît avoir été la règle générale des officialités.

Les causes criminelles où figuraient des ecclésiastiques pouvaient ressortir pareillement à ces tribunaux; mais, suivant l'article 21 de la célèbre ordonnance de Charles IX, dite de *Roussillon*, il fallait être au moins sous-diacre pour demander son renvoi devant le juge d'Eglise. Celui-ci jugeait ou seul, ou conjointement avec le juge séculier, selon que le délit était *commun* ou *privilégié*. On appelait délit commun celui qui n'entraînait que des peines canoniques, telles que la pénitence, l'excommunication, la déposition, la dégradation ecclésiastique; délit privilégié, celui qui exposait à des peines corporelles et afflictives, que le juge d'Eglise ne peut appliquer, puisqu'il était défendu aux clercs de juger à mort (concile de Latran, XIIe général). D'après l'édit de 1695, ce der-

nier devait être instruit conjointement par les juges d'Eglise, les baillis ou sénéchaux, et la déclaration de 1711 ordonne que, dans les procès criminels des ecclésiastiques, les juges d'Eglise feront seuls l'interrogatoire aux accusés, en sorte, néanmoins, que le juge royal puisse requérir le juge d'Eglise d'interpeller les accusés sur tels faits qu'il jugera nécessaires. En cas de refus des juges d'Eglise, les juges royaux pouvaient faire eux-mêmes ces interpellations.

Les officialités étaient appelées à connaître : 1° des causes ecclésiastiques, dont nous nous abstiendrons de donner l'énumération, sur laquelle, au reste, les anciens auteurs sont peu d'accord, et dont ils n'ont point donné une meilleure définition que celle qu'on trouve dans Lancelot : « *Judicia secularia sunt quæ coram judice laico inter personas sæculares exercentur; ecclesiastica vero sunt quæ coram judice inter personas ecclesiasticas agitantur*, définition qui résout la question par la question, et à laquelle de nombreuses exceptions ont été opposées. Mais nous voyons un édit de François Ier (août 1539) faisant défense « de ne faire citer délits ni convenir les laïcs par-devant les juges d'Eglise, ès actions pures personnelles, sur peine de perdition et d'amende arbitraire..., sans préjudice, toutefois, de la juridiction ecclésiastique ès matière de sacrement, et autres pures spirituelles et ecclésiastiques dont ils pourront connaître contre lesdits purs laïcs en la forme de droit; » 2° du pétitoire en matières bénéficiales, le possessoire étant réservé à la juridiction séculière : 3° des causes mixtes, c'est-à-dire dans lesquelles se trouvaient en contact le spirituel avec le temporel, ou des ecclésiastiques avec des laïques. Parmi ces causes étaient ce qui regarde les sacrements, les empêchements au mariage; les vœux de religion; l'institution et la transgression des fêtes; le service divin; les processions et prières publiques; les sépultures; les oblations; l'hérésie; la simonie; le concubinage; l'établissement, la translation, la discipline, la réforme, la sécularisation des monastères et communautés ecclésiastiques; l'exécution des rescrits de la cour de Rome, celle des ordonnances de l'évêque en visite, etc.

On lit dans un réquisitoire de l'avocat général, Joly de Fleury : « La juridiction ecclésiastique n'a jamais eu dans le royaume le droit de faire brûler des livres, quelque scandaleux qu'ils aient été... La peine du feu, consistant dans un fait qui ne peut s'exécuter que dans un territoire, qui ne peut même avoir d'effet que par le ministère de celui qui est chargé des peines capitales, a été réservée de tout temps aux juges séculiers auxquels toutes ordonnances en ont commis le soin. » Ces termes peuvent servir à éclairer la question générale de la compétence dont, au reste, les officiaux n'étaient pas juges; si elle était déniée, ils ne pouvaient que la faire revendiquer par le promoteur, et, en cas de déni de renvoi, se pourvoir, pour cette cause, au parquet du parlement du ressort. Néanmoins ce pourvoi ne préjudiciait pas à l'observation de l'article 12 de l'ordonnance de 1670, lequel permet au juge (civil) « de procéder à l'exécution de tous décrets, même de prise de corps, nonobstant toutes appellations, *même comme de juge incompétent* ou récusé, et toutes autres, sans demander permission ni *pareatis*. » La limitation des droits des officiaux à cet égard a été, de la part du clergé, l'objet de vives et longues réclamations qui n'ont eu aucun succès. — Un fait remarquable est que la condamnation aux dépens prit naissance devant les tribunaux ecclésiastiques, d'après un canon du concile de Tours tenu en 1163 auquel assista le pape Alexandre III. Cet usage ne s'étendit d'abord que dans la Touraine. Les *cours laies* ne l'adoptèrent que sous Charles le Bel, en 1326.

Les officialités n'ont pas été comprises dans la réorganisation opérée par le concordat de 1801, et sont demeurées condamnées à l'état légal de suppression par les articles 10, 11 et 15 de la loi organique (18 germinal an X). L'Eglise de France était donc revenue, sous ce rapport, à l'état primitif, lorsque les évêques jugeaient personnellement et paternellement leurs clercs et les fautes commises contre la discipline. Néanmoins plusieurs d'entre eux trouvèrent le fardeau trop lourd et essayèrent de ressusciter les officialités, autant que le nouveau droit séculier pouvait le permettre. Ces établissements, sans action légalement reconnue, dès lors sans autorité, ne pouvant dispenser l'évêque de prononcer lui-même, ne faisant guère que l'office de conseil ou de comité chargé de l'information préparatoire des causes portées devant lui, offraient cependant déjà aux parties des garanties d'examen et de maturité qui ne pa-

raissent pas exister au même degré dans un jugement tout personnel ; ils détournaient de l'évêque une partie de l'odieux qui s'attache à toute condamnation, favorisaient les appels que le respect pour l'autorité épiscopale, prise pour ainsi dire au corps, eût pu paralyser. Ce n'était pas l'ordre, ce n'en était que l'ombre ; mais c'était déjà beaucoup. Le conseil d'Etat, consulté en 1826 par le ministre des cultes sur le point de savoir si la constitutionnalité interdisait ces simulacres d'officialité, obtenait un avis approuvé par le roi, équivalant conséquemment à une ordonnance ou règlement général d'administration publique, portant que la charte (de 1814) ne contient aucune disposition qui s'oppose à ce que les évêques organisent l'exercice de leur juridiction spirituelle; que même l'intérêt de l'Eglise, de l'ordre et de la justice doit les y déterminer, mais que ces officialités ne pourraient être investies de la connaissance d'aucune cause temporelle que par une loi ; enfin qu'il serait utile que leur organisation et la procédure à suivre devant elles fussent réglées uniformément et d'une manière qui déterminât avec précision la nature des preuves, le droit de la défense et tout ce qui est de la substance des jugements.

Avant cette décision du gouvernement de la restauration, le gouvernement impérial avait lui-même reconnu, dans une occasion célèbre, la compatibilité des officialités avec la loi négative du 18 germinal. Lorsque Napoléon voulut divorcer, on s'empressa de créer à Paris, pour prononcer sur les motifs de nullité qu'il alléguait, trois officialités (car il n'y en avait pas), une diocésaine, une métropolitaine, une primatiale, pour éviter de recourir au pape, alors prisonnier à Fontainebleau. Il est difficile de savoir sur quoi l'on pouvait se fonder pour justifier l'officialité primatiale, l'archevêché de Paris, dont la création ne remonte qu'à 1622, n'ayant jamais possédé le titre de primatie. Mais cette superfétation fut inutile, les officialités des deux premiers degrés n'ayant eu garde de contester les moyens de nullité. Napoléon parut, toutefois, douter de la régularité de ces trois tribunaux et soumit la question, non pas au conseil d'Etat, mais à une commission ecclésiastique qui reconnut leur compétence.

Nous avons dit que l'état précaire des officialités actuelles ne satisfait pas certains intérêts qui s'agitent pour qu'on leur rende une existence légale. Nous croyons ce désir mal réfléchi, et les difficultés que rencontrera son accomplissement telles, qu'il est douteux qu'il puisse être rempli.

Les officiaux étaient à la nomination et à la révocation des évêques. Cela était parfaitement normal au temps où toute la magistrature était elle-même amovible. Cela se comprenait encore alors que l'inamovibilité des offices n'étant que la conséquence de leur vénalité, il n'y avait rien d'exorbitant à ce qu'il en fût autrement à l'égard des officiaux, qui ne pouvaient, sous peine de simonie, acquérir leur charge. Mais, lorsque de nos jours l'inamovibilité des juges est le fait d'un principe social et de droit public, comprendrait-on des juges révocables au bon plaisir d'un évêque? Cependant l'objet de la juridiction est tel, qu'il paraît impossible que celui à qui l'évêque la délègue puisse s'y perpétuer, malgré l'autorité qui l'a investi, s'il vient à cesser de justifier sa confiance.

Lorsque, par suite d'un appel, le jugement d'une officialité était cassé par l'officialité du degré supérieur, celle-ci ne connaissait pas, pour cela, de la cause, mais la renvoyait devant l'évêque dont l'official avait prononcé le jugement, pour être nommé, par lui, un autre official devant qui l'affaire devait être portée. Il était évident que le même juge ne pouvait être appelé à se réformer, et, d'un autre côté, il était impossible qu'on fît juger une cause d'un diocèse par l'officialité d'un autre diocèse. Supporterait-on aujourd'hui la création de ces juges temporaires et spéciaux institués seulement pour une cause? Y verrait-on une garantie suffisante pour les justiciables, et le principe de l'inamovibilité s'en accommoderait-il?

Les officialités, quoique circonscrites aux causes purement religieuses, ne peuvent manquer de se trouver mille fois en contact avec les intérêts temporels, d'où tant de conflits entre elles et les juges séculiers. De ces conflits, des édits ou déclarations des rois, et des arrêts de parlements auxquels ils avaient donné naissance, était résultée une jurisprudence laborieusement établie, dans laquelle entraient pour beaucoup les coutumes et les usages des diverses provinces. Le nouveau droit public et le nouveau droit civil, dépourvus de la base catholique, ont mis cette jurisprudence à néant, ainsi que l'ancien droit écrit ou coutumier. L'Eglise elle-même n'a pu

être réorganisée en France sans que le droit canon ait perdu une partie plus ou moins considérable de ses applications. Il faudrait donc refaire une sorte de code des officialités, avant de songer à les créer de nouveau elles-mêmes, si l'on ne veut s'exposer aux plus grands désordres, immense labeur auquel les hommes pourraient bien manquer.

Lorsque les anciennes officialités fonctionnaient, la publicité des séances judiciaires n'était pas de droit public. Essayerait-on de s'y dérober à l'égard des tribunaux ecclésiastiques, ou s'exposerait-on résolûment au scandale qui fait les délices des amateurs de la police correctionnelle? Ne perdons pas de vue que c'est précisément ce que recherchent la plupart de ceux qui appellent le plus ardemment la constitution légale de ces tribunaux. J. P. S.

OFFICIER (*accept. div.*), celui qui est pourvu d'une charge, d'un office. — C'est au mot OFFICE (admin.) qu'il sera traité de la plupart des espèces d'officiers. Ajoutons que les grands ordres de l'Etat avaient aussi leurs officiers : pour celui du *Saint-Esprit*, c'étaient le chancelier, le maître des cérémonies, le grand trésorier et le secrétaire; pour l'*ordre de Saint-Louis*, le trésorier, le greffier et l'huissier. — Dans la hiérarchie militaire, le nom d'officier appartient à tous ceux dont l'*office*, le grade émanent d'une nomination du gouvernement, et celui de sous-officier à ceux qui sont nommés par les chefs de corps. La catégorie des officiers se subdivise en *officiers généraux*, comprenant aujourd'hui les généraux de division et de brigade; en *officiers supérieurs*, les colonels, les lieutenants-colonels, les chefs de bataillon ou d'escadron et les majors; enfin en *officiers subalternes*, capitaines, lieutenants et sous-lieutenants.—Dans l'ordre civil, le titre d'*officier* est en usage pour certains fonctionnaires, dépositaires ou agents de l'autorité civile : par exemple, *officiers ministériels*, ceux qui reçoivent leur nomination du ministre, et non du chef de l'Etat, tels que les notaires, les avoués, les huissiers, les greffiers, les commissaires priseurs, etc., plus particulièrement, en un mot, tous ceux dont la vénalité des charges est encore tolérée; *officiers municipaux*, *officiers de l'état civil*, *officiers de police*. Parmi ces derniers est l'*officier de paix*, chargé d'instruire le préfet de police de ce qui se passe dans le quartier confié à sa surveillance et d'exécuter ses ordres. C'était sous la révolution le nom donné à ces vingt-quatre employés du tribunal municipal que l'assemblée nationale avait créés le 21 septembre 1791 pour remplir les fonctions d'huissiers près les juges de paix. ED. F.

OFFICIER DE SANTÉ. — Les facultés de médecine et les écoles de chirurgie avaient été supprimées le 18 août 1792. Un décret du 14 frimaire an III les remplaça par trois écoles de santé; mais le doctorat et la maîtrise ne furent point rétablis, et nul examen ne fut prescrit à ceux qui se préparaient à l'exercice de la médecine. Il suffisait d'une patente que le plus ignorant pouvait obtenir. Cet état de choses donna promptement naissance aux abus les plus déplorables, et une loi du 19 ventôse an XI (1803) rétablit le doctorat qu'on ne pouvait obtenir qu'après avoir subi cinq examens et soutenu une thèse publique. Mais pour rendre l'exercice de la médecine accessible à un nombre de personnes en rapport avec les besoins publics, on créa un ordre subalterne de médecins qui reçurent le nom d'*officiers de santé*. Ceux qui voulaient prendre ce grade devaient avoir été attachés pendant six ans, en qualité d'élèves, à des docteurs, ou avoir suivi pendant cinq ans consécutifs la pratique des hôpitaux civils ou militaires, ou enfin avoir fréquenté pendant trois ans les cours d'une école de médecine, où leur présence était constatée par douze inscriptions payées 30 francs seulement au lieu de 50 que coûtaient celles pour le doctorat. Les candidats, après avoir satisfait à ces conditions, se présentaient à la fin de l'année scolaire devant un jury siégeant au chef-lieu du département et composé de deux docteurs domiciliés, d'un commissaire choisi parmi les professeurs d'une des facultés de médecine. Les examens, au nombre de trois, devaient rouler sur l'anatomie, les éléments de médecine, la chirurgie et la pharmacie. On demandait, en outre, comme instruction accessoire, la traduction d'un passage latin d'un auteur de quatrième. Les frais ne pouvaient dépasser 200 francs. La faculté de subir le même examen, avec payement du tiers des frais seulement, fut accordée, dans les premières années, aux individus établis depuis dix ans dans les bourgs et villages pour y exercer la médecine et la chirurgie, et qui n'avaient pu prendre de grade depuis la suppression des lieutenances du premier chirurgien et des communautés. Aux termes

de la même loi, les officiers de santé ne peuvent s'établir que dans le département pour lequel ils ont reçu leur diplôme, et sont tenus, dans les grandes opérations, de se faire assister par un docteur en médecine ou en chirurgie.

L'instruction, la plupart du temps insuffisante, des officiers de santé en a souvent fait demander l'abolition; ils ont cependant été maintenus jusqu'à ce jour. La seule modification apportée assez récemment à la loi primitive est la nécessité de présenter un diplôme de bachelier ès lettres avant d'être admis à prendre une inscription dans une faculté de médecine.

Dans l'armée, tous les médecins, chirurgiens et pharmaciens portent indistinctement le titre d'*officiers de santé*. Les médecins et les pharmaciens sont affectés aux services des hôpitaux; les chirurgiens seuls peuvent être attachés aux différents corps de troupes. Ces grades, conférés par l'autorité militaire, étaient d'abord exempts de tout examen préalable par les *facultés* de médecine. Aujourd'hui le titre de docteur est exigé par les règlements militaires pour obtenir le grade de chirurgien-major. —Un règlement du 12 avril 1836 a réorganisé le corps des officiers de santé militaires. Ceux de la marine sont chargés, dans leur arme, d'un service analogue à celui des officiers de santé de l'armée de terre. Ils sont tous assimilés, pour le traitement, les honneurs militaires et la pension de retraite, aux grades correspondants indiqués par des règlements spéciaux. Ces grades sont ceux de chirurgien-major, aide-major et sous-aide pour la chirurgie; pour la médecine, médecin ordinaire, aide-major et sous-aide, correspondant, dans l'un et l'autre cas, aux grades de capitaine, de lieutenant et de sous-lieutenant.

OFFRANDES, du latin *offerenda*, choses à offrir. — Aussi loin qu'on puisse remonter dans les annales de l'humanité, on trouve des *offrandes;* Abel offre à Dieu les prémices des fruits de la terre; l'Ecriture même ne dit rien qui empêche de penser que Caïn fit une simple offrande et non un sacrifice des premiers-nés de ses troupeaux. Les écrivains s'accordent, en général, à regarder les offrandes comme antérieures aux sacrifices. Ces derniers, en effet, ne durent point précéder le temps où l'homme commença à égorger les animaux pour s'en nourrir. — Chez les païens, les offrandes étaient fort nombreuses et différentes selon les divinités auxquelles on présentait le plus souvent les fleurs et les fruits des plantes et des arbres qui leur étaient consacrés, ou d'autres objets en rapport avec la nature qu'on leur supposait et leurs fonctions. On offrait, par exemple, à Bacchus des raisins, à Vénus des guirlandes de myrte et de rose, à Cérès des épis ou du blé, à Sylvain et à Palès du lait et du vin cuit, à la Nuit et au Sommeil des pavots, etc., etc. — Les Hébreux faisaient aussi des offrandes; les unes étaient ordonnées par la loi, qui allait jusqu'à déterminer la quantité des objets à offrir; ainsi on ne pouvait sacrifier un taureau sans donner en même temps trois dixièmes d'ephes (3 homers) de farine, la moitié d'un hin d'huile et un demi-hin de vin. Pour un bélier, l'offrande n'était que de 2 homers de farine, un tiers de hin d'huile et un quart de vin; pour un agneau, 1 homer de farine, un quart de hin d'huile et autant de vin. Le sel ne devait jamais être oublié. Pour que les sacrifices expiatoires fussent à la portée de tous, ceux qui étaient trop pauvres pour sacrifier un des animaux prescrits par la loi, fût-ce un pigeon, apportaient au temple 1 homer de farine. Pour les sacrifices d'*actions de grâces*, on offrait des tourteaux sans levain pétris à l'huile, des beignets préparés de la même façon et du pain levé. Dans certains cas, on présentait de l'encens (*voy.* ENCENSEMENTS). — Le christianisme eut aussi ses temples, ses autels, son sacrifice; or les néophytes, juifs ou gentils, par un reste d'attachement religieux à des pratiques traditionnelles, qui, d'ailleurs, n'avaient rien de contraire à l'esprit évangélique, voulurent introduire dans le nouveau sanctuaire l'antique usage des offrandes. Quoique la victime de la loi de grâce ne fût autre, en réalité, que Dieu lui-même, le Christ s'étant offert, la veille de sa mort, sous forme d'aliment et de breuvage, sous les symboles de la nourriture qui est la plus familière à l'homme, il était encore facile de présenter à l'autel la matière du nouveau sacrifice, c'est-à-dire le pain et le vin. Aussi l'unique offrande reçue, tant que dura l'ère des catacombes, c'est-à-dire dans les trois premiers siècles de l'Eglise, se réduisait-elle à la double substance que le divin sacrificateur a voulu, le premier, changer en son corps et en son sang au jour de sa dernière cène.

Quand nos pères dans la foi eurent con-

quis la liberté du nouveau culte à force de sang et de prières, les offrandes, sans changer d'abord de caractère, devinrent toujours plus abondantes; toutefois les ministres du sacrifice ne consacraient pas indistinctement l'oblation entière, mais bien plutôt un peu de vin et quelques petits pains d'une extrême blancheur que le prêtre avait choisis et souvent préparés d'avance soit de ses propres mains, soit par le ministère des employés subalternes. Ce qui n'était pas consacré recevait une bénédiction spéciale comme hostie de charité, d'union et de fraternité universelle. On en faisait part, à titre de supplément eucharistique, à ceux qui n'avaient pas reçu la communion sacramentelle; les chefs de famille en portaient à ceux de leur maison qui n'étaient pas venus à l'assemblée, et le reste allait servir ensuite à l'entretien des ministres de l'autel, à la nourriture des pauvres, des veuves et des orphelins, en un mot au soulagement de tous les membres souffrants de Jésus-Christ. — Dès le VIe siècle, le zèle pour les offrandes commençait à se ralentir. « Nous avons reconnu, dit un concile de « Mâcon, en 589, que quelques chrétiens, « en certains lieux, se séparent de leurs « frères et ne présentent aucune hostie aux « saints autels; c'est pourquoi nous ordon« nons que, chaque dimanche, tous, sans « exception, hommes et femmes, fassent à « l'autel leurs offrandes de pain et de vin, « afin que, par l'immolation qui s'en fera au « saint sacrifice, ils soient dignes de parti« ciper, avec Abel et les autres justes, aux « mérites de cette divine oblation. »

C'étaient principalement les désordres occasionnés par les barbares dans les longs siècles d'invasion qui avaient considérablement relâché les liens de la grande famille chrétienne; on sait les longs efforts tentés en Occident par Charlemagne, dans le but de la reconstituer. Tous les moyens encouragés ou mis en œuvre par le grand empereur ne furent pas sans doute également dignes d'éloges; il invitait, dans ses Capitulaires (*Capit.*, l. V et VI), les populations à se rendre aux instructions religieuses, à puiser dans les prédications la connaissance des devoirs chrétiens, *ut prædicationem audiant*, à rétablir enfin l'usage des offrandes, si utiles au soulagement de ceux qui n'avaient pas à se féliciter des faveurs de la fortune, *quod oblationes Deo offerant*. Qu'on soit fidèle, ajoute le texte, à faire des oblations au moins le dimanche, plus souvent, et même tous les jours, si cela est possible, *quotidie, si fieri potest;* mais ceux qui manqueraient, le dimanche, à cette pieuse pratique de charité fraternelle seraient tout à fait sans excuse, *saltem die dominica absque ulla excusatione fiant.* — Insensiblement on admit à l'offrande tout ce qui pouvait servir aux usages de la vie, même les objets d'ornementation pour le saint temple et les cérémonies du culte, les ornements sacerdotaux, les vases du sacrifice, des vêtements pour les pauvres, et autres choses de ce genre, dont quelques pièces de monnaie finirent par prendre la place. Enfin les quêtes à l'église et la distribution du pain bénit restèrent comme l'unique souvenir de ces primitives traditions de fraternité chrétienne.

L'abbé CANÉTO.

OFFRES RÉELLES (*jurispr.*). — Il est des cas où le créancier ne veut ou ne peut recevoir ce qui lui est dû; la loi, qui doit favoriser la libération du débiteur, vient alors à son secours au moyen des *offres réelles*. Celles-ci consistent dans la représentation effective faite au créancier des objets qui lui sont dus, avec sommation de les accepter. Elles ne constituent pas, il est vrai, un véritable payement, mais elles en tiennent lieu, si elles sont valables, à l'égard du débiteur, qui ne doit point souffrir des chicanes ou des caprices du créancier.—Ces offres sont soumises à certaines conditions; ainsi la personne qui les fait doit être capable de payer, autrement le créancier aurait le droit de refuser pour ne pas s'exposer à la répétition des sommes versées. Une pareille crainte exige aussi que le créancier ou son représentant ait la capacité de recevoir. La loi exige, en outre, 1° que les offres soient de la totalité de la somme exigible, avec les arrérages ou intérêts dus et les frais liquidés, car on ne peut contraindre le créancier à recevoir un payement partiel; 2° que le terme soit échu, s'il a été stipulé en faveur du créancier, qui ne peut être forcé à renoncer à son droit; 3° que la condition sous laquelle la dette a été contractée soit arrivée: le créancier, en effet, qui aurait reçu le payement avant son accomplissement, serait obligé à la restitution, dans l'hypothèse que la condition vînt à faillir; 4° que les offres soient faites au lieu dont on est convenu pour le payement, et que, s'il n'y a pas de convention spéciale, elles soient faites à la personne ou au domicile, soit réel, soit élu,

du créancier; 5° qu'elles soient faites par le ministère d'un huissier. Le procès-verbal d'offres réelles doit désigner l'objet offert, de manière qu'on ne puisse en substituer un autre, et, si ce sont des espèces, en contenir l'énumération et la qualité; il doit faire mention de la réponse du créancier. Si celui-ci refuse les offres, le débiteur, pour se libérer, doit consigner la chose ou la somme offerte (*voy.* CONSIGNATION). Tant que les offres n'ont point été acceptées par le créancier ou déclarées valables, le débiteur peut les retirer; la volonté du créancier, n'étant point intervenue, conserve son droit sur le premier dépôt, et alors le payement est supposé n'avoir jamais eu lieu. Dans le cas contraire, le débiteur est lié, et il ne peut plus retirer ses offres sans le consentement du créancier; mais le consentement de celui-ci, s'il a lieu, ne peut nuire aux cautions ni aux débiteurs, qui se trouvent libérés dès que les offres sont devenues irrévocables. Les frais des offres réelles sont à la charge du créancier, parce que c'est le refus injuste de ces offres qui les a occasionnés. J. CROUZET

OG (*hist. hébr.*), roi de Basan, à l'orient du Jourdain, et de toutes les contrées situées depuis le mont Hermon jusqu'à la moitié du pays de Galaad, où commençaient les États de Sihon, roi de Hesbon. Il était le dernier de la race des Réphaïm (*géants* ou *médecins*). Moïse, après sa victoire sur Sihon, battit Og lui-même à Edreï, où ce dernier trouva la mort. On conservait à Rabbath-Ammon son lit, qui était en fer et avait 9 coudées naturelles de long sur quatre de large, c'est-à-dire 13 pieds environ sur 6, dimension bien moindre que celle de certains lits du moyen âge. Quelques rabbins rapportent qu'Og s'était sauvé du déluge sur le toit de l'arche.

OGÉE (JEAN), ingénieur-géographe, né à Chaource, dans le diocèse de Laon, le 25 mars 1728. Il suivit la carrière militaire jusqu'à la paix d'Aix-la-Chapelle (1748), entra alors dans le service des ponts et chaussées de Bretagne, et devint ingénieur-géographe de cette province. Depuis cette époque, il s'occupa constamment de travaux relatifs à la géographie et à la statistique de la Bretagne, et mourut le 6 janvier 1789, par suite des fatigues que lui causa la recherche des matériaux nécessaires à l'*Histoire de la ville de Nantes*, qu'il se proposait de publier. Ses principaux ouvrages sont : *Carte du comté nantais*, dédiée au duc d'Aiguillon, 1768; *Carte géographique de la Bretagne*, levée par ordre des états de cette province, avec approbation du conseil du roi, 1771 : cette carte est en quatre feuilles, et fort estimée *Atlas itinéraire de la Bretagne*, Paris, 1769, in-4°, contenant les cartes particulières de tous les grands chemins de cette province, avec les lieux remarquables qu'on rencontre de chaque côté, à une distance d'une 1/2 lieue; *Dictionnaire historique et géographique de la province de Bretagne*, dédié à la nation bretonne, Nantes, 1778, 1779 et 1780, 4 vol. in-4°, ouvrage très-curieux dont on trouve l'analyse dans le *Journal encyclopédique* de mars, août et décembre 1779. Il fut fait avec tant de soins, que toutes les notes historiques et d'intérêt local sont prises en fixant géométriquement les positions. Il s'y était pourtant glissé des erreurs, et Ogée se proposait d'en publier la rectification dans un cinquième volume, qui aurait aussi contenu une table générale des matières; ce supplément n'a point paru.

OGER LE DANOIS, aussi appelé Ogier, Hogier, ou Otger, et dont le véritable nom est Autcair, guerrier austrasien, l'un des paladins les plus illustres de Charlemagne et un des grands héros des romans de chevalerie. Sa vie fut parsemée d'exploits innombrables dont la plupart tiennent plus, sans doute, à la fable qu'à l'histoire. Entre autres faits extraordinaires, on raconte qu'il avait chevauché jusqu'en Éthiopie, où il avait établi la religion chrétienne et mis sur le trône Jehan, fils du roi de Frise, ce qui fit donner, dans la suite, aux souverains de ce pays le nom de *Prestre-Jehan* ou *Prête-Jehan*. Des documents plus certains nous apprennent qu'il soutint les prétentions des fils de Carloman, et qu'ayant échoué dans cette entreprise il se réfugia chez Didier, roi des Lombards, pour éviter la colère de Charlemagne. Mais ce monarque étant passé en Italie à la prière du pape Adrien Ier pour combattre Didier, il assiégea dans Vérone Oger, qui s'y était renfermé avec la veuve et les enfants de Carloman, et qui se rendit après avoir obtenu son pardon. Il se retira ensuite dans l'abbaye de Saint-Faron de Meaux, où il mourut dans la seconde moitié du IXe siècle. C'est lui qui figure sous le nom de *valet de pique* dans nos jeux de cartes. Des vers écrits sur son tombeau apprenaient que le fameux Roland avait épousé sa sœur Auda.

OGILBY, OGILVY ou **OGLEBY** (Jean), en latin *Ogilvius;* auteur écossais, né, en 1600, à Edimbourg ou dans les environs. Après une vie très-aventureuse et souvent éprouvée par le malheur, il vint à Londres en 1641, apprit le latin, publia, en 1650, une traduction en vers de Virgile, qui passa pour le plus beau livre qui fût sorti jusqu'alors des presses anglaises, apprit le grec à 54 ans pour traduire Homère, ce qu'il fit de 1660 à 1665; acquit une grande réputation; devint riche; perdit tout dans le grand incendie de 1666; se fit alors maître imprimeur, et devint imprimeur cosmographe et géographe du roi. A partir de cette époque, il composa et édita une foule d'ouvrages de toutes sortes, exécutés ordinairement avec un grand luxe typographique et ornés de gravures exécutées par les artistes les plus distingués. L'édition qui lui fit le plus d'honneur est la *Biblia regia anglica*, accompagnée de très-belles gravures en taille-douce et du livre des prières et des offices anglais, Cambridge, 1660, grand in-fol., que les amateurs recherchent pour sa beauté et sa rareté.

OGINSKI. — Nom d'une famille illustre de Lithuanie. Du temps de Jean Sobieski, on voit déjà un Oginski revêtu du titre de grand chancelier. Plusieurs autres membres de cette maison jouèrent un rôle important. Nous citerons seulement les deux suivants :

1° Oginski (Michel-Casimir), né en 1731, fut vayvode de Vilna sous Stanislas II (Poniatowski), puis grand maréchal de Lithuanie. En 1771 il se mit à la tête des patriotes polonais, patronnés par la France et la Turquie, pour soustraire son pays à l'influence russe toujours croissante, battit l'armée de Catherine à Janof, s'empara de Minsk, mais fut vaincu par trahison à Stolowice, et vit de la terre d'exil s'opérer, en 1772, le démembrement de la Pologne. Ce pays lui fut, par la suite, redevable du canal qui porte son nom et qui joint la Baltique à la mer Noire par le Niémen et le Prypett. Il mourut, en 1803, à Varsovie.

2° Oginski (Michel-Cléophas), fils d'André Oginski, naquit en 1765. Il revenait d'une mission en Angleterre lors de la grande agitation fomentée en Pologne par la Russie, au sujet de la constitution du 13 mai. Bientôt eut lieu un second démembrement, qui l'éloigna d'abord de son pays; mais il y rentra et fit partie du ministère de Pologne, avec le titre de *grand trésorier.* En 1794, Kosciuszko ayant levé l'étendard de la guerre nationale, Oginski se démit de ses fonctions, équipa un corps de chasseurs à ses frais, fournit des sommes considérables pour organiser la défense, commanda une expédition du côté de Minsk, puis vers la Livonie, et pénétra dans la ville de Dunambourg. Après la désastreuse issue de cette guerre, il passa à Constantinople, puis en France, en qualité d'agent des réfugiés polonais, dans le but de décider ces puissances à déclarer la guerre à la Russie, mais sans pouvoir rien obtenir. Après le traité de Campo-Formio (15 octobre 1797), on vit l'ancien patriote solliciter auprès du czar Paul Ier un pardon qui ne lui fut accordé que par l'empereur Alexandre, et prêter serment de fidélité à l'autocrate pour devenir sénateur de Russie, et, en 1810, conseiller privé. Il mourut à Florence en 1833. On lui doit des *Mémoires sur la Pologne et les Polonais*, *depuis* 1788 *jusqu'à la fin de* 1825 (Paris, 1826-27, 4 vol. in-8°), et des *Observations sur la Pologne et les Polonais*, pour servir d'introduction à l'ouvrage précédent, avec quelques additions.

OGIVE (*archit. archéol.*). — Nom donné à l'arc aigu qui caractérise l'architecture dite *gothique* et aussi *ogivale*, eu égard à cet élément. On fait venir ce mot d'*oculus*, parce que l'arc dont il s'agit ressemble, dit-on, à l'angle externe de l'œil : nous ne contestons pas.

> *Alfana* vient d'equus *sans doute*,
> Mais il faut avouer qu'aussi,
> Pour venir de là jusqu'ici,
> Il a bien changé sur la route.

Ce qui a paru plus curieux à rechercher que l'étymologie, ce qui a beaucoup occupé les archéologues, c'est l'origine de l'arc même, dans la supposition que sa découverte nous apprendrait au profit de quel peuple, de quelle civilisation étrangère on pourrait enlever à l'art, dont se glorifie le christianisme, l'honneur d'avoir inventé cette sublime et mystérieuse architecture, dont il s'est servi pour élever les admirables basiliques produites depuis le milieu du XIIe jusque vers le milieu du XVIe siècle. Nous ne savons quel avantage pourra résulter, pour notre pays, de cette belle découverte, mais enfin il est vrai qu'on a vu l'ogive apparaître tantôt isolée, tantôt par groupes, chez les Indiens, chez les Chinois, dans quelques coins de certains monuments du Bas-Empire, ici comme ouver-

ture (exceptionnelle, car nulle part elle n'appartient à un système complet), là en manière de décoration. On l'a rencontrée surtout chez les Arabes, et l'on a conclu de ces faits, avant même d'avoir bien examiné si ces monuments sarrasins n'étaient pas le fruit des croisades, que c'étaient les croisés qui avaient importé ce type oriental dans l'Occident. De là est venu que certains savants ont baptisé du nom d'architecture *sarracénique*, et d'autres, dans un langage plus vulgaire, du nom d'architecture *sarrasine*, celle que pratiquèrent les Pierre de Montereau, les Robert de Luzarches, et que nous admirons dans la sainte Chapelle de Paris, dans les cathédrales d'Amiens, de Coutances, de Chartres. Jamais plante exotique ne produisit de si beaux fruits sous un climat si différent du sien, et cette seule remarque, peut-être, aurait dû suffire pour renverser ce système. Nous croyons que cet arc a dû se rencontrer partout où la main d'un homme ou même celle d'un enfant a essayé de tracer, avec un compas ou avec un cordeau, un arc dans un angle. A ce compte, l'ogive n'appartient spécialement à aucune contrée, à aucun pays, à aucune époque. Les recherches qu'on a faites à ce sujet étaient donc parfaitement oiseuses.

L'emploi fortuit d'un arc d'une figure géométrique quelconque dans la construction d'une muraille, pour l'ouverture d'une baie de porte ou de fenêtre, dans la décoration d'une façade ou la découpure à jour d'une balustrade, ne constitue pas un système d'architecture; c'est un accident, un caprice, une fantaisie, rien de plus. Nous dirons même que quand on nous citerait un édifice entier percé de fenêtres couronnées d'un arc aigu, comme le palais de la Rizza, près de Naples, cela ne suffirait pas encore pour donner de l'importance à cette forme. Elle n'en prendra réellement que quand le génie d'un homme, d'un pays ou d'un siècle en aura fait un rudiment, un principe duquel découleront, auquel s'harmonieront toutes les autres formes, tous les autres principes de la construction architectonique. C'est ce qu'ont réalisé, les premiers de tous, les architectes français: par eux l'ogive est devenue, en effet, un type, le type de notre architecture chrétienne et nationale; c'est de la France que cette architecture a rayonné plus ou moins vers les autres contrées, et c'est parce que l'ogive a rempli ce rôle qu'elle a mérité, par la suite, de donner son nom au style qu'elle a enfanté; privilége entièrement nouveau dans l'histoire de l'art, car rien de semblable n'a eu lieu à l'égard des ordres anciens, qui ont reçu leur nom des pays dont ils sont originaires, et non de tel ou tel de leurs membres. — Il n'est pas difficile de faire comprendre le caractère de la révolution que l'architecture a subie par son assujettissement à la forme ogive. On verra, à l'article ORDRES, que la hauteur des colonnes était calculée, par les architectes de l'antiquité, dans une proportion presque absolue avec le diamètre de leur pied, ce qui ne leur permettait jamais de dépasser une certaine élévation; on a encore pu voir, dans l'article ENTRE-COLONNEMENT, que leur espacement était de même en rapport direct avec ce diamètre; et, dans l'article ENTABLEMENT, que l'architrave était le rigide régulateur, le joug inflexible qui semblait comprimer la tendance du fût à s'élancer dans l'espace comme l'arbre qui l'a enfanté.

La substitution de l'archivolte (plein cintre) à l'architrave avait déjà donné de l'air à l'architecture, aux dépens, il est vrai, de la régularité classique; elle avait permis d'ajouter en élévation à l'ordre toute la hauteur du rayon vertical de l'arc, mais déjà ces augmentations ne suffisaient plus, et il fallait, pour acquérir plus d'élévation encore, ou accroître l'aire des arcs, ce qui leur donnait trop d'ouverture aux dépens de la solidité, espaçait, amaigrissait trop les colonnes, dévorait quelquefois trop de place, et souvent s'accommodait mal avec le petit volume des matériaux employés à la construction, ou bien recourir aux arcs surhaussés, qui ont le défaut soit de n'être point homogènes dans leurs diverses parties, puisqu'ils se composent de courbes et de droites (*voy*. ARC, *fig*. 3), soit d'offrir une circonférence tronquée au-dessous du centre apparent de gravité des retombées (*ibid*., *fig*. 4), autre défaut dans lequel s'est complu l'architecture mauresque (*voy*. ARCHITECTURE, *fig*. 4). Il n'y avait qu'un seul moyen de vaincre la difficulté, l'emploi de l'arc ogive, susceptible de s'élever considérablement au-dessus de l'arc plein cintre sans agrandir l'ouverture de l'arcade, offrant des retombées parfaitement normales, puisqu'elles ne dépassent pas le diamètre horizontal de la courbe, et posant ainsi d'aplomb; doué, par l'effet du contre-buttement des deux courbes,

opposées, d'une force résistante fort supérieure à celle de l'archivolte, et qui la rend infiniment moins sujette à pousser au vide sous la pression du poids des parties supérieures; se prêtant d'ailleurs, précisément par sa forme, à l'emploi des matériaux de construction des plus modestes dimensions. L'exhaussement du couronnement de l'arcade, en lui donnant un plan plus allongé, plus svelte, favorisait et appelait même celui des colonnes; ce fut un heureux effort de l'art que cette dernière combinaison qui permit au constructeur de se ménager, en quelque sorte, deux arcades dans la même sans nuire à la solidité, l'une vide, l'autre enveloppant celle-ci par une suite de moulures successives en saillie l'une sur l'autre; on doit s'en réjouir autant pour l'effet extérieur que comme moyen de développement, permettant de surhausser d'autant l'étage supérieur sans paraître écraser l'inférieur sous une masse trop considérable. Cette combinaison ne put se faire qu'en renonçant à la règle de l'architecture ancienne, qui voulait que les piliers se présentassent carrément, et en lui substituant celle qui consiste à mettre la diagonale en avant. De cette manière, l'architecture put être élancée sans paraître maigre, solide sans paraître lourde; elle offrit des jeux de perspective de lumière et d'ombre inconnus de l'architecture antique. C'est ainsi que l'introduction, dans l'architecture, comme élément, d'une forme qui ne s'y était introduite jusque-là que comme accident suffit pour créer un art nouveau et enfanter des chefs-d'œuvre dont ceux de l'antiquité ne pouvaient offrir nulle idée.

L'arc ogive ou gothique est formé de deux sections du cercle, nécessairement moindres que le quart de la circonférence et se coupant réciproquement ou s'unissant dans une verticale équidistante de leurs centres réciproques. Au XIIe siècle et jusque vers le milieu du XIIIe, ces deux centres sont tellement rapprochés de celui de l'arc ogive, que ce dernier se distingue quelquefois à peine de l'arc plein cintre. Ils vont toujours s'éloignant jusqu'à ce qu'ils aient atteint chacun le pied de la courbe opposée, ce qui produit un arc dont les deux sous-tendantes, étant égales à la corde, déterminent un triangle équilatéral. C'est cet arc que nous offrent les belles constructions de la fin du XIIIe et du commencement du XIVe siècle, temps qu'on peut considérer comme l'époque classique de l'architecture gothique, considérée par l'archéologie spiritualiste comme un symbole de la sainte Trinité. De là, plus encore que de l'application de l'architecture gothique à la construction de nos plus belles églises, l'épithète d'art chrétien donnée à cette architecture. Au reste, cette condition de l'ogive se modifie assez promptement. Les centres des courbes latérales se rapprochent de nouveau, mais seulement jusqu'au tiers de la corde, qui se trouve ainsi divisée en trois parties, et donne naissance à l'arc dit *en tiers-point;* c'est lui qui brille surtout à la fin du XIVe siècle, jusqu'à l'introduction de l'arc brisé ou flamboyant.

On conçoit que, quel que soit le principe de l'ogive, tous les arcs d'un même édifice doivent être semblables entre eux, nonobstant les différences de grandeur; en cela consiste le cachet de l'unité, d'autant plus importante à observer que de cette similitude dépend celle des *pignons* ou *frontons* (*voy.* ces mots), lesquels doivent toujours être en rapport avec l'arc ogive, qu'ils couronnent ou qu'ils reçoivent. Cependant une difficulté grave se présentait pour satisfaire à cette obligation, lorsque des arcades se trouvaient forcément, et quelquefois notablement rétrécies, comme on le voit aux absides des églises, ou dans certains portails, tels que ceux de la sainte Chapelle haute et de la sainte Chapelle basse de Paris, sans que l'élévation pût cesser de correspondre à celle des arcades plus ouvertes. Dans ce cas, l'irrégularité puisa dans une autre irrégularité le moyen de se régulariser. La différence, si considérable qu'elle pût être, fut compensée par la conversion de l'arc de moindre dimension en arc surhaussé, c'est-à-dire dont les deux retombées sont prolongées par une verticale jusqu'à la rencontre du chapiteau de la colonne. Et, par la raison que le changement de système ne peut avoir lieu qu'au rond-point ou demi-octogone qui termine l'église, il s'ensuit que le spectateur, placé à l'entrée de la nef, trompé par l'effet de la perspective fuyante qui diminue progressivement à ses yeux les dimensions des arcades latérales, s'aperçoit à peine que celles du fond sont d'un diamètre considérablement réduit. Si même il se rend compte de la différence, elle ne sert, par une autre illusion, qu'à donner à l'abside l'apparence d'un éloignement supérieur à la distance réelle, qu'à ajouter au grandiose des proportions de l'édifice, but constant de

l'architecture gothique à laquelle on ne peut pas plus refuser aujourd'hui la connaissance des lois de l'optique et de la perspective que celle de la science de la construction. Ainsi, par un double artifice ignoré jusqu'à lui, l'art du XIII[e] siècle sut faire d'une difficulté vaincue un élément nouveau de beauté et d'harmonie. On évitait par ce moyen les formes lâches et inharmoniques que l'égalité persévérante des espacements produit dans certains édifices romans et dans quelques églises postérieures de second ordre.

L'arc ogive n'a pas servi à construire seulement des cathédrales et des châteaux; le XIII[e] siècle et les suivants donnèrent aussi sa forme aux arches des ponts. Pendant quatre cents ans l'arc plein cintre avait complétement disparu. Toutefois son vainqueur ne régna pas en paix durant cette période. La forme ogivale, à partir de la fin du XV[e] siècle, se déprima, s'ondula, se tourmenta en tous sens, et produisit ces formes bâtardes auxquelles on a donné les noms d'*arc aplati*, d'*arc Tudor*, d'*arc infléchi* ou à *contre-courbure*, d'*arc en accolade*, en *doucine*, *contourné*, *serpentaire*, accusant tous leur origine par l'angle plus ou moins aigu qui règne à leur sommet.

La renaissance ramène le plein-cintre, contre lequel l'ogive lutte obstinément pendant plus d'un quart de siècle encore, mais avec un désavantage qui devient de jour en jour plus marqué. Dès avant le milieu du XVI[e] siècle, il a, en France, totalement disparu des constructions nouvelles; du moins ne va-t-on plus le retrouver qu'en Bretagne, où l'architecture, après un long sommeil, se réveille à un siècle en arrière du calendrier artistique de l'époque, et enfante des monuments qui, au premier aspect, déconcertent la chronologie. L'ogive persiste pareillement dans le nord de l'Europe. Cependant les formules antiques viennent aussi la chasser de ce dernier asile. Mais alors l'Angleterre lui rend l'hospitalité, restaure ses vieux monuments gothiques et en construit de nouveaux. Le goût des études archéologiques réhabilite enfin, en France, la gloire des arts du moyen âge; l'ogive, proscrite encore au commencement du XIX[e] siècle et poursuivie comme un élément barbare, revient en honneur. A Paris, à Rouen, à Nantes, en cent lieux, on refait des églises à archivoltes brisées au sommet, à pignons aigus et à flèches élancées; des châteaux, des maisons en style ogival : on se croirait en plein XIV[e] siècle. Pierre de Montereau est presque sur le point de détrôner Vitruve, et de nouveaux vandales, fanatisés par ce revirement inattendu, sont tous prêts à faire subir aux chefs-d'œuvre de la renaissance et des générations suivantes les mutilations que les fanatiques de l'art grec et romain avaient prodiguées, depuis le XVI[e] siècle, à ceux de l'art gothique. Heureusement la fureur s'est apaisée; l'ogive et le plein-cintre, l'architrave même ont pris le parti de vivre en paix, comprenant qu'en fait d'art de goût et d'intelligence le plus sûr moyen pour établir sa supériorité est de produire et non de détruire. J. P. SCHMIT.

OGIVE, reine de France, fille d'Édouard I[er], roi d'Angleterre. Elle épousa Charles *le Simple*, dont elle eut, en 920, Louis *d'Outre-Mer*. Lorsque le roi eut été fait prisonnier par Héribert, comte de Vermandois, qui le retint captif pendant sept ans, elle se retira chez Adelstan, son frère, et s'y consacra tout entière à l'éducation de son fils, qui revint ensuite en France pour monter sur le trône de ses pères. Ogive était célèbre par son courage et sa beauté. Le président Hénault a fait d'elle un bel éloge.

OGLETHORPE (JACQUES-EDWARD), officier général anglais, fondateur de la colonie de la Géorgie, dans l'Amérique septentrionale, naquit à Londres en 1698. Il débuta, très-jeune, dans la carrière militaire, et servit d'abord sous les ordres du duc de Marlborough, puis sous le prince Eugène. Plus tard, il devint membre du parlement. C'est alors qu'il conçut la pensée de fonder une colonie dans l'Amérique du Nord. Il s'associa, à cet effet, avec plusieurs personnages opulents, et fut nommé l'un des vingt-trois directeurs de la compagnie nouvelle. Apportant le plus grand zèle au succès de l'entreprise, il s'embarqua vers la fin de 1732, et aborda sur la côte de la Caroline, au commencement de l'année suivante. Ses premiers soins furent de chercher un emplacement convenable pour y ériger une ville. Il visita ensuite l'intérieur des terres ainsi que le littoral, fixa les endroits propres à d'autres établissements, conclut des traités d'alliance avec les peuplades indigènes des environs, et enfin jeta les fondements de la colonie, à laquelle il donna le nom de Géorgie, en l'honneur de Georges II. En 1734 il revint en Angleterre, puis, deux ans après, retourna dans le nouveau monde, où il trouva

son établissement fort augmenté; il mit alors plus d'ardeur que jamais à l'étendre et à le faire prospérer. Grâce à sa vigilance et à son activité, la colonisation de ce pays fit des progrès rapides; mais ils l'eussent été plus encore sans doute, si Oglethorpe ne s'était vu contraint de regagner l'Angleterre en 1743, pour se disculper au sujet d'une entreprise mal combinée contre les Espagnols. Il fut honorablement acquitté. L'insurrection écossaise de 1745 ayant éclaté, il reçut le grade de général major, avec la mission de combattre les partisans du prétendant. Oglethorpe était plus habile organisateur que bon général, et on l'accusa de nouveau d'avoir manqué d'énergie dans la poursuite de rebelles. Mis en jugement et acquitté de nouveau, il ne s'occupa plus, à partir de cette époque, que d'entreprises industrielles, et en 1750 il contribua puissamment à l'organisation des pêcheries anglaises dans le nord. Des revers de fortune l'accablèrent dans sa vieillesse, et l'on assure qu'il fut obligé, pour vivre, d'exercer la médecine. Il mourut en 1785, doyen des généraux de l'armée anglaise. Pope et Thompson ont consacré de très-beaux vers à sa louange.

OGMIUS, dieu gaulois qu'on nommait aussi OGHAM et qui présidait aux arts libéraux, à l'éloquence et à la poésie. Les anciens lui donnaient le nom d'*Hercule gaulois*, quoique ses attributs fussent plutôt ceux d'*Hermès* que ceux d'Alcide. Quelques auteurs voient dans Ogmius le prototype de l'*Hercule Musagète* des Grecs; d'autres, comme don Martin, en font un héros déifié: c'est pour eux le conquérant qui mena en Italie, en Espagne et en Germanie les premières colonies gauloises. Voici la description d'Ogmius laissée par Lucien et qu'Alciat a reproduite dans ses *Emblèmes* (*Emblemat.*, 180): « C'était un vieillard vénérable, au front élevé et chauve, avec des yeux vifs et perçants, une taille haute et majestueuse. Il était hâlé et ridé comme un nautonier avancé en âge; sous ce rapport on l'eût pris plutôt pour Caron que pour Hercule. Il ne laissait pas d'être vêtu de la dépouille du lion, de tenir une massue dans sa main droite, et dans la gauche un arc et un carquois. Ce qu'il y avait de plus remarquable, c'est que ce dieu tenait attachées par l'oreille un nombre incalculable de personnes de tout âge et de toute condition. Les chaînes étaient d'or et d'ambre, mais si fines, si déliées, qu'il ne fallait presque rien pour les rompre... » ED. F.

OGNON. (*Voy.* OIGNON.)

OGRES (*hist.*).—Tout n'est pas véritable dans le *Petit-Poucet;* mais dans cette Iliade de Perrault, comme dans l'*Iliade* d'Homère, tout n'est pas mensonge. Avant de devenir des héros de légendes qui n'effrayent plus que les petits enfants, les ogres ont épouvanté l'Europe. C'étaient, pour le dire en deux mots, les soldats d'Attila, les Huns, que l'on nommait aussi *Oïgours*, *Hungari*, *Zingari*, *Hongres*. On désignait ainsi, par le nom d'une seule peuplade, les hordes fort diverses qui accompagnaient le roi barbare. On voyait, dans cette armée, des hommes vêtus de peaux de bêtes, d'autres qui étaient couverts de tatouages hideux; la famine les suivait et quelquefois marchait devant eux; alors ils dépeçaient chiens et chevaux, et se repaissaient de chairs sanglantes. Quelques-uns, dit-on, encore anthropophages, disputaient aux oiseaux de proie les cadavres de leurs ennemis. Après la défaite d'Attila, les débris de son armée s'éparpillèrent dans les Gaules, et quelques bandes réussirent à s'y cantonner, tandis que d'autres couraient les aventures. Telle est l'origine historique des ogres: la tradition bardique nous les représente comme des hommes d'un aspect effrayant et qui se nourrissaient de chair humaine; mais elle ajoute qu'ils étaient d'intelligence avec les nécromans, les sorcières, et doués eux-mêmes d'un pouvoir surnaturel, circonstance qu'on n'a pas encore expliquée. L'ogre du *Petit-Poucet* fait 7 lieues d'une enjambée. Dans *Roland furieux*, on voit un ogre qui combat contre deux chevaliers; on le taille en pièces, mais il ramasse ses membres, rajuste sa tête sur ses épaules et revient à la charge. Cela n'a pas le sens commun, et pourtant, ne vous déplaise, cela est vrai, mais par allégorie. Il y a apparence que ces bandes pillardes dont nous avons parlé, les ogres, s'affilièrent aux sorciers et aux Égyptiens qui exploitaient, d'une autre façon, la bourse du prochain; ils en firent leurs espions, et petit à petit apprirent leur métier. Ce qui justifie cette supposition, c'est que le nom de *Zingari*, qui, en mainte contrée, est encore celui de ces troupes nomades de sorciers et de larrons, a la même origine que le mot *ogre*. Cette redoutable association s'étendit bientôt, en effet, dans toute l'Europe. C'est ainsi que

les ogres, ennemis naturels des magiciens gaulois, furent introduits par les bardes dans leur épopée fantastique; les crimes qu'ils commettaient et ceux qu'on leur prêtait devinrent le sujet de contes et de chants populaires dont le fonds nous est resté. La rapidité de leurs courses fit imaginer *les bottes de sept lieues*. Le prodige, qui, dans l'*Arioste*, n'est qu'une amusante plaisanterie, s'explique de même. L'ogre qu'on voit dans *Roland* était l'expression traditionnelle et symbolique d'une troupe de malfaiteurs, qui se reconstituait lorsqu'on la croyait exterminée. Le moyen âge recueillit ces légendes, les fit entrer dans ses romans et dans ses tableaux; on vit les chevaliers d'Arthur, puis les paladins de Charlemagne se mettre à la poursuite des sorciers et des ogres. Mais nous ne pousserons pas plus loin cette étude; le lecteur qui voudra approfondir ces annales du monde gallo-franc devra consulter, non Mézeray ni ses pareils, mais les *Contes de fées* et les romans de la *Table ronde*. A. CALLET.

OGULNIUS (*hist. rom.*). — Deux tribuns du peuple portèrent ce nom, *Cneius* et *Quintus*. Ils parvinrent au tribunat l'an 301 avant J. C., et firent décréter sur le sacerdoce une loi qui de leur nom fut appelée *Ogulnia*. Cette loi avait pour but de démocratiser le sacerdoce; elle porta de quatre à neuf le nombre des pontifes et des augures, et prescrivit de choisir parmi les plébéiens les nouveaux membres des colléges sacerdotaux, ce qui occasionna de grandes querelles entre le peuple et les patriciens. Quatre ans après (297), Cneius et Quintus Ogulnius reçurent la dignité d'édiles curules. — Un troisième personnage de ce nom, QUINTUS OGULNIUS GALLUS, fut porté au consulat l'an 269 avant notre ère. C'est pendant son administration que l'on frappa, à Rome, la première monnaie d'argent.

OGYGÈS (*myth.*), fils de la Terre, ou plutôt de Neptune et d'Alitra. — Il naquit en Egypte ou en Phénicie, et passa, dit-on, en Grèce, où il devint roi de l'Attique et des Ectènes, premiers habitants de la Béotie. Il eut de Thébé, sa femme, fille de Jupiter et d'Iodamé, trois filles, Alalcomène, Aulis et Thelsinie, et, selon d'autres, deux fils, Cadmus et Eleusinus. On lui attribue la fondation d'Eleusis et de plusieurs autres villes. Son règne fut troublé par le fameux déluge qui porte son nom, et que certains écrivains attribuent au débordement d'un fleuve de l'Attique, pays où l'on ne trouve que de maigres rivières à sec une partie de l'année, et d'autres au débordement du lac Copaïs (Topoglia), dans la Béotie. Une tradition rapportée par saint Augustin, dans son livre *De la cité de Dieu*, dit que, à cette même époque, la planète Vénus changea de diamètre, de couleur, de figure et de cours; mais l'authenticité d'une pareille observation, à une époque si reculée, a paru plus que suspecte à de savants auteurs, bien que d'autres en aient fait la base de leurs calculs astronomiques pour découvrir l'époque exacte du déluge d'Ogygès, en supposant, toutefois, qu'il s'agissait non d'une étoile, mais d'une comète. Cette inondation eut lieu, selon Eusèbe (d'après Acusilaüs) et le père Petau, 1796 ans avant J. C.; Varron la place 1600 ans avant la première olympiade, ce qui la fait remonter à l'année 2376 avant J. C., date fort rapprochée de celle du déluge de Noé selon le texte hébreu (2349); d'autres la fixent à l'an 1832, on convient généralement qu'elle précéda de 250 ans celle de Deucalion. Mais, comme le dit Bannier, il n'y a rien de plus obscur que l'histoire d'Ogygès; il est même douteux qu'il ait vécu dans la Grèce, et saint Jérôme, dans sa version latine de la chronique d'Eusèbe, ne le fait point sortir de l'Egypte; peut-être même son existence n'est-elle qu'une pure allégorie. Homère et Hésiode, en effet, les plus anciens auteurs grecs, et qui ont consigné dans leurs écrits tant de traditions de toutes sortes, ne font point mention du déluge d'Ogygès, et Eusèbe (*Præpar. evang.*, 105) avance qu'Acusilaüs plaça le premier une inondation sous le règne d'Ogygès. Mais une chose bien remarquable, c'est qu'Ogygès était, chez les Grecs, le type de l'antiquité la plus reculée (Suidas, au mot *Ogygès*). AL. B.

OGYGIE (*géogr. anc.*), île où Homère fait régner la nymphe Calypso, fille d'Atlas. On a cru la retrouver dans un groupe d'îles situées au S. de Crotone, à l'E. du Brutium. Mais ces îles ont-elles jamais existé, à moins qu'on ne donne ce nom à quelques rochers stériles qui s'élèvent du sein des eaux? Plutarque, dans son traité d'une figure dans l'orbe de la lune, les place à cinq journées de navigation au N. de l'Angleterre, en face d'une grande baie du nord de l'Asie, vis-à-vis de la mer Caspienne. Bailly pense que le golfe dont il s'agit ne peut être que celui de l'Oby, qui répond parfaitement, en effet, à la des-

cription de Plutarque; c'est donc là que le savant astronome recherchait l'île Ogygie Rudbeck prétendait qu'elle n'était autre que la Suède. Mais est-il possible qu'Homère ait fait faire un pareil voyage à Ulysse, quoique son Odyssée ne soit sans doute basée que sur une fiction ?

OHIO, grande rivière de l'Amérique septentrionale dont les deux branches, désignées sous les noms d'Alleghany et Monongahela, naissent dans les monts Alleghanys et se réunissent à Pittsburgh, en Pensylvanie. En sortant de cet Etat, l'Ohio forme, au S. E. et au S., la limite de l'Etat auquel il donne son nom et sert ensuite de limite méridionale à l'Etat d'Indiana. A l'extrémité de ce dernier Etat, il confond ses eaux avec celles du Mississipi, et communique, par ce fleuve, avec le golfe du Mexique, en facilitant une navigation fluviatile à travers une grande partie de l'Amérique septentrionale. Compté depuis les sources de la Monongahela jusqu'au Mississipi, le cours de l'Ohio est d'environ 500 lieues, et depuis Pittsburgh de 365. Sa pente n'est pas rapide, excepté aux cataractes près de Louisville, dans le Kentucky; il se forme dans son lit des bancs de sable qu'on ne peut franchir que dans les crues, qui sont quelquefois très-considérables. Néanmoins l'Ohio se prête à la navigation presque toute l'année, et un nombre considérable de bateaux à vapeur et d'autres embarcations le parcourent en transportant voyageurs et marchandises au grand nombre de villes et villages des bords fertiles de cette rivière et de ses afflfluents; om compte parmi ces dernières quinze rivières navigables, dont les plus considérables sont le Tenessee ou le Cherokee, le Cumberland ou le Shawanee, et le Wabash. Par l'Alleghany et le French-Creek, l'Ohio communique avec le lac Erié. (*Voyez*, sur le cours de l'Ohio, l'atlas du *Voyage dans l'Amérique septentrionale,* par le général Collot, Paris, 1826, 2 vol.) On pêche dans ce fleuve des esturgeons, des poissons-chats et beaucoup d'autres poissons, en tout soixante-huit espèces, ainsi que de grandes moules dont les coquilles fournissent la nacre de perle. Plusieurs îles assez considérables, entre autres celle de Mill-Creek, se sont formées dans son cours.

L'Etat qu'arrose ce fleuve, et auquel il donne son nom, touche, du côté du N., au lac Erié et à l'Etat de Michigan, à l'E. aux Etats de Pensylvanie et de Virginie; à l'O., il est limité par l'Etat d'Indiana; au S. et au S. E., la rivière lui sert de limite et reçoit des rivières plus petites qui traversent une partie du pays. De ce nombre sont le Muskingum, issu d'un petit lac; le Scioto, navigable depuis son confluent jusqu'à la ville de Chilicothe, et sujet à de grands débordements; le Hockhocking, fortement encaissé par des berges. D'autres rivières, telles que le Miami du lac, le Sandusky et le Huron, se jettent dans le lac Erié. Le sol de l'Etat, bien arrosé par des rivières, traversé par des chaînes de collines, couvert en partie de forêts, est fertile et susceptible d'une belle culture, d'autant plus que le climat est doux et que l'hiver offre moins des grandes gelées que des fortes pluies. Aussi y a-t-on de beaux bois de construction, des sycomores, des platanes, des érables dont on tire du sucre, presque tous les arbres fruitiers de l'Europe, beaucoup de céréales, surtout du maïs et du froment, des légumes. du tabac et du coton; on fait même du vin et de l'eau-de-vie de pêches, et on récolte de la soie. Comme preuves de la douceur du climat, on cite le séjour des perroquets dans les contrées qui s'étendent jusqu'à une latitude de 39° et demi, celui de la tortue molle dans l'Ohio, et la croissance du catalpa sur les bords du Wabash. On y élève les bestiaux et les volailles d'Europe; il y a dans les forêts des ours et des daims. On pêche beaucoup d'espèces de poissons; quelques-unes sont d'une grosseur prodigieuse. Ainsi l'on cite des poissons-chats de 25 à 40 kilogrammes, des brochets de 7, des esturgeons de 20 kilogrammes; on trouve diverses espèces de tortues, de serpents et de lézards. On connaît déjà divers gîtes de minerais de fer; la pierre de taille et la pierre meulière sont assez communes, et sur les bords de l'Ohio se trouvent des bancs immenses de houille. Ailleurs on trouve du salpêtre et de l'alun; des sources d'eau salée coulent en quelques endroits.

Il y a un siècle, ce pays, dont l'étendue surpasse d'un tiers celle du Portugal, était encore désert; des tribus de sauvages, Wyandots, Shawanèses, Delawares, Senecas et Ottowas, le parcouraient seulement ou se tenaient en quelque sorte blotties aux endroits qui leur offraient le plus de ressources. Quelques années avant la fin du dernier siècle, on y comptait 4,000 Européens; mais, dans le siècle actuel, il est devenu le but de l'émigration des Américains des autres Etats

et des Européens. Le bon marché de ces terres fertiles, qui se vendaient alors 2 à 5 dollars par acre, attira une foule de colons; les bords de l'Ohio se couvrirent de villes et de villages, et les autres parties de ce pays furent successivement défrichées et peuplées. Peu de pays offrent un accroissement plus rapide de la population. En 1802, on y comptait au delà de 50,000 âmes; en 1808, plus de 230,000; en 1830, près de 1 million; actuellement ce dernier nombre est plus que doublé.

Dès l'année 1802, ce pays fut rangé, par la confédération américaine, au nombre des Etats confédérés, et se donna une constitution qui passe pour une des meilleures de la confédération. D'après cet acte, l'Etat de l'Ohio a un gouverneur et un pouvoir législatif composé du sénat et de la chambre des représentants, dont la dernière consiste en soixante-douze membres, et la seconde en trente-six membres au plus. Tout habitant domicilié depuis un an et payant impôt est électeur. Pour être éligible comme représentant, il faut avoir été domicilié depuis deux ans et être âgé de vingt-cinq ans au moins. L'éligibilité pour un siége au sénat exige un domicile de deux ans et l'âge de trente ans. Les sénateurs sont élus pour deux ans et les représentants pour un an. Le gouverneur, élu pour deux ans, mais pouvant être réélu deux fois en huit ans, doit être citoyen des Etats-Unis, avoir résidé dans l'Etat depuis quatre ans et être âgé de trente ans au moins; il commande la milice du pays. L'Etat est divisé en *countys* ou comtés sous-divisés en districts. Dans ceux-ci, trois commissaires élus pour un an recueillent les taxes pour l'entretien des pauvres et pour les travaux publics, surveillent la nomination des jurés, etc.; chaque county a également trois commissaires nommés pour trois ans et chargés des affaires administratives. Dans chaque ville, les délégués élus dans les divers quartiers choisissent le maire, le greffier et le trésorier du conseil municipal. Trois juges élus pour sept ans composent la cour suprême, tiennent une fois par an des assises dans les comtés, et veillent à la sûreté publique. Chaque comté a une cour des plaids communs composée de trois conseillers et d'un président, qui sont élus, comme les membres de la cour suprême, par l'assemblée législative. Chaque comté nomme pour deux ans son shérif et un comptable; chaque canton élit pour trois ans son juge de paix. Les cultes et la presse sont libres; l'esclavage n'est pas toléré, cependant les hommes de couleur sont privés des droits politiques des blancs. Pour les frais de l'enseignement public, le gouvernement a assigné la trente-sixième partie du sol de l'Etat; il y a une université à Athens, sur la rivière d'Hockhocking, une autre à Oxford, non loin du grand Miami, et une troisième moins prospère à Cincinnati. Sous le rapport religieux, la population de l'Ohio consiste en réformés, catholiques, méthodistes, presbytériens, quakers, seceders, baptistes, et sectaires dits *des nouvelles lumières*. La vingt-neuvième partie du sol de chaque canton a été réservée pour fournir aux frais des cultes.

Le chef-lieu de l'Etat est la petite ville de Columbus, sur la rive gauche du Scioto, dans le comté de Franklin : elle est bien bâtie et renferme un grand édifice, siége du gouvernement; mais la population n'excède guère 3,000 âmes. Sous le rapport de l'importance et de la grandeur, la principale ville de l'Etat est celle de Cincinnati, sur la rive droite de l'Ohio, et au débouché du canal qui unit ce fleuve au Miami; c'est une ville industrieuse et commerçante, de 40,000 habit. On y voit des ateliers pour la construction des machines à vapeur, des chantiers de construction, des manufactures de draperie, des filatures de coton, des fonderies de métaux, des raffineries de sucre, des fabriques de savon, de produits chimiques et de papier, des brasseries, et autres établissements d'industrie, parmi lesquels il faut citer un beau moulin mû par la vapeur. Cincinnati possède un musée, une école de médecine, un évêché catholique. Parmi les autres villes de l'Etat de l'Ohio, les principales sont Chilicothe, avec plus de 6,000 âmes, bâtie régulièrement sur le Scioto et ayant des filatures de coton, des papeteries, des moulins à scier, à foulon, etc.; Zanesville, auprès des cascades du Muskingum; Steubenville; Cleveland, sur le lac Erié; Portsmouth, sur l'Ohio; Marietta et Canton, où les catholiques ont une belle église.

Les tribus indiennes, ayant vendu depuis fort longtemps à la confédération américaine les terres qu'elles occupaient dans l'intérieur, se sont retirées dans la partie du nord-ouest. Dans plusieurs endroits de l'Etat, particulièrement auprès de Chilicothe et de Marietta, on voit des restes de grandes fortifi-

cations en terre, d'ouvrages en pierre, et des tombelles que les indigènes ont élevées dans un temps probablement très-ancien. D—G.

OHMACHT (LANDOLIN), sculpteur allemand né, en 1760, à Duningen, dans le Wurtemberg. Son père, pauvre paysan, le destinait au métier de menuisier; Ohmacht fit même son apprentissage, mais, étant entré dans l'atelier d'un sculpteur à Frankenthal, il y fit des progrès rapides, se fixa à Manheim, puis à Bâle, où il exécutait, pour vivre, des portraits en médaillons d'albâtre. Il voyagea ensuite en Italie pour se perfectionner, et revint en Allemagne, où il entreprit divers grands travaux. En 1801 il se fixa à Strasbourg, exécuta le bas-relief du monument érigé dans cette ville au général Desaix; un groupe de quatre figures représentant *le jugement de Pâris*, qui fait maintenant un des ornements du jardin royal de Munich; *le buste* colossal *de Holbein* et celui *d'Erwin de Steinbach*, qui se trouvent également à Munich; un *Neptune assis sur un rocher colossal; un Faune;* et, pour l'église luthérienne de Saint-Thomas, à Strasbourg, *les monuments*, en haut relief, des professeurs *Oberlin et Koch; une Vénus* en marbre, qu'il regardait comme son chef-d'œuvre; un *groupe représentant le Christ entre la Charité et la Foi* pour une église de Carlsruhe; une *Psyché* et une *Hébé* en marbre. Ohmacht mourut à Strasbourg, le 31 mars 1834.

OIDIE, *oidium* (*bot.*). — Genre de la famille des champignons-hyphomycètes, formé par M. Link et composé de petites espèces dont la plupart croissent sur les plantes mortes. Ce sont de très petits végétaux composés uniquement de sortes de filaments cloisonnés et renflés en chapelet, simples ou un peu rameux, dont les articles, à peu près globuleux et transparents, finissent par se désagréger pour laisser sortir leurs corpuscules reproducteurs. Ces très-petits champignons ont fort peu d'intérêt; mais nous en parlons ici à cause de l'un d'eux, l'OIDIE ORANGÉ, *oidium aurantiacum*, qui, il y a plusieurs années, se développa à Paris en très-grande abondance dans le pain de munition destiné aux troupes de la garnison, de manière à le durcir et à en faire une matière entièrement impropre à l'alimentation. Les pertes causées par cette invasion cryptogamique furent assez importantes pour éveiller l'attention de l'Académie des sciences, qui nomma dans son sein une commission chargée de rechercher la cause de cette singulière altération. Cette sorte d'épidémie cryptogamique ne s'est plus, à notre connaissance du moins, renouvelée sur une grande échelle.

OIE (*ornith.*), ordre des *palmipèdes*, famille des *lamellirostres*. — Les oies ont été rangées par Linné dans son genre canard, avec lequel elles ont, d'ailleurs, les plus grandes analogies; mais, depuis lors, l'examen attentif de certains caractères pris surtout dans le port général et dans les habitudes de ces oiseaux a déterminé les naturalistes à en faire un genre particulier. Les caractères physiques qui séparent les oies des canards sont peu tranchés et tirés principalement de la forme du bec. Chez les cygnes, cet organe est aussi large en avant qu'en arrière, plus haut que large à sa base et percé, vers le milieu, par les narines; le cou est très-long. Chez les canards, le bec est un peu plus large à l'extrémité qu'à la base, où il est moins haut que large; les narines sont rapprochées de la tête, le cou est court. Chez les oies, le bec, plus court qeu la tête, est plus étroit à l'extrémité qu'à la base, et aussi plus large que haut; le cou est de moyenne hauteur. Ces caractères justifieraient peu, comme on le voit, une division qui range ces divers oiseaux dans différents genres, s'il ne venait s'en ajouter d'autres tirés de leurs habitudes. Ainsi les oies qui sont plus élevées sur leurs jambes ne nagent que peu et ne plongent pas; leurs jambes sont placées à l'équilibre du corps, tandis que chez les canards proprement dits et les cygnes elles se trouvent retirées vers l'abdomen.

Cuvier sépare les oies en deux sections: les *oies proprement dites* et les *bernaches*, dont le bec, plus court et plus menu, ne laisse pas apercevoir en dehors les extrémités des lamelles. Vieillot en a également fait deux sections, mais différemment composées; l'une comprenant les espèces dont les doigts sont entièrement palmés, et l'autre celles chez lesquelles il n'existe qu'une demi-palmure. La première se subdivise encore selon l'existence ou l'absence des éperons aux ailes. — Les oies vivent, en général, dans les prairies et les marais, où elles se nourrissent de plantes aquatiques et de graines; elles sont polygames et nichent à terre. La mue a lieu deux fois l'année chez la plupart des espèces, en juin et en novembre. Le plumage ne change de cou-

leur que chez les mâles, qui, à cette dernière époque, se revêtent de leurs habits de noces, qu'ils conservent jusqu'après l'instant de la propagation de l'espèce. — Le vol de l'oie sauvage ne s'annonce par aucun bruit. L'ordre dans lequel les troupes voyagent suppose des combinaisons ingénieuses et une intelligence assez développée ; c'est l'arrangement le plus convenable pour que chaque oiseau garde son rang, et la disposition la mieux combinée pour que la troupe entière fende l'air avec le moins de fatigue possible. L'ordre est sur deux lignes obliques formant un angle aigu, ou sur une seule ligne quand la réunion est peu nombreuse.—On a remarqué des points de partage où les grandes troupes de ces oiseaux s divisent pour se rendre dans les différentes contrées : tels sont le mont Taurus, relativement à l'Asie Mineure; mont Stella, d'où, vers l'arrière-saison, elles partent pour se rendre en Europe. Ces bandes secondaires se subdivisent de nouveau pour en former d'autres de quatre à cinq cents. — Les oies sauvages se rendent tous les soirs, après le coucher du soleil, sur les étangs et les rivières, où elles passent la nuit plus en sûreté qu'à terre, habitude tout à fait en opposition avec celle des canards, qui, pendant le même temps, vont paître dans les champs et ne reviennent à l'eau que durant le jour. — C'est seulement pendant les hivers peu rudes que les oies restent assez longtemps dans les pays tempérés ; aussitôt que les rivières se glacent, elles s'avançent vers le midi, d'où elles reviennent à la fin de mars pour retourner vers le nord, au Spitzberg, au Groenland, sur les bords de la mer Glaciale, à la baie d'Hudson.

Les oies ont la vue excellente et l'ouïe taès-fine; leur extrême vigilance fait qu'elles ne sont jamais prises en défaut. Pendant que la troupe mange ou se repose, il y en a toujours quelques-unes qui, le cou tendu et la tête en l'air, font sentinelle, prêtes à donner le signal du danger. Ces preuves d'intelligence jointes à ce que nous avons dit au sujet du vol, les preuves d'attachement que plusieurs de ces oiseaux apprivoisés ont données en diverses occasions repoussent l'opinion générale touchant leur bêtise devenue proverbiale. Il faut cependant convenir que tout leur extérieur semble dénoter la stupidité.—Les espèces du genre oie sont fort nombreuses ; on en a décrit une trentaine. Nous pensons que ce nombre aurait besoin d'être restreint. Nous nous bornerons à citer les suivantes :

L'OIE ORDINAIRE OU CENDRÉE, *anser cinereus*, Meyer ; *anas anser*, Lin. — Cette espèce, type de nos oies domestiques, a 2 pieds 8 à 10 pouces de longueur. Elle a pris toutes sortes de couleurs dans nos basses-cours; mais, dans l'état sauvage, elle est, sur la tête et sur le cou, d'un cendré clair qui se rembrunit sur le dos et les ailes; les pennes primaires, blanches sur leurs tiges, sont terminées de noir. La poitrine et le ventre sont d'un cendré blanchâtre ; les parties inférieures et le croupion, d'un blanc pur. Les ailes, pliées, n'atteignent pas l'extrémité de la queue. Le bec, fort et gros, est d'un jaune orangé, ainsi que la membrane des yeux; son onglet est blanchâtre; l'iris, d'un brun foncé; les pieds sont jaunâtres. — Cette espèce habite les mers, les plages et les marais des contrées orientales; elle s'avance rarement dans le nord au delà du 53° degré. On en voit quelques-unes en France et en Hollande pendant les passages ; elle est beaucoup plus nombreuse en Allemagne. Elle pond, sur des éminences formées de joncs coupés et d'herbes sèches, huit à douze œufs d'un vert sale, dont l'incubation dure vingt-huit jours. Les jeunes, enlevés avant d'avoir leurs grosses plumes, se privent facilement.

Quoique l'on puisse tirer parti de plusieurs autres espèces, l'oie commune ou domestique mérite seule une attention particulière sous le rapport de l'économie rurale. Il est remarquable qu'elle n'ait pas, comme les autres oiseaux domestiques, subi, dans nos basses-cours, de nombreuses modifications; à peine remarque-t-on quelques variétés dans les teintes; les formes et la taille sont toujours à peu près les mêmes Il est vrai que sa domesticité est moins complète que celle de la poule. C'est vers le mois de mars qu'elle commence ordinairement la ponte, qui n'a guère lieu que tous les deux jours, et dont le produit ne s'élèverait pas au delà de huit à douze œufs, si on les lui laissait, en lui permettant de se livrer à l'incubation aussitôt que l'instinct lui en viendrait ; mais on arrive à lui en faire pondre trente à quarante en les lui enlevant à mesure pour les confier à la couvaison des poules ordinaires ou des poules d'Inde. Il suffit de lui faire déposer son pre-

mier œuf dans l'endroit qu'on lui a preparé à cet effet, pour qu'elle y fasse tous les autres. — L'incubation dure un mois. Lorsqu'il fait chaud, on peut laisser sortir les oisons peu de jours après leur naissance ; il ne faut pas qu'ils soient exposés à la trop grande ardeur du soleil, qui leur serait aussi préjudiciable que le brouillard, la pluie et le froid. Leur nourriture se prépare avec de l'orge grossièrement moulue et du son détrempés, et mieux, cuits dans le lait, et auxquels on peut ajouter des feuilles de laitue, de mélilot, etc., finement hachées. A deux mois, les jeunes peuvent aller aux champs, pourvu qu'on leur fasse éviter la ciguë et la jusquiame, qui sont pour eux des poisons énergiques.

Pendant longtemps on s'est beaucoup livré à l'élève des oies, qui donnaient autrefois un meilleur produit que de nos jours. Cette industrie a perdu de son importance depuis l'introduction du dindon en Europe; cependant elle est encore loin d'être abandonnée. Les principaux pays de production sont, pour la France, le Languedoc, l'Alsace, les Vosges, une partie de la Franche-Comté, la Guienne, le Nivernais, la Normandie, la Bretagne; et à l'étranger, l'Allemagne, la Hollande, la Pologne. On cite l'île de Kilda, la plus occidentale des Hébrides, qui en fait un commerce assez étendu. La manière dont les habitants renouvellent leur basse-cour est assez singulière. Les oies sauvages, chassées avec acharnement, ont abandonné les endroits habités pour se réfugier dans les rochers escarpés qui bordent l'île, et font leurs nids au milieu d'endroits qui paraissent inabordables et dans lesquels pourtant les chasseurs vont chercher les œufs et les petits. Pour cette chasse il faut être deux et se munir de cordes faites avec des lanières d'un cuir solide. Lorsque les deux associés ont gravi les rochers, ils s'attachent solidement chacun à l'une des extrémités de leur corde, et, tandis que l'un se couche dans un endroit qui lui présente un point d'appui suffisant, l'autre se laisse glisser dans l'abîme jusqu'au point où il a reconnu l'existence de la proie qu'il cherche. Lorsqu'il a fait sa provision, celui qui est resté en haut le fait remonter en se roulant sur la corde, qui forme ainsi des circulaires autour de son corps.

Dans les fermes où l'on élève des oies, un petit nombre de mâles que l'on nomme *jars* suffit pour une quantité de femelles sextuple. Parmi les principales variétés, il faut rechercher, comme la meilleure, celle du Languedoc, qui prend admirablement la graisse et parvient à une grande taille. Les oies blanches sont encore préférables comme donnant un duvet supérieur et une chair plus délicate. — Les oies, dans les circonstances ordinaires, ne réclament pas beaucoup de soin : durant le jour, on les conduit dans les champs, dans les pâturages, sur les bords des étangs; le soir, on les fait rentrer à la ferme. Quand on veut les engraisser, il faut s'en occuper davantage. En général, cette opération, qui dure un mois, commence vers le mois de novembre. On a abandonné certains moyens cruels qu'on employait encore naguère. On se contente d'enfermer les oies dans un endroit obscur, tranquille et peu spacieux, et on les gave plusieurs fois par jour avec une pâte faite de farine de maïs et de lait. Au bout de peu de temps, elles acquièrent un volume considérable : le foie, surtout, subit une modification remarquable ; c'est une véritable hypertrophie qui lui fait atteindre souvent le poids de 1 livre et demie.

Il n'est pas d'oiseaux domestiques qui fournissent autant de produits que l'oie. On lui doit une *chair* nourrissante, quoiqu'un peu lourde ; de la *graisse* excellente et en grande abondance ; des *foies gras*, mets très-recherché des gourmets ; un *duvet* précieux, le plus estimé après celui de l'eider; enfin des *plumes* à écrire (*voy.* DUVET, PLUME). — On conserve la chair des oies tuées, soit en les fumant et boucanant comme les jambons, soit en les faisant rôtir, pour les immerger ensuite dans de la graisse. C'est par ce dernier procédé qu'en Languedoc on prépare des conserves de cuisses d'oie. — Le duvet s'arrache pendant la vie de l'animal ou immédiatement après la mort. Dans le premier cas, il s'enlève trois fois par an ; à la fin de mai, à la mi-juillet et à la mi-septembre. Le cou et le dessous du ventre sont les parties que l'on dépouille. Le meilleur est celui des sujets maigres, qui en fournissent aussi davantage. L'opération ne doit être pratiquée que lorsque le duvet commence à se détacher de lui-même. Les animaux n'en souffrent pas, si on les empêche, pendant quelques jours, d'aller à l'eau. Les jeunes ne doivent pas la subir avant trois ou quatre mois. Les oies mortes doivent être plumées pendant qu'elles sont encore chaudes, sans

quoi le produit se pelotonnerait et serait de mauvaise conservation. Dans tous les cas, les plumes emportent avec elles une graisse qui les ferait gâter ou leur donnerait pour le moins une odeur désagréable, si on n'avait soin de les passer dans un four dont vient d'être retiré le pain, et de les conserver ensuite dans un endroit sec et aéré. — Les plumes à écrire doivent être arrachées avant la mue et au nombre de quatre ou cinq par aile chaque fois.

L'OIE SAUVAGE ou des MOISSONS, *anser segetum*, Meyer, *anas segetum*, Gmel. et Lath., n'est pas, ainsi qu'on le suppose communément, la souche de l'espèce domestique. On lui assigne, pour caractères distinctifs, des ailes qui, étant pliées, dépassent l'extrémité de la queue, un bec long et déprimé, coloré de noir et d'orangé. Sa longueur est de 2 pieds 6 pouces. Elle a le dessus du corps d'un cendré plus ou moins foncé, le croupion d'un brun noirâtre, les grandes couvertures et les pennes moyennes des ailes terminées de blanc, le cou et la poitrine d'un cendré clair, le ventre et le dessous de la queue blancs. Mais ses mœurs caractérisent cette espèce encore plus que l'apparence extérieure. Invinciblement vagabonde, elle ne s'est pas soumise à l'esclavage supporté si patiemment par la précédente. Elle n'habite point l'Orient de l'Europe, mais les régions boréales, d'où elle émigre régulièrement chaque automne, pour se diriger vers le midi. On en voit un assez grand nombre dans son double passage en Hollande, en Angleterre, en France, en Allemagne, mais surtout aux îles Hébrides. Son nom spécifique lui a été donné à cause des dégâts qu'elle fait dans les moissons.

Nous nous bornerons à citer, parmi les autres espèces de ce sous-genre, l'OIE ANTARCTIQUE, *anas antarctica*, Lath., Gmel., entièrement blanche, à l'exception de la tête et de la partie supérieure du cou, qui sont noirâtres et veloutées, et du bec, qui est rouge. Sa longueur est de 3 pieds environ. Elle habite la partie la plus méridionale de l'Amérique. — L'OIE DE BERING, *A. Beringii*, Lath., à plumage blanc, à l'exception des ailes, qui sont noires, et de la partie supérieure du cou, qui est bleuâtre; tache verdâtre près des oreilles, et caroncule jaune sur la base du bec. Elle habite le Kamtschatka. — L'OIE D'ÉGYPTE, *A. ægyptiacus*, Lath., dont les parties inférieures sont d'un cendré roussâtre varié de zigzags bruns; aréole des yeux, devant du cou et quelques rémiges d'un marron clair; partie inférieure blanche, ainsi que les petites et les moyennes rectrices; les grandes sont d'un vert chatoyant; extrémités des rémiges et rectrices noires; bec et pieds rougeâtres : 1 pied 10 pouces de longueur seulement. — L'OIE HYPERBORÉE, *A. hyperborea*, Gmel. Tout le plumage blanc, à l'exception du front, qui est jaunâtre et très-élevé, et de la moitié inférieure des rémiges, qui est noire; mandibule supérieure rouge, l'inférieure blanchâtre; onglets bleus; partie latérale du bec coupée par des sillons longitudinaux et des dentelures; auréole des yeux rouge; pieds d'un rouge de sang. Sa longueur est de 2 pieds 6 pouces. Elle habite le nord de l'Europe. L. G.

OIGNON (*horticult.*). — Cette appellation s'emploie dans le monde pour désigner d'une manière générale, la racine bulbeuse des plantes de la famille des liliacées, et, par extension, les plantes elles-mêmes; mais son acception la plus particulière s'applique à un légume de la même famille (*alum cepa*), et de la section des *alliacées*, mot auquel nous renvoyons pour les caractères et la description botaniques, ne devant l'envisager ici que sous le rapport horticole et comme complément du premier article. — L'oignon demande une exposition chaude et une terre très-substantielle, amendée de deux ans; l'amendement d'une seule année ne pourra suffire que si l'on emploie un terreau bien consommé. Le temps des semis variera suivant le climat et la température; dans nos contrées, c'est vers le mois de mars qu'il faut l'effectuer; il se fait à la volée et sur des planches. Il est utile de rouler ensuite, pour recouvrir la graine et faciliter la germination. La plante veut être fréquemment arrosée, surtout dans sa jeunesse; elle aime encore à être un peu abritée, ce qui fait semer simultanément, dans le même terrain, des plantes d'une végétation plus rapide, telles que la laitue, la scarole, etc., qui lui feront place ensuite, lorsqu'elle aura besoin d'un plus grand espace pour son entier développement. Les jardiniers sont dans l'usage d'abattre légèrement les feuilles lorsque l'oignon est bien formé; mais cet usage ne paraît d'aucune utilité. L'oignon se récolte lorsqu'il est bien sec, sans quoi il serait sujet à pourrir; il faut, en outre, le faire sécher au soleil. Quelques jardiniers sèment l'oignon sur couche, pour le repiquer ensuite.

Cette mesure, qui n'est pas généralement usitée, offre de grands avantages dans les pays septentrionaux où les semis manquent fréquemment. Les grains confiés à ces lits de vieux fumier lèvent toujours, et, si l'on repique la plante de bonne heure, elle devient aussi belle que celle des semis faits sur place. La récolte est donc ainsi toujours assurée, puisque la difficulté de l'élève de ce légume est la germination des grains.

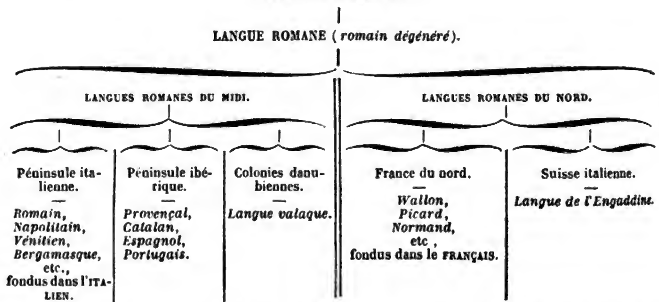
L'oignon est un des légumes les plus anciennement cultivés en France; il est connu de tout le monde et se rencontre partout. On en connaît des variétés nombreuses : celles dites *oignons rouge foncé*, *rouge pâle* et *jaune* sont les plus communes et donnent lieu à un grand commerce, mais uniquement intérieur; les oignons appelés *gros blanc* et *blanc hâtif* se cultivent comme primeur et ne se vendent guère que dans les localités de production. Il serait à désirer que l'on répandît davantage les variétés dites *oignon-poire* et *oignon jaune*, d'une réussite facile, donnant d'abondants produits, d'excellente garde et supportant fort bien le transport. L'*oignon d'Egypte* donne, dans le Midi, d'énormes produits ; l'*oignon-patate* offrirait également beaucoup d'avantage. — On prépare avec l'oignon *petit-blanc* des conserves dans le vinaigre. On fait encore sécher l'oignon, coupé en tranches de 3 à 4 lignes d'épaisseur, en le soumettant à une chaleur assez forte pour lui faire prendre une couleur noire; c'est cette espèce de conserve qui s'emploie, en cuisine, sous le nom d'*oignon brûlé*. — L'oignon a fourni à l'analyse chimique une huile blanche, âcre, volatile et odorante, du soufre uni à cette huile qu'il rend fétide, une grande quantité de sucre incristallisable et de mucilage analogue à la gomme arabique, une matière végéto-animale coagulable par la chaleur et analogue au gluten, de l'acide phosphorique en partie libre et en partie combiné avec de la chaux, de l'acide acétique, une petite quantité de nitrate calcaire, enfin une matière fibreuse très-tendre. — On donne encore vulgairement le nom d'*oignon* à différentes plantes : ainsi l'*oignon-de-loup* est une variété de courge ; l'*oignon marin*, le bulbe de l'oseille maritime ; l'*oignon musqué*, le muscari odorant ; l'*oignon sauvage*, le muscari à toupet. L.

OIGNON (*médec.*). — C'est le nom que l'on donne à des tumeurs inflammatoires, douloureuses et rouges, du volume et de la forme d'un *oignon*, qui se développent aux articulations des os du pied, et le plus généralement à celles des os du métatarse. Ces tumeurs sont le résultat de la gêne occasionnée par des souliers trop étroits ou par le frottement incommode de chaussures dures, qu'augmente encore parfois une conformation vicieuse des orteils. La peau, continuellement irritée, s'enflamme, et, par la continuité de son irritation, finit presque toujours par altérer les parties sous-jacentes et l'os lui-même. C'est le gonflement de ce dernier organe qui distingue l'oignon des cors, des durillons, des porreaux, etc., qui ne consistent que dans l'altération organique de la peau. Les douleurs qui résultent de cette incommodité sont parfois si violentes, qu'elles empêchent complétement la marche et privent même les sujets du sommeil, pour peu qu'ils aient un peu fatigué la partie atteinte. — Le traitement de l'oignon consiste uniquement à garder le repos, à mettre le pied à l'aise et à le recouvrir de cataplasmes ou de lotions émollientes. Si l'os est peu gonflé et sans altération profonde, la tumeur sera ramenée à un état satisfaisant ; s'il en était autrement, il ne faudrait espérer de ces mêmes moyens qu'une simple amélioration, et c'est dans ce cas que nous nous sommes bien trouvé, surtout chez les sujets lymphatiques, de l'emploi des frictions iodurées ou mercurielles, après avoir fait disparaître les signes d'inflammation aiguë. Il résulte de la nature même de la tumeur qui constitue l'oignon que l'on ne saurait trop énergiquement proscrire toutes les pommades ou onguents irritants que la routine préconise obstinément.

OIL, OC (LANGUES D'). — On appelle *langue d'oil* et *langue d'oc* les deux dialectes qui, formés des débris du latin vers le milieu du IXe siècle, régnèrent l'un sur la partie méridionale, l'autre sur la partie septentrionale de la France entre les années 840 et 1095. Avant leur naissance, l'Europe latine parlait une langue romaine corrompue, le *roman* rustique, idiome inculte et dégénéré, dont les monuments sont rares, et qui devint la souche première non-seulement de la *langue d'oil* (ou wallonne) et de la *langue d'oc* (ou provençale), mais du *catalan*, de l'*espagnol*, de l'*italien* (avec tous ses dialectes), du *valaque* (qui se parle encore dans les régions danubiennes), et du *ladin* usité dans certaines parties du pays des

Grisons. Une bonne histoire, non pas de la langue d'oc ou de la langue d'oil, mais des langues romanes et *néo-latines*, dans leurs diverses flexions et dans leurs altérations variées, manque à la philologie. Il n'est ni logique ni conforme aux observations et aux faits de rapprocher le provençal du français du Nord, pour les comparer l'un à l'autre. Le provençal se détache absolument des dialectes picard et parisien, et appartient à la famille des langues catalane et espagnole. Voici comment ces diverses branches que l'on a toujours étudiées isolément, mais que l'on a négligé de comparer et de grouper selon leurs affinités spéciales, se placent dans l'arbre généalogique des langues néo-latines :

LANGUE ROMAINE.



On voit que l'erreur du savant M. Raynouard a consisté à nier absolument l'existence d'une langue romane antérieure à la naissance du roman provençal ou de la langue d'oc. On voit aussi que les faits relatifs à la langue d'oc ne sont à leur place que dans l'article de la langue provençale, comme ceux qui concernent la langue d'oil doivent se trouver dans celui qui traite spécialement de la langue française et de son histoire.

OILÉE (*myth.*), roi de Locres, fils de Léodacas et d'Agrianome. Il épousa Eriope, dont il eut Ajax, prit part aux travaux d'Hercule, et fut dangereusement blessé en chassant les oiseaux du lac de Styraphale. Hygin le met au nombre des Argonautes. Ses descendants, et particulièrement Ajax, sont nommés *oïlides*.

OILLE. — Ce mot, dérivé du latin *olla*, marmite, désigne un de ces potages composés d'un grand nombre d'ingrédients si longtemps en faveur chez nous au moyen âge, et qui sont encore le mets national des Espagnols. L'*olla podrida*, dont notre mot *pot-pourri*, pris dans son sens primitif, traduit si bien le nom, est l'*oille* la plus recherchée de ce peuple. Il y entre du mouton, du bœuf, du lard, des poules, des perdrix, des saucisses, du boudin, des légumes, des épices, enfin de tout, comme dit Sancho, « pourvu que ce soit chose à manger. » (D. QUICH., 2ᵉ partie, chap. XLIX.) On laisse ce salmigondis cuire si longtemps, que les viandes qui le composent se détachent, se mêlent, se confondent comme des fruits trop mûrs, d'où le mot *podrida*. Les Espagnols, si nombreux à Paris du temps de Louis XIII, y remirent ce mets à la mode sous le nom d'*oille* ou d'*olle*, comme dit le vieux traducteur de Cervantes. Madame de Sévigné le vante comme un plat fort recherché. Toutefois les livres culinaires du temps nous apprennent qu'on se gardait bien, à Paris, de le compliquer d'autant d'ingrédients qu'en Espagne.

ED. F.

OINT. — On donna ce nom à une secte de calvinistes anglais qui s'éleva vers 1570 à Barnstead, dans le comté de Surrey. Leur chef se nommait Writ. Renchérissant sur les erreurs des calvinistes, il prétendait que le Nouveau Testament était moins le récit de faits accomplis que la prédiction de ce qui devait arriver ; qu'ainsi le Christ viendrait encore habiter visiblement la terre avant le jugement dernier, pour remplir toutes les promesses divines. Writ prétendait aussi que quiconque suivait sa parole était absous de

tout péché, et que nulle faute n'était plus possible après le pardon accordé. Cette secte dura peu, et finit par se perdre dans celle des presbytériens.

OISE (*géogr.*). — Ce nom est commun à une rivière et à un département de France — La RIVIÈRE de l'Oise, *Isara*, *OEsia*, prend sa source à Sélogne, en Belgique, au nord-ouest de Rocroy, vers les confins du département de l'Aisne, pénètre dans ce département, passe à Hirson, Etré-au-Pont, Guise, la Fère et Chauny, entre dans le département de l'Oise, où elle arrose Noyon, Compiègne, Pont-Saint-Maxence, Creil, et arrive enfin dans le département de Seine-et Oise, où, après avoir baigné Beaumont, l'île Adam et Pontoise, elle se jette dans la Seine, à 4 kil. au-dessous de cette dernière ville, entre Conflans-Sainte-Honorine et Andresy, après un cours de 220 kil. environ. Elle reçoit plusieurs rivières, dont les plus remarquables sont la Serre, la Bresche, la Nonette et l'Aisne; cette dernière s'y jette un peu au-dessus de Compiègne et fait communiquer la Seine avec l'Escaut et avec tous les canaux du Nord par le canal de Saint-Quentin, ce qui fait de l'Oise une des principales voies de commerce entre Paris et la Belgique. Son cours est fort sinueux; mais sa pente, assez faible, favorise la navigation. Son bassin comprend une grande partie du département des Ardennes, le nord de celui de la Marne, ceux de l'Aisne et de l'Oise presque tout entiers, et une certaine étendue de celui de Seine-et-Oise. La vallée qu'elle parcourt est, en général, d'une grande fertilité. L'Oise est navigable depuis Chauny jusqu'à son embouchure, c'est-à-dire sur une longueur de 121,545 mètres, et devient flottable depuis Beautor, sur une ligne de 14,000 mètres. Elle est, en outre, fort poissonneuse et nourrit, entre autres espèces, de grosses aloses et de belles écrevisses.

Le DÉPARTEMENT DE L'OISE, dont le chef-lieu est Beauvais, est l'un des plus beaux, des plus riches et des plus industrieux de la France; il a pour limites, au nord, le département de la Somme; au sud, ceux de Seine-et-Oise et de Seine-et-Marne; à l'est, celui de l'Aisne; à l'ouest, ceux de l'Eure et de la Seine-Inférieure. Il est formé d'une partie de l'Ile-de-France, du Valois, du Soissonnais, de la Picardie, du pays de Bray, du Vexin français, etc. Il comprend quatre arrondissements, ceux de Beauvais, Clermont, Compiègne et Senlis; 35 cantons, 700 communes, 406,023 habitants; fait partie de la première division militaire et de la première conservation des forêts, de la circonscription de la troisième légion de gendarmerie, et se trouve dans le ressort de la cour d'appel d'Amiens. Il possède trois colléges communaux, un séminaire, une école secondaire ecclésiastique à Noyon, trente-neuf cures, quatre cent cinquante et une succursales, et trois sociétés d'agriculture à Senlis, Compiègne et Clermont. Sa surface est entrecoupée d'une multitude de coteaux et de vallées, mais sans beaucoup d'élévation ou de profondeur. La chaîne montagneuse la plus étendue et la plus persistante qu'on y rencontre est celle qui sépare les vallées de Bray et du Thérain du bassin de l'Epte, et dont on suit la direction depuis Sainte-Geneviève, vers le sud-est, jusqu'à Saint-Pierre-ès-Champs, et de là dans la Normandie, vers le nord-ouest; sa plus grande hauteur au-dessus du niveau de la mer ne dépasse pas 263 mètres, et 160 à partir de sa base. Le peu d'élévation du pays, joint à la nature humide du sol et au peu de largeur des vallées, rend malsaines un grand nombre de localités, parmi lesquelles nous mentionnerons la vallée de la Nonette, rivière qui passe à Chantilly et tombe dans l'Oise, au-dessous de Gouvieux; la vallée de l'Automne, qui s'étend de Villers-Cotterets à Verberie; celle de la Thève; et de l'autre côté de l'Oise, sur la rive droite, celle du Thérain.

On peut diviser le département de l'Oise en trois plateaux principaux, dont le plus vaste, au nord, comprend le bassin de l'Oise et de ses affluents, sur la rive droite, et se trouve limité, au nord et au sud-est, par la vallée du Thérain; le deuxième, occupant une portion de l'ouest et du sud-ouest du département, a ses pentes dirigées sur l'Epte; le troisième, dans la partie orientale, est compris entre les rives de l'Oise et celles de l'Aisne. Trente-cinq rivières ou ruisseaux, dont vingt-huit dépendent du bassin de la Seine et sept de celui de la Somme, arrosent le département; le canal latéral à l'Oise et celui de l'Ourcq en traversent une partie. On trouve aussi dans les vallées, et surtout sur les rives de l'Oise et du Thérain, quelques étangs et des marais assez étendus. Ce département possède, en outre, une quantité considérable de sources minérales

à Beauvais, Mareuil, Vambez, Trye-Château, Cerans, Saint-Cyr, Verberie, Attichy, Chantilly, Saint-Paul, Beaurain, Verneuil, etc... Sous le rapport minéralogique, sa richesse est à peu près nulle; à peine y voit-on un peu de minerai de fer non utilisé. En revanche, il a des carrières magnifiques de pierres de taille, dont les plus estimées sont celles de Saint-Leu, de marbre luchamelle, de moellons, de grès à pavés, de pierres meulières, de craie, de marne et d'argile pour poterie, faïencerie et porcelainerie. Quelques localités extraient du plâtre en assez grande abondance pour subvenir aux besoins du département. Le pays abonde aussi en bancs de coquillages fossiles et en carrières de tourbe et de lignites. Les habitants commencent à remplacer le bois comme combustible par ces produits. Le banc le plus exploité est celui qui s'étend dans le Soissonnais et l'arrondissement de Compiègne. Ces tourbières offrent au pays de grands avantages au point de vue du commerce et de l'agriculture; les lignites qu'elles fournissent sont brûlées et lessivées pour l'extraction du vitriol et de l'alun. Verberie, Muirancourt et Bois-le-Roi en tirent d'excellente couperose verte et de l'alun; il existe, en outre, près de Beauvais, deux grandes fabriques, les plus anciennes de la France en ce genre, qui, année moyenne, en livrent au commerce de 60 à 70,000 kil., et tirent leur matière première d'un banc de tourbe, riche en pyrites, situé à l'entrée de la vallée de Bray. Les cendres qui résultent de cette opération fournissent à l'agriculture, et surtout pour les prairies, un engrais précieux.

La superficie du département est de 582,569 hectares (environ 295 lieues carrées), dans lesquels les terres labourables figurent pour 389,486 hectares, les prés pour 29,928, les bois pour 80,579, les vignes pour 2,525, et la superficie des propriétés bâties, au nombre de 61,998, pour 2,371. — Les forêts recouvrent environ la septième partie du sol; leurs principales essences sont le chêne, le hêtre, le charme, le tremble et le bouleau; elles alimentent, en grande partie, la vallée de la Seine. Le reste du département, est, en général, de nature calcaire et très-propre aux céréales; ses produits en blés, avoines, légumes secs, menus grains et pommes de terre s'élèvent à 4,112,905 hectolitres, parmi lesquels le froment seul figure pour 1,164,211 hectolitres. La culture de la vigne y est peu répandue et diminue chaque jour, le climat étant trop froid et l'atmosphère trop généralement humide pour que le raisin y arrive à sa parfaite maturité; aussi fabrique-t-on annuellement plus de 700,000 hectolitres de cidre.

L'industrie du département consiste surtout dans la filature et le tissage de la laine, la fabrication des tuiles, poteries, faïences et porcelaines, la tabletterie, la passementerie, etc., etc. Creil, qui produit, tous les ans, pour 15 à 16 millions, en est le centre le plus important. — Pour l'écoulement de ses produits, le département possède, outre les rivières et canaux que nous avons indiqués, deux embranchements de chemin de fer, treize routes nationales d'une longueur totale de 604,277 mètres; vingt-huit routes départementales formant une étendue de 778,010 mètres, et trente et une voies de grande communication d'après le système des routes départementales. Quant aux chemins communaux, ils ont éprouvé de grandes améliorations depuis 1844, mais ils laissent encore beaucoup à désirer. — Malgré le remarquable développement de l'industrie dans ce département et la proximité de Paris, les habitants des campagnes vivent encore dans une ignorance profonde.

OISEAU (*zool.*). — De toutes les subdivisions établies dans la série zoologique, il n'en est pas une qui soit plus franchement caractérisée que celle qui renferme les oiseaux. Les particularités de l'organisation intérieure aussi bien que la configuration extérieure les distinguent si complètement de tous les autres animaux, qu'il suffit de prononcer le nom d'oiseau pour offrir à tous les esprits une idée nette de l'être qu'on veut désigner. Cependant, pour en donner une définition scientifique et complète, nous dirons que les oiseaux sont des animaux vertébrés à sang rouge et chaud, ovipares, à circulation double et complète, dont les membres antérieurs ont la forme d'ailes et dont la peau est garnie de plumes. Bien que cette définition soit parfaitement suffisante pour caractériser les oiseaux, nous ajouterons que leur respiration est double, c'est-à-dire que, au lieu de s'effectuer seulement dans les poumons, elle s'opère à la fois et dans ces organes et dans des cellules situées dans la profondeur de toutes les parties du corps. — Cette facilité, dont nous venons de parler, de distinguer la classe des oiseaux

des autres classes du règne zoologique fait comprendre qu'il existe, entre les animaux qui la composent, de grandes analogies. En effet, décrire les caractères anatomiques et physiologiques d'un oiseau, c'est faire connaître la structure et l'organisation de tous. Il ne reste donc plus, pour compléter l'histoire des familles, des genres et des espèces, qu'à noter des différences de grandeur, de plumage, de mœurs : c'est pour cette raison que nous allons traiter avec quelques détails les généralités de l'histoire des oiseaux.

SQUELETTE. — Le squelette des oiseaux se compose à peu près des mêmes éléments que celui des mammifères; mais le genre de vie auquel ces animaux sont destinés a déterminé, dans la forme et la disposition de certains os, des modifications fort remarquables. La tête se divise en deux parties, le crâne et la face. Le *crâne*, examiné chez l'individu adulte, offre un ensemble dont les parties constituantes sont très-difficiles à reconnaître Dans le jeune âge, on distingue deux os frontaux, deux pariétaux, deux temporaux, un occipital et un sphénoïde; mais tous ces os ne tardent pas à se souder d'une manière intime et à former une boîte qui se divise intérieurement en deux fosses, dont l'antérieure loge le cerveau, et la postérieure les lobes optiques, le cervelet et la moelle allongée. La *face* diffère plus que le crâne de la partie analogue des mammifères; elle est formée presque exclusivement par les mâchoires. La mandibule supérieure, composée de plusieurs pièces plus ou moins intimement unies, représentant les os maxillaires, intermaxillaires, nasaux et palatins des mammifères, s'unit au bord antérieur par la partie supérieure du frontal, tantôt à l'aide d'une articulation mobile, tantôt par une soudure réelle, mais qui permet toujours un certain mouvement. Au-dessous de cette articulation, la mandibule supérieure se divise en quatre branches, dont les internes, qui répondent aux apophyses ptérygoïdes, s'unissent à la lame verticale qui sépare les orbites, tandis que les externes, qui correspondent aux apophyses zygomatiques, s'articulent avec l'os carré. Ce dernier os n'existe pas chez les mammifères, ou du moins il y fait partie du temporal, tandis que chez les oiseaux il en reste toujours distinct, en y prenant seulement un point d'appui par sa partie postérieure; son bord antérieur s'articule avec la mandibule inférieure, qui présente en arrière, au lieu d'un condyle, une fossette articulaire. — La tête s'articule avec la colonne vertébrale au moyen d'un seul condyle reçu dans une cavité correspondante de la première vertèbre. Ce mode d'articulation, qui diffère essentiellement de celui des mammifères, chez lesquels il a lieu au moyen de deux condyles, explique l'étendue des mouvements de la tête sur le cou des oiseaux.

La *colonne vertébrale* peut se diviser en quatre régions. — La partie cervicale offre des particularités assez remarquables, nécessitées par la manière dont les oiseaux sont obligés de prendre les substances qui doivent les alimenter. Les membres antérieurs, par leur organisation, sont uniquement des organes de locomotion et ne peuvent jamais servir à saisir les objets. Les membres postérieurs sont presque toujours destinés à la station et à la progression; de là, l'obligation, pour l'oiseau, de prendre directement avec le bec les aliments qui souvent gisent à terre. Le cou, pour répondre à cette nécessité, est toujours très-long, proportionnellement au corps, et surtout très-flexible. Le nombre des vertèbres qui entrent dans sa composition est toujours assez considérable, et varie suivant les espèces. Ainsi le moineau a seulement neuf vertèbres cervicales; le milan, le geai en ont treize; le paon en a quatorze, l'autruche dix-huit, le cygne vingt-trois. Quel que soit le nombre des vertèbres cervicales, elles sont très-mobiles les unes sur les autres, et, dans les espèces où ce nombre est le plus grand, le cou se trouve toujours courbé en forme de S, et peut facilement se raccourcir ou s'allonger en augmentant ou en diminuant ses courbures. — La portion dorsale, destinée à donner un point d'appui solide aux ailes, présente une disposition contraire. Le nombre des vertèbres varie entre six et dix; elles sont presque soudées l'une à l'autre chez les oiseaux dont le vol est rapide et soutenu, tandis qu'elles conservent de la mobilité chez ceux qui volent peu. — La portion lombaire et sacrée se compose de vertèbres, au nombre de sept à vingt, réunies en un seul os qui remplit un usage analogue à celui du sacrum chez l'homme. — Enfin la quatrième portion, ou région coccygienne, se compose de sept à huit vertè-

bres très-petites et très-mobiles, dont la dernière, ordinairement plus développée que les autres, présente une crête saillante et soutient les grandes plumes de la queue.

Le *thorax* est complété par les côtes et le sternum, qui présentent des particularités tendant toutes à augmenter la solidité de cette partie, sur laquelle reposent les efforts du vol. Les côtes sont fixées au sternum par une continuation de la partie osseuse, qui remplace le cartilage que l'on rencontre chez les mammifères, et sont, en outre, pourvues, à la partie moyenne du bord inférieur, d'un prolongement osseux ou apophyse plate, qui va obliquement prendre un point d'appui à la partie postérieure du bord supérieur de la côte suivante, de sorte que tous ces os sont unis ensemble et offrent une résistance beaucoup plus grande que s'ils étaient isolés.

Le sternum est très-développé ; d'une forme ordinairement carrée et convexe, il recouvre la poitrine et une grande partie de l'abdomen. Il est formé de plusieurs parties qui laissent entre elles des trous et des échancrures, et présente à la face externe une crête saillante, longitudinale, servant à multiplier les points d'insertion des muscles abaisseurs de l'aile, disposition qui augmente beaucoup la force d'action de ces organes.

Pour terminer la description du squelette des oiseaux, il nous reste encore à examiner les *membres*, auxquels, pour éviter des divisions inutiles, nous joindrons l'épaule et la hanche. — Les membres *antérieurs*, par leur destination spéciale, sont les parties qui semblent s'éloigner le plus des organes analogues des mammifères. Si cependant on se borne à l'examen des os, la différence est plus apparente que réelle. L'épaule se compose de trois os, l'omoplate, la clavicule et l'os coracoïdien. L'omoplate est étroite et très-allongée dans le sens parallèle à la colonne vertébrale. La clavicule s'unit, par son extrémité antérieure, à celle du côté opposé, de manière à former un V, dont la pointe, dirigée en bas, s'appuie sur le bréchet. Les os coracoïdiens, qui semblent les analogues des apophyses coracoïdes, remplissent les fonctions d'une clavicule supplémentaire et forment des espèces d'arcs-boutants qui, avec les clavicules ou la fourchette, servent à unir l'omoplate au sternum, écartent les épaules, et offrent au bras un point d'appui très-solide. Le bras et l'avant-bras se composent des mêmes éléments que chez les mammifères; seulement le radius n'exécute aucun mouvement de rotation sur le cubitus. Le carpe est formé par deux petits os, et le métacarpe représenté par deux os allongés et minces soudés à leurs extrémités. Les doigts sont au nombre de trois, un pouce rudimentaire placé au bord radial du métacarpe, un doigt médian composé de deux phalanges, et un doigt externe qui ressemble plutôt à un petit stylet.

Les os de la hanche sont très-développés, ce qui donne beaucoup d'amplitude au bassin, disposition rendue nécessaire par la station bipède des oiseaux. Ces os sont intimement unis aux vertèbres lombaires et sacrées, avec lesquelles ils ne forment qu'une seule pièce. En avant, ils ne sont pas en rapport l'un avec l'autre, et les pubis laissent toujours entre eux un intervalle, tandis qu'en arrière les ischions se soudent à la partie postérieure du sacrum, de sorte qu'il existe, à cette région, un trou au lieu d'une échancrure. La cuisse offre un seul os court et droit. La jambe se compose d'un tibia et d'un péroné qui sont soudés presque dans toute leur étendue. Entre la cuisse et la jambe se trouve une rotule. Le tarse et le métatarse sont représentés par un seul os, élargi à sa partie inférieure et qui porte les doigts. Ces derniers sont en nombre variable qui n'excède jamais quatre; mais souvent on n'en rencontre que trois, ou même deux. L'interne, que l'on désigne sous le nom de pouce, manque quelquefois ou existe seulement à l'état rudimentaire; l'externe disparaît aussi, mais rarement. Ces doigts ne sont pas formés par le même nombre de phalanges. Le plus souvent, le pouce n'en a que deux; les suivants vont en augmentant, et l'externe, qui en a toujours le plus, en présente parfois cinq. Ces organes ne sont pas non plus toujours disposés de la même manière. Le pouce est ordinairement dirigé en arrière; le doigt externe affecte dans certaines espèces la même disposition; mais le plus souvent les trois doigts externes sont dirigés en avant. — Avant de terminer ce qui a rapport à la charpente osseuse des oiseaux, nous devons indiquer une disposition particulière de ce système sur laquelle nous aurons à revenir quand il sera question de la respiration, à savoir que tous les os présentent des cellules aériennes,

excepté chez les oiseaux qui ne volent pas. Encore, chez ces derniers, la plupart des os en sont-ils pourvus.

Nous ne parlerons pas des muscles qui mettent en mouvement les os que nous venons d'étudier, pour ne pas nous exposer à des répétitions inutiles; nous aurons, dans l'examen des diverses fonctions des oiseaux, à parler des plus importants. Nous nous contenterons donc de noter ici que les masses musculaires les plus considérables se trouvent situées à la poitrine.

Plumage. Le caractère le plus remarquable des oiseaux, celui qui frappe le plus à la première vue, c'est la présence des *plumes* qui recouvrent toute la surface de leur corps. Un article spécial (*voy*. Plumes) a été consacré à cet objet; nous éviterons de revenir sur ce qui se trouve exposé dans cet article, et nous nous contenterons de relater ici quelques considérations qui n'ont pu y trouver place.—Les plumes sont des productions analogues aux poils des mammifères, mais d'une structure plus compliquée. Un organe particulier que l'on nomme *capsule* est chargé de leur sécrétion; chacune d'elles se compose d'une gaîne cylindrique revêtue intérieurement de deux membranes qu'unissent des cloisons obliques, et d'un bulbe placé au centre. La plume est constituée par un tube corné occupant la partie inférieure et percé à son extrémité, par une tige qui surmonte ce tube, et par des barbes disposées autour de la tige, et présentant des différences assez grandes suivant les espèces. La substance de la plume se dépose à la surface du bulbe, qui se dessèche à mesure qu'il a rempli sa fonction génératrice.—Nous avons dit que les plumes offraient des différences sensibles dans certains genres. En effet, la plume manque quelquefois complétement de barbes, tandis que dans d'autres espèces ces appendices sont garnis de barbules qui s'entre-croisent et forment une lame que l'air ne peut traverser. D'autres fois les barbes et les barbules restent isolées et forment des plumes longues et très-flexibles. Enfin les plumes n'acquièrent parfois qu'un développement imparfait et forment alors un véritable duvet.—Ces organes ont reçu différents noms, suivant leurs usages et leur position. Toutes les grandes plumes portent le nom de *pennes;* celles de la queue sont désignées sous celui de *rectrices;* quant à celles des ailes, elles sont désignées sous des dénominations différentes, d'après leur point d'insertion : les unes, toujours au nombre de dix et fixées à la main, prennent le nom de *rémiges primaires;* celles qui naissent de l'avant-bras sont les *rémiges secondaires*, et l'on appelle *rémiges bâtardes* celles qui s'insèrent sur le pouce. Les plumes qui se fixent au bras tiennent le milieu entre les rémiges et celles qui recouvrent le reste du corps; elles portent le nom de *scapulaires*. On appelle *tectrices* ou *couvertures* les plumes situées à la base des pennes. On a enfin donné le nom d'*aigrette* ou de *huppe* aux plumes longues et effilées qui garnissent l'occiput d'un certain nombre d'oiseaux : quelques-uns la portent constamment relevée, comme nous la voyons chez le paon; d'autres, tels que le bihoreau, la tiennent, au contraire, habituellement couchée le long du cou.—L'oiseau de paradis, le menhura, l'autruche, plusieurs cigognes et quelques autres espèces portent encore, soit vers les hypocondres, soit près des rectrices caudales supérieures, de grandes plumes lâches ou flottantes qui ne ressemblent en rien aux autres; leurs barbes sont entièrement désagrégées et dépourvues de crochets pour les tenir réunies. C'est avec ces plumes flottantes que l'on prépare les panaches si recherchés pour la parure des femmes.

Toute la richesse du coloris, tout le luxe du reflet ont été prodigués par la nature au plumage de certaines espèces d'oiseaux, principalement de celles qui habitent les régions intertropicales. On en voit briller d'un éclat métallique des plus éblouissants; d'autres offrent le mélange splendide du pourpre et de l'azur; d'autres étalent somptueusement le vif éclat de l'or sur le noir soyeux du velours ou du satin, etc. Mais, dans ces brillantes familles, le mâle seul jouit, le plus souvent, du privilége d'éblouir nos yeux par le faste de la parure dont est privée sa modeste compagne. Cette robe superbe est sujette à des alternations singulières qui souvent rendraient les individus méconnaissables sans les rémiges et les rectrices, qui conservent constamment leurs nuances. Ainsi, avec la saison des amours tombe cette queue magnifique qui fait l'orgueil du paon et du gros-bec à épaulettes. Le fondi quitte sa robe écarlate pour un vêtement d'un vert rembruni; le grand promérops change ses parements frisés pour un plumage semblable à celui de sa compagne. Les différentes es-

pèces n'acquièrent pas au même âge tout l'éclat de leur parure : il y en a dont la jeunesse et l'adolescence se prolongent pendant plusieurs années durant lesquelles ils éprouvent plusieurs mues successives ; les accipitres, entre autres, en subissent trois. Cette métamorphose s'accompagne, chez tous les oiseaux, d'une forte indisposition : embarras dans les mouvements, dégoût marqué pour la nourriture, humectation des paupières, espèce de tremblotement convulsif, et enfin silence obstiné. Cet état de malaise varie, du reste, suivant les espèces et l'état de vigueur des individus. (*Voy.* Mue.)

Mouvements. — De tous les mouvements que l'oiseau doit exécuter, le plus remarquable, celui pour lequel l'animal est pourvu d'un appareil spécial, et qui, par conséquent, doit surtout attirer notre attention, c'est le *vol*. Lorsque l'oiseau se soutient dans les airs, tout le poids du corps repose sur les ailes. Pour que l'équilibre existe, il devient nécessaire que le centre de gravité se trouve dans la ligne située entre les deux épaules, et un peu vers la partie inférieure du thorax. C'est ce qui a lieu en effet ; tout est disposé dans ce but. Ainsi les principaux muscles releveurs de l'aile, au lieu d'être placés sur le dos, se trouvent à la poitrine avec les abaisseurs ; mais, pour qu'ils puissent agir dans le sens de leur destination, le tendon passe sur une poulie avant d'aller s'insérer à l'huméral. Quand l'oiseau veut s'élever de terre, il prend un premier élan par une contraction rapide des muscles des membres postérieurs, c'est-à-dire par un véritable saut ; puis, avant que la force d'impulsion communiquée par ce mouvement soit épuisée, il élève l'huméral et avec lui l'aile encore ployée, la déploie bientôt et l'abaisse rapidement. Les couches d'air qui l'environnent offrent assez de résistance pour lui fournir un point d'appui. Une fois lancé en avant ou en haut, il diminue la surface qu'il présente en reployant les ailes pour affaiblir la résistance que son corps offre aux couches d'air qu'il traverse, il avance avec plus ou moins de vitesse et pendant un temps plus ou moins long, suivant que l'impulsion première a été plus ou moins forte. Mais soumis aux lois de la pesanteur, ayant à lutter contre la force qui attire vers la terre tous les corps placés à sa surface, l'oiseau ne tarderait pas à tomber, s'il ne renouvelait son élan ; aussi déploie-t il bientôt l'aile, pour frapper l'air, en ajoutant ainsi une vitesse nouvelle à celle qui existait encore, ce qui le fait progresser d'un mouvement accéléré. — D'après ce que nous venons de dire, on doit facilement comprendre que l'étendue des ailes exerce nécessairement une grande influence sur la nature du vol. En effet, la résistance de l'air est d'autant plus grande que la masse du fluide que peuvent atteindre les ailes est plus considérable, et, par conséquent, plus le point d'appui est solide, plus la vitesse est grande. De là résulte que les oiseaux dont les rémiges sont très-développées ont un vol beaucoup plus rapide que les autres, et qu'en même temps ce vol se soutient beaucoup plus longtemps, parce que l'animal n'est pas obligé de répéter aussi souvent l'action des muscles releveurs et abaisseurs de l'aile. Mais, si les ailes sont les organes essentiels du vol, elles n'en sont cependant pas les seules parties actives. Les rectrices de la queue y concourent également. Ces dernières remplissent les fonctions de gouvernail, et l'oiseau, qui les met en action, les relève, les abaisse, les étale, les incline de diverses manières, pour augmenter ou diminuer l'obliquité de sa direction, ou même pour la changer.

Bien que le vol soit le mouvement le plus remarquable des oiseaux, il en est cependant d'autres que nous devons examiner, savoir la marche, le saut, la natation ; mais auparavant il faut dire un mot du mécanisme de la station, qui réclame l'action de certains muscles. Il est évident, d'après ce que nous avons dit à propos du vol, que cette fonction exigeait que le centre de gravité du corps de l'oiseau se trouvât entre les épaules. La position des pattes à la partie postérieure du corps rendrait l'équilibre impossible dans la station, si des dispositions particulières ne venaient contre-balancer l'effet fâcheux qui en résulte ; aussi les cuisses sont-elles habituellement fléchies en avant, le pied est-il étendu, le cou recourbé sur lui-même et la situation générale est-elle verticale, de sorte que la ligne qui passe par le centre de gravité vient tomber entre les deux pieds. Une autre particularité remarquable de l'organisation des oiseaux explique la possibilité qu'ils ont de rester pendant un long temps posés à terre ou fixés à une branche d'arbre, sans fatigue. Chez l'homme et la plupart des mammifères, les membres fléchissent dès que les muscles extenseurs cessent de se contracter, et c'est pour cette

raison qu'ils ne peuvent rester debout à la même place pendant longtemps, tandis que chez les oiseaux à longues pattes, qui sont les espèces les plus remarquables sous le point de vue de la station, l'extrémité inférieure du fémur présente une cavité où s'emboîte, pendant l'extension, sans pouvoir en sortir autrement que par un effort musculaire, une saillie du tibia. De là résulte, pour ces espèces, la facilité de garder longtemps une pose que les autres animaux ne sauraient supporter que pendant peu d'instants. Une autre disposition permet aux espèces qui perchent de serrer la branche sur laquelle elles se fixent d'une manière en quelque sorte mécanique; les muscles fléchisseurs des doigts passent sur les articulations des genoux et du talon, de manière que, si l'oiseau reste en place, le poids du corps fait fléchir ces articulations, et par là même les doigts, qui embrassent sans effort l'objet sur lequel ils sont fixés.

Nous avons dit que les oiseaux étaient appelés à exercer, outre le vol, d'autres mouvements; en général, chaque espèce a un mouvement auquel elle est plus particulièrement destinée, et cette destination se reconnaît aisément à l'examen de son organisation extérieure. Nous avons parlé des dispositions que présentent les oiseaux bons voiliers, qui tous ont des ailes plus ou moins étendues, mais surtout des muscles bien développés pour les mettre en mouvement. Chez ceux, au contraire, qui doivent plutôt courir, sauter ou nager, actes dont les membres postérieurs sont les agents, ce sont ces organes qui acquièrent le plus de force comparativement aux membres antérieurs; leurs os sont presque toujours plus allongés et les masses musculaires de la cuisse plus considérables. En outre, chez les oiseaux nageurs, les doigts sont réunis entre eux par une membrane lâche qui donne à la patte l'apparence d'une rame.

En général, les oiseaux se font remarquer par une légèreté, une souplesse, une vivacité, une pétulance même qui paraissent propres à leur caractère. On les voit presque toujours en mouvement, et, si quelques-uns, moins favorisés par la nature, ont à souffrir d'une conformation qui n'est plus en harmonie avec l'instinct général de leur espèce, l'air de stupidité qui les dégrade indique clairement que cet état est en quelque sorte étranger à la tribu dans laquelle la nature ne les a placés que pour marquer la gradation et établir le passage d'une série géologique à une autre.

Digestion. — L'appareil digestif des oiseaux est assez compliqué et diffère en plusieurs points de celui des mammifères. Le bec est l'organe le plus ordinaire de la préhension, et les espèces où les pattes remplissent un rôle dans cette fonction sont assez peu nombreuses. D'une forme et d'une grandeur variables, il est toujours revêtu de lames cornées tranchantes et solides, et tenant lieu des dents, qui manquent toujours. M. Is. Geoffroy Saint-Hilaire dit que ces deux organes ont entre eux beaucoup d'analogie, non-seulement par leur usage, mais encore par leur formation; aussi pense-t-il que chez les jeunes oiseaux, avant que le bec soit formé, il existe des espèces de petits tubes qui sécrètent une matière cornée qui reste, pendant un certain temps, isolée des parties voisines et représente parfaitement la dent des mammifères. Ce fait ne paraît pas avoir été remarqué par d'autres observateurs, et en tous cas il cesse d'être appréciable de bonne heure chez l'embryon, et chez tous les oiseaux le bec existe tel qu'il doit rester dès la sortie de l'œuf. — La préhension des aliments ne se fait pas toujours avec le bec, c'est quelquefois la langue qui en est chargée; elle présente dans ce but une disposition remarquable. Elle se fixe à un os hyoïde offrant en arrière deux longues cornes qui remontent derrière la tête et fournissent, à leurs extrémités, des points d'insertion à des muscles qui vont se rattacher à la mâchoire inférieure et qui, en se contractant, font descendre les cornes hyoïdiennes et poussent la langue en avant. Ce mouvement explique la rapidité avec laquelle certains oiseaux dardent en quelque sorte leur langue sur les insectes dont ils veulent faire leur proie. La structure de la langue varie suivant le régime; épaisse et charnue chez les espèces qui se nourrissent de chair, elle est mince et sèche chez celles qui vivent de grains. Sous cet organe se trouvent des amas de follicules qui remplacent les glandes salivaires et sécrètent un liquide ordinairement épais et visqueux. La bouche et le pharynx ne sont pas séparés par une luette, de sorte qu'il n'existe là, en réalité, qu'une seule cavité qui mène à l'œsophage. Arrivé à la partie inférieure du cou, ce conduit se dilate en une poche membraneuse

appelée le *jabot*, dans laquelle les aliments font un premier séjour. Cette poche, plus développée chez les granivores que chez les oiseaux de proie, manque chez l'autruche et chez presque tous les piscivores.

Après le jabot, l'œsophage présente un resserrement, pour se dilater ensuite en un renflement qui porte le nom de *ventricule succenturié*, à la surface interne duquel on aperçoit les orifices des follicules qui sécrètent le suc gastrique. Ce second estomac, qui offre, en général, un volume inverse de celui du jabot, s'ouvre dans une troisième cavité dite le *gésier*. Presque semblable, par sa structure, au jabot et au ventricule succenturié, chez les espèces qui se nourrissent de chair, le gésier offre des particularités remarquables chez celles dont les aliments plus résistants n'ont pu être suffisamment divisés par le bec ni liquéfiés par le suc gastrique. Ses parois, au lieu d'être seulement membraneuses, sont formées par des masses musculaires épaisses, et sa surface interne se trouve revêtue d'une espèce d'épiderme d'une consistance cartilagineuse. Au sortir du gésier, les aliments passent dans l'intestin, assez court, et qui se divise en intestin grêle et en gros intestin, assez semblables entre eux, mais séparés l'un de l'autre par deux appendices terminés en cul-de-sac, que l'on appelle *cœcums*, et qui, presque rudimentaires chez les rapaces et tous les carnivores, acquièrent un volume considérable chez les oiseaux qui se nourrissent de grains. Le gros intestin se termine à l'anus par un renflement assez grand ; c'est le *cloaque* dans lequel viennent aboutir les uretères, les canaux déférents et l'oviducte.

Circulation. — Les substances élaborées par l'acte digestif sont absorbées par des vaisseaux lymphatiques qui finissent par former deux canaux thoraciques s'ouvrant de chaque côté du cou dans la veine jugulaire et entrant ainsi dans le torrent circulatoire. — La *circulation*, dans la classe des oiseaux, présente la plus grande ressemblance avec la fonction analogue des mammifères. Le cœur a la même forme et la même structure ; les parois du ventricule gauche sont très-épaisses, et le ventricule droit enveloppe le premier à droite et en dessous sans se prolonger jusqu'à la pointe de cet organe. L'aorte se divise, dès sa naissance, en trois troncs, dont les deux premiers se dirigent vers la tête et les ailes, et le troisième constitue l'aorte descendante. Nous n'avons pas à insister davantage sur cette fonction, dont les détails se retrouvent au mot Circulation. Nous noterons seulement ici que le sang des oiseaux a une température plus élevée que celui des mammifères, qu'il contient un bien plus grand nombre de globules, et que la forme de ceux-ci est elliptique au lieu d'être circulaire.

Respiration et voix. — L'air, pour arriver aux poumons, traverse la trachée-artère, ici beaucoup plus longue que chez les mammifères, et qui se replie souvent sous le sternum avant de former les bronches. A sa partie supérieure, on trouve un larynx que l'on désigne sous le nom de *larynx supérieur*, d'une grande simplicité et qui ne paraît contribuer en rien à la formation de la voix. Celle-ci se produit dans un autre organe que l'on appelle *larynx inférieur* et situé au point de bifurcation de la trachée. Cet appareil est d'autant plus compliqué que l'oiseau est meilleur chanteur ; il se compose d'une espèce de tambour osseux, divisé à l'intérieur par une traverse également osseuse, au-dessus de laquelle on rencontre une membrane semi-lunaire très-mince. A la partie inférieure, cette cavité communique avec l'orifice des bronches, qui remplissent ici les fonctions de glottes et sont pourvues chacune de deux cordes vocales. Enfin des muscles plus ou moins nombreux mettent en mouvement ces diverses parties. Cette structure est celle que présentent les oiseaux les mieux organisés pour le chant ; elle se simplifie plus ou moins suivant les espèces, au point que, chez les oiseaux qui ne chantent pas, il n'y a ni membranes ni muscles propres du larynx inférieur. Disons, en passant, que le chant est le principal langage des oiseaux. C'est en chantant qu'ils expriment leur bien-être ou leurs besoins, leurs plaisirs ou leurs peines. Les saisons, les localités, quelques circonstances passagères modifient et altèrent ce mode d'expression ; mais on peut dire, en général, que, là où de frais bocages, des aliments agréables et abondants épargnent aux sujets les tourments et les inquiétudes, les chants sont plus longs, plus mélodieux et plus variés. Parfois l'oiseau, imitateur d'un chant étranger à sa propre espèce, le redit avec complaisance et finit même par en substituer une partie au sien. L'étourneau, le merle, le serin sont, sous ce rapport, d'une docilité extrême aux

leçons de l'homme, qu'ils semblent recevoir avec plaisir. Le perroquet prouve combien la parole est facile à certaines espèces.

Au-dessous du larynx, les bronches se rendent dans les poumons, dont le volume n'est pas proportionné à l'énergie de la fonction qu'ils doivent remplir. Accolés aux parois du thorax, ils ne sont pas divisés en lobes, mais ils trouvent des organes supplémentaires dans toute l'étendue du corps par le moyen d'ouvertures situées à leur partie inférieure, et faisant communiquer leurs cellules avec d'autres cellules aériennes formées par des lames de tissu cellulaire et qui existent dans tous les organes : on en rencontre même dans les os, mais surtout dans les espaces intermusculaires, qui ont quelquefois une étendue considérable, ce qui permet au sang d'être en rapport avec l'air non-seulement dans les poumons, mais dans chaque point de l'animal. Il résulte de cette disposition que la respiration des oiseaux, que l'on peut dire double, est très-énergique, et qu'ils consomment, relativement au volume de leur corps, une quantité d'oxygène beaucoup plus grande que les mammifères. Du reste, nous devons remarquer que la fonction qui nous occupe présente quelques différences à noter; ainsi, dans les espèces qui ne volent pas, et, par conséquent, dont le corps n'a pas besoin d'être aussi léger, dont les mouvements, moins rapides, n'exigent pas une aussi grande énergie, les cellules sont moins vastes, moins nombreuses et disparaissent d'abord dans certains os, dans l'humérus, par exemple.

Sécrétions. — Nous trouvons dans les oiseaux tous les appareils glandulaires importants que présentent les mammifères. Déjà nous avons signalé l'existence des glandes salivaires; nous trouvons également le pancréas, la rate et le foie. Ce dernier organe est très-volumineux et remplit presque toute la cavité du thorax et de l'abdomen, dans laquelle on ne rencontre qu'un vestige de la cloison diaphragmatique. Il est formé de deux lobes à peu près égaux en volume, de chacun desquels naît un canal hépatique qui se réunit à l'autre et verse dans l'intestin une partie de la bile, tandis qu'une autre partie passe par la vésicule du fiel, pour laquelle existe un conduit particulier. Nous trouvons également, chez les oiseaux, les reins, qui sont volumineux et situés dans de petites fossettes, à la partie supérieure du bassin. Leur structure est assez simple : ils manquent de substance corticale, et le produit de la sécrétion n'est pas conduit dans un réservoir, mais directement versé dans le cloaque par les uretères.

Génération. — Dans la définition que nous avons donnée des oiseaux au commencement de cet article, nous avons dit qu'ils étaient des animaux ovipares. Ce caractère indique la différence la plus grande sous le rapport des fonctions conservatrices de l'espèce, qui sépare cette classe de celle qui la précède dans la série zoologique. Il en résulte nécessairement encore, dans les organes spéciaux de cette faculté, des modifications de détails réclamées par cette disposition essentielle.

Système nerveux et sens. — Si l'on examine la masse encéphalique des oiseaux, comparativement au volume de leur corps, on trouve ce dernier proportionnément très-considérable. Le *cerveau* ne présente pas de circonvolution ; le corps calleux est remplacé par deux commissures étroites qui réunissent les hémisphères; les tubercules quadrijumeaux consistent, d'après M. Serres, en une paire de lobes placés au-dessous des hémisphères, en avant du cervelet. Ce dernier est sillonné par des lignes parallèles et convergentes, et formé presque tout entier par le lobe médian, qui est plus petit que chez les mammifères. La moelle épinière est très longue et présente deux renflements correspondant à l'origine des nerfs des ailes et des pattes; chez les oiseaux bons voiliers, le renflement supérieur est le plus considérable, tandis qu'on observe une disposition contraire chez les espèces destinées plus particulièrement à la marche. — Des *cinq sens*, il n'y en a qu'un seul qui paraisse bien développé, c'est la vue. Les plumes qui recouvrent la peau dans presque toute son étendue, la nature cartilagineuse de la langue, qui est dépourvue de papilles, sont des causes qui rendent presque impossibles ou du moins fort imparfaits le toucher et le goût. L'odorat est un peu mieux traité. L'étendue des fosses nasales est assez considérable; la surface en est tapissée par une membrane pituitaire s'étendant également sur des lames cartilagineuses qui en augmentent l'étendue : aussi des ornithologistes distingués ont-ils prétendu que le sens de l'odorat existait à un haut degré chez les oiseaux, et surtout chez certaines

espèces, celles, par exemple, qui se nourrissent de chairs en putréfaction sur lesquelles on les voit fondre de distances considérables. Cette opinion est contestée par d'autres observateurs, qui pensent qu'en cette circonstance l'oiseau est guidé non par l'odorat, mais par la vue, et l'examen de ce dernier organe dispose assez à se rendre à leur avis. — L'appareil de la vue paraît plus parfait chez les oiseaux que chez les mammifères; les yeux sont plus grands comparativement au volume de la tête, et on y trouve des parties nouvelles. La rétine est très-épaisse; il en part une membrane noire, plissée en éventail et qui s'avance vers le cristallin; cette membrane a reçu le nom de peigne, et son usage n'est pas encore bien déterminé. La pupille est toujours ronde, l'iris très-contractile, la cornée transparente grande et convexe, et la cornée opaque fortifiée en avant par un cercle d'écailles logées dans son épaisseur. L'œil est protégé par deux paupières horizontales, et une troisième, verticale et demi-transparente, qui occupe l'angle interne de l'organe qu'elle peut recouvrir tout entier. Enfin il existe toujours des glandes lacrymales. La nature ne fait pas de rouages inutiles; on peut donc conclure, sans crainte d'erreur, du nombre des parties de l'organe visuel à sa perfection. Qui n'a vu, d'ailleurs, des oiseaux placés à une élévation telle que notre vue pouvait à peine les atteindre, fondre auprès de nous sur un insecte à peine visible pour nous que leur regard perçant leur avait fait reconnaître d'une manière nette et précise? Enfin l'ouïe est pourvue d'un appareil assez simple. L'oreille n'a pas de pavillon, et le conduit auriculaire n'est guère qu'un tube membraneux; le limaçon est peu développé, et les autres parties de l'oreille interne sont logées au milieu de cellules fournies par les os temporaux et occipitaux.

Moeurs des oiseaux. — Voici comment s'exprime Buffon sur les mœurs des oiseaux : « Les habitudes de ces animaux ne sont pas aussi libres qu'on pourrait se l'imaginer. Leur conduite n'est pas le produit d'une pure liberté de volonté ni même le résultat d'un choix, mais un effet nécessaire qui dérive de la nature, de l'organisation et de l'exercice de leurs facultés physiques. Déterminés et fixés chacun à la manière de vivre que cette nécessité lui impose, nul ne cherche à l'enfreindre et ne peut s'en écarter. C'est par cette nécessité, tout aussi variée que leurs formes, que se sont trouvés peuplés tous les districts de la nature. L'aigle ne quitte pas ses rochers ni le héron ses rivages : l'un fond du haut des airs sur l'agneau qu'il enlève et déchire, par le seul droit que lui donne la force de ses armes et par l'usage de ses serres cruelles; l'autre, le pied dans la fange, attend, à l'ordre du besoin, le passage de sa proie fugitive. Le pic n'abandonne jamais la tige des arbres à l'entour de laquelle il lui est ordonné de ramper; la barge doit rester dans ses marais, l'alouette dans ses sillons, la fauvette sous ses bocages. Et ne voyons-nous pas tous les oiseaux granivores chercher les pays habités et suivre nos cultures, tandis que ceux qui préfèrent à nos grains les fruits sauvages et les baies, constants à nous fuir, ne quittent pas les bois ni les lieux escarpés des montagnes, où ils vivent loin de nous et seuls avec la nature, qui, d'avance, leur a dicté ses lois et donné les moyens de les exécuter. Elle retient la gelinotte sous l'ombre épaisse des sapins, le merle solitaire sur son rocher, le loriot dans les forêts dont il fait retentir les échos, tandis que l'outarde va chercher les friches arides et le râle les humides prairies. Les lois de la nature sont des décrets éternels, immuables, aussi constants que la forme des êtres. »

Il semblerait, d'après ce tableau, que les mœurs des oiseaux, si fatalement réglées, dussent être parfaitement connues; il n'en est rien, cependant. Les naturalistes s'épuisent en de minutieux efforts pour décrire tous les détails de forme, de grandeur et de couleur de ces êtres; mais, quant aux habitudes, c'est à peine s'ils effleurent ce sujet. Les voyageurs eux-mêmes, si bien placés pour prendre la nature sur le fait, négligent ce point de vue ou bien racontent les fables traditionnelles des pays qu'ils parcourent, et mêlent si bien le vrai au faux, qu'il devient impossible de restituer à chacun la part qui lui appartient. Aussi, de nos jours encore, et malgré les efforts tentés dans ces derniers temps, les mœurs et les habitudes des oiseaux sont-elles la partie la moins connue de leur histoire. Ce qui présente peut-être le moins d'obscurité, c'est le régime, grâce aux observations de l'anatomie et de la physiologie, qui jettent une vive lumière sur ce sujet; ainsi l'on connaît les espèces qui se nourrissent de chair, celles qui préfèrent les insectes et les grains. Ces connaissances

sont anciennes dans la science, et plusieurs auteurs, Temminck en particulier, ont proposé de classer les oiseaux d'après les substances dont ils se nourrissent.—Un instinct sur lequel on a pareillement des données importantes, et d'autant plus général qu'il a pour but la conservation de l'espèce, est celui qui porte les oiseaux à veiller avec tant de sollicitude sur leurs petits. Dès avant la naissance de ceux-ci, on les voit s'occuper de l'abri qui doit les protéger. Les uns se bornent à chercher dans des rochers, dans des bâtiments en ruines, dans les troncs d'arbres un creux qui puisse recevoir leurs œufs et les protéger contre les intempéries du ciel et les attaques de leurs ennemis. D'autres ne se contentent pas de ce soin. Après avoir choisi un lieu convenable, le mâle et la femelle, quelquefois la femelle seule va au loin rassembler les matériaux nécessaires pour construire la demeure de sa jeune famille. Des matières résistantes forment les parois extérieures du nid, tandis que l'intérienr est garni d'une mousse fine et tendre sur laquelle elle étend souvent un duvet qu'elle arrache à son propre corps. Quand l'asile est préparé, elle y dépose ses œufs, ordinairement en nombre d'autant plus grand que l'espèce est plus petite, et dès ce moment elle ne les quitte plus, à moins que le mâle ne l'aide dans le travail de l'incubation; mais, le plus souvent, ce dernier se contente de pourvoir aux besoins de sa compagne. Une fois les petits éclos, la mission de la mère n'est pas encore remplie : ces petits n'ont pas de plumes, elle les couvre de ses ailes et leur communique sa chaleur; leur estomac débile est incapable de digérer les aliments qui, plus tard, les nourriront, elle avale les substances et les dégorge ensuite dans le bec après leur avoir fait subir un premier travail de digestion. Enfin ce n'est qu'après avoir appris à ses petits à faire usage de leurs ailes et à trouver leur nourriture qu'elle consent à les quitter. — Quelques espèces paraissent faire exception à cette règle et abandonner leurs œufs aussitôt après la ponte; mais cet abandon est plus apparent que réel. Voyez l'autruche qui enfouit dans le sable des œufs auxquels doit suffire, pour éclore, la chaleur du soleil. Elle s'éloigne pour chercher sa nourriture; mais, au moment du repos, elle revient au lieu où elle retrouve l'espoir de sa progéniture. Voyez le coucou qui substitue, par ruse, ses œufs à ceux d'un autre oiseau : il les laisse couver par une mère étrangère; mais il reste dans le voisinage et semble exercer une sorte de surveillance.

Nous terminerons ce qui a rapport aux mœurs des oiseaux en signalant l'habitude d'un grand nombre d'espèces de changer de climat à des époques régulières. Cet instinct est bien remarquable et fournit une preuve frappante de la nécessité, de l'espèce de fatalité qui détermine les actes de ces animaux. Sans doute, dans quelques circonstances, ce besoin de changer de lieu s'explique très-bien par les changements périodiques de la température et la difficulté de trouver, à certaines époques, une espèce particulière d'aliments; mais ces raisons ne sauraient être invoquées dans tous les cas, et des expériences directes prouvent que l'oiseau, en voulant changer de pays, obéit à un sentiment intime et impérieux. On a pris des oiseaux voyageurs nés en France et n'ayant pas encore émigré, on a eu le soin de les maintenir dans une température égale et de leur procurer les aliments dont ils font un usage habituel; et cependant, à l'époque du départ, on a vu les captifs, qui jusqu'alors avaient très-bien supporté la perte de leur liberté, s'agiter, dépérir et mourir bientôt, si on ne les laissait obéir à leur instinct voyageur.

Quelques oiseaux effectuent leurs migrations isolément ou seulement accompagnés de leurs femelles; mais le nombre en est bien restreint, comparativement à celui des espèces qui voyagent en compagnie. Nous voyons celles-ci s'appeler, se rassembler vers un point fixe douze ou quinze jours avant celui du départ. Ce jour est ordinairement l'avant-coureur d'une variation météorologique. Un ordre spécial est observé dans toute la route. La conduite de la troupe est confiée à un chef vigoureux placé en tête de la phalange, rangée en file plus ou moins serrée, et dont l'ensemble présente la forme d'un angle régulier. Le chef est le sommet de cet angle mouvant; il ouvre la marche et fraye le chemin en coupant la colonne d'air, dont il a à surmonter la plus grande résistance. Toute la troupe le suit dans l'ordre le plus parfait; mais, comme les efforts qu'il doit faire sont très-violents et qu'il n'en pourrait supporter la fatigue pendant tout le voyage, on le voit céder le poste à son plus proche voisin et prendre rang à l'autre extrémité, jusqu'à ce

que ses forces réparées lui permettent de reprendre la première place après une halte générale.

Les voyages des oiseaux sont soumis à des lois fixes ; ceux qui sont originaires des régions septentrionales de l'Europe viennent en France à la fin de l'automne, pour nous quitter au commencement du printemps et retourner vers le nord pour l'époque de la ponte; ceux qui naissent chez nous vont passer l'hiver dans des climats plus chauds; ceux qui naissent dans les climats chauds nous arrivent vers le milieu de l'été.— Il est cependant quelques espèces dont les voyages n'ont aucun but apparent et auxquelles tous les climats semblent pouvoir convenir. Ces oiseaux sont doués d'ailes très-longues, paraissent ne suivre aucune direction fixe, et ne s'arrêtent que pour prendre un repos indispensable ; ils offrent un contraste frappant avec le petit nombre d'espèces, moins favorisées de la nature, qui, privées d'instruments propres à un vol soutenu, ont, de plus, la démarche lente ou embarrassée, et ne quittent pas, pour ainsi dire, la roche qui les a vues naître. Ils usent leur existence à attendre une proie que leur apportent les flots, et ce n'est que quand elle leur échappe ou que le besoin devient impérieux, qu'ils consentent à la chercher, toujours encore à une faible distance.

A une aimable pétulance, à une franche gaieté la plupart des oiseaux joignent des mœurs douces et pacifiques. On n'en voit proportionnellement qu'un bien petit nombre se repaître de chair palpitante et ne se plaire, pour ainsi dire, que dans les combats ; la soif du sang, la férocité enflamment leur regard. Les espèces qui ne font usage que de chair fétide de cadavres corrompus expriment, dans tout leur ensemble, au contraire, une inquiète lâcheté. La crainte et la perfidie accompagnent toutes leurs actions, président à toutes leurs démarches. Les espèces auxquelles l'habitude de vivre au sein des eaux, dans la fange des marais assure, en quelque sorte, une subsistance abondante présentent dans le caractère une tranquillité que l'on pourrait appeler de la stupidité. Ils marchent plutôt qu'ils ne volent, et encore leur démarche est lourde et pesante.

L'homme, dont le but unique paraît être d'appliquer à ses besoins tous les êtres de la création, a su tirer des oiseaux un grand nombre d'avantages. Beaucoup d'espèces servent à son alimentation, soit par leur chair, soit par leurs œufs. Quelques unes sont destinées à ses plaisirs, soit que, tenues en captivité, elles récréent ses yeux par leur brillante parure ou ses oreilles par leurs douces mélodies, soit que, par suite d'une certaine éducation, elles deviennent les auxiliaires de ses chasses. D'autres lui fournissent des plumes pour l'écriture et le dessin, ou leur duvet pour réchauffer et reposer ses membres. Il est enfin un autre genre de service que l'homme retire des oiseaux sans le chercher : ils se font les gardiens de ses fruits et de sa récolte, ils détruisent les insectes qui échapperaient à sa poursuite. Il est vrai qu'ils font quelquefois payer chèrement leur aide quand, granivores en même temps qu'insectivores, ils consomment eux-mêmes ce qu'ils ont enlevé à la rapacité d'autrui. Mais tous n'agissent pas ainsi ; il en est qui sont des gardiens sinon désintéressés, du moins peu onéreux de nos fruits et de nos blés.

Il resterait, pour compléter cet article, à donner une classification méthodique des oiseaux. C'est au mot ORNITHOLOGIE que nous renvoyons pour cet objet. A. GAUTIER.

OISEAU-MOUCHE (*ornith.*), espèce de l'ordre des *passereaux*, famille des *conirostres* et du genre *colibri*, dans lequel elle constitue une division qui se distingue presque uniquement par la forme droite du bec. — C'est sur cette particularité que M. de Lacépède a voulu concentrer l'attention en proposant de faire des oiseaux-mouches un genre distinct sous le nom d'*orthorynchus*; mais la limite générique entre les oiseaux-mouches et les colibris est si difficile à trancher, que cette distinction n'a pas eté admise par les auteurs.— Les oiseaux-mouches sont tous originaires de l'Amérique; on n'en connaît aucune variété dans l'ancien continent. Quoique vivant plus spécialement entre les tropiques, ils s'en éloignent beaucoup, et l'on trouve des oiseaux-mouches depuis l'État de Massachussets jusqu'auprès des terres Magellaniques Leur vol est extrêmement rapide, ce qui résulte de l'extrême brièveté de l'humérus, de l'allongement excessif des ailes et du défaut d'échancrure du sternum. Ils construisent leurs nids avec un coton fin et soyeux, et le consolident en l'entourant de petits morceaux d'écorce de gommier. Ce nid est de forme hémisphérique

et à peine de la grosseur de la moitié d'un abricot, suspendu à des feuilles d'oranger et parfois à une simple paille pendante à la couverture d'une case. La femelle y dépose deux œufs blancs sans taches, gros comme de forts pois, qu'elle couve pendant treize jours, durant lesquels le mâle partage les fatigues de l'incubation. Ces petits êtres défendent avec un courage extrême leur nid et leur progéniture. Dutertre prétend que la femelle, au lieu de dégorger des aliments pour nourrir ses petits, comme le font les autres oiseaux, leur donne à sucer sa langue enduite du suc mielleux pris dans les fleurs. Ce qu'il y a de certain, c'est que l'on est parvenu à en nourrir pendant plusieurs mois avec du sirop et du miel. Les oiseaux-mouches sont d'un esprit colère et se battent avec acharnement entre eux. Jaloux de leur liberté, on les voit, aussitôt qu'ils sont réduits en captivité, frapper de leur bec l'homme qui les a pris, et, si l'on veut les tenir en cage, ils finissent bientôt par se tuer, tant sont violents les efforts qu'ils font pour s'échapper. L'amour maternel peut seul, chez eux, faire supporter l'esclavage; une femelle prise sur son nid a couvé en captivité. Les oiseaux-mouches se laissent cependant approcher : le moyen que l'on employait autrefois pour les atteindre était une verge enduite de gomme gluante dont on frappait l'oiseau lorsqu'il bourdonnait auprès d'une fleur; mais cette méthode a l'inconvénient de gâter le plumage, et il vaut mieux les tirer avec du sable et au moyen de la sarbacane, ou les étourdir avec de l'eau lancée par une seringue; on peut employer également un filet de gaze pareil à celui mis en usage pour les papillons.

Les oiseaux-mouches ne le cèdent en rien aux colibris pour l'éclat de leur plumage; c'est à la structure particulière des plumes écailleuses qui garnissent surtout la gorge et la tête, qu'est dû leur éclat métallique, et le système de Malus sur la polarisation de la lumière paraît le mieux expliquer les reflets et les changements si multipliés de couleurs qu'on y remarque, et dont il nous paraît impossible jusqu'ici de donner une raison plausible autrement que par la diversité des angles d'incidence de la lumière. — Buffon n'avait décrit que vingt-quatre espèces d'oiseaux-mouches; depuis lors, le nombre s'en est considérablement accru. Il ne s'élève pas aujourd'hui à moins de cinquante; mais il nous paraît probable que la différence des couleurs présentée par la robe aux différents âges et aux diverses époques de l'année, mais principalement pendant le temps de la mue, a dû les faire multiplier outre mesure. Nous nous bornerons à citer les suivantes :

Oiseau-mouche le plus petit, *trochilus minimus*, Lath., à peine long de 15 lignes, le bec en a 3 et la queue 4 ; le corps est, en dessus, d'un vert doré brun se changeant en reflets rougeâtres; le ventre blanchâtre ; le bec et les pieds sont noirs. Cette espèce vit au Brésil, à Cayenne et dans les Antilles. —Oiseau-mouche rubis, *T. colubris*, Lath. Sa gorge brille de tout l'éclat de la pierre précieuse dont il porte le nom. La poitrine et le devant du corps sont gris blanchâtre ; le dos est vert doré se changeant en couleur de cuivre rouge. Cette espèce, plus grande que la précédente, s'avance assez loin vers le nord et se rencontre dans les deux Amériques. — Oiseau-mouche rubis-topaze, *T moschitus*, Lath. C'est l'un des plus beaux et des plus communs que l'on connaisse ; il se trouve en abondance à Cayenne et au Brésil. Le dessus de sa tête est éclatant comme un rubis, et sa gorge brille du plus beau jaune de topaze; son corps est brun, sa queue rousse et bordée de noir. La femelle, grise au-dessous et verte sur la tête, ne présente aucune des couleurs éclatantes du mâle. — Oiseau-mouche améthyste, *T. amethystinus*, Lath. Il diffère si peu du *rubis*, que l'on est porté à ne le regarder que comme une simple variété de cette espèce. Sa taille est la même, ses formes sont semblables; sa gorge, plus violette, offre la couleur de la pierre précieuse dont il tire son nom. Il vient du Brésil. — Oiseau-mouche émeraude-améthyste, *T. aurissia*, Buff. Parties supérieures d'un bleu améthyste, bas du dos et croupion d'un brun irisé et doré, rémiges noirâtres ; gorge et devant du cou d'un vert doré; poitrine bleuâtre ; ventre blanc. De la Guyane. — Oiseau-mouche saphir, *T. saphirinus*, Gmel. Il a le devant du cou et la poitrine bleu de saphir éclatant, à reflets violets sous un certain jour et devenant presque noirs sous un autre. Le dos est vert avec reflets dorés, le ventre noir avec quelques reflets de même couleur. Cette espèce se rencontre à la Guyane et au Brésil. — Oiseau-mouche saphir-émeraude, *T. bicolor*, Gmel. Son front et sa gorge sont

du plus beau bleu de saphir, tandis que le reste de la poitrine brille de l'éclat de l'émeraude; son dos est vert avec reflets métalliques dorés, les ailes noirâtres et la queue très-foncée avec reflets un peu violets. Cette espèce se rencontre aux Antilles. — OISEAU-MOUCHE ÉCLATANT, *T. splendidus*, Vieill. Parties supérieures d'un vert doré; rectrices bleues; un point blanc derrière l'œil; gorge et devant du cou d'un blanc foncé; bec rouge avec la tête noire. Il habite le Paraguay. — OISEAU-MOUCHE MAGNIFIQUE, *T. magnificus*, Vieill. Parties supérieures d'un vert doré très-brillant; tête garnie d'une huppe orangée; de longues plumes étagées, blanches et peintes de vert doré à leur extrémité, forment, de chaque côté du cou, un bouquet qui se relève en arrière; rectrices claires lisérées d'oranger; rémiges d'un noir violet; rectrices inférieures brunâtres et bordées d'orangé; parties inférieures d'un vert doré un peu moins brillant que le manteau; un trait blanc au bas de la gorge. — Enfin l'OISEAU-MOUCHE LE PLUS GRAND, *T. maximus*, Lath., que nous ne citerons que pour limiter la dimension du genre oiseau-mouche dans son maximum de grandeur, comme nous avons cité la plus petite espèce. Il a presque 8 pouces de long. Ses parties supérieures sont verdâtres et dorées; le sommet de la tête, les rémiges et les rectrices sont blanchâtres; la gorge est blanche, la poitrine verte, l'abdomen roux. L.

OISEAU (*myth.*). — Les oiseaux faisaient partie du culte religieux des Egyptiens, qui rendaient à quelques-uns des honneurs presque divins, soit parce qu'ils voyaient en eux l'emblème de certaines divinités, soit à cause des services qu'ils leur rendaient. Dans la première catégorie se trouvaient l'épervier, symbole du soleil; l'oie, symbole d'Isis, etc.; dans la seconde, le héron, la cigogne, et surtout l'ibis, qui dévore les insectes et les animaux tels que les serpents, les grenouilles, etc., dont l'Egypte produit une si prodigieuse quantité. On entretenait avec soin ces oiseaux dans les temples, et, après leur mort, on les embaumait pour les placer dans des catacombes particulières. La plus célèbre est celle d'Aboukir, sur la rive gauche du Nil, visitée par Niebuhr, Davison, l'expédition française, Clarke, etc. Elle se compose de corridors remplis, de haut en bas, de jarres de terre contenant chacune le cadavre d'un oiseau. — Les Atzèques ou Mexicains, et les Quiches, au sud du Yucatan, avaient aussi un respect particulier pour les oiseaux, dont ils rassemblaient un grand nombre dans le palais des rois, auxquels une aile en était réservée. Deux médecins étaient même spécialement affectés à leur service. — Les oies sacrées que les Romains nourrissaient dans le Capitole sont célèbres dans l'histoire. On les promenait tous les ans en triomphe, en mémoire du service qu'avaient rendu les oies consacrées à Junon, dans le temple de Jupiter Capitolin, en éveillant les soldats au moment où les Gaulois cherchaient à s'emparer de la citadelle. Comme l'art augural était très-respecté parmi les Romains, ils avaient soin d'emmener, dans toutes leurs expéditions, des oiseaux, pour connaître l'avenir par la manière dont ils mangeaient ou chantaient. — Les anciens croyaient que les oiseaux avaient un langage qu'il n'était pas impossible de comprendre. Le devin Melampus l'entendait parfaitement, dit-on. Démocrite passait pour jouir du même privilége; il avait, pour l'acquérir, mangé, croyait-on, un serpent né du sang de certains oiseaux qu'il avait tués à cet effet. Le fameux Apollonius de Tyane comprenait aussi leur gazouillement. — Les Perses, si on en croit Aristophane, rendaient de grands honneurs au coq. La colombe avait quelque chose de sacré pour les Assyriens, et les Samaritains qui venaient des bords du Tigre adoraient, si on en croit les commentateurs, Succoth-Benoth sous la forme d'une poule, Nergal sous celle d'une colombe ou plutôt d'un coq, et Adrambech sous celle d'un paon. — L'aigle était consacré à Jupiter; la colombe, à Vénus; l'oie, à Inachus, Isis, Junon; le corbeau, à Apollon et Hercule; le cygne, à Apollon; le hibou, à Minerve; le paon, à Junon; le vautour, à Mars; le coq, à Esculape, Mars, Minerve, le soleil, etc. Pour se rendre les astres propices, on leur immolait des oiseaux.

OISEAU (*accept. div.*). — En termes de maçonnerie, on appelle *oiseau de Limousin* ou *épervier* un instrument, composé de deux planches jointes d'un côté en équerre et arrondies de l'autre, dont les goujats se servent pour porter le mortier sur leurs épaules. — En fauconnerie, on appelle *oiseau* par excellence un oiseau de proie dressé et apprivoisé; *oiseau branchier*, celui qui n'a encore que la force de voltiger de branche en branche;

oiseaux de leurre, le faucon, l'aigle, l'émerillon, le gerfaut-lanier, et, en général, tous ceux qui servent à la haute volerie, à la fauconnerie, et sont dressés à revenir sur le leurre, morceau de cuir rouge fait en forme d'oiseau; *oiseaux de poing*, les autours et éperviers dressés à revenir sur le poing. — En termes de blason, les *oiseaux de leurre* indiquent la haute noblesse d'une maison et ses droits à recevoir des hommages et des redevances. On voit sur d'anciens sceaux des chevaliers tenant une épée nue dans la main droite et soutenant de l'autre un oiseau de leurre. — En alchimie, l'*oiseau des sages* est le *mercure philosophal;* l'*oiseau d'Hermès*, les substances spiritualisées; l'*oiseau doré*, la matière cuite en partie.

OISEAU DE PARADIS (*ornith.*). (*Voy.* Paradis, Paradisiers.)

OISEAU DE PARADIS (*astr.*), constellation de la partie méridionale du ciel, près du pôle austral, entre le triangle austral et l'octant. C'est une des douze constellations décrites par J. Bayer et ajoutées aux quinze constellations australes de Ptolémée. Elle ne paraît jamais sur notre horizon. Lacaille en a donné une figure très-exacte dans les *Mémoires de l'Académie royale des sciences*.

OISIVETÉ (*morale*), du latin *otium*. — C'est le repos, non pas ce repos naturel et vivifiant qui succède au travail, mais le repos sans raison, le repos qui use les forces de l'homme et éteint son courage. Mais est-ce bien là le *repos ?* Oh! non, l'oisiveté n'en est que l'apparence. Elle est inquiète, tourmentée du besoin d'agir, lasse et honteuse d'elle-même, toujours privée de cette satisfaction secrète que goûte celui qui sent qu'il a légitimement mérité le repos. On ne s'en rend pas toujours compte; mais c'est dans le sentiment obscur du devoir accompli que réside le vrai repos, celui qui rafraîchit notre âme et ranime nos forces. L'activité est la loi essentielle et invincible de notre être. Le travail, c'est l'activité humaine se déployant dans le bien, ayant un but utile et une règle; règle gênante, qui contrarie souvent nos désirs et nous condamne à bien des sacrifices. Mais le repos est la récompense du travail, le prix de cette soumission de la volonté à la loi divine. L'oisiveté, au contraire, c'est l'activité sans but déterminé et sans règle, l'activité qui se consume elle-même sans nul profit comme un flambeau inutile. Dans cet état, l'homme, ne sachant que faire ni de son énergie, ni de ses facultés, ni de son temps, ne fait rien, rien de bien surtout, et, ne faisant rien, il a l'air de se reposer. A le voir, on s'y tromperait quelquefois. Il est, par moments, si léger, si avide de mouvement, qu'on dirait qu'il vient de ramasser ses forces pour se mettre à l'ouvrage. Dans d'autres moments, il est si affaissé, si accablé, si abattu, qu'on est tenté de le plaindre comme s'il succombait à l'excès d'une noble fatigue. Mais regardez-le de plus près dans l'une et l'autre phase de cette misérable existence. Que va-t-il faire de cette ardeur qui le dévore? il ne le sait pas plus que vous. Tout l'attire et tout le rebute. Ses résolutions sont aussi rapides et aussi inconstantes que les flots de la mer. Il ouvre un livre et le ferme sans en avoir lu la première page. Aurait-il autre chose à faire? Il s'assied, taille des plumes, commence une lettre; mais tout à coup, changeant de dessein, le voilà tout occupé d'objets futiles. Sa volonté se brise et s'éparpille en mille caprices. Chose étrange! qui le verrait le soir, l'air accablé, l'œil éteint, le corps alangui, s'imaginerait que ce pauvre homme a passé la journée à tourner une meule ou à battre l'enclume. Il est bien las, en effet; il porte le poids de sa paresse et de son inutilité. Une occupation utile et sérieuse le soulagerait; mais il l'ignore, et, ne sentant que la fatigue d'une agitation stérile, il cherche dans l'inaction un repos immérité. Il a fui le travail et il en demande le salaire; mais la nature qui le donne ne souffre point qu'on le lui dérobe, et ce repos de l'homme inactif n'est pas moins menteur que ses œuvres. Il est triste; il ne fortifie point; il ressemble à l'engourdissement de la bête.

L'oisiveté indolente est aussi loin du repos que l'oisiveté remuante l'est du travail. Il ne faut pas la confondre avec la paresse; elle n'en est pas même l'attribut distinctif. On est souvent oisif par paresse; mais on l'est plus souvent, qui le croirait? par orgueil. Paresseux ou non, on est bien forcé, lorsqu'on est pauvre, de faire œuvre de ses doigts. On a la paresse au fond du cœur; mais on a faim, et l'oisiveté n'habite guère avec la faim. C'est un vice du bel air, un vice de salon, un vice noble, s'il vous plaît, et qu'on étale avec autant de satisfaction et d'avantages qu'on le fait de ses bijoux, de ses armoiries, de ses livrées. Cela date de loin; partout où l'on a vu les peuples arriver à un certain degré de

civilisation, on a vu les puissants et les riches se glorifier de ne rien faire. Mais ne rien faire, c'est impossible : les oisifs, remarquez-le bien, font toujours quelque chose ; mais ce qu'ils font, et c'est à quoi vous les reconnaîtrez, est toujours inutile ou nuisible. En Chine, ils s'enivrent d'opium ; en Turquie, de tabac : à Madrid, ils assistent à des combats de taureaux ; à Londres, à des combats de coqs. L'oisiveté, rendons-lui justice, est extrêmement ingénieuse à varier ses distractions ; elle a inventé le jeu des échecs, des osselets, du domino, des cartes, et déployé quelquefois, dans ces frivoles créations, toutes les ressources du plus profond calcul. Elle est parfois sotte et cruelle en ses passe-temps, témoin cet empereur qui dépensait sa journée à tuer des mouches. Au moyen âge, le peuple, en France, travaillait, et les nobles bataillaient ; l'oisiveté n'était donc pas commune. Mais, quand la féodalité fut obligée de mettre bas les armes, la noblesse se trouva fort désœuvrée. On vit alors ce que peut l'oisiveté sur les cœurs les plus fiers. Les grands jouaient au bilboquet dans les antichambres d'Henri III ; sous Louis XIV, ils faisaient, l'épée au côté, de la tapisserie avec les dames. A vrai dire, ce sont là encore les inspirations les plus innocentes de l'oisiveté. C'est elle qui a engendré la médisance et l'intrigue, qui a multiplié les vices à la cour de Louis XV. L'oisiveté, qui trouble les cours, trouble aussi les ménages : deux époux qui n'ont rien à faire ne tardent pas à se quereller : c'est une occupation que de se haïr. Un Etat qui renferme beaucoup d'oisifs ne saurait être toujours paisible. Comme les oisifs ne sont jamais contents d'eux-mêmes, ils ne le sont jamais des autres ; ils forment des brigues, des partis, et sont le levain qui fait tout fermenter. Les jacobites ont agité l'Angleterre pendant plus de soixante ans ; au fond, c'était une poignée de gentilshommes qui s'ennuyaient sur leurs terres, et de douairières qui conspiraient pour rompre l'oisiveté du coin du feu. A. CALLET.

OJÉDA (ALONSO D'), gentilhomme espagnol, né, au XVe siècle, à Cuença. Il accompagna Colomb dans sa seconde expédition (1493), qui eut pour résultat la découverte des Antilles, retourna en Espagne, obtint de Fonseca, ministre de Ferdinand et ennemi de Colomb, la communication du mémoire où cet illustre navigateur exposait le plan de ses nouvelles explorations, résolut de les exécuter à son profit, équipa quelques navires, et partit en 1497 ou 1499 avec Jean de la Cosa, un des plus habiles navigateurs de son temps, et Améric Vespuce, qui, à la suite de ce voyage stérile, publia une relation mensongère dans laquelle il se faisait passer pour avoir découvert l'Amérique, à laquelle son nom resta attaché depuis lors. Ojéda entreprit une nouvelle expédition avec le même Vespuce, qui le fit mettre aux fers pendant la traversée, et se retira à Saint-Domingue, où il reçut du roi d'Espagne le titre de gouverneur de tous les pays situés entre le cap de la Véla et la moitié du golfe de Darien, faveur qu'il dut d'abord à Fonseca et ensuite à Jean de la Cosa, qui avait consenti à lui prêter l'argent nécessaire pour former, dans ce pays, un établissement important. Il s'arrêta à Carthagène, et voulut prendre les indigènes par la douceur ; mais ceux-ci, déjà maltraités par les Espagnols, repoussèrent ses avances, lui tendirent un piége et massacrèrent tous ceux de ses compagnons de voyage qui avaient quitté la flotte, au nombre de soixante et dix, parmi lesquels se trouvait Jean de la Cosa. Ojéda n'échappa lui-même qu'avec beaucoup de peine, tira vengeance de son désastre avec le secours de Nicuessa, continua sa navigation vers l'ouest, et fonda la ville de Saint-Sébastien, où il s'établit. Les habitants de la contrée lui firent encore une guerre acharnée. Pour comble de malheur, les vivres vinrent à manquer. Confiant alors le gouvernement à François Pizarre, il s'embarqua pour aller chercher du renfort à Saint-Domingue, sur un navire commandé par Talavera, homme échappé des mains de la justice, qui le fit garrotter et jeter à fond de cale. Le navire se brisa bientôt après sur l'île de Cuba. Ojéda fit plus de 100 lieues le long des côtes pour rejoindre la Jamaïque, passa enfin à Saint Domingue, où il se vit abandonné de tous les Espagnols, et mourut dans une misère affreuse. A. B.

OKA (*géogr.*). — Rivière centrale de la Russie d'Europe, navigable et très-poissonneuse. Elle prend sa source dans la province d'Orel, arrose la ville et le gouvernement de Kalouga, les gouvernements de Moscou, Rezan, Tambov, Vladimir, et se jette dans le Volga à Nijnei-Novgorod, à 49 lieues N. E. de Moscou, après un cours de 100 lieues environ.

OKA, poids moyen de Smyrne. — L'oka

vant 400 drachmes, — 3 1/3 rattons, — 2,497 livres — et 1,2227 kilog.

OKAL. (*Voy.* CARAVANSÉRAI.)

OKHOTSK ou **OCHOTSK**, district maritime de la Sibérie orientale, contigu, du côté du S. O., à l'empire chinois, et, du côté du S. E., à la mer d'Okhotsk : il s'étend du 58e au 71e degré de latitude N. Le climat y est si froid et si rude, que les grains n'y parviennent pas à leur maturité et qu'on ne peut cultiver que quelques légumes, tels que le chou vert, les raves et le raifort, encore ne réussissent-ils pas dans le nord; des pommes de terre qu'on a essayé d'y planter n'ont produit que des tubercules de la grosseur d'un pois. Aussi les habitants sont ils réduits à vivre de la chasse et de la pêche, et à nourrir de poissons pourris le peu de bétail qu'ils entretiennent, et qu'ils ont de la peine à garantir de la voracité des chiens sauvages. Les indigènes sont de la race des Iakoutes, des Tchouktches et des Koriaks. Ces peuples possèdent des rennes comme d'autres peuples de la Sibérie. Il y a dans ce vaste district 8 à 9,000 Russes qui ne vivent guère mieux ni plus proprement que les indigènes. — Le chef lieu est Okhotsk, ville de 1,100 âmes, à l'embouchure de la rivière d'Ochota dans la mer d'Okhotsk, sur laquelle elle a un petit port avec des chantiers de construction qui reçoivent le bois et les autres matériaux à l'aide d'un transport long et pénible, d'abord en aval sur la Lena jusqu'à Iakoutsk, puis en amont sur l'Aldan, la Maja et la Judoma jusqu'au poste Judomskoï, d'où on les transporte par terre jusqu'à l'Urak; là on les embarque de nouveau jusqu'au port. Okhotsk est l'entrepôt du commerce de la compagnie américo-russe. C'est à l'île américaine de Sitka que s'embarquent en mai les fourrures et pelleteries recueillies dans les îles appartenant aux Russes; on les expédie de là par le Kamtschatka à Okhotsk, où ces marchandises parviennent vers la fin de juin. On profite du court été pour les transporter à dos de cheval à Iakoutsk; dans d'autres saisons, les chevaux et leurs conducteurs risqueraient de périr en route. Depuis Iakoutsk jusqu'en Russie, il y a des moyens de transport réguliers. On évalue la distance entre Okhotsk et Pétersbourg à plus de 9,250 verstes. A quelque distance d'Okhotsk, il y a des salines qui occupent une centaine de personnes. Dans le cercle ou canton d'Ischiginsk, où il y a peu d'habitants et où la culture du sol est à peu près impossible, on a bâti, dans le dernier siècle, la petite ville du même nom, à l'endroit où la rivière de Ghisiga se jette dans la baie appelée également Ghisiga ou Ichiga. Les 600 habitants de cet endroit achètent des Tchouktches les pelleteries et fourrures provenant des chasses dans le pays, ou des îles américaines, et les vendent pour le transport en Russie; ce commerce est, avec la construction et le radoub des navires, à peu près leur seule ressource; les vivres, à l'exception du poisson et du gibier, leur viennent de très-loin. D—G.

OKTAI-KHAN ou, plus exactement, **OGODAI**, connu en Chine sous le nom de *Taï-Tsoung*, troisième fils de Gengis-Khan, qui, par son testament, lui laissa, en 1226, le trône de la grande Tartarie. Il commandait alors une expédition dirigée contre les Chinois; son frère Touly-Khan fut chargé de la régence jusqu'à l'époque de son retour (1229). Il choisit pour ministre un homme d'une sagesse éprouvée, Ye-Liu-Tchou-Tsaï, qui composa les lois les plus propres à assurer le bonheur de ses sujets, et envoya une armée contre le sultan Djelal-Eddyn, qui avait reconquis une partie de la Perse et qui fut repoussé dans le Kurdistan, où il périt en 1231. Il alla ensuite prendre le commandement de ses troupes dans le nord de la Chine, où il voulait anéantir la domination des Kin ou Tartares Fou-Tchi (ou Niutchi), obtint d'abord de grands succès, assiégea leur capitale Kaï-Soung-Son, et fut, dit on, obligé de lever le siége après une lutte terrible dans laquelle il employa le feu grégeois et les assiégés la poudre, et où l'on assure qu'il périt plus de 1 million d'hommes. Il conclut alors un traité avec l'empereur de la Chine méridionale, dont il fit son auxiliaire pour combattre les Tartares, et s'empara enfin par trahison, en 1232, de Kaï-Soung Sou, dont il aurait fait égorger tous les habitants sans les conseils de Ye-Liu-Tchou Tsaï, qui le détermina à ne faire mourir que les princes du sang. L'empereur tartare, réfugié à Tsaï-Tchéou, dans le Ho-Nan, y soutint encore deux ans les attaques d'Oktaï; mais, voyant tous ses moyens de résistance épuisés, il abdiqua en faveur d'un prince de sa famille, et se fit brûler vif dans une maison où il s'était retiré (1234); son successeur tomba le même jour sous le fer des vainqueurs. Les Mongols et les Chinois

se trouvèrent alors en présence; la mésintelligence se mit bientôt entre eux au sujet de la détermination des frontières des deux empires, et les hostilités qui s'ensuivirent furent le prélude de la guerre terrible qui mit fin à la dynastie de Soung. Oktaï profita de son repos pour fortifier et embellir Kara-Koroum, sa capitale, ville dont on ignore aujourd'hui l'emplacement; mais, peu de temps après, il dirigea deux armées, fortes ensemble d'environ 1,500,000 hommes, en Corée et en Europe, aux deux extrémités de son vaste empire. La dernière pénétra par les pays entre la mer Noire et la mer Caspienne jusqu'à Moscou, s'empara de cette ville, soumit les Russes au tribut, ravagea la Pologne, la Silésie, la Moravie et la Hongrie, fit trembler l'Europe entière, et rentra enfin dans la Tartarie en 1241. L'autre armée saccageait en même temps l'Arménie, la Mésopotamie, l'Asie Mineure, pénétrait jusque vers Alep et Bagdad, et menaçait l'Egypte même. Oktaï, de son côté, domptait l'Asie orientale, et deux de ses fils, à la tête de 600,000 hommes, portaient des coups terribles à l'empire chinois. Ce grand conquérant mourut en 1241, à l'âge de 58 ans, à la suite d'excès de boissons; cet événement arrêta momentanément les progrès des Mongols. Oktaï avait désigné pour son successeur son petit-fils Chyramoun; mais ses dernières volontés furent méconnues, et les dissensions qui s'élevèrent entre les Mongols firent perdre l'empire à sa postérité.

OLACINÉES, *olacineæ* (*bot.*), famille de plantes dicotylédones, qui emprunte son nom à son genre principal, celui des *olax*, Linn. Elle a été formée par M. de Mirbel et adoptée par tous les botanistes, mais avec des circonscriptions assez diverses. Nous suivrons, à cet égard, la manière de voir de M. Ad. de Jussieu. Considérée dans les limites que lui assigne ce dernier botaniste, la famille des olacinées est composée d'arbres et d'arbrisseaux quelquefois grimpants, armés ou dépourvus d'épines; dont les feuilles sont alternes, simples, très-entières et sans stipules; dont les fleurs forment des grappes axillaires, ou sont même solitaires et accompagnées de petites bractées écailleuses. Ces fleurs ont un périanthe double : l'extérieur ou le calice est libre ou adhérent dans le bas, tronqué ou denté à son bord : l'intérieur ou la corolle, formé de pièces ou de pétales, au nombre de quatre, cinq ou six, tantôt libres et distincts, tantôt soudés entre eux deux par deux, ou même réunis en tubes dans leur partie inférieure, de manière à former alors une corolle monopétale. Les étamines sont en nombre double des pétales, mais alternativement stériles et fertiles; dans ce dernier cas, les anthères sont introrses et à deux loges, qui s'ouvrent chacune par une fente longitudinale. L'ovaire est uniloculaire et présente, à son centre, une petite colonne libre, qui supporte, à son sommet, d'un à quatre ovules; le style est simple, tronqué ou lobé au sommet. A ces fleurs succède un fruit indéhiscent, peu ou point charnu, dont l'endocarpe est crustacé ou osseux; il renferme le plus souvent une seule graine qui semble dressée, la colonne placentaire s'étant soudée avec elle, et qui contient un embryon à radicule supère, logé dans l'axe et au sommet d'un albumen épais et charnu.

M. A. de Jussieu divise les olacinées en deux sections; 1° celles dont l'ovaire renferme plusieurs ovules et dont toutes les étamines ou seulement celles qui alternent avec les pétales sont fertiles; ici se rangent les genres *heisteria*, Lin., *ximenia*, Plum., et *olax*, Lin.; 2° celles dont l'ovaire ne présente qu'un ovule et dont les étamines oppositipétales sont seules fertiles : ce sont les deux genres *opilia*, Roxb., *cansjera*, Lamck. Récemment le même botaniste a élevé au rang de famille, sous le nom d'icacinées, un petit groupe qu'il avait d'abord laissé, provisoirement, à la suite des olacinées, et qui doit son nom au genre *icacina*, A. Juss.

Les olacinées habitent presque toutes la zone intertropicale; on en trouve aussi au delà du tropique, dans la Nouvelle-Hollande. Le *ximenia americana*, Lin., donne des fruits charnus, dont on mange la chair avec du sucre, et la graine. La plante tout entière est employée comme purgatif. L'*olax zeylanica*, Lin., a un bois très-puant, qui forme, dans les Indes, un médicament employé pour guérir les fièvres putrides. P. D.

OLAFSEN. — Plusieurs savants ont porté ce nom : 1° OLAFSEN (Magnus), pasteur islandais né en 1573 et mort en 1636. Il traduisit en latin l'*Edda* de Sæmund Sigfuson. — 2° OLAFSEN (Etienne), pasteur islandais mort en 1688. Pour compléter l'œuvre de son prédécesseur, il traduisit aussi en latin les commentaires sur l'*Edda*, ou l'*Edda en prose* de Snorro Sturleson, et publia, en islandais et en latin, la *Voluspa*, ou *philosophie*

antiquissima norwago-danica, Copenhague, 1665. — 3° Olafsen (Eggert), naturaliste, né en 1721 et mort en 1768 en Islande. L'Académie des sciences de Copenhague lui confia une mission scientifique dans ce pays, où il recueillit les matériaux rassemblés dans son excellent ouvrage intitulé *Voyage en Islande*; ce livre, écrit en danois et publié en 1772, a été traduit en français par Gauthier de la Peyronie, Paris, 1802, 5 vol. in-8.

OLAH-FELAIR, le plus illustre des poëtes modernes de la Perse, dont le nom véritable est Agha-Mohammed-Cassem. Il naquit vers 1730, et, au milieu des guerres, des révolutions, des changements de dynastie qui s'opérèrent en Perse de son temps; il cultiva tranquillement la poésie et fut également honoré par tous les princes qu'il voyait se succéder sur le trône. Il a écrit sur une foule de sujets, astronomie, mathématiques, politique, etc., etc.; mais c'est comme littérateur et surtout comme poëte qu'il s'est acquis le plus de renommée. La pureté du style, la finesse des pensées, la richesse des images sont les qualités dominantes de ses écrits. Son *Diwan* ou recueil de poésies est le plus célèbre de ses ouvrages; on place immédiatement après son *Commentaire* sur les poésies de *Nizami*, excellent poëte persan du moyen âge. Olah-Felaïr mourut, en 1825, à Ispahan, à l'âge d'environ 96 ans.

OLAHUS (Nicolas), prélat hongrois. Il naquit en 1493 à Hermanstadt, devint conseiller intime de Marie, veuve de Louis II, gouvernante des Pays-Bas, et plus tard chancelier de l'empereur Ferdinand Ier, évêque de Zagrab et archevêque de Gran ou de Strigonie. C'est lui qui, en 1560, fit obtenir aux jésuites leur célèbre collége de Tyrnau, à 10 lieues N. E. de Presbourg, et qui couronna l'empereur Maximilien II dans cette dernière ville en 1564. On lui doit, entre autres ouvrages, une *Vie d'Attila* en latin. Il ne faut pas le confondre avec Olaüs Magnus, archevêque d'Upsal.

OLANINE (*chim.*). — Nom donné à une base organique signalée par M. Unverdorben dans l'huile de Dippel, mais dont les propriétés ne sont pas encore assez bien connues, si même l'existence n'en est pas problématique, pour qu'il soit possible d'en décrire les propriétés.

OLAVIDÈS (don Pablo), comte de Pilos, préluda de bonne heure aux excès irréligieux qui devaient donner une sorte de célébrité à son nom et déverser tant de malheurs sur sa vie. A Lima, où il était né en 1725, ses déclamations philosophiques lui firent perdre l'emploi d'auditeur qu'il occupait déjà en 1746, et donnèrent prise à une accusation d'athéisme dont il fallut qu'il vînt se défendre à Madrid. Il se justifia, et ensuite se glissa dans les bonnes grâces du comte d'Aranda, le suivit en France, où il était ambassadeur, et le seconda de ses conseils et de ses efforts dans le dessein d'éloigner d'Espagne l'ordre des jésuites. A son retour de France, il s'occupa à coloniser les vallées incultes et peu sûres de la Sierra-Morena. Par ses soins, les villages de la Castola et de la Caroline se peuplèrent de colons lyonnais, suisses et allemands. Malheureusement cette population nouvelle apportait avec soi des idées hostiles à la religion, idées qu'entretenait leur patron et qui portèrent ombrage au saint office. Olavidès, sommé de comparaître à son tribunal, ne put, cette fois, échapper à une condamnation de huit années de reclusion dans un monastère. En 1780, il parvint à s'enfuir et vint en France, où il se fit de puissants protecteurs, M. de Vergennes, M. de Puymaurin, l'évêque de Rodez, qui le sauvèrent de l'arrêt d'extradition obtenu contre lui par l'ambassadeur d'Espagne. Après quelques années de séjour à Genève, il fut rappelé à Paris par la révolution, dont il avait préparé tous les excès. La convention le proclama *citoyen adoptif de la république française*. Mais ses idées révolutionnaires furent bientôt distancées par la terreur. Olavidès, aristocrate dans une démocratie, fut mis au rang des suspects et emprisonné à Orléans. Délivré au 9 thermidor et rendu plus sain d'esprit par l'âge et le malheur, il écrivit près de Blois, au château de Cheverny, dans une direction d'esprit opposée à celle de son passé, le livre bientôt célèbre *el Evangelio en triumfo*, etc., ce qui lui valut son rappel en Espagne. De 1798 à 1803, année de sa mort, il vécut paisible dans une de ses terres en Andalousie. Ed. F.

OLBERS (Guillaume), né, le 11 octobre 1758, au village d'*Arbergen*, près de Brême, fut un médecin distingué et un astronome remarquable; on lui doit la découverte de deux planètes, Pallas le 28 mars 1802, Vesta le 29 mars 1817, et de plusieurs comètes. Il donna aussi une nouvelle mé-

thode analytique trigonométrique, recommandable surtout par la simplicité, et qui diffère de celles appelées proprement *analytiques* en ce qu'elle est tirée d'une construction à laquelle Olbers appliqua les règles des deux trigonométries, de manière qu'elle mène au but par un chemin plus court et plus généralement connu. On lui doit encore une méthode pour déterminer la marche des comètes. Olbers publia à Weimer, en 1797, un ouvrage sur l'astronomie auquel Zach ajouta une préface et des notes. La comète de 1819 fut, pour lui, l'occasion d'un nouveau calcul très-étendu, d'où il résulte qu'une des comètes se trouve, au bout de 88,000 ans, aussi près de la terre qu'en est la lune; que, dans 4 millions d'années, notre globe est menacé de la visite d'un autre de ces astres qui s'en rapprochera jusqu'à 2,566 lieues, et que, si sa masse est égale à celle de la terre, elle exercera une force d'attraction qui, en soulevant les eaux de la mer à une hauteur de 13,000 pieds, produira un déluge; qu'enfin, dans 220 millions d'années, un autre de ces astres se trouvera en collision avec la terre. Système très-effrayant sans doute, mais dont l'éloignement de la catastrophe permet de ne pas s'occuper.—On doit encore à Olbers : *De oculi imitationibus internis*, publié en 1780; plus quelques dissertations sur le calcul des parallaxes, sur les aérolithes et divers mémoires astronomiques insérés dans la *Correspondance de Zach*. — Olbers, qui exerçait la médecine à Brême, y est mort en 1840.

OLDCASTLE (JOHN), connu vulgairement sous le nom du *bon John Cobham*, né sous le règne d'Edouard III. Il obtint la pairie en épousant l'héritière de lord Cobham, et se fit remarquer par la violence avec laquelle il s'éleva contre les désordres du clergé. Il embrassa avec ardeur l'hérésie de Wiclef, dont il propagea les écrits et les idées, fut, pour ces motifs, arrêté et emprisonné sous le règne de Henri V, parvint à s'échapper de la tour de Londres et se réfugia dans le pays de Galles. On mit sa tête à prix; il fut ramené à Londres et, en 1417, suspendu à un gibet placé au-dessus d'un bûcher, qui le consuma. Il avait composé quelques ouvrages trop peu importants pour être cités.

OLDENBOURG, pays dans le nord de l'Allemagne et contigu au Hanovre, qui, jusqu'en 1848, a fait partie de la confédération germanique; il est maintenant partie intégrante de l'empire allemand. Il se compose de l'ancien comté d'Oldenbourg, sur le Weser, ayant une superficie de près de 100 milles carrés, de l'ancien évêché de Lubeck et Eutin. et des seigneuries de Jever et de Kniphausen. Le souverain, qui a le titre de *grand-duc*, possède, en outre, loin de sa résidence, la principauté de Birkenfeld dans l'ancien duché de Deux-Ponts, en sorte qu'il gouverne un pays qui, en tout, a 116 milles carrés, avec une population totale de 262,000 âmes.— L'Oldenbourg, ainsi que les districts adjacents, ont un sol marécageux, fournissant, particulièrement le long du Weser et de la Jade, d'excellents pâturages, dans lesquels on entretient beaucoup de bestiaux et de chevaux de bonne race, dont on exporte des milliers tous les ans. On y cultive beaucoup de grains et de légumes, de houblon et de chanvre; on fait de l'huile de colza et on exporte du bois. Quelques cantons, où le sol aride est couvert de bruyères, fournissent des bêtes à laine, de la tourbe, du miel et de la cire. Dans ces contrées, on tisse de la grosse toile et on tricote des bas de laine. Les habitants voisins de la mer se livrent à la pêche — La ville d'Oldenbourg, chef-lieu du grand-duché, sur la Hunte, réunit environ 6,000 âmes; elle a un beau château, une maison d'orphelins, un gymnase, une école normale appelée *séminaire*, une école militaire et une bibliothèque publique. Eutin, chef-lieu d'un petit pays enclavé dans le Holstein, a 2,400 habitants; cette ville est le siége d'une adminis ration particulière.

C'est du pays d'Oldenbourg qu'est issue la dynastie qui, depuis le milieu du XV[e] siècle jusqu'à présent, a régné sur le Danemark, et à l'extinction de la lignée des comtes, en 1667, ce furent les rois de Danemark qui en prirent le gouvernement du pays. Ils en disposèrent comme de leur propriété, en l'échangeant, en 1772, contre une partie du Holstein-Gottorp, qui appartenait à l'empereur de Russie, Paul I[er]. Celui-ci, en disposant à son tour, céda Oldenbourg à son cousin, Frédéric-Auguste, duc de Holstein-Gottorp, ayant aussi le titre d'*évêque* (protestant) de Lubeck. C'était heureusement un homme qui savait administrer : on lui doit, entre autres institutions, une caisse pour les veuves et les orphelins, qui a servi de modèle à d'autres institutions de ce genre;

mais son fils ayant été atteint d'une maladie mentale, le gouvernement passa encore entre les mains d'un cousin de ce prince incapable. Napoléon le déposséda de son duché; mais le congrès de Vienne non-seulement rétablit les ducs d'Oldenbourg, mais leur donna encore une faible portion du Hanovre et le comté de Birkenfeld, en sorte qu'ils ont maintenant un revenu de près de 3 millions de francs. Le duc, qui était rentré dans ses petits Etats, eut le mérite d'y éteindre la dette publique. Le prince régnant, depuis 1829, est Paul-Frédéric-Auguste; il fournissait pour son contingent à l'armée de la confédération un peu plus de 2,000 hommes. Halem a écrit l'*Histoire du duché d'Oldenbourg* jusqu'en 1731, en 3 vol., Oldenbourg, 1794-96; et Kœhli en a donné la *Description historique, statistique et géographique*, Brême, 1824. D—G.

OLDENLANDIE, *oldenlandia* (*bot.*). — Linné avait formé, sous ce nom, un genre qui rentre aujourd'hui dans la famille des rubiacées, sous-ordre des cinchonacées, tribu des hédyotidées. Les plantes qui le composent sont de petites herbes, ou, fort rarement, de très-petits arbrisseaux qui croissent dans l'ancien continent, et dont les feuilles opposées sont réunies par l'intermédiaire d'une stipule interpétiolaire terminée par une soie ou par un petit nombre de soies. Leurs fleurs sont blanches, portées sur des pédoncules axillaires ou terminaux, grêles et souvent longs, uni, bi ou multiflores; elles ont une corolle à tube court, en entonnoir ou presque rotacée, avec des étamines saillantes. Leur fruit est une capsule ovoïde et presque globuleuse, qui s'ouvre à son sommet, légèrement saillant, par une petite fente répondant aux deux loges. Aujourd'hui Endlicher ne considère les oldenlandies que comme constituant une simple section du genre *hedyotis*, Lamck.

OLDHAM (Jean), poëte satirique anglais, né, en 1653, à Shipton, dans le comté de Glocester. Il se rendit à Londres, en 1681, en qualité de précepteur, fut protégé par les comtes de Rochester et de Dorset, et surtout par le comte de Kingston, et devint ami de Dryden, qui faisait le plus grand cas de son talent. Il mourut en 1683, à l'âge de 30 ans. Dryden l'appelle le *Marcellus de la langue anglaise*. Ses idées sont originales, et son expression offre une énergie poussée souvent jusqu'à la grossièreté. On distingue, parmi ses poésies, quatre *satires* publiées en 1768 et les plus mordantes peut-être qui aient jamais été écrites en anglais; une *satire pour détourner de la poésie*; une autre *à un jeune homme qui a quitté l'université*; une autre *contre la vertu*, où, sous une forme amèrement ironique, l'auteur fait la critique du vice; la *traduction de la troisième satire de Juvénal*.

OLÉACÉES, *oleaceæ* (*bot.*). — Jussieu a, dans son *Genera plantarum*, établi une famille de plantes dicotylédones monopétales, à étamines hypogynes, à laquelle il a donné le nom de jasminées, *jasmineæ*. Dans leur magnifique ouvrage sur la *Flore du Portugal*, MM. Link et Hoffmansegg ont détaché de ce groupe une portion des genres qui le composaient, pour en former une famille dont l'olivier est le type principal et à laquelle ils ont donné le nom d'oléinées. Ce nom a été plus tard, modifié par M. Lindley, en celui d'oléacées, définitivement conservé. —La famille des oléacées est composée de végétaux tous ligneux, arbrisseaux et arbres, dont les *feuilles* sont opposées, simples, entières, rarement pennées, toujours dépourvues de stipules. Leurs *fleurs*, généralement parfaites, sont disposées en grappes ou en panicules, composées elles-mêmes de petites cimes; leur *calice*, libre et persistant, présente quatre dents ou divisions. Leur *corolle*, monopétale, en entonnoir ou en cloche, hypogyne, a son limbe à quatre lobes égaux; elle manque dans un très-petit nombre de cas. Les *étamines* sont au nombre de deux, insérées sur la corolle, avec anthères, introrses, et présentent deux loges qui s'ouvrent chacune par une fente longitudinale, pour laisser sortir le pollen. L'*ovaire* est libre et creusé de deux loges, dont chacune renferme généralement deux ovules collatéraux, suspendus au haut de la cloison; il porte, sur un style très-court, un stigmate indivis ou bifide. Le *fruit* des oléacées est tantôt un drupe qu'un avortement rend souvent uniloculaire et monosperme; tantôt une baie ou une capsule prolongée supérieurement en aile membraneuse, c'est-à-dire une samare; tantôt enfin une capsule biloculaire qui s'ouvre par déhiscence loculicide, pour laisser sortir des *graines* ordinairement restées solitaires dans chaque loge, toujours suspendues, et dans lesquelles on trouve un *embryon* droit, à radicule supère, à cotylédons foliacés, logé dans presque toute la longueur

d'un albumen charnu consistant ou presque corné.

La famille des oléacées se subdivise naturellement en deux sous-ordres caractérisés par la différence de consistance du fruit : 1° les *oléinées*, dont le fruit est charnu, soit en drupe, soit en baie ; les *fraxinées*, dont le fruit est sec, en samare ou en capsule. Les principaux genres compris dans l'une et l'autre de ces divisions sont, pour la première, le *chionanthus*, Lin., dont une fort jolie espèce, le chionanthe de Virginie, est cultivée dans les jardins sous le nom vulgaire d'*arbre de neige;* les OLIVIERS, *olea*, Lin. ; les FILARIA, *phillyrea*, Tourn., dont trois espèces appartiennent à notre Flore et sont cultivées comme plantes d'agrément ; les TROENES, *ligustrum*, Tourn., dont l'espèce type est très-commune dans nos campagnes. Pour la seconde division, ce sont : les FRÊNES, *fraxinus*, Tourn. ; le FONTANÉSIE, *fontanesia*, Labil., dont l'espèce type, *fontanesia phillyreoides*, Labil., est un joli arbuste d'ornement ; les LILAS, *syringa*, Lin. — Pour donner une idée de l'importance de ces végétaux et de leurs usages divers, soit d'utilité, soit d'agrément, il suffit de nommer l'olivier, les frênes, les lilas, etc. Pour les détails, voyez les articles relatifs à ces divers genres.

Les oléacées appartiennent généralement aux contrées tempérées, surtout à l'hémisphère boréal ; elles sont rares dans les parties intertropicales de l'Asie et de l'Amérique. Les oléinées, le troëne excepté, se plaisent dans les contrées tempérées, chaudes et voisines des tropiques. Quant aux fraxinées, elles croissent principalement dans l'Amérique septentrionale et dans l'Orient.

OLEARIUS. — Plusieurs savants ont porté ce nom : 1° OLEARIUS (Adam), dont le vrai nom est Œlschlœger. Il naquit en 1603 à Steenwick, dans les Pays-Bas (province d'Over-Yssel), d'un tailleur d'habits, se livra à l'étude, professa avec beaucoup d'éclat à Leipsick et fut nommé, en 1633, secrétaire de l'ambassade que le duc de Holstein-Gottorp envoya au czar de Russie et au schah de Perse. Pendant cette mission, qui dura six ans, et qu'il remplit avec un succès d'autant plus grand qu'il possédait les langues orientales et surtout le persan, il parcourut la Russie, les bords de la mer Caspienne, visita Astrakan, Derbent, Ispahan, etc., fut nommé, à son retour, conseiller, bibliothécaire et mathématicien du duc de Holstein et mourut en 1671. On lui doit une relation de ses voyages, ouvrage estimable dont Wicquefort a donné une traduction française, Paris, 1656-66; une chronique abrégée du Holstein, et la *Vallée des roses de Perse*, recueil d'histoires, de maximes et de pensées ingénieuses tirées des livres persans. — 2° OLEARIUS (Jean), professeur de rhétorique et de théologie, né à Hall en 1649, et mort à Leipsick en 1713. Il fut l'un des premiers auteurs des journaux de Leipsick si connus sous le titre d'*Acta eruditorum;* — — 3° OLEARIUS (Godefroi), fils du précédent, né en 1672 et mort en 1715. On lui doit, entre autres ouvrages, la traduction latine de l'*Histoire de la philosophie* de Stanley, une *Histoire romaine et d'Allemagne*, une excellente édition de Philostrate en grec et en latin, Leipsick, 1709, in-folio.

OLÉATES (*chim.*). Les *oléates* sont des sels résultant, comme l'indique leur nom, de la combinaison de l'acide oléique avec les bases. Ils existent à l'état *neutre*, à celui de *suroléate* ou de *sous-oléate*. On connaît principalement un sous-oléate ou un oléate neutre de plomb, des oléates neutres et des suroléates de potasse et de soude, qui forment la base des différents savons. La composition des oléates neutres est telle, que la quantité d'oxygène de l'oxyde est à la quantité d'oxygène de l'acide comme 2 est à 5, et à la quantité de l'acide lui-même comme 2 est à 65,87.

OLECRANE, nom d'une éminence ou apophyse volumineuse située à l'extrémité supérieure du cubitus, au bras, et qui devient très-saillante sous la peau dans la flexion de l'avant-bras sur ce dernier. C'est elle qui constitue le coude.

OLEG (*hist. russe*). — Plusieurs princes russes ont porté ce nom :— 1° OLEG, second grand-duc de la Moscovie et le véritable fondateur de l'empire russe. Rurik, son parent, le déclara, en mourant (879), tuteur de son fils Igor, et régent de ses Etats, dont la capitale était Novgorod. Oleg ne pensa plus, dès lors qu'à étendre la puissance de la Moscovie. En 882 il s'avança vers le Midi. Smolensk et Lubetch lui ouvrirent leurs portes. Il s'empara, par trahison, de Dir et d'Ascold, princes scandinaves qui régnaient à Kiew, les fit mettre à mort, entra dans la ville, et, frappé des avantages qu'elle offrait, y établit sa rési-

dence, fit ensuite bâtir des villes, en fortifia d'autres, fixa les tributs que chacun des peuples vaincus, Sévériens, Pechnèques, Radimitches, Dévériens, etc., devait lui payer, soit en argent, soit en denrées, fourrures, etc., s'empara, en 904, de Tsargrad (la ville des césars), et résolut, en 907, de marcher contre Constantinople. 2,000 barques, portant chacune 40 fantassins, descendirent bientôt le Dnieper; la cavalerie suivait le long du fleuve. La flotte franchit heureusement les cataractes, et arriva enfin devant la ville de Constantin. Le sceptre était alors entre les mains de Léon le philosophe; sceptre vermoulu, mains débiles. Léon s'imagina pouvoir arrêter Oleg en tendant une chaîne devant le port. Le chef russe fit débarquer ses hommes tout le long de la côte; les environs de la ville furent pillés, saccagés, brûlés. Oleg cerna ensuite Constantinople. On lui envoya une députation pour le fléchir; les promesses qu'on lui fit l'éblouirent. Il consentit donc à s'éloigner, mais, auparavant, il conclut avec l'empire byzantin un traité que les Grecs et les Russes jurèrent d'observer, les premiers sur la croix et les seconds sur leurs armes et en invoquant leurs dieux Perun et Volos. Voici une partie de ce traité singulier que nous croyons devoir citer pour faire connaître à la fois quelles étaient, dès cette époque, les prétentions des Russes et la faiblesse de l'empire.

« 1° Les Grecs s'engagent à donner 12 griven (ou marcs d'argent) à chaque homme de la flotte; de plus, des sommes d'argent pour Kiew, Tschernigow, Przéjaslaw, Polotsk, Rostow, Lubetch et pour les autres villes qui appartiennent à l'empire d'Oleg. 2° Les députés que le prince enverra à Constantinople y seront défrayés. L'empereur donnera, aux marchands russes qui viendront en Grèce, pain, vin, viande, poissons et fruits pendant six mois; il leur accordera l'entrée libre dans les bains publics; il leur fournira, pour leur retour, des vivres, des ancres, des voiles, et tout ce dont ils auront besoin. 3° Le quartier de Saint-Mamès est assigné aux Russes, qui, à leur arrivée, feront inscrire leurs noms; tous les mois, ils recevront les sommes nécessaires à leur entretien. Ils exerceront le commerce à Constantinople sans payer aucun droit, etc. »

Avant de se retirer, Oleg suspendit son bouclier à une des portes de Constantinople. A son retour à Kiew, les habitants, remplis d'admiration, lui donnèrent le nom de *sage* ou de *magicien*. Il mourut, en 912, des suites de la morsure d'un reptile, et fut universellement regretté. On l'ensevelit sur la montagne de Sczekovitza. — 2° OLEG, deuxième fils de Sviatoslav Ier Igorevitch; à la mort de son père (972), il eut pour héritage le pays des Drewliens. Ieropolsk, son frère aîné, avait succédé à leur père et pris Svenald pour ministre. Oleg, qui haïssait ce dernier, tua son fils qui chassait sur ses terres. Svenald lui fit alors déclarer la guerre par Ieropolsk. On en vint aux mains à Ovrontch en 977; Oleg, renversé dans un fossé, fut écrasé sous les pieds des chevaux. — 3° OLEG, fils de Sviatoslav et petit-fils du grand-duc Yaroslaw. Son père avait reçu en partage le duché de Tschernigow, celui de Tmoutorokan, à l'E. de la Crimée et de la mer d'Azof, avec les villes de Rezan, de Mourom et le pays des Viatitches. A la mort de Sviatoslav, Oleg, dont les oncles craignaient l'esprit ambitieux, fut renfermé par eux dans le château de Tschernigow (1078). Etant parvenu à s'échapper, il rassemble une bande d'aventuriers, fond sur Tschernigow, en chasse un de ses oncles, Wsewolod, qui, aidé de trois autres princes russes, l'attaque, le bat à son tour et le force à se réfugier à Tmoutorokan. Oleg ne pouvait rester oisif; il s'unit à Roman, son frère, et souleva les Polowtsi, hordes barbares d'où sont venus les Cosaques de la mer Noire et du Don. Mais bientôt ces peuples, gagnés par Wsewolod, massacrent Roman; Oleg est vendu comme esclave, conduit à Constantinople, et, de là, dans l'île de Rhodes. Au bout de 2 ans, il lève une nouvelle troupe d'aventuriers, arrive à Tmoutorokan (1084), massacre les deux princes qui y commandaient au nom de son oncle, affermit son pouvoir, fait une nouvelle alliance avec les Polowtsi, porte le ravage dans sa patrie (1094), et, après la mort de Wsewolod, arrive à marches forcées devant Tschernigow et réclame cette province, comme étant l'apanage de son père, à Wladimir Monomaque, auquel elle venait d'échoir en partage. Après une faible résistance, Wladimir reconnait ses droits. Mais les Polowtsi qui accompagnaient Oleg se livraient à toutes sortes de ravages et d'excès; ils pillaient et détruisaient les villes, brûlaient les bourgades et les hameaux. Le grand-duc de Moscovie et Wladimir, son neveu, invitèrent Oleg à se rendre à Kiew pour prendre part à la délibération

des chefs du clergé et des boïards qui devaient s'y rassembler. « Je suis prince, répondit Oleg, et je n'ai besoin de l'avis ni des moines ni du peuple. » Les princes, courroucés, marchèrent contre Tschernigow, s'en emparèrent, forcèrent Oleg à se renfermer dans Staradoub, et ne lui accordèrent la paix qu'à la condition qu'il se rendrait au congrès de Kiew. Oleg, à peine délivré de leur présence, prend la route de Mourom au lieu de celle de Kiew, et s'empare de cette place. Les fils de Wladimir le battent; il signe la paix avec eux en 1097, refuse, en 1103, sous prétexte de maladie, de marcher avec les autres princes russes contre les Polowtsi, combat glorieusement contre leurs hordes féroces en 1107, 1108, 1109, et contribue puissamment à les rejeter dans la principauté de Tmoutorokan, qui, dès lors, cessa d'appartenir à la Russie. Le reste de la vie d'Oleg ne présente plus aucun événement important, car on ignore s'il prit part à l'expédition du grand duc Wladimir Monomaque contre Alexis Comnène. Il mourut en 1224, et Yaroslaw, son frère, eut en partage la province de Tschernigow. Ses fils, Wsewolod et Igor, surnommés *olgovitchs* (fils d'Oleg), continuèrent les guerres civiles à l'exemple de leur père, et finirent par arriver au trône (1139-1146).

OLÉIDIQUE (ACIDE).—On désigne également sous le nom d'*acide oléidique* et d'*acide oléoricinique* un produit découvert par MM. Bussy et Lecanu, et qui se forme dans la saponification ou la distillation de l'huile de ricin. Pur, il est liquide, jaune, âcre et légèrement imprégné de l'odeur de l'essence contenue dans l'huile de ricin; exposé à une température un peu au dessous de 0°, il se prend en une masse cristalline. L'eau ne le dissout pas; il est, au contraire, soluble en toutes proportions dans l'alcool et l'éther. Il s'unit facilement aux bases pour former des sels.

OLÉINE (*chim.*), du latin *oleum*, huile.—C'est le nom par lequel on désigne un principe immédiat de nature grasse, découvert par M. Chevreul et qui fait partie de toutes les huiles végétales, ainsi que d'un grand nombre de graisses animales. C'est, du reste, aux proportions variables d'oléine qu'ils renferment que ces différents corps doivent leur plus ou moins grande fluidité : ainsi l'oléine prédomine dans toutes les huiles et ne se trouve, au contraire, qu'en faible proportion dans les graisses. Pure autant qu'il est possible de l'obtenir, elle est liquide à la température ordinaire, et analogue, pour l'aspect et la consistance, à de l'huile d'olive; sa fluidité persiste jusqu'à 4° au-dessous de 0; mais elle cesse à 6 ou 7° de froid, pour être remplacée par une masse formée d'aiguilles. Elle est d'une saveur douceâtre, d'une pesanteur spécifique de 0,913 à la température de + 15° cent. Sa couleur primitive est le jaunâtre, que les rayons solaires décolorent rapidement. Elle est toujours composée de carbone d'hydrogène et d'oxygène, dont les proportions respectives varient un peu en raison de l'impossibilité où l'on a été jusqu'ici de l'obtenir complétement pure. L'oléine de graisse de porc a donné 79,030 carbone, 11,422 hydrogène et 9,448 oxygène. Celles de graisse humaine et de mouton ont donné des résultats presque semblables. — L'oléine est sans action sur les couleurs bleues végétales. Chauffée dans le vide, elle se vaporise sans se décomposer, tandis que la distillation à nu la dénature. Elle absorbe l'oxygène de l'air en dégageant de l'acide carbonique et se résinifie, en partie, sous cette influence, ce qui empêche beaucoup de corps gras de pouvoir être avantageusement employés au graissage des machines, et surtout des pièces délicates, comme celles de l'horlogerie. Elle est, du reste, complétement insoluble dans l'eau; soluble dans trente et une fois un quart son poids d'alcool à 0,866 de densité et bouillant, soluble en toutes proportions dans l'éther. Les alcalis et l'acide sulfurique concentré la saponifient en la transformant en glycérine et en acide oléique et margarique. — On obtient l'oléine en traitant les corps gras par l'alcool bouillant, qui, en se refroidissant, abandonne la stéarine et la margarine, et ne retient plus alors que l'oléine, facilement isolée ensuite par l'évaporation. L'oléine conserve, dans cet état, un peu de stéarine, dont on la débarrasse presque entièrement par l'abaissement de température de l'alcool, dans lequel on l'aura fait de nouveau dissoudre, à 4° au-dessous de 0. On peut également isoler l'oléine par la congélation ou l'imbibition dans des feuilles de papier entre lesquelles on aura comprimé les corps gras; mais, en dernier résultat, il faudra toujours, pour l'obtenir aussi pure que possible, la traiter par l'alcool de la manière indiquée.

OLÉIQUE (ACIDE). — L'acide oléique a été découvert par M. Chevreul. Pur, il est liquide, avec l'aspect d'une huile incolore, d'où lui est venu son nom. Sa densité est de 0,898 à la température de 19° cent.; sa saveur et son odeur sont légèrement rances. Il se prend à quelques degrés au-dessous de 0° en une masse blanche formée d'aiguilles; chauffé dans le vide, il se volatilise sans éprouver d'altération; distillé à la façon ordinaire, il se décompose, en partie du moins, en donnant naissance à de l'acide sébacique, dont la formation est accompagnée de celle d'un peu d'acide carbonique, de carbure d'hydrogène, ainsi que d'acides caprylique et caprioïque. — L'eau ne le dissout pas sensiblement; l'alcool, d'une densité de 0,822, et l'éther le dissolvent, au contraire, en toutes proportions. Il dissout toutes les matières grasses solides. L'oxygène de l'air est rapidement absorbé par lui dans la proportion de 1 équivalent, tandis qu'il abandonne 1 équivalent d'hydrogène, ce qui le transforme en acide oxyoléique. Il rougit la teinture de tournesol et décompose les carbonates. L'acide azotique concentré ne le décompose pas.

L'acide oléique fait partie du gras de cadavre; on le prépare en faisant chauffer l'une des graisses saponifiables, celle de porc par exemple, avec de la potasse. Le savon obtenu contient tout à la fois des stéarate, oléate et margarate; mais, en le traitant à froid par l'alcool, celui-ci ne dissout, pour ainsi dire, que l'oléate, les deux autres sels étant presque réfractaires à son action. Si donc on fait évaporer doucement et si l'on reprend le résidu, à la température ordinaire, par de l'alcool très-concentré, l'oléate s'y dissoudra de plus en plus pur, opération que l'on pourra renouveler autant de fois qu'il sera nécessaire, et enfin il ne restera plus qu'à décomposer l'oléate obtenu par une dissolution aqueuse d'acide carbonique, qui s'emparera de la base, tandis que l'acide oléique mis à nu viendra surnager à la surface du liquide. Il ne s'agira plus alors, pour avoir le produit parfaitement pur, que d'agiter l'acide oléique séparé, avec de l'eau chaude pour le laver, et de l'isoler, afin de le soumettre ensuite à une température de plus en plus basse, mais non assez froide pour congeler la masse en totalité. Il est enfin nécessaire de filtrer dans un papier lavé à l'acide chlorhydrique, afin de séparer ce qui pourrait exister encore d'acide margarique. Dans cet état, l'acide oléique contient, suivant M. Chevreul, 3,95 d'eau pour 100 d'acide sec, et, abstraction faite de celle-ci, il est composé de 7,699 d'oxygène, 80,942 de carbone et 11,359 d'hydrogène. Il se combine avec la plupart des bases pour former des sels. — L'acide oléique a été employé au graissage des laines à tisser, à la place des huiles, qui ont l'inconvénient de s'échauffer à l'air et, dès lors, de pouvoir occasionner des incendies spontanés; il offre, en outre, l'avantage de pouvoir être enlevé par un simple lavage au carbonate de soude, tandis qu'il est fort difficile de débarrasser les tissus des huiles. Il est également utilisé dans la préparation instantanée des savons par l'action d'un carbonate alcalin. L.

OLEN, pontife poëte que Suidas nous dit originaire de Xanthe, en Lycie, mais que Pausanias fait venir des pays hyperboréens. Il vivait avant Pamphos et Orphée, et prophétisait dans l'île Sainte. C'est lui qui importa à Délos la religion apollinique, dont il fut le premier chantre. Sous Alexandre, on chantait encore à Délos les hymnes du poëte lycien, ceux où il célébrait Junon Ilithyie et les Latoïdes, et aussi ce chant de douleur qu'on répétait sur la tombe d'Ops et d'Argis, ces deux filles de Sarmatie mortes à Délos, pendant que le prêtre la couvrait de la cendre consacrée. Olen fut aussi, dit-on, le premier qui exerça les fonctions de prêtre d'Apollon à Delphes, et qui y rendit des oracles en vers. — Il en est encore un autre Olen que Pline nous donne comme un poëte d'Etrurie ancien et célèbre.

OLÉONE (*chim.*), substance neutre et de nature grasse encore fort imparfaitement étudiée, mais dont l'existence est cependant hors de doute. Elle est liquide et s'obtient par la distillation de l'acide oléique avec de la chaux. Celle-ci se carbonate en partie, ce qui donne pour l'oléone obtenue une composition équivalente à 1 proportion d'acide oléique, moins 1 proportion d'acide carbonique, et pour formule $C^{136} H^{120} O$.

OLEO SACCHARUM, du latin *oleum*, huile, et *saccharum*, sucre. — Nom par lequel on désigne, en pharmacie, l'association d'une huile essentielle et du sucre. Il n'y a ici qu'un simple mélange encore bien imparfait, et nullement une véritable combinaison. Les mélanges de cette nature sont

employés pour aromatiser certains médicaments dans lesquels les huiles essentielles pures ne sauraient être fixées autrement, puisqu'elles y sont tout à fait insolubles, et que les molécules du sucre y tiennent en suspension. Ce moyen ne saurait être employé que pour les préparations magistrales d'une conservation fort temporaire, car l'huile essentielle s'isole bientôt; c'est ce qui a dû faire renoncer à ce moyen pour aromatiser les sirops, auxquels il donnait une apparence trouble.

OLÉRACÉES, *oleraceæ* (*bot.*). — Endlicher forme sous ce nom une classe composée seulement de quatre familles, savoir les chénopodées, les amarantacées, les polygonées et les nyctaginées. Le lien qui unit ces familles entre elles ne paraît pas cependant assez évident pour autoriser à les réunir toutes dans un même groupe.

OLÉRON, île de l'océan Atlantique, sur la côte du département de la Charente-Inférieure, et vis-à-vis de l'embouchure de la Charente et de celle de la Seudre; le pertuis d'Antioche la sépare de l'île de Ré, située au N. de celle d'Oléron. Celle-ci est à 2 lieues O. de Marennes, et appartient à l'arrondissement de cette ville; elle a 6 lieues de long sur 2 de large. Le sol en est bas et produit de bons légumes, des grains et des vins; ses marais salants qu'il renferme fournissent du sel blanc. Oléron se divise en deux cantons, dont les chefs-lieux sont les petites villes de Saint-Pierre, située dans une vallée agréable au milieu de l'île offrant une population de plus de 4,600 âmes; et Château, place forte avec environ 2,500 habitants. L'île contient encore quatre bourgs et quelques villages. La tour de Chassiron, à l'extrémité septentrionale d'Oléron, a un phare pour guider les navires qui entrent dans le pertuis d'Antioche.—Un vieux recueil de coutumes relatives au droit maritime porte le nom de cette île; il s'appelle, dans le vieux langage, *rooles d'Oléron*. On n'est pas d'accord sur l'origine et l'âge de ce code, qui faisait loi en France, au moyen âge, et qui fut aussi adopté par l'Angleterre et par l'Espagne; Cleirac l'attribue à Eléonore de Guienne, femme de Louis VII de France, puis de Henri II d'Angleterre, ce qui reculerait l'origine des *rooles* au XIIe siècle. D'autres croient que les *rooles* d'Oléron, loin d'être un code original, sont puisés dans les statuts maritimes de Wisby ou de Damme, qu'on suivait dans les pays du nord. M. Pardessus (*Collection de lois maritimes*, t. Ier, chap. VIII) pense que c'étaient d'anciennes coutumes de l'Aquitaine et non des lois faites à Oléron pour cette île, et que rien ne prouve qu'on les doive attribuer à Eléonore. Du reste, la dernière partie de ces rôles paraît moins ancienne que la première. D—G.

OLESNIKI (SBIGNÉE), l'un des plus grands hommes que la Pologne ait produits, sortait d'une famille noble et ancienne. Il fut d'abord secrétaire du roi Ladislas Jagellon, et le suivit en cette qualité dans ses expéditions militaires, où il eut le bonheur de lui sauver la vie en renversant avec un tronçon de lance un cavalier ennemi qui fondait sur ce prince. Il embrassa ensuite l'état ecclésiastique et devint évêque de Cracovie, puis cardinal. Le roi Ladislas l'employa dans les ambassades et les affaires les plus importantes, et lui laissa en mourant (1434), pour marque de sa bienveillance et comme l'objet qui avait le plus de prix à ses yeux, l'anneau qu'il avait autrefois reçu de la reine Hedwige, sa première femme. Aussitôt après la mort de ce prince, Olesniki fit élire à Posnanie son fils aîné, le jeune Ladislas, qui depuis fut roi de Hongrie et périt misérablement à la sanglante bataille de Varna (1444); il fit ensuite annuler l'élection de Boleslas, duc de Moscovie, pour mettre à sa place Casimir, frère du jeune Ladislas. A cette occasion, il se tint à Petricovie une diète où le cardinal eut un grand démêlé sur la préséance avec l'archevêque de Guesne; ce fut même pour prévenir le retour de pareilles dissensions qu'il fut arrêté, dans cette diète, que, à l'avenir, aucun prélat polonais ne pourrait accepter le cardinalat ni la légation dans le royaume sans un ordre exprès du roi et des états; règlement sage qui a été suivi depuis lors jusqu'au démembrement de la Pologne. Olesniki mourut à Sandomir le 1er avril 1455, à l'âge de 66 ans. C'était un prélat d'une régularité exemplaire et d'une fermeté inflexible, qui n'avait en vue que les intérêts et la gloire de la religion, de la patrie et du roi. Il laissa, en mourant, tous ses biens aux pauvres. E. DE B.

OLFACTIF (NERF). — Le nerf olfactif, encore appelé *nerf de la première paire* par la plupart des auteurs français, et *nerf ethmoïdal* par Chaussier, naît du cerveau par trois filets distincts, deux provenant de la substance blanche et un de la substance

grise. Des deux premiers, l'un vient de la région externe du corps strié, l'autre de la portion du cerveau qui occupe la partie interne de la scissure de Sylvius. La racine grise a la forme d'un corps pyramidal couché sur le point de jonction des deux précédentes. Après la réunion de ces racines, le nerf se dirige en avant, au-dessous du lobe antérieur du cerveau, placé dans un sillon spécial qui l'empêche d'être comprimé sur les os de la base du crâne, en contact postérieurement avec la face supérieure du corps du sphénoïde et en avant avec la gouttière ethmoïdale ; il forme alors un renflement ou ganglion qui ne ressemble aux autres ganglions nerveux que par sa couleur. C'est de la face inférieure de ce bulbe, qui remplit la gouttière ethmoïdale, que partent les rameaux qui doivent se distribuer dans les fosses nasales en traversant la lame criblée de l'ethmoïde. On les divise en rameaux *externes*, qui se prolongent dans les conduits offerts par les cornets et sur lesquels ils se subdivisent à l'infini en s'anastomosant de manière à former une sorte de plexus. Les rameaux *internes*, déjà divisés avant d'avoir quitté la lame criblée, suivent la cloison, sur laquelle ils se partagent de nouveau entre les deux couches de la membrane pituitaire. Les rameaux *moyens*, parvenus dans les fosses nasales, se perdent presque aussitôt sur la membrane qui tapisse leur voûte. Beaucoup d'anatomistes croient que ce sont les rameaux des nerfs olfactifs qui, par leur division, forment les papilles et les villosités de la membrane pituitaire ; mais aucun fait anatomique ne paraît, jusqu'ici, justifier matériellement cette opinion. L'usage du nerf olfactif n'en est cependant pas moins positif comme organe sensitif de l'odorat. (*Voy.* Olfaction.)

OLFACTION (*physiol. compar.*), de *olefacere*, action de *flairer*, de sentir les *odeurs*. — En réunissant ici l'ensemble des notions acquises à l'égard de cet acte physiologique considéré dans toute la série animale, on peut, en général, définir l'olfaction une fonction sensoriale exécutée par des organes spéciaux chargés de recevoir les impressions odorantes, de les transmettre au sensorium, pour avertir les animaux de la présence des corps d'où émanent les odeurs. Les rapports de cette fonction avec tous les autres phénomènes physiologiques de l'organisme animal sont assez faciles à établir, lorsque l'organe ou l'appareil olfactif est très-développé et bien évident. On sait, par exemple, que l'olfaction est à la respiration ce que la gustation est à la fonction digestive ; que ses rapports les plus intimes sont avec l'appareil du goût, et que, de même qu'à l'égard de ce dernier sens, les impressions qu'elle reçoit ne peuvent fournir à la conscience que des notions sur la nature moléculaire ou chimique des substances utiles ou nuisibles à l'économie animale.

Les principales divisions à établir dans l'étude comparative de l'olfaction, depuis les mammifères jusqu'aux derniers animaux, peuvent être réduites à trois : 1° l'examen de la fonction pendant la série des âges de la vie indépendante ; 2° l'étude du développement de l'appareil olfactif pendant la vie embryonnaire ; 3° la prise en considération des résultats des vivisections, des maladies et des monstruosités. Si toutes ces études comparatives, qui sont encore très-incomplètes, étaient de plus en plus approfondies et systématisées, cette branche de la physiologie comparée pourrait devenir une science spéciale, comme l'ophthalmologie, comme l'ovologie, etc. On a même déjà tenté de l'instituer sous le nom d'*osphrésiologie*, en traitant de l'olfaction et des odeurs dans quelques monographies, mais cet exemple n'a pas été généralement suivi. — C'est sous le nom d'*odeurs* ou d'*émanations odorantes* qu'on désigne usuellement les *corps impressionnants*. — On ne peut admettre que deux milieux ambiants par lesquels se propagent les odeurs : l'air et l'eau aérée, à l'égard des animaux libres ou fixés qui respirent et se meuvent dans ces deux sortes d'atmosphères. Mais les animaux parasites et surtout les entozoaires peuvent être considérés comme immergés dans le corps odoriférant, et, par conséquent, toujours en contact immédiat avec ce corps, qui devient ainsi lui-même ce milieu odorant. Notre ignorance au sujet de la nature des odeurs implique nécessairement celle des lois de leur propagation. On sait uniquement que cette propagation dépend de la chaleur qui volatilise les substances odorantes et des mouvements des milieux ambiants qui leur servent de véhicule.

Appareil olfactif. — Lorsque l'olfaction est une fonction confiée à des organes nombreux, il est possible, nonobstant la complication apparente de ces divers organes, d'en réduire le nombre à trois

principaux, et si l'on donne à chacun de ces trois organes olfactifs le nom usuel de *nez*, il y a lieu, par analogie avec ce que l'on fait pour l'oreille (*voy.* ce mot), de les distinguer, dans quelques cas, sous les noms de *nez externe*, *nez moyen* et *nez interne*. Néanmoins ce qui, pour l'appareil auditif, est une règle sans exception, n'existe qu'exceptionnellement dans le sens de l'olfaction, et ce sens, envisagé au point de vue anatomique, semblerait se dérober à la loi générale de l'unité de composition organique des sens externes. Mais lorsqu'on a égard à la nature des corps en relation normale avec cet appareil, c'est-à-dire aux odeurs comparées avec les ondes sonores ou les sons qui constituent les corps en relation normale avec l'appareil de l'audition, on ne tarde pas à reconnaître que la différence de nature des odeurs et du son a nécessité les modifications de structure de ces deux appareils sensoriaux. Pour bien concevoir le plan de la composition organique des appareils olfactifs préliminairement mis en contraste avec les appareils de l'audition, il faut invoquer le principe de la finalité physiologique. Mais avant d'invoquer ce principe dont l'application devra être faite en expliquant le mécanisme de l'olfaction, on est naturellement conduit, par les faits, à reconnaître que, dans les appareils olfactifs les plus compliqués, on distingue trois portions principales, caractérisées chacune par leur fonction spéciale, et, si pour abréger la démonstration, nous donnons à chacune d'elles le nom usuel de *nez*, nous serons autorisé, par les faits, à établir dogmatiquement que, dans tout appareil d'olfaction considéré à l'un des maxima de composition organique, on peut facilement distinguer 1° *un nez sensorial*, 2° *un nez tutaminal*, 3° *un nez colligial*, ce qui correspond aux trois portions principales de l'appareil auditif bien connues sous les noms d'*oreille sensoriale*, toujours interne, d'*oreille tutaminale*, toujours moyenne, et enfin d'*oreille colligiale*, toujours externe. Observons ici qu'il ne serait ni logique ni conforme à l'observation générale des faits de procéder de l'homme, dont le sens de l'odorat est très-inférieur à celui de plusieurs mammifères, aux animaux de plus en plus inférieurs dans l'échelle animale.

Les vues théoriques les plus larges sur l'olfaction consistent à envisager l'enveloppe générale du corps des animaux comme l'origine de presque toutes les fonctions organiques qui débutent à la périphérie. Dès lors on conçoit facilement que la peau externe et la peau interne ou viscérale, et celle des organes phanériques annexés à ces deux téguments, soient le siége non-seulement de toutes les impressions tactiles, mais encore de toutes celles destinées à percevoir les saveurs, les odeurs, la lumière et le son. Ainsi, en outre de toutes les impressions mécaniques et physiques que produisent, sur les deux peaux, les corps tangibles et les grands agents physiques des milieux ambiants, il faut considérer les actions physico-chimiques (irritations, causticité) exercées sur les tissus périphériques de la peau externe comme analogues aux sensations des saveurs et des odeurs dont les organes spéciaux sont à juste titre réunis sous le nom commun de *sens chimiques*. C'est au moyen de cette détermination analogique qu'on peut concevoir que, chez les animaux qui respirent plus ou moins par leur tégument externe, la sensibilité de cette peau soit appropriée à un degré d'olfaction qu'il n'est peut-être pas possible d'apprécier expérimentalement. La spécialisation du système nerveux appropriée à chaque espèce de sensation, les modifications organiques de chaque portion du tégument également appropriées non-seulement à chacune de ses sensations et à ses divers degrés, mais encore à la nature des corps impressionnants et à celle des milieux ambiants où sont plongés les animaux, sont deux principales données scientifiques qui ressortissent des faits, et prêtent une grande autorité à cette théorie physiologique de l'enveloppe générale du corps des animaux due à M. de Blainville. Nous pouvions d'autant moins la passer sous silence, qu'il a été découvert par Jacobson un organe annexé à l'appareil de l'olfaction, auquel on attribue les particularités distinctives de la finesse de l'odorat de certains mammifères, et pour la raison surtout que, pour arriver à interpréter convenablement la signification anatomique et physiologique de ce nouvel organe, l'auteur de cette découverte a invoqué les deux lois physiologiques qui nous ont conduit nous-même à proposer une nouvelle formule de l'unité dans la diversité de composition organique de tous les appareils et organes de sensation, formule qu'il s'agit maintenant d'ap-

pliquer à l'étude comparative de l'appareil de l'olfaction examiné dans toute la série animale.

Dans tout le grand type des animaux vertébrés appelés à vivre constamment dans l'air ou dans l'eau ou alternativement dans ces deux milieux, le sens olfactif est, en général, toujours situé à l'extrémité céphalique ou rostrale et a, le plus souvent, deux orifices extérieurs ouverts du côté du dos de la face. Il se compose de deux moitiés latérales situées de chaque côté de la ligne médiane et séparées par une cloison, si ce n'est dans les vertébrés les plus inférieurs. Ce sens est presque toujours placé entre les deux yeux, entre les deux oreilles, au-dessus de la cavité buccale, et, en raison de cette situation moyenne, entre les trois autres sens céphaliques, avec lesquels il a des connexions anatomiques qui, très-manifestes dans les vertébrés supérieurs, tendent à s'effacer et finissent par disparaître complétement. Envisagé dans son ensemble, il est constitué par une portion du tégument externe de la face, par une portion du tégument interne ou de la peau viscérale de la tête qui tapisse les fosses nasales et leurs dépendances, résultant elles-mêmes de la convergence des éléments osseux du crâne et de la face. Les trois éléments généraux de l'organisation de cet appareil, savoir le tégument interne, l'enceinte osseuse des fosses nasales et le tégument externe, sont disposés de manière à former deux sortes de sacs olfactifs adossés latéralement sur la ligne médiane, percés d'ouvertures connues sous les noms de *narines* et distinguées en narines *antérieures* et narines *postérieures*, par lesquelles entre et sort le courant du milieu ambiant qui sert de véhicule aux odeurs. Cette conformation générale est bien propre à démontrer que, dans ce grand type, le sens de l'olfaction est une modification et une appropriation générale des deux téguments pour recevoir l'impression de ces agents. La constitution organique de ce sens est la plus parfaite dans les vertébrés aérobiens qui respirent l'air atmosphérique ; elle est en quelque sorte moyenne dans les vertébrés amphibiens qui respirent dans l'air et dans l'eau ; elle est la moins parfaite dans les vertébrés hydrobiens ou les poissons qui ne respirent plus que l'eau aérée. La dégradation de l'appareil olfactif des vertébrés, en rapport avec la nature des deux milieux ambiants dans lesquels ils respirent et odorent, porte sur la tendance qu'ont à s'effacer les narines postérieures, très-développées dans les vertébrés supérieurs ou aérobiens, et sur leur disparition complète. En effet, dans les poissons, il n'y a plus de narines postérieures communiquant avec la cavité buccale ; dans les amphibiens, ces narines se rapprochent de plus en plus de la lèvre supérieure, en arrière de laquelle elles communiquent avec la bouche en montrant ainsi la tendance à leur effacement ; ces mêmes ouvertures sont, au contraire, toujours en communication avec la cavité buccale et diversement configurées dans les trois classes de vertébrés aérobiens.

C'est dans la première de ces trois classes (les mammifères) que l'olfaction acquiert un très-grand développement nécessité par le besoin de reconnaître, à l'aide des odeurs, les différentes sortes de proie ou d'aliments dont l'animal doit se nourrir, et de les choisir au milieu de ceux qui peuvent lui être nuisibles. A ce haut degré de l'organisation olfactive, l'appareil est composé des trois portions ou organes continus, dont l'un, la membrane pituitaire qui revêt la voûte des fosses nasales, est l'organe essentiel ou sensorial, dont le deuxième, ou le nez, est l'organe tutaminal ou protecteur, et dont le troisième, ou l'organe colligial, est représenté par l'ensemble des sinus annexés aux fosses nasales (sinus maxillaires, frontaux et crâniens, sphénoïdaux, cavités des cornets et cellules ethmoïdales) qui retiennent une portion du milieu ambiant chargé de molécules odorantes, et qui sert ainsi à l'animal pour reconnaître les impressions sensoriales subséquentes et pour tenir la piste des corps odorants placés à des distances plus ou moins grandes ou cachés sous le sol.

C'est, en général, de cette manière que sont spécialisés les trois organes principaux de l'appareil olfactif des mammifères ; cependant il y a, à cet égard, des exceptions dont la plus remarquable, sans contredit, est offerte par quelques espèces de chéiroptères (les mégadermes, les phyllostomes et surtout les rhinolophes). Leur organe colligial, au lieu d'être interne et représenté par les sinus, l'est par une sorte de pavillon olfactif placé au-dessus du nez, et chargé de recueillir pendant le vol les émanations odorantes des proies dont ces espèces se nourrissent. Ce sont, en général, les sinus annexés aux fos-

ses nasales qui doivent recueillir et retenir les émanations. Ces sinus sont très-développés dans les pachydermes (éléphants, sangliers, cochons); mais, attendu qu'ils se prolongent jusqu'à l'occiput en écartant les deux lames des os du crâne et qu'ils contribuent à donner plus de légèreté à la tête osseuse de ces animaux, il faut avoir égard à cette conformation aérostatique adaptée aux exigences de l'olfaction et de la locomotion d'une tête terminée par un boutoir ou par une trompe, ce qui prouve que l'appareil de l'olfaction subit des modifications très-grandes pour prendre part à un très-grand nombre de fonctions (*voy.* NEZ). Toutefois ces modifications portent principalement sur les deux parties accessoires ou de perfectionnement, savoir le nez ou l'organe tutaminal, et sur les sinus qui constituent l'organe colligial. Quant à celles qui ont lieu dans l'organe sensorial olfactif ou dans la portion de la membrane muqueuse où se terminent les ramifications du nerf olfactif, on conçoit facilement qu'elles ne consistent que dans des différences, en plus ou en moins, de vascularité, de névrosité et de mollesse de texture du derme de cette membrane plus ou moins étendue et plus ou moins parsemée de glandes mucipares. Nous citerons, à cet égard, le contraste de l'appareil olfactif de tous les mammifères aériens et terricoles dont l'odorat, approprié à leur genre de nourriture, est très-fin, avec le même sens considéré comme obtus chez les mammifères plus ou moins aquicoles cherchant et prenant leur nourriture dans l'eau, et tous forcés de venir respirer l'air à la surface d'un milieu aqueux. Les cétacés proprement dits sont un exemple des derniers.

C'est ici que nous devons parler de l'organe nouveau de JACOBSON, considéré comme le siége de sensations olfactives plus délicates chez les mammifères aériens. Cet organe est très-petit et imparfait dans l'homme et dans les singes : il offre un développement plus avancé dans les carnassiers, et acquiert ses proportions les plus grandes chez les herbivores (rongeurs, pachydermes et ruminants). Il paraît manquer dans les paresseux et les fourmiliers; on soupçonne son existence dans les tatous et dans l'oryctérope. On le voit reparaître dans la sous-classe des mammifères didelphes, surtout dans les genres qui correspondent aux carnassiers (sarigues), aux rongeurs (phascolomes) et aux herbivores (kanguroos). On ignore encore ce qu'il est dans les mammifères les plus rapprochés des oiseaux et qui constituent la sous-classe des ornithodelphes (ornithorhynques, échidnés). Ces détails sont consignés dans la thèse soutenue, le 22 août 1845, à la faculté de médecine de Paris, par M. Gratiolet, qui a repris en sous-œuvre tous les travaux faits sur ce point par Jacobson, Rosenthal, Reiffsteck, et les mentions qu'en ont données MM. de Blainville, Carus, G. Cuvier, Laurillard et Muller. Il n'a pu remplir la lacune qu'il indique relativement au degré de développement de l'organe de Jacobson dans les divers genres de mammifères à mœurs aquatiques, et se borne à dire, d'après l'auteur lui-même, que les cétacés en sont complétement dépourvus.

Quoique le rôle physiologique de cet organe n'ait point encore été déterminé expérimentalement, il était impossible de négliger l'indication des principales données que fournit son annexion au sens olfactif des mammifères à odorat très-fin, mis en contraste avec le même sens chez les cétacés, et nous verrons bientôt quels sont les usages qu'on lui a attribués en exposant le mécanisme de l'olfaction, dont la condition principale est, comme dans tout autre appareil de sensation, la spécialisation de la première paire des nerfs crâniens dans tout le type des vertébrés. Ce nerf, né d'un bulbe olfactif, se divise en deux séries de branches qui, après avoir traversé les trous de la lame criblée de l'ethmoïde dans les vertébrés supérieurs, vont les unes à la cloison, les autres au cornet supérieur ainsi qu'au cornet moyen. Ces nerfs se rendent dans la muqueuse de la cloison et de la face convexe des cornets, s'y épanouissent en un plexus à mailles rhomboïdales moins complexe et plus difficile à suivre dans les cornets, et se terminent, suivant Treviranus, chez les mammifères par des papilles, et, chez les oiseaux, les reptiles et les poissons, par des extrémités obtuses que Klencke a reconnues, principalement sur les branches de la cloison, pour n'être, comme les papilles de la peau, que des anses périphériques, tandis que celles des cornets forment un réseau capillaire délicat et ne retournent pas au cerveau. On ignore encore, dit Valentin, la manière dont les plexus qui constituent la portion périphé-

rique du nerf olfactif se terminent dans la portion sensoriale de la membrane pituitaire de l'homme spécialisée pour l'odorat. Les autres portions de cette membrane reçoivent leurs filets nerveux de la première et de la seconde branche du nerf trijumeau et du grand sympathique, qui donnent la sensibilité générale en agissant sur leur nutrition. Les nerfs qui se rendent à la peau externe du nez et à ses muscles sont les branches nasales du nerf facial pour le mouvement, et les branches nasales latérales des nerfs sous-orbitaires, ethmoïdaux et sous-trochléaire pour la sensibilité du nez.

On reconnaît ainsi comment la distinction des trois portions dites *sensoriale*, *tutaminale* et *colligiale* se trouve fondée, non-seulement sur les particularités de forme et de structure des deux téguments (peau interne et peau externe) et de l'enceinte osseuse des fosses nasales, mais encore sur la spécialisation des trois sortes de nerfs affectés l'un à l'olfaction, les autres à la sensibilité générale et à la nutrition, et les troisièmes au mouvement des muscles. Nous ne devons point entrer ici dans les principaux détails de l'anatomie comparée du nez et des fosses nasales; mais pour faire pressentir toute l'étendue des modifications qu'on peut constater dans ces parties, même sans sortir de la classe des mammifères, nous n'aurons qu'à mettre en contraste le prolongement naso-labial ou la trompe de l'éléphant offrant à son extrémité les narines extérieures entourées de deux organes préhensiles, et présentant les orifices de l'appareil olfactif à une très-grande distance des narines postérieures, avec les vrais cétacés (baleines, marsouins, dauphins), dans lesquels les fosses nasales sont verticales et les narines extérieures; elles prennent alors le nom d'*évents* (*voy.* ce mot), et sont transportées au sommet du crâne, près de l'occiput.

D'après cette simple énumération des traits les plus saillants de l'appareil de l'odorat des mammifères, il est facile de reconnaître que, dans tous ceux dont la cavité olfactive n'est plus protégée en avant par un couvercle nasal et n'offre plus, dès lors, de sinus creusés dans les os des fosses nasales, cet appareil est réduit à sa portion essentielle, c'est-à-dire à l'organe sensorial olfactif, et que la peau externe qui borde l'orifice des narines extérieures est le seul et dernier vestige de l'organe tutaminal. Cette même réduction à un seul organe olfactif a pareillement lieu dans les deux autres classes des vertébrés aérobiens, c'est-à-dire dans celles des oiseaux et des reptiles écailleux. Dans les premiers, l'absence de lèvres et de nez résulte de la transformation de leurs mâchoires en un bec, au-dessus de la base duquel sont les narines antérieures toujours béantes et non operculées. Leur cavité olfactive est revêtue par une membrane plus ou moins rougie par son réseau vasculaire, surtout supérieurement, et dont l'étendue est augmentée par des feuillets cartilagineux qui la soutiennent, disposés qu'ils sont sous forme de cornets et au nombre de trois. — Les oiseaux carnivores de haut vol, surtout ceux qui préfèrent les cadavres aux proies vivantes, ont le sens olfactif mieux développé que les espèces granivores. A en juger par l'étendue des cornets, les échassiers et quelques palmipèdes, comme les pélicans, auraient l'odorat moins parfait. Le nerf olfactif, très-grêle chez les passereaux et les gallinacés, est plus fort dans les rapaces, les palmipèdes et les échassiers. Des expériences faites au muséum d'histoire naturelle par MM. Isidore Saint-Hilaire et Bourgeot tendent à démontrer que c'est à tort que l'on a attribué aux vautours et aux corbeaux la faculté de reconnaître à de très-grandes distances, par la finesse de leur odorat, les cadavres en putréfaction dont ils se nourrissent. Les observations très-judicieuses de M. Gerbe, qui s'est utilement occupé de recherches sur les mœurs des oiseaux, confirment ces expériences à l'égard des corbeaux, et combattent l'opinion de ceux qui pensent que les pies et quelques autres oiseaux fuient très-vite en sentant la poudre du chasseur qui les poursuit. C'est uniquement à la grande étendue de leur vue et non à celle de l'odorat qu'il faut, d'après Buffon, attribuer à ces animaux la faculté de découvrir leurs proies à de grandes distances.

Le sens olfactif des reptiles écailleux, quoique inférieur, en général, à celui des mammifères ou des oiseaux, n'offre de modifications que pour s'adapter aux divers modes de respiration de l'air qui est introduit dans les poumons par déglutition chez les chéloniens ou tortues dont les côtes sont soudées entre elles, et par déglutition encore, mais avec l'aide des mouvements des côtes, ici libres, chez les

sauriens et les ophidiens. En général, dans tous les animaux de cette classe, les narines extérieures sont à l'extrémité d'un museau plus ou moins prolongé, et offrent la particularité d'être bordées de replis cutanés sous forme de bourrelet plus ou moins épais (crocodiles) ou de valvules (serpents aquatiques), qui ferment l'orifice à la volonté de l'animal lorsqu'il plonge pour se cacher dans l'eau. Nonobstant l'infériorité relative de l'odorat dans toute cette classe, on considère l'appareil olfactif des crocodiliens comme plus perfectionné, en raison de la grande étendue de leurs fosses nasales, dont les narines postérieures sont très-reculées au fond de la bouche, et qui renferment des replis osseux, de véritables cornets, et des concavités pratiquées dans l'épaisseur des os pour faire l'office de sinus. Mais cette disposition, qui semble indiquer un odorat bien développé, doit être adaptée, en outre, à la déglutition de proies vivantes très-volumineuses. La saillie et le prolongement du museau (crocodiles), ou le prolongement des narines extérieures mobiles sous forme de trompes (tortues aquatiques, trionyx, matamata), donnent à ces espèces la faculté de rester cachées sous l'eau, en ne laissant au-dessus de sa surface que les ouvertures de leurs narines extérieures. — Les sauriens, les crocodiles exceptés, ont leurs narines séparées du museau à droite et à gauche; leur cavité olfactive est courte; les narines postérieures se voient vers le milieu ou sur le tiers antérieur du palais. — Il en est de même dans les serpents. Cependant, chez les espèces à bouche dilatable, la cavité olfactive, beaucoup plus courte, s'ouvre en arrière dans cette bouche, par un orifice médian qui semble unique et commun aux deux narines postérieures. — Le caractère du sens olfactif de tous les vertébrés aérobiens est donc en général, quel que soit le milieu dans lequel vivent les espèces, d'être adapté à la respiration de l'air en nature, et d'offrir, dans tous, deux narines extérieures et deux arrière-narines pour le passage de l'air, qui en même temps est le véhicule des odeurs, celui de l'oxygène et de l'excrétion pulmonaire.

On peut déjà, d'après ces considérations, prévoir que les modifications que présenteront le sens olfactif des vertébrés amphibiens et celui des vertébrés hydrobiens (poissons) seront la tendance à la disparition des narines postérieures chez les premiers, et enfin l'absence de ces narines dans la cavité buccale des poissons, si ce n'est dans quelques cas exceptionnels. — L'organe de l'odorat n'est, chez les premiers (grenouilles, crapauds, salamandres, tritons), qu'un simple pertuis percé d'outre en outre du bout du museau au devant du palais, derrière la lèvre supérieure. Il semble même que l'organe s'oblitère tout à fait dans le protée anguillard et dans la sirène, qui paraissent ne plus respirer par cette voie des narines, mais seulement par la bouche. Aussi leur organe d'olfaction paraît-il avoir plus de rapport avec celui des poissons. Parmi ces amphibiens, le protée est pourvu d'une membrane pituitaire ou olfactive plissée comme celle des poissons. La dégradation du sens olfactif est donc ici très-manifeste et offre une véritable transition entre celui des vertébrés aérobiens respirant l'air en nature et celui des vertébrés hydrobiens qui ne respirent plus que l'eau aérée, ce qui, au point de vue physiologique, conduit à examiner en quoi les deux milieux ambiants diffèrent comme véhicules des émanations odorantes.

Dans tout le sous-type des vertébrés hydrobiens que constitue la classe des poissons et dont les espèces sont toutes destinées à respirer et à odorer dans l'eau aérée, quoique quelques-unes en sortent et puissent séjourner quelque temps dans l'air, le sens olfactif est complétement réduit à sa portion essentielle; il se présente, en général, sous la forme de deux sacs, un de chaque côté de la ligne médiane au-dessus de la bouche, dont chacun est percé de deux ouvertures extérieures distinguées en antérieure et en postérieure, plus ou moins distantes, et quelquefois très-rapprochées, ou même réduites, dans quelques familles, à un seul orifice simple ou divisé en deux par une saillie cutanée. La forme et la grandeur relatives de ces deux ouvertures sont très-variables. M. de Blainville leur assigne comme caractère constant d'avoir l'orifice postérieur toujours béant, et percé comme un trou dans la paroi, tandis que l'antérieur est contractile et toujours bordé par une partie musculo-dermoïde, quelquefois même prolongée sous forme de tube, ce qu'on observe dans les espèces anguilliformes vivant dans la vase. Cette disposition générale des sacs olfactifs, qu'on observe dans toute la sous-classe des poissons osseux, se retrouve dans les poissons subosseux,

avec quelques particularités offertes par les baudroies, dont l'organe olfactif présente, d'après Cuvier, Duméril et Muller, la forme de clochettes pétiolées au fond desquelles se trouvent des plis. Mais dans la sous-classe des poissons cartilagineux, dont les premières familles offrent beaucoup d'analogie avec les poissons osseux et subosseux sous le rapport du sens olfactif, ce sens, d'abord placé sur les côtés de la tête (esturgeons), devient graduellement inférieur (squales), et se trouve toujours situé à la face inférieure du museau de l'animal plus ou moins en avant de la bouche (raies, chimères), en offrant encore cette particularité que leur cavité nasale communique de chaque côté avec la bouche par un sillon profond creusé en dehors de la lèvre supérieure. Cette disposition du sens olfactif des raies et des chimères, dont les organes de l'olfaction sont très-espacés, contraste avec les mêmes organes chez les cyclostomes, dont les cavités nasales sont réunies en une seule par l'absence complète de cloison et se trouvent pourvues d'un tube qui aboutit à la surface de la tête (pétromyzon, ammocœtes), ou à la partie antérieure du museau des myxinoïdes, chez lesquels ce tube est très long et même garni d'anneaux cartilagineux comme la trachée-artère. Cette cavité olfactive unique se termine en cul-de-sac chez la lamproie et l'ammocœte; mais chez les myxinoïdes elle communique avec la bouche par une ouverture naso-palatine garnie d'une valvule dirigée en arrière. C'est à cette communication qu'il faut attribuer, chez ces derniers poissons, l'absence des évents qu'on observe dans les raies et les lamproies, ce qui était indispensable à l'entretien des courants d'eau nécessaires pour la respiration et l'olfaction.

Quoique ces deux fonctions, dont les organes sont très-manifestes chez tous les vertébrés, soient l'une et l'autre plus ou moins facilement démontrables dans tout le type des animaux articulés ou sternébrés, cependant les organes de la respiration, d'abord manifestes, deviennent graduellement problématiques, nuls, et sont suppléés par la peau. De plus, les orifices respiratoires ou les appendices branchiaux n'ont plus de rapports avec la cavité gustative de ces animaux, et il résulte de cet isolement, de cette séparation des organes de la respiration et de la gustation un très-grand embarras pour découvrir de véritables organes d'olfaction dans tout ce grand type, soit qu'on cherche à les déterminer dans les espèces qui respirent l'air en nature, ou dans celles qui vivent dans l'eau, ou enfin dans tout le sous-type des articulés de plus en plus vermiformes et vivant dans l'air humide ou dans l'eau. Parmi les sternébrés aérobiens, les insectes sont la classe dont les organes olfactifs, encore problématiques, ont le plus exercé la sagacité des expérimentateurs. Aussi M. Lacordaire, après avoir rapporté les résultats des expériences d'E. Huber, qui cherchait ces organes dans la bouche, et ceux des observations de Lehman, qui pensait pouvoir les démontrer sur les stigmates ou à l'entrée des trachées, après avoir aussi mentionné les opinions émises successivement par Baster, Cuvier, Duméril, Burmeister et même M. Straus, qui lient l'olfaction à la respiration, ensuite l'hypothèse du siége de l'olfaction dans les antennes adoptée par Réaumur, Roesel, de Blainville et Robineau-Desvoidy, les opinions de Lyonnet, Bonnsdorf, Marcel de Serres, Knoch, qui pensent que ce sens a pour organes les palpes, toutes les déterminations de Comparetti, de Rosenthal, de Kirby et Spence, et enfin celles de Treviranus, qui croit que l'odorat des insectes réside dans la cavité buccale ou dans deux portions du tube digestif; aussi, disons-nous, M. Lacordaire, après avoir énuméré toutes ces tentatives de déterminations, se vit-il forcé de conclure que les expériences d'Huber et celles de Lehman laissent indécise la question de savoir si l'odorat des insectes est situé à l'extrémité de la cavité buccale ou des trachées, et que la dernière opinion lui paraît cependant réunir le plus de probabilités; néanmoins les insectes sur lesquels on a expérimenté appartiennent à des espèces qui sont fortement attirées par les odeurs.

Des difficultés bien plus grandes doivent se présenter, à l'égard de la détermination du sens olfactif de tous les autres sternébrés, des acariens, des arachnides, des crustacés en général, et enfin de tous les articulés vermiformes, depuis les myriapodes jusqu'aux chétopodes ou annélides, aux apodes et aux helminthes. Ces difficultés consistent non-seulement dans la petitesse des organes, mais encore dans l'impossibilité d'observer très-exactement les mœurs de ces nombreuses espèces. Nonobstant le peu d'aptitude de la peau des crustacés et de celle des insectes à être impressionnées par des molé-

cules odorantes, nonobstant le peu d'analogie de l'origine et de la spécialisation des nerfs des vertébrés avec ceux des sternébrés, MM. de Blainville et Robineau-Desvoidy ont cru, en se fondant sur cette analogie, devoir adopter la découverte de Rosenthal, et regarder comme un véritable organe olfactif une petite cavité située au bas des petites antennes de l'écrevisse; cette cavité renferme un organe pectiniforme très-délicat auquel aboutit un nerf provenant du ganglion cérébral, et s'ouvre au dehors par un petit orifice.

Le sens olfactif peut-il être déterminé et démontré exactement dans les mollusques d'après cette même analogie? C'est ce qui paraît devoir être d'après MM. de Blainville et Spix, qui placent le siége de l'odorat dans les premiers tentacules des mollusques gastéropodes. Mais Carus est plus porté à le placer à l'orifice des cavités respiratoires, tandis que Treviranus lui assigne pour siége la cavité de la bouche dans les céphalés, et les lèvres lamelleuses situées à l'orifice buccal dans les acéphalés. R. Owen considère aussi comme un sens olfactif l'organe lamelleux situé au-dessus de la bouche du nautile. De cette dégradation progressive du sens de l'olfaction réduit à des surfaces d'appendices cutanés, on a été conduit à penser que ce sens cesse d'être spécialisé, et que, nonobstant ce défaut de spécialisation, il peut encore exister dans toute la périphérie des animaux les plus inférieurs du type des articulés et de ceux des rayonnés et des zoophytes.

Mécanisme de la fonction. — L'introduction d'un milieu fluide ambiant, véhicule des odeurs, la protection du sens olfactif garanti contre l'action des corps nuisibles, le recueillement d'une portion plus ou moins considérable du véhicule des odeurs, enfin l'impression sensoriale des molécules odorantes sur une membrane muqueuse humide, tels sont les éléments physiologiques de l'olfaction.

Les phénomènes d'introduction du véhicule des odeurs dans les cavités olfactives sont dus aux mouvements d'inspiration et d'expiration du milieu respirable dans lequel vivent les animaux.—La protection du sens olfactif s'opère au moyen des organes tutaminaux qui s'opposent à l'entrée, dans les narines, d'un milieu non respirable, et à celle des corps nuisibles respirables suspendus dans ce milieu. Ces agents tutaminaux sont, en outre, disposés de manière à diriger le courant du véhicule des odeurs sur la membrane sentante de la cavité olfactive. — Le recueillement de ce véhicule se fait exceptionnellement au moyen d'un pavillon olfactif extérieur (rhinolophe) et normalement au moyen de cavités sinueuses (sinus), plus ou moins anfractueuses, creusées dans les os adjacents ou circonscrites par des lames contournées en cornets ou plus ou moins enroulées. Ces cavités font l'office d'une éprouvette pour les animaux qui prennent et tiennent la piste, c'est-à-dire un courant d'émanations odorantes dégagées d'un corps placé à une distance plus ou moins grande.

L'impression sensoriale olfactive sur une membrane humide et sensible est-elle un phénomène de contact ou de choc spécial (ondes odorantes)? ou bien consiste-t-elle dans une irritation pénible ou agréable produite par la nature chimique des odeurs dissoutes dans le mucus, ou par la décomposition de ces molécules odorantes? C'est cette dernière supposition que les physiologistes ont considérée comme étant le plus près de la vérité; aussi ont-ils comparé l'action chimique des odeurs à celle des saveurs, et même, à tort toutefois, aux phénomènes chimiques de la respiration. Mais ce qui se passe dans le mucus nasal imprégné de molécules odorantes, et les mouvements des cils vibratiles de cette membrane, ne sont encore que les conditions physico-chimiques qui mettent en jeu les papilles nerveuses du réseau formé par l'expansion du nerf spécial et vivifié par un réseau vasculaire plus ou moins riche. A cette mise en action des papilles nerveuses olfactives succède instantanément la transmission de l'impression sensoriale jusqu'aux masses olfactives centrales au moyen desquelles l'âme les perçoit et acquiert la notion des propriétés des corps qui sont utiles ou nuisibles à l'organisme.

C'est à ces notions de phénomènes successifs et simultanés que se réduit la connaissance du mécanisme de l'appareil de l'olfaction, considéré dans toutes les parties qui le composent, et, par conséquent, dans celles de ces parties qui, plus développées chez certains animaux que dans l'homme, donnent à l'odorat des premiers une plus grande finesse appropriée à leurs habitudes et à leurs mœurs. Il est donc présumable que, si l'on s'attache obstinément à faire marcher de pair la connaissance ren-

due de plus en plus exacte de ces mœurs et de ces habitudes, au moyen de l'expérimentation éthicologique et physiologique, avec les données de l'anatomie comparée de cet appareil, non-seulement on parviendra à mieux préciser et à perfectionner les notions acquises à l'égard du sens olfactif des vertébrés, mais encore à soulever un coin du voile épais qui nous cache les mystérieux agents de l'olfaction des animaux invertébrés. Il faudra, en outre, perfectionner les notions que la physique et la chimie peuvent fournir sur la nature des odeurs. Ces notions sont aujourd'hui trop incomplètes pour nous mettre sur la voie d'apprécier même approximativement les phénomènes des consonnances et des dissonances des odeurs comme on peut le faire à l'égard des couleurs et des sons.

C'est par l'enchaînement des phénomènes de l'olfaction, c'est-à-dire par la perception des sensations objectives qui constituent l'action de *sentir les odeurs*, que s'établit le premier rapport du sens avec le sensorium. Mais ce rapport est rendu plus intime et plus efficace lorsque la volonté de l'animal ou l'attention patriculière se dirige sur la sensation objective pour mieux apprécier la nature de l'objet, ce qui a reçu le nom de *flairer*. Il faut bien distinguer ces phénomènes sensoriaux *objectifs* de ceux qui sont purement *subjectifs*. Ces derniers, bien réellement perçus par le sujet, reconnaissent pour cause des mouvements nerveux identiques à ceux produits par les émanations odorantes des objets extérieurs, mais qui n'ont cependant point été provoquées par des objets. Ces odeurs subjectives, sans substances présentes, sont quelquefois perçues, même dans l'état de santé, par des sujets très-nerveux, et plus fréquemment dans les maladies mentales, au début de la folie; elles appartiennent à la catégorie des hallucinations, qu'il ne faut pas confondre avec les illusions, dont la cause est dans nos sens.

On sait qu'à l'égard des notions que peut fournir le sens olfactif sur les odeurs, il en est de même que pour toutes celles provoquées par les autres sens, c'est-à-dire qu'il faut que l'habitude et l'éducation du sens lui-même dirigé par l'expérience en aient perfectionné l'exercice pour corriger les illusions. — De tous les animaux vertébrés dont les cavités olfactives sont paires, latérales, fixes et adossées l'une à l'autre, la baudroie est le seul qui pourrait offrir des exemples de strabisme olfactif, en raison de ce que les deux organes de cette sensation sont des clochettes pédiculées.

En l'état actuel de l'anatomie et de la physiologie comparées, il s'agit moins de se préoccuper des rapports bien connus de l'olfaction avec la gustation, la déglutition et la respiration dans le type des vertébrés, que de s'enquérir des degrés de dépendance ou d'indépendance du sens olfactif à l'égard de l'appareil de la respiration, en raison de ce que les milieux ambiants respirables sont en même temps le véhicule des émanations odorantes. Or cet examen semble devoir resserrer la question problématique et permettre de bien distinguer la part à faire aux rapports plus ou moins intimes de l'olfaction, soit avec la respiration, soit avec la gustation, en ayant égard au principe de la spécialisation des nerfs sensoriaux dans tous les animaux à système nerveux pair et symétrique, et à la loi de simplification graduelle des organismes. Il ne suffit plus de dire, *à priori*, que lorsque que tous les organes des sens, ceux de la respiration et même le système nerveux ont plus ou moins complétement disparu dans les derniers organismes animaux, la peau ou le tégument externe remplit obscurément toutes ces fonctions et peut même devenir un sac digestif, comme cela est prouvé pour le polype d'eau douce, il faut examiner si l'on peut donner des démonstrations plus exactes, après avoir découvert les moyens cachés mis en œuvre par la nature pour faire jouir les animaux invertébrés de la faculté de sentir les odeurs, et comment il est suppléé à cette fonction lorsqu'elle est complétement effacée et, par conséquent, inutile, ce qui nous a paru devoir être dans les infusoires homogènes et surtout dans les spongiaires. LAURENT.

OLGA, femme d'Igor Rurikowitch, troisième grand-duc de Russie, surnommée *la sainte*, naquit à Wuiboutskoy, petit village non loin de Pskof, de parents pauvres et d'origine varègue. Elle était d'une grande beauté et d'un esprit remarquable. Elle épousa le prince Igor en 903, et monta avec lui sur le trône en 912. Devenue veuve en 945, par la mort de ce prince, tué dans une embuscade que lui tendirent les Drewliens (habitants des forêts), elle prit en main la régence pour son fils Sviatoslaf. Sa vie, à partir de ce moment jusqu'à l'époque de sa mort, peut se diviser en deux périodes

bien distinctes, la première consacrée à la politique, la seconde à la religion. Elle songea d'abord à venger sur les Drewliens le meurtre de son époux, et usa, pour les attirer dans ses piéges, de la plus insigne perfidie. Feignant de vouloir épouser leur prince, elle se fit envoyer les principaux d'entre les Drewliens, et, quand ils furent à sa cour, elle commanda qu'on les enterrât vifs. La chronique de Nestor raconte cette vengeance dans les plus grands détails; les faits que cite l'historien étaient apparemment des traditions populaires. Les Drewliens furent complétement asservis. Tranquille de ce côté, Olga fit un voyage dans la province de Novogorod, où la sagesse qu'elle montra lui gagna tous les cœurs. En 955, elle remit les rênes du gouvernement à Sviatoslaf, devenu majeur, et put dès lors se livrer entièrement à ses idées religieuses. Déjà initiée dans les pratiques du christianisme, elle se fit baptiser, cette même année, à Constantinople, par le patriarche grec, en présence de l'empereur Constantin Porphyrogénète. En vain elle engagea son fils à suivre son exemple; le jeune prince, amoureux de la guerre, persista dans le paganisme. Olga mourut en 968, vivement regrettée. Les Russes la révèrent comme une sainte. Voici de quelle manière Karamsin juge cette princesse (*Histoire de l'empire de Russie*, t. Ier, ch. VII) : « La tradition lui a donné le nom d'*artificieuse*, l'Eglise celui de *sainte*, l'histoire celui de *sage*. Elle sut, en se vengeant des Drewliens, maintenir la tranquillité dans son pays, et conserver la paix avec les princes voisins. Jusqu'à la majorité de Sviatoslaf, elle parvint, avec l'activité d'un grand homme, à établir l'ordre dans ses Etats, d'origine encore nouvelle... C'est aussi dans le temps d'Olga que la Russie commença à être connue des contrées européennes les plus éloignées... Enfin, par son zèle pour le christianisme, Olga, selon l'expression de Nestor, fut l'aurore et l'ancre de salut pour la Russie. » G. J. D.

OLGIATI (Jérôme), l'un des serviteurs de Galéas Sforce, duc de Milan, et l'un de ceux qui assassinèrent ce prince le 26 octobre 1746. Il eut pour complices Visconti et Lampugnani. Celui-ci, qui frappa le premier, ne parvint à s'enfuir qu'après avoir reçu plusieurs coups de poignard et alla tomber dans une église, où il fut bientôt achevé. Olgiati et Visconti furent arrêtés peu de temps après. Olgiati surtout montra, dans les supplices atroces auxquels il fut soumis, une grande fermeté. Voyant que le bourreau détournait la tête en le tourmentant : « Courage, lui dit-il, regarde-moi; les peines que j'endure font ma joie. J'ai tué le tyran et délivré ma patrie; toutes les douleurs physiques ne sont rien en comparaison d'un tel bonheur! » Il expira dans les tortures sans que son courage se démentît un seul instant. (*Voy.* Sforce.)

OLGIERD, fils de Gédimin, grand-duc de Lithuanie. Après la mort de son père, il enleva le trône à son frère aîné Iavnut (1330) et s'associa son autre frère Kieistut, en se réservant néanmoins le titre de grand-duc. Il signala le commencement de son règne par des victoires sur les chevaliers de l'ordre Teutonique, et leur reprit la partie de la Samogitie qu'ils avaient conquise sur son père. Il enleva ensuite la Podolie aux Tartares du Borysthène, soutint une nouvelle guerre contre l'ordre Teutonique, éprouva des échecs, fut fait deux fois prisonnier, s'évada et parvint à sauver l'indépendance de la Lithuanie, se vit, à la même époque, enlever par les Polonais la Volhynie, les palatinats de Brzesc et de Belz, et la Podolie, battit, en 1362, trois hordes mongoliennes dans la Podolie et sur le Borysthène, et détruisit la ville de Kherson, à l'embouchure de ce fleuve. En 1367, il s'immisça dans les affaires de la Russie et soutint les prétentions de Michel II contre Dmitri, porta ses armes en Prusse en 1370, vit son armée taillée en pièces à Rudan, et Wilna, sa capitale, envahie. Il mourut en 1381, laissant douze fils, dont le plus célèbre est Jagel ou Jagellon, qui, peu d'années après, embrassa la religion chrétienne et devint roi de Pologne.

OLIBAN. (*Voy.* Encens.)

OLIBRIUS. (*Voy.* Olybrius.)

OLIER (Jean-Jacques), fondateur du séminaire Saint-Sulpice, à Paris, naquit en cette ville le 20 septembre 1608; il était second fils de Jacques Olier, maître des requêtes. Après avoir terminé ses études et pris le degré de bachelier en Sorbonne, il fit un pèlerinage à Rome et à Notre-Dame-de-Lorette. De retour à Paris, il se lia étroitement avec M. Vincent, instituteur de la mission, et le père de Gondrin, général de l'Oratoire. En 1642, par leur conseil, il accepta la cure de Saint-Sulpice, et plus tard il fonda le séminaire de ce nom pour lequel il

obtint, en 1645, des lettres patentes. Il travailla aussi avec zèle à la réforme du monastère de Pebrac (Auvergne), dont il était abbé, fit des missions fructueuses en Auvergne et dans le Vivarais, refusa deux évêchés et établit des séminaires à Nantes, à Vivier, au Puy-en-Velay, à Clermont en Auvergne et à Quebec. L'abbé Olier tomba malade et se démit de sa cure en 1652; il mourut le 2 avril 1657, à l'âge de 49 ans. On a de lui des *Lettres* et quelques autres ouvrages de dévotion, où respire une piété vive et sincère à côté d'une spiritualité, d'imaginations et de visions fort singulières. E. DE B.

OLIGARCHIE (*polit.*, *hist.*), du grec ὀλίγος, *peu nombreux*, et ἀρχή, *commandement*. — L'oligarchie est donc le gouvernement du petit nombre; en d'autres termes, c'est la direction des affaires de toute une nation confiée à un nombre assez restreint de citoyens. Il y a dans la pratique un rapport assez intime entre ce mot et l'expression *aristocratie* (ἄριστος, *excellent*, *le meilleur*), car, dans l'oligarchie, c'est assez constamment les citoyens éminents pour une raison quelconque qui arrivent au pouvoir. Mais l'aristocratie suppose un corps assez nombreux, mieux assis dans le sol et environné d'un certain éclat depuis longtemps acquis, comme le patriciat romain, comme la vieille noblesse féodale. Elle se soutient par les mœurs autant que par les lois, et par les services qu'elle rend plutôt que par les profits qu'elle s'arroge. Il y a alors dans son pouvoir quelque chose de bienfaisant et de moral qui manque généralement aux oligarchies proprement dites. Il est vrai qu'on en connaît de plusieurs sortes; mais toutes ont un caractère commun qui est l'avilissement du pouvoir dans leurs mains, soit à cause d'un vice originel, soit par la façon dont il est exercé. Quand une poignée de courtisans vendent la justice et les faveurs du prince, on a là, sous l'ombre du gouvernement despotique, une véritable oligarchie. Quand les chefs d'une faction s'emparent du pouvoir et mettent leurs caprices à la place des lois, comme firent à Rome les triumvirs, on a là l'exemple d'une autre espèce d'oligarchie. Quand des magistrats régulièrement institués, comme l'étaient les décemvirs, abusent du pouvoir exorbitant qui leur a été confié, c'est encore une oligarchie qu'on voit à l'œuvre. L'oligarchie opprime, elle spolie, elle tue; toujours odieuse, lorsqu'elle n'est pas méprisable. Elle n'est souvent qu'un accident dans la vie d'un peuple; elle apparaît comme un symptôme de la corruption des mœurs et de l'affaiblissement des lois Il est cependant des pays où elle s'est, pour ainsi dire, acclimatée. Elle était le fonds du gouvernement dans plusieurs républiques de l'antiquité, à Carthage par exemple, et dans quelques villes de la Grèce, où la richesse donnait des priviléges qu'une naissance illustre et la vertu même ne donnaient pas. Aristote réserve le nom d'*oligarchies* aux Etats ainsi constitués. — Nous avons vu, en France, l'oligarchie en talons rouges, et, plus tard, l'oligarchie en bonnets rouges; l'oligarchie née de la faiblesse du pouvoir royal et l'oligarchie élevée sur l'abaissement de l'aristocratie féodale, puis enfin une espèce d'oligarchie légale : *constitutionnelle*, comme celles dont parle Aristote, et, quoique celle-ci soit moins violente en apparence et moins malfaisante que les autres, c'est peut-être la pire de toutes. Elle fait la loi et couvre son arbitraire, ses injustices, son égoïsme, toutes les passions, tous les abus dont elle est coupable du manteau de la loi. C'est ce qui démoralise les peuples. Mieux vaudrait l'arbitraire à découvert. On attendrait le règne des lois et l'on conserverait dans son cœur le respect qui leur est dû.

Quand une aristocratie de race vit sur ses terres et sert l'Etat à ses frais, soit à la guerre, soit dans les magistratures, comme cela se vit dans la vieille Rome républicaine et dans la vieille France monarchique, elle est la force et la gloire d'un peuple. Mais quand elle est ruinée et qu'elle demande au trésor public la récompense de ses services militaires, le salaire des charges qu'elle occupe et qu'elle entend se réserver comme un patrimoine, c'est alors que l'aristocratie dégénère en oligarchie, perd son lustre, devient odieuse. Dans un Etat qui n'a pas une aristocratie de race, l'aristocratie des richesses tend naturellement à s'établir, et il est difficile qu'elle ne prenne pas bientôt toutes les allures d'une oligarchie. L'argent devient l'équivalent de la capacité politique, c'est-à-dire du patriotisme, de l'indépendance et des lumières; il est la condition pour arriver aux emplois, la source des honneurs. Comment la cupidité ne naîtrait-elle pas d'un tel régime? On y cherche la richesse pour devenir puissant, et, malgré soi,

l'on use de la puissance pour devenir plus riche. Les fonctions publiques sont les fiefs dans lesquels se cantonne l'oligarchie; elle aurait beau se montrer sage dans son gouvernement, elle éveille partout des défiances que la cupidité et la démoralisation générale rendent en quelque sorte si légitimes, des jalousies si profondes, tant de haines, tant d'envie, tant de convoitises, tant de rancunes, qu'il lui faut nécessairement, pour sa propre sûreté, recourir à la violence. Cela finit par l'abrutissement d'un peuple ou par la guerre civile. A Venise, il y eut une aristocratie qui, pour conserver ses priviléges, dut créer, dans son sein propre, une oligarchie formidable sous le nom de *conseil des dix*. A. C.

OLIGISTE (*min.*). — Nom par lequel on désigne un oxyde de fer. Sa pesanteur spécifique varie de 5,24 à 5,50. On en distingue deux variétés principales : celle dite *oligiste spéculaire*, dont l'éclat est métallique et la couleur d'un gris de fer passant quelquefois du noir au brun; une autre dite *oligiste rouge*, ce qu'elle doit à sa couleur, qui, du reste, passe au brun rougeâtre et au violet. L'oligiste est très-recherché parce que le fer qu'il donne est d'une qualité supérieure. (*Voy.* Fer.)

OLIK, OULIK (*numism.*), monnaie turque de la valeur de dix aspres.

OLIM (*autrefois*). — Nom sous lequel on désigne les plus anciens registres du parlement, au nombre de quatre et écrits en langue latine. Le nom d'*olim* leur fut appliqué, selon Delamare, parce qu'ils contiennent ce qui s'est passé *autrefois*. Si l'on en croit Ménage, il viendrait tout simplement de ce que le second volume des olim commence par ces mots : *Olim homines...;* mais, comme le fait remarquer M. Beugnot dans sa savante préface des *olim* (t. Ier), il serait difficile de préciser l'origine de ce nom. — Delamare rapporte qu'Etienne Boileau, prévôt de Paris sous saint Louis, fit le premier transcrire sur des cahiers les actes de sa juridiction, précédés d'une compilation de tous les anciens règlements de police; il ajoute que ce livre, transporté à la cour des comptes, y reçut d'abord le nom de *Livre blanc;* qu'on le nomma, depuis, le volume *des métiers*, parce que les statuts des métiers en occupent la plus grande partie; que Jean de Montluc, greffier du parlement lorsque cette cour fut devenue sédentaire, fit, de son côté, un recueil d'arrêts, continué et augmenté par Gaudefrid ou Godefroi, son successeur, et que le nom général d'*olim* fut attribué à ces registres du Châtelet et du parlement. Mais l'opinion de Delamare ne repose sur aucune preuve solide; rien n'autorise, en effet, cette confusion. Ce qu'il y a de vrai dans tout cela, c'est que Jean de Montluc ou plutôt de Montluçon, maître en la cour du roi, ne se bornant pas à écrire les arrêts sur des rouleaux, comme on le faisait avant lui et comme il l'avait fait lui-même dans le principe, les recueillit dans des cahiers qui furent réunis après sa mort. Le nom des greffiers qui lui succédèrent et qui continuèrent son œuvre est environné d'une grande obscurité, que Klimrath (*Dissertation sur les olim*) a vainement essayé d'éclaircir. — Un autre problème non moins difficile à résoudre est celui de l'authenticité des olim. Beaucoup de savants les ont regardés comme un recueil officiel; mais M. Beugnot (*Préface*, t. 1) soutient qu'ils ne furent revêtus de ce caractère qu'après leur rédaction, à l'époque où l'on plaça au greffe du parlement ces registres qui, depuis, furent précieusement conservés. Les olim devinrent dès lors l'introduction de cet immense recueil d'arrêts qui formaient, lors de l'abolition du parlement, une collection de 9,000 volumes, existant encore à la section judiciaire des archives de France.

Selon l'auteur que nous venons de citer, les arrêts qui forment la collection des olim ne furent point d'abord recueillis par ordre du parlement; mais les hommes de loi, instruits par l'exemple des Romains, dont ils étudiaient l'admirable législation, par celui même de l'ancien échiquier de Normandie, et qui possédaient les recueils des arrêts les plus remarquables, sentirent la nécessité d'un pareil travail, et l'entreprirent de leur propre mouvement, dans le seul but d'être utiles à la science du droit. M. Beugnot, après une étude profonde des olim, a reconnu dans le premier volume une foule de choses qui se réunissent pour prouver que ces documents n'étaient pas officiels. S'ils l'avaient été en effet, les enquêtes seraient rédigées d'une manière uniforme, et d'après un plan indiqué à l'avance, dans un ordre convenu. Ce recueil, au contraire, est plein d'inexactitudes, de confusions, d'omissions : ici les enquêtes sont assez largement développées; ailleurs elles ne sont qu'à peine indiquées; souvent la date même en

est omise. Le contenu de ces volumes n'en est pas moins digne de foi et d'un intérêt immense.

Le caractère des olim est celui d'un recueil judiciaire : ils ne contiennent que des arrêts civils, et on en trouve très-peu qui prescrivent des peines; encore ces peines ne sont-elles que de simples amendes. Le parlement, cependant, revisait souvent les décisions des autres cours en matière pénale ; il prononçait lui-même des peines; mais les greffiers, n'ayant en vue que l'utilité de leur recueil sous le rapport de la jurisprudence, négligeaient, comme sans intérêt, tout ce qui avait rapport à la pénalité (M. Beugnot, *Préface des olim*, t. II). Les olim renferment le rapport des enquêtes faites devant le parlement et des arrêts rendus par cette cour depuis 1254 jusqu'à 1318, c'est-à-dire depuis et y compris saint Louis jusqu'à Philippe le Long (mort en 1322). Ils nous font assister aux délibérations du parlement jusque-là si difficiles à déterminer, aux luttes acharnées du pouvoir seigneurial et de la royauté qui devait plus tard tout absorber dans sa grande unité : ils nous montrent le parlement, dans son dévouement sans bornes à la couronne, sacrifiant tout à ses intérêts, dès qu'il le pouvait sans outrager ostensiblement la justice; les idées de liberté germant dans l'esprit du peuple ; les vassaux protégés par le trône et secouant peu à peu le joug féodal; les communes de tous les points de la France s'avançant, dès le XIII[e] siècle, vers l'affranchissement; les excès auxquels donnent lieu ces libertés, instrument encore nouveau dans les mains du tiers état : ils nous font connaître l'état des serfs, des affranchis, des cultivateurs libres, les droits de la justice, les redevances féodales et leur mode de perception. On y trouve aussi l'origine de la jurisprudence de la cour royale, qu'il ne faut point chercher à d'autres sources, et une partie de la législation coutumière de l'ancienne France, en remontant jusqu'au XIII[e] siècle, ce qui prouve combien était erronée l'opinion de ceux qui regardaient les coutumes rédigées au XV[e] et au XVI[e] siècle comme la plus ancienne expression de notre droit coutumier. Toute l'histoire de cette époque s'y reflète avec un caractère frappant de vérité. C'est une mine inépuisable, où l'on trouve, à chaque page, à chaque ligne, des renseignements aussi neufs que curieux sur la situation morale, politique et économique de la France à la fin du XIII[e] siècle et au commencement du XIV[e]. — Le temps vint augmenter encore la valeur des olim sous le rapport historique et sous celui des intérêts privés. On fut souvent, en effet, obligé d'y recourir pour les questions relatives aux droits du roi, à ceux des familles nobles, des villes, des corporations, etc. ; et le parlement, pour se réserver exclusivement la connaissance de toutes les affaires de cette nature, tint secrets les recueils de ses anciens arrêts.

Le parlement eut encore de nouveaux motifs pour suivre cette ligne de conduite, lorsque la royauté, après avoir, avec le secours du parlement, absorbé la féodalité et l'aristocratie, voulut dominer et éclipser le parlement lui-même. Dans ses débats avec la couronne au sujet de leurs droits réciproques, le parlement trouvait dans les olim une source d'arguments précieux. Les savants, on se l'imagine, soupirèrent souvent en pensant aux olim ; mais rien ne pouvait vaincre l'obstination du parlement. Il parait pourtant que, au XVI[e] siècle, le conseiller Jean Lenain, qui avait entrepris de faire un extrait des matières contenues dans les registres, put y comprendre les olim, soit que la sévérité des membres de cette haute cour se fût relâchée en sa faveur, soit qu'il eût trompé leur vigilance. Des collections semblables, mais moins vastes, furent ensuite entreprises, et les auteurs se contentèrent de reproduire, en l'abrégeant, le travail de Lenain. Plusieurs autres firent également usage d'extraits des olim, tels que du Tillet (*Recueil des rois de France*), du Cange (*Glossaire*), Carpentier (*Supplément au Glossaire de du Cange*), Laurière et Delamare (*Ordonn. des Rois de France*), Tillemont (*Hist. de saint Louis*), Tobiesen Duby (*Monnaies des barons de France*), Leroy (*Dissertat. sur l'hôtel de ville de Paris*), etc., etc. ; mais ces écrivains n'avaient que des notions fort imparfaites des olim. Une copie en avait cependant été faite en 1777 par ordre du roi. On crut longtemps qu'elle avait été brûlée en 1793 ; mais M. Beugnot finit par la découvrir dans la bibliothèque du ministère de la justice et la mit à profit pour sa publication des olim, qui forment, dans les *Documents inédits sur l'histoire de France*, deux vol. in-4°, précédés chacun d'une lumineuse préface et suivis de notes fort intéressantes. AL. BONNEAU.

OLIMPIA MALDACHINI. (*Voy.* MALDACHINI.)

OLINDA (*géogr.*), ville de l'Amérique méridionale dans l'empire du Brésil, à moins d'une lieue de Fernambouc ou Pernambouc (*voy.* ce mot), et qu'on a souvent confondue avec cette dernière. Olinda, bâtie sur une colline charmante, possède un bon port dans lequel tombe la rivière de Bibiribe. Elle fut fondée au XVIe siècle par Duarte Coelho Pereira, reçut le titre de cité et fut longtemps la capitale de la province. Les Hollandais s'en emparèrent en 1630. Olinda a un séminaire et une population de 5,000 habitants; elle est le chef-lieu d'une des trois comarques ou divisions de la province de Pernambouc. C'est d'Olinda qu'on tire les lames d'épées connues sous le nom d'*olindes*.

OLINIÉES, *olinieæ* (*bot.*). — Quelques botanistes admettent sous ce nom une petite famille qui se rattacherait aux mélastomacées et comprenant les genres *olinia*, Thunb., *myrrhinium*, Schott, et *fenzlia*, Endl. Ses caractères principaux consisteraient dans des fleurs sur lesquelles le nombre des étamines égale ou surpasse celui des parties du périanthe, et dont l'ovaire adhérent présente plusieurs loges; dans un fruit charnu, couronné par le limbe du calice qui a persisté; enfin dans une graine dont la radicule est longue et contournée en spirale. Mais ce petit groupe ne paraît pas reposer sur des caractères d'une valeur suffisante pour être conservé, du moins maintenant; dans tous les cas, on pourrait voir en lui une transition assez marquée des mélastomacées aux myrtacées.

OLIVA (*géogr.*). — C'est le nom d'un bourg et d'une abbaye de l'ordre de Cîteaux dans les États prussiens, sur le golfe de Putzig, à 8 kilomètres de Dantzick. Oliva ne renferme que 600 habitants; mais un grand nombre d'usines sont établies dans les environs. Elle doit toute sa célébrité à la paix qui y fut conclue, le 3 mai 1660, entre la Suède, la Pologne, l'empire d'Allemagne et le Brandebourg. La Pologne renonça à ses prétentions sur la Suède, et abandonna à cette dernière, qui devint la puissance prédominante du nord, la Livonie septentrionale, l'Esthonie et l'île d'Œsel; la Suède, de son côté, se désista de ses droits sur la Courlande, et l'indépendance de la Prusse fut reconnue.

Deux villes d'Espagne portent aussi ce nom; la première, OLIVA *ad Statuas*, dans le royaume de Valence, à 14 kilom. N. O. de Denia et à 5 kilom. de la mer, possède 5,600 habitants. Elle donnait son nom à un ancien comté. — La seconde est située dans l'Estramadure, à 6 kilom. O. de Xérès, possède 4,800 habitants, et fait un commerce de toiles assez important.

OLIVA (FERNAND PEREZ DE), écrivain espagnol né, en 1497, à Cordoue. Il fit ses études à Salamanque et à Alcala, vint se perfectionner à Paris, se rendit à Rome, où il approfondit les langues anciennes, professa ensuite pendant trois années avec éclat à Paris, obtint une chaire de théologie à l'université de Salamanque, et mourut en 1533, au moment où Charles-Quint venait de le nommer précepteur de l'infant, depuis Philippe II. Le grand titre de gloire d'Oliva est d'avoir été le premier écrivain de sa nation qui ait fait passer dans la prose l'élégance et l'harmonie, regardées jusque-là comme du domaine exclusif de la poésie. On lui doit plusieurs ouvrages, publiés en un vol. in-4° par le célèbre Amb. Moralès, son disciple et son neveu; Cordoue, 1586 ou 1588. Nous citerons le *Traité de la langue castillane;* celui *des puissances de l'âme;* le *Discours sur la navigation du Bétis*, et le *Dialogue sur la dignité de l'homme*. Ce dernier ouvrage est son chef-d'œuvre; c'est le premier modèle que la littérature espagnole ait offert d'une discussion nette et franche dans un langage correct, noble et élégant. Oliva avait aussi composé des vers, qu'on retrouve dans le volume publié par Moralès, mais qui sont loin de valoir sa prose.

OLIVARÈS (*hist. d'Esp.*). — Gaspard de Gusman, comte d'Olivarès, fut vingt-deux ans premier ministre de la monarchie espagnole sous Philippe IV. Né à Rome, où son père était ambassadeur près de Sixte-Quint, il fut présenté à la cour au sortir de l'université, et se fit le complaisant de l'infant royal et le pourvoyeur de ses plaisirs avant que celui-ci, devenu roi, l'appelât à diriger les affaires du pays. L'époque de son administration fut une des plus désastreuses pour l'Espagne. Deux autres ministres, Richelieu et Buckingham, gouvernaient alors la France et l'Angleterre sous le nom de princes jeunes et faibles, et tous trois se détestaient cordialement. Buckingham disparut le premier de la scène politique, mais la lutte s'établit

entre Richelieu et Olivarès; la grandeur ou l'abaissement de la maison d'Autriche en devaient être le prix. Olivarès entreprit beaucoup et ne réussit nulle part. Il voulut reconquérir la Valteline pour l'ajouter au Milanais; Richelieu s'allia aux Grisons, à Venise et à la Savoie, et ce fut en vain qu'Olivarès essaya d'un moyen terme en remettant au pape la Valteline que les Espagnols avaient conquise; Richelieu voulut qu'elle retournât aux Grisons, et elle y retourna. Olivarès chercha à se dédommager sur les Provinces-Unies, qui avaient secoué le joug de l'Espagne; mais il en fut pour ses efforts, et cette tentative coûta à l'Espagne le Brésil, dont les Hollandais s'emparèrent. Le présomptueux ministre n'en continua pas moins la guerre; ses armes eurent quelques succès en Allemagne après la mort de Gustave-Adolphe, mais la Hollande conserva sa liberté. Une entreprise faite contre le Languedoc échoua misérablement, et bientôt les préoccupations de l'intérieur forcèrent Olivarès à restreindre ses vues belliqueuses. Son administration n'était rien moins que protectrice et paternelle; les Catalans, lassés de ses vexations et menacés dans leurs *fueros*, se soulevèrent les premiers. Olivarès se réjouit, dit-on, de cette révolte, dont il espérait tirer profit pour écraser ses ennemis; mais les révoltés tinrent bon, les troupes royales furent repoussées de Barcelone Les Portugais profitèrent des embarras du ministre pour se soulever de leur côté et pour élire un roi national, le duc de Bragance.— Olivarès ne voulut pas d'abord prendre cet événement au sérieux; il fut même jusqu'à s'en réjouir, ne voyant dans l'élection de don Juan qu'un motif pour confisquer ses biens s'élevant à plus de 12 millions. L'événement, comme on sait, fut loin de justifier cette outrecuidance, et le Portugal n'est plus retourné à l'Espagne. Si la Catalogne ne se détacha pas de même, c'est que les plaintes contre le ministre devinrent si universelles, de la part des grands comme de la part des peuples, que le faible Philippe IV dut enfin céder et exiler Olivarès dans la terre de Luoches. Cette disgrâce eut lieu le 15 janvier 1643; Olivarès était ministre depuis le 31 mars 1621, date de l'avénement de Philippe IV au trône d'Espagne. Le faible monarque, qui se trouvait dépaysé sans lui, l'aurait probablement rappelé, si le ministre n'eût, pendant son exil, publié un écrit intitulé *Antidoto contra las calumnias*, qui contenait tant de personnalités contre les personnages le plus en crédit, que le roi n'osa pas braver l'opinion publique en lui rendant sa faveur. Olivarès en mourut de chagrin quelques mois, disent les uns, trois ans après sa disgrâce, au témoignage des autres. La mort de Richelieu avait précédé de fort peu sa retraite. On a souvent comparé entre eux ces deux ministres; on peut les juger d'après leurs œuvres : Richelieu a constitué l'unité de la nation française et a préparé le règne de Louis XIV; Olivarès a démembré et épuisé l'Espagne, déjà en décadence il est vrai, et l'a plongée dans un abîme d'où il n'a pas encore été possible de la retirer. J. Fl.

OLIVE (*bot. comm.*). — C'est le nom par lequel on désigne le fruit de l'olivier. Le principal emploi de l'olive est pour l'extraction de l'huile contenue en grande quantité dans son parenchyme. — Il est assez difficile de préciser l'époque de la maturité des olives, parce que cette époque varie nécessairement d'après les localités; mais on peut dire, en général, que, dans tous les cantons du midi de la France où l'huile est fabriquée avec soin, cette récolte commence ordinairement dans les premiers jours de novembre ou même à la fin d'octobre pour les années précoces. Avant de transporter les olives au moulin, on a généralement soin d'en séparer les fruits gâtés, les feuilles et les autres corps étrangers qui pourraient y être mêlés; cette précaution devient surtout nécessaire lorsqu'on veut avoir de l'huile fine, et indispensable, si, au lieu de cueillir les olives, on les a gaulées. Dans plusieurs autres parties du midi de la France, en Italie, en Espagne et autres contrées méridionales, on est dans l'usage de ne récolter les olives qu'au mois de décembre au plus tôt, et de les laisser souvent, en outre, entassées dans des greniers et même sous les arbres pendant des mois entiers. Les cultivateurs croient que la fermentation qui s'établit pendant ce temps dans les fruits leur fait produire une quantité plus considérable d'huile; mais ce faible avantage, si toutefois il existe réellement, est bien compensé par la mauvaise saveur que cette fermentation trop prolongée communique à l'huile, en lui faisant perdre la bonne qualité qu'elle pourrait avoir autrement. Il est essentiel de remarquer, en effet, que l'huile est d'autant plus abondante dans la chair de l'olive que celle-

ci est plus mûre ; ce dernier état est annoncé par la couleur noirâtre que prend le fruit. Mais, d'un autre côté, l'huile est d'autant plus fine que l'on attend, pour son extraction, moins de temps après sa véritable maturité; ce qui fait qu'on doit cueillir les olives un peu avant leur maturité complète, lorsqu'on veut obtenir de l'huile fine conservant le goût du fruit; qu'on peut laisser écouler un mois depuis cette première cueillette pour faire de l'huile ordinaire, et que l'on doit retarder encore davantage pour les huiles communes destinées à la fabrication du savon et autres emplois industriels. Dans aucun cas l'olive ne doit être portée directement au pressoir; il faut nécessairement laisser écouler quelques jours entre sa chute de l'arbre et le pressurage, dans le but de lui faire perdre une partie de son eau de végétation et afin que son mucilage ait le temps de se changer en huile.

Arrivé à sa maturité parfaite, le fruit de l'olivier contient quatre sortes d'huiles : 1° celle de la pellicule qui s'y trouve renfermée dans de petites vésicules globuleuses : elle paraît contenir une certaine quantité d'un principe résineux, et, quoique analogue à celle de la chair, elle est moins douce et moins agréable ; 2° l'huile de la chair, de beaucoup la plus abondante et renfermée dans des vésicules régulières rapprochées les unes des autres ; 3° celle de la partie osseuse, peu abondante et mêlée de mucilage ; 4° enfin celle de l'amande, jaunâtre, assez abondante, légèrement âcre et d'une nature particulière. Une analyse des olives a donné pour terme moyen les résultats suivants :

Pulpe :	
Eau de végétation.	50,25
Fibres et débris végétaux.	15,38
Huile.	9,39
Noyau :	
Huile de noyau (quantité non déterminée).	» »
Débris ligneux.	20,00
Huile de l'amande.	0,62
Débris de l'amande.	0,16
Perte.	4,20
	100,00

La proportion totale d'huile que fournissent les olives varie depuis le sixième jusqu'au quart de leur poids, suivant les variétés et la plus ou moins grande fécondité des récoltes.

Lorsque les olives ont été convenablement écrasées, on en remplit des paniers flexibles, faits d'une espèce de sparterie, nommés *cabas* en Provence; puis un certain nombre de ces paniers sont entassés les uns au-dessus des autres, après avoir été d'abord couverts d'une plaque de fer assez large pour les fermer exactement; enfin on les place sous le pressoir dont on fait jouer la vis, afin que, par la pression qu'elle exerce, l'huile soit forcée de sortir à travers les mailles des paniers. Celle que l'on extrait par un premier pressurage est la plus pure et la meilleure que l'on rencontre dans le commerce, surtout quand la pression n'a pas été très-énergique; on lui donne le nom d'*huile vierge*. Elle est encore d'une qualité supérieure, si l'on a pris le soin de séparer les noyaux de la pâte, mais cela ne se fait guère que chez un petit nombre de propriétaires très-soigneux. Les gourmets distinguent encore une autre espèce d'huile qui ne se trouve pas dans le commerce, et que les propriétaires réservent pour leur propre usage. On l'obtient en pratiquant des trous plus ou moins larges dans la pâte formée par les olives bien broyées ; ces trous ne tardent pas à se remplir d'huile, qui coule naturellement sans aucune pression et que l'on retire avec une cuiller.

Après que la pâte des olives a subi la pression convenable pour en extraire l'huile vierge, on la retire de dessous le pressoir, on brise les gâteaux qui se sont formés dans les cabas, et on les réduit en aussi petits fragments qu'il est possible en les broyant dans les mains; puis on remplit de nouveau le cabas de la pâte ainsi ramollie, et on répand dessus une certaine quantité d'eau bouillante, qui, lorsqu'on remet les cabas sous le pressoir, entraîne avec elle, au moyen d'une nouvelle pression, une seconde huile moins parfumée et un peu inférieure à la première, mais encore très-bonne, que l'on reçoit dans des cuviers. Comme elle est d'une pesanteur spécifique d'un dixième plus légère que l'eau, elle ne tarde pas à surnager ; on la retire avec de grandes cuillers lorsque la séparation est bien complète. — En soumettant la pâte à une troisième préparation, en l'arrosant avec de nouvelle eau bouillante et en lui faisant subir une troisième pression, on en retire une nouvelle huile d'une qualité inférieure qui souvent a une saveur désagréable ; on ne l'emploie que pour les usages industriels et pour brû-

ler dans les lampes. Quelquefois encore on fait subir à ce résidu une quatrième manipulation qui donne une huile tout à fait inférieure.

Dans ces derniers temps, quelques propriétaires ont substitué, pour broyer les olives, des cylindres à la meule et la pressoir hydraulique au pressoir ordinaire. Une autre amélioration résultant de l'emploi de ces moyens beaucoup plus puissants pour exprimer l'huile consiste à ne pas se servir d'eau bouillante pour détremper la pâte, mais d'eau froide, et même à ne pas en employer du tout, parce que l'huile qu'on obtient par la seule expression est toujours plus fine.

Les huiles d'Italie étaient, du temps de Pline, supérieures à celles de toutes les autres contrées; elles ont aujourd'hui perdu leur ancienne réputation, sans doute parce que leur fabrication n'est plus aussi soignée qu'anciennement. C'est la France qui l'emporte maintenant sur tous les autres pays de l'Europe et, parmi les huiles que fournissent le Languedoc et la Provence, celle d'Aix et des territoires voisins est la plus estimée; on peut la conserver deux et même trois ans sans qu'elle s'altère. Pour cela, il faut avoir soin de la renfermer dans des vases ou des tonneaux hermétiquement fermés, qu'on place dans des endroits frais, et autant que possible à l'abri des variations de température.

L'huile d'olive est presque incolore, sans odeur prononcée et d'une saveur douce. Ses usages dans l'économie domestique sont très-multipliés. Dans tous les pays où l'on cultive l'olivier, elle sert presque exclusivement à l'assaisonnement des aliments, principalement à celui des poissons et des légumes. Les qualités les moins bonnes servent à l'éclairage. — En médecine, on emploie assez fréquemment l'huile d'olive, et alors on ne se sert que de la meilleure. Elle est émolliente à l'extérieur, et adoucissante à l'intérieur, relâchante et même purgative quand la dose en est assez forte. Elle peut être utile dans les empoisonnements par les substances minérales corrosives et par les plantes âcres. On a beaucoup trop vanté ses propriétés contre la morsure des vipères et des serpents. Ses onctions ont aussi été trop préconisées contre la peste, sur laquelle elles ne peuvent exercer d'autre influence que de s'opposer à l'absorption des miasmes délétères par les pores de la peau qu'elles obstruent. L'huile est la base d'un très-grand nombre de préparations pharmaceutiques, telles que liniments, pommades, onguents, emplâtres, etc. — C'est par la combinaison de l'huile et de l'alcali, dans certaines proportions, que se fabrique le savon, dont l'usage est si répandu pour la toilette, le blanchissage du linge, la préparation des étoffes de laine et le décrusage de la soie.

Sous tous ces rapports, l'huile d'olive est l'objet d'un commerce considérable entre les peuples du Midi et ceux du Nord. Dans un temps où la culture de l'olivier n'avait pas encore été introduite en Espagne, les Phéniciens faisaient d'immenses bénéfices en portant de l'huile aux habitants de ce pays. De nos jours encore, ce commerce est un des moyens de subsistance pour les habitants d'un grand nombre de cantons du Languedoc, de la Provence, du pays de Gênes presque en totalité, de plusieurs parties de l'Italie, du royaume de Naples, de la Sicile, ainsi que d'une grande portion des côtes d'Espagne et de Portugal.

L'huile qu'on retire des graines de plusieurs autres végétaux reste toujours liquide, mais celle que donnent les fruits de l'olivier cesse de l'être à une température au-dessous de 8 degrés du thermomètre de Réaumur; elle prend alors une consistance plus ou moins solide, selon l'intensité du froid, et reste cependant toujours un peu molle, sans jamais devenir solide. — C'est principalement en hiver, lorsque l'huile d'olive est figée, qu'il convient de la faire voyager, parce qu'alors on a moins à craindre le coulage trop fréquent lorsqu'elle se trouve à l'état liquide; pour ne pas être exposé à cet accident dans les temps chauds, on est obligé de la mettre en bouteilles ou en cruches, qu'il faut avoir soin de boucher hermétiquement.

Quoique le principal emploi des olives soit l'extraction de l'huile qu'elles contiennent, les habitants des contrées du Midi préparent ces fruits de différentes manières pour en faire un aliment; l'âpreté naturelle qu'ils ont, quand on les cueille sur l'arbre, ne permettrait pas de les manger sans préparation. Une seule variété fort rare, nommée *olive douce*, n'en a pas besoin, et c'est sans doute à cette espèce qu'il faut rapporter les olives dont parle Pline, qui, après avoir été desséchées, devenaient plus douces que des

raisins secs; elles ne se trouvaient qu'en Afrique et en Lusitanie. Différents procédés sont mis en usage pour débarrasser les olives de leur amertume naturelle. Les anciens les faisaient confire dans de la saumure, dans du vin, dans du vinaigre, dans de l'huile. Plusieurs de ces moyens sont encore en usage; mais, de tous les procédés employés de nos jours, c'est la préparation dite *à la picholine*, c'est-à-dire à la manière de Picholini, ou plus exactement *Piccolini*, qui est la plus usitée. Elle consiste à les mettre d'abord tremper, pendant quelques heures, dans une lessive faite avec 1 partie de chaux vive et 6 parties de cendre de bois neuf tamisée; puis, lorsqu'on juge qu'elles ont suffisamment infusé, on les retire pour les placer dans de l'eau fraîche, dans laquelle on les laisse pendant neuf jours, en ayant soin de renouveler cette dernière une fois toutes les vingt-quatre heures. Enfin, au bout de ce temps, on les met dans une saumure préparée avec une quantité suffisante de sel marin dissous dans de l'eau dans laquelle on a fait infuser une certaine quantité de plantes aromatiques. On termine l'opération en renfermant les olives dans des barils plus ou moins grands, dans des bocaux de verre, dans des jarres de terre, soit afin de les conserver pour la consommation du pays, soit pour les expédier dans les villes du Nord, où elles se vendent comme assaisonnement ou comme mets de luxe. — Dans le Levant et dans les îles de l'Archipel, selon le voyageur Olivier, on prépare les olives d'une manière plus simple, qui consiste à les saler et à les mettre ensuite dans des corbeilles, où elles sont pressées. On les envoie dans cet état à Constantinople, où les Grecs, les Arméniens et les Juifs en font, pendant toute l'année, une grande consommation.—Les olives qui tombent naturellement des arbres lors de leur parfaite maturité et qui restent pendant quelque temps sur la terre finissent par perdre l'âcreté qui leur est ordinaire à l'état de fraîcheur; quelques gens de la campagne les ramassent alors et les mangent sans aucune autre préparation, ou quelquefois les assaisonnent avec un peu d'huile, de poivre, de sel et des feuilles de laurier.

La préparation des olives confites pour le commerce se concentre, à peu de chose près, pour la France, dans les départements composant les anciennes provinces de Languedoc et de Provence. La ville de Saint-Chaumont fournit, pour ainsi dire, à elle seule toutes les olives de ce dernier pays; on les appelle généralement *picholines*. L'espèce que l'on emploie est dite communément *sauraine;* la chair en est fort délicate, et il est étonnant qu'elle n'obtienne pas la préférence sur les produits du Languedoc, qui sont loin d'être aussi bons. Cette préférence ne peut s'expliquer que par le petit volume des olives-picholines. La fabrication s'en élève à environ 500 quintaux, qu'on expédie à Marseille, Lyon et Paris, dans de petits barils de 2 et demi à 3 kilogrammes. — Les saleurs de Marseille confisent eux-mêmes quelques picholines, mais en petite quantité, et c'est surtout les *verdales* du Languedoc qu'ils emploient pour leurs caisses de salaisons assorties, dont ils expédient une si grande quantité en Amérique.

On prépare en Languedoc trois variétés d'olives : les *amelaux*, les *verdales* et les *lucques*. C'était Jignac, dans le département de l'Hérault, qui, depuis plusieurs siècles, était en possession de cette industrie; aujourd'hui elle s'est répandue dans plusieurs autres localités, et la ville de Nîmes a même assez bien imité les *picholines* de Provence pour en expédier, chaque année, environ une centaine de quintaux à l'intérieur; mais elles se conservent peu. Les quantités que l'on prépare à Jignac varient suivant l'importance des récoltes, très-précaires dans ces contrées. La fabrication peut s'élever, dans les bonnes années, à environ 10,000 quintaux, divisés comme il suit :

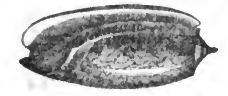
Lucques,	200 quint.,	ou	40 fr.	les	40 kilogr.
Amelaux,	2,000	—	35	—	40
Verdales,	7,800	—	20	—	40

Les lucques, qui sont une qualité supérieure, et une partie des amelaux viennent à Paris. Marseille est un grand débouché pour les verdales et quelques amelaux, mais c'est Bordeaux qui demande le plus cette dernière qualité; de là elles sont exportées en Angleterre, en Russie, en Amérique et jusque dans l'Inde. Ces qualités s'expédient en barils de 40 kilogr., en demi-barils de 20 kilogr. et en quarts de 10 kilogr. — La supériorité des olives de France fait que notre pays n'en reçoit pour ainsi dire pas de l'étranger. Les Espagnols vantent beaucoup leurs olives de Séville, de la grosseur d'un œuf de pigeon; mais ils n'ont encore pu faire partager cette préférence. — Marseille

a le monopole de la préparation des *olives farcies*, qui consiste à en extraire le noyau et à remplir l'espace vide avec une câpre. un morceau d'anchois, et quelquefois du thon mariné; on les met ensuite avec de l'huile dans des bocaux de verre. La majeure partie de ce produit s'exporte pour les colonies; ce sont les olives verdales que l'on emploie à sa préparation.

Des expériences ont été faites, en 1835, sur des débris de noyaux d'olives envoyés des îles Ioniennes, dans le but de rechercher s'il était possible d'en extraire un gaz propre à l'éclairage: on en a retiré, « avec facilité et promptitude, du gaz hydrogène d'une qualité parfaite, » dit le rapport, dans la proportion de 13 à 14,000 pieds cubes par tonneau, c'est-à-dire 1,020 kilogr., environ 3 à 4,000 pieds cubes de plus que ne donne le charbon fossile. Le même rapport ajoutait que l'extrême facilité d'extraction de ce gaz donnait, en outre, une économie considérable dans la dépense de combustible nécessaire au chauffage des appareils. La lumière donnée par ce gaz était d'une teinte claire et, pour le moins, égale à celle fournie par le gaz hydrogène carboné, avec une consommation d'un cinquième en moins pour la même quantité de lumière. L'état de sécheresse des noyaux n'est pas un obstacle à l'extraction du gaz. L. DE LA C.

OLIVE (*moll.*). — Genre de mollusques conchylifères, indiqué par presque tous les auteurs anciens de conchyliologie, mais qui n'a été rigoureusement établi que par Bruguières et Lamarck pour un assez grand nombre de coquilles, dont la forme rappelle assez bien celle d'une olive et dont Linné faisait des volutes. Bruguières le place entre les ovules et les volutes; Lamarck lui conserve le même rapport naturel en le classant dans sa famille des enroulées; Cuvier en fait un sous-genre de ses volutes, qui sont plutôt une véritable famille qu'un simple genre.



Les caractères assignés au genre olive sont les suivants : animal ovale et involvé, avec manteau assez mince sur les bords et prolongé aux deux angles de l'ouverture branchiale par une ligne tentaculaire, et en avant par un long tube branchial; pied fort grand, ovale, subauriculé et fendu transversalement en avant; tête petite avec une trompe labiale; tentacules rapprochés et élargis à la base, renflés dans leur tiers médian et subulés dans le reste de leur étendue; yeux très-petits, externes, et sur le sommet du renflement; branchie unique et pectiniforme; anus sans tube terminal; organe excitateur fort gros et externe; coquille subcylindrique, enroulée, épaisse et lisse; tours de la spire très petits et séparés par une suture canaliculée; ouverture longue et étroite, fortement échancrée en avant; bord columellaire renflé antérieurement en un bourrelet strié obliquement dans toute sa longueur; point d'opercule.

La structure de la coquille des olives, au moins dans certaines espèces, et l'état luisant de sa superficie ne permettent pas de douter qu'elle se compose de deux lames, l'une formant la véritable coquille, et l'autre n'étant qu'un dépôt plus ou moins épais, à peu près comme cela a lieu dans les porcelaines. Cependant l'animal ne présente pas les deux lobes que l'on rencontre dans ces dernières, ce qui fait penser à M. de Blainville que ce dépôt, autrement coloré que la coquille, n'est pas le produit du manteau. Ce naturaliste fonde, en outre, cette opinion sur ce que l'on n'observe jamais sur la coquille la ligne dorsale indiquant le point de rencontre des deux lobes du manteau, comme dans beaucoup de porcelaines; mais, comme le pied est, au contraire, très-large et pourvu d'expansions latérales fort étendues et fort minces, il pense que ces expansions, en enveloppant la coquille proprement dite, produisent le dépôt testacé qu'on y remarque. On a combattu cette opinion en faisant observer que l'on ne connaît aucun mollusque dans lequel le pied remplisse cette fonction, qui appartient essentiellement à la peau et à ses appendices plus ou moins développés. Le fait de l'absence de ligne dorsale sur la coquille n'est pas plus concluant, puisque chez les marginelles, très-voisines des porcelaines et des olives, et qui, comme les premières, ont une coquille polie par le contact des lobes presque égaux du manteau, on ne rencontre pas de ligne dorsale.

Les olives appartiennent presque toutes aux mers des pays chauds; on en connaît à peine une seule espèce dans la Méditerranée. Elles vivent, à ce qu'il paraît, à une assez grande profondeur dans les eaux. Ces mollusques

sont très-carnassiers, ainsi que le prouve la manière dont on les pêche à l'île de France, et qui consiste à jeter, dans les fonds où ils abondent, des lignes amorcées de morceaux de chair auxquels l'animal s'attache au point de se laisser tirer hors de l'eau. — Les olives, comme la plupart des coquilles de la famille des enroulées, présentent à leur surface extérieure les couleurs les plus variées et les plus éclatantes, ce qui les fait rechercher par les amateurs, qui mettent parfois un prix fort élevé à quelques-unes d'entre elles.

La distinction des espèces est très-difficile dans le genre olive. On a eu tort d'employer à leur caractérisation les différentes couleurs dont ces coquilles peuvent être ornées, ce qui devait nécessairement jeter de la confusion, puisque ces couleurs et même leur disposition réciproque sont excessivement variables. Si l'on ajoute que la forme et peut-être la proportion de la spire peuvent varier suivant le sexe, l'âge et les localités, la difficulté deviendra plus grande encore. C'est dans la forme qu'il faut, selon nous, chercher les caractères spécifiques, et c'est d'après cet élément que nous partagerons, avec Duclos, les olives en quatre sections, savoir :

1° Espèces dont le pli columellaire est formé de torsades et désignées par la dénomination d'Olives ancelloides. — Nous donnerons pour exemple l'*olive hiatule*, Lamck., à coquille conico-ventrue, avec spire saillante et aiguë; ouverture assez courte et très-élevée en avant; couleur blanche ou cendrée, bleuâtre, ondée de veines flexueuses brunes et quelquefois ponctuées de petites taches d'un brun pâle. Elle se rencontrerait, d'après Gmelin, sur les côtes d'Espagne, d'après Adanson au Sénégal, et, suivant Lamarck, dans l'Océan américain austral.

2° Espèces cylindracées, à spire fort pointue, avec plis columellaires nombreux et occupant presque tout le bord gauche : Olives cylindroides. — A cette section appartient l'*olive subulée*, Lamck., qui vit dans l'océan Indien, sur les côtes de Java. Elle est étroite et pointue, à spire assez longue et marquée, près du canal de la suture, d'un rang de taches brunâtres et irrégulières; toute la coquille est d'un gris blanchâtre et plombé, excepté à la base, où se voit une large zone légèrement fauve. Ce groupe renferme un nombre considérable d'espèces qui se reconnaissent à leur forme élancée.

3° Espèces globuleuses et ventrues, à spire courte et à bord columellaire strié seulement jusqu'à la moitié : Olives glandiformes. — Cette section est la plus nombreuse de toutes. Nous citerons ici comme type l'*olive porphyre*, Lamck., vulgairement *olive de* Panama, grande et belle coquille, assez commune aujourd'hui dans les collections; c'est, parmi toutes les olives, celle qui acquiert le plus grand volume. Sur un fond couleur de chair obscure, quelquefois roussâtre, elle présente des lignes brunes plus ou moins rapprochées, fines et fortement anguleuses. La zone de la base est violâtre ainsi que la callosité décurrente autour du canal de la spire; elle vient des côtes du Brésil et des mers de l'Amérique méridionale; c'est elle que nous avons représentée.

Espèces à spire mucronée et dont le canal s'oblitère vers le commencement du dernier tour : Olives volutelles. — Nous citerons comme type l'olive du Brésil, fort remarquable par sa forme qui s'éloigne un peu de celle des autres olives pour se rapprocher de celle des volutes. Elle est ventrue, surtout vers sa spire, qui est courte, et le canal de sa suture est oblitéré, à l'exception du dernier tour, ce qui établit une transition avec les ancillaires. La columelle est légèrement tordue et ne présente qu'un ou deux gros plis comme dans les volutes. Cette espèce ainsi que quelques autres très-voisines établissent le passage à ces dernières et indiquent les rapports des deux genres. D'autres espèces, comme l'*olive carnéole*, montrent également un rapport bien sensible avec plusieurs espèces de marginelles, et peut-être trouvera-t-on une série non interrompue de passages entre ces deux genres, comme pour ceux que nous venons de citer.

Les coquilles du genre olive ne se sont présentées, jusqu'à présent, à l'état fossile que dans les couches géologiques plus nouvelles que la craie, et, quoique le nombre des espèces connues à l'état vivant soit d'une soixantaine, on en connaît à peine six à l'état fossile. Cette différence dans le nombre pourrait provenir, comme on l'a dit, de ce que beaucoup d'espèces, à l'état vivant, ne se distinguent que par les couleurs, caractères qui manquent ici complétement. Il est cependant à remarquer que, parmi ces olives, il ne s'en présente pas d'un aussi gros volume que dans celles vivant de nos jours. Une seule espèce fossile paraît être de la Méditerranée; c'est l'olive *à gouttière*, offrant

les plus grands rapports avec l'olive hiatule.

OLIVENÇA (*géog.*), ville forte d'Espagne sur la Taglia dans l'Estramadure, à 24 kilom. S. de Badajoz. Elle appartenait jadis au Portugal, mais fut cédée à l'Espagne en 1801, et tomba entre les mains des Français en 1811. Une clause des traités de 1815 en ordonnait la restitution au Portugal, mais les Espagnols ne voulurent point s'en dessaisir. Sa population est de 10,500 habitants.

OLIVET (SAINT-MARTIN-D'), ville de France sur le Loiret, à 5 kilomètres d'Orléans. Elle fait un commerce assez actif de bois, de bonneterie et de cristaux dits *diamants d'Olivet*. Sa population est de 3,400 habitants; ses environs sont charmants. Saint-Martin-d'Olivet possédait autrefois une abbaye célèbre fondée en 510 par Clovis. C'est à la tête du pont jeté en cet endroit sur le Loiret que le duc de Guise dit *le Balafré* fut assassiné par Poltrot de Méré, en 1563.

OLIVET (l'abbé JOSEPH THOULIER D'), fils d'un conseiller au parlement de Besançon, est né à Salins en 1682. Il fut d'abord membre de la société de Jésus, et s'adonna, comme la plupart de ses confrères, à la culture des lettres. Ses succès furent très-caractérisés dans la prédication et dans l'enseignement. Le hasard lui donna pour élève Voltaire, qui apprit de lui les premiers éléments de la littérature, et plus tard le nomma toujours son maître en lui témoignant la plus respectueuse reconnaissance, malgré l'opposition des principes qui les séparait. Les supérieurs de d'Olivet, appréciant son rare savoir, lui confièrent la continuation de l'*Histoire de la société;* il fut, dans ce but, envoyé à Rome. On prétend qu'une occupation de ce genre n'était pas conforme à ses inclinations littéraires, et que ce fut le désir de se soustraire à cette tâche qui le décida à quitter l'ordre. Quoi qu'il en soit, malgré l'offre qu'on lui fit, pour le retenir, des fonctions avantageuses d'instituteur du prince des Asturies, il s'en sépara à l'âge de 33 ans, et se retira à Paris, où il se consacra tout entier à l'étude approfondie du grec, du latin et surtout de la langue française. On peut dire que jamais écrivain ne fut plus que lui traducteur par vocation, et ne fit, avec autant d'enthousiasme, des travaux qui, d'ordinaire, n'en comportent guère. Animé par de tels sentiments, l'abbé d'Olivet ne craignit pas de s'engager dans une entreprise vraiment hardie, vu l'état peu avancé de la philologie à cette époque; il résolut de donner une édition complète des *OEuvres de Cicéron*, avec les notes et les commentaires utiles à l'intelligence du texte. La cour d'Angleterre lui offrit une somme considérable pour l'acquisition de cet ouvrage important; mais il préféra travailler pour la France sans aucune rétribution, et y publia l'œuvre totale en 9 volumes in-4°, de 1740 à 1749. Cependant la publication fut admise parmi celles dites *à l'usage du Dauphin*, et l'auteur obtint une modeste pension de 1,500 francs sur la cassette du roi, rémunération dont il se montra fort satisfait, quoiqu'elle fût de beaucoup inférieure aux offres qui lui avaient été adressées par les étrangers. L'abbé d'Olivet fut reçu à l'Académie française l'an 1723. Vouant à l'orateur latin une sorte de culte, il traduisit en commun avec le président Bouhier les *Entretiens sur la nature des dieux*, les *Tusculanes* et les *Catilinaires*, auxquels les deux collaborateurs joignirent une version des Philippiques de Démosthène. D'Olivet a, en outre, publié un recueil intitulé *Pensées de Cicéron, pour servir à l'éducation de la jeunesse*, des *Remarques sur Racine*, plusieurs *opuscules de grammaire*, une excellente *prosodie*, une *continuation de l'Histoire de l'Académie française*, une édition du *Banquet de Platon*, du *Traité de Huet sur la faiblesse de l'esprit humain*, et une *Biographie de l'abbé de Choisy*. Enfin il avait brûlé, avant de mourir, une *Histoire de l'Académie d'Athènes*, par le regret d'y avoir exprimé des opinions erronées; il avait sacrifié de la même manière une foule de vers, production facile et médiocre de sa première jeunesse. Ce laborieux écrivain termina sa carrière, si bien remplie, le 8 octobre 1768, à l'âge de 86 ans.

D'Olivet est un des hommes dont on a le plus calomnié le caractère et méconnu le talent. Duclos, oubliant toute bienséance, ne craint pas de l'appeler un *grand coquin;* mais, comme le fait justement observer Grimm, cela signifie tout simplement, *il n'est pas de mon parti ou de ma cabale*. La vie du traducteur de Cicéron répond victorieusement à cette grossière injure, d'abord par une probité irréprochable, et ensuite par un désintéressement très-rare; car jouissant du plus grand crédit auprès du cardinal de Fleury et de l'évêque de Mirepoix, tout-puissants alors, il ne leur demandait jamais rien pour lui et ne sollicita que

pour les autres. Piron, qui ne lui pardonnait pas de s'être opposé à son admission à l'Académie, pour des motifs qu'il est facile de comprendre, l'accuse d'avoir *mauvais cœur et de n'aimer personne*. Mais les faits répondent encore à cette imputation, car d'Olivet a rendu une multitude de services aux gens de lettres, et spécialement à Boileau, qu'il réconcilia avec le père Letellier, irrité contre ce poëte; il a, de plus, été l'ami du président Bouhier, de Huet, de Jean-Baptiste Rousseau, de l'abbé Batteux, mais particulièrement de Rollin, qui n'aurait pas vécu dans l'intimité d'un méchant homme. Relativement à son mérite littéraire, on lui a reproché d'être lourd et on l'a comparé au bœuf qui trace péniblement son sillon; on l'a aussi accusé d'être trop minutieux, et l'auteur de la *Métromanie*, dans une spirituelle épigramme, l'a appelé *juré piqueur de diphthongue*. Il y a sans doute quelque chose de fondé dans ces critiques; mais, en admettant ce qu'elles ont de légitime, on est encore obligé de reconnaître à l'abbé d'Olivet un grand mérite comme écrivain : ses traductions manquent, il est vrai, de chaleur, d'abondance et d'éclat, mais elles offrent les qualités les plus essentielles du genre, telles que l'exactitude, la précision et la clarté. Son *Histoire de l'Académie* est sa plus médiocre production; il y flatte beaucoup trop ses confrères, et s'y montre tout à fait dominé par l'esprit de corps; le style en est, de plus, très languissant, et d'un familier qui touche à la bassesse. Quant à sa prosodie et à ses opuscules de grammaire, qui lui ont attiré de piquantes railleries, ces livres ont réellement plus de valeur que ne lui en reconnaissent ses adversaires. D'Olivet a le premier révélé le génie de la langue française sous le rapport de la prononciation, et il a prouvé l'existence, dans notre idiome national, de cette harmonie que la Motte considérait comme une chimère; c'est là un véritable service rendu aux poëtes et aux prosateurs. Aussi d'Alembert, dont l'esprit n'est pas suspect de préférence pour les bagatelles en fait d'érudition, s'exprime-t-il ainsi dans l'éloge de d'Olivet : « On peut regarder le *Traité de la prosodie française* comme l'apologie de notre langue, et le livre le plus utile qui ait encore paru sur cette matière. » Ce jugement du grand géomètre prouve suffisamment que les traités de ce genre ont leur prix, et qu'il ne faut pas mépriser les infiniment petits, pas plus dans les lettres que dans les mathématiques. PH. LAVERGNE.

OLIVET (FABRE D'), un des hommes les plus singuliers qu'aient eus la littérature et la science. Il naquit à Ganges, ville du bas Languedoc, dans le département du Hérault, le 8 décembre 1768 Son apparition dans le monde littéraire fut signalée par plusieurs petites pièces de théâtre souvent entachées de mauvais goût et mêlées de couplets médiocres, mais remarquables par des situations comiques et des traits assez piquants. La tournure mystique de son esprit lui fit bientôt abandonner la carrière dramatique. Les mystères du passé le préoccupaient sans cesse, et, pour parvenir à soulever un coin du voile, il se livra à l'étude des langues anciennes, surtout de celles de l'Orient, et à l'étude de la philosophie avec tant d'ardeur, que la révolution passa sur sa tête sans l'en distraire. Son érudition devint immense. Pour saisir, dans les ténèbres des premiers âges, les secrets de la sagesse antique, il disséqua les langues comme un médecin dissèque un cadavre, poursuivant, derrière chaque phrase, sous chaque mot, dans les angles de chaque lettre et jusque dans les nombres, le sens mystérieux, la vérité hiératique, l'allégorie morale. La science de la linguistique, telle qu'il l'avait trouvée formulée au commencement de ses études, lui parut fausse de tout point, et il créa un nouveau système d'étymologie et d'analyse des langues à l'aide duquel il arrive souvent à d'incroyables résultats. Dans les détours de ce labyrinthe dont il s'imaginait avoir trouvé le fil conducteur, il devait rencontrer nécessairement la clef des hiéroglyphes, et avec elle des secrets merveilleux; il y trouva, par exemple, une méthode usitée jadis dans les sanctuaires de l'Egypte pour rendre l'ouïe aux sourds, et il se vanta d'avoir opéré lui-même plusieurs guérisons de ce genre. Il publia à ce sujet, en 1811, un livre intitulé *Notion sur le sens de l'ouïe en général*, etc. Un fait de cette nature fit sensation; Fabre d'Olivet fut accusé d'imposture par l'abbé Sicard et M. Prony; mais ce qui paraît bien positif, c'est que d'Olivet était convaincu de la réalité de ce qu'il avançait. Quant à son secret, il refusa constamment de le divulguer; mais on est autorisé à croire, d'après certaines paroles qui lui étaient échappées, que le magnétisme animal y

jouait un grand rôle. Celui de ses ouvrages qui eut le plus de retentissement fut la *Langue hébraïque restituée et le vrai sens des mots hébreux rétabli et prouvé par leur analyse radicale*, ouvrage dans lequel se trouvent réunis 1° une *Dissertation sur l'origine de la parole, l'étude des langues qui peuvent y conduire et le but que l'auteur s'est proposé;* — 2° une *Grammaire hébraïque sur de nouveaux principes;* — 3° une *Série de racines hébraïques sous des rapports nouveaux;*—4° un *Discours préliminaire...;* — 5° une *traduction française du Sepher, contenant la Cosmogonie de Moïse*, Paris, 1816, 2 parties, in 4°. Avec la science qu'il dépensa dans ce livre, Fabre d'Olivet aurait pu produire un chef-d'œuvre: mais à force de chercher partout un sens détourné et mystérieux, à force de vouloir découvrir des merveilles inconnues, il s'égare dans des considérations où il est souvent impossible de le suivre. Selon lui, la *Genèse* n'a qu'un sens allégorique; la création, telle que la dépeint Moïse, ne diffère en rien du système cosmogonique enseigné aux initiés par les prêtres égyptiens, et, si nous nous trompons dans nos interprétations à ce sujet, c'est que Moïse avait employé des expressions familières aux seuls initiés. Adam, selon lui, n'est point le père des hommes, mais le symbole de l'humanité entière; Eve n'est point la première femme, mais une des facultés de l'homme.

Comme continuation de l'ouvrage précédent, Fabre d'Olivet publia, en 1823, à Paris, *De l'état social de l'homme ou vues philosophiques sur l'histoire du genre humain*, *etc.*, ouvrage réimprimé en 1824 sous le titre, *Histoire philosophique du genre humain*, *etc.*, où l'auteur cherche à deviner l'histoire primitive de l'humanité, et place à son berceau des guerres acharnées entre les races blanche et noire, raconte l'expédition de Rama dans l'Inde, et finit en proposant de soumettre toute l'Europe au pouvoir modérateur d'un pontife ou du pape —Outre les livres que nous avons cités et ses pièces de théâtre, on doit aussi à Fabre d'Olivet: *Lettres à Sophie sur l'histoire*, 1801, 2 vol. in 8°; — le *Troubadour*, poésies occitaniques du XIIIe siècle, ouvrage qu'il suppose avoir traduit et où l'on trouve de l'imagination et du talent; — les *Vers dorés de Pythagore*, expliqués et traduits pour la première fois en vers eumolpiques français, précédés d'un *Discours sur la forme de la poésie chez les principaux peuples de la terre*, Paris, 1813, in-8°. Coupé, tome IV des *Soirées littéraires*, avait déjà traduit, en 1796, les *Vers dorés*. —Fabre d'Olivet était aussi musicien; il crut avoir retrouvé le système musical des Grecs. Il mourut en avril 1825, avec la réputation d'un visionnaire, d'un savant et d'un honnête homme. AL. BONNEAU.

OLIVETAINS, congrégation religieuse de l'un et l'autre sexe instituée à Sienne, en 1272, par saint Bernard Ptolémée et assez répandue en Italie. Elle suit la règle de Saint-Benoît; ses constitutions ont été approuvées par les papes Grégoire IX, Jean XXII et Clément VI.

OLIVETTES (DANSE). Dans les premiers temps de Rome, on donnait à la récolte des olives le nom d'*olivita* (FESTUS, *édit. Egger*, p. 271); de ce mot qu'une meilleure latinité transforma en *olivitas* (COLUMELLE, liv. XII, ch. L), on fit notre mot *olivette*, qui désigne, en France, la récolte des olives et la danse qui l'accompagne et l'égaye. Cette danse rustique est populaire non-seulement dans nos provinces méridionales, mais dans toute la France. Elle s'exécute sur une mélodie des plus allègres procédant par triolets très-vivement rhythmés, et dont le mouvement peut encore se presser davantage au gré des danseurs. On la trouve notée, comme un des plus précieux restes de la saltation et de la musique des anciens, dans les *Mémoires de la Société des antiquaires de France* (tome VI). Du reste, cette danse, comme toutes celles des campagnes, est des plus simples. Il suffit aux danseurs de courir les uns après les autres et en serpentant autour de trois arbres, pour l'exécuter dans toutes ses complications. Ce mouvement de course continuelle était bien justifié par la saison froide où l'on faisait la cueillette des olives chez les anciens; c'était au mois de décembre, selon Columelle.

En Provence, où cette danse est sur son vrai terrain, elle se complique davantage et prend les proportions d'une danse mimique avec intervention des lazzis d'Arlequin dans l'intervalle des figures; elle renferme chaîne anglaise, entrechats, joute à l'épée des deux principaux danseurs, *le général* et *le consul;* hourra des seize autres danseurs appelés *olivettes*, et couplets chantés par Arlequin; enfin enlacement de toutes les épées et grand cercle de tous les danseurs. Ces *olivettes* provençales, dont on fait re-

monter l'origine jusqu'au temps de Pompée, personnage dont le nom se trouve singulièrement cité dans le couplet que chante Arlequin, furent exécutées, ainsi que la volte, lors de l'entrevue de Charles IX et du duc d'Albe à Bayonne. (*Nouvelles de la reine de Navarre.*) On en donna aussi le spectacle au comte de Provence lors de son passage à Aubagne en 1777, et au comte d'Artois quand, en 1814, il vint dans la même ville. ED. F.

OLIVI (JOSEPH), naturaliste italien, né, en 1769, à Chioggia, dans les Etats de Venise. A l'âge où les hommes commencent à peine à se livrer à des travaux sérieux, Olivi s'était déjà fait un nom dans la science. Il rectifia, dans des mémoires adressés à l'Académie de Padoue, diverses erreurs des naturalistes sur la reproduction des plantes marines, et s'appliqua surtout à l'étude de ces amas de filaments verdâtres appelés *conferves*, qui recouvrent les eaux stagnantes et qu'il prit pour des cryptogames. Il rechercha ensuite l'influence de la lumière sur les végétaux. Mais le plus important de ses ouvrages est : *Zoologia adriatica, ossia catalogo degli animali del golfo e delle lagune di Venezia*, Bassano, 1772, in-4°, avec figures. Ce livre étendit sa réputation dans l'Europe entière, quoiqu'il n'eût pas eu le temps d'y mettre la dernière main et lui valut, coup sur coup, le titre d'associé aux Académies de Berlin, de Prague, de Copenhague, etc., et une charge de surintendant de l'agriculture et de l'économie politique, que le sénat de Venise créa pour lui. Olivi ne jouit pas longtemps de ces avantages, et mourut à Padoue le 30 août 1795, à peine âgé de 26 ans. Cesarotti prononça son éloge funèbre; Padoue et Chioggia lui élevèrent des monuments. On trouve des notices sur lui dans la *Letteratura veneziana* de Moschini et dans la *Storia della letteratura italiana* de Lombardo.

OLIVIER, *olea* (*bot. agric.* et *économ.*). — Genre de plantes de la famille des jasminées, dont les principaux caractères sont un calice monophylle et campanulé, à quatre dents; une corolle monopétale, infundibuliforme, ayant son limbe partagé en quatre découpures; deux étamines; un ovaire à style court, terminé par un stigmate en tête; un drupe ovoïde contenant un noyau à deux loges, dont une avorte souvent. — Les oliviers sont des arbres ou de grands arbrisseaux à feuilles opposées et persistantes; à fleurs petites, disposées en grappes ou en panicule dans les aisselles des feuilles ou à l'extrémité des rameaux. On en connaît seize à dix-sept espèces toutes exotiques, et dont quelques-unes sont cultivées dans les jardins botaniques. Celle qui nous intéresse le plus à cause des produits importants qu'on en retire est l'OLIVIER D'EUROPE ou vulgairement l'OLIVIER, *olea europæa*, Lin.—C'est un arbre dont le tronc acquiert, avec l'âge, 2 à 3 mètres de circonférence et quelquefois même beaucoup plus. Dans ceux de nos départements du midi où il peut vivre, il s'élève à 8 ou 10 mètres en se ramifiant; mais dans les climats plus chauds, comme dans les parties méridionales de l'Europe, en Italie, en Espagne, en Orient et surtout en Afrique, il atteint souvent le double de ces dimensions. Ses feuilles sont opposées, ovales-oblongues, coriaces, très-entières, d'un vert plus ou moins foncé en dessus, traversées en dessous par une nervure longitudinale très-prononcée, et couvertes d'une poussière écailleuse, blanchâtre qui leur donne un aspect argenté. Ses fleurs sont blanches, petites, pédonculées, disposées en grappes rameuses et axillaires, de la longueur des feuilles ou à peu près. Ses fruits sont des drupes ovoïdes, plus ou moins allongés, à peine plus gros que des grains de groseilles dans les variétés sauvages, mais quatre à six fois plus dans les espèces cultivées. Dans ces dernières il ne reste ordinairement qu'un ou deux fruits à chaque grappe, rarement trois, par suite de l'avortement des autres fleurs. Ces fruits, connus sous le nom d'*olives*, sont couverts d'une peau lisse et brillante, noirâtre dans le plus grand nombre de variétés, sous laquelle est une pulpe verdâtre, molle, oléagineuse, adhérente à un noyau très-dur, ovale-oblong, aigu à ses extrémités, le plus souvent à une seule loge par l'avortement de la seconde, et contenant une amande.

Le port de l'olivier n'a rien de noble; sa tige est basse, ses branches sont tortueuses, nues et sans ordre; il ne brille ni par l'élégance, ni par la beauté de ses feuilles, ni par la forme, l'éclat ou le parfum de ses fleurs. Il offre, en général, un aspect triste; mais l'huile qu'on exprime de ses fruits a une telle importance pour les contrées où il peut vivre, que Columelle l'appelait le premier des arbres, et qu'un auteur italien, qui a écrit sur l'économie politique, a dit que

les oliviers étaient des mines d'or sur la surface de la terre.

L'olivier est originaire de l'Orient, d'où il a été transporté depuis très-longtemps dans la Grèce et autres contrées du midi de l'Europe; il s'y est acclimaté de manière à s'y reproduire naturellement au moyen de ses fruits que les oiseaux répandent çà et là. Comme tous nos arbres fruitiers, sur lesquels une culture très-ancienne a produit un plus ou moins grand nombre de variétés, l'olivier a été modifié, par les différentes influences des climats, du sol, des expositions, des manières si diverses dont il a été traité par les hommes. Columelle et Pline, parmi les anciens, avaient déjà cité dix variétés connues de leur temps, mais les auteurs modernes, entre lesquels il faut surtout nommer Olivier de Serres, Magnol, Garidel, Tournefort, Duhamel, Gouan, Amoureux, Bernard, en ont successivement augmenté le nombre, de sorte qu'aujourd'hui on en trouve plus de trente, rien qu'en France, sans compter que beaucoup d'autres, en quantité double ou triple peut-être, doivent être cultivées dans les autres pays.

L'olivier était, pour les Grecs, l'arbre le plus précieux qu'ils connussent; aussi lui avaient-ils donné, dans leur mythologie, une origine merveilleuse. Minerve et Neptune se disputaient la gloire d'imposer un nom à la ville d'Athènes que Cécrops venait de fonder dans l'Attique. Les dieux pris pour juges décidèrent que le droit de nommer la ville appartiendrait à celui qui produirait la chose la plus utile. Neptune fit paraître un fougueux coursier; Minerve frappa la terre de sa lance, et il en sortit un olivier chargé de fleurs et de fruits. Tous les suffrages des immortels se réunirent en sa faveur.— Selon les historiens, ce fut le fondateur d'Athènes qui apporta lui-même l'olivier dans l'Attique. D'autres en attribuent l'honneur à Hercule, qui, au retour de ses glorieux travaux, l'introduisit en Grèce, le planta sur le mont Olympe, et le destina à servir de récompense aux vainqueurs des jeux Olympiques. On trouve encore que ce fut Aristée qui apprit aux hommes à le cultiver et leur montra l'usage important qu'ils pouvaient faire de ses fruits, en leur enseignant l'art d'extraire l'huile qu'ils contiennent.

Noble symbole de la gloire et des triomphes, l'olivier était aussi l'emblème de la paix. Virgile nous représente Enée, lors de son arrivée en Italie, envoyant au roi des Latins, pour lui demander la paix, des députés portant dans leurs mains des rameaux d'olivier; un peu plus tard, les habitants du Latium, vaincus par le prince troyen, lui font demander une suspension d'armes par des envoyés qui se présentent également à lui avec des branches d'olivier. On lit, dans les historiens romains, que, après la victoire remportée par Scipion sur Annibal, dix des principaux citoyens de Carthage allèrent demander la paix au vainqueur, portés sur un vaisseau couvert de rameaux d'olivier, et que ce fut tenant à la main ce signe d'humilité qu'Asdrubal se jeta aux pieds du général romain.—Les Grecs avaient pour l'olivier une sorte de respect religieux; ils tâchaient de n'employer à sa culture et à sa récolte que des vierges et des jeunes gens purs, dans la persuasion que les soins de telles personnes rendraient ses produits plus abondants. Les Athéniens, qui avaient consacré l'olivier à Minerve, avaient pour cet arbre tant d'estime et de vénération, que tous les procès et la connaissance des divers délits qui y avaient rapport étaient renvoyés devant l'aréopage et jugés par lui. Des inspecteurs nommés par ce tribunal parcouraient les campagnes pour veiller à sa conservation. Les propriétaires ne pouvaient, sans s'exposer à de fortes amendes, arracher dans leurs terres plus de deux oliviers par an, à moins que ce ne fût pour quelques usages religieux. Les peines étaient encore plus sévères pour celui qui en aurait coupé un pied, même un tronc inutile dans un bois consacré à Minerve; il eût été puni de l'exil, et tous ses biens auraient été confisqués.

Les Romains n'avaient pas moins de vénération que les Grecs pour l'olivier. Pline rapporte qu'on ne pouvait s'en servir pour des usages profanes; il n'était permis de l'employer que pour alimenter le feu brûlant sur les autels des dieux. Selon le même auteur, les guerriers auxquels on accordait, à Rome, l'honneur du petit triomphe appelé *ovation* portaient une couronne faite de rameaux d'olivier. C'était enfin l'olivier dont les fruits fournissaient l'huile, qui pendant longtemps fut la seule connue, et que la plupart des peuples de l'antiquité employaient dans les cérémonies religieuses. Cette huile était une des plus précieuses offrandes que les Hébreux fis-

sent à Dieu dans leurs sacrifices. Elle imprimait un saint respect sur le front de leurs pontifes, de leurs prêtres, de leurs rois. Aaron fut le premier consacré grand prêtre par l'onction que lui fit Moïse, et Saül devint le premier roi d'Israël par l'huile sainte que le prophète Samuel répandit sur sa tête. La même onction sert aujourd'hui, dans le monde chrétien, à consacrer les principaux ministres de la religion et les souverains. — L'huile d'olive était aussi employée, chez les anciens, dans les cérémonies funèbres; on la répandait sur les bûchers destinés aux morts et sur le corps des guerriers qui avaient perdu la vie dans les combats. Homère nous représente les compagnons d'Achille versant de l'huile sur le corps de l'infortuné Patrocle, et nous voyons pratiquer la même chose pour le cadavre d'Hector avant de le rendre à son malheureux père. Mais c'est surtout pour les exercices de gymnastique que l'huile était en usage chez les anciens. C'était en s'en frottant le corps que leurs athlètes se préparaient à la lutte. Il y avait encore, chez eux, un usage qui consommait beaucoup d'huile d'olive, celui de s'en frotter le corps à la sortie du bain. Ils pensaient, et avec raison, que cette pratique avait l'avantage d'entretenir la souplesse des muscles et des articulations, et de diminuer, en bouchant les pores de la peau, la transpiration trop considérable que pouvait avoir excitée la chaleur du bain.

L'olivier croît lentement et vit très-longtemps. Pline dit que de son temps on voyait à Linterne, ville de la campagne de Rome, les oliviers que Scipion l'Africain y avait plantés deux cent cinquante ans auparavant; ce fait n'a rien d'extraordinaire. Si l'on interroge les Italiens et les Siciliens sur la durée de cet arbre, ils répondront : *Vive sempre, sempre;* il vit toujours, toujours. On voit encore en Sicile des oliviers dont la tradition attribue la plantation aux Sarrasins du temps qu'ils étaient maîtres de l'île. Des voyageurs ont vu à Jérusalem, dans le lieu nommé *jardin des Oliviers*, plusieurs de ces arbres dont deux avaient 25 pieds de circonférence, et dont l'existence est assurément antérieure à la conquête du pays par les musulmans, puisqu'ils sont exempts de la taxe à laquelle sont assujettis les oliviers plantés depuis cette époque. Il existe à Hyères des oliviers de 36 pieds de circonférence près des racines, et de 20 à hauteur d'homme. M. Berthelot a consigné dans la *Bibliothèque de Genève*, tome L, la mesure d'un olivier existant au quartier de Beaulieu, près Villefranche de Nice, et qui n'a pas moins de 12 mètres de pourtour à sa base. D'après ce que nous dit Bouche, qui a publié une *Histoire de Provence* en 1664, il y avait de son temps, dans le territoire de Céraistre, un olivier qui, par son âge avancé, devait surpasser tous les précédents; son tronc était creux et si prodigieusement gros, qu'une vingtaine de personnes pouvaient s'y mettre à l'abri des injures du temps. Le propriétaire y établissait, tous les étés, son ménage et y couchait avec toute sa famille; il y avait, en outre, une place suffisante pour mettre son cheval. — Le tronc des vieux oliviers est souvent creux dans son intérieur, et celui de Céraistre n'est pas le seul qui ait servi d'habitation: Homère nous apprend (*Odyssée*, XXIII) qu'Ulysse s'était construit dans un arbre de cette espèce une chambre nuptiale, dont la description donnée par lui à Pénélope contribua à le faire reconnaître.

Le bois d'olivier, quand il est sain, est jaunâtre, marqué de veines bien nuancées. Sa pesanteur spécifique est assez considérable. Il n'est sujet ni à se fendre ni à devenir la proie des vers; sa fibre est dure et serrée, ce qui le rend susceptible de recevoir un beau poli. Ces précieuses qualités l'avaient fait choisir par les anciens pour en faire les statues des dieux; ainsi une statue grossièrement faite de ce bois était religieusement conservée dans la citadelle d'Athènes. Salomon, lorsqu'il fit bâtir le temple de Jérusalem, employa dans sa construction des poteaux ainsi que des portes de bois d'olivier, et plaça dans la partie nommée l'*oracle* deux chérubins de dix coudées de haut faits du même bois. Celui qui provient des racines est encore plus beau par la variété des nuances qu'il présente. On pourrait l'employer avec avantage dans l'ébénisterie, pour remplacer plusieurs bois étrangers dans la fabrication des meubles de luxe. Cependant il est peu en usage, même dans le midi de la France où il est si commun, et on ne s'en sert guère que pour de petits ouvrages, comme tabatières, boîtes, manches de couteau, etc. — Le bois d'olivier brûle fort bien, même lorsqu'il est encore vert, parce qu'il renferme une grande quantité de résine, et produit beaucoup de chaleur. Dans tous les cantons du Midi, où les autres bois sont

rares, on ne fait guère de feu qu'avec celui d'olivier.

L'olivier est un des arbres qui se multiplient avec le plus de facilité; il se propage également bien de semence, de marcottes, de boutures et de rejetons qui croissent au pied des anciens troncs. Les semis de noyaux sont le seul moyen par lequel on puisse obtenir de nouvelles variétés, et c'est sous ce rapport qu'ils ont été préconisés par plusieurs agronomes instruits; mais la pratique en a été, jusqu'à présent, assez rare, parce que ce moyen de multiplication est plus long que tous les autres, et que presque toujours on est obligé de greffer les arbres qui en proviennent, attendu qu'il est très-rare que les variétés nouvelles donnent de bons fruits; le plus souvent, ceux qu'elles produisent se rapprochent de ceux des sujets sauvages. — Le procédé des marcottes est peu en usage, parce qu'il exige des soins particuliers; il mériterait cependant d'être plus usité. Pour le pratiquer avec avantage, il faut avoir de vieux oliviers francs de pied et appartenant à de bonnes variétés : on les coupe au niveau du sol pour en faire ce qu'en horticulture on nomme des *mères;* on leur fait produire le plus grand nombre possible de jeunes rejetons qu'on couche ensuite convenablement en terre, et dont on forme ainsi autant de nouveaux plants. — Le moyen le plus employé pour la propagation des oliviers est celui des boutures, parce qu'il demande peu de travail et qu'il offre l'avantage de donner des arbres qui portent plus promptement des fruits, et dont on peut connaître à l'avance toutes les qualités, puisque les jeunes oliviers qui en proviennent sont dus à des branches complétement développées qui dès lors produiront toujours des fruits semblables à ceux des arbres dont elles ont été tirées. — L'époque la plus favorable pour les boutures est la fin de février ou le commencement de mars, au moment où les oliviers vont entrer en séve. On les fait avec des rameaux de deux à trois ans, coupés par morceaux de 50 à 60 cent. de longueur, et qu'on plante en pépinière, dans une terre fertile, bien labourée et bien amendée, en les enfonçant jusqu'aux trois quarts de leur longueur. Il est essentiel, pour faciliter la reprise des boutures, que la terre soit fortement serrée avec le plantoir contre leur partie inférieure. Une autre considération encore plus importante est que la pépinière soit placée de manière à ce qu'on puisse se procurer facilement de l'eau, afin d'arroser fréquemment les boutures, ce qui en facilite la reprise, en leur donnant le moyen de faire le plus tôt possible des racines, ce qui ne peut avoir lieu que dans une terre maintenue constamment humide; le développement des bourgeons, qui précède toujours celui des racines, serait bientôt arrêté, si les boutures ne trouvaient dans la terre l'humidité nécessaire pour leur servir de séve; la sécheresse que produisent souvent les hâles du printemps ne tarderait pas à les faire périr. Lorsque les boutures sont bien développées, alors qu'elles ont fait suffisamment de racines, les arrosements leur sont moins indispensables; néanmoins, pendant tout le cours de la première année, où elles ne peuvent avoir encore que des racines peu profondes et peu nombreuses, il est bon de ne les laisser jamais souffrir de la sécheresse. Les autres soins consistent en des binages plus ou moins fréquents, afin de les débarrasser des mauvaises herbes, qui leur seraient nuisibles en s'appropriant la séve de la terre. — Ces boutures sont cultivées en pépinières pendant trois à quatre ans, jusqu'à ce qu'on en ait formé des arbres propres à être mis en place; et, comme l'olivier est naturellement disposé à croître en buisson, on supprime tous les rameaux latéraux pour ne laisser qu'une seule tige. Dans la plupart des pays où cet arbre est cultivé, on le plante le plus souvent au milieu des céréales, des légumes et même des vignes, et, en général, de 6 à 10 mètres, de distance entre chaque pied, et par rangées entre lesquelles on laisse le même intervalle.

C'est dans le courant de l'hiver, ou au plus tard en février et dans les premiers jours de mars, qu'on plante à demeure dans les champs les jeunes oliviers pris dans les pépinières. Ils ne sont pas difficiles sur la nature du terrain, car ceux qui croissent naturellement de semences viennent au milieu des pierres et des rochers. Pour ceux plantés dans le terrain où sont cultivées des céréales ou d'autres plantes, il suffit des labours qu'on donne à celles-ci. — La manière dont l'olivier se reproduit et renaît de lui-même a quelque chose de prodigieux; lorsqu'un accident quelconque a fait périr sa tige, on ne tarde pas à voir le sol se couvrir autour de son tronc de nombreux rejetons, qui, en peu de temps, peuvent fournir de nouveaux

arbres dont il est facile de tirer parti en les transplantant. — On a vu que les oliviers ne sont pas délicats sur la nature du sol; aussi, dans l'île de Corse, en Algérie et dans plusieurs contrées du Levant, ne leur donne-t-on presque aucun soin; on les laisse croître en liberté, sans jamais les tailler ni les fumer, et quelquefois même sans labourer à leur pied. Mais, dans les pays moins favorisés par la douceur du climat, ces arbres exigent plus de soin, on leur donne deux labours chaque année, ou au moins un à la fin de l'hiver. On les taille et on cherche à augmenter leur fécondité en les fumant tous les deux ou trois ans.

La taille de l'olivier ne doit consister qu'en un simple élagage; il ne faut supprimer aucune des branches principales, à moins qu'elles ne soient placées de manière à gêner les cultures qu'on fait au-dessous. On se borne donc à retrancher le bois mort, les branches gourmandes, et à diminuer le nombre des rameaux trop pressés ou mal placés, qui, en rendant l'arbre trop touffu, empêcheraient la libre circulation de l'air et de la lumière. Le temps convenable pour cette opération est le mois de février.

Les engrais de toute sorte peuvent être employés pour l'olivier, mais il ne faut pas se presser de les répandre en automne, comme cela a été prescrit par les anciens. Les bons cultivateurs de nos départements du midi ont observé qu'il y avait un grave inconvénient à fumer dans cette saison, parce que cela hâte trop l'ascension de la séve, et rend les arbres plus susceptibles d'être frappés par les gelées qui surviennent soit en hiver, soit au commencement du printemps. — Les gelées causent peu de dommages aux oliviers lorsqu'elles sont légères, et tout au plus font-elles perdre en partie ou en totalité la récolte de l'année; mais les grands froids sont des fléaux cruels pour nos départements du midi. Ainsi, en 1709, presque tous les oliviers périrent par suite des gelées excessives qu'on éprouva en Provence et en Languedoc; le même désastre se renouvela en 1740, 1776, 1788 et 1820. Plusieurs propriétaires se pressèrent trop, après ces années désastreuses, d'arracher leurs arbres, les croyant perdus sans ressource; mais ceux qui furent mieux inspirés se contentèrent de les faire couper du pied, ou même de n'en retrancher que le gros bois frappé de mort. Les premiers virent, dans le courant de l'année suivante, surgir d'abondants rejetons qui, en neuf ou dix ans, purent en partie réparer le dommage, et, chez les seconds, encore plus heureux, les pertes éprouvées furent beaucoup moins sensibles.

Indépendamment des fortes gelées qui peuvent causer de si grands dommages aux oliviers et en anéantir la récolte pendant un temps assez long, ces arbres ont encore à redouter plusieurs insectes qui vivent aux dépens de leurs feuilles, de leur écorce et de leurs fruits. La cochenille adonide ou kermès de l'olivier, vulgairement *pou noir*, en s'attachant sur la partie inférieure des feuilles et sur les pousses les plus tendres, cause une extravasion de séve qui fatigue les arbres et nuit beaucoup aux récoltes. La chenille mineuse se nourrit du parenchyme des feuilles, des bourgeons naissants, et de la chair même des olives, et cause ainsi des dégâts considérables. Le meilleur moyen de remédier aux ravages de ces deux insectes est de retrancher toutes les branches qui en sont infestées et de les brûler. L'olive est aussi attaquée par une mouche qui, avant sa maturité, y dépose un œuf produisant bientôt une larve, qui se nourrira de la pulpe du fruit. Le moyen le plus efficace de s'opposer aux ravages de cet insecte est de cueillir les olives un peu avant leur parfaite maturité et d'en extraire l'huile; la quantité qu'on en obtient alors est moindre, il est vrai, que celle qu'on retire des olives parvenues à maturité, mais ce moyen a l'avantage de faire périr tous les vers renfermés dans les olives, qui, sans cela, propageraient cette race nuisible. Plusieurs scarabées et autres coléoptères vivent encore sur les oliviers, mais sans leur causer beaucoup de mal comparativement aux ravages que peuvent occasionner les premières espèces.

On a généralement remarqué que, dans le midi de la France, les oliviers donnaient alternativement, et cela d'une manière assez constante, une bonne et une mauvaise récolte. Quelques personnes ont prétendu trouver l'explication du fait dans l'habitude où l'on est de faire tomber les olives, quand elles sont très-abondantes, en frappant les branches avec de grandes gaules; ce procédé fatiguerait beaucoup les arbres et détruirait les jeunes bourgeons devant venir à fruit l'année suivante. Cette explication n'est pas admissible, puisque la même alternation se remarque pour la fécondité des ar-

bres dans certains endroits où l'on est dans l'habitude de faire la récolte à la main. S'il fallait absolument une explication, nous la chercherions bien plutôt dans l'épuisement excessif qui doit résulter, pour les sujets, d'une récolte abondante dont le parfait développement et la maturité ne peuvent s'accomplir qu'en enlevant aux sujets une partie des sucs nécessaires à la nutrition des bourgeons destinés à fournir des fruits l'année suivante.

Les feuilles de l'olivier ont une saveur très-âpre, contiennent une assez grande proportion de tanin et d'acide gallique ; aussi les emploie-t-on, dans quelques contrées, au tannage et à la préparation des cuirs. Elles ont été préconisées comme un des meilleurs succédanés indigènes du quinquina dans les fièvres intermittentes. L'expérience a prouvé qu'elles n'étaient certainement pas sans action, mais qu'elles étaient loin de jouir de l'efficacité qu'on leur avait supposée.

Il découle de l'olivier, surtout à l'état sauvage et dans les régions méridionales, une gomme-résine en lames irrégulières plus ou moins volumineuses, d'un brun rougeâtre et avec des points plus clairs, ce qui la fait assez ressembler au benjoin amygdaloïde. Sa cassure est résineuse, conchoïde et d'un aspect gras. Jetée sur des charbons ardents, elle se gonfle et se fend en répandant une odeur assez agréable qui se rapproche assez de la vanille. Pelletier y a trouvé deux substances, l'une offrant une grande analogie avec les matières résineuses, l'autre se rapprochant des gommes sous certains rapports. C'est à cette dernière substance que l'on a donné le nom d'*olivile* (*voy.* ce mot). Pelletier a de plus constaté, dans cette gomme-résine, l'existence du benjoin. — La gomme de l'olivier, autrefois très-employée comme moyen stimulant, ne l'est plus, pour ainsi dire, de nos jours ; aussi ne se rencontre-t-elle que bien rarement dans le commerce : quelques médecins ont proposé de la substituer au benjoin.

Les nombreuses variétés de l'olivier cultivé se distinguent surtout par le volume, la couleur et la forme du fruit. Nous citerons comme les plus importantes ; — l'*olivier bouquetier*, encore appelé *rouget* en Languedoc, et *caïon à grappe* en Provence. Il devient très-gros ; son bois est cassant ; ses rameaux sont droits et longs ; ses feuilles grandes et d'un vert sombre ; ses fruits un peu allongés, presque toujours irréguliers et parfois aplatis. Quelquefois presque toutes les fleurs de ses grappes nouent, ce qui fait que les olives restent alors presque aussi petites que des grains de poivre. — L'*olivier à fruit panaché* et aussi, en Languedoc, *oulibié pigaoü* ou *pigale*. Il devient très-gros, ses rameaux sont droits et garnis de feuilles assez pressées ; les fruits, un peu oblongs, deviennent, en mûrissant, d'un noir violet avec des petits points rougeâtres. Ces olives sont tardives et donnent une huile excellente ; elles sont très-bonnes à confire avant leur maturité. — L'*olivier d'Entrecasteaux*, dont les rameaux sont droits, garnis de feuilles écartées et d'un vert foncé. Il fleurit plus tôt que les autres variétés ; ses fruits mûrissent aussi plus tôt et se colorent comme les autres olives lorsqu'elles sont en petite quantité, mais restent d'un blanc verdâtre quand les arbres en sont trop chargés. — L'*olivier à fruit blanc*. Ses rameaux sont pendants, ses feuilles grandes, luisantes et d'un vert un peu foncé ; ses fruits assez petits et ordinairement peu nombreux. Ce nom n'est pas exact, puisque ses olives finissent par devenir noirâtres comme les autres ; mais, comme elles sont tardives, ce n'est que plus tard qu'elles commencent à se colorer. — L'*olivier à fruit odorant*, genre perdu en Provence, mais assez connu en Languedoc. Ses fruits sont allongés, odorants, et ne se colorent que fort tard. Ils sont de ceux que l'on confit à la manière de Picciolini. — L'*olivier à petit fruit long*, *olive-picholine*. Ses rameaux sont inclinés, ses feuilles larges et d'un vert assez foncé, ses fruits allongés et d'un vert rougeâtre. On cultive cette variété pour en manger les fruits plutôt que pour en retirer de l'huile. L'olive-picholine se confit avant sa maturité, pendant qu'elle est encore verte. — L'*olivier pleureur* ou *de Grasse*, encore appelé, dans le Midi, *pandoughé*, a des rameaux longs et pendants comme ceux du saule pleureur ; ses olives, noires et d'une grosseur moyenne, oblongues et plus larges à leur sommet qu'à leur base, fournissent une huile excellente. Cet olivier est un de ceux dont la culture fournit le plus d'avantages, en raison de l'abondance de la récolte et de l'excellence de son fruit. Il demande à être taillé avec soin. — L'*olivier à bec*, arbre moyen à rameaux étroits, à feuilles larges, arrondies à leur sommet et rapprochées les unes des autres ; ses fruits sont d'une

grosseur moyenne, ovales, arrondis et terminés par une pointe inclinée en forme de bec. Il donne d'abondantes récoltes, et ses olives sont du nombre de celles qui, lors de leur maturité parfaite, peuvent être mangées sans aucune préparation ; l'huile qu'on en retire est d'une qualité très-fine. — L'*olivier caillet-blanc* est de moyenne grandeur, à rameaux redressés, à grandes feuilles rapprochées les unes des autres et d'un vert peu foncé. Ses fruits sont très-pulpeux, ordinairement peu colorés, à moins qu'ils ne soient qu'en très-petit nombre ; mais, lorsque l'arbre en est chargé, ils restent blanchâtres ou ne prennent tout au plus qu'une légère teinte rouge. La récolte en est assez constante chaque année et fournit beaucoup d'huile. — L'*olivier royal :* arbre moyen dont les rameaux sont légèrement inclinés ; les feuilles petites, peu pressées et d'un vert foncé ; les fruits assez volumineux, souvent inégaux et comme rabattus à leur surface. La récolte en est assez constante chaque année, mais peu abondante. Ses olives sont assez souvent employées à confire. — L'*olivier à fruit arrondi*, de médiocre grandeur, à feuilles grandes, pressées et d'un assez beau vert. Ses grappes de fleurs sont courtes et situées vers l'extrémité des rameaux ; ses fruits, les plus gros de ce genre, arrondis, noirâtres et bons à confire : leur huile est de première qualité. — L'*olivier à fruit doux*, dont les olives très-grosses et d'une saveur douce, peuvent être mangées vers le mois d'octobre sur l'arbre même et sans aucune préparation. On n'en a pas encore extrait d'huile. — L'*olivier de deux saisons*, qui, dit-on, fleurit deux fois successivement pour donner deux sortes d'olives. Des premières fleurs sortent des fruits gros, longs et terminés en pointe, d'une couleur vert clair qui passe au rougeâtre obscur lors de la parfaite maturité. Les olives provenant des secondes fleurs sont disposées en grappes petites et rondes comme des baies de genévrier ; ce ne sont, en quelque sorte, que de petites vessies remplies d'une huile excellente, d'une saveur douce ; mais les oiseaux les dévorent aussitôt qu'elles commencent à mûrir. — L'*olivier de tous les mois*, rapporte des fruits quatre à cinq fois par an, suivant la température des saisons. L'arbre commence à fleurir au mois d'avril, et continue jusqu'au mois de septembre. Ses olives sont petites, ovoïdes, d'une couleur noirâtre ; l'huile en est délicieuse. Quelques personnes confondent cette variété avec la précédente, et croient que la faculté de produire plusieurs fois des fleurs en une même année n'est qu'un accident qui pourrait également devenir commun à différentes autres variétés, selon le climat et la température. — On rencontre quelquefois, dans les jardins, une variété désignée sous le nom d'*olea buxifolia*, à cause de ses feuilles courtes et un peu obtuses.

Nous citerons, parmi les autres espèces du genre olivier, les suivantes, qui sont exotiques, mais que l'on rencontre assez souvent cultivées dans les jardins. — Olivier du Cap, *olea capensis*, Lin. Son tronc est revêtu d'une écorce une peu rude et se divise en rameaux opposés ; ses feuilles, parallèlement opposées, sont rétrécies en pétiole à leur base, coriaces et glabres des deux côtés ; ses fleurs, blanches, disposées en grappes paniculées au sommet des rameaux ou dans les aisselles des feuilles supérieures ; pour fruits, de petits drupes blanchâtres de la grosseur d'un pois, et terminés en pointe. Cette espèce croît dans les forêts du cap de Bonne-Espérance : on la cultive en caisse sous le climat de Paris ; elle doit être en serre tempérée pendant l'hiver. — Olivier échancré. *O. marginata*, L. Il s'élève, dans son pays natal, à la hauteur de 40 à 50 pieds. Son tronc est revêtu d'une écorce d'un gris cendré, et ses rameaux opposés ainsi que ses feuilles. Les fleurs sont disposées en une panicule terminale peu garnie dont la corolle est grande comparativement à celle des autres espèces, presque en forme de grelot et divisée en quatre découpures égales un peu aiguës. Les filaments des étamines sont très-courts et terminés par des anthères glanduleuses ; stigmate triangulaire. Les fruits sont des drupes ovoïdes et un peu chagrinés, de la grosseur d'une petite noix et bons à manger. Cette espèce croît naturellement dans l'île de Madagascar. C'est elle que du Petit-Thouars a voulu ériger en un genre nouveau, sous le nom de *norhonia*. — Olivier d'Amérique, *O. americana*, L. Cet arbre s'élève quelquefois, dans son pays natal, jusqu'à 30 et 36 pieds ; mais le plus souvent il ne forme qu'un simple arbrisseau de 12 à 15 pieds. Ses fleurs, blanches et très-odorantes, sont disposées en petites grappes axillaires, les mâles et les femelles, le plus souvent, portés par des pieds différents. Pour fruits, des drupes de la grosseur d'une petite cerise

d'un pourpre blanchâtre à l'époque de leur maturité, et qui restent attachés, pendant une partie de l'hiver, aux branches, où leur couleur contraste agréablement avec le beau vert des feuilles. Cette espèce croît naturellement dans les parties maritimes de l'Amérique du Nord, depuis la Floride jusqu'en Caroline. Sous le climat de Paris, elle doit être cultivée en caisse et rentrée dans l'orangerie pendant l'hiver ; mais, dans le midi de la France, elle peut rester en pleine terre pendant toute l'année. — OLIVIER ÉLEVÉ, *O. excelsa*, Ait. Cette espèce pousse avec vigueur et paraît devoir former un arbre de 25 à 30 pieds de hauteur et peut-être plus. Ses feuilles sont ovales, rétrécies à leur base et d'un beau vert ; ses fleurs blanchâtres, disposées sur des grappes simples et axillaires. Elle est originaire de l'île de Madère. — OLIVIER ODORANT, *O. flagrans*, Thunb. Arbrisseau de 6 à 8 pieds de hauteur dans nos climats, où on le cultive en orangerie ; mais c'est un arbre assez fort en Chine et au Japon, d'où il est originaire. Ses feuilles, opposées, sont ovales, aiguës, coriaces, glabres, d'un vert clair, légèrement dentées sur les bords ; ses fleurs blanches, petites, d'une odeur très-suave et disposées en une grappe terminale pédonculée ; on prétend que c'est avec elles que les Chinois aromatisent le thé. LOISELEUR DESLONGCHAMPS.

OLIVIER (CLAUDE-MATHURIN), avocat au parlement d'Aix, né à Marseille en 1701, acquit une assez grande réputation, soit au barreau, soit dans les lettres. Il contribua spécialement à l'établissement de l'Académie de Marseille dont il fut un des premiers membres. Il mourut l'an 1736, après avoir publié les ouvrages suivants : *Histoire de Philippe, roi de Macédoine et père d'Alexandre le Grand; Mémoires sur les secours donnés aux Romains par les Marseillais dans la seconde guerre punique ; Mémoires sur les secours donnés aux Romains par les Marseillais durant la guerre contre les Gaulois*. Le premier de ces livres contient des détails précieux sur les mœurs des Grecs et les mobiles de leur conduite dans l'époque critique que l'auteur a choisie ; mais le désordre du plan et la sécheresse du style en rendent la lecture peu attrayante. Les deux autres offrent beaucoup d'intérêt et restituent justement à nos ancêtres de la Provence la part d'influence et d'action que les historiens romains ne leur avaient pas suffisamment accordée.

OLIVIER (GUILLAUME-ANTOINE), voyageur et entomologiste, né aux Arcs, près de Fréjus, le 19 janvier 1756. A 17 ans, il était docteur en médecine ; cinq ou six ans après, il fut choisi, par Berthier de Sauvigny, intendant de Paris, pour faire la description des productions naturelles de sa généralité, et composa dans ce but, sur la géologie, la minéralogie, la botanique, etc., plusieurs mémoires qui furent détruits en 1789, lors du pillage de la maison du malheureux Berthier. Chargé ensuite par Gigot d'Orcy, receveur général des finances, d'écrire sous ses yeux une histoire générale des coléoptères, il parcourut, aux frais de ce fonctionnaire, l'Angleterre et la Hollande, et se perfectionna encore en visitant les musées et les collections de ces pays. Vers la même époque, il prit l'engagement de fournir à l'*Encyclopédie méthodique* l'histoire naturelle des insectes, déjà commencée par Mauduyt ; mais l'orage révolutionnaire vint bientôt interrompre ses travaux, et en 1792 il fut, avec Bruguières, chargé, par Roland, ministre de l'intérieur, d'une mission pour la Perse, afin de nouer, avec ce pays, des relations commerciales et d'explorer scientifiquement les principales contrées du Levant. Ces deux voyageurs visitèrent Constantinople et une partie de la Turquie, quelques îles de l'Archipel, l'Egypte, les îles de Candie et de Santorin, la Syrie, une partie de l'Arabie et de la Mésopotamie, séjournèrent quelque temps à Bagdad, arrivèrent à Téheran, où ils s'acquittèrent heureusement de leur mission. Cette longue exploration nous a valu de riches collections dans toutes les branches de l'histoire naturelle. Le 26 janvier 1800, Olivier fut admis à l'Institut, et plus tard, nommé professeur de zoologie à l'école vétérinaire d'Alfort ; il mourut à Lyon le 1er octobre 1814. Nous avons de lui 1° *Mémoires sur l'entomologie, l'agriculture et la botanique*, dispersés dans les collections de l'Institut, de la Société d'agriculture, etc.; — 2° *Histoire naturelle des coléoptères* (1789-1808), 6 vol. in-4° accompagnés de 363 planches ;— 3° *Dictionnaire de l'histoire naturelle des insectes de l'Encyclopédie méthodique*, les huit premiers vol., excepté le premier, qui est de Mauduyt, et une partie du huitième, qui est de Latreille ; — 4° *Voyage dans l'empire ottoman, l'Egypte, et la Perse* (1802-1807), 3 vol. in-4°, ou 6 vol. in-8°, avec atlas.

OLIVIER DE LEUVILLE. — Ce nom

est celui d'une famille qui a produit plusieurs hommes aussi distingués par le caractère que par le talent. Son premier membre connu fut un procureur qui exerça, d'une manière honorable, sa profession alors peu considérée, et néanmoins acquit une grande fortune. L'un de ses fils, Jacques OLIVIER DE LEUVILLE, attira, par son mérite, l'attention de Louis XII, qui l'éleva aux fonctions d'avocat général et, plus tard, à celles de président au parlement dans lesquelles il fut continué par François I[er]. Il mourut en 1519, après avoir rendu de véritables services à son pays. — L'autre, Jean OLIVIER DE LEUVILLE, simple religieux, devint, par ses vertus et son savoir, grand aumônier de Saint-Denis, et ensuite évêque d'Angers. Tout en remplissant, avec le plus grand zèle, les devoirs de son auguste ministère, il consacrait ses loisirs aux belles-lettres; il a laissé un poëme latin intitulé, *Jani Olivarii Pandora*. Il mourut en 1540.—Le plus illustre des OLIVIER DE LEUVILLE est *François*, fils de Jacques, qui, parvenu au poste éminent de chancelier de France, donna des preuves éclatantes de ce courage et de cette indépendance presque romaine, qui ont fait la gloire de la magistrature française. Sous Henri II, il s'attira l'animadversion de la duchesse de Valentinois en s'opposant à ses dépenses ruineuses pour le trésor. Les courtisans ne lui pardonnaient ni l'austérité de ses mœurs, critique vivante des leurs, ni surtout les obstacles qu'il mettait aux prodigalités du roi en leur faveur, et le roi lui-même se plaignait de ses refus opiniâtres quand il s'agissait d'établir des taxes nouvelles et de faire prévaloir des projets de finances trop onéreux pour le peuple. On profita donc d'une maladie peu grave dont il fut atteint, pour lui demander sa démission, en lui offrant des compensations en argent et en dignités; mais il refusa, et répondit fièrement que le titre et les prérogatives de sa charge lui appartenaient en vertu de la loi, qu'il ne pouvait en être dépouillé que par suite d'une condamnation régulière, pour des abus dans la manière dont il s'en était acquitté, et qu'il défiait ses ennemis d'oser nier qu'il fût digne d'éloges. La cour, en présence d'une telle inflexibilité, recourut à un moyen conciliatoire: on lui laissa le titre et les autres avantages attachés à sa fonction, dont on confia seulement l'exercice, avec un titre d'office, au cardinal Bertrandi. Olivier, rappelé à l'exercice de sa charge sous François II, dans des circonstances très-difficiles, crut devoir à sa patrie le sacrifice du bonheur paisible qu'il goûtait dans la solitude. Ce fut alors qu'il s'opposa héroïquement à la restitution des villes de Metz, Toul et Verdun réclamées par l'empereur d'Allemagne Ferdinand, dont l'ambassadeur avait déjà gagné une partie des membres du conseil. Il mourut en 1560, avec le chagrin de voir la France menacée d'une guerre civile. — Séraphin OLIVIER DE LEUVILLE, l'un des fils du chancelier, a été, pendant quarante ans, auditeur de rote à Rome et a publié un recueil intitulé, *Decisiones rotæ romanæ*. Il devint évêque de Rennes, et fut promu au cardinalat par le pape Clément VIII, à la recommandation de Henri IV. Il avait combattu à Rome, d'une manière habile et efficace, l'influence anti-française de Philippe II, roi d'Espagne, et ramené le pape à des dispositions plus favorables pour le roi de France. Il mourut en 1609. PH. LAVERGNE.

OLIVIERS (MONTAGNE DES), montagne de la Palestine, à l'orient de Jérusalem, dont elle n'est séparée que par l'étroite et profonde vallée du Cédron. De son sommet on aperçoit la ville tout entière comme en relief, avec ses tours, ses dômes, ses monuments, et vers le S. E. le regard pénètre, à travers les déchirures des montagnes, jusqu'à la mer Morte, brillante comme un lac de plomb fondu. La montagne des Oliviers est formée de trois sommets disposés en ligne droite du nord au sud, sur une longueur d'une demi-lieue environ. Celui du nord était connu sous le nom de *Viri galilæi*, parce que les Galiléens y plantaient leurs tentes à l'époque des fêtes solennelles qui les appelaient à Jérusalem; au milieu se trouve celui de l'Ascension, et, au sud, le mont du Scandale, sur lequel Salomon avait fait élever aux dieux adorés par ses femmes, Moloch, Béelphégor, Astaroth, Chamos, etc., des temples qui furent renversés par Josias. Plusieurs villages avaient été bâtis sur cette montagne; celui de Béthanie sur la pente orientale, celui de Bethphagé à une demi-lieue de Jérusalem, Gethsemani entre la porte des Troupeaux et la porte Dorée, et Siloé au pied du mont du Scandale. Des routes nombreuses couraient en tous sens sur ses flancs. La plus fréquentée était celle de Jérusalem à Béthanie et Jéricho, qui passait en-

tre les monts du Scandale et de l'Ascension, et que suivit sans doute David déjà vieux lorsqu'à la suite de la révolte d'Absalon il quittait à la hâte et en pleurant cette ville de Sion sur laquelle il avait fait couler tant d'amour et de poésie. Mais c'est à J. C. surtout que la montagne des Oliviers doit sa célébrité. Elle était sa promenade favorite. C'est là qu'il composa l'*Oraison dominicale*, qu'il prédit le jugement universel, la ruine de Jérusalem et celle du temple, à l'endroit même, dit Baronius, où Titus plaça plus tard la neuvième légion, lorsqu'il vint mettre le siége devant la ville. C'est là que, sentant sa fin approcher, il eut sa terrible agonie ; c'est là dans le jardin des Oliviers, contigu au village de Gethsemani, qu'il fut livré par Judas aux soldats envoyés pour le saisir ; c'est là enfin qu'il monta au ciel, à deux cents pas environ au-dessous du sommet. D'autres souvenirs se rattachent encore à la montagne des Oliviers. Après la disparition de J. C., les apôtres, réunis dans une caverne, y composèrent le *Credo*; la mère du Sauveur y fut, dit-on, ensevelie, ainsi que Joseph ; sainte Hélène fit construire une belle église à la place où J. C avait fait son ascension. — Cette montagne est aujourd'hui aride et inculte ; on n'y voit que quelques oliviers, qui, par leur vieillesse, semblent remonter jusqu'au temps peut-être où vivait J. C. Mais, avant la ruine de Jérusalem, elle était plantée d'arbres de toutes sortes, parmi lesquels Klopstock mentionne les cèdres ; Joseph nous apprend, en effet, que Salomon en avait fait planter sur toutes les montagnes de la Judée. Elle contenait aussi, sans doute, de fertiles vergers arrosés par une piscine placée sur le sommet de la montagne. AL. BONNEAU.

OLIVILE (*chim.*). — Principe immédiat végétal découvert par Pelletier en 1816 dans le suc résineux balsamique qui découle du tronc des oliviers, et improprement appelé *gomme d'olivier* (*voy.* OLIVIER). L'olivile pure est sans odeur et sans action sur les couleurs bleues, d'une saveur tout à la fois amère et sucrée; elle cristallise en aiguilles ou se montre sous la forme d'une poudre blanche, brillante et comme amylacée. A une chaleur de 70°, elle fond, se colore légèrement en jaune, prend l'aspect d'une résine transparente et devient alors idio-électrique. Une température plus élevée la décompose, avec formation de tous les produits qui résultent de la distillation des matières végétales, sans aucune trace d'ammoniaque. Projetée sur des charbons incandescents, elle brûle, mais difficilement et en répandant beaucoup de fumée. — L'eau bouillante la dissout dans la proportion de 1/32 de son poids ; mais le refroidissement en laisse déposer une grande partie, ce qui fait que la liqueur reste laiteuse pendant longtemps. L'ébullition rétablit d'abord la transparence; mais, par sa prolongation, l'olivile se rassemble peu à peu à sa surface, comme une substance oléagineuse. —L'alcool et l'acide acétique concentrés dissolvent une très-grande quantité d'olivile ; l'alcool bouillant paraît même la dissoudre en toutes proportions. Le solutum acide ne se trouble pas lorsqu'on l'étend d'eau ; il n'en est pas de même pour la dissolution alcoolique. Il paraît que l'éther est tout à fait sans action sur l'olivile ; les huiles fixes et volatiles n'en exercent qu'une très-faible à chaud et tout à fait insensible à froid. — Les alcalis peu concentrés ne l'altèrent pas et en favorisent la dissolution dans l'eau. L'acide azotique la dissout à froid en prenant une couleur rouge foncé ; mais il la décompose à chaud, d'où résultent de l'eau, du gaz carbonique, des oxydes d'azote, de l'acide oxalique, etc., et un peu de matière jaune amère. L'acide sulfurique concentré la carbonise tout à coup ; étendu d'eau, il ne l'attaque nullement. — L'acétate de plomb est la seule matière saline qui précipite l'olivile de sa dissolution aqueuse, sous forme de flocons blancs très-solubles dans l'acide acétique.

L'olivile est composée de 63,84 carbone, 8,06 hydrogène et 28,10 oxygène, ce qui conduit à la formule $C^{12} H^9 O^2$. Elle s'obtient en épuisant le suc concrété de l'olivier par l'éther, pour traiter ensuite le résidu par l'alcool absolu, qui ne dissout que l'olivile et la laisse déposer par le refroidissement spontané sous forme de cristaux blancs irréguliers. L.

OLIVITAN (ROBERT), parent de Calvin, naquit, comme lui, à Noyon. C'est lui qui fit imprimer à Neufchâtel, en 1535, in-fol., la première traduction française de la Bible qui ait été faite sur l'hébreu et sur le grec. Calvin passe pour avoir eu la plus grande part à cette version. Olivétan mourut à Ferare trois ans après cette publication. Cette *Bible* fut réimprimée à Genève en 1540, in-4°, après avoir été revue par Calvin et

Malingre. Cette dernière édition, plus rare encore que la précédente, porte le nom de *Bible de l'épée*, parce que l'imprimeur qui l'exécuta avait une épée pour enseigne.

OLLAIRE (*min.*), d'*olla* (*marmite*). — Ce mot, pris adjectivement, désigne une pierre grise tirant sur le vert et avec laquelle on fait des marmites dans les pays montagneux. Cette pierre est composée de silice, de magnésie, d'argile, de chaux, de fer et d'acide fluorique. Elle est infusible au chalumeau, sans addition et si tendre, qu'on la taille avec le couteau et au tour, quoiqu'elle jouisse d'une grande ténacité. La réunion de ces propriétés l'a fait employer pour faire des vases culinaires de toute nature.

OLLIVIER. — Plusieurs personnages de ce nom, paraissant tous appartenir à la même famille, ont, pendant cinq générations successives, fourni à la marine des constructeurs distingués. L'un d'eux inventa ou employa le premier aux vaisseaux de l'Etat, en 1686, à Toulon, les baux armés, c'est-à-dire des poutres principales placées en travers du bâtiment pour en lier les deux bords et supporter les bordages des ponts. Un autre, Joseph Ollivier, sous-maître constructeur des vaisseaux du roi au port de Toulon, qui vivait à la fin du XVIIe siècle et au commencement du XVIIIe, a fait faire également de grands progrès à son art comme on peut le voir dans le traité manuscrit qu'il a laissé sous ce titre, *Recueil ou miroir de construction*, contenant tout ce qui est nécessaire pour la perfection d'un constructeur. Mais le plus célèbre de tous est OLLIVIER (Blaise-Joseph), qu'on croit fils du précédent, mais qui, à coup sûr, était arrière-petit-fils de l'inventeur des baux armés. Il naquit à Toulon en 1701, et fut employé fort jeune au port de cette ville, d'où il passa à Rochefort et ensuite à Brest, où tout, pour ainsi dire, était encore à créer. Chargé par Maurepas, en 1737, de découvrir le secret des Anglais et des Hollandais dans leurs méthodes de constructions navales, il visita successivement les chantiers de ces deux pays et s'acquitta avec bonheur de cette mission délicate; on trouve toutes les observations faites par lui pendant ce voyage réunies dans un manuscrit, intitulé *Remarques sur la marine des Anglais et des Hollandais, faites sur les lieux en* 1737. Dans cet ouvrage, dont on conserve un manuscrit autographe à la bibliothèque du port de Brest, Ollivier pose, pour la première fois, les vrais principes de l'architecture navale; souvent il lui arrive de reconnaître avec franchise la supériorité des procédés anglais, mais plus souvent encore il donne la préférence aux méthodes françaises. Ollivier, dans ses dernières années, fut à la fois ingénieur des constructions navales, et ce que nous appelons aujourd'hui ingénieur des ponts et chaussées. Le port de Brest lui est redevable d'un grand nombre d'améliorations; c'est à la longue série de ses savants travaux que cette ville doit la perfection de son admirable bassin. Son opinion en matière de construction faisait tellement autorité, que les ministres de la marine regardaient comme un devoir de lui soumettre tous leurs projets. Du Maitz de Goimpy, dans son *Traité de la construction des vaisseaux*, et Lalande, dans l'*Histoire des mathématiques* de Montucla, t. IV, font de lui un pompeux éloge. Il mourut le 20 octobre 1746, à l'âge de 45 ans. — Son fils, OLLIVIER (Joseph-Louis), ingénieur en chef et constructeur de la marine comme lui, sans avoir son génie, marcha honorablement sur ses traces. Il dota Brest d'une foule de constructions importantes et notre marine de dix-huit bâtiments portant environ huit cents bouches à feu, tous construits de 1761 à 1772. Il mourut à l'âge de 47 ans, le 27 janvier 1777.

OLLMUTZ, ancienne capitale de la Moravie dans les Etats de l'Autriche, est une place forte avec une citadelle, sur la rivière de March, à l'aide de laquelle on peut inonder les environs. Frédéric II, roi de Prusse, dans le siége de 1780, ne put s'en rendre maître. En 1794, Lafayette fut enfermé comme prisonnier de guerre dans la citadelle. La ville, assez bien bâtie, est le siége des autorités du cercle ou bailliage, celui d'un archevêché et d'un chapitre richement doté, d'un lycée très-fréquenté, d'une Académie pour les nobles, qui possède quatre facultés, un cabinet d'histoire naturelle et une bibliothèque considérable. L'administration des affaires des veuves et orphelins pour toute la monarchie siége aussi dans cette ville. Ollmutz a une cathédrale gothique, un bel hôtel de ville sur la place de l'Oberring, un grand hôpital, et un arsenal. Dans l'hôtel maintenant occupé par le doyen de la cathédrale fut assassiné par un de ses serviteurs, en 1306, le roi de Bohême, Wenceslas; le tombeau de ce prince

se voit dans la cathédrale. On remarque encore la place de Niederring, ornée d'une colonne en bronze avec des fontaines. Ollmutz a des fabriques de draps, de faïence et de cuirs; il s'y fait un commerce considérable de bestiaux amenés de la Russie, de la Pologne et de la Moldavie. La population de la ville est d'environ 11,000 habitants. A quelque distance de la place, qui passe pour une des plus fortes de l'Autriche, on trouve Hradisch, ancienne abbaye de l'ordre de Prémontré, et convertie en hôpital militaire. C'est à Ollmutz que la cour impériale se retira, en 1848, lors des troubles de Vienne, que l'empereur Ferdinand abdiqua, et que son neveu, François-Joseph Ier, lui succéda. D—G.

OLOF ou **OLAF**, en latin *Olaus*. — Ce nom, dérivé de l'ancien scandinave *alf*, *alfr*, signifie *demi-dieu*. Il est commun à sept rois de Norwége, trois rois de Suède et deux rois de Danemark.

Norwége. — Olof Ier, surnommé *Trætelja*, fils d'Ingjald Ilrada, roi de Suède, de la race des Inglinges. Il échappa au massacre de sa famille, devint roi de Norwége vers l'an 669, et fut assassiné en 698 par ses sujets.— Olof II, surnommé *Gevistada Afur*, succéda, en 802, à Guthroth II, son père, régna conjointement avec son frère Alfdan III, et mourut en 839.—Olof III, surnommé *Tryggrason*, c'est-à-dire fils de Trygve, naquit en 953, et, après l'assassinat de son père en 974, se réfugia d'abord en Suède avec sa mère Asta, puis chez Wladimir Ier, dit *le Grand*, roi de Danemark, qui le reçut avec distinction. Selon l'esprit du temps, il équipa quelques vaisseaux, fit des courses sur la Baltique, visita la Poméranie, où il épousa Geyra, fille de Bourislaw, parcourut tour à tour les côtes de l'Allemagne, de la Turquie d'Europe, ce qui lui valut le nom de *Girski le Grec*; celles de la France, de l'Ecosse, de l'Angleterre; fut converti par un prêtre dans les îles Sorlingues, et allait se fixer et se remarier dans ce pays, car il avait perdu sa première femme dans ses pérégrinations, lorsque Haquin le Mauvais, roi de Norwége, craignant son influence, résolut de le faire mourir. Il lui envoya Thoré Kloka pour l'attirer en Norwége, en lui faisant croire que le peuple était en révolte et redemandait un prince de l'ancienne famille royale. Olof le suit; ils arrivent en Norwége en 995. Un soulèvement venait d'avoir lieu en effet; Haquin était en fuite; Thoré, désappointé, fut mis à mort; la tête de Haquin fut bientôt apportée à Olof, qui se trouva comme par enchantement porté au trône. Il voulut introduire le christianisme dans ses Etats, et pour y parvenir ne recula point devant la violence. Le sud de la Norwége obéit sans trop de résistance; le nord fut plus difficile à convaincre ou à soumettre. Olof envoya aussi des missionnaires en Islande, ne put rien obtenir des habitants par la force et finit, en l'an 1000, par les convertir en employant la douceur. Les îles Feroë reçurent en même temps l'Evangile, qu'Olof fit même pénétrer jusque dans le Groenland, nouvellement découvert. — Sa réputation lui attira l'estime de Sigride, princesse de Suède qui possédait, dans ce pays, des domaines immenses, et avait refusé sa main à plus d'une tête couronnée. Elle l'offrit à Olof; mais celui-ci ne voulait l'épouser qu'à condition qu'elle se ferait chrétienne. Une pareille proposition l'indigna; Olof la frappa au visage avec son gant; elle jura de se venger, et bientôt épousa Suénon, roi de Danemark, qui, profitant d'un voyage d'Olof en Poméranie, attaqua ses Etats de concert avec le roi de Suède et les fils de Haquin. Olof s'embarque à cette nouvelle; sa flotte rencontre celle des ennemis à Swœlderœ : il est bientôt enveloppé de toutes parts, et, craignant de tomber entre les mains des vainqueurs, il se précipite dans les flots (1000). Ses Etats furent partagés, après cet événement, entre les princes confédérés. — Olof IV, surnommé *le Gros* (*Diggra*), et plus connu sous le nom de *saint Olof* ou *saint Olaüs*, fils de Harald Grœnske, ou *le Groenlandais*. Pendant l'occupation de la Norwége par les Danois et les Suédois, il parcourut les mers, où il montra un courage à toute épreuve, combattit en Normandie en faveur d'Ethelred, roi d'Angleterre, fit des excursions sur les côtes d'Espagne et d'Italie, et, tandis que Canut le Grand était occupé loin de ses Etats, arriva en Norwége, obtint quelques succès, et se fit proclamer roi, en 1017 ou 1018, à Drontheim, où il fixa sa résidence. Le roi de Suède, Olof Skœtkonung, ayant refusé de lui donner sa fille aînée en mariage, il enleva Astride, la cadette, et finit par conclure, en 1022, la paix avec son beau-père. Il s'occupa alors de l'administration de son royaume, réforma les lois anciennes, en créa de nouvelles et établit définitivement le christianisme dans ses Etats; mais les moyens violents qu'il employa pour détruire le pa-

ganisme mécontentèrent profondément ses sujets. Canut profita de ces dispositions pour semer le désordre parmi les populations norwégiennes, et fit tant par ses intrigues, que l'armée même d'Olof, qui marchait contre lui avec Anand Jacob, roi de Suède, menaça de faire défection. Olof voulut en rassembler une nouvelle; personne ne se leva à sa voix. Canut arriva à Drontheim, où il se fit couronner. Olof se réfugia d'abord en Suède, puis en Russie, près du grand-duc Ieroslaw, son beau-frère, qui lui offrit la Bulgarie. Mais le monarque fugitif était presque décidé à s'aller renfermer dans un cloître à Jérusalem; un songe le fit changer d'avis. Il passa en Suède en 1033, rentra en Norwége avec un corps de 3,000 hommes, donna pour mot de ralliement à sa petite armée cette phrase : « En avant, soldats du Christ, de la croix et du roi, » qui fut adoptée plus tard par les croisés au concile de Clermont, se trouva, au mois d'août, en présence des Danois, à Sticklestad, et fut tué pendant la bataille. Le propriétaire d'une ferme voisine recueillit son corps et l'enterra en secret; l'année suivante, il fut exhumé en grande pompe et exposé à la vénération publique. Sous les règnes suivants, son corps fut placé dans une église qui devint la cathédrale de Drontheim : les pèlerins abondèrent; Olof fut regardé comme le patron de la Norwége, et les souverains de ce pays furent sacrés sous ses auspices. Eynar Skuldesen, scalde du XIIe siècle, a composé sur saint Olof un poëme où il chante ses miracles et ses visions. L'Eglise célèbre sa fête le 29 juillet.—OLOF V, surnommé *Kyrre* ou *le Pacifique*, fils naturel de Harald Hardrada III. Son frère Magnus II lui céda, en 1067, une partie du royaume; il régna seul à partir de l'année 1069, et offrit le spectacle, singulier à cette époque, d'un monarque aimant la paix et sachant la maintenir dans ses Etats. Il donna de grands développements au commerce, fit venir des ouvriers étrangers pour instruire ses sujets, fonda les villes de Berghen, Stavanger, etc., favorisa les arts, essaya d'abolir l'esclavage qui avait encore lieu pour les prisonniers de guerre, et rendit une loi portant affranchissement des esclaves moyennant indemnité. Le clergé fut aussi l'objet de ses soins; il lui accorda un traitement fixe, et organisa des associations religieuses pour l'aider à faire marcher son peuple avec plus de rapidité dans la voie de la civilisation qu'il lui avait ouverte. C'est encore à ce prince qu'on doit la fondation de la cathédrale de Drontheim. Vers la fin de son règne, Canut IV, son beau-frère, roi de Danemark, l'engagea à prendre part à un armement qu'il méditait contre l'Angleterre. Olof, fidèle à son principe, refusa d'assister en personne à l'expédition, qui, du reste, n'eut pas lieu; cependant, en faveur de sa parenté avec Canut, il lui accorda un renfort. Il mourut le 22 septembre 1093. — OLOF VI, fils naturel de Magnus III, succéda à son père en 1103, conjointement avec ses frères Sigurd Ier et Eystein ou Augustin Ier. La région centrale lui échut dans ce partage. Sigurd se croisa et partit pour la terre sainte; Olof et Eystein firent de bonnes lois, ouvrirent des routes, etc., etc. Olof mourut en 1016. — OLOF VII, né en 1370, fils de Harald VII et petit-fils de Wladimir par sa mère, la célèbre Marguerite. Il succéda, en 1376, à son grand-père sur le trône de Danemark, en 1380 à son père sur celui de Norwége, et acquit en même temps des prétentions sur la Suède. Il mourut le 3 août 1387, au château de Falsterloo, en Scanie, et fut enseveli à Seroe, dans l'île de Sélande. Il était humain et généreux, et avait su s'entourer de l'affection générale. Sa mère, Marguerite de Wladimir, surnommée *la Sémiramis du nord*, réunit alors les trois royaumes.

Suède. — OLOF Ier succéda à Emund vers l'an 848 et permit, en 853, à saint Anschaire de prêcher l'Evangile dans son royaume. — OLOF II succéda à Bjoern l'Ancien, conjointement avec Eric IV, et laissa un fils nommé Bjoern le Fort. — OLOF III, surnommé *Skatkonung*, *le roi du giron* et *l'enfant*, parce qu'il sortait du berceau quand Eric IV, son père, le fit proclamer son successeur; sa mère était Sigrid la Superbe. Il reçut le baptême, l'an 1008, des mains du moine anglais Siegfrid, avec toute sa famille et plusieurs grands du royaume. Des contestations entre lui et les seigneurs, dont il voulut en vain restreindre les priviléges, signalèrent son règne, et une guerre qu'il fit contre la Norwége lui fit perdre quelques provinces. Il mourut en 1026, laissant le trône à son fils Anund. Il fut le premier roi chrétien de la Suède et même le premier prince qui porta le nom de roi de Suède, car ses prédécesseurs n'étaient appelés que rois d'Upsal, parce qu'ils avaient fait de cette ville leur capitale politique et religieuse.

Danemark. — OLOF Ier ne régna que sur

la Jutie ou Jutland, et périt en 814 dans un combat contre les Francs. — OLOF II, troisième fils de Suénon II et successeur de son frère Canut IV, régna de 1086 à 1095. Une famine terrible éclata sous son règne, ce qui lui fit donner le surnom de *Hunger* ou *le famélique*. Il gouverna avec peu de sagesse, et sa mort ne laissa de regrets à personne, quoique le Danemark eût joui, sous son règne, d'une paix profonde. AL. BONNEAU.

OLOGRAPHE (*jurisprud.*), du grec ὅλος, *tout entier*, et γράφω, *j'écris*. — Ce mot devrait s'appliquer, d'après cette étymologie, à toute pièce écrite en entier de la main de la personne dont elle émane; mais l'usage ne l'a consacré que pour les testaments, par opposition aux dispositions de cette nature revêtues d'une forme authentique par le concours de deux notaires ou d'un seul assisté de témoins, le tout dans les formes prescrites par la loi (*voy.* TESTAMENT). Il a pour corrélatif, lorsqu'il s'agit d'écritures privées, le terme *autographe*.

OLONETZ (*géogr.*), gouvernement de la Russie d'Europe borné au N. par celui d'Arkangel, au S. par celui de Novgorod, à l'E. par celui de Vologda, et à l'O. par ceux de Finlande et de Viborg, et par le lac Ladoga. Il est très-vaste, mais froid, pierreux et peu fertile; aussi, sur sa vaste étendue de 660 kil. du N. au S., ne compte-t-il pas plus de 380,000 habitants. Ses richesses sont quelques carrières de marbre, des mines d'or, d'argent, de fer et de plomb mal exploitées par une industrie très-arriérée. Ses principales rivières sont la Narva, le Voldlo, etc.; les plus grands lacs le Ladoga et l'Odéga, qui y est compris tout entier. Les petits lacs y sont innombrables; Malte-Brun en compte jusqu'à deux mille. — Ce gouvernement, subdivisé en sept cercles, Kargopol, Vitegra, etc., est peuplé en grande partie, selon Malte-Brun, de Finnois de la Carélie dont la langue, mêlée à celle des Russes, a produit un patois bizarre. L'ancien chef-lieu était OLONETZ, qui lui a donné son nom. C'est une petite ville de 8,000 habitants située à 160 kil. de Saint-Pétersbourg et communiquant avec le lac Ladoga par l'Olonza, petite rivière qui s'y jette et sur laquelle elle est assise. C'est à Olonetz que Pierre le Grand établit son premier chantier de construction; le premier vaisseau armé pour Saint-Pétersbourg en sortit. Olonetz a cédé sa qualité de chef-lieu à Pétrozavodze, ville bâtie à 23 lieues de là, sur le lac Onéga, par Catherine II, et importante par ses usines impériales et ses fonderies de canons. E. F.

OLONNE (SABLES-D'). (*Voy.* SABLES-D'OLONNE.)

OLONNE (LOUIS DE LA TRÉMOUILLE, comte D'). (*Voy.* TRÉMOUILLE.)

OLORON ou **OLERON**. — L'ancien *Iluro*, chef-lieu d'arrondissement du département des Basses-Pyrénées, situé à 32 kilomètres S. O. de Pau, au confluent des gaves d'Aspre et d'Ossau, qui y forment par leur réunion celui d'Oloron, lequel, coulant au N. E., va se jeter dans le gave de Pau, près de Peyrehorade, après un cours de 70 kilomètres. Oloron est le siége d'un tribunal de première instance. Le commerce y est assez actif, surtout avec l'Espagne. Les chevaux, les mulets, les bestiaux, les moutons mérinos, les vins, les eaux-de-vie en sont les principaux objets. On y fabrique des toiles et des flanelles, des laines à lisières, des peaux d'agnelin, etc. On y trouve aussi un dépôt général de bois de mâture pour la marine royale. Sa population, très-faible jusqu'en 1789, s'élève aujourd'hui à près de 7,000 âmes.—Oloron existait déjà au temps d'Honorius et dépendait de la Novempopulanie. En 508, cette ville était le siége d'un évêché suffragant d'Auch (AD. DE VALOIS). Les Sarrasins la saccagèrent en 732, et après eux les Normands la détruisirent de fond en comble. Elle ne sortit de ses ruines qu'au XIe siècle, par les soins de Ventule II, vicomte de Béarn, qui, en 1080, releva ses murs, bâtit l'église de Sainte-Croix, jeta un pont sur le gave, et, par l'appât de beaux priviléges, y attira de nouveaux habitants. — L'arrondissement d'Oloron compte huit cantons: Oloron, Accous, Aramits, Arudy, Laruns, Lasseube, Moneins, Sainte-Marie-d'Oloron. Sa population générale est de 73,312 habitants. ED. F.

OLYBRIUS. — Ce nom est celui de deux personnages historiques: 1° *Flavius Anicius Hesmocenianus* OLYBRIUS. Il était de la famille Anicia, l'une des plus illustres de Rome. Son mariage avec Placidie, sœur de l'empereur Valentinien III, lui fit obtenir, en 472, le consulat, qu'il partagea avec Probinus. Envoyé en Occident avec une armée pour soutenir l'empereur Anthemius que l'arien Ricimer avait détrôné, il se laissa lui-même investir du pouvoir par le rebelle qu'il venait de soumettre. Ricimer, traînant après lui cette

ombre d'empereur, marcha sur Rome, la prit et tua Anthemius Il réservait sans doute le même sort à Olybrius, lorsque la mort le prévint; le gendre de Valentinien mourut après sept mois de règne. Glycerius lui succéda après deux ans d'interrègne. — Sous l'empereur Dèce avait paru un autre OLYBRIUS qui fut gouverneur des Gaules, et, comme tel, l'un des bourreaux des chrétiens pendant la septième persécution décrétée sous ce règne. C'est cet Olybrius et non l'autre, comme on l'a généralement pensé avec l'abbé Tuet et la plupart des parémiographes, qui a laissé son nom pour synonyme de *matamore*, *fanfaron* et *occiseur d'innocents*, comme dit Molière (l'*Etourdi*, act. III, scène v). Entre autres victimes, il avait fait martyriser, à Alixia, en Bourgogne, Reine, la pieuse vierge, pour la punir de son double refus de renoncer à la foi chrétienne et de l'épouser. Au moyen âge on fit de ce martyre un *mystère* fort lamentable où Olybrius tenait, à la grande terreur de tous, son rôle de tyran de mélodrame. Il n'en fallut pas davantage pour que son nom se vulgarisât dans le sens où il est encore pris de nos jours. ED. F.

OLYMPE (*géog.* et *myth.*). — Trois villes de l'Asie, la première dans la Pamphylie, la deuxième dans la Lycie, la troisième dans la Cilicie, portaient ce nom, ainsi que quatorze montagnes, selon Hesychius. Nous ne citerons que la plus connue de ces dernières. C'était celle de Thessalie (aujourd'hui *Lacha* ou *Olumbos*), située par 40° 41' lat. N. et 20° 2' long. E. et élevée de 2,373 mètres au-dessus du niveau de la mer. Elle forme le point culminant d'un rameau qui se détache, à l'E., vers la mer Egée (archipel), de la grande chaîne du Pinde. — Il y avait deux Olympe dans l'Asie Mineure; l'un au S. de la Bithynie et au N. de la Nysie (aujourd'hui Kerchich-Dagh, le *mont du moine*), et l'autre au N. de la Galatie, au pied duquel les habitants du pays furent taillés en pièces par les Romains. L'île de Cypre avait aussi le sien (aujourd'hui *Sainte-Croix*); un autre, auquel les Grecs avaient sans doute improprement donné ce nom, vomissait des flammes sur les bords de la mer Rouge. Le Lycée enfin recevait quelquefois la même dénomination.

La mythologie grecque avait fait de l'Olympe thessalien le palais des dieux, et c'est là sans doute ce qui lui valut ce nom, qui signifie *tout brillant* (ὅλος λαμπρός), et que Leclerc fait dériver du phénicien *holamimbo*, *les dieux sont en lui*, Bergier de *lop* ou *lup*, *élévation*, et d'autres du mot *alp*. Les auteurs qui veulent ramener tous les mythes à des origines purement historiques prétendent qu'un roi de Crète nommé Jupiter, et qui reçut plus tard les honneurs divins, faisait sa demeure habituelle sur cette montagne, dans une citadelle, où il soutint un siége terrible contre les Titans. Le nom même de la montagne venait, si on les en croit, d'un certain Olympus, habile astronome et précepteur de Jupiter. Mais de pareilles explications n'ont rien de sérieux. Qui ne reconnaîtra dans l'Olympe des Grecs les monts Kaf, l'Albordj, le Méro, le Mienmò, le Devanica, le Kuen-Lun, le Schumer, où les Arabes, les Persans, les Indiens, les Chinois, les Mongols, etc., placent encore le séjour de leurs dieux et de leurs génies? Les colonies asiatiques qui peuplèrent la Grèce apportèrent avec elles les traditions de leur patrie primitive, et une chose que nous devons faire remarquer, c'est que l'Olympe occupe, relativement à la Grèce, une position septentrionale, comme toutes les montagnes dont nous venons de parler, par rapport aux peuples qui y rattachaient leurs croyances. Le nord, en effet, était pour les anciens le point mystérieux de l'horizon. D'où venaient ces idées? sont-elles nées de ce sentiment naturel à l'homme qui, en s'éloignant du berceau de sa race, l'idéalise parce qu'il le regrette, ou, comme l'ont avancé plusieurs auteurs, de l'apparition des aurores boréales? C'est ce que nous ne pouvons rechercher ici. Quoi qu'il en soit, il arriva chez les Grecs comme chez les Hindous: la montagne sacrée fut prise pour le ciel même, c'est-à-dire qu'on finit par détacher le nom de l'objet, ce qui eut également lieu pour les jardins ou paradis (*voy.* ce mot) des Orientaux. — Les grands dieux seuls habitaient l'Olympe, où ils se nourrissaient de l'ambroisie immortelle et buvaient à longs traits le nectar que leur versait Hébé, déesse de la jeunesse. AL. BONNEAU.

OLYMPE (*biogr.*).—C'est le nom de plusieurs personnages pour la plupart fabuleux. Nous citerons seulement le plus célèbre. Il était originaire de la Mysie, fils de Méon, disciple de Marsyas, et l'un des musiciens le plus illustres des âges héroïques; on le disait également habile sur la flûte, les instruments à

percussion et ceux à cordes. Il passe pour l'auteur du genre harmonique et l'inventeur des rhythmes prosodiaque, choréique et bachique. Il florissait avant la guerre de Troie.

OLYMPE ou **OLYMPIADE** (SAINTE). Deux saintes ont porté ce nom. La première, née en 368, épousa Nébride, préfet de Constantinople, devint veuve après vingt mois de mariage, vécut dans toutes les pratiques de la religion chrétienne, et mourut en 410. Sa fête a lieu le 17 décembre. — La deuxième est fêtée le 12 janvier.

OLYMPIADE (*chronol.*), période de quatre ans introduite, dit-on, dans les historiens grecs, par Timée, écrivain sicilien, vers l'an 280 av. J. C. Cette période, qui renfermait le temps écoulé entre la célébration de deux jeux Olympiques, ne fut cependant adoptée dans la chronologie que bien après l'introduction de ces jeux dans la Grèce; mais, lors de cette adoption, on rapporta le point initial des olympiades à plusieurs siècles en arrière. Au moyen de cette période, les chronologistes ont mis quelque ordre dans les annales de la Grèce primitive: ils ont compté les générations par la succession des rois, les règnes par le nombre des années de leur durée, et les années par la série des magistratures. Ils sont ainsi parvenus à dresser des listes qu'ils ont rapprochées dans l'intérêt de l'histoire générale de la Grèce, en les rapportant aux olympiades, et ils ont pu remonter ainsi aux origines historiques des divers États. Eusèbe a fait ce travail pour les chronologistes qui sont venus après lui. — Mais, comme les jeux Olympiques se perdent dans la nuit des temps, il y avait incertitude sur l'époque fixe de leur institution; on ne pouvait donc pas y remonter. On s'attacha alors à découvrir un point fixe hors de toute contestation. On choisit l'époque où fut introduit l'usage d'ériger aux vainqueurs dans ces jeux des statues ou des monuments publics : on remonta jusqu'à Corœbus, le premier qui reçut cet honneur et l'on rattacha ainsi l'ère des olympiades à celle ci; ce fut l'an 776 avant J. C. La première olympiade comprit donc les années 776, 775, 774 et 773 avant J. C. Les dates selon cette période s'expriment par deux nombres, l'un indiquant, en lettres romaines, l'olympiade, et le second, en chiffres numériques, l'année. Ainsi CXCV,1 indique la première année de la 195e olympiade, qui, multipliée par 4, nombre des années, donne 776, juste l'intervalle entre le point initial de l'ère des olympiades et de l'ère chrétienne; la première année de la 195e olympiade fut la première année de l'ère chrétienne. La concordance des années olympiques et des années de l'ère vulgaire n'est cependant pas tout à fait complète: les premières commençaient vers la pleine lune après le solstice d'été, environ le 1er juillet, et les secondes au mois de janvier; il en résulte donc qu'une année olympique répond au second semestre d'une année julienne et au premier semestre de l'année suivante, ce qu'on exprime ainsi : VII,4 répond à l'an 749 de J. C.; mais on n'exprime ordinairement que le premier nombre, qui est l'année julienne, dont le mois de juillet fut le commencement de l'année olympique. Il y a plusieurs méthodes pour la réduction des olympiades en années, et *vice versâ;* voici les plus parfaites :

Pour réduire en années avant J. C. les olympiades qui ne passent pas la 194e, il faut diminuer d'une unité la quantité des olympiades données et multiplier par 4; on ajoute ensuite au produit les années de l'olympiade donnée, moins une; cette somme déduite de 776 donne l'année avant J. C. Soit la troisième année de la 72e olympiade à convertir en année avant J. C. :

$$72 - 1 \times 4 + 3 - 1 = 286$$

à déduire de 776, reste 490 ans avant le Christ.

Pour réduire en années juliennes après J. C les olympiades qui dépassent la 194e, on diminue d'une unité la quantité d'olympiades donnée, le reste est multiplié par 4; au produit on ajoute l'année courante de l'olympiade, et de la somme on soustrait 776; le reste donnera l'année après J C Soit la quatrième année de la 259e olympiade que l'on désire convertir en année julienne, on fera le calcul suivant :

$$259 - 1 \times 4 + 4 - 776 = 260 \text{ ans av. J. C.}$$

Veut-on réduire en olympiades les années avant J. C., il faut diminuer d'une unité le nombre des années données, soustraire ce nombre de 776; diviser la différence par 4; le quotient donnera le nombre des olympiades écoulées, et le reste, s'il y en a, l'année courante. — On demande à réduire en olympiades la 366e année avant J. C. :

$$\frac{366 - 1}{4} = 102 + \frac{3}{366 - 1}.$$

Ainsi l'an 366 avant J. C. correspond à la troisième année de la 102e olympiade.

Pour réduire en olympiades des années juliennes postérieures à J. C., on ajoute à 775 l'année après J. C., et la somme est divisée par 4; le quotient donnera les olympiades écoulées, et le reste, s'il y en a, augmenté de 1, sera l'année de l'olympiade courante. Exemple : on désire connaître à quelle olympiade correspond l'année 1848 après J. C. :

$$\frac{1848+775}{4}=655+\frac{3}{1848+775}.$$

Ainsi l'année 1848 représente la quatrième année de la 655e olympiade.

D'après quelques chronologistes, la première olympiade a commencé l'an 3938 de la période julienne, l'an 3208 de la création, 25 années avant la fondation de Rome. Selon d'autres, la première olympiade ne date que de l'an du monde 3251, la 3941e de la période julienne, la 23e de la fondation de Rome, qui tombe la seconde année de la 7e olympiade. La guerre du Péloponèse commença la première année de la 87e olympiade : Alexandre le Grand mourut dans la première année de la 114e, et J. C. naquit la première année de la 195e.

L'usage des olympiades continua jusqu'à la fin du IVe siècle de notre ère; on prétend que ce fut Théodose qui, par un édit, supprima cette manière de supputer le temps. Les opinions diverses sur la détermination de la première année de l'ère chrétienne jettent quelques variations dans cette concordance; mais les cas sont assez rares. Dans l'antiquité, le changement opéré par Méthon dans le calendrier athénien laissa quelques doutes sur la rigoureuse exactitude du rapport général des années olympiques avec les années juliennes; mais il suffit d'en être averti pour recourir à ces données dans la discussion approfondie d'une date grecque ou romaine selon les olympiades, car les historiens romains se servirent aussi de cette ère pour plus de clarté dans leurs annales. — On appelait aussi les olympiades *anni Iphiti*, à cause d'Iphitus, qui avait institué ou plutôt renouvelé l'institution des jeux Olympiques. A. DE P.

OLYMPIAS, fille de Néoptolème, roi d'Épire, femme de Philippe, roi de Macédoine, et mère d'Alexandre le Grand, s'est montrée capable des plus grands crimes pour satisfaire ses passions violentes. Philippe, soit qu'il eût réellement à se plaindre d'elle, comme il le prétendait, soit qu'il obéit seulement à ses penchants capricieux, la répudia pour épouser la jeune Cléopâtre. Olympias, exaspérée par cet outrage, se retira à la cour d'Epire; Philippe fut assassiné peu après. Aussitôt elle rentra en Macédoine et ne craignit pas de témoigner sa joie de ce funeste événement. Elle eut même l'impudeur de faire célébrer, avec le plus grand honneur, les funérailles de Pausanias, l'assassin de son mari; enfin elle approuva le crime assez hautement pour qu'on ait pu penser qu'elle l'avait inspiré. Sous le règne de son fils, elle chercha à s'assurer la plus grande participation possible dans le gouvernement; mais son ambition ne fut pas complétement satisfaite, parce que ce prince, dont le génie avait autant de précision que d'étendue, régla, avant de partir pour l'Asie, l'administration de ses États d'Europe, et ne laissa à sa mère, dont il connaissait le caractère dangereux, qu'une part peu considérable dans la direction des affaires. Après la mort d'Alexandre, Olympias crut l'occasion favorable pour s'emparer du pouvoir, au milieu des prétentions rivales qui se le disputaient alors, et se mêla activement des intrigues de la succession. La fermeté d'Antipater l'obligea à se retirer de nouveau en Épire; mais Polysperchon, qui remplaça ce dernier à la tête du parti que l'on appelait *royal*, et qui croyait justifier ce titre en réunissant autour de lui les membres de la famille d'Alexandre, la rappela et lui donna le titre de *régente*. A peine arrivée au pouvoir, elle fit mourir Azédée, fils que Philippe avait eu d'une autre femme, et un grand nombre de ses partisans. Cependant Cassandre, dont elle avait fait périr le frère Nicanor, marcha contre elle avec une armée. Olympias se renferma dans Pydna avec le jeune Alexandre, fils posthume d'Alexandre le Grand, espérant que la présence de cet enfant rallierait les populations autour d'elle. Mais sa conduite l'avait rendue l'objet de l'horreur universelle; elle fut abandonnée, assiégée et obligée de se rendre à discrétion. Cassandre, n'osant porter la main sur la mère de celui qui avait été son maître, et voulant se donner l'apparence du droit, la fit juger par une assemblée de Macédoniens qui la condamna à mort. Quand les soldats chargés d'exécuter cet arrêt se trouvèrent en

sa présence, son air de majesté joint au souvenir de la gloire de son fils les frappa de stupeur, et ils revinrent auprès de Cassandre sans avoir rempli leur mission. Ce dernier fit alors appeler les parents des victimes sacrifiées par Olympias, qui, excités par leur ressentiment, n'hésitèrent pas à l'égorger (317 ans av. J. C.). PH. LAVERGNE.

OLYMPIE (*géogr. anc.*). — Plusieurs villes ont porté ce nom. Strabon en cite une entre l'Ossa et l'Olympe; Philostrate en place une autre en Arcadie; Tite-Live en mentionne une dans l'Etolie, qui n'est autre que le Gonnocondylus du pays des Perrhœbiens, et ne diffère point sans doute de la ville de Gonnos, indiquée dans la même contrée par Strabon, Hérodote et Ptolémée. La plus célèbre de toutes était située dans la province d'Elide, sur l'Alphée. On l'a confondue à tort avec Pise, dans le voisinage de laquelle elle se trouvait; elle porte aujourd'hui le nom de *Mirela* ou *Longenico*. Elle devait toute sa prospérité à son temple de Jupiter et aux jeux Olympiques qui s'y célébraient tous les quatre ans, au milieu d'un concours immense de tous les peuples de la terre hellénique et des colonies de l'Asie Mineure, de l'Italie et des îles de la Méditerranée. Son territoire était sacré; nul homme armé n'avait le droit de s'y montrer. Elle possédait une foule de monuments remarquables parmi lesquels nous citerons le gymnase, le prytanée, l'amphithéâtre bâti par Trajan, l'hippodrome, le stade, le temple de Junon, et surtout celui de Jupiter Olympien, le plus grand et le plus magnifique de la Grèce, bâti par les Eléens, avec le produit du butin qu'ils avaient enlevé aux habitants de Pise. Les pierres qui entraient dans sa construction étaient d'un si beau grain, qu'on aurait pu les prendre pour du marbre de Paros; l'édifice, haut de 68 pieds et large de 95, était environné, à l'extérieur, d'un rang de colonnes et recouvert de marbre pentélique taillé en forme de tuile. Le *pronaos* était pavé d'une superbe mosaïque en très-petits cailloux, figurant des caissons remplis d'animaux chimériques. L'édifice était entouré d'un bois sacré nommé *Altis*, orné, ainsi que le stade, des statues des vainqueurs aux jeux Olympiques. L'intérieur du temple était également décoré d'une quantité prodigieuse de statues, dont la plus remarquable était celle de Jupiter, chef-d'œuvre de Phidias, qui passait pour une des sept merveilles du monde. Le maître des dieux, couvert d'un manteau d'or, sur lequel des pierres précieuses de diverses couleurs figuraient des animaux et des fleurs, était représenté assis sur un trône d'ivoire et d'ébène étincelant d'or et de pierreries, aux quatre coins duquel s'élevaient quatre Victoires qui semblaient se donner la main comme pour danser; deux autres Victoires étaient placées aux pieds de Jupiter. La statue du dieu, haute de 60 pieds, tout entière en or et en ivoire, tenait dans sa main droite une Victoire d'or et d'ivoire, et dans la gauche un sceptre enrichi de métaux précieux et surmonté d'un aigle. La tête de Jupiter était, en outre, couronnée de feuilles d'olivier. Les Eléens avaient érigé dans ce temple six autels pour douze divinités; sur le premier on honorait Jupiter et Neptune, sur le second Junon et Minerve, sur le troisième Mercure et Apollon, sur le quatrième les Grâces et Bacchus, sur le cinquième Saturne et Rhéa, sur le sixième Vénus et Minerve Ergame. Dans la petite plaine d'Anti-Lalla on trouve encore des traces des anciennes constructions d'Olympie. Un espace de 80 stades est couvert de monuments. En 1829, on a trouvé dans les vases de l'Alphée un ancien temple de Jupiter et des bas-reliefs, qu'on a transportés au Louvre, où s'en trouvaient déjà d'autres représentant Hercule et le taureau de Gnosse, le lion de Némée, un guerrier vaincu, une Minerve, le tout concordant avec les descriptions de Pausanias. On peut consulter, au sujet de la fameuse statue de Jupiter, l'ouvrage de Siebenkees, Tubingen, 1795; *Jupiter Olympien*, par Quatremère de Quincy, Paris, 1816, et l'*Olympia topography illustrative*, etc., de lord Stanhope, London, 1824. AL. BONNEAU.

OLYMPIODORE. — Quatre philosophes et un historien ont porté ce nom: parmi les philosophes, deux suivaient les doctrines de Platon; le premier florissait à Alexandrie vers le commencement du VIe siècle. On a de lui un *Commentaire sur le premier Alcibiade*, précédé d'une *Vie de Platon*, où l'on trouve bien des choses qui n'ont pas été consignées par Diogène Laërce. Jacques Windet a traduit cette vie en latin en y ajoutant des notes pleines d'érudition. Le *Commentaire* et la *Vie* ont été plus récemment (1820) publiés à Francfort par Creuzer, qui les a placés dans le second volume

de ses *Initia philosophiæ ac theologiæ ex platonicis fontibus ducta*. On a, en outre, d'Olympiodore, des commentaires sur le *Phédon*, le *Gorgias*, le *Philèbe*, le *deuxième Alcibiade*, etc., dont on trouve les annotations les plus importantes dans les éditions de Forster, Fischer, Wittenback, etc. — Les deux autres philosophes étaient péripatéticiens; le premier enseignait au v[e] siècle, et eut pour disciple le fameux Proclus. Le second, qui vivait vers la fin du VI[e] siècle, était aussi d'Alexandrie. Il a laissé des *Commentaires sur les météores* et sur quelques autres écrits d'Aristote. Son commentaire sur les météores a été publié à Venise par les Aldes. — Olympiodore l'historien était originaire de Thèbes en Egypte; il vivait sous le règne de Théodore, qui l'envoya en ambassade auprès des Huns. Il composa en grec, en vingt deux livres, sous ce titre, *Sylves* ou *matériaux*, une *Histoire des Césars*, continuation de celle d'Eunape, qu'il conduit depuis l'an 407 jusqu'à l'année 425. On trouve dans les *Scriptores historiæ romanæ* de Sylburg un extrait de cet ouvrage conservé par Photius. Olympiodore avait aussi écrit le récit de son ambassade chez les Huns.

OLYMPIQUES (JEUX).—Les jeux Olympiques, nommés ainsi d'Olympie, ville d'Elide, dans le Péloponèse, étaient des jeux solennels et les plus fameux de la Grèce. Ils se célébraient tous les quatre ans pleins et révolus, de sorte qu'un jeu n'avait jamais lieu que la cinquième année après le précédent; ce qui a fait dire à quelques auteurs qu'ils ne se célébraient que tous les cinq ans. Ils commençaient le 21 juin pour se prolonger durant cinq jours. L'origine s'en est perdue dans la plus profonde antiquité. Diodore de Sicile et Pausanias disent que ce fut Hercule de Crète ou l'Idéen qui les institua, sans nous apprendre ni en quel temps ni en quelle occasion. Pélops paraît les avoir rétablis plus tard. Mais ils tombèrent en désuétude, et furent inaugurés de nouveau par un autre Hercule, fils d'Alcmène. On cessa encore pendant longtemps de les célébrer, jusqu'à ce qu'Iphitus, roi d'Elide, descendant d'Hercule, de concert avec Lycurgue, roi de Sparte, et Cléosthène, roi de Pise, leur rendit leur premier éclat, l'an 884 avant J. C. En 776 ils reçurent une constitution nouvelle, et qui servit dans la suite de point de départ pour supputer les années (*voy.* OLYMPIADES). — La direction de ces jeux était le privilége des Eléens. Cet honneur leur ayant été disputé par les habitants de la ville de Pise, une guerre terrible s'engagea entre les deux cités rivales, et Pise fut saccagée et détruite de fond en comble (*Pausanias in Eliacis*). Depuis lors, les Eléens paraissent avoir paisiblement joui de ce droit. Ils réglaient la police des jeux et choisissaient, parmi leurs concitoyens les plus illustres, les arbitres des jeux, appelés *agonothètes*, *athlothètes* ou *hellanodiques*, qui, d'abord au nombre de trois, furent successivement portés à neuf, à dix, à douze, et ensuite réduits à huit, et définitivement fixés à dix. Avant l'ouverture des jeux, ils appelaient devant eux les athlètes, auxquels ils faisaient jurer, devant la statue de Jupiter Fidius, appelé par les Grecs ὅρκιος, qu'ils avaient accompli, dans les dix mois précédents, tout ce qui avait rapport à la discipline des jeux, et qu'ils observeraient toutes les clauses prescrites pour les diverses sortes de combats et la police des jeux, dont les principales étaient de n'avoir recours, en disputant le prix, ni à la fraude ni à l'artifice. Indépendamment de cela, on avait déjà eu soin, avant d'inscrire sur le registre le nom et le pays des athlètes, d'exiger d'eux la preuve qu'ils étaient d'origine grecque, de mœurs irréprochables et de condition libre. On était d'une telle sévérité sur ces conditions d'admission, qu'Alexandre le Grand, pour être admis à concourir, dut, malgré l'influence qu'exerçait alors sur la Grèce la puissance macédonienne, prouver qu'il descendait d'une famille originaire d'Argos. Nous ne pouvons mieux comparer, sous le rapport politique, les jeux Olympiques qu'aux réunions prescrites par Moïse à toutes les familles israélites, à l'époque des fêtes solennelles et aux rendez-vous que se donnaient tous les ans, à la Mecque, bien avant Mahomet, les diverses tribus arabes. Le but de ces institutions était, en effet, de resserrer entre les membres d'un même corps, entre les tribus d'une même nation les liens de l'amitié et de la concorde, et d'entretenir le sentiment national. Aussi voyons-nous qu'avant les fêtes d'Olympie on faisait publier par toute la Grèce que ceux qui étaient en guerre eussent à déposer les armes, ce qui avait également lieu parmi les tribus de l'Arabie.

Ces jeux avaient été primitivement institués dans un but religieux; mais leur établissement par Iphitus et le grand législa-

teur Lycurgue fut certainement un acte politique profondément médité. De leur temps, la Grèce était déchirée par des guerres intestines; il fallait rétablir l'ordre et la paix. Iphitus, après s'être indubitablement entendu avec l'oracle, se rendit à Delphes et consulta le dieu, dont la réponse fut que le rétablissement des jeux Olympiques ferait le salut de la patrie. C'étaient de véritables fêtes de fédération; tout ce qui descendait de l'antique souche hellénique s'y donnait rendez-vous, depuis les côtes de l'Asie Mineure jusqu'à celles de la grande Grèce. Les orateurs, les historiens, les poëtes venaient y réciter les chefs-d'œuvre qu'ils avaient enfantés pour la gloire de la patrie commune. Hérodote le sublime historien y lut devant la Grèce rassemblée l'admirable histoire où il décrit les grandes guerres médiques. L'enthousiasme était au comble, et l'admiration fut portée à un tel point, qu'on donna par acclamation, aux neuf livres dont se compose son histoire, le nom des neuf muses.—Un orateur célèbre, Lysidias, contemporain d'Hérodote, prononça plus tard à Olympie, à l'époque où les vers de Denys furent hués et bafoués, un discours dans lequel il engageait les Grecs à ne plus admettre dans les jeux sacrés les envoyés de ce tyran impie qui ne songeait qu'à les réduire en servitude et qui avait fait mourir Antiphon pour lui avoir répondu que le meilleur airain était celui dont on avait fait *les statues d'Harmodius et d'Aristogéton*, ces victimes généreuses de la liberté d'Athènes.

Le premier exercice qui figura dans les jeux Olympiques fut probablement la course. Il paraît même avoir été le seul qui y fut permis à l'époque du renouvellement de ces jeux par Iphitus. A la XIVe olympiade, on introduisit la course du stade doublé; à la XVIIIe, tous les exercices du pentathle (*voy* ce mot) furent pratiqués; dans la XXVe eut lieu la course du char à deux chevaux; dans la XXVIIIe le pancrace et la course avec des chevaux de selle; dans la XXXVIIe, on reçut dans le stade des enfants pour disputer entre eux les prix de la course et de la lutte; dans la XXXVIIIe, le pentathle entier fut même permis aux enfants, mais bientôt on vit qu'il était plus sage de les tenir éloignés de ces joutes violentes. Dans la LXXVe olympiade, on vit courir des gens de pied tout armés; dans la IIC, on courut avec deux chevaux de main.

C'était au milieu d'un vaste cirque ou hippodrome que les combats avaient lieu. Comme ces jeux solennels faisaient partie du culte religieux, on en avait destiné le premier jour aux sacrifices, le second à la course à pied, le troisième au combat du pancrace et de la lutte simple; les deux autres aux courses à cheval et en char. — Les athlètes combattirent nus depuis la XXXIIe olympiade, époque à laquelle il était arrivé à un nommé Orcippus de perdre la victoire, parce que son caleçon, qui s'était dénoué dans le fort du combat, lui avait enlevé la liberté de ses mouvements. Alors les femmes furent bannies du spectacle de ces jeux sous peine de perdre la vie.

De tous les prix destinés aux vainqueurs, ceux de la course des chevaux et des chars étaient les plus nobles et les plus ambitionnés. Les rois mêmes descendaient dans la carrière pour se les disputer. Mais ils pouvaient aussi se faire représenter par des personnes de leur choix et recevoir, quoique absents, la palme de la victoire, ce qui n'était point permis pour les autres exercices, où il fallait nécessairement payer de sa personne. Denys, Hiéron, Gélon, Philippe de Macédoine, etc., entretenaient des chevaux magnifiques et des chars splendides pour ces jeux; Alcibiade, ambitieux de tous les triomphes, y envoya jusqu'à sept chars à la fois et y remporta les trois premiers prix, honneur auquel nul avant lui n'était parvenu. Voulant célébrer dignement une pareille victoire, il donna un festin à la multitude immense des spectateurs. Vaincre à Olympie était, pour un Grec, le comble de la gloire. C'était, en quelque sorte, dit Cicéron (*pro Flacco*), une chose plus grande que ne l'était, pour un Romain, les honneurs du triomphe. Un mortel ne pouvait rien ambitionner de plus.

Le vainqueur, nommé *olympionique*, recevait une couronne d'olivier, une palme qu'il portait dans sa main droite, et était proclamé par un héraut public, au son des trompettes; on le nommait par son nom, en y ajoutant celui de son père, celui de sa ville, quelquefois même celui de sa tribu, et l'on inscrivait son triomphe sur un registre destiné à cet usage. On le conduisait ensuite en pompe au prytanée, où un festin public et somptueux l'attendait. A son retour dans sa patrie, ses concitoyens venaient en foule au-devant de lui et le recevaient avec tout l'appareil du triomphe; on allait même jus-

qu'à abattre un pan des murailles de la ville pour lui procurer une entrée plus magnifique! On portait des flambeaux devant lui; l'Etat pourvoyait à ses besoins et faisait éterniser sa gloire par des monuments en marbre ou en bronze, qui le représentaient avec les insignes de sa victoire. Sa statue était également placée dans les bois sacrés et dans les jardins d'Olympie. Dans toutes les villes de la Grèce, les olympioniques avaient droit de préséance dans les jeux publics; chez les Spartiates, ils formaient à la guerre la garde d'honneur du roi. Les cités grecques avaient été si loin dans leurs libéralités envers eux, que Solon fut obligé de réduire par une loi la pension d'un athlète vainqueur à Olympie à 500 drachmes, celle d'un vainqueur aux jeux Isthmiques à 100, fait qui montre en même temps la supériorité des jeux Olympiques sur les autres. — La passion qu'on avait pour ces derniers ne s'était pas éteinte à la fin du IVe siècle; saint Jean Chrysostôme dit qu'ils se célébraient encore avec éclat sous les règnes de Théodose et d'Arcadius, son fils. AL. BONNEAU.

OLYNTHE, Ολυνθος (*géogr. anc.*), aujourd'hui *Agio-Mama*, ville de la Macédoine, dans la Chalcidie, à l'extrémité N. de la presqu'île de Pallène, à 20 stades de Méciberna, selon Suidas, et à 3 lieues S. E. de Potidée. Elle n'était qu'un pauvre village, lorsque Perdiccas II, roi de Macédoine, l'assigna pour demeure aux émigrés des colonies athéniennes de la Chalcidie vers l'an 433 avant J. C., un peu avant la guerre du Péloponèse. Olynthe s'éleva bientôt à un remarquable degré de prospérité, secoua le joug des Athéniens à la fin de la guerre du Péloponèse et étendit sa domination sur plus de trente villes environnantes. De pareils progrès inquiétèrent les villes d'Acanthe et d'Apollonie, qui envoyèrent des députés à Lacédémone, pour représenter qu'Olynthe se proposait de faire alliance avec les Athéniens et les Thébains, et lui firent déclarer la guerre par les Spartiates. La campagne fut longue, car Olynthe était très-forte et bien approvisionnée; la ville fut cependant obligée de se rendre, parce qu'elle finit par manquer de vivres. Elle abandonna formellement toute prétention sur la Chalcidie, rendit à la Macédoine les villes dont elle s'était emparée, et s'engagea, par des serments solennels, à reconnaître la suprématie des Spartiates, qui, à ces conditions, lui accordèrent le titre d'*alliée*. Elle fut moins heureuse quand elle eut affaire à Philippe de Macédoine; en vain les Athéniens, auxquels Démosthène avait ouvert les yeux sur les projets liberticides de ce prince par les trois harangues appelées *olynthiennes*, lui envoyèrent-ils des secours; elle succomba par la trahison de deux de ses citoyens; le vainqueur la détruisit, et ses habitants furent réduits en esclavage.

OM ou plutôt **AUM** (*myth. ind.*), trisyllabe mystérieux qui représente la trinité hindoue, A Vichnou, U Siva, M Brahma, c'est-à-dire l'être suprême sous ses trois attributs. Tout homme, dit Menou, doit prononcer la syllabe *om* en commençant ou en finissant la lecture des Védas; car, s'il l'oubliait, la faculté de comprendre ces livres divins pourrait lui être retirée tout à coup. Elle doit aussi précéder toutes les prières et le nom des sept mondes, pour annoncer qu'ils ne sont que des manifestations du triple pouvoir exprimé par ce mot; car l'univers tout entier, dit Ya'iynwalywia, est soutenu par la syllabe *om*, comme la feuille du palava par un simple pédicule. *Om*, symbole du dieu créateur, est aussi appelé, par cette raison, *Acschara*.

OMAN (*géogr.*), contrée de l'Arabie qui comprend l'extrémité orientale de la péninsule, et dont l'intérieur est peu connu. L'Oman est divisé en un grand nombre d'Etats. Le plus important est l'imamat de Maskat ou Mascate (*voy.* ce mot) : Rostak, dans l'intérieur, sur une colline, est la résidence ordinaire de l'imam. A 220 kilomètres N. O. de Maskate, se trouve l'ancienne ville d'*Oman* ou *Sohar*, qui fait un commerce assez actif. Elle était, autrefois, plus importante que de nos jours; c'est elle qui a donné son nom au pays et aux habitants, appelés jadis *Omanites*. — On donne le nom de *mer d'Oman* à la partie de la mer des Indes qui baigne les rivages de l'Arabie, entre 54 et 59° long. E. et 22 et 27° long. N., et se joint au golfe Persique par le détroit d'Ormuz.

OMAN (*myth.*), divinité persane toujours jointe à Anaïtis. Cette dernière représentant la lune, il est probable qu'Oman désignait le soleil. Les mages chantaient tous les jours des hymnes dans son temple, en présence du feu sacré, et tenant de la verveine à la main.

OMAR. — Plusieurs musulmans célèbres

ont porté ce nom. — **Omar Ier** (Abou-Hafsa-Ibn-al-Khattab), surnommé *Al-Farouk*, *le judicieux*, fils d'Al-Khattab, second successeur de Mahomet, dont il avait été le plus fougueux adversaire, et son parent à la quatrième génération. Ayant un jour arraché le Coran à sa sœur qui le lisait, il l'ouvrit, et les premiers mots qui frappèrent son regard exercèrent sur lui une influence telle, qu'il alla trouver Mahomet et embrassa l'islamisme. Il devint ensuite l'ami du prophète, qui épousa Hafsa, sa fille, ce qui valut à Omar le nom d'Abou-Hafsa. Abou-Bekr, dont il était chancelier, l'avait désigné pour lui succéder en prenant possession de son califat, l'an 13 de l'hégire. Omar montra une certaine modération; le premier usage qu'il fit de son pouvoir fut de donner à Abou-Obeidah, homme doux et humain, le commandement de l'armée de Syrie, confié jusque-là à Khaled, général célèbre, il est vrai, par ses talents militaires, mais fameux aussi par sa cruauté. Le jour même de la mort d'Abou-Bekr, Damas tomba entre les mains des deux généraux; Kennesrin, Emesse, Emath éprouvèrent bientôt le même sort. — La foi musulmane, à peine sortie du berceau, marchait à pas de géant, et menaçait déjà le Bas-Empire, qu'elle devait un jour écraser et engloutir. Héraclius vit monter l'orage; prévoyant qu'il éclaterait bientôt sur Jérusalem, il voulut au moins dérober aux infidèles le bois de la vraie croix. Ses craintes furent justifiées, et Khaled et Abou-Obeidah, ayant remporté sur ses troupes la grande victoire d'Yarmouk, vinrent bientôt après mettre le siége devant Jérusalem. Le patriarche Sophronius résista d'abord, mais, ne voyant aucun espoir de salut, il se résigna à capituler. — Le calife, monté sur un chameau chargé d'une outre pleine d'eau, d'un grand plat de bois, de fruits, d'orge, de riz et de froment bouilli pour sa nourriture, part de Médine, rendant la justice sur la route, arrive à Jérusalem (an 17), règle les conditions de la reddition de la ville, et ordonne de bâtir sur l'emplacement de l'ancien temple de Salomon la mosquée magnifique qu'on y admire encore aujourd'hui. Balbeck, Laodicée, Alep, Antioche ne tardèrent pas à tomber sous sa domination; la Syrie tout entière succomba, et la Phénicie fut soumise par Amrou. — L'islamisme s'agrandissait en même temps vers l'Orient. Omar, qui, sans commander en personne ses armées, savait de loin les diriger, faisait marcher Saad-Ibn-Abou-Wakkas contre la Perse. Les Arabes avaient échoué dans des expéditions précédentes; Saad changea la face des affaires, remporta, l'an 15 de l'hégire, la grande victoire de Cadesiah, fonda la ville de Koufa, près de l'Euphrate (an 17), comme Omar avait fondé, trois ans auparavant, celle de Bassora, et s'empara enfin de Madaïn, capitale de la Perse.

L'Occident devait tenter aussi l'ambition du calife; l'an 20, il ordonna à Amrou la conquête de l'Egypte; au bout de deux ans, la soumission était complète, et les flammes avaient dévoré, peut-être par ordre d'Omar, la bibliothèque d'Alexandrie, la plus riche que le monde eût jusqu'alors possédée. Amrou ne s'était pas arrêté là; il avait porté ses armes victorieuses jusqu'à Barca et Tripoli. Une armée musulmane avait aussi pénétré, mais sans grands avantages, dans l'Arménie; la Perse n'était pas encore réduite, la bataille de Néhavend, l'an 21 (642 de J. C.) lui porta le dernier coup. Omar régnait depuis dix ans, lorsqu'un esclave persan nommé *Firouz*, auquel il avait refusé une diminution d'impôt, le perça de trois coups de poignard dans la mosquée, le 24 dzoulhadjah de l'an 23 de l'hégire (de J. C. 1er novembre 644). Omar refuse de désigner son successeur et de choisir un de ses enfants pour le remplacer : « C'est assez, disait-il, pour les enfants d'Al-Khattab, qu'un d'entre eux ait été chargé de rendre compte à Dieu du gouvernement des fidèles. » Il se borna à nommer six commissaires, auxquels il accorda un délai de trois jours pour nommer son successeur.

Possesseur de trésors immenses, maître des contrées les plus florissantes de l'Asie et de l'Afrique, Omar ne faisait usage de ses richesses que pour soulager les pauvres, et se contentait, quant à lui, de boire de l'eau et de manger du pain grossier d'orge. Il exerçait même l'humble profession de corroyeur, pour se conformer au verset du Coran, qui déclare que tout homme doit vivre du travail de ses mains. C'est lui qui introduisit l'ère de l'hégire (*voy.* ce mot) parmi les mahométans. Il fut aussi le premier qui fit tenir un registre de tous les soldats sous les armes, afin de donner à chacun d'eux une solde régulière, et l'on cite, parmi ses lois, celle par laquelle il est défendu de vendre une femme qui a eu un enfant. Ce que nous

avons dit de ses conquêtes suffit pour le faire apprécier au point de vue militaire. Nous ajouterons cependant, d'après Khondemir, qu'il s'était emparé de trente-six mille villes ou forteresses ; qu'il avait fondé quatorze cents mosquées et détruit quarante mille temples juifs, sabéens, chrétiens, etc. — Les musulmans sunnites professent pour Omar un respect sans bornes; mais les Chyites le regardent, ainsi qu'Abou Bekr son prédécesseur, et Othman son successeur, comme les usurpateurs d'un pouvoir qui revenait de droit à Ali.

Omar II, huitième calife ommiade, arrière-petit-fils du précédent, par sa mère, et fils d'Abd-el-Aziz. Il fut fait gouverneur de Médine, par Walid Ier, son cousin, et succéda, l'an 99 (717), à Soliman, qui l'avait choisi pour son successeur. Il ne craignit pas d'interdire les malédictions prononcées dans toutes les mosquées depuis le règne de Moawyah contre Ali et ses descendants ; mais il paya cher cet acte généreux et la restitution qu'il fit aux Alides d'une terre donnée par Mahomet à l'auteur de leur race. Les princes de sa famille craignirent qu'il ne rendît le pouvoir à ces derniers, et lui firent prendre un poison lent dont il mourut l'an 101 de l'hégire (de J. C. 720). — Les historiens grecs l'accusent d'avoir persécuté les chrétiens et d'avoir fait mourir ceux d'entre eux qui refusaient d'embrasser l'islamisme. Il eut pour successeur Yezid II.

Omar (Abou-Hafs-al-Galedh-Ben-Schoaib), vaillant chef arabe né dans les environs de Cordoue vers la fin du VIIIe siècle ou au commencement du IXe. Après la défaite d'Abdallah, gouverneur de Valence, qui s'était révolté contre Abdérame II (822), et dont il avait embrassé le parti, il parcourut la Méditerranée en pirate, pilla les Cyclades, aborda dans l'île de Crète, en ravagea les côtes, y revint, l'année suivante, avec des forces considérables, brûla, dit-on, sa flotte pour forcer ses compagnons à vaincre ou à mourir, battit deux fois les troupes de l'empereur d'Orient qui cherchaient à empêcher son établissement, sut s'y maintenir malgré toutes les difficultés, et fonda une ville forte qu'il nomma *Al-Khandak*, *le retranchement*, d'où le nom de *Candie* fut donné à l'île entière. L'île de Crète, à partir de cette époque, demeura cent trente-cinq ans sous la domination arabe.

Omar-al-Motawakkel—al-Allah, vulgairement nommé *Al-Aftas*, fils de Mahomet, cinquième et dernier roi maure de Badajoz. Il disputa longtemps le trône à Yahia, son frère aîné, et, lorsqu'il y fut monté après ce dernier, il se rendit célèbre par ses richesses, son faste et son amour pour les beaux-arts. S'étant joint à Yousouf-Ben-Taschfyn, roi de Maroc, il contribua beaucoup à la victoire remportée par les Africains en 1086 (479 de l'hégire) sur Alphonse VI, roi de Léon et de Castille. Il aida ensuite Yousouf dans le siége de Grenade (1090 de J. C.); mais, comprenant qu'il avait tort d'affaiblir les musulmans d'Espagne au profit de ceux de la Barbarie, il quitta en secret le camp d'Yousouf, et rentra dans ses Etats. Les Almoravides, pendant son absence, s'étaient fait ouvrir les portes de Lisbonne, Santarem, etc. Omar se retira dans Badajoz, où il fut bientôt assiégé par un général du roi de Maroc. Il résista longtemps, mais ses sujets finirent par le livrer à l'ennemi, qui le fit battre de verges aux portes de la ville, et ordonna qu'on lui tranchât la tête, après avoir fait couper, devant lui, celle de ses deux fils (1094 de J. C.).

Omar (Nadjm-Eddyn-Abou-Hafs), surnommé *Al-Nasafi*, célèbre docteur musulman de la secte des hanéfites, né l'an de J. C. 1068 ou 1069, dans la ville de Nakhscheb ou Nasaf. On lui attribue, selon d'Herbelot, plus de cent ouvrages sur le droit musulman et les traditions, et, aussi, sur les questions controversées parmi les sectes orthodoxes, un poëme intitulé *Almandhouma*, et composé, comme l'auteur le dit lui-même, de deux mille six cent soixante-neuf dystiques. Les docteurs musulmans même n'ont jamais que difficilement entendu cette œuvre, au dire de Mahmoud, fils de Daoud, l'un de ses commentateurs, qui consacra sept ans à son ouvrage sur l'*Almandhouma*. La bibliothèque nationale possède ce poëme sous le n° 1385, et du même auteur un traité très-court des dogmes de la religion musulmane, intitulé *Akaïd* (n° 407), et peut-être aussi un petit poëme sur la vanité et la nécessité de s'en détacher (n° 1418). Omar mourut à Samarcand en 1142 ou 1143 (537 de l'hégire). Sa réputation était si grande, qu'elle lui avait fait donner le nom de Nadjm-Eddyn, l'*astre de la religion*. Ses commentateurs l'appellent souvent l'*astre de la loi*, le *muphti des génies et des hommes*. Son surnom d'*Al-Na-*

safi ne doit pas le faire confondre avec un autre *Al-Nasafi* (Avhad Eddyn), auteur peu connu dont Uri a publié à Oxford, en 1770. un petit poëme arabe avec une traduction latine. AL. B.

OMBELLE, OMBELLULE (*bot.*).—Les botanistes nomment *ombelle* une espèce d'inflorescence ou de disposition des fleurs, dans laquelle on voit plusieurs pédoncules partir à la fois de l'extrémité d'un axe brusquement terminé et s'élever à la même hauteur pour y porter les fleurs ou s'y ramifier à leur tour en pédicelles égaux entre eux et qui portent alors les fleurs. On voit donc qu'il y a dans les ombelles deux degrés différents de complication : le premier, nommé *ombelle simple*, dans lequel les pédoncules ou, comme on les nomme, les rayons de l'ombelle ne se ramifient pas et portent immédiatement les fleurs à leur extrémité ; le second, qui a reçu le nom d'*ombelle composée*, et dans lequel chacun des rayons de l'ombelle se ramifie à son extrémité en un certain nombre de pédicelles uniflores. Dans ce dernier cas, qui est le plus commun, l'ensemble de l'inflorescence forme l'ombelle générale ou l'ombelle composée; et chacun des petits groupes résultant des ramifications d'un rayon compose une *ombellule*. — Le point de départ commun des rayons de l'ombelle générale est le plus ordinairement marqué par une rangée de bractées, tantôt très-développées, comme chez les carottes, les ammis, les astrances, etc., tantôt, au contraire, assez réduites, quelquefois même très-fugaces. L'ensemble de ces bractées forme un involucre ou une collerette. Chaque ombellule peut avoir aussi son cercle de bractées analogue à l'involucre, et auquel on donne le nom d'*involucelle*. Dans beaucoup d'ombellifères, on trouve à la fois un involucre et des involucelles; ailleurs les deux manquent à la fois; ailleurs enfin on observe des involucelles et pas d'involucre.—Toutes les plantes de la famille des ombellifères ont leurs fleurs disposées en ombelles soit simples, soit beaucoup plus généralement composées.

OMBELLIFÈRES, *umbelliferæ* (*bot.*). — La grande famille de plantes dicotylédones polypétales à laquelle les botanistes donnent ce nom forme un groupe tellement naturel, si nettement défini, que, avant l'établissement de la méthode naturelle, elle était admise même dans les simples systèmes : ainsi elle formait la classe des *umbellatæ* dans le système de Tournefort; elle était conservée tout entière dans la pentandrie-digynie du système de Linné, etc. : il ne faut donc pas s'étonner de la voir adoptée, par Adanson, Jussieu et par tous les auteurs modernes, toujours sous des noms qui rappellent le mode d'inflorescence qui rend si facilement reconnaissables les plantes dont elle est formée.

Les ombellifères sont des plantes herbacées, annuelles, bisannuelles ou vivaces, rarement sous-frutescentes, très-rarement frutescentes, dont la racine varie assez de forme et se montre fréquemment fusiforme. Leur tige, cylindrique ou anguleuse, est souvent striée ou sillonnée à sa surface, abondamment pourvue d'une moelle qui se creuse fréquemment des lacunes longitudinales ou que traversent des faisceaux fibreux épars dans son épaisseur. Leurs feuilles alternes, quelquefois toutes radicales, varient considérablement de forme et se montrent à tous les états possibles, depuis la forme simple, lancéolée, entière, probablement phyllodinée des buplèvres, jusqu'au plus haut degré possible de division. Généralement leur pétiole se dilate à sa base en une gaîne qui embrasse plus ou moins la tige, et qui reste assez souvent seule et sans limbe dans le haut de la plante. Leurs fleurs sont, en général, blanches, plus rarement jaunes, dans un petit nombre de cas purpurines ou bleues; elles forment des ombelles quelquefois simples ou même contractées en capitules (*eryngium*), mais, dans la grande majorité des espèces, composées et à rayons plus ou moins nombreux, avec ou sans involucre et involucelles. Chaque fleur, étudiée en particulier, présente l'organisation suivante : un calice dont le tube adhère à l'ovaire, et dont le limbe, qui n'est jamais très-développé, se montre tronqué, et disparaît même ou forme tout au plus cinq dents plus ou moins apparentes; une corolle de cinq pétales égaux ou assez souvent inégaux, ceux qui regardent le côté extérieur de l'ombelle étant plus développés que les autres, insérés sur un disque volumineux tapissant le sommet de l'ovaire et le haut du tube calicinal. Ces pétales ont fréquemment leur sommet fortement rejeté en dedans, de manière à paraître plus ou moins échancrés; cinq étamines à anthères introrses, biloculaires, insérées comme les pétales et alternant avec eux; un pistil dont l'ovaire adhérent renferme, dans chacune de ses deux loges,

un ovule suspendu, et porte deux styles souvent persistants, situés l'un vers le dehors, l'autre vers le centre de l'ombelle. Le fruit des ombellifères est leur partie la plus variable, et, par suite, celle dont les modifications fournissent les caractères principaux pour leur classification. Il se compose de deux carpelles ou méricarpes, généralement surmontés des styles persistants, ou au moins de leur base, et du limbe calicinal, lorsqu'il existe. A leur maturité, ces deux méricarpes, qui forment de vrais achaines, se séparent en restant suspendus par leur sommet à un axe grêle et libre qui, lui-même, se divise en V du sommet à la base. La surface externe de chacun d'eux présente cinq côtes (*juga*) plus ou moins saillantes, parfois relevées en ailes, et dans l'intervalle desquelles règnent nécessairement quatre sillons ou vallécules; assez souvent, dans ces vallécules, se montrent encore d'autres côtes secondaires. Enfin ces mêmes vallécules présentent souvent des lignes plus ou moins apparentes, dessinées par des réservoirs d'huile essentielle allongés et linéaires, auxquels on a donné le nom latin de *vittæ*. Chaque méricarpe renferme une seule graine renversée dont le tégument est souvent soudé au péricarpe, et qui contient un embryon à radicule supère, logé dans la partie supérieure d'un albumen volumineux, charnu ou presque corné. Tantôt cet albumen reste aplani à sa surface interne, et la face correspondante du méricarpe lui-même reste alors plane; tantôt, au contraire, les deux se courbent en dedans, soit dans le sens horizontal, soit dans le sens longitudinal.

C'est sur ce dernier caractère que repose la division de la famille en trois sous-ordres : 1° les *orthospermées*, dont les méricarpes se regardent par une face plane; 2° les *campylospermées*, dans lesquelles ceux-ci se regardent par une face rendue concave par le reploiement des bords latéraux; 3° les *cœlospermées*, chez lesquelles ce reploiement a lieu de la base au sommet des méricarpes. Chacun de ces sous-ordres se subdivise en tribus dont voici le tableau :

Premier sous-ordre. — ORTHOSPERMÉES. 1 Hydrocotylées; 2 mulinées; 3 saniculées; 4 amminées; 5 sésélinées; 6 pachypleurées; 7 angélicées; 8 peucédanées; 9 silérinées; 10 cuminées; 11 thapsiées; 12 daucinées.

Deuxième sous-ordre. — CAMPYLOSPERMÉES. 13 Elæosélinées; 14 caucalinées; 15 scandicinées; 16 smyrnées.

Troisième sous-ordre. — COELOSPERMÉES. 17 Coriandrées.

Les plantes de la famille des ombellifères croissent, pour le plus grand nombre, dans les parties tempérées et un peu froides de l'hémisphère boréal; elles y forment même le principal caractère de la région botanique distinguée par M. Schouw sous le nom de *région européenne*, et dans laquelle entrent l'Europe et l'Asie moyennes. Elles sont peu communes dans la zone équatoriale, dans laquelle on les voit souvent occuper des hauteurs où se trouve reproduit le climat des contrées plus rapprochés des pôles. Enfin elles sont également peu abondantes dans l'hémisphère austral.

La famille des ombellifères est l'une des plus intéressantes du règne végétal pour le nombre et l'importance des services que nous rendent les plantes dont elle est formée. Elle renferme plusieurs des espèces potagères les plus vulgaires, telles que la carotte, le panais, le céleri, le cerfeuil, le persil, etc., pour nos climats; l'arracacha pour l'Amérique équatoriale, etc. Grâce à la présence, dans leur tissu, d'une proportion assez forte d'huile essentielle, les fruits de presque toutes les ombellifères sont aromatiques, et ceux de plusieurs espèces sont journellement employés comme tels; de ce nombre sont ceux de l'anis, du carvi, du cumin, etc. Cette même huile essentielle donne à ces fruits des propriétés stimulantes qui déterminent l'emploi de certains d'entre eux en médecine.—Généralement les propriétés médicinales des ombellifères sont énergiques, mais sujettes à varier beaucoup d'une espèce à l'autre, et quelquefois même dans une même espèce sous l'influence de climats différents. Ces propriétés tiennent, chez elles, indépendamment de l'huile essentielle qui ne se montre nulle part aussi abondante que dans le fruit, à des substances résineuses remarquables par l'énergie de leur action ou même par leur âcreté. Lorsque ces dernières abondent, les plantes deviennent âcres ou même fortement vénéneuses. C'est en effet dans la famille des ombellifères que nous trouvons la grande et la petite ciguë, l'*œnanthe crocata* et plusieurs autres espèces vénéneuses. Lorsque c'est l'huile essentielle qui devient, au contraire, dominante, nous avons des espèces innocentes et aromatiques, parmi lesquelles un des exemples les plus connus est l'angélique, dont les tiges, confites au sucre,

sont si estimées pour leur parfum. On fait également usage, pour le même motif, de la livèche officinale (*ligusticum officinale*, Lin.), de l'impératoire (*imperatoria ostruthium*, Lin.), etc. Certaines ombellifères produisent des résines usitées en médecine; tels sont le *ferula assa fœtida* de Perse, qui produit la résine connue sous le nom d'*assa fœtida;* le *dorema ammoniacum*, Don., espèce indigène des frontières de la Perse et de l'Arménie, qui produit la *gomme ammoniaque;* l'*opoponax chironium*, Koch, qui donne l'opoponax, etc. Enfin nos jardins nous offrent quelques espèces d'ombellifères cultivées pour leurs fleurs, comme le sélin trompeur, *selinum decipiens*, Schrad., de Madère, à grandes ombelles de couleur rose-lilas; le didisque bleu, *didiscus cæruleus*, à jolies ombelles hémisphériques d'un bleu tendre; le panicaut des Alpes, *eryngium alpinum*, Lin., dont l'involucre, d'un beau bleu, est si élégamment lacinié et frangé, etc. On plante assez souvent en haie le buplèvre frutescent, *buplevrum fruticosum*, Lin., vulgairement nommé *oreille-de-lièvre*, arbuste du midi de l'Europe. P. DUCHARTRE.

OMBILIC. (*Voy.* UMBILIC.)

OMBILIC, *umbilicus* (*bot.*). — Genre formé, dans la famille des crassulacées, par de Candolle, pour des plantes comprises auparavant parmi les crassules et les cotylédons. Ce sont des herbes annuelles ou vivaces qui croissent spontanément dans le midi de l'Europe et dans les parties moyennes de l'Asie. Leurs feuilles charnues forment souvent des rosettes, ou sont espacées et alternes sur une tige que terminent des grappes de fleurs blanches ou jaunes. Celles-ci ont un calice à cinq divisions, une corolle campanulée dont le tube égale en longueur les lobes du calice, et dont le limbe présente cinq lobes ovales, aigus, dressés. — On connaît environ vingt-cinq espèces d'ombilic, parmi lesquelles la plus intéressante est l'OMBILIC A FLEURS PENDANTES, *umbilicus pendulinus*, DC. (*cotyledon umbilicus*, Lin.), vulgairement désigné sous les noms de *nombril-de-Vénus*, *écuelle*, *coucoumèle*. Il croît communément sur les rochers, sur les murs de l'ouest et du midi de l'Europe. Ses noms vulgaires lui ont été donnés à cause de la forme de ses feuilles radicales charnues, concaves et en écuelle, un peu peltées et crénelées. Ses fleurs sont petites et pendantes. On regarde cette plante comme rafraîchissante et émolliente; on applique ses feuilles, après les avoir écrasées, sur les tumeurs et sur les parties externes enflammées.

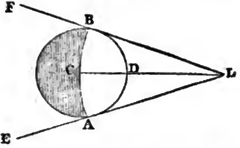
OMBOS, lieu antique sur le Nil, en Egypte, entre Edfou et Assouan. On y voit les ruines d'un temple avec un portique soutenu par une colonnade que le voyageur Belzoni déclare être au nombre des plus belles qu'il ait vues dans ce pays. Les hiéroglyphes y sont bien exécutés, dit-il, et conservent encore leurs couleurs. (*Voyages en Egypte et en Nubie*, Paris, 1821, t. I, p. 92.) Il y avait, sur la rive du Nil, un temple plus petit auquel on arrivait du côté du fleuve par un escalier en pierre; cet édifice est en ruine comme le précédent. La tête d'Isis figurée aux chapiteaux des colonnes fait présumer à Belzoni que le petit temple était consacré à cette déesse. Le village s'appelle maintenant Ombou, et le monticule qui porte les ruines, *Koum-Ombou*. Ce lieu offre si peu de ressources, que les soldats français, pendant leur expédition en Egypte, à la fin du dernier siècle, y éprouvèrent les tourments de la faim.

OMBRE (*phys.*). On définit généralement l'ombre un espace privé de lumière. Cette façon de s'exprimer est évidemment inexacte, car, si l'idée qu'elle rend était vraie, nous ne saurions avoir conscience de l'ombre par l'intermédiaire de la vision, pas plus que de l'espace occupé par elle; nos yeux ne peuvent, en effet, percevoir les objets, en acquérir la moindre notion que par le moyen des rayons lumineux qu'ils en reçoivent. — Pour arriver à nous rendre compte du phénomène de l'ombre, il est nécessaire de nous rappeler que les objets sont éclairés par deux ordres de rayons, ceux qui leur viennent directement des corps lumineux qui les produisent et ceux, au contraire, qui ne leur sont transmis que par réflexion, après qu'ils ont été éclairer d'abord d'autres objets qui les renvoient. C'est de l'absence des rayons de la première espèce que provient l'ombre; aussi la définirons-nous un phénomène résultant de la privation plus ou moins grande de lumière dans un espace dont l'apparence, sous ce rapport, est appréciée par nos yeux, comparativement à celle d'un autre espace contigu qui, simultanément, reçoit une plus grande quantité de rayons lumineux.

C'est en effet par l'interposition d'un corps opaque entre le corps lumineux et l'espace directement éclairé par lui que l'on produit l'ombre; celle-ci se trouvera donc toujours,

par rapport à l'objet opaque, du côté opposé au corps lumineux. Quant aux dimensions et à la forme de l'ombre, supposons que d'un

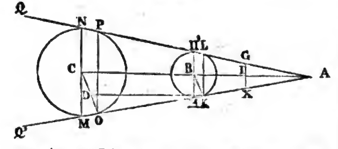
Figure 1.



point lumineux L (fig. 1) une infinité de rayons soient envoyés vers un corps C, tous ceux qui, comme L A, L B, seront tangents à ce dernier corps suivront leur marche naturelle dans l'espace qu'ils éclaireront suivant les lois ordinaires de l'optique; mais tous ceux dont la direction se trouvera comprise dans l'espace A B D C seront nécessairement interceptés par la surface du corps opaque, ce qui fera que tout l'espace E A B F, enveloppé par les rayons tangents à ce corps, se trouvera plongé dans l'ombre. Si donc le corps C était une sphère, l'espace occupé par l'ombre serait un cône tronqué ayant pour angle au sommet A L B, et pour surface de la troncature A B D C.

Mais rarement les corps lumineux sont des points. Les étoiles, à cause de leur distance pour ainsi dire infinie, sont peut-être les seuls qui présentent cette circonstance apparente. Tous les autres offrent une surface plus ou moins étendue de tous les points de laquelle émanent des rayons, circonstance qui doit faire varier la dimension de l'ombre suivant celle du corps opaque et du corps lumineux. Soient, par exemple (fig. 2), B le

Figure 2.



premier et C le second de ces corps, il est évident, par la seule inspection de la figure, que l'espace occupé par l'ombre sera un cône représenté par K A L. Si, au contraire, le corps lumineux était B et le corps opaque C, l'espace privé de lumière directe serait le cône tronqué O P Q Q'. Il résulte encore de la même figure que l'espace occupé par l'ombre variera suivant le volume du corps opaque et du corps lumineux, avec cette circonstance que l'augmentation de volume du corps opaque augmentera la dimension de l'ombre, tandis que le plus grand volume du corps lumineux la diminuera. Si les deux corps étaient d'une égale dimension, l'ombre serait un cylindre. — Le grand éloignement du soleil et des astres produit, en apparence, ce dernier résultat, car le sommet du cône lumineux étant presque à l'infini, tous les rayons qui en émanent deviennent parallèles par rapport à la petitesse de l'espace que nous pouvons embrasser, ce qui change le cône tangent en un cylindre. — On voit encore, par l'inspection de la même figure, qu'un gros globe éclaire une surface d'un plus petit, supérieure à la moitié de sa surface totale, et que la base du cône lumineux L K est plus petite que le diamètre de la sphère HH'. Il est également manifeste que lorsqu'un globe est éclairé par un plus petit, la partie frappée par la lumière directe est moindre que la moitié de la sphère, et que la troncature de cône d'ombre est inférieure au diamètre du globe opaque; enfin que le nombre des degrés de la zone plus ou moins éclairés est égal à la moitié de l'angle du cône, et cela à cause de l'égalité des angles M CO, H B K, K A B. Ce n'est que dans le cas où les deux globes, éclairant et opaque, seraient d'un égal diamètre que la moitié exacte du second serait éclairée.

Si l'on suppose un rayon lumineux tangent au corps opaque, et se mouvant en rasant constamment sa surface, ce rayon engendrera un cylindre ou un cône ayant pour sommet le point lumineux, et pour base la ligne qui joindrait entre eux tous les points successifs de contact de la tangente avec le corps. Toute la partie située entre cette ligne et le point lumineux sera éclairée, et toute la partie opposée sera privée de lumière directe. En résumé, la détermination de l'ombre se réduira donc toujours à ce problème de géométrie descriptive : mener par un point donné, ou parallèlement à une droite donnée, une suite de tangentes. Observons, toutefois, que, si le corps dont on veut déterminer l'ombre n'était pas d'une génération connue, c'est-à-dire ne pouvait pas être soumis à une définition mathématique, on n'aurait aucun moyen géométrique de lui mener exactement des tangentes. — On appelle *ligne de séparation d'ombre et de lu-*

mière la ligne droite ou courbe qui sépare l'espace éclairé de celui occupé par l'ombre. Si le corps opaque est terminé par des surfaces planes, les lignes de séparation d'ombre et de lumière ne seront autres que quelques-unes de ses arêtes. Il en sera de même pour une surface conique ou cylindrique. La sphère aura pour ligne de séparation un cercle.

Il est quelquefois utile de déterminer la distance du sommet du cône d'ombre à l'un ou à l'autre des corps lumineux et opaque. On y arrive de la manière suivante. Supposons que ces corps soient deux sphères, C et B (fig. 2), dont on connaît les diamètres et la distance réciproque. Si l'on mène les tangentes Q'OKA, QPLA, l'espace O'AP sera le cône formé par les rayons tangents, et l'ombre se trouvera en KAL, si la lumière vient du corps C; elle donnera pour ombre le cône tronqué Q'OPQ, si elle vient, au contraire, du corps B. Il suffira alors, pour déterminer les axes BA ou CA de ces cônes, ou la distance du sommet à l'une ou l'autre des sphères, de mener une ligne KD parallèle à BC, ce qui donnera les deux triangles semblables KDO, ACO, d'où résultera l'équation

$$DO : CO :: DK : CA$$

$$\text{ou} CO - CD : CO :: CB : CA;$$

ce qui donne

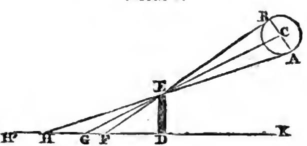
$$CA = \frac{CB \times CO}{CO - CD}.$$

Retranchant CB, distance des deux globes, de CA, que l'on a déjà trouvé, on a $CA - CB = BA$, distance du petit globe ou sommet du cône.

Prenons pour exemple la longueur du cône d'ombre formé par le soleil et la terre. C étant le soleil, B la terre, et prenant pour unité le rayon de celle-ci, c'est-à-dire BK, on a CO égale 85,5, BC égale 17189, et l'on arrive, en substituant ces valeurs connues dans les formules précédentes, à conclure que AB égale 216; et, en supposant de 1,500 lieues le demi-diamètre de la terre, la longueur du cône d'ombre sera de 314,000 lieues.

De ce que les corps lumineux ont toujours une certaine étendue, et de ce que chaque point de leur surface envoie des rayons divergents en tous sens, il s'ensuit que l'ombre des corps opaques ne sera jamais nettement terminée, ce qui donne lieu à ce que l'on appelle *pénombre* (de *pene*, presque). En effet, soit C (fig. 3) un corps lumineux, et ED un objet posé sur un plan KH'. On voit, en tirant les lignes BF, CG, AH, qu'aucun rayon de lumière émané du corps C ne pourra parvenir sur la partie DF du plan; cette partie sera donc entièrement dans l'ombre. Mais il est évident que chaque point de la portion FH du même plan rece-

FIGURE 3.



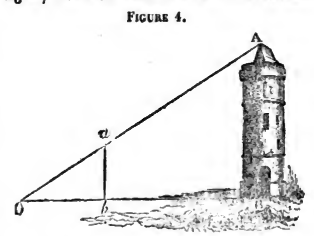
vra une somme plus ou moins grande de rayons lumineux; en H, par exemple, arriveront tous les rayons fournis par la partie BC de ce corps, c'est-à-dire par la moitié de sa circonférence. Ainsi de F en H l'ombre ira en diminuant d'intensité, et, à partir de ce dernier point, le reste du plan recevra toute la lumière du corps C.

Tout corps opaque projette, sur les corps qu'il sépare de la lumière, une ombre que, pour cette raison, on appelle *ombre projetée* ou *portée*. La figure de cette ombre dépendra de la forme du corps et aussi de la position du plan qui la reçoit, relativement à la direction des rayons lumineux. Si le plan est perpendiculaire à cette direction, l'ombre projetée sera la représentation exacte de la forme du corps; s'il est oblique, l'ombre formera un spectre, d'autant plus allongé que l'angle de cette obliquité sera plus grand. Si, par exemple, le corps opaque est une ligne, la figure de l'ombre portée sera toujours une ligne; mais sa longueur variera. Cette ligne est-elle perpendiculaire au plan de projection, il n'y a point d'ombre, ou plutôt celle-ci n'est qu'un point, si, d'ailleurs, la direction de la lumière est elle-même perpendiculaire à ce même plan. La longueur de l'ombre est, au contraire, infinie, si la direction de la lumière est parallèle au même plan. Enfin la longueur de l'ombre est égale à la ligne, si la direction des rayons lumineux forme un angle de 45° avec ce plan. — Si nous supposons les tangentes dont nous avons parlé au sujet de la déterminaison de l'espace total occupé par l'ombre prolongées jusqu'à la surface de projection, il est évident qu'elles détermineront sur celle-ci le contour de l'ombre por-

tée; car toute la portion de l'espace comprise dans le prolongement du cône, du cylindre, de la pyramide, etc., formée par ces tangentes, sera privée de lumière. Dès lors, la déterminaison de l'ombre projetée, en général, se résumera dans ce problème de géométrie descriptive : trouver l'intersection d'une surface cylindrique, conique, pyramidale, etc., avec une autre surface connue.

La nature nous fournit journellement, pour ainsi dire, un exemple de la direction et de l'étendue des ombres projetées. Au moment où le soleil s'élève, ses rayons sont parallèles à l'horizon, et la longueur des ombres dirigées vers l'occident est alors infinie. Pendant que l'astre monte au-dessus de l'horizon, l'ombre diminue de longueur et se dirige peu à peu vers le nord. A midi, à l'instant où le soleil est à sa plus grande hauteur, l'ombre portée, toujours dirigée vers le nord, est la plus petite qu'elle puisse être. Mais, à partir de cet instant du jour, le soleil continuant de se mouvoir en s'abaissant, l'ombre s'allonge en se dirigeant vers l'est, et, au moment où l'astre se couche. La longueur de celle-ci redevient infinie, comme tout d'abord, par la même cause du parallélisme des rayons lumineux avec l'horizon. La longueur de l'ombre à midi varie également pour chaque jour de l'année; au solstice d'hiver, elle est la plus grande possible et diminue ensuite journellement à mesure que le soleil s'élève, jusqu'à ce qu'il soit arrivé au point culminant de son cours, au solstice d'été. Alors l'ombre est la plus petite possible, mais elle s'allonge ensuite à mesure que le soleil s'éloigne, et atteint de nouveau son maximum de longueur quand l'astre est de retour au solstice d'hiver. Ce que nous venons de dire n'est vrai, toutefois, pour notre hémisphère, que depuis le cercle polaire jusqu'aux cercles solsticiaux, c'est-à-dire depuis 23° 30′ jusqu'à 66° 30′. Sur l'hémisphère opposé, c'est l'inverse qui a lieu. Enfin dans la zone torride, entre les deux solstices, l'ombre parcourt un cercle entier. Elle est d'abord portée vers un des pôles, et décroît ensuite jusqu'à devenir zéro, au moment où le soleil se trouve être perpendiculaire sur ce point de la zone; puis elle se tourne et se dirige vers l'autre pôle, lorsque l'astre a dépassé cette latitude. L'ombre zéro et le changement de direction ont lieu deux fois dans l'année. — On emploie le mouvement de l'ombre occasionné par cette marche apparente du soleil pour déterminer l'heure du jour (*voy.* Cadran solaire, Gnomonique). On fait usage de la longueur de l'ombre pour indiquer sur les cadrans l'époque de l'année, et pour déterminer la latitude du lieu ainsi que les jours solsticiaux. Enfin on peut tirer parti de la longueur des ombres pour mesurer la hauteur des objets dont les sommets sont inaccessibles, mais à la base desquels on peut arriver. Soit, par exemple, une tour A B fig. 4) dont on veut connaître la hauteur.

Figure 4.



Que l'on fixe sur un plan horizontal BO un bâton droit $a\,b$ dont on connaît la longueur au-dessus du sol; que l'on mesure ensuite la longueur des deux ombres B O $b\,o$; on aura alors, à cause des triangles semblables B A O et $b\,a\,o$, la proportion suivante :

$$BO : bo :: AB : ab,$$

donc A B égale $\frac{BO \times bo}{ab}$, ce qui donne pour la hauteur cherchée le quotient du produit de la longueur des deux ombres, divisé par la longueur connue du bâton employé.

En interposant un plan dans la surface de l'ombre, la tranche d'ombre marquée sur ce plan variera dans sa forme, suivant la position relative de ce plan. Est-il, par exemple, perpendiculaire à l'axe du cylindre ou du cône d'ombre, l'intersection sera un cercle; lui est-il oblique, l'intersection sera elle-même oblique. Quant à la déterminaison de l'étendue de son diamètre, prenons pour exemple le cas particulier de l'ombre de la terre traversée par la lune, suivant un plan perpendiculaire à l'axe du cône. Connaissant la distance de la lune à la terre, qui est de 60 diamètres, et la longueur de l'axe B A, c'est-à-dire la distance du sommet du cône d'ombre à la terre, que nous savons être de 216 diamètres (fig. 2), on trouvera le diamètre de la tranche d'ombre traversée par la lune à l'aide de la proportion suivante :

AB : AI :: BK : IX ;

mais AI égale AB, moins BI, c'est-à-dire 216 moins 60 ou 156, d'où l'on a

$$216 : 156 :: 1 : IX = \frac{156}{216} = \frac{8}{11}.$$

Ainsi la tranche d'ombre traversée par la lune sera des $\frac{8}{11}$ du diamètre de la terre. Le diamètre de la lune n'étant que les $\frac{3}{11}$ de ce dernier, il s'ensuit que la surface de l'ombre traversée par cet astre est près de trois fois plus grande que le diamètre de l'astre lui-même.

En observant l'ombre portée sur un plan, on remarque que son intensité va constamment en diminuant à mesure qu'elle s'éloigne du corps qui la produit. Cette diminution d'intensité provient de l'éclairement du plan de projection par les autres parties du milieu environnant qui lui réfléchissent une portion de la lumière que le corps lumineux leur envoie directement. Or plus le corps opaque se trouvera près du plan, plus sera grande la quantité de lumière réfléchie qu'il empêchera ainsi de parvenir sur l'espace occupé par son ombre, et *vice versâ*.

Lorsqu'un plan reçoit à la fois les rayons de plusieurs corps lumineux, chaque point de son étendue est éclairé par les diverses lumières. Si l'on place alors sur le plan un corps opaque, celui-ci interceptera successivement la lumière de tous les corps, et alors il se produira autant d'ombres portées qu'il y a de corps qui éclairent. Si toutes ces lumières étaient égales en intensité, toutes les ombres le seraient pareillement. Mais de l'intensité différente des lumières résulte nécessairement une différence d'intensité dans les ombres ; celle de la lumière la plus faible sera la moins intense, et l'ombre la plus forte proviendra de la lumière la plus vive. Ce résultat se comprend facilement, puisque chaque ombre provient respectivement de l'interception de chaque lumière. On fait usage de ce moyen, c'est-à-dire de la comparaison de l'intensité des ombres produites par l'interception des diverses lumières pour déterminer l'intensité relative de celles-ci.

On a pu de tout temps reconnaître des ombres colorées, puisque ce phénomène se manifeste journellement dans celles produites sous l'influence de la lumière du soleil. Il paraît cependant que les premières observations qui en aient été publiées sont celles de Léonard de Vinci, dans son *Traité sur la peinture*, en 1651. L'explication qu'il en donne n'est pas très-précise et ne mérite plus d'être rapportée. Guericke signala le même fait dans *Exp. nova de vacuo spatio*, Amsterd., 1672. Buffon étudia le même phénomène, et, le premier, ne signala plus seulement des ombres *bleues*, comme ses prédécesseurs ; il parla, en outre, d'ombres *vertes* produites également par la lumière du soleil. Depuis lors, plusieurs physiciens ont de nouveau signalé le même résultat ; mais c'est Hassenfratz qui a fait le mieux comprendre la cause de ce phénomène. Il remarqua que les couleurs des ombres du soleil, principalement après le solstice d'hiver, variaient à partir du lever de l'astre jusqu'à midi, en devenant d'abord vertes, puis successivement bleues, indigo, violettes et noires, pour offrir, à partir de cet instant, une série des mêmes couleurs, mais en sens inverse, c'est-à-dire se montrant d'abord violettes, indigo, bleues, vertes et enfin noires. La manière dont Hassenfratz cherche à se rendre compte de ces phénomènes est fort remarquable. Si l'on en résume le sens par les mots de réfraction différente des divers rayons colorés dont l'ensemble compose la lumière du soleil, ses idées seront à la hauteur des connaissances actuelles. L'expérience directe est venue vérifier cette théorie. Si, en effet, on donne entrée dans une chambre obscure à une seule des couleurs primitives du spectre solaire, l'ombre ne sera teinte que de la couleur de ce rayon ; si l'on admet ensuite plusieurs couleurs, l'ombre présentera la teinte que doit produire la combinaison de ces éléments, d'après nos connaissances en optique. Si enfin on admet séparément deux couleurs complémentaires l'une de l'autre, l'ombre ne sera d'abord teinte que de la couleur propre à chacune ; mais, si on les fait arriver simultanément de façon à ce que leur combinaison puisse avoir lieu, l'ombre sera blanche, comme sous l'influence de la lumière ordinaire. D'un autre côté encore, en faisant arriver sur un plan coloré les rayons complémentaires de cette couleur, l'ombre sera blanche, et *vice versâ ;* en admettant un rayon solaire complet sur un corps de couleur quelconque, la coloration manifestée sera celle de sa couleur complémentaire. Il est hors de doute, d'après cela, que les ombres colorées résultent de la décomposition

ou de la combinaison des diverses lumières éclairantes, toujours d'après les lois ordinaires de l'optique. L. DE LA C.

OMBRE (*beaux-arts*). — Pour qu'un objet soit fidèlement représenté à l'œil soit par le dessin, soit par la peinture, il est nécessaire de figurer auprès de lui toutes les ombres auxquelles son existence matérielle donnerait lieu. Aussi le tracé des ombres soit en architecture, soit en topographie, mais surtout dans le dessin de la perspective et des machines, soit enfin en peinture, est-il d'une nécessité absolue; d'où il suit que l'art de tracer l'ombre des corps, qui forme une des parties essentielles de la géométrie descriptive, doit être étudié avec le plus grand soin par les artistes dessinateurs ou peintres. Il nous suffira de faire remarquer ici que les règles, à cet égard, sont les mêmes que celles de la perspective des corps sur les plans de différentes formes (*voy.* PERSPECTIVE). Ajoutons qu'il doit y avoir des ombres principales et des ombres dégradées, relativement à la place qu'elles occupent, aux objets qui les environnent et à l'effet qu'on veut produire; les plus vigoureuses seront placées dans les endroits voisins des plus brillantes lumières et dans ceux qui seront les moins reflétés. L'artiste doit distinguer les ombres que recèlent les creux, les fentes, ou qui se retrouvent sous les parties fouillées, d'avec celles qui s'étendent et glissent sur les objets. Les premières peuvent être mates et traitées avec fermeté; les autres doivent être moelleuses, légères, vives à l'endroit d'où elles partent, et fondues à mesure qu'elles s'éloignent du principe qui les produit. Avec ces ombres particulières, il y a de *grandes ombres* qu'on distribue par groupes isolés ou en une seule masse qu'on oppose à la lumière, et qui servent à harmoniser différentes figures ou différents objets dont l'effet doit produire du calme dans cette partie de la composition. Les ombres (comme les clairs) qui se trouvent répandues sur des espaces considérables offriraient assez de monotonie, si elles n'étaient interrompues par places, dans les endroits saillants, par des ombres fermes et vigoureuses.

Les ombres particulières sont conçues de manières bien différentes dans les diverses écoles de peinture. Voyons d'abord les travaux de quelques artistes qui ne sont pas classés parmi les coloristes. Nous plaçons en tête de ces artistes Giotto et Simone Memmi, dont le système perfectionné, plus modelé et plus fermement accentué se retrouve dans les peintures du Poussin, de le Sueur, et dans le *Serment des Horaces* de David. Parmi les peintres dessinateurs qui ont étudié les ombres avec soin, qui les ont même retracées avec finesse, citons le Pérugin et Raphaël, dans quelques-uns de ses petits tableaux, entre autres dans celui de la *sainte Famille;* puis Murillo et Léonard de Vinci, dont le tremblotement des ombres est d'une grande délicatesse. L'Albane, le Guide, le Dominiquin, le Guerchin et ceux qui ont voulu obtenir du gracieux dans leurs œuvres ont adopté un système qui se rapproche de celui de Léonard de Vinci; cela se voit dans le tableau si pur des *Sabines* par David, et dans le *Sommeil d'Endymion* de Girodet. Les ombres du tableau de la *Justice et la vengeance divines poursuivant le crime*, par Prud'hon, sont moelleuses, quoique énergiques; elles sont dures et noires dans le *Naufrage de la Méduse* par Géricault. Quant à la composition de Guérin, *Enée racontant à Didon les malheurs de la ville de Troie*, on peut dire que les ombres en sont d'une nuance dont la douceur est délicieuse. Dans les travaux de Carle Vanloo et de Boucher, la délicatesse des ombres est le premier mérite. Ces deux derniers peintres nous conduisent naturellement à ceux que l'on peut appeler plus spécialement *coloristes*, parce qu'ils ont su disposer d'une grande variété d'ombres légères, d'ombres indécises, par le secours desquelles ils ont obtenu des effets vraiment magiques. Les maîtres dans cet art sont le Titien, le Giorgion et le Corrége; les deux premiers surtout ont su répandre, dans les parties éclairées, des ombres si légères, si bien incorporées avec la lumière, qu'elles en deviennent presque partie intégrante. Paul Véronèse et Rubens, tout en possédant la plupart des qualités du Titien, emploient les touches vigoureuses pour faire ressortir certaines masses lumineuses. Ce système est nettement posé dans les portraits que nous a laissés Van Dyck. THÉNOT.

OMBRE (TERRE D'). — C'est le nom par lequel on désigne une terre d'un beau brun employée dans la peinture. Elle vient, dit-on, d'*Ombrie*, province des Etats romains; mais il en existe également dans plusieurs autres parties de l'Italie. Elle doit sa couleur à l'oxyde de fer qu'elle contient en abondance. (*Voy.* COULEURS [commerce].)

OMBRE (*accept. div.*). — En terme de blason, on donne ce nom à une peinture si déliée, qu'on voit au travers le champ de l'écu. On appelait *ombre de soleil* la représentation de cet astre sans visage par un disque d'une seule couleur. La croix des hérauts était cantonnée de quatre ombres de soleil ; elles n'étaient jamais d'or. Chez les Romains, les *ombres* étaient des convives qui, sans être invités à un festin, y venaient avec un invité de leurs amis.

OMBRE (JEU D'). (*Voy.* HOMBRE.)

OMBRES ou **OMBRIENS**. — Nom d'un peuple de l'Italie ancienne. (*Voy.* l'art. OMBRIE.)

OMBRES (*myth.*). — On n'est point d'accord sur les idées des anciens à ce sujet. Les uns disent qu'ils distinguaient quatre choses dans les morts, le cadavre, l'âme ou les mânes, l'esprit qui montait au ciel et l'ombre qui restait sur la terre, toujours errante autour des tombeaux. D'autres croient que l'ombre descendait aux enfers, et c'est l'opinion la plus générale, confirmée par les témoignages des poëtes de l'antiquité. Homère qui paraît avoir reconnu plusieurs éléments de l'homme subsistants après la mort, nous représente Ulysse s'entretenant dans les enfers avec l'ombre d'Hercule, tandis que le héros était au ciel parmi les dieux. L'ombre était la représentation exacte du corps, sa forme dégagée de la matière et douée, à certain degré, des instincts et des qualités morales qui l'avaient distingué pendant la vie, ce qui est parfaitement exprimé par les noms *phantasma*, *idolon* et *simulacrum* que les Grecs et les Latins donnaient à cette vaporeuse continuation de l'individualité humaine au delà du tombeau. Quelques auteurs ont pensé que cette croyance était originaire de l'Egypte et s'était formée à la vue de ces cavernes immenses où les générations, préservées de la corruption par l'embaumement, venaient s'entasser l'une après l'autre, et que les Orientaux, dans leur langage imagé, appelaient l'*assemblée des pères*. Les habitants de cette sombre demeure s'y livraient à leurs occupations familières ; les guerriers scandinaves rompaient des lances dans les nuages ; les philosophes discutaient dans les champs Elysées. — Les ombres n'éprouvaient pas toutes le même sort. Dans l'enfer des Scandinaves, celles des héros habitaient le Walhalla, où elles buvaient à longs traits l'hydromel, mangeaient la chair de sangliers sans cesse renaissants, tandis que celles des hommes lâches et vulgaires étaient reléguées dans le ténébreux Nifleim. Ezéchiel nous apprend (ch. XXXII) qu'il en était à peu près de même dans la mythologie chaldéenne et assyrienne. — Lorsqu'un homme avait été privé de la sépulture, ou quand on avait oublié de lui mettre dans la bouche la pièce de cuivre destinée à payer à Caron le passage du Styx, son ombre voltigeait cent ans sur les bords du fleuve avant que l'inflexible nautonier consentît à la transporter sur l'autre rive. On croyait que les ombres pouvaient être évoquées, ce qui donna naissance à des pratiques superstitieuses. On voit une pythonisse faire apparaître devant Saül celle de Samuel, et Ulysse, dans Homère, verse du sang dans une fosse, pour attirer celle du devin Térésias, qui vient le boire et lui révèle alors les mystères de l'avenir. On offrait aussi aux ombres de l'huile, de la farine, du vin et du miel. AL. BONNEAU.

OMBRES CHINOISES. — Sorte de spectacle dont, en France, on amuse les enfants, et que Grimm a décrit ainsi avec la plus grande exactitude : « On met, à la place de la toile du théâtre, des papiers huilés bien tendus ou bien une toile blanche... A 7 ou 8 pieds en arrière de cette tenture, on pose sur le théâtre une chandelle ; en plaçant les acteurs entre cette chandelle et la toile tendue, la lumière qu'ils ont derrière eux projette leur ombre sur cette toile tendue ou sur le transparent de papier, et les montre aux spectateurs avec tous leurs mouvements et gestes (GRIMM, *Correspondance*, VII, p. 49). » Cette espèce de fantasmagorie est, comme l'annonce son nom d'*ombres chinoises*, le spectacle favori des Chinois, des Javanais et même de tous les Orientaux. A Java on l'appelle le *wayan coulet*, et l'on y joue, comme aux grands théâtres, les *topeng* pièces mythologiques et héroïques ; seulement, au lieu d'acteurs, ce sont des figures découpées qui s'agitent devant une lumière. Les personnages, taillés dans des pièces de cuir épais et se mouvant au moyen de légères tiges de corne, sont pour la plupart peints et dorés, mais presque tous sans forme humaine ; et cela depuis que les préceptes iconoclastes de Mahomet se sont introduits à Java. La principale de ces marionnettes, selon M. Stamford Rufflers, se nomme *Wura-Sumbadra*. En Turquie, le même spectacle existe sous le nom de *ckhayâlzill*. Une sorte

de personnage cumulant les emplois comiques de Polichinelle et de Paillasse, etc., et qu'on nomme *Garragousse*, en est le héros ordinaire; il a pour second et pour victime *Hadjy-Ayouâth*. Tous les propos qu'on lui prête sont de la plus révoltante obscénité, et les mouvements qu'on lui imprime sont analogues à ses discours. Les Français trouvèrent ce spectacle en plein succès en Algérie lors de la conquête, et, malgré ses allures immorales, ils l'y tolérèrent; une partie de l'hôtel de Latour du Pin, sur la place du Gouvernement à Alger, lui fut même attribuée, mais le héros Garragousse s'étant permis, par esprit national, d'attaquer l'autorité française dans ses jeux impudiques, ordre vint, en 1841, de fermer ce spectacle et de rayer Garragousse du nombre des vivants. Il n'a pas reparu. Depuis longtemps les *ombres chinoises* étaient passées d'Orient en Allemagne où, sous le nom de *Schattenspiel*, elles étaient un des amusements les plus populaires, lorsqu'en 1767 elles furent importées en France. D'abord on n'en fit qu'un amusement de société « aussi spirituel que noble, » comme dit Grimm avec ironie; mais en 1770, quand on eut fait exprès pour elles l'*Heureuse pêche*, comédie à scènes changeantes, et en 1780 surtout, quand on leur eut donné entrée à la cour de Versailles, elles prirent tout à fait faveur. C'est en 1784 que Séraphin, qui devait leur donner toute leur popularité, les installa au Palais-Royal, tout près du lieu où le dernier Séraphin, neveu du fondateur, les a laissées, en mourant l'année dernière, prospères encore et fameuses dans le monde des enfants. ED. F.

OMBRIE et **OMBRIENS** (*hist.* et *géogr.*). — Les Ombriens, ainsi nommés du celtique *ombra*, homme vaillant ou noble, étaient d'origine gauloise. Leur invasion en Italie remonte au XIVe siècle avant J. C. Ils chassèrent successivement, en descendant des Alpes, les Sicules qui occupaient les plaines du Pô, les Liburnes qui habitaient plus au sud, franchirent enfin les Apennins, conquirent sur les Sicanes le pays situé entre le Tibre et l'Arno, et étendirent leur domination jusqu'au Tibre, au Nar et au Trent. Ce vaste territoire fut divisé en trois provinces, l'*Issombrie* ou *basse Ombrie*, qui comprenait les plaines fertiles arrosées par le Pô; l'*Ollombrie* ou *haute Ombrie*, entre les Apennins, l'Adriatique et le pays des Venètes; la *Villombrie* ou *Ombrie maritime*, entre les Apennins, le Tibre, l'Arno et la mer Tyrrhénienne. Ils bâtirent un grand nombre de villes et de villages, et en possédaient trois cents (PLINE, *Hist. nat.*, liv. III, chap. XIX) dans l'Issombrie et l'Ollombrie seulement. Mais leur puissance ne devait pas être de longue durée. Au XIe siècle, les Rasenas ou Tusci (Etrusques) pénétrèrent en Italie, s'emparèrent de l'Issombrie et de la Villombrie, et forcèrent une partie des Ombriens fixés dans ces provinces à repasser les Alpes, à l'exception de ceux qui habitaient entre le Tessin et l'Adda, qui surent s'y maintenir. Ceux de l'Ollombrie, attaqués par les Etrusques à l'ouest et par les Sabins au sud, perdirent une partie de leurs possessions au sud de l'Apennin, et furent relégués entre le Tibre, l'OEsis, le Rubicon et l'Adriatique, sur les bords de laquelle ils possédaient Pisaurum (Pesaro). Dans l'intérieur leurs villes principales étaient Mevania (Bevagna), au confluent du Clitumnus et du Tinia; Spolète, Nequinum ou Narnia sur le Nar, Ocriculum (Otriculi), Sentinum, Hispellum à l'ouest; Interamna (Terni) sur le Nar, Iguvium (Eugubio), Sarsina sur le Sapis; Tuder, Vettona, Ameria (Amelia). Plus tard, vers 520, les Senones, partis de Sens, leur enlevèrent le territoire compris entre le Rubicon et l'OEsis. Cependant Rome grandissait; elle soumit peu à peu tous les peuples environnants, et les Ombriens eurent leur tour : ils furent complétement réduits en 280, après avoir pris part aux grandes guerres des Etrusques et des Samnites contre Rome. AL. B.

OMBRINE (*ichth.*), ordre des *acanthoptérygiens*, famille des *sciénoïdes*. Le genre ombrine se distingue des autres sciénoïdes par les caractères suivants : museau très-saillant; une seconde nageoire du dos plus grande que la première; préopercule dentelé; dents en velours; barbillon sous la symphyse de la mâchoire inférieure. On connaît huit à neuf espèces de ce genre; la plus remarquable est l'*ombrine commune*, qui se trouve dans la Méditerranée, et dont la chair est assez estimée. Ce poisson atteint souvent une taille considérable; ses écailles, grandes et rhomboïdales, sont d'une couleur jaune citron; au côté sont des raies ondoyantes et métalliques allant du dos à la tête; le ventre est blanc; la nageoire anale rougeâtre. Cette espèce se nourrit de vers et de zoophytes que l'on retrouve souvent dans son estomac.

OMBROMÈTRE, d'ὄμβρος, *pluie*, et μέτρον, *mesure*. — Instrument destiné à mesurer la quantité de pluie tombée dans un espace de temps donné. C'est un entonnoir de métal placé sur un vase dans lequel s'écoule l'eau recueillie par l'entonnoir. On mesure la quantité d'eau tombée dans un temps donné par le volume recueilli dans le vase et la quantité d'eau tombée dans une surface donnée par la grandeur de l'ouverture de l'entonnoir comparée à la surface en question. Mariotte paraît être le premier qui ait cherché à mesurer la quantité d'eau tombée au moyen de cet instrument. On a construit un ombromètre divisé en douze parties contenant chacune un entonnoir, et dont le plan supportant ces instruments décrivait, pendant chaque heure, la douzième partie d'un cercle, de manière qu'il se réunissait successivement dans chaque vase la quantité d'eau tombée pendant chaque heure.

O'MÉARA (Barry-Edouard), Irlandais de naissance, était premier chirurgien à bord du *Bellérophon* lorsque Napoléon conçut le projet de se livrer à la générosité de l'Angleterre. Napoléon causa beaucoup avec lui dans la traversée de Rochefort à Plymouth, et, quand il fut décidé que l'illustre captif serait envoyé à Sainte-Hélène, O'Méara obtint de partir avec lui en conservant son grade. Après l'arrivée de sir Hudson-Lowe dans l'île, il apprit qu'on voulait faire de lui l'espion de l'empereur tombé, et, sur son refus de jouer ce rôle, il fut rappelé à la demande de sir Hudson, qui lui avait déjà fait souffrir toutes sortes de tracasseries. O'Méara tenait un journal exact de ses conversations avec Napoléon, et faisait passer à mesure ses feuilles en Angleterre, la police anglaise étant décidée à interdire par tous les moyens la publication de ce qui se passait autour de son prisonnier. O'Méara enfreignit cette défense après la mort de Napoléon et publia divers ouvrages, dont le plus important est *Napoléon dans l'exil*, 2 vol. in-8; le ministère anglais le punit de cette infraction en le privant de tous ses emplois, après vingt ans de service. Les révélations d'O'Méara produisirent une immense sensation dans toute l'Europe et furent traduites dans toutes les langues; mais les feuilles ministérielles de la Grande-Bretagne se déchaînèrent contre l'auteur; Hudson-Lowe lui intenta un procès, et força le docteur à fournir caution qu'on ne le provoquerait pas lui-même en duel en raison de ces écrits. O'Méara est mort aux environs de Londres, en juin 1836; ses ouvrages sont partout.

OMÉGA, ou *O* grand, par opposition à l'*o* petit (ὁ μικρόν), l'une des deux voyelles longues des Grecs, et la dernière de leur alphabet. L'oméga, non plus que l'êta, n'appartenait à l'alphabet primitif des Grecs, qui ne contenait que seize lettres; celles-ci furent inventées, dans le VIe et le Ve siècle avant l'ère vulgaire, par Simonide et Epicharme, ainsi que les trois doubles et les trois aspirées. — Ces huit lettres furent d'abord reçues par les Ioniens, puis par les Samiens; aussi l'alphabet de vingt-quatre lettres s'appelait-il alphabet ionique. Les Attiques se contentèrent longtemps de celui de seize lettres, et n'employèrent celui de vingt-quatre dans les actes publics qu'après la guerre du Péloponèse, sous l'archontat d'Euclide, 403 ans avant J. C. — Dans la numération, oméga, vingt-quatrième lettre de l'alphabet, valait 24; avec l'accent aigu, il signifiait 800, et 800,000 avec l'iota souscrit. — Le mot *oméga* s'emploie souvent pour désigner la fin. Saint Jean fait dire à Dieu, au chapitre premier de l'Apocalypse : Je suis l'alpha et l'oméga, le principe et la fin.

OMER (Saint-), chef-lieu d'arrondissement du Pas-de-Calais, sur l'Aa et le mont Sithiu, dans l'ancienne province d'Artois, à 68 kil. N. O. d'Arras et à 322 N. E. de Paris. Saint-Omer n'était, dans l'origine, qu'un petit village nommé Sithiu, bâti autour d'un château appelé Adroald. En 625, il obtint le titre de bourg. En 845, 861 et 880, il fut ravagé par les Normands. Pour éviter de nouvelles invasions, on avait environné la ville d'un fossé large et profond protégé de distance en distance par des tours. Baudouin II, comte de Flandre, y fit bâtir de nouvelles fortifications qui furent achevées en 912 et augmentées en 1054. C'est vers cette époque seulement que lui fut donné le nom de Saint-Omer (*Audomari fanum*), en mémoire du saint évêque de Thérouanne qui y avait été enterré vers 668. Cette ville dut beaucoup au couvent de Sithiu, nommé depuis abbaye de Saint-Bertin, l'un des principaux foyers de lumière de l'Europe à cette époque, ce qui y attirait une foule de personnes désireuses de s'instruire. 800 Autrichiens s'emparèrent de cette place en 1486 en s'y introduisant par la grille de l'aqueduc de Saint-Bertin; en 1489, les

Bourguignons les en chassèrent. Un assaut fut tenté en vain par les Français en 1635; mais, en 1677, ils s'en rendirent maîtres après dix-sept jours de tranchée. De 1678 à 1680, Louis XIV répara et augmenta les fortifications de Saint-Omer, qui occupe aujourd'hui un rang important parmi nos places de guerre. Cette ville, qui se fait gloire d'avoir vu naître le vertueux abbé Suger, comprend une population de 19,350 habitants, possède un tribunal de première instance avec deux chambres, un collége, des sociétés d'agriculture, de commerce, des sciences et arts, une société dite *des antiquaires de la Morinie*, dont Saint-Omer était autrefois la capitale, une école de dessin, etc. On y remarque la cathédrale, construite au XIVe siècle, une des plus belles de France, où l'on voit un buffet d'orgue et une chaire d'un travail admirable. L'ancienne église des jésuites, achevée en 1636, mérite aussi d'être citée. — Saint-Omer est dans les conditions les plus favorables pour donner une grande extension à son commerce, déjà assez actif : l'Aa, qui traverse la ville, y devient navigable et se divise, tant dans la ville que dans les environs, en une multitude de bras; le canal de Neuf-Fossé ou d'Aire, à Saint-Omer, qui réunit la Lys à l'Aa, y forme un port commode qui peut recevoir des navires jaugeant jusqu'à cent tonneaux. De belles routes et de nombreux canaux la mettent en communication avec Calais, Gravelines, Dunkerque, Arras et l'intérieur de la France. On trouve à Saint-Omer les fabriques de draps ordinaires, croisés, cuirs de laine et castorines, de couvertures de laine, de fils retors, de farines économiques, de chandelles, huile, savon, colle forte, amidon, filets pour la pêche; une filature hydraulique surtout pour chaîne, une fonderie de cuivre, des brasseries, distilleries, tanneries, teintureries, raffineries de sel, une fabrique de poteries et formes à sucre, et une fabrique très-considérable de pipes blanches en terre cuite. Le commerce de Saint-Omer consiste principalement en grains, huile, lin, vins, eaux-de-vie de grain (genièvre), houille et laine. On a créé, en 1838, un entrepôt pour ce dernier article, et cette même année, dans les dix-huit marchés qui se tiennent du 5 mai au 1er septembre, les ventes de laines en suint effectuées se sont élevées à 585,000 kilogr. — Il y a à Saint-Omer deux foires importantes de neuf jours chacune, la première au carnaval et la seconde le 29 septembre. L'arrondissement de Saint-Omer comprend sept cantons, Aire, Ardres, Audruick, Fauquemberg, Lumbres, Saint-Omer, qui en fait deux, et compte une population de 105,020 habitants répartis dans cent dix-sept communes.

OMER (SAINT), *Audomarus*, *Autmarus*, *Otmarus*, *Otmar*, *Otmer*, d'où *Omer*, évêque de Thérouanne au VIIe siècle, fut un des apôtres qui prêchèrent avec le plus de succès l'Evangile dans le nord des Gaules. Fils de famille noble, il naquit, vers la fin du VIe siècle, à Goldenthal, près de Constance, sur le Haut-Rhin. Sa jeunesse se passa au monastère de Luxeuil, où il fut reçu, en 615, par l'abbé Eustate, et où il fit toutes ses études. En 636, le roi des Francs, Dagobert, l'appela à l'évêché de Thérouanne, vacant, depuis l'an 552, par la mort de l'évêque régionnaire Athalbert. La terre des Morcius et des Ménassiens, où jadis la lumière évangélique avait été répandue par de courageux missionnaires, se trouvait replongée dans les ténèbres du paganisme lorsque Omer vint à Thérouanne. Ses premiers soins furent de relever les églises en ruines, de rétablir la discipline ecclésiastique et de réorganiser l'apostolat. De concert avec Mommolin et Bertin, il fonda le fameux monastère de Sithiu, dont Mommolin fut le premier abbé, et auquel Bertin laissa plus tard son nom. Vers les dernières années de sa vie, saint Omer devint aveugle, et c'est dans cet état que le vénérable prélat assista, l'an 667, à la translation des reliques de saint Vaast, évêque d'Arras et catéchiste de Clovis. Il mourut en 668 et fut enterré, par saint Bertin, dans l'abbaye de Sithiu. Il était honoré comme saint, en France, dès le règne de Louis le Débonnaire, et une des villes les plus importantes du nord de la France prit son nom (*voy.* SAINT-OMER [*géogr.*]). Voyez, sur saint Omer, *Acta sanctorum Belgii;* — *Anonym.*, *ap. Mabillon*, *sæcul. II;* — BULTEAU, *Histoire monastique d'Occident;* — BAILLET, *Vie des saints;* — H. PIERS, *Histoire de saint Omer;* — EDWARD LE GLAY, *Histoire des comtes de Flandre* (*introduct.*); — B. GUÉRARD, *Cartulaire de saint Bertin.*

OMISSION (*accept. div.*), du latin *omittere*, omettre. — C'est la négligence que l'on met à une chose qui doit être faite, à l'accomplissement d'un devoir. L'omission, dans

certains cas, est synonyme d'oubli, alors elle est moralement peu importante; mais, dans les affaires, l'omission la plus simple et la plus involontaire entraîne souvent des conséquences fâcheuses. Il suffit quelquefois, en effet, dans les affaires légales, dans les actes, contrats, obligations, etc., d'oublier un membre de phrase, un mot, une date, pour vicier l'acte tout entier. — En termes de théologie, le *péché d'omission* est opposé au *péché de commission*. Le premier consiste à ne pas faire les bonnes œuvres qui nous sont commandées, et l'autre à commettre le mal qu'on doit éviter.

OMMASTRÈPHES (*moll.*), ordre des *céphalopodes*, section des *décapodes*, famille des *loligidés*. Ce genre a été formé par M. Al. d'Orbigny aux dépens du G. calmar, dont il diffère par les caractères suivants : nageoires terminales formant ensemble un rhombe plus large que long : c'est le contraire qui a lieu chez les calmars; yeux mobiles et garnis de paupières; osselet intérieur formé par une tige plane sans expansion latérale. Ces mollusques n'ont pour défense que le liquide noirâtre qu'ils peuvent lancer, et qui non-seulement trouble l'eau qui les entoure et leur permet de fuir, mais encore possède une certaine vertu corrosive. Les ommastrèphes jouissent aussi de la faculté de changer de couleur; leur peau, très-mince, est couverte de taches contractiles qui, s'élargissant et se resserrant tour à tour, déterminent des changements de nuances dans la couleur de la peau, qui présente, en général, une teinte rouge bistre avec des taches bleues au-dessus des yeux. Le plus grand des céphalopodes décapodes appartient à ce genre; c'est l'*ommastrèphe géant*, qui acquiert jusqu'à 1 mètre 50 centimètres de longueur; il a été découvert par M. d'Orbigny. Les ommastrèphes se trouvent, dans toutes les mers, en bancs étendus, et servent de pâture aux oiseaux de haute mer. On les emploie aussi comme appâts dans la pêche de la morue; enfin quelques pêcheurs s'en nourrissent, quoique leur chair soit assez indigeste. A. G.

OMMÉGANCK, peintre belge, né à Anvers dans la dernière moitié du XVIIIe siècle. Jeune encore, il étonnait ses maîtres par la vivacité de son talent. Il s'adonna surtout au paysage, et sa réputation se répandit dans l'Europe entière. Il excellait à faire les moutons, et avait atteint un tel degré de perfection dans la représentation de ces animaux, qu'on l'avait surnommé le *Racine des moutons*. Il travaillait avec une facilité prodigieuse; il a laissé un très-grand nombre de tableaux, tous recherchés par les amateurs, comme ceux des anciens maîtres flamands, qu'il égalait souvent et qu'il surpassait peut-être quelquefois. Il mourut à Anvers le 18 janvier 1826. Il était membre de l'Institut des Pays-Bas, chevalier de l'ordre du Lion belge, et correspondant de l'Académie des beaux-arts de l'Institut de France.

OMMYAH, OMMYADES (*hist. arabe*). — OMMYAH ou OMAYAH, fils d'Abd-Schems et petit-fils d'Abd-Menaf, était l'un des princes de cette tribu des Khoraïscites, si antique et si célèbre parmi les Arabes. On ne sait que fort peu de choses sur lui; il était parent de Mahomet et sans doute l'un des décemvirs de la Mecque; on suppose qu'il mourut avant la prédication du Coran, dont Abou-Sefyan, son petit-fils, fut l'un des adversaires les plus acharnés. — C'est d'Ommyah qu'ont tiré leur nom les fameux califes ommiades, qui, en la personne de Moawiah, son arrière-petit-fils, usurpèrent le pouvoir temporel et spirituel sur les descendants de Mahomet, montèrent sur le trône de Damas en 661, et régnèrent sur toute la monarchie arabe jusqu'en 780. Nous nous bornons ici à donner les noms de ces souverains avec la date de leur mort : Moawiah Ier (680), Yésid Ier (683), Moawiah II (684), Merwan Ier (685), Abd-el-Malek (705), Walid Ier (715), Soliman (717), Omar II (720), Yésid II (724), Hescham (743), Walid II (744), Yésid III (744), Ibrahim (744), Merwan II (750). — Merwan II fut le dernier des califes de cette dynastie qui régnèrent à Damas. Les Abbassides, descendants d'Abbas, oncle de Mahomet, massacrèrent presque tous les membres de la famille des Ommyades; un d'eux cependant, Abd-el-Rhaman (Abdérame), âgé de 18 ans, échappa au désastre de sa maison, passa en Espagne, et y forma, sous le nom de califat de Cordoue, un nouvel empire qui commença à tomber en dissolution vers l'an 1000. Voici les noms de ses successeurs et la date de l'époque où chacun d'eux cessa de régner à Cordoue : Abdérame Ier (788), Hescham Ier (796), Al-Hakkam Ier (822), Abdérame II (852), Mohammed Ier (885), Almoundhir (889), Abd-Allah (912), Abdérame III (961), Al-Hakkam II (976), Hescham II, *déposé* (1006), Mohammed-al-Mahadi, *déposé* (1009), Solei-

man (1010), Mohammed-al-Mahadi, *rétabli* (1012), Hescham II, *rétabli* (1015), Hamond (1017), Kasim (1018), Yayah-al-Motali (1027), Hescham III (1031). — Ce dernier prince n'avait accepté que forcément le souverain pouvoir; il tenta vainement de résister aux chrétiens, qui ébranlaient de jour en jour le trône de Cordoue. Des troubles intérieurs aggravèrent encore la position du malheureux calife; il fut obligé d'abdiquer en 1031, et après lui le califat se démembra en une foule de petits Etats indépendants, ce qui donna aux chrétiens les moyens d'en faire plus facilement la conquête.

OMNIBUS, datif latin qui signifie *pour tous* et dont on a fait, de nos jours, le nom de ces grandes voitures oblongues et massives qui sont, en effet, *pour tous*, un moyen de locomotion commode à travers Paris, d'un point de départ invariable à un but déterminé. Notre époque n'a pas, comme on pourrait le croire, la priorité dans cette utile invention. Le XVIIe siècle, qui nous a légué les fiacres, eut aussi des *omnibus :* on les appelait les *carrosses à cinq sous*. L'invention en était due, suivant Sauval (*Antiq. de Paris*, I, p. 192), à l'illustre Pascal, aidé des conseils et de l'argent de son ami le duc de Roamez, et le privilége en avait été accordé par le roi, le 7 février 1662, à ce même duc de Roamez, en société avec le marquis de Sourches et le marquis de Crénan, grand échanson de France. Ces carrosses, établis « à l'instar des coches de la campagne, » comme dit l'ordonnance, pour faire « tous jours les mesmes trajets dans Paris d'un quartier à l'autre, » se mirent en marche, pour la première fois, le samedi 18 mars 1672, à sept heures du matin. Ils étaient au nombre de sept, chiffre bientôt trouvé insuffisant, et leur ligne de trajet, commençant à la porte Saint-Antoine, aboutissait au Luxembourg en passant par la porte Saint-Merri dans la rue de la Verrerie. Chaque carrosse contenait d'abord six, puis huit personnes à l'aise. Les cochers étaient vêtus de casaques bleues, armoriées sur l'estomac en broderies aux armes du roi et de la ville. Sur les traverses soutenant la voiture, au lieu de numéros, étaient apposées par une, deux, trois, etc., selon le nombre des carrosses de la route, des fleurs de lis d'or à fond d'azur. Aux deux extrémités du trajet se trouvait un bureau où des commis étaient prêts à recevoir les réclamations et les plaintes. Le prix de la route, comme l'indique le nom de ces voitures, était de cinq sous marqués; mais, selon l'ordonnance royale, « pour empêcher les longueurs des changements de monnaie, » défense était faite aux cochers d'accepter de l'or. Quant à la forme de ces voitures, M. de Monmerqué, qui a écrit sur elles une si curieuse notice, ne l'indique pas, faute de dessins et de gravures du temps. Nous croyons pourtant l'avoir trouvée précisée dans un passage du P. Labat, qu'on applique trop souvent à la description des anciens fiacres, quoiqu'il n'y soit p sitivement parlé que des *carrosses à cinq sous*. « Six personnes y pouvaient être, dit-il, parce qu'il y avait des portières qui se baissaient, comme on en avait aux coches et aux carrosses de voiture. Le carrosse avait une lanterne placée sur une verge de fer au coin de l'impériale, sur la gauche du clocher. »

Le succès de ces voitures fut d'abord immense. On le voit par une lettre de madame Perrier, sœur de Pascal, à M. Arnault de Pomponne, et recueillie par M. Monmerqué, par un fragment de la *Muse historique* de Loret, sous la date du 18 mars, et par un passage de Sauval. Elles furent même trouvées d'une utilité telle, que chaque rue de Paris un peu considérable demanda à être comprise dans la nouvelle ligne, dans la nouvelle *route* qu'on parla d'établir dès qu'on eut vu le succès de la première. Dès le 11 avril de la même année, une ordonnance du roi autorise cette seconde route des carrosses publics qui iront, y est-il dit, de la rue Saint-Antoine, vis-à-vis la place Royale, jusqu'à la rue Saint-Honoré, vis-à-vis l'église Saint-Roch. Le 22 mai, une troisième route, allant du carrefour de la rue Neuve-Saint-Eustache jusqu'au Luxembourg, en passant par la rue Coquillière, la Croix-du-Trahoir, le pont Saint-Michel, la rue de la Harpe, etc., fut mise en circulation. Les voitures de ces nouvelles lignes furent tout d'abord en progrès sur celles de la première. Au lieu de mettre une demi-heure entre le passage de chaque carrosse, comme on le voit par la lettre de madame Perrier, elles passèrent de demi-quart d'heure en demi-quart d'heure; ainsi le nombre des voitures était devenu considérable. Comme nos omnibus, elles ne devaient s'arrêter que pour laisser monter ou descendre en tel lieu de la route que l'on voulait. Bien plus, par un perfectionnement qui rappelle le système ac-

tuel de *correspondance* de nos *omnibus*, il était dit qu'on pouvait descendre du carrosse suivant une ligne pour monter dans celui qui en suivait une autre, et, par ce moyen, aller de chacun des quartiers des trois routes à tous ceux des deux autres; seulement il fallait payer une seconde fois. Le système moderne est plus libéral ; il est aussi plus ami de l'égalité que celui du XVIIe siècle. On sait que l'hospitalité de nos omnibus est si large, que, hormis les hommes ivres, il n'est personne qu'ils n'acceptent. Il n'en était pas ainsi des *carrosses à cinq sous*. Par l'arrêt de vérification au parlement, « défenses sont faites à tous soldats, pages, laquais, à tous gens de livrée, manœuvres et gens de bras d'y entrer, pour la plus grande commodité et liberté des bourgeois. » Grâce à ces exclusions par trop aristocratiques, les *carrosses à cinq sous* ne furent guère employés que par les gens de robe, les auditeurs et maîtres des comptes, les conseillers du Châtelet et de la cour, souvent même par les grands seigneurs, le duc d'Enghien, entre autres, qui, suivant Sauval, s'en servit par occasion. Cette noble clientèle fit qu'on put sans peine augmenter d'un sol le prix des places, en le portant au taux de six sous, ce qui donne à nos omnibus une ressemblance de plus avec eux. La fortune de ces carrosses fut d'abord si grande, si populaire même, qu'on en fit le sujet de deux comédies : l'une en trois actes et en vers par l'acteur Chevalier, jouée sur le théâtre du Marais avec ce titre, l'*Intrigue des carrosses à cinq sous;* l'autre publiée à Anvers sous le même titre et inconnue à M. Monmerqué (*Catal. Soleisme*, II, p. 331). Mais ce succès ne dura pas. Pendant deux ans, on trouva ces carrosses commodes, on s'en servit, puis on les abandonna, soit par un caprice naturel aux Parisiens, soit parce que, suivant Sauval, la mort de Pascal, arrivée bientôt, laissa cette entreprise sans direction intelligente. En 1692 pourtant, ces voitures n'étaient pas encore oubliées. Dufresny, en effet, dans sa comédie burlesque l'*Opéra de campagne*, représentée le 7 juin de cette année, fait lire à Arlequin cette plaisante affiche : « Coches et carrosses nouvellement établis dans Paris pour la communication des quartiers éloignés : ces voitures mènent en diligence du Palais à l'hôpital général, et partent les jours d'audience; de l'école de médecine aux Incurables, et partent à toute heure, etc... » (GHERARDI, *Théâtre-Italien*, IV, p. 55). Serait-ce là, sous une forme burlesque, l'annonce d'une nouvelle entreprise tendant à faire revivre les carrosses à cinq sous?

Lorsqu'au XIXe siècle ce système de locomotion à travers les villes a été remis en usage, ce ne fut point Paris qui en eut la primeur. Londres et quelques-unes de nos principales villes, entre autres Nantes, en jouirent d'abord. Les premiers entrepreneurs de Paris ne prétendirent point, du reste, s'arroger cette priorité, et s'avouèrent franchement imitateurs dans la dernière phrase de leur placard consigné au *Moniteur* du 12 avril 1828. Ils demandent pour leurs *omnibus* « les encouragements qu'ont déjà trouvés des voitures semblables dans plusieurs des principales villes de France où elles sont en activité. » Ces entrepreneurs étaient MM. de Saint-Céran, Baudry et Boizard. L'ordonnance du préfet de police, qui leur permit de mettre en circulation cent de ces voitures, parut le 17 avril 1828. Il y est dit que chacune ne devra pas contenir moins de 12 et plus de 20 voyageurs, tous à l'intérieur. Le succès fut complet comme au XVIIe siècle, mais pour être plus durable. Du 11 avril au 15 octobre 1828, les omnibus voiturèrent 2,520,624 personnes, soit 310 par jour. Le 15 décembre, d'après le compte rendu des gérants, 89 omnibus circulaient dans Paris, et les actionnaires percevaient 9 pour 100 comme dividende du semestre. Au commencement de 1829, un grand nombre de lignes tracées pour de nouvelles voitures du même système s'entre-croisaient dans Paris. Ces nouveaux *omnibus* étaient les *Favorites*, les *Ecossaises*, qui, pour justifier leur nom, étaient bariolées comme un tartan des *Highlands;* les *Tricycles*, qui marchaient sur trois roues; les *Batignolaises*, les *Dames blanches*, qui se distinguaient par les scènes théâtrales peintes sur leurs panneaux et par les aigrettes posées sur la tête de leurs chevaux, ornements oiseux qui disparurent bientôt, ainsi que les glaces des *omnibus*. A la fin de l'année, on calcula que toutes ces nouvelles voitures réunies avaient voituré jusqu'à 22 millions de personnes, ce qui, à cinq sous par place, faisait une somme de 5,500,000 fr. Ce prix de cinq sous, qui, d'après les premières affiches, ne devait jamais varier, fut élevé à six sous dès la troisième année. Cette augmentation fut peut-être motivée par l'ordonnance royale

du 3 août 1829, qui autorisa la ville de Paris à percevoir sur chaque voiture un impôt annuel de 120 francs. Une ordonnance de police du 1er septembre de la même année soumit les omnibus à un numérotage et à deux inspections par an, l'une le 1er avril, l'autre le 1er octobre, dans le but de s'assurer si l'état des voitures et des chevaux destinés à les traîner est convenable.

En province, les omnibus servent moins à faire communiquer ensemble deux quartiers d'une ville, que la ville même avec divers points les plus fréquentés de sa banlieue. Vers 1838, on essaya d'établir des omnibus de long cours, c'est-à-dire de grandes voitures transportant pêle-mêle les voyageurs de Paris à Orléans, à Chartres, etc. ; mais ce fut sans succès. Ce système subsiste encore en Italie, d'où il avait été importé. Un industriel resté fameux tenta aussi, mais sans plus de succès, d'établir une sorte de cuisine ambulante qu'il appela *omnibus restaurant*, et qui devait porter à dîner aux Parisiens de tous les quartiers. Cette invention n'était pas neuve. Au XVIe siècle, le parlement de Rouen, pour dédommager les bourgeois d'un sévère interdit qu'il avait lancé contre les tavernes de la ville, avait de même imaginé un cabaret roulant qui allait de porte en porte colporter ses rafraîchissements. (*Bullet. du biblioph.*, août 1835.) ED. FOURNIER.

OMNIUM.—Nom donné, en Angleterre, dans le langage de l'économie politique, à la totalité des obligations, des effets publics que le gouvernement donne à l'adjudicataire d'un emprunt ; chaque article séparé de cet emprunt se nomme *script*, diminutif de *souscription*. (*Voy.* DETTE PUBLIQUE.)

OMNIVORES (*zool.*). — D'une manière générale, la dénomination d'omnivores s'applique à tous les animaux qui se nourrissent de substances végétales et animales, de même que l'on désigne sous les noms d'herbivores et de carnivores les espèces dont le régime est exclusivement ou végétal ou animal. Mais Temminck a donné au mot *omnivores* un sens plus restreint en l'appliquant, dans sa méthode ornithologique, à son deuxième ordre, qu'il caractérise ainsi : bec médiocre, fort robuste, tranchant sur les bords ; mandibule supérieure plus ou moins échancrée à sa pointe ; pieds robustes, quatre doigts, trois en avant et un en arrière ; ailes médiocres à rémiges pointues. Il subdivise cet ordre en vingt et un genres, qui sont les suivants : sasa, calao, motmol, corbeau, casse-noix, pyrrhocorax, cassican, glaucope, mainate, pique-bœuf, jaseur, piroll, rollier, rolle, loriot, troupiole, myophone, étourneau, martin, oiseau de paradis et stourne. Tous ces genres présentent une certaine ressemblance dans leurs mœurs et leurs habitudes, mais ils présentent surtout ce caractère qu'ils se nourrissent indistinctement de matières animales ou végétales.

OMOPHAGIES (*myth.*), du grec ὠμός, *cru*, et φάγω, *je mange;* fêtes de Bacchus Omadius à Ténédos et à Chio, ainsi nommées parce qu'on y sacrifiait à ce dieu un homme dont on déchirait les membres l'un après l'autre. Arnobe est d'un avis différent; il dit que, dans ces fêtes, on se contentait de manger crues les entrailles d'un chevreau.

OMOPLATE (*anat.*), du grec ὦμος, *épaule*, et πλατύς, *large.*— L'omoplate est, comme l'indique cette étymologie, un os plat qui entre dans la composition de l'épaule, dont il forme la partie postérieure. Il est pair et irrégulier, situé en arrière et en haut du thorax, depuis la septième côte à peu près jusqu'à la première, chez l'homme. Sa forme est triangulaire, en général mince et aplatie. Sa face antérieure ou costale constitue ce que les anatomistes appellent la *fosse sous-scapulaire;* elle est recouverte par les fibres du muscle du même nom qui s'y attache, ainsi que le grand dentelé. La face postérieure ou dorsale est partagée transversalement par une éminence déprimée et triangulaire placée environ à son tiers supérieur, et dite *épine de l'omoplate;* celle-ci se termine en dehors par un bord concave qui donne naissance à une éminence considérable appelée *acromion.* Au-dessus de cette épine est une surface légèrement concave remplie par le muscle sus-épineux, et désignée elle-même par le nom de *fosse sus-épineuse.* Au-dessous de la même épine est une autre surface plus considérable dite *fosse sous-épineuse*, entièrement remplie par un muscle auquel elle donne son nom ; cette même fosse sous-épineuse fournit encore attache aux muscles petit rond et grand rond. — L'angle supérieur de l'omoplate présente la cavité *glénoïde*, qui s'articule avec la tête et l'humérus. La clavicule est, avec ce dernier, le seul os qui, au moyen de l'apophyse acromion, ait des rapports articulaires avec l'omoplate. — Les maladies

dont cet os peut être atteint sont toutes celles des os en général, fracture, névrose, carie, etc., et n'offrent rien de particulier.

OMORKA ou **OMOROKA** (*myth.*), déesse chaldéenne, femme du dieu Bel; c'était le symbole du chaos primitif. Il y eut un temps, dit Bérose, d'après les livres antiques d'Oannès, où l'univers n'était que ténèbres et eaux; de ces deux éléments furent engendrées de monstrueuses créatures, auxquelles présidait la déesse Omorka. C'étaient des hommes à deux et à quatre ailes, à deux visages, l'un d'homme et l'autre de femme, et doués des deux sexes; d'autres avaient des cornes de bouc et des pieds de chevaux; il y avait des taureaux à têtes humaines, des chiens à quatre corps terminés en queue de poisson, des chevaux à têtes de chien. Des myriades d'autres êtres non moins bizarres, dont on voyait encore les images dans le temple de Bel du temps de Bérose, peuplaient la terre, les airs et les eaux. Bel, voulant anéantir cette création primitive, coupa en deux le corps d'Omorka ou sa tête, au dire de certains auteurs, et alors tous les êtres qui étaient en elle périrent. De la partie supérieure de son corps ou de sa tête il fit le ciel, et de la partie inférieure la terre, mythe que l'on retrouve chez les Scandinaves. dans l'allégorie du géant Ymer. L'humidité du globe produisit de nouveaux animaux; l'homme fut formé de terre et d'une partie du corps d'Omorka, d'où vient sa double nature divine et matérielle. Bel divisa ensuite les ténèbres et en fit le jour et la nuit. La dernière création ne pouvant supporter l'éclat de la lumière périt à son tour. Bel ordonna aux dieux de couper sa propre tête et d'en mêler le sang à la terre. Une troisième création, la création actuelle, prit alors naissance. Bel perfectionna le soleil, la lune et les étoiles; son œuvre fut alors complète. — Tel fut le rôle d'Omorka. Son nom, d'ailleurs, était étranger, car Bérose dit qu'en chaldéen il correspond à Thalatth, le même mot peut-être que le grec θάλαττα, *la mer*. AL. BONNEAU.

OMPHALE (*myth.*), reine de Lydie, dernier rejeton de la race d'Atys (le Soleil), épouse de Tmole. Hercule, pour expier le meurtre d'Egisthe, lui fut vendu par Mercure, selon l'ordre de l'oracle, et devint son esclave et son amant. La quenouille et le fuseau à la main, le vainqueur des brigands et des monstres, vêtu d'une robe de femme, filait dans le palais d'Omphale, tandis que la princesse, en signe de triomphe, se drapait dans la peau du lion de Némée. Le fils d'Alcide ne s'oublia pas cependant tout à fait dans ce repos; il tua, sur les bords du Sagare, un énorme serpent, exploit qui lui valut sa mise en liberté, vainquit Acmon et Passale, tailla en pièces les Itones qui ravageaient la Lydie, et mit à mort le tyran Scolée. — On a pensé, avec beaucoup de raison, qu'Omphale était un personnage purement allégorique comme Hercule; ce héros est l'emblème du soleil, et son amante l'emblème de la terre ou la matière. Son époux, Tmole, était une montagne; elle eut d'Hercule un fils nommé, par les auteurs anciens, Lamos, Laomède, Alcée ou Agélas, qui devint le chef de la seconde race des rois lydiens, qui, comme presque tous les anciens monarques de l'Orient, se faisait gloire de descendre du Soleil. AL. B.

OMPHALIER, *omphalea* (*bot.*). — Linné a formé sous ce nom, dans la monœcie-triandrie de son système, un genre qui rentre aujourd'hui dans la famille des euphorbiacées, tribu des acalyphées. Ce genre comprend uniquement des espèces de la Guyane et des Antilles, arbres ou arbrisseaux grimpants, à feuilles alternes, épaisses, entières, accompagnées, à leur base, de deux stipules, et portées sur un pétiole qui présente deux glandes à son extrémité. Leurs fleurs monoïques forment des panicules courtes, dans lesquelles on ne trouve qu'une seule fleur femelle terminale avec plusieurs fleurs mâles pourvues de petites bractées et, en outre, accompagnées chacune d'une stipule très-allongée qui porte deux glandes. Toutes ces petites panicules se groupent en une seule grande et rameuse qui termine les branches. Dans les fleurs mâles, on remarque un calice à quatre divisions profondes, avec un corps central formé d'un filament unique, renflé à son extrémité en une sorte de gros chapeau à deux ou trois lobes qui portent chacun une anthère; dans les fleurs femelles, on voit un ovaire marqué, à l'extérieur, de trois angles obtus, et creusé, intérieurement, de trois loges uniovulées, terminé par un style court et épais, avec un stigmate à trois lobes peu marqués. Ce pistil donne un fruit charnu qui finit par se partager en trois coques, ayant chacune une grosse graine à peu près globuleuse. — L'OMPHALIER DIANDRE, *omphalea diandra*, Lin., et l'OMPHALIER TRIANDRE, *omphalea triandra*, Lin., sont

connus et recherchés pour leurs graines comestibles, dont le goût rappelle celui de nos noisettes; de là est venu, pour ce dernier, le nom vulgaire de *noisetier de Saint-Domingue*, qu'il porte dans les Antilles. Ils croissent aux Antilles et à la Guyane. L'omphalier triandre est un arbre, l'omphalier diandre un arbuste grimpant. Les graines du premier sont connues dans la Guyane sous le nom vulgaire de *graines de l'anse*; celles du dernier fournissent une huile regardée comme pectorale, qui, d'après Descourtils, peut remplacer notre huile d'amandes douces dans ses usages médicinaux. — Le fait relatif à l'existence, chez les omphaliers, de graines comestibles et entièrement inoffensives est très-remarquable dans une famille comme celle des euphorbiacées, dans laquelle les espèces agissent presque toutes fort énergiquement sur l'économie animale ou sont même vénéneuses; mais Aublet assure qu'on ne mange leur amande qu'après avoir enlevé l'embryon, sans quoi elle serait purgative. P. DUCHARTRE.

OMRAH. — C'est le nom qu'on donne, à la cour du grand Mogol, à des officiers qui remplissent les plus hautes dignités de l'Etat, et auxquels est confié le commandement des armées. La paye ordinaire d'un omrah est de 50,000 roupies; il y en a dont les appointements s'élèvent à 2 ou 3 millions, sans compter les présents que leur font leurs innombrables clients; aussi a-t-on vu des omrahs devenir si puissants, qu'ils faisaient trembler leur souverain même. Les soldats sont payés par les soins des omrahs qui les ont levés, et c'est encore pour ces dignitaires un moyen de faire entrer dans leur caisse des sommes considérables. Les principaux sont le premier ministre, les deux secrétaires d'Etat, les vice-rois de Caboul, de Bengale et d'Ujen.

OMSK (*géogr.*), ville de la Russie d'Asie, chef-lieu du gouvernement du même nom, à 480 kil. S. E. de Tobolsk, par 54° 57′ latitude N. et 71° 2′ longitude E., au confluent de l'Om et de l'Irtyche, entre les lignes militaires de l'Irtyche et d'Ischim. La population d'Omsk est de 1,000 habitants seulement, et la garnison de 4,000 hommes. Cette ville possède des fortifications et des forteresses, une école militaire pour les enfants de Cosaques, des églises, un presbytère protestant, et fait un commerce assez considérable avec les Kirghiz et les Kalmouks. — Le gouvernement d'Omsk, situé entre ceux de Tobolsk au N., de Tomsk au N. E., entre la Dzoungarie au S. E. et le pays des Kirghiz au S. O., a 1,300 kil. de long sur 500 de large, et se divise en quatre districts, ceux d'Omsk, d'Oustkaménogorsk, de Pétropavlovsk et de Sempolatinsk. Le sol du pays généralement stérile, est découpé par une foule de rivières et de lacs abondants en poisson.

ONAGRARIÉES ou **ÆNOTHÉRÉES**, *onagrarieæ, ænothereæ* (*bot.*). — Jussieu a établi, dans son *Genera plantarum*, page 317, une famille à laquelle il a donné le nom de *famille des onagres* (*onagræ*); mais ce groupe était un de ceux formés par lui dans cet ouvrage, qui réunissaient les éléments les plus hétérogènes. Plus tard (*Annales du muséum*, vol. III, p. 315), le botaniste suédois en réforma lui-même la circonscription, et en même temps en modifia le nom pour en faire celui d'*onagrariées*, qui lui a été généralement conservé. Néanmoins M. Endlicher a substitué à ce dernier nom, dans son *Genera*, p. 1188, sans avantage visible, celui d'*ænothérées*, qu'on trouve adopté dans quelques ouvrages récents.

La famille des onagrariées, telle qu'elle est admise de nos jours, est formée de plantes herbacées ou d'arbrisseaux à feuilles opposées ou alternes, simples, généralement entières, ou tout au plus dentées à leur bord, toujours dépourvues de ponctuations et de stipules. Les fleurs de ces végétaux sont complètes, régulières ou irrégulières seulement dans quelques cas, tantôt solitaires à l'aisselle des feuilles, tantôt groupées en épis ou en grappes, souvent assez brillantes pour qu'un grand nombre d'onagrariées soient fort recherchées et fort répandues dans les jardins. Ces fleurs sont formées d'un calice tantôt vert, tantôt teint de vives couleurs, soudé, par sa partie inférieure, avec l'ovaire, au-dessus duquel il se prolonge généralement en un long tube terminé par un limbe à divisions profondes, le plus souvent au nombre de quatre, quelquefois de trois ou de deux; d'une corolle dont les pétales, en nombre égal à celui des divisions calicinales avec lesquelles ils alternent, sont portés à l'extrémité du tube du calice; d'étamines insérées comme les pétales, et en même nombre ou en nombre double de ceux-ci : dans certains cas, elles sont moins nombreuses, à cause de la transformation d'une ou deux d'entre elles en expansions pétaloïdes. Leurs

anthères introrses et biloculaires renferment un pollen à grains triangulaires pourvus de trois pores à leurs angles, et souvent rattachés les uns aux autres par des sortes de filaments, vestiges des utricules polléniques incomplétement absorbées; d'un pistil à ovaire adhérent ou infère, généralement creusé de quatre loges multiovulées, et surmonté d'un style filiforme que terminent des stigmates linéaires en nombre égal à celui des loges. Le fruit des onagrariées est capsulaire ou en baie, à quatre ou deux loges, rarement à une seule, par suite de l'oblitération des cloisons; il s'ouvre par déhiscence loculicide ou septicide, et renferme des graines presque toujours nombreuses dans lesquelles on trouve, sous un tégument crustacé ou membraneux, parfois prolongé en aile ou en aigrette, un embryon droit, sans albumen, dont les cotylédons sont herbacés ou un peu charnus.

La grande famille des onagrariées se partage en sept tribus qui empruntent toutes leur nom au principal de leurs genres: 1° *jussieuées*, ainsi nommées du genre *jussieua*, Lin., dont une belle espèce est aujourd'hui naturalisée à Montpellier, dans le Lez; 2° *épilobiées*, dont le nom rappelle celui du grand genre épilobe (*voy.* ce mot), et qui renferme, en outre, le genre onagre (*voy.* ce mot), les élégants *clarkia*, si répandus aujourd'hui dans nos jardins, les *godetie*, etc.; 3° *montiniées*, du genre *montinia*, Lin.; 4° *fuchsiées*, comprenant uniquement le beau genre *fuchsia*, Plum., aujourd'hui l'un des principaux ornements de nos jardins; 5° *lopéziées*, qui emprunte son nom au joli *lopezia*, Cav.; 6° *circœées*, comprenant uniquement le genre circée, dont l'espèce type abonde dans nos bois; 7° *gaurées*, renfermant presque uniquement le genre *gaura*, Lin. — Les plantes de cette famille sont répandues sur presque toute la surface du globe; mais la plupart d'entre elles, particulièrement les épilobiées et les circées, croissent surtout dans les parties tempérées de l'hémisphère austral. Les jussieuées sont circonscrites dans la zone intertropicale; les fuchsiées dans l'Amérique soit chaude, soit tempérée. Généralement la plus grande partie des plantes de cette famille habitent le nouveau monde. — Le principal usage d'un grand nombre d'entre elles est de contribuer puissamment à l'ornement des jardins; mais il en est aussi quelques-unes qui sont utilisées soit comme plantes alimentaires (*voy.* ONAGRE), soit comme plantes médicinales, bien que ne se distinguant guère, sous ce rapport, que comme mucilagineuses ou légèrement astringentes. Néanmoins, parmi les exceptions peu nombreuses à cette règle, on peut citer la montinie âcre, *montinia acris*, Lin., arbuste du cap de Bonne-Espérance, dont toutes les parties, et surtout le fruit, ont une saveur âcre, piquante et poivrée.

ONAGRE, *œnothera* (*bot.*).—Grand genre de la famille des onagrariées à laquelle il donne son nom, de l'octandrie-monogynie dans le système de Linné. Tournefort, en le formant, lui avait donné le nom d'*onagra*. Linné adopta le groupe lui-même, mais il en changea le nom en celui sous lequel il a été classé dans tous les ouvrages de botanique moderne. Le célèbre botaniste suédois avait assigné au genre *œnothera* des caractères assez vagues pour que, successivement, un grand nombre de plantes diverses aient pu y être rangées par les auteurs; mais, dans ces derniers temps, plusieurs botanistes qui en ont fait l'objet d'une étude sérieuse ont trouvé parmi elles des organisations différentes, qui ont servi à établir pour plusieurs des genres distincts et séparés. Ainsi ont été formés par M. Ad. de Jussieu le genre *gayophytum*, par Rafinesque le genre *meriolix*, par M. Spach les genres *godetia*, *cratericarpium*, *boisduvalia*. Ce dernier observateur avait même poussé la division beaucoup plus loin, puisqu'il avait encore proposé de former dix autres genres nouveaux avec les onagres proprement dites; mais ses idées à cet égard n'ont pas été généralement adoptées. — Réduit à ses nouvelles limites, le genre *onagre* est composé de plantes herbacées, quelquefois sous-frutescentes, indigènes des parties tempérées et chaudes de l'Amérique, dont les feuilles radicales forment une rosette et sont pétiolées, tandis que les caulinaires sont sessiles ou presque sessiles. Toutes sont simples, entières ou seulement dentées, rarement sinuées. Les fleurs de ces végétaux sont jaunes, blanches, roses, rouges ou violacées, généralement grandes et belles. Leur calice a un long tube, soudé par le bas à l'ovaire au-dessus duquel il se prolonge, et un limbe à quatre lobes réfléchis; leur corolle est formée de quatre pétales égaux, attachés sur un anneau qui borde l'orifice du tube calicinal; leurs étamines sont au nom-

bre de huit; leur ovaire est adhérent, présente quatre loges à nombreux ovules, et supporte à son sommet un long style terminé par un stigmate à quatre lobes linéaires. Le fruit de ces plantes est une capsule prismatique qui s'ouvre en quatre valves pour laisser sortir ses nombreuses graines dépourvues d'aigrette.

On cultive communément, pour l'ornement des jardins, beaucoup d'espèces d'onagres; il en est même une, l'ONAGRE BISANNUELLE, *œnothera biennis*, Lin., qui, originaire de la Virginie, s'est naturalisée en Europe depuis le commencement du XVII[e] siècle, au point d'être aujourd'hui commune dans les lieux humides et de prendre rang dans toutes nos Flores. Elle est usitée comme plante potagère, fort rarement en France, mais journellement en Allemagne, où sa racine se mange cuite, soit en salade, soit en ragoûts, etc. On recommande ce légume comme facile à digérer, et dès lors comme convenable pour les estomacs faibles et malades. Elle cesse d'être bonne à manger vers le milieu et la fin du printemps, parce qu'elle devient alors dure et fibreuse. Cette onagre est, du reste, une belle plante, à feuilles ovales-lancéolées, dentées et planes, à grandes fleurs jaunes, axillaires et pédonculées.—On trouve dans presque tous les jardins une espèce très-voisine de la précédente, l'ONAGRE ODORANTE, *œnothera suaveolens*, Desf., belle et grande plante, à superbes fleurs jaunes, odorantes. — Parmi les autres espèces à fleurs jaunes cultivées dans nos jardins, on remarque l'ONAGRE A GROS FRUIT, *œnothera macrocarpa*, Pursh, dont la tige est couchée, dont les fleurs ont jusqu'à 1 décimètre de largeur et se succèdent tout l'été. On la multiplie par bouture et par tronçons de racines. — L'ONAGRE A LONGUES FLEURS, *œnothera longiflora*, Jacq., originaire de Buenos-Ayres, a également les fleurs jaunes, mais elle se distingue particulièrement par la grande longueur de son tube calicinal Elle paraît s'être à peu près naturalisée sur quelques points des environs de Paris. — Une espèce très-remarquable est l'ONAGRE A QUATRE AILES, *œnothera tetraptera*, Cavan., dont les fleurs sont d'abord blanches, deviennent ensuite purpurines et finissent par être rouges. Ses feuilles sont lancéolées, plus ou moins profondément incisées.—Une belle plante, qui figure avantageusement dans nos jardins, est l'ONAGRE POMPEUSE, *œnothera speciosa*, Nutt., dont la tige presque ligneuse atteint jusqu'à 1 mètre environ de hauteur; elle produit, pendant tout l'été et l'automne, de grandes et belles fleurs blanches, d'une odeur agréable. — Enfin, parmi les autres onagres les plus communes dans nos jardins, nous citerons encore l'ONAGRE A FEUILLES DE PISSENLIT, *œnothera taraxacifolia*, Sweet, l'*œnothera purpurea*, à fleurs violacées ou purpurines, etc. Toutes ces plantes sont d'une culture facile et réussissent en pleine terre; on les multiplie d'ordinaire par graines ou par division des pieds. P. DUCHARTRE.

ONAGRE (*hist. nat.*). (*Voy.* CHEVAL.)

ONCE (*métrol.*), nom d'un usage très-général et qui se trouve appliqué à des mesures 1° linéaires, 2° agraires, 3° de capacité, 4° de pesanteur, 5° de monnaie. — Chez les Romains, l'once était habituellement la *douzième* partie d'un tout. On est embarrassé pour accorder cette signification avec l'étymologie du mot *undecim*, onze. La domination romaine apporta dans les Gaules l'usage du mot *once* dans ce sens général; c'est ainsi que, dans un testament de 1374, le testateur substitue en faveur de ses neveux quatre onces ou le tiers de son bien. Quelquefois aussi on lui donnait le sens vague de petite partie : cette acception est fréquente dans les poëtes; nos ancêtres la conservèrent aussi, et les agiographes disent souvent l'*once* pour la phalange *d'un doigt*.

I. Comme mesure *linéaire*, l'once était, chez les Romains, la douzième partie du pied; elle était le tiers de la palme et valait 1 $\frac{1}{3}$ doigt, 2 semi-onces, 3 duelles, 4 siciliques, 6 sextules et 24 scrupules. Les longueurs intermédiaires de l'once au pied portaient chacune un nom particulier souvent dérivé de leur rapport avec ce dernier, ce qui pourrait être une cause fréquente d'erreurs pour quiconque, prenant l'once comme unité, croirait devoir lui rapporter ces dénominations. C'est ainsi que 2 onces sont indiquées par le mot *sextans*, qui veut dire sixième; 4 onces par le mot *triens*, tiers; 11 onces par *déonce* (*deunx*, *uncia de pede*), ce qu'on aurait traduit autrefois par la locution aujourd'hui inusitée, *le pied* 1 *once moins*, c'est-à-dire diminué de 1 once. La même remarque s'applique à l'once comme poids, comme monnaie et comme mesure agraire, les mêmes dénominations étant appliquées, dans tous les cas, aux multiples de l'unité,

quelle qu'elle fût ; elle montre que le système romain de poids et mesures était, sous ce rapport, bien inférieur au nôtre, qui permet de prendre pour unité chaque multiple ou sous-multiple de toute mesure. — L'once romaine était en parties du mètre de 0 mèt. 02454, et se divisait en 2 semi-onces, 4 siciliques, 6 sextules et 24 scrupules. L'once a été conservée jusques à aujourd'hui en Italie comme mesure linéaire ; elle est toujours le douzième de l'unité. A Milan, par exemple, elle est évaluée, comme division de la brasse de Vienne, à 0 mèt. 065, et, comme partie de la brasse de Milan, à 0 mèt. 0595. A Bergame, elle vaut 0 mèt. 0443 ; à Brescia, 0 mèt. 0562 A Vicence, à Padoue, qui se servent du pied, l'once vaut 0 mèt. 0297 et 0 mèt. 0298.

II. Comme mesure *agraire*, l'once était, à Rome, la douzième partie du jugère, ou 2,400 pieds ; le jugère étant de 25 ares, c'était 2 ares 08. Elle se divisait en 4 siciliques, ou 5 actes simples, ou 6 sextules, ou 24 scrupules de terre ; ce dernier avait 10 pieds carrés. Cette division des mesures agraires en onces a continué pendant le moyen âge en France, en Italie et en Angleterre ; en France, toutefois, on disait plutôt *oncelée*.

III. Comme mesure de *capacité*, l'once était la douzième partie du setier, mesure qui elle-même était le sixième du conge et valait, en litres, 0,54 ; elle représentait donc 0 lit. 045. On trouve aussi un setier italique de 20 onces ; 10 de ces onces faisaient le cotyle. L'once était également la douzième partie du vare appelé *liste*, destiné à mesurer l'huile. Cette once de capacité valait, selon Galien, les 5/6 de l'once de pesanteur. La France a conservé pendant longtemps l'oncelée comme mesure de capacité

IV. Comme mesure de *pesanteur*, l'once était encore, chez les Romains, la douzième partie de l'as ou livre. L'as ou livre valant 324 grammes, l'once pesait 27 grammes ; elle se divisait en 2 semi-onces, en 3 duelles, 4 siciliques, 6 sextules, 7 deniers de Papyrius, 8 deniers de Néron, 24 scrupules, 42 sextants de Celse, 48 simplium, 144 siliques. — L'emploi de l'once comme mesure de pesanteur a été beaucoup plus répandu qu'aucun autre ; cet emploi persiste aujourd'hui dans beaucoup de pays. Lorsque le système métrique est venu remplacer, en France, les autres manières de compter et de mesurer, l'once était le douzième de la livre employée comme poids médicinal, et dans plusieurs villes du Midi elle était le seizième de la livre poids de marc ou de Troyes, et se divisait elle-même en 8 gros ou drachmes, 24 deniers ou scrupules, 576 grains et 13,824 carobes ; chaque grain était supposé peser un grain de blé. — L'once employée pour la monnaie et l'orfévrerie se divisait en 8 gros ou drachmes, 20 stellings ou estellins, 24 deniers, 140 mailles, 80 felins et 576 grains. Pour les perles et diamants, l'once était divisée en 144 carats et 576 grains Enfin, pour la médecine, 1 once valait 3 duelles, ou 4 siciliques, ou 6 sextules, ou 8 drachmes, ou 24 scrupules, ou 576 grains. A Lyon, l'once du poids de table était les sept huitièmes de celle du poids de marc ; celle pour la soie en était les quinze seizièmes. A Alger, l'once est la base de la plupart des mesures ; elle se subdivise en 8 gros. Avec cette once, on forme trois sortes de rottolo, l'un de 24, l'autre de 18 et le rottolo marchand de 16 onces. L'once vaut 34 gr. 125. — L'once a été évaluée définitivement en grammes à 30,594. En médecine, on se servait du signe ℥ j pour indiquer l'once.

On trouvera exposé, aux mots Livre et Mesure, un système général des mesures de pesanteur rattachant à la souche antique tous ses débris, qui, maintenant épars et confondus sans ordre sur une grande partie du monde, n'offrent qu'une confusion en apparence inextricable ; mais, quant à présent, nous nous bornerons à donner l'évaluation en grammes des onces de différents pays. On verra se reproduire ce fait que nous avons déjà signalé au sujet de l'once romaine considérée comme mesure de longueur, à savoir que l'once ne joue pas le rôle d'unité : ainsi à Venise, par exemple, où l'on se sert de deux espèces de livres, la subtile ou petite, et la grosse ou forte, on les divise toutes les deux en 12 onces qui se trouvent, par conséquent, inégales, tandis que, si on avait pris la petite once pour unité, 19 auraient fait exactement la livre forte.

Angleterre. L'once, qui est le douzième de la livre troy, vaut en grammes 31,091, et celle qui est le seizième de la livre poids ordinaire représente 28,338. — *Allemagne*. — *Autriche*. L'once des apothicaires est de 26 gr. 875, celle du commerce de 35 gr. ; celle du *Tyrol* vaut 35 gr. 18, celle de *Bohême* 32 gr. 144. *Bade* et *Wurtemberg* ont une

once de 29 gr. 2; Bade a, toutefois, adopté, depuis 1810, la livre de 500 gr.—La *Bavière* emploie, à Munich, la même livre commerciale que Vienne, et le marc des monnaies comme à Cologne. A *Augsbourg*, l'once est la même pour l'argent, et pour le commerce elle vaut 29 gr. 5; il y a en outre, pour la livre dite *de voiture*, une once de 30 gr. 694. A *Ratisbonne*, l'once pour l'argent est égale à celle de France; celle du commerce est un peu plus forte que celle de Vienne. *Nuremberg* emploie, pour l'or et l'argent, une once de 29 gr. 975, pour le commerce une de 31 gr. 87, et pour les apothicaires une de 22 gr. 4. A *Brême*, l'once est de 31 gr. 14; à *Cassel*, depuis 1818, de 40 gr. 466. A *Darmstadt*, la livre de 500 gr. a été introduite; elle se divise en 32 loth. *Francfort-sur-le-Mein* n'emploie pas l'once. *Hambourg* a l'once de 30 gr. 275; le *Hanovre* emploie celle de 30 gr. 41. *Lubeck* a une once un peu plus forte que celle de Hambourg; elle est de 30 gr. 286.

En *Prusse*, *Aix-la-Chapelle* et *Stettin* ont une once de 29 gr. 125, *Dantzick* et *Magdebourg* de 29 gr. 193, *Bonn* de 29 gr. 206, et *Berlin* de 29 gr. 28. A *Kœnigsberg*, l'once vaut 23 gr. 625; à *Breslau*, 25 gr. 331; à *Mayence*, 34 gr. 4186. Depuis 1816, la Prusse a établi un système uniforme de poids et mesures; la livre de Cologne est l'unité de poids. Cette livre, employée dans presque toute l'Allemagne pour la monnaie, se divise en 16 onces de 29 gr. 215 chacune. Pour le commerce, on emploie des trente-deuxièmes de la livre appelés *loth;* mais, pour la monnaie, il y a une once ou huitième de marc qui vaut 29 gr. 22875. — En *Danemark*, l'once est de 16 à la livre; elle se divise en 2 loth, 8 kintin, 32 ort, et celui-ci en 16 es et 128 grains; elle vaut 31 gr. 3375. Celle employée pour la monnaie est de 29 gr. 375.

En *Espagne*, *Barcelone* a l'once de 25 gr., dont elle forme deux sortes de livres, l'une de 12, l'autre de 16 onces. A *Valence*, elle est peu différente, et entre pour 12, 16, 18 et 36 onces dans la livre. *Alicante* compte 12, 16 et 18 onces à la livre; mais l'once est toujours celle du poids de Castille, 28 gr. 5. *Bilbao* compte à la livre 16 onces, dont chacune pèse 30 gr. 5625. *Cadix* a une once pareille et une autre au poids de Castille de 28 gr. 6875. Pour l'or, on divise l'once en 6 ¼ castellanos, 50 tomines et 600 grains; pour l'argent, l'once a 8 ochavas, 16 adarmes, 48 tomines et 576 grains. Les diamants se pèsent à l'once de 140 carats et 160 grains; cette once pèse 28 gr. 046. A *Madrid*, l'once est le huitième du marc, le seizième de la livre; elle se divise en 8 ochavas ou grandes drachmes, 16 adarmes ou drachmes et 576 grains; elle vaut 28 gr. 75. A *Murcie*, on emploie la même once et une autre de 27 gr. 125. A *Santander*, l'once est de 30 gr. 75; à *Tortose*, de 25 gr. 25. A *Valence*, 12 onces font la livre, et chacune vaut 25 gr. 75. L'once poids de Castille, 28 gr. 75, est employée dans toutes les douanes. — La *Hollande* a adopté, en 1820, le système métrique en conservant les noms anciens à ses mesures nouvelles. Dans ce pays, l'once pour la monnaie se divisait en 2 loth, 20 engel et 640 as; elle vaut 30 gr. 75. L'once du commerce était de $\frac{1}{154}$ plus forte. On a conservé le nom d'*once* pour le poids médicinal. Cette once se divise en 8 drachmes, 24 scrupules et 88 grains; elle vaut 21 gr. 25. L'once du commerce est l'hectogramme.

En *Italie*, à *Lucques*, l'once est de 21 gr. 106; à *Modène*, 19 gr. 87 et 20 gr. 425. A *Naples*, l'once pèse 26 gr. 73; il en faut 12 pour la livre. A *Parme*, elle est de 27 gr. 366; il y en a aussi 12 à la livre. — Dans les *Etats romains*, l'once est toujours le douzième de la livre : elle vaut, à *Ancône*, 22 gr. 5; à *Bologne*, 30 gr. 166; à *Ferrare*, 23 gr. 816; à *Ravenne*, 24 gr. 958, et à *Rome*, 28 gr. 258. Toutes ces onces se divisent, pour le commerce, en 24 deniers et 576 grains, et, pour la pharmacie, en 8 drachmes, 24 scrupules et 576 grains, chacun de 24 parties, excepté à Bologne, où l'on compte 8 huitièmes, 160 carats et 640 grains à l'once. — Dans le royaume de *Sardaigne*, *Turin* a, pour le commerce, 12 onces à la livre, chacune de 36 gr. 7416; pour la médecine, le même nombre d'onces de 25 gr. 616. Cette dernière once se divise en 96 grammes, 288 scrupules et 5,760 grains; l'once pour les matières d'or et d'argent est le huitième du marc et se divise en 192 deniers et 4,608 grains. — En *Sicile*, il y a 30 onces au petit rottolo, 33 au grand et 12 à la livre; cette once vaut 26 gr. 45. — En *Toscane*, on compte 12 onces à la livre, 8 drachmes, 24 deniers et 576 grains à l'once, qui pèse 28 gr. 2916. — En *Lombardie*, *Bergame* compte à la livre 12 onces de 27 gr. 094, ou 30 onces du même poids; *Brescia*, 12 onces de 26 gr. 734. A

Crémone, l'once est de 27 gr. 308. *Fiume* a son once de 12 à la livre et de 46 gr. 558; *Côme*, 12 onces de 26 gr. 3885. A *Mantoue*, l'once est de 26 gr. 291. A *Milan*, 12 onces font la livre, et chaque once est de 32 gr. 6793 : l'once se divise en 24 deniers et 576 grains; il y a encore une livre de 28 onces. *Padoue* a 12 onces de 33 gr. 883 à la livre subtile, et 12 onces de 40 gr. 545 à la grosse livre. *Sondrio* a 30 onces de 2 gr. 6596 à la livre; *Vérone*, 12 onces à la livre subtile de 26 gr. 431, et 12 de 41 gr. 647 à la grosse livre : *Vicence* en a 12 de 40 gr. 581 à la grosse livre. *Venise* a trois sortes d'onces : celle de 31 gr. 416, qui est le douzième de la grosse livre; celle de 30 gr. 1297, qui est la même portion de la livre subtile, et une intermédiaire de 27 gr. 016 très-peu usitée. Le système métrique avait été adopté dans la Lombardie en 1803; il y est conservé par la loi, mais les anciennes mesures sont toujours en usage.

La *Norwége* a l'once du Danemark. Ni la *Pologne* ni la *Russie* n'emploient l'once. La *Suède* se sert de huit espèces d'onces qui sont chacune le seizième d'autant d'espèces de livres; l'once du poids des états est de 22 gr. 375.

En *Suisse*, il y a plusieurs sortes d'onces : les unes sont le seizième, les autres le dix-huitième de la livre; les 16 font toujours la livre de commerce. A *Bâle*, on emploie l'once poids de marc. *Berne* a une once de 30 gr. 59225, et pour le commerce une de 32 gr. 646; à *Constance*, elle est de 29 gr. 5. *Genève* met 18 onces à la livre, et divise l'once en 432 deniers; il y a le poids lourd et le petit poids : l'once de la première espèce vaut 30 gr. 6, et l'autre 25 gr. 5. *Lausanne* divise l'once en 8 gros et 576 grains; elle vaut 31 gr. 25 : c'est le trente-deuxième du kilogramme; antérieurement, elle était de 31 gr. 75. *Neufchâtel* a deux sortes d'onces; celle du poids de fer pèse 30 gr. 5941, il y en a 17 à la livre; et l'once poids de marc. *Schaffhouse* a l'once de 28 gr. 6875; *Soleure*, celle de 31 gr. 937. *Zurich* a l'once de 31 gr. 25, trente-deuxième du kilogramme; elle se divise en 8 gros et 100 grains.

Les pays non soumis à la civilisation européenne n'emploient pas l'once; à peine trouve-t-on cette mesure dans quelques pays. En *Egypte*, l'expédition française a trouvé une once de 36 gr. 76; plus tard, elle a été de 35,92; il y en a 12 au rottolo. A *Tripoli*, 16 onces font le rottolo; elles se divisen. chacune en 8 termino et pèsent 31 gr. 75t A *Tunis*, l'once pèse 31 gr. 50; il en faut 16 au rottolo; elle se divise en 8 métical. A *Moka*, l'once ou *vakia* vaut 31 gr. 1; elle est le quinzième du ratl.

Dans le système romain, l'once était, pour les mesures de pesanteur comme pour toutes les autres, un douzième de l'unité ou livre; elle pesait 27 grammes, et se divisait comme on l'a vu pour les mesures linéaires.

V. Comme *monnaie*, la valeur de l'once romaine a été, suivant les temps, dans un rapport différent avec l'unité; elle a d'abord représenté, comme dans toutes les autres parties du système, le douzième de l'as, qui était la même chose que la livre; puis, au temps de la première guerre punique (217 ans avant J. C.), elle fut la moitié de l'as : en l'année 198, elle fut égale à cette monnaie. La loi Papiria (192 ans avant J. C.) fixa l'as à une demi-once. Enfin l'as baissa jusqu'à peser seulement le quart et le cinquième de l'once : elle se divisait en 2 semi-onces, 4 siciliques et 8 demi-siciliques de compte; elle était indiquée par le signe ⚹. La novelle 106 de Justinien cite 3 siliques comme valant 1/8 de sou; elle compte 6 sous dans l'once et 32 à la livre. L'emploi de l'once comme monnaie s'est conservé pendant le moyen âge. En 1218, dans une relation du siége de Damiette, on trouve que la disette des vivres fut si grande, que l'on paya un mouton 10 onces et une poule 30 sols. En 1284, 2 livres de cens sont partagées en 24 onces; dans le même siècle, on voit un roi s'engager à payer à Tunis, au roi de France et à ses barons, pour les dépenses de leur voyage, 210,000 onces d'or, chacune de la valeur de 50 sols tournois. Dans un compte de 1333 à 1336, on trouve chaque once comptée pour 5 florins de Florence, chaque florin pour 6 tarins, chaque tarin pour 2 carolins, et chaque carolin pour 10 grains. En 1384, l'once et la livre sont employées l'une pour l'autre. — De nos jours, l'once est restée une monnaie de compte et quelquefois une monnaie réelle. En *Espagne* et aux *Canaries*, c'est une pièce d'or qui vaut 16 piastres ou 84 fr. 42 c. A *Malte*, il y a trois espèces d'onces d'argent qui se divisent toutes en 30 tari, et valent 4 fr. 85 c., 5 fr. 45 c. et 5 fr. 48 c. A *Palerme* et à *Messine*, l'once d'or est une monnaie réelle qui se divise en

30 tari et 600 grani; sa valeur varie de 13 fr. 54 c. à 13 fr. 65 c. et 13 fr. 75 c. : on la divise encore en 2 scudi et demi, 5 fiorini, 30 tari, 60 carlini, 450 ponsi, 600 grani et 3,600 piccioli. Il est remarquable que les florins, tarins et grains se retrouvent dans l'once en même nombre qu'au XIIIe siècle. Au *Maroc*, l'once ou derhem est une pièce d'argent de 40 centimes. E. LEFÈVRE.

ONCE (*hist. nat.*). (*Voy.* CHAT.)

ONCIALE (ÉCRITURE). (*Voyez* ECRITURE.)

ONCIDIE, *oncidium* (*bot.*). — Genre de la famille des orchidées, tribu des vandées, de la gynandrie-monandrie dans le système de Linné. Les plantes qui le composent sont des herbes épiphytes, généralement pourvues de pseudobulbes, dont les feuilles sont coriaces, planes ou ployées en gouttière. Elles ont des fleurs très-élégantes, presque toujours jaunes avec des taches brunes, nombreuses et disposées en panicules lâches, reconnaissables à leur grand et large labelle dépourvu d'éperon, lobé, continu avec la colonne, et dont la base est relevée de crêtes ou de tubercules qui ont valu au genre le nom qu'il porte. Aujourd'hui que la culture des orchidées jouit d'une très-grande vogue auprès des amateurs d'horticulture, plusieurs espèces d'oncidies figurent avec distinction dans les collections de plantes vivantes, et s'y font remarquer par l'élégance de leurs fleurs. Leur culture présente, au reste, peu de difficultés, et leur floraison est généralement facile et de longue durée. L'une des espèces les plus élégantes est l'ONCIDIE-PAPILLON, *oncidium papilio*, dont la fleur ressemble, en effet, à un papillon avec les ailes déployées.

ONCLE (*jurispr.*).—C'est le terme unique employé dans notre langue pour indiquer le troisième degré de parenté collatérale et ascendante, c'est-à-dire celui des frères du père ou de la mère. Le nom de *tante* s'emploie pour désigner le même degré de parenté chez les personnes du sexe féminin. Ces deux mots sont donc corrélatifs de ceux de *neveu* et *nièce*. Les Latins avaient, au contraire, deux expressions pour désigner cette parenté suivant qu'elle venait du côté du *père* ou de celui de la *mère*. Dans le premier cas, on disait *patruus*, *patrua*, et dans le second *avunculus*, *avuncula*, diminutif d'*avus*, dont nous avons fait *oncle*. — En raison de la puissance étendue et presque illimitée qui, chez les Romains, était accordée à la paternité, le premier jouissait d'une bien plus grande influence que l'*avunculus*. En l'absence du père ou de l'aïeul, c'était à lui qu'était dévolue l'autorité sur les enfants, et il devenait en quelque sorte le chef de la famille. Aussi s'arrogeait-il envers ses neveux un droit de censure et de réprimande qui, n'étant point tempéré par l'amour paternel, dégénérait souvent en une véritable tyrannie. C'était à ce point que *patruus*, fait adjectif, était devenu synonyme de rigide, grondeur, et même de fâcheux. C'est ce qu'exprime très-bien Horace dans ces mots : *Metuere patruæ verbera linguæ*, craindre les réprimandes d'oncle. *Ne sis patruus mihi*, dit-il autre part. — C'est probablement cette acception répulsive du mot qui l'a fait abandonner par la société moderne pour la dénomination plus douce et plus tendre d'*avunculus*, de même que, pour indiquer le neveu, on se sert du mot *nepos*, qui signifie proprement *petit-fils*. — Le titre d'oncle a reçu, en France, une extension plus large encore, on l'a appliqué au cousin germain du père ou de la mère qu'on a appelé *oncle à la mode de Bretagne*, parce que, sans doute, l'usage s'en établit dans cette province où il existe encore. Cependant, par une de ces bizarreries communes dans l'histoire des langues, le mot *oncle* n'a jamais été admis dans le style noble, et l'on a beaucoup reproché à madame Dacier de l'avoir mis dans la bouche de Minerve (traduction de l'*Odyssée*) : « Je n'ai pas voulu m'opposer au dieu de la mer, qui est *mon oncle*. »

D'après nos lois, le mariage est prohibé entre l'oncle et la nièce, la tante et le neveu. (Code civ., art. 163.) Néanmoins, comme cette prohibition est toute d'ordre moral, le chef du gouvernement peut en accorder la dispense par des motifs dont il lui appartient d'apprécier la gravité. (Code civ., article 164.) Cette dispense est demandée et accordée, comme les dispenses d'âge, de la manière prescrite par les art. 2 et 5 de l'arrêté du gouvernement du 20 prairial an XI.

La question s'est élevée de savoir si le mariage entre le *grand-oncle* et la *petite-nièce* était également défendu et avait besoin de dispense. L'affirmative résulte d'un avis du conseil d'Etat en date du 7 mai 1808. Au reste, cet empêchement est for-

mellement établi par le droit canonique. — L'art. 187 du code civil accorde à l'oncle le droit de former, en l'absence d'ascendants, opposition au mariage de ses neveux et nièces ; mais il faut alors que cette opposition exprime les motifs d'un intérêt actuel. La parenté d'oncle et de neveu vicie un acte authentique quand elle se rencontre dans les deux notaires instrumentaires ou dans les témoins d'un même acte.

ONCTION, du latin *ungere, oindre*. C'est une consécration qui, au moyen d'une huile spéciale, donne aux personnes ou aux choses qui la reçoivent un caractère particulier, une qualité, une supériorité qui les font sortir du rang ordinaire. Cet usage a pris naissance en Orient, pays où abondent les aromates et les huiles de senteur les plus recherchées; il y était extrêmement répandu et formait, pour ainsi dire, une des conditions de la vie des personnes aisées; s'en priver était une des plus grandes marques d'affliction qu'on pût donner; leur emploi, au contraire, était, pour ainsi dire, indispensable dans les fêtes, aussi l'Ecriture appelle-t-elle l'huile d'onction l'*huile de la joie*. On regardait même comme un préservatif contre les maladies l'application de l'huile sur le corps, et, comme la dignité d'une personne se reconnaissait à son luxe de parfums et d'huiles odoriférantes, on prit la coutume d'oindre avec solennité, pour inspirer plus de respect à la multitude, les rois, les souverains pontifes, et peut-être aussi les prophètes. De là vint qu'on consacra à ces cérémonies une huile toute particulière, conservée dans le sanctuaire. Il y eut donc deux sortes d'onctions, l'une exclusivement religieuse, l'autre également religieuse, mais appliquée à des personnes étrangères au sacerdoce, revêtues de la souveraineté temporelle. Si nous ouvrons la Bible, nous voyons, dès les premiers temps, Jacob, à l'époque de son voyage en Mésopotamie, oindre d'huile la pierre sur laquelle il avait posé sa tête pour dormir et où il avait eu une vision ; cette pierre se trouvait ainsi consacrée à Dieu, et Jacob, pour cette raison, donna au lieu où elle se trouvait le nom de Beth-El, *maison du fort*. Moïse, lors de la consécration du tabernacle, l'oignit d'huile sainte avec toutes les choses qu'il contenait, et en aspergea par sept fois l'autel des holocaustes et tous ses accessoires. C'est à son imitation que, de nos jours encore, les évêques font des onctions sur les murs des églises dont ils font la dédicace, et sur les pierres qui doivent recouvrir l'autel et servir à la célébration de la messe. Moïse oignit aussi Aaron et ses fils pour qu'ils exerçassent la sacrificature (*Lévit.*, ch. VIII); il se servit, pour cela, d'une huile consacrée composée de 500 sicles de myrrhe franche, de 250 sicles de cinnamome odoriférant, de 250 sicles de canne aromatique, de 500 sicles de casse et d'un hin d'huile d'olive. Quiconque aurait composé pour son usage une huile semblable devait être retranché du milieu du peuple, c'est-à-dire être mis à mort ou, selon d'autres, être privé de ses droits civils. La cérémonie consista, pour Aaron, à lui verser de l'huile sur la tête, et pour ses fils à les en asperger, ainsi que leurs vêtements (*Lévit.*, VIII). Plusieurs auteurs ont pensé cependant que les fils d'Aaron avaient reçu l'onction sur les mains. Les rabbins ajoutent que, tant qu'on posséda l'huile composée par Moïse, on en oignit les souverains pontifes, mais qu'ensuite on se contenta d'installer le grand prêtre en le revêtant, pendant sept jours de suite, des vêtements sacrés; ils disaient des pontifes consacrés de la première manière qu'ils étaient *élevés* et *initiés* par l'onction, et des autres qu'ils étaient *élevés* et *inaugurés* par les vêtements. — Les rabbins parlent d'une autre onction, celle du *prêtre oint pour la bataille*; ses fonctions, dit Maimonide (*In halacha Melachim*, cap. VII), consistaient à suivre l'armée, à la haranguer et à l'encourager avant la bataille par des paroles patriotiques. On trouve même (*Deutér.*, ch. XX) un discours que le prêtre oint pour la bataille adressa aux Israélites avant un engagement.

L'Ecriture fait mention de l'onction des prophètes; mais on ne trouve rien de relatif à la manière dont elle se pratiquait; on voit même, dans le livre des *Rois*, qu'Elie envoyé pour oindre Elisée se borna à lui jeter son manteau sur les épaules, ce qui ferait croire que, dans ce passage, le mot *onction* n'est employé qu'au figuré pour exprimer la vocation, la destination à la prophétie. — Le nom d'*oint*, en hébreu *messiah*, en grec *christos*, se retrouve souvent dans les livres prophétiques pour désigner le Sauveur; alors il exprime toute la plénitude de la grâce divine, toutes les qualités réunies de *prophète*, de *pontife* et de *roi*, et plus encore.

On trouve aussi le nom d'*oint* employé

figurément dans l'Ecriture. C'est ainsi que Cyrus (Isaie, xlv, 1) est appelé l'*oint du Seigneur;* mais, dans ce passage, *oint* ou *christ* signifie seulement que Cyrus doit jouer un jour dans le monde un rôle éclatant et retirer la maison de David de la servitude, ce qui se trouve exprimé dans la Bible même. — Dans le Nouveau Testament, *onction* est souvent aussi pris au figuré pour indiquer un don de Dieu, une grâce particulière qui élève l'homme à une haute dignité. — Vous avez reçu l'onction de sainteté, dit saint Jean (I, ch. ii, v. 20 et 27), et vous connaissez toutes choses.

Dans l'Eglise romaine, on oint le pouce et l'index de chaque main des ordinands promus à la prêtrise, pour les faire souvenir de la pureté avec laquelle ils doivent toucher les choses saintes. Dans le *baptême*, on fait une onction sur le sommet de la tête, sur la poitrine et sur les deux épaules; dans la *confirmation*, elle s'applique sur le front; enfin l'*extrême-onction* se donne aux personnes dangereusement malades sur cinq parties du corps regardées comme les organes des cinq sens par lesquels les hommes ont commis ou pu commettre des péchés. — Les protestants ont, sous divers prétextes, retranché les onctions des sacrements. Au sujet de celles du baptême, par exemple, ils prétendent que c'était une cérémonie judaïque; ils auraient pu en dire autant du baptême même.

L'onction appliquée aux souverains date d'une époque également fort reculée; elle paraît logiquement avoir la même origine que la précédente; de plus, les rois, en se faisant oindre et sacrer par les prêtres, ministres de Dieu, durent gagner en considération aux yeux des peuples. Nous voyons Samuel donner l'onction à Saül en lui versant sur la tête une petite fiole d'huile; cette cérémonie fut même secrète, ce qui ne lui ôta rien de son efficacité. David, poursuivi par Saül, qui cherche, par tous les moyens possibles, à le faire périr, David, traqué par le monarque déchu, conserve cependant pour lui un respect que rien ne saurait lui faire oublier; Saül, à ses yeux, est toujours l'*oint du Seigneur.* Salomon fut oint comme ses prédécesseurs; ses successeurs le furent également, si l'on en croit les rabbins du Talmud, qui prétendent qu'ils furent tous sacrés jusqu'à Josias, qui, prévoyant la ruine du temple, enterra, dans un lieu préparé par Salomon lui-même, l'huile sacrée avec l'arche, la verge d'Aaron, l'urim et thummin, et la manne, objets que l'on ne retrouva plus dans la suite. A partir de cette époque, la même majesté n'environna plus les rois. Ceux d'Israël, pour ne laisser aucune supériorité aux monarques de Jérusalem, se faisaient oindre comme eux : Jéhu, par exemple, fut oint par Elie; mais les rabbins disent, par tradition, que le prophète ne se servit point, dans cette circonstance, de l'huile réservée aux seuls rois de Juda, mais d'une autre plus vulgaire.

L'onction des rois chrétiens, selon Onuphre, ne commença à être pratiquée qu'assez tard après la venue de J. C. Aucun empereur romain, selon cet auteur, n'avait été sacré avant Justin II. Cette cérémonie passa des empereurs d'Orient à ceux d'Allemagne. Parmi les rois de France, Pepin paraît être le premier qui ait reçu l'onction, quoique certains auteurs fassent remonter cet usage jusqu'à Clovis, en faveur duquel la sainte ampoule fut, dit-on, apportée du ciel par une colombe. (*Voy.* Ampoule, Sacre.)

ONCTION (*méd.*).—Ce mot désigne l'action d'enduire le corps entier ou quelques-unes de ses parties d'une substance grasse, huileuse, mucilagineuse, savonneuse, etc. Cette opération, qui, chez les anciens, était d'un usage journalier, tant comme moyen hygiénique ou cosmétique que comme agent thérapeutique, est de nos jours presque entièrement tombée en désuétude. En général, les onctions, en même temps qu'elles assouplissent la peau, la protégent contre le froid, et c'est une pratique avantageuse, surtout pour les sujets faibles et dépourvus d'embonpoint, de faire des onctions huileuses avant d'entrer dans un bain froid. On pense également que les onctions, en obstruant les orifices des vaisseaux absorbants, peuvent empêcher l'introduction des miasmes et des principes délétères dans l'économie. Cette opinion semble être justifiée par le fait que l'on a généralement vu, dans les épidémies contagieuses, la maladie respecter les personnes qui, par suite de leur profession, ont habituellement la peau enduite de corps gras. — Il est encore facile de concevoir que les onctions faites avec des substances de bonne nature pourront calmer le prurit, si tourmentant pour les sujets dans certaines maladies de la peau, comme aussi favoriser le

mouvement des articulations frappées de rigidité.

Quant aux onctions avec les huiles ou les graisses médicamenteuses, il faut en faire une classe à part en raison des effets spéciaux qui peuvent résulter des substances actives employées. Faisons remarquer néanmoins que les huiles et les graisses sont des substances de leur nature fort difficiles à absorber, et qui dès lors ne pénètrent que difficilement dans les voies circulatoires. Il est donc peu rationnel de choisir ce mode d'application d'un médicament actif, sur l'action immédiate duquel on fonde un résultat important. Quelques personnes ont même pensé que, la plupart du temps, les huiles et les graisses chargées de médicaments qui, pour agir, doivent être absorbés n'avaient d'autre action que celle du corps gras lui-même. Il est vrai que, la plupart du temps, on ne se borne pas à de simples onctions, mais que l'on pratique des frictions qui, nécessairement, doivent ajouter à l'efficacité. — Terminons en disant que les onctions nécessitent une précaution extrême sous le rapport des soins de propreté, car les corps gras qui séjourneraient longtemps sur notre peau ne manqueraient pas de développer sur cette membrane des inflammations érythémateuses ou vésiculeuses. L'obstruction des pores de la peau pourrait également entraîner à la longue des accidents graves par la suppression de la transpiration et des diverses fonctions confiées à notre enveloppe extérieure.

ONCTION (EXTRÊME-). (*Voy*. EXTRÊME-ONCTION.)

ONDATRA (*mamm.*), ordre des *rongeurs*, section des *claviculés*, tribu des *arvicoliens*. Une seule espèce forme le genre ondatra, qui offre beaucoup de points de ressemblance avec les campagnols, tant par son aspect extérieur que par son système dentaire. Ses dents sont au nombre de seize, deux incisives et six molaires à chaque mâchoire, ces dernières formées, comme chez les campagnols, de lames anguleuses. Les doigts sont au nombre de cinq à chaque pied; aux membres postérieurs, ils sont garnis de poils roides et serrés qui en font des organes de natation; la queue est longue et arrondie à sa base. La taille de l'ondatra est de 12 à 13 pouces; son pelage est brun teint de roux en dessus; les parties inférieures sont d'un cendré clair. Il exhale une forte odeur de musc, ce qui lui avait fait donner par Brisson le nom de *rat musqué*. Cet animal présente des particularités de mœurs assez remarquables; comme le castor, il se construit des demeures, et semble même y dépenser plus d'art. Il a le soin de choisir un endroit où les eaux conservent à peu près le même niveau, et élève sa cabane avec de la terre glaise mêlée à de la fiente de bison : dans la crainte que, malgré ses prévisions, il n'y ait une crue dans les eaux, l'intérieur renferme plusieurs gradins, qui lui permettent de rester à sec même dans ce cas. — Chaque année, l'ondatra, après avoir élevé ses petits, abandonne sa demeure en été, pour n'y plus revenir; l'hiver suivant, il en construit une nouvelle.

ONDÉCAGONE, du grec *ενδεκα*, *onze*, et *γωνία*, *angle*. — C'est le nom par lequel on désigne une figure à onze angles et onze côtés. Pour obtenir un ondécagone régulier, il faut diviser un cercle en onze parties égales et mener des droites de l'une à l'autre de ces divisions. Dans tout ondécagone, la somme des angles à la circonférence égale $147° \frac{3}{11}$ et celle des angles au centre $32° \frac{8}{11}$. Quant à la manière de déterminer ces angles et la valeur de la surface de l'ondécagone, *voy*. POLYGONE.

ONDINS, ONDINES. — Génies élémentaires empruntés à la mythologie des peuples du Nord par les cabalistes pour peupler les profondeurs des lacs, des fleuves et de l'Océan, et pour en être les dieux et les gardiens. Ce sont eux, selon Bonaventure d'Argonne, qui donnent la vie aux poissons et qui leur impriment tous les mouvements nécessaires qui les font vivre dans les eaux. Les ondins et les ondines sont pour les peuples scandinaves ce que les naïades et autres nymphes des eaux sont pour les peuples grecs. Leur père est Odin, ou plutôt Nocken ou Nickar, le Neptune du Nord; aussi leur donne-t-on souvent le nom de *nixes*, par dérivation de celui de Nickar. La Bâltique et toutes les mers du Nord sont la patrie des nixes; ils y habitent avec le wassermann sous les joncs et les glaces. Comme lui, comme les sirènes antiques, elles ont des chants pour attirer le voyageur au sein des eaux, où il devient leur proie. Onze mélodies différentes font le charme de ces chants; on peut résister, sans trop de danger, aux dix premières, mais, quand la onzième se fait entendre, il faut obéir à ses accords mer-

veilleux et venir en dansant se précipiter dans l'abîme. Les nixes, suivant les traditions allemandes, viennent souvent à la surface de l'eau, et même s'aventurent sur les rives pour voir les jeux des pêcheurs; mais, dès que onze heures sonnent, ils doivent retourner sous les eaux, sinon une mort cruelle les attend. — Les ondines ont la prééminence sur leurs maris. Ce fait, assez singulier au premier abord, vient sans doute du respect infini dont la femme était environnée par les anciens peuples du Nord. Suivant quelques vieux poëtes, dont Southey a suivi la tradition dans la pièce qui a pour titre, *The submarine city*, les ondins ont des villes sous les flots, et de brillants palais comme la Thétys d'Homère et la Cyrène de Virgile. Une de ces villes se cache au fond du lac Steinberg, suivant la légende imitée par Southey; de là vient que, le soir, les habitants de la rive croient souvent entendre le son des cloches retentir sous le flot paisible (Marmier, *Souvenirs de voyages*, p. 217). Les *nakki* de la Finlande et les *neks* de la Suède sont les frères des nixes d'Allemagne. Ed. F.

ONDOIEMENT. — On donne ce nom au baptême qui s'administre sans les cérémonies ordinaires de l'Eglise et quelquefois même sans l'assistance d'un prêtre. Tout chrétien peut ondoyer en versant simplement de l'eau sur la tête de l'enfant et en prononçant les paroles sacramentelles : *Je te baptise au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit.* L'ondoiement est permis par l'Eglise lorsque l'enfant se trouve en danger de mort et hors d'état d'être porté aux prêtres. Dans les premiers temps de l'Eglise, lorsqu'on mettait entre la naissance et le baptême l'espace d'un plus long temps, souvent même de plusieurs années, l'ondoiement était plus fréquent qu'aujourd'hui, où le baptême suit presque toujours immédiatement la naissance. En Irlande, jusqu'au XIIe siècle, le baptême se réduisait à un simple ondoiement que le père ou le premier venu administrait par une triple immersion de l'enfant dans l'eau ou dans le lait. Le concile de Cashel, en 1172, proscrivit cette pratique. En France, on avait coutume d'ondoyer les enfants royaux aussitôt après leur naissance, pour ne les baptiser solennellement que plusieurs années après; Louis XVI abolit de fait cet usage en faisant procéder, pour ses enfants, à toutes les cérémonies du baptême sitôt qu'ils étaient nés. S'il y avait eu ondoiement, on devrait, dans l'acte du baptême, rappeler cette circonstance ainsi que sa date.

ONDULATION, ONDE (*phys.*). — Le mot *ondulation* désigne ici le mouvement oscillatoire et de vibration par lequel les molécules d'une masse fluide se trouvent déplacées en vertu des effets successifs d'une condensation et d'une dilatation alternatives, qui leur impriment une modification analogue à celle des flots de la mer dont la surface est agitée. On donne le nom d'*onde* à chacun des déplacements partiels d'une série de molécules dans lequel celles-ci, après avoir été déprimées, reprennent le niveau primitif, en vertu de leur élasticité propre. Ces mots s'emploient spécialement dans trois circonstances : 1° pour certains mouvements des *liquides;* 2° pour la propagation du *son;* 3° pour celle de la *lumière.*

Ondes liquides. — L'observation apprend que toute agitation produite en un point quelconque de la surface d'une eau tranquille y fait naître des ondes qui se propagent circulairement autour du centre d'ébranlement. Ce phénomène s'explique de la manière suivante : par la compression qu'exerce sur le fluide, dans le point où commence l'ondulation, la cause de celle-ci, chacune des couches sous-jacentes à ce point se trouve successivement poussée de haut en bas hors de la place qu'elle occupait, et, au contraire, les parties environnantes de bas en haut. Mais ces dernières, après avoir épuisé leur énergie de mouvement ascensionnel, s'abaisseront à leur tour, en vertu de leur propre pesanteur, en exerçant, sur les parties primitivement abaissées, une influence analogue à celle qu'elles en avaient reçue, de sorte qu'on verra les premières s'élever, ce qui complétera, dans différentes parties du liquide, un mouvement alternatif d'abaissement et d'élévation, d'élévation et d'abaissement, qui se continuera plus ou moins longtemps en se propageant au loin de proche en proche par un mécanisme analogue à celui que nous venons de suivre sur deux portions contiguës. Ces ondes étant formées par l'élévation et par l'abaissement successifs du liquide au-dessus et au-dessous de son niveau naturel, Newton avait cru pouvoir les comparer aux oscillations d'une colonne d'eau ren-

fermée dans un siphon renversé et dont on a momentanément troublé l'équilibre hydrostatique; d'où il avait tiré les conclusions suivantes : 1° la vitesse de propagation des ondes est proportionnelle à la racine carrée de leur largeur : par ce dernier mot, il faut entendre l'espace longitudinal compris entre leur plus grande et leur moindre élévation; 2° chaque onde parcourt sa largeur entière dans un temps égal à celui des oscillations d'un pendule simple d'une longueur double de cette même largeur. Ces conclusions, dont le développement se trouve dans le livre *des principes* (lib. II, *Prop.*, 44, 45, 46), ont longtemps été regardées sinon comme des démonstrations rigoureuses, au moins comme une explication plausible du phénomène des ondes. Mais enfin les géomètres se sont occupés de cette question. Laplace le premier chercha, en 1776, à soumettre le phénomène à une analyse rigoureuse; Lagrange, dix ans plus tard, s'en est également occupé dans les *Mémoires de l'Académie de Berlin* et dans sa *Mécanique analytique;* Poisson a aussi, dans plusieurs mémoires communiqués à l'Académie des sciences et auxquels nous renvoyons (1816, 1817), discuté les diverses conditions de ce problème. Les résultats auxquels il est parvenu diffèrent assez de ceux indiqués par Newton pour faire douter de l'exactitude du principe sur lequel s'était appuyé ce dernier (*voy.* HYDRODYNAMIQUE).—Nous résumerons de la manière suivante les particularités les plus intéressantes que présente le mouvement des ondes liquides : 1° à une grande distance du lieu de l'ébranlement primitif du liquide, ce mouvement est plus sensible à la surface que dans l'intérieur; néanmoins son décroissement, dans le sens de la profondeur, n'est pas assez rapide pour que l'agitation ne puisse encore se transmettre, à une distance assez considérable, au-dessous de la surface liquide. Ce fait, indépendamment de l'observation, est une des conséquences qui résultent des équations auxquelles a été conduit Poisson.— 2° Lorsqu'une onde rencontre un obstacle par-dessus lequel il lui est impossible de passer, elle se réfléchit et prend, dans sa marche rétrograde, la même figure qu'elle eût eue s'il lui avait été possible de continuer à se mouvoir suivant sa première direction. — 3° Si l'obstacle contre lequel vient frapper une onde se trouve percé d'une ouverture communiquant avec une autre masse liquide, il se développera, à la surface de cette dernière, des ondes demi circulaires dont le centre commun répondra au milieu de l'ouverture. — 4° Lorsque plusieurs systèmes d'ondes se développent simultanément à la surface d'un liquide, chacun d'eux se propage circulairement autour de son centre d'ébranlement sans troubler les autres systèmes; il se forme seulement des lignes nodales dont la situation est subordonnée à la vitesse respective des ondes et à la grandeur des angles sous lesquels elles se coupent.

Ce que nous venons de dire des ondes liquides s'appliquant, sous beaucoup de rapports, aux ondes en général, quel que soit le milieu dans lequel elles se trouvent produites, facilitera beaucoup l'intelligence de ce qui concerne les autres espèces d'ondes; aussi nous bornerons-nous à un exposé sommaire.— Pour les *ondes sonores*, on conçoit que si l'on percute un timbre, que si l'on pince une corde fortement tendue, en un mot si l'on détermine sur un corps quelconque le mouvement vibratoire qui produit le son, il en résultera nécessairement, pour l'air en contact avec ce corps, un mouvement vibratoire analogue. Chaque molécule d'air transmettant ensuite ce mouvement à celle qui se trouve immédiatement en contact avec elle, l'ébranlement se propagera graduellement à une distance plus ou moins grande, selon que l'amplitude des vibrations sera elle-même plus considérable. Mais, comme ces vibrations sont très-rapides et comme il leur faut un certain temps pour se transmettre, on conçoit que, dans le nombre des particules occupant la ligne droite dont une extrémité répond au centre d'ébranlement, les unes seront déjà animées d'un mouvement rétrograde à l'instant où les autres ne feront que commencer à se mouvoir dans le sens de l'action primitivement exercée par le corps sonore. Dès lors il devra nécessairement y avoir, de distance en distance, des points de repos, c'est-à-dire des parties qui, se trouvant placées entre deux séries de molécules dont les oscillations se font en sens inverse, resteront immobiles en formant des espèces de nœuds. Chaque série constitue une onde sonore qui se trouve alternativement condensée et dilatée, et d'autant plus longue que les vibrations sont moins rapides. Quant à cette longueur elle-même, considérée d'une manière absolue, elle sera égale à la lon-

gueur de l'espace parcouru par le son pendant une vibration du corps sonore. De plus, comme la vitesse du son est uniforme, l'onde sonore qui provient de la même vibration conservera toujours la même longueur à quelque distance qu'on la considère, et, comme les vibrations de ce corps sont isochrones, toutes les ondes résultant de la même série de vibrations auront aussi la même longueur. Nous déduirons de ce qui précède le principe suivant : pour arriver à la connaissance de la longueur spéciale d'une onde sonore dans un milieu quelconque, il suffira de connaître la vitesse avec laquelle le son se propage dans ce milieu, et le nombre des vibrations qui le produisent. Ainsi, par exemple, dans l'air où le son parcourt 340 mètres par seconde, il est clair qu'un son qui résulterait de 340 vibrations pendant le même espace de temps donnerait des ondulations de 1 mètre de longueur, puisque chaque vibration excite une onde, et que les 340 vibrations produites en une seconde occupent précisément 340 mètres de longueur. En d'autres termes, la longueur de l'onde sera le quotient de la vitesse du son par le nombre de vibrations.

C'est Descartes qui, le premier, pensa que la lumière devait, comme le son, se propager par le moyen d'ondes. Huygens et Euler développèrent ensuite ce principe dans ses conséquences mathématiques. — La production des *ondes lumineuses* est, sous beaucoup de rapports, analogue au développement des ondes sonores. Ce que nous avons dit de ces dernières doit donc s'appliquer aux autres dans la plupart des cas. Ainsi il y a, dans les ondes lumineuses, des mouvements alternatifs et opposés. La longueur de chaque onde sera égale à la vitesse de propagation du mouvement dans l'éther, en prenant pour unité de temps la durée d'une vibration du corps lumineux; seulement l'élasticité parfaite de l'éther, et surtout sa densité inappréciable, feront que les ondes lumineuses se mouvront beaucoup plus rapidement et auront aussi une longueur beaucoup plus considérable. Dans les unes comme dans les autres, les ondulations dues à des centres d'ébranlement distincts se croisent sans se confondre; ici, toutefois, des lignes noires ou diversement colorées indiquent les endroits dans lesquels les ondes entre-croisées se trouvent animées de mouvements différents qui, ayant lieu dans le même sens ou en sens contraire, doivent s'ajouter ou se détruire en tout ou bien en partie. Mais il existe entre les ondes lumineuses et les ondes sonores une différence essentielle. Dans les dernières, ainsi que nous l'avons vu, le mouvement des molécules a toujours lieu dans le sens du rayon sonore, c'est-à-dire qu'elles se rapprochent et s'écartent successivement du centre de vibration suivant une ligne droite. Pour les ondes lumineuses, au contraire, le déplacement des molécules ou des portions de l'éther peut aussi bien se faire en travers de la direction du rayon que suivant cette direction elle-même.

ONEGA, lac de la Russie d'Europe, dans le gouvernement d'Olonetz. Il a, dans la direction du nord au sud, 45 lieues de longueur et 20 dans sa plus grande largeur. Plusieurs petits lacs déversent leurs eaux dans son bassin, et, à son tour, il déverse les siennes dans le lac Ladoga, situé au sud-ouest de l'Onega. — Il y a, dans le gouvernement russe d'Archangel, une petite ville du nom *Onega*, située sous 63° 54′ de latitude nord, et renfermant une population d'environ 1,300 âmes.

ONÉIDA, lac de l'Etat américain de New-York, au sud du lac Ontario, avec lequel il est uni par la rivière d'Oswego, qui, étant une branche du Mohawk, traverse l'Onéida, et se porte de là vers l'Ontario, mettant ainsi en communication une rivière et un petit lac avec un grand lac qui, à son tour, communique par le fleuve Saint-Laurent avec l'Océan. Le lac Onéida, qui a 30 milles anglais de long sur 5 de large, reçoit aussi les eaux de deux petites rivières, celles de Fish-Creek et de Wood-Creek. Il est très-poissonneux, et les riverains y pêchent principalement beaucoup de saumons et d'anguilles; une partie de leur pêche se sale et s'expédie au dehors. — Autrefois une tribu d'Indiens portait le nom de ce lac dont elle était voisine; elle était comprise dans la confédération de tribus que les Français, alors maîtres du Canada, désignaient sous le nom d'*Iroquois*. Vers la fin du dernier siècle, il restait de cette tribu 628 individus dans l'Etat de New-York, et 460 dans les possessions anglaises. Les premiers sont convertis au christianisme. — Un des *countys* ou comtés dont se compose l'Etat de New-York porte le nom de ce lac compris dans ses limites. Il se divise en vingt-six districts dans plusieurs

desquels l'industrie est assez développée ; on y fabrique des tissus de laine et de coton ; il y a aussi plusieurs verreries. Utica est le chef-lieu de ce *county*, dans lequel existe également un endroit qui porte le nom d'Onéida. D.

O'NEILL ou **O'NIAL**, roi d'Irlande qui régnait sur la Momonie (aujourd'hui Munster), la province la plus méridionale de l'Irlande, de 379 à 402 de J. C. Il soutint avec les Pictes et les Scots une guerre acharnée contre les Romains qu'il contribua beaucoup à chasser de la Bretagne, et envahit en 388 l'Armorique ou Bretagne gauloise. Il fut assassiné par un prince irlandais du nom d'Eocha. Ses descendants ont régné 500 ans en Irlande. Un des derniers membres de cette famille déchue du trône depuis longtemps se souleva contre Elisabeth, résista pendant sept ans aux armées anglaises et fut sur le point de reconquérir la liberté de son pays.

ONÉIROMANCIE (*divinat.*), du grec *ονειρος*, *songe*, et *μαντεια*, *divination ;* divination par la voie des songes. — C'est un des moyens de divination le plus anciennement employés. Un grand nombre de savants anciens y ont eu foi. Aristote ne le regarde pas comme entièrement chimérique, Hippocrate semble ne pas le rejeter, Galien ne le met pas en doute. L'onéiromancie fut en honneur d'abord en Orient, et surtout en Egypte : chacun connaît l'histoire de Joseph ; nul n'ignore celle de Nabuchodonosor, qui fit mourir les devins de la Chaldée, non parce qu'ils ne pouvaient *interpréter* les rêves, mais parce qu'ils ne pouvaient *deviner* ceux qu'il avait eus. — Chez les Grecs, les songes jouaient un très-grand rôle ; on en distinguait trois sortes. La première était nommée χρηματισμὸς ; c'était celle dans laquelle les dieux ou les esprits daignaient se manifester aux mortels sous leur propre forme ou sous une forme étrangère ; le songe d'Agamemnon, où un dieu, sous la figure de Nestor, suggère au roi des rois l'idée d'un combat contre les Troyens et double son courage par l'espérance de la victoire, en est un exemple (HOMÈRE, *Iliade*). Lorsque les événements qui devaient arriver se présentaient sous leur propre forme, on donnait à cette sorte de songe le nom d'ὅραμα ou de θεωρηματικός. Dans cette classe vient se ranger le songe par lequel Alexandre le Grand eut connaissance que Cassandre devait l'assassiner (VAL. MAXIM., liv. I). La troisième division comprenait les songes dans lesquels l'avenir se présentait sous quelque allusion frappante ; tel est le songe où Hécube rêve avoir conçu un tison enflammé, et celui où César crut partager la couche de sa mère, parce qu'en effet il devait posséder par la suite l'empire de la terre entière, mère commune de tous les hommes.

Les songes étaient regardés par les uns comme fils de la Terre, par les autres comme envoyés par les dieux infernaux. La croyance générale les désignait comme formant la cour du Sommeil. Virgile nous dit qu'un arbre immense situé à la porte des enfers recélait sous son ombrage les songes destinés à abuser les mortels (*Æneid.*, liv. VI). Les Grecs imploraient une divinité nommée Bredsomantès pour leur donner d'heureux songes. Deux portes leur étaient réservées pour leur arrivée sur la terre : l'une d'ivoire par laquelle sortaient les songes qui devaient abuser les humains ; l'autre de corne pour ceux qui méritaient leur confiance (HOM., *Odyss.* ; VIRG., *Æneid.*). On jugeait dignes de croyance les songes qui arrivaient au milieu de la nuit à l'heure où la nature est plongée dans le repos. Les songes qui apparaissaient aux heures les plus voisines du jour étaient ceux qui méritaient le plus l'attention, parce que, disait-on, les premiers qui se présentaient avant ce moment pouvaient être bien plutôt le résultat des fumées du banquet de la veille que les organes, les dignes messagers d'un dieu (PLINE).

Quand on voulait obtenir la divination par un songe, il fallait y procéder par des actes de sobriété, par l'abstinence de tous les mets d'une digestion difficile. Les fèves, les fruits crus et particulièrement les figues étaient exclus du repas, comme ne procurant que des songes vains et indignes de confiance (ATHEN., lib. VIII ; PLUT., *d'Aud.*, chap. I, vers. 1). L'usage d'un vêtement blanc pour le sommeil conduisait à une interprétation facile des songes (SUID.). Avant de se coucher, on rendait hommage à Minerve, ensuite on se livrait au sommeil, puis on attendait dans les songes la solution des doutes dont l'âme était agitée. Lorsque les songes n'avaient présenté qu'un sens obscur, on avait recours alors aux interprètes. Amphictyon, fils de Deucalion, exerça le premier, dit-on, ce genre de talent (PLIN., *Hist. nat.*, lib. VII). D'autres en attribuent l'honneur à Amphiaraüs ; d'autres enfin font naître cet art parmi

les habitants de Telmesse (CLEM. ALEXAND., *Strom.*). Le grand nombre des songes vains et trompeurs qui se présentaient habituellement fit, par la suite, perdre à cette sorte de divination beaucoup de son crédit. Dans le cas d'insuffisance des interprètes on s'adressait aux dieux. La révélation des songes n'appartenait à aucun exclusivement; on s'adressait tantôt à Hercule, tantôt à Jupiter; le plus souvent aux dieux du foyer, quelquefois à Apollon. Mais, avant d'aprrocher des autels pour demander cette révélation, il fallait se purifier des souillures de la nuit, ce qui s'opérait soit en se lavant les mains dans un fleuve, soit en y plongeant le corps et même la tête jusqu'à cinq fois. A. P.

ONÉSICRITE, historien grec, disciple de Diogène le Cynique, né dans l'île d'Egine. Il suivit Alexandre le Grand dans son expédition contre les Perses, et fut chargé, par ce prince, de différentes missions auprès des gymnosophistes de l'Inde, pour tâcher de connaître leurs dogmes, de les mettre dans les intérêts des Macédoniens, et de les engager à suivre l'armée, afin de bien disposer les populations en sa faveur. Il accompagna ensuite Néarque, en qualité de pilote, fonction alors très-honorée, dans la fameuse exploration des côtes de l'Inde (*voy.* NÉARQUE). Il publia le journal de son voyage, comme Néarque; malheureusement il ne nous en reste plus que quelques fragments; il y avait joint une foule de détails relatifs à l'expédition d'Alexandre et à l'histoire naturelle des Indes. Strabon, Elien et Pline le citent souvent, quoique le premier de ces auteurs ne le croie pas toujours véridique.

ONÉSIME (SAINT). — Phrygien, esclave de Philémon, qui s'était enfui de Colosses après avoir volé son maître. Saint Paul le convertit et le renvoya à Philémon, auquel il écrivit en sa faveur l'épître que nous avons. Celui-ci, joyeux de le voir chrétien, le combla de biens et lui rendit la liberté. Quelques-uns ont pensé qu'il avait été fait, par saint Paul, évêque de Bérée en Macédoine. Il subit le martyre en 95. On célèbre sa fête le 15 février et le 10 avril.

ONGLE (*anatom. médic.*). — Les ongles sont de larges plaques, dures, oblongues, recourbées suivant leur largeur, situées à l'extrémité de la face dorsale des doigts et des orteils qu'elles dépassent plus ou moins en devant et des deux côtés, recouvrant ainsi la partie la plus antérieure de la troisième phalange. Cette définition, très-exacte à l'égard de l'homme et de la plupart des quadrumanes, cesse de l'être d'une manière générale en anatomie comparée; nous avons cependant cru devoir la donner de préférence dans un ouvrage de la nature de celui-ci, parce qu'elle rend mieux que toute autre l'idée que l'on se fait communément de l'ongle, et qu'il nous suffira de signaler les points par lesquels elle pèche, à l'égard des autres classes zoologiques, pour rentrer dans une complète exactitude. Ainsi, le plus souvent, l'ongle n'est pas une simple lame recouvrant sur une de ses faces la dernière phalange, mais une sorte d'étui qui enveloppe celle-ci d'une manière plus ou moins complète, comme cela se voit chez presque tous les *onguiculés*, où il forme une griffe, et surtout chez les *ongulés*, où il constitue un véritable sabot. Mais ce n'est pas seulement chez la plupart des mammifères que l'on rencontre des ongles bien conformés; les oiseaux et les reptiles en sont également pourvus. Au-dessous de ce degré dans l'échelle zoologique, on ne rencontre plus d'ongles proprement dits.

Les modifications que présentent les ongles dans leur position, leur forme et leur grandeur proportionnelle fournissent, chez les mammifères et les oiseaux, des caractères importants, soit pour la distinction des genres et même des espèces, soit pour les classifications générales. Dans la classe des reptiles, ces organes sont le plus souvent rudimentaires; leur absence ou leur présence sont les seuls caractères que l'on ait coutume d'apprécier dans les classifications générales, et l'on ne tient guère compte de leurs formes que pour la distinction des genres et des sous-genres. — Il existe une analogie assez évidente entre l'ongle et l'étui corné des prolongements frontaux des ruminants. L'analogie du même organe avec l'enveloppe cornée du bec des oiseaux est peut-être plus évidente encore, car les griffes de quelques mammifères carnassiers sont tellement semblables au bec de plusieurs oiseaux, et particulièrement de certaines espèces de perroquets, que, lorsqu'elles sont isolées, il devient difficile de les en distinguer.

On distingue dans l'ongle, en général, trois parties, la racine, le corps et l'extrémité. Nous continuerons à prendre pour type de notre description l'ongle de l'homme, d'autant plus que les notions générales

qui le concernent sous le rapport de sa production et de son développement s'appliquent également aux ongles de tous les animaux en général. — La *racine* est la partie la plus mince, et forme environ le cinquième ou le sixième de sa longueur; elle est blanche et logée dans un sillon de la peau. La partie moyenne ou le *corps* est plus épaisse et libre à l'extérieur; elle offre dans la race blanche une teinte rosée due à sa diaphanéité qui laisse voir le derme sous-jacent, tandis que la même cause la fait paraître de couleur plus ou moins foncée dans les races colorées. Cette partie est postérieurement blanchâtre dans une étendue semi-lunaire désignée sous le nom de *lunule*. L'*extrémité* de l'ongle est libre et plus épaisse que le reste de son étendue; abandonnée à elle-même, elle devient très-longue, pointue, et se recourbe. La face interne de l'ongle adhère entièrement à la peau. — Cette lame cornée dont nous venons de parler, et à laquelle fait exclusivement allusion le mot *ongle* dans le langage ordinaire, n'est que la partie la moins importante de l'organe complet. Il nous reste à parler de la *matrice* ou *follicule* dans laquelle cette lame est enchâssée, et qui la produit par une véritable sécrétion. Cette dernière partie est réellement seule vivante, et dès lors toutes les altérations morbides, toutes les affections attribuées à la partie cornée sont purement mécaniques, comme celles de l'épiderme. Cette matrice n'est pas constituée uniquement, ainsi qu'on l'avait cru pendant longtemps, par le sillon dans lequel sont reçus les bords et l'extrémité de la lame cornée; elle comprend, en outre, toute la peau sur laquelle s'appuie la face adhérente de celle-ci : c'est un large follicule dont le goulot est taillé en bec de flûte de haut en bas et d'arrière en avant, et dont le fond est représenté par le sillon qui renferme la lame adhérente de l'ongle. Pour former cette matrice, la peau de la face dorsale des doigts ou des orteils se retourne et rentre sur elle-même vers la racine de l'organe, puis, après un trajet fort limité dans ce sens rétrograde, se retourne de nouveau, se place au-dessous de l'ongle et vient se continuer vers la pointe de celui-ci avec la peau de la pulpe des doigts. Mais toutes les couches de la peau ne se comportent pas ici de la même manière; le derme parcourt seul le trajet qui vient d'être indiqué, tandis que l'épiderme, après avoir pénétré avec lui dans le sillon de l'extrémité supérieure de cette matrice, se réfléchit vers la face libre de l'ongle, sur laquelle il est bientôt usé par le frottement. Le derme qui, d'après cela, forme seul le follicule sécréteur de la lame cornée est remarquable par le grand développement de son corps capillaire, qui constitue une suite de papilles disposées en séries linéaires et longitudinales très-rapprochées les unes des autres. Les ongles se trouvent donc placés, à leur origine, entre le derme et l'épiderme, comme les poils, les plumes, etc., etc., et si plus tard ils se dégagent, comme ces organes, de toute adhérence en dehors, cela tient à leur accroissement successif et aux frottements qui déterminent l'usure de l'enveloppe supérieure.

Le mode de développement de la partie cornée de l'ongle nous est dévoilé par l'anatomie pathologique. Toutes les fois, en effet, qu'il y a chute de cette partie sans que sa matrice ait été détruite ou profondément altérée, on voit d'abord se former une lame de substance cornée dans toute l'étendue de cette matrice, depuis le sillon destiné à loger l'extrémité adhérente de cette lame jusqu'à la pulpe du doigt. Bientôt une seconde lame, sécrétée, comme la première, par les papilles de la matrice, se forme au-dessus de celle-ci, s'emboîte dans son extrémité inférieure un peu recourbée, et la projette en bas et en haut; une troisième, une quatrième lame, etc., développées sous les précédentes, les refoulent de la même manière, de sorte que la lame cornée acquiert une épaisseur de plus en plus considérable, en même temps qu'elle s'allonge de haut en bas ou d'avant en arrière, sans que rien vienne mettre un terme à cet allongement pendant la vie normale de chaque individu. L'accroissement en épaisseur est, au contraire, borné et se trouve avoir atteint ses dernières limites lorsque l'extrémité adhérente de la première lame sécrétée est parvenue à l'extrémité de la matrice. Il en est donc des ongles, sous ce rapport, comme des poils, des cornes, etc.; quelques anatomistes ont même considéré les ongles comme formés par l'agglutination de poils placés parallèlement les uns à côté des autres.—La partie cornée des ongles ne se reproduit pas toujours ou bien encore le fait d'une façon irrégulière, ce qu'il faut toujours attribuer à l'altération de sa matrice. Cette partie est, en effet, l'organe générateur de

cette lame, sa seule cause physiologique; il est donc évident que toutes les altérations profondes subies par elle impliqueront nécessairement des modifications analogues dans l'effet. Ainsi la matrice est-elle détruite dans toute son étendue, nulle trace de reproduction cornée; ne l'est-elle que partiellement, la reproduction de l'ongle sera bornée aux parties demeurées intactes. — Les ongles commencent à se former, chez l'homme, du quatrième au cinquième mois de la vie intra-utérine; quelquefois ils s'allongent et se recourbent en acquérant une forme analogue à celle des griffes de certains animaux. Les ongles peuvent, au contraire, n'être qu'incomplétement développés ou même manquer entièrement; ce vice de conformation paraît lié le plus souvent à une cause héréditaire.

En parlant des maladies de l'ongle, il ne faut pas oublier que leur matrice seule est douée de vitalité, et que, par conséquent, elle seule peut être affectée. — L'inflammation de cette partie a reçu le nom spécial d'*onyxis* (*voy.* ce mot). La lame cornée pourra présenter, différentes modifications; ainsi elle est susceptible de se ramollir, mais cet état est un simple ramollissement, par macération passive, dans la matière purulente provenant de la matrice. Du reste, il ne faut pas confondre ce ramollissement assez rare avec la mollesse primitive de certains ongles sécrétée par une matrice malade. On a signalé la courbure excessive des ongles chez les phthisiques; mais cette modification n'est pas spéciale à cette maladie et se rencontre également sur les sujets épuisés depuis longtemps par une fièvre hectique, quelle qu'en soit la cause, et dépend uniquement de la diminution croissante du tissu graisseux sous-onguéal. Les ongles présentent souvent encore, à la suite de maladies longues dans lesquelles la nutrition générale a profondément souffert, une foule de taches blanches de formes variées, que l'on doit rapporter à un vice de nutrition comparable ici aux rayures noirâtres dont sont marquées les dents des jeunes enfants ayant été en proie à de graves maladies pendant le développement de ces os.— Nous signalerons encore l'*alopécie onguéale*, ou la chute de la lame cornée sans altération appréciable de sa matrice. L'extrémité des doigts n'est ni rouge, ni gonflée, ni douloureuse, et il n'existe aucune apparence de suppuration. L'ongle devient opaque, d'un blanc jaunâtre; les sillons longitudinaux de sa surface se creusent davantage; enfin il se détache d'une seule pièce sans que sa chute détermine la plus légère douleur ou le moindre écoulement de sang, ce qui doit faire présumer la formation préalable d'un épiderme sur la matrice, qui manque d'une vitalité suffisante pour sécréter une nouvelle lame cornée. Les observations de ce fait recueillies jusqu'ici concordent avec une affection syphilitique profonde et un traitement mercuriel. L. DE LA C.

ONGLÉ (*blason*). — Ce terme, emprunté à la fauconnerie, se dit, en langue héraldique, des ongles ou cornes des bêtes figurés au blason, lorsque ces ongles ou cornes sont d'un métal ou d'un émail différent de celui du corps : ainsi on dit *aigle de sable onglé d'or, léopard d'or onglé de gueules.* Ed. F.

ONGLET (*accept. div.*).—Ce terme appartient à plusieurs états. Le *coutelier* appelle *onglet* l'entaille faite sur les lames et autres pièces fermantes pour y introduire l'ongle lorsqu'on veut les ouvrir. Les *brodeuses* au crochet donnent le même nom à une espèce de dé qu'elles placent au bout de l'index et qui porte une fente pour diriger le crochet; cet onglet supplée l'ongle dans la direction de l'instrument. Les *graveurs* appellent onglet un poinçon tranchant qui diffère du burin. Les ouvriers en bois et surtout les *menuisiers* distinguent par ce nom la coupe de deux pièces assemblées angulairement l'une sur l'autre, lorsqu'elle tend au centre de la figure. Les *relieurs* l'appliquent à une bande de papier ou de parchemin rapportée dans toute la longueur d'une feuille qui ne peut être cousue directement, soit parce qu'elle est simple, soit parce qu'on ne veut pas y faire paraître le fil, comme, par exemple, lorsqu'il s'agit d'une carte ou d'une gravure. Les *imprimeurs* donnent, par suite, le nom d'onglet à une feuille simple et portant deux pages que l'on destine à remplacer deux autres pages qui contenaient des erreurs, cette feuille simple devant être reliée à l'aide d'un onglet. — En botanique, l'*onglet* est la portion inférieure et rétrécie d'un pétale, par laquelle celui-ci s'attache. Sa longueur varie beaucoup; elle est considérable dans l'œillet, tandis que, au contraire, elle est très-faible dans les roses. Il est même un assez grand nombre de fleurs chez lesquelles les pétales s'implantent par une base large et manquent, dès lors, d'onglet. On en voit un

exemple dans l'oranger. D'après la doctrine de la métamorphose, qui aujourd'hui est universellement adoptée, un pétale n'étant autre chose qu'une feuille modifiée, l'onglet est analogue au pétiole de la feuille ordinaire et normale; il n'est donc pas étonnant qu'il manque souvent comme celui-ci. — L'ONGLETTE est un petit burin à lame plate et recourbée.

ONGLON. (*Voy.* ECAILLE [commerce].)

ONGUENT (*méd.*), d'*ungere*, oindre. — On a décrit sous ce nom beaucoup de préparations pharmaceutiques différant essentiellement sous le rapport de leur composition et qui n'avaient de commun que leur usage dans le traitement des plaies et des ulcères. Aujourd'hui ce mot offre une acception mieux précisée, et l'on est convenu de l'appliquer exclusivement à tout médicament composé de corps gras et résineux, d'une consistance assez molle pour se liquéfier à la chaleur naturelle, ce qui distingue les onguents des emplâtres, dont la plus grande consistance résulte d'une plus forte proportion de cire et de résine, indépendamment de ce qu'ils contiennent toujours un oxyde métallique. Les onguents diffèrent encore des pommades en ce que celles-ci ne contiennent jamais de résine. Quant à la distinction que l'on avait voulu baser sur l'odeur et la consistance, elle est peu exacte, puisque beaucoup de pommades ne diffèrent guère des onguents sous le premier rapport et que souvent leur odeur n'est pas plus agréable. Du reste, il faut l'avouer, la ligne de démarcation entre les pommades et les onguents n'est pas bien tranchée, et l'on pourrait les réunir sans beaucoup d'inconvénients. Quoi qu'il en soit, d'après les caractères que nous avons donnés, diverses préparations qui jadis portaient le nom d'*onguent* seront rapportées aux pommades ou aux emplâtres : tels sont l'onguent rosat, l'onguent blanc de Rhasès ou blanc-rhasis, l'onguent citrin, l'onguent gris ou mercuriel, l'onguent populéum, etc., qui tous sont des *pommades;* et, d'un autre côté, l'onguent de la mère, l'onguent de Canet, l'onguent pompholix, etc., constituant de véritables *emplâtres* ou du moins des onguents emplastiques. Quelques onguents ont encore, mais à tort, reçu le nom de *baume*, parce qu'il entrait des huiles volatiles dans leur composition. (*Voy.* BAUME.)

Les onguents sont, en général, des médicaments officinaux plus faciles à conserver que les pommades et les cérats; ils s'altèrent d'autant moins qu'ils contiennent plus de résine. Les substances qui entrent dans leur composition sont toutes plus ou moins excitantes, de sorte que l'ensemble qui en résulte doit nécessairement participer de cette propriété. Malgré l'étymologie de leur nom, ils sont beaucoup moins employés que les pommades pour faire des frictions, et des onctions; leur consistance ordinairement plus grande, la cire et la résine qu'ils contiennent en assez grande proportion les rendent peu propres à ce genre d'usage. On s'en sert bien plutôt en topique sur les plaies, les ulcères et les trajets fistuleux; on en fait encore, sous ce rapport, un usage beaucoup moins grand qu'autrefois, depuis que l'observation a démontré que les plaies et les ulcères parvenaient plus promptement à la cicatrisation sous l'influence de topiques moins irritants. En effet, l'application longtemps prolongée des onguents sur les surfaces dénudées donne lieu, par l'irritation continuelle qu'elle détermine, au développement de bourgeons charnus, fongueux, pâles, mollasses, exubérants, ainsi qu'à des endurcissements et à des callosités. Il nous semble, toutefois, que l'on est tombé, de nos jours, dans un excès contraire en proscrivant trop rigoureusement les onguents, car il est à notre connaissance, comme à celle de presque tous les praticiens, que des ulcères de mauvaise nature n'ont pu être cicatrisés qu'à l'aide d'onguents irritants, *détersifs*, d'après l'expression employée pour caractériser alors leur mode d'action.

Les principaux onguents le plus en usage de nos jours sont les suivants : *onguent d'althæa;* on le préparait autrefois avec de l'huile de mucilage, obtenue en faisant bouillir de l'huile d'olive avec un décocté concentré de racine de guimauve (*althæa officinalis*), de semence de lin et de fenugrec; mais, comme les mucilages de guimauve et de lin ne fournissent rien à l'huile, il est plus rationnel de se borner à faire infuser dans cette dernière la semence pulvérisée de fenugrec. L'onguent se fait avec 8 parties de ce décocté huileux, 2 de cire jaune, 1 de poix-résine et 1 de térébenthine. — Onguent appelé généralement *baume d'Arcæus*, composé de 8 parties de suif de mouton, 6 de térébenthine, 6 de résine-élemi et 4 d'axonge. Il est assez semblable au précédent, mais plus consistant et jouit de propriétés analogues.

— *Onguent basilicum :* poix noire, poix-résine, cire jaune, de chaque 4 parties, et huile d'olive 16 parties. Il est d'un brun foncé et d'une odeur peu agréable. On lui donne également le nom d'*onguent suppuratif* à cause de sa propriété, et celui de *tetrapharmacum* parce qu'il est composé de quatre substances. Il est souvent employé contre les ulcères syphilitiques et augmenté de 1 partie d'oxyde rouge de mercure sur 24; il prend le nom d'*onguent brun*. — *Onguent digestif simple*. On le prépare en triturant et mêlant soigneusement ensemble 4 parties de térébenthine fine, 1 d'huile d'hypericum et 4 de jaunes d'œufs frais. On le rend quelquefois plus irritant par l'addition d'un peu de miel égyptiac ou d'onguent d'Arcæus. — Onguent dit *baume de Lucatel*, résultant de 9 parties d'huile d'olive, 6 de cire jaune, 2 de vin d'Espagne, 9 de térébenthine fine, 1 de santal rouge pulvérisé, et baume noir du Pérou 1/2 partie. On emploie souvent deux autres préparations analogues connues sous les noms de *baume chiron* et de *baume de Geneviève;* dans cette dernière, le baume noir du Pérou se trouve remplacé par du camphre. — *Onguent de styrax*. Il est composé de colophane, 8 parties; résine-élémi, 4; cire jaune, 4; styrax liquide purifié, 4; et huile de noix, 6. Cette préparation a l'inconvénient de se dessécher et de se résinifier à la surface, ce qui résulte de la volatilisation de l'huile essentielle de l'élémi et du styrax, ainsi que de l'oxygénation de l'huile de noix, très-siccative de sa nature; elle se conserve beaucoup mieux lorsque l'huile de noix s'y trouve remplacée par de l'huile d'olive; mais il serait possible que cette substitution altérât les propriétés du médicament.

Les anciennes pharmacopées contiennent un nombre considérable de compositions onguentaires, de préparation fort compliquée, monstrueuse même, dans lesquelles il entre une foule de substances aromatiques et stimulantes unies aux matières résineuses; tels sont, entre autres, l'onguent d'*arthanita*, l'onguent *mondatif d'ache*, l'onguent *martiatum*, bannis depuis longtemps de la pratique, mais qui mériteraient peut être d'être étudiés de nouveau pour être ramenés à une formule plus rationnelle. L. DE LA C.

ONGULÉS et **ONGUICULÉS**. — Chez les mammifères, un des caractères les plus importants est tiré de la conformation des membres et surtout de leur extrémité. Chez les uns, ces organes constituent des instruments plus ou moins parfaits de préhension et de toucher, alors même qu'ils servent à la locomotion. Ainsi les doigts, plus ou moins mobiles, peuvent se ployer autour des objets pour les palper et les saisir, et l'ongle dont ils sont armés laisse leur extrémité à découvert. Ces animaux, qui constituent les six premiers ordres, *bimanes, quadrumanes, carnassiers, rongeurs, édentés, marsupiaux*, ont reçu la dénomination générale d'animaux *onguiculés*. Chez d'autres qui sont appelés animaux *ongulés* et qui forment les deux ordres des *pachydermes* et des *ruminants*, les doigts ne peuvent se fléchir et sont enveloppés dans un ongle très-grand, désigné sous le nom de *sabot*. Cette disposition influe sur l'adresse et sur la délicatesse du toucher, et par suite sur le régime des sujets. — Tous les ongulés sont herbivores et leur système dentaire est en rapport avec ce régime. Les membres deviennent exclusivement des organes destinés à porter l'animal, et le nombre des doigts qui les terminent varie beaucoup.

ONIAS (*hist. hébr.*). — Quatre souverains pontifes ont porté ce nom : — ONIAS Ier, fils de Jedoa ou Joad, succéda à son père l'an 321 avant J. C. Pendant son ministère, Ptolémée Soter, roi d'Egypte, se rendit à Jérusalem sous prétexte d'offrir un sacrifice, fut reçu comme ami, et, à la faveur du repos forcé du septième jour, s'empara de la ville par trahison et emmena prisonniers, en Egypte, Onias et un grand nombre de Juifs de distinction, qu'il traita, du reste, favorablement. Onias exerça le sacerdoce pendant vingt et un ans, et eut pour successeur son fils Simon Ier, dit le Juste. — ONIAS II, fils de Simon le Juste, se trouvant trop jeune encore, lors de la mort de son père, pour exercer la souveraine sacrificature, on en revêtit successivement Eléazar, son oncle, et Manassé, son grand-oncle. Après la mort de ce dernier (242 avant J. C.), il fut enfin élevé à cette haute dignité. Ayant négligé, pendant plusieurs années, de s'acquitter du tribut de 20 talents d'argent que ses prédécesseurs payaient au roi d'Egypte, Ptolémée III Evergète le menaça d'envahir la Judée et d'en transporter ailleurs les habitants, s'il ne consentait à payer la somme et les arrérages. L'alarme se répandit dans Jérusalem; Onias persista dans son refus, qui aurait attiré sur sa patrie les plus terribles désastres, si Joseph, son neveu, plus sage et plus prudent,

ne fût parti, en qualité d'ambassadeur, pour l'Egypte, où il se mit dans les bonnes grâces du roi, et obtint la ferme des tributs de la Cœlésyrie et de la Phénicie, ce qui lui permit d'emprunter immédiatement à Alexandrie 500 talents, avec lesquels il paya la dette de son oncle (JOSEPH, *Antiq.*, liv. XII, ch. IV). Onias eut pour successeur Simon II, son fils. — ONIAS III, fils de Simon II, parvint au sacerdoce l'an 195 avant J. C. Il y avait longtemps que le gouvernement n'était tombé entre des mains aussi dignes. Il fit respecter la loi et s'attira le respect même des monarques étrangers, qui envoyaient au temple de riches présents, et parmi lesquels on cite Seleucus Philopator. L'auteur du livre de l'*Ecclésiastique* (chap. L) fait de ce pontife le plus magnifique éloge. Mais les règnes les plus heureux ne sont pas toujours réservés aux princes les plus justes. Un benjamite nommé Simon, capitaine des troupes qui avaient la garde du temple, et intendant du trésor, outré de voir Onias s'opposer à ses projets ambitieux, fit donner avis à Seleucus, par Apollonius, gouverneur de la Cœlésyrie, que le temple renfermait un trésor immense qui n'était point destiné aux sacrifices, et dont il pourrait facilement se rendre maître. Seleucus envoya Héliodore à Jérusalem pour s'en emparer. Onias lui représenta que c'était un dépôt sacré destiné au soulagement des veuves et des orphelins; Héliodore n'en pénétra pas moins dans le temple, mais on vit tout à coup apparaître un cavalier orné d'une armure éclatante, qui le foula aux pieds de son cheval pendant que deux autres anges le frappaient à coups de verges. Le malheureux resta presque mort sur place; Dieu, à la prière d'Onias, le guérit de ses plaies. Simon n'en continua pas moins ses calomnies; il disait au peuple que c'était le grand prêtre qui avait voulu faire enlever le trésor, et, à Seleucus, qu'Onias était la seule cause de la disgrâce arrivée à Héliodore. Fort de l'appui du gouverneur de la Cœlésyrie, il commettait en même temps toutes sortes de désordres à Jérusalem. Onias se rendit auprès de Seleucus pour mettre un terme à cet état de choses; mais le monarque mourut sur ces entrefaites. Antiochus lui succéda, et Jésus ou Jason, frère d'Onias, ayant offert à ce prince des sommes considérables pour obtenir la sacrificature, fit déposer Onias, qu'Antiochus interna dans la ville d'Antioche. Pendant ce temps, tout allait de mal en pis à Jérusalem. Un autre ONIAS (Onias IV), frère d'Onias III, connu aussi sous le nom de Ménélaus ou Ménélas, avait renversé Jason, puis avait été lui-même supplanté par Lysimaque, et avait enfin ressaisi le pontificat après la mort violente de ce dernier. Pour tenir ses promesses envers Antiochus, il n'avait pas craint de dépouiller le temple. Onias III, à cette nouvelle, lui avait fait faire, du fond de son exil, de sévères reproches. Ménélas, irrité, corrompit un seigneur syrien nommé Andronic et fit assassiner Onias en 171 avant J. C. Il avait occupé la souveraine sacrificature pendant vingt-quatre ans, selon la chronique d'Alexandrie, qui fait sans doute entrer dans ce calcul le temps qu'il passa à Antioche jusqu'à sa mort. C'est à lui qu'Arius, roi de Lacédémone, avait écrit la lettre célèbre dans laquelle il l'informait qu'il avait reconnu, par des titres authentiques, que les Lacédémoniens descendaient d'Abraham comme les Juifs. — ONIAS IV, dont nous venons de parler, avait renié sa religion pour adopter celle des Grecs, et aboli la circoncision. Il porta la peine de ses crimes. Après la reddition de Judas Machabée et la démolition des fortifications du temple, Antiochus, sur les conseils de Lysias, son général, qui le lui représenta comme l'auteur de tous les troubles qui avaient désolé Jérusalem, le força à se précipiter du haut d'une tour dans de la cendre. — Onias III avait laissé un fils du même nom. Celui-ci, se voyant privé de la souveraine sacrificature, après la mort de son oncle Ménélaus, passa en Egypte, où il se mit dans les bonnes grâces de Ptolémée Philométor et de la reine Cléopâtre. Il était habile guerrier et encore plus habile politique; les plus hautes dignités de la cour et de l'armée lui furent conférées. Il gouverna, pour ainsi dire, sous le nom de Philométor pendant les dernières années de la vie de ce prince, et lui fit entendre que Jérusalem relevant du roi de Syrie, il était à craindre que ce dernier ne mît tout le peuple juif dans son intérêt, et qu'il était, pour l'Egypte, d'une bonne politique de contre-balancer cette influence en bâtissant sur les bords du Nil un temple semblable à celui de Jérusalem, auprès duquel les Juifs ne manqueraient pas de se rendre en grand nombre, et formeraient ainsi une population nouvelle qui ajouterait à la puissance de son royaume. Ptolémée approuva ce projet. Il accorda à Onias et à ses descendants la souveraine sacrificature à perpétuité, assura

au nouveau sanctuaire un revenu considérable et lui donna une vaste étendue de terrain pour l'entretien des lévites. Ce projet était en opposition formelle avec la loi, qui ne voulait qu'un temple et qu'un culte; mais Onias mettait ses intérêts au-dessus même de Dieu et de Moïse. Il leva les scrupules des Juifs en leur montrant une prophétie d'Isaïe (ISAIE, chap. XIV, vers. 19) où il est dit : En ce jour-là, il y aura un autel à l'Eternel au milieu du pays d'Egypte, et une enseigne dressée à l'Eternel sur la frontière. Onias choisit alors, pour élever le monument, une petite colline située à 24 milles de Memphis, dans la province d'Héliopolis dont il était gouverneur, et où il y avait eu autrefois, en l'honneur de Bubastis, un temple dont les ruines existaient encore. Le nouveau temple s'éleva bientôt; il fut fait exactement sur le modèle de celui de Jérusalem, quoiqu'un peu moins grand; mais on y remplaça le chandelier à sept branches par une magnifique lampe d'or suspendue par des chaînes du même métal. Onias bâtit en même temps, autour du temple, une ville qu'il appela de son nom *Onion*, qu'on trouve désignée par les Latins sous celui de *vicus Judæorum*, et, par les habitants actuels du pays, sous celui de *Tel-el-Judiah*, la *colline de la juiverie;* ce temple avait été bâti la onzième année du gouvernement de Jonathas Machabée, 149 ans avant J. C. Après la ruine de Jérusalem, Vespasien, craignant que les Juifs ne se retirassent en Egypte et ne reconstituassent leur nationalité autour du temple d'Héliopolis, le fit dépouiller de ses ornements, en ferma les portes, et enfin le fit raser, 243 ans après sa fondation : la ville subit le même sort. Après la mort de Ptolémée Philométor, la reine Cléopâtre chargea Onias de soutenir les droits de son fils contre Ptolémée Physcon; mais il tomba entre les mains de ce dernier et fut mis à mort.—Il y eut encore un autre Onias, homme juste et saint qui, dans un temps de grande sécheresse, avait obtenu de Dieu le bienfait d'une pluie abondante. Pendant la guerre civile entre Aristobule et Hircan, les partisans de ce dernier, qui assiégeaient Aristobule dans le temple, ayant tiré Onias d'une caverne où il s'était retiré, le prièrent de faire des imprécations contre Aristobule et sa faction. Onias, au lieu de se conformer à leur demande, pria Dieu de n'exaucer les vœux ni d'un parti ni de l'autre, les regardant comme également coupables. Cet acte de courage le fit lapider sur-le-champ. Dieu vengea sa mort par une famine qui se déclara bientôt après. AL. BONNEAU.

ONKELOS, rabbin célèbre qui n'était que *prosélyte* suivant le Talmud. On ignore à quelle époque précise il a vécu. Les uns en font un disciple de Gamaliel, et, par conséquent, un condisciple de saint Paul; d'autres le confondent avec Aquila, auteur d'une traduction grecque de l'Ancien Testament sous le règne d'Adrien; on a même reculé son existence jusqu'à la fin du IIIe siècle. Cette dernière opinion est avantageusement combattue par Jahn (*Introd. ad lib. sac. vet. fœd.*). Celle qui l'identifie avec Akiba, bien que soutenue par des hommes savants, est repoussée par Huet et d'autres grands critiques; la première est la plus accréditée, et l'on s'accorde généralement à faire d'Onkelos, sinon le contemporain de Jésus-Christ, du moins à le faire naître peu de temps après le Messie. C'est l'avis de Bochart, Capell, Bossuet, Richard-Simon, Wolf, Jahn et Rossi. Le Talmud même, dont les témoignages méritent au moins d'être pris en considération, dit qu'il fit les funérailles de Gamaliel, et que, pour les rendre plus magnifiques, il brûla des meubles pour une somme très-considérable, selon l'usage des Juifs pour honorer les rois et certains autres personnages éminents.

On attribue à Onkelos le Targum (*interprétation*) ou paraphrase chaldaïque du *Pentateuque*, ouvrage composé de diverses explications recueillies de la bouche même des maîtres, Gamaliel, Hillel, Schammaï, etc. Ce Targum, assez exact, est traduit presque mot à mot de l'hébreu, de sorte que c'est pour ainsi dire une version véritable plutôt qu'une paraphrase. Les Juifs en lisent, tous les samedis, un chapitre dans leurs synagogues. Le style, qui en est pur, approche du chaldéen du livre de Daniel. Quoique l'auteur rapporte beaucoup des rêveries des rabbins qui l'ont précédé, le Targum a néanmoins été mis dans les Bibles polyglottes. Malgré tous les soins d'Onkelos pour suivre exactement le texte hébreu et ne laisser glisser aucune faute dans son œuvre, il en avait cependant commis quelques-unes qui sont relevées par Elias Lévite. Les Juifs ont fait une foule d'éditions avec ou sans l'hébreu; la plus ancienne qu'on connaisse est celle de Bologne (1482). Il en existe au moins trois traductions latines : 1° celle de Zamora dans les po-

lyglottes d'Alcala, d'Anvers, de Paris et de Londres; à la suite de la Vulgate, Venise, 1609, in-fol.; Anvers, 1616, in-fol., et séparément, Anvers, 1539, in-8; 2° celle de Paul Sagius, Strasbourg, 1546, in-fol., avec de savantes réflexions à la fin de chaque chapitre; 3° celle de Bernardin Baldi, qui est restée inédite dans la bibliothèque Albani.

ONOMACRITE, poëte grec et devin d'Athènes. Quelques savants l'ont regardé comme l'auteur des hymnes attribués à Orphée, et en particulier de l'*Argonautique* et des poëmes de Musée; mais rien n'est moins prouvé. Il florissait vers la première année de la LXVI° olympiade (516 av. J. C.), et fut chassé d'Athènes par Hipparque, fils de Pisistrate.

ONOMANCIE (*divinat.*), du grec ὄνομα, *nom*, et μαντεία, *divination*. — Ce mot sert à désigner l'art de deviner, par le nom d'une personne, le bonheur ou le malheur qui lui est réservé. Comme tous les genres de divination, l'onomancie est ridicule et condamnée par les canons et les Pères de l'Eglise. Les pythagoriciens croyaient qu'un nombre pair de voyelles dans le nom d'une personne indiquait quelque imperfection au côté gauche, qu'un nombre impair signifiait quelques défauts au côté droit. Selon les anciens, de deux personnes la plus heureuse était celle dans le nom de laquelle les lettres numérales, jointes ensemble, formaient la somme la plus grande. Ainsi Achille devait vaincre Hector, parce que le nom d'Achille représente 201 (CILL), nombre plus fort que celui représenté par Hector, c'est-à-dire 100 (C). Cette révélation de l'avenir par les noms et les nombres a donné lieu à d'étranges extravagances qui n'ont pas été sans avoir une influence politique bien extraordinaire. C'est ainsi que le nombre 666, qui est celui de la bête de l'Apocalypse, s'étant trouvé dans le nom de Paul V, les réformés déduisirent les inductions les plus favorables à leur cause.

ONOMARQUE, fils d'Euthycratès, général phocéen, partagea d'abord avec Philomèle, son frère, le commandement de l'armée pendant la guerre sacrée. Après la mort de son frère, il prit seul la direction des troupes, en 353 avant notre ère, s'empara de Thronium, d'Amphise et des principales villes de la Doride; envahit ensuite la Béotie et la Thessalie. Philippe, roi de Macédoine, l'attendait dans cette dernière province. Onomarque l'y battit deux fois. Revenu en Béotie, il continua ses succès contre les Macédoniens. Mais Philippe fit une alliance avec les Thessaliens, et ses forces étant ainsi doublées, il attaqua Onomarque près de Phères. Les Phocéens furent vaincus; Onomarque et 3,000 des siens tombèrent aux mains de Philippe, qui fit attacher le général phocéen au gibet. Ed. F.

ONOMATOPÉE, du grec ὄνομα, *nom*, et ποιεῖν, *faire;* figure de rhétorique qui consiste à désigner une chose par un mot qui reproduit jusqu'à un certain point le bruit naturel que celle-ci fait entendre et la rend, pour ainsi dire, présente à nos oreilles. C'est par *onomatopée* que l'on dit : *le vent souffle*, *le tonnerre gronde*, *le taureau mugit*, *le lion rugit*, *le serpent siffle*, *la mouche bourdonne*, *le bois craque*, *la rivière coule*, *le ruisseau murmure*, etc., etc. L'usage de cette figure devait être très-fréquent dans les langues primitives, car le moyen le plus simple et le plus direct pour éveiller l'idée d'un objet par la parole est de le peindre à l'ouïe par des sons imitatifs, comme lorsque, plus tard, on a commencé à écrire, on a parlé aux yeux par des hiéroglyphes plus ou moins reproductifs de la réalité. C'est encore ainsi que la plupart des animaux ont été désignés par des syllabes qui rappellent le cri particulier à leur espèce. Les phénomènes sonores qui s'accomplissent dans l'univers ont encore, en général, été dénommés par le même procédé. Dans la suite, l'art a tenté d'utiliser à son profit cette ressource, et l'on a fait des onomatopées que nous appellerons *artificielles*, parce qu'elles ne résultent plus du besoin d'être compris, mais bien de l'intention de produire un certain effet harmonique. Remarquons que ce moyen a rarement obtenu du succès, et qu'il a été dédaigné, comme à la fois trop facile et trop téméraire, par les grands écrivains. Les poëtes médiocres ont seuls cru pouvoir forger une expression et lui donner cours, uniquement pour s'épargner la peine d'arriver au même résultat par une combinaison plus savante des termes déjà existants. Voilà pourquoi Ennius, voulant représenter une trompette, trouve commode d'inventer un nouveau mot, *taratantara*, tandis que Virgile se borne à employer habilement les éléments que lui offre le vocabulaire régulier.....

At tuba, terribilem sonitum, procul, ære canoro
Increpuit.....

En vertu de l'analogie, l'onomatopée passe du domaine de l'ouïe dans celui de tous les autres sens; ainsi, au moyen des locutions suivantes, *une couleur éclatante*, *un rude contact*, *une saveur âcre*, *une odeur nauséabonde*, on fait éprouver à l'oreille une impression analogue à celle dont chacun des autres organes est affecté par l'objet dont il s'agit. Il est même possible de prêter à l'emploi de cette figure une extension presque illimitée, en la considérant comme impliquée aux idées abstraites. Par exemple, la consonnance des mots *angoisse*, *torture*, *hilarité*, *rage*, *terreur*, etc., est certainement corrélative au caractère des sentiments que ces termes expriment. Ainsi envisagée, l'onomatopée ne serait plus simplement une figure, mais la base fondamentale du langage de l'humanité. Pour la traiter, il faudrait franchir les limites de la rhétorique et celles de la grammaire. Le *Dictionnaire des onomatopées françaises* de M. Charles Nodier contient les plus précieuses indications sur cette partie de la linguistique. LAVERGNE.

ONON ou **ONONE** (*géogr.*), fleuve de la Russie d'Asie, dans le gouvernement d'Irkoutsk. Il prend sa source aux frontières de la Chine, se réunit au Khéroulun pour former le fleuve Amour ou Sakhalien-Oula, qui se jette dans la mer d'Okhotsk. L'Onon reçoit lui-même à sa gauche l'Ingoda et prend alors le nom de Chilka; il traverse les cercles de Dorominsk et de Nertchinsk, est très-poissonneux, et possède de belles cornalines, des calcédoines et des jaspes. Il est célèbre parce que le célèbre Gengiskan est né sur ses bords.

ONOPORDE, *onopordon* (*bot.*). — Genre de la famille des composées, tribu des cynarées, de la syngénésie-polygamie égale dans le système de Linné, proposé d'abord par Vaillant, adopté ensuite par Linné et par tous les botanistes. Il comprend de grandes et belles plantes herbacées et épineuses, dont la tige s'élève quelquefois à 2 ou 3 mètres de hauteur, et présente, dans toute sa longueur, des bordures membraneuses ou des ailes formées par la décurrence des feuilles. Les feuilles elles-mêmes sont très-grandes, lobées et dentées sur leurs côtes, chacune de leurs dents et de leurs divisions se terminant par une épine; elles sont souvent chargées de poils cotonneux ou aranéeux. Les fleurs purpurines de ces végétaux forment de gros capitules multiflores, dont l'involucre comprend un grand nombre d'écailles imbriquées, coriaces, prolongées en une sorte d'appendice lancéolé et épineux; leur réceptacle est épais, charnu et alvéolé. A chacune de ces fleurs succède un fruit ou achaine tétragone et strié transversalement, que surmonte une aigrette de poils barbelés ou plumeux.

On trouve communément le long des chemins, dans toute la France, l'ONOPORDE-ACANTHE, *onopordon acanthium*, Lin., connu vulgairement sous les noms de *pédane*, *épine blanche*, *chardon acanthin*, *chardon d'âne*. C'est une très-grande plante blanchâtre sur toute sa surface et rameuse, dont les feuilles ont fréquemment servi de modèle, pour les ornements d'architecture, dans les édifices élevés au moyen âge. Le réceptacle de ses têtes de fleurs est charnu et assez savoureux pour pouvoir être mangé comme celui des artichauts. — Dans nos départements les plus méridionaux, on trouve encore trois autres grandes et belles espèces d'onoporde, qui croissent également dans les lieux secs et le long des chemins. L'une d'elles, l'ONOPORDE D'ARABIE, *onopordon arabicum*, Lin., figure avantageusement dans les jardins paysagers, à cause de sa haute taille, qui atteint de 2 à 3 mètres, de ses grandes feuilles cotonneuses et de ses gros capitules. Dans les Pyrénées, on en trouve, au contraire, une petite espèce, dont la tige est extrêmement raccourcie et paraît nulle au premier abord; c'est l'ONOPORDE DES PYRÉNÉES, *onopordon pyrenaicum*, DC.

ONOSANDER, philosophe platonicien et écrivain grec, qui vivait, à ce que l'on croit, sous le règne de Claude, au Ier siècle de notre ère. Il est auteur d'un ouvrage intitulé, *Strategicos logos*, ou la *Science d'un chef d'armée*, dont l'empereur grec Léon et le maréchal de Saxe faisaient le plus grand cas. Camerarius en donna la première édition à Nuremberg en 1595; Rigaud en publia une plus correcte, avec version latine, à Paris, 1594, in-4. La meilleure de toutes est celle de Schwebel, Nuremberg, 1761, avec une traduction française de Zurlauben.

ONOSME, *onosma* (*bot.*). — Ce genre appartient à la famille des borraginées et à la pentandrie-monogynie dans le système de Linné. Il est formé de plantes qui croissent spontanément dans la région méditerranéenne, dans l'Orient, dans les parties moyennes de l'Asie, et que des poils nom-

breux et roides hérissent sur toute leur surface. Leurs fleurs forment des grappes terminales et se distinguent par leur calice à cinq divisions profondes et leur corolle tubuleuse-campanulée, dont la gorge est nue et dont le limbe présente cinq dents obtuses. Ces fleurs donnent un fruit composé de quatre noix ovales, distinctes l'une de l'autre et fort dures. — L'espèce la plus remarquable de ce genre est l'ONOSME-VIPÉRINE, *onosma echioides*, Lin., qui croît dans les parties arides du midi de l'Europe et jusque dans nos départements les plus méridionaux. Elle ne s'élève guère que de 2 à 3 décimètres ; ses feuilles sont lancéolées et allongées; ses fleurs jaunes se font remarquer par leur corolle cylindrique ou plutôt conformée en tube qui va en s'élargissant graduellement vers son orifice. La racine de cette espèce est assez développée, et renferme une matière colorante rouge qui lui donne sa couleur et la fait employer dans la teinture; aussi se trouve-t-elle, dans le commerce, mêlée sous le nom d'*orcanète* à la véritable orcanète du gremil des teinturiers, *lithospermum tinctorium*, de Linné.

ONTANAGON (*géogr.*), rivière des Etats-Unis dans le territoire du N. O. Elle prend sa source entre les lacs Supérieur et Michigan, et se jette dans le lac Supérieur, à 20 lieues de Keweena-Point. Elle a 50 lieues de cours. A 12 lieues environ de son embouchure, on trouve de riches mines de cuivre.

ONTARIO, lac de l'Amérique du Nord sur la limite des Etats-Unis et de la Nouvelle-Bretagne. Il est situé à l'est du lac Erié, qui communique avec lui par le Niagara. Le Saint Laurent, qui lui doit sa naissance, le fait de même communiquer avec l'Atlantique. Ce lac, l'un des plus grands du monde, a, de superficie, 320 kilomètres sur 110; son élévation est de 213 pieds au-dessus du niveau de la mer. Ses rives, généralement bordées de bois, sont assez basses, sinon au nord et au nord-ouest ; elles sont entrecoupées de baies et de havres. Des îles se trouvent en grand nombre sur ce lac. Les eaux de l'Ontario sont douces et, de plus, assez profondes pour supporter les plus gros vaisseaux. Le poisson y est excellent et abondant. Les principales rivières, qui se jettent dans l'Ontario et qui l'alimentent de leurs eaux, sont le Genessée, l'Oswego, le Black-River et le Trent. ED. F.

ONTOLOGIE (*philos.*). — Ce mot, d'après son étymologie grecque, signifie la science de l'*être*. On voit qu'il a un sens fort étendu, et que, à s'en tenir à cette acception, le domaine de l'ontologie serait en quelque sorte aussi vaste que celui de la nature ; mais l'usage a donné à ce mot une signification plus restreinte, et à l'ontologie un objet déterminé. L'ontologie est la science de l'être considéré d'une manière générale et dans un sens abstrait, c'est-à-dire qu'elle ne s'occupe point de tel ou tel être en particulier, mais uniquement de ce que les êtres ont de commun, ou, en d'autres termes, des conditions et des lois générales qui résultent de leur nature ou de leur existence. Les questions qu'elle examine se rattachent toutes à trois points principaux qui résument toute la science de l'être considéré ainsi d'une manière abstraite; premièrement elle examine la nature et les propriétés essentielles de l'être, soit dans sa conception purement idéale, soit envisagé comme existant. Sous le premier rapport, elle détermine le caractère des propriétés essentielles, et développe quelques axiomes qui découlent de la notion générale de l'être ; sous le second rapport, elle détermine et explique les conditions fondamentales de l'existence; elle examine en particulier ce qui constitue et maintient l'identité de l'être; elle explique les notions de durée et de temps, et quelques autres questions analogues. Après ce qui concerne la nature et les propriétés de l'être en général, l'ontologie s'occupe, en second lieu, de catégories distinctes que la raison peut établir dans la notion de l'être, et qui servent à déterminer par des caractères abstraits la division des êtres en différentes espèces; elle développe, en conséquence, les notions de substance et d'attribut ou de modification, celle de personnalité, celle du fini et de l'infini, et d'autres semblables. Enfin l'ontologie s'occupe, en troisième lieu, des rapports abstraits que la raison peut concevoir entre les êtres; elle examine en particulier le principe de causalité, les rapports entre la cause et l'effet, entre la fin et les moyens, et développe les axiomes qui découlent de ces notions fondamentales.

On voit que l'ontologie a un objet bien circonscrit et qui la distingue de toutes les autres sciences, en même temps qu'il sert à la placer au-dessus de toutes, puisque c'est d'elle que les autres sciences tirent leur premier principe, et les règles qui dirigent leurs

recherches et leurs observations. Il est vrai que ces principes et ces règles président au développement de l'intelligence et s'imposent, pour la plupart, à la raison humaine, indépendamment de toute étude et, pour ainsi dire, avant toute réflexion; mais cela prouve seulement leur évidence et la certitude de la science qui s'en occupe : il s'ensuit qu'elle renferme, comme toutes les sciences, des notions communes à tous les hommes, et qui leur sont fournies à tous par le développement ou l'exercice naturel de nos facultés. Si l'on prétendait en conclure l'inutilité de l'ontologie, il faudrait montrer que toutes les autres notions dont elle s'occupe sont également naturelles et spontanées, ou qu'elles n'offrent aucun intérêt; encore pourrait-on demander s'il n'est pas toujours utile de rassembler, de coordonner, de réduire en système les notions fournies par la nature, et à coup sûr la réponse ne saurait être douteuse, car la synthèse, qui coordonne les idées, est une loi ou un besoin de l'intelligence humaine, dont elle sert à augmenter les forces ou à faciliter le développement. Cependant l'ontologie, après avoir occupé une grande place et joué un rôle important dans les écoles du moyen âge, est tombée ensuite dans un mépris dont elle commence à peine à se relever; cela tient à plusieurs causes dont la principale est peut-être l'obscurité du langage adopté par la scolastique, car en voyant exprimer par des termes barbares et envelopper sous des formes bien souvent inintelligibles les notions les plus claires et les plus familières on devait être porté naturellement à mépriser une science qui semblait consister tout entière dans un jargon différent du langage ordinaire. D'un autre côté, les philosophes scolastiques ne savaient point renfermer l'ontologie dans ses limites naturelles ou la restreindre à son objet propre; ils l'étendaient, pour ainsi dire, à tout; ils érigeaient des abstractions en lois de la nature, et les présentaient comme la cause ou l'explication des phénomènes, en sorte que la science fondée sur de telles bases ou n'apprenait rien et se réduisait à des phrases vides de sens, ou ne renfermait que des théories fausses ou incertaines que l'expérience est venue renverser. On conçoit que, par l'effet d'une réaction si ordinaire à l'esprit humain, le discrédit qui frappait ces abstractions creuses et ces principes faux ou frivoles se soit étendu jusqu'aux autres parties de l'ontologie. Ajoutons que le mépris résultant de ces deux causes a été entretenu et augmenté encore par la tendance nouvelle d'une philosophie qui prenait l'observation pour point de départ et semblait la regarder comme le fondement de toutes les sciences.

Mais, quand on se place en dehors de tout préjugé systématique et qu'on envisage l'ontologie sous le point de vue de son véritable objet, il est impossible de n'en pas reconnaître l'importance. Il y a, en effet, deux sortes de vérités et de notions bien distinctes : les unes nécessaires et absolues, qui tiennent à l'essence même des choses, qui s'appliquent à tout ce qui peut être et qui expriment les conditions de toute existence; les autres contingentes et relatives comme les faits qui en sont l'objet. On comprend bien que celles-ci ne peuvent se concevoir *à priori* et qu'elles ont nécessairement leur source et leur fondement dans l'expérience. Mais il n'en est pas de même des premières; elles ne dérivent point de l'observation, elles sont inhérentes à l'intelligence humaine, elles dominent tous les faits, loin d'en être la suite ou d'en dépendre, et renferment les lois et les conditions de l'observation elle-même. C'est là un principe qu'on ne peut révoquer en doute sans détruire les bases de toute science et de toute certitude. On doit donc comprendre que ces notions ne peuvent être soumises aux mêmes règles ni se développer par les mêmes moyens que les vérités de faits; elles ne sauraient être l'objet d'une science qui ait son fondement dans l'expérience. Ce n'est point par l'observation des faits, par des inductions, par des conjectures et des tâtonnements qu'elles se découvrent et se développent, mais par l'analyse de nos idées et par les rapports nécessaires que la raison conçoit entre elles. En effet, toutes ces vérités et ces notions se rattachent à un même principe et se confondent en quelque sorte dans une notion supérieure qui les embrasse toutes. Si l'homme en distingue plusieurs, c'est parce qu'il ne voit la vérité qu'en partie, c'est qu'il ne peut en saisir qu'une seule face à la fois, et qu'il est obligé de diviser ce qui est pour le réduire à la mesure de son intelligence; mais, quoiqu'il ait besoin de les distinguer, il reconnait cependant qu'elles sont enchaînées par une suite de rapports indissolubles, qu'elles peuvent se déduire les unes des autres par l'analyse ou être ramenées à l'unité

par la synthèse, et que, s'il ne les comprend qu'en partie, c'est qu'il ne lui est pas donné de comprendre ou d'embrasser complétement le principe ou l'idée générale qui les renferme ou les domine toutes. L'ontologie a pour objet d'exposer, d'analyser, de coordonner ces notions nécessaires et absolues, d'en expliquer les rapports et de montrer comment elles rentrent les unes dans les autres; elle a pour but d'expliquer l'enchaînement ou le système de nos idées, comme les sciences naturelles ont pour but d'expliquer le système ou l'enchaînement des faits. Comment donc nier l'importance et l'utilité d'une science qui a précisément pour objet le développement de la raison, l'analyse ou l'observation de ses lois et, pour ainsi dire, l'inventaire de nos idées? Il faudrait, pour cela, prétendre que ce but est au-dessus de nos recherches. Mais pourquoi la raison ne pourrait-elle pas explorer son propre domaine comme elle explore celui de la nature, et découvrir les rapports de ses idées comme elle découvre les rapports des faits? Le plus grand obstacle peut-être au résultat de ce travail, c'est l'imperfection du langage, qui jette naturellement, par des mots mal définis, l'obscurité et la confusion dans les idées qu'ils expriment. — Quoique l'ontologie soit encore fort imparfaite, on peut trouver cependant, au milieu de beaucoup de choses frivoles ou inutiles, quelques germes féconds dans les ouvrages de Raymond Lulle, et plus encore dans un ouvrage de Wolf, publié sous le titre de *Philosophia prima, sive ontologia*. RECEVEUR.

ONYCHOMANCIE, du grec ὄνυξ, *ongle*, et μαντεία, *divination;* genre de divination qui consiste à couvrir les ongles d'un enfant bien sain et bien portant d'un mélange d'huile et de suie, qu'on tourne aux rayons du soleil pour observer les figures qui s'y forment. Ces figures donnent l'explication de ce qu'on cherche à connaître.

ONYX (*min.*), pierre siliceuse constituant une des variétés de l'agate. On la reconnaît en ce qu'elle présente, sur un fond brun plus ou moins foncé, une ou plusieurs bandes claires, droites, bien nettes et parallèles entre elles. Les nuances les plus ordinaires de ces couches varient entre le blanc rougeâtre, le blanc bleuâtre et le blanc mat. On distingue trois sortes d'onyx : celle à couches droites et parallèles, ou l'*onyx* proprement dit; celle à couches ondulées ou l'*agate rubanée* des lapidaires, et l'onyx a couches circulaires et concentriques, ou l'*agate œillée*, qui provient d'une section faite soit dans un mamelon, soit dans une stalactite d'agate, dont les couches successives se trouvent diversement colorées. Lorsque la pierre ne présente qu'une seule bande, elle est moins recherchée et s'appelle dans le commerce *nicolo* ou *onicolo;* on la désigne sous le nom d'*œil d'Adad* lorsque la disposition de ses bandes circulaires et concentriques la fait ressembler à la prunelle de l'œil. — L'onyx n'est presque plus employé dans la joaillerie; cependant il possède encore quelque valeur à cause de l'usage que l'on en fait pour y graver des camées. C'est de l'Egypte, de l'Arabie et de l'Inde que provenaient autrefois les plus beaux; les Hébreux avaient pour lui une vénération profonde, parce Dieu dit à Moïse : « Et tu prendras deux pierres d'onyx (schohame), et tu graveras sur elles les noms des enfants d'Israël. » (*Exode*, chap. XXVIII.) — Les pierres que l'on emploie actuellement viennent de Bohême et des environs d'Oberstein, dans la montagne Gatgemberg. — Les anciens employaient de préférence à la gravure en relief les onyx à trois ou quatre couches, surtout ceux présentant une couche blanche entre deux autres de couleur rembrunie; ils sculptaient le principal relief dans la partie blanche, réservant une portion de la couche supérieure pour les ornements accessoires, et gardaient l'inférieure pour servir de fond. Parmi les chefs-d'œuvre de l'antiquité que possède la collection des pierres gravées de la bibliothèque nationale, on remarque l'apothéose d'Auguste sur onyx à quatre couches, deux brunes et deux blanches; il est de forme ovale, de 11 pouces sur 9; c'est le plus grand onyx connu. Un autre de la plus grande beauté est l'apothéose de Germanicus.

Le nom d'*onyx*, qui signifie *ongle* (ὄνυξ), avait aussi été donné par les anciens à une calcédoine dont la teinte blanchâtre tirait sur celle de l'ongle séparé de la chair. — On avait encore désigné sous le nom de *sardonyx* (sarda onyx) un composé d'onyx et de *sarda*, variété d'agate que l'on peut rapporter à la cornaline et de couleur de chair. Une couche blanche et translucide recouvre dans cette pierre complexe une autre couche de rouge incarnat, dont la couleur perce à travers la première, comme celle de la chair

à travers l'ongle. Dans la suite, on a fini par appliquer communément le nom d'*onyx* à toutes les pierres formées de couches différemment colorées. A. Boucard.

ONYXIS (*méd.*), du grec ὄνυξ, *ongle*.—On désigne sous ce nom et sous ceux d'*onglade*, d'*ongle incarné*, d'*ongle rentré dans les chairs* divers états morbides que nous réunirons ici parce qu'ils appartiennent tous à la même famille et sont caractérisés par des degrés différents de l'inflammation d'un seul et même organe, la matrice de l'ongle (*voy.* Ongle). L'onyxis affecte plus souvent les orteils que les doigts, ce que l'on conçoit facilement, car la pression continue que ces organes exercent sur le sol, le gros orteil en particulier, refoule sans cesse vers les bords de l'ongle la peau qui l'entoure, de sorte qu'il suffit que ce dernier présente quelques irrégularités pour qu'il se développe aussitôt une irritation inflammatoire de sa matrice. Nous citerons encore comme cause de l'onyxis tout ce qui peut déterminer l'inflammation des doigts et des orteils, par exemple, les coups, les violences extérieures, les plaies, les piqûres, l'irritation résultant de la déchirure du bourrelet cutané qui s'avance sur la face dorsale de l'ongle, la pression exercée par des chaussures étroites, l'habitude vicieuse de couper les ongles trop court et demi-circulairement, le virus syphilitique, le vice scrofuleux, les dartres. L'onyxis sera donc tantôt une affection de cause externe et tout à fait locale, tantôt la traduction, à l'extérieur, d'un état vicieux général plus ou moins profond.

Les phénomènes auxquels l'onyxis donne lieu sont les suivants : la peau qui avoisine les points affectés rougit, se tuméfie et devient douloureuse ; des battements se font ressentir à l'extrémité des doigts, et, pour peu que l'inflammation soit intense, de la fièvre survient. Souvent encore il se manifeste, sur le trajet des vaisseaux lymphatiques, de la rougeur et de la tuméfaction remontant parfois jusqu'au coude et à l'aisselle, jusqu'au jarret et à l'aine. L'inflammation envahit-elle la matrice de l'ongle dans toute son étendue, les accidents sont nécessairement plus graves, par suite de l'étranglement des parties molles sous la pression de la lame cornée.—L'onyxis de cause interne débute le plus souvent d'une manière chronique, quelle que soit l'étendue primitivement affectée, et se complique bientôt d'ulcérations grisâtres, d'où s'écoule une matière sanieuse que l'on ne saurait mieux comparer qu'à l'humeur dont sont recouvertes les plaies affectées de pourriture d'hôpital. — L'onyxis de la première espèce se termine quelquefois par résolution, mais le plus souvent par suppuration, et, si celle-ci envahit la matrice de l'ongle dans toute son étendue, il est évident que la chute de ce dernier en sera la conséquence inévitable; l'onyxis de cause interne est plus douloureux et plus grave. Dans l'un et l'autre cas, l'affection guérira bien rarement par les seules ressources de la nature.

L'onyxis franchement inflammatoire réclamera l'emploi des antiphlogistiques et des topiques émollients; celui de cause interne (*onglade*) un traitement général approprié à la nature de sa cause première, ainsi que des applications locales analogues. Dans la variété désignée communément sous les noms d'*ongle incarné*, *ongle rentré dans les chairs*, parce que les bords de la matrice gonflée recouvrent latéralement la lame cornée sur laquelle ils se prolongent, ce sera encore aux émollients qu'il faudra d'abord recourir, s'il existe une vive inflammation ; mais le plus souvent la nature fongueuse de ce boursouflement réclamera un autre ordre de moyens, tels que la cautérisation des parties tuméfiées, ensuite l'introduction d'éponge préparée ou de charpie sous les bords de l'ongle que l'on veut faire remonter insensiblement au-dessus des bourrelets charnus, et parfois l'arrachement de la lame cornée elle-même. Amincir latéralement l'ongle ou couper ses bords, pour éviter la pression que ces points exercent sur les chairs enflammées, sont des expédients plus nuisibles qu'avantageux, en ce que, s'ils diminuent temporairement la douleur, ils perpétuent le mal, dont ils ne détruisent pas la cause première. L. de la C.

ONZIÈME (*mus.*). — Intervalle redoublé de la quarte. En effet, la quarte étant la quatrième note qui suit la tonique, si on l'élève d'une octave, c'est-à-dire de sept notes, l'opération qui constitue le redoublement, elle se trouve onzième. Rameau, dans son système, avait voulu donner le nom *d'accord de onzième* à un accord de septième au-dessous duquel on ajoute un cinquième son à la quinte du fondamental ; on l'appelle ordinairement *accord de quarte*. Dans le système d'harmonie de M. Chevé, l'accord de onzième

est celui qui s'élève jusqu'à la onzième note au-dessus de la tonique, c'est-à-dire à la quarte redoublée. Si quelques-unes des notes qui entreraient dans sa composition intégrale sont retranchées, il est dit avec suppression de la septième et de la neuvième ou de telle autre note; si quelques notes n'occupent pas la place que leur assignerait la succession régulière des tierces, on dit quelles sont celles auxquelles s'applique le renversement. Cette méthode ne permet aucune incertitude sur le nom que doit porter un accord, et, par suite, aucun de ces dissentiments si fréquents chez les auteurs sur leur dénomination.

OOLITHE (*min.*), nom d'abord généralement appliqué à toutes les pierres en grains ou formées de globules agglutinés que, pour leur grosseur, on a comparés à des œufs de poisson; mais, de nos jours, il désigne d'une manière plus spéciale une variété de calcaire en globules ordinairement réunis par un ciment de même nature, et dont le volume varie depuis la grosseur d'un grain de millet jusqu'à celle d'un pois et au delà. Les géologues ne sont pas d'accord sur la cause qui a granulé de la sorte la pâte calcaire; les uns considèrent cette structure comme un résultat du mouvement des eaux dans lesquelles se déposait la matière, et assimilent ainsi la formation des oolithes à celle des pisolithes ou dragées de Tivoli, que l'on voit se former journellement et dont les oolithes ne diffèrent, en réalité, que parce qu'ils sont compactes à l'intérieur; d'autres veulent, au contraire, que les globules se soient produits au milieu d'une pâte calcaire contemporaine, par le groupement d'une partie des molécules autour d'autant de centres d'attraction souvent déterminés par de petits grains de sable ou des débris de coquilles. — Le calcaire oolithique forme des dépôts considérables dans la partie moyenne des terrains secondaires proprement dits, où il se trouve presque constamment au-dessus du calcaire jurassique et quelquefois intercalé entre ses couches supérieures. Il offre différentes variétés de couleur et de grain; ses teintes les plus ordinaires sont le blanc, le jaunâtre, le rougeâtre et le gris noirâtre. Sous le rapport de la grosseur des globules, on en distingue trois variétés : le calcaire oolithique *noduleux*, en globules assez gros et irréguliers; le calcaire oolithique *cannabin*, dont les globules sont assez semblables à des grains de chanvre; enfin le calcaire oolithique *miliaire*, à globules de la grosseur d'un grain de millet. On trouve au milieu de ce calcaire des parties siliceuses disséminées et des débris de zoophytes parfaitement spathisés qui permettent parfois de lui donner un assez beau poli. On cite, au mont Salène et dans le Jura, des couches entières remplies de ces débris. — On a aussi appliqué le nom d'*oolithe* à des masses composées de globules d'hydroxyde de fer constituant ce que l'on appelle le *minerai de fer en grains*.

OOMANCIE, art qui consiste à interroger la forme extérieure de l'œuf et les nuages que forment les blancs dans un verre d'eau. Ce genre de divination est encore en usage parmi les populations crédules de nos villes et de nos campagnes. (*Voy.* DIVINATION.)

OOST (VAN). — On compte plusieurs peintres de ce nom. 1° OOST (Jacques VAN), surnommé *le Père* ou *le Vieux*, l'un des plus grands artistes dont s'honore l'école flamande. Il naquit, vers l'an 1600, à Bruxelles, et y mourut en 1671. Il était issu d'une famille riche et considérée. On ne lui connaît point de maître, on sait seulement qu'il étudia tour à tour les manières de Rubens, de Van Dyck, de Jordaens, des frères Carrache, etc., et qu'il parvint à se les approprier toutes. Sa vie entière fut un long travail; aussi alla-t-il se perfectionnant presque jusqu'à sa mort. Le nombre de ses œuvres est prodigieux, et la plupart sont de très-grande dimension. Il réussit non-seulement dans la peinture d'histoire, mais dans le portrait; il sut même ouvrir de nouveaux horizons à ce genre borné. Ses modèles n'étaient point pour lui des mannequins vivants dont il s'agissait uniquement de reproduire les traits et l'expression; il les faisait acteurs de scènes intéressantes, toujours en rapport avec leur position sociale ou leur caractère. Outre toutes les finesses de son art, il possédait toutes les délicatesses des belles-lettres; aussi était-il d'un commerce agréable et très-recherché. On reproche justement à quelques-unes de ses compositions de la sécheresse et de la roideur; on leur reproche aussi d'être peu harmonieuses et peu saisissantes; pourtant il en est d'autres qui offrent à un haut degré les qualités contraires; mais il n'y a qu'une voix sur sa science merveilleuse de la composition. Au reste, il est fort difficile d'apprécier le talent d'un artiste qui eut presque autant de manières di-

verses qu'il vécut d'années, ou qu'il admira de beaux tableaux d'auteurs différents. — 2° OOST (Jacques VAN-) surnommé *le Jeune*, fils et élève du précédent, naquit, en 1637, à Bruges. Comme Van Oost *le Vieux*, il annonça de bonne heure ce qu'il serait un jour. Après avo r étudié jusqu'à 20 ans dans l'atelier paternel, il voyagea en France, puis en Italie, et finit par se fixer à Lille, où sa réputation fut bientôt sans rivale. Il ne quitta sa nouvelle patrie, dans laquelle il avait séjourné quarante et un ans, que pour aller mourir à Bruges, le 29 décembre 1713, à l'âge de 76 ans. Sous beaucoup de rapports, le fils est le reflet du père; cependant sa touche est plus franche et plus harmonieuse, ses draperies sont disposées avec un art plus admirable. Comme lui, il méprisa les tableaux de chevalet pour s'adonner exclusivement à la grande peinture et au portrait; mais il fut beaucoup moins fécond et ne jouit pas d'une réputation aussi éclatante. Van Oost avait un oncle et a laissé un fils, peintres tous deux; comme ils sont peu célèbres, nous nous bornerons à les citer. E. DE B.

OOST-FRISE. (*Voy.* FRISE.)

OPACITE (*phys.*). — C'est la propriété qu'ont certains corps de n'être pas perméables à la lumière. Deux circonstances paraissent être la cause de ce phénomène : 1° l'absorption des rayons lumineux par les corps qu'ils traversent; 2° la déviation de ces mêmes rayons dans les corps, par suite de la différence de réfrangibilité des matières ou des couches qui les composent. — Sous le premier rapport, on connaît certains corps d'une transparence d'abord parfaite, mais qui, tout en se laissant traverser par une certaine quantité de rayons lumineux entrés dans leur masse, finissent par en absorber un grand nombre, si celle-ci est considérable, puisque la somme des rayons qui en sortent est inférieure à celle de ceux qui y sont entrés. L'eau, par exemple, est complétement transparente lorsque sa masse n'a que peu d'épaisseur; mais elle devient insensiblement opaque à mesure que celle-ci augmente, ce que l'on constate en regardant, à travers des couches de plus en plus épaisses, le fond des vases qui contiennent ce liquide. La perméabilité des corps à la lumière peut encore varier pour les différents rayons dont celle-ci est composée : ainsi certains corps qui recevront de la lumière blanche la rendront telle et sans aucune modification, sous le rapport de sa composition, à la sortie de leur masse; mais, pour d'autres, la lumière sortante sera diversement colorée, ce qui prouve évidemment que quelques-unes des couleurs composantes auront été absorbées : telle est la cause de la coloration diverse des corps. L'eau, par exemple, absorbe successivement les rayons violet, indigo, bleu, jaune, orangé et rouge. Si encore on place l'un sur l'autre deux corps transparents et diversement colorés, tels que des verres bleus et des verres rouges, l'un de ces corps absorbera certains des rayons colorés composant la lumière blanche, tandis que l'autre corps absorbera un plus ou moins grand nombre des couleurs pour lesquelles le premier avait été transparent; si même les deux couleurs sont complémentaires l'une de l'autre, la masse résultant des deux corps superposés deviendra complétement opaque, ce qui cessera immédiatement, si l'on enlève l'un des deux corps pour lui en substituer un autre également, mais diversement coloré.

La seconde cause d'opacité est également mise hors de doute par une foule d'exemples; ainsi l'eau et l'huile liquides, également transparentes, mais dont les réfrangibilités ne sont pas les mêmes, acquièrent de l'opacité par leur mélange et même par leur simple superposition; il en sera de même de l'air et de l'eau à l'état de glace dans les amas de neige. Une expérience qui se fait habituellement, dans les cours de physique, sur ce genre d'opacité est fournie par l'hydrophane, pierre criblée d'une multitude de pertuis valvulaires. Dans l'état de sécheresse de la pierre, ces pertuis, remplis d'air, rendent la masse opaque; mais dès que, par l'introduction de celle-ci dans l'eau, liquide dont la réfrangibilité diffère peu de la sienne, ses vides se trouvent remplis, l'hydrophane devient transparente. C'est également par l'influence de la même action qu'une masse de verre pilé réunie dans un vase, recouvre, par l'addition de l'eau, la transparence primitive que la division de ses molécules lui avait enlevée. L'expérience de chaque jour apprend encore que, en superposant plusieurs plaques minces d'une substance transparente, la masse acquiert bientôt de l'opacité sous une épaisseur beaucoup moindre que celle qu'il faudrait à une masse non divisée du même corps; c'est à cette cause qu'il faut attribuer l'opacité de plusieurs substances lamelleuses qui, comme la chaux carbonatée,

sont transparentes lorsqu'on les voit en masse compacte.—Rappelons, en terminant, que les Cartésiens attribuaient l'opacité des corps à ce que leurs pores n'auraient pas été situés directement les uns vers les autres, de façon à ne pas être perméables dans tous leurs points au fluide lumineux; mais comment se ferait-il, dans cette hypothèse, que l'introduction d'une nouvelle substance, comme l'eau dans l'hydrophane, le verre pilé, etc., pût amener le rétablissement de la transparence? L. DE LA C.

OPALE (*min.*). — L'opale est une des pierres précieuses les plus recherchées, à cause de la beauté de ses couleurs irisées extrêmement vives. Sur un fond blanc bleuâtre diaphane, elle présente à la fois le rouge du rubis, le vert de l'émeraude et le bleu du saphir; ce qui tient à ce que, étant très-fissurée, elle forme une réunion de prismes à travers lesquels la lumière se décompose et présente, sur les diverses facettes de l'intérieur, les couleurs du spectre solaire, qui reviennent aux regards diversement arrangées. L'opale est la plus légère des pierres précieuses, sa densité varie de 2 à 2,35, celle de l'eau étant prise pour unité; les espèces les plus légères sont les plus remarquables par l'éclat de leurs couleurs, ce qui s'explique par la cause qui les produit. Lorsque les couleurs sont disposées en lames parallèles, comme dans l'arc-en-ciel, les opales sont dites *lamées;* quand elles renferment une multitude de petites étincelles, on les nomme *opales à paillettes*; on les appelle encore *arlequines*, si elles présentent des feux triangulaires et multipliés. Enfin les opales qui présentent divers reflets sur un fond rougeâtre sont désignées sous le nom d'*opales sanguines;* telle était celle que possédait le sénateur Nonius, qui aima mieux subir l'exil que de la céder à Marc-Antoine.

L'opale est composée de silice et d'eau; elle produit, par la calcination, de l'eau que l'on peut recueillir, et de la silice sous forme d'une poudre blanche. Elle se présente souvent en petits mamelons nacrés, mais on la trouve plus fréquemment sous forme de rognons, de stalactites, ou de branches d'arbres dont elle conserve la structure. Certaines sources minérales qui renferment de la silice produisent des dépôts d'opale incrustante plus ou moins grossière; on rencontre aussi des hydrates de silice à l'état de gelée, ou pâteux et presque pulvérulent, constituant de véritables opales.—Certaines circonstances, qu'il est assez intéressant de connaître, agissent d'une manière fâcheuse sur les opales; tel est le froid, qui, au bout d'un certain temps, les fait gercer et se fêler en tous sens à l'extérieur, en perdant alors leurs belles couleurs. Si l'action du froid n'a pas été trop prolongée et que les gerçures ne soient pas trop profondes, on peut rendre à ces pierres leur richesse en les exposant à l'ardeur du soleil, et, si cela ne suffit pas, on use l'extérieur à la roue, de manière à découvrir le centre. Les opales du Mexique sont plus sensibles à cette influence que les autres; aussi offrent-elles des dangers au commerce; aussi les joailliers les repoussent et préfèrent infiniment celles de Hongrie. Certaines espèces non-seulement s'altèrent au froid, mais encore à l'action de l'air atmosphérique. Il y a un moyen simple de les reconnaître; elles sont d'abord plus transparentes que les autres, et, après avoir été plongées pendant quelques instants dans de l'eau froide, elles deviennent tout à fait transparentes, d'un jaune pâle et sans feux. Il est vrai que, en les soumettant ensuite à l'action du soleil, elles reprennent peu à peu leurs anciennes couleurs; mais elles diminuent d'éclat, et, par la répétition de l'expérience, elles finissent par perdre tout leur prix.

L'opale se rencontre généralement dans les terrains de cristallisation; c'est ainsi qu'en France, autour du Mont-Dore, les terrains trachytiques renferment la plus grande partie de ses variétés. Il en est de même dans le Siebengebirge, en Hongrie, dans les monts Euganéens, au Mexique, etc.; dans l'île Fero, on en trouve des rognons plus ou moins volumineux dans les roches amygdaloïdes. — L'opale forme des veines, des filons dans certains dépôts de serpentine et de diallage, où elle présente ordinairement les variétés blanches, translucides ou opaques, comme on l'a remarqué à Moussinet, Baldissero, etc., en Piémont, à l'île d'Elbe, en Silésie, etc. On en trouve encore dans l'Orléanais, à Gergovia, en Bretagne, dans les parties supérieures des terrains sédimentaires; à Ménilmontant, aux environs de Paris, on rencontre des rognons d'opale, d'une variété brune à l'intérieur et bleuâtre extérieurement, dans des couches de marne. Enfin certaines sources thermales produisent des *tufs d'opale* comme en Islande, à

l'île Saint-Michel, aux îles Açores; on en a trouvé dans les conduits des eaux thermales du Mont-Dore.

Quelques opales, à cause de leurs dimensions remarquables, ont acquis une grande célébrité; nous citerons, en France, l'opale placée au centre de l'ordre de la Toison d'or, et celle qui forme l'agrafe du manteau royal; elles ont été payées 75,000 francs. Le cabinet impérial d'Autriche en possède une plus remarquable que celles de France sous le rapport des dimensions, mais d'une qualité inférieure. Il existait à Paris, il y a une quarantaine d'années, une opale très-belle, connue sous le nom de l'*incendie de Troie*, à cause des feux rouges éblouissants qu'elle lançait; cette pierre est passée, dit-on, dans les mains de l'impératrice Joséphine.

Le commerce des opales a assez d'importance; ces pierres ont une grande valeur dans tous les pays. A l'état brut, elles se vendent à l'once; celles qui sont taillées, et c'est toujours en forme de goutte de suif, se vendent à la pièce : on les expédie en petites boîtes dans lesquelles on a coulé de la cire noire sur laquelle elles sont fixées; ces boîtes sont ordinairement recouvertes d'un verre. A. BOUCARD.

OPÉRA, OPÉRA-COMIQUE (*mus.*).— La musique fut, de tout temps, l'un des principaux ressorts des représentations dramatiques. Dans l'antiquité, l'ère la plus féconde pour les arts, et aussi la plus logique et la plus conséquente dans ses productions, la poésie ne marchait jamais sans l'accompagnement du rhythme et de la mélodie. Pour un langage fictif, on voulait une accentuation fictive. Dans les grandes fêtes hiératiques, dans les mystères sacrés, la poésie et la musique intervenaient déjà de compagnie avec tous les autres prestiges de la fantaisie et de la mise en scène. « Orphée et Musée, les plus excellents danseurs, dit Lucien, en instituant les mystères, ont ordonné qu'on ne pût expliquer les choses saintes sans la danse et le rhythme. » Les *choristiques*, les *chœurs cycliques et dithyrambiques*, où la danse et la mimique se mêlaient aussi au chant, sont comme la transition entre ces mystères et les premiers essais de la muse du drame; d'eux aux *chœurs tragiques*, à la tragédie, il n'y a qu'un pas. Thespis, en le franchissant, ne put proscrire ce qui formait le principal élément des jeux dont il allait étendre et ennoblir le domaine; il admit donc sur les grossiers tréteaux qui furent sa première scène la musique et la danse comme sœurs et soutiens de la poésie. Dès lors même se perfectionnèrent leurs moyens d'action : leur orchestre, si l'on peut déjà parler ainsi, devint plus complet et plus noble; au lieu des rustiques *cremboles* (cymbales de bois), des rudes *crotales* d'airain qui servaient dans les *choristiques*, on eut la flûte et la lyre. Il ne faudrait pourtant pas croire que, comme nos opéras modernes, les tragédies grecques mises en partition par un musicien, sinon par le poëte lui-même, fussent chantées tout entières du premier jusqu'au dernier vers; on se tromperait étrangement. Les seuls morceaux chantés étaient les *cantiques*, sortes de monologues amenés dans les moments d'expansion lyrique, comme les stances de *Polyeucte* et du *Cid*, ou comme les *bravoures* de nos anciens opéras: puis c'étaient les *chœurs*, avec leur *épode* dite par les choristes sur le *proscenium*, leur *strophe* chantée en allant vers la droite, et leur *antistrophe* attaquée par le coryphée en se dirigeant vers la gauche. Pour ces grands morceaux chantés, on recourait à de véritables mélodies susceptibles d'être notées et accompagnées avec plus de soin et de recherche que le *diverbium*, dialogue en récitatif dont nous parlerons tout à l'heure. Ces mélodies, appliquées aux masses vocales des chœurs, devaient être fortement rhythmées, simples, franches, si bien que les spectateurs pussent eux-mêmes, par instants, joindre leurs voix à celles des choristes. Il est bien entendu que, dans ces chants et dans ces reprises, tout se faisait à l'unisson, car il n'y avait alors d'autres combinaisons harmoniques que les accords naturels que trouvent d'instinct tous ceux qui ont de l'oreille. Le dialogue qui tenait l'intervalle entre ces morceaux chantés se réglait lui-même sur une sorte de *mélopée* peu appréciable pour l'oreille, impossible pour la notation, et qui consistait seulement en certaines inflexions chantantes, assez semblables à celles qu'affectent nos tragédiens outrés. Due au génie prosodique des langues anciennes procédant par longues et par brèves, cette mélopée conservait les intonations inégales et non mesurables du parler ordinaire. On aurait donc tort de la confondre avec notre *récitatif* moderne; ce qui s'en rapproche le plus pour nous, c'est, comme on l'a déjà remarqué, la psalmodie du prêtre lisant la

préface dans nos églises. Cette déclamation rhythmée ne devait pas, même dans ses intonations les plus étendues, franchir l'intervalle de quinte. Toutefois, comme, pendant tout le temps que durait la tragédie, la flûte ne cessait de jouer, afin que le ton du déclamateur restât d'accord avec cet accompagnement, on soumettait le dialogue à une sorte de notation indiquant les silences, les rhythmes prosodiques, les degrés de la force vocale. La partie que jouait la flûte pendant le dialogue était une sorte de basse continue d'un son faible et discret; c'était un simple guide pour l'accentuation, que dirigeait aussi un batteur de mesure placé entre les deux musiciens accompagnateurs.

Chez les Romains, l'art lyrique à la scène eut de bonne heure distancé ces premiers bégayements de la musique grecque. Dès l'époque de Livius Andronicus, nous le trouvons déjà si vif dans ses allures, et appelant à son aide une gesticulation et des façons de vocaliser si hérissées de difficultés, que l'acteur se déclare insuffisant à chanter et à faire en même temps les gestes rhythmiques. On prend deux acteurs pour faire ce qu'un seul avait fait jusque-là : l'un chante, l'autre gesticule et danse. L'opéra et le ballet sont ensemble sur la scène, mêlant et confondant leurs effets. Le chant, abandonné ainsi à un acteur spécial et exclusif, n'eut que plus de moyens pour se compliquer davantage. Au lieu des cantiques gravement cadencés du théâtre grec, on eut de véritables vocalises d'une mélodie tourmentée à force de vouloir être vive, toutes chargées d'éclats de voix, d'aspirations, de sons diminués ou prolongés. A la place de la naïve cadence des deux flûtes inégales, accordées soit à l'octave, soit à la quinte, et au son desquelles se jouait encore l'*Heautontimoroumenos* de Térence, on demanda des accompagnements criards à de nouveaux instruments, tels que cet orgue pneumatique, qui, bien que vanté des poëtes, n'était guère qu'une cornemuse à grandes proportions. Plus tard les mouvements du rhythme furent encore plus pressés; la pétulance lyrique ne connut plus alors de frein; la voix fut insuffisante à la suivre dans son accélération progressive; le geste et la danse furent seuls assez prompts pour l'accompagner. De ce moment, la déclamation et le chant, devenus impossibles, furent remplacés, sur la scène romaine, par la pantomime plus docile aux contorsions de ce rhythme pressé. Bathylle et Pylade parurent, les derniers successeurs d'Œsopus et de Roscius, les grands déclamateurs, leur firent place, et Rome, ingrate envers la tragédie et la comédie lyriques, ne voulut plus admirer que la pantomime et les danses. L'opéra était détrôné par le ballet.

Au moyen, âge les premiers essais dramatiques furent des espèces d'opéras ne devant rien à la tradition des histrions d'Athènes ou de Rome, mais, se rattachant par une filiation beaucoup plus noble, aux saints mystères de notre religion mis en action dans les églises. Dès les temps les plus reculés de cette époque (*antiquitus*, dit le rituel manuscrit de Sens), peut-être même dès l'époque de Charlemagne, comme le pense M. de Monmerqué, les principaux prodiges de la foi étaient mis en scène au milieu des offices. A la solennité de Pâques, on ne se contentait pas de faire chanter la *prose* par les chantres du chœur, on la mettait en action. Un enfant vêtu de blanc, sous la forme d'un ange, s'asseyait au côté gauche de l'autel et, s'adressant aux trois Maries, chantait ces pieuses paroles : « *Quem quæritis in sepulcro christicolæ?* » Les saintes femmes, fléchissant le genou, répondaient : « *Jesum Nazarenum crucifixum, ô cœlicolæ.* » Quand venait la fête d'un saint, la cérémonie était la même; on chantait en action sa vie et ses miracles. De ces proses mimées et chantées à des compositions plus étendues, mais écrites toutefois dans la même intention pieuse, sur les mêmes sujets et toujours d'après la psalmodie du plain-chant, la distance était facile à franchir. On arrive ainsi à ces représentations solennelles et graves dont parle M. Magnin, « véritables drames liturgiques approuvés par la papauté et par les conciles, admis dans les diurnaux et dans les rituels, joués et chantés aux processions et dans les cathédrales. » Si nous ne pouvons juger de l'effet lyrique, certainement imposant, de ces représentations pieuses, nous pouvons, du moins, apprécier leur valeur littéraire, et la manière naïve avec laquelle ils étaient composés et conçus. Plus d'un de ces *mystères* primitifs nous est parvenu. L'abbé Lebeuf retrouva le premier, à l'abbaye de Saint-Benoît-sur-Loire, un manuscrit qui en contient dix, dont le plus curieux fut publié par lui dans *le Mercure* de décembre 1729. « Ces espèces de tragédies, dit-il, sont écrites en rimes latines, et, ajoute-t-il, étonné lui-même de leurs allures

lyriques, ce qu'il y a de plus singulier, c'est que ces rimes sont notées en plain-chant comme les anciennes proses. » Nul doute, alors, qu'elles n'étaient pas déclamées, mais chantées. Outre ces dix *miracles* et *mystères* retrouvés par l'abbé Lebeuf, et publiés tous en 1834 sous le titre de *Mysteria et miracula ad scenam ordinata*, etc., nous avons d'autres spécimens de ce genre de spectacle; par exemple, *le Jeu paschal de l'Antechrist* que nous a conservé le bénédictin Pezio (*Thesaurus anecdotorum*, II, 2e partie, p. 187). Ici le dialogue est encore écrit en plain-chant, et de plus on y trouve des chœurs. C'est un progrès qui nous rapproche de plus en plus de la forme lyrique moderne. Bientôt ces spectacles se popularisant, on chercha à vulgariser leur forme, à les rendre accessibles à la foule; on fit un nouveau pas, on alterna les longues tirades latines par des refrains en langue romane, comme dans les *Ludi et versus* d'Hilaire qu'a publiés M. Champollion, puis peu à peu on abdiqua tout à fait le latin, la langue pédante; on ne rima plus, on ne chanta plus qu'en langue vulgaire. Nous arrivons ainsi à l'époque des mystères qui devaient rester, dès lors et si longtemps, les principaux spectacles du moyen âge. C'est en Espagne que nous trouvons les premières pièces affranchies du latin. Dès le XIIe siècle, les jeux de théâtre, appliqués uniquement, comme chez nous, à la célébration des mystères et des traditions de l'Eglise, y sont écrits en vers espagnols. C'est dans les cathédrales aussi, c'est aux jours de fête qu'on les représente. Des chœurs exécutent la partie musicale, tandis que les clercs servent d'acteurs. Ainsi le progrès lyrique a marché de pair avec le progrès scénique et littéraire. Déjà on ne se contente plus de la seule voix des prêtres, et on appelle le secours de chœurs étrangers à l'église, de chantres laïques. Les autres ressources de l'art vont bientôt être appelées de même et mises en œuvre. Jean de Salisbury, mort en 1182, nous parle déjà de la mollesse des instruments, des modulations de la voix; il nous montre la séduction qui gagne, et le siècle enchanté « par l'enjouement de ceux qui chantent, par la grâce de ceux qui déclament (*hilaritate canentium, aut fabulantium gratia*). » Ce mérite des chanteurs n'est pas loué ici seulement par exagération satirique du pieux moraliste et comme pour aggraver le péché, il paraît qu'il était réel, et que les virtuoses de cette époque savaient, à défaut de système harmonique, exécuter d'instinct sur le thème principal, qui seul était noté, de fort gracieuses variations. On va juger, par un passage de saint Aëlrède, disciple de saint Bernard, fort curieux fragment cité par Bonnami (*Cabinet harmonique*, chap. XIII), de l'étonnante adresse qu'avaient acquise les chanteurs du XIIIe siècle dans ce genre de vocalises. « Pourquoi ces syncopes, ces diminutions de sons? tantôt des éclats de voix, tantôt des sons entrecoupés, ou des tremblements, ou des notes interminables... Oubliant qu'il est homme, le chantre pousse des soupirs efféminés; de temps en temps il embrouille et déroule l'écheveau de ses artificieuses roulades. Vous le voyez imiter tous les gestes des comédiens; ses lèvres sont crispées, il roule ses yeux, il joue des épaules, et à chaque note qu'il émet correspond un certain mouvement de ses doigts. » Les efforts du chant moderne n'ont pas été plus loin. Dans le même fragment, saint Aëlrède se récrie encore contre le nombre et le bruit des instruments. « Pourquoi, je vous prie, cette multitude d'instruments qui expriment plutôt le fracas du tonnerre que la suavité de la voix humaine? » Ce qui prouverait que l'orchestration des opéras liturgiques n'était alors ni aussi simple ni aussi muette qu'on pourrait le croire.

Les *mystères*, qui procédaient directement de ces premiers essais, n'avaient pu renier, comme on l'a cru longtemps, tout ce qu'il y avait de lyrique dans leur origine. L'appareil de musique et de chants qui avait entouré l'art dramatique à sa naissance dans les cloîtres et dans les cathédrales dut le suivre, déjà grand et émancipé, dans les jeux de la table de marbre, sur les tréteaux de Saint-Maur et de l'hôpital de la Trinité. Millin, dans son *Dictionnaire des beaux-arts* (t. II, p. 671), a, comme nous, admis l'opinion que les mystères devaient être mêlés de chant, « sans que cela veuille dire, ajoute-t-il, qu'on les ait entièrement mis en musique, c'est ce que prouvent même plusieurs passages de ces drames que cite Planelli dans son *Trattato dell'opera in musica*. » M. Monteil va plus loin; pour lui, les mystères sont plus qu'une sorte d'opéra-comique où les paroles alternent avec le chant, ce sont de véritables opéras chantés tout entiers de la première scène à la dernière : « Je ne dirai pas,

écrit-il, qu'il paraît vraisemblable qu'on chantât les paroles de mystères, je dirai qu'il est impossible qu'on ne les chantât pas, quand on considère que ces représentations n'ont d'abord été et n'ont d'abord pu être que de longs cantiques mis en scène. » Mais sur quelles mélodies se chantaient ces interminables drames? Sans doute, pour la partie sérieuse, sur les tons du plain-chant et des psaumes, comme les représentations sacerdotales auxquelles ils succédaient: pour les cantiques et les prières, sur le chant des hymnes; et pour les passages plus gais, où se mêlaient les rires et les danses, sur les airs des chansons et des *branles* alors populaires.

Quant à des partitions (si l'on peut parler ainsi) spécialement écrites pour les jeux de la scène à cette époque, nous en chercherions vainement. Les seuls essais de musique théâtrale exclusivement composés alors pour un poëme à part sont peut-être les célèbres jeux de *Robin et Marion* et de la *Feuillée*, mis tout ensemble en vers et en musique par Adam de la Halle, *le bossu d'Arras*. Le jeu de *Robin et Marion*, qui seul nous est parvenu presque tout entier, avec ses *chansons*, ses *partures*, ses *rondels*, ses *motets*, est une sorte de pastorale, de divertissement dialogué dont les chants et les danses qui s'y entremêlent font une sorte d'opéra-comique. Cette musique, écrite vers 1285, est, comme on doit s'y attendre, basée sur la tonalité des modes ecclésiastiques, les seuls en usage alors; tout y est écrit dans le même ton, à l'exception de la chanson qui termine le jeu: « *Venez après moi*, etc., » qui est dans notre tonalité actuelle d'*ut* majeur, si rare à cette époque. La plupart des mélodies y sont d'une facture assez régulière, quelques-unes sont assez chantantes et même ne sont pas dépourvues de naïveté. Pourtant ce fut un essai perdu « Quelle que fût la nouveauté de cette tentative, dit M. Vitet (*Essai sur les beaux-arts*, I, p. 69), elle ne suffisait pas pour délivrer la musique de son maillot; on ne voit même pas que notre trouvère ait eu des imitateurs. »

Il faut aller jusqu'au XVIe siècle pour trouver des successeurs à Adam de la Halle, non en France, mais en Italie; encore n'est-ce point la tradition, déjà oubliée sans doute, du trouvère Artésien, que ceux-ci semblent avoir voulu suivre; c'est par un retour vers l'antiquité, non par un souvenir du moyen âge, qu'ils sont ramenés à ces tentatives de drame chanté, à ces velléités lyriques, qui devaient définitivement donner naissance à l'opéra moderne.

Sans doute l'idée de cette institution, si éminemment artistique, était depuis longtemps préparée dans les esprits par la vue et la fréquentation des pieux spectacles dont nous avons parlé; sans doute M. Magnin a eu raison de dire: « L'opéra qui ne marche qu'accompagné des séductions de la musique et de la danse a succédé, dans les pays où il est indigène, c'est-à-dire en Italie, aux représentations les plus pieuses; il est la continuation immédiate de ces drames que les confréries demi-ecclésiastiques et demi-laïques n'ont cessé d'exécuter, du XIIIe au XVIe siècle, sur les places de Rome, de Naples, de Tolède et des autres villes de l'Europe. » Mais, pour déterminer cette importante création, il fallait, nous le répétons, une impulsion nouvelle; on la trouva dans ce fécond réveil de la tradition antique qu'on nomme renaissance. A cette époque, où la principale étude était de désapprendre tout ce qui était moyen âge, tout ce qui était barbare, pour se conformer à l'antique, au beau, la lecture d'un passage mal interprété d'Arioste vient tout à coup révéler, en Italie, que, chez les anciens, les tragédies de Sophocle et d'Euripide étaient chantées, et que même elles étaient coupées par des danses; de là un soudain désir de renouveler ces spectacles avec tous leurs prestiges, d'ajouter cette imitation à toutes celles que la mode de l'antiquité avait fait naître. Sans tarder on se met à l'œuvre; on cherche la tragédie grecque, on trouve l'opéra. C'est vers 1430 que cette pensée s'élabore et prend une forme. Le premier ouvrage dramatique où elle commence à se manifester remonte à l'an 1440; le sujet est *la Conversion de saint Paul*: on n'avait pas osé risquer un sujet profane, la pièce devant être jouée sur une place de Rome. La musique, écrite par Francesco Baverini, n'était qu'une sorte de mélopée ou récitatif, *cantus firmus* (CRESCIMBENI, *Istoria della volgar poesia*, t. I, p. 239). A cet ouvrage en succèdent d'autres toujours écrits, comme lui, sur des sujets de l'Ecriture sainte. De ce moment, la musique, associée à la poésie tragique ou comique, est de tous les spectacles. Les *pastorales* chantées, dont le genre prend faveur, entretiennent le goût de ces pièces en musique et préparent la tran-

sition qui, des premiers opéras sacrés, doit nous amener aux premiers opéras profanes. C'est l'*Orfeo* d'Ange Politien qui ouvre la marche en 1475; puis vient une tragédie lyrique dont les paroles sont du cardinal Riatti, neveu de Sixte IV. Ensuite, un essai d'opéra-comique devant se produire naturellement après ces essais d'opéra, nous voyons paraître, en 1492, une *farce* de Jacques Sannazar, mise en chant. Mais ces ouvrages, où la musique n'intervenait que pour les prologues, les chœurs, les intermèdes et quelques *airs;* où, d'ailleurs, tout était écrit dans le genre *madrigalesque*; où rien ne différait du lourd contre-point des églises, l'orchestre jouant la même partie que chantaient les acteurs; ces ouvrages, disons-nous, n'étaient point faits pour satisfaire encore les exigences de ceux qui voulaient la résurrection de la mélopée antique, de la déclamation musicale des Grecs. De tous ces *dilettanti*, ceux qui avaient le goût le plus difficile et le plus porté à la passion de l'antiquité, Vincent Galilée, Mei, Caccini, se réunirent à Florence, chez le comte S. Bardi del Vernio. Ils voulaient tenter un dernier effort en faveur de l'art lyrique, le ramener aux lois qui le régissaient en Grèce et à Rome, et montrer définitivement le chemin à ceux qui, comme eux, se proposaient l'application de la mélopée grecque à l'art scénique moderne. Là V. Galilée lut son livre nouvellement paru, *Dialogo della musica antica e della moderna* (*in sua difesa*) *contra Zarlino* (Firenze, 1580, in-fol.), et, après avoir exposé tout ce qu'il contient de critiques contre Zarlino et les autres défenseurs passionnés du contre-point, contre les *madrigaux*, les *fugues*, les *ricercari*, et en général contre toutes les formes qui dérivent de ce genre suranné, il fit entendre, en s'accompagnant de la viole, plusieurs fragments de musique ancienne qu'il avait découverts, et même quelques essais de chants expressifs à une voix qu'il avait tentés dans ce genre de mélopée, tels que l'*Episode du comte Ugolin* et les *Lamentations de Jérémie* (J. B. Doni. *Trattato della musica scenica*). Le retentissement de cette sorte de congrès musical, de concert scientifique fut immense en Italie; ses résultats furent décisifs. Le contre-point et ses subtilités furent proscrits des jeux de la scène : on rendit à l'oubli ce genre vieilli, et avec lui les œuvres qui avaient été sa dernière expression, *l'Orbecche* du contrapontiste Ferrarais Alphonse della Viola (1541); *il Sacrifizio*, drame pastoral d'Agostino Beccari (1565), qui avait eu pourtant le mérite de composer non plus seulement sur des airs détachés, mais sur des scènes entières; *i Pazzi Amanti* (1569); les *Frangipani* de Claude Merula, organiste parmesan; *il rè Salomone* (1579), *Pace e vittoria* (1580), *Pallade* (1581). La recherche des procédés antiques fut désormais la seule étude des compositeurs : « Tous voulaient, dit M. Delécluze dans son savant travail sur Palestrina, que les paroles fussent distinctement entendues; que les recherches et les bizarreries du contre-point ne fissent point obstacle à leur auditoire... Sans s'en douter peut-être, ils plaidaient en faveur de la voix humaine contre les instruments... Toutes les discussions savantes sur la mélopée antique, ajoute-t-il, n'étaient pas restées stériles dans la tête des musiciens compositeurs; plusieurs d'entre eux, en marchant dans la voie qu'avait ouverte V. Galilée, arrivèrent, à force de faire de la mélopée, à ce que nous appelons encore aujourd'hui le *récitatif.* » Orazio Vecchi, par son *Anfi-Parnasso*, véritable opéra bouffon, où il met en scène Arlequin, Brighella, Pantalon, comme s'il eût voulu renouveler la comédie chantée d'Aristophane en même temps que les autres ressuscitaient la tragédie lyrique d'Eschyle et de Sophocle; Emilio Cavaliere, par ses deux pastorales; Jacques Peri et Caccini, qui mirent en chant *il Satiro* et la *Disperazione d'Amore;* mais surtout la *Daphne* de Rinuccini, préludèrent les premiers, de 1590 à 1597, à ce nouveau mode lyrique. Chacun d'eux crut, de prime saut, avoir retrouvé la musique grecque et s'en fit gloire. Emilio le dit formellement dans une préface au lecteur, où il attribue à ses chants le pouvoir, digne d'Orphée, d'exciter les sentiments les plus divers, le chagrin, la pitié, la joie et le plaisir. Rinuccini fait de même dans la préface d'*Euridice*, le second opéra qu'il ait composé avec Peri et Caccini, et qu'il dédie à Marie de Médicis, aux noces de laquelle on l'avait exécuté. Qu'était-ce pourtant que ce *récitatif* dont ils sont si vains, dont ils se targuent comme d'un retour de la muse grecque dans les tragédies modernes? une sorte de chant languissant, parfois dépourvu de mesure, d'une marche toujours moins vive et moins syllabique que celle du récitatif de nos opéras; et, pour relever cette lente monotonie, rien qui res-

semble à un chant, à un air : aussi ne savons-nous pas pourquoi Peri écrit le mot *Aria* en tête de quelques passages de son *Ariane*. Dans l'*Euridice* pourtant, nous voyons l'un des personnages, Tircis, qui chante des stances anacréontiques sur une sorte d'air précédé d'une petite ritournelle. Pour ce morceau exceptionnel, les mouvements de la basse suivent note pour note ceux de la voix, ce qui, dit un critique, donne de la lourdeur à son caractère, mais établit aussi une différence notable entre ce genre de morceau et le récitatif, où la basse fait souvent des tenues. « Au reste, ajoute le même auteur, le modèle des airs d'opéra existait auparavant dans les chants populaires. » Un chœur terminait chacun des cinq actes de l'*Euridice*, et lui donnait ainsi une physionomie plus lyrique.

Ce n'était là pourtant qu'un faible acheminement vers les progrès plus décisifs que Claudio Monteverde préparait pour l'opéra. C'est lui qui, s'efforçant de composer une musique poétique et pittoresque, comme il l'écrit à son ami Artusi, introduisit le premier, dans le style sévère *alla Palestrina*, les dissonnances naturelles. Nous lui devons aussi la *septième dominante*, mais mal dégagée, et, quoi qu'il dise, captive encore dans les liens du contre-point. Dans son *Orfeo*, représenté à Venise en 1607, se trouvaient préparés tous ces perfectionnements. Le *récitatif*, encore discordant, y est, toutefois, moins incomplet et moins barbare que dans les premières œuvres tentées. Quelques *airs* s'y hasardent, mais, dans ce premier essor, sont déjà surchargés d'incroyables roulades qui se prolongent pendant plusieurs mesures. Une danse mauresque qui termine la pièce est écrite assez purement. Sous l'aspect embrouillé d'une mesure à 12/4, on y découvre déjà un rhythme bien caractérisé de la mesure à 6/8, et les lois de l'harmonie et de la carrure y sont généralement observées. L'*Orfeo* commençait par une sorte d'ouverture composée de neuf mesures seulement, mais sonnée trois fois de suite par tous les instruments avant le lever du rideau. Ces instruments de l'orchestre étaient nombreux et assez puissants, c'étaient dix violes à bras, deux contre-basses de viole, deux instruments à clavier, une harpe double (à deux rangs de cordes), deux petits violons à la française, deux grandes guitares, deux orgues à tuyaux de bois, trois basses de jambe, quatre trombones, un jeu de régale (petit orgue), deux cornets, une petite flûte à la troisième octave, un clairon et trois trompettes à sourdine. Si tous ces instruments réunis eussent concouru à un ensemble harmonique, l'effet en eût été assez imposant; mais tel n'était point leur usage : affectée au service exclusif des personnages principaux, chaque espèce d'instrument ne se mettait à l'œuvre que lorsque ces personnages élevaient la voix, et de même ils se retiraient avec eux. Ainsi Orphée avait à son service les deux contre-basses de viole, Eurydice les dix dessus de viole ou violes à bras (*viole da brazzo*), Pluton les quatre trombones, et Proserpine les deux basses de viole. La petite flûte, les cornets, le clairon, les trompettes à sourdine sonnaient avec le chœur des bergers, la harpe double (*arpa doppia*) avec celui des nymphes. Apollon avait pour lui le jeu de régale, et l'*Espérance* les deux petits violons à la française (*duoi violi piccoli alla francese*), sorte de pochettes oblongues dont le père Mersenne a donné le dessin dans son *Harmonie universelle* (1610). Le chant de Caron, ce qui est assez bizarre, était soutenu par les deux grosses guitares. Ces instruments ainsi distribués ne devaient pas, malgré leur multiplicité, produire une grande complication d'harmonie; il en devait seulement résulter, d'après Burney, beaucoup de variété dans les mélodies. L'*Orfeo* de Monteverde, quel qu'il soit, fut regardé, quand il parut, comme le chef-d'œuvre du génie lyrique. La représentation que Mazarin en fit donner à Paris, en 1647, dans le Palais-Royal, eut un succès d'enthousiasme et de fanatisme. G. Naudé en fit un éloge pompeux dans les dernières pages de son *Mascurat*, et une gazette du temps rendit compte, en ces termes flatteurs, des effets de sa musique : « Ces airs étant si mélodieusement chantés, qu'encore que les beaux vers italiens, desquels toute la pièce était composée, fussent continuellement chantés, la musique en était si fort diversifiée, et ravissait tellement les oreilles, que sa variété donnait autant de divers transports aux esprits qu'il se trouvait de matières différentes. »

Les choses en restèrent là pendant toute la première moitié du XVIIe siècle; tout, suivant Arteaga, qui a si bien défini l'art musical à cette époque d'enfantement, tout se réduit, comme dans l'*Orfeo*, à un simple accompagnement et à un récitatif fait pour

renforcer la déclamation, en fixer les accents, et ôter à l'acteur le pouvoir de changer ou dénaturer à son gré l'expression des paroles et les idées du poëte. Peu à peu pourtant, le chaos se débrouille, la mesure et le mouvement sont mieux déterminés et précisés; le récitatif devient distinct du chant, qui prend alors des beautés à lui propres, grâce à Cassati, à Mellani, à Legrenzi, à Colonna, à Giov. Bassani, grâce surtout à Stefano Landi, qui, plus ancien, plus novateur, donna l'essor, dans son *Santo Alessio*, représenté à Rome en 1634. On y trouve le premier exemple d'un *duo*, et des airs d'une forme plus arrêtée et plus franche; celui qui se chante au premier acte, *Se l'hore volano*, quoique ayant le défaut de tous les airs de cette époque, qui passent alternativement de trois à quatre temps, est remarquable par le rhythme de la première phrase du chant et par un trait de vocalisation assez étendu sur les mots *il volo*. Dans le même temps, le rhythme se régularise, et le Romain Dominique Mazzochi, le même à qui nous devons le bécarre enharmonique, sut employer le premier, en 1648, pour préciser ses divers mouvements, les mots *crescendo, diminuendo, piano, forte*, etc. Le nom d'*aria* commence à devenir plus applicable aux chants qui se détachent du récitatif; mais ces morceaux sont traités d'une façon trop uniforme, ils sont tous disposés en couplets comme nos chansons ou nos romances, ils sont taillés d'après une longueur et un rhythme déterminés, et ils se chantent invariablement, quel que soit le sentiment qu'expriment les paroles, dans la mesure à 6/4, celle des airs de danse. Par une disposition toute différente de celle adoptée aujourd'hui, au lieu d'amener ces airs à la fin des scènes, on les place au commencement. Dans les quarante opéras de Cavalli, et particulièrement dans *Jason*, qu'il composa sur les paroles de Cicognini, et qui fut représenté pour la première fois, en 1649, à Venise selon les uns, et selon les autres à Rome en 1671, on retrouve toutes ces habitudes musicales. Quant à l'orchestre, il est resté stationnaire; la nature des instruments n'y a pas changé, et ils y jouent le même rôle qu'au temps de Monteverde : ils sont en assez grand nombre, mais toujours séparés en petits groupes, et ne se réunissant jamais pour former une masse harmonique. Dans *il Santo Alessio*, dont nous avons déjà parlé, l'instrumentation se compose de trois parties distinctes, de violons, de harpes, de luths, de théorbes, de basses de viole et de clavecins pour la basse continue.

Carissimi, le plus grand génie musical de cette époque, adopta des systèmes de composition différents et meilleurs; il apporta dans les opéras la forme régulière qu'il avait d'abord imposée aux oratorios. Par lui, le récitatif acquit plus de charme; la basse, qui, avant lui, était monotone et lourde, prit de la variété, même de l'élégance, et cela sans être privée de force et d'énergie. Par malheur, travaillant les deux genres lyriques, l'oratorio et l'opéra, il ne fit pas, entre les mélodies qui conviennent à l'un et à l'autre, une distinction assez tranchée. De là une musique trop lourde et trop austère pour les opéras, trop frivole et trop dansante pour les *oratorios* et les *messes*; ce qui fait dire à Salvator Rosa, dans sa satire sur la musique : « Tantôt c'est le *Miserere* que l'on chante sur une *chacone*, tantôt d'autres parties de l'office composées dans le style des farces ou des comédies, qui ne sont précisément que des *gigues* et des *sarabandes*. » Les principales améliorations de Carissimi portèrent sur l'orchestre. Il le composa d'un trio continu, exécuté par trois violons de différentes grandeurs, dont les parties étaient écrites à la clef de *sol*, première ligne, auxquels il adjoignit des violes de diverses tailles, des basses de viole, des doubles basses de viole (*violoni*), avec parties écrites à la clef d'*ut*, première, seconde et troisième lignes. Les autres instruments ne furent pas, toutefois, complétement expulsés, mais ils restèrent plus silencieux encore que par le passé, et, quand venait leur tour de chanter, ils devaient se borner à doubler une des parties de violon.

Ce sont les procédés lyriques de la vieille école italienne, non pas ceux ainsi perfectionnés par Carissimi, que Lulli importa en France; loin d'être un novateur habile, il n'était donc que le copiste d'une école surannée. Mais comme en France, où il fonda l'opéra (les tentatives antérieures de Cambert et de l'abbé Perrin ne constituant pas, selon nous, une création lyrique), comme à Paris et à la cour de Versailles on était dans la plus complète ignorance de la musique étrangère et de ses progrès, on y crut sincèrement que dans les œuvres de Lulli tout était originalité et perfections, et pendant cinquante ans sa réputation vécut sur ce ce préjugé flatteur.

Avant 1672, avant *les Fêtes de l'Amour et de Bacchus*, premier opéra de Quinault et de Lulli, qu'avions-nous eu en France comme spectacles lyriques ? En 1582, le *Balet comique de la Royne*, par Beaujoyeux, exécuté aux noces du duc de Joyeuse, et qui est bien moins un opéra qu'un opéra-comique, ou même un vaudeville entremêlé de danses. En effet, tout ce qui a rapport à l'action s'y débite, non point en récitatif, mais en dialogue parlé, comme dans nos opéras-comiques; tout ce qui réclame la musique s'y modèle, pour les chants sur les airs populaires, pour les danses sur la mélodie des branles provinciaux alors en faveur. Quant aux morceaux à plusieurs voix, ils consistent en contre-points fugués qui, bien que dus à Beaulieu, premier musicien de France à cette époque, sont de beaucoup inférieurs à la musique de Monteverde. Quant aux accompagnements, ils étaient exécutés par les ménétriers de la confrérie de Saint-Julien. Après ce ballet, nous avions eu, comme essais lyriques, *la Pomone* de l'abbé Perrin et de l'organiste Cambert, solennellement exécutée à Issy, en 1659; *les Peines et les plaisirs de l'amour*, autre pastorale du même Cambert; ensuite les spectacles en musique et à machines de M. de Sourdéac. Mais en dépit des prétentions musicales de ces ouvrages, malgré l'admiration des *dilettanti* français, de Saint-Evremont lui-même, qui, s'extasiant à la douce mélodie des flûtes unies aux violons dans la première pastorale de Cambert, la comparait aux prodiges de la flûte chez les anciens Grecs, l'art n'avait pas progressé chez nous; Lulli eut donc beau jeu à se donner pour créateur : notre ignorance fit la meilleure part de son génie.

En réalité, les améliorations musicales dont on lui a fait tant d'honneur se bornent à bien peu de chose, et sont même nulles le plus souvent. On dit que, avant lui, notre opéra ne possédait ni musiciens d'orchestre, ni chanteurs, ni choristes, et que son activité et son intelligence nous dotèrent de ces éléments lyriques indispensables. Or quel orchestre, quels chanteurs, quels choristes lui devons-nous? l'orchestre le plus pitoyable de l'Europe; des violons qui jouaient avec des gants en hiver, à qui, pour *le démancher*, il fallait crier *gare à l'ut*, et qui n'avaient quelque sentiment de la mesure qu'au bruit du bâton long de 6 pieds dont Lulli frappait rudement le plancher; des chanteurs qui ne pouvaient pousser trois notes de suite sans un *martellement* et une *cadence perlée;* des choristes qui hurlaient sans ensemble. Son récitatif, que tant d'auteurs, entre autres Strafford (*Hist. de la musique*, p. 338), ont si fort exalté, ne vaut guère mieux que celui de Cambert; c'est la même déclamation pâteuse et lourde, la même facture irrégulière, la même succession, sans motif, des mesures à trois et quatre temps. Ailleurs, les progrès ne sont pas plus réels; c'est la même absence de toute modulation originale, la même incohérence dans la marche des parties. Les airs de danse, les préludes, les intermèdes sont traités sans élégance et manquent de pureté harmonique. Quant à l'instrumentation, Lulli s'en inquiétait peu; quand il avait écrit le chant et la basse, il laissait faire le reste à son élève Colasse, qui, tant bien que mal, complétait les trois parties de violon intermédiaires, seul fond de son orchestre. Ce qu'on doit pourtant à Lulli, mais toujours par un emprunt à la méthode de Stef. Landi et de Cavalli, c'est l'introduction dans l'orchestre d'un plus grand nombre d'instruments à vent : « On trouve à divers endroits de ses ouvrages, dit l'auteur des *Curios. de la musique*, p. 278, l'indication de *flûtes*, de *hautbois*, de *bassons*, de *fagots* (les bassons actuels) et de *trombes* (cornets à bouquin). Mais, quoique le nombre des instruments fût augmenté et leurs accents plus variés, l'accompagnement ne faisait dans toutes les occasions que suivre la voix; les ritournelles seules offraient un peu plus de légèreté. » Somme toute, la valeur musicale des œuvres de Lulli est si mince, que, sauf quelques rares morceaux, l'air de Caron, par exemple, *il faut passer dans ma barque*, elles ne seraient tolérées aujourd'hui par aucun public, quelque indulgent qu'on puisse le supposer.

Les successeurs de Lulli, tous imbus de sa manière, n'étaient point faits pour donner à l'opéra une impulsion qu'il n'avait pas su lui donner lui-même. Ils se traînèrent donc dans sa routine, et quoique plusieurs d'entre eux, tels que Campra et Mouret, fussent d'assez gracieux mélodistes dont quelques chansons ont mérité de survivre, l'art, au lieu d'avancer, ne fit que rétrograder dans leurs œuvres. Pendant trente années, cette dynastie de musiciens fainéants inonda la scène de ses productions, sans introduire dans l'art une forme nouvelle; leurs ouver-

tures, taillées sur le patron des ouvertures de Lulli, sont invariablement établies sur un même plan; un mouvement lent à quatre temps de huit ou douze mesures, un mouvement plus vif à 6/8 ou à trois temps, et qui se répétait deux fois. Les violons, divisés en plusieurs parties, sont constamment en scène, et c'est à peine si les hautbois, les bassons, les trompettes font de temps à autre une courte et piteuse apparition. A cette époque, il y eut même une telle décadence, que l'exécution des opéras de Lulli, si défectueuse déjà de son vivant, devint plus mauvaise encore : tout y prit une allure plus lente et plus efféminée; le chant y fut sacrifié aux danses, la durée des ballets tint plus d'un quart de la représentation. La facilité, le relâchement furent sous la régence poussés si loin dans les travaux lyriques, qu'on fit de la musique une sorte de science infuse ne demandant aucune étude spéciale. Sous Louis XIV, Dufresny avait composé de jolis airs sans savoir une note : de 1715 à 1749, le mousquetaire Destouches fit mieux; il composa dix opéras qu'il ne sut pas noter. Nous n'avions pas alors un instrumentiste de force même médiocre. Quand, en 1718, les sonates de Corelli arrivèrent à Paris, il ne s'y trouva pas un seul violon en état de les faire entendre; le régent fut obligé d'envoyer un musicien à Rome pour prendre leçon de Corelli lui-même, et lui demander le secret de ces affreuses difficultés dont un violoniste de douze ans ne s'effrayerait pas aujourd'hui. Jamais pourtant le goût de la musique n'avait été plus vif en France : le régent donnait l'exemple; c'était, comme on sait, un dilettante effréné, même un compositeur, car il écrivit avec son maître Gervais la musique de l'opéra de *Panthée*. « On chantait plus en France qu'aujourd'hui, dit Lemontey, et l'on chantait plus par goût que par ton.....; des opéras ambulants parcouraient les provinces, et, s'ils ne pouvaient jouer des pièces entières, ils unissaient les fragments de plusieurs. Lyon, Marseille, Bordeaux, Strasbourg, Orléans, Tours, d'autres villes d'une médiocre population possédaient des académies de musique et des salles de concert. »

Les choses allèrent ainsi jusqu'à l'époque de Rameau; partout un goût ardent pour les œuvres musicales, nulle part un ouvrage qui pût satisfaire complétement cette ardeur lyrique. Il fallait une rénovation de l'art en décadence, il fallait surtout un retour vers ces règles sévères qui ne sont d'abord des entraves que pour être ensuite des moyens de force et d'inspiration. C'était toute une révolution; Rameau la tenta : les études l'y avaient bien préparé. Dès l'âge où l'imagination est dans la séve, loin de se laisser aller à l'entraînement des compositions faciles, il avait écrit des traités sur les points les plus arides de la science. Il se mit à réglementer la musique par toutes les lois possibles, et à la ramener à ce qu'elle était au moyen âge, une science mathématique. Son imagination souffrit de ces durs travaux, mais la force pratique de son talent y gagna; on le vit bien dès ses premiers ouvrages : ce n'étaient plus les fadeurs faciles et faussement *expressives*, comme on disait alors, de Colasse, de Mouret, de Campra, de Destouches. C'étaient des œuvres solides où le récitatif parlait sans lourdeur et sans monotonie, où l'orchestre trouvait tout le développement que l'art instrumental pouvait lui donner alors, où les chœurs éclataient avec énergie, enfin où les voix chantaient et ne psalmodiaient plus. Le succès de cette musique de forme nouvelle fut complet auprès des vrais amis de l'art, auprès des gens qui admirent le beau sans préjugé et de quelque part qu'il vienne. Mais les *dilettanti* routiniers qui, depuis un demi-siècle, avaient une admiration toute faite pour les fadeurs de Lulli et de son école crièrent *haro* au novateur et firent tomber sous leurs sifflets, aux premières représentations, l'*Hippolyte* de Rameau : toutefois les gens sensés eurent bientôt raison de cette cabale sotte et brutale. La pièce fut reprise et alla aux nues. « On entendait pour la première fois, dit un contemporain, homme de goût, des airs dont l'accompagnement augmentait l'expression, des accords surprenants, des intonations qu'on avait crues impraticables, des chœurs, des symphonies dont les parties différentes, quoique très-nombreuses, se mêlaient de façon à ne former qu'un son...» De ce moment, malgré les nouvelles attaques de la cabale, malgré la reprise inutile des opéras de Lulli, en dépit même des défauts qu'on trouvait dans les nouvelles œuvres de Rameau, tels que l'abus des roulades ridicules et des ornements surannés sur les mots sonores, chacun de ses ouvrages alla droit au succès. Il n'en était pas un où l'on ne rencontrât des beautés d'un ordre supérieur,

et une déclamation lyrique toujours juste, bien sentie, quelquefois même complétement élevée. Dans les *Indes galantes* se trouvait le magnifique *air des Sauvages*, que les orchestres ont joué si longtemps et que Dalayrac enclava dans son ouverture d'*Azémia*. Dans *Castor et Pollux*, le chef-d'œuvre de Rameau, la part du beau était plus large encore; avec le chœur *Que tout gémisse*, si admiré de Gluck, avec le menuet d'une allure si franche *Dans ce doux asile*, on trouvait l'air si solennel et si mélancolique *Tristes apprêts, pâles flambeaux;* enfin, dans *Platée*, cette bouffonnerie mythologique qui fit voir que le sévère et savant Rameau savait aussi faire rire la muse, la chanson populaire fit sa proie du joli branle que nos vaudevilles ont gardé.

Vers 1752, les Ramistes et les Lullistes se mirent tout à fait d'accord; ce fut quand une troupe italienne vint s'établir à Paris pour alterner, d'après une permission royale, ses représentations avec la troupe des chanteurs français. Le danger était imminent pour la musique nationale; il fallait de l'union entre ses défenseurs, de quelque opinion qu'ils fussent. Ils le comprirent, et les deux camps se réunirent; il n'y avait plus qu'un ennemi pour eux, la troupe italienne avec ses mélodies exotiques C'était, du reste, une digne rivale; elle arrivait avec un bagage de chefs-d'œuvre : la *Serva padrona* de Pergolesi, *i Viaggiatori* de Leo, etc., ouvrages qui étaient l'expression la plus réelle et la plus élevée des progrès que l'art n'avait cessé de faire en Italie depuis Carissimi et Cavalli.

Ces progrès de l'art dramatique au delà des Alpes étaient dus surtout à Scarlatti, qui, renchérissant sur les perfectionnements de Carissimi, sur ceux plus récents de Bassani dans la *Falaride* (Venise, 1684) et dans l'*Alarico* (Ferrare, 1685), même sur ceux de Caldara dans l'*Argina* (Venise, 1689), fit faire un pas immense à la vérité d'expression dans l'art lyrique. C'est ce chef de l'école napolitaine qui sut donner le premier un développement convenable aux mélodies dramatiques. Jusque-là le chant avait été uniforme, ennuyeux; il l'émancipa de ses formes syllabiques par les hardiesses d'une vocalisation jusqu'alors inconnue; il doubla ses ressources par l'heureuse innovation de ces airs à deux reprises que son élève Buononcini perfectionna et étendit ensuite, et dont Sarti devait faire plus tard ses fameux rondeaux à double mouvement. L'instrumentation, remaniée par Scarlatti, devint aussi plus légère; c'est lui qui, par une réforme hardie imitée et complétée bientôt par Leo et Durante, ces vrais créateurs de l'orchestre, commença à bannir de l'orchestre tous les instruments à vent, qui n'étaient que de simples accessoires : plus de hautbois, plus de trombes, plus de bassons, tout se réduit désormais à un simple quatuor d'instruments à corde; deux parties de violon, une d'alto et une de basse, et cette réduction n'est pas un effort rétrograde. L'harmonie ainsi simplifiée va se concentrer, s'organiser mieux sur une base enfin plus solide et plus fixe; elle aura son centre définitif autour duquel reviendront un à un se grouper, non plus comme accessoires, mais comme auxiliaires obligés, tous ces instruments qu'elle rejette alors. Malgré cet affaiblissement de l'orchestre, Scarlatti sut donner plus de corps et de vigueur aux ouvertures, qui, avant lui, n'étaient qu'une maigre symphonie, sorte de programme de l'action et de prologue musical. Sa main habile se retrouve aussi dans les nouvelles formes données au récitatif obligé ou accompagné; mais il fit plus pour le récitatif passionné: le premier, selon Stafford, il y introduisit des ritournelles de symphonie et le *da capo*, dont le premier exemple se trouve en toutes lettres dans sa *Teodora* (1693).

Les élèves de Scarlatti, Ariotti et Jean Buononcini, popularisèrent toutes ces utiles réformes, en même temps que Corelli, même sans prendre part aux travaux du théâtre, donnait tout à fait l'essor à la musique instrumentale et la séparait franchement du genre de la vocale, heureux résultat qu'amena surtout le succès de son œuvre cinquième si vive, si élégante, si dramatique. Une foule de compositeurs d'élite dont la méthode procédait aussi de celle de Scarlatti, Leo, Lampugnani, Stradella, Rinaldo da Capua, Durante, Pergolesi, Logroscino, devaient faire davantage encore; ils mirent tout en œuvre pour rendre la musique expressive, et ils y parvinrent par d'admirables effets; ils développèrent l'instrumentation, et, par un retour raisonné et progressif des instruments à vent, ils doublèrent son expression et son charme. En 1717, lady Montagu pouvait déjà crier au miracle en entendant un cor de chasse mêler ses sons à ceux des violons. Toutefois Lampugnani et

Pampani, qui donnèrent alors le plus d'extension à la musique instrumentale, laissèrent toujours la voix dominer facilement l'orchestre. Durante, cet habile maître qui eut comme l'instinct de tous les prodiges que devait opérer l'harmonie, et Leo, son digne rival, apportèrent sur la scène l'ampleur et la variété des combinaisons harmoniques qu'ils avaient mises d'abord dans leurs œuvres de musique sacrée. Leo, qui, dans son *Miserere* à deux chœurs, avait su produire des effets aussi admirables que celui-ci : les phrases à l'unisson récitées d'abord par tous les soprani, les ténors et les basses; Leo était certes un grand musicien, capable de donner une impulsion et des forces nouvelles aux masses vocales de l'opéra. Logroscino fit pour l'opéra bouffe ce que ceux-ci faisaient pour l'*opera seria;* il fut réellement, dans ce genre, le digne précurseur de Galuppi. Il eut de tels succès à Naples, qu'on l'y surnomma *il dio dell opera buffa*; c'est lui qui, vers 1750, fit le premier essai des *trios*. Jusque-là le *duo*, — il n'y en avait qu'un dans chaque opéra, — avait paru suffisant; on le plaçait au deuxième acte, et, quand il n'était pas suivi d'un chœur, il y servait de *final*. Majo, charmant compositeur trop vite oublié, trouva d'autres effets; il donna le premier exemple d'un air à un seul mouvement *allegro* sans reprise, coupe heureuse qui fit longtemps fortune en France. Avec Pergolesi et Jomelli, deux génies divins, l'art progressa dans toutes ses parties. Pergolesi donne plus d'audace à la mélodie tout en lui laissant sa suave candeur; il hasarde aussi quelques dissonances, mais si douces, si modestes, que l'oreille ne s'en aperçoit que par le plaisir qu'elles lui causent. Jomelli, plus harmoniste, travaille et remanie l'orchestre; il le renforce d'instruments à vent, et, quand il s'est bien assuré de ses nouvelles ressources, il en tire des effets, des successions d'accords imprévus. Galuppi, qui a vu s'opérer tous ces progrès, se jette à son tour dans la lice pour en profiter; l'opéra bouffe, préparé par Logroscino, trouve en lui son vrai créateur; il en améliore, il en développe toutes les formes. Il prend surtout l'orchestre à partie : jusqu'alors le rôle de celui ci s'était borné à un accompagnement complaisant et servile; Galuppi le pose en acteur principal, il le fait chanter, il lui fait tenir de continuels *a parte* pour le spectateur, enfin il lui donne à peu près le même rôle que remplissait le coryphée chez les anciens. De là naissent ces morceaux si bien perfectionnés par Paesiello, Cimarosa, Guglielmi, Mozart et Rossini, ces *airs parlés* où l'orchestre chante, tandis que l'acteur se contente de débiter quelques phrases rhythmées *de note e parole*.

La musique, en progressant ainsi par la main des grands maîtres, prend peu à peu un ascendant décisif sur le poëme, auquel on l'avait longtemps sacrifiée comme chose secondaire. En vain Métastase écrivit-il des tragédies lyriques mieux prosodiées, mieux coupées pour les airs et pour les duos; on ne s'en préoccupe pas, tant l'intérêt est à la musique. Peu importe au spectateur *dilettante* que le poëme soit nouveau, pourvu que la musique soit nouvelle. Les compositeurs en viennent à travailler tous sur le même poëme; l'émulation entre eux n'en est que plus grande, la lutte de leurs talents mieux dessinée. Il n'est peut-être pas un musicien de cette époque qui n'ait écrit une partition sur le poëme de l'*Olympiade;* Pergolesi en fit une, Piccini en écrivit jusqu'à cinq. Quelques-uns se contentèrent de mettre en musique l'air fameux *ce cerca. se dise*, qui était considéré comme la pierre d'achoppement, comme la grande épreuve. M. de Chastellux possédait, dit M. Ad. de la Fage, jusqu'à deux cent treize mélodies différentes mises en partitions sur ces mêmes paroles.

Cependant tout n'avait pas été progrès et perfection durant cette ère lyrique si glorieuse et si féconde. Les critiques avaient vu poindre plus d'une tache, même sur les meilleures œuvres qui en étaient nées. Ainsi ils reprochaient à Leo et à Pergolesi de faire dans les cadences finales un trop fréquent usage des *rosalies*, répétitions d'une même phrase de chant sur les cordes qui sont un degré plus bas ou un degré plus haut. Le père Martini reprochait à Pergolesi d'apporter dans ses compositions dramatiques le même style que dans ses compositions sacrées, ce qui ne permettait pas de faire une différence assez tranchée entre son *Stabat*, par exemple, et sa *Serva padrona*. (*Essai pratique du contre-point, etc.*, p. 7.) Arteaga, qui fut le grand aristarque de cette époque, se plaint, de son côté, de la mauvaise forme qu'on donnait alors au récitatif, qui, par son caractère, « doit tenir le milieu entre la déclamation simple et la mélodie. » Ailleurs, il demande pourquoi le poëte, le composi-

teur et surtout les chanteurs abandonnent le récitatif pour les ariettes : « ce qui les contraint d'étrangler l'opéra en le réduisant à cinq ou six morceaux détachés dont l'exécution demande un art infini, mais qui dissipent toute l'illusion théâtrale. » Mais il s'élève surtout contre l'abus des airs à reprises, contre « l'usage ridicule de ce *da capo* perpétuel inconnu aux anciens maîtres. » Enfin, d'accord avec tous les critiques de ce temps, même avec les plus virulentes sorties de Benedetto Marcello, auteur de la satire *il Teatro alla moda* (1733), le Vénitien Algarotti ne craignait pas, vers 1750, de résumer dans ces quelques lignes tous les reproches adressés aux opéras d'Italie. « L'opéra, qui devrait se rapprocher de la tragédie des anciens, s'en éloigne chaque jour davantage. Comment en serait-il autrement lorsque ni le poëte, ni le compositeur, ni l'acteur, ni le décorateur ne cherchent à se comprendre? On s'inquiète un peu du choix des sujets, un peu moins de l'accord des paroles avec la musique, et nullement de la vérité du chant et du récitatif, nullement de l'alliance de la danse avec l'action, et la localité des décorations. »

C'est de la sévère Allemagne que devaient venir cette exactitude lyrique, cette vérité de rhythme et de déclamation, cet accord des paroles et de la musique que réclamait si haut Algarotti. Dès 1628, une traduction allemande de la *Daphné* de Rinuccini, mise en musique par Henri Schutz, et représentée à la cour de l'électeur de Saxe, avait fait connaître l'opéra au delà du Rhin; l'*Orontes* du maître de chapelle Thiel, joué à Hambourg en 1678, avait naturalisé ce genre de spectacle chez les Allemands; enfin les essais plus décisifs de Keiser et le succès de son *Ismène*, en 1692, lui avaient tout à fait acquis son droit de bourgeoisie. Les cent treize opéras ou oratorios de l'inépuisable Keiser, dont on admirait et dont on chantait encore les mélodies quand Burney fit son voyage d'Allemagne, en 1771; les œuvres de Matheson, de Teleman, de Hasse, de Graün, d'Agricola, celles surtout de Händel, entretinrent ce goût lyrique, dont l'essor, parti de Hambourg, avait fait le tour de l'Allemagne. Händel avait entrepris le voyage d'Italie, et l'étude qu'il y avait faite des opéras de Scarlatti avait eu une grande influence sur sa manière, influence heureuse, car Händel, sans rien perdre de l'austérité, de la vigueur première qui présidaient à ses compositions, n'avait voulu lui emprunter que le secret de cette vivacité, de cette coloration italienne que les maîtres d'Allemagne n'avaient pu lui apprendre. Ce fut un commencement de fusion entre les deux manières, un premier accord du génie d'Allemagne et de celui d'Italie s'unissant, se mélangeant pour aboutir à une originalité plus puissante. Par malheur, Händel s'étant retiré et pour ainsi dire isolé en Angleterre, ses succès furent simplement individuels, et les progrès qui devaient en résulter pour l'art restèrent longtemps perdus. Les œuvres de Gluck, dont le génie commençait à poindre, devaient avoir plus d'action et de retentissement.

Gluck arriva en France, puissant par les seules forces de son originalité, dans le même temps que Piccini y paraissait fort lui aussi et par son propre génie et par les ressources lyriques qu'il devait à la tradition des grands maîtres d'Italie. C'étaient moins deux hommes que deux écoles en présence; une lutte était imminente, elle eut lieu sur un terrain mixte, à Paris. Gluck, rude et puissant, moins poëte que prosateur en musique, repoussait les symétries mélodiques, « et, comme dit M. Vitet, toute cette partie de l'art qu'on peut nommer la versification musicale. » En revanche, il aimait les complications de l'harmonie, il recherchait le choc des dissonances. Le chant tel que les précédentes écoles l'avaient fait ne pouvait donc lui convenir; il modifia toutes ses allures, le dépouilla de tous ses ornements parasites, et le ramena ainsi à l'état d'une simple déclamation notée n'ayant pour but que de rhythmer et d'accentuer les paroles. Ce fut à l'orchestre et aux masses vocales des chœurs qu'il demanda tous ses effets; mais Paris n'avait alors que de détestables choristes et d'inhabiles musiciens, il sut former les uns et les autres, et par d'incessantes études, par d'interminables répétitions (son *Iphigénie* fut répétée pendant plus de six mois), il sut se créer ces moyens indispensables. — Piccini voulait des effets tout différents et recherchait, par conséquent, des moyens contraires; pour lui, tout était dans la mélodie, dans l'expression et la vivacité du chant, dans le charme d'une vocalisation parfaite. Ce fut donc à la facture des morceaux, à l'élégance et la vivacité des cavatines qu'il apporta tous ses soins. Visant aussi,

mais par la seule force des voix, aux effets puissants, il multiplia les morceaux d'ensemble dans ses opéras, il y introduisit même les *finali*, dont Logroscino avait à peine *indiqué l'idée*. C'est en 1760, dans la *Cecchina* ou *la Buona figliola* de Piccini qu'apparut pour la première fois cette importante nouveauté. Ainsi, dans les ouvrages de Gluck et de Piccini, dans ceux de Gluck surtout, étaient en germe tous les progrès que pouvait rêver le génie lyrique. Pour obtenir un opéra parfait, il n'y avait qu'à choisir dans les œuvres de l'un et de l'autre; puis, le choix fait, à concilier les mérites des deux, à rehausser la mélodie toujours gracieuse, mais souvent faible, de Piccini par la puissante accentuation de Gluck; à renforcer l'orchestre insuffisant, mais chantant, de l'Italien par l'instrumentation vigoureuse de l'Allemand. Mais les partisans forcenés des deux écoles ne s'en remirent pas aux décisions de ce conciliant éclectisme. Les *Piccinistes* et les *Gluckistes* aimèrent mieux se faire une guerre de sifflets et de libelles, les uns crier à la barbarie tudesque, à la cacophonie allemande quand parurent l'*Alceste*, l'*Orphée* et l'*Armide* de Gluck, et les autres faire tomber sous leurs huées l'*Iphigénie* de Piccini.

Sacchini vint enfin; il mit tout d'accord et rendit à la musique italienne un avantage que Gluck lui avait réellement enlevé. Ses opéras, dont *OEdipe à Colone* est le meilleur, sont de véritables œuvres de transition, mieux développées et plus dramatiques, mais moins mélodieuses que celles de Piccini; plus chantantes, mais moins énergiques que celles de Gluck. Toutefois Sacchini faisait admirer dans ses œuvres des mérites à lui propres et incontestables: ainsi, comme l'a écrit Piccini lui-même dans un article qui est comme l'oraison funèbre de Sacchini, on admirait « la richesse de ses accompagnements si bien distribués, adaptés si à propos sans nuire à la partie chantante (qu'il a toujours regardée comme la principale).....; ses chœurs, où les quatre parties sont si bien disposées, où l'on ne voit rien d'oisif, où tout tend au même but, où l'on ne distingue pas une mesure inutile, où enfin chaque partie forme séparément un chant si bien suivi, si bien modulé, que, même isolée, elle devient un morceau capital. » (*Journal de Paris*, 1787.)

La lutte entre la musique italienne et la musique allemande n'était point cependant éteinte. Pendant toute la fin du XVIIIe siècle et tout le commencement du XIXe, elle se continua non moins vive, non moins ardente, mais plus cachée, plus calme dans ses formes, moins agressive, éveillant plutôt l'émulation et les progrès que les sifflets et les injures. Les Allemands, Haydn et Mozart en tête, poussaient toujours aux complications de l'harmonie, aux perfectionnements de l'instrumentation, ne recherchaient que les hardiesses des dissonances et le luxe des accompagnements. Les Italiens, avec Guglielmi, Cimarosa, Paesiello, faisaient les mêmes efforts pour le développement de la mélodie, et mettaient tout en œuvre pour donner au chant dramatique la même supériorité que les Allemands donnaient à l'orchestre; ils variaient la forme des cantilènes et la coupe des morceaux, ils multipliaient et renforçaient les ensembles. Les *finali*, qui ne sont que des modifications développées de ces ensembles, reçurent d'eux une puissante extension. Paesiello, dans *il rè Teodoro*, risqua un *septuor*, et ce fut là un pas hardi et immense fait dans l'art de jeter de l'intérêt sur les scènes lyriques à personnages nombreux. Les Allemands ne virent pas sans émulation le magnifique effet de ces ensembles; ils se l'approprièrent, mais pour les compléter encore : ainsi Mozart surpassa tout par les merveilleux trios, les quatuors, les sextuors et les finales de la *Flûte enchantée, de Don Juan* et des *Noces de Figaro*. Les Italiens, de leur côté, avaient mis à profit les progrès de l'instrumentation allemande. Paesiello, par un souvenir de l'admirable ouverture de l'*Iphigénie* de Gluck, écrivait celle de *la Frascatana*, qui eut tant de succès en Italie. Sous ces emprunts se cachait une estime réciproque, une conciliation tacite; les champions des deux écoles n'étaient plus des ennemis, mais des émules.

Ce qui avait peut-être contribué à donner à la lutte plus de calme et de courtoisie, c'est la création d'une nouvelle scène lyrique. L'opéra-comique, qui jusque-là n'avait été qu'un théâtre de chansons, réduit pour faire soupirer les ariettes aux seules mélodies des airs populaires, était devenu tout d'un coup un théâtre musical à petites proportions, il est vrai, du moment que Dauvergne avait, en 1757, écrit pour lui la partition des *Troqueurs*. Dès lors une nouvelle lice fut ouverte, chacun eut son terrain; quiconque voulut faire de la musique difficile, de l'in-

strumentation à la façon allemande eut l'opéra pour champ clos; ceux, au contraire, qui se sentaient en veine pour la musique facile, chantante à la façon italienne purent, à petit bruit, chercher fortune à l'opéra-comique. C'est là que Duni, Philidor, Monsigny et Grétry surtout trouvèrent le succès. Leurs mélodies eurent si beau jeu, qu'un genre lyrique à part, un genre éminemment national se trouva ainsi tout créé. La science, qu'on en avait d'abord tenue à l'écart, glissa bientôt quelques-unes de ses complications sur la nouvelle scène. Les compositeurs d'opéra-comique se mirent, comme ceux de l'opéra, à chercher des effets dans la réunion des voix. Philidor fit un *quatuor* fort applaudi dans son *Tom Jones*, Monsigny un *trio* fort vif dans *Félix*, etc. Peu à peu le genre s'étendit encore; enfin, quand Méhul parut avec son instrumentation énergique, avec les admirables ensembles de ses opéras, *Euphrosine* et *Conradin*, etc., toute différence entre l'opéra et l'opéra-comique s'effaça. Toute apparence de lutte avait aussi cessé entre les deux écoles; rien ne distinguait plus la musique italienne de la musique allemande; chacune seulement eut ses génies à part : la sombre et pathétique Allemagne eut Beethoven, le sublime auteur de *Fidelio*, et Weber, si hardi, si étrange dans *Freyschütz*, *Oberon*, *Euryanthe*, premières et admirables expressions du lyrisme fantastique; l'Italie, toujours brillante et féconde, fut représentée par l'inépuisable et étincelant Rossini, par le pur et tendre Bellini, le mélodieux Donizetti, etc. La France, qui toujours a fait de l'éclectisme musical, profita de l'accord des deux manières; elle s'en fit une troisième, qui, lorsqu'elle est mise en œuvre par Méhul, Kreutzer, Catel, Cherubini, se rapproche plus des Allemands; et, quand elle passe aux mains de Dalayrac, de Boïeldieu, de Spontini, de Nicolo, de Berton, d'Hérold, a plus d'affinité avec l'école italienne, mais qui, pourtant, est toujours vive, brillante et sympathique. Un homme vint enfin par qui la fusion des deux styles devait s'opérer d'une façon plus complète et plus triomphante encore. Cet homme, qu'il suffira de nommer, c'est Meyerbeer. L. Kreutzer et Ed. Fournier.

OPÉRA, OPÉRA-COMIQUE (*littérat.*). — L'opéra est un drame où la splendeur des décors, les séductions de la danse, les enchantements de la musique concourent avec la poésie. Comme il est de la nature de l'esprit humain de commencer par la synthèse avant de descendre à l'analyse, pour s'élever de nouveau à la synthèse, nous voyons apparaître l'opéra rudimentaire dès le début de l'art dramatique. Les tragédies, les comédies de la Grèce ne sont, à proprement parler, que des opéras. Le chœur, c'était l'air, le duo, le trio, etc., le chœur de l'opéra moderne; le dialogue, c'était le récitatif. Ce qui prédomine aujourd'hui dans l'opéra, ce sont les morceaux de musique, chez les anciens c'était le récitatif; mais il en a été longtemps de même dans les littératures modernes, en France, en Italie, en Allemagne, et ce n'est pas sans une résistance prolongée que la poésie a, dans l'opéra, consenti à céder à peu près complétement la place à la musique. La tragédie grecque avait ses chœurs pour finir et quelquefois pour commencer les actes, et ces chœurs n'étaient autres que des intermèdes de musique et de danse. C'est en imitant la tragédie grecque, à l'époque de la renaissance, que l'Italie a trouvé l'opéra. Dans les fêtes splendides de ce XVe siècle italien, tout enivré de jouissances sensuelles et d'érudition, les petits souverains, en quête de tout ce qui pouvait donner du lustre à leurs fêtes, les poëtes, en quête de tout ce qui pouvait rappeler, dans la langue vulgaire, les chefs-d'œuvre antiques qu'ils admiraient avec tout le fanatisme d'une récente découverte, se réunirent pour inventer l'*opéra*, l'*œuvre* artistique par excellence, le résumé de tout ce que pouvaient alors les arts associés. L'opéra, en Italie, remonte au XVe siècle; l'*Orfeo* de Politien (mort en 1495) est un véritable opéra, ou plutôt une sorte d'*oratorio* profane en 5 actes. Le premier est une conversation de pasteurs entremêlée de chansons, une églogue virgilienne; le second se borne à une scène entre Aristée et les dryades, scène complétement musicale, avec un chœur et des solos; le troisième acte est héroïque. Orphée apprend la mort d'Eurydice, et s'exhale en plaintes attendries; le quatrième est nécromantique, c'est la descente d'Orphée aux enfers; le cinquième est une bacchanale, avec un chœur de ménades, terminant le drame. Les représentations de tragédies, avec accompagnement d'instruments à cordes, devinrent fréquentes en Italie. Les pastorales se succédèrent, destinées toutes à la musique. L'*Aminta*, fable bocagère du Tasse, le *Pas-*

tor fido, drame pastoral de Guarini, l'*Alceo*, drame de pêcheurs; par Ongaro, l'*Eglé* de Giraldi Cinthio, la *Fille de Seiro*, de Bonarelli, furent ou représentés ou destinés à l'être, dans le XVIe siècle, à la cour des ducs de Ferrare. L'*Aminta* fut joué à Florence en 1573, et le *Daphné* de Rinuccio en 1597. Ces drames, le *Pastor fido* surtout, sont fort développés, et la recherche des idées, la grâce un peu tourmentée du style les rendaient peu propres au chant. Ce sont des peintures brillantes, des madrigaux, de l'esprit, c'est-à-dire ce qu'il y a de plus opposé à l'essence même de la musique. Ils se composent, en général, comme les tragédies grecques et les tragédies sacrées de Racine, de plusieurs scènes dialoguées suivies d'un chœur qui lie les actes entre eux. — Les premiers opéras français ont la même forme. Les pastorales de l'Italie sont traduites et imitées chez nous; quelques représentations semi-musicales et poétiques traversent aussi notre XVIe siècle. Baïf établit, avec l'autorisation de Charles IX, dans sa maison de la rue des Fossés-Saint-Victor, une Académie royale de musique où l'on représentait des ballets et des mascarades; mais l'opéra régulier ne se manifesta guère qu'au XVIIe siècle. En 1600, on voit Florence applaudir l'*Euridice*, et Mantoue l'*Ariana* de Rinuccini. Monteverde, qui avait fait la musique de ce dernier drame, se rendit à Venise, où il fit représenter plusieurs œuvres nouvelles, et bientôt l'opéra fut populaire dans toute l'Italie.

Ce fut Mazarin qui l'introduisit en France. Des acteurs italiens appelés par lui chantèrent, à Paris, en 1645, la *Finta pazzia* de Strozzi, et, en 1647, *Orfeo e Euridice*. L'opéra italien fut inauguré par le Tasse; l'opéra français le fut par Pierre Corneille. *Andromède*, drame mêlé de chœurs et de morceaux de chant, est taillé, pour la partie matérielle, sur le modèle des drames dont les Italiens avaient fait leurs premiers opéras, en même temps que, sous le rapport de l'exécution, il est une véritable tragédie française. Quelques années plus tard, Corneille écrivait encore la *Toison d'or*, inférieure à la première pièce comme exécution, mais où se trouvent encore des passages et des tableaux dignes de l'auteur du *Cid*. Cette fois, ce fut un particulier, le marquis de Sourdéac, qui se chargea de faire représenter cet essai d'opéra dans son château de Normandie. Plus tard encore, Corneille s'unit à Quinault et à Molière pour faire *Psyché*. — L'établissement définitif de l'Académie de musique date de 1669. — C'est cette même année que mourut, en Allemagne, Martin Opitz, qui, le premier, porta dans sa patrie l'opéra régulier des Italiens, en imitant leur *Daphné*. Dès le XVe siècle, cependant, on jouait, par delà le Rhin, des pièces *carnavalesques* entremêlées de chant. Le premier opéra original allemand, *Adam et Eve*, ne fut joué qu'en 1678 à Hambourg. Augsbourg n'eut son premier opéra qu'en 1797; mais Nuremberg avait son théâtre régulier destiné à l'opéra, dès 1667. — En Angleterre, l'opéra fut aussi inauguré par un grand poëte; le *Como* de Milton est un opéra dans le genre italien, auquel il n'a manqué qu'une bonne musique. En Espagne, en Suède, en Angleterre, l'opéra a attendu, pour se développer, la fin du XVIIIe siècle; encore ces peuples n'ont-ils guère eu de musique originale. La muse de la musique n'a encore visité que l'Italie, l'Allemagne et la France.

Si l'opéra a eu pour inaugurateurs trois grands poëtes, le Tasse, Corneille, Milton, les *paroliers* d'opéra ne sont restés nulle part à la hauteur de ces premiers modèles. L'opéra français a longtemps roulé dans le cercle du madrigal, l'opéra italien a tourné à la tragédie; l'opéra allemand est resté, sauf exception, à peu près ce qu'est aujourd'hui notre opéra-comique, un drame en prose entremêlé de chansons et de morceaux d'ensemble.—L'opéra de Quinault est une tragédie affaiblie, adoucie, mignardisée, tragédie élégante, où l'on veut bien être intéressé légèrement, mais à condition que l'émotion ne dépasse pas les bornes du savoir-vivre. Les personnages ne s'attendrissent jamais au delà d'une certaine limite, et le dénoûment est toujours heureux. Les amoureux principaux ou leurs doublures dans les confidents, et tous les personnages, parlent en phrases élégantes, cadencées, abondantes et symétriques, très-gracieuses et fort peu musicales. Mais la musique n'existait pas alors; on donnait ce nom à une sorte de plain-chant lent et limpide, qui ne laissait rien perdre des paroles, soutenu fort maigrement par les instruments à cordes et quelques rares instruments à vent. Chaque acte avait ordinairement son ballet, toujours amené de la même façon. Si les personnages étaient tristes, on dansait pour les égayer; s'ils étaient gais, on dansait pour prendre part à leur

joie. Il y avait, invariablement, des passe-pieds au prologue, des musettes au premier acte, des tambours au deuxième, des chaconnes et des passacailles au troisième et au quatrième. Tel danseur excellait dans les chaconnes, telle danseuse dans les musettes; il fallait graduer les danses de manière à ce que le plus habile dansât le dernier. Quant aux décors, on y déployait tout le luxe possible, et les costumes étaient de la plus grande richesse, mais sans aucune sorte de lien avec l'action. Le poëte, le musicien, le décorateur ne se consultaient jamais sur rien, et jusqu'en 1780 on vit Pâris vêtu d'un corset lacé avec des rubans roses, d'une culotte courte avec un tonnelet de satin rose; de plus, chapeau à trois cornes, plumet et talons rouges. Au reste, il en était de même dans la tragédie.

Le merveilleux était considéré comme l'essence de l'opéra, et, malgré l'imperfection de l'art du machiniste, il jouait un grand rôle dans le nôtre. A l'Opéra on admit le changement de lieu que l'on s'obstinait à repousser de la tragédie, et les magnificences de la mise en scène. Toute la mythologie grecque, toute l'histoire fabuleuse alors connue, y furent passées tour à tour en revue, en donnant la préférence aux aventures les plus voluptueuses. Quinault régna longtemps seul sur la scène de l'Opéra, et, dans le genre qu'il créa, personne, depuis, ne l'a égalé. Campistron, Fontenelle, tentèrent aussi des opéras, et ce qui montre combien il y avait plus de galanterie que de passion dans ces œuvres, de spectacle pour les yeux que d'émotion, c'est qu'ils y réussirent assez bien l'un et l'autre. La Motte inventa une forme nouvelle, une action multiple reliée par un prologue. Chacune de ces actions prenait quelques scènes seulement, puis cédait la place à une autre qui n'avait avec elle d'autre lien qu'un rapport quelquefois purement métaphysique. L'*Europe galante* servit de modèle à ce genre épisodique qui prit plus tard un si grand développement. On exploita ainsi les sens, les éléments, les arts : on avait le goût, l'ouïe, la vue, l'odorat et le toucher; l'eau, l'air, la terre et le feu; la poësie, la peinture, la musique, la sculpture et la danse. Les opéras de la Motte sont fort spirituels. Ce serait un défaut aujourd'hui, c'était alors une qualité.

Le merveilleux occupait moins de place dans les opéras de l'Italie. Fatigué des galanteries et des madrigaux qui affadissaient l'opéra de son temps, Apostolo Zeno le ramena à une forme plus austère. Aux sujets mythologiques il préféra les scènes historiques; il fit chanter des airs à Fabricius, à Papirius, à Thémistocle, à Lucius Verus. Scipion, Mithridate, Alexandre Sévère, Constantin, Antiochus, Alexandre le Grand sont les personnages qu'il affectionne, et il ne demande son succès qu'au développement de la passion. Les opéras de Zeno ressemblent tellement à notre tragédie, que la plupart ont été transportés sur notre scène tragique sans notables changements. Métastase perfectionna cet opéra un peu austère; mais en conservant le système de Zeno il lui donna plus de grâce, plus de mollesse, de poésie gracieuse. Zeno n'était qu'un excellent librettiste. Métastase est un poëte, un des grands poëtes de l'amour et de la volupté. Il y a dans son vers, dans son harmonie, dans son émotion, quelque chose de réellement enivrant. Ajoutons qu'il sait manœuvrer la langue italienne avec une souplesse merveilleuse.

Marmontel, le premier, rhythma des vers musicaux; il acquit cette science de Piccini. Le *Castor et Pollux*, de Bernard, si fort vanté, était heureusement disposé pour la musique, les décors et la mise en scène; mais les vers en étaient pitoyables, et, pour les mettre en musique, il aurait fallu ne tenir aucun compte des paroles. Voltaire écrivit aussi des opéras souverainement médiocres et anti-musicaux. Cette réforme nous vient d'Italie en même temps que la musique.

Parmi les théâtres forains qui s'installaient à Paris pour une partie de l'année, il en est un sur lequel le Sage, rebuté par les exigences des comédiens, s'était rabattu. Il s'appelait alors le *théâtre de la Foire* tout simplement, et jouait de petites farces qui, rarement, obtenaient les honneurs de l'impression : le dialogue s'y entremêlait de couplets sur des airs connus, mais à la différence du vaudeville moderne où l'on met en couplet ce que l'auteur a jugé le plus exquis parmi ses bons mots; ce qui ne valeit pas la peine d'être dit, on le chantait. Chaque fois que l'auteur se trouvait sur la voie d'un refrain populaire,—ils étaient alors fort nombreux et rarement ils avaient un sens bien précis, ce qui permettait de les appliquer à tout, — le couplet intervenait, et, comme l'air était connu, les spectateurs le reprenaient en chœur dans

la salle. Il en résultait bien quelque cacophonie ; mais cette intervention du spectateur dans l'action ajoutait aussi au spectacle beaucoup d'entrain et de gaîté. On parodiait les pièces nouvelles, on couplétait sur les événements du jour, quand le gouvernement voulait bien le permettre. De temps à autre, on se querellait avec l'Académie royale de musique, qui, ayant le privilége de tout spectacle chantant, dansant, — ou avec la Comédie française, qui, ayant le privilége de tout spectacle parlant, prélevaient un droit sur le théâtre de la Foire comme sur celui des singes savants ou des puces travailleuses : tantôt réduisant les acteurs chantants ou parlants à un seul, et condamnant un comédien à faire les gestes sur la scène pendant qu'un autre chantait dans la coulisse, etc., etc.; tantôt interdisant complétement la parole aux acteurs, de sorte qu'ils étaient obligés de s'exprimer par des couplets descendant du cintre et que l'on chantait dans la salle. Mais, en somme, la foule s'y amusait, si les auteurs ne l'amusaient pas, et y portait son argent. Le Sage, il faut en convenir, ne prenait pas beaucoup de peine pour en arriver là, la plupart de ses comédies et vaudevilles sont passablement insipides; mais Dufresny faisait mieux : si bien que, d'accroissement en accroissement, le théâtre de la Foire devint l'Opéra-Comique, et, plus tard, le berceau de la réforme musicale.

Dès 1640, on vit paraître la *Comédie des chansons*, attribuée à Ch. Reys, qui fut suivie de l'*Inconstant vaincu*, pastorale aussi en chansons. Ce fut le point de départ, mais plutôt pour le vaudeville que pour l'opéra-comique proprement dit, car ces pièces ne sont faites que de fragments de chansons populaires, réunis tant bien que mal en une sorte de mosaïque pour former le dialogue. Le titre d'opéra-comique ne date que de 1715, par suite d'un traité avec l'Académie royale de musique; mais l'Académie se repentit bientôt d'une concession qui lui enlevait le meilleur de sa recette. Trois ans après, elle faisait supprimer l'Opéra-Comique, comme attentatoire à ses priviléges. Rétabli de nouveau en 1724, il fut supprimé une seconde fois en 1745.

Jusque-là on n'avait joué que des pièces à couplets sur des airs connus, à peu près dans le genre de nos vaudevilles. En 1746, l'Opéra-Comique était fermé; mais il y avait, à Paris, depuis plus d'un siècle, avec certaines intermittences cependant, des comédiens venus d'Italie pour jouer en France leur comédie improvisée, la *Commedia dell'arte*, et qui avaient fini par représenter des pièces régulières françaises, supérieures à celles que jouaient les comédiens ordinaires du roi. Nous nous bornerons à citer Marivaux, qui n'arriva aux Français qu'après avoir fait la fortune des Italiens. Après leur comédie nationale, les Italiens voulurent nous montrer leur musique; et, en 1746, ils montèrent la *Serva padrona*, opérette de Pergolesi, dont l'idée a été souvent imitée. Cette apparition de la musique vive, chantante, sympathique de l'Italie, au milieu de la psalmodie française, fut un coup de théâtre d'un effet prodigieux. On comprit enfin pourquoi l'on s'ennuyait si fort à l'Opéra et pourquoi la musique avait fait si peu de progrès en France. L'Académie royale de musique elle-même s'empara de la *Serva padrona* en 1752, puis du *Maestro di musica*. La comédie italienne, en revanche, joua les traductions françaises de ces opérettes. L'Opéra-Comique, rouvert la même année, débuta par son ancien genre; mais il l'abandonna bientôt, et, depuis 1755, il ne joua plus que des comédies à ariettes et à morceaux d'ensemble, qui ne sont autre chose que les premiers essais de notre opéra-comique moderne. On n'admit plus les airs de vaudeville que pour les parodies. A partir de 1762, l'Opéra-Comique et les troupes italiennes n'ont plus formé qu'une seule troupe.

Le grand opéra avait cinq ou trois actes, qui étaient joués d'abord sans interruption; mais quelquefois, à côté, on accordait une place à des opérettes moins étendues. A l'époque des querelles sur les deux musiques (1753), J. J. Rousseau, auteur et musicien, apporta son *Devin de village*, petite pastorale en quelques scènes, peu remarquable par la pensée, mais dont la musique douce, gracieuse, où la tradition française se mariait avec la mélodie de l'Italie, commença la révolution musicale et fraya la voie à des œuvres plus importantes.

L'opéra italien n'était guère qu'une tragédie abrégée et disposée pour le chant. Toutes nos grandes tragédies furent réduites à ce patron. Racine, Corneille, Crébillon, *tutti quanti* furent dépecés en ariettes et mis en musique. Louis XVI institua des prix pour les poëmes d'opéra; ces prix furent distri-

bués, mais les libretti n'en furent pas meilleurs. On distingua, à cette époque, l'*OEdipe à Colone*, de Guillard, imité de la tragédie de Ducis, qui était imitée de celle de Sophocle. Louis XVIII lui-même se fit librettiste et écrivit la *Caravane*, qui n'en vaut pas mieux pour être un morceau de roi; mais elle eut du succès parce qu'on consignait à la porte tous ceux qui se permettaient de siffler. L'*Ernelinde* de Poinsinet est bien composé pour la musique, et Philidor en tira un heureux parti. Un des livrets remarquables de cette époque est le *Tarare* de Beaumarchais, mal rimé, en vers barbares et quelquefois baroques, mais d'une largeur merveilleuse, d'un intérêt très-vif, où l'on voit des masses mises en mouvement avec intelligence, et çà et là des vers bien rhythmés.

L'opéra-comique marchait d'un pas bien autrement rapide. Presque dès son début il fut porté à une perfection qui n'a pas été surpassée; on n'a pu qu'agrandir le genre. Sedaine, surtout, y montra une véritable supériorité : *Rose et Colas*, le *Déserteur*, *Richard Cœur de Lion* sont des chefs-d'œuvre de sentiment, bien que fort négligés de style. Parmi les bons librettistes d'opéras-comiques, citons encore Hoffmann, Etienne et M. Scribe.

Nous nous sommes appesanti sur les débuts, nous n'insisterons pas sur les opéras écrits depuis. Longtemps encore l'opéra s'est tenu dans le domaine de la tragédie; ce n'est que depuis Rossini et les traductions d'opéras italiens que l'on est parvenu à écrire des poëmes lyriques véritablement rhythmés et musicaux. Ajoutons, cependant, qu'un excellent livret n'est pas indispensable au bon musicien. Il suffit que le sujet soit grandiose et fournisse de belles situations. Le livret de *Guillaume Tell* est ridicule, et la musique de cette pièce est le chef-d'œuvre de Rossini.

Un bon livret d'opéra n'est pas œuvre facile, tant s'en faut; la preuve, c'est que, bien que l'industrie en soit assez lucrative, petit est le nombre de bons livrets que l'on puisse distinguer. Le librettiste peut disposer de la nature entière, non pas seulement de ce qui est ou peut être réalisé, mais encore de ce que l'imagination peut concevoir, du possible et de l'impossible. Les idées religieuses de tous les peuples sont son domaine; il peut appeler à son aide les merveilles du ciel, les horreurs de l'enfer, les magnificences de la nature et de l'art, de la passion et de l'imagination. Ce que son vers ne peut dire, la musique l'exprimera pour lui; ce que sa parole ne peut peindre, le décorateur le fera apparaître; ce que l'art des voix articulées ne peut rendre, la danse le dira. Les développements poétiques lui sont interdits, on ne lui demande que d'indiquer les situations pour les voir se dessiner et apparaître par d'autres moyens que par les siens, mais qui lui laisseront toute sa part de gloire. Tout dépend donc du choix du sujet; l'auteur doit le prendre à la fois pittoresque et sentimental. La musique est impuissante à exprimer l'esprit. Il faut que le sujet soit facile à saisir, car la musique se refuse aux explications : pas d'embarras dans le sujet, des situations nettes, tranchées, une action qui se dessine; très-peu de paroles, la musique est mal à l'aise avec des paroles redondantes. Les paroles ne sont pas ici le drame; elles sont le thème du drame. Les scènes ne sont pas exécutées par le poëte; ce qu'on lui demande, c'est une simple esquisse, bien nette pour la pensée, mais un peu vague pour l'expression. Les vers vigoureux et nettement circonscrits se prêtent difficilement à cette élasticité que réclame le musicien. Il faut ici que le poëte se sacrifie; il n'est plus que la partie essentielle, mais effacée, d'un grand ensemble, une des voix de l'orchestre. De plus, il doit être très-varié; ce qui contribuait autrefois à rendre l'opéra ennuyeux, c'était la monotonie de la magnificence. Il doit opposer les effets aux effets, la gaîté à la douleur, les chants religieux ou patriotiques aux chants de l'orgie; aux fureurs de la jalousie les mélancolies de l'amour, le calme d'une douce campagne aux scènes terribles des paysages tourmentés ou des vieux édifices, débris de la barbarie des siècles.

Chaque acte débute ordinairement par un chœur. Le chœur, c'est la voix des peuples qui encadrent l'action, l'agrandissent et lui donnent son caractère. Le chœur réclame l'unanimité de sentiments; quand les personnages sont animés d'émotions diverses, c'est un morceau d'ensemble et non plus un chœur. L'air apparaît dans les situations, il les dessine, il les développe; il a ses phrases, ses retours, ses évolutions; comme la danse, il s'élance, puis il revient sur lui-même; il ne craint pas de répéter à satiété les mêmes paroles dont le musicien saura varier l'expression jusqu'à ce que la situation

soit épuisée. Le duo apparaît lorsque les sentiments de deux personnages sont en contraste et en rapport à la fois ; souvent il est dialogué d'abord, les deux chants se réunissent, puis ils s'interrompent pour se réunir de nouveau, quelquefois opposés, quelquefois convertis à un même sentiment. Il en est de même des autres morceaux où plusieurs voix se réunissent; plus l'ensemble sera nombreux, plus il se rapprochera du caractère du chœur. Les grands morceaux d'ensemble finissent ordinairement les actes que les chœurs ont commencés. Le tissu de la pièce, les expositions, qui doivent être fort courtes, sont en vers qui se déclament en récitatif soit libre, soit mesuré. C'est la partie qui reste en prose dans l'opéra-comique.

Partout le vers, celui des morceaux d'ensemble surtout, doit être soigneusement rhythmé ; il faut que la mesure du musicien et celle du poëte se trouvent d'accord. Dans la poésie une grande tolérance est accordée à l'écrivain pour varier l'accent de ses vers ; ici la plus grande régularité est indispensable, sous peine d'accouplement ridicule. Si la musique est légère, le rhythme du vers doit être vif, sautillant; grave et sonore, si la musique est lente et majestueuse. Sur tous les points du reste, il est indispensable que le poëte et le musicien se consultent, s'entendent et se fassent de mutuelles concessions. Ce ne sont pas des artistes travaillant à deux œuvres séparées, ce sont des collaborateurs qui font ensemble le même drame.—Les danses doivent être liées au drame et ne pas se prolonger de manière à faire perdre de vue le sujet ; elles doivent être subordonnées, comme toutes les parties de l'œuvre, à l'unité d'action, et s'enchaîner entre elles non-seulement de manière à ce que les dernières soient les plus gracieuses, mais aussi à ce qu'elles soient toujours, par leur caractère propre, en accord ou en contraste harmonieusement ménagé avec le caractère de l'action, au moment où elles apparaissent.

L'opéra prend tous les tons; il correspond à la tragédie, au drame, à la comédie, à la farce, à la pastorale, et s'empreint du caractère de toutes ces formes. Le grand opéra est celui où la musique ne s'interrompt jamais. Dans l'opéra-comique, la musique s'interrompt pour laisser parler le dialogue. Ce genre rentre alors dans la classe des autres œuvres dramatiques : c'est un drame, une comédie, etc., mêlés de chant ; la trame en peut et doit être plus solide, l'action en doit être plus forte et plus développée que celle de l'opéra, la musique ici n'étant plus l'essence de l'œuvre, mais un art nouveau que le poëte appelle à son aide quand il se sent impuissant à exprimer les sentiments de ses personnages par la simple parole. L'opéra-comique n'a, du reste, rien d'essentiellement comique ; il peut prendre tous les tons comme le grand opéra. Celui-ci se divise, selon qu'il a pour sujet une tragédie ou une comédie, en *opera seria* et *opera buffa*. J. FLEURY.

OPÉRATION (*théol.*). — Ce mot est employé, dans le langage théologique, pour exprimer les actions de Dieu et celles de l'homme ; ainsi l'opération de la grâce désigne l'action surnaturelle par laquelle Dieu nous aide à faire le bien. Les opérations de l'âme sont tous les actes qui s'accomplissent intérieurement. — Cette expression est surtout consacrée lorsqu'il s'agit des actes de J. C., et l'Eglise enseigne qu'il y a dans le Verbe incarné deux opérations, c'est-à-dire deux sortes d'actes, une opération divine et une opération humaine ; parce qu'il y a en lui deux volontés, l'une divine et l'autre humaine, dont chacune produit les actes qui lui sont propres. (*Voy*. MONOTHÉLISME.)

OPERATION (*méd.*). — C'est toute œuvre de la main, seule ou pourvue d'instruments et appliquée aux corps vivants, dans le but de prévenir leurs maladies, de les guérir ou de les pallier. — Les anciens chirurgiens avaient essayé de ramener les différents actes de ce genre à un petit nombre d'espèces fondamentales. La meilleure classification, sous ce rapport, est celle de Celse, qui renfermait 1° la *diérèse*, comprenant tout ce qui tend à séparer les parties ; 2° la *synthèse*, renfermant tout ce qui a pour but de les réunir ; 3° l'*exérèse*, composée de tout ce qui a pour but le retranchement d'une portion quelconque ; 4° enfin la *prothèse*, qui ajoute, au contraire, une nouvelle partie. Cette classification, longtemps adoptée dans les écoles, ne comprenait pas cependant tous les modes suivant lesquels peut agir une opération ; ainsi, dans quelle classe placer le cathétérisme de la vessie, de la trompe d'Eustache, des voies lacrymales, la torsion des artères, etc. ? Tout incomplète qu'elle est, cette classification renferme cependant la plupart des opérations.

La première chose à faire au sujet d'une

opération est de déterminer son opportunité. Il y a lieu à opérer toutes les fois que cette mesure fait courir au malade moins de dangers que le mal abandonné à lui-même, ou bien encore lorsque, n'étant pas grave, l'opération donne l'espoir d'une guérison plus prompte ou plus radicale que celle que l'on est en droit d'attendre de tout autre moyen. Ce précepte est clair et facile à suivre en apparence; mais de nombreuses difficultés surgissent bientôt dans la pratique. Il suppose nécessairement, en effet, pour chaque cas particulier, la connaissance parfaite de toutes les autres ressources fournies par l'art, de celles de la nature et aussi de toutes les suites possibles de l'opération; ce n'est qu'après avoir établi ce parallèle que le chirurgien pourra prendre une détermination en toute sécurité.—Lorsqu'une opération est décidée, il reste à fixer le temps le plus convenable pour son exécution, si toutefois la nature du mal permet d'attendre. Ainsi une hémorragie artérielle a besoin d'être arrêtée à l'instant même, une hernie étranglée ne souffre aucun retard. D'autres affections demandent à être attendues, afin de laisser à la nature du mal le temps de se dessiner avec précision. Dans ce cas encore il faut saisir l'instant convenable; souvent l'opération, trop différée, n'aurait plus de chances de succès; c'est ce que l'on voit pour certaines plaies et quelques tumeurs des articulations. Si l'on a, au contraire, tout le temps voulu pour se décider, on se réglera d'après la santé du malade, la saison, l'existence ou l'absence d'affections endémiques et épidémiques; en général, les fortes chaleurs sont une raison de remettre les opérations, dans la crainte de voir les plaies qui en sont la suite donner lieu à des érysipèles funestes, et les froids rigoureux pour éviter les douleurs vives dont les plaies deviennent souvent le siége sous cette influence extérieure.

Il y a certaines préparations réclamées par chaque opération en particulier, dont nous n'avons pas à nous occuper ici; mais il faut, en outre, que le sujet ait l'esprit tranquille. C'est au chirurgien à juger si, d'après son caractère et son impressionnabilité, on doit le prévenir à l'avance du jour de l'opération; mais il est généralement préférable, après lui avoir fait connaître la nécessité de cette mesure, sans en préciser l'époque, de le prendre tout à fait à l'imprévu. On abrége ainsi la torture morale au-dessus de laquelle ne sont pas toujours les sujets, même les plus courageux. Dans tous les cas, il est du devoir du chirurgien de le prévenir des mutilations qui doivent résulter de l'opération, et d'obtenir préalablement un consentement formel. Dans le cas où le patient serait hors d'état d'apprécier la portée de ce qu'on lui demande, c'est à la famille à prendre la responsabilité de la détermination. — Les malades arrivés nouvellement dans un lieu devront, autant que possible, s'y être acclimatés avant qu'il soit procédé à l'opération.

Quant à l'opération en elle-même, nous la résumerons en disant que le chirurgien doit agir promptement, mais aussi prudemment, en ayant pour seul but *de bien faire*, dans le seul intérêt du malade. Ici se présente naturellement la question de savoir quels sont les moyens à employer pour soustraire le malade aux tortures de la douleur. Jadis on n'y avait recours que si le sujet était impressionnable au point de faire craindre qu'un retentissement trop fort sur le système nerveux pût provoquer des crises violentes, et alors on administrait une forte dose de narcotique avant l'opération. L'art a fait, depuis lors, de grands progrès sous ce rapport, et l'on a successivement employé avec la plus grande efficacité la vapeur d'éther ou de chloroforme introduite dans l'économie par les voies respiratoires. Nous ne saurions, toutefois, ne pas dire que l'on a malheureusement abusé de cette ressource précieuse, qui n'est pas sans danger, puisqu'il est impossible de préciser à l'avance la dose convenable pour chaque sujet, et que la détermination de l'instant où il faut s'arrêter dans cette administration repose sur des circonstances d'une appréciation on ne peut plus délicate. Nous devons confesser que nous avons personnellement été témoin d'accidents bien déplorables survenus à la suite de ce procédé, ce qui nous porte à donner le conseil de n'en user qu'avec réserve et précaution, en restant toujours en deçà de la soustraction complète à la sensation de la douleur.

Disons enfin que le pansement est quelquefois tout aussi important et plus douloureux encore que l'opération elle-même, puisqu'il renferme, le plus souvent, des ligatures, des sutures, etc. Il est, toutefois, impossible de donner une règle absolue à cet égard. — Un des accidents les plus communs à la suite des grandes opérations est l'hémorragie; mais ce n'est pas ici le lieu de

nous occuper des moyens d'y porter remède (*voy.* HÉMORRAGIE). Le plus grave est, sans contredit, l'introduction de l'air dans les veines, puisqu'il est sans remède et instantanément suivi de la mort. Citons encore une *suppuration excessive* et le *delirium tremens.* (*Voy.* ces mots.)

OPERCULE (*anat. comp.*).—C'est le mot latin *operculum*, dérivé d'*operire*, fermer, et signifiant couvercle, qui a été francisé, dans le langage des sciences naturelles, pour désigner diverses parties plus ou moins solides placées de manière à clore les ouvertures des corps organisés, animaux et végétaux. Ces ouvertures sont destinées à permettre l'entrée ou la sortie du corps, l'introduction des milieux ambiants et l'expulsion des divers produits organiques. D'après cette définition, on reconnaît facilement que les parties operculaires, des animaux surtout, ne peuvent être confondues avec les parties valvulaires ou les valvules des organes creux (vaisseaux, intestins), ni avec les voiles membraneux (lèvres, paupières), qui ferment les orifices des organes des sens et celui de la cavité orale. On sait pourtant que, dans certains cas, une portion de ces voiles membraneux (l'antitragus) fait l'office d'opercule dans l'appareil de l'audition des chauves-souris.

C'est parmi les *animaux*, dans la classe des poissons et dans celle des reptiles nus ou amphibiens, dont l'appareil respiratoire branchial offre deux ouvertures, l'une pour l'entrée et l'autre pour la sortie de l'eau aérée, qu'on voit la disposition membraneuse operculiforme, simple d'abord, se constituer ensuite en appareil operculaire autour des ouïes, qui sont les orifices de sortie de l'eau. Cet appareil, qui, dans ces deux classes d'animaux vertébrés, a paru avoir des connexions intimes avec les organes de l'audition, a donné lieu, en anatomie comparée, à des déterminations singulières et spécieuses, dont l'indication, émise au mot OREILLE, trouve naturellement sa place dans cet article. Ces déterminations sont relatives aux pièces osseuses désignées, dans le squelette des poissons, sous les noms de *préopercule*, *d'opercule*, *d'interopercule* et de *subopercule*, que l'on a considérés comme les analogues des quatre osselets de l'ouïe de l'homme et des vertébrés supérieurs, ce qu'une étude plus exacte ne permet point d'accepter. A cette charpente osseuse de l'opercule des poissons sont annexés les rayons osseux ou cartilagineux branchiostéges, et tout cet ensemble de pièces osseuses mues par des muscles spéciaux, et recouvertes en dedans et en dehors par la peau externe et par la peau interne, constitue l'appareil operculaire, qui fournit aux ichthyologistes des caractères importants pour l'établissement des divers groupes naturels de cette grande classe de vertébrés, tous destinés à vivre et à respirer dans l'eau aérée.

Dans tout le type des animaux articulés ou sternébrés, les dispositions operculiformes des orifices de la respiration ne constituent que rarement de véritables opercules bien spécialisés. On attribue à une pièce operculaire la faculté dont jouissent les gécarcins de retenir dans leur cavité branchiale l'eau nécessaire à leur respiration pendant leur séjour hors de l'eau. Les serpules offrent aussi l'exemple d'une branchie terminée soit en entonnoir, soit en massue, soit en cône operculaires.

C'est surtout dans la classe des mollusques que, en outre des dispositions operculaires favorables à la sortie et à l'entrée de l'air ou de l'eau dans un sac pulmonaire ou dans une cavité branchiale, on voit apparaître, comme annexe de leur coquille, une plaque ou lame cornée, ou calcaire ou cornéo-calcaire, qui, adhérente, dans les gastéropodes, à la face dorsale du pied, plus ou moins près de son extrémité postérieure, y prend le nom d'*opercule*, et dont l'étude comparative, dans tous les mollusques céphalidés qui en sont pourvus, présente un grand intérêt aux malacologistes et aux conchyliologistes pour la caractérisation des différents groupes naturels. Le résumé de cette étude nous semble pouvoir être exprimé dans les propositions suivantes : 1° envisagé au point de vue de sa caractérisation en anatomie comparée, l'opercule ne peut et ne doit, dans aucun cas, être considéré comme l'analogue d'une valve; on ne peut donc admettre des mollusques subvivalves. — 2° L'opercule n'existe que dans un certain nombre de familles de mollusques céphalés; il manque toujours dans les acéphalés bivalves, et on le voit reparaître dans les acéphalés chez les mollusques zoophytoïdes, autrefois désignés sous le nom de polypes membraneux, famille des operculifères ou eschares. On ne doit point considérer comme un opercule la valve

plate et supérieure des ostracés, ni celle plus petite des mollusques à coquille inéquivalve. — 3° Les caractères qu'on peut tirer de la nature cornée, calcaire ou cornéo-calcaire, de la forme spirée, paucispirée, multispirée, unispirée, subspirée et non spirée des opercules sont très-utiles pour la distinction des groupes naturels en malacologie. — 4° Il résulterait d'observations dues à Dugès que c'est toujours le collier (partie du manteau qui sécrète la coquille), et non la peau du pied, qui forme et accroît l'opercule des mollusques univalves. — 5° L'opercule, en général visible à la partie supérieure du pied, est quelquefois caché dans la cavité qui se trouve entre le pied et la masse des viscères. (*Voy*. NAVICELLE.)

On peut considérer les épiphragmes (*voy*. ce mot) comme un produit calcaire qui fait l'office d'opercule. Certains œufs de mollusques ont une coque en forme de boîte fermée par un opercule. Ceux de ces animaux qui pondent leurs œufs dans un trou qu'ils ont creusé dans la terre humide le ferment ensuite en formant un bouchon, qui est le couvercle ou l'opercule de ce dépôt d'œufs.

On désigne sous le nom d'*opercule*, en botanique, 1° l'organe qui ferme les feuilles des *nepenthes* et des *sarracenia*, et qui est un véritable opercule s'ouvrant ou se fermant selon les divers degrés de sécheresse ou d'humidité de l'air; 2° la valve supérieure du fruit qu'on nomme *pyxide* dans le pourpier, la jusquiame, etc.; 3° l'espèce de couvercle qui sert à boucher et à fermer l'urne des mousses; 4° le petit couvercle qui ferme les pores de l'étamine dans le laurier. LAURENT.

OPHELAS, l'un des généraux du roi d'Egypte Ptolémée-Lagus. Il conquit à ce prince une partie de la Libye; puis, profitant des dissensions qui déchiraient Cyrène, il marcha sur cette ville à la tête des citoyens puissants que la peur de Thimbron en avait chassés, et s'en empara en l'an 321 : Ptolémée l'y laissa pour gouverneur. Après y avoir apaisé une révolte en 312 avec l'aide d'Agis, autre lieutenant de Ptolémeé, Ophélas tenta de se rendre indépendant à Cyrène; il fit alliance avec Agathocle contre Carthage, mais ce premier essai de son pouvoir usurpé lui coûta cher. Agathocle l'attira avec ses troupes dans un piége, le tua et s'empara de Cyrène (308). Ptolémée lui reprit bientôt cette conquête et en donna le gouvernement à Magas, son beau-fils.

OPHIBASE (*min.*). — Nom donné par de Saussure à la pâte des variolites de la Durance, qu'il regardait comme analogue à celle de l'ophite.

OPHICÉPHALES (*ichth.*), ordre des *malacoptérygiens subranchiens*, famille des *discoboles*. — Ce genre, assez peu connu et ne présentant que peu d'intérêt, se rapproche beaucoup de la petite famille des échénéides. Le corps est régulier, les ouïes peu fendues; les nageoires, toujours thoraciques, sont réunies à leur base en forme de disque; le dessus de la tête est garni de lames transverses mobiles et dentelées.

OPHICLÉIDE (*mus.*). — Instrument en cuivre qui, depuis 1820, fait partie des musiques de l'armée française. Adopté d'abord dans les régiments de la garde royale, il fut ensuite admis dans ceux de l'infanterie de ligne et de cavalerie; il en devint la contrebasse et remplaça, même dans les églises, les anciens serpents. C'est, à proprement parler, un serpent à clef, comme l'indique son étymologie grecque. Cet instrument, perfectionné dans le Hanovre, tire son origine du *bass-horn* allemand et du *bugle* écossais dont il a même les clefs, au nombre de neuf. L'ophicléide appartient à une famille d'instruments que l'on reconnaît à la voix et au caractère. On croyait tous ces instruments arrivés aux limites que le génie de l'homme pouvait leur faire atteindre; mais M. Saxe fils, facteur à Paris, vient de renverser de fond en comble l'ancienne théorie de leur construction, et, dans ses nouveaux instruments, des sons plus pleins, plus forts et d'une parfaite égalité s'allient aujourd'hui à une économie de clefs et à une plus grande étendue de l'échelle chromatique.

OPHIDIENS (*erpét.*). — Les ophidiens forment le troisième ordre de la classe des reptiles et renferment tous les animaux de cette classe dont le corps, cylindrique et allongé, n'est pas pourvu de pieds. Ainsi considéré, cet ordre comprend des reptiles qui, par certains caractères, s'éloignent assez de la généralité pour que des observateurs aient cru devoir les séparer pour en former une division particulière et les rapprocher de la famille des scincoïdiens de l'ordre des sauriens. Nous allons d'abord établir les caractères des ophidiens, qui doivent incontestablement former un ordre, et nous indiquerons ensuite les reptiles qui, par suite de certaines analogies extérieures, ont été d'a-

bord confondus avec eux. — Chez les ophidiens, la peau est recouverte d'écailles petites et imbriquées en dessus, formant, en dessous, de larges plaques quadrangulaires. Le squelette est formé presque uniquement par les vertèbres et les côtes, qui sont en nombre variable, mais toujours très-grand; ainsi, dans la couleuvre à collier, on compte jusqu'à trois cent seize vertèbres. Ces os, dont la forme est semblable dans presque toute l'étendue de la colonne, présentent un mode d'articulation remarquable. A la partie antérieure du corps de chaque vertèbre se trouve une espèce de condyle ou de tubercule demi-sphérique qui se trouve reçu dans une cavité située à la partie postérieure du corps de la vertèbre précédente. De là la facilité prodigieuse que possèdent les ophidiens d'exécuter des mouvements très-étendus dans les sens latéraux, tandis que la présence des apophyses épineuses à la partie supérieure de la colonne limite beaucoup les mouvements de bas en haut. Les côtes sont moins nombreuses que les vertèbres et manquent à la partie caudale, mais elles commencent à partir de la tête, où elles sont très-petites, et vont en augmentant pour former la circonférence du tronc. La structure de la tête présente des différences assez grandes. En général, l'os tympanique qui supporte les mâchoires inférieures est libre; quelquefois, cependant, solidement articulé au crâne, comme chez les chéloniens et les sauriens. — Les organes de la digestion sont assez simples; la gueule est armée de dents crochues qui paraissent avoir pour but de retenir la proie plutôt que de la diviser; la langue, très-extensible, se termine par deux filets longs, semi-cartilagineux et très-mobiles. Le canal digestif est court, et l'estomac semble n'être qu'un renflement de l'intestin; l'anus est une fente transversale placée sous l'origine de la queue. Le foie n'a qu'un seul lobe, d'une forme allongée et cylindrique, et tout à fait séparé de la vésicule du fiel. Les ophidiens n'ont pas de vessie urinaire; seulement les uretères, avant d'arriver au cloaque, présentent un petite dilatation. Essentiellement carnassiers, les serpents, qui peuvent supporter facilement une assez longue abstinence, engloutissent, quand l'occasion se présente et sans les mâcher, une masse énorme d'aliments dont la digestion les plonge dans un état de profond engourdissement. — La circulation des ophidiens ne diffère pas sensiblement de celle des chéloniens et des sauriens. Le cœur a deux oreillettes et un seul ventricule incomplétement divisé en deux loges, desquelles partent deux aortes qui se divisent bientôt en une seule artère. Les poumons sont au nombre de deux; mais l'un est ordinairement très-petit, quelquefois entièrement atrophié, tandis que l'autre, très-volumineux, s'étend dans l'abdomen bien au-dessous de l'estomac. Cette disposition explique l'état d'engourdissement dans lequel sont plongés ces reptiles après un repas copieux; l'estomac, distendu, doit comprimer le poumon et gêner d'une manière plus ou moins complète la circulation dans cet organe. — Quant aux organes des sens, ils commencent à se simplifier; ainsi le tympan manque, et les yeux, qui paraissent dépourvus de paupières, sont protégés seulement par une membrane immobile placée au devant de leur globe et qui laisse traverser la lumière.

Nous avons dit, au commencement de cet article, qu'on avait rangé parmi les ophidiens des reptiles qui s'en rapprochaient par certains points, mais qui s'en éloignaient par quelques autres; ces reptiles sont les *orvets* ou *anguis* (*voy.* ANGUILLE). Comme les ophidiens, ils sont dépourvus de pieds, mais leurs écailles ont la forme de celles des sauriens, auxquels ils ressemblent beaucoup par la structure de la tête et par la présence d'un bassin rudimentaire et des os de l'épaule; de sorte que la place de ces reptiles semble devoir se trouver dans une division particulière faisant le passage des sauriens aux ophidiens. A. GAUTIER.

OPHIOGLOSSÉES et OPHIOGLOSSE (*bot.*). — La petite famille des ophioglossées est l'une de celles qui ont été formées par le démembrement du grand groupe des fougères. Les plantes qui la composent présentent des frondes de deux sortes et de deux formes : l'une stérile, plane, de forme très-simple ou composée; l'autre fertile, contractée en axe sur lequel s'attachent les parties de la fructification : celles-ci se composent de sporanges sans anneau élastique, sessiles, à une seule loge, ou incomplétement divisés en deux loges, distincts ou soudés entre eux, et renfermant des spores comme farineuses. — Les deux principaux genres de cette famille sont le *botrychium*, Swartz, dont l'espèce la plus connue, le *botrychium lunaria*, Lin., croît en Europe et

dans l'Amérique septentrionale, et l'OPHIOGLOSSE, *ophioglossum*, Lin. L'espèce la plus répandue et la plus connue de ce dernier genre est l'OPHIOGLOSSE VULGAIRE, *ophioglossum vulgatum*, Lin., auquel on donne communément les noms de *lance du Christ*, *langue de serpent*, *herbe sans couture*. C'est une petite plante haute d'environ 1 décimètre et demi, dont la feuille unique ou la fronde stérile est ovale, et qui croît dans les prairies humides, dans les lieux marécageux; elle était autrefois usitée comme vulnéraire, mais, de nos jours, elle est absolument sans usage.

OPHIOLITHE (*min.*). — Nom donné par Brongniart aux roches composées, à base de diallage, de serpentine et de talc, enveloppant du fer titané.

OPHIOMANCIE (*divinat.*), mot dérivé du grec ὄφις, *serpent*, et μαντεία, *divination;* c'est l'art de deviner l'avenir à l'aide des serpents. — Ce genre de divination, fort répandu chez les anciens, consistait à déduire l'avenir des divers mouvements de ces reptiles. Comme les psylles, les prêtres et les devins élevaient à cet usage des serpents auxquels ils avaient soin d'enlever les dents et qu'ils rendaient familiers; ils les faisaient servir ainsi à leurs jongleries, au grand étonnement du peuple qui croyait encore ces animaux doués de toutes leurs qualités venimeuses.

OPHIOPOGONÉES et **OPHIOPOGON** (*bot.*). — Quelques botanistes admettent sous le nom d'*ophiopogonées* une petite famille de plantes monocotylédones très-voisine de celle des smilacées, et dans laquelle rentreraient seulement les trois genres *ophiopogon*, Ait., *bulbospermum*, Blume, et *peliosanthes*, Andr. Ces plantes sont propres aux Indes orientales et au Japon, et présentent ce fait singulier que, sur le point d'arriver à son état de parfait développement, leur péricarpe s'ouvre et laisse ainsi les graines acquérir leur maturité parfaite à découvert.

Les *ophiopogons*, type de ce petit groupe naturel qui en tire son nom, sont des plantes herbacées, indigènes des contrées sud-est de l'Asie, dont les feuilles sont linéaires-allongées, ensiformes et engaînantes à leur base. Leurs fleurs hermaphrodites forment une grappe à peu près unilatérale, à l'extrémité d'une hampe à deux angles, et présentent, avec un périanthe coloré et en roue, six étamines à filet très-court et anthère sagittée, ainsi qu'un ovaire adhérent à trois loges bi-ovulées. Leur fruit est une baie généralement à une seule loge et une ou plusieurs graines. — L'OPHIOPOGON DU JAPON, *ophiopogon japonicus*, Ker. (*convallaria japonica*, Thunb.), est une espèce vivace, dont le nom indique la patrie, et que rendent remarquable ses jolies baies de couleur bleue succédant à de petites fleurs blanches; les Chinois et les Japonais en font un fréquent usage dans les affections de poitrine. — L'OPHIOPOGON A ÉPI, *ophiopogon spicatus*, Ker., également vivace, est originaire de la Chine; ses fleurs sont blanches, lavées légèrement de violet. Ces deux plantes se cultivent en orangerie pendant l'hiver, et se multiplient par graines ou par division des pieds.

OPHIOXYLÉES, *ophioxyleæ* (*bot.*). — On donne ce nom à l'une des trois grandes divisions ou des trois sous-ordres de la famille des apocynées, et cette dénomination elle-même est empruntée au genre *ophioxylon*, Lin., basé sur un petit arbrisseau des Indes orientales et sans intérêt.

OPHIR (*géogr. anc.*), ville ou contrée d'où, selon l'Ecriture (I, *Rois*, x, 11; — II, *Chron.*, IX, 11), les flottes de Salomon et d'Hiram apportaient de l'or, des pierres précieuses et du bois d'almugghim. Parmi les questions les plus obscures de la géographie ancienne, il en est peu qui aient donné lieu à plus de conjectures. La Chersonèse dorée, sur les bords du Gange, la Chine, le Japon, la presqu'île de Malacca, le Monomotapa, la côte de Sofala, le Pérou, etc., ont été tour à tour désignés comme renfermant cet endroit célèbre. Huet, dans son *Histoire du commerce*, dit qu'Ophir désignait toute la côte orientale de l'Afrique; Pline et Solin en font une ville de l'île de Taprobane (Ceylan), à laquelle ils donnent le nom d'Hippuros. Bochart reconnaît deux villes appelées Ophir; l'une en Arabie, dont il est fort mention dans l'Ecriture antérieurement au règne de Salomon, et l'autre où ce grand roi puisait une partie des trésors qu'il répandait autour de lui avec tant de profusion. Bochart, comme Pline et Solin, place cette dernière dans l'île de Taprobane, où il retrouve aussi *Paz* et *Opaz*, et *Parvaïm*, qui, selon lui, n'est que le nom primitif du pays, *Parvan* ou *Provan*, dont les Phéniciens, en y ajoutant le mot *taph*, qui, en leur langue, signifie rivage, avaient fait Taprobane (*taph Provan, rivages*

de Provan). L'opinion la plus généralement admise aujourd'hui est qu'Ophir était une ville de l'Arabie. Gosselin croit voir encore son nom dans celui de Doffir, ville située à une grande distance au S. E. de la Mecque et à 20 lieues dans l'intérieur des terres. Il suppose en même temps, pour ne pas se trouver en contradiction avec l'Ecriture, que toute la province, jusqu'aux bords de la mer, portait le nom de la capitale. Volney place Ophir à peu près sous la même latitude, mais à l'extrémité opposée de la presqu'île, sur la côte d'Oman, à l'endroit même où s'élève la ville moderne d'Ofor ; c'est à ce dernier avis que nous nous rangeons. Il est, en effet, prouvé que les navigateurs phéniciens pénétraient jusque dans le golfe Persique, puisqu'ils avaient donné à deux îles, qu'on croit être les îles Bahraïn, les noms de Tylos et d'Arad (STRABON, liv. XVI ; — PTOLÉM., liv. VI, ch. VII ; — Arrien, Pline, etc.). Le golfe Persique était, en outre, le grand marché du commerce antique ; toutes les nations, depuis la Chine jusqu'aux contrées orientales de l'Afrique, s'y donnaient rendez-vous ; c'était donc là que les flottes de Salomon venaient échanger les produits de la Syrie et de la Palestine contre les trésors de l'Asie méridionale. AL. BONNEAU.

OPHISURE, *ophisurus* (*poiss.*). — Genre de poissons malacoptérygiens apodes, créé par Lacépède, qui a séparé les espèces dont il se compose du grand genre murène de Linné, à cause de l'absence de nageoire caudale et de certains autres caractères. Ici, en effet, les nageoires dorsale et anale s'arrêtent avant d'arriver au bout de la queue, qui se termine en pointe. L'orifice postérieur de la narine des ophisures est ouvert au bord de la lèvre supérieure ; leurs pectorales varient de grandeur chez les différentes espèces, et deviennent parfois si petites, que l'on a pu nier leur existence. Les uns ont les dents aiguës et tranchantes, les autres obtuses. Leurs intestins sont les mêmes que ceux des anguilles. — L'une des espèces les plus importantes de ce genre est celle que l'on connaît sous le nom de *serpent de mer* (*ophisurus serpens*, Lacép. ; *murœna serpens*, Lin.) ; elle atteint jusqu'à 2 mètres de longueur, sans que le diamètre de son corps soit considérable ; aussi a-t-elle toujours des formes assez gracieuses, très-analogues à celles des serpents. Elle est jaunâtre sur le dos et d'une couleur blanchâtre sur toutes les parties inférieures ; un liséré noir règne tout le long de ses nageoires dorsale et anale ; son museau est grêle et pointu. Cette espèce est commune dans la Méditerranée. — On donne aussi quelquefois le nom de serpent de mer à une autre espèce du même genre, l'ophisure-ophis de Lacépède (*murœna ophis*, Lin.), dont la taille est toujours moindre que celle de la précédente, dont elle se distingue, du reste, par une coloration bien plus variée. Sur la tête on voit plusieurs lignes d'un jaune noirâtre, et sur les côtés du corps des taches ovales de même couleur, se détachant agréablement sur le fond, qui est d'un blanc un peu grisâtre. Cet ophisure habite presque toutes les mers d'Europe. On connaît plusieurs autres espèces qui atteignent parfois d'assez fortes proportions.

OPHITE (*min.*). — L'ophite est un aphanite porphyroïde contenant des cristaux de feldspath gras bien prononcés, mais intimement liés avec la pâte environnante. Cette roche a été confondue par un grand nombre de géologues avec les grünsteins ou diorites ; mais il faut la rapporter, d'après Cordier, à la famille des roches pyroxéniques. La pâte de l'ophite présente quelquefois, en effet, de petits cristaux de pyroxène vitreux ; elle est souvent amygdalaire et contient des amandes de calcédoine ou de terre verte endurcie. Elle est, à cause de la facile décomposition du pyroxène, susceptible de s'altérer et de se transformer alors en une roche d'un aspect aride, à laquelle Haüy a cru devoir donner le nom particulier de *xérosite*. L'ophite moderne existe en couches puissantes dans la partie moyenne des terrains intermédiaires, au Harz et surtout dans les Vosges, où il joue un grand rôle. Il est amygdalaire ; ses cellules contiennent souvent du carbonate de chaux au lieu de calcédoine et de terre verte. L'ophite constitue ce que l'on appelle communément *porphyre vert antique*. On croit que les anciens le tiraient des montagnes qui bordent la mer Rouge, du côté de l'Egypte ; il en existe de parfaitement semblable dans plusieurs parties de la Corse. On lui a donné le nom d'*ophite* ou de *serpentin*, à cause de la couleur de ses taches, qui ressemblent grossièrement à celles de la peau de certains serpents.

OPHITES, secte gnostique issue de la doctrine de l'hérésiarque Valentin. — C'étaient les valentiniens (*voy.* ce mot) les plus exaltés dans leurs opinions, qui avaient été

les premiers ophites. Le nom par lequel on les désigne vient du mot *ophis*, serpent, ce reptile jouant un grand rôle dans l'ophitisme. Les ophites admettaient, comme les valentiniens, un principe primordial, une lumière primitive ou un homme primitif. De ce principe est émanée, selon eux, l'*Ennoia* ou la connaissance, qui n'est qu'une de ses facultés; personnifiée par les ophites, elle est le deuxième principe, le deuxième homme, le fils de l'homme. De l'Ennoia émane l'*Esprit-Saint*, la *Sophia* supérieure, qui renferme en elle tous les germes de la vie et la propage, et qui, pour cette raison, est considérée comme la première femme. Ravis de sa beauté, les deux premiers principes se marient avec elle; l'esprit, fortifié par la lumière divine, procrée deux natures supérieures : l'une mâle et parfaite, c'est le Christ céleste; l'autre féminine et imparfaite, rosée surabondante de la lumière, c'est la *Sophia* ou l'*Achamoth* des valentiniens, germe incomplet de la vie divine. Tandis que le Christ, élevé avec sa mère dans la région de la lumière primordiale, forme avec les trois principes la communauté céleste, la Sophia, ne connaissant pas le monde éternel, se précipite dans le chaos pour former un monde indépendant. Tombée dans le *hylé* ou l'abîme, elle attire tout à elle, et, une fois environnée de la matière, elle perd le souvenir de son origine et de l'empyrée, et prend un corps d'homme et de femme. Voulant exercer la faculté productive, elle forme le *Jaldabaoth;* c'est le même que le demiourgos des valentiniens. A la fin, la Sophia recouvre le souvenir du règne céleste et veut s'élever vers l'empyrée; mais, ne pouvant y arriver, elle reste suspendue entre les deux mondes. A son tour, Jaldabaoth, son fils, veut être créateur; il produit un ange semblable à lui; cet ange donne naissance à un autre, et celui-là à un autre encore, et ainsi de suite, jusqu'à ce qu'il y en ait six : ce sont autant de planètes, savoir, la Lune, Mars, Vénus, Jupiter, Mercure et Saturne, ou, suivant les ophites, Adonaï (premier archonte des sept astres dans le sabéisme), Jao, Sabaoth, Astaphaïos, Ailoaios et Horaios (le Horus des valentiniens). Avec leur père Jaldabaoth ou le Soleil, les six anges forment une *hebdomas*, et, avec la Sophia qui domine sur tous, une ogdoade. Pour produire un être qui leur ressemblât, Jaldabaoth ayant quelque idée confuse du monde céleste, mais cachant cette idée aux six anges, appela leur coopération. L'homme fut leur ouvrage. Cependant la Sophia inspirait Jaldabaoth à son insu, et, tout en s'imaginant faire une création indépendante dont il serait le dieu, il prépara la chute de sa domination. En effet, ayant communiqué à l'homme le souffle divin qui est en lui-même, il s'effraye de son propre ouvrage; l'homme, en effet, le laisse là avec ses anges pour rendre un culte au Tout-Puissant. Jaldabaoth produit alors un être qui n'est que haine et jalousie, c'est Satan; celui-ci produit six fils, et ces sept esprits infernaux forment la contre-partie de l'*hebdomas* d'un ordre plus élevé, et sont, depuis lors, les ennemis de l'homme. Le reste des doctrines ophitiques est l'histoire de l'Ancien Testament, défigurée dans ce sens que les événements sont représentés comme l'effet de la lutte entre la Sophia et Jaldabaoth. Le Christ est conduit sur la terre par la Sophia, qui lui fait traverser les cieux des six anges, et attirer à lui tous leurs rayons lumineux. Jaldabaoth le laisse crucifier; mais déjà le vrai Christ était retourné avec la Sophia au ciel, et celui qui mourut n'était pas le véritable; seulement la Sophia lui avait envoyé un rayon divin; elle le ressuscita. Le Christ attire à lui toutes les âmes épurées par la connaissance du christianisme, et tous les germes de lumière qu'elles portent en elles. A la longue, Jaldabaoth n'aura plus de lumière divine; la fin du monde arrivera, et tout ce qu'il y a de lumière sur la terre sera concentré dans le royaume impérissable, où siégent le Christ et la Sophia. Pour arriver à cette félicité suprême, il faut que les âmes traversent les régions des sept anges.

Une secte émanée de l'ophitisme, celle des séthiens, avait quelques idées particulières sur la Sophia. Elle regardait Seth comme le favori de cette espèce de divinité, qui lui communiqua, disaient-ils, l'étincelle divine, après qu'Abel, protégé par Jaldabaoth ou le dieu de la terre, eut été victime de l'influence funeste de Satan sur le caractère de Caïn. La corruption du genre humain détermina la Sophia à le noyer dans un déluge, en ne laissant subsister que quelques âmes pures. Mais, comme l'influence de Satan s'exerça de nouveau sur les hommes, la Sophia fit reparaître Seth dans la personne de Jésus. — Une autre secte, celle des *caïnites*, avait des opinions tout opposées à celles des

séthiens; selon elle, les hommes vertueux, les hommes d'élite de l'Ancien Testament étaient tous ceux que la Bible nous signale comme des méchants, tels que Caïn, Cham, les sodomites, etc. Egalement ennemis des juifs et des chrétiens, les caïnites enseignaient et pratiquaient une morale toute contraire à celle des deux religions. D'un autre côté, il y avait des ophites qui pratiquaient un ascétisme d'une rigueur exagérée et prétendaient qu'il ne fallait point procréer d'enfants, afin de ne pas propager davantage dans le royaume de Jaldabaoth les *germes* de la lumière divine, dont il fallait, au contraire, réunir les parcelles dispersées pour les ramener à la source. C'est la Sophia que les ophites, en général, considéraient comme l'âme universelle, qui répand la vie par tous les degrés de l'existence; le serpent en était le symbole, comme chez les Egyptiens, qui figuraient de même leur *cneph*, ou l'âme universelle du monde, et comme chez les bouddhistes en Asie, qui représentaient sous la forme du serpent le génie de la vie. Quelques ophites entretenaient un serpent vivant, qu'ils faisaient sortir de sa retraite pendant la pratique de leurs mystères. Suivant Origène, les ophites rendaient un culte à une figure symbolique, appelée *diagramme*, qui représentait à la fois le royaume céleste, celui des astres ou des puissances terrestres, et enfin celui de l'*ophéomorphos* ou des ténèbres. Sept cercles concentriques figuraient le royaume des puissances terrestres ou des sept archontes; un anneau ou un serpent mordant sa queue, et faisant allusion à Léviathan, enfermait le tout, et ce nom était écrit le long de la circonférence ainsi qu'au centre, pour indiquer que l'âme universelle ou la Sophia porte, soutient et pénètre tout l'univers. Dans le diagramme étaient figurées, encore selon Origène, sept images d'animaux représentant peut-être les sept esprits infernaux. Il les indique et nomme comme il suit : un lion, Michaël; un taureau, Suriel; un dragon, Raphaël; un aigle, Gabriel; un ours, Thantabaoth; un chien, Esathaoth, et un âne, Onioth ou Jartaroth. Le diagramme contenait, de plus, les formules dont la récitation avait le pouvoir de délivrer l'âme des mourants de la puissance des esprits infernaux, et de la mettre à même de traverser le royaume des ténèbres pour arriver à la région des sept astres.

De tous les gnostiques, les ophites étaient peut-être ceux qui avaient le plus de symboles; aussi les monuments de leur culte abondent en figures allégoriques, telles que serpents, dragons et autres animaux. Un orientaliste allemand, M. de Hammer (*Mines de l'Orient*, tome VI, p. 445), regarde comme provenant de la même secte des monuments sur lesquels on voit figurés des calices avec des génies embrassant des serpents, des dragons qui dévorent des enfants, des bains d'où il sort du feu, et où l'on plonge des nouveau-nés, avec des phallus, avec des figures ailées, avec des divinités assises sur des aigles, etc. Ce seraient des représentations de leur baptême allégorique et de leurs orgies, dans lesquelles, selon les Pères de l'Eglise, ils commettaient toutes sortes d'impuretés. Le même savant va plus loin; il voit dans les serpents, dragons et autres figures sculptées sur divers monuments du moyen âge, entre autres dans quelques églises qui ont appartenu aux templiers, la preuve que cet ordre a pratiqué les orgies et les superstitions des ophites, et a succédé ainsi aux gnostiques de la Syrie, où les templiers avaient combattu. Malgré les raisonnements plausibles dont il étaye cette accusation, et malgré la manière ingénieuse dont il explique les monuments, nous devons dire que son opinion n'a nullement paru convaincante. Il n'est pas vraisemblable, en effet, que les croyances fantastiques de la secte des ophites se soient propagées jusqu'au moyen âge. Quelques idées qui n'étaient pas seulement celles des gnostiques, mais appartenaient aussi à plusieurs religions orientales, ont pu se conserver, et c'est même un fait probable; mais dérivaient-elles plutôt du gnosticisme que d'autres sectes? voilà ce qui reste douteux. On peut voir sur cette secte : Kelle, *Ophitarum mysteria detecta*, Fribergæ, 1822, et les traités sur l'ensemble des sectes gnostiques par Neander, Matter et autres. DEPPING.

OPHIUCUS (*astr.*), constellation de l'hémisphère septentrional composée de soixante et quatorze étoiles, et plus connue sous le nom de *Serpentaire*. (*Voy.* ce mot.)

OPHIURE et **OPHIURIDES** (*échin.*). — Genre d'échinodermes de l'ordre des *pédicellés* et de la famille des *astéries* dans la classification de G. Cuvier, de l'ordre des *stellérides*, famille des *astérophydes*, dans celle de M. de Blainville. Ce genre, démembré

par Lamarck du grand genre *astérie* de Linné, est caractérisé par son corps discoïde, déprimé, assez petit, subquinquélobé, couvert d'une peau coriace, et pourvu, à sa circonférence, de cinq rayons simples, très-longs, très-grêles, squammeux, sans trace de sillon inférieur, mais toujours accompagné latéralement d'épines plus ou moins mobiles, et, en dessous, de deux rangs seulement, un de chaque côté, de gros cirrhes ou suçoirs. Leur bouche est au milieu de cinq fentes fort courtes, ne dépassant pas le demi-diamètre du corps, et garnies de ventouses papilliformes peu nombreuses, et, sur les bords, de cinq groupes d'écailles souvent dentiformes. Les orifices des ovaires sont très-grands, en forme de fente de chaque côté de la racine des rayons. A la différence des astéries, ils n'ont point, à la partie dorsale, de tubercule madréporiforme. Cette différence n'est pas, au reste, la seule qui distingue ces deux genres : ainsi l'armature de la bouche des ophiures est bien plus forte et plus compliquée que celle des astéries; ainsi encore l'on observe, chez ces derniers, des prolongements de forme assez compliqués, qui de la cavité viscérale s'étendent le long des rayons, où l'on remarque un sillon dans lequel chacun de ces appendices est logé, toutes choses qui ne se trouvent point chez les ophiures. Ceux-ci manquent également d'anus, la cavité digestive ayant une seule ouverture pour l'entrée des aliments et la sortie des fèces. — Les ophiures sont, parmi les échinodermes, ceux dont les mouvements sont les plus vifs; à l'aide de leurs longs bras parfaitement flexibles, grâce, en outre, aux nombreux suçoirs dont ils sont pourvus, ils se transportent facilement, et même avec assez de rapidité, d'un lieu à un autre; mais ils ne paraissent pas pouvoir nager.

On connaît aujourd'hui un grand nombre d'ophiures dans presque toutes les mers; il a donc fallu, pour faciliter leur étude, chercher à les grouper entre eux d'après des caractères ayant quelque constance. M. de Blainville s'appuie, pour cela, sur la longueur relative des épines des bras. Ainsi la première section renferme toutes les espèces à épines très-courtes et appliquées, tandis qu'il range dans la deuxième celles dont les épines des rayons sont longues et plus ou moins divergentes. Nous citerons comme exemple se rapportant à la première section l'OPHIURE NATTÉE, *O. texturata*, Lamck., que l'on retrouve dans toutes les mers d'Europe, et, pour la deuxième, l'OPHIURE ÉCAILLEUSE, *O. squamata*, Lamck., assez commune sur les côtes de France.

Le genre *ophiure* a été, dans ces derniers temps, considéré, par MM. Müller et Troschel, comme un ordre distinct, auquel ils ont donné le nom d'OPHIURIDES, en y comprenant les euryales. M. Agassiz, sans donner autant d'importance au genre *ophiure*, a pensé qu'il était susceptible de divisions, et il en a donc composé cinq genres de moindre étendue, caractérisés principalement par la forme et les dimensions relatives des bras et du disque, et par la longueur et la mobilité des épines. E. DUCHARTRE.

OPHNI et PHINÉAS, fils d'Héli, grand prêtre des Juifs, se rendirent célèbres par leurs débauches et leur impiété. Leurs crimes et la coupable condescendance de leur père appelèrent sur Israël la vengeance de Dieu. Les Philistins envahirent la Judée et battirent l'armée des Hébreux conduite par les deux frères. Pour tenter le sort des armes avec plus de bonheur, ils firent porter dans le camp l'arche d'alliance ; mais une défaite plus désastreuse que la première les punit de cette profanation. Ils furent massacrés avec la plus grande partie de leur armée, et l'arche tomba au pouvoir des Philistins. A la nouvelle de ce désastre, Héli tomba de son siége et se brisa la tête. — Une des douze villes de la tribu de Benjamin citées dans le *livre de Josué* (chap. XVIII, v. 24) portait aussi le nom d'Ophni.

OPHRIDE, *ophrys* (*bot.*). — Genre de plantes phanérogames de la famille des *orchidées*, sous-ordre des *ophridées*, classé par Linné dans la gynandrie-diandrie de son système, bien qu'il doive, en réalité, être rangé dans la gynandrie-monogynie. Tel qu'il avait été établi par Linné, il formait un groupe hétérogène que les auteurs ont dû démembrer successivement, de manière à restreindre beaucoup ses limites, en même temps qu'ils les rendaient plus précises. Après les suppressions dont nous parlons, le genre *ophride* ne renferme plus que des plantes herbacées tuberculeuses, habitant surtout la région méditerranéenne, dont quelques-unes arrivent dans les parties moyennes de l'Europe, qui ressemblent, pour le port, aux orchis, mais que distingue, au premier coup-d'œil, la ressemblance de

leurs fleurs avec des insectes. Cette ressemblance vient de leur labelle, inséré à la base de la colonne des organes fécondateurs, sessile, roide et presque cartilagineux, souvent lobé. — Plusieurs espèces d'ophrides appartiennent à la Flore française, surtout à nos départements méridionaux. L'une des plus connues et des plus remarquables d'entre elles est l'OPHRIDE-ABEILLE, *ophrys apifera*, Lin., qui doit son nom à la ressemblance de son labelle avec une grosse abeille. Cette jolie plante croît dans les prés et les bois. On trouve encore dans les mêmes endroits l'OPHRIDE-MOUCHE, *ophrys myodes*, Jacq., l'OPHRIDE-ARAIGNÉE, *ophrys araneifera*, l'OPHRIDE-BOURDON, etc. Ces plantes seraient très-intéressantes à cultiver, et parfois, en effet, on cherche à en tirer parti pour l'ornement des jardins; mais leur culture est entourée de beaucoup de difficultés, et rarement on en obtient des résultats avantageux. P. DUCHARTRE.

OPHTHALMIE (*méd.*). — On désigne le plus ordinairement, sous ce nom, l'inflammation de la membrane conjonctive. Cette phlegmasie peut affecter tantôt la portion qui recouvre l'œil en avant, tantôt celle qui tapisse la face interne des paupières. De là les deux divisions principales établies dans la pratique: l'ophthalmie *oculaire* et l'ophthalmie *palpébrale*. — Comme il a déjà été question, au mot BLÉPHARITE, de l'inflammation des paupières en général, nous ne parlerons, dans cet article, que des diverses espèces de blépharites admises par les auteurs.

La blépharite comprend, suivant les uns, l'inflammation totale des paupières, et, suivant les autres, l'inflammation pure et simple de la conjonctive. C'est cette dernière seulement que nous entendrons désigner par le mot *blépharite*, et, comme la nature complexe de la conjonctive fait que chacune des parties qui la composent peut être affectée séparément, nous aurons à examiner les blépharites *muqueuse*, *glanduleuse* et *ciliaire*. Cette étude, intéressante au point de vue du diagnostic de la maladie, l'est surtout relativement au traitement. Les blépharites muqueuses peuvent être simples, granuleuses et purulentes; les granuleuses, simples et diphtériques; les ciliaires, sèches ou furfuracées, humides, exulcéreuses et folliculaires.

La *blépharite muqueuse simple* s'établit sur a conjonctive des paupières seulement. On la reconnaît à une rougeur plus ou moins livide, tantôt partielle, tantôt générale, des parties, constituée par la turgescence et la mobilité des vaisseaux sur les tissus sous-jacents. Les malades éprouvent, dans ce cas, la sensation de chaleur, de sable, etc.

Blépharite granuleuse. — Elle se distingue de la précédente par la couleur, qui est, en général, d'un rouge vif, par l'absence apparente de ramifications vasculaires et par l'épaisseur de la conjonctive, dont la surface granulée ressemble à la peau de chagrin. Dans une période plus avancée de la maladie, les granulations se transforment en véritables végétations qui boursouflent le bord des paupières. Avec cette disposition matérielle de la conjonctive palpébrale, les symptômes éprouvés par le malade sont les mêmes que ceux qu'on observe dans la blépharite muqueuse, avec cette seule différence qu'ils sont plus intenses et plus constants.

La *blépharite purulente* n'est réellement limitée à la conjonctive palpébrale qu'au début de la maladie, surtout lorsqu'elle constitue l'ophthalmie purulente des nouveau-nés. Elle se reconnaît à la suppuration plus ou moins abondante des paupières; souvent, dans ce cas, on trouve la muqueuse conjonctive rugueuse, rouge et en quelque sorte granuleuse.

Blépharite glanduleuse. — On entend par là l'inflammation des follicules sécréteurs de la face interne des paupières ou des glandes de Meïbomius qui existe souvent sans phlegmasie apparente du reste de la conjonctive. Lorsque cette maladie existe, on aperçoit, en examinant la muqueuse palpébrale, qu'il y a une espèce de plaque ou bandelette rouge vers le bord libre des paupières. Quand les glandules de Meïbomius sont enflammées, on trouve de petites croûtes jaunâtres plus ou moins dures adhérentes à la base des cils. Les malades atteints de blépharite glanduleuse éprouvent le plus souvent une démangeaison insupportable, la sensation de sable ou de poussière au devant de l'œil.

La *blépharite diphtérique* produit une concrétion plastique membraniforme, souvent frangée sur les bords et plus ou moins adhérente à la muqueuse. Les glandes de Meïbomius sont tuméfiées, et leurs conduits excréteurs semblent aussi affectés plus profondément que dans la blépharite glanduleuse.

Les *blépharites ciliaires* peuvent présenter trois nuances. La première, la *psorophthalmie*, se montre sous l'aspect d'un liséré rose jaunâtre, pointillé entre la racine des cils et plus particulièrement du côte cutané de la paupière. Ce liséré est habituellement couvert d'une efflorescence épidermique analogue à celle que l'on voit sur les dartres furfuracées. La *blépharite exulcéreuse* est caractérisée par une rougeur maculée d'ulcérations superficielles, irrégulières, qui déterminent ordinairement la chute des cils. Dans ce cas, les malades éprouvent plutôt de la cuisson que du prurit. La *blépharite folliculaire* enfin a son siége dans le follicule même du pourtour de la racine des cils. Dans l'origine de cette maladie, on observe de petites pustules rougeâtres et assez dures; plus tard, elles offrent à leur sommet un point jaunâtre et fournissent une matière gluante ou purulente qui donne lieu à la formation de croûtes. Au-dessous d'elles se trouve une ulcération circonscrite et plus profonde que dans la blépharite exulcéreuse.

On invoque, en général, comme cause des blépharites le principe de l'irritation; mais il est évident pour nous que ce principe, à lui seul, n'expliquerait pas, par exemple, pourquoi la blépharite muqueuse devient granuleuse chez certains malades, purulente ou diphtérique chez d'autres. Il y a donc un état particulier de chaque organisme qui préside au développement des maladies, et qui fait qu'une inflammation pure et simple étant donnée, elle pourra dégénérer de telle ou telle autre manière, suivant les prédispositions individuelles. Aussi la pathologie, au point de vue de l'anatomie physiologique, ne fait connaître que l'organe malade; mais elle n'explique pas pourquoi cet organe affecté guérit souvent spontanément chez les uns, tandis qu'il devient le siége d'une altération de plus en plus profonde chez les autres. C'est que, nous le répétons, il y a, dans l'état moléculaire tout particulier de chaque organisme en action, la raison occulte, mais suffisante des phénomènes variés que nous observons.

C'est surtout dans le cours de ces maladies que l'on remarque combien il y a de variabilité dans la durée des différentes périodes, et surtout combien la tendance que chacune d'elles présente est différente; aussi est-ce plutôt d'après la constitution de chaque individu et non d'après l'organe affecté que l'on juge de la durée, de la gravité et de la marche de la maladie.

Le *traitement* des blépharites est général et local. Pour ce qui est du premier, on tient compte de la constitution sanguine, lymphatique ou scrofuleuse, des virus syphilitiques, des principes dartreux, rhumatismal ou scorbutique qui peuvent exister et que l'on doit traiter par une médication appropriée; quant à la médication directe, elle est le plus souvent efficace dans les inflammations simples. Toutefois la maladie est d'autant plus rebelle aux moyens thérapeutiques qu'on lui oppose, qu'elle existe chez des individus doués d'une mauvaise constitution. — Les topiques qu'on peut appliquer aux blépharites sont de trois ordres : des liquides, des poudres, des pommades. Les dissolutions de nitrate d'argent ou de sulfate de cuivre sont surtout utiles dans la blépharite muqueuse simple. Le nitrate d'argent fondu et le sulfate de cuivre solide sont les moyens que l'on emploie avec le plus de succès.

Dans la *conjonctivité oculaire*, la membrane conjonctive qui s'étale sur la face antérieure du globe de l'œil offre un aspect rouge plus ou moins foncé; les vaisseaux sanguins qui produisent cette teinte sont d'une extrême ténuité du côté de la cornée transparente surtout. Les artères et les veines principales, distendues par l'accumulation du sang, irritent les voiles palpébraux et donnent la sensation d'un corps étranger qui serait interposé entre l'œil et les paupières. A part ce symptôme, qui est plus ou moins prononcé, la vision n'est pas troublée; mais, à mesure que l'inflammation devient de plus en plus intense, la sécrétion des larmes d'une part et celle que fournit la conjonctive elle-même, et qui devient muqueuse et purulente, gênent quelquefois la vue. Lorsque la conjonctive est tuméfiée, elle forme autour de la cornée transparente un bourrelet plus ou moins saillant que l'on a désigné sous le nom de *chemosis*. A ce degré d'inflammation, la sensation de chaleur est plus prononcée et la douleur plus vive, mais sans trouble plus ou moins marqué dans la vision. — Lorsque le bourrelet dont nous venons de parler est constitué non plus par une accumulation de sang dans les vaisseaux, mais bien par une infiltration, un épanchement de celui-ci dans le tissu cellulaire, on le désigne par les mots de *chemosis hématique*. Cette affection peu grave

ne détermine point les symptômes de l'ophthalmie. — Il existe aussi une autre forme de chemosis, le *chemosis œdémateux;* on l'observe surtout chez les sujets affaiblis par de longues maladies, ou à la suite d'inflammations graves situées dans le voisinage de l'œil. L'action directe de certaines vapeurs irritantes, telles que l'ammoniaque, l'acide sulfurique, etc., détermine souvent cette affection œdémateuse.

L'affection partielle de la conjonctive donne lieu à diverses formes d'ophthalmies en général peu graves : ainsi la *conjonctive papuleuse* n'est autre chose qu'un follicule muqueux le plus souvent situé près de la cornée transparente, qui se gonfle et s'ulcère ensuite, pour ne laisser après lui aucune trace. L'*ophthalmie granuleuse* à son tour, moins évidente sur le globe de l'œil que sur la conjonctive palpébrale, ne présente pas, en général, de gravité. — Il y a beaucoup moins d'irrégularité dans la marche de ces phlegmasies que dans celle des blépharites en général. L'ophthalmie oculaire présente, toutefois, beaucoup plus de gravité que l'ophthalmie palpébrale, et demande, en conséquence, à être suivie avec attention.

Le traitement des conjonctivités oculaires consiste le plus souvent dans l'emploi des saignées générales et locales, des révulsifs cutanés, des purgatifs et surtout des collyres plus ou moins énergiques suivant l'intensité du mal; c'est surtout au nitrate d'argent habilement dirigé que l'on doit les plus heureux résultats pratiques. Il n'est pas jusqu'à la compression du globe de l'œil qui n'ait été préconisée contre des variétés de *chemosis* par M. Velpeau, et tout récemment l'emploi du collodion pour l'occlusion des paupières par M. Hairion, dans le but de maintenir en contact pendant longtemps les collyres sur les parties malades.

On désigne enfin par le nom d'*ophthalmite* l'inflammation aiguë, phlegmoneuse ou purulente de l'intérieur de l'œil; c'est une maladie qui porte à la fois sur toutes les membranes vasculaires de l'organe de la vue. L'ophthalmite s'observe surtout chez les sujets dont la constitution est détériorée; elle trouve aussi sa source dans chaque phlegmasie distincte des éléments spéciaux de l'organe : une rétinite, une choroïdite, une hyaloïdite, une iritis finissent quelquefois par une ophthalmite véritable; les contusions et les blessures peuvent également produire l'inflammation de l'œil et la fonte purulente de l'organe. — On reconnaît facilement le phlegmon aux symptômes généraux et locaux : fièvre intense, trouble des diverses parties de l'œil, douleur vive. Cette maladie est toujours fort grave; elle compromet souvent la vie des malades, si un traitement très-énergique n'est pas immédiatement employé : saignées générales et locales souvent répétées, calomel à haute dose, la ponction de la sclérotique, l'ouverture de l'abcès enfin. MARTIN SAINT-ANGE

OPHTHALMIQUE (*anat.*) — Ce mot s'applique, en général, à tout ce qui a rapport aux organes de la vision, mais plus spécialement à certains de ces organes, savoir : 1° *le nerf ophthalmique*. C'est l'une des trois branches fournies par le plexus du nerf trifacial. Il est d'abord logé dans la paroi externe du sinus caverneux, avant d'arriver à la fente sphénoïdale par laquelle il pénètre dans l'orbite; il reçoit un filet du ganglion cervical supérieur, puis se divise en trois rameaux qui percent chacun isolément la dure-mère; ce sont *le nerf frontal*, *le nerf lacrymal* et le *nerf nasal*. — 2° *Le ganglion ophthalmique*, l'un des plus petits de tous ceux de ce système : il est placé contre le côté externe du nerf optique, à peu de distance de l'entrée de celui-ci dans l'orbite; il communique avec le nerf nasal, avec un filet du nerf moteur oculaire commun, et fournit deux faisceaux de nerfs qui constituent les nerfs ciliaires. — 3° *L'artère ophthalmique*, qui provient de la carotide interne au moment où celle-ci remonte le long de l'apophyse clinoïde antérieure. Aussitôt après sa naissance, elle se place en dehors et au-dessous du nerf optique, parcourt avec lui le trou du même nom et entre dans l'orbite, se dirige vers son angle interne, et finit en se divisant en deux branches, qui sont l'artère lacrymale et l'artère centrale de la rétine. — 4° *La veine ophthalmique*, qui provient de toutes les parties contenues dans l'orbite, en ayant pour racine les veines lacrymale, centrale de la rétine, sus-orbitaire, ciliaires, musculaires, ethmoïdales, palpébrales et nasale : elle sort de l'orbite par la fente sphénoïdale pour aller se décharger dans le sinus caverneux.

OPIAT (*méd.*). — Mot longtemps employé comme synonyme d'*électuaire* et de *confection*, mais que les auteurs du nouveau codex ont conservé, comme l'avaient

fait les anciens, pour désigner des préparations analogues aux électuaires, mais contenant de l'opium, rangeant, dès lors, dans les électuaires les autres préparations désignées sous le nom d'opiat (*voy.* ÉLECTUAIRE).

OPIE (JOHN), l'un des meilleurs peintres de l'école anglaise, naquit en 1761, dans les Cornouailles. Il était fils d'un charpentier et fut même charpentier lui-même; ce n'est qu'à force de travail et de talent qu'il put se faire un gagne-pain de l'art qu'il aimait et qu'il devait illustrer. C'est surtout comme coloriste qu'il se fit un nom. Les teintes sombres, les effets bien sentis de ses clairs-obscurs l'ont quelquefois fait comparer à Rembrandt. Il a excellé dans les tableaux de brigands, de mendiants et de vieillards. Ses plus belles œuvres sont des scènes terribles; ainsi le *Meurtre de Rizzio*, le *Supplice de Saphyra* et le *meurtre de Jacques Ier d'Écosse*. La protection de Fuselli le fit admettre à l'Académie royale de peinture de Londres, où il lui succéda comme professeur. Opie mourut en 1807. — Sa femme, MISTRISS OPIE, fille du docteur Alderson, née à Norwich en 1771, est l'une des romancières anglaises dont les ouvrages ont obtenu le plus de popularité avant Walter Scott. Ses principaux romans sont : *Adelina Mowbray* ou la *Mère et la Fille* (1816), 3 vol. in-12; — *Catherine d'Hisley* ou la *Vallée de la Saint-Valentin* (1816), 4 vol. in-12; — *Simples contes* ou *Étrennes à mon fils*, 2 vol. in-12 ; — la *Dissipatrice*, trad. par T. P. Bertin (1815), 2 vol. in-12 ; — *Nouveaux contes moraux*, trad. par Aubert de Vitry (1818), 5 vol. in-12 ; — le *Père et la Fille*, trad. par madame Louise Brayer de Saint-Léon (1802), 1 vol. in-12. « Scènes de la vie ordinaire, dit Pigoreau (*Bibliogr. des romans*, p. 275), entretiens d'une mère avec sa fille, suites d'une séduction malheureuse, tels sont ses tableaux. » Mistriss Opie a publié aussi, après la mort de son mari, un ouvrage manuscrit qu'il avait composé sur la peinture. ED. F.

OPIMES (DÉPOUILLES). (*Voy.* DÉPOUILLES.)

OPIMIUS (LUCIUS NEPOS), Romain célèbre, chef du parti aristocratique et l'adversaire fougueux de Caius Gracchus. Nommé consul l'an 121 avant J. C., il entreprit de ruiner la cause populaire et de faire casser les lois agraires établies par les deux fils de Cornélie. Toujours suivi d'un cortége de nobles, de chevaliers, de clients et d'esclaves, il insultait Caius Gracchus dans les rues et cherchait, par tous les moyens, à faire naître une occasion favorable pour le perdre; elle se présenta bientôt. Une bataille terrible s'engagea dans la ville entre les plébéiens et les patriciens. Caius, réfugié dans le temple de Diane, se donna la mort ou fut égorgé par les ordres d'Opimius; ses partisans furent emprisonnés et étranglés, leurs corps jetés dans le Tibre, leurs biens confisqués. La cause de la liberté était à jamais perdue. Opimius fit élever un temple à la concorde. L'année de son consulat expira; traduit devant les comices-centuries comme coupable d'avoir fait mourir illégalement un grand nombre de citoyens, il fut défendu par Papirius Carbon, jadis l'un des plus ardents partisans des Gracques, qui déclara qu'il avait bien mérité de la patrie, le fit renvoyer absous et inaugura, en reniant son passé au profit de son ambition, cette période de corruption qui, dix années plus tard, faisait dire à Jugurtha chassé de Rome : O ville vénale! tu n'attends qu'un acheteur assez riche! — Jugurtha, en quittant l'Italie (110 av. J. C.), s'était rendu en Numidie pour y asseoir son autorité. Opimius, envoyé contre lui avec S. Posthumius Albinus et L. Calpurnius Pison, se laissa bientôt corrompre par l'or du prince africain. Accusé comme eux, il fut condamné à l'exil par Emilius Scaurus, qui, dans une autre circonstance, s'était rendu coupable du même crime, et alla mourir de misère à Dyrrachium (Durazzo), dans l'Illyrie. — L'année du consulat d'Opimius fut signalée par une récolte de vin d'une qualité exquise, à laquelle les écrivains latins font souvent allusion. AL. B.

OPIQUE (*géogr. anc.*), en latin *Opica*, de l'ancien mot *ops*, terre, appellation identique, sans doute, à celle d'*Apie*, donnée autrefois au Péloponèse. Thucydide place l'Opique au-dessus de l'Œnotrie, c'est-à-dire dans les contrées désignées depuis sous les noms de Campanie et de Latium. Les habitants de ce pays se nommaient *Opici*, *Opsci* et *Osci*; ce dernier nom (Osques) finit par être seul employé, et fut spécialement appliqué aux habitants indigènes de la Campanie (*voy.* OSQUES).

OPIS (*myth.*), une des plus grandes divinités de la Chersonèse taurique. Sa statue, selon l'opinion du vulgaire, causait la mort ou troublait la raison des profanes qui la

regardaient. Oreste, qui faillit être immolé à ses pieds par sa sœur Iphigénie, devenue prêtresse de cette idole (*voy.* **Iphigénie**), l'enleva et la transporta à Lacédémone, où on lui rendit d'abord le même culte que dans la Chersonèse. Plus tard, les Spartiates se contentèrent de fouetter jusqu'au sang les jeunes gens devant le simulacre de la déesse; c'est cette cérémonie qu'on nommait *diamastigose*. Le jeune homme qui souffrait la torture avec le plus de fermeté recevait le titre honorifique de *Bomonique*. Opis, qui probablement ne diffère pas de la Diane de Scythie, n'était autre que la *grande mère*, la terre ou la matière qui nourrit tous les êtres du suc de ses mamelles fécondes; c'est elle aussi, sans doute, que l'Italie adora sous le nom d'*Ops*.

OPISTHOGRAPHES.—Ce mot est formé de deux mots grecs, *ὄπισθεν*, *par derrière*, et *γράφειν*, *écrire*. Il sert à désigner les anciens manuscrits dont les feuillets sont écrits non-seulement sur le recto, mais encore sur le verso. Dans l'antiquité, tant que les livres en rouleaux furent seuls en usage, on n'écrivit jamais que sur un seul côté de la longue feuille de papyrus ou de parchemin. Juvénal se moque, dans sa première satire (v. 6), du poëte tragique Codrus, qui, pour transcrire son Oreste inachevé, a barbouillé la feuille même sur les marges, même sur le revers (*et in tergo*). Quand les rouleaux eurent fait place aux livres carrés (*codices*), les feuillets furent presque toujours *opisthographes*. Ed. F.

OPISTHOGNATHES (*poiss.*). — Genre de poissons de l'ordre des *acanthoptérygiens* et de la famille des *gobioïdes*. Ce genre, créé par Cuvier pour un poisson de la mer des Indes, l'*opisthognathe de Sonnerat*, comprend des poissons ayant les formes générales des blennies proprement dites, parmi lesquelles ils seraient rangés, s'ils ne s'en distinguaient par leurs maxillaires très-grands et prolongés en arrière en une espèce de longue moustache plate, et par leurs dents en râpe à chaque mâchoire, dont la rangée extérieure est plus forte. Ils ont trois rayons aux ventrales, qui sont précisément sous les pectorales. Outre l'espèce dont nous avons parlé, ce genre en compte une autre, l'*opisthognathe de Cuvier*, originaire des mers d'Amérique.

OPITZ (**Martin**), poëte allemand, naquit à Buntzlau, en Silésie, l'an 1597. Il étudia avec soin la jurisprudence, la philosophie, la rhétorique et l'archéologie. En 1616, il publia le *Strenarum libellus*, étrennes adressées à ses anciens maîtres. De Buntzlau il passa successivement dans beaucoup d'universités allemandes, comme voyageur ou comme professeur. En 1617, à Benthen, sur l'Oder, il imprime son *Aristarchus, sive de contemptu linguæ teutonicæ*. Passant sa vie à voyager, il apparaît dans les diverses cours des princes allemands qui l'appellent, et reçoit de tous titres, honneurs, gratifications et même des couronnes. Nous le voyons successivement à Heidelberg, à Strasbourg, à Tubingue, à Liegnitz, à Weissembourg, à Leyde, à Vienne, dans le Holstein, la Hollande, la Silésie, et dans toute l'Allemagne. Il s'était lié avec Heinsius à Leyde; il rencontre Grotius à Paris en 1630, et traduit en vers allemands le poëme latin de ce dernier, *De la vérité de la religion chrétienne*. De retour en Allemagne, il séjourne successivement à Breslau, à Liegnitz et à Brieg; puis, suivant définitivement en Prusse le duc de Brieg, il va passer à Dantzick, en qualité de secrétaire et historiographe du roi de Pologne, les cinq dernières années de sa vie. Ce fut là qu'il mourut de la peste, le 20 août 1639. — Les écrits que nous avons signalés furent célèbres quand ils parurent, et sont oubliés aujourd'hui. Comme poëte, Opitz occupe une place importante dans la littérature allemande. Les émotions religieuses ont rarement trouvé un interprète plus heureux et plus sincère. On a de lui *Daphné* et *Judith*, opéras, — *Antigone*, traduit de Sophocle, — les *Psaumes*, traduction, — *Zlatna*, *Wielguet*, le *Vésuve*, une foule de *Poésies sacrées et profanes*, beaucoup d'odes, sonnets, chansons et épigrammes de toute espèce, et enfin une *Prosodie allemande*. On a publié, à Strasbourg, à Francfort et à Breslau, des éditions diverses de Martin Opitz. Phil. Chasles.

OPIUM (*méd.*), suc épaissi des capsules des différentes espèces du genre *pavot*, et principalement du pavot somnifère (*papaver somniferum*, L.). — Cette substance est une des plus remarquables de la matière médicale; non-seulement elle calme les douleurs, procure le sommeil, guérit quelques-uns de nos maux, adoucit et rend supportables la plupart des autres, mais encore son usage journalier chez les Orientaux provoque ces joies de l'ivresse que les peuples de l'Occident recherchent avec tant d'avidité dans le

produit de la vigne ; aussi, sous ce rapport, la célébrité du suc du pavot égale-t-elle au moins celle du jus de la treille. La connaissance de l'opium remonte à la plus haute antiquité : Cérès avait révélé ses vertus aux hommes ; il était un des attributs de Morphée, et quelques érudits ont cru le reconnaître dans le *nepenthes* d'Homère, qui servait à calmer les soucis des mortels (*Odyssée*, liv. IV). Il est certain que, sans y avoir souvent recours, Hippocrate le connaissait ; que les médecins qui l'ont suivi, surtout Galien, l'employaient déjà quelquefois. Mais ce sont les médecins arabes, et principalement les médecins modernes, qui ont mis en usage ses propriétés médicales, et signalé ses nombreux avantages dans les maladies. Grâce à eux, l'opium est devenu le médicament le plus employé, et Sydenham, l'un des plus grands médecins du XVIIe siècle, avouait qu'il cesserait de pratiquer la médecine, s'il devait renoncer à ce remède.

En Europe, l'opium n'est généralement considéré que comme médicament ; mais en Orient il est d'un usage beaucoup plus habituel, comme chez nous le vin, le café, le thé ou même le tabac. On ne connaît pas, du reste, d'une manière très-précise, les phénomènes que produit directement ou secondairement sur les Orientaux la consommation journalière des substances opiacées ; ces peuples mangent, boivent, fument et mâchent des préparations dans lesquelles entrent très-souvent d'autres plantes narcotiques dont les effets ont été naturellement confondus. Toutefois il paraît que, chez ces peuples, l'énergie vitale, affaiblie par la chaleur, le repos et l'abus des voluptés, se réveille, au moins passagèrement, au moyen de l'opium, qui provoque d'abord un sentiment de force et de gaieté, résultat de l'excitation nerveuse qu'amène l'ingestion de cette substance. Les idées tristes se dissipent ; l'imagination, enrichie de chimères agréables, s'abandonne aux illusions les plus décevantes, aux passions les plus voluptueuses ; toutes les facultés s'exaltent, tous les instincts se ravivent ; on dit même que le courage se développe, que la crainte disparaît, et que plus d'une fois, pour augmenter la valeur des troupes et leur faire braver la mort, des généraux ont fait distribuer, avant le combat, une certaine dose d'opium à chaque guerrier. Mais à cette exaltation primitive, à cet état de puissance et de gaieté succèdent, après quelques heures, la langueur, le dégoût, l'abattement, la somnolence, à moins qu'une nouvelle dose ne ramène l'excitation première. L'habitude de prendre ainsi de l'opium devient un besoin impérieux ; bientôt les petites quantités ne suffisent plus, et les *mangeurs d'opium* arrivent, à force d'en faire usage, à des quantités qui s'élèvent chaque jour davantage, et constituent une espèce d'ivrognerie, source d'une foule de maux, dont le moindre est peut-être d'abréger l'existence.

Les effets de l'ivresse opiatique, comme ceux de l'ivresse causée par le vin, varient avec les caractères, avec les complexions ; chez les uns, c'est une gaieté folle, chez les autres une fureur aveugle. Les premiers rient, chantent, dansent ; les derniers s'abandonnent aux actes les plus déplorables et se baignent dans le sang de ceux qui les entourent. Il a fallu quelquefois chasser et même tuer comme des bêtes féroces les Malais possédés de cet atroce délire. L'ivresse répétée des grands mangeurs d'opium entraîne, avec le temps, la faiblesse, l'amaigrissement, le tremblement, un état habituel de tristesse, de stupidité, de somnolence qui les prive de toutes leurs facultés. Ils ne sont propres à rien, si ce n'est dans les accès passagers d'excitation que provoquent encore de nouvelles doses d'opium ; ils meurent enfin victimes de cette passion, mais, auparavant, ils tombent dans un abrutissement moral qui les dégrade autant que l'abus des alcooliques avilit, chez nous, ceux qui s'y livrent habituellement. — Ce funeste usage de l'opium et des autres narcotiques (*voy.* HATCHIC) est généralement répandu dans tout l'Orient ; les peuples mahométans, les Turcs, les Perses, les Indiens en consomment des quantités extraordinaires.

Les Chinois se livrent également avec passion à ce goût déplorable ; mais ils ne mangent pas l'opium, ils le fument. Les Anglais retirent un lucre considérable de l'importation de cette substance dans le céleste empire. — C'est en vain que l'empereur de la Chine, dans le but de mettre son peuple à l'abri de cet empoisonnement en grand, a fait fermer ses ports aux empoisonneurs ; la politique mercantile de la Grande-Bretagne a su rouvrir à coups de canon ce débouché précieux pour son commerce de l'Inde. —L'Inde anglaise fournit aujourd'hui, com-

me le reste de l'Orient, une quantité prodigieuse d'opium : on en retirait du Bengale, au rapport de Blumenbach, plus de 600,000 livres pesant chaque année; maintenant ces quantités sont bien dépassées.

Les opérations à l'aide desquelles on récolte l'opium varient avec les localités, mais elles paraissent se réduire aux suivantes. — Le premier moyen, le plus simple, celui qui procure l'opium le plus estimé, le plus recherché parce qu'il est le plus pur, l'*opium en larmes*, appelé dans le pays *affion* et *goboar* par les Persans, consiste à pratiquer, le soir, avec des couteaux à plusieurs lames parallèles, des incisions sur les capsules encore vertes et tendres du pavot; il s'échappe aussitôt de ces sacrifications un suc laiteux qui se condense au soleil le jour suivant. Le soir, on enlève tout le suc qui a acquis la consistance convenable, on le recueille en masse, et on continue, chaque soir, de pratiquer de nouvelles incisions sur les capsules tant qu'elles fournissent du suc nouveau. Cet opium, qui est roussâtre, très-odorant, et que les Orientaux préfèrent, ne se trouve jamais dans le commerce; les grands se le procurent et le conservent pour leur usage habituel. Dans le second procédé, on emploie la contusion et l'expression des capsules pour en retirer le suc, qu'on fait ensuite évaporer ou réduire, soit au soleil, soit au feu, jusqu'à la consistance d'extrait; c'est l'*opium par évaporation*, le plus pur qu'on puisse rencontrer dans le commerce, mais qui n'y est presque jamais seul. C'est à cette espèce que les Grecs avaient donné le nom de *meconium*. Enfin on obtient par la décoction des capsules contuses et dépouillées un extrait qui constitue une troisième espèce d'opium, très-inférieure, la moins estimée, qu'on appelle *proust*, et qu'on n'emploie jamais seule; elle est ordinairement mélangée avec l'espèce précédente.

Si l'opium du commerce était livré dans l'état de pureté donné par les procédés, le médicament conserverait toutes ses propriétés; mais, le plus souvent, il est mêlé à des corps étrangers, à du sable, de la terre, des cendres, de la bouse de vache, des débris de végétaux, qui en augmentent le poids, si même le mélange d'autres substances, de l'extrait de cachou, de laitue vireuse, etc., ne le dénature pas. Déjà, du temps de Dioscoride, il était mélangé avec du suc épaissi de glaucium. Quoi qu'il en soit, on trouve aujourd'hui dans le commerce trois espèces d'opium. L'un dit *de Turquie*, *de Constantinople*, qui est en galette plate, du poids de 60 à 200 grammes, de couleur rougeâtre, d'une odeur vireuse particulière et recouvert de feuilles de pavot; c'est l'espèce la plus douce; elle ne contient que 6 pour 100 de morphine. La deuxième espèce du commerce, l'*opium de Smyrne*, enveloppée de semences d'une espèce de rumex, est en morceaux plus gros, plus arrondis, quoique plus irréguliers, de couleur noire, d'une odeur plus prononcée. Cet opium est plus fort; il sert principalement pour la fabrication de la morphine, qu'il contient en abondance, 8 à 9 pour 100. Enfin l'*opium d'Egypte* est le moins bon; on le rencontre en petits pains secs, aplatis, très-propres à la surface; il ne contient que très-peu de morphine, 3 pour 100. Vient ensuite l'*opium indigène*, celui retiré des capsules du pavot cultivé en Europe. Longtemps on avait cru que le pavot de nos contrées tempérées ne pouvait fournir de l'opium, et les expériences tentées à cet effet n'avaient point fixé l'attention, quand les longues guerres de la révolution, en entravant les relations commerciales, forcèrent la France à se replier sur elle-même et à trouver dans son propre sein les moyens de suppléer aux ressources étrangères qui lui manquaient. L'opium exotique était devenu extrêmement rare et très-cher. Dès 1807, des expériences furent entreprises par M. Loiseleur-Deslongchamps sur l'extraction de l'opium en larmes et sur la préparation des extraits de pavot; il mit en usage les procédés mêmes indiqués plus haut, et qui sont employés en Orient.—L'opium indigène jouit des mêmes propriétés que l'opium exotique, mais à un plus faible degré, ce qu'il doit à la très-petite quantité de morphine qu'il renferme, à peine 1 ou 2 pour 100. D'un autre côté, comme le pavot de nos contrées ne contient que très-peu d'opium, il revient à un prix très-élevé, et n'est, par conséquent, que fort peu employé.

L'opium a une saveur amère et une odeur vireuse très-remarquables. Son activité varie selon les climats; plus le pays d'où il provient est chaud, plus il a d'action. Celui de Turquie est plus doux, plus faible que celui de l'Egypte. Celui de la haute Egypte, celui de Thèbes surtout, était renommé chez les

anciens; de là l'expression d'*opium thebaicum*, encore en usage dans les pharmacies pour désigner l'opium le mieux choisi. Nous avons vu que celui de Smyrne était le plus fort. Il est évident que les mélanges, les falsifications du commerce, dont nous avons également dit un mot, en affaiblissant ou en dénaturant l'opium, font varier son activité et, par suite, ses propriétés; on ne doit donc employer, pour les préparations médicamenteuses, que l'opium purifié, c'est-à-dire séparé des matières étrangères. Cette purification, fort simple, consiste à ramollir l'opium du commerce dans le double de son poids d'eau, à le passer chaud dans un tamis et à le rapprocher au bain-marie.

L'analyse de l'opium a été faite par un grand nombre de chimistes, notamment par Vauquelin, Pelletier, Couerbe et Robiquet. On y trouve la morphine, la narcotine, la codéine, l'acide sulfurique, l'acide méconique, un acide brun extractif, la résine, une huile grasse, la thébaïne ou paramorphine, la méconine, la marcéine, la bassorine, la gomme, le caoutchouc, le ligneux, un principe vireux volatil, de l'albumine et des débris végétaux. La *morphine*, la *narcotine* et la *codéine* (*voy.* ces mots) méritent seules l'attention. C'est à ces principes, surtout à la morphine, que l'opium doit ses propriétés. — L'opium fait partie d'une foule de médicaments composés. Sans entrer dans le détail des préparations qu'on trouve indiquées dans tous les traités de pharmacologie, on peut dire qu'elles varient par la présence ou l'absence de quelques-uns des principes constituants de l'opium, et dépendent du véhicule employé qui retient ou repousse tel ou tel de ces principes. L'opium entier est rarement administré; l'*extrait gommeux d'opium* est de toutes les préparations la plus souvent employée; elle sert de base à une foule d'autres. Il en est de même de la *teinture d'opium*, et surtout du vin d'opium, connu sous le nom de *laudanum liquide* de Sydenham. Cette dernière préparation, généralement connue, est composée de : opium, 16 parties; safran, 8; cannelle, 1; girofle, 1; vin de Malaga, 123. On laisse macérer pendant quinze jours; ensuite on passe la liqueur. On emploie le laudanum pour arroser les cataplasmes, en dissolution dans l'eau pour collyre, injections et lotions; on l'ajoute à l'huile pour liniments, au cérat pour pansements. Il faut savoir que 15 gouttes de laudanum de Sydenham répondent à environ 1 grain d'extrait gommeux d'opium, ou que 1 gramme représente 5 centigrammes. Il est important de ne pas confondre le laudanum de Sydenham avec le *laudanum de Rousseau* (vin d'opium par fermentation), qui est une tout autre préparation, bien plus énergique, et qui s'emploie à plus faible dose. — Il nous reste à examiner l'opium sous le rapport médical, à rechercher quelles sont ses propriétés physiologiques, toxiques et thérapeutiques.

L'opium, introduit dans l'organisme soit par la voie de l'estomac et de l'intestin, soit par la méthode endermique, c'est-à-dire par la peau, détermine de la sécheresse à la gorge, la perte de l'appétit, de la soif, de la constipation, des nausées, et même des vomissements, si la dose est un peu élevée. Le pouls prend de la fréquence. La peau se colore, devient moite et se couvre, le plus souvent, de sueurs; elle est même le siége de picotements ou de démangeaisons. Les urines diminuent d'abondance, et l'excrétion en est difficile. Mais c'est principalement du côté du système nerveux que se montrent les phénomènes les plus remarquables. C'est d'abord de la céphalalgie ou de la pesanteur de tête, des tintements d'oreille, des troubles de la vue, des vertiges, des rêvasseries, auxquels succèdent de la somnolence avec pesanteur des membres, et d'autres fois un sommeil calme et paisible. Si la dose d'opium est modérée, mais assez forte cependant pour amener un commencement de narcotisme, il y a resserrement des pupilles, et le degré de ce resserrement paraît coïncider avec le développement des autres phénomènes qui indiquent l'action de l'opium, les nausées, les vomissements, les démangeaisons, la tendance au sommeil et l'assoupissement. Ces phénomènes durent plus ou moins longtemps, selon la dose de l'opium, mais il arrive quelquefois qu'ils se modifient, par suite d'une disposition particulière du système nerveux, et que, à la suite d'une dose extrêmement minime, de véritables symptômes d'empoisonnement se manifestent. Ce sont alors de véritables défaillances avec ralentissement du pouls, pâleur de la face, dilatation des pupilles, refroidissement des extrémités, insensibilité de la peau; d'autres fois, à la place des phénomènes d'assoupissement, une faible dose d'opium produit de l'agitation, et une insom-

nie continuelle, accompagnée même parfois de mouvements convulsifs; mais il est plus rare de voir le délire, et surtout le délire furieux, succéder à l'emploi modéré de l'opium. Ce n'est que lorsque cette substance est prise brusquement à haute dose que le délire se manifeste; toutefois ce n'est que fort rarement, car le plus souvent alors l'opium donne lieu à une ivresse mêlée de charmes, qui, comme nous l'avons vu, fait les délices de l'Orient.

Quand l'opium est pris à dose toxique, avec les nausées, les vomissements surviennent non plus seulement l'affaiblissement, la tendance au sommeil, la somnolence, mais l'assoupissement carotique, le coma le plus profond. L'individu, insensible à ce qui se passe autour de lui, ne répond plus aux questions qu'on lui adresse; les yeux sont immobiles, les pupilles, contractées ou dilatées, restent insensibles à la lumière; la face est pâle; il y a souvent de légers tremblements des membres et même de véritables convulsions, surtout chez les enfants. Le pouls, d'abord large et fréquent, tombe et s'affaiblit; la respiration, haute et suspirieuse, s'embarrasse; la peau devient livide, violacée et totalement insensible; le refroidissement alors est général, et la mort arrive. Si l'empoisonnement ne doit pas se terminer d'une manière funeste, on voit, après douze à dix-huit heures et quelquefois plus longtemps, les symptômes diminuer de gravité; le coma devient moins profond, le pouls se relève, la chaleur de la peau se rétablit, la sueur se montre, les urines coulent; le malade, enfin, commence à répondre aux questions qu'on lui adresse, il fait quelques mouvements, se remet peu à peu en rapport avec le monde extérieur, et il lui semble qu'il sort d'un rêve. Si la mort a lieu, elle survient le plus ordinairement dans les douze premières heures de l'empoisonnement, rarement après; elle est quelquefois très-rapide, elle arrive après sept, cinq, quatre et même trois heures. — L'ouverture des cadavres n'a jeté que fort peu de lumière sur la cause organique de la mort; les lésions sont variables, quelquefois même les altérations sont nulles. Cependant, le plus souvent, on constate l'injection des vaisseaux du cerveau et de ses membranes, un épanchement de sérosité dans les ventricules, et des congestions sur la plupart des viscères, des intestins, des reins, et particulièrement des poumons, qui sont denses, rouges et imbibés d'une sérosité sanguinolente; du cœur, qui est flasque et rempli, ainsi que les principaux vaisseaux, de sang noir, liquide ou coagulé.

Dans l'empoisonnement par l'opium, il faut se hâter, si le poison est encore en quantité dans l'estomac, d'en provoquer l'expulsion à l'aide des vomitifs les plus énergiques, dont on augmente et répète les doses. On peut, en cas d'insuccès, employer la pompe stomacale ou injecter un grain d'émétique dans les veines avec les précautions voulues, si l'état du malade ne permet pas l'administration des remèdes (*voy.* EMPOISONNEMENT). On a recours ensuite aux antidotes pour modifier chimiquement le poison qui se trouve encore dans l'estomac et qui a pu échapper à l'action des vomissements. Des boissons composées avec une décoction de ratanhia, de noix de galle ou de tanin remplissent ce but en transformant en produits insolubles les éléments de l'opium. Mais quand le poison n'est plus à la portée des agents extérieurs, parce qu'il a pénétré dans les vaisseaux ou qu'il a été introduit par le derme dénudé (*voy.* ABSORPTION), on administre des boissons acidulées, la limonade, l'eau vinaigrée, ou une infusion de café, de thé; le café surtout a la propriété de combattre les effets de l'opium sur le système nerveux, en un mot le narcotisme. Les symptômes de congestion cérébrale indiquent la nécessité de recourir à la saignée, à l'application des sangsues, à l'emploi des révulsifs sur les extrémités, en même temps qu'on sollicite l'action de l'intestin à l'aide de lavements purgatifs.

Sous le rapport *thérapeutique*, l'opium est un des médicaments dont l'utilité est la moins contestée; sans lui, le médecin, qui malheureusement ne guérit que rarement, ne pourrait également que fort rarement soulager. Grâce à ce remède, au contraire, il n'est pas de maux qu'il ne puisse rendre supportables, dont il ne puisse dissimuler, jusqu'au dernier jour, les affreux progrès. Pour dire dans quelles maladies l'utilité de l'administration de l'opium se rencontre, il faudrait passer en revue tout le cadre de la pathologie. Il en est quelques-unes cependant où ce médicament est plus particulièrement indiqué; ce sont celles qui ont pour siége le système nerveux. Dans les insomnies opiniâtres, on y a souvent recours. Mais

l'action de l'opium s'use rapidement; il faut, chaque jour, en augmenter la dose. Le sommeil qu'il procure est souvent lourd et agité de rêves pénibles, de réveils en sursaut; le remède lui-même devient, à son tour, une cause d'insomnie quand on en cesse l'usage. Malgré ces inconvénients, il n'en présente pas moins de grands avantages dans les maladies chroniques, pendant lesquelles les malades ne dorment plus. Mais c'est surtout contre les douleurs physiques que l'homme trouve un refuge dans l'héroïque propriété de l'opium; quelle que soit leur origine pathologique, il les soulage, non pas en diminuant toujours la maladie, mais en agissant sur le cerveau, en engourdissant la faculté de sentir. Cependant, appliqué localement sur la douleur, il semble aussi engourdir les nerfs de la partie malade. Dans la plupart des douleurs nerveuses, connues sous le nom de *névralgie*, l'opium est le remède par excellence; il en est de même des névroses, principalement du tétanos, des convulsions, de l'hydrophobie. Dans les inflammations douloureuses, l'opium concourt non-seulement à la guérison en calmant et en donnant du repos au malade, mais encore, dans quelques-unes, il devient le remède principal; ainsi, dans la *péritonite* suraiguë (*voy.* PERITONITE), l'opium à haute dose est le seul moyen qui offre quelques chances de succès contre une terminaison presque toujours fatale. Dans les maladies aiguës et chroniques des organes de la poitrine, alors qu'une toux fréquente fatigue les malades, les prive de sommeil, l'opium ramène la tranquillité et le repos en calmant ce symptôme incommode. Dans les lésions organiques et incurables qui minent nuit et jour la vie au milieu de souffrances inexprimables, dans les affections cancéreuses, l'opium seul a le privilége de faire supporter la vie en affaiblissant la douleur et en rendant le sommeil.

On donne l'opium d'abord à faible dose pour prévenir les accidents qu'une excitabilité trop grande pourrait faire craindre; on l'administre à l'intérieur sous forme d'extrait, de pilules, de potions, de sirop, de teinture, etc. Quelle que soit la préparation à laquelle on ait recours, on commence par des doses qui répondent à un quart de grain, un demi grain ou un grain au plus d'opium (1 à 5 centigrammes); on augmente ensuite progressivement. Il suffit de quelques grains, même souvent de moins, administrés brusquement, pour déterminer des symptômes de narcotisme et d'empoisonnement; tandis que, données successivement et d'une manière progressive, de fortes doses ne produisent aucun accident et ne donnent lieu qu'à des effets purement thérapeutiques. Des malades prennent impunément ainsi, chaque jour, plusieurs grains d'opium, et nous avons connu une femme de lettres célèbre qui était arrivée à prendre, tous les soirs, 1 gros, 1 gros et demi, et ensuite 2 gros et plus (1 à 4 grammes) d'extrait gommeux d'opium. Chez elle, l'opium déterminait une surexcitation cérébrale favorable au travail, et analogue, sous certains rapports, aux effets que l'on remarque chez les mangeurs d'opium de l'Orient. Cette dame devait à l'habitude, de supporter sans trop d'inconvénients l'énorme quantité d'opium à laquelle les Orientaux ne parviennent également qu'avec le temps.

L'opium ne s'administre pas moins utilement à l'extérieur qu'à l'intérieur; non-seulement on l'emploie en onctions et en frictions, mêlé à l'huile et aux graisses, en applications, étendu sur des cataplasmes, mais encore on cherche à le faire pénétrer directement dans l'organisme à travers la peau dénudée. Ce sont principalement les sels de *morphine* qu'on emploie dans ce cas. L'application de l'opium à l'extérieur est particulièrement indiquée dans les vives douleurs; elle se fait sur le siége même du mal. L'un des moyens les plus usuels consiste dans l'emploi de cataplasmes arrosés de 50 à 60 gouttes de laudanum de Sydenham.

Indépendamment des différentes préparations spéciales auxquelles l'opium donne lieu, il entre dans la composition de divers remèdes qui lui doivent leurs propriétés; ainsi le *diascordium*, si souvent employé dans les diarrhées chroniques à la dose de 1 à 2 grammes, la *thériaque*, si célèbre et si utile à l'intérieur dans les gastralgies, à la dose de 1 gramme, et à l'extérieur sous forme d'emplâtre, doivent leurs propriétés principales à l'opium.

L'action de l'opium a souvent exercé l'esprit des physiologistes et donné lieu à une foule d'hypothèses. Il est démontré aujourd'hui que ce n'est qu'en pénétrant dans les vaisseaux en circulant avec le sang (*voy.* ABSORPTION) qu'il va produire sa mystérieuse influence sur le cerveau; les expé-

riences à cet égard ne laissent rien à désirer. Mais en quoi consiste cette action de l'opium sur le cerveau ? Quelques-uns ont voulu l'expliquer par la congestion sanguine des hémisphères cérébraux, pure hypothèse que ni les faits ni les expériences ne confirment. L'action de l'opium sur les centres nerveux reste aussi inconnue dans son essence que celle de la belladone, de la jusquiame, de l'alcool et des autres narcotiques. L'explication de Molière est donc encore la meilleure qui ait été donnée de la vertu de l'opium : *Quare facit dormire? quia est in eo virtus dormitiva.* ARCHAMBAULT.

OPLITE ou **HOPLITE**, en grec ὁπλίτης, *soldat à pied pesamment armé.* Les oplites composaient la grosse infanterie de la phalange antique; ils étaient armés d'une pique, d'une épée, d'un bouclier, et couverts d'une cuirasse, de grèves ou devants de bottines, et d'un casque en métal. Chacun d'eux était suivi d'un ou plusieurs skeuophores (de σκεῦος, *ustensile*, et φέρω, *je porte*) ou valets chargés de leur bagage. — Oplite était aussi le nom d'une des quatre tribus de l'Attique établies par Erechtée.

OPOBALSAMUM. — Nom ancien et encore employé de la térébenthine ou résine fluide, connue généralement sous le nom de *baume de la Mecque.* (*Voy.* BAUME.)

OPODELDOCH (*baume*), savon de moelle de bœuf ammoniacal et camphré (*voy.* BAUME).

OPOPONAX (*bot.* et *méd.*). — M. Koch a formé sous ce nom un genre distinct et séparé dans la famille des ombellifères, tribu des peucédanées, pour le PANAIS-OPOPONAX, *pastinaca opoponax*, Lin., grande et belle plante vivace, indigène des parties les plus méridionales de l'Europe. Ce genre se distingue principalement par son fruit comprimé par le dos, entouré d'un bord renflé, convexe, dont chaque carpelle ou méricarpe est marqué seulement de trois côtes étroites et très-saillantes; dans chacun des sillons situés entre ces côtes se trouvent trois lignes de suc propre (*vittæ*). — L'OPOPONAX OFFICINAL, *opoponax chironium*, Koch, la seule espèce du genre, s'élève à près de 2 mètres. Sa tige est creuse à l'intérieur ou fistuleuse, sillonnée à sa surface et rameuse; ses feuilles sont grandes, pennées ou bipennées, à folioles dentées, sinuées et échancrées obliquement en cœur à leur base; ses fleurs jaunes forment de grandes ombelles planes. — Par les incisions pratiquées au rhizôme et à la tige de cette plante coule un suc gommo-résineux qui, après s'être concrété à l'air, constitue la *gomme-résine-opoponax.* Ce produit est, dans le commerce, en lames irrégulières, grasses, légères, rougeâtres extérieurement, d'un jaune marbré de rouge à l'intérieur, d'une odeur aromatique qui se rapproche de l'ache et de la myrrhe, et d'une saveur âcre, amère. On le distingue facilement de la myrrhe, avec laquelle il offre quelque ressemblance, à sa légèreté, à son opacité, à sa cassure et à son odeur d'ombellifère. Pelletier y a démontré par l'analyse chimique la composition suivante : Résine, 42,0; gomme, 33,4; amidon, 4,2; extractif et acide malique, 4,4; ligneux, 9,8; cire, 0,3, huile volatile, 3,00. — La gomme-résine-opoponax est tonique et excitante comme la plupart des autres sucs analogues retirés des ombellifères; mais son usage est aujourd'hui presque entièrement abandonné; on ne l'emploie guère qu'à la confection de plusieurs anciennes préparations pharmaceutiques, et notamment de la thériaque.

OPORIN (JEAN), dont le vrai nom était HERBST, qui, en allemand, signifie *automne*, comme OPORA en grec, est un des imprimeurs qui ont le mieux mérité des lettres. Il naquit à Bâle en 1507, fut d'abord maître d'école, puis correcteur d'imprimerie chez Froben, et enfin directeur du gymnase de sa ville natale, médecin et professeur de grec. Il fonda ensuite avec Robert Winter, son parent, une imprimerie célèbre qu'il régit jusqu'à 1568, époque de sa mort. On a de lui de savantes scolies sur différents ouvrages de Cicéron, des notes pleines d'érudition sur quelques passages de Démosthène, sur Solin, Pline, Plutarque; on lui doit, en outre, l'édition de trente-huit poëtes bucoliques.

OPOSSUM (*mamm.*). — C'est une espèce du genre des sarigues, le *didelphis opossum* de Linné, le quatre-œils et le carigueia des Brésiliens. Il atteint à peu près la taille de notre écureuil, et se reconnaît aux deux taches jaune pâle qu'il porte au-dessus de chaque œil, d'où l'un de ses noms vulgaires. Son pelage est châtain plus ou moins foncé en dessus, blanchâtre en dessous; sa queue est velue dans une partie de sa longueur, avec le tiers postérieur blanc. Les mâles ont généralement des teintes plus foncées que les femelles. Cette espèce est propre à l'Amé-

rique méridionale; elle est commune à la Guyane. Les Américains donnent encore le nom d'*opossum* à la sarigue à oreilles bicolores, *didelphis virginiana*.

OPPÈDE (Jean MEYNIER, baron D'), premier président du parlement d'Aix, naquit dans cette ville en 1495. Les rigueurs excessives et quelquefois même cruelles qu'il exerça dans plusieurs bourgs et villages de Provence contre les hérétiques vaudois lui acquirent une triste célébrité. Le parlement d'Aix ayant, en 1540, rendu son arrêt contre ces malheureux sectaires, le baron d'Oppède fut chargé, par François Ier, de le faire exécuter. Juge et bourreau tout à la fois, il s'acquitta de cette mission avec une violence naturelle à son caractère, que des haines de famille envenimaient encore, s'il faut en croire des historiens du temps. Ainsi il ravagea les terres de la belle comtesse de Cental, qui, naguère, lui avait refusé sa main, et, dans son humeur farouche, traita de même les possessions de plusieurs gentilshommes provençaux qu'il jalousait. Les plaintes les plus vives furent portées à la cour; Oppède y vint pour s'y justifier, mais François Ier refusa de le voir. L'affaire cependant fut étouffée jusqu'après la mort de ce roi, et ce ne fut qu'en 1551 que le premier président d'Aix, quatre conseillers accusés de s'être associés à ses fureurs, et avec eux le fameux baron de la Garde, furent sommés de comparaître devant le parlement de Paris. On consacra cinquante audiences à ce procès, qui eut alors un grand retentissement. Déclaré innocent des faits à lui imputés, Oppède fut réintégré dans ses fonctions de premier président. « La justice du ciel, dit l'historien de Thou, suppléa à celle de la terre. » Oppède, en effet, mourut, peu d'années après, d'une maladie semblable à celle qui emporta plus tard le roi Charles IX, et que l'on considéra comme une vengeance céleste. Il avait traduit en vers français les *Triomphes* de Pétrarque. Ce livre (Paris, 1538, 1 vol. in-8°) est aujourd'hui assez rare.

OPPELN (*géogr.*), en polonais OPPOLIE. Ville des États prussiens en Silésie, sur la rive droite de l'Oder, à 45 kil. S. E. de Breslau, possédant 5,000 habitants et quelques établissements d'industrie. C'était autrefois le chef-lieu d'une des principautés de la haute Silésie; elle appartenait à une branche de la famille des Piast. En 1532, l'empereur Ferdinand Ier la réunit à ses États; elle fut cédée à la Prusse en 1742. Oppeln est encore aujourd'hui la capitale de la régence du même nom, plus étendue que l'ancienne principauté, et qui a 160 kil. du S. au N. et 228 de l'E. à l'O.; elle est divisée en seize cercles, qui ont pour chefs-lieux les sept principales villes de l'ancienne principauté, Rosemberg, Gross-Strelitz, Tost, Ratibor, Kosel, Oberglogau, Falkemberg, et, de plus, les neuf suivantes : Krenzbourg, Lublinitz, Beuthen, Pless, Rybnik, Léobschutz, Neustadt, Neiss, Grottkau. Son sol est assez pauvre; elle fait cependant un certain commerce de bétail et exporte beaucoup de cire et de miel. On y trouve de riches mines de fer.

OPPENORD (GILLES-MARIE), architecte et ornemaniste célèbre, né à Paris en 1672. Ayant été nommé pensionnaire du roi à Rome par le crédit de Hardouin Mansard, qu'il avait aidé dans quelques grands travaux d'architecture, il suivit, dans cette ville, les leçons de Borromini, et contracta le goût ou plutôt la manie de cette profusion d'ornements qui obtint un si grand succès au XVIIIe siècle. Après huit ans de séjour en Italie, il revint en France, où il ne tarda pas à se faire remarquer. Son premier ouvrage fut le baldaquin de l'église Saint-Germain-des-Prés, morceau fort estimé qui a péri presque tout entier dans la tempête révolutionnaire de 89. Vers la même époque, on éleva sur ses dessins le maître-autel de l'église de Saint-Sulpice, et le duc d'Orléans, grand admirateur de son talent, lui confia la direction de la fête magnifique qu'il donna, dans sa terre de Villers-Cotterets, à Louis XV à son retour de Reims, où ce prince venait de se faire sacrer. Oppenord devint dès lors l'architecte à la mode; il donna successivement les plans d'une foule d'édifices particuliers et publics, et entre autres ceux des beaux portails du nord et du sud de l'église de Saint-Sulpice; il avait même obtenu la direction de tous les travaux de ce monument, mais on la lui retira plus tard pour la confier à Servandoni. Le Palais-Royal lui dut aussi de grands embellissements. Oppenord était sans doute un habile architecte, mais c'est surtout comme ornemaniste et décorateur qu'il s'est distingué. Ses dessins, faits avec une habileté remarquable, étaient recherchés par les peintres mêmes, et sont encore aujourd'hui fort estimés : le graveur Huquières en avait réuni plus de deux mille et en avait publié un choix. L'œuvre le plus complet d'Op-

penora se compose aujourd'hui de 120 pl. in-fol. Il mourut à Paris en 1730 selon les uns, et en 1742 selon d'autres.

OPPIA (LOI).—Cette loi, proposée par Oppius, tribun du peuple, pendant la deuxième guerre punique, avait pour but de réprimer le luxe des dames de Rome. Elle leur interdisait de porter dans leurs parures plus d'une demi once d'or, leur défendait les habits de couleurs variées, et proscrivait l'usage des chars dans Rome, à moins que ce ne fût pour aller aux sacrifices publics. Dans la suite, les tribuns Fundanius et Valerius ayant réclamé l'abolition de cette loi, Portius Caton la défendit, et ce ne fut que vingt ans après qu'elle fut abrogée par ordre du peuple.

OPPIEN, poëte grec, né à Anazarbe, ville de Cilicie, dans l'Asie Mineure. Son père Agésilas, homme riche et adonné à l'étude de la philosophie, ayant été envoyé en exil à Mélite, île de la mer Adriatique, emmena dans sa retraite le jeune Oppien. Celui-ci, élevé dans l'amour des lettres, composa un poëme intitulé les *Halieutiques* ou la *Pêche*, qu'il offrit à Septime-Sévère, si nous en croyons l'historien Sozomène, ou, suivant d'autres auteurs qui paraissent mieux informés, à Antonin Caracalla, fils de cet empereur, à l'occasion des jeux séculaires qui eurent lieu à Rome, l'an 204 de J. C. Sévère, qui vivait encore à cette époque, charmé de l'ouvrage d'Oppien, accorda au poëte la grâce de son père, et lui donna, en outre, une pièce d'or pour chaque vers du poëme. Oppien retourna alors dans sa patrie, où il mourut de la peste, peu de temps après, âgé tout au plus de 30 ans. — Les auteurs qui ont parlé d'Oppien signalent plusieurs contradictions touchant sa patrie et l'époque à laquelle il a vécu, et reconnaissent en même temps une grande différence pour le style et le talent poétique dans les deux poëmes qui lui sont attribués, celui des *Halieutiques* et celui des *Cynégétiques* ou de *la chasse*. Le célèbre philologue J. G. Schneider, qui a publié, à Strasbourg, en 1776, une édition critique grecque-latine de ces ouvrages, à laquelle on sait que prit part l'illustre Brunck, présume qu'il a existé deux poëtes du nom d'Oppien, le père et le fils ou l'oncle et le neveu. Cette supposition, que l'éditeur soutint encore dans sa 2e édition, Leipsick, 1813, in 8°, peut seule expliquer les contradictions inconciliables et les différences de style qui se rencontrent dans la vie des auteurs et dans les deux poëmes. Si l'on admet cette hypothèse, tout au moins fort probable, il faut reconnaître un premier Oppien, auteur des *Halieutiques*, né à Anazarbe ou à Corycus, et qui florissait au IIe siècle de l'ère chrétienne; et un second, naturel d'Apamée, ville de Syrie sur l'Oronte, et qui appartient au IIIe siècle; ce dernier serait l'auteur des *Cynégétiques*. Quelques juges compétents reconnaissent une grande différence entre les deux compositions : les *Halieutiques* contiennent plusieurs détails intéressants pour l'histoire naturelle, et, bien qu'on y regrette le manque de génie poétique, la lecture en est attachante, à cause de l'élégance et de la pureté soutenue du style : les *Cynégétiques* n'ont pas le mérite des *Halieutiques*, et Schneider y reconnaît une grande infériorité relative.

OPPORTUNE (SAINTE), fille du comte d'Hième, abbesse de Montreuil dans le diocèse de Séez, au VIIIe siècle, et ensuite d'Almenèche. Elle mourut en 770. C'est à ses reliques révérées qu'on doit la création de la célèbre église royale, collégiale et paroissiale de Sainte-Opportune. Hildebrand, évêque de Séez, effrayé des ravages causés par les Normands dans son diocèse, se retira dans le château de Senlis, avec son clergé et les reliques de la sainte. Charles le Chauve, ne trouvant pas ce précieux dépôt assez en sûreté, donna, l'année suivante, à l'évêque l'ermitage de Notre-Dame-des-Bois-les-Paris, ainsi nommé parce qu'il était situé à l'entrée d'un bois qui s'étendait depuis la porte Saint-Antoine jusqu'aux environs de Chaillot. Le prélat y plaça les reliques de sainte Opportune, dont la chapelle porta le nom, et y fit bâtir un hôpital. La renommée de ce sanctuaire y attira bientôt une si grande quantité de pèlerins, qu'Hildebrand, avec les offrandes qu'il recevait tous les jours, y éleva une église. La paix s'étant rétablie, le corps de sainte Opportune fut transporté à Moucy-le-Neuf, et de là à Almenèche ; mais Hildebrand en détacha pour l'église Notre-Dame-des-Bois une portion qu'il fit placer dans une châsse dorée et que, dans les calamités publiques, on portait en procession à côté de celle de saint Honoré. En 1154, Louis VII donna à l'église Sainte-Opportune les droits de seigneurie, censive, justice, voirie et police dans les prés et les marais compris entre Montmartre, les Petits-Champs et Paris. En 1247 elle fut érigée en cure, et en 1374

un bras de sainte Opportune y fut apporté en grande pompe, au milieu d'un cortége immense à la tête duquel figurait Charles V avec toute sa cour. Cette église subsista, ainsi que l'hospice et ses dépendances, jusqu'à la révolution de 1789.

OPPOSITION (*jurispr.*). — C'est un acte par lequel une partie condamnée sur défaut se pourvoit devant le tribunal qui a prononcé contre elle, afin de faire rapporter la décision et d'en obtenir une nouvelle; par ce moyen, on remet en question ce qui a été jugé, et l'exécution du jugement se trouve suspendue, à moins que la loi ou le juge ne l'ait ordonnée provisoirement. — En matière de justice de paix, l'opposition doit être formée dans les trois jours de la signification du jugement, à moins que le juge, en accordant le défaut, n'ait fixé un plus long délai; contenir sommairement les moyens de la partie opposante, et assignation au prochain jour d'audience. Toutefois, dans les cas d'absence, de maladie grave ou de défaut de connaissance du jugement, le défaillant peut être relevé de la déchéance; l'appréciation de ces causes est entièrement abandonnée au pouvoir discrétionnaire du juge de paix. — La partie opposante qui se laisse condamner par défaut n'est plus reçue à former une nouvelle opposition; il est juste, en effet, qu'elle porte la peine de sa négligence, et il ne peut, d'un autre côté, lui être loisible de laisser suspendue sur la tête de son adversaire la menace incessante de voir ce jugement réformé. Cette disposition est applicable non seulement aux justices de paix, mais encore à toute autre juridiction. — Dans les tribunaux de première instance, les délais et les formes varient suivant que la partie condamnée par défaut avait ou n'avait pas constitué avoué. Dans la première hypothèse, l'opposition, hors le cas de saisie immobilière (*voy.* SAISIE), n'est recevable que pendant huitaine, à compter du jour de la signification à avoué. Ce délai étant expiré, il ne reste plus contre le jugement que la voie d'appel, de requête civile ou de cassation, suivant qu'il a été rendu en premier ou en dernier ressort. Néanmoins l'opposition formée après les délais se couvre par la procédure volontaire de la partie adverse; chacun peut, en effet, renoncer à son droit, et cette fin de non-recevoir n'est point d'ordre public. Les délais de l'opposition sont suspendus par la mort de l'une des parties ou par décès, démission, interdiction et destitution de l'un des avoués. — Ne sont point susceptibles d'opposition les jugements rendus sur rapport ou après défaut joint et réassignation, ceux qui auraient débouté d'une opposition à un premier défaut ou qui l'auraient déclarée nulle ou non recevable, et enfin ceux rendus sur défaut par des arbitres. Mais, si le jugement est rendu contre une partie qui n'a pas d'avoué, l'opposition est recevable jusqu'à l'exécution du jugement. Il est possible, en effet, que la partie condamnée ignore et le jugement prononcé et la signification qu'on prétend lui en avoir été faite; il est donc juste que la voie d'opposition lui soit ouverte jusqu'à l'exécution du jugement. L'opposition est même, d'après la jurisprudence des cours, l'unique moyen dans le cas où le jugement n'a pas reçu d'exécution, et l'appel ne serait point admissible tant que l'appelant peut se pourvoir par opposition.

Pour tarir la source des controverses et couper court à toutes les difficultés, la loi et la doctrine générale ont indiqué les cas où le jugement est réputé exécuté : tels sont la saisie et la vente des meubles, l'emprisonnement ou la recommandation du condamné, la notification de la saisie d'un ou plusieurs immeubles, le payement des frais, la saisie-exécution, la saisie-brandon, la saisie-arrêt, la contrainte par corps, l'expropriation forcée, un acquiescement quelconque donné par le condamné au jugement par défaut, un procès verbal de carence, enfin tout acte duquel il résulte que l'exécution du jugement a été connue par la partie défaillante. Mais, pour que l'opposition ne soit plus recevable, il ne suffit pas que l'exécution soit commencée, il faut qu'elle soit aussi complète que possible; alors seulement, en effet, il y a une exécution véritable.

Sous l'ancien droit, les formes de l'opposition variaient suivant les tribunaux et les usages des diverses localités; le code a brisé cette mosaïque en établissant l'unité des formes. Leur marche est double, l'une pour le défaillant qui a constitué avoué, l'autre pour celui qui n'en a pas constitué. Dans la première espèce, l'opposition n'est recevable qu'autant qu'elle a été formée par requête d'avoué à avoué présentée au président ou au juge qui en remplit les fonctions; un exploit serait insuffisant. La requête, à

moins que le jugement n'ait été rendu en matière sommaire, doit contenir les moyens d'opposition, c'est-à-dire les nullités, exceptions, fins de non-recevoir, moyens du fond par lesquels l'opposant se propose de combattre les conclusions de son adversaire. S'ils avaient été signifiés avant le jugement, il suffirait de déclarer qu'on les emploie comme moyens d'opposition. Ces formes sont de rigueur; l'opposition qui les aurait négligées n'arrêterait pas l'exécution, et serait rejetée sur un simple acte et sans qu'il fût nécessaire d'aucune autre instruction; mais, si l'on se trouvait encore dans les délais, l'irrégularité pourrait être couverte par une requête nouvelle et régulière.

Si la partie défaillante n'a pas d'avoué, l'opposition peut être formée soit par acte extrajudiciaire, soit par déclaration sur les commandements, procès-verbaux de saisie ou d'emprisonnement, ou tout acte d'exécution. La loi, en effet, devait être plus indulgente et offrir des moyens plus faciles d'attaquer le jugement à la partie qui n'avait pas d'avoué et qui a tout ignoré. Mais, comme il faut que le tribunal qui a rendu le jugement soit saisi de l'opposition, la partie opposante doit constituer avoué et réitérer son opposition par requête dans la huitaine. Ce délai est augmenté dans le cas où l'opposition devrait être portée dans un tribunal éloigné du lieu où l'exécution aurait été entamée. La partie qui n'a point rempli ces formalités dans le délai prescrit est non recevable dans son opposition, et l'exécution est continuée sans qu'il soit besoin de le faire ordonner. —L'avoué ayant postulé pour la partie qui a obtenu le jugement par défaut est tenu d'occuper pour elle sur l'opposition. Mais, s'il est décédé, on ne peut plus postuler; il faut faire notifier une nouvelle constitution d'avoué au défaillant. Si l'opposition a été signifiée à partie ou à avoué avant la cessation des fonctions de celui-ci, la constitution de nouvel avoué doit être signifiée à l'avoué constitué dans la requête d'opposition; si cette signification n'a pas encore eu lieu, l'opposition se fait à la personne ou au domicile de la partie. Celle-ci est tenue de réitérer, dans la huitaine de la constitution, son opposition par requête avec constitution d'avoué. Les moyens d'opposition fournis postérieurement à la requête n'entrent jamais en taxe.

Dans l'ancien droit, rien ne constatait authentiquement, à l'égard des tiers, l'existence des oppositions formées contre les jugements par défaut; de là des surprises et des dommages contre lesquels les tribunaux étaient désarmés : le code, pour les prévenir, a prescrit des mesures efficaces. Dans ce but, 1° il est tenu au greffe un registre sur lequel l'avoué de l'opposant fait mention sommaire de l'opposition, en énonçant les noms des parties et de leurs avoués, les dates du jugement et de l'opposition; 2° nul jugement par défaut ne peut être exécuté, à l'égard d'un tiers, que sur un certificat du greffier constatant qu'il n'y a aucune opposition sur le registre. — L'opposition n'est jamais reçue contre un jugement qui déboute d'une première opposition. Un pareil jugement, en effet, est réputé contradictoire contre l'opposant qui n'a point comparu; d'ailleurs, si l'on n'était point contraint de se présenter sur l'opposition, il serait loisible à la mauvaise foi, au moyen d'oppositions successives, de retarder indéfiniment la condamnation, et de se jouer ainsi de la justice et de ses créanciers. Les mêmes règles sont applicables aux oppositions contre les jugements par défaut rendus par les tribunaux de commerce. — En matière de simple police, l'opposition doit être formée dans les trois jours de la signification; elle emporte, de plein droit, citation à la première audience. L'opposant est tenu de s'y présenter, sinon son adversaire peut demander et obtenir la déchéance de l'opposition. — En matière correctionnelle, le défaillant peut former opposition dans les trois jours, à dater de la signification du jugement intervenu, soit en première instance, soit en appel.

Lorsque les chambres du conseil décident qu'il y a lieu ou non à poursuivre des prévenus, le ministère public, la partie civile ou le prévenu peuvent s'opposer à leurs décisions. Cet acte, d'une espèce particulière, reçoit le nom d'*opposition*, quoique, toutefois, il diffère essentiellement. Celle-ci, en effet, se porte devant le tribunal qui a rendu la décision que l'on cherche à faire réformer, tandis que celle-là se porte à un tribunal supérieur. L'une ne peut être formée que par la partie défaillante; dans l'autre, au contraire, on admet les parties présentes. Cette opposition se porte devant la chambre d'accusation; elle doit être formée dans le délai de vingt-quatre heures. Ce délai court de l'ordonnance pour le ministère public, et de

sa signification au domicile élu, pour la partie civile ; passé ce délai, l'un et l'autre sont non recevables à s'opposer, et le prévenu ne peut plus être poursuivi ou renvoyé à une juridiction supérieure. Néanmoins, si, malgré le défaut ou le retard de l'opposition, le prévenu avait été mis en accusation et condamné sans avoir proposé la fin de non-recevoir, il ne pourrait tirer de là un moyen de cassation ; car l'opposition étant dans l'intérêt privé et non d'ordre public, chacun peut renoncer à son droit. — On donne aussi souvent le nom d'*opposition* à la saisie-arrêt. (*Voy.* ce mot.) J. Crouzet.

OPPOSITION (tierce) (*jurispr.*). — On désigne ainsi une voie extraordinaire ouverte à une tierce personne contre tout jugement qui lèse ses droits, et dans lequel elle n'a point été partie. Le défaillant condamné par défaut ne doit, en général, imputer l'issue du procès qu'à sa négligence ou au mauvais choix de ses agents ; la loi, néanmoins, voulant que le juge prononce en connaissance de cause, lui a ouvert la voie de l'opposition. Elle ne devait donc pas se montrer plus sévère envers une personne qui n'a point été appelée à un jugement qui préjudicie à ses intérêts. Telle est la raison de la tierce opposition. Celle-ci est *principale* lorsqu'elle est formée par action principale et distincte de toute autre, *incidente* lorsqu'elle a lieu dans le cours d'une instance. Formée par action principale, elle doit être portée devant le tribunal qui a rendu le jugement attaqué, et non devant celui dont le tiers opposant est justiciable. La tierce opposition, en effet, a pour but d'arrêter ou de prévenir l'exécution d'un jugement; or il n'est pas raisonnable que la circonstance d'une tierce opposition dépouille un tribunal du droit qu'il a de faire exécuter un jugement; il est, en outre, dans l'intérêt des parties que le juge qui connaît tous les éléments de la cause statue sur l'exception proposée. La tierce opposition incidente se porte, comme tout autre incident, devant le tribunal saisi de la contestation principale, car elle n'est alors qu'une sorte d'intervention dans le litige. C'est devant ce tribunal, d'ailleurs, que les parties peuvent espérer un jugement plus prompt et plus conforme à leurs véritables intérêts. Mais, si ce principe était absolu et inflexible, on jetterait souvent le trouble dans la hiérarchie judiciaire, et un tribunal inférieur ou d'exception pourrait réformer un jugement rendu par un tribunal supérieur. Cette intervention de degrés ou d'attributions devait être évitée, et la tierce opposition incidente ne peut être portée que devant un tribunal égal ou supérieur à celui qui a rendu le jugement attaqué; dans le cas contraire, elle se porte, par voie principale, au tribunal qui a rendu le jugement.

La tierce opposition principale se forme par une assignation ordinaire; on pense généralement qu'elle est soumise au préliminaire de la conciliation. L'opposition incidente se forme par requête, et même, quand cette exception est nécessaire, par de simples conclusions verbales prises à l'audience. Si le jugement est entièrement exécuté, la tierce opposition se dirige uniquement contre la partie qui a obtenu le jugement; mais, s'il n'y a pas eu d'exécution et si la tierce opposition est de nature à la suspendre, il faut, en outre, mettre en cause le condamné. Quand une tierce opposition est formée devant un tribunal, deux hypothèses se présentent : ou elle est de nature à faire réformer le jugement, ou elle est évidemment mal fondée et ne peut avoir d'influence sur la contestation principale. Dans le premier cas, le tribunal doit surseoir à la décision; dans le second, il passe outre en réservant les droits des tiers opposants. Cette appréciation est entièrement abandonnée à la prudence du juge. Néanmoins deux règles posent des bornes à ce pouvoir discrétionnaire : 1° un tribunal inférieur ne peut jamais, par égard à une tierce opposition, surseoir à l'exécution d'un arrêt; 2° les jugements passés en force de chose jugée et portant condamnation à délaisser la possession d'un héritage sont exécutés contre les parties condamnées, nonobstant la tierce opposition; mais cette exécution ne préjuge rien contre les droits des tiers opposants. Le droit de former opposition n'est assujetti qu'à la prescription ordinaire des actions.

La tierce opposition reconnue valable a pour effet de faire rétracter le jugement attaqué au profit seulement du tiers opposant, c'est la règle; néanmoins elle rétracte aussi le jugement à l'égard de toutes les parties lorsqu'il y a impossibilité absolue d'exécuter à la fois le premier et le second jugement. La tierce opposition mal fondée constitue un manque de respect à la sainteté de la justice, et cause des dommages aux

parties injustement troublées : aussi la loi a-t-elle toujours soumis le tiers opposant téméraire à des prestations pécuniaires. Dans l'ancien droit, le tiers opposant qui avait succombé était frappé d'une amende de 150 livres s'il s'agissait d'un arrêt, et de 75 livres s'il s'agissait d'une sentence. Cette amende était attribuée moitié au domaine et moitié à la partie. Le code prononce deux peines contre le tiers opposant qui a échoué : l'une, obligatoire, consiste en une amende dont le minimum est de 50 francs ; l'autre, facultative, se résout en des dommages-intérêts envers la partie. J. CROUZET.

OPPOSITION (de *ob positum*, placé en face, mis à l'encontre). — Dans son sens général, opposition signifie l'action de résistance à une autorité quelconque. Il n'y a qu'un être libre qui soit capable d'opposition ; un être qui n'est pas libre, une pierre, un arbre, est tout au plus capable de résistance inerte et matérielle. L'opposition suppose, dans celui qui la fait, la connaissance d'une autorité ainsi que la volonté d'y résister ; là où il n'y a pas *connaissance* et *volonté*, c'est-à-dire là où la *liberté* n'existe pas, il ne saurait y avoir opposition. Ainsi le pouvoir de faire opposition a la liberté pour condition indispensable ; on peut dire même que ce n'est autre chose que la liberté. Ce pouvoir est le caractère distinctif de l'homme, c'est ce qui le rend responsable de ses actes, ce qui fait qu'il n'est pas soumis, comme la brute, à des lois inflexibles et nécessitantes, mais à des lois morales et à des devoirs auxquels il peut désobéir ou obéir à son gré, sauf à en rendre compte. C'est là qu'est le noble privilége de l'homme, c'est là qu'est sa dignité et sa grandeur : être responsable, être capable de bien volontairement. Il est vrai que c'est là aussi sa faiblesse et son malheur : être capable de faire le mal. La perfection pour l'homme, ce serait de toujours faire le bien, tout en pouvant faire le mal ; ce serait d'obéir toujours au sentiment du devoir, à la loi divine et morale, et de ne se mettre en opposition qu'avec ses tendances perverses et les obstacles que le monde extérieur présente à sa liberté. Il faudrait qu'un juste équilibre fût toujours établi entre l'esprit d'opposition et le principe d'autorité ; il faudrait enfin que notre *liberté* ne s'exerçât jamais que pour nous faciliter l'*obéissance* aux lois morales et religieuses. Développons notre intelligence, accroissons les forces de notre volonté, soumettons-lui nos penchants, soumettons-nous aussi le monde par la science ; que notre liberté ne rencontre plus d'obstacles ni en nous ni dans l'univers qui nous entoure, mais qu'elle n'ait jamais d'autre but qu'un accomplissement plus complet du devoir et qu'elle ne devienne souveraine que pour obéir sans partage aux lois que Dieu nous a données. Voilà l'idéal que nous devons poursuivre, et comment l'esprit d'opposition doit se concilier avec l'obéissance, et la liberté avec l'autorité. Mais hélas ! nous ne savons pas rester dans ces limites ; toute obéissance nous est odieuse, et toute loi une insupportable contrainte que nous nous hâtons de secouer. Nous poussons sans cesse la liberté jusqu'à la révolte contre tout commandement, et l'esprit d'indépendance est tellement démesuré en nous, qu'il suffit souvent de défendre un acte, même à un enfant, pour lui donner aussitôt le désir de le faire. Déplorable conséquence de la chute originelle ! Avant cette chute, l'homme était libre aussi ; mais sa volonté réglée et sage ne se mettait jamais en opposition avec son devoir : libre de violer la loi divine, il lui obéissait, et cette obéissance lui était douce et comme naturelle. Elle était la source de tout son bonheur. Elle en était aussi la condition ; et, du jour qu'elle cessa, l'homme fut déchu de sa félicité et de sa perfection premières. L'esprit d'opposition naquit en lui et le domina ; toute loi lui devint une charge pénible, toute autorité un poids insupportable qu'il est toujours tenté de rejeter. L'accomplissement du devoir est coûteux ; il faut l'acheter par une lutte pénible avec soi-même ; notre orgueil nous rend tout commandement odieux ; l'obéissance nous froisse et nous répugne, nous la marchandons même à Dieu !

Depuis trois siècles surtout, quelle autorité avons-nous respectée ? C'est la réforme d'abord qui est venue ébranler le respect et l'obéissance dus à l'Eglise, briser la tradition et l'autorité des Pères. Puis, au XVIIIe siècle, les vérités fondamentales de la religion, l'Evangile lui-même et jusqu'à ces principes élémentaires de morale, ineffaçablement écrits dans le cœur de tous les hommes, ont été discutés et contestés. Et maintenant, à quoi avons-nous abouti ? dans quel état la majorité des esprits se trouve-t-elle ? Le passé tout entier, l'autorité de tant de siècles, les croyances qu'ils ont professées constamment

et que tant de génies ont acceptées avec respect, tout cela n'est-il pas compté pour rien? Combien en voyons-nous se soucier de la foi de leurs pères?..... Tels ont été les progrès de l'esprit d'opposition et du mépris de l'autorité, que le moindre écolier refuse de rien accorder à la tradition de dix-huit siècles et prétend, dans son risible orgueil, se faire juge des croyances que sa mère lui a enseignées, quand elle le portait encore dans ses bras il y a quelques années à peine. Il prononce sans hésiter, après un examen de quelques jours et souvent de quelques heures, sur l'Église, les Pères, l'Evangile et Dieu même! Préjugés, dit-il, sottes erreurs des temps passés. La croyance de ma mère et de mon père, préjugé! la foi de Fénélon et de Bossuet, vieille erreur! la foi de Pascal, amas de préjugés absurdes! Et ce grand docteur de seize ans se composera ensuite à lui-même sa croyance. — Voilà où nous a conduits le mépris de la tradition et de l'autorité; telles sont les conséquences de l'esprit de révolte contre tout enseignement et de l'opposition à toute croyance établie. Chacun a le sot orgueil de ne rien accepter du passé et de prétendre se faire à soi-même une loi. Nous sommes plongés dans la démoralisation et le scepticisme; nous vivons isolés sur des ruines, sans principe fixe que nous consentions à prendre pour guide, sans lien moral qui nous unisse. Nous recueillons les tristes fruits d'une liberté désordonnée, et de cette opposition folle et opiniâtre que les hommes du XVIIIe siècle ont faite à toutes les institutions. Tout le mal qui règne de notre temps dans les esprits est le résultat de cette raillerie amère et désolante qu'ils se sont plu à jeter sur les croyances anciennes.

Nous avons considéré le mot *opposition* sous le rapport philosophique et religieux; nous aurons à faire, en le considérant dans son sens politique, des observations toutes semblables. — En politique, *opposition* veut dire *le parti* ou *les partis* qui combattent le ministère. Sous un gouvernement absolu, il ne peut pas évidemment y avoir une opposition; l'opposition politique, comme toute autre opposition, a pour condition d'existence la liberté. Le manque d'opposition est précisément le faible et le défaut des gouvernements absolus. Lorsqu'un gouvernement est abandonné à lui-même, sans contre-poids qui le retienne quand il penche vers une mauvaise voie, sans critique qui l'avertisse de ses fautes, sans surveillant intéressé qui lui signale ses erreurs, les abus dans lesquels il tombe ou qu'il conserve, le progrès qu'il devait accomplir, il est inévitablement entraîné à s'abuser sur les besoins du pays, à mettre moins d'attention et de scrupules dans ses actes et à s'endormir dans une funeste immobilité. Une opposition, au contraire, le stimule et le surveille; elle l'empêche de se laisser aller aux séductions qu'exerce toujours le pouvoir et principalement à l'immobilité dans laquelle les gouvernements sont toujours enclins à se tenir. — Tous les pouvoirs, en effet, craignent par instinct les changements; ils se défient des innovations, ils ont horreur de l'inconnu où ils tremblent sans cesse de rencontrer leur ruine. L'opposition, pour l'ordinaire, est plus aventureuse. Libre de tous les embarras du pouvoir, n'ayant pas le même intérêt que lui à maintenir le *statu quo*, elle le pousse sans cesse aux réformes, et son rôle est de demander constamment des essais d'amélioration et de progrès.

Ainsi la tâche de l'opposition est d'aiguillonner le gouvernement et de le pousser aux réformes: tandis que le gouvernement, par nature, par goût, est disposé à se préoccuper surtout des intérêts de conservation. L'opposition doit être comme un éclaireur chargé de découvrir et de déblayer les chemins nouveaux; son rôle est donc utile et précieux, mais il exige une modération et une sagesse qu'elle sait bien rarement s'imposer. — La première condition pour qu'une opposition soit sérieuse, c'est qu'elle ne se montre pas systématique et décidée, par avance, à condamner tous les actes du gouvernement, quels qu'ils soient. Nous ne connaissons pas de plus misérable spectacle que de voir des partis harcelant toujours et en tout le gouvernement, se refusant à lui donner jamais la plus légère approbation, ne tenant jamais compte ni des difficultés qu'il rencontre ni de ses efforts pour les surmonter, dénaturant toujours ses intentions et s'efforçant, quand ils ne peuvent nier que sa conduite est utile et sage, de lui en ôter le mérite en l'attribuant à des motifs intéressés. Une opposition pareille ne sert pas, il s'en faut, les véritables intérêts du pays; elle ne fait que déconsidérer le pouvoir et s'enlever à elle-même toute autorité sur l'esprit des hommes sérieux. — L'opposition ne doit pas non plus, sous prétexte de progrès et afin

d'accroître ses forces en se rendant populaire, promettre des réformes hasardées et des améliorations impossibles; elle ne doit pas, sous peine de conduire le pays à d'effroyables révolutions, soulever des espérances et des passions qu'il n'est donné à personne de satisfaire. Attaquer ainsi le gouvernement, s'armer contre lui de cette popularité qu'il est si facile de conquérir auprès des masses en leur promettant tout, c'est une conduite aussi dangereuse que déloyale; ce n'est pas de cette sorte qu'agissent des hommes sages et honnêtes, inspirés par l'amour du progrès et qui veulent réellement le bien du pays.

Dans les pays libres, il se forme toujours deux grands partis, dont l'un est nécessairement dans l'opposition quand l'autre est au pouvoir. Ces deux partis sont plutôt rivaux qu'ennemis; ils ont un symbole commun, la constitution politique de leur pays; ils l'entourent du même respect, la placent au-dessus, non pas seulement de leurs attaques, mais encore de leurs discussions. L'idée de la renverser les épouvante comme un acte immoral, comme une atteinte portée à la foi publique; ceux qui se proposeraient un tel but ne formeraient plus un parti, mais une faction dans l'Etat. En Angleterre et en Amérique, l'opposition ne prend jamais ce caractère, quel que soit le parti qui domine. Il ne manque pas de matières de controverse, d'intérêts, de faits qu'on puisse apprécier diversement, sans ébranler les lois fondamentales. Tout limité qu'il soit, le champ des disputes reste assez vaste pour qu'on y puisse déployer beaucoup d'activité et de génie.

Ces deux partis, qui sont tour à tour au pouvoir et dans l'opposition, ont leurs racines dans les intérêts légitimes de la société et dans ses tendances, tendances en apparence opposées, quoique concourant au même but. Il y a, en effet, dans la société, deux intérêts également sacrés; il y a d'abord l'intérêt de celui qui doit à son travail ou au travail de ses pères une situation aisée, et qui désire naturellement la conserver et même l'agrandir. Dans une telle situation, on se persuade aisément que tout est bien : on se défie du moindre changement. On n'est pas maître des craintes qu'on éprouve, lorsqu'il s'agit de tenter quelque aventure. Cela est plus fort que le raisonnement. C'est l'instinct même, l'aveugle instinct de la conservation. Rien de plus respectable en soi, de plus essentiel à la vie sociale que cet amour de l'ordre établi, que cet attachement profond au champ paternel ou au fruit de ses propres labeurs. Mais, à côté de cet intérêt vraiment populaire, il en est un autre avec lequel il faut compter; c'est celui des hommes qui mènent une vie laborieuse, mais précaire, de ceux qui exposent chaque jour leurs épargnes aux chances périlleuses du commerce, de ceux enfin qui n'ont pas même d'épargnes et qui voudraient pouvoir en faire. Le besoin d'acquérir n'est ni moins naturel ni moins juste que celui de conserver ce qu'on a acquis; c'est, au fond, le même penchant manifesté dans des conditions différentes. Il ne faut donc pas dire aux propriétaires, *vous êtes des égoïstes*, ni au marchand et à l'ouvrier, *vous êtes des envieux!* Mais on conçoit fort bien que ces derniers soient moins amis du repos et moins conservateurs que les autres. Ce n'est pas qu'ils n'aient besoin de tranquillité, puisque la tranquillité est la première condition du travail; mais la tranquillité qu'ils aiment n'est pas précisément l'immobilité. Les transactions si compliquées de l'industrie et du commerce, la variation incessante des valeurs qu'on échange, la hausse et la baisse des salaires, les marchés qu'on se dispute, tout cela nécessite à chaque instant des modifications législatives, des changements de tarifs, des remaniements d'impôts. Il est un point où les deux intérêts se concilient et que l'opposition doit saisir quand le gouvernement ne sait pas le faire.

Le parti de la conservation ou de la résistance est, généralement, partout le plus nombreux, le plus puissant, celui qui occupe le plus souvent et le plus longtemps le gouvernail. Le parti du mouvement ou du progrès est donc proprement, pour l'ordinaire, le parti de l'opposition, ce qui n'est pas sans raison et sans avantage. Le premier tire sa force des campagnes, où l'on vit de peu, où l'on a des habitudes constantes, des opinions pour ainsi dire héréditaires comme le champ qu'on cultive, tandis que le second est comme concentré dans les villes, où le luxe abonde, où les opinions s'élaborent, s'échangent, s'usent comme les étoffes nouvelles, où, au milieu de ce torrent d'idées passagères, fausses, décevantes, la civilisation, cependant, fait de continuelles conquêtes.

Il ne faut pas conclure de ce qui précède que tous les hommes soient parqués, par leur situation matérielle, dans tel ou tel parti. C'est la règle générale. Quand on n'a pas assez de lumières pour se faire soi-même une opinion politique, on prend volontiers conseil de son propre intérêt. Mais cette règle comporte, pour notre honneur et notre dignité, de nombreuses exceptions. En effet, si la société met toujours en présence deux intérêts distincts, l'esprit humain, lorsqu'on l'observe, nous offre aussi deux tendances diverses. Les uns ont un sentiment plus vif de la liberté; il est peu de lois qui ne les gênent : ils voudraient qu'on n'en fît que pour enchaîner le pouvoir. C'est là une disposition particulière du cœur. En tout pays, et dans quelque condition que Dieu les ait fait naître, les gens ainsi doués appartiennent au parti du mouvement : ils s'y dévouent avec plus ou moins de mesure, plus ou moins d'intelligence; mais enfin leur place est là. Il existe aussi des esprits d'une autre trempe. Ceux-ci sont plus touchés des avantages de la loi que de ses inconvénients; ils ont un goût décidé pour le pouvoir, source de l'ordre, seule garantie efficace de la liberté individuelle. L'autorité les gêne, mais elle les protége, elle est un abri contre les obscures et insupportables tyrannies qu'engendre la licence. Obéissant à cet instinct, ces personnes-là, qu'elles soient riches ou pauvres, vont se ranger, dût leur intérêt en souffrir, sous la bannière du pouvoir.

La société se développe et grandit au sein de ces luttes, entre ces deux partis en apparence contraires, mais l'un et l'autre indispensables à la marche régulière des nations. L'un empêche qu'elles ne s'énervent dans un long repos et que la civilisation ne se pétrifie chez elles comme en Orient; l'autre empêche qu'elles ne sacrifient imprudemment, pour des conquêtes incertaines, les sûres conquêtes du passé. — Ces deux partis sont anciens en Angleterre; ils y portent le nom de *whigs* et de *torys*. Quand celui-ci est aux affaires, on ne voit pas que les whigs s'amusent à conspirer. L'opposition, en ce pays, subit la loi de la majorité, et, tout en la respectant, prépare les esprits à une politique nouvelle. Là le parti de la résistance n'exagère jamais la résistance; le parti du mouvement se comporte, dans l'opposition, comme un parti qui doit un jour exercer le pouvoir. Il ne promet que ce qu'il peut tenir; il n'affaiblit pas, par des déclamations insensées, cette force morale si nécessaire à ceux qui gouvernent, et dont il aura besoin lui-même pour opérer les réformes qu'il médite. Il sait qu'une innovation, même salutaire, rencontre d'abord autant d'ennemis et soulève autant de passions qu'un vieil abus longtemps respecté. L'abus, on le connaît; on a la mesure de ses inconvénients. On ne sait pas toujours, on ne voit pas clairement où conduira une innovation. Les whigs ont un grand mérite, ils sont patients; ils ont appris, et qui devrait le savoir mieux que nous? combien de temps il faut pour qu'une amélioration s'accomplisse sans efforts douloureux. De longue main, ils y préparent les esprits; ils ne se lassent point de la discussion; ils en profitent pour rectifier leurs idées et les rendre plus praticables. Cela tient à la constitution naturelle et forte des deux partis. Le pouvoir n'est pas pour eux comme une proie qu'ils se disputent et s'arrachent tantôt par la violence et tantôt par la ruse; ils le quittent sans amertume dès que la majorité s'éloigne d'eux, et ne cherchent point à s'y perpétuer par de honteuses complaisances ou de honteux trafics. Aucun de ces grands hommes d'État ne voudrait d'un portefeuille à ce prix. Ils ne poursuivent point le pouvoir; ils ont une ambition plus haute et plus noble; ils attendent que le pouvoir vienne à eux dans toute sa dignité et toute son énergie.

Nos mœurs politiques ne sont pas les mêmes. Nous ne savons plus guère, en France, ce que c'est que le pouvoir et ce que c'est que l'opposition. Au lieu de deux partis, nous en avons trois ou quatre, sans compter les subdivisions. Ce ne sont pas même des partis ; ce sont, à vrai dire, des factions et des sectes, voulant plus, voulant moins, voulant autre chose que la constitution, et négligeant les affaires sérieuses pour des questions de métaphysique politique. Ce n'est que par des compromis, des coalitions, des trêves que la société se soutient pendant quelques années, et à chaque révolution et à chaque constitution nouvelles les croyances politiques s'effacent davantage. Il est temps qu'on s'arrête sur cette pente; elle conduit à la ruine. A. Callet.

OPPOSITION (*astr.*) se dit de l'aspect diamétralement opposé des astres, ou éloignés de 180°. Quand la lune est diamétralement opposée au soleil, de sorte qu'elle nous

montre toute sa partie illuminée, cette phase se nomme l'opposition ou le dernier aspect : le premier aspect ou la nouvelle lune a lieu lors de la conjonction. L'éclipse de lune n'a lieu que dans son opposition avec le soleil et quand ils se rencontrent dans les nœuds de l'écliptique. Mars, dans son opposition avec le soleil, est plus près de la terre que le soleil.

OPS (*myth.*), fille du Ciel et de Vesta, sœur et épouse de Saturne, déesse de la Terre, était honorée d'un culte particulier par les Romains, qui lui donnaient les noms de *Terra*, *Rhea*, *Cybele*, *Magna Mater*, *Mater deorum*, *Berecynthia* et *Bona Dea*. Le mot *ops*, que nous retrouvons dans *inops*, signifiait, dans l'ancienne langue latine, *riche*, *opulent*. On l'applique à cette déesse parce que la Terre est la source féconde d'où découlent toutes les richesses. Suivant quelques auteurs, Ops était fille de l'Océan et de la déesse Salacia, petite-fille du Ciel et de la Terre. Il existait à Rome un temple consacré à Ops et à Saturne, et dans lequel Cicéron nous apprend, entre autres choses, que l'on conservait en dépôt l'argent des particuliers. (*Voy.* Cybèle, Opis.)

OPSONOME, dérivé du grec ὄψον, *nourriture*, et νόμος, *loi*. — Ce mot servait à désigner, à Athènes, les magistrats de police chargés de l'inspection des marchés. Leur police s'étendait sur le marché général et sur les marchés particuliers qui en dépendaient depuis la neuvième jusqu'à la douzième heure. Leur emploi était distinct de celui des receveurs qui venaient à l'Agora pour percevoir des droits sur chaque chose vendue (Sam. Petit, *Comment. ad leg. Attic.*, liv. V, tit. III). Leur tâche, à eux, était d'avoir soin que tout se fît dans l'ordre; l'exécution des lois sur les marchés leur était confiée : ils devaient, surtout, veiller à l'exécution de celle qui interdisait à tout citoyen le droit de reprocher à un marchand les gains qu'il avait faits (Démosth., *In Eubul.*, p. 886); et cette autre, qui défendait aux marchands de surfaire à l'aide du mensonge (Id., *In Lept.*, p. 542; Ulpien, p. 570). — A Rome, le magistrat dont la charge rappelait celui-ci se nommait *præfectus annonæ*, préfet des vivres. Comme l'*opsonome* d'Athènes, il connaissait de toutes les fraudes et des malversations commises dans les marchés (Cicér., *Orat. pro domo*). Il était surtout utile en temps de disette, son emploi lui prescrivant l'obligation de tenir toujours les greniers remplis, et de veiller à ce que le peuple eût, en tout temps, du pain à juste prix et en abondance. Ed. F.

OPSOPÆUS, deux personnages remarquables ont porté ce nom : 1° Opsopæus (Vincent), savant philologue, né en Franconie au XVe siècle. Il enseigna les langues anciennes à Anspach, dans la Bavière, publia des corrections et notes sur Démosthène, des notes sur l'*anthologie* et un petit poëme *De arte bibendi*. C'est à lui qu'on doit les premières éditions de Polybe, de Diodore de Sicile, des lettres de saint Grégoire de Nazianze et de saint Basile. Il mourut en 1540.

2° Opsopæus (Jean), né à Breten, dans le Palatinat, en 1556, fut d'abord correcteur d'imprimerie, se livra ensuite à l'étude de la médecine, et fut nommé professeur à Heidelberg. Il a donné des éditions des divers traités d'Hippocrate, des notes sur Sénèque, Frontin, etc., et recueilli les *oracles sibyllins*, *magiques*, etc. Il mourut à Heidelberg en 1596.

OPTAT (saint) fut évêque de Milève, ville de Numidie, dans le IVe siècle, sous l'empire de Valentinien et de Valens. On le connaît moins par ses actes que par ses écrits, et par les éloges qu'ont faits de sa science et de sa vertu saint Fulgence et saint Augustin. Saint Fulgence l'associe hautement aux plus grands hommes dont Dieu se soit servi pour nous découvrir le secret de ses Ecritures et qui ont défendu la pureté de la foi; saint Augustin dit de lui comme de saint Ambroise, « qu'il pourrait être une preuve de la vérité de l'Eglise catholique, si elle s'appuyait sur la vertu de ses ministres. » La lutte de saint Optat contre les donatistes et la réfutation des ouvrages de Parménien, leur troisième évêque à Carthage, occupèrent toute sa vie. L'ouvrage qu'il écrivit contre les donatistes se divise en sept livres qui prouvent tous sa science profonde, sa piété, son amour pour l'unité de l'Eglise, son zèle pour la pureté de la foi. Son style est noble, véhément et serré. Il mourut vers l'an 370; on le fête le 4 juin. Ses livres contre les donatistes se trouvent dans la bibliothèque des Pères; mais ils ont aussi été publiés séparément : la première fois en 1500 (Mayence, in-fol.); la seconde en 1700 (Paris, in-fol.), par M. Ellis Dupin, sous ce titre, *Sancti Optati de schismate donatistarum, cum eorum histo-*

ria et monumentis veteribus ad eam expectantibus, necnon geographia episcopalis Africæ, opera et studio M. L. E. Dupin. Ed. F.

OPTERIES. — Ce mot, dérivé du grec, ὄπτομαι, *je vois*, désignait les présents qu'on faisait à un enfant la première fois qu'on le voyait. On comprenait ces dons parmi ceux que les parents envoyaient le cinquième jour à l'accouchée (Plaut., *Truculent.*; Térence, *Eunuch.*, act. I, sc. I), et qu'Eschyle, dans ses *Euménides*, appelle γενέθλιον δόσιν (Meurs., *De puerperio*, p. 10). On nommait encore *opteries*, d'après la même étymologie, les dons qu'un époux faisait à son épouse la première fois qu'on l'amenait à sa demeure. Ces sortes de présents étaient toujours de peu de valeur (*munuscula*). — (Scalig., *Poetic.*, liv. III, ch. CI.) Ed. F.

OPTICIEN (*comm.*, *industr.*). — C'est à la fois l'artiste et le commerçant qui fabriquent et vendent les divers instruments dont la théorie est basée sur la science de l'optique; telle est du moins l'idée qui leur a valu ce nom. Mais, dans la pratique, il n'en est pas tout à fait ainsi, et l'opticien s'occupe généralement de la fabrication de tout ce qu'on appelle *instruments de physique*. On comprend sous cette dénomination les appareils fort variés nécessaires aux expériences d'optique, d'acoustique, d'électricité, de galvanisme, de magnétisme terrestre, de météorologie, de minéralogie et de précision, dans la mensuration de l'espace ou de la pesanteur. C'est donc ainsi que nous devons envisager l'industrie de l'opticien, sans nous arrêter aux instruments d'optique proprement dits. — Les opticiens n'eurent jamais de corporation propre, ils faisaient partie de celle des miroitiers, qui prenaient, pour cette raison, le titre de *lunettiers*.

Comme la plupart des autres branches d'industrie qui se rapportent aux sciences plus spéculatives que pratiques, la fabrication de ces instruments n'a pas eu primitivement une grande importance. Elle était peu avancée encore sur la fin du règne de Louis XV, et ce ne fut guère que vers la fin du siècle dernier que Sigaud de la Fond perfectionna cet art en publiant, sur les proportions des divers instruments de physique, un ouvrage qui servit dès lors de règle à toutes les constructions de ce genre et qui, malgré les progrès de la science, est peut-être demeuré le meilleur guide que l'on connaisse. Il s'est, il est vrai, opéré beaucoup de changements depuis lors : mais, il faut bien l'avouer, ce ne sont pas, à proprement parler, des réformes vraiment scientifiques, et la plupart des innovations portent bien plus sur l'extérieur et l'apparence agréable que sur la partie essentielle de l'instrument, et dès lors s'adressent presque exclusivement aux amateurs. Nous ne prétendons pas néanmoins révoquer en doute plusieurs perfectionnements utiles. — Paris est le centre de l'industrie qui nous occupe, et de nos jours il n'est aucune ville de France, même de l'étranger, où elle se soit élevée à un degré aussi éminent de perfection et d'importance. Notre capitale est, sous ce rapport, bien au dessus de l'Angleterre, à laquelle nous empruntions, il y a moins de cinquante ans, tous nos instruments de précision. C'est que, nulle part ailleurs qu'en France, il ne s'est rencontré à la fois un aussi grand nombre de savants théoriciens aidés de plus de constructeurs habiles qui aient su comprendre leurs besoins. — Jetons un coup d'œil rapide sur les principales spécialités que comprend cette branche d'industrie.

Parmi les instruments d'*optique* proprement dits, quelques-uns ont acquis une grande importance commerciale, par l'universalité de leurs usages ; tels sont les lunettes, les lorgnettes, les lorgnons ou binocles, etc., la plupart objets de luxe et de mode autant que de nécessité. Leur fabrication occupe, à Paris, un assez grand nombre d'ouvriers, et, depuis les besicles et les lunettes en fer à 24 fr. la grosse jusqu'aux lunettes et lorgnons en or à 100 fr. et plus la pièce, tout se fabrique dans cette ville, qui en fournit la France, presque tou e l'Europe et la plupart des autres pays. Le fer, l'acier, la corne, l'ivoire, la nacre, l'écaille, le cuivre, l'or et l'argent sont employés dans la confection de ces objets ; la nacre seule n'entre pas dans celle des lunettes. Le bon goût parisien a multiplié à l'infini l'élégance et la variété des formes ; l'art a aussi perfectionné ces objets, surtout sous le rapport de l'amélioration des verres : nous citerons, entre autres, les verres ménisques ou périscopiques et les verres isochrones.

Après ces articles, d'un usage si général et si vulgaire, viennent ceux presque exclusivement destinés à l'étude des sciences ou à quelque industrie, et dont nécessairement la fabrication est beaucoup plus restreinte; tels sont les loupes, les grandes lunettes

ou longues-vues, les microscopes, les miroirs de réflexion, les instruments de réfraction, de double réfraction, de diffraction et de polarisation, les télescopes, etc., dont Paris est encore, mais pour la France seulement, le seul lieu de fabrication. — Les *longues-vues* ou lunettes sur pied ont reçu bien des formes et ont été adaptées à tous les goûts et à tous les besoins. On fait aujourd'hui des lunettes achromatiques portatives de 12 à 48 pouces et du prix de 30 à 300 francs. Nous citerons seulement les grandes lunettes qui n'entrent que dans les premiers observatoires du monde, et qui ne sauraient être considérées comme des objets ordinaires de commerce. — Les *loupes*, instruments si nécessaires à ceux qui ont besoin de déterminer avec certitude la grosseur de petits objets, tels que les horlogers, les fabricants de certains tissus, ont reçu depuis quelque temps des perfectionnements assez notables. — Une foule de modifications ont encore été apportées au microscope de Fraunhofer, d'où sont résultées un grand nombre de constructions bien préférables à celles que l'on suivait il y a seulement quelques années. Mais ce que l'on doit vivement regretter, c'est que l'on ne soit pas encore parvenu à donner à plus bas prix les microscopes complets, c'est-à-dire composés d'oculaires de rechange, d'appareil pour les corps opaques, de micromètre en glace, de *camera lucida*, pour dessiner des objets grossis, en un mot de tous les accessoires nécessaires aux observations de ce genre. Le microscope auquel M. Raspail a donné son nom est une belle et utile invention, remarquable surtout par la modicité de son prix. — Les miroirs indispensables pour l'exactitude des expériences sur la lumière et pour les chambres obscures sont de qualités diverses. Il y a des appareils simples ou composés qui réfléchissent de différentes manières et avec plus ou moins de certitude. — Les instruments de *réfraction* se divisent en deux classes, selon qu'ils sont propres à opérer la réfraction simple ou la double réfraction. Pour les premiers, le flint-glass et les prismes français jouissent d'une réputation méritée. Les instruments de double réfraction ont des constructions assez diverses. La lunette micrométrique de Rochon est la plus exacte et la plus complète. — Les appareils de *diffraction* et de polarisation ont reçu peu de modifications depuis Fresnel; mais, dans cet état, ils sont assez complets. On comprendra que nous ne pouvons donner le prix exact de tous ces appareils. Le volume, la rareté, la pureté de plusieurs cristaux employés, quelquefois impossibles à trouver promptement dans le commerce, sont autant d'empêchements à leur assigner une valeur précise. Néanmoins on peut dire que quelques pierres employées à cet usage, telles que les topazes du Brésil et de Sibérie, les aragonites, les pierres de liais et quelques cristaux, comme les quartz, le spath d'Islande, le nitre, etc., taillées obliquement, parallèlement ou perpendiculairement, varieront presque toujours entre les prix de 3 à 12 francs. — La qualité et le prix des *télescopes* seront plus faciles à préciser. Si l'on peut apercevoir clairement et sans effort les astres par son intermédiaire, l'instrument est bon; le prix en variera suivant l'étendue plus ou moins grande du foyer. Les télescopes de 10 pouces vont dans le prix de 60 fr.; ceux de 36 pouces varient de 300 à 800 fr. — Enfin on donne plus spécialement et communément le nom de *chambre optique* ou simplement d'*optique* à un appareil dont la construction peut varier à l'infini, et dans lequel on arrive à faire prendre aux objets l'apparence de la réalité. Le plus souvent c'est une boîte munie de miroirs plats et de verres convexes, le tout disposé de manière que l'observateur, appliquant l'œil contre l'un de ces derniers, ne peut voir directement les objets placés au fond de la boîte, quoiqu'ils soient parfaitement éclairés, et n'en perçoit les images qu'après qu'elles ont été amplifiées et réfléchies, pour être présentées à son œil comme si elles étaient dans le lointain. Cet effet est produit, pour l'amplification, par les verres convexes, et, pour l'illusion du lieu, par un miroir plat incliné de 45°, qui détourne les rayons partant des objets placés dans la boîte.

Il n'y a qu'un principal instrument d'*électricité* ordinaire, la machine électrique, mais il en existe plusieurs autres secondaires, considérés comme accessoires du premier. Pour celui-ci, il est à un seul ou à deux conducteurs; mais ce qui établit surtout une différence capitale, c'est le diamètre plus ou moins grand du plateau, généralement limité, cependant, entre 18 et 48 pouces, ce qui en fait varier le prix de 150 à 1,800 fr. Parmi les accessoires forcés de la

machine électrique sont compris la bouteille de Leyde, la batterie électrique, le pistolet de Volta, le conducteur, la balance électrique de Coulomb, des électrophores et des appareils pour l'électricité lumineuse, pour faire fondre le fil de fer dans l'eau, pour enflammer l'esprit-de-vin, etc., etc. — Le principal instrument pour le *galvanisme* est la pile voltaïque; sa force et sa qualité varient, comme on le sait, d'après le nombre, l'étendue de ses couples et le système de construction. Ses accessoires ordinaires sont le condensateur, l'excitateur et l'électroscope. Le prix des piles de Volta de 60 à 80 couples et d'une assez grande dimension est de 30 à 60 fr.; la pile dite de Wollaston, à bocaux et de six à douze éléments de 12 pouces carrés, coûte aux environs de 60 fr.

La classe des instruments de *magnétisme* comprend les aimants *naturels*, les aimants *artificiels*, les barreaux et les aiguilles. La valeur des premiers varie selon le poids qu'ils portent. Un aimant de la force de 250 grammes se vend environ 10 fr.; celui de la force de 30 kilogr. vaut jusqu'à 800 fr. Les aimants *artificiels* ont une valeur commerciale moitié moindre. La qualité et le prix des barreaux se déterminent comme pour les aimants naturels; les aiguilles sont estimées selon leur exactitude d'inclinaison. Une pièce ordinaire de cette espèce se vend 30 fr.; les aiguilles de déclinaison grand modèle vont jusqu'à 1,500 fr.

Le principal instrument de *pneumatique* est la machine de ce nom; tous les autres ne sont que des accessoires plus ou moins utiles. La plus grande différence entre les diverses machines pneumatiques résulte de l'étendue de la surface de la platine variant de 6 1/2 à 12 pouces, et de la nature du corps de pompe en cuivre ou en cristal, circonstances qui en font varier le prix de 200 à 400 fr. Parmi les accessoires nécessaires il faut compter le récipient, le baroscope ou balance dans le vide, les hémisphères de Magdebourg et le marteau d'eau.

Les instruments de *météorologie* se divisent en deux classes, le baromètre et les thermomètres. Les uns et les autres, en raison de leur usage journalier et si généralement répandu, sont devenus l'objet d'un commerce assez important; le prix en varie selon leur système et la perfection apportée dans leur établissement. On en a depuis 50 cent. jusqu'à 300 fr. Les thermomètres où une comparaison peut toujours être établie à l'aide de la présence d'un instrument à alcool et d'un autre au mercure sont de beaucoup préférables.

Parmi les instruments de *minéralogie*, le *goniomètre* tient le premier rang; on en connaît trois principaux, qui portent le nom de leurs inventeurs : le goniomètre de Haüy, celui de Gillet de Laumont et celui de Charles et Malus. Leur prix moyen est de 25 fr. On vend aussi des nécessaires de minéralogiste, où se trouvent le goniomètre et tous les instruments accessoires, tels que pinces, creusets, coupelles, chalumeaux, aiguilles, supports, etc., etc.

Parmi les divers instruments d'*hydrostatique* et d'*aérométrie*, il en est qui ne servent qu'à des expériences scientifiques, et d'autres dont l'emploi se rapporte à la détermination du degré marchand des eaux-de-vie, des sirops, des savons, etc. Nous citerons, parmi ces derniers, les *pèse-liqueurs*, les *pèse-sels*, l'*alcalimètre* et l'*alcoolimètre :* ils ont tous acquis un très-grand degré de perfection et se vendent à très-bas prix.

On donne, en physique, le nom d'instruments d'*hydrodynamique* et d'*hydraulique* aux appareils et fontaines destinés à déterminer la pression des liquides, pour montrer le jeu des pompes aspirantes, foulantes et aspiratoires. La construction de ces divers appareils ne laisse aujourd'hui rien à désirer sous le rapport de leur perfection, mais leur prix est toujours très-élevé. La grande fontaine de Héron se vend encore 100 francs.

On comprend sous le nom d'instruments de *mécanique* les balances et divers appareils destinés à déterminer la longueur du pendule, la chute des liquides, les angles de réflexion, le jeu du levier, le mouvement de la montre, etc. On fait, aujourd'hui, des balances sensibles à 1 centigramme, 1 milligramme près et moins encore. Ces sortes d'appareils, exceptionnels et presque exclusivement destinés aux expériences scientifiques, varient pour le prix de 200 à 800 fr.

Les instruments de *mathématique* comprennent les compas, les rapporteurs, les tire-lignes, les équerres, les niveaux, les planchettes, les graphomètres, les cercles, les mesures de longueur, etc. Les compas que l'on fait aujourd'hui à Paris sont très-

estimés ; cependant on a peut-être, depuis quelque temps, un peu négligé leur qualité pour les donner à bas prix. Les compas à pointes sèches, les compas de proportion se vendent de 2 à 8 fr. Le prix des rapporteurs augmente selon que les centimètres par degrés sont en corne ou en cuivre. On préfère rarement ces derniers. Les équerres d'arpenteur sont grandes, petites, à fenêtres, à réflexion, et encore tournent ou non sur la partie supérieure de leur axe. Toutes ces circonstances en font varier le prix de 8 à 20 fr. Les boussoles ont des formes et des accessoires très-variés. On en construit de simples, à alidade, avec lunette de niveau, pour la marine, pour la géologie, pour le mineur, etc. Le prix, dès lors, doit en être fort variable. C'est la forme qui le détermine le plus souvent. Celui d'une bonne boussole ordinaire est de 30 fr. environ. — La construction des échelles est aussi très-variée ; il y en a à une seule, avec deux ou un plus grand nombre de divisions, avec un ou avec deux biseaux. — Les niveaux ont plusieurs systèmes : il y a le niveau à bulle d'air, avec ou sans rappel ; les niveaux d'eau, ceux à pinnules, à lunette, à boussole, les niveaux réflecteurs, les niveaux cercle à lunette, les niveaux cercle à deux lunettes. Tous sont aujourd'hui construits à Paris avec une supériorité incontestable. Le prix en varie trop, suivant le système et les accessoires, pour qu'il soit possible de le préciser d'une manière générale. Celui des planchettes ordinaires est de 25 fr. ; celles avec rouleaux coûtent plus cher. On leur adapte, aujourd'hui, des alidades à pinnules, à lunette et à lunette achromatique. — La valeur des graphomètres est déterminée par l'étendue de leur diamètre et par l'addition de la boussole. Les graphomètres demi-cercle, à pinnules, de 16 centimètres, se vendent 30 fr. — Les cercles ordinaires du diamètre de 11 à 16 centimètres coûtent 40 à 50 fr. Les plus grands et les cercles répétiteurs surtout ont un prix beaucoup plus élevé. — Les boîtes de mathématique composées d'un ou de plusieurs compas, d'un tire ligne, d'une règle, d'un ou deux rapporteurs, l'un en cuivre, l'autre en corne, d'un compas de proportion, d'une équerre, etc., sont devenues un objet considérable de commerce. On en fait beaucoup à Paris et de très-estimées. Le prix moyen en est de 18 fr.

Les instruments d'*astronomie* et de *marine* forment une dernière division, comprenant spécialement les grands cercles répétiteurs, les octants, les sextants, les horizons et les quadrants. Ces derniers objets sont les seuls qui aient un débit important ; les autres ne sont pas, pour ainsi dire, du domaine du commerce ordinaire.

Après la France nous trouvons, en Allemagne, divers centres qui ont produit plusieurs grands instruments de physique et de mathématique. Le principal atelier est à Munich ; sa réputation était due à son créateur, Fraunhofer. Après cette ville vient Berlin ; Altona s'était aussi fait un nom, grâce au mécanicien Repsoldi. — Les principaux ateliers de ce genre sont, pour l'Angleterre, à Londres. On cite encore les compas d'Arau, en Suisse ; c'est cette manufacture qui approvisionne presque toute l'Allemagne, mais ses produits ne sauraient soutenir la comparaison avec les nôtres. — Quoique l'Italie ne se recommande pas sous le rapport de cette industrie, on doit néanmoins citer les produits de Modène, grâce à M. Amici. — L'Espagne et le Portugal sont tout à fait stériles. — Les peuples du Nord, en général, se sont, au contraire, occupés de physique industrielle, et l'on trouve chez eux tous les instruments voulus pour la démonstration de cette science ; mais, comme ils ont, pour ainsi dire, négligé la physique spéculative, on n'y rencontre aucun instrument qui y ait rapport. La Russie et les pays d'Orient tirent de France, d'Allemagne et d'Angleterre tous leurs appareils de ce genre. — Terminons en disant que la construction des instruments de physique et de mathématique n'a malheureusement pas encore acquis, chez nous, les avantages de la fabrication en grand. Tous les produits se fabriquent à peu près en petit nombre, et dès lors par des procédés peu expéditifs et fort dispendieux. Espérons que le grand développement pris chaque jour par cette industrie la fera arriver à fournir à bas prix, quoiqu'en bonne qualité, tout ce qui est nécessaire à un cabinet. En effet, grâce à des modèles simplifiés et plus scientifiques, grâce à des méthodes plus expéditives et moins coûteuses, on arrivera bientôt à ce résultat désirable, si, le goût des sciences exactes continuant à se propager comme il l'a fait depuis quelque temps, le débit devient suffisant pour alimenter de grandes exploitations.

L. D.

OPTIMISME (*philos.*). — L'existence du mal sur la terre est un fait dont l'homme trouve la preuve au dedans de lui-même dans le sentiment de ses infirmités, de ses besoins, de ses souffrances, et au dehors dans le spectacle des misères qui affligent l'humanité; mais, s'il est condamné, par sa nature, à des souffrances inévitables, il recherche et espère une condition meilleure; il éprouve, avec le sentiment du mal, un désir invincible du bonheur, qui devient le mobile et la fin de ses actions. De là vient que toutes les écoles philosophiques se sont occupées de la question du souverain bien comme impliquant naturellement celle de notre destinée; leur tort a été de restreindre la question aux limites de cette vie, où il n'y a ni bien ni mal absolu, mais seulement divers degrés de bonheur ou de malheur, et c'est là ce qui explique la stérilité de leurs disputes et la vanité de leurs systèmes. C'est là aussi ce qui cause dans la vie tant de méprises ou de déceptions; l'homme, en cherchant le bonheur, se trompe souvent sur les moyens d'y parvenir, et, égaré par ses passions, le résultat de ses efforts et de ses poursuites n'est alors que de le rendre plus malheureux. Le même phénomène se reproduit dans la société : elle offre, dans son organisation, des vices et des désordres qui tiennent aux passions humaines, et sans cesse elle travaille ou s'agite pour obtenir des améliorations et des réformes; mais, le plus souvent, son agitation n'aboutit qu'à redoubler les misères publiques. Cependant comme elle peut toujours profiter de l'expérience et du progrès des lumières, comme les fautes même des générations présentes servent à éclairer les générations à venir, les réformes s'accomplissent avec le temps, et cette marche progressive de la société réagit sur la condition des individus qui participent naturellement aux bienfaits de la civilisation. Le progrès ou la tendance perpétuelle vers un état meilleur est donc une des lois de l'humanité; mais les conditions mêmes de notre nature mettront toujours des bornes à ce progrès indéfini, et, malgré les paradoxes de quelques sophistes sur la perfectibilité humaine, elle n'arrivera jamais jusqu'à nous affranchir de toutes les imperfections et de toutes les misères.

Cette impuissance d'échapper entièrement au mal et d'atteindre le bonheur, vers lequel nous tendons nécessairement, nous est expliquée par la religion, qui nous la montre comme une suite de la chute originelle, et qui, d'autre part, nous fait voir dans la vie présente un temps d'épreuve où l'homme doit mériter, par ses efforts et ses vertus, le bonheur qui l'attend dans une autre vie. La philosophie a voulu quelquefois en donner d'autres explications, et s'est jetée ainsi dans des erreurs extravagantes ou des systèmes sans fondement : tantôt elle a cru voir la source de nos misères dans l'état social et renvoyé l'homme, pour s'en affranchir, à l'état sauvage, ou proposé, sous prétexte de réformer la société, des utopies qui en amèneraient le bouleversement et la ruine; tantôt elle a représenté l'homme comme un être seulement ébauché à qui la nature a donné une perfectibilité indéfinie qui doit amener, par des développements progressifs, le changement de sa condition et la fin de ses maux. Plusieurs sectes ont regardé le monde comme gouverné par deux principes, l'un bon et l'autre mauvais, dont la lutte incessante produit le mélange de bien et de mal qu'on voit sur la terre. Ce système a été surtout répandu dans l'Orient. (*Voy.* DUALISME.) Enfin quelques philosophes ont prétendu que tout est pour le mieux dans le monde; que Dieu ne pouvait le créer autrement ni plus parfait; que le mal y entre comme source ou condition d'un plus grand bien, et que, par cela même, il n'en diminue point la perfection. Ce système, qui a reçu le nom d'optimisme, a été développé par Malebranche, par Leibnitz, et reproduit dans un poëme du célèbre Pope. Les raisons dont on l'appuie lui donnent quelque chose de spécieux : Dieu, selon Malebranche, ne peut agir au dehors que pour sa gloire, ou, en d'autres termes, pour manifester ses perfections; il doit donc, nécessairement, choisir les moyens les plus propres à cette fin, autrement sa sagesse infinie se trouverait en défaut et au-dessous de la sagesse humaine. Il était libre de créer ou de ne pas créer le monde; mais, en se déterminant à le créer, il ne pouvait faire autrement que de lui donner toute la perfection possible, afin que l'excellence et la beauté de l'œuvre répondissent à la sagesse infinie de son auteur; car plus un ouvrage est parfait, plus aussi, par là même, il manifeste l'habileté et contribue à la gloire de l'ouvrier. Or le mérite et la perfection d'un ouvrage consistent principalement dans la simplicité et la fécondité des moyens desti-

nés à produire tous les effets voulus. Cette perfection est d'autant plus grande que les moyens sont moins nombreux et moins compliqués. Dieu devait donc établir pour le gouvernement du monde les lois les plus générales, c'est-à-dire des lois qui embrassent le plus grand nombre de faits pour les rattacher à un même principe ou les faire dépendre d'une même cause. Sa puissance pourrait empêcher tous les désordres; mais il faudrait, pour cela, des exceptions sans nombre aux lois générales; or ces exceptions seraient des défauts et des imperfections d'un autre genre, parce qu'elles ne peuvent avoir lieu que par une complication de lois particulières, et Dieu tire sa gloire de la sagesse et de la simplicité de ses voies, autant et plus encore que de la perfection de ses créatures. C'est ainsi que Malebranche prétend expliquer l'origine du mal comme une suite des lois générales qui constituent la beauté de l'univers et qui manifestent le plus sensiblement les perfections divines.

On ne peut s'empêcher de reconnaître dans ce système une conception profonde, ingénieuse, qui peut séduire au premier coup d'œil. Mais il faut avouer aussi qu'il ne repose que sur des fondements peu solides ou sur des principes fort contestables. Comment, en effet, prouverait-on que Dieu, comme on le prétend, ne peut agir au dehors que pour sa gloire, et qu'en produisant le monde il ne pouvait avoir d'autre fin que de manifester ses perfections? Connaissons-nous assez les secrets de la sagesse divine pour prononcer avec assurance sur les motifs qui peuvent la déterminer, et sur la fin qu'elle s'est proposée dans la création du monde? Dieu ne peut-il pas agir et donner l'être à ses créatures uniquement par bonté ou par d'autres motifs qu'il n'appartient pas à la raison d'approfondir? Il faudrait, pour le nier, des preuves bien évidentes que la philosophie, à coup sûr, ne fournira jamais, et le sens commun applaudira toujours à ces paroles de saint Augustin : « C'est par la plénitude de votre bonté que subsistent toutes les créatures; vous les avez tirées du néant, afin de faire un bien qui ne vous sert à rien, qui ne peut être égal à vous, mais que vous seul pouviez faire. » (*Confess.*, lib. XIII, cap. I.) D'un autre côté, on ne voit pas pourquoi Dieu serait tenu de manifester autant que possible ses perfections dans son ouvrage, car sa gloire est, en réalité, indépendante de cette manifestation; elle résulte essentiellement de l'excellence de ses perfections infinies, qui se révèlent dans la création d'un seul être, aussi bien que dans l'immensité de l'univers. La perfection de ses créatures n'y ajoute rien; autrement il faudrait soutenir qu'il n'a pas pu se dispenser de créer le monde; mais s'il en était ainsi, il aurait dû le créer de toute éternité et produire, dès l'origine, toutes ses créatures. Car, en supposant que leur perfection est nécessaire à sa gloire, il est évident qu'il n'aurait pu être un seul instant sans leur donner l'existence, qui est le fondement de toute perfection. Si, au contraire, il est certain que Dieu pouvait s'abstenir de créer le monde, comment soutenir qu'il devait manifester ses perfections autant que possible, quand il était libre de ne les manifester aucunement? Enfin on prétend aussi gratuitement que Dieu était tenu, pour la perfection de son ouvrage, d'établir les lois les plus simples et les plus générales En effet, si la simplicité des moyens et des lois est une perfection pour l'homme dont la puissance est limitée, dont l'intelligence comme la vue se trouble et se perd dans la multiplicité des détails, il n'en est pas de même pour Dieu, qui peut tout faire par un seul acte de sa volonté, et tout embrasser sans rien confondre, par une seule conception de son intelligence infinie. Il est certain que la Providence s'étend aux plus petites choses, et que pas un cheveu de notre tête, comme dit l'Ecriture, ne tombe sans sa volonté. Si elle ne gouvernait que par des lois générales auxquelles tous les événements seraient subordonnés, il serait inutile de lui adresser des prières pour en obtenir des bienfaits, ou pour détourner des fléaux, puisque ces faveurs ne peuvent s'obtenir que par l'effet d'une volonté particulière. Le système de Malebranche n'est donc fondé que sur des principes faux ou douteux; il a, de plus, l'inconvénient de mettre des bornes à la toute-puissance et à la liberté de Dieu; car évidemment, si Dieu n'a pas pu faire un monde meilleur que celui qui existe, s'il ne pouvait pas établir des lois différentes et choisir à son gré un plan de création qui ne serait pas le plus parfait, il n'est plus ni libre ni tout-puissant.

Les observations précédentes peuvent s'appliquer au système de Leibnitz, qui raisonne à peu près sur les mêmes principes.

Dieu, selon lui, ne peut agir sans raison suffisante; si donc il a choisi le monde actuel, c'est évidemment parce qu'il est le meilleur possible, le plus digne de sa sagesse et de sa bonté, celui qui enfin exprime le mieux les caractères de ses perfections infinies. S'il n'était pas le meilleur, Dieu n'aurait eu aucune raison pour le choisir et le préférer. La création n'aurait pu avoir lieu parce qu'elle eût été contraire à la sagesse divine. Il est vrai qu'on peut imaginer des mondes où le mal n'existerait pas; mais ils seraient, sous d'autres rapports, beaucoup moins parfaits que le monde actuel, où le mal lui-même devient la condition et la source d'un plus grand bien. — Nous ne voulons pas examiner ni contester cette assertion; mais on ne saurait admettre le principe sur lequel Leibnitz prétend l'appuyer. S'il est vrai que Dieu ne peut agir sans raison suffisante, parce qu'il est infiniment sage, comment prouverait-on qu'il doit la chercher uniquement dans la perfection de ses œuvres, et qu'il ne peut se déterminer par d'autres motifs? S'il en était ainsi, il est évident qu'il ne serait pas libre, et qu'il aurait dû créer le monde nécessairement et de toute éternité, puisque l'existence est pour les créatures une perfection et un état préférable au néant. R.

OPTION (*jurisp.*), droit de choisir une personne ou une chose de préférence à d'autres. — Dans les pays de droit écrit, on pouvait instituer pour son héritier celui qui serait nommé par la personne à laquelle on aurait donné ce pouvoir; on pouvait encore, après l'avoir institué directement, grever son héritier de la charge de transmettre à un tiers l'héritage qu'on lui avait donné; en outre, il arrivait assez souvent que les époux s'instituaient mutuellement héritiers, avec la charge de remettre l'hoirie à tel ou tel de leurs enfants. En disposant ainsi, tantôt le testateur désignait la classe, la famille, les individus parmi lesquels devait être choisi l'héritier, et tantôt il laissait une entière liberté d'option; de là naissaient des droits divers. Dans toutes ces hypothèses, les héritiers légitimes succédaient également, si la personne qui avait le pouvoir d'élire décédait sans option. Cette doctrine était incontestée. L'absence de choix indiquait, en effet, l'absence d'une préférence marquée pour tel ou tel héritier, et le testateur primitif avait suivi la foi de la personne à laquelle il avait donné le droit d'élection. Par le même motif, la personne qui avait droit d'option pouvait choisir une, deux ou plusieurs personnes, à moins qu'elle ne fût certaine que le testateur ne voulait point de la division du fidéicommis. Il y avait plus de difficultés dans d'autres espèces. On avait douté d'abord si l'époux survivant qui convolait à de secondes noces conservait son droit d'option. Mais l'affirmative avait prévalu. Cependant on admettait généralement que la femme qui se remariait pendant l'année de deuil était déchue de son droit, à cause de l'injure faite à la mémoire de son premier mari. Il s'était formé deux jurisprudences au sujet de la mère chargée de laisser l'héritage à un des enfants. L'une voulait qu'elle ne pût choisir que parmi les fils, parce qu'ils étaient les premiers dans l'affection du testateur, qui avait ainsi révélé son intention; c'était l'opinion des parlements de Toulouse et d'Aix. L'autre accordait à la mère le droit de préférer aux fils les petits-fils, qui, d'après la loi romaine, étaient compris sous la domination générale d'enfants, et qui, en outre, représentaient leur père. Le parlement de Paris jugeait dans ce sens; mais une ordonnance de 1735 trancha la question en adoptant la jurisprudence du parlement de Toulouse.

Si l'optant avait simplement la faculté de choisir un de ses enfants ou de l'élire lorsqu'il serait majeur ou se marierait, il ne pouvait plus varier dans son choix, et son pouvoir était fini dès qu'il avait fait option. Mais, s'il avait la faculté d'option indéfinie et quand il lui plairait, son pouvoir durait autant que sa vie, et il pouvait varier à tous moments; néamoins l'élection était irrévocable, même dans ce cas, si elle avait été faite par donation entre-vifs ou par contrat de mariage en faveur des époux ou de leurs enfants. — Notre droit actuel n'autorise point cette espèce d'option. On ne peut plus, en effet, laisser au grevé le choix de la personne qui devra recueillir la substitution; car celle-ci, dans le cas où elle est permise, doit avoir lieu au profit de tous les enfants ou de celui que le donateur a spécialement désigné. Mais il peut y avoir lieu à option en matière d'obligation alternative (*voy.* OBLIGATION) ou en matière de legs. — Le débiteur d'une obligation alternative a le choix de délivrer, à son gré, l'une ou l'autre des choses comprises dans l'obligation; car il est de principe que le débiteur peut se libérer de la manière qui lui paraît la plus avantageuse.

Mais le choix ne lui appartient pas, s'il a été expressément accordé au créancier, ou si l'une des choses promises a péri. Si le legs est de tel objet déterminé, d'une valeur inégale, et que le testateur n'ait point indiqué lequel il voulait donner, l'héritier, considéré comme débiteur, a le choix de délivrer celui qui lui convient le mieux. Le choix appartient encore au débiteur, si le legs est d'une chose indéterminée dans son espèce; toutefois l'équité s'oppose à ce qu'il puisse offrir la plus mauvaise. Mais, si le testateur avait donné le choix au légataire, celui-ci pourrait choisir la meilleure des choses léguées, pourvu, cependant, que l'exercice de son droit ne nuisît point à l'héritier. Si, en matière d'obligation ou en matière de legs, l'option était attribuée à une tierce personne qui ne voudrait point choisir, alors le créancier ou le légataire pourrait demander l'une des choses à choisir qui serait de valeur moyenne. — L'option doit être faite en temps convenable, et le débiteur peut sommer le créancier négligent de faire le choix; après cette mise en demeure, le créancier ou légataire supporte la perte. Mais, en matière de legs, l'option ne peut se faire avant l'acceptation de la succession; il n'y aurait personne pour contester le choix ou accorder la chose. Quoi qu'il en soit, l'option, une fois faite, est irrévocable. Il ne peut être loisible à personne de mettre à chaque instant en question ce qui a été déjà décidé. — Si le créancier ou le légataire meurt avant d'avoir fait son choix, le droit d'option passe à son héritier. J. C.

OPTIQUE (*phys.*), du grec ὀπτικὸς, *visuel*. — C'est la science de la lumière. Elle étudie cet agent dans sa nature et dans son mode de production aussi bien que dans les phénomènes auxquels son existence donne lieu; mais c'est au mot Lumière que nous renvoyons pour la première partie du sujet.

Tout porte à croire que les Grecs avaient déjà des connaissances d'optique assez étendues; ainsi les platoniciens semblent avoir connu la propagation de la lumière en ligne droite, l'égalité des angles d'incidence et de réflexion, car, bientôt après eux, ces vérités sont généralement admises comme principes. Il est encore certain qu'Euclide a écrit sur l'optique, mais on doute avec raison, selon nous, que les deux livres publiés sous son nom soient véritablement de lui. Ce qui, dans tous les cas, est bien positif, c'est que ces livres ont été fort altérés dans les siècles suivants. Ptolémée avait laissé une optique qui n'existe plus; mais, à en juger par l'ouvrage d'Adhusen, qui paraît n'en être qu'une copie, il y a lieu de croire que ce livre contenait beaucoup de mauvaise physique. Roger Bacon nous assure cependant, dans sa perspective, qu'il donnait une opinion exacte de l'agrandissement apparent du soleil et de la lune. Mercuroclius de Messine commença, en 1574, à dévoiler l'usage du cristallin dans le livre *De Lumine et umbra*. Dans son œuvre de la *Magie naturelle*, Porta donne les principes de la chambre obscure, découverte qui conduisit Kepler à celle de la manière dont se fait la vision. Ce dernier reconnut et démontra que l'œil est une chambre obscure et expliqua en détail la manière dont les objets viennent s'y peindre. Antoine de Dominis donna les premières idées de l'explication de l'arc-en-ciel; Descartes perfectionna cette explication, et Newton y mit la dernière main. Jacques Grégory, dans son *Optica promota*, proposa plusieurs vues nouvelles et utiles pour la perspective des optiques, ainsi que sur les phénomènes de la vision par les miroirs et par les verres. Enfin Newton parut, et l'optique, considérée dans ses rapports avec la lumière, prit un nouvel accroissement. Barow, dans ses *Lectiones opticæ*, ajouta aux faits déjà découverts; mais Schmith donna un ouvrage plus complet encore sur l'optique, sous le titre *A compleat system of optic*. Depuis lors, des découvertes nombreuses ont été faites, entre autres celle de Malus sur la polarisation de la lumière, et sont venues faire de l'optique une science des plus riches par les nombreux phénomènes dont elles l'ont enrichie, mais c'est en traitant en particulier de chacune des branches dont elle se compose que nous les ferons connaître.

Les anciens n'admettaient que trois parties dans l'optique : 1° la lumière propagée naturellement sans changement de milieu, c'est l'*optique proprement dite*; 2° la lumière *réfléchie* par les miroirs et les surfaces polies, c'est la *catoptrique*, dont il a déjà été traité à l'article Réflexion de la lumière; 3° la lumière qui traverse divers milieux réfringents, ou la *dioptrique*, dont nous avons fait l'histoire au mot Réfraction. Mais l'optique faisant successivement de nouveaux progrès, son domaine s'est progressivement accru de la connaissance de nouveaux phé-

nomènes, savoir : 4° la science des couleurs, ou la *chromatique*, traitée au mot COULEURS, et qui date principalement des travaux de Newton sur la lumière décomposée par le prisme; 5° le phénomène des interférences, découvert par Thomas Young la première année de notre siècle, et dont il sera traité au mot INTERFÉRENCES ; 6° les cas dans lesquels la lumière se propage autrement qu'en ligne droite, découverts un peu plus tard par Fresnel et qui constituent ce que l'on appelle la *diffracti n de la lumière*, dont il a déjà été traité au mot DIFFRACTION ; 7° le phénomène de la *double réfraction* ou de la double propagation de la lumière dans certains cristaux, signalé par Huygens à la fin du XVIIe siècle, et pour lequel nous renvoyons au mot DICHROISME ; 8° les caractères tout particuliers imprimés à la lumière lorsqu'elle se trouve réfléchie sous un certain angle, ou la *polarisation* (*voy*. ce mot). Cette découverte a été faite par Malus, vers le commencement du XIXe siècle ; 9° les couleurs de la lumière polarisée, phénomène dont la connaissance remonte à peu près à la même époque, grâce à M. Arago, et désigné sous le nom de *polarisation chromatique* (*voy*. POLARISATION); 10° les instruments d'optique, dont la connaissance a pris rang dans la science qui nous occupe à dater de la fin du XVIe siècle, et s'est beaucoup perfectionnée au commencement du XVIIe, grâce aux travaux de Galilée. C'est, du reste, au mot OPTICIEN qu'il en sera question d'une manière générale, et nous renvoyons, pour ce qui concerne chacun de ces instruments en particulier, aux articles spéciaux qui leur seront consacrés ; 11° la théorie optique du phénomène de la *vision*, qui remonte à peu près à la même époque et s'est bien peu perfectionnée depuis Kepler (*voy*. VISION); 12° les applications de l'optique à la minéralogie, à la physique du globe, à la météorologie et à diverses branches de l'industrie, etc., dont nous n'avons pas à nous occuper ici, puisqu'il en sera question dans l'histoire de chacune de ces sciences. — Il résulte donc de ce court exposé que nous n'avons à nous occuper, dans cet article, que de l'*optique proprement dite*.

Les lois qui régissent la lumière considérée exclusivement sous ce point de vue se résument de la manière suivante : 1° sa direction est toujours en ligne droite; 2° la vitesse de sa marche est de 306,000 kilomètres ou 76,500 lieues ordinaires par seconde; 3° la vitesse est la même pour toutes les espèces de lumières; 4° cette vitesse est encore la même pour toutes les couleurs dont les diverses lumières sont composées; 5° deux rayons lumineux qui suivent la même route en marchant en sens opposé ne se troublent aucunement; 6° l'intensité de la lumière décroît comme le carré de la distance.—Développons successivement ces propositions en appuyant d'exemples frappants les théories sur lesquelles elles reposent.

La première de ces lois, la marche géométrique de la lumière en ligne droite, doit être entendue de l'ensemble d'un faisceau de rayons lumineux et non d'une manière absolue, car, dans beaucoup de cas, quelques rayons isolés s'infléchissent dans les ombres ou se rejettent dans le champ éclairé. Ces rayons dérivés sont, en général, très-faibles et deviennent, du reste, ainsi que nous l'avons vu, l'objet d'une branche spéciale de l'optique, la *diffraction*. Quant à la loi qui nous occupe, elle est des plus faciles à mettre en évidence. En effet, trois petites ouvertures circulaires étant disposées suivant une ligne parfaitement droite, si on lance un rayon lumineux de telle sorte qu'il passe à travers les deux premières, il arrivera toujours qu'il passera également à travers la troisième, ce qui ne laisse aucun doute sur l'exactitude de notre proposition. De plus, si d'un champ aussi restreint que les espaces terrestres, comparativement à la vitesse de la lumière, nous nous élevons aux espaces immenses du ciel, la loi qui nous occupe se trouvera pleinement confirmée. Prenons pour exemple la lune, qui, dans son mouvement rapide dans le firmament, cache de temps en temps quelques étoiles remarquables par leur éclat. Cet astre met à peu près une heure pour se déplacer dans le ciel d'une quantité égale à sa propre dimension transversale; si donc il passe directement devant une étoile, il devra, d'après notre proposition, la cacher ou, comme on dit, l'*occulter* pendant une demi-heure, tandis que, si, au contraire, la lumière s'infléchissait dans l'ombre, le temps de l'éclipse serait abrégé, car, lorsque le bord antérieur de la lune aurait déjà dépassé la ligne droite qui va à l'étoile, nous verrions encore celle-ci par les rayons infléchis hors de la direction rectiligne, ce qui prolongerait le temps de la visibilité de l'étoile. Par la même raison en-

core, avant que le bord postérieur de la lune fût parvenu à la ligne droite qui va de l'étoile à l'œil, les rayons pliés derrière elle feraient déjà apercevoir l'autre astre et réduiraient ainsi le temps de la durée apparente de l'occultation. Or rien de pareil n'a lieu. Si ensuite, mesurant, pour plus de précision, la marche actuelle de la lune à travers le ciel étoilé, on trouve qu'elle met à se déplacer d'une quantité égale à son diamètre entier un certain espace de temps calculé avec toute l'exactitude possible, on trouvera constamment, pour la durée de l'occultation sous le diamètre entier de l'astre, un temps complétement analogue. De plus encore, lorsque l'occultation n'est pas centrale, et par conséquent lorsque l'étoile ne se trouve éclipsée que suivant une corde du cercle apparent de la lune, on trouve que le temps de la durée de l'occultation est, au temps que la lune met à se déplacer de son diamètre entier, exactement comme la longueur de la corde en question est à celle du diamètre entier. Nul doute n'est donc plus possible sur la marche rectiligne géométrique des rayons lumineux.

Quant à la vitesse de la lumière, Aristote avait déjà remarqué combien elle est supérieure à celle du son, mais probablement sans deviner qu'elle ne mettait qu'une seconde et un quart à franchir l'espace de la lune à la terre, et qu'il lui suffirait d'une seconde seulement pour faire près de huit fois le tour de la terre. Galilée avait essayé, au moyen de signaux transmis à quelques lieues de distance, de mesurer cette vitesse; mais que pouvait-il en opérant sur des espaces aussi insuffisants? En 1675, Rœmer, astronome danois, fut plus heureux en observant les éclipses des satellites de Jupiter, notamment celle du premier le plus voisin de la planète, et qui s'éclipse à peu près à chaque intervalle de quarante-trois heures dans l'ombre que celle-ci projette derrière elle. Si, en effet, au moment où la terre se trouve située entre le soleil et Jupiter, et pendant le temps où sa distance à ce dernier ne varie pas sensiblement, on observe les éclipses de ce satellite, on verra qu'elles se succèdent régulièrement au bout d'intervalles égaux. Mais ensuite, et à mesure que la terre, continuant sa marche dans son orbite, s'éloigne de Jupiter, le moment de l'éclipse retarde de plus en plus, si bien que, quand la terre s'est éloignée de l'autre planète de tout le diamètre de son orbite, c'est-à-dire de deux fois sa distance au soleil, on observe sur le moment primitif des éclipses un retard de seize minutes trente-six secondes. On est donc complétement fondé à conclure, d'après cela, que ce retard, dans le moment de l'éclipse, représente le temps que la lumière a mis à parcourir cet excès de distance, et cela d'autant plus encore que, à mesure que la terre se rapproche ensuite de Jupiter, le retard diminue de plus en plus, jusqu'à ce que, la première planète étant revenue à sa position primitive entre le soleil et Jupiter, le retard disparaisse complétement, pour donner au total autant d'éclipses du satellite qu'il s'est écoulé de fois quarante-trois heures entre les deux époques. Il ne reste donc plus maintenant, pour avoir la vitesse avec laquelle se meut la lumière, qu'à diviser l'espace parcouru par elle dans le temps de seize minutes trente-six secondes, c'est-à-dire le diamètre entier de l'orbite terrestre par ce temps lui-même, ce qui donne une vitesse d'à peu près 75,500 lieues à la seconde, ainsi que nous l'avons annoncé; et, comme l'orbite de la terre est deux fois la distance de celle-ci au soleil, il en résulte que la lumière met huit minutes dix-huit secondes à parcourir la distance qui nous sépare de cet astre.

Puisque l'observation des éclipses des satellites de Saturne a donné la même vitesse pour leur lumière, qui, comme on sait, vient de beaucoup plus loin, il était donc déjà probable que la vitesse de la lumière était constante. Mais cette conclusion se tire encore d'une manière plus générale du phénomène de l'aberration, découvert par Bradley vers le milieu du siècle dernier (*voyez* Aberration), et d'où il résulte que, quel que soit l'astre observé, le déplacement est toujours le même proportionnellement à la distance, ce qui prouve, avec la dernière évidence, que toutes les lumières ont la même vitesse, loi des plus importantes, comme on le verra au mot Lumière, pour guider dans le choix d'une théorie sur la cause de la lumière elle-même.

D'un autre côté, si en observant un astre quelconque on n'admet dans la lunette qu'une seule des couleurs, c'est-à-dire un seul des rayons lumineux dont on sait que se compose la lumière blanche; si, par exemple, on fait passer celle-ci à travers un verre rouge, on trouve, pour le rouge isolé de la

sorte, la même déviation due au mouvement de la lunette entraînée par le mouvement de la terre que pour la lumière blanche elle-même, et, par conséquent, une vitesse égale pour l'une comme pour l'autre. On doit donc conclure que les résultats de l'observation de Bradley sur l'aberration, tout en confirmant ceux de l'expérience de Rœmer sur les éclipses des satellites de Jupiter, prouvent encore cette importante loi de l'égalité des vitesses pour toutes les lumières connues, et aussi pour toutes les couleurs dont chacune de celles-ci se trouve composée. La confirmation de cette dernière loi de l'égalité de vitesse des diverses couleurs a, de plus, été tirée par M. Arago de ce fait observé par lui, dans la reprise d'éclat des étoiles variables, savoir, que leurs lumières, en augmentant d'intensité, restent toujours incolores comme dans le principe, ce qui n'aurait pas lieu, on le comprend, si les rayons de l'une des couleurs dont se compose primitivement chacune d'elles devançaient les autres vers notre œil par un excès de vitesse; car alors notre organe verrait, pendant quelque temps, l'étoile sous la couleur des rayons parvenus successivement jusqu'à lui, ce qui n'a pas lieu. — D'autres cas analogues, dont on peut tirer la même conclusion, ont encore été observés par le même astronome, entre autres la non-coloration des ombres des satellites sur le disque de Jupiter.

La lumière, avons-nous dit, n'éprouve aucun obstacle sensible par la rencontre d'un autre rayon marchant en sens contraire. On sait qu'il en est ainsi pour le son, et en général pour tout mouvement propagé par l'élasticité dans une série de billes d'ivoire en contact ou dans un milieu fluide parfaitement élastique. Du reste, cette loi se trouve journellement vérifiée, comme le remarque Huygens, par ce seul fait que deux personnes se voient réciproquement et simultanément les yeux, de même qu'elles peuvent s'envoyer dans le même moment deux sons qui ne se nuisent en rien.

Quant à la loi du décroissement de la lumière en proportion du carré de la distance, elle a été admise jusqu'ici plutôt d'après la loi du mouvement rectiligne de cet agent qu'expérimentalement démontrée. En effet, la mesure des intensités de lumière ou la *photométrie* (*voy.* ce mot) est encore bien peu avancée de nos jours; M. Arago, qui seul possède des appareils et des procédés photométriques exacts, n'a pas encore publié ses résultats, et nous sommes forcés de nous renfermer dans les présomptions que fournit le mouvement des rayons lumineux. Considérant donc ces derniers uniquement d'après ce principe, et les supposant émanés d'un centre unique pour aller frapper une surface d'une certaine grandeur placée à une distance prise pour unité, ces mêmes rayons, si l'obstacle à leur marche est une fois enlevé, suivront leur course jusqu'à une distance que nous supposerons double, et couvriront alors une surface deux fois plus longue et deux fois plus haute, c'est-à-dire quatre fois plus étendue en superficie. A une distance dix fois plus grande, la surface frappée sera de même dix fois plus longue et dix fois plus haute, c'est-à-dire cent fois l'étendue éclairée à l'unité de distance. Or la même somme de lumière, ainsi répandue sur un espace cent fois plus grand, sera conséquemment, sur chaque point de celui-ci, cent fois moins intense que sur chacun des points de l'espace pris d'abord pour unité de comparaison, puisque la somme totale de lumière est, dans l'un et l'autre cas, identiquement la même, comme produite constamment par une seule et même source. BABINET.

OPTIQUE (*anat.*). — Différentes parties de l'économie animale ont été comprises sous cette désignation, en raison de leurs rapports plus ou moins directs avec l'exercice de la vision. — 1° Les COUCHES OPTIQUES sont deux grosses éminences blanches placées à côté l'une de l'autre dans le cerveau, à la partie moyenne des ventricules latéraux, dans l'écartement des extrémités postérieures amincies des corps cannelés : une production de substance pulpeuse presque fluide, communément appelée *commissure molle*, passe de l'une à l'autre et les unit ensemble; mais elle manque souvent. L'écartement des couches optiques chez l'adulte laisse apercevoir entre elles une solution de continuité qui porte le nom de *troisième ventricule*. Elles représentent ensemble, vues par leur face supérieure, un espace triangulaire, échancré en arrière, qui laisse voir dans l'espace laissé vide de la sorte les tubercules quadrijumeaux qui s'y trouvent logés. Les couches optiques sont presque entièrement composées de matière médullaire; on y voit, en outre, mais en très-petite quantité, quel-

ques stries grisâtres très-déliées. — 2° Les NERFS OPTIQUES, au nombre de deux, un de chaque côté, ne naissent pas des couches de ce nom, ainsi qu'on l'avait cru d'abord, mais paraissent évidemment sortir des tubercules quadrijumeaux. Aussitôt après leur origine, ils se portent en dedans, en avant et en haut, jusqu'au devant de la tige pituitaire, endroit où les cordons des deux côtés s'unissent intimement sur la selle turcique. La plupart des auteurs pensent qu'ils n'éprouvent alors qu'une simple juxtaposition, ce que semble appuyer la majorité des observations physiologiques; l'on n'observe point dans les lésions de fonction les changements de côté qui devraient résulter nécessairement de l'entre-croisement des fibres nerveuses. Les nerfs optiques se séparent ensuite l'un de l'autre en devenant chacun un cordon arrondi qui se porte en dehors et en devant, pour sortir du crâne avec l'artère ophthalmique et pénétrer dans l'orbite entouré par les extrémités postérieures des quatre muscles droits de l'œil, et venir former, par son épanouissement au devant de la choroïde, la partie la plus essentielle à la vision, la rétine, chargée de recevoir les images des objets. Les nerfs optiques renferment des vaisseaux sanguins artériels et veineux qui leur sont fournis par les artères et la veine ophthalmiques; le principal, dit *artère centrale*, en parcourt à peu près le centre. — 3° Le TROU OPTIQUE est percé à la base des petites ailes du sphénoïde; sa forme est légèrement aplatie de haut en bas, et sa direction oblique de dedans en dehors et d'arrière en avant. Il forme un conduit très-court par lequel passent, pour pénétrer dans l'orbite, les nerfs optiques, les vaisseaux sanguins du même nom.

OPUNTE (*géog. anc.*), en grec Ὀπους, en latin *Opus* (aujourd'hui Talania), ville de la Grèce propre, dans la Locride. Etienne et Hesychius l'appellent Ὀπόεις; Tite-Live (liv. XXV) la nomme Opuns et la dit située à mille pas de la mer d'Eubée, ce qui faisait donner quelquefois à cette mer le nom de golfe d'Opunte. Elle était la capitale des Etats d'Ajax, fils d'Oïlée, et avait pour port la petite ville de Cynus. (*Voy.* LOCRIDE.)

OPUNTIA (*bot.*). — Genre de la famille des cactées formé par Tournefort, confondu ensuite par Linné dans son grand genre *cactus*, rétabli enfin, dans ces derniers temps, par Haworth, de Candolle, et, à leur exemple, par tous les botanistes. Dans les jardins, où quelques-unes de ses espèces sont très-répandues, on leur donne vulgairement le nom de *raquette*. (*Voy.* CIERGE.)

OPUNTIACÉES, *opuntiaceæ* (*bot.*). — Jussieu désignait ainsi la famille de plantes grasses à laquelle de Candolle a donné plus tard le nom de *cactées*, qui est adopté aujourd'hui par tous les botanistes.

OPUSCULE. — On donne ce nom à des dissertations, traités scientifiques ou littéraires, et à tout ouvrage de peu d'étendue, quel qu'en soit le sujet. Plutarque a composé un grand nombre d'*opuscules*. Aujourd'hui l'opuscule porte plus généralement le nom de la forme matérielle qu'il affectionne; on l'appelle *brochure*.

OR (*min.*). — L'or n'existe, dans la nature, qu'à l'état natif ou allié à une petite quantité de cuivre, de fer ou d'argent qui modifie plus ou moins sa couleur. Quelques minéralogistes considèrent cette dernière combinaison comme une espèce particulière à laquelle ils donnent le nom d'*electrum*. L'or se montre quelquefois régulièrement cristallisé, et les formes qu'il affecte dans ce cas sont celles du cube, de l'octaèdre, du trapézoèdre, etc.; mais il est plus ordinaire de le rencontrer à l'état de *dendrites*, c'est-à-dire de ramifications provenant de petits cristaux implantés les uns dans les autres. On le trouve également sous la forme de lames planes ou contournées, composant quelquefois des réseaux à la surface de différentes gangues pierreuses; sous la forme de filaments très-déliés, ou bien en paillettes, en grains disséminés dans les sables ou engagés dans des pyrites. Enfin on le rencontre quelquefois en masses isolées, arrondies et plus ou moins volumineuses, appelées *pépites*.

Considéré au point de vue géologique, l'or peut être rapporté à trois sortes de gisements dans lesquels il n'est jamais assez abondant pour former à lui seul des filons ou des roches; on ne le trouve que disséminé en petites lamelles et le plus souvent en particules invisibles, tantôt dans des bandes de roches quartzeuses appartenant aux périodes primitives ou intermédiaires, tantôt dans les filons pierreux ou métallifères qui traversent les terrains de ces mêmes périodes, tantôt enfin, et c'est le cas le plus ordinaire, dans les dépôts arénacés des alluvions modernes, dans les sables des rivières, dans ceux qui contiennent, en outre, le

platine, le diamant et autres pierres fines, et appartenant au système du grand atterrissement diluvien ou tout au plus à la partie supérieure des terrains tertiaires. On n'a pas, jusqu'ici, rencontré d'or dans les terrains de sédiment ou secondaires proprement dits.

C'est au Brésil que l'on a trouvé l'or disséminé dans des couches solides; ces couches sont composées de quartz, ainsi que de fer oligiste métalloïde, et constituent la base de l'itabyrite, formation remarquable par son énorme épaisseur et l'immense étendue qu'elle occupe. Elles sont, en outre, souvent mélangées de chlorite et paraissent se lier au terrain de micaschiste, et les paillettes d'or que l'on y rencontre semblent, en quelque sorte, y remplir la fonction de mica. Elles sont, en outre, quelquefois recouvertes par une brèche ferrugineuse extrêmement aurifère. C'est par ces roches qu'est constituée la masse du pic d'Ita-Columi; elles ont encore été observées sur le plateau de Minas-Geraes, près de Villa-Ricca. On a cru pouvoir attribuer à leur destruction les dépôts arénacés aurifères de ces mêmes contrées. — L'or se rencontre disséminé dans des filons quartzeux traversant des roches primitives, à la Gardette, en Dauphiné; au pied du mont Rose, en Piémont; dans la province de Pataz et Huailas, au Pérou; dans celles d'Oaxaca, au Mexique, et d'Antioquia, à la Nouvelle-Grenade. Les roches que ces filons traversent sont des gneiss, des micaschistes, des schistes talqueux et argileux, etc. Le quartz qui sert alors de gangue immédiate au métal est ordinairement un quartz gras. Enfin l'or se rencontre aussi, mais alors comme partie accidentelle, dans des filons métallifères, le plus souvent des pyrites de fer ou des minerais d'argent dans lesquels il se trouve engagé, tantôt dans le minerai métallique lui-même, tantôt dans la gangue pierreuse qui l'accompagne; cette gangue est un quartz gras, un silex corné ou un jaspe, un carbonate de chaux ou du sulfate de baryte. Les mines d'argent du Mexique (Guanaxuato, Zacatecas, Catorce), celles du Pérou (cerro del Potosi) et de la Nouvelle-Grenade, celles de Hongrie et de Transylvanie (Schemnitz, Kapnick, Felsobanya, etc.) en contiennent une assez grande quantité: mais il est moins abondant dans les mines d'argent de Freyberg, en Saxe; de Smeof, en Sibérie, et dans celles de la Daourie, etc. Les pyrites de fer que l'on rencontre en beaucoup d'endroits formant des amas ou des filons dans le granit, le micaschiste et le talc schistoïde le renferment généralement en assez grande proportion pour fournir avantageusement aux dépenses de l'exploitation; telles sont celles de Macugnaga en Piémont, celles de Freyberg en Saxe et celles de Beresof en Sibérie. L'or n'est pas apparent dans ces pyrites, tant qu'elles demeurent intactes; mais il est rendu visible par leur décomposition, qui les transforme en hydrate de fer. Enfin l'or s'associe encore, quoique plus rarement, à quelques autres substances métalliques, telles que la galène, la blende, le mispickel, l'arsenic, le cobalt gris, le manganèse carbonaté, l'antimoine sulfuré et le tellure.—Mais la plus grande partie de l'or se trouve disséminée dans les sables ou des conglomérats peu solides, formés de graviers et de cailloux roulés et appartenant dès lors au sol d'alluvion; c'est ainsi qu'on le rencontre en assez grande abondance dans l'Amérique du Sud, où il est l'objet d'un grand nombre d'exploitations; on le trouve aussi en grains disséminés dans un sable quartzeux argilifère, le même qui renferme le diamant et le platine, et dans un grès quartzeux ferrifère, auquel les Portugais donnent le nom de *cascalho*. Nous citerons en première ligne, sous ce rapport, les capitaineries de Minas-Geraes, de Saint-Paul et de Rio-Janeiro, au Brésil; les provinces de Choco, d'Antioquia et de Barbacoas, à la Nouvelle-Grenade; le Chili, etc.

Les dépôts arénacés aurifères se rencontrent en Amérique (Caroline du nord), en Afrique (Kordofan), dans quelques parties de l'Asie méridionale, en Sibérie (au pied des monts Ourals); pour l'Europe, en Hongrie, en Transylvanie, en Espagne et dans les îles Britanniques. Enfin on trouve de l'or dans les sables de quelques rivières dont les eaux en charrient même des paillettes; tels sont, en première ligne, parmi celles de la France, le Rhône, l'Ariége, le Doubs, le Rhin aux environs de Strasbourg, la Garonne près de Toulouse, l'Hérault près de Montpellier. Il paraît que les anciens tiraient une grande partie de leur or des rivières de la Thrace et de la Lydie; le Pactole jouissait encore d'une grande célébrité à cet égard. Un procédé assez ingénieux pour recueillir les paillettes d'or charriées par ce dernier fleuve consistait à plonger dans ses eaux des peaux de brebis recouvertes de leurs laines dont les

filaments arrêtaient assez les particules métalliques pour s'en trouver chargés. Nous citons ce fait parce qu'il est probable que ce fut l'origine de la toison d'or. — Quelques minéralogistes ont pensé que l'or des rivières était arraché par leurs eaux aux roches des pays montueux d'où elles descendent; mais un examen raisonné a bientôt infirmé cette supposition, et l'on a reconnu que les terrains qui encaissent les rivières sont ceux-là même qui fournissent le métal, sans pouvoir, toutefois, assigner le gisement primitif d'où il sort. Nous citerons, indépendamment des raisons géologiques, les faits d'observation suivants : le sol des plaines traversé par des rivières aurifères contient des grains et des pépites d'or à de trop grandes profondeurs et à des distances trop considérables des cours d'eau pour qu'on les suppose apportés par eux; le lit des rivières contient plus d'or à la suite des pluies tombées sur les plaines environnantes que dans toute autre circonstance; enfin il arrive que certaines rivières ne charrient d'or que dans une partie très-circonscrite de leurs cours : le Tésin, par exemple, n'en donne qu'au-dessous du lac Majeur; le Rhin en fournit beaucoup plus du côté de Strasbourg qu'aux environs de Bâle, dernier endroit bien plus rapproché cependant de la source de ce fleuve.

Les lieux les plus célèbres d'où les anciens tiraient leur or étaient l'Inde, la Thrace, la Macédoine, les environs du Caucase, l'Arabie, le Portugal et l'Espagne. Au lieu de suivre les filons aurifères ainsi que nous le faisons maintenant, ils attaquaient des rochers entiers, des pans de montagne, pour les soumettre, sans discernement méthodique, à des lavages fort dispendieux; aussi l'or des terrains d'alluvion était-il pour eux le moins coûteux. De nos jours, les mines les plus célèbres sont celles du nouveau monde, parmi lesquelles nous citerons particulièrement celles de Jaragua, au Brésil, dans la capitainerie de Saint-Paul; les lavages de Minas-Geraes, les mines du Chili et de la Nouvelle-Grenade. Celles du Mexique et du Pérou avaient été, jusqu'ici, bien inférieures aux précédentes, à celles du Brésil surtout, pays qui, à lui seul, fournit près de la moitié du produit total de cette partie du monde; mais, si les récits qui sont faits présentement sur la richesse des mines de la Californie se vérifient, ce pays prendra le premier rang. — On ne connaît, en Afrique, que des lavages, mais très-productifs, principalement ceux de Kordofan, partie de la Nubie entre le Darfour et l'Abyssinie; ceux de la Nigritie et du royaume de Bambouck, en Ethiopie; ceux du Sofala ou Sophira, peut-être l'Ophir de Salomon.

L'Asie méridionale contient aussi beaucoup de sables aurifères, et la plus grande partie de l'or de la Chine se recueille également dans le lit des rivières. En Sibérie, on peut citer une véritable mine d'or, à Beresof; on y connaît aussi des sables aurifères extrêmement riches sur le côté oriental des monts Ourals, depuis la source de la rivière de ce nom jusqu'à Verkoturie. L'existence de l'or en abondance dans les régions hyperboréennes détruit complétement l'opinion accréditée parmi le vulgaire et même appuyée par quelques auteurs célèbres, que la chaleur du climat exerçait une grande influence sur la production de ce métal dont on voulait limiter la patrie entre les tropiques. — L'or est aussi répandu en Europe, mais on y trouve peu de mines exploitées. Parmi celles qui jadis l'étaient avec avantage, un bien petit nombre a pu soutenir la concurrence des mines du nouveau monde dont la richesse fit, lors de leur découverte, considérablement baisser le prix de ce métal. Doit-il en être de même aujourd'hui, par suite de l'abondance des mines nouvelles de la Californie? nous sommes loin de le croire. Les seules mines anciennes qui n'aient pas été abandonnées en Europe sont celles de Hongrie et de Transylvanie, principalement à Schemnitz et Kremnitz, à Felsobanya et à Zalathna. Celles d'Espagne sont délaissées depuis la conquête du Pérou. On avait rencontré à la Gardette, dans le département de l'Isère, un filon aurifère qui, pendant quelque temps, avait fait concevoir de belles espérances, mais son appauvrissement a bientôt dû le faire abandonner. L. D.

OR (*chim.*, *arts industriels*). — La belle couleur de ce métal, son inaltérabilité dans les conditions où tous les autres éprouvent des altérations plus ou moins profondes, son excessive divisibilité, sa rareté l'ont fait considérer comme le premier de tous, et le nom de *roi des métaux* qu'il a reçu n'a, malgré les découvertes si multipliées de notre temps, rien perdu de son acception.

Tout le monde connaît la couleur de l'or et son éclat. Jusqu'à la découverte du platine, c'était le métal le plus dense que l'on connût. Il pèse 19,5 environ quand il a été

écroui par le marteau, l'eau pesant 1. Il ne fond qu'à une température très-élevée, 32° du pyromètre de Wedgwood. Quand on décante avec soin la portion encore liquide, il peut cristalliser en prismes quadrangulaires; il se contracte beaucoup en refroidissant. Fondu, il offre une belle teinte verte. Complétement opaque par lui-même, il présente, quand on le considère en feuilles très-minces, comme celles qui servent à dorer le bois, une teinte verte par transmission. — Soumis à l'action de la filière, il forme des fils d'une finesse excessive; 5 centigrammes (moins de 1 grain) de ce métal peuvent donner un fil de 153 mètres de longueur (près de 500 pieds). Quand on a doré un lingot d'argent qu'on étire ensuite, on obtient des fils d'une extrême finesse toujours dorés, et la couche d'or est alors d'une ténuité qui étonne; c'est par le moyen de ces fils que l'on fabrique une grande quantité d'objets de passementerie.

L'or n'est oxydable sous l'influence d'aucune des circonstances dans lesquelles tous les autres métaux s'altèrent; on ne peut le combiner avec l'oxygène que par des moyens indirects.—On ne connaît que peu de moyens de dissoudre l'or. L'*eau régale* formée d'un mélange d'acide hydrochlorique et d'acide nitrique, fournissant du chlore à l'état que les chimistes appellent naissant, l'attaque avec facilité sous quelque état qu'il se présente; le chlore libre n'attaque l'or que quand celui-ci est divisé. Les sulfures et les cyanures alcalins peuvent également le dissoudre, ces derniers surtout sous l'influence d'un courant électrique; on a récemment tiré un très-grand parti de ce fait pour la *dorure galvanique.*

Il existe au moins deux combinaisons d'or et d'oxygène. Elles jouent plutôt le rôle d'acide que celui de base. On les obtient en précipitant, par une base, une dissolution d'or pur dans l'eau régale, mais on est limité dans cette action par la propriété qu'ont les alcalis de former, avec le chlorure d'or, des chlorures doubles solubles. — La dissolution d'or par l'eau régale fournit, par évaporation, un sel cristallisé, chlorure d'or, qui sert à la préparation de tous les composés auriques : il a été appliqué, dans la photographie, à la fixation des images. Lorsqu'à un état de dilution convenable on y verse une dissolution également étendue de protochlorure d'étain, il se forme un précipité d'un beau rouge pourpre, désigné sous le nom de *pourpre de Cassius*, employé dans la décoration de la porcelaine et la peinture sur verre. Si les dissolutions étaient concentrées, l'or se précipiterait en poudre noire.

Le sulfate vert de fer précipite de sa dissolution l'or à l'état métallique sous forme d'une poudre brune employée dans la dorure de la porcelaine.— Si à une dissolution d'or on ajoute un excès de bicarbonate de soude, tout le métal reste dans la liqueur, qui devient susceptible, par l'ébullition, de déposer, sur le cuivre bien décapé, une couche d'or très-mince. — C'est le procédé de *trempé* inventé par M. Elkington et qui a conduit à de précieux résultats pour les arts. — Il est bon de savoir que si, au lieu de potasse ou de soude qui précipiteraient de l'oxyde d'une dissolution d'or, on verse de l'ammoniaque, on obtient un composé excessivement fulminant désigné communément sous le nom d'*or fulminant* et dont la préparation est dangereuse.

Les alliages d'or les plus employés sont ceux que ce métal forme avec le mercure, l'argent et le cuivre. Le mercure agit avec une grande énergie sur lui en le blanchissant d'abord et le rendant cassant, même lorsqu'il s'y unit en faible proportion; il le dissout complétement à chaud surtout, lorsqu'il est en excès. Cet amalgame était la base des procédés anciens de *dorure ;* on l'appliquait sur la pièce de cuivre préparée, et, par l'action de la chaleur, le mercure se dégageait en laissant l'or, auquel on donnait de l'éclat par le brunissage. Ce procédé, très-dangereux pour les ouvriers, qui contractaient des maladies graves par suite du contact du mercure, a été presque entièrement remplacé par le procédé du *trempé* ou celui de la *dorure galvanique.* — Le cuivre est ajouté à l'or pour la fabrication des MONNAIES; l'alliage avec l'*argent* est particulièrement employé dans la bijouterie; l'alliage à 30 pour 100 de ce dernier métal présente une belle teinte *verte ;* on lui donne le nom d'*or vert.* — L'antimoine et le bismuth rendent l'or excessivement cassant, leur vapeur seule suffit pour produire cet effet. L'argent agit d'une manière analogue.

Les sables aurifères, soumis à un *lavage* convenable, s'enrichissent de manière à pouvoir fournir le métal propre à être porté à la fonte, ou, mieux, au point où, traités par le mercure, ils lui abandonnent l'or qui s'y trouve mélangé. — Les *pyrites* auri-

fères sont généralement traitées à Marmara de la manière suivante. Après les avoir broyées sur une pierre porphyrique, on fait arriver, dans le réservoir qui les contient, un courant d'eau qui entraîne peu à peu les matières les plus légères ; on lave ensuite le résidu dans un vase légèrement conique auquel on imprime un mouvement oscillatoire; l'or reste dans le vase, et les pyrites sont entraînées. On les soumet successivement à trois traitements semblables, ce qui finit par faire obtenir une grande partie de l'or qu'elles renferment encore. On abandonne ces pyrites à l'air pendant huit à dix mois et on recommence le travail. — Au val d'Anzasca, le minerai est cassé et broyé au moulin, puis introduit dans des baquets en bois où se trouvent une meule gisante et une mobile tournante; on l'y broie à nouveau à l'eau et on y ajoute ensuite du mercure avec lequel on le triture : le mercure dissout l'or et forme de petites masses que l'on extrait facilement. Quand la quantité obtenue est assez grande, on distille cet amalgame dans une cornue de fer au fond de laquelle l'or reste, tandis que le mercure se volatilise; il est recueilli pour servir à une nouvelle opération. —Dans quelques parties de l'Allemagne, on obtient de l'or des minerais pyriteux par des procédés qui ont beaucoup d'analogie avec celui que nous venons d'indiquer. Quand l'or n'est pas visible, on bocarde après avoir grillé pour rendre la division plus facile; quand il s'aperçoit à l'œil, on se dispense souvent de griller. Le minerai réduit à l'état de division convenable est placé sur des tables inclinées et à secousses, sur lesquelles on le lave ; on le passe ensuite à la sébile; on le porte dans un moulin où on le soumet, après l'avoir mélangé avec du sel marin, à l'action des meules, en y ajoutant, sous l'influence d'une masse d'eau qui doit être bien proportionnée, une quantité de mercure suffisante; une trop faible proportion laisserait la matière trop pâteuse, et l'amalgamation se ferait mal; une trop grande entraînerait de l'or que le mercure ne pourrait dissoudre. L'amalgame est ensuite distillé pour en extraire l'or.

M. de Humboldt a présenté, sur la valeur de l'or et de l'argent versés par l'Amérique, des documents qui méritent un haut intérêt et d'où Coquebert de Montbret a tiré le tableau suivant pour année moyenne de 1790 à 1802.

Ancien continent.	*Or.*	*Argent.*
Sibérie	1,700 kil.	17,500 kil.
Afrique	1,500	»
Hongrie	650	20,000
Saltzbourg	75	»
Etats autrichiens	»	»
Harz et Hesse	»	5,000
Saxe	»	1,000
Norwége	75	10,000
Suède, France, Espagne.	»	5,000
	4,000 kil.	58,500 kil.
Nouveau continent.	*Or.*	*Argent.*
Amérique septentrionale.	1,300 kil.	600,000 kil.
Choco, Santa-Fe, Chili..	»	»
Pérou, Popayan	5,000	275,000
Possessions portugaises..	7,800	»
	14,100 kil.	875,000 kil.
Total général	18,100 kil.	947,500 kil.
Valeur en francs	54,300,000 fr.	189,500,000 fr.
Valeur de l'or et de l'argent réunis.		243,800,000 fr.

M. de Humboldt donne, pour 1811, le tableau suivant qui diffère peu du précédent :

Mines d'argent.		
Europe	52,700 kil.	11,704,444 fr.
Asie boréale	21,707	4,824,222
Amérique	795,581	176,795,778
	869,988 kil.	193,324,444 fr.
Mines d'or.		
Europe	1,297 kil.	4,467,444 fr.
Asie boréale	538	1,853,111
Amérique	17,291	59,557,889
	19,126 kil.	65,878,444 fr.

Or et argent réunis.	
Europe	16,171,888 fr.
Asie boréale	6,677,333
Amérique	236,353,667
	259,202,888 fr.

On voit, par ce tableau, que la production totale de l'or est à celle de l'argent à peu près dans la proportion de 1 à 52. Cependant le rapport de leur valeur relative n'est que de 1 à 15,5. Cette différence provient de ce que, l'or étant beaucoup moins employé que l'argent, les demandes en sont moins nombreuses, et dès lors son prix réel se trouve beaucoup au-dessous de ce qu'il devrait être, suivant le rapport des quantités. La valeur du kilogramme d'or pur est aujourd'hui de 3,444 fr. 44 c. environ.

L'or pur étant un des métaux les plus tendres, on est dans l'usage de l'allier avec une petite quantité de cuivre ou d'argent pour en augmenter la résistance. Comme il importe que l'on connaisse la juste proportion de l'alliage contenu par l'or émis dans le commerce, les lois et ordonnances ont fixé, cette proportion dans chaque Etat; c'est là ce qui détermine le *titre légal* servant de

base aux transactions et garanti par le contrôle que constate l'empreinte d'un poinçon sur les objets, bijoux ou lingots, préalablement essayés. Quant aux monnaies d'or, elles portent leur garantie avec elles, leur titre étant réglé par les lois du pays, et, de plus, c'est le gouvernement lui-même qui les frappe.

On évaluait anciennement, en France, le titre de l'or en *carats* ou vingt-quatrièmes de son poids; il s'exprime, aujourd'hui, en millièmes. L'or des monnaies est au titre de 900 millièmes; celui des bijoux a trois titres : l'or *haut titre* à 920 millièmes ou 22 carats; l'or *au titre* à 840 millièmes ou 20 carats; l'or *commun* à 750 millièmes ou 18 carats. Chacun de ces différents titres est indiqué par un poinçon spécial. C'est à l'article ESSAI que nous renvoyons pour les différents modes employés dans la vérification de l'exactitude de ces proportions. Mais un fait remarquable, c'est que l'or, malgré la fixation de sa valeur légale comme monnaie, n'en conserve pas moins, sous cette forme, une valeur marchande et soumise, dès lors, à des fluctuations. Ces fluctuations ne cessent jamais d'être à l'avantage de l'or, et se résument en une prime que l'une des parties paye à l'autre pour compensation de la différence qui se trouve, au jour de l'échéance, entre la valeur monétaire légale de l'or et sa valeur marchande.

L'or tel qu'il parvient dans le commerce a donné naissance à une industrie qui, de nos jours, prend une grande extension, l'*affinage* de l'or, c'est-à-dire la séparation de ce métal de l'argent ou du cuivre qu'il contient. Les procédés de cette opération sont actuellement portés à un si haut degré de perfection, qu'elle ne revient plus qu'à 5 fr. pour 1 kil. d'or (*voy.* AFFINAGE). La réduction de l'or en feuilles très-minces constitue également une industrie particulière (*voy.* BATTEUR D'OR). On prépare encore, pour la passementerie, de l'*or filé*, aussi appelé *or trait*. Ce ne sont pas, comme on pourrait le croire, des fils d'or pur, mais bien d'argent doré pour *le fin* et de cuivre doré pour *le faux*, aplatis à l'aide du laminoir et brunis, et qu'on roule ensuite sur des fils de soie dans le premier cas et sur des fils de coton dans le second. 100 parties de galon or fin donnent, en moyenne, 54,50 de soie et 45,50 de métal. Ce dernier est composé de 975 millièmes argent et 25 millièmes or.

On a encore donné vulgairement le nom d'*or* à une infinité de corps parmi lesquels nous citerons : l'OR ARGENTAL, alliage naturel d'or et d'argent trouvé en Transylvanie et dans la mine d'argent de Zmeof en Sibérie. Suivant Klaproth, il serait formé de 64 parties d'or et de 36 d'argent. — OR DE CHAT: c'est le mica jaune métalloïde (*voy.* MICA). — OR DE NAGYAG : c'est le tellure auroplombifère (*voy.* TELLURE) — OR GRAPHIQUE : c'est le tellure auro-argentifère — OR MUSSIF NATIF : c'est l'étain sulfuré (*voy.* ETAIN). — OR DE MANHEIM : c'est une sorte de laiton, c'est-à-dire un alliage de cuivre et de zinc dans une certaine proportion qui lui donne plus ou moins l'apparence de l'or. (*Voy* LAITON). H. GAULTIER DE CLAUBRY.

OR (*méd.*). — L'action de ce métal et de ses préparations sur l'organisme est des plus marquées. Peu de temps après leur administration, la chaleur de la peau s'élève, le pouls devient plus fréquent, l'appétit se montre plus vif et plus impérieux. Quelquefois une véritable fièvre s'allume, la bouche se sèche, la langue rougit, la soif devient incessante; de la céphalalgie, des vertiges, des étourdissements se manifestent, et ces phénomènes vont en s'accroissant jusqu'à ce qu'une évacuation quelconque, une sueur abondante, un flux copieux d'urine ou une salivation considérable soient la crise salutaire de cette violente surexcitation Cet état transitoire se prolonge pendant plusieurs jours, au bout desquels l'équilibre se rétablit entre les fonctions. On conçoit que l'organisation spéciale des sujets, le mode d'administration de la substance, le choix de sa préparation et une foule d'autres circonstances moins facilement appréciables pourront imprimer de notables modifications à ces phénomènes. Quelques sujets, par exemple, mais en très-petit nombre, se montrent en quelque sorte réfractaires à l'action de l'or, dont ils supportent des doses assez élevées sans en ressentir aucun effet; d'autres, au contraire, sont si impressionnables sous ce rapport, qu'il suffit d'une quantité fort minime, telle qu'un quinzième et même un vingtième de grain, pour déterminer chez eux des inflammations gastro-intestinales et buccales des plus vives. Sans aller aussi loin, les préparations d'or déterminent quelquefois un sentiment de bien-être, de l'hilarité, et, chez certains sujets, de la loquacité, souvent même un véri-

table délire; d'autres encore éprouvent une disposition insolite aux mouvements musculaires, qui semblent plus légers, plus faciles, et cet état s'ajoutant à l'excitation encéphalique, il en résulte nécessairement de l'agitation inquiète et de l'insomnie. Enfin l'on a vu l'or occasionner diverses éruptions cutanées et l'excitation des appareils glanduleux. A des doses exagérées ou continué sans ménagement, il provoque des effets toxiques redoutables à la manière des poisons corrosifs, s'il est ingéré par le tube intestinal, et une stimulation des plus intenses du système nerveux, s'il est injecté dans les veines, sans parler de phlegmasies sur divers organes intérieurs.

Il est tout naturel que, avec une action aussi prononcée sur l'économie animale, l'or ait été employé de bonne heure en médecine et contre une foule d'affections. Mais ce qu'en ont dit à cet égard les Arabes et même Paracelse ne mérite pas d'être cité, tant les motifs sur lesquels ils s'appuient pour vanter ses effets thérapeutiques sont vagues, pour ne pas dire absurdes. C'est dans le XVIe siècle seulement que cet agent a pris une place rationnelle dans la pharmacie, à l'occasion des ravages insolites que faisait alors en Europe l'infection syphilitique. Il est vrai de dire que les préparations usitées à cette époque, et même celles de Frédéric Hoffmann, étaient le plus souvent inefficaces, dangereuses, et de plus ne devaient généralement leurs propriétés curatives qu'à la présence du mercure employé pour la *dissolution du roi des métaux;* il n'est donc pas étonnant que l'un ait bientôt pris la place de l'autre. La vogue toujours croissante du mercure et les prétendus miracles opérés par les sudorifiques firent graduellement tomber l'or en discrédit, si bien qu'au commencement de notre siècle quelques érudits savaient à peine qu'il eût été préconisé par des praticiens consciencieux, lorsque, en 1810, M. Chrestien de Montpellier le tira de l'oubli. La polémique fut vive et passionnée; mais enfin la lumière a fini par se faire jour, et tout le monde s'accorde aujourd'hui à reconnaître l'efficacité de l'or dans la syphilis, les scrofules, et dans toutes les affections qui résultent, dans l'économie humaine, de l'action de ces deux états morbides agissant ensemble ou séparément.

Il est nécessaire de poser ici une ligne de démarcation entre les phénomènes curatifs produits dans la syphilis par l'or et par le mercure. Ce dernier agit, du moins c'est jusqu'ici la seule façon dont on conçoit son action, d'une manière toute spécifique, en allant chercher dans l'économie le virus, qu'il dénature, pour ainsi dire, directement et sans nécessité d'une manifestation physiologique quelconque. L'or, au contraire, semble n'avoir aucune spécificité sur le vice syphilitique; mais il en débarrasse l'économie par l'action centrifuge qu'il détermine dans le jeu de nos organes, et les émonctoires par lesquels il donne issue à ce germe fatal sont les sueurs, les urines ou la salivation. Si aucun phénomène dépuratif de ce genre ne se produit, il demeure alors tout à fait sans action efficace. — Quant à son action dans les scrofules, chacun sait que cet état morbide se manifeste par une langueur générale de toute l'économie et par l'engorgement du système glandulaire dans une plus ou moins grande étendue. Mais n'avons-nous pas vu que l'action de l'or à dose thérapeutique se résumait, le plus souvent, en une surexcitation générale sur l'économie, et une stimulation spéciale sur les ganglions lymphatiques? Son action curative sera donc ici tout à fait physiologique.

Nous terminerons ce qui a rapport à ce point en disant que, dans l'une ou l'autre de ces deux affections, les seules, pour ainsi dire, dans lesquelles l'or ait été employé avec quelque succès de nos jours, il importe de développer et de soutenir un degré spécial d'excitation absolument indispensable pour l'action thérapeutique, car en deçà de ce degré on n'obtiendrait nul effet, et en delà le médicament deviendrait des plus funestes. Nous tâcherons de préciser cette action en disant que, malgré la surexcitation générale, on devra se croire dans de justes bornes lorsqu'il n'y aura pas de lésions notables dans les fonctions : ainsi la bouche doit toujours rester bonne, la langue humectée, la peau modérément chaude; la sécrétion urinaire, les sueurs et la salivation ne devront être que modérément augmentées, sans jamais devenir une cause d'épuisement. L'opinion générale est encore que l'usage de l'or ne laisse jamais, comme le fait le mercure, des traces funestes dans l'économie.

L'or a été mis en usage sous diverses formes. — Le *perchlorure* est abandonné comme jouissant d'une énergie trop grande pour

être facile à diriger.—Le *chlorhydrate* triple d'or et de soude s'emploie, à l'intérieur, sous forme d'une solution de 5 centigrammes dans 200 à 250 grammes d'eau distillée, et encore à la dose d'une cuillerée à café seulement toujours préalablement étendue dans une tasse de tisane convenable; on la répète quatre fois par jour. La solution sera successivement plus concentrée dans la proportion de 2 centigrammes en sus par chaque once nouvelle, jusqu'à 15 ou 20 centigrammes. On a aussi préparé un sirop dans une proportion déterminée et telle que l'on fasse successivement prendre 1/4, 1/2 centigramme et même 1 centigramme de sel d'or par jour, mais en quatre fois. Ce dernier mode d'administration est moins actif que le premier, attendu qu'il s'opère bientôt une réaction entre les principes du sirop et les éléments du sel, au point de ramener bientôt ce dernier à l'état d'oxyde et même de métal. Le même résultat a lieu d'une manière encore plus prononcée dans les pilules. Pour l'administration par les voies externes, on choisit généralement la langue, sur les côtés de laquelle on pratique des frictions avec 1/3 de centigramme de sel étendu dans 5 à 10 centigrammes d'une poudre végétale rendue inerte par la dessiccation; l'amidon est généralement préféré. Ce mode d'administration est plus actif que par la voie du tube intestinal. Enfin le chlorhydrate d'or et de soude s'emploie topiquement contre les ulcérations et les engorgements indolents à la dose de 1 à 5 centigr. étendus dans 5 grammes d'axonge. — *L'or* métallique et son *oxyde* sont employés de la même manière et avec les mêmes excipients; mais la dose peut en être portée plus loin en raison de leur moindre activité, que l'on peut calculer à 1/8 pour le métal et à 1/4 pour l'oxyde. L. DE LA C.

ORACLE, du latin *oraculum*, dérivé lui-même de *os*, *oris*, bouche. — *Oraculum* était le nom par lequel les Romains désignaient un lieu où ils supposaient que leurs divinités donnaient des réponses touchant les événements futurs sur lesquels on les consultait. Ce mot était employé aussi pour indiquer la réponse de la divinité ou la divinité elle-même. Le sens de *discours* est donc celui qui convient le mieux à ce mot, et Cicéron nous apprend (*Top*. 20) que les oracles étaient ainsi appelés pour signifier qu'ils sont le langage des dieux (*oracula enim ex eo ipso appellata sunt, quod inest in his deorum oratio*). Les gens que l'on envoyait pour consulter les oracles étaient quelquefois appelés *oratores* (Tite-Live, V, 15 et 16). Les réponses des oracles étaient nommées, en grec, χρησμοὶ ou μαντεῖα, et le lieu où on les obtenait μαντεῖον. — Saint Jérôme, dans la Vulgate, traduit tantôt par *propitiatorium* et quelquefois aussi par *oraculum* le mot hébreu *caphphoret*, par lequel on désignait la partie supérieure de l'arche d'alliance, que les Israélites considéraient comme l'endroit duquel Dieu faisait connaître ses volontés à Moïse, et se manifestait à lui. *Oraculum* signifie de plus, dans la Vulgate, le *sanctuaire*, le lieu où était déposée l'arche d'alliance.

Les oracles du paganisme, les seuls auxquels on puisse donner ce nom, doivent évidemment leur origine au désir inné chez l'homme de connaître l'avenir. La raison, l'expérience et surtout la lumière du christianisme nous démontrent l'impossibilité de satisfaire une curiosité semblable. Mais, à des époques de superstition et de crédulité, cette disposition naturelle, jointe à la persuasion que les dieux avaient le pouvoir et la volonté de dévoiler l'avenir aux hommes, donna une grande importance aux oracles et en éleva même quelques-uns à la hauteur de véritables institutions politiques. — Les Romains, si superstitieux d'ailleurs, ne possédaient aucun oracle proprement dit, et, dans plusieurs graves occasions, ils consultèrent celui de Delphes, comme nous l'apprennent Tite-Live (V, 15; XXII, 57, etc.) et quelques autres auteurs. Les oracles appartiennent exclusivement aux Egyptiens, aux Grecs et aux colonies fondées par le dernier de ces peuples. Les plus célèbres étaient ceux d'Ammon, en Libye; de Jupiter, à Dodone; d'Apollon, à Delphes; de Trophonius, en Béotie; des Branchides, en Ionie; celui de la ville de Pella, en Macédoine; celui de la ville de Sinope, en Paphlagonie; et celui de la tête d'Orphée, à Lesbos.

Hérodote nous apprend (II, 58 et 83) que la divination dans les temples est originaire de l'Egypte. Il existait dans ce pays des oracles d'Hercule, d'Apollon, de Minerve, de Diane, de Mars, de Jupiter, de Latone, ou, pour parler plus exactement, de quelques divinités égyptiennes que les Grecs avaient assimilées à ceux des dieux de leur mythologie que nous venons de nommer. En effet, les recherches de MM. Amédée et Bernardin Peyron nous apprennent

(*Papyri Græci regii Taurinensis musei Ægyptii*, partie I[re], p. 6 et 7, et *Papiri greci del museo britannico di Londra*, p. 6 et 7) qu'il n'y avait pas identité parfaite entre les dieux de l'Egypte et ceux de la Grèce. — Hérodote n'indique point la manière dont se manifestaient les oracles chez les Egyptiens; mais Pline supplée au silence du père de l'histoire et nous enseigne (livre VIII, chap. LXXI) qu'Apis donnait ses réponses en acceptant de la nourriture de la main des personnes qui le consultaient. Ce taureau repoussa l'offrande de Germanicus, qui ne tarda pas à mourir. Suivant le même auteur, lorsque Apis se montrait en public, des licteurs écartaient la foule, et une troupe d'enfants suivait le taureau en chantant des cantiques. Ces enfants, frappés d'une inspiration subite, prédisaient l'avenir. Il existait donc, pour le taureau Apis du moins, deux manières d'annoncer les événements futurs, par des signes émanés de lui et par la voix d'enfants consacrés à son service. Les prêtres interprétaient, à ce que l'on suppose, ces différents indices; on a du moins lieu de le croire, d'après un passage de Diogène Laërce dans la *Vie d'Eudoxe* (lib. VIII, § XC). Celui-ci se trouvant en Egypte, Apis lécha son manteau, ce que les prêtres interprétèrent en disant qu'Eudoxe deviendrait célèbre, mais n'atteindrait point la vieillesse. Les expressions de Pline, dans le passage que nous avons indiqué plus haut, et quelques paroles d'Elien (*Histoire des animaux*, livre XI, chap. X), feraient supposer que les enfants attachés au service d'Apis annonçaient l'avenir par une sorte d'inspiration prophétique. Mais Pausanias (livre VII, chap. XXII) soutient que les oracles de ce taureau se produisaient à peu près comme ceux de Mercure Agoræus, à Pharæ, en Achaïe. Il existait sur la place publique de cette ville un autel et une statue de Mercure. Lorsqu'on voulait consulter le dieu, on allumait des lampes placées devant la statue; on brûlait en même temps de l'encens sur l'autel, après y avoir déposé une petite pièce de monnaie. On adressait ensuite à la statue une question à voix basse; puis on sortait de la place publique les mains sur les oreilles, de manière à ne rien entendre. Arrivé hors de la place, on se découvrait les oreilles, et la première parole que l'on entendait était considérée comme la réponse du dieu à la question qui lui avait été faite. Plutarque déclare, dans le *Traité d'Isis et d'Osiris*, que des enfants indiquèrent à Isis la bouche du Nil dans laquelle les complices de Typhon avaient jeté le coffre qui renfermait le corps d'Osiris, et il ajoute : « C'est depuis cette époque, suivant les Egyptiens, que les enfants ont le don de prédire l'avenir, et que l'on considère surtout comme des présages les paroles qu'ils prononcent au hasard lorsqu'ils jouent dans les temples. » — Il faut peut-être conclure de ces différents passages que, dans la croyance des anciens, les enfants attachés au taureau Apis faisaient des prédictions tantôt par inspiration et tantôt par des paroles prononcées au hasard.

L'oracle d'Ammon, situé en Libye, dans le voisinage de l'Egypte, se produisait par des signes ou par des symboles, comme nous l'apprend Strabon (livre XVII, p. 814). Diodore de Sicile, en rendant compte de la visite d'Alexandre le Grand au temple du dieu, donne quelques éclaircissements sur la nature des signes et des symboles dont parle cet auteur. L'image du dieu, ornée de pierres précieuses, servait à dévoiler l'avenir; on la plaçait dans une nacelle d'or portée sur les épaules de quatre-vingts prêtres. Ceux-ci étudiaient les mouvements de la statue, et se laissaient aller où elle paraissait vouloir les conduire. Chaque mouvement imprimé à la nacelle avait une signification particulière. Alexandre s'étant adressé au prophète du temple pour savoir si Ammon lui destinait l'empire du monde, le prophète rentra dans le sanctuaire; les prêtres qui portaient la statue firent certains mouvements, et le prophète répondit à Alexandre qu'Ammon lui accordait sa demande.

Le dieu Sérapis donnait en songe des conseils aux malades, qui, pour le consulter, allaient dormir dans l'enceinte du grand *Serapeum* (temple de Sérapis) de Memphis, et à ceux qui, dans l'impossibilité d'accomplir par eux-mêmes cet acte religieux, chargeaient quelqu'un d'y dormir à leur intention (voy. Bernardin Peyron, *Papiri*, p. 8). — On employait un moyen analogue pour consulter l'oracle d'Amphiaraüs, situé près de la ville d'Orope, en Béotie, sur les confins de l'Attique. Ceux qui croyaient devoir recourir aux lumières du dieu se purifiaient, s'abstenaient de vin pendant trois jours, et de toute nourriture pendant vingt-quatre heures; ils sacrifiaient ensuite un bélier sur la peau duquel il leur était ordonné de s'endormir. Amphia-

raüs, à ce qu'on prétendait, leur répondait en songe.

Après avoir indiqué d'une manière générale les différents moyens employés dans le paganisme pour obtenir des dieux la connaissance des événements futurs, nous allons parcourir l'histoire des oracles les plus célèbres de la Grèce, ceux de Dodone, de Delphes et de Trophonius. — Différentes causes concoururent à imprimer à ces oracles une direction particulière. Celui de Dodone, fondé à une époque reculée et au milieu d'un peuple encore peu éclairé, conserva toujours dans ses formes les traces d'une simplicité presque grossière; celui de Delphes, moins ancien, situé dans une contrée pittoresque, sous la protection du dieu des arts et de la poésie, se rattache aux traditions les plus glorieuses de la Grèce: enfin celui de Trophonius, en Béotie, convenait, par les jongleries qu'on y mettait en œuvre, à l'intelligence épaisse des habitants de la contrée. — Le plus ancien oracle de la Grèce était celui de Dodone. Voici ce qu'Hérodote nous apprend sur son origine (II, ch. LV) : Les prêtresses de Dodone racontaient que deux colombes noires s'envolèrent de Thèbes en Egypte ; l'une alla en Libye et l'autre à Dodone : celle-ci, perchée sur un chêne, fit entendre des paroles semblables à celles des hommes, et annonça que les destins exigeaient l'établissement, dans ce lieu même, d'un oracle de Jupiter. Les habitants considérèrent une déclaration aussi extraordinaire comme un ordre du dieu, et ils obéirent. La colombe qui passa en Libye y fit établir l'oracle d'Ammon.

Ce récit, dégagé des circonstances merveilleuses, s'explique facilement. La double acception du mot πελείαδες, qui, dans le dialecte éolien parlé à Dodone, signifiait *colombe* et *vieille femme*, et la couleur noire attribuée à la colombe, indiquent qu'il s'agit d'une Egyptienne dans cette tradition; le langage qu'elle parlait, inconnu aux habitants du pays, fut comparé au gazouillement des oiseaux. Plus tard, ayant appris le grec, on l'appela poétiquement *colombe à voix humaine*. — L'oracle de Dodone se manifestait de plusieurs manières, presque toutes fort simples et en harmonie avec les mœurs grossières de l'époque de sa fondation : c'était d'abord par le bruit que produisait l'agitation des branches et des feuilles du chêne sacré (*Odyssée*, lib. XIV, v. 327, 328); plus tard, on y ajouta le murmure des eaux d'une source, les sorts au moyen des dés et le son que rendait un vase d'airain placé sur une colonne. A côté de ce vase et sur une autre colonne se trouvait une statue représentant un enfant qui tenait de la main droite un fouet composé de chaînettes d'airain; lorsque le vent venait à souffler, les chaînettes frappaient sur le vase, qui rendait un son duquel les prêtresses tiraient des augures. Elles interprétaient de même les autres indices d'après des règles établies, ou suivant l'intérêt et la vanité des personnes qui les consultaient.

L'origine de l'oracle de Delphes est assez obscure. Si nous en croyons Ovide (*Métamorphoses*, liv. I, v. 321 et suiv.), Thémis, divinité qui présidait alors à cet oracle, fit connaître à Deucalion les moyens de rétablir le genre humain détruit par le déluge. Ce passage semblerait attribuer à l'oracle de Delphes une antiquité qu'il est impossible de lui reconnaître. Le nom de cette ville, devenue plus tard si fameuse, ne se trouve ni dans l'*Iliade* ni dans l'*Odyssée*, et une tradition conservée par Pausanias (liv. X, ch. VIII) était que les Delphiens montraient dans leur gymnase l'endroit où Ulysse avait été blessé par un sanglier (*Odyssée*, liv. XXIV, v. 331). Il est évident, d'après cela, dit Clavier (*Mémoire sur les oracles des anciens*, p. 41), que, peu de temps après le siége de Troie, ce lieu n'était pas encore couvert d'habitations. Suivant le même auteur (*ibid.*, p. 42), l'oracle de Delphes reçut sa forme régulière à l'époque de Lycurgue. Le législateur de Sparte eut recours à la pythie pour imprimer à ses institutions une autorité divine, et il recommanda aux Lacédémoniens de continuer à consulter eux-mêmes le dieu dans toutes les occasions importantes. L'influence que la république de Lacédémone acquit sur les autres Etats de la Grèce fut attribuée aux conseils d'Apollon, circonstance qui augmenta la réputation de l'oracle. Justin a conservé, dans ses *Histoires philippiques* (lib. XXIV, cap. VI), une description de la ville et du temple de Delphes. Nous croyons utile d'en donner la traduction pour faciliter l'intelligence de ce que nous aurons à dire sur l'oracle. « Le temple d'Apollon est situé sur un rocher escarpé de toutes parts. La ville s'est formée par le concours de gens qui, étant venus de tous les pays pour admirer la majesté du dieu s'établirent sur ce roc. Le temple et la ville sont

défendus non par des murailles, mais par des précipices, les fortifications sont l'œuvre de la nature et non de l'art, en sorte qu'on ne sait ce qu'on doit admirer le plus ou de la force de la position ou de la majesté du dieu. Au milieu du rocher se trouve un enfoncement en forme de théâtre, de manière que les clameurs de la multitude et le son des trompettes, lorsqu'il vient à se joindre à ces clameurs, se répètent, se multiplient, se renforcent, jettent dans l'étonnement ceux qui ignorent la cause de ce phénomène et les pénètrent d'une religieuse terreur. Dans l'enfoncement du roc et à peu près à moitié de la hauteur de la montagne, est une esplanade peu étendue; on y voit, dans le sol, un trou profond par lequel s'exhale l'esprit prophétique : c'est une vapeur froide qui, chassée en haut par une force inconnue, par une espèce de vent, trouble l'esprit des devins et les force à rendre des réponses à ceux qui viennent les consulter. De riches offrandes, faites par les rois et les peuples, attestent, par leur magnificence, la gratitude de ceux qui ont vu leurs vœux satisfaits et la véracité de l'oracle. » — Voici maintenant la description de l'antre, d'après Strabon (liv. IX, p. 419). « L'endroit où le dieu donne ses réponses est, à ce qu'on dit, un antre profond, peu large à son ouverture, et d'où s'exhale une vapeur qui produit l'enthousiasme. Au-dessus de l'ouverture de l'antre est un trépied fort élevé sur lequel monte la pythie, et, bientôt pénétrée par la vapeur, elle prononce ses prédictions ou en vers, ou bien en prose, que les poëtes attachés au service du temple versifient sur-le-champ.»

On a longuement discuté sur la nature des vapeurs qui se dégageaient du gouffre; l'abbé Barthélemy (*Voyage d'Anacharsis*, Paris, de Bure, 1790, t. II, p. 568) les suppose de la nature des moufettes. Clavier s'en tient à l'assertion de Justin, qui parle seulement d'un vent froid. Bien qu'il soit impossible de rien dire de certain lorsque nous manquons de détails explicites, on doit supposer que ces vapeurs étaient d'une nature malfaisante et agissaient sur toute l'économie animale : en effet, les témoignages les plus formels de l'antiquité établissent que, lorsque la pythie montait sur le trépied, sa poitrine s'enflait: on voyait son visage rougir et pâlir tour à tour; ses membres s'agitaient de mouvements convulsifs; elle faisait entendre des cris et des gémissements; ses yeux étincelaient; sa bouche se remplissait d'écume, et ses cheveux se hérissaient. Quelques-unes même succombèrent. Des accidents aussi terribles ne sauraient être attribués qu'à des exhalaisons méphitiques. L'existence des vapeurs dangereuses dont nous parlons semble confirmée par le récit de Diodore de Sicile, et, si nous en croyons cet auteur, le souffle prophétique fut découvert par des chèvres. Lorsque ces animaux approchaient du gouffre, ils bondissaient et bêlaient d'une façon extraordinaire; des bergers, les ayant suivis, furent saisis eux-mêmes d'une fureur divine et se mirent à prophétiser; enfin quelques-uns d'entre eux étant tombés dans l'abîme, on imagina, pour éviter à l'avenir de pareils malheurs, de placer un trépied sur l'ouverture, qui, plus tard, se trouva renfermée dans la partie du temple appelée ἄδυτον ou *sanctuaire*. Ces témoignages, que l'on ne saurait révoquer en doute, au moins dans leurs circonstances principales, ne peuvent s'expliquer que par l'existence d'exhalaisons délétères. — Une balustrade séparait le sanctuaire du lieu où se tenaient les personnes qui allaient consulter l'oracle. Clavier nous apprend (*Mémoire sur les oracles des anciens*, p. 82, 83) que le trépied était, comme son nom l'indique, une espèce de support à trois pieds sur lequel on plaçait un bassin ovale. Le meuble de toilette que nous appelons *lavabo* peut donner une idée de ce mécanisme. Lorsque la pythie devait rendre des oracles, on recouvrait le bassin avec un autre bassin semblable, en sorte que les deux parties réunies avaient la forme d'un œuf. Si nous en croyons Lucien ou l'auteur, quel qu'il soit, du traité *De astrologia* (Luciani Opp., t. II. p. 370, § XXIII), on voyait un serpent sous le trépied : cette assertion est confirmée par le témoignage de Diodore Laërce. Suivant cet auteur (*Vie d'Héraclide de Pont*, V, 6, 6), les habitants d'Héraclée, ville du Pont, envoyèrent consulter l'oracle de Delphes; la pythie, qui s'était laissé corrompre, étant descendue dans le sanctuaire, marcha sur un des serpents qui s'y trouvaient; le reptile la mordit, et elle mourut sur-le-champ.

Diodore de Sicile nous apprend (liv. XVI, § XXVI) que, dans l'origine, la pythie était une jeune fille vierge; mais, plus tard, une de ces prêtresses, remarquable par sa beauté, inspira une passion violente à un Thessalien, qui l'enleva. Il fut décidé alors que les fonctions de pythie ne seraient plus confiées qu'à

des veuves qui auraient passé l'âge de cinquante ans. Quelques auteurs modernes ont révoqué en doute cette anecdote. — Si nous en croyons Euripide, la pythie appartenait toujours à une des familles les plus considérables de Delphes; celle qui existait du temps de Plutarque, quoique née de parents illustres, avait été élevée chez de pauvres laboureurs et n'avait reçu aucune éducation : c'était, à ce que prétend Clavier, par suite de l'état de décadence dans lequel se trouvait alors la Grèce. — Avant de rendre une réponse, la pythie buvait de l'eau de la fontaine de Castalie, puis elle montait sur le trépied; elle n'y était point assise comme on le suppose ordinairement : la forme bombée du couvercle s'opposait à ce qu'elle prît cette position, mais elle avait l'attitude d'un cavalier; c'est ce qui résulte de plusieurs passages d'Origène et de saint Jean Chrysostôme. — Cette prêtresse n'était pas l'organe immédiat du dieu, mais seulement son interprète; elle exprimait en langage vulgaire les signes qu'elle croyait voir, et dont on lui supposait l'intelligence.

Il y avait dans le temple de Delphes un grand nombre de prêtres de toutes les classes. Le plus considérable était le prophète, sans l'aveu duquel la pythie ne consultait jamais le dieu; il se tenait toujours à ses côtés, accompagné de quelques *saints* lorsqu'elle montait sur le trépied. Les fonctions de ces différents ministres consistaient à diriger la pythie, et à empêcher les personnes qui la consultaient de lui adresser des questions embarrassantes. Van Dale suppose qu'il y avait plusieurs prophètes; mais Clavier n'en admet qu'un seul. Il est difficile de trancher cette question, car les passages des auteurs sont loin d'être explicites. Peut-être le nombre de ces prêtres a-t-il varié suivant les époques. Les saints étaient, avec le prophète, les véritables chefs de l'oracle; c'étaient eux qui lui imprimaient une direction et qui en connaissaient les secrets.

Plutarque nous apprend, dans les *Questions grecques* (IX), qu'Apollon ne rendait d'abord des oracles qu'une fois par an, et ensuite une fois par mois. Il est probable que, en s'exprimant ainsi, cet auteur n'entendait parler que d'un jour public, pendant lequel la pythie était tenue de répondre à toutes les personnes qui se présentaient. Clavier suppose que les députés des villes et les envoyés des rois étaient toujours admis à consulter le dieu. Sans cela, dit-il, il n'y aurait point eu de ces jours malheureux où il n'était pas permis de rendre des oracles. D'ailleurs, un jour par mois n'aurait pas suffi à la multitude qui venait consulter le dieu. Enfin il n'aurait pas été nécessaire d'entretenir, pour de si rares occasions, deux pythies en titre et une autre surnuméraire, comme Plutarque rapporte que cela se pratiquait au temps où l'oracle était florissant. Lorsque plusieurs personnes se présentaient à la fois pour consulter le dieu, on tirait au sort pour déterminer le tour de chacune. Quelques peuples jouissaient du droit de passer avant les autres (προμαντεία). Lorsqu'on était sur le point d'interroger la pythie, on faisait un sacrifice pour se rendre Apollon favorable. La victime était toujours une chèvre; on versait de l'eau sur elle, pour obtenir une sorte de frémissement qui indiquait, suivant Plutarque, que l'animal ne souffrait d'aucune maladie et que le dieu était disposé à répondre. Le consultant plaçait sur sa tête une couronne de laurier qu'il ne quittait qu'à son retour dans ses foyers. Clavier suppose, toutefois, que l'on n'agissait pas ainsi lorsque la réponse du dieu n'avait point été favorable, et il invoque en faveur de cette assertion quelques passages d'auteurs qui paraissent assez décisifs. Pour l'ordinaire, on s'adressait au dieu de vive voix et en peu de mots. La nature de l'oracle de Delphes rendait ces courtes demandes suffisantes. En effet, lorsqu'il était question d'affaires publiques, les prêtres savaient ce qu'ils avaient à répondre, et, s'ils conservaient quelques doutes, il leur était facile de s'entendre avec les personnes chargées d'aller prendre l'avis de l'oracle. Quant aux particuliers, il devait être facile de surprendre leurs secrets pendant le séjour qu'ils faisaient à Delphes. D'ailleurs le dieu avait toujours la ressource des réponses énigmatiques, si commodes pour mettre à couvert sa responsabilité. La pythie répondait habituellement en vers hexamètres. Plutarque, dans son traité qui a pour titre, *Pourquoi la pythie ne répond plus en vers*, s'efforce de prouver que dès l'origine l'oracle avait répondu en prose. Suivant Strabon, comme nous l'avons vu plus haut, la pythie répondait tantôt en vers, tantôt en prose que les poëtes attachés au temple versifiaient ensuite. Clavier suppose que, aux époques florissantes,

la pythie, prise dans les premières familles de Delphes, et ayant reçu de l'instruction, pouvait aisément improviser des vers; mais ensuite la décadence de l'oracle fit renoncer à cet usage. En effet, on ne trouva plus que des femmes pauvres et ignorantes pour remplir des fonctions qui n'offraient ni considération ni utilité.

L'oracle de Delphes était devenu une institution politique. Aussi les prêtres de ce sanctuaire se trouvaient-ils dispensés d'avoir recours à des jongleries pour tromper la multitude. D'autres oracles que l'on consultait principalement sur des intérêts privés employaient les prestiges pour frapper l'imagination et imposer à la crédulité du vulgaire. Le plus célèbre de ces derniers était celui de Trophonius, situé sur les frontières de la Phocide, près de la ville de Lébadie, dans la Béotie, patrie de ces sortes d'oracles. La fertilité du sol et la stupidité proverbiale des habitants devaient engager les devins à s'y établir. Pausanias nous a conservé une description détaillée de cet oracle : « Quiconque, dit il (liv. IX, chap. XXXIX), veut descendre dans l'antre de Trophonius doit passer un certain nombre de jours dans un édifice consacré au Bon Génie et à la Fortune. Tant qu'il habite ce lieu, le consultant doit éviter avec soin toute espèce de souillure. Les bains chauds lui sont interdits, et il ne se baigne que dans la rivière d'Hercyna. La chair des victimes lui fournit une nourriture abondante. Car quiconque se dispose à descendre dans l'antre doit offrir des sacrifices à Trophonius, à ses fils, à Apollon, à Saturne, à Jupiter roi, à Junon Hénioché et à Cérès, surnommée *Europe*, qui fut, dit-on, la nourrice de Trophonius. Un devin examine les entrailles de chaque victime et annonce, d'après cette inspection, si Trophonius sera favorable au consultant. Enfin, la nuit même où l'on doit descendre dans l'antre, on immole un bélier. Les autres sacrifices sont considérés comme insuffisants, si les entrailles du bélier n'offrent pas des signes favorables. Lorsque tous les présages annoncent au consultant un bon accueil, on le conduit d'abord, pendant la nuit, à la rivière d'Hercyna, dans laquelle il se baigne; puis il est frotté d'huile par deux jeunes garçons âgés de treize ans, qu'on appelle *les mercures*. Les prêtres s'emparent ensuite de lui pour le conduire à deux fontaines : il boit d'abord de l'eau de la fontaine de Léthé (oubli) pour perdre le souvenir de tout ce qui l'a occupé jusqu'alors; il boit ensuite de l'eau de la source de Mnémosyne (mémoire) pour se rappeler tout ce qu'il verra dans l'antre. Il regarde une statue que l'on suppose être l'œuvre de Dédale, et que les prêtres ne montrent qu'aux personnes qui vont consulter Trophonius. Après avoir invoqué la protection de cette statue, il se dirige vers l'oracle, vêtu d'une tunique de lin et ceint de bandelettes; il porte une chaussure particulière au pays. L'oracle est situé sur la montagne au-dessous du bois sacré et entouré d'un mur de marbre blanc à hauteur d'appui. L'enceinte est de la grandeur d'une très-petite aire à battre le blé, et le mur qui l'entoure a trois coudées de haut. Sur ce mur sont enfoncés des barreaux de cuivre liés ensemble par des barres de même métal. Des portes sont pratiquées dans cette enceinte. A l'intérieur se trouve un gouffre qui n'est point l'œuvre de la nature, mais que l'on a creusé dans la terre avec art et régularité. Il ressemble, pour la forme, à un four dans lequel on fait cuire du pain. Il a, autant qu'on en peut juger, quatre coudées (1^m,80) de largeur en tout sens, et ne paraît pas en avoir plus de huit (3^m,60) de profondeur.

Il n'y a point d'escalier pour descendre dans cette excavation ; mais, lorsque quelqu'un va visiter Trophonius, on y place une échelle étroite et légère. Quand on est descendu, on trouve, sur un des côtés, un trou qui a 2 spithames (15 pouces 4 lignes, suivant l'estimation de Pancton et de Romé de l'Isle) de large et à peu près 1 spithame (7 pouces 8 lignes, suivant la même estimation) de haut. Le consultant se couche alors par terre, et, prenant dans chaque main un gâteau pétri avec du miel, il met ses pieds dans l'ouverture et s'efforce d'y entrer jusqu'aux genoux; le reste du corps est aussitôt entraîné avec la même violence que l'on éprouve lorsqu'on est englouti par un de ces tourbillons que forment les fleuves les plus grands et les plus rapides. Une fois arrivé dans l'antre secret, tous n'apprennent pas l'avenir de la même manière : les uns voient ce qui doit leur arriver; les autres ne l'apprennent que par l'ouïe. On remonte ensuite par la même ouverture, et l'on sort les pieds les premiers. Il est sans exemple, dit-on, que personne y ait péri, si l'on excepte un des gardes de Démétrius, qui, suivant les gens du pays,

n'avait voulu se soumettre à aucune des cérémonies préalables, et qui était descendu bien moins pour consulter le dieu que dans l'espoir d'emporter l'or et l'argent du sanctuaire. On rapporte aussi que cet homme reparut dans un autre endroit et ne fut pas rejeté par l'ouverture sacrée. Au sortir de l'antre, les prêtres s'emparent du consultant, le font asseoir sur le siége de Mnémosyne, et l'interrogent sur tout ce qu'il a vu et entendu. Après avoir reçu ses confidences, ils le remettent à des hommes qui l'emportent saisi d'effroi, méconnaissable à lui-même et aux autres, et le déposent dans l'édifice consacré au Bon Génie et à la Fortune, qu'il avait habité auparavant. On recouvre ensuite la raison ; le rire même revient. Je n'en parle pas seulement par ouï-dire, car j'ai vu des gens qui avaient été consulter Trophonius, et je l'ai consulté moi-même. Les personnes qui sont descendues dans l'antre sont tenues de consacrer un tableau où est inscrit ce qu'elles ont vu et entendu. »

Van Dale paraît n'avoir pas bien compris le sens de cette dernière phrase, car il représente (pl. 6, 2ᵉ édit.) un artiste la palette en main, assis devant un chevalet, occupé à peindre les scènes qu'il a vues dans l'antre. Cependant les expressions de Pausanias ne sauraient donner lieu à aucun doute ; il dit : *Τοὺς δὲ ἐς τοῦ Τροφωνίου κατελθόντας, ἀνάγκη σφᾶς ὁπόσα ἤκουσεν ἕκαστος ἢ εἶδεν, ἀναθεῖναι γεγραμμένα ἐν πίνακι.*

Voici, toujours d'après Pausanias, comment on rapporte la découverte de l'oracle. Depuis deux ans il n'avait pas plu dans la Béotie. Les habitants de cette contrée envoyèrent à Delphes des députés pour apprendre le moyen de faire cesser une calamité si grande. La pythie ordonna d'aller à Lébadie, vers Trophonius, qui indiquerait la manière de mettre un terme au fléau. S'étant rendus dans cette ville, les députés cherchèrent d'abord vainement l'oracle. Un d'entre eux, ayant aperçu des abeilles, les vit s'arrêter à l'endroit où l'on éleva ensuite le temple. Ce fut, dit-on, de Trophonius lui-même que cet homme apprit les rites et les cérémonies de l'oracle.

Nous avons vu, d'après la description de Pausanias, que l'entrée du souterrain était fort étroite ; un homme ordinaire n'aurait pu y passer ; mais il y a lieu de croire que l'ouverture s'élargissait à l'aide d'un mécanisme caché. Les gâteaux étaient destinés, selon quelques auteurs, à apaiser les serpents qui se trouvaient dans l'antre. Clavier suppose que c'était une offrande expiatoire à Hécate, déesse des enfers. Van Dale prétend, peut-être avec plus de raison, que ces gâteaux servaient uniquement à gêner le consultant et à l'empêcher de faire usage de ses mains, afin qu'il ne touchât pas des objets qui auraient pu le mettre sur la voie de la fourberie des prêtres.

On doit supposer que les ministres de Trophonius variaient les scènes qu'ils représentaient, d'après la connaissance qu'ils pouvaient avoir du caractère du consultant, de manière à frapper plus vivement son esprit. Quelques personnes affirmaient n'avoir rien vu dans l'antre, mais avoir entendu la voix du dieu ; d'autres avaient eu des apparitions. Timarque, disciple de Socrate, dont le récit nous a été conservé par Plutarque (*De gen. Socr.*, t. II, p. 590), rapporte qu'il était venu pour demander à Trophonius ce qu'on devait penser du démon de Socrate. Il se trouva d'abord dans une obscurité profonde, et resta longtemps couché par terre sans savoir s'il dormait ou s'il veillait. Cependant il adressait toujours ses prières au dieu. Tout à coup des sons agréables frappèrent son oreille, et il vit un nombre considérable d'îles éclairées par une faible lueur ; ces îles étaient toujours en mouvement, changeaient de couleur en tournant sur elles-mêmes, et flottaient sur une mer aux extrémités de laquelle on voyait deux torrents de feu. Près de lui était un abîme où semblaient bouillonner d'épaisses vapeurs ; du fond de ce gouffre s'élevaient des mugissements d'animaux mêlés à des cris d'enfants et à des gémissements d'hommes et de femmes. Timarque était saisi d'épouvante, lorsqu'une voix inconnue lui dit d'un ton lugubre : Que veux-tu savoir ? — Tout, répondit-il, en effet tout est admirable. — Les îles que tu vois dans le lointain, reprit la voix, sont les régions supérieures placées sous l'empire d'autres dieux ; mais tu peux parcourir le royaume de Proserpine que nous gouvernons et qui est séparé de ces régions par le Styx. Timarque demanda ce qu'était le Styx. La voix lui répondit : C'est le chemin qui conduit aux enfers et la ligne qui sépare les ténèbres d'avec la lumière. Cette voix expliqua ensuite la génération des âmes et les révolutions qu'elles subissent. Les âmes qui sont

souillées de crimes tombent dans un gouffre et se préparent à renaître de nouveau. Je ne vois, dit Timarque, autre chose que des étoiles qui s'agitent sur les bords de l'abîme; les unes y descendent, les autres en sortent. Ces étoiles, reprit la voix, sont les âmes ; on peut les partager en trois classes : celles qui, livrées aux voluptés, ont laissé éteindre leur lumière naturelle; celles qui, ayant lutté tour à tour contre les passions et contre la raison, ne sont ni tout à fait pures ni tout à fait corrompues; enfin celles qui, n'ayant pris que la raison pour guide, ont conservé tous les traits de leur origine. Les premières sont les étoiles qui paraissent éteintes, les secondes celles dont l'éclat est terni par des vapeurs qu'elles semblent secouer, et les troisièmes celles qui, brillant d'une vive lumière, s'élèvent au-dessus des autres. Ces dernières sont les génies; elles animent les mortels fortunés qui ont un commerce intime avec les dieux. — La voix donna encore quelques explications à Timarque, puis elle l'engagea à partir, lui promettant que, dans trois mois, il connaîtrait toute cette doctrine. Timarque voulut se tourner pour voir d'où partait la voix; mais aussitôt il fut pris d'une violente douleur, comme si on lui comprimait fortement la tête : il s'évanouit, et, lorsqu'il reprit connaissance, il était hors de l'antre. L'historien rapporte que Timarque mourut trois mois après, comme l'oracle le lui avait annoncé. On peut croire que cette pression de la tête, suivie d'évanouissement, contribua pour une certaine part à l'exactitude de la prédiction.— Le récit de Timarque et la description de Pausanias ne peuvent laisser aucun doute sur les cruels moyens mis en œuvre par les ministres de Trophonius pour agir sur l'imagination des hommes ignorants et superstitieux. Il est à remarquer que, malgré toutes les fourberies grossières que nous avons énumérées, cet oracle était le plus fréquenté de tous ceux de la Béotie.

Si l'on compare l'oracle de Delphes et celui de Trophonius, on remarquera entre eux une véritable différence. Le dernier offre le spectacle de prêtres et de devins descendant à tous les genres d'artifices pour tromper les gens crédules qui venaient leur demander la connaissance de l'avenir, et telle était l'impression de terreur que jetaient dans quelques âmes les prestiges et les tortures mis en usage par ces devins, que l'on en conservait une tristesse maladive qui durait toute la vie; on disait même, en proverbe, d'un homme excessivement abattu : *Il vient de l'antre de Trophonius.* — Assurément, au point de vue moral, l'oracle de Delphes n'avait aucune supériorité sur les autres. Les prêtres d'Apollon n'étaient ni moins cupides ni moins fourbes que ceux de Trophonius; mais ils ne nuisaient ni à la santé ni à l'intelligence des personnes qui les consultaient. Sans doute ils ne pouvaient se faire illusion sur l'inanité des prédictions de la pythie; mais, dans l'état où se trouvaient la plupart des républiques de la Grèce, livrées à une multitude inconsidérée, capricieuse, violente, ingrate, stupidement jalouse de ses prérogatives, envieuse de toute supériorité et inaccessible à tout autre sentiment qu'à celui de la superstition, cet oracle rendit souvent de grands services à la cause de la raison et de l'équité. Sans ce moyen, les résolutions sages ou énergiques qui, aujourd'hui encore, après tant de siècles, excitent à un si haut degré notre admiration auraient rencontré des obstacles insurmontables. Nul doute, par exemple, que, sans le secours de l'oracle, Thémistocle n'eût jamais pu décider ses concitoyens à quitter Athènes pour s'embarquer sur leurs vaisseaux, avant la bataille de Salamine.—On doit donc maintenir que, en principe, l'influence des oracles a été mauvaise, comme le sera celle de toute institution qui aura pour but de promettre à l'homme la connaissance de l'avenir. La divination, toute vaine qu'elle est, dans les oracles et sous toutes ses formes, trouve toujours quelques croyants, esprits faibles qu'elle conduit au fatalisme ou au désespoir; mais dans plusieurs circonstances solennelles, telles qu'une déclaration de guerre ou l'envoi de colonies dans des contrées éloignées, l'oracle de Delphes rendit des services incontestables à différents Etats de la Grèce. Le collége des prêtres, composé d'hommes sages et expérimentés, pouvait donner les meilleurs conseils aux chefs des républiques; d'ailleurs ces prêtres, en relations avec tous les étrangers qui accouraient à Delphes pour consulter le dieu, possédaient les renseignements les plus exacts sur les contrées lointaines, et leurs avis étaient d'un grand poids pour l'établissement des colonies, en général pour toutes les affaires où la connaissance des peuples et des pays étrangers devenait une condition indispensable de succès.

Les explications que nous avons données touchant les différents moyens employés pour obtenir les réponses des oracles sembleraient indiquer qu'il n'y entrait rien de surnaturel. Il est vrai cependant qu'elles sont loin d'être décisives et de résoudre toutes les difficultés. Elles montrent bien qu'il était possible aux prêtres, dans certains cas, de parler au nom des oracles et de donner eux-mêmes les réponses qu'on leur demandait, quand ils y avaient intérêt ou quand l'oracle gardait le silence ; on peut même dire sans hésiter que ces fourberies n'étaient pas rares, et les païens éclairés ne l'ignoraient pas. Plusieurs faits rapportés par les historiens nous apprennent que les villes, les généraux ou ceux qui étaient à la tête des affaires publiques envoyaient des présents au temple de Delphes, afin d'obtenir des réponses conformes à leur vœu. C'est ainsi que Lysandre, voulant s'élever au trône de Lacédémone, essaya de corrompre les prêtres de Delphes, d'Ammon et de Dodone, et parvint à obtenir des premiers un oracle qui favorisait ses projets ambitieux (PLUT. *in Lysandr.*). Cléomène, roi de Sparte, réussit de même à se procurer un oracle au moyen duquel il fit dépouiller de la royauté son collègue Demarate (HÉROD., lib. VI). On sait que Démosthène, soupçonnant avec raison Philippe d'avoir gagné les prêtres de Delphes pour faire parler l'oracle en sa faveur, disait que la pythie *philippisait*. Mais, s'il est certain que les réponses des oracles étaient souvent supposées et dictées par l'intérêt ou la passion, c'est une question de savoir s'il en était ainsi dans tous les cas, si elles étaient toujours un effet de l'imposture et de la fourberie des prêtres, ou si le démon intervenait quelquefois pour les inspirer.

Cette question fut soulevée et vivement débattue, avant la naissance du christianisme, dans les écoles philosophiques. La plupart des anciennes sectes n'hésitaient pas à regarder les oracles comme surnaturels et à les attribuer à l'inspiration des dieux. Cette opinion fut adoptée par Socrate et par ses disciples, qui ne manquèrent pas, comme on le sait, de faire beaucoup valoir un oracle qui l'avait déclaré le plus sage des hommes. Elle fut soutenue ensuite et défendue avec beaucoup de chaleur contre les attaques des sceptiques par les stoïciens, dont plusieurs composèrent des ouvrages pour l'établir. Chrysippe, entre autres, publia un long traité où il recueillit, à l'appui de cette opinion, une foule d'oracles attribués à Apollon, et dont il s'efforça de prouver l'authenticité et l'accomplissement. C'était là, en effet, le point capital et décisif. Les stoïciens, s'appuyant sur les témoignages de l'histoire et sur la croyance générale des peuples, soutenaient que les oracles, et celui de Delphes en particulier, n'auraient pas acquis une si grande célébrité et reçu pendant si longtemps une prodigieuse multitude d'offrandes, si l'expérience n'eût fait reconnaître avec certitude la vérité de leurs réponses. Toutes ces offrandes et ces riches monuments dont le temple de Delphes était rempli formaient, à leurs yeux, un ensemble de preuves authentiques et incontestables. La véracité de l'oracle était attestée clairement par la reconnaissance de ceux qui l'avaient consulté. Le discrédit même où il était tombé depuis quelque temps leur semblait propre à confirmer cette manière de voir ; car, si on le consultait moins souvent parce que la vérité de ses réponses n'était plus manifeste et incontestable, c'était une nouvelle raison de croire qu'elle avait dû offrir autrefois ce double caractère et se révéler d'une manière éclatante, pour élever si haut la célébrité de l'oracle et la confiance des peuples. — D'un autre côté, les épicuriens, les sceptiques, et surtout les nouveaux académiciens, contestaient la réalité des oracles et n'y voyaient qu'une imposture et une duperie ; ils rejetaient comme des traditions apocryphes et sans fondement la plupart des réponses qu'on atribuait aux oracles; ils alléguaient l'obscurité des autres ou leur sens équivoque comme une preuve évidente qu'elles n'étaient point l'effet d'une inspiration surnaturelle ; enfin ils prétendaient que, si quelques-unes s'étaient trouvées vraies, il ne fallait y voir qu'un effet du hasard, et qu'il n'était pas étonnant que, dans ce grand nombre de prétendus oracles, les prêtres aient quelquefois rencontré juste ou trouvé le moyen de découvrir par adresse ce qu'ils devaient répondre. Un fait remarquable venait encore donner du poids à ces raisonnements, c'est que l'oracle de Delphes avait commencé à déchoir et ses réponses à tomber dans le mépris comme insignifiantes, depuis que les peuples montraient moins de crédulité. D'où l'on pouvait conclure, selon eux, que c'étaient la crédulité des peuples, leur ignorance, leur superstition et la facilité de les tromper qui avaient inspiré aux prêtres des idoles la

hardiesse de supposer des oracles, et que les moindres circonstances, amenées par le hasard, avaient suffi pour y trouver du merveilleux et faire croire à leur accomplissement. Cicéron offre un résumé de cette discussion dans ses livres de la *divination*.

Après la naissance du christianisme, les Pères de l'Eglise furent, en général, persuadés que les oracles étaient inspirés par le démon. Eusèbe, Origène et quelques autres laissent bien entrevoir qu'on pourrait absolument les regarder comme une fourberie des prêtres. Le premier indique même les raisons qui pourraient faire adopter ce sentiment: mais il ne laisse pas de suivre, aussi bien qu'Origène, l'opinion commune et d'en développer les preuves fort au long dans plusieurs livres de sa *Préparation évangélique*. Cette opinion était reçue sans contestation chez les protestants comme chez les catholiques, lorsque, vers la fin du XVIIe siècle, Van Dale, médecin hollandais et anabaptiste, entreprit de la combattre dans une dissertation où il prétendait qu'elle est sans fondement, que les Pères de l'Eglise l'avaient adoptée par préjugé et sans examen, ou par des raisons qui ne sauraient tenir devant une critique sérieuse. On est étonné, par exemple, de voir un aussi beau génie que saint Jean Chrysostôme débiter, sur la foi d'autrui, des contes populaires indignes d'être accueillis par un homme grave. Le moyen, en effet, de prendre au sérieux la relation qu'il nous donne de l'entrée du démon dans le corps de la pythie, lorsque celle-ci est placée à califourchon, διαιροῦσα τα σκέλη (notez bien les expressions), sur le couvercle du trépied! Il nous est impossible de poursuivre le récit, et nous renvoyons les personnes curieuses d'étudier l'incroyable itinéraire de l'esprit des ténèbres à la XXIXe homélie sur la 1re épître de saint Paul aux Corinthiens. Origène (*Contra Celsum*, lib. III, § 25, et lib. VII, § 3) va plus loin. Il admet comme preuve le mode d'invasion adopté par Satan pour s'introduire dans le corps de la pythie, et il en infère que cette femme était animée par un démon et non par un dieu : en effet, dit-il, un esprit impur peut seul choisir une pareille route lorsqu'il aurait été libre d'en suivre une autre; la raison lui paraît d'autant plus forte, que cette immersion se renouvelle chaque fois que la pythie monte sur le trépied. — Mais si quelques-uns des Pères ont adopté trop légèrement certains préjugés sur la manière dont le démon intervenait dans les oracles, parce que cette question pouvait sembler indifférente ou n'offrait du moins qu'une importance fort secondaire, on verra bientôt que ce n'est pas sans de graves raisons qu'ils ont prononcé sur le fait même de l'intervention.

La dissertation de Van Dale, surchargée d'une érudition quelquefois indigeste, serait peut-être oubliée et son opinion aurait fait probablement peu de bruit, si elle n'avait pas été reproduite en français, sous une forme plus séduisante, par Fontenelle, dans son *Histoire des oracles*. Le P. Baltus, jésuite, en entreprit la réfutation dans un ouvrage où il expose toutes les preuves qui, selon lui, doivent faire croire à l'intervention du démon dans les réponses des oracles. Il insiste particulièrement sur la tradition constante des auteurs ecclésiastiques, sur le consentement unanime des Pères de l'Eglise, et il les venge surtout des téméraires attaques du médecin anabaptiste, qui ne craignait pas de rabaisser leur autorité par des doutes injurieux. Il est à présumer que les raisons du P. Baltus furent alors jugées solides, car aucun savant de réputation n'essaya de lui répliquer. Mais plus tard la question fut remise en doute. Mosheim, dans ses notes sur Cudworth, après avoir comparé les raisons pour et contre, n'hésita pas à prononcer que ni l'une ni l'autre des deux opinions n'est appuyée sur des preuves incontestables, et les progrès de l'incrédulité vinrent donner à l'opinion de Van Dale un grand nombre de partisans.

En effet, pour les rationalistes qui ne veulent admettre aucun fait surnaturel, la question ne peut donner lieu à une controverse. Ils rejettent sans examen toute intervention du démon comme impossible, et la pensée de lui attribuer les oracles ne peut être, à leurs yeux, qu'une explication imaginée par l'ignorance ou par la superstition. Ce n'est pas ici le lieu de réfuter cette erreur. Il suffit de constater ce fait, que l'action du démon, dans certaines circonstances, est marquée clairement dans l'Ecriture sainte, et que la doctrine catholique ne permet pas d'élever des doutes sur la possibilité de son intervention. On sait que Dieu a quelqufois permis à l'esprit de mensonge de tromper les rois impies par la bouche des faux prophètes (III. *Reg.*, cap. XXII ; il a donc pu lui permettre d'intervenir aussi dans les oracles. S'il est certain

que les démons ne connaissent pas entièrement l'avenir, on ne prouvera jamais qu'ils ne le prévoient pas quelquefois et que leurs connaissances à cet égard sont aussi bornées que les nôtres. On ne saurait démontrer, d'ailleurs, qu'il est plus indigne de Dieu de permettre que les hommes soient trompés par les prestiges du démon que par les artifices des imposteurs; car il n'était pas difficile aux païens de découvrir l'illusion et de reconnaître, par les circonstances que nous indiquerons bientôt, que les oracles n'avaient rien de divin. Or, tant qu'on n'aura pas prouvé l'impossibilité de l'intervention du démon, il est évident que la constatation des supercheries employées par les prêtres pour rendre des réponses au nom des oracles laissera toujours à décider si le démon lui-même n'a pas été l'auteur de quelques-unes; et ce n'est que par l'examen des faits ou par des autorités irréfragables que la question peut être résolue.

Van Dale et ses partisans, pour appuyer leur opinion, reproduisent les arguments des anciens sceptiques. Ils observent que la plupart des oracles étaient conçus en termes équivoques et ne pouvaient manquer de se trouver vrais dans un sens ou dans l'autre; qu'ils ne prédisaient pas des événements fort éloignés sur lesquels on ne pût former des conjectures; que souvent ils se sont trouvés faux, et qu'on ne saurait citer un seul exemple bien constaté d'un oracle exactement accompli et qui ait eu pour objet un événement impossible à prévoir par des moyens naturels. Ils prétendent que tous ceux qu'on voit rapportés par les historiens ne sont pas suffisamment attestés, ou qu'ils offrent, du moins, des circonstances exagérées et peu vraisemblables, dont l'authenticité ne saurait être établie d'une manière certaine. Enfin, après avoir dévoilé tous les artifices et toutes les supercheries dont on a pu se servir pour tromper ceux qui consultaient les oracles, ils en ont conclu que ce qui est arrivé certainement un grand nombre de fois a pu arriver de même dans tous les cas.

D'un autre côté, le P. Baltus soutient qu'on trouve dans l'histoire plusieurs oracles dont l'authenticité ne lui semble pas douteuse, et qui ne sauraient être attribués qu'à l'intervention du démon. Il cite en particulier, sur la foi d'Hérodote, la réponse de l'oracle de Delphes à Crésus, qui, pour éprouver sa véracité, lui fit demander, par des ambassadeurs, ce qu'il faisait dans un certain temps. L'oracle répondit qu'il faisait cuire une tortue avec un agneau dans un vase d'airain, et la chose était ainsi. L'empereur Trajan voulut de même éprouver l'oracle d'Héliopolis en lui envoyant une lettre cachetée à laquelle il demandait une réponse. L'oracle ordonna de lui renvoyer un papier blanc, bien plié et bien cacheté. Trajan fut dans l'admiration, car il croyait savoir seul qu'il n'avait rien écrit dans sa lettre (MACROB., *Saturn.*, lib. I). Mais on peut croire que les prêtres avaient trouvé moyen de s'en assurer, ou que le soupçonnant seulement, ils avaient rencontré juste. Du reste, la facilité merveilleuse qu'ont les démons, comme purs esprits, de se transporter tout à coup d'un lieu à un autre a pu leur permettre de savoir et de dire ce qui se passait dans des lieux fort éloignés. C'est ains que Tertullien explique la réponse faite à Crésus. S'il est vrai que la plupart des oracles étaient obscurs, équivoques, ou se sont trouvés faux, c'est, selon le P. Baltus, que le démon, ne connaissant pas l'avenir, ne pouvait le prédire clairement et avec certitude.

On peut juger, par tout ce qui précède, que l'examen des faits rapportés par les historiens ne suffit pas pour résoudre la question d'une manière qui ne laisse aucun doute. Mais le P. Baltus apporte d'autres preuves auxquelles il serait difficile de répondre. Il cite d'abord les nombreux passages de l'Ecriture où il est dit que les dieux des gentils sont des démons (*Deut.*, cap. XXXII, *psalm.* 95; I. *Cor.*, cap. X, etc.), d'où il conclut qu'en consultant les oracles on s'adressait aux démons eux-mêmes, et que ceux ci, pour séduire les hommes et les retenir dans l'idolâtrie, n'ont pas dû manquer d'intervenir dans les réponses qui devaient procurer aux oracles tant de célébrité et faire regarder comme des dieux ceux qui les rendaient. Il fortifie cette conclusion par l'autorité des saints-pères, qui se sont eux-mêmes appuyés sur ces textes, pour attribuer les oracles aux démons.

Il fait voir ensuite que ce consentement unanime des Pères et des Docteurs de l'Eglise doit suffire pour décider la question, parce que, indépendamment de leurs lumières, leur accord sur une question de ce genre qui touche à la religion présente une autorité imposante contre laquelle on ne saurait s'élever sans une insigne témérité. Ce

n'est pas, en effet, par préjugé, par crédulité ou sur la foi des auteurs païens, comme le prétend Van Dale, qu'ils ont cru à l'intervention du démon dans les réponses des oracles; c'est par des motifs solides qu'on voit exposés et développés dans leurs écrits; c'est, d'une part, sur l'autorité de l'Ecriture, et, de l'autre, sur l'autorité de l'expérience, car ils avaient, pour ainsi dire, sous les yeux la preuve de leur opinion dans une multitude de faits dont ils étaient témoins et qui ne pouvaient laisser aucun doute. On sait que les premiers chrétiens avaient le pouvoir d'imposer silence aux oracles, ou de les contraindre, au nom de Jésus-Christ, d'avouer leur imposture en présence même des païens. C'était un fait généralement reconnu et qui est attesté par tous les Pères de l'Eglise. Tertullien, dans son *Apologétique*, défie les païens d'en faire l'épreuve et consent qu'on fasse mourir un chrétien qui ne pourra pas obliger les auteurs des oracles à avouer qu'ils ne sont que des démons. Lactance nous apprend que tout chrétien, par le signe de la croix seulement, les rendait muets (*De verâ sap.*, cap. XXVII). Saint Athanase ne craint pas de dire aux païens qu'ils en sont souvent témoins et qu'ils peuvent encore s'en convaincre quand il leur plaira (*De incarn.*, n° 46). On trouve une preuve éclatante de ce pouvoir dans les vains efforts de Julien l'Apostat pour obtenir une réponse de l'oracle de Daphné près d'Antioche. Il eut beau multiplier les sacrifices et les libations; l'oracle ne recouvra la parole que pour attribuer la cause de son silence aux dépouilles mortelles qui se trouvaient dans le voisinage. C'étaient les reliques de saint Babylas et de quelques autres martyrs. Tous les apologistes ont allégué ce pouvoir et le silence des oracles comme une preuve incontestable de la divinité du christianisme, et ni Celse, ni Julien, ni les autres païens n'ont contesté ce fait; ils l'ont confirmé au contraire, en s'efforçant de l'expliquer par différentes causes. Selon quelques-uns, si les oracles se taisaient à la vue du signe de la croix ou quand on prononçait le nom de Jésus-Christ, si la présence des chrétiens suffisait même quelquefois pour empêcher le succès des sacrifices et des cérémonies divinatoires, ce n'était pas que les chrétiens eussent le pouvoir d'imposer silence aux dieux; c'était uniquement parce que les dieux voulaient témoigner ainsi toute l'horreur que leur inspirait une secte impie et sacrilége. D'autres n'ont pas craint de dire que les chrétiens devaient ce pouvoir merveilleux aux enchantements de la magie (Lact., lib. IV, cap. XXVII; Théodor., *Hist. eccl.*, lib. III, cap. V; Grég. Naz., *Orat.* I, *in Jul.*; Athan., *De incarn. Verbi*, n° 48). Or on doit comprendre combien il serait téméraire, pour ne rien dire de plus, de s'élever contre une croyance si générale et de révoquer en doute des faits si bien constatés, qu'ils n'étaient pas seulement reconnus comme incontestables par tous les chrétiens, mais qu'on n'hésitait pas à les présenter, dans des écrits publics, comme un argument décisif contre l'idolâtrie. Comment supposer que tous les Pères, tous les chrétiens des premiers siècles ont pu se tromper sur des faits dont ils n'étaient pas seulement témoins, mais dont ils se croyaient aussi les auteurs; qu'ils ont été assez simples et assez aveugles pour prendre une illusion grossière pour une vérité incontestable; assez imprudents pour l'insérer dans leurs écrits et s'en glorifier publiquement, assez téméraires pour défier les païens d'en faire l'expérience, et surtout pour leur objecter ce silence forcé des oracles comme une preuve de la fausseté du paganisme et de la divinité de la religion chrétienne. Conçoit-on que, s'il eût été possible de nier ces faits et d'y supposer de l'imposture ou de l'illusion, les païens, au lieu de les nier et d'en montrer la fausseté, aient eu recours aux misérables défaites qu'on vient de voir.

Les défenseurs de Van Dale, qui ne peuvent attribuer le silence des oracles ni à la magie ni à la haine des dieux pour la religion chrétienne, ont imaginé une autre explication; c'est que les prêtres pouvaient aisément tromper des païens disposés à l'illusion, mais qu'ils n'osaient essayer leurs fourberies en présence des chrétiens, de peur qu'elles ne fussent découvertes. Il n'y avait pas besoin de supposer aucun pouvoir des chrétiens sur les démons. Mais rien n'est plus futile et plus insoutenable que cette explication. Croit-on, en effet, que les prêtres aient jamais pu compter parfaitement sur la crédulité de tous les païens? Ne savaient-ils pas qu'un assez grand nombre de philosophes ne voyaient, dans les oracles, que des impostures et des fourberies? Comment pouvaient-ils être jamais sûrs qu'il ne s'en trouvait aucun parmi les assistants, et ne de

vaient-ils pas s'en défier pour le moins autant que d'un simple chrétien, que d'un homme du peuple, moins propre à se défendre contre l'illusion? Saint Athanase affirme, d'ailleurs, aux païens qu'ils peuvent imposer eux-mêmes silence aux démons par le signe de la croix, et les presse d'en faire l'expérience (*De incarn. Verbi*, n° 48). Comment croire ou imaginer même qu'il eût osé compromettre la religion par cette imprudente témérité, si l'efficacité du signe de la croix n'eût pas été un fait constaté par des expériences décisives?

Enfin une troisième raison qui a déterminé les Pères de l'Eglise à attribuer les oracles aux démons, et qui est aussi alléguée par le Père Baltus, c'est l'usage des victimes humaines immolées en l'honneur des dieux par l'ordre des oracles; ce sont les infamies et les abominations de tout genre qui se commettaient dans les fêtes et les cérémonies du paganisme. Quel autre, en effet, que l'ennemi du genre humain pouvait établir, inspirer ou ordonner comme des actes de religion ces excès monstrueux et ces cruautés révoltantes qui dégradaient l'humanité, qui outrageaient si visiblement la nature et ravalaient l'homme au-dessous des bêtes? car on voyait les mères elles-mêmes sacrifier leurs enfants, au mépris de ces sentiments naturels qui se montrent indestructibles jusque dans les animaux les plus féroces. Et ce qu'il faut bien remarquer, c'est qu'on ne trouve pas seulement chez les peuples barbares ces monstrueuses coutumes, mais aussi chez les nations les plus polies, et que les païens eux-mêmes ont cité les réponses des oracles qui les avaient autorisées et qui avaient exigé des victimes humaines.

Du reste, ces infamies et ces cruautés devaient suffire aux païens pour reconnaître avec certitude que les oracles ne pouvaient être attribués à une inspiration divine. Porphyre et Jamblique ont été obligés eux-mêmes de convenir, par cette raison, que les auteurs des oracles étaient souvent de mauvais démons qui cherchaient à se faire honorer comme des dieux (PORPH., *Epist. ad Aneb.*; JAMBL., *De myst.*, sect. IV, cap. VII). La manière souvent indécente dont ils étaient rendus, les moyens employés pour les obtenir et toutes les autres circonstances qui tendaient à consacrer les absurdités de l'idolâtrie prouvaient également d'une manière évidente qu'ils ne pouvaient être l'œuvre de Dieu. Il ne fallait qu'un peu de réflexion et de bon sens pour s'en convaincre.

Un autre point qui a donné lieu à quelques controverses est celui de l'époque à laquelle les oracles ont cessé. Van Dale, pour combattre avec quelque avantage le sentiment des Pères de l'Eglise sur ce point, n'avait pas craint de le dénaturer et de leur faire dire que les oracles cessèrent au moment même de la naissance de Jésus-Christ. Le P. Baltus a réfuté par des preuves sans réplique cette falsification téméraire du médecin anabaptiste. Il a fait voir, par une foule de passages, que tous les Pères ont enseigné seulement que les oracles avaient été réduits au silence après la naissance du Sauveur et la prédication de l'Evangile, non pas tout d'un coup, mais à mesure que le christianisme s'était répandu dans le monde. Il a prouvé, de plus, que ce sentiment unanime des Pères est confirmé par le témoignage irrécusable des auteurs païens. Enfin, pour montrer combien ce fait est glorieux pour le christianisme et fortifier la preuve qu'en ont tirée les apologistes, qui tous ont présenté le silence des oracles comme une victoire de J. C. sur le démon, le P. Baltus a montré, par des témoignages nombreux et par des faits authentiques, qu'on ne saurait attribuer la cessation des oracles aux édits des empereurs chrétiens contre les cérémonies publiques de l'idolâtrie, et qu'ils avaient cessé, pour la plupart, longtemps avant la conversion de Constantin. — On a beaucoup écrit sur les oracles; on peut consulter, outre les livres de Van Dale, de Fontenelle et du P. Baltus, deux traités de Plutarque, l'un sur les oracles de Delphes, l'autre sur la cessation des oracles, le traité de Porphyre, *De la philosophie par les oracles*, et parmi les modernes, Clusens, *De oraculis gentilium*, et Clavier, *Mém. sur les oracles des anciens.* RECEVEUR et L. DUBEUX.

ORAGE. (*Voy.* MÉTÉOROLOGIE.)

ORAIRE (*liturg.*). — Par ce mot, qui n'est autre que l'*orarium* des Latins et qui dérive, selon les uns, d'*os*, *oris*, bouche, ou d'*ora* (bord de l'habit), on désignait, à Rome, cette sorte de mouchoir avec lequel on s'essuyait la bouche, et qui, au dire de Vopiscus (ch. XLVIII), fut mis en usage par Aurélien. De la vie privée des Romains, ce mot passa dans la liturgie, où, de l'aveu des bollandistes, il reçut diverses significations. D'abord il se prit, comme à Rome,

pour un linge de bouche, ensuite quelquefois pour le *rochet*, habillement de toile que les évêques avaient seuls droit de porter; enfin on nomma ainsi cette partie des vêtements ecclésiastiques placée sous l'*étole*, à laquelle elle sert comme de doublure. Jadis on mettait l'*oraire* sur la tunique ou dalmatique; les auteurs des liturgies nous le disent et différents tableaux anciens nous montrent l'oraire ainsi porté. Le 23e chapitre du IVe concile de Tolède dit expressément que l'oraire est un insigne des prêtres et des diacres, et non pas des sous-diacres. Le concile de Mayence, en 813, par son 28e canon, ordonne aux prêtres de porter toujours l'*orarium* comme marque du sacerdoce; celui de Pragues, en 563, prescrit aux diacres, par son 11e canon, de toujours porter l'oraire sur l'épaule, pour se distinguer des sous-diacres. — Cependant le *Dictionnaire de Trévoux* ne fait aucune distinction entre l'*oraire* et l'*etole;* nous n'en croyons pas moins pourtant que l'*oraire* fut toujours cette large bande de toile que posait le diacre par-dessous son étole, bien plutôt que l'*étole* elle-même. A Anvers, les diacres portaient aussi l'oraire pendant les offices du carême (MOLÉON, *voy.* LIT., p. 92). D'ailleurs nous voyons, par un passage de la vie de J. Léon Thaumaturge, évêque de Catane (BOLLAND, février, III, p. 225, n° 14), que l'oraire se portait à nu sur le cou; ce qui désigne bien le linge entourant le haut de l'*étole*. ED. F.

ORAISON. — Ce mot a deux significations bien distinctes, selon la racine que l'on suppose au verbe latin *orare* dont il vient. *Orare*, parler, ayant pour radical *os*, *oris*, bouche, c'est-à dire se servir de la bouche pour exprimer la pensée, désigne, grammaticalement surtout, la forme donnée à la pensée par la parole, quoique l'on confonde quelquefois l'*oraison* avec le *discours*, qui est la pensée elle-même ou une suite de pensées rendues sensibles par une forme quelconque que fournit l'oraison.—Le même verbe *orare*, quand il vient d'*oratio*, prière, désigne plus spécialement certaines parties de l'office divin que l'on distingue des autres, par exemple, des psaumes, des hymnes, des leçons, etc. Ce sont des prières ou des demandes adressées directement à Dieu, et par lesquelles l'Eglise le supplie de nous accorder les biens spirituels et temporels dont nous avons besoin; elle les termine toujours par la formule : *Par Jésus-Christ Notre-Seigneur*, etc., comme une sorte de profession de foi de notre croyance en la divinité du fils de Dieu, et aussi pour témoigner et nous faire souvenir que toutes les grâces nous sont accordées par les mérites de notre divin Sauveur. Le mot *oraison* devient alors la traduction du mot *oremus*, prions, par lequel l'officiant engage les fidèles à prier et qui, pour cela, est prononcé par lui avant de commencer à réciter chaque oraison. On voit, par ce qui précède, que c'est à Dieu seul que s'adressent les oraisons, et que ce mot a un sens bien plus restrictif que celui de *prière*.

ORAISON DOMINICALE. — C'est la prière que Notre-Seigneur Jésus-Christ a enseignée de sa propre bouche à ses disciples (MATT., c. VI, v. 9; LUC, c. II, v. 2); on la nomme vulgairement *pater*, mot par lequel commence la version latine. Depuis le commencement de l'Eglise chrétienne cette prière a toujours fait partie essentielle du culte public; elle se trouve dans toutes les liturgies. On la récitait comme aujourd'hui, non-seulement dans la célébration de la messe, mais encore dans l'administration du baptême; c'était, pour les nouveaux baptisés, un privilége de pouvoir la dire dans l'assemblée des fidèles, de pouvoir appeler Dieu *notre père*; on ne l'enseignait point aux catéchumènes avant qu'ils fussent prêts à recevoir le baptême. Les constitutions apostoliques, un concile de Gironne, le quatrième concile de Tolède ordonnent de la réciter dans l'office divin au moins trois fois par jour.

Les Pères de l'Eglise les plus anciens, Origène, Tertullien, saint Cyprien, font, dans leurs *Traités de la prière*, les plus grands éloges de l'oraison dominicale, qu'ils ont regardée comme un abrégé de la morale chrétienne, comme le fondement et le modèle de toutes les autres prières que nous pouvons adresser à Dieu. Ils ont, en outre, expliqué l'une après l'autre toutes les demandes qu'elle contient. Nous citérons, parmi les auteurs plus modernes qui se sont donné le même soin, Bourdaloue dans le *Recueil de ses Pensées*, et le P. le Brun dans son explication des cérémonies de la messe. Mais, d'un autre côté, les incrédules ont fait leurs efforts pour y trouver quelque chose à reprendre; les uns ont prétendu que Jésus-Christ n'est pas le premier auteur de l'oraison dominicale, qu'avant lui cette formule était déjà en usage chez les Juifs, mais sans pouvoir appuyer cette allégation d'aucune

preuve. Ne serait-il pas surprenant que l'on eût ignoré ce fait pendant les trois premiers siècles de l'Eglise et que l'on eût pu, dès lors, attribuer à Notre-Seigneur, sans aucune contestation jusqu'à cette époque, l'institution d'une formule qui aurait été d'un usage journalier parmi les Juifs? D'autres ont soutenu que dire à Dieu : *Ne nous induisez point en tentation*, c'était faire injure à sa bonté souveraine, puisque c'est le supposer capable de nous porter au mal et d'être ainsi la cause première du péché. Ce reproche ne prouve qu'une chose, l'ignorance de ceux qui le font. *Tenter* ne signifie-t-il pas constamment, dans l'Ecriture sainte, *mettre à l'épreuve*? Or Dieu ne peut-il pas nous éprouver autrement que par ce que nous entendons aujourd'hui par le mot *tentation*. Dieu *tenta* Abraham en lui envoyant des afflictions (GENÈSE, c. XXII, v. 12), Tobie en le rendant aveugle, Job par des malheurs. N'est il pas encore dit, dans le DEUTÉRONOME, c. VI, v. 16 : « Vous ne *tenterez* point le Seigneur votre Dieu. » La demande de l'oraison dominicale signifie donc formellement : Ne nous soumettez point à des épreuves au-dessus de nos forces, mais accordez-nous le secours nécessaire pour supporter ces épreuves.—Dans la plupart des exemplaires grecs de saint Matthieu, l'oraison dominicale contient, de plus que la nôtre, les mots suivants qui la terminent : « Parce que c'est à vous qu'appartiennent la royauté, la puissance et la gloire pour tous les siècles. » Les protestants n'ont pas manqué de faire à l'église catholique un reproche de cette omission, comme s'il était incontestable que ces paroles fissent réellement partie de l'oraison dominicale. Il suffira de répondre qu'elles manquent dans plusieurs manuscrits très-corrects, et que saint Luc et la Vulgate ne les contiennent pas. — L'oraison dominicale a été imprimée à Amsterdam, en 1715, en cent trente-deux langues différentes ; on a ajouté depuis quarante-huit versions, principalement en langues de l'Amérique : cette prière se trouve donc aujourd'hui traduite *en deux cents langues*.

ORAISON MENTALE, prière qui se fait intérieurement sans se traduire par aucune manifestation extérieure; on l'appelle aussi quelquefois *contemplation* ou simplement *oraison*. Il faut, pour ce genre de méditation, se frapper d'abord l'esprit de la présence de Dieu, concentrer exclusivement toute sa pensée sur une vérité du christianisme, en tirer des conséquences, y puiser des résolutions propres à nous corriger de nos défauts, et à nous rendre plus fidèles observateurs de nos devoirs soit envers Dieu, soit envers le prochain. Il est évident, d'après ce simple exposé, qu'un exercice moral de ce genre doit être l'âme du christianisme, car c'est la mise en pratique au plus haut degré de cette adoration en esprit et en vérité qui seule est digne de Dieu et peut nous élever jusqu'à lui; aussi Notre-Seigneur l'a-t-il enseignée à ses disciples. Lui-même passait ses nuits à prier Dieu son père (LUC, c. VI, v. 12), moins sans doute en récitant des formules de prières qu'en reportant sa pensée humaine vers lui. « Je prierai en esprit et dans l'intérieur de mon âme, » dit saint Paul (I. *Cor.*, c. XIV, v. 15). Le prophète Isaïe disait déjà, en s'adressant à Dieu : « Mon âme élève ses désirs vers vous pendant la nuit; mon esprit et mon âme se tournent vers vous dès le matin (c. XXVI, v. 9). » C'est, du reste, ainsi qu'une foule de saints ont passé leur vie, et les Pères de l'Eglise qui ont fait des traités sur la prière ont également recommandé l'oraison mentale d'une façon toute particulière, comme un exercice essentiel. Les personnages les plus éminents en vertu et en science l'ont regardée comme la plus douce et la plus consolante de toutes les occupations chrétiennes. L'*oraison* est plus spécialement recommandée aux ecclésiastiques; elle est, en outre, rigoureusement ordonnée aux religieux et aux religieuses par leur règle, et dans toutes les communautés elle se fait en commun au moins une fois par jour. — On a multiplié les méthodes et les recueils de méditations pieuses pour en rendre la pratique sûre et plus facile; mais il nous semble que la seule règle qui puisse, en général, être donnée à cet égard est celle que nous avons tracée en commençant.

Cet exercice pieux a souvent été tourné en ridicule par certains esprits, et surtout par la secte philosophique du dernier siècle, qui n'a voulu y voir qu'une satisfaction donnée à la paresse et à l'oisiveté aux dépens de la véritable vertu, c'est-à-dire de la pratique des bonnes œuvres. Mais cette vertu pratique ne serait-elle donc qu'un acte purement matériel? ne puise-t-elle pas, au contraire, son existence, sa raison d'être, dans une disposition efficace de l'esprit sans laquelle elle ne saurait se produire et dont l'oraison est la source la plus féconde? C'est

elle, en effet, qui nous inspire l'amour de nos devoirs, qui nous pénètre de la nécessité de les remplir, soit par un pur amour de Dieu, soit par l'attente des récompenses attachées à cet accomplissement, soit même par les châtiments que Dieu, dans sa justice, réserve à ceux qui auront voulu se soustraire à cette obligation.

Tout en repoussant ces allégations, il est néanmoins vrai de dire que la méditation sur les sujets pieux, poussée jusqu'à l'excès par certains esprits faibles ou exaltés, a pu les conduire aux erreurs les plus déplorables, surtout à une époque où beaucoup de personnes tombaient malheureusement dans le travers de vouloir découvrir un sens figuré dans les saintes Ecritures, faute d'en entendre la lettre : de là les erreurs des faux gnostiques, celles des bégards et des béguines, et, dans le dernier siècle, celles de Molinos et des quiétistes. Un autre effet déplorable de la spiritualité outrée est un fanatisme tel que celui de Grégoire Palamas et des moines grecs du mont Athos dans le XIVe siècle. Ces aberrations de l'esprit humain, sans infirmer en rien le mérite essentiel de l'oraison mentale, nous prouvent seulement qu'elle doit toujours être simple et solide, qu'elle doit tendre uniment et constamment à nous rendre meilleurs, qu'elle doit être enfin proportionnée, tant sous le rapport des sujets qui en sont l'objet que sous celui de sa durée, à la force comme à la portée de l'esprit de la personne qui s'y livre. L. S.

ORAISON FUNÈBRE (*litt.*). — L'oraison funèbre nous vient des Grecs. La Grèce avait légué à la société romaine, qui nous les a transmis, les essais de la philosophie et les préceptes de l'éloquence. Parmi les nombreux emprunts que nous avons faits aux génie hellénique, il en est d'excellents; il en est de moins heureux. L'oraison funèbre n'était pas d'un usage très-fréquent chez les Grecs; mais elle existait, chez eux, à titre de partie de l'art oratoire, c'est-à-dire de cet art qu'ils voulaient posséder dans toute sa perfection et dans toutes ses divisions. Cependant, lorsque l'homme dont on faisait l'oraison funèbre était un citoyen remarquable, ou quand l'orateur était éloquent, ce genre de discours prenait des proportions majestueuses. Une oraison funèbre fort belle est celle, par exemple, que prononce Périclès : là il ne s'agit pas de la gloire d'un individu et d'un seul panégyrique; il s'agit des guerriers morts pour la patrie. L'auditoire, c'est la patrie, et l'orateur va être entendu de toute la Grèce, de toutes les républiques rivales et attentives. C'est plus encore un discoure politique qu'une oraison. Les derniers orateurs grecs, les sophistes et les écrivains de la décadence donnèrent beaucoup de soins et de pages à l'oraison funèbre; c'est à eux principalement que les écoles romaines de déclamation empruntèrent ce genre d'éloquence. Héritiers de la littérature et de la langue romaines, nous avons adopté l'oraison funèbre, et quoique l'esprit en France soit analytique, critique, contraire à la solennité, quoiqu'on ait toujours plus grande envie de se moquer que de louer, l'oraison funèbre y a trouvé une très-bonne hospitalité et même des applaudissements; elle flatte la vanité. Au XVIIe siècle, tombant entre les mains d'hommes supérieurs, elle a été le prétexte de pages éloquentes. Sans nous arrêter au père Bourdaloue qu'on lit peu, et à Fléchier dont l'élégance et la finesse mériteraient plus de lecteurs, rappelons que Bossuet a fait, de ses oraisons funèbres, autant de monuments littéraires. Le nom d'un personnage illustre était pour lui l'occasion d'un discours où l'on pouvait toujours distinguer deux parties, l'une religieuse et biblique, l'autre politique. Bossuet racontait l'histoire de la maison d'Autriche ou de la maison des Stuarts à propos du prince ou de la princesse qui auraient été pour quelque chose dans les affaires de l'Autriche et de l'Angleterre. Il mêlait son récit de citations des livres saints, et le souvenir constant de la providence divine en était comme le souffle. Ainsi faisait-il des oraisons funèbres sublimes que nous lisons aujourd'hui avec admiration, et qui, à cette époque, n'étaient pas moins des pages d'histoire que des morceaux oratoires. Qu'est devenue aujourd'hui l'oraison funèbre?..... Il n'en reste que ce qui devait en rester, la coutume de prononcer quelques mots sur la tombe du parent qui n'est plus, de l'ami que l'on perd, de l'homme distingué qui vient de mourir. Un discours, dans le sens doctoral de ce mot, serait ridicule sur un cercueil; ce sera toujours un devoir et une convenance de ne pas laisser partir de la terre l'homme aimé ou l'homme célèbre sans prononcer sur sa vie quelques mots et sans lui adresser un adieu. PHILARÈTE CHASLES.

ORAL (*accept. div.*).—C'était un voile ou coiffe que portaient autrefois les femmes religieuses. Le concile d'Arles de 1134 désigne également par ce nom le voile qu'il ordonne aux juives de porter lorsqu'elles vont par la ville. De nos jours on désigne par ce nom un ornement pontifical, espèce de grand voile que le pape met sur sa tête quand il célèbre la messe ; il se replie sur la poitrine et sur les épaules.

ORAN.—C'est le nom d'une des trois provinces dont se compose l'Algérie. Elle en forme la partie occidentale, en ayant pour confins, du côté de l'ouest, l'empire de Maroc, le petit Atlas au midi, la province d'Alger à l'est et la Méditerranée au nord. Elle faisait anciennement partie de la Mauritanie Césarienne, et on y trouve des restes d'établissements romains, surtout auprès des sources d'eaux thermales. Le sol de ce pays est généralement sec et n'a que peu de sources; cependant il n'est pas sans fertilité, surtout autour de Mostaganem, et fournit assez de céréales. Il existe peu d'arbres dans les plaines; les collines qui longent le cours de la Mina produisent du sumacthezera, dont l'écorce sert à la teinture du maroquin. Les Arabes tirent une résine, qui ressemble à la sandaraque, du chaga articulé. Il y a une tribu de ce peuple, nommée *Kourougta*, dont les individus sont goudronniers; d'autres tribus nomades élèvent des chevaux d'une bonne race ainsi que d'autres bestiaux. Dans le pays de Mascara on voit prospérer les lentisques, dont une variété s'appelle *pistachier de l'Atlas*, les arbousiers, les nerpruns, les myrtes et autres arbustes. Autour de Seïda croissent de grands genévriers bons pour fixer et boiser les dunes. Les cours du Chélif, de l'Arzew et de la Tafna forment les trois bassins principaux; les autres rivières, en petit nombre, n'ont qu'un cours peu étendu. La population européenne de la province n'est encore que de 16,000 habitants, parmi lesquels il y a près de 6,000 Espagnols et de 4 à 5,000 Français.

La ville d'*Oran*, chef-lieu de la province, est située à 35° 44' 20" de latit. nord, à 3° 2' 28" de longit. ouest, et à 76 lieues d'Alger, au fond d'une baie où les vaisseaux de guerre ne peuvent pénétrer, et où les navires marchands ont à redouter les vents du nord et de l'est. Mais à 3 lieues plus loin sur la côte est le port de Mers-el-Kébir, qui offre tous les avantages dont celui d'Oran est dépourvu, et dans lequel une flotte entière peut stationner commodément. La ville d'Oran consiste en deux parties, la ville maure à l'est et la ville espagnole à l'ouest, bâties sur deux plateaux allongés que sépare un ravin traversé par un ruisseau. Il y a, dans ce vallon, des jardins et des vergers, tandis que les environs d'Oran sont presque dénués de grande végétation. Une montagne portant un fort, le Rammra, domine toute la ville; un beau pont en pierre, ouvrage des Espagnols, unit ces deux parties de la même ville protégée par des forts, des remparts, et une espèce de citadelle, la nouvelle Kasba.—Les Espagnols s'étaient établis à Oran au commencement du XVIe siècle, et y avaient bâti des églises, des couvents, des magasins. Ils avaient cherché à mettre leurs établissements à l'abri des attaques des musulmans : mais ceux-ci s'emparèrent pourtant de la place en 1708; Oran fut repris, en 1732, par une expédition espagnole, et resta aux Européens jusqu'au tremblement de terre de 1790, qui ruina une grande partie de la ville, surtout celle habitée par les indigènes. Les Espagnols, n'attachant plus de valeur à cette possession, l'abandonnèrent deux ans après; un bey musulman s'y installa et y demeura jusqu'à la conquête de l'Algérie par les Français. Ceux-ci trouvèrent encore Oran dans l'état de délabrement qu'avait produit le tremblement de terre; aussi les voyageurs qui les premiers ont alors décrit l'Algérie parlent-ils de l'impression pénible qu'avait produite sur eux l'aspect de pauvres masures au milieu des édifices écroulés de toute part, masures habitées par un peuple en haillons et tenant par-ci par-là quelques boutiques de chétive apparence. La plupart des familles musulmanes avaient même fui d'abord, et il n'était resté que des juifs, des nègres et quelques familles de marchands maures. Depuis ce temps, la ville a pris un aspect plus animé; elle est destinée à devenir un jour une place importante.

Outre Oran et le port de Mers-el-Kébir, on trouve sur la mer, Arzew, avec un port, à l'embouchure de la rivière de ce nom, Mostaganem et Mazagran, à l'extrémité d'un vallon où, en 1840, une compagnie du 10e bataillon d'Afrique se battit héroïquement contre la cavalerie arabe forte de plusieurs milliers d'hommes. Dans l'intérieur on trouve Mascara, sur la crête de collines

qui séparent les bassins de la Tafna et de l'Arzew, et Tlemcen, ancien chef-lieu de la province. Dans l'automne de 1848, quelques milliers de colons ont été envoyés de France dans ce pays aux frais de l'Etat, pour former de nouveaux établissements entre Oran et Mostaganem, et peut-être sur d'autres points encore. D—G.

ORANGE. — Nom d'une partie du bas Dauphiné enclavée dans le comtat Venaissin, et aujourd'hui dans le département de Vaucluse. Ce pays appartint successivement aux Cavares, aux Romains, aux Visigoths, à la Bourgogne mérovingienne et carlovingienne, et à la Bourgogne cis-jurane de Boson. Au xe siècle, il formait une seigneurie; au xie, il fut érigé en comté; à la fin du xiie. la moitié du comté passa, par voie de donation, entre les mains des chevaliers hospitaliers de Saint-Jean (1180 et 1190); en 1178 il fut érigé en principauté par l'empereur Frédéric Ier, en faveur de Bertrand II des Baux, et en 1214 un de ses princes obtint de Frédéric II le vain titre de roi d'Arles. Charles II, roi de Naples, ayant acquis des hospitaliers leur moitié de la principauté d'Orange, la donna, en 1308, à Bertrand III d'Orange, qu'il avait créé comte d'Avellino, dont il était seigneur suzerain, en sa qualité de comte de Provence. A la fin du xive siècle, la principauté passa dans la maison de Châlons ou Challon par le mariage de Marie, fille d'Amé III, avec Jean Ier. En 1475, Louis VI força Guillaume VII à reconnaître la suzeraineté de la France. En 1522, François Ier confisqua la principauté d'Orange et en accorda la jouissance au maréchal de Coligni; elle était passée, en 1530, à la famille de Nassau: en 1543, François Ier la joignit au domaine de Provence, et en 1714 Louis le Grand la réunit définitivement à la France.

ORANGE, ville de France, autrefois *Arausio Cavarum*, *Colonia Secundanorum*, et capitale de cette principauté, est aujourd'hui un chef-lieu d'arrondissement dans le département de Vaucluse, à 22 kil. N. d'Avignon. Sa population est de près de 9,000 habitants; elle fait un commerce assez considérable de draps, lainages, soie filée, toiles peintes, vins, eau-de-vie, papeterie, huile, drogueries, safran, etc. On y voit les restes d'un cirque ou d'un théâtre construit par les Romains, dont la façade a 40 mètres de hauteur et 80 de longueur, et un bel arc de triomphe élevé en mémoire de la défaite que Marius fit éprouver, l'an 102 avant J. C., aux Teutons et aux Ambrons, qui avaient remporté, trois ans environ auparavant, près d'Orange, leur sixième victoire sur les Romains commandés par Manilius et Cépion. On dit, mais sans fondement, qu'Orange avait été bâtie par des Phocéens venus de Marseille. César y établit une colonie. Elle devint, au ixe ou xe siècle, capitale de la seigneurie, depuis principauté du même nom, et fut réunie à la France en 1714 par Louis XIV. Trois conciles furent tenus dans cette ville: le premier en 441, pour régler la discipline ecclésiastique; le deuxième, en 529 contre les semi-pélasgiens, à l'occasion des livres de Fauste; et le troisième, en 1228, contre les Albigeois.

Plusieurs villes et comtés de l'Amérique du Nord, dans les Etats-Unis, portent aussi le nom d'ORANGE. Nous ne parlerons point des villes qui sont trop peu importantes parmi les comtés, nous ne mentionnerons que celui de l'Etat de New-York, entre les Etats de New-Jersey et de Pensylvanie, et les comtés de Sullivan, Ulster, Rockland. Il a pour chefs-lieux Goshen et New-Burgh, et compte une population de plus de 50,000 habitants. — ORANGE ou GARIEP est aussi le nom du plus grand fleuve de l'Afrique australe. Il est formé de deux branches, le *Gariep* ou *fleuve Jaune*, la plus septentrionale, qui prend sa source dans les monts Neuwield (pays des Cafres), et le *nouveau Gariep* ou *fleuve Noir* qui traverse la Hottentotie, et dont on ne connaît pas exactement la source. Après la jonction de ces deux rivières, l'Orange coule à l'E., reçoit le Boschiman et le Lack, et se jette dans l'océan Atlantique par 28° 32' lat. S. Son cours est de 1,650 kil. Il croît périodiquement comme le Nil, contient beaucoup de quartz, opales, etc., et nourrit des hippopotames et crocodiles en grand nombre.

ORANGE. — Parmi les membres de cette maison illustre qui méritent le plus d'être mentionnés dans l'histoire, nous citerons

Philibert de Challon, prince D'ORANGE, l'un des plus fameux capitaines du xvie siècle: il était fils de Jean de Challon, baron d'Arlay, et de Philiberte de Luxembourg. Né, en 1502, au château de Nozeroy au comté de Bourgogne, il y fut élevé par sa mère, femme d'un rare mérite; comme son père

était mort trois semaines après sa naissance, il devint, jeune encore, le soutien et le défenseur des droits de sa maison. Dès l'âge de 15 ans, il réclama contre les prétentions du roi François Ier, qui voulait étendre sa suzeraineté sur la principauté d'Orange, et se rendit, à cet effet, auprès du monarque, à Fontainebleau; mais il y fut accueilli avec fort peu d'égards, et revint dans son château de Nozeroy, résolu de se venger à la première occasion. La guerre étant déclarée entre François Ier et Charles-Quint, Philibert d'Orange, offrit ses services à l'empereur, qui lui donna le comté de Saint-Pol et d'autres terres considérables en dédommagement de la principauté d'Orange que le roi de France avait confisquée. Il se signala au siége de Fontarabie en 1523, fut fait prisonnier sur mer deux ans après, et enfermé au château de Lusignan dans le Poitou, où il resta jusqu'à la conclusion du traité de Madrid. En 1527, il se trouvait au siége de Rome avec le connétable de Bourbon, et prit le commandement général de l'armée après que celui-ci eut été tué. Blessé d'un coup d'arquebuse à l'attaque du château Saint-Ange, il parvint néanmoins à s'emparer de cette forteresse, et obligea le pape Clément VII à subir toutes les conditions qu'il voulut lui imposer. Bientôt après il se rend devant Naples, en est nommé vice-roi après la mort de Hugues de Moncade (juin 1528), force les Français à lever le siége de la ville et à sortir du royaume, et reçoit ensuite le commandement de l'armée impériale en Toscane; mais, sur le point de se rendre maître de Florence, il tombe frappé de deux coups d'arquebuse et meurt le 3 août 1530.— Philibert d'Orange n'avait alors que 28 ans, et cependant il s'était fait une réputation que le jugement de la postérité n'a point affaiblie. On a dit de lui qu'il n'avait pas moins servi Charles-Quint par son éloquence que par son épée; le fait est qu'il sut exercer une grande influence sur les électeurs de l'empire, et qu'il contribua puissamment à faire écarter François Ier (*voy.*, à ce sujet, *Négociations diplomatiques entre la France et l'Autriche au* XVIe *siècle*, par M. le Glay). — Le prince d'Orange n'était pas marié : son immense fortune passa à René de Nassau, fils de sa sœur, qui releva son nom et ses armes (voy. *Hist. du comté de Bourgogne*, par Dunod, t. II, p. 300 à 338). Brantôme lui a consacré une notice remplie de faits intéressants et curieux dans ses *Vies des grands capitaines étrangers.*

Guillaume de Nassau, prince D'ORANGE, fondateur de la république batave, premier stathouder des Provinces-Unies, naquit, en 1533, au château de Dillembourg. Fils de Guillaume le Vieil, comte de Nassau, et de Julienne de Stolberg, il fut élevé dans la religion réformée. Ce ne fut qu'après la mort de son cousin René de Nassau, tué au siége de Saint-Dizier en 1544, qu'il prit le titre de *prince d'Orange*. Admis jeune encore à la cour de l'empereur Charles-Quint, il sut se concilier l'affection de ce monarque, qui, en 1554, le désigna pour commander l'armée de Flandre; il s'y distingua et fut, bientôt après, nommé gouverneur des provinces de Hollande, de Zélande et d'Utrecht. Charles-Quint, en abdiquant, le chargea de porter la couronne impériale à son fils; mais Guillaume ne tarda pas à reconnaître que le nouvel empereur n'avait point pour lui les mêmes sentiments que son père. En effet, Philippe II avait remis le gouvernement des Pays-Bas à Marguerite d'Autriche, duchesse de Parme, en lui enjoignant de ne se conduire que d'après les conseils du cardinal Granvelle. Blessé de cette préférence accordée à un étranger, Guillaume ne dissimula point son mécontentement, que les seigneurs flamands partagèrent : Granvelle fut obligé de se retirer. C'est alors qu'apparut sur la scène historique la sombre figure du duc d'Albe, digne lieutenant de son maître, et que Philippe II avait envoyé dans les Pays-Bas pour y faire prévaloir cette politique impitoyable qui alluma la guerre civile, fit couler des torrents de sang et amena, en définitive, l'affranchissement d'une partie des provinces appartenant à la maison d'Espagne. Guillaume d'Orange fut le héros de cette révolution. A la tête des mécontents dès le début de la lutte, il est condamné à mort par contumace et dépouillé de ses domaines. Les troupes levées par lui et dont il avait donné le commandement à son frère Louis sont d'abord défaites par le duc d'Albe. Ce premier revers ne l'ébranle point; il lève une nouvelle armée, essaye en vain de pénétrer dans le Brabant, et, à bout de ressources et ne pouvant conserver que douze cents chevaux, il vole au secours du jeune roi de Navarre. Mais les protestants sont vaincus dans le Poitou. Guillaume s'échappe déguisé en paysan, gagne l'Allemagne à tra-

vers mille dangers, y lève une armée nouvelle et rentre dans les Pays-Bas, où il est reçu en libérateur par les peuples fatigués de la tyrannie du duc d'Albe. Abandonné par la France, qui lui avait promis des secours, il se voit de nouveau obligé de se retirer vers le Rhin. Cependant les Hollandais, qui avaient chassé les garnisons espagnoles, appellent le prince d'Orange pour les gouverner. Guillaume accourt, et, pour rendre impossible toute réconciliation avec le roi d'Espagne, abolit le culte catholique et fait prévaloir la religion réformée. Zutphen, Narden et Harlem sont reprises et cruellement traitées par dom Frédéric de Tolède, fils du duc d'Albe, et la lutte continue avec un égal acharnement. En 1575, les Espagnols assiégent Leyde; l'année suivante, ils s'emparent de Zierickzée dans la Zélande. Leurs troupes mutinées commettent d'effroyables excès, notamment à Anvers, et les provinces restées fidèles à Philippe II implorent les secours de Guillaume. C'est alors que les Pays-Bas, las du joug espagnol, conclurent le fameux traité connu sous le nom de *paix de Gand* (8 novembre 1576), et dont le but était l'exclusion complète des étrangers. La cour d'Espagne se vit obligée d'approuver ce traité. Le duc d'Albe avait été rappelé; son successeur, dom Luis de Requesens, venait de mourir; dom Juan d'Autriche, nouveau gouverneur des Pays-Bas, qui avait reçu des instructions particulières de Philippe II, s'empare, en violation du traité de Gand, des villes de Namur et de Charlemont, où il met des garnisons espagnoles. Irrités de cette trahison, les Flamands appellent Guillaume et l'investissent solennellement du titre de *gouverneur général du Brabant*. Des dissensions intestines s'élèvent alors dans les Pays-Bas; Alexandre Farnèse, successeur de dom Juan, en profite avec habileté pour ramener les provinces catholiques à l'Espagne. Le prince d'Orange, sentant la nécessité de resserrer les liens qui unissaient déjà celles qui avaient embrassé la réforme, leur fait adopter le traité célèbre connu sous le nom d'*union d'Utrecht* (29 janvier 1579), et pour assurer davantage l'affranchissement de ces contrées, il réclame l'appui de la France et offre au duc d'Alençon la souveraineté des Provinces-Unies, à la condition que leur liberté de conscience et leurs priviléges politiques seront respectés. Philippe II met la tête de Guillaume à prix : celui-ci publie un manifeste où il déclare qu'il ne s'est servi de son autorité que pour affranchir son pays d'une odieuse oppression. Enfin les états assemblés à la Haye déclarent, en 1581, le roi d'Espagne déchu de la souveraineté des Pays-Bas. L'année suivante, le duc d'Alençon fait son entrée triomphale à Anvers : pendant les fêtes de cette solennité, un assassin traverse d'une balle les deux joues de Guillaume. Le peuple, furieux, accuse de ce crime les Français de la suite du duc d'Alençon : il est reconnu que le coup avait été porté par un envoyé de la cour d'Espagne; mais le peuple garde aux Français une rancune qui devait être fatale à Guillaume. Soupçonné de favoriser les vues ambitieuses du prince français aux dépens de l'indépendance nationale, en butte, d'autre part, aux embûches des sicaires espagnols, il se retire à Delft, croyant y être plus en sûreté, et tombe, bientôt après, frappé à mort par Balthasar Gérard (10 juillet 1584). Il n'eut que le temps de s'écrier, en expirant, « Seigneur, ayez pitié de moi et de ce pauvre peuple. » — Guillaume d'Orange avait été marié quatre fois; sa première femme fut Anne d'Egmont, sa seconde Anne de Saxe, dont il eut Maurice, qui lui succéda dans la dignité de stathouder; la troisième, Charlotte de Bourbon-Montpensier, lui donna six filles, et de la quatrième, Louise, fille de l'amiral de Coligni, il eut Frédéric-Henri, prince d'Orange.

Frédéric-Henri de Nassau, prince D'ORANGE, naquit à Delft le 28 février 1584. Il fit l'apprentissage de la guerre sous son frère Maurice, assista à la bataille de Nieuport, et contribua au succès de cette journée célèbre. En 1625, il succéda à son frère dans la dignité de stathouder, et enleva successivement aux Espagnols les villes d'Oldensel, de Grol, de Bois-le-Duc, dont celui-ci avait essayé vainement de se rendre maître. Quatre ans plus tard, il prenait dans Wesel le magasin et le parc de grosse artillerie des Espagnols, et les forçait par là à l'impuissance. En 1632, Frédéric prit Ruremonde, Venloo, Straele et Maestricht; l'année suivante, il s'empara de Rhinberg et battit les Espagnols devant le fort Philippine. Breda, qui avait naguère coûté tant de sang et d'argent à Ambroise Spinola, tomba en son pouvoir, tandis que les amiraux hollandais détruisaient les flottes ou conquéraient les plus belles colonies de l'Espagne. Une telle série de victoires pro-

duisit l'indépendance complète des Provinces-Unies. — Frédéric d'Orange ne jouit pas longtemps de ses triomphes, et à peine la paix était-elle proclamée, qu'il mourut durant la tenue du congrès de Munster, le 14 mars 1647. A de rares qualités comme homme de guerre, ce prince joignait des connaissances littéraires très-étendues ; il a laissé des *Mémoires* fort estimés (de 1621 à 1646), in-4°, Amsterdam, 1733.

Guillaume D'ORANGE, son fils, lui succéda dans la dignité de stathouder et mourut le 6 novembre 1650, âgé de 24 ans. Il avait épousé Henriette-Marie, fille de l'infortuné Charles Ier : cette princesse, à la mort de son mari, était enceinte d'un fils qui régna en Angleterre sous le nom de Guillaume III. (*Voy.* ce mot.) LE GLAY.

ORANGE (*bot.*, *comm.*). — Nom du fruit de l'oranger, auquel les carpologistes ont donné le nom d'*hespéridie*. L'organisation de ce fruit a été longtemps mal connue et sa formation mal présentée. Son caractère essentiel consiste dans un endocarpe membraneux, qui forme plusieurs loges séparables sans déchirement à leur maturité et remplies d'une pulpe bien connue de tout le monde, dans laquelle sont plongées les graines. Cette pulpe elle-même est formée d'une sorte de gros poils entremêlés, à parois extrêmement délicates, remplis de liquide, et qui se sont développés sur la paroi externe des loges peu après la floraison, de manière à finir par occuper toute la cavité de celles-ci. Cette organisation remarquable est commune aux fruits de l'oranger, du citronnier, à ceux de tous les *citrus*.

Les meilleures oranges sont, sans contredit, celles de Malte. Les oranges de Saint-Michel des Açores, quoique très-petites, pourraient presque rivaliser avec elles. Viennent ensuite les mayorques, dont on voit peu à Paris, et nous classerons presque au même rang, d'après leur mérite, celles de Messine, de Palerme, de Sorrento et de Reggio ; un peu au-dessous, celles de Séville, de Faro et de Sétubal ; viennent ensuite les oranges de Provence, de Nice, et les produits de la rivière de Gênes. Enfin se trouvent, dans la dernière classe, les oranges de Malaga et de Porto. Il est encore d'autres pays de production que nous nous dispenserons de mentionner comme moins importants, et parce que leur récolte ne fait pas l'objet d'un commerce fort étendu.

L'encaissage des oranges varie suivant les localités, ce qui peut, jusqu'à un certain point, servir, au premier abord, à les reconnaître. Les maltes, dont, au reste, il s'exporte fort peu, et qu'il est très-rare de pouvoir se procurer à Paris, se mettent en caisses irrégulières et s'emballent, à l'intérieur, avec des copeaux. — Celles des Açores viennent en caisses de 350 à 400 fruits enveloppés chacun dans une feuille de maïs. Il en parvient très-peu en France ; presque toutes vont en Angleterre. — Les mayorques s'expédient en vrague à Marseille et dans les ports du Languedoc, où elles sont consommées ; les villes de l'intérieur n'en reçoivent qu'exceptionnellement par les courriers et les conducteurs de diligences. L'encaissage, que l'on a tenté, n'a pu réussir à les faire arriver intactes par les voies ordinaires de transport, ce qu'il faut attribuer à la finesse de leur écorce. — Les valences s'expédient en caisses de 220 à 240 fruits bien enveloppés de papier gris. Leur envoi à Paris ne date guère que de vingt à vingt-cinq ans. Ce sont aujourd'hui les plus recherchées, parce qu'elles réunissent les qualités qu'on apprécie davantage : précocité, grosseur et couleur. — Messine expédie en caisses dites *flandrines* et renfermant de 200 à 210 fruits, mais principalement pour la Flandre, la Baltique et le Nord. — Palerme expédie tard et en grosses caisses de 300 et plus ; son fruit est beau et bon, mais les envois sont peu soignés ; il n'en vient que très-peu à Paris. — Reggio a des produits très-précoces, au contraire, qui arrivent à Marseille dès les premiers jours de novembre, en caisses de 240. — Les oranges de Menton et de Sorrento, dans le golfe de Naples, ne nous viennent guère que depuis 1820, à la suite d'un froid rigoureux qui avait tué les orangers en Provence et dans la rivière de Gênes. Elles sont belles, bien emballées en caisses de 240 et d'une conservation parfaite. On n'en voit guère d'autres chez nous depuis le mois de juillet jusqu'aux nouvelles. — Séville fait beaucoup avec l'Angleterre. Ses produits sont expédiés en grosses caisses de 1,000 fruits. On a, depuis quelques années, essayé de les introduire en France, mais l'irrégularité des fruits et l'emballage mal conditionné les ont fait accueillir peu favorablement. — Les produits de Faro et de Sétubal sont en caisses de bois léger, plates et bombées, dont chacune contient de 3 à 400 oranges, suivant la grosseur, fort irrégulière du reste. Elles sont d'une belle couleur, mais

se conservent peu. Il nous en venait, naguère encore, beaucoup par le Havre; mais les valences leur ont fait un tort considérable, et aujourd'hui il n'y a plus, pour ainsi dire, que Dunkerque qui en reçoive encore, par suite de son commerce de sel avec ces deux ports. — Nice et la rivière de Gênes sont les endroits où l'on soigne le mieux l'encaissage des oranges, qui va même jusqu'à la coquetterie. Anciennement, avant les grandes plantations faites à Hyères, et surtout lorsque les produits de Valence et de Sorrento nous étaient encore inconnus, on n'en voyait guère d'autres, à Paris, du mois de mars jusqu'à la fin de la saison; mais actuellement il nous en vient très-peu, et la concurrence leur est d'ailleurs difficile, et pour le prix et pour la qualité. Comme elles sont de bonne conserve, la majeure partie s'exporte pour le Nord. — Il vient parfois, au début de la campagne, un ou deux chargements de Porto au Havre, et quelques caisses seulement de Malaga. Leur précocité seule peut réussir à les faire s'écouler, car ces produits sont généralement fort mal encaissés, très-acides, et manquent de couleur.

Le département du Var est le seul, en France, qui produise des oranges. Leur récolte en pleine terre commence au versant oriental des Vaux d'Ollioules, et le territoire d'Hyères est le centre de cette culture, dont l'importance peut être évaluée de 250,000 à 300,000 fr., pour ce dernier endroit; à 25,000 fr. pour Ollioules, et à 30,000 fr. pour quelques autres villages environnants. On fait deux cueillettes par an : la première qui commence du 10 au 15 novembre, pour les oranges qui présentent déjà quelques vergetures, se prolonge jusqu'aux premiers jours de décembre; la seconde commence vers le 10 janvier et dure jusqu'à la fin de février. — On classe les oranges en quatre sortes, déterminées par la grosseur, qui s'apprécie au moyen d'un anneau de fer-blanc d'un diamètre déterminé pour chaque qualité : 1° les *extra-belles*, qui se mettent en caisses de 120 fruits; 2° les *passe-belles*, en caisses de 240 et du poids de 60 kilog. environ; 3° les *ordinaires*, en caisses également de 240 fruits, pesant de 38 à 40 kilog.; 4° enfin les *mignonnettes*, en caisses de 300 à 360. — Le prix moyen des oranges est aujourd'hui de 20 fr. environ le mille, tandis que, il y a vingt-cinq à trente ans, la même quantité se vendait aisément de 30 à 36 fr. Cet abaissement de prix tient principalement à la concurrence faite à nos produits indigènes par ceux de Valence. Il se fait annuellement, en Provence, environ 30,000 caisses d'oranges, dont 15 à 18,000 vont à Paris, 6,000 à Lyon, 4,000 à Grenoble, 2,000 à Genève et 1,000 à Strasbourg. Les fruits qui restent sur les arbres lors de la première récolte sont, lorsque le froid ne les fait pas geler, cueillis et transportés à Marseille, où ils deviennent la source d'un produit de 100 à 150,000 fr. en sortes non classées.

Il est difficile de déterminer au juste le chiffre des oranges qui nous viennent de l'étranger, l'administration des douanes ne faisant pas d'article spécial pour ce fruit, qu'elle agglomère sur ses tableaux avec les différentes variétés de citrons. Cette quantité totale a été, depuis quelque temps, en moyenne, pour chaque année, de 8 millions de kilogrammes, dont nous croyons pouvoir prendre les trois quarts pour le produit qui nous occupe, soit 6 millions représentant 120,000 caisses environ, qui, au prix de 11 fr. les 100 kilog. pour leur entrée, auraient acquitté 660,000 fr. Les provenances peuvent être réparties de la manière suivante: 9/16 pour l'Espagne, 4/16 pour les Etats du roi de Sardaigne, 2/16 pour le royaume des Deux-Siciles et 1/16 pour le Portugal. Les trois quarts de ces quantités nous viennent par Marseille; Paris en consomme le cinquième environ, en outre des 15 à 18,000 caisses provenant d'Hyères, ainsi que nous l'avons dit. La consommation de l'Angleterre est beaucoup plus considérable encore, et l'on peut l'évaluer, en moyenne, pour chaque année, à 270,000 caisses payant environ 1,526,000 fr. de droits d'entrée.

L'ORANGE AMÈRE est le fruit du bigaradier franc, *citrus bigaradia*, Rasso. Elle est d'une acidité et d'une amertume qui la rendent impropre à l'alimentation ; mais elle est l'objet d'un commerce important comme assaisonnement culinaire, dans le genre du citron, et surtout pour son écorce, employée dans la confection des liqueurs chaudes, principalement du curaçao. Le suc exprimé s'emploie en Angleterre pour la teinture. L'Andalousie produit beaucoup d'oranges amères, et Séville en envoie des chargements entiers pour la Grande-Bretagne et la Baltique. Il s'en récolte aussi en Sicile, à Nice et dans l'Etat de Gênes. L'oranger-bigaradier est aussi cultivé dans le

département du Var, et principalement à Grasse, mais moins pour le fruit que pour la fleur et les feuilles.

On appelle ORANGETTE le fruit de l'oranger cueilli et desséché avant qu'il ait atteint la grosseur d'une cerise. Les orangettes sont rondes, d'un noir grisâtre, marquées d'un point jaunâtre au côté opposé au pédoncule, dont la place est très-apparente. Leur saveur est amère ; on les emploie en pharmacie et en parfumerie. L. X.

ORANGÉ (*phys.*). — C'est le nom de l'une des sept couleurs primitives dont la réunion compose la lumière solaire. Elle se trouve placée vers l'extrémité inférieure du spectre solaire, entre le jaune et le rouge qui termine ce spectre; c'est donc, après le rouge, la couleur la plus réfringente. (*Voy.* LUMIÈRE et COULEUR.)

ORANGEADE.—Boisson préparée avec l'orange. Elle s'obtient soit en exprimant le suc de ce fruit dans l'eau, et en ajoutant ensuite un peu de sucre, soit en versant de l'eau bouillante sur une orange coupée par tranches et sucrant après. Dans ce dernier cas, la boisson prend le nom d'*orangeade cuite*. L'orangeade convient, par ses qualités délayantes et rafraîchissantes, dans les fièvres et les maladies inflammatoires ; mais elle n'est que médiocrement agréable à boire, à cause de sa fadeur, et les malades s'en dégoûtent bien vite; de plus, elle aigrit facilement, surtout lorsque la température ambiante est élevée.

ORANGER (*bot.*). — Nom vulgaire du *citrus aurantium*. (*Voy.* CITRUS.)

ORANGERIE. (*Voy.* SERRES.)

ORANGISTES. — Depuis la fuite du roi Jacques II et l'avénement du prince d'Orange au trône d'Angleterre, les catholiques d'Irlande, fidèles au roi banni, ont désigné par le nom d'*orengemen* (orangistes) les protestants des trois royaumes partisans de l'usurpateur et des princes qui lui ont succédé. La bataille de la Boyne, où Jacques perdit son dernier enjeu, fut l'un des grands triomphes de l'orangisme; celle de Culloden, où Charles-Edouard risqua et perdit ce qui lui restait d'espérances, fut pour les orangistes un plus beau succès encore. Les jacobites d'Irlande n'en furent pas, toutefois, complétement abattus. Ils continuèrent sous le coup de persécutions incessantes, et avec l'opiniâtreté la plus courageuse, leur opposition contre la maison d'Orange. C'est à cette lutte sourde *que l'association des Irlandais unis*, fondée par Wolf-Tone, dut sa naissance en 1794, et que l'expédition française, combinée entre le général Hoche et le même Wolf-Stone, pour un débarquement en Irlande vers les baies de Baudry et de Texel, faillit devoir son succès. En 1821, O'Connel, se faisant médiateur pacifique avant de s'ériger en agitateur, voulut amener une réconciliation entre les catholiques et les orangistes, et profita, pour cela, du voyage que le roi Georges IV fit en Irlande, mais n'en obtint que des promesses qui ne devaient être qu'un leurre bientôt découvert. Alors la lutte recommença; Sheil et surtout O'Connell en furent les héros. Au mois de mai 1823, ils posèrent les fondements d'une nouvelle association catholique, et par des moyens toujours pacifiques, en s'opposant sans cesse aux rixes sanglantes prêtes à s'engager, le 11 juillet et le 5 novembre 1829, par exemple, en tenant bon contre toute attaque déloyale, même contre le bill qui abolissait leur association catholique, ils firent si bien, qu'ils amenèrent le ministère Wellington à promulguer, le 10 juin 1829, un bill d'émancipation pour l'Irlande. Depuis cette grande victoire de ses adversaires, le parti orangiste s'est perdu dans le parti tory, avec lequel il ne cesse, toutefois, de s'opposer à tous les droits et priviléges réclamés par l'Irlande. On sait quels terribles coups O'Connel (*voy.* ce mot), retranché dans ses formidables *meetings* du *Reapel*, lui a portés encore avant de mourir. — En Belgique, on nomme *orangistes* les partisans de la maison d'Orange qui, avant 1830, régnait sur cet Etat par l'un de ses princes, Guillaume de Nassau. ED. F.

ORANG (*mamm.*). — Genre de mammifères quadrumanes célèbre par la ressemblance des espèces qui le composent avec certaines variétés de l'espèce humaine. De tous les animaux constituant la série zoologique, les orangs ont, en effet, l'organisation la plus semblable à la nôtre pour la presque totalité des organes, à ce point qu'il est assez difficile, souvent même impossible, de tracer, d'une manière précise, la ligne de démarcation. Le cerveau, notamment, que l'on regarde unanimement comme l'organe de toutes les facultés intellectuelles et morales, est tellement conformé comme le nôtre, que le célèbre anatomiste et physiologiste Tiedemann le déclare identique; ce sont les

mêmes dispositions générales, les mêmes circonvolutions. Les organes digestifs sont aussi parfaitement semblables. Ceux de la conservation de l'espèce, à part l'absence du frein chez les mâles, sont absolument identiques, anatomiquement et physiologiquement parlant. La disposition des poils du bras est la même chez les orangs et chez l'homme; mais, au lieu de n'avoir, comme nous, de pouce opposable qu'aux membres antérieurs, ces animaux, de même que la presque totalité des autres singes, présentent cette particularité aux pieds comme aux mains. Les os des phalanges sont proportionnellement plus longs que chez nous et légèrement courbés en dessous, au moins chez l'orang-outang, ce qui doit faciliter beaucoup, pour cet animal, l'action de grimper aux branches des arbres sur lesquels il passe toute son existence. L'os hyoïde, le foie et le cœcum, organes qui se modifient très-vite dès qu'on s'éloigne de l'espèce humaine, sont encore ici semblables en tout à ce qu'ils présentent chez l'homme. De plus, nous ne trouvons ici ni queue, ni abajoues, ni callosités proprement dites aux fesses. Quant à la longueur des bras et à la disposition et longueur relative des canines de l'homme, elles diffèrent avec les espèces du genre orang; mais ce ne sont que des différences du plus au moins, ce qui nous engage à réunir, sous une même dénomination, à l'exemple de G. Cuvier, les singes répartis, par plusieurs auteurs, dans les genres troglodytes, orang proprement dit et pongo. Ainsi, chez le troglodyte, les bras ne dépassent pas le genou, tandis qu'ils atteignent presque le sol chez les autres; ainsi encore les canines, d'abord de longueur presque semblable à celles de l'homme, prennent peu à peu des proportions qui en font de véritables armes offensives et qui nécessitent, pour se loger, un vide à la mâchoire correspondante. Mais comment, dans tout cela, fixer une limite? Connaît-on, d'ailleurs, assez chacune des espèces à ses différents âges pour savoir s'il ne s'opère pas ici des modifications semblables à celles qui se manifestent à la tête osseuse de l'orang-outang?

La première espèce du genre orang ainsi compris est le CHIMPANZÉ (*simia troglodytes*, Linn., Gmel.; *troglodytes niger*, Geoffr.). Ce singe est de tous les mammifères le plus semblable à l'homme quant à l'aspect général. Ses bras, plus longs, sans doute, que ceux de celui-ci, n'arrivent pas aussi bas que chez les autres orangs, et atteignent seulement le jarret. Sa tête est ronde et sa face nue; ses lèvres avancées comme celles de plusieurs variétés de l'espèce humaine, et son nez épaté et à narines ouvertes, le font ressembler à certains nègres ou à quelques-uns des indigènes de la Nouvelle-Hollande. Il a les jambes grêles par rapport aux nôtres, mais analogues à celles des misérables peuplades que nous venons de citer, et dont il a également le ventre obèse. Les pouces de ses pieds sont forts et assez longs; ceux des mains, au contraire, très-courts. Ses oreilles ressemblent beaucoup aux nôtres. Quant au pelage du chimpanzé, il est généralement noir, mais peu fourni. Plusieurs parties de son corps, la paume de la main, la face interne des membres et presque toute la partie antérieure du corps sont même à peu près sans poils. Ceux-ci sont plus longs à la barbe, aux favoris, et principalement sur les épaules, où ils atteignent jusqu'à 2 pouces. En somme, les caractères physiques de la bestialité se prononcent déjà chez lui d'une manière notable.— Quant à l'intelligence et aux mœurs de cette espèce, l'on ne possède que bien peu de renseignements certains et dignes de foi, les voyageurs s'étant plu trop souvent à lui en composer à leur guise. Pendant leur jeunesse, les individus que l'on a pu étudier avec soin dans plusieurs ménageries ont montré une intelligence remarquable et accompli des faits qui offraient l'apparence d'un raisonnement suivi. Ils ont une grande propension à imiter les exercices de l'homme, qu'ils exécutent, en général, avec autant d'habileté que de force et d'adresse; on en a vu, pendant une traversée, s'accoutumer à grimper aux cordages aussi bien que les meilleurs matelots, et se complaire au milieu des dangers et des fatigues de toute sorte. Mais, en vieillissant, au lieu de la douceur et de la grâce de leur premier âge, l'on ne trouve plus chez eux que force brutale et indomptable sauvagerie. Vivant toujours en troupes dans des forêts inaccessibles, ils chassent, au moyen de branches dont ils se font des massues, et de pierres qu'ils lancent avec adresse et vigueur, tout animal qui cherche à s'introduire dans leur demeure; ils sont alors, du reste, doués d'une force prodigieuse qui rend leur approche redoutable et qui les fait craindre à l'excès par les nègres des contrées qu'ils habitent. — Cette espèce est exclusivement propre à l'Afrique; elle ne paraît se trouver

que dans les forêts du Congo, du Loango, d'Angole et de la Guinée, sans dépasser, au nord, le Bournou, et, au sud, la côte déserte.

L'ORANG-OUTANG ou HOUTAN (*simia satyrus*, Lin., Gm.; *pithecus satyrus*, Desm.) s'éloigne déjà davantage de l'espèce humaine, notamment par la longueur démesurée de ses bras, qui touchent presque à terre. Il est d'un roux plus ou moins foncé, devenant parfois très-sombre. Les poils dont son corps est couvert sont assez longs et peu fournis. Les parties inférieures et antérieures du corps en sont presque tout à fait dénudées, de même que les oreilles et la face, qui est noire; celles-là sont petites et arrondies. Sur le sommet de la tête poussent des poils assez longs pour ressembler à une chevelure en désordre; il a aussi de la barbe et des favoris; son angle facial est de 63 degrés. — Les modifications anatomiques qui tendent à éloigner cette espèce de l'homme sont assez nombreuses. La partie osseuse de la face se développe d'une manière remarquable avec l'âge et finit par prédominer sur le crâne dont le trou occipital est très en arrière. Les premières vertèbres dorsales sont très-développées, de manière à donner attache au ligament jaune que nous commençons à trouver ici pour supporter la tête. Les os des phalanges, d'une longueur bien autrement considérable que chez l'homme, présentent une courbure très-prononcée. Enfin au larynx existent deux sortes de poches dans lesquelles la voix s'engouffre, ce qui lui donne un son sourd et empêche tout ce qui pourrait ressembler à une articulation. Nous ajouterons que les muscles qui constituent les fesses et les mollets sont, chez lui, encore moins développés que chez le chimpanzé, et à plus forte raison que chez l'homme, même de la race la plus dégénérée. — Ici, comme pour le chimpanzé, règnent les plus grands doutes sur les principaux traits du caractère et des mœurs distinctifs de l'espèce. Les seules données positives sont fournies par les quelques jeunes sujets que l'on a possédés dans les ménageries. Mais l'âge de ces jeunes orangs-outangs ne permet pas de conjecturer ce qu'ils doivent devenir quand ils ont atteint tout leur développement. On ignore même au juste quelle taille ils peuvent atteindre. On en a tué de 3, de 4 et même de 6 pieds. Mais étaient-ils tous de la même espèce, et puis quel était leur âge relatif? — Les jeunes orangs dont on a pu faire l'objet d'études sérieuses ont toujours montré une grande intelligence, une sociabilité remarquable, et une douceur de caractère interrompue seulement de temps à autre par de petites colères ou des bouderies singulières. Tous ont témoigné une grande affection non-seulement à leur maître, mais encore à ceux avec lesquels ils se trouvaient habituellement; ainsi, parfois, leur donnaient-ils de véritables baisers et les entouraient-ils de leur bras avec une sorte de tendresse. Fuyant la solitude, ils aimaient peu aussi à recevoir trop de visites. On en a vu se blottir alors dans un coin, se couvrir de linges et se dérober, par ce moyen, aux regards trop curieux. Chez eux, l'instinct paraissait ne venir qu'après l'intelligence. La plupart des actes qu'ils accomplissaient semblaient presque raisonnés. Nous citerons notamment ce fait remarquable consigné dans un travail de Fr. Cuvier, et relatif au jeune orang qui a vécu à la Malmaison au commencement de ce siècle. On le tenait, dit-il, dans une pièce voisine du salon où l'on se rassemblait habituellement; plusieurs fois il avait monté sur une chaise pour ouvrir la porte du salon. La place ordinaire de la chaise était près de cette porte, et la serrure se fermait avec un pêne. Une fois, pour l'empêcher d'entrer, on avait ôté la chaise du voisinage de la porte; mais à peine celle-ci fut-elle fermée, qu'on la vit s'ouvrir et l'orang-outang descendre de cette même chaise qu'il avait apportée pour s'élever au niveau de la serrure. Il est certain que jamais on n'avait enseigné à cet animal à agir de la sorte, et il n'avait même vu le faire à personne. Tout ce qu'il avait pu apprendre par sa propre expérience, c'est qu'en montant sur une chaise il pouvait s'élever au niveau des choses qui étaient plus hautes que lui, et il avait pu voir, par les actions des autres, que les chaises étaient transportables d'un lieu dans un autre, et que la porte dont il est question s'ouvrait en poussant le pêne; tout le reste de cette action venait de lui. Nous citerons encore cet autre fait du même animal. On l'accoutumait à manger en se servant d'une cuiller et d'une fourchette, mais il le faisait, à ce qu'il paraît, avec une grande maladresse; souvent même il n'y réussissait point du tout. On l'a vu alors, plusieurs fois, donner sa cuiller à son voisin de table pour qu'il la remplît et la lui rendît ensuite. Un jour, enfin, ayant posé de travers le verre dont il se servait et

celui-ci menaçant de tomber, le jeune orang plaça, pour l'arrêter, sa main du côté où penchait le verre. Plusieurs autres faits du même genre prouvent que l'intelligence de ces animaux est développée à un point vraiment remarquable, et qu'ils sont même susceptibles de se conformer à beaucoup de nos usages. Mais on a parfois poussé à l'excès l'assimilation de cette espèce avec l'homme quant aux mœurs et aux coutumes, et l'on a été jusqu'à accorder aux femelles le sentiment de la pudeur.—L'orang-outang habite les immenses solitudes et les forêts impénétrables de l'intérieur de Sumatra et de Bornéo. A l'état sauvage, il est essentiellement frugivore, ce qui amène forcément une vie un peu nomade. Tous se tiennent presque constamment sur le haut des arbres au milieu desquels ils courent et sautent avec une rapidité extrême. Un cheval lancé au galop aurait, sans aucun doute, peine à franchir la même distance dans le même espace de temps. Ajoutons à cela une force prodigieuse chez les adultes, et nous comprendrons la difficulté que l'on éprouve à se procurer ces animaux dans des pays brûlants où l'homme n'a jamais encore pénétré. — Certains zoologistes, M. Isidore Geoffroy notamment, admettent quelques autres espèces dans le genre orang. C'est ainsi que ce dernier auteur fait, sous le nom d'*orang bicolore*, une espèce pour un orang à orbites presque quadrangulaires. Le même zoologiste est aussi disposé à séparer de l'orang ordinaire le PONGO DE WURMB, sur lequel on a tant écrit sans pouvoir encore arriver à un résultat certain. E. DUCHARTRE.

ORATEUR. — Ce mot désigne l'homme qui se sert de la parole pour émouvoir, convaincre, instruire, passionner ou amuser les hommes assemblés. On peut être ignorant ou habile, éloquent ou pédantesque, prêcher la parole divine ou enseigner de frivoles systèmes, s'adresser à une réunion politique ou à un cercle de beaux esprits, improviser sa harangue ou réciter un discours appris par cœur, répondre aux interruptions de ses adversaires ou endoctriner seul des auditeurs attentifs; dès que l'on parle et que les hommes écoutent celui qui s'adresse à eux, on est orateur au même titre que tout musicien, peintre ou sculpteur est artiste. Tel homme naturellement éloquent peut n'avoir jamais pensé à devenir orateur; la plupart des orateurs ne sont pas éloquents. Enfin le mot si souvent répété : « *nascuntur poetæ*, *fiunt oratores*, » nous a toujours semblé d'une complète inexactitude. S'il y a des règles pour l'art oratoire, il y en a aussi pour l'art poétique. L'inspiration nécessaire aux poëtes n'est pas assurément moins indispensable aux orateurs. Sans élan naturel, sans pouvoir sympathique sur les hommes, on ne sera jamais qu'un orateur médiocre. L'ouvrier illettré, ou le sauvage des forêts américaines, s'il a le don oratoire, trouve moyen de grouper les preuves, d'exposer les faits, d'éveiller l'émotion et d'ébranler les âmes, de même que le lazzarone de Naples ou le berger des Abruzzes crée des images vives, des rhythmes pleins d'irrégularités, mais encore plus de poésie. L'orateur est séparé du poëte par une différence bien plus profonde que celle que l'axiome antique, reproduit par Cicéron, a consacrée pendant des siècles. Il s'occupe des réalités et des intérêts vivants; le poëte poursuit l'idéal et l'imaginaire. La sphère de l'orateur, c'est l'humanité vivante, telle qu'elle est ici-bas, avec ses désirs, ses faiblesses, ses combats et ses douleurs; le domaine du poëte est tout ce qui pourrait être, ce que nous avons rêvé, ce que nous rêvons encore. Jamais Homère ou même Pindare, tous en employant leurs plus éclatantes métaphores et leurs plus enivrantes mélodies, n'eussent décidé les Athéniens à déclarer la guerre à Philippe; il fallait aux citoyens de l'Agora des raisons plus sérieuses et des arguments plus humains. Démosthène ou Burke, forcés de remuer les passions terrestres ne doivent pas s'élancer jusqu'à la hauteur éthérée où le chantre de l'*Iliade* et celui du *Paradis perdu* planent avec tant de grâce facile et de fierté souveraine. On est forcé d'avouer que l'orateur ne peut atteindre le but qu'il se propose sans avoir recours à l'insinuation ou à la flatterie, à l'intimidation ou à l'exagération, enfin sans profiter des faiblesses de notre race. Le poëte s'élève à des régions plus pures; s'il peut emprunter quelquefois les ressources de l'art oratoire, il doit le plus souvent les dédaigner ou les abandonner, et alors il est plus grand et plus fidèle à sa mission. C'est sous ce dernier point de vue que l'art de l'orateur constitue un enseignement plus complet que l'art du poëte, plus humain, plus susceptible d'être borné dans des limites et soumis à des lois doctrinales; le sens véritable de l'axiome que nous avons

cité indique cette qualité inférieure et l'essence, pour ainsi dire, terrestre de l'art oratoire. L'éloquence sacrée elle-même, la plus pure et la plus élevée de toutes les espèces d'éloquence, est forcée d'entrer dans les discussions de doctrine et de dogme, de blâmer les passions humaines et de les approfondir pour les corriger, souvent de ménager ou les convenances des cours ou les préjugés des peuples, pour rendre profitables ses sublimes enseignements. Tout homme qui n'a pas le tact des convenances le plus délié, ou qui ne l'acquiert pas par l'exercice et par l'étude, n'est pas un orateur et ne le deviendra jamais. De ce que nous venons d'exposer, il résulte que chez tous les peuples et dans tous les temps, de grands orateurs ont apparu, et que les règles de leur art ne sont point arbitraires, puisqu'elles ont pour origine la connaissance même des passions, des intérêts, des faiblesses et des vices éternels de l'humanité. PHILARÈTE CHASLES.

ORATOIRE (*accept. div.*), du latin *orare*, prier. — On a donné ce nom d'abord aux chapelles jointes aux monastères, dans lesquelles les moines faisaient leurs prières et exercices de piété, avant que leurs établissements renfermassent des églises; ensuite aux chapelles que quelques particuliers avaient chez eux pour leur commodité, ou bâties à la campagne, et qui n'avaient point droit de paroisse. Dans les VIe et VIIe siècles, on appela *oratoires* les chapelles placées dans les cimetières ou ailleurs, et n'ayant ni baptistères ni office public, ni prêtre cardinal ou titulaire. L'évêque y envoyait un prêtre alors seulement qu'il jugeait convenable d'y faire célébrer la messe; c'était par exception que quelques-unes avaient un chapelain ou prêtre titulaire, lorsque le fondateur l'avait désiré, ou lorsque le concours des fidèles réclamait cette mesure.

De nos jours et depuis un temps assez long déjà, on applique exclusivement le nom d'oratoire, en France, à un édifice ou partie d'édifice dans une habitation particulière, et plus spécialement destiné à la prière ou aux méditations pieuses. L'oratoire diffère donc de la chapelle, d'après cela, en ce que celle-ci est destinée à la célébration des saints mystères, et a, pour cela, un autel consacré, tandis que le premier, alors même qu'il offrirait une table en forme d'autel, ne présente réellement, sous ce rapport, qu'un simulacre, n'ayant point été consacré pour le saint sacrifice, pas plus que l'oratoire lui-même. Les chapelles particulières des églises ne sont point des oratoires, encore bien qu'on leur donne souvent ce nom, et qu'elles deviennent presque exclusivement le lieu d'oraisons particulières adressées aux saints sous l'invocation spéciale desquels elles ont été placées. — Le conciliabule de Constantinople, tenu en 861 par Photius, interdit formellement de célébrer la liturgie et de baptiser dans les oratoires domestiques. Ce point de discipline a, d'ailleurs, été établi par une foule de canons. — Les rois et les princes chrétiens ont toujours eu des oratoires, et le titre de *maître de l'oratoire* était, à la cour, une charge occupée par un prêtre. Sa principale fonction consistait à réciter l'office divin avec le prince; ce titre était, depuis longtemps, devenu une sinécure, avant qu'il ait été définitivement supprimé. — Avant la révolution de 1791, on rencontrait, dans la plupart des provinces de France, des oratoires placés sur les grands chemins; ces monuments de la piété de nos pères ont presque partout disparu, et ce n'est que fort rarement qu'on en rencontre encore quelques-uns au sommet des montagnes. — En Italie, le mot *oratoire* n'a pas communément une acception aussi bien définie qu'en France, et l'on y désigne par ce nom toute chapelle isolée qui n'est pas habituellement desservie par le clergé; plusieurs petites églises sont même ainsi désignées; par exemple, l'oratoire de la *Via crucis*, au Campo Vaccino. — C'est du mot *oratoire*, par lequel était désigné l'endroit où saint Philippe de Néri tint les premières réunions de ses disciples, que l'association fondée par lui tira sa dénomination de *congrégation de l'Oratoire* (*voy.* ORATORIENS). En France, les églises ayant appartenu à la congrégation fondée à l'instar de celle d'Italie ont été, par syncope, le plus communément appelées *oratoires*, nom qu'elles conservent encore généralement de nos jours. —En musique, l'*oratoire* ou *oratorio* est une composition d'un genre spécial (*voy.* ORATORIO).

ORATORIENS. — La première congrégation connue sous ce nom prit naissance à Rome, vers l'an 1550; elle eut pour fondateur saint Philippe de Néri, et pour premier établissement un *oratoire* dépendant de l'église Saint-Jérôme, d'où lui vint son nom. Son but était de ranimer dans les âmes des jeunes gens des écoles les sentiments de foi

et de piété que l'invasion païenne et philosophique de la renaissance avait fort refroidis, et de former les jeunes clercs à une vie vraiment sacerdotale. Les heures que l'on passait à l'Oratoire se partageaient entre la méditation, la prière et la prédication.

En 1574, Philippe de Néri, vaincu par les instances des Florentins résidant à Rome qui lui avaient construit un vaste oratoire près de leur église de Saint-Jean-Baptiste, se détermina à quitter le berceau de son institution pour aller s'y fixer. C'est là qu'il reçut l'approbation de Grégoire XIII pour les constitutions qu'il avait dressées et qui ne purent, toutefois, recevoir leur pleine exécution que deux ans plus tard. Ces réglements n'avaient rien de sévère ; le supérieur devait être élu pour trois ans par les associés, qui n'étaient obligés à aucun vœu, astreints à aucun autre costume que le vêtement clérical et retenus dans la compagnie que par les seuls liens de la charité. Le saint fondateur, ayant senti le besoin d'avoir un établissement propre au nouvel institut, obtint l'église de la Vallicella, qu'il fit reconstruire sur des dimensions plus vastes, d'où lui fut donné le nom de *Chiesa nuova*, sous lequel elle est aujourd'hui connue, et qui devint dès lors le chef-lieu définitif de l'Oratoire. Les oratoriens s'y réunirent tous en 1588 pour se répandre de là dans toute l'Italie. Déjà, en 1586, le cardinal Taurugi avait fondé deux établissements à Naples et à Milan, et, la même année, il s'en était formé deux autres à Fermo et à Palerme. Les pères de Rome, loin de chercher à concentrer entre leurs mains la direction des nombreux oratoires qui s'élevèrent bientôt de tous côtés, décrétèrent qu'ils resteraient absolument étrangers à l'administration de ces établissements, et que, si l'Oratoire de Rome était prié d'envoyer quelques-uns de ses membres pour fonder des maisons du même institut, les fondateurs reviendraient aussitôt qu'ils auraient accompli leur mission.—Saint Philippe de Néri avait renoncé, dès 1592, à la direction de l'Oratoire, qui, alors, était passée entre les mains de Baronius. En 1600, la congrégation comptait une quinzaine de maisons, et ce nombre n'a fait que s'accroître ; aujourd'hui la plupart des villes d'Italie ont leurs oratoires. Les successeurs de saint Philippe ont perdu une partie de l'éclat qui signala les commencements de l'institut et en fit une pépinière d'évêques et de cardinaux ; mais ils n'ont rien perdu du zèle apostolique de leur fondateur. Aucun corps religieux ne porte avec plus de dignité l'honneur du sacerdoce et n'en remplit les charges avec plus de modestie et de dévouement. Leur ministère est spécialement consacré à la bourgeoisie, aux commerçants, aux artistes, comme celui des franciscains aux ouvriers, et celui des jésuites à la noblesse. Parmi les hommes qui ont illustré l'Oratoire de l'Italie, on peut citer les cardinaux Baronius, Taurugi, Paravicini, Colloredo, Visconti, Sfondrate, Jean Juvénal, évêque de Saluces, et Bordin, la plupart compagnons des premiers travaux de saint Philippe de Néri. La gloire littéraire de Baronius se perpétua dans Olderic Rainaldi, continuateur de ses *Annales*, dans Thomas Bosio, enlevé prématurément à la science en 1613, après avoir publié de remarquables travaux sur la théologie, l'histoire, la philosophie et la philosophie de l'histoire ; et dans François Bosio, frère de ce dernier, et auteur de plusieurs ouvrages sur l'histoire ecclésiastique et profane. Les *Annales* des oratoriens d'Italie ont été recueillies par un des leurs, le P. Galonius, sous le titre de *Memorie istorice della congregatione dell'oratorio*, et le P. Marciano en a publié l'histoire en deux volumes in-folio, en 1693.

L'œuvre de saint Philippe de Néri ne devait pas tarder à recevoir, en France, une vie nouvelle. Un homme non moins illustre par sa naissance que par sa vertu, et qui sut allier la science et la diplomatie avec la plus affectueuse dévotion, le cardinal de Bérulle, avait conçu un ardent désir de rétablir au sein du clergé la discipline ecclésiastique, affaiblie par les troubles de la Ligue. Il en fit part à saint François de Sales, à César de Bus, au P. Cotton et au cardinal de Gondi, qui le déterminèrent, par leurs sollicitations, à former une société de prêtres destinée à raviver à la fois les vertus et les études sacerdotales. Le chancelier de Sillery, qui avait pris à Rome une idée très-avantageuse de l'Oratoire par ses relations avec Baronius, décida M. de Bérulle à donner le nom et la forme de cet institut à la société nouvelle qui devait avoir le même but. Celui-ci, ayant écrit sans résultat à Rome pour obtenir quelques-uns des disciples de l'Oratoire, s'adressa à plusieurs prêtres doctes et zélés du clergé de Paris qui se réunirent à lui le 10 novembre 1611 dans l'hôtel du Petit Bourbon, faubourg Saint-Jacques, sur l'emplacement duquel a

été construit le Val-de-Grâce. Ces premiers associés furent, en outre du fondateur, Jean Bence, docteur de Sorbonne, qui dans la suite fut chargé de diriger le séminaire de Lyon et composa plusieurs ouvrages pour l'instruction des jeunes clercs; Jacques Gastaud, docteur de Sorbonne et vicaire général de Saintes; Paul Metezau, prédicateur distingué de la maison de Navarre, qui fut à Dieppe le premier supérieur du premier collége qu'ait eu l'Oratoire, et publia divers écrits sur les devoirs du sacerdoce, la théologie et les vertus chrétiennes, et enfin Fr. Bourgoing, curé de Clichy. M. de Bérulle, selon les belles expressions de Bossuet, ne voulut donner d'autre esprit à sa compagnie que l'esprit même de l'église, ni d'autre règle que ses canons, ni d'autres supérieurs que ses évêques, ni d'autre lien que la charité, ni d'autres vœux que ceux du baptême et du sacerdoce. Marie de Médicis, qui professait la plus haute vénération pour le saint prêtre, lui fit délivrer, en 1612, des lettres patentes qui autorisaient la nouvelle congrégation en la déclarant de fondation royale. Le parlement fit quelques difficultés pour l'enregistrement, parce que, contrairement aux usages, on ne produisait aucune constitution écrite, et la cour de Rome refusa d'abord l'institution, tant à cause de la subordination aux évêques, qui semblait essentiellement opposée au système monastique, qu'à cause des modifications apportées par le fondateur français à l'œuvre du fondateur italien, et en particulier pour la réunion des divers établissements sous l'autorité suprême d'un seul général nommé à vie. Toutefois le pape Paul V ne tarda pas à approuver la compagnie sous le titre de *Congrégation de l'Oratoire de Notre-Seigneur Jésus-Christ, en France;* seulement il fit disparaître la clause par laquelle l'institut naissant s'interdisait toutes les fonctions qui regardent l'instruction de la jeunesse dans les belles-lettres, ce qui permit bientôt aux oratoriens de suivre la mission alors inconnue que la Providence leur réservait.—En 1616, le nombre des pères s'étant accru, M. de Bérulle transporta le chef-lieu de l'Oratoire près du Louvre, dans la rue Saint-Honoré, où il fit construire une chapelle que Louis XIII déclara chapelle royale en même temps qu'il accordait aux pères le titre de chapelains du Louvre. Le cardinal profita du voisinage de la cour pour attirer les courtisans aux exercices qu'il avait établis d'après le mode de saint Philippe de Néri. Les prédications éloquentes des PP. Bourgoing, Metezau, Hersent, Duchène, Pasquier, Dorron, Gibieuf et Berlin y attirèrent une foule considérable, et le premier maître de musique du roi étant entré dans la communauté, on commença à chanter les offices sur un ton nouveau avec accompagnement d'instruments et de belles voix, ce qui acheva de mettre les oratoriens à la mode et les fit appeler *les pères au beau chant.* Tant de succès devaient naturellement amener des ennemis ardents. Edmond Richer, adversaire déclaré de toute corporation régulière ou séculière, voyant avec dépit que les docteurs les plus éminents de la Sorbonne entraient en foule dans la nouvelle institution, et que son disciple le plus brillant comme le plus fougueux, le docteur Berlin, avait suivi leur exemple, provoqua contre eux et contre tous ceux qui seraient tentés de les imiter l'annulation de tous leurs grades et la privation de tous les droits, alors fort considérables, qui y étaient attachés. L'université de Paris embrassa avec chaleur le parti de son syndic, et le parlement parut un instant pencher du même côté; mais un arrêté du grand conseil finit par trancher la difficulté en faveur des oratoriens.

Cette querelle était à peine apaisée, qu'on en suscita une autre au P. de Bérulle, en persuadant aux évêques qu'il travaillait sourdement à détruire leur juridiction. Il se contenta de répondre par le refus qu'il avait fait de l'exemption que lui avait offerte le souverain pontife. Mais ces querelles n'étaient rien auprès de la guerre qui allait éclater avec les jésuites pour ne s'éteindre qu'à la destruction des deux ordres. Les hostilités prirent naissance dès que les oratoriens commencèrent à se livrer à l'enseignement public. Le P. de Bérulle, dont l'intention première était de consacrer sa compagnie exclusivement à l'éducation religieuse du sacerdoce, refusa longtemps les colléges qui lui étaient offerts, notamment ceux de Rouen, Orléans et Troyes, et il ne céda qu'aux instances les plus pressantes. En 1617, il accepta le collége de Dieppe à la demande du cardinal de Joyeuse, ainsi que ceux de Condom et de Boulogne, et en 1625 celui de Nantes, contigu à l'oratoire de cette ville. A cette même époque, il possédait, en outre, trois maisons à Bourges, Marseille et Limoges.

Cependant l'œuvre de M. de Bérulle grandissait chaque jour. Il vit successivement arriver autour de lui le marquis de Coligni, lieutenant général de Champagne et petit-fils de l'amiral huguenot ; Achille de Harlay de Sancy, ancien ambassadeur à Constantinople, qui enrichit la bibliothèque de Saint-Honoré d'une foule de précieux manuscrits orientaux ; Victor le Bouthillier, depuis archevêque de Tours, Charles de Créquy, Nicolas Bourdon de l'Académie française, le docte Jean Morin et Charles de Condren. — La congrégation oratorienne recevait, pendant ce temps-là, un renfort considérable en Provence. Le P. Romillon de la doctrine chrétienne s'étant séparé du P. de Bus avec un grand nombre de ses confrères, se réunit à l'Oratoire et lui donna les neuf maisons qu'il dirigeait à Marseille, Aix, Arles, Pézenas, etc. — En 1619, Louis XIII eut l'idée de confier aux pères de l'Oratoire l'établissement de Saint-Louis des Français, à Rome. Le pape accueillit ce projet avec beaucoup de faveur, mais il n'en fut de même ni des administrateurs laïques de l'hospice ni des administrateurs spirituels de l'Eglise, qui, encouragés dans leur résistance par l'ambassadeur français, firent les plus grandes difficultés avant de céder la place aux oratoriens, et Richelieu, trop heureux de rencontrer une occasion de faire pièce au cardinal de Bérulle, dans lequel il voulait voir un rival, fit attendre pendant plus de dix ans une solution définitive. — L'institution des séminaires, alors à peu près inconnue en France, devint l'œuvre de prédilection du père de Bérulle, et il fut successivement appelé à organiser ceux de Langres, Nevers, Mâcon, Notre-Dame-des-Vertus, à Aubervilliers, et de Saint-Magloire, à Paris. Du reste, tout préoccupé qu'il était des études ecclésiastiques, il ne leur sacrifia jamais la philosophie et les belles-lettres. Ce fut lui qui encouragea le jeune Descartes à marcher résolûment dans la voie de progrès où il ne s'était pas engagé sans crainte, et qui le détermina à passer en Hollande pour y publier avec plus de liberté le fruit de ses méditations, en le recommandant aux divers oratoires des Pays-Bas, où il trouva des amis. C'est dans cette liaison intime des premiers fondateurs de l'Oratoire avec Descartes qu'il faut chercher la raison de l'espèce de culte que cette compagnie a constamment professé pour le cartésianisme, culte courageux qui eut sa gloire dans Malebranche et son martyre dans le P. Lami. C'est aussi à l'empressement tout particulier avec lequel le trop fameux évêque d'Ypres, Jansénius, appela les oratoriens dans son diocèse, et à la reconnaissance un peu aveugle de ces derniers, qu'il faut attribuer l'engouement qu'ils gardèrent jusqu'au bout pour des doctrines plusieurs fois condamnées par l'Eglise, et qui, en détournant leur zèle de la droite voie, les exposa en même temps à la persécution et à l'impuissance.

La congrégation perdit le P. de Bérulle en 1629 : alors, après quinze années d'existence, elle possédait plus de cinquante séminaires, colléges et établissements de retraite. Les maisons de Paris et des environs, craignant que le cardinal de Richelieu ne voulût faire peser sa main de fer sur le choix du successeur de M. de Bérulle, procédèrent à l'élection sans attendre les députés des maisons éloignées. Toutes les voix se réunirent en faveur de Charles de Condren, supérieur de Saint-Magloire, et alors en résidence auprès du duc d'Orléans, frère du roi, dont il était le directeur. Le P. de Condren, l'un des hommes qui ont exercé le plus d'influence sur la société religieuse du XVIIe siècle, s'empressa lui-même de protester contre la validité de cette élection, et fit convoquer en 1631 une nouvelle assemblée réellement générale qui ne fit que ratifier l'œuvre de la première. Fidèle à l'esprit de désintéressement qu'il avait pris auprès du P. de Bérulle, le nouveau général montra la même générosité à refuser les colléges pour lesquels il pouvait se trouver en concurrence avec les jésuites. Loin de craindre des rivaux, il voulut se créer des émules en provoquant l'établissement des sociétés de Saint-Sulpice et de Saint-Lazare, destinées, comme l'Oratoire, à l'éducation du clergé. Ce fut également dans des vues d'humilité et de concorde qu'il renonça à la direction générale des carmélites, qui avait été pour le cardinal de Bérulle une source de contrariétés. Pendant son administration, l'Oratoire acquit la célèbre abbaye de Juilly, qui, sous le nom d'*académie*, devint un des plus beaux établissements d'instruction publique.

Au P. de Condren succéda le P. Bourgoing, esprit actif et fort étendu, qui traitait avec autant d'habileté les affaires que la théologie, et avait contribué puissamment à la propagation de l'Oratoire en France et en

Belgique. De tous les généraux de l'Oratoire, aucun ne s'attacha avec plus d'activité à la discipline. Il s'occupa particulièrement aussi des colléges déjà fort nombreux que dirigeait la compagnie, et en 1645 il dressa le plan d'études destiné à servir de règle aux professeurs et aux régents, ayant pour titre, *Ratio studiorum a magistris et professoribus collegiorum congregationis Oratorii*, etc., Paris, in-16, dans lequel on reconnaît un homme de science et de goût; les règles qu'il y donne sont aussi judicieuses que les considérations qui les lui ont inspirées. Ce fut lui qui suggéra à Richelieu la pensée d'établir des séminaires dans tous les diocèses.—L'assemblée générale du clergé de 1643 ne répondit pas aux offres de services de l'Oratoire à cause du jansénisme dont un grand nombre de ses membres commençaient à être infestés. La querelle jansénienne donna, du reste, beaucoup d'ennuis au P. Bourgoing, dont l'attachement à la saine doctrine fut inviolable, et qui eut à défendre l'honneur de la compagnie tout à la fois contre les étrangers qui l'accusaient d'hérésie et contre les frères qui en étaient malheureusement entachés. Le caractère dominateur du P. Bourgoing fut une seconde source de division au sein de l'Oratoire. Le P. Morin, regardé comme le plus savant homme de la compagnie, et peut-être de son temps, publia contre lui un mémoire très-amer, qui fut suivi, en 1658, d'un nouveau pamphlet attribué au P. Desmares. Pour ramener la paix, le P. Bourgoing proposa généreusement à l'assemblée générale de 1661 de déléguer aux trois assistants qu'on allait élire le gouvernement de la société; mais les choix ayant donné gain de cause au parti janséniste, les PP. Seguenot, du Juannet et du Breuil, sur lesquels s'étaient réunis les suffrages, furent, à la demande du nonce, relégués, par lettres de cachet, aux extrémités du royaume, et Bourgoing continua de gouverner l'Oratoire, mais avec des prérogatives plus restreintes. Ainsi, pour ne pas contrevenir ouvertement aux statuts qui donnaient au général une autorité perpétuelle, on limita cette autorité en lui adjoignant un conseil de trois assistants ayant voix délibérative, et il fut reconnu en principe que le pouvoir suprême résidait dans la congrégation assemblée, et dont le général était simplement chargé d'exécuter les décrets. — Le P. Bourgoing mourut en 1662, et eut l'insigne honneur d'avoir pour panégyriste l'illustre Bossuet. Sous son administration, un commencement de réconciliation eut lieu entre les jésuites et les oratoriens par l'entremise de quelques amis communs. Mais les querelles du jansénisme devaient bientôt rallumer la guerre avec plus de violence que jamais.

Au P. Bourgoing succéda le P. Senault, esprit d'une distinction exquise, que le cardinal de Bérulle avait deviné et qu'il avait attaché à l'Oratoire dès l'âge de quatorze ans. Il avait, par ses prédications éloquentes, sa diction pleine d'élégance et de noblesse, son débit simple et modéré, acquis le titre incontestable de réformateur de la chaire. Il forma dans l'Oratoire une école de prédicateurs distingués, dont la gloire, grande alors, a été fugitive comme leur parole, et dont il ne nous reste plus que les noms et les œuvres de Leboux, Fromentières, de la Roche et Mascaron. Le P. Senault laissa les idées jansénistes dont il n'était pas assez éloigné étendre leurs ravages dans les maisons de l'Oratoire.— En 1672, lui succéda le P. de Sainte-Marthe, littérateur et savant, continuateur de la *Gallia christiana*, ouvrage gigantesque commencé par son père, et auteur de l'*Orbis christianus*, dont les matériaux, formant neuf volumes in-folio, enrichirent la bibliothèque de Saint-Magloire. Son administration fut très-orageuse. Dans l'intention de concilier les différentes opinions qui partageaient les membres de la compagnie au sujet de la grâce, comme aussi pour imposer silence aux accusations de jansénisme, il avait rédigé un précis de doctrine dont on ne devait pas s'éloigner dans l'enseignement. Cet expédient ne fit qu'accroître les divisions et corroborer les reproches d'hérésie. M. de Harlay, archevêque de Paris, qui était parvenu à faire nommer pour assistants des hommes d'une foi moins suspecte, fit signifier au général qu'il eût à s'éloigner entièrement des affaires, et Sainte-Marthe, retiré, par raison de santé, à Saint-Paul-aux-Bois, s'y vit bientôt confiné par ordre de Louis XIV.— En 1685, le roi ayant conçu le projet d'envoyer des missionnaires aux protestants mal convertis par la révocation de l'édit de Nantes, et ayant reçu des intendants l'avis que les prêtres de l'Oratoire seraient les moins odieux aux calvinistes, demanda au général, rappelé à Paris, des frères pour cet objet. Plus de cent prêtres partirent aussitôt, et leur apostolat eut tout le succès que les circonstances pouvaient permettre.—Le P. de Sainte-Marthe fut envoyé

une seconde fois en exil en 1690, et ne put revenir à Paris, six ans après, qu'en donnant sa démission; il ne l'accorda toutefois qu'à la condition expresse que l'assemblée générale de l'Oratoire pourrait procéder à l'élection de son successeur en toute liberté. Cette assemblée, après avoir nommé, à la presque unanimité des suffrages, le P. de la Tour, fit un décret spécial pour témoigner sa reconnaissance et ses regrets au démissionnaire.

Pierre-François de la Tour, sixième général, avait dirigé longtemps la maison de Saint-Magloire qu'on appelait alors *la pépinière des évêques*. et y était devenu l'ami et le conseiller de MM. le Tellier, Bossuet et de Noailles. Grâce à sa prudence et à sa dextérité, il maintint l'Oratoire en paix jusqu'à l'apparition de la bulle *Unigenitus*, en 1714. Quoique ouvertement opposé à cette constitution apostolique, il fut d'avis qu'il fallait l'accepter, moyennant quelques explications, afin d'éviter le schisme, et fit même prévaloir cette opinion parmi les prélats qui avaient la plus grande confiance dans ses lumières. Mais il n'eut pas le même succès dans la congrégation de l'Oratoire, où les appelants au concile étaient aussi nombreux qu'opiniâtres, et il eut beau employer toutes les ressources de son esprit pour disposer les assemblées générales à recevoir la bulle, ce fut en vain. Le P. de la Tour, mort en 1733, fut remplacé comme général par Thomas.

Tant que le cardinal Fleury demeura aux affaires, l'Oratoire ne fut point troublé; mais M. Boyer, évêque de Mirepoix et ministre ecclésiastique, ayant entrepris d'y faire recevoir la bulle *Unigenitus*, et de vaincre l'obstination du seul corps religieux qui n'eût pas encore fait sa soumission à l'Église, on fut obligé d'ajourner l'assemblée générale et d'effacer des listes de convocation les noms des appelants. Enfin l'acceptation eut lieu en 1746, malgré les protestations de la majorité exclue. Il est vrai que la valeur de cet acte fut singulièrement atténuée par le P. Viger, assistant du général et auteur du Bréviaire de Paris, dont les explications subséquentes ressemblent fort à une rétractation. Mais l'Oratoire a donné à l'Eglise, dans ses derniers jours, des preuves d'attachement. Après l'abolition des communautés religieuses, on laissa une existence provisoire aux corps enseignants, afin de ne pas interrompre le service de l'instruction publique, ce qui fait que les pères étaient encore réunis dans la maison de Saint-Honoré lors du sacre des premiers évêques constitutionnels, et il fut décidé par le gouvernement que cette cérémonie aurait lieu dans leur église. Tous les membres de la communauté se retirèrent pour ne pas assister à cette profanation sacrilége. Plus tard, les chefs formant le *régime* de l'ordre adressèrent au souverain pontife un exposé de leur conduite avec le témoignage de l'adhésion la plus complète aux actes émanés de l'épiscopat français. En 1792, une seconde lettre pleine de foi et de dignité, signée du P. Veuillet, procureur général, et d'une soixantaine des plus respectables membres de Saint-Honoré, de Saint-Magloire et de Juilly, fut envoyée à Rome, comme une protestation contre l'apostasie de quelques-uns des membres de la congrégation. Ce fut le testament d'une société qui, malgré quelques tentatives récentes, ne paraît pas destinée à se relever.

Une foule de mémoires ont été écrits sur les hommes et les établissements qui ont appartenu à l'Oratoire; mais, malgré l'intérêt et la richesse du sujet, l'ordre entier manque encore d'un historien. Parmi les nombreux établissements de cette compagnie, il en est deux qui méritent une mention spéciale; ce sont le séminaire de Saint-Magloire, d'où sont sortis, pendant près de deux siècles, les plus illustres et les plus saints pontifes de l'Eglise de France, et le collége de Juilly, qui, pour la force des études et la sagesse de la discipline, était devenu sans égal. Il a produit une foule d'hommes distingués dans tous les genres, des généraux, des magistrats, des jurisconsultes, des littérateurs. Les premiers oratoriens furent les hommes les plus importants du commencement du XVIIe siècle, et les derniers furent les plus instruits de la fin du XVIIIe. Le cardinal de Bérulle, ministre d'État et président du conseil de régence, n'était pas moins théologien que diplomate, comme le prouve son livre des *Grandeurs de Jésus-Christ*. Le P. de Condren fut le directeur spirituel le plus influent et le plus célèbre d'une époque où la science délicate de la direction était à son apogée. Le XVIIe siècle n'a point de théologien plus savant que le P. Thomassin et le P. Morin, de prédicateur plus populaire que le P. Lejeune, de critique plus habile que Richard Simon, à qui, cependant, on peut reprocher une hardiesse souvent téméraire; de métaphysicien plus profond que le P. Ma-

lebranche. Au nombre des théologiens qu'a produits l'Oratoire, on peut encore citer Amelotte, le fameux janséniste Quesnel, Duguet et le P. Pouget, auteur du Catéchisme de Montpellier; au nombre des prédicateurs, Senault, Massillon, Mascaron, Hubert, Surian, Fromentières, de la Roche; parmi les érudits, Houbigant, Renaudot, Lelong, Desmolets, Canaye; parmi les mathématiciens, Morin, Lami, Prestet, Regneau, Duhamel; au nombre des historiens, Sainte-Marthe, Hersent, Desmares, Legrand, la Bletterie. Parmi les derniers oratoriens, l'histoire a récemment enregistré les noms d'Adry, l'un des bibliographes les plus consommés; de Dotteville, traducteur de Tacite; des savants Daunou et Tabaraud, et du P. Méraut, à qui ses vertus et ses connaissances ont mérité une grande part dans la réorganisation du clergé français. JULES SAUZAY.

ORATORIO. — On nomme ainsi une pièce de musique religieuse, une sorte d'opéra spirituel dont l'origine remonte à l'an 1550; c'est saint Philippe de Néri qui en fut l'inventeur. Scandalisé de voir à Rome les églises abandonnées pour les plaisirs profanes de l'opéra, il imagina, par une pensée de pieuse concurrence, de faire composer, à de très-bons poëtes, des intermèdes sacrés, de les faire mettre en musique par les virtuoses les plus fameux et d'en confier l'exécution à des chanteurs excellents. Ce projet eut le meilleur succès, et le petit drame lyrique et religieux qui lui dut sa naissance prit le nom d'*oratorio*, de l'église de l'Oratoire, fondée récemment par saint Philippe de Néri, où s'en étaient faites les premières exécutions. Les oratorios furent importés en France par Haendel, mais d'abord sans succès. Au XVIIIe siècle, ils eurent plus de faveur, ce qu'ils durent à la création du *concert spirituel*, qui leur fournit l'occasion de se produire pendant tout le temps du carême et surtout pendant la semaine sainte. Leur vogue fut telle, que les poëmes d'oratorio constituèrent une sorte de genre de spécialité poétique, dont Chaussard donna les règles dans sa *Poétique secondaire* (p. 34). « Le caractère de ce poëme lyrique, dit-il, est entièrement religieux; plus l'action est resserrée, plus elle doit être simple, claire, pleine d'intérêt. Le style participe de l'élévation des sujets. Les sources et les modèles se trouvent dans l'Ecriture sacrée. » Quant à la composition musicale de l'oratorio, nous n'en connaissons pas de règles écrites, mais ici les exemples des maîtres suffisent. Ceux qui y ont excellé sont Haendel, avec ses oratorios du *Messie*, des *Machabées;* Haydn dans son chef-d'œuvre de la *Création*, dont le baron de Van Swieten écrivit les paroles allemandes, et M. de Ségur les paroles françaises; Beethoven, avec celui de *Jésus au mont des Olives;* puis Jomelli, Mozart, Mendelssohn, etc.— Les *oratorios* sont toujours exécutés à grand orchestre et par un grand nombre de chanteurs. En France, l'exécution des oratorios est devenue rare; en Angleterre et en Allemagne, où ce genre est moins abandonné, on les exécute dans les églises, et l'on y déploie un très-grand luxe orchestrique; ainsi, pour une seule exécution, on réunit souvent jusqu'à quatre ou cinq cents exécutants. ED. F.

ORBE, petite ville du canton de Vaud en Suisse, sur la rivière du même nom, qui, née dans les monts Jura, traverse le lac de Joux, passe à Vallorbe, arrose une jolie vallée couverte de pâturages, de vergers et de vignobles, et dans laquelle, ainsi que sur les pentes des collines, sont disséminés un grand nombre de chalets. Après avoir reçu, auprès d'Orbe, la petite rivière de Voiron, les eaux de l'Orbe se rendent dans le lac de Neuchâtel par Yverdon.—Orbe a été autrefois la résidence de princes mérovingiens et la capitale du royaume de la petite Bourgogne ou Bourgogne transjurane. On y voit encore les restes de l'ancien château fort abîmé par les Bernois dans le XVe siècle, et un beau pont sur l'Orbe, ouvrage attribué aux rois bourguignons. C'est dans le château d'Orbe que les fils de Lothaire firent le partage de la succession paternelle. La reine Brunehaut s'étant réfugiée auprès de sa petite nièce, Theudelinde y fut saisie par les gens de Lothaire II pour subir un supplice ignominieux. Lothaire fut tué à son tour sous les murs d'Orbe par le comte Conrade de Straetlingen, dont le fils s'établit dans cette ville, chef-lieu de son royaume. Rodolphe II, son successeur, fut le mari de la reine Berthe, célèbre dans les traditions populaires. D.

ORBICULAIRES (*crust.*), ordre des *décapodes*, famille des *brachyures*. — Cette tribu, établie par Latreille, a été modifiée par M. Milne-Edwards (*Histoire naturelle des crustacés*, tome II), qui lui a donné le nom de *corystiens*, en lui assignant pour caractères : cadre buccal, moins étroit intérieu-

rement que dans la plupart des tribus de la même famille; antennes externes très-grandes; plastron sternal très-étroit. Le genre type de cette tribu est le *coryste*, qui ne renferme qu'une seule espèce, le *C. denté*, que l'on rencontre dans la Méditerranée, sur les côtes d'Angleterre et sur celles de France baignées par l'Océan. Ses caractères sont les suivants : carapace plus longue que large, et munie d'un front lamelleux formant un rostre triangulaire; antennes internes pouvant se reployer longitudinalement, les externes très-grandes et dépassant la longueur de la carapace; cadre buccal ayant la forme d'une ogive; pattes-mâchoires externes longues, étroites, laissant entre leur extrémité et l'épistome une ouverture dirigée en avant; pattes antérieures plus grandes chez le mâle que chez la femelle; les suivantes courtes, avec l'article terminal aplati; abdomen court, reployé contre le sternum, et présentant cinq articles dans le mâle et sept chez la femelle. A. G.

ORBICULE, *orbicula* (*moll.*). — Genre de mollusques de l'ordre des brachiopodes de Cuvier et de celui des palliobranches de M. de Blainville. La coquille de ce genre, comme celles de tout l'ordre, se compose de deux valves inégales entre elles; elle est de nature plutôt cornée que calcaire. La valve inférieure, d'ordinaire très-mince, est percée d'une ouverture par laquelle passe un pied tendineux très-court, qui fixe l'animal aux rochers sous-marins; l'autre valve est convexe, plus ou moins conique et ressemblant un peu à une patelle. Cette valve a été connue isolément dans l'origine, ce qui explique le nom de *patella anomala* que lui donnait Müller; il n'y a pas de charnière. Le mollusque lui-même est entouré d'un manteau dont les deux lobes sont entièrement désunis sur toute leur circonférence; en avant se trouve la bouche qui a la forme d'une fente et qu'accompagnent, des deux côtés, les deux bras ciliés caractéristiques de l'ordre des brachiopodes; ceux-ci sont roulés en spirale, comme chez la lingule, assez forts et non saillants. — On connaît aujourd'hui quatre ou cinq espèces d'orbicules à l'état vivant, et plusieurs aussi à l'état fossile. Nous citerons, entre autres, l'ORBICULE DE NORWÉGE, qui a servi de type pour l'établissement du genre, et celle de Cuminge, dont M. Owen a fait l'anatomie publiée par lui en 1834. Cette dernière espèce est des côtes du Pérou et de celles du Chili. — Les espèces fossiles se trouvent dans le lias. — Lamarck avait, sous le nom de *discine*, créé un autre genre pour un individu jeune du genre orbicule. Ce genre ne peut donc être conservé.

ORBITE (*anat. comp.*). — On désigne sous ce nom, tiré du latin *orbis*, rond, celles des cavités osseuses de la face aussi nommées *fosses orbitaires* et dans lesquelles sont logés les yeux. Ces fosses sont situées de chaque côté de la tête, semblables entre elles à droite et à gauche; leur forme est, dans l'espèce humaine, celle d'une pyramide creuse dont la base est tournée en avant et en dehors. On y distingue quatre parois : la supérieure, qui en forme la voûte, présente, en arrière, le trou optique; elle est formée par l'os coronal et la petite aile du sphénoïde ou sphénoïde antérieur. La paroi inférieure (ou le plancher de l'orbite) est inclinée en dehors : trois os concourent à la former; ce sont le maxillaire supérieur, l'os malaire et l'os palatin. On y voit l'orifice supérieur du canal sous-orbitaire. La paroi externe est constituée par l'os malaire et l'une des faces de la grande aile du sphénoïde. La paroi interne offre, en avant, la gouttière lacrymale; les trois os qui la constituent sont, en procédant d'avant en arrière, l'unguis ou os lacrymal, l'ethmoïde et le sphénoïde. L'orbite présente encore 1° les trous orbitaires internes dans l'angle rentrant qu'on trouve à la réunion des parois supérieure et interne; 2° en arrière, la fente sphénoïdale ou orbitaire supérieure qui sépare les parois supérieure et externe; 3° en dehors et en bas, une deuxième fente, plus large que la précédente, qu'on nomme *fente orbitaire inférieure* ou *sphéno-maxillaire*, dans l'angle formé par l'union des parois interne et inférieure. L'orbite est rempli, dans l'état frais, par le globe de l'œil, entouré de son coussinet graisseux, de ses vaisseaux et nerfs, de ses muscles, et contient, en outre, la glande lacrymale. D'un côté, il est séparé de son semblable par un intervalle occupé par les os nasaux; en avant et dans le reste de son étendue, par l'éthmoïde et les fosses nasales. La cavité orbitaire, considérée dans le squelette sec, communique 1° avec l'intérieur du crâne par le trou optique, la fosse sphénoïdale et les trous orbitaires internes; 2° avec les fosses nasales, par la gouttière lacrymale; 3° avec les fosses zygomatique et temporale par la fente sphéno-maxillaire ou orbitaire inférieure.

De même que l'homme, tous les singes ont leurs fosses orbitaires dirigées en avant, et même l'angle que font leurs axes est plus petit. La forme de ces fosses et le nombre des os qui les circonscrivent varient très-peu. Les différences portent seulement sur la figure des bords de l'ouverture ou de la base de l'orbite. — Les yeux étant de plus en plus latéraux dans les autres mammifères, il en résulte que l'angle formé par les axes des orbites s'agrandit progressivement en procédant des makis aux carnassiers, et successivement aux rongeurs, aux pachydermes, aux édentés terrestres et aquatiques (cétacés), aux ruminants, et enfin aux marsupiaux, didelphes et ornithodelphes, qui sont les plus rapprochés des oiseaux. Les principales modifications des fosses orbitaires de ces animaux sont coordonnées aux particularités de leurs mœurs, selon que, étant nocturnes ou diurnes, le globe de l'œil est plus ou moins volumineux, ou que l'animal vivant de plus en plus sous le sol et dans l'obscurité, les yeux sont de plus en plus petits et même à l'état vestigiaire et cachés sous la peau (taupe, zemni, *talpa cæca*). Dans ces derniers animaux les orbites n'existent plus. — Les autres modifications de l'orbite des mammifères consistent, 1° en ce que le rebord osseux, qui en circonscrit l'ouverture ou la base, n'est plus complet; 2° en ce que cette cavité est de moins en moins distincte de la fosse temporale dont elle ne se trouve plus séparée par une cloison osseuse; 3° dans la diminution du nombre et de la proportion des os qui contribuent encore à former la fosse orbitaire. En général, de toutes les parois osseuses de l'orbite, celles qui persistent le plus sont la voûte et la paroi interne. Celle qui disparait la première est la paroi externe, et ensuite le plancher ou paroi inférieure.

Chez les *oiseaux*, ces cavités communiquent de même avec les fosses temporales, et sont dépourvues de plancher osseux; elles sont séparées l'une de l'autre par une lame osseuse qui n'est quelquefois pas ossifiée. Les mêmes dispositions osseuses en rapport avec les degrés de nocturnité ou de diurnité des espèces diverses s'observent également dans cette classe. — Chez les *reptiles*, même communication avec la fosse temporale; par conséquent, jamais de cloison complète entre cette fosse et l'orbite, mais seulement une branche osseuse qui n'est complète que dans les lézards et les tortues, et qui ne l'est point dans les serpents, les grenouilles et les salamandres. Dans cette classe la figure de l'orbite varie, dit Cuvier, de la circulaire à la triangulaire. Le plancher manque entièrement, ou bien n'est jamais complet; il en est de même de la cloison qui sépare les orbites.

Dans les *poissons*, aucune séparation entre les fosses orbitaires temporales et palatines. En général, les orbites ont une direction latérale; il y a exception, à cet égard, dans les espèces qui ont les yeux dirigés vers le ciel (uranoscopes, raies). Les pleuronectes (soles, limandes, etc., etc.) n'ont qu'une seule fosse orbitaire bien distincte. La seconde, ayant été transportée du même côté que l'autre, est petite et difforme. Une particularité caractéristique des orbites des poissons consiste en ce que le bord inférieur de ces cavités semble formé, dans les uns, par une seule pièce osseuse, et dans les autres par une série de petits os unis par des ligaments ou articulés les uns avec les autres. Ces petits os, qui sont le plus souvent au nombre de cinq, nous semblent appartenir non au squelette, mais bien à la peau. — En outre des fosses orbitaires, réceptacles des yeux, on observe encore, sur les côtés et à la base du crâne des mammifères dont le labyrinthe ou l'oreille interne n'est point uni aux os voisins, une fosse ou orbite auriculaire dont les parois sont unies à ce labyrinthe osseux par une substance cartilagineuse.— On peut encore considérer comme des orbites les cavités qui logent les yeux non pédiculés des crustacés et des mollusques céphalopodes. L.

ORBITE (*astron.*), ligne courbe suivant laquelle chaque astre fait son mouvement autour du soleil. — Les différentes orbites ne sont pas toutes dans le même plan, et se trouvent inclinées diversement, de manière à faire des angles plus ou moins grands dans leurs intersections. Comme on a l'habitude de tout rapporter à la Terre, on mesure l'inclinaison des orbites des différentes planètes sur celle de ce globe qu'on nomme écliptique.— Les angles d'obliquité réciproques des orbites ne sont pas constamment les mêmes, et varient de quelques fractions de seconde par siècle. Les orbites planétaires sont, en général, elliptiques, à peu près circulaires, assez peu inclinées sur l'écliptique, et les mouvements s'opèrent constamment dans le

même sens d'occident en orient. Les orbites cométaires sont des ellipses très-allongées. Les éléments des orbites planétaires sont aujourd'hui très-bien connus; mais ceux des orbites des comètes sont bien plus difficiles à déterminer, parce que ces corps n'étant pas toujours visibles comme les planètes, on ne peut donner, pour les observer, les instants où ils se trouvent dans les positions les plus favorables pour en conclure les éléments. —Les étoiles doubles se meuvent également dans des orbites, et c'est à M. Savary que l'on doit la première méthode de calcul pour leur détermination. Un autre procédé a été donné par M. Encke, directeur de l'observatoire de Berlin. A l'aide de sa méthode, le premier astronome a calculé à 61 ans la durée de la marche d'une des étoiles autour de l'autre pour ξ de la grande Ourse, et le second 80 ans environ la durée de parcours de l'orbite pour la 70e d'Ophiuscus. La longueur des périodes de quelques-uns de ces astres n'est pas moins remarquable que la brièveté de celles que nous venons de citer. Ainsi, dans γ du Lion, la révolution ne s'accomplit qu'en 1,200 ans. (*Voy.* Etoile.)

ORBITÈLES (*arachn.*), ordre des *pulmonaires*, famille des *aranéides*, section des *dipneumones*, tribu des sédentaires *rectigrades*. — Les orbitèles offrent pour caractères : abdomen grand et mou ; filières extérieures, coniques, convergentes et disposées en roseau; pattes grêles : les deux premières, puis les secondes sont les plus longues ; mâchoires droites et sensiblement élargies vers leur extrémité supérieure ; les yeux au nombre de quatre au milieu et disposés en carré, et deux de chaque côté. Ces arachnides font leur toile en réseau régulier, composé de cercles concentriques croisés par des rayons droits, se rendant du centre à la circonférence : cette toile est tantôt horizontale, tantôt perpendiculaire; les fils qui la soutiennent servent aux astronomes pour construire les micromètres, qu'ils placent dans l'intérieur des télescopes. Ce genre a été divisé en plusieurs sous-genres, dont le plus remarquable est l'*épéire*, dont nous possédons en France plusieurs espèces. Ses caractères sont d'avoir les yeux latéraux, presque confondus, et les mâchoires remarquablement dilatées à la base. L'épéire tisse une toile verticale ou très-inclinée, au centre de laquelle elle se place, le corps renversé. Quelques espèces se cachent dans une retraite qu'elles se pratiquent tout auprès pour attendre leur proie. Le cocon, d'une forme globuleuse ou ovoïde, offre quelquefois une structure très-compliquée. A. G.

ORCADES, groupe d'îles au nombre de soixante-sept, séparé de la côte septentrionale de l'Écosse par le détroit de Pentland-Frith, et situé entre 58° 40' et 59° 21' de latit. nord. Il n'y en a qu'une trentaine d'habitées, les autres sont désertes et se réduisent, pour la plupart, à des îlots rocailleux; quelques-unes fournissent des pâturages. Des falaises les protégent toutes contre les flots d'une mer très-orageuse. L'intérieur est hérissé de montagnes dont l'élévation ne dépasse pas 400 mètres, et qui donnent naissance à un grand nombre de sources allant arroser le sol naturellement aride de ces îles. En beaucoup d'endroits, ce sol est marécageux et tourbeux; aussi la tourbe tient lieu du bois qui manque dans cet archipel; toutefois les flots en charrient sur les côtes. Les arbres ne peuvent y prospérer, et on n'y trouve que des arbustes. Les grains, particulièrement l'orge et l'avoine, ainsi que les légumes, y viennent bien, et, dans les années fertiles, les Orcades fournissent assez de ces denrées pour la consommation de la population, qui est de 27 à 28,000 âmes. Environ 1,800 habitants vivent de la pêche et de la salaison des harengs et autres poissons, et près de 3,000 s'occupent de la fabrication de la soude. Sur les falaises on prend des oiseaux de mer, on se nourrit de leur chair et de leurs œufs, et on fait commerce de leur duvet. Les insulaires sont une race forte et habituée à braver les dangers de la navigation dans ces parages; ils ont des chevaux et des bestiaux de petite taille, et élèvent beaucoup de bêtes à laine, également de petite taille. En hiver, le tissage des étoffes de laine et de la toile, ainsi que le tricot, occupent les ménages des campagnes. Outre les harengs, on exporte des cabliaux, des homards, des huîtres, de l'huile de baleine et autres produits de la pêche. Le climat, humide et inconstant, influe sur la santé des insulaires, dont les principales maladies sont les fièvres intermittentes, les rhumatismes et la phthisie. En été, le soleil ne disparaît que pendant quelques heures au-dessous de l'horizon, de même qu'en hiver il ne paraît que pendant peu d'heures, mais il est alors suppléé par l'aurore boréale.

Les Pictes de l'Ecosse, qui anciennement étaient venus occuper et peupler ces îles, furent subjugués et peu à peu exterminés par les pirates normands, qui, depuis le xe siècle, fréquentèrent ces îles, en firent des repaires pour leur piraterie et les soumirent au roi de Norwége. On voit encore les restes des forts qu'ils y ont occupés. En 1468, Chrétien Ier, roi de Danemark, Suède et Norwége, en mariant sa fille à Jacques III, roi d'Ecosse, lui céda ses droits sur les Orcades, et depuis ce temps elles font partie de l'Ecosse et en suivent le sort. Elles forment, avec les îles Shetland (*voy.* ce mot), un comté dont le tenancier est maintenant lord Dundas. Ce seigneur y fait administrer la justice par un sous-intendant ou *stewart deputy*, et exerce le patronage ecclésiastique; il a aussi droit de nommer un bailli pour chaque paroisse. — Mainland, principale île du groupe, renferme 3,000 habitants; les deux tiers de cette population demeurent dans le chef-lieu nommé *Kirkwall*, où l'on voit une ancienne cathédrale, et les restes du château royal, du château du comte et de la demeure épiscopale. Le port, protégé par une batterie, est assez vaste; beaucoup de navires viennent s'y ravitailler ou apporter des marchandises, et charger des poissons, des homards, du beurre, de la viande salée, etc. Un autre port se trouve auprès du village de Stromness. La pêche et la fabrication de la soude occupent les 1,600 insulaires de South-Ronaldsay, la seconde île de cet archipel, dans lequel il faut remarquer encore Sandy-Island, couverte en partie de plantes maritimes, et où l'on fait cinq à six cents tonneaux de soude par an; et Hoy, hérissée de montagnes, sur l'une desquelles une pierre de 10 mètres de long et de 6 de large a été creusée de manière à pouvoir servir de demeure à quelque ermite. La langue ou le patois de l'Ecosse a remplacé dans les Orcades l'idiome norwégien, et le culte protestant s'est substitué à la religion catholique, qui autrefois y était pratiquée. D—G.

ORCAGNA. — Trois peintres ont porté ce nom; ils étaient frères, mais un seul mérite de nous occuper. *Andrea Cione*, plus connu sous le nom d'ORCAGNA, naquit en 1320, à Florence; il fut à la fois architecte, peintre, sculpteur et poëte. Le célèbre Pisani lui apprit le dessin et la sculpture. Il étudia l'architecture dans les monuments laissés par Giotto, Arnolso di Lapo, Nicolas et Jean de Pise. Gaddi et Bernard Orcagna, ses frères, lui enseignèrent la peinture; mais il les eut bientôt surpassés, et devint l'un des plus illustres personnages de son époque par les ressources variées de son génie. Chargé de peindre, à Florence, l'église de Santa-Maria Novella, il y exécuta, avec l'aide de son frère, une série de fresques, dont une, le *Jugement dernier*, semble une traduction de la *Divine comédie* du Dante. La partie supérieure représente le paradis, peuplé de figures de saints, de vierges et d'anges d'une grande élégance de dessin. L'inférieure est consacrée à l'enfer; les damnés y souffrent d'affreuses tortures : c'est un spectacle de désolation qui a dû plus d'une fois inspirer le peintre de la chapelle Sixtine. Ce dernier avait pour Orcagna une grande admiration, dont il donna la preuve quand, deux siècles plus tard, Cosme Ier l'ayant chargé de reconstruire un édifice non achevé de ce maître, il refusa en disant qu'on ne pouvait mieux faire que de continuer exactement le projet primitif. Le Campo-Santo de Pise renferme un grand nombre de fresques d'Orcagna : une d'entre elles, inspirée par une pensée profonde et philosophique, est fort connue de tous ceux qui ont visité l'Italie; elle représente une troupe de seigneurs et de pages à cheval, revenant d'une chasse au faucon. Ils sont arrêtés dans leur marche par le spectacle inattendu de trois tombes ouvertes qui contiennent les cadavres, rongés par les vers, d'un pape, d'un roi et d'un grand seigneur. Rien de plus expressif que les diverses attitudes, de plus sublime que l'expression qui anime les spectateurs. Tout cet ensemble, d'une grande impression, donne la plus haute idée du peintre qui a pu rendre une telle pensée philosophique, n'ayant à sa disposition que les ressources très-incomplètes de la peinture de son temps. Le musée du Louvre possède une œuvre d'Orcagna, la *Naissance de la Vierge*, tableau peint sur bois et divisé en trois compartiments; quoiqu'il renferme de grandes qualités, il ne peut donner une idée suffisante du talent du maître. Orcagna mourut à Florence en 1389, laissant beaucoup de travaux inachevés que terminèrent ses élèves.

ORCANÈTE (*bot. et chim.*). — Nom vulgaire d'une espèce de grémil, le *lithospermum tinctorium*, et plus généralement encore de la racine de cette plante, de laquelle on retire la matière colorante généralement con-

nue dans le commerce et les arts sous la même dénomination. Cette matière s'y trouve dans la partie corticale. Pure, elle est solide, d'un rouge tellement foncé qu'elle paraît brune, d'une cassure résineuse et fusible au-dessous de + 60° du thermomètre centigrade. Soumise à la distillation, elle se comporte comme les matières végétales non azotées; traitée par l'acide nitrique, elle fournit de l'acide oxalique et une très-petite quantité de substance amère. L'alcool, les huiles, les corps gras et surtout l'éther la dissolvent en acquérant une belle couleur rouge. Les alcalis employés en excès dissolvent l'orcanète en prenant une couleur bleue; mais il est possible de lui restituer sa couleur rouge primitive par leur saturation au moyen d'un acide. L'acétate et surtout le sous-acétate de plomb font naître dans la dissolutioon alcoolique un précipité bleu magnifique, tandis que l'hydrochlorate de protoxyde d'étain la précipite en rouge cramoisi, précipités résultant l'un et l'autre de la combinaison de la matière colorante et de l'oxyde employé Si l'on fait agir pendant quelques heures l'eau pure sur l'orcanète, celle-ci s'altère, devient violette, passe au bleu et finit par noircir. Les mêmes résultats sont beaucoup plus rapides sous l'influence de l'ébullition. — Les usages de l'orcanète sont jusqu'ici fort restreints. Son peu de solubilité dans l'eau et son altération par ce liquide la rendent peu propre à la teinture; il nous semble néanmoins qu'il serait possible d'utiliser les colorations variées que les différents réactifs lui communiquent. M. Pelletier pensait que l'on pourrait l'employer dans la peinture à l'huile pour faire du très-beau bleu. — L'orcanète s'obtient en traitant la partie corticale qui la contient par l'éther sulfurique qui la dissout et qui, par l'évaporation, la met à nu. — Quelques botanistes ont donné le nom d'*orcanète* au genre *onosme*. (*Voy.* ce mot.)

ORCHESTIQUE. — Ce mot, qui vient du grec ὀρχέομαί, *danser*, servait à désigner la danse noble (la *haute danse*) chez les Grecs. Platon, qui la distinguait de la *palestrique* ou danse vive, voulait qu'elle eût pour caractères principaux des grâces tendres, un geste modéré, des mouvements du corps souples et nobles, des pas justes. Pollux fait de l'*orchestique* une partie de la musique et Vossius dit que c'était la quatrième.

ORCHESTRE, ORCHESTRATION. — On entend aujourd'hui, par *orchestre*, tantôt le lieu où sont placés les exécutants dans un théâtre, tantôt l'ensemble même de ces exécutants; mais les temps, les divers genres de musique ont fait singulièrement varier le sens de ce mot. De nos jours substantif masculin, c'était jadis un mot féminin; sans doute en souvenir de son origine ὄρχησις, *danse*. Chez les Grecs, en effet, l'orchestre était la partie inférieure du théâtre; cette partie était en demi-cercle, et garnie de siéges tout autour. C'était dans son milieu que s'élevait l'autel de Bacchus appelé *thymèle*, et sur lequel on faisait des sacrifices au dieu pendant que s'exécutaient des danses. L'orchestre servait aussi de tribune d'où les magistrats pouvaient haranguer le peuple. Ce sont les Athéniens qui, les premiers, ont bâti un théâtre en pierre, et déterminé les règles à suivre dans la distribution de la scène et de l'orchestre, règles ignorées jusqu'alors.

Placé entre les deux parties du théâtre, l'une circulaire, l'autre carrée, l'orchestre tenait de l'une et de l'autre; sa grandeur était variable, sa largeur double de sa longueur. On y pénétrait de plain-pied, et il était de niveau avec le reste du théâtre. Son plancher devait être en bois, pour donner du ressort aux danseurs; et, comme il y avait deux sortes de danses, celle des mimes et celle des chœurs, l'orchestre avait été divisé en trois parties. Dans la première, appelée ὄρχησις, se plaçaient les mimes, les danseurs, les acteurs subalternes; dans la seconde, dite θυμέλη, s'élevait l'autel dont nous avons parlé : c'était là que se chantaient les chœurs; dans la troisième, enfin, qu'ils appelaient ὑποσκήνιον, parce qu'elle était au pied du théâtre, les Grecs avaient disposé leur symphonie principale ou scène. L'orchestre des Grecs était plus grand que celui des Romains de toute l'étendue du θυμέλη et de l'ὑποσκήνιον. En revanche, leur *proscenium* ou avant-scène était plus petit que celui des Romains. Chez ces derniers, l'orchestre était cette partie du théâtre occupée par les vestales, les sénateurs et les hauts fonctionnaires de l'Etat. Son plancher était disposé en talus. A la partie antérieure étaient placées quelques chaises curules. Du temps de Scipion l'Africain, les sénateurs commencèrent à y être séparés du peuple. L'empereur plaça, plus tard, son trône dans la partie la plus avancée appelée *podium*, tandis que les

vestales, les tribuns, les édiles se tenaient dans l'orchestre. De là vient la distinction que fait Juvénal entre *orchestram* et *populum*.

C'était là, comme on le voit, une distribution théâtrale bien différente de la nôtre. Nous avons conservé cependant le mot *orchestre* pour indiquer certaines places qui répondent assez bien à l'orchestre des Romains. Chez nous l'orchestre véritable, celui où sont placés les musiciens, est d'une grandeur variable suivant les théâtres et l'importance de l'instrumentation; mais les règles de sa construction sont toujours les mêmes. La caisse de l'orchestre, dit J. J. Rousseau, doit être faite d'un bois léger et résonnant, comme le sapin ; il faut l'établir sur un vide avec des arcs-boutants, en écarter les spectateurs par une balustrade placée à 1 pied ou 2 de distance, de sorte que le corps même de l'orchestre, portant, pour ainsi dire, en l'air et ne touchant presque à rien, vibre et résonne sans obstacle en formant comme un grand instrument qui répond à tous les autres et en augmente l'effet. Nous parlerons, plus loin, de la distribution intérieure, donnons seulement ici quelques règles généralement admises dans cette disposition.

La meilleure manière de placer les exécutants, dit M. Berlioz (*Traité d'instrumentation*), dans une salle dont les dimensions sont proportionnées à leur nombre, est de les élever les uns au-dessus des autres par une série de gradins combinés de telle sorte que chaque rang puisse envoyer ses sons à l'auditoire, sans être arrêté par aucun obstacle intermédiaire. La scène devra être parfaitement close au fond, à droite, à gauche, et en haut par une enceinte de boiserie. Cela s'applique seulement à un orchestre de concert. Mais, eu égard à la construction de nos salles de spectacle et aux exigences de la représentation dramatique, cette disposition en amphithéâtre n'est pas possible pour les orchestres destinés à l'exécution des opéras. Les instrumentistes, relégués, au contraire, dans le point central le plus bas de la salle, devant la rampe, et sur un plan horizontal, sont privés de la plupart des avantages résultant de la disposition que nous venons d'indiquer. Aussi combien d'effets perdus, de nuances délicates inaperçues dans ces derniers orchestres, malgré la meilleure exécution. Quant aux proportions nécessaires pour le nombre des divers instruments, c'est ce que nous étudierons en traitant plus particulièrement de l'orchestration, quand nous aurons parlé de ces instruments d'une façon générale. Rien n'a plus varié, en effet, que la composition même de l'orchestre. Nous avons fait du chemin depuis la *petite bande* de Lulli. D'ailleurs, quoique cette distribution instrumentale soit peut-être la partie la plus matérielle de l'art, ici comme ailleurs le génie de l'auteur crée les exceptions dans la règle, et une apparente infraction produit alors des effets inattendus.

La connaissance des instruments, de leur portée, de leurs effets, de leur expression propre, de la manière dont ils s'enchaînent, dont ils se commandent les uns les autres, constitue l'art de l'*instrumentation* et de l'*orchestration*. Cette dernière est donc, d'une manière générale, l'art d'employer les instruments dans un but déterminé, soit que l'orchestre se contente de soutenir les voix, soit qu'il les domine et qu'il se trouve chargé de l'effet dramatique principal. L'ensemble des parties instrumentales et vocales porte le nom de *partition*.

D'après la définition même de l'orchestration, il est clair que cet art se compose de deux parties bien distinctes : la première, essentiellement théorique, qui s'apprend, qui s'étudie, que tous peuvent aborder; la seconde, au-dessus de la théorie, qui ne s'apprend pas, que donne la nature et qui relève de l'inspiration seule du génie. Si, en effet, nous pouvons, par une connaissance approfondie du mécanisme des instruments, arriver à des dispositions d'orchestration sages, régulières et savantes, nous n'apprendrons jamais, par là, comment tel instrument s'associe à telle inspiration, pourquoi tel passage réclame tel interprète. Ce serait, en effet, supposer que la forme de l'idée préexiste à l'idée elle-même, et l'art ne consisterait, dans ce cas, qu'en une sorte de science arithmétique que chacun pourrait posséder mécaniquement, pour ainsi dire; mais non : l'instrument est un mode d'expression de la pensée humaine, comme la couleur, comme les mots. Le poëte crée, les mots suivent; le musicien compose, l'instrument obéit. — Nous ne pouvons ici tracer un traité complet d'orchestration considérée au point de vue pratique. Cartufo, Kastner, Berlioz ont publié divers ouvrages, qui traitent des instruments considérés séparément, et en font connaître le mode

d'action et l'emploi. Nous passerons donc assez légèrement sur cette première partie et nous nous attacherons surtout à l'orchestration considérée comme accompagnement de la voix humaine.

L'étude de l'orchestration envisagée au point de vue pratique embrasse deux parties : les instruments en eux-mêmes, puis leur disposition réciproque dans l'orchestre, leur proportion numérique suivant le genre de musique et la salle où elle s'exécute.— On a distingué, de tous temps, trois espèces d'instruments : 1° les instruments à cordes; 2° les instruments à vent; 3° les instruments à percussion. Cet ordre est celui de leur importance dans l'orchestre et non celui de leur invention. Il est clair que les premiers, sous ce dernier rapport, durent être ceux à percussion. Dans les contrées sauvages, chez les nègres d'Afrique, parmi ceux de nos colonies, nous voyons toutes les danses, tous les chants accompagnés, de façons diverses, par des tambours. Si nous remontons dans l'antiquité grecque, nous voyons les corybantes battre du tambour dans les montagnes de Crète pour calmer les cris de Jupiter enfant. Il est clair, d'ailleurs, que, là où la voix humaine est encore inculte et sauvage, l'instrument qui l'accompagne doit être grossier et sans harmonie, et que les instruments à vent ou à cordes qui se rapprochent plus ou moins de la voix de l'homme n'ont dû être inventés et perfectionnés qu'à mesure que la voix se perfectionnait davantage elle-même. Il y aurait assurément une étude curieuse à faire des instruments corrigés à ce point de vue, subissant, à chaque siècle, à chaque époque, des transformations, des métamorphoses.

On divise généralement en deux classes les instruments à percussion : les uns résonnent d'une façon particulière et comme musicale, ce sont les instruments *sonores ;* les cloches, les cymbales, le triangle sont dans cette catégorie ; les autres ne produisent pas un son fixe et appréciable, ce sont les instruments *bruyants :* la grosse caisse, les tambours, les cymbales appartiennent à cette classe. — Ces moyens, employés d'abord et peu à peu dans la musique militaire, n'ont pénétré dans la musique dramatique que depuis la fin du siècle dernier. A mesure que s'augmentait le nombre des instruments à cordes et surtout à vent, ce besoin d'opposition, de contraste, qui s'attache à toute production humaine, les amenait peu à peu dans un orchestre. Les tambours, les cymbales furent successivement employés ; Glück, dans son fameux chœur des Scythes de l'*Iphigénie en Aulide*, introduisit la caisse roulante, les cymbales et le triangle, mélange strident et dur qui accompagne merveilleusement cette danse féroce et sauvage. Mozart inventa, pour son opéra de *la Flûte enchantée*, un instrument qu'il appela *glockenspiel* ou jeu de clochettes séparées, mises en jeu par un clavier. Enfin Spontini, dans sa grande marche de *la Vestale*, osa, pour la première fois, introduire au théâtre la formidable grosse caisse. Quant aux tam-tams et aux cloches dont Meyerbeer s'est servi dans *les Huguenots*, et qui, employés par le grand maître, font frissonner le spectateur, nous ne devons que les citer ici. Leur rôle, leur importance relative ne peuvent être bien compris que quand nous parlerons de la disposition intérieure de l'orchestre et des instruments en général.

Nous ne rechercherons pas dans les ténèbres de l'antiquité quels furent les premiers inventés, des instruments à vent ou des instruments à cordes; nous pourrions, si nous défendions la dernière thèse, montrer sur des bas-reliefs antiques Bacchus jouant de la lyre. Mais on nous opposerait l'anecdote très-connue de Marsyas écorché peu fraternellement par son confrère Apollon, parce qu'il s'était avisé de lutter avec lui sur la flûte, et probablement de l'emporter en mérite. Quoi qu'il en soit, la flûte ne tint pas longtemps le premier rang; Sophocle la fit remplacer par la lyre, qui se répandit bientôt dans la Grèce, l'Egypte et la Perse. Mais il a fallu du temps et des progrès pour qu'on pensât à l'archet du violon ; cette découverte, pour le dire en passant, parait remonter aux premiers temps de la monarchie. — On a divisé les instruments à cordes suivant que ces dernières sont mises en vibration par l'archet, pincées ou mises en mouvement par le clavier, et l'on a pour la première catégorie le violon, l'alto, la vielle d'amour, le violoncelle et la contre-basse; pour la seconde, la harpe, la guitare et la mandoline ; pour la troisième, le piano.

Jusqu'à Louis XIV, les seuls instruments employés à l'orchestration étaient les *violons ;* on connaissait peu les instruments à vent, qui, d'ailleurs, étaient fort imparfaits. En Italie, Apostolo Léno, Vinci, Léo

avaient composé deux partitions avec des violons et des violes, ou altos. Le violoncelle n'était pas connu ; il ne fut introduit dans l'orchestre que peu de temps avant la mort de Lulli, par le Florentin Battistini. La première contre-basse parut seulement en 1700. Telles étaient les ressources instrumentales au siècle du grand roi, quand Lulli, en 1652, fut nommé inspecteur général de la musique royale, et directeur de la petite bande, qui se composait de dix-huit violons. On reste pénétré d'admiration pour lui quand on songe à ce qu'il a fait et quels étaient ses moyens. Cet homme avait du génie et une incroyable opiniâtreté; il sentit ce qu'il avait à faire; il vit les difficultés; il marcha en avant, tout en consentant à se faire petit pour se mettre à la taille de ses exécutants, à couper les ailes à son inspiration pour l'enfermer dans le cercle étroit d'un orchestre misérable et inhabile, pliant sous les caprices d'un public ignorant, forcé, à chaque pas, de mutiler lui-même son génie pour le façonner aux exigences de tous. L'heure du triomphe arriva. *Cadmus*, représenté en grande pompe en 1673, annonça à la France que l'opéra venait d'être créé chez elle. Après Lulli, les instruments et les instrumentistes se perfectionnèrent. En 1720, la *basse* prit définitivement droit de cité dans l'orchestre; la *contre-basse*, d'abord isolée, fut doublée par Gassec; enfin Philidor en ajoute une troisième pour son opéra d'*Ernelinde*. Des exécutants de mérite parurent, et le rôle propre à chaque instrument, ses effets spéciaux, en le dessinant davantage, ouvrirent de nouvelles ressources aux compositeurs. — Le *piano*, qui n'a pas toujours été ce que nous le voyons aujourd'hui, est rarement employé dans l'orchestre ; toutefois certains compositeurs, Boïeldieu entre autres, l'ont introduit dans leurs partitions. Cela nous conduit à parler de l'orgue, quoiqu'il appartienne à l'ordre des instruments à vent, et particulièrement de cet orgue que Donizetti et Meyerbeer ont employé, l'un dans la *Favorite*, l'autre dans *Robert le Diable*, ce qui augmente si puissamment le pathétique de la situation.

Nous arrivons aux instruments à vent, si nombreux, si variés aujourd'hui, et qui, dans tous les genres, fournissent aux compositeurs de si précieuses ressources inconnues à nos devanciers. On les divise ainsi qu'il suit. — *Instruments à anche* : hautbois, cor anglais, basson, contre-basson ; — *instruments sans anche :* grande et petite flûtes; — *instruments à clavier*, orgue; — *instruments à embouchure et en cuivre :* cor, trompette, cornet, bugle, trombone, ophicléide, basse-tuba ; — *instruments à embouchure et en bois :* serpent, basse russe.

Nous avons déjà signalé l'antiquité de la *flûte ;* on a discuté longtemps pour savoir si les anciens avaient connu la flûte traversière, la seule employée de nos jours; depuis M. Fites, la question paraît résolue. Des bas-reliefs ont montré des configurations non équivoques de la flûte traversière, que quelques écrivains auraient désignée sous le nom de *flûte oblique*. Dans ces derniers temps, M. Boehm, flûtiste allemand, a donné à l'instrument une sonorité plus grande, tout en simplifiant beaucoup son mécanisme. — A la flûte se rattache le *flageolet*, sorte de flûte à bec, comme on l'appelait autrefois, instrument dur et peu juste qu'on n'emploie guère que dans les orchestres de bal. — Le second instrument important de ce genre qui se présente est le *hautbois*, employé déjà vers la fin du XVIe siècle, mais que ses imperfections avaient fait reléguer dans les orchestres de village. Peu à peu il lui fut ajouté des clefs qui rendirent l'instrument plus juste et permirent d'augmenter son échelle. Toutefois il ne fut introduit au théâtre que dans la deuxième moitié du siècle dernier. Glück l'a souvent employé et avec bonheur dans ses opéras; mais on en a abusé depuis, et M. Berlioz reproche, avec raison, à Mozart d'avoir trop employé cet instrument, dont les sons et le caractère tranché ne permettent pas qu'il soit confondu dans la masse instrumentale. Le hautbois plaît généralement, toutefois, par sa douceur et le velouté de ses sons ; c'est pour cela qu'il faut être scrupuleux et réservé dans son emploi, et se défier d'un succès facile, mais sans portée.— Le *cor anglais* est au hautbois ce que l'alto est au violon ; c'est un instrument moderne, qui ne date que de la fin du siècle dernier ; il a le son doux, plaintif, comme voilé. Plus souvent encore que pour le précédent, il faut savoir le ménager, parce que son expression est plus tranchée, et, par conséquent, plus restreinte. Il ne doit jamais être introduit dans un orchestre pour le seul but d'augmenter la masse des instruments.—Le *basson*, qui est la basse du

hautbois, a été inventé en 1539. Les Italiens l'appellent *fagotto*, parce qu'il est formé de plusieurs pièces réunies en faisceau. C'est un instrument défectueux, mais qui, aujourd'hui, a gagné sous le rapport de la justesse. Il monte assez haut et descend assez bas pour jouer un rôle important dans l'orchestre, dont il forme une des parties nécessaires. Rarement il joue seul. Il y a, toutefois, dans le basson, on ne sait quoi de grave et de sévère, de triste et de rauque, dont Meyerbeer s'est servi dans la *procession des nonnes*, pour accompagner cette marche froide et sans vie. — La *clarinette*, quoique remontant au XVIIe siècle, n'a été introduite dans les orchestres français qu'en 1757. On s'en sert beaucoup aujourd'hui ; c'est un instrument dont le placement est facile. Mais son triomphe est dans la musique militaire. On en abuse dans les orchestres de théâtres, où elle se marie rarement au timbre de la voix, et c'est principalement dans les ouvertures qu'elle convient, à cause du vague et de la douceur qu'elle donne à certains sons. — Encore ici, nous retrouvons des instruments qui, construits sur le même modèle que leur type, donnent des sons plus graves ; ce sont les clarinettes-altos et clarinettes-basses, complétant cette famille d'instruments.

Nous arrivons à l'instrument qui joue peut-être le plus grand rôle parmi les instruments à vent, à cause de la multitude des cas où il est et peut être employé ; nous voulons parler du *cor*. Le premier cor de chasse remonte à 1680, époque à laquelle il ne fit que naître chez nous pour se réfugier en Allemagne, où il fut perfectionné. Il reparut à Paris vers 1730, mais ne fut introduit au théâtre qu'en 1757. Méhul et Beethoven portèrent très-loin l'entente des ressources qu'il présente ; mais c'est surtout Weber qui lui a donné la couleur la plus originale et la plus poétique. Il y a, dans cet instrument, des sons clairs et des sons bouchés. Ces derniers, sourds et cadavéreux, peuvent être souvent d'un grand effet, et l'auteur d'Obron les a, dans ce but, employés en grand maître. — Les *trompettes*, exclusivement employées autrefois dans les musiques militaires, ont paru sur nos théâtres avec Glück, Beethoven et Weber ; en leur ajoutant des clefs pour augmenter le nombre de leurs sons, on a eu le bugle ou trompette à clefs, dont Rossini a fait un heureux essai dans le premier acte de *Sémiramide*. — Cette découverte a mené à l'*ophicléide*, dont on distingue deux variétés : l'ophicléide-alto et l'ophicléide-basse. La dernière est plus souvent employée dans la musique militaire, dans les ouvertures et les chœurs. On confie quelquefois à l'ophicléide-alto quelques phrases de chant, dont l'alternance avec la clarinette ou autres instruments chantants est du plus heureux effet dans la musique guerrière. — On a fait aussi trois espèces de *trombones* : alto, ténor et basse ; mais, les trombones-ténor sont les seuls employés au théâtre. C'est un instrument spécial, dont les sons puissants, graves, retentissants sont immédiatement reconnaissables, quelle que soit la masse de l'orchestre ; c'est pour cela qu'il faut le réserver pour les grands effets. M. Berlioz s'élève, avec raison, contre nos petits instrumentistes qui prennent le fracas pour l'idée et qui s'imaginent avoir pensé, créé, parce qu'ils ont mis en mouvement le redoutable escadron. — Tous les instruments dont nous venons de parler se résument, en quelque sorte, dans l'*orgue*, dont nous ferons ailleurs l'histoire spéciale. La perfection de cet instrument est aujourd'hui portée au plus haut point. Son immense volume, le caractère éminemment religieux de ses sons l'ont fait placer dans les églises, où, sous les mains d'un artiste habile, il peut remplacer l'orchestre le plus riche et le plus puissant.

Avant de passer à l'étude de l'orchestration d'une manière générale, nous dirons quelques mots de la disposition des instruments dans l'orchestre et de leurs proportions respectives. On se demande d'abord quelle sera la place du chef d'orchestre. Dans un théâtre, il doit satisfaire à cette double condition, voir les acteurs et les exécutants, être vu par eux. Ces deux conditions sont difficiles à réunir. Au Théâtre-Italien, le chef d'orchestre est en face de la scène, au centre et un peu en arrière des musiciens ; cette disposition est manifestement celle qui s'approche le plus du but.

On emploie généralement, dans l'orchestre des théâtres, vingt-quatre violons, divisés en deux séries, douze premiers et douze seconds ; huit altos, dix violoncelles et huit contre basses, faisant équilibre à deux flûtes, deux hautbois, deux clarinettes, deux bassons, quatre cors, deux trompettes, trois trombones et une paire de cymbales. Les autres instruments, ophicléides, grosses

caisses, etc., sont accidentels et ne dérangent pas les proportions ci-dessus établies. Cependant M. Berlioz trouve qu'il y a, dans cet ensemble, insuffisance des instruments à cordes, et il y ajouterait cinq violons, deux altos, deux violoncelles, pour faire équilibre à la masse d'instruments à percussion employés aujourd'hui.

Nous ne pouvons fixer, d'une manière rigoureuse, la disposition de divers instruments dans un orchestre quelconque ; nous dirons seulement que le chef d'orchestre étant considéré comme le centre d'action, les violons et altos sont rangés autour de lui, en demi-cercles. Viennent ensuite, concentriquement, les basses, mélangées aux instruments à vent les plus doux, tels que les flûtes, les hautbois, les cor anglais ; sur un plan plus éloigné, de nouvelles basses, des cors, des clarinettes, et enfin les plus gros instruments : trombones, ophicléides, grosse caisse, contre-basses. Il est clair, d'ailleurs, que la nature de l'idée exprimée, du sujet traité modifiera à l'infini cette disposition. L'homme vulgaire emploie beaucoup de matériaux pour faire peu de chose; l'homme de génie se sert de peu pour produire beaucoup.

Nous examinerons maintenant l'instrumentation d'un point de vue plus large et dégagé des préoccupations matérielles du moyen et de la forme ; nous rechercherons comment l'idée a besoin de telle ou telle forme, comment et par quels moyens elle acquiert son complet développement. — Il est de mode aujourd'hui de s'élever contre nos orchestres retentissants, assourdissants, où toute idée musicale, dit-on, est étouffée sous un faix d'instruments qui se heurtent à grand bruit. Nous dirons, tout d'abord, qu'effectivement certains compositeurs modernes ont trop souvent oublié cette loi que nous avons posée plus haut, et qui n'appartient pas plus à la musique qu'à une autre branche de l'art : être conduit de l'effet aux moyens, jamais des moyens à l'effet. Ils se sont vus forcés d'employer la grosse caisse, les cymbales, dans le plus modeste des opéras-comiques, et ont alors étouffé la mélodie là justement où le premier rang lui appartient. C'est ainsi qu'on corrompt le goût des masses et qu'on remplace en elles le sentiment du vrai beau par l'amour de l'on ne sait quelle beauté factice et conventionnelle. Il résulte de là que l'ancienne musique n'est plus exécutable telle qu'elle a été écrite, et qu'on est forcé de la rajuster tant bien que mal pour l'accommoder au goût du jour. Or c'est là un attentat grave à la souveraineté de l'art, une ignorance complète des droits du passé, un oubli de l'influence qu'exercent sur la forme de l'idée les milieux et les temps. L'idée est une, la forme complexe; mais ces formes expressives, par lesquelles l'idée se manifeste, sont entre elles dans un rapport nécessaire, et c'est dans ce rapport même que gît l'expansion complète de l'idée. A tel chant, tel accompagnement, telle orchestration ; vous ne pouvez pas plus respecter le chant et changer l'orchestre que vous ne pouvez laisser l'instrumentation intacte et changer les motifs. Nos pères ont été forcés de se retrancher dans certaines limites : les uns, Sacchini, Grétry, parce qu'ils l'ont voulu ; d'autres, parce qu'ils n'avaient pas les ressources que nous possédons. Mais leur idée étant aussi complète qu'elle peut l'être à leur point de vue, c'est faire la plus niaise mascarade, la plus grotesque caricature que d'ôter ses habits à leurs pensées pour leur en faire revêtir d'autres qui s'accommodent mal à leur taille; c'est représenter un marquis en habit noir, c'est ôter la marquise à son boudoir pour la jeter dans un club.

L'idée musicale se manifeste de trois manières ; elle a à son service les paroles, le chant et l'accompagnement. Or, l'orchestration n'étant qu'une forme particulière d'accompagnement, on est conduit à rechercher quel doit être le rôle de cette troisième forme expressive concourant, avec les deux autres, à l'expression générale. Et, d'abord, remarquons que le but du compositeur étant de pousser aussi loin que possible le développement communicatif de son idée, il doit s'armer de toutes ses ressources et n'en négliger aucune, sous peine d'être incomplet et insuffisant à sa tâche. Or il est clair que les paroles peuvent être regardées comme le moyen le plus simple, le plus sûr de se faire comprendre tout d'abord. Mais, outre que ceci est loin d'être vrai dans tous les cas, on a compris, depuis longtemps, que les paroles n'étaient pas la partie essentielle de l'expression totale, puisqu'on avait admis non-seulement qu'il n'était pas besoin de s'inquiéter du plus ou moins de mérite des paroles, mais qu'il fallait même qu'elles fussent faibles et que de beaux vers ne pouvaient four-

nir matière à de belle musique. C'est sur ces principes qu'ont été composés presque tous nos opéras modernes dont les paroles sont généralement faibles et sans valeur propre. On pensait, sans doute, que de beaux vers, portant en eux leur musique, leur harmonie, l'idée, par cela même, se trouvait suffisamment comprise et développée. Aujourd'hui que, grâce aux progrès de l'harmonie et de l'orchestration, le compositeur peut ne rester jamais au-dessous du poëte, nous soutenons que la perfection des paroles ne doit jamais les faire rejeter, parce que, l'idée musicale ne pouvant atteindre son évolution définitive que par la perfection des trois moyens qui concourent à la développer, chacun de ces moyens doit être porté aussi loin que possible suivant les besoins du sujet. La forme, le coloris, la disposition des parties en peinture s'appuient, se soutiennent l'un l'autre et se prêtent un secours mutuel en vue de l'ensemble. N'est-il pas évident alors que c'est de leur harmonie nécessaire que résulte la perfection dans un sujet donné? De belles paroles rendront donc la tâche du musicien plus facile en servant mieux l'idée que des paroles médiocres, et, loin de les repousser, il doit s'en emparer avec empressement. Dans la composition de toute idée exprimée, chaque partie a sa raison d'être, il y a un double rapport de la partie au tout et des parties entre elles; nous ne pouvons perdre de vue ce double rapport sans faire aussitôt boiter l'idée. Tel chant, avons-nous dit, entraîne tel accompagnement; si vous ôtez à celui-ci, vous donnez à celui-là, en vue de la perfection totale. Nous avons un triple moyen d'expression; en négliger un seul, c'est méconnaître l'essence de l'art, c'est faire de gaieté de cœur notre œuvre incomplète. Vous avez les paroles, vous avez la mélodie et l'harmonie orchestrée. N'oubliez jamais l'appui nécessaire que se prêtent ces trois parties d'un même tout, l'idée musicale. Vous ne pouvez pas plus faire valoir les paroles par la mélodie seule et indépendamment de l'orchestre que vous ne pouvez, en thèse générale, remplacer la mélodie par l'orchestre. Il est des cas, sans doute, où la voix vague de l'instrument rend complétement la pensée, précisément par son vague et son indécision; mais c'est là une exception dans la règle, et c'est dans le balancement réciproque de ces deux moyens que consiste la vérité de l'expression.

Considérons, maintenant, la mélodie indépendamment du chant et de l'orchestre. Certains auteurs, on le sait, lui ont fait jouer un rôle immense. Sacchini, qui a travaillé sur de misérables paroles, regardait son opéra comme fait quand sa mélodie était trouvée; c'était là qu'il plaçait son principal moyen d'action. Aussi cet auteur a-t-il dû ses succès à la puissance de la mélodie, dont il a poussé l'effet possible jusqu'à sa limite extrême; mais on sent, à chaque instant, dans ses œuvres, l'impuissance de ce moyen trop souvent employé seul. Ce contraste d'un accompagnement lâche et sans expression propre, quand la mélodie parle, figure assez bien un homme dont un geste contrarierait l'autre, et qui voudrait prier en marchant. Nous ne prétendons pas, par là, que l'accompagnement doive être toujours soutenu, travaillé, soigné, comme on le dit en style académique. Rien ne serait plus faux que cette manière d'interpréter ce que nous avons dit. Au relâchement de l'accompagnement, quand la mélodie domine, faire succéder la prédominance de l'orchestre sur le chant, le tout sans idée préconçue, sans convention préliminaire, mais bien suivant les besoins de l'expression, suivant la pensée à formuler, voilà la véritable règle du compositeur, règle qui ne sent pas l'école de tel ou tel maître, mais puisée à une école plus haute, celle du beau dans la vérité.

La mélodie est déjà plus vague que la parole; il faut plus d'attention pour saisir l'idée sans le chant. Or ici se présente une remarque de la plus haute importance: à mesure que l'idée s'élève, à mesure qu'elle se fait moins objective, qu'elle prend des dimensions plus larges, et que, sortant des limites humaines, elle tend vers le monde supra-sensible, vers la Divinité, vers le *schéma*, pour nous servir d'une expression allemande, un ordre nouveau s'établit entre ses trois formes expressives dont l'importance réciproque change. La parole occupe le dernier rang, la mélodie le second, l'harmonie le premier. — Les mélodies de Schubert, par exemple, sont dans ce cas. L'accompagnement seul réveille en nous ces idées d'infini, de beauté vague et mystique, ces besoins d'un autre monde que le grand compositeur a si éloquemment exprimés. La mélodie ajoute au tableau; les paroles le complètent. En effet, de pareilles idées sont mal à l'aise dans les étroites limites de la langue des

hommes; il leur faut un champ plus vaste, une forme plus indécise et tendant incessamment à nous élever au-dessus de nous-mêmes; elles répugnent à ces formes humaines où nous emprisonnons la pensée. — Il est clair, par une raison inverse, que plus l'idée sera objective, extérieure, accessible aux sens, plus les paroles auront d'importance, plus vaudra la mélodie, et moins, au contraire, sera important le rôle de l'accompagnement et de l'orchestre. Dans les romances telles que nous les comprenons, exprimant, le plus souvent, un sentiment petit et sans portée, quelquefois faux, l'accompagnement est à peu près nul, et cela doit être. L'opéra-comique ne doit pas être orchestré comme l'opéra. A chaque idée sa sphère, à chaque sentiment sa forme et son mode d'expression.

Il semblerait, d'après cela, que rien ne fût plus facile que d'appliquer à propos la science harmonique et instrumentale, suivant les sujets à traiter, l'idée à développer, et que les compositeurs ne s'aviseront jamais d'oublier que l'opéra-comique et l'opéra ne sont pas seulement deux scènes différentes, mais deux vêtements d'idées essentiellement tranchées et distinctes. Il n'en est pas ainsi, toutefois. On veut faire preuve de science de connaissances dans l'instrumentation; on mélange deux genres différents, on oublie que la science est l'humble servante de l'idée; que celui-là sait le plus, qui a le plus de matériaux au service de son génie, qui sait le mieux obéir à l'inspiration et écrire sous sa dictée. C'est ce qui nous a conduits à ces opéras-comiques dont nous parlions et où le compositeur cache souvent, sous un appareil bruyant et sonore, le vide et la pâleur de son idée.

Ce que nous venons de dire s'applique surtout à l'accompagnement plutôt qu'à l'orchestration même ou accompagnement par les instruments divers dont nous avons fait plus haut l'énumération et l'histoire. On voit, en les étudiant, se dérouler un nouveau genre de ressources. Chacun a sa voix propre, son expression son génie. On peut tirer parti de ces nombreuses modifications que la forme, la matière de l'instrument font subir au son. Le cor anglais est plaintif et voilé; le trombone dur, sombre, majestueux. Il n'est, aujourd'hui, presque aucune forme de sentiment qui n'ait son expression correspondante dans un instrument connu. Autrefois on accompagnait les voix indistinctement avec toutes les ressources de l'orchestre; peu à peu on a choisi, on a rapproché les timbres semblables. Reculant encore les bornes de l'art, on a vu que, à telle situation, à telle idée exprimée sans le secours de la voix, correspondait, naturellement, tel instrument, et le rôle de l'orchestration a été dès lors compris et assuré pour l'avenir. Essayez, dans les symphonies de Beethoven, de Mozart, de remplacer un instrument par un autre, vous hésitez sur le sens de l'idée, vous ne suivez plus le compositeur; l'œuvre est dénaturée. Remplacez, par exemple, le cor anglais du grand air de *la Juive* (Rachel, quand du Seigneur) par un violon ou tout autre instrument, cet effet plaintif disparaît, on n'entend plus cette voix d'enfant, cette voix déchirante qui doit aller au cœur du vieillard et absorber dans l'amour du père la vieille haine du juif. Par quoi remplacerez-vous, dans la sérénade de *Don Juan*, cette mandoline railleuse qui semble avertir la jeune fille que le séducteur la trompe, quoiqu'il chante d'une voix langoureuse une mélodie tendre et passionnée? Les exemples abondent dans nos grands maîtres, pour démontrer l'extrême importance du choix de l'instrument. Il faut d'ailleurs convenir, avant tout, que les bons compositeurs n'ont pas été chercher loin leurs moyens, et que leur tact à ménager tel instrument, pour faire valoir tel autre, leur permet de produire un effet immense là où un compositeur médiocre fût resté stérile et impuissant.

C'est une étude longue et surtout difficile que celle de l'orchestration; elle est indispensable à tout compositeur qui veut aborder nos scènes lyriques. Sans elle, entravé à chaque pas, il hésite, il ne sait à qui s'adresser pour l'expression de ses idées; il les perd, il les gaspille, et souvent les inspirations les plus franchement belles et élevées passent inaperçues dans ses mains inexpérimentées. Il faut se faire, s'habituer aux instruments, étudier leurs qualités, leur mérite, profiter même de leurs défauts; il faut pouvoir les trouver prêts au premier appel, et par une longue et laborieuse pratique apprendre à ne plus penser au soldat quand on arrive à la bataille. Cette science est, d'ailleurs, encore toute nouvelle.—Nous avons dit quel était l'état de l'orchestre, au théâtre, quand Lulli parut. Ce ne fut que vers la deuxième moitié du XVIII[e] siècle que les instruments se répandirent, et qu'on pensa

à profiter des immenses ressources qui surgissaient de toutes parts. Plusieurs partis se formèrent : les uns négligèrent, avec Pergolèse et Grétry, la partie instrumentale qu'ils considéraient comme accessoire, et s'occupèrent surtout de la mélodie, particulièrement encore des rapports de l'intonation musicale avec l'intonation de la parole; les autres, avec Gluck, étudièrent les effets d'orchestre, les perfectionnèrent, et malgré les efforts de Piccini et de ses élèves, propagateurs habiles de la mélodie italienne, ils poussèrent la science de l'instrumentation assez loin pour nous laisser peu de progrès à faire. A. DE GASPERINI.

ORCHESTRION (*musiq.*). (*Voy.* ORPHEON.)

ORCHIA (LOI). — La première des lois somptuaires promulguées par le tribun Orchius, qui lui donna son nom. Décrétée l'an 188 avant notre ère, elle fixait le nombre des convives qu'un citoyen avait le droit d'admettre à sa table, et ordonnait que, pendant la *cœna*, principal repas des Romains, les portes de l'atrium restassent ouvertes, afin qu'il fût visible pour tous que la loi n'était pas enfreinte.

ORCHIDE, *orchis* (*bot.*). — Genre de plantes phanérogames de la famille des orchidées, tribu des ophridées, rangé par Linné dans la gynandrie-diandrie, quoique appartenant réellement à la gynandrie-monandrie. La connaissance imparfaite que le botaniste suédois avait des organes floraux de ces plantes l'avait conduit à réunir, sous le nom d'*orchis*, toutes les ophridées pourvues d'un éperon plus ou moins allongé, et non raccourci en une sorte de petite bourse obtuse. Les botanistes linnéens adoptèrent cette manière de voir, de telle sorte qu'ils appliquèrent successivement ce nom à un grand nombre de plantes, dont plusieurs avaient même été distinguées par Linné comme genres différents; mais, dans ces derniers temps, plusieurs botanistes, parmi lesquels nous citerons L. C. Richard, MM. R. Brown et Lindley, ayant examiné ces plantes de plus près, ont été conduits à démembrer ce grand groupe pour en former plusieurs à ses dépens. Malgré les nombreuses suppressions qu'il a subies, le genre orchide conserve encore un assez grand nombre d'espèces. Ce sont des plantes herbacées, terrestres, des parties tempérées et un peu froides de l'ancien continent, dont la racine présente deux tubercules ovoïdes ou palmés, dont les feuilles sont pour la plupart radicales, un peu épaisses, sujettes à noircir par la dessiccation et dont les fleurs forment un épi terminal. Ces fleurs présentent un périanthe à folioles conniventes, ou dont les deux extérieures latérales sont parfois étalées, tandis que la supérieure et les deux du rang interne sont réunies en voûte; le labelle placé au côté inférieur de la fleur adulte est conné avec la base de la colonne, entier ou lobé, et prolongé à sa base en éperon parfois très-long; l'anthère est dressée, à loges contiguës et parallèles: les masses polliniques ont deux glandes distinctes, enfermées dans une bursicule biloculaire, formée par un plissement du stigmate. — Parmi les espèces qui croissent en France, où plusieurs sont fort communes dans les prés humides ou frais, nous citerons: ORCHIDE MACULÉ, *orchis maculata*, Lin., abondant surtout aux environs de Paris. Sa tige est haute de 4 à 5 décimètres; ses feuilles inférieures et linéaires, acuminées et ordinairement tachées de brun noirâtres; les fleurs, qui forment un épi serré et un peu court, sont blanches, avec des lignes ou des taches violacées ou noirâtres, accompagnées de bractées plus longues que l'ovaire : les tubercules des racines sont palmés. — ORCHIDE BOUFFON, *orchis morio*, Lin. Cette espèce est à peu près la plus commune dans les prairies et les bois du midi de la France, mais un peu moins répandue dans nos départements du nord. Ses tubercules sont ovoïdes, courts et presque globuleux; sa tige a généralement de 2 à 3 décimètres de hauteur; ses feuilles sont linéaires-lancéolées, obtuses, engaînantes et aiguës; ses fleurs violacées, quelquefois blanches, forment un épi lâche, et sont accompagnées de bractées à peu près de même longueur que l'ovaire; les folioles de leur périanthe sont réunies en une voûte presque globuleuse; leur labelle est court et large, à trois larges lobes obtus, dont le médian est échancré; leur éperon est conique, ascendant, un peu plus court que l'ovaire. — Les tubercules des diverses espèces d'orchis, par l'effet d'une préparation fort simple, fournissent le *salep*. (*Voy.* ce mot.)

ORCHIDÉES, *orchideæ* (*bot.*). — Vaste et importante famille de plantes monocotylédones, qui rentre tout entière dans la vingtième classe du système de Linné, la

gynandrie. Depuis un siècle, et surtout depuis vingt-cinq ou trente ans, le nombre des genres et des espèces qui la composent a subi des accroissements énormes, et, loin de s'arrêter, cette extension rapide semble devenir plus forte encore tous les jours. Vers le milieu du siècle dernier et jusqu'en 1774, Linné n'avait signalé que huit genres et cent cinq espèces d'orchidées ; encore, en 1789, A. L. de Jussieu ne caractérisait que treize de ces genres, tandis qu'aujourd'hui les travaux importants de M. Lindley sur cette famille renferment la description d'environ quatre cents, et que le nombre des espèces déjà décrites et, pour la plupart, cultivées s'élève à beaucoup plus.

La famille des orchidées est tellement naturelle, qu'au premier coup d'œil on reconnaît sans peine les plantes qui lui appartiennent. Cette particularité remarquable tient surtout à l'organisation caractéristique et singulière des organes de la fructification, car ceux de la végétation présentent, au contraire, des variations nombreuses. Presque toutes ces plantes sont herbacées, quelques-unes seulement sous-frutescentes; toutes sont vivaces, mais les unes terrestres, comme, par exemple, celles de nos pays, tandis que les autres sont de fausses parasites qui s'attachent à l'écorce des arbres sans absorber leur sève. Ces dernières, qu'on designe par les épithètes d'*épiphytes*, *épidendres*, abondent dans les forêts à la fois chaudes et humides des régions intertropicales, et contribuent essentiellement à leur donner un aspect tout particulier. Ces orchidées épiphytes, et un certain nombre de terrestres, ont des racines fibreuses fasciculées, sans caractères particuliers ; mais, chez beaucoup d'espèces terrestres, outre les racines normales, on observe des corps renflés et féculents, ovoïdes ou arrondis, parfois aussi palmés, c'est-à-dire divisés en espèces de doigts à une extrémité : ces corps sont des tubercules dont l'apparition successive et la formation donnent lieu à des observations assez curieuses. Si l'on examine, au printemps, un des *orchis* qui abondent dans nos bois et nos prairies, on remarquera que de ses deux tubercules l'un est ridé et flétri, c'est celui qui a fourni au développement de la tige actuelle; l'autre est, au contraire, très-frais, renflé et plein de fécule : celui-ci est destiné à fournir au développement de la tige qui sortira de terre au commencement du printemps prochain. C'est ainsi que, chaque année, il se forme un nouveau tubercule, tandis que celui qui existait déjà s'épuise et se flétrit. On a cru pendant longtemps que ces nouveaux tubercules se produisaient constamment sur le même côté de la plante, et dès lors on admettait que celle-ci se transportait, dans un certain sens, d'une certaine quantité, chaque année. Mais une observation plus attentive a montré que cette sorte de transport n'existe pas, et les nouveaux tubercules se développant alternativement sur les deux côtés opposés de la plante.

La tige des orchidées et, par suite, le port de la plante qui en résulte varient beaucoup. Dans les espèces terrestres, un rhizome très-court émet, chaque année, une tige terminée par les fleurs. Chez plusieurs espèces grimpantes, au contraire, la tige, généralement verte et charnue, se prolonge considérablement et s'élève quelquefois jusqu'au sommet des arbres, en se chargeant de feuilles nombreuses, charnues et vertes. Enfin un troisième mode de végétation fort remarquable est celui des orchidées à *pseudo-bulbes*. Dans celles-ci, un rhizome, généralement superficiel, porte des feuilles très-rapprochées, réduites à l'état d'écailles, et de l'aisselle desquelles partent des rameaux qui se renflent en espèces de corps oblongs assez épais, ou *pseudo-bulbes*, terminés chacun par une, deux ou trois feuilles. L'inflorescence part tantôt du sommet de ces pseudo-bulbes, tantôt de l'aisselle d'une des écailles qui entourent sa base. — Les feuilles des orchidées sont tantôt molles ou même charnues, tantôt coriaces, et offrent toujours inférieurement une gaîne fermée. Chez un petit nombre de ces plantes on voit se détacher, sur leur fond vert, un réseau ou une sorte de dessin irrégulier, formé de lignes argentées ou dorées à brillant métallique. Ce fait, extrêmement curieux, nous est présenté par le *microchylus pictus*, Morr., et par l'*anæctochylus setaceus*. — L'inflorescence des orchidées consiste tantôt en fleurs solitaires, plus fréquemment en grappes ou en épis. Chaque fleur, considérée en particulier, est accompagnée d'une bractée. Sa structure est extrêmement remarquable et absolument propre à ce groupe naturel. Avant de la décrire, il est indispensable de faire observer que presque toujours, peu avant l'épanouissement, la fleur prend une position inverse de celle qui lui est propre,

par l'effet d'une torsion qui s'opère sur son ovaire; que, dès lors, les organes floraux qui sont inférieurs dans la fleur épanouie et que l'on décrit comme tels sont réellement supérieurs dans son plan normal. — Le périanthe des fleurs d'orchidées est supère, coloré, formé de six folioles sur deux rangs : l'externe comprend deux folioles latérales et une inférieure, qui devient supérieure par suite du renversement de la fleur ; l'interne a également trois folioles, dont deux latérales semblables entre elles et une supérieure, qui devient inférieure à la suite du renversement de la fleur. Celle-ci, la plus remarquable de toutes par l'extrême variété de formes, de dimensions et de coloration qu'elle présente, porte le nom de *labelle*, *lèvre* ou *tablier ;* c'est surtout à elle que ces fleurs doivent l'aspect singulier qui les fait tant rechercher aujourd'hui. A sa base, se remarque souvent un enfoncement, qui se prolonge même parfois en un éperon de longueur variable. Dans quelques orchidées, les folioles du rang externe se soudent entre elles, ou bien la foliole supérieure se soude aux deux latérales du rang interne.

Les organes reproducteurs forment une *colonne* ou un corps plus ou moins allongé, placé au centre de la fleur et résultant de la soudure des étamines avec le pistil. La vraie structure de ce corps a été dévoilée par les belles observations de M. Rob. Brown, de F. Bauer, etc. Les étamines qui entrent dans sa composition sont normalement au nombre de trois, mais presque toujours une seule d'entre elles prend son développement complet; les deux autres restent sous la forme de simples mamelons à peine visibles, ou même avortent entièrement. Cependant, chez les *cypripedium*, c'est le contraire qui a lieu, et ces deux dernières se développent seules, tandis que la première reste rudimentaire. L'étamine unique de la presque totalité des orchidées est opposée à la foliole supérieure externe du périanthe; son anthère a deux loges et plus rarement une seule, par suite du développement incomplet de la cloison; ailleurs elle est subdivisée, par des cloisons secondaires, en quatre ou plusieurs logettes. Le pollen qu'elle renferme a toujours ses grains groupés et agglomérés, mais à des degrés divers; dans tous les cas, ces grains forment de petits groupes de quatre, faiblement réunis les uns aux autres dans la modification qu'on a nommée *pollen pulvérulent;* ailleurs reliés entre eux en une sorte de grappe par un filet élastique; ailleurs enfin agglutinés en tissu solide, compacte, de la consistance de cire. Ce dernier cas est celui du pollen *céracé* des malaxidées et vandées. Dans ces divers cas, le pollen forme deux, quatre ou huit *masses polliniques* libres, ou, plus habituellement, fixées à une glande stigmatique, soit immédiatement (malaxidées), soit, plus généralement, par un prolongement celluleux ou une *caudicule*. La portion de la colonne tournée vers le labelle est formée par le style soudé aux filets staminaux. Vers l'extrémité de cette colonne, au-dessous de l'anthère, se trouve une fossette, qui n'est autre que la *surface stigmatique*. Celle-ci est mise en communication avec l'ovaire par une bande de *tissu conducteur* qui se divise inférieurement en trois branches bifurquées elles-mêmes. L'ovaire est infère, presque toujours tordu dans la fleur épanouie, marqué extérieurement de trois angles, creusé intérieurement d'une seule loge, dans laquelle se trouvent un très-grand nombre d'ovules fixés à trois placentaires pariétaux et bifides. Le fruit qui lui succède est une capsule qui renferme un très-grand nombre de graines fort petites, à test lâche, réticulé, et dont l'embryon est charnu, solide et dépourvu d'albumen.

Les fleurs des orchidées se distinguent ordinairement par l'extrême diversité et la bizarrerie de leur forme, qui les fait ressembler à des insectes, à divers petits animaux, à des têtes coiffées d'un casque, etc. Ces plantes jouissent aujourd'hui d'une vogue extraordinaire auprès des horticulteurs, surtout en Angleterre et en Belgique; il en existe aussi quelques belles collections en France. Quant à leur utilité, elle est très-faible et se réduit à l'emploi de la pulpe parfumée, qui remplit les capsules de la vanille, ainsi qu'à celui des tubercules préparés en salep.—La vaste famille des orchidées est divisée en sept tribus, qui empruntent leur nom au principal des genres qu'elles renferment, et qui généralement se subdivisent elles-mêmes en sections. Voici leurs noms : 1° malaxidées, 2° épidendrées, 3° vandées, 4° ophrydées, 5° aréthusées, 6° néottiées, 7° cypripédiées. — A la suite de ces tribus, il se trouve encore quelques genres trop peu connus pour avoir pu trouver une

place dans l'une ou l'autre d'entre elles. D.

ORCHOMÈNE, ville d'Arcadie, dans le Péloponèse, était située sur une montagne. Homère (*Iliad.*, I, 605) lui donne l'épithète de *Polymèle* ou *riche en troupeaux*. On y faisait des miroirs avec une sorte de pierre noirâtre qui se trouvait dans les environs. On voit aujourd'hui, à la place de cette ville, un village nommé *Kalpaki*. — ORCHOMÈNE, ville de Béotie, située à l'ouest de l'Ile Copaïs, fut d'abord appelée *Myniée*, pour la distinguer d'Orchomène d'Arcadie. Les géographes reconnaissent sa position dans le village de Scripous.

ORCINE (*chim.*). — Nom donné par M. Robiquet à une matière particulière retirée par lui du *violaria dealbata*, DC., *lichen dealbatus*, Acharius, l'une des plantes avec lesquelles on prépare l'orseille dite *orseille de terre*. L'orcine n'est point colorée d'elle-même; elle le devient, toutefois, en prenant un beau rouge violet sous l'influence de l'air et de l'ammoniaque. Elle constitue avec l'*érythrine* (*voy.* ce mot) la matière colorante des diverses espèces d'orseille. Pour l'obtenir pure, M. Robiquet traite à plusieurs reprises le lichen par l'eau bouillante, filtre ensuite la dissolution, qui, par le refroidissement, laisse déposer des flocons blancs et cristallins d'une matière résineuse, la distille et lui donne la consistance d'extrait, puis la broie ensuite dans un mortier avec de l'eau, qu'il renouvelle jusqu'à ce qu'elle sorte sans saveur. Il réduit alors, par la concentration, la liqueur en sirop, et l'abandonne à elle-même dans un lieu frais : elle dépose en quelques jours de longues aiguilles radiaires d'*orcine*, que l'on débarrasse de l'eau mère qui les salit au moyen d'une forte pression, de la distillation, et de la décoloration à l'aide du charbon animal, suivie d'une nouvelle cristallisation. Le produit se présente alors sous forme de longs prismes jaunâtres et opaques que l'on peut décolorer entièrement en précipitant leur solution aqueuse par le sous-acétate de plomb, pour mettre ensuite le dépôt bien lavé en suspension dans l'eau que l'on fait traverser par un courant de gaz sulfhydrique, après quoi on filtre la nouvelle liqueur et on la concentre convenablement. L'orcine affecte, dans ce cas, la forme de prismes quadrilatères, aplatis, terminés par deux facettes.

Indépendamment des propriétés signalées par les détails de cette préparation, l'orcine jouit des suivantes, qui la caractérisent suffisamment. Elle est sans action sur les couleurs du tournesol et de la violette, d'une saveur sucrée et un peu nauséabonde. Chauffée dans une cornue, elle se fond bientôt en un liquide transparent, bout, se vaporise sans altération, et se condense dans le col du vase en une masse cristalline, opaque ou translucide, et dont la surface semble comme vernie. L'acide azotique la colore d'abord en rouge, puis cette couleur disparait avec dégagement d'oxyde d'azote et sans production d'acide oxalique. Ses dissolvants sont l'eau et l'alcool. Mise en contact avec l'air, sa solution aqueuse n'éprouve aucun changement; mais, si l'on y ajoute un peu de potasse ou de soude, elle passe au fauve, et, dans l'espace de deux à trois jours, au rouge-brun foncé. L'ammoniaque lui donne une teinte moins sombre, mais bien loin, toutefois, d'égaler les beaux tons de l'orseille. Il en est tout autrement lorsque le gaz ammoniac agit sur elle à l'état solide; elle brunit d'abord, et devient brun rouge du jour au lendemain. Si alors on la laisse exposée au contact de l'air, sa teinte passe au violet foncé, et, si on la dissout dans l'eau, elle y développe la plus belle couleur rouge violet que l'on puisse voir, surtout par l'addition de quelques gouttes d'alcali volatil. — L'orcine n'a point été, jusqu'à ce jour, employée dans les arts. L.

ORCUS. — Ce mot, qui était à la fois l'un des noms de Pluton chez les Romains et celui d'un fleuve de Thessalie, n'a point d'étymologie certaine. Selon quelques-uns, il dérive du latin *urgere*, presser, du grec *eïrgein*, enfermer, ou bien d'*orkos*, serment, parce que Pluton présidait à la prestation des serments, et que le Styx était le plus terrible garant de la foi des promesses. Verrius, dans Festus, veut que ce dieu se soit d'abord nommé *Vrægus*, d'où, par contraction, on a fait Orcus. Vossius le dérive, comme Achéron, du chaldéen, *arka* (terre), ou bien encore de *arach*, long, étendu, parce que l'*Orcus* recevait tout, dévorait tout. (*De Idolog.*, liv. II, chap. LX.) Ailleurs, Vossius (id., liv. I, chap. XVII) veut que l'Orcus n'ait été autre chose que ce roi des Molosses, nommé aussi Aidoneus, qui enleva Proserpine, et fut, dans la suite, honoré avec *Dis* et *Pluton*. Le dieu Orcus avait son temple à Rome, dans le dixième quartier de la ville. On lui donnait

souvent le nom de *Quietalis*, parce qu'il apporte le repos. Quant au fleuve *Orcus*, il sortait des marais du Styx, et ses eaux étaient si épaisses, qu'elles surnageaient comme de l'huile sur celles du Pénée, dans lequel elles se déchargeaient. ED. F.

ORDALIE ou **ORDÉAL**, un des noms donnés aux épreuves judiciaires (*voy.* JUGEMENT DE DIEU). On ne connaît pas exactement l'étymologie de ce mot. L'opinion la plus probable est qu'il vient du saxon *ordal*, le même qu'*urtheil*, jugement. Cependant quelques-uns pensent qu'il pourrait dériver du latin *ordeum*, orge, parce qu'on faisait manger à l'accusé un morceau de pain d'orge qui devait l'étrangler s'il était coupable, et qui, dans le cas contraire, ne lui faisait aucun mal et le *purgeait* de l'accusation portée contre lui.

ORDERIC-VITAL, chroniqueur célèbre, naquit en Angleterre dans l'année 1075. Sa famille était originaire d'Orléans. Envoyé, dès l'âge de 11 ans, à l'abbaye des bénédictins de Saint-Evroult en Normandie, Orderic y passa toute sa vie, c'est-à-dire plus de cinquante années, comme simple religieux, et consacra cette longue carrière à écrire la chronique connue dans le monde savant sous ce titre : *Orderici Vitalis, Angli, monachi uticensis, historia ecclesiastica*. Commençant par la vie de Jésus-Christ, l'histoire d'Orderic-Vital se poursuit jusqu'à l'année 1141, et offre surtout de l'intérêt dans les derniers livres, où sont rapportés plusieurs événements contemporains et une foule de faits qu'on chercherait vainement ailleurs. Les historiens anglais et tous ceux qui ont écrit sur la conquête de l'Angleterre par les Normands, M. Augustin Thierry notamment, ont consulté avec fruit la chronique dont nous parlons; elle a été insérée en entier dans la collection latine des écrivains de l'*Histoire de Normandie*, publiée par Duchesne, in-folio, Paris, 1619, et, par extraits, dans le tome XII du *Recueil des historiens de France;* mais on attendait encore une bonne édition, contrôlée au moyen des diverses leçons manuscrites de l'ouvrage original, et enrichie de notes et de commentaires. La *société de l'Histoire de France* a récemment comblé cette lacune, 4 vol. in-8°, Paris, Renouard, 184... LE GLAY.

ORDINAIRE—(*accept. div.*). En terme de jurisprudence canonique, on donnait le nom d'*ordinaire* à l'évêque ou autre prélat, *proprius pastor*, qui avait la juridiction immédiate et la collation des bénéfices dans un certain district. Les maisons religieuses qui n'étaient pas en congrégation, ou qui ne jouissaient pas du privilége d'*exemption*, étaient soumises à la juridiction des *ordinaires*. Le pape renvoyait devant eux l'examen des ecclésiastiques qu'il avait pourvus de cures : ils donnaient le visa des provisions qui n'étaient pas en *forme gracieuse;* mais, cependant, conformément à l'ordonnance de Blois, le parlement n'avait pas le droit de les forcer à conférer un bénéfice ou à accorder le visa. Le pape s'était réservé, dans le concile de Latran, collation par prévention de bénéfices sur tous les collateurs ordinaires; c'est pourquoi on lui donnait le titre d'*ordinaire des ordinaires*. Ceux des ordinaires qui n'étaient pas évêques ne pouvaient décerner de monitoires; on les obtenait alors du pape, en vertu d'une expédition appelée *in forma significavit*. *Ordinaire* se dit encore de l'évêque diocésain ou de l'autorité diocésaine, et du siége épiscopal vacant. — L'*ordinaire*, en liturgie, est un livre où l'on trouve expliquée la manière de réciter l'office divin et de célébrer la messe. L'*ordinaire de la messe, ordo missæ*, désigne tout ce qui se dit dans les messes ordinaires, et l'ordre dans lequel doivent se succéder les différentes parties de la messe. — A Rome, on appelait *consul ordinaire* un consul élu au commencement de l'année, par opposition au consul *suffectus*, qu'on nommait pour remplir la charge d'un consul mort avant l'expiration de ses fonctions. — Les *gladiateurs ordinaires* étaient ceux qui paraissaient dans l'arène avec les armes habituelles et dans un ordre régulier. — En France, les *gentilshommes ordinaires* étaient des gentilshommes attachés à la cour, distribués par quartier pour porter les ordres du roi et faire ses commissions; on donnait aussi le nom d'*ordinaire* à des officiers de différentes sortes, qui servaient toute l'année, en l'absence des officiers de quartier; c'est ainsi qu'il y avait un *médecin ordinaire*, un *maître d'hôtel ordinaire*, un *aumônier ordinaire*. — Il y avait douze *conseillers d'Etat ordinaires*, de service toute l'année, tandis que les douze conseillers supérieurs ne vaquaient à leurs fonctions que par semestre. —Les *ambassadeurs ordinaires* sont ceux qui sont nommés à résidence fixe auprès de telle ou telle puissance. — L'*ordinaire des guerres*

était un certain fonds établi pour payer la maison militaire du roi, les commissaires des guerres et les compagnies de gendarmerie. — Dans l'armée, on appelait *trésoriers ordinaires* ceux auxquels était confié le maniement des fonds ordinaires consacrés à l'entretien des troupes, et *commissaires ordinaires* ceux qui s'occupaient constamment de l'administration et qui passaient les revues. — En terme de palais, le *juge ordinaire* est le juge naturel de la localité où le défendeur a son domicile légal. Le conseil renvoyait souvent les parties devant les juges ordinaires, *judices vernaculi* ou *municipes*. *Ordinaire* se disait aussi des jugements rendus à la charge d'appel, *judicium cum provocatione*. Les maîtres des requêtes jugeaient *à l'ordinaire* au nombre de trois, et au *souverain* au nombre de sept. En procédure civile, régler un procès *à l'ordinaire*, c'est ordonner qu'un procès intenté au criminel ne pourra être poursuivi qu'au civil. — La question ordinaire, *tormentum ordinarium*, consistait à faire asseoir le patient sur le petit tréteau et à lui faire boire six pots d'eau; dans la question extraordinaire, on lui en faisait boire douze, et on le plaçait sur le grand tréteau.

ORDINAL (*accept. div.*). — On donne ce nom, en grammaire, au mot qui sert à désigner l'ordre des personnes ou des choses relativement à leur nombre; ainsi *premier*, *second* sont des nombres ordinaux. — Les Anglais désignent par le mot *ordinal* un livre composé sous le règne d'Edouard VI, et substitué dans tout le royaume uni au pontifical romain. Ce livre contient le détail des cérémonies religieuses nécessaires pour l'ordination et la célébration du service divin.

ORDINATION (*théol.*). — C'est la cérémonie par laquelle on confère les ordres. Elle consiste, suivant l'usage de l'Eglise latine, dans l'imposition des mains de l'évêque sur la tête des ordinands avec une formule ou prière qui exprime l'effet du sacrement, et dans l'action de leur mettre à la main les instruments relatifs aux fonctions de l'ordre qu'ils reçoivent. Ainsi, pour l'ordination du prêtre, l'évêque lui impose d'abord les mains en silence, puis en récitant une prière; les prêtres qui sont présents lui imposent aussi les mains; l'évêque lui met, en outre, les ornements adoptés pour la célébration de la messe; il lui consacre l'intérieur des mains avec de l'huile sainte; il lui fait toucher le calice plein de vin et la patène avec le pain, et lui donne le pouvoir d'offrir le saint sacrifice. Le nouveau prêtre célèbre avec l'évêque, et, après la communion, l'évêque lui impose de nouveau les mains et lui donne le pouvoir de remettre les péchés. Pour l'ordination d'un diacre, l'évêque lui met la main sur la tête en disant : Recevez le Saint Esprit; puis il lui donne les ornements de son ordre et le livre des Evangiles. Il n'y a point d'imposition des mains pour le sous-diaconat ni pour les ordres mineurs. L'évêque, pour ordonner un sous-diacre, lui fait toucher un calice vide avec la patène, et lui donne les ornements de son ordre et le livre des Epîtres. Pour les ordres mineurs, l'évêque met seulement entre les mains des ordinands ce qui doit servir à leurs fonctions : il fait toucher au portier les clefs, au lecteur le livre des leçons, à l'exorciste le rituel ou le livre des exorcismes, enfin à l'acolyte le chandelier, le cierge et les burettes.

Les protestants prétendent que l'ordination n'est point un sacrement ou une cérémonie d'institution divine, qui confère avec un caractère sacré le pouvoir d'exercer les fonctions ecclésiastiques et la grâce nécessaire pour s'en acquitter dignement, mais qu'elle n'est autre chose qu'une affaire de discipline, ou une institution ecclésiastique n'ayant d'autre objet ni d'autre effet que de rendre plus sensibles, plus respectables et plus authentiques le rang et les pouvoirs conférés par l'élection des fidèles à ceux qu'ils choisissent pour remplir les fonctions du saint ministère. Il n'est pas difficile de réfuter cette erreur manifestement contraire aux textes les plus formels de l'Ecriture sainte, comme à la tradition perpétuelle et invariable de toute l'Eglise. En effet, l'Ecriture sainte nous représente constamment les ministres de la religion comme élevés à leurs fonctions en vertu d'une autorité divine, et par une cérémonie qui donne le Saint-Esprit et confère, avec la grâce, des pouvoirs surnaturels. Nous voyons dans l'Evangile que, après sa résurrection, Jésus-Christ dit à ses apôtres : Comme mon père m'a envoyé, je vous envoie; puis il souffla sur eux et leur dit : Recevez le Saint-Esprit, les péchés seront remis à ceux auxquels vous les remettrez, et ils seront retenus à ceux auxquels vous les retiendrez (*Joan.*, cap. XX).

C'était montrer bien clairement que, comme leur mission était divine et leurs pouvoirs surnaturels, ils recevaient aussi, avec le Saint-Esprit, une grâce sacramentelle pour exercer dignement leurs fonctions. Quand les apôtres se donnèrent des successeurs ou lorsqu'ils associèrent quelques-uns de leurs disciples aux diverses fonctions du saint ministère, ils leur imposèrent les mains avec des prières, et leur communiquèrent ainsi la grâce et les pouvoirs qu'ils avaient reçus. C'est ainsi qu'eut lieu l'ordination des sept diacres (*Act.*, cap. VI), celle de saint Paul et de saint Barnabé (*Act.*, cap. XIII), et que ceux-ci, de leur côté, établirent des prêtres avec les mêmes cérémonies dans les églises qu'ils fondèrent (*Act.*, cap. XIV). Il est certain que cette imposition des mains avec des prières était d'institution divine et constituait un véritable sacrement; car, d'une part, c'est le Saint-Esprit qui ordonne, pendant la liturgie, de séparer saint Paul et saint Barnabé pour l'œuvre à laquelle il les destine, et c'est d'après cet ordre qu'on leur impose les mains et qu'on les envoie remplir leur mission, cérémonie qui évidemment eût été sans objet après le choix du Saint-Esprit lui-même, si elle n'était pas l'institution établie par Jésus-Christ pour perpétuer les fonctions du saint ministère et les pouvoirs de ceux qui sont appelés à les exercer; et, d'autre part, saint Paul représente les ministres de l'Eglise comme étant les ministres de Jésus-Christ lui-même et les dispensateurs de ses mystères ou de ses sacrements (I, *Corinth.*, cap. IV); il déclare expressément que c'est Jésus-Christ qui a établi le ministère des pasteurs et des docteurs, comme celui des apôtres et des évangélistes, pour le gouvernement de son Eglise (*Eph.*, cap. IV); il dit aux pasteurs de l'Eglise d'Ephèse que le Saint-Esprit les a établis évêques ou surveillants pour gouverner l'Eglise de Dieu (*Act.*, cap. XX); enfin il écrit à son disciple Timothée de ne pas négliger la grâce qui est en lui et qu'il a reçue avec l'imposition des mains (I, *Timoth.*, cap. I), et dans la seconde épître il lui répète le même avis à peu près dans les mêmes termes (II, *Timoth.*, cap. I). Il y a donc évidemment dans l'ordination tout ce qui constitue un véritable sacrement, c'est-à-dire une cérémonie ou un signe sensible qui produit la grâce, et qui, par cela même, doit être nécessairement considéré comme institué par Jésus-Christ, puisqu'il ne peut appartenir qu'à Dieu seul d'attacher à un signe extérieur le pouvoir de produire la grâce. Il est impossible de contester ce principe, et, par conséquent, de ne pas reconnaître le caractère de sacrement dans l'ordination dont saint Paul marque si clairement l'effet.

Tous les monuments de la tradition constatent la croyance perpétuelle de l'Eglise sur ce point de la doctrine catholique. Dans les lettres de saint Ignace, évêque d'Antioche, et de saint Clément, pape, tous deux disciples des apôtres, la hiérarchie des évêques, des prêtres et des diacres est représentée comme une institution divine formée sur le modèle de l'ancien sacerdoce. Ces deux saints ajoutent que les ministres de la religion transmettent leurs fonctions et leurs pouvoirs à leurs successeurs (Clem., *Epist. ad Corinth.*); qu'eux seuls doivent présider au culte divin, que les fidèles doivent leur être soumis, que l'évêque tient la place de Jésus-Christ et les prêtres celle des apôtres (Ign., *Epist. ad Magn.*). Les canons apostoliques qui renferment la discipline des trois premiers siècles décident expressément que les évêques, les prêtres, les diacres et les autres clercs doivent être ordonnés par des évêques, et les représentent comme formant un ordre à part et comme exerçant un ministère sacré (*Can.*, 2 et 17). Saint Irénée, Tertullien, Origène, saint Cyprien et les autres pères des premiers siècles s'expriment en termes formels sur l'institution divine des fonctions ecclésiastiques, et représentent les ministres de la religion comme les ministres de Jésus-Christ. Tout cela prouve clairement que l'ordination n'était point considérée comme une vaine cérémonie, destinée seulement à rendre plus solennel le choix des ministres qui doivent exercer seuls des pouvoirs communs à tous les fidèles, suivant la doctrine des protestants, mais comme une cérémonie sacramentelle qui donne aux ecclésiastiques un caractère sacré, et leur communique des pouvoirs particuliers et divins, ou le droit d'exercer, comme ministres de Jésus-Christ, et non comme élus du peuple, les fonctions de leur ordre. On peut citer à l'appui de cette tradition, dans les siècles suivants, une foule d'autres témoignages que les bornes de cet article ne nous permettent pas de rapporter. Nous citerons seulement saint Ambroise,

qui dit expressément que l'évêque impose les mains, et que Dieu donne la grâce (*De dign. sacerd.*, cap. V); Saint Augustin, qui s'appuie sur ce principe non contesté que l'ordination est, comme le baptême, un sacrement où l'on reçoit une consécration spéciale, pour prouver contre les donatistes qu'elle ne peut, pas plus que le baptême, se perdre ni se réitérer (*Contr. Parmen.*, lib. II, cap. XIII); enfin le concile général de Chalcédoine, qui condamne comme simoniaques les évêques qui prendraient de l'argent pour les ordinations, parce que, dit-il, c'est vouloir vendre la grâce (*Can.*, 2). Nous devons ajouter que tous les chrétiens orientaux, même ceux qui sont séparés de l'Eglise catholique depuis plus de douze cents ans, s'accordent tous à regarder l'ordination comme un sacrement qui confère la grâce avec des pouvoirs divins pour exercer le ministère, et qui met entre les ecclésiastiques et les simples fidèles une distinction fondée sur le caractère sacré des premiers; ils croient tous que celui qui n'a qu'un ordre inférieur ne peut exercer les fonctions d'évêque ou prêtre, mais qu'il lui faut, pour cela, une nouvelle ordination, et qu'elle ne peut être conférée que par l'évêque et par l'imposition des mains. On trouve des preuves nombreuses et authentiques de cette croyance des Eglises orientales dans l'ouvrage qui a pour titre *Perpétuité de la foi* (liv. V). Il est donc incontestable que cette tradition, constamment perpétuée chez tous les chrétiens jusqu'à Luther, remonte aux apôtres et à Jésus-Christ lui-même.

Les théologiens ne sont pas d'accord sur la matière et la forme du sacrement de l'ordre; ils regardent comme essentielle, pour les ordres où elle a lieu, l'imposition des mains avec la prière qui s'y rapporte, parce qu'en effet on en voit toujours la mention expresse dans l'Ecriture sainte lorsqu'il s'agit de l'ordination, et que, d'ailleurs, l'Eglise latine et l'Eglise grecque ont employé constamment l'imposition des mains avec une formule de prière qui, bien que différente dans les termes, est cependant la même pour le sens. Mais quant à ce qui regarde l'action de faire toucher le calice et la patène ou les autres instruments relatifs aux fonctions, un assez grand nombre de théologiens ne la regardent pas comme matière essentielle, parce que cette cérémonie n'a pas lieu dans l'Eglise grecque, dont les ordinations sont regardées néanmoins comme valides, et que, d'ailleurs, on ne la voit pas mentionnée dans les écrits ni dans les liturgies des Latins avant le IXe ou le Xe siècle, ce qui donne lieu de croire qu'elle n'était point usitée auparavant dans l'Eglise latine. Toutefois l'opinion contraire a ses partisans, qui, pour répondre aux deux raisons qu'on vient de voir, prétendent que Jésus-Christ a laissé à son Eglise le pouvoir de déterminer la matière et la forme de l'ordination, sous la seule condition que les cérémonies adoptées exprimeraient suffisamment l'effet du sacrement, en sorte qu'elles pourraient varier selon les temps et selon les lieux; mais il est difficile de concilier ce sentiment avec la doctrine du concile de Trente, qui déclare que l'Eglise ne peut rien établir ni rien changer en ce qui touche la substance des sacrements.

L'ordination imprime dans ceux qui la reçoivent un caractère ineffaçable; d'où il résulte qu'il n'est jamais permis de la réitérer, à moins qu'on n'ait des raisons légitimes de douter si elle a été valide, comme, par exemple, quand on doute, pour de graves motifs, si celui qui a conféré les ordres était véritablement évêque, ou si celui qui les a reçus était baptisé. — Les évêques sont seuls les ministres du sacrement de l'ordre; il ne peut appartenir qu'à eux de conférer les ordres majeurs; mais les simples prêtres peuvent, comme ministres extraordinaires et avec une permission spéciale de l'Eglise ou du souverain pontife, conférer les ordres mineurs. Tout évêque, même hérétique, excommunié ou déposé, peut validement conférer les ordres; mais l'ordination est alors illicite, comme elle le serait aussi dans le cas où l'évêque ne se conformerait pas aux règles établies par la discipline. Ainsi un évêque ne peut conférer les ordres qu'à ses diocésains, c'est-à-dire à ceux qui sont nés ou qui ont leur domicile, ou qui enfin possèdent un bénéfice dans son diocèse, à moins que les étrangers qui se présentent à lui pour l'ordination n'aient un démissoire de leur propre évêque, ou qu'il n'ait été lui-même invité par un autre évêque à faire l'ordination. — On peut conférer les ordres mineurs tous les dimanches et fêtes; mais les ordres majeurs ne peuvent se donner qu'aux Quatre-Temps, ou le samedi avant la Passion et le samedi saint, à moins d'une permission spéciale du

souverain pontife. — La consécration des évêques peut se faire tous les dimanches et aux fêtes des apôtres. — On doit observer entre les ordres majeurs les intervalles prescrits par les canons, à moins que des raisons graves ne motivent une dispense de l'évêque, et, dans ce cas même, il n'est pas permis d'en conférer deux le même jour, ni en deux jours consécutifs. — Autrefois l'ordination devait être faite par celui qui avait le droit de donner l'institution canonique, et ces deux choses n'étaient point séparées, parce que personne n'était ordonné sans être immédiatement attaché à un titre pour lequel il recevait l'institution canonique en même temps que l'ordination. Cela explique pourquoi les conciles et les papes ont souvent déclaré nulles les ordinations faites par des évêques hérétiques, schismatiques, intrus, déposés ou excommuniés; cette nullité ne tombait point sur l'ordination, mais sur l'institution canonique, et sur le droit d'exercer les fonctions ou de conserver le titre auquel on avait été promu contre les règles. R

ORDON. — Nom par lequel on désigne, en industrie métallurgique, les usines qui contiennent des marteaux de forge trop gros et trop pesants pour être manœuvrés à la main. Un ordon se compose, en général, d'un marteau, d'une enclume, d'une forte charpente destinée à supporter le marteau, d'un arbre garni de cames et placé perpendiculairement à la direction du manche du marteau, enfin d'une roue hydraulique ou mue par la vapeur et destinée à mettre la machine en mouvement.

ORDONNANCE (*jurispr.*).— Ce mot désigne un règlement fait par le prince ou le chef de l'Etat sur des matières d'intérêt général. Dans l'origine, il ne signifiait autre chose qu'*arrangement*, d'*ordinare*, arranger; et, comme ces dispositions ou arrangements émanaient d'une autorité supérieure, on a attaché au mot *ordonnance* l'idée d'une loi impérative et absolue. — Ce sens étant inconnu des anciens, les règlements législatifs furent appelés, chez les Grecs, *lois*, et, chez les Romains, *lois plébiscistes*. *sénatus-consultes* et *constitutions des empereurs*, qui, suivant les cas, étaient encore qualifiés de *rescrits*, *décrets* ou *édits*. Ces diverses qualifications du lexique juridique des Romains ont été reproduites à certaines phases de la première et de la seconde race des rois de France, et appliquées aux actes législatifs qui ont d'abord régi notre pays. Ainsi quelques-uns sont nommés *constitutions*, d'autres *édits*, comme l'édit de Théodoric, qui se trouve dans le code des lois antiques. Les règlements les plus importants furent appelés *lois*, comme la loi gombette, la loi ripuaire, la loi salique ou des Francs. D'autres peuples également soumis à l'obéissance des rois de France furent régis par des lois; il suffit de citer la loi des Allemands, des Bavarois, des Saxons et des Lombards. Quelques-unes sont l'ouvrage en commun du roi, des nobles et du peuple; d'autres ont été résolues par le roi de concert avec le peuple seul, ou avec les évêques et les nobles. Les *lois anciennes* recueillies dans un même volume ont été faites sous les rois de la première race; celles des rois de la seconde race sont toutes qualifiées de *Capitulaires*, parce que leurs dispositions étaient distinguées par chapitres ou plutôt par articles qu'on nommait *capitula*. Cette dénomination était déjà usitée du temps de la première race, puisqu'il nous reste des Capitulaires qui remontent au règne de Childebert; mais elle ne fut appliquée d'une manière générale que sous la seconde race. Les Capitulaires de Charlemagne commencent en 768, première année de son règne; il y en a des règnes suivants, jusque et y compris l'an 921. Tous les Capitulaires de cette période sont recueillis dans l'édition qu'en a donnée Baluze, en 2 volumes in-folio, avec des notes. — La collection des Capitulaires porte en titre, *Capitula regum et episcoporum, maxime nobilium, Francorum omnium*. En effet, les lois et les Capitulaires de la seconde comme de la première race étaient faits dans les assemblées de la nation appelées soit *champs de mars*, parce qu'elles se tenaient au mois de mars, soit *mallus*, mot tudesque qui veut dire parole, ou *parlementum*, parce qu'on y parlait des affaires publiques, ou enfin *concilia*, parce qu'il y était traité d'affaires ecclésiastiques par les évêques.

Les Capitulaires étaient distincts des autres lois plus anciennes, bien qu'ils eussent force de loi, en ce qu'ils n'avaient été faits que pour suppléer aux cas non prévus par les lois elles-mêmes. Cependant ceux de Charlemagne formaient un corps complet de législation politique, ecclésiastique, civile et économique. Les lois antiques de la première race continuèrent d'être observées avec les Capitulaires jusque vers la fin de la deuxième race dans tous les cas pour lesquels il n'avait

pas été dérogé par les Capitulaires. L'ensemble de cette législation, sans avoir jamais été abrogé formellement, tomba en désuétude sous le régime féodal. — Sous les périodes mérovingienne et carlovingienne, la législation, sans prendre le nom d'*ordonnance*, en emprunta les caractères à mesure que le pouvoir royal ressaisit ses attributs de prépondérance et d'unité. Sous la troisième race, la constitution de la royauté se reflète dans les actes législatifs. Il est facile d'y reconnaître trois périodes distinctes, avant l'établissement du régime constitutionnel en France : la première s'étend du milieu du xe siècle au commencement du xive; la seconde de cette époque au milieu du xviie: la troisième, à partir de là, va jusqu'en 1789.

Dans la première période, où le roi ne s'était pas encore arrogé le titre de souverain fieffeux du royaume, la forme et l'effet des ordonnances sont vagues et incertains. Quand les rois faisaient des ordonnances pour les pays de leur domaine, ils n'employaient que leur seule autorité; quand ils en faisaient qui regardaient le pays des barons ou de leurs vassaux, elles étaient ordinairement faites de concert avec eux, ou scellées ou souscrites par eux; autrement les barons ne recevaient ces ordonnances qu'autant qu'ils y trouvaient leurs avantages. Les arrière vassaux en usaient de même façon avec les grands vassaux. Même après avoir déjà relevé une partie de son autorité, le roi continua de s'adjoindre des personnes sages et éclairées pour l'elaboration des ordonnances; c'est ainsi que celles des rois de la troisième race sont signées des grands officiers, des évêques et autres notables personnages ou même des bourgeois, presque toujours avec le sceau du roi, souvent avec sa signature, tantôt avec ou sans la signature des grands, suivant que le roi avait ou n'avait pas pris leur avis. Elles se faisaient tantôt dans le conseil intime et secret du roi, tantôt, lorsqu'elles étaient plus importantes, dans des assemblées plus nombreuses ; d'autres étaient délibérées en parlement ; c'est en cette forme qu'il fut procédé depuis Philippe le Bel.

Les anciennes ordonnances, chartes ou lettres des rois ont reçu divers noms selon les temps leur objet et la manière dont elles étaient formulées; ainsi elles étaient appelées tantôt *pragmatique sanction*, tantôt *édit*, d'autres fois *constitution*, *établissement*, *statut*, *ordonnance*, etc. La première ordonnance que l'on trouve intitulée *établissement* est celle de Philippe Auguste, du 1er mai 1209. On a conjecturé que les *établissements* étaient des ordonnances faites de concert avec les barons, pour être appliquées dans leurs terres aussi bien que dans le domaine, et à l'appui de cette conjecture on cite divers établissements de Philippe-Auguste dont quelques-uns sont perdus. Cependant le roi faisait aussi des ordonnances qui n'avaient force que dans son domaine et qu'il ne laissait pas de qualifier d'*établissement*. La principale ordonnance connue sous le nom d'*établissement* est celle de saint Louis, en 1270. Selon quelques personnes, c'est un simple traité de droit français rempli de citations, de canons, de décrétales, de chapitres de décrétales et de lois du Digeste et du code sans force de loi ; c'est l'œuvre de compilateurs, de jurisconsultes, et non pas d'un législateur. Cependant ils furent autorisés par saint Louis ; on y insère des citations pour leur donner plus d'autorité. Cette méthode fut renouvelée dans le code Fédéric. Les établissements contiennent en tout deux cent treize chapitres. — Charles VI s'est encore servi du nom d'*établissement* dans des lettres de 1394, concernant les Juifs. Mais, depuis saint Louis, les ordonnances commencent par les mots *ordinatum est*, qui sont encore employés vers le milieu du xive siècle, depuis la fixation du parlement à Paris.

Toutes les ordonnances étaient d'abord écrites en latin. La première qui fut rédigée en français a été rendue sous saint Louis, en l'an 1256 ; encore est-il incertain si elle fut publiée d'abord en français ou en latin. Depuis cette époque, le français fut usité dans les lettres patentes adressées principalement aux pays coutumiers. On en trouve encore beaucoup en latin dans les pays de droit écrit jusqu'à l'ordonnance de 1539, par laquelle François Ier prescrivit l'usage du français pour tous les actes publics. Les actes législatifs de la royauté pendant cette période sont peu nombreux. Depuis le dernier Capitulaire de l'an 921, l'on ne trouve aucune ordonnance jusqu'en 1051, et même jusqu'à saint Louis, si l'on n'excepte une ordonnance de 1188 sur les décimes et une autre de Philippe-Auguste de l'an 1190. Les actes intermédiaires sont plutôt des chartes ou des lettres particulières; car ils ne contiennent pas des mesures d'utilité générale.

Philippe-Auguste songea le premier à assurer la conservation des actes publics, et à cette fin il établit un dépôt dans Paris, capitale du royaume; telle fut l'origine du trésor des chartes dans lequel une partie des ordonnances de la troisième race se trouve conservée tant dans les deux registres du temps de Philippe-Auguste que dans d'autres pièces de ce dépôt. Il y en a néanmoins cinq ou six qui sont antérieures à ces registres et qui ont été tirées de divers autres dépôts, comme de quelques monastères, et une de 1137, tirée de la chambre des comptes. Mais un grand nombre de ces titres sont perdus. Il est probable que les plus anciens furent enlevés par les Anglais, puisqu'il ne se trouve rien au trésor des chartes depuis Louis le Jeune, dont la première ordonnance est de l'an 1145. Nous n'avons de Louis VIII que deux ordonnances, l'une de 1223, sur les Juifs, et l'autre de 1224, sur les réformes de mauvaises coutumes du Berry. Dès cette époque, il n'y a plus de lacune, et les ordonnances de la troisième race nous sont conservées; on peut les consulter dans la collection des lois françaises par MM. Isambert, Taillandier, etc.

Le mot *ordonnance* a été appliqué pour la première fois en l'an 1287, et dès lors il se trouve consacré pour exprimer, en général, toute loi faite par le prince; cependant on en trouve encore quelques-unes postérieures à 1302, qualifiées ou intitulées tantôt *statutum regium*, tantôt *ordinationes*. Dans la deuxième période, nous avons à signaler deux grands événements, l'émancipation des communes et l'élévation du pouvoir royal, qui restreignit peu à peu les droits des seigneurs en les subordonnant, par divers moyens, aux droits supérieurs de la couronne. Les communes affranchies aspirèrent à faire entendre leur voix, comme les seigneurs, dans l'administration du royaume, et les rois surent habilement s'appuyer sur cette force nouvelle pour contenir la féodalité, et pour affermir ou étendre les prérogatives de l'autorité royale. Ce furent ces motifs qui donnèrent lieu à la convocation des états généraux. Ce nouvel élément exerça une puissante influence sur la législation royale, car les assemblées exprimaient des vœux ou des plaintes au nom de la nation, et le roi, pour se conformer à leurs pensées, faisait les lois ou ordonnances. En matière de subside, le droit supérieur appartenait aux états pour ce qui concernait le taux et le contrôle. Les ordonnances ne réglaient que les matières de politique ou d'administration, l'établissement de la juridiction royale, la procédure et le droit pénal; rarement elles statuaient sur le droit civil seul. Cette législation, suivant qu'elle a pour objet telle ou telle branche, respire tantôt le droit canon, tantôt le droit romain, quelquefois le droit coutumier.

Dans la troisième période, où la monarchie est devenue absolue, le roi seul eut le pouvoir de faire des lois, et, partant, de modifier les anciennes; mais il les modifia incessamment dans le sens de l'extinction des droits seigneuriaux et de l'établissement d'une administration sage et unique. Quant à ce qui regardait leur perfectionnement ou leur utilité plus grande, il s'en reposa sur ses légistes officiels et non officiels, sur les théoriciens, les avocats et les juges. — Sous l'influence de la science juridique et de la jurisprudence des cours souveraines, les rois, depuis Louis XI, voulurent s'associer au projet d'une loi unique; mais on ne put faire que des ordonnances spéciales et non un code général. Ainsi furent successivement promulguées l'ordonnance sur la procédure civile, en 1667; l'ordonnance sur les évocations dite *committimus*, en 1667; l'ordonnance sur les eaux et forêts, en 1669; l'ordonnance sur le droit criminel, en 1670; l'ordonnance sur la ville, en 1672; l'ordonnance sur le commerce, en 1673; l'ordonnance sur la marine, en 1681; le code noir, en 1685; l'édit sur la juridiction ecclésiastique, en 1695, etc.

En général, toutes ces ordonnances, dont le mérite n'est pas égal, et parmi lesquelles il ne faut distinguer que l'ordonnance sur la marine, ne firent que résumer les lois de la jurisprudence, les altérant bien plus que les améliorant. Sous Louis XV, on continua cette codification partielle : en 1731, une ordonnance sur les donations; en 1735, une ordonnance sur les testaments; en 1737, une ordonnance sur les substitutions, qui a pour but de les restreindre; en 1771, une ordonnance sur les hypothèques : ces ordonnances ne sont encore que des résumés faiblement novateurs. Mais c'est sous le règne de Louis XVI que se placent d'heureuses innovations. En 1776, un édit, qui malheureusement fut révoqué, abolissait les corporations d'arts et métiers, les maîtrises et les jurandes; une déclaration du 15 février

1778 abolit la torture; une déclaration du 30 avril 1780 détruisit tous les cachots pratiqués sous terre; une déclaration du 29 janvier 1788 rendit l'état civil aux protestants; une déclaration du 27 juin 1787 abolit les corvées; enfin un édit d'août 1779 affranchit les serfs du domaine royal, et encouragea l'affranchissement des serfs des seigneurs.

Après 1789, le mot *ordonnance* prend un sens plus restreint; il indique également un acte public émané de l'autorité royale, mais un acte d'une moindre portée; sous l'empire du régime constitutionnel, les lois étant faites par des corps organisés, le roi ne pouvait pas seul les délibérer; sa principale mission était de veiller à leur exécution. Les règlements qu'il rendait dans ce but, comme chef du pouvoir exécutif ou en vertu d'une délégation du pouvoir législatif, formaient des ordonnances.

Indépendamment de ces mesures générales, on donnait aussi le nom d'*ordonnances* à des actes par lesquels le roi statuait sur des intérêts privés, soit dans leur relation avec l'administration publique, soit en vue des citoyens seuls; dans ce dernier cas, les ordonnances étaient souvent appelées *lettres patentes* (*voy.* PATENTES). — Les ordonnances étaient rendues après l'avis tantôt du conseil d'Etat, tantôt d'un comité de ce conseil, par le roi et avec le contre-seing du ministre dans le ressort duquel elles rentraient. — Le pouvoir de faire des ordonnances appartenait et appartient encore aujourd'hui sous le régime républicain, en vertu d'une délégation, aux agents subalternes du pouvoir exécutif, tels que préfets de police, préfets, etc.

Sous l'empire, les actes du chef de l'Etat, alors même qu'ils étaient renfermés dans les attributions du pouvoir exécutif, portaient le nom de *décrets*. (*Voy*. ce mot.)

On désigne ordinairement les *ordonnances* par quelques circonstances particulières, telles que celles du lieu, de la date, de l'objet traité, etc., etc. Les principales sont les suivantes : — *Ordonnance des aides:* elle est de 1680, et s'occupe de la matière des aides et droits du roi. — *Ordonnances barbines*, et aussi simplement *barbines :* ce sont les ordonnances contenues dans le quatrième registre des ordonnances du parlement. On croit que ce nom leur vient de celui de la personne qui les a mises en ordre; elles commencent en 1427 et finissent en 1462. — *Ordonnances de Blois :* elles sont au nombre de deux, une de Louis XII, en 1498, sur les graduées; elle adopte le concile de Bâle ainsi que la pragmatique, et concerne, de plus, l'administration de la justice et la procédure. La seconde, celle que l'on désigne le plus particulièrement sous cette dénomination, encore bien qu'elle ait été donnée à Paris, mais parce qu'elle fut donnée sur les remontrances des états de Blois, concerne le clergé, les hôpitaux, les universités, la justice, la noblesse, le domaine et les tailles. — L'*ordonnance civile* est celle de 1467; elle règle la procédure civile. — L'*ordonnance du commerce*, encore appelée *code marchand*, est de 1673 et règle les matières commerciales. — L'*ordonnance committimus*, ainsi désignée parce que l'un de ses principaux titres est celui des *committimus*, traite en conséquence des évocations, règlements de juges, gardes-gardiennes, lettres d'état et de répit; elle est de 1667. — L'*ordonnance criminelle* est celle de 1670, qui règle la procédure en matière criminelle. — On appelle quelquefois *ordonnance du domaine* l'édit du mois de février de l'année 1566, portant règlement pour le domaine du roi. — L'*ordonnance des donations* est celle du mois de février de l'année 1731; elle fixe la jurisprudence sur la nature, la forme, les charges ou les conditions des donations. — L'*ordonnance des eaux et forêts* est de 1669, et contient un règlement général sur toute la matière que désigne son nom. — *Ordonnance des évocations :* on désigne quelquefois ainsi l'ordonnance de 1667, dite *committimus*, et dont le titre I[er] traite des évocations; mais cette dénomination convient mieux à celle du mois d'août 1737 concernant les évocations et les règlements de juges. — L'*ordonnance du faux* est celle du mois de juillet 1637, concernant le faux principal, le faux incident et les reconnaissances d'écritures et de signatures en matière criminelle. — L'*ordonnance des fermes* est de juillet 1681; elle porte règlement sur les droits de toutes les fermes en général. Il y a encore une autre ordonnance de juillet 1687 sur le fait de quelques fermes en particulier, mais qui n'est presque jamais ainsi désignée. — L'*ordonnance des gabelles* est celle du mois de mai 1681; elle règle tout ce qui concerne l'usage du sel. — *Ordonnances de la marine :* une de 1671 porte règlement pour le commerce maritime; une

autre de 1681 règle ce qui concerne les armées navales. — L'*ordonnance de Moulins*, ainsi appelée du nom de la ville où elle fut donnée, est de 1566, et concerne la reformation de la justice. — L'*ordonnance d'Orléans* fut faite, en 1560, sur les remontrances des états tenus dans la ville dont elle tire son nom, et s'occupe de la même matière. — L'*ordonnance de Roussillon*, ainsi appelée parce qu'elle fut faite au château de Roussillon en Dauphiné, en 1583, s'occupe de l'administration de la justice : c'est elle qui a fixé l'année au 1er janvier. — L'*ordonnance de Villers-Cotterêts* est de François Ier, en 1539, et s'occupe de l'abréviation des procès.

ORDONNANCE (*accept. div.*). — On donne le nom d'*ordonnances* à diverses lois faites par les rois de France (*voy.* ORDONNANCE [jurispr.]). Les intendants des provinces faisaient aussi, pour régler les choses de leur compétence, des règlements appelés *ordonnances*. — En procédure civile, l'*ordonnance* est l'ordre que donne un juge, à la suite d'un procès-verbal, au bas d'une requête ou dans tout autre cas déterminé par la loi, pour assigner à bref délai, homologuer une sentence arbitrale, autoriser une saisie, etc. Elle diffère du jugement, en ce que ce dernier émane du tribunal entier, tandis qu'elle est tout simplement rendue par le président ou un commissaire du tribunal. — Les *ordonnances de la chambre du conseil* sont les décisions rendues en matière criminelle, par les tribunaux de première instance, réunis en chambre de conseil, pour entendre le juge d'instruction dans son rapport. On les nomme *ordonnances de prise en prévention* quand elles ont pour but de renvoyer un inculpé devant un tribunal de simple police correctionnelle; *ordonnances de prise de corps* quand elles renvoient, en cas de crime, l'inculpé devant la chambre d'accusation, ce qui donne lieu de l'appréhender au corps et de le conduire à la maison de justice établie près la cour d'assises; *ordonnances de non-lieu à suivre* lorsqu'elles renvoient l'inculpé des poursuites dirigées contre lui. — L'ordonnance d'*exequatur* est l'acte par lequel le président, sans descendre à l'examen du fond, donne force exécutoire à une décision juridique qui lui est soumise. — *Ordonnance* se dit aussi de la volonté exprimée par une personne dans son testament; des commandements de Dieu et de l'Église, et, en général, des grands préceptes de morale; mais ce mot est maintenant peu usité en ce sens. — Sous le nom d'*ordonnance ecclésiastique*, on désigne un formulaire de foi et de discipline, dressé par Christian III, roi de Danemark, examiné et approuvé par Luther en 1537. — En pyrotechnie, on appelle *ordonnance* l'intervalle uniforme de temps que les artificiers laissent écouler entre le jeu des pots à feu. — En matière de finances, *ordonnancer*, c'est régler un payement, et l'*ordonnance* est le titre ou la pièce qui autorise ce payement. — Les *ordonnances des médecins* sont les prescriptions qu'ils font à leurs malades, et qu'ils écrivent pour prévenir toute erreur, tout oubli; elles doivent être signées et datées, sans quoi le pharmacien pourrait ne pas vouloir donner les médicaments demandés. Par extension, on applique le nom d'*ordonnance* au papier même qui contient les prescriptions; ce dernier mot commence à être fréquemment substitué à celui d'*ordonnance*. — Dans les beaux-arts, la littérature, l'art militaire, etc., on se sert du mot *ordonnance* pour exprimer l'arrangement, la distribution d'un tableau, d'un poëme, d'une armée, et pour désigner un ordre d'architecture. Il se dit aussi du nombre de colonnes d'une façade, et de la manière dont elles sont disposées : *ordonnance tétrastyle, décastyle, pycnostyle*. — L'*habit d'ordonnance* est un habit fait conformément aux modèles déterminés par les règlements auxquels les officiers mêmes sont obligés de se conformer. L'habit d'ordonnance existe également dans quelques administrations civiles, ainsi que dans les écoles et lycées du gouvernement. — Dans l'art militaire, on donne le nom d'*ordonnances* à des cavaliers placés chez un officier général pendant la durée d'une garde, c'est-à-dire vingt-quatre heures, pour porter les dépêches relatives au service. Lorsque l'armée est en campagne, les généraux en ont, à leur quartier général, un certain nombre qui leur servent en même temps d'escorte et de messagers. Lorsque les officiers d'état-major ne sont pas en nombre suffisant, les généraux les remplacent par des *officiers d'ordonnance* pris dans la cavalerie et dans l'infanterie, et qui font auprès d'eux le service d'aides de camp. Après son avénement au trône impérial, Napoléon avait quatorze officiers d'ordonnance du grade de capitaine; depuis 1831, Louis-Philippe en avait douze de toutes armes;

quatre, en outre, étaient attachés au prince royal.

ORDONNANCE (COMPAGNIES D') — On donnait ce nom à quinze compagnies de cavalerie pesamment armées, combattant avec la lance et uniquement composées de gentilshommes choisis par Charles VII, en 1444, parmi les gendarmes ou hommes d'armes les plus connus par leur bravoure et leur fidélité au roi ; les autres gendarmes qui n'entrèrent pas dans ce corps furent licenciés Les compagnies d'ordonnance étaient de 100 hommes suivis chacun d'un écuyer ou *coustillier*, ainsi nommé parce qu'il était armé d'une épée ou d'un couteau de chasse ; d'un page ou varlet, armé de la même manière, et de trois archers, ce qui élevait à 9,000 les quinze compagnies. Un homme d'armes ainsi accompagné était ce qu'on appelait une *lance fournie*. La solde de l'homme d'armes était de 200 sous par mois, celle de l'écuyer de 100, celle des archers de 80 et celle du page de 60. La solde totale de toutes les compagnies formait, pour une année entière, un total de 540,000 livres ou 15,762,180 fr. de notre monnaie, dépense qu'on laissait à la charge des communes, ainsi que celle de la subsistance de ces troupes. Les compagnies d'ordonnance combattaient en haie. Les hommes d'armes occupaient toujours le premier rang ; leurs serviteurs étaient rangés derrière ou se tenaient sur les ailes lorsque la disposition du terrain l'exigeait Les écuyers et quelquefois les pages avaient des lances de réserve pour leurs maîtres en cas d'accident. — De Charles VIII à François Ier, les compagnies d'ordonnance éprouvèrent de fréquentes modifications; sous Louis XI, on ajouta 50 ou 60 surnuméraires à chacune d'elles ; elles étaient devenues plus nombreuses encore lorsque François Ier les réduisit à 115 hommes Elles cessèrent d'exister sous le règne de Henri III, lorsque l'usage de la lance fut abandonné. Le nom de *compagnies d'ordonnance* ne tomba point cependant en désuétude. Il fut donné à des corps qui ne faisaient partie d'aucun régiment, tels que chevau légers, gendarmes, et qu'on affectait au service du roi, de la reine, du Dauphin et du duc d'Orléans.

ORDONNATEUR (COMMISSAIRE). — C'est le nom par lequel on désignait autrefois les plus hauts fonctionnaires administrateurs militaires. Les commissaires des guerres leur furent soumis en 1635; un décret du 20 septembre 1791 en porta le nombre à vingt, et leur donna en même temps le titre de *grands juges militaires*. Sous le consulat, le 29 janvier 1800, ils furent réunis aux inspecteurs aux revues, et remplacés avec ces derniers, en 1817, par les intendants militaires (*voy*. GUERRE [administration de la]). — Dans l'administration de la marine, on donnait le nom de *commissaires-ordonnateurs* à des officiers civils directeurs de la comptabilité, qui remplaçaient les intendants dans les ports où il n'y en avait pas. Ce titre n'existe plus depuis le rétablissement des préfectures maritimes.

ORDONNÉE (*géom.*). (*Voy*. COORDONNÉE.)

ORDRE (*métaphys.*). — Ce mot exprime une idée générale, instinctive et spontanée que tout le monde conçoit plus ou moins clairement avant toute définition, parce qu'elle est une des bases nécessaires et un principe fondamental du sens commun. C'est en vertu de cette notion naturelle que les hommes agissent dans une foule de circonstances, et qu'ils portent des jugements sur les actions d'autrui, sur les phénomènes de la nature, sur les produits des arts et de l'industrie, en un mot sur une multitude d'objets dont la beauté, les formes ou la disposition attirent leurs regards. Mais, comme toutes les notions générales et complexes, l'idée d'ordre renferme tant d'éléments divers, elle s'applique à tant de choses, elle embrasse tant de rapports, et suppose quelquefois dans son application un si grand nombre de jugements particuliers, que, si elle est, quant au fond, inhérente à la raison humaine, elle varie, quant à ses développements, suivant la portée des intelligences, et ne se révèle pas dans tous les hommes avec la même netteté et la même précision. Le sens commun puise dans cette notion nécessaire et fondamentale quelques principes généraux qui subjuguent tous les esprits par leur évidence, et dont les conséquences immédiates obtiennent aussi, par la clarté de leur déduction, l'assentiment universel; mais il n'en est plus de même quand il s'agit des conséquences éloignées ou des applications qui exigent de nombreux rapprochements. Alors les hommes peuvent se tromper et se diviser dans leur jugement, comme ils se trompent même quelquefois, au delà d'une certaine sphère, sur les objets matériels qui frappent leurs

sens.—L'ordre consiste, en général, dans une disposition conforme à un plan déterminé par les rapports des choses, ou au moins d'après une méthode régulière. Il y a désordre quand les rapports de choses sont intervertis, ou que l'on s'écarte des règles et de la méthode adoptées. On voit, d'après cela, pourquoi il est souvent si difficile de prononcer sur les questions d'ordre et de désordre, puisqu'il y a tant de choses dont les rapports échappent à l'étroite intelligence des hommes, ou du moins ne leur sont connus qu'imparfaitement et d'une manière incomplète.

On doit comprendre aussi que l'ordre, envisagé sous divers points de vue, peut être de plusieurs sortes : il offre d'abord deux grandes catégories ou divisions marquées par des caractères bien distincts. Comme il y a des rapports fondés sur la nature des choses et d'autres qui en sont indépendants, il y a, par cela même, un ordre nécessaire, absolu, invariable, et un ordre arbitraire et contingent. Dans le premier cas, l'ordre ne peut exister qu'à la condition d'une conformité rigoureuse aux lois qui résultent de la nature des choses, et comme ces lois ont un caractère de nécessité absolue, et que nulle volonté positive ne peut les changer, elles fixent les règles éternelles et immuables de l'ordre; tout ce qui s'en écarte renferme nécessairement un désordre. Dans le second cas, l'ordre peut changer et se modifier comme les règles arbitraires qui en sont la base. Ainsi, par exemple, le rapport de subordination et de dépendance qui existe entre un principe et une conséquence n'est point un ordre arbitraire qu'on puisse intervertir à volonté; il y aurait nécessairement désordre dans les idées de quiconque voudrait changer ce rapport et déduire le principe de la conséquence. Il existe de même, en morale, des rapports nécessaires et immuables, d'où résultent des obligations absolues et supérieures à toutes les volontés, à toutes les lois humaines; il y a désordre dans la conduite de quiconque entreprend de les violer. On conçoit, d'un autre côté, que les lois peuvent établir entre les citoyens des rapports arbitraires qui peuvent varier selon les lieux et selon les temps, et devenir, par conséquent, la base d'un ordre qui diffère et varie comme eux, selon les circonstances. Tout le monde sait également qu'on peut, dans une foule de cas, disposer les mêmes choses suivant des méthodes et des règles différentes, qui toutes servent à établir un ordre plus ou moins arbitraire. C'est ainsi que des collections d'objets naturels ou d'objets d'art peuvent être classées d'après des systèmes différents que l'on peut changer ou modifier sans autre résultat que de substituer un ordre à un autre.

Il est à remarquer, néanmoins, que l'ordre est plus ou moins parfait, la classification plus ou moins naturelle, suivant qu'elle a pour base des rapports plus ou moins marqués ou des analogies plus ou moins nombreuses. Ajoutons que les règles ou les systèmes de classification peuvent être établis d'une manière tellement arbitraire et si peu naturelle, que, s'il en résulte un ordre apparent quand on a soin de ne pas s'en écarter, cet ordre, toutefois, peut n'être, au fond, qu'un désordre réel et produire une véritable confusion. Il existe, en effet, d'après les lois de la création, un ordre général qui, sans être nécessaire, parce qu'on peut le concevoir autrement et qu'il est l'effet d'une volonté positive du Créateur, est néanmoins invariable, parce qu'il est fondé sur des rapports constants. Cet ordre naturel échappe quelquefois à l'observation par différentes causes, et ne s'étend, d'ailleurs, que sous quelques rapports généraux et d'après certaines lois d'analogie, aux produits de l'industrie humaine; alors on ne peut établir qu'un ordre artificiel et purement arbitraire, qui n'est soumis qu'aux lois générales et aux procédés logiques de l'intelligence. Mais, quand l'ordre naturel est connu ou qu'on peut aisément le découvrir, toute disposition, toute classification qui s'en écarte ne peut offrir qu'un ordre apparent. Il en est de même pour toute classification artificielle qui n'est point conforme à certaines règles de méthode, dont l'application dirige et caractérise la marche naturelle de la raison. L'ordre est donc soumis, d'une part, aux lois qui résultent des rapports soit nécessaires, soit contingents établis par la nature entre les choses elles-mêmes, et, d'autre part, aux lois qui déterminent la marche ou les procédés réguliers de l'intelligence. Ces deux sortes de lois, condition nécessaire de l'ordre dans toute classification, sont naturellement analogues et, pour ainsi dire, liées par une dépendance réciproque, car les rapports naturels des choses sont le premier

fondement et la première règle de tout procédé logique, puisque la raison n'a pas d'autre objet que de reproduire exactement dans ses conceptions l'image de la réalité; d'où il suit que l'ordre naturel est aussi la condition nécessaire de l'ordre logique; et, d'un autre côté, c'est en suivant rigoureusement les procédés logiques, c'est par une marche constamment régulière et conforme aux lois de l'induction que le génie parvient à découvrir et à deviner quelquefois les principes de l'ordre naturel.

On vient de voir comment l'ordre se divise en plusieurs espèces à raison de son principe, selon qu'il a pour fondement des rapports nécessaires ou des rapports contingents; il est aussi de plusieurs sortes, à raison de son objet ou de sa fin, selon qu'il a pour règle des rapports de similitude, d'égalité, de succession, de subordination, etc. C'est ainsi qu'on peut concevoir un ordre symétrique entre des choses semblables ou corrélatives, un ordre de succession entre des objets qui doivent se suivre, un ordre de subordination entre des choses qui dépendent l'une de l'autre. Il y a, par exemple, une relation nécessaire de dépendance entre la fin et les moyens, entre la nature des êtres et leur destination, entre la cause et l'effet, etc. L'ordre existe dans toute disposition qui reproduit exactement ce rapport de subordination. Chacun de ces divers rapports peut servir de base à une classification spéciale, où l'ordre se produit avec des caractères différents. Mais l'ordre parfait, celui qui est indiqué par la nature même, c'est la classification qui est fondée sur l'ensemble et la combinaison de tous les rapports. Ainsi on peut disposer les livres d'une bibliothèque d'après leur forme ou suivant les matières, ou selon l'ordre des temps; mais un ordre plus parfait, plus naturel, c'est la disposition où l'on tient compte simultanément de toutes ces circonstances. — On peut encore distinguer plusieurs espèces d'ordre, d'après la nature même des choses. Ainsi on appelle *ordre matériel* celui qui s'applique aux choses purement corporelles, *ordre moral* celui qui a pour objet les actions humaines, *ordre politique et social* celui qui concerne le gouvernement et la société. — Du reste, l'ordre peut s'appliquer à toutes choses, il peut se manifester dans les mouvements comme dans le repos, dans les révolutions comme dans la stabilité, dans la guerre comme dans la paix; car il y a des mouvements réguliers, des révolutions légitimes, comme il y en a d'autres qui sont désordonnés et ne produisent que des bouleversements et de la confusion. Le despotisme qui maintient l'ordre matériel n'est souvent que le produit d'une force compressive qui détruit l'ordre moral en substituant, aux lois naturelles, à des rapports légitimes, des lois et des rapports arbitraires qui subsistent sous l'empire de la nécessité, comme on retient par la compression les êtres matériels dans un état ou dans une direction contraire aux lois de leur nature. On peut alors remarquer à l'extérieur les apparences de l'ordre, parce que les choses restent dans la situation qui leur est faite; mais au fond se trouve un désordre réel, parce que cette situation n'est point celle qui leur convient.

Comme l'ordre est nécessairement fondé sur les rapports des choses, il s'ensuit que, pour juger de l'ordre ou du désordre, il faut connaître exactement ces rapports, et comme il en est un grand nombre qui nous échappent, comme la plupart des hommes sont portés à confondre avec les rapports naturels ceux qu'ils voient établis par la coutume ou qui sont conformes à leurs préjugés, à leurs intérêts, à leurs passions, on ne doit pas être surpris de voir porter des jugements si divers sur l'ordre moral, sur l'ordre politique, sur des plans de finances, sur des opérations de guerre, de commerce, d'industrie, et sur une foule d'autres choses qui embrassent quelquefois une multitude de rapports obscurs ou trop compliqués pour être saisis par les intelligences vulgaires et sans une étude approfondie. Chacun se fait alors une idée de l'ordre à sa manière, chacun a son système où bien souvent il rapporte tout à soi. On voit, par la même raison, quelle est l'audacieuse témérité des sophistes qui osent critiquer le plan physique ou moral de l'univers, et qui prétendent y trouver des désordres. Ont-ils donc sondé tous les secrets de la nature et assisté aux conseils du Créateur pour connaître toutes les fins qu'il s'est proposées, pour juger l'ensemble et les détails de son plan, la sagesse de ses lois et la convenance des moyens qu'il emploie? Il faut remarquer, toutefois, que, si l'on ne peut parfaitement connaître l'ordre sans connaître aussi tous les rapports des choses, il suffit, pour

l'apprécier à certains égards, d'en connaître quelques-uns, et de voir que la disposition des choses est toujours conforme aux lois qui résultent de ces rapports manifestes. C'est ainsi qu'on découvre dans une certaine mesure l'ordre admirable de l'univers d'après les lois que l'observation constate, et la sagesse infinie du Créateur fait juger infailliblement que l'ordre le plus parfait existe de même dans toutes les parties dont l'harmonie secrète nous échappe. R.

ORDRE (*théol.*).—On désigne ainsi, dans le langage catholique, un sacrement qui confère aux ministres de la religion, avec un caractère sacré, le pouvoir d'exercer les fonctions ecclésiastiques et la grâce de s'en acquitter dignement. Ce nom s'applique également au caractère et au pouvoir conférés par le sacrement. Ainsi on dit qu'un ecclésiastique est dans les ordres majeurs, qu'il a l'ordre du diaconat, etc. La cérémonie par laquelle on confère les ordres reçoit aussi le nom d'*ordination*, et, quand il s'agit de l'épiscopat, celui de *consécration*. L'ordre est ainsi appelé parce qu'il place les ministres de la religion dans un rang à part qui les distingue des laïques, et parce qu'il établit entre eux divers degrés d'hiérarchie et de subordination. — Quelques hérétiques ont prétendu que les fonctions ecclésiastiques ne supposaient aucun pouvoir divin ni aucun caractère sacré, qu'il n'y avait entre les ministres de la religion et les simples fidèles aucune distinction fondée sur une institution divine, que les premiers tiennent toute leur autorité et tous leurs pouvoirs du choix qui est fait d'eux par le peuple pour exercer les fonctions du ministère, que leur institution est simplement une affaire de gouvernement ou de discipline ecclésiastique sans aucun titre de droit divin, et que, par conséquent, l'ordination n'est qu'une cérémonie d'installation et non pas un sacrement. C'était à peu près là la doctrine des vaudois; elle fut reproduite par Wiclef et adoptée ensuite par les protestants. On peut voir dans l'article Ordination la réfutation de cette erreur manifestement contraire aux textes les plus formels de l'Ecriture sainte, comme à la tradition perpétuelle de l'Eglise.

Comme il y a dans le ministère diverses fonctions plus ou moins élevées et qui se distinguent par leur objet comme par leur rapport plus ou moins direct, plus ou moins prochain avec l'eucharistie ou la célébration du saint sacrifice, qui est la fonction principale, il y a aussi plusieurs ordres qui établissent une hiérarchie ou des rangs divers entre les ministres. On les divise en deux espèces, les *ordres majeurs* ou *sacrés*, ainsi appelés parce qu'ils ont pour objet des fonctions qui touchent de plus près aux choses saintes, et les *ordres mineurs*, dont les fonctions sont moins élevées et n'ont qu'un rapport plus éloigné avec l'eucharistie. Il y a trois ordres majeurs outre l'épiscopat, savoir, la *prêtrise*, le *diaconat* et le *sous-diaconat*. Quoique l'épiscopat constitue un rang spécial dans la hiérarchie, et qu'il rende les évêques supérieurs de droit divin aux simples prêtres, il n'est cependant pas, du moins généralement, considéré comme un ordre particulier dans le sens rigoureux qu'on attache à ce mot, mais comme un complément de la prêtrise, parce que les pouvoirs qu'il confère se rapportent moins à la célébration de l'eucharistie qu'au gouvernement de l'Eglise et à l'ordination de ses ministres. Toutefois quelques théologiens le regardent comme un ordre à part, mais ils ajoutent qu'il est compris dans la dénomination générique de l'ordre sacerdotal qui renferme deux espèces, l'épiscopat et la prêtrise. Les ordres mineurs sont au nombre de quatre, celui d'*acolyte*, celui d'*exorciste*, et ceux de *lecteur* et de *portier* (*voy.* ces mots). Les ordres majeurs attachent irrévocablement ceux qui les reçoivent aux fonctions ecclésiastiques, et imposent l'obligation de la continence. Les ordres mineurs n'imposent point la même obligation, et laissent la liberté de rentrer dans le rang des laïques. Depuis longtemps ces ordres ne sont plus guère considérés que comme une préparation aux ordres majeurs, et de là vient qu'il est d'usage de les conférer le même jour, au lieu que, pour les ordres majeurs, l'Eglise prescrit des interstices qui doivent être observés à moins d'une dispense légitime. Autrefois il n'était pas rare de voir des clercs, même d'un grand mérite, passer un temps fort long, et quelquefois toute leur vie, dans les ordres inférieurs, et en remplir les fonctions, qui aujourd'hui ne sont plus guère exercées, et le sont quelquefois par des laïques. Le concile de Trente exhorte les évêques à rétablir ces fonctions, et à les faire exercer par des clercs qui aient reçu les ordres analogues; mais l'usage con-

traire s'est maintenu. Il faut remarquer, toutefois, que la discipline de l'Eglise a introduit une exception ou plutôt un changement dans un sens tout différent relativement aux fonctions d'exorciste, qui, bien loin de pouvoir être exercées par des laïques, ne peuvent même plus l'être par de simples clercs. — Les ordres soit majeurs, soit mineurs ne doivent être conférés qu'à des sujets qui aient les qualités requises, et qui ne soient point exclus par des empêchements qu'on nomme *irrégularités* (*voy.* ce mot). Les lois canoniques ont fixé l'âge requis pour la réception des ordres majeurs; elles ne l'ont point déterminé pour les ordres mineurs; mais il est d'usage, au moins en France, de ne pas les conférer avant l'âge de 18 ou 19 ans. Le concile de Trente veut, d'ailleurs, que ceux qui les reçoivent sachent le latin La réception des ordres est précédée d'un examen, pour s'assurer que les sujets ont la science et les qualités requises.— Nul n'était ordonné anciennement sans être attaché à une église, où il devait exercer les fonctions de son ordre; il n'y avait que de rares exceptions, motivées par un mérite extraordinaire, comme on le remarque de saint Jérôme et de saint Paulin. La discipline est changée à cet égard; mais, pour prévenir les inconvénients qui pourraient résulter de ce changement, les lois canoniques ont exigé, pour les ordres majeurs, qu'on soit pourvu d'un bénéfice ou qu'on possède un patrimoine d'une valeur déterminée. — L'évêque qui confère les ordres en délivre un certificat ou témoignage authentique auquel on donne le nom de *lettre d'ordre*.

Quelques théologiens ont mis en question si le sous-diaconat et les ordres mineurs participent au caractère de sacrement. Le concile de Trente n'a point porté de décision formelle à cet égard; mais en prononçant d'une manière absolue que l'ordre est un sacrement, et en donnant le nom d'*ordre* aux divers degrés de la hiérarchie, il semble décider la question implicitement et supposer que le caractère de sacrement appartient à tous les ordres. Aussi l'opinion de la plupart des théologiens est que le sous diaconat et les ordres mineurs sont de véritables sacrements; tous conviennent qu'on ne peut recevoir deux fois le même ordre, d'où l'on conclut que chacun de ces ordres imprime un caractère ineffaçable. — Le sacrement de l'ordre, en ce qui concerne l'épiscopat et la prêtrise, fut institué par Jésus-Christ dans la dernière cène, lorsqu'il donna à ses apôtres, et, en leur personne, aux prêtres de la nouvelle loi, le pouvoir de consacrer l'eucharistie. Jésus-Christ leur donna ensuite, après sa résurrection, en soufflant sur eux, le pouvoir de remettre les péchés Il est probable que ce fut aussi dans la dernière cène qu'il institua les ordres inférieurs au sacerdoce, puisqu'ils se rapportent tous d'une manière plus ou moins directe à la célébration de l'eucharistie; mais en les instituant il laissa à son Eglise le soin de juger quand il serait convenable de les conférer. Aussi les Grecs et les autres chrétiens orientaux diffèrent, à cet égard, de l'Eglise latine; ils n'ont que trois ordres mineurs, parmi lesquels est compris le *sous-diaconat;* les deux autres sont celui de *lecteur* et celui de *chantre*. On voit néanmoins, dans une lettre de saint Ignace, martyr, aux chrétiens d'Antioche, qu'il y avait, dès la fin du Ier siècle, dans l'église de cette ville, des clercs ayant les ordres d'exorciste et de portier. Il est fait aussi mention des exorcistes dans une lettre de Firmilien, évêque de Césarée, à saint Cyprien, ce qui montre que l'usage de l'Eglise grecque a varié. Quant à l'Eglise latine, on voit, dans une lettre du pape saint Corneille, que, vers le milieu du IIIe siècle, il y avait à Rome un grand nombre de clercs dans chacun des quatre ordres mineurs. Le IVe concile de Carthage, qui fait aussi mention de ces quatre ordres et de la manière dont on les confère, y ajoute l'office de chantre, dont il est également question dans la lettre citée de saint Ignace, et dans d'autres écrivains des premiers siècles; mais ce concile, en décrivant les cérémonies usitées pour la collation de chacun des ordres mineurs, ne parle point de l'ordination du chantre, et dit, au contraire, qu'il peut être nommé à cet office par un simple prêtre, sans même consulter l'évêque, ce qui prouve qu'il ne considère point cet office comme un ordre proprement dit. Du reste, il faut remarquer que le concile de Trente, en mentionnant les différents ordres admis dans l'Eglise latine, n'a pas décidé qu'il ne peut y en avoir davantage, soit parce que plusieurs canonistes ou théologiens en comptent plus de sept, soit pour ne pas condamner l'usage de l'Eglise grecque, qui range, comme nous venons de le dire, l'office de chantre parmi les ordres R.

ORDRE (*jurispr.*). — Le partage, entre les créanciers, des deniers provenant de la vente d'immeubles donne lieu à l'*ordre*. Il a pris cette dénomination du mode d'après lequel il se fait. Voici, dans le cas d'expropriation forcée, la manière de procéder à sa poursuite. Dans le mois de la signification du jugement faite à tous les créanciers inscrits, ceux-ci et la partie saisie règlent entre eux, à l'amiable, la distribution du prix. Il dépend d'eux de faire constater, comme ils le veulent, les conventions qui forment leur accord; mais ils doivent mettre en cause les créanciers chirographaires opposants. Il est prudent de faire homologuer le traité de distribution conventionnelle et de faire prononcer la déchéance des créanciers omis sur le certificat du conservateur, ou qui n'auraient point produit leurs titres; de plus, la convention doit être signifiée à l'adjudicataire qui n'aurait point été partie dans l'acte. Mais, si, contrairement au vœu de la loi, le mois s'écoulait sans qu'il intervînt d'accord amiable, le saisissant, dans la huitaine, ou, à son défaut, après ce délai, le créancier le plus diligent, ou l'adjudicataire, requiert, auprès du tribunal qui a prononcé l'adjudication, la nomination d'un juge-commissaire devant lequel on procède à l'ordre. A leur défaut, le saisi peut exercer ce droit; car il lui importe de hâter sa libération et de toucher les deniers qui pourraient rester après la distribution. La réquisition est toujours faite, sur le registre des adjudications, au greffe du tribunal, et le président nomme le juge-commissaire. Celui-ci somme les créanciers de produire leurs titres. Cette production doit avoir lieu dans le mois; toutefois ce délai n'emporte point déchéance, et les créanciers peuvent faire leur production jusqu'à la clôture de l'ordre, mais alors ils supportent les frais occasionnés par ce retard. Le mois expiré, et même auparavant, si les créanciers ont produit, le juge-commissaire dresse un état de collocation que le poursuivant dénonce aux créanciers produisants et à la partie saisie. Ceux-ci, dans le mois suivant, prennent communication de l'état de collocation et contredisent, s'il y a lieu; ce délai passé, ils ne sont plus recevables à élever aucune discussion sur l'ordre, sur le rang des hypothèques et sur la légitimité des créances. Néanmoins cette exclusion ne saurait être prononcée contre le créancier qui n'aurait pas été appelé au règlement d'ordre; autrement, ce serait le condamner sans l'entendre et le rendre victime d'un événement qu'il n'aurait pu empêcher. Mais, tant que l'ordre n'est point clos, il serait injuste de rejeter un créancier parce qu'il se présenterait après les délais indiqués; seulement il n'est rangé qu'à la suite des créanciers déjà colloqués, et il supporte les frais auxquels sa production a donné lieu et les intérêts que le retard a fait courir. S'il ne s'élève aucune contestation sur l'ordre, le juge-commissaire prononce la clôture, liquide les frais de radiation d'inscription et de poursuite d'ordre qui sont colloqués par préférence à toutes autres créances, prononce la déchéance des créanciers non produisants et ordonne la délivrance des bordereaux de collocation aux créanciers utilement colloqués. On distrait, en faveur de l'adjudicataire, sur le montant de chaque bordereau, les frais d'inscription et de radiation. Les contestations sur le règlement d'ordre ne peuvent s'élever qu'entre les créanciers qui ne seraient pas des premiers en rang d'hypothèques, et ne sauraient, dès lors, empêcher ou retarder le payement des créanciers antérieurement inscrits; aussi le commissaire renvoie les contestants à l'audience, arrête l'ordre pour les créances antérieures et ordonne la délivrance des bordereaux de collocation. Les créanciers ainsi colloqués ne sont tenus à aucun rapport à l'égard de ceux qui produiraient ultérieurement, dans le cas où ils toucheraient sans opposition le montant de leur collocation; mais, si les créanciers ainsi colloqués n'avaient point encore touché le prix à eux attribué, le créancier antérieur en hypothèque qui produit, quoique tardivement, peut s'opposer à leur payement en offrant d'acquitter les dépenses nécessitées par cette production. Quant aux créanciers postérieurs en ordre d'hypothèque aux collocations contestées, ils sont tenus, dans la huitaine du mois accordé pour contredire, de s'accorder entre eux sur le choix d'un avoué, sinon ils sont représentés par l'avoué du dernier créancier colloqué; car ils peuvent se reposer sur les soins de l'officier dont le client court, plus que tout autre, le danger de n'être pas colloqué en ordre utile. Le créancier qui conteste individuellement supporte les frais auxquels sa contestation particulière donne lieu, sans pouvoir les répéter en aucun cas. L'audience se poursuit, par la partie la plus dili-

gente, sur un simple acte d'avoué à avoué, sans autre procédure. Le jugement est rendu sur le rapport du juge-commissaire et les conclusions du ministère public, et n'est point susceptible d'opposition. L'appel doit être interjeté dans les dix jours de la signification du jugement. L'appelant n'est obligé d'intimer que les créanciers directs colloqués dans l'ordre; c'est uniquement leur collocation qu'il a intérêt de faire contester et non la répartition qui en aurait été faite en sous-ordre. Mais, de leur côté, les créanciers en sous-ordre peuvent interjeter appel du jugement qui aurait rejeté la collocation répartie entre eux; ils ont l'exercice des droits de leurs débiteurs. On statue sur l'appel comme en matière sommaire. L'arrêt contient liquidation des frais, et les parties qui succombent sont condamnées aux dépens sans pouvoir les répéter. — Quinze jours après le jugement définitif ou la signification de l'arrêt intervenu sur appel, le commissaire arrête définitivement l'ordre des créances contestées et de celles qui sont postérieures. Les intérêts et les arrérages des créanciers colloqués cessent dès ce moment. Dans les dix jours qui suivent l'ordonnance du commissaire, le greffier délivre à chaque créancier utilement colloqué le bordereau de collocation qui est exécutoire contre l'acquéreur, s'il a gardé le prix dans ses mains, et contre le dépositaire, s'il y a consignation. Le créancier, en donnant quittance du montant de sa collocation, consent la radiation de son inscription, et le conservateur des hypothèques doit procéder à la décharge de l'inscription jusqu'à concurrence de la somme acquittée. Néanmoins ces radiations partielles conservent les droits de certaines créances, que le conservateur est obligé quelquefois d'inscrire d'office; c'est là une menace permanente contre la propriété acquise par l'adjudicataire : celui-ci peut s'en affranchir en justifiant du payement de la totalité de son prix soit aux créanciers utilement colloqués, soit à la partie saisie, ou en justifiant du jugement qui a prononcé la validité de sa consignation, et en rapportant l'ordonnance du juge-commissaire qui prononce la radiation des créanciers non colloqués. — Tout créancier d'une personne elle-même créancière d'un tiers a droit de veiller à la conservation de la créance de son débiteur. Il peut intervenir dans le procès-verbal d'ordre et demander que la créance de son débiteur y soit colloquée et que la collocation tourne à son profit; il reçoit, dans ce cas, le nom de créancier en *sous-ordre*. Le bordereau lui est délivré en son nom comme exerçant les droits de son débiteur; mais le montant de la collocation est alors distribué, comme chose mobilière, entre tous les créanciers en sous-ordre, c'est-à-dire par contribution et non selon le rang des hypothèques. — La négligence ou le retard dans la poursuite d'ordre peuvent faire prononcer la subrogation; la demande se forme par requête insérée au procès-verbal d'ordre.

En cas d'aliénation volontaire ou autre que celle par expropriation, l'ordre ne peut être provoqué, s'il n'y a plus de trois créanciers inscrits. Il l'est, s'il y a lieu, par le créancier le plus diligent ou par l'acquéreur. Il est introduit et réglé dans les formes que nous venons d'indiquer dans le cas d'expropriation. L'acquéreur est toujours colloqué par préférence pour le coût de l'extrait des inscriptions et dénonciations aux créanciers inscrits. J. CROUZET.

ORDRE (MOT D') (*art milit.*). — Le mot d'ordre est une parole de signal, de discernement, de ralliement à l'aide de laquelle les gens du même parti se reconnaissent. Toutes les sociétés secrètes, ainsi que les armées, ont des mots d'ordre qui servent à éviter les surprises par les traîtres ou les ennemis. Ce mot, principalement affecté à l'armée d'une nation, se change ordinairement tous les jours et même plus souvent, si les circonstances l'exigent. Le *mot d'ordre* est communiqué par le chef d'une patrouille ou par l'officier de ronde au chef de chacun des postes qui les viennent reconnaître. Ils reçoivent, en échange, le *mot de ralliement* ou *de passe;* celui-ci se donne également aux sentinelles avancées qui en ont besoin pour opérer elles-mêmes les reconnaissances que rend nécessaires leur isolement. Ces deux mots, différents dans leurs applications, sont très-souvent confondus sous le nom générique de *mot d'ordre*. — En France, le mot d'ordre se nommait jadis *mot du guet*. Dans ce pays, la série des mots d'ordre est faite au ministère de la guerre et envoyée par quinzaine aux généraux commandant les divisions militaires; ce sont les chefs d'état-major qui font passer les mots d'ordre dans les diverses places de leurs divisions respectives. Chaque soir, un sergent ou un caporal de chaque poste se rend au lieu assigné ordinairement sur la

place d'armes; là le major de place, après avoir fait l'appel de tous les postes, et s'être assuré que le cercle qu'il a fait former est parfaitement isolé par des factionnaires placés en dehors à distance suffisante, l'arme prête contre quiconque tenterait de s'approcher, *donne le mot* à l'oreille du sergent placé à sa droite, celui ci le répète à l'oreille de celui qui le suit, et ainsi de suite jusqu'au dernier, qui le *rend* au major, lequel s'est assuré ainsi que tous les sous-officiers ont eu parfaite connaissance du mot et l'ont exactement retenu. — Quelquefois le *mot d'ordre* est communiqué par écrit au chef d'un poste dans un billet cacheté confié à un sous-officier spécialement chargé de le remettre directement entre les mains de celui auquel il est adressé. — Les *mots d'ordre* et de *ralliement* sont très-courts et commencent par la même lettre, ce qui en rend le souvenir plus facile. — La divulgation à l'ennemi du mot d'ordre est, d'après le code militaire, punie de mort.

Les anciens faisaient usage de mots d'ordre et de ralliement. Chez les Romains, ceux ci se nommaient *symbolum*, *signum*. Quand on ne voulait pas les communiquer de vive voix, on les inscrivait sur des tablettes carrées appelées *militares tesseræ*. et un officier spécial, nommé *tesserarius*, en était chargé. — L'histoire nous a conservé divers mots d'ordre ou de ralliement; dans la guerre d'Afrique, ceux de César étaient *Felicitas-Venus genitrix*, celui de Brutus était *Libertas*, et Auguste avait pris pour le sien le nom d'*Apollo*. Les Grecs avaient deux manières de se reconnaitre; la première était à l'aide d'un *mot* σύνθημα, communiqué par le chef aux officiers inférieurs et par ceux-ci aux simples soldats. Ce mot, comme celui des Romains, renfermait très-souvent quelques présages heureux et favorables, ou bien c'était le nom de quelque divinité particulière au peuple qui combattait, ou celui du dieu dont on invoquait spécialement la protection, ou même encore le nom des principaux ducs ou chefs. Ainsi les mots d'ordre donnés par Cyrus à ses soldats étaient Ζεὺς σύμμαχος, *Jupiter socius*, et ἡγεμὼν σωτήρ, *dux servator* Mais ces mots, ainsi généralement communiqués, nous disent Thucydide et Xénophon, eurent souvent des conséquences funestes. Répétés trop souvent et à trop haute voix par les soldats d'un parti, ils n'échappaient point à l'armée ennemie, qui en profitait pour porter dans les rangs le désordre et la confusion. On eut alors recours à une seconde manière de se reconnaitre, et l'on imagina un signe distinctif, παρασύνθημα, qui se manifestait aux regards, soit par un mouvement de tête particulier, soit par un geste de main, par une manière de balancer sa pique, etc., etc. (ONOSAND., *Strateg.*, cap. XXVI). — Le mot d'ordre a donné naissance, dans notre langue, à différentes locutions vulgaires; ainsi on dit *avoir le mot* pour être averti, *se donner le mot* pour être de concert et d'intelligence. AD. P.

FIN DU TOME DIX-SEPTIÈME.

PARIS. — Typ. A. LEBON, rue des Noyers, 8.

TABLE

DU TOME DIX-SEPTIÈME,

PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE DE NOMS D'AUTEURS.

NOMS.	ARTICLES.
Archambault.	Opium.
Babinet.	Occultation, optique.
Becquerel.	Neige.
Bellenet (de).	Needham, Nicétas, Niemcewitz. Odon, Oost.
Bonneau.	Néarque, néfastes (jours), népotisme, nombres (*cabal.*), normale (*école*), Nouvelle-Orléans, Numidie, Nymphes, oasis, Océan (*myth.*), œuf (*philos.*), olim, Ophir.
Boucard.	Ocre, onyx, opale.
Brunet.	Niebelunges.
Buchez.	Normands, notables (assemblée des).
Callery.	Ngan-Hoéi, Ning-Po.
Callet.	Ogre, oisiveté, oligarchie, opposition (*polit.*).
Canéto.	Nerf, nervure, niche, nimbe, observance, office divin.
Chasles (Ph.).	Necker, néologie, Ney, Nodier (Charles), Nonotte, North, orateur, oraison funèbre, Oc (langue d').
Cortambert.	New-Hampshire, New-Haven, New-Jersey, New-York, Nigritie.
Crouzet.	Novation, novelles, opposition (*jurisp.*), option, ordre (*jurisp.*).
Depping.	Niagara, Nicaragua, Nicobares (îles), Niger, Ninive (*géog.*), Océan, Océanie, Ohio, Ophites, Oran.
Desmarest.	Nécrophage, nécrophores, nécydalides, némates, némocères, néréide, névroptères.
Dubeux (L.).	Nedjed, Négapatam, Néhémi, Nemrod, Nerbuddah, Nil, Nour-djihan, obélisque, odalisque, Oppien, oracle.
Duchalais.	Noble (*numism.*), obole.
Duchartre (	Ophiure, orang-outang.
Duchartre (P.).	Nénuphar, Népenthées, nérion, nerprun, nervation nhandirobées, nyssacées, œillet, oléacées, ombellifères, onagrariées, onagre.
Duvergier.	Nullité.
Faugère.	O (Francois d'), obéissance, obligation, offense.
Fleury.	Nicolo, Niebuhr, Noailles, nom (*gramm.*), Normandie, notation (*mus.*), nouvelle (*littér.*), Oberlin, ode, opéra (*littér.*).
Fournier.	Nice, Nivelle (Jean de), noëls (*littér.*), noms propres, Nostradamus, nouvellistes, ombres chinoises, omnibus, opéra (*mus.*).
Caspérini.	Octave (*mus.*), orchestre et orchestration.
Gautier.	Octopodes, odontognathes, oiseaux, oie, ophidiens, orbicule.
Gaultier de Claubry.	Nickel (*chim.*), or.
Hollard.	Nain, nègre.
Laurent.	Nez, œuf, olfaction, opercule, orbite.
Laurent (L.).	Ordonnances.
Laurentie.	Nivellement, obscénité, O'Connel.
Lavergne.	Odoacre, Olivet, Olivier de

NOMS.	ARTICLES.
Le Glay.	Orellana, Orient (empire d'), Orléans (famille d'), Orloff, Ornano, Osnabruck, Othon, pacte de famille, pacte de famine, page.
Lencisa (*de*).	Papier-monnaie.
Lépecq de la Clôture.	Oreille (*méd.*), organisation, orthopédie, os (*méd.*), osmium, ostéocope, ostéomalaxie, otite, ouïe, oxalhydrique, oxalique, oxygène, panaris.
Moigno.	Orthographique (projection), parabole, paraboloïde.
Orbigny (*d'*).	Paléontologie.
Orsini.	Paradis terrestre.
Ott.	Perfectibilité.
Payen.	Pain, panification, papier, peau.
Pontécoulant (*de*).	Orion, Ourse, ouverture, pantographe, pantoufles, Pâques, parachute, parapluie, Pé-King, palanquin, pampas.
Poumeyrol.	Pacha.
Receveur (l'abbé).	Origène, origénistes, originel (péché), orthodoxie, Pentateuque, ordre, architecture.
Rigaud de Genouilly.	Pêche maritime.
Rocher.	Parenté, patente, pêche fluviale.
Saint-Priest (A. *de*).	Orge, pâturage.
Schmit.	Ordre (*archit.*), Paris, ornementation, ornements, ove.
Thénot.	Palissy, panorama, Panthéon.
Thomas (Émile).	Orfévrerie, paraffine, paragrêle, paravent, parchemin.
Touzé.	Pacôme (saint).
Trémolière.	Pacien (saint), pain bénit, pajonistes, pallium, Pamphyle (saint).
Varin.	Ostrogoths.
Véry.	Pélopidas.

FIN DE LA TABLE.

